BnF Gallica

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. 1936-1937.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

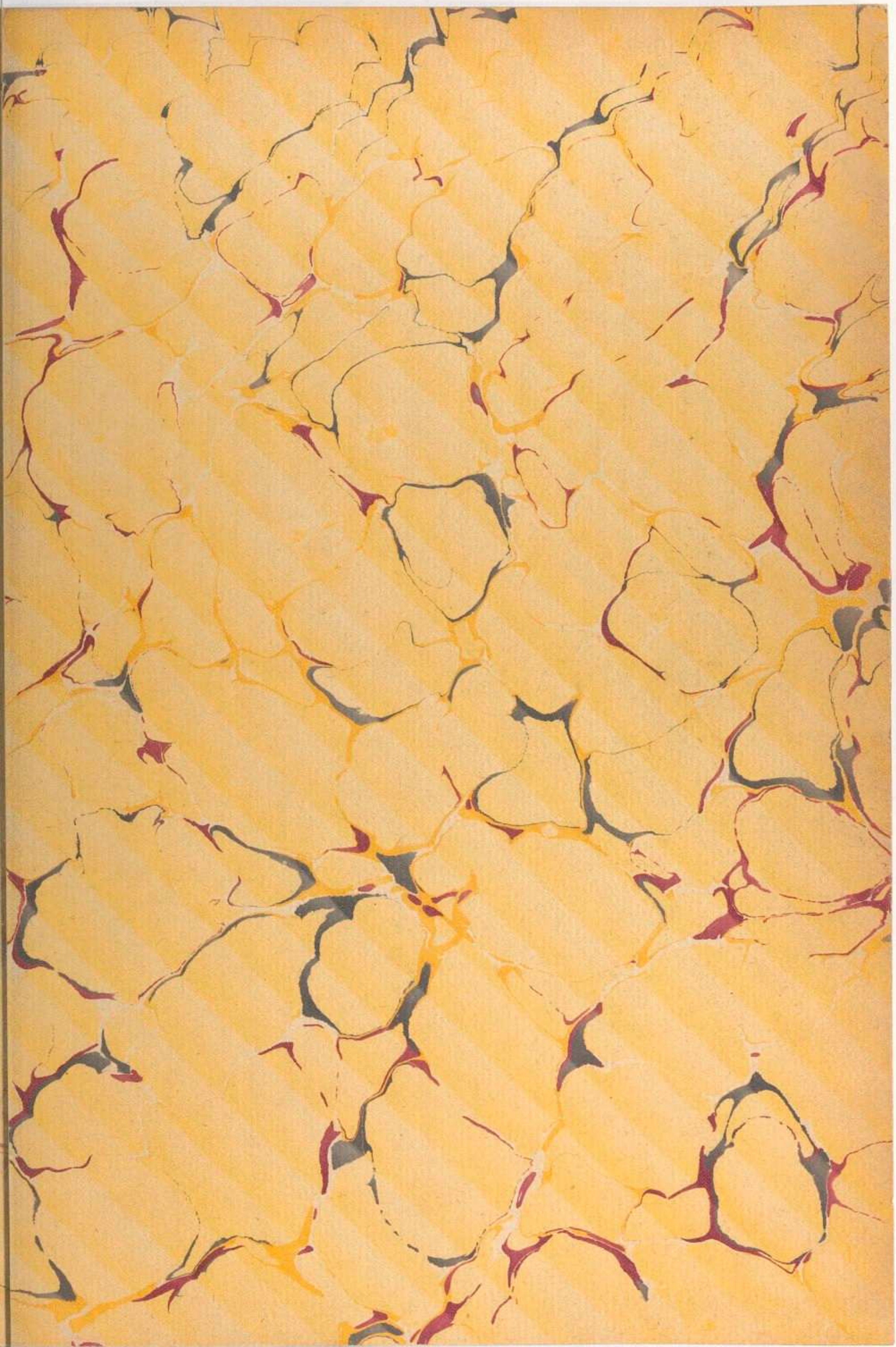

En constitut. à la reliure

DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ET DE LITURGIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du Rme dom Fernand CABROL *
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXL-CXLI. OS - PALAIS

Salle Cartier C 25 (13-1)

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1936

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXL-CXLI

OS. — I. La substance. II. Les monuments, par H. Leclercq, col. 1-10.

OSIER, par H. Leclercq, col. 10-20.

OSRHOÈNE, par H. Leclercq, col. 21-22.

OSSUAIRES, par H. Leclercq, col. 22-27.

OSTIE. — I. Le passé de la ville. II. Les origines d'Ostie. III. Ostie primitive. IV. La seconde enceinte. V. Les fouilles. VI. Les martyrs d'Ostie. VII. Liste épiscopale. VIII. La communauté d'Ostie. IX. *Xenodochium*. X. Basilique constantinienne. XI. Chapelle de martyrs. XII. Épigraphie. XIII. Mosaïque. XIV. Verres. XV. Lampes. XVI. Plomb. XVII. Inscription. XVIII. Judaïsme, par H. Leclercq, col. 27-53.

OSTRACINE. — I. Le site et le nom. II. La situation. III. La ville. IV. La forteresse. V. Basilique de la ville terrestre. VI. Basilique de la ville maritime. VII. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 54-70.

OSTRAKA. — I. Notions générales. II. Utilisation. III. Textes traduits et commentés : 1. Oraison dominicale. 2. Salutation angélique. 3-5. Tropaires. 6-7. Anaphores. 8. Liturgie. 9. Canon de la messe. 10. Postcommunions. 11. Hymne. Impropères. 12-13. Hymnes. 14. Invocation. 15. Antienne. 16. Talisman. 17-18. Doxologies. 19. Invocation. 20. Apologie. 21-22. Prières. 23. Règle de foi. 24. Confession de foi. 25. Durée des fêtes. 26. Mobilier liturgique. 27. Lectionnaire. IV. Ostraka latins. V. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 70-112.

OSTRIEN (Cimetière). — I. Le cimetière Ostrien. II. L'entrée. III. La basilique souterraine. IV. La crypte de sainte Émérentienne. V. Saint Pierre à l'*Ostrianum*. VI. Ambulacres et cubicules. VII. Fresques. VIII. Épigraphie. IX. Calice de verre. X. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 112-130.

OTACILIA SEVERA, par H. Leclercq, col. 130-132.

OTRANTE, par H. Leclercq, col. 132-133.

OUAZEN (Henchir), par H. Leclercq, col. 133-134.

OUDIS ATHANATOS, par H. Leclercq, col. 134-137.

OUED FENDEK, par H. Leclercq, col. 137.

OUED RAMEL, par H. Leclercq, col. 137-140.

OUED R'ZEL, par H. Leclercq, col. 140-143.

OULED AGLATT, par H. Leclercq, col. 143-144.

OULED ARIF, voir t. VIII, col. 1079.

OULED AZZEM, par H. Leclercq, col. 144.

OULED MERIEM, par H. Leclercq, col. 144-145.

OULED SASSI, par H. Leclercq, col. 145.

OUM EL-ABER, par H. Leclercq, col. 145.

OUM EL-AHDAM, par H. Leclercq, col. 146.

OUM EL-BOUAGHI, par H. Leclercq, col. 146.

OUMM-ER-ROUS, par H. Leclercq, col. 147-150.

OURIEL, par H. Leclercq, col. 150-153.

OURS, par H. Leclercq, col. 153-161.

OUSFANE (Kherbet el-), par H. Leclercq, col. 161-162.

1. OUTILS, par H. Leclercq, col. 162.

2. OUTILS ET OUTILLAGES. — I. Définition. II. Travail du bois. 1° Outils du bûcheron. 2° Outils du charpentier. 3° Outils du menuisier. III. Travail de la pierre. 1° Outils du carrier. 2° Outils du tailleur de pierre. 3° Outils du marbrier. 4° Outils du lapicide. 5° Outils du maçon, par G. Chapeau, col. 162-204.

OUTRE, par H. Leclercq, col. 204-205.

OUVILLE-LA-RIVIÈRE, par H. Leclercq, col. 205-211.

OUVRIÈRES (Classes). — I. De l'institution des collèges d'ouvriers. II. De leur administration intérieure. III. Fonctionnement des sociétés. IV. Classes ouvrières byzantines, par H. Leclercq, col. 211-225.

OVIEDO, par H. Leclercq, col. 225-227.

OXFORD, par H. Leclercq, col. 227-228.

P, par H. Leclercq, col. 229.

PACIAUDI (Paul-Marie), par H. Leclercq, col. 229-232.

PACTE, par H. Leclercq, col. 232-236.

PADOUE. — I. L'antiquité. II. Le christianisme. III. Liste épiscopale. IV. Sainte-Justine. V. Sainte-Sophie. VI. Manuscrits liturgiques, par H. Leclercq, col. 236-241.

PAGANISME. — I. Évolution du paganisme gréco-romain. II. La transformation du paganisme romain. III. Passage du paganisme au christianisme. IV. Succès de la doctrine chrétienne. V. Sous le règne de Constantin. VI. Sous les fils de Constantin. VII. Appuis du paganisme en Orient. VIII. Faillite des écoles philosophiques. IX. L'apostasie de Julien. X. De la tolérance à la persécution. XI. Les édits de tolérance. XII. L'administration et la mythologie. XIII. De la tolérance au sectarisme. XIV. Remplacer afin de détruire. XV. Impressions de voyage. XVI. Persécutions. XVII. La responsabilité de Julien. XVIII. Depuis Julien jusqu'à Gratien. XIX. L'acte de Gratien en 382. XX. Sous le règne de Théodose. XXI. Règnes d'Arcadius et d'Honorius. XXII. De l'année 408 à l'année 527. XXIII. Le règne de Justinien. XXIV. Depuis Justinien jusqu'à Héraclius. XXV. Depuis Héraclius jusqu'à Basile le Macédonien. XXVI. Le paganisme en Afrique. XXVII. Le paganisme dans l'île de Bretagne. XXVIII. Le paganisme en Espagne. XXIX. Le paganisme en Gaule. XXX. Saint Martin à l'assaut du paganisme en Gaule. XXXI. Persistance de l'astrologie en Gaule. XXXII. Le paganisme en Italie. XXXIII. Le paganisme en Asie. XXXIV. La polémique contre les païens. XXXV. Un poème contre les païens. XXXVI. L'attitude officielle dans l'Église. XXXVII. L'art païen sous les empereurs chrétiens. XXXVIII. Persistance de la tradition antique. XXXIX. Les temples des campagnes. XL. La transformation des temples en églises. XLI. Les destructions de temples. XLII. Pénétration du paganisme par le christianisme. XLIII. Monuments christianisés. XLIV. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 241-375.

PAGANUS, PAGANA, PAGANICUM. — I. Le mot *paganus*. II. Le mot *pagana*. III. Le mot *paganicum*, par H. Leclercq, col. 375-380.

PAGI DE LA GAULE. — I. Le *pagus*. II. Les *pagi* gaulois. III. Opinions sur les *pagi*. IV. Encore les *pagi* gaulois. V. *Pagi* antérieurs à la conquête. VI. *Pagi* à l'époque romaine. VII. Le *pagus* et le *vicus* dans la Gaule romaine. VIII. La religion du *pagus*. IX. L'ordre politique dans le *pagus*. X. Les *pagi* dans l'épigraphie. XI. Persistance des *pagi*. XII. Causes de formation des *pagi*. XIII. Observation générale. XIV. Les *pagi* et les circonscriptions ecclésiastiques. 1. Provinces. 2. Cités et diocèses. 3. *Pagi* et archidiaconés. XV. Les *pagi* à l'époque mérovingienne. XVI. Les *pagi* du Limousin : 1. *Andecanulenses*. 2. *Juconciacus*. 3. *Solemniacensis*. 4. *Leuci*, *Legora*. 5. *Usercensis*. 6. *Exandonensis*. 7. *Brivensis*. 8. *Torinensis*. 9. *Asenacensis*. 10. *Santria*. 11. *Rofiacense*. 12. *Fiænas*. 13. *Cambolivensis*. 14. *Nigermontensis*. 15. *Vallarensis*. 16. *Montana*. 17. *Cambiovicensium*. *Combralia*. 18. *Betrivus*. 19. *Burgolius*. 20. *Dunensis*. XVII. Le Sénonais. XVIII. L'Autunois. XIX. L'Auxerrois. XX. L'Astenois. XXI. Le Boulonnais. XXII. Le Ternois. XXIII. Le Rémois. XXIV. Le *pagus Castricensis*. XXV. Le Dormois. XXVI. Le Mouzonnais. XXVII. Le Porcien. XXVIII. Le Tardenois. XXIX. Le pays de Voncq. XXX. Le *pagus Lugdunensis*. XXXI. Le *pagus Scodingorum*. XXXII. Observation finale. XXXIII. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 380-436.

PAGLIANO, par H. Leclercq, col. 436.

PAIN. — I. Multiplication des pains. II. La basilique de la multiplication des pains. III. Le miracle eucharistique. IV. Représentation et symbolisme. V. Fresques. VI. Bas-reliefs. VII. Miniature. VIII. Ivoire. IX. Verres dorés. X. Inscriptions. XI. Terre-cuite. XII. Mortier. XIII. Abstinence de pain. XIV. Le pain bénit monastique. XV. Pains d'autel, par H. Leclercq, col. 436-461.

PAIRS DE FRANCE, par H. Leclercq, col. 461-465.

PAIX. — I. De l'acclamation *in pace*. II. La formule funéraire. III. *Fidelis in pace*. IV. *Pax* et *unitas*. V. Au sujet du baiser de paix, par H. Leclercq, col. 465-483.

PAIX DE L'ÉGLISE. — I. Orient et Occident. II. La politique de Galère. III. La politique de Maxence. IV. La politique de Licinius. V. La politique de Maximin Daia. VI. Les visions de Constantin. VII. La vision de Licinius. VIII. L'édit de Milan, par H. Leclercq, col. 483-499.

PAKHOME (Vies et règles de saint). — I. Coptes et Latins. II. Vies de Pakhôme. III. Vies grecques. IV. Les règles. V. Note finale, par H. Leclercq, col. 499-510.

PALAIS IMPÉRIAUX ET ROYAUX, par H. Leclercq, col. 510-512 sq.

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

TOME TREIZIÈME

PREMIÈRE PARTIE

OS — PAPYRUS

4° V
6695 (13¹)

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ PAR

Le R^me^ dom Fernand CABROL ✻

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et dom Henri LECLERCQ ✻

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

TOME TREIZIÈME

PREMIÈRE PARTIE

OS — PAPYRUS

PARIS-VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, Boulevard Raspail, 87

1937

TOUS DROITS RÉSERVÉS

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

O *(suite)*

OS. — I. La substance. II. Les monuments.

I. La substance. — La science préhistorique a recueilli, illustré, commenté un certain nombre d'objets, tels que bois de rennes, cornes d'élan, sur lesquels se voient des essais parfois informes, parfois d'une acuité d'observation réaliste admirable; ces monuments appartiennent à d'autres études. L'époque qui fait la matière de nos recherches relève d'une civilisation déjà assez avancée pour que l'usage de l'os ait été généralement délaissé en faveur de l'ivoire. Le peu de valeur marchande, l'aspect peu flatteur de l'os, les altérations que le temps lui inflige telles que fendillement, cassure, pourriture expliquent assez la préférence donnée à l'ivoire. En ce qui concerne l'archéologie chrétienne, on peut dire que l'os n'y est représenté le plus souvent que par des monuments d'un médiocre intérêt; raison de plus d'en donner ici une énumération qui n'a aucune prétention à être un inventaire complet, mais seulement un choix de pièces qu'il est utile de ne pas ignorer. D'une façon générale, il est à peu près impossible de fixer une date à un objet considéré séparément, parce que le travail de l'os ne semble pas avoir jamais été pratiqué par une école ou simplement par des ateliers en vue du commerce. La plupart du temps on a l'impression de se trouver en présence d'un essai d'amateur. Nous rassemblerons ici des spécimens qui paraissent appartenir à la période des huit ou neuf premiers siècles.

II. Les monuments. — Les objets en os provenant des catacombes romaines sont relativement rares, et en dehors des pièces dont la provenance est établie (ce qui est exceptionnel), il faut se tenir en garde en se rappelant tout ce que les marchands romains d'antiquités ont écoulé pendant des siècles avec l'estampille des catacombes.

La collection du British Museum possède six anneaux avec des cannelures diagonales à l'extérieur et des traces de mortier encore adhérent; ce sont donc des signes de reconnaissance placés sur des *loculi* ou des *arcosolia;* dès lors, la provenance catacombale est assez probable, et on peut les croire fabriqués au IVe siècle environ. Bosio, Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, 1720, p. 504-506; J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, 1877, p. 583, ont vu sur place des signes de ce genre. Cf. O.-M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities... of the Bristish Museum*, London, 1901, p. 175, n. 988.

C'est encore aux catacombes que nous ramène une épitaphe chrétienne du IIe siècle, trouvée à Sainte-Agnès, et dont nous avons déjà signalé l'intérêt. On y a figuré le portrait de la défunte Ulpia Sirica dans un petit médaillon composé au moyen de pâtes d'émaux et de lamelles d'os peintes en différentes teintes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 940, fig. 231, 232).

Il se peut aussi que des tessères figurant des poissons et conservées au musée Fol, à Genève, soient de provenance romaine. Ces deux tessères portent des signes numéraux : X et VI (fig. 9252). Ce ne sont pas des *encolpia* ou reliquaires, mais de simples tessères comme celle de IOVINA trouvée au cimetière de Calliste. Cf. W. Fol, *Le musée Fol. Études d'art et d'archéologie sur l'antiquité et la Renaissance*, in-4°, Genève, 1874; J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., t. III, Roma, 1877, p. 173, 589.

La collection Basilewsky, entrée au musée de l'Ermitage, à Pétrograd, possédait une statuette en os représentant le bon Pasteur, ouvrage peu soigné et travaillé sur la seule face d'avant. Cette statuette pose quelques problèmes (fig. 9253). D'abord on ne sait rien sur son lieu d'origine ou d'acqui ition; ensuite, elle nous montre un type différent sur divers points du type catacombal. Le Pasteur n'est vêtu que d'une tunique ceinte à la taille, s'arrêtant aux genoux et qui ne dégage pas le sein droit comme fait l'exomide; chose plus remarquable encore les jambes et les pieds sont entièrement nus, ce qui n'était pas l'accoutrement ordinaire des bergers obligés de se garantir contre les épines et les ronces. Enfin, sur le sommet de la tête de la brebis, on voit deux lettres superposées $\frac{D}{N}$, ce qui doit s'entendre *Dominus noster*. Il semble douteux qu'on dût recourir à cette indication là où le type du bon Pasteur était bien connu. Cf. *Collection Basilewsky. Catalogue raisonné précédé d'un essai sur les arts industriels du Ier au XVIe siècle*, par A. Darcel et A. Basilewsky, in-4°, Paris, 1874, pl. V, p. 26; J.-O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South Kensington Museum*, in-8°, London, 1876, p. 402. Mais c'est aussi dans les catacombes que fut trouvée une plaque d'os figurant une panthère (fig. 9254), J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, in-4°, Roma, t. III, 1877, pl. XVII, n. 6.

Sans nous écarter très loin, nous pouvons rappeler les épingles à cheveux dont on a trouvé un assez

4°V 6695

grand nombre *(discriminalia, discernicula)* tantôt en os, tantôt en ivoire, et qui se terminent par un buste de femme; c'était là un type fort répandu mais la fragilité d'une branche assez longue a fait qu'il ne s'en est conservé qu'un assez petit nombre.

Brioude, acquise par le British Museum, façonnée dans un os de baleine. Cette pièce a été figurée et décrite dans le *Dictionn.*, t. IX, col. 2397-2401, fig. 7182. Ajouter à la bibliographie : L. Bréhier, *Le coffret d'Auzon*, in-8°, Brioude, 1931.

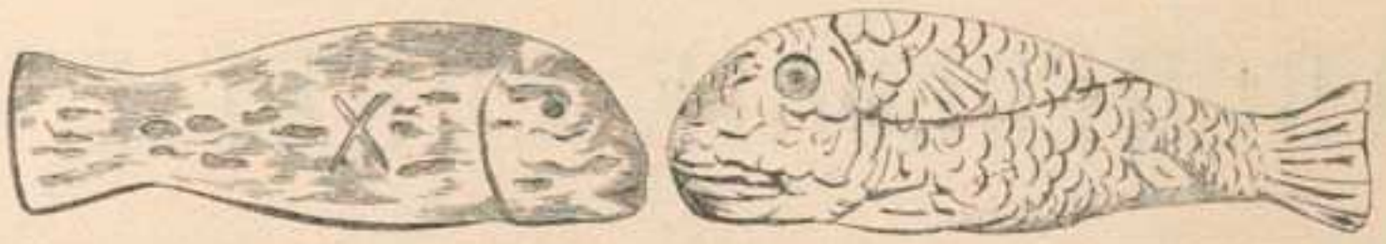

9252. — Tessères en os.
D'après W. Fol, *Le musée Fol. Études d'art et d'archéol. sur l'antiquité et la Renaissance*, Genève, 1874, in-4°.

Boldetti trouva une de ces épingles dans un cimetière romain et elle a pris place désormais dans la plupart des manuels d'archéologie; nous l'y laisserons pour donner à sa place un magnifique exemplaire conservé au musée de Syracuse (inv. 5985); il a été trouvé dans cette ville, on n'en peut dire plus sur son compte mais il est certainement chrétien. La finesse du travail est digne d'attention, la coiffure et le fichu également (fig. 9255). Comme tout ce qui vient de Molinello on peut lui assigner une date avec une quasi-certitude. Cf. P. Orsi, *Molinello, presso Augusta*, dans *Atti della R. Accademia dei Lincei*, anno CCXCIX, ser. VI^a.

9253. — Statuette en os représentant le bon Pasteur.
D'après A. Darcel, *Catal. raisonné de la collection Basilewsky*, 1874, pl. V, p. 26.

Classe di scienze morali, storiche e filologiche, t. X, *Notizie degli scavi*, 1902, p. 426, fig. 16.

Un feuillet de diptyque en os de baleine, haut. 0 m. 36, larg. 0 m. 14, art latin du VIe siècle. Personnage consulaire distribuant de l'argent au peuple. On lit, en capitales réservées, sur le fond :

+ ARABONTI DEO VOTA X

Ce monument a été décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. IV, col. 1122-1124, n. 23, fig. 23 (coll. Basilewsky).

Les manches de couteaux en os sont nombreux et insignifiants. Le musée chrétien du Vatican en possède plusieurs (3e vitrine, n. 175, 176, 177).

On peut rassembler une autre série de monuments parmi lesquels le plus remarquable est la cassette de

Le même musée possède un feuillet double de diptyque, un bouton et une épingle portant des ornements dont rien ne permet de revendiquer l'origine chrétienne. Cf. R.-A. Smith, *Guide to the anglo saxon and foreign teutonic antiquities*, in-12, London, 1923, p. 112-113, fig. 138, 139, 140.

Ces objets nous conduisent en plein art barbare dont voici encore un spécimen. Le vieil autel de la crypte de Saint-Pantaléon, à Chillon, diocèse de Lausanne, renferme les restes d'un reliquaire digne d'attention. Ces débris en os étaient appliqués comme ornements sur un coffret en bois dont il ne reste que quelques clous et dans lequel se trouvait une parcelle de corps saint, probablement une relique de saint Pantaléon à qui la chapelle était dédiée. Quoiqu'il soit difficile de donner au reliquaire une date exacte, on ne risquera guère de se tromper en l'attribuant aux temps carolingiens. La décoration comprend deux motifs essentiels : les petits cercles et les hachures

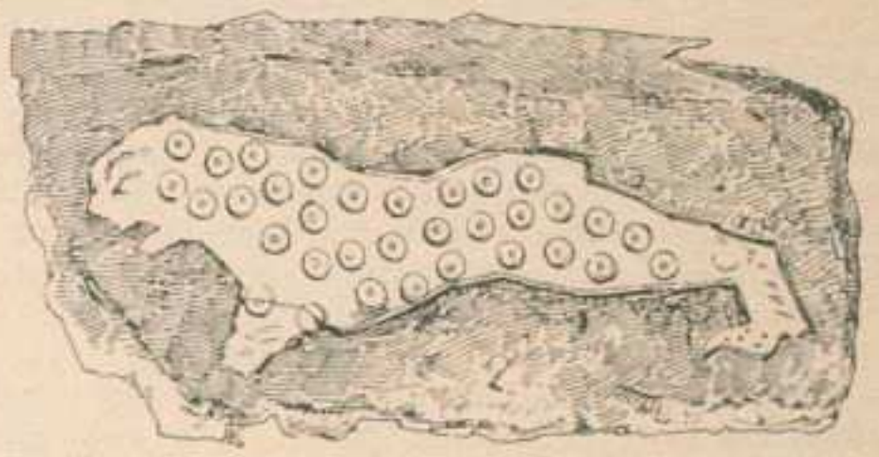

9254. — Plaque d'os figurant une panthère.
D'après J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, 1877, pl. XVII, n. 6.

parallèles. Divers spécimens de cette décoration en os ont été publiés déjà. Cf. M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909, p. 33-34, pl. V.

On peut en rapprocher un autre reliquaire dont le type rappelle ceux de Saint-Bonnet-Avalouse, de Monza, de Saint-Maurice, en Valais, et d'Enger (aujourd'hui à Berlin). C'est un petit coffret conservé aujourd'hui à Sitten (Suisse) et qui mesure en longueur 0 m. 107 et 0 m. 09 en hauteur. Il est en os et porte les mêmes rondelles tracées au compas que nous avons vues à Coire, à Liége, ailleurs encore et qui furent fort à la mode au temps des Mérovingiens et encore à l'époque carolingienne. Sur la face principale, cette décoration fait place à une plaque de plomb sur laquelle on lit le nom d'AMALRICVS (fig. 9256). E. A. Stückelberg, *Aus der christlichen Altertumskunde*, in-8°, Zürich, 1904, p. 49; cf. M. Besson, *L'art barbare...*, 1909, p. 34, fig. 13.

Voici enfin un objet trouvé au mois d'octobre 1897 à Amiens, à quelques pas de l'église Saint-Germain, la

plus ancienne paroisse de la ville (fig. 9257) [1]. C'est un cavalier sculpté dans un os de proportions énormes, puisqu'il est inscrit dans un carré qui ne mesure pas moins de 0 m. 16 de côté. Voici la description qu'Alb. Maignan a donné de cette pièce remarquable : « Aucun animal ne peut fournir un pareil os, si ce n'est un cétacé. La disposition des fibres ne laisse du reste aucun doute à cet égard. Nous devons ces observations à l'obligeance de M. Filhol, professeur d'anatomie comparée au Muséum, qui a bien voulu étudier notre cavalier au point de vue technique. Les os des cétacés sont d'un aspect spongieux, avec des cellules très

9255. — Épingle à cheveux, musée de Syracuse. D'après une photographie.

ouvertes, défendues par une couverte plus compacte d'une petite épaisseur. Dans les grands animaux tels que la baleine, et dans ceux de leurs os qui ont besoin de plus de résistance, cette couverte prend une épaisseur plus considérable. C'est ce qui arrive dans le maxillaire qui, seul, peut présenter une surface éburnifiée, telle que celle observée dans l'os que nous décrivons. Nous en concluons qu'il a été pris dans un maxillaire de baleine.

« Le cheval est mutilé : l'arrière-train, les jambes et une partie de la tête n'existent plus. L'homme a perdu, avec sa lance, la main qui la tenait, et aussi un pied avec une partie de la jambe gauche. La croupe du cheval se rattachait à l'arrière-train par une sorte de mortaise, soigneusement évidée, maintenue par deux chevilles dont les trous existent encore. L'os eût été assez long pour obtenir l'animal complet, mais on voulait ainsi donner plus de solidité à l'ensemble de la pièce, les jambes de derrière et la base supportant le cheval étant sans doute sculptées dans un même morceau.

« Malgré la barbarie de l'exécution, on peut constater que l'animal est représenté avec un sentiment juste de ses formes, de ses proportions normales et même de son mouvement. L'homme, au contraire, est roide et sans modelé; c'est un exemple de plus de la supériorité d'exécution appliquée aux animaux, qui se remarque généralement dans les œuvres des peuples primitifs. La crinière est coupée, très courte, et forme sur le cou du cheval une large ligne striée, le toupet descend sur le front, soigneusement étalé et taillé en demi-cercle. Le harnachement est traité avec complaisance et dans tous ses détails. Les rênes abandonnées sur le cou sont une large courroie, fixée au bridon par un anneau. Elles sont maintenues dans leur écartement par une autre courroie transversale, qui se prolonge notablement au-dessous du point de rencontre et se termine par un appendice, simulant un masque humain. On peut se demander si le sculpteur a voulu exprimer un ornement formé d'une simple plaque de métal, ou s'il a voulu figurer des têtes véritables d'ennemis décapités, portées en guise de trophées? Ce détail ainsi que plusieurs particularités du harnachement et jusqu'à l'allure générale du cheval sont figurés sur un plat d'argent de style sassanide exposé au musée de l'Ermitage. Nous noterons au passage cette similitude avec un objet caractéristique du IVe ou Ve siècle et de provenance orientale. La courroie transversale qui supporte les masques appen-

9256. — Reliquaire conservé à Sitten (Suisse). D'après E. A. Stückelberg, *Aus der christl. Altertumskunde*, Zurich, 1904, p. 49.

dus est lisse, tandis que les rênes sont richement ornées d'un feston en dents de scie, sculpté entre deux listels plats, ornement répandu à profusion sur les boucles en bronze d'époque mérovingienne. Un autre bout de courroie, plus court, muni, lui aussi, de sa petite tête, pend sur le cou, près de l'anneau qui s'attache au bridon. L'arçon de la selle n'est pas visible, caché qu'il est par le cavalier; mais on voit qu'il est maintenu par deux larges bandes de cuir ornées de lignes incisées en forme de feuilles de fougère. Elles couvrent les flancs du cheval et sont attachées par des anneaux, d'une part à la croupière, de l'autre à la courroie qui sert de garniture au poitrail. Cette courroie est de forme aplatie près de l'anneau, et se transforme ensuite en une sorte de corde tressée. Près de son point d'attache pend encore une plaque en forme de masque; la croupière, plate et ornée de dents de scie, porte aussi, de chaque côté, deux ornements similaires. La bâte de troussequin est seule indiquée; elle est de forme arrondie, assez haute, comme il convient à la selle d'un cavalier armé de la lance.

« Une lance était en effet dans la main droite de l'homme, le bois en a disparu; mais il a laissé son empreinte, soigneusement évidée le long de la cuisse. Cette lance traversait une sorte de sabot qui semble jouer ici le rôle protecteur de la rondelle ajoutée au bois de cette arme vers la fin du XIIIe siècle. Peut-être aussi serait-ce simplement une sorte de support, attaché à la selle comme le sont les fontes de nos cavaliers, ce qu'indiquerait certain prolongement de matière qui se dirige du côté de l'axe de la crinière; mais, étant donné le geste de la main, disparue, qui tenait certainement la lance, cette hypothèse ne semble

[1] En creusant une cave, à 5 m. de profondeur, rue du Chapeau-de-Violettes, n. 17.

guère vraisemblable. Toujours est-il que ce détail du harnachement avait été ménagé avec soin dans la masse de l'os, puis évidé intérieurement pour laisser passer la hampe. Il est resté intact; mais son interprétation ne nous éclaire guère sur la nature de l'objet que l'on voulait représenter; les lignes profondes

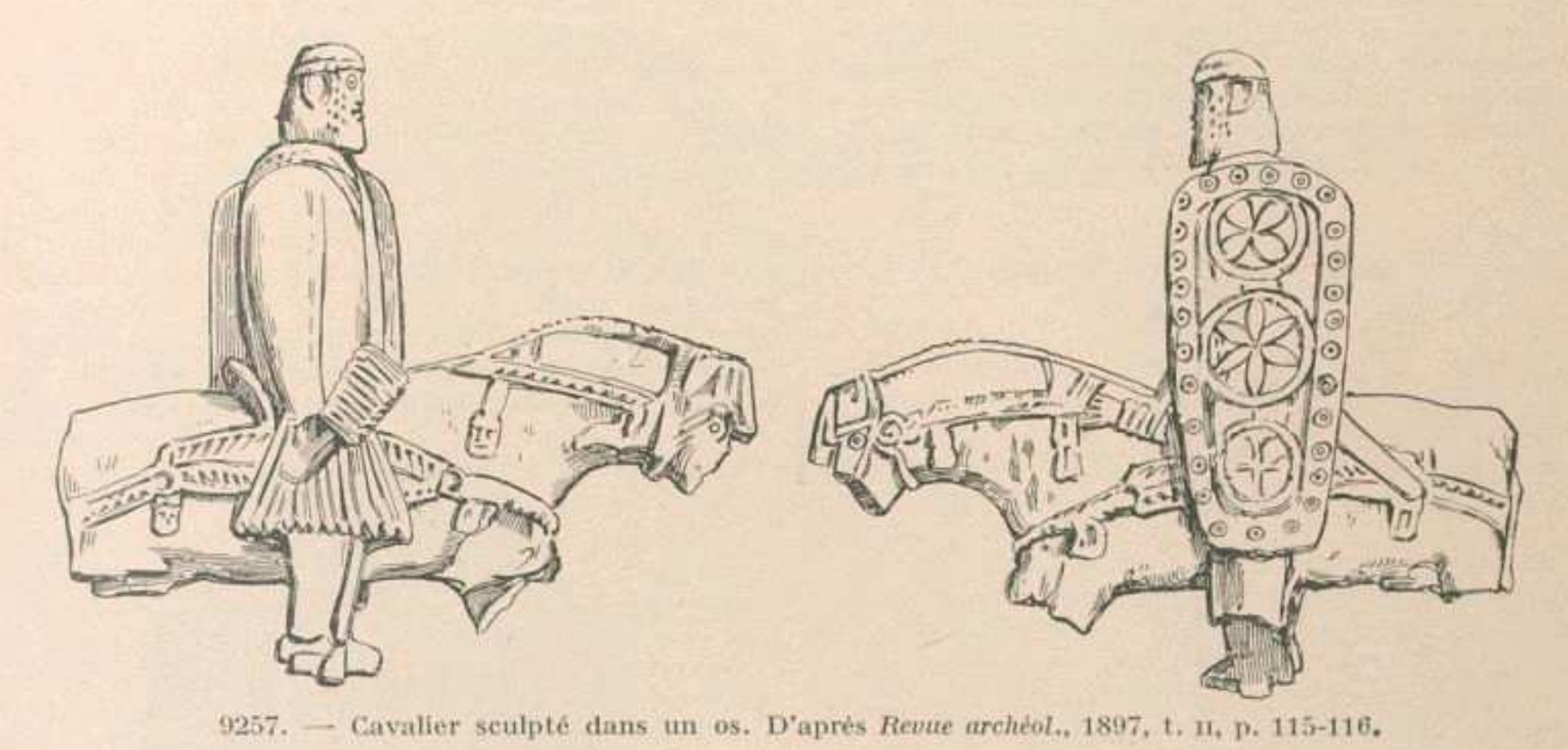

9257. — Cavalier sculpté dans un os. D'après *Revue archéol.*, 1897, t. II, p. 115-116.

s'opposant à leur rencontre, près des angles légèrement abattus, peuvent aussi bien exprimer les cannelures du bois que des cordes en cuir enroulées sur un noyau solide, ou même encore un ouvrage de vannerie. L'ensemble de l'objet affecte une forme polygonale se rapprochant d'une section de pyramide...

« Le costume de l'homme se compose d'une broigne grossièrement indiquée et lisse. Le baudrier qui retient le bouclier traverse obliquement le torse et passe sous l'aisselle gauche; il semble formé d'une double courroie, dentelée d'un seul côté; sur la jambe s'étale un large bliaut, plissé comme une fustanelle. Les pieds s'appuient sur des étriers; ils sont chaussés de souliers et portent des éperons. La tête est d'un travail extrêmement barbare, les yeux sont formés de deux anne-

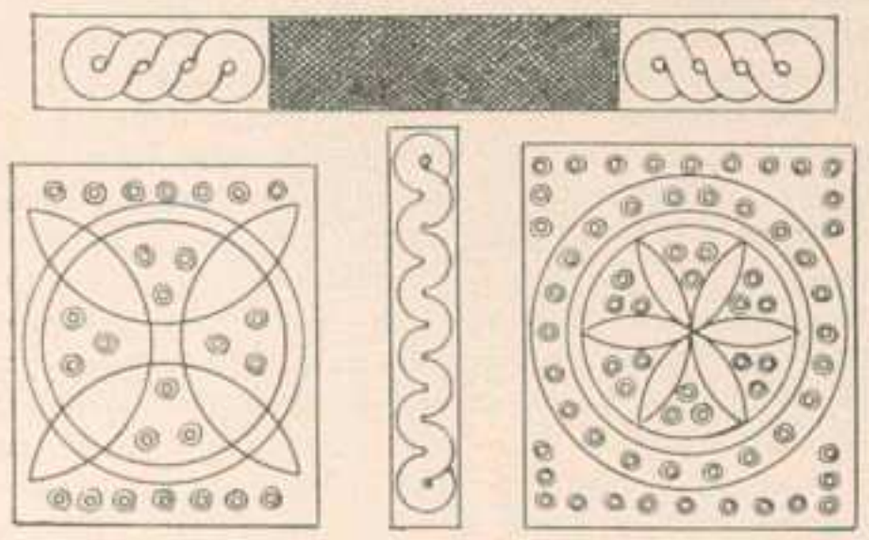

9258. — Décor du tombeau de saint Calétric, évêque de Chartres. D'après *Revue archéol.*, 1897, t. II, p. 415.

lets avec un point central; la bouche est grande et plate. Le visage s'allonge en pointe, sous prétexte d'expliquer une ample barbe, figurée par des petites mouchetures. Les oreilles sont de forme conventionnelle et d'une taille fabuleuse. Les cheveux s'indiquent par une calotte ronde, formée de petites tuiles superposées. Le derrière de la tête et de la nuque sont lisses; on peut supposer qu'ils étaient rasés. Cette coutume est souvent observée dans les premiers temps du Moyen Age, et la coiffure « à l'écuelle » des XIVe et XVe siècles n'en est qu'une survivance.

« J'arrive au détail le plus curieux : le long bouclier qui recouvre tout le flanc gauche du cavalier. Il affecte la forme d'un rectangle un peu plus large du haut que du bas; les côtés semblent s'infléchir un peu, et n'ont pas la rigidité d'une ligne droite, la ligne supérieure est légèrement arquée et tous les angles sont arrondis; mais la forme générale reste franchement rectangulaire et ne rappelle en rien le bouclier en amande des monuments du XIe siècle. Cette particularité est importante. La face est couverte d'ornements incisés. Tout autour se dispose un orle d'annelets à point central, et, sur le champ, se superposent trois disques dans lesquels un compas a tracé une rosace. Celle du milieu forme une sorte de fleur à six pétales, les deux autres sont quadrilobées; on pourrait même y voir l'intention d'y figurer une croix. Nous savons combien cet ornement est fréquent dans les monuments du IVe au VIe siècle. Enfin, dans la main gauche, notre cavalier tient horizontalement un objet assez difficile à déterminer, exprimé par une série de bourrelets superposés, terminé par une main semblable à celle qui surmonte certains sceptres. »

Il reste beaucoup à faire pour arriver à prouver que nous avons ici un monument de la sculpture mérovingienne, dont, jusqu'ici, nous ne connaissons rien. A la place du mot lance on peut mettre celui d'angon; mais le bouclier est, quoi qu'on fasse, dépourvu d'*umbo;* il est vrai que sa décoration est à tel point caractéristique du VIe-IXe siècle qu'on ne peut guère le faire descendre plus bas; quant aux deux croix qui le décorent il en est une surtout, celle du bas, qui n'est pas contestable. Surtout si on se reporte au tombeau de saint Calétric, évêque de Chartres (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1033, fig. 2679); on verra qu'à cette date, en pleine époque mérovingienne [1], le tombeau était orné de « tables minces d'os ou d'yvoire, diversement figurées, qui bordoient le tombeau à la teste, telles qu'elles sont représentées (fig. 9258). Elles étoient appliquées sur une couche de mortier fin et attachées avec des clous [2]. »

Aug. Molinier a opiné pour faire descendre le cavalier d'Amiens vers le XIe siècle, tout en reconnaissant l'analogie entre certains détails du bouclier et divers

[1] Saint Calétric est mort entre 569 et 572. — [2] Eure-et-Loir, Archives dép., *G. 627;* cf. E. de Mély, dans *Revue archéol.*, 1897, t. II, p. 415.

monuments des Ve et VIe siècles. Il est assurément bien difficile de prendre parti sur une question de date touchant un objet sans analogue; nous croyons que la période Ve-VIIIe siècle reste soutenable et, à tout prendre, probable; quoi qu'il en soit, la présence de la croix montre que le monument est chrétien et

9259. — Panneau de bois plaqué d'os, musée du Caire. D'après Strzygowski, *Koptische Kunst*, 1904, p. 176, fig. 233.

c'est déjà une raison suffisante pour lui faire place dans notre travail [1].

En Égypte, l'emploi de l'ivoire est moins fréquent que celui de l'os, et principalement les os creux de gros animaux, comme le cheval, le bœuf, le chameau. Le musée du Caire conserve un grand nombre d'objets très variés, notamment des panneaux de bois plaqués d'ivoire ou d'os provenant de coffrets aujourd'hui détruits et qu'il a été impossible de rétablir dans leur forme première. Nous en donnerons quelques exemples. Le premier contient encore, dans son cadre de bois, trois plaques sur lesquelles sont figurés un amour

9260. — Plaque d'os, musée du Caire.
D'après Strzygowski, *op. cit.*, p. 178, fig. 236.

(voir ce mot) portant un ciste rempli de fleurs, entre deux oiseaux qui jouent parmi les plantes. Longueur 0 m. 292, hauteur 0 m. 110, épaisseur 0 m. 006. Les couleurs employées de préférence sont le rouge, le noir, le vert. Cet objet peut appartenir à la période du IVe au VIe siècle (fig. 9259).

Sur un os creux qui mesure 0 m. 13 en hauteur et en largeur 0 m. 059 (en bas) et 0 m. 40 (en haut), et environ 0 m. 010 d'épaisseur, est représenté un personnage marchant vers la droite et tenant les bras levés au ciel. Comme on ne connaît pas d'exemple de représentation d'orant vu de profil (voir *Dictionn.*, au mot ORANT), on hésite à lui donner ce nom. Le visage imberbe et la chevelure courte et, en apparence, laineuse, pourraient faire penser à un nègre, mais le vêtement, ample comme dans l'art hellénique, et tout le mouvement du personnage ont pu s'inspirer de l'art alexandrin. On a proposé d'y voir Moïse s'entretenant avec Dieu sur le Sinaï (fig. 9260), Ve-VIe siècle.

Un grand nombre de plaques provenant de la décoration de coffrets, les unes en forme de rectangle, les autres en forme de trapèze, nous montrent une femme entièrement nue, assise ou dansant parmi des voiles; toute cette production est probablement païenne, ou bien encore ce sont des Néréïdes. On conserve aussi tout un assortiment de monstres qui ne sont ni plus ni moins que des poupées qu'on peut placer vers le VIIe-IXe siècle; puis encore des boutons, des épingles, des étuis, etc., tous dépourvus d'intérêt au point de vue de l'art.

Cf. J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, dans *Catal. général du musée du Caire*, Vienne, 1904, p. 171-219, pl. XI-XX; C. Leonard Wolley, *Coptic bonefigures*, dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, 1907, p. 218 sq.; O. M. Dalton, *Catalogue of christian antiquities*, p. 175-176, n. 989; croix pectorale, n. 990; saint Georges, n. 991-995.

H. LECLERCQ.

OSIER. — Il suffira, sans doute, de dire ici que l'osier est une plante dont les rameaux souples reçoivent des applications variées. C'est principalement de l'osier tressé que nous parlerons ici, non au point de vue de l'usage mais au point de vue de l'art. Pendant la période des premiers siècles chrétiens on rencontre le tressage de l'osier sous différents aspects : 1° tressage à jour en forme de losange; 2° tressage compact à brins superposés horizontalement; 3° tressage compact en échiquier; 4° tressage compact en feuille de fougère. Pendant les quatre premiers siècles l'armature et les tresses forment logiquement le corps de l'objet. A partir du Ve siècle le tressage prend un aspect de losange ondulé aux dépens de la solidité; plus tard, le cercle de soutien se transforme en couronne aux feuilles lancéolées.

[1] A. Maignan, *Guerrier à cheval, sculpture en os trouvée à Amiens*, dans *Revue archéol.*, 1897, t. II, p. 115-124; cf. Aug. Molinier, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 18 déc. 1895.

Nous avons déjà montré dans le *Dictionnaire* l'usage artistique de l'osier dans le *canistrum* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1844-1847) et dans le ciste (*ibid.*, t. III, col. 1729-1731); c'est principalement sous forme de corbeille qu'il nous est offert et son utilisation dans l'art se fait tout naturellement en architecture comme couronnement de la colonne et soutien de l'architrave ou du cintre; en un mot nous le voyons employé sous forme de chapiteau (voir *Dictionn.*, t. III, col. 439-495). Au lieu du vase ou de la coupe, ou de la robuste floraison de l'acanthe et du coussinet aplati, le chapiteau-corbeille apparaît comme support ornemental sur une canéphore du Musée national de Rome; il est de forme élevée, avec tressage en échiquier et les cercles de soutien tressés en feuille de fougère. Le tressage est compact et donne une impression de lourdeur qui ne se retrouve plus sur un chapiteau provenant de Tusculum et qui peut appartenir au Ve-VIe siècle (fig. 9261). Ici, les brins d'osier sont tressés trois par trois, ce qui leur conserve un aspect de souplesse. Toute l'histoire de la représentation de l'osier dans le chapiteau-corbeille prend place entre les deux types que nous venons de rappeler.

9261. — Chapiteau de Tusculum.
D'après *Oriens christianus*, 1912, p. 284.

« Le chapiteau de Tusculum mesure en hauteur 0 m. 35, en largeur 0 m. 33; il est taillé dans une belle pièce de marbre de Carrare et se développe selon un galbe ondulé de forme naturelle et élégante. Le tressage est en losange et rappelle, par l'épaisseur des brins, le tressage de la canéphore du Musée national de Rome. Les jours entre chaque tresse, formée de quatre brins, sont restreints; le marbre, comme celui du chapiteau d'Etschmiadzin, dont nous parlerons bientôt, n'est creusé qu'à l'épaisseur du brin. Le treillis massif qui compose la corbeille est complètement indépendant du rebord supérieur et du fond; celui-ci est d'un aspect naturaliste assez heureux; ce n'est pas la tresse ordinaire en feuille de fougère, mais il est constitué par un faisceau de brins larges et plats, reliés à des intervalles assez rapprochés par un lien de trois brins; ce qui donne l'aspect du tressage en échiquier. Le rebord supérieur (s'il existait encore !) est aujourd'hui brisé sur tout le pourtour; de même il n'y a plus trace d'abaque ni de tailloir.

« L'originalité du chapiteau de Tusculum consiste en ce qu'une couronne de feuilles d'eau émerge de la corbeille et s'épanouit sur toute la surface évasée; les feuilles qui s'élargissent avec aisance, et avec tendance à se recourber en haut, sont partagées en deux par une grosse nervure. L'idée est heureusement rendue, l'exécution fort adroite; l'ensemble n'offre pas ainsi que nous allons le voir sur le chapiteau du mont des Oliviers et sur celui d'Etschmiadzin l'impression de deux motifs disparates artificiellement unis, quoique le motif des feuilles d'eau soit emprunté à un chapiteau du type romain, où ces feuilles émergent d'une corbeille d'acanthe ainsi que nous en avons des exemples notamment à Chaqqara (voir ce nom) et à Daphni (fig. 9262).

« Dans le chapiteau de Tusculum plus encore que dans celui de Saint-Clément de Rome, dont nous parlerons plus loin, l'élégance et la sûreté du travail sont remarquables et nous font voir ce qu'étaient les travaux des marbriers romains, à une époque voisine de la décadence [1]. »

Les chapiteaux qui offrent le type de la corbeille nettement reconnaissable se rencontrent en Égypte, en Syrie, en Arménie, à Constantinople, à Ravenne, à Lyon; c'est assez dire la vogue dont il a joui. Deux types ont particulièrement obtenu la faveur: dans l'un, la corbeille semble déborder d'animaux, réels ou fantastiques; dans l'autre c'est une ornementation végétale qui pullule. Dans les deux cas l'inspiration semble empruntée aux chapiteaux de l'époque impériale romaine.

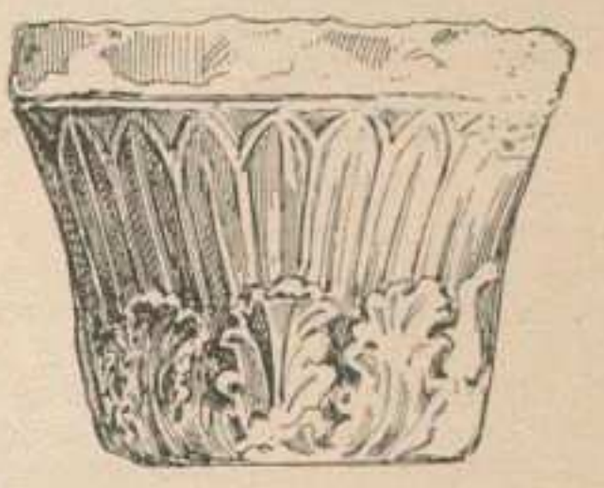

9262. — Chapiteau de Daphni.
D'après *Oriens christianus*, 1912, p. 289.

Nous possédons trois types du chapiteau-corbeille provenant d'Égypte; ils se trouvent aujourd'hui l'un au Caire (fig. 9263), l'autre au Louvre (fig. 9264), le troisième au Kaiser-Friedrichs Museum de Berlin (fig. 9265). « Tous ces chapiteaux ont des traits communs [2]: ils s'éloignent de la forme naturelle d'une corbeille en déviant vers une forme stylisée, décorative et ornementale. La corbeille est d'un galbe évasé rappelant le chapiteau égyptien campaniforme. La tresse en feuille de fougère des cercles de soutien dégénère en couronne aux feuilles lancéolées, comme on la voit sur les chapiteaux-corbeille d'Otrante, de Ravenne, de Rome et de Lyon.

« Le chapiteau du musée de Berlin a perdu deux éléments essentiels de la corbeille; le fond et la couronne de soutien; il ne garde que le treillis natté du corps, qui fait suite au fût de la colonne en s'évasant suivant un galbe de chapiteau. La corbeille du Louvre est plus profonde; la tresse du bord supérieur garde l'aspect de l'osier cordé, mais celle du fond est ornementale et garnie de perles, ornement emprunté à l'art classique; le corps de la corbeille, tressé en losange ondulé, ne se rattache au rebord et au fond par aucun lien pratiquement réalisable. La corbeille du musée du Caire est basse, et tressée largement. Là encore le corps est indépendant du rebord et du fond.

[1] Wl. de Grüneisen, *Un chapiteau et une imposte provenant d'une ville morte*, dans *Oriens christ.*, nouv. sér., t. II, 1912, p. 302. — [2] Wl. de Grüneisen, *Un chapiteau et une imposte provenant d'une ville morte*, dans *ibid.*, 1912, p. 292-293.

Le chapiteau du Caire conserve encore son abaque échancré aux angles tronqués; au centre de la tranche on voit une croix. Cet abaque, de style encore classique dans ce dernier cas, est devenu tout à fait rudimentaire dans le chapiteau de Berlin, tout en conservant tous les traits caractéristiques du prototype.

« De la corbeille du Louvre et de celle du Caire émergent quatre béliers accroupis suivant un plan carré sous les quatre angles de l'abaque; entre chaque bélier on voit sur le chapiteau du Caire un paon; sur celui du Louvre, alternativement un oiseau, une croix et un palmier. Cette ornementation animale se retrouve ailleurs.

9263. — Chapiteau du IVe-Ve siècle.
D'après Strzygowski, *Koptische Kunst*, p. 71, fig. 97.

« Sous le ciseau des ornemanistes coptes, le motif du treillis prend un aspect nouveau : la pierre calcaire est creusée et percée à jour horizontalement et verticalement à l'effet d'obtenir des ombres profondes et de détacher la corbeille en treillis du corps du chapiteau. Dans ce procédé, le treillis sculpté ne se rattache au corps du chapiteau que par de minces liens de calcaire aux endroits où les branches d'osier se croisent. On néglige les détails secondaires et l'exécution n'a rien de minutieux : vue de près l'œuvre a perdu en perfection; mais à distance l'ensemble est d'un effet très heureux et la corbeille en pierre apparaît comme une véritable corbeille en osier. »

A Jérusalem, nous trouvons un chapiteau-corbeille mis à jour en 1910, au mont des Oliviers (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2484) (fig. 9266), et un deuxième à la mosquée El-Aqsa (fig. 9267). Ces deux pièces sont d'un type et d'une technique tout différents; elles témoignent d'un sentiment plus hellénistique; on peut en rapprocher les chapiteaux-corbeille de la chapelle Sainte-Hélène, dans l'église du Saint-Sépulcre. Les uns comme les autres sont du Ve siècle; ils présentent (Sainte-Hélène et El-Aqsa) une corbeille bombée formée d'un fin treillis diagonal assez serré et percé à jour au moyen de la vrille. Le chapiteau d'El-Aqsa offre une double rangée de feuilles d'acanthe, l'une d'où émerge la corbeille, l'autre sortant de la corbeille. On observera que les branches d'osier ne se replient pas, elles entrent directement dans le cercle ornementé du rebord supérieur. L'abaque du chapiteau de la mosquée a la forme commune, échancrée, et aux angles tronqués.

Le chapiteau fut découvert à l'Eleona, en 1910, dans une tranchée des fondations destinées à supporter les colonnes de la nef gauche de la basilique. « A une époque difficile à préciser, on utilisa comme fosse sépulcrale l'excavation pratiquée dans cette tranchée pour asseoir la base d'une colonne; c'est là qu'on a trouvé le chapiteau soigneusement enfoui et servant de support à la dalle de cette tombe. La corbeille présente une forme des plus naturalistes. Le tressage est à larges boucles engagées les unes dans les autres; chaque boucle représente la hauteur totale de la corbeille; les deux bouts de la natte revenant sur eux-mêmes croisent au bas, juste au moment de pénétrer, suivant une direction oblique, dans le fond très naturellement représenté par un bourrelet d'osier cordé; il n'y a pas de rebord supérieur, inutile dans ce mode de tressage, encore en usage aujourd'hui; le marbre, selon le procédé égyptien, est profondément creusé dans les intervalles des tresses d'osier.

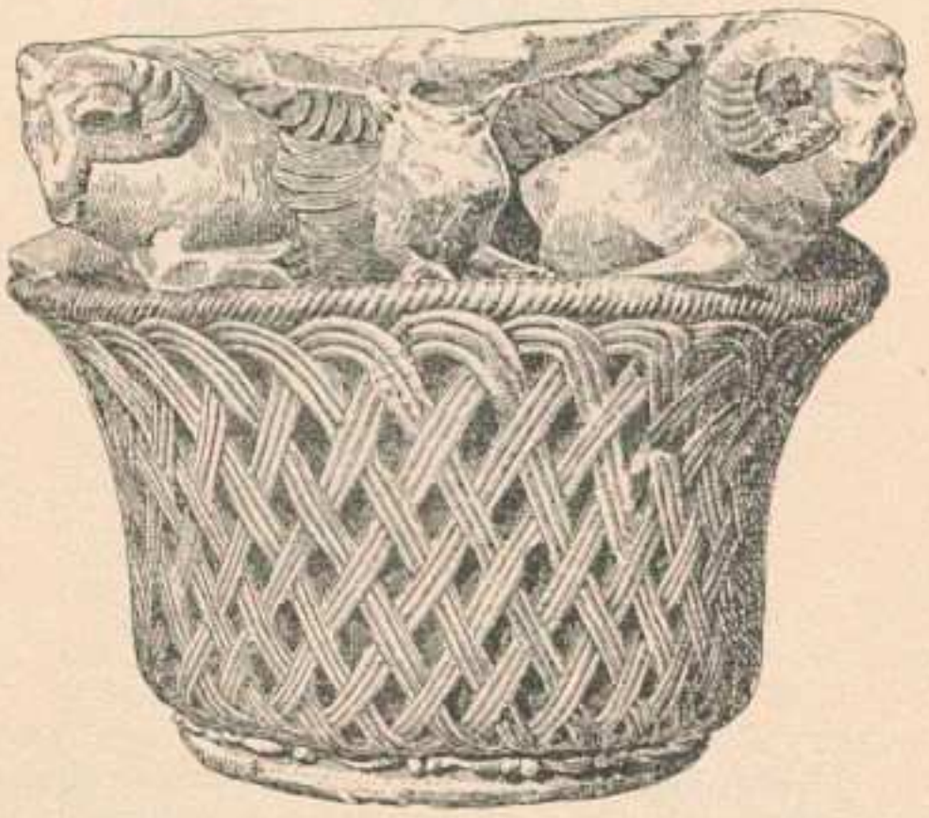

9264. — Chapiteau de Baouît conservé au musée du Louvre.

« Dans le chapiteau d'El-Aqsa, les feuilles d'acanthe resserrées par le cercle supérieur de la corbeille ressortent de leur prison en s'épanouissant et se gonflant d'une façon très naturaliste; c'est d'un art très hellénistique. Le chapiteau du mont des Oliviers relève d'un syncrétisme artistique néo-oriental, mélange d'influences mésopotamiennes et égyptiennes. En effet, un chapiteau corinthien d'époque théodosienne semble enfoncé à mi-corps dans cette corbeille. L'abaque est échancré avec une protubérance hémisphérique au centre des tranches, où aboutit entre les hélices une feuille d'acanthe. Le chapiteau corinthien enfoncé dans une corbeille en vannerie de la basilique du mont des Oliviers évoque la mémoire de ceux d'Etschmiadzin conservés dans la cour de l'académie de la même ville (fig. 9268). Au lieu du chapiteau corinthien on voit émerger ici d'une corbeille en vannerie un chapiteau ionique, représenté sous la forme tardive de l'époque impériale; comme sur le chapiteau du mont des Oliviers, la corbeille n'a pas de rebord supérieur, mais, malheureusement, la partie inférieure étant tronquée, on ne peut pas savoir de quelle façon les branches d'osier s'engageaient dans le fond. Si le tressage de la corbeille du mont des Oliviers présente une forme tout à fait originale, celui d'Etschmiadzin, au contraire, est d'une forme commune tel qu'il se voit sur les chapiteaux de Baouît et ailleurs; cependant la corbeille du marbrier d'Etschmiadzin n'est pas percée à jour, et les intervalles entre les branches d'osier ne présentent pas de creux plus profond que la branche elle-même n'est épaisse; par ce procédé le travail d'Etschmiadzin peut être rattaché à celui du chapiteau de Tusculum. Les chapiteaux d'Etschmiadzin portent des monogrammes du catholicos Narsès. Or il y eut trois catholicos de ce nom. Le premier de 340 à 374; le deuxième de 524 à 533, le troisième de 640 à 661. C'est à Narsès III, en se basant sur le style de ces chapiteaux, qu'on a voulu adjuger les chapi-

teaux d'Etschmiadzin [1] »; cette date paraît bien tardive et nous préférerions nous en tenir à l'époque de Narsès II.

Enfin, nous signalerons un chapiteau-corbeille dans l'église de Tourmanin, en Syrie, au VIe siècle; ce monument est d'un aspect très simple (fig. 9269). « L'abaque repose directement sur le *canistrum;* le tressage en

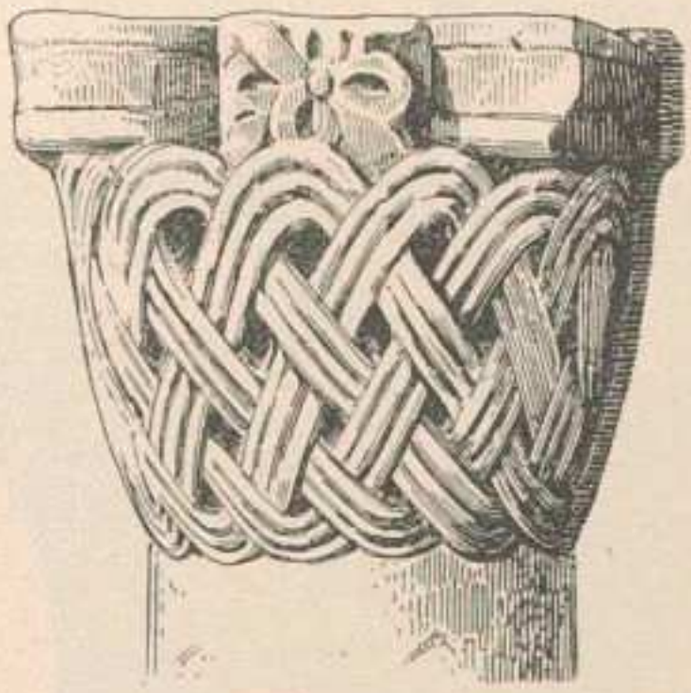

9265. — Chapiteau du musée de Berlin.
D'après J. Strzygowski, *Kleinasien*, fig. 86.

losanges est à boucles larges; les nattes ne s'arrondissent pas, mais entrent tout naturellement dans le fond qui a l'aspect d'un bourrelet d'osier cordé ou d'un câble. Le procédé est plus hellénistique qu'oriental, la pierre est légèrement creusée et les creux formés entre les branches des losanges se présentent sous la forme de pyramides enfoncées; la forme de la corbeille, celle du haut κάλαθος, appelle les chapiteaux sassanides [2]. »

Nous pouvons encore rappeler deux chapiteaux-corbeille à Constantinople, en marbre blanc, posés sur des colonnes de porphyre à l'entrée sud-est de Sainte-Sophie; on ne saurait les placer plus bas que le VIe siècle.

En Italie, nous trouvons à Venise (Saint-Marc) des chapiteaux-corbeille : au rez-de-chaussée du premier portail nord, sur la façade méridionale et dans l'abside de la nef de gauche. On y retrouve presque toutes les

9266. — Chapiteau du mont des Oliviers.
D'après *Oriens christianus*, 1912, p. 316, n. 1.

variétés du type. Quatre d'entre eux, tous pareils, présentent des aigles qui sont à peine des aiglons portant des couronnes de feuillage contenant des monogrammes ajourés. D'autres ont un tailloir supporté par des oiseaux stylisés aux ailes repliées ou éployées, ou bien par des bustes de béliers; entre les oiseaux et les béliers on voit disposés alternativement des fleurettes, des rinceaux d'acanthe et même des oiseaux la tête tournée en arrière (fig. 9270).

Les chapiteaux-corbeille de Saint-Marc sont fort variés au point de vue de la facture; ceux de la façade méridionale sont plus soignés, la vannerie est percée à jour et se détache gracieusement du corps du chapiteau; les losanges, qui s'arrondissent en bas, semblent faire partie du cercle supérieur de la corbeille.

Otrante (voir ce nom) possède aussi un chapiteau-corbeille dans la crypte de la cathédrale (fig. 9271). « Le treillis est en losange; il est indépendant du fond, formé d'une couronne de feuilles lancéolées; le rebord

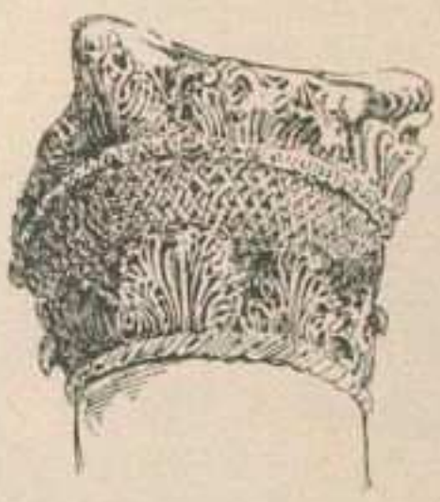

9267. — Chapiteau de la mosquée El-Aqsa.
Ibid., p. 290, fig. *c*.

supérieur est un simple cercle sans ornement. Le tailloir a la forme caractéristique, côtés échancrés et angles tronqués; la tranche porte au centre un cabochon ornementé à la place de la fleur d'églantier classique; aux quatre angles quatre oiseaux aux ailes repliées, comme à Sainte-Sophie. Le tailloir très large est séparé de la corbeille par un grand espace; cela tient à ce que la corbeille elle-même étant plus large que haute, l'artiste a néanmoins voulu observer les proportions normales d'un chapiteau, ce qui l'a amené à éloigner l'abaque; ce souci d'eurythmie se retrouve dans les chapiteaux coptes. Le travail rudimentaire et hâtif révèle les caractères des travaux coptes en pierre calcaire. » (Voir *Dictionn.*, t. II, fig. 2015.)

A Saint-Clément de Rome un chapiteau connu depuis longtemps (fig. 9272), et qui a fait partie du *ciborium* offert par le prêtre Mercurius (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1596, fig. 2921). « La corbeille est plus haute que large; aussi l'abaque pèse presque immédiatement sur le bord. Le treillis en losange est indépendant du fond et du rebord; le fond lui-même est une double

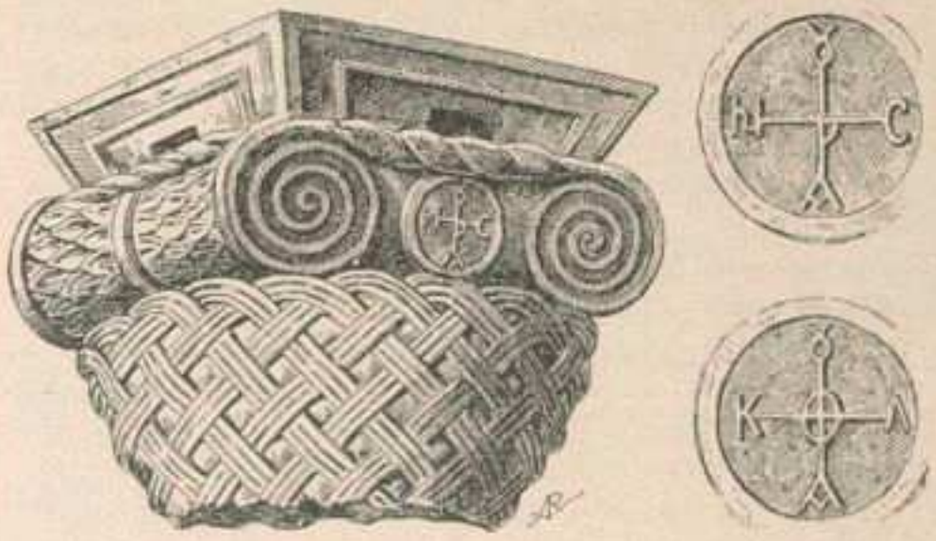

9268. — Chapiteau.
D'après Strzygowski, *Das Etschmiadzin Evangeliar*, p. 10.

couronne de feuilles lancéolées; le marbre est creusé très profondément; les tresses sont fines et étroites. L'abaque, échancré et aux angles tronqués, s'orne au centre des tranches d'un cabochon où s'accroche une feuille de lierre appartenant à une branche qui sort du panier. Les angles du tailloir sont supportés par des oiseaux aux ailes repliées; on n'en voit que deux car

[1] Grüneisen, *op. cit.*, p. 295-296. — [2] Id., *ibid.*, p. 296.

la colonne étant adossée l'on n'a qu'une demi-corbeille. Le travail est d'un ciseau plus sûr qu'à Otrante, capable de triompher des difficultés de la matière, et de rendre les formes avec un certain bonheur. »

Ce n'est pas nous éloigner de Rome et même de Saint-Clément que d'aborder à cette place la description des quatre chapiteaux de Lyon. On sait qu'ils présentent la même facture, mais que deux d'entre eux

9269. — Chapiteau de Tourmanin.
D'après Vogüé, *Syrie centrale*, 1865, pl. CXXXVI, n. 1.

portent les monogrammes caractéristiques du pape Jean II, tels qu'on les voit sur les chancels de Saint-Clément (fig. 9273) [1]. Il faut relever le désaccord qui existe entre la partie supérieure et la partie inférieure de ces chapiteaux. La vannerie est identique à Saint-Clément et à Lyon, tandis que les angles et les guirlandes de la partie supérieure révèlent une autre école, contemporaine de l'époque impériale avancée. L'emploi de l'aigle avec la guirlande se retrouve ailleurs, notamment sur un chapiteau du Musée archéologique de Milan (fig. 9274) au sujet duquel on notera des

9270. — Chapiteau de Saint-Marc de Venise.
D'après *Oriens christianus*, 1912, pl. II, n. 5.

différences importantes : 1° absence de la corbeille que remplace l'acanthe non dentelée; 2° emploi de la guirlande remontée de façon à reposer sur le dos de l'aigle, tandis qu'à Saint-Clément l'aigle la tient dans ses serres. De ce rapprochement de deux types en apparence si divers : l'acanthe et la corbeille, on croit pouvoir indiquer une conclusion possible. L'art romain s'était emparé du chapiteau classique et l'avait asservi, si l'on peut dire, à la politique en y introduisant l'aigle impériale, symbole d'un régime adulé dans certaines contrées de l'Orient et en Occident; mais il n'en allait pas de même en Égypte où la politique religieuse des empereurs avait soulevé l'hostilité d'une partie de ce pays, aussi l'aigle impériale avait été vite remplacée par la tête de bélier. A Rome, on suivait le courant de la mode, on sculp-

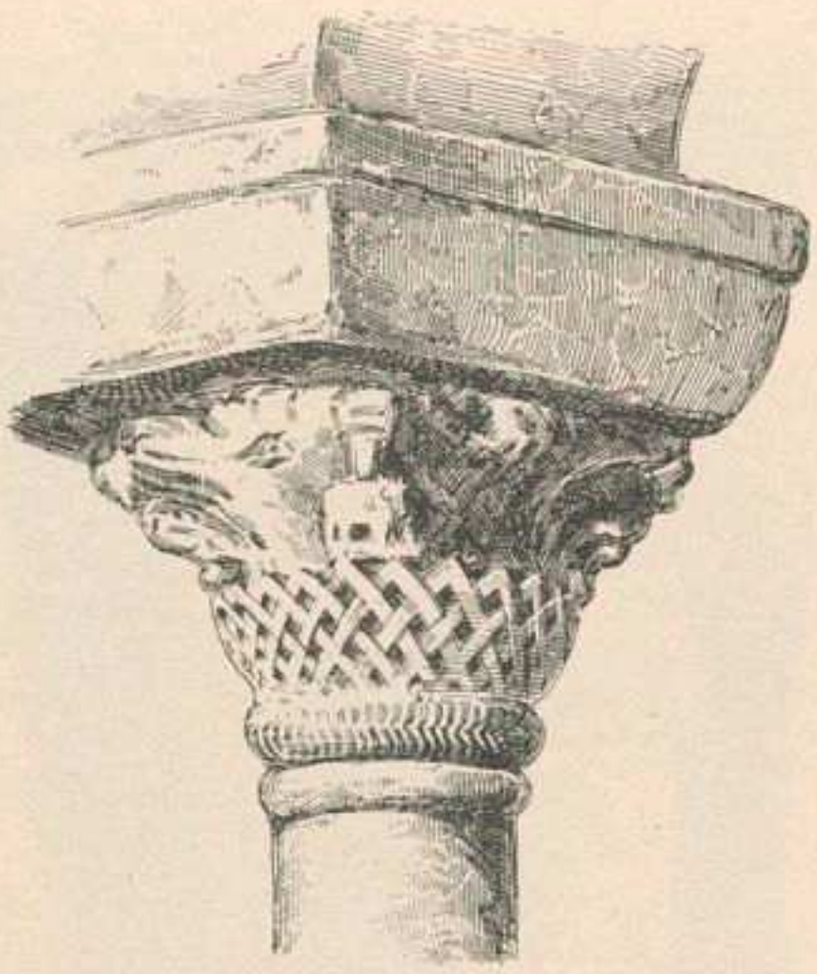

9271. — Chapiteau de la cathédrale d'Otrante.
D'après E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, fig. 14.

tait des chapiteaux de vannerie avec des animaux aux angles, mais on ne renonçait pas pour autant à l'aigle impériale et aux guirlandes. On s'efforçait donc d'associer la forme zoomorphe du style néo-oriental au type traditionnel, de combiner des préoccupations différentes.

Il est intéressant de constater que dans les chapiteaux de la forme néo-orientale, on ne trouvera utilisés que les motifs ornementaux de la partie supérieure des chapiteaux de l'époque impériale, tandis que la partie inférieure restera invariablement cachée sous le treillis de la corbeille de vannerie ou de pampres.

Ce qui fait l'intérêt des chapiteaux de Lyon c'est qu'ils nous apprennent un essai de compénétration entre l'art romain et l'art néo-oriental, essai destiné à ne pas survivre.

De ce qu'on vient de faire remarquer il ne suit pas — comme on a voulu nous le faire dire — que *tous* les chapiteaux-corbeille eussent une origine commune, à savoir les ateliers dépendant des carrières de Proconnèse. Il n'en est pas moins assuré que ces carrières étaient, au VIe siècle, dans leur plus grande exploitation et qu'on y appliquait le style byzantin alors en pleine possession du succès. Celui-ci s'affirmait de bien des manières, mais il en était une qui s'imposait plutôt par la vogue que par la beauté, c'était le chapiteau-corbeille, avec des figures d'animaux aux quatre angles, façon originale de passer du plan circulaire au plan carré. Que ce fût en Proconnèse même ou à Constantinople qu'on les exécutât, il n'importe guère et bien malin qui en donnera la preuve; mais de Proconnèse ou de Constantinople ces produits prenaient toutes les directions : l'Égypte, l'Afrique, l'Italie, la Dalmatie et l'Istrie. Alors, comme depuis et comme de nos jours, il y avait des modèles dont la provenance assurait le succès sans discussion, sans contestation. On n'exigeait pas l'objet achevé, on se contentait de

[1] Bégule et Bertaux, *Les chapiteaux byzantins à figures d'animaux à propos de quatre chapiteaux découverts à Lyon*, dans *Bull. mon.*, 1911, pl. III. Ces chapiteaux paraissent avoir été achetés à Rome, vers 1885, par le chanoine Chapot.

la maquette et les dernières touches se feraient sur place par des praticiens plus ou moins habiles. De Cyzique, port d'embarquement des carrières de Proconnèse, les marbres partaient à destination de Byzance, d'Alexandrie, de Carthage ou d'ailleurs. On

9272. — Chapiteau du *ciborium* de Saint-Clément. D'après une photographie.

est mal venu à écrire qu'on « ne voit pas où l'on trouve des documents pour attribuer aux ateliers de Proconnèse les chapiteaux-corbeille d'Italie » ; ces documents ce sont les monuments eux-mêmes. Pour un chapiteau en marbre de Carrare et un autre en marbre de Luna, c'est la majorité qui provient des carrières de Grèce, ou bien, ce qui est plus démonstratif encore, c'est à la pierre du pays, un calcaire mou et friable permettant la taille presque sans qu'il soit besoin de recourir au ciseau ; le couteau pouvait y suppléer. Ainsi s'explique en Égypte l'abondance des chapiteaux travaillés par les sculpteurs locaux qui se sont appliqués à reproduire et à varier, avec les matériaux peu coûteux qu'ils avaient à leur disposition, les modèles dispendieux qui leur étaient venus de Proconnèse.

Ce faisant l'Égypte, cette matrice féconde des plus belles formes de l'art, ne faisait que rentrer dans son bien, car c'était par elle que l'architecture, la sculpture et la peinture à Byzance avaient vécu et prospéré; mais non pas seulement par elle, l'Asie Mineure et la Syrie avaient apporté leur concours. Et voici que le style issu de cette compénétration inspirait un phénomène semblable entre la sculpture et la peinture, demandant à la seconde le secours des ombres profondes qui détachaient en clair l'ornementation et obtenues en creusant profondément le marbre.

Or, sans remonter à l'art pharaonique, nous voyons qu'à une époque plus rapprochée les artistes égyptiens se bornaient à rendre les silhouettes architectoniques en réservant au pinceau la décoration des surfaces. Les monastères de Baouit (voir ce nom) et de Chaqqara (voir ce nom) ont livré une série de chapiteaux et de fragments de sculpture coloriée du même style rudimentaire et décoratif auquel appartiennent nos chapiteaux-corbeille.

Sans vouloir s'aventurer jusqu'à dater avec trop de précision, on peut dire que l'ensemble de chapiteaux-corbeille dont nous parlons appartient au ve-vi^e siècle, qu'il s'agisse de Baouit, de Chaqqara, de Tusculum, de Saint-Clément. Ceux de Constantinople, de Venise, de Tourmanin sont certainement du vi^e siècle; ceux de Jérusalem procèdent plus directement de l'art hellénistique et celui du mont des Oliviers dépend de l'influence égyptienne. Car, quoi qu'il arrive,

9273. — Chapiteau byzantin de Lyon. D'après *Bull. monumental*, 1911, p. 200, pl. 1 A.

l'Égypte reste la source féconde à laquelle l'art s'est abreuvé. Cependant, malgré la richesse et la diversité des matériaux artistiques de provenance égyptienne, malgré l'originalité des motifs et la force de la technique dont témoigne l'art copte, une prévention invétérée subsiste et on se refuse généralement à reconnaître en lui une grande puissance d'art. Cette prévention procède d'une éducation faussée par la finesse d'exécution de l'art helléno-romain et par la formule simplificatrice et rudimentaire des œuvres de l'Égypte chrétienne. La sécheresse d'exécution, la tendance à la

9274. — Chapiteau conservé au Musée archéologique de Milan. D'après *Oriens christianus*, 1912, p. 300, pl. II, n. 1.

schématisation des motifs ont été poussées à l'excès en Égypte, on en convient, mais l'Égypte romaine et l'Égypte copte n'en sont pas moins étroitement liées à Rome et à l'Occident; elles ont adopté, cultivé les mêmes symboles, développé la même inspiration. Si l'Égypte a reçu de Proconnèse le chapiteau-corbeille, elle l'a accueilli, interprété, répandu partout où elle étendait son action; c'est elle qui l'a déformé, qui l'a exporté et acclimaté, principalement dans l'Italie méridionale et à Rome.

H. Leclercq.

OSRHOÈNE. — La Syrie proprement dite est très pauvre en monuments épigraphiques; bien plus pauvre encore la Mésopotamie (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce nom); on ne peut donc omettre de recueillir les quelques inscriptions chrétiennes.

A Oueranscher, ancienne *Constantina*, les murailles

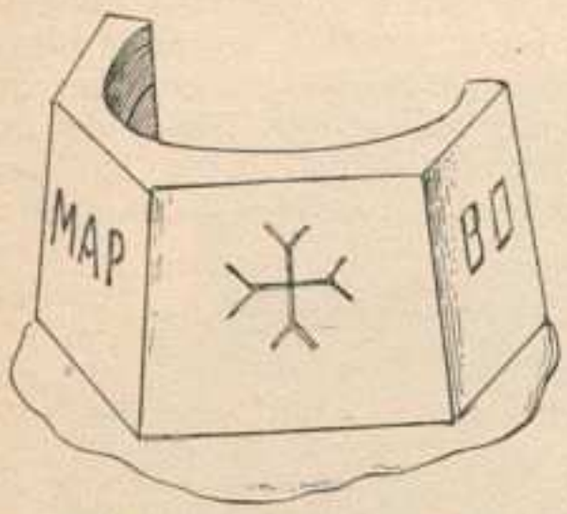

9275. — Bassin hexagonal.
D'après *Bull. de correspondance hellénique*, t. XXVI, 1902, p. 199.

de jadis existent encore sur de grandes longueurs et presque intactes. De-ci de-là quelques arcs de voûtes, des tours.

1. Grand bloc hexagonal creusé au centre en forme de bassin. Quatre faces subsistent, sur les trois qui sont inscrites on lit : MAF(τυς) ‖ + ‖ BC(ηθι) (fig. 9275).

C'est probablement une invocation adressée au patron vénéré en ce lieu (voir *Dictionn.*, t. II, au mot *Boeteia*, col. 962).

2. Linteau de porte d'entrée d'une maison, dalle de basalte, long. 2 m. 25, haut. des lettres 0 m. 05; une croix inscrite dans un cercle divise le texte en deux parties; un certain nombre de caractères manquent, quelques-uns sont douteux :

ΟCIΩTEΠICK ΑΒΡΑΑΜΟΥΚΑΙΙCΑΑΚΟΥΑ
CAKINAKAΘEAΦI ⊕ ΛΟΥΔΙΑΚΟΝΟΥΟΙΚΚΑΝΕ
ΠICKAIT MONH MIONENMHNI ΑΡΤΕΜΙ
ΙΝΔ ϛ

[Ἐπὶ τοῦ] ὁσιωτ(άτου) ἐπισκ(όπου) Ἀβραάμου καὶ Ἰσαακοῦ α.....
..... σακινα (?) καὶ Θεαφίλου ⊕ διακόνου. . . . . .
πις (?) καὶ τὸ μνημ(ε)ῖον ἐν μηνὶ Ἀρτημι-
[(σίου)
ἰνδ(ικτιῶνος) ζ'

Une autre inscription, de même origine, publiée par Humann et Puchstein [1], nomme également un évêque Abraham, le même personnage probablement ; cette inscription est datée et, à la suite des éditeurs, M. V. Chapot la reporte à l'année 456; or le texte qu'on vient de lire donne le choix entre 453 et 468.

3. Autre linteau de porte, très grandes lettres de 0 m. 20 environ :

CIIUYΔH ⊕ HΛIA

Σπουδῇ Ἥλια. Elias est l'auteur de la dédicace ou le préposé à la construction.

4. En dehors de la ville, à l'Ouest, entre la grande porte et la grande église circulaire à coupole, dalle de basalte longue de 2 m. 86, haut. des lettres 0 m. 06. L'inscription est sur une seule ligne :

[+ἐπὶ τ]οῦ ἁγ(ίου) Σαμουήλου ἐπισκόπου
+ ἐκτίσθη τὸ πανδοχ(εῖον) ἐν ἰνδ(ικτιῶνι) ζ'
+ τοῦ εκω' ἔτους +

L'année 825, comptée suivant l'ère des Séleucides, correspond à 513-514 après Jésus-Christ, qui répond à l'indiction VII.

Nous avons ici la mention d'un *pandochéion*, c'est-à-dire d'une hôtellerie pour pèlerins (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2747). L'évêque Samuel n'est pas autrement connu.

« Humann et Puchstein ont donné une brève description de la grande nécropole qui s'étend au nord de Oueranscher, devant les murs. C'est comme une autre ville, régulièrement ordonnée avec de grandes rues droites, se coupant souvent à angle droit. Les tombeaux de basalte s'élèvent à une faible hauteur, mais comme on descend par quelques degrés dans la chambre intérieure, dont le niveau est inférieur à celui du sol, ils constituent des habitations luxueuses pour des Kurdes habitués aux basses et étroites demeures faites de boue et de pierre. Les lits funéraires, au-dessus desquels la paroi des murs est entaillée en *arcosolium*, forment encore des couchettes fort convenables ou des tables et des placards. Les portes massives elles-mêmes sont conservées et tournent sur leurs gonds; le trou creusé autrefois dans le chambranle permet d'adapter un verrou sommaire. Presque aucun de ces mausolées ne porte le nom des morts qui y ont reposé; par exception, après les voyageurs cités plus haut, qui ont relevé une inscription, M. Victor Chapot [2] a noté la suivante sur un linteau de porte, haut. des lettres 0 m. 07 à 0 m. 09 :

ΙCΑΑΚΗC ΚΑΙΘΥΜΑC
ΙΑΤΡΟC ΠΑΝΤΑΠΩΛΗC

Ἰσαάκης ἰατρὸς καὶ Θ(ο)ῦμας πανταπωλης.

Un médecin juif à ajouter à la liste déjà donnée (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 164-175).

H. LECLERCQ.

OSSUAIRES. — « Au nombre des rares objets appartenant en propre et sans conteste à l'archéologie juive, figurent au premier rang ces coffrets, en pierre calcaire tendre dont on a recueilli plusieurs spécimens aux environs de Jérusalem, dans différents sépulcres creusés dans le roc. Ils consistent en de véritables petites caisses rectangulaires allongées, d'une longueur environ double de leur hauteur, fermée par des couvercles également en pierre, plats, demi-cylindriques ou prismatiques [3]. » Ces petits objets ne paraissent guère dépasser l'ère chrétienne, néanmoins leur ornementation, et les inscriptions qui les distinguent, méritent quelque attention. Leur nature funéraire ressort avec évidence du lieu des trouvailles, quant à leur destination elle a trouvé les esprits partagés. Certains ont voulu y voir des ossuaires destinés à transporter en Palestine les restes des Juifs morts à l'étranger et ayant désiré être ensevelis avec leurs pères. D'autres croient que ces récipients devaient recueillir les os de martyrs ignominieusement enterrés en attendant qu'on pût leur rendre les honneurs funèbres. Ce dernier cas a pu se produire et, d'après Ch. Clermont-Ganneau, il expliquerait peut-être les ressemblances qui paraissent exister entre ces ossuaires et celles d'anciennes châsses chrétiennes. C. de Saulcy n'a pas hésité à y voir de simples ossuaires [4]. Les juifs donnaient en cela un exemple que les chrétiens ont rarement suivi. On sait que, chez eux, les sépultures de famille consistaient en caves ou chambres funéraires creusées dans le roc et contenant un nombre limité de fours à cercueils; aussi, après un certain temps, il devenait nécessaire de faire place aux survenants et, à cet effet, on enlevait les ossements des cadavres réduits à l'état de squelettes et on les déposait dans ces coffrets qu'on plaçait, comme les urnes funéraires des païens, soit sur le sol de la chambre funéraire, soit dans des niches ou *loculi* spéciaux pratiqués dans les parois. Cette explication, conforme au

[1] *Reisen in Kleinasien und Nordsyrien*, 1890, p. 486. — [2] V. Chapot, *Antiq. de la Syrie du Nord*, dans *Bull. de correspondance hellénique*, t. XXVI, 1902, p. 198-201. — [3] Ch. Clermont-Ganneau, *Nouv. ossuaires juifs avec inscr. grecques et hébraïques*, dans *Revue archéol.*, 1873, t. I, p. 398. — [4] De Saulcy, *Bull. du musée Parent*, p. 21 sq.

bon sens, se trouve corroborée par plusieurs textes talmudiques [1].

Un hypogée judéo-grec, situé sur la pente septentrionale d'Aquabet-es-Suwan, au delà de la vallée de Sitty-Mariam, nous montre les *qoqim* ou fours à cercueils et les ossuaires au nombre de quatorze (fig. 9276) [2].

Les proportions des ossuaires sont déterminées par les dimensions des ossements qu'ils devaient contenir; la longueur a été sensiblement calculée sur celle de l'os le plus long de l'homme adulte (le fémur) et la largeur sur celle du crâne. Quant à la hauteur, elle est telle que la caissette puisse contenir tous les os du squelette, détachés et superposés. Dans ceux de ces monuments, peu nombreux du reste, qui ont été vus en place par des personnes dignes de foi, on a toujours constaté que le crâne était placé en dernier lieu, au-dessus des autres débris. On remarquera d'ailleurs que lors de la déposition du mort dans le *qoqim* on l'y enfonçait la tête en avant, de telle façon qu'en le retirant de là les os du squelette, ramenés et rangés dans l'ordre où on les retirait, donnaient le crâne en dernier lieu.

Ces ossuaires ont été rencontrés à Alexandrie, à Lydda, à Jérusalem, etc. La communauté des dames de Sion, établie au sanctuaire de l'*Ecce homo*, possède un enclos situé à la pointe méridionale du mont des Oliviers. Vers le commencement de ce siècle on y a découvert une ancienne sépulture juive qui contenait des ossuaires et plusieurs graffites judéo-grecs. Les ossuaires, au nombre de quatre, tous creusés dans des blocs de calcaire doux, étaient à peu près intacts (fig. 9277) et voici, à titre d'échantillon, un diagramme donnant les mesures de l'un des deux où sont inscrits les graffites (fig. 9278). Leur ornementation est assez originale. L'une des grandes parois, layée avec soin, a été recouverte d'une couche de teinture rouge. Sur ce fond, le dessin en rosaces avec encadrements divers, quoique tracé à la pointe et en ligne un peu grêle, se détache en blanc avec une netteté parfaite. Sur toutes les autres faces et jusque sur les couvercles — plats ou légèrement bombés — des traits épais de la même couleur garance se croisent avec plus ou moins de caprices, le décorateur ayant visé peut-être à simuler un treillis, avec ici ou là quelques étoiles de fantaisie.

Les ossuaires sont assez fréquemment ornés de dessins qui varient peu entre eux. L'ornementation n'occupe, en général, qu'une des grandes faces de l'ossuaire; elle existe quelquefois également sur une des petites faces. Quant à la grande face postérieure, elle reste nue, ce qui semble indiquer que l'ossuaire était appliqué contre une paroi, de manière à ne présenter aux regards que sa face antérieure.

Le thème décoratif est presque unique : deux rosaces symétriques dont l'une est la répétition de l'autre. Chacune d'elles contient une rosace soit géométrique, soit fleurie, d'une complication et d'une richesse plus ou moins grandes, entourée de cercles ou couronnes concentriques visiblement tracés au compas, d'une composition diverse, quelquefois cantonnés de fleurons ou petites rosaces; le tout encadré dans des lignes sinueuses, cannelées, festonnées ou des baguettes de feuillages.

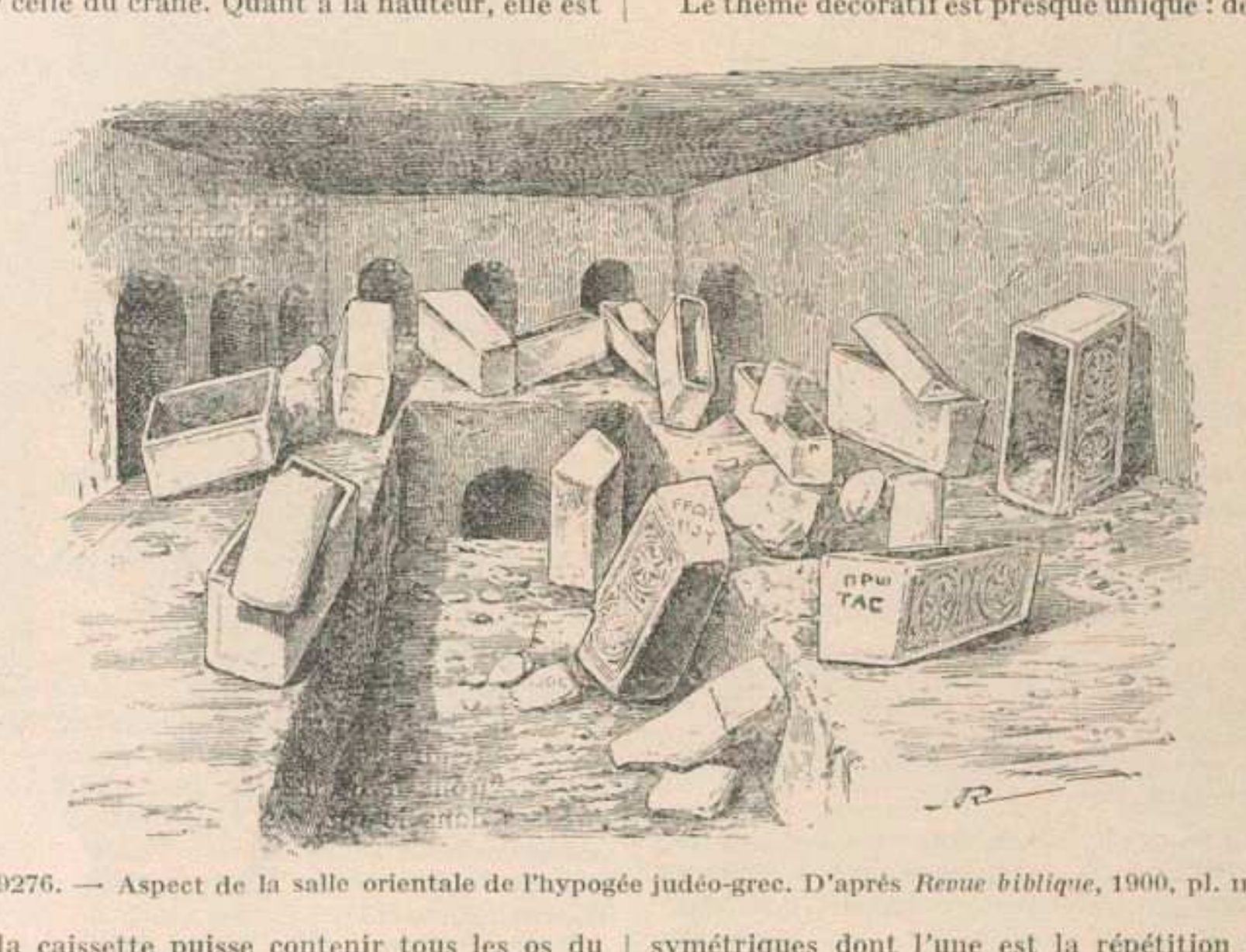

9276. — Aspect de la salle orientale de l'hypogée judéo-grec. D'après *Revue biblique*, 1900, pl. II.

Un exemple unique et très intéressant, conservé dans la collection du *Palestine exploration fund*, offre une ornementation architecturale qui consiste en colonnettes formant portiques (fig. 9279). Mentionnons encore un ossuaire en calcaire tendre trouvé à Jérusalem, au mont des Oliviers (fig. 9280). Entre deux rosaces on voit au centre un édicule, les portes ouvertes à deux battants. C'est l'hadès (voir ce nom) ou bien l'armoire de la Thora [3].

En ce qui concerne les inscriptions tracées à la pointe sur ces coffrets, nous ne pouvons que renvoyer aux publications qu'on trouve dans les notices suivantes : Ch. Clermont-Ganneau, *Nouveaux ossuaires juifs avec inscriptions grecques et hébraïques*, dans *Revue archéologique*, 1873, t. I, p. 402-414; le même, *Ossuaire juif de Joseph, fils de Jean*, dans même revue, 1878, t. II, p. 305-311; le même, *Épigraphes hébraïques et grecques sur des ossuaires juifs inédits*, dans même revue, 1883, t. I, p. 257-276; *Cinquième rapport*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XI, 1885, p. 157-251, pl. I-XII; H. Vincent, *Nouveaux ossuaires juifs*, dans

[1] Id., *ibid.*, p. 27. — [2] *Revue bibl.*, t. IX, 1900, pl. II. — [3] Ch. Clermont-Ganneau, *Rapport sur une mission en Palestine et Phénicie en 1881*, dans *Archives des missions scient. et litt.*, IIIe sér., t. XI, 1885, p. 220, n. 78.

Revue biblique, t. XI, 1902, p. 103-107; M.-R. Savignac, *Nouveaux ossuaires juifs avec graffites*, dans *Revue bibl.*, t. XXXIV, 1925, p. 253-266. Sans nous engager ici dans une étude qui ne saurait trouver place dans le *Dictionnaire*, nous ne pouvons omettre d'indiquer l'importance de cette catégorie de monuments au point de vue philologique et onomastique, comme l'a montré M. Schwab, *Rapport sur une mission de philologie en Grèce*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, nouv. sér., t. XXI, 1913, fasc. 10, p. 9-10.

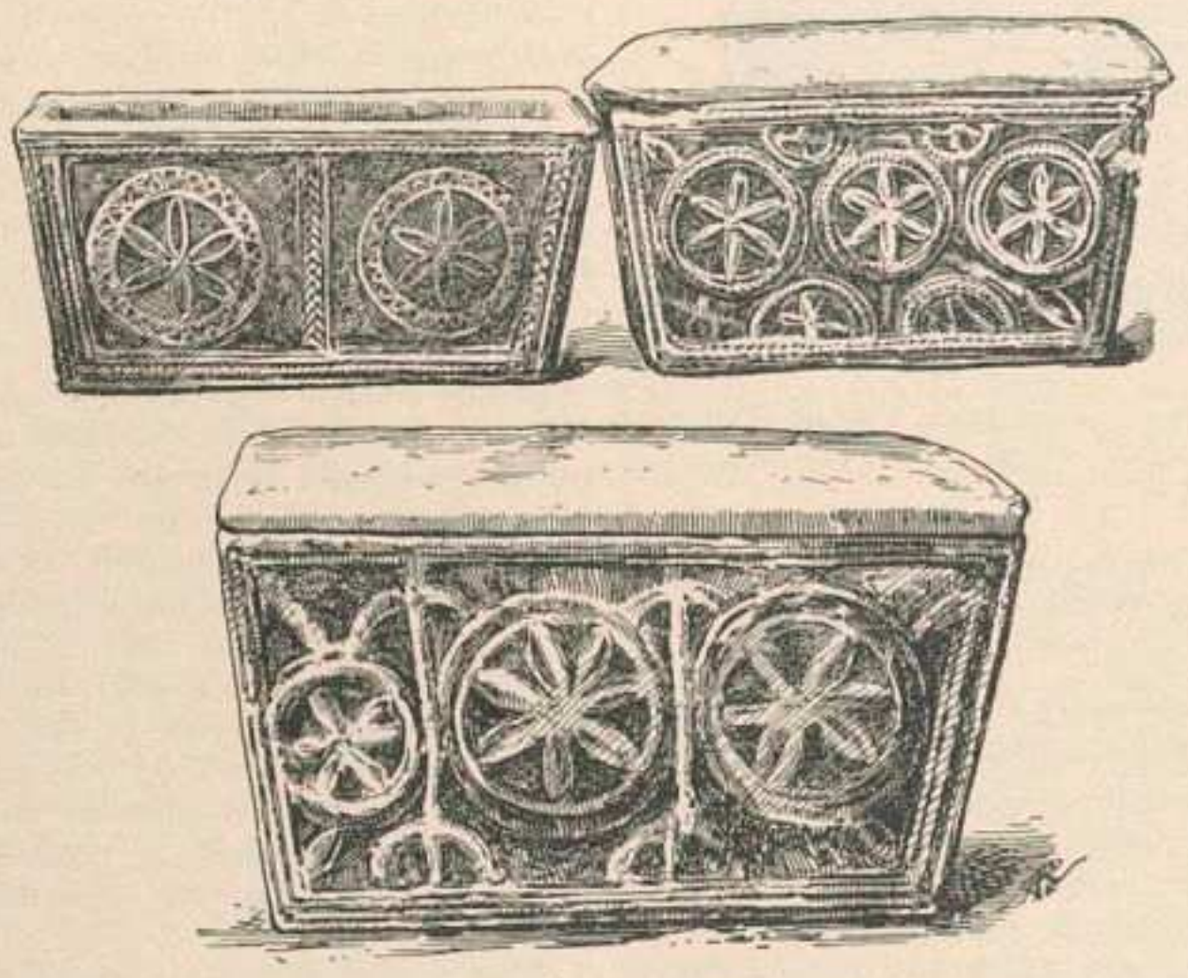

9277. — Ostothèques. D'après *Revue biblique*, 1901, p. 103.

Lorsque, en 1873, Clermont-Ganneau signalait un rapport possible entre les ossuaires juifs et les ossuaires de martyrs chrétiens il faisait, une fois de plus, acte de divination archéologique. On a, en effet, trouvé à Dalaa, région d'Aïn-Beida, dans l'Afrique du Nord, en 1895, un coffret rectangulaire en pierre calcaire, long de 0 m. 26, large de 0 m. 14, haut de 0 m. 13,

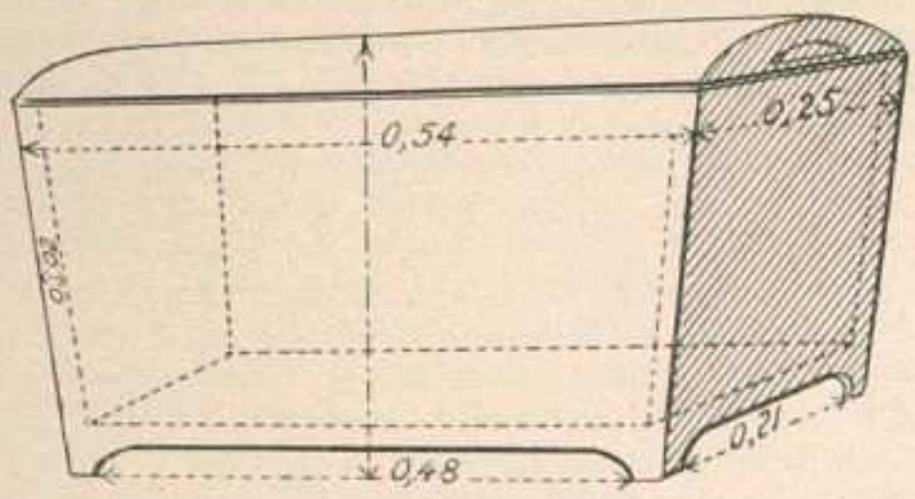

9278. — Diagramme donnant les mesures d'un des deux ossuaires où sont inscrits les graffites. D'après *Revue biblique*, 1902, p. 104.

conservé au musée du Louvre (fig. 9281). Les bords supérieurs de ce coffret sont creusés d'une rainure, où s'engageait un couvercle, qui est perdu. Les faces latérales reproduisent les dessins géométriques que nous venons de voir sur les ossuaires juifs, également avec traces de couleur. L'un des grands côtés présente, à droite une large rosace entourée d'une couronne et d'une dentelure; à gauche, un cadre rectangulaire (0 m. 10 sur 0 m. 09) bordé de moulures et à queues d'aronde, où est gravée l'inscription. On a recueilli à l'intérieur une fiole contenant le sang du martyr.

L'inscription remplit le cadre à queues d'aronde; elle est gravée avec soin, en lettres régulières, et disposée sur cinq lignes que séparent des traits horizontaux. D'après la forme des caractères et la finesse de la décoration, le coffret et l'inscription ne paraissent pas postérieurs au IVe siècle. Voici le texte :

MEMO
RIAFELI
CIANI
PA IIIK IVLI
AS VLSE

Ligne 1. *Memoria* a ici le sens de reliques ou de reliquaire (voir ce mot).

Lignes 2-3. Ce personnage ne peut être identifié;

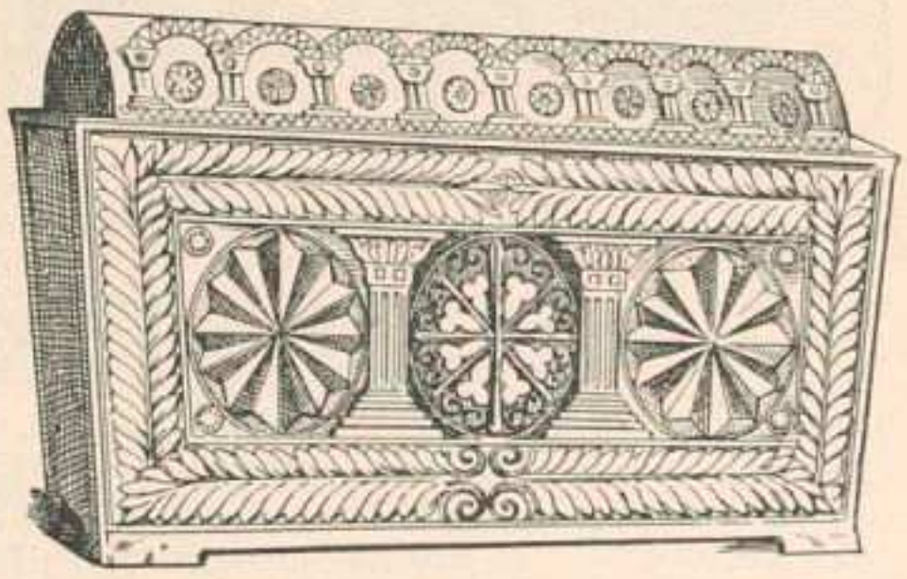

9279. — Ossuaire juif. D'après *Revue archéologique*, 1873, t. I, p. 401.

l'anniversaire de *Felicianus* tombait le III des calendes de juillet; un martyr *Felicianus* figure le IV des calendes de novembre, au vieux calendrier de Carthage.

Ligne 4. Pour cette ligne et la suivante, Rostowtzew a proposé une explication inadmissible; le texte de la ligne 4 est très clair *III k;* il faut donc lire *passi III kalendas julias*, ce qui ne soulève aucune difficulté. On a rencontré plusieurs fois sur les inscriptions d'Afrique le mot *passus* suivi d'une date, par exemple : à Uppenna, à Henchir Certouta, à Sillègue, à Rouffach, à Aïn-Melloul, à Orléansville, à Renault.

Ligne 5. Ici, un mot énigmatique : *Ulse?* La lecture n'est pas certaine; il se pourrait que l'L soit un E et qu'entre L et S il y ait eu une lettre. On a proposé

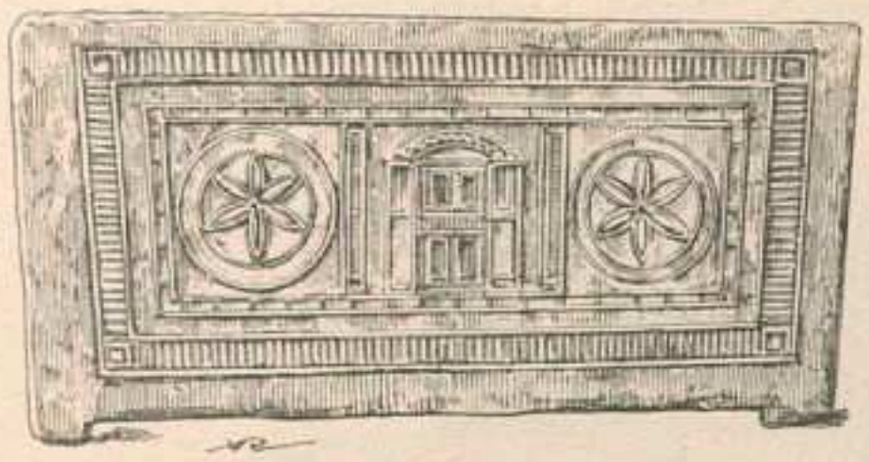

9280. — Ossuaire en calcaire tendre trouvé à Jérusalem. D'après *Archives des missions scient. et litt.*, IIIe sér., t. XI, 1885, p. 220.

d'interpréter ces quatre lettres d'un nom d'une localité inconnue et introuvable; il est plus vraisemblable de s'en tenir à cette formule :

Memoria Feliciani passi III kalendas julias
V(otum) l(ibens) s(olvit) e(piscopus).

Bibliographie. — Rousset, dans *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1895, p. IX, XV. — Papier, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1895, p. 76. — A. Héron de Villefosse, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1896, p. 335. — S. Gsell, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XVI, 1896, p. 483; t. XVIII, 1898, p. 128. — Rostowtzew, dans *Revue archéologique*, 1897, t. II, p. 297. — P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*,

9281. — Coffret de pierre de Dalaa. D'après *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1895, p. 76.

t. XII, part. 1, 1908, p. 239-242, n. 275. — H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. I, 1907, p. 528, fig. 152.

H. Leclercq.

OSTIE. — I. Le passé de la ville. II. Les origines d'Ostie. III. Ostie primitive. IV. La seconde enceinte. V. Les fouilles. VI. Les martyrs d'Ostie. VII. Liste épiscopale. VIII. La communauté d'Ostie. IX. *Xenodochium*. X. Basilique constantinienne. XI. Chapelle des martyrs. XII. Épigraphie. XIII. Mosaïque. XIV. Verres. XV. Lampes. XVI. Plomb. XVII. Inscription. XVIII. Judaïsme.

I. Le passé de la ville. — Ostie se trouve à 16 milles de Rome, sur l'embouchure du Tibre. Elle jouissait autrefois de meilleures conditions de salubrité qu'aujourd'hui, parce que la désertion des hommes, l'abandon des cultures, l'obstruction des canaux de drainage y ont, depuis lors, progressivement aggravé le redoutable péril malarique; elle s'élevait dans un cadre très différent de celui qu'elle possède de nos jours, non seulement parce que, depuis l'antiquité, la mer s'est retirée sur une distance de près de 5 km. devant les alluvions du fleuve, mais parce que l'inondation de 1557 a coupé d'un tracé rectiligne la boucle que le Tibre formait au long de l'ancienne *via Ostiensis*, en avant de la forteresse dressée au bord de sa rive gauche, d'ordre de Sixte IV, par un émule d'Antonio da Sangallo : Baccio Pontelli [1]. Ce lieu privilégié par la rencontre de la mer, de la terre et du fleuve fut probablement marqué par un établissement avant celui des Romains [2]. S'agit-il d'un établissement étrusque? On l'a supposé non sans ingéniosité. Un vers des *Fastes* d'Ovide cite les *Atria Tiberina* [3] où Mommsen et d'autres ont vu la mention d'une station religieuse encore en faveur au temps du poète; à cela on a opposé l'idée d'une réminiscence géographique urbaine et, puisque le mot *atrium* est un des rares mots latins dont l'origine étrusque est incontestable, on en a conclu que le texte d'Ovide nous a transmis le nom étrusque que portait la cité d'avant la colonisation d'Ancus Marcius et dont *Ostia* [*Tiberina*] ne serait au demeurant qu'une transcription littérale. Quant à la première colonie de Rome, le récit traditionnel en rattache la *deductio* à l'époque de son quatrième roi, par la création, indispensable, de salines [4].

Dès la plus haute antiquité on voit en honneur à Ostie le culte de Volcanus, la vieille divinité du Latium, dont la suprématie s'est exercée jusque dans le Panthéon de la Rome primitive; ainsi la fondation d'Ostie se trouve reportée à une époque antérieure à l'avènement sur le Capitole de la Triade souveraine. Ensuite le silence se fait sur Ostie dont on n'entend plus parler jusqu'à la création, en 266 avant Jésus-Christ, de la *quæstura provinciæ Ostiensis*. Alors et depuis — avec l'occupation de la Sicile et de la Sardaigne, la seconde guerre punique, la conquête de l'Espagne, le développement simultané du commerce de Rome et de ses forces navales — Ostie commence à tenir un rôle dans l'histoire, rôle de second plan tant que son port ne consiste qu'en emmarchements sur le Tibre inhospitalier, rôle essentiel lorsque l'obstination de Claude eut ouvert sur la pleine mer, à 2 milles et demi au nord du fleuve doublé par des canaux artificiels, un port de 65 hectares que Trajan devait agrandir et perfectionner encore. La colonie sur le Tibre naturel, son port sur le Tibre creusé par la main des hommes formèrent longtemps comme deux villes fraternisant en une même cité, et méritèrent, surtout au IIe et au IIIe siècle, par leur labeur et leur richesse, qu'on leur appliquât l'éloge qui leur fut décerné en un temps où il avait cessé d'être vrai : *Duo quippe Tiberini alvei meatus ornatissimas civitates tamquam duo lumina susceperant* [5]. Les deux flambeaux allaient, en effet, s'éteindre l'un après l'autre. Au IVe siècle, probablement sous Constantin, l'union qui faisait leur force et leur éclat se trouva brisée. Il y a désormais divorce entre le port, où se concentre le peu de vie qui circule encore entre Rome et la mer, et Ostie, dont l'atelier monétaire est fermé, que délaissent de plus en plus les navires, et qui commence à mourir. Les entretiens de sainte Monique et de saint Augustin ennoblissent une dernière fois de leur immortel souvenir la pauvre ville à son déclin. Mais, dès lors, sa chronique se réduira à une

[1] L. Paschetto, *Ostia, colonia romana. Storia e monumenti*, in-4°, Roma, 1912, p. 1-23; cf. *Journal des savants*, 1911, p. 457-458. — [2] J. Carcopino, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1911, p. 189, n. 2. — [3] Ovide, *Fasti*, IV, 290. — [4] L. Paschetto, *Ostia, colonia romana. Storia e monumenti*, Roma, 1912; cf. J. Carcopino, *Un livre sur Ostie*, dans *Revue archéol.*, 1913, t. I, p. 389-405. — [5] Cassiodore, *Variarum*, l. VII, ep. IX.

suite monotone de dévastations. Après les Vandales (Ve siècle) surviennent les Sarrasins (IXe siècle), et finalement les barbaresques. Entre les invasions arabes et les expéditions de corsaires se placent les amateurs et les artistes. Les marbres d'Ostie furent employés à construire le *Duomo* de Pise et, dans la suite, Saint-Pierre de Rome. C'est d'Ostie que vint le bloc d'*africano* sur lequel Sixte-Quint fit poser le saint Pierre de bronze qui s'érige, depuis 1588, au sommet de la colonne Trajane; et quand, à la fin du XVIIIe siècle, ce sont les fouilles systématiques qui commencent à Ostie, on peut croire, pendant plusieurs années encore, que c'est le sac de la ville qui continue.

II. Les origines d'Ostie. — « L'histoire d'Ostie est grevée d'une contradiction initiale. » Tandis que les textes s'accordent à montrer Ostie comme la première des colonies romaines, fondation du roi Ancus Marcius, au VIIe siècle avant notre ère, des faits nombreux s'opposent à cette tradition et on s'efforce de concilier les textes et les faits par la supposition d'une Ostie préromaine, latine, à laquelle succède une Ostie colonie et port de Rome.

Les fouilles méthodiques entreprises en 1907, dont nous parlerons plus loin, n'ont mis au jour aucun monument ou aucun objet remontant au delà du IVe siècle et aucun document recevable ne permet de soutenir la réalité d'une Ostie, colonie et port de Rome, pour une époque plus ancienne. Le nom même d'Ostie ne se lit nulle part à propos de la fondation de Marseille par Justin ni à l'occasion des conventions passées avec Carthage et conservées par Polybe. On le rencontre en 278 avant notre ère à propos de la guerre de Pyrrhus et il est impliqué en 267 par l'institution des quatre questeurs maritimes. A partir de 338 on rencontre sur les revers des monnaies les proues de navires symbolisant la création d'une marine. D'ailleurs la fondation d'Ostie n'a pu précéder l'exploitation des étangs salins sur la rive gauche du Tibre, postérieurement au milieu du Ve siècle et par conséquent deux siècles après la prétendue colonisation d'Ancus Marcius. C'est donc entre 338 et 278 que doit s'intercaler la fondation de la colonie et l'installation de son premier port.

Cependant il y a une Ostie primitive dont le secret est conservé par l'histoire religieuse. Ostie fut un des centres religieux du Latium, mais elle perdit ce caractère par suite du développement et de l'éclat postérieurs de la colonie. On peut néanmoins en ressaisir quelques traces qui ont subsisté malgré l'action des siècles. Le dieu Vulcanus a conservé à Ostie, jusqu'à la fin de l'empire, les marques de son culte fédéral. L'épigraphie a révélé l'existence d'un pontife dictateur, témoin d'un organisme politico-religieux, et Rome a pris soin d'entretenir à Ostie même le culte des divinités nationales. La principale fête d'Ostie était celle des Dioscures considérés comme les patrons des navigateurs, une autre fête était réservée à Portunus, dieu des portes et des ports; mais Vulcanus les dépassait en importance parce qu'étant le dieu du feu il couvrait les docks de sa protection et les mettait à l'abri de l'incendie. Quant au Tibre son culte était très secondaire à Ostie, où logiquement il aurait dû tenir le premier rang; mais ces divinités se fondaient dans l'unité du véritable et primitif Vulcanus.

Ce Vulcain de la préhistoire éclipse le Vulcain classique; il le dépasse par la multiplicité de ses attributs, par l'étendue et par l'universalité de son empire. On peut le suivre, par la linguistique, de la Crète, son point de départ, jusqu'au Latium.

Il est en Crète le dieu du feu qui suscite et entretient la vie dans la nature et la société, il est aussi le dieu de la foudre, le dieu solaire. Dieu du feu, il est en même temps celui des fleuves et Vulcanus était donc dieu du Tibre. Nous le voyons se manifester sous cet aspect aussi bien dans les mythes qui le concernent que dans le cycle des cérémonies où il intervient : Volcanalia, Volturnalia, Portunalia, et où, à travers les surcharges accumulées par les siècles, nous arrivons à démêler le thème fondamental, la fête du fleuve et du dieu qui le personnifie. Or ce culte de Vulcain, tel qu'il a survécu à Ostie à peu près intact, nous le retrouvons dans la protohistoire romaine à l'état de culte national, avant qu'il ne fût supplanté par l'avènement du Jupiter Capitolin. Il y a donc eu à Ostie, indépendant de la colonie déduite par les Romains et plus ancien qu'elle, un sanctuaire fédéral dont ils ont adopté la divinité, comme ils ont adopté les cultes fédéraux des temples voisins de Lavinium [1].

III. Ostie primitive. — La découverte du *castrum* ostien a apporté au problème des origines d'Ostie une donnée positive importante pour la solution. On sait que le problème se pose dans les termes suivants : les auteurs anciens attribuent la fondation d'Ostie à Ancus Marcius, nous l'avons vu. Ce roi, dans le deuxième tiers du VIIe siècle, après avoir enlevé aux Véiens la *silva Mesia*, sur la rive droite du Tibre, aurait fondé à l'embouchure du fleuve une colonie, la première en date des colonies romaines. Cette conduite se serait inspirée des raisons suivantes : assurer à Rome l'accès de la mer, lui procurer la facilité de son ravitaillement en sel, mettre la bouche du Tibre à l'abri d'une flotte ennemie. Cela c'est la vénérable tradition, mais il lui faut compter avec la critique historique qui soutient et démontre qu'il y a eu ici — comme dans bien d'autres récits — transposition de plusieurs centaines d'années. L'histoire romaine a été allongée, étirée de trois siècles vers le passé, et la trame des faits légendaires qui en forment le début est faite, pour une large part, d'anticipations. Les fouilles d'Ostie n'ont cessé de démentir la tradition au profit de l'histoire, en sorte qu'on a pu dire que rien, dans les constructions remises au jour, dans les objets recueillis, dans l'aspect et le mobilier des sépultures, n'a jamais permis de remonter au delà du IVe siècle avant notre ère. A ces confirmations négatives sont venues s'ajouter des preuves positives; il est possible désormais de suivre sur le terrain la ligne des murailles dans lesquelles la primitive colonie ostienne fut enfermée [2].

Un premier fragment de ce mur vénérable, auquel s'appuyaient des docks que l'on a dénommés le « Petit marché », était connu depuis 1911 [3]. En 1914, on découvrait un autre mur semblable que l'on suivait sur une trentaine de mètres le long de la rue des Moulins. Ce mur, perpendiculaire au *decumanus*, était interrompu, sur cette voie, par une porte précédée d'une double vestibule. Mais on ne vit pas d'abord quelle était la signification exacte de ces vestiges [4], et la question des enceintes d'Ostie n'en fut pas éclaircie. Il fallait de nouveaux travaux et des découvertes complémentaires pour aboutir à cette constatation que le forum d'Ostie républicaine et impériale marque le centre d'un *castrum*, citadelle rectangulaire de 193 m. sur 120, entouré d'un gros mur de tuf. Au milieu des côtés est et ouest s'ouvrent des portes précédées d'une double cour intérieure; leurs fondations, qui seules subsistent, sont assez puissantes pour que l'on doive penser qu'elles étaient surmontées de tours. Ces fondations étaient recouvertes par la chaussée du

[1] J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, in-8°, Paris, 1919. — [2] G. Calza, *Ostia. Guido storico monumentale*, in-12, s. d.; *Notizie degli scavi*, 1923-1925; L.-A. Constans, *Ostie primitive*, dans *Journal des savants*, 1926, p. 437. — [3] D. Vagliari, dans *Notizie degli scavi*, 1911, p. 201, 280. — [4] Cf. *Journal des savants*, 1917, p. 466.

decumanus de la ville impériale : la grande artère médiane de la cité n'est donc que le prolongement du *decumanus* primitif. La voie perpendiculaire, ou *cardo*, a été détruite lors de la construction du *forum* et des deux temples qui le dominent. Ainsi fut très heureusement retrouvé dans les rues du temps de l'empire le souvenir des lignes pomériales qui, à l'intérieur et à l'extérieur, réservaient une zone de 10 m. à partir du mur : cette limite devait être marquée à l'extérieur par le fossé de défense, à l'intérieur par un chemin de ronde. Nous nous trouvons ici devant une enceinte qui peut servir de plan-type de la colonie romaine.

L'examen de la construction des murs, en gros blocs de tuf assez réguliers, témoigne des plus frappantes analogies avec le mur d'enceinte de la *Roma quadrata* dont il subsiste un fragment à l'angle sud-ouest du Palatin, près de la *Scala Caci;* ce mur ne remonte pas au delà de la première moitié du IVe siècle. On a observé que l'un et l'autre murs sont faits d'un tuf à scories, lequel ne se trouve pas au voisinage d'Ostie, ni même à Rome, mais provient vraisemblablement du territoire de Fidènes [1]. Ainsi l'archéologie et la critique historique sont d'accord pour placer au IVe siècle avant notre ère la fondation de la colonie d'Ostie, attribuée par la légende au roi Ancus Marcius. La date de 335 [2] est très vraisemblable; elle laisse à Ostie son titre de plus ancienne colonie de Rome, fondée après la destruction d'Antium (338 av. J.-C.), et elle coïncide avec la période de gloire de la *gens Marcia* que les annalistes ont voulu exalter en invoquant le souvenir d'Ancus Marcius.

A l'intérieur des antiques murailles, on a mis au jour un certain nombre de vestiges qui paraissent remonter à la même époque. Ils ne permettent aucune identification de monument, aucun tracé de rue; mais ils suffisent pour qu'on puisse affirmer que l'Ostie primitive était autre chose qu'une enceinte fortifiée abritant des soldats logés dans des baraquements ou sous la tente; c'était une petite ville, avec une population permanente. Cette population, étant données les très modestes dimensions de l'enceinte (626 m. de tour), ne pouvait être nombreuse. Il se pourrait que le chiffre des colons ait été de 300, chiffre que l'on rencontre d'habitude pour les colonies de citoyens romains, et spécialement pour les *coloniæ maritimæ*, comme était Ostie, jusqu'au début du IIe siècle avant notre ère.

Où était le forum de la colonie primitive? Il faut, évidemment, le chercher aux environs immédiats du point central où le *cardo* et le *decumanus* se croisent. En ce point on remarque une sorte de petit monument circulaire d'époque récente. Il est permis de penser qu'il conservait, sur le forum de l'Ostie impériale, le souvenir du *mundus* autour duquel, selon le rite étrusque, s'était organisée la colonie primitive.

Dans le sous-sol de la place qui s'étend au sud de ce petit édifice et où était le forum de l'Ostie classique, on a trouvé des restes de constructions contemporaines de l'enceinte; ce n'est donc pas en cet endroit qu'était le forum primitif. Où était-il? On ne sait, mais on a signalé sous le portique entourant l'*area* du Capitole, cinq locaux construits en blocs de tuf semblables à ceux du rempart; ils contenaient des *dolia;* on est donc tenté d'y voir des boutiques et on se demande si ce n'est pas là, immédiatement au nord du *decumanus*, qu'il faudrait le placer ?

IV. La seconde enceinte. — Si étroite que fût l'enceinte du *castrum*, et si rapide qu'ait dû être le développement d'Ostie, parallèle aux progrès de la puissance économique et maritime de Rome, il semble qu'on ait attendu plusieurs centaines d'années pour donner à la colonie une enceinte nouvelle. Aucun indice archéologique ne permet de supposer que les limites de la colonie aient été agrandies entre le moment de la fondation et le Ier siècle avant Jésus-Christ. Toutefois on a observé à la porte ouest les traces d'une réparation en pierre dure qui semble remonter au IIe siècle avant notre ère et ceci semble s'accorder avec une phrase de Tite-Live qui signale qu'en l'an 208 avant Jésus-Christ, « le mur et une porte à Ostie, furent frappés de la foudre [3] ».

D'assez bonne heure la population d'Ostie dut se trouver à l'étroit dans ses murailles et elle aura formé un gros bourg le long de la *via Ostiensis*, vers Rome. La preuve en est que les tombes les plus anciennes de la nécropole située à l'est de la porte Romaine, en dehors de la grande enceinte du Ier siècle, nous font remonter, par le mobilier funéraire et les monnaies qui y ont été recueillies, jusqu'au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Pour que la nécropole ait été portée de si bonne heure à plus de 600 m. des murailles, il faut que les demeures des vivants aient disputé le terrain à celles des morts le long de la route de Rome. D'ailleurs, il faut se rappeler que le côté sud de la route était seul disponible, au Nord on rencontrait tout de suite le Tibre qui, il est vrai, se déplaça au milieu du IIe siècle; mais l'État romain revendiqua alors la propriété des 250 m. de terrain devenu disponible.

La seconde enceinte d'Ostie, à en juger par le mode de construction et le niveau des fondations, date du Ier siècle avant Jésus-Christ. Peut-être fut-elle construite par Sylla? En 1910, on découvrit la porte qui s'ouvrait sur le *decumanus*, c'est la porte est ; à quelques mètres au Sud se trouvait la porte Romaine. De nombreux sondages ont permis de reconnaître la plus grande partie de l'enceinte; elle forme sur les côtés est, sud et ouest de la cité un hexagone à angles très obtus, se développant sur 1 800 m. de long. La plus grande longueur de l'espace enfermé dans cette enceinte est de 1 550 m., et la plus grande largeur de 580 m. depuis le mur jusqu'au Tibre. Sur les côtés sud et ouest s'ouvrent deux portes dites porte Laurentine, par où passait la route menant à Lavinium, capitale des *Laurentes;* et porte Marine, qui conduisait à la plage. A cette porte aboutissait le *decumanus*, qui s'infléchissait vers le Sud, à quelques mètres au delà de la porte ouest du *castrum;* à la porte Laurentine aboutissait le *cardo* qui s'infléchissait vers l'Est. Les portes de la grande enceinte ne diffèrent pas essentiellement de celles du *castrum;* elles sont précédées, du côté de l'intérieur, d'un vestibule double, et flanquées de tours carrées.

Près de l'angle nord-est de l'enceinte se dresse une grosse tour carrée, conservée jusqu'au premier étage. Cette tour dominait le Tibre ; elle est sur la rive gauche du *Fiume morto*, qui était le lit du fleuve avant 1557. La preuve est faite aujourd'hui que depuis le siècle d'Auguste au moins, jusqu'à cette date, le Tibre ne s'est pas déplacé : on a trouvé, en effet, sur la rive droite du *Fiume morto*, deux cippes de travertin qui servaient à indiquer la limite du cours du fleuve, et le premier des *curatores riparum et alvei Tiberis* que nomme l'inscription gravée sur ces cippes est C. Antistius Verus, qui fut consul en 23 après Jésus-Christ.

Les murailles de l'antique *castrum* ne disparurent pas quand fut construite la grande enceinte. Il semble même, à voir la façon dont on a appuyé aux vieux murs de tuf, sans les détruire, les constructions du Petit marché, qu'on ait voulu, sous l'empire, conserver

[1] Tenney Frank, dans *American journal of archaeol.*, 1918, p. 182, n. 2. — [2] J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, p. 30 sq. — [3] Tite-Live, XXVII, XXIII, 3 : *Ostiis murum portamque de cœlo tactam.*

ce qu'il était possible de garder du *castrum* original (fig. 9282). Le forum resta au croisement du *decumanus* et du *cardo;* mais il fut considérablement agrandi, et bordé de monuments magnifiques : devenu une longue place entourée de portiques qui s'étendait de part et d'autre du *decumanus*, et se terminait à chaque extrémité par un temple de proportions colossales, il remplit toute la largeur de la petite cité primitive. Cet ensemble monumental a été dégagé par les dernières fouilles. M. G. Calza a reconnu dans la *cella* du temple dit de Vulcain les trois subdivisions qui caractérisent les capitoles, avec leurs chapelles de Jupiter, Junon et Minerve. A ce capitole faisait pendant, au sud du forum, un grand temple dédié à Rome et Auguste; on y a découvert une statue de la

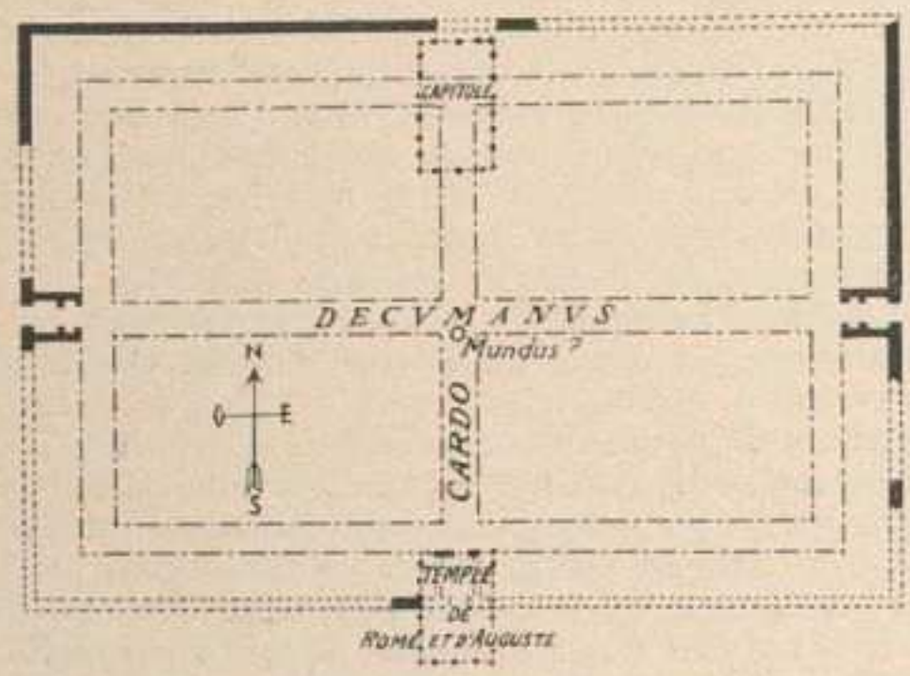

9282. — Le *castrum* d'Ostie.
D'après *Journal des savants*, 1926, p. 442.

déesse Rome, représentée sous les traits d'une amazone posant le pied sur le globe terrestre. Le côté ouest de la place qui s'étend devant ce temple est bordé par un vaste édifice où l'on reconnaît une basilique. On y accédait du *decumanus*. En face, sur le côté nord de la rue, s'ouvre un édifice que son plan désigne comme la curie de la colonie. Au mur ouest de la basilique s'appuie un grand édifice d'époque tardive dont la destination reste obscure, mais qui a dû être somptueux.

L'enceinte du dernier siècle de la République ne fut pas modifiée sous l'empire : Ostie se peupla davantage, mais ne s'agrandit plus. On utilisa les vastes espaces libres qui restaient encore, notamment entre le *decumanus* et le Tibre, pour construire de grands édifices publics et des docks; on bâtit des maisons de quatre et cinq étages, pareilles aux immeubles de rapport où s'entassait la population de Rome. Il n'est pas douteux qu'au IIe et au IIIe siècle de notre ère on ne fût fort à l'étroit à Ostie; l'envahissement des places et des trottoirs par les boutiques, l'aménagement des portiques et des corridors d'immeubles, trahissent assez cette excessive densité. Il devenait de plus en plus nécessaire d'agrandir l'enceinte, mais la décadence survint à point pour décongestionner Ostie.

Le port maritime, qui avait fait sa fortune, finit par retenir tous les profits du trafic; les marchandises qui y débarquaient ne passaient plus par Ostie, mais s'acheminaient directement sur Rome; à partir de 314, il ne s'appelle plus *portus Ostiæ* ou *portus Augusti*, mais *portus Romæ*. En moins d'un siècle le silence lugubre des cités mortes s'installa entre ces murs naguère bourdonnant d'une vie fiévreuse. Le poète Rutilius Namatianus pouvait écrire en 414 : « Il ne reste plus à Ostie que la gloire d'Énée [1]. »

Hospitis Æneæ gloria sola manet.

V. Les fouilles. — Les premières fouilles conduites suivant des préoccupations scientifiques remontent à Ostie à l'année 1865-1866; elles furent dirigées par P.-E. Visconti qui s'efforça de prendre une idée de tout, forcément superficielle [2]. En 1907, M. D. Vaglieri prit pour point de départ les fouilles de ses devanciers et s'efforça de relier la nécropole exhumée par P.-E. Visconti au magnifique ensemble formé autour du théâtre par les excavations de Lanciani et celles de Pietro Rosa. Les fouilles de Lanciani se rejoignant entre elles, M. D. Vaglieri décida de les relier à la nécropole située à l'extrémité orientale de la ville et connue sous le nom de *via dei sepolcri*; en même temps que la *porta Romana*. Il ne voulait opérer cette jonction qu'en suivant la route antique qui faisait jadis communiquer les deux régions et qu'il retrouva heureusement. Il y fut conduit du Sud, par une route dont on apercevait quelques pavés, et au long de laquelle il découvrit un *mithræum* avec dédicace à Sabazios. Il y parvint du Nord par les rues *delle Corporazioni*, *dei Vigili* et *della Fortuna*. Cette rue, la plus longue d'Ostie, fut déblayée sur toute la largeur de son pavement (jusqu'à 8 m.) depuis le théâtre, dont elle dessert l'entrée, jusqu'à la sortie de ville vers l'Est.

Les fouilles ont duré quatre ans (1907-1911) et ont produit un grand nombre d'œuvres et d'inscriptions : peintures, sculptures, sarcophage représentant le cycle de Méléagre [3], œuvre du plus grand mérite. Parmi un grand nombre d'inscriptions, la plus inattendue fut, celle qui retrouvée *in situ* dans les latrines invoquait la « sainte Fortune ». Une phrase de Clément d'Alexandrie [4] se trouve ainsi vérifiée et nous apprend que non seulement on trouvait dans les bains la *Fortuna Balnearis*, mais qu'il faut ajouter aux bains... τὸν ἀφεδρῶνα.

VI. Les martyrs d'Ostie. — Ostie communiquait avec Rome par la *via Ostiensis* qui longe la rive gauche du Tibre. Le martyrologe hiéronymien fait mention, au 19 octobre, d'un martyr du nom d'Asterius : *In Hostia Asteri* [5]. Une inscription de la catacombe de Commodille (voir ce nom), située sur la voie d'Ostie, fait mention de ce martyr peu éloigné lorsqu'elle rappelle un certain *Paschasius depositus IV id. octobris in pace VIII ante natale domni Asterii*, par conséquent le 12 octobre, huit jours avant le *natalis dies* d'Asterius que le martyrologe place au 19. Dans la seconde moitié du IVe siècle, Ostie possédait une basilique à lui dédiée : *basilica martyris Asterii* [6].

Les Passions romaines connaissent le martyr Asterius, bien qu'elles ne soient pas d'accord entre elles sur ce qu'elles nous en disent. Les *Gesta Callisti* [7] en font un prêtre de ce pape dont il retire, de nuit, le cadavre du puits où on l'avait précipité et l'enterre au cimetière de Calépode, sur la voie Aurélienne, le 14 octobre de l'an 222; or, le 20 octobre, Asterius est jeté dans le Tibre du haut d'un pont et son corps, retrouvé à Ostie, y est enseveli le 21. Par contre, l'auteur des *Gesta Maris* [8], qui semble avoir connu les

[1] Rutilius Namatianus, *Itin.*, I, vs. 182. — [2] *Annali dell'Instituto di corrisp. archeol.*, 1868. — [3] *Notizie degli scavi*, 1909, p. 87; p. 88, fig. 4. — [4] Clément d'Alexandrie, *Protrepticus*, IV, LI, 1, édit. Stæhlin, t. I, Lipsiæ, 1903, p. 59, lignes 15-16. — [5] Mss. de Berne et de Wolfenbüttel, les autres donnent : *In Ostea natale Asperi* et *In Hostia nat. Asperi;* cf. *Anal. boll.*, 1913, p. 369-407; cf. *Acta martyrum ad Ostia Tiberina sub Claudio Gothico, semel atque iterum latine reddita, notis ac dissertationibus illustrata, nunc primum græce prodeunt ex msc. codice regiæ bibliothecæ Taurinensis*, in-fol., Romæ, 1795. — [6] H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, in-8°, Paris, 1912, p. 335. — [7] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 1523. — [8] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 5543.

Gesta Callisti, retarde l'événement jusqu'au règne de Claude le Gothique; il fait d'Asterius un *princeps* du préfet Calpurnius, converti et baptisé par le *presbyter Valentinus*, confirmé par l'*episcopus Callistus*, envoyé par l'empereur à Ostie pour y être torturé et mis à mort à une date imprécise.

Les saintes Rufine et Seconde, sur la voie Cornélienne, jetées dans le Tibre comme le prêtre Asterius des *Gesta Callisti*, sont, au dire de leur Passion, filles d'Asterius et d'Aurelia. Il y a là peut-être une allusion au martyr et à la voie Aurélienne.

Le martyrologe hiéronymien parle d'une autre martyre d'Ostie, à la date du 20 mai : *In Ostea Aureæ* [1], et le même document la transporte le 21 et le 22 août à Porto [2].

D'après le *Liber pontificalis*, le pape Serge Ier (687-701) *basilicam S. Aureæ in Hostis cooperuit* [3]. Il existait donc à Ostie, avant le VIIIe siècle, une basilique érigée en son honneur.

Aurea est l'héroïne de deux légendes apparentées malgré leurs divergences. La première, de Censorinus [4], nous présente celui-ci comme *vir præpositus magisteriæ potestatis*, chrétien secret, exilé de Rome à Ostie sous le règne de Claude (268-270). Il y rencontra l'évêque Cyriaque, le prêtre Maxime, le diacre Archélaüs et Aurea *virgo ex genere regiæ potestatis*. Ces trois ecclésiastiques furent martyrisés avec dix-sept tribuns, convertis par eux, *ad arcum ante theatrum* et ensevelis par le prêtre Eusèbe *in crypta juxta Ostiensem urbem*. Des dix-sept tribuns, qui portent pour la plupart des noms étrangers, Théodore fut enterré *in mausoleo suo*, Taurin et Herculanus à Porto et les autres non loin de la tombe des trois ecclésiastiques : Cyriaque, Maxime et Archélaüs. Le corps d'Aurea jeté d'abord à la mer fut enseveli par un certain Nonnus *foras muros portæ Hostiæ* le 23 août; *Hippolytus senex* fut jeté dans un puits *ante muros portus Romani*, finalement le corps du paysan Sabinien, jeté *in puteum* et tiré de là fut inhumé par le *presbyter Concordius* avec sa maîtresse, sainte Aurea, le 28 décembre.

La seconde Passion, celle d'Aurea [5], rapporte que cette vierge romane, fille d'empereur, fut exilée à Ostie *sub Claudio* et, là, elle rencontra l'évêque Cyriaque, les prêtres Maxime, Eusèbe et Concordius, le diacre Archélaüs et Censorinus. Cyriaque, Maxime, Archélaüs et treize gardiens (portant les mêmes noms que dans la première Passion) et le tribun Théodore furent mis à mort; les ecclésiastiques *ad arcum ante theatrum*, et les autres furent jetés à la mer. Le prêtre Eusèbe recueille les cadavres, donne la sépulture aux ecclésiastiques le 8 août *in campo Ostiæ juxta urbem in crypta*, Taurin et Herculanus sont enterrés à Porto, Théodore *in mausoleo suo*, les trois autres, non ecclésiastiques, le 23 août. Aurea est jetée à la mer et finalement enterrée par Nonnus *in prædio suo*, le 29 août. Sabinien, le 28 août, par les soins du prêtre Concordius. Nonnus est jeté dans une fosse *ante muros urbis juxta alvum Tyberis* et il est enseveli *non longe a puteo quasi pedes plus minus sexaginta*, le 23 août.

Il existe une Passion plus récente d'un saint Cyriaque, évêque d'Ostie [6], qui aurait souffert le martyre le 9 août.

On ne saurait dire quelle est la plus ancienne de la Passion de Censorinus et de celle d'Aurea; toutes les deux semblent appartenir au VIe siècle. Leurs auteurs ont incorporé arbitrairement dans leur récit des martyrs vénérés les uns à Ostie, les autres à Porto; ils montrent le même sans-gêne avec les dates et donnent au Cyriaque d'Ostie, non plus son *dies natalis* du martyrologe hiéronymien (22-23 août), mais celui qui est assigné par le martyrologe au Cyriaque de la voie d'Ostie (8 août).

D'autres personnages des deux Passions sont également inconnus à Ostie et à Porto; il se peut que les noms des *tribuni* et des *custodes*, et de ceux qui les ensevelirent, soient de pure invention ou choisis au hasard parmi les noms insérés dans le martyrologe hiéronymien. Le Maxime est peut-être inspiré par le nom de l'évêque d'Ostie en 314, un successeur de Cyriaque. Quant à Censorinus, chrétien secret, qui distribue son bien en aumônes, nous n'apprenons rien sur son compte dans les deux Passions. On sait qu'il a existé un Censorinus, préfet du prétoire, préfet de la ville, proconsul, consul, légat et finalement empereur sous le nom de Claude le Gothique (268-270).

L'antique bourgade de Lavinium appartenait jadis comme de nos jours au diocèse d'Ostie. On lit au martyrologe hiéronymien, au 11 octobre, cette mention : *In Ravenna, via Laurentina, sancti Edisti* et *Romæ natale Hedisti*. La leçon *In Ravenna* est fautive parce qu'il n'y a jamais eu de saint Edistus à Ravenne et on ne connaît pas de *via Laurentina*. Mais sur la voie Ardéatine, au temps du pape Hadrien Ier (772-795), il existait une *domus culta S. Edisti* à 16 milles de Rome [7]. Le saint titulaire de la *Domus culta* correspond probablement au martyr Edistus de Laurentum, ce qui a induit F. Savio à croire qu'il y fut enterré [8]. Edistus avec ses deux compagnes, Christe et Victoria, aurait été transféré au Ve-VIe siècle près de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs où il y aurait eu une sorte d'église, en l'honneur des trois saints, appelée, au VIIe-VIIIe siècle [9], *ecclesia Sancti Aristi* (= Edisti) *et Sanctæ Christianæ et Sanctæ Victoriæ ubi ipsi pausant*. Au début du VIIe siècle (vers 604), près de Saint-Paul, on voit un *monasterium Sancti Aristi* mentionné dans une donation de saint Grégoire Ier [10]. Cet Aristus ne serait autre qu'Edistus, le martyr de Lauretum, dont la date n'est pas connue mais qu'on incline à placer vers 305-310. Telle est la date admise par F. Savio qui fait observer que les noms : Edistus, Chrest ou Christe ou Cristina et Priscus se rencontrent à Ostie pendant les premiers siècles du christianisme [11].

VII. Liste épiscopale. — Les diptyques épiscopaux n'ont pas été conservés.

Maximus. On lit dans une *Passio S. Hippolyti martyris* [12], d'époque tardive — à tout le moins ostrogothique — qu'après le martyre du pape Sixte II (6 août 258), le prêtre romain *Justinus collegit omnem clerum, exquisivitque quem in locum beati martyris Sisti papæ episcopum consecraret. Et exinde ordinaverunt venerabilem virum nomine Dionysium* (22 juill. 259) *quem consecravit Maximus Ostiensis episcopus*. Le *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Marc

[1] Mss. de Berne et Einsiedeln, tandis que le ms. de Wolfenbüttel porte : *Aurei Nustuæ*. — [2] Berne, 21 août : *Et in porto Romano... Auræ;* Einsiedeln et Wolfenbüttel, 22 août : *Et in porto Romano... Auræ (et Aureli)*. — [3] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 373, 680; t. II, p. 118. L'église Sainte-Aurea, à Ostie, remonte pour sa construction actuelle au XVe siècle, mais ses origines les plus anciennes atteignent l'époque des persécutions. Elle s'élève sur l'emplacement des cimetières où furent ensevelis Aurea et d'autres martyrs locaux. — [4] *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 1722-1723. — [5] *Ibid.*, n. 803-816. — [6] *Ibid.*, n. 2055 *b*. — [7] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 505, 519. — [8] F. Savio, *S. Edisto od Oreste e compagni martiri di Laurento*, dans *Römische Quartalschrift*, 1915, p. 29-53, 121-140, 250-259. — [9] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182. — [10] Les manuscrits disent : *Edisti, Hedisti, Hedesti, Eudisti;* cf. H. Grisar, *Anal. romana*, t. I, p. 158. — [11] Savio, *op. cit.;* cf. *Anal. boll.*, 1920, p. 198-199; H. Delehaye, *ibid.*, 1924, p. 315-319. Le martyr Edistus aurait été transféré près de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs pour une raison inconnue; il a eu probablement une église près du mont Soracte. — [12] *Bibl. hag. lat.*, n. 3961.

(336-337) et saint Augustin [1], dit que dès une haute antiquité l'évêque d'Ostie était en possession du droit de consacrer le pape de Rome. En 411, saint Augustin écrit : *cum aliud habeat Ecclesiæ catholicæ consuetudo ut... propinquiores episcopi episcopum Ecclesiæ Carthaginis ordinent, sicut nec Romanæ Ecclesiæ ordinat aliquis episcopus metropolitanus sed de proximo Ostiensis episcopus.* Évidemment il y avait dès lors un usage déjà établi et ancien, mais il n'est pas possible d'en trouver la confirmation dans la *Passio Hippolyti*, document apocryphe rempli d'erreurs, pas plus que de retenir le nom de Maximus.

Cyriacus ou *Quiriacus*. Nous l'avons entrevu dans les Passions et portant le titre épiscopal, mais on ne peut dire si c'est un évêque d'Ostie. On ne peut l'admettre ni l'écarter à défaut de renseignements sûrs.

1° *Maximus*. — En 313. Est-ce celui que nous avons rencontré dans les Passions? Au concile d'Arles, en 314, on voit deux prêtres d'Ostie : Leontius et Mercurius [2].

2° *Anonyme*. — On lit au *Liber pontificalis*, dans la notice de saint Marc (336-337) : *Hic constituit ut episcopus Hostiæ, qui consecrat episcopum* [*romanum*], *palleum uteretur et ab eodem episcopo urbis Romæ consecraretur.*

3° *Florentius*. — Il aurait inhumé dans la basilique Saint-Astère, à Ostie, un prêtre Macaire, maltraité par les clercs du pape Damase et mort des suites. C'est ce que disaient les partisans de l'antipape Ursicin [3]. Le même Florentius aurait consacré le pape Damase le 1er octobre 366 [4].

4° *Bonus*, en 487.

5° *Bellator*, en 499 [5].

6° *Aristus*, en 501-502.

Anonyme. Le *Liber pontificalis*, dans la notice du pape Pélage Ier, dit que *dum non esset episcopus qui eum ordinaret, inventi sunt duo episcopi, Johannes de Perusia et Bonus de Ferentino et Andreas presbiter de Hostis et ordinaverunt* (16 avril 556) *eum pontificem.* Baronius et Ughelli [6] n'admettent pas la vacance du siège d'Ostie mais supposent le refus du titulaire de procéder à la consécration. Alors pourquoi ce prêtre André?

7° *Gloriosus*. — Dans un faux diplôme de Grégoire Ier pour Saint-Médard (25 mai 593) [7].

VIII. La communauté d'Ostie. — Minucius Félix (voir *Dictionn.*, t. xi, col. 1388-1412) place à Ostie, *amoenissima civitas*, le site où se déroula l'entretien qui garde le nom d'Octavius. L'interlocuteur chrétien fait allusion aux *pueri et mulierculæ nostræ* qui *cruces et tormenta, feras et omnes suppliciorum terriculas, inspirata* (*superata?*) *patientia doloris illudunt*, mais ceci concerne les chrétiens en général et non pas la seule communauté d'Ostie.

A cette communauté aura pu appartenir Hermas (voir ce nom), l'auteur si connu du *Pasteur*, qui d'après l'ancienne version latine (*Vis.*, I, i, 1) aurait habité Ostie; mais le texte grec porte Cumes et il semble préférable de s'en tenir au texte original.

Nous donnerons plus loin les inscriptions d'un certain nombre de fidèles d'Ostie. Il est douteux qu'il faille leur joindre un certain Gallicanus, dont le nom est mentionné par le *Liber pontificalis* qui nous apprend que l'empereur Constantin *ex suggestione Silvestri episcopi* (314-335) *fecit basilicam in civitate Hostia juxta portum urbis Romæ beatorum apostolorum Petri et Pauli et Johannis Baptistæ, ubi et dona obtulit;* à ces dons vinrent s'ajouter ceux de Gallicanus : *item obtulit Gallicanus basilicæ supra dictæ.* On trouve bien dans la Passion très peu authentique des saints Jean et Paul un Gallicanus, général et consul, ami de Constantin, époux promis à sa fille Constantine, fondateur de la première église d'Ostie, constructeur d'un hospice pour les pèlerins et d'une église dédiée à saint Laurent, à qui on offrit le siège épiscopal d'Ostie qu'il refusa, et qui mourut sous Julien à Alexandrie. Il y a là beaucoup de confusion.

Quoi qu'il en soit le fait que Constantin bâtit une basilique à Ostie suffit à montrer l'importance de cette communauté.

IX. *Xenodochium*. — Nous avons parlé de cette fondation de Pammachius (voir *Dictionn.*, t. vi, col. 2765-2766, fig. 5755).

X. Basilique constantinienne. — Voir le texte transcrit ci-dessus du *Liber pontificalis* (col. 37).

XI. Chapelle des martyrs. — Les dernières fouilles d'Ostie ont révélé des vestiges d'époque déjà assez basse. Par exemple, toutes les constructions, d'ailleurs bizarres et de destination malaisément discernable, qui s'élèvent entre la *cavea* du théâtre et la colonnade qui jalonne, au Nord, la Grand'Rue, ont été rasées à une certaine hauteur; utilisant alors leurs murs comme soutien, ou leur imposa, à 1 m. environ au-dessus du pavement de la place du Théâtre, à 0 m. 75 au-dessus du pavement de la Grand'Rue, le poids d'un nouveau pavement, fait en petits morceaux de marbres de couleur. Dans l'angle formé par la *via delle Corporazioni* et par la courbe du théâtre, à la hauteur de la troisième boutique, en partant de l'Est, se dresse, sur un amas de terre — sa base située à 1 m. 10 au-dessus de la place du théâtre — une première colonne de marbre; puis, à 2 m. 10 plus à l'Est, sur la *via delle Corporazioni*, se dresse également sur un amas de terre — sa base à 0 m. 70 au-dessus du pavement de la voie antique — une autre colonne semblable à la précédente.

Enfin, au bord même de la Grand'Rue, maintenus en l'air à 0 m. 75 au-dessus de son pavement par un amas de terre sous-jacent, apparurent bientôt les restes d'un petit édifice, bâti avec des débris de tuf et de travertin provenant de monuments plus anciens et sur l'identification duquel M. D. Vaglieri n'a point hésité; terminé à l'Ouest par une abside, orienté vers l'Est, ayant servi de lieu de sépulture comme l'attestent les ossements qu'on y trouva, disséminés il est vrai, dans le plus grand désordre, c'était à n'en pas douter une chapelle chrétienne, mesurant en longueur 8 m. 70.

On lit dans les *Acta de SS. Aurea sive Chryse virgine, Censorino, Felice, Maximo, Herculino, Venuio, Styracino, Cena, Commodo, Hermete, Mauro, Eusebio, Rustico, Monagno, Amandino, Olympio, Cyprio, Theodoro tribuno, Sabaino martyribus apud Ostia Tiberina*, le récit suivant : *Erat autem in civitate Hostea episcopus nomine Cyriacus, timens Deum, cum sacerdotibus ejus Maximo, Eusebio et Concordio diacono : quorum orationibus multa mirabilia Dominus operatus est... Eadem hora* [Ulpius Romulus vicarius urbis Romæ] *jussit eos* [milites qui per beatum Cyriacum et Maximum et Archelaum et beatam Auream crediderant] *duci ad arcum ante theatrum et ibi eos capitalem fecit subire sententiam... Romulus vero jussit beatum Cyriacum in custodia truncari. Tum beatus Eusebius collegit noctu corpora sanctorum Cyriaci episcopi, Maximi presbyteri et Archelai diaconi et cum omni diligentia sepelivit. Corpora vero sanctorum militum jussit Romulus in mare jactari : quos beatus*

[1] *Brevic. coll. cum donatistis*, l. III, c. xxix, *P. L.*, t. xliii, col. 613. — [2] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. ii, col. 477. — [3] *Collectio Avellanensis*, i, 29. — [4] Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. ii, p. 457, 462. — [5] Jaffé-Lœwenfeld, *Reg. pont. rom.*, n. 662. — [6] Ughelli, *Italia sacra*, t. i, p. 49. — [7] Jaffé-Lœwenfeld, *op. cit.*, n. 1569 et 1239.

presbyter sollicitus collegit ad litus maris et in campo Hosteæ abscondit, atque sepelivit juxta Urbem in crypta Ostense sexto idus Augusti : Taurinum vero et Herculaneum in porto Romano abscondit, beatum Theodorum tribunum posuit in miscleo suo : et omnes alios collegit et posuit juxta corpora sanctorum Cyriaci et Maximi sub die decimo kalendas septembris. Le 23 août : *Quiriacus episcopus, Maximus presbyter et Archelaus diaconus una cum Eusebio et Concordio presbyteris Ostiæ orationibus vacantes mira circa infirmos operabantur, quo tempore S. Hippolytus episcopus Portuensis passus est et Aurea virgo Ostiæ relegata fuerat... His ad Ulpianum præfectum delatis, Ulpium vicarium Ostiam misit : qui Christianos diis immolare recusantes diverso pœnarum genere interficeret. Is itaque omnibus comprehensis ac frustra minis a fide Christi deterritis, Maximum, Archelaum, Censorinum* [qui primas apud Ulpianum obtinebat] *Faustinianum* [ad vitam oratione Quiriaci revocatum] *cum ejus patre, Theodorum tribunum cum militibus supra memoratis nudatos fustibus cædi ac Deo gratias agentes capite plecti : Quiriacum vero in carcere necari præcepit x kal. sept. Quorum corpora Eusebius presbyter diversis in locis sepelienda curavit.*

Ces chrétiens décapités *ad arcum ante theatrum* sont ceux dont le souvenir fut conservé par cette petite église et on a tout lieu de croire que les ossements retrouvés étaient ceux des martyrs dont les corps furent recueillis et placés dans des sarcophages. Ceux-ci étaient des sarcophages païens? C'est possible, mais dans un moment de presse on n'y regardait pas de si près. D'ailleurs, l'un d'eux était décoré d'une tête de Méduse, et nous savons que parfois les chrétiens ont fait usage de ce symbole (voir *Dictionn.*, au mot MÉDUSE). Parmi ces sarcophages il s'en trouvait un qui était orné de strigiles avec trois panneaux décorés (fig. 9283). Aux angles deux adultes, un homme et une femme. Si on juge de l'âge du monument par la coiffure de cette dernière, il a été sculpté vers le milieu du IIIe siècle; c'est-à-dire vers le temps où, au dire des *Acta*, les martyrs furent suppliciés.

Outre sa destination primitive probable, ce qui fait l'intérêt de ce sarcophage c'est la représentation d'Orphée. Celle-ci n'est pas fréquente dans l'antiquité chrétienne (voir *Dictionn.*, au mot ORPHÉE), nous ne connaissons que trois exemplaires de ce symbole : un en Gaule où le chantre de Thrace ressemble au bon Pasteur, deux à Ostie (voir fig. 9284) et celle-ci, qui semble inspirée par le type de Mithra. L'autre sarcophage, trouvé à Saint-Herculanus, lors des fouilles ordonnées par le cardinal Pacca, en 1834-1835, est aujourd'hui conservé au musée chrétien du Latran. La scène est la même: Orphée, un arbre avec un oiseau, une lyre, une brebis. A l'extrémité du sarcophage, on voit représenté un pêcheur (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1032, fig. 1249).

Près de ce sarcophage on trouva cette épitaphe qui lui appartient : *Hic Quiriacus dormit in pace.*

Bibl. — Dante Vaglieri, *Scoperte di antichita crist. in Ostia*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. XVI, 1910, p. 57-62; *Scavi di Ostia*, dans *Journal des savants*, 1910, p. 272-275; *Ostia scoperte nelle terme e nei sepolcri. Scoperta della porta principale della via Ostiense*, dans *Atti della reale accad. dei Lincei*, Ve sér., t. VII; *Notizie degli scavi*, 1910, p. 96, p. 136-138; *Römische Quartalschrift*, 1911, p. 51; Visconti, dans *Dissert. dell'Accad. rom. di archeol.*, 1864, p. 161 sq.; Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, t. V, p. 18, pl. CCCVII, n. 3; Marucchi, *I mon. del museo Pio-Lateranense*, pl. XXV, n. 2.

9283. — Sarcophage de la chapelle des martyrs d'Ostie. D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1910, p. 60, fig. 2.

M. D. Vaglieri, confrontant avec cette découverte le texte qui rapporte le martyre de Cyriaque et de ses compagnons, s'est demandé si la chapelle n'avait pas été élevée à sa mémoire. M. J. Carcopino incline, dit-il, d'autant plus à le croire que le martyr s'appelle en effet Quiriacus (fig. 9285) dans le martyrologe hiéronymien, et que la chapelle s'élève à peu près exactement à la place traditionnellement assignée à la décapitation de ses disciples; l'évêque aurait été tué dans sa prison, mais ceux qu'il avait convertis furent traînés *ad arcum ante theatrum*, où ils subirent la peine capitale. Or la chapelle est à 20 m. de l'entrée du théâtre, et si l'on n'a pas retrouvé l'arc de triomphe, le pilastre et la demi-colonne, remployés quelques pas plus loin vers l'Ouest, ont dû jadis en faire partie [1]. Ce qui d'ailleurs importe pour l'histoire d'Ostie, c'est la date que nous pouvons assigner à cette chapelle. M. Vaglieri l'appelle à bon droit médiévale et la fait descendre à une période indéterminée, entre le VIe et le VIIIe siècle [2]. M. J. Carcopino croit pouvoir se montrer encore plus affirmatif. Assurément, de sa construction sans style et de ses matériaux d'emprunt, il n'y a nulle conclusion à déduire, mais le niveau auquel elle est établie, sur un terrain accumulé au-dessus des pavements antérieurs, poussière par poussière, au cours des années, indique qu'elle doit se rattacher à une réoccupation d'Ostie, dont nous n'avons plus qu'à rechercher les preuves explicites.

A prendre à la lettre les récits de Procope [3], en 537 après Jésus-Christ, au *Portus* encore florissant s'oppose le déclin d'Ostie qui n'est déjà plus guère... Jusqu'au IXe siècle, si l'on fait abstraction d'une ou deux mentions d'une *basilica Sanctæ Aureæ in Ostis* [4], il n'est

[1] J. Carcopino, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1911, p. 368. — [2] Vaglieri, dans *Notizie degli scavi*, 1910, p. 134. — [3] Procope, *De bell. gothico.*, l. I, c. XXVI. — [4] Tomassetti, dans *Archivio romano di storia patria*, t. XX, 1897, p. 50.

plus question d'elle dans les textes. Puis, elle renaît soudain de ses ruines, sous le pontificat de Grégoire IV (827-844) lequel, d'après le *Liber pontificalis* [1]: *fecit juxta quod ei fuerat divinitus inspiratum in prædicta civitate Hostensi civitatem aliam a solo valde fortissimam.* M. D. Vaglieri place, comme Nibby, la ville de Grégoire IV, Grégoriopolis, sous la *Rocca* du Quattrocento, entre les salines et le *fiume-morto*, ces deux forteresses naturelles [2]. M. J. Carcopino est persuadé, au contraire, que les fouilles démentent cette identification et que l'Ostie grégorienne, comme l'avait pressenti Tomassetti *fù in Ostia antica non nei dintorni* [3]; et son centre le plus important coïncide avec l'endroit où s'élève la chapelle vraisemblablement contemporaine de sa fondation. Au pape Grégoire, qui voulait munir la ville nouvelle *muris quoque altioribus, portis simul ac serris et cataractibus*, la masse du théâtre ne fournissait-elle pas comme une citadelle toute prête? Et d'ailleurs quelle meilleure défense le pontife eût-il pu souhaiter contre les infidèles que la présence des saints martyrisés puis honorés sur cette place où, grâce aux fouilles, plane de nouveau leur souvenir?

9284. — Autre sarcophage trouvé à Ostie. D'après Marucchi, *I mon. del museo Pio-Lateranense*, pl. XXV, n. 2.

9285. — Épitaphe de Quiriacus.
D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1910, p. 61, fig. 3.

Je voudrais, du reste, ajoute M. J. Carcopino, faire valoir une dernière remarque à l'appui de ma conviction. Nous savons par le *Liber pontificalis* comment a péri l'Ostie grégorienne, entre 844 et 847, sous le pontificat de Serge II: *pervenerunt ipsi nefandissimi Saraceni ad littus Romanum juxta civitatem quæ dicitur Hostia. Et exeuntes venerunt ad prædictam urbem quam illi habitatores obstruserunt et effugerunt, et ceperunt eam* [4]. Or les résultats des dernières fouilles forment autour de ce texte comme une illustration incontestable et précise; à chaque pas, le long de la Grand'Rue, dans la *via della Fontana*, aux abords du péristyle contigu aux thermes Lanciani, mais toujours près des portes [5], M. D. Vaglieri a heurté des débris de sarcophages, des morceaux de statues, des fragments d'inscriptions funéraires, apportés là comme obstacles et destinés à boucher toutes les ouvertures. Si bien que, grâce à cette exploration minutieuse des années 1907 et suivantes, on peut suivre sur le terrain la misérable décadence d'Ostie jusqu'à cette fin plus misérable encore: la ville abandonnée sous le coup d'une terreur panique, enfouie systématiquement par ses propres habitants avec une sorte de frénésie furieuse qui leur a fait dévaster les cimetières [6], briser en hâte statues et bas-reliefs, abandonner sans remords au sac et à la dispersion les reliques de leurs martyrs [7].

XII. Épigraphie. — A Ostie, le cardinal Pacca rassembla à l'évêché toutes les inscriptions ou fragments d'inscriptions qu'il put trouver. Il y en a environ 400. Sur ce nombre, 8 seulement sont en grec, tous les autres sont en latin. La plupart des inscriptions chrétiennes trouvées à Ostie sont conservées au musée du Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Latran, n. 707-737) (fig. 9286).

1. Ostie, fragment de sarcophage, trouvé en 1859:

trois hommes couchés sur un sigma et mangeant le pain et le poisson	ЄΠΙΚΤΗ ΑΝΝΙ ЄΝ·ΚΩ Χ

Ἐπίκτη[σις] Ἄννι[...] ἐν κ(υρί)ῳ χ[αίρειν]

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, t. IV, 1866, p. 41, n. 3; G. Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 947.

2. Ostie, à l'évêché.

ΚΑΤΑΠΛΟΥϹ·Є ΙΟΥϹΤΩ·ΚΑ ЄΝ·ΚΩ	ποίησεν ι....

Κατάπλους ἐ(ποίησεν...) Ἰούστῳ κα(ι...) ἐν κυρίῳ

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.* t. IV, 1866, p. 41, n. 2; G. Kaibel, *Inscr. græcæ*, n. 948

[1] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. II, p. 82. — [2] Vaglieri, dans *Notizie degli scavi*, 1910, p. 136, note 1. — [3] Tomassetti, dans *Archivio romano di storia patria*, t. XX, 1897, p. 52. — [4] *Liber pontif.*, édit. L. Duchesne, t. II, p. 99-100. — [5] Renseignement oral donné à M. J. Carcopino, par M. Vaglieri et M. Finelli. — [6] J. Carcopino, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XXX, 1910, p. 436, n. 1. — [7] J. Carcopino, *Les récentes fouilles d'Ostie (1907-1911)*, dans *Journal des savants*, 1911, p. 461-464.

1

FRONIMVS·VICTORINO·ET·
SEVERAE·AMICIS·DIGNISSIMIS

2

CALLIGENIA·C
IBVS·QVINAT
DEPOSITVS·EST
OMPARABILI·PI
T·DEPOSITA·ES·T

3

LIA·GELASINA·ET·IVLIA·VITALIS·
VMNAE·IVLIAES·MAXIMAES
OCENTISSIME·QVA VIX·ANN·X
VIIII·DIEB·XXI·DEPOS
FECERVI

4

ARTEMIDORA
QVAE·VIX·ANN·XIIII
MENS·VIIII·DIEB·XX
·HIC·DORMIT

5

LOC·
APHRODISIAES
CVM·DEVS·
PERMISERIT

6

LVCCEIVS·VALERIANVS
Q·VIX·ANN·XXVIII·ET
LVCCEIVS·VALERIVS
Q·VIXIT·ANN·XII·
ET·MATER·CVM
DEVS·PERMISERIT
HIC·DORMIVNT

7

DOMITIA·ERO·GAT
A·FECIT·VALERIA·EVE
VENVSTE·MATRI·DV
LCISSIME·BENEME
RENTI

8

CAELIVS
HIC·DORMIT
ET·DECRIA
QVANDO·DEVS
BOLVERIT

9

DORMITIONE
VENERIAES
BENEMERENTI

10

·SECVNDVS
HIC·DORMIT

11

PAVLA·ROGATA
Q·VIX·ANN·VII
HIC·DORMIT

12

ELPEDIVS·COEMA
TEENT·ADEMETA
IRENEANNVCLVS
M·VIIII

13

IVLIA·QVINTIANE
HIC·DORMIT·IONTEI
VSTINIANVS·COIVG

14

VALERIVS·IPPOLITVS
CLEMENTIANETI
ALVMNE·HIC·DORMIT
ET·SIBI

15

CALLIDROMVS·EX·DISP·HIC·D
SIGNO·LEVCADI·ANIMA·BONA
TIANVS·AVG·LIBADIVTOR·PROCSVM
ET·SEIA·HEELPIS·FILI·DVLCISSIMI·ET·V
CRESCENTINA·COIVX·EIVS

16

M·SALI
MART
ANNOR
HOCIN
DORI

22

ACCEPTOSI
EXIIT·FESTINA
REDENDO·SV
DOMINO

17

STRATON
HIC·DORM

18

IVLIAE·BEGETHINAE·II
SIMAE·PARENTIBVS·QVE
DIEBI·IIII·HIC·DORMIT

19

AHI·C·DORMIT·
NAE·DVLCISSIMAE

20

CAELIDONIVS·HIC·D
MIT·QVI·BIXIT·ANNIS·XXV·
MES·VIII·DIAES·XVIIII·LOCA
QVAE·IPSE·CLVSIT

21

CEMELLINA·HI
DORMIT·LOCVS·

23

CAECILIA·CRESTE
CAECILIE·AMMI
ADI·MATRI·ET·
SORORI·HIC·
ORMINT·PAR

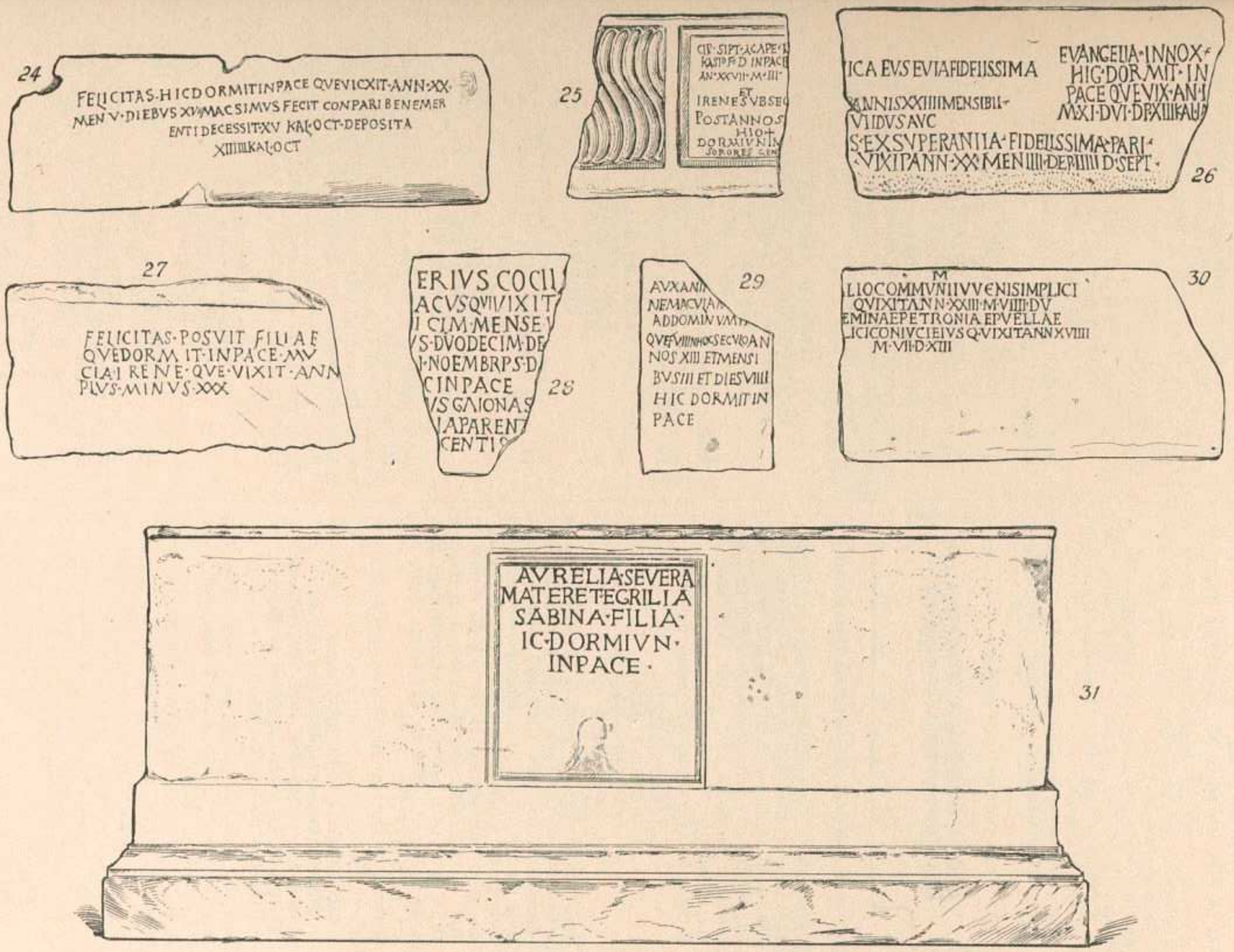

9286. — Inscriptions chrétiennes trouvées à Ostie, conservées au musée du Latran. D'après O. Marucchi, *I mon. dell' museo Pio-Lateranense*, 1910, pl. XLIV.

3. Ostie, à l'évêché; a été transportée au musée du Latran (fig. 9287) et remplacée à Ostie par un moulage.

ANICIVS AVCHENIVS BASSVS V C ET TVRRENIA HONO
RATA CF EIVS CVM FILIIS DEO SANCTISQVE DEVOTI ☩

Anicius Auchenius Bassus, vir clarissimus et Turrenia Honorata clarissima femina ejus cum filiis Deo sanctisque devoti.

Anicius Auchenius Bassus fut proconsul de la Campanie entre 379 et 382; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 6656; voir ses autres titres dans *Corp. inscr. lat.*, t. vi, n. 1679.

Bibl. — Borghesi, *Œuvres complètes*, t. viii, p. 200; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. v, pl. xlix,

9287. — Ostie, à l'évêché, musée du Latran. *Ibid.*, pl. lxiv, n. 4.

fig. 131 *bis* et L. Renier, dans *ibid.*, t. vi, p. 164; P.-E. Visconti, dans *Act. Arcad.*, t. cxxxix, 1855, p. 356; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 50; 1877, p. 11; *Triplice omaggio a Pio IX offerto dalle romane Accademie*, 1877, p. 104; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1875.

4. Ostie, à S. Ercolano, 1856, musée du Latran :

BASILIDES BI
CARIVS SABI
NI DISP · HIC
DORMIT

Nous rencontrons ici, pour la première fois, la formule si fréquente à Ostie et rare partout ailleurs : *hic dormit* ou *hic dormiunt*. Un certain nombre portent aussi la mention *in pace*, une autre porte : *cum Deus voluerit*. Même à défaut de ces formules, le christianisme serait suffisamment attesté par *hic dormit*.

Bibl. — P.-E. Visconti, *Inscr. Ost.*, I, n. 11; IV, n. 16; V, n. 17; VI, n. 65; C.-L. Visconti, dans *Bull. Inst. corr. archeol.*, 1857, p. 339; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1876.

5. Ostie, transportée au Vatican, puis au Latran, pil. XXI, 15.

CALLIDROMVS · EX · DISP · HIC · D[*ormit*
SIGNO · LEVCADI · ANIMA · BONA · Q[*ui vixit an*
TIANVS · AVG · LIB · ADIVTOR · PROC · SVM[*mi choragii*
ET · SEIA · HEELPIS · FILI · DVLCISSIMI · ET · VA[*leria*
CRESCENTINA · COIVX · EIVS ·

Bibl. — J.-B. De Rossi, dans *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1877; O. Marucchi, *I mon. dell museo Pio-Lateranense*, pl. lxiv, n. 15.

6. Ostie, au musée du Latran, pil. XII, 17 (voir *Dictionn.*, t. xi, col. 2287, fig. 8331).

FELICA
IN PACE ·
IN FIDE DEI
QVI VIXIX ANI · S
XXXIIII
PREPO
SITVS
MEDIAS
TINORVM ꝏ DE MONETA ꝓ OFICINA
PRIMA

Ostie eut un atelier monétaire au début du ive siècle. On lit sur les monnaies MOSTP, MOSTS, MOSTT, MOSTQ, MOSTA, MOSTB, MOSTΓ, MOSTΔ, principalement sur celles de Maxence et de son fils Romulus (Cohen, *Méd. des empereurs*, t. vi, p. 26, 43) et d'autres empereurs (*ibid.*, t. v, p. 430, 551, 593; t. vi, p. 49, 89), ce qu'il faut entendre ainsi : *m(oneta) Ost(iensis) prima, secunda, tertia, etc.* (cf. R. Garrucci, dans *Civiltà cattolica*, X^e sér., t. v, 1878, p. 349); *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1878.

7. Ostie, à l'évêché :

i NNOCENT *io*
presb YTERO · M
LITATE · IN

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1879.

8. Ostie, à l'évêché :

innoc ENS ꝏ
hic dor MIT QVI ꝏ
vixit . . . . . ꝏXX · IIIꝏ DEPO
situs...Ricom ERE ET CLIARCO

Datée du consulat de l'année 384.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. i, n. 352; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1880.

9. Ostie, au Vatican *(Corp.)*; au Latran, pil. XLVIII :

coniu GI · FELICITATI
quæ vixit an NIS · XLV · ET · FECIT
cum marito an NIS · XIIII
ta BVLA · IPS ET POSVIT
ANO VC · CONS ·

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. i, n. 1166; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1881.

10. Ostie, musée du Latran, pil. XXI, 16 :

ACCEPTO · SI
EXIIT · FESTINA
REDENDO · SV
DOMINO

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1882.

11. Ostie, à l'évêché, musée du Latran, pil. XXI, 5 :

LOC
APHRODISIAES
CVM DEVS
PERMISERIT

Cette formule se trouve à Ostie avec quelques variantes connues : *cum Deus permiserit; si Deus permiserit; cum Deus voluerit, quando Deus boluerit;* J.-B. De Rossi dit n'avoir jamais rien lu de semblable à Rome (*Spicilegium Solesmense*, t. iv, p. 513).

Bibl. — P.-E. Visconti, dans *Act. Arcad.*, t. cxxxix, 1855, p. 356; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1885.

12. Ostie, musée du Latran, pil. XXI, 4 :

ARTEMIDORA
QVAE · VIX · ANN · XIIII ·
MENS · IX · DIES · XX
HIC DORMIT

Bibl. — Amati, dans *Act. Arcad.*, t. xxvi, 1825, p. 208; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1886.

13. Tablette de marbre, d'origine inconnue, conservée à Florence au musée Medici, parmi les inscriptions chrétiennes; à cause de la formule de la ligne 5, J.-B. De Rossi la croit ostienne :

AVRELIVS · AXI *us et aur*
ELIA · EPICTISI *s feceru*
NT · SIBI ET FILIS *aureliæ*
AXIAE ET · AVRELI *æ . . . .*
QVE DORMIVNT · I *n pace .*

Bibl. — Gori, *Inscr. Etruriæ*, t. i, p. 49, 95; *Corp. inscr. lat.*, t. xiv, n. 1887.

14. Ostie, sarcophage, au musée du Latran, pil. XXI:

AVRELIA · SEVERA
MATER ET · EGRILIA
SABINA · FILIA ·
IC · DORMIVN ·
IN PACE

Bibl. — Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 554, n. 49; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1888.

15. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 29:

AVXANI/
NE MACVLA M
AD DOMINVM IS
QVE FVIT IN HOC SECVLO AN
5 NOS XIII ET MENSI
BVS III ET DIES VIIII
HIC DORMIT IN
PACE

Auxania[nus si]ne macula m[igravit] ad dominum, isque fuit in hoc seculo annos XIII et menses III et dies VIIII. Hic dormit in pace.

Bibl. — Amati, dans *Act. Arcad.*, t. XXVI, 1825, p. 208; Melchiorri, dans *Antologia* (de Florence), t. XVIII, 1825, p. 119; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1889.

16. Ostie, au musée du Vatican (gal. lapid.):

BRITTIA MATER FECIT FIL
IO IVNIO ꝗ TELESPORIA
NIO DVLCISIMO QVI AN
IS BIXIT IIII MESIBVS III DIES
VIIII

Le père s'appelait aussi *M. Junius Telesforianus* (cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1808).

Bibl. — G. Marini, *Gli atti dei fr. Arvali*, p. 31; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1890.

17. Ostie, musée du Latran, pil. XXI, 23:

CAECILIA CRESTE
CAECILIE · AMMI
ADI · MATRI · ET ·
SORORI · HIC ·
T
*d*ORMINT · PAR
b ꝏ M ꝏ

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1891.

18. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 20:

CAELIDONIVS · HIC DO*r*
MIT · QVI BIXIT ANNIS · XXV
MES · VIII · DIAES · XVIIII · LOCA
QVAE · IPSE · CLVSIT

Sur cette phrase finale, cf. J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 414.

Bibl. — Amati, dans *Act. Arcad.*, t. XXVI, 1825, p. 207; Cardinali, dans *Memorie romane*, t. III, p. 70, n. 26; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1892.

19. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 8:

C A E L I V S
HIC · DORMIT
E T · D E C R I A
QVANDO DEVS
B O L V E R I T

Bibl. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. VI, pl. XXXIX, n. 131 *ter*; t. VI, p. 165; P.-E. Visconti, dans *Act. Arcad.*, t. CXXXIX, 1855, p. 356; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1893.

20. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 2:

CALLIGENIA · C
IBVS · QVI NAT
DEPOSITVS · EST
*inc*OMPARABILI · PII
T · DEPOSITA · EST

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1894.

21. Ostie, fragment de sarcophage, *Romæ in suburbano Paccæ*:

FILI FECERVNT
MATRI BEN MERN
CIPIAE AVGETI
QVAE · VIXIT · AN ·
LXIII M · V · D · XIIII ·
HIC · S · IN · PACE

On remarquera les abréviations de la ligne 2: *matri bene merenti.*

Bibl. — F. Matz et F. von Duhn, *Rom's antike Bildwerke*, t. II, p. 294, n. 2994; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1896.

22. Ostie, fragment de sarcophage, musée du Latran, pil. XXI, 25:

CIP · SEPT · AGAPE · K
KAST · F · D IN PACE
AN · XXVII · M · III · I
ET
IRENE SVBSEC
POST ANNOS
HIC
DORMIVNT K
SORORES GEM

Cip(ia) Sept(imia) Agape l... kast(a) f(i)d(elis) in pace... et Irene subsec(uta) post annos... hic dormiunt in pace, sorores gem[ellæ].

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1897.

23. Ostie:

Bibl. — Amati, dans *Act. Arcad.*, t. XXXIX, 1828, p. 229; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1898.

24. Partie antérieure d'un sarcophage, au musée Medici, à Florence; arrivé peut-être dans la collection du grand-duc de Toscane avec un autre monument certainement ostien (*Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 377):

· M · CVRTIVS
VICTORINVS ·
ET · PLOTIA
M A R C E L L A
5 VIVENTES · FECERVNT
SI DEVS PERMISERIT
SIBI · · · ·

Les quatre dernières lettres ont été grattées.

Bibl. — Gori, *Inscr. Etruriæ*, t. I, p. 20, n. 37; Muratori, *Thes. nov. vet. inscr.*, p. MDCCCLV, n. 9; Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 173, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1900.

25. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 12:

ELPIDIVS COEMA
TE ENTADE META
IRENE ANNVCLVS
M VIIII

Mots grecs écrits en caractères latins.

Bibl. — Amati, dans *Act. Arcad.*, t. XXVI, 1825, p. 199; Cardinali, *Diplom.*, n. 544; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1901.

26. Ostie:

D M
L · IVLIVS · EVRESIVS · FILE
TVS · IVLIA · FELICITAS · ET · IV
LIA · VICTORINA · EREDES
PATRONO · *b* · M · POSVE
RVNT · Q · *v* · ANNIS LXXV
HIC · DORMIT

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1908.

27. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 26 :

EVANGELIA INNOX·
ICA EVSEBIA FIDELISSIMA HIC · DORMIT · IN
PACE QVE VIX·AN·I·
*vixi*T ANNIS XXIIII MENSIS II· M·XI·D·VI·DP·XIII·KALIA
VI IDVS AVG
S·EXSVPERANTIA·FIDELISSIMA·RARI·
·VIXIT·ANN·XX. MEN· IIII·DEP·IIII ID·SEPT·

Bibl. — Amati, dans *Act. Arcad.*, t. XXVI, 1825, p. 209; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1902.

28. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 27 :

FELICITAS · POSVIT FILIAE
QVE DORMIT·IN PACE·MV
CIA·IRENE·QVE·VIXIT·ANN
PLVS·MINVS·XXX·

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1903.

29. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 24 :

FELICITAS·HIC DORMIT IN PACE QVE VICXIT·ANN·XX·
MEN·V·DIEBVS·XVII MACSIMVS FECIT CONPARI BENEMER
ENTI DECESSIT·XV·KAL·OCT·DEPOSITA
XIIIIII·KAL· OCT·

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1904.

30. Sarcophage sculpté, avec une inscription sur le bord, au musée du Latran :

FYRMI DVLCIS ANIMA SANCT

Bibl. — C.-L. Visconti, dans *Act. Arcad.*, nouv. sér., t. XI, 1859, p. 158, pl.; p. 168; Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, t. V, pl. CCCVII, n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1905.

31. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 1 :

FRONIMVS·VICTORINO ·ET·
SEVERAE·AMICIS·DIGNISSIMIS

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1906.

32. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 21 :

GEMELLINA · HI
DORMIT ET LOCVS
COELITIS

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1907.

33. Ostie, à l'évêché; ne s'y trouve plus; génie soutenant une tablette :

IVLIAE ANTONIAE
PONTIVS MVSEVS
COIVGI SANTISSIME
QVAE FVIT IN SECVLO
5 ANN XXI·DEP·VI ID MAI
TERTVLLA·INNOX
QVE VIXIT ANNIS VIIII
M VII·ET D VII HIC
DORMIT IN PACE ☧

Les lignes 1-5 sont gravées avec soin; les lignes 6-9 avec une extrême négligence.

Bibl. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. XXXIX, n. 130 *ter*; t. VI, p. 164; P.-E. Visconti, dans *Act. Arcad.*, t. CXXXIX, 1855, p. 356; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1909.

34. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 18 :

IVLIAE BEGETHINAE·IN*nocenti dulcis*
SIMAE PARENTIBVS·QVE *vix·ann·*
DIEB LIII HIC· DORMIT

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1910.

35. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 3 :

*iu*LIA GELASINAE·T IVLIA VITALIS
*a*LVMNAE · IVLIAES · MAXIMAES
*in*NOCENTISSIME·QVAE·VIX·ANN·X
*me*N VIIII DIEB XXI · DEPOS*ita*
FECERVN*t*

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1911.

36. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 13 :

IVLIA QVINTIANE
HIC DORMIT·FONTEIV*s*
*f*AVSTINIANVS·COIVG*i*
*ca*RISSIME ET CRESCENT*inus*

Bibl. — Amati, dans *Act. Arcad.*, t. XXVI, 1826, p. 209; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1912.

37. Ostie, fragment de sarcophage, au musée du Latran, pil. XXI, 6 :

LVCCEIVS VALERIANVS
Q·VIX·ANN·XXVIII·ET
LVCCEIVS·VALERIVS·
Q·VIXIT · ANN· XII ·
ET MATER · CVM
DEVS·PERMISERIT
HIC · DORMIVNT

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1913.

38. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 11 :

PAVLA·ROGATA
Q·VIX·ANN·VII
HIC DORMIT

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1918.

39. Ostie, à l'évêché *(b)*, et *(a)* au musée du Latran, pil. XXI, 22 :

M · SALI|NATOR
MART|*i*ALIS
ANNOR|VM·VII·
HOC IN|LOCO
DOR|MIT

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1919.

40. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 10.
41. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 17.
42. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 14.
43. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 9.
44. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 19.
45. Ostie, au musée du Latran, pil. XXI, 28 :

*val*ERIVS·COCILL*us*
MACVS QVI VIXIT·A*nn*
*un*DICIM ·MENSE V*no*
*dieb*VS ·DVODECIM DE
N NOEMBRPS· D*ormit*
*hi*C IN PACE
VS GAIONAS *et*
NA PARENT*es filio*
*inno*CENTIS*simo*

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1923.

46. Ostie, au musée du Latran :

EX LOCA DVO CONCESSA

MATER FECIT FILIE	B	E	NE
MERENTISSIME QVE VI	X	I	T
ANNIS·X·MENSIBVS·VII			
DIEBVS·XVII·EX LOCA DV	A		ON
CESSA·SIVE·MATER SIVE			
PATER SVPRA PONATVR			

Amati et J.-B. De Rossi tiennent cette inscription pour chrétienne.

Bibl. — Amati, dans *Act. Arcad.*, t. XXVI, 1825, p. 207; Cardinali, *Memorie romane*, t. III, p. 72, n. 41; *Diplom.*, n. 342; Nibby, dans *Atti dell'Accad. di archeol.*, t. III, 1929, p. 345; G. Henzen, *Inscr. lat.*, n. 7323; J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 414; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1934.

47. Ostie, *Romæ in suburbano Paccæ*:

A ☧ ω

difficile EST DICTIS NARRARE SINGVL*a gesta*
*ergo hoc so*LVM DISCIS HIC IACERE PVE*llam*
*quæ liquit*CITO SVBOLEM DIGNO SIBISS
*quisque*EGIT RS HAEC ME VERA PARASSE *maritum*
*te mori*ENTE SEDENT IN LVCTV PA*rentes*
ET EAM P F IP

Les suppléments sont de J.-B. De Rossi.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1935.

XIII. Mosaïque. — Il s'agit d'un édifice public et cette mosaïque n'est pas chrétienne, mais nous la mentionnons ici pour en avoir fait usage au mot Narbonne (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 817, fig. 8713)[1].

XIV. Verres. — En 1857, P.-E. Visconti, chargé des fouilles à Ostie, annonça la découverte en ce lieu d'un fragment de verre chrétien portant ces mots BIBE ZESES avec au fond et sur une paroi un poisson en relief [2].

En 1864, J.-B. De Rossi annonçait la découverte à Ostie de deux épitaphes du IIIe siècle dont l'une mentionnait un membre de la *gens Cecilia*. Près de là un fond de coupe en verre avec ces lettres : MAXIME DVLCISZ (*Zeses*), dont on ne saurait dire si c'est un objet chrétien ou païen [3].

XV. Lampes. — En 1870, J.-B. De Rossi consacrait un long commentaire à une lampe portant l'estampille ANNISER dont un exemplaire fut trouvé à Ostie (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2223-2230) [4].

En 1881, le P. L. Bruzza signalait une lampe chrétienne trouvée à Ostie offrant le symbole combiné d'une ancre cruciforme associée au poisson et au navire (IIIe siècle) [5].

XVI. Plomb. — En 1877, on signalait à Ostie la trouvaille d'une lame de plomb acquise par la bibliothèque Vaticane; on y voyait deux poissons nageant à la rencontre l'un de l'autre; le poisson de gauche a déjà happé une palme qu'il tient dans la bouche [6].

XVII. Inscription. — En 1867, P.-E. Visconti trouva à Ostie une inscription du IIe ou du IIIe siècle qui a été rattachée à la question du christianisme de Sénèque (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2848-2849, fig. 956) [7].

XVIII. Judaïsme. — « A Ostie, qui jouissait de l'indépendance administrative, il put y avoir, plus facilement qu'à Porto, des communautés juives organisées. Une inscription latine du IIe siècle, trouvée à Castel-Porziano, à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Ostie, parle du don d'un terrain fait par les dignitaires d'une communauté juive à un certain C. Julius Justus, gérousiarque, en vue d'un monument sépulcral à y élever. La communauté juive dont il est question est très probablement celle d'Ostie [8].

« Une amulette trouvée à Ostie porte d'un côté le nom de Salomon et de l'autre un chandelier à sept branches [9].

« L'unique souvenir de l'antique communauté juive d'Ostie qu'on ait pu découvrir sur place est une petite lampe en terre cuite, ornée du chandelier à sept branches, trouvée dans les fouilles de l'ancienne ville [10]. »

H. Leclercq.

[1] Cf. A. Héron de Villefosse, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 245-273. — [2] P.-E. Visconti, dans *Giornale di Roma*, 2 aprile 1857; J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 43-44. — [3] J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 40; cf. p. 83. — [4] J.-B. De Rossi, *ibid.*, 1870, p. 77-85. — [5] J.-B. De Rossi, *ibid.*, 1881, p. 116. — [6] J.-B. De Rossi, *ibid.*, 1877, p 65. — [7] J.-B. De Rossi, *ibid.*, 1867, p. 6-8 : *Iscrizione trovata in Ostia di un M. Anneo Paolo Pietro e le relazioni tra Paolo l'Apostolo e Seneca.* — [8] E. Ghislanzoni, dans *Notizie degli scavi*, 1906, p. 410-415. — [9] Calza, *Un amuleto magico*, dans *Notizie degli scavi*, 1917, p. 325-328; L. Wickert, *Inscr. Latii veteris lat.*, Berolini, 1930, n. 5319. — [10] J.-B. Frey, *Inscr. juives inédites*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 89.

OSTRACINE. — I. Le site et le nom. II. La situation. III. La ville. IV. La forteresse. V. Basilique de la ville terrestre. VI. Basilique de la ville maritime. VII. Bibliographie.

I. Le site et le nom. — Aucun doute ne peut subsister encore sur l'identification établie entre *khirbet el-Flousiyéh* et la ville ancienne d'Ostracine qui s'élevait à l'extrémité sud-est du lac Baudouin, autrefois *Sirbonis*, à 2 km. du rivage de la Méditerranée. La surface unie de la plaine marécageuse se trouvait subitement criblée de mamelons de sable laissant deviner ou même apercevoir des restes de murailles et des fragments de poterie. A raison de son site et de la bifurcation toute proche de la route d'Égypte, une cité importante s'était développée sur ce point à l'époque byzantine, dans la direction nord-est sud-ouest; elle formait deux groupes séparés par une distance de 2 km. environ. Le groupe du Nord marque l'emplacement de l'Ostracine maritime ou *maïoumas* possédant un havre bien protégé sur la rive septentrionale du lac. Un deuxième groupe, au Sud, plus important, était l'Ostracine terrestre.

Les anciens *Itinéraires* font mention d'Ostracine et leurs renseignements sont en parfaite concordance avec la position des ruines relevées en 1914. Pline nous apprend que la ville est située au commencement de l'Idumée et de la Palestine, à la limite de l'Arabie et à l'extrémité du lac *Sirbonis* [11]; l'*Itinéraire* d'Antonin lui assigne sa position à 24 milles romains de Rhinocorura *(El-Arish)* [12] et la *Table de Peutinger* donne une distance de 23 milles. Si cette confirmation était nécessaire l'onomastique viendrait rendre témoignage puisque le nom grec et le nom arabe ont chacun la même signification : « coquille [13] ».

Quand la ville continentale déclina, la ville maritime continua d'attirer les barques des commerçants et garda un nom qui rappelait son ancienne prospérité : *El-Ouaradah*, qui signifie l'« arrivée », peut-être à cause de son port.

II. La situation. — Ostracine n'avait pas de puits, l'eau douce qu'elle consommait lui était amenée par un canal de dérivation des eaux du Nil dont le souvenir semble s'être conservé dans le nom de *Zaraniq* ou *Zarnouq* que donnent les Arabes à la partie du territoire qui borde le lac Baudouin, nom qui signifie « ruisseau » ou « rivière ».

« La situation de la ville est exactement celle de Péluse. Elle se trouve dans une région basse et marécageuse, inondée pendant toute la durée de l'automne et de l'hiver, soit par suite des pluies, soit à la suite de la crue du Nil [14] qui se fait sentir jusque-là, soit enfin par les eaux du lac qui inondent les basses terres sous la poussée des vents nord-ouest qui viennent de la mer [15]. Durant ces longs mois l'accès du pays est très difficile et devient impossible aux animaux, qui du reste refusent de s'y aventurer. Qu'il y ait eu soulèvement maritime ou bien affaissement du sol de la cité méditerranéenne, comme on le suppose, il est certain que le pays a considérablement changé de physionomie depuis la fin de l'occupation byzantine. La route ancienne est devenue inaccessible durant une bonne partie de l'année et les voyageurs comme les

[11] Pline, *Hist. nat.*, l. V, c. XIV. — [12] Antonin, *Itinerarium*, édit. Parthey, p. 69. — [13] Maqrizi, trad. Bouriant, p. 528; Edresi, trad. Jambert, p. 340. — [14] Linant de Bellefonds, *Mém. sur les principaux travaux exécutés en Égypte*, p. 118, observe que l'Égypte civilisée s'étend au delà de Péluse. — [15] Le même, *Mém. sur les principaux travaux exécutés en Égypte*, p. 122; Denon, *Voyages dans la basse et la haute Égypte, Appendix*, p. CL.

caravanes sont obligés de suivre un chemin plus au Sud, qui passe à Bir el-Mazar, pour éviter ces marécages.

« Ostracine, comme place forte frontière, occupait une situation stratégique importante. C'était en ce lieu que se trouvait la grande bifurcation qui menait vers l'Égypte. Une des routes continuait à suivre le littoral méditerranéen et passait par Cassios, Pentaschœnon, Péluse, Héracleus et Tanis pour aller à Alexandrie; c'est la route des *Itinéraires;* elle est à peu près abandonnée aujourd'hui. L'autre, au contraire, passait au sud du lac Sirbonis et son tracé a peu varié jusqu'à ce jour : c'était la voie militaire et

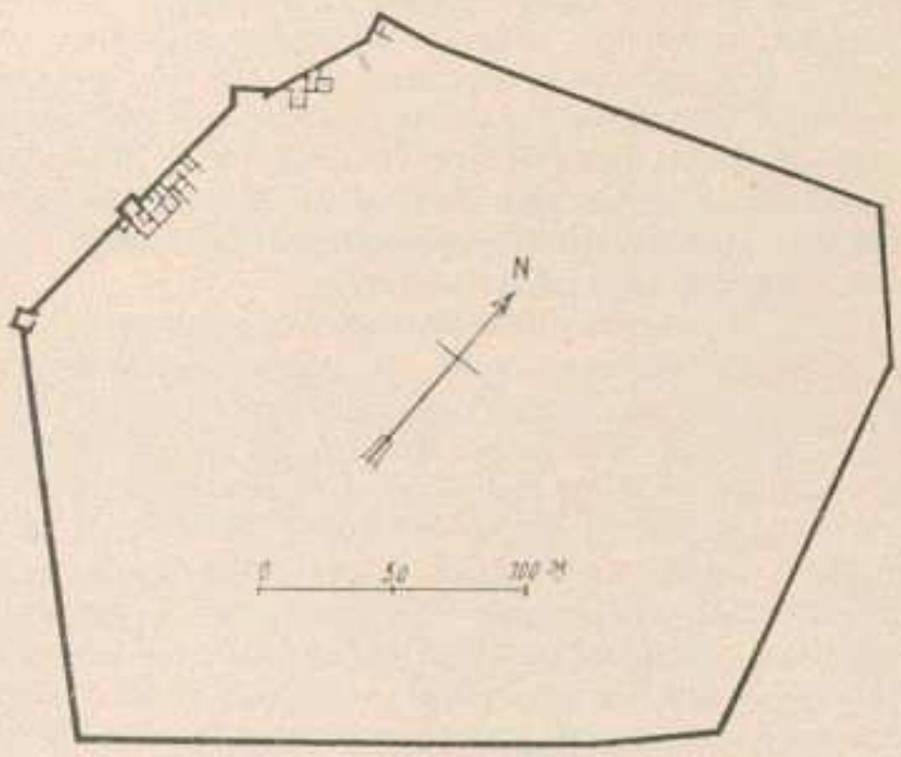

9288. — Plan de la forteresse d'Ostracine.
D'après *Annales du service des antiq. de l'Égypte*, t. XVI, 1916, p. 14, fig. 2.

la plus directe pour aller à Memphis. Elle était défendue par une série de postes dont on reconnaît encore les ruines et que, pour la plupart, nous ne pouvons déterminer faute de documents. Les stations principales étaient Qatich et El-Qantarah. Une voie allant de l'Arabie ou de la Nabatène par l'ouâdy Magharah, à Péluse et de là à Alexandrie, passait très probablement à Qatich, qui possède des ruines importantes. Elle était surtout fréquentée par les caravanes et principalement par les Nabatéens qui fondèrent un comptoir pour leur trafic tout près de Qatieh. A Ostracine bifurquait une autre route traversant tout le désert du Nord-Est au Sud-Ouest, et allant à Clyma (Suez); elle passait à Bir el-Mazar, station à deux heures au Sud, où se voient des ruines d'époque romaine ou byzantine[1]. »

III. La ville. — Ostracine, comme tant d'autres villes de l'empire, aura pu abriter des chrétiens à une date reculée, nous ne savons rien sur leur compte; dès le IVe siècle probablement elle aura eu des évêques, nous savons que l'un d'entre eux, Abraham, siégea en 431 au concile d'Éphèse.

Nous ne sommes pas beaucoup mieux instruits touchant Ouaradah où un khalife fit bâtir une mosquée en 1017 de notre ère; en 1302, un tremblement de terre marqua la fin de cette agglomération.

La ville a pu être fondée à la basse époque ptolémaïque et sa situation stratégique attira sur elle l'attention de Vespasien, mais sa période la plus importante est celle de l'époque byzantine. Justinien, qui fortifia les passages du Sinaï et la route d'Égypte en Syrie, ne put négliger la mise en état de défense d'Ostracine; mais de tout cela il ne reste rien car les ruines de ce qui fut Ostracine sont ensevelies sous les sables, ne découvrant que quelques pans de murs et, par places, des fragments d'architecture, colonnes, chapiteaux, linteaux, en somme très peu de chose car, dès l'antiquité, les ruines servirent de carrière. Dans la ville terrestre, Jean Clédat découvrit les vestiges d'une forteresse et d'une église, dans la ville maritime une autre église qui, comme la précédente, était élevée sur plan basilical.

La forteresse n'a été qu'entamée sur la partie antérieure du front occidental, le mieux conservé, mais les sondages se sont limités à une minime partie. Cependant on a pu avancer que toutes les bâtisses sont en pierres de taille; les murs en briques rouges sont excessivement rares et ceux en briques crues ne sont pas antérieurs à la période arabe.

« Pour me résumer, écrivait J. Clédat, Ostracine, à son origine, n'était qu'un simple poste militaire sans importance, réduite à sa seule forteresse; détruite une première fois par les Perses, elle fut de nouveau reconstruite et agrandie d'abord par Anastase Ier et

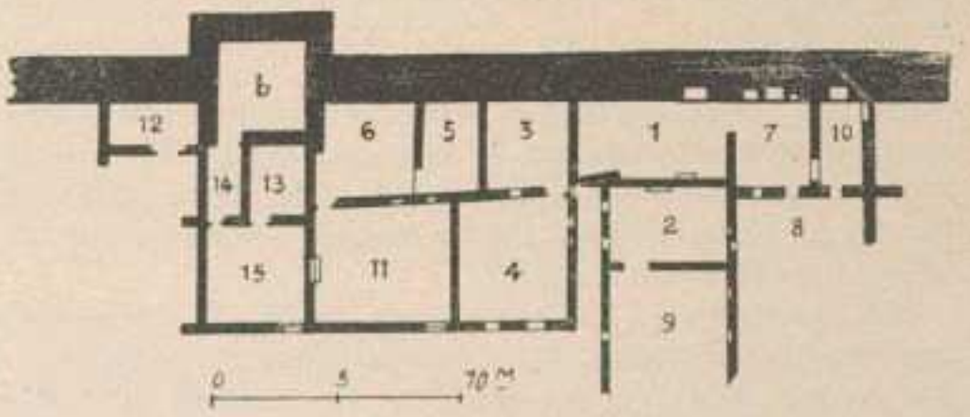

9289. — Groupes de constructions à étages accolés au mur d'enceinte.
Ibid., p. 16, fig. 3.

surtout par Justinien. A cette époque la ville s'élargit; elle déborde ses murailles, envahit la plaine et acquiert tout son développement. On a lieu de croire que c'est aussi à cette date qu'il faut rapporter la création, sinon du port, du moins de tous les travaux de transformations et d'améliorations nécessités par les besoins d'une cité grandissante et florissante. De ces travaux il ne reste naturellement aucun vestige; mais l'on ne peut vraiment pas, de l'aspect actuel des lieux, se faire une juste idée de ce qu'était l'ancien. Elle tomba une seconde fois sous les coups des troupes arabes d'Amrou en 639; peu de temps après elle fut rétablie sur un autre terrain et dans le voisinage; elle prit dès ce moment le nom d'El-Ouaradah. La ville disparut et fut définitivement abandonnée au commencement du XIVe siècle. Les monuments dont nous allons parler ne sont pas antérieurs à Justinien[2]. »

IV. La forteresse. — Dans la ville terrestre une enceinte hexagonale, flanquée de tours, dont l'étendue est d'environ 275 m. L'épaisseur de la muraille est d'environ 1 m. 85, sa hauteur n'est pas connue avec certitude puisque la partie supérieure a été démolie, de sorte que le chemin de ronde a disparu en entier. Les portes de la ville n'ont pas été retrouvées, ce qui n'est pas surprenant puisque sur toute une partie de l'enceinte le mur est à peu près détruit au ras du sol. Des groupes de constructions à étages sont accolés au mur d'enceinte (fig. 9288) et celles qui ont été déblayées, à la face ouest, paraissent les mieux conservées (fig. 9289); mais, au jugement de J. Clédat, « les plus intéressantes doivent se cacher sous une énorme butte de sable conique que l'on voit vers le centre et qui semble constituer le morceau le plus important de la citadelle ».

Le corps du mur d'enceinte se compose d'un blocage avec revêtement en pierres de taille. Le blocage se

[1] J. Clédat, *Fouilles à Khirbet el-Flousiyeh*, dans *Annales du service des antiquités de l'Égypte*, t. XVI, 1916, p. 3-4. — [2] J. Clédat, *op. cit.*, p. 13.

compose de cailloux et de moellons noyés dans le plâtre et le sable; le revêtement formé de grandes pierres plates adhère au moyen de plâtre, la longueur des dalles varie beaucoup; dans le nombre il s'en trouve qui ont plus de 1 m. de longueur; la hauteur des assises varie également, en moyenne elles ont 0 m. 40, dans chaque assise les pierres sont posées de champ. Les Byzantins ont fait usage de parpaings, sortes de poutres qui sont couchées horizontalement et noyées dans la maçonnerie; on retrouve cet usage des parpaings dans le mur de pourtour des deux églises.

Les murs des chambres sont aujourd'hui à nu, les uns étaient couverts de plâtre, les autres avaient des revêtements de marbre dont il ne reste que les cram-

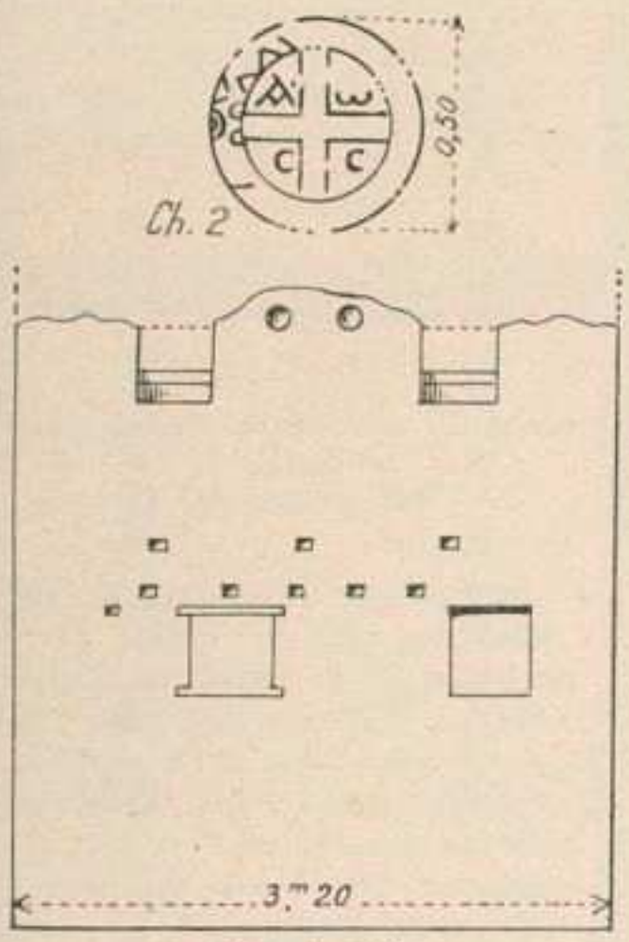

9290. — Chambre 2 de la forteresse d'Ostracine.
Ibid., p. 17, fig. 4, 5.

pons qui assujettissaient les plaques au mur. Il ne subsiste de la décoration murale que très peu d'éléments et sans valeur artistique. Nulle trace de pavement, aucune inscription. On a constaté que le plan de la forteresse byzantine ne coïncidait pas avec celui de la forteresse romaine. Les recherches ont porté sur les chambres accolées au mur d'enceinte, face ouest; dix-neuf chambres ont été déblayées, leur sol n'est pas toujours au même niveau; quelquefois la différence est de deux marches, ordinairement d'une seule.

L'état de conservation des bâtiments permet de concevoir fort clairement l'installation de ces demeures. Toutes les chambres sont carrées ou rectangulaires et forment des groupes de deux ou trois pièces, indépendantes et sans communication avec le mur mitoyen. Les murs qui prennent vue sur l'extérieur ont seuls des fenêtres placées généralement à une assez grande hauteur au-dessus du sol, quelquefois immédiatement au-dessous du plafond (chambre 2, fig. 9290). Les chambres intérieures ne sont éclairées que par la porte.

Quelques-unes de ces salles portaient encore les restes d'une décoration murale; les plus importants ont été trouvés dans la chambre 2, paroi sud. On y a vu une croix dans un médaillon orné d'une double dentelure opposée. Entre les branches de la croix on lit encore A ω et au-dessous [I]C[X]C. Cette croix, peinte en couleur rouge, a 0 m. 50 de diamètre (fig. 9290). Les peintures sont appliquées sur un enduit de plâtre, posé directement, sans l'aide de mortier, sur le mur en pierre.

La plupart des chambres sont munies de niches ou placards pris dans l'épaisseur du mur. Les unes ne sont que de simples cavités rectangulaires creusées plus ou moins profondément dans le mur; d'autres sont couronnées d'un dos d'âne ou d'une voûte en plein cintre. Une porte à un ou deux vantaux fermait souvent ces placards, divisés quelquefois par une ou plusieurs étagères en bois dont il ne reste aucune trace, mais qu'on devine grâce aux cavités qui servaient à les assujettir.

Voici un de ces placards, dans la chambre 2, paroi ouest, ménagé dans la muraille à 1 m. 25 du sol; il est rectangulaire avec un avant-corps; intérieurement il mesure 0 m. 73 de haut sur 0 m. 46 de large et 0 m. 42 de profondeur; à mi-hauteur il était partagé par une étagère de bois indiquée par les rainures creusées dans les chambranles. Le placard fermait à

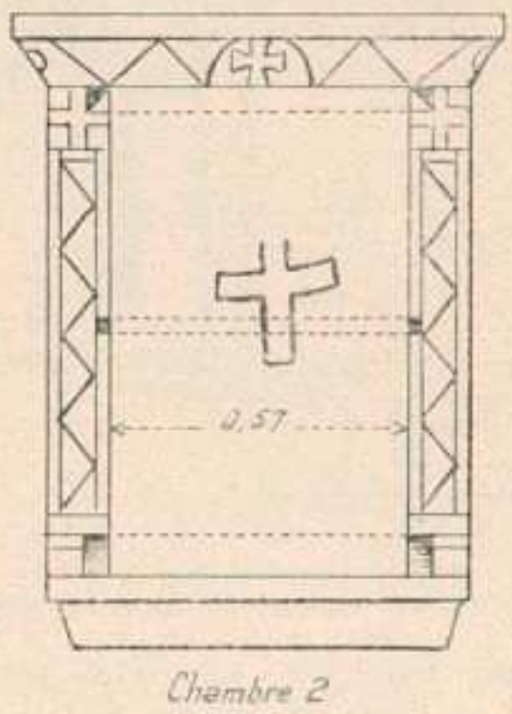

9291. — Placard découvert dans la chambre 2.
Ibid., p. 18, fig. 7.

l'aide d'une porte à deux vantaux. L'extérieur se composait d'un cadre simulant deux piliers carrés soutenant une corniche à gorge et supportant un encadrement rectiligne au centre duquel se voit une croix pattée, en relief. Les chapiteaux des piliers sont remplacés par une croix grecque. Des filets enduits de couleur rouge rehaussent l'architecture, une croix est peinte dans le fond de la niche (fig. 9291).

Primitivement la chambre 2 avait reçu un revêtement de pierre ou de marbre dont les clous sont demeurés en place et qu'on n'a pas pris la peine de faire disparaître lorsqu'on étendit un enduit de plâtre dont il restait de nombreux débris. Sur les quatre côtés de la muraille on a creusé au même niveau une série de petits trous rectangulaires sur deux rangs, le premier étant à 1 m. 80 au-dessus du sol. Ces trous auront peut-être servi de mortaises à des chevilles supportant deux planchettes destinées à recevoir des livres.

Le deuxième placard se trouve dans la chambre 11, sur la paroi sud. Il mesure 1 m. 10 de hauteur sur 0 m. 70 d'ouverture, avec 0 m. 35 pour la profondeur. Extérieurement il ne diffère du précédent que par les piliers, qui sont remplacés par des piliers carrés portant un arc en plein cintre; la partie gauche de l'arc est démolie et l'on ne trouve aucune trace de décoration (fig. 9292).

Enfin une troisième niche à plein cintre, dans la chambre 3, a son fond formé par une dalle au haut de laquelle on a découpé à jour une croix grecque. Plus tard, une des faces de la dalle a été recouverte d'un épais enduit de plâtre, masquant par suite la croix

qui n'était visible que de la chambre 5 (fig. 9293).

En plus de ces quelques objets on ne trouve que peu de chose à signaler :

Chambre 2 : trois anneaux de plomb de 0 m. 02 de diamètre et 0 m. 012 d'épaisseur. Un fragment d'inscription sur porphyre rouge où, à toute rigueur, on pourrait voir un chrisme. Une épingle de toilette en ivoire de 0 m. 11 de longueur.

Chambre 3 : bouchon d'amphore (voir ce mot) en plâtre, sur lequel on lit NH[K]A; diamètre 0 m. 07.

Chambre 6 : bracelet-torsade en verre avec méplat à chaque bout. Diamètre 0 m. 075. Petite lampe en terre cuite, de couleur jaune clair, de forme ovale

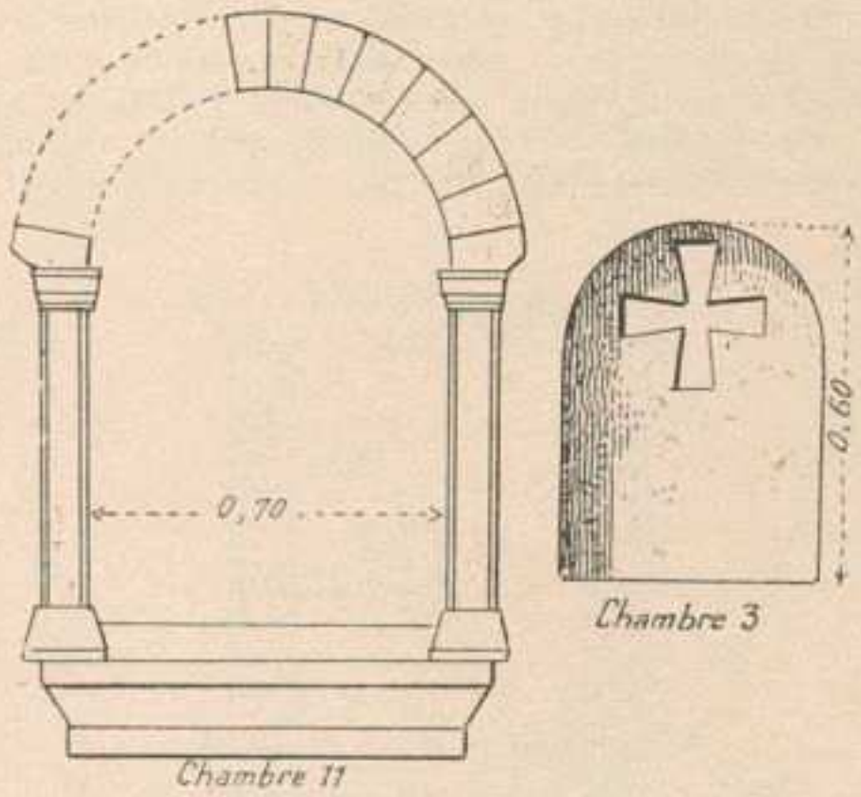

9292. — Placard découvert dans la chambre 11. *Ibid.*, p. 19, n. 8.
9293. — Dalle découpée à jour d'une croix grecque. *Ibid.*, p. 19, fig. 9.

allongé; le bec est brisé. Sur la face supérieure un palmier avec deux régimes de dattes; long. 0 m. 09, larg. 0 m. 066.

Chambre 7 : colonnette de marbre blanc tacheté de noir de 1 m. 50 de hauteur. Dans sa partie supérieure la colonne est creusée de spirales hélicoïdales, tandis que la partie inférieure est à cannelures rectilignes. (fig. 9294).

Chambre 9 : colonne lisse en marbre blanc, haut. 1 m. 50, diamètre à la base 0 m. 19, diamètre au sommet 0 m. 18, et son chapiteau. Fragment d'os sculpté représentant une danseuse.

V. Basilique de la ville terrestre. — Nous avons dit que chaque agglomération possédait son église avec un groupe d'annexes usuelles depuis la fin du ve siècle. Celle que nous allons décrire présente un intérêt particulier par suite de son installation baptismale qui offre des particularités de nature à retenir l'attention de ceux qui désirent contrôler l'adaptation structurale à l'évolution des rites sacramentels. Nous donnons la description de J. Clédat (fig. 9295).

L'édifice forme un rectangle de 62 m. de long sur 22 m. de large; il est fortifié aux angles extérieurs par des pilastres ou contreforts de 0 m. 60 sur la face occidentale et 0 m. 10 seulement aux deux autres angles. Les murs latéraux ont 1 m. 30 d'épaisseur, celui de l'est 1 m. 50 et celui de la face ouest n'a que 1 m. Les murs sont formés d'un blocage recouvert par un revêtement de pierres calcaires à grand appareil. L'intérieur de cette enceinte comprend l'église proprement dite, l'*atrium* précédé de divers locaux affectés aux fidèles et parmi lesquels se voit la piscine.

On pénétrait dans cet édifice par deux petites portes, de 2 m. seulement de largeur; elles s'ouvraient sur les faces latérales, à l'extrémité ouest de l'*atrium*. Son exploitation comme carrière fut méthodique; trois fours à chaux ont été retrouvés dans les ruines de l'église, avec deux moulins pour réduire la chaux; l'un de ces fours fut établi dans la sacristie gauche et abandonné avant d'avoir été dégarni; la blancheur éclatante de la chaux indiquait pour sa confection l'emploi des marbres. Cependant quelques colonnes, chapiteaux et autres fragments d'architecture ont fort heureusement échappé à ce vandalisme et permettent de se faire une idée satisfaisante du soin apporté à l'ornementation du monument.

L'*atrium* forme un carré de 18 m. de côté, couvert sur trois faces par un portique à colonnes de 0 m. 50 de diamètre; la façade de l'église était à découvert. Une partie des colonnes s'appuyait directement sur le sol, d'autres sur une balustrade de pierres dont il ne restait que la première assise et enfin trois autres au centre de la façade occidentale étaient posées sur un piédestal carré de 0 m. 50 de hauteur (fig. 9296). Les

9294. — Colonnette de marbre blanc provenant de la chambre 7. *Ibid.*, p. 20, fig. 12.

colonnades nord et sud sont situées sur le prolongement de celles des nefs de l'église.

La face occidentale du portique montre des restes de constructions, à peu près détruites aujourd'hui, et dont les lignes du plan sont parfois difficiles à reconnaître sur plusieurs points. La partie la mieux conservée est celle du centre, où l'on doit reconnaître la piscine baptismale; dans cette chambre, au moment de la destruction du monument, les ouvriers arabes avaient construit en briques un petit four circulaire, autour duquel on a trouvé une quantité de matières brûlées et grasses. Elle avait été transformée en cuisine très probablement par les fabricants de chaux. On y parvenait par un petit escalier de huit marches qui aboutissait à un palier sur lequel s'ouvrait la piscine. La salle est à plan carré aux angles arrondis, de 4 m. 20 de côté. Son fond, formant cuvette, est à 0 m. 75 au-dessus du sol du portique et sa profondeur n'était pas supérieure à 0 m. 50, ce qui était bien suffisant pour le baptême par immersion, surtout si le néophyte se tenait agenouillé pour recevoir le sacrement. Comme les autres constructions attenantes, elle était adossée au mur d'enceinte. Toute la piscine reposait sur un bloc rectangulaire, de 0 m. 45 de hauteur, maçonné en moellons. La construction du bassin était composée d'un premier mur extérieur en moellons et d'un second intérieur en briques cuites recouvert d'un enduit à la chaux colorié en rouge; les deux murs ont 0 m. 40 d'épaisseur chacun. On n'a trouvé aucune trace de conduite d'eau, ce qui fait croire que le service se faisait à l'aide de seaux à main.

Sous l'escalier était aménagée une petite salle à voûte surbaissée et inclinée suivant la pente de l'escalier dont on n'a pu établir la destination; on y accédait par une petite porte percée dans le mur d'enceinte. On y a recueilli quelques monnaies très oxydées des empereurs Anastase et Justinien au milieu de débris d'ossements appartenant, les uns à de gros quadrupèdes, les autres probablement à de gros oiseaux à longues pattes. Sur la droite un couloir semble conduire au portique, mais ce passage est moins que prouvé car, à mi-chemin, il est barré par un bloc de maçonnerie qui n'a plus que 0 m. 20 de hauteur

aujourd'hui, mais qui pouvait avoir été primitivement beaucoup plus élevé.

L'usage des autres pièces est moins bien défini. Celle qui occupe l'angle nord-est n'avait de communication qu'avec l'extérieur; peut-être y logeait-on le gardien. On peut supposer pour les deux autres salles qui sont à l'angle opposé, que c'était le lieu réservé aux candidats au baptême, et qu'il répondait à l'*exorcisterium* de

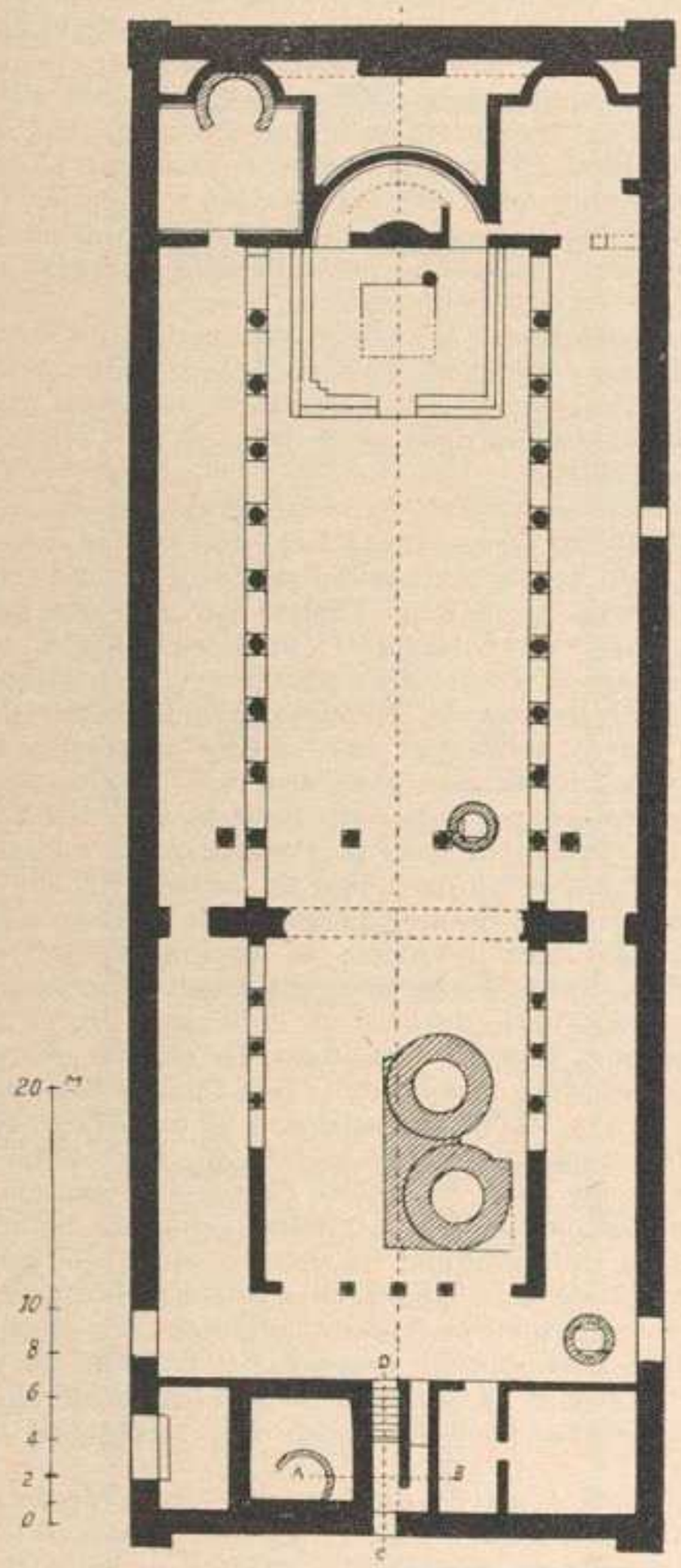

9295. — Plan de la basilique de la ville terrestre. D'après *Annales du service des antiq. de l'Égypte*, t. XVI, 1916, pl. II.

la Didascalie arabe qui fait connaître que le local était proche et distinct du baptistère et que tous les deux étaient situés à l'ouest de l'église, ce qui est le cas pour cette basilique. La salle était carrée et avait 5 m. de côté; on y accédait par une sorte de vestibule étroit qui s'ouvrait sur le portique.

De l'*atrium* on pénétrait dans le *narthex* par trois portes; deux donnent accès dans les bas-côtés et la troisième, centrale, s'ouvrait sur la grande nef; sa largeur est inconnue, le mur de séparation étant entièrement détruit sur ce point. Le *narthex*, qui ne mesure que 2 m. 50 de profondeur, était séparé de l'église par une simple barrière en bois (?) soutenue par une rangée de colonnes de 0 m. 50 de diamètre.

La disposition générale de l'église proprement dite est celle de toutes les églises à plan basilical. Un toit à charpente recouvrait les nefs. Les murs, au moins dans la partie inférieure, étaient revêtus de plaques en marbre blanc, de nombreux indices en furent trouvés sur le sol.

Le plan de l'édifice, avant la construction, était fixé aux traits rouges sur le sol; ce tracé a été retrouvé dans la partie sud-est de l'église, principalement dans les absides où les murs, sur différents points, ont complètement disparu, mettant à nu les marques de l'architecte. Sauf le mur d'enceinte, qui s'enfonce d'un demi-mètre, tous les autres sont posés directement sur le sol sans disposition spéciale pour les asseoir; il est certain que des constructions ainsi entendues et reposant sur un terrain aussi meuble, ne devaient supporter qu'un poids assez léger.

L'église proprement dite est longue de 34 m. et large de 19 m. 50. La nef centrale et les absides avaient leur sol couvert de dalles en marbre blanc et les bas-côtés avaient de simples dalles calcaires. Sur certains points le dallage de marbre a disparu et a été remplacé par du calcaire. L'église est divisée en trois nefs par

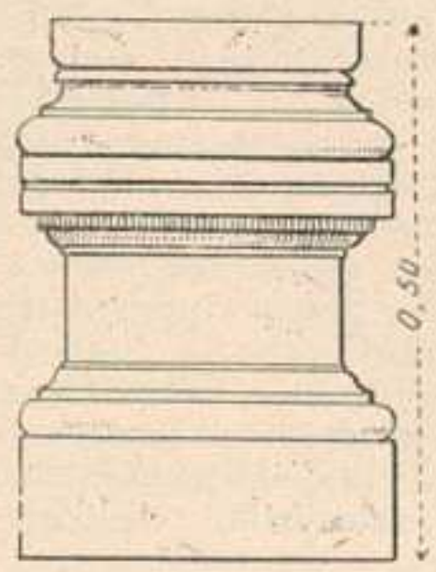

9296. — Piédestal carré provenant de l'atrium de la basilique. *Ibid.*, p. 21, fig. 13.

deux colonnades de neuf colonnes chacune. Chaque colonne, y compris la base et le chapiteau, a 4 m. 50 de hauteur; le fût, qui est orné dans sa partie supérieure d'une croix sculptée en relief, mesure 3 m. 45; son diamètre à la base est de 0 m. 53 et au sommet 0 m. 46. Les chapiteaux qui ont 0 m. 58 de hauteur sont absolument semblables et paraissent copiés, les uns et les autres, d'après un même modèle. Ils sont de style corinthien à deux rangs de feuillages et rappellent le beau chapiteau trouvé à Ahnas, qui est au musée du Caire. Ce sont de superbes spécimens de la sculpture justinienne. Les croix des colonnes étaient tournées vers l'axe de l'église.

Le sanctuaire qui déborde sur la nef se termine par une abside circulaire; il était entouré par un cancel, probablement de marbre, entièrement détruit. Le chœur est surélevé de 0 m. 30; cet exhaussement cesse à l'abside dont le sol reprend le niveau normal de l'église. Au centre du chœur on voit les derniers vestiges de l'autel encadré par quatre colonnettes — le socle de l'une d'elles était encore en place — qui servaient de support au *ciborium*. Dans l'angle sud-ouest du sanctuaire et à l'intérieur de la ligne du cancel, sont deux petits dés en marbre dont on ignore l'usage; ils sont taillés en forme de pain de sucre et élevés de 0 m. 10 environ. Trois portes y donnaient accès, deux latérales et une centrale sur la face antérieure. L'abside qui est ici beaucoup plus étroite — 7 m. — que la nef est occupée par un massif de maçonnerie en pierres, absolument indépendant et en très mauvais état; la destination de ce massif demeure incertaine. Une

double porte, indiquée par les trous de gonds, à droite et à gauche de cette construction, barrait le chœur de l'abside.

A droite et à gauche sont disposées les sacristies. Ce sont deux salles carrées, munies dans la paroi du fond d'une petite abside demi-circulaire et à fond plat, dont l'une, celle de gauche, avait été transformée en four à chaux. On y pénétrait par une porte, ornée sur l'un des côtés d'une colonnette qui s'ouvrait sur le bas-côté de l'église. La chambre de droite avait une seconde porte qui communiquait avec l'abside centrale; enfin, par une troisième, on pénétrait dans une toute petite salle réservée entre l'abside et le mur d'enceinte et dont le sol était à un niveau légèrement inférieur; on retrouve cette disposition dans l'église du couvent de Saint-Siméon, à Assouan; elle servait probablement de bibliothèque.

Enfin, plusieurs sépultures, disposées sans ordre, ont été trouvées sous le dallage des nefs latérales de l'église. Toutes ces tombes avaient été envahies par l'eau et par suite les corps étaient en complète décomposition, aucun objet n'a été trouvé. Ce sont des cuves rectangulaires formées de dalles mises bout à bout et scellées au plâtre. Un lit, également de plâtre, épais de 0 m. 04 ou 0 m. 05, isole le couvercle du dallage de l'église. Après avoir reçu le corps, la cuve était remplie de sable mêlé à du sel; dans un cas, la face du mort avait été couverte par un grand morceau d'amphore.

Les objets ou fragments d'architecture trouvés dans cette église ont été peu nombreux; cependant, ils apportent quelques renseignements sur l'ancien état du monument. La plupart ont été trouvés dans la partie est de l'église.

1° Chapiteau corinthien, hauteur 0 m. 42, diamètre à la base 0 m. 35; sur la face supérieure sont gravées les deux lettres AF, probablement la marque du tâcheron. Mauvaise conservation. Feuillage à peu près détruit.

2° Chapiteau corinthien. Il a été trouvé près des fours à chaux construits dans le portique; hauteur 0 m. 17, diamètre à la base 0 m. 26.

3° Chapiteau corinthien; hauteur 0 m. 15; diamètre à la base 0 m. 25.

4° Chapiteau corinthien; hauteur 0 m. 22; diamètre à la base, 0 m. 23.

Tous ces chapiteaux d'un type uniforme n'ont qu'un seul rang de feuilles d'acanthe.

5° Un certain nombre de fragments de colonnes ont été également recueillis. Ils sont, sauf ceux appartenant aux colonnes de la nef, de petits modules et concouraient probablement à l'ornementation du sanctuaire; c'est du reste en ce lieu qu'ils ont été trouvés. Voici les divers types relevés avec la mesure des diamètres:

Colonne lisse	0 m. 27
— torse	0 m. 27
— torse	0 m. 18
— torse	0 m. 16
— lisse	0 m. 12
— cannelée	0 m. 21

6° Un seul fragment d'une plaque de marbre décorative nous est parvenu. C'est un morceau de frise orné de rinceaux, travaillé à plat dans la plaque et sans aucun relief, comme si l'ornement était découpé dans le marbre; le fond est fruste.

7° Une cinquantaine d'*ostraka* grecs ont été ramassés dans un mur écroulé, au sud-ouest de l'église, vers le portique. Ce sont des billets écrits par le même individu dans lesquels le nom de la ville OCTPAKINH est fréquemment mentionné.

8° Les fouilles ont également apporté de nombreuses monnaies de bronze, malheureusement fortement délitées par suite du long séjour dans les terres marécageuses. Celles qui ont été reconnues appartiennent aux règnes des empereurs Anastase et Justinien. Diamètre 0 m. 03 à 0 m. 033.

VI. Basilique de la ville maritime. — La basilique de la ville maritime différait de l'autre par des proportions un peu moindres, quelques formes différentes dans la distribution intérieure et une décoration plus riche. La fouille a été abandonnée lorsqu'on est arrivé à la ligne des locaux placés sur le front occidental du portique. Ceux-ci avaient eu à subir, dès l'antiquité, des remaniements considérables et à une époque récente ils ont servi de carrière aux habitants d'El-Arish, qui ont transporté les pierres à leur convenance à Port-Saïd et à Damiette. Au premier aspect, on est tenté de croire que cette exploitation a pour jamais fait disparaître le baptistère et les locaux voisins, ce qui semble d'autant plus problable que J. Clédat ne signale aucun baptistère dans cette église; cependant les locaux démolis n'avaient aucun rapport avec l'installation baptismale puisque celle-ci a été retrouvée intacte, comme on le verra plus loin, mais d'un type assez original pour avoir échappé à la sagacité de l'explorateur.

La basilique s'ouvrait sur la face ouest, car les murs latéraux encore debout jusqu'à environ 1 m. au-dessus du sol n'ont révélé nulle part l'existence d'une porte. On pénétrait donc dans l'église par l'*atrium* qui, apparemment carré, mesure 11 m. de côté. Seules, les façades nord et sud étaient pourvues d'un portique, porté à droite par des colonnes, à gauche par des piliers carrés, reliés par une clôture en pierres de 0 m. 15 d'épaisseur. Une porte de 0 m. 75 d'ouverture, ménagée dans le portique septentrional, supprime une colonne. Dans le fond de ce portique se trouve un banc en pierre appuyé contre le mur du *narthex* (fig. 9297).

On entrait dans celui-ci par une triple porte au seuil surélevé de deux marches; sa profondeur est de 3 m. 65. A droite et à gauche sont disposés deux massifs de maçonnerie de 1 m. 40 de large, 0 m. 98 de profondeur et 0 m. 12 de hauteur. De chaque côté de ces massifs court le long de la paroi une petite banquette de 0 m. 18 de hauteur et 0 m. 12 de largeur, qui se prolonge tout au long de la muraille. Du côté nord se trouve une autre banquette coupée par une construction maçonnée, très dégradée, composée actuellement de trois gradins; les deux gradins inférieurs ont 0 m. 12 environ de hauteur et le troisième 0 m. 25. Au-dessus du troisième gradin était posée une poutrelle de bois, scellée dans la maçonnerie, de 2 m. 40 de longueur, de 0 m. 24 de largeur et 0 m. 055 de hauteur. La construction porte les traces d'un revêtement de marbre.

L'église proprement dite mesure 10 m. de large et 20 m. de profondeur (fig. 9298). On y pénétrait par trois portes: deux donnaient accès dans les bas-côtés; la troisième, la principale, était réservée à la nef centrale. Elle mesurait 1 m. 40 d'ouverture et avait deux vantaux indiqués par les trous destinés à recevoir les gonds; le seuil surélevé de deux marches basses (0 m. 12) est en marbre blanc; à droite et à gauche de la porte sont disposées des banquettes couvertes de marbre qui sont demeurées jusqu'à ce jour.

L'église était divisée en trois nefs par deux colonnades de cinq colonnes chacune; le pavement se composait de dalles de calcaire, à l'exception du sanctuaire et de l'abside qui avaient un pavage en marbre blanc. Les parois des murailles de l'enceinte, de l'abside et des sacristies étaient également revêtues de marbre; celui qui décorait le mur d'enceinte a disparu, les plaques étaient assujetties par des clous de cuivre qui sont encore en place. Dans l'abside on avait fait usage de beaux marbres, rayés longitudinalement de noir et qui se trouvaient encore en place lors des fouilles;

avec le chœur c'est la partie de l'édifice la mieux conservée et qui donne une idée de l'importance de l'édifice et du luxe apporté à sa décoration.

Le piédestal de chaque colonne mesurait 0 m. 43 de hauteur et 0 m. 58 de côté. Il consiste en un bloc de maçonnerie revêtu de plaques de marbre blanc de 0 m. 03 d'épaisseur; il est décoré, sur la face tournée vers la nef centrale, d'une croix grecque, de 0 m. 15, sculptée en relief dans le marbre (fig. 9299). Sur ce socle reposait la base de la colonne, 0 m. 13 de hau-

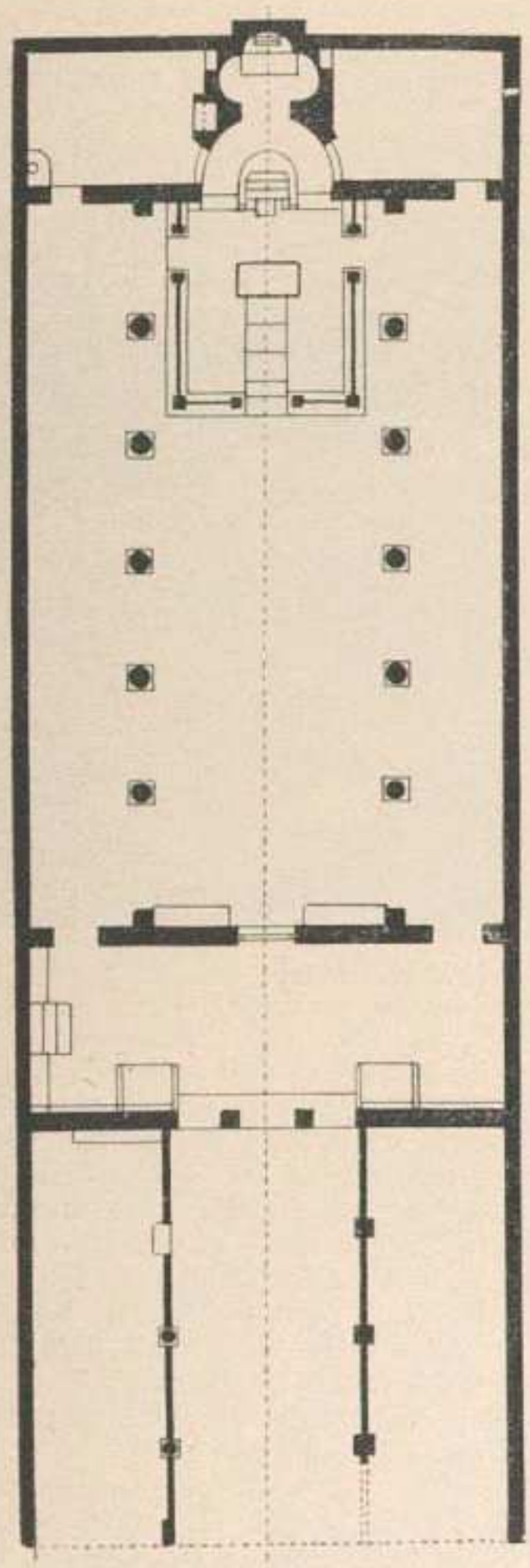

9297. — Plan de la basilique de la ville maritime. D'après *Annales du service des antiq. de l'Égypte*, t. XVI, 1916, pl. III.

teur et 0 m. 45 de diamètre à la surface, ce qui donne le diamètre du fût dont aucun exemplaire n'a été retrouvé. Les quelques chapiteaux retrouvés sont tous en mauvais état et les sculptures ont été martelées.

Ici, de même que dans la première basilique décrite, le sanctuaire est surélevé et se prolonge dans la nef; il forme un rectangle de 4 m. 50 sur 5 m. Il était délimité par un cancel soutenu par des montants verticaux (fig. 9300), le tout en marbre blanc. J. Clédat a retrouvé de nombreux débris de ce cancel dans la fouille; les uns sont découpés à jour, d'autres sont sculptés en relief et sur une seule face : croix dans une couronne, ou encadrée d'une ornementation géométrique, feuillage, rosace et rinceaux. Pour les communications avec l'église, trois portes y suffisaient, celle de la nef centrale et deux latérales. L'emplacement de l'autel est marqué par un bloc de maçonnerie surélevé, aux parois de marbre, de 1 m. 75 de long et 0 m. 75 de large. Une mosaïque, large de 0 m. 95, formait comme une sorte de tapis en avant de l'autel; elle était divisée en trois tableaux dont un seul, *a* du plan, nous est parvenu; c'est une croix inscrite dans une ornementation géométrique composée de marbres et de diverses autres pierres de couleurs variées d'un très bel effet (fig. 9301).

Derrière le sanctuaire est une abside semi-circulaire dont le niveau du sol se trouve à 0 m. 25 au-dessous du sol de la nef. Une marche était nécessaire pour y parvenir. Dans l'abside deux ouvertures, à droite et à gauche, conduisent dans les sacristies. Une troisième porte s'ouvre sur une autre petite salle à plan tréflé. Au centre de l'abside, entre les portes du chœur, s'élève un bloc de maçonnerie, à plan semi-circulaire, haut de 1 m. 90; il est composé de trois gradins en façade, tous les trois sont percés de trous de scellement dans le centre, pour soutenir probablement des plaques de marbre ou de bois. Deux colonnettes, reposant sur un dé cubique, sont disposées sur les côtés de la construction. Au pied et au centre se voit un socle carré de 0 m. 15 de hauteur. Des portes à toutes les ouvertures fermaient et isolaient complètement l'abside. La destination de cette installation semble pouvoir n'être autre que la *cathedra* de l'évêque.

On vient de lire que la salle qui suit à l'arrière de l'abside est à plan tréflé. La porte était surmontée d'un plein cintre supporté par des demi-colonnes de 1 m. 22 de hauteur. Les parois des murs sont revêtues de plaques de marbre veiné de noir, maintenues par des clous de cuivre à têtes rondes apparentes; à la base, une large plate-bande de 0 m. 30 en marbre blanc fait le tour de la chambre. A l'abside du fond s'appuie un petit escalier de trois marches dont la hauteur est inférieure à un cube de maçonnerie établi en avant et formant une sorte de petit bassin qui était envahi par les eaux d'infiltration.

Ici J. Clédat avouait : « J'ignore l'usage de cette salle » et, peu d'années après, le R. P. H. Vincent dissipait cette ignorance : « Prise entre les deux sacristies — *diaconicon* et *prothèse* — elle occupe, dit-il, derrière l'abside, la situation réservée, dans la basilique voisine, à une « bibliothèque », celle-ci, il est vrai, sans communication directe avec le sanctuaire, tandis que notre *trichore* est largement ouverte au fond de l'abside, et ne présente d'ailleurs absolument aucune autre ouverture. Les deux lobes latéraux sont vides. L'hémicycle central est barré au ras du sol par une sorte de parapet en maçonnerie qui peut mesurer 0 m. 20 de haut et 0 m. 50 environ de large à la crête parfaitement aplanie. Derrière ce parapet le sol de l'abside est creusé à peu près à 0 m. 70 de profondeur — soit 0 m. 50 plus bas que le niveau normal de la trichore — et trois degrés appuyés au centre de l'absidiole permettent d'atteindre aisément le fond de ce bassin exigu dans lequel on aura sans doute reconnu déjà un baptistère. Il est suggéré par le dispositif de cette piscine, non sans analogie avec mainte cuve baptismale évidente, et surtout par sa localisation dans cette triconque, richement revêtue de marbre, mais dépourvue de fenêtres sur toute la hauteur conservée. On sait du reste que, pour n'avoir pas été d'un usage très commun, ce type d'installation baptismale n'est cependant pas insolite.

« La mission archéologique américaine, qui explora la Syrie en 1899-1900, découvrit à *Dâr Qîta* (voir

Dictionn., t. IV, col. 267-272, fig. 3598-3601), dans le massif septentrional du *Djebel Barisa*, un petit édifice annexé, avec d'autres dépendances, à une importante église, sous le vocable des saints Paul et Moïse. Cet édicule de plan carré, avec une absidiole en saillie sur la face orientale, offrait cette particularité que le sol absidal était creusé en manière de piscine, où Howard Crosby Butler n'hésita pas à reconnaître un baptistère [1]. Une inscription gravée sur la porte paraissait fournir la date de 422. Quelques années plus tard les

9298. — Ensemble des ruines de la basilique. *Ibid.*, pl. IV.

mêmes savants, opérant alors pour le compte de l'université de Princeton, développèrent leur exploration. L'église de Dâr Qita et ses annexes firent l'objet d'un relevé minutieux et d'une description ne laissant rien à désirer. Quelques traits essentiels empruntés à cette monographie fourniront la notion suffisante du baptistère [2].

« Suivant la pratique syrienne assez commune, ce baptistère est un édicule indépendant de la structure de l'église; mais tandis que la plupart des autres sont situés à l'Est, ou attachés à l'extrémité orientale de leur église, celui-ci s'aligne sur la façade, environ 6 m. au Sud. Haussé sur une espèce de soubassement qui nécessite une volée de marches devant son entrée principale (fig. 3598), il présente un carré intérieur de 4 m. 40 de côté, avec une porte secondaire dans le mur nord, pour communiquer plus directement avec l'église. L'abside, au centre de la paroi orientale, a seulement 1 m. 85 d'ouverture et dessine un hémicycle parfait qui se projette à l'extérieur (fig. 3601). Elle est couverte par une voûte sphérique remarquablement appareillée et dont l'arc de tête intérieur, dépourvu de toute moulure sur ses voussoirs monumentaux, étale seulement au centre un beau disque crucifère. Au lieu de conserver le niveau général, le sol de cette abside se trouve abaissé d'environ 1 m. et l'admirable appareillage des parois se poursuit jusqu'au fond de la cavité. Un parapet en maçonnerie, haut de 0 m. 55 et large de 0 m. 43, augmente la hauteur de ce bassin et l'isole de la pièce antérieure. Un très petit orifice percé dans l'angle sud, à 1 m. 20 du fond, met bien en évidence le caractère de piscine, en même temps qu'il signale le niveau maximum prévu comme plan d'eau. Nulle autre ouverture n'existe dans l'abside et, à l'exception des portes, les jours étroits sont tous placés très haut dans les parois de l'édicule. Une niche semi-circulaire, creusée tout à côté de la pile méridionale de l'abside, complète le dispositif où H.-C. Butler ne pouvait hésiter à reconnaître un baptistère. L'inscription gravée sur la porte latérale paraît bien reporter à 515-516 de notre ère la date de l'édifice, soit environ un siècle plus tard que la date primordiale de l'église voisine. Les savants spécialistes observent au surplus combien cette date rectifiée s'harmonise mieux avec la technique et le style de l'ornementation sculpturale dans le baptistère. Il semble que cette installation se reproduit en cette même localité de Dâr Qita, dans une seconde église sous le vocable de saint Serge; mais l'abside n'ayant pas été fouillée, on ne saurait insister sur l'arrangement de cette piscine.

« Qu'on veuille bien maintenant, laissant de côté les attestations moins évidentes, mettre le baptistère de Saint-Paul-et-Saint-Moïse à Dâr Qita, en regard de la trichore de Flousiyeh : l'analogie, pour ne pas dire la similitude, suggère manifestement de reconnaître aussi une installation baptismale en ce monument, échappé par fortune à la rapacité des chercheurs de pierres à bâtir. Le parti architectural était autre, mais la forme liturgique est strictement la même et si la piscine est un peu moins profonde, elle a conservé l'escalier qui en rendait l'accès facile et que remplaçait peut-être, dans la piscine syrienne, un escabeau mobile. Dès qu'on envisage de ce point de vue la chapelle à plan tréflé, divers détails demeurés énigmatiques dans cette basilique nord trouvent une explication assez spontanée. On conçoit les revêtements de marbre fixés par des

[1] *Publications of an amer. archeol. exped. to Syria in 1899-1900*, t. II, *Architecture and other arts*, p. 138 sq. — [2] Howard Crosby Butler, *Publications of the Princeton university archaeol. expeditions to Syria in 1904-1905 and 1909*, divis. II, *Ancient architecture*, sect. B, part. 4, p. 182 sq., fig. 186, 190.

clous de cuivre, dans cette petite salle dont les parois étaient périodiquement soumises à l'humidité d'une évaporation sans doute assez considérable. Le « petit bassin en ciment », dans la sacristie contiguë (*a* du plan, fig. 9295) avec son canal de très gros débit, 0 m. 18 pour l'échappement des eaux, avait été prévu pour vider la piscine dont le service se faisait à l'aide de seaux à main. »

Le R. P. H. Vincent fait remarquer que le procédé semble avoir été relativement fréquent puisqu'il a fait l'objet de prescriptions spéciales dans les rituels. Goar écrit à propos du rite du baptême : *Quotiescumque igitur baptismum administrant Græci, aquam renovant; moxque quasi usu sordidam in ecclesia, vel in* θαλασσιδίῳ, vel χωνευτηρίῳ *loco sub altari excavato, seu piscina, effundunt.* Sous le nom de θαλασσίδιον ou θάλασσα, « petite mer » ou « mer », les Grecs désignent la piscine sacrée aménagée sous l'autel pour recevoir et évacuer secrètement les ablutions et toutes les eaux usagées au service de l'autel et dans l'administration des sacrements, car on doit y apporter l'eau qui a servi pour le baptême, si la cuve baptismale, comme c'est le cas à Ostracine, n'est elle-même pourvue d'un écoulement direct. Voici ce que Goar dit du θαλασσίδιον : *A circumpositis itaque et superne incumbentibus altari ornamentis, ad immunditiarum receptaculum oculos demittentes, sub altari locum excavatum detegimus, aquæ qua in missa sacerdos abluitur, omnique alii, post expurgata sacra vasa, eluviei recipiendæ dispositum,* χονί *et correctius* χονεῖον *moderni, ab aquis ibi effusis* infundibulum *dicunt : de quo loquitur Euchologicus textus noster in officio magni et angelici habitus sub nomine* θαλασσιδίου τῆς ἁγίας τραπέζης, *eiusque exornandi curam suscepisse Iustinianum in ecclesia Constantinopoli refert Codinus...* τὴν δὲ θάλασσαν τῆς ἁγίας τραπέζης ἐποίησεν τὴν μεν λιθάρια ἀτίμητα κ. κατεχρύσωσεν αὐτήν, *Lavacrum sanctæ mensæ, pretiosis lapidibus extruxit, et auro circumvestivit. Cur autem modicæ* piscinæ, *exiguove* lavacro, *et* sacrario *(hæc enim nomina imponunt Latini loco sacris ablutionibus et cineribus rerum sanctarum igne consumptarum, et sacris denique reliquiis absumendis deputato) ampli profundique maris,* θαλασσιδίου *et* θαλάσσης *nomen sit inditum, explanat Ligaridius, et ex Euripide respondet* θάλασσα πάντα κλύζει, *cuncta mare abluit : cui lubens addiderim rationem aliam in Græcorum Biblior. contextu... a me observatam.* Il ressort de tout ceci que, d'après Goar, l'autel primitif était envisagé comme une sorte de microcosme où le *ciborium* représentait le ciel, la *mensa* figurant la terre et le θαλασσίδιον l'abîme infernal du concept antique, ou simplement la mer. Les poissons silhouettés en mosaïque à la base des colonnettes d'une *mensa* dans la basilique primitive de Parenzo passeraient en somme tout aussi bien pour les idéogrammes de cette mer souterraine que pour ceux du poisson eucharistique. Et ne serait-ce pas un écho du même symbolisme qui donnerait son vrai sens à cette curieuse personnification de ΘΑΛΑCCA dans le panneau en mosaïque décorant le centre de la nef principale dans l'église des Saints-Apôtres à Mâdaba (voir ce nom)?

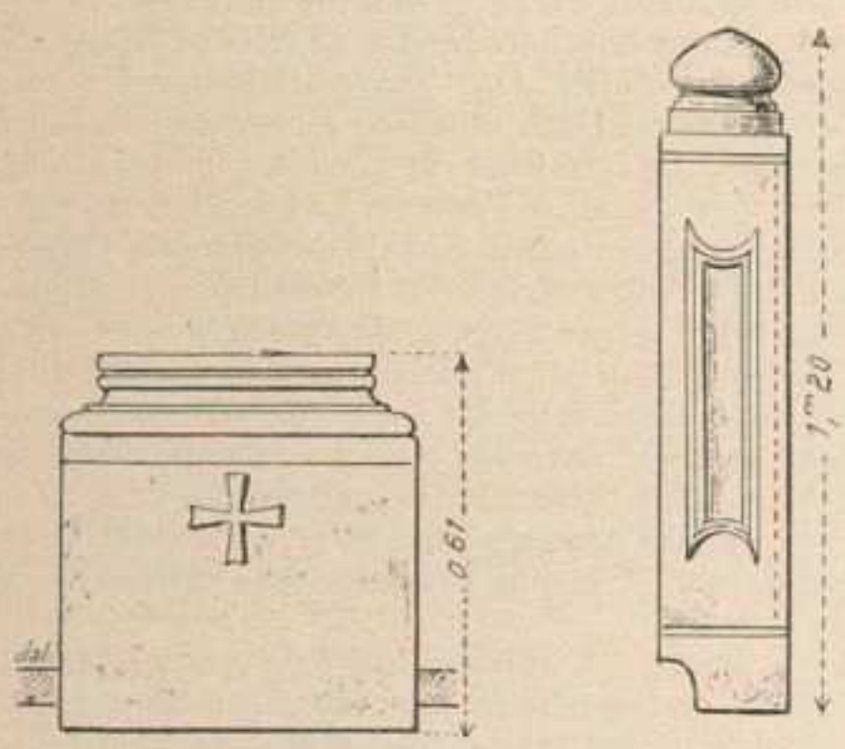

9299. — Piédestal décoré d'une croix grecque. *Ibid.*, p. 29, fig. 18.

9300. — Un des montants soutenant le cancel qui délimitait le sanctuaire. *Ibid.*, p. 29, fig. 19.

Revenons à Ostracine.

Les deux sacristies, de forme rectangulaire, n'offrent rien de particulier. L'une, celle de droite, a une niche dans le fond de la paroi nord, la seconde en a deux sur la paroi sud, avec un petit bassin en ciment à gauche de la porte du bas-côté; il est élevé de 0 m. 26 et percé dans le fond d'un trou de 0 m. 18 de diamètre pour l'échappement des eaux. Enfin, une petite bordure de plâtre ornait le tour des salles.

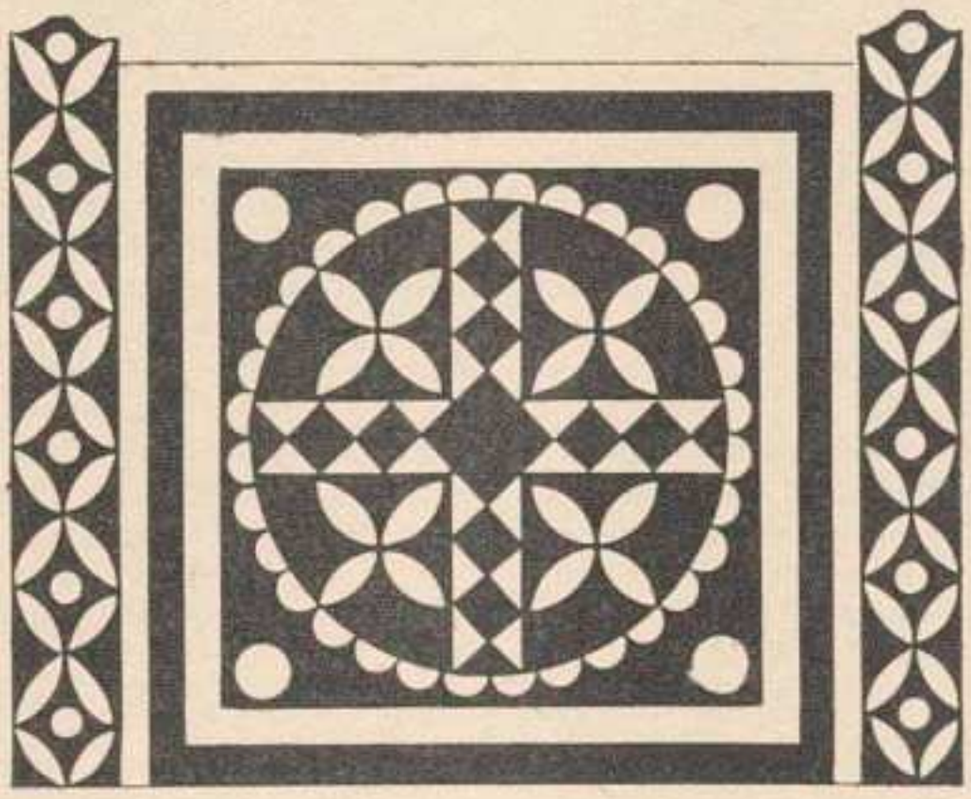

9301. — Un des trois tableaux de la mosaïque trouvée en avant de l'autel. *Ibid.*, p. 30, fig. 20.

Pour terminer, on mentionnera les quelques fûts de colonnes ou chapiteaux recueillis au cours des travaux.

VII. Bibliographie. — J. Clédat, *Fouilles à Khirbet el-Flousiyeh (janv.-mars 1914)*, dans *Annales du service des antiquités de l'Égypte*, t. xvi, 1916, p. 6-32, pl. i-iv. — Goar, *Euchologion*, p. 363, n. 7; cf. p. 15. — L.-H. Vincent, *Un type de baptistère byzantin*, dans *Revue biblique*, t. xxxi, 1922, p. 583-589; *Emmaüs, sa basilique, son histoire*, in-4°, Paris, 1932, p. 242; cf. p. 204.

H. Leclercq.

OSTRAKA. — I. Notions générales. II. Utilisation. III. Textes traduits et commentés : 1. Oraison dominicale. 2. Salutation angélique. 3-5. Tropaires. 6-7. Anaphores. 8. Liturgie. 9. Canon de la messe. 10. Postcommunions. 11. Hymne. Impropères. 12-13. Hymnes. 14. Invocation. 15. Antienne. 16. Talisman. 17-18. Doxologies. 19. Invocation. 20. Apologie. 21-22. Prières. 23. Règle de foi. 24. Confession de foi. 25. Durée des fêtes. 26. Mobilier liturgique. 27. Lectionnaire. IV. Ostraka latins. V. Bibliographie.

I. Notions générales. — Le biographe d'Apollonius Dyscole rapporte que, dans sa patrie même, à Alexandrie, ce grammairien fut réduit à un dénuement tel qu'il fut obligé d'écrire ses ouvrages sur des frag-

ments de poterie, ἐν ὀστράκοις [1]. Vrai ou non, le fait nous révèle l'existence et nous donne l'explication d'un usage auquel nous devons une série, chaque jour accrue, de documents utiles pour l'histoire de l'Égypte à l'époque romaine et à l'époque copte. La disette et le prix exorbitant du papyrus imposaient aux petites gens l'adoption d'un procédé inélégant mais peu coûteux, sinon tout à fait gratuit. Le philosophe Cléanthe, au dire de Diogène Laërce, suivait les leçons de Zénon et « les recueillait sur des *ostraka* et des *omoplates de bœuf*, faute d'argent pour acheter du papier [2] ». Ce n'est donc pas seulement en Égypte et à une époque relativement tardive qu'on a été réduit à ce pis-aller. Les anciens s'approvisionnaient de papyrus, principalement en Égypte : que la récolte fût mauvaise et que les réserves fussent insuffisantes, c'était la disette. Le IIIe livre des Macchabées mentionne un événement de ce genre [3] : Ἀπειλήσαντος δὲ αὐτοῖς (τοῦ βασιλέως) σκληρότερον ὡς δεδωροκοπημένοις εἰς μηχανὴν τῆς ἐκφυγῆς, συνέβη σαφῶς αὐτὸν περὶ τούτου πεισθῆναι, λεγόντων μετὰ ἀποδείξεως καὶ τὴν χαρτηρίαν ἤδη καὶ τοὺς γραφικοὺς καλάμους, ἐν οἷς ἐχρῶντο, ἐκλελοιπέναι. Pline l'Ancien, de son côté, nous apprend que, sous Tibère, le papier manqua pendant quelque temps à Rome [4]. En pareil cas, il est vrai, on avait la ressource de recourir à l'industrie locale, car avant — et même depuis — la grande vogue du papyrus et son exportation par quantités considérables, on faisait usage de différentes matières pour recevoir l'écriture, telles que les peaux de bêtes préparées en *parchemin* [5], les pièces de bois amincies ou polies ou ἄξονες [6], les tablettes enduites de cire [7], les planchettes non enduites ou σανίδες [8], les feuilles ou χάρται [9], etc.

Le biographe d'Apollonius Dyscole et Diogène Laërce font usage du même mot ὄστρακον, qui se retrouve sur un tesson [10], pour désigner des fragments de poterie appelés parfois *tessères*, auxquels conviendrait mieux le nom de *tessons* et qu'on désigne couramment aujourd'hui par le mot *ostraka*. Ces *ostraka* portent des inscriptions grecques ou coptes (exceptionnellement des inscriptions latines), toujours écrites au moyen du calame ou d'un instrument analogue à notre pinceau [11]. L'encre dont on fait usage est composée de noir de fumée délayé dans une substance gommeuse.

En 1856, Émile Egger signalait l'existence d'une centaine d'*ostraka* écrits en grec [12] et déchiffrés. Le nombre de ceux qu'on connaît aujourd'hui qui ont pris place dans les musées ou qui ont obtenu l'honneur d'une édition et d'un commentaire, serait malaisé à calculer; il s'élèverait certainement à des milliers. Les *ostraka*, ainsi qu'on devait s'y attendre, fournissent un contingent notable de faits complémentaires à tous ceux que l'épigraphie et la papyrologie avaient fait connaître. Mais, tandis que l'épigraphie est principalement funéraire et dédicatoire, tandis que la papyrologie est littéraire et documentaire, les *ostraka* ont des prétentions plus modestes. Ces petits textes sont presque tous relatifs à la vie privée et apportent leur contribution à l'histoire des institutions et de la société. A plusieurs reprises, cependant, nous les avons déjà utilisés dans le *Dictionnaire* et nous allons en faire connaître un certain nombre qui relèvent de nos études d'archéologie et de liturgie; la plupart d'entre eux paraissent d'origine égyptienne. Ce n'est pas à dire que l'Égypte fut seule à fournir des tessons ou, pour parler moins noblement, des pots cassés. Loin de là. L'historien Évagrius [13] désigne un quartier de la ville d'Antioche par l'appellation ὀστρακίνη γειτονία et il se pourrait que ce nom fît allusion à un amas de poteries dans le genre du *Monte Testaccio* à Rome. Les anciens ne connaissaient guère qu'un moyen de faire voyager les denrées et les céréales; ils les introduisaient dans des amphores et, lorsque celles-ci arrivaient à destination, le déchargement, le transport, le décantage ou le vidage entraînaient bien des chances de rupture. Il fallait débiter aux acheteurs et avoir recours à des récipients plus petits. Or, comme dit un de nos vieux proverbes : tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise; c'était le sort de tous ces vases de terre cuite et une amphore fendue ou fêlée devenait plus encombrante qu'utile. On l'envoyait achever sa carrière avec des millions d'autres amphores de toutes provenances. Ces collines artificielles n'étaient pas rares [14]; on en signale à Tarse en Cilicie, dans la Cyrénaïque, la Grèce, la péninsule Chalcidique, la Crimée, l'Italie; enfin, Alexandrie avait sa colline aux tessons [15]. Il y aurait lieu d'être surpris si le progrès des fouilles dans les provinces de l'ancien monde ne ramenait quelque jour dans telle ou telle contrée sa moisson d'ostraka trouvés dans les κεράμια. On pourrait, en un certain sens, y rattacher les inscriptions tracées sur le col ou la panse des amphores [16], si la caractéristique de l'ostrakon n'était pas précisément l'utilisation de la poterie *brisée*.

L'ostrakologie est aujourd'hui une science pour la constitution de laquelle le livre capital demeure celui d'U. Wilcken [17] qui traite toutes les questions relatives aux ostraka : étymologie du mot, transformations suivant les pays, analyse de la pâte, sa coloration, son vernis, les procédés d'écriture, etc. Les publications de Daressy, W. E. Crum, H.-R. Hall ont ajouté des précisions, des corrections à retenir.

La matière subjective varie suivant les provinces et les époques. La région ouest de Thèbes est particulièrement riche en pierre blanche utilisée à l'époque pharaonique et à l'époque chrétienne, dédaignée par les scribes des périodes grecque et romaine et parfaitement apte à recevoir l'écriture. On n'en a fait usage qu'au VIe-VIIe siècle et pas plus tard. La raison de ce long dédain se trouve probablement dans la surproduction du papyrus à l'époque correspondante ou, peut-être, à quelque loi protectionniste de l'industrie du papyrus interdisant l'emploi de l'ostrakon en terre cuite ou en pierre et annulant la valeur des écritures légales pour lesquelles on l'utiliserait. On voit bien que le recours à l'ostrakon n'était souvent qu'un pis-aller. Le moine (?) Ananias écrivant à un évêque s'excuse de ne pouvoir faire usage de papyrus [18]. Beaucoup d'ostraka ont conservé l'écriture bien noire [19], mais lorsque l'encre a pris des teintes plus ou moins évanides, nul réactif n'a pu, jusqu'ici, lui rendre la coloration primitive, du moins pour les ostraka de pierre, car les ostraka de poterie ont laissé parfois repa-

[1] E. Egger, *Apollonius Dyscole*, in-8°, Paris, 1854, p. 8. — [2] *Vies des philosophes*, VII, 174. — [3] III Macch., IV, 19. — [4] Pline, *Hist. nat.*, l. XIII, c. XIII, n. 27. — [5] Wegener, *De aula attalica*, I, p. 71. — [6] Plutarque, *Vie de Solon*, c. XXV. — [7] Aristophane, *Nuées*, vs. 760 (763). — [8] Rhangabi, *Antiq. helléniques*, 2 vol. in-4°, Athènes, 1842-1855, t. I, p. 52, n. 57; col. 1, ligne 30; col. 2, ligne 30. — [9] E. Egger, dans *Revue contemporaine et Athenæum français*, 15 août 1856. — [10] *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 5109 [11] : τὸ ὄστρακον. — [11] Letronne, *Catal. de la collection de M. Passalacqua*, 1826, p. 274. — [12] E. Egger, *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Égypte et qui portent des inscr. grecques*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXI, 1re part., 1857, p. 378. — [13] L. II, c. XII. — [14] G. Lumbroso, *L'Egitto dei Greci e dei Romani*, in-12, Roma, 1895, p. 216 sq. — [15] Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1154-1156. — [16] Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1682-1712. — [17] *Griechische Ostraka aus Aegypten und Nubien : ein Beitrag zur antiken Wirtschaftsgeschichte*, 2 vol. in-8°, Berlin, 1899; cf. Seymour de Ricci, dans *Revue des études grecques*, t. XIII, 1900, p. 223-231. — [18] W. E. Crum, *Coptic ostraca*, n. 97; *Coptic mss.*, XII. — [19] *Coptic ostraca*, pl. I, n. 29, 71, 178, 343, 395.

raître une teinte plus vive sous l'action des procédés chimiques.

Les textes désignent les ostraka sous les noms de πλάξ en grec et de *belje* en copte. Le premier mot semble s'appliquer de préférence à la pierre, le deuxième à la poterie. Il faut probablement imputer à distraction ou à ignorance l'emploi de χάρτης pour désigner un ostrakon sur pierre; peut-être voulait-on ainsi viser le papyrus dont l'ostrakon n'était qu'une copie.

Dans la littérature chrétienne nous trouvons ce curieux témoignage de l'usage des ostraka. Daniel de Scété rapporte qu'Anastase, qui passait pour eunuque, avait coutume de faire connaître ses demandes au frère que l'abbé Daniel avait mis à son service en déposant un ostrakon à l'entrée de sa cellule [1]. Dans une lettre écrite à un supérieur sur un ostrakon, l'auteur s'excuse de ne pas trouver de papyrus, attendu qu'il habite à la campagne [2].

II. Utilisation. — L'ostrakon servait aux compositions d'écoliers, lettres familières, rapports, quittances, actes et contrats, inventaires, comptes, permis, et en général à la correspondance entre gens de condition ordinaire. Nous y retrouvons des fragments d'auteurs classiques, des textes bibliques et patristiques, des formules liturgiques, des notes de droit canonique. Nous nous bornerons à examiner ici les textes qui nous font connaître l'un ou l'autre aspect de la vie ecclésiastique en Égypte aux VIe et VIIe siècles [3].

Les ostraka coptes qui nous sont parvenus se rapportent en partie à l'époque où l'influence byzantine est en baisse par suite de l'invasion persane (612) et disparaît même complètement devant la poussée victorieuse de l'Islam (640). Les textes du VIIe siècle sont, pour la plupart, en connexion avec les monastères de Thèbes et les ermitages voisins de Tchémé, qui fleurissaient à l'époque des invasions; ce sont des correspondances de moines sur les affaires de la vie quotidienne. Ils constituent la majeure partie de la collection du British Museum, et proviennent des fouilles pratiquées sur la rive occidentale du Nil, en face de Thèbes. Un grand nombre d'ostraka datent de la première période arabe, alors que tous les officiers locaux aussi bien que les fellahs étaient encore coptes chrétiens; ce sont, pour une grande part, des reçus de taxe payée aux envahisseurs [4]. Les ostraka du VIIe siècle traduisent encore la situation en vigueur sous le régime antérieur; les nouveaux maîtres, dans un but politique et économique, respectèrent temporairement les traditions existantes dont ils se départirent insensiblement dans le courant du VIIIe siècle.

Les données de nos ostraka concordent admirablement avec ce que nous savions déjà par les anciens auteurs et le *Corpus juris* sur l'autorité des évêques [5]. Ceux-ci avaient pris depuis un siècle une importance de plus en plus grande dans l'administration romaine. Au moment où fut rédigé le *Code de Justinien*, ils possédaient déjà une juridiction au criminel, exclusive de toute autre, sur les moines et les clercs. Ils avaient la haute direction de toutes fondations pieuses et, à ce titre, ils se faisaient mettre en possession des biens compris dans les legs pieux. Conjointement avec les magistrats civils, ils désignaient les tuteurs d'enfants, les curateurs des mineurs ou des fous. Ils recevaient dans leurs basiliques un grand nombre d'actes et leur communiquaient le caractère d'authenticité. Ils avaient à intervenir dans toutes les questions de mœurs et de protection individuelle, soit entre le maître et l'esclave, soit entre le père et l'enfant, soit entre le magistrat et les sujets de l'empire. Ils exerçaient le droit d'asile dans leurs églises, le droit de surveillance dans les prisons [6]. Non seulement ils contrôlaient activement toutes les actions des *præsides* administrateurs [7], entre les mains desquels Justinien avait réuni tous les pouvoirs judiciaires, civils, militaires et fiscaux, mais, d'après une *novelle*, ils pouvaient eux-mêmes désigner ces *præsides* en s'entendant avec les notables de la province [8].

Telle est bien la situation supposée par nos ostraka; ceux-ci éclairent en outre d'une lumière nouvelle l'organisation ecclésiastique de l'époque. Nous voyons l'évêque ordonner des lecteurs, diacres et prêtres à des charges particulières, et les investir de leurs emplois, prendre des dispositions pour l'organisation du culte dans les églises, ou pour l'exercice de l'autorité dans les diverses localités du diocèse, lancer des édits d'interdit et d'excommunication contre des individus et des villages, correspondre avec des prêtres itinérants, entendre des dépositions et porter des jugements dans des procès locaux, communiquer avec les magistrats, faire la charité ou la recommander [9]. Nous donnerons ici la traduction de quelques ostraka intéressants parmi ceux qu'a publiés M. W. E. Crum [10], en ajoutant les éclaircissements donnés ou suggérés par le savant coptisant.

Le n. 61 (p. 16) est une lettre de « l'humble » Abraham d'Hermonthis [11] à Pésynthius, le magistrat, son « fils pieux »: « Je m'étonne de ce que vous ne soyez pas confus devant moi, puisque l'homme s'est hâté de venir à moi pour la charité (ou la pitié), disant qu'il est sur le point d'être détenu, et que vous l'avez saisi. Voici qu'à présent la fête est interdite à tout le village, et celui qui baptisera durant cette fête est exclu de la fête, et l'homme qui donnera la communion dans la ville, de toute façon jusqu'à ce qu'on ait donné ses... à l'homme. Si vous n'avez aucune considération pour les hommes, nous enverrons à la cité, et personne ne nous trompera une autre fois, si les choses sont ainsi; car la crainte d'autres hommes nous trompe. Mais vous-même aurez besoin d'hommes. » On ne saurait dire exactement en quoi consistait la sanction appelée « exclusion de la fête ». L'expression reparaît dix-huit fois dans nos textes, la peine est infligée par l'évêque ou implique son intervention. C'est la punition de délits divers: divorce illégal, injustice, négligence de τόπος [12] ou, dans la liturgie, mélange illicite

[1] *Revue de l'Orient chrét.*, t. v, p. 51, 58. — [2] W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 55, n. 129. — [3] Nous citons ici une note de P. van Cauwenbergh, *Coutumes eccl. en Égypte aux VIIe-VIIIe siècles d'après des ostraca coptes*, dans *Mél. d'hist. offerts à Charles Möller*, in-8°, t. I, Louvain, 1914, p. 232-243. Sur l'importance des ostraka au point de vue chrétien, cf. A. Deissmann, *Licht vom Osten*, 3e édit., Tübingen, 1909, p. 27 sq. — [4] Sur le régime des impôts pendant les premiers siècles de la domination arabe en Égypte, cf. C. H. Becker, *Beiträge zur Gesch. Aegyptens unter dem Islam*, Strasbourg, 1903. — [5] Cf. Hamilcar, S. Alixisatos, *Die kirchliche Gesetzgebung des Kaisers Justinian I.*, Berlin, 1913. — [6] *Code Justinien*, l. I, tit. IV, lex 23. Loi du 21 janvier 529. — [7] Édit du 18 mars 535. — [8] Cf. E. Révillout, *Mém. sur les ostraca...*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1870, p. 322 sq. — [9] W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. XVI. — [10] Le catalogue détaillé de W. E. Crum interprète et commente avec d'utiles références les ostraka apportés au British Museum, au musée du Caire et ailleurs avant 1902. Le fonds du Louvre n'est pas encore publié; d'après E. Révillout, *op. cit.*, le contenu est du même genre que les autres collections. — [11] Cf. Kenyon, *Greek papyri in the British Museum*, t. I, Londres, 1893, p. 331. — [12] Le τόπος désigne le monastère aussi bien que l'église qu'il renferme, tandis que l'ἐκκλησία ne désigne que celle-ci, d'où la difficulté, en maint endroit, de distinguer l'église et le monastère. W. E. Crum, *op. cit.*, p. XVII. Nous croyons nécessaire de faire observer que les mots grecs abondent en copte; leur présence dans les ostraka est une preuve nouvelle que le phénomène n'est pas nécessairement le résultat d'une tendance ou d'une exigence littéraire, mais affectait le langage vulgaire lui-même.

dans la coupe sacramentelle, et d'autres offenses moins graves. C'est une espèce d'excommunication mineure. Une autre sentence est désignée sous le nom d'ἀπόκληρος, qui signifie probablement l'exclusion du clergé [1]. Le mot se rencontre quinze fois dans nos ostraka; toutes les offenses qui occasionnent l'ἀπόκληρος sont légères : négligences dans la liturgie, absence à une convocation ou sommation. C'est probablement la suspension; elle est décrétée par l'évêque, ou implique son action. Elle est aussi appelée καθαίρεσις (n. ad. 40).

Un certain nombre de textes nous éclairent sur les rapports entre clercs et magistrats. Le n. 80 (p. 16) donne la première partie d'une lettre, probablement de l'évêque : « Voici que le fils de Pierre est venu me raconter, disant : Psan m'a exclu de la fête et m'a livré aux magistrats. Vous ne ferez pas le service (λειτουργία) de l'autel. Maintenant je désire... » Le n. 116 (p. 52) contient un rapport de Jean le magistrat à l'évêque Abraham au sujet d'une enquête judiciaire [2]. Une autre fois c'est un prêtre qui est chargé d'une mission de conciliation : n. 62 (p. 17), lettre de l'évêque Abraham au prêtre Ananie et à Isaac : « Comme je vous ai envoyé disant : faites une division selon la loi pour Pkale et Psösh, je désire maintenant que vous alliez, vous, Ananie le prêtre et Isaac, et que vous fassiez pareille division pour eux selon la justice (δίκαιον) de Dieu, ne montrant aucune préférence pour aucun d'eux. » Une enquête à faire par un prêtre est mentionnée au n. 70 (p. 17). C'est une lettre de l'évêque Abraham au prêtre Misaël : « Je désire que vous examiniez le cas de l'homme qui auparavant était négligent. Envoyez (et dites-) moi ce dont il s'agit. Si vous ne l'examinez pas, vous êtes exclu vous-même de la fête. »

L'archiprêtre, dans nos ostraka, aussi bien que dans les papyrus, remplace l'évêque pour certaines fonctions. Il peut excommunier ou lancer l'interdit (n. 83), promulguer les décisions de l'évêque (n. 54, 485), transmettre la lettre festale du patriarche au clergé. L'archiprêtre apparaît parfois comme attaché à une Église particulière. Il n'est pas jusqu'à présent identifié avec l'ἡγούμενος, bien que celui-ci apparaisse clairement dans nos textes comme un moine. L'archidiacre est moins souvent mentionné. Nous savons par ailleurs qu'un archidiacre était attaché au τόπος de Patermoute [3], un autre au τόπος de Saint-Victor [4], un troisième à la « sainte Église de Tchémé [5] ». Un moine archidiacre est nommé dans la stèle 8609 du musée du Caire (Gizeh) [6].

On s'est demandé plus d'une fois où résidaient les évêques. Si les deux évêques, celui du papyrus *LXXVII* du British Museum et celui de nos ostraka ne font qu'un, nous devons en conclure que, comme dans le cas de Pésynthius de Coptos, Hermonthis n'était pas nécessairement la résidence de l'évêque de cet endroit. On en cite certains vivant dans les monastères, par exemple Aphou d'Oxyrhynchos, passant la semaine au monastère jusqu'au samedi, et Timothée d'Antinoë, qui semble avoir résidé dans une laure [7]. On en rencontre enfin résignant leurs fonctions et se retirant au désert [8].

Une catégorie intéressante est celle des requêtes de prêtres à leur évêque. Le n. 40 (p. 12 sq.) est une supplique du prêtre Jean à l'évêque Abraham. Il a quitté son diocèse contrairement aux canons [9]; il prie l'évêque de le recevoir de nouveau et déclare qu'il serait contraire à la loi d'aller dans un autre diocèse excepté... S'il quitte le diocèse d'Hermonthis et demeure hors de celui-ci, il restera sans ordination. Jean écrit son engagement de sa propre main. Au n. 31 (p. 9) figure une requête signée par Abraham, lecteur de l'église de Thé, qui demande par l'intermédiaire de Victor et de Sabin, à l'évêque Abraham, d'être ordonné diacre pour la même église. L'évêque ayant accepté sa garantie (ἀσφάλεια), le pétitionnaire s'engage maintenant (χρεωστεῖν) à servir (προσέχειν) l'église nuit et jour, à obéir à l'évêque et à ses supérieurs d'après les canons. Il s'engage à prier de jour et de nuit, à apprendre l'évangile de Matthieu par cœur, à jeûner chaque jour jusqu'au soir en carême, à observer la continence durant les jours de communion (συνάγειν), à réciter (μελετάν) l'Évangile continuellement, à ne pas sortir sans autorisation. La garantie est formulée comme suit : « Moi Sabin, et (moi) Panau, son sang sera sur nous. » Le n. 29 (p. 9) est analogue : « Vu que nous avons demandé à votre paternité de nous ordonner (χειροτονεῖν) diacres, nous sommes prêts (ἑτοῖμος) à observer les commandements (ἐντολή) et les canons, et à obéir à ceux qui sont au-dessus de nous, et à nous soumettre (ὑποτάσσειν) aux supérieurs et à veiller à nos couches les jours de communion (συνάγειν) et à posséder l'Évangile selon Jean et à l'apprendre par cœur (ἀποστηθίζειν) pour la fin de la Pentecôte; et si nous ne le faisons pas ainsi, mais si nous le gardons auprès de nous et le récitons (μελετᾶν), nous n'aurons pas l'ordination. Et nous ne ferons pas le commerce, nous ne pratiquerons pas l'usure, et nous n'irons pas au dehors sans demander (l'autorisation). » Tous produisent des garants : Samuel et Jacques chacun 2, Aaron 3 (l'un d'eux est un prêtre). Ces requêtes sont nombreuses : le choix de l'évangile semble avoir été libre, l'évangile de Jean est nommé 4 fois, celui de Matthieu 1 fois, celui de Marc 1 fois, une autre fois l'évangile n'est pas spécifié.

L'évêque Aphou d'Oxyrhynchos exigeait de chaque diacre à ordonner qu'il connût par cœur 25 psaumes, 2 épîtres de saint Paul et une partie d'un évangile, alors qu'un prêtre devait connaître des parties du Deutéronome, des Proverbes et d'Isaïe [10].

Divers règlements d'ordre liturgique présentent de l'intérêt. Le n. 74 (p. 14) contient un édit, probablement d'un évêque, déterminant la composition du vin à mettre dans le calice. « Si le clergé... ou ce que je déterminerai, dans la proportion de trois (parts) de vin et d'une (part) d'eau [11], et qu'un autre risque d'y ajouter plus d'eau que ne le comporte la mesure que nos pères nous ont prescrite, il est exclu de la fête avec toute sa maison. Ce n'est pas moi qui dis ces paroles, mais le Saint-Esprit qui les a dites, comme il est écrit : nous avons entendu, etc. (Ps., XLIV) [12]. »

En fait de peines ecclésiastiques, le n. 75 (p. 14) renferme une sentence épiscopale disant : « Au mo-

[1] Le terme ἀπόκληρος, dans certains canons, est mis en rapport avec des textes tels que Act., VIII, 21. — [2] On trouve d'intéressants rapports de magistrats à l'évêque dans la correspondance de Pésynthius, évêque de Coptos, papyrus coptes du Louvre, publiés par E. Révillout, dans la *Revue égyptologique*, depuis 1900. Pésynthius, consacré évêque par Damien, qui était patriarche d'Alexandrie de l'an 570 à l'an 607 de l'ère chrétienne, fut contemporain de Mahomet. Il vit la double conquête de l'Égypte, d'abord par les Perses, ensuite par les musulmans. Le Louvre et la Bibl. nat. conservent d'importants documents à ce sujet. La biographie de Pésynthius se trouve dans un manuscrit bohaïrique du Vatican. — [3] *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1884, p. 146. — [4] British Museum, ms. *orient. 4884*. — [5] *Ibid.*, *4875*. — [6] W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. XVII. — [7] Synaxaire, 13 du mois de Hathor. — [8] W. E. Crum, *op. cit.*, p. XVI. — [9] *Can. apost.*, XV (cop. X); *Nic.*, XV, XVI. — [10] W. E. Crum, *op. cit.*, n. 29, note 5. — [11] Les canons de saint Basile le prescrivent depuis un dizième jusqu'à un tiers d'eau, mais le texte arabe est obscur. — [12] Preuschen, *op. cit.*, y voit une réaction contre des tendances d'abstinence exagérée des boissons fermentées?

ment où cet ostrakon vous arrive, vous êtes ἀπόκληρος, parce que vous avez célébré la liturgie le samedi soir. » Au n. 485 (p. 15), l'évêque Abraham écrit à son fils l'archiprêtre : « Le clerc qui ne se rend pas au lieu de l'Apa Jean pour garder la vigile ou accomplir la liturgie, mais pour toucher le κανών [1], est ἀπόκληρος. Car il est écrit : si quelqu'un... (II Thess., III, 10). » Au n. 105 (p. 18) on trouve une lettre, probablement d'un évêque, à Apa Jean, un prêtre. Il a chargé Jean et Konarios d'accomplir la fête au lieu d'Apa Shenetôm, et de recevoir le canon, apparemment d'Apa Shenetôm qui le donnera en mesure double. Le canon consiste peut-être en pains, et il doit être jugé (pesé?) dans l'église de Saint-Théodore.

Le n. 99 (p. 52) nous donne une lettre de Jean au prêtre Apa Victor; il parle d'aller prochainement le saluer et ajoute que la fête de la fin du Carême [2] s'est passée d'une façon satisfaisante. Au n. ad. 10 (p. 18) figure un document écrit par le prêtre Victor et contenant un rapport : « Isaac, le prêtre, m'a raconté disant : Comme j'allais accomplir le service (la fête) pour Papnoute, le soir du samedi, veille de Pâques, j'entrai chez lui et le trouvai mangeant et buvant. Je lui dis : Est-ce là l'état dans lequel je vous vois? Il me répondit en disant : si vous désirez accomplir le service, faites ainsi; si vous ne le désirez pas, ne faites pas ainsi. Moi, Isaac le prêtre, je suis témoin que Papnoute, le prêtre, m'a dit ces paroles. » Au n. 98 (p. 48) figure une lettre à un évêque, demandant que le prêtre Ézéchiel soit envoyé aujourd'hui pour lui donner la communion. Le n. 41 (p. 11) est une lettre de Hello à l'évêque Abraham : « Moi ou mon père nous dormirons dans l'église et... sa lampe du matin jusqu'au soir, et nous accomplirons ses services et nous préparerons l'encens. » S'ils négligent (καταφρονεῖν) ces offices, ils seront exclus de la fête.

On traite aussi de questions matrimoniales : le n. 72 (p. 13) donne une circulaire, probablement de l'évêque Abraham, à son peuple en général : « Depuis que j'ai derechef été informé de ce que d'aucuns renvoient leurs femmes sans raison d'adultère, alors qu'il est écrit : quiconque... (Luc., XVI, 18), désormais l'homme qui renverra sa femme sans raison d'adultère, est exclu de la fête, et la femme qui abandonnera son mari pour se marier à un autre, est exclue de la fête; et l'homme qui les unira, tout en connaissant leur situation, est exclu de la fête, et l'homme qui écrira pour eux un acte de divorce et les séparera, qu'il soit clerc ou laïque, est exclu de la fête. Ce ne sont pas nos paroles, mais celles de Dieu. Si quelqu'un désire le salut de son âme qu'il les observe. »

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler le n. 73 (p. 13 sq.). C'est une circulaire, probablement de l'évêque Abraham, à son peuple en général. Elle commence sans introduction, par un édit contre tout homme qui se marie à la fille de son frère ou de sa sœur; contre celui qui se marie à la fille de sa mère ou à deux sœurs. « Cela est contraire au canon. Ainsi il est écrit... (Matth., V, 32; Marc, X, 11; Luc., XVI, 18). Ce ne sont pas mes paroles, mais celles de Dieu, qui les a proférées de sa bouche, et elles sont confirmées à jamais. » Ceux qui sont en inimitié avec leurs voisins, ceux qui commettent la fornication, ceux qui exercent la violence, sont exclus de la synaxe. « Ce ne sont pas mes paroles, mais celles de Jean l'Apôtre qui a dit : Toute iniquité est péché et il y a un péché qui est à la mort (I Joa., V, 16-17). Car il est écrit... et celui qui ne dit pas la vérité n'est pas chrétien; et de nouveau : assurément la vérité vous rendra libres. Ensuite, un jour de synaxe, alors que tout le peuple sait qu'ils ont l'habitude de communier, laissez-les communier avant qu'ils aient mangé [3]. Ceux qui auront mangé et communié ensuite, sont exclus de la fête. »

Les ostraka contiennent des détails intéressants sur la condition des monastères, alors que les sources littéraires traitant de cet objet pour la période postérieure au concile de Chalcédoine sont relativement rares. En effet, les Vies de moines qui nous sont parvenues, sauf de très rares exceptions, traitent d'une époque plus ancienne. Quant aux papyrus, ils ont été fort peu étudiés sous ce rapport; le témoignage des ostraka n'en est que plus précieux.

La direction du monastère était entre les mains du προεστώς, parfois appelé aussi ἡγούμενος, probablement par allusion à sa dignité de clerc. Le pouvoir civil était représenté par le διοικητής, sous l'autorité (ὑποταγή) duquel se trouvait le monastère aussi bien que le *castrum* [4]. Le magistrat local souvent mentionné ne semble pas avoir eu sa part dans cette juridiction. Aucun de nos documents ne mentionne le δευτεράριος connu dans les congrégations de Schenoudi; mais un papyrus [5] nomme deux συγκάθεδροι du « grand προεστώς ». Le fonctionnaire qui, dans les canons [6], occupe la première place après l'abbé est l'οἰκονόμος, ou intendant. C'est à lui qu'incombe le soin des affaires pratiques; c'est par son intermédiaire qu'on fait des offrandes au τοπός; il engage des contrats de travail et de location; il solde le prix des terres. Occasionnellement, il s'identifie avec le προεστώς. L'économe d'une église est parfois mentionné. Au n. 290 (p. 51), une église paraît en avoir trois. Au n. 76 (p. 14), un évêque défend à un économe de quitter son τοπός durant le samedi et le dimanche sans en faire l'inspection, sous peine d'être ἀπόκληρος. Il faut rapprocher cette situation des canons de Nicée [7] qui traitent *de œconomo monasterii*. Aux termes du décret, l'économe doit *praeesse omnibus monasterii promptuariis, ut fratribus is invigilet et prospiciat quæ eis opus sunt. Sit illis præterea hypodidascalos, et fratres ad orationes statis temporibus rite persolvendas sollicitet et admoneat, et enixe singulos ad id probe præstandum adhortetur. — Fratrum quoque qui monasterii incumbunt operibus et laboribus, provide consulat necessitatibus. — Magnam adhibeat œconomus ægrotis curam. Ne sit requiei deditus. Potum ne sumat solus, fratribus suis posthabitis. Ne quempiam monasterii despiciat amicorum, benefactorum, inferiorum œconomorum, aut sacerdotum ejusdem, sed honoret eos iis rebus, quæ penes ipsum sunt, et comiter, excipiat ac humaniter tractet. Ne piger sit in disquirendo et in visendo ea quæ in monasterii condita sunt promptuariis, maxime res illas et escas, quæ corruptioni obnoxiæ sunt nec eas deneget advenis, scilicet monachis fratribus, illasque corrumpi per injuriam et projici potius quam dari egentibus et cupientibus patiatur : id enim maximo crimini, delicto et peccato vertendum illi erit, quia Dei corrumpere sinit bona, complacem diabolo, et inserviens avaritiæ et inhumanitati.*

Le μαθητής du προεστώς, que les canons indiquent comme son successeur de droit, ne paraît pas avoir eu de fonction déterminée. Des relations étroites existent entre le moine et l'évêque. Celui-ci semble avoir exercé sur les monastères des droits analogues à ceux du προεστώς, qui avait le droit de régler sa succession à

[1] Le κανών est une contribution due au clergé; cf. pap. *XCI*, du Brit. Mus. où un évêque, en prévision de la fête enjoint de payer le canon du patriarche « sans en enlever un seul pain ». — [2] *Festa solutionis*, qui termine le carême et précède Pâques; cf. Leyde, pap. *32*; Paris, pap. *129*, [18], *160*. — [3] Cf. *Can. eccl.* (Lagarde), n. 58; *Can. Hippol.* (Riedel), n. 19, 28. — [4] Brit. Mus., pap. *LXXXV*. — [5] Révillout, *Actes et contrats... de Boulaq et du Louvre*, 1876, n. 1. — [6] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 1011. — [7] *De monachis et anachoretis*.

volonté. La correspondance de Pésynthius nous montre les évêques réunis, jugeant les moines délinquants, ainsi que le προεστώς.

Les ostraka publiés par Crum ne parlent pas des religieuses. Hall donne un ostrakon (p. 93) contenant une lettre « au pieux et vénérable Apa Dios » pour le remercier au nom d'un pauvre homme, nommé Psalôm, d'avoir consenti à placer sa fille à l'ombre du monastère, moyennant une somme d'argent. L'auteur de la lettre demande que la dot soit agréée et que la jeune fille ne soit pas renvoyée à son père.

Certains ostraka donnent une idée du contenu des bibliothèques existant dans les monastères. On envoie des lettres pour demander des livres : le « Paradis de Shiêt (Scété) », le « Paradis de Nitrie » et l'« Ἀσκητικόν de... » (n. 250, p. 63); Isaïe l'Exégète (n. 402, p. 74). On trouve aussi des listes ou catalogues de livres : au n. 459 (p. 42) « 2 psautiers, les Juges, une καθήγησις d'Apa Schenoudi, le livre de Job le Juste, avec les Proverbes et l'Ecclésiaste, la Vie d'Apa Chrysaphius l'Éthiopien, Jésus fils de Navé » et d'autres objets; finalement la πληροφορία de Pierre l'Ibère. Le n. ad. 23 (p. 43) mentionne : « une croix d'argent, les Actes nouveaux, sur papyrus; mon père Isaïe; le Paradis. »

Nous rappellerons enfin à cette place l'ostrakon trouvé à Louqsor, chez un marchand et publié par U. Bouriant en 1888. Il nous donne le contenu d'une bibliothèque monastique que nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. II, col. 879-883). La plupart des ouvrages mentionnés (61 sur 80) sont écrits sur papyrus (χάρτης), les autres sur parchemin.

On voudrait enfin savoir comment on procédait au classement d'une bibliothèque d'ostraka, mais sur ce point nous ne savons rien de précis; il y avait là cependant des comptes, des reçus, des contrats qu'il était indispensable de conserver et d'avoir toujours sous la main en cas de contestation.

Un autre lot de précieux ostraka a été publié par W. E. Crum, dans *The monastery of Epiphanius at Thebes*, in-fol., 1926; nous y reviendrons au mot Thèbes.

III. Textes traduits et commentés. — **1.** *Oraison dominicale.* — Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 203-205, fig. 7887.

2. *Salutation angélique.* — Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2043-2062.

3. *Tropaire byzantin.* — Ostrakon ayant fait partie de la collection Arth. des Rivières, au Caire; entré le 23 octobre 1855 dans la collection Em. Egger, à Paris (fig. 9302).

Tesson de poterie en cinq fragments auquel il ne manque que peu de lettres. L'écriture est du type cursif et la main qui tient le calame est ferme et assez hardie. La première ligne du texte débute par un *chrismon*, tandis que, à la fin de la dernière ligne, on voit un *tau*. Les lignes 7 et 8 sont incomplètes par suite d'une fracture, néanmoins le texte est, pour ainsi dire, entier.

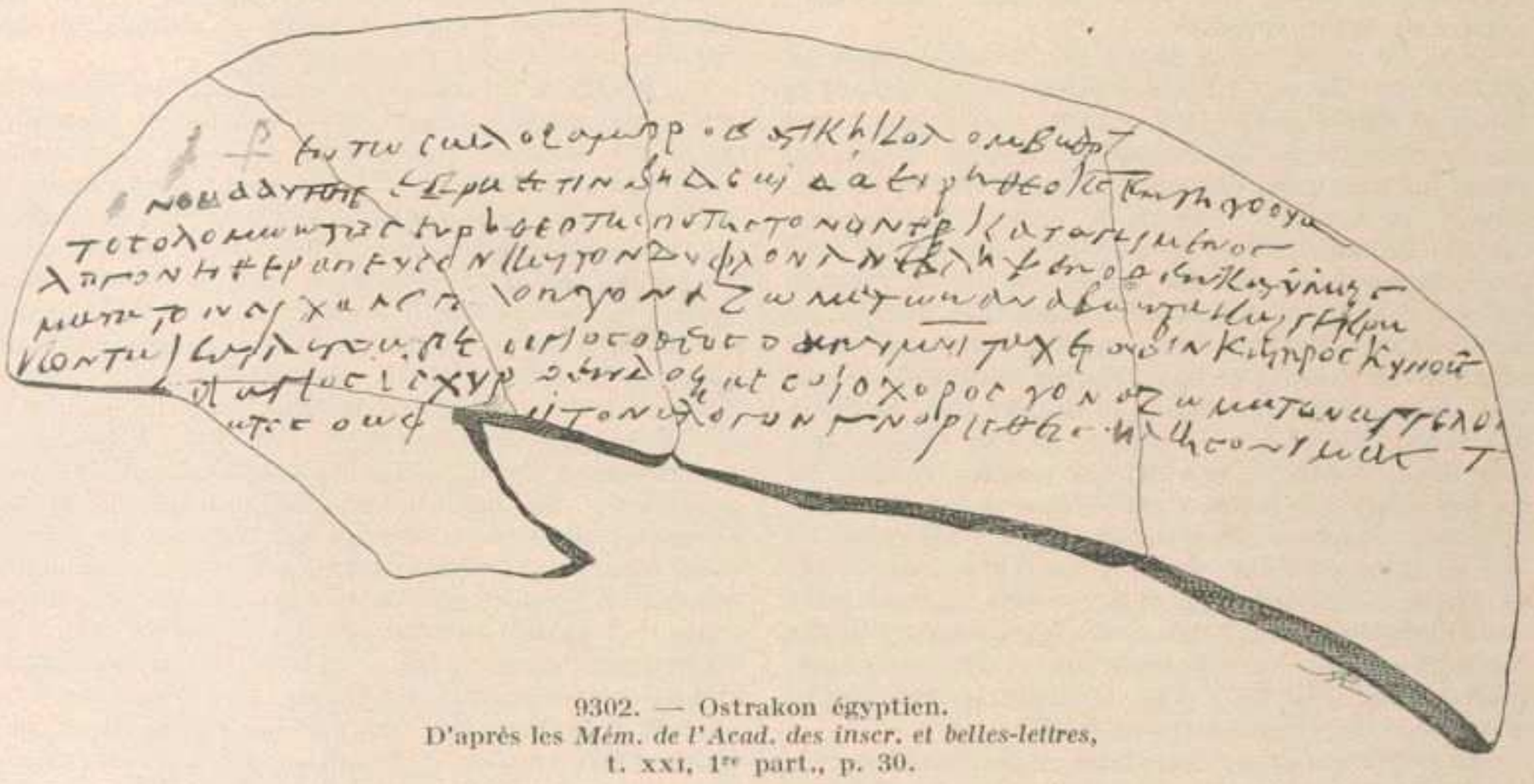

9302. — Ostrakon égyptien.
D'après les *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXI, 1re part., p. 30.

Voici d'abord la lecture du texte par Em. Egger, ses corrections et sa traduction :

☩ εν τω σωλο 'αμ προβατικη κολομβηθρᾱ
ονομα αυτοις εβραεστιν βηδσαϊδὰ ευρηθε ο κς εν τη [στουα
το σολομωντος ευρηθε ο τησποτης τον ανθρ κατα- [γειμενος
λογον ηθεραπευσεν και τον δυφλον ανεβληψεν οθεν καὶ [ὑμεις
ματα τον αρχαγγελον τον αζωματων αναβωντα και [γεκρα
κοντα και λεγοντες αγιος ο θεος ο ανυμνῑ τα χερουβιν [και προσκυνουσ
. . . . . οι αγιος ισχυρ ον ενδοξας σοι ο χορος τον αζωμα- [τον αγγελων
. . . . . ο (?) τος ον φ. . . . . ῖ τον αλογον γνορισ- [θεις ηλεησον υμας.τ.

Χριστός. Ἐν τῷ Σωλοάμ, [ἐν τῇ] προβατικῇ κολυμβήθρᾳ (ὄνομα αὐτῆς ἑβραϊστὶ Βηδσαϊδά), εὕρησεν ὁ Κύριος ἐν τῇ στοᾷ τοῦ Σολομῶνος, εὕρησε[ν] ὁ δεσπότης τῶν ἀνθρώπων (ou bien τὸν ἄνθρωπον) κατακείμενον χωλόν[τὸν] χωλὸν ἐθεράπευσεν καὶ τὸν τυφλὸν ἀνέβλεψεν· ὅθεν καὶ ἡμεῖς μετὰ τῶν ἀρχαγγέλων τῶν ἀσωμάτων ἀναβοῶντες καὶ κεκραγοῦντες (ou bien κεκραγότες) καὶ λέγοντες· Ἅγιος ὁ θεός, ὃν ἀνυμνοῦσι τὰ χερουβὶν καὶ προσκυνοῦσιν. . . . . οι ἅγιος, ἰσχυρός, ὃν ἐνδοξάζει (?) ὁ χορὸς τῶν ἀσωμάτων ἀγγέλων. . . . . οτος ον φ. . . . . ι τῶν ἀλόγων γνωρισθείς· ἐλέησον ἡμᾶς. τ.

« Christ. A Soloham, dans la piscine aux Moutons (son nom, en hébreu, est *Bedsaïda*), le Seigneur a trouvé, dans le portique de Salomon, a trouvé le Seigneur l'homme gisant à terre, il a guéri le boiteux

et il a fait revoir l'aveugle; et c'est de là que nous, avec les archanges incorporels, nous disons, en criant de toute notre voix : « Saint est le Dieu que chantent « les chérubins et devant lequel ils se prosternent... « Saint et fort, celui que glorifie le chœur des anges « incorporels... [celui que même les] bêtes sans raison « ont reconnu. Ayez pitié de nous. »

Divers rapprochements proposés par Em. Egger entre le texte qu'on vient de lire et quelques textes grecs d'origine égyptienne — principalement des proscynèmes — ont induit le premier éditeur à formuler les conclusions suivantes : « Si notre document rappelle par quelques traits la langue et les superstitions païennes, bien d'autres ressemblances le rattachent aux traditions les plus authentiques du culte chrétien. Quoique l'orthographe y soit presque toujours barbare, la grécité du moins n'y est guère différente, pour le fond, de celle que pratiquaient les Pères grecs de la primitive Église [1]. » Dès le IVe siècle... le grec avait dû cesser d'être usité dans la vallée du Nil. On peut donc, avec probabilité, circonscrire entre la fin du IIIe siècle et l'époque de l'invasion musulmane la période de temps où paraissent avoir été écrits les documents [2] édités par Egger. Hermann Rœhl proposait une date, à première vue plus acceptable, le VIIe ou le VIIIe siècle, enfin S. Pétridès se borne à classer le texte parmi les œuvres poétiques du Moyen Age byzantin. Ce dernier érudit avait consacré une étude attentive dont nous nous aiderons pour l'examen du texte.

Ligne 1 : κολομβηθρ = κολυμβήθρα; — σωλο'αμ, à la place du ' le texte porte un caractère copte : le *hori* qui correspond au *heth* des Hébreux et à l'esprit rude des Grecs; — ἐν τῷ, Egg., ἐν τῇ Petr.; — Σιλοάμ génitif complément de κολυμβήθρα.

Ligne 2 : αυτοις = αὐτῆς; — εβραεστιν = ἑβραϊστί; — ευρηθε = εὑρεθεὶς. Petr., εὕρησεν. Egg., Rœhl; — Βηδσαϊδα = Βηθσαϊδά; — στοουα = στουα = στοᾷ.

Ligne 3 : το = τοῦ; — ευρηθε (voir ligne 2); τησποτης = δεσπότης; — καταγειμενος = κατακειμενος et doit passer à l'accusatif κατακείμενον.

Ligne 4 : λογον = λόγῳ; — ηθεραπευσεν = ἐθεράπευσε; — δυφλον = τυφλον; — ανεβληψεν = ἀνέβλεψεν; — ὑμεις = ἡμεῖς.

Ligne 5 : ματα = μετὰ; — τον αρχαγγελον τον = τῶν ἀρχαγγέλων τῶν; — αζωματον = ἀσωμάτων; — αναβωντα καὶ γεκρακοντα = ἀναβοῶντες καὶ κεκραγότες (αναβωντα = ἀναβοῶντα) (γεκρακοντα = κεκραγότα).

Ligne 6 : ανυμνι = ἀνυμνει, Rœhl; — χερουβιν = χερουβίμ; — προσκυνουσ = προσκυνοῦσ[ιν οἱ...] οι, Rœhl; — προσκυνουσ[ιν οἱ αγγελ]οι, Petr.

Ligne 7 : ενδοξας σοι = ἐνδοξάζει; — τον αζωματον αγγελον = τῶν ἀσωμάτων ἀγγέλων.

Ligne 8 : ον = ὁ ἐν; — φ...ι = φάτνῃ, Petr.; φωνῇ, Rœhl; — τον αλογον γνορισθεις = τῶν ἀλόγων γνωρισθεὶς — ηλεησον = ἐλέησον; υμας = ἡμᾶς.

Sémitismes : κολομβηθρ, εβραεστιν, στοουα, το (σολομωντος), ματα.

Crases : αναβωντα, ον, [σωλο 'αμ (?)].

η pour ε : ευρηθε, τησποτης, ηθεραπευσεν, ανεβληψεν, ηλεησον.

Itacismes : αυτοις, υμεις, ενδοξασσοι, φ...ι, υμας.

ο pour ω : τον αρχαγγελον, τον αζωματον, τον αζωματον αγγελον, τον αλογον γνορισθεις.

δ pour τ : δυφλον.

τ pour δ : τησποτης.

γ pour κ : καταγειμενος, γεκρακοντα.

κ pour γ : γεκρακοντα.

ζ pour σ : αζωματον

σ pour ζ : ενδοξασσοι.

Ce ne sont pas là toutes les incorrections du texte, ainsi on voit qu'Egger a eu raison de dire que « tous les genres d'incorrections y sont réunis ». Encore lui faisons-nous grâce de :

δ pour θ : Βηδσαϊδα.

ο pour υ : κολομβηθρ.

οι pour η : αυτοις.

α pour ε : ματα.

Les fautes contre la syntaxe ne sont pas moins grossières : καταγειμενος (pour κατακείμενος) doit passer à l'accusatif : κατακείμενον, c'est donc un solécisme. La phrase qui commence par ὅθεν manque de verbe principal à un mode personnel. Αναβωντα pour ἀναβοῶντες est à la fois un solécisme et un barbarisme. Ἐν τῇ Σιλοάμ doit remplacer ἐν τῷ Σωλοαμ, autre solécisme. Em. Egger avait insisté sur αναβωντα et sur ανεβληψεν dont l'incorrection saute aux yeux. S. Pétridès en parle ainsi : « Quant à celui des solécismes qui paraît le plus grossier au premier abord αναβοῶντα καὶ κεκραγόντα (il est bien inutile de forger κεκραγοῦντα !) = ἀναβοῶντες καὶ κεκραγότες, il n'est imputable qu'à une distraction du copiste, entraîné par le souvenir de la formule qu'il entendait si souvent à la messe. Quand il s'aperçoit de la faute commise, il écrit correctement λέγοντες. Pas plus qu'Egger, je n'ai rencontré d'autre exemple d'ἀναβλέπω avec le sens transitif : faudrait-il corriger καὶ ὁ τυφλὸς ἀνέβλεψε? L'accusatif qui précède aurait pu influencer le copiste mais, avec la correction proposée, le parallélisme est rompu. »

Les corrections et observations qui précèdent permettent d'établir le texte suivant :

Ἐν τῇ Σωλοὰμ προβατικῇ κολυμβήθρ[ᾳ ὄ]νομα αὐτῆς ἑβραϊστὶ Βηθσαϊδά, εὑρεθεὶς ὁ Κυριος· ἐν τῇ στοᾷ τοῦ Σολομῶντος, εὑρεθεὶς ὁ Δεσπότης· τὸν ἄνθρωπον κατακείμενον ἐθεράπευσε, καὶ τὸν τυφλὸν ἀνέβλεψεν· ὅθεν καὶ ἡμεῖς, μετὰ τῶν ἀρχαγγέλων τῶν ἀσωμάτων, ἀναβοῶντες καὶ κεκραγότες καὶ λέγοντες· Ἅγιος ὁ θεός, ὃν ἀνυμνοῦσι τὰ Χερουβιμ, καὶ προσκυνοῦσιν [οἱ ἄγγελ]οι. Ἅγιος ἰσχυρός, ὃν ἐνδοξάζει ὁ χορὸς τῶν ἀσωμάτων ἀγγέλων· [Ἅγιος ἀθάν]ατος, ὁ[ὲ]ν φ[άτν]ῃ τῶν ἀλόγων γνωρισθεὶς, ἐλέησον ἡμᾶς.

« Dans la piscine probatique (*ou* des Brebis) de Siloé, son nom est en hébreu Bethsaïda, le Seigneur s'étant trouvé; dans le portique de Salomon, le Maître s'étant trouvé, guérit d'une parole l'homme étendu (à terre) et rendit la vue à l'aveugle. C'est pourquoi nous aussi, avec les archanges incorporels, nous crions, nous proclamons et nous disons : Saint Dieu, que célèbrent les chérubins et adorent les anges; Saint Fort, que glorifie le chœur des anges incorporels; Saint Immortel qui te manifestas dans la crèche (des animaux) sans raison : aie pitié de nous ! »

Il est fait allusion dans ce texte à deux miracles de Jésus : guérison d'un paralytique à la piscine de Béthesda [3] et guérison d'un aveugle. Or l'Évangile mentionne plusieurs guérisons d'aveugles et l'une d'elles se passe à proximité de la piscine de Siloé à laquelle Jésus envoie le miraculé [4]. L'auteur de l'ostrakon, voyant qu'il était question d'une piscine dans l'un et l'autre récit, a identifié ce détail en un seul et même monument. Il est possible qu'une autre confusion ait été faite. Saint Jean mentionne la présence de Jésus « dans le Temple, dans le portique de Salomon [5] » et un peu plus loin il parle des cinq *portiques* de la piscine de Béthesda [6]. Enfin, dans la guérison du boiteux par saint Pierre, il est encore question du *portique* de Salomon [7]. Tous ces noms ont dû paraître bizarres

[1] E. Egger, *op. cit.*, p. 401-402. — [2] Id., *ibid.*, p. 407-408. — [3] Joa., v, 2 sq. — [4] Joa., IX. — [5] Joa., x, 23. — [6] Joa., v, 2. — [7] Act., III, 11.

à l'illettré dont nous venons d'apprécier la profonde ignorance; il en est résulté une confusion d'autant moins surprenante qu'elle n'est pas exceptionnelle. Vers l'an 1107, l'higoumène russe Daniel écrivait : le portique de Salomon, où se trouve la piscine probatique et où le Christ guérit le paralytique [1]. » Telle était sans doute l'explication courante de son temps, celle que répandait la liturgie.

A la piscine probatique, Jésus rencontra, outre le paralytique, « une foule nombreuse de malades, d'aveugles, de boiteux, etc. [2] ». De plus saint Marc raconte une autre guérison d'aveugle opérée dans la ville de Bethsaïda, en Galilée [3]. » Aveugle guéri à Bethsaïda, paralytique guéri à la piscine, qui ne voit combien aisément la mémoire de notre écrivain anonyme était exposée à broncher dans ses explications topographiques. Il a confondu deux guérisons d'aveugles parfaitement distinctes, ayant eu lieu, l'une à Bethsaïda de Galilée, l'autre à la piscine de Siloé, au sud-est de Jérusalem; et a placé la scène du miracle ainsi unifié à la piscine probatique ou de Béthesda, dans le portique de Salomon, au nord de Jérusalem, piscine sur les bords de laquelle se tenaient des aveugles avec d'autres malades et un paralytique, mais où Jésus ne guérit que ce dernier [4]. »

Cette confusion n'indique pas nécessairement que l'ostrakon appartienne à une époque tardive. On ne saurait vraisemblablement tirer grande lumière de ce texte impersonnel et très corrompu. D'après S. Pétridès, il nous offre une strophe rythmique, analogue à tant d'autres connues et désignées dans l'hymnographie byzantine sous le nom de « tropaire ». Aussi la date reculée qu'Em. Egger assignait à ce petit morceau paraît-elle insoutenable. Quoique l'omission de toute indication accidentelle sur l'ostrakon et l'absence du texte de la pièce dans les collections liturgiques actuelles ne permettent pas de déterminer son antiquité avec toute la précision désirable, ce qu'on peut dire de plus probable c'est que le tropaire en question est dû à quelque mélode du Moyen Age byzantin.

Si le texte même de l'ostrakon manque dans la littérature hymnographique byzantine, on peut cependant lui trouver des équivalents très dignes d'attention, par exemple ce début d'un idiomèle des grandes vêpres au dimanche du paralytique [5] :

Ἀνέβη ὁ Ἰησοῦς εἰς Ἱεροσόλυμα,
ἐπὶ τῇ προβατικῇ κολυμβήθρᾳ,
τῇ λεγομένῃ κατὰ Ἰουδαίους Βηθεσδά...

Dans le même office le δοξαστικόν des ἀπόστιχα offre d'autres ressemblances [6] :

Ἐν τῇ στοᾷ τοῦ Σολομῶντος.
ἐκεῖ κατέκειτο τὸ πλῆθος τῶν ἀσθενούντων·
καὶ, μεσούσης τῆς ἑορτῆς,
εὗρεν ὁ Χριστὸς
ὀκτὼ καὶ τριάκοντα ἐτῶν
παράλυτον κείμενον·
δεσποτικῇ φωνῇ λέγει πρὸς αὐτόν, etc.

Ce tropaire, suivant la remarque de S. Pétridès, est d'autant plus intéressant pour nous qu'il place la guérison du paralytique *dans le portique de Salomon*, juste comme le fait notre mélode anonyme, contre toute vraisemblance topographique [7].

Ce ne sont pas les seuls rapprochements qu'appelait l'humble texte copié sur un fragment de pot. La deuxième partie du tropaire, après avoir mis l'Écriture à contribution, emprunte ensuite à la liturgie byzantine, dite de saint Jean Chrysostome, dont la *Préface* lui fournit quelques expressions : τὰ χερουβὶμ καὶ τὰ σεραφὶμ... τὸν ἐπινίκιον ὕμνον ᾄδοντα, βοῶντα, κεκραγότα καὶ λέγοντα ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος... Μετὰ τούτων καὶ ἡμεῖς τῶν μακαρίων δυνάμεων...βοῶμεν καὶ λέγομεν· ἅγιος εἶ [8].

Le texte cité du *trisagion* dans notre ostrakon n'est pas celui du *trisagion* primitif; c'est un texte du ve siècle dérivé du *trisagion* proprement dit.

L'allusion faite à la présence des animaux à la crèche de Jésus nous reporte aux prophéties de Habacuc (III, 2) et d'Isaïe (I, 3). A remarquer l'emploi d'ἀλόγων à la place de ζώων et le tour bien byzantin de ce mot.

Tout, dans la composition de ce tropaire, invite à y voir une œuvre byzantine. Ses dimensions dépassent de beaucoup celles des tropaires ordinaires et, en outre, il n'est construit sur aucun εἱρμός connu. Il semble donc que ce soit un « stichère », στιχηρόν, anonyme.

Em. Egger et H. Rœhl font de l'ostrakon un phylactère, ce qui paraît peu probable. Egger croit encore que ce tesson a orné la cellule de quelque solitaire; S. Pétridès n'y veut voir qu'un modèle d'écriture à l'usage d'un maître d'école. Ils n'en savent rien.

Bibl. — Em. Egger, *Communication à l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, févr. 1857, publiée dans la *Revue des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*, mars 1857, t. I, p. 137-139 (premier essai de déchiffrement); *Observations sur quelques fragments de poterie antique qui portent des inscriptions grecques*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, 1857, t. XXI, 1re part., p. 377-408, fac-similé à la grandeur de l'original exécuté par Edm. Le Blant; réimprimé dans Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, in-8°, Paris, 1863, p. 420-450, fac-similé; H. Rœhl, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV (1877), n. 9060, pl. XV; S. Pétridès, *Un tropaire byzantin sur un fragment de poterie égyptienne*, dans *Échos d'Orient*, t. III, 1900, p. 360-367; *Dictionn.*, t. I, 1907, col. 1805, fig. 481; R. Knopf, *Eine Thonscherbe mit dem Texte des Vaterunser*, dans *Mittheilungen des kaiserlich deutschen archaeol. Instit., Athenische Abtheilung*, t. XXV, 1900, p. 316-320, 320, note 3.

4. *Tropaire.* — Ostrakon de la collection du musée du Caire, n. 8156 :

[Ὁ πότε πρὸς] τὸν Μωύσην
λαλήσας ἐν τῷ ὄρει Σινᾷ, νῦν ἐκ
παρθένου ἀσπιλώτου ἐδέξω σάρκα
δίχα πάσης ἁμαρτίας. Ὁ πότε τὸν
5 Ἰσραὴλ τροφοφορήσας, νῦν ἐγα-
λακτοτροφήθης ἐξ ἀπειρογάμου
μητρὸς, ἀξιοθαυμάσατε. Ὁ πότε
τοὺς βασιλεῖς πατάξας, νῦν βα-
σιλέα ἔφευγες ἐν Αἰγύπτῳ. Ὁ ἐ-
10 πὶ θρόνου ὑψηλοῦ καὶ ἐπηρμέ-
νου καθήμενος, ἐν φάτνῃ κα-
τεκλίθης εἰ καὶ ὑψηλοφανὴς ἔτι ὑπ-
ῆρχες. Νῦν ἐν πίστει τὴν τεκοῦσαν μα-
καρίσωμεν, τὸν τεχθέντα
15 ἀνυμνήσωμεν
Ἄνω Θεὸς ὡς ἄνευ μη-
τρος κάτω ἦν καὶ ὡς ἄνευ μη-
τρὸς. Δόξα σοι +

« O toi, qui parlas jadis à Moïse sur le mont Sinaï, tu as reçu maintenant d'une Vierge immaculée une chair pure de tout péché.

[1] *Pèlerinage*, trad. de Kitrowo, p. 19. — [2] Joa., v, 3. — [3] Marc., VIII, 22. — [4] *Échos d'Orient*, t. III, 1900, p. 365. — [5] Πεντηκοσταριον, p. 66. — [6] *Ibid.*, p. 67. — [7] Le portique de Salomon était à l'est du Temple, la piscine probatique est au Nord. — [8] Brightmann, *Liturgies eastern and western*, p. 385.

« Toi, qui jadis nourrissais Israël, tu t'es nourri maintenant du lait d'une mère, qui n'a point connu d'homme, ô merveille.

« Toi, qui jadis as châtié les rois, voici maintenant que, pour échapper à un roi, tu as fui en Égypte.

« Toi, qui es assis sur un trône élevé, sublime, tu as été couché dans une crèche, bien que conservant toujours ta majesté.

« Maintenant, pleins de foi, louons la mère et chantons l'enfant.

« Lui, qui au ciel est Dieu et n'a pas de mère, est venu ici-bas où il était comme n'ayant pas de mère.

« Gloire à toi. »

Ligne 5, Deut., I, 31; Act., XIII, 18. Ligne 8, Ps., CXXXV, 17. Ligne 11, Is., VI, 1. Ligne 12, Luc., II, 7. Ligne 13, ἦρχες douteux, mais εἰ καὶ est peu probable. Ligne 14, Luc., I, 48. Ligne 17, au lieu de μητρὸς on attendrait πατρός. Au ciel Dieu, et sans mère; ici-bas (homme) et comme n'ayant pas de *père;* on pourrait admettre ce sens : Au ciel, Dieu sans mère, il était sur terre comme n'en ayant pas (?).

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 4, n. 521, pl. LXXXII, n. 521; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends*, 1912, p. 220-221.

5. *Tropaire.* — Ostrakon (Bruxelles, Musée national, *10952*) :

Ἀ]ληθῶς δικαιο-
σύνην λαλεῖτε υἱοὶ τῶν ἀ[νθρώπων;
εὐθεῖα κρίνετε οἱ ἐν τῇ γῇ; καὶ [τ
ὸν τεχθέντα ἐκ παρθένου Θεόν,
5 ἀτρέπτως ἐνανθρωπήσαντα ὁμολογοῦμ[εν,
πρὸ αἰώνων μὲν γεννηθέντα
ἐξ ἀκαταλήπτου (?) Πατρός, ἐπ' ἐσχά-
του δὲ σαρκωθέντα ἐκ τῆς ἀνυμ-
φεύτου μητρὸς, καὶ πάντα πληρώ-
10 σαντα. . . . . ἀδιαίρετον
καὶ ἀσύγχυτον προσκυνοῦ[μεν]· Διὸ βοήσωμεν
λέγοντες· Μετὰ σοῦ τὸ ἔλεος, Κύριε. Δόξα σοι
ΑΓΙΟϹ
ΟΘΕΟϹ ὁ καταδεξάμενος βρέφος ἐκ παρθένου τε
χθῆναι ΑΓΙΟϹ ΙϹΧΥΡΟϹ ὁ ἐπ' ἀγκάλων Μαρίας τε
15 θῆναι θελήσας· ΑΓΙΟϹ ΑΘΑΝΑΤΟϹ ὁ ἐλθὼν ἀνάξα-
σθαι τὸν Ἀδὰμ ἐκ τοῦ ᾅδου, Χριστὲ ὁ Θεὸς ἡμῶν,
ΕΛΕΗϹ[ον]
ΗΜΑϹ. + Κεχαριτωμένη ἀμίαντε θεοτόκε παρ-
θέ[νε.]
ἁγία ἡ κοιλια σου ἡ βαστάσασα τὸν Ἐμμαν[ουήλ],
οἱ μαστοί σου ἐθήλασαν τὸν τροφέα πάντων·
20 ὑπερυμνητὸς γὰρ εἶ καὶ ὑπερένδοξος εἶ·
ΧΑΙΡΕ Θεοτόκε ἀγαλλίαμα τῶν ἀγγέλ[ων, ΚΕ-
ΧΑΡΙΤΩΜΕΝΗ τῶν προφητῶν τῷ κηρύγματι κεκ-
ηρυγμένη, Ο ΚΥΡΙΟϹ ΜΕΤΑ ϹΟΥ....
σωτηρί]αν τοῦ κόσμου
25] εἶ ἡ τέκουσα τ[

« Fils des hommes, parlez-vous vraiment de justice? Vous tous qui vivez sur terre, jugez-vous suivant l'équité?

« Nous confessons d'une manière inébranlable le Dieu qu'une Vierge a enfanté et qui s'est fait homme.

« En vérité, un père qui dépasse notre intelligence l'avait engendré de toute éternité; nous adorons celui qui s'était incarné enfin dans le sein d'une vierge, et qui, ayant fait tout, demeure indivisible et distinct.

« C'est pourquoi nous dirons :

« En toi est la miséricorde, ô Seigneur,

« Gloire à toi, Christ !

Ἅγιος ὁ Θεός, toi qui as daigné, petit enfant, naître d'une vierge;

Ἅγιος ἰσχυρός, toi qui as bien voulu reposer dans les bras de Marie;

Ἅγιος ἀθάνατος, toi qui es venu retirer Adam de l'enfer.

« O Christ, notre Seigneur, ayez pitié de nous.

« O Vierge immaculée, Mère de Dieu, pleine de grâce, l'Emmanuel que vous avez porté est le fruit béni de vos entrailles.

« Votre sein a allaité tous les êtres.

« Vous êtes au-dessus de tout éloge, de toute gloire.

« Salut, Mère de Dieu, joie des anges, dépassant en plénitude de grâce ce qu'avaient prédit les prophètes.

« Le Seigneur est avec vous, vous êtes celle qui avez enfanté celui qui est le salut du monde. »

Ligne 3, ἐν τῇ γῇ (Ps., LVII, 1-3).

Ligne 3, ἀνάξασθαι = ἀνάγεσθαι.

Ligne 22, κεχαριτωμένη (Luc., I, 28).

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 4, ad 39, pl. XCV, ad 39; Th. Shermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien*, p. 220-222.

6. *Anaphore.* — Ostrakon. Collection égyptienne du musée de l'Ermitage à Pétrograd. Vitrine II, n. 1133; il est ainsi décrit par Golenischev dans son *Inventaire de la collection égyptienne*, p. 189 sq. : « Ostracon couvert d'inscriptions coptes sur le recto et sur le verso. » Les inscriptions sont assez curieuses. M. Révillout, qui les a étudiées, les décrit de la manière suivante : « Ces inscriptions contiennent ce qu'en langage liturgique on appelle la *préface* d'une ἀναφορά, se rapprochant de celle de saint Grégoire, mais qui est loin d'être tout à fait semblable. C'est peut-être le rêve thébaïque dont Grégoire nous a fait connaître quelques fragments, p. 304 sq. du livre intitulé *Evangelium Johannis* (édit. Révillout). » Ceci est une erreur et il faut lire tout simplement que le texte est à rapprocher du *Fragmentum evangelii S. Johannis græco-coptico-latinum sæculi IV*, publié par Giorgi, Rome, 1789, p. 304 (fig. 9303).

Parmi les fragments d'ostraka édités par W. E. Crum on ne rencontre qu'un deuxième exemplaire de notre texte (voir notre n. 7) [1]. Voici un fragment d'un troisième exemplaire que M. W. E. Crum donne comme le début d'une prière [2] :

....ⲧⲉ ⲡⲡⲁⲛⲧⲱⲕⲣⲁⲧⲱⲣ ⲡ....
....ⲡⲉⲧⲉⲣⲉ ⲧⲡⲉ ⲙ̀ⲡⲕⲁϩ....
....ⲙ̀ⲡⲕⲁϩ ⲡⲉⲡⲧⲁϥⲕ....
....ⲧⲧⲱϩⲙ̀ ⲛⲟⲩⲟⲡⲡ....
...ⲉⲡⲉ ⲙ̀ⲡ ⲧⲉϥϩⲓⲕ....
....ⲡⲉⲧϣⲟⲟⲡ ⲡ....
....ⲉⲡⲉϥ....

Le commentaire qu'on pourrait donner de ce texte n'ajouterait que peu de chose à l'intérêt qu'il présente au point de vue liturgique puisqu'il nous a conservé une pièce inédite, dont la lecture n'offre que peu de lacunes. Il nous sera permis de faire observer que ce texte, si utile à connaître pour les rapprochements qu'il suggère avec d'autres pièces, est demeuré enseveli depuis un quart de siècle dans une publication académique, à l'abri de toute indiscrète curiosité de la part des liturgistes ou soi-disant tels. Nous le leur présentons avec l'espoir que sa présence dans le *Dictionnaire* leur en révèlera l'existence, leur inspirera le désir de l'étudier et leur permettra de renvoyer à la publication originale sans faire aucune mention du *Dictionnaire*; ainsi que nous en avons eu d'autres exemples. La gratitude n'est pas monnaie courante; peu nous importe pourvu que nous servions les intérêts de la science.

[1] W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 2, n. 4. — [2] Id., *ibid.*, p. 2-3, n. 7.

Voici maintenant le texte (vitrine II, n. 1133):

Recto : 1 [ⲁ̀ⲗⲏⲑⲱⲥ ⲟⲩⲁϩⲓⲟⲛ ⲁⲩⲱ ⲟⲩⲁⲓⲕⲁⲓⲟⲛ ⲛⲉ ⲉⲙⲟⲩ ⲉⲣⲟⲕ]
[ⲉϩⲟⲩⲙⲛⲉⲩⲉ ⲉⲣⲟⲕ ⲉϭⲉⲟⲟⲩ ⲛⲁⲕ] ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲡ[ⲛⲟⲩⲧⲉ]
[ⲙ̀ ⲙⲁⲩⲁϥ ·ⲡⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ· ⲡⲓ]ϣ̀ⲁⲉⲛⲉϩ ⲛⲉⲛⲧ[ⲁϥⲧⲁ]·
[ⲙ̀ⲙⲓⲉ ⲧⲛⲉ ⲙ̀ⲡ ⲡⲕⲁϩ ⲁϥⲧⲣⲉ]ⲩϣ̀ⲱⲡⲉ ⲧⲏⲣⲟⲩ· [ⲛⲉⲧⲉⲣⲉ]
5 [ⲧⲛⲉ ⲙ̀ⲡ ⲡ]ⲕⲁϩ [ⲙ̀ⲡ ⲛⲉⲧϩⲁⲛⲉⲥ]ⲛⲧ ⲙ̀ⲡⲕⲁϩ ⲟⲩⲱϣ̀ⲧ [ⲛⲁϥ]
[ⲛⲉ]ⲧϣ̀ⲟⲟⲡ ϩⲓ̀ⲡ ⲧⲛⲉ ⲉϥϣ̀ⲟⲟⲡ ⲟⲛ ϩⲓ̀ϫⲙ̀ ⲡⲕⲁϩ ⲛⲉⲛ[ⲧⲁϥ]
[ⲕⲟⲥ]ⲙⲉⲓ ⲛ̀ⲧⲡⲉ ϩⲓ̀ ϩⲉⲛⲫ̀ⲱⲥⲧⲏⲣ ⲉⲩⲣⲟⲩⲟⲉⲓⲛ ⲁⲩⲱ ⲡⲕ[ⲁϩ ϩⲓ̀]
[ϩⲉⲛϩ]ⲣⲏⲣⲉ ⲉⲛⲉⲥⲱⲟⲩ· ⲛⲉⲧⲓⲱϩⲙ̀ ⲡⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲙ ⲉϩⲟⲩⲛ[ⲉⲧⲉϥ]
[ⲙ̀ⲡⲧⲉⲣ]ⲟ· ⲁϫⲓⲛ ⲫ̀ⲟⲟⲛⲉⲓ · ⲛⲉⲛⲧⲁϥϯⲥⲁ · ⲉⲧⲙ̀ⲡⲧⲣⲱⲙⲉ̀ ⲧⲏⲣⲥ[ⲕⲁⲧⲁ]
10 [ⲛⲉϥⲉⲛⲉ]ⲙ̀ⲡ ⲧⲉϥϩⲓⲕⲱⲛ · ϩⲓⲧⲙ̀ ⲡⲉϥⲙⲉⲣⲓⲧ ⲛ̀ϣ̀ⲏⲣⲉ ⲉⲧⲟⲩⲁ[ⲁⲏ̀]
ⲡϣ̀ⲟⲣⲡ ⲙ̀ⲙⲓⲥⲉ ⲛ̀ⲥⲱⲛⲧ ⲛⲓⲙ ⲛⲉⲧϣ̀ⲟⲟⲡ ⲛ̀ϩ[ⲏⲧϥ ⲁⲩⲱ]
[ⲡ]ϩⲟⲙⲟⲟⲩⲥⲓⲟⲥ ⲛⲓⲙⲙⲁϥ ⲛⲉⲛⲧⲁϥⲁⲁⲛ ⲛ̀ⲕⲗⲏⲣⲟ[ⲛⲟ]
[ⲙⲟⲥ ϩ]ⲓⲧⲙ̀ ⲛⲉϥⲥⲛⲟϥ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲏ̀ ⲛⲁⲧϫⲏ̀ⲙ : ⲡ[ⲁⲧⲧⲁⲩ]
[ⲟϥ ⲛⲁⲧ]ⲧⲁⲕⲟ ⲛⲁⲧϭⲓⲣⲁⲧϥ ⲛⲁⲧϩⲉⲧϩⲱⲧϥ · ⲛⲛⲟⲩ[ⲧⲉ]
15 [ⲙ̀ⲙⲉ]ⲧⲛⲉⲩⲭⲁⲣⲓⲥⲧⲉⲓ̀ ⲛⲁⲕ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲛⲛⲟⲩⲧⲉ [ϫⲉ]
[ⲁⲕⲧⲣⲉⲛ]ⲥⲟⲩⲱⲛⲓⲟⲩ ϩⲓⲧⲙ̀ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̀ϣ̀[ⲏⲣⲉ]
[ⲓⲥ ⲡⲉⲭⲥ ⲛⲁⲓ] ⲉⲡⲧⲁϥⲉⲓ̀ ⲉⲡⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ⲉϩⲛⲁϥ [ⲉⲥⲱⲧⲉ ⲙ̀ⲡ]
[ⲧⲏⲣϥ. ⲉⲩⲁϩⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲉⲣⲟⲕ]ⲛⲟⲓ ⲛⲁⲅⲅⲉ̀ⲗⲟⲥ ⲙ̀ⲡ ⲡ[ⲁⲣⲭⲁⲅⲅⲉ̀ⲗⲟⲥ]
[ⲡⲉⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲙ̀ⲙⲏⲧϫⲟⲉⲓⲥ ⲛⲁⲣ]ⲭⲏ̀ ⲙ̀ⲡ ⲡⲉϩⲟⲩ[ⲥⲓⲁ . . . . . .]
20 . . . . . ⲉⲩ]ϯϩⲟⲟⲩ · ⲡ̀[ⲧⲟⲕ ⲡⲉⲧⲟⲩ]
[ⲁϩⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲉⲣⲟⲕ ⲛⲟⲓ ⲡⲉ]ⲕϩⲱⲟⲡ ⲥⲡ[ⲁⲩ ⲉⲧⲧⲁⲓⲛⲩ]
[ⲡⲉ ϫⲉⲣⲟⲩⲏ̀ⲡ ⲉⲧⲟϣ̀ ⲙ̀ⲏⲁⲗ̀ ⲙ̀ⲡ ⲡ̀ⲥⲉⲣⲁⲫⲓⲙ ⲉⲣⲉ]

Verso : 1 [ⲥⲟ]ⲩ ⲛ̀ⲧⲡϩ̀ ⲙ̀ⲡⲟⲩⲁ' ⲁⲩ[ⲱ ⲕⲉⲥⲟⲟⲩ ⲛ̀ ⲧⲡϩ̀ ⲙ̀ⲡⲟⲩⲁ' ⲁⲩⲱ]
ϩⲉⲛ ϩ̀ⲡⲥⲛⲁⲩ ⲛ̀ⲧⲡϩ̀ ⲉⲩϩ[ⲱ]ⲏ̀ⲥ ⲙ̀ⲡ[ⲉ]ⲩϩ[ⲟ ⲉⲩϩϩⲟ]
[ⲧ]ⲉ ⲉϭⲱϣ̀ⲧ ⲉϩⲟⲩⲛ ϩ̀ⲡ ⲟⲓⲕⲱⲛ ⲙ̀ⲡ[ⲉ]ⲓⲁⲧⲛⲁⲩ ⲉ[ⲣⲟϥ]
[ⲁⲩⲱ] ϩⲉⲛ ϩ̀ⲡⲥⲛⲁⲩ ⲉⲩϩⲱⲏ̀ⲥ ⲛ̀ⲛⲉⲩⲟⲩⲉⲣⲏⲧⲉ ⲉⲧⲏ̀ⲉ [ⲧϩⲟⲧⲉ ⲙ̀]
5 [ⲛⲛ]ⲟⲩⲓⲉ ⲡⲁⲛⲙⲓⲟⲩⲣⲩⲟⲥ ⲉⲩϩⲛ̀ⲗ ⲉⲏ̀ⲟⲗ ϩ̀ⲡ ⲥⲛⲁⲩ ⲉⲩϫⲓϣ̀[ⲕⲁⲕ]
[ⲉⲏ̀ⲟⲗ ⲟⲩⲁ] ⲛ̀ⲛⲁϩ̀ⲣⲏ ⲟⲩⲁ· ϩ̀ⲡ ϩⲉⲛⲥⲛⲟⲧⲟⲩ ⲛⲁⲧⲕⲱ ⲛ̀ⲣ[ⲱⲟⲩ]
[ⲙ̀ⲡ ⲟⲩ]ⲗ̀ⲁⲥ ⲉⲙⲉϥϭⲱ' ⲙ̀ⲡ ⲟⲩⲧⲁⲡⲣⲟ' ⲉⲙⲉⲥϣ̀ⲱ[ⲧⲙ̀ ϫⲉ]
[ϥⲟⲩⲁⲁⲏ̀] ϥⲟⲩⲁⲁⲏ̀ ϥⲟⲩⲁⲁⲏ̀ ⲛϭⲓ ⲡⲉⲧϣ̀ⲟⲟⲡ ⲁⲩⲱ [ⲡⲉⲧⲉⲡⲉϥϣ̀ⲟ]
[ⲟⲡ ⲁⲩⲱ ⲡⲉⲧⲛⲁ]ϣ̀ⲱⲡⲉ· ⲁⲛⲟⲛ ϫⲉ ⲡⲉⲕϩ̀ⲙϩⲁⲗ̀ ⲡ̀ⲣⲉϥⲣ[ⲡⲟⲏ̀ⲉ ⲉⲡ]
10 [ⲁϩⲉⲣⲁⲧⲏ̀ ⲙ̀]ⲡⲉⲕⲙ̀ⲧⲟ' ⲉⲏ̀ⲟⲗ ⲙ̀ⲡⲟⲟⲩ' ⲁⲁⲛ' ⲛⲙⲡϣ̀[ⲁ ⲉϫⲓ]
[ⲙ̀ⲡⲉ]ⲕⲙⲟⲩ ⲙ̀ⲡ ⲛⲁⲓ̈ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲉⲧⲙⲟⲩ ⲉⲣ[ⲟⲕ]

« En vérité, il est juste et convenable de te louer, de te rendre gloire, ô Seigneur Dieu, le Seul, le Tout-Puissant, l'Éternel, qui a créé le ciel et la terre; qui les a tous créés. Celui que le ciel et la terre et tout ce qu'il y a sous la terre adorent. Qui est au ciel et aussi sur la terre. Qui a décoré le ciel de lumières étincelantes et la terre de belles fleurs. Qui, sans envie, a appelé chacun à son royaume. Qui a créé toute l'humanité à son image et à sa ressemblance par son Fils bien-aimé et saint, le premier-né de toute l'humanité. Qui est en lui et consubstantiel à lui. Qui nous a fait ses héritiers par son sang béni. Lui qui est sans tache, ineffable, impérissable, incompréhensible, le vrai Dieu. Nous te remercions, Seigneur Dieu, de ce que tu nous as fait te connaître par ton Fils unique, Jésus-Christ, qui est venu au monde suivant son propre désir pour sauver le monde. A tes côtés se trouvent les anges et les archanges, les trônes et les principautés, les dominations et les puissances... ils te rendent gloire, car c'est toi devant qui se trouvent tes deux bêtes honorées, les chérubins couverts d'yeux et les séraphins || ayant chacun six ailes dont deux pour voiler leurs visages, puisqu'ils n'osent regarder l'image de l'Invisible, et avec deux ils couvrent leurs pieds puisqu'ils ont peur de Dieu le Créateur, tandis qu'ils volent avec deux et crient tous ensemble avec des lèvres qui ne se taisent et avec une langue qui ne bouge et avec une bouche qui ne se ferme pas : Saint, saint, saint est celui qui est et sera dans les siècles des siècles. Mais nous, tes serviteurs pécheurs, nous nous présentons aujourd'hui devant toi. Fais que nous soyons dignes de recevoir tes bienfaits avec tous les autres qui te rendent gloire.

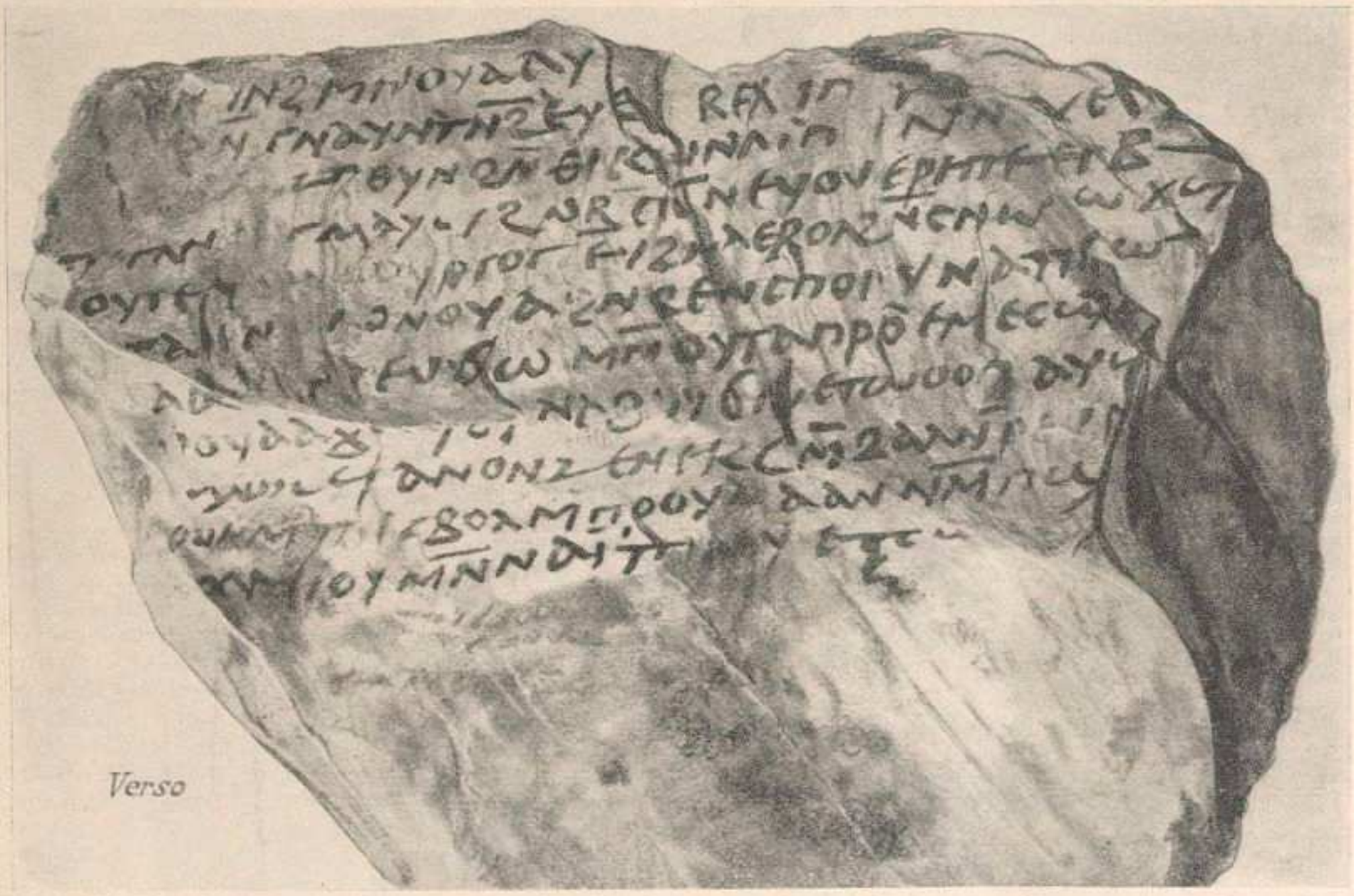

9303. — Ostrakon du musée de l'Ermitage, à Pétrograd.
D'après O. von Lemm, *Kleine koptische Studien*, dans *Mém. de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, VIIIe sér., *Classe hist.-philol.*, t. XI, 1912, fasc. 4, pl. II, III.

Bibl. — O. von Lemm, *Kleine koptische Studien*, dans *Mém. de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, VIIIe sér., *Classe hist.-philol.*, t. XI, 1912, fasc. 4, p. 137-146, pl. II, III.

7. *Anaphore.* Ostrakon (Egypt exploration fund, 19). Partie de la préface et du *sanctus* d'après une *anaphore* de type égyptien. Texte à rapprocher de celui de l'ostrakon n. 1133 du musée de l'Ermitage à Pétrograd (inventaire 189 et von Lemm, *Bull. de l'Acad. impér.*, Ve sér., t. XII, p. 284). Nous notons les coïncidences dans la traduction par le caractère italique :

...	ⲕ ⲡⲁⲓⲡⲭⲟⲉⲓⲥ..
...ⲉ ⲛⲉⲧ . . ⲥⲉ	ϥⲧⲣⲉϥϣⲱⲡⲉ ⲧⲏ
...ϩⲱϣⲧⲛⲁϥⲛⲉⲧ	ⲧⲙⲉ ⲉϥϣⲟⲟⲡ..
...ϩⲱⲗⲕⲁϩⲛ	ⲛⲣⲉ ⲉⲛⲉⲛⲥⲱⲟ..
5 ...ⲡⲉⲛⲧⲁϥϯⲥⲁ ⲉⲧ	ⲣⲱⲙⲉⲧⲛⲟⲩ. ⲕⲁⲧⲁ..
...ⲓⲥ ⲡⲉϫⲥ ⲡⲛⲭⲟⲉⲓⲥ [ⲛ]ϣⲟⲣⲡⲙⲙⲓⲥⲉ ⲛⲥⲱⲡⲧ..	
..ⲡⲉⲛⲧⲁϥⲁⲁⲛ ⲡⲕⲗⲟⲓⲣⲟⲡⲟⲙⲟⲥ ⲛⲛⲁⲓ ⲥ .ⲛ..'	
...ⲡⲁⲧⲧⲁⲕⲟ ⲡⲁⲧϭⲛⲣⲁⲧϥ ⲡⲁⲧϩⲉⲧϩⲱⲧϥ ⲛ..	
...ⲡⲡⲁⲛⲧⲱⲕⲣⲁⲧⲱⲣ ϫⲉⲁⲕⲧⲣⲉⲛⲥⲛ ⲟⲩⲟ...	
10 ...ⲡⲁⲓ ⲉⲛⲧⲁϥⲉⲓ ⲉⲡⲕⲁϩ ⲉⲥⲱⲧⲙ ⲛ...	
...ⲡⲉⲟⲣⲟⲡⲟⲥ ⲙⲙⲡⲭⲟⲉⲓⲥ ⲡⲁⲣⲭⲏ ⲙⲡ..	
...ⲛⲧⲟⲕ ⲡⲉⲧⲟⲩⲁϩⲉ ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ ⲉⲣⲟⲕ ⲛϭ...	
...ⲉⲣⲉⲥⲟⲟⲩ ⲛⲧⲛϩ ⲙⲡⲟⲩⲁ ⲁⲩⲱ ⲥⲟⲟⲩ ⲛ...	
...ⲩⲣϩⲟⲧⲉ ⲉϭⲱϣⲧ ⲉⲣⲟⲩⲛ ϩⲛⲑⲓⲕⲱ[ⲛ...	
15 ...ⲡⲉⲧⲟⲩⲣⲛⲧⲉ ⲉⲧϩⲉⲟⲟⲧ[ⲉ...	
...ϫⲓϣⲕⲁⲕ ⲉϩⲟⲗⲟⲩⲁⲥ ...	
...ⲗ ⲙⲡⲟⲩⲁⲁⲥ...	
...ϫⲉϥⲟϫⲁⲁϩ ϥ	
...ⲡⲉϥϣ	

« ...à nous, ô Seigneur... ceux qui... pour qu'il fasse que tous l'adorent, qui... en vérité est... et la terre dans... les enfants... qui épargnas... tous les *hommes* d'après « *ton image par ton Fils bien-aimé et saint* Jésus-Christ » Notre-Seigneur le premier-né de toute la création, *qui es de la même essence que toi ; qui nous fait les héritiers* de ces « bonnes choses *par son précieux sang : nous le « rendons grâce », ô Incorruptible, Inaccessible et Introuvable,* « Inexprimable *Dieu* tout-puissant, parce que tu « nous as fait passer dans l'être (tu nous as créé) » *par ton fils unique qui* de son propre gré *vint sur la terre* pour racheter « la race humaine. Devant toi se tiennent » les trônes, les dominations, les principautés, « les puis- « sances, anges et archanges » : Devant toi se tiennent « les chérubins et les séraphins aux yeux nombreux » *ayant chacun six ailes « et dont deux voilent leur face* « parce que » ils n'osent *regarder l'image* de l'Invisible « et *dont deux autres* (ailes) *voilent* » leurs pieds, à cause de la crainte « de la majesté *du Créateur ; dont les deux « autres* (ailes) volent, et ils crient *l'un » à l'autre sans cesse avec des lèvres* qui ignorent le silence, *une langue qui ne se repose jamais, une bouche* qui parle toujours; ils crient très fort cette parole : *Saint, saint* « Seigneur « Dieu tout-puissant, *qui était*, qui est et qui sera. »

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 2, n. 4, pl. I, n. 4; pl. II, ad. 4.

8. *Liturgie.* — Ostrakon mentionné au n. 6; conservé au musée impérial de l'Ermitage, à Pétrograd, n. 1133.

Traduction. — « ...Chacun d'eux ayant six ailes, et encore six ailes à chacun. Et de deux ailes ils couvrent leur face... [et] regardant dans l'image (εικων) de l'Invisible... [et] de deux (ailes) ils couvrent leurs pieds, à cause du... Dieu, le démiurge, tandis que de deux (ailes) ils volent. »

Bibl. — O. von Lemm, *Eine dem Dionysius Areopagita zu geschriebene Schrift in koptische Sprache*, dans le *Bull. de l'Acad. impér. des sciences de Saint-Pétersbourg*, Ve sér., t. XII, 1900, n. 3, p. 284.

9. *Canon de la messe.* — Ostrakon (diam. 0 m. 1525). Écrit par Apa Eihannès (Johannes), l'abbé Jean, dans une langue fort corrompue :

	ⲁⲡⲁ ⲉⲓϩⲁⲛⲛⲏⲥ
	☩ ⲧⲁ ⲡⲱⲗⲉⲙⲙⲉⲧⲁ ϫⲟⲓⲣⲟⲩⲃⲓⲙ
	ⲕⲁⲓ ⲉⲓϫⲁⲡⲧⲉⲣⲓⲕⲁⲓ ⲥⲟⲓⲣⲁⲫⲓⲙ
	ⲧⲉⲥ ⲧⲉⲣⲓϫⲓⲛ : ⲕⲁⲓ ⲗⲉⲡⲧⲱⲛⲧⲁ
5	ⲁⲛⲏⲙⲛⲟⲩⲙⲉⲛ : ⲧⲏⲛ ⲁⲩⲛⲁⲙⲓⲛ
	ⲧⲉⲫⲣⲉⲅⲟⲛⲧⲁ : ⲁⲉⲁⲣⲁⲕⲟⲛⲧ[ⲁ]
	ⲕⲁⲓ ⲗⲉⲅⲟⲛⲧⲁ : ⲉⲡⲓⲛⲓⲕⲓⲧⲉ[ⲟⲛ]
	ⲧⲱⲛ ⲩⲙⲛⲟⲛ : ⲁⲅⲓⲟⲥ ⲁⲅⲓⲟⲥ
	ⲁⲅⲓⲟⲥ ⲉⲓ ⲕ(ⲩⲣⲓ)ⲉ +
10	ⲉⲕⲣⲁⲫⲉⲓ ⲙⲉ(ⲛ)ⲓ ⲡⲁⲱⲛⲉ
	(ⲏ).

απα ιο'αννης

☩ Τὰ πολυόμματα Χερουβὶμ ‖ καὶ ἑξαπτέρυγα Σεραφὶμ ‖ ταῖς πτέρυξιν καλύπτοντα ‖ ἀνομνοῦμεν τὴν δύναμιν ‖ . . . . . κεκραγότα ‖ καὶ λέγοντα ἐπινίκιον ‖ < τὸν > ὕμνον ἅγιος ἅγιος ἅγιος ‖ ἅγιος εἶ, κύριε (Χριστέ) + — ἔγραφε μηνὶ Παωνὲ. η'.

Le passage transcrit par Apa Jean est emprunté à la liturgie d'Alexandrie dont nous citons ici le texte d'après le *Rotulus Messanensis ;* après que le diacre a commandé de se tourner vers l'Orient, le prêtre s'incline et dit :

Σὺ γὰρ εἶ ὁ ὑπεράνω πάσης ἀρχῆς καὶ ἐξουσίας καὶ δυνάμεως καὶ κυριότητος, καὶ παντὸς ὀνόματος ὀνομαζομένου, οὐ μόνον ἐν τῷ αἰῶνι τούτῳ, ἀλλὰ καὶ ἐν τῷ μέλλοντι. Σοὶ παραστήκουσι χίλιαι χιλιάδες καὶ μύριαι μυριάδες ἁγίων ἀγγέλων καὶ ἀρχαγγέλων στρατιαί. Σοὶ παραστήκουσι τὰ πολυόμματα χερουβὶμ, καὶ τὰ ἑξαπτέρυγα σεραφὶμ, ταῖς μὲν δυσὶ πτέρυξι καλύπτοντα τὰ ἑαυτῶν πρόσωπα καὶ ταῖς δυσὶ τοὺς πόδας, καὶ ταῖς δυσὶν ἱπτάμενα, κέκραγεν ἕτερος πρὸς τὸν ἕτερον ἀκαταπαύστοις στόμασιν, ἀσιγήτοις ὑμνολογίαις, τὸν ἐπινίκιον καὶ τρισάγιον ὕμνον, ᾄδοντα, βοῶντα, δοξολογοῦντα, κεκραγότα, καὶ λέγοντα τῇ μεγαλοπρεπεῖ σου δόξῃ. Ἅγιος ὁ Θεός, ἅγιος ἰσχυρός, ἅγιος ἀθάνατος, Κύριος σαβαώθ· πλήρης ὁ οὐρανὸς καὶ ἡ γῆ τῆς ἁγίας σου δόξης.

Le *Codex Rossanensis* et le *Rotulus Vaticanus* portent simplement ἅγιος ἅγιος ἅγιος qui est la forme même suivie par Apa Jean. Mais l'ostrakon se sépare de tous les textes manuscrits par l'insertion (ligne 5) des mots : ἀνυμοῦμεν τὴν δύναμιν (*scil.* τοῦ κυρίου); quant au mot (ligne 6) τεφρεγοντα, nous laissons son interprétation à de plus habiles.

Bibl. — H. R. Hall, *Coptic and greek texts of the christian period from ostraka, stelæ, etc. in the British Museum*, gr. in-8°, London, 1905, p. 15, n. 2; pl. XII, n. 5880.

On peut se demander la destination de cet ostrakon, dont l'auteur a pris soin de nous apprendre son nom et la date à laquelle il a écrit ce passage de la liturgie. On remarquera qu'il est détaché d'un ensemble et présente une formule qui peut être récitée séparément, un peu à la façon d'une prière pour laquelle on éprouve une dévotion particulière. Quant au soin de placer la date, on peut supposer qu'elle rappelait à l'abbé Jean une circonstance qu'il serait bien oiseux de deviner.

Un autre écrivain a transcrit la série de postcommunions que voici :

10. *Postcommunions.* — Ostrakon (Egypt exploration fund, 101) :

1. ☩ Ἄρτον ἐπουράν[ιον ἔδωκεν αὐτοῖς καὶ ἄρ-
τον ἀγγέλων ἔφ[αγεν ἄνθρωπος.

2. Ἄρτον οὐρανοῦ ἔδω[κεν αὐτοῖς.
3. Ἄρτον εὐλογημένον [ἐλάβομεν (*ou* ἐφάγομεν)
σῶμα Κυρίου καὶ αἷμα[τίμιον
4. Ἄρτον μετέβαλεν (?) ὁ Κυριος ὁ . . . . . .
5. Ποτήριον σωτήριον, ἔμψ[υχον πόσιν
6. Ἅγιον ἄρτον δεξάμε[νοι εὐλογήσωμεν τῷ Θεῷ τῷ
ἐπὶ πᾶσαν τὴν γὴν μέγαλα [ποιοῦντι.
7. Αἰνεῖτε τὸν Θεὸν πάντες οἱ [λαόι.
8. Ἀγαλλιᾶσθε δίκαιοι [ἐν τῷ Κυρίῳ λαβόντες
σῶμα καὶ αἷμα τοῦ [Χριστοῦ.
9. Εὐχαριστοῦμέν σοι Χριστὲ ὁ Θεὸς [ἡμῶν ὅτι
[ἠξίωσας ἡμᾶς
ὁ σω]τὴρ καὶ τὸ μετασ[χεῖν τοῦ σώματος καὶ
σου] καὶ εὐφρανθ[ῆναι ἐνώπιον [αἵματός
] ἐν τῇ παρούσῃ
ἡμέ]ρα λαβόν[τες
ἀπὸ] Θεοῦ τρ[απέζης (*ou* τροφῆς)
] ον γὰρ[

1. Il leur donna un pain céleste, et l'homme a mangé le pain des anges.
2. Il leur donna un pain céleste.
3. Nous avons pris (*ou* mangé) un pain bénit, le corps du Christ et son sang précieux.
4. Le Seigneur... prit ensuite du pain.
5. Un calice sauveur, une boisson vivifiante.
6. Ayant reçu le pain saint, bénissons Dieu qui (fait) de grandes choses par toute la terre.
7. Tous les peuples louez le Seigneur.
8. Réjouissez-vous, ô justes, dans le Seigneur, ayant pris le corps et le sang du (Christ).
9. Nous te rendons grâces, ô Christ, notre Dieu, parce que tu as daigné, ô Sauveur, nous faire participer à ton corps et à ton sang et nous charmer en face du... aujourd'hui ayant mangé de la table (*ou* de la nourriture) de Dieu... lequel car...

Ligne 2, Ps., LXXVII, 24 sq. Ligne 9, Eccl., I, 22; Ps., LVI, 5, 11. Ligne 10, Ps., CXVI, 1. Ligne 14, Ps., XXX, 1.

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 3, n. 519, pl. LXXXII, n. 519; W. Pleyte et P.-A. Bœser, *Manuscrits coptes du musée d'antiq. des Pays-Bas à Leyde*, in-4°, Leiden, 1897, ms. *Insiger 32*, p. 20; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien*, in-8°, Paderborn, 1912, p. 201.

11. *Hymne. Impropères.* — Ostrakon sur pierre calcaire (0 m. 1525 × 0 m. 1125), palimpseste, écriture légère et rapide, VIIe siècle environ.

Recto : + αγιος ο θεος
ο περιβαλλον τους ουρανους
ενεφελε παρ γαρ ου φωλησας
αγιος εισχυρως ο τον σταυρον
5 καταδεξαμενη τον θανα[το]ν
παντες ασθενης αγιο[ς α]θανα
τος οτι δεξαντι του κοσμ[. . . . . .]ν αγιον
αναστασιν ον αναστα[ν . . . . . .]ν νεκρων
[. . . . . .]ηλεσον υμας·τον σ [. . . . .]ν
[τα ταγ
10 ματα και οι δυναμεις [. . . .] ωτατα
απαυστος εισιν δοξα σ°σιν [. . . .]μετα τον
πολλυωματω . ρ κραυβ [. . . . .] ξοντα
αγιος ο θεος αγιοος
[ει]σχυρος αγιος ανδα[να]
15 τος
Verso : [. . . .]οναθα και αναστα [. . . .]
[. . . . .]. . . . . σον υμας +

« Dieu saint qui pénètres dans les cieux et derrière qui sont les nuages. Saint et fort est celui qui a souffert la mort sur la croix (tous sont faibles); saint et immortel est celui qui... la résurrection des saints, lui qui se relève de la mort, qu'il ait pitié de nous... les armées et les puissances... disant : Saint est Dieu, saint le fort, saint l'immortel. »

Bibl. — H. R. Hall, *Coptic and greek texts... in the British Museum*, in-4°, London, 1905, p. 17, n. 4; pl. XCIX, n. 5852 (*recto*).

12. *Hymne.* — Ostrakon (Egypt exploration fund, 105).

Ce texte qui contient une partie de la salutation angélique a été transcrit et commenté dans *Dictionn.*, t. X, col. 2048-2049.

13. *Hymne.* — Ostrakon sur pierre calcaire (0 m. 32 sur 0 m. 15) contenant les débris d'une hymne copte dans laquelle on avait fait entrer une citation (ligne 9) du ps. CXVIII, 1. Fragment en très mauvais état de conservation, VIIe siècle (?). Au verso on lit une centonisation en grec d'après le texte des Septante (l. 1-3), Ps., LXXX, 3; (l. 4-8), Ps., CXVI, 19-21.

[.....]ϥι
[.....]ⲟⲉⲓⲕ[. . .]
[.....]ⲧⲁϩⲉⲟⲉ[. . . . . .]
ⲟⲩ ⲡ̄ⲟⲩϫⲱ ϩⲏⲧ[. . . . .]
ϯⲡⲁϫⲓ ⲡ̄ⲟⲩϫⲱ ⲡ̄[. . . . .]
ⲙ̀ⲡⲉⲕⲏⲓ̈:ⲥⲉⲡⲁⲥⲉ ⲙ̄ⲡⲟⲉⲓ̈ ⲙ̀ⲡⲉⲓϩⲏⲓ̈
ⲡ̄ϩⲏⲕⲉ ⲡⲁⲟⲩⲱⲙ ⲡ̄ⲥⲉⲥⲉⲓ̈:ⲁϥϫⲟⲟⲩ ⲡⲟⲩϩⲣⲉⲓ
ⲡⲁⲩ ⲉⲩⲥⲉⲓ : ⲡ̀ⲁⲓⲕⲁⲓⲟⲥ ⲧⲉⲗⲏⲗ ⲙ̀ⲡϫⲟⲉⲓⲥ :
ⲡⲁⲓⲁⲧⲟⲩ ⲡ̄ⲡⲉⲧⲟⲩⲁⲁϩ̀ ϩⲓⲧⲉϩⲓⲏ : ⲡⲁⲓ̈ⲁⲧⲟⲩ ⲡ̄ⲡⲉⲧ
ⲥϩⲉ ⲡϩⲁⲡ: ⲥⲙⲟⲩ ⲉⲡϫⲟⲉⲓⲥ ϩⲡ̄ ⲡⲉϥⲡⲉⲧⲟⲩⲁⲁϩ̀
ⲡⲉ [. . . .]ⲥ ⲡⲁⲉⲩϕⲣⲁⲛⲉ
[. . . .]ⲡⲁ ⲧⲙⲁⲓ̈ ⲟ ϩⲁϩⲧⲏⲕϯ
[. . . .]ⲡⲣⲉⲡⲉⲓ ϩⲩⲙⲛⲟⲥ ⲟ ⲑⲉ
[ⲟⲥ ⲁ]ⲗⲗⲏⲗⲟⲩⲓ̈ⲁ

« ...pain... un chant de... de ta maison. Ils boiront jusqu'au rassasiement. Les justes se réjouissent dans le Seigneur. Bénir aux saints dans le chemin; bénis soient ceux qui... la loi. Bénissez le Seigneur dans ses saints. Le ... se réjouira... justification en ta présence... toi sied un hymne, ô Dieu. » (Trad. de W. E. Crum.)

Pour la partie liturgique on peut relever la finale : πρεπει υμνος ο Θεος αλληλουϊα.

Bibl. — H. R. Hall, *Coptic and greek texts... in the British Museum*, p. 21, n. 1, pl. XVI, n. 35123; pl. XCIX, n. 35123 (revers).

14. *Invocation.* — Ostrakon, pierre calcaire (0 m. 07 sur 0 m. 065), provenant de Nakâda; opisthographe; au droit le texte qu'on va lire, au revers une lettre d'affaire écrite par Kyrikos, dont la pesante écriture contraste avec la main légère et déliée qui a utilisé le fragment après qu'il eut été brisé une deuxième fois :

ⲉⲕϣⲁⲡⲱϣ ⲉϩⲣⲁ[ⲓ]
ⲉⲣⲟⲕ ϯⲡⲁⲑⲱⲡ[ⲧⲁ-]
ϩⲁⲓ̈ⲃⲉⲥ ⲉⲣⲟⲕ[. . .]
ⲧⲉⲕⲑⲗⲓ⸗ⲓⲥ ⲉⲃⲟⲗ
5 ⲡⲁⲣ[. . .] ϯⲡⲁⲓ[. . .]
ⲧⲡϯⲉⲟⲟⲩ ⲡ[. . .]
ⲉⲡⲁⲟⲩϫⲁ[ⲓ]

« Si vous criez vers moi, je lèverai ma face vers vous [et j'enlèverai] votre affliction. Si tu cries vers moi, je mettrai mon ombre sur toi (et j'effacerai) ta peine, (θλιψις)... et je... Nous glorifions... mon salut. » (Trad. W. E. Crum.)

Bibl. — H. R. Hall, *Coptic and greek texts... in the British Museum*, p. 48, n. 5; pl. XXXVII, n. 27420.

15. *Antienne.* — Ostrakon composé de trois fragments. Écriture en lettres appuyées, mais anciennes et d'une main habile :

1. αγγελος κυριου καταβας εξ ουρανου
2. απηγγελα (?) το γενν[η]θεν εκ του πνα του
3. αγιου. . . . . .
4. . . . . .

5. . . . . οθεν
6. αυτον υμν[η]σομ[ε]ν παντα τα εθνη αυτον
7. βοησομεν λεγ[ον]τες· Κυριε, δοξασθης
8. μακαριωσει και καλων εστινος?
9. . . . . .εκειναις τ. . . ?σαμουμεθαναφυ
10. λαξα τους καρ . . . .μονος αφανε
11. τε μετ' ἀνγελο. . . .την βασιλε[ιαν των ουρα-[νων?]

On retrouve sous l'incorrection du texte des lambeaux hymnographiques reconnaissables malgré leur état de mutilation: Ἄγγελος Κυρίου καταβὰς ἐξ οὐρανοῦ ἀπεγγείλην αὐτὸν γεννηθέντα ἐκ τοῦ Πνεύματος ἁγίου..... Αὐτὸν ὑμνήσωμεν, πάντα τὰ ἔθνη, αὐτῷ βοήσωμεν λέγοντες Κύριε, ἐδοξάσθης.

« L'ange du Seigneur descendu du ciel annonça qu'il était né de l'Esprit-Saint... (dans les lignes 3-5 les mots νεκρων, θανατος *et* ανεστε: font penser à la résurrection des morts)... Nous le célébrons, nous tous les peuples nous crierons: Seigneur, soyez glorifié! » H. Rœhl estime que dans les cinq premières lignes il était question de l'annonciation, de la parousie et de la résurrection. Puis venait une doxologie.

Bibl. — Em. Egger, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXI, 1re part., 1857, p. 385; S. Pétridès, dans *Échos d'Orient*, t. III, p. 367, note 1; H. Rœhl, dans *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n. 9061.

16. *Talisman.* — Ostrakon provenant d'Eshmunein, entré dans la collection *Hilton Price*, à Londres. Ce texte fut publié par F.-E. Brightman qui y voit *apparently a charm*, ce qu'U. Wilcken trouve *zwar richtig*, mais il propose quelques corrections. Nous donnons les deux textes en regard: Brightman, à gauche; Wilcken, à droite:

Κρόνος ὁ κατέχων τὸν θυμὸν
ὅλων τῶν ἀνθρώπων, κάτε-
χε τὸν θυμὸν Ὥρι. Ὃν ἔτεκεν
Μαρία. Κύριε, μὴ ἐάσῃς αὐτὸν λαλῆ-
5 σαι αὐτῷ ὃν ἔτεκεν Ταΐσης

ὅτι σε ὁρκίζω κατὰ τοῦ δακτύ-
λου τοῦ θεοῦ ἵνα μὴ ἀναχά-
νῃ αὐτῷ ὅτι Κρινουπελίκη
Κρόνῳ ὑποκεῖται, μὴ ἐάσῃς
10 αὐτὸν λαλῆσαι αὐτῷ μήτε
νύκτα μήτε ἡμέραν
μήτε. . . . ☩

Κρόνος ὁ κατέχων τὸν θυμὸν
ὅλων τῶν ἀνθρῶπων κάτε-
χε τὸν θυμὸν Ὥρι, τὸν ἔτεκεν
Μαρία, κε(= καὶ) μὴ ἐάσῃς αὐτὸν λαλή-
5 σεν(= λαλησειν) Ἀτρῷ (=Ἀτρῇ?) τῷ ἔτεκεν
[Ταΰσης.

. . . ἐξ]ορκίζω κατὰ τοῦ δακτύ-
λου τοῦ θεοῦ, εἵνα μὴ ἀναχά-
νῃ αὐτῷ, ὅτι κρινουπελικε (?)
Κρόνῳ ὑπόκειται. Μὴ ἐάσῃς
10 αὐτὸν λαλήσεν αὐτῷ μήτε
νύκταν <μή> τε ἡμέραν
μήτε <μ> ἴαν (ῷ) (= Ὥρι? *ou* ὥραν)

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic ostraca*, in-8°, London, 1902, p. 4, n. 522; U. Wilcken, dans *Archiv für Papyrusforschung*, 1902, t. II, 1re part., p. 173.

17. *Doxologie (?).* — Ostrakon (Egypt exploration fund, 216):

☩ ΔΩΖΑ ΚΕΡΕΟΥ ΚΕΡΕΟΥ ΩΝΚΛ....
ΔΩΤΕ ΑΓΙΩΝ ΤΟΥΝ·Ν ΑΥΤΕ ΤΟ....
ΥΜΩΝ ΚΗ ΕΝΕ CAMHN HZΩH ΝΕΠ....
PACE ΚΑΡΤΙΑ ΠΑΝΤΟΥC ΙΑC ΠΟΜΕ....

Ce texte fait difficulté. M. Crum l'annote ainsi: *Liturgical text or merely pen-trials;* Brightman en donne la transcription liturgique qu'on vient de lire et U. Wilcken rejette cette interprétation. Il fait observer que le texte en question est suivi d'un alphabet et il prend occasion de cette circonstance pour rappeler la dissertation d'A. Dieterich. *ABC Denkmäler* dans *Rheinisches Museum*, t. LVI, 1901, p. 77-105.

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 4, n. 520, pl. LXXXII, n. 520.

18. *Doxologie.* — Ostrakon, pierre calcaire (0 m. 0725 sur 0 m. 0625), provenant de Thèbes. Fragment opisthographe. Au droit, des essais de plume à la suite d'une liste de noms; au revers cette doxologie:

☩ τω πατρι και τω [υιω και]
τω αγιω πνευματ[ι]
ο θε αγιος ἰσχυρος α[θα-]
νατος ελεησον ημας
5 σωζον ημας υἱε θεου
σωτηρ αλελουϊα
αλεελουϊα

« (Gloire) au Père et au [Fils et] au Saint-Esprit. Saint est Dieu, fort et immortel. Aie pitié de nous, sauve-nous, Fils de Dieu notre Sauveur! Alleluia, Alleluia, Alleluia! »

Bibl. — H. R. Hall, *Coptic and greek texts*, p. 46, n. 3, pl. XXXVI, n. 27424 (revers).

Après le *Pater* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2253, n. 1, au mot ORAISON DOMINICALE), le *Gloria Patri* est probablement le plus ancien exemple d'une antique prière chrétienne qui est restée pour les prêtres et pour un grand nombre de fidèles d'un usage journalier. Le *Gloria Patri* c'est la « petite doxologie » que cette épithète distingue de la « grande doxologie » qui est le *Gloria in excelsis*. Outre l'hommage qu'elle rend à la divine Trinité, elle offre un prix particulier à raison de son antiquité.

Les Juifs connaissaient la doxologie et ils en faisaient usage, sous une forme plus brève encore: *Benedictus Deus*, pour clore chacun des cinq livres des psaumes. Nous lisons dans la prière de Manassé, antérieure au christianisme, cette formule finale: *Quoniam te laudat* [Domine] *omnis virtus cœlorum et tibi est gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

Dans le Nouveau Testament c'est chez saint Paul que nous rassemblons une vraie moisson de doxologies:

1. Rom., IX, 5: *Ex quibus* [patribus] *est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. Amen.*

☩ Δόξα Κυρίῳ Κυρίῳ. . . . . .
δόπε ἅγιον. . . . . .
ὑμῶν. Κύρων ἠνέσαμεν, ἡ ζωὴ
. . . . . καρδία πάντες οἱ. . . . .

2. Rom., XI, 36: *Quoniam ex ipso* [Domino Deo], *et per ipsum, et in ipso sunt omnia: ipsi gloria in sæcula. Amen.*

3. Rom., XVI, 27: *Soli sapienti Deo, per Jesum Christum, cui honor, et gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

4. II Cor., XIII, 13: *Gratia Domini nostri Jesu Christi, et caritas Dei, et communicatio spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.*

5. Phil., IV, 20: *Deo autem et Patri nostro gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

6. Eph., III, 20-21: *Ipsi* [Deo] *gloria in Ecclesia*

et in Christo Jesu in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.

7. Gal., I, 5 : *Jesu Christo... cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

8. Hebr., XIII, 21 : *Per Jesum Christum : cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.*

Plusieurs de ces doxologies s'adressent à Dieu, d'autres nomment le Christ et lui adressent un égal hommage d'adoration et de foi. Parfois le Christ est seul nommé, dans aucune de ces formules apostoliques on ne lit la mention du Saint-Esprit. Par contre, dans la doxologie de la IIe aux Corinthiens nous avons une formule trinitaire caractérisée.

Les écrits des autres apôtres ajoutent de nouveaux exemples.

9. I Petr., V, 10, 11 : *Ipsi* (Deo qui vocavit nos in Christo Jesu), *gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.*

10. II Petr., III, 18 : *Crescite vero in gratia, et in cognitione Domini nostri et salvatoris Jesu Christi. Ipsi gloria... Amen.*

11. Jud., 25 : *Soli Deo salvatori nostro, per Jesum Christum Dominum nostrum, gloria et magnificentia, imperium et potestas ante omne sæculum, et nunc et in omnia sæcula sæculorum. Amen.*

12. Apoc., I, 6 : *Ipsi* (Jesu) *gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.*

13. Apoc., V, 13 : *Sedenti in throno et agno : benedictio, et honor, et gloria, et potestas in sæcula sæculorum.*

14. Apoc., VII, 12 : *Amen. Benedictio, et claritas et sapientia, et gratiarum actio, honor, et virtus, et fortitudo Deo nostro in sæcula sæculorum. Amen.*

15. Apoc., XIX, 1 : *Alleluia, Salus, et gloria, et virtus Deo nostro est.*

Avec les Pères apostoliques la doxologie prend de nouveaux développements. Nous la lisons dans l'épître de saint Clément de Rome et de plusieurs autres Pères des trois premiers siècles et nous en avons rassemblé les exemples là où l'on ne s'avise guère d'aller les chercher, sans doute parce qu'on serait dans le cas de les y rencontrer. Notre recueil intitulé : *Monumenta Ecclesiæ liturgica* en contient une centaine parmi lesquels on peut citer :

Saint Clément, *I ad Cor.*, XX : διὰ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ᾧ ἡ δόξα καὶ ἡ μεγαλωσύνη εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Αμήν.

Ibid., LVIII, 2 : διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ, δι' οὗ ἐστὶν αὐτῷ ἡ δόξα κ.τ.λ.

Ibid., LXI : διὰ τοῦ ἀρχιερέως καὶ προστάτου τῶν ψυχῶν ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, δι' οὗ σοι ἡ δόξα καὶ ἡ μεγαλοσύνη καὶ νῦν καὶ εἰς γενεὰν γενεῶν καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

Ibid., LXV, 2 : Ἡ χάρις τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ μεθ' ὑμῶν καὶ μετὰ πάντων πανταχῇ τῶν κεκλημένων ὑπὸ τοῦ Θεοῦ καὶ δι' αὐτοῦ ' δι ' οὗ αὐτῷ δόξα, τιμή, κράτος καὶ μεγαλωσύνη, θρόνος αἰώνιος, ἀπὸ τῶν αἰώνων...

Vers le même temps, c'est-à-dire vers la fin du Ier siècle, la *Didachè* nous montre l'emploi de la doxologie sous forme d'acclamation.

« Quant à l'eucharistie, voici comment il faut la faire. D'abord pour le calice :

« *Nous te remercions, notre Père, pour la sainte vigne de David, ton serviteur, que tu nous as fait connaître, par Jésus, ton serviteur.*

« [L'assistance.] *Gloire à toi dans les siècles!*

« Pour le pain :

« *Nous te remercions, notre Père, pour la vie et la science que tu nous as fait connaître par Jésus ton serviteur.*

« [L'assistance] : *Gloire à toi dans les siècles!*

« *Comme les éléments de ce pain épars sur les montagnes, se sont réunis en un seul tout, de même puisse ton Église se rassembler des extrémités de la terre dans ton royaume.*

« [L'assistance] : *Car à toi est la gloire et la puissance, par Jésus-Christ, dans les siècles.* »

Saint Ignace d'Antioche fait un moindre usage de la doxologie, bien qu'on la rencontre dans sa lettre aux Smyrniotes : Ἐκκλησίᾳ Θεοῦ πατρὸς καὶ τοῦ ἠγαπημένου Ἰησοῦ Χριστοῦ... τῇ οὔσῃ ἐν Σμύρνῃ τῆς Ἀσίας, ἐν ἀμώμῳ πνεύματι καὶ λογῳ Θεοῦ πλείστα χαίρειν.

Saint Polycarpe de Smyrne fait usage, lui aussi, de la doxologie : ᾧ (κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς) ἡ δόξα σὺν πατρὶ καὶ ἁγίῳ πνεύματι εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. On a contesté l'authenticité de ce *Martyrium Polycarpi* parce que cette doxologie ne pouvait être en usage en l'an 155; mais vers 150, saint Justin le martyr s'exprimait en ces termes :

I Apol., 65 : αἶνον καὶ δόξαν τῷ Πατρὶ τῶν ὅλων διὰ τοῦ ὀνόματος τοῦ Υἱοῦ καὶ τοῦ Πνεύματος τοῦ ἁγίου ἀναπρέπει.

I Apol., 67 : εὐλογοῦμεν τὸν Ποιητὴν τῶν παντῶν διὰ τοῦ Υἱοῦ αὐτοῦ Ἰησου Χριστοῦ καὶ διὰ Πνεύματος τοῦ ἁγίου.

Enfin, vers le même temps, dans la IIe épître dite de saint Clément, qui est, au jugement de Lightfoot, la plus ancienne homélie chrétienne (entre 120 et 150) nous lisons ceci : « Au Dieu unique et invisible, au Père de la vérité qui nous a envoyé le Sauveur et l'auteur de l'incorruptibilité, qui nous a manifesté par lui la vérité et la vie céleste; à lui soit la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Et un dernier document peut encore être rappelé : les *Odes de Salomon* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1903) où nous lisons :

Gloire à toi, ô Dieu, délices du paradis pour toujours. Alleluia.
Gloire et honneur à son nom. Alleluia. (Il a créé les mondes).
Gloire à toi, à notre tête, Seigneur Christ. Alleluia.
Gloire et grande beauté à son nom (du Très-Haut) *Alleluia.*
Le nom du Père était sur elle, avec celui du Fils et de l'Esprit-
[Saint, pour régner dans les siècles des siècles. Alleluia.

Il faut rappeler encore le document qui fut connu longtemps sous le nom de « Règlement ecclésiastique égyptien » et qui paraît être un recueil de statuts d'origine romaine et extrêmement ancien. On se trouve ainsi conduit à admettre que, dès la première moitié du IIe siècle, il existait une doxologie trinitaire, parfois employée comme formule indépendante de bénédiction ou de prière. La plus ancienne formule analogue à notre *Gloria Patri* serait exprimée dans ces mots du manuscrit de Vérone :

In omni vero benedictione dicatur : Tibi gloria Patri, et filio cum sancto Spiritu in sancta Ecclesia et nunc et semper et in omnia sæcula sæculorum. Amen.

Si nous dépassons la moitié du IIe siècle, nous rencontrons bientôt Clément d'Alexandrie qui termine son *Pédagogue*, l. III, c. III, par cette doxologie :

αἰνοῦντας εὐχάριστον αἶνον τῷ μόνῳ πατρὶ καὶ υἱῷ, υἱῷ καὶ πατρὶ, παιδαγωγῷ καὶ διδασκαλῷ υἱῷ, σὺν καὶ τῷ ἁγίῳ πνεύματι. πάντα τῷ ἑνὶ... πάντα τῷ σοφῷ, τῷ δικαίῳ τὰ πάντα. ᾧ ἡ δόξα καὶ νῦν καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας.

Le *Quis dives salvetur*, c. XLII, se termine également par une doxologie :

ὁ πατὴρ ὁ ἀγαθὸς... ᾧ διὰ τοῦ παιδὸς Ἰησοῦ Χριστοῦ, τοῦ κυρίου ζώντων καὶ νεκρῶν, καὶ διὰ τοῦ ἁγίου πνεῦματος εἴη δόξα, τιμή, κράτος, αἰώνιος μεγαλειότης καὶ νῦν καὶ εἰς γενεὰς γενεῶν καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων, ἀμήν.

Dans son traité *Sur la prière*, qui est probablement antérieur à l'année 231, Origène recommande de « terminer chaque prière par une doxologie de Dieu, par le Christ, dans le Saint-Esprit : ἐπὶ πᾶσαν τὴν εὐχὴν εἰς δοξολογίαν Θεοῦ διὰ Χριστοῦ ἐν ἁγίῳ Πνεύ-

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R.F.

ματι καταπαυστέον. Ses homélies se terminent d'ordinaire par une doxologie.

Les prières du « Règlement ecclésiastique romain » se conforment pour la plupart à cette règle. En raison de son intérêt spécial, nous citerons à titre d'exemple la prière assignée comme une sorte d'action de grâces avant la chute du jour. Malheureusement elle se trouve dans une des parties du document qui ne nous sont parvenues qu'à travers la traduction éthiopienne :

« Et il (l'évêque) prie ainsi, disant : Nous te rendons grâces, ô Dieu, par ton Fils Jésus-Christ, Notre-Seigneur, de ce que tu nous as éclairés par la révélation de la lumière incorruptible; maintenant que nous avons achevé le cours de la journée, que nous arrivons au commencement de la nuit, après avoir été saturés de la lumière du jour, que tu as créée pour notre utilité; maintenant que par ta grâce nous n'avons pas manqué non plus de la lumière du soir, nous te bénissons et te glorifions par ton Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, par lequel à toi soit gloire et puissance et honneur avec le Saint-Esprit maintenant et toujours et dans les siècles futurs. Ainsi soit-il [1]. »

On aboutissait ainsi à une formule bien complète et qui montre le chemin parcouru depuis l'εἰς αἰῶνα τῶν αἰώνων, qu'on retrouve encore chez Tertullien : *Deus cui sit honor, gloria, claritas, dignitas, potestas, nunc et in sæcula sæculorum. Amen* [2]. Pour lui, il interdit au chrétien de saluer le gladiateur du cri εἰς αἰῶνας ἐπ' αἰῶνος, qui doit être réservé à Dieu seul et au Christ. Au IVe siècle, nous lisons dans le *De virginitate*, qui est peut-être l'ouvrage de saint Athanase [3] : Δόξα Πατρὶ, καὶ Υἱῷ, καὶ ἁγίῳ Πνεύματι καὶ νῦν καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας.

Au cours des discussions théologiques soulevées par les hérésies des trois premiers siècles, les Pères avaient abordé la question de la doxologie, mais ce fut surtout au IVe siècle que la discussion s'échauffa entre catholiques, ariens et macédoniens. Saint Basile de Césarée expose les circonstances qui l'amenèrent à écrire son traité *De Spiritu sancto;* c'était à l'occasion d'une controverse motivée par le fait qu'il s'était écarté de l'usage commun : « Naguère, dit-il, en priant avec le peuple, j'ai employé les deux formes de la doxologie : tantôt rendant gloire à Dieu le Père *avec* le Fils *ensemble avec* le Saint-Esprit, tantôt à Dieu le Père *par* le Fils *dans* le Saint-Esprit. Sur quoi certaines personnes présentes m'accusèrent aussitôt d'avoir employé des expressions étranges et en même temps contradictoires. Pour vous, en vue surtout de leur bien, ou, s'ils sont absolument réfractaires, pour rassurer ceux qui pourraient subir leur influence, vous avez pensé qu'il serait bon de publier un judicieux exposé de la valeur de ces syllabes [4]. »

Ces discussions répondent bien à la tournure de l'esprit grec à cette époque et à l'ambiance de l'hérésie arienne. Saint Basile eut quelque peine à établir son orthodoxie et il lui fallut, lui, futur docteur de l'Église, invoquer les écrits de Clément le Romain, d'Irénée, d'Origène, de Grégoire le Thaumaturge, ce qui est proprement admirable.

Théodoret [5] et Sozomène [6] nous apprennent qu'en 349 la ville d'Antioche fut fortement agitée par ceux qui, au lieu de dire : « Gloire soit au Père, *et* au Fils, *et* au Saint-Esprit », disaient : « Gloire soit au Père *par* le Fils, *dans* le Saint-Esprit. » On les accusa d'arianisme et de négation implicite de l'égalité entre le Père et le Fils. Sozomène, qui rapporte ce fait ajoute qu'on récitait la doxologie à la fin de la psalmodie et laisse entendre que la forme était alors depuis longtemps en usage parmi les orthodoxes : « Gloire soit au Père *et* au Fils *et* au Saint-Esprit. Ainsi soit-il. » D'autre part Philostorge reproche à Flavien d'Antioche d'avoir inventé cette formule pour remplacer l'ancienne qui était : « Gloire au Père, *par* le Fils *dans* le Saint-Esprit. »

Nous avons suggéré autrefois (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2284) que la doxologie aurait d'abord été rattachée aux psaumes chantés en antiphone par deux chœurs alternant et nous nous en tenons à cette hypothèse.

Un fragment de Théodore de Mopsueste rappelle qu'à Antioche Flavien et Diodore traduisirent les antiphones du syriaque en grec et devinrent ainsi les auteurs de cette méthode de psalmodie dans tout l'empire d'Orient. « Certains hérétiques, poursuit Théodore, à savoir les ariens, qui tiennent que le Fils est d'une substance différente de celle du Père, avaient coutume de chanter : « Gloire soit au Père *par* le Fils « *dans* le Saint-Esprit »; mais on dit que Flavien fut le premier à chanter : « Gloire soit au Père *et* au Fils « *et* au Saint-Esprit. »

On n'a aucune raison pour suspecter ce témoignage d'un Antiochien de naissance qui devait être très au courant des particularités liturgiques et dogmatiques de son Église; celle-ci s'enorgueillissait, non sans raison, d'avoir introduit le système d'antiphones qui interrompait la monotonie du chant psalmodique en le rendant responsorial.

La doxologie s'était même un peu allongée et avait ajouté un finale au texte du *De virginitate;* on disait :

Δόξα πατρὶ καὶ υἱῷ καὶ ἁγίῳ πνεύματι καὶ νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς ἀιῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

L'existence de cette addition est attestée par ce que nous savons de l'évêque d'Antioche, Léonce, qui avait adopté la coutume de bredouiller la doxologie de telle façon que l'assistance était hors d'état de dire s'il avait prononcé *par* le Fils ou bien *et* au Fils; on n'entendait distinctement que ces mots : « siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

De tout ceci on peut conclure que la doxologie avec les deux *et*, dérivée de la formule du baptême, fut primitivement introduite à Antioche au IVe siècle, dans l'intention d'affirmer la doctrine trinitaire et de s'opposer à l'arianisme.

Les témoignages des Pères nous ont amené à l'usage liturgique. Or, qu'il s'agisse des liturgies orientales ou des liturgies latines de Rome, de Milan, des Gaules, d'Espagne ou des Celtes, l'étude des doxologies nous amène à constater qu'elles sont souvent caractéristiques de tel ou tel type particulier. En outre, la doxologie, dont la forme varie dans les livres gallicans, mozarabes, romains ou orientaux, est employée d'ordinaire dans les mêmes rites et dans les mêmes circonstances. Ces coïncidences, qui se présentent avec la régularité d'une loi, permettraient de conclure que nous sommes ici en présence d'une tradition dont il faut chercher les origines à une époque antérieure à celle où les liturgies commencèrent à se diversifier, antérieurement au Ve siècle.

Les principaux cas sont attestés par des témoignages antérieurs au IVe siècle; les voici : 1. Existence d'une doxologie à la fin des anaphores; 2. à la fin des prières litaniques; 3. à la fin des oraisons, des bénédictions, des homélies, des lettres; 4. à la fin du *Pater*; 5. à la fin des hymnes, cantiques, psaumes, et en particulier

[1] G. Horner, *The statutes of the apostles*, p. 160, 384; cf. von der Goltz, dans *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Prusse, t. I, 1906, p. 149; T. Schermann, *Die allgemeine Kirchenordnung Frühchristlicheliturgien und kirchliche Ueberlieferung*, in-8°, Paderborn, 1914-1916, p. 85. — [2] Tertullien, *Ad uxorem*, l. I, c. I. — [3] *P. G.*, t. XXVIII, col. 268. — [4] S. Basile, *De Spiritu sancto*, c. III. — [5] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. II, c. XIX. — [6] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. III, c. XX.

de l'*introït;* 6. au baptême, aux ordinations et autres sacrements.

1° *A la fin des anaphores.* — La présence d'une doxologie à la fin du canon de la messe est attestée par la *Didachè*, par saint Justin, saint Hippolyte et Sérapion de Thmuis. On a lu déjà les attestations de la *Didachè* et de saint Justin; voici la formule dans la *Traditio apostolica* [1] d'Hippolyte :

Ut te laudemus et glorificemus per puerum tuum Jesum Christum, per quem tibi gloria et honor, Patri et Filio cum sancto Spiritu, in sancta Ecclesia tua et nunc et in sæcula sæculorum. Amen.

La *Traditio* nous offre d'autres doxologies, en particulier à la fin de la bénédiction du fromage et des olives [2], en conclusion de la prière épiscopale pour l'ordination d'un prêtre [3], à la fin de l'oraison de l'imposition des mains à la confirmation [4]; une oraison pour les prémices se termine par les mots : *per puerum tuum Jesum Christum, Dominum nostrum, per quem tibi gloria in sæcula sæculorum. Amen* [5]. Les prêtres qui distribuent aux fidèles l'eau, le lait et le vin disent cette formule : *In Deo Patre omnipotenti... et Domino Jesu Christo et Spiritu sancto et sancta Ecclesia. Amen* [6].

La forme inusitée de ces doxologies présente des analogies avec d'autres passages des écrits d'Hippolyte; on peut rapprocher entre autres les « canons arabes » dont on sait les relations avec Hippolyte : *Requiescant aliquando cum sanctis in regno Domini nostri Jesu Christi, per quem gloria Deo Patri et Filio et Spiritui sancto et semper et in sæcula sæculorum. Amen.*

On trouve l'emploi de l'anaphore non seulement dans le service eucharistique, mais dans les ordinations, pour la bénédiction de l'eau du baptême et pour celle du feu; toutes ces anaphores se terminent par une doxologie. Dans la *Traditio apostolica*, la prière de la bénédiction des prémices ressemble à une anaphore et se termine par une doxologie.

Dans la liturgie romaine et dans les autres liturgies, la préface, au lieu de finir par une doxologie et l'*Amen*, ce qui a dû être le dessein primitif, se relie par un protocole au *sanctus*, et ceci appartient à une période moins ancienne, probablement postérieure au IVe siècle.

2° *A la fin des prières litaniques.* — En Orient, la prière litanique se dit à la fin de la messe des catéchumènes, également à la fin de la prière des fidèles, et aux diptyques. La prière litanique se termine dans toutes les liturgies par une doxologie, mais non ce qu'on nomme les litanies, forme de supplication qui n'est pas antérieure au IVe siècle.

3° *A la fin des oraisons*, etc. — Toutes les oraisons se terminent par une doxologie qui s'adresse au Père par l'intercession ou les mérites du Fils, ou directement au Fils : *per Dominum nostrum Jesum Christum... et qui vivis et regnas cum Deo Patre...* L'usage remonte aux premiers siècles; on en trouve des exemples pour ainsi dire innombrables. Et en cela on se conforme à l'usage prescrit par les canons arabes; in fine singularum orationum dicatur : *Gloria tibi, Patri, et Filio et Spiritui sancto, in sæcula sæculorum. Amen.* Dans le « Rouleau de Ravenne », la 20e oraison est la seule qui donne une doxologie dans son intégrité, la voici : *Tribue, quæsumus, Domine Deus... quatenus appareat in hominibus Christus Dominus et salvator, qui cum ingenito Patre vivit et regnat, nunc et per omnia sec.*

Nous avons déjà cité la doxologie de la *IIa ad Corinthios* de Clément le Romain, qui se termine par une doxologie; on en peut citer d'autres exemples dans le discours de la théophanie d'Hippolyte, dans les homélies d'Origène, de saint Augustin, de saint Léon et d'autres encore. Il en est de même pour les bénédictions, les épîtres.

4° *A la fin du « Pater ».* — La *Didachè* prescrit la récitation triquotidienne du *Pater* dont le texte est augmenté d'une doxologie ὅτι σοῦ ἐστιν ἡ δύναμις καὶ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας. Certains manuscrits et versions de l'évangile de saint Matthieu ajoutent aussi au *Pater* une doxologie, mais c'est là une interpolation. La coutume de terminer le *Pater* par une doxologie remonte donc au Ier siècle et se retrouve dans la liturgie romaine où le *Pater* est placé entre un prélude et un épilogue qui se termine par la doxologie ordinaire.

5° *A la fin des hymnes*, etc. — Nous venons de parler de cet usage à propos de la psalmodie et nous rappelons encore qu'il remonte au IVe siècle. On peut donc mentionner l'antienne du papyrus de l'archiduc Rainer où le texte se termine par cette doxologie : ποιμένες... ἔλεγον· δόξα τῷ Πατρί, ἀλληλούϊα· δόξα τῷ Υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι, ἀλληλούϊα, ἀλληλούϊα, ἀλληλούϊα (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2442).

Cassien parle de l'usage de faire suivre chaque psaume d'une oraison. On trouve dans quelques anciens psautiers chaque psaume suivi d'une oraison avec sa doxologie. Les plus anciens ne remontent pas plus haut que le VIIe siècle, mais ils peuvent être témoins d'un usage antérieur. On pourrait, en tout cas, rappeler un apocryphe du VIe siècle, une prétendue lettre de saint Jérôme au pape Damase qui témoigne en faveur de l'usage romain de la doxologie à la fin de chaque psaume; enfin l'auteur probable du *De virginitate*, saint Athanase († 373), y fait peut-être allusion [7].

Cassien assure que, dans certaines contrées, on récite la petite doxologie à la fin de chaque psaume, tandis qu'en Égypte on ne la dit qu'à la fin de la psalmodie. Saint Benoît impose le *Gloria* pour chaque psaume et à la fin des répons en des termes qui montrent que cet usage existait auparavant, mais n'était pas universel. Il est malaisé de dire quand et dans quelles circonstances la doxologie fut introduite en Occident. L. Duchesne écrit que « quelle que fût la forme de la psalmodie, il était, au IVe siècle, d'usage général que le psaume se terminât par la doxologie : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto, sicut erat in principio et nunc et semper et in sæcula sæculorum. Amen* [8] ». C'est là une affirmation dénuée de toute preuve, car il n'est pas possible que la lettre apocryphe de Jérôme à Damase ait été prise en considération pour le IVe siècle. L'affirmation catégorique de L. Duchesne ne peut donc être retenue. En réalité, on ne rencontre aucune attestation formelle du *sicut erat in principio* antérieure au concile tenu à Vaison, en Gaule, en 529, et dont voici le 5e canon :

« Puisque non seulement dans [l'Église du] Siège apostolique, mais encore par tout l'Orient et dans toute l'Afrique et l'Italie, à cause de la malice des hérétiques, qui soutiennent ce blasphème que le Fils de Dieu n'a pas toujours été avec le Père, mais a commencé à être dans les temps, on dit, à toutes les finales, après *Gloria : sicut erat in principio;* nous aussi décrétons qu'on fera de même dans toutes nos Églises [9]. »

[1] Ed. Hauler, *Didascaliæ apostolorum fragmenta Veronensia latina*, Lipsiæ, 1900, p. 107. — [2] Id., *ibid.*, p. 108. — [3] Id., *ibid.*, p. 109. — [4] Id., *ibid.*, p. 111. — [5] Id., *ibid.*, p. 115. — [6] Id., *ibid.*, p. 113. — [7] *P. G.*, t. XXVIII, col. 276; il est fait allusion ici à une oraison à la fin de chaque psaume, oraison qui se termine régulièrement par une doxologie. — [8] L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, p. 116. — [9] F. Maassen, *Concilia ævi merovingici*, p. 57.

Les évêques auteurs du canon avaient dû entendre dire que la doxologie était une protestation contre l'arianisme, et comme ils ignoraient le changement apporté à la formule primitive « *par* le Fils, etc. », ils ont fait consister la signification antiarienne dans les mots *sicut erat in principio*. On a émis l'avis que ces évêques ont dû nécessairement les entendre du Fils : « comme il (le Fils) était au commencement »; mais la déduction n'est pas rigoureuse. Si la seconde personne de la sainte Trinité avait commencé dans le temps, la prière rendant gloire au Fils « comme elle lui était rendue au commencement » impliquerait contradiction. L'expression comporte donc l'affirmation indirecte de la génération éternelle du Fils. Au surplus, il faut noter qu'il est une Église d'Occident où cette addition n'a jamais été accueillie. Deux canons du IVe concile de Tolède, en 633, s'occupent du *Gloria*. Le 15e canon, alléguant l'Écriture, détermine le texte de la doxologie :

« A la fin des psaumes il ne faut pas dire, comme certains le font jusqu'à présent : *Gloria Patri*, mais bien : *Gloria et honor Patri;* le prophète David disant : *Afferte Domino gloriam et honorem* (ps. XXVIII, 2) et Jean l'Évangéliste, dans l'Apocalypse, entendit les voix de l'armée céleste disant : *Honor et gloria Deo nostro sedenti in throno* (Apoc., V, 13); et par suite il faut dire sur la terre ces deux mots, comme ils résonnent dans le ciel. Nous imposons donc cette observance à tous les ecclésiastiques, et quiconque la transgressera sera puni par la perte de la communion [1]. »

« Mais on n'inséra pas les paroles *sicut erat*, en sorte que la formule intégrale, telle qu'elle se lit encore dans les livres de la liturgie mozarabe, est seulement : *Gloria et honor Patri, et Filio, et Spiritui sancto, in sæcula sæculorum. Amen.*

« Quoique le concile de Tolède n'en parle pas, il semble bien que la récitation du *Gloria*, à la fin des psaumes, était accompagnée d'une prostration. En tout cas celle-ci était prescrite aux moines par la règle de saint Fructueux, qui vivait dans le même pays et à peu près à la même époque : A toutes les prières de chacune des heures tant de jour que de nuit, ils se prosterneront sur le sol à la fin de chaque psaume en chantant *Gloria* à Dieu et cela avec un tel ordre qu'aucun d'entre eux ne s'incline ni ne se relève avant le président [2]. »

« En Orient aussi on faisait une prostration après chaque psaume, mais on l'accompagnait généralement de la récitation d'une collecte. La règle de saint Colomban, comme celle de l'Espagnol saint Donat, prescrivent également une prostration, mais on devait, en la faisant, réciter trois fois le verset *Deus in adjutorium* etc. En tout cas, la récitation du *Gloria Patri* devait être accompagnée de quelque acte de respect; et aujourd'hui encore on incline la tête en le disant. Chez les peuples celtiques les prostrations accompagnées du *cross-figil* (les bras étendus en forme de croix), paraissent avoir été en grand honneur. Voici, par exemple, la curieuse histoire d'un ascète breton du IXe siècle. Anowareth, qui ne connaissait ce semble que sa langue maternelle : « Deux de nos frères, dit un chroniqueur bénédictin, arrivèrent auprès de lui à l'improviste; à distance, ils le voyaient se jeter à plusieurs reprises sur le sol, en forme de croix, et pensèrent qu'il avait perdu la raison. En réalité, il avait coutume, lorsque à la fin d'un psaume il commençait à dire *Gloria Patri* et le reste, de se prosterner brusquement de tout son long sur le sol. C'est ce qu'ils apprirent de son interprète lorsque, étant arrivés près de lui, ils s'informèrent du motif de ces incessantes prosternations [3]. »

« Il est incontestable qu'en ce IXe siècle on s'intéressait grandement à la doxologie. Le savant Walafrid Strabon en particulier y consacre la plus grande partie d'un long chapitre de son traité *De rebus ecclesiasticis*, et son information est d'une exactitude surprenante. Il signale la pratique spéciale des Espagnols qui chantent : « Gloire et honneur au Père », et omettent le *sicut erat;* il dit de même, fort exactement, que les Grecs omettent également les paroles « comme « au commencement », mais gardent les autres : « Main- « tenant et toujours et dans les siècles des siècles. » Il ajoute encore que les Grecs font un reproche aux Latins d'avoir ajouté les mots *sicut erat*, reproche que Walafrid Strabon repousse par cette raison que l'Église romaine a toujours puisé ses pratiques liturgiques aux plus pures sources de la tradition ecclésiastique. Enfin, il nous informe que, selon de nombreux auteurs, la doxologie fut rédigée par le concile de Nicée, par manière de protestation contre l'hérésie, en une brève formule qui fût susceptible non seulement de trouver place dans la plupart des offices de l'Église, mais encore de recevoir bon accueil des fidèles pour leurs prières particulières [4].

« Sur ce dernier point, le langage de Walafrid Strabon n'est pas très précis; il laisse entendre cependant que les fidèles étaient déjà accoutumés à réciter le *Gloria Patri* par manière de dévotion privée; du moins la chose est-elle certaine pour les siècles suivants et il en est de même aujourd'hui. La pieuse pratique de réciter trois fois par jour, le matin, à midi et le soir, trois *Gloria Patri* à certaines intentions déterminées, a été enrichie d'indulgences, voilà déjà plus d'un siècle [5]. On se bornera, pour donner un exemple des pratiques du Moyen Age, à rapporter une histoire que raconte Césaire d'Heist rbach [6]. Une certaine Mechthilde, religieuse de Prémontré, avait fait à Césaire le récit d'une vision dont avait été favorisée une des sœurs de sa communauté. Cette sœur ayant appris la mort d'une amie, avait récité à plusieurs reprises le psautier pour le repos de son âme, en ajoutant à chaque psaume un *Gloria Patri* accompagné d'une profonde inclination, sans doute l'équivalent de ce que les Grecs appellent la petite *metanoea*. Bientôt après, la défunte lui apparut pour la remercier et lui dit qu'elle avait reçu une prompte délivrance du purgatoire « en raison de l'honneur que tu as rendu à la sainte Trinité en chantant le verset qui lui est spécialement consacré, après les psaumes, avec l'inclination voulue », *quando versiculum ejus Gloria Patri cum inclinatione decantasti* [7].

Bibl. — E. Ermelius, *Dissertatio historica de veteri christianorum* δοξολογία, 1684; A. Rechenberg, *Dissertatio de veteri christianorum doxologia*, dans *Syntagma dissertationum*, 1690; J.-A. Schmidt, *De insignibus veterum christianorum formulis*, 1696; F. Probst, *Lehre und Gebet in den drei ersten christl. Jahrhund.*, in-8°, Tübingen, 1871, p. 319; E. Bouvy, *Les cantiques de l'Église primitive*, dans *Les lettres chrét.*, t. IV, 1881, p. 199 sq.; F. H. Chase, *The Lords prayer in the early Church*, Cambridge, 1891, p. 168-176; Von der Goltz, *Das Gebet in der ältchr. Christenheit*, Leipzig, 1901, p. 157-160; *Tischgebete und Abendmahlsgebete*, 1905; A. J. Maclean, *The ancient Church orders*, Cambridge, 1910, p. 124 sq.; H. Thurston, trad. Boudinhon, *Notes sur les plus anciennes prières usitées. IX. Le « Gloria Patri »*, dans *Revue du clergé franç.*,

[1] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. X, col. 623. — [2] *P. L.*, t. LXXXVII, col. 1101. — [3] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. VI, p. 185. — [4] *P. L.*, t. CXIV, col. 954-955. — [5] Béringer, *Les indulgences*, t. I, p. 188. — [6] *Libri VIII° miraculorum*, l. II, II. — [7] Thurston-Boudinhon, *op. cit.*, p. 434-436.

t. xcv, 1918, p. 424-438; F. Cabrol, *La doxologie dans la prière chrét. des premiers siècles*, dans *Rech. de sciences relig.*, t. XVIII, 1928, p. 5-30.

19. *Invocation.* — Ostrakon, pierre calcaire (0 m. 12 sur 0 m. 11) :

+ αρχιερεα
του Κ(υριο)υ, διατοχοι των ' α-
ποστολων ι ευχης'
παρα του Σωτηρος ὑμων
5 τον γεγραμμενον' σοι ει Πετρ[ο]ς
καὶ επι ταυτη τη πετρα εκοδομη
σο μου την εκκλησια την αρπα
γην των επαρχωντων με
τα χαρας προσεδεξου αγιε
10 διωχθης ενεκεν της δι
καιοσυνης δια τουτο τελε
ταιτον μνημοσυνον
σου εν ουρανων και
επι γης ☩

« Grand prêtre du Seigneur, successeurs des apôtres, suivant ce qui a été écrit par le Sauveur : « Vous êtes Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église », la proie des puissants. Tu as été reçu avec joie, ô saint [toi qui fus] persécuté à cause de la justice. A cause de cela, ta mémoire est rendue parfaite (= glorifiée) dans le ciel et sur la terre. »

Bibl. — H. R. Hall, *Coptic and greek texts*, p. 137, n. 1, pl. XCIX, n. 5853.

20. *Apologie? Formule d'absolution?* — Ostrakon, musée du Caire, n. 8193 *b*:

ο Θς ο..ονιος
ετων κρυπτων τ
γνωστης ο ειδος τα τέκ
πριν γενεσεως ο μη
5 θελων τον θανατον
των αμαρτωλων
αλλα ινα μετανοη
σωσιν καὶ σωθησω
σιν επιβλεψον επι
10 την ταπεινωσιν
του ελεεινου σου
και αμαρτολου
δουλου

Ὁ Θεὸς ὁ αἰώνιος, ὁ τῶν κρύπτων γνώστης, ὁ εἰδὼς τὰ πάντα πρὶν γενέσεως, ὁ μὴ θέλων τὸν θάνατον τῶν ἁμαρτωλῶν ἀλλ' ἵνα μετανοήσωσιν καὶ σωθησῶσιν ἐπίβλεψον ἐπὶ ταπείνωσιν τοῦ ἐλεείνου σου καὶ ἁμαρτωλοῦ δούλου, « O Dieu éternel, pour qui rien n'est caché et qui connais toutes choses avant même qu'elles n'arrivent à l'existence, toi qui ne veux pas la mort des pécheurs, mais bien qu'ils se convertissent et se sauvent, jette les yeux sur la petitesse de ton misérable et coupable serviteur. »

On donne en liturgie le nom d'*apologia* ou *apologia sacerdotalis* à une prière que le prêtre récite soit au commencement de la messe, soit à l'offertoire, soit même à d'autres moments durant le sacrifice. Ce nom, comme les nombreux synonymes qui lui sont donnés dans les livres liturgiques, indique que cette prière est une sorte de confession ou d'accusation que le prêtre fait devant Dieu, comme pour l'excuser de célébrer ces mystères redoutables. Dans les liturgies orientales, il y a bien le rite qu'on appelle *prothesis*, dont la formule présente quelques rapports avec certaines apologies, mais à y regarder de plus près, c'est une cérémonie d'un caractère particulier, et il serait téméraire peut-être de chercher des analogies entre ces prières. La *prothesis*, maintenant au début de la messe, se trouvait autrefois à l'offertoire [1]. Pour les liturgies orientales, nous trouvons dans une lettre du pseudo-Aréopagite, c'est-à-dire vers le VIe siècle, un utile renseignement : Γενόμενον μέ ποτε κατὰ τὴν Κρήτην, ὁ ἱερὸς ἐξεναγώγησε Καρπος, ἀνὴρ, καὶ εἴ τις ἄλλος, διὰ πολλὴν καθαρότητα νοῦ πρὸς θεοπτείαν ἐπιτηδειότατος. Καὶ γοῦν οὐδὲ ταῖς ἁγίαις τῶν μυστηρίων τελεταῖς ἐνεχειρει, μὴ πρότερον αὐτῷ κατὰ τὰς προτελείους εὐχὰς ἱερὰς καὶ εὐμενοῦς ὁράσεως ἐπιφαινομένης [2]. D'après ce texte il paraît donc que c'était la coutume avant de commencer les mystères d'avoir des prières préparatoires que l'auteur appelle προτέλειαι εὐχαί. Le mot manque dans Suicer et dans L. Clugnet, mais un interprète du pseudo-Denys le croit emprunté à la langue classique qui désignait sous ce nom certaines prières qui chez les Athéniens précédaient le mariage, πρὸ τελετήν, *ante mysterium* [3]. Dans tous les cas, cette prière répond bien à l'*apologia*. Jean Moschus rapporte un trait qui éclaire le passage du pseudo-Denys [4]. On peut donc mettre l'origine de cette prière vers le VIe siècle.

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic ostraca from the collections of the Egypt exploration fund, the Cairo Museum and others. The texts edited with translations and commentaries by W. E. Crum, with a contribution by the Rev. T. E. Brightman*, in-8°, London, 1902, p. 3, n. 516, pl. LXXXII.

21. *Prière.* — Ostrakon, poterie (0 m. 198 × 0 m. 98), deux fragments joints :

☩ ⲡⲭⲟⲉⲓⲥ ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲡⲡⲁⲛⲧ[ⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ]
ϩⲛⲧⲡⲉ ⲡⲉⲧⲉ̀ⲛⲏ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉϩⲉⲡ
ⲩⲉⲡⲉⲁ. ⲡⲉⲕϩ̅ⲣ̅ⲁ̅ⲗ̅ ⲉⲧⲉⲡⲓⲙ[...ⲥ]
ϫⲏⲙⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲗ̀ ⲡ̅ⲧⲉⲧⲙ̅ⲡ̅ⲙⲁ[ⲡⲁϫⲟⲩ]...
5 ⲙⲁϥ ⲉⲩⲁⲩⲁⲑⲟⲡ ⲁⲡϥ̅ ⲉϩⲟⲩⲛ ⲉⲓ[...]
ⲛⲧⲕ.ϩⲁⲣⲉϩ ⲉⲡⲉϥⲃ̀ⲓⲟⲥ ⲁϫⲡ ⲥⲓ[...]
[..]ⲟⲗ̀ ⲙ̅ⲡⲉϥⲉⲣⲏⲧ ⲡ̅ⲩ̅ϫⲁⲣⲓϩⲉ ⲡⲁ[ⲓ̈...]
[...] ⲡ̅ⲧⲟⲕ ⲉⲣⲏⲧ ⲙ̅ ⲙ̅ⲟϥ ⲡⲡⲉⲧⲙⲉ[....]
[....]ⲙ̅ⲟⲥ ϣⲁⲃ̀ⲟⲗ̀ ⲉⲧⲙ̅ⲡⲉϥϫⲓϣ [ⲡⲉ..]
10 [.....]ⲙ̅ⲡⲡⲉ ⲧⲡⲁⲛⲟⲩϥ ⲉⲧϥⲡⲁⲣ[...]
[ϩⲱⲙ.ⲉ]ϫⲡ ⲡϩⲟϥ ⲙ̅ⲡ̅ⲛⲟⲩϩⲉ ⲁϥ[.....]
[.....]ⲡ̅ⲧⲉϥⲯ̀ⲩⲭⲏ ϩⲛⲡ̅ⲉⲕⲗⲟⲩⲟⲥ[...]
[.....]ⲡⲏⲧ ⲉⲃ̀ⲟⲗ̀ ϩⲓⲧⲟⲟⲧⲕ ⲉⲡ[....]
[.....]ⲡⲉϫ̅ⲥ̅ ⲓ̅ⲥ̅ ⲡⲉⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲡⲁⲓ̈[....]
15 [.....]ⲡⲁ ⲙ̅ⲁϩⲣⲉ ⲙ̅ⲡⲡⲉⲡⲡ̅[ⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁⲗ̀]
[.....]ⲁⲡⲟⲡ ☩ ϩⲁⲓ[.....]

Ligne 4 : ⲙⲁ pour ⲙⲟ[...; ligne 7 : ⲡⲁ]ϥ...; ligne 8 : ⲡ̅ⲧⲟⲕ pour ⲡ̅ⲧϥⲕ.

« Seigneur, Dieu tout-puissant... au ciel, qui entre aux... race. Ton serviteur, à savoir NN., que le saint σχῆμα du monachisme (lui soit?) un bienfait (αγαθον). Compte-le au... Sauvegardez sa vie sans... son vœu. Accorde-lui (la grâce?) que tu as promise à ceux qui (t')aiment... dorénavant qu'il ne soit point honteux (de)... du bonheur qu'il va... (Accorde-lui de marcher) sur les serpents et les scorpions... son âme, dans tes paroles... par toi à... le Christ Jésus Notre-Seigneur, auquel... pouvoir, avec le Saint-Esprit... » (Trad. de W. E. Crum.)

Bibl. — H. R. Hall, *Coptic and greek texts*, p. 23, n. 2, pl. XVII, n. 5892-14241.

22. *Prière.* — Ostrakon, poterie (0 m. 156 × 0 m. 10), fragment opisthographe.

[1] T. E. Brightman, *Liturgies eastern and western*, in-8°, Oxford, 1896, p. 586. — [2] Pseudo-Denys Aéropagite, *Epist.*, VIII, *P. G.*, t. III, col. 1097. — [3] *Annotationes Corderii*, *P. G.*, t. III, col. 1101-1102; cf. *S. Maximi scholia*, *P. G.*, t. IV, col. 553, 556. — [4] Jean Mo chus, *Pratum spirituale*, c. XXVII, CI.

Cette prière offre des lacunes si considérables qu'on n'y peut rien reconnaître de plus qu'une demande de purification ou de protection :

« ...que ...soit exaltée... pour que l'on puisse les mettre (?) dans... selon la pureté de mes (mains?) ...leurs yeux... je laverai mes mains dans les... tandis que ma méchanceté (ανομια)... car tu es mon Dieu et mes... Ne permets pas que la main des ... tu as affermi ton... par le sang (de)... à la main de... pour toujours... main... » (Trad. W. E. Crum.)

Bibl. — H.-R. Hall, *Coptic and greek texts*, p. 29, n. 1, pl. XXI, n. 5886 (rev.).

23. *Règle de foi.* — Ostrakon (coll. Sayce, Oxford, n. 11), Ve ou VIe siècle :

ⲧⲉⲛϩⲟⲙⲟⲗⲟⲩⲉⲓ ⲛⲟⲩⲧⲣⲓⲁⲥ
ⲉϥⲛⲟⲩⲙⲏⲧⲟⲩ ⲉⲧⲉⲡⲉⲓⲱⲧⲛⲉ ⲙ̀ⲡⲛ̀ϣⲏⲣⲉ ⲙ̀ⲡ
ⲡⲉⲡⲛⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁⲁϧ̀ ϣⲟⲙⲧⲉ ⲛϩⲩⲡⲟⲥⲧⲁⲥⲓⲥ ⲉⲁⲧⲟⲩ
ⲉⲓ ⲛϩⲏⲧⲟⲩ ϫⲓⲥⲁⲣϫ ⲉⲧϧ̀ⲡⲉⲡⲉⲛⲟⲩϫⲁⲓ ⲉⲧⲉⲡϣⲏⲣⲉ
5 ⲡⲉ ⲁ̀ⲗⲗⲁ ⲟⲩⲛⲧⲉⲧⲟⲩⲉⲓ ⲧⲟⲩⲉⲓ ⲛⲛⲉϩⲩⲡⲟⲥⲧⲁⲥⲓⲥ
ⲟⲩϩⲱϧ̀ ϩⲁⲣⲓϩⲁⲣⲟⲥ ⲉϥϩⲡⲛⲕⲟⲟⲩⲉ ⲁⲛ ⲁⲩⲱ
ⲡⲁⲓ ϥϣⲟⲛ ϩⲛⲟⲩⲙⲉ ⲟⲩⲙⲟⲛⲁⲣⲭⲓⲁ ⲛⲟⲩⲱⲧ
ⲟⲩⲙⲏⲧ ⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ ⲛⲟⲩⲱⲧ ⲟⲩⲉ ⲟⲟⲩⲛ
ⲟⲩⲱⲧ ⲉⲛϩⲱⲧⲣ ⲁⲉ ⲙⲛⲧⲉⲓ ⲇⲟϫⲟⲗⲟⲅⲓⲁ
10 ⲛϩⲉⲛⲡⲣⲁϫⲓⲥ ⲉⲛⲁⲛⲟⲩⲟⲩ ⲉⲧϧ̀ⲉⲧⲥⲙ
ⲙⲁⲧⲉ ⲡⲛⲉ̀ⲣⲏⲧ. +

« Nous confessons une Trinité qui est dans une Unité, c'est-à-dire le Père, le Fils et le Saint-Esprit, trois hypostases, dont l'une a pris la chair pour notre salut, c'est-à-dire le Fils. Pourtant chacune de ces hypostases est distincte, séparée des autres. Là est la vérité. Une seule monarchie, une seule pantocratie, une seule gloire. A cette doxologie nous joignons les bonnes œuvres pour l'obtention des promesses. » (Trad. W. E. Crum.)

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 1, n. 19, pl. VI, n. 19.

24. *Confession de foi.* — Ostrakon, pierre calcaire (0 m. 1525 × 0 m. 0925). Écriture régulièrement alignée, VIIe siècle :

☩ εγω νε σου οσιε του καλων ανγωνα
τοις πιστεως ενυρομος εν τελι κα την πιστεν
φυλαξα λοιπων αποκεδεν μου ω στεφανον
της δικαιοσυνηθ αθλοφορει του Χρυστου
5 μαρτης. . . . . ανευφυμου ωσιετιατη και φιλε
του μεγαλου βασιλεαως πλημοσιον
οιων οιων εγελου τιμιου ωτι ος
τρεψας επερ Χρυστου σημερον και εκ
κληρονο μεισας στεφανον απ
10 θαρσιας εν τη βασιλια
[των ουρανων?]

Il s'agit d'un chrétien qui rappelle avoir combattu le bon combat de la foi et l'avoir préservée au dedans de lui; depuis il s'est tourné tout entier vers le Christ et il a hérité d'une couronne incorruptible dans le royaume du ciel.

Ligne 1, ανγωνα pour αγωνα. Ligne 5, ωσιετιατη pour ὡσιωτάτη (?). Ligne 9, απθαρσιας pour αφθαρσιας.

Bibl. — H. R. Hall, *Coptic and greek texts*, p. 17, n. 3, pl. XIII, n. 27421.

25. *Durée des fêtes.* — Ostrakon (musée du Caire, n. 8258) provenant de Médinet-Abou. Texte copte fragmentaire et obscur qui paraît mentionner la durée de célébration des fêtes, par exemple :

« La fête de la fin du jeûne : 3 jours de fête.

« Le septième jour de Pharmouti : 1 jour ».

Les fêtes mentionnées sont celles du Seigneur (Nativité), de Tybi (Épiphanie), de la Vierge (Assomption, 21 Tybi), fin du jeûne... au 7 Pharmouti... au 7 Paophi.

« Lui, parmi nous? Dont le mois a peu de jours, [ce mois] sera complété à la fin du jeûne... dans notre milieu l'un avec l'autre... (?). »

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 5, n. 27, pl. VII, n. 27.

26. *Mobilier liturgique.* — Ostrakon provenant de Louqsor, forme triangulaire (0 m. 08 × 0 m. 095 × 0 m. 145), face convexe, blanchâtre, portant une inscription à l'encre noire, très pâlie, écriture irrégulière, peu soignée (VIe-VIIe siècle); face concave grisâtre portant un dessin et une inscription d'une autre main et d'une autre époque que sur la face convexe. L'image représente la tête et le buste atrophié d'une face humaine dont les bras sont levés dans l'attitude de la prière; la main droite est ouverte tandis que la main gauche serre un bâton, une houlette peut-être, surmonté d'une croix et terminé, semble-t-il, par une houppe ou une racine. Les éditeurs de ce débris sont « portés à considérer ce fragment comme incomplet, et c'est peut-être le débris d'un vase grossièrement décoré de portraits de saints (fig. 9304):

Face convexe: . . . . . προ]σκυνήσω
. . προσκυνήσω?]μεν αὐτὸν
. . . τὴν μη]τέρα Μ(αρία)ν
. . . . κα]ταλαβοῦ[σα
. . . . .]μεν

Face concave : ὁ ἅγιος Πέτρος ὁ εὐαγγελ[ισ]τ[ής].

Sur la première face, il faut supposer à la ligne 4 un trait, ou effacé ou oublié, au-dessus des lettres $\overline{\text{MN}}$, abréviation pour Μαρίαν.

Il est possible que le texte soit un emprunt à quelque apocryphe évangélique racontant l'adoration des mages. Voici les textes de saint Matthieu et du *Protévangile de Jacques:*

Matth., II, 8 : ὅπως κἀγὼ ἐλθὼν προσκυνήσω αὐτῷ.
— 11 : εἶδον τὸ παιδίον μετὰ Μαρίας τῆς μητρός.
Prot., XXI, 2 : ὅπως κἀγω ἐλθὼν προσκυνήσω αὐτὸν
— 3 : καὶ εἶδον οἱ μάγοι τὸ παιδίον μετὰ τῆς μητρὸς αὐτοῦ Μαρίας.

Sur la face concave on trouve la figure suivante à ajouter à l'iconographie du prince des apôtres.

Bibl. — P. Jouguet et G. Lefebvre, *Deux ostraca de Thèbes*, dans *Bull. de correspondance hellénique*, t. XXVIII, 1904, pl. 205-206, pl. X, n. 2; P. J.-G.-L., *Note sur un ostrakon de Thèbes (Égypte)*, dans même revue, t. XXIX, 1905, p. 104.

27. *Lectionnaire?* — Les ostraka évangéliques sont rares; on n'en citait que des fragments insignifiants de Luc (I, 28 et I, 42), lorsqu'on a fait connaître vingt textes conservés à l'Institut français d'archéologie orientale établi au Caire. Ces tessons avaient été achetés vers 1894 par U. Bouriant en haute Égypte, sans qu'on sût le lieu et les circonstances de leur découverte. La destination des textes ne peut être douteuse, puisque les fragments 5-6 et les fragments 7-16 forment deux séries de textes qui se suivent sans lacune, d'une part Luc., XII, 13-16, d'autre part Luc., XII, 40-71. Il est vraisemblable que d'autres tessons, qui n'ont pas été retrouvés, s'intercalaient entre plusieurs passages, ainsi entre Joa., I, 1-9 et Joa., I, 14-17. Ces ostraka semblent donc avoir fait office de lectionnaires évangéliques. Il se pourrait qu'ils aient constitué la bibliothèque d'un chrétien pauvre qui, ne pouvant se procurer un manuscrit des évangiles sur papyrus, avait transcrit sur des pots cassés les textes dont il voulait garder l'inspiration toujours présente. Rien n'empêche qu'ils aient été trouvés dans un tombeau où ils auraient servi de κτερίσματα. Il n'y a pas apparence que ces tessons aient eu une destination prophylactique : des extraits de la passion

et les fragments 7-16 n'y étaient pas appropriés. Ces fragments 7-16 forment série, aussi le scribe a pris soin de les numéroter de α' à ι'; sur certains d'entre eux le numéro de série est suivi d'un o surmonté de deux ou trois points. On distingue trois écritures. La date de ces documents peut être fixée, non sans vraisemblance, à une époque très voisine de la conquête arabe.

Bibl. — G. Lefebvre, *Fragments grecs des évangiles sur ostraka*, dans *Bull. de l'Institut franç. d'archéol. orientale*, t. IV, Le Caire, 1904.

IV. Ostraka latins. — « On sait que, si les ostraka grecs se rencontrent fréquemment, surtout en Égypte, les ostraka latins constituent encore une rareté épigraphique [1]. » Cependant l'Afrique a commencé d'en fournir quelques-uns et on peut croire que leur

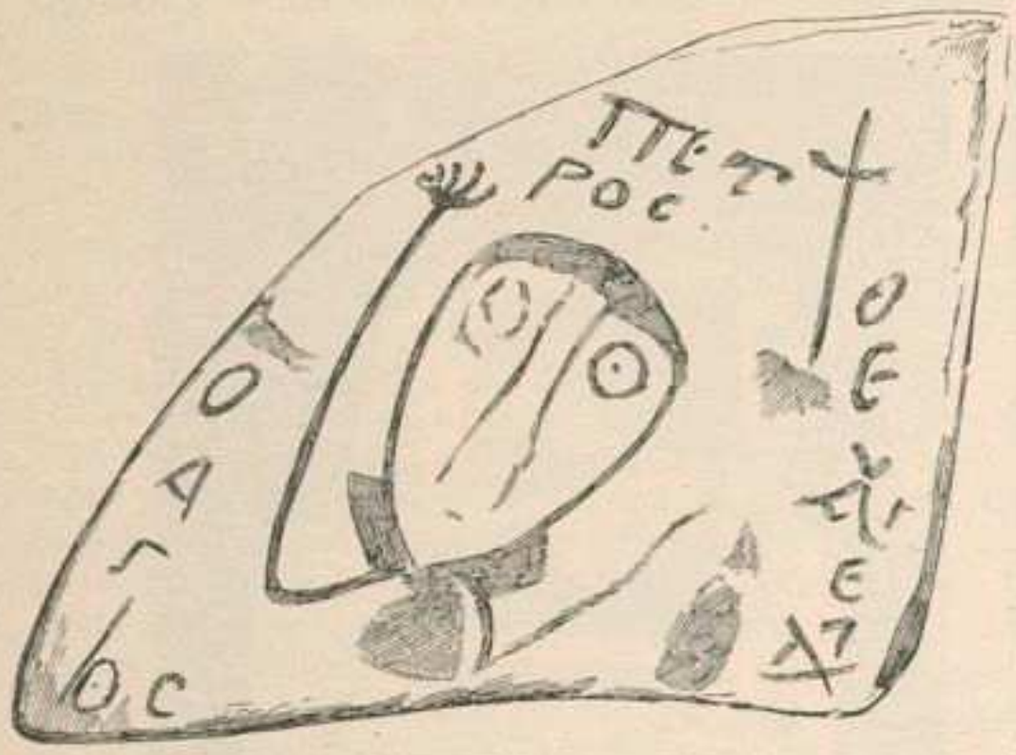

9304. — Ostrakon provenant de Louqsor.
D'après *Bull. de corresp. hellénique*, 1904, pl. x, n. 2.

nombre ira croissant. Ceux qui ont été trouvés à Tébessa, à Henchir-Touta, à Henchir-el-Abiod, à Carthage, commencent des séries qui retiendront l'attention; toutefois, jusqu'à ce jour, on n'a pas trouvé, croyons-nous, d'exemplaires offrant un texte latin liturgique, comme on peut s'en rendre compte en étudiant ceux qui ont été publiés dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1908, p. CCXLVII sq.; 1912, p. CCLVIII-CCLX; 1913, p. CCXXXI-CCXXXII; 1915, p. CXCII-CXCIII; *Bulletin de la Société nationale des antiquaires*, 1910, p. 413-414; six ostraka dont deux sont des restes de comptes; *Journal des savants*, 1911, p. 514-523; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22646, etc.

Les ostraka latins trouvés en Algérie et en Tunisie sont au nombre d'une soixantaine environ à l'heure présente et la plupart, sinon tous, se rapportent à des transactions entre le fisc et les contribuables. Celui qui fut trouvé il y a peu d'années à Négrine, sur la lisière du Sahara, est entré au musée d'Alger. Ce fragment de vaisselle commune, provenant d'un plat en terre rouge de 0 m. 007 d'épaisseur, et de 0 m. 05 de côté (fig. 9305), porte le texte que voici :

anno XVI domni
nostri iustiniani in
peratori extima
tus fuit laudeti in
5 *portione dominica*
oliariu arcariu
unu tantum.

Ligne 1, un *episemon;* ligne 5, *laudeti*, ethnique, probablement le locatif de *Laudetum*, localité de la *civitas* des *Negrenses Maiores;* il s'agit d'un producteur d'huile chargé de verser à la caisse publique telle somme.

Trad. : « En l'an XVI de notre seigneur l'empereur Justinien, a été contrôlé, à Laudeti, sur la partie domaniale du terroir, un producteur d'huile tenu de verser à la caisse publique. je dis un... »

Bibl. — E. Albertini, *Ostrakon byzantin de Negrine (Numidie)*, dans *Cinquantenaire de la faculté des lettres d'Alger, 1881-1931*, in-8°, Alger, 1932, p. 53-62.

V. Bibliographie. — F.-C. Gau, *Antiquités de la Nubie*, Paris, 1822; *Inscriptions de la Nubie et de l'Égypte, Ostraka*, pl. VIII, IX, comm. par B.-G. Niebuhr, p. 18-20. — E. H. Tœlken, *Reise des Generals von Minutoli zum Tempel des Jupiter Ammon*,

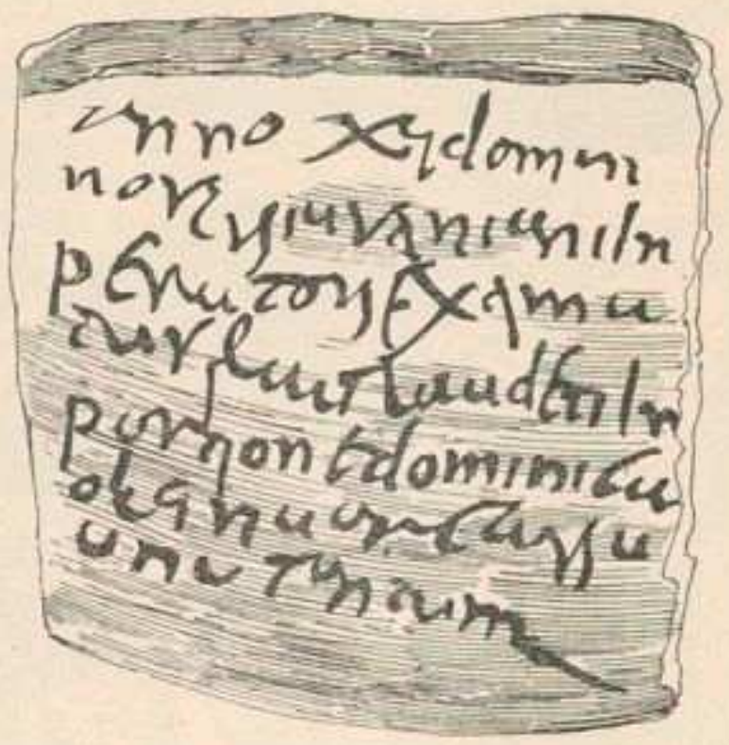

9305. — Ostrakon trouvé à Négrine.
D'après *Cinquantenaire de la faculté des lettres d'Alger, 1881-1931*, Alger, 1932, p. 56.

Berlin, 1824, pl. XXXII, n. 17-18. — Thom. Young, *Hieroglyphica*, London, 1823, pl. LXIII-LV. — Ottfr. Müller, dans *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1827, p. 1529 sq. — C.-J.-C. Reuvens, *Lettres à M. Letronne*, Leide, 1830, l. III, p. 56-59. — Pet. P. Dobree, *Miscellaneous notes on inscriptions*, Cambridge, 1835. — Fr. Lenormant, *Lettre à M. Has sur des tablettes grecques trouvées à Memphis*, dans *Revue archéologique*, t. VIII, 1851, p. 464 sq.; dans *Philologus*, t. XXV, p. 531. — Franz, dans *Corpus inscriptionum græcarum*, t. III, 1853, n. 4863b-4891, 5109 [1-37]. — E. Egger, *Observations sur quelques fragments de poterie antique provenant d'Égypte et qui portent des inscriptions grecques*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, 1857, p. 377 sq. — C. Leemans, *Aegyptische Monumenten van het Nederlandsche Museum van Oudheden te Leiden*, part. II, p. CCXXXII, n. 435 sq.; dans *Mededeelingen der konink. Akademie van Wetenschappen. Afdeeling Letterkunde*, t. X, 1866; t. XI, 1868. — G. Hase, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. XVIII, 2e part. (1865), p. 427-433. — W. Frœhner, *Ostraca inédits du musée impérial du Louvre*, dans *Revue archéologique*, nouv. sér., 1865-1866, t. XI, p. 422-437; t. XII, p. 30-51; *Catalogue de la collection A. Raifé*, 1867, p. 54. — Dumont, dans Πανδώρα, t. XVIII, p. 418 (Athènes, 1867; cf. *Rev. archéol.*, nouv. sér., 1869, t. XIX, p. 226). — G. Lumbroso, *Documenti greci del regio museo egizio di Torino, raccolti dal dott. G. L.*, dans *Atti della reale Accademia delle scienze*, t. IV,

[1] R. Cagnat et A. Merlin, *Ostraka latins de Carthage*, dans *Journal des savants*, 1911, p. 154.

1869, p. 683-732; t. VII, 1871, p. 215 sq. — Alf. Wiedemann, dans *Revue égyptologique*, 1882, t. II, p. 346 sq.; dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, t. VI, 1884, p. 207 sq. — S. Birch, dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, t. V, 1883, p. 84 sq., 124 sq., 158 sq. — Sayce, dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, t. VII, 1884, p. 1 sq.; t. VII, 1885, p. 89, 195 sq.; dans *The journal of hellenic studies*, t. I, p. 92; dans Mahaffy, *Flinders Petrie pap.*, t. II, p. 43-44; *The palaeographical Society*, IIe sér., t. I, n. 1 sq. — K. Wessely, dans *Wiener Studien*, t. VII, p. 72 sq.; t. VIII, p. 118. — E. Révillout et U. Wilcken, dans *Revue égyptologique*, t. IV, 1885, p. 183 sq.; t. VI, 1891, p. 7 sq. — Kœne-Mahaffy, dans *The journal of hellenic studies*, t. XIII, 1892-1893, p. 121. — *Führer durch die Ausstellung Pap. Erzherz. Rainer*, 1894, p. 10. — E. Révillout, *Mélanges sur la métrologie, l'économie politique et l'histoire de l'ancienne Égypte*, Paris, 1895. — *Actenstücke aus der königl. Bank zu Theben*, dans *Abhandl. Pr. Akad. der Wissensch.*, 1886, p. 59. — *Hermès*, t. XXII, 1887, p. 634. — *Berliner philologische Wochenschrift*, 29 sept. 1888, p. 1208. — *Jahrbuch des Vereins von Altertumsfr. im Rheinlande*, t. LXXXVI, 1888, p. 231. — B. Touraïev, *Ostraca coptes de la collection de W. Golenischev*, dans *Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*, Ve sér., t. X, n. 1899, 5, p 435-449. — U. Wilcken, *Griechische Ostraka aus Aegypten und Nubien. Ein Beitrag zur antiken Wirtschaftsgeschichte*, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1899; cf. Seymour de Ricci, dans *Revue des études grecques*, t. XIII, 1900, p. 223-231; H. Francotte, *Les ostraca grecs d'Égypte et de Nubie*, dans *Le musée belge*, t. V, 1901, p. 31-45. — W. E. Crum, *Coptic ostraca from the collections of the Egypt exploration fund, the Cairo Museum and others. The texts edited with translations and commentaries*, in-4°, London, 1903; cf. *Revue d'hist. eccl.*, 1904, t. V, p. 552-556; P. van Cauwenberg, dans *Mélanges d'histoire offerts à M. Ch. Möller*, in-8°, t. I, Louvain, 1914, p. 232-243. — H. R. H. Hall, *Coptic and greek texts of the christian period from ostraka, stelæ, etc., in the British Museum with a prefatory note by* G.-A. Wallis Budge, in-fol., London, 1905. — W. E. Crum, *Short texts from coptic ostraca and papyri edited and indexed*, in-4°, London, 1921. — H. G. Evelyn White, *A liturgical fragment from Thebes*, dans *The journal of theological studies*, t. XVII, 1915-1916, p. 171-173. — H. G. Evelyn White et W. E. Crum, *The monastery of Epiphanius at Thebes*, part. I : *The literary material by W. E. C.*; part. II : *Coptic ostraca and papyri edited par W. E. C.*, in-fol., 1926.

H. Leclercq.

OSTRIEN (CIMETIÈRE). — I. Le cimetière Ostrien. II. L'entrée. III. La basilique souterraine. IV. La crypte de sainte Émérentienne. V. Saint Pierre à l'*Ostrianum*. VI. Ambulacres et cubicules. VII. Fresques. VIII. Épigraphie. IX. Calice de verre. X. Bibliographie.

I. Le cimetière Ostrien. — En 1863, dans une des premières livraisons du *Bullettino di archeologia cristiana* [1], J.-B. De Rossi laissa entrevoir que la topographie et la chronologie du cimetière appelé jusqu'alors de Sainte-Agnès (voir ce nom) et qui étend ses galeries de chaque côté de la voie Nomentane auraient à subir de sérieuses retouches. Le nom primitif du cimetière n'était pas le vocable de la martyre romaine, mais celui d'*Ostrianum*, la date devait être relevée du IIIe siècle jusqu'à la période apostolique; enfin il fallait, selon lui, restituer à ce site des traditions un peu vagues et flottantes sans doute qui permettaient de l'identifier avec celui des prédications de l'apôtre saint Pierre : *Nymphæ ubi Petrus baptizabat*. Les anciennes dénominations du cimetière étaient celles-ci :

Ostrianum vel *Ostriani* { *cœmeterium majus* / *ad nymphas S. Petri* / *fontis S. Petri.*

Le *cœmeterium Majus via Nomentana ad Caprea* ne diffère pas du *cœmeterium Ostrianum* ou *Ostriani* qui tire ce nom de la famille des Ostorii [2]. Onofrio Panvinio faisait du cimetière Ostrien le plus ancien des cimetières souterrains de Rome, s'autorisant pour cela des *Gesta Liberii* dont la valeur est médiocre autant que leur date est tardive. Les *Gesta Liberii*, sous leur forme la plus ancienne, remontent aux premières

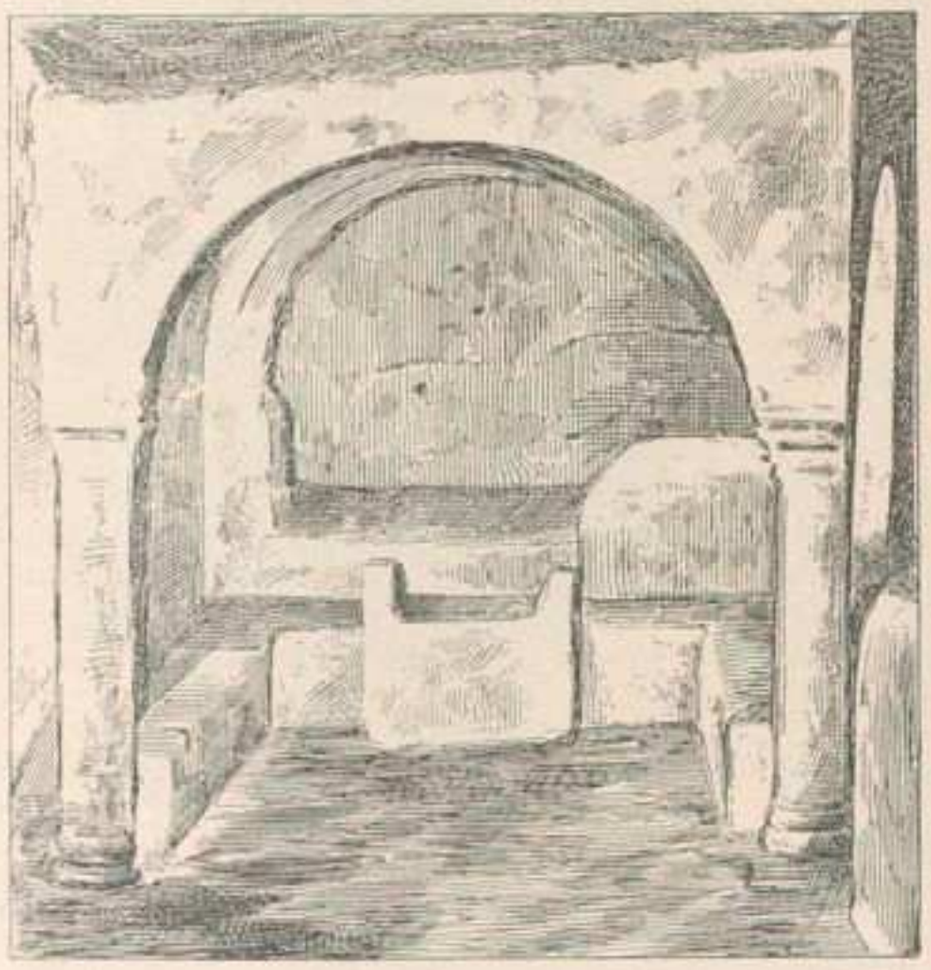

9306. — *Cathedræ*, au cimetière Ostrien.
D'après Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, t. II, 1880, pl. LXIII, n. 7-8.

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 33-47; 1876, p. 150-153; 1880, p. 66-68. — [2] *Ostorianum* = *Ostrianum*.

années du VIe siècle[1]. On y lit un dialogue imaginaire entre le pape Libère, qui vient de regagner le *cœmeterium Nœllæ via Salaria ab urb. Roma miliario III* et son vicaire Damase, touchant les dispositions à prendre pour l'administration du baptême en la prochaine fête de Pâques que le pape, banni de la ville, ne pouvait célébrer suivant les rites accoutumés. Damase épilogue sur les malheurs des temps présents qu'il compare aux conditions des temps apostoliques et il conclut : *in fluminibus et in paludibus oportet baptizare. Dicit Liberius episcopus : Juste locutus es;* ERAT ENIM IBI *non longe a cœmeterio Nœllæ cymiterius Ostrianus ubi Petrus apostolus baptizavit.* Et Libère donne le baptême à quatre mille personnes, ce qui montre suffisamment que l'exemple apostolique dont il prétendait s'autoriser était une tradition concernant un baptême général et non une cérémonie presque privée. Le *erat enim* de Libère montre bien que le fait de baptiser au cimetière Ostrien *ubi Petrus baptizabat* équivalait à baptiser *in fluminibus et* PALUDIBUS. Le cimetière Ostrien, situé entre le IIe mille de la voie Nomentane et le IIIe mille de la voie Salaire, est creusé dans un roc spongieux et occupe l'emplacement d'un ancien marais. Instinctivement on rapproche cette indication de l'allusion faite au baptême *in paludibus* qui s'appliquait exactement au cimetière situé *non longe a via Salaria miliario III.*

Les Actes des saints Papias et Maurus, martyrisés sous Dioclétien, nous apprennent qu'ils furent ensevelis près d'une source où Pierre baptisait dans le cimetière nommé *cœmeterium ad nymphas beati Petri ubi baptizaverat.* Le papyrus de Monza (voir ce nom) parle de l'huile recueillie devant la première chaire où s'assit saint Pierre à Rome : *oleum de sede ubi prius sedit sanctus Petrus.* Ce fut ce dernier texte qui amena J.-B. De Rossi à soupçonner l'erreur des archéologues, ses devanciers, qui plaçaient le cimetière Ostrien tantôt sur la voie Salaire, tantôt entre la voie Salaire et la voie Nomentane, afin de ne pas contredire trop ouvertement ce passage des Actes de Libère : *Erat non longe a cœmeterio Noellæ.* L'étude de l'*Itinéraire* du prêtre Jean conduisit J.-B. De Rossi sur la voie Nomentane. Là, en effet, se trouvait un cimetière que, depuis Bosio, on appelait le cimetière de Sainte-Agnès; J.-B. De Rossi crut retrouver le cimetière Ostrien et la chaire de l'Apôtre distincte de celle du Vatican, dans le *cœmeterium Majus* mentionné par le martyrologe hiéronymien, voisin de la catacombe de Sainte-Agnès.

Là était enterrée sainte Émérentienne, sœur de lait d'Agnès, près d'elle par conséquent mais non chez elle, ce qui est conforme à ce que nous apprennent les *Itineraria*, à savoir qu'elle ne reposait pas *in sua ecclesia, in alia tamen basilica.* Il n'est pas douteux un seul instant que ce souterrain de la voie Nomentane ait porté le nom de *cœmeterium Majus*, ce que confirme une inscription ancienne trouvée près du *ponte Rotto* et où on lit[2] :

XVI·KAL·OCTOB·MARTYRORV*m in cimi*
TERV MAIORE VICTORIS FELI*cis (Papiæ?)*
EMERENTIANETIS ET ALEXAN*dri*

D'après les indications des *Itineraria* c'est dans cet hypogée que devait se trouver le tombeau de sainte Émérentienne et, de fait, on y a rencontré un souvenir de cette martyre. La haute antiquité du cimetière est surabondamment prouvée par la paléographie et le formulaire des inscriptions formant un groupe important sorti d'un même atelier lapidaire[3] et appartenant à une période très reculée. Antoine Bosio a raconté qu'il pénétra par une ouverture carrée dans une crypte, perdue depuis lors, dont il pouvait attester la richesse eu égard au nombre de luminaires qu'elle comptait et à sa décoration. Près d'un de ces luminaires « on peut voir, disait-il, sans l'aide de bougie, une large niche pareille à une tribune, ornée de feuillages en stuc, et dans laquelle on distingue encore des lettres tracées en rouge. Ces lettres, presque effacées, sont devenues illisibles, mais celles que l'on voit encore sont d'un beau caractère[4]. » Cette crypte a été retrouvée en 1873 par Crostarosa, Armellini et Marucchi. Elle renfermait, le long du mur de gauche, un siège taillé dans le tuf (fig. 9306) et, sur le mur du fond, dans la partie supérieure d'un grand *arcosolium*, une inscription à demi effacée où l'on déchiffre, avec le nom de la martyre du IVe siècle, ces mots :

SANCPET [*san*]C EMERENTIAN/////

Ces simples vestiges confirment heureusement la conjecture de J.-B. De Rossi qui voit ici le lieu où était vénérée jadis la première chaire dans laquelle siégea saint Pierre : *sedes sancti Petri.* Ainsi le *cœmeterium Majus* ou *Ostrianum*, achevé au IIIe siècle, serait l'agrandissement d'une *area* funéraire des *Ostorii*, la *gens Ostoria*, qui servait dès le Ier siècle à la sépulture des chrétiens et où saint Pierre prêcha et baptisa. Le nom de *Majus* s'explique sans difficulté. Comme l'hypogée communiquait par un arénaire avec le cimetière de Sainte-Agnès qui s'étend sous la basilique (voir *Dictionn.*, t. I, col. 929, fig. 223) on fut naturellement porté à comparer l'un avec l'autre et on donna le nom de *Majus* à celui qui était le plus étendu. Le plan de la catacombe Ostrienne, où s'écoula une bonne partie de la vie du P. Marchi (voir ce nom) fut dressé de façon scientifique et c'est le premier plan d'une catacombe qu'on possède auquel on puisse se fier.

II. L'ENTRÉE. — On descend dans le cimetière par un escalier ancien pris dans la propriété Leopardi et restauré au XIXe siècle. La galerie d'accès que l'on rencontre au pied de cet escalier présente beaucoup d'inscriptions fixées aux parois parmi lesquelles il s'en rencontre de très anciennes, d'une paléographie identique à celles qui ont pris place au Latran.

Voici celles qui sont encore *in situ*, sur les parois :

ZETVS·FILOTECNO·FILIO·DVL*cissimo*
SECVNDA·POMPHE·FILIE||CARISSIME
*Clau*DIAE·FELECISSIMAE
HOCTAVIAE·TVLLIAE
⟵ ΑΓΑΠΗΤΟC
*Au*RELIA·IVSTINA·ET·||IVLIANVS·C...
/////PLAVT·VITALI/////
/////VL·IVSTINVS·IVL·PROCLAE||FIL

BEATISSIMO FILIO QVIN
TIANO BENEME ♡

RENTI IN PACE

On remarquera dans cette inscription l'emploi du superlatif *beatissimus* en désignant, d'après les dimensions du *loculus*, un tout jeune enfant; ce terme était d'ordinaire réservé aux martyrs qui jouissaient d'un culte (cf. *Bull. di archeol. crist.*, 1877, p. 73). Quelques autres inscriptions, de même provenance et d'une

[1] Peut-être à l'an 501. — [2] *Bull. della Commissione archeol. di Roma*, 1883, p. 256; 1916, p. 78 sq.; Cagnat et Besnier, dans *Revue archéol.*, 1918, t. II, p. 383, n. 93. — [3] Musée du Latran, pilier XX, n. 1-30; elles sont mises sous le nom de Sainte-Agnès. — [4] Bosio, *Roma sott.*, 1632, p. 438.

haute antiquité, sont aujourd'hui réunies au musée du Latran.

SVSANNA·VIVAS·IN·DEO
C·MVNATIVS·OCTAVIANVS
COЄPACIN||ΠΑΥΑΛΩ
M·AVR·ZENON

CLEMENTIANVS ET DELIC
ATA PAREN·PI·I·PHILVMENE
FILIAE·DVLCISSIMAE

FLORENTIVS · FELIX
ACNEGLVS · DEI

C·PISONIVS·ET·ANNIA·ZOSII E · PARENTES
IRENEO·FILIO·DVLCISSIMO

DIONYSODORA · FILIAE · DVLCISSIMAE
VICTORIA·MATER·FAVSTINVS·PATER
NICE·SOROR·VICTOR·FRATER

III. La basilique souterraine. — On fait quelques pas dans la première galerie et on se trouve à un centre important du cimetière. Une galerie *a b* se détache à gauche et conduit à deux cryptes d'un très grand intérêt archéologique. La première est une église souterraine qui a été visitée par Pichi, par Berti et par Cantini quoiqu'on ignore par quelle voie ils s'y sont introduits. L'église étant dépourvue de peintures, il est difficile de lui assigner une date précise. Ses formes architectoniques présentent certains rapports, dont il y a lieu de tenir compte, avec celles des cubicules voisins que leurs fresques permettent de faire remonter au IIIe siècle; et c'est, en effet, au IIIe siècle qu'on assigne l'excavation de la basilique du cimetière Ostrien. Si on se reporte au plan (fig. 9307), on se rend compte que, creusée dans le tuf, elle est divisée en deux parties par l'ambulacre *a b*. En allant de gauche à droite, on voit d'abord le *presbyterium* dans lequel se trouve, au fond, la chaire épiscopale (fig. 9307) et les banquettes sur lesquelles s'assoient les clercs; en *e*, la place de l'autel, ensuite deux chambres, *d d*, destinées à recevoir les hommes, et deux niches, *m n*, pour servir aux usages liturgiques; au delà du corridor *a b* deux chambres, *g g*, destinées aux femmes et où on a rassemblé un certain nombre de lampes et d'objets trouvés dans les fouilles. Nous sommes ici en présence d'un véritable lieu de réunions liturgiques qui mesure en longueur une quinzaine de mètres (fig. 9308).

IV. La crypte de sainte Émérentienne. — Un peu plus loin se voit la crypte dont nous avons déjà parlé et dont voici la représentation (fig. 9309) qui vaut une longue description. Le nom de la sainte, peint en lettres rouges au fond de l'*arcosolium*, qui termine la chapelle à droite, n'est plus visible, mais on a placé au-dessous un fac-similé. Le nom EMERENTIANETIS est certain; les syllabes SANC PET... ne l'étaient pas moins jusqu'à l'époque où fut mise en circulation une opinion à laquelle elles donnaient un démenti et dont nous parlerons plus loin.

Cet *arcosolium* était le tombeau de sainte Émérentienne, sœur de lait de sainte Agnès; il remonte au IIIe siècle. De ce côté on voit une chaire creusée dans le tuf et, en face, une colonne sur laquelle on posait des lampes. On a proposé de voir dans cette chaire celle même de l'apôtre Pierre, ce qui semble bien aventureux. La crypte de sainte Émérentienne n'est pas plus ancienne que la basilique souterraine dont nous venons de parler; elle est donc du IIIe siècle et cette date, à elle seule, exclut la possibilité de l'usage par saint Pierre. J.-B. De Rossi ayant placé dans ce cimetière le souvenir de la prédication de l'Apôtre, se trouva induit à y voir la *sedes ubi prius sedit sanctus Petrus*. C'est peut-être beaucoup de précision, mais il s'y croyait autorisé par cette colonnette encore tachée de l'huile des lampes et qui serait celle où le prêtre Jean prit de l'*oleum de sede ubi prius sedit sanctus Petrus*. Il semble bien douteux que la chaire de saint Pierre, si on l'eût possédée en ce lieu, n'eût pas occupé la place d'honneur accordée à sainte Émérentienne.

On est en droit de douter que ce cimetière ait été aménagé dès le Ier siècle, mais saint Pierre aura pu baptiser et prêcher en cet endroit dans une *villa* appartenant à un membre de la *gens Ostoria*. Au VIe siècle, lorsque le prêtre Jean visita le cimetière, les gardiens auront pu embellir une vague tradition. Près de cette chaire, qui servit à des usages liturgiques, on lit un graffite dans lequel Armellini crut reconnaître la date de la fête de la chaire de saint Pierre... : FEBRAS. Mais une date du mois de janvier, si vraiment il y en a une de marquée, peut convenir également à la fête de sainte Émérentienne, et il est bien sûr que le visiteur n'a pas écrit : *Romæ sedit*, mais simplement : *Romane vivas* [1].

Sainte Émérentienne n'est pas nommée dans la *depositio martyrum;* par contre, on la trouve deux fois au martyrologe hiéronymien : *x kl. feb.* sans autre indication que *Rome* [2] et *XVI kl. oct.* avec d'autres martyrs, tous déposés au *cimiterio Maiore* [3], comme on lit sur une inscription trouvée près du *ponte Rotto* en 1883 [4]. En 1877, Mariano Armellini [5] annonça la découverte de la crypte de la martyre dans un cubicule du cimetière Majeur, crypte visitée par Bosio en 1601 qui signalait sa décoration de feuillage en stuc et quelques lettres rouges presque effacées qu'il n'avait pu lire [6]. Ces lettres furent lues par O. Marucchi [7] :

(san)C EMERENTIANE

ce qui détermina Armellini à identifier cette crypte avec le tombeau de sainte Émérentienne; il fut suivi par O. Marucchi [8], Fl. Jubaru [9] et d'autres. Mais comment accorder cela avec les indications topographiques des documents du VIIe et du VIIIe siècle que voici. La *Notitia ecclesiarum* termine la visite des sanctuaires de la voie Salaire neuve par ces mots : *et postea vadis ad orientem quousque pervenies ad S. Emerentianam martyrem quæ pausat in ecclesia sursum et duo martyres in spelunca deorsum Victor et Alexander. Deinde via Nomentana ad ecclesiam S. Agnæ quæ formosa est in qua sola pausat.* Ainsi donc, en venant de la voie Salaire *ad orientem* on arrive d'abord à l'*ecclesia* où est vénérée sainte Émérentienne, ensuite, si on se rend à la *spelunca* des martyrs Victor et Alexandre, et qu'on poursuit, on arrive à la voie Nomentane et à la basilique de Sainte-Agnès *in qua sola pausat*. Le *De locis sanctorum martyrum* est beaucoup plus explicite touchant la tombe non-souterraine de sainte Émérentienne, un peu au delà de l'église de Sainte-Agnès, *soror ejus Emerentiana, in alia tamen basilica dormit.* Même indication dans la *Notitia portarum : Iuxta viam S. Agnetis et ecclesia et corpus, in altera ecclesia S. Emerentiana.* Cette basilique de Sainte-Émérentienne fut restaurée, comme celles de Sainte-Agnès et de Saint-Nicodème, *foris portam Numentanam*, par le pape Hadrien Ier (772-775).

Cette série de documents topographiques exclut

[1] O. Marucchi, *Éléments d'archéol. chrét.*, t. II, 1900, p. 278; *Guide des catac. romaines*, 1903, p. 339. — [2] *Acta sanct.*, nov. t. II, part. 2, p. 56 sq. — [3] *Ibid.*, p. 510 sq. — [4] J.-B. De Rossi, *Bull. della Comm. archeol. com.*, 1883, p. 247 sq. — [5] *Scoperta della cripta di S. Emerenziana*, Roma, 1877. — [6] A. Bosio, *Roma sott.*, 1632, p. 438. — [7] Armellini, *op. cit.*, p. 48, pl. IV. — [8] Marucchi, *La catacombe romane*, p. 370. — [9] *Sainte Agnès*, p. 187.

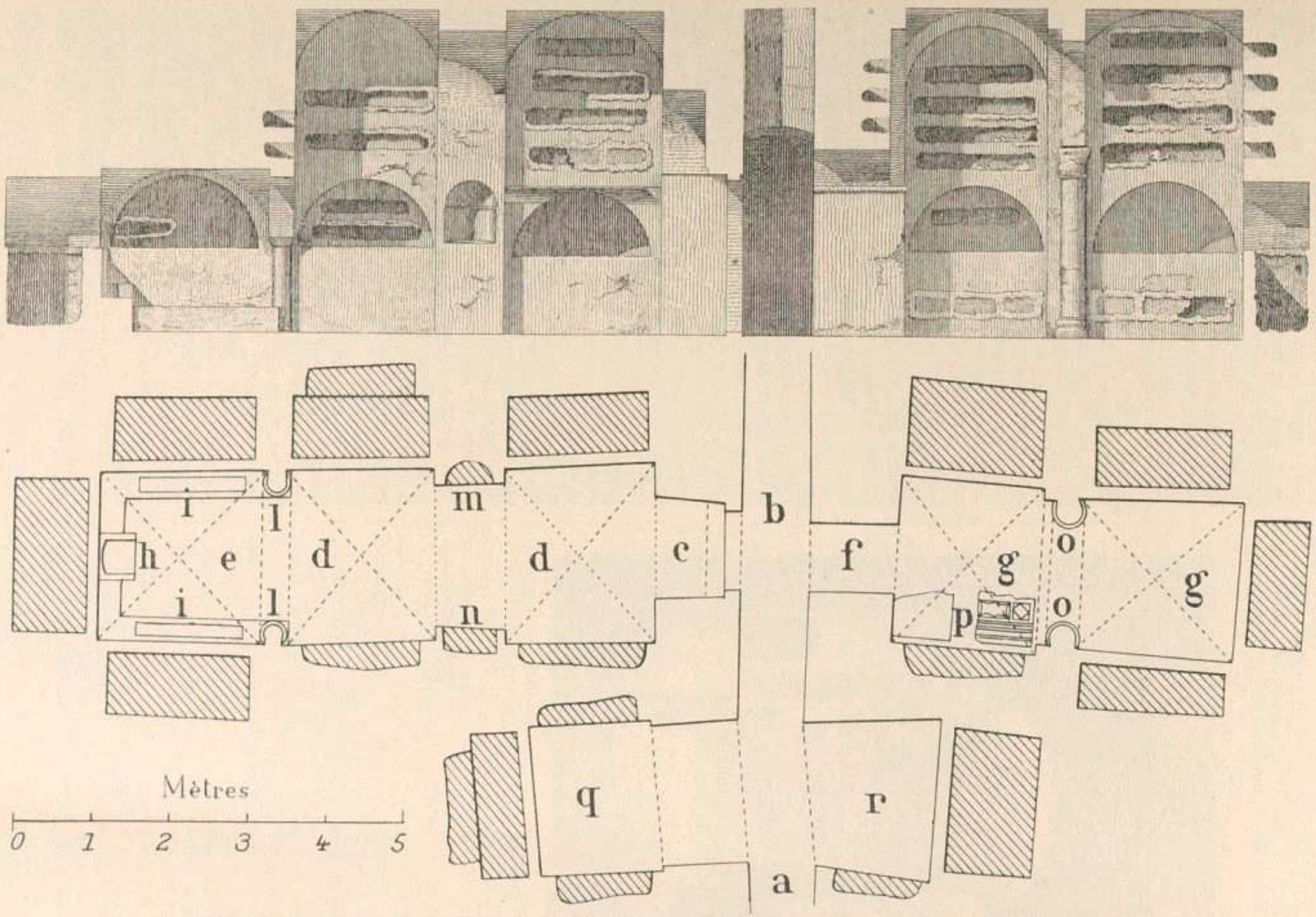

9307-9308. — Coupe et plan de l'église du cimetière Ostrien. D'après Marchi, *I monumenti*, pl. XXXV-XXXVIII.

Légende. — *ab*, Deux couloirs opposés conduisant l'un et l'autre à l'église souterraine. *c*, Porte avec seuil, chambranles et architraves de travertin donnant accès à la partie la plus spacieuse de l'église, réservée aux hommes. *dd*, Partie réservée aux hommes. *e*, Emplacement présumé de l'autel dans le *presbyterium*. *h*, Siège de l'évêque. *ii*, Sièges réservés aux prêtres et aux clercs; dans l'épaisseur de ces sièges des *loculi* sont pratiqués pour recevoir des tombes d'enfants. Le *presbyterium* est limité par deux colonnes, *ll*, sculptées dans le tuf et revêtues de stuc. Entre les deux chambres, *dd*, un espace un peu étranglé contient deux niches, une curviligne, une autre rectiligne, pour recevoir des fleurs ou des statues. *f*, Porte de la partie réservée aux femmes. *gg*, *oo*, Colonnes semblables à celles du *presbyterium* et destinées peut-être à distinguer les diaconesses des autres femmes. *p*, Vestiges du marbre qui recouvrait tout le pavement. *q*, *r*, Deux petites salles avec *arcosolia* servant de vestibule ou de sacristie. A 2 m. environ au-dessus du sol, deux niches ou crédences.

absolument l'identification du tombeau de sainte Émérentienne; c'est pourquoi Armellini imagina une translation du corps de la martyre [1], translation dont on n'a ni preuve, ni indice.

V. Saint Pierre a l'*Ostrianum*. — L'hypothèse énoncée par J.-B. De Rossi qui identifiait l'*Ostrianum* avec le lieu où saint Pierre exerça à Rome son ministère et, notamment, administra le baptême, fut

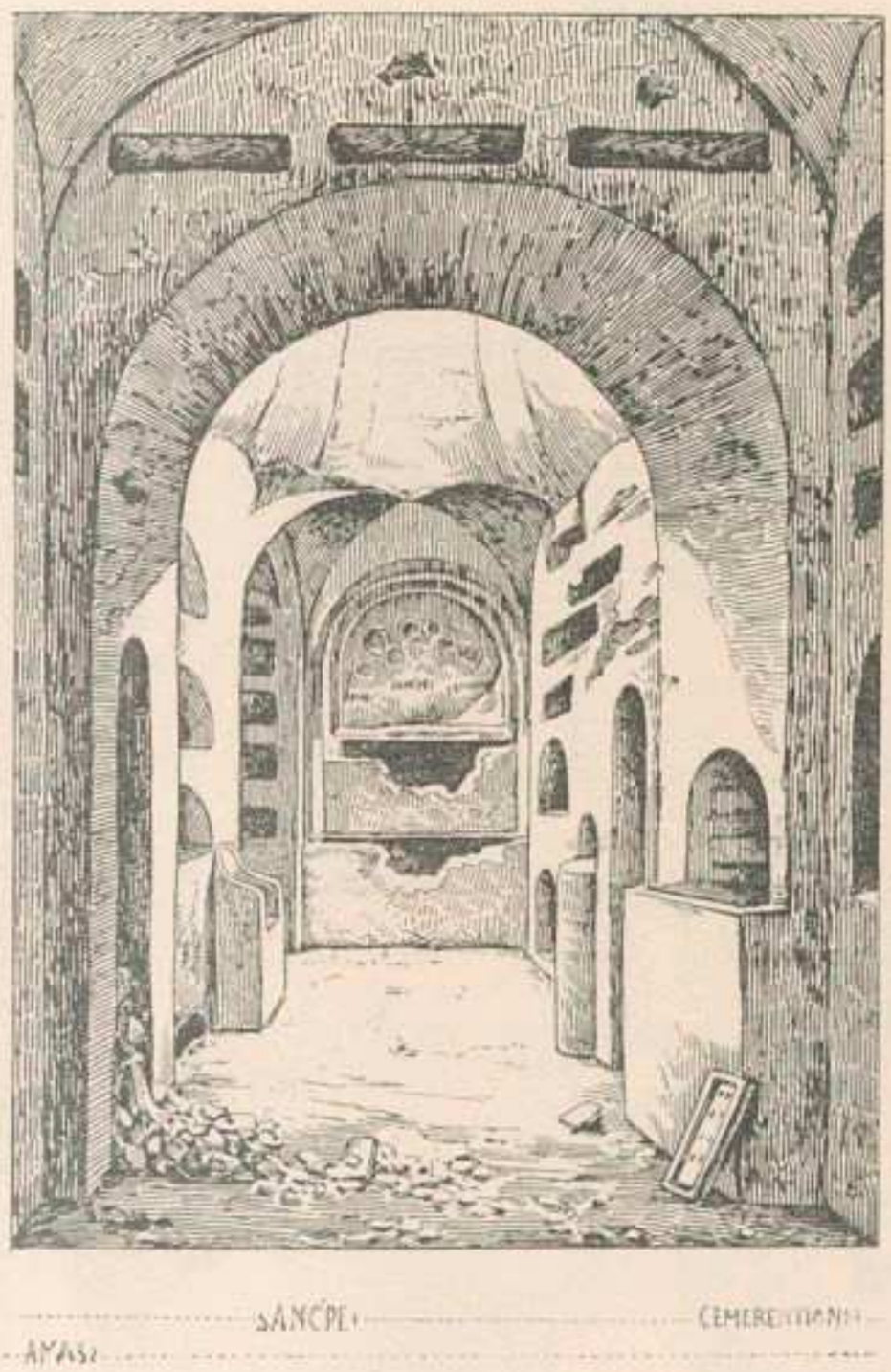

9309. — Crypte de sainte Émérentienne.
D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1876, pl. XI.

contestée par O. Marucchi (voir ce nom) qui prétendait identifier l'*Ostrianum* avec la partie la plus ancienne de la catacombe de Priscille sur la voie Salaire, à peu de distance d'ailleurs de la voie Nomentane [2]. Pour lui, le mot *Ostrianum* ne vient pas du nom de la *gens Ostoria*, mais de celui de l'arbre que l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien appelle *ostrya* et qui poussait surtout dans les terrains très humides, comme l'étaient ceux de toute cette région de la campagne romaine. Il a découvert en 1901, au 2e étage de la catacombe de Priscille, un bassin rectangulaire profond de 1 m. 40, juste au-dessous de la piscine qu'on voit derrière l'abside de la basilique de Saint-Silvestre; bassin et piscine ont servi successivement de baptistère; le premier serait la fontaine où baptisait saint Pierre, *nymphæ beati Petri*. A l'appui de sa théorie, O. Marucchi fait valoir deux séries d'arguments, tirés les uns de l'antiquité incontestable du cimetière de Priscille, les autres du témoignage des documents du Moyen Age.

Au cimetière Majeur on n'a retrouvé, jusqu'à présent, aucune trace de construction datant de l'époque apostolique; la crypte de Sainte-Émérentienne ne fut creusée et décorée qu'à la fin du IIIe ou au début du IVe siècle; la chaire de tuf qu'elle contient ne peut donc être contemporaine de saint Pierre. Il en serait tout autrement pour la catacombe de Priscille, la plus ancienne, semble-t-il, de toutes celles de Rome. Elle renferme des sépultures authentiques du IIe siècle et du temps même de saint Clément Romain; elle était établie dans la propriété des Acilii chrétiens, dont J.-B. De Rossi a reconnu et déblayé l'hypogée, à peu de distance du baptistère souterrain, et l'on sait par Suétone et Dion Cassius qu'un Manius Acilius Glabrio (voir ce nom) fut mis à mort sous le règne de Domitien pour cause peut-être de christianisme.

Plusieurs écrivains modernes, et J.-B. De Rossi lui-même, ont essayé d'établir un rapport étroit entre les noms du cimetière de Priscille et de l'église de Sainte-Prisque, *Santa Prisca*, sur l'Aventin, d'une part, et, d'autre part, le souvenir de Prisca ou Priscilla, femme d'Aquila, que citent plusieurs fois les Actes des apôtres et les épîtres de saint Paul. Le Juif Aquila, originaire du Pont, et sa femme Prisca, s'étaient convertis de bonne heure; ils reçurent chez eux l'apôtre Paul, à Corinthe d'abord, puis à Éphèse; à la fin de son épître aux Romains, saint Paul leur adresse son salut ainsi qu'aux fidèles qui se réunissaient dans leur maison. On suppose qu'Aquila et Prisca habitaient Rome au moment où saint Pierre y serait venu pour la première fois, vers l'année 42; chassés par Claude en 49-50, avec tous les Juifs, ils allèrent à Corinthe, à Éphèse, et rentrèrent dans la capitale sous le règne de Néron; tous deux furent enterrés au bord de la voie Salaire, dans la cimetière des Acilii Glabriones, appelé ultérieurement cimetière de Priscille, et leur maison, située sur l'Aventin, devint plus tard l'église Sainte-Prisque. Le *Liber pontificalis* nous apprend qu'au IXe siècle le pape Léon IV retira d'un cimetière de la voie Salaire, entre autres reliques, celles d'un Aquila et d'une Prisca, en qui l'on reconnaît les hôtes de saint Paul. Le cimetière de Priscille doit son nom, comme l'indiquent les inscriptions chrétiennes qu'on y a trouvées, à une Priscilla du IIIe siècle, parente des Cornelii Pudentes et des Acilii Glabriones; la femme d'Aquila était l'affranchie d'une ancêtre de cette Priscilla, qui portait le même nom; Aquila et Prisca auront été déposés, après leur mort, dans l'hypogée de la grande famille romaine des Acilii Glabriones et de leurs alliés, dont ils étaient les clients. Enfin, une inscription païenne du IIIe siècle, recueillie sur l'Aventin, concerne un Pudens Cornelianus et atteste que le terrain où s'élève l'église de Sainte-Prisque appartenait originairement aux patrons de Prisca; celle-ci habitait, avec son mari, l'endroit même qui est placé encore aujourd'hui sous son invocation.

Il suffit d'énoncer ces déductions hypothétiques, plus ou moins bien enchaînées, pour s'apercevoir des multiples difficultés que soulève un système aussi

[1] Armellini, *op. cit.*, p. 28. — [2] O. Marucchi attachait à sa découverte une grande importance; il en administra la démonstration dans le *Nuovo bull. di archeol. crist.*, en plus de 200 pages : 1901, p. 71-111, 277-290; 1902, p. 217-232; 1903, p. 199-273, 321, 368; 1906, p. 5-45; 1907, p. 169-170; ailleurs encore : *Dissert. della pontif. Acad. rom. di archeol.*, IIe sér., t. VIII, 1903, p. 217-252; *Guide des catac. rom.*, 1903, p. 433-457. Personne, ou personne qui compte, ne consentit à le suivre; cf. J. Rinieri, *Le catac. S. Pietro e cimit. Ostriano*, dans *Civiltà cattolica*, t. LIV, 1903, p. 332-349; G. Bonavenia, *La silloge di Verdun e il papiro di Monza*, Roma, 1903; M. Besnier, *Les catacombes de Rome*, Paris, 1909, in-12, p. 94-100 dont je transcris la réfutation; P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. IV, 1908, p. 423, note 3; S. Scaglia, *Il cimitero apostolico di Priscilla*, Vincenza, 1918, in-8°, p. 189-227; H. Delehaye, dans *Analecta bollandiana*, 1921, p. 364.

aventureux. L'histoire authentique de la catacombe de Priscille ne commence qu'avec les Acilii Glabriones, au IIe siècle, ou, si l'on veut, à la fin du Ier. Comme l'a très bien montré M. A. Merlin, il est impossible d'établir scientifiquement l'existence des relations prétendues de Prisca, femme d'Aquila, avec les Acilii Glabriones et les Cornelii Pudentes [1]. L'église de l'Aventin a pour patronne une sainte Prisque, vierge et martyre, mise à mort sous le règne de Claude II, au IIIe siècle, fêtée le 18 janvier; ce sont ses reliques qui furent retirées du cimetière de la voie Salaire par le pape Léon IV, en même temps que celles de plusieurs autres martyrs; l'un de ceux-ci portait le nom d'Aquila, assez répandu parmi les chrétiens de Rome; cette rencontre fortuite et la coïncidence de la fête de sainte Prisque avec la fête de la chaire de saint Pierre à l'*Ostrianum*, que le martyrologe hiéronymien fixe également au 18 janvier, ont fait identifier à tort l'Aquila et la Prisca, retrouvés au IXe siècle, avec ceux du Ier. Qui sait même si les hôtes de saint Paul ont été enterrés à Rome? Sont-ils seulement revenus d'Éphèse en Italie? Pour expliquer la présence anormale de plusieurs formules de salutation à la fin de l'épître de saint Paul, Renan suppose que cette lettre avait été adressée en plusieurs exemplaires à différentes communautés chrétiennes et que, plus tard, on transcrivit à la suite de l'exemplaire destiné aux Romains les formules finales de ceux qu'avaient reçus les gens d'Éphèse et d'autres villes encore [2].

Il y aurait beaucoup à dire sur les documents du Moyen Age qu'invoque Marucchi pour situer, en tout état de cause et quoi qu'on pense d'Aquila et de Prisca, l'*Ostrianum* ou cimetière de Priscille. Le papyrus de Monza fait mention, comme on l'a vu plus haut, de la *sedes Petri;* dans un vieux recueil manuscrit d'inscriptions chrétiennes, connu sous le nom de *Sylloge* de Verdun, se trouve une épigramme qui concerne un baptistère pontifical et qui rappelle à ce propos la chaire de saint Pierre. Or le papyrus et la *Sylloge* sont rédigés, comme les *Itinéraires*, par ordre topographique; ils passent en revue successivement les différentes routes de la campagne romaine; les textes en question, d'après la place qu'ils occupent, ne peuvent se rapporter qu'à la voie Salaire neuve et nullement à la voie Nomentane, à la catacombe de Priscille et non pas au *cœmeterium Majus*.

Le P. Bonavenia a combattu ces propositions [3]. La *Sylloge* nous est parvenue en mauvais état; c'est une copie fragmentaire et incomplète d'un recueil antérieur, maintenant perdu; les inscriptions n'y sont plus énumérées dans un ordre rigoureux; elle ne saurait par conséquent avoir une valeur topographique bien certaine et l'on a tort d'attacher tant d'importance à la disposition respective des pièces qu'elle contient. Il en est de même pour le papyrus de Monza; sans doute, en règle générale, son auteur, le prêtre Jean, cite ensemble, dans son catalogue des huiles saintes, tous les martyrs dont les tombes se trouvent sur une même voie; mais il ne passe pas méthodiquement d'une route à une route voisine; au lieu de suivre l'itinéraire habituel des pèlerins, il rapproche parfois d'une façon fort arbitraire des voies assez éloignées les unes des autres; la mention même de la *sedes Petri* appartient à un groupe d'indications qui ne sont pas relatives à la seule voie Salaire, comme le pense O. Marucchi, mais à toute la région que desservent les deux voies Salaire et Nomentane. C'est évidemment dans ces parages qu'on doit localiser le souvenir de la prédication de saint Pierre, mais il est impossible, dans l'état actuel des recherches, de préciser davantage, et rien ne prouve que le baptistère, découvert en 1901, soit précisément les *nymphæ Petri*.

VI. Ambulacres et cubicules. — Revenons à l'*Ostrianum*, dont, comme on vient de le voir, le problème n'est pas résolu. Après avoir dépassé basilique et crypte on se trouve parmi les galeries enchevêtrées où de nombreuses peintures peuvent servir de points de repère.

Dans la galerie partant à gauche de l'abside de Sainte-Émérentienne, se trouve un *arcosolium* peint au IVe siècle; dans la lunette, le Sauveur imberbe tenant le livre des évangiles; à ses côtés, deux personnages debout recevant la Loi; à la voûte, le bon Pasteur; la scène peinte sur la paroi représente probablement un marchand de vin dont c'était la sépulture. En haut, on lit une inscription tracée au charbon par des religieux augustins de Sainte-Marie-du-Peuple qui possédaient ce terrain et y firent des visites au XVe siècle : *Corpora quæ cernis sanctorum intacta virorum barbarica quondam sunt lacerata manu. Fratres de populo hic fuerunt.*

Presque en face de cet *arcosolium*, on gravit un petit escalier, on tourne à gauche et on parvient à un groupe de cubicules du IIIe et du IVe siècle. Dans une première chapelle, à gauche de la galerie, un *arcosolium* conserve une fresque du IVe siècle, la parabole des vierges sages; au milieu une orante avec l'inscription :

VICTORIAE VIRGINI
PETE

de chaque côté, cinq vierges sages portant des flambeaux. Sur la paroi de gauche Adam et Ève; à droite, Daniel parmi les lions; à la partie antérieure Jonas et les trois jeunes Hébreux dans la fournaise; à la voûte le bon Pasteur.

Autre cubicule du même groupe. Le Sauveur aussi avec six apôtres; le bon Pasteur, Adam et Ève, Jonas, Moïse.

Autre cubicule, peintures très dégradées, du IIIe siècle, représentant le changement de l'eau en vin, la multiplication des pains. Le Sauveur assis (à la voûte) et plusieurs orantes.

Même galerie, un *arcosolium* du IVe siècle qui représente l'adoration des mages quoiqu'on ait pensé y voir les mages en présence d'Hérode. Noé, Daniel, le sacrifice d'Abraham.

Dans les galeries qui se dirigent vers l'arénaire on lit les inscriptions de deux fossoyeurs (voir ce mot) :

PROCLVS ANN III AVGVSTVLE
*p*ATRI LVCILLIANO QVI VIXIT ANN XXXV
O ANN X FOSSOR ANN VIIII REDDIT
IMAI VNOMES
TOTI TRES VNM IN PACE

lire : *uno mense toti tres venemerentes.*

IOANNES LVCILLIANVS PROCLVS NEPOTES MAXI-
[MIANOAOVNM IN PACE
PATER FILIA ET COGNATVS IPSO MESE VII KAL
[MAI

lire : *Maximiano avo venemerenti.*

A cette famille de fossoyeurs se rapporte une troisième inscription, lue par Bosio :

MAIO FOSSORI NEPOTES ET BONO NVTRITOR/////
PROCLVS QVI VIXIT ANNIS XCII ET DORMI/////
VI IDVS MAIAS IN PACE ET FOSSOR/////
CALLIGONVS FOSSOR PATRI/////

Quelques autres inscriptions très anciennes sont inutilisables étant réduites à quelques lettres. Il faut

[1] A. Merlin, *L'Aventin dans l'antiquité*, in-8°, Paris, 1906, p. 378-417. — [2] E. Renan, *Saint Paul*, Paris, 1869, introd., p. LXVI sq. — [3] Bonavenia, *La silloge di Verdun e il papiro di Monza*, Roma, 1903.

signaler encore, à peu de distance de la crypte de Sainte-Émérentienne, deux inscriptions datées tracées sur la chaux de *loculi* :

VITTALIS.....GRATIANO AVG

OSITVS////ERONTIVS VII KALENDAS IANVA

LEPORIVS DEPOSITVS VIII KAL MART CONS

OLATV

MAXIMO AU////USTO CONSOLATVM DEPOSITVS IN ☧

Sur la chaux d'un *loculus* on voit plusieurs fois l'empreinte d'un sceau circulaire ayant au centre le chrisme ☧ et autour la formule *The* ODVLE VIVAS; un autre sceau portait au centre une *hædera* ☘ et autour les mots: VENO... VIVAS.

On pénètre ensuite dans un arénaire important qu'un escalier met en communication avec cette longue galerie. C'est là que le P. Marchi fit ses premières recherches [1]; elles lui permirent d'établir la différence existant entre cimetières et arénaires (voir ces mots) et de montrer que les catacombes ne sont pas, comme on le répéta longtemps, d'anciennes carrières.

Avant d'atteindre cet arénaire, on rencontre plusieurs cryptes ayant la forme d'une basilique avec vestibule, nef et abside, mais dans des dimensions très exiguës. A droite et à gauche se trouvent des sièges en forme de chaires qui ont dû servir aux membres du clergé, mais qu'on gratifia abusivement du nom de confessionnaux; ces chaires ne doivent pas être très anciennes puisque près de l'une d'elles on lit la date consulaire de l'an 373. Les *arcosolia* ont servi d'autels. Malheureusement aucune inscription ne peut nous apprendre à qui ont appartenu ces cryptes et quel usage on en fit au IIIe siècle.

En revenant de cette région vers le point de départ on est attiré vers quelques graffites; l'un d'eux porte :

COMMEND....
MTA APS....
NEPOT....
TVAM....
VNO....
MTE....
VOS IN....

A peu de distance de la crypte de Sainte-Émérentienne on pénètre dans une sorte d'oratoire du IVe siècle orné d'une fresque importante. Entre deux orants un homme et une femme, on voit une femme voilée, richement vêtue, dans l'attitude de la prière et devant elle un jeune garçon; à droite et à gauche le monogramme constantinien tourné vers ces deux personnages (fig. 9310). Nous avons déjà donné cette remarquable fresque dans une planche en couleurs (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1004, pl. h. t.), et nous avons dit que l'opinion unanime des archéologues y voit Marie, Mère de Dieu. Cette peinture est de la première moitié du IVe siècle; on estime que c'est une des dernières parmi les grandes images de la Vierge dans les catacombes.

Dans une galerie voisine de cette fresque on a trouvé les deux inscriptions suivantes :

ΚΑΛΛΙCΤΟC ΑΠΟ ΤΗC
CΙΚΕΛΙΑC ΕΝΘΑΔΑΙ
ΚΙΜΕ ΠΑΡΟΙΚΗCΑC
ΕΤΕ ΤΕCCΕΡΑΚΟΝ
ΤΑ ΚΑΤΟΙΚΩ ΤΟΝ
ΕΩΝΑ

« Calliste, de Sicile, je repose ici après avoir vécu quarante ans. J'habite l'éternité. »

ΕΠΙ ☧
ΚΤΗΤΟ
C·ΓΑ·ΙΑ
ΝΗ·ΤΗ·Χ
ΡΗCΤΟ
ΤΑ·ΤΗ·Α
ΔΕΛΦΗ

« Epictète à son excellente sœur Gaiane. »

9310. — La vierge Marie et l'enfant Jésus. Croquis. D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CCVII.

Cette galerie aboutit à l'escalier de l'entrée. A gauche se trouve une vaste région découverte en 1878 et que le P. Marchi n'a point connue. Une tombe conserve des traces de mosaïque, sur le sol on trouva deux débris ayant fait partie d'une cloison à jours *(transenna)*, aujourd'hui conservés dans la collection de la petite basilique; on lit ces lettres NDRO, et sur un autre débris, qui marque l'extrémité, un ...T. Comme on sait que le cimetière Ostrien possédait le corps d'un saint nommé Alexandre, on peut croire qu'il se trouvait dans cette région, avec ceux d'autres martyrs inconnus dont parlent les *Itineraria* du VIIe siècle, et on peut conjecturer une restauration vraisemblable :

[*Sancto martyri Alexa*NDRO..... *feci*T].

D'autres inscriptions sont encore en place, ce sont, dans la première galerie à droite :

LVRIA·IANVARIA·C F·
CAELIO·FELICISSIMO·VE
CONIVG·KARISS·

il s'agit de personnages de rang sénatorial, l'une est *clarissima femina*, l'autre *vir egregius*.

Dans la seconde galerie du même côté :

ΝΙΚΗ ΡΟΥΦΩ
CYMBIΩ ΓΛΥΚΥΤΑΤΩ
ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ

« Victoire à Rufus, son époux bien-aimé. En paix. »

En face :

IVLIANVS IVLIANO PA
TRI DVLCISSIMO FECIT
IN PACE

[1] G. Marchi, *I monumenti delle arti primitive cristiane*, in-4°, t. I, Roma, 1844, p. 33-45, 55-106, 135-140, 152-161, 182-191.

Près de là, disait O. Marucchi, se trouve, remplie de ruines, une autre région. Peut-être découvrirait-on au-dessous quelque crypte historique.

Dans une galerie perpendiculaire aux deux précédentes :

···AE · CONIVGI · SANCTISSIMAE
···INVS·MARITVS·FECIT·IN PACE

A droite, dans la galerie principale :

MARIVS·MARIAE·IN·PACE···
MASVETVS·FILIO·DVLCISSIM···

L'épitaphe d'un prétorien de la 6e cohorte :

LICINEIVS·MILX·PRETORIANVS
AVR·PRICE·COCVVGI·K·BENE
MERENTI·IN·PACE·COH·VI·

A gauche, dans la même galerie :

SPIRITO CASTIS
SIMO·LEAES·IANVA
RIVS·CONIVGI·

et ce fragment :

....RABILI·CVM·QVA·VIX·
•··VM·ET·MENS·XI·DD·

VII. Fresques. — Voir *Dictionn.*, t. v, col. 2629-2632. En 1887, la découverte d'une peinture d'*arcosolium* représentant le bon Pasteur entouré de brebis avait aidé à identifier la crypte [1], mais la peinture étant fort abîmée, il avait fallu la mouiller longtemps pour discerner le sujet [2]. En 1933 on a pu obtenir une photographie bien meilleure : le bon Pasteur est jeune et imberbe, il lève son regard et se détache au centre d'un paysage où sont figurés des arbres, tandis que de la main droite il caresse une des huit brebis qui l'entourent. Celles-ci le regardent presque toutes, mais elles ont des attitudes diverses, deux des brebis regardent devant elles (fig. 9311). Cette composition est certainement une des meilleures parmi toutes celles qui représentant ce sujet, qui fut prodigué. Une autre se trouve dans le même cimetière, mais si grossière qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper [3].

C'est encore au cimetière Ostrien qu'on a trouvé d'autres exemples de décoration murale, par exemple dans le cubicule III de Bosio. Là sont représentés les trois jeunes Hébreux dans la fournaise, une défunte et trois épisodes de l'histoire de Jonas [4]; tandis que le cubicule I n'a que des motifs décoratifs [5], avec deux sujets rapprochés, quoiqu'ils n'aient pas de rapports entre eux. Nous avons ici, à droite, une scène de l'adoration des mages (voir ce mot). La Vierge assise dans la *cathedra* tient son divin Fils sur ses genoux et trois personnages, vêtus d'une tunique n'atteignant pas les genoux, coiffés du bonnet dit phrygien, s'approchent du Sauveur pour lui offrir leurs présents. C'est, on peut le dire, la représentation classique et qui n'apporte aucun trait nouveau ; la seule particularité c'est qu'ils ne portent pas l'ample pèlerine avec laquelle ils sont souvent représentés. La Vierge est vêtue d'une dalmatique à manches dont nous avons vu d'autres exemples; le Sauveur fait le geste d'agréer les présents, lui aussi est vêtu; en somme cette peinture ne diffère pour ainsi dire pas de celles que nous avons fait connaître d'après la *Cappella greca* et les cimetières de Calliste, de Domitille, de Thrason (voir *Dictionn.*, t. x, au mot Mages).

A gauche de la scène que nous venons de décrire, et sans aucune séparation, on voit un groupe qui offre un intérêt particulier. Au centre une femme debout, en orante; les traits du visage sont ceux d'une jeune fille; elle est vêtue d'une tunique tombant jusqu'aux pieds, avec bandes de pourpre perpendiculaires et appliques *(clavi* et *segmenta)*. A ses pieds, deux personnages sont agenouillés, un homme et une femme. Cette scène d'agenouillement, cette *prostratio*, offre un très grand intérêt pour l'histoire des origines du

9311. — Fresque du cimetière Ostrien représentant le bon Pasteur.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1933, p. 8, fig. 2.

[1] G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, p. 219, 514, n. 6. — [2] E. Josi, *Cœmeterium Majus*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. x, 1933, p. 8. — [3] Id., *ibid.*, p. 9, fig. 3. — [4] Antoine Bosio, *Roma sotterranea*, Roma, 1632, in-fol., p. 459. — [5] Antoine Bosio, *Roma sotterranea*, Roma, 1632, in-fol., p. 463.

culte des saints; on peut dire qu'elle est unique dans la série des peintures cimétériales (fig. 9312).

Dans l'archéologie chrétienne nous trouvons une scène analogue dans les peintures qui décorent l'ancienne basilique des Saints-Jean-et-Paul au Celius. Lorsque le P. Germano la fit connaître, en 1887, J.-B. De Rossi l'interpréta aussitôt et montra Pammachius et sa femme Pauline prosternés devant un des martyrs du lieu [1]. On a pu depuis établir que cette fresque est antérieure à l'an 397, date de la mort de Pauline [2], et faire remonter la peinture en question aux environs de l'année 390 (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2857, fig. 2272).

L'interprétation de la fresque donnée ici ne peut faire difficulté. Les deux fidèles agenouillés sont les deux conjoints enterrés dans l'*arcosolium*, probable-

9312. — Fresque du cimetière Ostrien.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, t. X, 1933, p. 12, fig. 6.

ment les propriétaires du cubicule; ceux-ci seront sans doute pour nous toujours des inconnus, quant à la jeune sainte à laquelle ils adressent leurs prières, on n'a pas à aller chercher bien loin, c'est celle qui fut enterrée dans ce même cimetière, la martyre Émérentienne dont nous venons de décrire la crypte [3].

VIII. ÉPIGRAPHIE. — Une inscription du *Cœmeterium Majus* est conservée au musée Kircher, salle L, n. 8023; elle mesure en hauteur 0 m. 29 et en largeur 0 m. 295. On voit encore la réglure, mais, l'avant-dernière et la dernière ligne ont des caractères plus petits. Voici la transcription du texte (fig. 9313) :

Διονύσιος νήπιος
ἄκακος ἐνθάδε κεῖ-
τε μετὰ τῶν ἁ-
γίων. Μνήσκεσθε
5 δὲ καὶ ἡμῶν ἐν ταῖ
ς ἁγίαις ὑμῶν πρ(οσ)ευχα <ῖ> ς
καὶ τοῦ γλύψα <ν> τος καὶ γράψαν-
τος

Dionysi parvule innocens hic jacet cum sanctis. Mementote nostri in sanctis ad preces, necnon et ejus qui sculpsit et ejus qui scripsit.

Bibl. — G. Marchi, *Monumenti delle arti crist. primitive nella metropoli del cristianesimo*, in-4°, Roma, 1844, p. 104; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., t. V, Paris, 1851, pl. XLIV, n. 3; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9574; J. Wilpert, *Ein Cyclus christl. Gemälde aus der Katakombe der Heiligen Petrus und Marcellinus*, in-8°, Freiburg, 1891, p. 42; J. P. Kirsch, *Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen im christl. Altertum*, in-8°, Mainz, 1900, p. 57; Leclercq, *Monumenta Ecclesia liturgica*, t. I, 1900-1902, p. 67*, n. 3300; Fr. J. Dölger, ΙΧΘΥϹ. *Das Fischsymbol in frühchristl. Zeit*, in-8°, Rome, t. I, p. 189, fig. 12; le même, *Die Fisch-Denkmäler in der frühchristl. Plastik, Malerei und Kleinkunst*, t. IV, 1927, pl. CLXXXIX.

C'est encore au cimetière Ostrien qu'appartient le martyr Papius et son compagnon Maurus. Ils étaient militaires sous le règne de Dioclétien à l'époque de l'épuration de l'armée, en 304. Leur histoire se rattache à l'épisode des chrétiens condamnés à la construction des thermes de Dioclétien. D'après leurs actes,

9313. — Inscription du *Cœmeterium Majus*. Musée Kircher.
D'après Dölger, *Die Fisch-Denkmäler*, t. IV, 1927, pl. CLXXXIX.

leur procès fut conduit *in tellure* ou *in tellude*, c'est-à-dire très probablement près du temple de la Terre qui s'élevait entre le forum d'Auguste, le Forum romain et celui de Domitien. Près de là, en effet, sur l'emplacement de la basilique des Saints-Côme-et-Damien (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom), se trouvait la préfecture de la ville. Les Actes ajoutent qu'ils furent enterrés *via Numentana, ad nymphas B. Petri, ubi baptizabat*. Les *Itineraria* ne nomment que Papias.

Au IXe siècle, les reliques des deux soldats martyrs furent portées près des thermes de Dioclétien, dans l'église de Saint-Cyriaque *ad Thermas*, puis, quand elle fut démolie, à Saint-Hadrien, et enfin en partie à Santa Maria in Vallicella, au temps de saint Philippe Néri. On a découvert à côté des thermes une inscription votive en bronze dédiée à ces deux saints, qui sont appelés Paprus et Mauroleo; les donateurs semblent avoir été un sculpteur et ses élèves; l'inscription est gravée au dos et au revers :

a) SANCTIS MARTVRIBVS
PAPRO · ET · MAVROLEONI
DOMNIS · VOTVM · REDD · ☧
CAMASIVS · QVI · ET · ASCLEPIVS · ET · VICTORIN
5 NAT · H̄ · DIE · IIIX · KAL · OCTOB ·
PVERI · QVI VOT · H̄ · VITALIS · MARANVS ·
ABVNDANTIVS · TELESFOR

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1888-1889, p. 70. — [2] P. Franchi di Cavalieri, *D'una probabile fonte della leggenda dei SS. Giovanni e Paolo*, dans *Studi e testi*, t. IX, p. 95. — [3] E. Josi, *Cœmeterium Majus. I. Di un arcosolio con nuove pitture*, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1933, p. 10, 13, fig. 6.

b) DOMNIS·SANCTIS
PAPRO·ET·MAVROLEONI·
☧ MARTVRIBVS ☧
CAMASIVSQVI ET ASCLEPIVS ET VICTORINA VOT REDD·
5 NATAL·HAB·D XIII·KAL OCTOB·
//////RANE VITALIS
////TI·TELES POS ☙

La date est fautive, il faut lire *XVI kal. oct.;* le monument est conservé au musée du Latran, pilier I, n. 7, 12; il remonte au Ve siècle environ. Il y aurait donc eu à cette époque un oratoire consacré à ces deux martyrs près des thermes de Dioclétien.

Bibl. — Garampi, *Memorie ecclesiastiche appartenenti all' istoria e al culto della B. Chiara di Rimini*, 1755, p. 74; Ant. Gori; *Symbolæ litterariæ*, t. IV, p. 12;

9314. — Calice de verre du cimetière Ostrien. D'après *Bull. di archeol. crist.*, 1879, pl. IV.

Mamachi, *Antiquitates christianæ*, t. II, p. 466 sq.; Oderici, *Sylloge vet. inscr.*, p. 268; Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. II, p. 533; Orelli, *Inscr. lat. selectarum amplissima collectio*, n. 2529; G. Marini, dans A. Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. V, p. 14, n. 2; L. Renier, dans Perret, *Les catacombes de Rome*, t. VI, p. 147; cf. t. V, pl. IX, n. 17; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887, pl. III-IV, n. 7, 12; O. Marucchi, *Itinéraire des catac.*, 1903, p. 345-346; *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, 1910, pl. XLIV, n. 7, 12; Leclercq, *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. I, p. 49*, n. 3073.

IX. Calice de verre. — La bibliothèque Vaticane possède un calice de verre à anses, couleur bleu azur, trouvé au cimetière Ostrien (fig. 9314). C'est une fort belle pièce, de grande capacité; sa hauteur totale, du pied jusqu'aux lèvres de la coupe, mesure 0 m. 155; la hauteur de la coupe est de 0 m. 10 et le diamètre à l'orifice est également de 0 m. 10. J.-B. De Rossi en a donné une description sommaire d'après une pièce d'archive conservée à la Vaticane, d'où il ressort que ce fut le prêtre de Camerino, Ev. Bucci, qui le découvrit en 1645 ou 1646, en cherchant des corps saints dans la catacombe de Sainte-Agnès... *un vaso ovvero calice di vetro con due manichi et in una parte era un poco inclinato, il qual vaso mi asseri... haverlo ritrovato dentro a un sepolcro di un martire, che non mi ricordo del nome... e dentro non vi era vestigio ne colore o segno di sangue.* Ce calice fut donc trouvé par don Evangelista Bucci dans la partie du cimetière qu'on appelait de Sainte-Agnès et qui est l'*Ostrianum*, comme on le sait par quelques lignes au charbon tracées le vendredi saint 1645 et lues près de la crypte de sainte Émérentienne en 1873. On suppose que c'était un calice eucharistique déposé dans la tombe pour témoigner le rang sacerdotal du défunt, mais on ne put en apporter aucune preuve. Il est certain que la forme est celle des calices liturgiques. Peut-être était-ce un calice d'agapes, comme nous en avons signalé les débris à Morsott, en Afrique. Dans l'*Itinéraire* d'Arculfe, on lit une description du calice d'argent à deux anses qui servit à la cène; autre description dans Bède. La question ne peut être résolue [1].

X. Bibliographie. — M. Armellini, *Scoperta della cripta di santa Emerenziana e di una memoria relativa alla cattedra di S. Pietro nel cemeterio Ostriano*, Roma, 1877. — M. Besnier, *Les catacombes de Rome*, in-12, Paris, 1909, p. 94-100. — L. Duchesne, *Lettre à O. Marucchi*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1901, p. 113-118; cf. 1907, p. 224-225. — E. Josi, *Cœmeterium Majus*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. X, 1933, p. 7-16. — G. Marchi, *I monumenti delle arti primitive cristiane*, in-4°, t. I, Roma, 1844, p. 33-45, 55-106, 135-140, 152-161, 182-191. — O. Marucchi, dans *Nuovo bulletino di archeologia cristiana*, 1901, p. 71-111, 277-290; 1902, p. 217-232; 1903, p. 199-274; *La recente controversia sul cimitero Ostriana e sulla sede primitiva di S. Pietro in Roma*, p. 321-368; 1906, p. 5-45; 1907, p. 167-170; *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II, *Itinéraire des catacombes*, 2e édit., 1903, p. 334-346. — A. Profumo, *La memoria di S. Pietro nella regione Salaria-Nomentana* dans *Römische Quartalschrift*, 1916, p. 101 sq. — J. Rinieri, *Le catacombe. S. Pietro e il cimitero Ostriano*, dans *Civiltà cattolica*, XVIIIe sér., t. XII, 1903, p. 332-349. — J.-B. De Rossi, *La cattedra di S. Pietro in Vaticano e quella del cimitero Ostriano*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1867, p. 33-47, 89; *Cimitero Ostriano presso quello di S. Agnese nella via Nomentana*, dans même revue, 1873, p. 161-162; *Calice vitreo dal cimitero Ostriano*, dans même revue, 1894, p. 99-102; cf. *ibid.*, 1879, p. IV. — P.-S. Scaglia, *La nuova silloge epigrafica del codice di Cambridge e la controversia cerca il cimitero Ostriano*, dans *Rivista di scienze storiche*, t. I, Pavie, 1910, p. 321-330; *Il cimitero Ostriano*, dans *Il cimitero apostolico di Priscilla*, in-8°, Vicenza, p. 189-227. — Fr. Stock, *Das cœmeterium Ostrianum*, dans *Katholik*, t. XXI, 1900, p. 299-317. — J. Wilpert, *Maria als Fürsprecherin mit dem Jesusknaben auf einem Fresko der Ostrianischen Katakombe*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XIV, 1900, p. 309-315.

H. Leclercq.

OTACILIA SEVERA. — « Otacilia Severa, femme de l'empereur Philippe, étoit fille de Sévérien, à qui cet empereur donna, en commençant à régner, le gouvernement de la Pannonie et de la Mésie. Quoique les historiens ne disent rien de l'origine de cette princesse, on peut cependant penser qu'elle était

[1] J.-B. De Rossi, *Calice vitreo venuto del cimitero Ostriano*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1894, p. 99-102; cf. 1879, pl. IV; G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéol.*, t. IV, p. 45, pl. CCLXX; M. Armellini, *Scoperta della cripta di S. Emerenziana*, p. 109; Carini, *La bibl. Vaticana proprieta della Sede apostolica*, 2e édit., p. 116; Tobler, *Itinera et descriptiones Terræ sanctæ lingua latina sæc. IV-XI exarata*, in-8°, Genevæ, 1877, p. 152, 217.

romaine. » Telle est l'opinion de Beauvais [1]. Crevier n'accorde pas même un moment d'attention à Otacilia et il se contente de nous dire que l'empereur Philippe « mit à la tête des troupes de Syrie d'une part, et de l'autre de celles de Mésie et de Macédoine, L. Priscus, son frère, et Sévérien, son beau-père [2]. De son côté, Tillemont avait écrit : « Il fit Prisque, son frère, général des troupes de la Syrie, et Sévérien, son beau-père, de celles de la Mésie et de la Macédoine [3]. » En cela, Tillemont s'appuie sur un passage de Zosime que Filippo Buonarotti interprétait de la façon suivante : *Zosimo chiama Serviano genero di Filippo* [4]. Eckhel a adopté cette manière de voir [5], ainsi que Johann Leunclavius et Reitemeier. Quant à Adr. de Longpérier (voir ce nom) il s'est demandé si c'est bien la seule manière dont on puisse entendre ce passage : Σεβηριανῷ δὲ τῷ κηδεστῇ τὰς ἐν Μυσίᾳ καὶ Μακεδονίᾳ δυνάμεις ἐπίστευσε [6]? Le mot κηδεστής signifie parent par alliance : beau-père, gendre, beau-frère. Aucun auteur ancien n'a dit que Sévérien fût le père de Marcia Otacilia, et l'assertion de Beauvais ne repose que sur le sens donné par Tillemont et par Crevier à κηδεστής. Quoique Philippe ait pu être marié plusieurs fois, l'analogie des surnoms porte à croire que c'est par Severa qu'il était allié de Severianus; mais ce dernier surnom étant un diminutif, il semble naturel qu'il ait été donné au frère de l'impératrice plutôt qu'à son père. La *gens* Otacilia était ancienne à Rome, on voit un de ses membres, qui vivait au temps de Pompée, inscrit par Suétone au nombre des professeurs illustres [7]. D'autres Otacilius ont concouru à l'érection de monuments élevés à Rome en l'honneur de Vespasien et d'Hadrien [8].

On retrouve ce nom en Afrique, au forum de Rusicade, où Sextus Otacilius Restitutus, fils de Marcus, remplit les fonctions de *III vir*, d'*ædilis quæstoriæ potestatis* et d'*augur*. Ce personnage a vécu probablement à l'époque des Antonins et il a laissé des parents ou des clients dans le pays. Il n'est pas seul de ce nom. A Mons, on a trouvé un Otacilius; à Lambèse, un C. Otacilius Faustus; à Djemilah, un Q. Otacilius Félix. Celui-ci est représenté sur un bas-relief avec sa femme, *Celsina conjux*, près de l'autel de Saturne. Le culte de ce dieu avait connu une très grande expansion en Maurétanie et cette dévotion locale avait contribué à multiplier d'une façon extraordinaire les noms *Saturninus* et *Saturnina*.

Or Sextus Aurelius Victor nous apprend que le fils de Philippe se nommait Caius Julius Saturninus. Les médailles frappées à Perge de Pamphylie donnent en outre à ce jeune prince le nom de *Severus*. Cependant ces noms ne se rencontrent ni sur les monnaies de coin romain, ni dans les inscriptions latines, ce qui n'a rien de bien surprenant car on sait par de nombreux exemples que lorsqu'il plaisait aux empereurs de changer de nom, soit par suite d'adoption, soit pour dissimuler leur origine, les monuments officiels taisaient leurs anciennes appellations. On sait que la mémoire de Septime-Sévère était révérée dans la Maurétanie : *ab Afris ut Deus habetur*, écrit Spartien, et les textes épigraphiques nous montrent que les noms de *Severus* et *Severa* y devinrent très communs. Aussi, lorsque nous remarquons ce concours de noms *Marcia Otacilia Severa*, *Severianus* et *Severus Saturninus*, sommes-nous tout naturellement conduits à chercher en Afrique l'origine de ceux qui les portent. Philippe était un Arabe de basse naissance, qui peut avoir épousé une Maurétanienne, fille d'un prêtre de Saturne. C'est ainsi que Septime-Sévère, né à Leptis, avait épousé Julia Domna, une femme d'Émèse, de famille sacerdotale [9].

Sur Otacilia Severa on sait peu de chose, mais on sait que son mari, Philippe, était chrétien, que son fils l'était aussi. Les assertions positives des anciens écrivains ecclésiastiques, le témoignage formel de saint Jérôme : *Qui primus de regibus romanis christianus fuit* [10], favorisent une opinion qui a été contredite sur des raisons insuffisantes [11]. Philippe était un personnage très peu recommandable et qui, devenu empereur par la trahison, l'assassinat et l'usurpation, se garda bien de faire acte de christianisme et se conforma pour les sacrifices et le culte païen aux usages de l'empire.

« Les crimes odieux de Philippe, qui révoltent toute âme honnête, ne prouvent qu'une chose, qu'il fut un scélérat, indigne de la qualité de chrétien dont il portait le nom. Les monuments et les particularités historiques relatives aux jeux séculaires, à l'apothéose de son père, à des actes de paganisme en prouvent une autre : c'est qu'il n'eut pas le courage de se montrer chrétien sur le trône qu'il avait obtenu d'une manière si criminelle. L'histoire n'offre que trop d'exemples semblables, et le nombre des chrétiens aurait été fort réduit de tous les temps si la vertu et la piété donnaient seules un droit rigoureux à ce titre [12]. »

On ne sait si Otacilia Severa était chrétienne, mais nous savons par les témoignages de saint Jérôme et d'Eusèbe que cette princesse avait des rapports et entretenait une correspondance avec Origène. Un seul témoignage, celui de la *Chronique pascale*, associe Otacilia à la pénitence que l'évêque d'Antioche, Babylas, imposa à Philippe; on ne sait pas de quelle faute cette princesse était coupable [13].

H. Leclercq.

OTRANTE. — Cette ville fut le siège d'un évêché (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1678); les antiquités chrétiennes n'y sont pas représentées.

Une inscription juive est connue depuis peu; elle présente peu d'intérêt. C'est une plaque de pierre de 0 m. 50 sur 0 m. 35, qui semble appartenir au IIIe siècle et fait mémoire d'une défunte :

Ἔνθα κατάκ(ει)τ(αι) Γλύκα θυγάτ(η)ρ Σαβίνου καὶ Ν [ο...] αῆς τῶν γῆ... ἀναπαυσαμ(έ)νων.

« Ici repose Glyka, fille de Sabinos et de Noaé (?), défunts. »

[1] *Hist. abrégée des empereurs romains et grecs, des impératrices, des césars, des tyrans et des personnes des familles impériales pour lesquelles on a frappé des médailles...*, in-12, t. I, Paris, 1767, p. 400. — [2] *Hist. des empereurs romains*, in-12, t. X, Paris, 1754, p. 267. — [3] *Hist. des empereurs*, t. III, 1691, p. 304. — [4] *Osserv. istor. sopra alc. medagl.*, Rome, 1698, p. 295. — [5] *Doctrina numorum veterum*, t. VIII, p. 332. — [6] Zosime, *Historiæ*, in-8°, Lipsiæ, 1784, édit. Reitemeier, I, XIX, p. 28. — [7] *De clar. rhetor.*, 3. — [8] Gruter, *Inscr. ant.*, p. 239, 3; 240, 241, 249, 8; 250. — [9] A. de Longpérier, *Conjecture sur l'origine de l'impératrice Marcia Otacilia Severa*, dans *Œuvres*, t. II, 1883, p. 384-389. — [10] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. LIV. — [11] Moniglia, *De annis Jesu Christi Servatoris et de religione utriusque Philippi Aug. dissert. duæ*, in-4°, Romæ, 1741. — [12] Greppo, *Notes hist., biogr., archéol. et litt. concernant les premiers siècles chrét.*, in-8°, Paris, 1844, p. 163-164. — [13] J. De Witte, *Du christianisme de quelques impératrices romaines avant Constantin*, dans Ch. Cahier et A. Martin, *Mél. d'archéol., d'hist. et de litt.*, in-4°, t. III, Paris, 1853, p. 167-170.

Outre le chandelier à sept branches, on voit après le texte grec deux lignes de caractères hébraïques qui n'ont pu être déchiffrés. On y a réussi depuis et on a lu ces mots : En paix avec les justes. Le nom de la défunte Γλύκα n'avait pas encore été rencontré dans les inscriptions juives; les noms des parents sont incomplets. La présence de cette inscription permet de supposer l'existence d'une communauté juive à Otrante, ce qui n'a rien de surprenant puisque cette ville était un port assez fréquenté de la Méditerranée par les voyageurs venant de la Grèce. En débarquant sur ce point on pouvait gagner Brindes et se diriger vers Rome par la voie Appienne.

Une tradition juive veut que Titus, après le siège de Jérusalem, ait emmené 90 000 prisonniers; il en aurait établi 5 000 à Tarente, à Otrante et sur d'autres points de l'Apulie [1].

H. Leclercq.

OUAZEN (HENCHIR). — Algérie, département de Constantine, cercle de Batna. Ruines d'un gros bourg, au sommet et sur la pente méridionale d'un plateau dominant l'oued Guelleb, auprès d'une belle

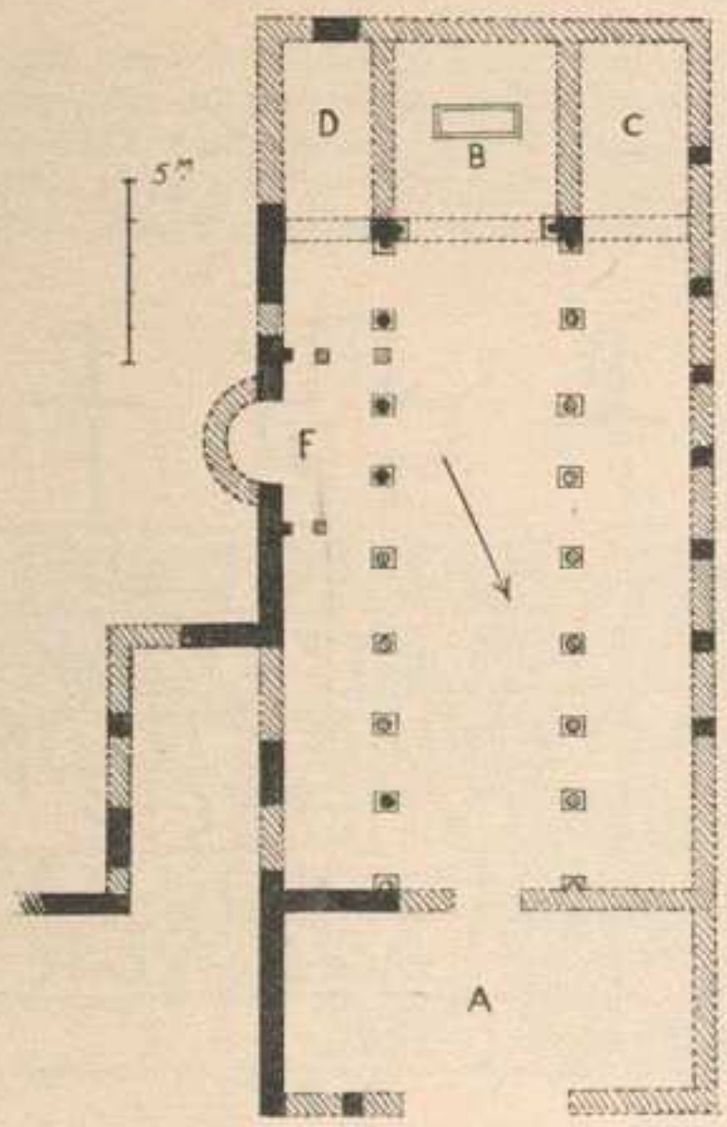

9315. — Plan de l'église d'Henchir Ouazen. D'après *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XIII, 1893, p. 522, fig. 6.

source. Traces de nombreux pressoirs et église à l'entrée du village, à droite.

Celle-ci est très ruinée et ne laisse plus voir que des débris dépassant à peine le sol. Le plan n'en est pas facilement reconnaissable, car elle n'est pas entièrement déblayée et des pierres ont été enlevées dans les parties mises à découvert. Elle est orientée nord-nord-ouest (fig. 9315). Longueur 30 m. 60, largeur 12 m. 80. En avant, un vestibule profond de 5 m. 20 occupait toute la largeur de l'édifice. La façade de la basilique paraît n'avoir été percée que d'une seule porte au milieu. La nef était séparée des bas-côtés par deux colonnades; plusieurs bases de la colonnade de gauche sont encore en place (intervalle d'une base à l'autre : 2 m. 30); bases attiques à plinthe assez élevée, chapiteaux d'ordre dorique décadent. Au fond, un espace, dont l'entrée était flanquée de deux demi-colonnes, correspond à l'abside ordinaire : les murs en sont entièrement détruits, si bien qu'on ne saurait dire si cet espace était arrondi dans sa partie postérieure. On y a découvert un grand sarcophage en pierre, placé transversalement. A droite et à gauche, deux sacristies.

Dans le bas-côté de gauche, disait S. Gsell, un rectangle était clos par des dalles, emboîtées dans de petits piliers. Peut-être faut-il y voir une sorte de chœur, qui aurait précédé une abside (dont il ne subsiste aujourd'hui nulle trace). Nous pourrions ainsi distinguer deux axes dans cette église : 1° l'axe principal, orienté d'une manière anormale et passant par le milieu de la tombe d'un personnage vénéré, tombe d'époque antérieure, que l'on n'aura pas voulu déplacer et dont la position a dû déterminer le plan général du sanctuaire; 2° un second axe, perpendiculaire au premier et orienté régulièrement, de manière à répondre aux usages du culte.

Bibliographie. — Graillot et Gsell, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIII, 1893, p. 522-524, fig. 6. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, Paris, 1901, in-8°, p. 241-242, n. 96. — S. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, 1911, feuille XXVII, n. 379.

H. Leclercq.

OUDIS ATHANATOS. — Nous avons déjà parlé de cette formule en traitant de l'épicuréisme (voir *Dictionn.*, t. V, col. 184-188); on a soutenu que les épitaphes terminées par la formule οὐδεὶς ἀθάνατος étaient païennes, d'autres les ont tenues pour chrétiennes. M. Crum croit cette dernière opinion confirmée par la présence d'une formule analogue sur des inscriptions coptes [2]. Il n'est pas besoin de recourir à une analogie puisque sur une stèle copte du musée du Vatican nous lisons la formule en toutes lettres, accompagnée de la croix monogrammatique (fig. 9316). Plus bas, la croix sous un édicule. Cette stèle représente une porte, figurant la porte du tombeau, l'inscription présente ces mots [3] :

ΜΗΛΕΙΠΙΘ
ΗC TABI KE
☩ CAPA
ΟΥΔΙC ΑΘ[α
ΝΑΤΟCΕΝΤ
ω ΒΙΟΥΤΟΥΤ
ω

Μὴ λυπηθῇς — Ταβι καὶ Σάρα — Οὐδεὶς ἀθανατος ἐν τῷ βιου τουτῷ, « Ne t'afflige pas. Tabi et Sara [reposent]. Personne n'est immortel en cette vie ».

Ce monument peut appartenir à la fin du IVe ou au début du Ve siècle.

Ce texte n'est pas isolé, tant s'en faut. Rappelons un texte épigraphique, indubitablement chrétien, provenant de Salone, en Dalmatie, sur un couvercle de sarcophage trouvé en 1895 à Grudine, non loin du

[1] J.-B. Frey, *Inscr. juives inédites*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 119-122; le même, *Une inscription gréco-hébraïque d'Otrante*, dans *Revue bibl.*, t. XLI, 1932, p. 96-103; cf. H. M. Adler, *The Jews in southern Italy*, dans *The jewish quartely review*, t. XIV, 1902, p. 112 sq.; A. Neubauer, *The early settlement of the Jews in southern Italy*, dans même revue, t. IV, 1892, p. 623 sq. — [2] *The Academy*, 1895, p. 65; S. Reinach, *Chronique d'Orient*, dans *Revue archéol.*, 1895, t. II, p. 227. — [3] O. Marucchi, *Di una importante raccolta di antichi monumenti egiziani testè collocata nel museo egizio Vaticano*, dans *Dissert. della pontif. Accad. rom. di archeol.*, IIe sér., t. VIII, 1903, p. 39-41, fig. 12.

cimetière chrétien de Manastirine (voir ce nom), conservé au musée de Salone (n. 2149) (fig. 9317) [1]:

+ΕΥΜΥΡΙ ΑΓΟΥCΤΑ ΟΥΔΙC ΑΘΑΝΑΤΟC ☧ ☩

sur le côté gauche :

+εὐμύρι Ἄγουστα· οὐδὶς ἀθάνατος ☩ lire εὐμοίρει.

W.-M. Ramsay a cité des exemples de l'emploi de οὐδεὶς ἀθάνατος chez les chrétiens de Syrie [2], et on a

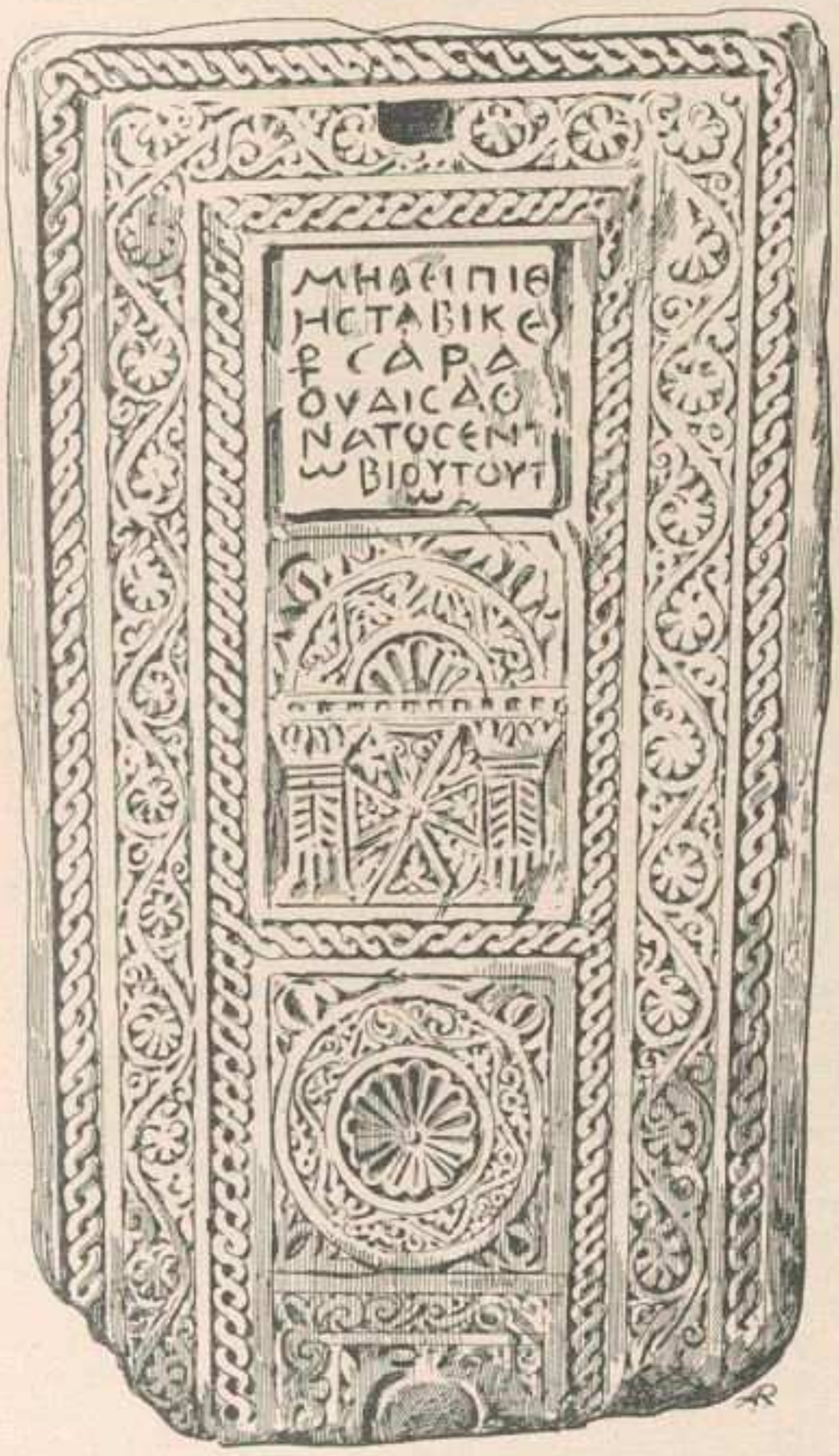

9316. — Stèle copte conservée au musée du Vatican. D'après *Dissert. della pontif. Accad. rom. di archeol.*, IIe sér., t. VIII, 1903, p. 40, fig. 12.

trouvé à Kara Senir (Isaurie) une pierre grossièrement sculptée sur laquelle est peut-être représenté un Dioscure, avec la formule Εὐμύρι, Ὄπφι καλ[ή]. Παπία καλέ, οὐδὶς γὰρ ἀθανατος, qui est certainement païenne [3]; il est vrai qu'εὐμοίρει a été lu deux fois dans les catacombes chrétiennes de Syracuse [4].

Enfin terminons par une inscription chrétienne du ghor es-Safy, au sud de la mer Morte; hauteur 0 m. 15; largeur 0 m. 22; hauteur des lettres 0 m. 015; les lignes sont encadrées par des traits longitudinaux tracés avant la gravure du texte et des croix [5].

Le monogramme du Christ, sous forme de croix, qui figure quatre fois sur cette pierre, se trouve représenté sur des éléments d'architecture chrétienne en Syrie,

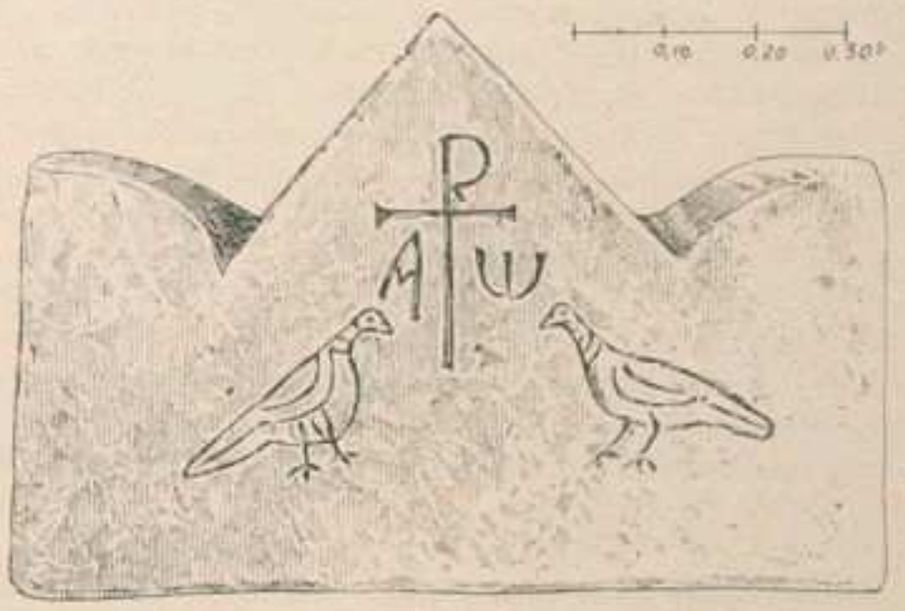

9317. — Couvercle de sarcophage conservé au musée de Salone. D'après *Bull. di archeol. e storia dalmata*, t. XIX, p. 103.

dès la fin du IVe ou le début du Ve siècle (fig. 9318). Voici le texte tel que le produit un estampage corrigé et traduit : Μνημ(ε)ῖον Θοαυει || Ἀλφίου ἀποθανοῦ || σα ἐτῶν ιη ἐν (ἔ)τ(ε)ι σπβ' || μ(η)νὸς Ὑπερβερε || τ(αί)ου δεκάτην ἡμέρα[ν] || σελήνης. Θάρσ(ε)ι, οὐδ(ε)ὶς||

9318. — Inscription du ghor es-Safy. D'après *Revue bibl.*, t. XL, 1931, p. 96.

ἀθάνατος, « Tombeau de Thoawei [fille] d'Alphios, morte à 18 ans en l'an 282, au mois d'Hyperberetaeos, le 10e jour de la lune. Courage! personne [n'est] immortel. » Le nom que portait cette jeune chrétienne est rare, mais n'est pas sans exemple puisqu'on l'a lu

[1] Bulic, dans *Bull. di archeol. e storia dalmata*, t. XVIII, p. 213; t. XIX, p. 103, fig.; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 14315 [1]. — [2] *The Expositor*, 1895, Ire part., p. 58-59. — [3] A. Margaret Ramsay, *Isaurian and East-Phrygian art in the third and fourth centuries after Christ*, dans W. M. Ramsay, *Studies in the hist. and art of the eastern provinces of the roman empire*, London, 1906, p. 45, n. 23. — [4] G. Kaibel, *Inscr. græcæ*, n. 114, 124. — [5] F.-M. Abel, *Inscriptions chrétiennes du ghor es-Safy*, dans *Revue bibl.*, t. XL, 1931, p. 95-98; W. Deonna, *Personne n'est immortel*, dans *Société auxiliaire du musée de Genève. Mélanges*, in-8°, Genève, 1922, p. 62-64.

sur une stèle de Sabbah, ruine de la région sud de Bostra [1]; quant à *Alpheios*, nom que porte le père de la défunte, il est bien connu [2]; on l'a rencontré à Rheibeh [3]. Le mois d'Hyperberetaeos s'étendait, suivant le calendrier gréco-arabe, du 18 septembre au 18 octobre exclusivement. Sur l'épitaphe, au lieu de préciser le jour du mois solaire on a préféré signaler le jour de la lune, probablement suivant le comput juif. L'usage simultané de l'année solaire et de l'année lunaire s'est conservé dans l'Église.

D'où vient cette formule? D'après Fr. Cumont, elle est égyptienne [4].

La formule οὐδὶς ἀθάνατος se trouve parfois tempérée sur les textes chrétiens; c'est ainsi que, sur une stèle de Tisiyeh, au sud de Bostra, on lit [5] : οὐδὶς ἐπὶ γῆς ἀθάνατος, formule pleine qui se retrouve à Umm idj-Djimal [6].

H. Leclercq.

OUED FENDEK. — Nous donnons la notice de Delamare avec les quelques lignes ajoutées par S. Gsell.

Chapelle (?) située sur une éminence appelée Sidi Mézian, dominant la plaine de l'oued Fendek et voisine du village actuel de Jemmapes, au sud-est de Philippeville, Algérie, département de Constantine. Sur cette colline se trouvait une ruine étudiée jadis par Delamare et aujourd'hui entièrement détruite. « Cette construction (reste d'église?), dit-il, présente une nef, large de 9 m. 80 et de 40 m. de longueur, d'après les restes des murs tracés par plusieurs rangs de pierres de taille. Cette nef porte, à droite et à gauche, les traces certaines de deux hémicycles de 3 m. 60 de rayon dans œuvre; celui de gauche est, sur son milieu, renforcé par un contrefort qui devait vraisemblablement se retrouver [à droite]; il est présumable qu'un troisième hémicycle couronnait la nef. Tous ces murs affleurent le sol, à l'exception de ceux des deux hémicycles qui, moins détruits, gardent encore une hauteur inégale, qui atteint 4 m. à l'intérieur. Sur 2 m. d'élévation, ils sont formés de petits moellons appareillés, et, plus haut, des briques remplacent ces moellons. Tout le parement extérieur est en moellons, moins bien disposés qu'à l'intérieur. Nous n'avons trouvé ni moulure, ni inscription, ni colonne. »

Gsell opine que cette construction a peut-être appartenu à un édifice religieux : chapelle tréflée ou, ce qui est moins probable, église à triple abside. A en juger par le plan, ces constructions avaient subi des remaniements qui ne permettent guère de reconnaître la disposition primitive.

Bibliographie. — Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie. Archéologie*, pl. xlvii, n. 13, et note dans le t. iv de ses manuscrits, conservés à la Sorbonne au verso des feuillets 244 et 249. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, t. ii, Paris, 1901, p. 242-243, n. 96 *bis; Atlas archéologique de l'Algérie*, 1911, feuille ix, n. 37, 38.

H. Leclercq.

OUED RAMEL. — Domaine de Sainte-Marie-du-Zit (Tunisie).

La basilique de l'oued Ramel a été découverte et déblayée, en 1897-1898, par la direction des antiquités de Tunisie. L'église proprement dite a trois nefs avec une abside dégagée au fond; elle est accompagnée de plusieurs constructions annexes, qu'enferme et que défend une enceinte commune (fig. 9319). Le tout est presque détruit aujourd'hui (1904), les ruines ayant été mises à contribution pour fournir la pierre à bâtir, nécessaire aux maisons des colons du voisinage. Les murs sont presque tous rasés au niveau du sol antique; parfois même ils ont entièrement disparu; et l'on serait fort en peine de retrouver le plan de l'édifice, si l'on n'avait, pour se guider, les restes des pavements en mosaïque, qui, malgré leur mauvais état de conservation, jalonnent encore le terrain de précieux points de repère.

Le baptistère occupe un pavillon annexe, placé à gauche et au nord de l'église. Comme celle-ci, il est exactement orienté et s'ouvre à l'Ouest. Il se divise en deux salles contiguës de même largeur et de longueur presque égale : à l'Est, une chambre carrée, de 4 m. 20 de côté, peut-être un oratoire, dont le pavement en mosaïque dessine, dans une bordure de feuilles d'eau, quatre grandes rosaces formant des trèfles à quatre feuilles. Le centre de chacun de ces médaillons est occupé par un oiseau : perdrix, coq, pélican, dans un encadrement carré. Trois sont à peu près intacts; le quatrième est détruit. Au centre de la salle voisine se trouvaient les fonts baptismaux, s'ouvrant au niveau du sol et profonds de 1 m. 10. Ils affectent la forme d'une croix grecque aux extrémités arrondies s'inscrivant dans un carré, dont les angles sont occupés par quatre colonnes calcaires qui soutenaient un baldaquin. La base d'une de ces colonnes, grossièrement moulurée, est encore en place. Le bassin inférieur est carré; il n'y a pas de trou pour l'écoulement des eaux.

A l'origine, on pouvait descendre dans la cuve par les quatre branches de la croix, qui forment autant d'escaliers de deux marches. Plus tard, l'une des branches de la croix, celle du Nord, a été barrée par une grande dalle de marbre blanc qui a été retrouvée en place, appliquée contre la paroi de la cuve, et dépassant de quelques centimètres le niveau du sol de la chambre. Elle formait ainsi une cloison pleine, une sorte de barrière, derrière laquelle se tenait l'évêque, le visage tourné vers l'église voisine. Cette dalle n'était autre chose qu'un devant de sarcophage païen figurant les trois Grâces et les quatre Saisons. L'on s'était contenté de retourner la pierre de façon à rendre apparente la face intérieure qui ne présentait aucun dessin et à dissimuler contre le mur les bas-reliefs empâtés de mortier. Ceux-ci furent ainsi garantis de toute mutilation ultérieure et sont parvenus jusqu'à nous dans un état de conservation très satisfaisant.

Dans leur disposition primitive, les fonts baptismaux de l'oued Ramel reproduisent le plan de ceux d'El-Kantara (voir *Dictionn.*, t. i, col. 701, fig. 142) qui ont été transportés de l'île de Djerba au musée du Bardo. Mais, tandis que ceux-ci sont faits de blocs massifs de marbre blanc, la cuve est ici maçonnée en blocage et tapissée de mosaïque.

Le revêtement est fait de gros cubes calcaires, assez mal cimentés, et qui ont disparu en beaucoup d'endroits. Les principaux motifs de la décoration sont cependant restés très reconnaissables. Au fond de la cuve, la colombe aux ailes éployées qui symbolise la descente du Saint-Esprit au moment du baptême de Jésus-Christ; à droite et à gauche, encadrant les branches latérales, quatre palmiers chargés de fruits; enfin à l'entrée et à la sortie des fonts, le cerf et la biche, agenouillés, buvant aux quatre fleuves du paradis. Ce sont des sujets fréquemment traités dans les basiliques chrétiennes; on les retrouve notamment en Afrique, plusieurs fois répétés, sur le pavement de la

[1] *Princeton university. Archæol. expedition to Syria*, div. iii, *Greek and latin inscr.*, sect. A, part. 2, p. 88, n. 142. — [2] H. Estienne, *Thesaurus*, I, a, 1602. — [3] *Revue bibl.*, 1905, p. 256, n. 33. — [4] Fr. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 350; cf. J.-B. Chabot, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1931, p. 44; voir encore *Dictionn.*, t. xi, col. 2574, n. 31; col. 2579, n. 59; col. 2583, n. 77. — [5] *Revue bibl.*, 1931, p. 98. — [6] *Princeton university*, div. iii, sect. A, part. 2, p. 76, n. 104; p. 160, n. 281-282.

grande basilique circulaire de Bir Ftouha, à Carthage. L'analogie des deux mosaïques permet de les dater de la même époque. Le baptistère de Bir Ftouha est certainement byzantin, comme l'indiquent les tombes. Donc celui de l'oued Ramel est aussi byzantin.

Nous donnons maintenant la description des mosaïques qui couvraient entièrement le sol.

Abside. — Motif géométrique à imbrications, presque totalement détruit.

Nef centrale. — Médaillons circulaires à feuilles d'acanthe, tous égaux, et se coupant quatre par quatre, de manière à déterminer des étoiles à quatre pointes alternant avec des quatre-feuilles. Au milieu de chaque étoile, carreau, avec fleuron ou attribut symbolique chrétien, calice, grappe de raisin ou croix entrelacée. Tombes encastrées dans le pavement. Bordure : large ruban, en festons.

Entre-colonnements, entre la nef centrale et les galeries latérales : tableaux rectangulaires à motifs géométriques très variés : arceaux fleuris de roses, en rangs contrariés; tuiles et écailles imbriquées; damier; cercles tangents ou se coupant en quatre-feuilles. Plusieurs mosaïques tombales encastrées dans le pavement.

Bas-côtés. — Motif géométrique uniforme. Coquilles à côtes dentelées, disposées en imbrication dans un encadrement de flots. Un certain nombre d'échantillons ont été transportés au musée du Bardo. Le reste est demeuré en place.

Bibl. — P. Gauckler, *Basilique chrét. de Tunisie, 1892-1904*, in-4°, Paris, 1913, p. 22-23, pl. XVIII; le même, *Marche du service des antiq. en 1897*, p. 7, 8; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1901, p. 604; *Catalogue du musée Alaouï. Suppl.*, A, p. 20, n. 263 (mosaïque des bas-côtés); *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1901, p. 131 sq.; *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, t. II, *Afrique proconsulaire (Tunisie)*, 1910, p. 154-155, n. 456.

Même basilique, baptistère, à gauche et au nord de l'église.

Salle des fonts baptismaux. — Cuve profonde de 1 m. 10, s'ouvrant au niveau du sol, et affectant la forme d'une croix grecque aux extrémités arrondies, inscrite dans un carré. Cuve et pourtour étaient revêtus d'une mosaïque en gros cubes calcaires, qui a disparu en beaucoup d'endroits. Au fond du bassin central, la colombe du Saint-Esprit aux ailes éployées; à droite et à gauche, encadrant les branches latérales de la cuve, quatre palmiers chargés de régimes; en arrière, au fond de la salle, deux paons affrontés, de part et d'autre d'un calice à panse côtelée; en avant, à l'entrée, le cerf et la biche agenouillés de part et d'autre du seuil de la cuve, buvant aux quatre fleuves du paradis, qui découlent de la montagne sainte. En place.

Bibl. — P. Gauckler, *Basiliques chrét. de Tunisie*, 1913, pl. XVIII; *Marche du service des antiq. en 1897*, p. 7; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1901, p. 604; Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, au mot *Musivum*, p. 2124 sq.; *Inventaire*, p. 155, n. 457.

Même basilique. — Vestiaire du baptistère. A l'est de la chapelle des fonts baptismaux, pièce annexe de forme carrée (4 m. 20 × 4 m. 20), entièrement pavée d'une mosaïque décorative; quatre grandes rosaces quadrifoliées, encadrant chaque fois un oiseau différent, perdrix, coq, pélican (le quatrième oiseau est détruit) et laissant entre elles, au milieu de la pièce, un intervalle en forme de médaillon étoilé où un paon fait la roue. Bordure : volutes de lierre à feuilles cordiformes. En place, mauvais état de conservation.

Bibl. — P. Gauckler, *Basiliques chrét. de Tunisie*, 1913, pl. XVIII; *Marche du service*, p. 7; *Inventaire*, p. 155, n. 458.

Même basilique. — Grande nef. Dans l'une des rosaces à feuilles d'acanthe du pavement décoratif, dalle tombale avec épitaphe en lettres soulignées, noir sur blanc, séparées par une croix latine placée au centre : *Facra (?) vixit in pace, annis LXXX*. En place, très mutilée.

Bibl. — P. Gauckler, *Basiliques chrét. de Tunisie*, 1913, pl. XVIII; *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. 138, n. 63; *Inventaire*, p. 155-156, n. 459.

Même basilique. — Mêmes fouilles. Entre la grande nef et le bas-côté de droite, dans le cinquième entrecolonnement à partir de la porte d'entrée, mosaïque tombale mutilée par un remaniement de la colonnade. Crosse d'évêque et chrisme constantinien entre deux branches de roses. Au-dessus, en sens opposé, l'épitaphe dont il ne reste que la fin : *...in pace annis L*, en lettres irrégulières de 0 m. 12, noir sur blanc. En place, très mutilée.

Bibl. — P. Gauckler, *Basiliques chrét.*, 1913, pl. XVIII; *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. 138 sq., n. 64; *Inventaire*, p. 156, n. 460.

Même basilique. — Mêmes fouilles. Entre la grande nef et le bas-côté de droite, dans le quatrième entrecolonnement à partir de l'entrée, mosaïque tombale très mutilée. Partie inférieure d'un calice à panse côtelée. En place, très mutilée.

Même basilique. — Mêmes fouilles. Entre la grande nef et le bas-côté de droite, dans le troisième entrecolonnement à partir de l'entrée, mosaïque tombale anépigraphe. Dans un champ rectangulaire blanc, bordé d'un double filet noir, rosaces tangentes, coupées en leurs points de contact par d'autres rosaces tangentes de même diamètre; au sommet, deux colombes affrontées de part et d'autre d'une croix grecque. Musée du Bardo.

Bibl. — *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. 139; *Inventaire*, p. 156, n. 462.

Même basilique. — Construction annexe, occupant l'angle nord-ouest de l'enclos, à l'ouest du baptistère.

Grande salle rectangulaire : 9 m. 40 × 7 m. 80. Entièrement pavée d'une mosaïque décorative dont il ne subsiste que la partie placée à droite de l'entrée, soit à peu près un tiers de la superficie totale. *a)* Au pourtour sur trois côtés, double rangée de médaillons, à lourdes guirlandes de laurier encadrant chaque fois un oiseau différent. *b)* Devant la porte d'entrée, tableau central, mutilé en haut et à gauche. Il en manque un peu plus de la moitié. Au milieu, dans une couronne que soutiennent deux génies ailés, était tracée la dédicace, dont il ne reste plus que trois lettres de 0 m. 08 : *...tis*. Tout autour, le tableau se divisait en quatre registres superposés, dont le premier a été détruit, ainsi que la moitié des trois autres de gauche. Il représente un chantier (voir *Dictionn.*, t. III, col. 339, fig. 2472). Le tableau central et trois des médaillons du pourtour au musée du Bardo.

Bibl. — P. Gauckler, *Basiliques chrét. de Tunisie*, 1913, pl. XVIII; *Marche du service des antiq. en 1907*, p. 7, 8; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1898, p. 643; *Ibid.*, 1901, p. 604; *Catal. du musée Alaouï, Suppl.*, A, p. 20, n. 264, pl. IX; p. 21, n. 265; Saglio, *Dictionn.*, au mot *Musivum*, p. 2124 sq.; *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. 138 sq.; *Nouv. arch. des missions scient.*, t. XV, 4e fasc., 1907, p. 385, n. 189, pl. XII; Schulten, dans *Archaeol. Anzeiger*, 1899, p. 71; Bernard, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. 11, n. 32, pl. XVI, n. 3.

H. LECLERCQ.

OUED R'ZEL. — Algérie, département de Constantine, cercle de Batna. Ruines d'un très gros bourg, en deux groupes, sur des mamelons. Puits, cuves, nombreux pressoirs. Débris d'architecture de l'époque chrétienne. Vestiges d'une chapelle, dans le groupe du Sud, et, à 500 m. au Sud-Est, ruines d'un

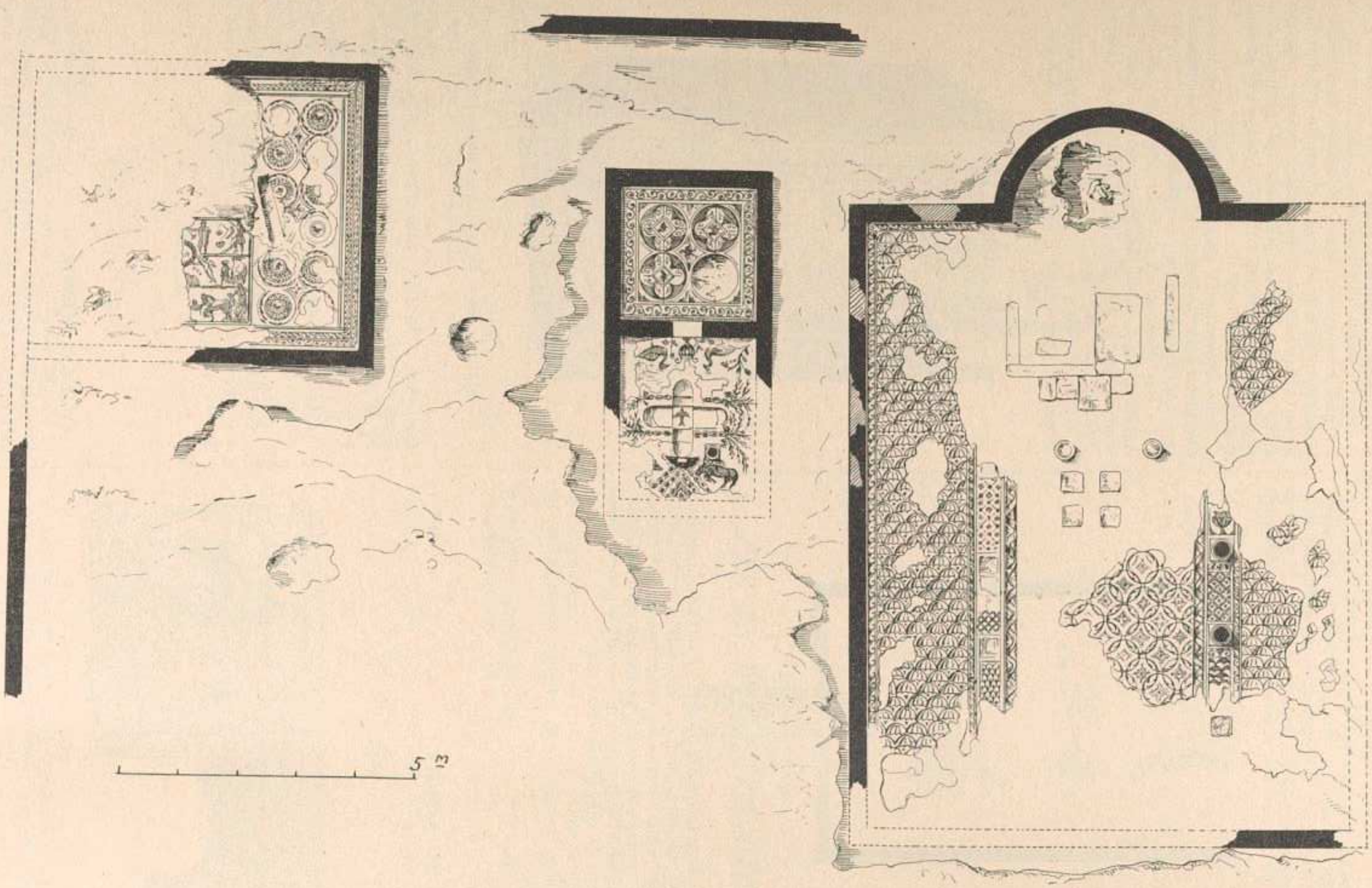

9319. — Basilique chrétienne de l'oued Ramel.
D'après Gauckler, *Basiliques chrét. de Tunisie*, 1913, pl. XVIII.

édifice qui a pu être une église dont l'abside n'était pas placée au fond, mais sur le côté droit.

La chapelle est très mal conservée (fig. 9320). Largeur 12 m. 05; la longueur ne peut pas être déterminée avec certitude. Les vaisseaux étaient séparés par deux rangées de piliers : dans les uns, la base et le fût sont à part; dans les autres, la base ne forme qu'une pièce

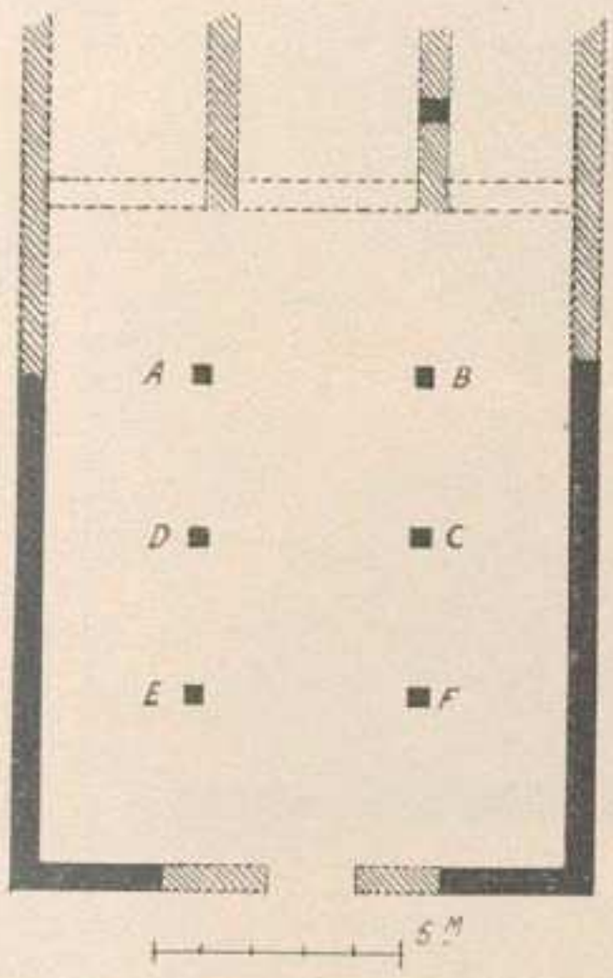

9320. — Plan de la chapelle d'oued R'zel.
D'après *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, p. 63, fig. 18.

avec la partie inférieure du fût. Le fond de la chapelle n'est plus distinct, et il est impossible de dire s'il y avait une abside. Parmi les décombres de cet édifice, S. Gsell a trouvé une pierre quadrangulaire (longue de 0 m. 75, large de 0 m. 38, épaisse de 0 m. 48), ornée par-dessus de cinq poissons en relief.

Une autre pierre, qui était peut-être un montant de porte, offre l'image d'une colombe posée sur un rameau.

BIBLIOGRAPHIE. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, 1901, p. 243, n. 97; *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 27, n. 201.

H. LECLERCQ.

OULED AGLATT. — Ceci est le nom d'une localité algérienne dont nous avons fait connaître les ruines (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2236-2241, fig. 7018, 7019) et qui porte aujourd'hui le nom de Lecourbe.

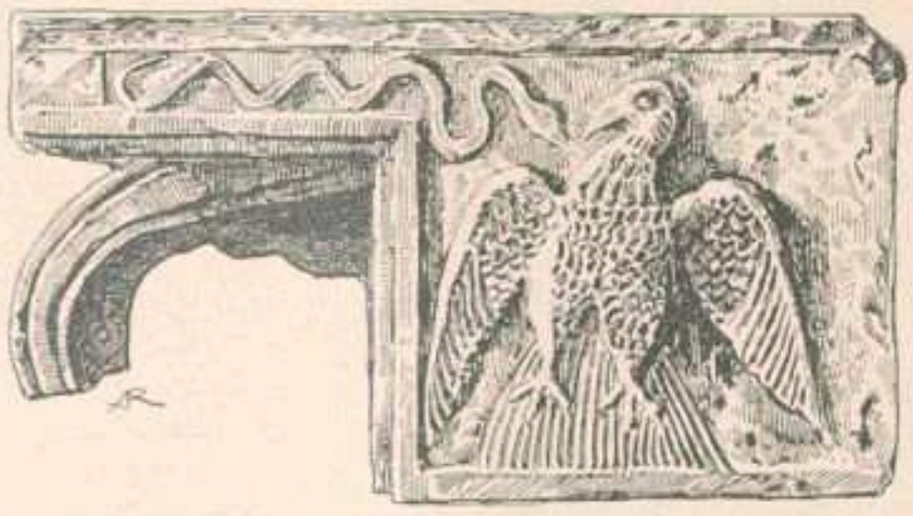

9321. — Chapiteau de pilastre. Musée d'Alger.
D'après G. Doublet, *Musée d'Alger, Suppl.*, 1928, pl. XV, n. 1.

Deux fragments d'architecture longtemps conservés dans la localité sont aujourd'hui au musée d'Alger.

Il s'agit d'un chapiteau de pilastre, la pierre est brisée aux deux extrémités; la grosse volute placée à gauche, sous le tailloir, a perdu le bas de la courbe, et la moulure de droite a disparu (fig. 9321). Le sculpteur a utilisé au mieux les formes de la pierre pour montrer le combat d'un aigle et d'un serpent. On a donné de ce pauvre bas-relief une description quelque peu exagérée : « scène étonnante de vie », ... « combat pathétique »; on n'en dirait ni plus ni moins s'il s'agissait d'un bronze de Barye!

Nous avons parlé de l'aigle dans le symbolisme chrétien (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MIROIR); quant au serpent nous y reviendrons.

Le bas d'un pilastre, venu également de Ouled Aglatt à Alger, nous montre un calice à deux anses d'où sort le cep de vigne chargé de ses fruits, emblème eucharistique (fig. 9322).

BIBLIOGRAPHIE. — S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 278-279. —

9322. — Bas de pilastre. Musée d'Alger.
Ibid., n. 2.

Dictionn., t. VIII, col. 2236-2241. — *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.* — P. Wuilleumier, *Musée d'Alger*, 1928, p. 100-101, pl. XV, n. 1-2.

H. LECLERCQ.

OULED ARIF. — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1079, au mot LAMBIRIDI.

OULED AZZEM. — Algérie, aux environs d'Aïn-Fakroun, au sud-est de Sigus, ruines; sur un linteau chrétien brisé à droite [1] :

IN N OM IN *ed*
OM A ☧ Ω
INVI
V DEA FE

H. LECLERCQ.

OULED MERIEM. — Algérie, région d'Aumale. Église sur un mamelon appelé Koudiat Zahrir. Elle est peu distincte. L'intérieur offrait deux colonnades (bases à socle assez élevé, surmonté d'un simple

[1] R. Cagnat, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CXXXIII.

tronc de cône; chapiteau grossier d'ordre ionique, très dégénéré) [1].

H. Leclercq.

OULED SASSI. — Algérie, département de Constantine, entre Sétif et Batna. Ruines étendues. Pressoirs, cuves, plusieurs portes massives en pierre.

Église, non fouillée, dont les murs sont enterrés d'environ 1 m. (fig. 9323). Longueur 27 m., largeur 12 m. 45. Au dedans, deux colonnades (bases attiques à socle haut; chapiteau à bandes superposées). Le mur de l'abside fait une saillie courbe à l'extérieur; il était couronné d'une corniche. A droite et à gauche deux

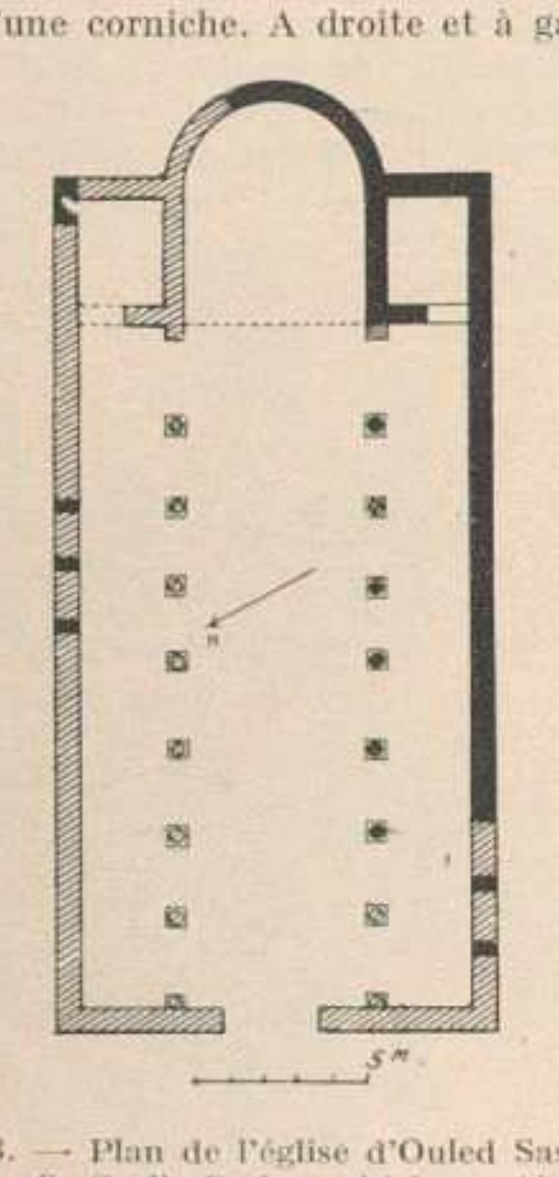

9323. — Plan de l'église d'Ouled Sassi.
D'après S. Gsell, *Rech. archéol. en Algérie*, 1893, p. 217, fig. 63.

sacristies surélevées comme l'abside elle-même. Dans des gourbis en ruines voisins on trouve des fûts de colonnes et de demi-colonnes.

Corniche courbe de l'abside (fig. 9324) avec mortaise pour introduire un tenon reliant deux blocs.

Deux blocs de pierre dont une face figure une colonne torse; peut-être un support de la table d'autel.

Bibliographie. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 245, n. 100; *Recherches archéologiques*, p. 217-218; *Atlas archéologique*, feuille XXVII, n. 9.

H. Leclercq.

OUM EL-ABER. — Algérie, département de Constantine, région d'Aïn-Beïda. Ruines peu importantes autour du djebel Oum el-Amer. On a trouvé la mention d'une église sur une inscription mutilée :

////////////STANTIA
//////////////////ISMO
/////////////////PMVV
☧
S DOMVS DE
I PERFECTA

.... *domus Dei perfecta.*

Bibliographie. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 245, n. 101; *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille XVIII, n. 450-452. — *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 4792 = 18716. — Dewulf, dans *Recueil de Constantine*, 1867, p. 233.

H. Leclercq.

OUM EL-AHDAM. — Algérie, au sud-ouest de Sétif.

Église ou chapelle entièrement détruite. Dans cet édifice se trouvait une pierre datée de l'an 359 de notre ère. Nous en avons donné la figure et la description (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 301-307, fig. 7933), avec la bibliographie.

H. Leclercq.

OUM EL-BOUAGHI. — Algérie, département de Constantine, région d'Aïn-Beïda; c'est aujourd'hui Canrobert. Il y avait là un centre romain, dont les ruines ont presque entièrement disparu. Édi-

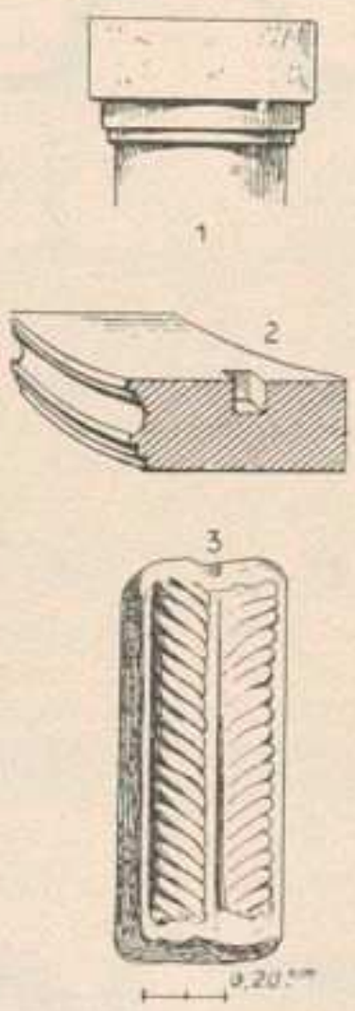

9324. — Fragments de colonne, de corniche et bloc de pierre provenant des ruines de l'église d'Ouled Sassi.
Ibid., p. 218, fig. 65-66.

fice d'époque chrétienne dont Shaw a publié un croquis de la façade en pierres de taille. Au-dessus de la porte, sur un arc de décharge et sur le linteau, on lisait cette inscription :

PROTEGE
DOMINE NOMEN
GLORIOSVM

Domine, protege nomen gloriosum!

Cet édifice, construit en énormes blocs, atteignait encore, vers le milieu du XIXe siècle, 7 à 8 m. de hauteur à l'Ouest et au Sud, mais la façade orientale, où se trouvait l'inscription, était renversée. Il ne subsistait rien de tout cela au début du XXe siècle. Léon Renier regardait cet édifice comme une église; Stéphane Gsell serait plutôt tenté d'y voir un fortin de l'époque byzantine.

Bibliographie. — Shaw, *Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, édit. franç., t. I, 1743, p. 155. — L. Renier, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. III, 1854, p. 334-336. — *Recueil des inscriptions latines de l'Algérie*, n. 3258. — *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 4787 = 18683. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 246, n. 103; *Atlas archéologique*, feuille XXVIII, n. 9.

H. Leclercq.

[1] S. Gsell, *Monuments antiq. de l'Algérie*, t. II, 1901, p. 245, n. 99.

OUMM-ER-ROUS. — Il s'agit ici d'une ruine chrétienne située sur un sommet, à 1 500 m. environ de Beit Nettif, à l'Orient. Sur la crête du mamelon se trouvait une construction spacieuse qui a perdu tout caractère par suite de la construction de deux maisons modernes; on y a trouvé des colonnes, des chapiteaux, des linteaux, sans aucun symbole chrétien. A 50 m. de là, au Sud, sur la déclivité de la colline, une église dont on a pu relever le plan (fig. 9325). L'exiguïté de la construction n'aide pas à éclair-

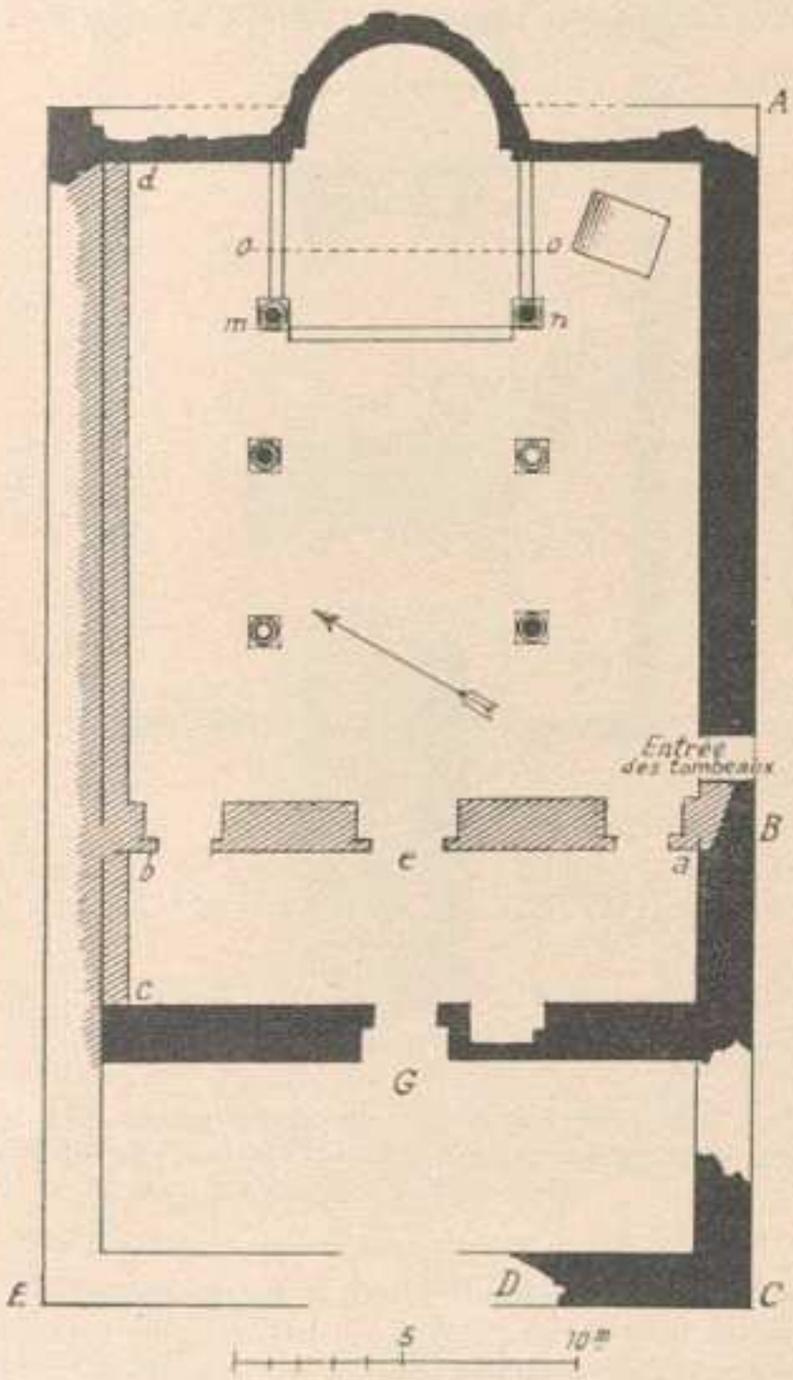

9325. — Plan de l'église d'Oumm-er-Roûs.
D'après *Revue bibl.*, t. LIII, 1899, p. 453.

cir le problème que pose la présence de détails soignés et de criantes négligences; toutefois il n'est pas douteux que l'église, dans sa forme dernière, s'est superposée à un édifice plus ancien. On comprend ainsi qu'il y ait eu restauration hâtive ou très négligée d'un édifice antérieur.

« Le mur *ab*, en mauvais appareil, n'est pas exactement d'équerre sur les murs latéraux, car si l'angle nord-ouest est à peu près droit (89°), l'angle sud-ouest est sensiblement ouvert (92°). Le mur septentrional *cd* est fait de moellons appliqués contre les décombres, sur toute la hauteur conservée, et revêtus, comme l'intérieur de *ab*, d'un crépissage épais. Les proportions de longueur et de largeur, 11 m. 60 sur 8 m. 40, ne sont pas dans le rapport de 1 à 2, si ordinaire dans les églises de Palestine. Les portes *e* et G ne se correspondent qu'imparfaitement et la disposition de la première, qui s'ouvrait en dehors, fait songer à une porte de narthex plutôt que de façade. Enfin l'axe des mosaïques, qui décorent la nef principale, n'est pas celui de *e*, mais assez bien celui de G. Or, à 2 m. 60 en avant de cette porte, un gros mur CD a été constaté qui présente des caractères analogues à ceux du mur ABC sur lequel il tombe à angle droit. A le considérer comme mur primitif de l'église, on obtient une longueur totale de 18 m. 05 dans œuvre, déjà plus satisfaisante comme proportions générales. La largeur de la nef gauche étant inférieure de 0 m. 50 environ à celle de la nef droite, il est manifeste que le mur *ad* doit être reporté d'autant vers le Nord, et la largeur primitive de 8 m. 90 qui en résulte et qui n'est plus guère éloignée du rapport habituel confirme la longueur calculée. Cette longueur devrait néanmoins être augmentée peut-être sur les indices suivants : des deux bases de colonnes *mn* encastrées dans les degrés du *presbyterium* la base *n* est *in situ*, tandis que *m* a été surélevée de 0 m. 27 sur le premier gradin. D'autre part, ces degrés sont formés de pièces mal rajustées et reposent sur un pavé de mosaïques qui paraît s'étendre de

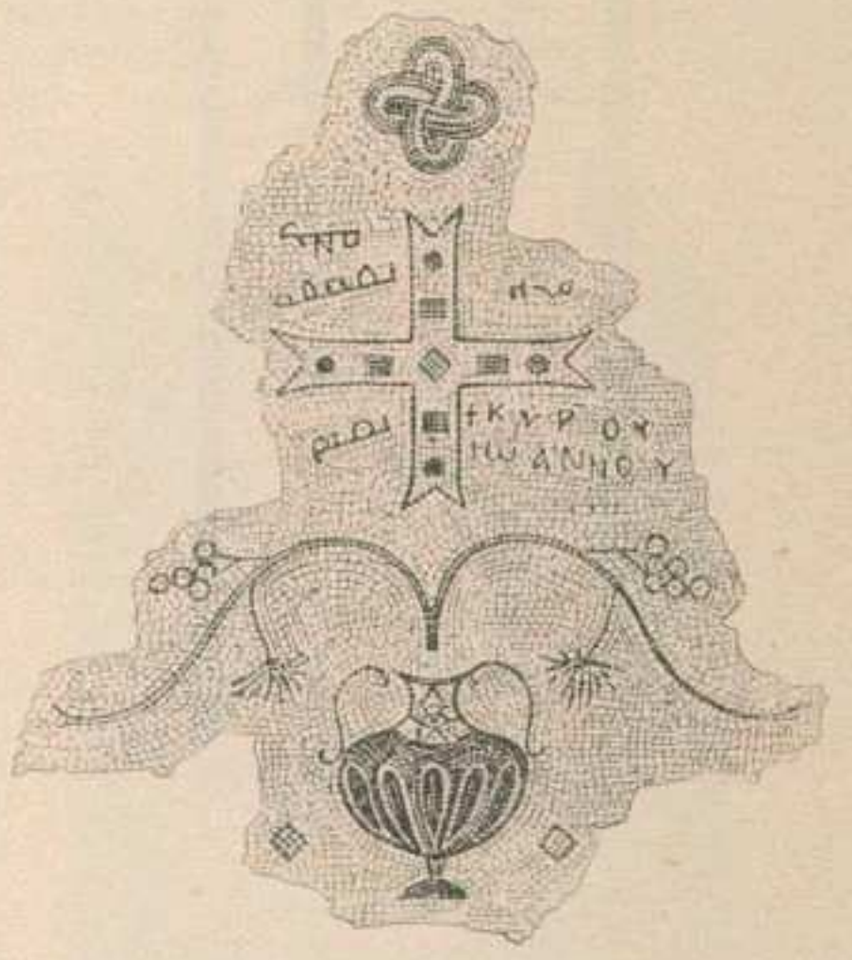

9326. — Mosaïque découverte dans les ruines de l'église d'Oumm-er-Roûs.
D'après *Revue bibl.*, 1899, p. 454.

1 m. 50 sous le chœur (ligne *oo'* du plan). Faut-il restreindre d'autant le chœur ou reporter l'abside plus à l'Orient? Cette dernière hypothèse est moins probable, aucun vestige de mur n'ayant pu être observé au delà de l'abside actuelle. Il n'en est que plus étonnant alors de trouver la partie du chœur, qui aurait été ajoutée sur le devant, ornée d'une fine mosaïque à trois couleurs simples sur fond blanc (fig. 9326). Le sujet est un vase cannelé, de formes élégantes, et d'où s'échappent deux rameaux de vigne dont les sommets se recourbent pour supporter une croix et retombent à droite et à gauche en encadrant deux petits textes. Ce motif de décoration prêterait à de nombreux rapprochements archéologiques empruntés à d'autres mosaïques ou à des sculptures; on citerait par exemple le sujet sculpté sur le linteau d'une ancienne église, à la grande mosquée de Ramleh. Mais il résulterait de là peu de lumière pour éclaircir l'origine de ce travail. Les petits textes mentionnés ne l'éclairent pas beaucoup plus. L'un, en grec, se lit sans difficulté : + KYPOY IWANNOY; l'autre qui paraît dès l'abord en caractères syriaques écrits en sens inverse du grec, résiste à la lecture, et on ne sait qu'en faire. Au-dessus de la croix et vers la moitié postérieure de l'abside, un espace de 1 m. 65 sur 1 m. 40, où les mosaïques sont remplacées par des débris de marbre pourrait être considéré comme la place de l'autel, et peut-être relèverait-on entre les deux parties du chœur la trace d'un raccord dans la mosaïque.

« L'impression produite par l'ensemble du dessin qu'on a sous les yeux est assez heureuse, bien que les enroulements du feuillage et les lignes de la croix et du vase soient assez irrégulièrement tracés, avec moins de fermeté, à coup sûr, et moins de fini que les entrelacs qui font le sujet des mosaïques, d'ailleurs encore plus fines, de la nef. Ici le motif est une large bande en croix cantonnée par quatre médaillons de 1 m. 20 sur 1 m. 15. A l'entrée et dans les nefs latérales, d'autres panneaux où des combinaisons géométriques plus simples encadrent des croix; mais partout le même soin dans l'exécution, partout l'alternance des couleurs, bleu foncé, blanc et rouge vif, qui produit un dessin très clair, très frais, j'allais dire très gai, lorsqu'on parvient à le débarrasser de la gangue de mortier dont il est offusqué. Le profil assez rudimentaire des bases de colonnes, un débris de corniche et une colonnette sont à peu près les seuls détails d'architecture relevés dans les ruines. Tous ces matériaux

9327. — Fragment de marbre portant une inscription, trouvé dans l'église d'Oumm-er-Roûs. D'après *Revue bibl.*, 1898, p. 614.

sont en calcaire à grain très doux : la taille n'offre pas de particularités caractéristiques. »

Il faut signaler encore un fragment de marbre portant une inscription (fig. 9327), dont voici le texte :

+ Ὑπὲρ σωτηρίας + Ευγενίας και Ελπιδ(ι)δια (ς).

Le deuxième nom est une conjecture; longueur 0 m. 78; hauteur des lettres 0 m. 042.

La position de l'inscription par rapport à la moulure semble exclure l'emploi d'un sarcophage; peut-être, à défaut de marbre, les constructeurs de l'église ont pris ce fragment pour y graver leur texte. Mais le fragment se trouve encastré dans le pavement de mosaïque de l'abside, à peu près au centre, avec plusieurs autres pièces plus petites. Le tout faisant corps, on ne peut guère songer à y voir une réparation maladroite postérieure à la mosaïque. S'il s'agit d'une inscription dédicatoire de l'église, pourquoi l'avoir placée dans cette situation désavantageuse? Pourquoi l'avoir orientée de manière à ce qu'elle soit lue non de face, en entrant dans l'abside, mais en entrant par le bas-côté gauche?

A l'extrémité orientale du bas-côté droit, une large ouverture, presque carrée (1 m. 10 sur 1 m.), donne accès dans une citerne qu'une brèche peu profonde a mise en communication avec des tombes qui ont dû être violées anciennement.

Aucun office documentaire ou archéologique ne permet d'attribuer l'édifice aux croisés; peut-être l'église n'est pas postérieure à l'établissement de l'islamisme; on se trouverait amené ainsi vers le VIe siècle, période la plus tranquille qu'ait connue la Palestine et la plus prospère pour le christianisme. « C'est alors, écrit le P. H. Vincent, que dans le grand développement de la vie monastique on vit s'élever dans les sites les plus isolés, lorsqu'ils réunissaient quelques conditions jugées favorables pour l'établissement d'une communauté, des édifices religieux, en général d'une architecture très simple, mais presque toujours ornés de remarquables mosaïques, œuvre patiente des moines parmi lesquels l'élément grec et l'influence byzantine étaient prédominants. Beaucoup de ruines perdues sur les collines de Judée ou dans les vallées désertes qui descendent vers la mer Morte offrent les mêmes caractères que celles d'Oumm-er-Roûs. Comme il est peu vraisemblable d'un autre côté qu'un monument chrétien ait été créé là de très bonne heure, on pourra placer au cours du VIIe siècle de notre ère la date de notre église, et peut-être l'histoire des migrations et des fondations monastiques de ce temps-là permettra-t-elle à un chercheur plus heureux de préciser cette date [1]. »

H. Leclercq.

OURIEL. — I. Dans le « Livre d'Hénoch ». — « Le personnage d'Ouriel, avons-nous écrit, mérite qu'on s'y arrête quelques instants » (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2086); ajoutons qu'il mérite qu'on y revienne. C'est le *Livre d'Hénoch* qui l'a révélé, car on ne le trouve mentionné nulle part avant qu'il paraisse dans cet écrit apocryphe, environ deux siècles avant l'ère chrétienne. Hénoch (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom) était un ami, un confident de Dieu qui lui épargna le châtiment de la mort [2]. Hénoch pouvait donc être bien instruit et il a fait bonne part à Ouriel de qui il tenait le meilleur de ses révélations; on le voit reparaître sans cesse [3]. Il faut savoir distinguer dans le *Livre d'Hénoch* les parties originales conservées par les versions éthiopienne et grecque et les additions postérieures, notamment le c. XX qui constitue une interpolation extérieure au texte primitif. L'interpolateur assigne la primauté à Ouriel parmi les sept ἄγγελοι τῶν δυνάμεων et il s'inspire probablement de la tradition qui prétendait faire de lui le chérubin à l'épée flamboyante gardant l'entrée du paradis pour en interdire l'entrée à Adam [4]. Il y avait là probablement une identification suggérée par le nom de l'ange qui se traduit « flamme » ou « flamboiement de Dieu ». Cette interprétation a été connue de saint Isidore de Séville : *Uriel interpretatur ignis Dei*, dit-il, mais il l'applique à un autre épisode : *sicut legimus apparuisse ignem in rubo* [5]. Dans les parties les plus anciennes de la Bible, les anges sont des manifestations de Dieu : *maleak*, pluriel : *maleakim*. Lorsque Abraham campe près du chêne de Mambré il reçoit devant sa tente la visite de trois *maleakim*, qui est la Trinité sous la forme de trois anges suivant l'interprétation de l'art chrétien dans les mosaïques de Sainte-Marie-Majeure et de Ravenne. La notion d'ange messager de Dieu se rencontre dès la Genèse à l'occasion du sacrifice d'Abraham et du songe de Jacob. Dans des livres postérieurs ces envoyés portent des noms distincts. La prophétie de Daniel désigne nommément Gabriel et Michel; le livre de Tobie nous fait connaître Raphaël. Un peu plus tard le *Livre d'Hénoch*, nous l'avons dit, fait connaître Ouriel; mais celui-ci n'a eu pour garant qu'un écrit apocryphe, et il en a pâti.

En effet, les archanges Gabriel et Michel ont trouvé, grâce à saint Luc [6] et à saint Jean [7], une illustration que Raphaël a mis du temps à conquérir, et c'est probablement la raison pour laquelle Ouriel réussit longtemps à le devancer ou même à l'éclipser sur un bon nombre de textes magiques parmi lesquels on peut citer un πέταλον d'or trouvé en Syrie sur lequel on lit : ἐπικαλοῦμαι Ἰαὼ Μιχαὴλ Γαβριὴλ Οὐριὴλ κτλ; une pierre gravée qui porte ces noms [8] : Μιχαὴλ

[1] H. Vincent, *Oumm-er-Roûs*, dans *Revue bibl.*, t. VII, 1898, p. 611-615; t. VIII, 1899, p. 452-457. — [2] Gen., V, 22-24. — [3] Le *Livre d'Hénoch* est facilement accessible dans la traduction qu'en a donnée Fr. Martin, Paris, 1906. — [4] Cf. XXI, 5; XXVII, 2; XXXIII, 3; LXXII, 1; LXXV, 3-4; LXXVIII, 10; LXXIX, 6; LXXX, 1; LXXXII, 7. — [5] S. Isidore, *Etymologiæ seu origines*, l. VII, c. V, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 273. — [6] Luc., I, 19. — [7] Apoc., XII, 7. — [8] Kopp, *Palæographia critica*, t. IV, p. 227; C. Wessely, *Ephesia grammata*, p. 18, n. 113.

Οὐριὴλ Σουριὴλ Γαβριήλ; un papyrus [1] : Εἷς Θουριὴλ Μιχαὴλ Γαβριὴλ Οὐριὴλ Μισαὴλ Ἰρραὴλ Ἰστραήλ.

Le *Livre d'Hénoch*, avons-nous dit, comprend des parties moins anciennes, et dans ce nombre doivent prendre place les c. VI-XI. Au c. IX, il est question des quatre grands archanges : οἱ τέσσαρες μεγάλοι ἀρχάγγελοι qui sont Michel, Ouriel, Raphaël et Gabriel. On comprend qu'il jouit de ce rang éminent en Égypte où le *Livre d'Hénoch* était révéré à l'égal des Écritures canoniques, aussi le rencontre-t-on à Baouît (voir ce nom), sur des fresques des VIe-VIIe siècles. La liturgie abyssine ne manque pas d'invoquer les quatre grands archanges [2].

La croyance aux quatre grands archanges persista longtemps parmi les écrivains juifs, judéo-chrétiens et gnostiques. Les *Oracles sibyllins* donnent leurs noms parce qu'il leur appartiendra au jour du jugement

9328. — L'archange Ouriel. Décoration d'un tombeau souterrain découvert à Sofia.
D'après *Seminarium Kondakovianum. Rec. d'études offert à J.-J. Smirnov*, t. II, Prague, 1928, pl. XXVI, n. 4.

général de réveiller les morts : Michel, Gabriel, Raphaël, Ouriel [3]. L'apocalypse de Moïse nous les montre chargés d'ensevelir Adam et d'autres textes y ajoutent divers compagnons tels que Raguel, Salaphnel, etc. On ne peut songer à tout énumérer, mais nous mentionnerons un objet trouvé dans le tombeau de Marie, épouse de l'empereur Honorius (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MARIE, col. 2136); il s'agit d'une *laminula aurea* ou πέταλον, probablement une mince plaque d'or suspendue sur le front avec une chaînette à la naissance des cheveux, sur laquelle on lisait les noms grecs de Michel, Gabriel, Raphaël et Ouriel [4]. On voit ces mêmes noms reparaître sur des amulettes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1847, fig. 506) et encore sur une feuille de plomb trouvée dans l'île d'Amorgos [5]. Jusqu'en plein Moyen Age les invocations d'anges ne manquent guère de placer Ouriel au nombre des quatre premiers [6].

II. ROLE DES QUATRE ARCHANGES. — L'art byzantin et, principalement, l'art qui procède de Constantinople a, de bonne heure, adopté un type de décoration qui a peu varié dans la suite. La raison en est moins, peut-être, dans le désir de fixer un type immuable que dans la persuasion que celui-ci exprimait de façon adéquate l'interprétation la meilleure d'un texte scripturaire. En ce qui concerne la décoration des coupoles, les théologiens, d'accord avec les peintres et les mosaïstes, avaient adopté une représentation du Tout-Puissant, *Pantocrator*, encadré par quatre archanges qui demeurent parfois anonymes, mais qui n'en sont pas moins ceux que nous connaissons : Michel, Gabriel, Raphaël, Ouriel. Leurs noms, souvent omis, reparaissent parfois et cela jusqu'au milieu du XIIe siècle. Nous les voyons dans la basilique de Sainte-Praxède, à Rome, à une date beaucoup plus ancienne (817-824).

Or il se trouve que ces quatre archanges sont en rapport avec les quatre points cardinaux dont ils ont la surveillance. Voici maintenant l'énumération de quelques monuments qui s'y rapportent. En 1909, on découvrit à Sofia un tombeau souterrain voûté en berceau dont la date peut être reportée vers le IVe ou le Ve siècle. Les murs étaient recouverts de stuc et la décoration montrait aux quatre points où le berceau s'appuyait sur les murs droits les bustes des quatre archanges, avec leurs noms en lettres grecques. Au centre du berceau se voyait une grande croix symbolisant le Christ entouré des quatre archanges. Ouriel se trouvait à l'endroit qui regarde le Nord (fig. 9328).

A Oumm el-Djemal (Syrie centrale) Vogüé avait découvert une grande tour dont chaque face portait le nom d'un des archanges chargé de surveiller l'horizon. En haut de la face est on lut le nom de l'archange ΓΑΒ+ΡΙΗΛ; en haut de la face nord le nom d'ΟΥΡ+ΙΗΛ; les deux autres faces avaient disparu, mais sur le bas des quatre faces étaient gravées de brèves prières prophylactiques :

εἰρήνη Χριστοῦ πᾶσιν
δόξα Σοι Θεὸς Ἀβραὰμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ
Κύριε ὦ Θεὸς δίκαζε τοὺς ἀδικοῦντας ἡμας καὶ πολέμησον αὐτοὺς τῇ σῇ δυνάμει.

Le donjon d'Oumm el-Djemal a été construit vers l'an 500; il nous montre qu'à cette époque l'archange Ouriel était préposé à la garde du secteur nord; il y avait une survivance de la gnose juive.

On possède une prière grecque, de provenance égyptienne, pouvant remonter au VIe siècle, dans laquelle on invoque, sans les désigner nommément, les quatre grands archanges qui veillent aux quatre coins du monde, distribuant chacun dans son secteur la lumière et la pluie; étant autant dire tout-puissants, ils pouvaient, s'ils en étaient priés, préserver de tout mal, et particulièrement de la malignité des « sans-tête », c'est-à-dire des démons décapités, le pauvre chrétien superstitieux qui les invoquait [7] :

Ἄγγελοι ἀρχάγγελοι οἱ κατέχοντες τοὺς καταράκτους τῶν οὐ(ρα)νῶν, οἱ ἀνατέλλοντες τὸ φῶς ἐκ τῶν τεσσάρων γωνιῶν τοῦ Κόσμου, ὅτι δικάσιμον ἔχω μετά τινων ἀκεφάλων, κρατεῖτε αὐτοὺς καὶ ἐμὲ ἀπολύσατε διὰ τὴν δύναμιν τοῦ Π(ατ)ρ(ὸ)ς καὶ τοῦ Υ(ιο)ῦ καὶ τοῦ ἁγίου Πνεύματος.

III. CULTE D'OURIEL. — Après ce que nous avons écrit à ce sujet (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2144-2153), il nous reste peu de chose à dire. A différentes reprises interdiction fut faite aux fidèles d'adresser leurs prières à certains anges dont le nom n'avait pas d'attestation dans l'Écriture sainte. En 363, le concile de Laodicée, dans son can. 35, décrète ὅτι οὐ δεῖ χριστιανοὺς ἐγκαταλείπειν τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ καὶ ἀγγέ-

[1] Pap. Paris, *21* r°; Wessely, p. 18, n. 114. — [2] *Bibl. SS. Patrum*, t. IV, Paris, 1575, p. 120. — [3] *Orac. sibyll.*, l. II, vs. 215. — [4] Lucius Faunus, *De antiq. urbis Romæ*, Venetiis, 1549, p. 125; Cancellieri, *De secretariis veteriis basilicæ Vaticanæ*, t. II, Romæ, 1786, p. 1000, 1033. — [5] Homolle, dans *Bull. de corresp. hellén.*, 1901, p. 432, 448. — [6] Reitzenstein, *Poimandres*, p. 292-298. — [7] Gregor Zereteli, *Papyri de la collection russo-géorgienne*, Tiflis, 1925, p. 164.

λους ὀνομάζειν[1]. On laissait dire et on continuait à invoquer anges et archanges. L'abbé Mellébaude (voir ce nom) de Poitiers ne s'en faisait pas faute et ce nom d'Ouriel se retrouve sur la patène de Germiny (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2094, fig. 615) que nous étudierons bientôt (voir PATÈNE). Des synodes romains, tenus en 494 et 496, interdisent *phylacteria omnia quæ non angelorum, ut illi configunt, sed dæmonum magis nominibus conscripti sunt*[2]. Vers le milieu du VIIIe siècle, la question des anges apocryphes prit soudain de l'importance parce qu'un prêtre allemand, nommé Albrecht, se vantait de connaître leurs noms et répandait dans le public cette prière : *Precor Vos et conjuro Vos et supplico me ad Vos, angele Uriel, angele Raguel, angele Tubuel, angele Michæl, angele Inias, angele Tubuas, angele Sabaoth, angele Simiel.* Un peu plus tard, en 745, Albrecht était condamné au concile de Soissons et l'année suivante, en 746, un concile du Latran, réuni par le pape Zacharie, proclame, sur la dénonciation de saint Boniface, que : *octo nomina angelorum, quæ in sua oratione Adalbertus invocavit, non angelorum præter Michælis, sed magis, dæmonum nomina sunt; nos autem non plus quam trium nominum angelorum nomina agnoscimus id est Michæl, Gabriel, Rafæl*[3].

H. LECLERCQ.

OURS. — L'ours n'a guère joui de la faveur de la symbolique chrétienne; on le rencontre exceptionnellement sur les monuments anciens. Cependant il apparaît parfois.

Dans la Passion des saintes Perpétue et Félicité, à Carthage, nous voyons que les futurs martyrs se communiquaient leurs appréhensions avant les jeux de l'amphithéâtre. Saturus éprouvait une insurmontable répugnance à être livré à un ours. *Sed qui dixerat: Petite et accipietis, petentibus dederat exitum quem quisque desideraverat. Nam, si quando inter se de martyrii sui voto sermocinabantur, Saturninus quidem omnibus bestiis velle se obici profitebatur : ut scilicet gloriosiorum gestaret coronam, itaque in commissione spectaculi Revocatus leopardo expertus etiam super pulpitum ab urso erat vexatus. Saturus autem nihil magis quam ursum abominabatur : sed uno morsu leopardi confici se jam præsumebat. Itaque cum apro subministraretur, venator potius qui illum apro subligaverat, subfossus ab eadem bestia, post dies muneris obiit. Saturus solummodo tractus est, et cum ad ursum substrictus esset inponte, ursus de cavea prodire noluit; itaque secundo Saturus inlæsus revocatur*[4].

A défaut d'une représentation de martyre, nous pouvons donner ici celle d'une scène d'amphithéâtre telle que nous la voyons sur une mosaïque provenant de Khanguet-el-Hadjaj et entrée au musée du Bardo, à Tunis (fig. 9329)[5].

Cette mosaïque mesure dans son état actuel 3 m. de haut sur 2 m. de large; elle n'est complète qu'en bas et à gauche, en haut la bordure seule manque, mais à droite une bonne partie du pavement doit avoir disparu. La mosaïque comporte trois registres superposés; en haut, un ours marchant à gauche; devant lui, une branche, il reste de ce registre un peu plus que les autres; un ours galopant à droite très mutilé; sous lui, une lance, et devant, deux feuilles cordiformes; puis, un peu plus bas, un personnage dont le haut du corps et une partie des pieds manquent; il avance la jambe gauche, soit qu'il s'apprête à recevoir un animal sur l'épieu dont la hampe dépasse son coude droit, soit peut-être qu'il marche à la rencontre de la bête, à pas précipités qui soulèvent sa tunique derrière lui.

Au milieu, après une branche et une lance est un ours qui bondit à gauche et tourne la tête en arrière; l'arrière-train manque.

Le registre inférieur est plus intéressant; au centre de la section conservée, un personnage s'avance précipitamment à droite; il est richement vêtu d'une tunique courte rehaussée de somptueuses broderies et qui flotte, rejetée en arrière par la rapidité de l'allure; il a les jambes protégées par des guêtres collantes et tient dans les mains une corde en forme de *lasso* qu'il s'apprête à lancer de la main droite; à côté de lui son nom LAMPADI||VS; devant lui une branche et une hampe de lance; en arrière une sorte de cabane d'où émerge un personnage, le bras gauche tendu.

9329. — Mosaïque provenant de Khanguet-el-Hadjaj. D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1912, p. CLXXXII, pl. LXXIX.

De ce monument nous rapprocherons un autre que voici. C'est un morceau d'os rectangulaire qui mesure 0 m. 12 de longueur sur 0 m. 045 de hauteur, trouvé à Dougga (Tunisie) et entré également au musée du Bardo (fig. 9330)[6]. C'est une scène de chasse dans un amphithéâtre; cinq ours sont aux prises avec trois

[1] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. II, col. 570. — [2] Id., *ibid.*, t. VIII, col. 151, 472. — [3] P. Perdrizet, *L'archange Ouriel*, dans *Rec. d'études offert à J.-J. Smirnov*, t. II, p. 241-276; cf. S. Reinach, dans *Revue archéol.*, 1929, t. I, p. 203, lignes 14-19. — [4] *Passio S. Perpetuæ*, édit. A. Robinson, n. XIX, p. 88-90. — [5] A. Merlin, *Rapport sur les découvertes archéol. en Tunisie*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1912, p. CLXXXII, pl. LXXIX; le savant archéologue avait d'abord pensé qu'il s'agissait d'un *saltus* représenté par des branches aux longues feuilles lancéolées; on verra que c'est bien un amphithéâtre. — [6] *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1913, p. CCXXIX.

venatores[1]. Un des animaux, renversé sur le dos, semble avoir été mis hors de combat. Un autre, debout sur ses pattes de derrière, a saisi un des hommes dans une étreinte furieuse, l'a jeté à terre et lui dévore les reins. Deux personnages, représentés chacun à un bout de la scène, dans une attitude identique, se réfugient précipitamment derrière une porte ouverte. Ils n'ont à leur disposition aucune arme, ni offensive, ni défensive et ne sont vêtus que de courtes tuniques s'arrêtant aux genoux. Il faut donc les considérer comme faisant partie de ces troupes de comparses, généralement condamnés de droit commun, qui étaient chargés d'animer le spectacle par leurs évolutions, en attendant que l'épieu d'un compagnon vînt mettre fin à leurs dangers.

L'un des ours, à gauche, a le cou entouré d'un collier nettement figuré; ce détail est plus douteux dans l'ours qui est au-dessous. Ce qui doit particulièrement retenir notre attention, ce sont les deux portes figurées sur les côtés; leur position ne permet pas d'y voir les cloisons de ces tourniquets *(cochleæ)*, où les chasseurs de l'amphithéâtre cherchaient un refuge quand ils étaient serrés de trop près par les bêtes fauves. Ces

9330. — Fragment d'os trouvé à Dougga (Tunisie). D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1915, p. 124.

deux portes latérales sont du reste représentées sur un grand nombre de monuments, entre autres sur la mosaïque de Khanguet-el-Hadjaj dont nous venons de parler. Comme le montre un diptyque, où l'on voit réunis les deux systèmes de refuges, les *cochleæ* étaient plantées au milieu de l'arène, à intervalles irréguliers; au contraire, les portes se faisaient face aux deux bouts du même axe, exactement contre la paroi du *podium*. Dans le bois de chaque porte et au milieu étaient percés des trous, formant judas, par où le regard de l'homme enfermé à l'intérieur pouvait suivre les péripéties de la lutte, jusqu'à ce qu'il jugeât le moment opportun pour intervenir à nouveau. Ailleurs le judas se compose de lattes espacées entre elles comme dans nos persiennes. Une forte poignée était fixée au battant, du côté de l'intérieur, de manière qu'on pût le retenir à deux mains en dépit des assauts les plus violents. Ces portes ne s'ouvraient point dans le mur du *podium*, car elles sont quelquefois surmontées d'une corniche assez haute ou d'un fronton qui se détache nettement en saillie, et à une distance sensible sur la crête du mur. Nous devons donc imaginer des cabines en bois, légères et mobiles, appliquées au pied du *podium* et sans autre issue que la porte du devant, manœuvrée par l'homme qu'elles abritaient. Un diptyque nous montre quelle place elles occupaient dans l'amphithéâtre; nous y voyons un consul présidant aux jeux du haut de sa tribune; comme celle-ci se trouvait toujours à l'extrémité du petit axe, les cabines figurées à la droite et à la gauche du président ont dû nécessairement s'élever aux deux bouts du grand axe. On peut conclure avec vraisemblance qu'elles étaient adossées aux deux grandes portes de l'arène qu'on tenait fermées pendant la durée de la *venatio*. Le spectable fini, on enlevait ces abris temporaires et on les remisait dans les magasins.

Le bas-relief de Dougga présente de tels rapports avec les diptyques qu'on pourrait se demander à première vue s'il n'a pas été taillé dans un de ces précieux monuments (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1110, fig. 3760, Aréobindus, consul en 506; t. IV, col. 1118, fig. 3761, Anastasius, consul en 517); car on en connaît qui ont été sciés au Moyen Age et dont les morceaux ont servi à orner des reliures de livres. Mais outre que le sujet n'est point particulier aux diptyques, il est sculpté non sur de l'ivoire mais sur de l'os. Enfin le revers n'est pas parfaitement plat et lisse comme il devrait l'être s'il avait soutenu la cire d'un diptyque, le milieu en est légèrement concave et rugueux; l'épaisseur de la tranche varie entre 0 m. 001 et 0 m. 003; bref tout indique une autre destination et un travail moins soigné. Il est probable que ce bas-relief a servi à orner un coffret ou un autre meuble; il y était fixé par deux pointes dont on voit les trous de chaque côté. Mais sans doute nous n'avons là qu'un fragment; si le sujet est bien limité sur trois de ses faces, il ne l'est pas dans sa partie supérieure; là, les animaux touchent le bord de si près qu'on doit supposer que la composition se continuait au-dessus. Il nous manque au moins la partie supérieure dans laquelle on voyait, comme dans les monuments analogues, les chasseurs armés d'épieux et plus loin, formant le fond, la courbe du *podium* rempli de spectateurs. Ce fragment peut appartenir aux premières années du VIe siècle.

Quant à la mosaïque du Khanguet-el-Hadjaj, la partie perdue devait comprendre une seconde cabine de refuge, faisant pendant à celle de gauche. La riche livrée du *venator* Lampadius ne peut convenir qu'à un combattant de l'arène, une chasse à l'ours en campagne ou en montagne ne comporte pas ce riche attirail. Le principal intérêt de cette mosaïque c'est de mettre sous nos yeux une chasse à l'ours organisée dans une enceinte tapissée de verdure pour donner au public l'illusion d'une chasse en forêt.

Le texte de la Passion de sainte Perpétue nous montre les ours et les sangliers assaillant les martyrs de Carthage; or voici encore une mosaïque trouvée à Radès et entrée au musée du Bardo. Elle décorait apparemment un *triclinium* dont le panneau principal (3 m. 35 de haut sur 2 m. 20 de large) représente des animaux, notamment des ours et des sangliers, prenant leurs ébats; bon nombre des ours ont leur nom écrit à côté d'eux en lettres rouges (fig. 9331).

L'ensemble peut se diviser en sept registres superposés, qui se développaient ainsi de bas en haut. Deux ours, BRACIATVS et GLORIOSVS se tournent le dos. *Gloriosus* s'éloigne d'un pas lent à droite tandis que *Braciatus* met en fuite une autruche et un cerf. Au-dessus, un ours est accosté par un taureau et par un sanglier; l'ours s'appelle SIMPLICIVS, il fait le beau, debout sur les pattes de derrière. Au-dessus encore, un sanglier entre deux ours dont l'un s'appelle AΛECSANDRIA, qui paraît grogner, la tête entre les pattes de devant. Au-dessus, l'ours FEDRA monte à un arbre qui n'est qu'un pieu et un sanglier bondit vers lui. Au-dessus, l'arrière-train d'un taureau et, à côté, un ours, NILVS, qui tourne la tête. Au-dessus un sanglier; au-dessus encore, un ours..., ITVS.

Nous pouvons encore mentionner un monument. C'est une pierre rectangulaire (haut. 0 m. 44, long. 0 m. 49) trouvée à 400 m. de la voie ferrée Bône-Guelma, au droit du kilomètre 342 950. On y remarque très grossièrement dessiné au trait un homme tenant un long épieu dont le fer s'enfonce dans le cou d'une bête féroce qui ressemble à un ours, la queue courte

[1] G. Lafaye, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1915, p. 124-128.

et petites oreilles. Au-dessus une inscription tracée avec rudesse [1] :

DORMAT
IN FIDE ·

Rappelons encore, à propos de ces luttes avec les ours, un monument dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2508-2511, fig. 6247; t. XII, col. 841, n. 2.) au mot JEUX et au mot NARBONNE, lieu où il est conservé. Nous en donnons ici une reproduction beau-

9331. — Mosaïque au musée du Bardo.
D'après une photographie.

coup plus correcte [2]. C'est un fragment de tablette trouvé « à neuf pieds de profondeur », « dans le jardin du Refuge » (ancienne maison de Lastours); donné par Pech au musée de l'hôtel de ville. Marbre blanc, hauteur 0 m. 27, largeur 0 m. 21, épaisseur 0 m. 03. Le trait, assez profondément gravé, porte en plusieurs endroits la trace d'un mastic noirâtre qui le rendait plus apparent. Ce sont les jeux de l'amphithéâtre. Au premier plan, un homme nu, la tête rasée, est accroupi dans une cuve contre laquelle se dresse un ours (fig. 9332). Pour se soustraire aux atteintes de la bête, il est probable que le bateleur l'aspergeait avec de l'eau qui remplissait la cuve et sous laquelle il se réfugiait lorsqu'il était serré de trop près. Au second plan, un deuxième bestiaire jongle avec un autre ours; un tonneau lui sert, à ce qu'il semble, d'accessoire; l'homme placé dans le tonneau devait agacer l'ours par une ouverture percée dans les douves à l'un des bouts et disparaître, pour recommencer son manège, par une seconde ouverture à l'autre bout lorsque l'animal se retournait contre lui. Au fond, dans une cage, est un troisième ours qu'un homme, vêtu d'une tunique sans manches, paraît exciter. A gauche de la pierre, on distingue les traces (fragments de la base du tronc et des échelons) d'un arbre servant à faire grimper les ours. L'inscription du Ier siècle n'est pas restituable [3].

Voici encore une représentation de l'ours dans un monument jusqu'ici fort peu connu. Il s'agit d'un relief

9332. — Fragment de marbre blanc conservé à Narbonne.
D'après E. Espérandieu, *Rec. gén. des bas-reliefs de la Gaule rom.*, t. I, 1907, p. 386, n. 609.

en marbre représentant les jeux du cirque, conservé aujourd'hui au musée de l'Ermitage, et qui se trouvait précédemment au musée des moulages de l'Académie des beaux-arts à Saint-Pétersbourg. C'est une dalle rectangulaire ornée sur l'une de ses faces de scènes en relief, et sur l'autre d'une croix. Il est douteux qu'elle ait appartenu à un sarcophage; mais on peut plutôt supposer qu'elle a servi naguère de parapet. Des enfoncements taillés dans les tranches longitudinales permettent de penser que la dalle a pu être placée entre un socle et une corniche. L'un des côtés transversaux est taillé en biais, ce qui donne lieu de croire qu'une autre dalle s'y joignait à angle droit.

Le bas-relief d'avers représente quelques scènes de jeux du cirque. Des scènes semblables se retrouvent sur les diptyques consulaires (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 641, fig. 7087) et sur le relief du musée de Sofia; les vêtements des personnages sont pareils.

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1915, p. CLXXVI. — [2] E. Espérandieu, *Rec. gén. des bas-reliefs de la Gaule rom.*, t. I, 1907, p. 386, n. 609. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4454; De Castellane, dans *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, 1836, p. 393, grav.; P. Mérimée, *Plaque de marbre gravée du musée de Narbonne*, dans *Revue archéol.*, t. VII, 1850, p. 618-620; L. Pech, *Lettre à propos d'une note de M. P. Mérimée*, dans *ibid.*, t. VIII, 1851, p. 31-36; Stark, *Städtleben*, p. 602; Tournal, *Catal. du musée de Narbonne*, p. 85, n. 385; Lebègue, *Inscr. de Narbonne*, p. 195, n. 240.

Toutes les scènes du relief forment une frise composée d'après les règles du haut-relief classique; les figures placées sur un fond uni, limitées par les deux *extrema linea;* les espaces libres remplis de figures réduites selon les dimensions de ces espaces. Les trois groupes sont reliés entre eux par une composition symétrique et centrale.

Mais le système du haut-relief n'est pas appliqué rigoureusement. Le relief est sans profondeur et plat. Les contours des silhouettes ont seuls quelque rondeur. Tous les autres détails sont rendus à l'aide d'incisions à tranches obliques, ou bien la surface du relief autour du détail est enlevée. L'emploi simultané de ces deux systèmes de relief donne lieu à des contresens; ainsi les jambes de l'acteur du groupe au sanglier semblent s'incruster dans le dos du chien.

On peut constater aussi l'infiltration des principes du relief pittoresque; raccourcis linéaires (la tête du vieillard, celle du taureau); quelques détails du second plan qui s'abaissent dans l'éloignement perspectif (les acrobates faisant la culbute, les pieds du taureau et ceux de l'ours, etc.); les figures qui semblent détachées du sol sont également disposées d'après les règles du relief pittoresque, mais la représentation du sol est omise. Le relief démontre la phase de développement de l'art byzantin, quand le relief pittoresque perd les éléments de paysage — le sol — mais garde encore la disposition des figures en perspective qui lui est propre. La même perspective se retrouve sur les diptyques d'Aréobinde et d'Anastase, sur le relief mentionné du musée de Sofia, etc. Le relief du musée de l'Ermitage appartient à la même époque, au commencement du VIe siècle.

9333. — Relief de marbre conservé au musée de l'Ermitage. D'après *Seminarium Kondakovianum. Recueil d'études offert à J.-J. Smirnov ; Études byzantines*, t. II, p. 148, pl. XVIII, n. 1.

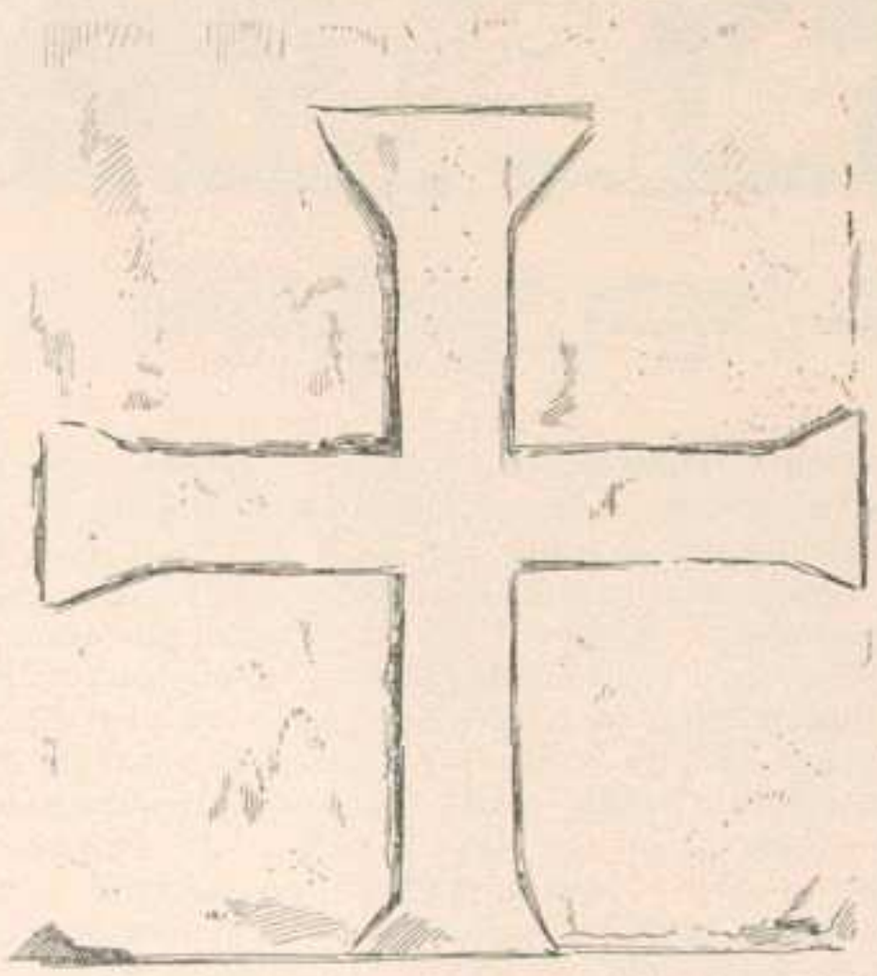

9334. — Croix taillée en plat au revers du fragment de marbre. *Ibid.*, pl. XX, n. 1.

Les types des visages se rapportent encore au type antique. Mais certains détails accusent des liens plus étroits avec un art barbare (les yeux traités de face, tandis que le visage est traité de profil, la posture du cavalier sur sa monture, l'irrégularité de la pose des personnages vus de dos). On peut affirmer que le relief est de travail provincial, ce qui est encore confirmé par la tradition, qui le rattache aux îles de l'Archipel (fig. 9333).

Au revers la dalle porte une croix taillée en plat. La forme caractéristique de ses branches la rattache aussi, à ce qu'il semble, au VIe siècle (fig. 9334).

Bibl. — L.-A. Maculevic, *Un relief représentant des jeux du cirque*, dans *Seminarium Kondakovianum. Rec. d'études offert à J.-J. Smirnov. Études byz.*, t. II, Prague, 1928, p. 148, pl. XVIII-XX.

Dans la chapelle XVII de Baouït (voir ce nom), dont l'interprétation donnée par J. Clédat nous paraît contestable, nous voyons un personnage : Apa George de Dan, escorté d'un ours (fig. 9335). Il faut rendre hommage au talent de l'artiste, en attendant qu'un hagiographe de profession nous mette sur la voie de ce personnage, qui vivait familièrement avec un ours.

Il n'y a pas lieu de s'attarder aux historiettes que le P. Ch. Cahier a rassemblées dans ses *Caractéristiques des saints* (p. 591-595) et qui relèvent de l'archéologie comme les contes de nourrices relèvent de l'histoire.

Nous parlerons plus loin du *cœmeterium Pontiani ad ursum pileatum*, l'Ours poilu était une enseigne de la banlieue de Rome à 1 km. environ de la ville, sur la voie conduisant à Porto.

Dans les monuments chrétiens nous voyons un ours figuré auprès de l'ascension d'Hélie (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2148, fig. 5620). Sur le diptyque de Florence,

représentant Adam dans le paradis terrestre, on ne voit pas l'ours, pas plus que sur les frises de la chaire de Maximien de Ravenne. Mentionnons pour finir l'ours bondissant sur le seau de plomb de Carthage [1] et un chasseur attaquant un ours sur une mosaïque de Beït Djebrin [2].

H. Leclercq.

OUSFANE (KHERBET EL-). — Algérie, département de Constantine, entre Sétif et Batna. Une église située à l'est du bourg antique, très ruinée. Graillot et Gsell ont fouillé une bonne partie du chœur. « Longueur 16 m. 95, largeur 10 m. 57. Une seule porte s'ouvrait sur le devant. Deux rangées de colonnes séparaient la nef des collatéraux (bases attiques

9335. — Chapelle XVII de Baouït. Fresque représentant Apa George de Dan, escorté d'un ours.
D'après J. Clédat, *La nécropole de Baouït*, dans *Mém. de l'Inst. franc. d'archéol. orient.*, t. XII, pl. XLVII-XLVIII.

à socles bas, fûts mesurant 2 m. 26 de hauteur, chapiteaux à bandes superposées). Contre le mur de façade, chaque colonnade se terminait, selon l'usage, par une demi-colonne adossée; au contraire, en avant de l'abside, il semble qu'il y ait eu, à droite et à gauche, un pilastre. Le chœur, profond de 5 m. 17, était clos par des dalles, emboîtées dans des piliers. Il était pavé de briques vers l'entrée et de grandes dalles vers l'abside. Au milieu de ce chœur, nous avons dégagé trois petits pilastres en pierre (hauts de 0 m. 96, larges de 0 m. 45 et de 0 m. 39), dont deux sont décorés, sur le devant, d'un pampre sortant d'un vase et dont le troisième présente, outre des ornements floraux et géométriques, un monogramme constantinien, accosté de l'ω; l'A n'y figurant pas, nous devons croire qu'il existait un quatrième pilastre, symétrique à ce dernier et orné d'un monogramme avec la première lettre de l'alphabet grec. Ces supports étaient coiffés de chapiteaux, d'ordre corinthien dégénéré. Il est probable qu'ils étaient placés aux quatre angles d'un autel et appliqués contre un socle plein, soutenant la table sainte. Une base attique, à plinthe peu élevée, et un fût, haut de 1 m. 83, qui gisaient aussi dans le chœur, ont peut-être appartenu à un *ciborium*. L'abside est surhaussée de 0 m. 60; on y monte par deux escaliers latéraux; l'un de deux marches, l'autre de trois. Elle n'est pas flanquée de sacristies. D'après le style des pilastres et le monogramme, nous pouvons attribuer approximativement cette basilique à la seconde moitié du IVe siècle ou au siècle suivant. »

Bibliographie. — Graillot et Gsell, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIV, 1894, p. 571-574, fig. 25-27. — S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 246-247; *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille XXVII, n. 26.

H. Leclercq.

1. OUTILS. — A différentes reprises, notamment à propos des fibules (voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot) et de l'orfèvrerie (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot, col. 2517), nous avons parlé du trésor trouvé à Szilagy-Somlyó, dans le nord de la Transylvanie, en 1797, et d'une autre découverte au même lieu, en 1889. C'est à la première trouvaille qui comprend plusieurs médailles, dont la dernière est de Gratien (367-383), qu'appartient le collier conservé au musée national de Vienne. Cette chaîne est en or et on y a suspendu toute une collection d'outils minuscules, ainsi qu'une boule en topaze ou en cristal de roche sertie dans une monture composée de deux panthères. Cette collection d'outils est fort intéressante : pince, lime, marteau, ciseaux, raclette, poinçon, fourche, hachette, foret, etc. entremêlés de feuilles de vigne trouées et ornées d'un pointillé. Cette collection ne pouvait, vu ses dimensions, rendre service, c'est un jeu plus qu'autre chose, mais nous le croyons unique en son genre (fig. 9336). Dernier quart du IVe siècle environ.

H. Leclercq.

2. OUTILS ET OUTILLAGES. — I. Définition. II. Travail du bois. 1° Outils du bûcheron. 2° Outils du charpentier. 3° Outils du menuisier. III. Travail de la pierre. 1° Outils du carrier. 2° Outils du tailleur de pierre. 3° Outils du marbrier. 4° Outils du lapicide. 5° Outil du maçon.

I. Définition. — Le mot français « outil » vient en droite ligne du verbe latin *uti*, « se servir », étymologie confirmée par la courte inscription que l'on trouve parfois sur certains outils d'origine romaine : *utere felix*. On l'emploie pour désigner tout instrument de travail des gens de métier, et nous réservons le terme « instrument », qui a paru plus adapté, aux professions dites libérales. Chez les Romains, le terme, qui correspond à notre mot « outil », est celui de *fabrilia*, qui, chez eux, s'employait dans un sens général, pour désigner toutes les différentes espèces d'outils et d'instruments employés par les charpentiers, les forgerons et tous les autres artisans, qui travaillaient les matières dures, comme le bois, le bronze, le fer, la pierre, le marbre, les pierres précieuses, l'ivoire, etc. *Tractant fabrilia fabri* [3]... tandis qu'on réservait le mot *instrumenta fabrilia*, pour désigner les instruments employés par ceux qui travaillent la terre ou qui ne travaillent que sur des matières tendres, comme le potier, le modeleur, le cordonnier, etc. [4].

II. Travail du bois. — 1° *Outils du bûcheron (lignarii)*. — 1. *Dolabra* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2962, fig. 1010). — Un bas-relief accompagné de cette inscription :

DOLABRAR· COL· FAB·

Dolabrarius collegii fabrum, trouvé à Aquilée dans un tombeau, nous renseigne sur la forme de la *dolabra*

[1] Voir *Dictionn.*, t. I, col. 611, fig. 116; col. 740, fig. 169. — [2] *Revue bibl.*, 1922, p. 269, fig. 3. — [3] Horace, *Épîtres*, II, I, 116. — [4] Rich, *Dictionn. des antiq. rom.*, Paris, 1859, art. *Faber*.

spéciale aux bûcherons et aux artisans. C'est un outil léger, avec un long manche et destiné à couper, tailler, équarrir, fendre les bois abattus. Il est composé de deux lames, l'une triangulaire, avec tranchant parallèle au manche, sert à tailler les côtés du bois, pour lui donner une première façon; l'autre lame, perpendiculaire au manche et un peu contournée, sert à travailler la surface supérieure de la pièce de bois. La partie coudée a pour effet d'empêcher la lame de pénétrer trop avant dans le bois. On devait manier cet instrument à petits coups secs. Quand la *dolabra*, au lieu de deux lames, en portait une seule et une pointe également contournée, celle-ci servait de coin pour ouvrir les fentes du bois.

Cet instrument était aussi employé à l'armée pour abattre et travailler les bois convenables aux fortifications. *Dolabris enim silvas sternere aggressi* [1]. Les *fabri tignarii* [2] ne s'attaquaient habituellement qu'aux arbres de moyenne grosseur. La lame de la *dolabra* servait à équarrir les pieux du *vallum* et à en tailler les pointes [3]; la pointe ou la petite lame de cet outil servait à fendre les rondins en plusieurs pièces. Les soldats romains faisaient aussi usage de la *securis dolabrata* [4], dont le manche était beaucoup plus court et la lame beaucoup plus large, semblable à celle de la *securis*. Ils se servaient aussi de la *dolabra* pour casser les pierres, démolir les murailles, faire tomber les fortifications de toutes sortes, particulièrement celles des camps ennemis [5]. Enfin la *dolabra* figurait parmi les outils des charpentiers de navire [6].

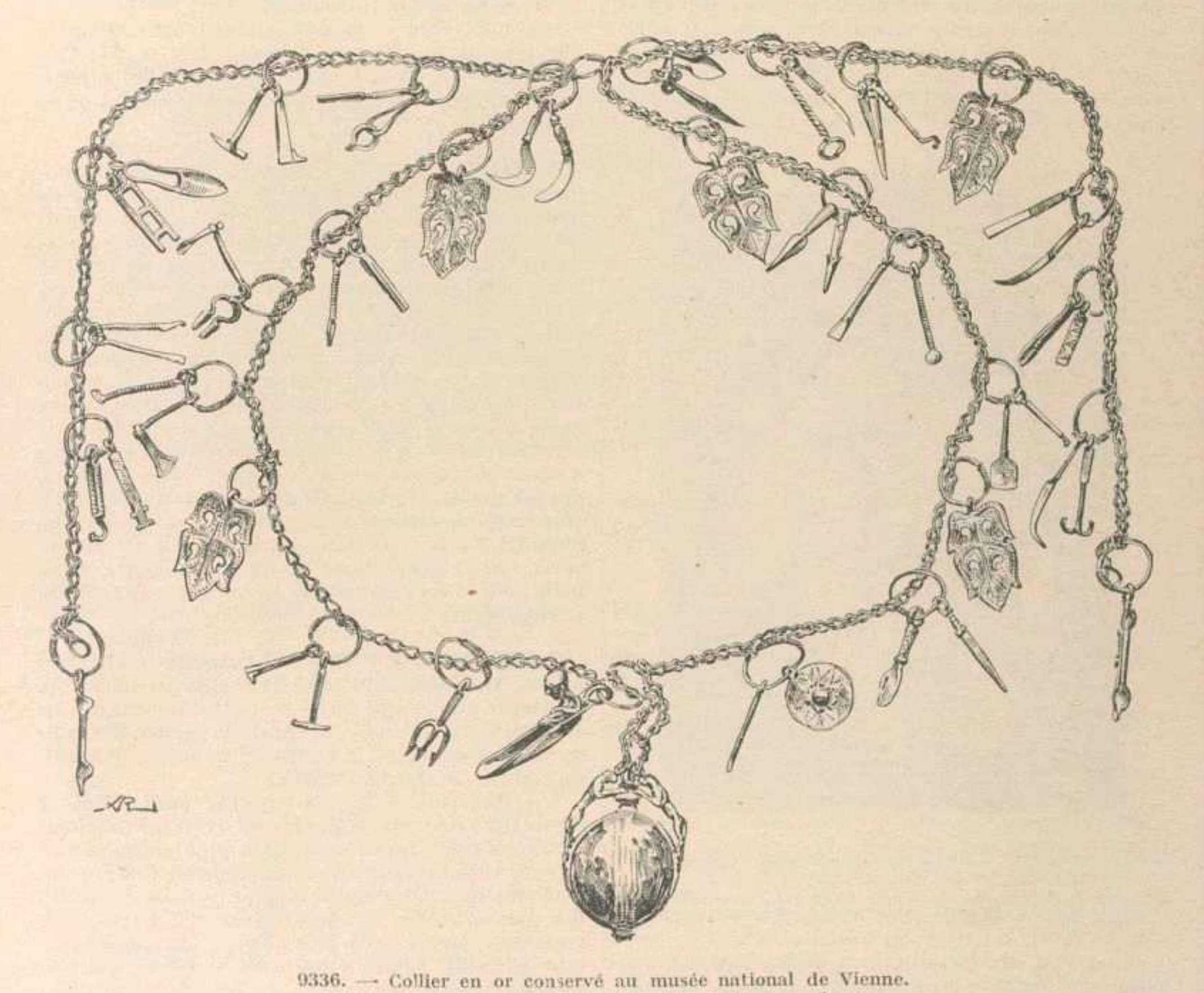

9336. — Collier en or conservé au musée national de Vienne.
D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. LVI.

2. *Phalanga ou Palanga.* — Grande et forte perche, dont se servaient les *dendrophori*, pour amener de la forêt à pied d'œuvre un arbre ébranché. On passait plusieurs câbles ou plusieurs courroies autour de l'arbre ou de l'objet à transporter, opération représentée par un bas-relief du musée de Bordeaux [7], puis câbles et courroies étaient reliés à une ou deux *phalangæ*, et tout l'ensemble était porté par deux, quatre

[1] Quinte-Curce, *Hist. d'Alexandre le Grand*, édit. Panckoucke, Paris, 1834, l. VIII, c. v, p. 152. — [2] Les *fabri tignarii* formaient une centurie dans chaque légion; leur travail consistait à préparer les pieux du *vallum*, à construire et réparer les machines de guerre; Boxler, *Précis des institutions publiques de la Grèce et de Rome*, Paris, 1903, p. 207; à remarquer que T. Claudius, dans l'inscription d'Aquilée, se désigne comme un vétéran de la VIIe légion et un *pilastilus*. — [3] Juvénal, *Satires*, VIII, 248. — [4] Rich, *Dictionn. des antiq. rom.*, art. *Dolatus;* Saglio et Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, fig. 2487. — [5] Tite-Live, IX, XXXVII; XXI, II; Hannibal, *Afros cum dolabris ad obruendum ab imo murum mittit.* — [6] Juvénal, *I nunc et ventis animam committe dolato Confisus ligno...;* Properce, IV, II, 59, *Stipes acernus eram properanti falce dolatus.* — [7] Camille Jullian, *Gallia*, Paris, 1919, p. 113.

ou même huit hommes. Le spécimen, que nous donnons ici d'après Rich [1], est tiré d'une lampe en terre cuite. Huit porteurs, la main droite appuyée sur un bâton en guise de canne, transportent un lourd tonneau. Une peinture du cimetière Ostrien (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1704, fig. 438) représente la même scène. On n'y voit aujourd'hui que sept porteurs (on peut être sûr cependant qu'ils sont huit pour cette opération); ceux-ci portent avec des *phalangæ* un énorme tonneau. Ils ont aussi dans la main droite un long bâton, sur lequel ils s'appuient. Il n'y a aucun doute qu'il ne s'agisse en l'espèce de *phalangarii* et c'est en mémoire de l'un d'eux, ouvrier ou patron, que cette fresque fut peinte.

« Lorsque la pesanteur d'un objet, dit Vitruve [2], exige qu'il y ait quatre ou six hommes pour le porter, on le met parfaitement en équilibre au milieu des *phalangæ* — *per ipsa media centra phalangarum* — qui doivent servir, afin que tout le poids de la charge soit divisé, de manière que chaque porteur n'ait à soutenir sur son épaule qu'une part proportionnée à leur nombre. Pour cela le milieu des perches, où sont attachées les courroies des porteurs, est armé de clous, pour empêcher que les fardeaux ne glissent d'un côté ou de l'autre, car s'ils s'écartent du centre, ils pèsent davantage sur l'épaule de celui dont ils se sont rapprochés. »

3. *Securis.* — La *securis* était la hache dont se servait le bûcheron pour abattre les arbres [3]. En temps de guerre, elle était une arme redoutable entre les mains du soldat, pour attaquer les portes et les retranchements ennemis [4]. Mise dans les faisceaux, *fasces cum securi*, elle est l'insigne du pouvoir suprême [5]. Elle servait également à égorger le bétail dans les sacrifices [6]. La *securis* se présentait sous plusieurs formes : *a)* Lame de fer droite ou triangulaire au taillant rectiligne. On peut donner comme exemple de ce type la hache de Fontenay-le-Comte (voir *Dictionn.*, t. V, col. 18-58) et la belle lame trouvée à Mandeure (Doubs, arr. de Montbéliard), sur la rive droite du Doubs en 1846 [7], ainsi qu'une autre belle lame, malheureusement fragmentée. C'est une belle hache de forme rectangulaire, rattachée à la tête d'emmanchement par un quart de cercle parfaitement venu [8]. Elle ressemble étrangement à la hache des faisceaux [9]. *b)* La lame tranchante est ronde, rattachée au manche par des arcs de cercle et fixée sur une douille (voir *Dictionn.*, t. I, col. 902). Épitaphe découverte dans le cimetière de Priscille. *c)* La *bipennis*, ou double hache, portant deux lames identiques, soit triangulaires, soit rondes. Voir la *bipennis* triangulaire de Mandeure [10], la *bipennis* ronde donnée par R. Cagnat [11]. Cet outil avait le grand avantage, quand l'un des taillants était usé ou amorti, de pouvoir servir encore. *d)* La *securis dolabrata* était une variété de la *bipennis;* elle portait une lame large sur un côté et, de l'autre, une lame étroite et courte comme la *dolabra*. Comme la *securis* [12], la *bipennis* servait à l'abattage des arbres [13], tandis que la *securis dolabrata*, instrument plus petit, servait à l'équarrissage et à l'élagage. Dans les monuments figurés, la hache du *victimarius* est généralement semblable au premier type de *securis*.

Le musée de Châtillon-sur-Seine [14], si riche en outils gallo-romains, possède une magnifique lame de hache, provenant des fouilles de Vertault. Elle appartient au premier type décrit (voir, au musée de Châtillon, pl. II A, n. 1). Une autre, très bien conservée, appartient au type *bipennis*. Elle est formée de deux lames courbes assez épaisses; le taillant large est des deux côtés perpendiculaire au manche. Cette hache devait, comme la *securis dolabrata*, servir à travailler les bois abattus pour les aplanir (voir *ibid.*, pl. II, n. 3).

4. *Serra.* — Grande scie du scieur de bois, *sectores materiarum*, bûcherons et scieurs de long [15]. La lame dentée était terminée, comme les nôtres, par deux manches de bois ou par deux douilles, dans lesquelles on passait un manche de bois, pour la manœuvrer dans les deux sens [16]. Certaines scies portaient des dents sur les deux côtés de la lame, ce qui faisait rêver les poètes comme Ovide. Celui-ci attribuait la paternité de la scie double à Dédale, qui l'aurait copiée sur l'arête médiane des poissons.

Ille etiam medio spinas in pisce notatas
Traxit in exemplum ferroque incidit acuto
Perpetuos dentes et serræ reperit usum.

Pour sectionner les arbres à la longueur voulue, ceux-ci étaient placés sur des chevalets assez bas (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1583, fig. 5994 qui représente le supplice d'Isaïe, d'après une fresque d'El-Bagaouât).

Le P. Garrucci a publié dans la *Civiltà cattolica* (Ve sér., t. I, p. 692) un fragment de coupe dorée sur lequel se trouve représentée la grande *serra* des anciens. Elle est composée d'une longue et large lame dentée, montée exactement comme le sont nos modernes scies à bois, avec cadre et corde de tension à la partie supérieure. Deux hommes la manœuvrent à bout de bras, pour scier les jambes du prophète Isaïe. Cette scène illustre les paroles de saint Paul (épître aux Hébreux, XI, 37); *Lapidati sunt, secti sunt*, ou ces autres de saint Jérôme [17] : *Unde et nostrorum plurimi illud, quod de passione sanctorum ad Hæbreos ponitur, serrati sunt, ad Isaiam referunt passionem.* A remarquer que la façon d'opérer des deux scieurs paraît bien indiquer que le corps du martyr devait être coupé en plusieurs tronçons.

Le scieur de long *(prista)* sectionnait les arbres en planches larges et épaisses, qu'il refendait ensuite pour en faire des poutrelles et des solives propres à la construction ou à la menuiserie. Pour ce faire, l'instrument qu'il employait était la scie à cadre, telle qu'on l'emploie encore aujourd'hui. Mais la manière dont on s'en servait est assez inattendue [18]. Le morceau à refendre est placé obliquement sur un établi et un étai. L'un des scieurs est monté des deux pieds sur la planche, que son poids maintient en équilibre. Quand la planche était à moitié sciée, il fallait nécessairement la retourner pour scier l'autre moitié.

[1] Rich, *Dictionn. des antiq. rom.*, art. *Phalanga* et *Phalangarii;* Saglio et Pottier, *Dictionn.*, fig. 5615; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, col. 1785, 7803. — [2] Vitruve, *De architectura*, l. X, c. III. — [3] Virgile, *Duris excisa securibus ilex.* — [4] Tite-Live, XXVIII, III, 13, *Securis dolabrisque cædebantur et refringebantur portæ.* — [5] Boxler, *Précis des institutions de la Grèce et de Rome*, p. 229. — [6] Horace, *Odes*, I, XXIII, 12; Ovide, *Tristes*, IV, II, 5, *Percussa securi victima;* Boxler, *op. cit.*, p. 367. — [7] M.-F. Morel-Macle, *Antiq. de Mandeure*, Montbéliard, 1847, pl. XLIV, n. 1. — [8] M.-F. Morel-Macler, *Antiq. de Mandeure*, pl. XLII, n. 7. — [9] Rich, *Dictionn. des antiq. rom.*, au mot *Fasces.* — [10] M.-F. Morel-Macler, *op. cit.*, pl. XLV, n. 4. — [11] R. Cagnat, art. *Bipennis*, dans *Lexique des antiq. gr. et rom.*, in-12, Paris. — [12] Rich, *ibid.*, au mot *Accinctus*, un soldat se préparant à abattre un arbre avec la *securis*. On peut remarquer que le bois est de moyenne grosseur. — [13] Virgile, *Ferro sonat icta bipenni. Fraxinus...* — [14] Ces pl. et d'autres qui suivront, sont dues à l'obligeance de M. H. Lorimy, conservateur du musée de Châtillon-sur-Seine. Qu'il en soit ici sincèrement remercié. — [15] M. Héron de Villefosse a signalé dans le *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, année 1884, p. 109, un bas-relief représentant des scieurs de long à leur travail. — [16] Vitruve, *De architectura*, l. I, c. V, VII; Virgile, *Géorgiques*, l. I, vs. 143; Sénèque, *Épîtres*, XC, *Tum ferri rigor atque arguta lamina serræ.* — [17] S. Jérôme, *In Is.*, XV, 7. — [18] Rich, *ibid.*, au mot *Prista;* Pline, *Hist. naturelle*, l. XXXIV, c. X, 3.

Le *serrarius*, fabricant de scies, se chargeait aussi de l'affûtage de cet outil, quand la lame était émoussée. Sénèque [1] se plaint du bruit infernal que font ces artisans, mettant le trouble dans tout le voisinage. Ce bruit agaçant, Cicéron l'avait connu avant lui, quand il écrivait : *Stridor serræ tum cum acuitur* [2]. Le musée de Châtillon-sur-Seine possède un exemplaire de scie (dite passe-partout ou passant) de bûcheron ou de charpentier. Elle provient de Vertault (voir *ibid.*, pl. III A, n. 1).

2° *Outils du charpentier (tignarii).* — Les Romains dénommaient les charpentiers *tignarii : Fabros tignarios dicimus non eos duntaxat qui ligna dolarent, sed omnes qui ædificarent* [3].

1. *Ascia lignaria.* — L'outil du charpentier, connu sous le nom d'*ascia*, nous est donné par une stèle gallo-romaine [4] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2944, fig. 994). C'est un outil de fer formé d'une lame tranchante légèrement triangulaire, inclinée à environ 45° par rapport au manche, et portant à l'arrière une pointe quadrangulaire. Le manche en est très court. On en attribuait l'origine à Dédale [5]. Cet instrument est encore employé dans le Lyonnais, où il a gardé son nom ancien (on l'appelle ascie) et dans la Saintonge, où il est connu sous le nom d'aiscée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2945). Cet instrument de travail était employé non seulement par les charpentiers, mais par tous les ouvriers qui travaillaient le bois, comme les charrons, les constructeurs de navires, les menuisiers, les ébénistes, les sculpteurs. C'était un outil qui servait essentiellement à dégrossir le bois, pour lui donner une première ou deuxième façon. Le *tignarius* ou charpentier s'en servait pour équarrir parfaitement les pièces d'une charpente; le charpentier de navire, pour commencer à modeler les grosses pièces de bois sculptées, qui formaient la proue ou la poupe des vaisseaux de cette époque (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2918, fig. 984) [6]. Quand un ouvrier se servait de cet outil, il plaçait la pièce de bois dans la position verticale ou légèrement inclinée et frappait à petits coups secs et répétés, pour former l'ébauche de son travail et n'enlever qu'un mince copeau. Aujourd'hui les charpentiers mettent les bois à façonner dans la position horizontale, pour se servir de l'herminette. Un bas-relief de la villa Albani représente un ouvrier de Dédale, modelant avec l'*ascia* la patte de la génisse de bois [7]. Un autre bas-relief nous montre un ouvrier ébéniste façonnant un pied de siège ou de meuble en forme de griffon, en se servant de l'*ascia* [8]. L'*ascia* de ces ouvriers, au lieu d'avoir une pointe, comme celle du charpentier, porte de l'autre côté de la douille d'emmanchement un véritable marteau. Les antiquités de Mandeure nous fournissent une très belle *ascia* de fer de ce dernier type [9]. Ce marteau devait sans doute servir à l'emmanchement des pièces, quand elles étaient terminées. L'ouvrage une fois ébauché à l'*ascia* recevait le nom d'*opus exasciatum* [10], pour indiquer que le premier travail était terminé, n'attendant plus que le finissage et le polissage avec des outils plus délicats.

2. *Clavus.* — Dans l'antiquité, il y avait un certain nombre d'ouvriers spécialisés dans la fabrication des clous et des chevilles pour les assemblages des charpentes et autres constructions en bois. On les appelait *clavarii materiarum* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2034 sq.). Le *clavus trabalis* était un très grand clou de fer, dont on se servait dans les constructions pour assembler les poutres principales [11]. Le musée des Antiquaires de l'Ouest possède un énorme *clavus trabalis*, provenant des fouilles du P. de la Croix à Sanxay. Le *clavus* pouvait être remplacé par l'*epiurus*, cheville ou clavette de bois [12].

3. *Linea.* — Cordeau de charpentier. C'était une simple corde couverte de craie, que l'on tendait au-dessus des planches à découper. Après l'avoir pincée comme la corde d'un arc suivant une direction perpendiculaire à la surface du bois, on la lâchait brusquement pour tracer ainsi nettement une ligne, par laquelle devait passer la scie. Les maçons s'en servaient également dans les mêmes conditions pour tracer leurs pierres [13]. On se servait aussi de la *linea* pour prendre des mesures. Ces lignes avaient alors cinq pieds (1 m. 48), équivalant au *passus*, ou deux pieds et demi (0 m. 74), égalant le *gradus*.

4. *Malleus.* — Maillet de bois employé par les charpentiers, les menuisiers, les ébénistes, pour enfoncer le ciseau dans le bois, quand les coups devaient être modérés ou délicats [14]. Il va sans dire qu'il n'est rien resté de ces maillets, mais leur figuration sur les monuments nous les montre sous la forme quadrangulaire ou cylindrique. Le musée de Châtillon-sur-Seine possède trois petits marteaux, de grosseur moyenne, à tête carrée, panne en travers, à bouts arrondis, qui paraissent avoir servi plutôt pour les métaux que pour le bois (voir pl. II, n. 3, 4, 5) [15].

5. *Norma.* — Selon Vitruve [16], Pythagore a inventé et fait connaître la « manière de tracer un angle droit, sans employer l'équerre, dont se servent les ouvriers. Cet instrument, qui sort si rarement juste des fabriques, malgré toute la peine qu'on se donne pour le faire... On prend trois règles, qui ont de longueur l'une trois pieds, l'autre quatre, la troisième cinq. On les dispose de manière qu'en se joignant par leurs extrémités, elles présentent un triangle, qui donnera une équerre juste. » L'équerre, sous toutes ses formes concrètes, est très souvent représentée sur les monuments funéraires des artisans comme un outil d'un usage courant. La forme la plus simple de l'équerre, c'est la représentation de cette figure géométrique dans une planche sciée à l'intérieur à angle droit. C'était l'équerre des charpentiers et des maçons. Elle ne pouvait servir qu'à mesurer les angles sortants, comme le quart d'une poutre, d'une pierre, d'une maçonnerie. La deuxième forme, plus soignée, est l'équerre des menuisiers. Construite en bois ou en métal, elle est formée de deux règles plates se coupant à angle droit [17]. A. Héron de Villefosse [18] signale une équerre de cette sorte sur la stèle d'un menuisier, Beitenos, spécialisé dans la fabrication des lits (voir *Dictionn.*, t. V, col. 346, fig. 4147). Celle-ci, plus exacte et plus pratique, sert à vérifier à la fois les angles rentrants et les angles sortants. Parfois l'équerre de bronze est munie, au moins sur un côté, d'un rebord, qui lui permet de glisser à la façon d'un T sur le bord de la planche ou de la pièce de bois, dont on veut contrôler les angles. Parfois aussi, pour que l'équerre ne se déforme pas, l'angle intérieur est traversé par une barre, qui rattache les deux ancones

[1] Sénèque, *Épître*, LVI. — [2] Cicéron, *Tuscul.*, V, XL. — [3] *Dig.*, L, XVI, 235. — [4] *Bull. monumental*, 1861, p. 193. — [5] Pline, *Hist. naturelle*, l. VII, c. LVI. — [6] Cicéron, *De legibus*, l. II, c. XXIII; Pétrone, *Satiricon*, 74. — [7] Rich, *ibid.*, au mot *Ascia*. — [8] Fougères, *Vie publ. des Grecs et des Romains*, Paris, 1900, petit in-fol., p. 93, fig. 706. — [9] M.-F. Morel-Macler, *Antiq. de Mandeure*, pl. XLIV, n. 2. — [10] Plaute, *Asinaria*, II, II, 93. — [11] Cicéron, *Verrines*, VI, XXI; Horace, *Odes*, I, XXXV; Pétrone, *Satiricon*, 75. — [12] S. Isidore, *Origines*, l. XIX, c. XIX, n. 7; Palladius, *De re rustica*, XII, VII, 15. — [13] Palladius, *op. cit.*, III, IX, 10; Vitruve, *De architectura*, l. VII, c. III, V; Cicéron, *Ad Quintum*, III, III. — [14] Plaute, *Mercator*, II, III, 57. — [15] Fougères, *op. cit.*, p. 93, fig. 702 et 703. Voir aussi *Dictionn.*, t. VIII, col. 1330, les n. 2, 4, 5, 6, 7, inscriptions portant la représentation de maillets; t. X, col. 1202, fig. 1716, ainsi que t. V, col. 344, 346, fig. 4146-4147. — [16] H. Lorimy, *Étude inéd. sur les outils et ustensiles en fer trouvés à Vertault*, juin 1927. — [17] Vitruve, *De architectura*, l. III, c. V, XIV. — [18] A. Héron de Villefosse, *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1901, p. 206.

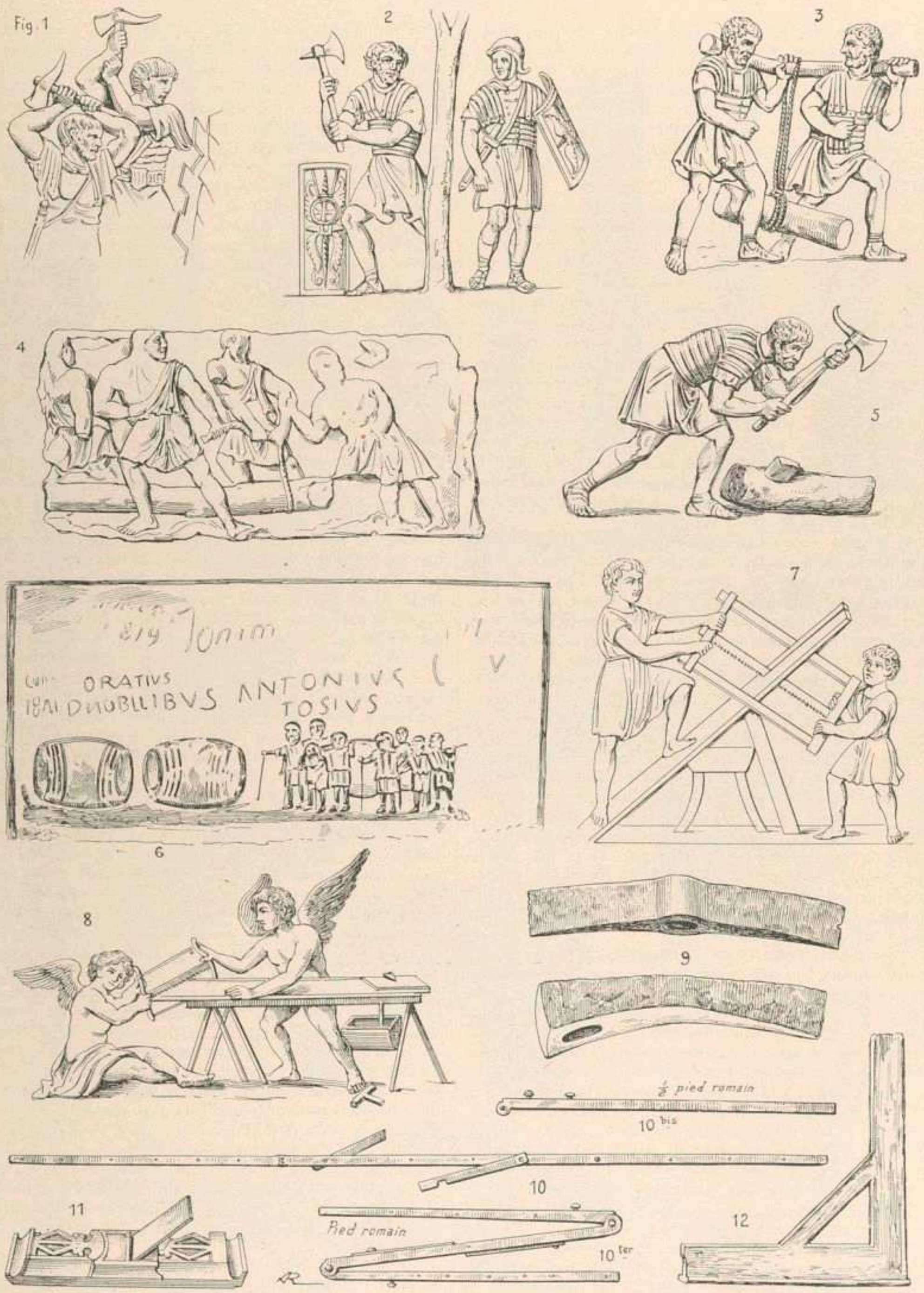

9337. — Travail du bois. — 1. *Securis dolabrata*, d'après Saglio, *Dict.*, fig. 2487. — 2. Soldats abattant un arbre. Bas-relief de la colonne Trajane. — 3. Dendrophores, bas-relief de la colonne Trajane. — 4. Dendrophores, bas-relief du musée de Bordeaux, d'après C. Jullian, *Gallia*, p. 113. — 5. Soldat équarrissant un arbre. Bas-relief de la colonne Trajane. — 6. *Phalangarii*, peinture du cimetière O trien, d'après Wilpert, *Pitture*, pl. CCII. — 7. *Prista*, scieur de long, d'après un vase antique. — 8. *Fabrica* de menuisier, d'après P. Guiraud, *Lectures historiques*, *Romains*, p. 360. — 9. *Bipennis et securis*, d'après Morel-Macler, *Antiq. de Mandeure*, p. 44. — 10. Pied romain, d'après *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1901, p. 203, fig. 4. — 11. *Runcina*, rabot, d'après Saglio, *Dict.*, fig. 5963. — 12. Équerre, d'après Morel-Macler, *op. cit.*, pl. XLII.

ou côtés de l'instrument [1]. Ces mêmes artisans, charpentiers, maçons, menuisiers, employaient le triangle rectangle sous la forme d'une planchette ou d'une lame de métal ayant cette figure [2]. Ces équerres plates servaient surtout à tracer, à faire des coupes sur le bois ou la pierre, qu'on sciait ensuite [3]. D'après Vitruve, les équerres communes n'étaient pas toujours fabriquées avec une grande précision par les artisans qui en faisaient usage [4].

6. *Perforaculum.* — Outil qui servait à percer de part en part les gros bois, comme les *trabes*, pour les fixer au sommet des colonnes, ou les *tigna*, entraits, pour les assembler avec les autres pièces d'une charpente. Par le fait, c'était une gouge ou cuiller de grande taille, tandis que la *terebra* servait pour les bois moyens [5]. Le musée de Châtillon-sur-Seine possède trois cuillers de charron ou de charpentier, tarières longues de 0 m. 26, à tête plate, triangulaire, pouvant s'adapter dans un manche transversal en bois ou dans un vilebrequin, ainsi que deux autres plus petits, mais de même type (voir, *ibid.*, pl. II A, n. 2) [6]. On signale également cinq mèches plates à trois pointes avec douille, largeur 0 m. 145 à 0 m. 42. Peut-être faut-il ranger parmi les outils du charpentier, du menuisier ou du tonnelier la belle plane ou hachoir qui forme le n. 4 de la pl. II B du même musée.

7. *Regula.* — Les charpentiers et menuisiers, pour prendre leurs mesures, se servaient, comme ceux de nos jours, d'une barre de bois ou de métal, portant des graduations conformes au système établi par la loi. Ces artisans, obligés de prendre de plus longues mesures que les tailleurs de pierre, se servaient du *gradus* de 2 pieds et demi (0 m. 74), ou du *passus*, de 5 pieds (1 m. 48) [7]. Il va sans dire qu'il n'est rien resté, dans les fouilles, de ces grandes *regulæ*. Dans les constructions l'entrepreneur et l'architecte prenaient leurs mesures, au fur et à mesure du travail, avec la *regula* [8]. D'ailleurs, dans tous les corps de métier, les artisans se servaient de la *regula* ou réglette, pour déterminer les mesures exactes des objets qu'ils devaient façonner. Elle était surtout en usage chez les charpentiers, *tignarii*, chez les menuisiers, *intestinarii*, les ébénistes, maçons, sculpteurs (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2944, fig. 994). Un bas-relief du musée de Bordeaux représente un charpentier portant la réglette de la main gauche. Cette réglette est divisée en parties égales par des traits.

Tous les exemplaires de ces réglettes que nous possédons aujourd'hui sont constitués, sauf le pied de Mirebeau-sur-Bèze dont nous parlerons plus loin, par deux lames de bronze assez minces, à quatre facettes, réunies entre elles par une charnière. « L'instrument ressemble ainsi à un compas sans pointes, facile à transporter ou à mettre en poche, comme les mètres pliants en usage de nos jours. » Les côtés de la réglette, quand elle est dépliée, sont souvent un peu plus étroits vers les extrémités. Pour obtenir une plus grande rigidité dans l'emploi de cet instrument, une lamelle de bronze, fixée sur l'une des branches, pivote autour de son axe pour venir se fixer, par l'intermédiaire de deux encoches, sur deux boutons placés sur l'autre branche, recouvrant ainsi entièrement la charnière.

La graduation de ces instruments comporte quatre lectures, suivant qu'on l'emploie sur l'une ou l'autre des faces, l'un ou l'autre des côtés. *a)* L'un des côtés sert à mesurer la longueur totale du pied ou celle du demi-pied qui est indiqué seulement par la ligne de sectionnement de la charnière. La longueur du pied romain, ainsi constatée, est de 0 m. 2957. Il y a cependant des variations de 1 à 3 millimètres entre les spécimens connus jusqu'à ce jour. Diverses circonstances sont cause de ces différences d'appréciation. L'outil a servi pendant longtemps, les charnières se sont relâchées, puis ont été consolidées par un rétrécissement de la lamelle; les extrémités se sont usées par frottement dans les poches, les augets, ou le passage des instruments qui servaient à tracer, la plupart du temps une pointe de fer. « Originairement cette longueur devait être la même pour tous. Il est bien évident que les exemplaires parvenus jusqu'à nous ne sont pas toujours des instruments d'architecte ou d'artistes en ouvrages de précision; le plus souvent ils ont servi à des ouvriers ou à de vulgaires commerçants. Les constatations opérées sur des instruments à charnière, qui nous arrivent pour la plupart détériorés, gauchis ou non, ne peuvent donner des résultats d'une précision absolue [9]. » *b)* La face intérieure, sur laquelle se replie l'instrument, est divisée en quatre parties égales par la ligne de sectionnement de la charnière et par un point au milieu de chaque branche. Ces quatre divisions sont les *palmi*. Exemplaire B du musée du Louvre [10]. Les deux branches ont été rapprochées par une restauration moderne. Il y a un relâchement très sensible de la charnière (*id.*, n. 2). Le *palmus*, largeur de la paume de la main, ou quart du pied, peut être apprécié entre 0 m. 739 et 0 m. 074. *c)* Le côté opposé est divisé en douze parties égales (*id.*, n. 4); ce sont les *unciæ*, dont la valeur peut être approximativement appréciée à 0 m. 0246 (*id.*, n. 2). *d)* La face extérieure, celle qui reste apparente, quand l'instrument est fermé, porte seize divisions qui sont les *digiti*, estimés à 0 m. 0183 ou 0 m. 0185. C'est la face par laquelle est vue la réglette dans le bas-relief de Bordeaux, où effectivement huit divisions sont apparentes [11]. La réglette, pliée en deux, n'était pas embarrassante; elle n'avait que 0 m. 1478.

Cependant le pied trouvé à Mirebeau-sur-Bèze, en 1884, au lieudit « la Garenne », sur la gauche de l'ancienne voie romaine de Langres à Genève [12], est le seul exemplaire connu qui soit divisé en trois parties par deux charnières, retenues par des lamelles, comme celle décrite plus haut. Ces charnières, qui rattachent la tige du milieu aux deux autres tiges, jouent en sens opposé. L'ensemble replié n'a pas plus de 0 m. 10 environ. Comme dans les autres pieds romains, la réglette est divisée suivant les faces et côtés en quatre, douze, seize espaces égaux, sauf sur la face supérieure, où les divisions 4, 8 et 12 sont marquées par deux points au lieu d'un seul. « Observons en terminant que notre pied, dont la fabrication est très soignée, a cependant des divisions fort inégales. C'est ainsi que les doigts varient entre 0 m. 018 et 0 m. 019, qu'il s'en trouve un de 0 m. 016 et que le plus grand atteint 0 m. 0215. Les *palmi* de cette face ont 0 m. 074, 0 m. 074, 0 m. 072 et 0 m. 074. Les pouces mesurent 0 m. 0235, et même 0 m. 0226. La face uniquement consacrée aux *palmi* nous les donne de 0 m. 073, 0 m. 075, 0 m. 072 et 0 m. 074 [13].

« Il y a tout lieu de croire que les sous-multiples de ce pied n'étaient point utilisés; en tout cas l'inégalité

[1] *Antiq. de Mandeure*, sur le Doubs, l'antique *Epamantadurum* de l'*Itinéraire* d'Antonin, ouvrage cité, pl. XLII, n. 6. — [2] G. Fougères, *op. cit.*, fig. 698. Stèle funéraire d'un maçon. — [3] Vitruve, *De architectura*, l. VII, c. III; Pline, *Hist. naturelle*, l. XXXVI, c. LI. — [4] Vitruve, *op. cit.*, l. IX, c. II. — [5] Arnobe, *Adversus gentes*, édit. Orellius, Leipzig, 1816, l. VI, c. XIV : *perforaculis dolatum, terebrarum vertigine excavatum*. — [6] Conférence de M. H. Lorimy au Congrès des sociétés savantes, à Bourg, en juin 1927. — [7] Vitruve, *De architectura*, l. V, c. III. — [8] G. Fougères, *op. cit.*, p. 93, fig. 708. — [9] A. Héron de Villefosse, dans *Mém. des antiq. de France*, 1901, p. 240. — [10] *Idem*, p. 224, fig. 4 B; coll. Durand, n. 3015. — [11] C. Jullian, *Gallia*, p. 112. — [12] Ferd. Rey, *Étude sur une mesure antiq.*, dans *Mém. des antiq. de France*, 1901, p. 189 sq., 203, fig. — [13] Id., *ibid.*, p. 203, fig.

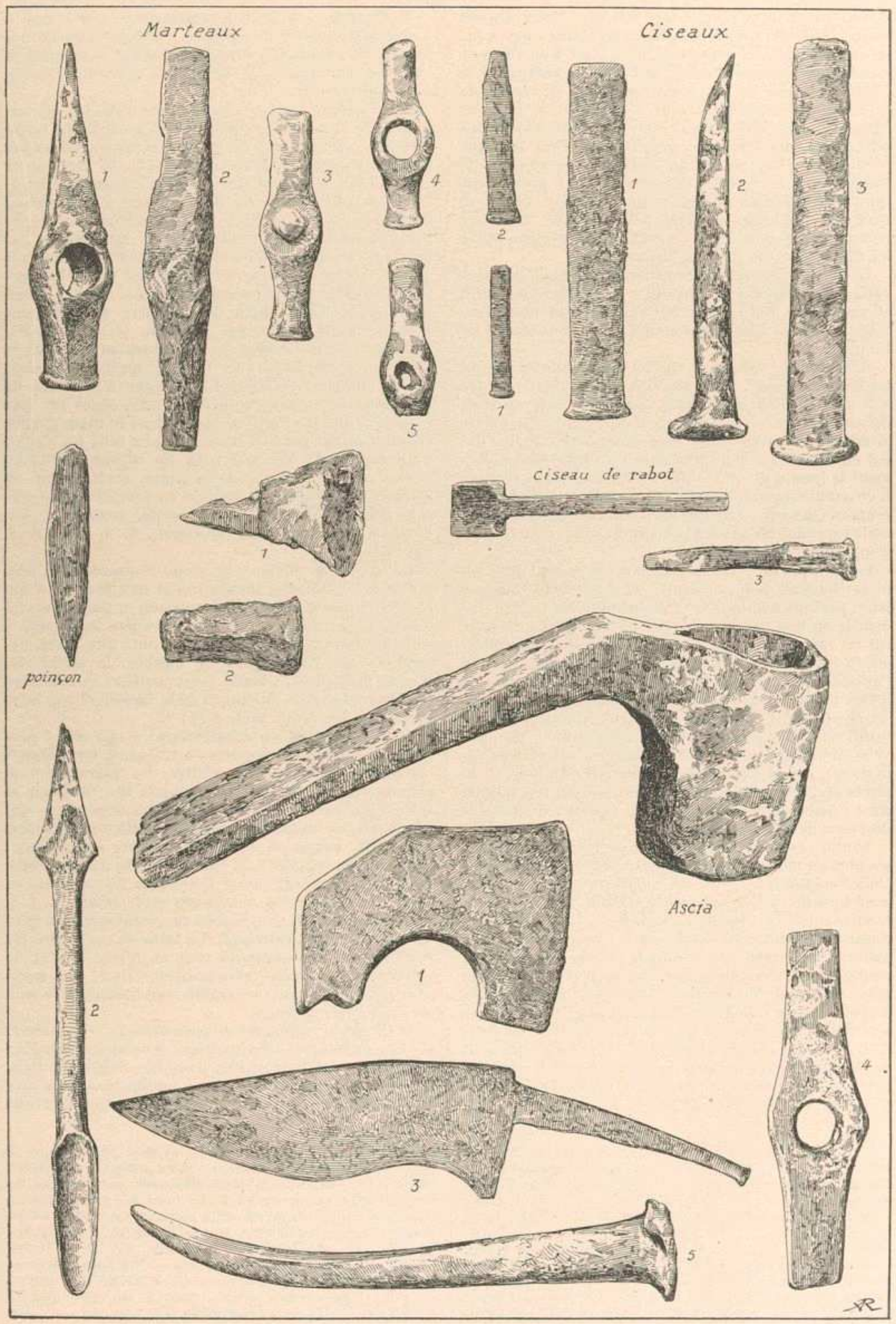

9338. — Outils du musée de Châtillon-sur-Seine provenant de Vertault (Côte-d'Or).

des divisions nous semble fort étrange. Nous laissons donc à d'autres personnes plus compétentes que nous le soin de résoudre ce problème [1]. C'est à la suite de nombreuses mesures prises par Raper au temple de la Fortune, à celui de Vesta, au Panthéon, au temple de la Paix, à l'amphithéâtre de Vespasien, à l'arc de Titus, qu'il en vint à donner au pied 0 m. 2957; conclusion que les nouvelles découvertes n'ont fait que confirmer [2]. D'autres mesures prises sur les monuments romains d'une époque plus récente lui prouvèrent qu'une diminution s'était produite au IIe siècle, et qu'à cette époque le pied pouvait être considéré comme valant 0 m. 2942. Ce sont à deux dixièmes près les dimensions du pied de Mirebeau.

Le *Corpus inscriptionum latinarum* [3] signale une très curieuse inscription de Pouzolles, *Lex parieti faciendi* [4], et une autre inscription de Velletri, qui nous renseignent sur la façon dont on notait les sous-multiples du pied.

A. Héron de Villefosse [5] décrit une *regula* en or, qui fut trouvée à Este. Dans son état actuel, cette réglette a 0 m. 075. Elle est bordée sur deux côtés de trois lignes gravées, qui servent d'ornement. La partie inférieure est divisée en trente-six parties égales qui ont environ 0 m. 002. La brisure s'est faite bien nettement le long d'une ligne qui traverse toute la plaque. L'ensemble reproduit à peu près la longueur du *palmus* romain. On peut croire que dans son état complet cette règle reproduisait le pied romain, avec ses quatre divisions, soit 0 m. 2963.

8. *Scalprum.* — C'est une lame de métal plus ou moins longue, de forme droite ou légèrement triangulaire, portant à la base un taillant aigu, de l'autre une douille ou une pointe, appelée soie, qui sert à la fixer sur un manche de bois. C'est le ciseau du charpentier ou du menuisier, tel que nous le connaissons. Quand l'outil est tout en fer, terminé par une tête ou bouton de même métal et que la lame a été obtenue par aiguisage de chaque côté, puis très durement trempée, c'est le burin du tailleur de pierre, du sculpteur et de l'ouvrier métallurgiste. Quand la lame est arrondie, c'est la gouge, qui sert à la fois aux ouvriers du bois, de la pierre et du métal. Si l'outil est terminé par une pointe, c'est l'instrument à la fois du sculpteur, du tailleur de pierre et du lapicide.

Toutes ces sortes d'outils sont destinés à être poussés plus ou moins énergiquement par le maillet de bois, *malleo adactum* [6]. Tous ces outils portaient le nom générique de *scalpra* ou *scalpra fabrilia* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1330, les n. 2, 3, 4, 5, 6, 7, qui sont des ciseaux et pointes de sculpteurs). Une peinture de la maison des Vettii [7], à Pompéi, représente un charpentier se servant du grand ciseau. Il est assis sur la pièce de bois qu'il travaille. Trawinski [8] nous montre, d'après un bas-relief grec, le charpentier de navire se servant du ciseau et du maillet (voir pl. II B, les n. 1, 2, 3, 5, 6 qui sont des ciseaux et les n. 4 et 7 qui sont des bédanes, dont la lame chanfreinée sert à faire des mortaises; tous outils provenant de Vertault, Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine).

9. *Scobina.* — C'était une râpe pour polir le bois [9]. Les charpentiers s'en servaient, comme ceux de nos jours, pour régulariser les assemblages. Les menuisiers l'employaient aussi. Elle faisait une sciure fine, *scobis*, d'où son nom [10].

10. *Terebra.* — Les charpentiers romains se servaient de la tarière — qu'ils distinguaient du *perforaculum* — pour percer les poutres et les assembler par l'intermédiaire de clavettes de bois, de fer, ou de cuivre. Cet instrument était, comme aujourd'hui, constitué par une tige de fer fixée à angle vif, au milieu d'un manche qui lui était perpendiculaire et terminée par une forte lame en spirale [11]. On attribuait à cet outil une origine gauloise et on l'appelait couramment *gallica terebra*. Pour se servir de cet outil, le charpentier faisait passer les deux côtés du manche alternativement d'une main dans l'autre en tournant. L'outil détachait chaque fois une série de petits copeaux, nommés *ramenta*. Les charpentiers avaient longtemps employé une tarière, qu'ils appelaient *terebra antiqua*. Celle-ci était formée d'une tige de fer terminée en fer de lance et fixée dans un gros manche rond. Cet outil se tenait dans la main gauche et on le faisait tourner dans les deux sens au moyen d'un archet. Au lieu d'enlever un copeau, il n'enlevait à chaque fois que de la sciure, *scobis* [12]. On en attribuait l'origine à Dédale [13], *fabricam materiarum Dedalus invenit et in ea serram, asciam, perpendiculum, terebram* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2918, fig. 984).

La *terebra* de même type, mais de proportions plus réduites, servait aux menuisiers et aux ébénistes, qui la dénommaient plutôt *furfuraculum* [14], parce que cet outil, en travaillant, fait une poussière semblable à celle du son. On retrouve le même outil aux mains des ouvriers qui travaillaient le marbre, le métal, les pierres précieuses [15]. Enfin les menuisiers et ébénistes ont connu la vrille, diminutif de la tarière, et qui ne se manipule que d'une seule main [16].

11. *Vara* (établi ou échafaudage). — Ce sont à proprement parler les supports ou tréteaux, sur lesquels on plaçait les troncs à débiter, les planches d'un échafaudage, pour tous les travaux qui devaient se faire à une certaine hauteur. La table supérieure, qui réunissait les tréteaux formant l'échafaudage proprement dit, s'appelait *vibia*. D'où cette expression : *Vibia varam sequitur* [17], la planche tombe avec les étais. Le mot *vara* servait aussi à désigner les supports de table des établis des menuisiers (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2918, fig. 984, cinq établis représentés sur un fond de coupe, d'après Garrucci). La table de ces établis est très épaisse. Les supports sont en forme d'A et ne peuvent se tenir dans cette position s'ils ne font corps avec la table. En fait, ces établis sont identiques à ceux en usage de nos jours.

3° *Outils du menuisier (intestinarius).* — 1. *Alveus.* — Les menuisiers, charpentiers et maçons plaçaient habituellement leurs outils dans des augets de bois, nommés *alveus*, qui étaient rectangulaires, à pans coupés ou creusés entièrement dans une section de tronc

[1] F. Rey, dans *Mémoires des antiquaires de France*, 1901, p. 202. — [2] Raper, *Enquiry into the measure of the Roman foot*, dans *Philosophical transactions*, 1760, p. 771 sq. — [3] *Corpus inscr. lat.*, t. X, n. 1784. — [4] *Ibid.*, n. 6596. — [5] *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, fig. 5923. — [6] Tite-Live, l. XXVII, XLIX. — [7] H. Thédenat, *Pompéi*, in-4°, Paris, 1906, p. 128, fig. 89. — [8] F. Trawinski, *La vie antiq., la Grèce*, p. XXVIII. — [9] *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*; ciseaux et gouges d'après Grivaud de La Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. XXI *bis*-XXII. — [10] Varron, *Lingua lat.*, VII, LXVIII; Pline, *Hist. naturelle*, l. XI, c. LXVIII. — [11] Columelle, IV, XXIX, 16; Pline, *Hist. naturelle*, l. XVII, c. XXV. « Non seulement les Gaulois connaissaient la *terebra* des Romains, mais encore ils en avaient perfectionné le type. On distinguait à Rome la *terebra antiqua* de la *terebra gallica*. La forte soie d'emmanchement qui termine les tiges n'aurait aucune raison d'être pour une cuiller. Elle se fixait solidement au centre d'un manche transversal relativement épais. » Déchelette, *Manuel d'archéol.*, t. II, 3e part., p. 1377, fig. 608, 609. — [12] Columelle, IV, XXIX, 15. — [13] Pline, *Hist. naturelle*, l. VII, c. LVII. — [14] Arnobe, *Adversus gentes*, l. VI, c. XX. — [15] Pline, *op. cit.*, l. XXXVII, c. LXXVI. — [16] C. Celsus, *Œuvre scient.*, dont il ne reste que les l. VI-XIV; l. VIII, c. IX; Columelle, IV, XXIX, 15. — [17] Ausone, édit. Panckoucke, *Idylles ad Paulinum*, t. II, Paris, 1843, p. 89.

d'arbre [1]. Parfois aussi ils étaient placés dans de vrais coffrets fermant à clef et ornés de motifs de bronze *(area ærata)*, sur lesquels on pouvait lire, travaillée au repoussé, l'inscription : *Utere Felix* [2].

2. *Martiolus.* — Petit marteau dont se servaient les menuisiers pour enfoncer pointes et clavettes dans leurs ouvrages, les artisans, qui fabriquaient des objets de cuivre ou de bronze repoussé, pour en faire des ustensiles usuels, comme chaudrons, marmites, casseroles, etc., ou même des statues εργα σφυρυλατα [3], les orfèvres et les graveurs. C'est une petite masse de fer, légèrement conique à chaque extrémité, fixée vers le milieu sur un manche plus ou moins long, suivant le travail qu'on lui demande. Rich [4] donne, d'après une pierre gravée, la figuration d'un ouvrier ciseleur travaillant sur un vase; il a dans la main droite le *martiolus* (voir *ibid.*, pl. II A; parmi les marteaux, les n. 3 et 4 du musée de Châtillon, provenant de Vertault. Ils portent d'un côté un marteau, de l'autre une lame en biseau).

3. *Runcina.* — Les menuisiers de l'époque romaine employaient la varlope, le rabot, le bouvet et la gouge tout comme nos artisans modernes et donnaient à tous ces outils le nom générique de *runcinæ*. La varlope (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2918, fig. 984) est une pièce de bois de section quadrangulaire, plus ou moins longue, dans laquelle le fer du ciseau est enclavé à 45° et maintenu par un coin de bois. On la pousse de la main droite, tout en la maintenant de la main gauche. Le rabot proprement dit est plus court; le fer est placé d'une façon identique. L'outil porte par côté un ou deux évents pour laisser passer les copeaux, *ramenta* [5].

La stèle de Beitenos Hermès [6], au musée du Louvre, présente un autre modèle beaucoup plus archaïque. Le fer ou ciseau est placé à plat, face contre le bois à ouvrer, et maintenu sur une pièce de bois munie de deux manches par une lame de métal qui l'enveloppe à la manière d'un pansement. Quand à ce qu'A. Héron de Villefosse appelle « un deuxième rabot d'une forme vraiment inattendue », c'est en fait le patron en bois d'un côté de la cliné, dénommé par les Romains *anaclintherium*, sur lequel on appuyait les coussins et les oreillers d'un lit. C'est aussi l'opinion de Fröhner [7], qui dénomme cet instrument : « Cerce pour le tracé des courbes. » Dans la même note E. Michon présente la reproduction d'un autre rabot figuré sur une stèle du Cyprus Museum. L'outil a exactement la même forme que sur la stèle de Beitenos, mais la lame paraît beaucoup plus large. Ce dernier est bien un instrument propre à aplanir le bois, comme le requiert le métier du menuisier ou celui du fabricant de chars.

Deux rabots de l'époque romaine ont été trouvés à Cologne [8]. L'un d'eux a 0 m. 363 de long. Il est constitué par une armature de bronze qui, autrefois, devait contenir une pièce de bois rectangulaire; quatre clous servaient à l'assemblage. On conserve au musée de Naples plusieurs rabots provenant de Pompéi. Ils sont constitués par une lame de métal retournée sur elle-même, comme pour envelopper une armature en bois. La partie supérieure porte un trou carré pour laisser passer les copeaux. La partie inférieure a une simple ouverture rectangulaire par laquelle passait l'extrémité de la lame du ciseau [9]. Le fer du rabot, à cette époque, était souvent assez court et se prolongeait au-dessus du rabot par une tige, souvent à pans coupés et terminée par un bouton [10]. Ces fers portaient aussi le nom du fabricant gravé dans la masse [11]. Le musée de Châtillon-sur-Seine possède des fers de rabot en tout semblables aux nôtres, et aussi un fer de rabot, dit guillaume, pour façonner les rainures [12].

4. *Scalprum.* — Le ciseau du menuisier ne différait de celui du charpentier que par ses dimensions plus réduites. C'est en particulier avec le ciseau que le menuisier antique faisait, comme celui de nos jours, les mortaises, *securicula* pour l'assemblage des pièces de bois à tenons, *subscus* [13]. On voit au musée de Châtillon-sur-Seine [14] « trois ciseaux dits bédanes à douille, longs de 0 m. 225, 0 m. 19, 0 m. 145. L'un a la douille fortement refoulée par l'usage direct du marteau (voir *ibid.*, pl. II A, n. 1). Deux autres bédanes plus petits à manche plat et tige carrée terminée par un biseau de 0 m. 003. Toute une série de ciseaux de menuisiers ou sculpteurs à corps droit ou fuselé avec soie ou douille, à taillant droit ou triangulaire plus ou moins évasé » (*ibid.*, pl. III B, n. 1, 2, 3, 4, 5, 6).

5. *Serrula.* — Petite scie. Elle avait exactement les mêmes formes et les mêmes dimensions que celles employées de nos jours par nos artisans.

a) La lame est fixée au milieu de deux montants de bois tenus à distance voulue par une barre également de bois, le tout maintenu en équilibre par une corde enroulée plusieurs fois sur elle-même et tenue en place par une clavette (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2917, fig. 964, d'après un fond de coupe).

b) La scie est fixée au milieu d'un cadre formé de deux montants de bois un peu contournés et maintenus à égale distance soit par deux tiges de fer, soit par deux cordes enroulées sur elles-mêmes (*ibid.*, pl. I, n. 12).

c) Une troisième sorte de scie était la scie à main. C'était comme aujourd'hui une simple lame dentée, de forme légèrement triangulaire, fixée dans un manche de bois, *manubrium*, à l'aide de clavettes, d'où le nom de cet outil *serrula manubriata* [15].

C'est à l'aide de la *serrula* que le menuisier faisait non seulement le raccourcissement du bois, mais aussi les tenons, *subscus* qui, par l'intermédiaire d'une mortaise, servaient à faire l'assemblage des pièces travaillées [16]. On trouve au musée de Châtillon-sur-Seine, des scies à main, dites égoïnes (pl. III A, n. 2, 7); le bec de leur lame se profile en doucine, forme conservée jusqu'à nos jours, scie à chantourner à lame mince et étroite, à denture fine (voir pl. III A, n. 3) longueur complète 0 m. 56; scie à araser; quelques fragments de scie à métaux (id., n. 4), fragments de scies dentées des deux côtés, à cheviller, ou de jardinier (id., n. 5); à soie plate avec rivets (id., n. 8).

6. *Valet.* — Les menuisiers romains connaissaient le valet qui sert à assujettir les pièces de bois sur l'établi. Il n'avait cependant pas tout à fait la forme de l'instrument moderne de ce nom, mais il était formé d'une grosse tige de fer ronde, courbée et aplatie à angle droit à la partie supérieure. C'est ainsi du moins que le représente une peinture d'Herculanum (voir, *ibid.*, pl. I, *fabrica* du menuisier, n. 12). Pour éviter l'empreinte de l'outil sur la surface rabotée, on glissait sous le valet, comme on le fait encore de nos jours, une planche plus mince avec laquelle on faisait le serrage.

[1] Pline, *Hist. naturelle*, l. VI, c. XXII; l. I, c. XL (voir pl. I, n. 12, d'après Paul Guiraud, *Hist. rom.*, Paris, 1901, p. 360, la *fabrica* ou atelier d'un menuisier). — [2] *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1881, p. 137, plaque de coffret trouvée à Reims. — [3] Pétrone, *Satiricon*, 51; G. Fougères, *op. cit.*, n. 670, 672. — [4] Rich, *ibid.*, au mot *Scalptorium*. — [5] Rich, *ibid.*, au mot *Runcina* (modèle de Rastadt), p. 543. — [6] *Mém. des antiq. de France*, 1900, p. 101. — [7] *Ibid.*, p. 101. — [8] *Dictionn. des antiq.*, t. VIII, fig. 5963. — [9] *Ibid.* fig. 5964. — [10] M.-F. Morel-Macler, *Antiq. de Mandeure*, pl. XLI, n. 1. — [11] Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. IV, p. XXX. — [12] H. Lorimy, *Étude inéd. sur les outils et ustensiles en fer trouvés à Vertault*, juin 1927. — [13] Vitruve, *De architectura*, l. X, c. II, n. 8; l. IV, c. VII, n. 4. — [14] H. Lorimy, *ibid.* — [15] Palladius, *De re rustica*, édit. Saboureux de La Bonnetière, Paris, 1715, l. I, c. XLIII, n. 2. — [16] Vitruve, *op. cit.*, l. X, c. V, n. 2; l. IV, c. VII, n. 14.

III. Travail de la pierre [1]. — D'après Varron [2] le *lapicida* est celui qui détache les pierres d'une carrière.

1° *Outils du carrier (lapicida).* — 1. *Ascia fossoria, ascia lapidaria.* — Les carriers se servaient de trois sortes d'*ascia*, suivant les couches de pierre qu'ils rencontraient. Quand ils se trouvaient en présence de matériaux durs et résistants, comme le tuf lithoïde, les carriers employaient une *ascia* formée d'un pic et d'une petite hache ou *dolabella*. Grâce à un manche assez long, l'outil pouvait être brandi à deux mains. Le côté pic servait à profiler l'endroit où l'on voulait opérer la cassure, le côté hache servait à ouvrir la fente faite par le pic dans les éléments. Cependant le véritable instrument d'attaque des matériaux résistants était la *dolabra* ou la *securis dolabrata* (voir ces mots). Dans le tuf granitoïde, constitué d'éléments moins durs, les carriers se servaient de préférence d'une *ascia*, dont un côté était formé par un taillant assez étroit, incliné à 45° environ, et de l'autre par un marteau à tête plus ou moins large. Le manche restait toujours assez long. Un coup de ce marteau suffisait à fendiller le tuf et le taillant servait à faire tomber les éléments désorganisés. Pour travailler dans la pouzzolane, qui est une pierre très tendre et très friable, les carriers se servaient de l'*ascia* simple à large taillant, avec ou sans marteau, qui était la réplique de l'*ascia* des cultivateurs et des maçons avec un manche plus ou moins court (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2964, fig. 1013). Dans les catacombes, pour dresser les parois des ambulacres, régulariser les côtés des cubicules, aplanir ou modeler les surfaces des voûtes, les carriers usaient de la petite *ascia* à très large taillant et à manche court (*ibid.*, fig. 1014). Enfin, pour l'attaque des sables dans les arénaires, on se servait de l'*ascia* à taillant arrondi (*ibid.*, fig. 1009). On trouve au musée de Châtillon-sur-Seine, « un martelet à tête carrée à long pic (pl. II, n. 1), deux marteaux à tranchant vertical et bec de corbin, qu'on peut ranger dans la catégorie des *ascia fossoria* propres aux carriers, tailleurs de pierre, maçons et sculpteurs, suivant leur taille ».

2. *Chamulci.* — Les *chamulci* [3] étaient des chariots bas, employés pour transporter des matières pesantes, spécialement les gros blocs de pierre ou de marbre, les fûts de colonnes. Ils étaient souvent montés sur quatre roues et tirés par plusieurs chevaux ou plusieurs bœufs. En fait, ils semblent s'être confondus avec le *plaustrum majus* et ne s'en distinguer que parce qu'ils étaient plus bas. D'après la *Lex Julia municipalis*, seuls les *plaustra* et les *chamulci* qui transportaient les matériaux destinés aux grosses constructions étaient autorisés à circuler dans les rues pendant les dix heures de la journée.

3. *Cunei.* — Le coin ou pointerolle est une lame assez épaisse, dont une extrémité est aiguisée pour fendre la roche sous le coup du marteau ou de la masse. Il est de forme arrondie ou prismatique. Les coins employés par les anciens étaient de bois, de fer ou de bronze trempé. On les enfonçait, comme de nos jours, à grands coups de masse de fer ou de gros maillets de bois. Après insertion dans une fente, les coins de bois étaient mouillés d'eau, afin d'élargir davantage la fissure. Le musée des Antiquaires de Poitiers possède, en provenance de Sanxay (fouilles du P. C. de La Croix), un énorme coin de fer.

4. *Dolabra fossoria.* La *dolabra* spéciale aux *fossores* ou carriers était en fait une réplique de la *dolabra* des bûcherons. Elle était composée d'une pointe un peu recourbée, avec laquelle on attaquait la roche pour la fendiller à l'endroit voulu, et d'une lame tranchante fortement trempée, qui servait à faire les saignées ou havages, afin de détacher les blocs. Le manche en était très long, afin que l'outil eût plus de puissance dans le travail qu'on lui demandait. Du nom même de cet instrument les carriers et mineurs étaient dénommés *dolabrarii* [4].

5. *Ergasta.* — Vitruve [5] parle du cabestan et les monuments figurés représentent cet engin en action [6]. C'est une forte pièce de bois, placée verticalement à l'aide de deux pivots solidement maintenus, celui du bas dans la pierre même du sol, celui du haut dans une poutre horizontale ou dans une voûte. A la partie supérieure, l'*axis versatilis* ou *girgillus*, sur lequel s'enveloppe le câble; au bas, les barres, *vectes* [7], qui servent à l'actionner. Les cabestans figurés dans le spécimen donné, font alternativement monter et descendre deux bennes remplies de débris tirés d'un puits de mine. Les deux cordages sont enroulés en sens contraires, en sorte que dès que le tambour, *girgillus*, se met en mouvement une benne monte et l'autre descend. Les ouvriers qui actionnaient le cabestan avec des barres de fer ou de bois étaient dénommés de ce fait *vectiarii*.

6. *Forcipes.* — Pour lever et monter la pierre [8] on se servait de trois sortes d'outils, suivant la taille qui avait été donnée au bloc à placer. Quand les deux petits côtés du bloc rectangulaire avaient reçu une gorge en forme d'U, on y adaptait simplement une boucle faite avec un solide câble suspendu à un crochet. Parfois on creusait à la surface de la pierre et, à distance réglée, deux trous en biais et incurvés l'un vers l'autre, en laissant subsister entre les deux une sorte de barre prise dans la masse. Dans ces deux trous on engageait les extrémités d'une pince, dite « pince de Vitruve », composée de deux barres de fer articulées l'une sur l'autre, comme les deux lames d'un ciseau, terminées à la partie inférieure par deux pointes recourbées et rattachées par la partie supérieure à un câble double, qui les forçait à se rapprocher d'autant plus fortement que la masse était plus lourde (voir les n. 1, 3, 4, 8). Parfois ces trous pratiqués à la surface étaient taillés en queue d'aronde; on y introduisait, comme aujourd'hui encore, la louve de Philander. Celle-ci est composée de deux pièces de fer en forme de demi-queue d'aronde, articulée autour d'un axe et séparée par une pièce rectangulaire, le tout suspendu par un s à un câble de suspension (n. 16). La clavette a pour effet de serrer fortement les deux pièces contre les parois du trou (n. 18). Enfin un autre système de levage consistait à laisser sur les côtés de la pierre de petits tenons saillants sur lesquels on passait les boucles d'un câble. On les ravalait après la pose (n. 3, 13, 14).

Quand les pierres de taille étaient posées, on les réunissait les unes aux autres par des crampons de fer ou de bronze en forme de double T, que l'on scellait au plomb. Quant aux tambours de colonnes, ils étaient réunis les uns aux autres par des pièces de bois, plantées dans des trous creusés au centre. Tous ces procédés de levage sont encore employés de nos jours, sauf le dernier.

7. *Malleus.* — Gros marteau de fer massif ou de bois cerclé de fer dont se servaient les carriers pour enfoncer les *scalpra* ou piquerolles dans des rainures préparées au pic, afin de sectionner les blocs ou pour enfoncer des coins dans les fentes.

8. *Scalprum.* — Il existe au musée de Lyon un ciseau à pointe carrée nommé « broche » par nos tailleurs de pierre. Il a été trouvé à la Montée du Gourguillon, sous la mosaïque, qui se trouve au centre de la grande salle

[1] H. Lorimy, *Étude...* — [2] Varron, *Lingua lat.*, VIII, LXII. — [3] Ammien Marcellin, *Hist. des empereurs rom.*, l. XVII, c. IV, n. 14. — [4] Rich, *ibid.*, au mot *Ascia*, p. 233. — [5] Vitruve, *De architectura*, l. X, c. IV. — [6] G. Fougères, *op. cit.*, fig. 695. — [7] Vitruve, *op. cit.*, l. VI, c. VI, n. 3. — [8] G. Fougères, *op. cit.*, fig. 791.

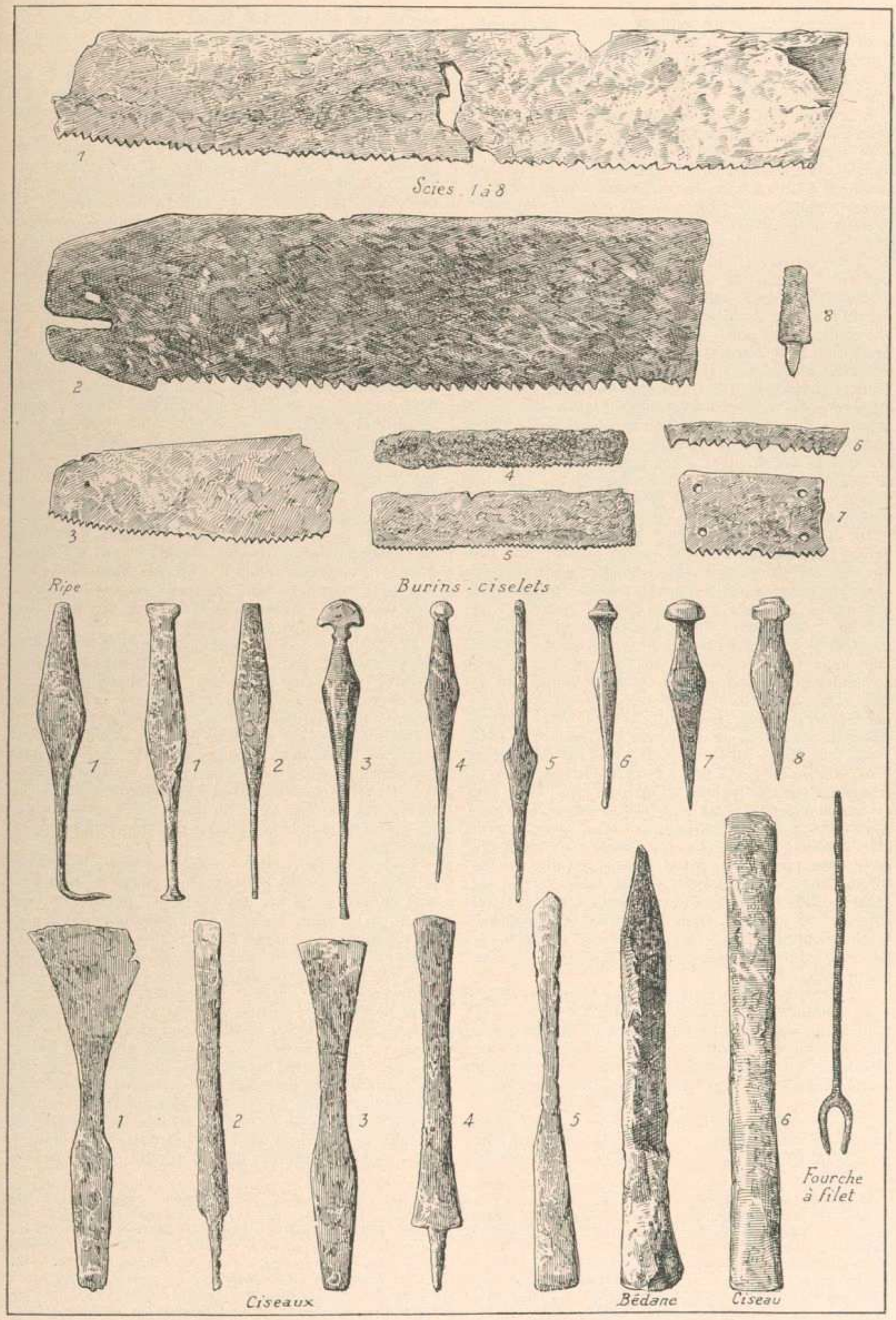

9339. — Outils du musée de Châtillon-sur-Seine provenant de Vertault (Côte-d'Or).

des tableaux. Il est resté pendant dix-sept siècles dans cette terre argileuse. Il est conforme à celui de nos ouvriers actuels. Le milieu est faiblement oxydé mais la pointe et la tête, qui sont en acier trempé, sont d'une parfaite conservation [1].

9. *Scutula.* — Ce sont des cylindres ou rouleaux de bois, que l'on plaçait sous les gros blocs de pierre ou sous n'importe quel corps pesant, pour aider à le remuer ou à le tirer. César [2] parle de ces *scutula* qui servaient à tirer à terre des vaisseaux à deux rangs de rames : *quatuor biremes, subjectis scutulis, impulsas vectibus in interiorem partem transduxit.* « Ces rouleaux sont aussi anciens que les premières exploitations de carrières. Un bas-relief de Ninive, d'après Layard [3], montre la manière dont on l'employait déjà à cette époque, pour une statue colossale couchée sur un traîneau ou *chamuleus*, sous lequel sont placés des rouleaux de bois. Quatre compagnies d'hommes tirent tout le système avec des cordages. Les rouleaux restés en arrière sont ramassés et reportés en avant. Pour la construction des monuments publics on était obligé d'avoir recours à de grandes quantités de menu peuple. » Suétone raconte [4] qu'un mécanicien ayant promis à Vespasien de transporter à peu de frais dans le Capitole des colonnes d'une grandeur considérable, ce prince le récompensa magnifiquement, mais ne voulut pas l'employer. « Il faut, disait-il, laisser au menu peuple les moyens de gagner sa vie. »

10. *Securis.* — Les carriers nommaient *securis* la pioche telle que nous l'avons encore aujourd'hui. Elle pouvait n'avoir qu'une seule branche, assez allongée et un peu courbée par rapport au manche, comme celle que porte le *fossor* Diogène (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2071, fig. 4606); être à double pointe, comme le montre un bas-relief funéraire [5], ou avoir deux lames tranchantes opposées et un peu inclinées par rapport au manche de l'outil, comme celui que porte l'un des condamnés aux mines dans le bas-relief en grès de Linarès (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1214, fig. 8081). Un spécimen de cet outil a été découvert à Mandeure en 1846, sur la rive droite du Doubs [6]. Il a 0 m. 35 de long sur 0 m. 055 de large. Enfin la *securis* pouvait avoir un tranchant perpendiculaire au manche et un autre plus ou moins parallèle à celui-ci [7]. Tous ces outils étaient fixés à des manches suffisamment longs pour pouvoir être maniés à deux mains. La *securis* était un instrument assez puissant pour l'attaque et la taille des matériaux durs et résistants, comme le travertin, calcaire à grains fins de Tivoli, le pépérin, les laves basaltiques et les marbres. Dans les cirques et les palestres le pic à double pointe servait à tracer sur le sol les lignes, que lutteurs ou sportifs de l'époque ne devaient pas dépasser [8].

11. *Tympanum.* — Le *tympanum* était une grande cage cylindrique tournant autour d'un axe, dans laquelle on enfermait un ou plusieurs hommes qui, en montant sur des échelons placés sur la circonférence intérieure, actionnaient par leur propre poids un treuil et, par son intermédiaire, une chèvre, une bigue ou un polyspaston. Un bas-relief en marbre du théâtre de Capoue [9], commémoratif des travaux de construction, donne une figure précise de cet engin, qui était placé presque à fleur du sol. Cette figure donne un très bon exemple de bigue à trois pieds, de palan double, du mandrin de bois, dans lequel on saisissait le fût d'une colonne pour la dresser.

Le *Virgile* du Vatican donne une autre espèce de *tympanum* placé à une certaine hauteur et qui, sans doute, se manœuvrait à force de bras, comme la roue à chevilles [10].

Le *tympanum* servait aussi aux carriers pour lever la pierre au fond de la carrière, et ce système, qui paraîtrait aujourd'hui archéen, fut employé jusque vers 1880, dans les carrières du sud de Paris; témoin ce texte [11] : « La plupart des carrières... étaient signalées de loin par de grandes roues d'extraction, qui se profilaient à l'horizon et donnaient au paysage un aspect original. Ces roues portaient sur les côtés de leur jante des chevilles suffisamment longues pour servir d'échelons. Un ou deux ouvriers y grimpaient comme sur une échelle et leur poids faisait tourner la roue, comme un écureuil fait tourner sa cage cylindrique. Vers 1880 ce moyen était déjà complètement abandonné et avait été remplacé par le treuil, mis en mouvement à l'aide d'un manège; le cheval avait remplacé l'homme pour extraire la pierre. » Est-ce le *tympanum* [12] qui, sous le nom de *petaurum*, servait les jours de repos à faire des exercices de vitesse ou d'adresse; deux hommes placés aux deux extrémités d'un diamètre et essayant de s'emporter l'un l'autre en sens opposé? La chose est possible. Signalons, d'après Blümmer [13], un important bas-relief du musée du Latran. Plusieurs détails de cette représentation restent obscurs et ont été diversement interprétés, mais il n'est pas douteux toutefois qu'il reproduit dans ses traits essentiels et avec plus de complications peut-être l'une des machines élévatoires décrites par Vitruve.

12. *Trochlea.* — La moufle est l'outil indispensable dans tous les appareils de levage, car elle sert à multiplier la force [14]. Les auteurs anciens parlent de ces engins employés de leur temps sur les chantiers. Les Romains avaient des moufles simples, *trochlea*, avec poulies, *orbiculi*, étagées sur un même axe; des moufles triples, tripastes, avec deux poulies en haut, une en bas; des pentaspastes, avec quatre poulies en haut, cinq en bas. Ils allaient même jusqu'à disposer huit poulies en haut, sept en bas. Le câble était alors actionné par un cabestan ou par un treuil à chevilles et à hommes, *tympanum* [15].

Voici, d'après Vitruve [16], comment on les monte sur les chantiers : « On prépare trois pièces de bois proportionnées au poids des fardeaux qu'elles doivent lever. On les joint ensemble par un boulon, dans la partie supérieure — *a capite ficula conjuncta* — puis on les dresse et on les écarte par le bas, après avoir lié à leur tête des câbles qu'on attache dans les environs pour tenir l'ensemble droit et l'assujettir. On attache en haut une moufle, appelée par quelques-uns *rechamus*. A la partie inférieure on dispose deux anses de fer qui reçoivent les tourillons du moulinet, afin qu'il puisse tourner facilement comme sur un essieu. Vers les extrémités de ce moulinet sont percés deux trous, disposés pour y faire passer des leviers. A la partie inférieure de la moufle du bas on attache les tenailles ou ciseaux de fer, dont les branches doivent s'enfoncer dans les trous préparés dans la pierre. » Pour dresser

[1] Comarmond, *Antiq. du musée de Lyon*, p. 827, n. 6. — [2] César, *De bello civili*, l. III, c. XI. — [3] Vigouroux, *Manuel bibl.*, t. II, 1896, p. 123, fig. 120. — [4] Suétone, *Vespasien*, n. 19. — [5] Rich, *ibid.*, au mot *Securis*, n. 5. — [6] M.-F. Morel-Macler, *Antiq. de Mandeure*, pl. XLIII, n. 4. — [7] *Antiq. de Mandeure*, pl. XLIII, n. 3, spécimen, qui a 0 m. 32 de long sur 0 m. 04 de large. — [8] G. Fougères, *op. cit.*, fig. 375. — [9] Id., *ibid.*, fig. 694. — [10] Id., *ibid.*, fig. 708. — [11] Aug. Robin, *La terre*, in-4°, Paris, s. d., p. 206. — [12] Festus, édit. Gerlach, n. 40, p. 87; Manilius, *Astronomie*, l. V, c. CDXXXIV; Juvénal, *Satires*, XIV, 265; Pétrone, *Fragmenta*, n. 13; Martial, II, LXXXVI; XI, XXI. — [13] Brunn, *Annali dell' instituto*, 1849, p. 382 sq.; Benndorf-Schöne, *Antike Bildn. der Later. Mus.*, n. 344, p. 211 sq.; voir O. Navarre, dans *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, *Polyspaston*, fig. 4752. — [14] Vitruve, *De architectura*, l. X, c. II, n. 1; Caton, *De re rustica*, c. III; Lucrèce, *De natura rerum*, IV, v, 903. — [15] Lucrèce, *op. cit.*, IV, 903 : *Multaque per throcleas et tympana pondere magno commovet...* — [16] Vitruve, *op. cit.*, l. X, c. II.

la machine, on se servait de la moufle et du palan de la façon suivante : « On attachera solidement une moufle en haut de la machine, d'où l'on fera descendre un câble vers une autre moufle attachée à un pieu; on le fera passer dans la poulie de la moufle inférieure pour le faire remonter jusqu'à la poulie qui se trouve au haut de la machine. Puis on le ramène vers le moulinet et on l'y fixe. Le moulinet mis en mouvement fera ainsi, par le moyen des leviers, monter la machine sans aucun danger. Grâce aux câbles disposés au sommet et aux pieux disposés autour, la machine sera bien assujettie [1]. »

13. *Varæ.* — Pour le levage et le montage, les Romains se servaient avec une habileté extrême des chèvres, des bigues, des mâtures, désignées sous le nom générique de *varæ* et combinés souvent avec des systèmes fort compliqués de moufles, de cabestans, de roues à chevilles ou de manèges. La chèvre, exactement semblable à celle que nous avons, retenue par des haubans, était actionnée par un treuil à barres. On employait encore la bigue à trois pieds ou la sapine avec plusieurs espèces de moufles.

14. *Vectis.* — C'est la barre de fer employée par les ouvriers comme un levier pour soulever les blocs de pierre. Elle était aplatie sur une extrémité, *ligula* [2], pour permettre de la glisser entre les interstices des bans de pierre, afin de les extraire de la carrière, ou entre les blocs et le sol, pour les remuer [3]. On se servait donc de ces barres exactement comme maintenant, pour faire les havages et déplacer les blocs. La *vectis* était donc à la fois un instrument d'attaque et un levier.

2° *Outils du tailleur de pierre.* — Les Romains appliquaient toujours le principe de la division du travail, qui leur permettait d'avoir en tout temps sous la main des ouvriers expérimentés, capables de faire vite et en grande série les travaux auxquels ils étaient entraînés. C'est ainsi qu'ils ont admis dans le travail de la pierre trois sortes d'ouvriers spécialisés, suivant l'importance et la variété des matériaux à employer. Et justement parce que ces ouvriers restaient bien spécialisés, chaque détail de la construction restait dévolu à des corporations parfaitement tranchées. C'est ainsi qu'ils distinguaient *a)* les *quadratarii*, tailleurs de pierre pour le grand appareil; *b)* les *silicarii*, tailleurs de pierre pour le petit appareil; *c)* les *lapidarii*, tailleurs de dalles de pierre; *d)* les *clavarii*, tailleurs de claveaux et poseurs de voûtes; *e)* les *marmorarii*, spécialisés dans le travail du marbre en bloc ou en plaques.

Le grand appareil avait généralement 0 m. 60 de haut sur 0 m. 60, 0 m. 90 et même 1 m. 50 de long. La taille des joints était particulièrement soignée, pour assurer une adhérence parfaite, tandis que la face était seulement épannelée à la *dolabra*. Parfois le joint, vu de face, était bien dressé au ciseau, *scalprum*, et l'intérieur, laissé brut et en relief, bossage, ou en creux. Ces blocs, qui devaient être placés sans mortier et sans cale, étaient réunis entre eux par des clavettes de bois, de pierre ou de métal qui venaient s'encastrer dans des mortaises de même forme, soit en double T, soit en V ou en Z. Les ancones de bronze ou de fer étaient scellés au plomb. Il faut reconnaître que ces crampons ou goujons n'ajoutaient à peu près rien à la solidité de ces maçonneries, admirablement soignées dans leur appareil et dans leur pose. Ces crampons de bronze ont été arrachés depuis longtemps au Colisée, aux ponts de Vaison, d'Alcantara, etc., sans que la solidité de ces constructions ait été le moins du monde compromise [4].

Le moyen appareil, qui atteignait parfois jusqu'à 1 m. de long, était dressé au burin sur les lits et sur les joints. La face en était dressée à la scie, quand la pierre était tendre, ou épincée à la *dolabra* ou au ciseau quand elle était dure. Enfin le petit appareil était composé d'éléments : *a)* rectangulaires; *b)* carrés de 0 m. 08, 0 m. 12, ou 0 m. 15, dont la queue était taillée en culs-de-lampe, et que l'on plaçait sur un angle, pour former l'*opus reticulatum; c)* de pierres seulement épincées par devant et sur les joints, et que l'on noyait dans le béton.

Le simple exposé de ces différentes tailles montre que l'on demandait beaucoup moins de travail et de science aux *silicarii*, qu'on en exigeait des *quadratarii* qui, eux, devaient toujours procéder avec l'équerre et le ciseau. Il en était de même pour les *arcuarii*, tailleurs de pierre spécialisés dans la confection des voûtes, qui savaient exécuter toutes leurs coupes avec un soin, une précision et un fini remarquables. Non seulement ils établirent des voûtes en plein cintre, à un ou plusieurs rouleaux, mais encore des voûtes biaises, en arc de cercle, des voûtes d'arêtes, des voûtes sphériques, en cul-de-four, même des coupoles. A défaut de connaissances en stéréotomie, leurs ouvriers eurent un talent merveilleux pour relever tous les angles et tous les détails d'une pierre en œuvre, pour les transporter sur une autre avec des panneaux, des cercles ou des équerres de plomb, et pour refouiller la pierre complémentaire si exactement qu'elle épousait la précédente, comme si elle avait été moulée sur elle.

La science de l'appareilleur se perdit à la chute de l'empire d'Occident. Aux périodes mérovingienne et carolingienne, on ne put faire qu'un emploi fort discret de la pierre de taille. Faute de pratique et d'outils assez bons, on ne réussit qu'à imiter grossièrement les types romains. On trouve des bossages bruts entre ciselure; on ne fait guère d'une façon courante que les moellons smillés, d'une taille généralement grossière, imitant assez souvent, dans les temps mérovingiens, les stries de l'*opus spicatum*. Pour compenser le défaut de dégauchissement des lits et des joints, on pose la pierre, du VIIe au XIIe siècle, sur des lits de mortier considérables; ils deviennent plus minces du XIe au XIIIe siècle et redescendent à l'épaisseur de 0 m. 01 — qu'ils ont à peu près de nos jours — à partir du XIVe, à mesure que la science de l'appareilleur fait plus de progrès [5].

1. *Ascia.* — Pour la taille de la pierre, les *quadratarii* et pour celle du marbre, les *marmorarii*, se servaient de l'*ascia* particulière à leur métier et qui était caractérisée par un manche court, une lame recourbée à 45° environ, perpendiculaire au manche et une autre plus petite, placée de l'autre côté et parallèle au manche. La première lame servait à travailler la surface du bloc placé devant soi, soit qu'il fût debout, soit qu'il fût incliné, et la petite lame servait à égaliser les côtés de la pierre. Cette *ascia* est représentée sur un grand nombre de monuments figurés et d'inscriptions. Le spécimen caractéristique de ce travail a été trouvé dans la catacombe de Calliste (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2961, fig. 1007). C'est cette *ascia* que l'on a stylisée sur un grand nombre d'inscriptions pour lui faire prendre la valeur d'un symbole (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2943), qui paraît être comme une prise de possession d'un bloc de pierre ou de marbre, à partir de la sortie de la carrière pour une destination particulière, plus spécialement celle d'un tombeau ou d'une stèle (voir, t. I, fig. 997, 998, 999, 1001, 1003, 1006,

[1] Id., *ibid.* — [2] Horace, *Odes*, III, XXVI, 7; Cicéron, *Verrines*, l. II, c. IV, 43. — [3] César, *De bello civili*, l. II, c. II; *Oppidani saxa quam maxima possunt vectibus promovent* et *Milites vectibus infima saxa turris hostium quibus fundamenta continebantur, convellunt.* — [4] Alf. Léger, *Trav. publics des Grecs et des Romains*, in-4°, Paris, 1875, p. 95. — [5] Alf. Léger, *Trav. publics des Grecs et des Romains*, in-4°, Paris, 1875, p. 763.

1015). Une variété de cette *ascia lapidaria* semble être donnée par la fig. 1008, probablement outil du graveur de lettres où la lame est remplacée par une pointe fine, comme celle dont on peut avoir besoin dans ce genre de travail pour la préparation des inscriptions. Les fig. 1009, 1014, 1018 et 1020 paraissent avoir été des *ascia cœmentaria*, « outils du maçon », comme nous le verrons plus loin. On a fait de Bauto un charpentier (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2965, fig. 1016); la présence du burin à froid près de l'*ascia lapidaria* me ferait plutôt croire que Bauto était tailleur de pierre. La *serra* était aussi bien employée pour le sciage des pierres que pour le sciage du bois. Une terre-cuite du musée du Vatican représente deux ouvriers en train de façonner un bloc de pierre avec l'*ascia lapidaria* [1].

2. *Circinus.* — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2465, fig. 3200, 3202, au mot Compas.

Les architectes, les sculpteurs, les charpentiers, les menuisiers et les peintres ont fait du compas un usage tout aussi fréquent qu'on peut le faire aujourd'hui. Il n'est rien resté des grands compas de bois à pointes de fer ou de cuivre, qui servaient aux architectes à tracer leurs épures, par exemple pour le relevé des arcs ou des voûtes de toutes sortes. Une représentation nous en est cependant restée dans une peinture des catacombes (voir *Dictionn.*, t. V, fig. 4606 et 4607), s'il faut du moins ajouter foi à la reproduction de Boldetti. L'instrument gît parmi d'autres outils aux pieds du *fossor* Diogène. Cet instrument servait en effet dans les catacombes à tracer le profil des voûtes, des cubicules et surtout les *arcosolia* des tombeaux. En revanche, les fouilles nous ont livré un certain nombre de compas en métal. Boldetti en a rencontré un dans les catacombes. En France, les compas ne sont pas rares dans les collections; il s'en trouve en bronze et en fer aux musées d'Orléans, Reims, Narbonne et ailleurs. « Vers 1841, on en a découvert un sous les murs du jardin de l'hospice d'Autun; il est conservé aujourd'hui au musée de l'hôtel Robin. Sur chacune des branches de cet élégant instrument de précision on lit séparément les mots *Utere Felix*. On ne pouvait trouver une application plus juste ni plus ingénieuse de cette formule courante, inscrite aussi sur un autre compas de bronze trouvé à Yverdon, l'antique *Eburodunum*. Le compas d'Autun est un objet très soigné; on a le droit de penser, en l'admirant, qu'il n'a jamais été manié par un artisan vulgaire. C'est un fort joli compas d'architecte, offert peut-être comme souvenir et destiné dans tous les cas à une main délicate [2]. »

Les anciens ont employé non seulement le compas à pointes, mais les compas de calibre, les compas de proportions [3]. On a trouvé des compas dans les fouilles de Pompéi. On a aussi rencontré le compas de l'époque byzantine; il est muni d'une tige qui permet de le manier plus facilement (voir *Dictionn.*, t. II, col. 894, fig. 1556). Compas aussi sur la stèle de Beitenos Hermès, fabricant de lits [4]. Une peinture du musée Kircher représente un architecte avec le compas, l'équerre, la règle, le niveau, les tablettes et le style [5]. Un grand nombre de musées possèdent des compas d'origine gallo-romaine; celui de Châtillon-sur-Seine possède deux compas droits de 0 m. 18 et 0 m. 20 de longueur, et un autre plus petit de 0 m. 095. Ceux-ci sont certainement des compas d'ouvriers [6] (voir pl. II A, n. 1, 2, 3 [7]). On attribuait l'origine du compas à Dédale [8].

3. *Libella.* — L'équerre sert à vérifier les angles, la *libella* est employée à vérifier les surfaces. C'est un triangle isocèle formé par deux règles de bois se croisant à angle droit et dont les ancones sont coupés suivant la ligne de base. Une barre transversale réunit ces deux côtés, à mi-hauteur, pour empêcher toute déformation de la figure géométrique. Au sommet est attaché un fil à plomb, *perpendiculum*. Pour se servir de cet instrument, on le met debout sur une règle. Quand la surface à vérifier est parfaitement horizontale, la ligne de chute du *perpendiculum* doit partager la figure en deux parties égales [9]. Les charpentiers se servaient de cet instrument pour s'assurer de la parfaite horizontalité des *tigna* ou entraits, les maçons pour vérifier l'horizontalité des assises de pierres ou de briques, les tailleurs de pierre pour le même objet (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Équerre, col. 344, fig. 4146). D'après J.-B. De Rossi, on peut voir un niveau de cette sorte parfaitement tracé sur une pierre tombale de Santa Maria in Castello (*ibid.*, t. VII, col. 2160, fig. 6149). Le niveau à liquide n'était pas non plus inconnu à la fin de l'antiquité. Il est figuré avec un ciseau et une pointe sur une pierre remployée dans le pavé de l'église Sainte-Agnès-hors-les-Murs, à Rome, à la fin du IVe siècle [10].

4. *Marra.* — La *marra* du tailleur de pierre est une ripe qui sert à dresser les parements des pierres de construction et à faire les ravalements. Les Romains n'employaient pas la boucharde. Les fouilles de Mandeure paraissent nous avoir livré la ripe du tailleur de pierre. C'est une lame de fer recourbée, à angle droit, portant sur un côté une série de petites dents, et tenue à la partie supérieure à un manche dont l'extrémité est recourbée. Ce manche est lui-même percé d'un trou, qui servait à accrocher l'instrument. L'ensemble a 0 m. 10 de large et près de 0 m. 21 de longueur du manche [11]. Quelques-uns de ces instruments ont été trouvés dans les tombeaux des catacombes.

5. *Marcus.* — M. H. Lorimy [12] donne comme « l'outil du rhabilleur de meules ou du mosaïste un marteau à profit triangulaire à deux longues pannes tranchantes » (pl. II A, n. 2). Le même outil fut trouvé à Mandeure, près du Doubs, sous les débris d'un bâtiment incendié.

6. *Norma.* — Pour mesurer les angles et les tracer, les tailleurs de pierre et les marbriers employaient, comme aujourd'hui, l'équerre, dont les branches s'ouvrent comme celles d'un compas. Ils se servent aussi aujourd'hui d'un instrument qu'ils nomment une coupe. Généralement la coupe moderne est en bois plaqué de cuivre. « Le musée des Antiquaires de Zurich [13] possède un instrument antique en métal — « en fer » dit-on — ayant servi d'après Keller à mesurer des angles ou à les dessiner. Je ne le connais que par un croquis publié par Mommsen. Il est fait comme le nôtre de lames plates d'une largeur uniforme; comme le nôtre, il a pu servir à plusieurs fins. Le côté le plus long a été probablement établi à la mesure du pied romain; ignorant les dimensions de l'objet, je n'ai pu vérifier cette supposition qui me paraît pourtant vraisemblable. Il a pu en outre servir d'équerre. Enfin (*ibid.*, n. 3), la partie triangulaire a tout à fait l'apparence de l'instrument appelé coupe par nos marbriers modernes. C'est probablement un outil du même

[1] Saglio et Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. III, fig. 4341. — [2] A. Héron de Villefosse, *Outils d'artisans*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1901, p. 212. — [3] Rich, *ibid.*, au mot *Circinus*; César, *De bello gallico*, l. II, c. XXXVIII; Vitruve, *De architectura*, l. IX, c. VIII, n. 2. — [4] Héron, *op. cit.*, p. 204. — [5] *Dictionn. des antiq.*, fig. 464. — [6] H. Lorimy, *ibid.* — [7] Trawinski, *Vie antiq.*, l. II, p. 384, fig. 368, 371. — [8] Ovide, *Fastes*, l. III, c. DLXXXVIII : *... Ex uno duo ferrea brachia nodo; Vinxit, ut æquali spatio distantibus illis; altera pars staret, pars altera duceret orbem.* — [9] Lucrèce, *op. cit.*, IV, 517; Pline, *Hist. naturelle*, l. VII, c. LVII; Varron, *De re rustica*, I, VI, 6 : *Et libella aliqua si ex parte claudicat hilum.* — [10] *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, fig. 4447. — [11] M.-F. Morel-Macler, *Antiq. de Mandeure*, pl. XLII, n. 1. — [12] H. Lorimy, *ibid.* — [13] A. Héron de Villefosse, *Outils d'artisans*, p. 217 sq.

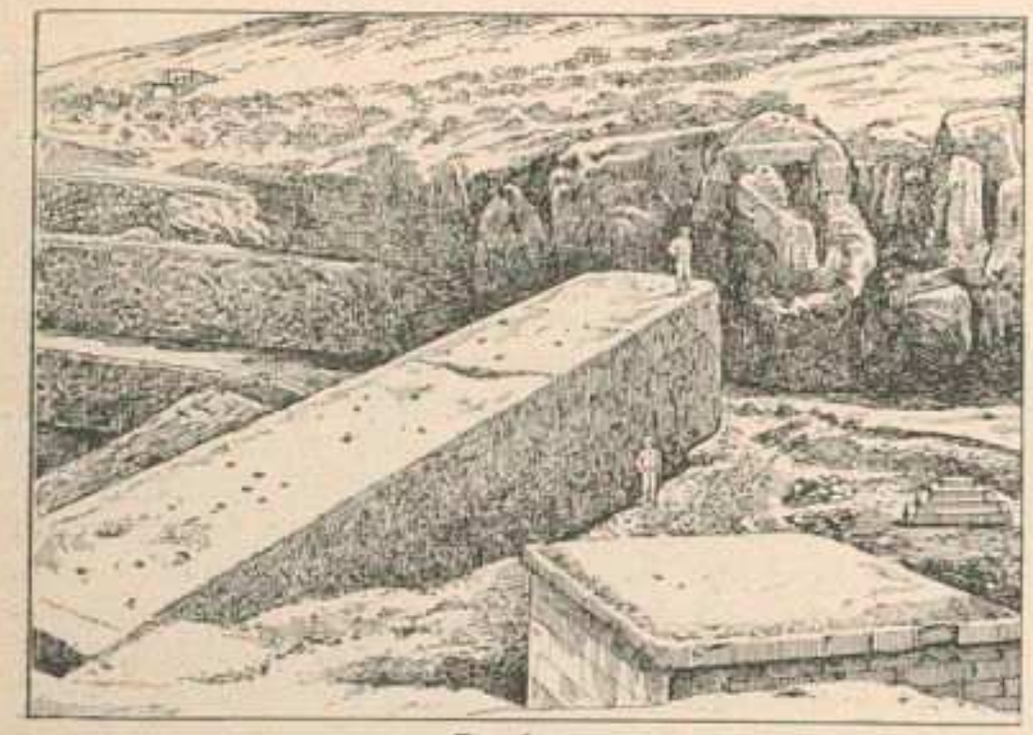

Fig. 1

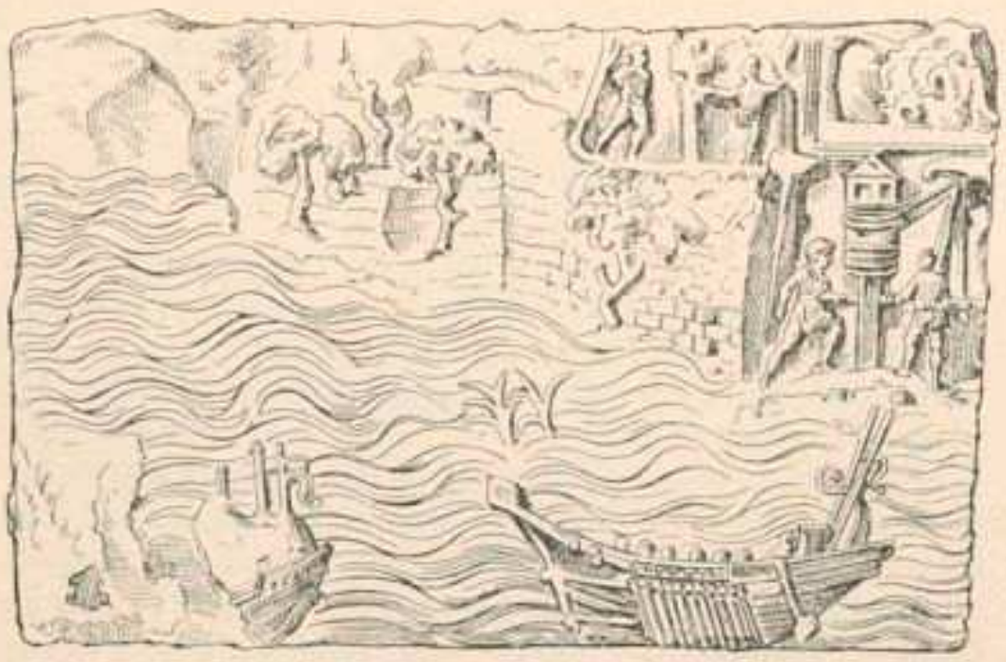

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

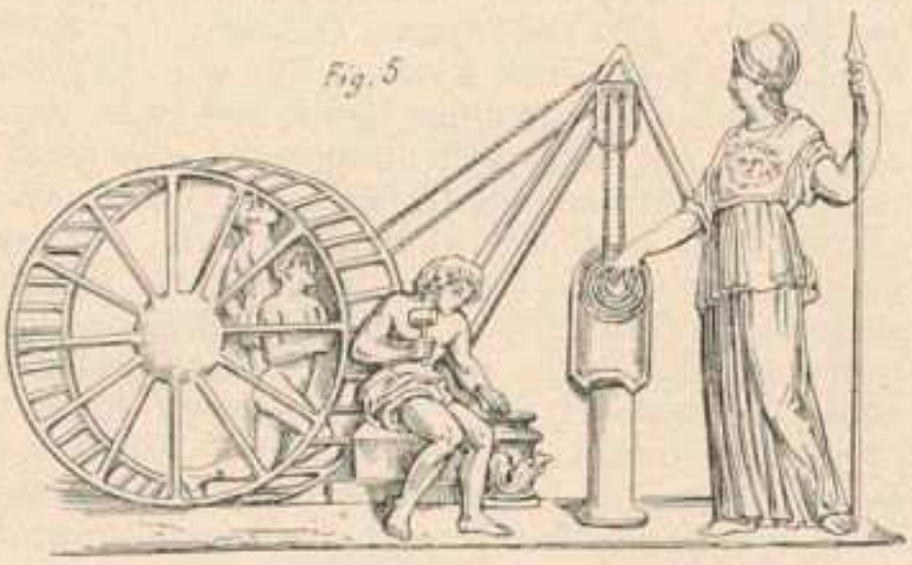

Fig. 5

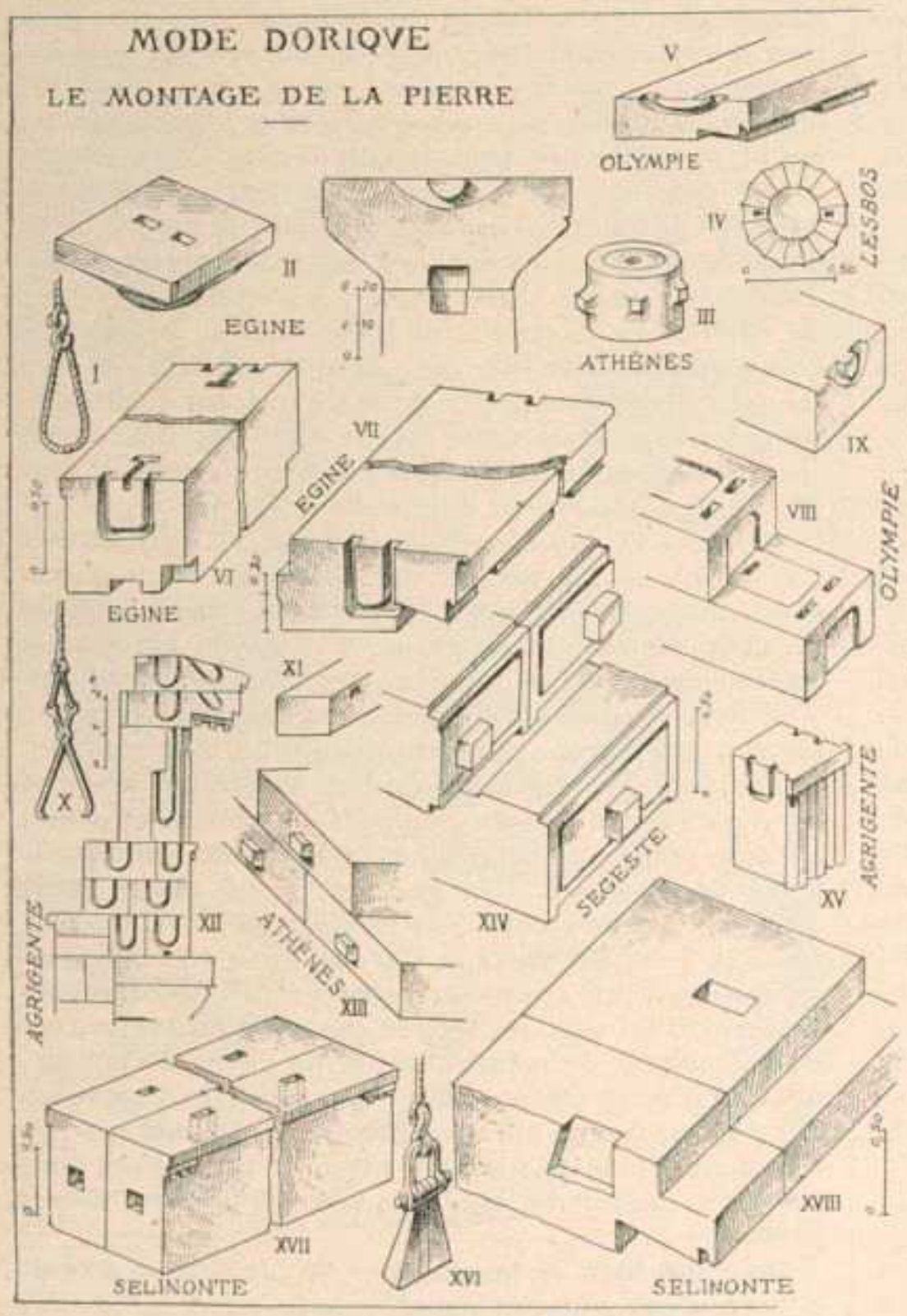

Fig. 6

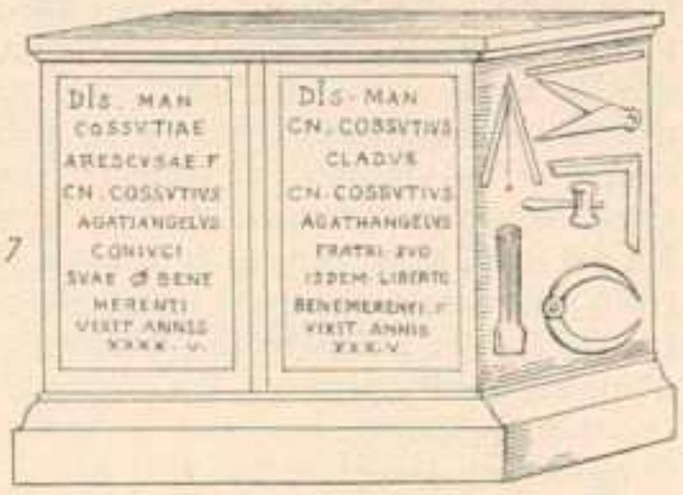

Fig. 7

Fig. 8

Fig. 10

Fig. 9

9340. — Taille de la pierre. — 1. Monolithe de Baalbeck. Poids 20 000 quintaux, dimens. : 21 m. 35 × 4 m. 33 × 4 m. — 2. Emploi du cabestan, d'après Fougères, *Vie publique des Grecs et des Romains*, *Album*, fig. 695. — 3. *Fossor* maniant la *dolabra*, d'après Wilpert, *Pitture*, p. 48. — 4. Latomiers maniant le *scalprum*, d'après Fougères, *op. cit.*, fig. 702. — 5. Levage de la pierre, *ibid.*, fig. 694. — 6. Sculpteur, d'après Saglio, *Dict.*, fig. 6111. — 7. Outils de sculpteurs, *ibid.*, fig. 4067. — 8. Montage de la pierre, d'après Fougères, *op. cit.*, fig. 791. — 9. *Circinus*, compas. Fouilles de Vertault, photographie. — 10. Outils de sculpteurs, d'après *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1901, p. 212.

genre [1], en forme de triangle, *triangulum*, destiné au même usage, qu'il faut reconnaître sur une stèle de Spalato. »

7. *Serra.* — L'épitaphe d'un jeune compagnon, nommé Léon, apprenti tailleur de pierre, nous révèle d'une façon assez grossière, il est vrai, un spécimen de scie employée dans ce corps de métier pour débiter les pierres tendres (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1770, fig. 4508). La lame assez longue porte des dents assez espacées les unes des autres. La corde de tension est serrée par une clavette qui paraît être également l'outil avec lequel on donnait de la voie à la lame. Pour les pierres dures comme le travertin, calcaire à grains fins, dur et résistant, et le pépérin, lave grisâtre ou rougeâtre, de Frascati et d'Albano, comme aussi pour débiter le marbre en plaques plus ou moins épaisses, les Romains employèrent de bonne heure ce que nous appelons la scie à grès, composée d'une lame assez large, sans aucune dent qui, dans son mouvement alternatif, entraîne une certaine quantité de sable mouillé. Ils parvinrent ainsi, grâce à une longue patience, à débiter en plaques les marbres les plus durs, granits, porphyres, serpentines smaragdines, albâtres, brèches susceptibles de prendre un beau poli et de se prêter à des effets d'ornementations. Ces matériaux furent employés à profusion dans les monuments romains, mais sous la forme de revêtements ou plaques, retenues entre elles par des feuillures et fixées au mur au moyen de goujons de bronze scellés dans des tasseaux de marbre engagés dans la maçonnerie brute sous-jacente. On employa encore en dalles pour le pavage le granit, le porphyre, le jaspe lui-même, comme au Panthéon et au Forum de Trajan. On a ainsi trouvé dans l'édifice d'Eumachia, à Pompéi, encore en construction en l'an 79, un bloc de marbre portant la ligne blanche destinée à guider la scie de l'ouvrier [2].

Les marbres destinés aux revêtements étaient débités en plaques de 0 m. 15 à 0 m. 25 d'épaisseur, au moyen de scies, par les *sectores serrarii* ou par les *marmorarii*. Pour faciliter le passage de la scie, on jetait dans le sillon un sable fin, qu'on faisait venir tout exprès de Naxos, de l'Égypte et de l'Éthiopie et même des Indes. « Plus récemment, dit Pline [3], on a trouvé un sable non moins bon dans un bas-fond de l'Adriatique, qui est à sec à marée basse seulement, ce qui l'a rendu difficile à découvrir. Au reste la fraude des ouvriers s'est enhardie à scier indifféremment avec toutes sortes de sables de rivières. Très peu de propriétaires se rendent compte du tort qu'on leur fait ainsi. En effet, un sable plus gros produit par frottement un trait plus large, use plus de marbre et laisse plus de travail à faire au polissage, qui de la sorte enlève plus d'épaisseur aux plaques. On donne le dernier poli avec le sable thébaïque ou avec un sable fait de la pierre poreuse, dite pierre ponce. » Dans les carrières de marbre de Felsberg (Forêt-Noire) on a retrouvé une scie à débiter qui avait 4 m. 50 de longueur et 0 m. 004 d'épaisseur. Le sable que l'on employait avec ces sortes de scies était celui de Naxos ou la poudre d'émeri. L'antiquité a aussi connu les scieries mécaniques de marbre, dont on ne peut que faire mention ici. Celles de la Forêt-Noire étaient d'une particulière importance [4].

Stridentesque trahens per lævia marmora serras

3° *Outils du marbrier (marmorarius).* — Fabretti [5] a fait connaître une très ancienne pierre tombale qu'il a vue et dessinée au cimetière d'Helenæ, et qui fut reproduite par J.-B. De Rossi. C'est le tombeau d'Eutrope, ouvrier chrétien, sculpteur de sarcophages. Le sculpteur est représenté assis sur un large et solide *scamnum*, devant le sarcophage qu'il est en train d'achever. Celui-ci est un sarcophage à strigiles, orné de deux masques. Avec l'épaule droite, l'ouvrier appuie fortement sur un foret composé de trois pièces: 1. d'une sorte de crosse, qui ressemble étrangement à la crosse d'un fusil et qu'il tient serrée dans la main droite; 2. d'une partie tournante ou bobine assez longue, à laquelle un jeune apprenti applique un mouvement rotatif dans deux sens opposés, par l'intermédiaire d'une corde, ou courroie, dont il tient les bouts dans les deux mains; 3. d'un foret aigu fixé à cette partie tournante. L'outil semble préparer les trous qui, repris en sous-œuvre au ciseau, formeront l'oreille et la chevelure du mascaron. L'autre foret, que l'ouvrier tient de la main gauche, paraît simplement posé dans un repli du marbre pour soutenir l'effort de l'autre main. Près de lui, le grand maillet et les gouges, qui ont servi à polir l'intérieur des strigiles. Sur la même table est figuré un autre sarcophage achevé et dont le cartouche, entouré de dauphins, contient le nom du défunt: Eutropos. Les deux sarcophages paraissent reposer sur quatre sommiers de bois pour amortir les coups de ciseaux et de gouges portés par l'ouvrier [6].

Dans son livre sur Pompéi, Ernest Breton [7] signale ainsi un atelier de sculpteurs : « Atelier de sculpteur dans le plus triste état de délabrement. Il n'offre plus rien d'intéressant. On y trouva des statues à peine ébauchées, d'autres presque finies, une quantité d'anses de bronze de formes variées et très élégantes, des blocs de marbre, près de l'un desquels était encore la scie, qui venait de les partager; enfin, tous les outils à l'usage de l'artiste et quelques objets de bronze, avec des ciseaux, des poinçons, des limes, des perforateurs, des compas droits ou recourbés. A l'angle de la voie de Stabies et de la rue de l'Abondance, le péristyle d'une maison offre une particularité intéressante. Au moment de la catastrophe on était en train de remplacer les chapiteaux doriques en stuc par des chapiteaux ioniques de marbre blanc; deux de ceux-ci sont en place et seulement dégrossis. »

4° *Outils du lapicide* (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot LAPICIDE). — La surface du marbre ou de la pierre étant polie, il s'agissait de disposer l'inscription en plusieurs lignes. On la traçait d'abord au pinceau ou légèrement à la pointe avec les blancs nécessaires. *Tituli hic ordinantur et sculpuntur aidibus sacris cum operum publicorum*, dit l'enseigne d'un lapicide trouvée en Sicile, enseigne qui est peu rassurante au point de vue de l'orthographe. Ailleurs, on rencontre le mot *scribere* opposé à *sculpere*, ce qui paraît indiquer le tracé préparatoire à la gravure. Nous avons gardé quelques preuves curieuses de l'emploi d'un tel procédé. A Pompéi, dans le Forum, on a rencontré les fragments d'une grande architrave; quelques-uns contiennent d'un côté les lettres gravées, de l'autre, des lettres peintes de même style et de même dimension, dont on n'avait pas poursuivi la gravure, la disposition de la pierre ayant été modifiée. A Pavie, une inscription honorifique du IIIe siècle présente cinq lignes, dont les trois premières sont gravées, les deux autres peintes.

Pour dessiner les inscriptions, le lapicide se servait d'instruments qui sont signalés par les auteurs et repré-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 13976. — [2] H. Thédenat, *Pompéi, vie publique*, II, v, p. 58. — [3] Pline, *Hist. naturelle*, l. XXXVI, c. LI, LIV. — [4] Ausone, *Idylles*, édit. Panckoucke, Paris, 1843, p. 66. — [5] Fabretti, *Inscr. antiq. quæ in ædibus paternis asservantur*, in-4°, Romæ, 1699; J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 443. — [6] Martigny, *Dictionn.*, p. 721; Wilpert, *Le pitture delle catac.*, p. 437, fig. 42; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. II, 1907, p. 284, fig. 234. — [7] Ernest Breton, *Pompeia*, Paris, 1855, in-8°, p. 335, pl. VII, n. 8, 24.

Fig. 1

2

3

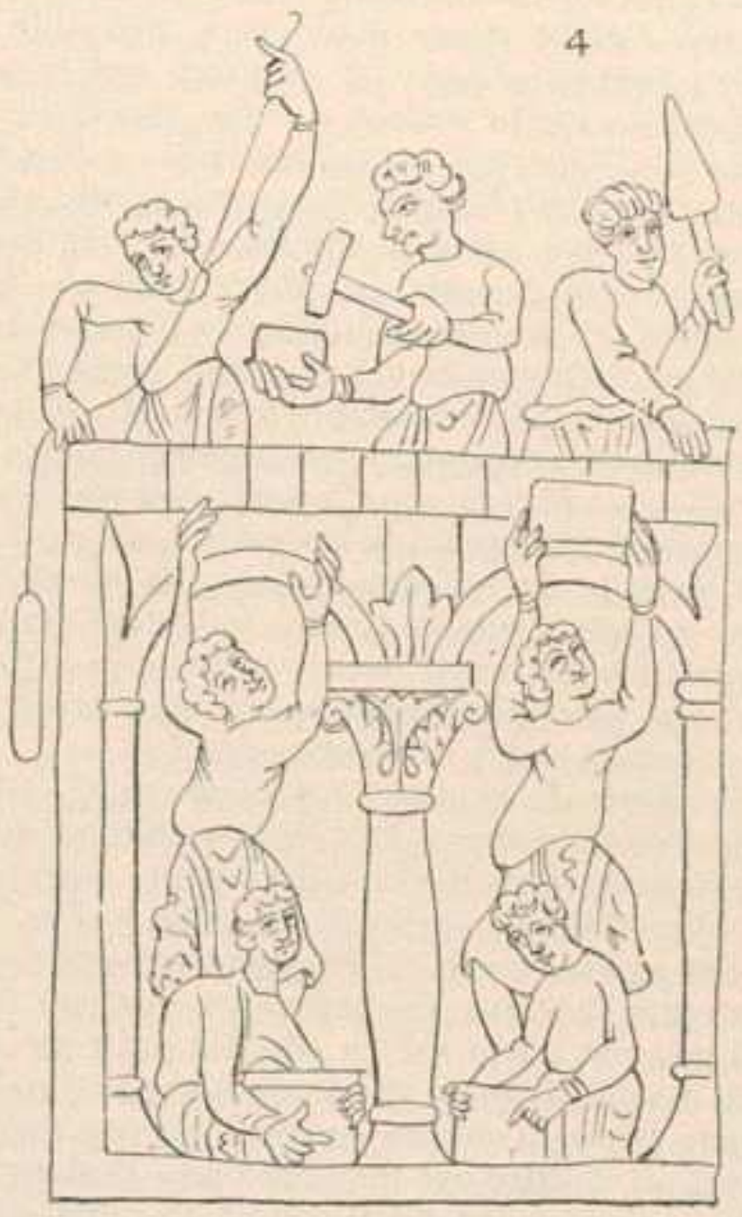

4

5

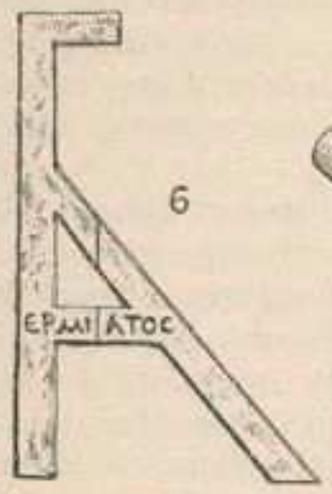

6

8

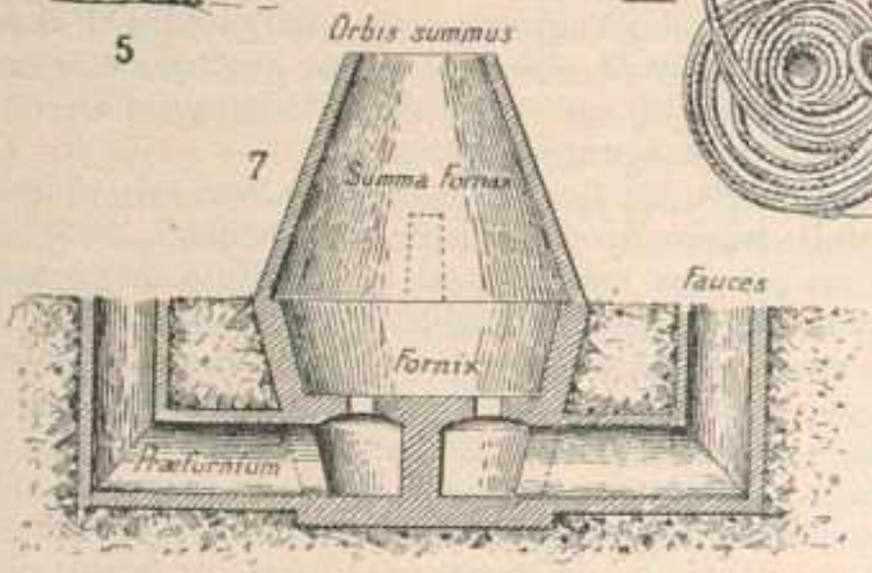

7

9

10

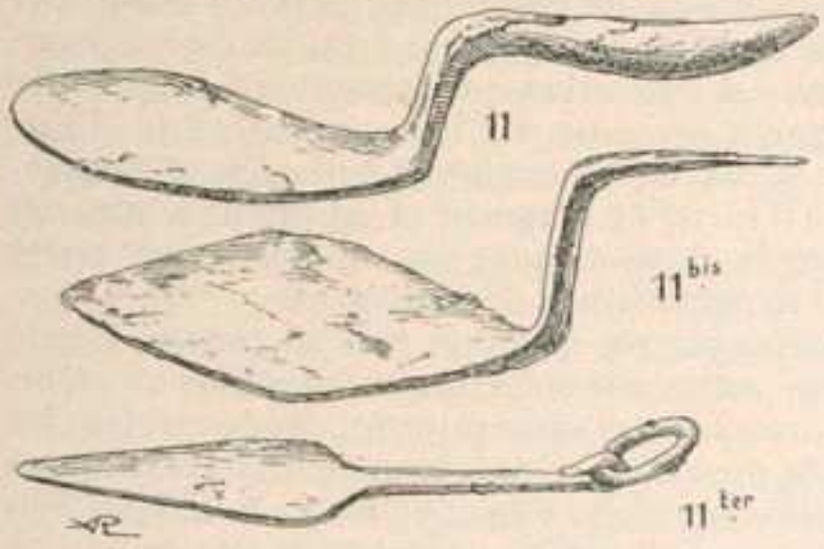

12

9341. — 1. Chantier, d'après *Nouv. annales des miss. scient.*, t. XV, 1907, pl. XII. — 2. 3. 5. Maçons. Colonne Trajane. — 4. Maçons, d'après P. Louisy, *Le livre et les arts qui s'y rattachent*, 1886, fig. 70. — 6. Équerre, d'après *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1902, p. 213. — 7. Four à chaux, d'après A. Léger, *Travaux publics des Romains*, t. I, pl. VIII. — 8. Moufle, d'après Daremberg, *Dictionn.*, t. I, fig. 321. — 9. Chantier de construction, d'après Daremberg, *Dictionn.*, fig. 406. — 10. Plâtriers, d'après Duruy, *Hist. des Romains*, t. V, p. 639. — 11. Truelles, d'après Morel-Macler, *op. cit.*, pl. XVI, XLIV. — 12. *Perpendiculum*, *ibid.*, pl. XVI.

sentés sur les monuments. Il commençait par régler sa pierre, faisant usage pour cette opération de cordelettes trempées dans du minium, qui laissaient leur empreinte sur la surface qu'elles touchaient, *rubricæ*. Plus tard on traça même ces traits à la règle et à la pointe, quitte à les effacer ensuite, quand on y pensait. Leur présence est rare sur les tables de bronze, mais assez commune sur la pierre, surtout aux basses époques ou sur des monuments peu soignés. La fig. 4067 du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio donne l'ensemble des outils du lapicide; on y reconnaît la réglette, le compas à pointes le *perpendiculum* ou fil à plomb, la *norma* ou équerre à rebord, le marteau, le ciseau, le compas d'épaisseur.

L'inscription une fois gravée au ciseau, il arrivait souvent que, pour en rendre la lecture plus facile, on passait les lettres en rouge, en bleu ou même en noir. *Minium clariores litteras vel in auro* (alias : *aere*) *vel in marmore etiam in sepulcris facit* [1].

5° *Outils du maçon.* — 1. *Aciculus.* — Petit marteau à manche court dont se servaient les maçons pour construire. Il avait souvent la même forme que l'*ascia* et n'en différait que par la taille [2]. Les fouilles de Mandeure nous ont donné deux exemplaires du marteau des maçons. Le premier a environ 0 m. 20 de longueur et porte sur un côté un petit pic, sur l'autre une pioche. L'autre spécimen n'a que 0 m. 16 de longueur sur 0 m. 02 au carré. L'un des côtés forme le marteau, l'autre est une lame peu tranchante [3].

2. *Aero.* — On transportait le sable des mortiers dans de petites mannes faites de jonc, d'osier ou de laiche. Elles avaient une forme légèrement conique. Ces mannes ou paniers étaient d'un usage courant à l'armée où elles servaient non seulement à transporter le sable, mais encore à faire des retranchements, comme on le fait des gabions modernes [4].

3. *Amussis.* — L'*amussis* était chez les anciens Romains moins un instrument qu'un dispositif employé par les maçons, *structores*, pour obtenir la vérification des trois dimensions, assise par assise. « Il était composé d'une règle parfaitement plane de fer, de bois ou de marbre, dont les faces, les côtés, les arêtes étaient parfaitement droits et polis [5]. » Cette règle était posée à plat sur la surface à vérifier. Sur cette règle on plaçait la *libella* (voir ce mot) qui était l'équerre du maçon ancien, comme elle est celle du maçon moderne. Devant l'équerre pendait le *perpendiculum* (voir ce mot) ou fil à plomb, qui devait donner exactement la verticale, pour que la barre, reposant sur une maçonnerie ou sur une poutre, fut dans une position parfaitement horizontale. Faute de quoi, à petits coups de marteau, on la faisait descendre ici ou là, suivant le cas, ou on la relevait avec de petits morceaux de bois ou de tuiles jusqu'à horizontalité parfaite. On comprend alors les expressions des anciens quand ils parlent de ce dispositif : ils en font un niveau pour s'assurer de l'égalité parfaite d'une muraille ou d'une assise de maçonnerie; une équerre pour vérifier un angle droit [6]; un fil à plomb pour garder la perpendiculaire. Du fait de l'exactitude donnée par ce dispositif, où la règle, l'équerre et le niveau intervenaient, on employait ces expressions *adamussim*, *examussim*, pour désigner qu'un instrument était parfaitement construit. C'était l'équivalent de notre expression « à la règle et au compas » [7].

Un outil découvert en Syrie, à Ras-el-Aïn, près de Sour, l'ancienne Tyr, et conservé au musée du Louvre, pourrait bien être l'*amussis* des anciens maçons. « Cet outil est formé de quatre lames absolument plates, en bronze; elles ont l'apparence de règles et sont d'une largeur uniforme de 0 m. 02, d'une épaisseur également uniforme de 0 m. 005. Deux de ces lames sont disposées en potence. La plus grande est longue de 0 m. 295, la plus petite, réunie à angle droit avec la plus grande, est longue de 0 m. 066. Cette dernière est percée d'un trou, près du bord inférieur, dont j'expliquerai plus loin l'usage. Le long de la grande lame, et à 0 m. 092 du sommet, prend naissance une troisième lame, qui s'écarte de la première en formant avec elle un angle aigu. Elle mesure 0 m. 27 de longueur et se termine sur le même plan que la première. A 0 m. 035 du point où elle s'embranche, sur la première est gravée une rainure parallèle à la première lame. Enfin une quatrième barre transversale, réunissant la première et la troisième, prend naissance à 0 m. 092 du premier embranchement. Sur cette lame transversale est gravé le nom du propriétaire de l'outil dont les lettres forment deux groupes séparés entre eux par une autre rainure, qui occupe toute la largeur de la lame : *Ermi* | *atos*. Cette seconde rainure et la première se correspondent; toutes deux sont gravées précisément dans l'axe du petit trou indiqué plus haut; elles se retrouvent l'une et l'autre sur la lame opposée de l'outil, exactement à la même place. Il est évident que le trou servait à suspendre une cordelette munie d'un poids en bronze, c'est-à-dire d'un *perpendiculum* qui, lorsqu'il était tendu dans sa position utile, devait s'appliquer dans les rainures soit d'un côté de l'outil, soit de l'autre.

« L'outil muni de son fil à plomb servait donc de niveau, *libella*, mais en même temps il pouvait être utilisé comme équerre, *norma*, la forme de la partie supérieure le prouve. En outre, la plus grande lame a exactement la longueur du pied romain normal, *passus*, ainsi qu'il résulte des mesures de Raper, 0 m. 2957. L'outil découvert près de Tyr servait donc à la fois de niveau, d'équerre et de pied romain et aussi de coupe. Il pouvait, sous une forme pratique et commode, rendre à lui seul tous les services que l'ouvrier demandait à ces quatre instruments [8]. »

4. *Ascia cæmentaria ou calcaria.* — L'*ascia* du maçon ressemble beaucoup à celle du charpentier, mais la forme en est plus variée. C'est un outil qui sert à travailler la pierre brute avant de la poser sur l'assise. Il est toujours caractérisé par une lame inclinée à 45° environ et par un manche court. La lame courbée sert à couper la pierre d'un coup sec, la pointe à préparer la cassure suivant une ligne donnée; le marteau, qui forme l'autre côté, à assujettir la pierre sur le lit de mortier. Les fouilles de Mandeure [9] nous ont fourni une belle *ascia* de maçon. L'objet a 0 m. 22 de longueur. Le marteau est de section quadrangulaire, l'extrémité est légèrement arrondie. La lame brisée a 0 m. 12 de longueur et va en s'évasant. La douille d'emmanchement a 0 m. 09 de longueur et est munie à la partie supérieure de demi-disques ou oreilles, pour serrer fortement le manche par des clavettes.

Suivant les pierres que l'on met en œuvre, l'*ascia cæmentaria* peut avoir une lame courbée plus ou moins large et ressembler à l'*ascia fossoria*, employée dans les carrières de pouzzolane, mais le manche reste toujours très court (voir Ascia, dans *Dictionn.*, t. I, fig. 1009) tandis que le même outil au service du carrier portait un manche très long (*ibid.*, fig. 1012). Enfin, pour

[1] Pline, *Hist. naturelle*, l. XXXIII, c. CXXII. — [2] Quintus Calaber, édit. Paw, Leyde, 1734, c. VI. — [3] *Antiq. de Mandeure*, pl. XLII, n. 3, 5. — [4] Rich, *ibid.*, au mot *Spécimen de la colonne Trajane*. — [5] R. Cagnat, art. *Amussis*, dans *Lexique des antiq. gr. et rom.* — [6] Ausone, *Idylles*, XVI, X : *Partibus ut coeat nihil ut deliret amussis*. — [7] Macrobe, *Saturnales*, édit. Deux-Ponts, 1788, I, IV; Aulu-Gelle, I, IV, 1; Plaute, *Miles glor.*, III, I, 27. — [8] Cf. A. Héron de Villefosse, *op. cit.*, p. 213 sq. — [9] *Antiq. de Mandeure*, pl. XLIV, n. 2.

tailler et mettre en œuvre les tufs lithoïdes à grains assez durs, le maçon employait de préférence l'*ascia* à double lame, qui est à proprement parler l'*ascia lapidaria*, mais avec un manche court, parce que l'attaque du bloc de pierre ne demandait pas autant de force que l'abattage à la veine.

Dans les Gaules, au lieu de l'*ascia* du type classique, on se servait plutôt du marteau, tel que nos modernes maçons l'emploient encore aujourd'hui. C'est un bloc de fer de forme rectangulaire, de section carrée, percé d'un trou d'emmanchement vers le milieu. Une extrémité est taillée en biseau, c'est la lame tranchante, l'autre reste quadrangulaire, c'est le marteau proprement dit. Ce modèle se trouve dans les antiquités de Mandeure [1]. Les mêmes fouilles nous ont donné un modèle différent; l'une des extrémités est terminée par une pointe [2], l'autre par une lame tranchante perpendiculaire au manche. L'outil a 0 m. 20. Les fouilles de Vertault ont donné quelques marteaux de maçon (voir *ibid.*, pl. II A, n. 1), pointe et marteau. De même, pour le n. 4, lame et marteau. Le n. 5 n'a pas de marteau proprement dit. Le maçon pouvait cependant frapper avec la douille assez épaisse. Ce qui caractérise ces marteaux c'est qu'ils ne sont pas ou très peu incurvés vers le milieu. Saglio en donne deux qui se rapprochent davantage du type classique de l'*ascia cæmentaria* [3].

Quant à l'*ascia calcaria*, elle servait à couper et à travailler la chaux, comme son nom l'indique. C'est un outil à peu près identique à l'*ascia cæmentaria*, mais qui était emmanché sur un long manche, comme l'*ascia fossoria*. Sur la colonne Trajane elle est représentée entre les mains d'un ouvrier sous la forme d'un outil à une seule lame (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2952, fig. 1002). C'est aussi sous cette forme qu'elle existe dans le musée Blumereau, à Loudun (Vienne), venant de Rom (Deux-Sèvres). Elle a 0 m. 18 de longueur, la douille 0 m. 058, la largeur de la lame à sa base est de 0 m. 057, en haut, m. 024 (voir fig. ci-contre). Comme outil, elle est moins belle que l'*ascia* de Mandeure. On employait également pour cette opération l'*ascia* de forme ordinaire — lame et marteau — la lame servait à couper la chaux et le marteau à écraser les nodules qui pouvaient subsister dans la masse. Vitruve [4] indique la manière de s'en servir : *Ascia calcem quasi lignum dolabis. Si nusquam acies ejus offenderit.* On s'en servait jusqu'à pulvérisation complète de tous les éléments, ou plutôt jusqu'à ce que la masse formât une sorte de pâte onctueuse, *et si quod asciæ adhæret fuerit molle atque viscosum* [5]. On coupait donc la chaux tout comme le bois, par tranches minces, que l'on réduisait ensuite en une fine poussière, en se servant de l'*ascia calcaria*, que l'on manœuvrait à deux mains, comme il est indiqué à la fig. 995 du *Dictionnaire*. L'opération du malaxage de la chaux avec les différents éléments qu'on y incorporait se faisait dans un auget, *alveus*, afin d'éviter tout ce qui aurait pu souiller le mélange.

5. *Chorobata*. — Instrument qui servait à vérifier le niveau d'une grande surface. Plus précis que la *libra aquaria*, il se composait d'un chevalet, allongé comme un banc d'école, d'une longueur de 20 pieds (environ 6 m.). La partie supérieure était montée sur deux pieds égaux, solidement fixés par des équerres et guidés par deux fils à plomb et des lignes de foi. Quand on avait besoin d'une précision plus grande, on remplissait d'eau une rigole ou mortaise creusée sur la face supérieure, de 5 pieds de longueur, un doigt ou 0 m. 018 de largeur et un doigt et demi en profondeur, 0 m. 027. L'eau devait affleurer l'arête également partout, pour marquer l'horizontalité parfaite. Pour tracer des pentes régulières, on rechargeait un des pieds d'un tasseau représentant la dénivellation demandée.

Cet instrument devait éprouver du gauchissement et des déformations; dans une étroite gouttière les ménisques sur les bords devaient gâter la constatation de l'affleurement. Cependant les Romains se servaient très habilement de cet instrument imparfait. Ainsi la partie de l'aqueduc romain d'Arcueil présente une régularité remarquable, bien supérieure à celle de son voisin, l'aqueduc de Marie de Médicis. D'autres fois, au contraire, comme aux aqueducs de Poitiers, les nivellements sont fort irréguliers et paraissent avoir été peu soignés [6].

6. *Dioptra*. — Pour le nivellement des routes et des aqueducs, on employait, outre le niveau de maçon, *libra*, les *dioptra*, ou *libræ aquariæ* [7]. Cet instrument se composait d'une assez longue règle formant alidade et pouvant osciller, à la manière d'un fléau de balance, autour d'un axe, formé par des couteaux pris dans une chape. Le fléau était ramené horizontalement par une longue aiguille verticale lestée, passant par le plan des couteaux [8].

7. *Fistuca*. — La *fistuca* était un instrument commun aux charpentiers, aux maçons et aux paveurs. Il servait à enfoncer des pieux [9], à égaliser la grosse maçonnerie, à tasser et niveler les bétons et les pavés [10]. Un relief de la colonne Trajane représente un légionnaire assujettissant un mur avec la *fistuca;* c'est une barre de fer ronde, plus large à la base qu'en haut, et qui ressemble à ce que nous appelons une demoiselle [11].

Il était en effet l'instrument spécial et par excellence du bétonnage, *fartura*. Les blocages qui remplissent les encaissements en brique ou en pierre du grand ou du moyen appareil, dans les constructions romaines, appartiennent au genre béton. L'ouvrier romain employait des moellons moins gros que les nôtres; il les englobait de mortier et les juxtaposait dans l'encaissement, le mieux possible, en les engageant pour une bonne liaison dans les redents et les queues formés par les carreaux et les boutisses du revêtement. On n'arasait les maçonneries que par assises de 1 m. 30 environ de hauteur; on battait alors fortement avec une hie, *fistuca* ou *pavicula*, ce noyau, *nucleus*, dans sa forme, pour produire tout le tassement possible et mouler exactement le massif contre la face intérieure du revêtement. C'est aussi par un pilonnage énergique qu'ils donnaient tant d'homogénéité et de cohésion au béton à prise rapide, formé d'éléments plus petits, surtout de fragments de briques cassées qu'ils appelaient encore *opus signinum*, et qui servait à faire des aires, des chapes, des radiers, des réservoirs.

Vitruve nous a transmis une recette pour faire le béton des citernes; elle diffère de celle de Pline [12] pour le pavage : « Il faut avoir, dit-il, de bon sable, le plus net et le plus âpre que l'on pourra trouver; des cailloux cassés qui ne pèsent pas plus d'une livre chacun; et avec la plus forte chaux que l'on pourra faire, on composera un mortier, qui aura deux parties de cette chaux avec cinq parties de sable. A ce mortier l'on mêlera des cailloux. On jettera tout cela dans une tranchée, qui sera de la profondeur que doit avoir la citerne; on le battra ensuite avec de grosses hies, *fis-*

[1] *Antiq. de Mandeure*, pl. XLII, n. 5. — [2] *Ibid.*, pl. XLII, n. 3. — [3] *Dictionn. des antiq. gr. et lat.*, fig. 995. — [4] Vitruve, *De architectura*, l. IV, c. III. — [5] Id., *ibid.*, l. VIII, c. V, n. 1. — [6] Alfred Léger, *Travaux publics des Romains*, p. 66. — [7] Alfred Léger, *ibid.*, p. 65, 66. — [8] Pline, *Hist. naturelle*, l. XXVI, c. XXI. — [9] César, *De bello gallico*, l. IV, c. XVII. — [10] Pline, *Hist. naturelle*, l. XXXVI, c. LXI; Caton, *De re rustica*, c. XXVIII. — [11] Rich, *Dictionnaire* au mot *Fistuca*. — [12] Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXVI, c. LXI.

tucis, ferrées par le bout et l'on fera ainsi les quatre murailles. Ensuite on videra la terre qui est au milieu jusqu'au bas des murailles et, le fond étant bien aplani, on le recouvrira du même mortier, que l'on battra bien, pour en faire le pavé auquel on donnera une épaisseur convenable [1]. » La *fistuca* trouvait aussi son emploi dans la construction des fondations à sec. Sur le fond un peu compressible, Vitruve recommande l'emploi d'une première assise de forts libages en gros moellons, à bain de mortier bien battu, avec de larges empâtements ou stéréobates, qui allèrent parfois au quart de l'épaisseur du mur pour chaque côté. Dans le cas de sol très mauvais, Vitruve indique l'emploi de pilotis d'aune, de chêne ou d'olivier carbonisés et apointés, enfoncés à fleur de terre et très rapprochés les uns des autres. On remplissait de charbon de bois l'intervalle entre les têtes de pieux, pour aider à leur conservation. On établissait par-dessus une couche de béton, puis une assise générale de forts libages, sur lesquels on établissait la maçonnerie [2].

La *fistuca* dont se servaient les charpentiers pour l'établissement de ces fondations était d'un poids considérable. C'était alors une véritable sonnette, comme celle qu'on emploie de nos jours, aussi capable de faire descendre les pieux à une grande profondeur, même sur la totalité de leur hauteur. Déjà César employait ces sortes d'instruments pour l'établissement de son pont de bois sur le Rhin [3]. Nous ne savons rien d'autre sur ces machines, mais on peut facilement se les figurer de la façon suivante : trois poutres solidement entrelacées les unes sur les autres par la partie supérieure; au sommet une poulie, *orbiculus*, munie d'une gorge dans laquelle passait un câble, où était attaché le mouton. Celui-ci, en tombant lourdement sur la tête du pieu, était sans doute dirigé par des glissières de fer ou de cuivre. On n'en sait rien [4].

On employait également la *fistuca* pour la construction des aires bétonnées et des routes. Elle était alors plus lourde que la *fistuca* du maçon et portait plutôt le nom de *pavicula*. On creusait le sol jusqu'au terrain solide; s'il en était besoin, le fond de la fouille était dressé, nivelé, puis pilonné au cylindre. On battait même parfois des pieux, quand la solidité n'était pas assurée ou ne paraissait pas suffisante. La *pavicula* servait aussi au tassement des couches successives de béton du *rudus*, *ruderatio*, et du *nucleus*. Cette première couche de béton, de cailloux, de pierres et de briques cassées était fortement battue avec la *fistuca*. Après le battage, cette couche se réduisait souvent à une épaisseur de 0 m. 25. Quand le mortier manquait, on le remplaçait par de la glaise. Le noyau du *nucleus*, béton formé de graviers et de sable de 0 m. 30 à 0 m. 50, était battu dans les mêmes conditions. Quand, enfin, la *via* se terminait, les pavés étaient encore enchâssés à la batte dans le béton encore frais du *nucleus*, qui liait solidement entre eux tous les éléments de la surface par les queues inégalement encastrées, et en faisait un tout très solide.

L'*opus signinum*, ainsi dénommé parce qu'il était très employé dans la ville de Signia, aujourd'hui Segni, fameuse autrefois par ses tuiles, était un béton composé de mortier et de fragments de tuiles brisées en petits morceaux. Ce béton servait surtout à faire des aires cimentées, que l'on battait à la *fistuca* jusqu'à consolidation absolue du sol [5].

8. *Fornax calcaria*. — D'après les descriptions anciennes [6], et quelques restes retrouvés, le four à chaux antique semble avoir été disposé de la manière suivante : *a)* le foyer, *fornix*. On creusait la terre à une profondeur suffisante sur un diamètre d'un peu plus de 2 m. Le foyer que l'on établissait ensuite avait la forme d'un tronc de cône renversé, recouvert d'une voûte en coupole, soutenue par un pilier central. Deux puits en plan incliné, ménagés aux deux bouts du diamètre, permettaient d'accéder à deux ouvreaux opposés, *præfurnia*. D'un côté on mettait les bois nécessaires à la cuisson, de l'autre on retirait les cendres, puis la chaux. On effaçait ainsi l'entrée des grilles pour que le vent ne put enfiler le fourneau et contrarier le feu; *b)* la *summa fornax*, c'était une tour tronconique construite en brique et argile ou en pierres grossières, *cæmenta*, revêtue d'argile, pour concentrer la chaleur. Elle avait 2 m. de diamètre intérieur à la base, sur 1 m. à la partie supérieure; *c) l'orbis summus*, sorte de cheminée ou gueulard de forme circulaire, par lequel on jetait les pierres calcaires qui devaient être calcinées [7].

Le secret de la fabrication de la chaux semble avoir été perdu jusqu'au XIe siècle. Pendant cette période, les mortiers sont mauvais; ils contiennent peu de chaux; les sables sont souvent argileux. Avec le XIIe siècle le mortier recommence à reprendre de la force et devient excellent à partir du XIIIe siècle. Les Carolingiens disposèrent d'outils, d'outillages, d'engins plus imparfaits encore, avec leurs matériaux mal extraits, et fort irréguliers, leurs mauvais mortiers de chaux mal cuite et de sable argileux. Ils voulurent aussi copier les procédés romains, mais réussirent plus mal que leurs prédécesseurs. Ne pouvant compter beaucoup sur la tenue de leurs maçonneries, ils les renforcèrent aux deux époques par des pièces de bois de 0 m. 12 à 0 m. 20 de côté, noyées transversalement dans les massifs.

9. *Furca*. — La *furca* du carrier et du maçon était constituée par une planchette sous laquelle étaient fixés deux morceaux de bois formant la fourche. Cet instrument servait à porter sur les épaules et le cou des matériaux de construction, pierres, briques, tuiles, peut-être du mortier, comme le font encore de nos jours les manœuvres des maçons. Modèle sur la colonne Trajane.

10. *Machina scansoria*. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 337, fig. 2472, un chantier de construction, qui ne manque pas d'intérêt, d'après une mosaïque de Sainte-Marie de Zit, où l'on voit représentés sculpteurs maçons, charretiers, etc., avec les principaux outils de leur profession.

La *machina scansoria* [8] est à la fois l'échafaudage et le treuil, qui représentent l'outillage capital du chantier. C'est d'abord l'échafaudage mobile, qui permettait de travailler à toutes les hauteurs voulues. A Rome, où le bois devint bientôt rare, et dans les provinces, où l'on ne disposa pas toujours d'un matériel considérable, l'ouvrier dut s'habituer de bonne heure à installer son chantier et son échafaudage à peu de frais. D'après les trous de boulins et les pierres saillantes, qu'on retrouve sur les parements des ouvrages, on peut croire que l'échafaudage tenait le plus possible à la construction. Porté par des boulins de 0 m. 12 à 0 m. 15 de diamètre, et des échasses, ou plutôt des contrefiches appuyées sur les corbeaux saillants des assises inférieures, l'échafaudage montait avec la maçonnerie et faisait pour ainsi dire corps avec elle. Un platelage reposait sur les boulins et recevait

[1] Vitruve, *De architectura*, l. VIII, c. VI. — [2] Alfred Léger, *Trav. publics des Romains*, p. 101. — [3] César, *De bello gallico*, l. IV, c. XVII : *Hæc (tigna) cum machinationibus immissa in flumen defixerat, fistucisque adegerat*. — [4] Voir *Bello gallico*, édit. Benoist et Dosson, Paris, 1922, p. 201. — [5] Pline, *Hist. naturelle*, l. XXXV, c. XLIV; Vitruve, *De architectura*, l. VIII, c. VI, XIV. — [6] Caton, *De re rustica*, l. XXXVIII, c. IV. — [7] Alfred Léger, *Travaux publics des Romains*, pl. VIII, fig. 20. — [8] Vitruve, *De architectura*, l. X, c. I, n. 1.

les ouvriers. Toutes ces installations se faisaient avec des bois très courts et très maniables et devaient s'élever facilement avec la construction des assises, qui se posaient toutes taillées sur le chantier et qu'on négligeait souvent, surtout dans les travaux publics, de ravaler et de regréer après la pose [1].

La loi romaine [2] rendait responsable l'employeur ou l'entrepreneur de tous les accidents qui pouvaient se produire par le fait des engins ou appareils mis en œuvre dans les chantiers.

« Les machines qui servent à monter, dit Vitruve [3], sont organisées de telle sorte qu'à l'aide de pièces de bois mises debout et auxquelles s'ajoutent d'autres pièces transversales, on peut monter sans danger. » Il faut aussi comprendre dans la classe des *machinæ scansoriæ* tous les engins de levage et toutes les machines qui servaient à monter les hommes et les matériaux à hauteur voulue, comme les plate-formes suspendues par des cordages à des palans, actionnés par un treuil et un *tympanum*. Mais quel était pratiquement l'assemblage de ces divers éléments dans leurs détails? Nous l'ignorons presque.

11. *Perpendiculum*. — Le *perpendiculum*, que nous avons baptisé fil à plomb, même quand il est fait de fer ou de cuivre, était chez les maçons romains un instrument qui servait, comme aujourd'hui, à dresser les angles d'une construction et les surfaces verticales. Les fouilles nous en ont livré un certain nombre qui sont presque toujours de petites œuvres d'art. On leur donnait la forme d'un vase, d'un gland, d'une massue, etc. Rich [4], dans son *Dictionnaire*, donne un modèle découvert à Pompéi avec les outils d'un maçon. On en conserve un autre, qui fut trouvé dans le théâtre de Mandeure [5], parmi les décombres. Celui-là est sans prétention; c'est un cylindre de fer surmonté d'un simple anneau passé dans un crochet. Saglio et Pottier [6], en donnent un qui fut trouvé dans le midi de la France. Il est suspendu par un nœud coulant passé dans un bâtonnet de cuivre, fixé dans un trou horizontal.

12. *Polyspaston*. — Un appareil, dont les maçons romains tirèrent un fort bon parti et que rappelle notre grue à volée, était le *polyspaston*. Il se composait d'un grand mât, monté sur un pivot, avec une volée transversale, qui portait les brins de petits palans tirés à bras d'hommes. La volée tournait et amenait les matériaux à hauteur du lit de pose. Le *Virgile* du Vatican nous fournit une vue sommaire de cet appareil [7]. On y voit représenté d'une façon très grossière le mât d'un polyspaston actionné par un *tympanum* (voir ce mot). Le complément indispensable d'un *polyspaston* était les *funes antarii*, câbles que l'on employait pour l'érection des mâts, des bois, ou des colonnes monolithes. La tête et la base de la colonne étaient enveloppées avec des centons, vieilles couvertures, vieilles toges, vieux linges, étoffes grossières, vieux sacs, etc., maintenus en place par des cordes. A la partie supérieure on établissait sur le bourrelet une sorte de collier de corde, d'où partaient, en sens opposé, deux câbles, parfois trois ou quatre, parfois aussi doublés suivant le poids à soulever, et dont l'extrémité venait s'articuler à des tourillons fixés sur de grosses poutres solidement plantées en terre, à une distance convenable de la colonne à ériger. Ces câbles, qui devaient dans le mouvement ascensionnel représenter pratiquement les rayons d'un cercle, servaient à maintenir l'équilibre de la colonne dans le plan vertical qu'elle devait suivre. Ces câbles se nommaient *funes antarii*, parce qu'on les attachait souvent aux antes d'un bâtiment ou d'un temple, pour élever les colonnes en façade [8]. Saglio [9] donne au mot *Anchora* la magnifique reproduction d'un *polyspaston* avec ses câbles, soulevant une ancre. Le motif est tiré de l'arc de triomphe d'Orange.

13. *Radula*. — La *radula* ou racloir est l'outil spécial du *dealbator*. Il s'en sert pour faire tomber la peinture qui couvre une surface [10], même l'enduit à renouveler. C'est une lame de fer dont le taillant porte de petites dents, qui s'incrustent dans la peinture ou la chaux pour la faire tomber en morceaux. A la partie inférieure se trouve un manche recourbé pour épouser la forme de la main droite [11]. On maniait la plupart du temps cet outil avec les deux mains. Il était identique à l'instrument dénommé *marra* (voir col. 188).

14. *Scalæ*. — Les échelles des anciens étaient exactement semblables à celles que l'on emploie de nos jours. Le *Virgile* du Vatican nous en montre une, qui a dix-huit échelons, et représente une échelle d'environ 5 m. à 5 m. 75 [12].

15. *Trulla*. — Les ouvriers de l'époque romaine ont connu toutes les sortes de truelles que nous employons aujourd'hui, depuis la petite truelle à polir les joints jusqu'à la grande truelle de bois des gâcheurs de plâtre. Les fouilles et les monuments figurés nous permettent de nous faire une idée exacte de cet outil. Les fouilles de Mandeure [13] nous ont donné plusieurs sortes de truelles trouvées au pied des murs intérieurs du théâtre; l'une, de 0 m. 15 de longueur sur 0 m. 0175 de largeur, au manche de fer, terminé par un anneau [14], est très pointue et devait servir à lisser les joints de mortier entre les assises de pierre ou de brique. Une autre [15], de 0 m. 11 de longueur sur 0 m. 04 de largeur, affecte également une forme pointue; le manche de bois dans lequel elle était fixée a disparu. Une autre truelle de 0 m. 16 de longueur sur 0 m. 03 de largeur, dont le manche même est en fer, trouvée sur la rive droite du Doubs, affecte une forme sensiblement arrondie. Une stèle funéraire [16] représente un maçon tenant une truelle de la main gauche. Celle-ci est large et se termine en pointe. Deux truelles du musée Blumereau, provenant des fouilles de Me Blumereau à Rom (Deux-Sèvres), affectent la même forme. Les peintures de l'hypogée de Trebius Justus, découvert en septembre 1910, reproduisent un chantier de construction. Deux maçons montés sur un échafaudage portent à la main droite des truelles, dont l'une paraît ronde, l'autre est sensiblement pointue. Tous ces genres de truelles servaient pour la construction en pierre et en brique [17].

Les ouvriers spécialisés dans la fabrication des enduits, *tectores*, et les stucateurs, *albarii*, faisaient aussi

[1] Alfred Léger, *op. cit.*, p. 70, 71. — [2] *Dig.*, l. XII, tit. VI, lex 5; Ulpien, *Reg.*, l. XXVIII, ad edictum : *Si servum tibi tectorem commodavero et de machina ceciderit, periculum meum esse Namura ait; sed ego ita hoc verum puto si tibi commodavi ut et in machina operaretur : cæterum si ut de plano opus faceret, tu eum imposuisti in machina, aut si machinæ culpa factum minus diligenter non ab ipso ligatæ, vel funium perticarumque vetustate, dico periculum, quod culpa contigit rogantis, commodatum ipsum præstare debere. Nam et Mela scripsit : Si servo lapidario commodatus sub machina perierit, teneri fabrum commodati, qui negligentius machinam colligavit.* — [3] Vitruve, *op. cit.*, l. X, c. I : *Scansorium autem est quum machinæ ita fuerint collocatæ, ut ad altitudinem tignis statutis et transversariis, colligatis sine periculo scandatur.* — [4] Rich, *ibid.*, au mot *Perpendiculum*. — [5] *Antiq. de Mandeure*, pl. XVI. — [6] Saglio et Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, fig. 5577. — [7] G. Fougères, *op. cit.*, fig. 708. — [8] Vitruve, *De architectura*, l. X, c. II, n. 3. — [9] Art. *Anchora*, dans *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. I. — [10] Thédenat, *Pompéi, vie privée*, t. I, p. 12. — [11] M.-F. Morel-Macler, *Antiq. de Mandeure*, pl. XLII, n. 1. — [12] G. Fougères, *op. cit.*, fig. 708. — [13] *Antiq. de Mandeure*, pl. XVI, n. 2. — [14] *Antiq. de Mandeure*, pl. XVI, n. 2. — [15] M.-F. Morel-Macler, *Antiq. de Mandeure*, pl. XVI, n. 3. — [16] G. Fougères, *op. cit.*, fig. 698. — [17] S. Isidore, *Origène*, l. XIX, c. XVIII, n. 3; Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2941, fig. 5765.

usage de la grande truelle de bois, appelée aujourd'hui plâtroir. Elle servait comme aujourd'hui à obtenir de grandes surfaces absolument lisses, destinées la plupart du temps à recevoir des peintures. Une très curieuse stèle gallo-romaine [1] reproduit les diverses phases de ce travail. Dans le coin droit, un maçon prépare l'enduit en le gâchant avec l'*ascia*. Cet enduit est déposé dans des augets, *alvei*, de forme ronde ou quadrangulaire, au nombre de trois, placés sur un échafaudage, dont les tréteaux, *varæ*, soutiennent une large plate-forme, *vibia*. Tout près de l'un de ces tréteaux, une sorte de petit socle porte un quatrième auget vide. Y aurait-il, dans la présence de ces trois augets, une allusion à ce texte de Palladius [2]: *Parietum vero structura sic fiat fortis et nitida. Prima trullis frequentetur inductio. Quum siccari cœperit iterum inducatur ac tertio. Post hæc tria e marmoreo grano cooperiatur ad trullam.* Pour la préparation des stucs, on commençait par cribler littéralement la paroi de clous ayant la forme d'un T (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2035, art. CLOU). C'est parmi cette forêt de clous que l'on étendait la première couche d'enduit. L'expression *trullis frequentetur* est ici parfaitement de mise, car il fallait tasser l'enduit autour de chacun de ces clous pour obtenir une adhérence parfaite. La première surface ainsi obtenue était forcément raboteuse, mais tout à fait convenable pour recevoir le deuxième enduit, fait surtout de chaux et de sable, que l'on étendait seulement après la prise du premier enduit, mais avant qu'il ne fut entièrement sec. Cette deuxième opération se faisait avec la grande truelle de bois. L'ouvrier prenait dans l'auget, avec la truelle ordinaire, une certaine quantité d'enduit qu'il plaquait sur la paroi, puis l'étendait et l'égalisait aussitôt avec le plateau de bois. C'est ce que fait justement l'ouvrier de droite. Parfois on mettait une troisième couche d'enduit, mais cet usage fut assez vite abandonné. Au début du IIIe siècle il n'en est plus question et, vers la fin de ce siècle, on n'emploie même qu'une seule couche.

Quoi qu'il en soit, le dernier enduit étant placé, le stucateur, *albarius*, terminait le travail en incorporant à l'enduit encore frais de la chaux et de la poussière de marbre. Cette opération se faisait également à la truelle, *ad trullam*. Cet enduit était appliqué vigoureusement à l'état presque liquide et incorporé à la masse avec une longue truelle plate, probablement de bois. Aussi, pour se protéger contre les projections de l'enduit, l'ouvrier revêtait une sorte de grande blouse qui lui couvrait la plus grande partie du corps. C'est ce dernier travail que fait l'ouvrier de gauche dans la stèle que nous donnons ici (fig. 9341, n. 10). La paroi, une fois séchée et polie, prenait tout l'éclat et la beauté du marbre. Mais si elle était destinée à recevoir de la peinture, la dernière couche était faite de chaux et de craie, ou de chaux et de plâtre, *aut creta aut marmore spoliatur* [3], sur laquelle travaillait aussitôt le peintre. Il semble que ce soit là le but du travail de ces deux derniers ouvriers, le *tector* et l'*albarius*, parce qu'en haut des degrés de la porte de gauche se trouve assis le peintre, qui consulte le catalogue de ses modèles.

Tectores et *albarii* ne manquaient jamais d'ouvrage, car non seulement les murs intérieurs, mais même les murs extérieurs des habitations étaient recouverts de ces enduits plus ou moins grossiers, que l'on peignait en jaune, en rouge ou en bleu, et sur lesquels pouvait s'exercer la publicité du temps et l'art spécial aux badauds, connu aujourd'hui sous le nom de graffittes, et qui trouvait surtout son emploi en période électorale. Cela n'allait pas toujours sans récriminations de la part des propriétaires; témoin cette inscription trouvée à Pompéi [4] : « *Inscriptor*, tu es prié de ne pas t'arrêter devant cette maison; si tu y inscris le nom d'un candidat, qu'il échoue, et n'exerce jamais aucune fonction. » C'est pourquoi les municipalités [5] faisaient préparer à proximité du Forum ou des marchés de grands tableaux revêtus d'un enduit à la craie ou au plâtre, sur lesquels on peignait en rouge les noms des candidats, où l'on affichait les actes de la municipalité ou ceux de l'État. Souvent il fallait peindre l'affiche nouvelle sur une autre, sur une pierre rugueuse ou un crépi en mauvais état. Il fallait polir ou blanchir la partie du mur destinée à recevoir une nouvelle inscription électorale ou autre. L'opération s'appelait *dealbare*, « blanchir », et l'ouvrier qui la faisait, *dealbator*. Une peinture de Pompéi [6] représente un *dealbator* monté sur un échafaudage assez bas, entre deux pots, en train de gratter une inscription avec un racloir, *marra* ou *radula*, pour remettre à la brosse ou à la truelle une nouvelle couche d'enduit liquide.

A l'intérieur les stucs composés de chaux et de poudre de marbre forment parfois de grandes tables coulées à part et appliquées après coup sur la muraille, où elles sont fixées par des crampons de cuivre, comme de simples dalles de marbre. Vitruve [7] donne à ces stucs d'espèce particulière le nom de *marmoratum*, pour les distinguer des plaques de marbre, qui étaient désignées sous le nom d'*abacus*. Celles-ci servaient pour la décoration des intérieurs, et comme l'extravagance et le mauvais goût n'ont en aucun temps perdu leurs droits, ces plaques de marbre recevaient parfois des couches de peintures [8]. Lorsqu'on démolissait sa maison pour en reconstruire une autre, on avait bien soin de faire détacher des murs ces plaques de marbre, afin de les remployer dans la construction neuve [9]. On faisait la même chose pour les stucs précieux que l'on détachait des murs en sciant l'enduit qui les soutenait.

G. CHAPEAU.

OUTRE. — Plusieurs bas-reliefs chrétiens nous montrent la vendange par les amours dont la cueillette remplit des chariots traînés par des bœufs. Une partie de la récolte arrive au pressoir où des hommes foulent le raisin dont le jus coule à flots. Ce sujet se rencontre également sur des fresques, sur des mosaïques; il a été un de ceux que les fidèles ont affectionné; cependant on ne voit pas le transport du vin pour lequel on se servait de différentes capacités, notamment des outres. Celles-ci sont parfois représentées sur des monuments antiques, nous n'en connaissons qu'une sur les monuments chrétiens et, malheureusement, nous n'avons pas ici la ressource que nous offraient les amphores (voir ce mot) sur les débris desquelles ont été rencontrés des sigles ou des symboles chrétiens. Il va sans dire qu'il ne faut pas espérer retrouver une outre, mais il n'en est pas moins utile ici de parler de leur usage. Fabriquées soit avec une seule peau de bœuf, soit avec plusieurs peaux cousues ensemble, les grandes outres étaient installées sur des véhicules que les marchands ou les propriétaires employaient pour amener le vin à l'endroit où il devait être déversé dans les amphores. Ces outres étaient montées sur un chariot; elles y étaient déposées à plat, quelquefois engagées dans un support en forme de berceau où elles se trouvaient retenues par des liens. Il est probable que les marchands les laissaient à demeure sur les chariots spéciaux dont ils faisaient un usage journalier. On ne les

[1] G. Fougères, *op. cit.*, fig. 696. — [2] Palladius, *De re rustica*, l. LI, c. XV. — [3] Vitruve, *De architectura*, l. VII, c. III. — [4] Thédenat, *Pompéi*, t. I, p. 12. — [5] Ducoudray, *Histoire romaine*, in-12, Paris, 1904, p. 544. — [6] H. Thédenat, *Pompéi*, t. I, fig. 6. — [7] Vitruve, *De architectura*, l. VII, c. VI. — [8] Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXIII, c. XXXIII, LVI. — [9] Pline, *Histoire naturelle*, l. XXXV, c. LV.

déchargeait pas, on se contentait de les vider, opération pour laquelle on utilisait une des jambes de la peau en l'introduisant dans l'amphore; cette jambe servait de canal au vin. On n'avait ainsi à redouter aucune déperdition; il suffisait de relever le bout de ce tuyau de fortune dès qu'une amphore était remplie et de l'introduire dans une autre amphore pour continuer le déversement. L'opération terminée, le chariot repartait pour effectuer un nouveau transport. Ces grandes outres portaient le nom de *cullei : vehicula vini culleis onusta* [1].

Parmi les monuments qui nous ont conservé les images de ces grandes outres, il convient de rappeler des sarcophages d'une époque assez tardive. Deux sarcophages du musée du Latran nous montrent des chars rustiques à deux roues, attelés de bœufs, chargés d'outres pleines, aussi longues que le char, et dont le col proéminent domine l'avant de la voiture. Des brins de bois, droits ou légèrement recourbés, sont plantés de chaque côté, en guise de ridelles, pour maintenir le chargement, l'installation est assez sommaire. Sur l'un de ces chars on distingue à l'arrière, et au bas de l'outre, la jambe qui sert de tuyau de décharge; autour du col de l'outre, on voit nettement la cordelette employée pour la fermeture. Le conducteur excite l'attelage; un jeune garçon, marchant par derrière, paraît surveiller le transport; il porte divers objets ou pousse la voiture dans les passages difficiles. La première de ces représentations se voit sur une cuve de sarcophage, au dessous d'une scène relative à la culture de la vigne (fig. 9342) [2]; la seconde apparaît sur l'avant d'un couvercle [3].

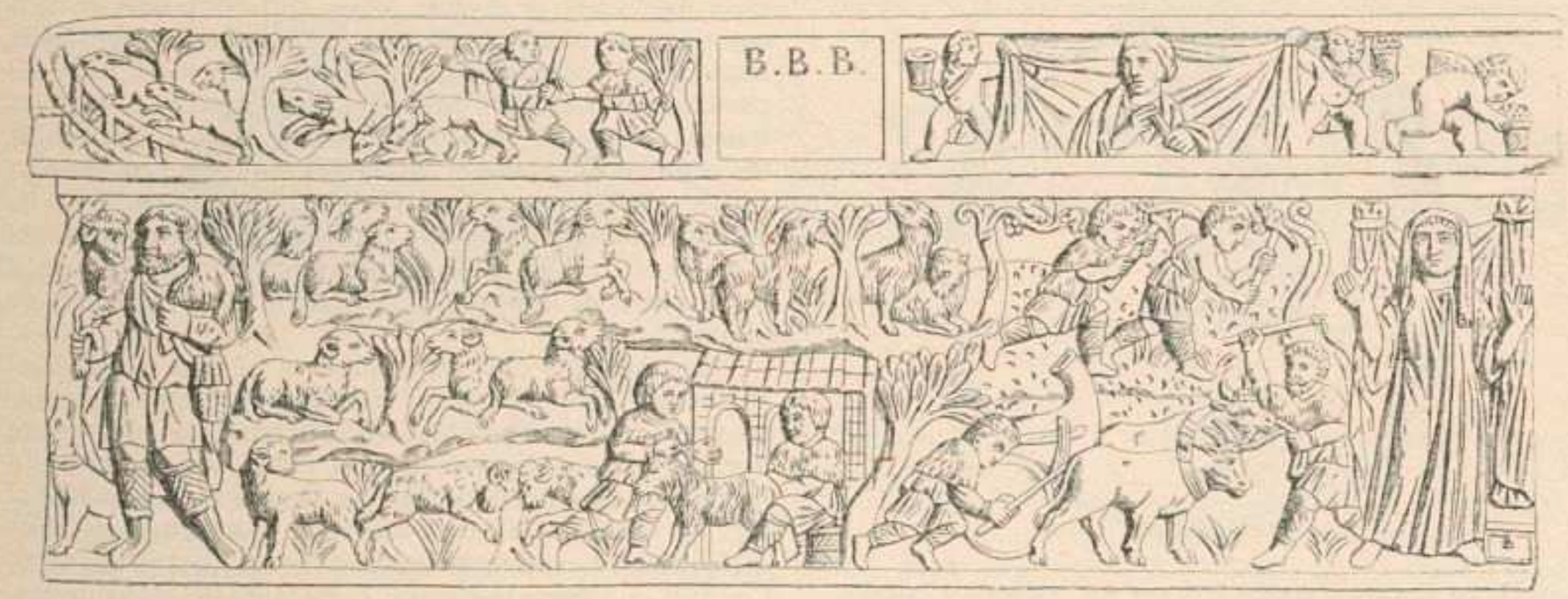

9342. — Sarcophage du musée du Latran.
D'après Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. v, pl. CCXCVIII, n. 3.

Il y avait des outres plus petites, beaucoup plus maniables, utilisées journellement par les gens qui avaient à faire des provisions moins considérables de liquides ou qui transportaient de petites quantités de vin. Leur manipulation était plus facile. On les portait souvent à dos d'homme; on les déposait sur des bêtes de somme et aussi sur des véhicules. Elles étaient confectionnées avec des peaux moins grandes, peaux de boucs ou de chèvres [4].

H. Leclercq.

OUVILLE-LA-RIVIÈRE. — Arrondissement de Dieppe, canton d'Offranville (Seine-Inférieure). Au mois de février 1854 des terrassiers rencontrèrent à 0 m. 40 du sol un fort beau cercueil d'une pierre jaunâtre, semblable à la pierre dite de Saint-Leu. Le couvercle était en place, mais formé de trois sections et sa forme était celle d'un toit très aplati. La longueur, prise à l'intérieur, était de 1 m. 70; la largeur, à la tête, de 0 m. 50 et, aux pieds, de 0 m. 20; la profondeur variait de 0 m. 30 à 0 m. 46 et l'épaisseur était généralement de 0 m. 10. A 1 m. 20 de la tête et à 0 m. 50 des pieds se trouvait le trou en forme d'entonnoir, si fréquent dans ces sortes de cercueils. L'orientation était rare : tête au Nord-Est et pieds au Sud-Est; rien ne rendait nécessaire cette disposition; nous disons *rare*, mais non pas exceptionnelle car cette même orientation a été rencontrée pour les tombes d'Escures, commune de Commes, et dans le cimetière mérovingien de Conlie (Sarthe), fouillé en 1838.

La tombe avait été ouverte et pillée longtemps avant la trouvaille de 1854; elle contenait un crâne, des ossements, des dents, qui avaient appartenu à différents défunts; autour du cercueil on trouva une foule d'ossements mélangés et disjoints, rejetés de leur premier asile afin de faire place au dernier occupant. Les premiers violateurs de la tombe enlevèrent tout ce qui pouvait tenter leur cupidité, dédaignant le cuivre, le bronze et le fer; ils laissèrent les boucles d'oreilles en laiton faute d'avoir aperçu la garniture en or des pendants. En outre, ils renoncèrent à se charger d'un couteau en fer dont il n'est resté que le manche et une partie de la lame cassée en morceaux; une boucle en fer de forme ronde dont l'ardillon est très bien marqué; une bague en cuivre, en forme de chevalière, propre au petit doigt d'un homme, et une petite fibule, aussi de cuivre, longue de 0 m. 04 et présentant au milieu une saillie en forme d'anse, la décoration de la partie basse se compose de raies horizontales, tandis que la partie supérieure présente une tête grossièrement gravée en creux. La charnière et le crochet subsistent, ainsi qu'une partie de l'ardillon qui était en fer. On recueillit encore une perle de verre bleu, percée et godronnée comme si elle provenait d'un collier ou d'un bracelet. Cette perle est pétrie d'une pâte fortement saturée de cobalt, ce qui lui donne la teinte chaude de l'oxyde de cuivre.

Il faut mentionner aussi une paire de boucles d'oreilles en fil de laiton de la grosseur d'une forte

[1] Pline, *Hist. naturelle*, l. VIII, c. LXXXII. — [2] R. Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, t. v, pl. CCXCVIII, n. 3. — [3] R. Garrucci, *Monumenti del museo Lateranense*, pl. XXXII, n. 2. — [4] A. Héron de Villefosse, *Le transport du vin dans des outres, à propos d'un vase d'Arezzo*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1917, p. 50-53.

épingle. L'une de ces boucles, bien conservée, présente un diamètre de plus de 0 m. 06 sur une circonférence de 0 m. 20. Une des extrémités forme une sorte d'œillet dans lequel venait s'introduire l'extrémité opposée. Les parties les plus remarquables étaient sans aucun doute les pendants, de la grosseur d'une noisette et de forme hexagone; le corps en était formé avec une pâte ou mastic qui a disparu, et était recouvert de petites plaques d'or épaisses d'un quart de millimètre, de forme losangée, ayant de 0 m. 009 à 0 m. 01 en tous sens. Chacune de ces petites plaques était d'abord encadrée dans un petit filigrane funiforme. A chaque angle de la surface saillait un petit tube en or, parfaitement engrené dans la plaque, haut de 0 m. 002; il était rempli de pâte et devait se terminer par une petite verroterie de couleur ou une pierre fine. Le milieu de la surface était occupé par un

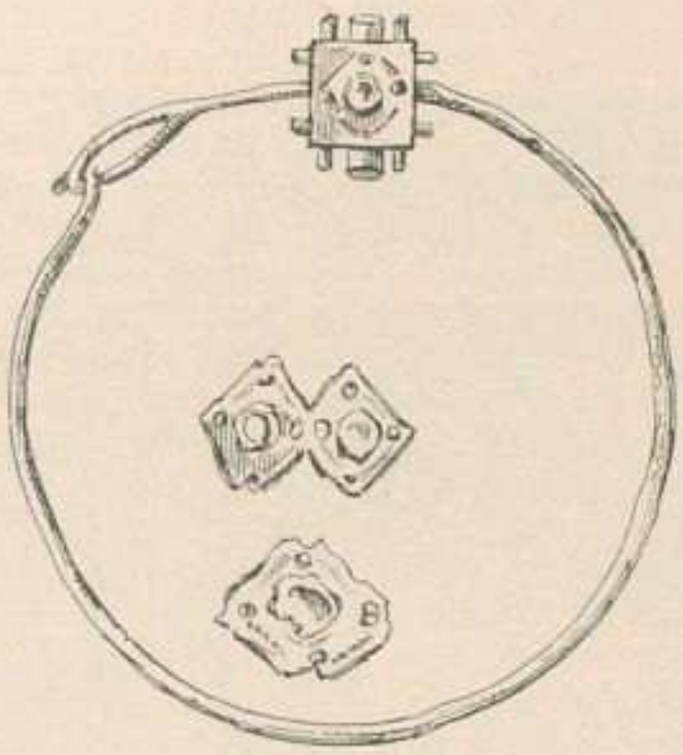

9343. — Boucle d'oreille trouvée à Ouville-la-Rivière. D'après Cochet, *Sépultures gauloises, romaines et franques*, 1857, p. 136.

tube de même genre et de même métal, mais beaucoup plus fort et de 0 m. 004 de longueur. Ce tube, encore rempli de pâte ou de mastic, se terminait également par une pierre fine ou une verroterie coloriée (fig. 9343). Malgré toutes les recherches il n'a pas été possible de retrouver dans la poussière du tombeau une seule de ces pierres ou verroteries terminales.

Le plus curieux objet fourni par cette tombe est une plaque de ceinturon en fer, encore munie de sa boucle. Les bords étaient ornés de petits clous en cuivre, à tête saillante et hémisphérique. Mais le fer, entièrement oxydé, avait perdu la belle damasquinure (voir ce mot) qui le recouvrait. La damasquinure, ou incrustation d'argent sur le fer, paraît avoir été l'art de prédilection des Francs. Peu répandue à l'époque gallo-romaine, entièrement inconnue dans les tombes chrétiennes de la période normande, la damasquinure est véritablement prodiguée à l'époque franque. « Il n'est peut-être pas en France un seul cimetière des premiers temps de la monarchie qui n'ait fourni de nombreux échantillons de cet art curieux et difficile. On en rencontre dans les plus humbles villages, dans les plus petits hameaux, là où le nom et la chose sont maintenant parfaitement ignorés. L'abbé Cochet cite pour exemple toute la vallée de l'Eaulne et notamment la gorge si reculée de Parfondeval; la côte du Plessis ou du Hamelet, sur la commune de Saint-Aubin-sur-Scie; les sables même du pauvre hameau de Martot (Eure), où des plaques et des agrafes damasquinées ont été recueillies, et enfin le petit port d'Étretat, où des damasquinures ont été reconnues sur les plaques de fer du cimetière de la côte du Mont. Citons encore de superbes agrafes damasquinées sorties de la bicoque de Misery, en Picardie; d'autres provenant du cimetière de Charnay, en Bourgogne; on en a recueilli de curieuses en Champagne et en Lorraine, dans le Luxembourg, en Suisse et en Savoie [1]. »

A la suite de cette découverte, l'abbé Cochet entreprit des fouilles à 1 200 m. du hameau et reconnut la présence d'un cimetière franc placé sur le versant de la colline qui encaisse vers le Nord le vallon de Beuzeval; il occupait un espace de 50 m. de long sur 15 m. de large, probablement en peu plus. On reconnut 80 fosses contenant environ 100 squelettes de tout âge et des deux sexes. La plupart des tombes avaient été violées, les ossements brisés, l'état de détérioration était tel que trois crânes seulement ont été conservés.

Dans ce cimetière d'Ouville-la-Rivière on trouva deux cercueils en pierre de Saint-Leu, dont un entier et l'autre réduit en morceaux. Un cercueil de plâtre gâché et coulé sur place. Une chose assez singulière, c'est que dans la grande fosse, qui contenait ce sarcophage, la terre était noire et grise et contenait beaucoup de charbon et de cendres très légères, celles-ci paraissant parvenir de bruyères, fougères ou joncs marins consumés par le feu. Enfin le reste se composait de sépultures bisomes en largeur ou en profondeur, taillées dans le roc vif ce qui les faisait ressembler à de beaux cercueils de pierre. La profondeur variait entre 0 m. 30 et 1 m. 20. Il ne semble pas qu'on ait fait usage de cercueils de bois, en tout cas on n'a pas rencontré de clous.

L'orientation était très diverse et fort singulière. Beaucoup de corps avaient été déposés, comme partout, les pieds au levant, la tête au couchant. Le plus grand nombre étaient tournés nord et sud, les pieds au midi, la tête au septentrion. Et ces deux genres d'orientation si opposées étaient mêlés et confondus, de telle sorte que très souvent l'un coudoyait l'autre sans que l'on put en savoir la raison. Il est difficile, dans un pareil mélange de fosses, d'admettre deux époques diverses, toutes choses paraissant entièrement contemporaines. Il faut donc recourir à des idées différentes régnant à la même époque. En tout cas c'est là un problème fort difficile à résoudre. Ajoutez à cela la présence de quelques squelettes croisés l'un sur l'autre; c'est-à-dire que sur un cadavre orienté est et ouest, il s'en trouvait un autre tourné nord et sud. L'abbé Cochet, de qui on connaît l'expérience en ces questions, conclut par ces réflexions : « Ailleurs nous avons parfois vu des exceptions et des singularités, mais jamais un pareil mélange. Il nous semble même que chaque fois que l'orientation du Sud au Nord s'est montrée dominante, je n'ai vu nulle part les deux systèmes aussi mélangés, ni aussi confondus. Une dernière observation à faire, c'est qu'il m'a semblé que quelques corps avaient été inhumés assis ou ployés, tandis que quelques autres ont été déposés côte à côte et face à face l'un de l'autre dans la même fosse [2]. »

On a dit déjà que la majeure partie des fosses avaient été visitées et les sépultures violées, les ossements avaient été dispersés dans les déblais. Ceci remontait à une date très ancienne et peut-être voisine de l'inhumation. La richesse des sépultures franques leur attirait ce traitement odieux pendant toute la période qui s'étend de Clovis à Charlemagne. L'abondance des ornements était telle qu'elle tentait jusqu'à la cupidité des grands seigneurs. Montfaucon raconte le crime de Gontran Boson qui, en 585, pilla dans l'église de Metz le tombeau d'une de ses parentes, enterrée avec beaucoup d'or et de riches ornements [3]. Les codes barbares

[1] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines et franques*, 1857, p. 139-140. — [2] Cochet, *op. cit.*, p. 143. — [3] B. de Montfaucon, *Les monuments de la monarchie franç.*, t. I, p. 109.

se montraient particulièrement sévères à l'égard des violateurs de tombeaux. A Ouville, sur 80 fosses, il n'y en avait pas 20 qui eussent été épargnées et c'étaient les moins riches; car les voleurs savaient choisir, travaillaient à coup sûr et se guidaient sur certains indices apparents que nous ne pouvons préciser. Les quelques tombes épargnées ont confirmé une observation faite à Envermeu et à Londinières (voir ces noms) et dont nous devons l'explication à Grégoire de Tours[1]. En approchant du squelette et du fond de la fosse qui le contenait, on remarqua à plusieurs reprises une couche de terre végétale noire, grasse et légère comparativement à la masse de crayon qui remplissait la partie supérieure. Cette remarque fut faite en particulier dans la fosse d'un soldat armé de toutes pièces, le seul qui fut trouvé intact. Son corps avait sans doute été enveloppé dans une couche de tourbes ou de mottes gazonnées dont le résidu terreux tranchait sin-

9344. — Vase d'Ouville-la-Rivière.
D'après Cochet, *op. cit.*, p. 147.

gulièrement avec la craie blanche qui remplissait la sépulture.

Voici le mobilier dédaigné par les violateurs des tombes :

1° Douze vases en terre noire, dont six bien conservés et d'une jolie forme.

2° Une hache de fer ou francisque.

3° Trois sabres en fer ou scramasaxes.

4° Dix couteaux de fer.

5° Douze agrafes ou boucles de ceinturon en fer, dont plusieurs sont munies de plaques et accompagnées de contre-plaques damasquinées.

6° Une agrafe en bronze très détériorée.

7° Une clef en fer (?).

8° Deux fibules de bronze étamé.

9° Une paire de boucles d'oreilles en bronze.

10° Quelques perles d'ambre jaune et de verre pour bracelets et colliers.

1. *Vases.* — Tous les vases d'Ouville ont été trouvés aux pieds des morts, presque tous étaient noirs et d'une assez jolie forme, leur décoration la plus habituelle se composait de cercles ou de bourrelets. Quelques-uns ont sur leurs flancs des rangs de raies ou de poinçons exécutés à l'aide d'une estampille ou de la roulette. Leur vernis, composé de plombagine est plus luisant et plus tenace que sur la plupart des vases contemporains. Leur forme ressemble à celle de nos sucriers, leur hauteur moyenne est de 0 m. 10, leur plus grande circonférence 0 m. 35, leur capacité de 5 à 11 décilitres (fig. 9344).

2. *Hache.* — C'est une francisque ordinaire rappelant la francisque de Childéric. Trouvée, avec un couteau de fer, sur les jambes d'un squelette.

3. *Sabres.* — Ils sont au nombre de trois, dont deux se ressemblent pour le poids, la longueur et la forme. Les lames de tous deux sont larges de 0 m. 05 et épaisses, sur le dos, de 0 m. 008. Leur longueur totale est de 0 m. 49; la soie de l'un mesure 0 m. 10, celle de l'autre 0 m. 15; tous les deux sont pourvus de chaque côté d'une double rainure pour l'écoulement du sang; nulle trace de la poignée (en bois) ni du fourreau (en bois ou en cuir). En règle générale, les épées ont toujours eu un fourreau de bois revêtu de cuir, les sabres n'ont pas de trace de fourreau. Les scramasaxes d'Ouville présentent cette particularité que vers le milieu du tranchant on a pratiqué une forte entaille afin de les rendre inutilisables. On a fait la même observation à Envermeu et à Londinières, c'est évidemment afin de décourager les voleurs et d'assurer au mort la tranquille propriété de ses armes.

Le troisième sabre ressemble aux autres pour la forme, mais il est moins fort; sa longueur n'est que de 0 m. 45, sa largeur de 0 m. 04 et il n'a qu'une seule rainure de chaque côté. Le tranchant de la lame est très usé.

4. *Couteaux.* — Généralement il n'y avait qu'un couteau par squelette; cependant un soldat en avait deux. Les couteaux d'Ouville étaient si usés, si fracassés, qu'on n'a pu en conserver que trois; deux d'entre eux

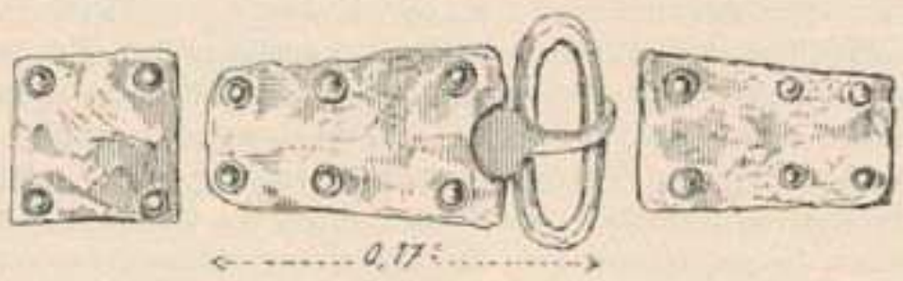

9345. — Boucle de ceinturon.
D'après Cochet, *op. cit.*, p. 151.

étaient longs de 0 m. 15. Le plus grand mesurait 0 m. 13 pour la lame, 0 m. 02 pour la soie et 0 m. 03 pour la largeur. Tous étaient pointus et aucun ne fermait. Le manche paraissait avoir été en bois.

5. *Boucles ou agrafes.* — On a rencontré à Ouville quelques boucles de fer seules et sans accompagnement. Ce qui a dominé ce sont les boucles, escortées de plaques et contre-plaques damasquinées. Six ont été conservées, toutes munies de leurs contre-plaques. Sur ces six agrafes trois avaient à leur surface des clous de cuivre à tête arrondie et concave, dont la partie creuse était remplie avec de la soudure d'étain. Quatre de ces plaques de fer ne possédaient des clous qu'aux angles et sur les bords. Ces clous étaient destinés à fixer les plaques de métal au cuir du ceinturon, au moyen de tenons qui sont encore visibles du côté opposé. Trois des agrafes à double plaque ont été trouvées accompagnées d'une troisième plaque carrée, bien plus petite que les deux autres (fig. 9345). La plus grande de nos agrafes avait 0 m. 17 de longueur sur une largeur variant de 0 m. 05 à 0 m. 06. La contre-plaque, longue de 0 m. 10 présentait aussi un diamètre de 0 m. 05 à 0 m. 06; la terminaison était de 0 m. 07; les trois objets présentaient un développement total de 0 m. 34. Toutes n'avaient pas cette longueur, la plus petite n'offrait qu'une longueur totale de 0 m. 20 sur une largeur variant de 0 m. 015 à 0 m. 03. La plaque carrée était la terminaison du ceinturon quelqu'il fût, de cuir, de peau, de chanvre ou de laine. Toutes ces plaques étaient damasquinées et recouvertes d'incrustations d'argent parfaitement travaillées. Les boucles et même les ardillons étaient recouverts de ce genre de travail.

6. *Clef (?).* — Un objet en fer, mais comme la pièce est incomplète on ne peut affirmer avec certitude sa destination.

7. *Fibule.* — Une seule est conservée, en cuivre, de forme ronde et de 0 m. 03 de diamètre. La surface se compose d'un cercle large de 0 m. 03 orné de deux ran-

[1] Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e édit., p. 209-210.

gées de raies gravées en creux. Le milieu, qui est creux, devait être rempli d'émail ou plaqué d'un métal plus précieux. Quatre trous indiquent encore la place des clous qui devaient fixer la feuille décorative. La charnière subsiste, ainsi que le crochet, mais l'ardillon a disparu.

8. *Boucles d'oreilles.* — Décrites plus haut.

H. LECLERCQ.

OUVRIÈRES (CLASSES). — I. De l'institution des collèges d'ouvriers. II. De leur administration intérieure. III. Fonctionnement des sociétés. IV. Classes ouvrières byzantines.

I. DE L'INSTITUTION DES COLLÈGES D'OUVRIERS. — Nous avons déjà esquissé dans le *Dictionnaire* ce qui a trait aux classes agricoles et aux classes aristocratiques; ici nous aborderons l'étude des classes ouvrières. Une fois de plus nous entendrons des critiques, ou qui croient l'être, nous reprocher d'être trop concis ou d'être trop prolixe; certains réclament tous les textes que d'autres trouvent trop longs et d'une interprétation trop ardue à leur touchante inexpérience. L'étude que nous présenterons au sujet des classes ouvrières n'offre pas la séduction de la nouveauté; pour être connue depuis longtemps nous ne l'en croyons pas moins solide. C'est que les sociétés antiques ont rencontré devant elles des difficultés presque semblables et parfois identiques à celles qui préoccupent la nôtre. De nos jours, la puissance des organisations ouvrières a fait apercevoir des périls que d'autres états, fort antérieurs à notre époque, ont eu pour leur part à résoudre. On s'est dit alors que le besoin de se réunir, de se fortifier en s'associant n'est pas d'hier; il était aussi impérieux jadis que de nos jours et le peuple romain est probablement un de ceux qui l'ont ressenti avec le plus d'acuité. Les historiens de la Rome antique font remonter la naissance des premières associations ouvrières jusqu'à l'origine de la ville; selon eux Numa voulant mêler ensemble Latins et Sabins, qui persistaient à s'isoler, divisa tout le peuple en neuf corps de métiers. Les premières origines des corporations ouvrières se confondraient ainsi, pour ainsi dire, avec celles de la nation romaine. Quand les préoccupations des Romains se tournèrent vers les entreprises guerrières, on vit l'institution un instant ébranlée se relever sous une forme nouvelle : l'influence passa presque tout entière aux corporations capables de concourir par leurs services aux travaux militaires, à l'équipement des armées, à la confection et à la manœuvre des machines de guerre; et enfin, lors du classement du peuple par centuries, l'importance de ces corporations était devenue assez grande pour qu'elles fissent à elles seules deux centuries, votant dans les comices avec la première classe des citoyens romains. Ce privilège porta sur un grand nombre de corporations parmi lesquelles se trouvaient celles qui travaillaient le bois et les métaux; elles devinrent des sociétés demi-militaires qui, au dire de Tite-Live, faisaient le métier de soldats sans porter les armes.

L'exemple de ces premières corporations, l'influence de plus en plus profonde qu'elles prenaient dans la société romaine, développèrent l'esprit d'association dans les classes ouvrières, et peu à peu tous les métiers de Rome s'organisèrent en collèges, adoptant un régime intérieur qui les rapprochaient à des degrés divers des collèges institués par Numa et Tullus Hostilius. L'histoire de ce lointain passé et des origines de l'institution des collèges a été faite de nos jours par J. Waltzing avec une critique et une érudition auxquelles il ne reste rien à reprendre, rien à ajouter [1]. Les Tarquins montrèrent en toute occasion leur défaveur aux collèges d'ouvriers et l'aristocratie ne négligea aucun des moyens en son pouvoir pour entraver leur affermissement et leur développement. Cicéron réussit à les dissoudre, Clodius les rétablit, Jules César les frappa de nouveau et ses prohibitions furent renouvelées par Auguste, par Claude et par Trajan. Ce fut seulement à l'époque d'Hadrien que, grâce à leur persévérance, les corporations furent acceptées par les empereurs; alors elles prirent rang définitivement parmi les institutions régulières et jouèrent un rôle important dans l'économie intérieure de l'empire (voir COLLÈGES).

Il importe d'établir une distinction fondamentale entre les collèges formés avec l'autorisation de l'État, *collegia quibus coire licebat*, ceux que protégeait la loi des XII Tables, et les collèges illicites, dont le gouvernement tolérait quelquefois l'existence. Les collèges d'ouvriers rentraient dans la première catégorie, et ils ne furent pas atteints par toutes les mesures répressives dont parlent les historiens. Ces mesures étaient dirigées exclusivement contre les associations illicites, contre les *clubs*, qui mettaient l'État en péril en cherchant à détruire l'ordre public : *aliquid ex publica lege corrumpere*. Aussi Asconius, parlant du sénatus-consulte de 686, dit très nettement : *Collegia sublata sunt quæ adversus rem publicam videbantur esse...* César et Auguste maintinrent les *collegia antiquitus constituta*, les *collegia antiqua et legitima*. Néron dissout seulement les *collegia contra leges*. Les corporations ouvrières rentraient dans les *collegia antiqua et legitima*, qui jouissaient de la personnalité civile et que les magistrats se bornaient à surveiller. Par conséquent, elles survécurent à toutes les mesures rigoureuses qui sembleraient leur avoir été applicables.

La prévention des empereurs contre les collèges s'explique en partie par leur situation personnelle. Comme la paix qu'ils maintenaient dans le monde était leur principale raison d'exister à Rome, ils voulaient la maintenir à tout prix. Remplis de méfiance à l'égard d'une multitude affamée et cosmopolite, ils voulaient la priver des moyens de s'organiser dans les quartiers obscurs des grandes villes. C'est ce qui explique comment les princes les plus sages et les plus fermes furent aussi ceux qui surveillèrent le plus sévèrement les anciennes associations et se montrèrent le plus hostiles à l'établissement de nouvelles. Pendant que Pline le Jeune gouvernait la Bithynie (voir ce nom), il sollicita de Trajan l'autorisation de fonder à Nicomédie un collège de 150 ouvriers charpentiers *(collegium fabrorum)* qui serait chargé d'éteindre les incendies (le premier corps de sapeurs-pompiers). L'empereur refusa et en donna cette raison : « N'oublions pas combien cette province et surtout cette ville ont été troublées par des sociétés de ce genre. Quelque nom qu'on leur donne, pour quelque motif qu'ils soient institués, ils ne tarderont pas, quand ils seront réunis, à devenir une association factieuse. » Les codes ont conservé la mention des lois, des sénatus-consultes, des décrets impériaux, qui interdisaient ou limitaient le droit d'association. Ceux qui tombaient sous le coup de ces prescriptions étaient traduits à Rome devant le *præfectus urbi* qui ne les épargnait pas. « Quiconque, dit le jurisconsulte Ulpien, établit un collège illicite est passible des mêmes peines que ceux qui attaquent à main armée les lieux publics et les temples. » La sanction, laissée à la discrétion des juges, pouvait être la décapitation ou le bûcher ou encore la mort sous la dent des bêtes.

Trajan essaya de faire revivre les anciennes prohibitions, mais sans beaucoup de succès. Hadrien fut le premier qui sut comprendre l'inutilité de cette politique; il abandonna à la fois l'idée de supprimer les collèges et celle de les réduire à n'être rien de plus que de simples confréries religieuses. Grand bâtisseur, il

[1] *Étude hist. sur les corporations professionnelles chez les Romains*, Bruxelles, 1895-1900, 4 vol. in-8°.

vit dans les corporations une ressource précieuse pour l'exécution de ses vastes entreprises monumentales et il s'efforça de les faire servir à l'exécution de ses projets. Les collèges d'ouvriers constructeurs perdirent dès lors leur caractère primitif d'associations libres et prirent rang parmi les institutions régulières, officielles de l'État : changement essentiel qui marque pour la plus grande partie des classes ouvrières le point de départ d'un régime tout nouveau et dont les développements remplissent la longue période qui s'écoule d'Hadrien à Théodose II [1].

Malgré la rigueur qu'on avait témoignée en toute circonstance, les collèges s'étaient multipliés sous l'empire plus que sous la république. Au moment même où Gaius disait qu' « il y a très peu de motifs pour qu'on permette d'établir ces associations », celles-ci se répandaient dans Rome, se glissaient dans les plus petites villes, pénétraient dans les camps d'où l'on tenait spécialement à les exclure, couvraient de leur réseau les plus riches provinces. Il n'est guère croyable que ces innombrables collèges, dont les inscriptions nous ont conservé le souvenir, fussent tous munis d'une autorisation particulière, conformément à la loi. Il y avait ceux qui étaient en règle et s'en vantaient, comme il y avait ceux qui ne l'étaient pas et affectaient de ne pas s'en soucier. C'est ainsi que les négociants de Lyon, les pêcheurs et plongeurs du Tibre, les charpentiers de navires d'Ostie, ont grand soin de rappeler qu'un sénatus-consulte a autorisé leurs réunions; mais l'empressement qu'ils mettent à s'en vanter semble indiquer que c'était là un privilège assez rare et qu'un très petit nombre seulement partageait avec eux. A côté des associations, d'autres étaient seulement tolérées. L'autorité ne se décidait à faire usage des lois rigoureuses qu'elle avait en main que dans les cas extraordinaires. Avec le temps, elle toléra ce qu'elle ne pouvait réussir à empêcher.

Hadrien avait ouvert une voie qui pourrait s'élargir rapidement et abusivement, mais il n'était pas homme à lier les mains de ses successeurs éventuels. Quelques textes nous renseignent sur la condition nouvelle faite par lui aux corporations d'ouvriers constructeurs. Aurelius Victor écrit qu'Hadrien enrôla les ouvriers constructeurs en cohortes organisées sur le modèle de celles de l'armée : *Ad specimen legionum militarium, fabros, perpendiculatores, architectos, genusque cunctum exstruendorum mœnium seu decorandorum, in cohortes centuriaverat*, « Sur le modèle des légions militaires, il avait enrôlé par cohortes les forgerons, les niveleurs, les architectes et toute cette famille d'artisans qui bâtissent les édifices ou les décorent [2] ».

Des règlements qu'on peut attribuer au successeur immédiat d'Hadrien, éclaircissent le sens de ce témoignage, dont la forme originale et nette ne laisse subsister aucune équivoque. Le jurisconsulte Callistrate s'exprime ainsi en résumant les dispositions prises à l'égard des collèges par Antonin le Pieux : « A certains collèges... l'immunité est accordée : ce sont les collèges où l'on est admis à raison de son industrie; tel le corps des forgerons, et tous ceux qui ont une origine semblable, c'est-à-dire qui ont été institués pour prêter un concours nécessaire aux entreprises d'utilité publique [3]. »

Ce texte curieux définit à la fois le genre de servitude imposé aux collèges, et la raison des privilèges qui leur étaient accordés en échange. Les privilèges attribués aux corporations étaient avant tout une compensation des charges qui pesaient sur elles : les empereurs ont dû reconnaître par une indemnité l'obligation fort onéreuse qui astreignait les membres d'un collège à prêter ainsi leurs services toutes les fois qu'un besoin public en réclamait le concours.

Voilà l'idée fondamentale sur laquelle repose l'institution des collèges d'ouvriers.

Les *collegia opificum* furent obligés de travailler pour l'État; ils durent être constamment à la discrétion de l'administration. Les associés, en conséquence, n'eurent pas le droit de s'éloigner du siège du collège; des peines sévères furent même prononcées contre ceux qui tentaient de se dérober par la fuite à cet assujettissement. C'était une sorte de servitude personnelle que le père transmettait à ses enfants. Il est vrai que l'État ne demandait pas à l'association un travail gratuit, mais il fixait lui-même le prix du service rendu, et ce prix n'était pas toujours rémunérateur. Il y avait atteinte portée à la liberté personnelle, rien de plus; atteinte grave d'ailleurs, si l'on en juge soit par l'importance de la compensation donnée en échange, soit par la sévérité des peines infligées à ceux qui tenteraient de se soustraire par la fuite à ce qu'on exigeait d'eux. C'était donc une situation essentiellement dépendante qui rappelle celle du colonat et mieux encore celle des curiales soumis sans rémission à des honneurs obligatoires et des fonctions ruineuses. De quelque côté qu'on l'envisage, la société romaine semble reposer tout entière sur un régime de servitudes partiellement rachetées par des privilèges.

Comme compensation, les membres du collège étaient exemptés des impôts, des corvées, des fonctions municipales, du devoir de porter les armes, du devoir d'exercer des tutelles. L'État leur donnait des terres, *fundi dotales*, transmissibles héréditairement, dont le produit venait suppléer à l'insuffisance du salaire.

L'artisan pouvait-il, en renonçant à ces privilèges, se soustraire aux charges quand elles lui paraissaient trop onéreuses? La loi lui reconnaissait ce droit, mais il est permis de croire que la loi n'était pas observée. Lorsqu'on songe que souvent des citoyens étaient incorporés malgré eux dans les collèges les moins recherchés, il n'est pas aisé de croire que ces malheureux eussent la faculté d'en sortir immédiatement. C'est que le négociant ou l'ouvrier de l'empire romain n'était pas un citoyen indépendant qui travaille à son gré pour suffire à ses besoins journaliers; c'était un fonctionnaire de l'autorité centrale, touchant sous la forme du revenu d'une dotation un véritable traitement et astreint, en échange, à livrer les fruits de son travail.

Les services des collèges n'étaient pas gratuits; leur dotation et leurs privilèges étaient pour eux une première indemnité, mais ils en avaient fréquemment une autre, et celle-ci se réglait exclusivement sur l'importance des services rendus. La preuve s'en trouve dans les constitutions de la corporation des chaufourniers, *calcis coctores*. Leur paiement, suivant une coutume très répandue dans l'empire, se faisait en nature; une amphore de vin pour trois voitures de chaux. Les voituriers qui transportaient la chaux, autres fonctionnaires, percevaient une amphore de vin pour 2 900 livres de chaux, sans compter le revenu de leurs terres dotales et le produit de 300 bœufs de trait livrés à leur corporation [4].

La société romaine semblait donc reconnaître par des immunités ou des bénéfices permanents l'état de sujétion imposé aux collèges, et par un salaire spécial chacun des services rendus. D'ailleurs cette rétribution, rationnelle et en apparence équitable, était loin de payer les services à leur juste valeur; ce n'était, comme dit le *Code*, qu'une consolation, *solatium* [5], qui

[1] Ce changement de caractère de l'institution, qui commence par être tolérée pour devenir obligatoire, explique certains défauts apparents de concordance entre les textes juridiques réunis dans le *Digeste*. — [2] Aurelius Victor, *Epitome*, c. XIV. — [3] *Dig.*, l. L, tit. VI, lex 5, § 12. — [4] *Code Théodosien*, l. XIV, tit. VI, lex 1. — [5] *Ibid.*, l. XIV, tit. III, lex 19.

tendait à atténuer de pénibles obligations; à l'État était réservé le droit de fixer la rétribution due aux entrepreneurs forcés de ses travaux; le paiement qu'il leur accordait n'était que partiel et dissimulait mal une sorte de demi-esclavage. C'est en réalité sur les corporations que pesait la plus grande partie des charges de la cité.

Cet asservissement des collèges était la conséquence d'un système économique évidemment vicieux, mais il faut dire à l'honneur des législateurs romains qu'ils s'attachèrent toujours à restreindre la dépendance dans les limites que leur état économique rendait nécessaires, et les mêmes principes qui leur faisaient respecter les franchises municipales les ont tenus éloignés de toute intervention superflue dans le régime intérieur des corporations ouvrières. Cette réserve remonte à la législation décemvirale : « Aux corporations, disait la loi des XII Tables, le pouvoir est laissé de se faire telle organisation qu'elles voudront, pourvu qu'elles n'altèrent en rien la loi publique [1]. » Et c'est en vertu de cette large tolérance que les ouvriers purent établir entre eux des associations partielles, se grouper sous la conduite et sous la responsabilité pécuniaire d'un ouvrier plus habile ou plus riche qui s'interposait entre eux et l'État, traitait — ordinairement à forfait — avec les magistrats chargés des édifices publics et jouait dans les travaux le rôle d'un véritable entrepreneur *(redemptor* ou *locator operis)* [2].

II. De leur administration intérieure. — Insensiblement, chaque collège donna naissance à une administration distincte de l'administration générale de la cité. Le Sénat se réservait le droit d'autoriser ou de suspendre les réunions du collège; mais, une fois autorisé, le collège avait, au milieu de la ville dont il faisait partie, une existence à part; il se donnait des règlements de police spéciaux dont quelques-uns nous sont parvenus; enfin, il créait dans son sein une série de dignitaires dont les fonctions et la subordination mutuelle semblaient calquées sur l'organisation même de la cité romaine. Le collège était bien plus que la cité le lien qui unissait les uns aux autres les ouvriers romains; et leur vie se concentrait tellement dans les corporations qu'il leur arrivait de compter les années, même dans les actes publics, à dater de la fondation de leurs collèges.

De même que le municipe, la corporation se divisait en centuries et décuries, à la tête desquelles étaient des chefs ordinairement électifs, désignés sous les noms de maîtres, de quinquennaux, etc.; leurs membres se plaçaient collectivement sous la protection de patrons, s'adjoignaient des associés honoraires; enfin, ils se réunissaient à jour fixe dans des lieux d'assemblées que les inscriptions désignent sous le nom de *scholæ*, et là ils célébraient des fêtes auxquelles la religion demeurait rarement étrangère. Ils avaient leurs prêtres, leurs temples, toute une série d'institutions religieuses qui se perpétuèrent même après le triomphe du culte chrétien et provoquèrent contre telle corporation, entachée de traditions païennes, la rigueur des lois sous les empereurs qui succédèrent à Constantin [3].

Aux subdivisions administratives ou religieuses des collèges s'ajoutait une autre subdivision fondée sur la nature même des occupations auxquelles se livraient les membres d'un même collège. Les collèges se répartissent en classes d'ouvriers distinctes les unes des autres, et dont les attributions nettement tranchées accusent la division extrême qui existait dans les opérations de l'industrie. En ce qui concerne le *collegium structorum*, ou collège des ouvriers chargés des maçonneries romaines, on n'a pu retrouver de façon certaine les noms des catégories, car il n'a laissé de traces que dans de brèves inscriptions, mais si l'on en juge d'après le corps des *aquarii*, dont Frontin nous a transmis le détail, la division du travail se traduisait dans l'organisation des collèges par des catégories très marquées.

Frontin divise le corps des *aquarii* en *villici*, *castellarii*, *circitores*, *silicarii*, *tectores*, etc. On voit d'après ces termes la multiplicité des services. Le corps des *aquarii* constituait, il est vrai, une *familia publica* et non un collège proprement dit; mais la différence entre les collèges et les *familiæ publicæ* paraît consister dans la condition exclusivement servile des membres dont ce dernier genre d'association se composait. Du reste, les raisons du partage en classes sont les mêmes de part et d'autre; et les plus pressantes inductions tendent à le faire supposer dans les collèges de même qu'il existait dans celle des *familiæ publicæ* qui nous est le mieux connue.

La division extrême des attributions est écrite, pour ainsi dire, dans la structure des édifices. Au Colisée, par exemple, les chaînes de pierres régulières que l'on voit dans les murs n'étaient pas exécutées par les ouvriers qui travaillaient aux remplissages; on appelait des constructeurs spéciaux; certains maçons construisaient le corps des murailles, d'autres édifiaient les pilastres qui les terminent.

L'organisation des collèges exerça sur l'avenir de la construction romaine une action marquée; elle assura la régularité des travaux publics, mais elle eut aussi pour résultat de rendre les méthodes invariables : les collèges adoptèrent des types consacrés dont ils ne s'écartèrent plus. Les corporations provinciales durent elles-mêmes s'y soumettre; le contrôle technique du *curator*, envoyé par l'administration centrale, suffirait pour expliquer cette uniformité. Il n'y eut pas seulement uniformité, il y eut permanence.

Des règlements fixaient dans chaque collège les méthodes de l'art de bâtir, et consacraient, pour ainsi dire, toutes les leçons du passé. Les corporations ne se contentaient point d'observer les dispositions d'ordre et de discipline : indépendamment des articles qui ont trait à la police de l'association, la *lex collegii* comprenait des prescriptions techniques, semblables à ces statuts qui interdisaient aux membres de nos anciens corps de métiers des procédés vicieux ou rendaient obligatoires certaines méthodes traditionnelles. Ces statuts se conservaient dans l'intérieur du collège, et sans doute ils ne furent jamais livrés à une publicité complète, de sorte qu'il est plus facile d'en constater l'existence que d'en préciser les détails. Ceux qui nous sont le mieux connus appartiennent au collège des *fullones*. Pline les reproduit dans leur ensemble, et ajoute qu'ils furent soumis à la sanction du peuple et votés comme les lois de l'État. Apparemment ce n'est point là un fait isolé; pour nous borner à la question spéciale qui nous occupe, on est bien en droit d'admettre qu'il existait à Rome des règlements relatifs aux méthodes de construction, quand on voit les Romains fixer par des lois le traitement des étoffes; on sait d'ailleurs par le témoignage de Frontin qu'une loi précisait les saisons où ces travaux doivent être suspendus comme ne pouvant se pratiquer avec succès.

En somme, une frappante conformité d'institutions et de coutumes rapproche les collèges de nos corporations du Moyen Age; on pourrait dire que les unes sont l'image et la continuation des autres, s'il était permis, dans les collèges antiques, de négliger le rôle de l'escla-

[1] *Dig.*, l. XLVII, tit. XXII, lex 4. — [2] *Ibid.*, l. L, tit. X, lex 2, § 1. — [3] C'est sur ce fondement qu'on voit l'empereur Honorius porter contre les dendrophores et les centonaires une loi qui les exclut de la société romaine, loi qui se trouve conservée dans le *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 20.

vage. Les collèges d'ouvriers avaient sous leurs ordres, quelquefois même ils comptaient parmi leurs membres, de très nombreux esclaves, et, sans doute, la coopération d'une classe d'hommes que les anciens épargnaient peu aura contribué à rendre possibles les rudes opérations de la construction romaine.

Il ne faudrait pourtant pas s'exagérer la distinction qui séparait, dans les collèges, les esclaves des hommes libres; cette distinction avait peut-être quelques raisons de s'accuser dans les corporations d'ouvriers constructeurs, mais dans d'autres collèges elle s'atténue. Par un privilège qu'on s'attendrait peu à rencontrer au milieu de la société antique, des esclaves ou des étrangers aux collèges semblent avoir été mis fréquemment sur le pied même des hommes libres ou des citoyens romains; et en lisant certains règlements intérieurs de corporations qui nous ont été transmis par les inscriptions, on s'étonne de la parfaite égalité qui paraît y régner entre deux classes d'hommes, ailleurs si profondément distinctes.

Les *collegia artificum* n'auraient pas suffi pour toutes les constructions que Rome entreprit; mais elle employait, à côté des membres des corporations, les soldats, qu'elle tenait à préserver des dangers de l'oisiveté; les prisonniers et même de simples citoyens soumis à la corvée. Les populations locales fournissaient les manœuvres; les corporations, les ouvriers spéciaux.

Écrasés par des obligations de plus en plus onéreuses, les membres des collèges cherchèrent, soit dans les campagnes, soit même chez les barbares, une existence plus indépendante. Dès l'an 334, Constantin se plaignait de ne plus trouver d'architectes : *Architectis quam plurimus opus est; sed non sunt...* A leur tour les ouvriers firent défaut; les collèges déclinèrent et les vieilles méthodes furent abandonnées. Les successeurs de Constantin cherchèrent à maintenir les corporations et à faire revivre les procédés traditionnels, mais leurs efforts furent impuissants. La grande architecture romaine disparut et fit place à des édifices improvisés, qui parfois s'écroulèrent avant la mort de leurs constructeurs.

III. Fonctionnement des sociétés. — Comment se formaient les associations? Une rencontre sur le terrain des occupations communes aura été probablement, dans le plus grand nombre des cas, l'origine d'une entente et d'un accord conclu entre artisans appliqués au même métier. Ceci explique le nombre presque désordonné des associations dans l'empire; il y en eut de toutes sortes, autant que de métiers, de professions. Dans les plus humbles comme dans les plus élevés on cherchait à se réunir, à faire son effort en commun. Les âniers et les muletiers formaient des collèges, comme les négociants en vin et en blé. Les gens de mer comme les mariniers, les patrons d'un vaisseau comme ceux d'un radeau ou d'une barque voulaient s'unir. Il en était de même pour tout et partout. Tisserands et foulons, teinturiers et dégraisseurs, marchands de bas et marchands de chaussures se seraient cru amoindris s'ils n'avaient eu des compagnons de travail; on allait ainsi jusqu'aux plus chétives professions. Par contre, ceux qui exerçaient un grand négoce cherchaient de même à former une association. Dans beaucoup de villes importantes la corporation des patrons de navire tient un rang élevé; on la rencontre à Arles et à Ostie; personne n'ignore le monument élevé à Paris par les *nautes* de la Seine; à Lyon, on distingue entre *nautes* du Rhône et *nautes* de la Saône, gens considérés et riches à qui les habitants de Nîmes réservent quarante places dans leur amphithéâtre. Une autre catégorie, plus modeste et plus nombreuse aussi, est celle des gens qui, dirions-nous aujourd'hui, sont « dans le bâtiment » : charpentiers *(fabri tignarii)*, marchands de bois *(dendrophori)*, fabricants de drap commun *(centonarii)*, marchands de vin, boulangers, qui savaient fort bien que l'État pouvait, à l'occasion, avoir besoin d'eux pour assurer le bon fonctionnement matériel de l'empire. L'alimentation des grandes villes, celle de Rome en particulier, soulevait des problèmes parfois graves qu'il fallait résoudre avec promptitude et décision. Tous les jours on s'adressait à ces corporations pour leur demander davantage; il est vrai qu'on leur proposait des immunités de plus en plus attrayantes. Pour la première fois, peut-être, on voyait la morgue de l'État reconnaître les services rendus par l'industrie et le commerce et inscrits dans la loi. C'était une grande victoire dans ces sociétés aristocratiques si dédaigneuses des métiers vulgaires qui ne recherchent qu'un gain sordide, et les grands seigneurs de l'époque républicaine auraient sans doute été fort scandalisés d'entendre Symmaque, le premier magistrat de Rome, dans une harangue solennelle, faire l'éloge des bouchers, des boulangers et des charcutiers, et dire qu'à leur façon « ils servaient la patrie ».

Les corporations ouvrières de l'empire romain font songer à celles qui ont existé si longtemps chez nous et que la Révolution française a détruites. Les nôtres étaient des corps privilégiés qui avaient pour unique dessein de protéger une industrie, mais qui, par les impôts qu'elles levaient sur les artisans et les règlements étroits qu'elles leur imposaient, finirent par devenir très contraires à la liberté du travail qu'elles devaient défendre. Celles de Rome s'occupaient beaucoup aussi de leurs intérêts communs; on songeait, en s'unissant, à prémunir le métier qu'on exerçait contre les empiétements des métiers rivaux et les exigences du fisc; où l'individu isolé eût été écrasé, l'association résistait. Quand elle se croyait lésée, elle se plaignait aux magistrats de la province où elle résidait. Quelquefois elle s'adressait directement à l'empereur lui-même. Pendant que Strabon était à Corinthe, il vit partir les députés d'une corporation de pêcheurs qui s'en allaient à Rome pour obtenir d'Auguste une diminution de tailles. Ce qui rendait ces pauvres gens si audacieux, c'était la force que donne l'association. A Rome, comme chez nous, le désir d'être plus forts était une des principales raisons qui engageaient les ouvriers à s'associer. Il faut pourtant remarquer que les corporations romaines, surtout dans les premiers temps de l'empire, n'étaient pas aussi spéciales, aussi exclusives, aussi rigoureusement fermées que les nôtres. Quoique le titre qu'elles portent désigne une profession particulière, il s'en faut de beaucoup que tous les gens qui la composent exercent le même métier. Sans parler des membres honoraires auxquels on demandait seulement d'être riches et généreux, et de ceux qui se glissaient dans les corporations auxquelles ils étaient étrangers pour participer aux privilèges dont elles jouissaient, les inscriptions nous montrent que parmi les membres actifs *(corporati)* il s'en trouvait dont la profession ne répondait guère au nom que portait le collège, et qui ne se cachent pas pour le dire, ce qui prouve qu'on ne songeait pas à s'en étonner. A Lyon surtout, le mélange se fait de la façon la plus étrange. Nous voyons par exemple qu'un fabricant de toiles *(linearius)* fait partie du collège des marchands d'outres *(utricularii)* et qu'un marchand de salaisons est à la fois naute du Rhône et membre actif du collège des entrepreneurs de bâtisse. On doit en conclure que ces *fabri*, ces *nautæ*, ces *utricularii* ne formaient pas des corporations bien exclusives. Si leur seul motif de se réunir avait été l'exercice ou la protection d'une industrie commune, ils n'auraient pas admis parmi eux des gens qui exerçaient des professions différentes. Ils avaient donc un autre dessein, et il faut bien admettre que, même dans les corporations, on s'associait avant

tout pour le plaisir de vivre ensemble, pour s'entourer d'amis et se rendre la vie plus facile et plus agréable.

C'est ainsi qu'il arrivait souvent qu'on ne s'associait que pour remplacer la famille et la patrie absentes. Les étrangers, quand ils ne voulaient pas se trouver isolés dans les villes où ils venaient se fixer, n'avaient que deux ressources : ou bien ils se faisaient agréger aux collèges du pays et se procuraient ainsi des relations et des amitiés toutes faites, ou, s'ils étaient en grand nombre, ils s'associaient entre eux. C'est ce qui arrivait surtout dans les grandes villes de commerce, où les voyageurs et les négociants affluaient de toutes les parties du monde. Les habitants de la ville phénicienne de Béryte, établis à Pouzzoles, y formaient un collège riche qui possédait un champ de sept arpents, avec une citerne et des bâtisses. Il y avait deux collèges de négociants asiatiques à Malaga. Chez les Bataves, aux extrémités du monde romain, nous trouvons un collège des étrangers *(collegium peregrinorum)* où devaient se rassembler tous ceux que le commerce avait entraînés dans ces contrées barbares. Les Romains, qui s'étaient abattus avec tant d'avidité sur les provinces conquises et qui les exploitaient en maîtres, sentaient le besoin de s'associer pour se défendre au milieu de ces pays qui les détestaient. C'est sans doute à cette origine qu'il faut rapporter ces collèges des gens de la ville *(collegia urbanorum)* dont il est question dans les inscriptions d'Espagne. La ville par excellence, c'était Rome, et l'on comprend bien que les Romains, égarés dans la Bétique ou la Lusitanie aient aimé à se rapprocher et à vivre ensemble. Les vieux soldats, qui avaient presque toujours vécu dans les provinces éloignées, sur les frontières de l'empire, ne devaient plus connaître personne lorsque, après avoir reçu leur congé, ils rentraient dans leur pays. Aussi voyons-nous qu'ils y forment des associations sous le titre de « vétérans de l'empereur » *(veterani Augusti)*. Les vétérans de l'empereur ne pouvaient manquer de jouir d'une certaine considération dans ces petites villes qui étaient si fières de se choisir pour magistrat quelque centurion en retraite. C'est probablement aussi le même motif qui a rendu si fréquents dans l'empire les collèges de comédiens. Jamais le goût des spectacles n'a été aussi vif qu'alors; il n'y a pas de ville de province, dans les contrées les plus éloignées et en apparence les plus barbares, qui ne possède son théâtre, son amphithéâtre et son cirque. Les artistes, qui paraissaient dans les jeux publics, étaient donc très nombreux; beaucoup aussi étaient nomades; ils parcouraient tour à tour les provinces et les villes qui les appelaient, et d'ordinaire ils n'y restaient pas assez longtemps pour s'y créer des relations ou des appuis. Ils furent donc amenés à s'associer entre eux. Les acteurs comiques ou tragiques, pantomimes, musiciens, athlètes, cochers, ils se réunirent dans des corporations qui devinrent quelquefois très riches. On les voit élever des monuments à la gloire des empereurs. Une inscription très curieuse nous montre des gladiateurs en retraite et en exercice associés, dans un collège qui porte le nom du dieu Silvain, sous la présidence d'un affranchi impérial. Ils célèbrent Commode, qui, comme on sait, faisait grand honneur à leur profession, et ne dédaignait pas de se mesurer avec eux dans l'arène. « Tant qu'il vivra, s'écrient-ils, la troupe sera heureuse. » *Salvo Commodo, felix familia!*

Quelquefois les associations n'avaient pas d'autre raison de se former que le voisinage. En ce temps où la vie municipale avait tant de force, être voisin était bien plus un lien qu'aujourd'hui. « Le voisinage, dit un des personnages de Térence, est le degré inférieur de l'amitié. » Des collèges s'établissaient souvent entre ceux qui habitaient le même quartier et qui avaient coutume de se voir. C'est ainsi qu'était né sous la république celui des gens du capitole *(collegium capitolinorum)*; ils ne sont pas rares non plus sous l'empire. Beaucoup de ceux qui portent alors le nom d'un temple se composaient de personnes dont la demeure était proche, et qui avaient plus de confiance dans ce dieu parce qu'il était leur voisin. C'était non pas seulement dans les mêmes quartiers qu'on s'associait, mais dans les mêmes maisons. On sait quel monde de clients, d'affranchis, d'esclaves se groupait autour des grandes familles; des associations s'établissaient naturellement dans cette foule. Le palais impérial ressemblait à une ville; il devait, comme les villes, contenir des collèges de toute sorte. La mention en est assez fréquente dans les recueils d'inscriptions; c'est ainsi, par exemple, que nous voyons un cuisinier en chef de l'empereur et sa femme faire un legs au collège des cuisiniers qui réside au Palatin. Les maisons des riches prenaient modèle sur celle du prince. Il n'était pas rare de voir des hommes généreux, souvent aussi des femmes, instituer chez eux des collèges et les doter. Presque toujours ces collèges réunissaient les esclaves et les affranchis de la maison, auxquels les maîtres étaient bien aises de donner quelques distractions pendant leur vie et une tombe après leur mort. Ils se composaient quelquefois aussi d'hommes libres, clients ou amis auxquels un homme important offrait un asile dans son palais ou dans ses terres. Cette générosité trouvait sa récompense dans les hommages que les associés ne marchandaient pas à leur bienfaiteur. A l'exemple de ce qui se faisait pour les empereurs, ils rendaient un culte aux dieux domestiques de celui qui voulait bien les recevoir chez lui, et s'ils n'osaient pas aller jusqu'à décerner l'apothéose ils en approchaient. Tels laissent entendre qu'ils ne se sont associés que pour honorer en commun les statues et les images de leur riche protecteur *(collegium cultorum statuarum et clipeorum L. Abuli Dextri)*.

Voilà quelques-uns des motifs qui pouvaient donner naissance à des collèges; nous ne pouvons pas avoir la prétention de les énumérer tous, et il en est beaucoup qui nous échappent. Plus d'une fois sans doute ils devaient leur origine au hasard; c'était une rencontre fortuite qui rapprochait des gens animés des mêmes désirs, souffrant des mêmes peines, et qui leur donnait la pensée de se réunir. Il n'était pas nécessaire, pour s'associer, d'exercer la même profession, d'être voisin ou compatriote; il suffisait de se trouver isolé, d'éprouver le besoin de mettre ses forces en commun pour combattre ensemble la misère ou l'ennui. Ce besoin n'était pas rare alors, surtout dans les classes laborieuses. Les sociétés aristocratiques de l'antiquité ne s'étaient guère préoccupées de leur sort. La situation des ouvriers y était fort mauvaise; leur origine ne les recommandait pas à la protection de la loi et à la sympathie des gens riches. Ils étaient ordinairement de race servile, l'affranchissement les avait un jour jetés au milieu des hommes libres, sans fortune, souvent sans famille, portant au front le stigmate de l'esclavage; leur vie était d'ordinaire très misérable, leur solitude devait souvent leur peser, surtout dans ces grandes villes où l'on est si profondément étranger l'un à l'autre, quoiqu'on vive côte à côte, et où les bruits du dehors rendent l'isolement si amer. S'il se trouvait parmi eux quelque homme entreprenant et qui fût connu dans ce monde inférieur, la pensée lui venait vite de faire cesser cette solitude. Les exemples qu'il avait sous les yeux lui en fournissaient facilement le moyen; tout était plein, jusque dans les plus petites villes, d'associations de tout genre. Il groupait donc autour de lui ses compagnons d'infortune, ou quelquefois il allait trouver un riche qu'il savait généreux, et, soit par la seule initiative des membres, soit par les libéralités d'un protecteur, un collège se fondait.

Le premier soin des nouveaux associés devait être de se faire un règlement; ce n'était pas un travail bien difficile; on se contentait de copier les lois qui régissaient les municipes. Le collège est aussi pour ses membres une sorte de cité particulière, une république, et il aime à en prendre le nom dans ses jours d'apparat *(respublica collegii)*. Le règlement fait, les collègues se réunissent pour le signer. La cérémonie était importante et nous voyons qu'on le signait quelquefois dans un temple, sans doute pour lui donner plus d'autorité. C'était la loi du collège, une loi rigoureuse qui décernait des amendes, qui exigeait le respect. On devait l'afficher dans un lieu apparent, afin qu'elle fût toujours sous les yeux des confrères; on la communiquait aux nouveaux venus pour leur faire bien connaître leurs devoirs et leurs droits. « Toi qui veux entrer dans cette association, dit un des règlements, commence par lire la loi avec soin et n'entre qu'après; c'est le moyen de n'avoir pas lieu de te plaindre plus tard. » En même temps, la société se choisissait des chefs; leur nombre et leur nom diffé-aient d'un collège à l'autre, quoiqu'en réalité leurs fonctions fussent à peu près semblables partout. On les appelait tantôt maîtres et présidents *(magistri, quinquennales)*, tantôt administrateurs *(curatores)*, et ils restaient ordinairement en charge pendant un an. Au-dessous de ces magistrats supérieurs, il y en avait de moins importants, des questeurs, par exemple, chargés de surveiller la petite fortune de la société. Ils étaient tous distingués des associés ordinaires par certaines prérogatives; ils recevaient une meilleure portion dans les dîners de corps et une somme plus forte dans les distributions d'argent. Ils avaient aussi l'honneur d'être placés en tête de l'*album* du collège; on donnait ce nom à la liste officielle de tous les membres. Elle était tenue avec soin et revisée tous les cinq ans, comme celle du Sénat romain et des conseils municipaux des villes de province. Le président, élu l'année où l'on devait faire le cens, avait sans doute le même droit que les censeurs de Rome; il excluait de la société les membres indignes. La liste, une fois arrêtée, était gravée et affichée en cérémonie. Nous voyons à Cumes qu'à l'occasion de la dédicace de l'album des dendrophores le président donne à dîner à tous les collègues. Une chance heureuse nous a conservé plusieurs de ces *albums;* ils sont pleins de renseignements curieux pour nous. Ils nous montrent surtout jusqu'à quel point la race latine a poussé en toute chose l'amour de l'ordre et le respect de la discipline. Les *albums* nous font voir que cet esprit de soumission, ce respect de la hiérarchie, avaient pénétré jusque dans les dernières classes de la société. Quoiqu'à Rome les collèges fussent composés surtout de pauvres gens, on ne s'y révoltait pas contre les inégalités sociales; il semble, au contraire, qu'on les acceptait sans résistance et presque sans peine. L'*album* les reproduit fidèlement sans essayer de les atténuer. En tête sont placés les dignitaires de toute sorte, les protecteurs ou *patroni*, les présidents sortis de charge *(quinquennalicii)* et ceux qui sont en exercice *(quinquennales)*. Ces fonctionnaires sont souvent en fort grand nombre; comme leur libéralité est une des sources les plus abondantes des revenus de la société, on s'enrichit en les multipliant. Au-dessous d'eux se trouve la foule des associés ordinaires *(plebs, sequela)*. Ils sont rangés le plus souvent d'après la place qu'ils occupent dans la société, les hommes libres d'abord, les affranchis ensuite. Si le collège contient des affranchis et des esclaves, les esclaves viennent à la fin de la liste. Quelquefois le nombre des confrères est limité; il arrive que les empereurs, en autorisant une association, fixent le chiffre des membres dont elle doit se composer, de peur qu'elle ne devienne dangereuse en s'étendant trop. Quelquefois aussi les fondateurs ou les bienfaiteurs de la société ne veulent pas qu'elle s'accroisse de peur que les sommes qu'ils lui lèguent ne soient insuffisantes pour la faire vivre. Quand elle n'est pas limitée, le nombre des associés devient quelquefois très considérable. Il faut alors établir quelque ordre dans cette foule. On suit encore ici l'exemple des cités, on divise les confrères en centuries et en décuries. Cette division commode se retrouvait partout; on l'avait appliquée à ces grands troupeaux d'esclaves entassés dans les maisons des riches. Le christianisme, qui emprunta tant de choses à l'organisation des collèges, la transporta dans ses monastères. « Les cénobites, dit saint Jérôme, sont distribués en décuries et en centuries, en sorte que chaque groupe de neuf moines est dirigé par le dixième et qu'à leur tour dix décuries sont sous les ordres d'un centurion. »

C'était une grave affaire pour un collège qui venait de naître que de choisir le lieu de ses réunions. Quelques-uns, les plus misérables, se rassemblaient simplement au cabaret, mais il fallait qu'ils fussent bien pauvres pour n'avoir pas un local qui leur appartînt. Suivant les pays, le local portait des noms différents. On l'appelait d'ordinaire, du lieu du repos et du loisir, *schola*. L'emplacement de la *schola* était souvent fourni par quelque riche protecteur; si le collège était de ceux qui avaient des liens avec l'administration de la cité, comme les *augustales* ou les *fabri*, les décurions permettaient de la construire sous les portiques de quelque basilique ou sur quelque terrain municipal. L'entretien et l'embellissement de la *schola* était un des grands soucis des dignitaires de l'association. Les uns en refaisaient à leurs frais le pavé et le vestibule, les autres l'ornaient de marbre et y plaçaient des sièges et des tables d'airain. Nous avons une courte description de celle du collège d'Esculape et d'Hygie, qui était pourtant composé de pauvres gens; elle contenait une petite chapelle avec une sorte de cour ombragée de treilles où les collègues prenaient le frais, et une terrasse couverte et exposée au soleil qui servait pour les repas de corps. La chapelle était vraiment le lieu principal de la *schola* et le centre du collège; c'est là que les associés se réunissaient pour prendre des décisions importantes; nous en avons une des charpentiers et des marchands de drap de Rhegium qui se choisissent un protecteur; elle est datée « du temple de leur collège », *in templo collegii fabrorum et centonariorum*.

IV. Classes ouvrières byzantines. — Les Grecs surent toujours se soustraire en partie à l'autorité et en partie aussi au prestige de Rome, surtout en matière d'art; ils évitèrent ce nivellement disciplinaire qui efface sur les édifices la trace individuelle de l'ouvrier pour ne laisser paraître que la pensée dominante qui conçoit et la force organisée qui exécute. Les monuments romains de l'Asie peuvent être invoqués en témoignage; les monuments gréco-romains de Syrie auxquels nous avons déjà demandé si souvent leur attestation, montrent tous, à des degrés divers, cette liberté d'allure dans le choix des détails. Rien d'uniforme dans la décoration nonobstant la parfaite égalité de style. L'ordre corinthien domine mais avec des variations innombrables. La corbeille composite se mêle au chapiteau classique; l'acanthe déjetée, tordue, contournée, fléchissante, les volutes d'angle remplacées par des aigles, des masques, des statuettes. Ici, une colonne entièrement lisse, là un fût cannelé. Il semble que l'architecte s'est contenté de régler les traits généraux, abandonnant le reste au goût de ceux qui travaillent sous ses ordres. Et c'est là un trait qui doit nous aider à saisir la condition particulière suivant laquelle se développe l'ouvrier romain de l'Orient. Ce n'est plus l'instrument passif, déchargé de toute initiative et de toute responsabilité, qu'on rencontre

en Occident, c'est une force intelligente qui sait conserver devant lui un large champ ouvert à sa fantaisie. Chaque sculpteur s'empare de sa pierre et arrange les ornements à son gré; on devine que l'architecte a voulu l'attacher à l'œuvre en lui ménageant l'honneur d'y marquer son concours. C'était bien connaître les Grecs que de les intéresser ainsi au succès; leur caractère diffère peu du nôtre: les Romains ont agi à leur égard à peu près de la même façon que nos architectes du Moyen Age avec les tailleurs de pierre, laissant chacun d'eux arrêter à sa guise les ornements qu'il devait sculpter.

De quelque point de vue qu'on observe les méthodes orientales du Haut-Empire, on est frappé de cette prépondérance de l'esprit grec. Envisageons les procédés de construction concrète, et voyons comment ils se transforment pour s'accommoder à l'Orient. Au lieu de ces voûtes de blocage, où la part du travail intelligent est réduite dans la mesure du possible, nous rencontrons partout des combinaisons qui tendent, en compliquant s'il le faut la main-d'œuvre, à supprimer les cintres : un système où le rangement des matériaux est tout : système élégant, ingénieux parfois jusqu'à la subtilité, asiatique d'origine, mais essentiellement en harmonie avec les instincts, les aptitudes propres à la race grecque.

Cette situation indépendante faite à l'ouvrier grec, nous la saisissons jusque dans la manière dont les Romains, et les Byzantins après eux, rétribuaient ses services.

Nous savons par l'édit de *maximum* (voir ce mot) qu'on pratiquait en Orient le paiement à la journée, mais de préférence on faisait usage du paiement à la tâche et on en trouve la preuve dans les marques de tâcherons. Auguste Choisy a pu constater sur un pan de muraille à Salonique, construit à l'aide des débris d'un théâtre, la présence d'un monogramme sur chaque pierre et parfois sur une série de blocs, l'écriture est négligée, parfois même des lettres sont renversées. Ces marques sont gravées sur des faces d'épannelage, elles devaient disparaître lors du ravalement; c'est ce qui explique qu'il ne faille en chercher d'analogues que dans les édifices inachevés, dont les matériaux nous sont parvenus à l'état d'ébauche.

Une de ces pierres ne porte que quelques lettres mais qui valent une démonstration, les voici :

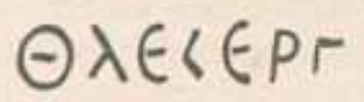

Ce qui doit se lire : Θλεσ...[ου] ἔργ[ον], c'est-à-dire ouvrage d'un tailleur de pierre dont le nom commençait par les lettres Θλες... Il ne peut, dès lors, subsister aucun doute et ces signatures d'ouvriers étaient destinées à servir au règlement de leur compte; toutes devaient disparaître lors de la taille définitive des parements.

Ces marques de tâcherons, où la personnalité de l'ouvrier grec s'affirme dans le chantier romain, se retrouvent sur la plupart des édifices qu'on rencontre en Orient. Dans l'Occident, au contraire, à peine trouve-t-on des exemples isolés du mode de comptabilité que tous nous révèlent; il était connu quoique peu en usage chez les populations gallo-romaines; les Grecs de Pompéi l'ont pratiqué.

Cette coutume se perpétue et se généralise en Orient à l'époque byzantine. A Constantinople, toutes les pierres de la citerne des Mille et une colonnes sont signées; toutes celles du revêtement décoratif de Sainte-Sophie le sont également. La répartition entre les divers membres des édifices donne un indice de la façon dont les Byzantins entendaient la distribution du travail sur un chantier.

Le principe dominant dans l'organisation d'un chantier romain était ce que nous appelons aujourd'hui la division du travail; jamais ce principe ne fut appliqué avec une logique plus absolue qu'à l'époque romaine. Dans un chantier du Haut-Empire, vous découvrez autant d'ateliers distincts qu'il se présente d'opérations différentes; dans une construction byzantine, rien de semblable : vous lisez un même nom tour à tour sur des fûts, sur des chapiteaux ou sur des blocs simplement équarris. Le tâcheron qui signait Y < N a fourni pour sa part à la citerne des Mille et une colonnes, 21 chapiteaux, 19 grands tambours et 117 petits; rien n'indique que le chef du chantier ait eu la pensée d'affecter tel ouvrier à tel travail spécial; cette division méthodique d'attributions avait cessé avec le Haut-Empire, et peut-être même s'était-elle de tout temps confinée aux limites de l'Occident romain. Du reste l'Orient ne change point; aujourd'hui encore, l'absence de division dans les travaux de la construction orientale est frappante. « En Macédoine, où j'ai vu les choses de plus près, disait Choisy, voici invariablement de quelle manière une entreprise de construction est conduite : le propriétaire fait choix d'un maître-ouvrier qui prendra sur le chantier le titre de πρωτομαΐστωρ; à cet architecte improvisé, il adjoint un certain nombre de maîtres-ouvriers (μαΐστορες) et de compagnons, et ce sont les mêmes hommes qui travailleront à la fouille des fondations, à la maçonnerie des murs, à la charpente des toits; à peine les ouvrages de ferronnerie et de menuiserie sont-ils réservés à des artisans spéciaux. Il semble que l'idée d'une distribution systématique du travail soit étrangère aux intelligences de l'Orient; la simplification, les Grecs la cherchent dans des artifices techniques plus ou moins ingénieux, mais jamais, que je sache, dans une répartition calculée des ressources ouvrières dont ils disposent. »

De même que les ouvriers occidentaux, les artisans grecs étaient affiliés à des corporations qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Ces corporations contemporaines nous rendent, dans les détails de leur vie intérieure, toute l'organisation des collèges antiques; elles forment dans l'État autant de groupes partiels qui s'administrent eux-mêmes, comme le collège dans le municipe et le municipe dans l'empire. Ces associations de travail (συνεγρασίαι ou *esnafs*) ont un conseil exclusivement composé de ceux à qui un apprentissage suivi d'examen a valu le titre de maîtres (μαΐστορες). Le conseil est présidé par un chef électif, le πρωτομαΐστωρ, assisté d'un secrétaire (γραμματευς) ayant sous ses ordres un huissier (κῆρυξ) chargé des convocations. L'association, à l'exemple des collèges antiques, est à la fois une corporation ouvrière, une confrérie religieuse et une société de secours. A titre de confrérie, elle a ses fêtes annuelles : un banquet, comme dans tous les collèges antiques et un service pour les morts, souvenir évident des *collegia funeraticia* des anciens. A titre de société d'assistance, elle a sa caisse de secours et ses membres honoraires; et enfin, considérée comme confrérie religieuse, elle lie les uns aux autres ses divers membres par un ensemble de devoirs que le christianisme a transformés, mais qui trouvent assurément leur point de départ dans l'antiquité païenne. Le gouvernement turc, continuant en ceci la tradition de l'autorité byzantine, reconnaît à ces collèges actuels la qualité de personnes civiles, la faculté de posséder, de vendre, de revendiquer leurs droits en justice. Toute délibération de l'*esnaf*, comme autrefois du collège, est scellée du sceau de la corporation; si elle se traduit par une requête à l'administration ottomane, elle lui est transmise par le *protomaïstor*, ou bien,

au cas où elle intéresse plusieurs corporations à la fois, elle est présentée par l'évêque, accompagné des présidents des *esnafs* qui sont en cause.

Ajoutons que, d'une ville à l'autre, ces *esnafs* entretiennent des relations hospitalières de confraternité qui rappellent les habitudes occidentales du compagnonnage. Telle est aujourd'hui la condition des artisans grecs d'Orient, telle elle était dès l'époque du Bas-Empire. Les lois, dans leurs indications malheureusement trop sommaires, témoignent de l'existence des corporations sous les empereurs grecs, et les détails échappés aux chroniqueurs suffisent à montrer que la constitution présente est une continuation de l'organisation byzantine. En voici un exemple : un récit de Glycas, relatif à Sainte-Sophie, commence ainsi : « Le fils d'un *protomaïstor*, chargé de surveiller, pendant l'heure du repas, les outils du chantier... » L'anecdote en elle-même importe peu, mais ce titre de *protomaïstor*, rapproché des faits actuels, jette quelque lumière sur les usages du VIe siècle. Ce mot, par sa forme même, suppose l'existence de simples μαίστορες; et à son tour le titre de μαΐστορες donné aux ouvriers constructeurs implique parmi ces ouvriers le régime de maîtrise et la hiérarchie.

H. Leclercq.

OVIEDO. — Émile Hübner a signalé dans la cathédrale *(capilla del rey casto)* un grand sarcophage de marbre sur lequel on a figuré des colombes, des vases et un chrisme; tout ce symbolisme pourrait reporter au VIe-VIIe siècle, mais le couvercle porte une inscription dont les caractères sont en relief, ce qui oblige de retarder jusqu'au IXe siècle, si toutefois le couvercle appartient au sarcophage. Voici cette inscription :

INCLVSI TENERVM PRAETIOSO MARMORE CORPVS
AETERNAM IN SEDE NOMINIS ITHACI.

Le sarcophage conservé dans la cathédrale d'Oviedo ne paraît pas avoir été travaillé par une école locale et d'ailleurs la matière première aurait fait défaut car il n'y a pas de marbre dans ces parages. Quant à apporter un bloc à travailler sur place, les anciens étaient trop ménagers de charrois pour transporter un bloc d'un poids énorme; ils trouvaient plus avantageux de le dégrossir, de l'évider et de le sculpter dans la carrière ou dans un atelier avant de l'envoyer à destination. Il est certainement postérieur à la deuxième moitié du VIIIe siècle car Oviedo a été fondé en 762. La partie supérieure du couvercle est remarquable par sa décoration (fig. 9346). Le nom d'Ithacius n'apprend rien; la technique du couvercle et le dessin des enroulements ne se retrouve nulle part. K. Porter opine pour le VIIe siècle, H. Peirce et R. Tyler pour le Ve, « une école de sculpture byzantine autre que celles que nous connaissons d'après les monuments conservés par ailleurs ». Autant vaut dire qu'on n'en sait rien. Le côté du couvercle (fig. 9347) est moins original que le dessus, mais le *chrismon* dans une couronne nattée, les colombes affrontées à des vases d'où sort une vigne, ne laissent pas d'être intéressants.

Également à Oviedo, dans l'église Saint-Sauveur,

9346. — Sarcophage d'Oviedo. D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. CVIII.

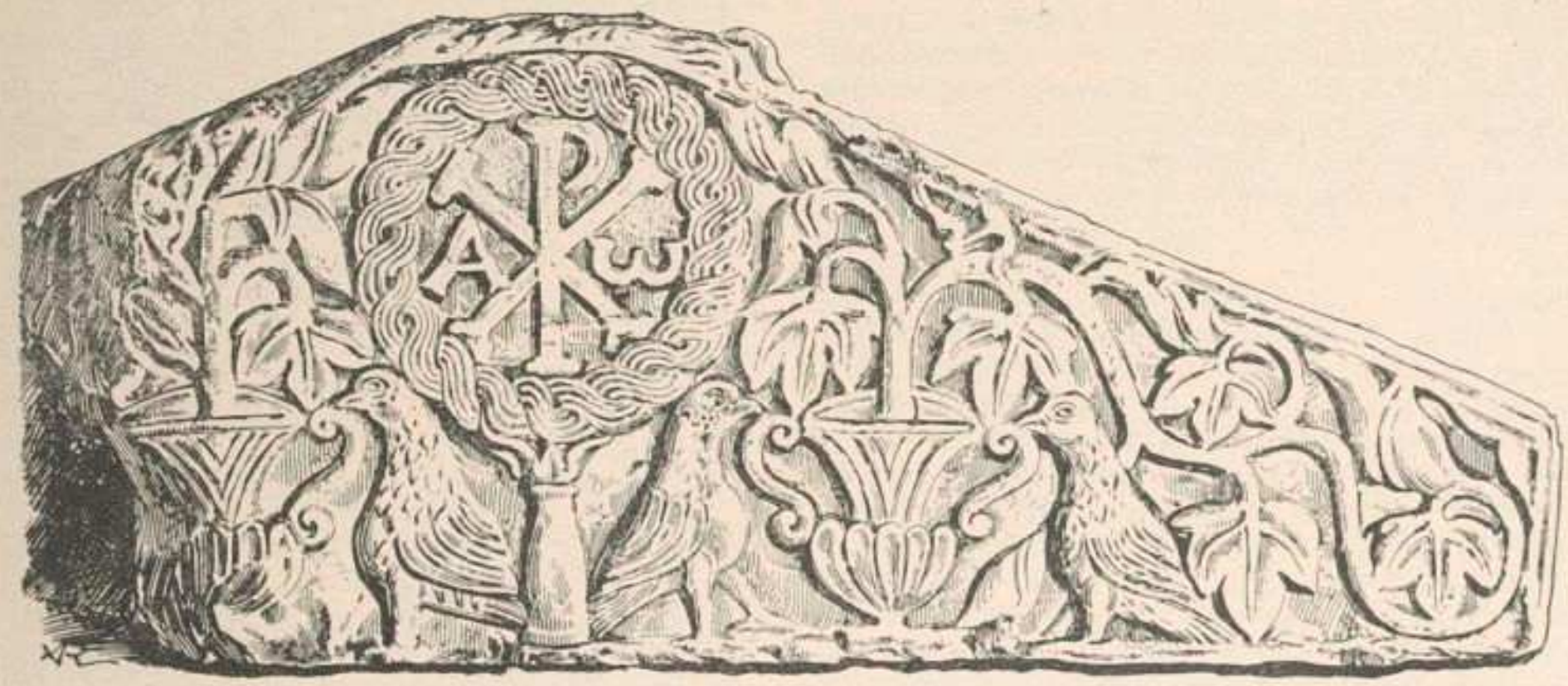

9347. — Côté du couvercle. *Ibid.*, pl. CIX.

cette inscription à rapprocher de celle d'Orléansville; il s'agirait ici de Silo, prince des Asturies, mort en 783 : *Silo princeps fecit.*

TICEFSPECNCEPSFECIT
ICEFSPECN I NCEPSFECI
CEFSPECNIR INCEPSFEC
EFSPECNIR PRINCEPSFE
FSPECNIRP O PRINCEPSF
SPECNIRPO L OPRINCEPS
PECNIRPOL I L OPRINCEP
ECNIRPOL I S I L OPRINCE
PECNIRPOL I L OPRINCEP
SPECNIRPO L OPRINCEPS
FSPECNIRP O PRINCEPSF
EFSPECNIR PRINCEPSFE
CEFSPECNIR INCEPSFEC
ICEFSPECN I NCEPSFECI
TICEFSPECNCEPSFECIT

Le trésor de la cathédrale d'Oviedo possède un feuillet d'ivoire provenant d'un très beau diptyque de très grande taille (0 m. 41 de hauteur). On le croit venu de Tolède, mais c'est douteux. Le décor fait souvenir de celui d'un diptyque de Justinien de l'an 521. Celui-ci mentionne Apion, consul en 539, sur le compte duquel on ne sait rien, sinon qu'il nous est connu comme un personnage jeune et de bonne mine (fig. 9348), tenant en main la *mappa* avec laquelle il préside les jeux.

Bibliographie. — Morales, *Coronida*, III, f. 40 v°; *Hisp. ill.*, II, p. 705. — Yepes, *Coronica general de la orden de San Benito*, t. I, p. 246. — Risco, *España sagrada*, t. XXXVII, p. 117. — Colmenar, *Délices de l'Espagne*, t. I, p. 117. — Masdeu, *Hist.*, t. IX, p. 44. — Quadrado, *Recuerdos y bellezas de España*, t. IX, p. 43. — L.-A. de Carvalho, *Antiguidades des Asturias*, 1695, p. 149. — C.-M. Vigil, *Asturias monumental epigrafica y diplomatica*, t. II, Oviedo, 1887, p. 474, pl. Ua, I, 4. — E. Hübner, *Inscr. christ. lat. Hisp.*, n. 149. — H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, in-4°, t. I, Paris, 1932, pl. CVIII-CIX.

H. Leclercq.

OXFORD. — I. Bibliothèque Bodléienne. — *Fonds Bodley*, n. *857*, évangile de saint Augustin, 0 m. 245 sur 0 m. 20, 173 feuillets écrits sur deux colonnes, en onciale; en marge, notes liturgiques d'une écriture semi-onciale penchée, fort ancienne.

Bibl. — Westwood, *Palæogr. sacra*, pl. XI; S. Berger, *Hist. de la Vulgate*, p. 35-36, 355, 398.

Même fonds, n. *3964*, évangiles de Rushworth ou de Mac-Regol (abbé de Birr, Queen's County, Irlande) qui vivait vers 820; le nom de Rushworth est celui du donateur, membre du *Long parlement*. Le texte consiste en l'évangile de saint Matthieu, glose en langue mercienne, les autres (comme l'évangéliaire de Lindisfarne (voir ce nom) en langue northumbrique.

Bibl. — Publié de 1854 à 1865 aux frais de la *Surtees society*, saint Matthieu en 2e édit. en 1887; J.-O. Westwood, *Palæogr. sacra*, pl. XLIV; *Anglo-sax. mss.*, pl. XVI; Gilbert, pl. XXII-XXIV; *Palæogr. Soc.*, pl. XC, XCI.

Fonds Rawlinson, n. *167*, évangiles de Luc et de Jean, 0 m. 32 sur 0 m. 245, 106 feuillets. Grosse écriture saxonne du commencement du VIIIe siècle. Décoration analogue à celle du manuscrit de Lindisfarne (jaune dominant). Voir *Dictionn.*, t. V, col. 808, n. 99, 100.

II. Corpus Christi college. — N. *122*, évangile, 0 m. 22 sur 0 m. 145, 117 feuillets et 3 gardes. Belle écriture irlandaise paraissant du XIe siècle.

Bibl. — E. O'Curry, *Lectures*, appendix, p. 651, 653.

Fol. 1, canon 5 v° : *Inc. alea evangelii quam Dubinsi* [1] *episc. Benchorensis detulit a rege Anglorum id*

9348. — Feuillet d'ivoire conservé à la cathédrale d'Oviedo. *Ibid.*, t. II, pl. LXIX *b*.

est a domu Adalstani regis Anglorum depicta a quodam Francone et a Romano sapiente, id est Israel...

H. Leclercq.

[1] Sur Dhuibinnisi, † 951, voir *Annals of the four masters*, index, p. 669.

P

P. — La lettre P telle que nous la lisons sur la plupart des textes chrétiens, tant sur les inscriptions que sur les manuscrits, procède du type connu sur lequel la boucle n'est pas soudée et qui se présente ainsi ꝑ et ꝓ. On rencontre ce type à Aquilée [1], à Braga [2], à Pompéi [3], à Herculanum [4], à Pouzzoles [5]. La boucle est plus ou moins recourbée, plus ou moins aiguë, peu importe. On en trouve encore des exemples au IIe siècle, au IIIe siècle à Rome [6], au IVe siècle à Ostie [7], où la queue s'arrondit tout à fait; enfin au Ve et au VIe siècle en Afrique [8] où la lettre prend cette forme P.

On rencontre la forme où la boucle est entièrement soudée à la haste sur quelques tessères et sur quelques inscriptions qui ne sont pas antérieures à l'époque d'Auguste et au début de l'époque impériale et il semble que ce soit par la négligence ou l'ignorance des lapicides (voir ce mot); de toute façon, avant le IIe siècle, cette forme est exceptionnelle. Au IIIe siècle, l'usage en devient plus répandu, par exemple à Rome [9], à Ostie [10], à Pouzzoles [11]. On conserve à la Bibliothèque nationale, à Paris, une lettre ꝑ bouclée, faite en bronze, sans indication d'origine (n. 3857) et qui, d'après la technique, peut remonter au commencement du IIe siècle. D'autres exemples trouvés en Gaule, à Bordeaux [12] et à Néris [13], sont moins assurés, de même qu'en Grande-Bretagne [14]. Quant à la fameuse inscription dédicatoire de l'arc de Constantin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2673, fig. 3250) [15], on peut se reporter, il est vrai, à la cavité qui logeait les lettres de bronze, mais celles-ci ont été enlevées et les cavités ont pu être retouchées. Sur l'inscription de la colonne de Phocas, en 608, la boucle est fermée [16]. En Gaule et en Espagne, sur les inscriptions chrétiennes, la boucle est fermée. A Timgad, on trouve deux fois sur des inscriptions en onciales [17] la lettre avec une haste recourbée comme ceci ꝓ et néanmoins la boucle ouverte; enfin, en Afrique encore, au IVe-Ve siècle, cette forme P [18].

Dans l'épigraphie chrétienne, nous rencontrons fréquemment les abréviations suivantes : P·M· — PL·M· — PL· MIN· — PLs MINS· — PL·MEN, toutes variantes de *plus minus* pour indiquer approximativement l'âge du défunt [19].

H. Leclercq.

PACIAUDI (Paul-Marie). — Paolo-Maria Paciaudi, fils d'un médecin de la cour de Turin, naquit dans cette ville le 23 novembre 1710. Il fit ses premières études chez les jésuites de cette ville et leur garda de la reconnaissance, mais ne les aima de sa vie. Sorti du collège, il entra à l'université de Turin et, son cours terminé, se rendit à Venise, entra chez les théatins à 18 ans et y fit profession le 28 août 1729. Il fit sa philosophie à Bologne, sa théologie à Gênes et y devint professeur de philosophie, s'attachant aux doctrines de Newton, de Descartes et de Leibniz, car il se vantait d'être éclectique [20]. On en fit un prédicateur; il était apte à beaucoup de choses, et pendant dix ans il sema ses sermons dans les églises de Rome, de Malte, de Naples, de Venise, de Ravenne et ailleurs. Il réussissait surtout les carêmes et, dans l'intervalle, il se délassait avec des oraisons funèbres et des panégyriques; ce qu'on savait à peine c'est qu'il étudiait les antiquités profanes et sacrées. Cependant, à Venise, il s'y était appliqué sous la direction d'Apostolo Zeno, et, dès l'âge de 25 ans, il prononçait un discours en l'honneur de saint Thomas d'Aquin, discours qu'il fit suivre de plus de soixante pages de notes d'une fine érudition [21]; il récidiva à propos d'un discours sur les saints Côme et Damien [22]. Son premier ouvrage fut un traité *Delle antichità di Ripatransone* [23]. Cet écrit le fit remarquer, et comme l'étude des antiquités était alors en honneur à Naples, il obtint de ses supérieurs d'aller rétablir sa santé très délabrée dans cette ville. Le cardinal-archevêque le logea dans son palais et l'y garda sept années de suite [24]. Cette faveur marquée ajoutait à un incontestable mérite et Paciaudi passa au rang d'archéologue consultant. L'ambassadeur de France, marquis de L'Hôpital possédait une statuette de Mercure tenant dans chaque main une bourse et une tortue; il en voulut connaître l'explication et, en quarante pages, Paciaudi lui apprit doctement qu'Homère ou l'auteur de l'*Hymne à Mercure*, qu'on lui attribue, nous apprend en quelques vers que la première lyre fut formée d'une tortue et que Mercure en fut l'inventeur [25].

Le cardinal engagea Paciaudi à délaisser un moment l'étude des monuments grecs et à s'occuper des antiquités chrétiennes. L'occasion s'offrait avec l'apparition d'un livre contenant des inscriptions relevées dans les bains sacrés de la métropole de Naples et à quelque temps de là on posséda le curieux ouvrage intitulé : *De sacris christianorum balneis*, in-8°, Venetiis, 1750. C'était à Venise que Paciaudi avait entrepris ce travail; il y avait suivi son cardinal retraité. Malade lui-même, l'auteur commit quelques erreurs, notamment à propos des bains de la métropole de Naples et d'un manuscrit de Saint-Paul, de la même ville, mais il n'en présenta pas moins son ouvrage à Benoît XIV qui le loua et dit : *Ella non a fatte le nozze có funghi*, « Vous n'avez pas fait la noce avec des champignons », ce qui, paraît-il, voulait dire que l'ouvrage était à refaire. Paciaudi s'exécuta et donna

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 872, 8288. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 2421. — [3] *Ibid.*, t. X, n. 816, 833, 933. — [4] *Ibid.*, t. X, n. 1425. — [5] *Ibid.*, t. X, n. 1658. — [6] *Ibid.*, t. VI, n. 428. — [7] *Ibid.*, t. XIV, n. 418. — [8] *Ibid.*, t. VIII, n. 879. — [9] *Ibid.*, t. VI, n. 1098. — [10] *Ibid.*, t. XIV, n. 62. — [11] *Ibid.*, t. X, n. 1654. — [12] A. de Caumont, dans *Bull. monumental*, 1842, p. 253. — [13] Id., *ibid.*, 1871, p. 600. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 415, 446, 504, 965. — [15] *Ibid.*, t. VI, n. 1139. — [16] *Ibid.*, t. VI, n. 1200. — [17] *Ibid.*, t. VIII, n. 2391, 2409. — [18] *Ibid.*, n. 791. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 479, 5344, 5823, etc. — [20] Voir dans les *Miscellanea di varie operette*, t. IV, Venezia, 1740, sa *Lezione fisica intorno ai principi Newtoniani*. — [21] *Miscellanea, di varie operette*, t. I, p. 451-477. — [22] *Orazione per le lodi de' santi Cosimo e Damiano*, in-4°, Venezia, 1739. — [23] *Miscellanea*, t. VI, p. 73-216. — [24] Voir le traité de Paciaudi, *De sacris christ. balneis*, édit. de 1750, préf. — [25] *Dissertazione sopra una statuetta di Mercurio*, in-4°, Napoli, 1747.

une nouvelle édition en 1758, d'où il retrancha les passages critiqués.

Entre temps avaient paru quelques dissertations, une *Diatribe qua græci anaglyphi interpretatio traditur*, in-4°, Romæ, 1751; ensuite un commentaire sur le port de l'ombelle chez les anciens : Σκιαδιοφορήμα *sive de umbellæ gestatione commentarius*, in-4°, Romæ, 1752; un autre sur une statue trouvée à Bénévent : *De Beneventano Cereris Augustæ mensore* Ἐξήγησις, in-4°, Romæ, 1753; enfin un gros traité *De cultu sancti Joannis Baptistæ*, in-4°, Romæ, 1755, ouvrage de 500 pages dans lequel l'auteur parcourt tous les siècles et tous les pays de la chrétienté; il interroge tous les monuments connus et accessibles de son temps : églises, baptistères, peintures, bas-reliefs, mosaïques, diptyques, inscriptions, médailles, reliques; il décrit les jours de fêtes, les rites, les prières, les hymnes, les panégyriques, les superstitions tant en Orient qu'en Occident.

Paciaudi habitait Rome lorsqu'il publia les quatre derniers de ces écrits; il remplissait dans cette ville les fonctions de procureur général et de consulteur de son ordre. Il était, de plus, historiographe de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et assuré de la faveur particulière du pape Benoît XIV. En 1755, l'abbé Barthélemy étant à Rome, Paciaudi le rencontra chez l'ambassadeur de France, le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul; ils s'y lièrent d'amitié et l'abbé mit le théatin en relations avec le comte de Caylus; c'est à cette circonstance que nous devons la correspondance entre Caylus et Paciaudi. L'objet principal en est, de la part de Caylus, des demandes d'antiquités pour en former le *Recueil* dont il avait entrepris la publication; de la part du religieux, des demandes d'écrits de toute sorte concernant les jésuites. Elle s'ouvrit en 1756 et se prolongea jusqu'en 1765, très peu de jours avant la mort de Caylus.

Paciaudi poursuivait ses études sur les antiquités. En 1756, il publiait un commentaire sur un *Puteus sacer agri Bononiensis* (le Bolonnais); en 1757 : *Ad nummos consulares Marci Antonii triumviri animadversiones*. C'est un des plus intéressants parmi ses écrits, un de ceux pour lesquels il a le plus fouillé l'histoire et fait œuvre de critique personnelle. A la mort du cardinal Passionei, sa bibliothèque fut achetée par l'infant don Philippe, duc de Parme, et Paciaudi devint le bibliothécaire de Son Altesse royale. Il vint à Paris avant d'entrer en charge, y rencontra Caylus pour la première fois, se montra chez Mme Geoffrin, à l'Académie des inscriptions et revint en Italie où il apprit que le pape avait retenu et acheté la bibliothèque Passionei. Un malheur ne vient jamais seul, la bibliothèque du comte Pertusati lui échappa également, alors il se mit à acheter des livres en Allemagne, en Hollande, en Italie et en France. Les fouilles de Veleia, dont il avait la surintendance, ne donnèrent pas ce qu'on en attendait.

Paciaudi n'était pas encore établi à Parme lorsqu'il publia ses *Monumenta Peloponnesia*, le meilleur de ses écrits et le plus considérable. Il se borna à l'interprétation des inscriptions grecques et omit complètement les latines. La mort de l'infant don Philippe, en 1765, amena au pouvoir son fils don Ferdinand et Paciaudi conserva sa faveur; il succéda aux jésuites dans la direction de l'enseignement public et annexa leur bibliothèque à celle du duc; mais en 1771 vint la disgrâce, l'éloignement de la cour, l'interdiction d'entrer dans la bibliothèque et l'ordre de se confiner dans un couvent. Six mois plus tard, Paciaudi retrouvait ses fonctions, mais il se sentait miné, espionné et, après deux années, il démissionna et se retira à Turin dans un couvent de son ordre. Il y demeura quatre ans jusqu'au jour où, saisi de nouveaux remords et cédant à un nouveau repentir, don Ferdinand le rappela une seconde fois. Paciaudi s'excusa sur son âge, sur sa santé et ne voulut pas revenir. Le duc de Parme lui en fit donner l'ordre par le roi de Sardaigne et Paciaudi reparut à Parme à la fin de mars 1778. Ceux qui l'avaient remplacé soit à la bibliothèque, soit au musée, avaient été renvoyés. Il trouva, pour ainsi dire, la maison vide de ses hôtes intrus et il eut la liberté de la remplir comme il l'entendait. Mais la bibliothèque était dans un inexprimable désordre; tout ce qu'il avait fait avait été bouleversé, détruit; il fallut toutes ses dernières années, fiévreusement remplies, pour réparer le désastre.

Vers la fin de 1781, Paciaudi fut attaqué de la goutte et de « mille autres maux, écrivait-il, qui ne lui laissaient pas de repos et qui, à l'âge où il était, l'avertissaient qu'il devait s'attendre à quelque chose de pis que les infirmités ». L'année suivante il eut une crise dont il pensa mourir et dès lors il mena une vie languissante jusqu'au 1er février 1785, où une attaque d'apoplexie l'emporta.

Bibliographie. — Dacier, *Éloge du P. Paciaudi*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLVII, p. 305. — Vezzosi, *I scrittori de' Cherici regolari detti teatini*, t. II, p. 121 sq. — Fabroni, *Vitæ Italorum doctrina excellentium qui sæculis XVII et XVIII floruerunt*, in-8°, Pise, t. XIV, p. 180 sq. — Ch. Nisard, *Correspondance inédite du comte de Caylus avec le P. Paciaudi, théatin (1757-1765), suivie de celles de l'abbé Barthélemy et de P. Mariette avec le même*, 2 vol. in-8°, Paris, 1877; *Notice sur le P. Paciaudi*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1877, p. 46-54; *Le comte de Caylus d'après sa correspondance inédite avec le P. Paciaudi (théatin), bibliothécaire du duc de Parme*, in-8°, Paris, 1877. — Tamizey de Larroque, dans *Revue critique*, t. II, 1877, p. 197-204. — De Longuemar, *De sacris christianorum balneis*, dans *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, IIe sér., t. I, 1877-1879.

H. Leclercq.

PACTE. — *Pactum est, quod inter aliquos convenit; quod jam ita justum putatur, ut juri præstare dicatur;* c'est la définition que donne Cicéron et ailleurs : *Pacta sunt, quæ legibus observanda sunt.* Ce qu'on appelle « pacte » c'est un accord conclu ayant l'autorité d'une loi; on trouve ce nom employé pour désigner les lois anciennement établies en Gaule et en Germanie. La Loi salique, dans l'édition d'Hérold et dans les manuscrits consultés par Baluze, porte le nom de *Pactus Legis salicæ*, et on lit dans la préface : *Quidquid in pacto habebatur minus idoneum.* On rencontre de même pour la loi des Alamans : *Pactus legis Alamannorum.*

Pactum se dit également de la profession monastique. Saint Jérôme, écrivant à la vierge Démétriade, lui dit : *Nunc quia sæculum reliquisti et secundo post baptismum gradu iniisti pactum cum adversario tuo, dicens ei : Renuntio tibi diabole sæculo tuo, pompæ tuæ, et operibus tuis; pactum custodi, ne tradat te tortori.* Avant lui, le concile d'Elvire, tenu vers l'an 300, fait usage de ce terme dans son can. 13 : *Virgines quæ se Deo dedicaverunt, si pactum virginitatis perdiderint.* Ce texte nous conduit en Espagne, où nous lisons dans la règle de saint Fructueux, c. XVIII, l'expression : *Annotari in pacto* avec le sens d'émettre sa profession monastique. C'est l'équivalent du mot συνθήκη chez les Grecs, que nous lisons chez Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. III; Origène, *Homil.*, III, sur les Nombres; saint Basile, *Epist. ad virginem lapsam*, et dans le can. 14 du VIIIe concile œcuménique, nous voyons Anastase qualifié de παραβάτης τῶν συνθηκῶν ἑαυτοῦ. Enfin rappelons encore une pièce publiée par Yepez, dans les Chroniques de l'ordre bénédictin à l'année 944 et qui mentionne *Sub Christi nomine et individuæ Trinitatis, hoc est pactum quod pepigimus nos omnes*, une charte d'élection d'un abbé à qui ses moines, après l'avoir élu, promettent soumission et obéissance.

C'est qu'en effet les documents relatifs à l'élection

d'abbés en Espagne se ramènent tous à un document désigné sous le nom de *pactum* de saint Fructueux de Braga († 670). Ce *pactum* semble donc représenter la forme type de tous ces contrats et il est en étroite relation avec les autres règles monastiques antérieures ou contemporaines [1].

Le *pactum* en question constitue une annexe de la *regula communis* de saint Fructueux et appelle la comparaison avec plusieurs documents de teneur et de portée analogues qui, les uns et les autres, diffèrent pour la forme extérieure et pour les principes juridiques qu'ils renferment du *pactum* de Fructueux. D'où il ressort qu'on peut diviser ces documents en trois séries dont la Ire est formée par le pacte de Fructueux et celui de Sabaricus (951), la IIe par les formules d'Euphrasie et d'Indulphe (980), la IIIe par les formules d'Azenarus, de l'abbaye de Saint-Julien et Basilissa, de Lérins.

La physionomie juridique de ces documents révèle le droit germain, et plus spécialement le droit wisigothique. En outre, la ressemblance des idées juridiques, contenues dans ces formules, avec les institutions politiques et sociales des Wisigoths, nous amène à reconnaître que saint Fructueux a appliqué au groupement limité qu'offre une communauté monastique les rapports de vasselage qui réglaient l'économie politique dans le royaume barbare. A ce dernier point de vue, les documents de la IIe série présentent déjà des influences nouvelles et constituent un type intermédiaire entre la Ire série — encore fidèle image des conditions juridiques essentiellement germaniques — et la formule de Lérins où se remarquent des infiltrations romanistes. Dans cette dernière série, le *pacte* entre abbé et moines est devenu un contrat unilatéral, une *promissio* ou *donatio* des moines, qui se livrent entièrement à l'autorité de l'abbé.

Les pactes primitifs ont subi une évolution qui aboutit, dans la formule de Lérins, à l'*élection* de l'abbé. Cette évolution, soumise peut-être à des influences monastiques et spécialement bénédictines, correspond entièrement aux transformations de tout le droit germanique lui-même qui, de droit de la communauté qu'il était, devient un droit essentiellement monarchique et seigneurial.

Le *pactum* est regardé, à chaque instant de son évolution, comme une *tradition*, une donation du novice à Dieu et à l'abbé; or nous savons que le droit germanique connaît une *tradition* qui conduit à la liberté et une *tradition* qui mène à la suppression de la liberté. Dès lors à quelle classe de *tradition* le *pactum* étudié appartient-il? Il faut répondre que si, théoriquement, le pacte n'entraînait pas la perte de la liberté individuelle, les moines wisigoths et suèves envisageaient de fait leur condition comme non libre. Le fait que les Germains guerriers ont de préférence considéré la vie monastique du point de vue juridique ne peut nous surprendre. Pour eux, endosser l'habit monastique c'était changer de classe, et si le Germain changeait de classe, il ne s'occupait que de savoir s'il montait ou s'il descendait les divers degrés de la liberté.

Il existe un document très précieux pour l'histoire monastique d'Espagne, très ancien aussi, c'est le « pacte » de Sabaricus, conservé dans le manuscrit *a I 13* de l'Escurial et qui, après quatre publications, toutes défectueuses, a enfin trouvé un éditeur qui a su non seulement établir le texte mais en dégager la signification; c'est le travail de dom De Bruyne qui a montré comment des additions successives sont venues allonger la liste primitive et a mis en évidence les grattages et les substitutions de signatures.

Dans le texte qu'il a établi et que nous reproduisons, l'éditeur désigne par des chiffres romains les différentes listes qui se sont superposées, par des majuscules les séries qui se sont introduites dans les listes déjà existantes. Pour chacune des deux espèces de séries, il ajoute le numéro d'ordre, pour les premières, par un chiffre arabe, pour les secondes par une lettre minuscule. Enfin les noms en italique sont écrits sur grattage, les hachures représentent des noms effacés mais non remplacés, le mot *mon* indique la présence d'un monogramme au lieu d'une croix.

(Fol. 1 vo.)

I (1) A *alontus prr* (mon.).
2 Manuel conf m +
(3) B a *Sarracinus prr* (mon.).
(4) b *Gontulgius prsbtr et confessor* +
5 Bretus diaconus (mon.).
6 Recesindus abba (mon.).
7 Fandileni sbdcni (mon.).
8 Ico m +
9 Uuimaredo m +
10 Atalasindo m +
11 Theoderedus m +
12 Merlani m +
13 Joannes m +
14 Fredosindus m +
15 Liuua m +
16 /// agilacus (u *ex* o) m +
17 Fagildus m +
18 Uuitizani m +
19 Benedictus m +
20 Spodericus m +
21 Ioannes m +
22 Ammorino m +
23 Seniorino subdo (mon.).
24 Zendemirus m +
25 Seruandus m +
26 Saximirus m +
27 Alderedus m +
28 Maurecatus m +
29 Honoricus m +
B c Ascaricus prr (mon.).
C a Leobildi ma +
b Luziana ma +

(Fol. 2 ro.)

30 Astrulfus m +
31 Ab.... m +
32 Ecberdinus (?) m +
33 Ildemirus m +
34 Fredixus m +
35 Uimara m +
36 Flores m +
37 ////////// +
(38) Da *Ermosindus* m +
39 b *Ermegildus* m +
40 c *Onegildus* m +
41 d *Petrus* m +
42 Flabianus m +
43 Suarius m +
44 mitus m +
45 Ansuetus m +
46 E *Gondulfus diaconus* m +
47 Sendulfus m +
48 Trasmondus m +
49 ////////////
50 Quemdulfus m +
51 Honorigus m +
52 Gonderamn[s] m +

[1] I. Herwegen, *Das Pactum des heil. Fruktuosus von Braga. Ein Beitrag zur Geschichte des suevisch-westgotischen Mönchtums und seines Rechtes*, dans *Kirchenrechtliche Abhandlungen*, t. XL, Stuttgart, 1907.

Cette première liste donne 52 noms; elle comprend la communauté précédée des dignitaires : prêtres ou confesseurs; ceux-ci ouvrent la marche, suivis par un diacre et un sous-diacre entre lesquels vient s'intercaler un abbé, Recesindus, dont il n'est pas facile de déterminer la situation. Quant au sous-diacre Seniorino, qui prend place le 23e, on ne peut pas non plus donner une raison de son rang. Peut-être s'était-il agrégé à la communauté qui, étant déjà pourvue d'un sous-diacre, ne le considérait que comme moine, sans avoir recours à sa capacité d'ordination.

Cette liste est écrite d'une seule et même main; elle représente la communauté, à laquelle viennent s'ajouter d'abord :

II Ǝras ma + qui est seul et qui a imaginé d'écrire à rebours l'initiale de son nom, ensuite viennent différents groupes où il semble que le premier du groupe se soit chargé d'écrire les noms de ceux qui le suivent.

III	1	Rodorigus mn̄cs manus ma +
	2	//////////
	(3) De	*Osoricus prbr* (mon.).
	4	//////////
	5	Fleodericus mn̄cs +
	6	hostobredus mn̄cs +
	7	leobegildus m +
	8	addaulfus m +
	9	//////////
	(10) F	ODORARIVS DIACON s (mon.).
	11	azarias m +
	12	ariulfus m +
	13	froisendus m +
	14	Uestremirus m +

Parmi ce groupe de quatorze moines, dont un prêtre et un diacre, cinq ont été effacés plus tard. Autre groupe :

IV	1	Uimara prr̄ mea +
	2	////////diaconus m +
	3	Odoarius diaconus m +
	4	Electus manum mea +
	5	Uibamondus man. mea +
	6	Jobius man. mea +
	7	Uestiarius manunum +
	8	Merrilani mana mea +

Encore un groupe, le Ve, celui-ci de trois noms seulement dont un est gratté. Les deux encore lisibles sont des noms de femmes :

V,	1	... na manu mea +
	(2) Ga...	*ron* +
	3	Gota manu mea
	Gb	Adfonso +

(Fol. 2 ve.) Un groupe de douze noms transcrits par le diacre Merlla; les six derniers sont des noms de femmes; celles-ci prennent place après Adosinda et sa fille Marie qui donnent leur fortune.

VI,	1	Merlla clerici manu mea +
	2	Thoderitus manu mea +
	3	Ranimiro manu mea +
	4	Sando manu mea +
	5	Elias manu mea +
	6	Gaudiosa manu mea +
	7	Teodildi manu mea +
	8	Alia Teodildi manu mea +
	9	Maia manu mea +
	10	Froilo manu mea +
	11	Euaeza manu mea +
	12	Sontrildi manu mea +
VII		Adosinda cum filia mea nomine maria ubi nos trademus cum omne nostra fagultate manus nostra + +s.

Vient, pour finir, une prescription pénale transcrite d'une main assez grossière dont le début paraît être :

VIII Ut non alter alter[um caedat].

Si minor a maior preelatus fuerit manu tornas dissipline regari vindicte subiaceat et xxv flagellas suscipiat et si correxerit usque a tertia vice expellatur de monasterio ut qui vult non fieri aliter non faciat.

Dom De Bruyne estime que les noms effacés indiquent des moines qui ont quitté le monastère : fugitifs, excommuniés ou plus simplement défunts.

Parmi les groupes qui succèdent au premier, ou qui le renforcent la proportion des prêtres ou des diacres est plus forte que dans la Ire liste; ceci concorderait avec ce que nous savons, que le monachisme espagnol, à une période donnée, envahit la cléricature.

On remarquera la présence de noms de femmes, en tout treize nonnes, réparties entre les groupes V, VII et dans une partie ajoutée après coup à la liste VI; leur signature ne se différencie en rien de celle des moines, il n'y a qu'une exception, c'est la liste VII et celle-ci s'applique à deux bienfaitrices insignes; on leur en donne pour leur argent.

Le pacte nous apprend donc que le monastère de Sabaricus était un monastère double (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MONASTÈRE DOUBLE; t. XII, au mot NONNE); il n'était pas tel au début, au temps où on rédigeait la Ire liste; celle-ci ne comprenait que des moines.

Les noms sont parfois suivis d'une croix, parfois d'un monogramme, mais seulement pour les moines entrés dans les ordres sacrés; ces monogrammes sont variés et semblent tracés par le personnage dont ils accompagnent le nom; les croix sont faites en série et doivent être l'œuvre des calligraphes. Enfin la lettre qui précède la croix, jamais le monogramme, signifie *manum (adposui)*, puisque le contractant qui ne signait pas devait toucher la charte. Il est vrai que les copistes des listes V et VI écrivent *manu mea*, que celui de la liste III dit une fois *manus mea*. Cela prouve seulement chez eux un manque de réflexion; ils avaient perdu l'explication grammaticale de la formule traditionnelle *m* ou *manum*. Les femmes qui signent à la liste VII étaient plus instruites; elles écrivent *manus nostras (adposuimus)* [1].

H. LECLERCQ.

PADOUE. — I. L'antiquité. II. Le christianisme. III. Liste épiscopale. IV. Sainte-Justine. V. Sainte-Sophie. VI. Manuscrits liturgiques.

I. L'ANTIQUITÉ. — L'illustration de cette ville appartient à une période postérieure à celle de nos études; quant à ce qui a précédé l'ère chrétienne, il suffit de rappeler les noms de Tite-Live, d'Arruntius Stella, de Volusius, de Valerius Flaccus, de Thraxéas. Mais ces ombres symbolisent assez bien le vide des souvenirs archéologiques de l'antiquité romaine; ce vide s'explique par les dévastations qu'infligèrent à Padoue Alaric et Attila qui la détruisirent de fond en comble. La ville se releva promptement de ses ruines, mais en un temps où on bâtissait vaille que vaille, de sorte que les constructions étaient peu durables et leur grossièreté, leur laideur ne rendaient pas leur conservation désirable. Tout cela dura peu de temps et fut remplacé. Cependant, on a reconnu les traces d'un théâtre (partie de la scène) sous une maison de la place

[1] N. Antonio, *Bibl. Hisp. vetus*, t. I, p. 386; P. Ewald, dans *Neues Archiv*, t. VI, 1881, p. 227 sq.; I. Herwegen, *Das Pactum des heil. Fruktuosus von Braga*, dans *Kirchenrechtliche Studien*, t. XI, 1907, p. 5 sq.; De Bruyne, *Les signataires du pacte de Sabaricus*, dans *Revue bénéd.*, t. XXVIII, 1911, p. 80-86.

Victor-Emmanuel et l'on sait que le forum était situé dans la partie de la ville où s'élèvent la poste aux lettres et le café Pedrocchi. Ajoutons que quatre ponts appartiennent, en partie du moins, à l'époque romaine. Quant à l'*arena*, elle ne fut jamais oubliée, à cause de l'église élevée sur son emplacement et décorée par Giotto. Elle existait encore en grande partie au XIVe siècle, où elle fut démolie pour faire place à des maisons dont l'alignement a conservé l'ancien contour intérieur de l'arène.

II. Le christianisme. — Dans l'*Apologie* qu'il adressa à l'empereur Constance, saint Athanase déclare que pendant son voyage en Occident, en 340 et années suivantes, il ne se présenta jamais seul à l'empereur Constant († 18 janv. 350), mais toujours accompagné de l'évêque de la ville dans laquelle il se trouvait, et il en appelle aux témoignages de Fortunatien d'Aquilée, de Crispin de Padoue, de Lucille de Vérone et de Vincent de Capoue. Le voyage de saint Athanase est antérieur au concile de Sardique (343-344), en sorte que Crispin était évêque de Padoue entre 340 et 343 ou 344, et il vivait encore quand Athanase composa son *Apologie*, en 356, puisque l'évêque d'Alexandrie invoque alors le témoignage de quatre évêques encore en vie. Crispin ne semble pas avoir siégé au concile de Sardique quoi qu'en dise saint Athanase [1].

Au VIIe siècle, après l'invasion lombarde, les évêques de Padoue se réfugièrent dans l'île byzantino-vénitienne de Matamancus (Malamocco); dans la suite ils revinrent occuper leur siège.

Venance Fortunat, dans la *Vita Martini*, s'adressant au lecteur, lui dit [2] :

Si Patavina tibi pateat via, pergis ad urbem;
huc sacra Justinæ, rogo, lambe sepulchra beatæ;

Ce souvenir adressé à la sainte de Padoue nous rappelle que la basilique qui renfermait son tombeau : *basilicam vel oratorium in honore sanctæ Justinæ martyris*, fut construite par *Opilio vir clarissimus et inlustris pater patriæ atque patricius*. Voici le texte même conservé dans la chapelle Saint-Prosdocime [3] :

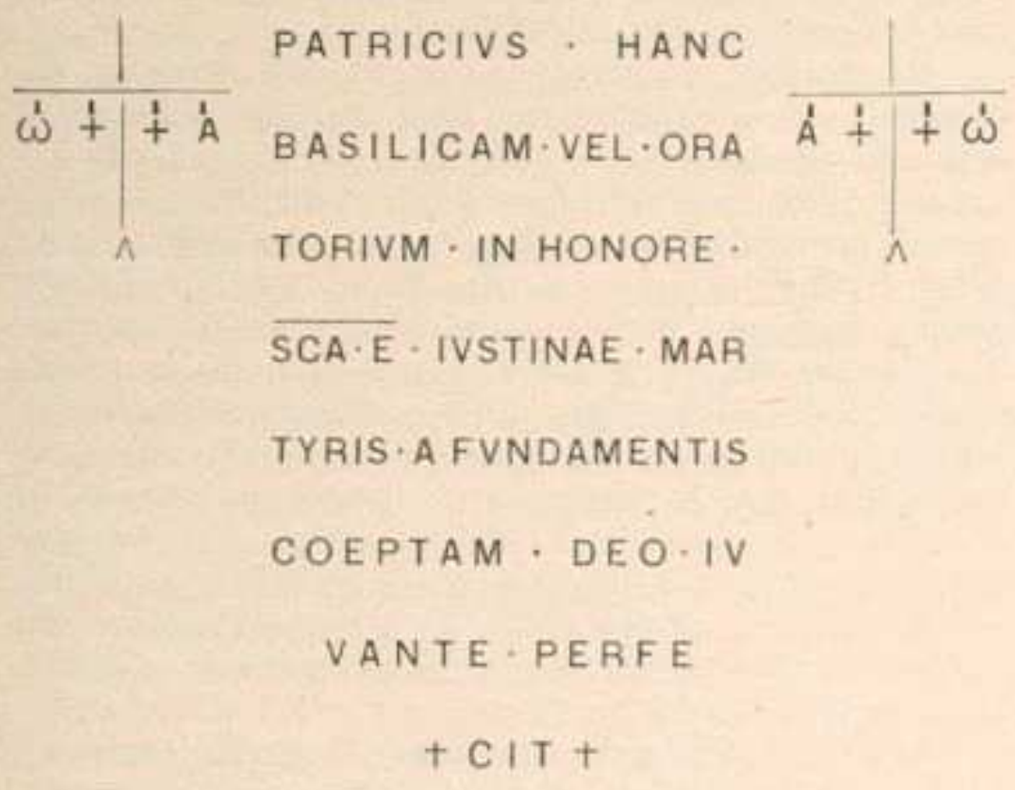

F. Savio [4], au lieu d'interpréter *Pater Patriæ* propose *Præfectus Prætorio* et estime qu'Opilion exerça cette charge entre les années 500 et 507. Son nom se lit dans le canon de la messe ambrosienne du Ve-VIe siècle. Vers le milieu du VIe siècle, Agnellus, archevêque de Ravenne, fit représenter sainte Justine sur les parois en mosaïque de Saint-Martin-au-Ciel-d'Or (aujourd'hui Saint-Apollinaire-Neuf) et Euphrasius, évêque de Parenzo, fit de même dans sa cathédrale. Une épitaphe trouvée à Rimini invoque Justine avec saint André et saint Donat pour protéger la tombe d'Innocentius [5]. Enfin, il existe une *Passio sanctæ Justinæ* [6] qui fait d'elle une vierge padouanne, martyrisée le 5 octobre *sub Maximiano* et ensevelie à mille pas de la ville; composition récente.

III. Liste épiscopale. — Les évêques de Padoue, dont les noms sont conservés par des documents contemporains, sont :

1° *Crispinus*, 342 à 345-356, de qui nous venons de parler.

2° *Bergullus*, 571-577.

Au XIIe siècle on disait, à Padoue, en connaître deux autres : *Prosdocimus* et *Maximus*. C'était beaucoup de modération que de s'en tenir à deux dans cette ville où les découvertes se multiplient merveilleusement. Au Xe siècle, on avait trouvé à Padoue le corps d'un saint Fidentius, évêque et confesseur [7]; en l'année 1076 ce fut un saint Daniel, martyr et diacre de saint Prosdocimus [8]; en 1177, les corps de sainte Justine et de saint Luc évangéliste [9]. Ce fut vers le même temps qu'on fit un sort à saint Prosdocimus [10] qui passa premier évêque de la liste. On possède un manuscrit [11] de la *Chronique* de Roland de Padoue († 1276) qui contient un catalogue épiscopal s'ouvrant avec *sanctus Prosdocimus* et *sanctus Maximus* et qui se poursuit jusqu'en 1325; c'est une pièce sans portée historique quoi qu'elle ait reçu bon accueil de Muratori [12]; au XVe siècle on fit des additions qui prirent place dans Ughelli [13]. J. Lanzoni a pris grand soin de montrer que cette liste était apocryphe et néanmoins il l'a reproduite d'après le *Liber regiminum Paduæ* qui se trouvait déjà ailleurs [14]; cela suffit.

IV. Sainte-Justine. — Sainte-Justine, basilique suburbaine qui, en 1064, portait simplement le nom de la sainte, reçut en 1076 un co-titulaire, saint Prosdocimus *confessor Christi*. On ignore l'époque où commença le culte de sainte Justine; ce fut peut-être à l'occasion d'une *inventio* entre 1064 et 1076. Quant à Prosdocimus, on en fit le premier évêque de Padoue et la *Vita S. Prosdocimi*, qui se donne à nous comme l'ouvrage de son successeur, Maximus, fait de Prosdocimus un Oriental venu de Rome à la suite de l'apôtre Pierre, avec saint Marc et saint Apollinaire sous le règne de Claude. Prosdocimus, envoyé par l'Apôtre à Padoue, aurait converti le *rex Vitalianus*, baptisé sa fille Justine et multiplié les prodiges. Et cela se poursuit ainsi, ce qui dispense de s'y attarder.

V. Sainte-Sophie. — Sainte-Sophie de Padoue se compose de deux édifices distincts : un grand hémicycle qui enveloppe tout le chevet de l'édifice et une abside intérieure, des nefs et un mur de façade. D'après le témoignage d'une charte du 11 février 1123, l'église Sainte-Sophie aurait été rebâtie au commencement du XIIe siècle; l'auteur de cette charte, l'évêque Sinibald, consacré évêque de Padoue en 1106, déplore

[1] F. Savio, *Una lista di vescovi italiani presso S. Athanasio*, p. 237. — [2] *Vita S. Martini*, IV, vs. 672-673. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. V, 1re part., n. 3100. — [4] *Gli antichi vescovi d'Italia, Milano*, p. 934-935. — [5] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 15. — [6] *Bibl. hag. lat.*, n. 4571-4574. — [7] *Bibl. hag. lat.*, n. 2927. — [8] *Ibid.*, n. 2090; *Acta sanct.*, jan. t. I, p. 160-161; apr. t. III, p. 17. — [9] *Bibl. hag. lat.*, n. 4575; cf. *Anal. bolland.*, 1895, p. 354. — [10] *Bibl. hag. lat.*, n. 6950. — [11] Ms. *H. H. V.*, *63 bis*, à Parme. — [12] *Rer. ital. script.*, t. VIII, p. 361-362. — [13] *Italia sacra*, t. V, p. 423. — [14] Bonardi, *Il « Liber regiminum Paduæ »*, dans *Miscellanea di storia veneta*, IIe sér., t. VI, 1899, p. 21, pl. I; F. Lanzoni, *Le diocesi d'Italia delle origini al principio del secolo VII*, dans *Studi e testi*, t. XXXV, 1927, p. 915 sq.

l'état de pauvreté de son église et, pour aider à la reconstruction qui se poursuit, il abandonne aux membres du clergé de Sainte-Sophie la dîme du quartier de leur église, à condition que les travaux soient achevés dans un délai de quatre ans et que ce clergé embrasse la vie commune des chanoines réguliers. Sainte-Sophie a donc été rebâtie de 1100 à 1130; il reste à fixer la date de la construction de l'hémicycle du chevet. Quelle était la forme de l'édifice dont cet hémicycle faisait partie, rotonde ou basilique? Or, avant le XIIe siècle, aucune église construite en Occident suivant le type basilical ne possède une abside aussi vaste et aussi recherchée de formes. Une basilique pourvue d'une pareille abside n'aurait pas passé inaperçue et n'aurait pu manquer de devenir la principale église de Padoue, ce que Sainte-Sophie ne fut jamais. De quelle époque date cette rotonde? Si on considère le caractère d'ensemble de l'architecture, il y a dans les trois étages superposés de l'ordonnance extérieure comme un souvenir du système de construction de l'enceinte des amphithéâtres et des théâtres antiques en même temps que l'impéritie des architectes se manifeste par une absence complète de concordance entre les trois étages, considérés dans leurs motifs. Cette association d'un parti grandiose et d'une exécution mesquine semble l'œuvre conçue par un artiste de la Rome impériale et exécutée par un maçon du Moyen Age. Si, d'après ce contraste, on cherche une date pour le monument, il semble à F. de Dartein que ce doit être aux environs de l'an 800 [1]. Nous lui abandonnons l'affirmation.

VI. Manuscrits liturgiques. — Le plus important est un manuscrit de la bibliothèque capitulaire, *cod. D 47*, qui mesure 0 m. 205 sur 0 m. 25 et compte 165 feuillets, écrits en minuscule carolingienne, de la première moitié ou du milieu du IXe siècle. On y trouve le texte de l'*Exultet* avec le nom de Lothaire Ier († 855); il a été copié dans la région de Liége, d'où il fut apporté à Vérone vers le Xe siècle, peut-être par le moine Ratherius qui fut successivement l'évêque de Liége et de Vérone entre 945 et 961. On ignore quand et comment il entra dans la bibliothèque des chanoines de Padoue.

Le manuscrit a été décrit par A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale romanum im Mittelalter. Iter Italicum*, in-8°, Freiburg-im-Brisgau, 1896, p. 122-130; depuis lors il a été édité par C. Mohlberg et A. Baumstark, *Die älteste erreichbare Gestalt des Liber sacramentorum anni circuli der römischen Kirche (Cod. Pad. D. 47)*, dans *Liturgiegeschichtliche Quellen*, fasc. 11-12, in-8°, Munster-im-W., 1927; cf. *Rev. d'hist. eccl.*, 1928, p. 890-892.

« Le sacramentaire de Padoue se présente en deux parties : fol. 1-136 : l'ensemble du sacramentaire, de plusieurs mains, mais exécuté sous une direction unique; fol. 136-162, additions successives s'échelonnant du milieu du IXe jusqu'au XIe siècle, et comprenant, en particulier, un martyrologe (fol. 139-148) rédigé vers la fin du IXe siècle et où dominent les noms français. On a dit plus haut que la mention de l'empereur Lothaire dans l'*Exultet* nous conduit vers le milieu du IXe siècle. D'après M. W. Köhler le style des enluminures nous achemine dans la direction Aix-la-Chapelle-Liége-Cologne, ce qui nous rapprocherait de la Belgique orientale où nous amène la mention des saints *Quintini et Folliani* ajoutée en marge d'une messe du commun des martyrs. Lorsque le manuscrit eut pris le chemin de l'Italie et fut arrivé à Vérone on y ajouta une messe en l'honneur de saint Zénon, vers la première moitié du Xe siècle; ce fut pendant son séjour à Vérone, où se trouvait un monastère dédié aux saints Celse et Nazaire, qu'on y inséra une messe de ces deux saints. De Vérone il passa à Padoue.

« Le sacramentaire est, nous dit-on du type grégorien. Il se rapproche beaucoup de l'*Hadrianum*, bien qu'il présente nombre de traits personnels. Il possède notamment les séries de dimanches du Propre du temps qui manquent dans l'*Hadrianum*. Son modèle romain — c'est-à-dire le dernier de ses ancêtres transcrit à Rome — fut probablement exécuté après le pontificat de Léon II (682-683) et avant la translation des restes de saint Léon le Grand, opérée par Serge Ier (687-701). »

On a écrit, à ce sujet, des choses admirables, mais dépassant de si haut l'intellect moyen qu'on doit ici renoncer à les comprendre jusqu'à ce qu'éditeurs et recenseurs aient réussi à se mettre d'accord, ce qui ne semble pas prochain. L'éditeur, persuadé que l'un des deux modèles du sacramentaire *D 47* était un très ancien grégorien, a tenté d'en donner la date. Il a constaté que l'entrelacement des dimanches après la Pentecôte et des fêtes des saints doit correspondre à la position réelle de ces dimanches et de ces fêtes en l'année 595, de là cette conclusion : « Le modèle du sacramentaire de Padoue, *D 47*, remonte à Grégoire le Grand et à l'année 595 »; ce que le recenseur n'admet pas. Il tolère seulement que l'édition nous offre « la forme qu'avait prise, après un siècle et demi de circulation en pays franc, un sacramentaire romain parti de Rome vers la fin du VIIe siècle [2] ». Ce qu'on peut dire de façon certaine c'est que ce sacramentaire « est un recueil liturgique, sans autre titre que celui qui annonce la messe de la vigile de Noël : *In vigilia natalis Domini, hora nona, statio ad sanctam Mariam*. Le sacramentaire est complet, mais dépourvu du texte des ordinations, qu'une main plus récente a transcrit au début du manuscrit; le canon de la messe se trouve tout à la fin du recueil des messes, à la suite des *orationes cottidianæ Gregorii papæ*. Cette attribution est des plus intéressantes. Ebner l'avait déjà fait remarquer; il avait également noté la précision nettement romaine avec laquelle sont indiquées les stations pour les fêtes des saints : au nom des titulaires de ces fêtes sont souvent ajoutées les mentions des basiliques ou des cimetières où ils sont honorés : *Natale S. Vitalis in vico longo; Nat. S. Eusebii via Appia; Dedicatio basilicæ S. Angeli Michælis via Salaria*, etc. Ces détails sont de précieux indices en faveur de l'origine romaine du document, mais, ainsi que l'avait noté E. Bishop, ils ne prouvent pas de façon péremptoire que le texte romain se soit conservé, dans le manuscrit de Padoue, absolument pur de tout mélange.

« Il contient d'autres preuves de ses attaches romaines : son calendrier des fêtes qui est exactement celui du sacramentaire grégorien et le texte de ses messes qu'il emprunte très généralement à ce même recueil grégorien; bien plus, il semble se référer à un usage romain antérieur à la fin du VIIe siècle, puisqu'il ignore certaines fêtes introduites à cette époque : Translation de saint Léon, Exaltation de la sainte croix, Chaînes de saint Pierre. Ces particularités, jointes au fait que le *Te igitur* du canon de la messe ne mentionne que le pape, sans ajouter la formule *et antistite nostro* destinée à l'évêque, paraissent indiquer que le manuscrit de Padoue a été copié sur un sacramentaire venu directement de Rome et datant du VIIe siècle. Ce serait le plus ancien témoin de la rédaction de saint Grégoire.

« Se basant sur les données chronologiques que fournit le calendrier des fêtes, M. A. Baumstark croit pouvoir préciser la date à laquelle ce document fut envoyé de Rome : il s'agirait du pontificat du pape Honorius, entre 625 et 628. C'est dans le domaine du possible.

[1] F. de Dartein, *Étude sur l'architecture lombarde*, in-4°, Paris, 1865-1882, p. 53-59. — [2] *Revue des sciences relig.*, t. IX, 1929, p. 451-455; cf. p. 351.

Ce qui est moins démontré, c'est la supposition toute gratuite qui fait passer cet exemplaire ancien du grégorien en Angleterre, et qui assigne à ce pays l'origine de nos gélasiens du VIIIe siècle. Il est peu probable que l'on accepte cette nouvelle hypothèse qui, celle-là, paraîtra bien fragile, attendu que toutes les vraisemblances font naître la rédaction gélasienne du VIIIe siècle sur le sol franc, et en attribuent le succès considérable à l'influence du roi Pépin, dont on connaît le zèle pour la liturgie romaine [1]. »

H. LECLERCQ.

PAGANISME. — I. Évolution du paganisme gréco-romain. II. La transformation du paganisme romain. III. Passage du paganisme au christianisme. IV. Succès de la doctrine chrétienne. V. Sous le règne de Constantin. VI. Sous les fils de Constantin. VII. Appuis du paganisme en Orient. VIII. Faillite des écoles philosophiques. IX. L'apostasie de Julien. X. De la tolérance à la persécution. XI. Les édits de tolérance. XII. L'administration et la mythologie. XIII. De la tolérance au sectarisme. XIV. Remplacer afin de détruire. XV. Impressions de voyage. XVI. Persécutions. XVII. La responsabilité de Julien. XVIII. Depuis Julien jusqu'à Gratien. XIX. L'acte de Gratien en 382. XX. Sous le règne de Théodose. XXI. Règnes d'Arcadius et d'Honorius. XXII. De l'année 408 à l'année 527. XXIII. Le règne de Justinien. XXIV. Depuis Justinien jusqu'à Héraclius. XXV. Depuis Héraclius jusqu'à Basile le Macédonien. XXVI. Le paganisme en Afrique. XXVII. Le paganisme dans l'île de Bretagne. XXVIII. Le paganisme en Espagne. XXIX. Le paganisme en Gaule. XXX. Saint Martin à l'assaut du paganisme en Gaule. XXXI. Persistance de l'astrologie en Gaule. XXXII. Le paganisme en Italie. XXXIII. Le paganisme en Asie. XXXIV. La polémique contre les païens. XXXV. Un poème contre les païens. XXXVI. L'attitude officielle dans l'Église. XXXVII. L'art païen sous les empereurs chrétiens. XXXVIII. Persistance de la tradition antique. XXXIX. Les temples des campagnes. XL. La transformation des temples en églises. XLI. Les destructions de temples. XLII. Pénétration du paganisme par le christianisme. XLIII. Monuments christianisés. XLIV. Bibliographie.

I. ÉVOLUTION DU PAGANISME GRÉCO-ROMAIN. — Au seuil du IVe siècle s'est accomplie une révolution dont les conséquences se sont poursuivies jusqu'à nos jours. Les conditions dans lesquelles elle se réalisa ont été souvent étudiées, et rarement avec l'indépendance nécessaire. L'apparition du *labarum* et la vision de Constantin ont troublé la vue d'historiens qui excluent le surnaturel de l'histoire humaine. Nous avons exposé là-dessus les données que nous admettons et sur lesquelles nous ne reviendrons pas (voir LABARUM et ORIFLAMME). Ce que nous voulons montrer ici c'est la ruine progressive du paganisme et la décadence, la disparition, l'oubli du culte officiel déclassé et déchu au point de ne plus répondre au sentiment de l'âme pour n'être rien de plus qu'un symbole plutôt politique que religieux.

L'Orient et l'Occident ne se trouvaient pas au même point sans doute, mais si l'Occident demeurait plus grossier, plus superstitieux, plus crédule, il n'était pas plus croyant et plus religieux. Petit à petit il se laissait pénétrer par les cultes orientaux dont le mysticisme le séduisait en l'inquiétant. Le paganisme gréco-romain sentait monter et bouillonner au dedans de lui une sève inconnue et troublante qui transformait sa vie toute rituelle en lui découvrant un avenir jusque-là inconnu et un rajeunissement délicieux. Divinités italiotes et celtiques avaient dû accueillir tout l'Olympe hellénique et y avaient compromis leur gravité; maintenant les religions orientales se pressaient envahissantes, au point qu'on ne savait par quels moyens les contenir puisqu'il ne s'agissait plus déjà de les repousser. Après Isis et Sérapis, il fallait recevoir le dieu Mithra; en sorte que ce n'était plus seulement l'Égypte mais la Perse qui assiégeait le paganisme hellénique froid et décoloré. « Les grands personnages qui prenaient dans leurs inscriptions tous les titres des sacerdoces orientaux se disaient en même temps, comme autrefois, pontifes ou augures, mais les charges du culte romain, remplies d'ailleurs avec une grande nonchalance [2], étaient pour eux une nécessité de situation, une tradition de famille, une marque de noblesse, et aussi, jusqu'à une époque avancée du IVe siècle, une source de beaux revenus; les vocables empruntés aux initiateurs et aux mystères représentaient la partie intime, personnelle, désintéressée de leur vie religieuse. Déjà même, dans l'aristocratie romaine, une tendance se montrait, qui eût surpris les vieux patriciens, et qui semble en contradiction avec l'essence de la cité antique. On commence à distinguer les devoirs envers les dieux des devoirs envers l'État, à scinder la vie religieuse de la vie civile [3]. »

On ne peut nier que l'aspect offert par le paganisme au IVe siècle ne soit l'indice d'une profonde transformation, et il devient possible de s'en rendre compte à condition de regarder à distance. A s'en tenir aux ouvrages des contemporains on risque de ne pas être renseigné sur l'évolution subie par les idées. Tels auteurs ecclésiastiques bien intentionnés mais peu clairvoyants combattent des erreurs, dénoncent des divinités qui ne tiennent plus guère de place au Capitole; cependant tous les champions de la foi chrétienne n'en sont pas là. Saint Augustin sait envisager le passé et dévisager le présent; il se montre aussi averti de la théologie de Varron que de la mythologie des néoplatoniciens. De même Prudence, dans ses poèmes, attaque sans distinction tous les dieux du paganisme, mais ne décrit guère que les rites des religions orientales. Un demi-siècle auparavant « un homme d'une intelligence comme d'un talent très inférieurs avait plus exactement encore aperçu le changement de front accompli par le paganisme. On ne cite guère de Firmicus Maternus que les paroles emportées par lesquelles il essaya de pousser les fils de Constantin dans la voie d'une réaction religieuse plus violente que ne le permettaient la prudence politique et le respect des engagements; mais ce ne sont pas une ou deux pages seulement, c'est tout qui est à lire dans son traité *De l'erreur des religions profanes*. Ce livre n'est l'œuvre ni d'un profond penseur ni d'un grand écrivain, mais d'un témoin bien informé et très perspicace. Aristocrate lui-même, et connaissant bien les préférences des gens de son monde, le contemporain de Constance néglige ce qui n'a plus qu'une vie d'emprunt pour aller droit aux cultes en vogue. Il dirige d'abord ses attaques contre les religions d'Isis, de Cybèle, de Virgo Caelestis et de Mithra, en qui il voit des personnifications de l'eau, de la terre, de l'air et du feu; puis il dénonce l'immoralité des mystères de Bacchus, de Cérès, d'Adonis, de Sabazius, des Cabires de Samothrace, auxquels se faisaient initier tant de païens illustres. A l'occasion il discute brièvement les dieux de la mythologie gréco-romaine, d'après le système d'Evhémère; mais il revient vite à ceux qui les ont réellement supplantés et, dans des pages fort curieuses, nous révèle les formules, les symboles, les cérémonies des cultes mystérieux. Lui aussi, comme Prudence, oppose au « dieu né de la pierre » des mystères mithriaques la pierre angulaire qui est le Christ. Le livre de Firmicus

[1] *Revue d'hist. eccl.*, 1928, p. 890-892. — [2] Symmaque, *Epist.*, l. I, ep. L, LI; l. II, ep. VII, LIII, LX. — [3] P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 35.

Maternus donne l'image de ce qu'était devenu le paganisme vers le milieu du IVe siècle, non encore au terme, mais au courant de son évolution : en arrière, s'enfonçant progressivement dans l'oubli, les dieux auxquels s'adressent encore les hommages officiels, mais d'où la foi s'est retirée; sur le premier plan, les divinités redoutables et mystérieuses, appelées à se mêler de plus en plus et autour desquelles se concentrent déjà toutes les forces de l'erreur pour livrer la dernière bataille [1]. »

II. La transformation du paganisme romain. — Il faut se garder de peindre le paganisme sous des couleurs trop belles avec le parti plus ou moins avoué de lui ramener quelques sympathies sous prétexte que cette chose morte n'a plus droit qu'à la justice. Le vieux polythéisme gréco-romain fatigué et décrépit n'avait-il plus vraiment qu'une existence purement littéraire? A supposer que cette proposition fût vraie, il faudrait encore reconnaître que, galvanisée par l'Apostat, cette existence était capable de s'affirmer encore et de soutenir une longue et sanglante offensive de près de deux années. C'est que le paganisme mis en veilleuse, toléré par Constantin, malmené par Constance, conservait son caractère de religion d'État que les augustes ne lui avaient pas retiré. Sans aucun doute les religions orientales et la philosophie grecque avaient profondément altéré le concept des vieilles divinités gréco-romaines. Cependant elles subsistaient, du moins dans la vie publique, comme des formes extérieures revêtant les nouvelles idées religieuses importées du monde oriental et grec. Les fictions de la fable ne trouvaient plus des croyants et des dévots comme jadis mais elles gardaient encore nombre de cerveaux en défiance contre ce qu'on leur représentait comme d'autres fables d'une qualité inférieure.

Il est vrai que les opinions du vieil anthropomorphisme gréco-romain tenaient, au IIIe et au IVe siècle, peu de place dans les âmes. A sa place s'était établi le culte philosophique des éléments. Il ne faut pas s'en exagérer l'élévation. Chez beaucoup il s'unissait à des pratiques idolâtriques, magiques et astrologiques, et d'ailleurs ce culte, passablement grossier, marquait-il, en réalité, un progrès? N'était-ce pas plutôt un recul vers l'animisme qui paraît dans les plus anciens monuments de la civilisation grecque? En fait, dans ce culte des *elementa*, la divinité était confondue avec la nature; ce que l'on adorait c'étaient les forces naturelles.

Les liturgies païennes sont pénétrées de préoccupations de *pureté*. Mais on peut donner toujours et même souvent à ce mot la signification qu'il a prise et qu'il conserve de nos jours dans les pays chrétiens. Si, depuis longtemps, dans le paganisme, de nobles esprits entendaient par là l'absence de souillures morales, impliquant la conformité de la vie à la loi naturelle, il n'en est pas moins vrai que, précisément, sous l'influence des religions orientales, la signification de loin la plus fréquente de ce mot est celle d'une pureté liturgique résultant de l'absence de souillures rituelles; or cette pureté se conciliait avec une moralité très discutable.

Le XIe livre d'Apulée, qui décrit si longuement les conditions d'initiation, ne contient pas clairement exprimée l'idée d'une pureté morale. Dès lors il semble plus que hasardeux de faire du paganisme une école de moralité, tout au plus une méthode d'hydrothérapie. Il est certain que les cultes orientaux, devenus dominants, du moins plusieurs d'entre eux, les cultes phrygien, syrien et égyptien, par leurs pratiques bizarres ou monstrueuses, entretenaient et développaient chez leurs adeptes un état d'excitation nerveuse malsaine, autant physiquement que moralement. Et l'effet de ces spectacles sur les foules indifférentes devait être troublant et difficilement moralisateur.

Ces réserves faites on admet qu'il y a une bonne part et une trop large mesure de grandiloquence dans les critiques adressées à la mythologie païenne par les défenseurs de l'Église qui s'en prennent à des ridicules assez démodés afin de mettre le paganisme en méchante posture. Rien n'est plus facile et plus inexact quand on compare les faits avec les affirmations que ces formules mises en circulation à l'usage de ceux qui sont pressés et qui n'y regardent pas de très près. Au IVe siècle « l'ancien culte national de Rome est mort [2] »; il s'agit d'une mort apparente, car ceux qui vivent de ce culte ont tout intérêt à prolonger sa vie indéfiniment et ils y réussiraient s'ils n'avaient affaire à des princes plus puissants et plus volontaires qu'eux-mêmes : Gratien, Théodose, Valentinien, bien déterminés à en finir. Qu'on ne s'y trompe pas, faute de ces empereurs qui savent ce qu'ils veulent et qui le veulent bien, le paganisme se perpétuerait longtemps encore; il prolongerait sa décrépitude presque indéfiniment et ce ne sont pas les petites polémiques et les gros scandales qui viendraient à bout de lui. Les religions vieillissantes ne retombent pas en enfance [3], ce qui peut vouloir dire qu'elles ne remontent pas vers leurs origines; c'est possible, mais elles se cristallisent, ou, plutôt, elles se ratatinent dans leur stérilité et leur impuissance. On voit ce qu'est la religion de la Chine; voici peut-être à quoi aurait abouti la transformation du paganisme romain: à une absence par extinction de tout ce qui avait orné sa jeunesse, à la superstition prenant la place du mystère.

III. Passage du paganisme au christianisme. — Sur bien des points ce passage fut atténué au point qu'il n'est que juste de l'appeler une transition. Constantin était un politique d'une capacité supérieure, il savait que détruire ne supprime pas, il faut encore remplacer; mais un empereur n'est pas nécessairement un despote; il ne lui suffit pas de commander pour être obéi et, qu'il le veuille ou non, il est obligé, s'il est raisonnable et s'il veut durer, de tenir compte de cette multitude et de cette diversité de populations, différentes d'origine et d'éducation. Certaines d'entre elles ne s'étonnent pas de la violence, n'y répugnent pas, l'approuvent même; d'autres, déjà plus cultivées, préfèrent les voies légales aux voies d'exception et, parmi les chrétiens, une expérience séculaire de ces voies d'exception les leur rend odieuses. Ils approuvent la modération dont est empreint l'édit de Milan et — ils s'illusionnent peut-être — mais se flattent que le christianisme refoulera le paganisme et le dissipera aussi complètement et aussi sûrement que la lumière pénètre les ténèbres. Les conseillers de Constantin l'avaient confirmé dans son dessein de modération et lui avaient fait ou laissé dire : « Nous concédons aux chrétiens et à tous autres la liberté de suivre la croyance religieuse de leur choix... Qu'il soit permis à chacun de vouer son âme à la religion qui lui convient, ... car il importe manifestement à la paix de notre temps que chacun, dans les choses divines, se puisse conformer à la règle qui lui paraît bonne. » C'était bien de tolérance et non pas de triomphe du christianisme et d'écrasement du paganisme qu'il s'agissait à cette première heure dans la pensée de l'empereur qui envisageait la coexistence des deux croyances rivales et exclusives l'une de l'autre; aussi prescrivait-il « que ceux qui résistent à la loi chrétienne gardent intacts les temples de l'erreur, puisqu'ils le veulent ». Cet édit de tolérance et de pacification religieuse n'avait rien d'agressif et, au début, son application a été conduite suivant des cadences diverses, c'est pourquoi l'histoire

[1] P. Allard, *op. cit.*, p. 38-39. — [2] F. Cumont, *Les religions orientales et le paganisme romain*, 1929, p. 188. — [3] Id., *ibid.*, p. 190.

de la destruction et de la persistance du paganisme ne peut nous offrir l'aspect d'un événement se déroulant suivant un rythme uniforme sur toute l'étendue de la société antique. La réalité est tout autre, suivant qu'on considère ce qui s'est passé dans les provinces de l'empire. Sans doute, au point de vue religieux, chaque province de l'empire présente une physionomie d'ensemble qu'il n'est pas impossible de saisir et de fixer. On a pu tenter de donner une idée de ce qui s'est passé parallèlement en Gaule, en Bretagne, en Espagne, en Afrique, en Italie, dans les pays du Rhin et du Danube, en Grèce, en Égypte, en Syrie, à Constantinople, et en Asie Mineure. Le projet était ambitieux et n'a été qu'incomplètement rempli, à raison de l'inégalité des informations recueillies; d'ailleurs cette disposition géographique, pour séduisante qu'elle puisse paraître, n'en est pas moins arbitraire.

Les lois de plus en plus rigoureuses, les interventions de plus en plus violentes, contre les faux dieux et leur culte, trouvèrent en peu d'endroits une application immédiate et, pour ainsi dire, administrative; le droit nouveau ne créa pas de prime abord des faits nouveaux. Si l'on veut sortir des généralités et serrer de plus près la réalité historique, il ne suffit pas d'étudier la christianisation de l'empire en général, ni même de distinguer dans cette étude l'Orient et l'Occident et chaque province en particulier et aller de ville en ville à la recherche des textes et des témoignages à la poursuite de cette question : Que devint, en fait, le paganisme qui, en droit, n'existait plus? Combien de temps survécut-il? Comment succomba-t-il?

L'enquête, pour être vraiment instructive, devrait répartir les régions en trois groupes bien distincts. Le premier comprendrait Rome et l'Italie; les provinces bien romanisées formeraient le second et, dans le troisième, viendraient se ranger un certain nombre de régions où l'influence romaine passa, mais ne pénétra pas. Les religions exotiques ont altéré la religion romaine, et les dieux romains, à leur tour, ont bouleversé le panthéon local des provinces fortement conquises; aussi, dans le premier groupe et dans le second, les anciennes croyances, au IVe siècle, étaient très affaiblies, parce que des éléments étrangers les avaient dépravées. Dans les provinces du troisième groupe, au contraire, le vieux paganisme indigène a subsisté, sans compromis, sans modification; et c'est là surtout que le christianisme aura peine à s'établir. Les textes en apportent la preuve, surabondante pour la Cappadoce, la Corse, la Sardaigne, et certaines parties montagneuses du Péloponnèse et de l'Asie Mineure. Et si l'on essayait ensuite d'établir quelque différence entre les deux premiers groupes, on verrait que les provinces romanisées, comme l'Afrique, offrent plus tôt que l'Italie un nombre éclatant de conversions au christianisme : c'est qu'à Rome et autour de Rome, la vieille religion s'appuie sur des traditions officielles; elle participe au prestige du Sénat et de l'éternité romaine; elle est liée jusqu'au bout aux institutions de la ville de Rome; dans les provinces romanisées, au contraire, ces racines politiques lui font défaut. Pour ce qui concerne l'Orient, l'ascendant de Constantinople eut ce double résultat d'augmenter la prospérité du christianisme dans les provinces du second groupe, et de diminuer la résistance du paganisme dans celles du troisième.

L'enquête ainsi envisagée et conduite réclamerait, pour être menée à bon terme, un effort d'érudition considérable s'exerçant sur des sources plutôt effleurées jusqu'ici qu'exploitées; cette enquête réclame donc l'examen minutieux et critique des moindres indices relatifs à la disparition ou à l'abandon des lieux de culte, des rites, des pratiques du paganisme. Elle serait le complément et la vérification d'une autre enquête dont nous avons indiqué la nécessité et l'ampleur (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot ORBIS CHRISTIANUS), non moins ardue, non moins séduisante pour tous ceux qui ont le sens des travaux préparatoires à une histoire définitive de l'antiquité chrétienne. Nous ne la présentons pas comme facile, mais comme réconfortante et pleine de promesses en vue de conclusions dont il est possible, dès maintenant, d'entrevoir la richesse et la solidité. Disons-en quelque chose :

1° La législation dirigée par l'empire chrétien contre le paganisme fut tolérante d'abord et devint bien vite sévère, en théorie du moins, car l'application en fut faite dans des proportions très variables aux diverses parties de l'empire. A part quelques exceptions, le gouvernement fut plus enclin à la temporisation — qui est la forme la plus timide de la tolérance — qu'à l'emploi des rigueurs officielles. D'une façon générale, l'administration impériale, qui devait compter dans ses rangs bon nombre de sceptiques, se fût montrée moins agressive que le clergé où le zèle était compté aux évêques comme une vertu. Les moines surtout, notamment le fameux Égyptien Schenoudi, usèrent fréquemment de la violence contre les édifices religieux du paganisme et le gouvernement fermait les yeux. Toutefois ce furent les bâtiments qu'on maltraita de préférence; les individus furent en général épargnés.

2° La rivalité entre le christianisme et le paganisme prit un aspect différent dans les grandes villes et dans les petites localités ou les campagnes. Dans les grandes villes, sauf à Alexandrie, la révolution religieuse s'opéra sans troubles. On sortait écœuré de supplices et d'horreurs après la longue et hideuse persécution de dix années déchaînée par Dioclétien et entretenue ou renouvelée par ses collègues et ses successeurs. Parmi l'aristocratie tout ce qui ne gravitait pas autour de l'empereur, parmi la plèbe tout ce qui n'avait rien à gagner en se faisant chrétien, conservait ses opinions et ses pratiques païennes. Dans les petites villes et dans les campagnes, la foi chrétienne se heurta à une résistance plus opiniâtre parce que mieux caractérisée; cette résistance tenait, d'une part, au fait que l'influence de la civilisation gréco-romaine s'y était fait sentir de façon plus superficielle; d'autre part le paganisme s'était conservé dans certaines municipalités sous la protection des autorités locales, en dépit de l'empereur, des évêques voisins, des gouverneurs; les incidents de Madaure, Sufès, Calama, Gaza, Carrae, Héliopolis sont instructifs à cet égard. Il serait intéressant de rapprocher ces menus faits de quelques passages d'Eusèbe où nous voyons Maximin Daia inviter les pouvoirs municipaux à se faire les avoués de la vieille religion; le césar ne se trompait pas en pressentant que ces petits magistrats seraient les derniers soutiens officiels du paganisme expirant. En ce qui concerne les campagnes, il faut ajouter cette considération que l'organisation du gouvernement épiscopal était surtout urbaine et à peu près complètement étrangère à l'administration des campagnes, comme nous le montrerons en parlant des paroisses. Le clergé trouvait l'emploi de son temps et de son dévouement parmi la population des villes; quant aux évêques, dont les frontières diocésaines avaient encore quelque chose de très vague, ils ne songeaient qu'à maintenir leur autorité sur le pays environnant leur cité épiscopale et montraient peu de dispositions à favoriser la constitution de centres d'action chrétienne en dehors de leur influence immédiate et qui pourraient tôt ou tard leur échapper ou se retourner contre eux. Ce fut par les moines que, de proche en proche, s'exerça sur les campagnards une action décisive.

3° Les formes indigènes du paganisme — là où elles s'étaient conservées sous la religion officielle importée de Rome ou de la Grèce et où la dispersion avait rendu

à peu près vains les efforts du fonctionnarisme pour implanter le culte impérial — offrirent une résistance presque impénétrable au christianisme. Or, de toutes les religions auxquelles celui-ci se heurta, les plus étanches à toute pénétration quelconque : romaine, grecque ou chrétienne, furent les religions sémitiques. C'est dans les contrées où elles avaient su conserver des adhérents que les luttes furent le plus acharnées. Ces religions provoquaient l'indignation des fidèles qui dénonçaient non seulement leurs erreurs mais encore et surtout leur immoralité qui faisait le fond de l'idolâtrie répugnante de ces conciliabules.

Vers l'époque qui s'étend entre l'édit de Milan (314) et le concile de Nicée (325), c'est-à-dire lorsque le paganisme commence à reculer et ne fait plus de progrès nulle part, les chrétiens n'étaient pas loin de former la moitié de la population de l'empire. La proportion variait suivant les contrées :

1. Régions où le christianisme avait conquis presque la moitié de la population : l'Asie Mineure, l'Arménie, Édesse, une partie de la Thrace;

2. Régions où il avait gagné une portion importante de la population et exerçait une influence sur les classes dirigeantes : Antioche et la Cœlésyrie, Chypre, l'Égypte, les côtes d'Achaïe, de Thessalie, de Macédoine, Rome et l'Italie méridionale, le midi de la Gaule, l'Espagne, l'Afrique proconsulaire et la Numidie.

3. Régions où il était peu répandu : la Palestine et la Phénicie, l'Arabie, la Mésopotamie, l'intérieur de la Macédoine, de la Thessalie et de l'Achaïe, l'Épire, la Dalmatie, la Mésie, la Pannonie, le nord-est de l'Italie, la Maurétanie et la Tripolitaine.

4. Régions où il était presque inconnu : la Perse, l'Inde, la Scythie, les côtes nord et nord-ouest de la mer Noire, le nord-ouest de l'Italie, la Gaule du Centre et du Nord, la Germanie.

IV. Succès de la doctrine chrétienne. — Entre le paganisme qui s'affaisse et le christianisme qui s'affirme la partie n'est pas égale. Le premier en est réduit à recourir à des jongleries qu'il appelle des prodiges et qui ne peuvent plus impressionner que des cerveaux fanatiques comme celui de Julien, le second puise dans son origine divine une puissance, une audace et une souplesse qui dépassent tous les moyens auxquels son adversaire peut recourir. Cette souplesse est faite pour confondre lorsque nous voyons la plus simple des religions et la plus complexe, accessible au plus naïf des ignorants et au plus subtil des moralistes comme au plus pénétrant des philosophes et au plus passionné des mystiques qui se penchent sur le problème de la destinée humaine. En vérité, le paganisme n'est pas de taille à lutter avec son adversaire.

« Rien de plus simple que le christianisme tel qu'il se présente dans les trois premiers évangiles. Il se complique déjà avec saint Paul, dès qu'il s'ouvre aux gentils. Cependant, il reste évangélique en grande partie, tant qu'il se développe à l'ombre des synagogues, sur le terrain dès longtemps préparé par la propagande juive. C'est toujours avec cet aspect évangélique qu'il se montrera aux humbles, et c'est par là qu'il les gagnera. Mais bien d'autres religions populaires, après avoir conquis les humbles, se sont vite étiolées, parce qu'elles n'ont pu s'élever plus haut. L'événement décisif dans l'histoire de l'Église, c'est sa rupture avec la Synagogue, vers le début du IIe siècle. Obligé de se tourner franchement vers le monde païen, et presque étranger à ce monde païen en raison de son origine judaïque, le christianisme ne put vivre qu'en se transformant; de transformation en transformation il finit par s'accommoder à tous les besoins de la société gréco-romaine. Il fit preuve d'une souplesse merveilleuse, s'enrichissant et se renouvelant dans la mesure où l'exigeaient ses nouvelles conquêtes; se compliquant de plus en plus pour gagner des âmes de plus en plus complexes.

« D'abord pour séduire et pour retenir les pauvres gens, il poussa jusqu'aux dernières conséquences et traduisit en faits matériels le principe évangélique de la charité. L'humanité de ce temps-là appelait de tous ses vœux une charité active. Le polythéisme grec, même le polythéisme romain de la république, étaient des religions de gens bien portants, sains de corps et d'esprit. Pour un prêtre, pour un simple dévot, le premier devoir était d'être bien constitué et pur de toute souillure. Au contraire, sous l'empire romain, la plupart des religions et des philosophies étaient des religions, des philosophies de malades L'objet principal d'un Sénèque, d'un Épictète était de guérir l'âme. Et ce que la foule demandait surtout aux dieux, c'était de guérir le corps. D'où l'extraordinaire popularité du culte d'Esculape, le dieu-médecin, le *sauveur*, comme on l'appelait; ses temples avaient pour annexes des hôpitaux et des cliniques. Aux yeux de la foule, le Christ a été surtout le dieu des miracles, le rival heureux d'Esculape, dont il a même pris les traits; il a été le dieu-médecin par excellence, le Sauveur. Au IIIe siècle, Origène entreprit encore de prouver contre Celse que le vrai Sauveur était, non pas Esculape, mais Jésus [1]. Par le dogme du péché originel, le christianisme proclama que tout homme naissait malade et coupable; sa mission principale fut donc de guérir. Il guérit l'âme par le baptême, et la préserva contre les retours offensifs du mal en pourchassant les démons; l'exorcisme a été l'un des moyens de propagande les plus efficaces.

« L'Église ne montra pas moins de sollicitude pour les maladies du corps et les autres misères de l'humanité. L'aumône fut l'un des premiers devoirs du chrétien. Chaque communauté devint une société de secours mutuels ou d'assistance. La caisse commune servit surtout à secourir les indigents et les malades, les orphelins et les veuves, les prisonniers, les forçats. On mit l'esclave sur le même rang que le citoyen, le mendiant à côté ou au-dessus du riche. On assura à tous un minimum de bien-être, des funérailles convenables et un tombeau. On ouvrit des refuges pour les ouvriers sans travail et pour les voyageurs; on proclama même le droit au travail. Les grandes catastrophes, épidémies, disettes, incendies, persécutions, étaient pour la charité chrétienne les jours de triomphe. Au besoin, les communautés riches venaient en aide par des souscriptions ou des dons aux communautés pauvres [2] : c'est cela principalement que voyait et qu'aimait en elle la foule des déshérités. Aujourd'hui encore, dans les pays barbares, les hôpitaux, les dispensaires, les refuges, l'aumône, sont le grand moyen d'action des missionnaires.

« Tout autre était la physionomie du christianisme aux yeux des gens que ne hantait pas le souci de la vie matérielle. Pour beaucoup d'entre eux c'était la religion dès longtemps attendue, une religion épurée, faite de raison et de mystère, une philosophie d'origine divine, et pourtant accessible à toutes les intelligences. Depuis le milieu du Ier siècle, de nouveaux besoins religieux s'étaient révélés dans la société gréco-romaine. On tendait de toutes parts au monothéisme, à la conception d'une Providence : le christianisme apportait une doctrine monothéiste très simple, aussi éloignée du panthéisme que du polythéisme, et il définissait nettement le rôle de la Providence. Les apologistes qui s'adressaient nécessairement aux classes instruites, ont

[1] Origène, *Contra Celsum*, l. III, c. III; c. XXII-XXV. — [2] S. Cyprien, *Epist.*, LXII, LXXVI-LXXIX; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXIII, n. 10; l. VII, c. V, n. 2.

insisté avec complaisance sur cet aspect de leur religion, qui devient presque une philosophie chez un Justin, un Minucius Félix ou un Lactance.

« En même temps, les dévots de tous les cultes inclinaient au mysticisme : c'est ce qui explique la popularité des mystères, des cultes orientaux, comme ceux d'Isis ou de Mithra, et la philosophie néo-platonicienne de Plotin, de Porphyre. En face de ces mystiques, le christianisme se faisait tout mystère : il n'était plus que la religion de l'Esprit, du Verbe, du Paraclet. Et il exerçait alors une séduction d'autant plus puissante qu'il avait su traduire le mystère en symboles visibles, en cérémonies, en sacrements : par les yeux, il atteignait l'âme.

« D'autres païens, et non des moindres, cherchaient surtout une règle de vie morale; mais, devenus défiants, déconcertés par les contradictions des philosophes, ils voulaient que le nouveau principe de la vie morale fût placé en dehors et au-dessus de l'homme. Beaucoup crurent trouver ce qu'ils cherchaient dans les cultes orientaux ou dans le néo-platonisme. Mais, ici encore, le christianisme proposait une solution plus claire et plus simple. Il n'avait qu'à produire ses Livres saints, qui contenaient, avec une morale supérieure à toutes, la justification du principe de cette morale. L'accord des deux Testaments, l'accomplissement des prophéties, les miracles, prouvaient la vérité du christianisme. L'Ancien Testament le faisait remonter jusqu'aux origines du monde, et rattachait la doctrine morale à un système cosmogonique.

« La philosophie du temps était imprégnée d'hellénisme. Par suite, une religion non hellénisée était d'avance condamnée à mourir; elle ne conquerrait jamais les penseurs, qui à la longue entraînent les foules. Ce fut le malheur du culte de Mithra (voir ce nom); il eut peut-être en Occident autant d'adeptes que le christianisme, et l'on put croire qu'il allait s'y implanter définitivement, mais il fut repoussé par l'Orient hellénique, et ne put donc s'helléniser, ce qui le marqua pour une fin prochaine. Au contraire, le christianisme n'avait cessé de s'helléniser depuis saint Paul; jusqu'au temps de Constantin, il a eu ses principaux centres dans l'Orient grec, en Asie Mineure, à Antioche, à Alexandrie, même à Rome, à Lyon, à Carthage; il a d'abord parlé grec. Dans sa théologie, dans ses dogmes et ses mystères [il a introduit des expressions familières à la culture] hellénique; il est l'héritier d'Athènes et d'Alexandrie, comme de Jérusalem. Malgré son origine étrangère, il était devenu la plus grecque des religions. Par là encore il répondait aux aspirations du temps [1]. »

V. Sous le règne de Constantin. — Lorsqu'en l'année 306 Constance Chlore mourut, ses légions saluèrent son fils Constantin du titre de césar que les autres empereurs n'étaient pas en mesure de lui contester. Le jeune prince fit décerner à son père défunt les honneurs divins [2]; quant à lui il continua à rendre ses hommages religieux à Apollon de qui, en 308, il fit couvrir l'autel de riches offrandes [3]. L'usage y avait probablement plus de part que la conviction, mais la question religieuse ne se posa pour lui qu'à l'époque de sa lutte contre son rival Maxence; alors seulement il délibéra sur le choix d'un dieu. Le témoignage d'Eusèbe ne peut être écarté lorsqu'il nous apprend que sérieusement préoccupé de l'issue de la guerre, Constantin « pensa qu'un secours divin lui était indispensable, et se mit à délibérer en lui-même sur le dieu dont il implorerait l'assistance. Il réfléchit bientôt que, parmi les derniers empereurs, tous ceux qui avaient placé leur confiance dans la multitude des divinités, dans les oracles et les sacrifices, avaient péri misérablement sans laisser aucun héritier de leur sceptre, tandis que son père, adorateur d'un seul dieu, avait seul prospéré et achevé glorieusement sa carrière. Il en conclut que ce serait folie à lui d'adorer encore des dieux impuissants, et résolut d'invoquer exclusivement celui de son père. Il se mit donc à implorer son appui, le suppliant de se faire connaître à lui et de lui tendre une main secourable. Pendant qu'il priait, un signe céleste lui apparut [4]. » Le *labarum* en garda le souvenir; nous n'avons plus à revenir sur ce sujet [5], mais la victoire du pont Milvius ne put être pour l'empereur que la démonstration de la puissance suprême du Dieu auquel, dès lors, il appartint complètement.

Complètement et définitivement, mais non sans calcul. Constantin ne fit pas une proclamation expresse de sa foi nouvelle et dans l'édit qu'il rendit pour la liberté des chrétiens il invoqua principalement des motifs d'utilité générale [6]. Il lui répugnait de se compromettre par trop de franchise et choisissait des termes neutres ou abstraits, tels que *divinum ac cœleste numen* dans l'édit de Milan [7] et le célèbre *instinctu divinitatis* dans l'inscription de l'arc de triomphe [8]. D'ailleurs, il lui fallait ménager Licinius, mais il donnait des gages de sincérité qu'on ne pouvait récuser, par exemple sa statue tenant en main une croix avec cette inscription : *Hoc salutari signo quod veræ virtutis argumentum est* [9].

Les manifestations se multipliaient de sa part et il eut été impossible de récuser le sentiment dont elles s'inspiraient. En toute occasion l'empereur célébrait publiquement la puissance victorieuse de la croix [10], il prodiguait les marques d'honneur aux évêques [11], ou bien il faisait rendre grâces, dans les églises, à l'occasion de ses décennales [12]. Tout ce qui comblait d'aise l'évêque Eusèbe avait sa contre-partie dans l'attitude méfiante à l'égard du paganisme comme lorsqu'il refusa d'assister aux jeux capitolins, ce qui indignait le païen Zosime [13]. C'était la période de début, celle où tout paraissait édifiant, consolant, rassurant; celle où l'on se réjouissait un peu à la légère de voir le maître étendre sa sollicitude aux questions intérieures de l'Église, où parfois même l'on provoquait son intervention, comme dans l'affaire des donatistes.

Une fois Maxence et Maximin anéantis, Constantin, de concert avec Licinius, proclame par l'édit de Rome, en 312, le droit de ses sujets à suivre le culte qu'ils professent actuellement, ce qui pourrait s'entendre de l'interdiction à eux faite d'en changer; mais cette restriction est heureusement supprimée l'année suivante par l'édit de Milan qui accorde la liberté religieuse sans restriction d'aucune sorte [14]. Non seulement l'égalité des cultes est promulguée, mais la restitution des biens confisqués à l'Église est ordonnée et le christianisme est mis en possession de la plupart des privilèges civils qui appartenaient au paganisme. Non content de donner sur son trésor Constantin puise dans le trésor public et fait contribuer le revenu des villes aux subsides attribués aux Églises les plus indigentes [15]. Les membres de la hiérarchie chrétienne obtiennent les mêmes prérogatives que les prêtres des

[1] P. Monceaux, *L'extension du christianisme*, dans *Journal des savants*, 1904, p. 405-408. — [2] Banduri, *Numismata imper. rom.*, in-fol., t. II, Paris, 1718, p. 209-211. — [3] *Panegyrici veteres*, p. 215. — [4] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. I, c. XXVII, XXVIII. — [5] Voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Labarum. — [6] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, c. V-VI. — [7] Id., *ibid.* — [8] Orelli, *Inscr. lat.*, t. I, p. 238. — [9] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. I, c. XL. — [10] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. I, c. XLI. — [11] Id., *ibid.*, l. I, c. XLII. — [12] Id., *ibid.*, l. I, c. XLVIII. — [13] Zosime, *Hist.*, l. II, c. VII, XXIX. — [14] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, c. V. — [15] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. X, c. VI.

dieux, l'exemption des charges municipales et curiales [1] et cela dès l'année même de l'édit de Milan. Cette exemption est accordée dès le 31 octobre 313 au clergé d'Afrique [2]; elle sera étendue le 21 octobre 319 à tous les prêtres chrétiens. Trois édits, dont le deuxième est daté du 8 juin 316 et, le troisième, du 18 avril 321, autorisent l'affranchissement (voir ce mot) des esclaves dans les églises avec tous les mêmes effets que dans les temples païens [3]. De plus, un édit du 3 juillet 321 reconnaît aux Églises chrétiennes la condition de personne civile, afin qu'on puisse tester en leur faveur. Enfin, le dimanche, *dies Solis*, est reconnu jour férié légalement, ce qui entraîne les mêmes conséquences que dans l'état païen la férie du cinquième jour (7 mars 321) [4].

Jusqu'ici ce n'est encore que l'égalité des privilèges, conformément à la promesse de l'édit de Milan; voici plus : ce sont deux lois de Constantin qui sacrifient ouvertement les droits et les intérêts de l'ancien culte. En 319, l'exercice de la divination est interdit et tout haruspice qui pénètre dans une maison pour y exercer ses fonctions est passible de la peine de mort, pendant que le citoyen qui l'a appelé à cette intention est passible de confiscation et de déportation [5] (1er févr. et 13 mai). Il est vrai que ce n'était que le renouvellement d'un édit de Tibère contre l'haruspicine secrète. D'ailleurs, la consultation des haruspices dans les temples restait permise par une loi du 22 juin 321 [6]. Visiblement, à cette date, l'empereur voulait encore tenir la balance égale entre les deux cultes. En 320, la foudre tomba à Rome sur l'amphithéâtre. Les haruspices consultés, suivant l'usage, sur ce qu'il fallait en augurer pour l'État, donnèrent leur réponse que le préfet de la ville soumit au maître des offices qui en référa à Constantin. Celui-ci décida qu'on devait se conformer à la coutume ancienne en pareil cas, et se réserva de connaître la réponse des haruspices afin d'éviter qu'elle ne jetât le trouble dans les esprits [7].

Constantin, qui conservait le titre et les fonctions du souverain pontificat, s'associait bénévolement la religion chrétienne et se donnait un collègue qu'il plaçait sur le pied d'égalité [8].

Cet équilibre religieux était trop habile pour être durable et il ne survécut pas au savant équilibre politique qui, lui-même, dura peu de temps. L'entente de Constantin et de Licinius ne pouvant se prolonger au delà de quelques années. Licinius, païen, vaincu une première fois, sentait frémir les populations de l'Orient qui restaient sous son pouvoir et appelaient de leurs vœux l'empire de Constantin. Avec une insigne maladresse, il se fit persécuteur, le sang coula [9] et une nouvelle victoire fit de Constantin l'arbitre de l'Orient comme il était le maître de l'Occident. Dès lors, dit Eusèbe, « on ne voyait dans les villes et les campagnes que nouveaux convertis abattant d'eux-mêmes les idoles [10] » et plus d'un évêque, témoin de ce renversement politique, dut croire toucher à la chute totale du paganisme [11].

Il dépendait de Constantin d'abolir, d'un trait de plume, l'exercice de l'ancien culte; personne n'en eut été surpris et beaucoup, sans doute, s'y résignaient d'avance sans trop de peine. Constantin ne pouvait en douter et, moins encore, l'ignorer; mais une raison politique le guida alors comme pendant tout le cours de sa vie. Il voyait l'empire partagé par plusieurs maîtres et divisé entre plusieurs cultes, affaibli et menacé. Les événements venaient de rassembler l'empire entier dans ses mains, ne serait-il pas bon qu'il n'y eût désormais qu'un maître et qu'un Dieu? « Le pieux vainqueur, écrit Eusèbe, s'étant soumis l'Orient, eut en sa puissance l'empire romain tout entier, lequel se trouva ainsi, comme jadis, réuni sous la domination d'un seul maître. Il fut aussi le premier qui proclama au milieu des peuples la domination d'un seul Dieu [12]. » Constantin paraît s'être convaincu, à la suite de la révolte de Licinius, que la tranquillité ne pourrait régner dans l'empire aussi longtemps que le paganisme pourrait espérer s'appuyer sur un souverain. « Dieu m'est témoin, écrit-il à Arius, que deux vues m'ont particulièrement dirigé dans mon administration : l'une de réunir tous les peuples dans une commune croyance sur Dieu, l'autre de guérir les maux qui désolaient la terre. Ces deux buts étant sans cesse présents à mon esprit, je poursuivais le premier par l'œil de la méditation et de la pensée, tandis que je travaillais à atteindre l'autre par la valeur dans les combats; et il me semblait que, si je parvenais à établir la concorde entre tous les adorateurs de Dieu, il en résulterait le plus heureux changement dans les affaires de l'empire [13]. »

Ce fut sous l'influence de cette pensée que Constantin prit contre le paganisme des mesures de plus en plus restrictives. « D'abord, dit Eusèbe, il envoya dans les provinces des gouverneurs pour la plupart attachés au culte du vrai Dieu; et quant à ceux qui passaient pour être encore païens, il leur défendit de prendre part à aucun sacrifice... et de rendre aucun culte aux idoles [14]. » Ce qui aura pu contenir l'empressement de l'empereur c'est que les familles patriciennes, parmi lesquelles se recrutaient les hauts fonctionnaires, se montraient peu empressées à abjurer le paganisme, ce qui obligeait à maintenir en charge beaucoup de païens. Il est vrai que vers la fin du règne, Constantin fut repris d'un accès de zèle à ne confier qu'à des chrétiens les hautes magistratures [15]. La défense de sacrifier aura été observée surtout dans les provinces les plus rapprochées de Rome et de Constantinople. Cette défense ne concernait pas les seuls magistrats, « car, au témoignage d'Eusèbe [16], Constantin publia dans le même temps deux lois, dont l'une prohibait les abominations de l'idolâtrie anciennement pratiquée dans les villes et les campagnes, en sorte qu'on n'osât plus élever de statues ni se livrer à la divination et aux autres recherches curieuses, ni s'adonner à aucun genre de sacrifices ». L'autre loi ordonnait de construire des « oratoires et d'agrandir les églises », comme pour ouvrir à tous les hommes un accès libre au vrai Dieu, au moment où la folie du polythéisme était abolie [17].

La première de ces lois ne nous a point été conservée textuellement dans le *Code Théodosien*, mais un décret des fils de Constantin, publié en 341, y fait allusion : « Que la superstition cesse, que la folie des sacrifices soit abolie; car quiconque, malgré la loi de notre divin père et la nôtre, osera célébrer des sacrifices, sera puni comme il doit l'être [18]: *Cesset superstitio; sacrificiorum aboleatur insania. Nam quicumque, contra legem divi principis parentis nostri et hanc nostræ mansuetudinis, ausus fuerit sacrificia celebrare...* Il ne paraît pas que

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, c. VII. — [2] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. II, leges 1, 2. — [3] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. I, c. IX; *Code Théodosien*, l. IV, tit. VII; *Code Justinien*, l. I, tit. XIII, lex 1. — [4] *Code Justinien*, l. III, tit. XII, lex 3; cf. *Code Théodosien*, l. II, tit. VIII, lex 1. — [5] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVI, leges 1, 2. — [6] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVI, lex 3. — [7] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 1. — [8] Bimard de La Bastie, *Du souverain pontificat des empereurs romains*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, t. XV, p. 107, 108. — [9] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. X, c. VIII; *De vita Constantini*, l. I, c. L-LIV; l. II, c. I-V. — [10] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. II, c. XVIII. — [11] Eusèbe, *De præparatione evangelica*, l. II, c. IV; S. Athanase, *De incarn. Verbi*, c. XXX. — [12] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. II, c. XIX. — [13] Id., *ibid.*, l. II, c. LXIV-LXV. — [14] Id., *ibid.*, l. II, c. XLIV. — [15] Id., *ibid.*, l. IV, c. LII. — [16] Id., *ibid.*, l. II, c. XLV. — [17] Id., *ibid.*, l. II, c. XLV. — [18] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 2.

ces expressions peuvent être réduites à désigner uniquement des cultes immoraux ou des sacrifices secrets, ainsi qu'on l'a proposé et soutenu. D'ailleurs Eusèbe nous apprend l'interdiction de *toute* érection de statues, de *toute* espèce de divinations et de sacrifices.

On oppose au témoignage d'Eusèbe celui de Libanius dans son *Discours pour les temples*, où il dit qu'en s'emparant des offrandes et des revenus de temples païens, Constantin respecta les cérémonies consacrées [1]. Libanius, né en 314, avait toujours vécu à Antioche et à Athènes et avait intérêt à expliquer devant Théodose la conduite de Constantin d'une façon dont on pût tirer argument pour le paganisme. Il écrit ailleurs que ce fut Constantin « qui alluma la première étincelle de l'incendie qui éclata sous Constance [2] », en quoi il se trouve d'accord avec Julien qui appelait son oncle *novator turbatorque priscarum legum et moris antiquitus recepti* [3].

Si, comme on a quelques raisons de le croire, la défaite de Licinius fut suivie de près par un édit contre l'exercice public du culte païen, cet édit ne fut pas mis à exécution ainsi qu'on peut l'induire d'un édit subséquent : « Je me suis, dit Constantin, étendu plus que je n'en avais le dessein, ne voulant point refuser le témoignage que je devais à la vérité, et surtout, ayant ouï dire que plusieurs proclamaient partout la suppression des cérémonies des temples et la destruction de la puissance des ténèbres ; ce que j'eusse moi-même recommandé à tous, sans l'obstination violente et séditieuse avec laquelle plusieurs demeurent plongés dans leurs pernicieuses erreurs [4]. »

Constantin aura pu se flatter dans l'éclat de sa victoire sur Licinius qu'un édit rigoureux entraînerait la chute complète du paganisme, mais l'application de cet édit l'eût conduit dans des mesures persécutrices qui l'eussent rendu aussi impopulaire que ses prédécesseurs. Les païens n'étaient pas disposés au martyre, dont l'idée même leur semblait une folie et une lâcheté ; si quelques violences furent exercées contre eux, ils y répondirent par des séditions et Constantin, comprenant que sa tentative était prématurée, n'insista pas. Il ne dut pas révoquer cet édit, dont parlent ses fils comme ayant été réellement en vigueur, il le laissa en suspens et empêcha les particuliers de s'en faire les exécuteurs. Ce fut l'objet du nouvel édit adressé aux Orientaux et que nous avons rappelé déjà [5]. Ici il s'efforce d'impressionner ceux qui le liront, il rappelle les grâces dont l'a comblé le Dieu des chrétiens, déclarant que le culte de ce Dieu est, selon lui, le seul fondement assuré de la prospérité publique ; il se présente comme venant relever l'Église injustement opprimée et assure la tolérance aux païens : « Que nul, dit-il, ne s'avise d'inquiéter autrui. Que ton peuple, ô Dieu, demeure dans la tranquillité et dans une paisible soumission. Que ceux qui sont dans l'erreur jouissent de cette paix aussi bien que les fidèles, car c'est le rétablissement de l'union mutuelle qui sera le moyen le plus efficace de ramener les hommes dans la bonne voie. Que nul ne cause de vexations à autrui. Que chacun suive en liberté ses propres sentiments. Ceux-là, seuls, sans doute, que tu appelles à observer tes saintes lois peuvent mener une vie honnête et réglée. Quant à ceux qui se détournent de cette voie, qu'ils aient, s'ils le veulent, leurs temples de mensonge. Pour nous, nous conserverons cette maison de vérité que tu nous a fondée [6]... Que chacun de nous, donc, cherche à faire connaître la vérité à ses semblables ; mais s'il n'y peut réussir, qu'il s'abstienne à leur égard de toute violence ; car autre chose est de combattre soi-même pour l'immortalité, autre chose de chercher à contraindre les hommes par des supplices [7]. » On doit reconnaître que la situation était médiocre. Les temples n'étaient plus que des sanctuaires de mensonge, la religion païenne une pernicieuse erreur, les païens eux-mêmes étaient dépourvus des principes qui font l'honnête homme et le bon citoyen ; tout cela ne révélait pas une grande bienveillance. L'empereur s'engageait à protéger les individus, à épargner les mesures violentes et toute mesure de prohibition générale. C'était tout et c'était peu.

L'empereur manifestait si ouvertement ses préférences que la foule ne s'y trompait pas. Après la défaite de Licinius les habitants des villes ne se gênent pas pour raser des temples, abattre des idoles, consacrer des églises au vrai Dieu. Loin d'être blâmés, ils reçoivent des récompenses. Maiuma, port de Gaza, est affranchi et prend le nom de Constantia. Ce n'est pas là un exemple isolé. Selon Constantin « rien ne devait plus efficacement amener les païens au salut, que de leur montrer dans la profession du christianisme un état désirable sous tous les rapports. Les discours ne convertissaient qu'un petit nombre de personnes ; mais un sûr moyen de gagner des prosélytes, c'était de leur fournir, quand ils en avaient besoin, des moyens de subsistance, ou de leur prêter secours et appui dans des temps fâcheux ; un accueil bienveillant et hospitalier, des présents, enfin, faisaient plus que de simples exhortations, toujours assez peu efficaces, vu le petit nombre d'hommes animés d'un vrai zèle pour la vérité [8]. »

En 326, Constantin constate que la fièvre de construction qui règne à peu près partout fait laisser inachevés un grand nombre de bâtiments ; il ordonne qu'on les termine avant d'en entreprendre de nouveaux, sauf les temples païens qui devront rester dans l'état où ils sont (29 juin) [9]. Pour ceux qui tombent en ruines, on ne les relèvera pas, on aiderait plutôt à les jeter par terre ; mais on ne songe pas encore à exploiter méthodiquement les matériaux, c'est avec du marbre et de la pierre spécialement taillés que sont construites les basiliques constantiniennes.

C'est surtout à partir du transfert de la capitale de l'empire d'Occident en Orient, en 330, que Constantin fit éclater sa partialité à l'égard du nouveau culte. Cette ville nouvelle ne devait garder aucun souvenir du paganisme, l'empereur la voulait « pure de toute espèce d'idolâtrie, et qu'on n'y vît ni idoles adorées dans les temples, ni autels souillés du sang des sacrifices, ni victimes consumées par le feu, ni fêtes consacrées aux démons, ni aucun des rites de la superstition ancienne [10] ». Jean Malala nous apprend que plusieurs sanctuaires païens furent épargnés, entre autres ceux qui ornaient l'Acropole, mais ils perdirent leurs revenus et on ne put y célébrer aucune cérémonie idolâtrique. Cela ne devait durer qu'un temps, chacun le sentait et le comprenait, aussi Sozomène nous apprend que Constantinople avait la réputation d'une ville convertisseuse, où païens et juifs abjurèrent leur ancien culte sans trop se faire prier [11].

Grand bâtisseur, Constantin s'était offert une besogne à sa mesure ; il ne s'agissait de rien moins que de la construction d'une ville, et cette ville était la capitale de l'empire. Ayant le sentiment de la grandeur et le goût de la beauté, le maître du monde romain se heurtait cependant à une difficulté qui, pour d'autres que lui, eut été insurmontable. L'empire était appau-

[1] Édit. Reiske, in-8°, t. II, Altenburg, 1793, p. 162. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 591. — [3] Ammien Marcellin, *Hist.*, c. XXI, n. 10. — [4] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. II, c. LX. — [5] Id., *ibid.*, l. II, c. XLVII-LX. — [6] Id., *ibid.*, l. II, c. LVI. — [7] Id., *ibid.*, l. II, c. LX. — [8] Id., *ibid.*, l. III, c. XXI. — [9] *Code Théodosien*, l. XV, tit. I, lex 3. — [10] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. XLVIII. — [11] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. III.

vri, le trésor épuisé, les corps de métier fournissaient encore avec quelque peine aux arts industriels, mais les beaux-arts se soutenaient avec peine. Cependant, il fallait des architectes, des sculpteurs, quand on ne trouvait en nombre que des maçons et des mosaïstes. « Constantin envoya de tous côtés, dit Eusèbe, des agents sûrs qui faisaient la visite des temples, saisissaient les offrandes et les revenus des uns, dépouillaient les autres de leurs ornements, ôtaient à ceux-ci leurs colonnades, à ceux-là leurs statues les plus renommées, enlevaient, pour les convertir en monnaie, les plaques d'or et d'argent dont les idoles étaient recouvertes et envoyaient toutes ces dépouilles à Constantinople [1]. » Les chefs-d'œuvre du paganisme n'étaient plus que des pièces de musée. La superstition descendait au rang de la curiosité; on prenait soin, d'ailleurs, d'enlever aux dieux et aux déesses les attributs ou l'appareil qui leur attiraient auparavant l'adoration.

Tout cela se faisait sans le secours d'aucune armée, par le seul ministère de quelques hommes forts de leur zèle et assurés de l'impunité. Il se peut qu'Eusèbe ait généralisé outre mesure, et il est légitime de penser que ces spoliations n'eussent pu s'accomplir sans résistance dans beaucoup de localités; il n'en demeure pas moins que les affirmations d'Eusèbe sont celles d'un contemporain parfaitement renseigné; on ne saurait révoquer en doute ce qu'il avance. On doit y reconnaître l'indice d'un changement dans la politique religieuse de Constantin, qui passait de la tolérance à l'offensive.

Sur certains points elle était justifiée aux yeux de la morale; ainsi la destruction jusqu'aux fondements du temple élevé à Vénus sur l'emplacement du saint sépulcre et la construction d'une église marquaient un progrès qu'on ne pouvait blâmer; de même la destruction du sanctuaire et du bois sacré élevés sur le Liban à Aphaca, puis encore l'abolition du culte de la déesse impudique à Héliopolis en Phénicie, la suppression du culte du Nil, celui d'Apollon Pythien, celui d'Esculape, d'autres encore.

Constantin pouvait constater que le zèle des païens faisait place à la mollesse et il en prenait occasion de manifester une hostilité plus agissante. Un passage d'Eunape [2] nous permet de conclure que vers la fin du règne la rigueur se faisait de plus en plus grande. « Aedesius de Cappadoce, nous dit-il, en succédant à son maître Jamblique, ne montra pas un enthousiasme pareil au sien. Alors régnait Constantin, qui renversait les temples les plus célèbres, pour élever des églises sur leurs ruines, et sous lequel les disciples les plus distingués de la philosophie étaient contraints de garder un silence mystérieux. » Comme Jamblique mourut en 333 et Constantin en 337, c'est donc pendant ces années que la sévérité à l'égard du culte païen aurait été plus grande. On pourrait rapprocher de ce fait celui que nous apprenons par Libanius. Le temple d'Esculape ne fut détruit que sous Constance, mais son culte avait dû être supprimé dès le temps de Constantin, car lorsque Julien parvint à l'empire, on ne trouvait à Antioche que peu de vieillards qui se souvinssent des fêtes d'autrefois; elles avaient donc été interdites avant Constance.

On peut donc admettre que les dernières années du règne de Constantin virent le paganisme en déconfiture; la déroute ne viendrait que plus tard. Un passage de la *Chronique* d'Eusèbe, continuée par saint Jérôme, place quatre ou cinq ans avant la mort de l'empereur l'édit pour la destruction des temples. On lit également dans la *Vie de Constantin* que Constantin ferma à tous les sujets de l'empire, soit citoyens, soit soldats, tout accès à l'idolâtrie et leur interdit toute espèce de sacrifice [3]. L'édit de Constant, publié en 349 contre la violation des sépultures, fait allusion à ceux qui avaient dévasté les monuments sous le consulat de Delmatius et de Zénophile, par conséquent en 333 [4]. Voici une date qui se trouve assez bien attestée.

Nous parlions d'offensive, mais offensive restreinte partout où la résistance se faisait sentir en nombre et d'humeur à résister. En Occident, l'intervention impériale fut très discrète, les temples furent respectés et on continua à offrir les sacrifices idolâtriques. En août 335 et en mai 337, les prêtres et flamines d'Afrique furent confirmés dans les privilèges municipaux [5]. A Rome, l'empereur continuait à être traité de souverain pontife, à recevoir le titre de *divin*, à tolérer que les vétérans le saluassent par cette acclamation : « Auguste, que les dieux te conservent », à permettre qu'on frappât des monnaies à son effigie avec l'invocation à Jupiter, à Mars, à Hercule, au Soleil invincible et lui-même était représenté portant des emblèmes païens et en costume de sacrificateur [6].

VI. Sous les fils de Constantin.— Constantin mourut en 337 laissant l'empire à partager entre trois fils et deux neveux. Une révolte de prétoriens supprima plusieurs héritiers; un des fils de Constantin, et qui portait son nom, disparut peu de temps après (340) et ses états devinrent la proie de Constance qui se trouva le maître de tout l'Occident; son frère Constant eut l'Orient. Presque aussitôt ils s'entendirent pour renouveler une loi de leur père contre l'idolâtrie. « Que la superstition cesse, écrit en 341 Constance à Madilianus, substitut du préfet du prétoire; que la folie des sacrifices soit abolie; car toute personne qui, contre la loi de notre divin père et contre notre expresse défense, aura osé célébrer des sacrifices, sera punie comme son crime le mérite, et la sentence exécutée sans délai [7]. » Ces méthodes trouveront l'approbation de tout ce qui approuve la violence, notamment de l'évêque Julius Firmicus Maternus qui dans son ouvrage, *De errore profanarum religionum*, fait l'éloge des mesures d'extermination. S'adressant aux empereurs, il les approuve sans réserve. « Peu s'en faut, leur dit-il, que par vos lois la puissance du diable ne soit complètement abattue, l'idolâtrie abolie et son venin détruit [8]. » Il les félicite surtout des ordres donnés pour la destruction des temples et veut voir la récompense providentielle de cette belle action dans les victoires remportées sur les ennemis de l'extérieur [9]. Cependant les païens étaient encore assez puissants pour imposer certains ménagements à leur égard, aussi le 1er novembre (342 ou 346) Constance était obligé d'y faire droit par l'édit qu'on va lire : « Quoique toute superstition doive être abolie, nous voulons cependant que les temples situés hors de Rome demeurent intacts car il faut respecter des monuments dont la dédicace a été l'origine de la plupart des jeux et des spectacles publics, et auxquels se trouvent liés les divertissements du peuple romain [10]. » Les édifices échappaient mais les rites étaient condamnés : *Quamquam omnis superstitio penitus eruenda sit.* Nonobstant le ton de l'édit, il fut exécuté avec certaine mollesse, et c'était

[1] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. LIV. — [2] Eunape, *Vitæ sophistarum*, édit. Boissonnade, 1849, p. 461. — [3] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. IV, c. XXIII, XXV. — [4] Théophane, *Chronographia*, in-fol., Paris, 1655, p. 23 *a*, place aussi la destruction des temples et des idoles en 333 et 334. — [5] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, lex 21; tit. V, lex 2. — [6] La contradiction rappelle celle qui se vit pendant quelque temps sur les monnaies françaises qui portaient *Napoléon empereur* et au revers *République française*. — [7] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 2. — [8] *De errore profan. relig.*, c. XXI. — [9] *Ibid.*, c. XXIX. — [10] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 3.

généralement à cela qu'on aboutissait; il fallait une secousse, ou, pour parler franc, un bon accès de peur avant qu'on exécutât les menaces trop libéralement prodiguées. En Occident, c'est la révolte de Magnence qui décida les mesures graves. Après avoir détrôné et mis à mort Constant, Magnence déclara la guerre à Constance en 350 et, pour s'assurer l'appui des païens, leva l'interdiction prononcée contre les sacrifices, sans en excepter les sacrifices nocturnes, auxquels il se livrait lui-même [1].

Constance, ayant triomphé de Magnence, se trouva seul maître de l'empire en 353 et engagea vivement la lutte contre le paganisme. Une loi adressée au préfet du prétoire ordonna la fermeture immédiate de tous les temples païens, l'interdiction des sacrifices sous peine de mort et la confiscation contre les magistrats qui se montreraient négligents à la faire observer. Cette loi est-elle authentique et a-t-elle été appliquée? Malgré tout, ce qu'on a pu dire touchant la date n'est pas décisif et on doit admettre la loi dont nous venons de rappeler les dispositions. L'exercice du paganisme et de la divination était hérissé de difficultés. Toute interrogation exposait celui qui posait la question aussi bien que celui qui y répondait au crime de sédition et pouvait entraîner la mort. Julien César risquait sa vie lorsqu'il interrogeait les entrailles des victimes, étudiait le vol des oiseaux; à plus forte raison ceux qui n'étaient pas défendus par leur rang. Nous voyons Constance publier, dans l'espace de dix-huit mois (25 janv. 357 au 5 juill. 358) trois édits [2] de plus en plus menaçants contre les magiciens et leurs clients. Le dernier de ces trois édits livrait au chevalet et aux ongles de fer quiconque, de la maison d'auguste ou de césar, de quelque rang qu'il fût, serait convaincu d'artifices ou de conjurations magiques.

Le 19 février 356, un édit daté de Milan prononce la peine de mort contre quiconque sera convaincu d'avoir participé à des sacrifices ou adoré des idoles [3].

Ces lois ne furent pas exécutées avec rigueur; il ne s'ensuit pas que le zèle religieux des empereurs fût attiédi, mais ce zèle rassemblait un arsenal de textes dont on tirerait parti lorsqu'on pourrait le faire impunément. Il fallait, pour l'heure, user de ménagements afin de ne pas exaspérer la plèbe romaine, très attachée à ses anciennes institutions. Dès son entrée à Rome, Constance évita de froisser le peuple, « il respecta, écrit Symmaque, les privilèges des vestales, distribua des sacerdoces aux patriciens, fournit des allocations pour les cérémonies et, accompagnant le Sénat dans les rues de Rome, il en contempla d'un œil serein les sanctuaires, lut les inscriptions qu'ils portaient en l'honneur des dieux, s'informa de leur origine, loua leurs fondateurs; enfin, malgré son attachement à un autre culte, il respecta celui de l'empire [4]. » Le témoignage plus détaillé encore d'Ammien Marcellin [5] confirme pleinement celui de Symmaque.

Alexandrie resta, au IVe siècle, un des tenants du vieux culte. La *Vetus orbis descriptio*, qui date du règne de Constance, nous apprend que « les dieux, dans cette capitale de l'Égypte, étaient encore adorés avec ferveur, les temples étaient richement ornés, les prêtres et les haruspices vaquaient assidûment à leurs fonctions; tout s'y passait avec ordre; partout l'encens et les victimes fumaient sur les autels [6]. » « On avait craint, sans doute, dit Libanius, de voir cesser les bienfaisantes inondations du Nil, et c'est ce qui faisait qu'à Alexandrie, non plus qu'à Rome, on n'avait osé toucher aux sacrifices [7]. » Thémistius, dans son discours adressé à l'empereur Constance, parle des illuminations dont l'Égypte resplendissait encore chaque année aux fêtes de la Minerve de Saïs, et des nombreux pèlerins qui se rendaient au temple de cette divinité [8]. Il est notoire enfin que, dans certaines villes de la Phénicie comme Héliopolis [9], de la Grèce comme Olympie, Amyclée, Éleusis [10], où les chrétiens étaient encore en petit nombre, les anciens dieux du pays conservèrent également leurs sanctuaires.

Les métropoles se défendaient, les campagnes échappaient, c'était dans les villes moyennes et petites que le paganisme succombait. Libanius dépeint un magistrat de ce temps « pénétré de douleur à la vue de tant de profanations. Il n'apportait dans les temples ni encens, ni victimes, ni feu, ni libations, car rien de tout cela n'était permis, mais un cœur navré de tristesse, des plaintes lugubres, un visage baigné de pleurs [11]. » Dans un de ses discours en l'honneur de Julien, il reproche aux dieux d'avoir laissé périr un de leurs adorateurs, il les invective et leur demande : « Vous approuviez donc ce prince, vrai Salmonée, dont tout à l'heure nous maudissions l'impiété, ce Constance qui, nous livrant une guerre incessante, avait éteint le feu sacré, aboli la joie de vos sacrifices, renversé vos autels, démoli vos temples, détruit vos honneurs, pour mettre à la place ceux de je ne sais quel dieu mort [12]. » Les éloges que Libanius donne à Julien, comme restaurateur des temples et des sacrifices, supposent constamment les mêmes profanations de la part de Constance; il en est de même de ceux qu'il donne à Bacchius, prêtre de Diane, pour avoir rétabli en grande pompe sa statue [13]. Eunape adresse un pareil éloge à Chrysanthe. Il ne restait, selon lui, plus d'autels à Sardes lorsque ce philosophe entreprit de les relever et de reconstruire les temples en ruines [14].

VII. Appuis du paganisme en Orient. — Ainsi, on dépouillait, on démolissait partout où la violence était possible sans trop redouter la réaction; néanmoins le paganisme avait des attaches si multiples et si profondes que la prudence eut voulu qu'on montrât moins d'empressement à amener sa destruction car ce fut précisément la violence des attaques qui amena le paganisme à tenter, avec des chances de succès, un grand effort pour ressaisir ce qu'il avait perdu et qu'il ne jugeait encore que compromis.

On a dit avec une justesse d'observation très louable que « les réactions religieuses n'ont lieu d'ordinaire que lorsque les attaques livrées aux institutions existantes sont allées au delà de ce qu'exigeait, de ce que comportait l'état de l'opinion. Au premier effort, tout cède, tout plie devant l'entraînement du siècle; mais, au bout de quelque temps, les mécontentements amassés produisent leur effet : les partisans du passé se reconnaissent, se rallient, réunissent leurs efforts; et pour peu que les circonstances leur soient favorables et qu'un chef habile ou puissant se mette à leur tête, ils forcent momentanément l'ennemi à reculer [15]. »

Toute religion qui a derrière elle une durée plusieurs fois séculaire a créé des habitudes, des mœurs, des intérêts qui deviennent son plus sûr appui au moment où tous les autres lui manquent. C'est aux deux extré-

[1] S. Athanase, *Apologia ad Constantium*, c. VII. — [2] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVI, leges 4, 5, 6. — [3] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 6. — [4] Symmaque, *Epist.*, l. X, ep. LIV, 7. — [5] Ammien Marcellin, *Hist.*, c. XVI, n. 10. — [6] *Vetus orbis descriptio*, in-4°, Genève, 1628, p. 17-21. — [7] Libanius, *Opera*, édit. Reiske, t. II, *Pro templis*, p. 181-182. — [8] Themistius, *Orat.*, IV. — [9] *Vetus orbis descriptio*, p. 15. — [10] Fallmerayer, *Gesch. der Morea*, t. I, p. 113. — [11] Libanius, *Opera*, t. II, *Orat.*, VII, *Pro Aristoph.*, p. 219. — [12] Libanius, *Opera*, t. II, *Monodia*, p. 252-253. — [13] Libanius, *Epist.*, DCXXII, DCXXIV. — [14] Eunape, *De vitis philosophorum*, édit. Boissonnade, 1849, p. 503. — [15] E. Chastel, *Histoire de la destruction du paganisme, dans l'empire d'Orient*, in-8°, Paris, 1850, p. 94.

mités du corps social, parmi la classe privilégiée et dans la foule ignorante qu'elle trouve ses partisans les plus fidèles et les plus convaincus. Cependant l'absence de religions nationales dans d'immenses provinces de l'Orient avait permis l'expansion du culte hellénique, mais il n'avait pas jeté de profondes racines et le scepticisme, l'incrédulité, ébranlaient la croyance de la multitude. Quant à l'aristocratie, elle n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été; l'antique noblesse locale avait fait place à une sorte de noblesse administrative, nous dirions aujourd'hui les hauts fonctionnaires, sans attache avec le pays, sans illustration personnelle, sans considération réelle malgré les titres pompeux dont elle se parait.

A défaut d'une noblesse, le paganisme pouvait compter en Orient sur la classe des lettrés et des philosophes qui exerçaient leur empire sur l'opinion, la dirigeaient, formaient la jeunesse. Les écoles y étaient une puissance que nous comprenons à peine car elles étaient opulentes et nombreuses. On en trouvait à Éphèse, à Milet, à Nicomédie, à Césarée de Cappadoce, jusqu'en Syrie et en Mésopotamie; la plus renommée et la plus florissante de toutes était l'école d'Athènes.

L'étude des belles-lettres était en Orient l'achèvement de toute éducation soignée; il fallait avoir suivi les cours d'un professeur renommé avant de se hasarder à remplir des fonctions publiques. La profession de rhéteur, celle de sophiste étaient la consécration d'une carrière et le secret d'une influence qui pouvaient conduire à tout. Au sein de la décadence générale, l'éloquence, ou ce qu'on appelait de ce nom, était une affaire capitale pour un peuple qui n'était presque plus rien mais qui se croyait encore quelque chose de plus que tous les autres peuples : la renommée littéraire.

Or c'est dans la mythologie que les rhéteurs puisaient la matière de leurs déclamations. Libanius avait eu raison de remarquer le lien étroit existant entre l'ancienne littérature et l'ancienne religion que désignait le même mot : Ἑλληνισμός. Les rhéteurs savaient la menace que la religion chrétienne laissait planer sur eux. Se déclarer pour elle c'était se déclarer contre eux, et faire la guerre aux dieux c'était la faire aux rhéteurs. Les écoles subsistaient encore, les empereurs se faisaient un point d'honneur de les protéger, mais si Eustathe et Libanius étaient encore jugés assez décoratifs pour faire figure à la cour, il était visible que leur étoile s'obscurcissait et leur prestige n'en imposait plus à personne. On les recevait, on ne les désirait plus, et Libanius le sentait et ne s'en cachait pas : « Que faisait-on, dit-il dans son *Apologie*, pour les favoris de Mercure et des muses? Jamais Constance ne les appelait auprès de lui, jamais il ne leur adressait un mot d'éloge, jamais il ne daignait leur parler ni les écouter. Ses amis, son cortège ordinaire, c'étaient les barbares, les eunuques, auxquels il confiait les affaires de l'État; gens complètement étrangers aux lettres, détracteurs de ceux qui les cultivaient, mettant toute leur habileté à les écarter de la personne du prince, pour l'entourer uniquement d'ennemis des dieux, d'adorateurs des tombeaux, de contempteurs d'Apollon et de Jupiter, gens enfin qui poussaient l'insolence jusqu'à faire nommer aux charges les plus relevées des hommes qui n'avaient d'autre titre qu'un misérable talent de scribe; tandis que Constance se félicitait comme si les affaires de l'État n'eussent pu tomber en meilleures mains [1]. »

D'autres rhéteurs, comme Himerius, Thémistius n'étaient pas moins endoloris. A tout moment, on voit chez Himerius l'association de ces deux sentiments : regret de la décadence des lettres, amour de l'ancien culte, mais il s'exprime avec moins d'amertume que Libanius et, comme dit Photius, il « aboie à la façon des chiens craintifs [2] ».

« Il ne faut point s'exagérer, sans doute, la ferveur de ce zèle païen. Ce n'est jamais un zèle de bien bon aloi que celui qui aime dans une religion autre chose qu'elle-même. Combien de littérateurs, de poètes, n'a-t-on pas vus il y a un siècle se reprendre soudain, pour les croyances du Moyen Age, d'une belle ardeur qui n'a point duré! De même ceux que l'amour de l'ancienne littérature retenait sous l'étendard du paganisme, visitaient le temple en artistes bien plus qu'en fidèles; ils en admiraient les décorations, l'architecture encore plus que la divinité qu'on y invoquait. Une caresse, une avance du pouvoir, la perspective de quelque distinction flatteuse leur arrachait de temps en temps d'étranges concessions. Dans un discours d'apparat, prononcé sous Constance, Thémistius [3] remercie Dieu du secours qu'il a accordé à l'empereur contre les Perses. Libanius, dans le panégyrique de ce prince [4] parle de la divinité dans des termes qu'un théiste n'eût pas désavoués [5], cite avec éloge les opinions que le monarque a émises sur la Providence, et le loue d'avoir supprimé l'usage de la divination dans les affaires de l'État. Ce langage des rhéteurs, amis du paganisme, faisait prévoir qu'un jour, lorsqu'ils le verraient définitivement condamné par le siècle, ils sauraient se soumettre à la force des choses et calmer l'amertume de leurs regrets. Mais pour le présent, et aussi longtemps qu'ils espérèrent soutenir l'ancien culte, c'était de son côté que se tournaient leurs sympathies, c'était en sa faveur que se déployait l'influence incontestable qu'ils exerçaient autour d'eux. Saint Jean Chrysostome les signale parmi les plus redoutables suppôts de l'ancien culte [6]. Tout était encore païen dans les écoles de rhétorique; c'était un air païen qu'on respirait à Athènes et cet air, disait saint Grégoire de Nazianze [7] « était dangereux pour les âmes et souvent mortel pour la foi [8] ».

Une influence plus puissante encore commençait à s'exercer en Orient en faveur du paganisme, c'était une philosophie nouvelle qu'on est convenu de désigner sous le nom de néo-platonicienne et dont le fondateur était Ammonius Saccas, qui vivait vers la fin du IIe siècle. Systématisée par le génie de Plotin, coordonnée ensuite et savamment exposée par Porphyre, elle avait son principal siège dans les écoles d'Orient, mais tout particulièrement dans celle d'Alexandrie.

VIII. Faillite des écoles philosophiques. — L'école d'Alexandrie éclaira et instruisit l'Égypte, l'Orient et la Grèce, en un mot toute cette partie, la mieux connue du monde antique qui, sentant s'affaiblir son existence spirituelle, refusait de mourir et cherchait à se survivre en puisant dans la pensée grecque tout ce qu'elle semblait posséder encore de force, de chaleur et de vie. Ce que le vieil univers appauvri paraissait offrir de plus vivant, c'avait été la religion et la philosophie; les alexandrins entreprirent de ramener à l'unité, au moyen de la science, les systèmes de philosophie et les religions. Pour y réussir, ils comptaient sur l'éclectisme et sur l'interprétation mythologique. Leur façon de comprendre la divinité conduisait à un polythéisme épuré. Dieu, d'après eux, était l'unité absolue d'où émanaient des puissances inférieures s'étageant jusqu'aux derniers êtres : dieux, démons, héros, et ainsi de suite en qui se

[1] Libanius, *Apologia*, dans *Opera*, t. II, p. 591-593. — [2] Himerius, *Opera*, præf., p. 3. — [3] Themistius, *Orat.*, II, *De Constantio imper.*, in-fol., Paris, 1684, p. 39. — [4] Libanius, *Orat.*, III, *Basilic.*, dans *Opera*, t. II, p. 113, 137, 149. — [5] Θεὸς ὁ κρείττων, ὁ τὴν οἰκουμένην συστησάμενος. — [6] S. Jean Chrysostome, *Lib. in S. Babylam*, c. II. — [7] S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, c. XLIII. — [8] E. Chastel, *op. cit.*, p. 101-102.

reproduisaient, en les rajeunissant, les éléments de la religion grecque et par qui s'établissaient les communications directes entre l'homme et les puissances invisibles.

De là un effort de transformation présentant ces trois phases : la première nous montre la philosophie dominant la religion dont elle se sert comme d'un témoin de ses doctrines, c'est le temps de Plotin et de Porphyre ; la deuxième se caractérise par un développement excessif de la théologie allant jusqu'aux limites de la superstition, c'est le temps de Jamblique que continue l'école de Pergame dont Julien César marque l'apogée ; la troisième phase est celle où l'école d'Athènes tente de rétablir l'équilibre entre la philosophie et la religion, tempérant l'une par l'autre jusqu'au jour où elles disparaissent l'une et l'autre. Ainsi, pendant quatre siècles, le néo-platonisme a tenté de se maintenir debout en face du christianisme triomphant. Nul auteur ne nous a conservé à ce sujet de plus précieux détails qu'Eunape dans ses *Vies des philosophes* où, parmi des longueurs, des puérilités, des divagations fastidieuses, on rencontre certaines pages d'une grâce ou d'une force qui excusent le reste. Cependant Eunape s'est étendu de préférence sur les philosophes ou sophistes de l'école de Pergame et il est indispensable de regarder du côté de Jamblique si on veut comprendre le degré d'exaltation mystique et de crédulité superstitieuse des théosophes.

Jamblique a rédigé le code de la théurgie élevée à la hauteur et à la dignité d'une science régulière dans son livre sur les *Mystères égyptiens* dont on a pu dire que, comparés à cette exposition de la science théurgique, les traités modernes de spiritisme ne semblent être que des jeux d'enfants ou de ridicules mystifications. On trouve là une apologie des évocations parfois si ingénieuse et si profonde que, puisque Jamblique n'a pu réussir à fonder solidement sa doctrine, c'est chose finie, et il n'y a pas à recommencer.

On était à la fin du IIIe siècle. Le christianisme grandissait et pouvait prendre l'apparence d'une menace (voir *Dictionn.*, t. V, au mot EXPANSION DU CHRISTIANISME). A l'influence croissante de la nouvelle religion, Porphyre, le plus illustre des disciples de Plotin, avait opposé la critique des Livres saints et surtout la théorie de l'identification avec Dieu, à laquelle on arrivait par la pureté morale, la contemplation et enfin l'extase ; mais, quoiqu'il eût dans sa jeunesse adopté en partie les pratiques mystérieuses où inclinait son école, Porphyre en avait dédaigné les excès. Son condisciple Jamblique n'imita point cette sagesse. Il voulut, comme le christianisme, agir non sur les seuls philosophes, mais sur l'imagination du grand nombre, et poussa la science dans les voies de la théurgie. Il crut, sincèrement peut-être, et dans tous les cas il enseigna que les évocations, la divination, les sacrifices conduisaient sûrement à l'union avec la divinité et au bonheur parfait. Porphyre vieillissant s'effraya de cette déviation du néo-platonisme ; il la combattit dans sa *Lettre à Anébex*, demandant à quels signes on peut distinguer, dans les apparitions, les images des dieux de celles des démons, des héros, des archanges, des archontes, des âmes? Jamblique répondit et dressa une liste effarante des signes de reconnaissance. On l'en crut, on le suivit et la théurgie prit le pas sur la philosophie. La superstition y trouvait son compte, elle reprit une énergie nouvelle, pour un temps. Des intelligences distinguées, éminentes même, des femmes remarquables, soutinrent par leurs talents et leurs vertus ce mysticisme païen, d'où devait sortir la tentative de Julien, qui surprend moins lorsqu'on en connaît les origines. Parmi ces adeptes de la théurgie brille d'un éclat bizarre l'étrange Sosipatra. Eunape lui a consacré des pages que nous résumons. On y verra l'image d'une païenne savante dans les mystères sacrés et douée de puissance prophétique sous le règne du premier successeur de Constantin.

Sosipatra épousa Eustathe, l'un des successeurs de Jamblique, et sa gloire surpassa celle de son mari jusqu'à l'éclipser. Elle naquit en Asie, près d'Éphèse, dans ces contrées que baigne le Caystre et auxquelles il laisse son nom. Sa famille était opulente. Dès son enfance, Sosipatra répandait le bonheur autour d'elle par l'éclat de sa beauté naissante et par sa grâce modeste. Elle venait d'avoir cinq ans lorsque deux vieillards, vêtus de peaux de bêtes et la besace sur l'épaule, se présentèrent chez son père, à la campagne, et surent persuader au fermier de leur abandonner la culture et la vigne du maître. A l'automne, la vendange fut abondante au delà de toute espérance ; cela tenait du prodige et fit croire à l'intervention de quelque divinité. Témoin de ce miracle, le père de Sosipatra admit les vieillards à sa table ; il les traita magnifiquement. « Ce ne sont pas mes fermiers, disait-il, qui auraient obtenu une si merveilleuse récolte. » Cependant les étrangers étaient frappés de la beauté de la jeune enfant et de sa distinction exquise. « Nous possédons, dirent-ils à son père, une science mystérieuse qu'il nous convient de tenir cachée. Cette vendange miraculeuse n'est qu'un jeu facile de notre puissance. Tu nous en as trop récompensés par ta généreuse hospitalité. C'est nous qui sommes tes obligés et, si tu y consens, nous acquitterons notre dette, non pas en argent, mais en élevant jusqu'au ciel la gloire de ta maison. Confie-nous Sosipatra : nous serons pour elle, pendant cinq ans, des instituteurs et des parents pleins de tendresse. Ne crains rien ; seulement garde-toi, pendant ce temps, de mettre le pied dans tes domaines. Sans toi, la terre s'y couvrira comme d'elle-même de fruits et de moissons. Si tu es sage, tu accepteras notre proposition avec une pieuse gratitude ; si tu nous soupçonnes, tiens que nous n'avons rien dit. » Le père consent et s'éloigne. Cinq ans après il revient. O prodige ! il reconnaît à peine son enfant ; il s'incline avec respect devant cette beauté accomplie et majestueuse. « Demandez-moi, dit-elle, mon père, ce qui vous est arrivé dans le cours de votre voyage. » Et aussitôt elle lui raconte de point en point tous les incidents de la route qu'il avait parcourue, comme si elle l'eût accompagné assise à ses côtés sur son char. Saisi d'admiration, le père croyait entendre une déesse. « Gardez ma fille, s'écrie-t-il, en se jetant aux pieds des vieillards ; gardez-là et achevez de l'instruire dans les choses divines », car il les prenait pour des dieux. Le lendemain, les deux personnages mystérieux avaient disparu, après avoir remis à Sosipatra le voile dont elle s'enveloppait pour participer à la science sacrée, des instruments d'astrologie et quelques livres précieux. Comment étaient-ils partis, nul ne le sut jamais. Le père de Sosipatra, reconnaissant bien que l'inspiration divine était en elle, la laissa vivre à son gré, cédant à tous ses désirs et surpris seulement de ses habitudes silencieuses. Parvenue à sa pleine fleur, la jeune fille, sans avoir jamais eu d'autres maîtres que les deux vieillards, possédait à fond les poètes, les philosophes, les orateurs. Sans travail, sans effort, elle résolvait les difficultés et éclaircissait les questions obscures comme en se jouant. Ayant résolu de se marier, elle choisit Eustathe, le seul homme qui fût digne d'elle. Le jour des noces, en présence de ses parents, elle prophétisa en ces termes : « Écoute-moi, Eustathe, et aussi vous tous qui êtes ici, écoutez-moi. Tu auras de moi trois enfants auxquels seront refusés tous les biens terrestres et accordés tous les biens du ciel. Tu quitteras la terre le premier pour t'élever à une demeure brillante que tu auras méritée ; le séjour où je monterai plus tard sera peut-être meilleur encore... Dans cinq ans,

tu auras cessé de te livrer au culte divin et aux travaux philosophiques... Voilà le destin que je lis sur ton visage... J'en pourrais dire davantage, mais mon génie me le défend. » Et ces prédictions, continue Eunape, furent trouvées véritables.

Après cinq années, Sosipatra, devenue veuve, alla enseigner à Pergame, à côté d'Édésius, le maître de Julien César. C'est là un raccourci exact de la société païenne de ce temps avec sa religion arrangée selon la théurgie de l'école de Jamblique, rien n'y manque : miracles, prédictions, divination et, par-dessus tout, crédulité. C'est de cette formation que sortira Julien et sa tentative avortée de restauration du polythéisme; ainsi s'explique son échec : en cherchant l'avenir, il a rencontré le passé, il a prétendu le faire renaître et rendre la vie à la philosophie et à la religion grecques. Eût-il vécu et régné un demi-siècle, Julien n'aurait pu ranimer le polythéisme. Lui disparu, prématurément, une réaction inévitable dispersa les maîtres de l'école de Pergame, ses professeurs, ses condisciples et ses amis. Les philosophes furent contraints de cacher leurs mystères; mais, vaincus sur le terrain de la politique et des faits, ils se réfugièrent dans le sanctuaire des études et des idées, d'où ils n'auraient jamais dû sortir. De là naquit une dernière et forte école philosophique, l'école d'Athènes.

A Pergame nous avons rencontré des thaumaturges; à Athènes nous trouvons des métaphysiciens imbus des habitudes les plus superstitieuses et pénétrés de croyances mythologiques. Contradiction? Non pas! Conséquence logique de la métaphysique fausse du néo-platonisme qui possède bien un Dieu, mais Dieu sans attributs, sans vie, sans réalité quelconque, ce qui entraîne à aimer, à servir, à invoquer des attributs d'essence inférieure élevés au rang de pseudo-divinités. C'est ce qui explique pourquoi Esculape, le guérisseur, tenait une place prépondérante pour ces hommes qui voyaient en lui un substitut de la divinité suprême, débonnaire mais impuissante.

Toute l'école en était là, plus ou moins, et de bonne foi.

Les meilleurs parmi ceux qui lui appartenaient soutinrent une lutte longue et sans espoir contre le culte nouveau et l'histoire de cette décadence de l'école d'Athènes mériterait d'être écrite. Elle eut à subir de cruelles épreuves et on ne peut mettre en doute la pureté d'intention et la loyauté religieuse dont s'inspirèrent les meilleurs. Sans doute, il faut se défier de tous les récits d'Eunape qui touchent au christianisme, la passion les inspire, mais ils font connaître le sentiment d'un vaincu, et les vaincus doivent être entendus. C'était une époque terrible que ce IVe siècle tout entier livré à une lutte religieuse sans merci. Les éléments religieux et les intérêts politiques avaient été si anciennement confondus, ils tendaient encore tellement à se confondre que toute dissidence en matière de culte était — ou semblait être — une disposition hostile envers l'ordre public.

IX. L'APOSTASIE DE JULIEN. — Le nom de Julien César est inséparable de la flétrissante épithète qui s'y est attachée et qui le distingue à tout jamais parmi une légion d'homonymes. Ce nom d'*Apostat* évoque une entreprise d'une audace extrême qui est un des épisodes les plus extraordinaires de ce IVe siècle qui en vit tant d'autres. Nous avons retracé ici même la carrière de Julien (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom) aussi n'avons-nous pas à en reprendre le détail suivant l'ordre chronologique, mais seulement à étudier la tentative de restauration du paganisme et l'évolution de sa politique en matière religieuse [1]. Sa jeunesse avait été contrainte en toutes façons. Constance, qui le redoutait comme un rival possible, l'avait relégué à Macellum avec son frère aîné Gallus que cette captivité déprima et qui semblait assez inoffensif pour ne jamais s'exposer à subir une mort tragique à laquelle il n'échappa pas. Julien n'offrait pas les mêmes garanties. On lui avait inculqué le christianisme auquel il répugnait comme d'instinct et à l'égard duquel son entourage intime entretenait ses préventions, car il ne pouvait ignorer l'hécatombe qui avait coûté la vie à sept membres de sa famille pour mieux assurer la transmission de la couronne impériale aux trois fils chrétiens de Constantin. Sans doute on lui imposa le baptême et même l'ordre de lecteur; il eût été dangereux de s'y refuser; impossible de s'y soustraire et l'enfant se soumit et fut *matériellement* chrétien, mais le fut-il véritablement, et en conscience? Émile Littré a écrit : « On ne voit pas qu'il l'ait été au sens qui permettrait de le traiter d'apostat [2]. » Ne disons rien de l'enfance que l'on ne connaît pas; la sienne fut certainement chrétienne, puisqu'il fut entouré de maîtres chrétiens; mais dès qu'il eut pris conscience de lui-même, il est évident par les faits que le jeune homme rompit, dans son for intérieur, avec les enseignements que l'enfant avait reçus, et que l'ensemble de dogmes nés de la fusion entre le paganisme et la philosophie néo-platonicienne prévalut dans son esprit. Sa sincérité inspirait-elle des doutes à ses maîtres, il se peut, mais on n'a pas de texte qui permette d'affirmer que, dès lors, « les païens, plus intéressés à la clairvoyance [que ces maîtres chrétiens] ne s'y trompaient pas et, pendant toute la jeunesse de Julien, ils espérèrent en ce chrétien prétendu [3] ».

De tout ceci nous doutons. « Lorsque Julien s'appliquait à Macellum aux exercices d'une sorte de retraite spirituelle, le culte chrétien avait déjà prise sur les intelligences par l'harmonieux ensemble de solennités qui lui a procuré un succès universel et durable. Il avait pour lui, en outre, l'attrait et l'éclat d'une nouveauté triomphante. A l'âge où l'imagination est encore comme une cire molle et vierge d'empreintes, l'impressionnable Julien ne resta sûrement pas fermé aux influences de la religion qu'on lui faisait pratiquer. Naturellement enclin aux ferveurs du mysticisme, il dut se prêter aux rites de l'initiation chrétienne avec une docilité dont il ne s'est affranchi plus tard qu'en bravant le scandale d'une apostasie. Il reçut donc, avant tout, l'imposition des mains et, sur le front, le signe de la croix, comme tout catéchumène. Puis on lui expliqua la prière que Jésus nous a appris à adresser « à Dieu, notre Père » et, après qu'il eut assisté à une première série d'instructions préparatoires, où le récit de la passion faisait couler des larmes, il fut inscrit parmi les aspirants à l'illumination du baptême. Il apprit et récita par cœur le symbole de foi adopté dans le diocèse de son évêque, le semi-arien Dianée. Solennellement, il déclara qu'il renonçait à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. Il se dépouilla de ses vêtements, il subit les exorcismes, il jeûna et il pria à chacun des moments prescrits, il confessa ses péchés; trois fois, le prêtre le purifia en faisant couler sur son corps les eaux du baptême. Enfin vêtu de l'aube du néophyte, oint du chresme, confirmé, il eut la joie de voir s'écarter devant lui le voile qui cachait le saint mystère de l'eucharistie et il fut admis à communier à la messe de Pâques.

[1] J. Bidez, *L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse*, in-8°, Bruxelles, 1914. — [2] *Journal des savants*, 1860, p. 736 : « Apostasie a un subjectif, suivant lequel celui qui prononce ce mot juge que celui à qui il est appliqué a quitté, par une perversion quelconque, la bonne religion pour une mauvaise, et, à ce point de vue, tout chrétien peut, sans doute, nommer apostat le chrétien qui renonce au christianisme. » — [3] *Journal des savants*, p. 736.

« Il devait aller plus loin encore dans les voies de la perfection chrétienne. Franchissant les premiers degrés de la cléricature, il finit pas être admis, comme lecteur, au nombre des lévites chargés de faire entendre d'une voix claire et bien rythmée les textes de l'Écriture proposés aux méditations des fidèles.

« Lorsque, plus tard, Julien entreprit de régénérer le paganisme, au lieu de prôner les institutions communes aux mystères orientaux, qu'ils fussent ceux de Jésus ou bien ceux de Cybèle, d'Isis ou de Mithra, on est quelque peu surpris de le voir recommander de préférence les pratiques qu'il avait expérimentées dans l'Église à l'époque de ses ferveurs premières. Nulle part, à ce propos, il ne prétend — comme les critiques modernes croiraient devoir le faire — que le christianisme n'avait pas tout inventé. Au contraire, dans des écrits qui sont sûrement de lui, c'est l'exemple des chrétiens qu'il cite, c'est l'initiative des chrétiens qu'il propose expressément comme modèle [1]. »

Ainsi représente Julien l'historien qui le connaît plus à fond et nous croyons que, dès lors, on a toutes les raisons de maintenir l'épithète flétrissante d'*Apostat* à l'homme qui tenta la résurrection du paganisme.

Le retour de Julien au paganisme, sa « conversion », si l'on veut, n'a pas été un coup de tête, mais une détermination longtemps préparée, un phénomène complexe. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette explication saugrenue « que Julien se serait détourné du christianisme pour ne l'avoir connu que sous la forme imparfaite de l'arianisme » comme si l'arianisme n'avait pas eu ses thaumaturges et ses grands missionnaires ! Il y eut, dans le « cas » de Julien, un enthousiasme littéraire, artistique si l'on veut, pour l'hellénisme, qui n'est pas sans analogie avec ce qui se produira en Grèce et en Italie à la Renaissance. C'est qu'au IVe siècle, l'hellénisme était redevenu une puissance capable d'exercer sur certains esprits une partie de l'influence que Rome avait perdue. Celle-ci avait perdu sa force d'attraction, Libanius ne prononçait guère son nom qu'en passant dans ses discours. Thémistius refusait la chaire qui lui était offerte afin de demeurer à Constantinople.

Au réveil et à l'amour du passé devait faire écho un grand mépris pour le présent chrétien, c'est-à-dire pour la révélation, les Écritures, les institutions. Ajoutons-y un grand élan de mysticisme provoqué par le prestige des théurges comme Maxime d'Éphèse. On voit assez que ces deux facteurs ne sont pas de même ordre. De là résulte une « dysharmonie » tragique. M. Jos. Bidez la relève en ces termes : « Bref, chrétien par les marques indélébiles que laissèrent en lui ses premières pratiques religieuses, mais pénétré d'idées païennes par ses études littéraires, plein d'admiration pour le génie de la Grèce ancienne, mais moderne et presque romantique par le sentimentalisme avec lequel il se reportait vers le passé et aussi par l'importance qu'il attachait aux mouvements de son âme inquiète et ardente, dès sa jeunesse, Julien eut une mentalité dont il est plus facile de raconter la formation que de définir le caractère. Là même où il nous a retracé les débuts d'une rupture qui devait aboutir à une haine fanatique contre l'Église, nous retrouvons certaines des habitudes de l'esprit et du cœur propres à la foi qu'il prétendait renier. C'est ainsi que son apostasie a donné lieu aux interprétations les plus opposées : Julien a pu devenir le héros d'Alfred de Vigny après avoir été admiré par Voltaire. »

Julien avait été trop maltraité par Constance ; il savait trop bien ce qu'il en pouvait attendre : le pis, pour que son antipathie à l'égard de l'homme ne rejaillît pas sur la religion que professait ce maître redouté et méprisé. Mais Constance était arien et si Julien voulait lui faire pièce, il pouvait s'attacher au parti de l'évêque Athanase, devenir catholique militant. On ne s'aperçoit pas qu'il y ait songé ; d'ailleurs sa conversion au paganisme était trop sincère et trop fervente pour s'expliquer uniquement par un sentiment de rancune.

X. De la tolérance a la persécution. — « Les biographes les plus récents de Julien ont donné une relation trompeuse des débuts de son règne. Ils y rapportent, en effet, une série de mesures que l'on n'a pas le droit de faire remonter aussi haut. Aucune des réformes par lesquelles il voulut régénérer l'ancienne religion n'est antérieure à son départ pour Antioche. A partir du mois de juin 362 seulement, c'est-à-dire à dater du moment où il a pris contact avec des réalités navrantes pour lui, commence l'ère d'un pontificat qui s'attache à transformer l'hellénisme en théocratie. »

Les trois phases de la politique religieuse de Julien peuvent se résumer ainsi : restauration, réforme, guerre au christianisme. Cela est bien connu, mais faute d'avoir rangé les écrits de Julien suivant l'ordre strictement chronologique, on n'a pas remarqué que sa tentative de réforme n'a pas suivi immédiatement le rétablissement du paganisme ; faussement on a cru que c'étaient là deux aspects différents d'une œuvre entreprise par le successeur de Constance dès son arrivée à Constantinople, alors que Julien, avant le revirement de sa politique, n'avait songé à aucun des changements qu'il essaya d'introduire dans l'organisation du culte et du clergé païens ; il est même probable qu'il fut, dès le principe, assez soucieux des responsabilités qu'allait lui imposer son pontificat. Mais le fait qu'il importe de signaler, c'est que, après six mois de règne, il modifia son attitude avec une précipitation qui ne convient guère au développement méthodique d'une politique conséquente, et que, de plus, ses propres déclarations semblent attribuer une grande part à l'imprévu dans les causes qui déterminèrent sa réforme du paganisme. Une date capitale dans cette évolution de l'empereur est précisée par M. J. Bidez et M. F. Cumont [2]. Ammien Marcellin nous dit que, lorsque Julien entra dans Antioche, on célébrait précisément la fête d'Adonis. Or M. F. Cumont a établi, par un texte hagiographique mal interprété jusqu'ici, que les adonies se célébraient du 17 au 19 juillet, le 19 étant le début de l'année sothiaque (calendrier fixe des Égyptiens). Ce serait donc le 18 de ce mois, jour des lamentations et dernier jour de la vieille année religieuse (*annuo cursu completo*, dit Ammien) que Julien serait arrivé sur les bords de l'Oronte.

Certains ont prêté à Maxime d'Éphèse une influence dominante. Eunape rapporte formellement que Maxime et Priscus certes « avaient leur mot à dire, mais qu'ils ne participaient guère à la pratique des affaires publiques ni de celles — comme il dit — qui se font en plein air [3] ». On ne saurait indiquer plus clairement que leur influence s'exerçait surtout dans le secret des cénacles mystiques. Or, Eunape tirait ses renseignements de Chrysanthe, qui était peu favorable à Maxime. C'est dire que, si Chrysanthe avait cru pouvoir faire retomber sur cet hiérophante la responsabilité de certaines outrances, il n'aurait pas dissimulé sa pensée et qu'Eunape nous la ferait connaître.

« Julien aimait à s'entourer de conseils et de lumières mais il avait de l'initiative et de l'élan. En réformant l'ancienne religion de l'empire, il se préoccupa de

[1] J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, in-12, Paris, 1930, p. 28-29 ; cf. H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. v, 1930, p. 720. — [2] *Les Syriens en Espagne et les adonies à Séville*, dans *Syria*, 1927, p. 330. — [3] Les passages entre guillemets sont tirés de J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, in-12, Paris, 1930.

fournir aux païens les moyens d'action qu'il voyait si bien utilisés par l'Église. Or l'Apostat était mieux au courant que ses amis des pratiques de ses anciens coreligionnaires, et pour songer à rivaliser avec les évêques dans la direction du clergé et dans l'organisation des œuvres de bienfaisance, il n'avait besoin de personne. » « Il est impossible de présenter l'entreprise théocratique de Julien comme résultant de l'enseignement des néo-platoniciens. Au IVe siècle, jusque dans les milieux les plus hostiles à la religion nouvelle, on était sous l'influence de celle-ci, et lorsque l'Apostat subissait l'ascendant de Maxime d'Éphèse, il y avait dans son enthousiasme un fanatisme étranger à l'esprit hellénique dont il se croyait pénétré. »

Ainsi Julien, poussé par la logique de son mysticisme de réformateur, devint persécuteur. Ce qui l'a perdu, c'est l'esprit de Jamblique, l'obsession de la « cathartique », le désir de supprimer les « impuretés » qui empêchaient, d'après lui, les dieux de se manifester, les oracles de se faire entendre [1].

XI. Les édits de tolérance. — « Lorsque Julien prit le pouvoir, la situation du paganisme, sans être encore désespérée, paraissait bien compromise. » On a vu que des lois formelles ou une tolérance dont l'interprétation était facile, livraient les temples à toutes les violences populaires et à toutes les cupidités, car celles-ci ne tardèrent pas à être en éveil à la vue de cette grande entreprise de pillage, tolérée et encouragée. Les marbres furent dirigés vers les fours à chaux, les tombeaux violés, démolis, utilisés. « L'exploitation alla si loin que Constance avait dû intervenir pour protéger les constructions qui servaient, en dehors de l'enceinte des villes, à des jeux ou à des cérémonies considérés comme neutres. » Les temples, une fois désertés, le clergé païen avait dû chercher des professions qui le fissent vivre; c'était un nombre considérable de gens sans moyens d'existence qui ne se faisaient pas scrupule de liquider le matériel liturgique hors d'usage. Il faut bien vivre, après tout. On voyait les courtisans, les fonctionnaires se garnir les mains, chacun arrachait pied ou aile à la victime si peu intéressante; le fisc faisait ses reprises; les évêques avaient tant de misères à soulager et de bâtiments à entretenir qu'ils ne se faisaient pas faute de contribuer à la liquidation du paganisme déchu.

« Sans revenus et sans casuel, les prêtres païens tombèrent dans la mendicité. Résignés à toutes les compromissions, miséreux et sordides, dans beaucoup de pays ils n'avaient plus de zèle que pour solliciter les grands chez qui ils allaient quémander. Dès qu'un haut fonctionnaire arrivait dans la ville de leur résidence, ils se précipitaient à sa rencontre, et, sans crainte de profaner leurs insignes religieux, ils s'exhibaient dans les rues avec leurs ornements sacerdotaux. Pour échapper à l'indigence, ils pratiquaient des métiers décriés, puis ils allaient chercher au théâtre l'oubli de leur détresse en regardant des représentations qui n'avaient rien d'édifiant. On les voyait même fréquenter des cochers et des histrions, boire dans des tavernes et divertir le public par des propos licencieux. Certains commettaient de pires infamies puisqu'il leur arrivait de se voir administrer par les magistrats des volées de coups de fouet. Ils ne se montraient dans les temples restés ouverts que lorsqu'il le fallait absolument et ils ne songeaient pas à invoquer les dieux chaque jour. Quand, pendant les offices, ils avaient encore à entonner des chants sacrés, trahis par leur mémoire et au grand scandale des dévots, ils restaient parfois bouche bée. Lamentablement leur déchéance achevait de discréditer le paganisme [2]. »

Julien n'ignorait à peu près rien de cette situation, ainsi qu'en témoignent ses lettres [3]; néanmoins il attendit près de six mois avant de prendre une décision publique. Ce fut à la fin de l'année 361 qu'il promulgua ses premiers édits.

Cela résulte de l'ordre des faits énumérés par Ammien Marcellin : installation de la cour de justice de Chalcédoine; épuration du palais impérial, enfin édits de tolérance [4]. Il commença par autoriser la reprise du culte et du sacrifice, rappela que les innovations de Constantin et de Constance ne pouvaient en détourner ceux qui voulaient rénover les coutumes du passé. Ainsi les cultes officiels rentraient dans la légalité et aussi tout ce qui grouillait à l'abri de ce culte : mystères, magie, envoûtements, horoscopes, sacrifices nocturnes et secrets [5]. Rendre le droit à l'existence à tout un passé est toujours une mesure téméraire et Julien paraît l'avoir compris, car ce premier édit de résurrection fut suivi d'un second dont Ammien parle en ces termes : « Par des décrets clairs et sans réserves, il fit ouvrir les temples et offrir des victimes en l'honneur des dieux sur les autels. Et afin d'assurer l'effet de ces décisions, ayant convoqué au palais les évêques dissidents des chrétiens et la foule de leurs fidèles, il les engagea avec douceur à renoncer à leurs discordes et à profiter de la tolérance qui leur était offerte pour pratiquer chacun la religion sans aucune crainte. Et s'il insista de la sorte, ce fut dans l'espoir que la licence favoriserait les disputes et que, dans la suite, il n'aurait point à redouter l'unanimité du peuple. L'expérience lui avait appris qu'il n'y a pas de fauves plus dangereux pour les hommes, que ne le sont souvent les chrétiens pour leurs coreligionnaires [6]. »

C'était déjà la maxime : « Diviser pour régner » et Julien prévoyait qu'en rendant la paix il serait largement payé de ce bienfait par l'affaiblissement de la secte chrétienne, ce qui lui permettrait de restaurer impunément le culte des dieux. Dans les villes, des lettrés nombreux et influents partagèrent son espoir et s'associèrent à ce calcul.

« Les illusions se propageant, on vit bientôt — même dans les cités les plus christianisées — les édifices publics et, le long des routes, les pierres milliaires se couvrir d'acclamations ou d'inscriptions commémoratives en l'honneur d'un prince « né pour le bien de l'État, toujours invincible, perpétuel triomphateur, extirpant les vices des temps passés, destructeur de la superstition, restaurateur des temples et du règne de la liberté ». Malgré le vandalisme qui s'est acharné à anéantir tous les souvenirs du règne éphémère de l'Apostat, partout en Arabie, en Syrie, à Magnésie du Sipyle, à Jasos, en Carie, à Pergame en Asie Mineure, en Thrace, à Mursa, en Pannonie, dans le nord de l'Italie, dans les Alpes et jusqu'au fond des pays des

[1] Nous n'entrons pas ici dans une étude de l'œuvre de Julien; il ne doit nous occuper que par sa tentative de restauration du paganisme; néanmoins, pour cet aspect, on ne peut ignorer un ouvrage capital : *Iuliani imperatoris epistulæ et leges collegerunt recensuerunt*, J. Bidez et F. Cumont, in-fol., Paris, 1922. Outre la correspondance conservée et celle dont on retrouve la trace, il faut considérer les écrits publics de Julien, c'est-à-dire les lois et constitutions qui portent son nom, disséminés dans les recueils juridiques, principalement dans le *Code Théodosien*, les inscriptions et les papyrus. — [2] P. 226. — [3] P. 145, ligne 4 sq.; p. 146, ligne 12 sq.; p. 148, ligne 5 sq.; p. 169-171. — [4] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXII, c. III, n. 1; c. IV, n. 1; c. V, n. 2. L'*Historia acephala*, c. IX, parle non de l'ouverture des temples, mais de certaines mesures financières nécessitées par la reprise du culte païen; cf. J. Bidez, *L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse*, dans *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique. Classe des lettres*, 1914, n. 7, p. 406-461. — [5] Zosime, l. IV, c. III, 2; *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVI, lex 7; Mamertin, 23; S. Jean Chrysostome, *In S. Babylam contra Julianum*, n. 14. — [6] Ammien Marcellin, *op. cit.*, l. XXII, c. V, n. 2 sq.; Philostorge, *Hist.*, l. VII, c. IV.

Numides, on a retrouvé, gravés sur la pierre, des honneurs rendus au généreux auteur des édits de tolérance [1].

Nous n'entreprendrons pas de réunir ici les témoignages épigraphiques de la réaction païenne, du moins nous en donnerons un exemple provenant de 'Anz, en Syrie (fig. 9349) : Ἐπὶ κρατήσεως Φλ. Κλ. Ἰουλιάνου αὐτοκράτορος αὐγούστου ἀν(ἐ)θη τὰ ἱερὰ καὶ ἀνοικοδομήθη καὶ ἀφιερώθη ὁ ναὸς ἐν ἔτ(ει) σνς' δύσ(τ)ρου [ε'], « Sous le règne de Fl. Cl. Julien empereur auguste, les sacrifices ont été renouvelés et le temple a été restauré et consacré, en l'année 256, le 5 Dustros ».

Inscription du 5 mars 362 de notre ère. Vers le milieu de l'an 361, l'empereur Julien fit officiellement acte de paganisme par un sacrifice à Bellone, alors qu'il avait célébré l'Épiphanie cette même année. Notre inscription fournit une preuve indirecte que l'an 256 de l'ère de Bostra (voir *Dictionn.*, t. v, au mot Ère) doit être comptée du 22 mars 361 au 22 mars 362.

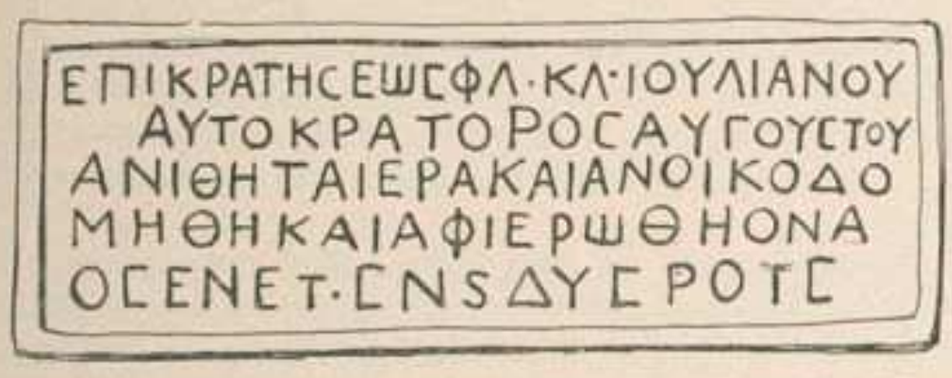

9349. — Inscription de 'Anz (Syrie).
D'après *Nouv. archives des missions scient. et litt.*, t. x, 1902, p. 678, n. 108.

En effet, l'ordre de rouvrir les temples païens dans tout l'empire fut donné par Julien, le 11 décembre 361, jour de son entrée à Constantinople. L'édit fut connu à Alexandrie le 4 février 362. L'inscription de 'Anz prouve que le 5 mars la restauration du paganisme eut lieu officiellement dans la région de Haurân (voir ce nom). Le temple de Vénus à Héliopolis de Syrie fut relevé en avril ou mai et le sanctuaire de Daphni en octobre de la même année.

Bibl. — R. Dussaud et Fr. Macler, *Rapport sur une mission scient. dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, dans *Nouv. arch. des missions scient. et litt.*, t. x, 1902, p. 678, n. 108.

Citons également, sur la voie de Gérasa à Philadelphie, un milliaire palimpseste portant le nom de Julien; colonne brisée :

ΕΙϹ ΘΕΟϹ N̄
ΕΙϹΙΟΥΛΙΑΝΟϹ
ΟΑΥΓΟΥϹΤΟϹ
FLUAL////////
ΝΕΑ//////////
Η̄

Εἷς θεὸς ν(ικῶν), εἷς Ἰουλιανὸς ὁ αὔγουστος, « Un seul Dieu vainqueur, le seul Julien auguste ».

Le chiffre est écrit en latin, en haut, et en grec en bas de la colonne. Entre deux on aperçoit quelques lettres d'un texte latin, qui a été gratté pour faire place à la formule nouvelle. Il y en a même deux qui chevauchent sur la première ligne. L'abréviation N̄ fut développée en νικῶν par le P. Germer-Durand, mais n'obtint pas l'approbation de Mommsen qui proposait de lire : Εἷς θεὸς νοῦς; on verra qu'il faut s'en tenir à νικῶν.

Au-dessous des lettres latines qui ont survécu au grattage, on a lu le mot Νεα, le reste a été effacé. Il semble, d'après cet indice, que la ville de Gérasa, non contente de glorifier Julien par des acclamations, s'était attribué un nom nouveau : peut-être Νεα Ἰουλια; mais les traces des lettres sont trop incertaines pour l'affirmer.

Sur la même voie, autre milliaire, au IXe mille, le texte appuie l'interprétation qu'on vient de donner (hauteur 0 m. 40, largeur 0 m. 42, hauteur des chiffres 0 m. 10; hauteur moyenne des lettres 0 m. 05) :

ΕΙϹ ΘΕΟϹ
ΙΟΥΛΙΑΝΟϹ
ΒΑϹΙΛΕΥΕΙ
ΝΙ

Εἷς θεὸς Ἰουλιανὸς βασιλεύει ν[ικῶν], « Le seul dieu Julien règne en vainqueur ».

Cette variante ne permet pas de douter que dans le texte précédent εἷς θεὸς se rapporte à Julien.

Sur la même voie, deux autres inscriptions. La première n'a conservé de son texte latin que la fin des lignes, le texte latin se rapporte à Marc-Aurèle et Verus; il ne reste que la fin des lignes et sur la partie grattée trois lignes en grec :

ΤΟΝΑΙΩΝΑ
ΑΥΓΟΥϹΤΕ
ΙΟΥΛΙΑΝΕ

Τὸν αἰῶνα, αὔγουστε Ἰουλιανέ!

Sur la même voie, inscription palimpseste bilingue, deux textes superposés, le plus ancien, sommairement gratté, apparaît encore entre les lignes, ce qui rend la lecture difficile; hauteur des lettres entre 0 m. 04 et 0 m. 03 :

ΑΥΓΟΥϹΤΕ
ΙΟΥΛΙΑΝΕ
ΝΙΚΑΝΕΓΕΝ
ΝΗΘΗϹ

Αὔγουστε Ἰουλιανέ, νικᾶν ἐγεννήθης, « Auguste Julien, tu es né pour vaincre! »

Ce texte confirme les précédentes interprétations.

Beaucoup plus au Sud, sur la même voie, au passage de l'Arnon, ce texte : Νικᾶν ἐγεννήθης, βασιλεῦ ἀθάνατε! Julien n'est pas nommé, mais on le devine.

Bibl. — Germer-Durand, *Exploration géogr. de Gérasa*, dans *Revue bibl.*, t. iv, 1895, p. 392-393; 1899, p. 35-39.

Ch. Clermont-Ganneau découvrit dans le *Haram* de Sidna 'Aly à Arsoûf (ancienne Apollonias) une statue de marbre de 0 m. 70 de hauteur représentant un épervier de taille colossale; mutilée. Les plumes sont figurées par un curieux travail d'imbrication. Le bec est brisé. L'oiseau est figuré debout; les ailes fermées sont à peine indiquées. Les pattes sont absentes. Une large entaille, pratiquée à la partie antérieure et inférieure du corps, montre que la statue venait se superposer à quelque autre chose.

Au col de l'oiseau est suspendu par un double cordon un médaillon circulaire, où est sculpté en relief un monogramme grec qu'il faut lire ΙΟΥΛΙΑΝΟϹ (fig. 9350). Le procédé consistant à attacher un symbole au cou de la divinité ou de l'animal-attribut n'est pas sans exemple en Syrie. On peut citer le masque en argent de Bacchus suspendu au cou d'une panthère de bronze provenant du Liban et le fragment d'épervier d'Arsoûf. « Nous considérons cet épervier, disait

[1] J. Bidez, *La vie de l'empereur Julien*, p. 228-229; Dessau, *Inscr.*, n. 749-753; *restitutori libertatis*, n. 751; *propagatori libertatis*; *Bull. de corresp. hellén.*, 1889, p. 35; pierres milliaires, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n. 12333, 13714; t. v, n. 8024, 8035 sq., 8053; Geffcken, *Der Ausgang des griechisch-römischen Heidentums*, 2e édit., p. 292; 3e édit., *Nachtrage*, p. 359; le même, *Kaiser Julianus*, Leipzig, 1914, p. 359.

R. Dussaud, comme l'emblème de l'empereur Julien, identifié au dieu Soleil. »

Bibl. — Ch. Clermont-Ganneau, *Rapports sur une mission en Palestine et en Phénicie en 1881*, dans *Arch. des missions scient. et litt.*, IIIe sér., t. XI, 1885, p. 240, n. 121 : « L'autorité locale, mise en éveil par l'intérêt que j'y avais attaché, l'a depuis fait saisir et transporter à Jérusalem »; R. Dussaud, *Notes de mythologie syrienne*, dans *Revue archéol.*, 1903, t. I, p. 351; G. Mendel, *Catal. des sculptures du musée ottoman de Constantinople*, t. II, p. 434-435.

Il s'en fallait de beaucoup que l'état d'esprit manifesté par ces monuments fût général. Il y eut des villes et des provinces où les édits de tolérance de Julien

9350. — Statue de marbre représentant un épervier de taille colossale.
D'après *Archives des missions litt. et scient.*, IIIe sér., t. XI, 1885, pl. II.

passèrent inaperçus : dans les Gaules, où le christianisme progressait lentement et péniblement depuis un siècle à peine, les temples païens avaient conservé une imposante clientèle; à Rome, où la situation florissante du paganisme était à peine entamée. Ailleurs il n'en allait pas partout de même, notamment à Constantinople où Julien fut l'objet d'une algarade fâcheuse lorsque le vieil évêque de Chalcédoine, Maris, le traita publiquement d'impie, de renégat et d'athée [1]. On se rappelle que Constantinople n'avait guère de temples [2]; force fut à Julien d'en construire. « Ailleurs, il n'en fut pas de même. Il y avait trop de réparations à exiger et ces revendications produisirent les premiers conflits. Désireux d'alléger le poids des impôts et d'épargner les ressources de l'empire, Julien ne pouvait songer à ériger partout des édifices nouveaux. De plus, le prestige des anciens sanctuaires représentait aux yeux de la réaction une force à laquelle il eût été impie et impolitique de renoncer. Certes Julien dut ordonner beaucoup de constructions — on le voit encore dans une loi du 29 juin 362 intervenir pour les faciliter [3] — mais il ne pouvait se dispenser de rendre les temples désaffectés à leur ancienne destination. En même temps, il exigea de ceux qui s'étaient emparés de ces monuments, de colonnes, de vases précieux ou de statues, soit une restitution immédiate des biens dérobés, soit une indemnité équivalente. Et l'on voyait — dit un panégyriste de l'empereur — les colonnes revenir à leur place, les unes portées sur des navires, les autres sur des chariots [4].

Il y eut des résistances, des fidèles et des évêques virent dans les restitutions et dans les compensations une concession faite à l'idolâtrie; ils refusèrent tout et les magistrats, qui savaient ce qu'il en peut coûter de provoquer une « affaire », affectèrent de fermer les yeux. Il ne fallut rien de moins que le passage de Julien à Tarse pour qu'un prêtre d'Aegæ, en Cilicie, réussit à convaincre l'évêque à restituer les colonnes enlevées au grand temple d'Esculape [5]. « Parfois les païens eux-mêmes jugeaient prudent de ne rien réclamer. Nous connaissons le cas d'un théurge néo-platonicien, Chrysante, nommé par Julien pontife de Lydie; ce philosophe, vénéré par ses coreligionnaires à l'égal de Maxime et de Priscus, se fit gloire, après la mort de l'Apostat, d'avoir si sagement conduit les choses que, dans sa province, ni sous Julien ni sous ses successeurs, il n'y eut pas la moindre apparence de bouleversement [6].

Jusqu'au mois de juin 362, Julien garda une certaine modération; on rencontre, il est vrai, le supplice de Marc d'Aréthuse, mais saint Grégoire de Nazianze accuse Julien de la condamnation tandis que Libanius l'en décharge; il semble bien que ce ne fut pas avant la seconde moitié de l'année 362 que la démolition des temples de Zeus et d'Apollon à Césarée de Cappadoce entraîna des représailles rigoureuses. Julien infligea une punition exemplaire à la cité révoltée [7]. Néanmoins, « le zèle du restaurateur du paganisme parut tiède ou trop lent au gré de certaines impatiences. De plusieurs côtés, il fut devancé ou dépassé par le fanatisme de populations obstinément attachées à leurs anciens cultes. En Syrie et en Phénicie notamment, à Gaza, à Ascalon, à Héliopolis, à Aréthuse, les partisans des antiques croyances s'ameutèrent contre les destructeurs et les profanateurs de leurs temples. Après avoir vu les chrétiens piller les trésors sacrés et renverser les autels, les païens furent pris d'une fureur de représailles. Églises saccagées, prêtres torturés, vierges violées, vases sacrés odieusement souillés, sacrements parodiés, voilà par quelles réjouissances, en ces pays, le champion de la tolérance vit le peuple fêter son avènement.

« Il est vrai, ces scènes horrifiques nous sont décrites par des historiens chrétiens mais il ne semble pas qu'ils aient beaucoup exagéré. On trouve dans certaines lettres de Libanius et même chez Julien la confirmation de leurs récits [8].

« A Bostra, métropole de l'Arabie Pétrée où, sous Constance, la furie des briseurs d'idoles avait particulièrement sévi, Julien envoya comme gouverneur un païen zélé, nommé Bélaeus. Cet ancien professeur de rhétorique prit fort au sérieux sa mission de restaurateur de l'hellénisme, et il appliqua rigoureusement les édits qui prescrivaient la restauration des édifices sacrés. Libanius eut à plaider un jour auprès de lui la cause d'un ancien magistrat de Constance — le chrétien Orion — poursuivi comme spoliateur des temples : « Les habitants de Bostra m'ont affirmé, dit Libanius, qu'il n'a pas fait la guerre au culte des dieux, ni chassé leurs prêtres, qu'il les a même tirés de leur

[1] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. IV, 8; Socrate, *Hist. eccl.*, l. III, c. XII, n. 2 sq. — [2] Himerius, *Orat.*, VII, 9. — [3] *Code Théodosien*, l. XV, tit. I, lex 3; *Juliani imper. epist. leges, poematia...*, éd. Bidez, 1922, p. 205, ligne 27 sq. — [4] Libanius, *Orat.*, XVIII : *Juliani imper. epist. et leges*, n. 42. — [5] Zonaras, *Hist.*, l. XIII, c. XII, 30 sq. — [6] Eunape, *Vita sophistarum*, p. 501, ligne 35 sq. — [7] *Juliani imper. epist. et leges*, n. 42, 125. — [8] Libanius, *Epist.*, DCCLXIII.

détresse plus d'une fois par la douceur de son gouvernement. Voilà l'homme que je viens de rencontrer tout triste et abattu... « Peu s'en faut, m'a-t-il dit, que « je n'aie été mis en pièces... » Et il m'a parlé ensuite de l'exil de son frère, de la dispersion de toute sa famille, de ses champs en friche, du pillage de ses meubles. » On le voit, les païens de Bostra avaient dépassé la juste mesure dans leurs représailles. Il en fut de même ailleurs. Maintes fois Libanius fut obligé d'intervenir auprès des autorités pour qu'on ne démolît pas des maisons entières sous prétexte de récupérer les matériaux provenant d'un temple. Il se réjouit de la restauration du paganisme, mais il blâme les violences. Il demande qu'on laisse en paix les détenteurs de bonne foi. « Les dieux ne sont point des prêteurs sans entrailles. Quand on leur rend ce qui leur est dû, ils ne réclament point que l'on étrangle le débiteur [1]. »

« C'est en Égypte, près du musée d'Alexandrie, que le christianisme trouva les plus savants et les plus illustres de ses propagandistes. C'est en Égypte aussi que les anciennes dévotions se défendirent avec le plus de ténacité et que la religion nouvelle eut le plus de peine à triompher. Au ve siècle encore ses adversaires y étaient puissants et nombreux. A un pas d'Alexandrie, vers 485, il y avait toujours un culte d'Isis très populaire. Un évêque, ami du fameux moine Schenoudi, se croyait obligé, à la même époque, de mettre le feu à une chapelle du dieu « Kothos », qui attirait une foule de fidèles. Au siècle suivant, un certain Moïse ruinait à Abydos un temple desservi par vingt-trois prêtres qui périrent dans la catastrophe et c'est en 535 seulement que le sanctuaire d'Isis à Philé fut converti en église. Jusqu'au vi^e siècle d'ailleurs, les coptes restèrent assez attachés aux antiquités de leur pays pour tâcher de perpétuer la connaissance des hiéroglyphes [2].

« Tant de preuves, récemment découvertes, de la longue survivance de l'idolâtrie égyptienne, expliquent la violence des conflits qui se produisirent à Alexandrie dès l'avènement de l'Apostat. La place de l'évêque Athanase avait été prise dans cette ville sous Constance par l'arien Georges, ce personnage brouillon et impérieux que Julien avait connu en Cappadoce. Georges s'était rendu fort impopulaire par son arrogance et ses procédés tracassiers. « Oublieux de l'esprit « de sa profession, qui conseille la douceur autant que « la justice », il appliquait brutalement les lois édictées par Constance contre le culte des dieux. « Passant un « jour, en grand équipage, comme à son ordinaire, « devant un temple magnifique, il s'écria, les yeux « tournés vers l'édifice : Jusques à quand ce sépulcre « restera-t-il debout? Une autre fois, ayant reçu de « Constance l'autorisation de construire une église sous « l'emplacement d'un *mithræum* abandonné, il prit « plaisir à bafouer les mystères des Hellènes en expo- « sant à la risée publique les idoles et les emblèmes « étranges qu'il y avait découverts. » A peine les magistrats ont-ils annoncé au peuple la mort de Constance et l'avènement de Julien, aussitôt les païens d'Alexandrie s'ameutent contre Georges. Avec de grands cris ils l'assaillent comme pour le faire périr sur l'heure. Puis, revenus de leur fureur première, ils se contentent de l'emprisonner. Mais, peu de temps après, ils se précipitent de grand matin dans le cachot où il est enfermé, ils le tuent, promènent son cadavre sur le dos d'un chameau, le brûlent et jettent ses cendres à la mer. Deux hauts fonctionnaires chrétiens, Dracontius, directeur de la monnaie, et le comte Diodore, « traînés « par des cordes nouées à leurs jambes, furent massa- « crés en même temps que Georges : le premier pour « avoir abattu un autel nouvellement érigé dans le « bâtiment de la monnaie, à laquelle il était préposé; « le second parce que, présidant à la construction d'une « église, il avait pris sur lui de faire couper la chevelure « bouclée de beaucoup d'enfants, croyant y voir une « marque de consécration aux dieux [3]. »

« Ces sauvages représailles eurent lieu le 24 décembre 361, la veille du *Natalis Invicti*, la grande fête solaire dont notre Noël a pris la place dans le calendrier (voir au mot NATIVITÉ). A la nouvelle de ce forfait, Julien s'indigna, et il se proposa de condamner les coupables au dernier supplice, mais il se laissa ensuite fléchir par son entourage, et il trouva expédient d'envoyer aux Alexandrins une lettre qui, malgré le ton véhément de ses remontrances, ne dut pas donner aux meurtriers l'impression d'une colère très redoutable. Tout d'abord, l'empereur s'en prend à la cité entière, comme si, tout entière, elle avait participé aux excès qu'il voulait flétrir. Puis, il s'attache à montrer à ses coreligionnaires d'Alexandrie qu'il comprend et ressent vivement lui-même la gravité des provocations qui ont causé l'émeute. Il parle presque comme s'il était l'un des leurs. Enfin, après leur avoir infligé un blâme fortement motivé, il achève sa lettre par de gracieux compliments. C'est le premier document où nous voyons Julien, oublieux de sa philosophique tolérance, signifier que le paganisme est redevenu la religion de l'État. Toutefois il s'abstient encore d'invectiver contre le christianisme. Il n'a pas un mot de blâme pour la législation de Constance, qui avait provoqué les excès dont les Alexandrins voulurent tirer vengeance. Il rejette toutes les responsabilités sur la violence injuste de l'évêque et sur la brutalité du stratège Artémius. Excusant presque son prédécesseur, il le met habilement hors de cause. Il n'a pas pu ignorer que les partisans d'Athanase étaient soupçonnés d'avoir fomenté les troubles. Cependant, loin de les traiter avec le ton haineux qu'il prendra plus tard dans des cas analogues, il ne mentionne même pas les « Galiléens [4] ». Ce fut dans le courant du mois de janvier 362 que les Alexandrins reçurent cette épître; quelques semaines plus tard — le 4 février — on affichait dans la ville l'ordonnance qui enjoignait « de « rendre aux idoles, aux intendants des temples et aux « finances publiques ce qui leur avait été enlevé dans « les temps antérieurs [5]. »

XII. L'ADMINISTRATION ET LA MYTHOLOGIE. — Julien voulut faire revivre le passé, mais un passé poétisé; il rêva la résurrection d'un paganisme riant et fleuri avec des autels, des sacrifices, des lustrations, des processions, tout l'appareil d'une humanité de convention telle que pouvait l'imaginer un esprit aussi absurde, aussi faux que le sien, car Julien fut surtout un esprit faux. Il demeura de 6 à 25 ans dans une situation fausse. Il reçut une éducation fausse. Il s'encrassa d'un classicisme vieillot et ranci. Cette seconde nature gâta ses dons naturels. Il ne sut plus ensuite qu'exceptionnellement voir la vie. Entre les choses et lui s'interposait une muraille de livres. Or, pour un homme d'État, il n'y a de salut que dans le corps à corps avec la réalité. « Moitié pion et moitié sacristain, l'auteur du *Misopogon* fut par trop dépourvu d'observation positive. Il cultiva outrageusement la pire des erreurs qu'on puisse commettre en politique : l'anachronisme. Ce maniaque halluciné par des rites saugrenus, ce zélateur hirsute des mystères de

[1] Libanius, *Epist.*, DCCXXIV et MCCCLXIV, 6-8. — [2] Fr. Cumont, *Religions orientales*, 4e édit., p. 237, note 40; J. Maspéro, dans *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, t. XI, 1914, p. 185 sq. — [3] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXII, c. XI; *Historia acephala*, c. VIII. — [4] Julien, *Lettres*, n. 60. — [5] *Historia acephala*, c. IX sq.; J. Bidez, *La vie de Julien l'Apostat*, in-12, Paris, 1930, p. 231-235.

Mithra, ce mage couronné ne fut qu'une mauvaise contrefaçon de Marc-Aurèle. Appelons-le de son nom : un raté impérial. Ce ne fut pas un chef d'armée que frappa un javelot sous le soleil brûlant de la Mésopotamie, ce fut un étudiant de trentième année [1]. »

L'ambition de Julien ne s'étendait pas seulement à la religion, mais à l'administration de l'empire dans tous ses rouages et ceux-ci grinçaient de toutes parts, mais nous n'avons pas à en faire ici le détail désolant. Avec une ardeur inquiétante, l'empereur s'attaqua à tous les abus, s'opposa à tout ce qui menaçait ruine; en l'espace de deux années, il légiféra autant et même plus que la plupart des empereurs. Dans cette production excessive parce que trop intense pour être très réfléchie, beaucoup de mesures sont louables, notamment ce qui concerne la vie municipale [2]. On assista à une guerre ouverte faite aux profiteurs de la fiscalité, à la réduction des impôts au strict nécessaire, à des efforts d'économie et d'ordre dont il n'est pas possible de ne pas lui tenir compte. Ce zèle s'étendit à la justice, à l'armée [3]. Nous ne revenons pas sur ce que nous avons dit à ce sujet (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 358 sq.), mais il n'est pas possible de parler avec indulgence de Julien mythologue et polémiste (voir *ibid.*, col. 380-387).

A force d'entendre appeler Julien un ennemi du Christ et de voir rapporter chacun de ses actes à son anticléricalisme, certains pourraient s'étonner d'apprendre qu'il a détesté tout autant que les « Galiléens » une catégorie de libres penseurs incrédules. Il convient donc de rappeler l'origine de ses démêlés avec les cyniques, ne fût-ce que pour bien montrer que son apostasie fut le résultat d'une conversion.

Julien croit à peine aux dieux d'Homère et d'Hésiode; tout ce qui les environne dans l'Olympe et les divertissements qu'ils s'y donnent ne sont que des imaginations poétiques sans réalité; on peut dire que si tout ce monde mythologique existe c'est dans la mesure d'une allégorie. « Seulement, à l'exemple de Jamblique, et à la différence de Porphyre et des exégètes plus anciens du polythéisme, ce n'est ni un système de physique, ni même un enseignement moral qu'il cherche dans les fictions de la fable, c'est une métaphysique assez abstruse qu'il prétend y retrouver. Certes, il adore le Soleil, la Lune, les Astres, le Ciel et tous les dieux visibles dont Platon a parlé. Pour lui, les forces qui animent le monde sont des divinités et elles ont droit à un culte. Mais elles n'occupent qu'un rang inférieur dans la hiérarchie divine. Les maîtres de la *cosmopolis* antique se subordonnent à un monde d'entités ineffables dont ils ne sont, pour ainsi dire, que des figurations. Les idées que Julien veut introduire dans la mythologie au sujet des trois mondes — sensible, intellectuel, intelligible — qui s'étagent hiérarchiquement les uns au-dessus des autres, se rattachent à une métaphysique difficile à comprendre aujourd'hui [4]. De plus, ces idées sont assez confuses parce que Julien, piètre métaphysicien, distingue mal « l'intelligible » de ce que l'École appelait « l'intellectuel ». Heureusement pour nous ces doctrines fumeuses ne font que démarquer celles de Jamblique; elles sont analogues d'ailleurs aux doctrines platoniciennes les plus connues.

« Ce qui semble propre à Julien, c'est que sa triade divine contient des réminiscences de la trinité chrétienne. Il y a de la parenté entre son roi-Soleil et le dieu secondaire auteur de la création que les Pères, au IIe siècle, avaient défini sous le nom de Logos, puis au concile de Nicée, sous le nom de Fils consubstantiel. Julien espérait peut-être substituer dans l'adoration populaire son démiurge-médiateur au Verbe Jésus [5]. Dans ce but, il insiste sur la bonté secourable du roi du jour et de son assistant Asklépios; de même il montre Héraclès, une autre manifestation du dieu solaire, marchant sur la mer à pied sec — comme le Christ sur le lac de Tibériade [6] — et nous le voyons vénérer dans la déesse de Pessinonte une vierge qui donne naissance à tous les dieux, tandis que, de leur côté, les chrétiens faisaient un rapprochement analogue en appelant la vierge Marie une nouvelle Cybèle [7]. »

XIII. De la tolérance au sectarisme. — La modération de Julien était superficielle; elle dura quelques mois à peine. Dès le printemps de 362 il n'en fut plus question. On peut attribuer une large part de ce revirement à l'influence que Maxime d'Éphèse exerça sur Julien dès son arrivée à Constantinople. Maxime fut renforcé par Priscus et l'empereur estimait que ce n'était pas trop d'avoir de pareils conseillers auprès de lui pour réussir dans la tâche qu'il venait d'entreprendre de rendre à l'empire la faveur de ses dieux et à l'État la continuité de ses traditions. Il ne s'agissait de rien moins que de ramener un monde un siècle en arrière, opération difficile pour un homme d'État, mais c'était là un titre auquel ne prétendaient ni Priscus ni Maxime, et on ne tarda pas à s'en apercevoir.

Le 17 juin 362, dans toutes les villes, fut promulguée une loi qui déclarait la guerre au christianisme, mais sous une forme détournée. Cette loi comportait une réforme de l'enseignement (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 372-375) en vertu de laquelle toute nomination n'était valable que sur le vu de la moralité du candidat. Une circulaire impériale expliquait la loi et ce qu'on entendait par moralité. Les apologistes du IIe siècle, leurs imitateurs et leurs successeurs, avaient accablé de sarcasmes le personnel mythologique; de pareilles gens étaient des sacrilèges auxquels on ne pouvait confier l'éducation de la jeunesse dont ils se trouvaient donc exclus.

« Jusqu'ici, écrivait Julien, l'on avait beaucoup de raisons pour ne pas fréquenter les temples [8] et la crainte suspendue de toutes parts faisait pardonner que l'on dissimulât les opinions les plus vraies au sujet des dieux. Mais, puisque ces dieux nous ont donné la liberté, il me paraît absurde que l'on enseigne aux hommes ce que l'on croit mauvais. Si ces gens — les maîtres chrétiens — considèrent comme sages ceux dont ils sont les interprètes et dont ils se constituent, pour ainsi dire, les prophètes, qu'ils essaient d'imiter d'abord leur piété envers les dieux. Si, au contraire, ils croient, ces auteurs se sont trompés à l'égard des êtres les plus vénérés, qu'ils aillent dans les églises des « Galiléens » et qu'ils y expliquent Matthieu et Luc. Vous décrétez, vous autres, qu'il faut s'abstenir de toucher aux offrandes dans les sacrifices? Eh bien, je veux, moi, que même vos oreilles et votre langue, comme vous diriez, se purifient, en s'abstenant de ce

[1] G. Radet, dans *Revue des études anc.*, t. IV, 1902, p. 320. — [2] J. Bidez, *op. cit.*, p. 236-241. — [3] Id., *ibid.*, p. 242-247. — [4] H.-A. Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, in-8°, Genève, 1877, p. 99 sq. — [5] Id., *ibid.*, p. 104. — [6] *Juliani imper. librorum contra christianos quæ supersunt*, 1880, p. 200. — [7] H. Graillot, *Le culte de Cybèle*, in-8°, Paris, 1912, p. 554. — [8] Il est à peine besoin de faire observer que le mot *templa*, qui se trouve dans plusieurs constitutions de cette époque, ne désigne pas les églises chrétiennes, lesquelles n'ont jamais été régulièrement appelées des « temples » (cf. *Code Justinien*, tit. XI, lex 70 : *de diversis prædiis urbanis et rusticis templorum et civitatum;* tit. XI, lex 71 : *de locatione prædiorum civilium vel fiscalium sive templorum sive rei privatæ vel dominicæ;* tit. XI, lex 74 : *de collatione fundorum fiscalium vel rei privatæ vel dominicæ vel civitatum vel templorum;* cf. *Code Théodosien*, tit. X, lex 3 : *de locatione fundorum juris emphyteutici et rei publicæ et templorum*. Ces *templa*, dans la langue de cette époque, sont sûrement les temples païens et non pas les églises chrétiennes.

à quoi je souhaite de participer toujours, avec ceux qui pensent et font ce que j'aime [1]. »

Ce n'était ni plus ni moins que l'option proposée aux maîtres entre l'enseignement et la destitution; quant aux élèves la mesure se trouvait plus tyrannique encore puisque sous peine de scandale ils ne pouvaient continuer à fréquenter les écoles païennes et que, du jour au lendemain, il dut être très difficile d'improviser un enseignement chrétien.

Cette loi scolaire montrait à quel point l'empereur était disposé à renoncer aux demi-mesures. Déjà, il ne s'agissait plus pour lui de revenir en arrière jusqu'avant le règne de Constantin, mais d'entreprendre une œuvre nouvelle et positive, en régénérant l'hellénisme; avec une sagacité que d'autres ont montré depuis, il s'emparait de la jeunesse.

« Que nous sommes loin déjà des premiers édits que Julien destinait à rétablir la tradition! Pour justifier sa réforme scolaire, le législateur ne peut plus invoquer les coutumes antiques. La mesure à laquelle il recourt est révolutionnaire, les polémistes chrétiens le font observer avec raison [2]. En effet, dans l'empire romain, l'enseignement avait évolué toujours avec une entière indépendance. Même lorsque le sang des martyrs eut commencé à couler, si les persécutions menacèrent Clément d'Alexandrie et si elles atteignirent Origène, ce ne fut pas sous le prétexte qu'ils vantaient et utilisaient la sagesse antique, sans admettre cependant la mythologie d'Homère ou les dieux d'Hésiode et de Platon. Un des premiers, Porphyre attaqua la méthode d'interprétation des maîtres chrétiens; il leur reprocha de faire dire « artificieusement aux fables des « barbares ce que pensent les Hellènes [3] ». Mais le polémiste néo-platonicien n'eut garde de solliciter une intervention de l'État contre les hommages rendus à la science des Grecs par les propagandistes de l'Évangile. Durant plus d'un siècle, le platonisme des chrétiens jouit de la même liberté que celui de Plotin et de ses disciples. Il fallut toute l'intransigeance de l'Apostat pour faire inscrire dans une loi qu'il y avait incompatibilité entre l'hellénisme et la foi chrétienne et, dans une rapide allusion à cet acte de sectarisme, Ammien Marcellin reproche à son héros d'avoir été inclément [4]. »

XIV. Remplacer afin de détruire. — De ses années de ferveur dans l'Église du Christ Julien avait conservé, entre autres souvenirs, celui d'un clergé qui n'était certes pas irréprochable, mais qui, néanmoins, avait une haute idée de sa mission et s'efforçait généralement de la remplir. L'empereur conçut la pensée de réorganiser sur ce modèle le clergé païen, et il écrivit à un certain Théodore, archiprêtre de la province d'Asie, pour lui donner ses instructions en vue d'organiser une Église païenne, de recruter un personnel composé d'hommes vertueux, riches ou pauvres, patriciens ou plébéiens. Sa préférence le portait vers les théurges néo-platoniciens et les prêtres mithriaques. Ainsi qu'il pouvait s'y attendre, il rencontra des dévouements sur la nature desquels on peut conserver des doutes, mais enfin il n'avait pas le droit lui, apostat, de se montrer par trop difficile. Ces gens auront à se soumettre à une existence austère, presque ascétique, à surveiller leur langage, à restreindre leurs lectures, à s'exercer aux chants et à la prière trois fois par jour et, à tout le moins, matin et soir, ne rien changer aux cérémonies et au culte traditionnel. Il faut encore remarquer l'obligation de la continence faite au prêtre pendant la durée de son service dans son temple, la recommandation faite d'une fréquentation limitée au strict indispensable avec les autorités civiles et l'interdiction de porter les vêtements sacerdotaux en dehors de l'enceinte des temples, afin d'éviter les familiarités et le manque de respect.

Ce projet n'est pas l'aspect le moins curieux de la tentative de Julien pour supplanter le christianisme qui savait déjà qu'on ne détruit que ce qu'on remplace. « Se figurant qu'il pourrait amener les chrétiens à fréquenter les temples, le prince voulait y introduire ce qu'ils trouvaient dans leurs églises; des tribunes destinées à la prédication de la doctrine et de la morale et des sièges rangés suivant l'âge, la vertu ou la dignité des fidèles. Il se proposait, en outre, de donner à son clergé des indications sommaires pour la rédaction de prières suivies de répons, pour une gradation de châtiments proportionnés aux fautes volontaires, enfin il avait l'intention d'organiser une série bien réglée de cérémonies d'initiation, à commencer par des abjurations et des ablutions équivalant à une sorte de baptême. Il songeait enfin à fonder des maisons de purification et de recueillement, des asiles pour les vierges, des hôtelleries pour les étrangers et des refuges pour les mendiants. Ce qui provoqua surtout son émulation « ce fut la coutume qu'avaient les évêques d'échanger entre eux des tessères, accompagnant des lettres de recommandation dont ils munissaient ceux qui se mettaient en route, afin que partout où ils arrivaient les voyageurs obtinssent un logement et les soins nécessaires [5] ».

XV. Impressions de voyage. — Julien, se souvenant des lauriers conquis sur le Rhin, voulut en moissonner d'autres sur l'Euphrate, se flattant de traiter les Perses comme il avait eu raison des Germains, en les surprenant par la même stratégie offensive. Maxime d'Éphèse savait par la confidence des oracles que l'âme d'Alexandre s'était réincarnée dans Julien, il fallait donc renouveler les mêmes exploits ou bien en remporter de plus éclatants encore dont l'honneur remonterait aux dieux. Ceux-ci ne pouvaient qu'être favorables à un adorateur si dévot et si Mithra était mis dans le cas de choisir entre Sapor et Julien, le choix ne pouvait être douteux. Dès le printemps de l'année 362, l'empereur avait son dessein arrêté; bientôt il quitta Constantinople et, par le chemin du Bosphore, se dirigea vers Antioche. Successivement il passa à Chalcédoine, Libyssa, Nicomédie, Ancyre, fit un détour pour aller adorer Cybèle à Pessinonte où son séjour fut marqué par un incident. Deux jeunes chrétiens vinrent, l'un, insulter publiquement la grande déesse, et l'autre briser son autel. Cité en justice, le sacrilège y parut « comme un triomphateur; il se moqua de la pourpre de l'empereur et de ses discours charlatanesques et ridicules, puis il sortit en s'exprimant aussi librement qu'on le ferait en revenant d'un plantureux festin [6] ».

De Pessinonte revenu à Ancyre, Julien traversa les hauts plateaux de la Cappadoce, recueillant le long de la route plus de déceptions que d'encouragements. « Partout, autour des autels des dieux, il cherchait la ferveur qui l'animait lui-même, et déjà, au milieu des foules qui l'acclamaient, il commençait à sentir que son enthousiasme faisait de lui un isolé. Son exaltation l'emportait dans des élans où il n'était pas suivi. C'est à la propagande de l'Église que, dès ces temps-là, la Cappadoce réservait l'ardeur et l'éloquence de ses enfants. Cependant l'empereur connaît du côté de Tyane, où il arrivera bientôt, un philosophe païen du nom d'Aristoxène. Il profite de son voyage pour engager ce lettré à venir lui demander audience : « Viens « donc nous retrouver à Tyane, par Zeus, dieu de l'ami-

[1] Julien, *Lettres*, p. 75. — [2] S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, iv. — [3] J. Bidez, *Évolution*, p. 432. — [4] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXV, c. iv, n. 20; cf. J. Bidez, *La vie de Julien*, in-12. Paris, 1930, p. 265-266. — [5] J. Bidez, *La vie de Julien l'Apostat*, in-12, Paris, 1930, p. 271. — [6] S. Grégoire de Nazianze, *Oratio*, v.

« tié! Montre-nous chez les Cappadociens un pur Hellène. « Jusqu'ici je ne vois que des gens qui refusent de sacri- « fier, ou bien un petit nombre qui voudrait le faire, « mais qui ne sait comment s'y prendre [1]. »

Les sacrifices! Voici bien la suprême maladresse de Julien d'avoir voulu restaurer ces rites qu'une déshabitude de quelques années avait suffi à discréditer pour toujours. Dès son arrivée à Antioche, l'empereur se mit à sacrifier chaque matin « sous les arbres, dans les jardins de son palais ». Cependant, Antioche lui ménageait une déception plus amère que toutes celles qu'il avait connues jusqu'à ce moment.

Cette ville païenne ne le comprit pas, ne l'aima pas, ne le suivit pas; bien plus, elle se moqua de son zèle maniaque et de sa laideur hirsute (voir *Dictionn.*, t. II, col. 483; t. VIII, col. 375-380). Julien ne négligea rien pour changer ces dispositions, il accorda une remise d'impôts arriérés et diminua d'un cinquième le montant des taxes; puis il réforma la curie; rien de tout cela ne lui fut compté, on lui en voulut. La vie chère lui fut imputée à raison de ces sacrifices qui paraissaient devoir amener à bref délai la disparition des bovins. Avec les taureaux alternaient des hécatombes d'oiseaux blancs amenés de partout. Il en résultait des goinfreries dégoûtantes de viandes sacrées et des beuveries d'où les communiants repus sortaient ivres-morts. Les tables étaient dressées pour l'armée que Julien emmenait vers la frontière de Perse et les convives ne se faisaient pas faute de tout manger, aussi la population s'indignait : « Tout abonde, disait-elle, et tout est hors de prix. »

Julien, qui avait menacé le cheptel de l'empire, se mit à dévaster ses greniers; il fit venir de Chalcis et d'Hiérapolis 300 000 boisseaux de blé, puis s'adressa à l'Égypte et livra le tout à vil prix. Les accapareurs firent une excellente affaire : la disette persista et, en persistant, s'aggrava et la situation s'envenima. Mais Julien n'était pas au bout de ses peines. Il allait souvent prier Hermès, Pan, Déméter, Mars, Calliope, Apollon et surtout Jupiter dans leurs temples, et là même, il ne trouvait que des sujets d'inquiétude et d'irritation; ou bien le public était rare, ou bien il accueillait l'empereur par des applaudissements déplacés; il en souffrait.

Qu'était-ce pourtant en comparaison de ce que lui réservait le temple d'Apollon à Daphni (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2371, note 3; col. 2374-2375, 2389)? Constance avait fait fermer l'édifice et, en peu de temps, on y avait enlevé tant de colonnes que le péristyle menaçait de choir. Le comte d'Orient, Julien, oncle de l'empereur, avait prescrit hâtivement quelques réparations. Quelques semaines après son installation à Antioche, l'empereur se rendit à Daphni, à l'occasion de la fête annuelle du dieu. « Il rêvait de sacrifices, de libations, d'encens, de chœurs d'éphèbes rangés autour de l'enceinte sacrée, l'âme parée de sentiments pieux, le corps vêtu de belles robes blanches. Entré dans le temple, l'empereur n'y trouva ni encens, ni gâteau, ni victime. Il demanda ce que la ville comptait offrir à Apollon. Le sénat municipal, fort riche, mais en majorité chrétien, n'avait rien préparé. Si un pauvre prêtre n'avait pas apporté une oie de sa basse-cour, les autels n'auraient même pas fumé. Outré, le souverain pontife du paganisme adressa aux curiales de vertes remontrances. Autant en emportait le vent. Les visiteurs de la ville d'eaux n'avaient plus d'intérêt que pour les divertissements de fêtes licencieuses [2]. »

Julien était trop dévot pour que sa déconvenue se changeât en découragement; puisque les hommes lui manquaient, il s'adresserait aux dieux et à l'aide du théurge néo-platonicien, Eusèbe, il tenta les rites auxquels rien ne doit résister. Ce fut en vain. Eusèbe s'avisa alors très adroitement que les dieux étaient muets par l'effet d'un maléfice, et, en effet, le propre frère de l'empereur, le césar Gallus, avait fait bâtir une chapelle au martyr saint Babylas dont les restes se trouvaient à quelques pas du temple. Alors des ordres furent donnés et le corps du martyr fut exhumé pour être emporté au cimetière d'Antioche. Cette nouvelle se répandit dans la ville et les chrétiens coururent à Daphni, impuissants à s'opposer à ce qui s'accomplissait sous leurs yeux, mais non à manifester leur horreur. Quand ils virent le sarcophage du martyr hissé sur un chariot et celui-ci qui s'ébranlait dans la direction de la ville, tous chantèrent ce verset du psaume : « Honte aux adorateurs des statues [3]. »

Quelques jours plus tard, sans qu'on ait pu établir avec certitude les responsabilités, le temple de Daphni prend feu, en pleine nuit et tout secours est inutile, impossible, les idoles trébuchent, fondent ou éclatent dans le brasier; le désastre est tel que Julien quittera Antioche découragé, écœuré, renonçant à relever ces pans de murs calcinés. Il va s'en prendre à ses adversaires, les chrétiens, fera fermer la grande église, souiller les vases sacrés; voilà sa revanche [4]. Il en a une autre : dès le début de l'année 363, il conseillera, permettra, financera la restauration du temple de Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 387-390). Nouveau mécompte qu'on expliqua par des tremblements de terre, des raz-de-marée; il fallut y renoncer [5].

Ces six mois de séjour à Antioche n'avaient apporté que des échecs, des déceptions cuisantes, Julien se claquemura dans son palais pour fuir cette foule impertinente qui le tournait en dérision, l'affublait de surnoms fâcheux : le bouc, le cyclope, le victimaire. Il était laid et malpropre; on le lui disait en prose et en vers; le moyen de se fâcher? Il prit le parti d'en rire, mais son rire est fêlé, Il rappelle aux gens d'Antioche ce qu'il a voulu faire pour eux et leur ingratitude. Les temps sont passés où les Gaulois rendaient justice à sa bonne volonté; il voit qu'ici il ne lui reste qu'un seul parti à prendre : s'en aller, et il y songe déjà.

XVI. Persécutions (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 368-372). — Rufin [6] et Théodoret [7] assurent que Julien exclut tous les fidèles des charges civiles et militaires, mais il reste douteux qu'il ait publié là-dessus une loi expresse; peut-être se contenta-t-il de préférer les païens pour tous les emplois. En ce qui concerne l'enseignement, on a vu la mesure de son libéralisme [8]. Ce faisant, il était sur le chemin fatal de la violence, encore qu'il se flattât d'éviter cette faute car « il enviait, dit Théodoret, aux athlètes de la vérité le nom de martyrs qu'on leur avait si imprudemment laissé prendre [9] » et il se flattait de ne pas tomber dans une pareille faute. « Par les dieux, écrivait-il, à Artabius, je ne veux pas qu'on mette à mort aucun des « Galiléens » ni qu'on les maltraite injustement, ni qu'on leur fasse le moindre outrage; je veux seulement qu'on leur préfère en tout les hommes saints et dévoués aux dieux. » Et à Ecébole : « J'ai ordonné, dans mon humanité et ma clémence, qu'on n'exerçât aucune violence contre les « Galiléens », qu'on ne les traînât point de force dans les temples et qu'on ne les contraignît d'aucune manière à agir contre leur persuasion. C'est par les dis-

[1] Julien, *Lettres*, p. 85; J. Bidez, *La vie de Julien*, p. 276. — [2] J. Bidez, *La vie de Julien l'Apostat*, p. 287. — [3] Philostorge, *Kirchengesch.*, édit. J. Bidez, 1913, p. 92; Socrate, *Hist. eccl.*, l. III, c. XVIII, 3-4; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. XIX, p. 17 sq.; Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. X, n. 3. — [4] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXII, c. XIII, n. 2; Philostorge, *op. cit.*, p. 82, 94, 96-98. — [5] Ammien Marcellin, l. XXIII, 1; Philostorge, *op. cit.*, p. 95, 99, 235. — [6] Rufin, *Hist. eccl.*, l. X, c. XXXII. — [7] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. VI. — [8] Voir ci-dessus, § XI. — [9] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. XV.

cours, les exhortations, par la compassion, non par les supplices ni par les mauvais traitements, qu'il faut ramener les hommes égarés. »

Protestations vides, que les faits démentent. Julien saisissait toutes les occasions qui s'offraient à lui, peut-être même s'employait-il à les faire naître, afin de nuire aux chrétiens et d'exercer ses rigueurs sur eux. Au lieu de prendre sur le trésor public de quoi rétablir ou indemniser le culte païen, ainsi qu'avait fait Constantin, Julien voulut que la reconstruction ou la réparation des temples démolis se fît aux frais des spoliateurs, de leurs familles ou de leurs héritiers [1]. De là des enquêtes vexatoires, des poursuites iniques et des représailles terribles [2]. A Héliopolis, dans le Liban, le diacre Cyrille avait renversé les idoles, il fut massacré par les furieux qui l'éventrèrent et arrachèrent son foie qu'ils mangèrent [3]. Dans cette même ville, ainsi qu'à Ascalon et à Gaza, des vierges furent livrées aux pires cruautés et à d'ignobles outrages [4]. A Doristole, en Thrace, Émilien fut jeté sur le bûcher par ordre du préfet [5]. Le supplice infligé à Marc d'Aréthuse fut horrible. La populace se jeta sur lui, le frappa, le traîna, le blessa et ensuite enduisit ses plaies de miel et l'exposa dans un filet aux piqûres des mouches [6]. A Gaza, trois frères furent mis à mort par des femmes [7] et Georges d'Alexandrie périt de la façon la plus cruelle.

Certains comme Libanius, redoutèrent des vengeances. « Prends garde, écrivait-il à Belaeus, préfet de Phénicie, que tes mesures ne fassent parmi nous beaucoup de martyrs à la façon de Marc d'Aréthuse, qui a souffert tant de tortures et qui est maintenant honoré comme un demi-dieu... Délivre Orion, plutôt que d'en faire un saint. Il déclare n'avoir rien dérobé aux dieux; et quand il l'aurait fait, maintenant qu'il n'a rien, crois-tu trouver une mine d'or dans sa peau? Par Jupiter, épargne-le, ou, s'il doit être puni, que ce soit sans supplice. »

Julien blâma toutes ces violences; il n'en fut pas ému. Il pardonna aux Alexandrins le meurtre hideux de l'évêque Georges; il laissa impunies les cruautés faites à Gaza; le seul châtiment prononcé atteignit le gouverneur qui avait emprisonné quelques-uns des meurtriers. Un gouvernement se rend complice des attentats qu'il ne réprime pas et il ne manque pas de chrétiens qui s'estimèrent dans le cas de légitime défense à l'égard d'un prince qui permettait qu'on les molestât de toutes façons. La violence appelle la violence.

Quant au succès de la réaction païenne que devenait-il? Selon Rufin [8], une notable partie du peuple, selon saint Grégoire de Nazianze [9], la plus grande partie de l'armée revint au culte des dieux. Saint Astère d'Amasée déplore les défections sans nombre que l'appât d'un peu d'or occasionnait dans l'Église du Christ [10]. Tout ceci était assurément regrettable, mais était-ce un profit sérieux pour le paganisme? « Sois zélé envers les dieux, écrivait Libanius au gouverneur Alexandre [11], et accrois autant que tu le pourras le nombre de leurs adorateurs, mais ne t'étonne pas s'il s'en trouve qui, après leur avoir sacrifié, regrettent ce qu'ils viennent de faire; en public, ils t'obéissent, mais de retour chez eux, leurs femmes, les larmes, la nuit les conseillent autrement. »

Julien lui-même ne s'abusait pas sur la valeur des conversions. A son passage à Beroé, en Syrie, « tous, dit-il à Libanius, louèrent mon discours, mais peu y souscrivirent ». A Batné, les apparences semblaient meilleures, mais c'était moins les dieux que le voyageur impérial qu'on cherchait à se rendre favorable. Julien ramena au polythéisme ceux que des vues intéressées en avaient détachés; il enleva au christianisme des sectateurs qui ne l'étaient que de nom, il n'en détacha guère des partisans convaincus. Tout ce qui avait été factice dans l'œuvre de Constantin et de Constance succombait au premier effort, mais ce n'était guère un déchet pour l'Église chrétienne.

XVII. La responsabilité de Julien. — Entre le 3 novembre 361 et le 17 juin 363, un peu moins de vingt mois, se place la tentative de résurrection du paganisme d'État, et on a pu se demander si un plus long règne eût valu le succès à ce qui aboutit à un échec piteux? Il se peut que Julien maître de l'empire pendant un quart de siècle ou un demi-siècle — il mourut âgé de 32 ans à peine — eût pris des mesures mieux concertées, plus efficaces, qui eussent provoqué de nouvelles apostasies; il eût édicté des mesures de rigueur qui eussent affermi ce qu'il n'eut pas le temps d'établir; ce sont là des conjectures, ce qui est certain c'est que Julien eût heurté de front une force nouvelle, jeune, récemment exaltée par une grande victoire, douée d'une puissante organisation contre laquelle un apostat, renforcé d'autres apostats et de païens fanatisés ne semblait pas pouvoir soutenir une lutte victorieuse.

A la première faute de rétablir les sacrifices sanglants qui dégoûtaient et que l'interruption d'un demi-siècle avait rendus inacceptables, Julien ajouta cette deuxième faute de risquer la partie en Orient où le paganisme tombait en ruine, tandis qu'en Occident il était encore plein de vigueur et en possession d'une maîtrise à peine contestée. Lancé à la poursuite de son rêve, Julien conspire pour restaurer le paganisme, tandis qu'en Occident c'est l'ancien culte qui l'aurait soutenu. Ce qui, ici, lui eût été une force, là-bas lui était un obstacle.

Beugnot a eu raison de dire que Julien, au lieu de prendre son point d'appui en Orient, chez les rhéteurs et les philosophes, aurait dû le prendre en Occident où l'intérêt de l'aristocratie et les préjugés de la multitude lui offraient un rempart bien plus sûr. Mais Julien, par sa naissance, son éducation, son tempérament, était tout grec et ses soldats l'appelaient avec raison *Græculus*, *Asianus;* il avait embrassé le paganisme sous sa forme hellénique et néo-platonicienne; pour le concevoir sous une autre forme, pour le défendre par d'autres moyens, il lui eût fallu se contrefaire et l'échec eût été plus humiliant encore [12].

On voudrait savoir si, dès le principe, Julien s'est représenté la difficulté et les hasards de l'aventure dans laquelle il s'engageait. A-t-il eu une vue claire de l'entreprise, des difficultés qu'elle pouvait lui mettre sur les bras ou bien est-il parti en aveugle, comptant sur le succès final pour l'absoudre des risques courus et des dangers inévitables? A l'observer on pourrait être tenté de croire que Julien avait escompté un succès facile, dédaigné une organisation prévoyante, ce qui l'amena visiblement à adopter des moyens de plus en plus agressifs et violents dont il n'avait pas envisagé la nécessité.

« Dans plusieurs de ses lettres, le ranimateur de l'hellénisme s'exprime comme s'il était déçu. De son premier programme, celui d'une tolérance généralisée,

[1] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. v. — [2] Grégoire de Nazianze, *Orat.*, l. IV, c. lxxxvi. — [3] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. vii. — [4] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. x. — [5] Id., *ibid.* — [6] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. x; Théodoret, *op. cit.*, l. III, c. vii. — [7] Sozomène, *op. cit.*, l. V, c. ix. — [8] Rufin, *Hist. eccl.*, l. X, c. xxxii. — [9] Grégoire de Nazianze, *Orat.*, l. IV, c. xi, lxiv, lxv. — [10] Astère, *Sermo de avaritia.* — [11] Libanius, *Epist.*, mlvii. — [12] A. Beugnot, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident*, in-8°, t. i, Paris, 1835, p. 215 sq.; E. Chastel, *Hist. de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient*, in-8°, Paris, 1850, p. 152.

il avait attendu des effets qui ne se sont pas réalisés. La situation réelle l'amène à revenir sur ce qu'il avait projeté. Il ne maintient plus la liberté religieuse sans réserve. Il y met une condition : c'est que l'ordre sera respecté [1]. On sait ce que pareilles déclarations peuvent impliquer de menaces. Si l'expérience a ainsi forcé Julien à modifier son attitude vis-à-vis des chrétiens, ne devient-il pas vraisemblable que l'autocrate s'inspire également des circonstances quand il assume un rôle nouveau dans la direction de son propre clergé ?

« Bref, il serait difficile de contester qu'il y a, dans toutes les doléances de l'empereur, comme l'aveu d'une désillusion [2]. Julien n'a pas l'assurance d'un calculateur qui a tout prévu et qui ne fait que réaliser, un par un, sans hésitation ni surprise, les divers articles d'un programme arrêté à l'avance, ou bien — si l'on préfère que ces conclusions soient présentées sous la forme que Julien leur aurait donnée lui-même — le ciel n'avait pas révélé d'un seul coup à son représentant sur la terre les nombreux obstacles qui l'attendaient sur sa route. Assurément, il serait dangereux d'affirmer que le successeur de Constance, avant le revirement de sa politique, n'avait songé à aucun des changements qu'il essaya d'introduire dans l'organisation du culte et du clergé païens ; il est même probable qu'il fut, dès le principe, assez soucieux des responsabilités qu'allait lui imposer son pontificat. Mais le fait qu'il importe de signaler, c'est que, après six mois de règne, il modifia son attitude avec une précipitation qui ne convient guère au développement méthodique d'une politique conséquente, et que, de plus, ses propres déclarations semblent attribuer une grande part à l'imprévu dans les causes qui déterminèrent sa réforme du paganisme.

« Pour s'expliquer tous les détails de cette réforme, il faut se rappeler encore, croyons-nous, l'influence grandissante qu'eut sur l'empereur un entourage de théurges et d'illuminés, et aussi la pratique de plus en plus absorbante d'un mysticisme exalté. » Cependant, il faut se garder d'exagérer la gravité des interventions de Maxime ou de Priscus qui avaient leur mot à dire, mais qui ne participaient guère à la pratique des affaires publiques.

« Julien aimait à s'entourer de conseils et de lumières, mais il avait de l'initiative et de l'élan. En réformant l'ancienne religion de l'empire, il se préoccupa de fournir aux païens les moyens d'action qu'il voyait si bien utilisés par l'Église. Or l'Apostat était mieux au courant que ses amis des pratiques de ses anciens coreligionnaires et, pour songer à rivaliser avec les évêques dans la direction du clergé et dans l'organisation des œuvres de bienfaisance, il n'avait besoin de personne.

« Ainsi donc, en partie d'après les leçons que lui donnait l'expérience, en partie d'après les résultats de ses méditations et d'après les conseils qu'il recevait, Julien semble avoir suivi plusieurs programmes l'un après l'autre. Il crut d'abord pouvoir se contenter — pour faire reverdir le vieux tronc de l'hellénisme — d'arrêter la main de ceux qui prétendaient l'abattre comme du bois mort. Il fut bientôt détrompé. Déjà la ramure manquait de sève et il fallut recourir à des artifices pour lui rendre sa vertu perdue. Efforts impuissants ! Malgré tous les soins, le paganisme s'obstina à dépérir, parce que, à côté de lui, une jeune frondaison, confiante dans sa vigueur, attirait à elle toutes les forces de l'air et de la lumière.

« La destinée de Julien nous offre ainsi un exemple frappant d'un chef doué d'intelligence et de zèle et cependant incapable, faute de venir à son heure, de soumettre ceux qu'il conduit à l'influence de sa pensée et de sa volonté. Mieux que personne de son temps, il comprit ce que représentaient les traditions de l'hellénisme. Il était plein de l'esprit de ses dieux, et c'était bien encore un reste des anciennes ferveurs qui l'exaltait, dans le silence des nuits où, s'élevant au-dessus du souci des affaires, il laissait ses rêveries mystiques se reporter vers le monde des idées. Mais ses enthousiasmes devaient finir par se perdre au service d'une cause vaincue. Déjà l'instrument que son siècle lui offrait n'était plus, dans ses mains, qu'un corps peu capable de vibrer. Pour essayer de ranimer un clergé inerte, l'Apostat fut réduit à le supplier d'imiter des institutions bien différentes de celles de sa chère Hellade. Ses acolytes eurent beau rouvrir les sanctuaires, redresser et redorer les statues, restituer aux prêtres l'ancien appareil de leur dignité, puis promener des reconstitutions d'antiques cortèges, faire parler les oracles dans le bruissement des forêts et le murmure des fontaines, rendre leur puissance aux rayons d'Hélios et des astres, et toute sa magie à la nature ; ils eurent beau monter en chaire et prêcher la philanthropie en invoquant Homère, Hésiode et Platon ; trop souvent, lorsque le pontife, organisateur de cette manifestation brillante et pompeuse se détournait de ses autels pour observer l'effet qu'il avait produit, il dut être stupéfait de rencontrer le regard narquois d'un public indifférent, ou l'aspect désolant de temples vides [3]. »

XVIII. Depuis Julien jusqu'à Gratien. — La mort tragique de Julien prit aux yeux des croyants la signification d'un arrêt divin. Ce n'était pas seulement le bon sens qui condamnait une tentative malencontreuse et coupable, c'était Dieu lui-même qui châtiait l'ennemi de son Fils et le persécuteur de son Église. Les païens furent atterrés, les plus intelligents parmi eux comprirent que la partie était définitivement perdue. Le préfet Salluste, à qui on offrait la pourpre, refusa et conseilla de choisir un officier chrétien ; son geste, à lui seul, montrerait combien était fragile la restauration du paganisme et ce qu'en pensaient ceux-là même qui s'y donnaient — en apparence — cœur et âme. Procope, parent de Julien, se conduit également de façon à montrer le fond de sa pensée intime. L'empereur mourant lui avait remis la chlamyde impériale ; il la livra à Jovien dont le christianisme avéré annonçait un revirement politique immédiat. Le peuple mit moins de façons encore à manifester son opinion. A la nouvelle de la mort de Julien, Antioche fut en fête ; les églises, les *martyria*, les théâtres retentirent d'acclamations si bruyantes, si indécentes que certains en vinrent à se demander si Julien n'était pas la victime d'ennemis qui le haïssaient à ce point [4] et qui d'ailleurs ne s'en défendaient pas [5]. Saint Grégoire de Nazianze fut d'une amertume qui, même sur les lèvres d'un docteur et d'un saint, ne laisse pas de surprendre et, après avoir déversé les invectives, il ajoutait de façon inattendue : « Montrons à nos adversaires combien sont différentes les inspirations qu'ils reçoivent de leurs idoles et celles que nous recevons de Jésus-Christ [6]. » On ne s'en tint pas aux menaces, on eut recours à la violence : autels abattus, temples fermés ou détruits, prêtres emprisonnés, rhéteurs et philosophes pourchassés.

Le nouvel empereur, Jovien, sut se montrer calme et bon. Julien fut, selon son désir, enterré à Tarse avec honneur. Libanius, Priscus, Maxime d'Éphèse n'eurent

[1] L'épître aux Bostréniens (*Lettres*, n. cxiv) est caractéristique à cet égard. — [2] Julien, *Lettres*, édit. Bidez, 1924, p. 85, 144. — [3] J. Bidez, *La vie de Julien l'Apostat*, p. 310-314. — [4] Libanius, *Orat. in Julianum*, dans *Opera*, éd. Reiske, t. II, p. 324. — [5] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VI, c. II. — [6] S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, l. IV, c. cxxiv.

guère à se plaindre et les violences s'apaisèrent. Cette fois on annonçait une pleine et véritable liberté de conscience et l'édit promulgué, l'orateur qui vint à la rencontre de l'empereur, à la tête d'une députation sénatoriale, l'en remerciait avec effusion [1] : « Seul, ô prince, disait Thémistius, tu as su reconnaître qu'il est des choses qui échappent à toute contrainte et sont supérieures à tout commandement ; je veux dire la vertu et surtout la piété... Maître en tout le reste, tu as laissé ce qui concerne la religion au jugement de chacun. Tu as, en cela, imité Dieu, qui, ayant mis dans le cœur de tous les hommes un penchant naturel à l'adorer, leur a laissé à chacun le choix de leur culte. Leur ôter cette liberté, c'est s'élever contre Dieu lui-même. Aussi les lois de Chéops et de Cambyse leur ont-elles à peine survécu, tandis que la tienne est inoubliable comme celle de Dieu d'où elle procède... Ni les confiscations, ni les croix, ni les flammes ne peuvent abolir cette loi divine : on peut tuer le corps, on peut arracher à la langue des professions menteuses, mais l'âme et la pensée conservent leur liberté... Il faut aux hommes des luttes pour animer leur zèle et leurs efforts ; il est bon pour cela qu'ils arrivent à la piété, les uns par une voie, les autres par une autre. De même que dans ton armée et dans ton empire, tous, quoique soumis au même commandement, n'occupent point le même grade, et ne remplissent point les mêmes fonctions, le maître de l'univers se complaît aussi dans cette variété d'opinions qui fait que les uns professent le culte syrien, les autres le culte égyptien ou le culte grec, et que les premiers eux-mêmes se partagent en deux camps [catholiques et ariens]. C'est ce que tu as reconnu, ô prince ! et ta loi de tolérance n'est pas moins précieuse pour l'empire que ne l'a été ton traité avec les Perses ; car si ce dernier met fin à nos guerres extérieures, la première éteindra nos discordes intestines. »

Jovien s'empressa d'abolir les édits qui retiraient aux chrétiens le droit d'enseigner les belles-lettres ; il fit relever les églises qu'on s'était hâté de détruire et adressa aux gouverneurs de provinces une circulaire proclamant le rétablissement légal du christianisme. Prêtres et clercs, vierges et veuves rentraient dans les prérogatives que Julien leur avait ravies ; toutefois, en raison de la disette, leurs prestations sur l'aumône et sur les largesses impériales étaient réduites d'un tiers.

On revenait à la politique de Constantin ; l'empereur faisait choix de magistrats chrétiens préférablement aux païens ; la croix et le *chrismon* reparaissaient sur les monnaies impériales ; il semblait qu'on avait traversé un rapide cauchemar, mais le règne réparateur de Jovien allait être brusquement écourté, après huit mois seulement. De nouveau on s'adressa à Salluste qui refusa l'empire pour lui et pour son fils et dirigea les suffrages vers un officier dont l'attachement à la foi chrétienne était connu de tous. Il se nommait Valentinien et, après trente jours, il s'adjoignit un collègue également chrétien, son frère Valens (364).

Le règne si court de Jovien avait suffi à dissiper le « petit nuage », ainsi que saint Athanase qualifiait la réaction de Julien [2] ; la nouvelle loi de tolérance n'a pas trouvé place dans le *Code*, mais on sait qu'elle fut promulguée avec ce résultat que le retour de la liberté procura au christianisme un double avantage : elle ramena au sein de l'Église ceux qui n'en étaient sortis que par crainte, et elle laissa au paganisme ceux qui ne s'en étaient détachés que par hypocrisie [3].

La situation de l'empire aux frontières était trop inquiétante pour permettre de s'offrir à l'intérieur le luxe d'une persécution. La crainte des Perses et des Goths devenait pour les empereurs le commencement de la sagesse. Valentinien publia dès le début de son règne une loi de tolérance générale citée dans un édit subséquent de Valentinien, Valens et Gratien [4]. L'empereur permit l'exercice de tous les cultes, protégea les païens, les juifs et les divers partis chrétiens contre toute proscription arbitraire. Il maintint plusieurs païens dans leurs emplois, laissa à Prætextatus le proconsulat d'Achaïe, auquel il avait été nommé sous Julien [5], conserva ses bonnes grâces au rhéteur Himérius, donna à Salluste la préfecture de l'Orient [6]. Il laissa de même aux prêtres païens les privilèges qu'ils tenaient des anciens usages [7] et défendit de les inquiéter en aucune façon. En outre, un édit du 29 mai 371 accorda à ceux qui se seraient honorablement acquittés de leurs fonctions, la dignité de comte, avec l'exemption de toute contrainte corporelle et de toute charge curiale [8]. Ammien Marcellin écrit avec raison que Valentinien « fut remarquable par la modération de son gouvernement, qu'il demeura neutre entre les diverses professions religieuses, qu'il n'inquiéta personne pour ses opinions, ne contraignit personne à adorer tel dieu, à exercer tel culte plutôt que tel autre, et laissa enfin toutes choses dans l'état où il les avait trouvées [9] ». Valens adoptait la politique suivie par son frère et Théodoret dit à ce sujet qu'« il accorda, pendant son séjour à Antioche, la plus grande liberté aux juifs, aux gentils et à tous ceux qui, se disant chrétiens, professaient des sentiments contraires à l'Évangile (les ariens). Les esclaves des superstitions païennes célébraient en paix leurs mystères ; les erreurs des démons, abolies sous Jovien, mais tolérées par le nouvel empereur, recommençaient à fleurir ; les orgies de Bacchus et de Cérès n'étaient plus célébrées dans le secret, comme elles l'eussent été sous un prince pieux, mais étalaient publiquement et en plein forum leurs indécents spectacles... Tant que régna ce prince, on vit l'encens fumer sur les autels, les païens offrir aux dieux leurs libations et leurs sacrifices et célébrer dans le forum leurs repas sacrés ; les initiés aux mystères de Bacchus couraient çà et là revêtus de leurs peaux de bêtes sauvages [10]. » Et il ne manquait pas de chrétiens, même des évêques, pour penser et parler comme Théodoret ; voici par exemple saint Épiphane, qui écrit en la XIe année du règne de Valentinien et Valens [11], qui parle des mystères d'Éleusis, des fêtes païennes qui sont célébrées en Grèce et en Égypte, publiquement et sans nul obstacle.

Cette intolérance semble un peu parfois une littérature de commande, surtout quand on lit la correspondance cordiale, presque affectueuse, que l'évêque de Césarée, Basile, entretient avec le rhéteur Libanius [12] et avec Thémistius [13], et celle de Grégoire de Nazianze avec Sophronius [14].

Cependant l'égalité entre les deux cultes n'était pas rétablie complètement. Julien avait fait restituer aux temples tous les terrains qui en dépendaient et que ses deux prédécesseurs avaient donnés ou vendus. Dès la première année de leur règne (364), Valentinien et Valens les leur retirèrent pour les adjuger au fisc [15]. Une

[1] Themistius, *Orat. V, consularis ad Jovianum.* — [2] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. XIV : *nubecula enim est, quæ cito præteribit.* — [3] Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, in-8°, t. III, Paris, 1757, p. 423. — [4] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVI, lex 9 : *Unicuique quod animo imbiberit colendi libera facultas tributa est.* — [5] Zosime, *Hist.*, l. IV, c. III. — [6] Ammien Marcellin, *Hist.*, c. XXVI, n. 5. — [7] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, lex 60 (12 sept. 364); cf. Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 235, les privilèges laissés aux prêtres. — [8] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, lex 75. — [9] Ammien Marcellin, *op. cit.*, c. XXX, n. 9. — [10] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXIV ; l. V, c. XXI. — [11] S. Épiphane, *Adv. hæres.*, l. I, c. II ; l. III, c. X-XII. — [12] S. Basile, *Epist.*, CCCXXXVI-CCCLIX. — [13] S. Basile, *Epist.*, c. XCII. — [14] S. Grégoire, *Epist.*, XXXVII. — [15] *Code Théodosien*, l. X, tit. I, lex 8 (4 févr.).

autre mesure prise vers le même temps consista à faire restituer par les prêtres et les philosophes les sommes qu'ils avaient reçues au profit du culte païen. L'accusation de magie (voir ce mot) devint un prétexte facile pour recourir à des procédés violents. Valentinien étant tombé malade crut y voir l'effet des enchantements et rendit des édits sévères datés du 9 septembre 364 et du 12 décembre 365 [1]. Prætextatus, alors proconsul d'Achaïe, eut grand mal à obtenir que les prohibitions n'atteignissent pas les sacrifices d'Éleusis encore très populaires à cette époque [2]. Il demanda grâce pour ces cérémonies « bienfaisantes et salutaires », alléguant que « leur abolition rendrait aux Grecs la vie insupportable en leur enlevant ce qui l'embellissait à leurs yeux ». On le lui accorda, mais cette exception faite, Valentinien continua à sévir contre les arts magiques et les sacrifices avec un redoublement de rigueur.

La limite entre la magie et la divination légale n'était pas facile à connaître et, en poursuivant l'une, on ne se privait pas d'atteindre l'autre. C'est là peut-être ce qui a fait affirmer par Libanius que Valentinien et Valens, sur la fin de leur règne, tout en permettant le feu, l'encens et les libations sur les autels et à l'entrée des temples, défendirent l'immolation des victimes. Si cette interdiction fut portée, elle ne fut pas rigoureusement observée en Orient ni en Occident, car à la suite de tremblements de terre qui dévastèrent la Grèce, on célébra à Athènes des sacrifices en l'honneur de Minerve; et saint Astère d'Amasée parle des victimes que, de son temps, on offrait encore publiquement à Hercule, à Cérès, à Proserpine, à Esculape, dont les temples, dit-il, étaient encore debout dans le monde entier πανταχοῦ τῆς οἰκουμένης.

A Rome on se plaignait assez haut et le Sénat envoya Prætextatus exposer à Valentinien ses doléances, car plusieurs de ses membres avaient été mis à la torture en conséquence des édits impériaux. Valentinien consentit à atténuer dans une certaine mesure l'effet des prohibitions et, le 23 mai 371, publia une loi dans laquelle il disait : « Je ne range nullement l'haruspicine parmi les maléfices interdits; je ne considère comme délictueux ni cet art, ni aucune observance religieuse établie par nos ancêtres. Les lois édictées par moi au commencement de mon règne en sont la preuve; elles accordent à chacun la liberté de suivre tel culte qu'il voudra. Je ne condamne donc pas l'haruspicine; je défends seulement qu'on y mêle des pratiques criminelles [3]. »

Gratien succéda à son père Valentinien Ier en 375 et, trois ans plus tard, en 378, à son oncle Valens. L'empire se trouvait, une fois de plus, entre les mains d'un seul maître, mais pour peu de temps. Assez toutefois pour que le souvenir de Gratien tienne une place importante dans l'histoire de la disparition du paganisme, tellement qu'on a proposé de lui décerner le titre de « premier empereur chrétien ». C'est qu'en effet Gratien fut le premier à mettre d'accord sa conduite politique avec sa foi privée. Lorsqu'au début du règne on lui présenta les insignes du souverain pontificat païen, il les refusa disant qu'« un tel vêtement ne saurait convenir à un chrétien [4] ». On sait l'influence qu'exerça sur le jeune empereur l'évêque de Milan, saint Ambroise, et, dès lors, on voit la religion païenne cessant d'être la religion de l'État. Sans violence ni persécution, Gratien rendit une loi en vertu de laquelle chacun pouvait suivre la religion de son choix, à l'exception de trois sectes hérétiques.

XIX. L'Acte de Gratien en 382. — Sous ce règne, trop vite terminé par une tragédie, on sentit la présence d'une main ferme dans les relations du pouvoir avec l'ancien culte national. Il fut impossible d'entretenir aucune illusion et on en eut la preuve lors de l'incident célèbre de l'autel de la Victoire. A l'occasion du voyage de Constance on l'avait enlevé de la curie, puis on l'avait rétabli soit après le départ de Constance, soit sous le règne de Julien. Le nouvel empereur ordonna son enlèvement, ne pouvant tolérer qu'au début de chaque séance du Sénat l'encens brûlât devant une divinité païenne. Cette affaire de l'autel de la Victoire a été faite maintes fois [5], nous devons ici faire connaître avec quelques détails un acte de Gratien, qui se relie logiquement à celui-ci; il appartient vraisemblablement à la même année 382 et eut une portée décisive dans la lutte des deux religions.

Jusqu'à cette date aucune mesure légale et générale n'avait été prise contre les biens des temples. Le paganisme possédait une fortune territoriale, immobilière et artistique immense que nous n'avons aucun moyen d'évaluer. Outre les domaines cédés par l'État, les dons particuliers avaient constitué à chaque temple des dotations importantes auxquelles s'ajoutaient le traitement annuel attaché à certaines dignités sacerdotales. A mesure que la foi religieuse s'affaiblissait on ajoutait aux honneurs et aux profits des sacerdoces [6] et les privilèges exonéraient d'autant des charges publiques ceux qui en étaient revêtus. Constantin et Constance, pour justifier leur titre de souverain pontife, avaient pris certaines mesures bienveillantes. Le premier avait exempté de certaines contributions les sacerdotes et les flamines des municipes africains [7]; Constance avait maintenu la juridiction du collège des pontifes de Rome sur tout ce qui concernait les sépultures [8] et, pendant son séjour à Rome, on l'avait vu distribuer de bonne grâce les charges sacerdotales [9]. Valentinien ne s'était pas montré moins accessible lorsqu'il déclarait que les sacerdotes des provinces seraient libres de toutes les charges curiales, ne pourraient être mis à la torture et jouiraient des honneurs et des privilèges réservés aux comtes [10]. « Distinctions, exemptions et profits, tout ce qui peut soutenir par l'intérêt, par l'ambition, par la vanité, un culte officiel, d'où la foi s'est retirée, était ainsi réuni autour des sacerdoces et des temples, animant d'une vie factice le fantôme du paganisme [11]. »

Gratien étendit à tous les biens des temples, à tout le patrimoine du culte païen, la mesure prise par Valentinien pour quelques immeubles seulement; il déclara que le clergé païen ne pouvait rester le plus grand propriétaire foncier de l'empire. « Il confisqua les terres destinées à entretenir les sacrifices et les collèges sacerdotaux : les domaines des sanctuaires furent réunis au fisc; les privilèges et les immunités des prêtres et des vestales furent supprimés; tout legs immobilier fait aux temples et aux pontifes fut déclaré caduc, et la chose léguée dut tomber dans le patrimoine du prince. Nous ne possédons plus le texte de cette loi, mais il est facile de la reconstituer à l'aide d'un mémoire de Symmaque, de trois lettres de saint Ambroise et d'un édit d'Honorius qui en donne le résumé [12].

[1] *Ibid.*, IX, xvi, 7, 8; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VI, c. xxxv. — [2] S. Astère d'Amasée, *Serm. in sanct. mart.*, dans Combefis, *Coll. græc.-lat. Patr.*, t. I, p. 193. — [3] *Code Théodosien*, l. IX, tit. xvi, lex 9. — [4] Zosime, *Hist.*, l. IV, c. xxxvi. — [5] G. Boissier, *La fin du paganisme*, t. II, 1891, p. 267-338. — [6] Suétone, *Augustus*, c. xxxi; Tacite, *Annales*, l. IV, c. xvi. — [7] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, lex 21; tit. v, lex 2 (en 335 et en 337). — [8] *Ibid.*, l. IX, tit. xvii, lex 2 (en 340). — [9] Symmaque, *Epist.*, l. X, ep. lxi. — [10] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, lex 75. — [11] P. Allard, *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, in-12, Paris, 1879, p. 77-78. — [12] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, lex 20; Symmaque, *Epist.*, l. X, ep. lxi; S. Ambroise, *Epist.*, xvii, xviii, lvii.

« Ce n'était pas, à tout prendre, une loi de spoliation. Elle ne supprimait pas les sacrifices; elle ne fermait pas les temples que Julien avait rouverts; elle ne les dépouillait point des trésors que les générations successives y avaient entassés. Elle laissait aux pontifes, aux vestales, aux haruspices, le droit de recevoir des legs mobiliers. Elle ne touchait qu'aux immeubles. » Établis dans un but religieux, ceux-ci ne servaient plus à la religion. Les temples ne rachetaient point de captifs, ne distribuaient point d'aliments aux pauvres, n'envoyaient point de secours aux exilés. Dans ces conditions, les biens qu'ils possédaient ne leur appartenaient pas légitimement : les conserver était une usurpation [1]. « Tel est le raisonnement de saint Ambroise; tel avait été, peut-on croire, celui de Gratien. Les paroles qu'on vient de lire auraient pu servir d'exposé des motifs à la loi portée par ce prince. Du reste l'État n'abandonnait pas entièrement le culte païen au dévouement de ses prêtres et à la générosité de ses fidèles; l'*annona templorum*, c'est-à-dire la portion des revenus publics destinée aux dépenses religieuses, n'était pas supprimée [2]; elle continua d'être payée, au moins à Rome, jusqu'à la fin du règne de Théodose.

« Cette loi dut être surtout mal reçue par le clergé païen des petites villes, des villages, par les ministres des petits temples. Beaucoup d'entre eux se virent réduits à vivre de la vente des animaux immolés; et là où les sacrifices n'étaient pas nombreux, où les fidèles manquaient de générosité et de foi, là surtout où les temples manquaient de fidèles, ils furent contraints d'abandonner leurs sinécures, qui ne les nourrissaient plus. Tant qu'il avait eu la jouissance de quelque métairie ou de quelque vigne attachée au temple qu'il desservait, le prêtre de la campagne ou de la banlieue avait bien pu, à défaut d'offrandes envoyées par ses coreligionnaires, aller chercher dans sa basse-cour une oie (non peut-être la plus belle ou la plus grasse) pour l'immoler au dieu, mais quand il eut perdu sa prébende, il n'eut plus qu'à fermer le sanctuaire et à s'en aller. Ce n'était pas, cependant, contre ces petits que la loi de Gratien était surtout dirigée. Elle visait plus haut. Pour en apprécier l'importance et en juger la portée, il faut se rappeler en quelles mains étaient, dans les grandes villes et surtout à Rome, les principaux sacerdoces païens au moment où ce coup fut frappé.

« Quiconque, fermant l'histoire ou les codes, consulterait sur cette époque les renseignements fournis par les seuls documents épigraphiques, se figurerait aisément que rien n'était changé dans le monde, et que le pouvoir politique appartenait encore à des princes professant la religion d'Auguste ou de Dioclétien. Rome, sous Constantin et ses successeurs, a conservé son ancien aspect : son aristocratie semble se presser tout entière autour des autels des dieux. Les inscriptions nous montrent, pendant les règnes de Constantin, de Constance, de Valentinien, de Gratien lui-même, les membres les plus éminents de l'aristocratie romaine consacrant, comme par le passé, des statues et des temples aux dieux de l'empire, des préfets de Rome, des consuls, des gouverneurs de province, revêtus de toutes les dignités augurales et sacerdotales. On vient de voir que Constance n'avait pas refusé d'y nommer lui-même. Toute la noblesse romaine était-elle donc païenne? Non certes : les chrétiens étaient nombreux jusque dans le Sénat; peut-être même y formaient-ils déjà la majorité. Mais les traditions antiques étaient si puissantes, si tenaces, empreintes encore de tant de séduction et de majesté, qu'un grand nombre de ceux-ci, même sous des princes chrétiens, retardaient jusqu'à la mort l'époque de leur baptême, afin de parcourir en paix cette carrière des honneurs sacerdotaux, qui paraissait l'ornement nécessaire des grandes familles de Rome, et l'inévitable accompagnement des carrières politiques. Ces honneurs, on l'a vu, étaient à la fois très brillants et très lucratifs. Ils constituaient dans les maisons illustres comme autant de fiefs religieux, à peu près héréditaires, auxquels il était dur de renoncer. Là était le secret de la force dont jouissait encore le parti païen, dans Rome, à la fin du IVe siècle. « Les païens, dit saint Ambroise, par « l'appât de tels privilèges, prenaient les chrétiens dans « leurs filets; les uns s'y laissaient envelopper presque « sans y penser, les autres cédaient au désir d'éviter le « poids insupportable des charges publiques. »

« En portant la main sur les revenus des temples, Gratien agit en véritable homme d'État. Non seulement il rendit service à la morale en rompant violemment le réseau de capitulations hypocrites, qui tenait les consciences captives, mais encore il commença à dissoudre le parti païen, continuel foyer d'opposition à la nouvelle politique des empereurs. L'édit de 382 fit perdre aux carrières sacerdotales une grande partie de leur prestige. Quand les grands seigneurs de Rome furent privés de ces *bénéfices* auxquels leur naissance les avait jusque-là destinés, ils sentirent peu à peu s'ébranler dans leur cœur la foi au vieux culte; ceux que l'intérêt seul retenait dans le parti païen s'en détachèrent l'un après l'autre, et l'on put prévoir le jour où les vrais dévots et les vieux aristocrates lui demeureraient seuls fidèles. Aussi, voyons-nous, à la fin du IVe siècle, la « question d'argent » devenir, il faut bien l'avouer, la grande préoccupation de la portion de l'aristocratie romaine qui était encore attachée au culte des dieux. Quelques patriciens, plus riches ou plus désintéressés, se placent avec ostentation au-dessus de cette préoccupation mesquine : Tamésius Olympius Agentius, élevant à ses frais un temple de Mithra, se vante « d'avoir fait construire la caverne « sacrée sans le concours du trésor romain. C'est ainsi « que les âmes pieuses préfèrent la disgrâce à la pros- « périté : qui est plus riche que l'homme capable de « partager son héritage avec les habitants du ciel [3]? » Mais la grande majorité des sénateurs païens refusait de s'élever aussi haut; elle n'avait pas de ces fiertés qui, plus communes, eussent honoré l'ancien culte près de périr. Elle demandait sans cesse à l'État de rendre aux temples leurs riches dotations et, comme elle disait humblement, de restituer aux prêtres des dieux « leur modique revenu [4] ». Sans doute une pensée politique se joignait ici aux réclamations de l'intérêt privé, il est aisé de surprendre la trace de l'une et l'autre inspiration dans le célèbre mémoire de Symmaque sur le rétablissement de l'autel de la Victoire : il veut à la fois que le paganisme redevienne le culte national, et que ce culte continue à nourrir ses pontifes. Mais il est facile aussi de reconnaître, dans ces derniers accents de l'éloquence païenne, dans ce suprême gémissement d'une aristocratie vaincue, la profondeur de la blessure reçue par la vieille religion de Rome, le jour où l'État, lui retirant tout à coup son appui, elle se sentit réduite à ses seules forces. Gratien avait trouvé le point sensible; il avait visé juste : cette loi fut un arrêt de mort [5].

XX. Sous le règne de Théodose. — Peu de temps après la mort de Valens (378) l'empereur Gratien, sentant trop pesante pour lui seul la charge de gouverner l'empire tout entier, s'adjoignit un collègue (379) à qui il remit l'Orient avec la Dacie, la Macédoine et la Grèce; c'était à celui-ci qu'il était réservé d'abattre

[1] S. Ambroise, *Epist.*, XVIII. — [2] Beugnot, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 393. — [3] G. Henzen, dans *Bull. dell'Istit. di corrisp. archeol.*, 1868, p. 90 sq. — [4] Symmaque, *Epist.*, l. X, ep. LXI. — [5] P. Allard, *op. cit.*, p. 80-87.

le paganisme. Beaucoup avait été fait, mais beaucoup restait à faire, quoique l'idolâtrie n'eut cessé de perdre du terrain. A la lecture de certains auteurs contemporains on serait tenté de croire que le triomphe est complet : « Réjouis-toi, ô épouse du Christ, dit l'évêque d'Amasée, dans le Pont, les autels des démons ne se partagent plus tes enfants, mais les églises se remplissent de néophytes. Les idoles ne règnent plus sur nous, ce sont les autels du Christ qui l'emportent. Les renégats, les apostats se pressent à la pénitence [1]. » Saint Jean Chrysostome n'est pas moins exultant : « Quoique aucun de nos empereurs, dit-il, n'ait tourmenté les païens, ni essayé de les contraindre à abjurer, d'elle-même l'idolâtrie s'éteint et meurt [2]. » Qu'on ne s'y trompe pas cependant ; pour venir à bout du paganisme il faudra encore toute la ténacité de Théodose le Grand.

Celui-ci était espagnol de naissance et chrétien sincère et convaincu. Tout son règne donne l'impression de force et de logique. Un édit du 27 mars 380 prescrit la suspension de toute instruction criminelle pendant le carême [3]. D'autres édits, du 7 août 389 et du 27 mai 392, interdisent toute action juridique le dimanche et pendant la quinzaine de Pâques [4]. En même temps qu'il rendait de plus en plus étroit le lien entre la société chrétienne et la société civile, Théodose retirait de plus en plus les privilèges au paganisme.

Il veillait en outre à ce que son effigie sur les monnaies cessât d'être accolée à des symboles païens. On avait toléré cet abus sous Jovien, Valentinien et Valens et même au début du règne de Gratien [5]; c'était le sans-gêne des monnayeurs qui en était cause, lorsqu'ils avaient la paresse de graver de nouveaux coins. Théodose ne toléra rien de pareil, aussi ne trouve-t-on pas une médaille de cet empereur accompagnée du nom ou du type de divinités païennes [6].

On peut suivre la logique avec laquelle Théodose travaille à ruiner le paganisme. Après l'acte de Gratien, de 382, il décide en 386, par un édit daté du 16 juin et adressé au préfet augustal de l'Égypte, que désormais l'ἀρχιερωσύνη, c'est-à-dire la présidence des jeux sacrés et des solennités publiques, avec les dépenses qu'elles entraînent, ne frapperont que les seuls païens ; les chrétiens pourront s'y refuser.

Et, cependant, malgré l'amoindrissement de plus en plus visible du paganisme, on signalait encore des apostasies de chrétiens qui revenaient à l'idolâtrie [7], comme Festus, ancien gouverneur de Syrie et proconsul d'Asie, qui, en 379, redevint païen [8]. Ce devait être la conséquence des conversions précipitées et peu sincères dont on s'était trop souvent contenté sous le règne de Constance. Parmi les convertis, certains avaient cédé à un calcul et leur déception se traduisait par l'apostasie quand ils ne retiraient pas du christianisme tous les avantages escomptés. Théodose n'était homme à tolérer pareille chose et, le 2 mai 381, dans un édit daté de Constantinople et adressé au préfet Eutrope [9], il retirait aux apostats la faculté de tester ; allant même jusqu'à donner à cette loi un effet rétroactif, il fit casser les testaments de tous les apostats décédés. Deux ans après, le 20 mai 383, il exclut les apostats du droit d'hériter, aussi bien que de celui de tester [10].

Théodose ne s'en tint pas là ; il renouvela les édits de ses prédécesseurs contre les sacrifices divinatoires. Le 21 décembre 381, il proscrivait « quiconque, dans le dessein de connaître l'avenir, vaquerait soit de jour, soit de nuit, à des sacrifices défendus, crût-il même pouvoir s'y autoriser en les faisant célébrer dans les temples [11] ». Le 25 mai 385, il porta la peine de mort « contre ceux qui, en sacrifiant, chercheraient par l'inspection du foie et des entrailles des victimes, à satisfaire une exécrable curiosité ou à se repaître d'espérances sacrilèges [12] ».

Malgré leur rigueur, ou peut-être à cause de cette rigueur même, les édits ne furent pas appliqués et en 384 ou 386, Cynégius, préfet d'Orient, eut mission de suspendre en Égypte l'exercice du culte païen et de faire fermer les temples. Dans tout l'Orient, en Égypte et même à Alexandrie les temples furent clos, les sacrifices abolis, le culte idolâtrique entièrement supprimé.

La mission confiée à Cynégius, préfet du prétoire d'Orient, lui prescrivait de parcourir l'Orient et l'Égypte et d'y faire fermer les temples (384) [13], mais il ne s'agissait que des temples dans lesquels on avait offert des sacrifices en violation des récentes lois. Libanius le reconnaît lorsque, s'adressant à Théodose, il lui dit : « Vous avez bien défendu les sacrifices, mais non l'abord des temples et l'encensement des autels ; votre loi même nous a confirmés dans ces droits [14]. » Ceci ne fut pas compris par les foules populaires qui, voyant un haut magistrat entrer dans les temples, en chasser les prêtres, en fermer les portes, crut que tout était permis désormais ; elles se jetèrent sur les édifices, renversèrent les murs, les statues, souillèrent les idoles et les autels. De violences en représailles, on en vint aux destructions comme celle du *Serapeum*. Tombé aux mains des personnages officiels, ceux-ci, à l'instigation de l'évêque Théophile, le firent renverser ; la statue du dieu, immense colosse de bois pourri, couvert de métaux précieux et de pierreries, fut dépecée, portée dans l'amphithéâtre, brûlée, outragée de toutes façons [15]. Aucun historien ne parle de la destruction des édifices accessoires qui entouraient le temple, la destruction de la bibliothèque (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1175 ; t. IV, col. 2562) est une historiette depuis longtemps réfutée. Il n'y eut pas de saccage, mais une démolition méthodique. Toutefois l'ensemble des constructions existait encore en 452 [16]. Les païens avaient un chef nommé Olympe qu'on épargna, en sorte qu'il put gagner tranquillement l'Italie. Ses sous-ordres ne furent pas plus maltraités. Les deux grammairiens Ammonius et Helladius gagnèrent Constantinople [17] où ils vécurent tranquilles et devinrent professeurs dans l'université fondée par Théodose II [18]. Helladius, qui se vantait d'avoir tué de sa main neuf chrétiens pendant la sédition d'Alexandrie, parvint à la dignité de comte du premier ordre [19].

Outre le *Serapeum*, on détruisit à Alexandrie toutes les idoles et leurs temples. L'Égypte entière, sauf quelques recoins dont nous parlerons plus loin, fut traitée avec la même rigueur, conséquence de la sédition d'Alexandrie.

[1] S. Astère, *Homil. V in psalm. V*, dans Cotelier, *Eccl. græc. monum.*, t. II, Paris, 1681, p. 41. — [2] S. Jean Chrysostome, *In sanct. Drosid.* — [3] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XXXV, lex 4. — [4] Peyron, *Code Théodosien*, fragm., p. 60, 62. — [5] Banduri, *Numism. imper.*, t. II, p. 447, 462, 477. — [6] Il faut toujours tenir compte de la différence essentielle entre les monnaies et les médailles. Les premières sont un moyen d'échange dont l'emblème a fort peu d'importance, tandis que les secondes sont commémoratives d'événements et ont attiré l'attention. — [7] S. Basile, *Epist. canonica*, can. 72 ; S. Grégoire de Nazianze, *Epist. canonica ad Letoium*, can. 2 ; *Conc. Valent.*, dans Labbe, *Concilia*, t. II, p. 905. — [8] Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. V, p. 109. — [9] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. VII, lex 1. — [10] *Ibid.*, l. XVI, tit. VII, lex 2. — [11] *Ibid.*, l. XVI, tit. X, lex 7. — [12] *Ibid.*, l. XVI, tit. X, lex 9. — [13] Zosime, *Hist.*, l. IV, c. XXXVII. — [14] Libanius, *Pro templis*, édit. Godefroy, p. 8. — [15] Rufin, *Hist.*, l. II, c. XXII ; Socrate, *Hist. eccl.*, l. V, c. XVI ; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XV. — [16] Evagrius, *Hist. eccl.*, l. I, c. V. — [17] Socrate, *Hist. eccl.*, l. V, c. XVI. — [18] *Code Théodosien*, l. XIV, tit. IX, lex 3 (en 435). — [19] Tillemont, *Hist. des empereurs*, in-4°, Paris, t. VI, (1738) p. 55.

Dans un empire aussi vaste, où les provinces sont à elles seules des pays, on ne doit pas être surpris que des mesures générales aient admis des exceptions. C'est ainsi que dans une homélie, prononcée après 386, nous entendons saint Jean Chrysostome reprocher aux chrétiens d'Antioche de manger des viandes sacrifiées aux idoles [1]. De plus, le païen Libanius atteste que les sacrifices se faisaient encore à Alexandrie [2]. Si les compromis étaient possibles dans de grandes villes où la police n'était pas incorruptible, à plus forte raison dans les campagnes où la surveillance officielle n'existait pas et où, avec quelque habileté, on pouvait échapper à une dénonciation. « Il est vrai qu'il fallait, presque partout, compter avec les évêques qui faisaient du zèle. Partout où ils jugeaient que la loi avait été violée, ils faisaient démolir — sans attendre une autorisation spéciale — les édifices dans l'intérieur ou le voisinage desquels avait été célébré un sacrifice. A les entendre, et nous ne croyons pas qu'il fut possible de les contredire, il serait impossible de faire cesser les rites prohibés aussi longtemps que les temples demeureraient debout. Parmi les plus acharnés, Eunape [3] dénonce les moines qu'on rencontrait par masses sombres, formant les bataillons d'élite des évêques entreprenants. Suivis de la populace, soutenus par des bandes de gladiateurs, et au besoin par des corps de troupes que les proconsuls mettaient à leur disposition [4], ils allaient, armés de pierres, de leviers, de marteaux, renverser les statues, démolir les autels, raser les sanctuaires, maltraitant les prêtres qui osaient en prendre la défense, et s'emparant des trésors et des objets précieux qui y étaient renfermés. Quelquefois même, si nous en croyons Libanius et Zosime [5], sous prétexte de ravir à l'idolâtrie toutes ses ressources, ils étendaient leur rapacité sur les terrains contigus aux temples, pillaient les récoltes dont ils étaient couverts « dérobant ainsi le bien et détruisant l'espérance des cultivateurs [6] ». Le temple d'Édesse paraît avoir été un des premiers exposés à leurs dévastations. Pendant que Théodose était éloigné de l'Orient, un nouveau gouverneur d'Osrhoène, dont la femme était dévouée à Eulogius, et qui lui-même espérait sans doute avoir part aux dépouilles du temple, se munit, dit-on, d'un faux rescrit impérial et, à la tête d'une troupe de moines et de soldats, détruisit de fond en comble ce magnifique édifice.

Ces scènes de violence soulevèrent l'indignation de Libanius qui composa alors un plaidoyer : « Pour les temples », Ὑπὲρ τῶν ἱερῶν ; un de ses morceaux les plus éloquents. Après s'être plaint amèrement de la violence des moines, de la connivence des évêques et de l'injuste appui que leur prêtaient les gouverneurs, il plaide la cause des temples et fait valoir, avec autant de force que d'adresse, toutes les raisons qui devaient engager l'empereur à protéger ces antiques monuments de la religion. Il lui rappelle leur origine, les bienfaits des dieux qu'ils étaient destinés à commémorer en même temps qu'à perpétuer. Il lui propose pour exemple les ménagements de ses prédécesseurs et ceux dont Théodose lui-même avait usé jusqu'à ce jour ; il justifie les païens de l'accusation d'avoir enfreint ses ordres, soutient que les rites qu'on leur reproche ne sont point de véritables sacrifices ; qu'aucun d'eux n'a jamais été traduit en jugement pour ce délit, qu'il y a eu, de la part des chrétiens, des actes de dévastation et de rapine là où, de notoriété publique, il n'y avait eu aucun acte d'immolation. Ensuite, répondant à quelques-uns des prétextes allégués par ses adversaires, il nie que la destruction des temples aide réellement à la conversion des païens ; outre que ce n'est pas ainsi que la religion doit être protégée, les conversions qu'on prétend obtenir par ce moyen ne sont que des actes d'hypocrisie ; tel qui fait semblant d'adorer le dieu de l'empereur, adore en secret les anciennes divinités, ou, qui pis est, n'en adore aucune. Quant à l'intérêt du monde et de l'humanité, que les chrétiens faisaient valoir, bien loin qu'il nécessitât la ruine des temples, l'histoire certifiait au contraire que les anciens États n'avaient fleuri qu'autant qu'avait fleuri leur ancien culte. Constantin, Constance, qui les premiers y avaient porté atteinte, en avaient tous deux payé la peine, l'un par les malheurs de sa famille, l'autre par ceux de l'empire et par les victoires des Perses. Enfin, les temples, ne fût-ce que comme ornements des villes et comme monuments publics, par cela même comme propriété de l'empereur, devaient obtenir toute sa protection. Il le suppliait donc de résister au zèle intéressé de ceux qui, sous prétexte de religion, ne visaient qu'à partager les dépouilles des sanctuaires, de faire preuve de la même tolérance dont il avait usé jusqu'à cette heure et de protéger ce qu'il n'avait point encore condamné. « Que si tu donnes raison aux déprédateurs, concluait Libanius, il nous faudra bien nous soumettre quoique avec un amer regret. Mais si, en l'absence d'ordres exprès de ta part, ils osent poursuivre le cours de leurs violences, les possesseurs des terrains envahis sauront faire respecter leur propriété et la loi. »

L'apologie de Libanius ne produisit pas l'effet espéré puisque, le 27 février 391, Théodose publia un nouvel édit interdisant formellement l'accès des temples, l'adoration des idoles et l'offrande de sacrifices. On était entré dans la voie des violences et la destruction du *Serapeum* d'Alexandrie allait donner une impulsion nouvelle à la réaction qui, cette fois, entraînait le paganisme à sa ruine définitive. Après Alexandrie vint le tour de Canope, sous l'impulsion du patriarche Théophile, dont les exploits piquèrent d'émulation d'autres évêques égyptiens. A Antioche, le patriarche Flavien encouragea également les dévastations.

Cependant les démolisseurs des temples rencontrèrent sur certains points de la résistance, notamment à Pétra, à Aréopolis en Arabie, à Raphia et à Gaza en Palestine, à Héliopolis en Phénicie, les habitants prirent les armes et empêchèrent la ruine de leurs temples [7]. A Ascalon et à Béryte, en Palestine, les païens brûlèrent à leur tour les églises chrétiennes [8]. A Apamée de Syrie, l'évêque Marcel profita de la présence de Cynégius, préfet d'Orient, avec des troupes pour tenter la destruction du temple ; à l'aide du feu on put amener l'écroulement de tout un côté de l'édifice, mais l'évêque fut surpris par des montagnards entrés dans la ville, qui le jetèrent dans le brasier allumé par ses ordres [9].

Théodose n'avait pas besoin de pareils exemples pour hâter la disparition du paganisme ; mais cependant un événement plus grave vint lui permettre d'affirmer sa politique, ce fut la révolte d'Arbogaste (voir *Dictionn.*, t. v, au mot Flavien Nicomaque, col. 1651-1668). Arbogaste comptait être maître de l'empire sous le nom d'Eugène dont l'avènement fut un triomphe passager pour le paganisme. Pendant un règne de vingt-sept mois, l'idolâtrie put relever la tête et saint Ambroise ne laissa pas que d'en être inquiet ; il dut même quitter Milan (voir ce nom). Le

[1] S. Jean Chrysostome, *Homil. XXV, in I ep. ad Cor.* — [2] Libanius, *Pro templis*, p. 182. — [3] Eunape, *In Aedesium*, p. 472. — [4] Libanius, *Pro templis*, p. 192. — [5] Zosime, *Hist.*, l. V, c. xxiii. — [6] Libanius, *Pro templis*, p. 164-171. — [7] Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. VII, c. xv, *P. G.*, t. lxvii, col. 1453. — [8] Saint Ambroise, *Epistolæ*, xi. — [9] Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. VII, c. xv, *P. G.*, t. lxvii, col. 1458.

8 novembre 392, à Constantinople, Théodose publia l'édit le plus rigoureux qui eût encore frappé l'ancien culte [1]. Il y interdit à tous et en tous lieux, sous les peines décernées contre le crime de lèse-majesté, toute espèce de sacrifices et tous rites divinatoires alors même que toute pensée de maléfice ou de complot y serait étrangère. Défense de rendre un hommage religieux quelconque dans un temple et dans une habitation privée à des dieux lares ou pénates. Prohibition des libations, encensements, luminaires, érection d'autels de gazon, suspension de couronnes, de guirlandes ou de bandelettes en l'honneur des idoles. Confiscation de tout terrain et de tout édifice où aurait eu lieu un acte d'adoration.

Désormais la prohibition s'étendait à tous actes quelconques d'idolâtrie. Il semble que la rigueur de ces dispositions n'a pu qu'inciter les chrétiens à de nouvelles déprédations. Toutefois Théodose n'ordonnait pas la destruction; il ne voulait pas qu'on pût lui adresser le reproche d'avoir ruiné des édifices chers au peuple; il les désaffectait, ce qui était plus économique. On le vit transformer le temple de Vénus, qui ornait l'Acropole de Constantinople, en un asile de repenties, ce qui était une assez jolie trouvaille.

La législation théodosienne portait certainement atteinte à la liberté religieuse, toutefois elle paraissait éviter la contrainte. Aucune loi n'obligeait encore les païens à abjurer leur religion, à recevoir le baptême, et cela ne ressemblait pas aux violences sanglantes des persécutions païennes. On les invitait, eux, idolâtres, à ne pas commettre d'actes d'idolâtrie; pour le reste ils avaient la permission de croire ce qui leur semblait bon; ils étaient hors le culte, ils n'étaient pas hors la loi, ni hors l'État. Sous ce règne, qui paraît rigoureux aux païens, ceux-ci peuvent encore faire carrière: Symmaque est investi à Rome de la dignité consulaire [2]; Libanius, à Constantinople, du titre de préfet du palais [3]; Thémistius reçoit la préfecture de Constantinople; il entre au Sénat et reçoit, dit-on, pendant quelque temps, la charge de l'éducation d'Arcadius. Aussi ces païens endurcis ne se privent nullement de la satisfaction d'affirmer leur croyance; ils y mettent, semble-t-il, une sorte de bravade qui leur sera pardonnée. Thémistius, s'adressant à Théodose, parle ainsi du Sénat: « Je suis entré dans ce lieu saint où préside le roi des rois, Jupiter lui-même, et, avec Jupiter, l'empereur suivi de son noble cortège. »

Les païens continuaient à soutenir la polémique contre le christianisme, sachant que si leur argumentation n'était pas victorieuse on ne leur en garderait pas rigueur, pourvu que leur langage fût châtié et pût mériter des éloges et des récompenses littéraires. En politique, Théodose voulait empêcher en Orient les actes ostensibles du culte païen; quant aux attaques théologiques il laissait à la science chrétienne le soin de les repousser.

En Occident, où, depuis la mort de Gratien (383) et de Maxime (388) il était maître incontesté, Théodose régnait seul, et cependant il n'osa point étendre sa loi de 392 à cette partie de l'empire. Il exhorta le Sénat de Rome, il ne le contraignit point; il abolit les subventions et les prérogatives qu'Eugène avait accordées à l'ancien culte, il n'alla pas plus loin.

XXI. Règnes d'Arcadius et d'Honorius. — La mort prématurée de Théodose n'améliora en rien la situation du paganisme. L'insignifiance de ses fils, Arcadius et Honorius, fit de ces deux empereurs les instruments d'un épiscopat nullement disposé à laisser mettre en question les résultats acquis. Le 7 août 395 Arcadius déclara expressément que « les lois de son père contre les païens et les hérétiques, aussi bien que les clauses pénales dont elles étaient accompagnées, seraient observées avec plus de rigueur encore que du vivant de Théodose; qu'ainsi chacun s'abstînt d'entrer dans les temples et d'y célébrer des sacrifices, et que tous les magistrats, sous peine de mort, fissent exécuter cet édit [4]. » Les acquéreurs de temples confisqués et de domaines vendus aux enchères étaient confirmés dans leur propriété [5]. Le 8 décembre 396, les prêtres, pontifes et hiérophantes perdirent leurs dernières immunités et prérogatives civiles [6], à l'exception de quelques prêtres d'Asie, chargés en compensation des privilèges conservés de la présidence des jeux publics.

Cette condescendance des empereurs chrétiens à l'égard des jeux est remarquable lorsqu'on se rappelle que tous ces jeux étaient à l'origine des institutions cultuelles païennes. Saint Cyprien disait [7]: *Ludorum omnium mater* en parlant de l'idolâtrie, et Lactance [8]: *Ludorum celebrationes deorum festa sunt*. Il est vrai que la loi de 392 les avait expurgés en quelque façon puisqu'elle supprimait les invocations, les libations, les sacrifices, en un mot la pompe païenne qui les rehaussait; mais le nom, la date rappelaient leur origine; il est vrai que le peuple n'en avait cure et n'y voyait qu'une occasion de se dissiper. Lorsque les jeux coïncidaient avec une fête chrétienne, on désertait celle-ci et il fallut que les évêques obtinssent des empereurs l'interdiction des spectacles publics le dimanche et les jours fériés.

Quant aux temples, Arcadius observait à leur endroit la même réserve qu'avait pratiquée Théodose; il ne prescrivait ni n'autorisait leur démolition. Ce qui amena celle-ci, ce fut le signal donné par une nation barbare. Les Goths, à qui on venait de refuser le tribut annuel qui leur était consenti, résolurent de se payer par leurs mains et se répandirent comme un torrent dans les provinces grecques où les monuments du culte païen s'étaient conservés à peu près intacts. La Locride, la Phocide, la Béotie, l'Attique, le Péloponnèse furent dévastés. On promena la flamme, le pillage partout, on renversa les statues, on pilla les trésors. Athènes fut seule épargnée, mais, à ses portes, le temple d'Éleusis fut détruit. Olympie subit le même sort. Ce fut un sujet de désespoir pour les derniers partisans de l'idolâtrie; quant aux chrétiens, ils puisèrent dans ces désastres une nouvelle ardeur pour achever la ruine des monuments païens.

Les évêques d'Orient avaient la préoccupation de voir les églises remplacer les temples. Saint Jean Chrysostome ne cessait de rappeler à son auditoire cette nécessité. « Vous savez bien, disait-il, établir sur vos terres des marchés et des bains publics, pourquoi pas aussi des églises?... Comment vos paysans se convertiront-ils, s'ils vous voient si indifférents à leur salut? Il faudrait que chacun de vous eût au moins une église sur son domaine [9]. » Ce n'était pas la prière qui servait d'attrait aux temples désaffectés, c'était les fêtes qui continuaient à se célébrer dans leur voisinage [10]; pour venir à bout de cette situation, il fallut en venir à des ordres formels et, le 13 juillet 399, Arcadius intimait au préfet de l'Orient « que s'il se trouvait dans la campagne des temples encore debout, ils fussent démolis sans trouble et sans tumulte, en sorte qu'avec eux disparût le dernier aliment de la

[1] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, lex 12. — [2] Prudence, *In Symmachum*, l. I, vs. 623. — [3] Libanius, *Epist.*, DCCLXV; Eunape, *In Libanium*. — [4] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, lex 13. — [5] *Code Justinien*, l. XI, tit. LXIX, lex 4. — [6] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, lex 14. — [7] S. Cyprien, *De spectaculis*. — [8] Lactance, *Instit. div.*, l. VI, c. XX. — [9] S. Jean Chrysostome, *Hom. XVIII in Act. apost.* — [10] S. Jean Chrysostome, *In Babylam*, c. VIII.

superstition », *His dejectis et sublatis, omnis superstitionis materia consumetur* [1].

On ne visait encore que les temples des campagnes. Saint Jean Chrysostome veillait à l'exécution de cet édit et faisait abattre tous les temples de Cybèle qui subsistaient encore en Phrygie [2]. En Phénicie, prêtres et moines se conformaient à ses instructions; à son départ pour l'exil, en 404, il écrivait de Nicée au prêtre Constantius : « Je t'exhorte à poursuivre avec courage l'œuvre dont tu t'es chargé pour la destruction de l'hellénisme, la construction des églises et la conversion des âmes. Fais-moi connaître chaque année les saints hommes qui se seront rendus dans ce but en Phénicie et en Arabie, les églises qu'ils y auront construites et les progrès qu'ils auront réalisés [3]. »

Porphyre, évêque de Gaza, n'apportait pas une ardeur moindre à la destruction du paganisme. Sa ville (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GAZA) était une des plus fanatiques; elle conservait encore la plupart de ses idoles auxquelles, sous Julien, on avait rebâti ou restauré leurs temples. Porphyre obtint d'Arcadius un ordre de fermeture des temples, mais l'officier chargé d'exécuter cet ordre, s'étant laissé corrompre par les présents des prêtres, laissa ouvert celui de Marnas, leur principale divinité; et, après son départ, la fureur des païens se manifesta par un surcroît de violence. Porphyre, découragé, va trouver Jean de Césarée, son métropolitain; tous deux se rendent à Constantinople et, avec l'aide de l'impératrice Eudoxie, profitant de l'heureuse naissance d'un prince, ils obtiennent le jour de son baptême l'ordre de destruction des huit temples, ce qui fut exécuté en l'espace de dix jours (400) (voir PORPHYRE).

L'année même où Arcadius donnait le premier édit formel pour la destruction des temples en Orient, Honorius prenait ceux d'Occident sous sa protection. En 395, il avait souscrit l'édit du 7 août qui renouvelait en Orient l'interdiction contre les sacrifices; et, vers l'an 398 ou 399, les vives sollicitations des évêques d'Afrique [4] l'avaient enfin déterminé à le mettre lui-même à exécution dans ses états. Il s'ensuivit, de la part des chrétiens, les mêmes scènes de dévastation qu'avait précédemment occasionnées, en Orient, l'édit de Théodose. Sous prétexte d'assurer l'observation de l'édit impérial, ils pillèrent et détruisirent les temples où avaient encore lieu des sacrifices. C'est ainsi que Gracchus, un des premiers patriciens de Rome convertis au christianisme, démolit la grotte de Mithra et en détruisit les simulacres. C'est ainsi encore que fut rasé, à Carthage, le fameux temple de la Vénus Céleste, et qu'une chaire chrétienne fut élevée au lieu même où elle avait rendu ses oracles [5]. Mais ces violentes représailles, les émeutes sanglantes auxquelles les païens se livrèrent en quelques lieux, surtout en Afrique, déterminèrent Honorius à arrêter le zèle des démolisseurs. Le 29 janvier 399, il publia un édit dans lequel, tout en interdisant de nouveau les sacrifices, il ordonnait la conservation des monuments publics [6]. Le 20 août suivant, il réitéra cet ordre, en l'appliquant plus spécialement aux temples [7]; et dans cette même année, où Arcadius supprimait définitivement la fête de Majuma, à Gaza, Honorius publia un nouveau décret pour faire respecter les fêtes païennes dépourvues de sacrifices [8]. Ce ne fut que neuf ans après, le 15 novembre 408, qu'Honorius osa rendre un édit pareil à celui de son frère pour la destruction des idoles, des autels et des temples, ainsi que pour l'abolition des fêtes païennes. Encore l'ordre de détruire les temples ne concernait-il absolument que ceux qui étaient bâtis sur des propriétés particulières; quant aux autres, il s'efforçait, au contraire, de les conserver, en les adjugeant au fisc et les affectant à d'autres usages [9]. Honorius renouvela cet édit, d'une manière plus détaillée, le 30 août 415 [10].

XXII. DE L'ANNÉE 408 A L'ANNÉE 527. — Les règnes qui suivirent ne présentent que la continuation ou l'aggravation des mesures législatives qu'on vient de dire.

Sous Théodose le Jeune (408-450), nous voyons, le 9 avril 423, l'empereur déclarer « que toutes les lois de ses prédécesseurs concernant l'ancien culte, sortiront leur plein et entier effet [11] ». Le 8 juin suivant, l'empereur consent à faire grâce de la vie à ceux qui offrent des sacrifices; il ne leur inflige que l'exil [12] et le même jour, par une loi, il enjoint « aux chrétiens et à tous ceux qui font profession de l'être, de ne se permettre, sous prétexte de religion, aucune violence contre les juifs et les païens paisibles, qui n'excitent aucun trouble et ne font rien de contraire aux lois; s'ils osent porter atteinte à leur sûreté ou à leurs biens, qu'ils soient forcés de rendre au triple ou au quadruple ce qu'ils auront pris et qu'on punisse également les gouverneurs qui auraient autorisé ces injustices [13]. »

Théodose le Jeune revint bientôt aux mesures de rigueur par un édit dont la date peut être 426 ou 435 [14]. « Nous interdisons, dit-il, à tous les sectateurs de la scélératesse païenne toute immolation de victimes, tous sacrifices et généralement tous les actes prohibés par les précédentes constitutions. Nous voulons que tous ceux de leurs temples et de leurs sanctuaires qui sont encore debout soient détruits par l'ordre du magistrat, que la souillure en soit effacée par l'érection du signe vénérable de la religion chrétienne, et nous décernons la peine de mort contre quiconque sera convaincu, devant les juges compétents, d'avoir contrevenu à cet édit. » Dans cet édit Théodose le Jeune renonçait à la distinction introduite par Arcadius qui ne voulait atteindre que les temples des campagnes; ainsi, peu à peu, les mesures s'aggravaient. Dans une novelle publiée le 31 janvier 438 ou 439 [15], Théodose disait encore : « Nous devons prendre en considération l'erreur des gentils, qui, au mépris des lois de nos prédécesseurs, et bravant les peines portées contre eux,

[1] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, lex 16. A propos de ce texte, P. Allard fait cette remarque : « Il m'est impossible de partager ici l'opinion d'un historien éminent : « Le culte des « dieux, écrit le duc de Broglie, devenu dans les grandes villes « la consécration légale du crime et de la débauche, gardait « souvent encore dans le calme des champs quelque chose « de l'innocence chantée par les poètes. » *L'Église et l'empire romain au IVe siècle*, t. VI, p. 98. Les faits étudiés de près me paraissent en contradiction avec cette phrase idyllique, que l'on croirait empruntée à Libanius. D'autre part, je cherche à quelle loi ou à quel écrivain du IVe siècle M. Petit de Julleville a emprunté l'assertion suivante : « Dès l'année 321, on décrétait des récompenses en faveur des habitants des campagnes qui, d'eux-mêmes, abattraient leurs temples. » Sozomène, cité en note, ne me paraît rien dire de semblable; cf. Petit de Julleville, *Rech. sur l'emplacement et le vocable des églises chrét. en Grèce*, dans *Arch. des missions scient. et litt.*, IIe sér., t. V, 1869, p. 519; P. Allard, *L'art païen sous les empereurs chrét.*, p. 216. — [2] S. Proclus, *Orat. XX, in laudat. S. Johann. Chrysost.*, dans Combefis, *op. cit.*, t. I, p. 468. — [3] S. Jean Chrysostome, *Epist.*, CCXXI. — [4] *Concil. Carthag. V*, can. 15, dans Labbe, *Concilia*, t. II, col. 1218. — [5] Il en fut vraisemblablement de même en Espagne, en 399. — [6] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, lex 15 : *Sicut sacrificia prohibemus, ita volumus publicorum operum ornamenta servari.* — [7] *Ibid.*, l. XVI, tit. x, lex 18 : *Aedes illicitis rebus vacuas... ne quis conetur evertere.* — [8] *Ibid.*, l. XVI, tit. x, lex 17 : *Ut profanos ritus jam... submovimus, ita festos conventus civium... non patimur submoveri.* — [9] *Ibid.*, l. XVI, tit. x, lex 19. — [10] *Ibid.*, l. XVI, tit. x, lex 20. — [11] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, lex 22. — [12] *Ibid.*, l. XVI, tit. x, lex 23. — [13] *Ibid.*, l. XVI, tit. x, lex 24. — [14] *Ibid.*, l. XVI, tit. x, lex 25. — [15] Théodose, *Novell.*, dans *ibid.*, l. XVI, tit. III, lex 8.

ne daignent pas même se cacher pour accomplir leurs rites sacrilèges, mais s'y livrent en public comme pour insulter à leur siècle et à la majesté du Dieu souverain, et, malgré la clémence dont nous serions disposés à user envers eux, nous forcent à nous souvenir de leurs crimes. Nous déclarons, en conséquence, que toute personne qui sera surprise, en quelque lieu que ce soit, occupée de sacrifices, verra ses biens confisqués, et encourra elle-même une accusation capitale. Il convient, en effet, que les impies soient punis et la chrétienté épargnée. Souffrirons-nous plus longtemps qu'à cause d'eux l'ordre des saisons et le cours entier de la nature soient troublés? D'où vient que le printemps a perdu sa douceur accoutumée, que l'été, sans moissons, trompe l'attente de l'agriculteur, que l'hiver, armé de pénétrantes rigueurs, tue dans les profondeurs du sol les espérances de l'année suivante? Pourquoi tous ces fléaux, si ce n'est pour punir l'impiété de nouveau déchaînée? Que ces sacrilèges soient donc expiés, et le courroux céleste apaisé par cette ordonnance. »

D'ailleurs la recrudescence de paganisme qui avait provoqué cette mesure dura peu de temps. Les païens n'avaient pas disparu, mais ils se faisaient de plus en plus silencieux et modestes, ils se terraient pour pratiquer leur culte. Lorsque Proclus se rendit à Athènes, en 432, les païens se cachaient pour accomplir leurs rites [1]. Peu de temps après, la statue de Minerve fut enlevée du Parthénon et le temple d'Esculape dévasté [2]. Dans d'autres provinces de l'Orient, on en était déjà à ce point de l'oubli qu'on ne savait plus à quel dieu tel temple avait été dédié [3].

Les soixante-dix ans écoulés depuis l'avènement de Théodose le Grand jusqu'à la mort de Théodose le Jeune peuvent être considérés comme l'époque où le paganisme accéléra sa chute en Orient. Depuis l'avènement de Marcien jusqu'à celui de Justinien, les empereurs ne prirent qu'un petit nombre de mesures législatives nouvelles; ils se bornèrent, en général, à reproduire ou à étendre les décrets existants. Un édit de Marcien, du 18 janvier 451, étendit aux biens *agonothétiques*, c'est-à-dire à ceux dont les revenus servaient aux dépenses des jeux publics, le décret d'Arcadius pour l'aliénation perpétuelle des temples confisqués et vendus [4]. La même année, il confirma les canons du concile de Chalcédoine parmi lesquels le 14e interdisait tout mariage avec les païens [5].

Léon Ier en Orient, et Anthémius en Occident, ordonnèrent la confiscation de tous les terrains ou maisons dont le propriétaire aurait consenti à la célébration d'un sacrifice, même sans y prendre part.

Le règne de Zénon fut marqué par l'arbitraire le plus despotique en toutes choses et les destructions de temples n'étaient à ses yeux qu'un moyen de faire excuser ses mœurs infâmes [6]. Sous Anastase et Justin Ier, les mesures contre le paganisme reprirent un cours plus légal. Le 19 avril 505, Anastase étendit aux fonctions de défenseurs des villes les exclusions prononcées par Léon II et Justin Ier, à son tour, exclut de tous droits, charges et dignités civiles quiconque n'appartenait pas à l'Église catholique.

XXIII. Le règne de Justinien. — L'impératrice Théodora, qui avait nombre de peccadilles à se faire pardonner, se déclara hautement la protectrice du christianisme contre le paganisme et Procope attribue à son influence la suppression de l'école d'Athènes. Un des résultats de cette suppression fut l'exil volontaire de six professeurs néo-platoniciens. Isidore, disciple de Proclus, et Simplicius, commentateur d'Épictète, étaient alors à la tête de l'école, Damascius dirigeait celle d'Alexandrie. Avec trois de leurs amis ils demandèrent asile à Chosroès, roi des Perses, mais ils ne tardèrent pas à le regretter et Chosroès se montra assez galant homme pour stipuler en leur faveur, dans un traité conclu avec Justinien, la liberté de rentrer dans l'empire et d'y professer individuellement leurs opinions. Le retour de ces maîtres, en 533, ne releva pas le prestige des écoles d'Alexandrie et d'Athènes.

Justinien abolit plusieurs des jeux publics qui se célébraient encore de son temps. Il interdit de la manière la plus formelle les combats de gladiateurs : *Cruenta spectacula, in otio civili et domestica quiete, non placent; quapropter omnino gladiatores esse prohibemus* [7] (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Gladiateurs). Les jeux olympiques furent interdits ; ils se célébraient à Antioche, près des sources de Daphni, et passaient pour être demeurés un rendez-vous d'idolâtrie. En 536, un patriarche d'Antioche fut accusé d'avoir offert en ce lieu de l'encens aux démons [8].

L'empereur réservait au paganisme des coups plus directs. Le 28 juillet 530, il excluait les païens, ainsi que les samaritains et plusieurs catégories d'hérétiques, du droit de témoigner en justice et de participer, à quelque titre que ce fût, à des actes judiciaires [9]. Il leur défendit, ainsi qu'à tous les non catholiques, d'avoir chez eux des esclaves chrétiens [10] ; il les exclut de toute chaire d'enseignement, de toute dignité civile ou militaire, de toute part dans les distributions publiques, de toute profession relative au barreau ; leur enleva, sous peine de confiscation, tout droit de tester ou d'hériter [11]. Enfin, dans un édit qu'on croit pouvoir dater de l'an 531, il s'en prenait à la liberté de conscience.

« Ceux, disait-il [12], qui, après le saint baptême, demeurent dans l'erreur des païens, doivent être punis du dernier supplice ; ceux qui ne sont pas encore baptisés doivent, au plus tôt, se rendre dans les saintes églises, avec leurs femmes, leurs enfants et tous ceux qui leur tiennent de près, et y recevoir avec eux le baptême, lequel, pour les adultes, doit être précédé de l'instruction. Que si, pour être admis aux fonctions civiles ou militaires, ou pour recouvrer le droit d'acquérir, ils feignent d'avoir reçu le baptême, et cependant laissent leurs femmes, leurs enfants, leurs proches ou leurs domestiques croupir dans l'erreur, que leurs biens soient confisqués, qu'ils soient eux-mêmes punis selon les lois et absolument exclus des charges publiques. S'ils refusent opiniâtrement de recevoir le baptême, qu'ils n'aient droit à aucun des bénéfices de la chose publique, qu'ils ne puissent posséder aucun bien mobilier ou immobilier, que toutes leurs propriétés soient confisquées, et eux-mêmes punis et exilés. S'ils sont convaincus, enfin, d'avoir sacrifié ou d'avoir adoré les idoles, qu'ils soient punis comme les manichéens (mis à mort). »

Et ce n'était pas là des menaces en l'air. Immédiatement après la publication de l'édit que nous venons de rapporter, Justinien assigna aux païens qu'il concernait un délai de trois mois pour s'y conformer ; passé ce terme ils n'avaient plus d'indulgence à attendre. Ceux qui savaient que la confiscation de leurs biens attirerait sur eux une sévérité plus grande, se hâtèrent de recevoir le baptême ; on devine avec quelle sincérité. Il y eut même des apostasies secrètes en assez grand nombre pour que Justinien chargeât un certain Jean, évêque d'Asie, de rechercher tous les païens cachés à Constantinople (546). Ils furent nom-

[1] Marinus, *Vita Procli*, édit. Boissonnade, c. XI, XIX. — [2] Id., *ibid.*, c. XXIX, XXX. — [3] Id., *ibid.*, c. XXXII. — [4] Marcien, *Novell.*, tit. III. — [5] *Conc. Chalced.*, dans Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 761. — [6] Evagrius, *Hist. eccl.*, l. III, c. I. — [7] *Code Justinien*, l. XI, lex 43. — [8] Labbe, *Concilia*, t. V, col. 259. — [9] *Code Justinien*, l. I, tit. V, lex 21. — [10] *Ibid.*, l. I, tit. X, leges 1, 2. — [11] *Ibid.*, l. I, tit. X, lex 18. — [12] *Ibid.*, l. I, tit. XI, lex 10.

breux, appartenant à la classe riche et se livrant à des professions intellectuelles : grammairiens, sophistes, avocats, médecins ; ces gens se résignèrent à entendre les instructions de l'évêque Jean. Cependant, en 561, on fit encore une battue de païens qui donna des résultats.

En 556, le même évêque parcourut une partie de l'Asie Mineure : Carie, Lydie, Phrygie et rencontra de nombreux païens. Jean parle de 70 000 qu'il baptisa lui-même. Justinien trouva l'occasion belle ; il fit bâtir quatre-vingt-seize églises dont quarante aux frais des convertis et les autres aux frais du trésor ; lui, l'empereur, donna les vases sacrés nécessaires au culte. C'est encore ce Jean qui nous apprend que vers le milieu du VIe siècle, on voyait en Palestine une statue de bronze qui avait ses adorateurs [1]. A Héliopolis, en Phénicie, il y avait en 554 un temple et une statue d'Apollon [2]. En Libye, les villes de Boreum et Augilas avaient une population presque exclusivement païenne et on sacrifiait dans les temples de Jupiter Ammon et d'Alexandre le Macédonien [3]. Les conquêtes de Bélisaire eurent ce résultat imprévu que Justinien ordonna la conversion des habitants d'Augilas et il réussit à les détourner de l'idolâtrie et à les amener au christianisme. Procope nous apprend que le *basileus* fit construire, en l'honneur de la très sainte Vierge, une église qui devait être, dans ce lieu, le boulevard de la foi. Le temple de Boreum fut également converti en église, et nous voyons l'évêque de cette ville siéger au concile de Constantinople en 553.

En Égypte, au delà du Delta et à distance des rives du Nil, le paganisme gardait solidement certains points. La Thébaïde était à peine pénétrée et c'était le cas de presque toute la haute Égypte. Les prêtres exilés par Valens dans cette contrée en avaient trouvé les habitants encore imbus de l'idolâtrie et ils n'avaient réussi qu'à grand'peine à y répandre quelques rayons de la lumière évangélique. A mesure qu'on s'approchait de la Nubie, les superstitions païennes se faisaient plus grossières. Marinus nous dit que dans la seconde moitié du Ve siècle, Isis était l'objet d'un culte très répandu dont le sanctuaire se trouvait dans l'île de Philae (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉGYPTE, col. 2463-2466). Trois inscriptions trouvées par Ch. Lenormant et commentées par Letronne [4] ne laissent aucun doute à cet égard. Elles attestent que la 169e année de l'ère de Dioclétien, savoir l'an 453 de notre ère, le sacerdoce d'Isis était encore régulièrement constitué à Philae, et que la déesse continuait d'y recevoir les offrandes et les honneurs accoutumés. Elle en recevait également des tribus barbares limitrophes de la Thébaïde. Priscus [5] rapporte qu'en 452 les Nubiens et les Blemmyes, vaincus par les Romains, furent contraints d'accepter une paix de cent ans, et s'engagèrent pendant toute sa durée à ne faire aucune incursion sur le territoire de l'empire sous la condition, toutefois, qu'il leur fût permis de venir chaque année, selon l'ancien usage, pour en tirer des oracles. Le général romain, Maximin, y consentit et, afin que le traité eût plus de solennité aux yeux des barbares, voulut qu'il fût ratifié dans le temple même de Philae. Durant un siècle entier, la crainte d'irriter leur fanatisme, peut-être autant que le respect pour la foi jurée, fit maintenir dans ce lieu reculé le culte d'Isis [6], jusqu'à ce qu'enfin, selon Procope [7], Narsès, général des troupes de Justinien en Égypte, abolit ce culte profane, mit en prison les prêtres, et fit passer à Constantinople les images de leur divinité, sans doute pour éloigner des habitants toute tentation de retour à l'idolâtrie. Les recherches de Letronne sur les inscriptions découvertes dans le *pronaos* du temple de Philae et sur le mur du quai qui borde l'île, lui ont fait reconnaître que la destruction du culte d'Isis y eut lieu probablement entre les années 555 et 560 [8], c'est-à-dire peu après l'expiration du traité séculaire conclu par Maximin. Dans trois de ces inscriptions, en effet, l'évêque-abbé Théodore est désigné comme ayant construit une église dans le *pronaos* du temple, et recouvert de plâtre les anciennes sculptures païennes. La quatrième inscription [9], un peu postérieure à celles-là, annonce qu'en 577 ce même Théodore rebâtit le mur du quai qui borde l'île, sans doute pour se mettre à l'abri des Blemmyes qui, indignés de la profanation du temple d'Isis, avaient renouvelé leurs incursions [10].

XXIV. DEPUIS JUSTINIEN JUSQU'A HÉRACLIUS. — Le règne et la politique de Justinien n'abolirent pas complètement le paganisme. Le témoignage d'Évagrius — dans son *Histoire ecclésiastique*, écrite en 594, est sujet à interprétation [11] ; celui de Jean Philoponus, qui écrivait vers le même temps, est plus clair. Dans un ouvrage il répondait au traité de Jamblique sur les idoles et « il y combattait les deux parties du traité de Jamblique par des raisons tantôt solides, tantôt assez superficielles [12] » ; dans un deuxième ouvrage Philoponus réfutait les dix-huit arguments de Proclus contre la création et en faveur de l'éternité du monde [13]. Il faut avouer, toutefois, que cet écrit ne renferme pas une seule allusion aux circonstances du temps présent ; il n'y a donc là rien qui donne la preuve que l'idolâtrie existait encore.

Si on passe à la législation ecclésiastique et civile, on rencontre Jean d'Antioche, vers l'an 550, auteur d'une *Collectio canonum in L titulis distributa*, qui servit de base au *Nomocanon* [14] qui porte faussement le nom du même auteur et fut commencé au début du règne de Justin II [15]. Sous chaque titre, l'auteur ajoute, aux canons cités par Jean d'Antioche, les lois impériales qui sont censées s'y rapporter ou les confirmer. Quoique plusieurs de ces canons, surtout ceux des tit. XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXIX [16], aient pour but de combattre ou de prévenir, chez les chrétiens, la contagion des erreurs ou des pratiques idolâtriques, l'auteur du *Nomocanon*, qui aurait pu puiser si largement dans le *Code Justinien*, ne cite sous ces chefs aucun texte de loi qui se rapporte directement ou indirectement à l'idolâtrie et se contente de rapporter les articles du *Code* dirigés contre les devins et la magie malfaisante [17] ; on en pourrait conclure qu'il n'y avait plus de païens dans l'empire.

La « Collection des constitutions ecclésiastiques [18] » paraît être de la fin du règne de Justin II (on y joignit depuis des novelles d'Héraclius.) Les textes originaux y sont très abrégés, mais leur esprit est fidèlement reproduit et on en peut induire qu'il était encore nécessaire de tenir le paganisme sous une exacte surveillance. Il faut convenir que les preuves qu'on en apporte sont de celles que la critique ne saurait accueillir [19] ; même en supposant qu'on veuille y voir des indices de la persistance du paganisme, celui-ci est dès lors réduit, en Orient, à une condition tellement amoindrie qu'on peut le considérer comme disparu.

[1] Assemani, *Bibl. orientalis*, t. II, p. 86. — [2] Id., *ibid.*, t. II, p. 89. — [3] Procope, *De ædificiis*, l. VI, c. II ; *Hist. arcana*, t. II, p. 110. — [4] *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. IX, 1831, p. 128 sq. ; t. X, 1833, p. 168 sq. ; Letronne, *Rec. des inscr. gr. et lat. d'Égypte*, t. II, p. 198-206, n. 149-151. — [5] *Excerpta e Prisco*, c. XI, dans Niebuhr, *Script. hist. byz.*, t. I, p. 153-154. — [6] *Ibid.*, p. 214. — [7] Procope, *De bello persico*, l. I, c. XIX. — [8] *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. X, 1833, p. 206. — [9] *Ibid.*, p. 194-206. — [10] Chastel, *op. cit.*, p. 291-293. — [11] Evagrius, *Hist. eccl.*, l. I, c. XI. — [12] Photius, *Cod.*, CCXV. — [13] *Contra Proclum « De mundi æternitate »*. — [14] Voet et Justel, *Bibl. juris canonici veteris*, in-fol., t. II, Paris, 1661, p. 500 sq. — [15] Mortreuil, *Hist. du droit byz.*, in-8°, t. I, Paris, 1843, p. 220, 221. — [16] Voet et Justel, *op. cit.*, p. 643-649. — [17] Id., *ibid.*, t. II, p. 648-649. — [18] Id., *ibid.*, t. II, p. 1217 sq. — [19] Chastel, *op. cit.*, p. 300-301.

XXV. Depuis Héraclius jusqu'a Basile le Macédonien. — Les musulmans conquirent et détachèrent de l'empire d'Héraclius de vastes provinces : Palestine, Syrie, Mésopotamie, Égypte, Libye, auxquelles ils appliquèrent leurs lois impitoyables au polythéisme; cependant il ne paraît pas qu'ils y aient rencontré beaucoup de païens. Ceux qui pouvaient s'y trouver encore durent promptement disparaître, en sorte qu'on peut dire que, dès le milieu du VIIe siècle, l'idolâtrie était entièrement extirpée des provinces orientales et méridionales détachées de l'empire d'Orient. Celui-ci se trouvait réduit aux diocèses du Pont, d'Asie, d'Illyrie et de Thrace; lorsqu'on parcourt les annales soit civiles, soit ecclésiastiques de l'empire grec, à dater du règne d'Héraclius, on ne tarde pas à se convaincre que le paganisme n'y tient plus aucune place. Le seul point où l'on puisse le signaler encore c'est une presqu'île isolée au milieu de la Grèce, à l'extrémité de la Laconie. Là, du cap Ténare au cap Kardamyle, vivait une population farouche qui, jusqu'au temps de Basile le Macédonien, vers le milieu du IXe siècle, s'obstinera à adorer Vénus et Neptune.

On ne peut cependant passer sous silence certains passages de la législation canonique. Les canons du concile *in Trullo*, tenu à Constantinople en 692, semblent déceler chez les Grecs d'alors des restes nombreux de paganisme. Ce concile porte des peines sévères contre « ceux qui s'adressent aux devins et aux diverses classes de magiciens pour en obtenir des révélations sur l'avenir; ceux qui voyagent avec des ours et autres animaux pour dire la bonne aventure et séduire les simples; ceux qui se vantent de conjurer les nuées et de chasser les tempêtes, les enchanteurs, les vendeurs d'amulettes (can. 61); ceux qui continuent à jurer à la manière des païens (can. 94); ceux qui célèbrent les calendes de janvier, celles des *Vota* et des *Brumalia*, celles du 1er de mars... (can. 62), enfin ceux qui allument les jours de nouvelle lune des feux devant leurs maisons (can. 65).

Mais ce sont là les vestiges à peine compris d'un paganisme qui n'empêchait pas ceux qui s'y livraient de fréquenter les églises. Jean Damascène leur donnait le nom d'*ethnophrones* : « gens, disait-il, qui, tout en étant chrétiens, conservent des mœurs et des usages païens, croient au destin, à la fortune, admettent l'astrologie, la divination et les augures, sont attentifs aux auspices et aux présages, célèbrent enfin certaines fêtes des païens, observant les jours, les mois, les temps, les années [1] ».

Après le concile *in Trullo* il faut, pour trouver un monument de législation ecclésiastique d'importance, aller jusqu'au *Nomocanon* de Photius en 883, duquel on ne peut tirer aucune conclusion positive relative à notre sujet.

XXVI. Le paganisme en Afrique. — En Afrique, il est difficile de s'en rapporter aux témoignages si on ne tient pas compte des exagérations où la polémique entraînait les auteurs. A en croire Tertullien, Carthage aurait été chrétienne en grande partie au début du IIIe siècle [2]; à en croire Salvien, elle aurait été presque entièrement païenne deux siècles plus tard [3]. Sans aucun doute le christianisme était solidement implanté en Afrique au temps de Constantin, mais le paganisme y était encore très puissant et l'est resté longtemps. En 312, la Proconsulaire institua un culte provincial et des jeux en l'honneur de la *gens Flavia* [4]. En 335 et 337, Constantin lui-même accorda des privilèges aux *sacerdotales* et aux flamines perpétuels de la région [5]. En 333 et 337, en pleine Carthage, un proconsul consacra un monument à la mère des dieux et à Attis [6]. En 337-338, à Avitta Bibba, on restaura un temple de Mercure [7]; à Regiae, en 339, on éleva des autels à Junon, à Sylvain et au Soleil [8]. Des émeutes de païens éclatèrent à Tipasa sous Constantin, à Sufès en 399, à Carthage et à Calama au début du Ve siècle [9]. Les édits contre les temples se succédèrent jusque sous Honorius [10]. Nous connaissons une trentaine de dédicaces africaines à Julien « le restaurateur des sacrifices », « le prince doué de toutes les vertus », « le restaurateur de la liberté et des religions romaines [11] ». Entre 364 et 367, à Thamugas, un gouverneur de Numidie restaura les portiques du Capitole [12]; on répara, vers le même temps, le capitole de Pupput et le temple de Neptune à Lambèse [13]. L'*Album* de Thamugas, en ces années-là, prouve que le conseil de cette ville était presque entièrement composé d'anciens prêtres païens [14]. En 364, l'assemblée provinciale de Byzacène se plaignit à Valentinien du tort que causaient aux curies les privilèges du clergé chrétien [15].

Deux ans plus tard, la Proconsulaire vota deux statues à l'un de ses anciens gouverneurs « pour avoir restauré l'éclat du *sacerdotium provinciæ* [16] ». En 373, l'un des chefs du parti païen de Rome, Symmaque, était proconsul à Carthage; il y construisit ou embellit un temple de la Victoire [17]. Augustin assista encore dans cette ville aux mystères de Cælestis [18]. La plupart des temples n'y furent détruits ou confisqués qu'en 399 [19]; le temple de la Mémoire resta debout jusque sous les Vandales [20]. Au début du Ve siècle, le Forum de Madaure était encore tout païen d'apparence [21], les *Sacerdotales* accouraient encore aux jeux de Carthage [22], et l'on insultait les moines dans les rues [23]. Des oracles annonçaient la restauration des vieux cultes [24]. Des conciles africains, cent ans après Constantin, se plaignaient de ce que les païens continuaient à persécuter les chrétiens [25]. Voilà bien des faits qui tendent à diminuer un peu l'importance relative du christianisme dans l'Afrique du temps de Constantin [26].

De la persistance des idées païennes en Afrique, voici un autre témoignage [27] : en 1855, Cherbonneau visita à plusieurs reprises une grotte naturelle voûtée en arc brisé, placée sur les flancs du Djebel-Chettâba,

[1] S. Jean Damascène, *De hær. compend.*, hær. XCIV. — [2] Tertullien, *Ad scapulam*, c. V. — [3] Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VIII, c. IX-XIII. — [4] Victor, *Cæsar*, 40. — [5] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, lex 21; tit. V, lex 2. — [6] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1898, p. 723. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 12272. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21626. — [9] *Passio S. Salsæ*, IX; S. Augustin, *Epist.*, I, XC-XCI; *Liber de prædictionibus*, l. III, c. XXXVIII. — [10] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, leges 2-5, 7, 10-12, 20, etc. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 4326; *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 497. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2388. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2656; *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 252. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2406. — [15] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, lex 59; l. XVI, tit. II, lex 17. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1736. — [17] On a trouvé à Carthage des inscriptions relatives au proconsulat de Symmaque, et des Victoires colossales qui proviennent sans doute du temple construit ou restauré par lui. *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscr.*, 1889, p. 428; 1893, p. 99; 1894, p. 176, 197. — [18] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. II, c. IV, XXVI. — [19] Id., *ibid.*, l. XVIII, c. LIV : *Liber de prædictionibus*, l. III, c. XXXVIII. — [20] Victor de Vite, *Hist. persecutionis Vandalicæ*, édit. Halm, l. I, c. III, VIII. — [21] S. Augustin, *Epist.*, XVI-XVII. — [22] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, leges 174, 176; l. XVI, leges 10, 20. — [23] Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VIII, c. XXI, XXIII. — [24] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XVIII, c. LIII; *Liber de prædictionibus*, l. III, c. XXXVIII. — [25] *Codex canonum Ecclesiæ africanæ*, n. 60. On relève bien d'autres traces de paganisme dans l'Afrique du temps de saint Augustin, jusque sur les épitaphes de l'époque byzantine. — [26] P. Monceaux, dans *Journal des savants*, 1904, p. 413-414. — [27] Héron de Villefosse, *Le Djebel-Chettâba est le mons Giddaba cité par saint Augustin*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1900, p. 104-106.

que les indigènes appelaient *grotte Ez-Zemma* et qui était connue des Français depuis la conquête de l'Algérie sous le nom de *grotte des martyrs* [1]. Des inscriptions assez difficiles à lire, tantôt peintes, tantôt gravées sur le roc même, décoraient l'intérieur de cette grotte; elles débutaient toutes par les caractères énigmatiques suivants : G D A S. On avait cru tout d'abord y reconnaître une invocation tracée par les premiers chrétiens, qu'on avait transcrite, avec plus d'ingéniosité que de certitude : *G(loria) de(o) a(ltissimo) s(anctissimo)*. De là était venu le nom de « grotte des martyrs ». Cherbonneau reconnut le premier que les inscriptions de la grotte de Chettâba ne présentaient aucun indice de christianisme. Il proposa une autre lecture : *G(enio) d(omus) A(ugustæ) s(acrum)*, plus vraisemblable assurément que la première, mais qui était encore loin d'être satisfaisante. Dans son recueil des *Inscriptions romaines de l'Algérie*, Léon Renier adopta une nouvelle transcription. Selon lui, il fallait lire : *G(enio) D...A(ugusto) s(acrum)*. Il considérait la lettre D comme l'initiale du nom antique de la montagne qui demeurait inconnu. La vérité était en marche.

En 1881, les auteurs du *Corpus*, en insérant dans leur recueil les textes épigraphiques du Chettâba [2], écrivaient avec beaucoup de raison : *Pertinent ad sacra dei, cujus nomen cum majori parti titulorum præscriptum sit sic* GDAS, *duabus ultimis litteris* A(ugusto) s(acrum) *significari prope certum est, duæ primæ autem* GD, *quibus nomen proprium dei inceperit necesse est, proprie quid significent ignoratur* [3]. Le problème est aujourd'hui résolu; le Djebel-Chettâba n'est autre que le *mons Giddaba* dont parle à deux reprises saint Augustin.

Dans le tract. I, n. 13, sur l'épître de saint Jean, il écrit : *Quid tam manifestum quam mons? Sed sunt et montes ignoti, quia in una parte terrarum positi sunt. Quis vestrum novit Olympum montem? Quomodo ibi qui habitant,* Giddabam nostrum *non norunt. In partibus sunt isti montes.*

Dans le serm. XLV, n. 7, sur Isaïe, c. LVII, il dit encore : *Ergo manifestum istum montem (Christum) habemus. Non nobis proponamus montes, aut qualis est* Giddabam *aut quales sunt quicumque nobis nominantur. Aliquando enim carnaliter accipientes homines, ut puta, legunt : Exaudiet illum de cœlo sancto suo* (Ps., XIX, 7). *Bene aliquando de monte, et loquitur Christum : et currunt homines in montem orare quasi ibi exaudiat Deus. Carnaliter sapientes, quia vident plerumque nubes inhærere in lateribus montium, ascendunt in montes, ut proximi sint Deo. Oratione tua vis contingere Deum? Humilia te : ne carnaliter accipias,* descendens in hypogeas *ut ibi roges Deum. Nec* hypogeas, *nec* montem quæras. *In corde tuo habe humilitatem, et Deus tibi dabit altitudinem.*

La description semble assez complète pour autoriser à voir *Giddaba* dans *Chettâba*, à retrouver *Giddaba* dans la formule dédicatoire abrégée G, GD, à reconnaître les cryptes et les grottes du Chettâba dans les *hypogeæ* dont parle l'évêque d'Hippone. De son temps encore, très probablement, des semi-chrétiens couraient, comme autrefois, invoquer le dieu païen.

La formule G D A S des inscriptions de la grotte, doit donc être interprétée :

G*(iddabæ)* D*(eo)* A*(ugusto)* S*(acrum)*.

L'inversion *Giddabæ deo* au lieu de *deo Giddabæ* n'a rien qui puisse étonner, on en trouve d'autres exemples en Afrique [4].

La survivance des idées païennes en Afrique, jusqu'au début du VIe siècle, dans la littérature chrétienne latine, est un fait incontestable qui s'explique par l'influence de l'école, par celle de l'hérésie arienne, et aussi par la crainte que les écrivains africains de cette époque avaient des princes vandales : la mythologie païenne était pour eux comme un terrain neutre [5].

Une moitié au moins de l'*Anthologie latine* est réservée aux poètes africains et les morceaux qu'elle renferme sont généralement fort courts. Parmi ces productions, pour la plupart insignifiantes, on en distingue quelques-unes d'un réel intérêt. De préférence, ils s'adressent à de puissants personnages, Vandales ou Romains, principalement les rois qu'ils louent de leurs efforts pour embellir Carthage et entreprendre des travaux d'utilité publique. Parmi ces poètes — dont les noms oubliés prouvent l'origine romaine — nous rencontrons Luxorius qui a laissé quelques bonnes pièces et pris plaisir à employer son talent dans la description d'une statuette de Cupidon, d'une statue de Neptune, d'une chimère d'airain, d'une Vénus de marbre [6]. Chez Luxorius comme parmi ses confrères, la poésie est factice, la source d'où elle découle est païenne et la crudité des expressions répond au libertinage des peintures. Çà et là flotte un souvenir chrétien; Calbulus a des inscriptions métriques pour un baptistère et sur la croix : Petrus, pour l'église de la Théotokos au palais royal, mais d'ordinaire les poètes de ce temps pensent et s'expriment en païens [7]. Le poète Dracontius, auteur de deux mille vers *De laudibus Dei*, est assurément un fort bon catholique, mais il a dans son bagage littéraire des *Romulea* qui servent bien à caractériser la renaissance païenne qui se produisit en Afrique dans la seconde moitié de la période vandale [8].

Il y a eu en Afrique, comme dans d'autres provinces, un mouvement de flux et de reflux, le paganisme regagnant ou perdant du terrain. Vers le début de ce siècle, on trouva à Khamissa *(Thubursicum Numidarum)* un grand nymphée où étaient aménagées deux niches qui contenaient une statue de Diane et celle d'un dieu, probablement Apollon. Celle-ci, d'assez bonne facture, mais assez mutilée (la tête, le bras droit et les jambes manquent), montre au milieu de la poitrine, immédiatement au-dessous du cou, une croix monogrammatique gravée. Comme la statue est certainement païenne, on ne peut douter que ce symbole chrétien ait été ajouté après coup. Quelque fidèle aura voulu sanctifier l'idole, convertir le dieu païen au christianisme et, d'après le type de la croix monogrammatique, c'est au Ve ou au VIe siècle que la statue de Khamissa a été christianisée [9].

L'aristocratie romaine pouvait s'enorgueillir des vastes *latifundia* qu'elle possédait en Italie, mais elle était trop avisée pour ne pas ajouter à ces domaines appauvris et en partie improductifs de vastes étendues situées dans les contrées fertiles de l'Afrique proconsulaire, de la Byzacène, de la Numidie, de la Mauritanie, véritable terre promise en comparaison des terres italiotes. Ainsi implantée, l'aristocratie contribua à soutenir l'ancien culte. On s'explique ainsi pourquoi l'épigraphie nous montre les dignités municipales et sacerdotales généralement réunies sur la même tête. L'album de Timgad nous fait voir, à la suite des claris-

[1] *Exploration archéol. du Chettâba*, dans *Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, t. II, 1854-1855, p. 53 sq. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 6267-6302. — [3] *Ibid.*, p. 584. — [4] *Ibid.*, t. VIII, n. 872, 2664, 9014. — [5] A. Audollent, *De la survivance des idées païennes dans la litt. lat. de l'Afrique chrét.*, dans *Actes du Ier congrès internat. d'hist. des relig.*, Paris, 1900, p. 22. — [6] A. Audollent, *Carthage rom.*, 1901, p. 752-754. — [7] Id., *ibid.*, p. 756. — [8] Id., *ibid.*, p. 756-762. — [9] P. Monceaux, *Antiq. chrét. de la province de Constantine*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, p. 152-153.

simes inscrits comme patrons, la série des magistrats ou décurions en exercice comprenant quarante flamines perpétuels, quatre pontifes, trois augures : au total, quinze membres seulement n'ont pas de fonctions religieuses [1]. Sur les marbres ou dans les textes nous voyons toujours associés les titres de *flamen perpetuum* et celui de *curator reipublicæ* [2]. Sous Valentinien, le curateur de Guelma porte encore le titre d'augure [3], et celui de Sicca Veneria le titre de pontife [4]. Le proconsul Festus Hymetius est félicité, vers 363, d'avoir restauré le sacerdoce de la province [5].

Patriciens et sénateurs n'exerçaient qu'une influence médiocre parce qu'ils ne pouvaient se décider à venir habiter les domaines africains que le fisc ruinait à son aise [6]. Il est vrai que saint Augustin se plaint que les sénateurs chrétiens propriétaires dans sa province témoignaient de peu de zèle pour les intérêts de la religion [7], mais tous n'en étaient pas là, tel Publicola, si préoccupé des rapports de ses fermiers et de ses colons avec les païens [8].

Ce qui contribua à faire reculer le paganisme en Afrique, ce fut le grand nombre de sièges épiscopaux; à la fin du ve siècle on en comptait près de cinq cents, en sorte qu'on voyait des évêques non seulement dans les villes mais jusque dans les bourgs et les simples villages. Les païens reculaient, mais pied à pied. Saint Augustin a vu dans sa jeunesse (deuxième moitié du IVe siècle) les fêtes idolâtriques, les processions de la *Virgo cœlestis* à Carthage [9]. En 390, il nous montre le Forum de Madaure (voir ce nom) encore peuplé d'idoles qu'on adore publiquement et bruyamment. Quelques années plus tard, le marché est encore encombré des viandes immolées, on sacrifie dans les salles des bains publics; il y a des temples ouverts dans les campagnes, entourés de champs et de jardins [10].

XXVII. Le paganisme dans l'île de Bretagne. — En Grande-Bretagne, le paganisme se maintint longtemps. La foi chrétienne y avait été introduite dès le IIIe siècle, mais elle fut reçue par les habitants avec tiédeur, nous dit Gildas : *Ab incolis tepide suscepta* [11]; il faut attendre la dernière persécution pour trouver des martyrs, et encore sont-ils en petit nombre. Nous avons énuméré (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Bretagne) les principaux vestiges archéologiques qui se rapportent au christianisme; ils nous le font voir répandu parmi les classes riches [12]; il est vrai que les pauvres n'ont pas eu le moyen de laisser des traces durables. Vers le temps de Constantin il y eut quelques Églises constituées : trois évêques bretons, dont l'un porte le nom indigène d'Yvor *(Eborius)*, siègent en 314 au concile d'Arles [13], mais ces Églises ne s'avancèrent pas au delà des limites de l'occupation romaine qui s'arrêtait à York. A la fin du IVe siècle seulement la foi fut prêchée aux peuplades païennes qui habitaient la région de Valentia, située entre le mur de Sévère et le rempart d'Antonin. Quand l'armée romaine recula et, finalement, évacua la Bretagne, la chrétienté bretonne se replia dans la partie méridionale de l'île; elle végéta, réduite en nombre et en ressources.

Pour connaître des faits précis sur cette histoire il faut recourir à l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* de Bède, qui nous apprend ce qu'on peut savoir du paganisme de ses compatriotes et contemporains et de la façon dont s'accomplit la deuxième évangélisation de l'île de Bretagne [14]. Bède est né en 673 de parents païens et il nous apporte des faits précis sur la conversion des païens. C'est en 595 que saint Augustin avait abordé à l'île de Thanet, sur la côte du Kent; Thanet comptait six cents familles et le roi du Kent, Ethelbert, était païen lui aussi mais marié à une chrétienne, la reine Berthe. Bède a emprunté à la correspondance de saint Augustin une lettre adressée par le pape Grégoire à l'abbé Melittus, lettre où il traite des moyens à employer pour travailler efficacement à la conversion des païens. On y lit qu'il ne faut pas détruire les temples païens; il faut en retirer les idoles, les asperger d'eau bénite, y mettre des reliques et les consacrer au vrai Dieu.

« Il ne faut pas non plus empêcher les païens de s'assembler autour de ces temples, mais, au contraire, les encourager à construire leurs huttes en branches d'arbres autour du sanctuaire et à y préparer leurs repas rituels. Mais il faut qu'ils fassent cela les jours des anniversaires des martyrs pour qu'ils n'immolent plus leurs animaux au diable, mais à Dieu. Si on leur laisse ainsi leurs joies terrestres, ils s'abandonneront d'autant plus volontiers aux joies célestes. On ne peut pas gravir une haute montagne en courant et en sautant, mais en y montant pas à pas [15]. »

Le roi Ethelbert accueillit les missionnaires avec bienveillance, tout en se défiant de leurs sorcelleries; cependant il se fit baptiser [16], mais les progrès du christianisme furent lents à cause de l'opiniâtreté avec laquelle une partie des païens restait fidèle à ses dieux. Bède raconte assez longuement les guerres entre les différents rois de l'heptarchie anglo-saxonne et il dit peu de chose sur la lutte entre le christianisme et le paganisme, heureusement les Vies de saints remplissent cette lacune avec des récits de miracles. Une lettre du pape Boniface V (619-625) au roi païen de Northumbrie, Edwin, doit être rappelée ici : « Mû par l'amour, nous voulons, lui dit-il, encourager Votre Majesté à abandonner les faux dieux et à ne plus les servir; à mépriser les folies des temples et les flatteries trompeuses des oracles et à croire en Dieu le Père... Comment ces dieux, qui sont faits de matières périssables par ceux qui sont au-dessous de vous, peuvent-ils aider les hommes? N'est-ce pas l'art humain qui leur a donné la forme humaine, sans leur donner une âme? Si on ne les fait pas marcher ils ne savent pas marcher. Comment peut-on vénérer des dieux qu'on a créés soi-même? Détruisez-les donc et tournez-vous vers Dieu ! » En même temps, le pape écrivait à la reine Ethelberge, déjà chrétienne, pour l'inviter à détourner son mari des faux dieux et des oracles; il lui envoyait quelques présents : un miroir d'argent et un peigne d'ivoire incrusté d'or.

Il est plus facile de détruire des idoles que des idées, de là les lents progrès du christianisme; en 640, un des successeurs d'Ethelbert, Earcanbert, ordonne de nouvelles destructions [17] et le jeûne quadragésimal. A en croire les récits des hagiographes on voit baptiser des multitudes de païens et c'est toujours à recommencer; il n'en faut pas être surpris, car prédications, conversions, baptêmes marchent à un rythme tellement accéléré que cela ne pouvait produire une conviction bien durable et il devait paraître prudent de récidiver. L'évêque Paulin faisait plonger pendant un mois entier son auditoire dans le Glen, il donnait

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2403. — [2] L. Renier, *Mél. d'épigraphie*, p. 45; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1878, p. 29. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 5335, 5337. — [4] *Ibid.*, n. 1636. — [5] *Ibid.*, t. VI, n. 1736. — [6] Symmaque, *Epist.*, l. VII, ep. LXVI. — [7] S. Augustin, *Epist.*, LVIII. — [8] Id., *ibid.*, XLVI, XLVII. — [9] *De civitate Dei*, l. II, c. IV, 5. — [10] S. Augustin, *Epist.*, XVI, XVII. — [11] Gildas, *De excidio Britanniæ*, 7. — [12] Monogramme du Christ dans les fondations d'une villa romaine à Chedworth; mosaïques à Frampton. — [13] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. I, col. 469-476. — [14] L. Knappert, *Le christ. et le paganisme dans l' « Histoire ecclésiastique » de Bède le Vénérable*, dans *Revue de l'hist. des relig.*, t. XXXIV, 1896, p. 59-85, 145-173, 296-317. — [15] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. XXX. — [16] Bède, *Hist. eccl.*, l. I, c. XXVI. — [17] Bède, *Historia ecclesiastica*, l. III, c. VIII.

le baptême, mais une fois le roi Edwin disparu, ces néophytes redevenaient païens et Bède ne peut se tenir d'avouer que Paulin allait un peu vite en besogne; c'est à tel point qu'il lui fallut sermonner ses propres compagnons qui parlaient ouvertement de retourner au paganisme [1]. Quand Ceadwalla, roi de Wessex, s'empara de l'île de Wight (en 686), qui était entièrement païenne, il envoya directement en paradis les deux fils du roi de l'île par la grâce du baptême suivi de la décapitation. Les autres païens de l'île gardèrent de ce procédé expéditif un fâcheux souvenir et répugnèrent longtemps à recevoir le baptême et le sacerdoce [2].

Il est certain que les conversions furent influencées par l'exemple donné par les rois et leur entourage. Les missionnaires prêchaient, on rassemblait une sorte de synode suivi d'une *witenagemôta*, assemblée des chefs de famille; le prince faisait part de sa décision de se faire baptiser, on l'imitait en foule, mais cela durait ce que cela pouvait durer.

Bède n'avait que 17 ans lorsque le roi Vietred du Kent édicta des mesures contre les sacrifices aux anciennes divinités (690): les pays limitrophes étaient encore, à cette date, pénétrés de paganisme. En 681, le christianisme n'avait pas encore pénétré dans la South-Saxony [3]; en 686, l'île de Wight était entièrement païenne [4]. S'il lui avait plu de le faire, Bède aurait pu nous donner des détails sur le paganisme de l'île de Bretagne; il n'a pas cru que cela valût un récit; il est cependant possible de relever des faits significatifs.

En 665, une disette et une épidémie s'abattent sur l'East-Saxony; le roi Sigheri et son peuple quittèrent le christianisme qu'ils venaient d'embrasser, reconstruisirent des temples païens et adorèrent de nouveau leurs anciennes idoles, « comme si celles-ci, dit Bède, eussent pu les protéger contre les maux dont ils souffraient [5] ». A quelque temps de là, ils revinrent au christianisme. Ce n'est pas là un cas isolé. Après la mort du roi Edwin, de Northumbrie, ses successeurs, Osric et Eanfried, reviennent à l'idolâtrie [6]. Ceci s'explique par l'attachement des païens à leurs vieilles croyances. On s'imagine trop facilement que les Anglo-Saxons, en qui persiste la tare germanique, se convertissent sans difficulté et sans retour. Que l'on parcoure les *Vitæ Bonifacii*, *Liudgeri*, *Willehadi*, *Lebuini*, etc., on y trouvera la preuve de la résistance opiniâtre que rencontre parmi eux le christianisme. A chaque page on lit cette phrase : « Les païens brûlèrent de nouveau l'église. »

Parmi les rois anglo-saxons il s'en rencontre un au moins qui est païen convaincu : Penda, roi de Mercie. Au cours d'un règne de quarante ans environ il lutta et vainquit deux rois chrétiens : Edwin (633) et Oswald (642). Toutes ses guerres tendent à s'opposer au christianisme et à le détruire, à protéger le paganisme et à le maintenir. Sous son règne le royaume de Mercie demeura païen, après sa mort (15 nov. 655), la situation changea. Le roi Edwin ne s'était converti qu'après de mûres réflexions. Il avait épousé Ethelberge et avait accepté cette condition que celle-ci serait accompagnée de l'évêque Paulin, son confesseur. Celui-ci ne réussit pas tout d'abord, mais Edwin échappe à une tentative d'assassinat et Paulin l'admoneste. Edwin lui permet de baptiser sa petite fille, ce qui se fit le jour de la Pentecôte de l'année 626. Edwin hésite encore, il se fait catéchiser, il discute, il médite des heures entières; il abandonne ses dieux, mais il ne sert pas encore le Christ. Paulin, qui est homme de ressources et qui a mis la reine dans ses intérêts, organise une sorte d'apparition qui lui permet d'enlever la conversion du roi. Toutefois, celui-ci convoque une assemblée afin que ses conseillers se convertissent en même temps que lui. C'est la *witenagemôta* et elle nous fait assister à la réplique d'un prêtre païen, Coifi, *primus pontificum*, qui parle en ces termes : « Juge, ô roi, la religion qu'on nous enseigne actuellement. Je vous certifie, et j'en suis en vérité pleinement convaincu, que notre religion actuelle n'a pas la moindre force, pas la moindre utilité. Personne parmi vous n'a servi les dieux avec autant de zèle que moi, mais il y a beaucoup d'hommes auxquels vous avez accordé des bienfaits plus grands qu'à moi et qui ont eu plus de chances dans leurs entreprises que moi. Si les dieux pouvaient réellement quelque chose, ils m'auraient plutôt aidé, moi, qui les servais avec tant de zèle. Il ne nous reste donc rien d'autre à faire que d'embrasser de tout notre cœur cette nouvelle doctrine, si, après examen, elle nous paraît meilleure et plus puissante. » Ensuite, un des ducs *(alius optimatum regis)* prend la parole : « Mon roi, dit-il, lorsque je veux comparer la vie présente des hommes sur cette terre à la vie future que nous ne connaissons pas, je songe à l'un de ces jours où vous étiez assis à table avec vos ducs par les froids d'hiver. Le feu brûle dans l'âtre et chauffe la salle à manger, mais dehors il y a une température de neige et de grêle. Voilà qu'un passereau entre dans la salle et la traverse rapidement en passant par deux portes opposées. Tant que la bestiole traverse la salle, elle ne souffre pas du froid, mais comme elle franchit rapidement l'espace agréable, elle disparaît de vos yeux et, venant de l'hiver, elle se replonge dans l'hiver. La vie humaine ne dure, comme le vol du passereau, qu'un instant. Nous ne savons rien de ce qui la précède, ni rien de ce qui la suit. Si maintenant la nouvelle religion nous donne là-dessus des renseignements plus certains, je suis d'avis qu'il la faut embrasser. » — Coifi reprend la parole : « Plus d'hésitation, dit-il, j'ai vu depuis longtemps que ce que nous vénérions n'était qu'un rien, car plus je cherchais avec zèle la vérité dans le service des faux dieux, moins je la trouvais. Et j'avoue franchement que de cette prédication rayonne la vérité qui peut nous procurer notre salut, la béatitude et la vie éternelles. C'est pour cela que je vous conseille, ô roi, de livrer le plus tôt possible à la profanation et au feu les temples et les autels que nous avons vainement tenus pour saints. » Le roi Edwin se déclara alors franchement et solennellement pour le christianisme. « Et qui, demanda-t-il, profanera les autels des dieux et leurs sanctuaires et leurs enclos sacrés? » Coifi réclama pour lui-même cette mission. « Ce sera moi, dit-il, car qui pourrait se prêter mieux que moi à la destruction de ce que j'ai vénéré dans ma folie, moi qui ai maintenant reçu la vérité de Dieu. » Là-dessus, il réclame des armes et un étalon, car, explique Bède, un prêtre païen ne pouvait pas porter d'armes et ne pouvait monter qu'une jument. Coifi part au galop, la lance au poing, se dirige vers le temple le plus rapproché et pour le profaner, jette sa lance par-dessus une haie. Le peuple accouru assistait à ce spectacle que lui offrait l'incendie du temple et de la barrière, accomplie par la main même de Coifi. Encore actuellement, écrit Bède, on montre l'endroit où s'élevaient autrefois les statues des dieux à l'est d'Eoforwye, sur la rive orientale de la rivière de Derwentio et cet endroit s'appelle maintenant Godmundingaham.

Rappelons enfin le roi Redwald d'East-Anglie. Chrétien, il se laissa entraîner par sa femme au paganisme mais sans rompre tout à fait, de sorte qu'il adorait tout ensemble Wodan et Jésus. Il avait dans le même temple un autel érigé en l'honneur du Christ et un autel plus petit *(arulam)* pour les sacrifices païens. Aldwulfe, un de ses successeurs, contemporain de

[1] Bède, *Hist. eccl.*, l. II, c. IX. — [2] Id., *ibid.*, l. IV, c. XVI. — [3] Id., *ibid.*, l. IV, c. XIII. — [4] Id., *ibid.*, l. IV, c. XVI. — [5] Id., *ibid.*, l. III, c. XXXVIII. — [6] Id., *ibid.*, l. III, c. I.

Bède, témoignait avoir connu ce temple dans sa jeunesse.

XXVIII. Le paganisme en Espagne. — L'Espagne avait compté des martyrs, mais la lutte religieuse n'y avait jamais pris l'acuité qu'elle eut en Afrique. A l'époque même où sévissait la persécution, les païens consentaient à reconnaître les vertus des fidèles et manifestaient peu d'entrain à seconder les juges, aussi pendant la dernière persécution fallut-il recourir à une sorte de commission extraordinaire se transportant d'une province dans une autre pour juger et châtier les fidèles. Ceux-ci vivaient sans inquiétude parmi les idolâtres, poussant le laisser-aller jusqu'à un relâchement funeste puisqu'on avait vu un évêque de Mérida (voir ce nom) pactiser avec les idolâtres. Au début du IVe siècle le concile d'Elvire (voir ce nom), près de Grenade, condamne les chrétiens qui acceptent le titre de flamines municipaux; certains donnent des jeux publics, d'autres sacrifient en l'honneur de Rome et d'Auguste, des familles chrétiennes prêtent des vêtements ou des tapisseries pour tendre les façades sur le passage des processions païennes; il s'en trouve même pour consentir à marier leurs filles aux prêtres des dieux [1]. Cette facilité coupable s'explique par l'attrait que le paganisme avait gardé en Espagne sur des esprits trop disposés à s'adapter aux institutions, aux idées et aux mœurs romaines pour se résoudre à rompre tout lien avec elles.

Il en fut ainsi pendant tout le IVe siècle. En dépit des changements politiques et religieux, le paganisme n'avait rien perdu de sa force en Espagne. Une ville entièrement chrétienne, comme Saragosse, était une exception peut-être unique. Le *Liber apologeticus* de Priscillien, qui vivait et écrivait vers le milieu du IVe siècle, nous fait entendre des imprécations violentes contre les dieux et leurs sectateurs [2]. Un tel langage ne s'explique qu'en face d'une religion demeurée debout et puissante. On voit encore, à la même époque, des temples et des idoles à Cordoue [3]. Cadix conservera le culte de Mars jusqu'au temps de Macrobe [4]. Tout à la fin du IVe siècle, les adorateurs des dieux sont encore nombreux à Barcelone [5], et vers ce temps on signale à Tarragone des apostasies de chrétiens *qui ad paganos ritus cultusque migrarunt... qui ad aras et templa transierint... qui se sacrificiis mancipaverunt*. Et cela sous Théodose [6].

XXIX. Le paganisme en Gaule. — La conquête de la Gaule lui avait imposé des lois et une civilisation profanes; elle n'avait qu'à peine entamé ses croyances religieuses indigènes. Elles se retrouvent partout sans déguisement : dieux celtiques aux noms barbares qui nous délassent de la nomenclature du panthéon gréco-romain, dieux particuliers aux diverses localités auxquels viennent s'ajouter d'autres dieux au hasard des fouilles récentes. Parfois le déguisement est à ce point transparent que la religion indigène reste reconnaissable sous les étiquettes latines dont les vainqueurs l'ont affublée lorsqu'ils ont cru apercevoir une ressemblance quelconque entre les dieux gaulois et certains dieux romains. Dans le bassin du Rhône et sur les rives de la Méditerranée l'opération a été tentée et n'a obtenu qu'un demi-succès; quoiqu'on ait pu tenter, Nîmes demeure fidèle au dieu Nemausus [7], et Vienne à la déesse Vienna [8]. Par l'effet, peut-être, d'une secrète affinité avec les superstitions du pays, les cultes orientaux, que les négociants asiatiques y ont introduits, sont très populaires dans les mêmes régions. Lyon nous a laissé de nombreuses inscriptions tauroboliques [9]; on en a trouvé à Die, à Riez, à Valence, à Vence, à Orange, à Vaison, et l'on sait que la Mère des dieux avait des prêtres à Aps [10]. Narbonne offrit des tauroboles pour toute la province [11]; beaucoup plus haut vers le Nord, mais dans une contrée où les influences de l'Orient se font encore sentir, à Autun (voir ce nom), Cybèle est l'objet d'un culte fréquent [12], qui durera pendant tout le IVe siècle [13]. La Narbonnaise et la Lyonnaise sont pleines de monuments mithriaques [14] (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot Mithra).

« La résistance du paganisme en Gaule s'appuya moins encore sur les dieux de Rome, en possession des honneurs officiels, que sur les divinités locales, demeurées très vivantes, et sur les dévotions importées d'Orient. Il est curieux de le voir soutenu par deux personnages qui semblent placés aux pôles extrêmes du monde religieux, l'archigalle et le druide. Malgré toutes les proscriptions le souvenir des druides est demeuré populaire. On le retrouve non seulement dans ce massif forestier du pays chartrain, où ils eurent jadis leur résidence, mais encore dans les villes les plus éloignées. A Bayeux, un temple de Belenus (l'Apollon gaulois) est desservi, au IVe siècle, par les descendants d'une ancienne famille de druides. Ils se fixèrent plus tard à Bordeaux, où le père et le fils professèrent avec distinction la rhétorique. Ausone, s'adressant à l'un et à l'autre, célèbre leur noblesse sacerdotale, *stirpe druidarum satus;* c'est un titre d'honneur et comme une marque d'aristocratie [15]. Le dieu indigène servi par les amis d'Ausone se rapprochait singulièrement, à cette époque, des dieux orientaux; tel était le syncrétisme du temps, qu'un druide, prêtre de Belenus, portait le titre de *pater*, qui désigne le plus haut grade des initiés de Mithra; dans la pensée des derniers païens le culte de l'Apollon gaulois, de l'Apollon hellénique et du dieu persan se ressemblait probablement jusqu'à se confondre.

« Une circonstance favorable au paganisme était le petit nombre des grandes villes. Sauf la Narbonnaise, qui semblait, selon le mot de Pline, un morceau détaché de l'Italie [16], les provinces gauloises contiennent beaucoup moins de groupes urbains que l'Espagne. Elles n'ont guère d'autres villes que les *civitates* ou chefs-lieux des anciens peuples indigènes. Celles-ci sont rares, puisque la *Notice des Gaules*, rédigée vers le milieu du Ve siècle, n'en compte que cent douze [17]. Leur importance même décroît au IVe siècle, époque où l'aristocratie s'éloigne d'elles pour se fixer de préférence à la campagne, fuyant un séjour devenu triste et se dérobant en même temps à l'influence chrétienne, qui commençait à dominer dans les milieux urbains. Le moment n'est pas encore venu où l'on pourra dire, avec un poète gallo-romain du commencement du Ve siècle, que « le Christ seul est adoré dans les grandes villes [18] »; déjà, cependant, le peuple chrétien y est nombreux,

[1] *Concil. Illiberitanum*, can. 2, 3, 17, 55, 57. — [2] Priscillien, *Liber apologeticus*, 15-19, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. XVIII, p. 14 sq. — [3] *Libellus precum*, 10, 20, *P. L.*, t. XIII. — [4] Macrobe, *Saturnalia*, I, 9. — [5] *Bibl. maxima Patrum*, t. IV, p. 316. — [6] *P. L.*, t. XIII, col. 1136; *Code Théodosien*, l. XVI, tit. VII, leges 1, 2-3, 5 (lois de 381, 391, 393). — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 3096-3102, 5953. — [8] *Ibid.*, t. XII, n. 43, 5687, 5864; *Bull. della Comm. archeol. com.*, 1899, p. 237-239. — [9] Wilmanns, *Exempla inscr.*, n. 119-122. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 357, 358, 1222, 1311, 1567-1569, 1744, 1745, 1782. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4321, 4322, 4323, 4325, 4328, 4329. — [12] Ruinart, *Acta sincera*, p. 69 : *Acta S. Symphoriani*, 7. — [13] Grégoire de Tours, *De gloria confess.*, l. I, c. LXXVII. — [14] F. Cumont, *Textes et monuments figurés du culte de Mithra*, t. II, p. 163-165, 497-504. — [15] Ausone, *De prof. Burdigal.*, IV, 7-12; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. V, p. 84, n. 782. Bayeux n'était pas étranger aux cultes orientaux : chapiteau représentant le dieu Men (*Revue archéol.*, 1869, p. 1-6). — [16] Pline, *Hist. naturelle*, l. III, c. IV. — [17] Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. III, p. 500 sq. — [18] Severus Sanctus, *Carmen bucolicum*, 106, dans Lemaire, *Poetæ minores*, t. I, p. 585.

parfois turbulent [1]. Mais à part les évêchés de la Narbonnaise et de la vallée du Rhône, les Églises constituées sont pour la plupart d'âge récent ; peu de sièges épicopaux remontent plus haut que la moitié du IIIe siècle et beaucoup datent du IVe [2]. Leur rayonnement est encore à peu près nul dans les campagnes. L'influence chrétienne n'a presque pas touché les paysans.

« Ceux-ci restaient la masse païenne par excellence, aussi dure à entamer que les chênes de ses forêts. On les verra défendre leurs idoles avec une extrême violence. Quand saint Martin tente de détruire un sanctuaire païen à Levroux, une troupe menaçante s'y oppose [3]. Ailleurs, les paysans, conduits par le prêtre du village, veulent empêcher l'abatage d'un pin sacré [4]. A Bibracte, une bande de paysans se précipite sur le missionnaire qui essaie de démolir un temple [5]. Martin, renversant une idole, est attaqué par un laboureur armé d'un soc de charrue [6]. Un disciple et imitateur de l'évêque de Tours, son homonyme Martin de Brives, sera immolé par des paysans païens [7]. On voit encore à la fin du IVe siècle les campagnes gauloises parcourues par de nombreux et bruyants cortèges, qui escortent des statues couvertes de draperies flottantes [8] : c'est sans doute l'équivalent des processions lustrales que prévoit, à la même époque, le calendrier de Capoue. Des paysans portent, en Gaule, les titres de prêtres et de pontifes [9], comme ceux que signalait de l'autre côté des Alpes saint Maxime de Turin. On a dit que le culte de Cybèle dura aux environs d'Autun jusqu'au Ve siècle. Auch possède encore à la même époque un temple d'Apollon [10]. Les Vies des saints montrent le paganisme rural encore vivant deux siècles plus tard [11]. » On aurait tort sur ce point de s'en rapporter à Fustel de Coulanges qui écrit contre toute évidence « que les documents, dès le VIe siècle, ne nous montrent pas de *Francs païens*. C'est à peine, dit-il, si quelques Vies de saints autorisent à penser qu'il en était resté quelques-uns dans le pays de Tournai ou de Cologne. Nous voyons aussi quelques coutumes païennes qui se conservaient dans les campagnes ; mais ce sont de ces coutumes populaires qui persistent chez tous les peuples convertis ; elles ne prouvent donc pas que ces Francs ne fussent pas officiellement chrétiens. Jamais il n'est fait mention d'un prêtre païen, d'un sanctuaire païen, de divinités païennes... Nous avons une constitution de Childebert Ier († 558) qui défend de conserver des idoles dans sa maison [12], une autre de Gontran et une de Childebert II qui enjoignent, sous des peines sévères, d'observer le repos dominical [13]. On se tromperait beaucoup si l'on regardait ces textes comme des indices de paganisme. Ils prouvent, au contraire, que ces rois ne reconnaissaient pas l'existence d'un culte païen. Ils impliquent même que toute la population était chrétienne, bien que quelques-uns eussent conservé individuellement des amulettes païennes et quelques usages de leurs ancêtres. Qu'on lise ces trois textes ; on n'y trouvera pas un mot qui signifie qu'il existât encore une religion païenne... En général, il faut se défier quelque peu des hagiographes, qui prêtent volontiers à leurs héros des conversions de païens [14]. »

Cette affirmation est trop absolue ; elle a été corrigée et mise au point par E. Vacandard, qui fut notre collaborateur et dont le travail approfondi doit trouver ici sa place, en attendant que nous lui rendions l'hommage dû à une longue amitié [15]. Fustel, dit-il, semble supposer que par idolâtrie on ne peut entendre autre chose que la religion païenne, ouvertement pratiquée par un groupe d'hommes, et officiellement reconnue par l'État. A ce compte, il est sûr qu'il n'y a plus trace d'idolâtrie en Gaule, au VIe siècle. Mais si l'on admet que le culte privé reflète, non moins fidèlement que le culte public reconnu, les sentiments religieux des individus ou même des groupes sociaux, il faut reconnaître qu'il y eut encore des idolâtres sous les Mérovingiens. Et à cet égard Fustel abuse ses lecteurs quand il affirme que jamais « dans les documents il n'est fait mention d'un sanctuaire païen, de divinités païennes ». Il fait trop bon marché des documents. Il ne paraît pas les avoir consultés suffisamment [16], et il les suspecte trop facilement. Son affirmation laisse à reprendre la question et à la résoudre [17].

Le premier texte à consulter est la constitution de Childebert Ier. C'est une lettre adressée aux évêques et par eux aux fidèles, dans le but de consommer la ruine de l'idolâtrie. « Nous croyons, avec la faveur de Dieu, qu'il importe à notre salut et au salut du peuple que le peuple chrétien, après avoir abandonné le culte des idoles, serve purement Dieu, à qui nous avons promis une foi intègre. Et parce qu'il est nécessaire que les fidèles qui n'observent pas comme il faut le précepte de l'évêque soient corrigés par notre autorité, nous avons décidé d'envoyer cette charte dans tous les lieux, et ordonnons que tous ceux qui n'enlèveront pas sur-le-champ de leurs domaines les statues qui y ont été construites et les idoles qui ont été dédiées au démon par les hommes, ou que ceux qui empêcheront les évêques de les détruire, donnent des répondants et comparaissent devant notre tribunal [18]. »

Cette charte suppose à coup sûr que la religion païenne est officiellement abolie dans le royaume de Childebert, et nous n'avons aucun motif de croire qu'il en fût autrement dans les autres parties de la Gaule mérovingienne. Mais n'est-il pas clair également que les idoles n'avaient pas été détruites partout? Fustel estime que ce sont là des « idoles conservées dans la maison », et il donne à entendre qu'il faut les confondre avec « des amulettes païennes ». Il est fâcheux pour sa thèse que le texte porte *De agro suo*, et non *De domo sua*. Nous ne pouvons, non plus, nous résoudre à voir : de simples « amulettes » dans les images dont il est dit *ubicumque fuerint simulacra constructa*. Le mot *constructa* emporte, selon nous, l'idée d'architecture ou de sculpture et d'ouvrage solidement établi. Le contexte : *vel sacerdotibus hæc destruentibus prohibuerint*, confirme cette interprétation. Si la charte n'avait visé que des amulettes ou petites idoles portatives, elle aurait ordonné simplement de les détruire ou de les livrer aux

[1] Prosper d'Aquitaine, *Chron.*, *P. L.*, t. LI, col. 586 ; en 396, la populace de Bordeaux lapide une femme suspecte d'hérésie. — [2] Duchesne, *Origine des diocèses épiscopaux*, p. 30-62. — [3] Sulpice-Sévère, *Vita B. Martini*, 14. — [4] Id., *ibid.*, 13. — [5] Id., *ibid.*, 13. — [6] Id., *ibid.*, 13. — [7] *Acta sanct.*, aug. t. II, p. 412. — [8] Sulpice-Sévère, *Vita B. Martini*, 9. — [9] Id., *ibid.*, 13. — [10] *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1837, p. 181-196. — [11] P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 85-90. — [12] Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. IV, p. 113. — [13] Id., *ibid.*, t. IV, p. 116. — [14] Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 507-508 et notes ; il donne comme exemple la *Vita Radegundis*, l. II, c. II. — [15] E. Vacandard, *L'idolâtrie en Gaule au VIe et au VIIe siècle*, dans *Revue des quest. hist.*, t. LXV, 1899, p. 424-454. — [16] Ce qui est bien son point faible, nous l'avons dit déjà. — [17] A. Beugnot, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident*, in-8°, t. II, Paris, 1834, p. 314-330 ; Alb. Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, t. I, 1899, p. 114-122, attestent la persistance du paganisme en Gaule au VIe et au VIIe siècle ; on verra qu'E. Vacandard apporte la confirmation de documents nouveaux, notamment les témoignages des hagiographes. Il commence par réclamer en faveur du biographe de sainte Radegonde, qui en appelle à des témoins oculaires. — [18] Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, in-fol., t. IV, Paris, p. 114 : *Præcipientes ut quicumque admonitus de agro suo, ubicumque fuerint simulacra constructa, vel idola demoni dedicata ab hominibus, factum non statim abjecerint, vel sacerdotibus hæc destruentibus prohibuerint.*

évêques. Mais ici on voit les évêques pénétrer, non dans la maison, mais dans le domaine, pour accomplir leur œuvre de destruction; et ce qu'on interdit aux fidèles c'est d'entraver leur entreprise. Il semble donc incontestable que dans la pensée de Childebert, de nombreuses idoles ou statues païennes souillaient de leur présence les propriétés des chrétiens, et favorisaient inévitablement, sinon chez leurs possesseurs, du moins chez les serfs des campagnes, un retour aux pratiques idolâtriques ou même au culte païen proprement dit. Le texte ne dit pas que les fidèles succombaient à cette dangereuse tentation. Mais d'autres documents nous montreront que la mesure prise par le fils de Clovis n'était pas inutile, et que, pas plus que les idôles, l'idolâtrie n'était complètement détruite de son temps.

Il peut paraître surprenant que Fustel de Coulanges n'ait pas aperçu dans les canons de conciles les traces de ce paganisme dont il nie l'existence. Chose plus étonnante encore, il invoque en faveur de son opinion un témoignage qui tourne contre lui : « En 527, dit-il, Tournai a été le siège d'un synode, et l'on peut remarquer que ce synode n'a pas eu à travailler contre le paganisme, mais contre les hérésies qui troublaient le pays. » Il en conclut qu' « il ne faut pas croire que Tournai, à cette époque, soit resté un pays de paganisme [1] ». Par malheur, le document auquel il se réfère est une œuvre de seconde main [2]. Le synode purement diocésain dont il est question est donné par la *Vita Eleutherii*. Saint Éleuthère, évêque de Tournai, y condamne ceux de ses clercs qui soutenaient une doctrine hétérodoxe touchant la divinité du Christ [3]. Mais ce n'est là qu'un incident de la vie du saint. Son biographe nous le montre constamment occupé à la conversion des païens [4].

Les conciles mérovingiens renforcent le témoignage apporté par les hagiographes.

Le IIe concile d'Orléans (533) s'élève contre « les catholiques qui ne gardent pas dans son intégrité la grâce du baptême et qui retournent au culte des idoles, ou qui, par une présomption coupable, osent manger des viandes immolées au culte des idoles [5] ». Ce canon correspond bien à la préoccupation que suppose de son côté la charte de Childebert. Autre concile d'Orléans, en 538, où il est question d'époux qui n'ont reçu le baptême qu'après leur mariage, *qui modo ad baptisma venient*. Il n'est pas interdit de voir en eux des juifs convertis, mais il est plus probable que nous nous trouvons en présence d'idolâtres attardés dans le paganisme [6].

On pourrait croire que l'idolâtrie n'avait plus d'adeptes que dans les classes inférieures de la société, par exemple chez les serfs ou les colons. Il est hors de doute, en effet, que les coins perdus des domaines seigneuriaux furent le dernier asile du paganisme expirant. Cependant le concile d'Orléans de 549 suppose le cas où des serfs ont affaire à des maîtres infidèles [7]. Dira-t-on qu'aux yeux des évêques c'était là un cas purement chimérique?

On remarquera que ces décisions ont été prises, non pas dans le nord ou le nord-est de la Gaule, mais au centre même de la monarchie franque; non dans le domaine de Childebert, qui prêta toujours si généreusement son concours aux évêques, mais sur le territoire de Clotaire Ier, dont la politique était trop souvent hostile à l'Église. La région du Nord-Est est représentée au concile de 549 par les évêques de Trèves, de Tongres et de Verdun. Mais ne serait-il pas téméraire de penser que le canon qui regarde les païens a été rédigé uniquement à leur instigation et à leur usage? En tout cas, aucun évêque de l'Austrasie ne souscrit aux conciles de 533 et de 538. Il est donc clair que les idolâtres, dont il s'agit dans les canons de ces deux conciles, étaient répandus dans les autres parties de la Gaule franque [8].

Nous ne citerons que pour mémoire les décisions des conciles d'Orléans (541) [9], d'Éluse (551) [10], de Tours (567) [11], d'Auxerre (573-603) [12] qui ont trait uniquement aux pratiques idolâtriques. Il serait peut-être excessif de voir dans les *designata loca gentilium* du concile de Tours des lieux de rendez-vous réels des païens. Mais le concile de Clichy de 626 (?) est formel sur la coexistence des païens et des chrétiens de la Gaule. Il ne se contente pas de flétrir les observances idolâtriques, il note expressément que « les païens immolent des victimes aux idoles » et que certains chrétiens prennent part au sacrifice. *Sunt etiam nonnulli (christiani) qui cum paganis sumunt cibos..., quod si idolatriis vel immolantibus se miscuerint* [13]. Un prétendu concile de Reims répète cette formule dans les mêmes termes [14].

En résumé les canons des conciles attestent la persistance du paganisme dans les royaumes francs au VIe siècle. Dès lors il est aisé d'apprécier la valeur des témoignages des historiens et des hagiographes.

Si l'on en croyait Procope, les Francs devenus chrétiens (il s'agit particulièrement des soldats de Théodebert Ier) n'auraient pas renoncé aux pratiques païennes. Ils auraient même continué de faire des sacrifices humains [15]. Cette dernière imputation est sûrement calomnieuse. Mais que les Francs austrasiens soient retombés dans l'idolâtrie après la mort de Clovis, cela n'a rien que de vraisemblable.

Il est même certain que le paganisme n'avait pas complètement disparu des diocèses de Cologne et de Trèves. Saint Gall fut un évêque de Clermont; venant à la cour de Thierry Ier, il rencontra près de Cologne un « temple, *fanum quoddam*, peuplé de statues, dans lequel la barbarie du voisinage offrait des libations et faisait des excès de table ». Les malades demandaient leur guérison aux statues, qu'ils adoraient comme des dieux, et gravaient sur bois le membre qui ressentait la douleur, pour intéresser le dieu à leur souffrance et obtenir ainsi leur guérison. Scandalisé de ces pratiques, Gall profita d'une absence des païens pour mettre le feu au temple. A la vue de l'incendie, les païens accourent, tirent leurs épées, poursuivent Gall jusque dans le palais de Thierry et le menacent de mort. Il ne dut

[1] *La monarchie franque*, p. 508, note 2. — [2] *Collectio concil. Galliæ*, col. 929. — [3] Nous avons deux Vies de saint Éleuthère, *Acta sanct.*, febr. t. III, p. 187-192. Le synode est mentionné, avec force détails, dans la seconde. — [4] Notamment *Vita prima*, c. II, n. 9, 10, p. 188. — [5] Maassen, *Concilia ævi merov.*, 1893, p. 64, can. 20 : *Catholici qui ad idolorum cultum non custoditam ad integrum accepti baptismi gratiam reverituntur, vel qui cibis idolorum cultibus immolatis gustu inlicitæ præsumptionis utuntur.* — [6] Maassen, *op. cit.*, p. 76, can. 11 (10) : *De incestis conjunctionibus ita quæ sunt statuta serventur, ut his qui aut modo ad baptimum veniunt, aut quibus, etc... ita pro novitate conversationis hæc fidei sane credimus consulendum.* — [7] Maassen, *op. cit.*, p. 108, can. 22 : *Quod si gentilis dominus fuerit, aut alterius sectæ, quia conventu Ecclesiæ probatur extraneus...* — [8] Le *Prologus* de la Loi bavaroise note que les trois frères Thierry, Childebert et Clotaire, ont travaillé successivement à la destruction du paganisme : *Quicquid Theodoricus rex propter vetustissimam paganorum consuetudinem emendare non potuit, post hæc Hildebertus rex inchoavit, sed Lotharius rex perfecit. Monumenta Germ. hist., Leges*, t. III, p. 259. A vrai dire il s'agit surtout ici de l'Austrasie. — [9] Maassen, *op. cit.*, p. 90, can. 15; cf. id., *ibid.*, p. 64, can. 20 du concile de 533. — [10] Maassen, *op. cit.*, p. 114, can. 3. — [11] Maassen, *op. cit.*, p. 133, can. 23 (22). — [12] Maassen, *op. cit.*, p. 180, can. 1, 3, 4. — [13] Maassen, *op. cit.*, p. 199, can. 16. — [14] Maassen, *op. cit.*, p. 202-206, can. 14, donne ce concile comme authentique; L. Duchesne le tient pour très problématique, ainsi qu'E. Vacandard, dans *Revue des quest. hist.*, avril 1898, p. 367, note 4. — [15] Procope, *De bello gothico*, l. II, c. XXV.

son salut qu'à l'intervention du roi, qui apaisa par de flatteuses paroles le courroux des idolâtres. [1]

A quelques années de là, le Lombard Vulfilaïque, disciple de saint Aredius (Yrieix), cherchant la solitude dans le diocèse de Trèves, s'arrêtait près d'Ivois (aujourd'hui Carignan). Il découvrit bientôt une colossale statue de Diane que les paysans de l'endroit adoraient comme une déesse. Détruire l'idole eut été une entreprise périlleuse. Vulfilaïque jugea plus habile d'amener les idolâtres à le faire eux-mêmes. A force de leur démontrer combien leur conduite était injurieuse au Dieu véritable, il les convainquit de la nécessité de renoncer au culte des vains simulacres de la divinité. Mais leur conversion ne pouvait être assurée tant que la statue serait debout. Finalement, ils se décidèrent à l'abattre et, à coup de marteau, Vulfilaïque la réduisit en poudre [2].

Ceci se passait sous le règne de Childebert II, mort en 597. En cette même année, le pape saint Grégoire écrivait à Brunehaut : « Vous devez aussi contraindre avec modération vos sujets à se soumettre à la discipline de l'Église, en sorte qu'ils n'immolent plus aux idoles, qu'ils n'adorent plus les arbres et qu'ils n'étalent plus en public les têtes d'animaux dont ils ont fait des sacrifices impies » (sept. 597) [3].

Ces mots autoriseront une digression. Grégoire de Tours [4] et Venance Fortunat [5] ont fait usage du terme *vosagus* pour désigner une forêt ; sur la *Table de Peutinger* nous lisons SILVA VOSAGVS [6] près d'une ligne d'arbustes entre Strasbourg et Mayence dans la région dont une partie forme l'Alsace septentrionale ; et on se demande si le dieu *Vosegus* est celui de la montagne ou de la forêt. La réponse n'est pas douteuse, grâce aux inscriptions. Sur trois dédicaces on lit le nom de *Vosegus* et sur deux d'entre elles ce nom est suivi de SIL [7] ; on pourrait l'interpréter *Vosego Sil(væ)* et, de toute façon, on voit que les fidèles du dieu Vosegus voyaient en lui un dieu de la forêt, et non de la montagne. Un de ces monuments porte l'image d'un dieu, incomplète, mutilée, presque invisible [8], dans une niche. Zangemeister avait cru y voir *in ædicula figura dei stantis detrita, in qua super humerum sinistrum arcus, supra dextrum pharetra agnoscuntur* [9] et M. J. Toutain estime naturel et logique « qu'un dieu de la forêt soit figuré sous les traits d'un chasseur armé d'un arc et portant un carquois [10]. D'après lui, « Vosegus semble donc avoir été, pour les Gaulois et les Gallo-Romains qui, sous l'empire, habitaient l'Alsace septentrionale, un dieu forestier et chasseur, maître à la fois des arbres qui composaient les futaies et du gibier qui vivait dans les taillis [11] ».

Les animaux qui couvraient les régions rhénanes offraient aux habitants les moyens de vivre et de se distraire dans des battues, mais « leur religion ne pouvait pas ne pas s'en ressentir. Gaulois et Gallo-Romains offraient à leurs divinités non seulement des animaux de ferme et des bêtes d'élevage, mais même du gibier. Strabon rapporte que, dans les énormes mannequins qui servaient aux holocaustes, on enfermait pêle-mêle des êtres humains, des animaux domestiques et des bêtes sauvages, βοσκήματα καὶ θηρία παντοῖα καὶ ἀνθρώπους [12]. Le sacrifice de victimes humaines devait racheter des vies humaines ; le sacrifice d'animaux domestiques devait assurer la prospérité de l'élevage ; le sacrifice de bêtes sauvages était destiné à capter la bienveillance des divinités chasseresses. Les découvertes archéologiques confirment le texte de Strabon : des ossements et des défenses de sangliers, des bois de cervidés ont été recueillis, en même temps que des ossements d'animaux domestiques, dans les ruines de maints sanctuaires gallo-romains ; des figurines de sangliers et de cerfs y ont été même découvertes [13]. Même encore à l'époque où le christianisme l'emportait sur les vieux cultes païens, des rites caractéristiques rappelaient les coutumes ancestrales. La *Légende dorée* en cite un exemple fort curieux. Le futur évêque d'Auxerre, saint Germain, avant d'atteindre l'épiscopat, « possédait, au milieu de sa ville natale, un pin aux branches duquel il suspendait, pour qu'on les admirât, les têtes de bêtes fauves tuées par lui à la chasse. Saint Amâtre, évêque d'Auxerre, le gourmandait souvent de cette vanité et lui conseillait même de faire abattre cet arbre dans la crainte de quelque mauvais résultat pour les chrétiens. Or Germain n'y voulait absolument pas consentir. Mais un jour qu'il était absent, saint Amâtre fit couper et brûler ce pin. Quand Germain l'apprit, il oublia les sentiments que lui inspirait la religion chrétienne et revint à la ville avec des soldats dans le dessein de faire mourir l'évêque ; mais celui-ci, qui avait appris par révélation que Germain devait un jour lui succéder, céda devant sa fureur, et gagna Autun [14]. » Tous les détails de ce texte sont importants. En suspendant à un pin les têtes des bêtes fauves tuées par lui à la chasse, Germain d'Auxerre pratiquait certainement un rite, sinon la conduite de saint Amâtre ne s'expliquerait pas ; l'évêque fait couper et brûler un pin pour les mêmes raisons au nom desquelles saint Martin faisait abattre les arbres sacrés. D'autre part, il fallait que le rite parût essentiel au chasseur qu'était Germain d'Auxerre pour que l'acte de saint Amâtre provoquât chez lui une telle fureur de vengeance.

« Enfin c'est à un arbre d'une essence forestière que le chasseur suspend les dépouilles de son gibier ; ici nous constatons l'étroite relation établie par le paganisme gallo-romain entre la forêt et le gibier. Cette relation s'exprime avec non moins de force dans le culte de Vosegus et dans celui d'Abnoba. Ni l'un ni l'autre ne sont des divinités de montagnes ; l'un et l'autre sont des génies de la forêt et des maîtres de la chasse. Il était prudent de s'assurer leur bienveillance, d'invoquer leur protection avant de pénétrer sous les hautes futaies qui constituaient leur domaine, avant de se lancer à la poursuite des animaux sauvages sur lesquels ils régnaient [15]. » Le futur évêque d'Auxerre n'y manquait pas.

Telle était la situation religieuse de l'Austrasie. Et il ne faudrait pas croire que l'idolâtrie fût localisée dans cette région qui formait le nord-est de la Gaule franque. L'historien de sainte Radegonde en signale les vestiges dans le royaume de Soissons ou d'Orléans [16]. Comme, un jour, la reine se rendait en grande pompe à un dîner, elle apprit de son entourage qu'elle passait près d'un temple, *fanum*, où les Francs adoraient les faux dieux. Surprise et contristée, elle ordonna à ses serviteurs de mettre le feu à l'édifice. Mais les Francs, et une multitude considérable de paysans armés s'y opposèrent par la force. Radegonde leur tint tête et ne

[1] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. VI, n. 2. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XV. — [3] Jaffé, *Regesta pontif. rom.*, n. 1491. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. X, c. X. — [5] Fortunat, *Carm.*, l. VII, c. IV, vs. 19. — [6] *Table de Peutinger*, édit. Desjardins, segment II,B. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 6027, 6059. — [8] E. Espérandieu, *Rec. gén. des bas-reliefs de la Gaule*, n. 5611. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 6027. — [10] J. Toutain, *Vosegus et Abnoba*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1920, p. 97. — [11] Id., *ibid.*, p. 97. — [12] Strabon, l. IV, c. IV, n. 5. — [13] Cf. L. de Verly, *Les « fana » de la région normande*, p. 50, p. 146 sq. — [14] *La légende dorée*, trad. J.-B.-M. Roze, t. II, p. 315. — [15] J. Toutain, *op. cit.*, p. 98-100. — [16] Jœrres, *Chronologische und religionswissenschaftliche Untersuchungen über das Leben der heil. Radegunde und ihrer Verwandten*, 1896, place la séparation conjugale de Clotaire et de Radegonde en 557. Clotaire ne devint d'ailleurs roi d'Austrasie qu'en l'année 558.

s'éloigna pas que le temple ne fût réduit en cendres [1]. Le biographe donne le nom de *Franci*, et parle d'une *multitudo*, en sorte qu'à première vue, on croirait que tous les Francs de la région étaient encore païens; admettons une part d'exagération, le fait demeure réel. Son historien, toujours préoccupé de prouver sa véracité et de rappeler les témoins oculaires qu'il a consultés [2], ne peut être récusé.

Nous ne ferons que mentionner, sans y attacher une grande importance, la légende de saint Félix, évêque de Nantes, pièce de très basse époque; mais le paganisme qu'elle signale dans une ville de ce diocèse, au cours du VIe siècle, n'a rien d'improbable.

A cette date la péninsule armoricaine est encore presque entièrement païenne; au début du VIe siècle on ne connaît encore que les trois évêchés de Vannes, de Rennes et de Nantes [3]; ajoutons-y le monastère fondé près de l'embouchure du Gouët par saint Brieuc et ses compagnons.

Dans ces parages un des premiers parmi ceux qui détruisent temples et idoles est saint Paul Aurélien; débarqué sur les rivages d'Ouessant vers 512, il s'est assigné la conquête du Léonais à l'Évangile, cédant aux instances du chef Withur. Vers 530, c'est chose faite; il part et laisse le soin de continuer son œuvre à des missionnaires venus de la Scotie et de l'Hibernie. Entre l'évêché fondé par saint Aurélien et le monastère élevé par saint Brieuc, près du Gouët, s'étendait une population païenne dévolue aux efforts de saint Tugdual. Celui-ci porte la parole divine entre la rivière de Morlaix et l'estuaire actuel de la Rance; il fait des miracles, s'installe et reçoit de vastes domaines, bâtit des chapelles et groupe des disciples. Il s'arrête dans la vallée du Trécor et y bâtit un grand nombre d'églises.

Plus à l'Est, les païens attardés formaient des groupes nombreux appuyés sur les villes d'Aleth et de Corseul. Samson débarque en 548 sur le continent, dans une région où le christianisme n'avait pas encore pénétré. « La savante Gaule, écrit un de ses biographes, n'avait jamais encore essayé de nous instruire; l'arrivée de Samson fit briller sur notre pays les lumières de la foi. A peine débarqué sur le rivage, il dit aux païens : « Je viens ici pour prêcher l'Évangile de Jésus-Christ, « pour retirer les hommes de l'erreur et du péché et pour « apprendre aux peuples qu'il n'y a pas d'autre dieu « que le mien. » Là-dessus il fonde des monastères nombreux dans la province de Dol [4]. » Vers la même époque, un autre moine, venu de la Cambrie méridionale, débarque avec une trentaine de moines dans l'île actuelle de Cézembre, c'est saint Malo. Ce sont encore des groupements de païens qui s'effritent et on en voit d'autres sur les pourtours de la baie du Mont-Saint-Michel aux environs de Vetuscastrum. Là se dressait un chêne immense, au pied duquel les païens venaient très fréquemment sacrifier des chevreaux et des génisses. A quelque distance, les chrétiens avaient une petite chapelle sous le vocable de saint Martin, où ils se réunissaient les dimanches et jours de fête, mais ils redoutaient les violences des païens. Là aussi la foi progresse. Sever devient évêque d'Avranches et renverse toutes les idoles de la contrée [5]. Quelques années plus tard saint Pairne ou Paterne, venu de la Grande-Bretagne, se rend à Chesay, assiste à un sacrifice païen, renverse les chaudières où bouillaient les entrailles et les vases de libations [6]. Les païens, vers le début du VIe siècle, offrent dans ces régions peu de résistance.

Très active le long des côtes baignées par la Manche, la propagande chrétienne pénètre à l'intérieur de la presqu'île armoricaine, malgré la résistance des païens. Sur le territoire de Noal-Pontivy, un païen nommé Alvondus persécute l'ermite Goneri, réfugié dans la forêt de Brocéliande; un autre païen tue le compagnon de saint Gildas, détruit la chapelle de Bieuzi, près du Blavet, tandis que saint Armel renverse et détruit à tour de bras les idoles qu'il découvre en terre bretonne [7]; enfin saint Melaine vient à bout des derniers païens de son diocèse de Rennes [8]. Vers le même temps, saint Gildas débarque sur la côte méridionale du Vannetais et fait du monastère de Rhuys un centre d'évangélisation [9].

Ce que faisaient les missionnaires, les évêques gallo-romains ne l'avaient pas tenté. Ils ne paraissent pas avoir marché à l'assaut du paganisme, avoir essayé de pénétrer dans cette forêt mystérieuse où ils savaient que mille dangers les attendaient. Était-ce le relâchement? Grégoire de Tours dénonce un évêque de Vannes, Eonius, qui tombe ivre-mort au pied de l'autel où il avait essayé de célébrer la messe [10]. C'est là, sans doute, une exception, mais il semble que le cas plus général est celui des évêques administrateurs, grands seigneurs, qui répugnent à se commettre dans des mésaventures, bonnes tout au plus pour des étrangers n'ayant rien à perdre et tout à gagner, des Celtes venus d'outre-mer. A l'exception de saint Sever, tous les destructeurs de temples et d'idoles en Armorique, au VIe siècle, sont des moines hibernois. Devenus évêques, ils implantent en Armorique les mœurs et les coutumes d'Irlande avec une témérité, une violence qui laissent loin en arrière les méthodes des évêques gallo-romains[11].

En plein centre de la Gaule, Aredius (saint Yrieix) rencontra des idoles consacrées au culte païen : *Erant ibi tria idola cultu gentili dicata* [12]; c'est ce que nous lisons dans la Vie de cet abbé, document qui a été retouché jusque vers la fin du VIIe siècle sans qu'on puisse trouver une raison pour mettre en doute l'ancienneté du passage que nous venons de citer. Il est d'ailleurs certain qu'à l'époque où vécut saint Yrieix le paganisme conservait des adhérents assez nombreux dans le midi de la Gaule. Le fait suivant autorise à le croire : un chrétien, d'origine arverne, qui avait une dévotion particulière à saint Nicet, évêque de Trèves, ayant entrepris de faire un voyage en Italie, s'embarqua avec une multitude de païens. Surpris par la tempête, l'Auvergnat « invoqua le nom du Seigneur tout en se recommandant aux prières » de Nicet. Pendant ce temps les païens appelaient à leur aide l'un Jupiter, l'autre Mercure, celui-là Minerve, celui-ci Vénus. « N'invoquez donc pas ces dieux, leur dit le chrétien, car ce ne sont pas des dieux, mais des démons; si vous voulez échapper à la mort, adressez-vous à saint Nicet, qui vous obtiendra le salut par la miséricorde de Dieu. » Les païens avaient si grand' peur qu'ils invo-

[1] *Vita Radegundis*, l. II, c. II, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 380. — [2] Radegonde mourut le 13 août 587 et son biographe Baudonivie écrivait peu après l'an 600; cf. Br. Krusch, *Vita Radegundis*, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 359-360. Baudonivie cite saint Jean et se l'applique à lui-même, quand il écrit :... *quia quod audivimus dicimus, et quod vidimus testamur.* — [3] Félix de Nantes mourut en 582; cf. *Gallia christ.*, t. XIV, col. 798-800. Une première vie n'est pas antérieure à l'invasion normande, une autre est de la fin du Xe siècle, il s'agit d'Herbauges : *Tradunt Herbadillam... civitatem quamdam paganorum;* cf. E. Vacandard, dans *Revue des quest. hist.*, t. LXV, 1899, p. 432, note 3. — [4] Vie de saint Samson, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 173 sq. — [5] Vie de saint Sever, dans *Acta sanct.*, febr. t. I, p. 177. — [6] Saint Paterne meurt vers 560. — [7] A. de La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. I; cf. *Vita S. Gonerii*, dans *Acta sanct.*, julii t. IV, p. 422; *Vita S. Armelli*, dans *ibid.*, aug. t. III, p. 298. — [8] *Vita S. Melanii*, dans *Acta sanct.*, jan. t. I, p. 129. — [9] *Vita S. Gildæ*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. I, p. 128. — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XL. — [11] G. Guénin, *Le paganisme en Bretagne au VIe siècle*, dans *Annales de Bretagne*, t. XVII, 1901-1902, p. 216-234. — [12] *Vita Aridii abbatis Lemovicini*, c. XLV, dans Br. Krusch, *Script. rer. merov.*, t. III, p. 598.

quèrent tout d'une voix le « Dieu de Nicet ». A l'instant la tempête s'apaisa et l'Auvergnat raconta l'anecdote en présence d'Yrieix à l'évêque de Trèves. Ce que nous voulons retenir c'est l'expression *multitudo paganorum*, ce qui n'avait rien qui étonnât des hommes du VIe siècle.

Par ailleurs nous voyons l'évêque d'Arles, saint Césaire († 542), combattre, dans son diocèse, et peut-être dans les diocèses voisins, non seulement les observances païennes, mais encore l'idolâtrie proprement dite. Le midi de la Gaule n'était pas complètement débarrassé des temples et des autels des faux dieux. Césaire conjure ses auditeurs de les abattre et de les briser : *Nolite ad arbores vota reddere, nolite ad fontes orare... Quicumque juxta domum suam aras aut fanum aut arbores profanas, ubi vota reddantur esse cognoverit, studeat infringere, dissipare ac succidere* [1]. C'est le seul moyen de mettre un terme à ce culte impie. Mais parmi les adorateurs des idoles faut-il croire qu'il n'y avait que des chrétiens relaps? A la vérité, Césaire ne nomme pas expressément de pays. Pour bien saisir toute la portée de son discours, peut-être est-il bon de le rapprocher d'un discours semblable adressé cent ans plus tôt par saint Maxime aux habitants des campagnes voisines de Turin : *Sur la nécessité d'enlever les idoles des propriétés particulières.* « Je vous avais déjà avertis, ô mes frères, de purifier, comme doivent le faire des hommes pieux et saints, vos propriétés de la souillure des idoles, et d'enlever de vos champs tout ce qui rappelle l'erreur des gentils. Il ne vous est pas permis, à vous qui portez le Christ dans vos cœurs, d'avoir l'Antéchrist dans vos habitations. Pendant que vous adorez Dieu à l'église, vos gens honorent le démon dans les temples, *fanis*. Qu'on ne pense pas pouvoir se justifier en disant : « Je ne l'ai pas ordonné. » Quiconque sait qu'il se commet des sacrilèges sur sa terre et ne s'y oppose pas est, pour ainsi dire, censé les avoir commandés; en se taisant, en ne blâmant pas, il a donné son consentement au sacrificateur. Ainsi, mon frère, quand tu sais que ton paysan sacrifie, si tu n'y mets obstacle, tu pèches, non pour avoir fourni les moyens, mais pour avoir permis... Lorsque le paysan immole, le maître est souillé. Si vous entrez dans le temple *(cella)*, qu'y trouvez-vous? Des autels ruinés et des charbons éteints : sacrifice digne du démon, car un dieu mort est honoré par des objets sans vie. Dans les champs ce sont des autels de bois et des statues de pierre : chose naturelle puisqu'on peut, pour prier des dieux insensibles, se servir d'autels qui pourrissent. Si tu rencontres de bonne heure un paysan ivre, apprends, car on le dit, que c'est un *Dianaticus* ou un haruspice. En effet, un dieu fou a d'ordinaire un pontife insensé [2]. »

Il paraît hors de doute que ce n'est pas le VIe siècle, mais le VIIe qui vit disparaître complètement de la Gaule le culte idolâtrique. Jusque vers 650 les documents nous montrent des idoles et des païens. Toutefois on n'aperçoit plus guère les derniers représentants du paganisme que dans la partie de l'empire franc située au nord de la Seine.

Le concile de Clichy de 626 à 627 signale, comme nous l'avons déjà remarqué, l'existence d'idolâtres non baptisés qui sont un scandale pour les fidèles : *Nonnulli (christiani) cum pagaris comedant cibos*, etc. Ce texte jette une vive lumière sur l'état des esprits à cette époque, et nous aide à comprendre les récits hagiographiques que Fustel de Coulanges traite si dédaigneusement comme des renseignements peu dignes de foi ou même tout à fait négligeables.

A vrai dire, les païens deviennent une rareté, même en Austrasie. Le biographe de saint Arnoul, évêque de Metz, n'en mentionne qu'un seul, et encore un étranger, malade de la lèpre. Le contexte fait entendre nettement que tous les habitants du royaume sont censés avoir reçu le baptême [3].

Dans l'extrême nord cependant, dans la région de Gand et dans le diocèse de Maëstricht (voir ce nom), l'idolâtrie est toujours florissante. On voit là des peuplades, dont il ne serait pas facile de déterminer exactement l'habitat, mais parmi lesquelles on rencontre des Francs Saliens, des Suèves, des Frisons, des Saxons; les Saliens forment la majorité, répandue sur l'ancien pays des Ménapiens, des Morins, des Nerviens et des Atrébates qui est la partie la plus septentrionale de la province romaine de la IIe Belgique. Ces contrées avaient été évangélisées vers la fin du IIIe siècle et le début du IVe par des missionnaires sur le compte desquels on ne sait à peu près rien de plus que leur nom. Vers la fin du IVe siècle, saint Victrice de Rouen étendit son apostolat en Morinie et jusqu'en Nervie. Avant les invasions du Ve siècle on ne voit dans ces régions du Nord qu'un seul évêché, celui de Cambrai.

Survint la grande invasion de 406 qui recouvrit tout et on peut hésiter à croire qu'aucune trace de christianisme ait surnagé; ce fut de nouveau pendant un siècle environ le paganisme. Vers la fin du Ve siècle, en 496, le baptême de Clovis ramène la foi chrétienne qui s'implante avec saint Vaast à Arras, et avec saint Eleuthère à Tournai, vers 510. Mais cette nouvelle organisation ne durera guère. Saint Amand, parcourant les bords de l'Escaut, trouve les habitants adonnés au culte des faux dieux. Il est vrai que l'affirmation se lit dans son ancienne *Vita* dont la rédaction n'est pas antérieure au premier quart du VIIIe siècle.

Rassemblons quelques témoignages. D'abord celui de Jonas de Bobbio (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce nom), compagnon des travaux apostoliques de saint Amand, et qui écrit : « Le vénérable pontife Amand, établi en cet endroit (Elnone), poursuit avec le glaive de l'Évangile les antiques erreurs des Sicambres. » Jonas est l'auteur d'une biographie de saint Vaast. « Cette œuvre n'est pas exempte de développements légendaires, mais l'impression qu'on y recueille sur l'état du paganisme à Arras doit répondre à la réalité [4]. » Il s'agit, notons-le, de l'époque de Clovis [5].

« Arras était une des villes conquises par les Germains dès les débuts du Ve siècle. Elle était tombée alors au pouvoir des Vandales. Peu après elle devenait, comme Cambrai, une ville franque. Saint Remi choisit Vaast, nous dit son biographe, afin d'amener la nation des Francs à la grâce du baptême, peu à peu, par des instructions et des avertissements. » Le nouvel évêque se trouva, en effet, à la tête d'une population peu nombreuse et redevenue tout à fait païenne. Cependant, il restait encore à Arras des traces matérielles du christianisme, à savoir une église... Mais dans quel état d'abandon ! Il ne s'y tenait plus de réunion liturgique. Les ronces s'y étaient développées, les animaux y avaient élu domicile. L'apostolat de saint Vaast dut être laborieux. Il parvint à réaliser un certain nombre de conversions [6].

« De saint Vaast passons à saint Géry, d'Arras à Cambrai, des premières aux dernières années du

[1] Homélie citée par Caspari, *Kirchenhistorische Anecdota*, in-8°, Christiania, 1883, p. 222; cf. *Appendix* aux *Sermons* de S. Augustin, serm. CCLXXVIII, n. 5, *P. L.*, t. XXXIX, col. 2271. — [2] *Serm.*, CII, *P. L.*, t. LVII, col. 733-734. — [3] *Vita S. Arnulphi, episc. Metensis*, c. XI, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 436. — [4] *Vita Vedastis*, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 406 sq.; A. Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, t. I, p. 113. — [5] Nous empruntons ce qui va suivre sur Arras, Cambrai et Gand à E. de Moreau, *Saint Amand, apôtre de la Belgique et du nord de la France*, in-8°, Louvain, 1927, p. 123-131. — [6] *Vita Vedastis*, c. V, VII, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 409-411.

VIe siècle. La Vie de saint Géry est un document de grande valeur, presque contemporain, composé, sans aucun doute, par un clerc de Cambrai, contemporain ou à peu près [1]. Géry fut élu évêque entre 585 et 590. A la différence de Vaast, il trouva dans sa ville épiscopale un clergé et des fidèles. Sa réception et certains autres détails de sa biographie relatifs à la fréquentation des fêtes liturgiques, prouvent que la communauté chrétienne de Cambrai n'était plus alors une minorité insignifiante. Une église au moins existait dans la ville à son arrivée. Il en fit construire une autre et la dédia à saint Médard. Or, il l'éleva à l'endroit même d'où il avait fait disparaître une idole [2].

« On comptait donc encore des idolâtres à Cambrai à la fin du VIe siècle. Une population entièrement chrétienne n'aurait pas souffert, en effet, en pleine ville épiscopale, une statue de divinité païenne. Dans les régions christianisées, les idoles avaient soin de se cacher au milieu de grands domaines ou de se réfugier sur des collines isolées. La comparaison de ces deux documents est donc suggestive. Elle nous met sous les yeux deux villes, d'importance sensiblement égale, assez proches l'une de l'autre, devenues barbares en même temps. De Clovis à Clotaire II, d'Arras vers 520 à Cambrai vers 590, un progrès sur le paganisme a été effectué. Mais il reste encore bien de la besogne [3]. »

Dans la biographie de saint Amand, quatre chapitres sont consacrés à l'évangélisation du pays de Gand. La chronologie est vague, du moins peut-on placer les événements auxquels il est fait allusion entre 625 et 640, peut-être même entre 630 et 640. Quant à ce qui avait précédé on peut dire qu'on n'en sait rien. Le biographe de saint Amand représente ce pays comme abandonné. « A cause de la férocité de la race et de l'infécondité du sol, tous les ministres du Seigneur avaient, dit-il, renoncé à prêcher l'Évangile en ces lieux. » On ne peut dire si tel ou tel s'y était jadis aventuré, mais c'est dans la *Vita Amandi* qu'on trouve la première mention de la ville de Gand. « Vers le même temps, lisons-nous dans cette biographie, comme Amand parcourait les localités et les paroisses, à cause de sa sollicitude pour les âmes, il entendit parler d'un comté situé au delà du fleuve Escaut, et auquel l'antiquité a donné le nom de *Gandao*. Cette région se trouvait entortillée à ce point dans les filets du diable que ses habitants offraient leur culte à des arbres et à des morceaux de bois, au lieu de le réserver au vrai Dieu et qu'ils élevaient des temples et adoraient des idoles [4]. »

« Le comté, ou *pagus*, de Gand n'était pas très étendu. Il comprenait à peu près le territoire limité, au Nord, par le Burggravenstroom et le Moervaart; au Sud, par la Lys et l'Escaut entre les villes actuelles de Wetteren, d'une part, et de Deynze, de l'autre; à l'Ouest, par le *pagus Flandrensis*, à l'Est enfin par le *pagus Wasiæ*. Cependant le pays de Waes se trouvait peut-être encore rattaché au *pagus* de Gand, à l'époque mérovingienne. Amand ne paraît pas avoir délibéré longtemps. Fougueux comme il l'était d'ordinaire, il se décida généreusement à partir sans tarder pour évangéliser les Gantois. » Le *pagus* de Gand relevait de l'évêché de Noyon-Tournai occupé par Acharius, ancien moine de Luxeuil et bien en cour auprès du roi Dagobert qui ne répugnait pas à recourir aux conversions forcées.

Ainsi rassuré contre un échec possible, Amand s'embarqua sur l'Escaut, aborda à Gand où il trouva un accueil des plus hostiles; abandonné de ses compagnons il s'obstina, prêcha, baptisa quand même, recourut au miracle. Alors « les habitants arrivèrent à lui en grande hâte et lui demandèrent humblement de les recevoir parmi les chrétiens. Ils détruisirent de leurs propres mains les temples où, auparavant, ils avaient coutume de se livrer à leurs adorations... Là où des temples étaient détruits, l'homme de Dieu, grâce à la munificence royale et aux largesses de personnes religieuses et de femmes dévotes, construisait des monastères et des églises. »

Si nous quittons les régions qui forment l'extrême limite de l'empire franc, pour redescendre vers le Sud, nous rencontrons le pays des Morins qu'évangélise saint Omer. Le diocèse de Thérouanne est aussi infesté par l'idolâtrie. La population, jadis convertie en grande partie par un disciple de saint Victoric et de saint Fuscien, retourna bien vite au culte des faux dieux. « Non seulement, nous dit le biographe de saint Omer, ceux qui avaient refusé de recevoir le nom du Seigneur, mais encore ceux qui avaient été baptisés, adoraient de concert les idoles. » Et on ne saurait s'en étonner quand on songe que le siège épiscopal de Thérouanne ne connut que deux évêques avant saint Omer, et demeura vacant près de soixante-quinze ans. Les idoles abandonnées avaient eu le temps de regagner leur ancien prestige. Omer, en prenant possession de son diocèse, se trouva donc en pays à demi païen. Il lui fallut détruire, en même temps qu'édifier. Son premier soin, lorsqu'il eut gagné les cœurs par la prédication, fut de mettre le feu aux idoles et aux temples. Son biographe nous assure qu'il convertit tous les habitants à la foi catholique, et qu'il ne laissa ni une idole, ni un temple debout [5].

L'évangélisation des diocèses limitrophes de Cambrai, de Beauvais, de Noyon et d'Amiens avait été plus complète et plus efficace dès le Ve et le VIe siècle. Cependant saint Géry (623-626) abat encore des idoles à Cambrai, et son biographe nous apprend qu'étant prêtre il avait fait la rencontre d'un lépreux païen auquel il avait administré le baptême. Mais il ne faut sans doute voir là qu'une exception [6].

C'est pareillement comme exception que l'historien de saint Amand nous signale une femme pratiquant l'idolâtrie dans le diocèse de Beauvais, au commencement du VIIe siècle. Et il est juste de remarquer que cette mauvaise chrétienne ne s'adressait pas à une divinité païenne bien définie, telle que Mercure, Jupiter ou Vénus, mais à un arbre considéré comme sacré [7]. C'était là un genre d'idolâtrie fort répandu à cette époque, comme nous le dirons plus loin.

Le diocèse d'Amiens paraît avoir été plus gravement infesté de paganisme. On cite souvent le fait suivant, rapporté par le biographe de saint Valery. Des paysans de la vallée de la Bresle, vraisemblablement chrétiens, continuaient d'adorer un énorme tronc d'arbre sur lequel étaient figurées diverses images de la divinité. Valery le fit abattre par son serviteur; et comme les paysans arrivaient avec des armes et des bâtons pour

[1] Br. Krusch, dans *ibid.*, t. III, p. 649-652; le même, *Das Leben des Bischofs Gaugerich von Cambrai*, dans *Neues Archiv*, t. XVI, 1891, p. 227-234; L. Duchesne, *Fastes épisc. de la Gaule*, t. III, p. 110. — [2] *Vita Gaugerici*, c. IV-VIII, XIII, etc., dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 653 sq. — [3] Il existe une biographie de saint Omer, évêque de Thérouanne avant 639; cette pièce remonte au début du IXe siècle, ne raconte guère que des faits merveilleux ou même fabuleux. — [4] *Vita Amandi*, c. XIII, dans *Script. rer. merov.*, t. V, p. 436-437. — [5] L'Église de Thérouanne eut un évêque nommé par saint Remi, et après lui Athalbert, mort vers 552, et dont Venance Fortunat fait l'éloge (cf. *Gallia christ.*, t. X, col. 1529). Saint Omer ne fut placé sur le siège de Thérouanne, au siècle suivant, que sur la demande d'Achaire, évêque de Noyon. Sur son œuvre apostolique à l'égard des idolâtres, voir surtout la *Vita Audomari*, c. IV, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 560. — [6] *Vita Gaugerici, episc. Camerac.*, c. V et XIII, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 653, 657. — [7] *Vita S. Amandi*, c. XXIII, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 718.

venger leur Dieu, Valery les arrêta d'un mot et, se mettant à prêcher, finit par les convaincre de la vanité du culte des idoles [1]. Mais on n'a pas assez remarqué un chapitre beaucoup plus important de la *Vita Walerici*. L'hagiographe met sur le compte de Blitmond, successeur de saint Valery à Leuconoë, la destruction totale des idoles adorées dans le voisinage du monastère [2]. Qu'il n'ait pas reporté sur son héros tout l'honneur de cette action, c'est là une marque non douteuse de sa probité historique et une sorte de garantie d'authenticité pour le fait qu'il rapporte.

Il ne s'agit peut-être ici que d'actes idolâtriques, accomplis par des fidèles baptisés. La Vie de saint Loup, évêque de Sens, va plus loin et mentionne expressément un groupe considérable de païens, qui habitaient, au VIIe siècle, la vallée de la Bresle ou les environs. « Le roi Clotaire, nous dit-on, irrité contre l'homme de Dieu (saint Loup, mort vers 625), l'exila dans un village du Vimeu, nommé Ausenne, et le soumit à la surveillance du duc Boson Landégisile, qui était encore païen et fréquentait, avec ses décurions, des temples remplis d'idoles », *templa phanatica*. Loup convertit ses gardiens et « baptisa en même temps que Boson, un grand nombre de Francs ». Il faut convenir que ce récit est de basse époque et dénature très probablement les faits. Il n'est pas vraisemblable qu'un des principaux officiers du palais de Clotaire II, un duc, n'ait pas été baptisé. Tout ce qu'on peut admettre (et sur ce point l'hagiographe se rencontrerait avec les conciles), c'est que la région soumise à Boson Landégisile comptait encore des adorateurs d'idoles, peut-être même des Francs païens. Quant au nombre il est difficile de se prononcer. La formule *plurimum Francorum exercitum* est sûrement exagérée. C'est là une locution oratoire familière aux panégyristes. On voudra bien remarquer cependant que le biographe de saint Loup ne place pas ces conversions de païens dans le diocèse de Sens, qui était alors complètement chrétien, mais dans le diocèse d'Amiens, dont l'évangélisation était moins avancée. Comme en cela son témoignage s'accorde dans une certaine mesure avec d'autres documents plus autorisés, il est juste de lui accorder quelque crédit.

Ce qui se passe dans le diocèse d'Amiens nous aidera à comprendre l'état du diocèse de Noyon et de Rouen, vers la même époque. Il résulte d'un passage important de la Vie de saint Éloi que nombre de ses diocésains, c'est-à-dire les habitants de l'ancienne Belgique, adoraient encore Neptune, Orcus, Diane, Hercule, Minerve et Ginescus [3].

Saint Romain, qui occupa le siège fondé par saint Mellon pendant toute la durée du règne de Dagobert en Neustrie, avait à peine fait son entrée dans sa ville épiscopale, lorsqu'on attira son attention sur les restes d'un temple de Vénus, situé près des murs mêmes de la cité. Les historiens du XIe siècle ont voulu voir là un véritable *fanum* avec un autel, *ara*. Mais le premier biographe connu de saint Romain donne à entendre avec beaucoup plus de vraisemblance, qu'il ne s'agit que d'un ancien temple, jadis consacré à Vénus et alors utilisé par les courtisanes, ce qui lui permettait de conserver son titre. Les abominations qui se commettaient dans ce lieu infâme autorisaient les habitants de Rouen à le considérer comme le refuge des démons, toujours prêts à désoler la ville. C'est pourquoi ils invitèrent leur nouvel évêque à l'exorciser. Romain se rendit avec son clergé, portant des croix et les reliques de Marie, la sainte Mère de Dieu, jusqu'au pied du temple maudit, et pendant qu'il priait, le peuple, encouragé par sa présence, se rua sur l'édifice et le détruisit de fond en comble [4].

Bien que le diocèse de Rouen eût été, depuis plus de trois cents ans, parcouru et évangélisé sans interruption par de généreux et saints évêques, l'idolâtrie, nous dit-on, avait pu se maintenir dans certains recoins perdus, d'accès difficile. Romain y rencontra encore des temples de Mercure, de Jupiter et de Vénus, qu'il remplaça par des églises. On ne nous dit pas si les idolâtres qui fréquentaient ces sanctuaires étaient des chrétiens relaps ou des païens endurcis. Mais il n'est pas improbable que le saint évêque ait eu affaire à quelques païens. Ce qui le donne à penser, c'est que la *Vita Audoeni*, qui est de bonne note, atteste que le successeur de saint Romain trouva encore, dans ses courses apostoliques à travers son diocèse, des Francs païens à baptiser [5].

A la vérité, la Vie de saint Wandrille donne une impression un peu différente. Elle note que les Francs de la région, récemment convertis, n'avaient pas dépouillé leurs habitudes idolâtriques. On avait peine à les arracher au culte des faux dieux. Mais il n'est pas question de païens proprement dits.

Pour concilier ces divers récits, il est bon d'observer que le biographe de saint Wandrille ne s'occupe que du pays des Calètes, plus spécialement des villages qui avoisinent Fontenelle, tandis que l'historien de saint Ouen a en vue tout le diocèse de Rouen, qui embrassait alors le Vexin jusqu'à Pontoise et le Talou jusqu'à la Bresle. Rapprochées l'une de l'autre, les Vies de saint Valery, de saint Éloi, de saint Loup, de saint Romain, de saint Ouen, de saint Wandrille, montrent que la région comprise entre la Somme et la Seine comptait encore, pendant la première moitié du VIIe siècle, une quantité considérable d'idolâtres et parmi eux un certain nombre de païens : conclusion semblable à celle qui se dégage des textes conciliaires, notamment du can. 16 du concile de Clichy (626-627).

Passé le milieu du VIIe siècle, les vestiges du culte païen proprement dit disparaissent des documents, même des documents hagiographiques [6]. A plus forte raison, le VIIIe siècle n'eut-il pas à les réprouver. On lit, il est vrai, à la suite des canons du synode tenu à Leptines, en 743, un *Indiculus superstitionum et paganiarum* qui semble mentionner l'existence du culte de Jupiter et de celui de Mercure, car l'art. 8 est ainsi conçu : *De sacris Jovis vel Mercurii*, et l'art. 20 porte : *De feriis quæ faciunt Jovi vel Mercurio* [7]. Mais il est évident que ces décisions ne regardent pas la Gaule ; le synode de Leptines avait pour but de pourvoir à l'administration spirituelle de la Thuringe.

Ce que nous disons du culte idolâtrique ne s'applique pas à certaines pratiques superstitieuses qui étaient comme l'efflorescence naturelle du paganisme. Ces pratiques, qualifiée de *paganiæ* et de *superstitiones*, étaient trop chères aux populations des campagnes pour disparaître avec les idoles. Plusieurs d'entre elles ont traversé les âges pour arriver jusqu'à nous. Le christianisme ne put en venir à bout. Mais les plus grossières ont fini par tomber dans le discrédit général et dans une complète désuétude.

La singularité de ces dernières mérite qu'on y donne quelque attention. Nous n'aurions qu'une idée insuffi-

[1] *Vita Walerici*, c. XXV, dans Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 84. — [2] *Vita Walerici*, c. XXIX, 11, dans *ibid.*, t. II, p. 90. — [3] *Vita Eligii*, l. II, c. XV, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 528. — [4] *Vita Romani*, dans *Acta sanct.*, oct. t. X, p. 75 sq. — [5] *Vita Audoeni*, c. I, n. 6, dans *Acta sanct.*, aug. t. IV, p. 806 ; cette Vie ne saurait être postérieure au VIIe siècle. — [6] Les *Acta sanct. ord. S. Bened.* ne fournissent plus d'indications relatives au paganisme ou à l'idolâtrie proprement dite à partir de la seconde moitié du VIIe siècle. La païenne signalée dans la Vie de saint Eucher d'Orléans (cap. X, dans Mabillon, *op. cit.*, t. III, 1re part., p. 599) est une exception. — [7] *P. L.*, t. LXXXIX, col. 810-814.

sante de l'idolâtrie aux VIe et VIIe siècles, si nous n'examinions l'infinie variété des pratiques qui s'y rattachaient étroitement. On en trouve pour ainsi dire un catalogue dans un sermon attribué à saint Éloi [1], qui reflète la doctrine des conciles contemporains et reproduit presque les propres termes des homélies de saint Césaire.

« Avant tout, dit l'orateur, je vous en supplie, n'observez aucune des coutumes sacrilèges des païens; ne consultez pas les charlatans [2], ni les devins, ni les sorciers, ni les enchanteurs, pour aucune cause ou maladie que ce soit, car celui qui fait ce mal perd aussitôt la grâce du baptême. Pareillement, n'observez pas les augures, ni les éternuements; et quand vous êtes en chemin, ne faites pas attention au chant des petits oiseaux. Qu'aucun chrétien n'observe quel jour il sort de chez lui, ni quel jour il y rentre, car Dieu a fait tous les jours; que nul, pour entreprendre une œuvre, ne fasse attention au jour ni à la lune; que nul, aux calendes de janvier, ne fasse des choses abominables et ridicules, ne se déguise en veau ou en cerf, ne tienne table ouverte pendant la nuit, ne donne ou reçoive des étrennes, et ne se livre aux excès du vin; que nul ne croie aux devineresses [3] et ne s'assoie pour écouter leurs chants, car ce sont des œuvres diaboliques; que nul, à la Saint-Jean, ou aux autres fêtes de saints, aux solstices, ne pratique les danses, les sauteries, les caroles [4] et les chants diaboliques, que nul n'invoque les noms des démons, comme Neptune, Pluton, Diane, Minerve ou Geniscus, ou toute autre ineptie du même genre. Que nul ne garde le repos le jour de Jupiter, à moins qu'il ne coïncide avec des fêtes saintes, pas même en mai, ni en aucun autre temps; que nul n'observe les jours des *tiniarum vel murorum* [5], bref aucun jour de la semaine si ce n'est le dimanche. Que nul n'allume des flambeaux ni ne fasse des vœux au pied des temples, *fana*, auprès des pierres, des fontaines, des arbres, des enclos, ou dans les carrefours; que nul ne suspende au cou d'un homme ou d'un autre animal des phylactères, même offerts par des clercs et déclarés sacrés sous prétexte qu'ils contiennent des passages de l'Écriture, car il n'y a pas là un remède du Christ, mais le venin du diable. Que nul n'ait la présomption de faire des lustrations, ni d'enchanter les herbes, ni de faire passer son troupeau par un trou d'arbre ou par un trou creusé en terre, parce que c'est là, en quelque sorte, les consacrer au diable. Que nulle femme ne suspende de l'ambre, *succinos*, à son cou et n'invoque Minerve ou toute autre personne de malheur, pendant qu'elle est occupée à faire de la toile, ou à teindre, ou à n'importe quelle besogne. Que nul ne se mette à vociférer pendant les éclipses de lune, parce que c'est Dieu qui permet que la lune s'obscurcisse à certaines époques; et qu'on n'aie pas peur d'entreprendre quelque chose à la lune nouvelle, car Dieu a fait la lune pour marquer le temps et pour tempérer les ténèbres des nuits, non pour empêcher l'ouvrier de se livrer à ses travaux, ni pour rendre l'homme dément, comme le croient les insensés qui s'imaginent que les démoniaques souffrent à cause de la lune. Que nul n'invoque le soleil et la lune comme des dieux et ne jure par eux, car ce sont des créatures de Dieu. Quel nul ne croie au destin, à la fortune, à l'horoscope, qu'on appelle vulgairement la naissance et qui fait dire : « Tel l'a fait sa naissance, tel « il sera », car « Dieu veut que tous les hommes soient « sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité ». En cas de maladie, n'allez pas chercher les enchanteurs, les devins, les sorciers, les charlatans, *caragi*, et n'appliquez pas des phylactères diaboliques aux fontaines, aux arbres et aux embranchements des routes; mais que celui qui est malade, confiant dans la seule miséricorde de Dieu, reçoive l'eucharistie et l'extrême-onction. Ne souffrez pas dans vos maisons des jeux diaboliques, des danses, des chansons de païens, car tout chrétien qui pratique ces choses devient par là même un païen. Ne rendez de culte qu'à Dieu et aux saints; laissez là les fontaines et coupez les arbres qu'on appelle sacrés; défendez de faire ces images de pieds que l'on place aux embranchements des routes, et partout où vous en trouverez, jetez-les au feu. Quelle tristesse de voir que si ces arbres, près desquels de malheureuses gens font des vœux, viennent à tomber, on n'ose les rapporter à la maison pour en faire du feu ! Et combien grande est la folie des hommes qui rendent un culte à un arbre insensible et mort, et qui méprisent les commandements de Dieu ! »

Parmi ces observances païennes, plusieurs sont énigmatiques ou surannées. La plupart ont été décrites par les écrivains du temps. Telles sont les calendes de janvier; les fêtes auxquelles elles donnaient lieu comprenaient des étrennes, des mascarades et des banquets nocturnes.

Comme aux plus beaux jours du paganisme, Janus est honoré par tous. « Le fidèle même se lève de grand matin et va au-devant de chacun avec de petits présents qu'on appelle des étrennes, et voulant saluer ses amis, il leur fait un cadeau avant de leur souhaiter le bonjour. Les lèvres se pressent, les mains se serrent, non pour faire échange de témoignages d'amitié, mais pour que les politesses de l'avarice soient payées. C'est ainsi que tout à la fois on embrasse et on rançonne un ami [6]. »

Puis voici des monstres qui s'avancent : on dirait un veau, un cerf, une biche ou quelque autre animal. « Quel homme sensé, dit saint Césaire, pourrait croire que des hommes raisonnables veuillent se changer en bêtes sauvages? Les uns ne revêtent que la peau d'un animal, d'autres en prennent la tête, et ils se réjouissent de ressembler, ainsi couverts, à la brute. Par là ne montrent-ils pas qu'ils ont les sentiments de la bête, plus encore que les dehors, et le cœur plus que la forme? D'autres se déguisent en femmes ou efféminent leur virilité en prenant des figures de jeunes filles; ils ont des faces barbues et veulent avoir l'air de femmes. Et vraiment, par un juste jugement de Dieu, ils ont perdu la force qui fait l'homme en se déformant ainsi sous l'accoutrement féminin. » Toute cette mascarade défile dans les rues et va frapper aux portes. « Qu'on leur ferme la porte au nez, s'écrie l'orateur scandalisé, et non seulement qu'on ne les reçoive pas, mais qu'au besoin on les repousse avec des coups [7]. »

La fête s'achève dans les festins et la débauche. Dans la campagne surtout, riches et pauvres chargent ce jour-là leurs tables de viandes, de vins, de friandises, de tout ce qu'ils peuvent avoir de plus exquis. C'est

[1] *Vita Eligii*, l. II, c. XV, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 528-529; cf. *Pirminii de singulis libris christianis Scarapsus*, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 1041. — [2] *Caraios*. Expression courante qu'on trouve encore sous la forme *caragos* ou *caragios*, soit dans saint Césaire (*Serm.*, CCLXXVIII, 5, *P. L.*, t. XXXIX, col. 2270), soit dans les conciles (*conc. Autissiodorense*, 573-603, can. 4; Maassen, *op. cit.*, p. 180), soit dans saint Firmin, *loc. cit.* Les *caragi* étaient les devins ou sorciers. — [3] Le texte porte *in puras* qu'il faut lire *impuras* ou mieux *impurias*, si l'on s'en rapporte au texte parallèle de saint Firmin. — [4] *Caraulas*. Du Cange estime qu'on doit lire *caraudas*. Vacandard maintient *caraulas*, « caroles »; cf. *Dictionnaire*, de Godefroy. — [5] Du Cange et Ghesquière, celui-ci dans son édition de la *Vita Eligii*, lisent *murium*. — [6] S. Maxime de Turin, *Homilia CIII de kalendis gentilium*, *P. L.*, t. LVII, col. 492; cf. *Concilium Autissidorense* (573-603), can. 1, dans Maassen, *Concilia ævi merov.*, 1893, p. 173. — [7] *Serm.*, CXXIX, 2, *P. L.*, t. XXXIX, col. 2001; *Serm.*, CXXX, 1-2, *ibid.*, col. 2003-2004; cf. *Concilium Autissidorense*, can. 1, dans Maassen, *op. cit.*, p. 179.

une croyance populaire que l'année entière se ressentira de cette abondance, et que les calendes de janvier donnent la mesure de ce que doivent être les jours qui suivront. Aussi voit-on les paysans se livrer à tous les excès de la table. « Ils affectent une telle débauche, dit un saint évêque, que celui qui, toute l'année, a été chaste et tempérant, devient ce jour-là ivrogne et crapuleux, et s'il en faisait moins, il dirait qu'il a perdu son temps [1]. »

XXX. Saint Martin a l'assaut du paganisme en Gaule. — Une multitude de faits ont été recueillis, rapprochés, groupés de façon à leur donner une valeur en ressaisissant le lien qui les unit. Ce lien circule en tous sens sans se briser, à condition de ne pas s'écarter d'une circonscription topographique représentée par le pays éduen, *pagus Augustodunensis*, signalé par une mission mémorable de saint Martin dont il semble qu'on puisse suivre des traces dans la région qui fut le théâtre authentique d'une de ses missions.

On pourrait être tenté de croire que saint Martin n'a eu qu'à se féliciter d'avoir un historien comme Sulpice-Sévère, si, à l'examen, on ne s'apercevait que ce biographe a omis à peu près tout ce que nous demanderions aujourd'hui du narrateur de la Vie d'un fameux personnage. Nulle méthode, peu ou point de précision, une éloquence soutenue et la préoccupation d'édifier les lecteurs plutôt que celle de les instruire. A force de songer à leur apprendre le chemin du paradis, Sulpice a négligé de leur montrer par quels moyens son héros gravit ce rude chemin et au milieu de quelles circonstances il procura l'évangélisation de la Gaule. Par grand hasard et comme par distraction, il lui arrive de mentionner quelques-uns des lieux visités par Martin et de narrer quelques péripéties de son apostolat. Quant aux résultats obtenus ils ne sont, à ses yeux, que le corollaire des miracles qui jalonnent cette prédication. D'où l'absence d'enchaînement entre les épisodes exposés en dépit de toute chronologie; ceux à qui Sulpice destinait son récit le trouvaient fort à leur gré et lui firent un succès à rendre jaloux tous les hagiographes.

Ce succès avait été si grand qu'il stimula d'autres auteurs. Paulin de Périgueux consacra six livres au thaumaturge, puis ce fut Fortunat de Poitiers, soit quatre livres de plus; vint Grégoire de Tours qui y alla d'un recueil de *Miracles* dont l'intérêt eut été plus grand si l'auteur les avait rattachés au mouvement général des événements contemporains. On ne peut espérer rétablir la chronologie des missions du saint, « chronologie dont l'importance serait capitale s'il était permis de les grouper avec exactitude et de connaître dans une succession régulière l'ordre de ses étapes dans les diverses contrées de la Gaule qu'il a visitées. Remplirent-elles d'une manière exclusive une série continue d'années? Eurent-elles un caractère périodique, furent-elles au contraire le produit d'échappées intermittentes? Précédèrent-elles son élévation au siège de Tours, ou bien, sur l'invitation des évêques voisins ou distants, leur portait-il le concours de sa parole, de son zèle, de sa popularité [2]? » Autant de questions demeurées sans réponses certaines. La chronique de cet assaut donné au paganisme ne se lit pas chez les chroniqueurs.

Après Grégoire de Tours la popularité de saint Martin demeure générale; elle n'est plus prépondérante. Les hagiographes, qui pullulent à l'époque mérovingienne, tiennent à intéresser leur clientèle par des miracles d'un goût nouveau; ils « lancent », s'il est permis de s'exprimer de la sorte, des saints nouveaux; ils renouvellent leur matière ou ils s'y efforcent sans toujours réussir. Mais ceux-là sont, à leur manière, les savants de l'époque; une multitude ne les suit que de loin et continue à s'entretenir et à s'édifier du souvenir merveilleux de saint Martin. C'est la foule des ignorants qui s'attache à transmettre le nom du saint et la trace de ses actions autrement que par des livres — des livres qu'elle ne saurait lire et moins encore écrire — par des monuments. Ainsi se condense, en dehors des littératures, une seconde épopée, exclusivement populaire, dans laquelle entre à doses inégales la poésie, la légende et l'histoire. Reste à savoir comment dégager cette dernière de ses absorbantes compagnes.

« Partout où saint Martin, au cours de ses missions, avait porté ses pas et fait entendre sa parole, guéri un malade, supprimé un temple, coupé un arbre sacré, renversé une idole, exorcisé une fontaine, chassé les génies des rochers, accompli un miracle, la tradition s'est emparée du fait et en a maintenu le souvenir avec une ténacité sans égale. Cette ténacité doit arrêter l'attention de l'investigateur. Si la valeur scientifique de ces documents d'un ordre ne peut être acceptée sous la forme dont les a revêtus l'imagination, ils n'en méritent pas moins une sérieuse considération par leur conformité avec les faits authentiques. Le surcroît considérable qu'ils apportent à la biographie de saint Martin ne peut être une pure fiction, dénuée de fondement; ils caractérisent son rôle tel que l'a révélé l'histoire écrite, et ils fournissent au point de vue même de cette histoire, sur le paganisme et les superstitions celtiques, des renseignements qui expliquent la persistance de l'apôtre à les combattre.

« C'est avec les souvenirs et les monuments de cette lutte que la Gaule rurale a recomposé l'histoire *légendaire* de saint Martin [3]. » Nous disons à dessein *légendaire* parce que les débris épars sur le sol qui ont conservé le nom du thaumaturge ont certes le droit de rendre leur témoignage, mais n'ont pas celui de l'imposer. Au lendemain des persécutions, principalement dans les contrées qui avaient compté peu de martyrs locaux, la personne, les vertus, l'apostolat de saint Martin, atteignirent une importance à peine inférieure à celle du Sauveur Jésus. Dès lors son nom fut partout, sa trace se releva en tous lieux. L'antiquité avait prodigué les monuments commémoratifs des héros qu'elle honorait, sous la forme de pas empreints dans le roc d'où ils étaient ineffaçables. Le christianisme n'avait pas condamné ce procédé, bien plus il lui avait fait bon accueil, et la Gaule, dès avant le VIe siècle, montrait des empreintes qui transmettaient le nom et le souvenir de saint Martin. Ce n'étaient pas les seuls, mais en plus des empreintes du saint, il faut compter les *pas* de sa monture. Dès le VIe siècle, Grégoire de Tours raconte que le saint étant allé à *Najogialum* [4] demanda à boire à un paysan qui refusa de l'eau à l'évêque et à son âne. Une femme lui en puisa et en ce lieu « on voit, dit Grégoire, une pierre avec l'empreinte du pas de l'âne que montait Martin [5] ».

« L'existence de ces signes commémoratifs étant ainsi constatée authentiquement, sur des points déterminés du territoire habité et évangélisé par saint Martin, on doit être prudent avant de supposer que les signes identiques mentionnés ailleurs, dans des régions également évangélisées par lui, soient moins anciens ou plus suspects. Tels sont les pays limitrophes de la Tou-

[1] S. Maxime de Turin, *Homil. cit.*, *P. L.*, t. LVII, col. 492; S. Césaire, *Serm.*, CXXIX, 3, *P. L.*, t. XXXIX, col. 2002. — [2] J.-G. Bulliot et F. Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen. Étude sur le paganisme rural*, in-8°, Autun, 1892, p. 5. — [3] Bulliot et Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin*, in-8°, Autun, 1892, p. 6. — [4] Nieul-les-Saintes (Char.-Infér.); cf. A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 558. — [5] *De miraculis S. Martini*, c. XXXI.

raine par exemple, l'Auvergne, le Limousin, qui conservent des pas de saint Martin, de son âne ou de sa mule, aussi nombreux que dans la Vienne. A Saint-Avit de Tarde, au village des Poux, à gauche de la route de Clermont-Ferrand à Limoges, on montre la *pierre Mulet*, large dalle de granit sur laquelle la monture de saint Martin, poursuivi en ce lieu par les païens, a laissé l'empreinte de son sabot [1]; à Chambon-sur-Voueize, à Maurissart (Creuse) celle de la même mule se voit sur un rocher [2], à Peyrat-la-Nonière (Creuse) et ailleurs encore [3]. » On en citerait bien d'autres, mais il faut faire remarquer ici certaines circonstances qui ont leur prix : Martin demande de l'eau, un homme la lui refuse; Martin est poursuivi par les païens.

On n'en est pas surpris lorsqu'on apprend de Sulpice-Sévère que le missionnaire « élevait de suite des églises ou des oratoires de religieux sur l'emplacement des temples [4] » ; donc démolition ou transformation. Ces fondations improvisées dans les bourgs et les campagnes gardaient le nom de Martin, consacré par la reconnaissance des néophytes et par l'amertume des païens. Quand, au ve siècle, les invasions passèrent par là, nombre de ces édicules maltraités, bouleversés, furent reconstruits et, cette fois, le nom de saint Martin y resta attaché. C'est un phénomène digne d'attention que celui de cette éclosion subite du culte de saint Martin dans la Gaule, et il ne semble pas hasardeux de soutenir que ce fut le résultat d'une impulsion donnée pour combattre et effacer la trace du paganisme partout où il fallait le débusquer. A Amiens une chapelle rappelait le lieu où Martin avait partagé son manteau et, à quelques pas de là, une église sanctifiait l'emplacement de l'hôtellerie où le Christ, la nuit suivante, lui était apparu en songe, vêtu du lambeau donné au mendiant. A Trèves, la maison du sénateur Tetradius était convertie en église dès 587. A Autun, en l'an 600, l'abbaye de Saint-Martin s'élevait sur le pourpris d'un temple païen. Le long des routes romaines des édicules marquaient les haltes du saint : ainsi à Artonne, en Auvergne [5]. Dans tous les lieux illustrés par sa prédication, à Vendôme, à Chartres, à Levroux, à Caudes, des églises étaient bâties en son honneur. A Caudes (Indre-et-Loire), la cellule où il était mort fut conservée jusqu'à la fin du XIIe siècle et quand on la démolit, en 1180, on disposa une chapelle sur le lieu même de sa fin [6].

Des monuments analogues existant en Bourgogne, en Nivernais, en Forez, dans un certain nombre de nos anciennes provinces, autorisent à penser et à dire qu'ils expriment une phase religieuse uniforme dans la Gaule qui a laissé en divers lieux une empreinte commune. D'une façon générale, les lieux où les vocables de saint Martin sont le plus fréquemment répétés sont aussi ceux où il a été le mieux connu. Églises, chapelles, cancels n'ont, en majorité, pas d'autre signification que les *pas*, expression plus vulgaire, mais identique d'une même pensée et moins sujette à la destruction qu'une église. Les uns ou les autres furent employés dans un but commémoratif, en sorte qu'il est permis de les considérer, sans léser les droits de la critique, comme des jalons presque assurés de ses voyages apostoliques. A une date postérieure, à partir de l'époque carolingienne, il est certain que les pèlerinages au tombeau de saint Martin provoquèrent la construction de chapelles et d'oratoires, mais ces manifestations n'ont aucun rapport entre elles; tandis que la présence dans une même région d'églises de saint Martin groupées, entourées de *pas*, de légendes locales, ne permet pas de méconnaître leur importance historique et de les rattacher étroitement à la vie du saint.

A la suite des pas, des églises, des chapelles, il faut compter les légendes populaires. Les phénomènes naturels, dont l'explication échappait à l'intelligence du vulgaire, les récits merveilleux furent attribués à son intervention toute-puissante. « Nulle mémoire n'a porté une pareille atteinte aux anciennes mythologies de la Gaule. Il poursuivit l'idolâtrie même après sa mort, par son nom seul, qui déracina le culte des divinités rurales aussi sûrement peut-être que l'avaient fait ses prédications. Les génies des fontaines sacrées, si chers à la population des campagnes, disparurent sous son vocable. Les menhirs, les dolmens, les roches à bassins, les cercles de pierre, témoins ou objets des fêtes antiques qu'il avait tant de fois anathématisées, passèrent au christianisme à la faveur de ce vocable. Les mythes des dieux, des fées, des géants se dénaturèrent; il en devint le héros privilégié, de la même manière que les temples dont il avait chassé les idoles se métamorphosaient en églises. Le paganisme rural, en perdant graduellement ses plus humbles réduits, les chênes au pied desquels on déposait des offrandes, les carrefours sur les voies ou dans les forêts, rendait les armes en détail. Ces transformations reculées, dues au peuple lui-même, sont un argument qui ne doit pas être méconnu. Le peuple n'avait aucun motif de les opérer en faveur d'un inconnu ou d'un nom indifférent; il lui fallait une raison grave pour déterminer son choix, et s'il est vrai que ces sortes de mutations ne se soient jamais produites que sous l'influence d'événements ou de personnages mémorables, nul n'a été en meilleure situation que saint Martin pour les réaliser par sa présence, ses voyages, ses missions [7]. »

Les légendes, à l'égard desquelles nous ne serons pas suspect d'une crédulité excessive, lorsqu'elles offrent un ensemble de détails qui, bien qu'imaginaire dans la forme, se rattache par le fond à un événement certain, méritent d'être prises en considération. On peut suspecter leur véracité, mais on ne doit pas les écarter sans avoir tenté d'en extraire quelque goutte d'essence où la vérité se conserve pure; à la suite de leur confrontation avec les faits, il devient légitime d'en faire usage.

« Un certain nombre de légendes relatives à saint Martin existaient sans doute avant lui, sous une autre forme, mais cette préexistence n'infirme en rien leur crédit historique, relativement au personnage à qui elles sont appropriées. La transformation établit d'abord l'antiquité de ces légendes, leur existence au moment de l'évangélisation de saint Martin. En les voyant prendre aussi subitement son nom, on doit admettre que cette transmission correspond logiquement à l'époque où les nouveaux convertis avaient présent le souvenir d'événements trop récents pour avoir pu s'altérer dans leur esprit. Ces superstitions, qui avaient été l'objectif de son zèle durant toute sa carrière apostolique, et dont le peuple lui dédiait les monuments, ne sont-elles pas comme l'affirmation contemporaine de sa prédication? La presque totalité des pierres et des fontaines qui subissaient alors ce baptême, avaient été, on en a des preuves actuelles, dédiées dans une antiquité plus reculée à des génies païens. Le nouveau cachet dont elles reçoivent l'empreinte concorde avec la conversion des campagnes au christianisme, à la suite des prédications de saint Martin [8]. »

[1] P. de Cessac, *Liste des monuments mégalithiques de la Creuse*, dans *Revue archéol.*, 1881, t. II (tiré à part, p. 44). — [2] Burailon, *Mém. sur les souterrains de Toulx-Sainte-Croix*, in-12, Amsterdam, 1787, cité par De Cessac, *op. cit.*, p. 42. — [3] Bulliot et Thiollier, *op. cit.*, p. 11-12. — [4] Sulpice-Sévère, *De vita B. Martini*, c. XIII. — [5] *Arthona vicus*, à 14 km. de Riom; A. Longnon, *op. cit.*, p. 490. — [6] Ed. Quincarlet, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. IV, 1885, p. 457-460. — [7] Bulliot et Thiollier, *op. cit.*, p. 18-19. — [8] Bulliot et Thiollier, *op. cit.*, p. 19-20.

Les légendes apportent ainsi leur contingent à l'histoire de l'évangélisation de la Gaule ; elles sont chargées de détails parmi lesquels il s'en trouve qui peuvent combler quelques lacunes. Leur date est incertaine, mais plusieurs d'entre elles avaient cours dès le VIe siècle. Ce qui ne peut être négligé c'est ce fait que la Gaule n'a pas été évangélisée par le seul saint Martin, aussi chaque province a eu son apôtre qui a conservé ses pierres, ses sources, ses *pas;* toutefois chacun de ces apôtres a son domaine à peu près limité, ses monuments analogues. Saint Hilaire, saint Martial, saint Germain, saint Corentin ont le Poitou, le Limousin, l'Auxerrois, la Bretagne; ils ne s'en écartent guère, tandis que saint Martin est presque partout en Gaule, ce qui s'explique par l'universalité de son apostolat.

Il y a un fait pleinement d'accord avec ce que nous apprend Sulpice-Sévère « que, dans ces régions où le nom du Christ avait à peine pénétré, l'apostolat de Martin, son exemple, l'avaient tellement propagé qu'il n'y restait déjà plus un lieu qui ne fût couvert de très nombreuses églises et monastères [1] ». Aussi les évêques réunis en concile à Tours, en 566, écrivent à sainte Radegonde « qu'avant saint Martin, la foi née en Gaule, dès l'origine du christianisme, y comptait peu d'adeptes et que sa seule prédication avait fait autant de conversions que celle des apôtres dans tout l'univers [2]. » Peu importe l'exagération, nous ne voulons retenir ici que l'impression qu'on conservait du grand missionnaire.

A propos de la *pierre Mulet*, nous relevions le fait du péril couru par le saint; le cas s'est représenté notamment pendant la mission au pays éduen, *in pago Aeduorum* [3]; alors le missionnaire faillit à deux reprises être massacré par les païens. Cette mission dans l'Autunois a fait l'objet d'une longue et captivante étude et l'archéologie a rassemblé les souvenirs qui nous en restent. Or, le long de plusieurs voies romaines on relève le nom du saint se répétant sans interruption, les épisodes légendaires, les monuments populaires se reproduisant dans le même ordre à chaque étape. « Cette concordance s'affirme à des distances de quelques kilomètres seulement, où les légendes du saint se succèdent sur le parcours comme le milliaire sacré du voyage apostolique. D'Avallon à Dijon, de Dijon à Beaune, à Autun, dans le Morvan, jusqu'à la Loire, sur trente, quarante lieues, sans compter les échappées latérales, les mêmes signes, les mêmes récits, les mêmes dénominations, forment les anneaux d'une chaîne. Il n'est pas possible de méconnaître le fil conducteur qui permet de suivre à travers nos campagnes la trace du missionnaire. Cette assertion est confirmée non seulement par les *pas de saint Martin*, mais aussi, croyons-nous, par les églises sous son vocable qui ne s'en séparent guère. C'est un fait que les églises, spécialement les plus anciennes, placées sur la ligne de ces *pas*, lui sont consacrées presque sans exception, et qu'en s'éloignant de cet itinéraire, elles disparaissent à peu près, nouvelle preuve de l'intention spéciale de fixer un souvenir.

Une vérification ingénieuse a été entreprise et elle a donné le résultat attendu. Il s'agissait de s'assurer dans la région éduenne si les localités qui ont pris le vocable de saint Martin étaient réellement habitées de son vivant? La démonstration a été complète. Dans de simples hameaux, autour de petites chapelles rurales, près des humbles églises, les restes archéologiques, la tuile et la poterie romaines, se sont montrés partout. Existe-t-il ou non un parallélisme entre les lieux dits à légendes de saint Martin et les vestiges du paganisme? Ici encore la vérification a été saisissante sur tous les points explorés. On a pu enregistrer dans les monuments et les traditions des vestiges du paganisme, bien plus, par des fouilles, reconnaître les ruines des oratoires antiques, retrouver des débris d'idoles, partout où s'était conservé le nom de saint Martin.

XXXI. Persistance de l'astrologie en Gaule. — Dom Rivet a fait honneur aux Marseillais du Ier siècle de notre ère d'avoir introduit et acclimaté l'astrologie en Gaule, car, dit-il, « on y cultivait particulièrement l'astrologie, la médecine, la philosophie, la jurisprudence, les belles-lettres [4] ». Il est vrai que le témoignage de Strabon [5], invoqué ici, ne dit rien de l'astrologie. Mais ne chicanons pas Marseille, où les mœurs s'insinuent avec les marchandises étrangères [6]. Cette ville avait donné naissance au médecin Crinas, qui exerçait sa profession à Rome où, « pour agir avec plus de précaution et moins de risque dans ses remèdes, il avait associé l'étude des mathématiques et de l'astrologie à la connaissance de la médecine [7] ». Crinas avait à Rome un collègue qui était en même temps son concitoyen, également féru d'astrologie et qui pratiqua cette même médecine avec assez de succès pour qu'il pût consacrer une partie de sa fortune à la reconstruction du mur d'enceinte de Marseille [8]. On a pu citer quelques textes qui font le service de jalons entre cette époque et celle dont nous nous occupons ici et qui prouvent qu'au IVe siècle l'astrologie tenait sa place parmi les superstitions solidement implantées en Gaule. A cette époque, les rhéteurs officiels ne manquent pas de célébrer la place que les empereurs tiennent parmi les astres; ils y mettent toutefois une certaine réserve et se cantonnent dans les lieux communs.

En 321, le rhéteur Nazarius, qui était peut-être professeur à Bordeaux, se contente d'une allusion à la divinisation de Constance Chlore [9]; en 362, Claudius Mamertinus, autre rhéteur gaulois, avait — sous le règne de Julien — moins de mesure à garder et, à la fin du siècle, Latinus Pacatus Drepanius, rhéteur de Bordeaux, collègue, ami et collaborateur d'Ausone, prononçant à Rome le panégyrique de Théodose Ier, fait profession de monothéisme, invoquant Jupiter, et place à côté de son pouvoir les influences sidérales [10]. Cette timidité est une question de prudence à une époque où l'astrologie demeure une croyance universelle parmi les populations et un péril pour ceux qui s'y adonnent et qu'on dénonce à l'autorité impériale.

« Nous avons observé, dit dom Rivet, que les superstitions fondées sur l'astrologie, toujours ennemies de la vérité, étaient fort enracinées dans les Gaules. Constantin voulant les détruire peu à peu, comme un reste de paganisme, fit une loi du 15 mai 319 [11], pour défendre, sous de très graves peines, de consulter les haruspices dans aucune maison particulière, ne le permettant que dans les lieux publics [12]. » L'empereur Constance, et après lui Valentinien Ier, allèrent, comme nous l'avons vu déjà, beaucoup plus loin.

Les lois étaient sévères mais elles étaient vaines, car il fallait constamment les aggraver. Le grand-père d'Ausone était astrologue : Cæcilius Argicius Arborius, né d'une famille éduenne réfugiée à Dax ; il y vivait misérablement, disant la bonne aventure, vendant des recettes, faisait son chétif métier de sorcier, en se cachant *(dissimulanter)*. Il se garda bien d'initier son

[1] Sulpice-Sévère, *De vita B. Martini*, c. XII. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IX, c. XXXIX. — [3] Sulpice-Sévère, *De vita B. Martini*, c. XV. — [4] *Hist. litt. de la France*, t. I, p. 134. — [5] Strabon, *Geogr.*, l. IV, c. I, n. 5. — [6] Cicéron, *De re publica*, II, IV, 7. — [7] *Hist. litt. de la France*, t. I, p. 210-211. — [8] De La Ville de Mirmont, *L'astrologie chez les Gallo-Romains*, dans *Revue des études anciennes*, t. IV, 1902, p. 131. — [9] Id., *ibid.*, t. IV, p. 136, note 4. — [10] Id., *ibid.*, t. IV, p. 136. — [11] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVI, lex 1. — [12] Rivet, *op. cit.*, t. I, 2e part., p. 5.

petit-fils aux pratiques de l'astrologie qui rapportait plus d'inquiétudes que de rentes; timidement il tira son horoscope et ne le révéla de toute sa vie. Ausone ne le connut que par une indiscrétion de sa mère et quand lui-même, en 379, prononça dans le consistoire de l'empereur un panégyrique de Gratien il s'interdit prudemment ces allusions à l'astrologie qui émaillaient les divers panégyriques des rhéteurs gallo-romains.

Les préoccupations astrologiques de la société gallo-romaine au temps d'Ausone ne se manifestent pas seulement dans des pièces de vers composées pour un cercle de lettrés; nous les retrouvons au théâtre, dans une comédie intitulée le *Querolus*, qui date des premières années du ve siècle [1], aux environs de l'an 407, et qui a été jouée dans une cité gauloise peu éloignée de la Loire, Bordeaux, plutôt que Narbonne ou Toulouse, Lyon ou Autun plutôt que Bordeaux. C'est ce que nous appellerions une « comédie de salon »; au premier rang des personnages se trouve un astrologue qui n'est, à la vérité, qu'un parasite qui se donne pour un *magus*, un *mathematicus*, en réalité un charlatan qu'on tourne en dérision, lui et sa science frelatée [2].

A cette date, l'Église catholique consent à considérer ces gens-là comme moins dangereux que ridicules et ne les accable pas encore de ses malédictions; il est permis encore de sourire de l'astrologie. Paulin de Nole n'y manque pas et, en 399, il écrit une longue lettre à son parent Jovius, autre Gallo-Romain, lettré, auteur renommé, haut fonctionnaire et chrétien, ce qui ne l'empêchait pas d'adopter les doctrines astrologiques, ce qui lui attirait cette remontrance: « D'où, penses-tu que cette si grande perversité d'orgueil ou cette faiblesse d'esprit s'est enracinée dans l'âme des misérables mortels, et que, refusant d'adresser leur culte à Dieu, ils se font les serviteurs des démons et des éléments qui lui sont soumis, ils vénèrent l'eau, le feu, les astres, les arbres, des simulacres, ce qui est l'outrage le plus impie à la majesté divine [3]. »

Avec sa lettre, Paulin envoyait à Jovius un poème de 166 vers hexamètres où il lui montrait que Dieu gouverne le ciel, la mer, les astres qu'il a créés:

... cælum, mare, sidera, ventos
Qua fecit virtute, regens.

Un contemporain demeuré gaulois, saint Hilaire de Poitiers, ne combat nulle part l'astrologie que, peut-être, il dédaigne. Hilaire déclare que le cours régulier des astres est pour lui une preuve de la toute-puissance de Dieu. Les constellations des Pléiades et du Chariot et la planète Vénus accomplissent leurs évolutions suivant les ordres divins [4]. Le soleil et la lune n'ont sur l'homme qu'une influence physique: le soleil nous brûle, la lune nous glace [5]. Hilaire ne semble même pas admettre que les astres aient jamais pu être chez les païens l'objet d'une superstition spéciale. Parmi les faux dieux dont il donne le catalogue, il cite le ciel, l'air, les eaux, les métaux, les arbres, les rochers, les morts devenus des héros [6]. Quand il célèbre la puissance de Dieu établie sur toutes les nations, le commentateur des psaumes dit que les temples des faux dieux ont été détruits et leurs statues renversées, que l'intervention des saints a réduit les haruspices au silence et ruiné l'autorité des augures [7]; il ne mentionne pas la destruction de la superstition astrologique en même temps que celle de l'augurat et de l'haruspicine.

Son contemporain, saint Martin, a rencontré bien des contradictions dans ses campagnes contre les superstitions païennes; cependant, on ne lit nulle part dans les documents qui en conservent le souvenir que les païens aient eu recours aux pratiques de l'astrologie pour le tenir en échec, ni *mathematici* ni *Chaldaei* ne sont ameutés contre le thaumaturge; évidemment l'astrologie préoccupait fort peu Sulpice-Sévère, le biographe de Martin.

Si on parcourt le *Libellus de mundi duratione* de Q. Julius Hilarianus, on lit que les astres, création de Dieu, n'ont d'autre rôle que de servir d'ornement au ciel et d'indiquer aux hommes les révolutions de l'année [8]. Cet auteur ne voit dans les astres qu'un témoignage de la savante organisation de l'univers et une preuve nouvelle de l'admirable puissance divine [9]. On ne relève dans les calculs plus ou moins savants d'Hilarianus aucun indice de préoccupations astrologiques.

Saint Orientius, évêque d'Auch, auteur d'un *Commonitorium* vers le premier quart du ve siècle, met en garde les fidèles contre tous les crimes, les erreurs, toutes les vanités et cependant il ne dit rien du péril qu'il y a à s'adonner aux pièges de l'astrologie. Un seul vers fait allusion aux astres (l. I, vs. 116):

Sol splendet, lucent sidera, luna rubet.

ce qui n'est vraiment pas bien compromettant.

Jean Cassien se montre tout aussi réservé dans le *De institutis cœnobiorum*, où il passe en revue les vices qui sollicitent les moines et ne dit rien de l'astrologie. Dans la *Collatio VIII*, l'auteur rapporte, d'après l'abbé Serenus, qu'à l'époque du déluge Cham grava les formules magiques sur des lames et des pierres très dures, à l'épreuve de l'eau; retrouvées après l'inondation, elles transmirent à la postérité les secrets des sciences maudites parmi lesquelles l'astrologie n'est pas mentionnée.

Claudius Rutilius Namatianus, Gallo-Romain d'origine, païen fervent, a fait sa carrière hors de sa patrie dont il ne dit rien dans son *Itinerarium*. Dans cet écrit, il semble faire un fréquent usage de *sententiæ* qu'il cite textuellement; il parle des astres, de leur action sur la pluie, la sécheresse, les changements de saisons, mais il reste difficile de reconnaître dans tout cela une doctrine astrologique. Palladius, auteur d'un *Opus agriculturæ*, n'est pas plus instructif. Son traité est assurément curieux, mais ce qu'il contient en particulier au sujet de la lune peut être rangé parmi les « recettes de bonnes femmes ».

On voit que la récolte est assez médiocre; on pourrait la poursuivre sans l'enrichir de preuves très importantes. Toutefois, nous ne voulons pas omettre la mention d'une source qui ne doit pas être négligée: les Vies des saints de l'époque mérovingienne.

XXXII. Le paganisme en Italie. — Lorsqu'on étudie les lois conservées dans les *Codes* de Théodose et de Justinien, on ne peut manquer d'être frappé de leur répétition en ce qui concerne les réformes religieuses et sociales. Il faut répéter, préciser, insister, menacer. Qu'il s'agisse des esclaves, des gladiateurs, des idoles, la volonté impériale toute-puissante est si mal et si peu obéie qu'il faut recourir aux menaces et annoncer les sanctions. Heureusement les récits contemporains et les textes épigraphiques forment le commentaire perpétuel de la situation; ils nous apprennent que « à l'heure où nous nous figurions les temples clos

[1] R. Dezeimeris, *Études sur le « Querolus »*, dans *Actes de l'Acad... de Bordeaux, 1880*, in-8°, Bordeaux, 1881, p. 450-503; L. Havet, *Le « Querolus », comédie latine anonyme*, in-8°, Paris, 1880. — [2] De La Ville de Mirmont, *op. cit.*, dans *Revue des études anciennes*, t. v, 1903, p. 275-285. — [3] S. Paulin, *Epist.*, xvi, 9. — [4] S. Hilaire, *De Trinitate*, l. XII, c. liii, *P. L.*, t. x, col. 467. — [5] Id., *Tractatus in CXX psalmum*, 12, *P. L.*, t. ix, col. 659. — [6] Id., *Tractatus in LXV psalmum*, 7, *P. L.*, t. ix, col. 427. — [7] Id., *Tractatus in CXXXVII psalmum*, 10, *P. L.*, t. ix, col. 789. — [8] *De mundi duratione*, iii, *P. L.*, t. xiii, col. 1099. — [9] *Expositum de die Paschæ*, i, *P. L.*, t. xiii, col. 1107.

et déserts, nous y voyons fumer l'encens; quand le culte païen semble partout aboli, nous voyons se déployer sans obstacle, en beaucoup de lieux, la pompe de ses cérémonies; nous lisons sur les édifices élevés par des personnages politiques, ou sur les bases des statues érigées en leur honneur, les titres des pontificats dont ils se parent avec orgueil; nous constations que l'ancien culte, frappé à plusieurs reprises, est encore debout, et même n'a point perdu partout l'apparence ou les prérogatives d'une religion officielle [1]. »

Vers le milieu du IVe siècle, il semble que les païens avaient perdu définitivement la majorité dans le Sénat de Rome [2], mais par une contradiction singulière, ils y gardaient presque toute l'influence. Les sénateurs païens avaient su accaparer les titres sacerdotaux auxquels de gros revenus étaient attachés; de plus ils possédaient des privilèges à peu près héréditaires dont on conçoit qu'aucune puissance au monde ne se hasarderait à les dessaisir. Honneurs, privilèges et profits puis toutes ces titulatures qui rappellent un passé dont on tire gloire, confèrent à ceux qui peuvent s'en parer un prestige avec lequel les sénateurs chrétiens ne peuvent rivaliser. La plèbe romaine réserve ses acclamations pour une aristocratie couverte d'honneurs; elle n'est pas seule car, en 357, Constance lui-même, qui visite Rome pour la première fois, s'extasie à la vue des monuments, s'informe de leur passé, et lui, qui rend des lois impitoyables, trouve le moyen de s'attendrir à la vue du Panthéon, du double sanctuaire de Vénus, du sanctuaire de Jupiter Tarpéien. Par sa grâce, Rome pouvait conserver l'ancien culte; bien plus, il consentit, pour plaire à l'aristocratie, à accomplir ses fonctions de pontife suprême. Et, deux ans après cette visite, en 359, le préfet de Rome, Tertullus, effrayé par une sédition populaire, offre un sacrifice dans le temple des Castors, à Ostie, afin d'obtenir des dieux la prompte arrivée de la flotte annonaire [3].

Par suite d'une disposition prise dans la loi de Constance, le temple des Castors était classé au nombre des sanctuaires païens qui avaient été l'origine de quelques-uns des spectacles chéris du peuple romain [4]. Chaque année, le 27 janvier, on y célébrait des jeux en l'honneur de Castor et Pollux et cet usage se maintiendra jusqu'au milieu du Ve siècle. Les jeux en l'honneur des Castors continuaient à attirer à Ostie une foule considérable, en 448 [5]. On ne saurait dire à quelle date avaient cessé les sacrifices comme celui que nous venons de voir attesté en 359. Quoi qu'il en soit, les temples étaient encore nombreux vers l'an 450, à en juger par la liste des fêtes alors en usage, telle qu'elle se trouve insérée dans le calendrier de 354 et qui obtint pendant un siècle plusieurs éditions. « Tous les jeux d'origine païenne y sont marqués : fêtes en l'honneur des lares de quartier *(compitalia)*, de la déesse des accouchements *(carmentalia)*, des grands et des petits dieux, tels que Janus, Jupiter, Apollon, Mars, Neptune, Vulcain, Esculape, Hercule, Cérès, Junon, Diane, Vénus, Flore, les Dioscures, Quirinus, le Soleil et la Lune, les génies, les muses, l'Honneur, la Santé; fêtes plus récentes des divinités orientales, comme Isis ou Sérapis; phases diverses des solennités en l'honneur de la Mère des dieux; le cycle s'achève, le 25 décembre, par l'anniversaire de Mithra, *Natalis invicti* [6].

« L'illustrateur et probablement le compilateur du *Chronographe de 354* (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHRONOGRAPHE) est le célèbre graveur Filocalus (voir *Dictionn.*, t. V, à ce nom), le même qui reproduisit sur le marbre les inscriptions composées par le pape Damase en l'honneur des martyrs. C'était un fervent chrétien. Peut-être est-ce un scrupule religieux qui lui fit effacer du calendrier toute trace des jours fastes et néfastes (consacrés aux dieux), et indiquer les fêtes antiques simplement comme jours fériés ou affectés à la célébration des jeux, sans aucune mention de sacrifices. Mais il est impossible de croire que ceux-ci aient cessé à Rome où on voit Constance lui-même nommer des prêtres des dieux, subvenir aux frais du culte, et où les inscriptions montrent non seulement les collèges sacerdotaux maintenus au complet, mais encore font mention d'immolations sanglantes. Si le document philocalien se tait sur celles-ci, il indique lui-même de très nombreuses cérémonies païennes. Il suffit de le parcourir pour les voir revivre à nos yeux. Nous assistons, le 13 février, à un pèlerinage de vestales, inaugurant près du tombeau de Tarpeia la série des fêtes consacrées à la mémoire des morts [7]. Deux jours après, ce sont les luperques — appartenant à l'ordre équestre ou même à l'ordre sénatorial — qui courent, demi-nus, le fouet en main, à travers la ville [8]. Le 9 mars retentit l'airain des boucliers sacrés, frappés en cadence par d'autres prêtres aristocrates, les Saliens [9]. Voici, le 15 mars, la procession des cannophores [10], le 22 mars, celle du pin consacré à Cybèle [11]. Nous voyons, le 25 mars, couler le sang de l'archigalle [12], et, le 27, les prêtres de la Mère des dieux, précédés de tous les grands de Rome [13], baigner dans l'Almone la pierre noire enchâssée d'argent [14]. Le 7 et le 15 juin paraissent de nouveau les vestales; elles ouvrent [15] et ferment [16] le trésor ou plutôt le magasin de la déesse, où les femmes sont appelées à contempler pendant huit jours des reliques fort étranges, depuis les pénates de Rome, jusqu'à des aliments, de la saumure, du sang de cheval et des cendres de veau [17].

« Ces indications du calendrier de 354 ne sont pas de simples souvenirs de fêtes alors périmées. On s'en rend compte en les rapprochant d'autres textes, qui montrent les mêmes cérémonies encore célébrées à cette date, et même beaucoup plus tard. Les pontifes réparent, en 382, les reposoirs destinés aux boucliers des Saliens [18]. Les lupercales sont observées jusqu'à la fin du Ve siècle [19]. On a vu Constance, en 357, confirmant les privilèges des vestales. Prudence, 30 ou 40 ans plus tard, décrit en témoin les fêtes de Cybèle et la procession du bain sacré [20]. Le silence gardé par le recueil de Filocalus sur les sacrifices proprements dits, de même que les prohibitions sévères des lois, sont l'expression d'un désir, non la constatation ou la preuve d'un fait. Dans Rome, au milieu du IVe siècle, l'opiniâtreté d'une aristocratie, gardienne vigilante des traditions et des observances du paganisme, la complicité d'une population éprise de cérémonie et de spectacles, maintiennent toutes les solennités de l'ancien culte. Des temples, fermés par la loi mais restés ouverts en dépit d'elle, s'élève toujours la fumée des holocaustes.

[1] P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 60. — [2] S. Ambroise, *Epist.*, XVII. — [3] Ammien Marcellin, l. XIX, c. X. — [4] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 3. — [5] Ils sont mentionnés cette année-là sur le calendrier de Polemius Silvius; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 335. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 334 sq. — [7] *Virgo Vesta parentat;* cf. *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 336. — [8] *Lupercalia;* cf. *ibid.*, t. I, p. 336. — [9] *Arma ancilia movent;* cf. *ibid.*, t. I, p. 338. — [10] *Canna intrat*, cf. *ibid.* — [11] *Arbor intrat;* cf. *ibid.* — [12] *Sanguem;* cf. *ibid.* — [13] Cf. Symmaque, *Epist.*, l. II, ep. XXXIV; Prudence, *Peri Stephanon*, hym. X, vs. 155. — [14] *Lavatio;* cf. *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 338. — [15] *Vesta aperit;* cf. *ibid.*, p. 344. — [16] *Vesta cluditur;* cf. *ibid.* — [17] Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. III, p. 241, 329, 332. — [18] Orelli-Henzen, *Inscr. lat.*, n. 2244. — [19] Le calendrier de Polemius Silvius (448) mentionne les *lupercalia* (*Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 387). Elles se célébraient encore en 493, époque où le pape Gélase les attaqua, répondant à un traité apologétique du sénateur Andromachus (*P. L.*, t. LIX, col. 110 sq.). La lettre de Gélase montre Castor et Pollux adorés à Rome à la même époque (*P. L.*, t. LIX, col. 114). — [20] Prudence, *Peri Stephanon*, hym. X, vs. 154-160, 161-165.

Parmi les anniversaires marqués au calendrier de 354 est celui de la fondation du cirque de Caligula, au Vatican (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NAUMACHIE), le 28 mars [1]; lieu et date consacrés jusqu'à la fin du siècle à la célébration des tauroboles.

« L'influence de l'aristocratie païenne de Rome dépassait les murs de la Ville éternelle, et s'étendait à toute l'Italie. Les sacerdoces, dont les plus illustres de ses membres étaient revêtus, leur donnait une certaine juridiction sur le clergé idolâtre de la péninsule. Le culte des dieux devait, dans les villes italiques, offrir une image de la religion romaine : comme à Rome, il était chose officielle, affaire d'État ; à ce titre, il se trouvait sous la dépendance du collège des pontifes [2], qui autorisait les dévotions particulières aux cités [3], connaissait des sacrilèges, réglait les modes d'expiation [4]. Ces attributions restèrent en vigueur pendant tout le IVe siècle. Les lettres de Symmaque montrent le zélé pontife ému d'un prodige arrivé à Spolète, du peu de succès des rites expiatoires, et préoccupé d'une prochaine réunion du collège pour aviser à de nouveaux moyens de calmer la colère des dieux [5]. Son émotion est plus grande encore à la nouvelle d'une faute commise par une des vestales d'Albe (car plusieurs villes d'Italie avaient aussi de ces prêtresses) [6]. Il correspond avec ses collègues, avec le préfet de Rome, réclame la punition de la coupable, invoque même à l'appui de sa demande un exemple récent ; le préfet renvoie aux pontifes la connaissance de l'affaire ; ceux-ci se transportent au lieu où le scandale a été donné, pour présider à l'épouvantable supplice prévu par des lois qui ne sont pas abrogées [7]. Une vestale punie pour avoir violé son vœu et enterrée vivante, par ordre du collège des pontifes, à la fin du IVe siècle ! Voilà qui en dit plus que toutes les réflexions sur la persistance du paganisme en Italie.

« Tout à la fin du IVe siècle, en 387, une inscription de Capoue nous montre le prêtre de la province exerçant ses fonctions, et fait connaître le férial païen resté en vigueur [8] :

ADMINISTRANTE ROMANO IVN · SACERDOTE
FERIALE · DOMNORVM · SIC
III · NONAS IAN · VOTA
III · IDVS · FEBR · GENIALIA ·
KAL · MAIS LVSTRATIO AD FLVMEN
CASILINO
III · IDVS · MAI ROSARIA · AMPITEATRI
VIII · KAL · AVG · LVSTRATIO AD FLVMEN
AD ITER · DIANAE
VI · KAI · AVG · PROFECTIO · AD · ITER AVERNI
IDVS · OCT · VENDEMIA · ACERVSAE
IVSSIONE · DOMNORVM · FELIX · VOTVM
SOLLICITE · SOLVIT · X · KAL · DECEMBR
VALENTINIANO · III · ET · EVTROPIO

Le 3 janvier, vœux pour le salut des empereurs ; le 11 février, fête des génies ; le 1er mai, procession lustrale au bord de l'Alverne ; le 13 mai, offrande de roses en mémoire des mânes ; le 25 juillet, seconde procession lustrale ; le 27 juillet, fête de la moisson ; le 15 octobre, fête des vendanges ; le 22 novembre, accomplissement d'un vœu avec l'autorisation des empereurs.

C'est le paganisme rural, grossier, peut-être un peu expurgé ; il eût été presque impossible de le déraciner dans l'Italie centrale et méridionale, si les sièges épiscopaux n'y avaient pas été très multipliés [9] et si l'action personnelle des évêques n'avait opposé quelque contrepoids à l'influence à la fois politique et religieuse du patriciat païen. « Mais là où les évêchés sont peu nombreux, comme dans l'Italie du Nord, ce contrepoids manque, aussi le paganisme se maintient-il avec une opiniâtreté extraordinaire. Les paysans sont encore assez fanatiques, en 397, pour tuer des missionnaires de l'évêque de Trente ; ceux-ci n'avaient commis d'autre crime que de défendre la liberté et les biens d'un chrétien, dont les idolâtres voulaient sacrifier les bœufs pendant la procession des *ambarvalia*. Quelques années plus tard, l'évêque lui-même sera massacré, pour avoir essayé de détruire le culte de Saturne dans une vallée voisine du lac de Garde [10]. Cent ans après les lois de Constance, on voit en Ligurie les champs remplis d'autels de bois et de statues de pierre ; des paysans prennent avec orgueil les titres de prêtres de Diane et d'haruspices [11]. »

XXXIII. LE PAGANISME EN ASIE. — On serait en droit de s'attendre à ce que l'Orient, d'où tant de religions vinrent se déverser sur l'Europe, ait offert un réduit imprenable des croyances païennes ; il n'en est pas ainsi. A l'Orient manquait tout d'abord une capitale religieuse, car Constantinople ne fut qu'un pastiche de Rome ; c'était un musée, ce n'était pas une ville sainte. On y voyait de nombreuses statues et pas un temple, beaucoup de chefs-d'œuvre, pas un seul sacrifice [12]. Les dieux durent attendre le règne éphémère de Julien pour y avoir un autel [13], d'ailleurs vite évacué au garde-meuble. Autre lacune, Constantinople ne possédait ni une noblesse ni une plèbe comparables à celles qui faisaient le fond de la population de Rome. Ceux qui vivaient là y avaient été appelés par Constantin et n'étaient pas sortis du sol. Déracinés, transplantés, ils manquaient de traditions et les quelques païens disséminés parmi un grand nombre de chrétiens s'y sentaient isolés, sans force et sans prestige. Cette noblesse n'était plus la vieille aristocratie romaine ; celle-ci n'était que complaisante, l'autre était servile.

Dès lors, on s'explique l'absence d'un collège de pontifes, l'omission des sacrifices expiatoires, l'ignorance de tout ce qui s'opposait, dans Rome, au progrès du christianisme et on comprend mieux que l'éloignement de ces centres de résistance ait facilité l'expansion du christianisme et l'ébranlement du paganisme en Asie Mineure. Les apôtres et leurs premiers successeurs s'y étaient dépensés et avaient multiplié les missions, les églises, les écoles ; le paganisme reculait en bel ordre, mais il reculait. Dès avant la paix de l'Église, la foi avait des positions solidement établies dans les grandes villes, à Alexandrie, à Césarée, à Antioche ; elle avait des communautés dans une foule de villes. Si, au temps des persécutions, une ville de Phrygie était entièrement chrétienne [14], on ne s'étonne plus qu'au IVe siècle « des cités renversassent les idoles, et les temples d'elles-mêmes, sans avoir subi aucune pression de la part des empereurs [15] ». Dans nombre de localités les partisans du paganisme et ceux du christianisme étaient à égalité ; si ce n'était que le recul, il

[1] *Initium Cajani*, cf. *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 338, avec le commentaire de Mommsen. — [2] Tacite, *Annal.*, l. III, c. LXXI. — [3] *Sacra municipalia*. — [4] Cicéron, *De legibus*, l. II, c. IX, 22 ; Tite-Live, *Hist.*, l. XXVII, c. XXI, 4 ; l. XXIX, c. VIII, 9 ; l. XXXVIII, c. XLIII, 6 ; l. XLII, c. III ; Tacite, *Annal.*, l. III, c. LXXI ; Philagre, sur Virgile, *Georg.*, l. II, vs. 162. — [5] Symmaque, *Epist.*, l. I, ep. XLVIII. — [6] Vestales à Lavinium, Albe, Tibur ; cf. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. III, p. 323. — [7] Symmaque, *Epist.*, l. IX, ep. CXLVII, CXLVIII. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 3792. — [9] L. Duchesne, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. L, 1889, p. 380-385. — [10] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. X, p. 542 sq. sur saint Vigile. — [11] S. Maxime de Turin, *Serm.*, CI ; P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 65-73. — [12] Cf. P. Allard, *L'art antiq. à Constantinople*, dans *L'art païen sous les empereurs chrét.*, in-12, Paris, 1879, p. 173 sq. — [13] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. III ; S. Augustin, *De civitate Dei*, l. V, c. XXV. — [14] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. XI, n. 1. — [15] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. V.

devenait possible de prévoir la déroute plus ou moins prochaine, plus ou moins complète.

Mais, sur différents points, la résistance pouvait être longue. Le paganisme conservait en Palestine de nombreux partisans, l'idolâtrie avait ses sectateurs passionnés [1], prêts à recourir à la violence contre le christianisme [2]. Le voisinage de la Phénicie était pour quelque chose dans cette disposition, l'influence de Gaza se faisait sentir comme un des plus ardents foyers de l'ancien culte [3] et jusqu'à la fin du IVe siècle, Vénus y eut sa statue entourée de lampes et d'un nuage d'encens sur la place publique. Damas ne se montrait pas moins fidèle au culte des dieux, de même Béryte, Émèse, Aréthuse [4], et on peut se demander la part à faire aux rivalités municipales et aux ambitions administratives quand on voit telle ville se convertir en partie comme Maiuma, Béthélie ou Bostra.

En Syrie, le paganisme a reçu des coups redoutables. Antioche est tout entière chrétienne et on peut en dire autant de quelques grandes villes de la Cappadoce : Césarée, qui a fait démolir les temples des dieux [5] et Tyane. En Galatie, le paganisme est en pleine décadence et il en est de même de l'Osrhoène.

En Orient, le paganisme trouvait du renfort dans les villes lettrées où affluaient les étudiants, car l'enseignement public était encore, en grande partie, aux mains de maîtres idolâtres, quoique leur influence ait commencé à décroître dès le milieu du IVe siècle. A Rome, les chaires étaient à la nomination de magistrats souvent païens; les sénateurs idolâtres usaient de leur influence pour y pousser leurs créatures. A Athènes, les traditions de l'hellénisme demeuraient vivaces, mais on commençait à rencontrer des chrétiens parmi les élèves — Basile et Grégoire — ou même parmi les maîtres [6]. A Constantinople l'enseignement était surtout entre les mains des chrétiens. Le christianisme dominait dans les écoles de Césarée de Palestine et de Césarée de Cappadoce [7]. A Béryte, un des principaux foyers de l'enseignement du droit, il y avait des étudiants chrétiens [8].

« En Orient et en Occident, les grandes villes voyaient la partie la plus active de leur population se donner au Christ, mais l'état des campagnes différait complètement dans les deux moitiés de l'empire. » Nous parlerons plus loin de l'Occident, disons ici qu'en Asie le paganisme semble moins enraciné dans le sol; les populations rurales se convertissent beaucoup plus facilement. La première évangélisation de la Bithynie (voir ce nom) avait eu autant de succès dans les campagnes que dans les villes : « Non seulement les cités, écrit Pline à Trajan, mais encore les bourgs et les champs, sont envahis par la contagion de la superstition nouvelle [9]. » Dans la seconde moitié du IIIe siècle, les campagnes autour d'Antioche contiennent déjà assez de chrétiens pour avoir plusieurs évêques [10]. Aussi ne s'étonnera-t-on pas si, au temps de saint Jean Chrysostome, les églises de la ville s'emplissent, les jours de fête, de paysans dont le langage syriaque contraste avec le grec parlé par les citadins; ils se montrent très instruits des dogmes chrétiens et répondent avec beaucoup de sens aux interrogations qui leur sont faites [11]. Les sanctuaires en l'honneur des martyrs sont encore plus nombreux dans la banlieue rurale d'Antioche que dans la ville même [12]. En revanche, d'autres régions de la Syrie gardent des paysans passionnément attachés à leurs dieux [13]. Mais un trait particulier à l'Asie romaine, c'est la multitude des villages où le christianisme a pénétré. On trouve, au commencement du IVe siècle, des paysans chrétiens en Galatie, dans les montagnes voisines d'Ancyre [14]. A Carrhes, en Mésopotamie, la situation paraît absolument le contraire de ce qu'elle était, à la même époque, en diverses contrées de l'Occident. La ville est obstinément païenne, « terre sauvage hérissée des épines de l'idolâtrie » dit un historien contemporain [15]; elle demeurera telle jusqu'au commencement du Ve siècle [16], mais la campagne environnante, où se rencontrent à chaque pas des monastères et des ermitages, est peuplée de chrétiens [17]. Divers canons des conciles de Sardique et de Laodicée, dans la seconde moitié du IVe siècle, supposent les chrétiens établis dans de très nombreux villages, et ceux-ci administrés soit par des prêtres visiteurs, soit par des évêques ruraux. Il en est de même en Égypte, dès le commencement du IVe siècle [18].

XXXIV. La polémique contre les païens. — Pendant que les empereurs légiféraient, les théologiens argumentaient et les poètes versifiaient à l'envi pour faire reculer le paganisme. Nous avons exposé ici l'œuvre des premiers, celle des seconds pourrait fournir matière à une longue étude dont nous avons dû indiquer quelques aspects, très sommairement; la contribution des polémistes est parfois originale, celle des poètes ne l'est pas moins. Parmi les polémistes il faut accorder une place à un personnage mal connu sous son surnom bizarre d'*Ambrosiaster*, auteur de *Commentaria in tredecim epistulas beati Pauli* et de *Quæstiones Veteris et Novi Testamenti*, qui ont pris place dans les œuvres de saint Augustin [19]. Cet auteur écrivait à Rome sous le pontificat de Damase (366-384) et il nous apporte à cette date une contribution utile à l'histoire du paganisme lorsqu'il combat l'idolâtrie et l'astrologie. Ces deux *quæstiones* intitulées : *Adversus paganos* et *De fato* sont contemporaines du reste du traité que divers indices permettent de placer entre 374 et 382.

A cette date, Rome demeurait la forteresse du paganisme et la législation de Constance, de Jovien et de Valentinien Ier n'avait pu encore ébranler l'ancienne religion officielle. On y célébrait encore bruyamment les bacchanales [20]; on voyait la procession de la statue d'Anubis [21]. Le culte de Mithra conservait ses fidèles et ses cérémonies secrètes où les initiés se déguisaient en lions et en corbeaux [22] en l'attente du dieu qui se manifestait au milieu des éclairs [23]. Le culte de Cybèle, *Magna mater*, conserve ses prêtres et ses fidèles aussi dépravés et répugnants les uns que les autres [24]. Le 24 mars, ces gens célébraient la liturgie en l'honneur du dieu Attis et, après que l'archigalle s'était tailladé les bras, on accomplissait, sur son ordre, un taurobole solennel. Ce sang répandu avait, à les entendre, la vertu d'une expiation et d'une renaissance spirituelle. A en croire les prêtres de la déesse, les chrétiens avaient imaginé de placer leur semaine sainte à cette saison pour faire concurrence à l'antique religion phrygienne.

L'*Ambrosiaster* énumère les noms de beaucoup d'autres divinités : Janus, Saturne, Jupiter, Apollon, Minerve et Flore « la courtisane » [25]. Il mentionne dans un autre passage les grandes fêtes populaires de son temps.

[1] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. III, c. XIV. — [2] Id., *ibid.*, l. V, c. XXI. — [3] Id., *ibid.*, l. V, c. IX. — [4] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. III, V; l. IV, c. XXII; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. X. — [5] Id., *ibid.*, l. V, c. IV. — [6] *Pro hæresius*. — [7] S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, VIII, 6; XLIII, 13. — [8] Id., *Poem. ad alios*, v. 226-227, *P. G.*, t. XXXVII, col. 1538. — [9] Pline, *Epist.*, l. X, ep. XCVII. — [10] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XXX. — [11] S. Jean Chrysostome, *Ad popul. Antioch.*, hom. XVIII, 1, 2. — [12] Id., *De sanctis martyr.*, serm. I. — [13] Libanius, *Orat.*, édit. Reiske, t. II, p. 167. — [14] *Passio S. Theodori*, c. XI, dans Ruinart, *Acta sincera*, p. 357. — [15] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XVIII. — [16] Procope, *De bello persico*, l. I, c. XIII. — [17] *Peregrinatio Etheriæ ad Loca sacra*, dans les *Itinera hierosolymitana*, édit. P. Geyer, in-8°, Vindobonæ, 1899. — [18] P. Allard, *Julien l'Apostat*, t. I, p. 108-109. — [19] *P. L.*, t. XXXV, col. 2206 sq. — [20] *Ibid.*, col. 2344. — [21] *Ibid.*, col. 2343. — [22] *Ibid.*, col. 2343. — [23] *Ibid.*, col. 2346. — [24] *Ibid.*, col. 2349. — [25] *Ibid.*, col. 2343.

les *Hilaria* qui prennent place à l'ouverture du printemps, les *Volcanalia*, les calendes de janvier. « Mais ces réjouissances publiques étaient à peine de la religion, et il est certain que pour l'*Ambrosiaster*, les adversaires qu'il faut avant tout combattre sont Bacchus, Isis, Mithra et Cybèle [1]. »

La polémique de l'*Ambrosiaster* offre comme caractère essentiel d'être une apologie plutôt qu'une réfutation. Le controversiste défend la foi chrétienne contre les attaques dont elle a été l'objet bien plus qu'il ne combat les croyances de ses adversaires. C'est ce qui se marque dès la première phrase : *Qua ratione pagani adversus nos audeant congredi aut fidem nostram impugnare, se autem putent absolutos esse, non video.* La vérité de cette observation apparaîtra plus nettement si l'on compare le ton de ce chapitre *Adversus paganos* au petit traité de Firmicus Maternus : *De errore profanarum religionum*, composé quelque vingt ans auparavant. Firmicus ne se borne pas à prendre à partie avec véhémence la mythologie et les mystères. Il exhorte les empereurs à ruiner les temples et à anéantir l'idolâtrie ; voilà la mission dont Dieu les a chargés. Ce que ce fougueux néophyte écrit au moment où l'Église vient d'assurer son triomphe et dans la première ivresse de la victoire quand la résistance du paganisme humilié semblait devoir être facilement maîtrisée, doit être considéré comme une exaltation passagère plutôt que comme un calcul réfléchi. Depuis il s'est passé un événement qui a dissipé ces illusions : la réaction de Julien l'Apostat. Nos *Quæstiones*, écrites une quinzaine d'années après sa mort, nous permettent d'apprécier l'action durable qu'exerça son règne éphémère. Paul Allard est porté à nier l'influence de son livre contre les chrétiens, tout au moins en Occident ; mais on croira difficilement que cette œuvre n'ait pas été lue avidement par la noblesse de Rome, païenne et lettrée. Nous trouvons dans l'*Ambrosiaster* un écho indirect du bruit que fit la polémique de l'Apostat. Celui-ci affecta toujours de considérer les chrétiens comme des insensés ou des imbéciles ; les païens, héritiers de l'antique science hellénique, étaient seuls en possession de la vraie sagesse. D'un bout à l'autre du chapitre *Adversus paganos* ces prétentions sont ironiquement rappelées. Les expressions *qui se prudentes appellant, qui nos stultos vocant* reviennent comme un refrain, au bout de chaque développement nouveau. Un autre argument dont usait Julien était tiré de l'époque tardive de la révélation ; il insiste fréquemment sur cette idée que la doctrine de l'Église est une innovation récente, et représente les chrétiens comme des factieux qui sont venus troubler l'ordre de choses établi en désertant les vieilles traditions sacrées. Pareillement les païens de Rome allaient répétant, vers l'an 375, que l'antiquité de leur religion était la preuve de sa vérité, « car, disaient-ils, ce qui est antérieur ne peut être faux [2] », et ils accusaient les fidèles d'être des révolutionnaires [3], ce qui, dans cette société aristocratique et conservatrice, était la pire des imputations. Enfin notre anonyme réfute en passant d'autres objections, d'un caractère moins général ; il était absurde, suivant les païens, que Dieu eût engendré un fils, que celui-ci eût été crucifié, fût ressuscité et ils niaient en général la résurrection des morts. Tous ces points étaient certainement traités aussi dans les livres perdus du Κατὰ Γαλιλαίων ; à la vérité, avant Julien, d'autres ont dû s'en occuper. Il est dans la conclusion du chapitre [4] un mot caractéristique du moment où il fut écrit : on y invoque les conversions quotidiennes des adorateurs des idoles qui abandonnent Jupiter pour suivre le Christ *inter quos sophistæ et nobiles mundi*. La mention des sophistes, à côté des dignitaires de l'empire, rappelle le rôle qu'ils avaient joué à la cour de l'empereur, leur disciple et leur émule [5].

Malgré sa brièveté, la question *Adversus paganos* nous fait donc entrevoir l'influence exercée sur la haute société romaine par la polémique de Julien et de son entourage. Si les chrétiens en aperçurent et en signalèrent l'indéniable faiblesse, elle réussit cependant à donner aux derniers païens la conviction de leur supériorité intellectuelle ; ils se considéraient comme les représentants de la vieille culture gréco-latine dans un monde envahi par la barbarie [6]. C'est ce qui explique à la fois l'intérêt que porte l'aristocratie romaine à l'ancienne littérature et son attachement tenace aux dieux de ses ancêtres [7].

XXXV. Un poème contre les païens. — Ce document a été étudié dans le *Dictionnaire* (t. v, col. 1651-1668) ; nous rappellerons seulement ici qu'il appartient aux dernières années du IVe siècle et se rattache à l'épisode du retour offensif du paganisme sous le règne éphémère du rhéteur Eugène.

L. Delisle, *Notice sur le manuscrit de Prudence, n. 8084 du fonds latin de la Bibliothèque impériale*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, VIe sér., t. III, 1867, p. 297 sq. ; Ch. Morel, *Recherches sur un poème latin du IVe siècle retrouvé par M. L. Delisle*, dans *Revue archéologique*, 1868, t. I, p. 451-459 ; t. II, p. 44-55 ; J.-B. De Rossi, *Il culto idolatrico in Roma nel 394. Notizie raccolte da un inedito carme scoperto in Parigi*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 49-75 ; *Anthologia latina sive poesis latinæ supplementum pars prior... recensuit* Al. Riese, in-8°, Leipzig, 1869 ; R. Ellis, dans *The journal of philology*, 1868, p. 66 sq. ; Ch. Morel, *Le poème latin du ms. 8084 de la Bibliothèque impériale*, dans *Revue critique*, 1869, p. 300-304.

Ce document sert surtout à nous faire connaître beaucoup de détails relatifs au dernier effort tenté par le parti païen du Sénat pour remettre en honneur l'idolâtrie. Dans le passage suivant :

Perdere quos voluit percussit luridus anguis
Contra Deum verum frustra bellare paratus,
Qui tacitus semper lugeret tempora pacis,
Nec proprium interius posset vulgare dolorem.

nous voyons que *luridus anguis*, le démon qui regrettait toujours en secret *(tacitus lugeret)* la paix dont jouissaient les chrétiens, se désolait de ne pouvoir montrer sa douleur intime.

Un autre passage élucidé par J.-B. De Rossi doit être rappelé :

Mensibus iste tribus totam qui concitus urbem
Lustravit metas tandem pervenit ad ævi
Quæ fuit hæce rabies animi? quæ insania mentis?
[Sed] Jovis vestram posset turbare quietem.
Quis tibi iustitium incussit, pulcerrima Roma,
Ad saga confugerent populus quæ non habet olim.

[1] F. Cumont, *La polémique de l'« Ambrosiaster » contre les païens*, dans *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, t. VIII, 1903, p. 425 ; G. Morin, *La critique dans une impasse. A propos du cas de l'« Ambrosiaster »*, dans *Revue bénéd.*, 1928, t. XL, p. 251-255. — [2] *P. L.*, t. XXXV, col. 2345. — [3] *Ibid.*, col. 2341. — [4] *Ibid.*, col. 2347. — [5] Peut-être y a-t-il encore une autre allusion à un fait ou du moins à une anecdote du règne de Julien. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, l. IV, c. LV, et Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. II, rapportent que lors de son initiation aux mystères, effrayé par certaines apparitions, le prince fit instinctivement le signe de la croix, ce qui mit en fuite les démons et interrompit la cérémonie. L'*Ambrosiaster* revient à deux reprises sur ce pouvoir de la croix, *P. L.*, t. XXXV, col. 2343-2345. Un prodige semblable à celui qui se serait passé en présence de Julien est rapporté au sujet de Galère par Lactance, *De mort. persecut.*, c. X, et Zacharie le Scholastique raconte une histoire analogue dans sa biographie de Sévère d'Antioche. — [6] C'est le sentiment que leur reproche encore saint Augustin dans des termes analogues à ceux de l'*Ambrosiaster*, *P. L.*, t. XL, col. 58. — [7] F. Cumont, *op. cit.*, t. VIII, p. 427-431.

On voit qu'évidemment il s'agit d'un *lustrum* ou *amburbale sacrum;* la relation intime des mots *iustitium* et *saga* avec *lustrare totam urbem* est évidente. Or la célébration d'un *lustrum*, c'est-à-dire le renouvellement, après une longue interruption, d'une des cérémonies les plus solennelles du culte païen, d'une cérémonie qui avait lieu surtout lorsqu'on craignait une invasion de l'ennemi dans la ville, ne peut trouver place que sous le règne d'Eugène. C'était la plus grande provocation qu'on pût faire aux chrétiens, et Flavien (voir ce nom) seul était capable d'une telle audace. Les historiens ne mentionnent pas formellement, il est vrai, ce *lustrum*, mais ils reprochent en général à Flavien d'avoir *renouvelé* les cérémonies *publiques* du culte païen.

XXXVI. L'ATTITUDE OFFICIELLE DANS L'ÉGLISE. — Si l'Église avait prescrit et enseigné les maximes que saint Martin, en Occident, l'Apa Schenoudi, en Orient, et plusieurs autres, sous divers cieux, mettaient en pratique on eut assisté en peu d'années à la destruction de tous les monuments du paganisme. Nous avons dit déjà que l'Église n'eut pas un enseignement doctrinal en matière d'art, il lui suffit de donner l'exemple d'une large tolérance dans laquelle les esprits libéraux pouvaient voir une préférence marquée pour la modération.

Le concile d'Elvire (voir ce nom), tenu vers l'an 300, non loin de Grenade, en Espagne, promulgue dans son can. 60 que : « Si un chrétien a brisé une idole, et a été mis à mort pour ce fait, nous ne voulons pas qu'il soit inscrit au nombre des martyrs; car nous ne lisons pas dans l'Évangile qu'il soit licite d'agir ainsi et nous ne voyons pas que les apôtres en aient donné l'exemple [1]. » Origène ne consent pas à ce qu'un chrétien insulte ou frappe les statues des dieux [2]. Saint Grégoire de Nazianze excuse presque Julien — à qui il est si peu indulgent d'ordinaire — d'avoir tiré vengeance de la destruction d'un temple de la Fortune par les habitants de Césarée. Théodoret, évêque de Cyr, reproche en ces termes à saint Abdas d'avoir ruiné en Perse un temple du Feu. « Cet évêque, dit-il, avait de grandes vertus; cependant, dans un mouvement de zèle intempestif, il renversa un *Pyreum*, c'est ainsi qu'on nomme les temples du Feu. Car les Perses adorent le feu comme une divinité. Le roi, ayant été averti de cet acte, fit venir Abdas; il lui parla d'abord doucement et lui commanda de rebâtir le temple. Abdas refusa. Le roi le menaça alors de faire abattre toutes les églises; il mit sa menace à exécution. Il ordonna d'abord de tuer le saint évêque, puis il commanda de détruire les églises. Je crois qu'Abdas avait agi mal à propos en renversant le temple du Feu. Quand saint Paul vint à Athènes, et vit cette ville abandonnée tout entière au culte des faux dieux, il ne renversa aucun des autels vénérés par les Athéniens, mais il parla à ceux-ci, et, par ses discours, dissipa leur ignorance et leur enseigna la vérité. Du reste, je considère qu'Abdas fit un acte admirable en refusant de reconstruire le temple, et en préférant la mort : par là il mérita vraiment la couronne du martyre; car, à mes yeux, il n'y aurait eu aucune différence entre adorer le feu et lui bâtir un temple [3]. »

En 398, saint Augustin aborda une question de casuistique; s'adressant au peuple d'Hippone, il l'avertit qu' « on a de nouveau porté des lois contre les païens, ou plutôt pour les païens, s'ils sont sages et veulent en profiter. Mais eux, parce que Dieu a voulu les effrayer, ils se figurent que nous sommes à la recherche des idoles, et que nous brisons celles que nous trouvons. Pourquoi? Ne savons-nous pas où sont les païens? où sont les idoles? Cependant nous n'agissons pas : Dieu ne nous en a pas donné le pouvoir. Quand Dieu donne-t-il ce pouvoir? Quand le propriétaire du terrain où sont les idoles est devenu chrétien. Par cela seul il autorise leur destruction... Ainsi nous n'agissons pas là où nous n'avons pas le droit d'agir. Nous n'agissons pas là où le propriétaire se plaindrait; au contraire, quand il approuve, nous agissons, car alors nous serions coupables de ne pas agir [4]. »

En Afrique, le paganisme conservait des partisans très entreprenants. Saint Augustin nous montre des idolâtres ne voulant pas permettre la destruction d'un simulacre resté debout dans un champ qui leur appartient, allant jusqu'à contraindre les fidèles à prendre part à des repas sacrilèges et s'efforçant de troubler leur culte par des danses [5]. En 408, à Calame, une procession païenne passe devant l'église des chrétiens, y jette des pierres, l'assiège plusieurs jours de suite et finalement y met le feu. La répression est sévère; dans beaucoup de lieux, les magistrats font renverser temples, idoles, bois sacrés et le plus grand souci de saint Augustin est qu'on ne puisse accuser aucun fidèle de s'être approprié un objet du temple abattu ou d'avoir fait transporter chez lui un arbre du bois sacré mis à mal [6].

Mais a-t-on détruit une idole sans provocation ni raison, le saint docteur estime qu'une réparation est due aux païens lésés. En 399, des chrétiens ont renversé l'idole d'Hercule adorée à Suffecte; les païens se sont vengés en tuant soixante fidèles et réclament plus encore, alors le saint leur répond : « Votre horrible crime, votre cruauté inattendue, ont fait trembler la terre et indigné le ciel; vos places et vos temples sont rougis du sang des innocents; on n'entend dans votre ville que des paroles homicides. Vous avez violé les lois romaines, vous avez foulé aux pieds le respect dû à la justice. Le sang des soixante de nos frères a été versé par vous; les plus coupables des meurtriers sont ceux qui ont reçu plus de louanges et qui occupent le premier rang dans votre sénat. Venons cependant à notre affaire. Vous dites que l'Hercule était votre propriété, nous vous le rendrons. Nous avons des métaux, des pierres, des marbres de toute espèce, des ouvriers. En ce moment on sculpte votre dieu, on le tourne, on le décore. On le peindra même en rouge, afin qu'il puisse entendre vos prières. Car puisque vous dites qu'il vous appartenait, nous avons fait une collecte et nous avons été chez votre sculpteur acheter un dieu. Rendez-nous les vies que vous avez brisées et nous vous rendrons votre Hercule [7]. » Ce qui revient à dire : nous ne paierons rien, nous ne donnerons rien.

C'est ce à quoi Tillemont et Mabillon ne se sont pas trompés un seul instant [8].

XXXVII. L'ART PAIEN SOUS LES EMPEREURS CHRÉTIENS. — C'est le titre d'un ouvrage qui prend un peu trop parfois l'allure d'un plaidoyer, mais qui est intéressant, sincère, érudit et qui aide à mieux connaître les questions qu'il aborde. Ce livre avait eu un modèle très estimable dans le traité de Marangoni (voir ce nom) : *Delle cose gentilesche e profane, trasportate ad uso e adornamento delle chiese* (in-4°, Roma, 1744); il prit une allure plus attrayante dans *L'art païen sous les empereurs chrétiens* (in-12, Paris, 1879), de Paul Allard (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2670-2680), titre qui se restreint à la seule destinée des temples païens sous le régime des premiers empereurs chrétiens; ce qui

[1] *Concilium Illiberitanum*, c. LX, dans Hardouin, *Concilia*, t. I, p. 255. — [2] Origène, *Contra Celsum*, l. VIII, c. XXXVIII. — [3] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXXIX. — [4] S. Augustin, *Serm.*, LXI. — [5] S. Augustin, *Epist.*, XCI. — [6] S. Augustin, *Epist.*, XLVI. — [7] S. Augustin, *Epist.*, L. — [8] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. XIII, 1702, p. 324; *Vita S. Augustini*, l. IV, c. XVI, en tête de l'édition des bénédictins.

concerne la peinture, la sculpture, les relations de l'art païen avec l'art chrétien est souvent traité de façon sommaire. Sur plusieurs points le travail que nous donnons ici doit beaucoup à la science de cet auteur qui a montré que détruire le paganisme, mais épargner les monuments de l'art antique, telle était la devise des hommes du IVe siècle qui dirigeaient la réaction religieuse, empereurs, papes et évêques. Était-ce au même degré la devise de l'Église? Mais l'Église a-t-elle eu alors une politique « monumentaire »? Est-il bien habile de la faire intervenir, en tant qu'institution divine, dans un courant d'idées où ses représentants officiels n'ont jamais parlé en son nom? N'est-ce pas se jeter dans des embarras inextricables que de faire remonter jusqu'à une sorte d'impulsion doctrinale ce qui n'est que le résultat de tendances épiscopales particulières? Pour faire honneur à l'« Église » d'une modération louable, on affirme que « pendant les persécutions comme après le triomphe l'Église eut horreur de l'outrage et de la destruction [1] », et on apporte des faits qui montrent un blâme non déguisé contre ceux qui outragent les idoles et provoquent ainsi la persécution, le « zèle téméraire ». Mais comme une fois la révolution religieuse réalisée, évêques et fidèles, sentant le pouvoir impérial favorable, ne se privaient plus d'approuver ou d'ordonner parfois le recours à la violence, on en vient à soutenir, pour dégager sa responsabilité, que « dans l'ordre des faits, l'Église laissa quelquefois fléchir ces principes, et il ne pouvait en être autrement : dans l'ordre des idées elle les maintint inébranlables ». Cette excuse nous paraît misérable. Est-il permis de faire honneur à l'Église de principes qu'elle laisse violer parce qu' « il ne pouvait en être autrement »? Mieux vaut faire la part du feu et, plus simplement encore, mieux vaut penser que l'Église n'était pas si préoccupée des monuments et des beaux-arts; sur ce point, elle s'en remettait à l'État et aux empereurs.

« Les Innocent et les Léon, les Athanase et Chrysostome étaient sans doute des gens très bien élevés et qui n'avaient nul goût pour les démolitions inutiles. Ils laissaient les temples debout, parce qu'ils n'en avaient que faire, l'argent ne leur manquant pas pour construire des églises neuves et vierges de toute affectation idolâtrique. Mais qu'ils eussent grand souci des statues que les préfets élevaient sur le Forum romain ou dans l'hippodrome de Constantinople, je n'en crois rien », disait Duchesne. Léon X est encore bien loin.

« Mais à défaut des Léon X, il ne manquait pas d'empereurs zélés pour les intérêts de l'art, ou plutôt pour ceux de leurs collections. Rome et surtout Constantinople s'enrichissaient des dépouilles de tous les anciens sanctuaires. P. Allard a très bien saisi l'aspect étrange que devait présenter la capitale de l'empire d'Orient, avec ses splendides églises, fraîchement décorées de mosaïques, et ses larges portiques, peuplés de dieux en disponibilité. Delphes, Cnide, Olympie, Athènes envoyaient là leurs trésors artistiques; ces marbres purifiés, ces bronzes inoffensifs, comme dit Prudence, eurent encore de beaux jours et les honneurs d'un culte éclairé. Malheureusement le feu prenait souvent à l'hippodrome, et les dieux dorés avaient pour les barbares des attraits irrésistibles. Les cités reines se dépeuplèrent bientôt de leurs statues. P. Allard a raison d'accuser ici les barbares; on pense qu'il ne faisait pas exception pour les Romains « barbarisés » du Moyen Age, qui construisaient des fours à chaux en plein Forum, afin de n'avoir pas trop loin à charroyer les chefs-d'œuvre [2]. »

Les autres barbares, ceux du Ve et du VIe siècle, sont chargés de tous les méfaits. « Ils nous apparaissent comme une trombe dévastatrice qui ne laisse rien debout. C'est surtout au sujet de Rome que le réquisitoire est formel; mais, pour accepter la condamnation, on voudrait des preuves plus décisives. Mettons à part Théodoric qui, loin de détruire, a restauré; mais quels sont, au juste, les monuments de Rome que les contemporains nous indiquent comme renversés par Alaric, Genséric, Ricimer, Vitigès, Totila? Ils les ont pillés: on ne voit pas qu'ils les aient détruits; la plupart, du reste, n'en ont pas eu le temps. On parle des catacombes chrétiennes; celles-ci ont peut-être eu plus à souffrir que les monuments antiques du passage des Goths ariens [3]. » « Les Goths demeurèrent dans l'esprit du peuple de Rome comme des personnages légendaires; ils ne cessèrent de hanter son imagination. Au XVIe siècle, on se figurait qu'il existait des êtres mystérieux de ce nom, ennemis acharnés des antiquités romaines qu'ils venaient abattre la nuit à coups de marteau, une sorte de *bande noire* surnaturelle [4]. » C'est faire vraiment trop d'accueil aux anecdotes d'un Flaminio Vacca et oublier de gaîté de cœur le véritable coupable. Bien des monuments antiques demeuraient debout après le passage des barbares comme après le triomphe des chrétiens; ils ont disparu pierre à pierre; ils se sont émiettés pendant le Moyen Age sous l'œil indifférent des maîtres d'alors.

XXXVIII. Persistance de la tradition antique [5]. — La lutte ou plutôt l'opposition entre les éléments constitutifs de la civilisation antique et les principes de l'ère nouvelle se dessine assez nettement dès le commencement du IIIe siècle. Avec les Antonins, l'antiquité avait donné la dernière mesure de sa force d'expansion; après eux la vitalité décroît, la production se ralentit, le goût baisse. Le christianisme, tout en subissant la loi fatale de la décadence universelle, s'efforce de constituer dans le domaine de la littérature, comme dans celui de l'art, un fonds distinct, qui soit l'expression de ses propres aspirations. Longtemps il avait dû se contenter d'emprunter au paganisme des formules toutes faites, susceptibles de recevoir une nouvelle signification; le bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules, comme l'Hermès criophore; Orphée charmant les animaux; Psyché se préparant, en déployant ses ailes de papillon, à rejoindre son immortel époux; des enfants faisant la vendange, ou encore les personnifications des Saisons, des Mois, des forces vives de la nature, les divinités fluviales, le Soleil, la Lune, l'Ouranos. Peu à peu, des sujets inspirés directement par le christianisme viennent se grouper autour de ce noyau primitif, qu'ils ne tardent pas à masquer. Commencée au milieu des persécutions, cette révolution pacifique s'achève vers le commencement du Ve siècle; à ce moment, l'art chrétien, s'il retient encore un grand nombre d'éléments antiques, est absolument fixé comme iconographie, comme style et comme moyens d'expression.

Pendant cette première période, la croyance à la supériorité de la littérature et de l'art gréco-romain, du moins au point de vue de la forme, est chose incontestée pour n'importe quel docteur de l'Église. Ce que l'on discutera et combattra, c'est l'immoralité des idées, la licence des représentations. Quelques fanatiques ont pu, dans leur haine de l'idolâtrie, porter une main coupable sur les plus précieux des chefs-d'œuvres légués par le paganisme expirant, les images des dieux. C'est ainsi que saint Sébastien et son compagnon Polycarpe demandèrent au préfet Chromatius

[1] P. Allard, *op. cit.*, p. 220. — [2] L. Duchesne, dans *Revue des quest. hist.*, t. XXVII, 1880, p. 348. — [3] C. Bayet, dans *Revue critique*, t. XIII, 1879, p. 189. — [4] P. Allard, *L'art païen sous les empereurs chrét.*, p. 311. — [5] E. Müntz, *La tradition antiq. au Moyen Age*, dans *Journal des savants*, 1887, p. 629-642; 1888, p. 40-50, 162-177, que nous citons longuement.

de « briser les idoles de pierre qui se trouvaient dans sa demeure, de brûler celles en bois, de fondre celles en bronze, en argent et en or, et d'en verser le produit aux pauvres [1] ». Mais, pris dans leur ensemble, les représentants du christianisme n'ont cessé, pendant les premiers siècles, de prêcher la conservation de tous les monuments ayant le caractère d'œuvre d'art [2]; témoin le fougueux Origène : « Mon adversaire prétend, s'écrie-t-il dans son livre *Contre Celse*, que les chrétiens parlent ainsi : Voyez-moi devant les statues de Jupiter, d'Apollon, ou de quelque autre dieu; je les outrage, je les soufflette, et cependant elles ne se vengent pas. Si jamais il a entendu quelqu'un s'exprimer de la sorte, ce ne peut être qu'un chrétien du dernier ordre, quelque indiscipliné, quelque ignorant. Ne sait-il pas que dans la loi divine il est écrit : Tu n'outrageras pas les dieux ! Il ne faut pas que notre bouche s'accoutume à maudire, car il est écrit : Bénissez, ne maudissez pas, et nous savons que les médisants n'entrent pas dans le royaume des cieux. »

Un canon du concile d'Elvire, en Espagne, tenu vers l'an 300, par conséquent antérieur à la paix de l'Église, est plus catégorique encore. « Si quelqu'un, disent les Pères, brise les idoles et s'il est tué pour ce fait, il ne sera pas inscrit au nombre des martyrs, car nous ne voyons pas dans l'Évangile que les apôtres aient rien fait de semblable. » (Voir *Dictionn.*, au mot POLYEUCTE.)

La victoire de Constantin changea la face des choses : de persécutée l'Église devint triomphante, et ce fut à ses adversaires, désormais, à implorer sa clémence. Quelle attitude adopta-t-elle vis-à-vis des chefs-d'œuvre du passé? Les avis sont partagés. Aussi bien les témoignages des inscriptions et des chroniqueurs sont-ils des plus contradictoires. Nous venons de voir que les vainqueurs ont trouvé des avocats qui se sont efforcés de prouver leur extrême modération. Telle n'est pas l'opinion de tous les érudits ; si plusieurs décrets sanctionnèrent la conservation des monuments d'art, des temples aussi bien que des édifices civils, si le nouveau culte s'appropria les plus belles créations de la religion déchue, il est certain aussi que le fanatisme accumula ruines sur ruines.

L'épuisement des carrières de marbre précieux en Italie ou en Grèce, épuisement déjà signalé par Pline, la difficulté de faire venir des matériaux des contrées lointaines envahies par les barbares, l'ignorance croissante des sculpteurs, servirent de prétexte à ces spoliations.

La liste des objets ainsi détournés de leur destination première est interminable. Marangoni, nous l'avons dit, a entrepris, dans un travail aussi érudit que diffus, de se faire l'apologiste de ces expropriations, il en a dressé l'inventaire. Il s'est vu forcé, par suite de l'étendue du sujet, de diviser son ouvrage en une infinité de livres et de chapitres ; c'est ainsi qu'il passe successivement en revue les vasques et les sarcophages païens employés comme fonts baptismaux, les vasques et les sarcophages transformés en reliquaires, les conques et baignoires affectées au même usage, les urnes cinéraires transformées en bénitiers ou en troncs, les chaises de bain affectées aux cérémonies religieuses, etc. Un chiffre, un simple chiffre donnera une idée de la masse de ces emprunts. Vers 1845, dans la seule ville de Rome, un patient chercheur a compté près de 7 000 colonnes antiques (le total en comprenant les vasques et statues en pierre de couleur, est de 7 012), presque toutes employées à l'embellissement de la cité moderne [3].

Envers les temples, on affecte plus de scrupules. Le système de l'appropriation ou de l'expropriation, comme on voudra l'appeler, ne leur fut appliqué que graduellement. Passe encore pour les démolir, sauf à en employer les matériaux à des constructions nouvelles, mais les convertir purement et simplement en sanctuaires du nouveau culte, un tel excès eût révolté au début des consciences encore faciles à effaroucher. Il est aujourd'hui bien démontré, contrairement à une opinion longtemps reçue, que le mausolée de sainte Constance (voir ce nom), sur la voie Nomentane, n'avait pas servi auparavant de temple à Bacchus, ni la rotonde de Saint-Étienne-le-Rond, sur l'Esquilin, de temple consacré à un faune. On aurait plutôt construit une église sur l'emplacement d'un édifice profane, par exemple d'un cirque [4]. Quoique l'on puisse citer, pour le IVe siècle, un certain nombre de transformations de ce genre, il est constant que celles-ci ne devinrent générales qu'au Ve et au VIe siècle. A Rome, on compte neuf sanctuaires païens consacrés à la religion nouvelle, quatre à Milan, un à Spolète, etc.

Jusqu'à la fin du IVe et au commencement du Ve siècle, les empereurs promulguèrent des décrets destinés à protéger les vestiges dispersés comme le prouve celui d'Arcadius et d'Honorius qu'on va lire :

Impp. Arcadius et Honorius A.-A. Macrobio P. P. Hispaniarum et Proclino vicario quinque provinciarum.

Sicuti sacrificia prohibemus, ita volumus publicorum operum ornamenta servari. Ac ne sibi aliqua auctoritate blandiantur qui ea conantur evertere, si quod rescriptum, si qua lex forte prætenditur erutæ ejusmodi chartæ ex eorum manibus, ad nostram scientiam, si inlicitis evectiones, aut suo alieno nomine potuerint demonstrare, quas oblatas ad nos mitti decernimus. Qui vero talibus cursum præbuerint, binas auri libras inferre cogantur.

Datum IV kal. feb. Ravennæ, Theodoro V. C. Cons. (ann. 399) [5].

En ce qui regarde les sculptures, les témoignages des historiens sont loin d'être concluants, ou plutôt la critique moderne n'a pas su jusqu'ici en tirer une conclusion suffisamment nette. Les contradictions que l'on remarque tiennent surtout, croyons-nous, à ce que l'on a oublié d'établir des distinctions indispensables, l'une par époques, l'autre par sujets. Il va de soi que les statues ou peintures d'un caractère historique, les portraits des poètes, des philosophes, des bienfaiteurs de l'humanité, les représentations patriotiques, les allégories des vertus, d'une part, et, de l'autre, les images des dieux, accessoires obligés du culte, seront traités d'une façon différente. La rupture entre le monde chrétien et le monde païen n'avait pas été aussi brusque qu'on se plaît à se le figurer ; la société nouvelle s'était dégagée lentement, laborieusement, de cette civilisation, la plus forte et la plus raffinée qui fut jamais. Bien des traditions, bien des aspirations étaient communes aux partisans de l'ancien culte et à ceux du nouveau ; païens et chrétiens reconnaissaient les uns et les autres le génie d'Homère, de Virgile ; pendant des moments, trop courts, hélas ! on put espérer une transaction entre les stoïciens et les chrétiens. Il était donc naturel que l'on respectât des souvenirs également chers aux deux croyances.

A l'égard des statues des dieux, il est évident que les fidèles ne pouvaient pas faire montre de sympathies bien vives. De nombreux chrétiens n'avaient-ils

[1] Marangoni, *Delle cose gentilesche*, p. 67. — [2] Voir les exemples cités par F. Piper, *Einleitung in die monumentale Theologie*, t. I, p. 143; cf. S. Paul, dans Act., XVII, 29 : *Genus ergo cum simus Dei, non debemus æstimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis et cogitationis hominis, divinum esse simile.* — [3] Corsi, *Delle pietre antiche*, 3e édit., Rome, 1845. — [4] Edm. Le Blant, *Les Actes des martyrs. Suppl. à dom Ruinart*, p. 193, note. — [5] Marangoni, *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso, e ad ornamento delle Chiese*, in-8°, Roma, 1744, p. 236.

pas souffert le martyre pour avoir refusé de sacrifier aux idoles? La foule regardait avec colère ces simulacres, cause irresponsable des persécutions les plus cruelles; elle saisissait la moindre occasion pour se venger d'eux et les mettre en pièces. Tout nous autorise à croire qu'après les victoires de Constantin, ces exécutions populaires se multiplièrent. Les alternatives de revers et de succès qui suivirent la mort du premier empereur chrétien devinrent surtout fatales aux œuvres d'art : Julien l'Apostat fit renverser les statues du Christ, de même que Théodose, au témoignage de saint Augustin, s'attaqua à celles de Jupiter. Beaucoup de statues périrent, notamment après la défaite du rhéteur Eugène, en 394. Mais ces excès sont imputables à toutes les réactions. Ce qu'il importe de rechercher, c'est l'attitude des esprits élevés et réfléchis, c'est l'attitude des hommes de gouvernement, une fois l'ordre rétabli.

Constantin, on le sait par le témoignage d'Eusèbe [1], fit exposer sur les places publiques les statues enlevées aux temples. L'hippodrome de Constantinople reçut, à titre d'ornement, le trépied de Delphes; au palais prirent place les muses de l'Hélicon : les basiliques chrétiennes s'enrichirent de portes provenant de sanctuaires païens. Sozomène, qui confirme cette assertion, ajoute toutefois que les images des dieux en métal précieux furent fondues et converties en numéraire [2]. A Rome [3], le gouvernement se montra constamment opposé aux excès des iconoclastes. Le préfet Gabinius Vettius (377) surtout se distingua par des mesures empreintes de la plus haute tolérance et dont plusieurs inscriptions ont perpétué le souvenir [4] :

GABINIVS VETTIVS
PROBIANVS·VC·PRAEF· VRB
STATVAM· CONLOCARI· PRAE
CEPIT · QVAE · ORNAMENTO
BASILICAE · ESSE · POSSET
INLVSTRI

Et celle-ci encore :

GABINIVS· VETTIVS
PROBIANVS VC· PRAEF · VRBI
STATVAM QVAE BASILI
CAE IVLIAE A SE NOVITER
REPARATAE ORNAMENTO
ESSET ADIECIT

Une prescription du *Code Théodosien* [5] consacra la tolérance en décidant que les *simulacra artis pretio, non divinitate, metienda sunt*, et c'est à juste titre que Prudence place dans la bouche de Théodose une déclaration bien connue, empreinte d'une singulière élévation.

Malheureusement, la situation officielle des œuvres d'art, léguées par l'antiquité, était à tout instant menacée par le zèle de ceux que nous voyons, comme saint Benoît, faire jeter dans le foyer de la cuisine une idole en bronze que l'on venait de trouver [6], ou comme saint Martin de Tours qui réduisit lui-même en poussière les autels et les idoles d'un temple situé dans le pays des Bituriges : *dum profanam ædem usque ad fundamenta dirueret, aras omnes atque simulacra redegit in pulverem* [7]. Et que dire des destructions ordonnées au fur et à mesure du progrès de l'évangélisation des campagnes?

S'il est une école, un style, que l'on s'accorde à considérer comme étant en opposition absolue avec l'antiquité, c'est bien l'école, le style byzantins. Et tout d'abord l'étroitesse de point de vue de ces artistes, avant tout théologiens et ascètes, ne jure-t-elle pas avec la liberté illimitée des artistes grecs et romains, avec cette vie au grand air, avec cette culture essentiellement désintéressée, avec cet amour de l'art pour l'art ! Considérés dans leur technique, les artistes byzantins, minutieux miniaturistes ou mosaïstes, offrent un contraste non moins tranché. Autant l'antiquité est libre, abondante, exubérante, autant elle se plaît à nous montrer des corps parfaits, un air de santé et comme une sorte de contentement physique, autant les Byzantins se confinent dans la représentation de figures pauvres, sèches, maigres jusqu'à la caricature; chez eux le nu est interdit, et avec lui ce qu'il y a d'éminemment jeune et d'immortel dans la forme humaine. Quant au costume, une étiquette inexorable en règle le moindre détail, de même que le paysage devient une véritable abstraction. La composition enfin est déterminée d'avance par des règlements qui ne laissent aucune place à l'initiative, comme le prouve le livre de la peinture du mont Athos (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GUIDE DE LA PEINTURE).

Eh bien, à travers cette opposition apparente percent d'innombrables traces de tradition antique. Des recherches récentes permettent d'affirmer que le culte de l'art classique subsista à Byzance plus longtemps qu'en Occident. Le sentiment de la beauté, la pureté des contours, la vivacité de l'expression, la liberté de l'ornementation et enfin la perfection de la main-d'œuvre, autant de mérites par lesquels les artistes byzantins (et cet éloge s'adresse à ceux qui s'étaient fixés en Italie, par exemple à Ravenne, aussi bien qu'à ceux de l'empire d'Orient proprement dit) l'emportèrent pendant de longs siècles sur leurs émules de l'Occident. Il suffira de citer, pour les compositions monumentales, les figures si nobles et si juvéniles du Christ en berger, au mausolée de Placide à Ravenne, et du Christ trônant, à Saint-Vital, ou les portraits si énergiques et si vivants, encore tout imprégnés de saveur antique, des apôtres du baptistère des Orthodoxes et la chapelle archiépiscopale, également à Ravenne.

Les études de Kondakoff sur la miniature nous montrent que dans le *Josué* du Vatican (VIe-VIIe siècle), les personnifications des villes, des montagnes et des fleuves abondent, et elles offrent une pureté de dessin comparable à celle des originaux de l'antiquité (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JOSUÉ). Une première miniature, écrit Kondakoff, représente le Jourdain, qu'on aperçoit au fond du tableau (place toujours réservée aux fleuves dans la peinture antique); c'est une belle figure classique qui, vêtue d'un himation de pourpre, s'appuie sur une urne placée derrière elle, et tient de la main droite un rameau ou un tronc d'arbre. Le mont Galgal est une jeune femme portant une corne d'abondance; comme pendant, de l'autre côté de la scène, on voit une figure semblable symbolisant une montagne. La ville de Jéricho, personnifiée par une figure de femme ceinte d'une couronne civique, est assise, rêveuse, sur un banc. « Partout, dit Kondakoff, on constate la présence de motifs antiques très purs, se manifestant sous forme de copies ou sous celle d'imitations; parfois même on assiste à une véritable renaissance de l'antiquité; celle-ci éclate dans le dessin, dans la composition, dans l'exécution et dans cette façon vive et dramatique de représenter les sujets qui est propre aux grands artistes. Comme à cette époque on ne trouve à Rome rien qui puisse expliquer les causes de cette renaissance, on peut l'attribuer à ce fait que toute l'activité artistique passa alors sur le sol de la

[1] *Hist. eccl.*, l. III, c. LIV. — [2] *Hist. eccl.*, l. II, c. V. — [3] J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1865, p. 5-8. — [4] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 1658. — [5] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 8. — [6] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II. — [7] Sulpice-Sévère, *De vita beati Martini*, l. II.

Grèce; ce fut la renaissance de l'art grec proprement dit. Ce fait donne la clef des relations de l'art antique avec l'art byzantin, relations qui eurent une si grande influence et laissèrent des traces caractéristiques si profondes dans les miniatures byzantines. »

Dans la *Genèse de Vienne* (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom), qui appartient à la fin du Ve ou au commencement du VIe siècle, la scène qui représente l'esclave rencontrant Rébecca au puits se distingue principalement par la belle figure de la nymphe des sources. Étendue sur le chiton de pourpre qu'elle a ôté, et appuyée sur son bras, elle écoute le murmure de l'eau qui coule de son urne et jette tout autour d'elle un regard pensif. Cette figure, déclare Kondakoff, peut rivaliser, comme beauté, avec les personnifications du rouleau de Josué. Le corps blanc, aux fins contours rosés, et les cheveux d'un blond cendré, sont réellement remarquables. La scène rappelle la dernière période de l'art grec sur le sol de Rome et les dernières modes romaines.

Les emprunts continuèrent pendant le XIe et le XIIe siècle, et il serait facile d'en multiplier les exemples. C'est également des ateliers byzantins qu'est sortie la longue série d'ivoires représentant des combats de gladiateurs ou des scènes analogues, ayant toutes leur prototype dans les sculptures antiques (coffrets du musée d'Arezzo, de l'ancienne collection Basilewski, etc.) [1].

Quelle attitude les barbares, à leur tour, prirent-ils à l'égard de ce monde de souvenirs et de chefs-d'œuvre? Chez eux, également, malgré les innombrables actes de vandalisme inséparables d'une invasion, le sentiment qui domine est celui d'une sorte de stupéfaction devant la grandeur et la magnificence des créations antiques. Dans un travail très substantiel sur les découvertes d'antiques faites au Moyen Age [2], on a montré que les Goths, les Francs, les Vandales, attachaient véritablement du prix à la possession d'un beau marbre, d'un beau bronze. Les souvenirs historiques se rattachant à un ouvrage, la forme de cet ouvrage, la perfection de la main-d'œuvre, les séduisaient souvent autant que la valeur de la matière première. Leur préoccupation principale fut naturellement de s'approprier tous ceux qui étaient transportables. Alaric, le premier, exigea pour rançon les ornements des temples romains (410); Genséric s'attaqua aux statues de bronze, dont il fit charger un navire qui se perdit en mer (455). Plus coupable parce qu'il était plus familiarisé avec la civilisation romaine, Ricimer mit littéralement à sac la Ville éternelle (472). Mais à peine les barbares ont-ils pris racine sur le sol de l'Italie qu'ils reviennent aux mesures de conservation. Théodoric, non content d'orner sa capitale, Ravenne, de plusieurs des monuments qui font encore aujourd'hui sa gloire, s'occupe avec sollicitude de restaurer les principaux édifices de Rome. Le système de l'appropriation des monuments anciens aux besoins des générations nouvelles, système pratiqué sur une si vaste échelle par le christianisme, fleurit de plus belle; il avait pour mobile, tantôt la paresse, tantôt l'impuissance. Pourquoi chercher au loin, dans les carrières de l'Afrique ou de l'Asie, les matériaux de construction, alors que l'on n'avait qu'à étendre la main pour prendre les colonnes, les frises, les bases les plus riches, les plus parfaites! En vain d'ailleurs eût-on essayé de tailler, de polir et de transporter des monolithes comparables à ceux dont Rome regorgeait; la science des ingénieurs s'était perdue en même temps que celle des artistes; son dernier triomphe, en Italie du moins, fut certainement la mise en place du fragment gigantesque qui recouvre, en guise de coupole, le mausolée de Théodoric à Ravenne. Dès lors on mettait les ruines en coupe réglée, même dans les contrées où la civilisation romaine semblait avoir jeté les racines les plus profondes. C'est ainsi qu'au VIIe siècle les moines d'Ely cherchèrent parmi les décombres, sur l'emplacement qui correspond à la ville moderne de Cambridge, le sarcophage de marbre destiné à recevoir la dépouille mortelle de l'abbesse Ethelried [3].

La superstition contribua autant que la gloriole ou le besoin de luxe à protéger des chefs-d'œuvre de plus en plus rares. Développant les germes que lui avaient transmis les Romains de la décadence, déjà passablement accessibles à l'influence du merveilleux, l'imagination des barbares s'évertua à tisser autour des reliques du passé un vaste réseau de fables. Tout temple païen, tout arc de triomphe, toute statue finit par avoir sa légende. Avant même que l'empire se fût écroulé, que les ténèbres de la barbarie eussent envahi jusqu'à la Gaule, jusqu'à l'Italie, les derniers représentants de la civilisation classique, accablés par tant de calamités, désespérant du secours des dieux, avaient placé leur confiance dans les objets inanimés, leur avaient prêté des vertus magiques et rattaché à la conservation de ces objets le sort même de leur patrie ou de leur cité. Pendant le règne de Constance, Valère, préfet de la Thrace, ayant enlevé trois statues d'argent qu'il avait trouvées, on ne dit pas où, les Goths envahirent immédiatement sa province. L'épée dont se servait Attila passait pour avoir appartenu à Mars; avec elle le farouche conquérant se croyait invincible. La chute d'un portrait en mosaïque du roi Théodoric, au Forum de Naples, fut universellement considérée comme un présage de malheur. Sous l'empereur Romain II (959-963), on fit coïncider l'apparition de la peste bovine avec la destruction d'une tête de bœuf en marbre (un bucrâne), transportée dans quelque four banal pour y être transformée en chaux [4].

L'apport des barbares dans la constitution du style nouveau fut en quelque sorte négatif; il consistait, d'une part, dans cette inexpérience des lois du dessin et du modelé qui entraîna si rapidement la chute de la statuaire; de l'autre, dans la recherche à outrance de l'éclat. C'est ainsi que l'on peut expliquer l'essor de la mosaïque d'émail, dont le scintillement était évidemment destiné à imiter celui des pierres précieuses. Quant aux motifs d'ornementation qui s'introduisirent à leur suite, par exemple les dragons et les monstres fantastiques qui jouent un si grand rôle dans l'orfèvrerie franque et dans la miniature anglo-saxonne, ils ne pénétrèrent que rarement dans les régions supérieures de l'art.

Les barbares étaient donc réduits, d'une part, au fonds d'idées et de formes laissé par le paganisme, de l'autre, au fonds constitué par le christianisme primitif. De ce dernier, nous n'avons point à nous occuper ici, puisqu'il n'avait pas le caractère rétrospectif qui distingue toute tentative de renaissance. Il n'en faut que plus insister, par contre, sur la richesse et la variété des éléments grecs ou romains, acceptés par la société nouvelle, déjà à demi barbare. Prenons pour exemple l'habitude toute païenne d'élever des statues aux souverains ou aux hommes célèbres. Malgré la répugnance des docteurs, qui voyaient en elle un dernier vestige d'idolâtrie, elle se perpétua plusieurs siècles encore. Claudius (né vers 365) eut la sienne au Forum de Trajan, le rhéteur Flavius Merobaudes, qui s'était distingué par ses exploits guerriers autant que

[1] Kondakoff, *Hist. de l'art byz. considéré principalement dans les miniatures*, in-8°, t. I, Paris, 1887, p. 85, 98, 100, 162, 163, 165, 170, 188, 194, 195. — [2] Zappert, *Ueber Antiq. Funde im Mittelalter*, Wien, 1851. — [3] Bède, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XIX; cf. *The archæologia*, t. XXX, p. 439. — [4] Zappert, *op. cit.*, p. 7-9.

par son éloquence, reçut le même honneur, également à Rome, en 435. Sidoine Apollinaire leur succéda ; la statue qui lui fut élevée au Forum de Trajan était la récompense du poème composé en l'honneur de son beau-père Avitus, quand celui-ci prit le consulat, en 456. Parmi les statues monumentales élevées à des souverains, il faut citer la statue en pied de l'empereur Théodose le Grand (et non d'Héraclius, comme on l'a cru) à Barletta, la statue équestre du même empereur à Canosa, les statues équestres de Théodoric à Ravenne et de Justinien à Constantinople.

Peu à peu, cependant, cette pratique tomba en désuétude, et le Moyen Age la proscrivit solennellement.

L'architecture ne continua pas moins à s'inspirer des modèles antiques. Parmi les exemples les plus frappants, citons la construction de thermes en Afrique, sous le roi Thrasamond (496-523).

Mais c'est surtout dans le domaine de l'allégorie et dans les branches du bas-relief, de la peinture à fresque, de la peinture en mosaïque et de la peinture en miniature, que la société nouvelle, ainsi d'ailleurs que tout le Moyen Age, devint tributaire de l'antiquité. Elle lui prit ce monde si vivant et si pittoresque du polythéisme sans lequel une école digne de ce nom aurait peine à se développer. Il faut citer au premier rang les images tirées du cycle cosmique, la Terre, l'Océan, le Ciel, les Quatre Éléments, le Soleil et la Lune, les Planètes, les Saisons, les Heures, l'Année, les Mois, les Vents, les Fleuves, les Montagnes, les personnifications des contrées et des villes, toutes notions abstraites représentées par des figures humaines. En second lieu s'offrent à nous ces allégories si heureuses comme invention et d'un caractère plastique tel que notre société moderne même ne saurait s'en passer : les Victoires, les Génies, les Arts libéraux. La mythologie, à elle seule, fournit une série nombreuse de motifs qui devinrent comme le sang et la chair de l'art pendant les périodes les plus stériles du Moyen Age, tels que le mythe d'Hercule. Et que de figures accessoires répétées à l'envi par tous les âges du christianisme, les Sibylles, les Muses, les Vertus et les Vices caractérisés dans la *Psychomachie* de Prudence, les Satyres, les Sirènes, Orphée, Dédale, Psyché, pour ne point parler des dieux proprement dits, ni des héros de l'histoire grecque ou romaine : Alexandre, Romulus, César, Trajan et tant d'autres ! L'imagination populaire surtout conserva pieusement certains de ces souvenirs ; longtemps encore, pour lui complaire, il fallut représenter sur le sol des cathédrales l'histoire de Thésée et du Minotaure, celle du siège de Troyes, des scènes de chasse, les combats du cirque, etc.

Ces imitations se retrouvent dans les arts les plus humbles, comme dans les plus élevés. Jusqu'à la fin de la période mérovingienne, la face impériale, avec les cheveux généralement coupés courts, apparaît sur les monnaies. On continue également à y représenter des victoires jusqu'au règne de Justin II où elles sont remplacées par des croix.

On a souvent prononcé le mot de « renaissance », en évoquant le souvenir des efforts tentés par Charlemagne dans le domaine des lettres et des arts. Il est certain que, de ce côté-ci des Alpes du moins, sinon en Italie, où nulle puissance humaine ne pouvait plus arrêter le flot montant de la barbarie, nous constatons sous ce règne réparateur un retour raisonné, mais plus ou moins artificiel et éphémère, aux modèles de l'antiquité. Dès lors, d'ailleurs, l'antiquité chrétienne se trouve confondue avec l'antiquité païenne : la décadence avait marché si vite ! C'est ainsi que Charlemagne fit venir de Ravenne, pour en orner les monuments d'Aix-la-Chapelle, outre les mosaïques et les colonnes dont il parle dans sa fameuse lettre au pape Hadrien Ier, une statue équestre en bronze qui, d'après le chroniqueur Agnelli, aurait montré l'empereur Zénon l'Isaurien, mais qui représentait plus vraisemblablement Théodoric le Grand, roi des Goths. Au témoignage d'Agnelli, Charlemagne admira la beauté de cet ouvrage : *Pulcherrimam imaginem, quam nusquam similem, ut ipse testatus est, vidit...*

Il faut faire observer encore que dès cette époque l'intelligence des règles les plus élémentaires de l'art, pour ne pas dire de l'iconographie antique, était perdue. Nous en avons pour preuve le bizarre poème composé sur cette même statue, en 829, par Walafrid Strabon. Walafrid, non content de charger d'outrages l'arien Théodoric, redoute l'influence pernicieuse *(vis pessima)* de ce bronze, auquel il attribue une sorte de puissance démoniaque ; il pousse l'ignorance jusqu'à se demander pourquoi le personnage est nu et pourquoi on s'est servi de bronze, et il arrive à cette conclusion surprenante : « Il est nu pour qu'il puisse s'enorgueillir de sa peau noire » :

Nudus ob hoc solum, puto, ut atra pelle fruatur.

Ébloui par les souvenirs antiques, Charlemagne voulut avoir sa statue équestre comme Théodoric (voir *Dictionn.*, t. III, col. 675, pl. h. t.). Seulement ce monument, qui a passé du trésor de Metz au musée Carnavalet, est de la dimension d'un bibelot, il ornerait un dessus de pendule plutôt qu'une place publique.

L'art des monnaies et des sceaux surtout continua de se ressentir des traditions antiques. On possède une série de pièces représentant Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire Ier, Conrad Ier en buste, absolument comme sur les monnaies romaines de l'empire, parfois aussi sur des sceaux ; l'empereur est représenté assis ; chez les Othon, au contraire, ces bustes sont devenus véritablement informes. Fidèles à l'exemple que leur avaient donné les premiers empereurs chrétiens, Pépin, Charlemagne, Carloman, Louis le Débonnaire, Lothaire, etc., employèrent comme sceaux des pierres gravées antiques, parmi lesquelles on remarque, outre des portraits d'empereurs romains, des personnages mythologiques : Jupiter, Sérapis, Silène, etc. Comme pour donner une suprême satisfaction à ces velléités et à ces goûts du premier empereur d'Occident, on l'ensevelit dans un sarcophage antique orné d'un bas-relief représentant l'enlèvement de Proserpine (voir *Dictionn.*, t. III, col. 793, fig. 2638).

Les successeurs de Charlemagne suivirent quelque temps son exemple. Charles le Chauve fit monter en or un vase grec, orné d'attributs bachiques, et l'offrit à la basilique de Saint-Denis, après y avoir fait graver cette inscription : *Hoc vas, Christe, tibi mente dicavit tertius in Francos regmine Karolus.*

Sous l'impulsion d'un souverain tel que Charlemagne, secondé par des lettrés de la valeur d'Alcuin, les artistes contemporains s'inspirèrent fréquemment des modèles de l'antiquité. Les miniatures, malgré la dégénérescence croissante du style et l'intervention d'éléments nouveaux (ornements zoomorphiques, végétaux, entrelacs, etc.), conservent encore bien des réminiscences de l'antiquité. L'évangéliaire de Charles le Chauve, à la bibliothèque de Munich (voir *Dictionn.*, t. III, col. 847), montre dans la scène de l'adoration de l'agneau, la Mer sous la forme d'un personnage tenant un trident et une urne, la Terre sous celle d'une femme à moitié nue avec deux cornes d'abondance (fig. 2654).

Un manuscrit d'Aratus, écrit vers 975 (British Museum, *Cotton Tiber., B. 5)* représente le Soleil et la Lune sur leur char, dans un costume et une attitude tout à fait antiques ; le Soleil, une chlamyde flottant sur ses épaules, les jambes nues, un fouet à la main ; la Lune, bras et pieds nus, un manteau flottant sur sa tête, deux torches à la main.

Il est à peine nécessaire de rappeler les illustrations si curieuses des manuscrits de Térence datant de cette époque; les historiens de la miniature n'en ont su mieux expliquer la saveur tout antique qu'en admettant qu'elles sont la copie de miniatures plus anciennes. Le *Virgile* du Vatican serait dans ce cas.

Dans son travail sur les sarcophages chrétiens de la Gaule, Edm. Le Blant a mis en lumière ce fait que les traditions d'atelier contribuèrent tout particulièrement à perpétuer les modèles antiques. Nous rappellerons la représentation de l'arche de Noé dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2717, fig. 909). Une autre preuve de persistance, souvent irréfléchie, dans certains centres ou dans certaines branches de l'art, nous est fournie par la sculpture en ivoire, si accessible en tout temps aux influences gréco-romaines, depuis les diptyques consulaires (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1094) jusqu'aux boîtes à miroirs du Moyen Age proprement dit. On peut citer, comme rentrant particulièrement dans le cadre de la présente étude, deux bas-reliefs de la collection Spitzer, attribués par A. Darcel au VIIIe et au IXe siècle, l'un avec l'enlèvement d'Europe et Mars caressant Vénus l'autre avec Hercule. La date d'un troisième ivoire, un combat d'amazones, est plus difficile à déterminer. A Saint-Gall, le couvercle d'évangéliaire attribué au fameux orfèvre, miniaturiste et sculpteur Tutilo (mort après 912), nous montre, au-dessous du Christ et des évangélistes, la Terre, sous la forme d'une femme nonchalamment accoudée sur le sol, une corne d'abondance dans une main, un enfant suspendu à sa mamelle, et, de l'autre côté, l'Océan, un vieillard également accoudé, une main posée sur une urne, l'autre sur un monstre marin. Au musée chrétien du Vatican, le diptyque d'Agiltrude, exécuté vers 880, contient, au-dessous du Christ en croix, les figures de Romulus et de Remulus *(sic) a lupa nutriti.*

XXXIX. Les temples des campagnes. — Les temples des campagnes ou des provinces éloignées du foyer de la civilisation grecque et romaine furent moins épargnés que ceux de Rome et des grandes villes de l'empire; cependant ils bénéficièrent d'un certain esprit de conservation artistique dont les générations passées se départissaient avec peine.

« Le chrétien éclairé des grandes villes passait, a-t-on pu dire [1], avec un sourire tranquille, devant les temples où ne fumait plus l'encens du sacrifice; il en admirait les belles proportions, les statues gracieuses ou sublimes, les colonnes peintes, les frontons dorés, les toits étincelants; il les contemplait du même œil dont nous contemplons aujourd'hui encore les nobles vestiges de l'antiquité. Le païen, découragé, sceptique, dont Julien avait vainement tenté de réchauffer le zèle, dont les efforts d'un Prætextatus, d'un Symmaque, d'un Nicomaque Flavien n'avaient pu rallumer le fanatisme, regardait sans colère ces édifices où le culte seul était interrompu; ils étaient debout, ils continuaient à décorer sa ville, cela lui suffisait. L'esprit municipal était demeuré beaucoup plus vivant en lui que l'esprit religieux; le temple et la statue conservés le consolaient du dieu perdu. Il n'en était pas ainsi dans les campagnes. La mythologie y était restée vivante. On n'y pouvait faire un pas sans rencontrer quelque petit bois consacré à un dieu, quelque pierre vénérée que les passants arrosaient d'huile ou couronnaient de fleurs, quelque arbre honoré d'un culte superstitieux, dont les branches fléchissaient sous le poids des *oscilla*, des clochettes, des cistes, des tableaux votifs, quelque édicule autour duquel la piété populaire suspendait des guirlandes ou des épis nouveaux, quelque Hermès, quelque dieu Terme, quelque indécente statue de Priape. Un philosophe du IIe siècle ayant appris la guérison d'une personne à laquelle il s'intéressait, écrit : « A cette bonne nouvelle je me suis rendu dans les « chapelles, au pied de tous les autels; et comme j'étais « à la campagne, j'ai visité tous les bois, j'ai fait mes « dévotions à tous les arbres consacrés aux dieux [2]. »

« Ces lieux de dévotion devaient être nombreux si l'on songe à la multitude des divinités que l'imagination païenne se figurait répandues dans les campagnes, depuis les lares rustiques, auxquels le maître de l'exploitation sacrifiait en présence de tous les habitants de la ferme [3], jusqu'aux sylvains, aux faunes, aux satyres, aux naïades, aux vires, aux nymphes classiques, et à ces innombrables petits dieux qui avaient pour mission de veiller sur tous les détails de l'agriculture, et, pour ainsi dire, sur toutes les configurations du terrain. Rusina avait soin de la plaine, Jugatinus du sommet des montagnes, Collatina des collines, Vallonia des vallées. On recommandait à Seia les semences quand elles étaient encore en terre, à Ségétia les blés quand ils étaient levés, à Tutilina la protection des récoltes et des grains recueillis dans les greniers. La division du travail divin ne s'arrêtait pas là : le blé, à lui seul, occupait plusieurs autres divinités : Proserpine présidait à son germe, Nodatus aux nœuds du tuyau, Volutina à l'enveloppe de l'épi, Patelana à son épanouissement, Hostilina à sa barbe, Flora à sa floraison, Lacturnus le veillait quand il blanchit, Matuta quand il mûrit, Runcina quand on le coupe [4]. Le hersage avait son dieu, Occator; le sarclage avait le sien, Sarritor; les semailles avaient le leur, Sator; Stercilinius présidait au fumier. Quand le flamine offrait le sacrifice céréal à la Terre et à Cérès, il invoquait de plus Vervactor, Reparator, Imporcitor, Insitor, Obarator, Subruncinator, Messor, Convector, Conditor, Promitor [5]. » Je ne prétends point que tous ces dieux eussent une existence distincte et personnelle aux yeux des paysans, qui n'avaient pas le temps de lire les *Indigitamenta*, et ne possédaient pas l'érudition théologique de Varron, mais ils en sentaient, en quelque sorte, la présence partout. Ils étaient avertis qu'il n'y avait pas un instant de leur vie rurale qui ne fût placé sous l'invocation d'une divinité : dans les champs, au milieu des blés, à la charrue, pendant la moisson, ils se croyaient entourés d'êtres surnaturels. « Tout ce qu'ils voyaient leur paraissait plein de dieux [6]. » Le silence même des bois les frappait d'une terreur religieuse [7]. « Si les anciens, dit Preller, n'avaient pas le sentiment de la nature que l'art et la poésie ont porté si loin chez nous, ils avaient bien plus que nous le sentiment de ce qu'on peut appeler le surnaturel dans la nature, ce surnaturel qui se manifeste dans le silence des forêts, entre les crêtes des montagnes, auprès des sources et de leur majestueux murmure [8]. » L'imagination des paysans en était continuellement émue.

La superstition était encore maîtresse des campagnes au IVe siècle. Les temples sont leur âme, écrivait Libanius [9]. Une loi de 392 parle de ceux qui offrent des sacrifices dans les champs *(in ædibus agrisve)*, devant un autel de gazon *(erecta effossis ara cespitibus)*, ou en présence d'un arbre dont le tronc est enveloppé de bandelettes *(vel redimita vittis arbore)* [10]. En 398, le

[1] P. Allard, *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, in-12, Paris, 1879, p. 204. — [2] Fronton, *Epist. ad Verum*, II, 6; cf. Apulée, *Apologia*, édit. Nisard, p. 236. — [3] Cicéron, *De legibus*, l. II, c. XI. — [4] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. IV, c. VIII. — [5] Varron, dans Servius, *Georg.*, l. I, c. XXI. — [6] Cicéron, *De legibus*, l. II, c. XI. — [7] Pline, *Hist. naturelle*, l. XII, c. I. — [8] Preller, *Les dieux de l'ancienne Rome*, trad. Dietz, p. 86. — [9] *Ad Theodosium de templis non exscintendis*. — [10] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 12, n. 2.

voyageur était exposé à rencontrer, en Afrique, des chapelles isolées dans lesquelles des mets déposés en l'honneur des idoles étaient une tentation pour sa faim [1]. En 401, la même province offrait encore un grand nombre de bois sacrés et des arbres auxquels s'était attachée la dévotion des habitants d'un village ou d'un domaine [2]. Dans le nord de l'Italie, à cette époque, et même plus tard, les champs étaient remplis d'autels de bois et de statues de pierre [3]. Dans le centre de la Gaule, ils étaient parcourus par de fréquentes processions païennes; on promenait dans les campagnes les statues des dieux recouvertes d'un drap blanc [4]; quand le printemps revenait, on attelait des bœufs à un char rustique, on plaçait dans le char une statue de Cybèle, et des bandes de paysans, précédés de prêtres, escortaient la déesse à travers les champs et les vignes, en lui demandant d'abondantes moissons [5]. La religion vaincue s'était réfugiée là. Les sanctuaires des dieux rustiques étaient devenus le dernier asile des superstitions et des grossières débauches du paganisme. Le paysan païen s'attachait avec passion à ces vieilles chapelles remplies d'impurs souvenirs; il prenait avec orgueil le titre de prêtre de Diane ou d'haruspice [6]; il s'imaginait entendre dans l'écho de ses bois l'appel des faunes et le rire éclatant des satyres [7]. Le paysan chrétien avait peine à rejeter entièrement ces croyances et à secouer le joug des superstitions et des coutumes idolâtriques. Il regardait en tremblant les temples restés debout au milieu de ses champs; il lui semblait que la puissance des démons y résidait encore. Parfois la force de l'habitude l'y poussait ou le faisait tomber à genoux devant une fontaine ou un arbre consacré. Il continuait à jurer par Neptune, Diane, Minerve ou Pluton. S'il rencontrait sur sa route un vieux tronc rongé par l'âge ou la cavité naturelle d'un rocher, il s'imaginait honorer les dieux et préserver son troupeau de toute maladie en le faisant passer au travers. C'était quelquefois lui qui, d'une main furtive, allumait au point de jonction de plusieurs routes des lampes en l'honneur des *lares compitales*, ou y déposait comme *ex-voto* l'image d'un pied. Les paysannes baptisées continuaient à suspendre des amulettes au cou de leurs enfants; elles invoquaient encore Minerve en prenant la quenouille ou en s'asseyant devant le métier à tisser.

Ozanam a écrit un chapitre intitulé : « Comment le paganisme périt, et s'il périt tout entier [8]. » Il ne périt jamais tout entier dans les campagnes. Au VIe siècle, saint Benoît rencontre encore sur le mont Cassin un temple d'Apollon entouré d'un bois sacré, dont les ombrages séculaires abritaient des paysans offrant des sacrifices.

Le texte qui nous l'apprend est intéressant :

Castrum nempe, quod Casinum dicitur... ubi vetustissimum fanum fuit, in quo, ex antiquo gentilium more a stulto rusticorum populo Apollo colebatur. Circumquaque etiam in cultis dæmonum luci succreverant, in quibus adhuc eodem tempore insana multitudo sacrificiis sacrilegis insudabat. Illuc itaque vir Dei perveniens, contulit idolum, subvertit aram, succendit lucos, atque in ipso templo Apollinis oratorium B. Martini, ubi vero ara ejusdem Apollinis fuit, oratorium S. Johannis construxit.

XL. La transformation des temples en églises. — « Les premiers coups portés aux temples de Rome ne vinrent pas des chrétiens, écrit P. Allard. Jusqu'au moment où les Goths mirent pour la première fois le siège devant la capitale du monde, les sanctuaires païens y conservèrent tous leurs ornements. L'histoire ne mentionne pas d'autres pillages que trois actes isolés, l'attaque d'un *spelæum* mithriaque par Gracchus, en 377 [9]; l'enlèvement de l'or des portes du Capitole par Stilicon [10], et le vol du collier précieux qui parait la statue de Cybèle, en 314, par sa femme Serena [11]. Ce sont là des faits individuels, des abus de force, comme il s'en peut produire dans toute société en décadence, inspirés l'un par le fanatisme religieux, l'autre par les nécessités de finances appauvries, le troisième par une folle cupidité féminine. Le soin avec lequel ce dernier larcin est dénoncé par le païen Zosime montre bien que les autres bijoux qui ornaient les statues des déesses [12] furent respectés, avec tous les *donaria* des temples, jusqu'en 408. En cette année, lors de la première attaque d'Alaric, les trésors des sanctuaires païens existaient encore; ils servirent à payer la rançon de Rome et l'éloignement des Goths [13]. Deux ans plus tard ceux-ci revinrent; alors la Ville éternelle fut envahie, ses édifices saccagés et incendiés, ses richesses artistiques en partie détruites. De cette époque datent la désolation et l'appauvrissement de Rome. Elle n'est plus que l'ombre d'elle-même, pleine encore de statues et de temples, mais de temples pillés, de statues dépouillées, d'édifices en ruines. En 410, dit naïvement une vieille chronique, « Rome fut brisée par les Goths d'Alaric », *Roma fracta est a Gothis Alarici* [14].

« La ville antique ne se releva pas de ce désastre, malgré les efforts des empereurs pour lui rendre une partie de sa splendeur première. Ses édifices épargnés par le fer des barbares commencèrent dès lors à perdre leur inviolabilité. A partir du Ve siècle, on entreprend de convertir en églises les temples païens, ou, selon l'expression d'une loi de 435, « de les purifier en y plaçant le signe de la vénérable religion du Christ » : *Omnibus sceleratæ mentis paganæ exsecrandis hostiarum immolationibus damnandisque sacrificiis cæterisque antiquiorum sanctionum auctoritate prohibitis interdicimus, cunctaque eorum fana, templa, delubra, si quæ etiam nunc restant integra, præcepto magistratuum destrui, collocationeque venerandæ christianæ religionis signi expiari præcipimus : scientibus universis, si quem huic legi apud competentem judicem idoneis probationibus illusisse constiterit, cum morte esse mulctandum* [15]. Les mots *si quæ etiam nunc restant integra* font allusion à la ruine de ces édifices par les barbares; quant à l'ordre de détruire les temples encore debout, il faut l'expliquer par le membre de phrase suivant : « et les purifier par le signe du Christ »; les détruire comme temples et les transformer en églises [16]. Il ne faut pas croire que cette transformation, dont il y a d'assez nombreux exemples dès le IVe siècle, mais qui ne devint générale qu'au Ve et au VIe, ait été faite sans art et sans goût : les chrétiens y portèrent le plus souvent la liberté d'esprit, l'intelligent respect de l'antiquité et, si l'on peut parler ainsi, le généreux dédain que rendait plus faciles alors la tolérance de la religion victorieuse pour des représentations désormais sans danger.

[1] S. Augustin, *Epist.*, XLVI, XLVII. — [2] *Concil. Carth. V*, can. 15, dans Hardouin, *Concilia*, t. I, p. 987. — [3] S. Maxime de Turin, *Serm.*, CI. — [4] Sulpice-Sévère, *Vita B. Martini*, c. IX. — [5] Grégoire de Tours, *De gloria confess.*, c. LXXVII. — [6] S. Maxime de Turin, *Serm.*, CI. — [7] Probus, *Ad Virgil. Georg.*, I, 10; Macrobe, *Saturnalia*, I, XVIII. — [8] *La civilisation au Ve siècle*, t. I, Paris, 1855, p. 147-177. — [9] S. Jérôme, *Epist.*, CVII, *Ad Lætam;* Prudence, *Contra Symmachum*, l. I, vs. 561-565. — [10] Zosime, *Hist.*, l. V, c. XXXVIII. — [11] *Ibid.* — [12] Par exemple la fameuse perle de Cléopâtre que l'on avait sciée en deux pour en faire des pendants d'oreille à la Vénus du Panthéon, ou l'admirable collier de pierreries et de perles composé par Galba et offert par lui à la Vénus du Capitole. Macrobe, *Saturnalia*, II, XIII; Suétone, *Galba*, c. XVIII. — [13] Cf. Rutilius Namatianus, *Itinerarium*, I, vs. 50, 93-96. — [14] *Excerpta ex chronica Horosii*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 19. — [15] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 25. — [16] D'après Godefroy, le mot *destrui* est mis ici *pro superstitione sue spoliari, ut videlicet mox expiata in ecclesias convertantur.*

« Une loi de 408 (qui n'avait sans doute point été mise à exécution, à Rome, avant la prise de cette ville par les Goths) ordonne d'enlever des sanctuaires païens les statues qu'ils contenaient [1]; elle ne dit pas que celles-ci devront être brisées, mais seulement retirées des niches ou des piédestaux qu'elles occupaient dans la *cella* des temples *(suis ædibus evallantur)*; ces statues devinrent probablement ensuite l'ornement des forums, des basiliques et des thermes. Mais si la loi s'occupe ici des simulacres qui ont été ou qui pourraient être encore l'objet du culte des païens *(quæ alicubi ritum vel accipiunt vel acceperunt)*, elle ne parle point des autres ornements des temples; quand ceux-ci deviennent des églises, personne, ordinairement, ne touche à leurs marbres ou à leurs mosaïques; la croix suffit « à tranformer en une maison de Dieu le lieu où « s'assemblaient les démons, et à faire briller la lumière « céleste là où régnaient les ténèbres [2] ».

Θεοῦ γέγονεν οἶκος τὸ τῶν δαιμόνων καταγώγιον·
φῶς σωτήριον ἔλαμψεν . ὅπου σκότος ἐκάλυπτεν·
ὅπου θυσίαι εἰδώλων . νῦν χοροὶ ἀγγέλων·
ὅπου θεὸς παρωργίζετο . νῦν θεὸς ἐξευμενίζεται

« On retrouve en Grèce d'anciennes églises dont les murailles sont couvertes de bas-reliefs païens et d'inscriptions appartenant aux âges classiques [3]. Les chrétiens modifièrent à peine l'aspect du Parthénon lorsqu'ils le consacrèrent à leur culte : ses admirables sculptures demeurèrent intactes — en attendant leur destruction par les Italiens, en 1687; on changea seulement l'orientation du temple, faisant du *pronaos* une abside et de l'*opisthodome* le vestibule de la nef [4]. Le *Théseion*, temple hexastyle d'ordre dorique, admirablement conservé, devint une église consacrée à saint Georges, sans que rien ait été changé à son architecture [5]. L'*Erechteion* fut transformé en une église de la Mère de Dieu, sans avoir à subir d'altérations notables [6]. Le temple de Proserpine, dans lequel se trouvait la statue de Triptolème dont parle Pausanias [7], était encore parfaitement intact au XVIIe siècle; on en avait fait une église sous le nom de « Très-Sainte-Vierge-du-Rocher [8] ». Les deux temples construits en Tauride par Oreste et sa sœur Iphigénie sont aujourd'hui, dit Procope, des églises chrétiennes; on les a dédiées sans rien changer à leur construction [9]. Le célèbre temple d'Ancyre dut être agrandi quand il fut dédié à la religion de l'Évangile; les altérations qu'il subit alors furent seulement celles que rendit nécessaires sa nouvelle destination, aucune ne fut faite pour le seul plaisir de détruire son antique ordonnance; on laissa subsister sur ses murailles extérieures la célèbre inscription bilingue connue sous le nom de Testament d'Auguste [10]. »

Sur le mur ouest de la *cella*, dans l'intérieur du temple, une brèche pratiquée en cet endroit a enlevé toute la moitié postérieure des lignes. Les voyageurs précédents avaient lu les onze premières lignes; les huit dernières, cachées sous le sol, ont été mises à découvert par les fouilles de la mission Perrot et Guillaume. En publiant cette inscription, Georges Perrot écrit ceci : « Nous n'essayerons pas d'entreprendre une restitution et une traduction d'un texte dont la prosodie et l'orthographe sont également barbares, et dont il nous manque à peu près la moitié. C'est, à ce qu'il semble, une prière dans laquelle quelqu'un, celui peut-être qui a converti le temple en église, implore le pardon de ses péchés [11]. »

Le culte d'Auguste et de ses successeurs dura du Ier au IVe siècle; l'évêque Clément d'Ancyre fut martyrisé pendant la dernière persécution dans un endroit de la ville (aujourd'hui Angora) que la tradition montre encore [12]. En 314, un Ier concile se réunit à Ancyre, un IIe en 358. Il est plus probable que la transformation de l'*Augusteion* n'eut lieu qu'à la fin du IVe siècle, car nous voyons en 362, quand l'empereur Julien passe à Ancyre, les pontifes allant au-devant de lui pour honorer le restaurateur du paganisme [13].

« On déterminerait difficilement aujourd'hui, disait Georges Perrot, la part des chrétiens dans la dégradation du monument, et il serait impossible de dire s'ils ont laissé subsister les portiques ou s'ils les ont démolis. Tout porte à croire qu'il en ont renversé une partie pour établir, sur l'emplacement du *pronaos* postérieur, le chœur à voûte basse et la crypte dont les restes importants subsistent encore (1862). Ils ont été moins respectueux, semble-t-il, que leurs coreligionnaires d'Athènes dans la transformation du Parthénon [14]. Ce qui est certain, c'est que leur église devant contenir plus de monde que le temple qui, d'après le culte païen, ne recevait pas les adorateurs du dieu, ils ont agrandi la *cella* en détruisant le mur du fond, les colonnes qui devaient exister entre les antes postérieures, et aussi les colonnes correspondantes sur la façade, car le chœur semble s'étendre plus loin que le portique primitif. Le *pronaos* antérieur fut respecté et forma le *narthex*, qui se trouve toujours à l'entrée des églises byzantines. Les chrétiens ont enlevé aussi le dallage et abaissé le sol de la *cella* au niveau du *pronaos*; ils ont pour cela supprimé les marches qui précédaient la porte, dont ils ont scié l'énorme seuil. Cette modification du sol est démontrée par les croix byzantines gravées à la pointe ou sculptées à une même hauteur sur les soubassements de la *cella* et du *pronaos* extérieur, et par la place qu'occupe l'inscription chrétienne qui se trouve sur le soubassement du mur nord-ouest de la *cella*. Les libages des fondations ont dû, par suite, dès cette époque, se trouver mis à nu. Enfin, les chrétiens ont fait subir au temple une autre atteinte qui semble toutefois prouver qu'ils en avaient respecté la toiture. Pour éclairer l'intérieur, où la lumière n'arrivait que par la porte, ils ont percé dans le mur sud-est de la *cella* trois fenêtres en plein cintre, en évitant adroitement dans la masse les *claustra*, dans les montants desquels on voit se continuer les joints des assises.

« Qu'est devenu tout le marbre ainsi enlevé à l'édifice? Les colonnes, si elles étaient monolithes, comme au temple de Jupiter à Aizani, ont pu être transportées à Constantinople avec tant d'autres colonnes provenant d'édifices antiques de l'Asie Mineure, car nous n'avons trouvé dans les églises, mosquées et autres édifices d'Angora aucune colonne qui ait pu appartenir à l'*Augusteum*; si, au contraire, elles étaient formées de tambours superposés, comme aux temples d'Apollon Didyme à Milet, ou de Vénus à Aphrodisias, ces tambours ont dû servir ainsi que les autres blocs à fabriquer de la chaux, car la contrée volcanique où était située Ancyre ne contient ni marbre, ni pierre calcaire, et la crypte chrétienne, avec ce qui reste du

[1] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. x, lex 19. — [2] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8627; ce texte est daté de 514 ou 499. — [3] Michælis, *Anaglyphum Vaticanum*; cf. J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 55. — [4] Beulé, *L'acropole d'Athènes*, in-8°, Paris, 1862, p. 28; L. Vitet, *Études sur l'hist. de l'art*, in-12, t. I, Paris, 1866, p. 102. — [5] Petit de Julleville, *Rech. sur l'emplacement et le vocable des églises chrét. en Grèce*, dans *Arch. des missions scientif. et litt.*, IIe sér., t. V, 1869, p. 522. — [6] Id., *ibid.*, p. 487. — [7] Pausanias, I, 14. — [8] Petit de Julleville, *Rech. sur l'emplacement et le vocable des églises chrét. en Grèce*, p. 489. — [9] Procope, *De ædificiis*, l. I, c. XXXIV. — [10] G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéol. de la Galatie et de la Bithynie*, in-fol., t. I, Paris, 1862, p. 296-299. — [11] Id., *ibid.*, t. I, p. 263, n. 145; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8817; Waddington, *Voyage archéol.*, n. 1805. — [12] Perrot et Guillaume, *op. cit.*, p. 270. — [13] Ammien Marcellin, l. XXII, c. IX. — [14] Beulé, *L'acropole d'Athènes*, 1862, p. 28.

chœur, n'offre pas un morceau de marbre : tout est pierre. Cette pierre du chœur et de la crypte a paru tout à fait analogue à celle des libages qui forment les profondes fondations du temple. Peut-être provient-elle des fondements du mur qui terminait la *cella* et que les chrétiens ont détruit comme nous venons de le voir [1]. »

A Rome, en 470, le pape Simplicius transforma en église la basilique élevée sur l'Esquilin par le consul Julius Bassus; elle devint la basilique de Saint-André *in Cata Barbara* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 2351). On modifia le moins qu'on put l'édifice, on se contenta d'y rendre possible la célébration du saint sacrifice; la décoration en mosaïque *(opus sectile marmoreum)* fut maintenue. L'abside primitive, avec son inscription dédicatoire, fut conservée; on y ajouta un autel et des mosaïques [2]. Lorsque Félix IV voulut transformer deux temples païens en une seule basilique dédiée aux saints Côme et Damien, il respecta l'édifice dont il renouvela la décoration. Lorsque le Panthéon devint, sous Boniface IV, une église chrétienne, il subit très peu de modifications. Le nombre est grand des temples ainsi préservés en tout ou en partie. A Rome, neuf sanctuaires furent consacrés au culte chrétien; à Milan, les temples de Minerve, de Janus, d'Hercule et d'Apollon ont été transformés en églises et en baptistères (voir MILAN), à Spolète, nous aurons l'occasion de décrire le *tempietto* qui a pris le nom de basilique du Sauveur [3]. Il en a été de même dans les campagnes : le temple du *pagus Triopius*, dans la campagne romaine, est devenu Saint-Urbain *alla Caffarella;* en Ombrie, un sanctuaire païen, construit sur les bords du Clitumne, prit, au Ve siècle, une destination nouvelle et fut dédié au « Dieu des anges, des prophètes et des apôtres [4] »; à Nocera *dei pagani*, sur la route de Naples à Salerne, un temple païen est devenu sans modification un sanctuaire chrétien.

« Après le concile d'Éphèse, on voit dans un espace de temps très court huit des plus beaux temples païens de Sicile devenir des églises dédiées à la sainte Vierge. Ainsi se transforment le temple de Vénus et de Saturne à Messine, le temple de Vulcain, près du mont Etna, le Panthéon et le temple de Cérès à Catane, le sépulcre de Stesichore [5]. Par un contraste touchant, le mausolée du tyran Phalaris, à Agrigente, devient l'église Notre-Dame de la Miséricorde et le temple de Vénus au mont Eryx, desservi jadis par un collège de courtisanes, est consacré à la pureté sous le vocable de Sainte-Marie des Neiges [6]. Le temple de Syracuse devient aussi une église de la Mère de Dieu; en lui donnant cette destination nouvelle, on ne lui fait d'abord subir aucune modification; au VIIe siècle seulement, saint Zosime démolit le *naos* parce qu'il se trouvait trop petit pour le culte chrétien; une partie du péristyle fut conservée, et ses colonnes sont engagées aujourd'hui dans les murs latéraux de la cathédrale [7]. »

La désaffectation de certains temples a déjà été rapportée et nous ne ferons qu'en rappeler les noms : celui d'Isis, à Philæ, vers la fin du VIe siècle, fut l'occasion non d'une destruction, mais d'une sorte de plâtrage exécuté avec le limon du Nil mélangé de paille pour recouvrir les sculptures indécentes [8]. Mais on ne s'en tint pas toujours à ces mesures modérées; par exemple à Gaza, nous avons rappelé que l'évêque Porphyre avait réclamé la destruction des huit temples païens de cette ville; malgré l'aide que lui prêtait l'impératrice Eudoxie, il se heurta d'abord à un refus d'Arcadius : « Ne détruisons pas, il suffira de fermer. » Finalement l'ordre fut arraché et les sanctuaires détruits (voir GAZA). Rappelons encore la destinée du temple de *Dea Cælestis* à Carthage, d'abord transformé en église vers l'an 400. Cette consécration n'arriva pas à extirper le souvenir païen, on attendait le jour où la vieille déesse de Carthage reprendrait possession de son sanctuaire en sorte que « le salut de ceux mesmes qui estoient déjà fidèles demandoit que l'on abolist entièrement la mémoire de cette fausse divinité [9] ». Le tribun Ursus en fut chargé en 421; il rasa le temple dont l'emplacement fut converti en un cimetière [10], sur lequel on a trouvé un grand nombre d'inscriptions chrétiennes et de lampes funéraires ornées du monogramme du Christ [11].

XLI. LES DESTRUCTIONS DE TEMPLES. — Il est aisé de comprendre que tout l'empire n'ait pas été soumis à une commune mesure, mais les contemporains pouvaient manquer de patience lorsqu'ils s'apercevaient qu'on leur réservait un traitement différent de celui qui était adopté ailleurs, surtout en matière de religion. Ainsi s'explique-t-on qu'en 398, le peuple chrétien de Carthage, indigné de ce que le nouveau gouverneur de la ville avait permis de redorer la barbe d'un Hercule vénéré par les païens, s'écrie pendant un sermon de saint Augustin : « Que Carthage soit donc traitée comme Rome », *Quomodo Roma, sic et Carthago.*

Parfois la patience échappait, et on ne peut s'en montrer surpris lorsqu'on sait de quels excès de dépravation étaient témoins les temples, principalement en Phénicie. Dans cette contrée les explorateurs rencontrent d'innombrables cavernes qui servaient aux prostitutions sacrées [12]; le christianisme, sous peine de n'être plus lui-même, ne pouvait tolérer les excès d'un paganisme très dangereux, résolu à se défendre à outrance. On voit sans surprise saint Jean Chrysostome se mettre à la tête d'une véritable croisade contre les temples de cette contrée. Une première fois, en 399, il lance les moines qui lui obéissent aveuglément dans les plaines de Phénicie et sur les croupes de Liban, avec mission d'y détruire les sanctuaires [13]. Des temples sont renversés; à peu de temps de là, ils se trouvent reconstruits. En 404, nouvel assaut suivi de destructions, auxquelles beaucoup de temples échappent puisqu'au Ve siècle Adonis est encore adoré en Phénicie [14].

En Chypre, le paganisme semble également indéracinable. L'île avait été colonisée par les Phéniciens et la Vénus chypriote avait hérité de l'Astarté phénicienne, réclamant les mêmes rites honteux. « L'histoire ne nous a pas dit de quelle manière les chrétiens du IVe et du Ve siècle s'y prirent pour purifier le sol de cette île voluptueuse, mais il est certain que les temples y furent volontairement détruits et que les bois sacrés de myrthes et de lauriers-roses qui les entouraient tombèrent sous la hache [15]. » « Il faut, écrivait Melchior de Vogüé, en rendant compte des fouilles exécutées dans l'île de Chypre en 1862 [16], renoncer à l'espoir d'y trouver le plan d'un temple ou d'un édifice quelconque antérieur à l'ère chrétienne, les fondements mêmes ont été arrachés. Tous les objets d'art ayant un caractère religieux furent enveloppés dans cette destruction.

[1] Perrot, *op. cit.*, p. 296-297. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 55; 1871, p. 1-30, 41-64. — [3] Id., *ibid.*, 1871, p. 138. — [4] Id., *ibid.*, 1871, p. 143. — [5] A. Beugnot, *Hist. de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 271. — [6] F. Ozanam, *La civilisation du Ve siècle*, t. I, p. 164. — [7] Beulé, *Hist. de l'art grec avant Périclès*, p. 74; P. Allard, *L'art païen sous les empereurs chrét.*, p. 268-269. — [8] Letronne, *Sur l'époque où le paganisme fut définitivement aboli à Philes*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. X, 1833, p. 168 sq. — [9] Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. V, p. 648. — [10] *De promissionibus et prædictionibus Dei*, l. III, c. XXXVIII. — [11] Beulé, *Fouilles et découvertes à Carthage*, t. II, p. 42. — [12] E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 204, 517-519, 647, 653, pl. LXV. — [13] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. V, c. IX. — [14] Macrobe, *Saturnalia*, I, XXI. — [15] P. Allard, *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, in-12, Paris, 1879, p. 295. — [16] De Vogüé, *Fouilles de Chypre et de Syrie*, dans *Revue archéologique*, 1862, p. 244-245.

On voulut soustraire aux regards jusqu'à leurs débris. A une petite distance d'une ville ou d'un sanctuaire, dans un endroit écarté, quelque ravin, sans que rien vienne trahir à la surface du sol la présence d'objets antiques, existe un dépôt souterrain qui renferme les restes de la décoration de cette ville ou de ce sanctuaire; véritable nécropole de statues où, sous quelques pieds de terre, gisent pêle-mêle les œuvres de plusieurs siècles, monuments de la piété ou de l'orgueil, de la vanité ou de la reconnaissance, idoles, portraits, symboles, tous mutilés à dessein. Ici, vingt têtes dans un seul trou et des bras, des torses; là, des *ex-voto* de la nature la plus singulière. Il est évident qu'à une certaine époque on a brisé systématiquement toutes ces statues et on les a jetées dans des fosses creusées près des temples qui les renfermaient. C'est probablement au IVe siècle, lors du triomphe définitif du christianisme que cette grande destruction a eu lieu. » Melchior de Vogüé a fouillé, en Chypre, trois dépôts de cette nature. Il en existe de semblables en Phénicie; en 1873, un dépôt de statues brisées a été trouvé près du temple phénicien d'Amrit.

En Égypte, il y eut beaucoup de temples détruits. Le célèbre Apa Schenoudi s'employa souvent à provoquer des expéditions dans ce but, c'est du moins l'impression que laissent ses écrits, mais tout y est fragmentaire et il ne s'y trouve pas de récit suivi. Georges Zoëga, dans son *Catalogus codicum Copticorum* (in-fol., Romæ, 1810, p. 100-101), a inséré la relation de la démolition d'un temple païen, d'après le manuscrit *copte LIV*, écrit en dialecte bohaïrien, qui porte cette inscription : « Encomion qu'a écrit notre patriarche, notre saint archevêque d'Alexandrie, saint Dioscore. »

« A l'ouest de l'eau, il y avait une ville où demeuraient les serviteurs de l'idole dénommée Kothos. Elle était érigée dans la niche d'une maison et quand ils franchissaient la porte de la maison, ils inclinaient leur tête devant elle et l'imploraient. Les prêtres de cette ville arrivèrent et racontèrent à leur père tout ce que les païens leur faisaient : qu'ils cherchaient à prendre de leurs petits enfants chrétiens pour les sacrifier à leur dieu Kothos ; ils leur dressaient des pièges, et après les avoir pris un jour, ils les maltraitaient; ils cherchaient des enfants chrétiens pour les sacrifier sur l'autel de leurs dieux. D'ailleurs, lorsqu'on avait pris quelques-uns de ces [hommes-là], qu'on les avait mis en prison et les avait interrogés, ils avaient déposé, sans avoir été mis à la torture : « Oui, nous faisons venir des petits « enfants chrétiens, nous les attirons en leur donnant « des morceaux de pain et un peu d'aliments, et puis « nous les renfermons en des endroits cachés afin qu'on « ne puisse entendre leur voix du dehors. Puis nous les « tuons, nous versons leur sang sur l'autel, nous pre- « nons leurs boyaux, nous les tendons comme des « cordes sur nos guitares, et nous jouons en l'honneur « de nos dieux. Nous faisons brûler [leurs] corps et « répandons leurs cendres aux endroits où nous savons « qu'on a enfoui des trésors, et nous en prenons autant « que nous voulons. » Cependant les gens qui ont été pris ont recouru à des moyens de corruption et se sont sauvés parce que les chefs de ce district sont avides d'argent.

« Quand le saint évêque, Apa Makarios, eut entendu cela de ces prêtres, il se leva et alla avec eux. Puis nous partîmes avec lui, moi et deux hommes de haute dignité, et deux prêtres allèrent avec nous. Quand nous eûmes parcouru cinq milles en bas dans leur territoire, nous aperçûmes leur temple. Mon père s'y dirigea, mais ces deux prêtres lui dirent : « Père, allons-nous-en « d'ici afin qu'ils ne nous tuent pas. » Mais il répondit : « Aussi [vrai que] Notre-Seigneur vit, même s'ils me « tuent, je ne céderai pas jusqu'à ce que j'entre là- « dedans » et il alla vers la porte du temple.

« Alors le démon qui se tenait auprès de la porte et l'idole Kothos s'écrièrent : « Allez et chassez Makarios « hors de Tkoou! » de sorte que la porte nous saisit quand nous entendîmes sa voix. Si la peur nous eût saisi un moment de plus, nous nous fussions retirés, nous n'y serions plus retournés, ni nous ne serions retournés [chez nous] pour vous voir.

« Lorsque les prêtres païens eurent entendu cela, ils sortirent par la porte avec des armes, des javelots et des haches aux mains et les femmes montèrent sur le toit du temple pour nous lancer des pierres. Ils crièrent à Makarios : « Makarios, tu es le criminel de Tkoou! « Pourquoi es-tu venu ici, et que veux-tu ici? Nos dieux « nous ont averti de ta haine contre nous. Va-t'en de « chez nous! Qu'as-tu à faire avec nous? »

« Le saint leur répondit : « Si je n'ai rien à faire avec « vous, qu'avez-vous à faire des enfants de chrétiens « que vous sacrifiez aux idoles? »

« Ils disent : « Ce n'est pas vrai! »

« Ce saint leur dit ensuite : « Ne me laisserez-vous pas « entrer, que je voie le temple? »

« Ils lui dirent : « Viens! »

« Deux prêtres, cependant, eurent peur et n'entrèrent pas.

« Alors vingt hommes se levèrent, fermèrent la porte derrière nous, se disposant à nous tuer, car nous n'étions que quatre, et ils nous crièrent : « Votre vie « s'achève aujourd'hui, car le moment de votre mort « est proche! »

« Ils se jetèrent aussitôt sur mon père, le saisirent le premier comme un agneau sans tache, et ensuite nous trois. Puis les païens se levèrent et nous déposèrent comme offrandes sur l'autel de leur dieu Kothos, et les femmes se réjouissaient en criant : « Glorifions aujour- « d'hui notre dieu par ces chrétiens criminels! »

« Cependant le premier d'entre eux dit : « Il faut que « nous en référions à notre grand prêtre avant de les « tuer, et que nous l'appelions au sujet du sacrifice à « notre dieu Kothos. » Les autres tombèrent d'accord là-dessus. Le nom de leur premier [prêtre] était Homeros. Celui qu'ils avaient envoyé allait le chercher. — Je dis à mon père : Tu es assis sans prier que nous « soyons sauvés? Tiens, l'heure de notre mort est « venue! » — Mon père me répondit : « N'aie pas peur, « mon fils Tinoution! C'est le Christ qui nous aidera! »

« Or voici qu'à ces mots, le saint Apa Besa frappa à la porte, et comme ils ne lui disaient pas un mot, il s'écria : « Grand Dieu tout-puissant, qui as tiré Pierre « de la prison en dénouant ses mains et pieds et en fai- « sant que la porte s'ouvrît devant lui, que les gardiens « ne le retinssent pas, et que les soldats qui veillaient « sur la porte, s'endormissent! que l'ange du Seigneur « le suivît et le conduisît par la porte de fer, donnant « accès à la ville! Fais que ce temple s'ouvre de lui- « même! » A l'instant même la porte du temple s'ouvrit, et le saint Apa Besa entra avec les moines au nombre de quatorze. Lorsqu'ils entrèrent, les païens à leur vue s'effrayèrent; ils étaient comme des pierres sans âme. Nous fûmes tout de suite débarrassés de nos liens, et le saint Apa Besa dit à mon père : « Mettons- « nous au travail l'un et l'autre! Ou tu feras du feu et « moi je prierai, ou tu prieras, et moi je ferai du feu. » — Mon père lui répondit : « Non, mais debout, l'un « près de l'autre, prions ensemble que le feu descende « du ciel et brûle ce temple. » Et debout tous deux, ils prièrent jusqu'à ce qu'une voix d'en-haut se fit entendre : « Sauvez-vous par la porte de ce temple. »

« Avant même que nous ayons tourné la tête, un grand mur de feu entoura tout le temple, dont les murailles s'écroulèrent, et le feu le consuma jusqu'à [ses] fondements. Mon père maudit le temple en disant : « Que sur son lieu ne pousse aucun arbre donnant de « l'ombre, à jamais! Qu'il devienne le séjour des ani- « maux sauvages et des reptiles de la terre! »

« Lors un démon infect entra en volant dans un homme, qui s'en alla dans la ville en s'écriant : « Que « tous les païens fuient! Besa et Makarios de Tkoou « sont là. »

« Mon père rencontra ensuite Homeros, le premier d'entre eux en chemin. Il était le grand prêtre, et mon père savait dans son cœur qu'il est le premier qu'ils avaient envoyé chercher. Il lui dit : « Lorsque, pour « nous tuer, ils se disposèrent à nous couper la [gorge], « pourquoi n'es-tu pas venu glorifier ainsi ton dieu « Kothos? » — Il lui répondit : « Tu n'es pas digne « d'être sacrifié pour notre dieu, car tu es un vieillard! »

« Lors mon père fit un signe aux frères : « Saisissez-le « et liez-le. » — Et ce prêtre malsain s'écria : « Grand « dieu Kothos, souverain suprême des airs, frère « d'Apollon, sauve-moi. Je suis ton grand prêtre. » — Mon père appela à lui : « Je te ferai brûler vivant, toi « et ton dieu Kothos. »

« Puis ils se mirent en route, ils allèrent dans la ville et une foule d'orthodoxes les suivit. Il leur commanda de faire du feu. Ils y jetèrent Homeros et le brûlèrent entièrement, lui et ses idoles, qu'on trouva dans sa maison. Plusieurs païens, restés, ont accepté le baptême et sont devenus chrétiens. Les autres refusèrent, prirent ce qui leur appartenait et le jetèrent au fleuve et dans les lacs, puis s'en allèrent avec leurs idoles dans le désert. Nous avons compté les idoles détruites en cette occasion, et nous trouvâmes qu'elles étaient au nombre de trois cent six.

« Dans les maisons de ceux qui s'étaient enfuis s'établirent les chrétiens [1]. »

La Vie du moine Moïse rapporte des prouesses analogues. Après avoir passé le temps en prière depuis le soir jusqu'à la septième heure de la nuit, un ange vient lui dire : « Courage Apa Moïse, tourne-toi, prie pour le renversement du temple d'Apollon, car le Seigneur t'a entendu et il tirera vengeance de tous les temples d'Ebôt et de leurs prêtres. Apa Moïse fait une prière de circonstance et, sur l'heure, le temple remue, les païens ouvrent les portes, sortent en courant, seuls les prêtres demeurent et le temple s'écroulant sur eux en tue vingt-trois et sept esclaves. Au lever du jour, quatre autres temples tombèrent [2]. »

D'autres récits se trouvent dispersés dans les documents d'origine égyptienne et montrent que l'intervention des moines enrégimentés a mis à mal bon nombre de temples dont il ne nous reste pas même un souvenir.

XLII. Pénétration du paganisme par le christianisme. — Quand le conflit des deux religions ne laissa plus de doute sur l'issue, on put se demander le bilan de la défaite du paganisme et le butin qui fut prélevé par le christianisme. Il est intéressant de savoir que tel ou tel temple fut saccagé et tel autre épargné pour être adapté au culte chrétien. Encore que toute statistique complète soit impossible à établir, il faut avouer qu'il importe plus de savoir ce qui fut détruit, conservé ou transformé dans les esprits, dans les consciences et dans les cœurs. Étude délicate où la confusion est facile et la passion trop souvent visible parce qu'on s'évertue à faire du christianisme l'héritier du paganisme érigeant les saints en successeurs des dieux.

Il est trop certain que l'Église chrétienne, dans sa lutte contre les vieilles pratiques du paganisme, a dû parfois recourir à des moyens détournés. Ainsi elle a remplacé par ses propres solennités des fêtes très populaires, qui avaient des racines souvent plus profondes que le sol de la religion officielle. L'opération s'exécuta avec prudence et ménagements. D'une comparaison établie entre le *Chronographe de 354*, la liste des fêtes publiée pour la Campanie en 387 et le calendrier de Polemius Silvius en 448, il ressort ce fait certain que les vestiges de l'ancien culte déjà fort effacés du premier de ces documents, sont plus rares encore dans le second et complètement absents du troisième; cette laïcisation de l'almanach païen est instructive et dans le calendrier de 448 commencent à apparaître quelques fêtes chrétiennes. Mais il n'y a pas eu que des éliminations. Voici, par exemple, le cas des *Ludi Apollinares* (5-13 juill.), origine de la fête romaine des Collectes, destinée à procurer des ressources à l'Église et à ses pauvres. C'est encore le cas des *Robigalia*, transformées en la litanie majeure du 25 avril (voir *Dictionn.*, t. x, au mot Marc), et le cas du *Natalis invicti*, fête du solstice, remplacée par le *Natalis Christi* (25 déc.) (voir *Dictionn.*, t. xi, au mot Nativité).

La transformation d'une fête païenne en fête chrétienne est encore le cas des Quatre-Temps. Il y avait à l'origine probablement seulement trois féries; celle de Carême, déjà instituée sous Léon Ier, paraît postérieure car la 1re édition du *Liber pontificalis* ne parle que de trois jeûnes : *Hic* [3] *constituit jejunium die sabbati ter in anno fieri frumenti, vini et olei secundum prophetiam.* L'existence primitive des Trois-Temps se trouve confirmée par une particularité de la traduction latine qu'a faite Denis le Petit des canons apostoliques. Au can. 4 on lit : *Offerri non liceat aliquid ad altare* præter novas spicas et uvas et oleum *ad luminaria et thymiama (id est incensum) tempore quo sancta celebratur oblatio.* Or le texte grec ignore les épis et les raisins et ne parle de l'huile, comme de l'encens, que pour l'usage de l'autel : προσάγεσθαί τι ἕτερον εἰς τὸ θυσιαστήριον ἢ ἔλαιον εἰς τὴν λυχνίαν καὶ θυμίαμα... Denis s'inspire sans doute de sources canoniques romaines dans sa retouche. Il n'y avait pas alors de férie correspondant aux Quatre-Temps de Carême.

Or les païens connaissaient aussi trois féries, *feriæ sementinæ*, *feriæ messis*, et *feriæ vindemiales*. Ces féries étaient *conceptivæ*, c'est-à-dire annoncées chaque année par les prêtres et non placées à date fixe. Dans l'usage chrétien, leur place était flottante aussi et nous avons encore des formules d'indiction par lesquelles on les annonçait [4]. De part et d'autre, les féries des semailles étaient les plus importantes; pendant longtemps à Rome, on n'avait fait d'ordination que *mense decembri* [5]. Le thème développé par Ovide [6] sur la paix favorable à Cérès se retrouve dans le passage d'Isaïe, qu'on lit encore à la messe du mercredi. Mais le thème de la semence est transformé d'une façon grandiose dans le *Rorate cœli*, dans les préfaces des sacramentaires gallicans [7]. C'est le germe divin qui va bientôt entr'ouvrir la terre du sein virginal et donner aux élus un pain d'éternité. Sauf dans ces féries de décembre, où tout converge vers la venue du Sauveur, la liturgie des Quatre-Temps contient des lectures relatives à l'expulsion des démons. En se fondant sur un texte de saint Léon [8], on peut y voir une protestation contre le culte des démons, contre les pratiques païennes de ces temps de l'année.

[1] Fr. Lexa, *La magie dans l'Égypte antiq. de l'ancien empire jusqu'à l'époque copte*, in-8°, t. ii, Paris, 1925, p. 219-222; même récit, dans E. Amélineau, *Monuments pour servir à l'hist. de l'Égypte chrét. aux IVe et Ve siècles*, dans *Mém. de la mission archéol. franç. au Caire*, t. iv, 1888, p. 111-118; cf. J. Leitpoldt, *Schenute von Atripe und die Entstehung des national ägyptischen Christentums*, Leipzig, 1903, p. 175-182. — [2] *Vie de Moïse*, dans *Mémoires de la mission archéologique française au Caire*, t. iv, 1888 p. 685-687. — [3] Calliste I, édit. Mommsen, p. 21, ligne 6. — [4] *Sacram. Gelas.*, édit. Wilson, p. 124. — [5] Sur les *sementinæ*, cf. Ovide, *Fasti*, i, 557. — [6] *Ibid.*, 597-604. — [7] *Sacram. Gelas.*, p. 220; *Sacram. Leonian.*, édit. Feltoe, p. 117. — [8] S. Léon, *Serm.*, viii.

L'une des fêtes de saint Pierre, celle du 22 février, avait une origine semblable. On fêtait alors les défunts de chaque famille, la *Cara cognatio*. La plus ancienne attestation d'une fête commune de deux apôtres se lit dans Denis de Corinthe [1]; ce témoignage est des environs de 170, ce qui est une antiquité respectable pour un renseignement de ce genre. Or cette fête est la christianisation de la fête païenne des ancêtres, d'après L. Duchesne.

Le *Natale Petri de cathedra* « avait pour objet de solenniser le souvenir de l'inauguration de l'épiscopat ou de l'apostolat de saint Pierre. Le choix du jour (22 févr.) n'avait été dicté par aucune tradition chrétienne. Il suffit de jeter les yeux sur les anciens calendriers de la religion romaine pour voir que le 22 février était consacré à une fête populaire entre toutes, celle des défunts de chaque famille. L'observation de cette fête et les rites qui l'accompagnaient étaient considérés comme incompatibles avec la profession chrétienne. Mais il était très difficile de déraciner des habitudes particulièrement chères et invétérées. C'est pour cela, on n'en peut douter, que fut instituée la fête du 22 février. En Gaule, on la trouve d'assez bonne heure. Dès l'année 448, elle est marquée dans le calendrier de Polemius Silvius; diverses homélies attestent son existence » au VIe siècle « et sa coïncidence avec la fête de la *Cara cognatio* [2]. » « Je m'étonne qu'en ce jour, dit saint Césaire, par suite d'une pernicieuse erreur païenne, des chrétiens, pour ne pas dire des infidèles, portent des mets et du vin sur les tombeaux des défunts. Est-ce que les âmes ont besoin de cela? Mais tel qui dit qu'il prépare ce festin à ceux qui lui sont chers le dévore lui-même, et ce qu'il accorde à son ventre, il l'impute à sa piété [3]. » En 567 le concile de Tours condamne encore cette coutume [4].

L'assimilation d'éléments païens par le culte chrétien peut avoir pour principe des analogies verbales. Il existe un exemple curieux de la longue persistance d'un culte à la fois immobile et changeant, celui de sainte Victoire, patronne de Volx (Basses-Alpes) dans l'ancien domaine des Voconces. Or, dans cette région, on a trouvé la plus grande partie des inscriptions consacrées à la Victoire dans la Gaule méridionale, l'une d'elles à Volx même. D'autre part, la divinité classique des Voconces, la plus notable, est *Dea Andarta*. Or Dion Cassius (c. LXII, n. 6, 7) nous apprend que le nom gaulois de la Victoire était Ἀδράστη, Ἀνδράστη, Ἀνδάτη. En tenant compte des fautes de copiste et de l'inexactitude probable de la transcription, ces formes paraissent cacher *Andarta*. On a donc *Andarta* = *Victoria* = sainte Victoire [5].

La religion des mânes et des génies d'une part, la prière pour les morts ou le culte des saints d'autre part, sont des satisfactions différentes données aux mêmes besoins de la conscience religieuse, et le christianisme, par ces croyances ou ces pratiques, répondait à certains désirs de l'âme humaine, que le paganisme avait naguère rassasiés. De cette identité de résultat, peut-on légitimement conclure à un rapport de filiation entre la pratique païenne et la pratique chrétienne? Il semble possible d'en douter, quoiqu'on ait pu apporter des faits dignes de discussion. Évidemment la foule ignorante des chrétiens convertis ne faisait pas grande différence entre le culte des mânes et celui des martyrs; et la confusion même devait être aggravée par la transformation des sanctuaires païens en sanctuaires chrétiens dont les exemples abondent. Saint Augustin écrivait : *Non sit nobis religio cultus hominum mortuorum quia si pie vixerunt, non sic habentur ut tales quærant honores; sed illum a nobis coli volunt, quo illuminante lætantur meriti sui nos esse consortes. Honorandi ergo sunt propter imitationem, non adoranti propter religionem* [6]. A ce texte décisif, on pourrait joindre les sermons du même docteur pour le *dies natalis* de saint Étienne; ils attestent qu'aux yeux d'un certain nombre de chrétiens saint Augustin estimait nécessaire d'éclaircir ce sujet; le culte des martyrs n'était pour eux qu'une forme rajeunie du culte des mânes, mais l'enseignement officiel de l'Église s'employait à dissiper cette illusion.

Certains types ou symboles païens ont passé dans le christianisme, mais généralement après une épuration et des retouches. Nous avons montré ce qui est arrivé pour l'*Orant* dit de Berlin, de même l'*Hermès criophore* a subi une retouche afin de devenir le bon Pasteur [7]; néanmoins il n'est pas contestable qu'une influence artistique païenne se laisse découvrir dans certains symboles chrétiens. Tous les archéologues connaissent les statuettes désignées par le nom de déesses mères; elles représentent une femme voilée allaitant son enfant ou le tenant dans ses bras; ce sont là des dérivations tardives d'un original égyptien, Isis avec Horus. Nous en avons donné des spécimens aux mots CARTHAGE (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2148, fig. 2141) et MARIE (t. X, col. 7713-7716); spécimens trouvés dans des tombes chrétiennes et dans une tombe byzantine du Xe siècle près de Philippopolis [8]. Il faut donc admettre que ces figurines ont été interprétées comme des représentations de la Vierge. Étant donnée la variété des types de déesses mères trouvées à Carthage on ne peut admettre que ce soit des statuettes

9351. — Bas relief de Simittu.
D'après Rohault de Fleury, *La messe*. *Études archéol.*, t. V., 1887, p. 118.

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXV. — [2] L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, p. 266-267. — [3] *Serm.*, CXC, 2; cf. *Serm.*, CXCI, 3. — [4] Can. 22; Maassen, *Conc. ævi merov.*, p. 133. — [5] C. Jullian, *Sainte Victoire*, dans *Revue des études anciennes*, t. I, 1899, p. 47. — [6] S. Augustin, *De vera religione*, c. CLXVIII. — [7] Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GEORGES. — [8] *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1900, p. 173 sq.; 1901, p. 239.

anciennes, utilisées à l'époque chrétienne. L'hypothèse d'une fabrication continuée à l'époque chrétienne par le moyen de surmoulages est la seule qui soit rationnelle.

XLIII. Monuments christianisés. — A Simittu, en Afrique, se trouvaient des carrières de marbres; on y a relevé une inscription chrétienne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 470) et sans trop accorder à l'imagination on pourrait être tenté de croire que c'est peut-être à un condamné *ad metalla* qu'il faudrait attribuer le signe de la croix tracé sur un bas-relief où se trouve figuré un autel idolâtrique [1]. Cette petite stèle a été trouvée à Simittu (fig. 9351).

A Otourack — aujourd'hui Acmonia — en Phrygie, une stèle élevée à la mémoire d'un grand prêtre païen porte une longue inscription et des bas-reliefs; ces derniers ont été martelés, mais pour plus de sécurité et afin d'éviter que la pierre pût attirer les démons, on y a gravé une croix. Ce monument est conservé au musée du Cinquantenaire, à Bruxelles [2]. Enfin un sarcophage païen de Julia Concordia (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom) porte encore quelques emblèmes païens et on y a ajouté deux croix et un chrismon (fig. 9352).

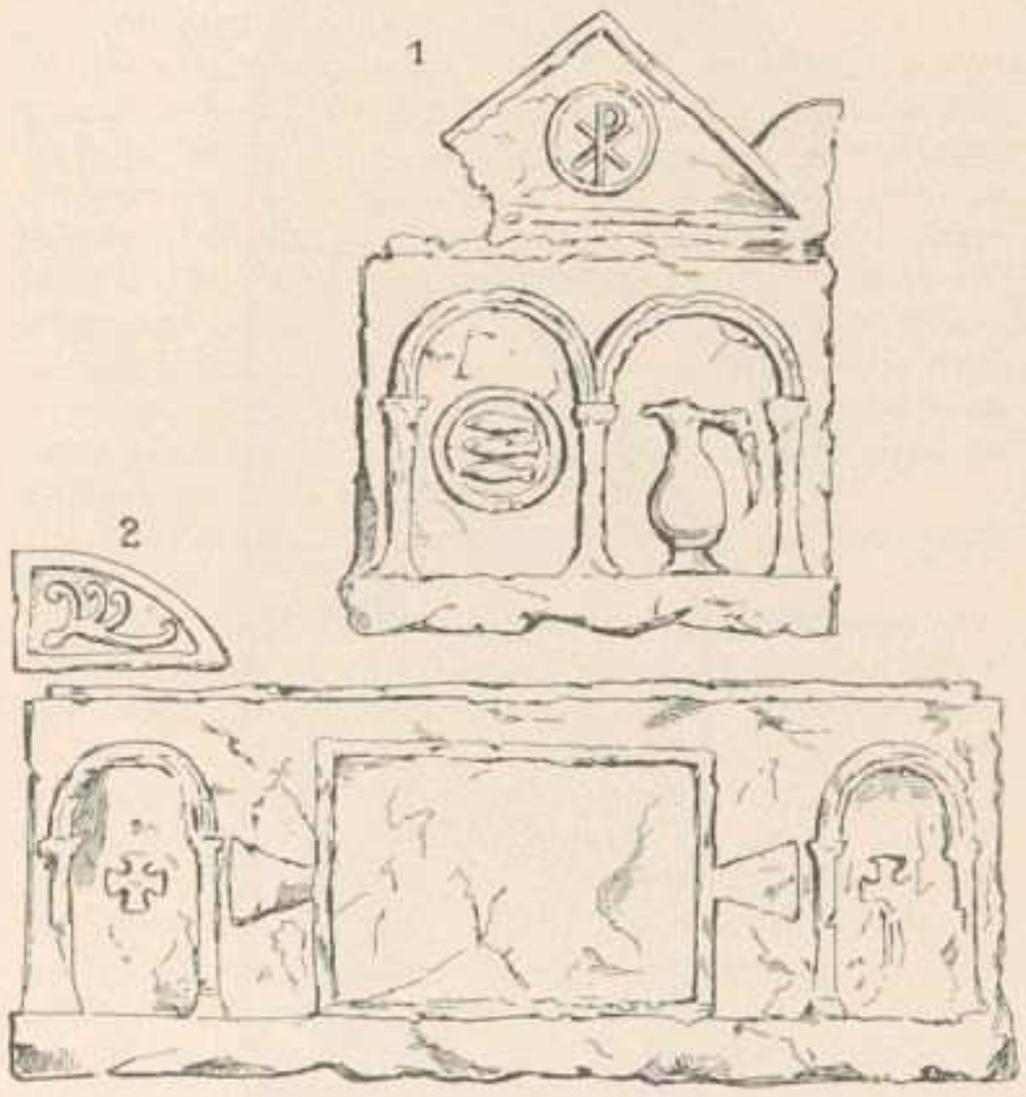

9352. — Sarcophage païen de Julia Concordia.
D'après Dölger, *Der heilige Fisch*, t. III, pl. XL, n. 1, 2.

Voici un autre exemple de monument païen adapté au christianisme, c'est un bas-relief funéraire entré au musée de Constantinople et provenant de Stamboul, quartier Ghédik-Pacha.

Marbre blanc à gros grains cristallins; revers fruste; faces latérales dressées; visages, fronton, le haut du cadre à droite mutilés; l'arête inférieure entaillée en son milieu par une section demi-circulaire; nombreuses érosions superficielles; hauteur 0 m. 545, largeur en bas 0 m. 465; en haut 0 m. 385; épaisseur 0 m. 09 (fig. 9353).

Stèle fortement pyramidale à fronton arrondi; le relief est creusé dans un champ ravalé; au milieu, un homme debout et de face, vêtu de la tunique et du manteau entr'ouvert sur le haut du buste, les mains posées l'une au-dessus de l'autre sur la poitrine et tenant un long *volumen;* à droite et à gauche, une femme debout et de face, chiton et himation relevé sur la tête, entr'ouvert sur le haut du buste et couvrant les bras, le droit plié contre la poitrine; le gauche baissé; à chaque extrémité, une fillette en tunique longue, l'avant-bras droit posé horizontalement sur la taille, la main gauche soutenant la tête; entre l'homme et la femme de droite, un jeune garçon, en tunique courte, les jambes croisées, dans la même attitude que les fillettes.

La pierre est païenne, d'époque hellénistique ou des environs de l'ère chrétienne; on voit encore au-dessus du fronton les traces de l'inscription primitive : ... τέκνα... μνήμ[ης χάριν].

Elle a été remployée par des chrétiens qui ont sculpté une croix en relief sur les cuisses de l'homme

9353. — Bas-relief de marbre blanc.
Musée de Constantinople.
D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1906, p. 118, pl. IV.

en ravalant légèrement tout autour la surface du marbre; une autre croix a été incisée sur le front, à droite de sa tête, et une troisième, plus petite, sur le fronton, avec les lettres :

[Ι(ησοῦ)C] + Χ(ριστό)C

On peut rapprocher un autre exemple que nous avons donné dans le *Dictionnaire* (t. II, col. 2642, fig. 2207).

Bibl. — A. Muñoz, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. XII, 1906, p. 118, pl. IV, n. 3; G. Mendel, *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines* (du musée de Constantinople), in-8°, t. II, Constantinople, 1914, p. 448-449, n. 666.

Nous ajouterons ce dernier exemple : marbre bleuté, à gros grains cristallins; brisé sur la poitrine; la tête est rajustée; manquent un fragment au joint de la cassure et tout le bec; une large entaille à angle droit, pratiquée en avant à la partie inférieure, deux grandes mortaises (dont l'une a conservé le plomb du scellement) creusées dans le dos et, à la même hauteur, une dépression qui paraît destinée à recevoir un cercle métallique semblent indiquer une réparation exécutée

[1] G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéol. sur ses monuments*, t. V, 1887, p. 118. — [2] Em. de Stoop, *Une famille sacerd. en Phrygie à la fin du paganisme*, dans *Rev. de l'instr. publ. en Belgique*, t. LII, 1909, p. 293-307.

dans l'antiquité : hauteur 0 m. 64; diamètre intérieur du médaillon à monogramme, environ 0 m. 085.

Le monogramme, écrit R. Dussaud, ne peut s'entendre que de l'empereur Julien qui, nous le savons par d'autres documents, fut divinisé de son vivant en Syrie. Notre monument atteste que Julien fut assimilé aux plus grands dieux de Syrie dont l'aigle était l'animal-attribut.

Bibl. — Ch. Clermont-Ganneau, dans *Arch. des missions scient. et litt.*, IIIe sér., t. XI, 1885, p. 240, n. 121, pl. II *h*; tirage à part, *Mission en Palestine et en Syrie*, p. 134, n. 121, pl.; cf., du même, un passage relatif à ce monument dans une lettre à Renan, publiée dans *Revue archéol.*, 1881, t. II, p. 252; R. Dussaud, *Notes de mythologie syrienne*, dans *Revue archéol.*, 1903, t. I, p. 351; musée du Louvre, *Les monuments palestiniens et judaïques*, 1912, n. 99, p. 77, 78, 2 fig.; G. Mendel, *Catal. des sculptures gr., rom. et byz.* (du musée de Constantinople), t. II, 1914, p. 434-435, n. 657.

XLIV. Bibliographie. — P. Allard, *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, in-12, Paris, 1879. Cf. L. Duchesne, dans *Revue archéologique*, févr. 1880, p. 123-125; dans *Revue des questions historiques*, t. XXVII, 1880, p. 347-349, et dans *Bulletin critique*, 1880, p. 123-125; *Le paganisme romain au IVe siècle*, dans *Revue des questions historiques*, t. LI, 1892, p. 345-372; *La situation légale et matérielle du paganisme au milieu du IVe siècle*, dans *Congrès scientifique des catholiques*, 1894-1895, sect. V, p. 109-150 et dans *Revue des questions historiques*, 1894, p. 353-403; *Julien l'Apostat*, 3 vol. in-8°, Paris, 1900; 3e édit., 1906-1910. Cf. G. Radet, dans *Revue des études anciennes*, t. IV, 1902, p. 318-320. — P. Alphandéry, *L'evhémérisme et les débuts de l'histoire des religions au Moyen Age*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. CIX, 1934, p. 5-27. — Fr. H. von Arneth, *Das classische Heidenthum und die christliche Religion*, 2 vol. in-8°, Wien, 1895. Cf. A. Bouché-Leclercq, dans *Revue historique*, t. LXII, 1896, p. 118-120. — A. Audollent, *De la survivance des idées païennes dans la littérature latine de l'Afrique chrétienne*, dans *Actes du Ier Congrès national d'histoire des religions*, Paris, 1900, p. 22; *Carthage romaine*, 1901, p. 752 sq. — E. Bécus, *Pratiques du paganisme qui subsistent encore dans l'Albigeois*, dans *Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn*, t. XXVI, 1909, p. 132-140. — S. Beissel, *Unwandung heidnischer Kulturstatten im christliche*, dans *Stimmen aus Maria-Laach*, 1er juill., 7 août 1905. Cf. *Revue des questions historiques*, t. LXXVIII, 1905, p. 642-643. — Arth.-Aug. Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, 2 vol. in-8°, Paris, 1835. Cf. *Bibl. universelle de Genève*, IIe sér., t. II, 1836, p. 32-57; E., dans *Annales de philosophie chrétienne*, t. XII, 1836, p. 7-22; *Annales des sciences religieuses*, t. II, 1886, p. 384-402. — Jos. Bidez, *Vie de Porphyre, le philosophe néo-platonicien*, Gand, 1913; *La tradition manuscrite et les éditions des discours de l'empereur Julien*, Gand, 1929; *L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse*, dans *Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres*, 1914, n. 7, p. 406-461; *Juliani imperatoris librorum contra christianos quæ supersunt*, coll. rec. C. J. Neumann, Lipsiæ, 1880; *Juliani imperatoris epistulæ, leges, pœmatia, fragmenta varia*, coll. rec. J. Bidez et F. Cumont, Paris, 1922; *L'empereur Julien. Œuvres complètes*, t. I, 2e part., *Lettres et fragments*, texte revu et traduit par J. Bidez, Paris, 1924; cf. *Revue des études anciennes*, t. XXVII, 1925, p. 69-71; *La vie de l'empereur Julien*, in-12, Paris, 1930; cf. H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. V, 1929-1930. — K. Bihlmayer, *Die syrischen Kaiser zu Rom und das Christentum*, in-8°, Rottenburg, 1916. — Gast. Boissier, *La fin du paganisme. Étude sur les dernières luttes religieuses en Occident au IVe siècle*, 2 vol. in-8°, Paris, 1891. Cf. P. Allard, dans *Revue des questions historiques*, IIe sér., t. VI, 1891, p. 228-235; G. Bonet-Maury, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XXV, 1892, p. 108-114; Ch. Denis, dans *L'université catholique*, t. XIII, 1893, p. 5-38; A. Devaux, dans *ibid.*, t. VII, 1891, p. 132-143; L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, t. XIII, 1892, p. 241-242; Th. Froment, dans *Le Correspondant*, IIe sér., t. CXXXII, 1892, p. 266-296; P. Lejay, dans *Revue critique*, IIe sér., t. XXXIV, 1892, p. 8-13; C. de Meaux, dans *Le Correspondant*, IIe sér., t. CXXVII, 1891, p. 917-925; G. Sortais, dans *Études religieuses*, t. LV, 1892, p. 598-623. — F. Bourquelot, *De la persistance du paganisme en Gaule*, mémoire posthume offert à la Société nationale des antiquaires de France, le 3 mars 1869, pour être « inséré dans le prochain volume des *Mémoires* ». Cf. *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1869, p. 82, 90, 103-104. — Jacq.-Gabr. Bulliot et Fél. Thiollier, *La mission et le culte de saint Martin, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen. Étude sur le paganisme rural*, in-8°, Paris, 1892. — F. Cabrol, *Les origines du culte catholique. Le paganime dans la liturgie*, dans *Revue pratique d'apologétique*, t. III, 1906, p. 209-223, 278-286. — Fr.-S. Cardosi, *Origine pagane di due chiese in Roma*, dans *Archivio della Societa romana di storia patria*, 1900, p. 572-575. — Et. Chastel, *Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient*, in-8°, Paris, 1850. — *De la chute du polythéisme et de son influence sur les progrès du christianisme*, trad. de *Quart. rev.*, dans *Revue britannique*, IVe sér., t. V, 1836, p. 193-234. — F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 4e édit., Paris, 1928. — Dobbelstein, *De carmine christiano cod. Paris. 8084 contra fautores paganæ superstitionis ultimos*. — A. Dieterichs, *Untergang der antiken Religion*, dans *Kleine Schriften*, t. XXX, p. 449-539. — L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, 3 vol., Paris, 1910-1911. — G. Ferrero, *La ruine de la civilisation antique et le triomphe du christianisme*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1919; 15 févr., 1er juin 1920. — L. Friedländer, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine*, 4e édit., 1910. — Joh. Geffcken, *Der Ausgang des griechisch-römischen Heidentums*, dans *Religionswissenschaftliche Bibliothek*, 6 vol. in-12, Heidelberg, 1929. Cf. H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. V, 1929-1930, p. 745-747. — Ad. von Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in dem ersten drei Jahrhunderten*, 2 vol., Leipzig, 1912. — Guénin, *Le paganisme en Bretagne au VIe siècle*, dans *Annales de Bretagne*, t. XVII, p. 216; *L'évangélisation du Finistère au VIe siècle*, dans *ibid.*, t. XXIV, p. 671, et dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XXXII, 1906-1908. — Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, 2e part., 1910, p. 836-844, n. 362. — L. Homo, *Les empereurs romains et le christianisme*, in-12, Paris, 1931. — W. Koch, *Comment Julien tâcha de fonder une Église païenne*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VI, 1927, p. 123-146; t. VII, 1928, p. 49-82, 511-556; *Kaiser Julian der Abtrünnige*, dans *Jahrbuch für class. Philologie, Suppl.*, t. XXV, Leipzig, 1899. — P. de Labriolle, *La réaction païenne. Étude sur la polémique antichrétienne du Ier au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1934. — M.-J. Lagrange, *Les religions orientales et les origines du christianisme*, dans *Le Correspondant*, 25 juill. 1910, p. 209-241. — N.-J. Laforet, *La philosophie païenne et le christianisme*, dans *Revue catholique* (Louvain), IIe sér., t. I, 1869, p. 5-35. — E. von Lasaulx, *Der Untergang des Hellenismus*, in-8°, München, 1854. — Lanzoni, *Le origine dei diocesi italiani*, in-8°, Roma, 1927, p. 587. — H. La Ville de Mirmont, *L'astrologie chez les Gallo-Romains*, dans *Revue des études anciennes*, t. IV, 1902, p. 115-141; t. V, 1903, p. 255-293; t. VIII, 1906, p. 128-164; t. IX, 1907,

p. 69-82, 155-171. — Edm. Le Blant, *Le christianisme aux yeux des païens*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. VII, 1887, p. 196-211. — Letronne, *Inscriptions grecques d'Égypte*, t. II, p. 205. — Ch. Levêque, *Les dernières lettres du paganisme (les réformateurs et les martyrs de la religion grecque)*, dans *Revue des Deux Mondes*, VIIIe sér., t. LXIII, 1866, p. 419-450. — Em. Littré, *Le paganisme transformé et le christianisme*, dans *Journal des savants*, 1860, p. 342-352. — Alfr. Maury, *Chute du paganisme dans l'empire d'Orient à partir de Constantin*, mémoire manuscrit, en 1849. — Mone, *Geschichte des Heidenthums im nördlichen Europa*, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1823. — Ch. Morel, *Poème latin du IVe siècle contre les païens*, dans *Revue critique*, 1869, p. 300-304. — L. Morillot, *Sur la persistance du paganisme dans les campagnes bourguignonnes* (les monuments vont jusqu'en 388), dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, t. I, 1883, p. 46; *Transformation et remplacement de monuments du paganisme en Bourgogne*, dans même revue, t. IX, 1891, p. 197, 217, 277. — E. Müntz, *La tradition antique chez les artistes du Moyen Age*, dans *Journal des savants*, 1887, p. 629-642; 1888, p. 40-50, 162-177. — H.-A. Naville, *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, in-8°, Genève, 1877. — F. Ozanam, *La civilisation au Ve siècle*, in-12, t. I, Paris, 1855, p. 147-177. — J. Réville, *La religion à Rome sous les Sévère*, in-8°, Paris, 1886. — J.-B. De Rossi, *Il culto idolatrico in Roma nel 394, notizie raccolte da un inedito carme scoperte in Parigi*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, t. VI, 1868, p. 49-58, 61-75. — V. Schultze, *Geschichte der Untergangs des griechisch-römischen Heidenthums*, 2 vol. in-8°, Iéna, 1887-1892. Cf. G. Boissier, dans *Revue historique*, t. XXXVII, 1888, p. 390-392; G. Goyau, dans *Revue critique*, IIe sér., t. XXXIII, 1892, p. 64-68; J. Réville, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XXVIII, 1893, p. 98-101; M. Schanz, dans *Theologische Quartalschrift*, t. LXX, 1888, p. 495-500; t. LXXV, 1893, p. 483-487. — Otto Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, 6 vol. in-8°, Berlin, 1895-1921. Cf. A. Walgrave, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, 1902, p. 994. — G. Settele, *Osservazioni sopra le lapide pagane chesi trovano nelle catacombe*, dans *Dissertazioni dell' Accademia romana di archeologia*, t. V, 1835, p. 179-200. — O. Strazzula, *Nuovi studi su alcuni elementi pagani nelle catacombe e nella epigrafia cristiana*, dans *Rivista di storia antica*, t. III, 1898, p. 145-153, 111, 119; *Di alcuni elementi pagani nelle catacombe e nella epigrafia cristiana*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XI, 1897, p. 507-529. — J. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, 2 vol., Paris, 1905, 1911. — E. Vacandard, *L'idolâtrie en Gaule au VIe et au VIIe siècle*, dans *Revue des questions historiques*, t. LXV, 1899, p. 424-454, réimprimé dans *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen. Étude d'histoire mérovingienne*, 1902, p. 131 sq. — F. Widlak, *Der abergläublischen und heidnischen Gebräuche der alten Deutschen nach dem Zeugnisse der Synode von Liftinæ im Jahre 743*, in-8°, Znaïm, 1904. — U. Wilcken, dans *Archiv für Papyrusforschung*, t. I, 3e part., 1901, p. 407-419. — Wilbert, *Sur la persistance du paganisme en Belgique*, dans *Congrès archéologique de France*, 1858, p. 303-322. — J. Zeiller, *Paganus. Étude de terminologie historique*, in-8°, Paris, 1917. Cf. P. de Labriolle, dans *Revue critique*, 1er avril 1919.

H. LECLERCQ.

PAGANUS, PAGANA, PAGANICUM. — I. Le mot *paganus*. II. Le mot *pagana*. III. Le mot *paganicum*.

I. LE MOT *PAGANUS*. — Parmi les fidèles on fit d'abord usage, pour désigner ceux qui demeuraient attachés à l'ancienne religion, des substantifs *nationes* et *gentes* et des adjectifs *gentilis* et *ethnicus*. Le mot *paganus* n'apparut pas, dans cette acception, avant le règne de Constantin [1], mais il appartenait à la langue profane. Pour celle-ci, le mot présente deux sens : 1° et conformément à son étymologie, il désigne l'habitant d'un *pagus* avec une signification analogue à celle de notre mot « rural » par opposition à « citadin »; c'est le sens premier; 2° et concurremment avec ce sens on trouve sous l'empire, dès le temps de Tacite et de Juvénal, le sens de « civil » ou de « bourgeois », par opposition à « militaire ». Auquel de ces deux emplois du mot doit-on rattacher son adoption par la langue religieuse?

Si on s'en tient à l'explication donnée par la plupart des historiens, la première interprétation est traditionnelle et les partisans de l'ancienne religion idolâtrique reçurent le nom de *pagani* parce que la population des campagnes résista plus longtemps que celle des villes à la prédication de l'Évangile. Il est vrai que le christianisme avait été une religion de cités, les apôtres, les évangélistes, les missionnaires s'attachèrent de préférence aux grandes agglomérations où ils étaient en droit d'attendre de leur prosélytisme des résultats incomparablement plus importants pour le triomphe de la doctrine qu'ils annonçaient. Ils rencontraient là des auditoires compacts, habitués sinon à réfléchir, du moins à prendre parti et à se décider, contrairement aux ruraux attachés à leurs habitudes, à leurs traditions, à leurs dieux, comprenant avec lenteur, s'engageant avec défiance, en sorte qu'à leur égard *pagani* était tout le contraire d'un compliment.

En 1899, on présenta une explication nouvelle (ou qui passa pour telle, car elle l'avait été déjà en France par Godefroy, au XVIIe siècle, dans son *Commentaire* du *Code Justinien* et reprise par l'abbé Fleury; dom Martianay avait envisagé le sens du mot *paganus* dans une lettre à dom Ruinart [2]; il n'en fallait pas plus pour qu'on la dédaignât). Dès lors qu'un Germain s'en mêlait, l'affaire devenait sérieuse. Zahn contesta, au nom de l'histoire, que les villes fussent vraiment, dès le IVe siècle, des centres de vie chrétienne. Il rappela que, dans la langue ecclésiastique, une série de métaphores tendaient, depuis saint Paul, à assimiler le chrétien à un soldat, engagé dès cette terre dans la *militia Christi*, à qui il avait juré fidélité en articulant les paroles décisives du *sacramentum* baptismal. Dès lors, pourquoi le *paganus* ne serait-il pas en face du « soldat de Dieu », le « profane », le « civil », celui qui ignore le *sacramentum fidei* et ne s'est pas enrôlé sous la bannière divine? Quand ces formules militaires se démodèrent, on cessa de comprendre l'analogie d'où cet emploi de *paganus* était sorti, et ceux qui voulurent rendre compte de l'expression (Orose, Prudence) imaginèrent l'explication que le succès rendit courante.

En 1917, M. Jacques Zeiller reprit l'étude de *paganus* [3], présenta l'état de la question et entreprit de soutenir les droits de l'opinion traditionnelle à grand renfort de textes transcrits en entier. Il apportait des raisons solides, mais qui ne détruisent pas les objections qu'on peut soulever contre l'explication admise. Deux des arguments présentés reposent sur des textes dont la valeur est bien précaire : la Bible gothique d'Ulphilas, le texte grec du concile d'Antioche de 268; en somme il est difficile de tenir sa démonstration comme acquise, ainsi que l'a montré L.-A. Constans [4].

« Une chose me frappe, dit ce dernier : le premier texte employant *paganus* au sens de non chrétien est

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7112. — [2] H. Jadart, *Dom Ruinart*, p. 128-129. — [3] J. Zeiller, *Paganus. Étude de terminologie hist.*, dans *Collectanea Friburgensia*, nouv. sér., fasc. 17, 1917. — [4] *Journal des savants*, 1918, p. 213-214.

un rescrit impérial de 370; or, dès le VIe siècle, les auteurs qui veulent expliquer ce sens du mot ont recours à des interprétations mystiques ou à des hypothèses pseudo-historiques; en outre, on rencontre, dès le IVe siècle, des expressions telles que *pagani principes*, *paganitas philosophorum*, *Græcus id est paganus*. Pour qu'on eût ainsi perdu de vue l'origine du mot, il fallait que son emploi dans la langue parlée fût déjà ancien. Mais, s'il en est ainsi, les inscriptions doivent en fournir des exemples; or, la plus ancienne date de 300-330.

« On ne voit pas qu'on puisse sortir de cette difficulté si l'on n'admet pas que, quand les chrétiens commencèrent d'employer le mot *paganus*, il était déjà chargé, dans la langue courante, du sens accessoire de « profane ». C'est d'ailleurs ce que laissent supposer deux passages de saint Augustin : *deorum falsorum multorumque cultores, quos usitato nomine paganos vocamus* [1] : ...infidelium, quos vel gentiles, *vel jam vulgo usitato vocabulo paganos appellare consuevimus* [2]. Chez les auteurs païens le mot ne se rencontre qu'une fois au sens de « profane », mais c'est dès le Ier siècle chez Perse [3] et le texte ne laisse pas matière à contestation :

Ipse semipaganus
Ad sacra vatum carmen adfero nostrum.

Comment expliquer, dira-t-on, que les auteurs latins aient employé si rarement le mot dans cette acception?

C'est qu'elle appartenait à la langue vulgaire et provinciale. Historiquement, le *paganus*, habitant du *pagus*, s'oppose au *colonus*; l'un est un indigène, l'autre un citoyen de Rome; dans les colonies militaires de la frontière, celui-ci est soldat, tandis que le premier ne l'est point. Si le sens de *paganus* civil apparaît pour la première fois chez Tacite, c'est que le système des colonies militaires se développa à partir de l'empire. A côté du sens politique et du sens militaire, le mot *paganus* devait présenter un sens religieux, dérivant, comme les deux autres, de l'opposition fondamentale *paganus-colonus;* le païen c'est le paysan indigène qui reste fidèle aux dieux du *pays*, et ne sait rendre aux divinités romaines, quand il ne les ignore pas complètement, qu'un culte maladroit. On comprend dès lors pourquoi le mot *paganus* n'apparut dans la langue des chrétiens qu'au temps de Constantin : son apparition coïncide avec le moment où le christianisme se substitue, officiellement, à l'ancienne religion d'État.

II. Le mot *PAGANA*. — Pendant la démolition des tours de la porte Flaminia, à Rome [4], on trouva parmi les matériaux entrés jadis dans la construction de la tour, à droite, une masse de travertin portant une inscription que la vue affaiblie de J.-B. De Rossi trouva difficile à lire; il eut recours à des yeux plus perçants que les siens, raconte-t-il, et comme on lisait à la 3e ligne le mot PAQANA, on en conclut que le texte se rapportait aux anciens *pagi* urbains ou suburbains [5]. Sur ces entrefaites Th. Mommsen vint à Rome et lut : *filia mea inter fedeles fidelis fuit inter* [*paga*]*nos pagana fuit* (fig. 9354). L'antithèse entre *fidelis* et *paganus* est bien connue dans le langage chrétien. Nous rappellerons ici l'inscription de Catane (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2516, fig. 2194), où il s'agit d'une petite fille qui *pagana nata fidelis facta*. En tout cas, on pouvait conclure que l'inscription nouvelle, au lieu d'appartenir à une date ancienne et au paganisme, se rapportait aux siècles chrétiens et nous montrait ce cas singulier d'un père qui semblait faire un mérite à sa fille de son inconstance en fait de croyances religieuses. Rien de pareil ne se lit dans l'épigraphie chrétienne à l'époque du conflit sanglant entre le christianisme et le paganisme, aussi le texte et son explication piquèrent vivement l'attention. J.-B. De Rossi, s'aidant de la lecture de Mommsen, revint à la pierre et réussit à déchiffrer quelques traits dans les caractères proches des marges. Là-dessus il présenta une explication qui exclut tout sens satirique et donne un texte unique en son genre.

9354. — Inscription de la porte Flaminia, à Rome.
D'après J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1877, pl. IX, n. 1.

Tout d'abord il faut écarter la leçon INTER *paga*-NOS PAGANA FVIT parce qu'il est évident, comme on le voit sur la fig. 9354, que le mot INTEF est suivi de deux lettres qui ne sont pas PA, la première lettre, comme Mommsen l'a reconnu, est un A, suivi d'un L ou de la partie inférieure d'un E. Il y a donc lieu d'adopter la leçon : INTER AI *ie*NOS, or au début de la 3e ligne on croit voir la trace de la ligne horizontale

[1] *Retract.*, l. II, c. XLIII. — [2] *P. L.*, t. XXXIII, col. 1030. — [3] *Satiræ prologus*. — [4] C.-L. Visconti, *Delle scoperte per la demolizione delle torri della porta Flaminia*, dans *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, 1877, p. 184 sq. — [5] J.-B. De Rossi, *Epigrafe mutila di strano senso rinvenuta nel torrione destro della porta Flaminia*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1877, p. 118-124, pl. IX, n. 1.

médiane d'un E suivi de NOS, en réalité on ne voit plus même cette ligne horizontale, mais on admet la lecture : *inter fedeles fidelis fuit, inter al(ie)nos pagana fuit.*

Cette leçon n'eut pas la chance de plaire à Ern. Renan qui, sans avoir eu l'original sous les yeux, déclara qu'il fallait lire : INTER NOS PAGANA FVIT [1]; une fois encore son hostilité à l'égard de J.-B. De Rossi le servait mal et la discussion ne peut se soutenir [2].

A la 3e-4e ligne on lit : *...quod si quis voluerit ossa mea vexare;* ce dernier mot est gravé isolément au milieu de la pierre et avec un intervalle : VEX ARE. Cette position centrale du mot indique bien qu'il ne manque rien au texte, ni à droite, ni à gauche; mais le sens demeure incomplet, c'est le début d'une formule bien connue dans le droit funéraire (voir *Dictionn.*, t. I, aux mots ABERCIUS, AMENDE, ANCILLA) et qui s'adresse aux violateurs de tombes. La suite devait se lire sur une autre pierre qui occupait la partie antérieure d'un monument construit en *lapis tiburtinus.* Notre inscription donne la *lex monumenti* et sur l'espace de trois lignes nous lisons deux fois une formule prohibitive : *si quis aliquit voluerit facere, si quis voluerit ossa mea vexare,* mais il reste à expliquer comment et dans quel but on a introduit dans cette *lex* la phrase singulière : *inter,* etc.

Tertullien, dans le IIe livre, *Ad uxorem,* dissuade de toutes façons les femmes chrétiennes *(fideles)* de contracter mariage avec des païens, il décrit sévèrement la condition de quasi-apostasie dans laquelle elles vivent : *Moratur Dei ancilla cum Laribus* ALIENIS *et inter illos omnibus honoribus dæmonum, omnibus sollemnibus regum incipiente anno, incipiente mense, nidore thuris agitabitur... discumbit cum marito in sodalitiis,* etc. (c. VI); au chapitre suivant, il excuse celle qui est devenue chrétienne depuis son mariage avec un païen, *in matrimonio gentilis finem adeptæ.* Dans le *De corona,* c. XIII, il écrit encore : *ideo non nos nubimus ethnicis, ne nos ad idololatriam usque deducant.* Les anciens écrivains chrétiens pensent de même sur les mariages mixtes. On voit que la phrase énigmatique *inter alienos pagana fuit* reçoit son commentaire de ces paroles de Tertullien : *moratus Dei ancilla cum Laribus alienis* et ce qui suit : L'*alienus* de Tertullien et de l'inscription a le sens de païen ou d'infidèle et se rencontre bien avec le terme judéo-chrétien ἀλλόφυλος. Fl. Josèphe l'emploie [3] pour un mariage mixte, et dans les Actes [4], ce mot a le sens d' ἀκάθαρτος et κοινός, « impur » ou « profane ».

Il n'est pas nécessaire de recourir à d'autres citations pour découvrir le sens très clair de l'antithèse : *inter fideles fidelis, inter alienos pagana.* Les *alieni* ce sont les païens. Ceci dit, le lecteur admettra que la formule *quod filia mea inter fideles fidelis fuit, inter alienos pagana fuit* avec le *quod* causal se rapporte aux dispositions précédentes de la *lex monumenti.* Ces dernières lignes ne semblent pas avoir une autre signification que celle-ci; (*quod si quis,* c'est-à-dire *maritus, contra voluntatem*) *eius aliquit voluerit facere in se*(*pulcro, scial*) *quod filia mea inter fideles fidelis fuit,* etc. D'où il est clair que la disposition est l'équivalent d'une interdiction de célébrer des sacrifices ou des rites idolâtriques sur la tombe élevée par le père chrétien survivant à sa fille qui vécut en apparence *inter alienos.* C'est pourquoi cette disposition était inscrite sur le front du tombeau.

Il paraît peu probable qu'une tombe portant cet avertissement public ait été élevée avant la paix de l'Église, quoique les chrétiens aient eu alors des mausolées à ciel ouvert [5], ce qu'atteste d'ailleurs Tertullien [6] quand il écrit : *corpora medicata condimentis sepulturæ mausoleis et monumentis sequestrantur, processura inde eum jusserit Dominus.* Par contre, il semble peu vraisemblable qu'une chrétienne de condition distinguée ait maintenu cachée sa religion après le triomphe du christianisme; il semble donc que cette inscription soit de période très voisine de la paix de l'Église.

III. LE MOT *PAGANICUM.* — A Djezza, chez les Ouled-Yacoub (20 km. environ au sud du Kef), linteau mesurant en longueur 4 m. 50, hauteur des lettres, 1re ligne, 0 m. 07; 2e ligne, 0 m. 06 [7] :

GENIO COLONIAE IVLIAE VENERIAE CHIRTAE
[NOVAE...*qui*
AVBV*z*ZA CONSISTVNT PAGANICVM PECVNIA SVA
[A *solo resti*TVER*unt*

Genio Coloniæ Juliæ Veneriæ Chirtæ Novæ... qui Aubu[*z*]*za consistunt paganicum pecunia sua a s*[*olo resti*]*tuer*[*unt*]. Cette inscription nous apprend que l'Henchir Djezza portait antérieurement le nom d'*Aubuzza;* on peut, d'après M. R. Cagnat, en conclure sans témérité que c'était un *pagus* dépendant de Sicca, puisque le monument est dédié au génie de cette colonie [8]. Le mot *paganicum* désigne ici sans doute la salle de réunion où les *pagani* s'assemblaient pour leurs délibérations.

H. LECLERCQ.

PAGI DE LA GAULE. — Avant même de donner la nomenclature des paragraphes dont se compose ce travail, nous voulons insister sur ce point qu'il n'est question ici que de la Gaule toute seule. Nous n'ignorons pas que le vocable *pagus* se rencontre ailleurs, en Afrique notamment, où on a trouvé aux environs de Dougga, cette inscription [9] :

IVNONI·LVCINAE·AVG
SACRVM
PAGVS ET CIVITAS THVGGENSIS
fecerunt et DEDIC.

Ceci dit, revenons à la Gaule : I. Le *pagus.* II. Les *pagi* gaulois. III. Opinions sur les *pagi.* IV. Encore les *pagi* gaulois. V. *Pagi* antérieurs à la conquête. VI. *Pagi* à l'époque romaine. VII. Le *pagus* et le *vicus* dans la Gaule romaine. VIII. La religion du *pagus.* IX. L'ordre politique dans le *pagus.* X. Les *pagi* dans l'épigraphie. XI. Persistance des *pagi.* XII. Causes de formation des *pagi.* XIII. Observation générale. XIV. Les *pagi* et les circonscriptions ecclésiastiques. 1. Provinces. 2. Cités et diocèses. 3. *Pagi* et archidiaconés. XV. Les *pagi* à l'époque mérovingienne. XVI. Les *pagi* du Limousin : 1. *Andecamulenses.* 2. *Juconciacus.* 3. *Solemniacensis.* 4. *Leuci, Legora.* 5. *Usercensis.* 6. *Exandonensis.* 7. *Brivensis.* 8. *Torinensis.* 9. *Asenacensis.* 10. *Santria.* 11. *Rofiacense.* 12. *Biænas.* 13. *Cambolivensis.* 14. *Nigermontensis.* 15. *Vallarensis.* 16. *Montana.* 17. *Cambiovicensium. Combralia.* 18. *Betrivus.* 19. *Burgolius.* 20. *Dunensis.* XVII. Le Sénonais. XVIII. L'Autunois.

[1] *Atti della R. Accad. dei Lincei,* mars 1879, p. 122 sq.; *Revue archéol.,* nov. 1878, p. 328. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.,* 1879, p. 24, note 1; 1880, p. 65. — [3] *Antiq. jud.,* l. XII, c. IV, n. 1 sq. — [4] Act., X, 28. — [5] J.-B. De Rossi, *Roma sott.,* t. I, p. 93 sq., 199 sq.; t. III, p. 454 sq. — [6] *De resurrectione carnis,* c. XXVII. — [7] R. Cagnat, *Rapport sur une mission en Tunisie (1881-1882),* dans *Arch. des missions scient. et litt.,* IIIe sér., t. XI, 1885, p. 151, n. 248. — [8] On sait que *Sicca Veneria* est appelée *Cirta Nova* dans certaines inscriptions. *Corp. inscr. lat.,* t. VIII, n. 1632, 1648; cf. Valère Maxime, II, VI, 15; Pline, *Histoire naturelle,* l. V, c. III, 22. — [9] Poinssot, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1912, p. CCXLVII.

XIX. L'Auxerrois. XX. L'Astenois. XXI. Le Boulonnais. XXII. Le Ternois. XXIII. Le Rémois. XXIV. Le *pagus Castricensis*. XXV. Le Dormois. XXVI. Le Mouzonnais. XXVII. Le Porcien. XXVIII. Le Tardenois. XXIX. Le pays de Voncq. XXX. Le *pagus Lugdunensis*. XXXI. Le *pagus Scodingorum*. XXXII. Observation finale. XXXIII. Bibliographie.

I. Le *pagus*. — Le mot latin *pagus*, que les glossateurs grecs ou romains rattachaient au radical πηγή, (πηγά? πήγασος) ou παγά *(Dorien) Pagi ἀπὸ τῶν πηγῶν appellantur* [1]. — *Pagus a πηγή, quod est fons* [2]. — *Pagi dicti a fontibus, quod eadem aqua uterentur* (voir au mot Nimes, les origines de *Nemausus : aquæ enim lingua Dorica παγαί appellantur* [3]) dériverait, suivant les étymologistes, du verbe *pangere* (πήγνυμι [πήγω], « ficher », « enfoncer », « bâtir ») [4] ou du radical *pasco* (« paître », « faire ou mener paître »), qui impliquerait l'idée de dépaissances ou de pâturages communs : *pascui communio* [5].

Le *pagus*, que les écrivains anciens ne séparent guère du *vicus* avec lequel il a des points de contact de plus d'un genre (*vici pagique... per vicos et pagos... vicatim, pagatim*) paraît avoir joué un rôle considérable dans l'histoire et la géographie de l'ancienne Gaule, où il avait probablement son nom indigène [6], supplanté depuis par le nom latin ou italien qu'il a conservé. Tacite, qui l'avait trouvé en Germanie constitué à peu près comme en Gaule, le désigne, comme César, sous le nom latin de *pagus*, synonyme ici du mot germanique *gau, gaw*, qui a traversé en Allemagne tout le Moyen Age, comme l'institution à laquelle il était attaché. Il y a même toute raison de croire qu'il n'était point particulier à la Gaule et à la Germanie, car on le retrouve marqué à peu près du même caractère dans les sociétés urbaines de la Grèce et de l'Italie, dans l'Attique et dans le Latium où sa constitution semble avoir devancé l'institution toute politique des tribus.

Notre vieux mot français *païs* ou *pays*, dont le sens répondrait par quelques côtés à celui du mot *pagus*, n'en est évidemment qu'une forme altérée, dérivée presque sans changement des cas infléchis du mot *(pagi, pagis)* prononcé à la romaine. Les adjectifs *paganus* (au pluriel *pagani*), *paganicus, pagensis* auraient donné naissance à une autre famille de mots ou de noms propres (*Pagan, Payan, payen, Pagès, pagèse, pagezy*, etc.) sous lesquels on désignait et on désigne encore dans les pays de langue romane (le Roussillon) les habitants du *pagus*.

II. Les *pagi* gaulois. — Le travail qu'on va lire ne contiendra rien de moi et ne pourra qu'y gagner. Tout au plus aurai-je le mérite — si c'en est un — d'avoir rassemblé des données dispersées sur une question étendue et peu claire.

Au xviie siècle, Hadrien de Valois inaugura avec talent et succès l'étude de la géographie des temps postérieurs à l'empire romain d'Occident ; au siècle suivant l'abbé Lebeuf y consacra une partie de son effort, après lequel cette branche de la science historique fut délaissée jusqu'au temps où Benjamin Guérard et Auguste Le Prevost s'y appliquèrent et lui donnèrent une impulsion nouvelle. Il n'est que juste d'associer à ces noms ceux de Jules Desnoyers, auteur d'une *Topographie ecclésiastique*, de Maximin Deloche qui, « le premier a dégrossi la question, réuni et bien interprété les textes » et d'Auguste Longnon qui n'a pu aborder un sujet de géographie historique sans le faire progresser. Cependant la question ne se limite pas à la géographie médiévale ; Fustel de Coulanges soutenait que les *pagi* sont d'origine romaine [7] et Camille Jullian a exposé sa pensée sur les *pagi* gaulois [8]. La voici :

Le plus ancien renseignement conservé sur les *pagi* de la Gaule se lit dans Tite-Live [9] qui rapporte, d'après les traditions ou les chants celtiques, l'exode de populations gauloises, quatre ou cinq siècles avant Jésus-Christ [10]. D'après ce qu'il nous apprend, on trouvait parmi ces populations les Insubres, *pagus* des Éduens : *Is* (Bellovèse) *Bituriges, Arvernos, Senones, Aeduos, Ambarros, Carnutes, Aulercos excivit... Cum in quo consederant agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus pago Hæduorum ibi omen sequentes loci condidere urbem, Mediolanium appellarunt* [11].

Ici *pagus* désigne non un canton territorial, semble-t-il, mais un groupe d'hommes qu'exprime notre mot « tribu ». Le *pagus* offrirait donc un ensemble de familles liées par le sang, les traditions ou le voisinage. Rattachée à d'autres, cette « tribu » constitue une « cité » ou un « peuple » sans perdre rien de son indépendance. Elle est une branche qui peut se détacher du tronc et donner naissance à une cité ou à un peuple distincts [12] ; et c'est le cas des Insubres qui, après avoir été en Gaule un *pagus* du peuple *éduen*, sont devenus en Italie une cité propre ayant pour ville principale Milan.

Un autre *pagus*, celui des *Vertacomicori* (Voconces) se trouve à l'origine de Novare ; mais il y eut toujours chez les Voconces un *pagus* portant ce nom [13]. Il semblerait donc que les hommes de cette tribu se soient partagés, les uns s'attachèrent à leurs domaines, les autres se mirent à la recherche de terres nouvelles. On pourrait en rapprocher le cas des Sénons et des Lingons qui se dédoublèrent, les uns s'accrochant à la Gaule, les autres optant pour l'Italie.

D'après ces deux textes, les *pagi* se comportaient comme les peuples auxquels ils appartenaient. Mais ce sont là des traditions gauloises, par conséquent fort incertaines, bien que confirmées par des renseignements contemporains de l'invasion des Cimbres et des Teutons. César écrit que les Helvètes étaient divisés en quatre *pagi* : *Nam omnis civitas Helvetia in quattuor pagos divisa est* [14] ; mais chez lui ce n'est là qu'une expression latine appliquée aux subdivisions de la *civitas*. César nous donne les noms de deux d'entre eux : le *pagus Tigurinus* et le *pagus Urbigenus* [15]. Les *Tigurini* étaient, en l'an 107, sortis d'Helvétie pour s'unir aux Cimbres et aux Teutons, à la recherche de terres nouvelles [16]. Ils avaient livré bataille aux Romains avec succès, puis avec une chance moins cer-

[1] Servius, *In Virg. Georg.*, l. II, vs. 381. — [2] Scholiaste, *In Iuven. Sat.*, l. XVI, vs. 33. — [3] Paul Diacre. — [4] Mommsen, *Röm. Gesch.*, t. I, p. 37. — [5] Dœderlein, *Syn.*, t. VIII, p. 6 ; Facciolati et Freund, *Glossar.*, à ce mot. — [6] Pourquoi, en effet, le *pagus* et le *vicus* n'auraient-ils pas eu chez nous leurs noms à eux comme ils les avaient en Germanie *(Heim, Hof, Dorf..., Gaw, Marck)* surtout si l'on admet, comme tout semble l'indiquer, qu'ils existaient l'un et l'autre à une époque fort antérieure à la conquête romaine? — [7] *Hist. des instit. polit. de l'ancienne France*, t. III, *La monarchie franque*, p. 187 sq., 195. — [8] *Notes gallo-rom.*, IX, *A propos des « pagi » gaulois avant la conquête rom.*, dans *Revue des études anciennes*, t. III, 1901, p. 77-97. — [9] Tite-Live, *Hist.*, l. V ; d'après Timagène, suivant Müllenhoff, *Deusche Alterthumskunde*, t. II, p. 250, ou d'après Cornelius Nepos, suivant Hirschfeld, *Timagenes und die gallische Wandersage*, 1894, p. 345. — [10] Hirschfeld, *op. cit.*, p. 331. — [11] Tite-Live, *Hist.*, l. V, c. XXXIV. — [12] D'après Hirschfeld, *op. cit.*, p. 342, il n'y a « aucune trace d'Insubres transalpins ». — [13] Pline, *Hist. nat.*, l. III, c. XVII. Certains ont voulu faire du pays des *Vertacomicori* une contrée du diocèse de Die, aujourd'hui Vercors *(Vercorium)* ; Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 25, ne l'admet pas. — [14] César, *De bello gall.*, l. I, c. XII. — [15] Id., *ibid.*, l. I, c. XII, XXVII. — [16] Ils sont mentionnés dans Appien Alexandre et dans Orose comme ayant fait partie de cette invasion qu'arrêta Marius ; Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. I, p. 461, 590.

taine : *Hic pagus unus, cum domo exisset patrum nostrorum memoria. L. Cassium consulem interfecerat et ejus exercitum sub jugum miserat.* César dit *unus* ce qui semble signifier que seul ce *pagus* émigra alors. Quelle qu'ait été la suite, voici donc un *pagus* qui agit comme s'il était un peuple libre, se dégageant à son gré de sa cité [1], combattant pour son compte, à son gré, partant et revenant comme il lui convient. César nous dit bien qu'il est une partie de la cité helvète, *pars civitatis Helvetiæ* et il leur donne le nom d'Helvètes, mais il leur applique aussi le nom de « Tigurins ». *Tigurini eodem prœlio... interfecerant.*

Outre les *Tigurini* et les *Urbigeni*, un texte de Strabon [2] nous permet de considérer les *Tugeni* comme formant un troisième *pagus* helvète ; mais le quatrième *pagus* reste ignoré.

De ces quatre *pagi* nous trouvons une confirmation dans le récit de César qui, en l'an 58, se trouva en présence d'une nouvelle invasion des Helvètes, qui franchirent la Saône.

« Les éclaireurs du proconsul, dit-il, lui firent connaître que trois parties des troupes des Helvètes avaient déjà franchi la rivière, mais que la quatrième était presque toute demeurée en deçà : *Tres jam partes copiarum Helvetios id flumen traduxisse, quartam fere partem citra flumen Arorim reliquam* [3]. » On peut croire que ces quatre portions de l'armée sont des fractions numériques ; on est tout aussi fondé à penser qu'elles correspondent aux quatre *pagi* opérant chacun pour leur compte. En effet, cette quatrième portion fut surprise et dispersée par les Romains, or « c'était le *pagus* des Tigurins, celui qui avait autrefois remporté une victoire humiliante sur les Romains. Ainsi, cette partie de la cité helvète qui avait infligé à Rome une défaite mémorable, fut la première à être châtiée. » C'est donc que dans l'armée des Helvètes chaque *pagus* formait une unité distincte. Autre preuve. A la fin de la campagne, un autre *pagus* helvète l'*Urbigenus*, refuse de livrer ses armes et réussit à prendre la fuite [4].

Il en était de même chez les Gaulois. A l'occasion des sièges d'Avaricum et de Gergovie, nous apprenons que les contingents de l'armée de Vercingétorix étaient rangés et campés suivant leurs cités : *Quæ cuique civitati pars castrorum ab initio obveneral* [5]; *separatim singularum civitatium copias conlocaveral* [6]. » Je n'hésite pas à croire, dit C. Jullian, que ces subdivisions correspondaient aux *pagi*. Chaque *pagus* est donc une unité de combat. »

L'individualité guerrière du *pagus* paraît certaine et on en peut conclure à son individualité administrative. C'est encore à César que nous devons cette précieuse indication : « En Gaule il existe des factions, non seulement dans toutes les cités comme dans tous les *pagi* et circonscriptions *(partes)* mais aussi dans presque chaque maison » : *In Gallia non solum in omnibus civitatibus, atque in omnibus pagis partibusque sed pæne etiam in singulis domibus factiones sunt* [7]. C'est donc que les *pagi* avaient les moyens de s'entendre dans des réunions communes ou de faire opposition. Nous voyons que des Morins se refusent à une démarche adoptée par le reste de ce peuple : *Ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt... in eos pagos Morinorum ab quibus ad eum legati non venerant* [8]. Les *pagi* pouvaient donc avoir des opinions diverses et une politique différente ; malheureusement nous ne connaissons pas l'autonomie politique dont jouissaient les *pagi*.

Chaque *pagus* avait-il son chef politique distinct, roi ou magistrat? La question, il faut bien le dire, ne comporte aucune réponse certaine, mais il semble qu'à une époque rapprochée de celle qu'a connue César les chefs de guerre et les magistrats dominent non un *pagus* mais une *civitas* entière.

Au temps de César, les *civitates* de la Gaule semblent être des organismes encore imparfaits, ne possédant ni comme territoires ni comme états une existence compacte et durable. On a justement appelé l'attention sur ce qu'il y a d'inachevé dans la *civitas* des Éduens ; c'est un amalgame assez mal venu où voisinent les landes du Bourbonnais, le Nivernais, les monts du Morvan, le Charolais, le Beaujolais et tout cela ne semble pas tenir ensemble, se compléter comme forme, comme aspect, comme production. Alors on s'explique, par la fragilité du lien qui unit les *pagi*, la facilité avec laquelle ils se séparent et se disloquent, chacun allant de son côté. Il n'en sera pas autrement à l'époque romaine, une circonstance survient, on se sépare, on fait bande à part, c'est ainsi que les Voconces ont deux capitales : Luc et Vaison ; les Carnutes auront Chartres et Orléans. Les administrateurs romains viendront et consacreront cet état de choses en érigeant de nouvelles cités sur l'emplacement d'anciens *pagi*. Et voici qu'une opération s'accomplit en sens inverse, on verra alors des *civitates* se rapprocher et s'entendre pour former un peuple : Suessions et Rèmes, Parisii et Senones, qui s'accordent comme ailleurs des *pagi* se coagulent, si on peut dire, pour former un état. Au fond de tout ceci il faut peut-être apercevoir le contraste essentiel persistant entre le *pagus* qui ne se résigne pas à être absorbé par la *civitas* et la *civitas* qui n'a pas la force nécessaire pour absorber et digérer le *pagus*.

De ces deux éléments, le *pagus* est le groupement primordial et naturel, la *civitas* est la création artificielle ; ainsi s'expliquerait comment les fouilles de Bibracte ont révélé sur ce point un rendez-vous d'industrie, de travail, de vente, à la fois *forum* et refuge ; ce qui résulte de la réunion de plusieurs *pagi* en une fédération continue.

Il semble permis d'hésiter à s'engager dans des éclaircissements tirés de l'étymologie des noms des cités gauloises ; c'est un terrain si mouvant qu'on risque d'y glisser et de perdre pied, mais sans se départir de la prudence il reste permis de voir l'histoire des *pagi* de la Gaule en partie dans celle des tribus celtiques. « Elle nous montre la circulation incessante » des populations gauloises, même entre les Pyrénées et le Rhin : circulation qui commence des siècles avant l'ère chrétienne, qui dure encore au temps de César, et que la domination romaine arrêtera en fixant, enfin, le *pagus* dans un cantonnement municipal.

« Le *pagus* serait donc ce qu'il y a de plus ancien, de véritablement primitif dans les divers groupements de la nation gauloise : c'est la tribu du sang, le nom ethnique primordial, et c'est pour cela que les Grecs ont eu raison de traduire le mot par φῦλον [10]. Ce groupe, enfin, en dépit des apparences, avait encore au temps de César une importance presque égale à celle des cités. Les Romains l'ont reconnu eux-mêmes. Plutarque et Appien nous disent que César conquit en Gaule trois cents [11] ou quatre cents [12] « nations », ἔθνη :

[1] Tite-Live, *Epitome*, LXV. — [2] L. VII, c. II. — [3] *De bello gall.*, l. I, c. XII. — [4] *Ibid.*, l. I, c. XXVII. — [5] *Ibid.*, l. VII, c. XXVIII. — [6] *Ibid.*, l. VII, c. XXXVI. — [7] *Ibid.*, l. VI, c. XI. — [8] *Ibid.*, l. III, c. XXII. — [9] Circulation prouvée par la présence : 1° de tribus semblables dans les cités diverses ; 2° d'ethniques semblables comme noms de lieux par toute la Gaule, par exemple, chez les Bituriges Vivisques on trouve Cenon (*olim* Senon) et Langon *(Alingo)*. Toutefois, s'il était démontré que ces deux noms ne sont pas de l'époque romaine, nous constaterions ainsi la trace, autour de Bordeaux, des quatre grands peuples migrateurs de la Gaule : les Bituriges, les Boïens, les Sénons, les Lingons. — [10] Strabon, *Geogr.*, l. IV, p. 193 : Δύο φῦλα τριῶν ὄντων κατὰ στρατείας. — [11] Plutarque, *Vie de César*, c. XV ; *Vie de Pompée*, c. LXVII. — [12] Appien, *Guerres civiles*, II, 150.

ni l'un ni l'autre ne parlent des cités. Flavius Josèphe [1] rapporte qu'il y avait en Gaule trois cent cinq peuplades; il dit ἔθνη encore, et toujours sans un mot des cités. Il est donc naturel de se demander si César, dans ses statistiques triomphales, si Auguste, dans ses relevés officiels, n'ont pas compté par « enseignes » ou par « nations », car ces ἔθνη des trois historiens, ce sont évidemment les *pagi* [2] ou les tribus qui constituaient les soixante et quelques cités de la Gaule conquise par César [3].

« A l'époque de César, la cité l'emporte sur le *pagus*, la fédération municipale sur la tribu humaine. Il appartenait à Rome d'achever cette subordination absolue de la tribu à la cité, d'atténuer l'idée du groupe humain pour renforcer l'idée de région géographique, de localiser et de fixer enfin le *pagus*, c'est-à-dire de le transformer en canton stable et en subdivision administrative d'une commune distincte [4]. »

III. Opinions sur les *pagi*. — Benj. Guérard estimait que « le *pagus* représente tantôt le territoire d'une cité, tantôt une partie seulement de ce territoire, tantôt un district plus ou moins étendu appartenant à différentes cités. En général, disait-il, on doit le considérer comme d'origine gauloise, comme ayant été, dans le commencement, le pays habité par chaque petit peuple gaulois [5]. » Il disait encore : « On ne peut douter que plusieurs *pays* de la France, qui sont nommés pour la première fois par des écrivains du Moyen Age, n'aient existé dès les temps les plus anciens. Un assez grand nombre de *pays* primitifs de la Gaule se sont conservés non seulement sous la domination des Romains et sous la domination des barbares, mais encore sous le régime dissolvant de la féodalité, et sont parvenus jusqu'à nous, avec très peu de changements dans les mots et même dans leur limites [6]. » Aug. Le Prevost pensait que ces arrondissements territoriaux ont pris naissance sous les rois de la première race. « C'est, disait-il, à l'époque de l'établissement de l'organisation militaire et judiciaire mérovingienne qu'on doit rapporter le morcellement de la division romaine des diocèses en *pagi* gouvernés par des officiers qui prirent le titre de comtes. Quoique ce morcellement ait eu lieu quelquefois sans aucune considération pour les limites de l'organisation ecclésiastique, il s'y renferme le plus souvent [7]. »

Tout ceci ne peut être accepté sans réserves. Il est bien vrai qu'on trouve des comtes dans les chefs-lieux de *pagi* inférieurs, mais l'existence de ces divisions territoriales précéda presque toujours l'institution des comtés dont elles formèrent les circonscriptions. En outre, si les souvenirs et la position de peuplades gauloises se sont perpétués dans certains *pagi*, il faut y ajouter 1° les *pagi* qui ont pu se former, pendant l'occupation romaine, autour de bourgades dotées d'institutions municipales et pourvues de *præfecti*, *præpositi* ou *magistri pagorum;* 2° les *pagi* provenant de circonscriptions administratives inférieures : vicairie, centaine, fisc ou domaine royal [8]; 3° les *pagi* provenant de l'existence d'une résidence royale ou d'une église célèbre.

IV. Encore les *pagi* gaulois. — César écrit cette phrase relative aux Germains : « En temps de paix, il n'y a pas de magistrat commun, mais les principaux des régions et des *pagi* rendent la justice et terminent les différends. » *Principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt controversiasque minuunt* [9]. De son côté Tacite nous apprend que la Germanie était divisée en *pagi*, dont chacun était tenu de fournir au chef cent guerriers choisis : *Centeni (velites) ex singulis pagis sunt* [10], en sorte que les magistrats parcouraient les *pagi* et les bourgades pour y rendre la justice, *Eliguntur in iisdem conciliis et principes qui jura per pagos vicosque reddant* [11]. Chez les Suèves, la seule tribu des *Semnones* contenait *centum pagi* [12]. A l'égard de la Gaule, il parle des *pagi* des Séquanes, limitrophes des Éduens [13].

On voit par là que le *pagus* était une division territoriale commune aux Gaulois et aux Germains. C'est encore à César que nous devons l'explication très nette que les *pagi* sont contenus dans une *civitas*. Il nous dit que la *civitas* des Morins contenait : 1° le *pagus Gessoriacus* (le Boulonnais) dont le chef-lieu, Boulogne, était, d'après Pline [14] et Ptolémée [15], un port des Morins; 2° les *Oromarsaci*, limitrophes du Boulonnais [16] et qui occupaient vraisemblablement, aux environs de Calais et de Gravelines, un petit pays appelé *terre de Marck* ou *de Merck* qui reproduit la deuxième partie de l'ethnique *Oro-marsaci*.

Les *civitates* gauloises se subdivisaient-elles en *pagi* suivant une règle constante? On l'a affirmé sans apporter de bonnes preuves. Les territoires des *civitates* en question étaient fort inégaux et leur population ne l'était pas moins; il n'est pas possible de prendre des exemples parmi nos départements, on ferait mieux de rappeler les anciennes provinces où les duchés de Bourgogne et de Bretagne étaient disproportionnés à la Marche ou au Perche. Or le nombre des subdivisions dépendait de la superficie à subdiviser et il n'y a pas de proportion entre les *pagi* de la Provence et ceux de l'Artois.

Avant la conquête de la Gaule par César, nous savons peu de chose des *pagi* gaulois; leurs noms mêmes sont rarement donnés et il se peut qu'un certain nombre ne nous ait pas été conservé. Ceci s'explique par le fait que le rôle actif dans les événements appartenait au peuple entier, à ses assemblées, à ses chefs, et que les fractions de la *civitas* ne devaient y paraître qu'exceptionnellement.

V. *Pagi* antérieurs a la conquête. — Rappelons ce que nous avons dit plus haut des quatre *pagi* des Helvètes.

1° *Le « pagus Tigurinus ». — Is pagus appellabatur Tigurinus; nam omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est* [17]. Ce *pagus* figure, en outre, dans l'inscrip-

[1] Fl. Josèphe, *De bello jud.*, l. II, c. xvi. — [2] Remarque déjà faite par Sanson, *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, p. 11. — [3] Il est évident que les *pagi* ou tribus étaient d'effectif fort variable. L'effectif moyen de chacune des quatre tribus helvètes est de 65 750 (à ce compte les trois cent cinq *pagi* de la Gaule formaient 20 millions, ce qui est beaucoup trop); c'est un chiffre sans doute exceptionnel; la tribu des Boïens est moitié moindre (32 000); mais César dit *exigua* et *infirma* (l. VII, c. xvii). Je ne dirai pas que la population de la Gaule propre ait été entre 10 et 20 millions, mais je la crois supérieure aux chiffres qu'on suppose habituellement. De la même manière, l'étendue des cantonnements des divers *pagi* (de la Gaule propre) a dû être variable, mais moins peut-être qu'on ne dit : il n'y a pas de différences trop considérables entre le Médoc, la terre des Boïens, le quart du Périgord et le quart habitable de l'Helvétie. — [4] C. Jullian, dans *Revue des études anciennes*, t. III, 1901, p. 89-91, 94. — [5] *Polyptyque de l'abbé Irminon*, prolégomènes, p. 14, § 21. — [6] *Provinces et pays de France*, dans *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, 1837, p. 58. — [7] *Divisions territoriales de la Normandie*, dans *ibid.*, 1838, p. 233. — [8] Alf. Jacobs, *Géogr. de Grégoire de Tours*, 1858, p. 56, ajoute aux *pagi* de cette origine ceux qui tirent leur source d'une colonie de lètes ou d'étrangers transportés en masse sur un point déterminé de la cité, lequel prenait le nom de ce nouveau groupe de population; tels étaient les *Taifali* qui furent installés sous l'empire au centre du Poitou et y formèrent le *pagus Taifalicus* ou *Teifolicus*, pays de Tiffauges, sur la Sèvre (Vendée). C'est là un fait exceptionnel. — [9] *De bello gall.*, l. VI, c. xxiii. — [10] *De moribus Germanorum*, c. vi. — [11] *Ibid.*, c. xii. — [12] *Ibid.*, c. xxxix; *De bello gall.*, l. IV, c. i. — [13] *Annales*, l. III, c. xliv. — [14] Pline, *Hist. nat.*, l. IV, c. xvii. — [15] *Geogr.*, l. II, c. viii, 3. — [16] Pline, *op. cit.*, l. IV, c. xvii. — [17] *De bello gall.*, l. I, c. xii.

tion suivante trouvée à Villars-le-Moine, près d'Avenches : GENIO PAGI TIGOR [1]; on lui donne pour chef-lieu tantôt Zurich, tantôt Uri et enfin quelque part aux environs du lac de Morat. Malgré qu'elle se réclame du grand nom de Valois l'opinion favorable à Zurich est insoutenable puisque cette ville est désignée comme *sta[tio] Turicen[sis]* [2].

2° *Le « pagus Urbigenus » ou « Verbigenus ».* — *...circiter hominum millia VI ejus pagi qui Verbigenus appellatur* [3]. Suivant qu'on lit *Urbigenus* (de Cluvier à Longnon) on met le chef-lieu à Orbe, et si on adopte *Verbigenus* (Deloche, Jullian), on adopte Arau, canton d'Argovie, ou les environs de Waaberen, près de Berne, ou enfin Bade, canton d'Argovie, position très probable d'*Aquæ Verbigenæ*. Mais le canton d'Argovie n'est qu'un démembrement de l'ancien canton de Berne, rien n'empêche d'y voir le territoire primitif de Berne, *pagus Verbigenus*.

3° *Les « Tugeni ».* — Mentionnés par Strabon [4], Eutrope [5] et Paul Orose [6], ils sont placés par certains à l'extrémité orientale du lac de Zurich; d'autres, en plus grand nombre et avec plus de raison, ont adopté Zug, sur le lac de ce nom.

4° *Les « Ambrones ».* — Mentionnés par les mêmes. Le site est moins certain. Cluvier propose les bords de la rivère d'Emme *(Amma)*, ce qui est inadmissible; la désignation de Lucerne est arbitraire; Embrun est insoutenable et la similitude entre *Ambrones* et *Embruni* s'évanouit dès qu'on revient au nom latin de cette dernière ville : *civitas Ebredunensium*. Hadrien de Valois proposait Ambournay [7], appelé *Ambroniacum* au Moyen Age, et qui, au premier abord, semble s'imposer; mais on lui a opposé Ambérieux, également dans l'Ain, qui évoque la peuplade celtique des *Ambarri*, enfin on a pensé tout arranger en faisant d'*Ambrones* et *Ambarri* les variantes du nom d'un même peuple [8]. Mais ici encore les objections s'élèvent. *Ambroniacum* et *Ambrones* sont évidemment apparentés, mais ce fait ne prouve pas que le *pagus* des Helvètes fut situé en cet endroit. Cette ressemblance frappante pourrait s'expliquer par l'arrivée et l'établissement d'un groupe peu nombreux d'*Ambrones*, soit par la persistance d'un groupe d'*Ambrones*, quand le reste de ce peuple émigra vers l'extrémité orientale de la Gaule.

VI. *PAGI* A L'ÉPOQUE ROMAINE. — L'organisation de la Gaule en *civitates* obligea, pour former dans l'ordre administratif une unique cité, d'en réunir plusieurs parfois en une seule qui garda son nom; les autres, réduites à n'être plus que des subdivisions, prenaient le nom de *pagus* sous le Haut-Empire, et ceux d'*ager*, *patria*, *solum*, dans la suite. Ces annexions ou absorptions furent nombreuses sous Auguste, surtout, lorsqu'au cours d'un voyage dans les Gaules, il organisa le pays en cités (27 av. J.-C.). Ce fut alors que pour égaler les forces et l'étendue de l'Aquitaine et de la Celtique, il enleva quatorze peuples à celle-ci pour les ajouter à l'Aquitaine. Ce système de distribution symétrique fut appliqué également aux *Pictones* et aux *Lemovices*. Il arriva fréquemment que le nom de la cité absorbée disparut et qu'on ne vit plus figurer dans la géographie que ses anciens *pagi*. Ainsi, après César, toute mention de la petite cité des *Lemovices* de l'Armorique disparaît tandis qu'on rencontre les vocables des tribus qui la subdivisaient : *Agesinates* dans Pline; *Leuci* dans une Vie de saint Waast du VIIe siècle; *pagus Ratiatensis* et *pagus Arbatilicus* dans Grégoire de Tours.

Il y eut un remaniement territorial qui doit servir à expliquer la différence qu'on relève entre le nombre des peuples gaulois subjugués par César et le nombre des cités mentionnées par les historiens de la Gaule. Flavius Josèphe parle de trois cent cinq nations; Plutarque de trois cents; Appien de quatre cents; tandis que Strabon, postérieur d'une quinzaine d'années à la réorganisation sous Auguste, parle de soixante peuples ou cités; Tacite de soixante-quatre; Ptolémée de soixante-quatorze et la *Notitia civitatum* de cent quinze. Sanson, Walckenaer et Guérard expliquent ces différences en disant que les nations unies à d'autres par le lien de la clientèle étaient proprement des *pagi*, au même titre que les *pagi* que César et Tite-Live mentionnent comme divisions de la *civitas*.

Cette inégalité entre les nations gauloises produisit fréquemment des rapports de patronage et de clientèle entre les puissants et les faibles; mais il ne faut pas confondre un peuple client avec la population d'un *pagus*. Celle-ci obéit directement et sans cesse aux lois, tandis que le peuple client dépend du peuple patron. Entre les deux situations il y a la différence d'une *civitas* à un *pagus*, comme on dirait d'un entier à une fraction. Voici des exemples : Les *Cadurci*, clients des Arvernes, n'en constituaient pas moins une *civitas*; de même, les Carnutes, clients des Rémois, n'en étaient pas moins une *civitas*; or, puisque ces peuples étaient des *civitates*, on n'est pas autorisé à dire que chacun d'eux formât un simple *pagus*, une fraction de la cité ou peuple *patron*, auquel il était lié à titre de *client*.

VII. LE *PAGUS* ET LE *VICUS* DANS LA GAULE ROMAINE [9]. — C'est à dater de l'époque impériale, qui coïncide elle-même avec la nouvelle organisation donnée par Auguste aux provinces transalpines, que la lumière commence à se faire sur l'histoire et la géographie du *pagus*, grâce surtout aux inscriptions antiques qui nous révèlent tous les jours l'existence et les noms de nouveaux *pagi*, disséminés sur tous les points de notre territoire [10]. A l'inverse du *vicus*, au-dessous duquel on ne trouve guère que les propriétés privées *(villæ, villulæ, fundi, prædia)* entre lesquelles s'intercalent quelquefois des hameaux désignés sous des noms divers (*loci*, *viculi*, *viciniæ*, dans l'Espagne du Sud) ou des maisons isolées *(ædificia, casæ, casulæ)*, bâties de torchis et couvertes de chaume, il formait alors la circonscription moyenne des territoires gaulois, celle qui servait d'intermédiaire entre le *vicus* et la *civitas*, prise au sens géographique du mot. Comme la *civitas*, dont il était devenu la subdivision légale, chacun d'eux avait son territoire distinct, enclavé dans celui de la cité, où il conservait son nom, circonscrit comme le sien par des limites *(fines, terminus)*, qui devaient dans plus d'un cas remonter elles-mêmes au temps de l'indépendance, car il est impossible de douter que la Gaule n'ait eu dès cette époque ses *agrimensores* et son système métrique à elle. Nous en trouverions la preuve dans une foule de noms celtiques, comme ceux de *bonna*, d'où le français « bonnier », d'*aripennis*, l'« arpent », la *leuga*, la « lieue », etc., qui ont traversé avec les mesures qu'ils représentent, non seulement l'époque romaine, mais le Moyen Age et la Renaissance.

Rien n'indique, il est vrai, quelles étaient les dimensions habituelles de ces circonscriptions géographiques,

[1] Orelli, *Inscr. lat. ampl. coll.*, n. 366. — [2] Rochat, *Mém. sur l'hist. ancienne de la Suisse*, t. I, p. 18, 129; t. II, p. 436. — [3] *De bello gall.*, l. I, c. XXVII. — [4] *Geogr.*, l. IV, c. II, n. 8; l. VI, c. II, n. 2. — [5] *Brev. hist. rom.*, V, I. — [6] *Hist. misc.*, l. IV, c. XVI. — [7] *Notit. Gall.*, p. 16. — [8] Rochat, *op. cit.*, t. I, p. 268. — [9] Edw. Barry, dans *Hist. gén. de Languedoc*, t. II, 1872, p. 413-420; cf. P. Lecesne, *De l'origine du « pagus » et du « vicus ». Est-elle gauloise? Est-elle romaine?* dans *Compte rendu du Congrès tenu à Arras par la Soc. franc. d'archéol.*, 1880. — [10] Les monuments législatifs qui nous en font connaître d'une manière plus complète la constitution et l'organisation intérieure appartiennent pour la plupart aux derniers temps de l'empire, c'est-à-dire à une époque de décadence continue pour le *pagus* comme pour la *civitas*.

dont le nombre et l'étendue auraient varié de contrée à contrée et même de territoire à territoire, s'il faut en juger par ce que nous savons du pays des Helvètes et de celui des Arécomiques, les seuls peuples de l'ancienne Gaule, malheureusement, dont l'organisation territoriale nous soit approximativement connue. Il ressort, en effet, du témoignage de César, qui parle ici d'après des documents statistiques et officiels — deux choses assez rares chez les écrivains anciens — que le pays des Helvètes, limité, comme il nous le montre lui-même, par le Jura, le lac Léman et les deux fleuves du Rhône et du Rhin, ne comptait pas de son temps plus de quatre *pagi* d'une étendue et d'une importance considérables, il est vrai, puisque chacun d'eux (en les supposant à peu près égaux), aurait possédé une centaine de villages (sans compter les *oppida* disséminés au milieu de ces villages), avec une population moyenne de 65 000 ou 70 000 habitants.

Chez les Volkes Arécomiques, au contraire, dont le territoire n'était pas de beaucoup inférieur à celui des Helvètes, en étendue au moins, le nombre des *pagi* s'élève brusquement à un chiffre cinq ou six fois supérieur. Strabon, qui avait traversé leur pays lors de son voyage en Gaule, dans les premiers temps du règne de Tibère, n'y distinguait pas moins de vingt-quatre κωμαί (nom sous lequel il les désigne) habités, dit-il, par des gens de la même nation κωμαὶ τῶν ὁμοεθνῶν et dépendant politiquement de la ville romaine de *Nemausus* à laquelle ils payaient les impôts qu'elle versait à son tour dans les caisses du trésor impérial. A une époque plus récente, il est vrai, les *Itinéraires* d'Antonin et de Théodose signalent dans le nord de la Gaule, chez un des peuples de l'ancienne Belgique, un district désigné sous le nom significatif de *Decempagi*, et dont les subdivisions auraient été fort inférieures encore à celles des *pagi* de la Gaule Narbonnaise, puisque le district désigné sous ce nom n'avait pas même eu l'honneur d'être érigé en *civitas* lors de l'organisation territoriale de la Gaule, et qu'on le trouve enclavé, comme le serait un simple *pagus*, dans le territoire d'une cité de second ou de troisième ordre, celle des Médiomatrices.

Ces anomalies, dont nous pourrions citer d'autres exemples, en Gaule et hors de la Gaule (en Italie surtout), devaient tenir dans certains pays à la nature et à la configuration du sol dont le *pagus* représentait souvent ce que nous appellerions aujourd'hui les régions naturelles. Ailleurs, elles s'expliqueraient par des différences de population, dont le chiffre absolu ou relatif devait varier lui-même de territoire à territoire, suivant l'âge, l'étendue et le développement des cultures. Il faut ajouter à ces causes générales d'inégalité que l'institution du *pagus*, quoique commune à la plupart des populations primitives de l'Occident, paraît avoir varié de l'Italie à la Gaule et même du sud au nord de la Gaule, dont l'histoire et la civilisation présentent à toutes les époques des différences bien tranchées. Antérieures souvent à la conquête romaine, ces différences se seraient maintenues, même à l'époque impériale, sous l'apparente uniformité du régime municipal imposé par les Romains à toutes les provinces de leur vaste empire; et si les documents ne nous faisaient point défaut, nous aurions certainement plus d'une distinction à établir sous ce rapport, entre la Narbonnaise où le *pagus* était devenu, longtemps avant Auguste, un détail de la *civitas*, et la Gaule d'outre-Loire où il conservait, comme chez les Helvètes, une sorte de vie distincte à côté de la *civitas* plus lente ici à naître ou à grandir.

Chez les Volkes, dont l'organisation territoriale, telle que la décrit Strabon, rappellerait à plus d'un égard celle de l'ancienne confédération latine, à l'époque où Rome groupait autour d'elle les seize ou dix-sept tribus rustiques (*tribus rusticæ* opposées aux quatre *tribus urbanæ* de Servius), soumises jadis à Albe-la-Longue, plusieurs des bourgades qui leur servaient de centre avaient déjà l'importance et le rang de petites villes, comme le prouverait à elle seule la célèbre inscription géographique du musée de Nîmes. Les autres, à l'exemple de celle-là, s'étaient entourées de murs de terre ou de pierre et Pline, qui écrivait un demi-siècle après Strabon, pouvait, sans exagération, qualifier du nom militaire d'*oppida* ces petites villes parentes et soumises, à l'aide desquelles la jeune colonie surveillait et administrait le territoire montagneux dont elle était devenue la métropole. Quant aux *Decempagi* des Médiomatrices, dont il ne faut point, du reste, s'exagérer l'importance, puisque nous nous trouvons ici en présence d'un fait isolé représenté par un simple nom de lieu, il nous suffira de rappeler, pour l'expliquer en partie, que les feudistes allemands ont quelque peine à distinguer l'un de l'autre le *Gau* et la *Marck*, auxquels les actes anciens paraissent appliquer indifféremment le nom générique de *pagus*. Pris au pied de la lettre, ce mot de *Decempagi* éveillerait alors l'idée d'un de ces syndicats de *vici*, que les Romains avaient trouvés tout établis chez les populations barbares de la Gaule et qu'ils paraissent avoir respectés dans certains cas, tantôt en les constituant sous le nom générique de *saltus*, à la façon de leurs *civitates*, avec cette différence qu'elles n'avaient pas de chef-lieu ou de métropole proprement dite, tantôt en les attribuant, c'est-à-dire en les annexant à telle ou telle *civitas*, dont elles devenaient alors une dépendance, au sens territorial comme au sens politique du mot.

Ce qu'on peut affirmer au moins, en s'autorisant cette fois de témoignages irrécusables, c'est que le *pagus* formait en Gaule, comme partout, la subdivision géographique des grands territoires délimités et organisés par les Romains sous le nom de *civitates*, quoique l'étendue de ces circonscriptions inférieures paraisse avoir varié comme leur nombre, de *civitas* en *civitas*. A en juger par les inductions que nous fournissent à ce sujet la provenance des monuments épigraphiques qui prend ici une importance exceptionnelle et la perpétuité de certains noms de lieux qui ont traversé tout le Moyen Age, ces *pagi*, d'étendue inégale, auraient été situés eux-mêmes à des distances inégales de la *civitas* ou de la ville murée, à l'extrémité quelquefois de son territoire dont ils formaient alors les frontières ou les limites. Séparés souvent les uns des autres par une chaîne de collines *(jugum)*, par une lisière de forêts *(silva, silva cædua)* ou par un cours d'eau, comme nous l'apprend dans certains cas le nom du *pagus* lui-même *(pagani pagi Transulmani, ...Transulcani)*, on les trouve ailleurs assis sur les deux rives de ce cours d'eau dont ils occupaient et possédaient toute la vallée, à la façon des *waters* du *border* écossais. Leurs noms, dont un assez grand nombre nous sont connus aujourd'hui, grâce aux découvertes continues de l'épigraphie, paraissent le plus souvent indigènes ou gaulois d'origine, quoiqu'on les trouve presque toujours écrits au singulier, ce qui semblerait indiquer qu'ils étaient à cette époque de véritables noms de lieu et non plus des ethniques ou des noms de peuple, comme au temps de l'indépendance. Il n'y aurait d'exception à faire à cette règle, devenue générale sous l'empire, qu'en faveur de la petite cité des *Autissiodorenses* (l'Auxerrois, depuis), qui distinguait ses *pagi* par des numéros d'ordre : *pagus I^us*, *pagus II^us*, *pagus III^us*, s'il faut prendre au pied de la lettre le texte d'une inscription votive découverte à Auxerre et que voici :

DEO APOLLINI R·P·PAG·II·M·AVTESSIODVRI

Deo Apollini r(es) p(ublica) pag(i) secundi m(unicipii) Autessioduri.

Enclavées et disséminées ainsi dans le territoire des *civitates* auxquelles la conquête les avait attribuées, comme le disaient durement les jurisconsultes romains *(ager attributus, pagus attributus)*, ces antiques circonscriptions allaient se trouver placées à l'égard de leur métropole dans des rapports de dépendance que les fautes et les malheurs de l'empire devaient aggraver encore en les resserrant de siècle en siècle. Non contents de leur enlever les droits de souveraineté que plusieurs d'entre eux s'arrogeaient avant la conquête et qui disparaissent, chez nous au moins, à dater de l'époque impériale, les Romains s'étaient crus en droit de soumettre à une sorte de revision l'étendue et les limites de leur territoire que les agents impériaux remaniaient au besoin, aussi cavalièrement que leurs institutions. En Orient, comme en Afrique et en Espagne, on les voit à plusieurs reprises créer ou organiser de nouveaux *pagi* qui prenaient leur place ou leur rang dans l'*ager*, à côté des anciens, dont ils ne se distinguaient que par leurs noms (d'hommes ou de dieux) italiens alors ou romains d'apparence. C'était de la même manière, il est vrai, que les nations gauloises elles-mêmes avaient été traitées à la suite de la conquête par les nouveaux maîtres du pays, que l'histoire nous montre, quand elle daigne descendre à ces détails, respectant ici ce qu'ils démembraient ou divisaient ailleurs, créant à l'occasion des territoires spéciaux en faveur de telle ou telle ville privilégiée, comme la jeune colonie de *Lugudunum* qui allait devenir, en quelques générations, la métropole des trois provinces Chevelues et la plus grande ville de la Gaule.

Mais en subordonnant ainsi les *pagi* à leurs métropoles sous lesquelles ils s'effacent, comme des rouages de second ou de troisième ordre disparaissent dans le jeu d'une machine bien réglée, la conquête avait tenu, tout l'indique, à leur laisser leur place et même leur rôle dans le cercle de la *civitas*, puisqu'on les y retrouve aux époques historiques avec leur territoire distinct, comprenant également plusieurs villages, et leur population composée en majeure partie de paysans indigènes. Ce n'est que par exception, en effet, et au voisinage des grandes villes romaines, que l'on trouve mêlés à ces *rustici* à demi barbares un certain nombre d'affranchis, devenus à prix d'argent propriétaires dans le *pagus* dont ils briguaient à ce titre les modestes magistratures, les seules, il est vrai, qui leur fussent accessibles.

Dans l'ordre politique, où la dépendance du *pagus* paraît plus marquée encore, les plus importants d'entre eux par l'étendue comme par la population avaient conservé de même une sorte de vie distincte au milieu de la *civitas*, et nous allons voir, en pénétrant avec un peu d'attention dans le mécanisme de leur organisation intérieure, qu'ils y formaient encore de véritables communautés, ayant chacune leur religion à elle et administrant leurs propres affaires par des magistrats électifs relevant eux-mêmes d'une assemblée souveraine.

Un texte de Pline l'Ancien, dont l'importance et le vrai sens ne paraissent point avoir été généralement compris, semblerait indiquer que ces diverses communautés avaient en Italie une organisation commune réglée par une loi générale, dont chacune d'elles se serait approprié les dispositions principales, ce qui achèverait d'assimiler, dans une sphère inférieure, il est vrai, la commune rurale du *pagus* aux communes urbaines, de taille, de rang et de noms très divers *(coloniæ civium Romanorum, Latinorum, municipia, fera, conciliabula)* qu'avaient organisées, sur un type uniforme, les lois municipales de Jules César, dont la plus importante, la *lex Julia municipalis*, nous a été conservée en partie.

VIII. La religion du *pagus*[1]. — La religion du *pagus*, que nous connaîtrions à peine sans les *Inscriptiones paganicæ*, où elle tient une assez grande place, paraît avoir été une religion essentiellement topique, comme celle du *vicus*, avec laquelle elle aurait plus d'un point de ressemblance. Il ressort, en effet, des indications ou des renseignements fournis à ce sujet par les inscriptions, que la plupart des *pagi* avaient, comme les *vici*, leur dieu protecteur ou tutélaire, désigné le plus souvent sous le titre de *genius* ou de *genius pagi*, quelquefois sous un nom de dieu romain qui se substituait lui-même à ces appellations génériques, quand les idées ou les croyances des *pagani* s'élevaient à leur tour au-dessus du cercle étroit dans lequel elles se renfermaient d'ordinaire. C'est ainsi que l'on voit en Italie les paysans de certains *pagi* dédier des autels au divin Jupiter qui prend alors l'épithète spéciale de *Jupiter compagus*.

Comme le dieu du *vicus*, dont le nom se confondait souvent, dans les Pyrénées par exemple, avec celui du village où il avait son culte et ses fidèles, le dieu du *pagus* avait son temple à lui, situé d'ordinaire dans le chef-lieu du *pagus*. Ce temple, que les inscriptions désignent tantôt sous le nom de *templum*, tantôt sous celui de *fanum*, était desservi aussi par une confrérie de paysans libres ou affranchis. Mais il y a toute raison de croire que cette confrérie se recrutait cette fois dans les divers villages de la circonscription dont elle représentait ce que nous appellerions aujourd'hui les notabilités, l'aristocratie de naissance ou de parenté, que les peuples de race celtique plaçaient au moins au niveau de la fortune. Le temple du dieu lui-même, s'il n'avait point de curateurs spéciaux *(curatores fani)* était ordinairement placé sous la surveillance et sous la direction des magistrats du *pagus* que l'on voit en mainte occasion disposer de ses revenus et même de ses offrandes : *ex reditu fani... ex donis*, pour restaurer, agrandir ou embellir le monument confié à leur garde. Nous citerons une inscription découverte sur les limites de Narbonne *(Narbo Martius)* et de Carcassonne *(Carcaso Volcarum)* chez les Volkes Tectosages :

T·VALERIVS·C·F· SENECIO
P· VSVLENVS·VEIENTONIS ·L
PHILEROS
T·ALFIDIVS ·T·L· STABILIO
M·VSVLENVS ·M·L·CHARITO
MAGISTRI·PAGI·EX·REDITV·FANI
LARRASONI · CELLAS · FACIVND
CVRAVERVNT IDEMQVE PROBAVERVNT

Le culte, du reste, et les cérémonies du culte paraissent avoir été fort simples dans ces sanctuaires rustiques où l'on ne trouve jamais trace ni de prêtres proprement dits, ni de serviteurs attachés à ces prêtres sous divers noms et à divers titres. La principale de leurs fêtes, la seule dont parlent avec un certain détail les écrivains anciens, était connue en Italie sous le nom de *paganalia* ou de *paganicæ feriæ* et se célébrait chaque été à des époques qui paraissent avoir varié, comme la moisson, de contrée en contrée. Elle consistait dans une procession expiatoire, *lustralia*, où les *magistri pagi* faisaient à grand pas le tour du *pagus* en appelant la protection de leur dieu « sur les promesses de la terre et sur les espérances des familles ». Ils étaient suivis par la plus grande partie de leurs administrés, vêtus de blanc comme eux, *succincti* comme eux pour marcher plus vite et traînant sur quelque chariot, tendu de draps blancs, la statue de leur saint patron *(tutela, patronus, sanctus patronus, lar publicus)*, comme on le pratiquait encore au temps de Grégoire de Tours dans certains *pagi* de la Gaule

[1] Edw. Barry, *loc. cit.*

centrale où le paganisme s'est longtemps survécu à lui-même. Au retour de cette cérémonie, assez longue et assez pénible si le territoire était coupé, comme il l'était souvent, de collines ou de montagnes boisées, ou faisait des libations de vin ou de lait sur l'autel allumé du dieu.

Dans certains *pagi*, plus riches ou mieux posés que les autres, on immolait, comme à Rome, après les lustrations du champ de Mars, les trois victimes du *suove taurile*, une truie, une brebis et un taureau, et la cérémonie se terminait, comme la plupart des cérémonies municipales, par un repas public *(escæ paganicæ)*, où les *pagani*, représentés par leurs conseillers, mangeaient en commun sur des tables de marbre achetées et données par quelque riche *patronus*, comme le portique soutenu de colonnes qui les abritait. Au IIe et au IIIe siècle de notre ère, où les populations des campagnes célébraient encore les *paganalia* sous des noms qui paraissent avoir varié de pays en pays, comme la cérémonie elle-même, c'était souvent aux indications fournies par ces usages séculaires que recouraient les *agrimensores* romains pour retrouver, en cas de contestation, les vraies limites du *pagus* effacées souvent par le temps ou par l'incurie.

IX. L'ORDRE POLITIQUE DANS LE *PAGUS*[1]. — Dans l'ordre politique, qui ne dépassait guère, depuis la conquête romaine, le cercle restreint des intérêts municipaux, le *pagus* avait, comme toute communauté légalement reconnue, ses magistrats et son assemblée dont l'existence nous est attestée tout à la fois par les écrivains et par les inscriptions antiques. Électifs et annuels, comme nous allons le voir, les magistrats du *pagus* n'étaient en réalité que les délégués de cette assemblée dont la conquête avait restreint et précisé les droits, sans lui retirer pourtant l'administration et le gouvernement de ses propres affaires, pour tout ce qui touchait au moins à ses intérêts locaux.

Mais nous en sommes malheureusement réduits à des inductions, quelquefois même à des conjectures, sur la composition et l'organisation intérieure de ces parlements rustiques où figuraient de droit, à ce qu'il paraît, tous les chefs de famille, propriétaires de maisons ou de bien-fonds dans les villages du ressort. Les séances de l'assemblée, qui n'avaient probablement rien de fixe ni de régulier, se tenaient tantôt en plein air, tantôt en lieu clos, suivant la saison. Elles étaient convoquées, ajoute le Grammairien auquel nous empruntons quelques-uns de ces détails, au son du cor ou de la trompe, comme l'étaient au Moyen Age les assemblées de paysans dans les petits cantons de la Suisse, ce pays du *pagus* par excellence et présidées, comme les curies des *civitates*, par un des magistrats de la communauté qui paraissent avoir joué un grand rôle dans ces assemblées bruyantes dont ils dirigeaient les délibérations et probablement les votes, s'il s'agissait de nouveau *magistri* à élire ou d'un *patronus* à remplacer. A en juger par ce qui se passait dans des pays voisins de la Gaule, comme les montagnes de la Ligurie ou celles du nord de l'Espagne, les décisions y auraient été prises à la majorité des suffrages, comme nous le dirions aujourd'hui. Mais il y a toute raison de croire qu'elles s'énonçaient ou s'exprimaient encore, comme au temps de l'indépendance, par des murmures ou des clameurs d'assentiment, car il n'est jamais question, dans les *Inscriptiones paganicæ* de ces tessères inscrites, en ivoire ou en os *(tabellæ)*, qui jouent un grand rôle dans les inscriptions municipales des villes où elles remplaçaient nos bulletins de vote, ni de la corbeille d'osier *(cista)* destinée à les recevoir, ni des *præsepta* à claire-voie où les électeurs s'entassaient en attendant leur tour, ni des surveillants d'origine diverse chargés de contrôler les votes et le scrutin, les uns au nom de la commune, les autres au nom des candidats eux-mêmes qui faisaient ainsi la police de leur propre élection. Ce que l'on peut affirmer au moins c'est que rien d'important ne se faisait dans le *pagus* sans l'intervention de cette assemblée, que les magistrats étaient tenus de consulter sur les détails les plus insignifiants de leur administration et derrière laquelle on les voit constamment abriter leur responsabilité. Libellées séance tenante par le magistrat qui présidait l'assemblée ou par le *notarius* qui lui servait de greffier, ces décisions étaient transcrites sur les registres de la communauté qui devait avoir ses *commentaria cottidiana* comme les curies de villes romaines. Elles devenaient alors, sous les noms du *pagi scitus* ou de *decretus pagi*, des actes légaux, analogues pour le fond comme pour la forme aux ordonnances rendues par les magistrats municipaux.

De ces documents officiels, intéressants à plus d'un titre, le seul qui nous ait été conservé intégralement est le célèbre *pagi scitus* du *pagus Herculaneus*, un des *pagi urbani* ou *suburbani* de Capoue dont la fondation remontait, il est vrai, à une époque relativement ancienne, mais qui n'aurait à ce titre même que des points de contact éloignés avec nos *pagi* rustiques de la Gaule : l'organisation des plébéiens romains établis à Capoue, après la prise et la destruction de la ville campanienne, rappelant à plus d'un égard celle de la plèbe romaine avant l'établissement du tribunat. Dans les provinces occidentales de l'empire, dont nous sommes surtout préoccupés ici, les inscriptions se contentent le plus souvent d'indiquer ou de résumer en quelques mots l'objet ou l'affaire qui avait donné lieu au « pagiscite », en le mentionnant lui-même sous son nom légal, sans le reproduire textuellement. Mais ces brèves indications suffisent pour nous donner au moins une idée des attributions de l'assemblée dont la compétence s'étendait à tous les actes de la vie publique du *pagus*, depuis les élections proprement dites jusqu'aux affaires de nature très diverse auxquelles il se trouvait mêlé ; car il ne faut point oublier que les *pagi* avaient, comme toute corporation constituée, le droit de propriété, qui implique à son tour une foule d'autres droits comme celui d'acquérir ou d'aliéner (par vente ou autrement), de recevoir des donations ou des legs, de poursuivre ou de défendre en justice, etc. Ce serait une assemblée où le comité chargé de la représenter pendant l'intervalle des sessions (quoiqu'on ne le trouve nommé ni indiqué nulle part), aurait disposé souverainement des immeubles de la communauté comme de ses capitaux et de ses revenus. C'est elle que les inscriptions nous montrent à tout moment engageant ici telle ou telle parcelle de terrain, ou l'affectant à de nouveaux usages, employant ailleurs ses capitaux à la fondation de quelque monument d'utilité ou d'agrément publics, ou à l'agrandissement de ceux qu'elle possédait déjà.

Nous devons ajouter pourtant que l'on ne trouve plus trace, au moins chez nous, du droit qu'avaient jadis possédé les *pagani* d'admettre un étranger à la résidence et aux privilèges qu'elle conférait, ou de conclure des traités d'hospitalité réciproque *(hospitium)* avec telle ou telle population du voisinage *(gentilitas)*, quelquefois même avec de hauts fonctionnaires romains. Ces traités étaient gravés en double exemplaire sur de petites plaques de bronze qu'échangeaient les parties contractantes et dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous.

X. LES *PAGI* DANS L'ÉPIGRAPHIE. — Les textes épigraphiques apportent un contingent d'informations à retenir pour l'organisation administrative et la géographie de la Gaule, notamment sur la subdivision des *civitates* en *pagi*.

[1] Edw. Barry, *loc. cit.*

Une inscription découverte près de Laon a révélé l'existence d'un *pagus Vennectes* [1].

NVM · AVG · DEO APO
LLINI · PAGOVENNECTI
PROSCAENIVM · L · MA
GIVS SECVNDVS · DO
NO · DE SVO · DEDIT

Ce *pagus* représente la portion du territoire des *Remi* qui en fut distraite pour former le diocèse de Laon, dès les premiers temps de la période mérovingienne. C'est le nom de ce *pagus* que Saulcy croit lire sous la forme VENEXTOC de quelques médailles gauloises [2].

Citons encore les inscriptions qui contiennent les noms :

Du *pagus Ligirrus*, appartenant à la cité des *Cemenelenses* [3] (Cimiez) (voir *Dictionn.*, au mot NICE).

Du *pagus Condatensis*, pays de Condate, dans la cité des *Segusiavi* [4] (voir *Dictionn.*, au mot JURA).

Du *pagus secundus municipii Autessioduri*, pays d'Auxerre, subdivision du territoire primitif des *Senones* [5] :

DEO APOLLINI · R · P · PAG · II ·
M · AVTESSIODVRI

Deo Apollini r(es)p(ublica) pag(i) secundi m(unicipii) Autessioduri.

Du *pagus Lucretius*, subdivision de la cité d'Arles, commune de Géménos, canton d'Aubagne (B.-du-R.) et contenant le village de Saint-Jean-de-Garguies où le monument a été trouvé et qui n'est autre que le *locus Gargarium* de l'inscription [6] :

PAGANI PAGI LVCRETI QVI SVNT
FINIBVS ARELATENSIVM LOCO GARGARIO · · ·

Du *pagus Vordensis*, subdivision de la cité ou colonie d'Apt et qui paraît être le pays de Gordes, localité située entre Apt et Carpentras [7].

Du *pagus Dibionensis*, subdivision de la cité des Éduens avec *Castrum Divio* pour chef-lieu (voir *Dictionn.*, au mot DIJON). Ici, toutefois, un doute subsiste. L'inscription était tracée sur un monument élevé par les *fabri ferrarii* de Dijon en l'honneur de leur patron avec cette mention que l'emplacement était fourni par les *pagani*, d'où un *pagus Dibionensis*. Le texte est perdu et les différentes copies ne concordent pas entre elles.

Du *pagus Aletanus*, subdivision de la cité des Voconces, trouvée à Taulignan (Drôme) [8].

Du *pagus Epotius*, subdivision de la même cité des Voconces, dont le chef-lieu était peut-être Upaix (Drôme) [9], découverte au Monestier-d'Alemont, entre Gap et Sisteron.

Du *pagus Bag[ensis]*, subdivision de la même cité, dont le lieu principal était peut-être Buis, dans le canton duquel l'inscription a été découverte, à Sainte-Galle (Drôme) [10].

Du *pagus* des *Julienses*, dont l'inscription a été trouvée à Vaison, entrée au musée Calvet, en Avignon [11]

Du *pagus Vertacomicorum*, dans la cité des Voconces.

Du *pagus Matavonicus*, inscription trouvée à Cabasse (Var), peut-être chez les *Reii Apollinares* [12].

Du *pagus Toutactus*, subdivision de la cité des *Senones* [13].

Un *pagus* dont le nom n'est pas désigné et au génie duquel un autel avait été consacré à Hasparren, près Bayonne [14].

Un autre *pagus* innommé et dont les *pagani* avaient consacré au dieu Larrason un monument existant au château de Saint-Pierre, près de Carcassonne [15].

Plusieurs des inscriptions lapidaires où les *pagi* sont marqués portent une dédicace au génie du pays : *genio pagi*, que l'on invoquait aussi bien que le génie de la province, circonscription administrative qui renfermait plusieurs cités : *genio provinciæ ;* le génie de la cité, du peuple, envisagé dans son ensemble : *genio civitatis, genio municipii, genio coloniæ ;* le génie de la ville, *genio urbis*.

XI. PERSISTANCE DES *PAGI*. — La persistance du *pagus* dans la *civitas*, sous l'administration romaine, était d'autant plus naturelle qu'elle avait, ainsi que la *civitas*, sa place marquée dans l'ordre gouvernemental des conquérants. Nous en avons des preuves directes :

C'est d'abord une loi inscrite au *Digeste*, en vertu de laquelle les biens ruraux devaient être désignés sur le registre du cens par leurs noms, par la cité *(civitas)* et le pays *(pagus)* où ils étaient situés : *Forma censuali caveatur ut agri sic in censum referantur : nomen fundi cujusque, et in qua civitate* et quo pago sit *et quos duos vicinos proximos habeat* [16].

C'est ensuite, dans les auteurs latins, ainsi que dans les lois et monuments épigraphiques, où sont mentionnés les *magistri pagorum* [17], les *præpositi pagorum* [18] ou *præfecti pagorum* [19] et les *patroni vicorum* [20]. Ces magistrats préposés à l'administration des petits pays ou cantons participaient aux opérations des percepteurs de l'impôt, *susceptores*, et étaient chargés de surveiller l'entretien, peut-être même l'établissement et l'empierrement, des chemins vicinaux effectués aux frais des propriétaires, enfin l'acquittement des fournitures requises pour les troupes et fonctionnaires de passage [21]. Ces magistratures subalternes étaient appelées *præposituræ pagorum* [22] et *patrocinia vicorum* [23], prévôtés et patronages des cantons ou petits pays. Celle des inscriptions citées plus haut, qui contient la mention du pays de Condate, dans la cité des Ségusiaves, nous montre en outre ce *pagus*, au temps de l'occupation romaine, régi par son *magister* décidant et agissant dans le cercle de ses attributions municipales. On y voit que l'emplacement de l'autel consacré à Diane, divinité d'Auguste, en l'honneur du *pagus* de Condate, avait été concédée par un décret des *pagani*, représentants officiels de ce même *pagus*. C'est pourquoi la dernière ligne de l'inscription doit être interprétée de la manière suivante : L · D · D · P · COND, *Locus datus decreto paganorum Condatensium*. Dans d'autres circonstances, c'était le *magister pagi* qui décidait, assisté du conseil des *pagani* [24].

[1] L. Renier, dans *Bull. archéol. franç.*, 1855, p. 100. — [2] C. de Saulcy, dans *Revue numismatique*, 1858, p. 438-439. — [3] Bouquet, *Recueil des hist.*, t. I, p. 145, col. 2, du règne de Hadrien. — [4] A. de Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 19 ; Comarmond, *Description du musée lapidaire de Lyon*, p. 270. — [5] L. Renier, dans *Bull. de la Soc. de géogr.*, 1857, p. 422. — [6] Orelli, *op. cit.*, n. 202. — [7] Orelli, *op. cit.*, n. 197. — [8] Orelli, *op. cit.*, n. 3984. — [9] Orelli, *op. cit.*, n. 4025. — [10] Long, dans *Mém. des sav. étrang.*, Ire sér., t. II, p. 453. — [11] Gruter, *Inscr.*, p. 1100, n. 21. — [12] Noyon, *Statist. du Var*, p. 229. — [13] De Longpérier, dans *Revue de philol.*, t. I, 1847, p. 356. — [14] *Journal de Trévoux*, oct. 1703, p. 1825. — [15] Dumège, dans *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, 1853, p. 35. — [16] *Dig.*, *De censibus*, l. L, tit. XV, lex 4. — [17] Orelli, *Inscr. lat. ampl. coll.*, n. 121. — [18] *Code Théodosien*, *De erogatione militaris annonæ*, l. VII, tit. IV ; *De decurionibus*, l. XII, tit. I, lex 49. — [19] *Code Théodosien*, *De pignoribus*, l. II, tit. XXX, lex 1. — [20] *Code Théodosien*, *De patrociniis vicorum*, l. XI, tit. XXIV, lex 3. — [21] Notes de Jacques Godefroi sur la loi *De erogatione militaris annonæ*, édit. de 1665, t. II, p. 300. — [22] *Code Théodosien*, *De susceptoribus præpositis*, l. XII, tit. VI, lex 8. — [23] *Code Théodosien*, *De patrociniis vicorum*. — [24] M. Deloche, *Étude sur la géographie historique de la Gaule*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, IIe sér., t. IV, 1860, p. 378-379.

XII. Causes de formation des *pagi*. — 1° L'institution d'un comté sur tel ou tel point de la *civitas*. — On sait que les rois francs établirent des comtes chargés de gouverner l'intégralité du diocèse et des officiers appelés *comites pagorum*, *pagieni*, *pagisi* ou *rurales*. Si le fait s'est produit, il a été toujours assez rare et, presque toujours, les *pagi* précédèrent les *comitatus* et même leur servirent de cadre. Les districts soumis à la juridiction d'officiers directement subordonnés au comte donnèrent quelquefois naissance à des *pays*. On voit, en effet, des vicairies ou centaines se hausser, après un certain temps, au rang de *pagus*. On peut dire qu'en pareil cas ils se sont élevés de l'ordre administratif à l'ordre géographique. On en rencontre un exemple en Limousin pour la vicairie de Chamboulive *(Cambolivensis)* qui, d'après sa position, avait dû dépendre, au IXe et au Xe siècle, du pays d'Uzerche *(Usercensis)* avant qu'elle n'acquit le titre de *pagus* au XIe siècle.

Il en fut de même pour les fiscs qui prirent le caractère de divisions régionales.

2° L'importance d'un lieu a crû lorsque la présence d'une résidence royale ou d'une tombe sainte communique au territoire avoisinant un prestige qui lui valut dans le langage des populations et, plus tard, dans celui des rédacteurs de chartes, le titre de *pagus* qui lui concédait dès lors la valeur d'un arrondissement géographique. Tel aura dû être le cas pour Juconciac qui a gardé son nom : « Le Palais », près de Limoges, souvenir d'une résidence royale devenue *pagus Juconciacus ;* de même, à une époque plus récente, le Guérétois tirait son nom et son origine du bourg mérovingien de *Waractus* (Guéret) où se trouvait le monastère bâti par le martyr saint Pardoux.

3° C'est une cause purement topographique qui produisit ce que l'on appelle en géographie les *contrées naturelles*, dont le périmètre est déterminé soit par la configuration du sol : vallée, plateau étendu, région montagneuse, soit par certains traits distinctifs tels que la proximité de la mer, d'un cours d'eau qui lui a donné son nom, etc. C'est ainsi que l'Armorique *(Armorica)* est ainsi nommée d'après le celtique *ar*, « auprès » ; *mor*, « mer » ; le *saltus Perticus* et le *pagus Pertensis*, forêt et pays de Perche, dans la cité ou grand *pagus Carnotenus* (le Chartrain) ; *silva Ardinna*, *Ardenna* ou *Arduenna*, forêt des Ardennes ; le *saltus* et *pagus Vosagus*, forêt et pays des Vosges, communiquant leurs noms à un *pagus ;* le *Bragum*, vallée de Brai, en Normandie ; la *Limania*, vallée ou plaine de la Limagne, en Auvergne, et bien d'autres. On pourrait ranger parmi les *pagi* de cette dernière espèce, en Limousin, le pays de Nigremont, *pagus Nigermontensis*, dont les noirs pitons se dressent à l'horizon vers l'est-nord-est de Limoges, et le pays de la Montagne, *Montana*, région fortement accidentée au nord de Limoges.

XIII. Observation générale. — Il n'est pas rare de rencontrer de nos jours des auteurs bien instruits du passé de leur province s'inscrire pour ou contre la coïncidence des divisions civiles et des divisions ecclésiastiques pendant la période du haut Moyen Age. Cette question ne comporte pas une solution uniforme, c'est-à-dire applicable à tous les pays. Si tel diocèse a paru formé par le démembrement successif de la *civitas* à laquelle il se superpose plus ou moins exactement, et si le *pagus* peut être considéré comme ayant prêté son cadre aux diverses divisions ecclésiastiques ou civiles, il s'en faut que cette désignation doive être attribuée à l'une d'elles, à l'exclusion des autres. On rencontre rarement un *pagus* qui ne présente certaines conformités avec quelques-unes de ces divisions ; il n'en est pas un seul, peut-être, qui offre avec elles une identité assez parfaite pour qu'on puisse attribuer à ce terme une signification synonyme de diocèse, de comté ou de quelque division que ce soit.

Le mot *pagus* est une désignation simplement territoriale, à laquelle on a eu recours pour déterminer des territoires d'importance bien différente, d'étendue inégale et de valeur distincte. Qu'on se souvienne de ces paroles de Marculfe : *Ideo tibi actionem comitatus, ducatus, patriciatus in pago illo commisimus* (l. I, n. 8). Ainsi donc un mot susceptible de désigner des territoires aussi différents ne pouvait être synonyme d'un seul en particulier. Dans la Vie de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, le mot *pagus* a le sens de diocèse : *Ad tutelam gregis sibi a Deo commissi, precepit ut tam in civitate quam per parochias ipsius pagi haec debeat institutio custodiri.* Une des *formulæ antiquæ Alsaticæ* donne au mot *pagus* le sens d'archiprêtré : *Mandatum episcopi archipresbytero pagi de forma*, etc. *Providentia divina N. Ecclesiæ illius episcopus, N. archipresbitero pagi salutem* (n. 18). Une charte de 924 donne à ce terme le sens de paroisse : *Dedit curtiferum in ecclesiæ pago* [1]. Dans le même sens, Grégoire de Tours cite un *pagus Lipiciacensis* qui ne paraît être que le territoire même du *vicus Lipidiacus*.

C'est ainsi que le mot *pagus* a été appliqué à des territoires tels que diocèses, comtés, archiprêtrés ou simples paroisses. Que conclure d'un emploi aussi vague et aussi général? Sinon que chaque *pagus* doit être étudié en lui-même, et que l'on peut bien signaler les analogies qu'il présente avec certaines divisions ecclésiastiques ou civiles, mais que l'on doit éviter de la confondre avec aucune d'elles et de rechercher, dans les vagues et mobiles confins que les chartes assignent au *pagus*, les limites précises et fixes des divisions qui correspondent à un intérêt défini [2].

XIV. Les *pagi* et les circonscriptions ecclésiastiques. — Entre les offices laïques et les offices ecclésiastiques il existe des rapports que Walafrid Strabon relève en ces termes : « De même, dit-il, que certains comtes confient à leurs lieutenants *(missos suos)* l'administration des choses concernant les gens de condition inférieure, et le soin de juger les causes de mince intérêt, se réservant la connaissance des affaires importantes, de même les évêques ont des coévêques *(coepiscopos)* qui sont chargés de fonctions en rapport avec leur ministère. Les centeniers ou centurions et les vicaires qui sont établis dans les cantons *(per pagos)* peuvent être comparés aux prêtres de paroisse *(plebium)* qui tiennent des églises baptismales et auxquels sont soumis les prêtres de l'ordre inférieur. Les décurions ou dizainiers *(decanii)*, qui remplissent certains offices subalternes sous les vicaires, peuvent être, à leur tour, comparés aux prêtres inférieurs [3]. »

De ce parallèle entre les offices on a conclu à la correspondance des circonscriptions : duchés et provinces civiles d'une part, provinces ecclésiastiques d'autre part ; de même comtés ou cité et diocèses ; et encore centaines et vicairies d'un côté et cures d'églises baptismales, qui étaient les églises de première fondation et devinrent dans la suite archidiaconés, archiprêtrés ou doyennés, enfin entre les décanies et les simples cures.

Il faut entrer à ce sujet dans quelques détails.

1° *Provinces*. — Innocent Ier écrit, vers 415, à Alexandre, évêque d'Antioche, que l'Église ne se conforme pas à tous les changements du pouvoir civil, en sorte qu'une province divisée en deux ne doit pas avoir deux métropoles ; il faut donc, selon lui, suivre

[1] Pérard, *Rec. de pièces*, p. 44. — [2] A. de Charmasse, *Cartul. de l'évêché d'Autun*, 1880, p. LIX. — [3] Walafrid Strabon, *De rebus eccl.*, c. XXXI, dans *Maxima bibl. Patrum* t. XV, p. 198.

l'ancien usage [1]. Le can. 12 du concile de Chalcédoine, en 451, défend de diviser une province en deux et d'y établir deux métropolitains [2]. Le pape Hadrien Ier rappelle cette disposition dans sa lettre à Bertherius, évêque de Vienne : *Sicut antiquis privilegiis singulæ metropolitanæ urbes fundatæ sunt, ita maneant; ut habeat unaquæque metropolis civitates sibi subditas, quas beatus Leo et alii prædecessores et successores ipsius post Chalcedonensem synodam, singulis metropolitanis distinxit* [3]. Enfin nous lisons dans les Capitulaires : *Unaquæque provincia suo metropolitano et suis comprovincialibus episcopis sit contenta, nec aliquis in limitibus alterius provinciæ qui aquam præsumat* [4]. Même affirmation dans un autre passage [5] et on lit dans le c. III du capitulaire de l'an 806 : *Ut nequaquam inter duos metropolitanos provincia dividatur* [6]. Einhard nomme quinze métropoles de la Gaule sous Charlemagne [7] et toutes les quinze avaient été métropoles de l'ordre civil sous la domination romaine [8].

Enfin, le tableau des provinces ecclésiastiques de la Gaule au Xe siècle prouve leur correspondance avec les provinces civiles. On remarque cependant quelques changements opérés dans les provinces ou dans leurs métropoles. C'est ainsi que saint Boniface fut ordonné archevêque de Mayence par le pape Grégoire II en 719, quoique auparavant les évêques de Mayence eussent été suffragants des évêques de Worms [9]. Mais il y a erreur dans cet énoncé. D'abord, saint Boniface devint archevêque de Mayence, lorsque le pape Zacharie, et non Grégoire II, eut, en 751, érigé en métropole cette ville, qui, depuis sa destruction par les Vandales, en 407, était tombée au rang de simple cité. Ensuite Mayence, réduit à cette condition, dépendit de Trèves et non de Worms, qui n'obtint jamais le titre de métropole. Un capitulaire de Charlemagne nous apprend que les archevêques d'Arles et de Vienne n'étant pas d'accord sur l'étendue de leurs provinces respectives, des lettres des papes saint Grégoire, Zosime, Léon et Symmaque, furent lues à l'assemblée de Francfort, en 794, en vertu desquelles quatre évêchés devaient dépendre de la métropole de Vienne et neuf de celle d'Arles [10]. Quant aux provinces de Tarentaise, d'Embrun et d'Aix, il fut député au Saint-Siège pour obtenir une décision à leur égard.

2° *Cités et diocèses.* — En 347, le concile de Sardique défend d'ordonner des évêques dans les villages et dans les petites villes [11]; vers 366, même interdiction promulguée par le concile de Laodicée, dans son can. 57 [12]. En 381, le Ier concile de Constantinople s'exprime ainsi : *Episcopi ad ecclesias quæ sunt ultra diœcesim suosque limites ne accedant* [13] et le IIIe concile de Carthage, en 397, dit que : *Placuit ut a nullo episcopo usurpentur plebes alienæ, nec aliquis episcoporum supergrediatur in diœcesi suum collegam* [14]. Enfin le concile de Chalcédoine, en 451, proclame que : « Si quelque nouvelle cité est établie par l'empereur, l'ordre des paroisses ecclésiastiques devra suivre la forme du gouvernement civil [15]; même disposition dans le concile de Constantinople appelé Quinisexte [16].

Cette discipline passe de l'empire dans le royaume franc. Nous lisons dans les actes du synode de Ver, en 755, sous le roi Pépin : *Ut episcopi debeant per singulas civitates esse* [17]. Le premier capitulaire de Charlemagne, de l'an 789 [18], renouvelle les prescriptions des conciles de Sardique et de Laodicée. Le capitulaire de Francfort, publié par le même prince, en 794, porte : *Quod non oporteat in villolis nec vicis episcopos ordinare* [19] et le capitulaire de l'an 806 : *Ne in una civitate duo sint episcopi* [20]. Ailleurs il est dit : *Ut episcopus alterius episcopi plebes vel fines non usurpet* [21]; et plus loin [22] se trouve répétée la même défense, laquelle est empruntée au IIIe concile de Carthage. On lit ensuite : *Qui sunt supra diœcesim episcopi nequaquam ad ecclesias quæ sunt extra præfixos sibi terminos accedant, nec eas aliqua præsumptione confundant. Non oportet transferri terminos a patribus constitutos, ut alter alterius parochiam invadat, atque illic celebrare divina mysteria, inconsulto episcopo cui commissa est, præsumat* [23]; disposition empruntée du Ier concile de Constantinople. Enfin, Adon de Vienne écrit dans sa Chronique, à l'année 815 : *Canonica auctoritas est, in una civitate duos episcopos non esse* [24]. Mais cette règle générale sur la composition des diocèses souffrit, à diverses époques, quelques exceptions. La *Vita sancti Medardi*, évêque de Noyon, nous apprend que la ville de Vermand, qui jouissait sous les Romains du titre de cité et qui, depuis, avait eu celui de ville épiscopale, perdit ce titre au profit de Noyon qui n'était qu'un *castellum* [25]. Grégoire de Tours [26] rapporte que les nommés Théodore et Procule furent, par l'ordre de la reine Clotilde, subrogés à l'évêque Licinius dans la cité de Tours, malgré la défense faite par l'Église d'établir plus d'un évêque dans une même ville; aussi dom Ruinart préfère voir en eux les administrateurs de l'Église de Tours et non ses évêques. Le roi Childebert Ier voulut, vers l'an 540, démembrer le diocèse de Sens en établissant un évêque à Melun, qui dépendait de ce diocèse, mais il semble avoir échoué dans son entreprise. Vers l'an 576, le roi Sigebert créa, aux dépens de l'évêché de Rodez, le nouvel évêché d'*Arisitum* qui dura peu (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 758-764). Le même prince démembra le diocèse de Chartres et institua à Châteaudun un évêque nommé Promotus; celui-ci fut déposé par le concile de Paris et son siège supprimé [27]. L'institution de l'évêché de Maurienne eut un meilleur sort; détaché du diocèse de Turin, placé dans la métropole de Vienne [28], il existe encore.

3° *Pagi et archidiaconés.* — Une distinction est ici nécessaire. Si les archidiaconés étaient contemporains de l'institution des diocèses et s'ils avaient succédé aux *pagi*, de même que les diocèses avaient remplacé les *civitates*, on pourrait soutenir une concordance parfaite. Il n'en est pas ainsi. Les archidiaconés sont postérieurs aux diocèses.

C'est un fait généralement reconnu que, jusqu'au VIIIe siècle, il n'y eut dans chaque diocèse qu'un seul archidiacre. Nous lisons dans la *Vita sancti Leodegarii*, par Ursin de Ligugé, qui écrivait vers la limite du VIIe au VIIIe siècle, le passage suivant : *Archidiaconus effectus* [*beatus Leodegarius*], *cura sub pontifice* [*Pictavensi*] *omnibus ecclesiis ipsius diœcesis est prælatus.* Et, plus loin, *Scripturis sacris ac legum doctrinis*

[1] P. Coustant, *Epist. pontif. rom.*, 1721, col. 852. — [2] *Conc. Chalced.*, can. 12, dans Hardouin, *Concilia*, t. II, col. 605. — [3] Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. V, p. 595. — [4] *Capitul.*, l. VII, c. XCIV, dans Baluze, *Capitul. reg. Francor.*, t. I, col. 1044. — [5] *Capitul.*, l. VI, c. CCCLXXXI, *ibid.*, t. I, col. 996. — [6] *Ibid.*, col. 455. — [7] *Vita Caroli Magni*, c. XXXIII. — [8] Cf. *Vita S. Faronis*, c. IX, dans Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 502. — [9] *Ibid.*, t. II, p. 694. — [10] Cf. *Sirmondi Notæ ad capitul.*, dans Baluze, *op. cit.*, t. II, col. 753. — [11] Can. 6, dans Hardouin, *op. cit.*, t. I, col. 640. — [12] Can. 57, dans *ibid.*, t. I, col. 791. — [13] Can. 2, dans *ibid.*, t. I, col. 809. — [14] Can. 20, dans *ibid.*, t. I, col. 963. — [15] Can. 17, dans *ibid.*, t. II, col. 607. — [16] Can. 38, dans Labbe, *Concil. coll. (1671)*, t. VI, col. 1159. — [17] *Capitul.*, c. I, dans Baluze, *Capitul.*, t. I, col. 169. — [18] *Capitul.*, c. XIX, dans *ibid.*, t. I, col. 220. — [19] *Capitul.*, c. XX, dans *ibid.*, t. I, col. 267. — [20] *Capitul.*, c. IV, dans *ibid.*, t. I, col. 455. — [21] *Capitul.*, l. VI, c. CCCI, dans *ibid.*, col. 974. — [22] *Capitul.*, l. VI, c. CCCVIII, dans *ibid.*, col. 974-975. — [23] *Capitul.*, c. CCCLXXXI, dans *ibid.*, col. 996. — [24] Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 190. — [25] Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 454. — [26] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. X, c. XXXI. — [27] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VII, c. XVII. — [28] Id., *De gloria mart.*, c. XIV.

simulque canonicis præ cunctis præcellebat in parochia, quam regendam susceperat, habitantibus [1]. Ce qui prouve que, vers le milieu du VIIe siècle, saint Léger (voir ce nom), martyrisé en 678, était seul archidiacre de l'évêché de Poitiers et étendait sa juridiction sur tout ce diocèse, qui ne pouvait être alors divisé en plusieurs archidiaconés.

Ce point d'histoire des institutions est incontestable. Nous lisons dans les capitulaires : *Quicumque judex aut sæcularis presbytero aut diacono, aut cuilibet de clero, aut de junioribus matris Ecclesiæ, absque audientia episcopi vel archidiaconi, vel archipresbyteri, injuriam inferre præsumpserit* [2]... Voilà trois degrés de juridiction bien marqués : juridiction de l'évêque, de l'archidiacre, de l'archiprêtre. Pouvons-nous conclure de là l'existence de trois ressorts ou districts différents : celui de l'évêque qui embrasserait tout le diocèse ; celui de l'archidiacre qui s'étendrait sur une partie du diocèse, sur un archidiaconé ; et celui de l'archiprêtre qui comprendrait un archiprêtré? Mais en supposant même qu'il ne s'agit pas ici, sous le nom d'archidiacre, de cet ancien officier de l'Église qui était comme le lieutenant ou le vicaire général de l'évêque, et, sous celui d'archiprêtre, d'un prêtre attaché à une église baptismale, nous ne pourrions pas nous fonder sur le passage rapporté ci-dessus pour affirmer l'existence des archidiaconés et des archiprêtrés au VIIIe siècle, attendu que ce passage qui est extrait du recueil des capitulaires achevé par le diacre Benoît, vers l'an 845 [3], et qui ne se trouve dans aucun autre monument plus ancien, ne prouverait que pour le IXe siècle. Dans un capitulaire du roi Pépin, de l'an 756 [4], et dans un autre du même prince, de l'année suivante [5], on lit : *De presbyteris et clericis sic ordinavimus, ut archidiaconus episcopi eos ad synodum commoneat*, et l'on ne peut, sans forcer le sens de cette phrase, reconnaître plusieurs archidiacres dans un même diocèse, savoir : l'archidiacre de l'évêque, plus d'autres archidiacres qui ne seraient pas ceux de l'évêque. Il est encore moins permis d'entendre ces mots, *archidiaconus episcopi* du grand archidiacre, c'est-à-dire de l'archidiacre du grand archidiaconé. On peut citer enfin le capitulaire de Louis le Débonnaire, de l'an 828, dans lequel il est dit : *Deinde quales sint adjutores ministerii eorum [nempe episcoporum], id est chorepiscopi, archipresbyteri, archidiaconi, et vice-domini, et presbyteri per parochias eorum* [6].

Voici maintenant des témoignages plus précis. Le plus célèbre, celui qu'on invoque presque exclusivement lorsqu'il s'agit de fixer l'origine des archidiaconés, est tiré des œuvres d'Hincmar, archevêque de Reims. Avant d'en venir à lui rappelons deux autres plus anciens : c'est d'abord un canon d'un concile tenu à Paris en 629 : *Nam et in communi consensu statuimus, ut unusquisque episcoporum super archidiaconis suis deinceps vigilantiorem curam adhibeat* [7]. Voici ensuite un passage des statuts de Gautier, évêque d'Orléans, qui les promulgua en 868 : *Ut archidiaconi per sibi commissas parochias diligenter discutiant fidem presbyterorum...* (c. I). — *Ut per archidiaconos vita, intellectus et doctrina cardinalium presbyterorum investigatur...* (c. II). — *Ut quando ad synodum bis in anno... convocantur [presbyteri aliique clerici] seculares querelas et altercationes debitorum, ita coram prioribus fratribus, aut coram archidiaconibus suis sopitas et rationabiliter diffinitas habeant* [8]. Puis vient l'instruction d'Hincmar à ses deux archidiacres, datée du V des ides de juillet 877 [9].

« Si le mot *archidiaconus*, signifiant un archidiacre placé à la tête d'un district dans un diocèse, remonte au moins au commencement du IXe siècle, il n'en est pas de même du mot *archidiaconatus*, qui est le nom de ce district et que B. Guérard ne rencontrait, disait-il [10], dans aucun monument des deux premières races. » Du Cange rapporte plusieurs exemples de l'emploi de ce terme. En voici un qu'il n'a pas connu et d'une date antérieure aux siens ; il se trouve dans un diplôme du roi Philippe Ier, de l'an 1091, où il est dit : *Totum illud quod pertinet ad archidiaconatum de Vilcassino, sive in castello de Ponte Isaræ, sive extra, similiter et in Calvomonte* [11].

Du reste, il ne faut pas croire que l'institution des archidiaconés ait été générale au IXe siècle, dans toute la Gaule ; d'abord, et tout le monde le sait, parce que beaucoup de diocèses n'ont jamais subi un partage de ce genre ; ensuite, parce que nous connaissons des diocèses qui n'ont été divisés en archidiaconés que dans les siècles postérieurs. Il paraît même que ces districts diocésains ne se formèrent qu'à des époques indéterminées, et seulement suivant la volonté des évêques. Ainsi, vers la fin du XIe siècle, Remi, qui avait passé en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, et qui devint évêque de Lincoln, établit un archidiacre à la tête de chacun des sept pays qui composaient son diocèse : *Septem autem archidiaconos septem provinciis quibus præerat Remigius imposuit*. De même, au commencement du XIIe siècle, Raimond III de Sentes, évêque de Dax, partagea son évêché en quatre archidiaconés.

« Il résulte de ce qui précède que les archidiaconés sont beaucoup moins anciens que les diocèses et que leur institution ne remonte qu'au IXe siècle ou peu au delà. Je pense même, dit Guérard, qu'ils doivent leur origine à la suppression des chorévêques, qui fut presque générale à la fin du VIIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHORÉVÊQUES) et qui laissait en souffrance des services qui furent attribués à de nouveaux archidiacres, aux archiprêtres et aux doyens. Il faut aussi reconnaître, d'après la manière dont les archidiaconés se formèrent, que généralement ils ne doivent pas correspondre aussi exactement aux *pagi minores*, que les diocèses correspondent aux *pagi majores* ou cités, attendu :

« 1. Que le principe qui présida, en vertu des canons de l'Église, à l'établissement des diocèses, ne fut pas suivi ou du moins ne fut pas prescrit par aucune loi dans la formation des archidiaconés ;

« 2. Que ceux-ci, n'étant pas contemporains des *pagi minores*, comme les diocèses l'étaient des cités, n'offrent pour éclairer les circonscriptions de ces *pagi* qu'une lumière réfléchie au lieu d'une lumière directe que les diocèses fournissent aux cités ;

« 3. Que les archidiaconés, ne remontant qu'au IXe siècle, ne peuvent représenter que des *pagi minores*, tels qu'ils existaient à cette époque au plus tôt, et non tels qu'ils avaient existé auparavant ; car on croira difficilement que les *pagi*, avant d'être devenus une institution ecclésiastique et, par conséquent, à peu près invariable, se soient maintenus sans altération depuis leur origine jusqu'au IXe siècle, au milieu de toutes les révolutions et de toutes les violences qui bouleversaient à chaque instant l'ordre civil. On trouve d'ailleurs un grand nombre de *pagi* qui appar-

[1] Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 628. — [2] Baluze, *op. cit.*, t. II, p. 1211. — [3] Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 389. — [4] *Capitul. Metense*, c. III, dans Baluze, *op. cit.*, t. I, col. 177, 178. — [5] *Capitul. compend.*, c. XXI, *ibid.*, col. 184. — [6] Baluze, *Capitul. reg. Francor.*, t. I, col. 657. — [7] *Conc. Paris. VI*, can. 25, dans Labbe, *Concilia*, t. IX. — [8] Delalande, *Concil. Gall.*, *suppl.*, p. 182-184. — [9] Sirmond, *Opera*, t. I, 1645, p. 738-741 ; outre le titre, les c. I, II, III, VII, XIII. Cette pièce ne se trouve pas dans Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, où sa présence était nécessaire. — [10] B. Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne*, in-8°, Paris, 1832, p. 93. — [11] Brussel, *De l'usage des fiefs*, t. I, p. 281.

tiennent en même temps à plusieurs diocèses, et qui, par conséquent, ne peuvent être représentés qu'en partie par des archidiaconés ou par des portions d'archidiaconé. Par exemple, le *pagus Pinciacensis* ou Pincerais, situé en grande partie dans le diocèse de Chartres et en petite partie dans celui de Paris; ainsi le *pagus Scarponensis* appartient aux deux diocèses de Metz et de Toul, et le *pagus Dulmensis*, aux diocèses de Reims et de Verdun, etc.

« Cependant la connaissance des archidiaconés doit faciliter beaucoup celle des *pagi*, parce que les évêques, en procédant à la circonscription des premiers, ont dû se régler très souvent sur celle des seconds que renfermaient leurs diocèses. »

Alfred Jacobs, de qui nous avons déjà signalé les grands services rendus à l'étude de la géographie historique (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LIEU [*Noms de*]) a fort justement expliqué au début de son livre : *Géographie de Grégoire de Tours. Le « pagus » et l'administration en Gaule* [1], comment les invasions des barbares introduisirent en Gaule une confusion presque complète dans l'organisation politique et administrative, confusion qui se retrouve dans la terminologie géographique qui est l'expression de cette organisation. C'est là un point de vue fondamental auquel il faut s'attacher.

Un autre a été moins clairement aperçu, aussi n'est-il pas superflu d'y insister. Tandis que J. Desnoyers, dans sa *Topographie ecclésiastique de la France*, aborde la plupart des problèmes de géographie franque et gauloise et indique notamment, avec une netteté parfaite, l'influence de la délimitation des *pagi* sur la formation des diocèses [2], Jacobs met en question la relation qui existe entre le *pagus* et l'archidiaconé; il nie même qu'il y en ait aucune et apporte des exemples où, évidemment, la concordance n'existe pas. Mais s'ensuit-il qu'elle n'existe en aucun autre cas? Il est évident que lorsque les évêques ont créé les divisions ecclésiastiques, connues sous le nom d'archidiaconés, aucune force ne les contraignait à prendre pour base de ce travail les anciennes circonscriptions géographiques désignées par le nom de *pagi*. Souvent même l'établissement des archidiaconés a pu avoir lieu à une époque où la division féodale en châtellenies, seule usitée depuis longtemps, avait fait perdre le souvenir de la géographie gauloise et romaine. Mais un grand nombre d'archidiaconés remontent au IXe ou Xe siècle, à une époque où les actes ne désignent la situation des localités que par le nom du *pagus* ou du comté, qui est ordinairement un *pagus*. Il était tout naturel que les évêques, partageant leur diocèse entre leurs archidiacres, tinssent quelque compte d'un système géographique auquel sa durée séculaire avait donné de si profondes racines. Voici des exemples : l'archidiaconé de Sézanne, dans le diocèse de Troyes, n'était autre chose que la partie de la cité de Meaux, du *pagus Meldicus*, qui appartenait au diocèse de Troyes. L'archidiaconé de Troyes se composait du *pagus Tricassinus*, qui correspond aux doyennés de Troyes et de Marigny, du *pagus Mauripensis* ou *Morvisus*, qui correspond au doyenné du Pont et d'une partie de la forêt d'Othe, qui correspond au doyenné de Villemaur. Il n'y a pas de différence entre le *pagus Laticensis* et l'archidiaconé de Laçois, entre le *pagus Ternodorensis* et l'archidiaconé de Tonnerre; enfin, il n'y a pas une seule différence entre le *pagus Senonicus* et l'archidiaconé de Sens.

XV. LES *PAGI* A L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE. — On a vu dans les observations qui précèdent que les *pagi* de l'époque romaine étaient de véritables divisions territoriales pourvues d'une administration leur appartenant en propre. Les *pagi* de l'époque franque ou mérovingienne ne dérivaient en aucune façon de ces *pagi* romains. Ceux-ci avaient une tendance à n'être pas très étendus, or, à partir du VIe siècle, le mot *pagus* s'applique à un territoire assez vaste, plus vaste qu'à l'âge antérieur; il désigne un territoire régi par un comte et ayant, à l'origine, les limites d'une *civitas*. Chez Grégoire de Tours *pagus* s'entend volontiers de ce qu'on appelle aussi *vicus*, c'est-à-dire un finage assez semblable à celui des *pagi* de l'époque impériale, mais il lui arrive aussi d'appliquer ce terme à la *civitas*, ou bien encore *pagus* s'entendra du territoire d'un *castrum*. Aug. Longnon a précisé tout ceci dans le détail :

« Le mot *pagus*, dit-il, est attaché, huit fois au moins, à des noms de *vici;* aussi trouve-t-on, mais chez Grégoire seulement, la mention du *pagus Balbiacensis* [3], du *pagus Berravensis* [4], du *pagus Carnonensis* [5], du *pagus Iciodorensis* [6], du *pagus Lipidiacensis* [7], du *pagus Nobiliacensis* [8], du *pagus Transaliensis* [9] et du *pagus Vosagensis* [10], que Guérard a fait figurer, ainsi que les *pagi* des textes épigraphiques, dans son tableau des divisions territoriales de la Gaule franque.

« Il désigne le territoire d'une cité dans les six cas suivants : *pagus Biturigi territorii* [11], *pagus Pictavensis* [12], *pagus Remensis* [13], *pagus Suessionicus* [14], *pagus Tholosanus* [15], et *pagus Tornacensis* [16].

« Il représente seulement une fraction de la *civitas*, c'est-à-dire la circonscription dont un *castrum* est le chef-lieu, lorsqu'il est joint aux noms de *Miglidunum* (Melun) [17], de *Stampæ* (Étampes) [18] et de *Ternodorum* (Tonnerre) [19]. Les territoires dépendant de ces châteaux sont ce que nous appelons des *pagi* de la seconde époque.

« Il est aussi uni à des dénominations de régions naturelles, mais dans deux cas seulement, lorsque Grégoire parle de deux vastes régions forestières, le *pagus Carnotenus qui Pert[ic]ensis vocant* [20] et le *pagus Vabrensis* [21], le Perche et la Woëvre, dont les noms se sont perpétués jusqu'à nos jours, après avoir été adoptés, celui-ci pour désigner un duché de l'empire franc [22], celui-là pour devenir le nom officiel d'un État féodal formé au XIIe siècle de la réunion des seigneuries de Mortagne et de Bellême. Enfin, c'est à une petite région ethnographique que Grégoire applique le nom de *pagus* dans ce passage des Vies des Pères : « Le bien-« heureux Sénoch, de race teiphale, était originaire du « *pagus* poitevin qu'on appelle *Theiphalia* [23]. »

« On a relevé aussi un passage de l'*Histoire des Francs* où *pagus* a le sens de « campagne [24] ». La conclu-

[1] In-8°, Paris, 1858, p. 17-20. — [2] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLVIII, 1887, p. 615. — [3] Grégoire de Tours, *Miracula beati Martini*, l. II, c. XVI. — [4] Id., *Hist. Francor.*, l. VI, c. XII. — [5] Id., *Miracula beati Martini*, l. II, c. XLVIII. — [6] Id., *Hist. Francor.*, l. VI, c. XII. — [7] Id., *Vitæ Patrum*, c. XIII, 3. — [8] Id., *De gloria confess.*, c. VII. — [9] Id., *Miracula beati Martini*, l. II, c. X. — [10] Id., *Hist. Francor.*, l. IX, c. XIX. — [11] Id., *De gloria mart.*, c. LIX. — [12] Id., *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXVI. — [13] Id., *Vitæ Patrum*, c. XV, 2. — [14] Id., *Hist. Francor.*, l. VI, c. XXXIV; *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XLVII. — [15] Id., *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XXX. — [16] Id., *ibid.*, l. IV, c. I. — [17] Id., *ibid.*, l. VI, c. XXXII. — [18] Id., *ibid.*, l. IX, c. XX; l. X, c. XIX. — [19] Id., *De gloria confess.*, c. XI. — [20] Id., *De gloria confess.*, c. XCVIII. — [21] Id., *Hist. Francor.*, l. IX, c. XII. — [22] Le duché de Woëvre *(ducatus Waverensis)* est mentionné dans un diplôme de Charlemagne, cité par Valois (*Notitia Galliarum*, p. 579) et Guérard le nomme parmi les duchés de la Gaule franque (*Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, p. 155). — [23] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. XV, 1. — [24] Id., *Hist. Francor.*, l. V, c. XIV : *Ad extremum Leudastes pueros Merovechi qui in pago egressi fuerant... gladio trucidavit.* Il est question ici des serviteurs de Mérovée qui étaient sortis de la basilique de Saint-Martin pour courir la campagne et qui périrent victimes de Leudaste.

sion qui ressort nettement de l'examen de ce mot dans les écrits de l'évêque de Tours est donc bien conforme à l'opinion d'Alfred Jacobs, à savoir que *pagus* était « un terme incertain et vague que traduisait parfaite- « ment notre mot *pays* [1] ». Mais résulte-t-il nécessairement de cette constatation que le mot *pagus* n'ait pas un sens mieux défini dans les actes publics ou privés?

« Jacobs, qui attribue l'incertitude de sens du terme *pagus* au désordre universel produit par la chute du monde romain et par les invasions barbares, prétend trouver dans les textes diplomatiques une confusion bien plus grande encore. Nous ne croyons pas cependant qu'on doive partager son sentiment, car il cite seulement un diplôme de 663 où, par inadvertance, sans doute, le territoire de la *villa Elariacus* (Larrey, près de Dijon), d'abord appelé *ager* (dénomination généralement adoptée dans le pays des Bourguignons pour désigner les subdivisions du *pagus* ou *comitatus*), puis *terminus*, serait enfin qualifié *pagus* [2].

« La plupart des savants qui ont étudié les divisions territoriales de la Gaule franque ont cru à l'existence simultanée de *pagi* de même nom représentant, l'un le territoire d'une cité, l'autre une fraction seulement de cette même circonscription. Guérard cite pour exemple le nom de *pagus Parisiacus*, appliqué tantôt à la cité entière des Parisiens, tantôt à cette même cité dépouillée du territoire qui forma depuis les archidiaconés de Brie et de Josas, au diocèse de Paris [3]. On a même exagéré cette tendance et parlé de *pagi mediocres* [4]. A notre avis, cette distinction est fausse : il n'y a pas eu de *pagi majores*, ni de *pagi minores ;* il y a seulement des *pagi* d'étendue différente suivant les époques, et nous allons essayer de démontrer ce fait.

« On s'accorde généralement à penser qu'au début de la domination franque, tout au moins, il y avait identité complète entre les divisions de l'ordre civil et celles de l'ordre ecclésiastique, et l'on sait, du reste, que cette concordance était recommandée par les conciles. La *civitas*, gouvernée au point de vue spirituel par un évêque, était régie au point de vue judiciaire ou militaire par un *comes*. Le territoire soumis au *comes* n'est pas immédiatement désigné par le terme « comté » *(comitatus)*, qui, à l'époque mérovingienne, est encore réservé à l'office du comte [5]; cette circonscription porte dès lors le nom de *pagus*, et les chartes n'indiquent jamais la situation d'une *villa* autrement que par le *pagus* dont elle dépendait.

« Grégoire n'employant le mot *comitatus* que pour désigner l'office du *comes*, nous ne dirons pas qu'il nous fait connaître l'existence de dix-huit comtés, au sens moderne du mot, mais nous donnerons la liste suivante de dix-sept villes mentionnées par lui comme le siège d'un *comes* : Angers [6], Angoulême [7], Autun [8], Auvergne (ou Clermont) [9], Auxerre [10], Bordeaux [11], Bourges [12], Chalon-sur-Saône [13], Châteaudun [14], Javols [15], Limoges [16], Meaux [17], Orléans [18], Poitiers [19], Rouen [20], Saintes [21], Tours [22].

« Grégoire mentionne assez fréquemment les comtes sous la qualification de *comes urbis*, en y ajoutant le nom de la « ville » — au sens de territoire, évidemment — où ils exerçaient leur mandat. Cela paraît prouver que l'*urbs* était réellement la circonscription du *comitatus*. Au reste, on a tiré des capitulaires carolingiens la preuve qu'au temps de Charlemagne le comte était regardé dans la cité *(civitas)* comme le fonctionnaire qui, dans l'ordre laïque, répondait à l'évêque [23].

« La liste que nous venons de dresser à l'aide de Grégoire renferme cependant un chef-lieu de comté qui n'avait pas le rang de *civitas*, c'est-à-dire un simple *castrum ;* nous voulons parler de Châteaudun *(castrum Dunense) ;* mais cette exception était motivée par les partages qui suivirent la mort de Charibert (567) et qui, détachant Châteaudun et Vendôme de la cité de Chartres, unissaient ces deux *castra* au royaume d'Austrasie. Le nouveau possesseur de Châteaudun ne se contenta pas d'établir un comte dans la portion de la *civitas Carnotum* qui lui échut alors, il voulut faire de cette ville le chef-lieu d'un évêché particulier ; mais le titulaire de celui-ci fut déposé par le concile parisien de 573. Cependant, si l'évêché de Châteaudun n'eut qu'une durée éphémère, le nouveau comté de Dunois garda sa place parmi les divisions civiles de la Gaule franque, bien que la réunion du *castrum Dunense* aux états de Gontran, en 584, eût pu le faire replacer sous l'autorité du comte de Chartres ; c'est en effet précisément dans l'année qui suivit cet événement que l'évêque de Tours nous montre un comte particulier exerçant le pouvoir militaire à Châteaudun.

« On peut donner une raison semblable de l'existence du *pagus Milidunensis* dès l'an 558 [24], alors que, d'après le principe d'identité entre les divisions civiles et les divisions ecclésiastiques, Melun aurait dû faire partie du *pagus Senonicus*. L'Étampois, au diocèse de Sens, le Ressontois, au diocèse de Beauvais, sont, avec le Dunois et le Mélunois, les seuls *pagi* de nouvelle formation dont nous entretiennent les documents du VIe siècle. Plus tard, c'est-à-dire dans le cours du VIIe et du VIIIe siècle, le nombre des *pagi* ou des *comitatus* s'accrut considérablement, mais le motif n'en doit plus être cherché alors dans les partages qui deviennent moins fréquents et qui ne sont plus guère l'objet de luttes comme sous les fils et les petits-fils de Clotaire Ier. Le nombre des *pagi* s'accrut par le démembrement des *pagi* primitifs, mais presque exclusivement dans la partie de la Gaule où les rois francs séjournaient le plus habituellement. Toujours est-il que les *pagi* de seconde formation ne dépassent pas en général une ligne partant du Mont-Saint-Michel dans la direction de Lyon [25]. »

XVI. Les *pagi* du Limousin. — Il y a peu de *pagi* qui n'aient porté le titre de « comté » ; à tout le moins les grands *pagi* qui sont des *civitates;* en Limousin, il n'en va pas ainsi pour les *pagi* de rang inférieur ; ce titre paraît avoir été réservé à la cité. Le terme *pagus* est le plus fréquemment employé pour désigner les pays de rang inférieur. Les rédacteurs de chartres se servent, pour désigner la cité ou grand *pagus*, des termes *orbis* ou *urbs*. Voici comment se présente la distinction : *in orbe* ou *urbe Lemovicino, in pago Torinensi* ,« dans la cité du Limousin, au pays de Turenne ». Les autres qualificatifs préférés sont *territorium*, *ager*,

[1] *Géogr. de Grégoire de Tours*, in-8°, Paris, 1858, p. 46. — [2] Ce diplôme donne en effet : *infra ipso* pago *Elariacense ;* cf. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 132 ; mais c'est peut-être une faute du copiste du cartulaire de Saint-Bénigne, d'où il est tiré, et l'original pouvait d'autant mieux porter *infra ipso agro*, que, par trois fois déjà, au cours de la pièce, le territoire de Larrey avait été appelé *ager*. — [3] *Essai sur le système*, p. 47. — [4] Cf. *Revue crit.*, t. XV, p. 60. — [5] C'est en ce sens que l'emploie Grégoire de Tours dans l'*Hist. Francor.*, l. IV, c. XIII ; l. VIII, c. XVIII ; cf. l. IV, c. XLII ; *Vitæ Patrum*, c. VII, 1 ; c. IV, 3. — [6] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XVIII. — [7] *Ibid.*, l. V, c. XXXVII. — [8] *Vitæ Patrum*, c. VII, 1. — [9] *Miracula beati Juliani*, c. XVI ; *De gloria confess.*, c. XXXV. — [10] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLII. — [11] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. VI. — [12] *Ibid.*, l. VII, c. XXXVIII. — [13] *De gloria mart.*, c. LIV. — [14] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XXIX. — [15] *Ibid.*, l. IV, c. XL. — [16] *Ibid.*, l. VI, c. XXII. — [17] *Ibid.*, l. VIII, c. XVIII. — [18] *Ibid.*, l. VII, c. XIII. — [19] *Ibid.*, l. V, c. XXV. — [20] *Ibid.*, l. VI, c. XXXI. — [21] *Ibid.*, l. VI, c. XLV ; l. VIII, c. XXII. — [22] *Ibid.*, l. V, c. XLVIII ; l. VII, c. XXIII. — [23] Deloche, *op. cit.*, p. 120. — [24] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, in-fol., t. I, Paris, 1844, p. 115. — [25] A. Longnon, *La géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1877, p. 27-33.

rus, fundus, terra, terminus. Parfois le pays est désigné soit par son nom seul, soit dans la forme adjective : *in Roffiacensi*, dans le territoire de Rouffiac; *in Combralia*, dans le Combraille.

Maximin Deloche divise en trois classes les *pagi* du Limousin : 1. les *pagi* antérieurs au XIIe siècle; 2. les *pagi* mentionnés postérieurement au XIe siècle; 3. les petits *pays* mentionnés soit avant, soit après la fin du XIe siècle. Sauf pour quelques *pagi* la délimitation ne peut être rigoureuse et précise.

Description des « pagi » antérieurs au XIIe siècle. — Benj. Guérard en a connu cinq seulement, Max. Deloche en donne dix-huit. Aujourd'hui on peut signaler :

1. *Andecamulenses*, peuplade et pays de Rançon;
2. *Juconciacus* ou *Jocondiacus (pagus)*, Juconciac, aujourd'hui Le Palais, près Limoges;
3. *Solemniacensis (ager)* ou *rus Solemniacum*, pays de Solignac;
4. *Leuci, Legora*, pays de Châlus et de Ligoure;
5. *Usercensis (pagus)*, pays d'Uzerche;
6. *Exandonensis (pagus)*, pays d'Yssandon;
7. *Brivensis (pagus)*, pays de Brive;
8. *Torinensis* ou *Tornensis (pagus)*, pays de Turenne;
9. *Asnacensis (pagus)*, pays du Puy-d'Arnac;
10. *Santria*, pays de la Xaintrie;
11. *Rofiacense (territorium)*, pays de Rouffiac;
12. *Biænas (pagus)*, pays de Beynat;
13. *Cambolivensis (pagus)*, pays de Chamboulive;
14. *Nigermontensis (pagus)*, pays de Nigremont;
15. *Vallarensis (terminus)*, pays de Vallières.
16. *Montana*, pays de la Montagne;
17. *Cambiovicenses, Combralia*, pays de Chambon ou de Combraille, dont Chambon était le chef-lieu.
18. *Betrivus (pagus)*, pays de Bort (Creuse);
19. *Burgolius*.
20. *Dunensis* ou *Dunezus*.

1. *Andecamulenses.* — Peuplade et pays de Rançon; on prononce dans le pays Rancon, chef-lieu de commune dans le canton de Châteauponsac, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne).

Cette peuplade est celle qu'on trouve la première dans l'ordre des dates; on a trouvé à Rancon, à la fin du XVIe siècle, cette inscription [1] :

N V M I N I B V S
A V G · F A N V M
P L V T O N I S
A N D E C A M V L E
NSES DE SVO POSVE

Les *Andecamulenses* consacrèrent aux divinités augustes un ancien temple de Pluton. Il est probable que Rancon était le chef-lieu d'une peuplade de la nation des Lemovices et s'appelait *Andecamulum* d'où *Andecum, Ancum, Rancum, Rancom, Ranconum* et *Ranconium*.

Dans les noms modernes de lieux, on peut retrouver les traces de cet ancien territoire; ainsi, au sud du bourg, la forêt de Rancon [2]; au Sud-Sud-Est, en se rapprochant de Limoges, Saint-Pardoux-en-Rancon; et plus près encore de Limoges : Rilhac-Rancon, chef-lieu de commune dans le canton d'Ambazac.

Quant à l'étendue de ce pays, il paraît avoir compris la vicairie de Peyrilhac *(de Padriliaco)* tout entière et la partie sud de la vicairie de Peyrat *(Pariacensis)*.

Les indications qui précèdent permettent de retracer les limites de ce pays. En partant de Rancon et en se dirigeant vers l'Est, elles remontaient la rive gauche de la Gartempe, jusqu'à Bessières; de ce point, descendaient au Sud, passaient à l'ouest de Bersac, de Laurière, de Saint-Léger-la-Montagne et de Grandmont, qui étaient du pays de la Montagne *(Montana)*, puis à l'est d'Ambazac, qu'elles enfermaient dans le pays de Rancon; atteignaient les rives du Taurion en avant de Saint-Martin-Terresus, mais s'en détachaient aussitôt pour se diriger à l'Ouest; passaient au nord de Maslevrault (pays de Juconciac ou du Palais), et au sud de Rilhac-en-Rancon; de là, tendant toujours vers l'Ouest, englobaient Chamboursat et Bœuil; et, longeant la Vienne jusqu'auprès de Saint-Junien, contournaient cette ville, se dirigeant enfin, à partir de ce point, vers le Nord-Est, rejoignaient à Rancon le point de départ de notre délimitation, en passant à l'ouest de Cieux, de Brilliau-Fa et de Saint-Julien-des-Combes.

Suivant ces hypothèses, le pays de Rancon confinait, du côté du Nord, au pays de Magnazeix, vers l'Est, à celui de la Montagne; vers le Sud-Est, au pays de Juconciac ou du Palais; vers le Sud, à la vicairie et à la banlieue de Limoges; enfin, vers le Sud-Ouest et l'Ouest, au pays des *Leuci* (pays de Châlus et de Ligoure).

2. *Juconciacus (pagus)* (aujourd'hui Le Palais). — Dans une charte datée de 864, on lit : *In pago Lemovicino, in illa quintana de Lemovicas civitate, in pago Juconciaco, manso qui vocatur Pereto.* Le lieu qui a donné son nom à ce canton est évidemment ce palais des rois francs : *Juconciacus* ou *Geguntiacus* dont parle l'Astronome, biographe de Louis le Débonnaire : *Geguntiaco palatio... usque ad hanc urbem Lemovicinam. Francorum diffusus exercitus.* Au XIe siècle, Pierre le Scholastique fixe la position de l'ancien palais :

...Jovenciacus locus aulicus ille vocatur,
Atque Lemovicum non multum distat ab urbe
Qui, regalis adhuc, quod erat monumenta palati,
Fert ejus, vulgo, re lapsa, numen inane.

Péret, au nord-nord-est du Palais, est le *mansus Peretus* de la charte de 864, ce qui confirme la position du palais royal déjà nommé *palatium* sous les Mérovingiens, comme le montre un triens portant cette légende : PALATI MO[*neta*] [3]. C'est de là aussi que l'évêque Pierre signe au concile d'Agde en 506 : *Petrus de Palatio* [4].

3. *Solemniacensis* ou *rus Solemniacum* (pays de Solignac, chef-lieu de commune dans le cant. de Limoges). — Mentionné dans une charte de saint Éloi, donnée en 631, au monastère fondé par lui en ce lieu : *...Ego Eligius, servus omnium servorum Christi, dominæ sacrosanctæ Ecclesiæ quam... in suburbio Lemovicensi, in terra et fundo agri Solemniacensis, Domino auctore, construxi... cessum esse volo, ac de meo jure in vestro dominio transfundo : hoc est supradictum agrum Solemniacensem, qui mihi ex munificentia gloriosissimi et piissimi domini nostri Dagoberti regis obvenit, cum ædificiis quæ in ipso agro vel intra muros supradictæ civitatis esse noscuntur* [5].

Mentionné également dans la *Vita sancti Eligii, auctore Audoeno* où on lit ceci : *Denique inter cætera expetivit ab eo villam quandam, in rure Lemovicino cognominante Solemniaco* [6].

[1] Gruter, *Thes. vet. inscr.*, p. 112, n. 6; Bouquet, *Recueil*, t. I, p. 130; Orelli, *Inscr. lat. ampl. coll.*, t. I, p. 331, n. 1804; Allou, *Description des monuments de la Haute-Vienne*, 1821, p. 313 (dit à tort au XVIIIe siècle); M. Deloche, *op. cit.*, p. 392. — [2] En 1761, cette forêt avait une étendue superficielle de 1 190 arpents. — [3] *Revue numismatique*, 1857, pl. XIII, n. 21. — [4] Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. IV, p. 102, note. — [5] Bibl. nat., coll. Gaignières, t. CLXXXVI, fol. 414; Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 468; *Gallia christiana*, t. II, col. 185; Pardessus, *Diplomata, chartæ*, in-fol., t. II, Paris, 1844, p. 11. — [6] *Vita S. Eligii*, l. II, c. XV.

Le pays désigné ici : *ager* et *rus* avait pour chef-lieu Solignac.

4. *Leuci* ou *Leucorum pagus* (pays de Châlus et de Ligoure). — Une ancienne Vie de saint Vaast signale la présence de cette peuplade dans le Limousin ; cette Vie ne mentionne pas la translation du saint, laquelle eut lieu en 667 [1]. Le texte place le chef-lieu d'une peuplade appelée *Leuci* sur une montagne située presque à égale distance de Limoges et de Périgueux. Le nom de *Leuci* semble se retrouver dans le petit pays de *Legora* qui peut dériver de *Leucorum (regio)*. Depuis le XIe siècle, deux paroisses sont désignées comme appartenant à ce canton : Saint-Jean-de-Ligoure et Saint-Priest-de-Ligoure. Au Moyen Age, le chef-lieu s'appelait *Castrum Luci*, *Caslucius*, qui est devenu Châlus [2]. La limite passait à Lageyrac, tendait vers le Nord-Ouest, passait à Chéronnac, Chassenon, Chabanais, Esse, Confolens ; franchissait ensuite la Vienne, entrait dans le Poitou, qui avait absorbé la portion occidentale de la peuplade et, se maintenant sur les hauteurs, aboutissait à Saint-Jean-des-Monts, dans l'angle sud formé par l'Océan et la Loire à son embouchure.

5. *Usercensis pagus* (le pays d'Uzerche). — Le chef-lieu *Uscerca* est mentionné, à la fin du Ve siècle, dans une lettre de saint Rurice de Limoges (480-500) et par des triens en or où ce lieu est qualifié *castrum*. Enfin, le *pagus Usercensis* est nommé dans une charte de l'évêque de Limoges, Frotaire, en 871. Le pays d'Uzerche comprenait dans ses dépendances Rempnat et Tarnac, sur la Vienne. La vicairie de Tarnac impliquait les vicairies de Cursac et de Neuvic. Le *pagus* paraît avoir été borné, au Sud-Ouest et à l'Ouest, par l'Yssandonnais ; au Nord-Ouest par le pays de Solignac ; au Nord par le *pagus* de Juconciac ; au Nord-Est par le pays de Chamboulive ; à l'est par le pays de Beynat *(Biænas)* et plus tard par celui de Turenne ; enfin, au Sud, par le pays de Brive.

6. *Exandonensis pagus* (le pays d'Yssandon, cant. d'Ayen, arr. de Brive, Corrèze). — C'est un des *pagi* les plus anciens du Limousin, l'un des plus étendus et des mieux connus. On lui donne indifféremment les noms de *pagus*, *territorium*, *fundus*, *terra*, *Exandonensis*, *de Exandonio*, *de Essando*, *Dessando*, *de Sando*. Grégoire de Tours se contente de dire *Exandonense*, c'est l' « Yssandonnais » de jadis.

On lit la mention d'*Issando* en 573, dans le Testament de saint Yrieix [3] ; d'*Hissando*, en 763, dans la Continuation de Frédégaire [4] ; ESANDO sur un triens mérovingien du VIIe siècle [5]. La première mention du *pagus* se trouve dans une très ancienne Vie de saint Ménélie, mort vers 720, et dans le testament du comte Roger, daté de 785 [6] ; depuis lors ce territoire figure, sans interruption, jusqu'au XIVe siècle, dans les cartulaires d'Uzerche, de Beaulieu et de Limoges. Voici maintenant ses limites :

Au Sud et à l'Ouest, ses limites suivaient, à partir de l'Arche, en marchant de l'Est à l'Ouest, les limites mêmes du pays limousin, du côté du Périgord. Elles longeaient quelque temps les rives de la Vézère, parvenaient jusqu'auprès du pont de Terrasson ; puis, contournant Cublac, se relevaient vers le Nord ; traversaient l'Elle au-dessus de Vailhac ; passaient à l'ouest de Conzours, Teilhols, Saint-Genis, Chabannes, près Dalon, de la Chasseigne et de la Trade, où nous croyons qu'elles s'écartaient vers le Nord-Nord-Est. Tout en se maintenant sur une chaîne de hautes collines, elles laissaient à l'Ouest Saint-Yrieix ; puis, se dirigeant vers l'Est, passaient au sud de Coussac-Bonneval, de Montgibaud, et descendaient vers la haute Vézère, qu'elles rejoignaient près et au nord de Corbier, passaient entre Lubersac, qui était de l'Yssandonnais et Saint-Ybart, qui était du pays d'Uzerche, à l'est de Chaumont, de Troche, de Rouffignac, d'Estivaux, à l'est d'Alassac, au nord de Donzenac et de Lambertie, au sud de Vergnes, de Saint-Maixent et de Drulioles, qu'elles laissaient dans le pays d'Uzerche, à l'est et au sud de Favars. Les limites retournaient ensuite vers l'Ouest, passaient au nord de Vieillefont, de la Combe et de Berchat, qui dépendaient du pays de Brive, au sud de Gignac et de Grifoulet, qui étaient de l'Yssandonnais ; suivaient enfin la rive droite de la Corrèze, puis celle de la Vézère jusqu'à l'Arche, notre point de départ.

7. *Brivensis pagus* ou *Brivesium* (pays de Brive, chef-lieu d'arr., Corrèze). — Le chef-lieu de ce *pagus* était une des plus anciennes localités du Limousin. On lit le nom du *vicus Briva* sur des tiers de sou d'or mérovingiens du VIIe siècle ; Grégoire de Tours parle de *Briva Curretia* [7] et on lit encore *in pago Brivense* sur une charte de Beaulieu de l'an 888 [8].

L'étendue du pays de Brive dépassait de beaucoup celle de la vicairie de ce nom ; il était borné au Sud-Ouest par le Quercy, à l'Ouest par l'Yssandonnais ; au Nord, par le pays d'Uzerche ; au Nord-Est et à l'Est, par le pays de Beynat ; enfin, au Sud-Est, par le pays de Turenne.

8. *Torinensis* ou *Tornensis pagus* (pays de Turenne, cant. de Meyssac, arr. de Brive, Corrèze). — C'était un des *pagi* les plus étendus de l'ancien Limousin. Le chef-lieu était le *castrum Torinna*, nommé en 763 dans les Annales de Metz et de Saint-Bertin, conquis par Pépin le Bref sur le duc Waïfre [9]. On trouve une première mention du *pagus Torinensis* dans une charte de 845 et, depuis lors, en 852, 860, 864, 876, etc. ; on rencontre plus rarement *territorium Torinense* [10].

Le pays de Turenne fut bien loin de posséder l'étendue territoriale de la vicomté de ce nom aux XIIIe et XIVe siècles. Ici nous ne nous occupons que de la période contemporaine des Mérovingiens où le *pagus* paraît se composer uniquement de la vicairie de Turenne et peut-être de la partie sud-ouest de la vicairie de Sérillac. Le pays de Turenne était à cette époque borné, à l'Ouest, par celui de Brive ; au Nord, par celui de Beynat ; à l'Est, par le Puy-d'Arnac ; enfin, au Sud, par le Quercy.

Dans la période suivante, c'est-à-dire dès la seconde moitié du IXe siècle, le *pagus Torinensis* se développa considérablement.

9. *Asenacensis pagus* (pays du Puy-d'Arnac, cant. de Beaulieu, arr. de Brive, Corrèze). — Mentionné sur une charte de 842. Plusieurs chartes du cartulaire de Beaulieu placent la vicairie de Puy-d'Arnac dans le *pagus Torinensis* qui, à la fin du IXe siècle, s'étendait dans tous les sens autour du chef-lieu de cette subdivision et embrassait une surface considérable.

Ce petit territoire eut le sort du pays de Beynat *(Biænas)* et fut, comme lui, absorbé, dans la deuxième moitié du IXe siècle, par le pays de Turenne.

10. *Santria* (pays de la Xaintrie, arr. de Tulle, Corrèze). — Au sud-est et à l'est du pays de Turenne, mentionné dans une charte de l'an 1076, on le retrouve en 1252 et dans un pouillé de Tulle au commencement du XVIe siècle. Ce pays semble avoir compris le terri-

[1] *Acta sanct.*, febr. t. I, col. 794. — [2] Baluze, *Miscellanea*, édit. Lucques, t. I, p. 290. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, ad ann. 573. — [4] Frédégaire, *Continuation*, dans Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 6, 8. — [5] Deloche, dans *Revue numismatique*, 1858, pl. XVIII, n. 115. — [6] Mabillon, *Annales*, t. II, p. 711 a écrit à tort *in pago Exedense* au lieu d'*Exandonense*. — [7] *Hist. Francor.*, l. VII, c. X. — [8] Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, c. CXXIX. — [9] Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. V, p. 6-8. — [10] *Cartulaire de Beaulieu*, édit. Maximin Deloche, c. I, ann. 860.

toire des vicairies d'Altillac *(Altiliacensis)* et de Le Vert *(Vertedensis)*; toute la partie occidentale de la vicairie de Darazac *(Daraciacensis)*, enfin toute la partie orientale de celle d'Argentat *(Argentadensis)*. M. Deloche lui-même reconnaît que ces indications sont conjecturales.

11. *Rofiacense* (pays de Rouffiac, cant. de Roquebrou, arr. de Mauriac, Cantal). — De peu d'étendue et situé au sud-est et au sud de la Xaintrie, on le trouve mentionné dans une charte du XIe siècle, où il est distingué de la Xaintrie. Son chef-lieu, Rouffiac, avait un atelier monétaire à l'époque mérovingienne, on lit en légende circulaire : RVFIACV [1]. Ce *pagus* était borné, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest, par la Xaintrie; au Nord, par la vicairie d'Espagnac, qui faisait partie du pays de Beynat; enfin, à l'Est et au Sud-Est, par l'Auvergne.

12. *Biænas* (pays de Beynat, chef-lieu de cant. dans l'arr. de Brive, Corrèze). — Ce *pagus* est signalé par un tiers de sou d'or mérovingien qui porte, au revers, une croix cantonnée de lettres L. E. M. O. et au droit, en légende circulaire, BIAENATE PAGO [2]. C'est un des rares exemples de la mention de cette division territoriale sur les monnaies de la première race. Adr. de Longpérier et Max. Deloche sont d'accord pour voir la position de ce pays dans celle de la *vicaria Beennatensis*, mentionnée en 930 [3]. Le pays de Beynat aurait compris la vicairie de ce nom, la partie nord de celle de Sérillac *(Seriacensis)*, les vicairies d'Espagnac *(Spaniacensis)* et de Rosiers *(Rosuriensis)*, la portion de la vicairie de Bar *(Barrensis)* située sur la rive gauche de la Corrèze, enfin celle de la vicairie d'Argentat, qui se trouvait sur la rive droite de la Dordogne.

13. *Cambolivensis* (pays de Chamboulive, cant. de Seilhac, arr. de Tulle, Corrèze). — Resserré entre le pays d'Uzerche et celui de Beynat, mentionné dans une charte de la deuxième moitié du XIe siècle : *in pago Cambolivense*. Il se composait de la vicairie de Chamboulive tout entière et de la partie de la vicairie de Bar située sur la rive droite de la Corrèze, simple hypothèse. L'exiguïté de ce territoire et sa position portent à croire qu'il avait dépendu de l'un des pays voisins.

14. *Nigermontensis* (pays de Nigremont, aujourd'hui Saint-Georges-Nigremont, cant. de Felletin, arr. d'Aubusson, Creuse). — Dès le VIe siècle, on trouve le *Mons Niger* mentionné par Grégoire de Tours (*Hist. Francor.*, l. IV, c. XVI). C'est là que Chramne s'était établi après sa révolte contre Clotaire Ier. Au IXe et au Xe siècle, Nigremont est le chef-lieu d'une vicairie et d'un *pagus*, comme le prouvent deux documents : *a)* une charte de donation faite à l'église de Saint-Étienne de Limoges, et *b)* un passage de Flodoard où il est dit que l'archevêque Hincmar donne à l'évêque Agilmar : *quosdam pagos in quibus eædem res conjacerent, Arvernicum videlicet, Nigrum Montensem, Lemovicum et Pictavum*.

L'étendue du pays de Nigremont semble à peu près déterminée par sa situation entre les *pagi* du Limousin auxquels il confinait d'une part, et l'Auvergne, dont il touchait les limites occidentales. On peut admettre qu'il était borné, au Sud, par le pays de Turenne; au Sud-Ouest, par celui d'Uzerche; à l'Ouest par le territoire de Vallières; au Nord, par le Franc-Alleu et le Combraille; au Nord-Est et à l'Est par l'Auvergne.

15. *Vallarensis (terminus)* (pays de Vallières, cant. de Felletin, arr. d'Aubusson, Creuse). — Ici encore on trouve un atelier monétaire à l'époque mérovingienne : VALLARIA VICO [4]; au Xe siècle, c'est un chef-lieu de vicairie. Le pays de Vallières est nommé plusieurs fois dans un acte constatant le partage de propriétés situées en Limousin, opéré en 631 sur l'ordre du roi Dagobert et par les soins du comte Barontus [5].

On n'a pas d'indices certains pour tracer les limites de ce pays de Vallières, mais on peut conjecturer qu'il était borné, au Sud, par le pays d'Uzerche *(Usercensis)*; à l'Ouest, par le pays de Juconciac *(Juconciacus)* ou du Palais; au Nord-Ouest, par le Guérétois; au Nord et au Nord-Est, par le pays des *Cambiovicenses* ou de *Combralia* (de Chambon ou de Combraille); enfin, à l'Est, par le pays de Nigremont *(Nigermontensis)*.

16. *Montana* (pays de la Montagne, Saint-Léger-la-Montagne, cant. de Laurière, arr. de Limoges, Haute-Vienne). — Saint-Léger-la-Montagne est située au nord-est de Compreignac et au sud de Laurière. Ce pays semble avoir occupé l'espace compris entre le Guérétois, à l'Est, et les *Andecamulenses*, pays de Rancon, à l'Ouest; la rivière du Taurion et le pays de Juconciac; la Gartempe au Sud et le pays dunois au Nord.

17. *Cambiovicensium (pagus)* (*Combralia*, pays de Chambon ou de Combraille). — Mentionné dans les documents du Moyen Age sous le nom de *Combralia* ou *Combralium*. Hadrien de Valois y voit le territoire occupé par les *Cambiovicenses* et il fait venir le nom de Combraille, de *Convallia*, *Conballia*, *Combrallia*. Là-dessus la discussion s'empara d'un si beau thème; on pourra s'y reporter dans Max. Deloche qui proteste contre Guérard. Celui-ci place le Combraille tout entier en Auvergne. Deloche déclare que le chef-lieu et la presque totalité du territoire faisaient partie du Limousin.

18. *Betrivus (pagus?)* (pays de Bort, arr. de Boussac, Creuse). — Deloche doute que Bort, en Combraille, au nord-ouest de Chambon, ait jamais été appelé en latin *Betrivus* ou *Betrivum*.

19. *Burgolius (pagus)*. — Mentionné dans une charte du mois de septembre 883 : *infra urbe Lemovicino, in pago Burgolio*; au XIe siècle c'est encore *Burgolius* et à la fin du XIIe, *Borgul*. A partir de cette date le nom disparaît définitivement, mais il est probable qu'il aura été remplacé par un saint patron d'église et Deloche, s'il n'en donne la preuve, apporte du moins de très sérieux indices; ce serait Saint-Dizier, de l'archiprêtré de Bénévent, actuellement commune des canton et arrondissement de Bourganeuf (Creuse).

20. *Dunensis* ou *Dunezus* (pays de Dun, en Limousin). — Dans une charte de 941, il est question d'une terre sise à Dun, en Berri : *in urbe Biturico, in vicaria Dunense, in villa quæ vocant Duno*. *Dunum* est un vocable géographique que l'on rencontre dans différentes provinces : Chartrain, Berry, Limousin qui compte dès le VIIe-VIIIe siècle un *castrum Idunum*, centre du pays appelé *Duninus*. Ce pays comprenait Saint-Sulpice-le-Dunois, Bussière-Dunoise, Celle-Dunoise, Rieu, près Dun, Dunet et Serfs-de-Dun.

XVII. Le Sénonais. — Le *pagus Senonicus* ou *Senonensis* faisait partie du vaste diocèse de Sens. Pour la période primitive on ne trouve qu'un petit nombre de localités : *Agendicum* mentionné par César, AΓEΔ [6], *Agied* [7], Αγηδικόν [8], désigne le chef-lieu qui prend plus tard le nom des peuples de la confédération : *Senones*.

[1] Deloche, *Description des monnaies mérov. du Limousin*, dans *Revue numismatique*, 1858, pl. XVIII, n. 17. — [2] Id., *ibid.*, pl. II, n. 68. — [3] Baluze, *Hist. Tutelensis*, append., col. 340. — [4] M. Deloche, *op. cit.*, pl. II, n. 72. — [5] *Hist. Francor.*, l. III, c. XV; l. VI, c. XII, XIV, XXXI. — [6] *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 40. — [7] *Revue de philol.*, t. II, p. 354. — [8] Ptolémée, *Georgr.*, dans *Ann. de la Soc. des antiq. de France*, 1848, p. 265.

L'emplacement d'*Agendicum Senonum* a fait l'objet de discussions; on l'a transporté à Provins [1], à Sens [2], à Jaulne [3]; il faut s'en tenir à Sens sur les bords de l'Yonne et au confluent de la Vanne. A la fin du IVe siècle, Sens était la capitale de la IVe Lyonnaise [4], et six cités dépendaient d'elle : Chartres, Auxerre, Meaux, Paris, Orléans et Troyes. Cette circonscription civile servit de cadre à l'archevêché de Sens, dont ces six villes épiscopales eurent ses suffragants. Vers la fin du Ve siècle, on créa un évêché à Nevers qui fut le septième suffragant [5].

Le nom de *pagus Senonicus* a été quelquefois donné au diocèse tout entier de Paris à Auxerre, mais cette extension de nom a été exceptionnelle. La distinction proposée par B. Guérard de *pagus major* et *pagus minor* ne paraît pas justifiée. Le *pagus* de Sens était limité par ceux de Melun *(Melodunensis)*, de Provins *(Provinensis)*, d'Étampes *(Stampensis)*, du Gâtinais *(Wastinensis)*, tous de la cité de Sens, et par ceux de Meaux, d'Auxerre, de Tonnerre et de Troyes. On trouve encore la mention du *pagus* dans quelques actes du XIIe siècle, mais ce sont des exceptions, et le terme de *comitatus* est alors seul employé.

Le diocèse de Sens se divisait en cinq archidiaconés, qui sont : Sens, Provins, Melun, Gâtinais, Étampes. Les archidiaconés ruraux paraissent remonter au moins à la fin du IXe siècle dans l'Église de Sens, selon la charte de l'archevêque Servin, pour Saint-Pierre-le-Vif (en 880) [6]. Ces circonscriptions correspondaient aux cinq *pagus* entre lesquels la *civitas* était partagée; l'archidiaconé de Sens, comme le plus important et le plus ancien, était le plus vaste et se composait des doyennés de la Vanne, de Trainel, de Saint-Florentin et de Courtenay [7]. Mais les limites des deux espèces de divisions n'étaient pas entièrement demeurées les mêmes.

Ainsi, pour ne parler que du *pagus* de Sens proprement dit, on y trouve *Roboretum* (Rouvray) qui est du diocèse d'Auxerre; d'autre part *Grandiscampus* (Grandchamp), qui est du diocèse de l'archidiaconé de Sens, est cependant du *pagus* du Gâtinais, non de celui de Sens. Les documents nous manquent pour affirmer si les limites du *pagus Senonicus* ont varié davantage de ce côté du Gâtinais.

Le *Liber sacramentorum* de Sens (IXe siècle), conservé à Stockholm, contient la nomenclature des paroisses de l'archidiaconé de Sens ou du grand archidiaconé [8], subdivisé déjà en plusieurs parties appelées *ministeria*. On y retrouve les divisions postérieures des doyennés de Trainel, Courtenay et Saint-Florentin. Il n'y a peut-être pas une paroisse étrangère au grand archidiaconé de Sens et par conséquent au *pagus* [9]. L'orthographe de ce morceau est singulière : tantôt elle ressemble à celle des chartes du même siècle, tantôt elle affecte des formes bizarres et qui annoncent la langue usuelle.

Les documents qui pourraient fournir des noms de lieux dans les temps anciens sont rares et n'offrent que très peu de détails topographiques. La forme orthographique des noms de beaucoup de lieux existant encore aujourd'hui indique la présence de pays celtiques.

Ier siècle. *Agendicum Senonum*, seul nom d'une capitale mentionnée à cette époque avec le nom de la peuplade.

IIe siècle. On lit dans l'*Itinéraire* d'Antonin les noms suivants : *Clanum* (Vulaines?), *Condate* (Montereau), *Eburobriga* (Avrolles), *Senone* (Sens). Le nom du peuple a remplacé le vieux nom gaulois dans la qualification de la capitale de la *civitas*.

IIIe siècle. Cette époque ne présente que deux lieux nouveaux cités par les hagiographes, ce sont : *Calosenagus* (Saint-Cydroine); *Erdona* (aujourd'hui fontaine d'Azon, près Sens).

IVe siècle. Avec les lieux précédents on ajoutera *Bandritum*, placé à Bassou.

Ve siècle. Ajouter *Guuarchiacus* (Guerchy), *Marciniacus* (Marnay, comm. de Poilly), *Pauliacus* (Poilly).

Les noms de lieux sont moins rares après le Ve siècle, ce qui indique que le pays se peuplait de plus en plus. Les *villæ* romaines deviennent des paroisses. De nouveaux centres de population se constituent sous le vocable d'un saint patron, d'une église ou d'un monastère voisin et, au IXe siècle, le territoire entier du *pagus* est couvert de villages. On y remarque cependant encore, deux siècles après, de larges espaces vides. C'est d'un côté la forêt d'Othe, de l'autre une partie du Gâtinais, la culture n'est pas encore arrivée jusque-là; il faudra attendre le XIIe siècle pour en voir le défrichement [10].

XVIII. L'Autunois. — On rencontre la plus ancienne mention du *pagus Augustidunensis* dans une charte datée de 696 [11], et dans la suite on rencontre les variantes *Augustudunensis*, *Augustudinensis*, *Augustodunensis* et même *Augustunensis*; les cartulaires de Cluny adoptent une forme qui leur est propre : *Ostudonens* en 934, *Ostudonensis* en 917 [12]; *Ostuttunens* en 926 [13], *Ostudinens*, 924-973; *Ostudunens* et *Ostudunensis* en 943 [14], etc.; enfin, on rencontre, mais plus rarement, *Æduensis* en 963, 951 [15], 969 [16].

Au Nord, le *pagus Augustidunensis* rencontrait le *pagus Nivernensis*. Indépendamment du nom qu'il devait à la cité de Nevers, ce *pagus* a porté deux autres noms, exclusivement territoriaux et correspondant à la nature du sol : celui de *Ammonias*, qui s'appliquait à la région des cultures et des prairies, et celui de *Morvinnus*, réservé à la région montagneuse et forestière. Il a donc à la fois porté deux noms différents, appliqués à des régions distinctes, et un nom commun à l'une et à l'autre. De même que le nom d'*Ammonias* s'étendait au *pagus Nivernensis* et au *pagus Avalensis* [17], celui de *Morvinnus* s'étendait aussi au *pagus Nivernensis* et au *pagus Augustidunensis* [18], formant ce qu'on appelle encore aujourd'hui le Morvan autunois. Il résulte de l'identité qui existait entre le *pagus Morvinnus* et le nord du *pagus Augustudinensis*, que les deux noms ont été employés l'un pour l'autre. A peine commence-t-on à s'élever un peu au-dessus de la vallée, que l'on rencontre sur la rive droite de l'Arroux, la région du *Morvennum*, *terra Morvantii* [19], s'étendant aussi un peu dans la plaine elle-même, et formant, entre le *pagus Augustidunensis* et le *pagus Nivernensis*, un territoire mixte qui comprenait plusieurs localités [20]. C'est ainsi que *Cambortum* [21], situé

[1] Opois, *L'ancien Provins*, 1819. — [2] Walcknaër, *Géogr. des Gaules*, t. I, p. 54. — [3] Guérard, *Rech. sur l'Agendicum*, Provins, 1853. — [4] Walcknaër, *op. cit.*, t. I, p. 406 sq. — [5] Cet état de choses dura jusqu'en 1622 où Paris fut élevé au rang archiépiscopal avec Chartres, Orléans et Meaux comme suffragants. — [6] D'Achery, *Spicilegium*, in-4°, t. I, p. 733. — [7] Carte du diocèse de Sens, par Outhier, 1741. — [8] Voir L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, p. 106-116; cf. p. 111, note 3. Cette liste est du XIe siècle. — [9] Il faut excepter cependant *Grandiscampus*, que les chartes placent dans le *pagus Wastinensis*. — [10] M. Quantin, *Cartul. gén. de l'Yonne*, in-8°, t. II, Auxerre, 1860, p. XL-XLVI. — [11] *Gallia christ.*, t. IV, instrum., col. 43. — [12] Bruel, *Rec. des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 196, 405. — [13] Id., *ibid.*, p. 254. — [14] Id., *ibid.*, p. 586, 587. — [15] Id., *ibid.*, p. 435, 439, 755. — [16] Pérard, *Rec. de pièces*, p. 41. — [17] Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. I, preuves, p. 1. — [18] Pérard, *Rec. de pièces*, p. 45. — [19] Bulliot, *Hist. de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 51, 75. — [20] A. de Charmasse, *Cartul. de l'évêché d'Autun*, 1880, p. LVI. — [21] Bulliot, *op. cit.*, t. II, p. 16, 25, aujourd'hui Chambord (S.-et-L.).

à quelques kilomètres d'Autun seulement, est dit *in pago Nivernensi*, tandis que *Guisium* [1], bien plus au Nord, est dit in *pago Augustodunensi* parce que l'un et l'autre appartenaient au *pagus Morvinnus* [2].

Au Nord-Est se trouvait le *pagus Belnensis* dont les points limitrophes sont *Vetus Vicum*, Viévy [3] (cant. d'Arnay-le-Duc, Côte-d'Or), Neuilly, Maligny et Nanteuil [4] (comm. de Maligny, Côte-d'Or); Santosse [5] (*Centissa*, cant. de Nolay, Côte-d'Or), Nolay [6], Saint-Sernin-du-Plain [7], qui en dépendent.

Dans la partie supérieure de son cours, la Dheune, jusqu'à sa source, servait à l'Est de limite entre le *pagus Augustidunensis* et le *pagus Cabilonensis*. C'est ainsi que Nantoux appartenait à ce dernier *pagus* [8]. Les limites du *pagus Cabilonensis* paraissent encore indiquées de ce côté par le hameau dit *Les Cabillons* [9], situé sur la rive droite de la Dheune. Sur la rive gauche, près de la source, Espagne [10] est placé dans le *pagus Augustidunensis*. Un peu plus au Sud, Saint-Micaud [11] est indiqué comme appartenant au *pagus Cabilonensis*. Plus bas, la limite devient très incertaine; ainsi, tandis qu'une charte de Cluny place Azu [12] dans l'*ager Gordoniacensis* et dans le *pagus Augustidunensis*, une charte du cartulaire de Perrecy place Saint-Romain-sous-Gourdon avec ses hameaux de Serrigny et de Gilionvre dans le *pagus Cabilonensis* [13]. Cette incertitude est une preuve du sens vague et peu précis attribué au mot *pagus*.

Au sud du Mont-Saint-Vincent, le *pagus Augustidunensis* rencontre le *pagus Matisconensis* auquel appartenait Saint-Quintin (comm. de Rousset, S.-et-L.), La Verrière (comm. de Saint-Martin-de-Salencey, S.-et-L.), Saint-Martin-de-Salencey (cant. de La Guiche, S.-et-L.), Marchizeuil (comm. de Pressy-sous-Dondin, S.-et-L.), Pressy-sous-Dondin (S.-et-L.), Chiddes (même comm. et cant. de Saint-Bonnet-de-Joux, S.-et-L.), qu'une charte de 960 place aussi dans le *pagus Augustidunensis*, ainsi qu'il arrive souvent aux lieux situés sur les limites, et Buffières (cant. de Cluny, S.-et-L.). L'*ager Sedunensis*, avec ses dépendances, est presque toujours attribué au *pagus Augustidunensis* [14], une charte de 933 le place également dans le *pagus Matisconensis* [15]; souvent les rédacteurs des actes échappent à l'embarras d'une désignation douteuse en omettant d'indiquer le *pagus* où cet *ager* était situé [16]. On rencontre ensuite, appartenant au *pagus Matisconensis*, Curtil-sous-Buffières [17], et la Chapelle-du-Mont-de-France [18].

Quoique situé dans le diocèse d'Autun, Meulin donnait son nom à un territoire, *ager Mediolanensis*, qui est presque toujours attribué au *pagus Matisconensis* [19]. Cet *ager* est cependant indiqué une fois comme faisant partie du *pagus Augustidunensis* [20], et deux fois sans indication du *pagus* dont il dépendait [21], comme si sa position eût paru indécise.

Un peu plus bas, Commerçon, situé sur la limite, est attribué à la fois à l'un et à l'autre *pagus* [22].

Saint-Léger-sous-la-Bussière [23], sur la rive gauche de la Grosne, et Nogent, sur la rive droite [24] sont indiqués comme dépendant du *pagus Augustidunensis*.

On rencontrait ensuite le territoire de Matour, *Matornensis ager, vicaria* [25], appartenant au *pagus Augustidunensis* et comprenant plusieurs localités dont l'une, Ecusolle [26], donnait son nom à l'*ager Cuuliasens*, situé dans le *pagus Matisconensis* [27]. Dardy, situé un peu plus à l'Ouest, mais encore assez près de la limite, est attribué à l'un et à l'autre *pagus*. Plus bas, nous trouvons Trades [28] et Saint-Christophe appartenant au *pagus Augustidunensis* [29], Ouroux [30] et Avenas [31] au *pagus Matisconensis*. De ce côté la limite était entre cette dernière localité et Monsols qui dépendait du *pagus Augustidunensis*. Au Sud, ce *pagus* s'arrêtait aux limites du territoire de Tourvéon, *ager Torvedonensis*, qui faisait partie du *pagus Matisconensis*, ou formait lui-même un petit *pagus* limité par la rivière de l'Ardière. Au Sud-Ouest s'étendait le petit territoire de Dun, *pagus Dunensis* ou *Duensis*, groupé autour des montagnes de Dun-le-Roi, qui paraît avoir donné son nom à Mussy-sous-Dun, la Chapelle-sous-Dun, Chassigny-sous-Dun, Anglure-sous-Dun et qui semble avoir été commun aux *pagus Augustidunensis* et *Matisconensis*. Son chef-lieu appartenait au diocèse d'Autun. Un peu plus au Sud, on trouve cependant encore le territoire de Saint-Igny-de-Roche, *ager Santaniacensis* qui est attribué au *pagus Augustidunensis*, quoique Saint-Igny, ou plutôt Saintigny, fit partie du diocèse de Mâcon.

Au delà, l'absence de documents ne permet pas d'établir des bornes bien positives. Nous savons seulement par quelques rares mentions que la limite se trouvait un peu au nord d'Iguérande [32] qui faisait partie du *pagus Matisconensis*.

Comme le diocèse d'Autun, le *pagus Augustidunensis* s'étendait aussi à l'Ouest, sur la rive gauche de la Loire. De ce côté, il semble que le *pagus* eût dû trouver dans le fleuve une limite naturelle. C'est au moins ce qu'on pourrait légitimement conclure du récit de Frédégaire rapportant qu'après sa victoire sur Waïfre, duc d'Aquitaine, en 765, Pépin étant arrivé sur les bords de la Loire, à la hauteur de Digoin, de là traversa le *pagus Augustidunensis* pour retourner dans ses états [33]. Mais l'extension du diocèse d'Autun sur la rive gauche avait eu pour effet de donner la même étendue au *pagus*. De ce côté nous trouvons, appartenant au *pagus Augustidunensis* et au diocèse d'Autun, Lenax [34], Saint-Didier-du-Donjon [35], dont le territoire comprenait une *villa a la Finem*, nom qui indique une limite, Montbeugny et la *vicaria Isiotrensis* qui était le point le plus extrême à l'Ouest [36], attendu qu'une charte de Souvigny mentionne une paroisse de La Faye, réunie plus tard à celle de Montbeugny et indique sa situation *inter duos pagos Arvernensem scilicet et Augustidunensem;* on ne peut rien trouver de plus précis; au *pagus Alvernicus* et au diocèse de Clermont appartenaient Montcombroux [37], Le Pui [38], Souvigny [39],

[1] Auj. Guise, comm. de Moux (Nièvre). — [2] Bouquet, *Recueil*, t. VIII, p. 607. — [3] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. I, p. 210. — [4] Munier, *Rech. servant à l'hist. de l'ancienne cité d'Autun*, IIe part., p. 93. — [5] *Cartul. de l'Église d'Autun*, p. 60. — [6] Munier, *op. cit.*, IIe part., p. 48. — [7] Cant. de Couches (S.-et-L.); *Gallia christ.*, t. IV. — [8] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. I, p. 210; comm. de Chassey (S.-et-L.). — [9] Comm. de Saint-Léger-sur-Dheune (S.-et-L.). — [10] Comm. du Breuil (S.-et-L.). — [11] Cant. de Mont-Saint-Vincent (S.-et-L.). — [12] Comm. de Saint-Romain-sous-Gourdon (S.-et-L.). — [13] Pérard, *Rec. de pièces*, p. 29. — [14] Bruel, *Chartes de Cluny*, p. 196, 201, 432, 587, 616, 617, 739, 809. — [15] Id., *ibid.*, p. 397. — [16] Id., *ibid.*, p. 82, 100, 107, 108, 447. — [17] Pérard, *Recueil*, p. 36; cant. de Cluny (S.-et-L.). — [18] *Chartes de Cluny*, p. 197; cant. de Matour (S.-et-L.). — [19] Id., *ibid.*, p. 608, 665, 676, 760, 773. — [20] Id., *ibid.*, p. 523. — [21] Id., *ibid.*, p. 30, 115. — [22] Commerçon, comm. du Trambly (S.-et-L.). — [23] Cant. de Tramayes (S.-et-L.). — [24] Comm. de Saint-Léger-sous-la-Bussière (S.-et-L.). — [25] *Chartes de Cluny*, p. 668. — [26] Comm. de Saint-Pierre-le-Vieux (S.-et-L.). — [27] *Chartes de Cluny*, p. 297. — [28] Cant. de Monsols (Rhône). — [29] Même canton. — [30] Même canton. — [31] Cant. de Beaujeu (Rhône). — [32] Cant. de Semur-en-Brionnais (S.-et-L.). — [33] *Iterum ad Denegontium cum magno exercitu Francorum ad Ligerem veniens*, INDE *per pagum Augustidunensem ad propriam sedem remeavit. Chronicon*, ad ann. 765. — [34] Canton du Donjon (Allier). — [35] Chazaud, *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*, p. 137. — [36] Izeure et Montbeugny, cant. de Neuilly-le-Réal (Allier). — [37] Cant. du Donjon (Allier); Chazaud, *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*, p. 131. — [38] Comm. de Saint-Léon (Allier). — [39] Arr. de Moulins (Allier).

Neuvy, près Moulins [1], Longvé [2], La Fontenelle [3]. Ici, le *pagus* a toute la fixité des limites diocésaines, sauf une exception : celle de la *terra Vivent juxta fluvium Ligeris*, qui, quoique placée dans le *pagus Augustidunensis*, appartenait au diocèse de Lyon [4].

Au Nord-Ouest, le comté d'Autun s'étendait assez loin sur le diocèse de Nevers, comprenant, jusqu'à Dorne [5], le territoire situé sur la rive gauche de la Loire qui semble avoir retenu de la *vicaria Viriaco* le nom de Viry, qui le distingue, et où se trouve Saint-Parize-en-Viry [6] et Saint-Germain-en-Viry [7]. Mais on ne saurait admettre que le *pagus Augustidunensis* ait eu la même surface que le comté d'Autun, dont le territoire était d'une étendue beaucoup plus grande et plus variable.

En se rapprochant du Nord, les points extrêmes du *pagus* sont Le Vivier [8] et La Nocle [9]. Si, sur ce point, les mentions de localités sont rares, c'est qu'à l'époque carolingienne (865), ce territoire, encore couvert de forêts épaisses, était à peu près désert et inhabité. *Lanoscla quam ipse de densitate silvarum ad agriculturam et habitationem hominum exercendo et excolendo perducere studuit* [10]. Là, en effet, on arrivait à la région forestière du Morvan [11], qui était commune aux *pagus Augustidunensis* et *Nivernensis* et par laquelle commence cette description topographique du *pagus Augustidunensis* [12].

XIX. L'Auxerrois. — La cité d'Auxerre tire son nom d'une ville celtique nommée *Autricus* [13], puis sous les Romains *Autissiodurum* [14]. César n'en parle pas, mais nous savons que la ville possédait un atelier monétaire au temps de Tibère. Sous ses murs passait la route d'Agrippa qui gagnait Troyes et Boulogne. Sous l'administration romaine Auxerre devint le chef-lieu d'une cité dépendant de la Lyonnaise; en 401, sous Honorius, lors du remaniement des circonscriptions provinciales des Gaules, elle fut placée dans la IVe Lyonnaise, avec Sens pour métropole [15]. Cette relation des deux villes amena ensuite la subordination ecclésiastique de la première à la seconde d'où l'on inféra qu'elles avaient une origine commune.

La cité d'Auxerre ne paraît pas avoir été subdivisée en plusieurs *pagus*. Après l'an 250, saint Prix se réfugia sur son territoire pour fuir la persécution d'Aurélien, fut découvert et mis à mort ; on lit à ce sujet dans les *Gesta pontificum Autissiodorensium*, vers le VIe siècle : *Ad pagum Autissiodorensem se contulerunt et ad locum qui Cotiacus dicitur* [16]. Ce lieu est situé à 36 km. d'Auxerre, ce qui donne au *pagus* une étendue assez considérable.

La cité d'Auxerre n'éprouva aucun changement administratif notable lorsque les Francs occupèrent la Gaule. Elle fit partie des possessions de Clovis, passa dans le royaume de Bourgogne et fut réunie à la monarchie franque en 613.

La formation de l'évêché de Nevers au Ve siècle a dû lui faire perdre quelques parties de son territoire au-dessous de La Charité, à droite de la Loire ; cependant cette modification n'est que conjecturale. La *Vita sancti Germani* (418-448) contient quelques énonciations de lieux du pays d'Auxerre qui montrent qu'il s'étendait déjà depuis cette ville jusqu'à la Loire. Au siècle suivant, des documents positifs permettent d'établir d'une manière circonstanciée la topographie et les limites de la cité. Vers 587 ou 588, l'évêque saint Aunaire établit un règlement pour les prières que chaque paroisse devait réciter à des jours marqués, on voit qu'il existe trente-sept paroisses dans le diocèse [17]. En appliquant ces noms aux lieux modernes, l'abbé Lebeuf (voir ce nom) a montré que les limites du diocèse s'étendaient de la manière suivante : Au Sud et au Sud-Ouest coule la Loire, depuis Mesve (*Masova*) jusqu'à Gien (*Giemus*). C'est une limite naturelle ; sur ses autres parties, le diocèse a des limites moins arrêtées. Cependant on constate dès lors que son étendue est la même que dans les temps postérieurs. Le *pagus* d'Auxerre a duré jusqu'au XIe siècle, époque où cette appellation a cessé d'être employée.

Voici les points extrêmes d'après les documents authentiques. Du sud à l'ouest de la Loire, depuis La Charité à Neuvoy, au-dessus de Gien. En remontant vers le Nord : Bléneau, Sept-Fonds, Mézilles, Toucy, Parly, Lindry, Charbuy, Appoigny, Chichery, puis en franchissant la rivière d'Yonne, on rencontre le Serein pour limite et en dedans des frontières Héry, Venouse ; de là à Bois-d'Arcy, Merry-sur-Yonne ; puis cette rivière pour limite et sur sa rive gauche Clamecy. De Clamecy, on descend vers la Loire par Rix, Ouagne, Beuvron, Marcy, Champlemy, Dompierre, La Celle, Raveau et La Charité.

Le *pagus* ainsi délimité paraît d'une bien grande étendue ; cependant rien ne vient infirmer l'opinion admise qu'il ait toujours existé ainsi. Sa capitale, Auxerre, est placée à l'extrémité du diocèse. Cette position n'a rien d'insolite. On a pu remarquer que plusieurs autres diocèses étaient disposés de même. Le chef-lieu est situé dans un pays fertile et le diocèse se prolonge au loin et s'étend sur une longue zone inculte et couverte de bois. C'était l'état de l'Auxerrois dans les temps primitifs, et il en fut de même longtemps après l'établissement des Francs.

Le diocèse ecclésiastique, qui a eu la même configuration que le *pagus* et la cité civile, paraît même dans certains cas se confondre avec ces circonscriptions [18]. Il ne forma qu'un archidiaconé jusqu'au XIIIe siècle. A cette époque on en voit paraître un deuxième, celui de Puisaye [19]. L'accroissement des paroisses avait sans doute rendu cette division nécessaire ; elle fut approuvée par un bulle d'Innocent IV, en 1249 [20].

Les trente-sept paroisses de la cité d'Auxerre, désignées dans le règlement de l'évêque saint Aunaire, ont été reconnues par l'abbé Lebeuf dans son histoire du diocèse d'Auxerre. L'évêque Tétricus (691-706), en renouvelant ce règlement, n'en comprend plus que trente-cinq. La comparaison de la liste des lieux du *pagus* avec celle du diocèse n'offre que peu de différence [21].

XX. L'Astenois. — « La mention vague du nom d'un *pagus* ne suffit pas généralement pour en fixer d'une manière certaine la position », telle est la règle établie par Aug. Longnon qui l'applique à l'étude du *pagus Stadunensis*. Il réclame le témoignage de chartes mentionnant les noms de quelques localités dépendant du *pagus*. C'est faute de s'être avisé de cette

[1] Cant. de Moulins (Allier). — [2] Comm. de Bressoles (Allier). — [3] Comm. de Souvigny (Allier). — [4] *Gallia christ.*, t. XII, col. 322 ; auj. Vivans, cant. de La Pacaudière (Loire). — [5] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. I, p. 210 ; auj. Dorne, arr. de Nevers (Nièvre). — [6] Id., *ibid.*, t. I, p. 210 ; auj. Saint-Parize-en-Viry, cant. de Dorne (Nièvre). — [7] Id., *ibid.* — [8] *Gallia christ.*, t. XII, col. 318. Le Vivier, comm. de Gannay-sur-Loire (Allier). — [9] *Cartul. de l'Église d'Autun*, p. 67 ; La Nocle, cant. de Fours (Nièvre). — [10] *Ibid.*, p. 67. — [11] *Ibid.*, p. 67. — [12] A. de Charmasse, *Cartul. de l'évêché d'Autun connu sous le nom de « Cartulaire rouge », publié d'après un manuscrit du XIIIe siècle, suivi d'une carte et d'un pouillé de l'ancien diocèse d'Autun, d'après un manuscrit du XIVe siècle*, in-8°, Autun, 1880, p. LXI-LXVIII. — [13] *Vita sancti Peregrini*, dans *Bibl. de l'Yonne*, t. I, p. 123. — [14] Inscr. des patères du temple d'Apollon, *ibid.*, t. I, p. 26. — [15] Bouquet, *Recueil*, t. I, p. 122, 124. — [16] *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 310. — [17] *Ibid.*, t. I, p. 328. — [18] *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. I, p. 328. — [19] Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. I, p. 775. — [20] Id., *ibid.*, t. I, p. 438. — [21] M. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne. Recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, in-8°, t. II, Auxerre, 1860, p. X-XV.

règle que les érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle ont abouti, sur le *pagus Stadinisus* ou *Stadunensis*, à des conclusions différentes. Ils entreprirent de déterminer la position d'une ville ou d'un bourg appelé *Stadinum* ou *Stadunum;* origine présumée du *pagus* et ils n'aboutirent qu'à des discussions sans issue.

En 1657, Du Cange rencontrait dans le texte de Villehardouin un croisé nommé Renard de Dampierre et il observait que le nom de cette seigneurie était Dampierre-le-Château (arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre, Marne). Or, d'après lui, c'était là, dans les documents des premières années du XIIIe siècle et des siècles suivants, Dampierre-en-Estenois, « d'où se collige, dit-il, que le pays où cette place est située s'appelloit Estaienois ou Estenois, qui est le *pagus Stadinisus* du capitulaire de Charles le Chauve, tit. XII, où il est compris avec les contrées voisines comme celles de Reims, de Vouzy, Partois, Bar, Chaalons, Vertus, Tartenois, etc. Et encore à présent, l'archidiacre de Chaalons qui fait ses visites en ces quartiers-là, se dit archidiacre d'Astenay ou anciennement d'Astenois [1]. »

La voie semblait tracée, cependant Hadrien de Valois [2] s'en écarta en cherchant une identification entre *Stadunum* et *Astenidum* qui, selon lui, devait être Stenay [3]. Ceci parut plus que douteux et fut combattu par dom Michel Germain qui invoque non des raisons philologiques, mais des arguments géographiques, car, dit-il, Flodoard place ce *pagus* en Champagne tandis que Stenay est au delà de la Meuse et en dehors de la Champagne et dans le *pagus Vabrensis*. Il demeure donc en Champagne, mais il s'égare en faisant provenir *Stadunum a Stadone vico*, Stonne (cant. de Raucourt, arr. de Sedan, Ardennes), localité de l'ancien diocèse de Reims, où se trouve un village situé sur une colline, parmi les ruines d'un château [4]. Il y renoncera après avoir découvert une bulle de Léon IX, datée de 1049, bulle qui mentionne un domaine de l'Église de Verdun nommé *Stadonis villa* [5], aujourd'hui Éton (cant. de Spincourt, arr. de Montmédy, Meuse) et il commet une erreur car c'est à lui qu'on pourrait objecter maintenant que cette localité est hors de Champagne.

Ce fut Bonamy qui fit observer que les *pagi* compris dans le *missaticum* d'Hincmar de Reims étaient tous situés en deçà de la Meuse et qu'à cette époque Charles le Chauve ne possédait rien au delà de ce fleuve, par conséquent Stenay, dans le diocèse de Trèves, lui était soustrait [6]. Ce ne fut pas l'opinion de l'abbé Lebeuf qui, tout en reconnaissant que le *pagus Stadinisus* devait être en deçà de la Meuse, n'admettait pas qu'il correspondit à l'Astenois; il fixa son choix sur Stonne et comme on lui objectait la dénomination *Setuna* qui lui fut appliquée dans une bulle de 1136, il répondit que cette forme avait pu être forgée sur le nom vulgaire de la localité [7]. Son opinion entraîna B. Guérard, qui plaça le *pagus Stadinisus* dans la cité de Reims [8] et lui assigna Stonne pour chef-lieu [9].

C'est à l'opinion de Du Cange et de Bonamy, soutenue par Desnoyers, que s'est rallié Longnon [10] dont nous allons résumer l'argumentation. Voici d'abord l'énumération des anciens documents qui mentionnent ce *pagus* :

1° Avant 812, Charlemagne constitue Waïfre *missus dominicus* sur « toute la Champagne en chacun de ses *pagi*, à savoir le Dormois, le Voncois, le pays de Castrice, le *Stadunensis*, le Châlonnois, l'Ornois, le Laonnois, le Valois, le Porcien, le Tardenois et le Soissonnois » (Flodoard, *Hist. Remensis Eccl.*, l. II, c. XVIII).

2° Un diplôme de Charles le Chauve, de février 845, relatif à l'église Saint-Étienne de Châlons, *in pago Cathalaunensi*, nous apprend que le diocèse de cette église *(parrœchia)* était situé dans le pays de Vertus, Changy, le *pagus Stadinensis* et le Perthois (cartul. de Saint-Étienne de Châlons, fol. 6 v°).

3° Le capitulaire de Servais, en 853, comprend dans le premier *missaticum*, confié à trois *missi*, les *pagi* suivants : le Rémois, le Voncois, le *Stadinisus*, le Perthois, le Barrois, le Changiois, le Châlonnois, le pays de Vertus, le Binsonois et le Tardenois [11].

4° Une charte d'Almaric, du 12 juin (867 si c'est Lothaire de Lorraine, 966 si c'est Lothaire de France), en faveur de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun et des biens situés *in alio loco Alsuo in pago Stadunensi super fluvium Alcona* (Bibl. nat., ms. *lat. 5435*, fol. 8 r°).

5° Un diplôme de 980 d'Othon III, confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, *ad Villarem in comittatu Stadunensi super Asnam fluvium... in eodem comitatu ad Byonnam et ad Domnum Martinum et ad Braus* (Bibl. nat., ms. *lat. 5435*, fol. 17 r°). Cette charte mentionnant quatre villages du *comitatus Stadunensis* fournit un argument sérieux en faveur de l'opinion de Du Cange et de Bonamy.

6° Une charte de Thierry, comte de Bar, datée du 26 août 1006, portant confirmation de biens *in Vuarbodi curte in comitatu Staniensi*, ce qui donne une variante du nom *Stadunensis* se rapprochant de la forme française (dom Jos. de l'Isle, *Hist. de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, p. 432).

7° En 1015, l'empereur Henri II confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun *ad Villare in comitatu Stadunensi super Asinam fluvium* et *in eodem comittatu ad Biunnam et ad Donum Martinum et ad Braus* (Bibl. nat., ms. *lat. 5435*, fol. 24).

8° Roger V, évêque de Châlons-sur-Marne (1009-1042), donne aux chanoines de Saint-Étienne l'*alture ecclesie Sancti Medardi in comitatu Stadunensi* (arch. du dép. de la Marne, cartulaire de Saint-Étienne de Châlons, fol. 38 v°).

9° Un état des biens de Saint-Vanne, au XIe siècle, mentionne ses possessions *ad Villare in comitatu Stadunensi et in eodem comitatu ad Bionnam et ad Domnum Martinum* (Bibl. nat., ms. *lat. 5435*, fol. 61 r°).

10° Dans une charte de 1132, contenant l'énumération des biens de Saint-Vanne, on trouve l'*allodium quem dicitur Villare situm in comitatu Stadunensi* (*ibid.*, fol. 43 r°).

11° En 1197, une bulle de Célestin III en faveur de l'abbaye de Châtrices, comprise dans l'archidiaconé d'Astenois.

De tout cela, conclut Longnon, il résulte que les mentions du *pagus* ou *comitatus Stadunensis* se rencontrent dans des circonstances qui confirment l'assimilation de ce pays à l'archidiaconé d'Astenois, et que les localités que nous savons avoir fait partie du *pagus* se trouvaient également comprises dans cet archidiaconé, savoir : Braux-Saint-Remy ou Braux-Sainte-Cohière, Dommartin-la-Planchette, Saint-Mard-sur-le-Mont, Sommebionne, Vaubecourt, Villers-en-Argonne. La comparaison des limites, que nous ont fournies les documents qui viennent d'être passés en revue, avec celles de l'archidiaconé d'Astenois, établit

[1] *Hist. de l'empire de Constantinople*, 1657, p. 255. — [2] *Notitia Galliarum*, p. 48, 506. — [3] La dénomination ancienne de Stenay est *Satanacum*. — [4] Mabillon, *De re diplomatica*, 1681, p. 322-323. — [5] Id., *ibid.*, *suppl.*, p. 99. — [6] *Hist. de l'Acad. roy. des inscr. et belles-lettres (1744-1746)*, t. XVIII, 1753, p. 267. — [7] *Ibid.*, t. XXI, 1754, p. 187. — [8] *Essai sur le système des divisions territoriales sous les rois francs*, 1832, p. 148. — [9] *Liste des provinces et des pays de France*, dans *Ann. de la Soc. de l'hist. de France*, 1837, p. 137. — [10] *Études sur les pagi de la Gaule*, dans *Bibl. de l'École des hautes études*, 1869, p. 5-24. — [11] Bouquet, *Recueil*, t. VII, p. 616.

l'identité des deux territoires. En effet, Sommebionne *(Bionna)* est une des paroisses limitrophes de l'archidiaconé, au Nord-Ouest, c'est-à-dire vers le diocèse de Reims; Vaubecourt occupe une position analogue au Sud-Est, sur la limite du diocèse de Toul; enfin Saint-Mard-sur-le-Mont, la plus méridionale des localités ci-dessus mentionnées, appartenait au même archidiaconé.

XXI. Le Boulonnais. — *La Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1717-1727) nous apprend que la IIe Belgique, Reims métropole, comptait les douze *civitates* de Reims, Soissons, Châlons, Vermand (ou Saint-Quentin), Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Thérouanne et Boulogne. Dans ce nombre, les *civitates* d'Amiens, Beauvais, Senlis, Soissons, Reims et Châlons formaient chacune un évêché en concordance avec les divisions civiles existantes. Sur l'initiative de saint Remi, vers 497, le diocèse de Laon fut détaché de la cité de Reims [1]; par contre, un siècle plus tard, les *civitates* du Nord-Ouest étaient assez peu prospères pour que, nonobstant les divisions civiles, on se contentât de former avec six cités trois diocèses seulement. Ainsi, vers l'an 500, Cambrai et Arras n'avaient pour évêque que le seul saint Vaast [2]. En 532, ce fut au tour de Noyon et Tournai à se concentrer en un seul siège épiscopal, quoique leurs territoires ne fussent point limitrophes, mais séparés par un espace de plus de 8 lieues [3] (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot Médard). Enfin Boulogne, qui avait formé un évêché distinct, se trouvait, vers le milieu du VIIe siècle, réuni à Thérouanne sous l'évêque Omer.

Ce qui semble bien favoriser l'opinion que c'était le résultat d'un amoindrissement provoqué par les invasions des barbares, c'est que ces villes gardèrent le vif désir de mettre fin à cette situation et, finalement, y réussirent. Arras fut libéré du lien qui l'attachait à Cambrai vers 1092 [4]. Tournai se dégagea de Noyon, mais seulement en 1146. Boulogne eut une manœuvre malheureuse qui retarda pour longtemps l'obtention de son vœu. En 1159, son clergé s'opposa à ce que l'élu du chapitre de Thérouanne fut sacré sous un autre titre que celui d'évêque de cette cité [5]; cette réclamation fut transmise au pape Alexandre III qui rejeta les prétentions de Boulogne à former un évêché particulier [6]. Il fallut attendre quatre siècles et ce ne fut qu'en 1567, après la ruine de Thérouanne par Charles-Quint (1553), que Boulogne redevint chef-lieu de diocèse. L'ancien diocèse, jadis formé par la réunion de deux cités, fut alors divisé en trois évêchés dont les chaires furent fixées à Boulogne, à Ypres et à Saint-Omer; mais quoi qu'on dise, le territoire assigné à celui de Boulogne ne peut représenter que très imparfaitement celui de la cité gallo-romaine, pour cette raison que l'emplacement même de Thérouanne, sa rivale longtemps préférée, y fut compris.

La *Notitia* n'est pas seule à nous apprendre que Boulogne jouissait du titre de *civitas*, puisque des monnaies mérovingiennes nous montrent la légende : BONONIA CIVI; ce qui ne prouve pas absolument que Boulogne était alors indépendante de Thérouanne, car en 961, Folquin mentionne encore une *civitas Bononiensis* à l'occasion d'événements contemporains.

Il n'en est pas ici comme dans beaucoup d'autres régions de l'ancienne Gaule où les limites des archidiaconés permettent de reconstituer celles des *pagi* de l'époque franque. Le territoire de Boulogne n'est pas devenu un des archidiaconés de Thérouanne qui ne comptait que deux archidiaconés, le *Morinensis* et le *Flandrensis*, et le premier des deux comprenait à lui seul les chefs-lieux des deux cités : Boulogne et Thérouanne. Le territoire de l'évêché de Thérouanne était alors divisé en trois *pagi* : le *pagus Bononensis*, le *pagus Taruanensis* et le *pagus Mempiscus*.

Les documents qui permettent de reconstituer le *pagus Bononensis* sont :

1° Une charte de juillet 776 par laquelle Hardrad, abbé de Sithiu, achète au prix de 200 sous les biens de Waldbert situés *in loco nuncupante in Loningaheimo, in pago Bononensi* [7]. Il s'agit ici de Leulinghem (Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise).

2° Une charte du 11 octobre 807, par laquelle Lebtrude donne à l'abbé Nanther ses biens *in loco nuncupante Gisna sive Totingetun, in pago Bononensi, super fluvium Vuasconinga wala;* elle reçoit en bénéfice, pour elle et ses trois enfants, deux bonniers de terre que le monastère possédait *in loco nuncupante Ecloum in ipso pago Bononensi* [8]. Le lieu nommé *Gisna* est Guines (arr. de Boulogne); *Totingetum* est Todincthun (arr. de Boulogne, cant. de Marquise, comm. d'Audinghem). Ce hameau est situé près d'un ruisseau appelé « ru de Guiptun », du nom d'une ferme de la commune de Tardinghem, et qui représente le *fluvius Vuasconinga wala*. Quant à *Ecloum*, si on lit *Eclomii*, il se retrouverait dans *Eclemy* (arr. de Boulogne, cant. de Guines, comm. de Sainghem).

3° Une donation en date du mois d'août 831, en faveur de Sithiu, de biens situés *in loco qui dicitur Curmontium, in pago Bononensi, super fluvium Endivinia* [9]. Nous avons ici Cormont (arr. de Montreuil, cant. d'Étaples).

4° Un acte du 5 septembre 853, rédigé à Guines *(Ghisna)*, relatif à un don en précaire de biens consistant en trois bonniers *in pago Bononensi, in loco nuncupante Mighem* avec un bénéfice *in Cafitmere* [10] qui serait Caffiers (arr. de Boulogne, cant. de Guines) et Mighem, qui serait Imghem (arr. de Boulogne, cant. de Marquise, comm. de Terdinghem).

5° En 865-866, don de Rodwald à l'abbaye de Sithiu, de possessions *in pago Bononensi, in loco nuncupante Diorwaldingatun super fluviolum* [11] (en blanc). Le nom *Diorwaldingatum* sera devenu au XIIe siècle *Wadingnatu* et de nos jours Wadenthun (arr. de Boulogne, cant. de Marquise, comm. de Saint-Inglevert).

6° Un acte du 28 novembre 867 nous apprend qu'Héribert, sa femme et ses fils donnent à Sithiu leurs biens situés *in pago Taruanensi, in loco nuncupante Campaniam...; itemque, in alio loco nuncupante Quertliaco vel Broma sive Minthiaco, bunaria XX in pago Bononensi super fluvio Elna;* ils demandent en précaire les biens de l'église situés *in loco nuncupante Uphem, in pago Bononensi, super fluvium Helicbruna... et in alio loco nuncupante Wileria in ipso pago* [12]. Parmi les lieux du Boulonnais ici mentionnés nous trouvons deux groupes : *Quertliacum, Broma* et *Minthiacum* qui sont aujourd'hui Clerques, Brêmes et Mentques, tous les trois dans le canton d'Ardres (arr. de Saint-Omer); le *fluvius Elna* serait l'Hem qui arrose Clerques et se jette dans l'Aa. Dans le second groupe on trouve *Wileria*, aujourd'hui Wierre (arr. de Boulogne, cant. de Marquise). En ce qui concerne *Uphem* sur l'*Helicbruna*, Longnon renonce à identifier Uphem et propose pour l'*Helicbruna*, le Wimereux, petit fleuve qui limite au Sud le finage de Wierre.

7° Dans les *Miracles* de saint Wandrille on signale en 868 les miracles survenus au *predicum Walbodeghem*,

[1] Flodoard, *Hist. Eccl. Remensis*, l. I, c. XIV. — [2] *Gallia christ.*, t. III, col. 322. — [3] *Ibid.*, t. IX, col. 979. — [4] *Ibid.*, t. III, col. 24, 320, 211-212. — [5] Mireus, *Opera diplom.*, éd. Foppens, t. II, p. 1174. — [6] Id., *ibid.*, t. II, p. 1102. — [7] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, édit. Guérard, p. 61. — [8] *Ibid.*, p. 70. — [9] *Ibid.*, p. 156. — [10] *Ibid.*, p. 94. — [11] *Ibid.*, p. 111. — [12] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, édit. Benj. Guérard, p. 113.

in territorio Bononiensi [1]; miracles qui favorisèrent des malades accourus *de villa Heringen..., de patrimonio Wachone villare..., de territorio Suevo et villa Laom..., de predio Flammis*. Longnon propose les identifications suivantes : *Wachonis villare* serait Le Wast (arr. de Boulogne, cant. de Desvres); *Waldeboghem* est près de Boulogne, et l'abbaye de Saint-Wandrille a un domaine tout proche, à *Turbodinghem*, aujourd'hui Turbinghem (comm. d'Outreau, arr. de Boulogne, cant. de Sauer) à 3 km. au sud-sud-ouest de Boulogne, en sorte qu'on peut supposer que *Waldeboghem* était situé sur la rive gauche de la Liane, en face de Boulogne.

8° Un diplôme de 917 en faveur de Saint-Corneille de Compiègne mentionne un domaine appelé *villa Attiniacum que est sita in Bolonensi pago, quam illis dedit avus noster Karolus, et in Nigella de mansis duodecim* [2]. D'après ce texte, *Attiniacum* était voisin de *Nigella* qui sont Autingues et Nielles-lès-Ardres (arr. de Saint-Omer). Nielles était sans doute également compris dans le *pagus Bononiensis*, bien que le diplôme ne le dise pas expressément.

9° Un diplôme du 7 janvier 962 nous apprend que l'abbé de Saint-Bertin acheta de Hughes le *monasterium sancti Michaelis Wachimvillare dictum* [3] et Folquin écrit que cette église était située *in pago Bononensi* [4]. Yperius, qui mourut en 1383, ajoute que *Sanctus Michaelis in Wasconvillari in pago Bononensi... hic est qui nunc dicitur prioratus de Wasto, qui post in jus Cluniacensium cessit* [5] et Longnon admet l'identification.

Le *pagus Bononiensis* conserva des limites bien définies comme comté et son nom fut, au Moyen Age, attaché comme surnom à des localités de son territoire qui pouvaient être confondues avec certains villages homonymes et voisins. D'après les documents antérieurs à l'an mille, voici une liste de lieux qui rentraient dans le *pagus Bononensis* :

Autingues	Eclemy	Todinctum
Brêmes	Guines	Turbingen
Caffiers	Inghem	Wadentum
Clerques	Leulinghem	Wast (Le)
Cormont	Mentques	Wierre-Effroy

Toutes ces localités dépendaient de l'archidiaconé d'Artois, au diocèse de Thérouanne et toutes, à l'exception de Clerques, Guines et Mentques, étaient, en 1789, comprises dans le gouvernement du Boulonnais. Mais il ne paraît pas bien certain que le dernier de ces villages, Mentques, ait fait partie de ce pays, car si une charte de 867 le place, ainsi que Clerques et Brêmes, dans le *pagus Bononensis*, il aurait, d'après un acte de 877, fait partie du *pagus Taruanensis* [6]. On peut donc supposer qu'il y a une légère erreur dans la première de ces pièces et attribuer cette erreur à ce que Mentques était énoncé à la suite de Clerques et de Brêmes. Quant à Clerques, il n'a pu faire partie du Boulonnais à une certaine époque, ou du moins être considéré comme tel, car son finage était resserré entre le Boulonnais et la paroisse de Bonningues-les-Ardres, enclave de ce gouvernement en Artois. Il y a une autre raison pour exclure Guines du Boulonnais. Le territoire de cette localité était un domaine de l'abbaye de Saint-Bertin et ne faisait pas, par conséquent, partie du comté de Boulogne au xe siècle.

XXII. Le Ternois. — Le *pagus Taruanensis* est le pays de Thérouanne, son histoire est mieux attestée dans les textes que le pays de Boulogne; la raison en est dans sa plus grande étendue et à la présence dans le Ternois de l'abbaye de *Sithiu* ou Saint-Omer. Le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin* contient parmi ses chartes des viie et viiie siècles plusieurs mentions formelles que *Sithiu* était situé *in pago Taruanense* : p. 21 (année 662); p. 32 (année 687); p. 42 (année 718); p. 45 (année 721); p. 57 (année 769), etc. Outre ces chartes, A. Longnon a apporté vingt et une mentions de ce *pagus* depuis l'année 648 jusqu'au 20 octobre 1002 et ces documents donnent une liste de localités comprises dans le *pagus*. « Si l'on compare cette liste avec la carte, on remarque qu'aucune de ces localités ne faisait partie du Boulonnais, mais que toutes, cependant, était comprises dans l'archidiaconé d'Artois, à l'exception de cinq qui rentraient dans l'archidiaconé de Flandre. On peut cependant affirmer, dit Longnon, que le *pagus Taruanensis* proprement dit ne s'étendait, pas plus que le Boulonnais, en dehors de l'archidiaconé d'Artois; car ces cinq villages, au dire de certaines chartes, très souvent de celles-là même qui les placent dans le Thérouannais, dépendaient du *pagus Mempiscus*, *pagus* qui s'étendait aussi en partie sur le diocèse de Tournai. Les chartes, en les indiquant *in pago Taruanensi*, veulent évidemment faire comprendre qu'elles faisaient partie de la portion du *Mempiscus* attribué au diocèse de Thérouanne.

« Le *pagus Taruanensis* occupait donc toute la position orientale de l'archidiaconé d'Artois, c'est-à-dire ce qui était hors des limites du gouvernement du Boulonnais. Des chartes nombreuses en témoignent, et cependant, dans le langage populaire, le nom de Ternois, forme française de *Taruanensis*, ne s'applique qu'à la partie méridionale de ce pays; nous trouvons dans cette partie sept localités qui sont encore ou qui ont été dites en Ternois : Bailleul (arr. de Saint-Pol, cant. d'Henchin); Blangy (arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq); Gouy-en-Ternois (arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny); Monts-en-Ternois (arr. et cant. de Saint-Pol); Œuf-en-Ternois (arr. et cant. de Saint-Pol); Oppy (arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte, comm. de Baudricourt), Saint-Pol (P.-de-C.). »

Quant à la cause de cette restriction, elle appartient à des événements d'une date postérieure à la limite de nos études [7].

XXIII. Le Rémois. — Nous avons dit plus haut que, vers la fin du ve siècle, l'évêque de Reims, saint Remi, détacha de la *civitas Remorum* le comté de Laon qui forma un évêché suffragant. Le diocèse de Reims garda ses limites jusqu'en 1790, mais nous ne nous occuperons ici que de l'époque franque. A cette époque chaque chef-lieu de division civile était généralement pourvu d'une église qui devint le centre d'une des circonscriptions du diocèse. D'après le « grand testament de saint Remi », qui remonte au moins au commencement du xe siècle, il existait alors des églises secondaires non épiscopales, dotées de quelques biens par saint Remi; c'étaient, outre les nombreuses églises de la ville de Reims, l'*ecclesia Mosomagensis*, l'*ecclesia Vongensis*, l'*ecclesia Catarigensis* et l'*ecclesia Porcensis*. Or, ces églises, nous apprend Aug. Longnon, représentent autant de *pagi* du diocèse de Reims, le pays de Mouzon, celui de Voncq, le *pagus Castricensis* et le Porcien. Voilà donc, en dehors du Rémois, quatre *pagi* du diocèse donnant chacun leur nom à une église dont le pouvoir s'étendait naturellement sur le ressort de chacun de ces *pagi*. Resteraient le Tardenois et le Dormois qui seraient dépourvus d'église; mais le Tardenois ne dépendait du diocèse de Reims que pour une portion restreinte et n'y avait pas sa capitale; quant au Dormois peut-être n'avait-il été débarrassé du paganisme qu'à une époque tardive, en tout cas,

[1] *Acta sanct.*, julii t. v, p. 285. — [2] *Cartul. de Saint-Corneille de Compiègne*, fol. 28 v°. — [3] *Cartul. de Saint-Bertin*, p. 150. — [4] *Ibid.*, p. 148. — [5] *Thes. nov. anecd.*, t. iii, col. 556. — [6] *Cartul. de Saint-Bertin*, p. 122. — [7] Longnon, *Études sur les pagi de la Gaule*, dans *Bibl. de l'École des hautes études*, 1869, p. 51-52.

lorsqu'il fut pourvu d'une église, le territoire de chacun des *pagi* rémois dut être considéré comme une circonscription ecclésiastique, de même que jadis chaque *civitas* gallo-romaine était devenue un diocèse.

Avec le temps, les progrès du christianisme permirent la création de nouvelles églises et l'établissement de nouveaux doyennés qui ne furent pas formés arbitrairement de lambeaux arrachés à des divisions ecclésiastiques. Il faut reconnaître que dans certains cas les limites des archidiaconés ne sont pas celles auxquelles il faut s'attacher de préférence; il serait préférable de s'arrêter aux doyennés (ou archiprêtrés suivant les contrées), en cherchant à recomposer les doyennés primitifs à l'aide de textes relatifs aux *pagi*.

Le Rémois a repris parmi les érudits son antique dénomination de *pagus Remensis* qui ne doit pas faire oublier celle du *pagus Remtianus* qu'on rencontre dès 853 dans le capitulaire de Souvais et qu'on a employé longtemps sous la forme francisée; *Rantien* (porte, rue, route). La mention de *pagus Remensis* se rencontre dans plus de vingt documents qui s'échelonnent entre le VIe et le XIe siècle. La série s'ouvre avec Grégoire de Tours qui mentionne le *pagus Remensis* où il passa en 591, comme il se rendait chez le roi Childebert [1]. D'autres attestations se trouvent dans les textes vers 650, 662, 664, 677, 785, etc., ce qui nous amène à identifier la situation de soixante-sept localités dans le *pagus Remensis*. Cette liste permet d'affirmer que les cinq doyennés de Reims, d'Épernay, de Vesle, de Bétheniville et de Lavanne dépendaient entièrement dudit *pagus*. D'après le Polyptyque de Saint-Remi, ce *pagus* aurait franchi, vers le Sud-Ouest, les limites du diocèse de Reims et englobé une certaine étendue de pays; c'est du moins ce qui ressort des noms de Cerseuil, Venteuil, Vauciennes, Tincourt et des Aulnoyes, localités du diocèse de Soissons qui figurent dans ce document parmi les villages du *pagus Remensis*. Mais ce chapitre du Polyptyque a été rédigé au milieu du XIe siècle et cette date tardive explique l'attribution faite au Rémois d'une contrée que des documents de l'époque carolingienne nous permettent d'assigner, avec toute certitude, à deux petits *pagi* alors supprimés: le *pagus Olmensis* et le *pagus Bagensonensis* [2]. Le catalogue des villages de l'abbaye de Lobbes attribue aussi au Rémois Brienne, paroisse du diocèse de Laon, limitrophe de celui de Reims; mais c'est là un écart sans importance. Le pays de Reims comprenait aussi la plus notable partie des doyennés d'Hermonville et de La Montagne, et, si l'on s'en rapporte au Polyptyque, il s'étendait sur le doyenné du Châtelet; mais il n'est pas aisé de dire où s'arrêtait le Rémois dans ces doyennés hybrides, car les documents ne s'accordent pas toujours entre eux pour la topographie de ces régions.

Il faut à regret laisser la discussion des points qui permettent à A. Longnon d'aboutir à la conclusion que voici [3]: au Nord, vers le Porcien, cette limite aurait à peu près suivi le cours de la Retourne, et la ligne de démarcation se retrouverait dans la limite septentrionale du doyenné de Lavanne; au XIe siècle, cependant, on semble avoir tendu à reculer la frontière jusqu'à l'Aisne, en attribuant à ce pays une portion du doyenné du Châtelet: à l'Est, les côteaux qui séparent les bassins de la Retourne et de la Suippe d'une part, celui de l'Aisne de l'autre; au Midi, la limite même du diocèse de Reims jusque vers Fleury-la-Rivière, village situé sur les confins du diocèse de Soissons; au Sud-Ouest, le cours de l'Ardre qui, enlevant au Rémois une portion des doyennés d'Hermonville et de La Montagne séparait le Rémois du Tardenois. L'Ardre se jetait dans la Vesle près de Fismes, et le Rémois n'avait ensuite, jusqu'à l'extrémité nord-est du doyenné de Lavanne, d'autre ligne de démarcation que celle du diocèse.

XXIV. Le *pagus castricensis*. — On distinguera ici un *pagus Castricensis* ou *Castrensis* d'un pays de même nom décrit par B. Guérard et qui avait pour chef-lieu Châtres *(Castra)* aujourd'hui Arpajon. Il existe neuf mentions du *pagus Castricensis* qu'on rencontre dès les premières années du IXe siècle puisque avant 812 il faisait partie du *missaticum* confié aux soins de Wulfhair [4]. On le retrouve en 832, sous le nom de *pagus Castrensis*, parmi les pays de France moyenne que Louis le Débonnaire adjoint au royaume d'Alémanie qu'il destine à son jeune fils Charles le Chauve. Puis les témoignages se suivent dans les Annales de Saint-Bertin et ailleurs.

En résumé, trois des textes cités donnent des énumérations de divisions territoriales du IXe siècle: le partage de 832 nomme le *pagus Castrensis* entre le Vongeois et le Porcien; le partage de 843 nomme le *Castricium* à la suite du Hainaut et du Laumois (pays des environs de Namur); enfin, le partage de 870 donne le nom du *Castricium* qui se trouve entre le Mouzonnais (diocèse de Reims) et le Condroz (diocèse de Liége). Si on ajoute à ces données la composition du *missaticum* de Wulfhair, il en résulte que le *pagus Castricensis* était situé entre le Vongeois, le Mouzonnais et le Porcien, non loin du diocèse de Liége, donc dans la portion septentrionale du diocèse de Reims.

Les autres documents permettent d'atteindre une précision plus grande: le *pagus Castricensis*, nous disent-ils, était arrosé par la Meuse et par la Bar; en outre, ils nous apprennent la présence des deux localités de Donchery-sur-la-Meuse et de *Lœium* ou Saint-Aignan. Quant à *Vicus* (Vieil-Saint-Remy) dont parle Flodoard, il appartenait au Porcien.

XXV. Le Dormois [5]. — Anat. de Barthélemy faisait remonter l'origine de ce *pagus* peu d'années avant 812, et il appuyait son raisonnement sur le Polyptyque de Saint-Remi de Reims et sur la Chronique de Mézières (ou de Signy) dont il appréciait mal la date; en outre, B. Guérard place le *pagus Dulcomensis* dans la *civitas Verodunensis* (Verdun) [6] et ne le mentionne pas parmi les *pagi* de la *civitas Remensis;* enfin, J. Desnoyers assigne la majeure partie du Dormois au diocèse de Verdun « si toutefois, dit-il, il ne conviendrait pas mieux de distinguer deux *pagi* différents du même nom dans deux diocèses [7] ».

Le Dormois est un des *pagi* du diocèse de Reims attesté par neuf textes dont le plus ancien est celui de Flodoard qui place le *pagus Dolomensis* dans le *missaticum* de Wulfhair, qui devint évêque de Reims en 812. Suivent des mentions qui s'échelonnent jusqu'en 1145. Ces textes ne nous font connaître que les noms de six localités du *pagus :* toutes les six étaient de l'ancien diocèse de Reims. Nous savons que le *pagus* s'étendait sur trois des doyennés de la portion sud-est du diocèse de Reims. Comprenait-il ces trois doyennés dans leur entier, s'étendait-il au delà? C'étaient le doyenné de Dun, celui de Grandpré et celui de Cernay-en-Dormois. On peut croire que ces trois doyennés, sauf la partie septentrionale de celui de Grandpré, représentaient l'ancien *pagus Dulcomensis* dont la limite

[1] *Miracula sancti Martini*, l. IV, c. XXVI. — [2] Cf. A. Longnon, dans *Revue archéol.*, 1869, t. I, p. 361-374. — [3] A. Longnon, *Études sur les pagi de la Gaule*, Paris, 1872, p. 33. — [4] Flodoard, *Hist. Eccl. Remensis*, l. II, c. XVIII. — [5] A. de Barthélemy, *Le Dormois (pagus Dulcomensis ou Dolomensis), 812-1020*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 351-366. Ce travail a été réfuté par A. Longnon, *Études sur les pagi de la Gaule*, 1872, p. 46-57. — [6] *Essai sur le système des divisions territoriales*, p. 148. — [7] *Topographie eccl. de la France*, p. 144.

serait assez nettement marquée à l'Ouest, c'est-à-dire vers le Rémois, par les coteaux qui séparent le bassin de l'Aisne de celui de la Suippe. La frontière sud-est du Dormois est indiquée par un texte du XIIe siècle qui fixe la limite du comté de Verdun [1]. On a vu que vers l'Asténois cette limite était identique à celle des diocèses de Verdun et de Châlons et, d'après le texte dont nous parlons, la ligne de démarcation du comté de Verdun, du côté de l'ancien Dormois, correspondrait assez exactement à la limite commune des cités de Verdun et de Reims. On ne peut donc accepter l'opinion des auteurs qui ont supposé le Dormois divisé entre ces deux diocèses.

« A la sortie de l'évêché de Châlons, la limite du comté de Verdun est indiquée au lieu où la Biesme se jette dans l'Aisne; de là, paraît-il, elle descendait l'Aisne jusqu'à Vienne (-la-Ville); puis, passant par Les Verreries (situées entre la Chalade et Vienne-le-Château), Montblainville, *Concescurt*, Châtel-près-Cornay, cette limite prenait par le haut du village de Chéhéry, d'où elle se dirigeait en droite ligne vers Gesnes, puis vers Épinonville et Montfaucon et gagnait Lion-devant-Dun, village du diocèse de Metz, situé sur la limite du diocèse de Reims et non loin de celle de l'évêché de Verdun.

« Nous devons faire remarquer que dans le texte que nous citons les localités frontières du comté de Verdun semblent toujours prises en dehors de ce comté. Une seule divergence entre la limite du comté de Verdun vers le Dormois et celle du diocèse de Reims mérite d'être signalée : la première de ces divisions poussait dans le diocèse de Reims, le long de l'Aire, vers Châtel et Chéhéry une pointe de 2 lieues environ.

« A l'époque où remonte le procès-verbal de la délimitation du comté de Verdun, le Dormois n'existait plus; son nom était certainement conservé par la tradition et employé par divers écrivains et surtout par le peuple, mais le *comitatus Dolmensis* ne figurait plus au nombre des circonscriptions féodales [2]. »

XXVI. Le Mouzonnais. — Le *pagus Mosomensis* est celui qu'on trouve mentionné le plus rarement parmi les *pagi* de l'ancien diocèse de Reims. Il apparaît une première fois au IXe siècle, dans la Vie de saint Remi, écrite par l'archevêque Hincmar. Trois autres mentions se succèdent en 862, 870 et 973 et les villages nommés dans ces documents sont au nombre de sept, tous compris dans le doyenné de Mouzon.

A l'Ouest, ce doyenné était limitrophe de celui de Mézières; à l'Est, il ne s'étendait certainement pas sur le diocèse de Trèves. Le territoire sur lequel s'exerça l'action du doyenné de Mouzon peut donc être envisagé comme l'ancien *pagus Mosomensis*.

Le chef-lieu du pagus *Mosomensis*, *Mosomagus* ou *Mosomum*, comme on écrivait à l'époque carolingienne, était vers la fin de l'empire romain le séjour de troupes désignées dans la *Notitia dignitatum* sous le nom de *Musmagenses*. Situé à l'extrémité de la *civitas Remorum*, vers les évêchés de Tongres et de Trèves, son territoire fut, vers la fin du Ve siècle, l'objet des prétentions de Foulques, évêque de Tongres, qui, ainsi que le montre une lettre de saint Remi à ce prélat, y exerça les droits épiscopaux; mais les réclamations énergiques de saint Remi conservèrent Mouzon au diocèse de Reims. Dès cette époque, dit-on, Mouzon et son territoire appartinrent au siège métropolitain par suite d'une donation de Clovis.

XXVII. Le Porcien. — On trouve en latin *pagus Portensis*, *Porcensis*, *Portianus*, *Porciensis*, *Portuensis* et *Porcinensis*. Nous n'avons pas à discuter, mais simplement à tenir à l'écart une identification du *territorium Portense* avec la « terre des Postez ». Sur le Porcien nous trouvons des détails précieux dans treize documents du IXe au XIe siècle. Flodoard nomme le *pagus Porcianus* au nombre des contrées confiées par Charlemagne à la surveillance du *missus dominicus* Wulfhair en 812 [3]. On le trouve mentionné en 832 comme un des pays de la France moyenne qui doivent faire partie du royaume de Charles le Chauve [4]; en 853, le Porcien figure sous le nom de *pagus Portianus* parmi les autres *pagi* du diocèse compris dans le troisième *missaticum* [5]; en 868, la liste des villages possédés par l'abbaye de Lobbes range sous la rubrique *in Porciano* les localités suivantes : *Berfrigias*, *Berbacis*, *Givinicurt*, *Culipia*, *Sacherolas*, *Odiliacus*, *Alderegia* et *Rovericurt* [6]. D'autres documents, datés environ de 877, 917, 933, 977, etc., nous apportent d'autres noms de localités qui ont fait l'objet d'un examen de Longnon qui a abouti à dresser une liste de trente-quatre localités du *pagus Porcensis*.

Toutes ces localités, nous dit-il, à l'exception de Cuiry et de Plenoy, dépendaient du diocèse de Reims; les trente-deux autres localités du *pagus Porcensis* étaient réparties entre les anciennes divisions décanales de l'archevêché de Reims. Le Porcien, dont le territoire équivaudrait à peu près à cinq des doyennés de l'ancien diocèse de Reims, mesurerait du Nord au Sud une soixantaine de kilomètres, et sa largeur moyenne serait de 35 km.; c'était donc un des plus grand *pagi* de la *civitas Remensis*.

« D'où ce vaste *pagus* avait-il tiré son nom? Probablement de celui de son chef-lieu, comme le Portois, au diocèse de Toul et le *pagus Portensis* au diocèse de Besançon; mais si cela est vrai, le *Portus* du diocèse de Reims n'a laissé aucune trace dans la toponymie rémoise. Une voie romaine, dont les traces sont encore visibles, partant de Reims et suivant la direction septentrionale, traversait l'Aisne tout près de Château-Porcien; c'était probablement à cet endroit qu'était situé le *portus* qui donna son nom au Porcien, *portus* près duquel on édifia, sans doute à l'époque carolingienne, le *castrum* qui dut au pays dont il faisait partie le surnom de *Portuense*, et qui fut, à l'époque féodale, le chef-lieu du comté de Porcien. Ce *castrum* n'a jamais cessé d'être désigné sous ce nom commun; aujourd'hui, pour les gens du pays, ce n'est encore que Château, et dans les titres du Moyen Age, la ville de Château-Porcien est souvent désignée sous cette simple dénomination : *de Castello*.

« Le Porcien est le seul des *pagi* rémois dont le nom ait été conservé pour la dénomination d'un comté postérieurement à l'an mille. On doit probablement considérer comme un des titulaires de ce comté le comte Bernard qui, en 933, construisit un château à Arches-sur-Porcien. « Le comte Bernard » est encore désigné en 945, par Flodoard, comme ayant, avec son neveu Thierry, accompagné le roi Louis et l'archevêque Artaud au siège de Reims. »

XXVIII. Le Tardenois. — Les textes latins désignent ce *pagus* indifféremment sous les formes *Tardanensis*, *Tardinensis*, *Tardonensis* et même *Tardunensis*; ce pays s'étendait jadis sur les deux diocèses de Soissons et de Reims. On trouve peu de documents, parmi ceux antérieurs au XIIe siècle, sur le Tardenois, sept ou huit seulement. On le rencontre mentionné dès les premières années du IXe siècle, avec les autres *pagi* faisant partie du *missaticum* de Wulfhair, en 812. Ensuite on le rencontre encore en 853 sous le nom de *pagus Tardinisus*, dans le *missaticum* d'Hincmar.

[1] Mabillon, *De re diplomatica, suppl.*, p. 100-101. — [2] A. Longnon, *Études sur les pagi de la Gaule*, p. 54-55. — [3] Flodoard, *Hist. Eccl. Remensis*, l. II, c. XVIII. — [4] Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. VI, p. 414. — [5] Id., *ibid.*, t. VII, p. 614. — [6] Vos, *Lobbes, son abbaye, son chapitre*, t. I, p. 226.

En 877, sur un diplôme accordé par Charles le Chauve à Saint-Corneille de Compiègne ; vers 877 dans le l. III des *Miracula sancti Dionysii;* chez Flodoard, etc.

« La comparaison du *pagus Tardinensis* avec les divisions féodales étant fort difficile, sinon impossible à établir, on est contraint de chercher quels rapports existaient entre ce pays et les divisions ecclésiastiques du Moyen Age. Les noms de villages connus et identifiés démontrent parfaitement que ce pays était à peu près divisé également entre les diocèses de Reims et de Soissons.

« Dans le premier de ces diocèses, le Tardenois s'étendait sur de notables parties de deux doyennés occidentaux d'Hermonville et de La Montagne et, si l'on tient compte de la persistance du surnom *en Tardenois*, donné à Méry du XIIIe au XVe siècle, on sera porté à croire que ce pays comprenait toute la contrée arrosée par l'Ardre, affluent de gauche de la Vesle, et par les ruisseaux qui se jettent dans cette petite rivière. Toutefois Longnon a montré que l'Ardre formait la limite naturelle du Rémois et du Tardenois, et que les textes qui attribuent à ce dernier six villages situés à l'est de l'Ardre (Méry, Savigny, Crugny, Fismes, Villette et Prouilly) ne sont pas des autorités suffisantes pour combattre les nombreux documents qui prouvent l'extension du Rémois jusqu'à cette même rivière.

« Dans le diocèse de Soissons, les limites du Tardenois sont beaucoup plus faciles à déterminer. Le quatrième archidiaconé de ce diocèse a toujours été appelé « archidiaconé de Tardenois ». Cependant, cet archidiaconé, malgré son nom, n'était pas uniquement formé de la portion soissonnaise de l'ancien *pagus*. Il fut divisé jusqu'en 1661 en deux doyennés, le doyenné de Bazoche et celui d'Oulchy et ce dernier doyenné, il est aisé de s'en convaincre par l'examen de la carte, était complètement étranger au *pagus Tardinensis*.

« Il reste à examiner l'origine du nom du *pagus Tardinensis*. Il est évident que Tardenois est un adjectif formé du nom du chef-lieu de ce pays ; et si l'on préfère aux différentes variantes de la dénomination du *pagus* la forme *Tardunensis*, qui se trouve dans Flodoard, le nom de ce chef-lieu serait *Tardunum*, vocable d'origine celtique appartenant certainement à une localité construite sur une élévation *(dun)*. Les documents du Moyen Age et la toponymie moderne ne nous fournissent, dans l'étendue du Tardenois, aucun nom de lieu ayant quelque analogie avec cette dénomination ; le nom de *Tardunum* a donc dû disparaître avant l'établissement de la féodalité. Il serait difficile, dans l'état actuel de la science, de fixer l'emplacement de ce lieu [1]. »

XXIX. Le pays de Voncq. — C'est le *pagus Vongensis* et Hadrien de Valois ne doute pas que ce nom vienne du *Vungus vicus* indiqué par l'*Itinéraire* d'Antonin, comme une des stations de la voie de Reims à Trèves et situé, suivant ce document, à une égale distance de Reims et d'Ivoy (Carignan). « Ce rapprochement fournissait un document précieux sur la position du *pagus Vongensis* mentionné dans les documents de l'époque carolingienne, car il indiquait sa situation au nord-est du Rémois et dans le diocèse de Reims ; la connaissance de l'emplacement de *Vungus* devait compléter cet indice. Mais Valois hésita lorsqu'il s'agit de fixer ce point : il trouvait entre Reims et Ivoy deux localités dont les noms se rapprochaient de celui du *vicus* gallo-romain ; l'un était le village de Voncq qu'il nomme *Von*, en se conformant à la prononciation locale du temps ; l'autre était la petite ville de Vouziers, qu'il connaissait sous le nom de *Vouzi*. Tout en parlant des deux, il ne craint pas de montrer sa préférence pour Vouziers qui avait alors plus d'importance, mais cette erreur est fort excusable quand on songe aux maigres ressources que lui fournissaient les cartes géographiques du XVIIe siècle. Aujourd'hui, quand on considère sur la carte de l'état-major cette voie romaine, si remarquable par sa direction rectiligne qui, sortant de Reims dans la direction de Trèves, traverse la Suippe auprès d'un hameau au nom significatif de Vaudétrée *(Vallis stratæ)*, puis se dirige vers l'Aisne qu'elle atteint au finage de Voncq à 10 km. au-dessous de Vouziers, quand on remarque, en outre, le rapport frappant des noms *Vungus* et *Voncq*, identiques à la terminaison latine près, il est impossible d'admettre l'opinion de Valois et de ne pas partager celle de D'Anville qui se prononçait pour Voncq [2]. Cependant, l'autorité de Valois « le père de la géographie historique » est si grande, qu'il est à craindre que certains auteurs ne continuent encore pendant longtemps à considérer Vouziers comme le chef-lieu du *pagus Vongensis* [3]. Au XIXe siècle, la préférence de Valois pour Vouziers a subi en quelque sorte une aggravation, car B. Guérard, dans sa liste des provinces et pays de la France, liste que les débutants considèrent comme un manuel de géographie du Moyen Age, mentionne le pays de Voncq dans les termes suivants : Vongeois ou pays de Vouzy, *pagus Vongensis* (Champagne) : Vouzy, canton de Vertus (Marne) [4]. Le savant académicien n'avait pas compris qu'Hadrien de Valois, par ce nom de *Vouzi*, désignait Vouziers et trouvant un Vouzy dans le département de la Marne, il s'en empara sans se rendre compte de la perturbation qu'il pouvait jeter dans l'esprit de ses lecteurs, Vouzy étant situé à une quinzaine de lieues du pays de Voncq.

« Un contemporain de Valois, Mabillon, né à Saint-Pierremont, village peu éloigné de Vouziers, trouvant le *pagus* dont nous nous occupons désigné dans les *Miracula sancti Dionysii* sous le nom de *pagus Vonciacus*, crut pouvoir distinguer deux *pagi*, de noms à peu près semblables, dont l'un aurait tiré sa dénomination de *Vongus* (Von), tandis que l'autre, celui qui était mentionné dans les *Miracula*, aurait dû la sienne à Vouzy [5]. C'était là une sorte de conciliation des deux opinions ; mais *Vonciacus* n'est, en réalité, qu'une variante de l'adjectif *Vongensis*, variante où le suffixe celtique *iacus* [6] a pris la place du suffixe latin *ensis*. On a d'autres exemples de cette substitution de suffixe et l'on rencontre fréquemment, dans les anciens textes, *pagus Parisiacus* et *urbs Parisiaca* pour *pagus* et *urbs Parisiensis* [7]. »

A. Longnon a trouvé la mention du *pagus* dans neuf documents dont le plus ancien est sans doute une *Vita sancti Vedasti*, antérieure à 667. On y lit que Clovis, vainqueur des Alamans et se rendant à Reims pour recevoir le baptême, passa *in pago Vongensi, ad locum Grandeponte juxta villam Rilugiogo super fluvium Axona* [8]. Les autres textes s'échelonnent de 676 (ou 715) jusqu'à Flodoard qui mentionne plusieurs fois le *pagus Vongensis*, et ces différents textes nous donnent les noms de six localités du *pagus*. Les Annales de Saint-Bertin nous apprennent en outre que ce pays confinait au Mouzonnais ; elles lui donnent le titre de *comté*, ce qui s'accorde avec ce que disent les *Miracula sancti Dionysii* écrits à la même époque.

Il y avait donc un comté de Voncq à la fin du règne de Charles le Chauve, mais qu'est-il devenu? Quand

[1] A. Longnon, *Études...*, p. 97-100. — [2] *Notice sur l'ancienne Gaule*, p. 726. — [3] Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 44 : Vousi-sur-Aisne. — [4] *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, 1837, p. 147. — [5] *Acta sanctorum ord. S. Bened.*, IIIe siècle, t. II, p. 363. — [6] Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 773. — [7] A. Longnon, *Études sur les pagi de la Gaule*, dans *Bibl. de l'École des hautes études*, 1872, p. 102. — [8] *Acta sanct.*, febr. t. I, p. 792.

a-t-il cessé d'exister? Cette question est, de l'aveu de Longnon, aussi insoluble que celle de la constatation des causes qui ont amené la déchéance de Voncq, ce *vicus* gallo-romain qui, si l'on s'en rapporte au testament de saint Remi, aurait possédé une église dès le commencement du VIe siècle *(ecclesia Vongensis)*. Dans un diplôme de 818 environ, Voncq reçoit la qualification de *castrum* et Flodoard le nomma *municipium Vongum*[1], mais postérieurement à cet historien, c'est-à-dire après le Xe siècle, Voncq semble avoir perdu toute importance.

XXX. Le *PAGUS LUGDUNENSIS*. — Avant la formation du diocèse de Saint-Claude, le diocèse de Lyon comprenait dans sa circonscription la presque totalité des départements actuels du Rhône et de la Loire, le département de l'Ain, moins l'arrondissement de Gex, et la moitié, à peu près, de celui de Belley et, en outre, une grande partie des cantons de Saint-Amour et de Saint-Claude, dans le département du Jura. 931 paroisses, annexes ou succursales (non comptées celles de Lyon), étaient soumises à la juridiction directe de son siège archiépiscopal.

Ce vaste territoire, l'antique *civitas Lugdunensium*, le *pagus Lugdunensis*, sous les premiers Carolingiens, changea bien souvent de maîtres en peu de siècles. Démembré de l'empire de Charlemagne par le traité de Verdun (843) qui l'attribua à Lothaire, il passa, en 856, en vertu du partage d'Orbe, à son fils Charles. Sept ans s'étaient à peine écoulés qu'il fut réuni à la Transjurane sous la domination du roi Lothaire, auquel succéda, en 869, l'empereur Louis II. A la mort de Louis II, Charles le Chauve s'en empara (875) et le transmit à Louis le Bègue (877). Compris en 879 dans le deuxième royaume de Bourgogne, fondé par Boson, il fut possédé de fait par les rois Carloman et Charles le Gros. Restitué, en 887, à Louis l'Aveugle, d'abord roi puis empereur, il fut disputé et occupé jusqu'à l'avènement de Rodolphe II, roi de Bourgogne, Cis- et Transjurane (933), par les rois Hugues, Charles le Simple et Raoul.

Sous la domination des premiers de ces souverains, le *Pagus Lugdunensis* formait un tout homogène placé, avec d'autres *pagi*, sous l'administration supérieure de hauts fonctionnaires qualifiés dans les documents contemporains de « comtes illustres », « ducs » et « marquis », tels que le fameux Gérard de Roussillon, sous Louis le Débonnaire, Bernard, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, sous Louis et Carloman, Guillaume le Pieux, sous Louis l'Aveugle et Hugues, sous Conrad le Pacifique. Les comtes territoriaux, amovibles d'abord, puis rendus héréditaires par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877), relevaient de leur juridiction.

Dès le milieu du Xe siècle, le *pagus* était déjà divisé de fait en plusieurs gouvernements : sur la rive droite de la Saône et du Rhône, le *pagus Lugdunensis* proprement dit, le *pagus Jarensis*, le *pagus* ou *comitatus Forensis*, le *comitatus Rodenensis* ; sur la rive gauche de la Saône, le *vice comitatus Lugdunensis*, le *pagulus Lugdunensis* et le *comitatus Trahesinus*. Ces gouvernements étaient eux-mêmes subdivisés en petites circonscriptions territoriales nommées *agri* et dont voici la nomenclature par ordre alphabétique, empruntée aux *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*[2] :

Alduniacensis, Animiacensis, Ansensis, Argenteriensis, Asserenensis, Auriacensis, Baiodacensis, Balgiacensis, Bebronnensis, Beriacensis, Bessenacensis, Biliniacensis, Broliacensis, Bruillolis, Bruliacensis, Buissanta, Bussiacensis, Buziacensis, Candeacensis, Caniniacensis, Casnensis, Cavaniacensis, Cavariacensis, Cestriacensis, Clippiacensis, Cogniacensis, Colnensis, Cosconacensis, Cosenacensis, Diniacencis, Exartipetracensis, Farenx, Floriacensis, Foldringus, Forensis, Fusciascensis, Gehongiacensis, Gofiacensis, Grassiacensis, Janiacensis, Jarensis, Juriacensis, Juviniacensis, Ladiniacensis, Marciniacensis, Marliacensis, Maximiacensis, Menthearensis, Mentoniacensis, Monsaureacensis, Monteliagus, Morbanensis, Octaviensis, Osanensis, Parciacenis, Pasiacus, Perciacensis, Pistinacensis, Postlimiacensis, Prestiacensis, Priciasensis, Prisciniacensis, Respiacensis, Rodanensis, Romanacensis, Saviniacensis, Saxiacensis, Solobrensis, Sotyonensis, Spinacensis, Strabiacensis, Taradrensis, Tarnantensis, Toroniacensis, Turiacensis, Turciacensis, Vallis Neriacensis, Vendonensis, Visiacensis, Villæ urbanæ ager, Vircionensis, Viriensis, Valconiacensis et *Warennensis*.

A la chute du deuxième royaume de Bourgogne et, comme conséquence forcée de l'anarchie féodale qui la suivit, toutes ces anciennes divisions disparurent. En se rendant indépendants et en s'arrogeant les droits de la souveraineté, les comtes de Lyon et de Forez, les sires de Bâgé, de Villars, de Thoire et de Coligny fractionnèrent le territoire en une foule de petites seigneuries rattachées tantôt à l'un, tantôt à l'autre des grands fiefs, et dont les limites, conséquemment, variaient suivant le caprice ou le calcul des alliances matrimoniales, les fluctuations de la fortune, les chances ou les fluctuations de la politique.

L'Église échappa à cette révolution territoriale. Elle conserva l'intégralité de sa juridiction spirituelle dans les anciennes limites du *pagus* qu'elle avait divisé en dix-huit archiprêtrés, savoir : à la droite de la Saône et du Rhône, les archiprêtrés des Suburbes, d'Anse, de l'Arbresle, de Roanne, de Pommiers, de Montbrison, de Néronde, de Courzieux et de Jarez ; à la gauche de la Saône et du Rhône, ceux d'Ambronay, de Treffort, de Coligny, de Bâgé, de Dombes, de Sandrans, de Chalamont, de Meyzieux et de Morestal[3].

XXXI. Le *PAGUS SCODINGORUM*. — Une fois maîtres de la Séquanie, les Burgondes la divisèrent en quatre régions ou *pagi*, division qui se perpétua jusqu'au XIIIe siècle dans les archidiaconés. Il y eut un *pagus Vascorum* qui embrassait toutes les hautes montagnes du Jura, depuis la source du Doubs jusqu'à Saint-Ursanne ; au Nord se trouvait le peuple des Rauraques, séparé de la Séquanie au Ve siècle ; au Sud, le *pagus Scodingorum* et entre eux le *pagus Heriensis* ou pays des Hériens comprenant la partie montagneuse du canton de Salins et une portion de celui de Levier ; à l'Est par l'Helvétie ; à l'Ouest par l'Ognon. Le *pagus Scodingorum* embrassait l'arrondissement de Lons-le-Saunier, la partie montagneuse de celui de Poligny, à partir de Salins et quelques lambeaux de celui de Saint-Claude.

D'où venait ce nom de *pagus Scodingorum?* La première mention de *Scoding* se lit dans la légende de saint Anatoile où il est dit que sous le règne de Gondebaud (fin du Ve siècle), le pèlerin Anatoile, fils d'un roi d'Écosse, revenant d'un pèlerinage à Rome, se fixa dans la vallée de Scoding, *vallis Scodinga in Sequanis, ubi nunc Salinarum locus* (Salins). D'après cette indication contenue dans un document du VIIe-VIIIe siècle, Hadrien de Valois et Alfred Jacobs ont assimilé le *pagus Scodingorum* au pays de Salins.

Saint Anatoile se retira dans une grotte située sur le versant de la montagne de Belin, c'est donc qu'à l'époque où il vécut, vers 490, la ville de Salins était

[1] Flodoard, *op. cit.*, l. II, c. XIX ; l. III, c. IX. — [2] Aug. Bernard, *Cartul. de Savigny d'Ainay*, p. 1071 sq. — [3] M.-C. Guigue, *Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ. Nécrologe des personnages illustres et des bienfaiteurs de l'église métropolitaine de Lyon du IXe au XVe siècle*, in-4°, Lyon, 1867, p. V-VII.

assez peu de chose et devait s'étendre du côté de Bracon. La légende nous apprend que l'appellation *Scoding* s'appliquait alors à la vallée de la Furieuse. Un siècle plus tard, vers 603, nous lisons dans la *Chronique* de Frédégaire que la reine Brunehault donna à son amant Protadius la dignité de patrice *in pago Ultrajurano et Scotingorum*. Il résulte des indications de Frédégaire que, de 490 à 603, le mot *Scoding*, qui avait primitivement désigné la vallée de la Furieuse, s'était étendu à tout le pays formant les parties orientale et occidentale du département du Jura.

En 901, une charte embrasse sous le nom de *comitatus Scutiassensis* tout le pays composant la partie méridionale du département du Jura et, en 1102, un titre désigne le prieuré de Ruffey par ces mots : *prioratus Ruffiacensis in Escoens ;* ainsi *Scoding* était devenu *Escoens* et le *pagus* s'était étendu notablement à l'Ouest.

Enfin, au commencement du XIIIe siècle, à une époque indéterminée, mais antérieure pourtant à l'année 1221, une charte inédite, conservée aux archives du Jura, série *H*, mentionne l'église de Goailles sous le nom d'*ecclesia Scodinge* [1].

XXXII. Observation finale. — On ne saurait écrire le mot « conclusion », en terminant un travail où tant de recherches restent à faire et cependant il faut, sinon conclure, du moins terminer cette dissertation que d'autres pourront conduire plus loin, après avoir étendu leur enquête à *tous* les *pagi* de la Gaule. Celle-ci s'est offerte à nous, à l'époque de ses origines, comme un ensemble de « tribus » dans chacune desquelles se concentre l'élément essentiel de la vie publique, tant civile que militaire. La tribu pouvait être un groupement considérable ou minime, dans les deux cas nous la voyons attachée, et pour ainsi dire accrochée au sol qui est son *pagus* propre et dont la défaite, la tyrannie, la ruine ne pourront l'extirper. Le *pagus* c'est ce bien sacré dont l'homme ne se détache plus et qui est pour lui cette chose sainte et inaliénable qu'on nomme : la patrie. Quelles que soient sa configuration, sa fertilité, ses ressources naturelles, ses moyens de communication, le *pagus* est chéri de ceux qui l'habitent et qui se le partagent en subdivisions administratives (*partes* ou *regiones*) et en propriétés privées. Rapprochés par des intérêts communs, il est arrivé que les *pagi* ont donné naissance à une sorte de fédération qui s'est appelée *civitas*, mais le *pagus*, même incorporé à une *civitas*, n'a pas dépouillé sa personnalité, pas plus qu'il n'a renoncé à ses croyances religieuses et à ses pratiques familiales. Quand, de proche en proche, la foi chrétienne a tout envahi, tout submergé, le *pagus* a fait une longue résistance et ne s'est rendu qu'avec toutes sortes de réserves. Il a cru en Jésus-Christ, mais a refusé de lui sacrifier toutes ses superstitions et s'est ingénié à déguiser certaines de ses idolâtries. L'Église a pu prendre possession du *pagus*, mais elle a dû renoncer à le diviser et à le briser ; il lui a fallu s'accommoder à lui, adopter ses frontières, juxtaposer les limites de l'archiprêtré et de l'archidiaconé à celles du *pagus ;* à ces conditions, l'entente fut possible, la collaboration durable et féconde pour l'avenir. Archidiaconés, archiprêtrés existent encore, mais ne sont plus connus que des initiés tandis que les « pays » sont plus vivaces que jamais, moins disposés qu'ils n'ont pu l'être de tout temps à oublier leurs rivalités, à renoncer à leurs usages, à sacrifier leurs locutions propres et leurs légendes locales. C'est une force qui dure et une tradition qui se conserve, fière de se sentir ce qu'elle est : l'image du passé et la réserve de l'avenir.

XXXIII. Bibliographie. — Il n'est pas question ici, pas plus que dans le travail qui précède, de dresser une liste des *pagi* de la Gaule ou d'en aborder l'étude ; c'est par centaines qu'il faudrait transcrire des titres d'ouvrages parmi lesquels il s'en rencontre un nombre considérable qu'il est permis de négliger. On s'est astreint ici à fournir seulement quelques indications à ceux qui veulent un point de départ en vue de recherches personnelles.

F. André, *Note sur les divisions territoriales du Gévaudan à l'époque franque* [le *pagus Gabalicus*], dans *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1886, p. 120-126. — H. d'Arbois de Jubainville, *Quelques « pagi » de la première Belgique d'après les diplômes de l'abbaye de Gorze*, dans *Bulletin de la Société d'archéologie de Lorraine*, t. III, 1852, p. 252 ; cf. *Mémoires de l'Académie Stanislas*, Ve sér., t. V, 1887-1888, p. 39-41 ; *Note sur les deux Barrois, sur le pays de Laçois et sur l'ancien Bassigny*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IVe sér., t. IV, 1858, p. 348-359. — Edw. Barry, *Le « vicus » et le « pagus » dans la Gaule romaine*, dans Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, in-4°, t. II, Toulouse, 1876, p. 412-420. — J. Béranger, *Le « pagus Madriacensis ». Son origine, son histoire, ses comtes* (mémoire lu à la Sorbonne au congrès des Sociétés savantes, le 19 avril 1906), in-8°, Évreux, 1906. — A. de Charmasse, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, in-4°, Paris, 1865, p. LXI-LXVIII. — M. Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne*, t. II, *Géographie historique*, in-8°, Dijon, 1831, fasc. 3. — A. Chazaud, *Deux « pagi » de la Gaule au VIe siècle (Vosagus* et *Lepidiacus)*, dans *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. XV, 1877-1878, p. 641 ; cf. A. Longnon, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1879, p. 203-206 ; 1880, p. 104-112 ; Grassoreille, dans *Revue bourbonnaise*, t. II, p. 311-318. — A. Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, in-12, Paris, 1855, p. 912-917. — M. Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au Moyen Age*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, IIe sér., t. IV, 1860, p. 266-478 ; *« Pagi » et vicairies du Limousin*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVI, 2e part., 1898, p. 31-94 ; cf. A. Leroux, *Géographie et histoire du Limousin*, in-8°, Limoges, 1892. — J. Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France pendant le Moyen Age et dans les temps modernes jusqu'en 1790, anciennes subdivisions territoriales des diocèses en archidiaconés, archiprêtrés et doyennés ruraux*, dans *Annuaire historique de la Société d'histoire de France*, 1853-1863, t. XVII, p. 117-270 ; t. XXV, p. 237-386 ; t. XXVI, p. 385-601 ; t. XXVII, p. 601-608. — De Dion, *Mémoire sur le « pagus Madriacensis »*, dans *Congrès scientifique de France*, t. XXXVI, 1869-1870, p. 374. — L. Faye, *Recherches géographiques sur les vigueries du pays d'Aunis* [*pagus Alienensis*], dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XII, 1845, p. 351-434. — J. Finot, *Notice sur la contrée du comté de Bourgogne appelée « pagus Scodingorum »*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIII, 1872, p. 289-294. — N. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, 2e édit., t. III, *La monarchie franque*, p. 187 sq., 195. — B. Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie carlovingienne..., suivi d'un aperçu de la statistique de Palaiseau*, in-8°, Paris, 1832, p. 129-142 : c. IV, Lyonnaise ou Sénonie. Cité de Chartres, *pagus Madriacensis ; Revue numismatique française*, t. I, 1836, p. 342-347 (à propos des anciens noms de la ville de

[1] J. Finot, *Notice sur la contrée du comté de Bourgogne appelée pagus Scodingorum*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXIII, 1872, p. 289-294.

Melle [*pagus Medaligus*], Deux-Sèvres); *Provinces et pays de France*, dans *Annuaire historique de la Société d'histoire de France*, 1836-1837, p. 58-148; *Polyptyque de l'abbé Irminon ou dénombrement des manses et revenus de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, in-4°, t. I, Paris, 1844, p. 14, n. 21. — M.-C. Guigue, *Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ. Nécrologe des personnages illustres et des bienfaiteurs de l'église métropolitaine de Lyon du IXe au XVIe siècle*, in-4°, Lyon, 1867, p. V-VII. — A. Héron de Villefosse, *Le « pagus Andomus »*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1889, p. 178-179. — A. Jacobs, *Études sur la géographie historique de la France*, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, Ire sér., t. V, 1858, p. 472-485, 553-569; *Le « pagus » aux différentes époques de notre histoire*, in-8°, Paris, 1859; *Géographie de Grégoire de Tours. Le « pagus » et l'administration en Gaule*, in-8°, Paris, 1858, p. 37-59. — G. Jourdanne, *Restitution d'un « pagus » de l'Aude*, dans *Revue archéologique*, 1890, t. II, p. 107-114. — C. Jullian, *Notes gallo-romaines. IX. A propos des « pagi » gaulois avant la conquête romaine*, dans *Revue des études anciennes*, t. III, 1901, p. 77-97; cf. *ibid.*, t. XXI, 1919, p. 102-103. — Ch. Lalore, *Note sur les limites du « pagus Breonensis »*, dans *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. XLI, 1877. — M. Lecomte, *L'extension sud-est du « pagus Meldensis ou « civitas Meldorum » au VIIe siècle. A propos d'un passage de Frédégaire*, dans *Le Moyen Age*, 1895, p. 1-4. — Lemaistre, *Des « pagi ». « Pagus Tornodorensis »* [Tonnerre], dans *Congrès scientifique de France*, t. XXXII, 1854, p. 371. — A. Le Prevost, *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, dans *Annuaire-bulletin de la Société d'histoire de France*, 1837-1838, p. 231-272. — P. Lecesne, *De l'origine du « pagus » et du « vicus ». Est-elle gauloise? Est-elle romaine?* dans *Congrès archéologique de France*, t. XLVII, 1880-1881, p. 397-442. — A. Longnon, *Études sur les « pagi » de la Gaule*, dans *Bibliothèque de l'École des hautes études*, t. II, 1869; t. XI, 1872; *Études sur les « pagi » : le « pagus Otmensis » et le « pagus Bagensonensis »*, dans *Revue archéologique*, 1869, t. I, p. 361-374; *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1877, p. 24-33. — E. Mabille, *Essai sur l'histoire géographique et topographique de l'ancienne Touraine avant le XIe siècle* (thèse); cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IIIe sér., t. IV, 1853, p. 170-172; *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, Ve sér., t. III, 1862, p. 309-332; t. IV, 1863, p. 388-428; t. V, 1864, p. 232-258, 321-366; VIe sér., t. I, p. 303-337; t. II, 1866, p. 335-383. — L. Maxe-Werly, *Études sur les différents « pagi » qui, au Xe siècle, formèrent le comté de Barrois*, dans *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, Ire sér., t. VI, 1870, p. 151 sq. [le *pagus Barrensis*], IIIe sér., t. VII, 1898, p. 11-48 [*pagus Odornensis; pagus Bedensis;* pays dit de Blois; pays des Vaux]. — L. Merlet, *Notice historique sur la baronnie de Châteauneuf-en-Thymerais*, dans *Revue nobiliaire historique et biographique*, IIe sér., t. I, 1865, p. 337-347, 401-408, 464-473, 506-513, 529-537; cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXVII, 1866, p. 99. — Ch. Piot, *Les « pagi » de la Belgique et leurs subdivisions pendant le Moyen Age*, dans *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, t. XXXIX, in-4°, Bruxelles, 1874. — G. Poulain, *Une partie des « pagi » Madriacensis et Vilcassinus baignés par la Seine au temps des invasions nordiques du IXe siècle et sous nos premiers ducs, accompagnée de notes archéologiques pouvant servir à l'histoire de la Normandie*, dans *Congrès du millénaire de la Normandie*, Rouen, 1913. — M. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne, recueil de documents*, in-4°, t. II, Auxerre, 1860, préface. — Tailliar, *« Pagi » du nord de la Gaule*, dans *Congrès scientifique de France*, t. XXXIV, 1867-1868, p. 176. — A. Terninck, *Que doit-on entendre par les « civitates » et les « pagi »? Sont-ils gaulois ou romains?* dans *Congrès archéologique de France*, t. XLVII, 1880-1881, p. 159-164. — E. Van Cappel, *Note sur la géographie historique de la Flandre* [*pagus Mempiscus*], dans *Mélanges Ch. Mœhler*, t. I, Louvain, 1914, p. 361-365. — Van der Kindere, *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au Moyen Age*, Bruxelles, 1890, et dans *Choix d'études historiques*, Bruxelles, 1909, p. 93-140; *Le capitulaire de Servais et les origines du comté de Flandre*, t. I, Bruxelles, 1902, append. I, II; *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Age*, Louvain, 1902, p. 81 sq. — Voisin, *Sur la signification des mots « civitas », « pagus » et « vicus »*, dans *Congrès scientifique de France*, t. II, 1855-1856, p. 622.

H. Leclercq.

PAGLIANO. — Non loin de l'embouchure du Paglia, qui se jette dans le Tibre à 4 milles environ d'Orvieto, le terrain qui s'étend entre la rive droite de l'un et la rive gauche de l'autre forme une sorte de pointe que les eaux fluviales tendent à réduire lentement. Cette langue de terre était habitée dans l'antiquité, ainsi qu'il ressort de la présence de vestiges de murs; il se pourrait qu'il y ait eu là une *mansio* avec des thermes à l'usage des voyageurs qui se rendaient à Todi. On ignore la date où ces constructions disparurent, mais les nombreuses monnaies qui y furent trouvées sont contemporaines de Théodose Ier et d'Arcadius; ce fut peut-être vers le temps de l'invasion d'Alaric, en 409, que *Palianum*, qui est devenu Pagliano, fut détruit et brûlé.

Vers les dernières années du XIXe siècle, la *Banca romana* — qui possédait ces terrains — fit pratiquer des fouilles dont une relation sommaire fut donnée dans les *Notizie degli scavi* de 1890. On y trouva un objet en plomb ainsi décrit : *quadretto di forma ovoidale*, 0 m. 05 sur 0 m. 10, avec une ornementation qui comprend un *chrismon*. L'indice n'est pas négligeable puisqu'on a trouvé à Corbara, distant de 1 km. de Pagliano, une inscription funéraire ainsi conçue [1] :

VRSE
VIVAS
IN DEO

On peut y voir l'indice de la présence d'une communauté chrétienne.

H. Leclercq.

PAIN. — I. Multiplication des pains. II. La basilique de la multiplication des pains. III. Le miracle eucharistique. IV. Représentation et symbolisme. V. Fresques. VI. Bas-reliefs. VII. Miniature. VIII. Ivoire. IX. Verres dorés. X. Inscriptions. XI. Terre-cuite. XII. Mortier. XIII. Abstinence de pain. XIV. Le pain bénit monastique. XV. Pains d'autel.

I. Multiplication des pains. — L'évangile de saint Matthieu décrit deux épisodes qui offrent entre eux une grande ressemblance dans la vie du Christ, mais qui se distinguent par plusieurs détails. En deux circonstances différentes, Jésus, pris de pitié pour la foule attachée à ses pas et exposée à périr de faim, fit en sa faveur un miracle signalé :

Matth., XIV, 15-21 : Et comme il se faisait tard, ses disciples vinrent à lui et lui dirent : « Ce lieu est désert et l'heure est déjà passée; renvoie ce peuple, afin qu'ils aillent dans les bourgades et qu'ils y achètent des vivres. » Mais Jésus leur dit : « Il n'est pas néces-

[1] G.-F. Gamurrini, *Di una iscrizione crist. trovata a Pagliano presso Orvieto*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1896, p. 115-119.

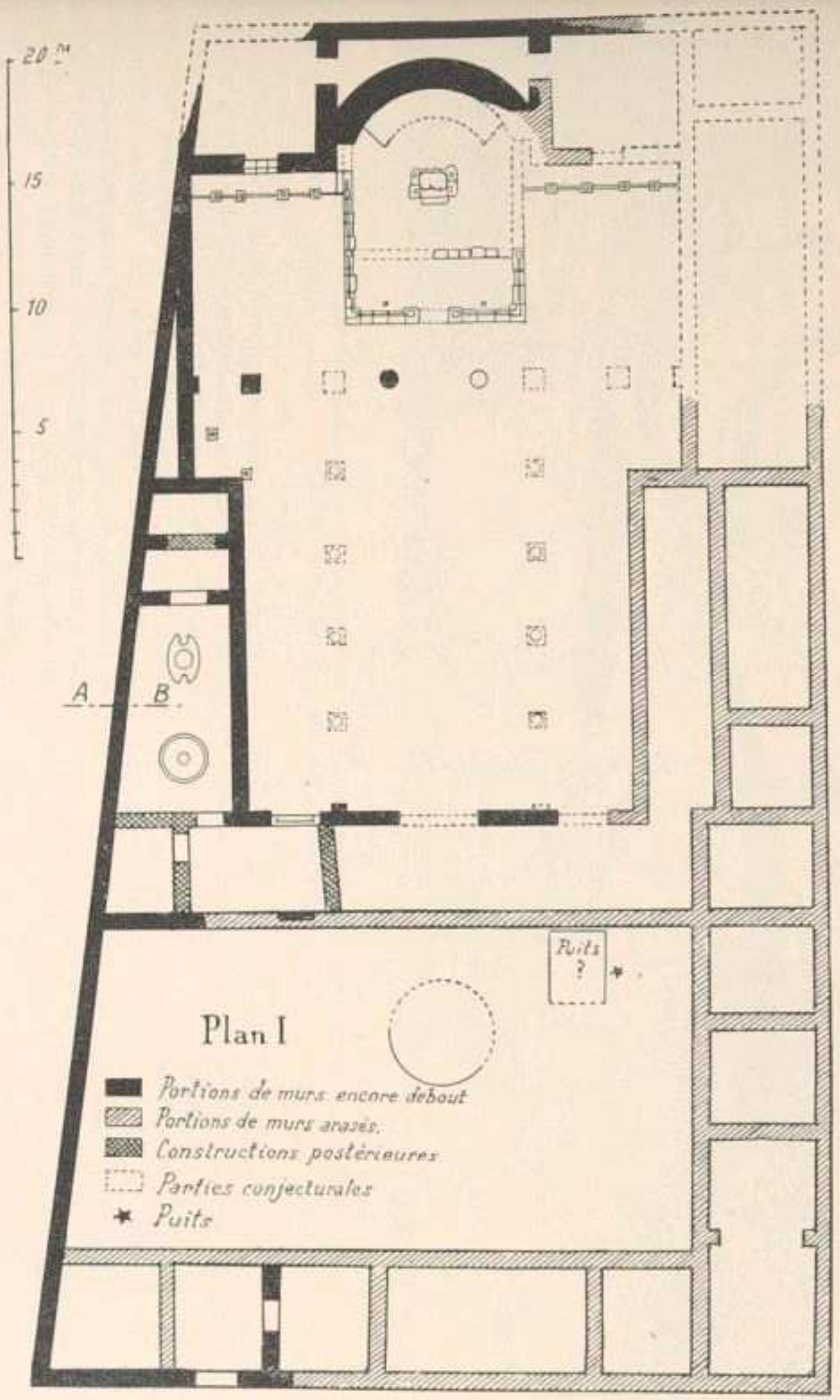

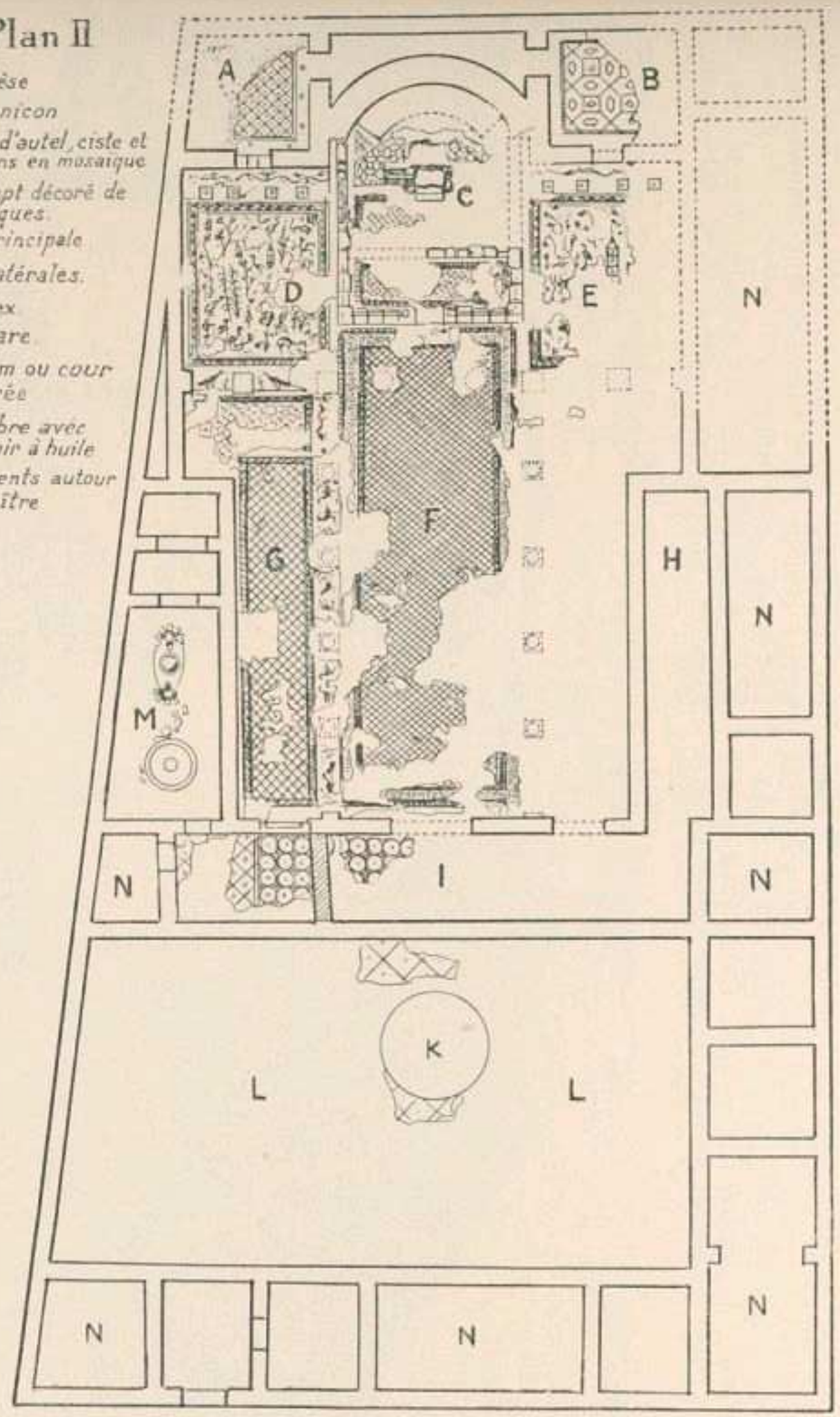

9355. — Plan de la basilique de la multiplication des pains.
D'après A.-M. Schneider, *Die Brotvermehrungskirche von Et-Tâbga am Genesarethsee und ihrer Mosaïken*, dans *Collectanea Hierosolymitana*, t. IV, 1934.

saire qu'ils y aillent ; donnez-leur vous-mêmes à manger. » Et ils lui dirent : « Nous n'avons ici que cinq pains et deux poissons. » Et il leur dit : « Apportez-les-moi ici. » Et après avoir commandé que le peuple s'assît sur l'herbe, il prit les cinq pains et les deux poissons et, levant les yeux au ciel, il rendit grâces ; et ayant rompu les pains, il les donna aux disciples, et les disciples les donnèrent au peuple. Tous en mangèrent et furent rassasiés ; et on emporta douze paniers pleins des morceaux qui restèrent. Et ceux qui avaient mangé étaient environ 5 000 hommes, sans compter les femmes et les petits enfants. »

Matth., xv, 32-38 : Alors Jésus ayant appelé ses disciples leur dit : « J'ai pitié de cette multitude, car il y a déjà trois jours qu'ils ne me quittent point, et ils n'ont rien à manger ; et je ne veux pas les renvoyer à jeun, de peur que les forces ne leur manquent en chemin. » Et ses disciples lui dirent : « D'où pourrions-nous avoir dans ce désert assez de pain pour rassasier une telle multitude ? » Et Jésus leur dit : « Combien avez-vous de pains ? » Ils lui dirent : « Nous en avons sept et quelque peu de petits poissons. » Alors il commanda aux groupes de s'asseoir à terre. Et ayant pris les sept pains et les poissons, et ayant rendu grâces, il les rompit, et les donna à ses disciples, et les disciples les donnèrent au peuple. Et tous en mangèrent et furent rassasiés ; et on emporta sept corbeilles pleines des morceaux qui restèrent. Or ceux qui avaient mangé étaient 4 000 hommes, sans compter les femmes et les petits enfants. »

II. La basilique de la multiplication des pains. — Les fresques, les bas-reliefs, l'orfèvrerie ont multiplié les représentations de la multiplication des pains, mais tous ces monuments sont éclipsés par la découverte récente et les fouilles accomplies sur l'emplacement de la basilique élevée au IVe siècle sur l'emplacement du miracle accompli par Jésus. C'est à peu de distance du lac de Génésareth, entre *Medschdel* et *Tell-Houm* (l'ancienne Capharnaüm), à *Et-Tâbga*, nom qui vient du grec ἑπτάπηγον (χωρίον), c'est-à-dire la région des sept fontaines, ou mieux encore ἑπτάπηγαι où on reconnaît facilement *Et-Tab(e)ga*. Le nom était connu et adopté au IVe siècle puisque nous le trouvons mentionné dans la *Peregrinatio* d'Etheria : *Ibidem vero super mare est campus herbosus, habens fœnum satis et arbores palmarum multas et juxta eas*

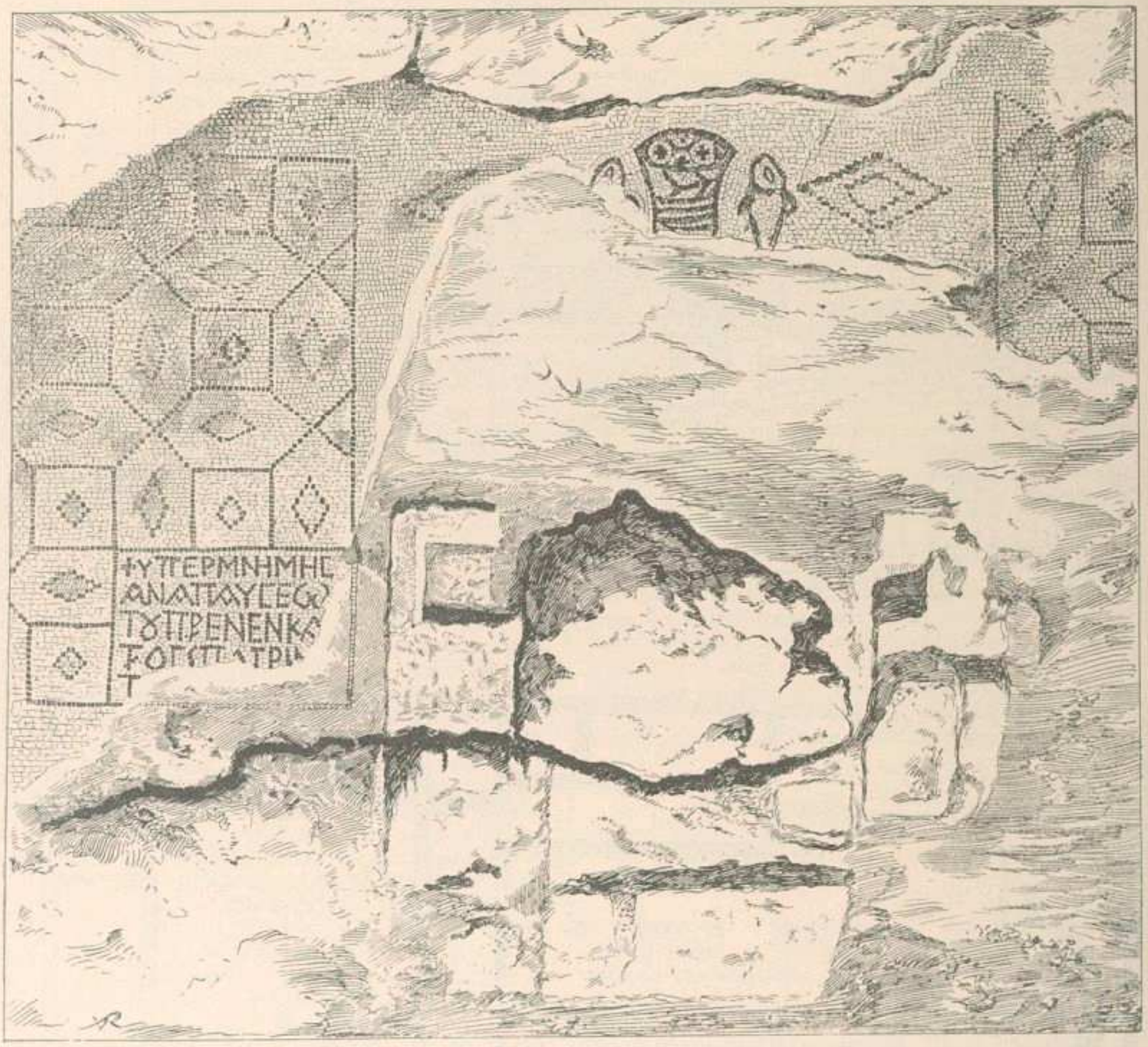

9356. — L'autel et la pierre sainte de la basilique de la multiplication des pains.
D'après A.-M. Schneider, *op. cit.*, p. 17, fig. 2.

septem fontes, qui singuli infinitam aquam emittunt, in quo campo Dominus de quinque panibus et duobus piscibus populum satiavit. Sane lapis, super quem Dominus panem posuit, est factum altarium de quo lapide nunc frusta tollunt venientes pro salute sibi et prodest omnibus. Iuxta cujus ecclesiæ parietes via publica transit, ubi Matthaeus apostolus theloneum habuit, Inde in montem, qui juxta est, est specula, in qua ascendens beatitudines dixit Salvator [1]. L'identification de la basilique retrouvée avec l'église qu'Etheria a connue est donc absolument certaine grâce à ce passage de la *Peregrinatio* conservé par Paul Diacre. A l'époque où Etheria le vit, cet édifice devait être récent puisque sainte Paule, lors de son voyage aux Lieux saints, n'en fait aucune mention et se borne à dire : *Inde ad mare venimus Genezareth et de quinque et septem panibus videbimus in deserta quinque et quatuor hominum milia*

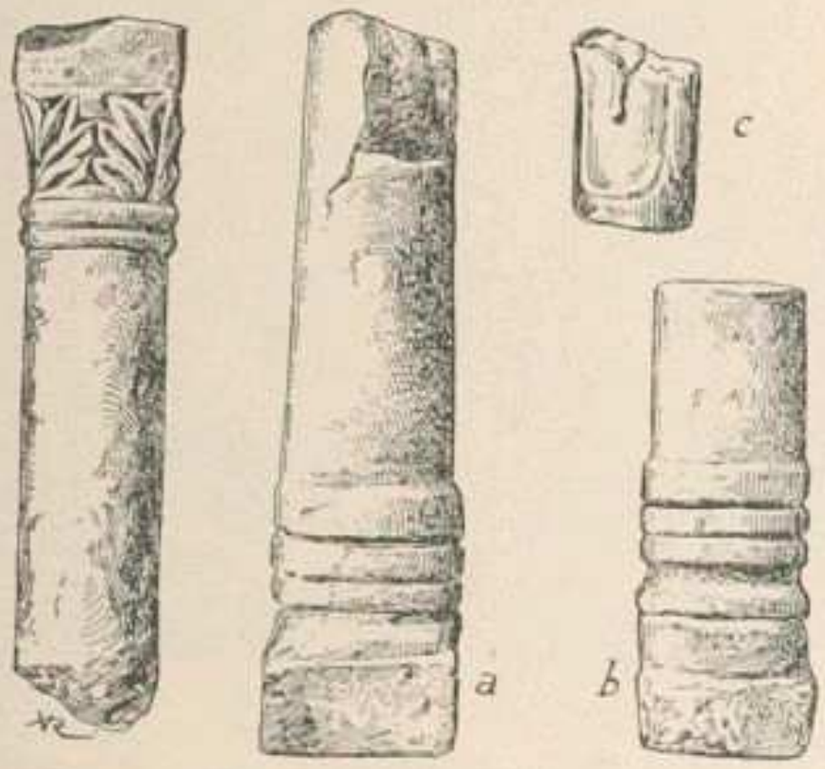

9357. — Colonnettes du *ciborium*.
D'après A.-M. Schneider, *op. cit.*, p. 29, fig. 6.

saturantes [2], et il n'y a pas lieu, semble-t-il, d'appliquer la remarque finale sur les *loca in quibus ecclesiæ quasi quædam victoriarum domini sunt erecta vexilla* [3] à l'église dont nous parlons.

Si on s'en rapporte aux témoignages des pèlerins anciens, elle était peu remarquable et ne retenait pas trop l'attention. En 530 environ, Théodose se borne à dire ceci : *De Magdala usque ad septem fontes, ubi domnus Christus baptizavit apostolos, milia II, ubi et saturavit populum de quinque panibus et duobus piscibus* [4]. L'anonyme de Plaisance, vers 570, note simplement que *deinde venimus in loco, ubi Dominus de quinque panibus quinque milia populos saciavit, extensa campania, oliveta et palmeta* [5]. Il se pourrait qu'au début du VIIe siècle, en l'année de l'invasion désastreuse des Perses (614), l'église ait été détruite et non relevée depuis, car, en 670, le pèlerin Arculfe n'en fait plus aucune mention : *Ad quem locum noster sæpe memoratus pervenit Arculfus, cujus herbosus et planus campus, ex qua die in eo Salvator quinque milia quinque panibus et duobus piscibus saturavit, numquam aratus est. In quo nulla cernuntur ædificia; quasdam solummodo columnas paucas Arculfus aspexit lapideas super marginem illius fonticuli jacentes, de quo illi eadem biberunt, ut fertur, die, qua Dominus esurientes eos tali refectione recreavit. Qui videlicet locus citra mare Galileæ est, respiciens civitatem Tiberiadem ab australi plaga sibi occurrentem* [6]. Les textes des pèlerins d'époque postérieure montrent que le souvenir du miracle se conservait, mais son attache topographique, en l'absence d'un monument, devenait incertaine et se perdit finalement tout à fait. En 726, Willibald vient de Tibériade *ad illum vicum Capharnaum, ubi Dominus principis filiam suscitavit, ubi fuit domus et murus magnus. Et sic dixerunt illi homines, quod Zebedæus cum filiis suis Johanne et Jacobo ibi fuerint collocati. Et inde pergebant ad Bethsaidam : inde erant Petrus et Andreas. Ibi est nunc ecclesia, ubi prius erat domus illorum. Et illic manentes unam noctem, mane pergebant ad Corozaim* [7]. Quatre-vingts ans plus tard, dans le *Commemoratorium de casis Dei*, on a transporté le nom et le souvenir ailleurs : *Supra mare Tiberiadis monasterium, quod vocatur heptapegon ubi Dominus satiavit populi sui quinque panibus et duobus piscibus quinque millia. Ibi sunt monachi X* [8].

La découverte de l'emplacement de l'église du IVe siècle n'en est que plus précieuse. Elle remonte aux dernières années du XIXe siècle lorsque le P. I. Biever trouva une mosaïque sur laquelle on voyait un ciste accosté de deux poissons. En 1911, le R. P. Karge entreprit des recherches plus étendues et, finalement, pendant les mois de février et mars 1932, on entreprit des excavations de façon à dégager complètement les vestiges de l'église [9].

Celle-ci consistait en un grand édifice carré, de forme irrégulière, mesurant 56 m. en longueur sur 24 m. 30 de largeur à l'Est et 33 m. à l'Ouest. Cette irrégularité s'explique par le passage de la grande route de Capharnaüm et par la nature du terrain. La partie principale de l'édifice consiste en une basilique à trois nefs avec un large transept qui aboutit au sanctuaire; type unique en Palestine (fig. 9355).

Les trois nefs sont tracées par cinq colonnes, le transept déborde la nef de 1 m. 75 de chaque côté et commence à la hauteur de la quatrième colonne. Cette disposition est intéressante, mais elle n'a pas fait école; à Rome, les basiliques du IVe et du Ve siècle, qui nous offrent l'exemple d'un transept, sont seulement les trois grandes basiliques à cinq nefs : Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican et Saint-Paul-hors-les-Murs. Aucune basilique romaine à trois nefs de cette époque, pour autant qu'on puisse en retrouver le plan primitif, ne nous montre un transept; pour rencontrer ce type à Rome, il faut attendre les VIIIe-IXe siècles; au Moyen Age c'est chose fréquente.

Le texte déjà cité de la *Peregrinatio* nous dit que la pierre qui avait servi à Notre-Seigneur pour poser les pains était devenue pierre d'autel : *lapis super quem Dominus panem posuit, est factum altarium;* elle se trouvait naturellement dans l'abside (fig. 9356), posée sur un massif de maçonnerie de 1 m. 70 de long sur 0 m. 95 de large, qu'abritait un *ciborium* recouvrant un bloc calcaire non travaillé de 1 m. de long sur 0 m. 60 de large et 0 m. 14 de haut.

Les débris de l'église présentent une importance secondaire : bases et chapiteaux, fragments de chancel, colonnettes du *ciborium;* on pourra juger du peu de mérite artistique de ces dernières par le dessin qu'on en donne ici (fig. 9357).

Quelques monnaies, une lampe en terre trouvée sur l'emplacement de l'abside (perdue depuis lors) du VIe ou du VIIe siècle, des débris de poterie. Tout cela compte assez peu; c'est sur les mosaïques que se concentre l'intérêt principal.

Sur la fig. 9356 on a vu, à gauche de l'autel, une épitaphe dont il manque une partie et qui, assez soignée d'exécution, paraît être contemporaine du tableau qui représente le ciste contenant les pains entre deux poissons.

[1] P. Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, 1898, p. 113. — [2] *P. L.*, t. XXII, col. 491. — [3] *P. L.*, t. XXII, col. 492. — [4] P. Geyer, *op. cit.*, p. 138. — [5] Id., *ibid.*, p. 273. — [6] Id., *ibid.*, p. 273. — [7] T. Tobler, *Descriptiones Terræ sanctæ*, 1874, p. 26 sq. — [8] Id., *ibid.*, p. 81. — [9] Sous la direction de MM. A.-E. Mader et A.-M. Schneider.

9358. — Mosaïque du transept nord. D'après A.-M. Schneider, *op. cit.*, p. 56, fig. 11.

Texte de cinq lignes; la dernière manque; voici ce qu'on peut lire :

+ΥΠΕΡΜΝΗΜΗC[καὶ
ΑΝΑΠΑΥCΕΩ[ς
ΤΟΥΠΡ.ΕΝΕΝΚΑ
Τ. ΟC ΠΑΤΡΙΜ
Τ

+ὑπὲρ μνήμης [κ(αὶ) ‖ ἀναπαύσεω[ς ‖ τοῦ πρ(οσ)-ενέκα[ν] ‖ τ(ος) ὁσ(ιωτάτου) πατρι(άρχου) μ]αρ-] ‖ τ[υρίου. ἔτους....

Le nom du défunt patriarche commence par la lettre M, ce ne peut donc être, d'après la liste patriarchale que Martyrius ou Modestus; le doute ne semble pas permis puisqu'on rencontre un T à la deuxième

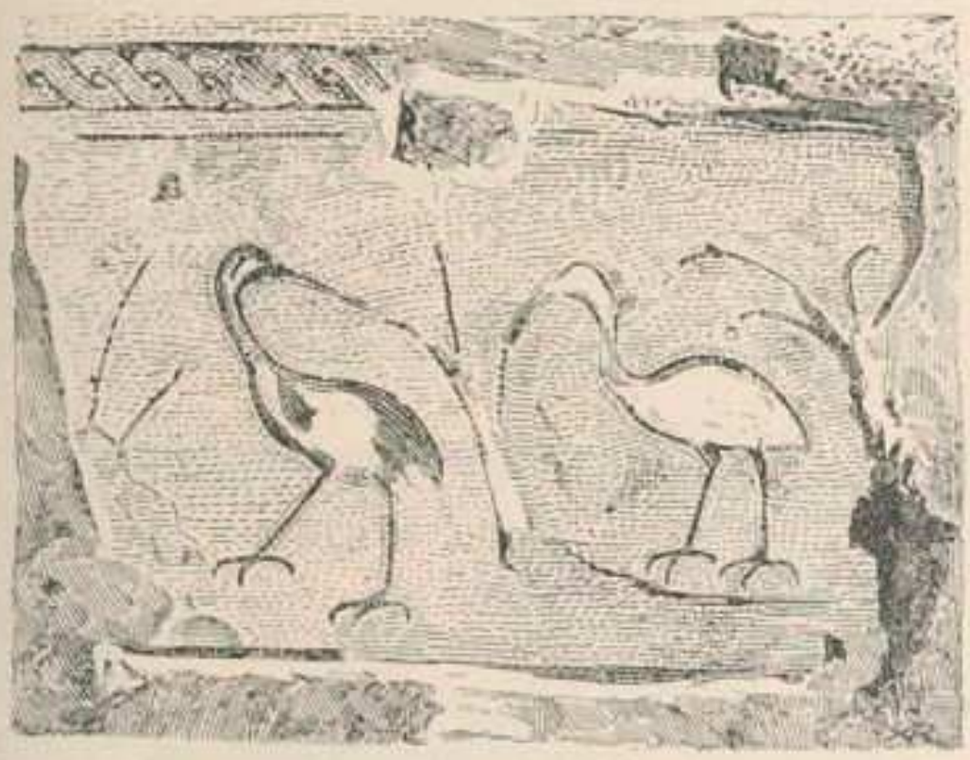

9359. — Mosaïque de la nef centrale.
D'après A.-M. Schneider, *op. cit.*, pl. XX.

syllabe c'est donc Martyrius qui gouverna l'Église de Jérusalem de 478 à 486.

Quand Martyrius reçut la sépulture dans le chœur de l'église de *l'Heptapegon*, celle-ci existait depuis un siècle environ et avait reçu une décoration dont aucun vestige n'a été conservé, mais probablement qu'à la suite de quelque tremblement de terre le pavement fut refait par les soins de Martyrius à qui on donne ici

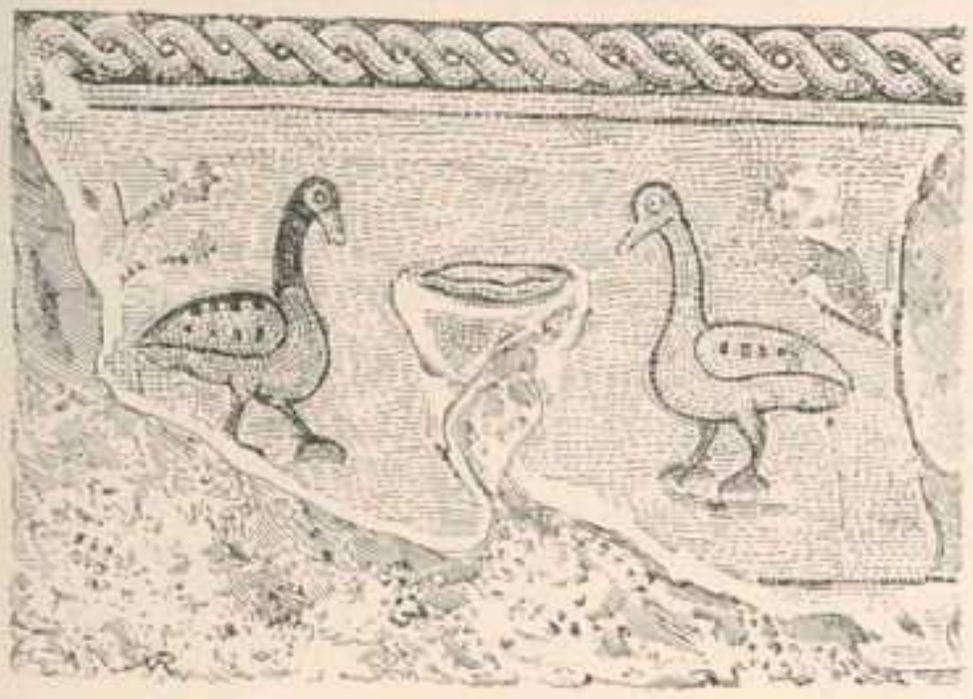

9360. — Mosaïque de la nef centrale.
Ibid., pl. XXII.

le titre de restaurateur ou son équivalent. Ce sera lui aussi qui aura fait exécuter le ciste entre deux poissons (fig. 9356) qui devait se trouver à l'endroit même où l'évêque était lorsqu'il célébrait le saint sacrifice devant l'autel. Cette partie aura été refaite par Martyrius.

La partie de la décoration en mosaïque, qui est la mieux conservée, correspond au transept de la basilique, à l'abside et aux nefs centrale et latérale gauche. A l'exception de la partie refaite de l'abside, tout le reste du pavement est purement ornemental, sans aucun mélange de figures chrétiennes. Les motifs sont empruntés à la flore du pays et à l'ornithologie. La variété et l'observation ne méritent que des éloges; cette mosaïque, si différente de celle de Madaba (voir ce nom) est à sa manière un document sur la campagne de Tibériade et ses environs.

La mosaïque du transept nord, la mieux conservée des deux, est surmontée d'une branche souple enroulée et abritant une inscription du Ve siècle (fig. 9358) :

τ]Ω ΑΓΙΩ ΤΩΠΩ
μ]ΝΗCΘΙ ΚΕ CΑΟΥΡΟΥ

τῷ ἁγίῳ τόπῳ +μνήσθητι Κύριε Σαύρου.

Au-dessous, dans un cadre, on voit les murs d'une ville et la campagne qui s'étend, semée de plantes d'un aspect uniformément maigre mais abondamment fleuries; les oiseaux ne se contentent pas de s'ébattre, il leur prend fantaisie de percher sur les pétales des fleurs; parfois même, ils font lever une vipère, ce qui ne trouble pas deux tourterelles, ou deux sarcelles, qui échangent des confidences dans la fleur d'un lotus.

La mosaïque du transept sud, moins complète, aurait peut-être été plus intéressante. On y voit une tour à cinq étages, marqués chacun d'une lettre : I. Θ. H. Z. S.: un oiseau du type des échassiers est venu percher sur le toit pointu de la tour. Un autre échassier, qui s'apprête à puiser quelque goutte d'eau dans le

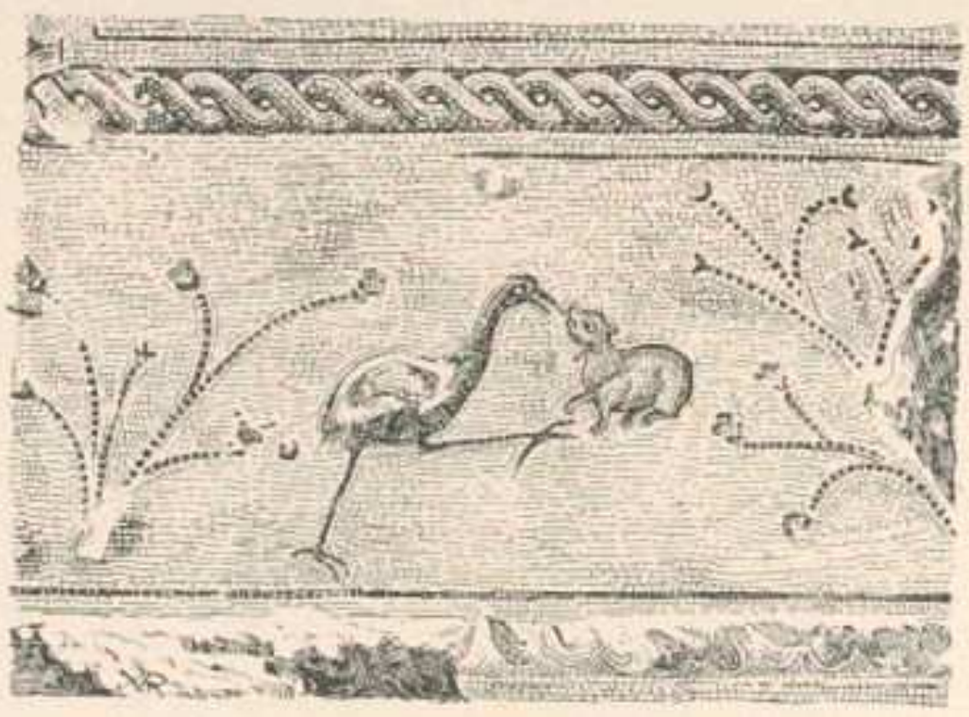

9361. — Mosaïque de la nef centrale.
Ibid., pl. XXIII.

calice d'une fleur, voit surgir une petite couleuvre, ou un orvet.

Autour du grand tapis quadrillé de la nef centrale, on remarque quelques motifs d'une observation excellente et qui révèlent un maître, un animalier inconnu. Comment louer assez celui qui a campé ces deux oiseaux qui se quittent en termes plutôt froids (fig. 9359), puis ces deux oies visiblement déçues devant la pâtée qu'on leur présente (fig. 9360) et qui semble un brouet liquide; mais il faut s'en tenir, pour la fin, à ce héron qui s'attaque à un petit quadrupède fort mal en point (fig. 9361).

Bibl. — Alf.-M. Schneider, *Die Brotvermehrungskirche von Et-Tâbga am Genesarethsee und ihre Mosaïken*, dans *Collectanea Hierosolymitana*, in-8°, t. IV, Paderborn, 1934. — Mader, *Die Ausgrabung der Basilika der Brotvermehrung und ihrer Mosaïken*, dans *Atti del III° congresso internaz. di archeol. crist.*, 1932,

in-8°, Roma, 1934, p. 507-521; cf. *The Times*, 24 mars 1932; *Le Temps*, 26 mars 1932.

III. Le miracle eucharistique. — Le monument figuré le plus important est celui, disparu aujourd'hui, qui se voyait dans la catacombe Wescher à Alexandrie (fig. 9362). On voyait sur cette fresque le Christ assis bénissant les pains et les poissons que saint André lui présente et à quelques pas les Juifs couchés par terre et mangeant les eulogies du Christ [1] :

ΤΑϹ ЄΥΛΟΓΙΑϹ ΤΟΥ ΧΥ ЄϹΘΙΟΝΤЄϹ

A gauche, on voyait le repas de Cana et on pouvait lire : ΙϹ... Η ΑΓΙΑ ΜΑΡΙΑ... ΠΑΙΔΙΑ. Aucune hésitation n'est possible, on mettait en parallèle les deux miracles opérés sur le pain et sur le vin et qui évoquent le repas eucharistique.

Rappelons que cette fresque est parmi les plus antiques, peut-être du IIe ou du IIIe siècle.

IV. Représentation et symbolisme. — Le symbole eucharistique de la multiplication des pains et des poissons est un de ceux qui ont subi les plus notables transformations. Il va sans dire que jamais un artiste chrétien des temps primitifs ne s'est essayé dans une interprétation d'allure historique, c'est-à-dire comportant la représentation d'une foule de plus de 4 ou 5 000 hommes sans compter les femmes et les petits enfants. L'idée de représenter les convives assis et mangeant dans la campagne, parmi les hautes herbes, ne se rencontre que dans une miniature de l'évangéliaire de Sinope. Rien d'analogue dans les fresques des catacombes et les bas-reliefs des sarcophages. Suivant un usage qui a pris force de loi parmi les artistes, la scène a été réduite à ses éléments constitutifs, et cela dès le commencement du IIe siècle, dans la fresque célèbre de la *fractio panis* au cimetière de Priscille (voir *Dictionn.*, t. I, col. 800, fig. 172). Nous y voyons l'évêque procédant avec six convives au repas eucharistique et, de chaque côté, on a figuré quatre et trois corbeilles remplies de pains [2]. Dès lors le symbolisme est adopté, et sur une fresque du cimetière de Calliste, de la fin du IIe siècle, nous voyons un repas eucharistique de sept convives avec pains, et poissons (chambres des sacrements A[6] et A[5]) encadrés par dix — et probablement par douze — paniers [3], ou par sept corbeilles [4] et même huit [5] posées devant les convives.

Vers le milieu de ce siècle, nous assistons à une nouvelle simplification dans la crypte de Lucine. Un poisson est posé à plat mais, bien loin d'être mort, il se redresse plein de vie, contre une corbeille ou ciste (voir ce mot) remplie de pain et de vin rouge (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1729, pl. h. t.) [6], première moitié du IIe siècle.

Cet admirable symbole, qui aurait dû s'imposer à l'art chrétien, est à peu près contemporain d'une scène figurée dans la chapelle des Sacrements (A[3]) et où nous voyons le Christ qui consacre le pain et le poisson sur un autel tripode (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3159, fig. 1123) [7]. Dans les autres fresques de cette époque, au même cimetière, les scènes de banquets à sept convives avec des corbeilles de pains sont des adaptations moins claires, mais surtout moins heureuses que le beau plafond du cimetière de Calliste qui nous montre par un rapprochement éloquent la table eucharistique tripode et les sept corbeilles (fig. 9363) [8].

On ne peut souhaiter symbolisme plus clair; c'est l'Évangile commenté pour nous.

A partir du IIIe siècle, les artistes s'avisent d'une innovation; ils vont représenter le Christ dans l'acte même du miracle, la verge à la main et touchant les paniers de l'extrémité de sa baguette. Nous le rencontrons dans cette attitude au cimetière de Pierre et Marcellin (première moitié du IIIe siècle) [9]; au cimetière de Domitille (même époque) [10]; au cimetière de la Nunziatella (seconde moitié du IIIe siècle) [11]; au cimetière des Jordani (fig. 9364). Évidemment ceci ne demandait aucune explication, et cependant on en viendra à une représentation encore plus minutieuse. Deux apôtres présentent l'un des pains, l'autre des poissons, cimetière de Calliste, IVe siècle [12].

9362. — Frise de l'abside de la catacombe d'Alexandrie.
D'après *Bulletino di archeologia cristiana*, 1865, pl., fig. 5.

Dans les scènes qui représentent un repas de sept convives avec des corbeilles pleines de pains, on a eu l'intention de rappeler deux faits bien distincts : la multiplication des pains pour la foule et le repas du Sauveur avec ses apôtres près de la mer de Tibériade (Joa., XXI, 1 sq.), repas qui se composait de poisson et de pain. Vouloir exclure un fait au profit de l'autre conduirait en plein arbitraire. Ce qu'il y a d'extrêmement vraisemblable, c'est que les artistes ont pris l'habitude de figurer les corbeilles de pains lorsqu'ils peignaient un repas jusqu'au jour où une nouvelle représentation obtint la vogue : le Christ touchant les paniers de sa baguette; c'est alors qu'on commence à voir les pains portant une croix, *panes decussati*, ce qui rappelle le très ancien usage de rompre le pain, au lieu de le couper. Il n'y a plus lieu de discuter l'opinion d'après laquelle ces corbeilles étaient remplies de manne [13].

Dans les monuments de l'archéologie chrétienne, les pains sont souvent représentés et facilement reconnaissables à la double incision en forme de croix qui les

[1] Ed. Dolbert, *Das Abendmahl Christi in der bildenden Kunst bis gegenden Schluss des XIV. Jahrhundert*, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, t. XIII, 1890, p. 375. — [2] Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. XV, n. 1. — [3] Id., *ibid.*, pl. XV, n. 2. — [4] Id., *ibid.*, pl. XLI, n. 4. — [5] Id., *ibid.* pl. XLI, n. 3. — [6] Id., *ibid.*, pl. XXI, n. 1; pl. XXVIII, n. 1, 2. — [7] Id., *ibid.*, pl. XLI, n. 1. — [8] Id., *ibid.*, pl. XXXVIII. — [9] Id., *ibid.*, pl. XLV, n. 1; pl. LXVIII, n. 1. — [10] Id., *ibid.*, pl. LIV, n. 2. — [11] Id., *ibid.*, pl. LXXIV, n. 2. — [12] Id., *ibid.*, pl. CCXXXVII, n. 1. — [13] Bosio, *Roma sott.*, p. 231.

distingue. « On a souvent dit, faisait observer Ed. Le Blant, que les artistes, en représentant sur les tombes chrétiennes des pains incisés en croix, n'ont voulu en aucune façon figurer le signe du salut, attendu que, chez les gentils, les pains portaient cette même marque cruciforme. Je n'y veux certes pas contredire absolument, mais je dois pourtant remarquer qu'il serait peut-être excessif de se refuser toujours et partout à y reconnaître la croix, alors que la haute antiquité des monuments ne semble pas exclure la présence de ce signe. Un trait raconté dans les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, et qui peut témoigner d'un usage antérieur au temps où le récit nous reporte, suffira à le démontrer : « Dans la province de la Valérie, écrit le saint pontife, il est d'usage d'imprimer sur la pâte des pains le signe de la croix, qui les divise en quatre parties. Un jour, les frères du moine Martyrius avaient négligé de marquer ainsi le pain, avant de le faire cuire sous la cendre ; le saint l'apprend et les en réprimande ; puis, de son doigt, il trace au-dessus des charbons le signe sacré. Retiré du feu, le pain portait la marque que la seule puissance de la foi lui avait imprimée [1]. »

L'Ancien Testament offrait aux artistes chrétiens quelques sujets de figures des pains, en particulier lorsqu'ils représentaient Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens, ou encore Habacuc transportant son repas destiné à Daniel, comme nous le voyons sur un sarcophage de Brescia (fig. 9365), mais c'est princi-

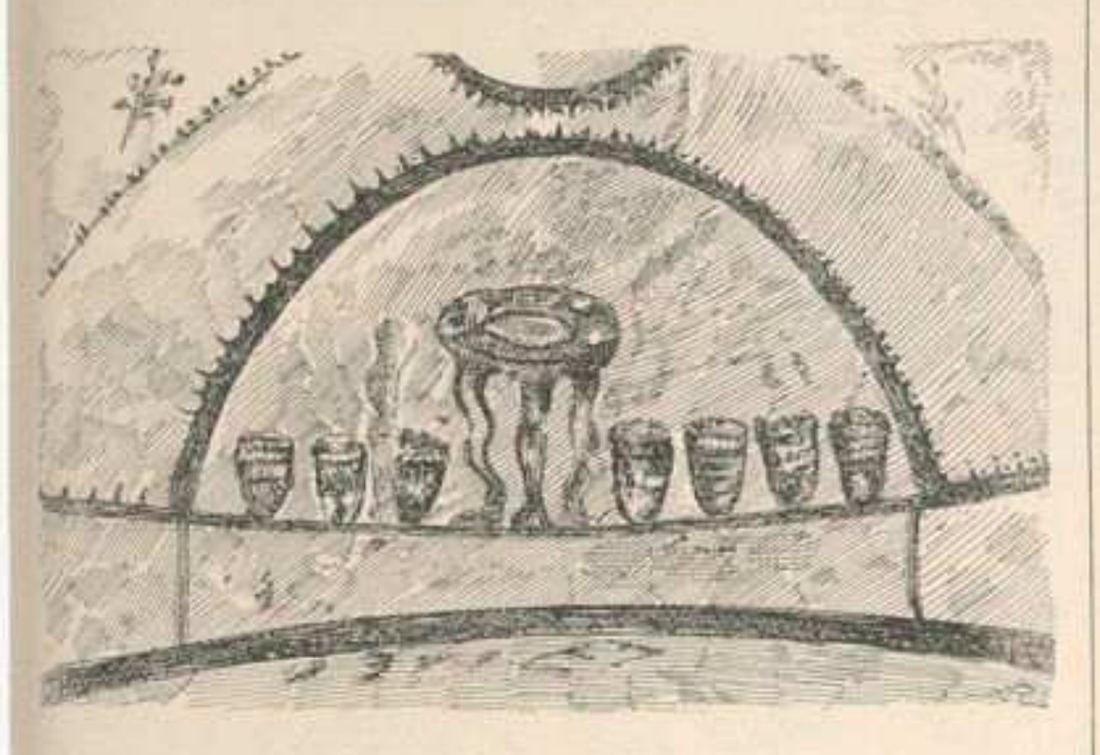

9363. — Fresque du cimetière de Calliste.
D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. XXXVIII.

palement le Nouveau Testament qui les inspire et le miracle de la multiplication des pains. Qu'il s'agisse des bas-reliefs de Rome ou de ceux d'Arles, le type le plus fréquent est celui que nous rencontrons sur les fresques des catacombes dès le IIIe siècle et qui se résume ainsi : le Christ debout entre deux apôtres qui lui présentent l'un des pains dans une corbeille, l'autre des poissons sur un plat ; à ses pieds un nombre variable de corbeilles remplies de pains incisés (généralement deux à six corbeilles) [2]. Parfois le Christ touche les corbeilles de sa baguette, mais ce geste est ordinairement réservé lorsqu'il s'agit des urnes de Cana.

V. Fresques. — Nous mentionnons ici les fresques à partir du IIIe siècle jusqu'à la fin du IVe.

1° Cimetière de Domitille, cubicule III, première moitié du IIIe siècle. Le Christ touche de sa baguette sept corbeilles.

Bibl. — Bosio, *Roma sott.*, p. 245 ; Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 553 ; Bottari, *Pitture e sculpture*, t. II, pl. LXVI ; Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, t. II, pl. XXVI, n. 2 ; Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. LIV, n. 2.

9364. — Fresque du cimetière des Jordani.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1928, p. 180, fig. 7.

2° Cimetière de Pierre-et-Marcellin ; *arcosolium* de la crypte de la Madone, première moitié du IIIe siècle. Le Christ touche sept corbeilles.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. XLV, n. 1.

3° Cimetière de Pierre-et-Marcellin, milieu du IIIe siècle, cubicule LII. Le Christ touche les pains marqués de la croix.

9365. — Habacuc transportant le repas destiné à Daniel.
Sarcophage de Brescia.
D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, p. 12.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, p. LXVIII, n. 1.

4° Même catacombe, même date, cubicule I. Même sujet.

Bibl. — Bosio, *op. cit.*, p. 331 ; Aringhi, *op. cit.*, p. 59 ;

[1] S. Grégoire, *Dialogi*, l. I, c. XI ; Edm. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrét. antiq. de la ville d'Arles*, in-4°, Paris, 1878, p. 2. — [2] Edm. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrét. antiq. de la ville d'Arles*, pl. III, V, VI, X, XXII, XXV, p. 54, 55, 59 ; ajouter E. Michon, *Fragment de sarcophage chrét. trouvé à Meximieux (Ain)*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1915-1918, t. LXXV, p. 140-146 et fig. p. 141.

Bottari, *op. cit.*, t. II, pl. XCVII; Garrucci, *op. cit.*, t. II, pl. XLI, n. 2; Wilpert, *op. cit.*, pl. LXXI, n. 1.

5° Catacombe de la Nunziatella, seconde moitié du IIIe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. LXXIV, n. 2; le même, *Ein Cyklus*, pl. VII, n. 1.

6° Catacombe de Prétextat, fin du IIIe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CXLIII, n. 1; pl. CXLIV, n. 2.

12° Catacombe de Pierre-et-Marcellin, cubicule IX, première moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CLVIII, n. 2.

13° Même catacombe, cubicule X, première moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CLXV, n. 3.

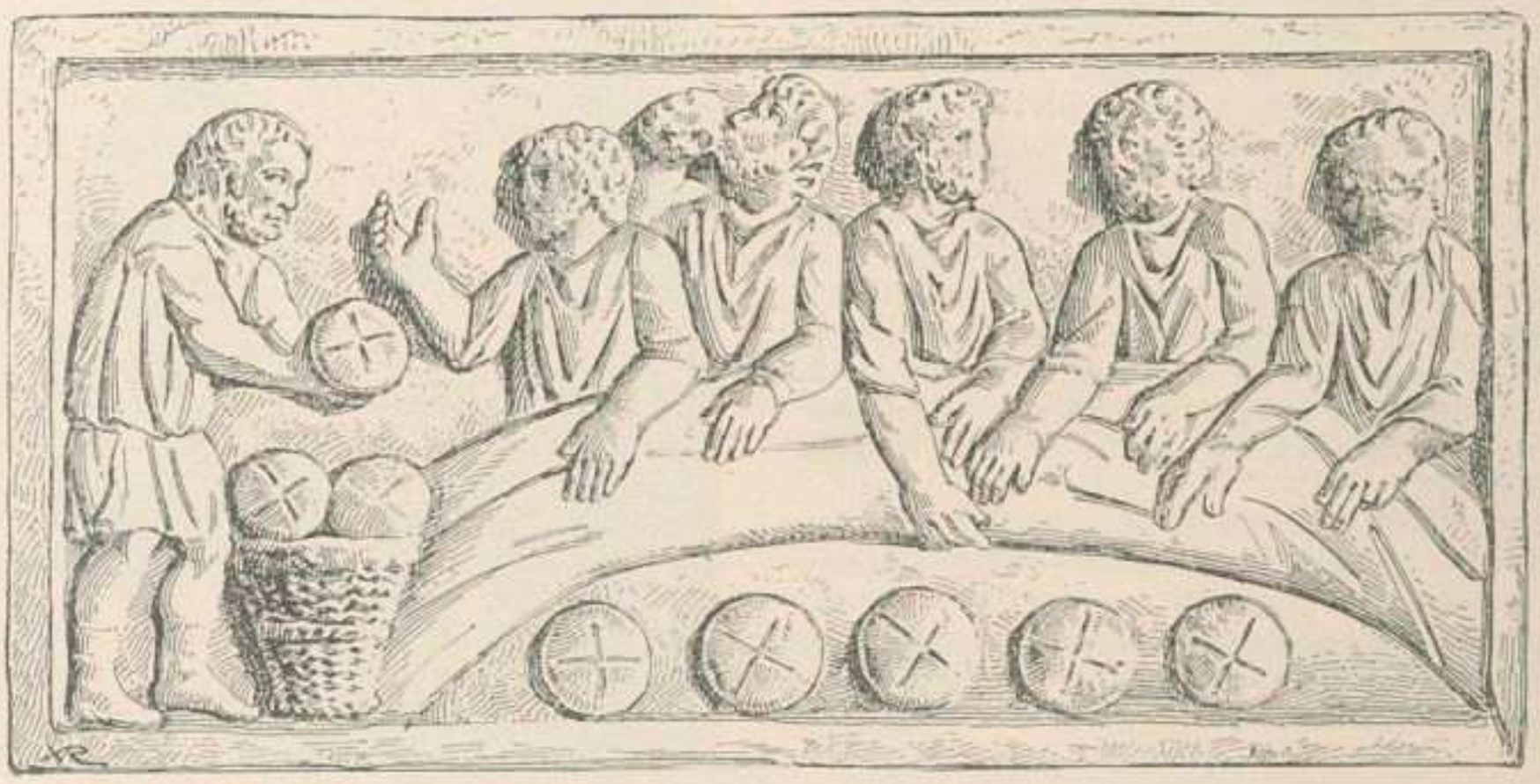

9366. — Sarcophage du musée du Latran.
D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. XXVII, n. 2.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, p. 272, fig. 23.

7° Catacombe de Pierre-et-Marcellin, cubicule XXXIII, fin du IIIe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CV, n. 2.

8° Catacombe de Saint-Hermès, fin du IIIe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CXV.

9° Catacombe de la *vigna Massimo*, fin du IIIe ou début du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CXX, n. 1.

9367. — Fragment de sarcophage.
D'après O. Marucchi, *op. cit.*, pl. I, n. 2.

10° Catacombe de Domitille, cubicule X, première moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CXXXIX, n. 1.

11° Catacombe de Calliste, arcosolium de la Vierge, première moitié du IVe siècle. Même sujet.

14° Catacombe de Domitille, milieu du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CXLII, n. 2.

15° Même catacombe, cubicule II, milieu du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CXCVI.

16° Même catacombe, milieu du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CXCIX.

17° Catacombe de Pierre-et-Marcellin, milieu du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CLXXXVI, n. 1.

18° Catacombe de la *vigna Massimo*, seconde moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CCXII.

9368. — Fragment du sarcophage de Junius Bassus.
D'après *Römische Quartalschrift*, 1896, pl. VII, n. 3.

19° Catacombe de Marc-et-Marcellin, seconde moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CCXIV-CCXV, CCXVI.

20° Catacombe de Domitille, arcosolium XXVIII, seconde moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CCXXVIII, n. 3.

21° Même catacombe, arcosolium XXIX, seconde moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CCXXVIII, n. 1.

22° Même catacombe, seconde moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, pl. CCXXVI, n. 3.

23° *Cœmeterium Majus*, seconde moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Wilpert, *op. cit.*, p. 276.

24° Catacombe de Saint-Hermès, seconde moitié du IVe siècle. Même sujet.

Bibl. — Bosio, *op. cit.*, p. 569; Aringhi, *op. cit.*, t. II, p. 333; Bottari, *op. cit.*, t. III, pl. CLXXXVIII; Garrucci, *op. cit.*, t. II, pl. XXXIII, n. 3; Wilpert, *op. cit.*, p. 276.

VI. BAS-RELIEFS. — Parmi les monuments, principalement des sarcophages, conservés au musée du Latran, nous rencontrons assez souvent le Christ entre deux apôtres qui lui présentent une corbeille et un plat de poissons; à ses pieds des corbeilles en nombre variable.

1° Christ, deux apôtres présentant un panier de pains, un plat avec deux poissons; sur le sol, six corbeilles de pains.

Bibl. — O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. XIV, n. 3.

2° Même sujet, chaque apôtre tenant une corbeille de pains; sur le sol, cinq corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXII, n. 1.

3° Même sujet, pains et poissons; sur le sol, quatre corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXII, n. 3.

4° Même sujet; sur le sol, six corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXII, n. 4.

5° Même sujet, un seul apôtre tenant deux poissons; deux paniers sur le sol.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIII, n. 3.

6° Repas autour d'un *sigma;* quatre convives couchés, sept corbeilles et un poisson devant eux.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIV, n. 3.

7° Christ, deux apôtres tenant chacun une corbeille; sur le sol, trois corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXV, n. 1.

8° Christ, un apôtre; sur le sol, trois corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXV, n. 3.

9° Christ, quatre apôtres, pains, poissons; sur le sol, six corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVI, n. 1.

10° Repas, cinq convives, un serviteur, huit *panes decussati* (fig. 9366).

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVII, n. 2.

11° Christ, deux apôtres, pains, poissons; sur le sol, trois corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVII, n. 3.

12° Repas, quatre convives, un serviteur, celui-ci apporte un pain, un convive en tient un autre; deux pains se trouvent devant la table, et un poisson sur une table tripode.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXVIII, n. 6.

13° Christ, un apôtre, cinq ou six corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXIX, n. 1.

14° Christ, deux fois répété; d'abord il touche quatre corbeilles avec sa baguette, ensuite deux apôtres lui présentent pains et poissons; deux corbeilles de plus.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXX, n. 1.

15° Christ, deux apôtres, pains et poissons; sur le sol, quatre corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXX, n. 3.

16° Christ, un apôtre présentant les poissons, trois corbeilles.

9369. — Fragment de sarcophage. Rome, musée des Thermes.
D'après J.-F. Dölger, *Die Fisch-Denkmäler*, t. IV, 1927, pl. CCLVIII.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXI, n. 1.

17° Christ, deux apôtres, pains, poissons, cinq corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXI, n. 2.

18° Christ, deux apôtres, pains, poissons; sur le sol, trois corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXIII, n. 1.

19° Christ, deux apôtres, pains, poissons, six corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXIV, n. 2.

20° Christ, deux apôtres, pains, poissons, six corbeilles.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. XXXIV, n. 3.

21° Christ, trois apôtres, un de ceux-ci porte un plat avec sept pains.

Bibl. — O. Marucchi, *op. cit.*, pl. I, n. 2 (fig. 9367).

22° Le sujet traité de la façon la plus originale se voit sur le sarcophage de Junius Bassus, entre la retombée des arcs; les scènes évangéliques sont figurées par des agneaux. Voici celle de la multiplication des pains (fig. 9368).

Un fragment de bas-relief, ayant fait partie d'un sarcophage chrétien et conservé à Rome, au musée des Thermes, d'époque assez tardive, car le Christ est représenté barbu et on a fait un usage constant du trépan, nous montre la multiplication des pains sous un aspect peu connu. Le Sauveur porte la tunique des phi-

losophes ; il tient un rouleau dans la main gauche et est escorté de trois apôtres, vêtus de tuniques ; il commande à quatre serviteurs agenouillés de distribuer les pains déposés dans six corbeilles (fig. 9369).

J.-F. Dölger, ΙΧΘΥC. *Die Fisch-Denkmäler*, t. IV, 1927, pl. CCLVIII.

VII. MINIATURE. — Nous avons déjà parlé des précieux feuillets de l'évangéliaire de Sinope (voir *Dictionn.*, t. V, col. 826, n. 122) dont nous avons donné la miniature de la guérison des aveugles (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AVEUGLE, pl. h. t.), celle du figuier desséché (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1593-1594) et celle d'Hérodiade portant le chef de saint Jean-Baptiste (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2351, fig. 5702). Deux autres miniatures de ce précieux manuscrit sont consacrées aux deux miracles de la multiplication des pains, nous les décrirons successivement.

ὁ ἄρτος ὃ εἶπεν[ὃν ἔδωκε] Κύριος δοῦναι ὑμῖν φαγεῖν, « Et Moïse dit [aux enfants d'Israël] : C'est là le pain que le Seigneur vous donne à manger ».

A droite David en buste, la tête nimbée d'or, ceinte d'un diadème d'or, orné d'une double rangée de perles blanches ; il est couvert d'un manteau de pourpre, rehaussé d'or à la hauteur de l'épaule droite, avec une agrafe d'or ornée de perles blanches. Il tient la main droite légèrement relevée, et de la main gauche développe un rouleau sur lequel on lit ces paroles du ps. CXXXV, 25 : Ὁ δίδους τροφὴν πάσῃ σαρκὶ ὅτι εἰς τὸν αἰῶνα [το ἔλεος αὐτοῦ], « Il donne la nourriture à toute chair parce que sa miséricorde est éternelle ».

Nous passons à la miniature qui représente le second miracle.

2° Le Christ est figuré debout, avec une chevelure abondante et une longue barbe terminée en pointe ; les

9370. — Miniature de l'évangéliaire de Sinope.
D'après *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. VII, 1900, pl. XVII.

1° *Première multiplication des pains* (fol. 11 r°). — Cette miniature est malheureusement lacérée ; il n'en subsiste que la partie supérieure. Nous ne croyons pouvoir mieux faire, puisqu'elle n'a pas été publiée, que de transcrire la description suivante : à gauche on aperçoit encore le haut du nimbe d'or crucifère qui entourait la tête du Christ ; tout à côté se trouvait un disciple, nu-tête, imberbe et à cheveux noirs, dont la figure seule subsiste ; plus loin, dans les grandes herbes, sont assis les Israélites qui avaient suivi le Christ. On distingue encore sept têtes et le haut du buste de plusieurs Israélites, dont deux, le quatrième et le sixième, portent leur main à leur bouche pour manger. Ils sont uniformément vêtus de tuniques blanches à reflets bleuâtres, avec des manteaux de couleurs variées, rouge, violette ou brune, rejetés sur l'épaule ; le premier a la barbe et les cheveux blancs, les deux suivants sont imberbes et les quatre derniers barbus. C'est la seule miniature qui soit relevée d'un fond, uniformément bleu foncé.

La scène devait être l'interprétation du texte de saint Matthieu (XIV, 15-21) : « Et comme il se faisait tard... » A gauche, Moïse, dont la figure effacée paraît avoir été imberbe, avec ces paroles de l'Exode (XVI, 15) : [Καὶ] εἶπεν Μωυσῆς [τοῖς υἱοῖς Ἰσραήλ]. Οὗτος

cheveux et la barbe sont de couleur châtain foncé ; sa tête se détache sur un nimbe d'or, crucifère et plein ; sa tunique et son manteau sont également à reflets d'or. Les pieds nus sont chaussés de sandales. A droite et à gauche du Sauveur se tiennent debout deux apôtres dont le type iconographique semble inspiré par saint Pierre et saint Paul ; ces deux personnages sont vêtus d'une tunique et d'un manteau blanc à reflets bleuâtres ; leurs pieds sont chaussés de sandales. L'un d'eux tient dans ses bras sept pains ronds posés sur un disque, l'autre une corbeille plate sur laquelle sont étalés six poissons. Aux pieds de ce groupe, on voit sept grands paniers d'osier, à anses, remplis de pains ; plus loin la foule des Israélites figurée par neuf hommes assis parmi les hautes herbes et mangeant. Ces convives ne se voient pas plus bas que la ceinture, barbus ou imberbes, vêtus de tuniques blanches à reflets bleuâtres, recouvertes de manteaux rouges, violets ou bruns (fig. 9370).

A gauche, David, avec ces paroles du ps. CXLIV, 15 : Οἱ ὀφθαλμοὶ πάντων εἰς σὲ ἐλπίζουσι καὶ σὺ δίδους [δίδως] τὴν τροφὴν αὐτῶν ἐν εὐκαιρίαις [εὐκαιρίᾳ], « Les yeux de tous sont tournés vers toi, et tu leur donnes la nourriture dans le temps propre ».

A droite, Moïse, avec ces paroles du Deutéronome

(XII, 18) : Καὶ φαγῇ, καὶ εὐφρανθήσῃ, ἐναντίον Κυρίου τοῦ Θεοῦ σου. εὐλογήσης τὸ ὄνομα Κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, « Tu mangeras... et tu prendras ta nourriture avec joie devant le Seigneur ton Dieu..., et tu béniras le nom du Seigneur ton Dieu ».

Bibl. — H. Omont, *Peintures d'un manuscrit grec de l'évangile de saint Matthieu copié en onciales d'or sur un parchemin pourpré et récemment acquis pour la Bibl. nat.*, dans *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. VII, 1900, p. 179-182, pl. XVII.

VIII. IVOIRE. — Un fragment de sarcophage de l'ancien musée Kircher nous montre le Christ enseignant la foule (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 783, fig. 6508), mais on ne voit pas trace, sur la partie conservée, du miracle de la multiplication des pains; cette scène est représentée sur un bas-relief d'une pyxide en ivoire provenant de Carthage et entrée au *Museo civico* de Livourne (fig. 9371). La scène représentée nous fait voir, au centre, le Christ assis ayant, à ses pieds, deux corbeilles remplies de pains de forme oblongue qu'il distribue aux disciples; ceux-ci, suivant l'usage (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MAINS), reçoivent ces pains dans

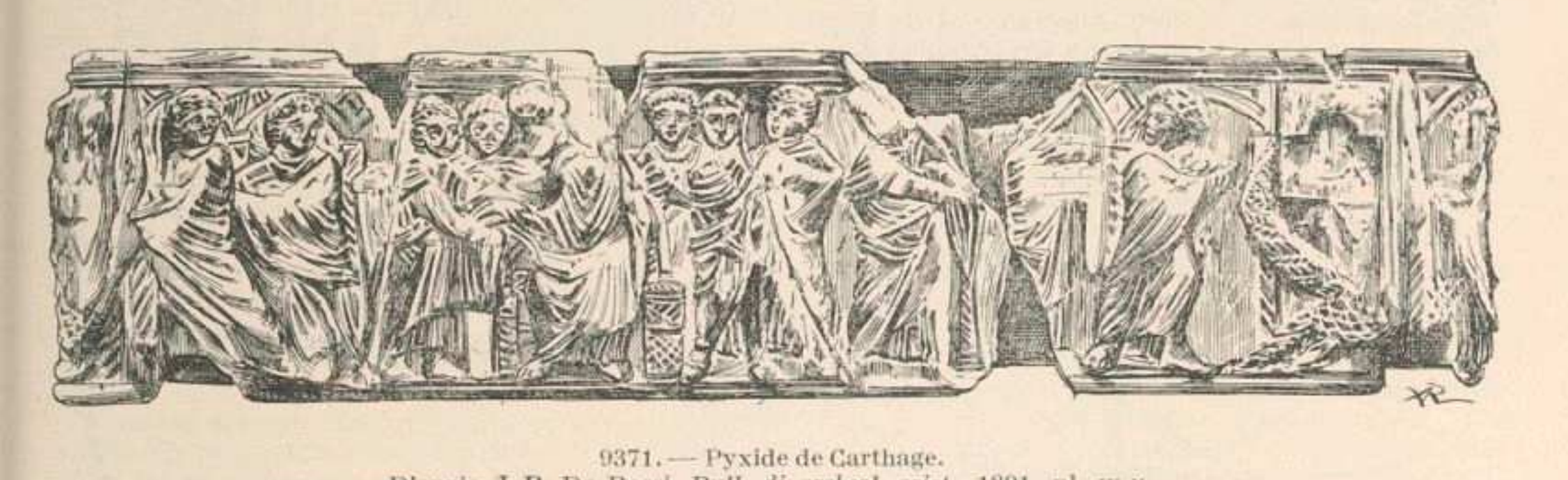

9371. — Pyxide de Carthage.
D'après J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1891, pl. IV-V.

leurs mains couvertes de leur manteau. Les disciples sont au nombre de six, réduction de nombre, puis les cinq autres — Judas n'est pas représenté — s'éloignent rapidement pour porter les pains à la foule.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Pisside eburnea Cartaginese sulla quale e effigiato Gesù Cristo distribuente i pani moltiplicati*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1891, p. 47-54, pl. IV-V; cf. p. 127.

IX. VERRES DORÉS. — E. Stevenson pensa avoir découvert un fond de coupe doré dans une boutique d'antiquités à Rome, qui n'était autre que celui publié par Boldetti dans ses *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, 1720, p. 205, et représentant la multiplication des pains; examen fait, la pièce était fausse.

Bibl. — *Bull. di archeol. crist.*, 1881, p. 110.

Ce sujet a été d'ailleurs traité sur les fonds de coupes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3016, fig. 1048; t. III, col. 1729, fig. 2980; t. V, col. 1831, n. 90, 91, 92).

X. INSCRIPTIONS. — Un assez grand nombre de monuments épigraphiques nous offrent la représentation de pains et de poissons; nous en avons déjà fait connaître plusieurs que nous rappellerons :

1° Au cimetière de Commodille, *T. Fla. Eutychès.* Deux pains crucifères (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2396, fig. 3187; t. VII, col. 2019, n. 10).

2° A la vigne Ricci. *Ægrilius Boltus.* Un pain avec chrisme (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1674, fig. 2948; t. VII, col. 2026, n. 21).

3° A Modène, *Suntrophion.* Cinq pains crucifères (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2026, fig. 6061, n. 23; t. XI, col. 1593, fig. 8226).

4° A Budapest, *Marcia Marcelina.* Deux pains crucifères (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2042, fig. 6075, n. 81).

5° A Lambrate, sur un acrotère, un pain chrismé (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2060, fig. 6094); un autre pain sur un fronton (cf. J.-F. Dölger, *Der heil. Fisch*, t. III, pl. LXX, n. 1).

6° A Henchir el-Begueur, sur un chapiteau, un pain (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2059, fig. 6093).

7° A Rome, anépigraphe, cinq pains (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2028, fig. 6063, n. 27).

8° A Rome, catacombe de Sainte-Agnès, fragment de plaque funéraire avec chrisme, pain et poisson (voir *Dictionn.*, t. I, col. 935, fig. 226; nous donnons ici (fig. 9372) une meilleure reproduction.

9° A Rome, catacombe de Calliste, un poisson tenant un pain, l'autre poisson une grappe de raisin (fig. 9373) (J.-F. Dölger, *Der heil. Fisch*, t. IV, pl. CLXXXVI, n. 2).

XI. TERRE-CUITE. — A Salone, lampes chrétiennes, plusieurs pains (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2077, fig. 6111, n. 322). Près de Taoura, poisson mangeant un pain (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2080, fig. 6116, n. 349).

XII. MORTIER. — A la catacombe de Priscille, à Rome, une brique avec deux boulettes de mortier en forme de pains crucifères (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 55, fig. 8463).

XIII. ABSTINENCE DE PAIN. — Le premier texte dont nous allons parler est d'origine païenne, mais on verra qu'il n'est pas étranger à notre sujet. En 1894, le R. P. Jullien, missionnaire au Liban, fit connaître l'inscription suivante : « Passant, dit-il, à Niha [entre Baalbek et Zahlé] l'été dernier (1893?), nous remarquâmes cette pierre abandonnée dans un champ sans culture. Des gens du village, en quête de matériaux pour construire une maison, l'avaient trouvée dans la terre et l'avaient abandonnée comme trop difficile à transporter. » En 1896, M. de Vogüé accordait à ce texte l'honneur d'un commentaire qui est resté inconnu aux auteurs du *Corpus* qui ont annoté l'inscription en bougonnant : *Nos satis habuimus hæc repetivisse, dum expectant auctorum certum.*

Le texte en question est gravé sur un autel votif, composé d'un dé rectangulaire de 1 m. 25 de haut sur 0 m. 40 environ de large, porté sur une base et surmonté d'un bandeau formant corniche; sur une des faces, un buste de femme voilée comme une vestale; sur l'autre, un sujet profondément martelé; le P. Jullien n'a pu distinguer qu'une partie d'un taureau vu de face et un pied humain sortant d'une draperie; il a conclu à une scène de sacrifice; pour ma part, écrit M. de Vogüé, en examinant sur la photographie les contours du martelage, les proportions relatives du personnage humain et du taureau, j'ai été amené à penser que la figure martelée était celle d'une divinité

vue de face, assise sur un siège dont le taureau faisait partie intégrante.

Au-dessus du buste de femme on lit :

DEO HADRANI
HOCHMAEA V S *(votum solvit)*

et de chaque côté de la figure martelée, en deux colonnes :

HOCMAEA VIRGO DEI HADARANIS QVIA
ANNIS XX PANEM NON EDIDIT IVSSV
IPSIVS DEI V L A S *(votum libente animo solvit)*.

HOCHMAEA, qui devait en grec s'écrire ΟΧΜΑΙΑ, est un nom bien araméen, dérivé de la racine חכם, *sapiens, doctus, justus fuit;* il devait s'écrire חכמיא et correspondre aux noms gréco-latins *Prudentia*, Σοφία; écrit deux fois dans notre inscription, il présente une variante : CH sur une face, C sur l'autre. La véritable orthographe est CH ; elle est conforme au système de transcription usité à Palmyre et dans toute la Syrie, système qui n'est pas d'accord avec l'origine première des lettres.

Le nom du dieu est écrit *Hadaranes* et *Hadranes ;* la première forme est sans doute la véritable ; le lapicide aura omis l'A, comme il a omis le H de Hochmæa.

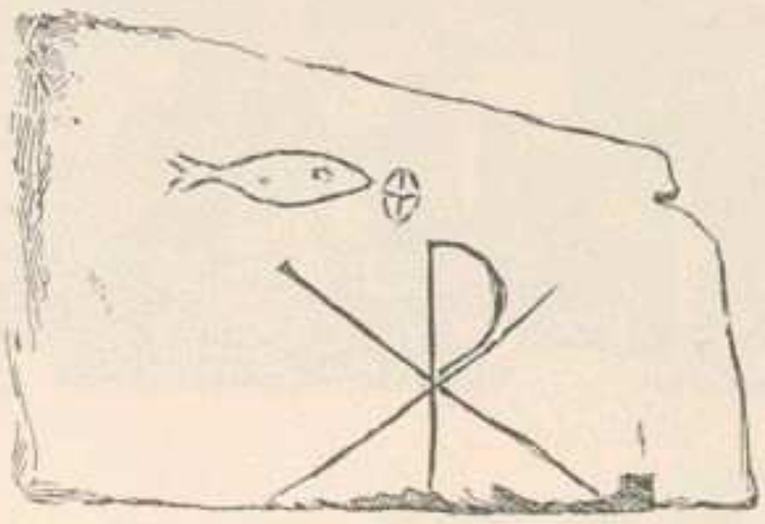

9372. — Fragment de plaque funéraire.
Catacombe de Sainte-Agnès.
D'après Dölger *Der heilige Fisch*, t. IV, pl. CLXXXI.

Cette divinité est sans doute la forme locale du dieu Hadar ou Adar, dont le culte paraît avoir été assez répandu en Syrie et en Assyrie.

Hadaranes paraît avoir eu un collège de vierges consacrées à son culte, se livrant à de certaines austérités sous son inspiration, c'est-à-dire sous la direction des prêtres attachés à son temple. La vierge Hochmæa s'était abstenue de pain pendant vingt ans : abstinence dont on ne trouve pas d'autre exemple dans les inscriptions, nous apprend M. de Vogüé ; cependant on rencontre une mortification du même genre chez une religieuse chrétienne puisqu'on lit dans le traité syriaque intitulé : *Le livre de la chasteté* que : « Helena, religieuse, sœur de Siméon, supérieur du couvent de Rabban Yôzédeq, dans le pays de Qardon, resta sans [manger de] pain depuis le samedi de la rogation des Ninivites jusqu'au dimanche de la résurrection ».

L'abstinence de la païenne Hochmæa l'emporte assurément de beaucoup, par la durée, sur celle de la religieuse chrétienne, mais toutes les deux sont du même ordre. Le samedi de la *rogatio Ninivitarum* vient après l'Épiphanie, à des dates variables chez les Syriens, les Chaldéens ou les nestoriens ; mais, de toute façon, Hochmæa et Helena sont dépassées par le moine syrien Alas qui vécut jusqu'à l'âge de 80 ans sans manger de pain : Ἀλᾶν δὲ ἐπὶ ογδοήκοντα ἐνιαυτοὺς, ἄρτου μὴ γεύσασθαι.

C'est lui, sans doute, qui tient le record, dirait-on aujourd'hui.

Bibl. — M. Jullien, dans *Missions cath.* (de Lyon), 1894, p. 349 ; M. de Vogüé, *Notes d'épigraphie araméenne.* III. *Inscriptions gréco-romaines à noms araméens*, dans *Journal asiatique*, IXe sér., t. VIII, 1896, p. 324-327 ; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 13608 ; J.-B. Chabot, *Le livre de la chasteté*, p. 58 ; Ch. Clermont-Ganneau, *L'abstinence du pain dans les rites syrien, païen et chrétien*, dans *Rec. d'archéol. orient.*, t. II, 1898, p. 134, n. 45 ; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XXXIV, *P. L.*, t. LXVII, col. 1396.

XIV. Le pain bénit monastique. — Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit touchant les eulogies (voir *Dictionn.*, t. V, col. 688-689, 733-734). De très bonne heure nous voyons dans le rite monastique l'usage des eulogies et, sous ce nom, on désigne le pain offert pour la messe dont une partie seulement a reçu la consécration eucharistique, le reste a été simplement bénit et distribué aux moines. Les *us* de Cluny, rassemblés par Udalric dans la seconde moitié du XIe siècle et dont le témoignage, en beaucoup de cas, vaut

9373. — Poissons, l'un tenant un pain, l'autre une grappe de raisin.
Catacombe de Calliste. *Ibid.*; pl. CLXXXVI, n. 2.

pour une date plus ancienne et jusqu'aux temps de la fondation du célèbre monastère (910), les coutumes de Guillaume d'Hirsau, son contemporain, s'accordent à nous apprendre que le pain non consacré à l'autel était porté au réfectoire où il était distribué à ceux d'entre les moines qui n'avaient pas communié. Cette distribution comportait le rite suivant : l'hebdomadier en fonction et celui de la semaine précédente, ou bien l'hebdomadier de la messe majeure et celui de la messe mineure présidaient à la répartition des parcelles. Le moine baisait la main du prêtre qui lui présentait cette sorte de communion ; mais il ne pouvait s'approcher pour recevoir l'eulogie s'il n'était à jeun et s'il avait communié le jour même [1]. Il va de soi qu'il devait se juger en état de grâce. La règle de saint Colomban prononçait que la réception des eulogies avec une conscience souillée comportait une pénitence de douze coups de verge [2]. La Vie de saint Colomba, abbé d'Iona (voir ce nom), contient une allusion à la fraction de l'eulogie au cours du repas qui suit l'heure de none, au monastère d'Aghaboe [3].

A partir du IXe siècle on voit mentionnée, dans différents textes, la pratique de la distribution quotidienne du pain bénit dans les monastères et ce n'était pas une innovation puisque, en 811-812, à Fulda, on rétablit

[1] Udalric, *Antiq. consuetudines Cluniacenses*, l. II, c. XXIII, XXX, *P. L.*, t. CXLIX, col. 711, 723 ; *Consuetudines Hirsaugienses*, l. I, c. LXXXIV, *P. L.*, t. CI, col. 1014-1015 ; Martène, *De antiq. mon. rit.*, p. 90-91. — [2] S. Colomban, *Regula*, c. X, *P. L.*, t. LXXX, col. 217. — [3] *Vita S. Columbæ*, édit. J. T. Fowler, in-8°, Oxford, 1894, II, 13, p. 82-83.

l'usage, *secundum exempla præcedentium patrum* [1]; vers 816, à Reichenau, on décide que : *in refectorio facta benedictione veniant duo presbyteri ad abbatem frangentes panem* [2]; en 817, au concile d'Aix-la-Chapelle, on prescrit *ut eulogiæ fratribus a presbyteris in refectorio dentur* [3].

XV. Pains d'autel (voir *Dictionn.*, t. vi, au mot Hosties). — Mabillon a publié dans ses *Analecta vetera*, in-fol., p. 549-551, un écrit intitulé : *Revelatio quæ ostensa est venerabili viro Hispaniensi Eldefonso episcopo, in Spiritu sancto, mense septimo.* Cet écrit a été composé en 845, au dire de l'auteur lui-même, d'après une révélation qu'il avait eue sur la manière de fabriquer les hosties destinées à servir au saint sacrifice de la messe. Le titre mis par Mabillon à la tête des trois éditions qu'il a publiées de cet opuscule manque dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale (anc. *fonds lat. 2855*) que Mabillon n'a pas connu et qui est probablement le plus ancien de tous ceux qui contiennent cet opuscule. Le titre est sujet à caution, car il porte *mense septimo* et la date inscrite au milieu du texte porte *mense decimo;* de plus, on se demande pourquoi, si l'auteur est espagnol, il fait usage de l'ère de l'incarnation au lieu d'employer l'ère d'Espagne, ceci peut faire douter de son origine espagnole et surtout le fait que le texte du ms. *2855* contient un mot qui manque dans tous les imprimés, c'est le mot *Aquitaniæ* qu'on lit dans cette phrase : *grana cerulei Aquitaniæ tritici nostri.* Ceci montre que l'auteur qui écrivait : « des grains de notre froment azuré d'Aquitaine » était aquitain et non espagnol. C'est pourquoi l'abbé Lebeuf, qui cite le texte en question d'après le manuscrit, et non d'après Mabillon, n'hésite pas à désigner l'auteur comme « un savant de l'Aquitaine [4] ». Quant à Mabillon il a reçu ce texte de l'étranger et l'a donné tel quel.

L'auteur écrivait donc en France et son ouvrage contient, à propos d'hosties, les principales bases du système des monnaies, des poids et des mesures en usage sous les Mérovingiens et les Carolingiens. Ce texte a retenu l'attention du savant le plus capable d'en juger, Benjamin Guérard [5], et nous ne le suivrons pas, mais nous dirons seulement qu'il n'a pu trouver « dans aucun ouvrage, ni au jardin du roi, ni auprès des botanistes les plus distingués, la détermination de l'espèce de blé ainsi désignée. On ne saurait même affirmer qu'il s'agit d'une espèce de froment plutôt que d'une espèce d'épeautre. »

H. Leclercq.

PAIRS DE FRANCE. — L'institution célèbre dont nous allons dire quelques mots n'appartient pas à nos études, encore faut-il le dire, et en dire le pourquoi. Le problème — car c'en est un — de l'origine des pairs de France a été abordé et retourné en tous sens depuis trois siècles, sans aboutir à une solution évidente. Il fut un temps où cette origine ne semblait insaisissable que parce qu'elle appartenait à une période historique si obscure qu'on n'en pouvait percer le mystère; on donnait comme excuse que l'histoire mérovingienne et l'histoire carolingienne garderaient toujours leur secret. On a renoncé depuis à faire remonter si haut cette institution; voilà la raison pour laquelle elle ne doit plus être l'objet de nos recherches.

De ce qu'elle est moins ancienne, il ne s'ensuit pas qu'on puisse lui assigner une date certaine, un millésime précis qu'on chercherait en vain; tout ce à quoi on peut prétendre, c'est à ressaisir quelques traits aidant à indiquer les stages d'évolution de la pairie. Ici, nous n'avons qu'à rechercher d'abord les différentes significations du mot *pair.* Cette signification est d'abord celle d'égalité sociale ou politique; elle s'est transmise pendant tout le Moyen Age mais avec différentes acceptions.

1° *Par* désigne les époux, entre lesquels existe une certaine égalité, comme on le voit dans la loi Ripuaire, tit. xlix; dans les *Formules* de Marculfe, l. I, n. 12; l. II, n. 5, 17, 39 (édit. C. Zeumer, p. 78-87, 99-100) et dans les *Formulæ salicæ Merkelianæ* (*ibid.*, p. 254).

2° *Par* désigne les frères et cousins unis par un serment commun. A l'assemblée de Mersen, en 851, les rois Lothaire, Charles le Chauve et Louis le Germanique se reconnaissent *pares*; de même, en 879, Louis le Bègue et Louis, fils du Germanique.

3° *Par* désigne les parents en général. Dans la loi des Alamans, tit. xlv, il est dit que le meurtrier sera poursuivi par les *pares* de la victime.

4° *Par* désigne parfois le seigneur, parfois le vassal. Dans une des *Formulæ Turonenses* intitulée : *Qui se in alterius potestate commendat*, on lit ceci : *Unde convenit ut si unus ex nobis de has convenentiis se emutare voluerit solidos tantos* pari suo *componat.* A comparer avec Marculfe, *Formulæ*, l. I, n. 32 (édit. Zeumer, p. 62-63)... *pares suos, qui eum secuti fuerunt... predicti viri illi vel reliqui pares aut gasindi... pares, gasindi vel amici eorum.* Ce sens se conserve et on le trouve dans nombre de documents de l'époque carolingienne, par exemple dans le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, en 813, c. xx : *Et si quis de fidelibus nostris contra adversarium suum pugnam aut aliquid certamen agere voluit, et convocavit ad se aliquem de* comparis *suis ut ei adjutorium præbuisset, et ille noluit et exinde negligens permansit, ipsum beneficium quod habuit auferatur ab eo et detur ei qui in stabilitate et fidelitate sua permansit.*

5° *Par* désigne encore souvent les vassaux bénéficiaires de l'empereur dans les capitulaires, surtout à l'occasion des expéditions auxquelles ils sont astreints contre les rebelles : capitulaire de 808, n. 2; capitulaire de 811, n. 5 et 6; capitulaire de 865, n. 1; capitulaire de 853, n. 9; recueil d'Anségise, l. III, c. lxxi.

A partir du xrᵉ siècle, *par* et *baro* sont devenus synonymes, et alors on a ajouté le mot *Franciæ.* Ce n'est pas avant l'époque capétienne qu'on rencontre une institution de pairie. Le premier acte qui laisse supposer une cour des pairs est la lettre d'Eudes II de Chartres au roi Robert, en 1023 [6]. Eudes demande à être jugé par la cour : *per domesticos tuos seu per manus principum reconciliari permittas;* d'où on pourrait induire que la cour des pairs n'était pas constituée. Quant au mot *pair* il ne devait pas encore avoir le sens précis et limité qu'il aura au temps de saint Louis [7]. En somme nous voyons qu'en 1023 le roi ne peut exercer tel droit sans l'assentiment des pairs de l'accusé. Reste à savoir quels sont ces pairs et combien ils sont? Nous ne le savons pas, il nous suffit de savoir qu'à la fin du xiiiᵉ siècle l'institution des pairs est constituée dans ses éléments essentiels.

Ce que nous devons remarquer encore au point de vue de nos études d'antiquité, c'est que la lettre de 1023 nous montre le roi obligé à une formalité pour exercer le droit de commise; or il n'y a là rien de nouveau. En étudiant le *Manuel* de Dhuoda (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1586) nous avons rencontré Bernard qui, à

[1] *Supplex libellus monachorum Fuldensium Carolo imperatori perrectus*, dans *Mon. Germ. hist., Epist. carol.*, t. ii, p. 549; cf. Ad. Franz, *Die kirchl. Benediktionen*, Freiburg-in-Br., t. i, 1909, p. 253. — [2] *Capitula monachorum ad Augiam directorum*, 7, dans Albers, *Consuetudines monasticæ*, t. iii, p. 107. — [3] *Capitula monachorum*, 68, dans Albers, *op. cit.*, t. iii, p. 139; cf. E. Gougaud, *Le pain bénit des moines*, dans *Revue Mabillon*, t. xix, 1929, p. 211-212. — [4] J. Lebeuf, *Rec. de divers écrits*, t. ii, p. 81, note *a*. — [5] B. Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, t. i, 1844, p. 117, 943-946. — [6] Bouquet, *Recueil des hist. de France*, t. x, col. 501-502. — [7] A. Luchaire, *Institutions*, 2ᵉ édit., t. i, p. 315.

l'issue de l'assemblée de Pîtres, en 864, tenta d'assassiner deux fidèles de Charles le Chauve; découvert, il prend la fuite et le roi ne peut lui reprendre les dignités qu'il lui avait données qu'en vertu du jugement des fidèles, c'est-à-dire les pairs du coupable [1]. Ce n'est pas encore l'institution, mais c'est déjà la conception de la cour des pairs et celle-ci remonte à un principe de droit appartenant à l'époque de l'empire romain, qu'un homme ne peut être jugé par un ou plusieurs hommes d'une condition sociale inférieure à la sienne. Ce principe alla se renforçant sans cesse pendant le Moyen Age.

Cependant, objectera-t-on, il y a les *douze pairs* de Charlemagne. Sans aucun doute, mais ceci nous transporte de l'histoire dans la légende. Son origine est-elle germanique ou bien ecclésiastique? Faut-il y retrouver un décalque des douze apôtres, des douze petits prophètes, etc.? C'est fort possible, mais quoi qu'il en soit, ce n'est rien de plus et rien de mieux qu'une légende, pleinement constituée dès le XIe siècle et vers le milieu de ce siècle, dans la *Chanson de Roland* et le *Pèlerinage de Charlemagne*, mais remontant à une date plus ancienne, c'est-à-dire à une époque où toutes les prouesses, même les plus imaginaires, apparaissaient à des imaginations dépourvues de critique comme relevant de l'histoire. Le grand empereur avait disparu, ses successeurs l'avaient fait regretter, mais on continua à prêter à ceux-ci une couronne de douze serviteurs vaillants, victorieux, choisis parmi les plus hauts barons du royaume. Heureux celui qui savait les noms de ces douze, ceux qui les ignoraient retenaient du moins le chiffre sacramentel.

Que s'est-il passé à une date qu'on ignore? Les douze pairs sont demeurés douze, mais six d'entre eux sont restés laïques, prêts aux exploits les plus retentissants, six autres sont devenus ecclésiastiques. A partir du XIIIe siècle c'était chose faite. Jusqu'à nos jours on n'a pu découvrir la raison d'une pairie ecclésiastique. Si encore elle avait été réservée aux sièges épiscopaux les plus considérables du royaume! Il ne semble pas que la pairie ecclésiastique soit issue d'un dédoublement de la pairie légendaire. L'explication la plus recevable paraît être que « pour être pair, il ne suffisoit pas d'être évêque ou baron, il falloit encore tenir une seigneurie à titre de duc ou de comte et relevant immédiatement du roi. Il ne fut pas difficile de trouver des barons qui remplissent cette condition. Mais il n'en fut pas de même des évêques; on ne la trouva que chez ceux à qui l'on accorda le titre de *pairs*; eux seuls tenoient leur domaine, en qualité de ducs et de comtes et relevoient immédiatement de la couronne. Les autres ne possédoient aucune seigneurie qui les plaçât directement sous la mouvance du roi. L'évêque de Paris ne fut pas mis au nombre des pairs parce que cette ville n'avoit d'autre seigneur que le roi [2]. »

Les pairs ecclésiastiques occupaient les sièges de Reims, Laon, Langres, Châlons, Beauvais, Noyon et, dès la fin du Xe siècle, la concentration du pouvoir temporel de ces cités entre les mains des évêques était un fait accompli. Lorsque, au cours du XIIe siècle, on fixa les noms des douze pairs, les six évêques qu'on vient de dire s'offraient d'eux-mêmes. On fit choix de six vassaux parmi les plus importants, sans qu'on puisse dire les raisons des préférences à l'égard de l'un ou de l'autre; le chiffre de *douze* fut complet, mais il se pourrait faire que les six ecclésiastiques aient été désignés avant leurs collègues laïques.

BIBLIOGRAPHIE. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs*, 9 vol. in-fol., Paris, 1723-1733, t. III (1728), p. 1-920. — Ch. Bémont, *La condamnation de Jean sans Terre*, dans *Revue historique*, t. XXXII, 1886, p. 33-72, 290-311. — Bernardi, *Mémoire sur l'origine de la pairie en France et en Angleterre* (lu le 21 mars 1827), dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. X, 1833, p. 579-665. — Beugnot, *Sur l'arrêt de la cour des pairs de France qui condamna Jean sans Terre*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IIe sér., t. V, p. 1; édit. des *Olim*, préf., t. I, p. XXXII. — Boulainvillers, *Histoire de la pairie et du parlement de Paris*, in-8°, Londres, 1740, 2 vol. in-12, 1753. — E. Boutaric, *Actes du parlement de Paris*, 2 vol. in-4°, Paris, 1863-1867; *La France sous Philippe le Bel*, in-8°, Paris, 1861. — Brial, *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 22; *Recherches sur l'origine de la pairie en France et l'établissement des douze pairs*, dans *Recueil des historiens de la France*, t. XVII, préf. — Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, in-4°, t. I, Paris, 1750. — Chéruel, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, 2 vol. in-12, Paris, 1855, au mot *Pair*. — J. Dumont et J. Rousset, *Corps universel diplomatique*, 8 vol. in-fol., Amsterdam, 1726, t. I, 1re part., p. 262, col. 2; *Preuves des mémoires concernant les pairs de France*, p. 78. — Du Tillet, *Recueil des rois de France, leur couronne et maison*, 2 vol. in-4°, 1618. — J. Flach, *Les origines de l'ancienne France. Le régime seigneurial*, in-8°, t. I, Paris, 1886, c. VIII, p. 227-256. — M. Fournier, *Essai sur l'histoire du droit d'appel*, in-8°, Paris, 1881, p. 238. — E. Glasson, *Les douze pairs du roi au Moyen Age*, dans *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. XXXIX, 1893, p. 83-97. — Th. Godefroi, *Le cérémonial français*, 2 vol. in-fol., Paris, 1649; cf. édit. 1587, p. 256; 1607, p. 265; 1618, p. 262. — [Goësman], *Les quatre âges de la pairie de France*, 2 vol. in-8°, Liége, 1775. — Guyot, *Des droits... annexés à chaque dignité*, 4 vol. in-4°, Paris, 1786-1788, t. II, 2e part. (1748), p. 56-159. — H[enrion] d[e] P[ansey], *Des pairs de France et de l'ancienne constitution française*, in-8°, Paris, 1816. — Ch.-V. Langlois, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis les origines jusqu'en 1314*, dans *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, in-8°, Paris, 1888. — E. de Laurière, *Glossaire du droit français*, au mot *Cort mayor*. — [Le Laboureur], *Histoire de la pairie de France et du parlement de Paris, où l'on traite aussi des électeurs de l'Empire et du cardinal*, [*publ.*] *p. d*[*u*] *B*[*oulay*], *on y a joint des traitez touchant les pairies d'Angleterre et l'origine des grands d'Espagne*, in-8°, Londres, 1740; 2 vol. in-12, Londres, 1745; in-12, Londres, 1746; nouv. édit., 2 vol. in-12, Londres, 1753; *Histoire du gouvernement de la France : de l'origine et de l'autorité des pairs du royaume et du Parlement, on y a joint...*, in-12, La Haye-Francfort, 1743. — [Le Paige], *Lettres historiques sur les fonctions essentielles du Parlement, sur le droit des pairs et sur les lois fondamentales du royaume*, 2 vol. in-12, Amsterdam, 1753-1754. — F. Lot, *Quelques mots sur l'origine des pairs de France*, dans *Revue historique*, t. LIV, 1884, p. 34-59. — A. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180)*, 2e édit., Paris, 1891, t. I, p. 315; t. II, p. 310; *Lettre sur la question de l'origine des pairs de France et la lettre de Pierre Bernard, ancien prieur de Grandmont*, dans *Revue historique*, t. LIV, 1894, p. 382-391. — L. de Mas-Latrie, *Pairies de France*, dans *Annuaire historique de la Soc. d'hist. de France*, 1838-1839, p. 117-140. — F. de Marca, *Histoire de Béarn*, in-fol., Paris, 1640. — Dom Marlot, *Histoire de la ville de Reims*,

[1] *Annales de Saint-Bertin*, ann. 864 : *Unde judicio suorum fidelium honores quos ei* [*Bernardo*] *dederat rex recepit et Rodberto fideli suo donavit.* — [2] Bernardi, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. X, 1833, p. 626-627.

t. III (à la fin). — Mazure, *Fors de Bearn*, 4 vol. in-4°, Pau, 1841-1845. — *Mémoire sur le droit des pairs d'être jugés par leurs pairs*, in-8°, s. l., 1771. — *Mémoire présenté au roi par les pairs du royaume (24 novembre 1787)*, in-8°, s. l. n. d. — *Mémoires, plaidoyers et actes de l'origine des ducs et pairs de France depuis l'an 1215 jusqu'à l'an 1628* (4 vol. manuscrits, œuvre de Dupuy, de la coll. *Coislin*, ms. n. 526, cité par dom Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, t. VII, p. 79, col. 2; cf. J. Le Long, *Bibl. hist. de la France*, n. 13429. — Aug. Molinier, dans *Histoire générale de Languedoc*, t. VII, p. 78 sq. — J.-M. Pardessus, *Essai historique sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice depuis Hugues Capet... jusqu'à Louis XII*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IIe sér., t. IV, 1847-1848, p. 281-304; cf. *Ordonnances des rois de France*, t. XXI, 1849, préface, p. XXII-XXXIII. — Et. Pasquier, *Recherches de la France*, 1560, c. I: De l'ordre des douze pairs. — G. Picot, *Rapport sur le concours relatif à l'origine de la pairie en France*, dans *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, VIe sér., t. XVIII, 1882, p. 341-360; *Des origines de la pairie en France*, dans *Mémoires*, t. XV, 1887, p. 879-902. — *Recueil de pièces concernant les différends des pairs de France avec les présidents à mortier*, in-fol., Paris, 1716. — D. Simonnel, *Dissertation sur l'origine, les droits et les prérogatives des pairs de France*, in-12, Paris, 1753. — Devic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, t. VII, p. 76 sq. — H. Wallon, *Saint Louis et son temps*, 2 vol. in-8°, t. II, Paris, 1875, c. XVII. — H.-J. Wurm, *Gottfried, Bischof von Langres, ein biographisches Versuch*, in-8°, 1886. — L.-V. Zemganno [voir Goësman].

H. LECLERCQ.

PAIX. — I. De l'acclamation *in pace*. II. La formule funéraire. III. *Fidelis in pace*. IV. *Pax* et *unitas*. V. Au sujet du baiser de paix.

I. DE L'ACCLAMATION *IN PACE*. — La formule dont nous allons parler n'a jamais été en usage parmi les païens et il serait presque impossible de grouper les milliers d'exemples qu'on en rencontre chez les chrétiens, ce serait une portion considérable de leur épigraphie funéraire qu'il s'agirait de rassembler. Familière aux premières générations, elle n'a pas cessé de rester en usage jusqu'à nos jours sous la forme: *requiescat in pace*, généralement ramenée à une abréviation R. I. P.

Ce pieux souhait a été emprunté aux Juifs, car on le rencontre sur de très anciennes épitaphes juives (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 229, fig. 6386). Le mot *chalom*, orthographié de deux façons différentes, correspond à notre *in pace*. On lit fréquemment ἐν εἰρήνῃ et *in pace* (*ibid.*, t. VIII, col. 231, fig. 6387; col. 238-240, 1871-1878). « L'état habituel d'exaltation fanatique et de tension presque furieuse dans lequel vivaient les Juifs leur faisait envisager le repos comme l'idéal de la félicité », a-t-on écrit avec quelque exagération [1]. Pour la plupart d'entre ceux qui traçaient cette formule sur les tombes, elle résumait cette autre plus développée et qu'on lit parfois: *koimesis en eirene*. Qui voulait dire: « Dors en paix », ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ Η ΚΟΙΜΗCIC ΑΥΤΟΥ, *in pace dormitio ejus;* ΚΕΙΤΑΙ ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ, *quiescit in pace* [2]. Il serait parfois difficile de décider si une inscription portant cette formule est juive ou chrétienne, si, dans le premier cas, elle ne portait pas très souvent le chandelier à sept branches, ce qui résout péremptoirement la question d'origine.

La formule *in pace* — et son équivalent grec — se rencontre partout, non seulement dans les catacombes de Rome, mais dans toute l'Italie, en Gaule, en Espagne et en Afrique et c'est ici qu'elle est le plus fréquemment employée comme nous le verrons.

II. LA FORMULE FUNÉRAIRE. — Parmi un grand nombre de formes différentes de cette acclamation chez les premiers chrétiens, nous lisons: *in pace, in pacem, te in pace, pax tecum, pax tibi, te cum pace, cum pace* et plusieurs autres. Toutes ces formes sont liturgiques, particulièrement les deux suivantes: *pax tecum* et *pax tibi;* toutes ont à peu près la même signification. Il y a longtemps déjà, en 1863, J.-B. De Rossi affirmait que dans une des plus anciennes catacombes romaines, celle de Priscille, on y donne fréquemment aux morts le salut apostolique *pax tecum, pax tibi*, qui sur les tombeaux romains n'existe presque point hors de cette famille épigraphique [3]. Un sarcophage très ancien, trouvé au cimetière de Lucine (voir ce nom) et qui ne porte encore aucun symbole chrétien, mais seulement des strigiles, nous offre cette formule (fig. 9374) [4]:

BLASTIANE PAX TECVM

Les chrétiens attachaient à l'acclamation *in pace* un sens mystique et évangélique, que ne pouvaient lui donner les Juifs [5]. Pour eux, ces mots signifiaient la

9374. — Sarcophage trouvé au cimetière de Lucine. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XXX, n. 9.

double résurrection des fidèles, celle de l'âme, qu'ils espéraient être déjà réalisée pour le défunt, ou qu'ils lui souhaitaient, et celle du corps, que le défunt devait attendre jusqu'au jugement dernier. La croyance à cette dernière résurrection était exprimée par les mots *dormit in pace; dormit in somno pacis;* car la mort du fidèle est, selon l'Écriture, un sommeil dont il devra se réveiller au jour de la résurrection: *Lazarus mortuus non est, sed dormit*. La première, celle de l'âme, est rappelée par les mots *in pace, spiritus tuus in pace, spiritus tuus sit in pace, pax ispirito tuo*. Le sens de cette formule est bien celui que nous venons de dire, ce qui ressort de nombreuses inscriptions des catacombes. Ceci intéresse le dogme chrétien en nous montrant quelle était la croyance et la tradition de l'Église romaine sur l'état des âmes des fidèles défunts avant le jugement général, tradition que nous ne pouvons connaître que par les monuments figurés et épigraphiques, à défaut d'écrits des plus anciens évêques de cette Église.

Le sens qui vient d'être indiqué par la phrase *dormit in pace*, phrase qui se rapporte exclusivement à l'espérance de la résurrection du corps et non pas à l'âme, laquelle entre immédiatement après la mort dans un

[1] A. Allmer et P. Dissard, *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, in-8°, t. IV, Lyon, 1892, p. 158-159. — [2] Cf. Fabretti, *Inscriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur explicatio*, 1742, p. 389; Lupi, *Epitaph. Severæ mart.*, p. 177 sq. — [3] J.-B. De Rossi, *Images de la T. S. Vierge choisies dans les catacombes de Rome*, in-4°, Rome, 1863, p. 18. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 341, pl. XXX, n. 9. — [5] J.-B. De Rossi, *Lettre à M*** vicaire gén. du diocèse de Reims sur le martyr saint Venerius*, dans *Revue archéol.*, 1856, t. I, p. 166-171.

état bien différent du sommeil, ce sens, dis-je, ressort évidemment des inscriptions, par exemple de celle-ci, qui provient du cimetière du Vatican : MALA QVAE DORMIT IN SOMNO PACIS ACCEPTA APVD DEVM DIE..., et encore mieux de la suivante qui se trouve dans la crypte de la basilique de Sainte-Praxède [1] :

DVLCIS ꝏ ET·INNOCES ꝏ HIC·DORMIT·SEVERIANVS ☧ IN·SOMNO·PACIS
QVI·VIXIT ꝏ ANNVS ꝏ P·M·L·CVIVS SPIRITVS ꝏ IN LVCE·DOMINI·SVCEP
TVS·EST ☧ DIE·VIII·X·KL·MART·D·D·NN·FLAVIO·CAESARIO·ET NONIO·ATTICO
V·V·C·C·S·S· QVEM · LOCVM · EMIT · VIRICVNDA · VXXOR · PASCASIO · EFC

On voit qu'ici l'âme du fidèle est entrée dans la possession de Dieu, dans la lumière du Seigneur et que son corps seul dort du sommeil de la paix :

Dulcis et innocens hic dormit Severianus in somno pacis, qui vixit annis plus minus quinquaginta, cuius spiritus in luce Domini susceptus est, die octava decima kalendas martias, dominis nostris Flavio Cæsario et Nonio Attico, viris clarissimis, consulibus ; quem locum emit Viricunda uxor Pascasio episcopo [l'an 397 de notre ère].

Mais la formule *in pace* se rapporte encore à l'âme et à sa béatitude, comme on le voit dans toutes les inscriptions où se lisent ces mots *Recepta in pace. Receptus in pace. In pace te Christus facial, Vivas in pace, Spiritus tuus in pace*, etc., et cette paix que l'on souhaite à l'âme n'est pas seulement, comme le croient les Grecs et, en général, les Orientaux, une paix de sommeil, *in pace somni*, mais bien le lieu de la paix dans lequel on repose en Dieu, on vit en Jésus-Christ. C'est ce que l'on voit clairement dans cette inscription :

☧ PRIMA VIVIS IN GLORIA ET IN PACE DOMINI NOSTRI

Elle provient du cimetière des Saints-Thrason-et-Saturnin ; elle était tracée sur la chaux d'un *loculus* (fig. 9375). On y voit le *chrismon* répété trois fois et le monogramme de la défunte *Prima*, également répété trois fois [2]. Voici un autre texte (fig. 9376) [3] :

ANATOLIVS FILIO BENE MERENTI FECIT
QVI VIXIT ANNIS VII MENSIS VII DIE
BVS XX ISPIRITVS TVVS BENE REQVIES
CAT IN DEO PETAS PRO SORORE TVA

Ces deux différentes significations de la formule *in pace* se distinguent aussi dans cette prière pour les morts qui se lit au canon de la messe : *Memento Domine famulorum... qui dormiunt in somno pacis ; ipsis Domine ...locum refrigerii, lucis et pacis ut indulgeas deprecamur*. Quand on dit qu'ils dorment du sommeil de la paix, on parle de leurs corps ; et ensuite, quand on demande à Dieu de leur donner le lieu de soulagement, de lumière et de paix, c'est de leurs âmes qu'on veut parler ; c'est là le véritable sens de cette prière d'une importance théologique si haute puisqu'elle fait partie du *canon* de la messe et peut remonter au IIe siècle Les expressions dont elle se compose sont parfaitement conformes à celles des inscriptions les plus anciennes des catacombes, et c'est là une preuve évidente de la haute antiquité, au moins, de cette partie du canon. Le souhait du *locus refrigerii* se retrouve presque à chaque pas dans les catacombes, et sous toutes les formes : *Deus refrigeret ; refrigera cum spiritibus sanctis ; tibi Deus refrigerit ; refrigera Deus animam*, etc. ; *spiritus tuus in refrigerio ; spirita vestra Deus refrigeret*, etc., etc., mais il n'est nulle part exprimé d'une façon plus évidente que dans cette inscription [4] :

CALETVCHE CONIVX ET VIC
TORINVS FILIVS POSVERVNT
VICTORINO CONIVGI IN PACE
QVI VIXIT ANNIS N LXII IN
REFRIGERIO ANIMA TVA VICTO
RINE

Nous avons déjà vu la mention du lieu de lumière, *cuius spiritus in lucem Domini susceptus est* dans l'épitaphe de Severianus ; l'inscription suivante nous en fournit un autre exemple bien remarquable [5] :

AETERNA TIBI LVX
TIMOTHEA IN ☧
QVAE VIXIT AN XIII
MENS·VIII·IN PACE
VS·VI·ID·AVG·

Enfin il serait superflu de citer des exemples de la mention du lieu de paix, puisqu'elle se trouve dans

9375. — Inscription du cimetière des Saints-Thrason-et-Saturnin.
D'après *Rev. archéol.*, 1856-1857, t. XIII, pl. CCLXXXIV, n. 3.

presque toutes les inscriptions chrétiennes : ZOTICE VIVE IN PACE, PAX TIBI IN COELO, LETARIS IN PACE, GAVDENTIA SVSCIPIATVR IN PACE sont des expressions moins communes.

Ce lieu de soulagement, de lumière et de paix, est le lieu où l'on jouit de la présence de Dieu et de Jésus-Christ ; on en trouve la preuve dans plusieurs inscrip-

[1] Georgi, *De monogrammate Christi*, p. 33 ; J. Bosio, *Crux triumphans*, l. VI, c. XIII ; Bimard de La Bastie, *Inscr. d'Apt*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XV, p. 455 ; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. XLIII, n. 1. — [2] Marangoni, *Acta S. Victorini*, append., p. 69 ; Corsini, *Notæ græcorum*, p. 57 ; Oderico, *Sylloge vet. inscr.*, p. 264 ; *Revue archéol.*, 1856, pl. CCLXXXIV, n. 3. — [3] Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 456 ; Settele, *Sull' importanza dei monumenti che si trovano nei cimiteri degli antichi crist.*, p. 90 ; L. Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXX, n. 5 ; *Revue archéol.*, 1856, pl. CCLXXXIV, n. 4. — [4] Fabretti, *Inscr. antiq. quæ in ædibus paternis asservantur explicatio*, p. 547, n. 5 ; p. 758, n. 638. — [5] Lami, dans *Novelle litt.*, 1749, p. 551 ; Zaccaria, *Ist. lett. d'Italia*, t. I, p. 305.

tions déjà citées et dans toutes celles où on lit : *vivas in Deo; in pace et in Deo; in pace et in Christo; vivit ad Deum; vivis in Christo; vivis in domo æterna Dei; in domo Dei benedicti;* c'est le lieu où se trouvent réunies les âmes des saints : *refrigera cum spirita sancta* lisons-nous au cimetière de Prétextat [1] :

FL·CRISBINVS AVRELIAE ANIA
NETI BENEM·COIVGE QVE VIXIT AN
XXVIII·QVEM CONIVGE HABVI·AN
VIII KARITATE SINE VLA ANIME MEI
LESIONE·VALE MICHI KARA IN PACE
CVM SPIRITA XANTA VALE IN ☧

Les premiers chrétiens, sachant que les âmes des saints vivent en Dieu et en Jésus-Christ, croyaient, pour la même raison, que les saints peuvent prier et intercéder pour nous : *et in orationi[bu]s tuis roges pro nobis, quia scimus te in Christo* [2].

GENTIANVS FIDELIS IN PACE QVI VIX
IT ANNIS XXI MENSS VIII DIES
XVIETINO RATIONIS TVIS

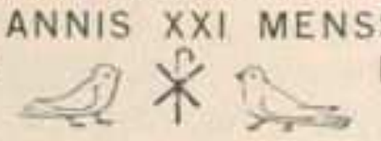

ROGES PRO NOBIS QVIA SCIMVS TE IN ☧

Enfin ils priaient aussi pour les âmes de ceux qu'ils croyaient n'être pas encore admis auprès de Dieu, dans le lieu de la paix : *quisquis de fratribus legerit roget Deum ut sancto et innocenti spirito ad Deum suscipiatur* [3].

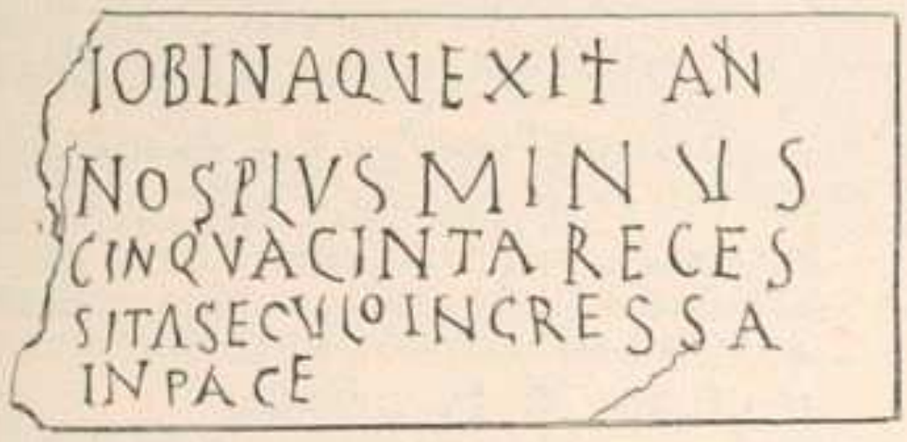

9377. — Inscription du cimetière de Lucine.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XIX, n. 10.

On trouverait difficilement un texte plus clair que celui-ci, du cimetière de Lucine, et du début du IVe siècle, dans lequel on nous dit, à propos d'une défunte, *recessit a sæculo, ingressa in pace* (fig. 9377) [4]. Le fidèle quitte ce monde et il entre dans la paix; là, il prie pour ses frères, sur cette épitaphe du cimetière de Domitille [5] :

FANIVS LEO QVI VIXIT
ANNIS DVO MENS·TRES
die]BVS XXI FANIVS PAV
lus]FILIO DVLCISSIMO FE
cit]CVM IRENE ET RO
ga p]RO FRATRES TVOS ☧

Il s'agit ici, on le voit, d'un enfant de 2 ans, 3 mois et 21 jours, de qui ont attend l'intercession pour ses jeunes frères parce qu'il est parti vers la paix, comme cet autre dont il reste un fragment [6] :

....O TOTIVS INNOCENTI
....QVI IN PACE PROFECTVS
....SABINVS FRATER FECIT

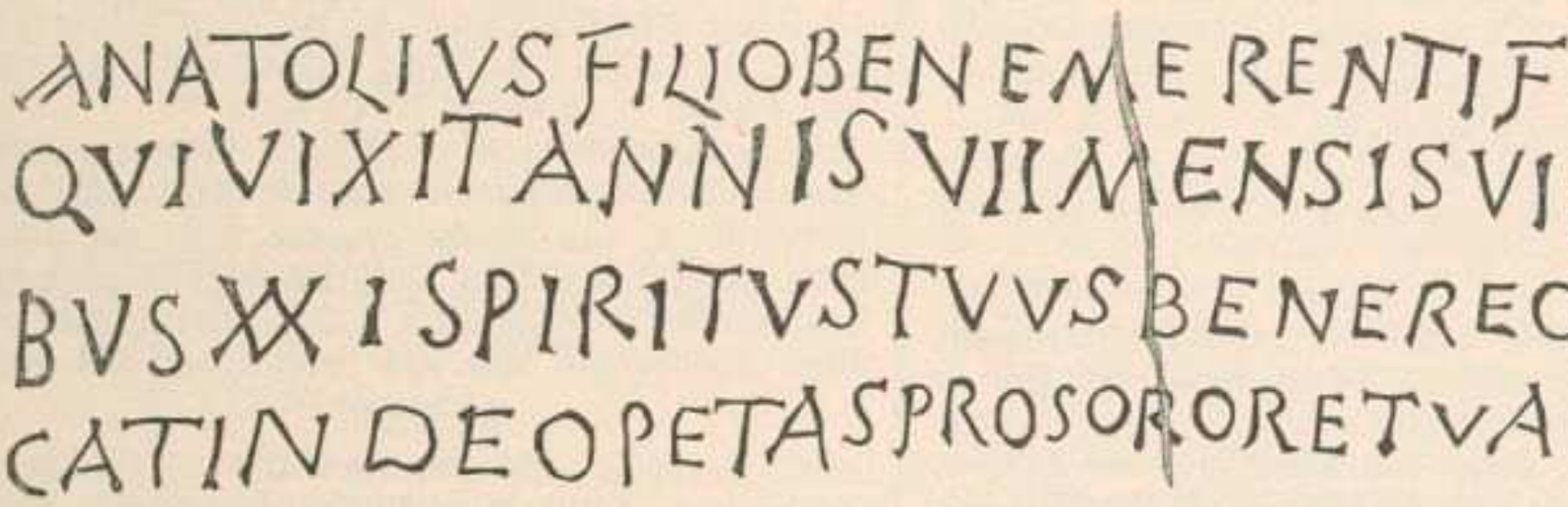

9376. — Inscription d'une catacombe romaine.
D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. LXX, n. 5.

Une inscription trouvée depuis peu de temps nous apprend ce souhait : *Euchariste, ispiritu[s tu]us in pace* (fig. 9378) [7].

La formule *ibit in pace* a été rencontrée à Rome, dans la catacombe de Commodille, sur la voie d'Ostie; par une singularité tout à fait exceptionnelle le jeune

9378. — Inscription du cimetière *della viale regine Margherita*.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1933, p. 224, fig. 28.

défunt, un enfant de 7 ans, a eu deux tombes et deux épitaphes, celles-ci pas absolument identiques, comme on va le voir; voici la première :

MAXIMVS IBIT IN PACE
VII ID·FEB· ANN · VI
VII M · X D VI ☧

Voici la seconde, faite pour un *loculus* moins exigu :

MAXIMVS·IBIT·IN·PACE·VII·ID·FEB
VIXIT·ANN·VII·M·X·D·VI ☧

[1] Marangoni, *Acta S. Victorini*, append., p. 105; Muratori, *Thes. novus vet. inscr.*, p. 1872, n. 5. — [2] G. Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 37. — [3] Lupi, *Epitaphium Severæ*, p. 167. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 328, pl. XIX, n. 10. — [5] *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1898, p. 233, n. 3; 1915, p. 151. — [6] *Nuovo bull.*, 1920, p. 86. — [7] Plaque de 1 m. 80 sur 0 m. 27, au cimetière *della viale regina Margherita*, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1933, p. 224, fig. 28.

Bibl. — J.-P. Kirsch (d'après E. Josi), *Anzeiger für christl. Archäol.*, dans *Röm. Quartalschrift*, t. XXIII, 1909, p. 262-263.

L'idée qu'on s'est fait du séjour des élus dans la plus haute antiquité nous est exprimée par cette formule *da ei locum refrigerii, lucis et pacis*, un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix, et c'est une allusion à cette paix que contient le texte qu'on vient de lire. Il s'agit, remarquons-le, d'un enfant de 6 ou 7 ans; il n'a pas été question pour lui de faire un choix entre l'orthodoxie et l'hérésie, *in pace* signifie qu'il ira se reposer dans un lieu de paix, le paradis où sainte Perpétue apercevait son petit frère Dinocrate, mort tout enfant lui aussi et folâtrant à son gré. Il semble que c'est de la même pensée que s'inspire cette inscription de Guelma: dalle, hauteur 0 m. 49, largeur 0 m. 36:

☩ Δ O N A
T VS BIXIT
ANNIS XSI
ET IN PA
CE REQVIE
ΔIT

Donatus est mort à l'âge de 17 ans et il repose dans la paix; il n'est pas appelé *fidelis*, mais le repos *in pace* témoigne pour son orthodoxie.

Bibl. — S. Gsell, *Inscr. lat. découvertes en Algérie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 312, n. 12.

Le texte épigraphique le plus ancien portant la formule *in pace* est un fragment trouvé en 1779, près de Sainte-Pudentienne, sur lequel on lit [1]:

CE
TIAL
M·VNV
IN PACE·
NTANO·ET

La dernière ligne est une date consulaire qui ne peut se compléter que par les noms *Montano et Paulo*, ce qui nous reporte à l'année 168 après Jésus-Christ; avant les mots *in pace* on peut suppléer *vixit* ou *decessit* sans trop s'aventurer, et ceci permettrait de croire que *in pace* est au moins aussi ancien que *pax tecum* et *pax tibi*.

Comme l'usage de la langue grecque a presque cessé à Rome vers le milieu du IIIe siècle, on est en droit de penser que les inscriptions qui portent ЄN ЄIPHNH sont, en partie, contemporaines de celles sur lesquelles nous lisons de même PAX TECVM DATIVE [2] ou PAX TIBI BENEDICTE [3]. Nous rencontrons aussi IN DEO PAX [4] et IN PACE CVM D*(eo)* [5] qui sont l'équivalent de ЄIPHNH ЄN ☧ [6] ou encore de ☧ IN PACE [7]; quelques inscriptions distinguent la paix avec Dieu et avec le Christ: PAX DM ET ☧ CVM FAVSTINO ATTICO [8] ou encore: BETTONI IN PACE DEVS CVM SPIRITVM TVVM IXΘYC [9].

Certaines inscriptions interpellent directement l'âme du fidèle en la désignant sous les noms de *spiritus* et de πνεῦμα: CAEREA IN PACE ISPIRITVS [10]; AVCENDE·SPIRITV CVM ... IREN [11]; ΦIΛOYMENH ЄN ЄIPHNH COY TO ΠNEYMA [12]; enfin nous citerons encore: LAIS CVM PACE ISPIRITVS IN BONV QVESCAT [13].

Une inscription bien connue (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3170, fig. 3448), composée par le diacre Sévère et qui fut certainement soumise au pape Marcellin, nous apprend que la tombe était considérée comme un lieu de paix:

. . . . . mansionem in pace quietam
Sibi suisque memor, quo membra dulcia somno
Per longum tempus factori et judici servet.
. . . . . quod corpus in pace quietum
Hic est sepultum, donec resurgat ab ipso.

C'est le meilleur commentaire qu'on puisse donner de la formule DORMIT IN PACE [14] et de ses analogues: IN PACE DEPOSITVS [15], BENE QVIESCENTI IN PACE [16], DECESSIT IN PACE [17], REQVIESCET IN SOMNO PACIS [18], IN PACE RECESSIT [19].

Une inscription trouvée sur l'Aventin, près de l'église Saint-Alexis en 1893 et qui avait servi de couvercle à une tombe creusée dans un *arcosolium* nous montre le défunt endormi dans la paix du tombeau et son âme vigilante continuant à prier pour les siens maintenant que son propre sort est décidé [20]:

ATTICE
DORMI IN PACE
DE TVA INCOLVMITATE
SECVRVS ET PRO NOSTRIS
PECCATIS PETE SOLLICITVS

Mais il y a la paix du tombeau pour le corps et la paix du paradis pour l'âme parmi les saints; nous l'avons déjà vu en citant cette belle formule: *Vale michi kara in pace cum spirita xanta, vale in Christo* [21], la voilà encore:

ANASTAS IN PACE CVM SANCTIS [22]
ЄIOYΛIA ЄN ЄIPHNH MЄTA TΩN AΓIΩN [23]
LEOPARDVM IN PACEM CVM SPIRITA SANCTA [24]

Mais on ne peut rien souhaiter de plus formel que cette épitaphe [25]:

CORPVS SANCTIS COMIN
DAVI IRENE TIBI CVM
SANCTIS QVINTA VALE
IN PACE

Il s'agit évidemment d'une sépulture *ad sanctos* (voir *Dictionn.*, t. I, au mot *Ad sanctos*): « J'ai confié ton corps aux saints. Irène, sois avec les saints. Quinta porte-toi en paix. »

A Pise nous lisons ce texte qui nous montre que la paix des défunts se trouve dans le ciel [26]:

ΦΛABIΩ KIPIO ΓΛIKI[τατω
ЄZHCHN ЄTH ΠЄNTA....
AKЄCIAC AKOΛOYΘOC ЄΠOHCEN
IPHNI COI ☧ ЄN OYPANΩ

« A Flavius, le maître bien-aimé qui vécut cinq... ans Akesias, acolyte fit [ce tombeau].

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, in-fol., Romæ, t. I, p. 8, n. 3; C. M. Kaufmann, *Die Entwicklung und Bedeutung*, dans *Katholik*, 1896, p. 385-397; le même, *Die sepulcralen Jenseitsdenkmäler der Antike und der Urchristentum*, in-fol., Mainz, 1900, p. 42. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 121, n. 192. — [3] Id., *ibid.*, 1886, p. 97, n. 150. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XLIX-L, n. 25. — [5] Boldetti, *Osserv.*, p. 420. — [6] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XLI-XLII, n. 33. — [7] Lupi, *Epitaphium Severæ*, p. 53, n. 122. — [8] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XLVII-XLVIII, n. 52. — [9] Id., *ibid.*, t. II, pl. LV-LVI, n. 1. — [10] Muratori, *Nov. thes.*, t. IV, p. 1847, n. 7. — [11] Id., *ibid.*, t. III, p. 1830, n. 12. — [12] *Corp. inscr. gr.*, t. IV, n. 9575. — [13] *Mus. Later.*, cl. IX, n. 15. — [14] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 36, n. 36. — [15] Id., *ibid.*, t. I, n. 37, en 330. — [16] Id., *ibid.*, t. I, n. 52, en 339. — [17] Id., *ibid.*, t. I, n. 78, en 344. — [18] Id., *ibid.*, t. I, n. 81, en 345. — [19] Id., *ibid.*, t. I, n. 177, en 364. — [20] *Bull. della Commiss. archeol. comm. di Roma*, 1893; *Röm. Quartalschr.*, 1894, p. 151. — [21] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 131. — [22] Mai, *Script. vet. nova coll.*, t. V, p. 362, n. 8. — [23] Muratori, *Novus thes.*, t. IV, p. 1891. — [24] Fabretti, *Inscr. antiq.*, 1699, p. 574. — [25] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4529. — [26] Muratori, *op. cit.*, t. IV, p. 1873, n. 1.

« Paix à toi, dans le Christ, au ciel. »

Avant de trop nous éloigner de Rome, citons encore deux textes qui nous achemineront vers l'Afrique. D'abord une tablette cémétériale, datée de l'année 404, sous le sixième consulat d'Honorius [1] :

HIC IACIT EREDAM QVE
VIXII IN PACE FEDELIS
ANNIS PMXX CONSV
LATVM DN HONORI VI
DEPOSVIT NONIS OCTOBRIS

Une autre moins ancienne, trouvée dans la basilique de Saint-Valentin, sur la voie Flaminienne, datée de 462 [2] :

DEPOSITVS HERILA
COMES IN PACE FIDEI
CATHOLICE VII·KAL
AVG·QVI VIXIT ANN
PL·M·L·DN·SEVERI AVG
PRIMO CONS

Fabretti a publié le texte suivant d'après une inscription tirée, dit-il, de la catacombe de Calliste [3] :

AVRELIA COSTANIA QVE VIXIT
ANNOS XXXIV ET MENSES III DORMIT
IN PACE
ET PRINCIPIO

Ce texte n'a pas été retrouvé, croyons-nous ; Edm. Le Blant l'a rapproché d'une formule équivalente qu'on lit sur d'autres marbres :

MANET IN PACE ET IN CHRISTO [4]
IN PACE ET IN ☧ [5]
IN PACE ET IN CRISTO [6]
MANET IN PACE ET IN CRISTO [7]

Il se pourrait que la formule *in pace et principio* fut l'équivalent ou l'analogue de *in pace et in Christo*. Pour s'en convaincre, on se reportera à un passage de saint Jean et aux explications qu'en donnent les Pères. « On lit dans saint Jean que les Juifs, s'adressant au Seigneur, lui dirent : *Tu quis es?* Jésus leur répondit : *Principium qui et loquor vobis* [8]. Telle est la traduction donnée par saint Jérôme des mots : Σὺ τίς εἶ; Τὴν ἀρχὴν ὅτι καὶ λαλῶ ὑμιν. La forme nominative attribuée par la Vulgate au mot *principium* s'accorde mal avec l'accusatif τὴν ἀρχὴν [9], et, parmi les anciens, les uns ont voulu voir dans le grec ὅτι, qu'ils ont rendu par *qui* ou *quod*, d'autres ὅτι, c'est-à-dire *quia*.

« Nous n'avons point à chercher la solution de ces problèmes philologiques, ce qu'il importe de noter ici c'est que, selon le sentiment des Pères, le Christ a répondu : « Je suis le *principium*. » Ainsi pensent saint Augustin [10], saint Ambroise [11], saint Grégoire le Grand [12], saint Fulgence [13]. Le Seigneur n'avait-il pas dit de lui-même : *Ego sum alpha et omega, principium et finis* [14]? Pour les fidèles, le Verbe éternel, qui est le Christ [15], avait existé avant le temps. Il avait créé le monde [16], puni par le déluge l'humanité coupable [17]. A Moïse, il avait donné la Loi [18], parlé dans le buisson ardent [19] ; il avait annoncé aux prophètes sa venue [20] ; apparu à Abraham sous le chêne de Mambré [21], introduit le peuple juif dans la terre promise [22], assisté les trois jeunes Hébreux dans la fournaise ardente [23]. Les artistes chrétiens propageaient cette doctrine. Peintres et sculpteurs représentaient le Christ dans des faits antérieurs à sa naissance humaine : sous la forme du Verbe, quand fut créée la femme [24] ; dans son type habituel avec Adam et Ève [25], près des jeunes Hébreux livrés aux flammes [26], avec Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens [27].

« Ainsi s'affirmaient, par les écrits comme par les œuvres d'art, la croyance à l'éternité de celui que nos pères nommaient en même temps le Christ et le *principium*, ainsi que le montrent ces deux passages de saint Augustin et de saint Ambroise : *Tenebam jam Patrem in Dei nomine et Filium in principii nomine* [28] ; *In hoc principio, id est in Christo, fecit Deus cælum et terram* [29]. A côté de ces textes semble devoir être classée l'épitaphe transcrite ci-dessus, et dans laquelle les mots *in principio*, associés à *in pace* à plusieurs reprises, figurent comme un équivalent de la formule *in Christo* placée de même sur d'autres marbres [30]. »

Une plaque de marbre, qui mesure 0 m. 21 sur 0 m. 225, avec 0 m. 04 d'épaisseur, fut trouvée à Rions (Gironde) le 1er mai 1926. A l'endroit de l'éraflure qui a été produite par un coup de charrue était placé un débris de hache de silex polie. Au-dessous de la plaque était, à 0 m. 21 de profondeur, un sarcophage. Ce débris de hache polie a pu être placé intentionnellement par les parents du défunt, à côté ou au-dessus de son tombeau. On sait que les chrétiens ont conservé longtemps la superstition de ces objets préhistoriques :

IOVNM BENE QVI
ESCENTI IN PACEM IV
LIANO QVI RECES
SIT VII KL IVNIAS
TATIANO CONSVLE

Ioun(a)m bene quiescenti in pacem Juliano, qui recessit VII k(a)l. junias, Tatiano consule.

Le premier mot semble être *Jounam* pour *Jona* ou *Jonas*.

On a voulu, ou du moins proposé, de faire de ce personnage un arien parce que Rions a possédé une Église arienne d'origine probablement wisigothique : *Reontio villa est, in qua cum esset Ecclesia catholica, advenientibus Gothis, ad suam sectæ immunditiam eam transtulerunt* [31]. Il serait assurément précieux de trouver une inscription arienne, la première connue, avec la formule : *bene quiescenti in pacem ;* mais c'est là pure conjecture.

Bibl. — C. Jullian, *Notes gallo-romaines, CXIII. Inscr. chrét. de Rions*, dans *Revue des études anciennes*,

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 227, n. 533. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 351, n. 462. — [3] Fabretti, *Inscr. antiq. quæ in paternis ædibus asservantur*, in-fol., Romæ, 1702, p. 553, n. 41. — [4] Id., *ibid.*, p. 579, n. 72. — [5] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, in-fol., Romæ, 1720, p. 318 et 52 : *in pacem in* ☧, etc. — [6] *Rivista di archeol. crist.*, 1929, p. 206 ; 1933, p. 231. — [7] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1888, p. 141, et dans Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n. 379 : *in Christo et in pace*. — [8] Joa., VIII, 25. — [9] S. Augustin, *Tract. XXXVIII in Johannem*, c. XI. — [10] *De Genesi ad litteram*, l. I, c. V ; *Confess.*, l. XI, c. VIII-IX ; *Tract. XXXVIII in Johannem*, c. XI. — [11] *Hexæm.*, l. I, c. II, IV ; *De fide*, l. III, c. VII. — [12] *Homil. in Ez.*, l. II ; *Homil.*, II, 10. — [13] *Ad Trasimundum*, l. II, c. V. — [14] Apoc., I, 8 ; XXI, 6 ; XXII, 13 ; cf. I Col., 15. — [15] S. Justin, *Apol. I*, c. V ; S. Irénée, *Adv. hæres.*, III, 16. — [16] S. Irénée, *Adv. hæres.*, l. IV, c. XX. — [17] S. Hilaire, *Tract. in Ps.*, LXIII, 10. — [18] *Ibid.*, et S. Irénée, *op. cit.*, l. IV, c. XX. — [19] S. Justin, *Apol. I*, c. LXIII ; S. Irénée, *op. cit.*, l. IV, c. XX ; Tertullien, *Adv. Judæos*, c. IX. — [20] S. Hilaire, *loc. cit.* — [21] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. I, c. II ; S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XVI, c. XXIX. — [22] S. Augustin, *Contra Faustum manich.*, l. XII, c. XXXI-XXXII. — [23] S. Jérôme, *Comment. in Dan.*, c. III ; Prudence, *Apotheosis*, vs. 130-139 ; cf. Dan., III, 92. — [24] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 69. — [25] Id., *ibid.* — [26] Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 2e édit., pl. I, n. 1. — [27] Id., *ibid.*, pl. III, n. 13. — [28] S. Augustin, *Confessiones*, l. XIII, n. 5. — [29] S. Ambroise, *Hexæm.*, l. I, c. IV, n. 15. — [30] Edm. Le Blant, *Note sur une acception du mot « principium »*, dans *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1894, p. 333-335 ; cf. *Revue archéol.*, 1894, t. II, p. 261. — [31] Grégoire de Tours, *In gloria confess.*, c. XLVII.

t. XXIX, 1927, p. 47-48, pl. I; *Revue archéol.*, 1927, p. 387, n. 154.

Les recueils épigraphiques ont rassemblé de nombreux exemples de la formule *in pace*, avec toutes ses variantes; nous n'allons pas nous engager ici dans une énumération qui serait interminable; tout au plus donnerons-nous quelques exemples.

Rome, cimetière de Priscille :

PLVTARCHE
VIBAS IN DEO
PAX TECV
···IORVM

Bibl. — *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1900, p. 337, n. 2. — *Röm. Quartalschrift*, t. XVI, 1902, p. 261. — Vaison : ☧ *Stafili, pax tecum in Deo, have vale. Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1506. — Rome, cimetière de Priscille : *Pax tecum Valeria.* J.-B. de Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1887, p. 110, 259. — Arles, aux Aliscamps : *Pax tecum sit Vibia... Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 964. — Trèves, cimetière Saint-Eucher : *Pax ticum sit. Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3887. — Paris, à la Bibliothèque nationale : *Pax tecum permanet. Corp.*

9379. — Fond de coupe trouvé au cimetière de Sainte-Agnès. D'après Garrucci, *Storia*, t. III, pl. CCII, n. 4.

inscr. lat., t. XIII, n. 3052. — Arles : ☧ *Pax tecum inter sanctis. Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 971. — Bolsène, cimetière de Sainte-Christine : *Pas tibi. Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2872. — Rome, cimetière de Calliste : *Gensane, pax ispirto tuo.* Boldetti, *Osservazioni*, t. II, p. 418. — Rome, cimetière de Priscille : *Pax tibi, benedicte.* J.-B. De Rossi, *Bull.*, 1886, p. 97, 151, pl. VII, n. 5. — Bolsène, cimetière de Sainte-Christine : *P(ax) t(ibi) cum sanctis. Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2841. — Civita di Marano : *Pax nobis in Deo. Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5346. — Volce : *Pax cum ang[elis?]. Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2950. — Rome, cimetière de Prétextat : *Irineu, te cum pace. Nuovo bull.*, 1909, p. 130, n. 43. — Rome, voie Salaire ancienne : *Ienuaria, te cum pace. Röm. Quartalschrift*, 1894, p. 143. — Rome, cimetière de Calliste : Εὐτυχιανή τη χον παχε. Boldetti, *Osservazioni*, t. II, p. 475. — Rome : *te in pace.* Silvagni, *Inscr.*, t. I, n. 3736. — Rome : *te im pace.* Silvagni, *Inscr.*, t. I, n. 3775. — Rome, cimetière d'Hermès : *te pace.* Muratori, *Nov. thes.*, p. 1890, n. 2. — Corneto-Tarquinia : *eum in pace.* J.-B. De Rossi, *Bull.*, 1875, p. 93, pl. VII, n. 8. — Rome : *eos in pace. Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9277, add. p. 3469. — Rome, cimetière de Calliste : *quesce in pace.* Boldetti, *Osservazioni*, t. II, p. 395. — Rome, cimetière de Priscille : *in pace quiesce. Nuovo bull.*, 1907, p. 227. — Rome, cimetière de Cyriaque : *cesquas bene in pace.* Muratori, *Nov. thes.*, p. 1891, n. 2. — Uppenna, pavement de l'église : *in pace requiescat. Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 23049 *d.* Youks : *in pace bona quiescat. Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2185. — Rome, cimetière Sainte-Agnès : *dormi in pace.* Marucchi, *I monumenti*, pl. LXIX, n. 29. — Turin, bibliothèque royale : *dorme in pace.* Silvagni, *Inscr.*, n. 2641. — Rome, cimetière de Calliste : *in pace domini dormias.* Boldetti, *Osservazioni*, t. II, p. 418. — Rome, cimetière de Pierre-et-Marcellin : *bene labora in pace* ☧. *Nuovo bull.*, 1914, p. 75. — Rome, cimetière de Castulus :

GAVDENTIA
SVSCIPEATV
IN PACE

Bibl. — Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 571, n. XLIX. — Rome, cimetière de Lucine : *Ianuaria vivas in pace.* Boldetti, *Osservazioni*, t. II, p. 420. — Rome, cimetière de Cyriaque : *Restuta in pace zeses.* Boldetti, *Osservazioni*, t. II, p. 418. — Rome, cimetière de Priscille :

ALOGIA COIVX KARISSIMA
SEMPER VIVE IN PACE VIX·A·XXI

Bibl. — Marangoni, *Cose gentilesche e profane*, Romæ, 1744, p. 454. — Rome, sur un fond de coupe, avec un portrait d'enfant, trouvé au cimetière de Sainte-Agnès (fig. 9379) :

SEMPER IN PACE GAVDE

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1874, p. 127, pl. X; Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, t. III, pl. CCII, n. 4.

Voici encore quelques formules :

PAX CVM [*s*]ANC[*tis*] plutôt que *cum ang[elis]* que nous avons donné plus haut; cf. J.-B. De Rossi, *Bull.*, 1887, p. 107.

PAX A FRATRIBVS. *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 12.

PAX DOMINI ET CHRISTI... J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 304.

PAX TIBI. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LVI, n. 20.

PAX TIBI A DEO. *Bull. di archeol. crist.*, 1886, p. 164.

PAX TIBI BENEDICTE. *Ibid.*, 1886, p. 97.

PAX TECVM SIT IN AETERNVM CVM TVIS. *Ibid.*, 1892, p. 134.

TECVM IN PACE. *Ibid.*, 1873, p. 58.

IRENE TIBI CVM SANCTIS. *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4529.

IN PACE DOMINI DORMIAS. *Bull. di archeol. crist.*, 1881, p. 67.

CESQVE IN PACE CVM SANCTIS CVM QVOS MERERIS. *Röm. Quartalschrift*, 1908, p. 162.

IN PACEM ESTOTE. Galerie du Vatican, sect. XLVI.

TE SVSCIPIANT OMNIA ISPIRITA SANCTORVM. *Bull. di archeol. crist.*, 1875, p. 19.

Terminons par un chaton de bague en bronze, trouvé à Erlon, arrondissement de Laon :

☧ AX

Bibl. — *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1900, p. LVII.

III. *FIDELIS IN PACE.* — Tertullien reprochait aux hérétiques de son temps le peu de cas qu'ils faisaient de la paix. « Je ne dois pas omettre, dit-il, de décrire la conduite des hérétiques, combien elle est frivole, terrestre, humaine, sans gravité, sans autorité, sans

discipline, parfaitement assortie à leur foi. On ne sait qui est catéchumène, qui est fidèle. Ils entrent, ils écoutent, ils prient pêle-mêle, et même avec des païens, s'il s'en présente; ils ne se font pas scrupule de donner les choses saintes aux chiens et de semer des perles (fausses à la vérité) devant les pourceaux. Le renversement de toute discipline, ils l'appellent simplicité, droiture; et notre attachement à la discipline ils le traitent d'affectation. Ils donnent la paix à tout le monde indifféremment : *pacem quoque passim cum omnibus miscent* [1]. » Ici, la paix n'a pas un sens funéraire, elle signifie la communion dans l'orthodoxie des fidèles. Ceci explique comment on rencontre si fréquemment, en Afrique, la formule *fidelis in pace* [2]. Lorsque dom Pitra copiait cette formule sur des inscriptions du musée de Leyde provenant de Carthage on ne connaissait encore qu'un fort petit nombre d'inscriptions chrétiennes de provenance africaine. Pitra attira sur elles l'attention du chevalier J.-B. De Rossi qui leur consacra un travail intitulé : *De titulis christianis Carthaginiensibus*. Dès lors l'emploi fréquent de ces mots IN PACE VIXIT provoqua sa perspicacité, car, à Rome, sur onze mille épitaphes étudiées alors par lui, il ne l'avait rencontrée que onze fois, c'est-à-dire une fois sur mille. Ceci l'amena à conclure que ces inscriptions n'appartenaient point à des fidèles de Rome, mais à des étrangers venus de provinces que ravageait le schisme ou l'hérésie et que leurs affaires ou leur dévotion avaient conduits à Rome.

C'est ainsi qu'une inscription conservée au Latran justifie sa conjecture; on y lit la formule *in pace*, mais on nous apprend en même temps que le défunt est africain, de la région de Béja :

IVLIVS · CREDEN
TIVS · QVI · NABIGA
VIT · EX · BAGENSE
REGIONE · EST · IN · PACE

Quant à la formule *fidelis in pace*, si générale en Afrique qu'il serait inutile et superflu d'en dresser un inventaire, elle est à peu près inconnue à Rome. Il en était de même au moment où J.-B. De Rossi étudiait les seize inscriptions de Leyde, pas une seule d'entre elles ne portait cette mention que nous avons aujourd'hui par milliers d'exemplaires. Cependant lorsque Aug. Willmans donna, en 1881, le t. VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*, il avait rassemblé une trentaine d'exemples. Quatre provenaient de divers points de l'Algérie (Madaure, Cherchel et Kherbet-Madjouba) et huit de villes de la Tunisie (Lemta, Maktar, Kessera, Kelibia, Béja et Testour); le reste provenait de Carthage. Suivant la remarque du R. P. Delattre, « cette formule, inusitée à Rome, si rare jusqu'à ce jour en Algérie, paraît donc avoir été particulière à la métropole de l'Afrique chrétienne et à Carthage. L'usage de l'employer dut s'introduire vers le IIIe siècle, lors des schismes et des hérésies. Les catholiques tinrent à manifester jusque sur leurs tombes, non seulement leur fidélité à la foi de leur baptême, mais encore leur horreur pour toute doctrine contraire.

« Nos plus anciens textes chrétiens de Carthage, ceux qui se rapprochent le plus des épitaphes païennes et par la forme des lettres et par l'emploi du VIXIT ANNIS avec le complément des mois et des jours, ne portent pas la formule *fidelis in pace*. Ils ne se distinguent que par la mention IN PACE VIXIT qui remplace dès lors le *pius vixit* et le *pia vixit* des épitaphes païennes. Et, détail singulier, pour ces inscriptions de Carthage, la formule IN PACE précède toujours le verbe alors qu'ailleurs elle la suit le plus souvent. »

La signification de l'appartenance du défunt à l'orthodoxie catholique apparaît très claire dans cette inscription de Taoura, trouvée près d'une ruine qui paraît avoir été une église. Table, hauteur 0 m. 48, largeur 0 m. 52 :

A ☩ ω
D M S
VITRVBIA FORTV
NATA PIA FIDELIS
VIX IT IN PACE ANN
XXV H S E

La formule *Dis manibus sacrum* a été pour ainsi dire annulée par le *chrismon* qui la surmonte; mais surtout on a tenu à nous apprendre que Vitrubia Fortunata fut pieuse, fidèle, et vécut vingt-cinq ans dans l'orthodoxie : *Hic sita est*.

Bibl. — S. Gsell, *Inscr. lat. découvertes en Algérie*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1917, p. 313, n. 15.

Pour plus de clarté on emploie parfois la formule *in pace Christi*, par exemple sur une inscription trouvée au milieu de l'ancienne allée conduisant au séminaire de Sainte-Monique, à Carthage. Plaque de marbre, à revers brut, hauteur 0 m. 38; longueur 0 m. 30; épaisseur 0 m. 04; hauteur des lettres 0 m. 04, du monogramme 0 m. 09 :

*re*STVTA ☧
*i*N PACE

Bibl. — A.-L. Delattre, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1920, p. LXXI, n. 5.

Et ce n'est pas seulement dans l'épigraphie funéraire que nous trouvons cette allusion; voici un petit disque de cuivre ayant sans doute servi de cachet et de provenance africaine; diamètre 0 m. 021 :

P
X ┼ C
A

Serait-il téméraire de voir dans ce monogramme la formule chrétienne PAX C*(hristi)?* Assurément non.

Bibl. — Merlin, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1926, p. CXLIX, n. 8.

Sur la rive gauche de la Siliana, affluent de la rive droite de la Medjerda, on rencontre Henchir-Tazma, près du marabout de Sidi-bou-Argoub. Là se trouvent les ruines d'une agglomération importante. On y a trouvé plusieurs épitaphes chrétiennes; la lecture de l'une d'elles a été rectifiée, elle est intéressante par sa formule : *in pace Domini;* largeur 1 m. 20; hauteur 0 m. 50, hauteur des lettres 0 m. 05 et 0 m. 07 :

ROGATILLA REDDI F
ANNIS ☧ XXIII
IN PACE · OMI · · ·

Rogatilla Reddi f(ilia), annis XXIII in pace [*D*]*omi*[*ni*]. Pierre très effritée, caractères gravés grossièrement.

Bibl. — P. Gauckler, *Note sur la vallée inférieure de la Siliana à l'époque rom.*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1896, p. 292, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 15640; les autres inscriptions chrétiennes de cette localité sont données sous les n. 15637, 15641.

A Tigzirt, une table trouvée dans les ruines des thermes; longueur 0 m. 68; largeur 0 m. 63; épaisseur

[1] Tertullien, *De præscriptionibus*, c. XLI. — [2] A.-L. Delattre, *La formule « fidelis in pace » sur les épitaphes chrét. de Carthage*, dans *Revue de l'Afrique franç. et des antiq. africaines*, t. IV, Oran, 1886, p. 245-248.

0 m. 16 ; hauteur des lettres 0 m. 04 à 0 m. 06 ; le sommet de la pierre est arrondi. Ici nous lisons une formule rare et peut-être unique en Afrique :

M M R
COVLDS VI
XIT ANNS
LIIII ACCEP
5 TUS EST
IN PACE

M(e)m(o)r(ia) Co(d)v(u)l(t) d(eu)s vixit ann(i)s LIIII : acceptus est in pace.

Bibl. — S. Gsell, *Antiq. et inscr. découvertes en Algérie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CCII.

Dans le mur d'une maison du village de Sidi-Ali-ben-Nasser-Allah, on a lu, sur une stèle grossière, originaire de l'Henchir-Sidi-Mansour, une incription avec la formule *cum pacem*, qui est assez rare en Afrique ; on a signalé un autre exemple dans les catacombes d'Hadrumète (voir ce nom) :

MEMORIA ALE
XANDRIAE VIXIT
ANNIS XX CVM
PACEM MAXI
5 MVS MARITVS
*posu*IT

Bibl. — Merlin, *Communication*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. CXCI ; pour l'exemple d'Hadrumète, cf. *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1905, p. 81.

Inscription trouvée dans le Douar-Zemala, fraction Louatriana, commune mixte des Maadid. Longueur 0 m. 50, largeur 0 m. 25, épaisseur 0 m. 55 ; hauteur des lettres, 0 m. 04 et 0 m. 05 ; brisure à droite et à gauche :

HABITAT SEM[*per in pace*
RU FINA FABRI[*cia. In nomi.*
NE ΔOMINI INQU[*o speravi*
...ASUS LAS ϙ..

Ces restitutions sont présentées « sous toutes réserves » par A. Héron de Villefosse. A gauche, près des deux premières lignes, on voit la trace d'un chrisme. Comme sur la plupart des inscriptions chrétiennes de la Maurétanie, le D latin fait place à un Δ grec ; les U ont la forme carrée. A la dernière ligne on peut proposer la lecture AGUSTAS, mot qui devait nécessairement être précédé de KL *(kalendas)* et suivi de l'année de l'ère provinciale.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, *Communication*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1904, p. CCII-CCIII.

La formule *habitat semper in pace* nous amène à envisager un sens différent de *in pace*, qui nous paraît se dégager des inscriptions suivantes.

IV. *PAX ET UNITAS.* — L'idée et le mot de *paix* reparaît à tout instant dans la littérature chrétienne de cette Afrique déchirée par le schisme. Les ouvrages de saint Optat et de saint Augustin font sans cesse appel à l'apaisement des passions, à la paix, à l'unite. « En 417, parlant de la conversion de nombreux donatistes et du rétablissement de l'unité, Augustin emploie cette formule expressive et pittoresque : *Pax catholica cucurrit et currit* [1]. Plus loin il ajoute : *Pacis et que unitatis Christi paulatim doctrina crescebat* [2]. Dans l'Afrique du IVe siècle, on avait si souvent répété ces formules que le mot *pax* avait fini par prendre un sens particulier, très différent du sens qu'il a dans les épitaphes ; il était devenu l'équivalent d'*unitas*. Il désignait l'unité du christianisme local, représenté exclusivement par l'Église catholique ; dans le langage des polémistes africains du temps, la « paix », la « paix du Christ », la « paix catholique », comme dit saint Augustin, c'était l'unité religieuse, l'unité catholique, maintenue ou rétablie par la proscription du schisme. Or ces expressions se rencontrent dans une série d'inscriptions monumentales de cette période où le mot *pax* a évidemment le même sens que dans les ouvrages et les lettres polémiques d'Augustin.

« L'éloge de la paix religieuse ainsi entendue apparaît dans l'épigraphie catholique de la contrée dès les premières années de l'histoire du donatisme. Témoins les inscriptions sur mosaïque de la basilique d'Orléansville (voir ce nom), basilique qui, d'après la dédicace, a été construite en 324 [3]. Sur le sol du bas-côté de gauche, on lit : SEMPER PAX [4]. Non loin de là, en face de l'entrée, un carré enfermé dans un labyrinthe est couvert de lettres combinées de telle sorte qu'elles répètent en tous sens les mots : SANCTA ECCLESIA [5]. Il suffit de rapprocher les deux inscriptions pour saisir l'intention de l'évêque qui a inspiré l'architecte ou le mosaïste : cette « paix » que le dallage recommande aux fidèles, ce n'est pas seulement la paix chrétienne, la paix évangélique, c'est encore et surtout la « paix de l'Église » gravement compromise par les schismatiques du pays.

« Dans une autre localité de Maurétanie Césarienne, à Kherba (Tigava), voici une inscription analogue, presque contemporaine des précédentes : *Hic pax (Christi) (a)eterna moretur* [6].

« Cette inscription est gravée sur un linteau de porte qui devait surmonter l'entrée d'une église. Elle appartient au IVe siècle, car elle encadre un monogramme constantinien. On doit sans doute en fixer la date vers 375. En effet, elle semble de peu postérieure à la révolte de Firmus. Une inscription métrique sur mosaïque, trouvée en même temps et à côté, se rapporte à la réparation d'un baptistère, après la défaite d'un rebelle : *domito virtute rebelli* [7]. Il s'agit probablement des dévastations commises dans cette région par Firmus, allié des donatistes. Si l'interprétation est juste, l'inscription gravée sur le linteau de Tigava serait une protestation directe contre les violences des schismatiques, complices du rebelle [8]. »

Ce ne sont pas les seuls exemples. En Proconsulaire et en Numidie on en a rencontré d'autres. A Mateur, sur un linteau, au-dessous d'une palme [9] :

PAX DEI PATRIS

Dans la région de Tébessa, où le donatisme était solidement implanté, à Henchir Touta, on a lu sur un montant de porte, dans les ruines d'une église [10] :

HIC PAX A☧ω IN DEO

A Henchir el-Abiod sur un bandeau de pierre avec croix [11] :

+ PAX DEI VO ◯ NATCARITAS SCI

A Aïoun Bedjen, dans les ruines d'une grande chapelle, entre deux monogrammes constantiniens, un linteau de porte, longueur 2 m., largeur 0 m. 60, épais-

[1] S. Augustin, *Epist.*, CLXXXV, 3, 4. — [2] Id., *Epist.*, CLXXXV, 4, 15. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9708. — [4] *Ibid.*, n. 9712. — [5] *Ibid.*, n. 9710. — [6] *Ibid.*, n. 10947, 21498. — [7] *Ibid.*, n. 10946, 21497. — [8] P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrét.*, t. IV, n. 449-450. — [9] *Ibid.*, n. 1214. — [10] Guénin, *Inventeire archéol. du cercle de Tébessa*, dans *Nouv. arch. des missions scient. et litt.*, t. XVII, 1908, p. 132. — [11] Id., *ibid.*, p. 148.

seur 0 m. 35, hauteur des lettres 0 m. 04 [1] :

A ☧ ω AECLE////AE DOMU IN DEO VIVITVR
FIAT PA/////N VIRTVTE TVA
ET ABVN////N TVRRIBVS TVIS A ☧ ω

Aeclesiæ domus. In Deo vivitur. Fiat pax in virtute tua, et abundantia in turribus tuis (Ps., CXXI, 7). Ici la citation est voulue et significative; ce texte était l'un de ceux que les polémistes catholiques opposaient couramment aux schismatiques.

Inscription trouvée au sud-ouest de Carthage, au bord du lac de Tunis, près de la station de Kram, conservée (en 1908) à Carthage dans une maison particulière; elle est gravée sur une dalle de marbre blanc, haute de 0 m. 31, longue de 0 m. 62, brisée à gauche. Lettres de basse époque, hautes de 0 m. 065 :

[Ἐνθάδε κατ]ΑΚΙΤΕ ΜΑΡΙΑ ΠΙϹΤΗ
[ἐν εἰρήνη καθ]ΟΛΙΚΗ ΜΙΝΙ ϵϢΑ [θ]

« Ligne 1. — On a déjà trouvé à Carthage l'épitaphe grecque d'une *Maria*. Πιστός est l'équivalent grec de *fidelis*, chrétien baptisé.

« Ligne 2. — [ἐν εἰρήνη καθ]ολικῇ]. Restitution presque certaine. L'*Ecclesia catholica* est mentionnée dans plusieurs inscriptions africaines, à Thagaste, à Vegesela, à Tipasa. La formule εἰρήνη καθολική est nouvelle en Afrique. En Italie, l'épitaphe du Goth Hérilas présente la formule *decessit in pace fidei catholicæ*. En Syrie, au-dessus de la porte d'une église, on a lu l'inscription : Εἰρήνη καθολική, ἐκκλησία ἁγία Κυρίου. Ces formules s'expliquent évidemment par le désir d'affirmer la foi orthodoxe en face de l'hérésie ou du schisme. Le πιστὴ ἐν εἰρήνη καθολικῇ de Carthage serait l'équivalent catholique du *requievit in fide evangelii* qui se lit dans une épitaphe donatiste d'Ala miliaria. Sur une tombe africaine de Bir-el-Achmin, on a relevé la formule : *Christiana fidelis*.

« Μινὶ θωά[θ]. Il s'agit probablement du mois égyptien de θωθ, qui correspondait à notre mois de septembre. »

Cette épitaphe paraît appartenir à la fin de la domination byzantine.

Bibl. — Delattre, *Le culte de la sainte Vierge en Afrique*, p. 215; P. Monceaux, *Inscr. chrét. de Carthage*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1908, p. 262-263, dont nous citons le commentaire.

V. Au sujet du baiser de paix. — Ce sujet a été traité déjà au point de vue liturgique (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Baiser); nous y ajouterons quelques mots au point de vue archéologique. Ce n'est pas seulement à la messe qu'on a échangé le baiser de paix puisque dans l'antiphonaire de Bangor (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom) nous lisons cette formule : *Pax tua, domine rex cœlestis, permaneat semper in visceribus nostris, ut non timeamus a timore nocturno. Qui regnas;* à la suite la récitation du *symmulum* et de *l'oratio divina*. Or ce n'était pas à la messe, mais au commencement de la nuit qu'on échangeait ce baiser de paix. Peut-être en fut-il ainsi dans un certain nombre de monastères d'Occident, mais ce qui est assez digne d'attention c'est que le même usage se rencontre en Orient, où les nestoriens, qui ont conservé tant de rites anciens, pratiquent, de nos jours encore, le baiser de paix à la fin du service du soir et, chez eux comme à Bangor, il est suivi de la récitation du symbole.

Quoi qu'il en soit de cet usage, nous savons que le baiser de paix de la messe a depuis longtemps disparu et on n'en peut être surpris en songeant aux inconvénients de toute nature que l'accomplissement de ce rite entraînait après lui. Les sexes étaient sans doute rigoureusement séparés dans l'église, néanmoins il devait y avoir d'ingénieux moyens de se réserver la place où le clerc d'office venait porter le baiser aux fidèles et de le recevoir de ses lèvres; autre préoccupation : éviter le voisinage de tel ou telle qui inspirait de la répugnance pour un motif quelconque. On en vint donc à remplacer le baiser — même à distance — par l'emploi d'un objet qui circulait de main en main ou plutôt de joue en joue, ce fut l'*oscultarium*, qu'on a depuis appelé une « paix ». Il n'est pas très facile de préciser l'époque à laquelle cet objet commença d'être en usage. La plupart de ceux qui en ont parlé [2] et ici même (voir *Dictionn.*, t. II, col. 128-129) on a fait remonter les « paix » au XIIIe siècle. « Nous ne connaissons aucun auteur ecclésiastique, écrivait Barraud, aucun concile, aucun statut synodal, aucun livre liturgique antérieur au XIIIe siècle où il soit fait mention d'instruments de paix. » Cependant l'abbé Martigny parle en ces termes : « L'église de Cividale, en Frioul (voir *Dictionn.*, t. II, à ce nom), possède une *paix évangéliaire* qui est probablement le plus ancien objet de ce genre qui soit parvenu jusqu'à nous; elle remonte au VIIIe siècle. C'est une tablette d'ivoire représentant le crucifiement de Notre-Seigneur dans tous ses détails, et entourée d'un cadre d'argent doré, orné de pierreries et d'arabesques d'une grande richesse. » Ce qu'il en dit vient de Mozzoni qui, lui aussi, admet cette date. Si on s'en rapporte au dessin publié par Mozzoni et par Martigny, ensuite avec plus d'exactitude par A. Venturi, on doit reconnaître que ce précieux objet n'est pas une paix, mais tout simplement une couverture de livre liturgique, qui porte deux fois le nom du duc Ursus, qui vécut vers 752, frère du duc Pierre. On lit sous les bras du Sauveur et sous l'écriteau de la croix :

VRSVS DVX FECIT
VRSVS DVX FIERI P̄CEP̄

Nous craignons un peu que la « paix » de Cividale prenne rang avec un autre objet dans lequel M. De Mély a découvert une « paix » en affirmant que cet « instrument remplaça, comme on le sait (?) vers la fin du VIIIe siècle *(sic)* le baiser de paix que les fidèles se donnaient au moment de la communion [3] ». Cette affirmation nous paraît fort hasardée. Ce petit monument consiste en une sorte de tuile, extrêmement cuite, remarquablement dure, mesurant 0 m. 14 de hauteur sur 0 m. 10 de largeur et se terminant en pointe sur le haut (fig. 9380). « Elle représente une figure assez grossière, dont les cheveux sont traités par des raies paral-

[1] Guénin, *ibid.*, p. 167. — [2] L. Guénébault, *Notice sur l'instrument nommé « oscultarium », « osculum pacis » ou vulgairement « paix »*, dans *Revue archéol.*, 1858, p. 421-423; Barraud, *Notice sur les instruments de paix*, dans *Bull. monumental*, IVe sér., t. I, 1865, p. 249-293, 321-367; Lukis, *Note sur les « pax » ou baisers de paix*, dans *Bull. de la Soc. d'études scient. du Finistère*, t. V, 1883, p. 65; H. Brocard, *Un émail byz., baiser de paix*, dans *Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Langres*, t. III, 1880, p. 414; Pihan, *Les baisers de paix*, dans *Comptes rendus de la Soc. acad. d'archéol. et arts du dép. de l'Oise*, t. XVI, 1898, p. 74; M. Prou, *Pax ou baiser de paix* (trouvé à Lindry, Yonne), dans *Bull. archéol. du Comité*, 1904, p. CXLIV-CXLV. — [3] *La patria del Friuli descritta*, Venezia, 1873, p. 35; Mozzoni, *Tavole cronol. crit. della stor. della Chiesa universale*, t. VIII, Venezia, 1863, p. 89; Martigny, *Dictionn.*, 2e édit., p. 565; G. Sturolo, *Raccolta di memorie* (ms. de la bibl. de Cividale), t. II, p. 603; Della Torre Valvassina, *Illustrazione d'una tavoletta d'avoria* (ms. de Cividale), 1803; Eitelberger von Edelberg, *Cividale in Frioul und seine Monumente*, Wien, 1857; G. Cappelletti, *Le Chiese d'Italia*, t. VIII, p. 79; Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, t. VI, pl. CDLIX, n. 3; E. Molinier, *Hist. gén. des arts appliqués à l'industrie*, in-fol., t. I, Paris, 1896; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. II, Milano, 1902, p. 173, fig. 143, p. 213-214. — [3] De Mély, *Tuile avec figure du Christ trouvée à Périgueux*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1924, p. 166.

lèles, incurvées vers la gauche ; les yeux sont grands, à fleur de tête, surmontés de très épais sourcils, le nez mince, les pommettes saillantes, la bouche aux lèvres minces, entr'ouverte ; le menton bien accusé est encadré de deux bourrelets de terre, qui semblent être une barbe en fourche ; les deux oreilles, placées plus haut que les yeux, sont très apparentes. Cette figure n'est pas une empreinte, elle a été exécutée en relief, à la main ; on distingue parfaitement les coups d'ébauchoir et, sur la joue droite, on voit même l'empreinte du doigt qui l'a terminée ; le bas du visage est entouré de rayons divergents. Au-dessus de la tête se trouve, dans le haut du fronton, une petite croix qui surmonte la figure. Au revers, qui est uni, apparaît, vers le milieu, un petit bourrelet de terre transversal, qui paraît avoir été brisé ; au bas, on aperçoit une petite excroissance de terre qui semble également avoir été cassée à l'endroit où elle s'attachait à la tuile. » Cet objet a été trouvé dans les dragages de l'Isle qui passe dans la Dordogne, à Périgueux et à Saint-Astier.

La seule conclusion à tirer de cette découverte c'est que nous avons là une figure du Christ, qu'on rencontre souvent sous l'aspect d'un simple visage dans les monuments de l'époque barbare. Il est maladroit d'en rapprocher la coupe dite de Constantin du British Museum, laquelle est un faux. Point n'est besoin non plus d'en faire le présent de quelque souverain oriental. Nous sommes ici en présence d'une grossière production de nos pays. On a pu signaler aussitôt une tuile

9380. — Tuile trouvée à Périgueux.
D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1924, p. 164.

identique conservée au musée du Louvre et découverte dans les fouilles de la cathédrale de Sées. Nous avions publié ici même (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 637, fig. 3702) une autre tuile provenant de Saint-Denis en France où elle est conservée au musée de cette ville ; elle remonte environ au VIe siècle et, peu de temps après (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2572, fig. 4748), nous donnions une autre tuile de même type découverte en 1855 à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire), dans un cercueil, sur la poitrine d'un défunt ; cette tuile est conservée aujourd'hui au musée d'Angers. Ces tuiles avaient servi à des inhumations ; il ne s'agit pas d'*oscultaria*, mais d'*encolpia* déposés sur la poitrine des défunts.

H. LECLERCQ.

PAIX DE L'ÉGLISE. — I. Orient et Occident. II. La politique de Galère. III. La politique de Maxence. IV. La politique de Licinius. V. La politique de Maximin Daia. VI. Les visions de Constantin. VII. La vision de Licinius. VIII. L'édit de Milan.

I. ORIENT ET OCCIDENT. — L'expansion du christianisme au cours des trois premiers siècles de son existence est un fait incontestable, et nous en avons donné ici la démonstration historique (voir *Dictionn.*, t. V, col. 978-1014). Dans un livre superficiel, Ad. Harnack avait rassemblé quelques textes connus et utilisés depuis plus d'un siècle et demi, en vue de prouver, ce qu'on savait depuis les jours de Tillemont et de Mamachi, que la foi s'était répandue d'abord et surtout en Orient. Mais Renan lui-même, depuis beaucoup d'années, l'avait reconnu et, même, l'avait dit. Dès les tout premiers temps, avant que la communauté romaine eût émergé et pris figure entre toutes celles où la foi chrétienne commençait à s'établir, la persécution qui les harcelait à Jérusalem avait obligé apôtres, disciples, diacres, évangélistes, catéchistes, en un mot tous ceux qui prêchaient la croyance nouvelle, à sortir des confins de la Palestine et à se répandre dans la Syrie et l'Asie Mineure, à Chypre, à Malte, en Égypte sans aucun doute et ailleurs encore. L'extraordinaire aventure de ces semailles spirituelles se laisse à peine deviner, mais l'obstacle dressé par la différence des langues n'empêcha rien, ne retarda rien grâce au don merveilleux dispensé aux apôtres et à tous ceux du cénacle le jour de la Pentecôte. De proche en proche, les prédicateurs gagnaient du terrain et conquéraient des âmes, triomphant de la résistance que pouvaient leur opposer les dialectes locaux ; un certain grec vulgaire suffisait à tout, pénétrait partout, depuis les bourgades jusqu'aux grandes cités hellénistiques. C'était encore cette langue qui suffisait dans l'Occident proche, quoiqu'on en ait dit : « Nous n'avons pas, pour tout l'Occident, en dehors des catacombes romaines, une seule inscription chrétienne antérieure à la paix de l'Église [1]. » L'assertion est insoutenable. L'inscription de Volusianus à Marseille, celle de Vetina à Aubagne, celle de Pectorius à Autun, de Vera à Maguelonne, de Domitia à Bordeaux et de Gaius Attilius au fort de Hâ (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 328, 329, 344, 345), auxquelles on pourrait ajouter le sarcophage de La Gayole (voir ce mot) ; en outre, l'inscription de Rosinia Secunda, à Tipasa, en Maurétanie (en 238), et celle de Sulpicia Victoria, à Auzia, en 227 (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3216-3217), celle de Severianus à Cherchel (voir *Dictionn.*, t. I, col. 810, fig. 175) suffisent à faire la preuve que la prétendue infériorité de l'Occident par rapport à l'Orient est une légende qui peut aller rejoindre cette autre : « Il n'y a qu'une Église chrétienne de langue latine qui compte vraiment, celle de Carthage [2] » ; sans doute à condition d'oublier les Églises de Lyon, d'Autun, de Toulouse, d'Arles, de Trèves et toutes celles dont les évêques siègent vers l'an 300 au concile d'Elvire.

Il n'est pas contestable que l'Orient seul peut offrir des villes en partie chrétiennes comme Euménie ou Laodicée de Phrygie, mais ces cas eux-mêmes sont exceptionnels. On n'a pas apporté et on n'apportera pas un texte qui autorise à soutenir que « vers 301, l'Orient hellénisé est conquis [3] » au christianisme ; ni ce texte, ni une preuve quelconque, on ne pourra l'apporter pour la raison décisive qu'ils n'existent nulle part. A cette date, « vers 301 », la Thrace, la Macédoine, l'Italie, une partie de la Gaule et de l'Espagne et l'Afrique du Nord jusqu'à la Tingitane, sont tout autant conquis que peut l'être l'Orient, à supposer qu'il le soit ; ce qui n'est pas. Cet Occident compte même parmi ses Églises, celle de Rome, qui n'est pas à dédaigner et qui a pu être « grecque de langue [4] », mais qui est redevenue toute latine depuis plus d'un demi-siècle.

Si « tout l'intérieur de l'Italie est resté païen, ainsi que l'Espagne et la Gaule, sauf la côte méditerranéenne et la vallée du Rhône [5] », c'est à condition de

[1] H. Grégoire, *La « conversion » de Constantin*, dans *Revue de l'université de Bruxelles*, 1930-1931, p. 231. — [2] Id., *ibid.*, p. 233. — [3] Id., *ibid.*, p. 233. — [4] Id., *ibid.*, p. 233. — [5] Id., *ibid.*, p. 233.

n'y apercevoir que les *latifundia*, vastes déserts où végète une population clairsemée ; au contraire, les villes, de proche en proche, se relient les unes aux autres par des communautés et une hiérarchie dont le réseau va se resserrant et se consolidant de plus en plus. C'est ce que Constantin, avec sa pénétrante intelligence, n'a pu méconnaître et c'est ce dont il a fait son profit. A Nicomédie, où il avait vécu, il avait vu de près les populations chrétiennes et pas un seul instant il ne songea à s'appuyer sur elles pour une entreprise politique quelconque contre les augustes dont il savait et sentait l'hostilité contre lui. Fugitif, providentiellement échappé de ce milieu, parvenu en Occident, en Gaule, sur les bords du Rhin, il ne tarda pas à connaître la force de résistance que lui offrirait le nombre croissant et l'organisation vigoureuse des Églises chrétiennes. Un réaliste tel que lui ne pouvait s'y méprendre : on ne fonde rien avec l'Orient.

Il paraît « qu'en dépit d'une certaine fable, la guerre aux chrétiens ne fut nullement, au IIIe siècle, la règle, mais seulement l'exception [1] ». La question n'est que de savoir ce qu'il faut entendre par « fable ». Ce n'en est probablement pas une pour ceux qu'on tenaille, qu'on fustige, qu'on torture et qu'on fait mourir. Or ce sont ces intermèdes qui coupent la période de quarante ans qui s'écoule entre 260 et 303 ; on peut croire que les « rares confesseurs [2] » qu'on associait de la sorte aux « anciens martyrs » se réjouissaient fort d'aller vers Dieu, mais leurs proches, leurs amis ou, plus simplement, leurs coreligionnaires, aussi bien ceux d'Orient que ceux d'Occident, ne se préoccupaient pas de savoir si les persécuteurs avaient ou n'avaient pas, politiquement, la moindre raison de faire ce qu'ils faisaient.

II. La politique de Galère. — Le *De mortibus persecutorum*, que personne ne songe plus à retirer à Lactance, pas même à lui contester, doit être le guide le plus sûr, puisque c'est le témoignage d'un témoin oculaire. Il nous apprend que, vers l'an 302, il existait des Romains pour qui les leçons du passé n'étaient pas perdues et qui se souvenaient des persécutions de Dèce et de Valérien terminées de façon pitoyable. Le césar Galère était au-dessus de cela et il semble n'avoir vu dans la reprise de la persécution qu'un procédé d'épuration de l'armée qu'il commandait dans les camps du Danube ; néanmoins, il lui fallut du temps et des efforts de persuasion pour convaincre Dioclétien, sans l'assentiment duquel on ne pouvait rien entreprendre. Dans le courant de l'hiver 302-303, Galère se rendit de Sofia à Nicomédie et arracha le consentement de Dioclétien. C'était à prévoir : la volonté la plus impérieuse devait finir par s'imposer à celles de ses collègues. Fils d'une espèce de sorcière, montagnarde *admodum superstitiosa*, comme dit Lactance, soldat fanatique et bon général, illustré par une grande victoire remportée sur les Perses en 297, Galère ne pouvait que haïr les chrétiens, à plus forte raison ceux qui servaient sous ses ordres et qui se dérobaient aux obligations du culte officiel. Un césar de cette trempe ne devait guère être disposé à prendre en considération les répugnances et les atermoiements du vieil auguste ; il le brusqua et la persécution fut son œuvre personnelle. Toutefois, il n'était pas disposé à tolérer Maximien pas plus qu'à prendre Constance Chlore comme collègue, il entendait rétablir entre ses seules mains l'unité du pouvoir impérial.

Tout l'y conviait. En 304, Dioclétien quitta pour la dernière fois Rome et Ravenne, épuisé par une maladie déjà longue ; il put néanmoins gagner Nicomédie, mais son état parut désespéré et partout on invoqua les dieux pour sa vie. Le 13 décembre, on le crut mort ; fausse alerte mais qui se répandit partout, en sorte qu'il lui fallut se montrer au peuple (en mars 305) pour le persuader qu'il était encore vivant ; il était d'ailleurs méconnaissable. Galère n'était pas homme à laisser l'empire entre les mains débiles d'un valétudinaire. Il reparut à Nicomédie et, cette fois, réclama l'abdication. Déjà Maximien s'était laissé persuader, non sans quelque pression militaire ; le vague prestige qui entourait encore Dioclétien lui valut quelques ménagements. Le vieillard se défendait pied à pied, proposait des concessions, parlait de partager son titre d'auguste ; mais tout cela en vain. Il fallut abdiquer, Galère eut le triomphe insolent ; débarrassé de Dioclétien et de Maximien, il ne pouvait écarter Constance Chlore, mais, en fait, il l'élimina par le choix de deux césars : Maximin Daia et Sévère par qui Maxence, fils légitime de Maximien, et Constantin, bâtard de Constance Chlore, furent écartés de la succession.

Les faits sont évidents et mettent en lumière « la frappante unité d'une politique admirablement conséquente avec elle-même. Galère, sauveur de l'empire en 297, était l'épée de la tétrarchie. Il suffit d'une menace de cette épée pour imposer en 303, à l'auguste de Nicomédie, entouré de chrétiens jusque dans son palais, et qui connaissait bien la force des fidèles dans ses provinces, la politique de persécution voulue par l'état-major du Danube. Il suffit d'une autre menace de cette épée, en 305, pour précipiter la double abdication. En résumé, depuis 297, toute la politique romaine s'explique par la volonté et les desseins personnels de Galère. Il a voulu mettre à tous les postes de quelque importance des hommes à lui : à la tête de l'armée d'abord, à la tête de l'empire ensuite. Vainqueur des Perses, exterminateur des chrétiens, *persicus* et *christianicus*, tels sont les titres par la vertu desquels il comptait s'imposer à l'empire tout entier, et se recommander, en attendant, à l'Occident païen, qu'il ne gouvernait pas encore en personne. Il avait besoin de cette propagande pour évincer de dangereux compétiteurs, comme le fils de Maximien et le fils de Constance [3].

On ne peut refuser à Galère d'avoir su conduire sa carrière avec habileté et logique. Il a rassemblé l'empire entier sous son commandement car Sévère et Maximien Daia, ses créatures, ne pourront s'affranchir de lui ; quant au partage avec Constance Chlore, dont la succession ne peut tarder longtemps à s'ouvrir, elle est prévue et Licinius y suffira.

Soudain tout manqua au moment où tout avait réussi. Le jeune Constantin déjoua la surveillance, s'échappa de Philadelphie et vint se faire proclamer empereur à York. Maxence fut appelé à l'empire par les prétoriens de Rome et rappela de la retraite son vieux père Maximien Hercule. Sévère dut s'éloigner de Rome et vint mourir à Ravenne. Galère espéra reconquérir une chance qui lui devenait infidèle ; il accourut en Italie et ne réussit pas à entrer dans Rome. Alors il convoqua un congrès à Carnuntum où il se montra entouré de Dioclétien et de Maximien Hercule, débris d'un autre âge, Licinius reçut la succession de Sévère qu'il se garda bien de venir prendre et demeura en Pannonie. Constantin ne fut pas inquiété, étant déjà de ceux qu'on n'essaie plus d'arrêter ; quant à Maximien Daia il ne pouvait se résoudre à voir lui échapper le titre d' « auguste » donné à Licinius et il ne découvrait pas de procédé plus significatif pour témoigner son mécontentement que de se soustraire à la politique religieuse de Galère et de marquer dans ses états de Syrie, de Palestine et d'Égypte un temps d'accalmie dans la persécution.

III. La politique de Maxence. — Il y a déjà beau temps que nous avons esquissé l'attitude de Maxence (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2752-2763) et, avant nous,

[1] Id., *ibid.*, p. 233. — [2] Id., *ibid.*, p. 234. — [3] Id., *ibid.*, p. 239.

P. Allard et L. Duchesne, sans rien devoir qu'aux textes tout seuls, avaient montré tout le contraire de cette assertion tapageuse que Maxence « fut le premier bienfaiteur du christianisme [1] ». L'histoire est une science assez difficile pour que ceux qui s'appliquent à l'éclaircir se privent des phrases sonores et des thèses théâtrales et encombrantes, de provenance germanique. Lorsqu'un historien a laissé une œuvre aussi hautement recommandable que celle qui fait la réputation d'Eusèbe de Césarée, lorsque celle-ci s'autorise d'une véracité et d'une modération bien difficile à prendre en défaut, c'est un exercice de voltige plutôt que de critique que de prétendre l'accabler sous des accusations sans fondement. Eusèbe (voir ce nom) n'est pas le « pire calomniateur [2] » de Maxence, il en est le juge perspicace et irrécusable lorsqu'il dénonce sa fourberie : « Il fit, dit-il, des grimaces de pitié, feignit d'avoir notre foi et ordonna à ses subalternes d'arrêter les poursuites contre les chrétiens [3]. » A mesure que s'aggravait l'opposition entre Galère et Maxence, celui-ci affichait une politique de tolérance à l'égard des chrétiens avec le calcul de s'en faire des partisans. Quant à ce qu'on a appelé, avec une amère dérision, l' « intervention paternelle [de Maxence] dans les querelles intestines de l'Église romaine [4] », nous savons qu'elle consista à condamner à l'exil le pape Marcel, son successeur le pape Eusèbe et l'adversaire de celui-ci : Héraclius. Après la mort d'Eusèbe, en Sicile, le pape Miltiade fut autorisé à réclamer du préfet urbain les *loca ecclesiastica* confisqués. C'était là tout le contraire d'une « intervention paternelle » mais bien un contrôle policier qui s'exerçait sur les biens et sur l'usage qu'en faisait la communauté romaine. Il n'y avait pas qu'Eusèbe de Césarée pour dénoncer la duplicité de Maxence, le pape Damase ne lui est pas plus indulgent lorsqu'il rappelle l'exil du pape Marcel (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1753-1755) et la férocité du tyran :

FINIBVS EXPVLSVS PATRIAE EST FERITATE TYRANNI.

Mais tout ceci n'est que légende. Le bon empereur, le doux pacificateur Maxence ne voulait que « rétablir l'ordre dans l'Église romaine [5], et voici de quelle façon il s'y prit : le pape Marcellin était mort le 24 octobre 304 et, le 28 octobre 306, Maxence fut proclamé empereur ; le siège pontifical était resté deux ans sans titulaire, or ce ne fut qu'en mai 308 que le clergé romain put élire Marcel. Cette année même il fut exilé et mourut en janvier 309 ; Eusèbe, son successeur, fut également exilé et mourut en Sicile après quatre mois, ce fut au tour de Miltiade de lui succéder en 311. Après le long interrègne qui suivit la mort de Marcellin, on voit de quelle façon Maxence « ne borna pas ses bienfaits [6] » à l'égard de l'Église.

Les avances certaines que faisait Maxence aux fidèles ne s'inspiraient en aucune façon d'une pensée chrétienne, mais d'un calcul politique car tout maître de Rome qu'il fût, il n'était qu'un intrus, un usurpateur, un « tyran ». La tétrarchie l'ignorait et, à l'occasion, l'aurait combattu. Constantin lui-même le traite en révolté et tenait son *exercitus* pour une simple *factio*. Malgré cette situation branlante, Maxence pouvait se sentir solidement établi à Rome. Sa conduite privée était ignoble, ses procédés infâmes ; toute femme et toute fortune qui lui convenaient ne connaissaient pas de défense, mais les Romains avaient une expérience trois fois séculaire des mauvais empereurs et ne s'étonnaient plus de grand'chose en fait de viol et de confiscation. Nonobstant tout ce qu'ils pouvaient justement appréhender d'un pareil prince, ils lui étaient reconnaissants de s'établir, lui empereur, dans Rome et d'en faire sa capitale. De plus, il ressuscitait la tradition des grands travaux, des énormes dépenses et se réclamait assez haut de la religion romaine.

Si les chrétiens prenaient ombrage des traitements faits à leurs papes : Marcel et Eusèbe, on ne manquait pas de leur répondre que l'exil qui les avait frappés punissait leur attitude sociale plus que leur croyance religieuse, car ils s'étaient trouvés compromis dans de bruyants désordres. Cependant les avances faites en 311 au pape Miltiade n'effaçaient pas la mémoire des brutalités employées à l'égard de ses prédécesseurs et laissaient aux chrétiens un pénible souvenir. Du reste ceux-ci avaient bien quelques raisons d'appréhender que le zèle dont Maxence se targuait pour la religion romaine ne l'amenât quelque jour à se faire, à son tour, persécuteur envers quiconque se montrerait froid ou hostile à l'égard des dieux du Panthéon romain. Ce n'était pas la première fois qu'on aurait vu pareille chose.

On ne saurait dire comment fut accueilli l'édit de restitution des biens d'Église adressé au pape Miltiade. Une générosité si rare était faite pour inquiéter ceux qui en paraissaient être les bénéficiaires. Tandis que Galère rendait un édit de tolérance, Maxence faisait plus et allait jusqu'aux restitutions, c'est la politique de surenchère qui s'explique par l'isolement qu'il ne parvient pas à rompre. Constantin, qui ne veut pas être traité, lui aussi, en empereur surnuméraire, tient Maxence à l'écart et semble satisfait, faute de mieux, du titre de *filius augusti ;* le vieux Maximien a fini misérablement. Conspirateur incorrigible, il a quitté Maxence pour Galère, Galère pour Constantin et celui-ci semble bien avoir hâté la disparition de cet encombrant beau-père. Mais alors Maxence prétend venger celui dont on l'a si opportunément débarrassé ; il se dispose à faire la guerre à Constantin, ce qui délivrera Galère de ces deux collègues importuns. Seulement, comme l'a remarqué Lactance, plus rien désormais ne réussit à Galère.

IV. La politique de Licinius. — Lactance s'est fait l'historiographe des persécuteurs et, parmi les peintures qu'il nous a laissées, le récit de l'agonie pourrissante de Galère est une page célèbre de la littérature apologétique. Après avoir langui une année entière, ayant vu sa chair tomber en putréfaction, l'auguste sentit enfin la main qui le frappait ; il parut s'humilier bien qu'au fond il ne songeât, en homme de guerre, qu'à se tirer d'affaire par une capitulation la plus avantageuse possible. Dans les intervalles de ses douleurs, il criait qu'il ferait rebâtir l'église de Nicomédie (voir ce nom) qu'il avait fait détruire et que sa conscience lui représentait comme la première de ses erreurs ; il promettait de réparer les préjudices causés par lui. A ce prix, il comptait payer les prières des chrétiens et la guérison qu'elles lui obtiendraient de leur Dieu. Cette pièce est datée du 30 avril 311 et Galère mourut le 5 mai. A lire le récit de Lactance on se demande si le mourant était en mesure de dicter encore l'expression suivie d'une volonté réfléchie, mais la pièce a pu être inspirée et rédigée sous l'influence et par la main d'un compagnon d'armes de Galère, lié à lui par une longue carrière commune, Licinius [7]. Celui-ci était une sorte de laissé pour compte, rien ne lui avait réussi et l'avenir lui réservait d'autres malchances. Galère lui destinait la Gaule après la mort de Constance Chlore, et elle tomba aux mains de Constantin ; après cela, il lui destinait l'Italie à la mort de Sévère et ce fut Maxence qui s'en saisit ; faute de mieux, son patron l'avait fait auguste et ce titre avait déchaîné contre lui Maximien Daia. Lorsqu'on relit l'exposé des

[1] Id., *ibid.*, p. 242. — [2] Id., *ibid.*, p. 242. — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. xiv. — [4] H. Grégoire, *loc. cit.*, p. 242. — [5] Id., *ibid.*, p. 243. — [6] Id., *ibid.*, p. 242. — [7] Lactance, *De morte persecut.*, c. xx, n. 3.

motifs de l'édit du 30 avril on est fort disposé à y reconnaître la prose tendue et mauvaise d'un homme admis dans l'étroite confidence de Galère [1]. « Cet édit de tolérance débuta comme un édit de persécution. Toute la première partie est pleine d'invectives à l'adresse des chrétiens [2]. » Le législateur évoque l'édit de 303 qui fut son œuvre préférée, conforme aux lois et à l'ordre public romain auxquels on voulait ramener les chrétiens insurgés contre la religion traditionnelle de leurs pères et inséparable des institutions anciennes de l'État. La folie *(stultitia)* des chrétiens consistait précisément à abandonner les *veterum instituta* pour les remplacer par des lois imaginées par eux. « L'octroi de la clémence impériale aux sujets rebelles [3] s'accompagne du plus étrange des « considérants »: la persécution d'une part, l'obstination des chrétiens d'autre

9381. — Buste en porphyre.
Probablement Maximin Daia (305-308). Musée du Caire.
D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. VIII.

part, disent à peu près les trois empereurs Galère, Licinius et Constantin, avaient créé une catégorie nombreuse d'hommes ne participant plus à aucune religion, ni à celle de l'État, qu'ils avaient répudiée, ni à la leur propre, puisqu'il leur était interdit de la pratiquer. Ce qui, sans doute, était contraire à l'ordre public. » Enfin, l'édit se termine ainsi : « Par ce moyen nous espérons que les chrétiens, en considération de cet effet de notre clémence, prieront Dieu pour notre salut ou : pour notre santé) et pour la continuation de la prospérité de la république. »

Cette dernière phrase contient-elle une allusion à la maladie de Galère? C'est possible mais c'est douteux, car les trois empereurs sont censés parler et deux d'entre eux se portaient à merveille; d'ailleurs c'est là une clause de style qu'on retrouve dans d'autres pièces officielles; de toutes façons elle ne suffit pas à réserver l'édit au seul rédacteur Galère Auguste. Comme Constantin se trouvait alors en Occident, il est clair que son nom n'a ici qu'une signification protocolaire, mais au nom de Galère reste associé celui de Licinius, vivant à Sirmium. Or Galère résidait à Sardique et c'est dans cette ville, non à Nicomédie, que l'édit fut signé. A la nouvelle de la gravité du mal de Galère, Licinius avait quitté Sirmium pour Sardique où Lactance nous apprend que l'auguste mourant recommanda à son vieil ami, sa femme, sa fille et son jeune fils Candidianus, de qui il souhaitait faire son successeur. Cette fois Licinius aura pu se flatter de corriger un sort persévéramment contraire et de se faire proclamer le premier des augustes, ce qui lui mettrait tout de suite entre les mains la Thrace et l'Asie Mineure.

Que se passa-t-il entre le mourant et Licinius? Personne ne nous l'a appris, et tout ce qu'on en a pu dire n'est que conjecture, sauf ce point : qu'à six jours du moment où il expira, Galère pouvait ne pas être en état de dicter un acte qui jugeait et démentait sa politique. Licinius avait les meilleures raisons de se préparer à prendre le pouvoir et l'insuccès évident de la persécution lui apprenait assez la nécessité de compter avec les chrétiens dont la résignation passive devant les supplices et la mort condamnaient cette néfaste politique. Mais, une fois de plus, Licinius fut déçu. Maximin Daia le gagna de vitesse et atteignit le premier la rive du Bosphore, ainsi Licinius perdait une partie du bénéfice de l'édit de tolérance que Maximin reprenait à son compte et faisait répandre dans la province d'Asie Mineure dont sa hardiesse et sa célérité le rendaient maître. Échec à Licinius, dont les avances faites aux chrétiens n'avaient servi qu'à stimuler son adversaire qui, non content de devenir, lui aussi, tolérant, soignait sa popularité par une décision qui devait lui attirer beaucoup de partisans : la suppression du *census*, impôt accablant qui pesait sur les villes. Licinius, « battu sans avoir combattu », n'était pas en mesure de déclarer la guerre; il s'y prépara et attendit.

V. La politique de Maximin Daia. — Pour le neveu de Galère la tolérance était un pis-aller et, étant donné son passé persécuteur, une humiliation; et il n'était pas d'humeur à la supporter longtemps. Païen cruel, il se savait soutenu par la majorité de ses sujets d'Égypte et de Syrie et jusque dans son domaine nouveau d'Asie Mineure, il entendait bien faire prévaloir ses préventions, ses haines et ses rancunes (fig. 9381). Lorsqu'il se sentit ou crut se sentir affermi, vers la fin de 311, il encouragea les villes à solliciter la reprise de la persécution et le bannissement des chrétiens. On le savait par le récit d'Eusèbe qu'est venu confirmer l'inscription d'Arykanda (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom). Nous savons que le revirement politique de Maximin tint à paraître autorisé par un pétitionnement, aussi spontané et aussi sincère, il va sans dire, que sont tous les plébiscites. Les encouragements et les faveurs qu'on savait par expérience devoir servir de récompense à une prétendue initiative inspiraient ces manifestations. Maximin voulait d'ailleurs plus et mieux et on a eu raison de rappeler « la propagande anticatholique que l'empereur fit faire par l'école, en ordonnant que de faux *Acta Pilati*, pleins de calomnies « atroces » contre Jésus, fussent lus en classe et appris par cœur par les enfants. Véritable précurseur de Julien, Maximin voulut déjà reconstituer l'Église païenne sur le modèle de l'Église chrétienne, notamment par l'institution d'ἀρχιερεῖς provinciaux. Combien de temps dura cette réaction païenne? Sans doute jusque vers la fin de l'année 312. A la suite, dit Eusèbe, de représentations que lui firent Constantin et Licinius; à la réception, dit

[1] *Ibid.*, *cujus consiliis ad omnia regenda utebatur.* — [2] H. Grégoire, *loc. cit.*, p. 245. — [3] Voici les termes de l'édit : *Denuo sint christiani et conventicula sua componant, ita ut ne quid contra disciplinam agant.* « Qu'il y ait de nouveau des chrétiens et qu'ils rétablissent leurs lieux d'assemblée, pourvu qu'ils ne fassent rien contre la discipline ».

Lactance [1], de lettres de Constantin; seul, avant la bataille du pont Milvius, Maximin écrivit à son préfet du prétoire Sabinus, à la fois pour justifier toute sa politique passée et pour formuler des instructions précises, conformément auxquelles toute persécution devait cesser. C'est, peut-être, de tous les édits de tolérance, le plus instructif. Lactance ne nous l'a pas conservé; mais Eusèbe nous en donne une traduction d'autant plus sûre qu'elle est littérale au point de devenir incorrecte [2]. Maximin y parle à la première personne. Pour la troisième fois, nous lisons une justification, par l'intention, de la politique persécutrice. La paraphrase suivante rend bien le sens général du rescrit, logique à sa manière, et sincère jusqu'à un certain point : « Mes pères Dioclétien et Maximien « eurent bien raison, jadis, d'essayer par des châti- « ments de ramener au culte des dieux la plupart des « hommes qui, désertant les divinités traditionnelles, « s'étaient mêlés à la race des chrétiens. Pourtant, dès

9382. — Constantin le Grand.
Tête colossale en bronze, vers 325.
D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, 1932, pl. XV.

« que je fus moi-même chargé du gouvernement de « l'Orient (305-311), je cherchai à adoucir la persécu- « tion, en invitant les juges (c'est-à-dire les gouver- « neurs de province) à ne pas employer la violence, « mais la flatterie et la persuasion, pour ramener les « hommes au culte des dieux; et cette politique eut du « succès (§ 1-4). Lorsque plus tard, l'an dernier, j'ar- « rivai heureusement à Nicomédie, les citoyens de cette « ville vinrent me supplier d'interdire aux chrétiens « de résider dans leur patrie. A ces citoyens, comme à « ceux d'autres villes qui me firent la même requête, je « fus obligé de répondre que je ne pouvais qu'exaucer « une prière si agréable aux dieux. Mais, dans aucun « cas, il ne faut employer la violence. Tu dois donc rap- « peler à tes subordonnés ma politique constante, qui « est celle de la persuasion. » Le § 8, très court, contient la disposition essentielle. « Si quelqu'un, de sa propre « volonté, décide de reconnaître la religion des dieux, « il faut le recevoir; s'ils veulent suivre leur propre reli- « gion, tu dois leur en laisser la faculté. » Maximin réaffirme une fois de plus cette politique qui aurait été enjointe aux gouverneurs de province par des lettres et instructions antérieures. Le § 10 ordonna l'affichage de l'édit. Ainsi Maximin, tout en accordant aux chrétiens, très explicitement, une tolérance de fait, veut expliquer, justifier et ramener à un système cohérent toute sa conduite passée, et sa préférence, qui demeure pour la religion traditionnelle; Maximin tient à passer pour un protecteur éclairé du culte national, mais il ne veut pas passer pour un despote brutal. Cette attitude est exactement celle que la sagesse politique lui imposait, au moment où il allait tenter cette conquête des Balkans à laquelle il avait dû renoncer en 311. Cette entreprise lui paraissait, à la fin de l'année 312, à la fois nécessaire et périlleuse. En 311-312, lorsqu'il ranimait la persécution en copiant Galère, l'Occident divisé avait pu lui sembler une proie facile. Mais à l'heure du rescrit à Sabinus, Constantin avait dû commencer sa foudroyante opération contre Maxence, dont Maximin se rapprochait. Licinius semblait d'accord avec le jeune vainqueur de la haute Italie. Maximin jugeait indispensable de ne pas permettre que s'accomplît, sans lui, un nouveau partage du monde. Il ne pouvait

9383. — Constantin le Grand.
Pièce en or frappée à Constantinople entre 324 et 337.
Ibid., pl. XVI.

songer à laisser derrière lui des sujets mécontents. Tels sont les mobiles politiques et, ajoutons-le, militaires, du rescrit à Sabinus [3]. »

VI. Les visions de Constantin. — Les pages que nous avons consacrées déjà à la campagne, aux visions et au triomphe de Constantin en 312 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2653-2676; t. VIII, col. 927-962; t. X, col. 2761-2769) nous dispensent d'entrer ici dans une exposition méthodique et une discussion critique des textes qui s'y rapportent. Les événements politiques de cette année 312 sont suffisamment connus. La tension qui existait entre Constantin et Maxence pouvait avoir pour prétexte la soudaine disparition de Maximien Hercule qu'on avait *suicidé* sans beaucoup d'égards; en réalité le fils et le gendre de ce vieux conspirateur compromettant étaient également trop satisfaits d'en être débarrassés pour songer à parler encore de lui; à Rome, pas plus qu'à Trèves, on ne voulait perdre son temps et le véritable sujet de froissement était la revendication territoriale qui visait à la fois l'Espagne et la Rhétie. De religion, il n'était pas question. Personnellement, Constantin était trop intelligent pour être

[1] Lactance, *De morte persecutorum*, c. XXXVII : *Hæc ille moliens, Constantini litteris deterretur. Dissimulavit ergo.* — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IX, c. IX, n. 2-6, et S. Athanase, *Hist. arian.*, n. LXIV, rapporte qu'il tient de ses grands-parents que du temps de la persécution de Maximin on vit des païens « cacher nos frères chrétiens recherchés et subir l'amende de la prison plutôt que de trahir les [chrétiens] en fuite ». — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IX, c. IX; H. Grégoire, *La conversion de Constantin*, dans *Revue de l'université de Bruxelles*, 1930-1931, p. 250-252.

polythéiste; mais peut-être n'était-il pas encore assez dégagé du moule païen pour être franchement et aggressivement monothéiste. Jusqu'en 310 et ses difficultés avec l'encombrant beau-père, il prenait son parti du dieu Hercule; quand Maximien eut disparu, Constantin se tourna vers Apollon pour quelque temps. Ce n'était pas encore une conversion, mais seulement une pirouette; seulement elle offrait l'avantage de rappeler la dévotion de Constance Chlore à ce même Apollon et donnait l'occasion de remémorer — on n'y manqua pas — que les titres de Constance à l'empire étaient indépendants de l'adoption de Maximien. Constantin héritait des titres que lui conférait sa descendance de Claude le Gothique, la désignation paternelle et l'acclamation de l'armée. Ajoutez à cela la protection d'Apollon, c'était plus qu'il n'en fallait pour se mesurer avec Maxence.

Ce fut bientôt fait. Une victoire complète terminant une campagne rapide et, le 28 octobre, Constantin était maître de l'Occident (fig. 9382-9383); pour Maxence tout était fini, pour Maximin et pour Licinius l'avertissement était grave. A ce coup de foudre on essaya dans la suite de donner un caractère auquel on n'avait pas songé à l'heure de l'événement. La campagne devint une croisade, la victoire était certaine grâce à une vision surnaturelle et l'adoption d'un mystérieux symbole, le triomphe était moins celui de l'empereur de Trèves sur l'empereur de Rome que celui du Christ lui-même. Sur l'heure, l'affirmation resta prudente. En 315, l'inscription tracée sur l'arc de triomphe commémorant la victoire du pont Milvius, adopte un langage neutre : *instinctu divinitatis* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2673, fig. 3250); l'année suivante (315-316), Lactance parle d'un avertissement perçu en songe par Constantin la veille de la bataille et de l'ordre donné de tracer un monogramme sur les boucliers. Que faut-il retenir de cela?

Devant un témoignage de Lactance, le premier mouvement est d'en chercher la confirmation chez Eusèbe. En effet, Eusèbe a parlé à deux reprises de l'événement dans son *Histoire ecclésiastique* et dans sa *Vie de Constantin*, mais il ne s'explique pas les deux fois dans les mêmes termes. Dans l'*Histoire*, qui est un récit d'une autorité considérable, il n'est pas question de miracle; dans la *Vie*, qui est écrite un quart de siècle après l'événement, l'auteur adopte le ton du panégyrique et ne s'interdit pas toujours de louer son héros plus que de raison, parfois même avec un souci tempéré des droits de la vérité. Chose plus grave encore — car même dans un panégyrique la probité historique d'Eusèbe ne devrait pas être soupçonnée — la *Vie*, telle que nous la possédons, a été publiée après la mort d'Eusèbe et farcie de pièces tardivement composées [1]. « Aucun écrivain du IVe siècle ne l'a connue. Saint Jérôme ne la cite pas dans le catalogue des œuvres eusébiennes. Pour ne parler que de ces documents, ni Basile, ni Grégoire de Nazianze, ni saint Jean Chrysostome n'en font usage. Comme l'a vu déjà Gibbon, une lettre de Cyrille de Jérusalem, postérieure au 30 janvier 351, porte un témoignage décisif contre l'authenticité de la vision de Constantin ou tout au moins prouve que la *Vie* n'était pas encore publiée à cette date. En effet, au début de 351 [2], un météore lumineux, en forme de croix, parut à l'Orient, et les contemporains virent dans ce prodige un présage de la victoire décisive de Constance II sur Magnence (bataille de Mursa, 28 sept. 351). Or, Cyrille de Jérusalem, annonçant ce prodige à Constance, ne craint pas de lui dire que la glorieuse vision dont il fut honoré le met bien au-dessus de son père Constantin. Celui-ci, en effet, aurait trouvé la croix dans les entrailles de la terre, tandis que Constance, lui, aurait vu, faveur bien plus grande refusée à Constantin, le signe du salut resplendir au ciel en plein jour [3]. » Le moins qu'on puisse dire est que cette lettre n'est pas à l'abri du doute puisqu'on y lit le terme ὁμοούσιος que Cyrille n'eût pas employé et le plus qu'on puisse soutenir, à supposer qu'on tienne la lettre pour authentique, c'est que Cyrille n'avait pas connaissance de la vision racontée dans la *Vie de Constantin*. Les arguments apportés contre l'authenticité peuvent être discutés et n'entraînent pas la conviction [4].

Ainsi que nous l'avons fait observer à l'occasion du *labarum* (voir ce mot), le récit d'Eusèbe entoure la vision de circonstances différentes de celles que note Lactance. Il est vrai que les historiens du IVe siècle de notre ère n'étaient pas habitués à une précision de langage bien rigoureuse, mais c'est tant pis pour l'événement qu'ils rapportent. Lactance parle d'un songe, Eusèbe décrit une vision en plein jour, au début de l'après-midi, vision suivie d'un songe. Autre divergence entre les deux narrateurs dans la description du symbole proposé à Constantin, mais dans ce dernier cas l'accord n'est pas impossible.

Ce qui paraît digne d'attention c'est l'aptitude de Constantin, c'est sa réceptivité visionnaire. Déjà, en 309-310, lorsqu'il était incontestablement païen, un épisode de ce genre s'était produit. Tandis qu'il conduisait ses troupes vers le sud de la Gaule pour mettre Maximien hors d'état de lui nuire, Constantin fut averti des mouvements auxquels se livraient les barbares sur la rive du Rhin dégarnie. En païen fervent qu'il était, il pria les dieux et leur promit d'être reconnaissant s'ils écoutaient sa prière. Vainqueur de Maximien, il reprit la route de Trèves et fit un détour sur son chemin pour visiter un sanctuaire d'Apollon. Là, il eut une vision : le dieu lui apparut accompagné de la Victoire, et tendant vers lui deux couronnes de laurier à l'intérieur de chacune desquelles se voyait un symbole qu'il interpréta comme la promesse de célébrer un jour ses trente années de règne : *Vidisti Apollinem tuum comitante Victoria coronas tibi laureas offerentem, quæ tricenum singulæ ferunt omen annorum*. Ce ne fut pas tout, Constantin se reconnut lui-même sous les traits du dieu : *Vidisti teque in illius specie recognovisti*. Alors sa générosité fut sans bornes et le bruit s'en répandit dans toute la Gaule.

Ce récit a une grande importance en ce qu'il nous fait voir le tempérament psychique de Constantin. Ce prince dont on ne peut contester les dons magnifiques de guerrier, d'administrateur et d'homme d'État, est impressionnable et émotif. La vision du printemps de 310 survient à un moment où il vient de se détourner du dieu Hercule pour adresser sa ferveur au dieu Apollon et c'est dès le mois de juillet, à Trèves même, et en sa présence qu'il tolère — disons mieux, qu'il encourage — ce récit évidemment inspiré par lui et raconté au rhéteur qui l'introduit dans le panégyrique. On s'étonne moins, dès lors, d'une récidive, c'est-à-dire du récit fait à Eusèbe « avec serment ». Quoi qu'il en soit, et si on accepte les deux récits, il faut admettre que, dans le cours de ces deux années, Constantin a été favorisé de trois visions : une d'Apollon, deux de Jésus-Christ, et c'est par ses confidences que nous les connaissons. Décidément Eusèbe n'a pas eu besoin de rien inventer.

De quoi se composait le symbole interprété par Constantin dans le sens d'une promesse de trente années de règne? L'épigraphie numismatique nous ap-

[1] N. H. Baynes, *Constantine the Great and the christian Church*, in-8°, London, 1929, p. 40-50, note 18. — [2] Mommsen, *Chron. min.*, t. I, p. 238. — [3] *P. G.*, t. XXXIII, col. 1165; H. Grégoire, *loc. cit.*, p. 254-255. — [4] L'attribution à Eusèbe a été discutée et maintenue par N. H. Baynes, *op. cit.*, p. 40-50.

porte la réponse par centaines d'exemplaires. Ce sont les *vota publica*. « Au cinquième anniversaire du règne d'un empereur, on accomplissait les vœux adressés aux dieux à son avènement pour cinq années de règne, et l'on souhaitait dix ans : VOTA V SIC X. Pour un dixième anniversaire, la formule était : VOTA X SIC XX. Pour un vingtième : VOTA XX SIC XXX. Mais souvent on devançait la date de l'anniversaire. En 310, on pouvait souhaiter dix ans à Constantin proclamé à York en 306. Et il arrivait aussi que, dans un transport d'enthousiasme, l'on dépassât exceptionnellement, et de beaucoup, le chiffre des vœux officiellement souhaités à l'empereur. C'est le cas de l'auteur du *VIIe panégyrique* (juill. 310) qui, en bon panégyriste, dépasse toute mesure en souhaitant d'avance non seulement dix, non seulement trente, mais plusieurs fois trente années. Il est vrai que ce sont les dieux et non les hommes qui apportent ces vœux à Constantin dans des couronnes de laurier. Souvent, d'ailleurs, les légendes des monnaies multiplient ainsi le chiffre des vœux en les faisant précéder de MVLTA.

« Qui ne voit la frappante ressemblance existant entre le X barré placé dans une couronne de laurier, qui est un des éléments constitutifs du *labarum* constantinien, et le signe numéral X dans une couronne de laurier, qui est le symbole banal des *vota?* On a montré ailleurs (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot ORIFLAMME) que le nom même de *labarum* est une simple déformation de *laureum* pour *laureatum* (l'étendard à la *laurea*). Mais ne perdons pas de vue le passage de Lactance, qui nous dit que les soldats de Constantin gravèrent le monogramme sur leurs boucliers : *transversa X littera, summo capite circumflexo.* Précisément, rien de plus fréquent, sur les monnaies, que l'image d'un bouclier où sont inscrits les vœux du peuple romain [1]. Inutile de multiplier les exemples. On aura compris que le court passage de Lactance donne un sens chrétien à un rite officiel et militaire, admirablement attesté par les panégyristes et la numismatique. Ce n'est pas seulement en 312, à la veille de la bataille du pont Milvius, mais depuis 310 que les soldats de Constantin devaient [2] graver sur leurs boucliers, parfois dans un cercle rappelant la *laurea*, le chiffre X des vœux décennaux. Ce signe ne différait qu'à peine du monogramme du Christ usité depuis longtemps en Asie Mineure. Cette différence, des soldats chrétiens ont pu l'ajouter — la boucle qui du | fait un P — sans nul péril dès cette époque et même interpréter de la sorte au profit de leur religion la version officielle de la vision de 310. D'autres ont pu graver le ☧ d'autant plus facilement qu'il était susceptible de plusieurs exégèses autorisées par la numismatique : P *(lurima)* correspondait au MVLTA des médailles; ou mieux encore, le V formé par la partie supérieure de l'X et le P qui traverse l'X évoquent les légendes courantes *Vota Publica, Victoria Principis Publica* qui sont fréquentes [3]. »

C'est très ingénieux et non moins gratuit. Nous nous serions reproché de ne pas offrir ce délassement à ceux qui auraient eu la patience méritoire de lire notre travail sur le *labarum* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 927-962) ; toute peine mérite une compensation. Toutefois nous nous en tenons à ce que nous avons dit.

Après le *VIIe panégyrique* (juill. 310), le *VIIIe* (311) nous apprend peu de chose sur la religion de Constantin et le *IXe* semble antérieur au 1er mai 313. Celui-ci ne dit rien de la religion, il célèbre les prouesses guerrières de l'empereur entrant en campagne contre l'opinion de son état-major et les avertissements des haruspices. Quelle divinité l'inspire et le conduit? Aucun nom n'est prononcé, mais l'orateur désigne la *mens divina*. Soit ignorance, soit prudence, le panégyriste ne s'aventure pas à nommer Apollon ; évidemment, il s'est passé un événement : la défaite et la mort de Maxence!

Et précisément, vers ce temps-là, Constantin a fait choix du rhéteur Lactance pour lui confier l'achèvement de la formation littéraire du jeune césar Crispus, ce qui amène Lactance de Nicomédie à Trèves. Là, mêlé à la cour, approchant de l'empereur, Lactance lui dédie une édition nouvelle de ses *Divinæ institutiones*. La dédicace s'adresse à l'*imperator maximus*, titre qui fut décerné par le Sénat romain au vainqueur du pont Milvius dès l'issue de la bataille. Cette dédicace lui fait honneur des mesures prises, en faveur des chrétiens, par la répudiation d'une politique persécutrice : *Primus romanorum principum repudiatis erroribus majestatem Dei singularis ac veri et cognovisti et honorasti.* Une deuxième dédicace appuie sur le bienfait apporté par l'avènement de l'empereur qui rend la paix et la sécurité aux chrétiens. La défaite de leurs ennemis montre à tous quel est le vrai Dieu *(vera majestas)*, celui que défend et aime Constantin *(nomen ejus defendis et diligis)*. S'adressant à lui il dit que Dieu l'a choisi pour restaurer sa sainte religion. Cela peut avoir été écrit peu de temps après la victoire sur Maxence et montre qu'alors Constantin n'ignore plus le *moderatorem universitatis Deum*, qu'il est parvenu à la connaissance du vrai Dieu, *veritatis et Dei agnitione.*

Lactance et l'auteur du *IXe panégyrique* sont d'accord pour expliquer, vers 313, le terme de l'évolution religieuse de Constantin, qui s'est affranchi du polythéisme et s'est attaché au Dieu souverain et unique, celui des chrétiens. De cette conversion il demeure un témoignage : le symbole officiellement adopté, la *transversa X littera, summo capite circumflexo.*

VII. LA VISION DE LICINIUS. — La campagne de Constantin fut si rapide et la déroute de Maxence si soudaine que Licinius n'eut pas le loisir et peut-être pas le désir d'y prendre part. Le vainqueur, heureux sans doute de n'avoir pas à partager sa gloire, ne lui en tint pas rancune et offrit le consulat à Maximin Daia ; cela fait, il prolongea son séjour à Rome jusqu'à la mi-janvier. Le 13 et le 18 janvier 313 Constantin adressait une proclamation au Sénat et une au peuple, il réhabilitait les sénateurs que Maxence avait exclus du Sénat, promettait l'égalité de l'impôt et sa volonté de protéger les faibles contre les grands. Lactance nous dit qu'il partit pour Milan à l'approche de l'hiver, *hieme proxima*, ce qui peut s'entendre facilement de la date que nous indiquons, et il se rendit à Milan pour y assister au mariage de sa sœur Flavia Julia Constantia, qui eut lieu en février ; elle épousait Licinius. C'est à cette rencontre qu'on rapporte l'acte connu sous le nom d'édit de Milan ; pendant les fêtes, ou très peu de temps après, parvint la nouvelle de la marche menaçante de Maximin qui, au fort de l'hiver, *hieme cum maxima sæviente*, partit de Syrie, gagna à marches forcées la Bithynie et envahit la Thrace. Cette fois Licinius voyait l'ennemi chez lui et Constantin lui montrait la même réserve dont il avait usé envers lui l'année précédente ; partant pour la Gaule, il lui laissait le soin de vaincre seul son adversaire. Licinius rencontra Maximin à Tzirallum, en Thrace, aujourd'hui Tchorlou, dans une plaine située au nord de Périnthe-Héraclée que Lactance nomme le *campus Serenus*. Tout ce qu'on a dit de cette campagne comporte une bonne part d'imagination. Maximin avec son « armée fourbue [4] », Licinius, « champion du christianisme [5] », sont des traits

[1] J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. II, p. 330, 403. — [2] Il suffit de dire « pouvaient » car on n'a aucun texte disant que ce sigle fut gravé en 310. — [3] H. Grégoire, *La conversion de Constantin*, dans *Revue de l'université de Bruxelles*, 1930-1931, p. 257-258. — [4] P. Batiffol, *La paix constantinienne*, p. 230. — [5] H. Grégoire, *op. cit.*, p. 258-259.

que l'histoire ne saurait accueillir. Existait-il, dans l'armée d'offensive, un mécontentement parmi les soldats chrétiens sur lequel Licinius pût compter et dont nous possédions une attestation certaine? Nous ne la connaissons pas. Y eut-il un calcul pour ébranler la fidélité de cette armée en exaltant les griefs et les espérances des soldats chrétiens qu'elle comptait? C'est prêter à Licinius plus qu'on ne peut prouver. Ce que nous savons, d'après Lactance [1], se réduit à ceci : « Pendant que les deux armées étaient proches l'une de l'autre et que l'on attendait une prompte issue, Maximin Daia fit vœu à Jupiter que, s'il remportait la victoire, il anéantirait entièrement le nom chrétien. La nuit suivante, un ange apparut à Licinius pendant qu'il dormait, qui lui commanda de se lever promptement et de se joindre à son armée pour invoquer le nom du Dieu suprême, et l'assurer de la victoire au cas où il le ferait. Il songea de plus qu'il se levait et que l'ange lui dictait les paroles mêmes dont il devait se servir dans sa prière. »

C'est chose surprenante que ces visions, ces anges qui ne portent pas tous, tant s'en faut, une estampille de parfaite orthodoxie. Après Constantin voici Licinius; après Apollon voici un ange qui ne semble pas du tout venir en droite ligne du paradis. Les dévots du polythéisme se plaisaient à invoquer dans les circonstances difficiles un dieu supérieur ou unique. Le *summus deus* fait exclusivement partie du personnel païen et on n'en trouve le nom nulle part chez Tertullien, chez saint Cyprien et Minucius Félix, mais on le rencontre chez Arnobe, chez Lactance, chez Firmicus Maternus, c'est-à-dire entre 300 et 350 pour dénoncer le *summus deus*, qui n'est chrétien ni d'origine ni d'adoption et que la société lettrée du début du IVe siècle adopte volontiers comme en d'autres temps on a dit : l'Être suprême.

Or c'est ce *summus deus* que l'ange (!) annonce à Licinius endormi, aussi, « dès qu'il fut éveillé», fit-il venir un de ses secrétaires et lui fit-il écrire ces paroles [2] :

Summe deus, te rogamus;
Sancte deus, te rogamus.
Omnem justitiam tibi commendamus;
Salutem nostram tibi commendamus;
imperium nostrum tibi commendamus.
Per te vivimus,
per te victores et felices existimus.
Summe sancte deus,
preces nostras exaudi,
brachia nostra ad te tendimus, exaudi,
sancti summe deus.

Il faudrait donc supposer que ce couplet fut « communiqué » à toute une armée, lu et retenu par cœur dans toutes les unités en l'espace de quelques heures (les fourriers n'auront pas flâné ce matin-là !) et alors, nous dit-on, on vit « les gens de Licinius mettre bas leurs boucliers et leurs casques, et l'empereur, commençant la prière, fut suivi à l'instant de tous les officiers et de tous les soldats qui avaient leurs mains levées vers le ciel. Ils la récitèrent si haut que l'autre armée, qui allait être défaite, en entendit le bruit. On répéta trois fois la prière », et qu'arriva-t-il? Ceci : « au premier choc, comme il était à prévoir, les soldats chrétiens de Maximin se rendirent en masse ou se débandèrent [3]. »

Risum teneatis. Il n'est pas nécessaire de se rendre en Thrace et d'y faire la guerre pour relever l'énorme invraisemblance de ce conte bleu. Supposons résolue la petite difficulté d'un ange (?) qui apprend un couplet à un homme endormi (?), celui-ci le retient (?), le dicte à son secrétaire (?), le fait apprendre de mémoire en quelques heures par toute une armée, officiers et soldats (?), lesquels le récitent trois fois de suite en latin (?). Or cette armée a en face d'elle, à tout le moins à quelques centaines de mètres, une autre armée, grecque, celle-ci, parlant grec et ne parlant pas autre chose, laquelle comprend immédiatement le latin (?), reconnaît un *summus deus* dont elle n'a jamais ouï parler et y reconnaît le *Jesus Christus*. Or ceux qui n'ayant jamais fait la guerre en Thrace rappelleront les souvenirs des « services en campagne » qu'ils pratiquèrent en France n'auraient guère de peine à se souvenir de l'impossibilité absolue de transmettre un ordre, par la voix, de façon intelligible, à une distance de plus de cent mètres. Et, on voudrait nous faire « avaler » qu'une invocation hurlée par des milliers de voix, dans une langue étrangère, à la distance d'un front de bataille, produise ce miraculeux effet de faire capituler ou fuir tous les soldats chrétiens d'une armée...! N'insistons pas.

La bataille en question fut livrée le 1er mai 313; Maximin vaincu repassa le Bosphore, traversa Nicomédie et ne s'arrêta qu'à Tarse, en Cilicie. Licinius, qui ne semble pas s'être beaucoup hâté, entra à son tour à Nicomédie le 13 juin et y fit afficher l'édit de restitution et de tolérance élaboré pendant les entretiens de Milan : *Cum feliciter apud Mediolanum convenissemus.*

Lactance, quoique d'origine africaine, avait passé une partie de son existence à Nicomédie et cette ville lui était devenue comme une patrie; volontiers il lui rapportait les événements fameux qu'il avait vu s'accomplir. C'est à Nicomédie, a-t-il eu soin de noter, que fut promulgué, le 24 février 303, l'édit de persécution de Dioclétien, c'est à Nicomédie encore que, le 30 avril 311, Galère rendit son édit de tolérance; il est bon, dès lors, que ce soit à Nicomédie enfin que, le 13 juin 313, Licinius ait publié l'édit de la paix définitive. Il est vrai que cet édit a été préparé, rédigé à Milan, dès le mois de février précédent, mais ce nom dérangerait la belle ordonnance, aussi Lactance ne le transcrira pas; voilà peut-être toute la raison du silence qu'il a gardé.

VIII. L'ÉDIT DE MILAN. — Ainsi donc, le 13 juin 313, fut affiché à Nicomédie une lettre adressée par Licinius au gouverneur de Bithynie. Cette lettre se compose d'instructions adressées au magistrat pour commenter le texte de la loi, c'est probablement sur une affiche que Lactance l'a copié afin de l'insérer dans son *De mortibus persecutorum*. De son côté, Eusèbe nous apprend que Constantin et Licinius écrivirent à Maximin relativement à la paix religieuse. Leur lettre doit être antérieure à l'agression de Maximin en Thrace; il se peut donc que, dans les jours qui la précédèrent, il en ait été instruit, ou même, invité à s'y associer.

Quoi qu'il en soit, et toutes les subtilités n'y peuvent rien faire, nous savons par Eusèbe que Constantin et Licinius, après la victoire du pont Milvius, ont arrêté les termes d'une « loi parfaite et complète », nous savons de plus par Lactance qu'ils se sont rencontrés à Milan dans le courant de l'hiver de 313 et enfin nous connaissons en latin et en grec le préambule du rescrit de Nicomédie ainsi conçu : « Lorsque moi, Constantin auguste et moi Licinius auguste, nous nous réunîmes heureusement à Milan... » C'est là l'évidence et toutes les arguties ne pèsent rien contre les faits. Qu'il n'y ait pas eu, au sens strict, un édit rédigé à Milan, à la rigueur on peut le soutenir, et même l'expliquer par le fait que Constantin et Licinius, réunis à Milan pour les fêtes du mariage, mettant à profit leur réunion pour délibérer sur les dispositions et le texte d'un édit de pacification religieuse, ne se hâtant pas, écrivant

[1] Lactance, *De morte persecut.*, c. XLVI. — [2] Lactance, *De morte persecut.*, c. XLVI; H. Grégoire, *loc. cit.*, p. 268, y voit « l'entraînante *Marseillaise* de la première victoire chrétienne ». — [3] H. Grégoire, *loc. cit.*, p. 26.

même à Maximin qu'ils se flattaient peut-être d'amener à leurs vues, puis brusquement surpris par la nouvelle de l'invasion en Thrace et se séparant avec un texte adopté mais non promulgué, c'est possible. Ce qui ne l'est en aucune façon, c'est d'annuler les *conférences de Milan*, car on a fait remarquer que « c'est expressément à elles que se réfère l'édit de Nicomédie, c'est là que les décisions les plus graves ont été prises[1] ».

H. Leclercq.

PAKHOME (VIES ET RÈGLES DE SAINT). — I. Coptes et Latins. II. Vies de Pakhôme. III. Vies grecques. IV. Les règles. V. Note finale.

I. Coptes et Latins. — Le travail consacré dans le *Dictionnaire* (t. II, col. 3047-3248) à l'étude du cénobitisme faisait une part nécessaire à saint Pakhôme (col. 3091-3098), mais un quart de siècle a passé depuis lors, pendant lequel la vie, la règle et l'institution de ce saint ont fait l'objet de recherches qui ne sauraient être négligées ici. Beaucoup de choses nous restent à apprendre, quelques-unes sont parvenues à un degré de certitude ne laissant rien à ajouter [2]. « Les débuts du monachisme en Occident, écrit M. Th. Lefort [3], sont encore pour nous plongés dans une obscurité qu'il n'est pas facile de percer. Il est incontestable que l'Occident en a emprunté l'idée à l'Égypte ; mais, sans vouloir contester le rôle attribué à saint Athanase, il est bien difficile de désigner avec précision les personnages qui, les premiers, transportèrent cette idée des bords du Nil aux bords du Tibre et, mieux encore, dans tous les coins de l'empire romain. On ne doit pas, en effet, perdre de vue qu'au IVe siècle de notre ère l'Égypte était depuis de nombreuses générations une province romaine et que sa capitale, Alexandrie, était non seulement le chef-lieu administratif de la province et un port important, mais encore, depuis près de huit siècles, le centre intellectuel le plus réputé du monde gréco-romain. Dans ces conditions, les études, le commerce, l'administration provoquèrent fatalement des échanges nombreux et fréquents d'idées et de personnes entre l'Égypte et ce qu'on appela plus tard le monde latin. Il est donc hautement probable que de nombreux Coptes affluèrent dans la capitale et les autres villes occidentales de l'empire. On rencontre leurs traces même assez tard ; en 589, il existe à Rome une confrérie d'Alexandrins ; en 602 le pape Grégoire Ier donne une lettre de recommandation à un groupe d'Égyptiens qui regagnent leur pays après avoir abjuré le monophysisme ; un siècle et demi après la conquête de l'Égypte par l'Islam, l'influence des Coptes à la cour de Charlemagne est telle qu'Alcuin, dans une lettre à l'empereur [4], se plaint amèrement des Coptes de la cour qui veulent imposer le mois de septembre comme premier mois de l'année [5].

« Celui qui permit au monde latin de se faire une idée exacte de l'organisation des cénobites égyptiens fut saint Jérôme (voir ce nom). Au cours de l'année 404, cédant aux instances de ses amis, qui lui faisaient remarquer que, même en Égypte, il y avait des moines ne comprenant que le latin, il traduit en latin la règle et d'autres pièces des premiers pakhômiens : *accito notario, ut erant de ægyptiaca in græcam linguam versa, nostro sermone dictavi...*, dit-il dans sa préface. La traduction de saint Jérôme eut une influence considérable et durable dans le monde latin ; d'après certains indices, il faut même se demander si la vie cénobitique en Occident ne fut pas d'abord principalement pakhômienne. Dans la règle attribuée au diacre Vigile (Ve siècle), le quart du texte de saint Jérôme est répété à la lettre ; la règle de Tarnate (VIIe siècle) est toute farcie d'expressions reprises à saint Jérôme ; les bibliothèques italiennes renferment un grand nombre de manuscrits du texte appelé « recension brève » ; en réalité, cette recension paraît bien être une adaptation de la règle pakhômienne à un pays et à des mœurs occidentaux. On ne doit pas dès lors s'étonner de constater que la règle de saint Benoît est manifestement apparentée à celle de saint Pakhôme ; le dernier éditeur de la règle de saint Benoît « fait trente-deux renvois aux *Pachomiana* de saint Jérôme ; avant lui les bénédictins du Moyen Age avaient déjà constaté cette parenté puisque, dans les marges d'un vieux manuscrit de la règle de Pakhôme, on lit des réflexions dans ce genre : *hoc quoque s. p. n. Benedictus*. Quand, après la publication de tous les textes originaux pakhômiens, il sera possible de dresser un tableau complet du cénobitisme primitif, il ne faudra pas être autrement surpris de constater que le patriarche de Nursie fut bien plus un adaptateur qu'un créateur, et de devoir conclure que les institutions bénédictines se rattachent directement et intimement au génial Pakhôme, organisateur et législateur du cénobitisme chrétien [7]. »

II. Vies de Pakhome. — « L'édition des Actes de saint Pakhôme au t. III de mai [des *Acta sanctorum*] ne doit pas être citée comme un modèle. Elle s'est faite dans des conditions si défavorables, avec des matériaux si notoirement insuffisants, qu'il eût mieux valu, pour la gloire de Papenbroeck, y surseoir provisoirement [8]. » En effet, la question dépassait les moyens dont disposait un érudit au XVIIe siècle ; elle demeura jusqu'à nos jours obscure et confuse à ce point qu'il fallut une « rare sagacité pour établir la dépendance mutuelle des nombreuses rédactions grecques, copte, latine, arabe et syriaque et rechercher pour ces divers textes les caractères d'authenticité et d'autorité historique. Les bollandistes n'ayant eu à leur disposition que les rédactions grecques et latine, il fallait rechercher si les textes orientaux récemment découverts n'infirmeraient pas les conclusions qu'ils avaient émises relativement à la priorité du texte grec. D'autre part, Ém. Amélineau, emporté par l'ardeur de ses découvertes dans la littérature copte et arabe, prétendait retrouver en Égypte la source primitive d'un grand nombre de documents, et pour le point en question, savoir la dépendance des Vies de saint Pakhôme d'un original copte ; il avait trouvé en Grützmacher un adhérent convaincu. M. Paulin Ladeuze porta la lumière dans cette confusion d'opinions diverses et... étudia, presque phrase par phrase, les neuf textes différents que nous possédons aujourd'hui de la Vie de saint Pakhôme [9]. Voici le résultat de cette longue et

[1] A. Piganiol, *L'empereur Constantin*, in-8°, Paris, 1832, p. 79, note 1. — [2] Ce qu'on désigne sous le nom de *Pachomiana*, dont la connaissance est indispensable pour l'histoire des idées et des institutions monastiques en Occident, forme un ensemble dont Luc Holsten donna, à Rome, en 1661, une 1re édition complète ; en effet, celle de Statius, en 1575, ne contenait que la *recensio brevis* du texte de saint Jérôme. Depuis lors on a reproduit l'une ou l'autre édition sans faire de progrès, jusqu'à l'édition de *S. Pachomii abbatis Tabennensis regulæ monasticæ, acc. S. Orsisii ejusdem Pachomii discipuli doctrina de institutione monachorum*, par dom Br. Albers, Bonn, 1923, qui marque un recul et non un progrès ; elle est d'ailleurs abolie pour ainsi dire par les *Pachomiana latina. Règle et épîtres de saint Pachôme. Épître de S. Théodore et « liber » de S. Orsiesius*. Texte latin de saint Jérôme, avec un appendice : *La règle de saint Pachôme, fragments coptes et excerpta grecs*, in-8°, Louvain, 1932, ouvrage excellent de dom A. Boon. — [3] Dans *Revue d'hist. eccl.*, t. XXIX, 1933, p. 128-130. — [4] Alcuin, *Epist.*, CXLIV. — [5] On sait en effet que l'ère chrétienne des Coptes commence fin août, en 284 de notre ère. — [6] Dom Butler, 1927. — [7] Th. Lefort, dans *Revue d'hist. eccl.*, t. XXIX, 1933, p. 128-130. — [8] H. D., dans *Anal. bolland.*, t. XXVII, 1908, p. 421. — [9] Cette partie de la dissertation fut reprise par lui, dans le *Muséon*, t. XVI, 1897, p. 148-171 ; t. XVII, 1898, p. 145-168, 269-286, 378-406, sous ce titre : *Les diverses recensions de la « Vie » de saint Pakhôme et leur dépend. mutuelle*.

minutieuse enquête. La première biographie de Pakhôme fut écrite en grec. Un peu plus tard, ce texte, complété par des traditions arabes, fut reproduit en thébain et ensuite en memphitique dans une version assez libre. Un second écrivain grec reprit alors le premier texte grec existant pour y ajouter les détails supplémentaires puisés dans les rédactions coptes: c'est le texte que les bollandistes ont appelé *Paralipomena*. La troisième Vie grecque est un remaniement de la première rédaction en cette langue et des *Paralipomena*, le texte latin fut emprunté à cette troisième Vie grecque. Le texte syriaque ne fait que traduire les *Paralipomena*. L'auteur appréciait fort justement l'authenticité de la Vie originale de Pakhôme, qu'il admettait entière et déterminait d'une façon fort précise qu'elle fut composée peu après 368 [1]. »

Ce résultat, assez généralement regardé comme acquis, fut contesté par un érudit russe, A.-A. Spasskij [2]. « Son argumentation ne manquait ni de finesse ni d'habileté. Mais, pouvait-on se demander, est-elle concluante? Sans doute, il est assez naturel d'admettre que les « frères interprètes » ont été chargés de rédiger l'histoire de Pakhôme, non pas précisément à cause de leur connaissance du grec, mais parce que, étant de service auprès de l'abbé Théodore, ils l'avaient plus souvent que d'autres entendu parler du saint fondateur. Sans doute encore les rédactions grecques sont, en maint endroit, plus apprêtées et moins vivantes que le texte copte. Et l'on a bien quelque peine à s'expliquer pourquoi un mémorial composé expressément à l'usage des moines de Pakhôme aurait été écrit dans une langue que la plupart d'entre eux n'entendaient point. Mais, en somme, ce n'est pas sur des vraisemblances, toujours délicates à apprécier, qu'il est prudent d'asseoir un jugement définitif. Si l'on veut rouvrir la question de l'historiographie pakhômienne, une autre procédure s'impose. D'abord, quand M. l'abbé Nau nous aura donné la fin du travail annoncé, on pourra entreprendre de constituer méthodiquement le texte de la Vie grecque. Une opération analogue devra être essayée sur les Vies coptes à l'aide des médiocres éléments dont on dispose. Alors, peut-être, il vaudra la peine d'essayer une nouvelle confrontation des deux documents [3]. »

F. Nau publiait [4] des textes contenus dans le ms. *Paris., gr. 881*, les ms. de Chartres, *1754*, et le suppl. *Paris., gr. 480*, qui servirent peu [5]; il n'en fut pas de même de la publication de M. W. E. Crum, *Theological texts from coptic papyri*, dans les *Anecdota Oxoniensia*, semitic series, t. XII, Oxford, 1913. Le morceau n. 25 (p. 94-161) réunit de notables fragments d'une Vie sahidique de saint Pakhôme d'après un papyrus de la collection de lord Amherst. Dans un appendice (p. 171-188), l'éditeur signale à l'attention deux nouvelles versions arabes de la Vie de Pakhôme; mais c'est le texte copte qui doit retenir l'attention. « Si l'on en croit le marchand de Louxor [6], ces textes proviennent des environs de Hou; aussi, vu le caractère bien sahidique de la langue, on peut admettre qu'ils faisaient autrefois partie de la bibliothèque d'un des nombreux monastères qui s'élevaient jadis en ce district. Leur âge ne peut guère non plus se déterminer avec précision, la paléographie copte étant loin de nous fournir actuellement des bases inébranlables pour dater les manuscrits. M. Crum propose donc, avec beaucoup de réserves, les environs du VIIe siècle.

« Pour quiconque s'est livré à une étude quelque peu systématique des multiples rédactions de cette Vie [de Pakhôme], il apparaît fort clairement que la question « pakhômienne » doit être remise entièrement sur le métier. Les essais tentés [7] constituent un vrai « tour de force » en voulant résoudre le problème avec des données reçues et laissées à peu près à l'état cahotique. Il s'agissait en effet de déterminer les relations mutuelles des recensions grecques, coptes et arabes, pour arriver ainsi à rétablir la rédaction primitive. Les pièces travaillées furent, pour l'arabe, le texte d'un manuscrit édité par Ém. Amélineau [8]; pour le copte, des fragments épars édités par le même auteur [9]; pour le grec, deux traductions latines représentant des originaux grecs inconnus [10] et le texte des *Acta sanctorum* [11].

« Or le texte des bollandistes est fondé sur trois manuscrits: Florence, *Plut.*, *XI*, cod. *11*, fol. 163 v°-200; Milan, cod. *246 (D. sup.*, olim *N. 141)*, fol. 1-43 v°; *Vatic. 819*, fol. 8-140; et les éditeurs ne disent pas s'ils nous livrent un texte critique ou une *contaminatio* de trois manuscrits, peut-être de familles différentes; première énigme. Et puis, quelle surprise, peut-être, nous réserve l'examen des autres manuscrits ou fragments grecs passablement nombreux? Pour ne citer que les dépôts facilement accessibles aujourd'hui: la bibliothèque du Vatican en possède cinq: *Ottob. 450*, fol. 58 v°-62; *Palat. 364*, fol. 312-313; *Vatic. 819*, fol. 80-140 [ce manuscrit a été utilisé par les bollandistes]; *Vatic. 1589*, fol. 237-272 v°; *Vatic. 1033*, fol. 225-296; la Bibliothèque nationale de Paris, quatre: *881*, fol. 222-255; *881*, fol. 255-278 v°; *1453*, fol. 25 v°-68; *Frag. suppl. 480*, fol. 1-53 v°, complété en partie par le manuscrit de Chartres, *1754*; la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, trois: *Barocc. 240 (24)* et *(25)*, fol. 112-154 v°; *Clark (XLIV, 72) 44, XI*, fol. 79-80 v°; la bibliothèque de Munich, un: *gr. 3*, fol. 96-126 v°. La classification de ces manuscrits et des rédactions qu'ils représentent tournera-t-elle à l'avantage du texte des *Acta*? Autre énigme. Quoique n'ayant pas voulu aborder les rédactions grecques, M. Crum insinue cependant sa manière de voir sur les rapports du grec et du copte lorsqu'il se prononçe discrètement sur l'antériorité vraisemblable d'une première rédaction copte. En ce passage, il relève, dans le texte des *Acta*, un certain nombre de faits d'ordre linguistique qui semblent trahir une origine copte. Un examen attentif du texte complet des *Acta* révèle clairement, à son avis, que nous avons affaire là à une composition fortement retravaillée surtout dans la dernière partie (§ 76 sq.). Prenons, par exemple, le début du § 79 qui nous place en pleine direction d'Orsiès: καὶ οὕτως διετήρει αὐτοὺς ὁ κύριος ἐν ὁμονομίᾳ καὶ ἀγάπῃ, καθὼς ἦσαν τὸ πρότερον. Cette phrase, surtout dans sa finale « comme ils étaient antérieurement » est

[1] *Anal. bolland.*, t. XVIII, 1899, p. 60-61. — [2] A.-A. Spasskij, *Pakhôme et Théodore, premiers fondateurs de l'ascétisme cénobitique, d'après les récits grecs et coptes*, 1908 (en russe). — [3] P. Peeters, dans *Anal. bolland.*, t. XXVII, 1908, p. 460. — [4] F. Nau, *Hist. des solitaires égyptiens* (ms. *Coislin. 126*, fol. 158 sq., dans *Revue de l'Orient chrét.*, t. XII, 1907, p. 43-69, 171-189, 393-412; t. XIII, 1908, p. 47-66. — [5] H. D., dans *Anal. bolland.*, t. XXVIII, 1908, p. 424. — [6] Nous citons et résumons ici la recension du livre de W.-E. Crum, par Th. Lefort, dans *Muséon*, t. XV, 1913, p. 323-332. — [7] État de la question jusqu'en 1898, dans P. Ladeuze, *Étude sur le cénobitisme pakhômien*, 1898; cf. Butler, *The Lausiac hist. of Palladius*, Cambridge, t. I, 1898; t. II, 1904. — [8] *Annales du musée Guimet*, t. XVII, 1889. — [9] *Ibid.*, et *Mém. de la mission archéol. franç. au Caire*, t. IV, 2e part., Paris, 1895. — [10] L'une, œuvre de Denys le Petit, reproduite dans *P. L.*, t. LXXIII, col. 229-272 et dans H. Rosweyde, *Vitæ Patrum*, in-fol., Antverpiæ, 1615, p. 111 sq.; l'autre, œuvre de Hervet, reproduite dans Surius, *De probatis sanct. vitiis*, t. III, Coloniæ, 1618, p. 195 sq. — [11] *Acta sanct.*, maii t. III. On peut ajouter à cette liste le texte syriaque édité par Bedjan, *Acta mart. et sanct.*, t. V, Paris, 1895, p. 121-176; W. Budge, *The book of paradise of Palladius*, London, 1904; F. Nau, *Hist. de saint Pacôme*, dans *P. O.*, t. IV, fasc. 5, où l'on trouve la traduction française du texte syriaque p. 425 sq.

quelque peu étrange dans l'ensemble du contexte. L'origine se résout d'elle-même si l'on songe que les débuts d'Orsièsi furent marqués par des tiraillements suivis d'un schisme qui mit sérieusement en danger l'œuvre de Pakhôme. Le fait nous est attesté longuement par les recensions coptes. Le compilateur grec des *Acta* a fait disparaître soigneusement de sa narration toutes traces de ce point noir et peu édifiant; puis, reprenant la suite de son récit avec les événements qui suivirent immédiatement la conclusion de la paix et le rétablissement de la discipline antérieure (καθὼς ἦσαν τὸ πρότερον, « comme avant le schisme »), il a employé la même transition que l'un des rédacteurs coptes, oubliant ainsi de faire disparaître cette trace de sa coupure.

« Les rédactions grecques une fois classées et analysées, il faudra naturellement passer aux rédactions coptes et procéder sur elles de la même façon. » On s'était trop hâté de considérer les fragments publiés par Ém. Amélineau comme représentant une même tradition; en réalité, ces fragments proviennent de cinq manuscrits différents dont la classification s'imposait d'abord. Sur ce point, M. Crum et M. Lefort sont arrivés au même résultat, en sorte qu'on possède pour la tradition copte toute une série de manuscrits qui s'espacent du ve au XIIe siècle.

Les rédactions arabes témoignent, elles aussi, de l'existence de plusieurs textes différents les uns des autres. Le texte *Vatic. arabe 172* a été mutilé anciennement; le premier cahier, composé de dix feuillets, ayant été perdu, fut remplacé par un autre de neuf feuillets, d'une écriture et d'un style plus jeunes, aisément reconnaissables. D'après M. Lefort, cette addition postérieure apparaît clairement comme une dérivation d'une source différente de celle du texte ancien lequel est, comme l'a longuement démontré M. Crum, la traduction d'un texte sahidique. Le texte publié par Ém. Amélineau paraît être une compilation de plusieurs sources d'une époque malaisée à déterminer. Le compilateur passe d'une source à une autre à diverses reprises, afin de ne rien omettre.

III. Vies grecques. — On a dit plus haut que l'édition donnée par Papenbroeck ne pouvait plus suffire de nos jours, mais il faut ajouter que cet érudit avait su mettre la main sur un manuscrit qui est resté le plus important *corpus* grec pakhômien, c'est le manuscrit de Florence *XI, 9*, qui a également servi à l'*editio princeps* du t. III de mai des *Acta sanctorum* et à l'édition récente (1932) de tout le dossier grec comprenant la règle de saint Pakhôme, la notice de l'*Histoire lausiaque* consacrée au moine de Tabennêsi et huit Vies grecques, dont voici une brève description :

1° Βίος τοῦ ἁγίου Παχουμίου, récit très ancien qui se poursuit après la mort du saint jusqu'à la mort de Théodore, son disciple et vicaire de son second successeur Orsièsi.

2° Ἐπιστολὴ Ἄμμωνος ἐπισκόπου περὶ πολιτείας καὶ βίου μερικοῦ Παχουμίου καὶ Θεοδώρου, lettre de l'évêque Ammon au patriarche Théophile d'Alexandrie. Ammon se fit moine à Peboou six ans après la mort de Pakhôme; il vécut trois ans dans la communauté gouvernée par Théodore. Son récit est suivi d'un accusé de réception du patriarche Théophile.

3° *Paralipomena* est le titre que Papenbroeck a imposé à un recueil de récits détachés conservés dans deux manuscrits qui leur donnent chacun un intitulé différent; pour l'un c'est : Ἐκ τοῦ βίου τοῦ ἁγίου Παχουμίου; pour l'autre : Ὁ βίος ἐκ τῶν ἀσκητικῶν περὶ τῶν αὐτῶν (c'est-à-dire Παχωμίου καὶ Θεοδώρου). Chaque récit contient dix-sept épisodes, mais comme le neuvième ne porte ni titre ni numéro d'ordre, on peut compter dix-huit. L'ordre des épisodes diffère d'un récit à l'autre.

4° Seconde Vie; celle-ci s'arrête à la mort de Pakhôme, mais elle contient tous les épisodes insérés dans les *Paralipomena*.

5° *Vita tertia*, sorte de compilation comprenant tous les récits de la première Vie, tous les épisodes des *Paralipomena* (excepté le discours final sur l'idolâtrie), la règle apportée par un ange et les faits conservés par Palladius dans l'*Histoire lausiaque*, enfin trois ou quatre faits provenant d'une collection d'apophtegmes.

6° *Vita quarta*, plus brève que la précédente mais d'un goût littéraire plus châtié.

7° *Vita quinta*, que M. Lefort nomme *contaminatio*, dans laquelle on trouve les deux premiers tiers de la *Vita quarta* et les trois derniers quarts de la *Vita tertia*. D'après le P. Fr. Halkin « cette juxtaposition de deux tronçons, empruntés à deux Vies différentes, s'explique sans doute par la mutilation accidentelle d'un exemplaire de la première; pour remplacer les feuillets perdus, on aura transcrit la fin d'un exemplaire de la seconde ».

8° *Vita sexta*. Βίος τοῦ μακαρίου Παχουμίου, compilation comprenant le chapitre de l'*Histoire lausiaque*, une grande partie des *Paralipomena* et quelques extraits de la *Vita altera*.

Ces textes ont été publiés, mais de façon défectueuse ou bien isolée, jusqu'à l'édition compacte qui en a été récemment donnée.

Les n. 1, 2, 3 se trouvent dans les *Acta sanctorum* (mai t. III, p. 25*-51*, 63*-71* et 51*-62*) et c'est une « édition vraiment défectueuse : fautes de lecture, omissions de mots, parfois de lignes entières ». Le ms. de Florence, *Laurent. XI, 9*, avait une lacune importante; semblable accident n'embarrassait pas Papenbroeck qui combla la lacune à l'aide des fragments du ms. *Ambros. 141* et du *Vatic. 819*. La Vie de Pakhôme contenue dans ce dernier manuscrit est une recension différente, c'est la *Vita altera*. On ne peut donc se fixer au texte des *Acta sanctorum*.

Dans les *Sancti Pachomii vitæ græcæ*, le P. Fr. Halkin a édité la *Vita prima* (p. 1-96) d'après le ms. de Florence, *Laurent. XI, 9*, écrit en 1021. La Vie de Pakhôme y occupe les feuillets 163 v°-183 v°, avec une lacune de deux feuillets entre fol. 167-168. On a pu combler une partie de cette lacune grâce au ms. *Ambros. D, 69 sup.* (olim *N. 111*), du XIVe siècle, et qui contient (fol. 1-21) trois fragments de la *Vita prima*. Ce manuscrit de l'Ambrosienne, à en juger par ce qui en subsiste, était une copie d'un recueil pareil à celui du manuscrit de Florence, mais appartenant à une famille différente.

Ce n'est que postérieurement au tirage des bonnes feuilles que l'éditeur fut instruit de l'existence d'un manuscrit à Athènes, n. *1015*, renfermant un texte qui semblait pareil à celui des *Acta sanctorum*. Le manuscrit d'Athènes est contemporain de celui de Florence; il renferme un *corpus* analogue; il est mutilé, mais heureusement intact au passage correspondant à la lacune de deux feuillets du manuscrit de Florence; le texte appartient presque certainement à la même famille que les fragments de Milan dont il pourrait être l'ancêtre.

Le n. 2 n'existe que dans le ms. *Laurent. XI, 9*, fol. 184 v°-191 v°; le texte est donné dans les *Sancti Pachomii vitæ græcæ*, p. 97-121.

Le n. 3, ou *Paralipomena*, dans le ms. *Laurent. XI, 9*, fol. 191 v°-200 et dans *Ambros. D, 69 sup.*, fol. 21 v°-40; le texte est donné dans les *Sancti Pachomii vitæ græcæ*, p. 122-165. Les c. XVII-XX, qui contiennent la révélation faite à Pakhôme sur l'avenir de son ordre, ont fait l'objet d'une collation particulière avec trois manuscrits du Vatican, de Jérusalem et du Mont-Athos.

Le n. 4 ou *Vita altera*, d'où Papenbroeck avait pris

quelques pages pour combler la lacune du manuscrit de Florence, a été la Vie la plus répandue dans le monde grec; on en a retrouvé treize exemplaires, sans compter les fragments et les extraits, alors que jusqu'à nos jours le texte de cette recension n'était connu que par la traduction latine insérée dans Surius et une traduction allemande de Merkel. A l'aide des douze manuscrits consultés, on a pu établir un texte très sûr. Au dossier de la *Vita altera*, il faudra ajouter la *Vita* du même type traduite du grec en latin par Denys le Petit au VIe siècle, laquelle n'a pas dit son dernier mot [1].

Le n. 5, ou *Vita tertia*, était restée inédite; elle se trouve dans le ms. 9 du monastère de Saint-Jean de Patmos, qui fut achevé le 7 août 1192; ce texte se trouve dans les *Sancti Pachomii vitæ græcæ*, p. 272-406. Une *Vita* composite et plusieurs extraits ont permis à l'éditeur de glaner quelques éléments de contrôle dans la tradition grecque. Peut-être ce contrôle eût-il gagné, du moins en étendue, par l'utilisation de la traduction arabe, du Moyen Age, faite au Caire sur un manuscrit grec fort ancien qui ne peut être inconnu du R.P. P. Peeters qui prépare l'édition des recensions arabes « véritable forêt vierge dans son état actuel ». Cette *Vita tertia*, au jugement de M. Lefort, apporte certainement au problème des éléments nouveaux. Elle débute parallèlement à la *Vita prima*, puis s'en écarte en se rapprochant de la recension de Denys le Petit (notamment par l'insertion de la règle de l'ange) et des *Paralipomena;* elle introduit même quelques données qui lui sont propres; puis revient enfin à son parallélisme avec la *Vita prima*.

Le n. 6, ou *Vita quarta*, a été publiée dans les *Sancti Pachomii græcæ vitæ* d'après quatre manuscrits: elle était inédite; c'est moins une Vie qu'un panégyrique. D'une facture soignée, elle s'appuie en grande partie sur une recension qui fondamentalement était fort voisine de la *Vita prima*, différente, peut-être, dans les détails. M. Lefort estime qu'elle a un intérêt plus que littéraire.

Le n. 7, ou *Vita quinta*, est une compilation qui résulte de la juxtaposition du début de la quatrième Vie et de la fin de la troisième; on la possède dans quatre manuscrits.

Le n. 8, ou *Vita sexta*, éditée par F. Nau, ne méritait pas d'être réimprimée, c'est une pièce dont tous les éléments sont tirés des *Vitæ* précédentes.

Quelle est la valeur de ce dossier considérable? La *Vita prima* semble bien remonter jusqu'aux disciples immédiats du fondateur; peut-être serait-ce la première biographie rédigée, comme l'atteste une Vie copte, par les frères interprètes du monastère de Peboou. L'épître d'Ammon a toute l'autorité du récit d'un témoin oculaire ou auriculaire. Les *Paralipomena* sont de très peu postérieurs à la fin du IVe siècle. Les trois Vies inédites sont d'utiles témoins de la place qu'occupait saint Pakhôme, dès le Ve ou le VIe siècle, dans l'hagiographie monastique byzantine [2].

IV. Les règles. — Saint Pakhôme, né dans une famille de paysans, près de la ville d'Esneh, dans la haute Égypte, aux environs de l'année 290, était un adolescent lorsqu'il fut emmené comme recrue par des racoleurs de l'armée romaine, vers le temps de l'empereur Constantin. Son temps de service dura peu mais lui donna le loisir de connaître les chrétiens dont la charité le toucha et le décida à se convertir au christianisme. Après une brève retraite, semble-t-il, dans les ruines d'un petit temple de Sérapis, il alla se ranger sous la direction d'un ermite nommé Palamon à Schenesît. Là, il eut l'occasion d'observer et de réfléchir; ce qui s'était fait jusqu'à ce moment lui sembla incomplet et il entreprit la création d'une communauté religieuse. En peu de temps les disciples affluèrent autour de lui. Sa Vie nous apprend qu'il lui fallut lutter contre l'insubordination de certains disciples et, même, les congédier. Une autre difficulté plus grave, et dont il fallait pourvoir à la solution quotidienne, fut la nécessité de subvenir chaque jour à l'entretien des frères; ce fut cette nécessité économique qui amena Pakhôme à rédiger un règlement, la première règle monastique. Voici comment il y fut amené:

La communauté habitait un monastère qu'entourait une enceinte; là se trouvaient l'oratoire, les bâtiments tels que dortoir, réfectoire, cuisine, salle commune pour les exercices, espace libre qu'on peut nommer cour ou jardin, mais le fait d'une clôture murée dit assez que l'espace était réduit. Or il fallait vivre et, pour cela, gagner le nécessaire. A cet effet, les frères se rendaient par groupes chez les habitants du voisinage et se louaient pour les quelques heures de travail de la journée; on les appliquait aux travaux des champs ou au soin du bétail et, vers le soir, ils regagnaient le monastère. Il est probable qu'on les payait en nature et peut-être seulement à certaines époques de l'année, la récolte faite. Ces gens étaient capables de jeûner de longues heures, mais encore fallait-il pourvoir à leur chétive nourriture; si celle-ci avait été laissée à la charge des employeurs, le salaire y aurait passé tout entier ou à peu près. Au commencement il se chargea de porter la pitance aux différents groupes, ce qui lui permettait de surveiller son monde, mais les frères devinrent tellement nombreux, leur éloignement fut tel que Pakhôme n'y put suffire et se vit obligé d'acheter un petit âne pour porter la nourriture.

Ce système entraîna des inconvénients. On vit des groupes attirer le baudet, le monter à califourchon et le faire galoper parmi les cris, les rires de la bande qui suivait en désordre et regagnait le monastère comme une bande d'écoliers, sans s'occuper de Pakhôme qui suivait péniblement, chargé des paniers et de la vaisselle. Ces détails sont empruntés au plus ancien manuscrit qui n'a pas hésité à raconter cette escapade que les recensions postérieures passent sous silence. Il est peu probable que le fait se soit renouvelé, mais Pakhôme eut raison de ces galopins, à force de patience et d'énergie; il inculqua à ses moines le sentiment de la discipline et rédigea une règle qui servit de modèle à la plupart des règles monastiques en Orient et en Occident.

Un problème se pose à propos de cette règle qu'il s'agit de reconstituer. Nous devons recourir pour cela à deux sources principales: 1° les Vies de Pakhôme et de ses premiers successeurs qui ne nous livrent que des textes très fragmentaires lorsqu'ils sont anciens [3]; 2° la règle en cinquante articles, qui fait suite à la Vie grecque dans le manuscrit de Florence [4], mais ce n'est qu'un abrégé: ἐκ τῶν ἐντολῶν. Il faut ajouter que saint Jérôme traduisit la règle de Pakhôme et quelques-unes de ses œuvres ainsi que des écrits de Théodore et d'Orsiesi.

L'existence d'un *Codex regularum* de saint Pakhôme est hors de doute depuis la découverte des fragments coptes [5] qui coïncident avec le texte latin de saint Jérôme, et que celui-ci nous donne comme l'œuvre des premiers législateurs du cénobitisme. La courte

[1] *P. L.*, t. LXXIII. — [2] R. P. Fr. Halkin, *Les Vies grecques de saint Pachôme*, dans *Analecta bollandiana* t. XLVII, 1929, p. 376-388; cf. Th. Lefort, *S. Pachomii Vitæ sahidice scriptæ*, dans *Corpus scriptorum christ. orient.*, fasc. 2; cf. P. Peeters, dans *Byzantion*, 1934, p. 470-472; Th. Lefort, *La règle de saint Pachôme*, dans *Muséon*, t. XLVIII, 1935, p. 75. — [3] Les notices conservées par Palladius, *Historia lausiaca*, et par Sozomène, *Historia ecclesiastica*, *P. G.*, t. LXVII, col. 1072, ne doivent être utilisées qu'avec précaution. — [4] *Acta sanctorum*, maii t. III, p. 62*; *P. G.*, t. XI, col. 947. — [5] H. Munier, *Manuscrits coptes*, Le Caire, 1916, n. 9256.

préface de la traduction de saint Jérôme nous apprend de quelle façon il a procédé; c'est lui-même qui s'explique [1] : *Quamvis acutus gladius et levigatus, si diu in vagina conditus fuerit, sordescit rubigine et splendorem pristini decoris amittit. Unde et ego mœrens super dormitione sanctæ et venerabilis Paulæ, non quo contra præceptum apostoli facerem, sed quo multorum incisa illius morte refrigeria suspirarem, accepi libros ab homine Dei Silvano presbytero mihi directos, quos ille Alexandria missos susceperat, ut etiam injungeret transferendos. Aiebat enim quod in Thebaidis cœnobiis et in monasterio Melanoræ [2], quod de Canopo in pœnitentiam felici nominis conversione mutatum est, habitarent plurimi Latinorum, qui ignorarent Aegyptiacum Græcumque sermonem, quo Pachomii, Theodori et Orsiesii præcepta conscripta sunt. Qui primi per Thebaidem et Aegyptum cœnobiorum fundamenta fecerunt juxta præceptum Dei et angeli, qui ad eos ob hanc ipsam institutionem missus venerit. Itaque quia diu tacueram, et dolorem meum silentio devoraveram [3]; urgebant autem missi ad me ob hanc ipsam causam Leontius presbyter et cæteri cum eo fratres, accito notario, ut erant de Aegyptiaca in Græcam linguam versa, nostro sermone dictavi, ut et tantis viris imperantibus, ne dicam rogantibus, obedirem, et bono, ut aiunt, auspicio longum silentium rumperem, reddens me pristinis studiis et sanctæ feminæ refrigerens animam, quæ monasteriorum semper amore flagravit...* On voit que saint Jérôme, ignorant le copte, fit usage d'une traduction grecque pour composer sa traduction latine.

La communauté de Pakhôme, se composant en majeure partie d'Égyptiens parlant le copte et ignorant le grec, force avait été de rédiger la règle en copte, mais on se demande pour quelle raison il existait une traduction en langue grecque, celle que Jérôme utilisa? « La nécessité dans laquelle s'est trouvé Pakhôme d'organiser un groupe (une *maison*) de moines étrangers et de le placer au début sous la direction de Théodore le Citadin (πολιτικός) ou l'Alexandrin, interprète et traducteur attitré de la communauté, nous permet de supposer qu'une version grecque des diverses prescriptions monastiques a dû être faite de bonne heure à l'usage de ces Gréco-Romains ignorant le copte [4]. Est-ce un exemplaire de cette version « authentique » que le prêtre Sylvain reçut d'Alexandrie et envoya à Jérôme en le priant de la traduire en latin pour le bénéfice de certains moines spécialement de Canope et même de Thébaïde qui ne connaissaient ni le copte ni le grec?

« Il est raisonnable de répondre affirmativement à cette question, d'importance d'ailleurs très relative. Bien plus intéressant, en effet, serait de savoir si la traduction de saint Jérôme est complète, c'est-à-dire ne se contente pas d'un ou plusieurs chapitres du *codex* original. La découverte des fragments coptes correspondant d'une façon remarquable [5], tant pour l'ordre des articles que pour la rédaction de chacun d'eux, au texte en cent-quatre-vingt-quatorze articles de saint Jérôme, permet seulement d'affirmer qu'en 404 il existait dans les monastères pakhômiens un codex officiel de règles [6] auquel répond, tout au moins partiellement, la rédaction utilisée par saint Jérôme; la rédaction copte était-elle, par son étendue, aussi adéquate à celle que représente le texte de saint Jérôme? A moins que le hasard ne livre aux fouilleurs du sol d'Égypte un manuscrit copte complet des règles pakhômiennes, nous devrons sans doute renoncer à satisfaire notre curiosité sur ce point [7]. »

A défaut de fouilles heureuses, pourrait-on recourir aux traductions grecques? Il n'en est pas tout à fait de même des Vies et des règles traduites du copte en grec. Les premières ont subi d'assez graves remaniements, les secondes paraissent avoir subi de moindres manipulations et ne doivent pas offrir des écarts aussi considérables de rédaction que ceux relevés dans les premières; « tout au plus aurons-nous affaire à des élagages plus ou moins importants, ou à de simples transpositions d'articles. Jusqu'ici aucun catalogue ne renseigne un manuscrit grec renfermant au complet le texte de la règle. Néanmoins les extraits en cinquante articles, publiés dans les *Acta sanctorum*, comparés aux extraits en soixante articles publiés par Pitra [8], d'après un manuscrit de Saint-Pétersbourg, démontrent, au jugement de M. Th. Lefort, que les monastères grecs byzantins ont possédé un texte grec correspondant à la version du solitaire de Bethléem et au moins aussi étendu [9].

La traduction de la règle de saint Pakhôme, faite en 404 par saint Jérôme, a été donnée par Luc Holsten en 1661 [10]. Cette traduction en cent-quatre-vingt-quatorze articles paraît, dans son ensemble, une œuvre très proche de celle qui sortit de la cellule de Bethléem [11], bien qu'il faille se rappeler qu'Holsten n'a eu en vue que de reprendre l'œuvre de saint Benoît d'Aniane et non pas, directement, celle de saint Jérôme.

Du texte original copte on ne peut juger que difficilement, attendu que nous n'en possédons que des fragments. Le texte original copte est conservé dans un fragment de manuscrit déjà mentionné [12]; ces feuillets, comme tant d'autres appartenant au même fonds, sont originaires du célèbre « monastère blanc » de Schenoudi, situé près d'Akhmin dans la haute Égypte [13]. Ils font partie de la série des parchemins de petit format, minces et blanchâtres, formant un groupe homogène au point de vue paléographique et qu'on peut attribuer au VIe siècle. Le texte copte, malheureusement incomplet, ne donne que les n. 88-130 du texte de saint Jérôme, c'est-à-dire pas même le tiers des *Præcepta*. Trois feuillets d'un deuxième manuscrit [14], celui-ci du Xe siècle environ, donnent les n. 146-159, c'est-à-dire à peu près la totalité des *Præcepta* et des *Instituta* [15].

La traduction grecque est certainement très an-

[1] *P. L.*, t. XXIII, col. 61. — [2] C'est le monastère « de la Pénitence » qui suivait la règle de saint Pakhôme. — [3] C'est donc un certain temps après la mort de Paula, survenue au cours de l'année 404. — [4] Voir la lettre d'Ammon, n. 4. — [5] Le premier fragment conservé à la Bibl. nat. de Paris, vol. *129*, fol. 4-6, donne le texte correspondant aux § 87-130 de saint Jérôme; le manuscrit est du VIe siècle environ. Le deuxième fragment, conservé au musée du Caire, n. *9256*, donne le texte correspondant aux § 151-159; ce manuscrit, d'après la description de M. Munier, remonterait au Xe siècle environ. — [6] « Il y eut bientôt un corps de règles définitivement reçues, puisque, quand la sœur du saint vint se faire religieuse à peu de distance de son monastère, il lui écrivit les règles des frères dans un livre et les leur envoya afin qu'elles les apprissent. » P. Ladeuze, *op. cit.*, p. 259. — [7] « Une longue pratique des textes monastiques coptes nous a amené à la conviction qu'il a existé une réglementation beaucoup plus précise de certaines fonctions et surtout du travail manuel; car, comme on le sait, les monastères pakhômiens avaient, de bonne heure, organisé la division du travail et réparti les moines en corps de métiers; malheureusement, les multiples fragments de règles que nous avons recueillis jusqu'ici sont généralement « acéphales » et leur état civil est partout nécessairement obscur. » Th. Lefort, *La règle de saint Pachôme*, dans le *Muséon*, t. XXXIV, 1921, p. 63. — [8] J.-B. Pitra, *Anal. sacra et classica*, t. V, 1888, p. 113-118. — [9] Th. Lefort, *op. cit.*, t. XXXIV, 1921, p. 63. — [10] L. Holstenius, *Codex regularum monasticarum et canonicarum*, in-4°, Romæ, 1661; 2e édit., Parisiis, 1663; 3e édit., Augsbourg, 1759. — [11] P. Ladeuze, *Étude sur le cénobitisme pakhômien*, 1898, p. 266 sq. — [12] Paris, Bibl. nat., *fonds copte*, vol. *129*, fol. 4-6. — [13] Cf. A. Evetts, *Churches and monasteries of Egypt*, dans *Anecdota Oxoniensia*, semitic series, VIIe part., p. 235. — [14] Le Caire, *a)* musée du Vieux-Caire, n. *390*; *b)* Musée égyptien, n. *9256*. — [15] Des *Præcepta atque judicia* et des *Præcepta ac leges* on n'a rien.

cienne et proche des origines, mais elle non plus ne nous a pas été conservée complète, probablement pour une raison différente : les manuscrits coptes furent détériorés ou consumés par l'effet du temps, les manuscrits grecs furent négligés comme ayant perdu tout intérêt pratique aux yeux des moines grecs qui ne suivaient pas cette règle ; ceux-ci se contentèrent dès lors d'extraits, lesquels nous sont seuls parvenus.

De la comparaison de ces trois sources (copte, grecque, latine) ressort clairement leur intime parenté et on ne peut mettre en doute l'affirmation de saint Jérôme.

On peut comparer un article dans trois langues :

S. Jérôme, n. 95	Grec	Copte
Spinam de pede alterius excepto domus præposito et secundo et alio cui jussum fuerit, nemo audebit evellere.	Μηδεὶς σκώλωπα ἐξενέγκῃ ἀπὸ ποδὸς ἀδελφοῦ τινος, εἰ μήτι ὁ πατὴρ τῆς μονῆς ἢ ὁ δεύτερος ἢ ὅστις ἂν προσταχθῇ	ⲡ̅ ⲡⲉⲗⲁⲩ ⲡ̅ⲥⲟⲩⲣⲉ ⲉⲃⲟⲗ ⲡ̅ⲣⲁⲧϥ̅ ⲡ̅ⲣⲱⲙⲉ, ⲉⲓ ⲙⲏⲧⲓ ⲉⲡⲣⲁⲡⲏⲛⲓ ⲙ̅ⲡⲙⲉϩⲥⲡⲁⲩ, ⲛ̅ ⲡⲉⲧⲟⲩⲛⲁⲥⲁϩ ⲡⲉ ⲡⲁϥ
n. 148 (= 117 recens. brève). *Si vestimentum ad solem expansum tertius invenerit dies, dominus pro eo increpabitur et aget pænitentiam publicam in collecta stabitque in vescendi loco.*	Ἐὰν ἱμάτιον ψυχόμενον, καὶ ἀνατείλῃ αὐτῷ τρίτον ὁ ἥλιος, ὁ δεσπότης αὐτοῦ λήψεται ἐπιτιμίαν περὶ αὐτοῦ καὶ μετανοήσεται ἐν τῇ συνάξει. <καὶ σταθήσεται ἐν τῷ τόπῳ τῆς ἑστιάσεως	[ⲉ]ϣⲱⲡⲉ ⲟⲩ[ϣⲧⲏⲡ] ⲉⲥⲡⲟⲣϣ̅ [ⲉⲣⲉ]ⲡⲙⲉϩϣⲟ[ⲙⲡ̅ⲧ] ⲡ̅ⲣⲏ̅ ϣⲁ̅ ⲉϫ[ⲱⲥ,] ⲡⲉⲧⲉⲧⲱ[ϥⲧⲉ] ⲉϥⲉϫⲓ̅ ⲉⲡⲓ[ⲧⲓ]ⲙⲓⲁ ⲉϫⲱⲥ[, ⲡ̅ϥ]ⲙⲉⲧⲁⲛⲟⲉ]ⲓ ϩⲛ]ⲧⲉⲩⲛⲁϩⲓⲥ[, ⲡ̅ϥⲁ]ϩⲉⲣⲁⲧϥ̅ ϩⲙ̅ⲡ[ⲙⲁ]ⲡⲟⲩⲱⲙ

Ces exemples montrent la concordance qui existe entre les textes.

L'édition du texte latin de saint Jérôme ne pouvait se faire attendre très longtemps tant elle était nécessaire ; nous l'avons depuis peu d'années dans l'édition de A. Boon ; si on compare ce que nous en avons avec la traduction du texte copte du ms. *129* on voit leur étroite parenté :

S. Jérôme	Texte copte
N. 106. *Nemo ab altero accipiat quidpiam nisi præpositus jusserit.*	Que personne ne reçoive de son compagnon un objet quelconque sans [l'autorisation] du chef de maison.
N. 107. *Clausa cella nemo dormiat, nec habebit cubiculum quod claudi possit, nisi forte ætati alicujus vel infirmitati Pater monasterii concesserit.*	Que personne ne dorme dans une cellule close ; ni que personne n'occupe un local fermé sans permission.
N. 108. *In villam nullus vadat nisi missus, exceptis armentariis et bubulcis et agricolis.*	Que personne n'aille à la ferme sans y être envoyé, y compris les agriculteurs, sauf les seuls bouviers.
N. 109. *Sub nudum dorsum asini duo pariter non sedebunt, nec super tegmine plaustri.*	Qu'on ne monte pas à deux sur un âne nu, ni sur le ... du char.
N. 110. *Si asino sedens venerit aliquis, excepta infirmitate, desiliet ante fores monasterii et sic asinum præcedens funiculo ducet ad manum.*	Si tu arrives au monastère monté sur un âne, excepté le cas de nécessité, tu descendras, et tu entreras en passant devant lui.
N. 111. *Ad tabernulas diversarum artium soli pergent præpositi ut accipiant quod necessarium est.*	Qu'on ne rentre pas dans le local des artisans, excepté les préposés, pour les besoins de leur travail.

Il résulte de cette comparaison que c'est bien la recension longue de saint Jérôme qui représente la rédaction originelle.

Dans l'attente d'un manuscrit qui nous restitue la version copte complète, nous avons donc aujourd'hui, outre les fragments mentionnés, les *excerpta* grecs publiés jusqu'ici dans des ouvrages d'un accès très difficile et rassemblés par M. Th. Lefort, dans le *Muséon*, t. XXXVII, 1924, p. 4-21. D'une étude attentive, il ressort « que le texte grec, malgré sa forme écourtée, sera longtemps encore, si pas toujours, une source capitale ».

Nous avons parlé de plus de deux fragments de la règle en langue copte. Celui du ms. *129* de Paris semble n'avoir renfermé que des *Pakhomiana ;* il n'y a pas d'objection à soulever du fait que ces fragments sont contenus dans un manuscrit du « monastère blanc », car Schenoudi devait se considérer comme un rameau du monachisme pakhômien. Le deuxième fragment provient lui aussi d'un volume du « monastère blanc », volume qui ne devait renfermer que des *Pakhomiana ;* ce fragment se compose de trois feuillets mutilés qui se font suite et sont conservés au musée du Vieux-Caire et au Musée égyptien. Ces fragments ont été édités par M. Th. Lefort, dans le *Muséon*, t. XL, 1927, p. 36-46, qui les a fait suivre d'une traduction latine mise en regard de la traduction de saint Jérôme, p. 47-60. Cette traduction latine porte entre parenthèses les mots empruntés au grec par le copte.

V. Note finale. — Ce qui précède ne comporte aucune conclusion, sinon peut-être celle-ci : l'étude des témoins les plus anciens de l'institution monastique n'a, pendant le dernier quart de siècle, cessé de progresser et tout permet d'espérer qu'elle aboutira un jour à un ensemble de résultats qui seront la matière des conclusions souhaitées. Les *Pakhomiana latina* de dom A. Boon, en 1932, permettent de mesurer l'espace franchi depuis le temps où P. Ladeuze fixait le caractère et la valeur historique de la règle dite de « l'ange », en 1898, dans un chapitre dont les conclusions ne paraissent pas devoir être modifiées de sitôt. Les *Vitæ* grecques paraissent désormais n'avoir plus autre chose à attendre depuis l'édition du R. P. Halkin que d'attendre les *Vitæ* arabes du R. P. Peeters. Le dossier sera alors au complet, pour autant qu'un dossier historique puisse l'être jamais.

H. Leclercq.

PALAIS IMPÉRIAUX ET ROYAUX. — I. Le Palatin. Vue d'ensemble. 1. Période antérieure à Auguste. 2. Constructions d'Auguste. 3. Constructions de Tibère et de Caligula. 4. Le palais des Flaviens. II. Les fouilles. III. Le *pædagogium*. IV. Le Palatin chrétien. Bibliographie. V. Palais de Dioclétien. VI. Le Grand-Palais, à Constantinople. 1. Les abords du palais. 2. La Chalcé. 3. Les Nouméra. 4. Le quartier des scholaires. 5. Le quartier des excubiteurs. 6. L'église du Seigneur. 7. Le consistoire. 8. L'onopodion. 9. Le palais de Daphni. 10. Le triclinos. 11. Le tribunal. 12. Le Delphax. 13. La Magnaure. 14. L'Oaton. 15. La Sacellè. 16. Le chrysotriclinos. 17. Le tripetôn. 18. Le Panthéon. 19. Le Phylax. 20. Le Dietarikion. 21. Le Lausiacos. 22. Le Justinianos. 23. Les Skyla. 24. Les phiales des deux factions. 25. L'église de la Vierge-du-Phare. 26. Le triconque et ses dépendances. 27. L'abside. 28. Le Kénourgion. 29. La Nouvelle-Église. 30. Église Saint-Élie. 31. Oratoire de Saint-Clément. 32. Oratoire du Sauveur. 33. Oratoire de Saint-Paul. 34. Oratoire de Saint-Pierre. 35. Oratoire de l'Archistratège. 36. Église de la Vierge. 37. *Pentacubiculum*. 38. Saint-Jean-l'Évangé-

liste. 39. Le monothuron. 40. Le tzycanisterion. 41. Le trésor et l'économat. 42. Bain. 43. Oratoire de Sainte-Anne. 44. Oratoire de Sainte-Barbara. 45. Église Saint-Démétrius. 46. Le Boucoleon. 47. La Porphyre. 48. Le Mouchroutas. 49. Entrées et limites du palais. 50. La thermastra. 51. La porte Éléphantine. 52. La porte Carea. 53. Les aspects du palais. 54. Notice explicative du plan. VII. Le curopalate. VIII. Le palais de Théodoric, à Ravenne. IX. Palais des rois francs.

I. Le Palatin. Vue d'ensemble. — Le Palatin est une colline dont la circonférence mesure environ 1 800 m. et dont la hauteur ne dépasse pas 35 m.; elle occupe une position centrale parmi les autres taupinières qui ont valu à Rome le nom de « ville aux sept collines ». C'est à cette position que le Palatin doit la place importante qu'il a tenue dans l'histoire locale; il était le berceau de la Rome primitive et ce fut là qu'Auguste fixa sa résidence dont les constructions couvrirent la plus grande partie de la colline. Les successeurs d'Auguste, pendant deux siècles environ, jusqu'au règne d'Alexandre-Sévère, ne cessèrent de démolir, de reconstruire, de modifier au gré de leur fantaisie ces lieux qui paraissaient livrés à leurs fantaisies ruineuses, mais ils ne faisaient pas place nette, ils adaptaient, ils transformaient, ils remaniaient, respectant ou ébréchant un temple, une salle, un pan de muraille.

Au centre de la colline se trouvait la *maison d'Auguste*, inséparable des sanctuaires d'Apollon et de Vesta; le *palais des Flaviens*, qui l'enveloppait, avec ses bibliothèques, son stade, ses dépendances; enfin deux autres sanctuaires qu'on a pris l'habitude de désigner sous les noms de *Jupiter Stator* et de *Jupiter Vainqueur*. Derrière ce dernier édifice, les fouilles mirent au jour une habitation datant de la république et qui fut appelée *maison de Livie*; c'était beaucoup de précision, mais, à tout prendre, ces noms sont plus significatifs que des numéros d'ordre; on peut les adopter sans inconvénient grave. Sur le côté du temple, on découvrit une construction encore plus ancienne, pouvant remonter à l'époque des rois et à laquelle on donna le nom de *maison de Germanicus*, le père de Caligula.

Au Nord-Ouest se trouvaient le *palais de Tibère* et le *palais de Caligula*. Celui-ci joignait la maison de Tarquin le Superbe ou de Tarquin l'Ancien, proche du temple de Jupiter Stator et de la *porta Mugonia* marquant l'emplacement de l'enceinte de Romulus. Une voie antique, dont on a retrouvé le pavement en polygones de lave striée, conduisait du Palatin au sommet de la Voie sacrée, c'était le *Clivus Palatinus*.

Au Sud, sur le flanc de la colline, se trouvait adossée une construction à laquelle l'architecte-archéologue Canina a imposé le nom de *domus Gelotiana* et qui, d'après les graffites qu'on y a pu déchiffrer, servait d'habitation aux vétérans *peregrini* ou bien à l'école des pages impériaux, *pædagogium*. C'est l'appellation sous laquelle nous la désignons.

Vers l'Est, le stade de Domitien et les bains furent circonscrits par les agrandissements d'Hadrien et ceux de Septime-Sévère. Au nord du stade on voit les restes d'une grande abside décorée de niches; c'est une construction en briques, contemporaine d'Auguste, et qui semble avoir appartenu à une grande salle encore visible sur les plans du XVIIe siècle et qui pourrait avoir été la *bibliothèque d'Apollon Palatin* (fig. 9384).

Derrière cette abside se trouve, parmi les habitations modernes, et leur servant le plus souvent de fondations, un dédale de murs et de chambres antiques construits dans toutes les directions à la même période augustale.

Sur le côté du stade, près des bains, aboutit l'*aqueduc de Claude*, dont deux piles subsistent.

La partie renfermant les restes de la maison d'Auguste semblait braver le mystère, car elle était défendue par la clôture papale qui veillait sur l'enceinte du couvent de la Visitation, mais le temps emporte bien des barrières. Cette description sommaire peut être complétée par quelques détails.

1° *Période antérieure à Auguste*. — Comme toutes les villes étrusques, Rome devait avoir trois portes [1], dont deux au moins nous sont connues : la *porta Romana* et la *porta Mugonia*. Celle-ci appelée aussi *porta Mucionis* et, plus tard, *porta vetus Palatii* se trouvait à peu de distance du sommet de la Voie sacrée et du temple de Jupiter Stator [2]. On ne l'a pas retrouvée, mais on peut conjecturer, avec une extrême vraisemblance, que le *clivus Palatinus* la traversait. On pourrait, sans jeu de mots, dire du temple de *Jupiter Stator* que c'était un temple ambulant, tellement les antiquaires ont eu à cœur de le déplacer. Fondé par Romulus près de la *porta Mugonia* [3], R. Lanciani a montré que les ruines déblayées en 1867 appartiennent à son soubassement [4]. Ces ruines ne remontent pas à la première construction, par Romulus, après la victoire sur les Sabins, ni à la reconstruction entreprise par M. Atilius Regulus, en 458 avant Jésus-Christ [5], mais plutôt à une reconstruction de l'époque impériale, et qui pourrait même être postérieure à la dynastie des Flaviens.

L'espèce de blocage de pierre concassée et le ciment dont est composée la substruction, ainsi que de rares traces de parements de briques, rappellent les méthodes en usage parmi les constructeurs vers la fin du Ier siècle. Toutefois, des pierres portant des noms d'esclaves ou de tâcherons attestent la haute antiquité du monument primitif.

Derrière le temple commence une longue galerie voûtée aboutissant, après deux coudes, à la maison dite de Livie, puis débouchant sur un espace à air libre près de la maison de Germanicus.

La maison de Livie renferme de curieuses peintures [6]; le type de construction en *opus reticulatum* très régulier, avec des chaînes d'angles en même matière, sans brique, appartient aux derniers temps de la république, ce que confirme la disposition de l'entrée principale. Lors des agrandissements ordonnés par Tibère, la maison fit partie du palais de ce prince. Elle fut entretenue pendant les deux premiers siècles de l'empire, comme le prouvent les inscriptions des tubes de plomb qui y conduisaient les eaux.

Une voie antique sépare cette maison de celle dite de Germanicus; toutefois, on doit remarquer que les deux maisons n'ont sur cette voie que des issues de service.

La maison dite de Germanicus a son plan tracé par des murs en *opus quadratum*, au ras du sol; d'après la nature de sa construction, elle peut remonter à la fin de l'époque des rois ou aux premiers temps de la république. On y retrouve toute la disposition essentielle d'une habitation romaine : *vestibulum*, *atrium* (avec quatre bases de travertin indiquant l'emplacement des colonnes); *fauces*, *peristylium*, etc. Ce qui a valu à cette maison l'appellation qu'on lui donna c'est un passage de Flavius Josèphe racontant le meurtre de Caligula; passage trop étranger à notre étude pour être discuté ici; disons seulement que *eruditi certant* et laissons-le.

[1] Plutarque, *Romul.*, XX; Servius, *Ad Aeneidem*, l. III, vs. 46. — [2] Denis d'Halicarnasse, II, 50. — [3] Id., II, 50; Tite-Live, *Historiæ*, l. I, c. XII; l. X, c. XXXVII. — [4] R. Lanciani, *Étude des ruines du Palatin*, p. 107. — [5] Tite-Live, *Historiæ*, l. X, c. XXXVI, XXXVII. — [6] Outre R. Lanciani, *Étude des ruines du Palatin*, cf. G. Perrot, dans *Revue archéologique*, 1870, p. 326, 387; *Revue critique*, 1872, p. 214.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

R.F.

L'attribution à Jupiter Vainqueur du temple désigné sous ce nom n'est pas beaucoup plus assurée, et les documents manquent pour restituer la décoration de ce temple. Des tronçons de fûts de colonnes en tuf volcanique, portant des traces de cannelures, sont les seuls vestiges de son ornementation ; ni traces de bases, ni de chapiteaux, ni de corniches. La seule nature de la matière employée reporte fort haut, car le tuf volcanique, provenant de la latomie de l'antique banlieue de la ville, n'était plus en usage à partir du ve siècle de la fondation de Rome.

2° *Constructions d'Auguste.* — Auguste était né sur le mont Palatin, à l'endroit appelé *ad capita bubula* [1]; il habita d'abord à proximité du Forum (voir ce nom), au-dessus des *scalæ Anulariæ*, dans la maison qu'avait jadis occupé Calvus; après la bataille d'Actium, il choisit encore le Palatin pour y faire sa demeure, mais ce fut cette fois dans la maison du célèbre orateur Hortensius, laquelle n'était « ni spacieuse, ni ornée, dit Suétone, les galeries étaient étroites et de pierre commune; on n'y voyait ni marbre ni marqueterie dans les appartements ». Peut-être les souvenirs historiques du Palatin avaient-ils dicté son choix, inspiré par le rêve de rétablir la monarchie dans les lieux mêmes où son lointain souvenir n'était pas complètement aboli; quoiqu'il en puisse être de ses calculs secrets, on le voit étendre son domaine par des acquisitions discrètes, exécutées par procuration [2], notamment la maison de Catilina, proche de celle d'Hortensius [3]. Après la guerre de Sicile contre Sextus Pompée, en 718, et la réduction de l'Égypte au rang de province romaine, en 726, ces bâtiments reçurent une destination publique; alors il rebâtit sa propre maison.

Cette partie primitive conserva toujours le nom de *domus Augustana*, quoiqu'elle fût à peu près méconnaissable après trois incendies, les constructions des Flaviens et notamment de Domitien ; nous savons que la maison d'Auguste devait se trouver dans la partie du Palatin qui domine le cirque de Maxime [4]. Cette opinion, fondée sur la certitude que les maisons de Tibère, de Caligula et de Domitien n'étaient pas de ce côté, fut confirmée par la découverte, en 1775, des restes d'une vaste maison à deux étages [5]. On y entrait par le côté qui regarde la Voie sacrée, entrée correspondant au premier étage de la maison. De l'autre, c'est-à-dire du côté du cirque, Domitien masqua l'ancienne façade par une grande loge curviligne d'où l'on assistait sans doute aux jeux [6].

Des chambres élevées de sa maison, dit Suétone [7], Auguste montait voir les jeux du cirque. Aux extrémités de la partie courbe de la façade on ne saurait affirmer qu'il y eut deux tours, mais un avant-corps assez saillant existe à droite de la courbe. L'extérieur de la maison avait une simplicité qu'on est convenu d'appeler « républicaine ». Devant la porte deux lauriers ombrageaient une couronne civique [8].

Auguste fit trois parts de sa maison ; il construisit un temple à Apollon et un autre temple à Vesta. Suétone nous apprend que « le temple d'Apollon fut bâti dans la partie de la maison qui avait été frappée de la foudre et où les haruspices avaient déclaré que le dieu demande une demeure. Auguste y ajouta des portiques, une bibliothèque latine et grecque. Dans les dernières années de sa vie, il y convoquait souvent le Sénat et y allait reconnaître les décuries des juges. »

Le temple d'Apollon Palatin fut commencé en 718 (35 av. J.-C.) et dédié solennellement le 9 octobre 726 (28 av. J.-C.). Il fait partie d'un groupe d'édifices souvent rappelé par les biographes et les historiens, comme lieu de réunion du Sénat; cet usage se conserva jusqu'au IIIe siècle au moins. Trebellius Pollion nous apprend que le 25 mars 267 après Jésus-Christ, le Sénat acclama Claude le Gothique *ad Apollinis templum*. L'édifice avait peu souffert de l'incendie allumé par Néron ; les dégâts avaient été réparés par Domitien. Le temple disparut définitivement dans la nuit du 18 au 19 mars 363. « Dans cette nuit, sous la préfecture d'Apronianus, le temple d'Apollon Palatin fut incendié dans la Ville éternelle; sans l'importance des secours, la violence des flammes aurait consumé jusqu'aux oracles sibyllins [9]. »

Le 28 avril de l'an 742 eut lieu la dédicace du temple et de l'enceinte de Vesta Palatine. La raison s'en trouve dans l'élection d'Auguste en qualité de *pontifex maximus* le 6 mars précédent. Cette dignité l'obligeait d'habiter la Regia sur le Forum, près le temple de Vesta dont il était le gardien; toutefois, ne voulant pas quitter sa maison du Palatin, il fit venir près de lui la déesse et les vestales.

Au temple d'Apollon Palatin et à ses portiques fut annexée une bibliothèque, comme on l'a vu [10]. C'était une bibliothèque latine et grecque; ces deux parties formant des collections séparées dont chacune avait son bibliothécaire [11], placés sous la dépendance d'un seul *procurator bibliothecarum Augusti* [12].

L'édifice semblait destiné surtout aux études libérales et à la jurisprudence civile; on est à peu près certain qu'elle ne contenait pas de livres d'histoire. Les Romains avaient beaucoup de bibliothèques spéciales.

Dans cette bibliothèque d'Apollon Palatin, Pline nous apprend l'existence de traités de paléographie [13]. L'édifice, indépendamment d'une salle principale susceptible de contenir le Sénat tout entier, devait se composer de salles secondaires aptes à recevoir les matériaux des diverses branches de littérature que l'on venait y consulter.

3° *Constructions de Tibère et de Caligula.* — Le père de Tibère habitait lui aussi sur le Palatin [14], du côté du Vélabre; ce fut le palais de Tibère qui possédait une bibliothèque, mais on n'en saurait dire plus [15]; la *domus Tiberiana* n'a jamais été fouillée sérieusement. Les jardins qui couronnent le Palatin en cet endroit sont un des plus beaux sites de Rome et il serait fâcheux de les détruire pour mettre à jour des substructions d'un intérêt peut-être décevant.

Caligula agrandit le palais dans la direction du Forum. Il fit plus, afin d'étendre le plateau du Palatin, il couvrit le *Clivus Victoriæ* et transforma le temple de Castor en vestibule de sa maison. De plus, il relia le Palatin au Capitole par un pont s'appuyant sur la basilique Julia et dont on voit encore des traces.

A l'Orient, les palais de Tibère et de Caligula étaient probablement bordés par une galerie surmontant le crypto-portique qui prenait jour, dans sa partie médiane, devant le palais de Tibère, par un grand nombre de soupiraux donnant sur le vaste espace qui sépare ce palais de celui des Flaviens.

Du palais de Néron, nous n'avons rien à dire ici. On sait [16] que ce prince étendit jusqu'à l'Esquilin, couvrant la Velia et la vallée du Colysée, le palais d'abord appelé *maison de passage* et qui, reconstruit avec plus de ma-

[1] Suétone, *Augustus*, c. v. — [2] Velleius Paterculus, II, 81. — [3] Suétone, *De grammaticis illustr.*, c. XVII. — [4] Bianchini, *Il palazzo dei cesari*, 1738, p. 99. — [5] Guattani, *Roma descritta ed illustrata*, t. I, p. 48, n. 8-14. — [6] Lanciani, *Guide du Palatin*, p. 33. — [7] Suétone, *Augustus*, c. XLV. — [8] Ovide, *Metam.*, l. I, vs. 562; *Fasti*, l. IV, vs. 953. — [9] Ammien Marcellin, l. XXIII, c. III. — [10] Suétone, *Augustus*, c. XXIX. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, part. 2, n. 5186, 5188, et *ibid.*, n. 4233, 5190, 5191, 5884. — [12] *Ibid.*, t. VI, n. 2132. — [13] Pline, *Hist. nat.*, l. VII, c. LVIII. — [14] Suétone, *Tiberius*, c. v. — [15] Aulu-Gelle, XIII, 19; Vopiscus, *Probus*, v. — [16] Suétone, *Nero*, c. XXXI.

4° V
6695

D. L.
08116 13-8-37
A

gnificence après le grand incendie de l'an 64, reçut le nom plus pompeux de *domus aurea*. Il n'en reste d'ailleurs aucun vestige sur le mont Palatin, au moins dans la partie qui nous occupe. Néron laissa inachevées ces

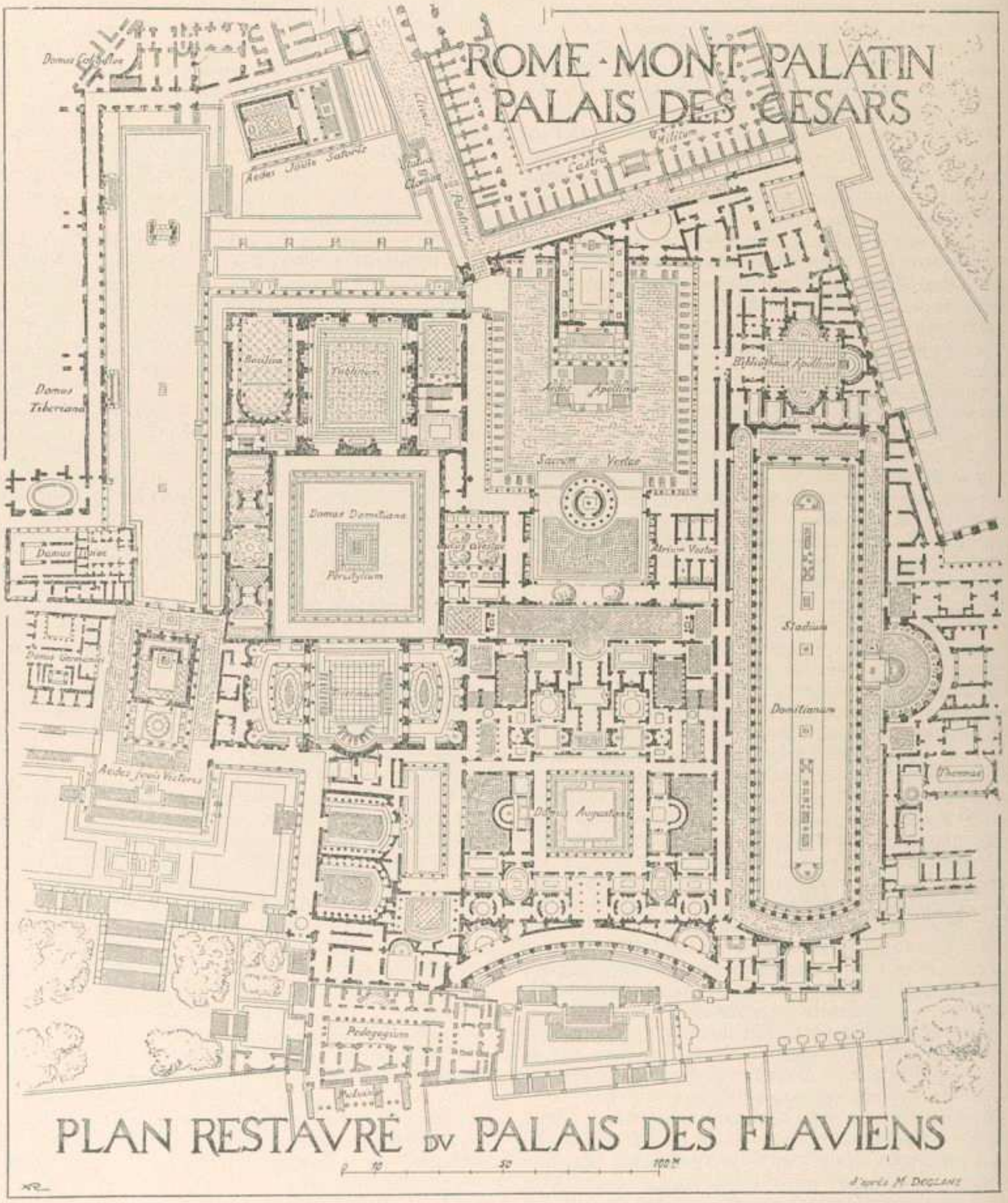

9384. — Plan restauré du palais des Flaviens. D'après Deglane.

constructions immenses. Othon et Vitellius, dont les règnes furent si brefs, ne purent les continuer.

4° *Le palais des Flaviens.* — Cette maladie de constructions somptueuses irritait le peuple dont la misère était générale. Vespasien n'avait rien d'un bâtisseur; il eût plutôt pris plaisir à être un démolisseur; en tout cas il fit abattre une partie des constructions désordonnées de Néron, consacra une autre partie à des usages publics, et se permit de faire construire pour lui-même une nouvelle maison.

Comme la partie nord-ouest du mont, le *Germalus*, se trouvait occupé par les maisons de Tibère, de Caligula et d'autres édifices, comme le *Palatium* avait la *domus Augustana* et les temples d'Apollon et de Vesta, Vespasien ne fut pas longtemps embarrassé; il fit combler la petite vallée — *intermontium* — qui séparait les deux parties de la colline et s'y installa.

Domitien trouva le terrain nivelé, il ne dépassa pas les limites de la maison paternelle mais entreprit de la décorer avec une splendeur inouïe. Martial, Plutarque

ne trouvent plus d'expression pour dire leur admiration. Stace ne sait que trouver. Des fouilles dirigées par Fr. Bianchini entre 1720 et 1727, d'autres fouilles conduites par P. Rosa à partir de 1861, ont permis de se faire une idée de la richesse du palais par le nombre et la beauté des statues, colonnes, bas-reliefs qui furent retrouvés.

La façade principale était tournée vers le Forum; devant le palais s'étendait une vaste esplanade où le peuple avait accès, mais on n'entrait pas au palais par cette place. Des trois salles s'ouvrant sur la façade, la salle centrale paraît avoir été destinée aux audiences impériales et aux réunions publiques et solennelles; c'était le *tablinum*. Le Sénat a pu s'y réunir et l'empereur y avoir son trône. Cette salle mesure 38 m. de long sur 31 m. de large et Fr. Bianchini en fait cette description : « Il y avait autour de la salle un ordre corinthien de seize colonnes de 28 pieds de haut, en marbres phrygien et numidique. La corniche, les chapiteaux, les bases étaient refouillés avec une recherche infinie. Autour de la salle étaient pratiquées huit niches avec colonnes, renfermant chacune une statue colossale en basalte. Deux de ces statues, un Hercule et un Bacchus, furent découvertes en 1724. La grande porte donnant sur l'*atrium* (lisez « portique ») était flanquée de deux colonnes, en jaune antique. Le seuil était formé d'un morceau si énorme de marbre grec qu'on en fit la table du maître-autel de l'église du Panthéon. »

La salle rectangulaire s'ouvrant sur le portique, à gauche du *tablinum* qu'on vient de décrire, a pu être le *lararium* ou chapelle domestique des empereurs.

La destination de la salle opposée est plus certaine; sa forme basilicale montre qu'elle servait de tribunal pour y juger les procès, ou de salle de conseil pour les assemblées présidées par l'empereur entouré de ses conseillers. On y voit encore le tribunal ou *podium* élevé dans la tribune que l'on gravissait par deux petits escaliers latéraux encore en place, ainsi qu'un morceau bien conservé de la *transenna*, balustrade de marbre qui séparait la salle de la tribune. La salle avait, le long des côtés, un ordre double de portiques soutenus par des colonnes dont on a retrouvé des fragments.

Derrière la *basilica*, comme derrière le *lararium*, il existe un vestibule donnant accès, d'une part, au *peristylium*, d'autre part, vis-à-vis de la porte qui donne sur le *tablinum*, à un passage conduisant au portique extérieur latéral et, de là, à l'*area palatina* pour rejoindre le crypto-portique longeant les constructions de Tibère et de Caligula. Cette communication permettait à l'empereur de passer librement de ces palais, où étaient les appartements privés, aux *ædes publicæ* qui paraissent avoir été destinés aux réunions publiques.

Sur le devant de la face principale, en regard de la porte d'accès du *tablinum*, le soubassement du portique s'avance, formant une sorte de grand balcon ou tribune d'où l'on devait annoncer au peuple des décisions du Sénat. De même, devant la porte du *lararium* et de la porte de la *bibliotheca* existent deux tribunes analogues, mais moins larges, d'où on devait faire au peuple certaines communications.

Au delà des trois salles principales qu'on vient de décrire se trouve le *peristylium*, grand rectangle de plus de 3 000 m. de superficie, décoré sur ses quatre faces d'un portique de colonnes cannelées dont certains fragments en *marmor Iassense* ont été trouvés sur le lieu même. Des bases et des chapiteaux d'ordre composite ont permis d'en reconstituer l'ordonnance. Au fond du péristyle s'ouvre largement le *triclinium*, sur le seuil duquel on peut distinguer encore l'emplacement des colonnes, au nombre de six. Comme l'entrecolonnement devait correspondre à celui du péristyle, il s'ensuit que le portique comportait treize entrecolonnements en longueur et onze en largeur.

Le bras droit du péristyle donne accès, par trois portes, à huit salles de dimensions et de formes différentes, disposées symétriquement d'un côté et de l'autre d'une salle centrale octogone, sorte de vestibule par lequel on pénétrait de la place au centre de l'édifice. La destination de ces salles n'est pas connue avec certitude, mais on ne risque pas de se tromper en y voyant des salles de repos et de conversation, probablement les *zetæ æstivales* dont il est question dans une ancienne description du palais impérial [1].

Avant d'entrer dans le *triclinium*, un petit escalier moderne conduit vers des chambres devenues souterraines, connues depuis 1726 sous le nom très arbitraire de « bains de Livie ». Construites sous la république, au fond de l'*intermontium*, enterrées par les Flaviens lorsqu'ils élevèrent le niveau de la vallée, leurs voûtes crevées en plusieurs endroits laissent apercevoir une belle décoration, mais les murs verticaux ont perdu leur revêtement.

En remontant à l'étage supérieur on trouve le *triclinium* du palais; ce qui affirme sa destination c'est la disposition des parois latérales de la salle, percées de deux grandes portes et de trois fenêtres descendant bas, pour permettre à la vue de jouir de ce qui se passe au delà.

Ces fenêtres et ces portes donnent sur une salle offrant tous les caractères d'un *nympheum;* au centre, on voit les restes d'une élégante fontaine de forme elliptique, ornée de deux ordres de petites niches, dont l'inférieure plonge dans un bassin en contre-bas du sol. Le fond et les parois du bassin étaient revêtus de marbre blanc et le pavé de la salle environnante d'albâtre oriental [2].

En sortant du *triclinium* par l'une des deux portes qui flanquent l'abside, et après avoir traversé une salle de forme indécise, on parvient à un petit portique de six colonnes de marbre cipolin d'ordre corinthien, près duquel une profonde excavation montre le fond ancien de la vallée.

On rencontre alors deux salles présentant des dimensions et des dispositions analogues; ces deux salles, sans appartenir au palais des Flaviens, datent de cette époque. Elles devaient s'ouvrir sur un portique retournant le long du *nympheum* du palais de Domitien. On a pris l'habitude de désigner ces deux salles, non sans une grande vraisemblance, sous les noms de *bibliotheca* et d'*academia* ou *aula oratoria*. Leurs dispositions, leur emplacement près de l'*area* d'un temple favorisent cette interprétation, car l'époque de leur construction remonte à peu près à Vespasien qui ranima l'institution des tournois littéraires, encouragea les rhéteurs et leur distribua des pensions.

Il nous reste à mentionner le stade qui se trouve adossé au flanc oriental de la maison d'Auguste.

II. Les fouilles. — Ce n'est pas, comme on dit de nos jours, une histoire « sensationnelle ». Depuis la Renaissance, funeste à tant d'œuvres d'art, on explorait et on exploitait le Forum; le Palatin paraissait, malgré son nom, n'offrir aucun intérêt. Le pape Sixte-Quint voulant bâtir une chapelle à Sainte-Marie-Majeure fit saccager le *Septizonium* de Septime-Sévère afin de se procurer des matériaux qui ne lui coûtassent rien. Il fallut attendre le XVIIIe siècle. Le duc de Parme possédait alors les jardins Farnèse qui s'étendaient sur une partie de la colline; il céda aux instances de Fr. Bianchini et lui donna les fonds nécessaires aux fouilles que celui-ci conduisit entre 1720 et 1727. Fr. Bianchini sut reconnaître les palais de Tibère, de Caligula et des Flaviens, pénétra dans le stade dont il ne comprit pas la destination. Après avoir fait recou-

[1] Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, t. II, p. 383. — [2] On trouva dans les fouilles une statue de l'Amour allé, conservée au musée du Louvre.

vrir le terrain, Bianchini fit une description minutieuse des fouilles et apprit au monde savant la découverte *del palazzo dei cesari*, 1738.

En 1775, M. de Rancoureil, un Français, entreprit des recherches dans les limites de la villa Mills. Malgré les constructions modernes et les obstacles qu'elles lui opposaient, il parcourut des chambres de la maison d'Auguste servant de caves et découvrit beaucoup de sculptures d'une exécution remarquable qui furent dispersées dans les musées de l'Europe. Rancoureil visita toutes les parties alors subsistantes de la maison dont Barberi releva un plan que publia Guattani dans sa *Roma descritta ed illustrata*. Les résultats étaient acquis, mais non vérifiables dans cette propriété privée. Les antiquaires ne se firent pas faute de conjecturer à leur aise : Thon, Nibby, Canina. En 1845, des fouilles très circonscrites furent entreprises dans la vigne Nasiner; en 1857 on reconnut le *pædagogium* et, en 1860, Napoléon III acheta au roi de Naples détrôné les jardins Farnèse. A partir de 1862, le gouvernement pontifical représenté par P.-E. Visconti, et le gouvernement français par P. Rosa, subventionnèrent des fouilles. L'intention de l'empereur fut admirablement comprise par son directeur des fouilles qui, comme l'a dit justement O. Marucchi, procéda avec le plus grand soin, et suivant une rigoureuse méthode. Sans hâte, ses équipes d'ouvriers se mirent à déblayer avec les plus minutieuses précautions. Il ne s'agissait plus de remuer la terre pour y trouver quelque statue; d'exploplorer rapidement les parties d'un édifice et de conclure à la légère sur de vagues indices. Le moindre tronçon de maçonnerie était dégagé; les plus petits fragments, perdus dans les décombres, étaient examinés un à un. On mettait de côté, pour les étudier et les classer, les raccorder même, autant que faire se pouvait, les parcelles d'inscriptions. Les excavations étaient poursuivies jusqu'à ce qu'on eût trouvé le sol antique. Au lieu de changer seulement de place la terre des déblais, on la transportait loin du champ des fouilles. Alors apparaissait progressivement chaque détail du monument exploré; bientôt le plan de l'édifice se dessinait nettement sur le sol; la forme et la disposition des salles devenaient reconnaissables; quelques murs portant encore, en certains endroits, des revêtements de marbre, de stucs ou de peintures, permettaient de se faire une idée de la décoration. La joie fut grande quand on retrouva, au fond d'une dépression depuis longtemps comblée par l'amas des terres rapportées, la jolie maison dite « de Livie », avec ses salles intactes, ses murs debout et recouverts de leurs merveilleuses peintures.

La disparition simultanée des deux gouvernements qui avaient pris les fouilles à leur charge ralentit à peine les travaux commencés. Le gouvernement italien racheta les jardins Farnèse à Napoléon III, encore captif, et maintint la direction à P. Rosa qui poussa les travaux avec ardeur. Le stade fut dégagé, ensuite les thermes et la partie sud-ouest du palais de Septime-Sévère. Le terrain fut déblayé et aménagé afin de permettre l'accès facile des ruines. Les fouilles furent pratiquement terminées vers l'année 1896. Il ne restait plus alors, sur la surface entière du Palatin, que trois emplacements qui n'avaient pas été fouillés : l'ancienne villa Mills, recouvrant les restes de la maison d'Auguste; les environs du couvent de Saint-Bonaventure, bâti sur les ruines dépendant du même palais et le palais de Tibère. Ce n'étaient là que des obstacles chétifs et destinés à disparaître dans un délai peu éloigné.

III. Le *pædagogium*. — Il n'est pas question ici de décrire les édifices du palais des césars, sauf un seul qui offre à l'archéologie chrétienne un intérêt particulier. Nous avons mentionné la *domus Gelotiana*, ainsi nommée du nom de son premier propriétaire. Cette maison, devenue probablement propriété impériale, était proche du cirque; Suétone raconte que c'est de cette maison que Caligula regardait les préparatifs des jeux du cirque [1]. A la partie supérieure de cette maison, il y a un autre édifice, incorporé à la *domus Gelotiana* ou isolé, c'est le *pædagogium*, ou maison d'éducation des jeunes gens attachés au service des empereurs. Ce groupe de ruines est devenu célèbre à cause des inscriptions nombreuses tracées sur les murailles; deux ou trois noms propres sont suivis de l'indication qui a conservé le nom du bâtiment. Il existait un autre *pædagogium*, celui-ci situé dans la rue de la Tête-d'Afrique, nous en avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. I, col. 743-745) et il n'y a pas lieu d'y revenir ici; restons au Palatin.

Le *pædagogium* du Palatin s'ouvrait par un portique exécuté en pilastres de briques. Les inscriptions gravées à la pointe et retrouvées en 1857 furent alors copiées et étudiées par J.-B. De Rossi et P.-E. Visconti; nous en connaissons un certain nombre sur le modèle de celles-ci :

EVTYCHES EXIT DE PAEDA
GOGIO

CORIN
THVS EXIT
DE PEDAGO
GIO

MARIANVS
AFER EXIIT
DE PEDAGOGIV

Cette formule *exit de pædagogio* se lit sur plusieurs autres inscriptions et elle a un sens assez analogue à celui qu'on lit de nos jours dans les écoles : « Encore... de jours », ou dans les casernes : « Vive la classe! »

Derrière le portique règne une série de chambres; celle du milieu est en forme d'exèdre; un petit cabinet triangulaire est attenant de chaque côté; dans le cabinet de gauche se trouvait peut-être un corps de garde, c'est du moins ce qu'on peut conjecturer du nombre des graffites accompagnés de la mention *exit de pædagogio*. On sait que rien n'aide mieux à tromper l'ennui des heures d'attente que le plaisir de tracer son nom sur une muraille.

Dans la chambre à droite de l'exèdre centrale on découvrit en 1857 le graffite fameux d'Alexamène. Nous n'avons pas à y revenir ici après en avoir parlé deux fois (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2042-2044, fig. 585; t. III, col. 3050-3056, fig. 3359). Ce monument fit l'objet de notices très doctes où on disait des choses raisonnables; mais cela ne suffit pas. La caricature du fidèle Alexamène adorant son Dieu, Jésus-Christ, figuré sous la forme d'un homme crucifié et onocéphale était vraiment chose trop simple; on trouva autre chose et, périodiquement, rebondit l'explication d'un adorateur du dieu Seth ou du dieu Typhon, qui n'a d'autre valeur que le prix marchand des brochures qui la contiennent [2].

Dans la même chambre, on a pu voir une autre inscription, tracée sur un pied, mais en si mauvais état de conservation que tout ce qu'on en peut dire ne dépasse pas la conjecture, ou même la devinette [3] :

BOETIA ETITEY
BACIAEOC

« L'aide [vient] du Dieu-roi. »

[1] Suétone, *Caligula*, c. XVIII. — [2] Outre Haupt, Wunsch, déjà mentionnés, on peut rappeler I. Cibulka, *Papyrus magica Leyd. V [I 384], a graffito palatinské*, dans *Strena buliciana*, 1924, p. 729-730. — [3] Garrucci, *Il crocifisso graffito in casa dei cesari*, Roma, 1857, p. 15, se contentait de lire : *Boupaletou basileos*; l'autre lecture est d'O. Marucchi, *Le Forum romain et le Palatin*, 1903, p. 340; elle est plus satisfaisante, peut être l'est-elle trop?

IV. Le Palatin chrétien. — Le paragraphe qui précède n'est qu'un tour d'horizon très rapide et très sommaire sur les lieux qui ne sont pas étrangers, comme on pourrait le penser, à l'histoire et à l'archéologie chrétiennes. Dès l'époque des origines apostoliques, le Palatin renferme dans son enceinte des fidèles, mais seulement des humbles, sur la condition desquels nous ne savons que trop peu de chose à notre gré. On a transcrit et commenté bien souvent quelques mots adressés par saint Paul aux Philippiens (IV, 22) : ἀσπάζονται ὑμᾶς... μάλιστα οἱ ἐκ τοῦ Καίσαρος οἰκίας, et on n'a pas manqué d'en rapprocher la liste de noms propres qui nous est conservée dans l'épître aux Romains (XVI). Il n'est guère de commentateur qui ne se soit évertué à obtenir des précisions. Un historien perspicace, l'abbé J.-G.-Honoré Greppo, leur a consacré deux des *Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles* : I. *Les chrétiens de la maison de Néron;* II. *Les chrétiens de la famille de Domitien*, in-8°, Paris, 1840, p. 1-198; John Barber Lightfoot, dans son commentaire sur *Philippians*, 1879, p. 169, a puisé à pleines mains dans les recueils épigraphiques — dont plusieurs périmés depuis longtemps — et n'a introduit rien d'essentiel. Des noms tirés de *columbaria* n'apportent pas une précision ni une identification. Comme il arrive si fréquemment, toute cette exhibition n'est qu'un exercice académique [1] qui n'aide pas à dépasser d'une ligne les résultats obtenus; ce qu'a tenté d'y ajouter A. de Waal est tout aussi inutile [2]. Nous pouvons nous en tenir à ce que nous écrivions jadis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2845; t. III, col. 1867; t. IV, col. 1401). La foi avait pénétré dans Rome; elle y avait des partisans assez nombreux pour que sous Néron la répression sanglante s'étendît sur une *multitudo ingens*, au dire de Tacite; parmi cette multitude, certains se trouvaient faire partie de la domesticité impériale, habitaient ou fréquentaient le Palatin, car « domesticité » doit s'entendre ici avec le sens très large de ce mot dans la langue française telle qu'on ne sait plus la parler de nos jours. Domesticité, ce sont non seulement les serviteurs, mais les familiers, ceux qu'on paie comme ceux qu'on invite; en un mot tous ceux qui, à un titre quelconque, très humble ou très honoré, approchaient de la majesté impériale.

A l'époque où la dynastie flavienne occupait le trône des césars, nous savons que certains membres de cette famille professaient le christianisme et, à l'occasion, le confessaient. Voici qui donne au Palatin un intérêt nouveau; ce n'est plus une valetaille ignorée qui circule dans les officines et s'exténue en pénibles corvées, ce sont des personnages révérés et à qui une chance heureuse pourrait donner le sceptre de l'empire. C'est dans ces salles, ces appartements que Fl. Clemens, les Domitille ont vécu, reçu et entretenu leurs coreligionnaires, peut-être même parfois le chef de la communauté romaine. On ne s'attend pas, espérons-le, à lire ici une description de ces lieux magnifiques que ne savent point décrire ceux qui ne s'appellent ni Dezobry ni Boissier. De même, nous ne croyons pas devoir suivre O. Marucchi (voir ce nom) lorsqu'il fait circuler dans le Palatin l'apôtre Paul, le consul Glabrion, le pape Sixte II et le diacre Laurent. Il se pourrait assurément qu'eux et bien d'autres aient parcouru les salles et les portiques, mais la légende est trop disposée à envahir l'histoire pour qu'on lui en offre le moyen. Quant à saint Sébastien, dont le martyre est assigné au Palatin, on sait quelles réserves appellent ses Actes.

Pendant le IIe siècle, les empereurs résidèrent au Palatin qu'un terrible incendie ravagea vers la fin du règne de Commode, aussi le nouvel empereur Septime-Sévère jugea-t-il devoir construire un nouveau palais. Le Palatin étant encombré, il fit choix d'un espace libre en face du Cœlius, le long de la voie Triomphale; ce fut au delà du stade de Domitien, à l'angle même de la colline, vers l'Est et le Midi, que Sévère bâtit son palais. La condition du sol exigea d'immenses travaux de substructions qui existent encore. Les dépenses durent être considérables; en tout cas, elles furent telles que Sévère fut le dernier des césars qui se bâtit un palais sur la colline; ses successeurs n'eurent jamais plus l'argent et les loisirs nécessaires; il leur fallut satisfaire leurs fantaisies par des restaurations de détail.

Constantin, après avoir vaincu Maxence (voir ce nom), le 28 octobre 312, vint prendre possession du Palatin. C'est là qu'après ses absences il revint encore en 326, puis Byzance l'enleva et l'accapara tout entier; mais Constance, Honorius, Valentinien III s'y succédèrent. Julien n'y parut pas.

« Jusqu'au Ve siècle, dit O. Marucchi, le Palatin garda toute sa magnificence et même après les grandes invasions et les grands changements qui en furent la conséquence, il conserva sa richesse. Les rois barbares qui, pour un temps, prirent la place des empereurs, y demeurèrent aussi ; et Odoacre et Théodoric habitèrent les palais des césars. Au VIIe et au VIIIe siècle, les palais impériaux restent la propriété des empereurs byzantins et des exarques de Ravenne. Une inscription de cette époque fait mention d'un administrateur régissant les palais au nom des empereurs. Le fils de celui-ci, devenu le pape Jean VII (705-707), transforma une partie du palais en évêché. En 629, le Palatin avait vu encore le couronnement d'un empereur byzantin, Héraclius. L'abandon suivit de près. A partir du VIIIe siècle, nous n'avons plus de renseignements historiques sur le Palatin. »

De la période chrétienne, le Palatin n'a conservé que peu de souvenirs, c'est d'abord une lampe sur laquelle est figuré un poisson dans une nasse où il s'efforce de happer le hameçon qui n'est autre chose que le pain eucharistique (voir t. VIII, col. 1125, fig. 6022). Cette lampe peut appartenir au IIIe ou au IVe siècle.

En ce qui concerne Saint-Césaire *in Palatio* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 423-425), nous ne croyons pas devoir admettre que cet *oratorium Sancti Cæsarii* fût situé au Latran [3] et nous le maintenons au Palatin quoique cet oratoire chrétien des successeurs de Constantin et de Théodose ait disparu sans laisser aucune trace. « J'ai été assez heureux pour le retrouver, écrivait L. Duchesne, non sur le terrain, mais dans mon cabinet de travail, en rapprochant certains textes jusque-là négligés [4]. »

Un procès-verbal officiel [5], dressé en 603, nous apprend que cette année-là, le 25 avril, arrivèrent à Rome les images des deux nouveaux empereurs, Phocas et Léoncie. Le clergé et le Sénat les acclamèrent au Latran, dans la grande salle appelée *basilica Julii;* puis le pape saint Grégoire les fit porter et déposer dans l'oratoire de Saint-Césaire, martyr, à l'intérieur du palais, *intra palatium*. C'était donc un sanctuaire officiel, et par son emplacement et par sa destination; c'était l'oratoire du palais, la chapelle domestique des empereurs. Elle ne servait guère à ceux-ci, presque toujours absents, si ce n'est en tant qu'ils étaient représentés par leurs portraits. Cependant l'empereur Constant II, qui passa, en 663, une douzaine de jours à Rome, put y

[1] Cf. W. Sanday et A. Headlam, *A critical and exegetical commentary on the epistle to the Romains*, in-12, Edinburg, 1911, p. XCIV, 422. — [2] *Röm. Quartalschrift*, 1912, p. 160-162. — [3] Cf. Chr. Huelsen, dans *Miscell. Francesco Ehrle*, in-8°, t. II, Roma, 1924, p. 377-403. — [4] Nous donnons à la suite le discours de L. Duchesne au congrès d'archéologie chrétienne de 1900. — [5] S. Grégoire, *Epist.*, l. XIII, ep. I.

faire ses dévotions. Elle servait plus souvent aux exarques de Ravenne, aux ducs de Rome et autres chefs militaires et politiques. Le palais, du reste, avait un gouverneur, avec le titre de *cura palatii;* nous avons encore l'épitaphe de l'un de ces fonctionnaires, Platon, décédé en 686 [1].

L'année d'après, Saint-Césaire fut le théâtre d'une élection pontificale. En règle, cet événement aurait dû se passer au Latran, mais deux candidats rivaux, et trop pressés, s'étaient emparés chacun d'une moitié de la demeure pontificale et se faisaient une telle guerre que force fut de s'installer ailleurs. Les chefs de l'armée engagèrent le clergé et les citoyens à se réunir dans le palais impérial; leurs délibérations ayant abouti au choix d'un prêtre appelé Serge, celui-ci fut conduit par eux « dans l'oratoire du bienheureux Césaire » qui est à l'intérieur du susdit palais [2]. De là on le conduisit au Latran et l'on força les belligérants à lui céder la place. C'est le *Liber pontificalis* qui nous a conservé ce récit, lequel est de main contemporaine. On voit que le procès-verbal de 603 et le récit de 687 s'accordent à placer Saint-Césaire à l'intérieur du palais. Aussi n'est-il guère concevable qu'on ait pu l'indiquer sur la Voie sacrée, à droite, en allant de l'arc de Titus vers le Colisée [3]. En un tel endroit Saint-Césaire aurait été en dehors, non seulement du palais, mais du Palatin.

Malheureusement, si je me crois autorisé à rejeter sans hésitation l'identification proposée, je ne suis pas, comme je l'ai déjà dit, en situation d'indiquer un autre emplacement. Peut-être y a-t-il quelque chose à attendre des fouilles qui se feront un jour ou l'autre dans les dépendances de la villa Mills? Et c'est dommage, car l'histoire de cette église est assez longue et fort intéressante. Comme toutes les histoires un peu anciennes, celle-ci débute par une légende que je vais résumer.

Saint Césaire, titulaire de l'église, semble avoir été prédestiné par son nom à devenir le patron du palais des césars. Ce n'est pourtant pas un saint romain. Le martyrologe hiéronymien marque sa fête à Terracine, le 21 avril. Il le nomme de nouveau le 1er décembre, en compagnie d'un autre martyr de la même localité appelé Julien. Pour ces fêtes italiennes, le martyrologe hiéronymien correspond à l'état de choses existant dans la première moitié du ve siècle.

Mais qu'était ce martyr? La légende nous l'apprend. Il était d'usage à Terracine que, chaque année, le 1er janvier, un homme se précipitât tout armé et à cheval du haut du temple de Jupiter Anxur, qui domine si pittoresquement et de si haut la mer et le défilé de la voie Appienne. Un diacre africain, appelé Césaire, se trouvant de passage à Terracine, blâma énergiquement cette coutume; il fut arrêté comme sacrilège et, plus d'un an après, jeté à la mer avec un prêtre du lieu appelé Julien. Leurs corps, retrouvés sur le rivage, furent enterrés près de la ville.

Quatre siècles plus tard, car ces événements sont censés se passer sous l'empereur Claude, le sanctuaire des martyrs fut visité par Galla Placidia, fille de Valentinien III, qui venait y demander une guérison. Ses vœux ayant été exaucés, l'empereur fit transporter à Rome, en grande pompe, les reliques des deux martyrs. Elles étaient placées sur un char incrusté d'or et d'ivoire, celui-là même qui avait amené à Terracine la princesse malade. Celle-ci suivait le cortège avec son père. On pénétra au chant des hymnes dans le palais illuminé et les deux saints furent déposés au meilleur endroit, dans la chambre impériale, *intro romanum palatium, in optimo loco, imperiali cubiculo,* transformée en oratoire. C'est le pape Damase qui célébra cette dédicace.

Il y a ici un anachronisme. Damase, mort trente-cinq ans avant la naissance de Valentinien III, n'a pu prendre part à des cérémonies avec cet empereur et sa fille. La légende est donc notablement postérieure au milieu du ve siècle. Au IXe, elle était très répandue. La langue, la composition et divers autres indices conseillent d'en placer la rédaction au VIe siècle, et cette date est confirmée par ce que nous savons d'ailleurs sur l'âge des documents romains du même genre. Ainsi la légende de Saint-Césaire *in Palatio* se trouve être un peu plus ancienne que les autres documents relatifs à cette église. A ceci correspond le fait que, dans ces autres documents, il n'est jamais question que de saint Césaire. Son compagnon Julien n'est mentionné que par la légende.

Il semblerait naturel que saint Césaire fût fêté sur le Palatin, le 21 avril. C'était le jour observé à Terracine; nous le savons par le martyrologe, indépendant de la légende et antérieur à elle. C'était aussi le *natale Urbis,* l'anniversaire de la fondation de Rome sur le Palatin et la fête de la déesse locale, Palès, patronne des bergers. L'Église a substitué quelquefois — moins souvent qu'on ne le dit communément — des fêtes chrétiennes à des fêtes de l'ancien culte. C'est certainement le cas, à Rome, pour la procession du 25 avril (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1740). Le *natale Urbis,* cependant, ne fut l'objet d'aucune concurrence, alors qu'il était si aisé, si naturel, de lui en opposer une. Cette fête n'avait pas été répudiée par le christianisme. Au IVe, au ve siècle, on n'avait plus égard à la vieille Palès; mais, dans sa décrépitude, la Rome impériale se souvenait volontiers de ses origines plus que millénaires. Un auteur du ve siècle, le chroniqueur Prosper, note dans sa Chronique que l'année 444, le *natale Urbis* ayant coïncidé avec le vendredi saint, les jeux du cirque firent relâche. Il n'en fallait pas moins. Le Seigneur lui-même était en situation de faire échec à Romulus. Saint Césaire, bien que devenu patron de la chapelle impériale, ne pouvait prétendre si haut. On choisit pour l'honorer un autre jour, celui-là même que les gens de Terracine avaient consacré à son collègue Julien, le 1er novembre. Ce jour-là une procession solennelle conduisait les Romains au Palatin. Elle se formait sur la Voie sacrée, à l'église des Saints-Côme-et-Damien. Le vieux sacramentaire grégorien, qui nous témoigne des usages de la période byzantine, contient les prières que l'on récitait, tant au point de départ qu'au point d'arrivée.

Saint-Césaire était donc un des sanctuaires les plus en vue dans la Rome byzantine. Son étoile baissa, au déclin du VIIIe siècle, quand la souveraineté pontificale se fut substituée à celle des lointains empereurs de Constantinople. Le palais impérial perdit alors sa situation officielle. Ce vieux nom de *palatium,* qui jusqu'alors servait surtout à désigner la demeure impériale, se transporta du Palatin au Latran et servit à désigner la résidence pontificale. Celle-ci avait été d'abord appelée *episcopium,* puis *patriarchium.* Au IXe siècle et dès l'année 827, la Vie de Valentin, dans le *Liber pontificalis,* emploie l'expression de *palatium Lateranense,* qui devient aussitôt d'usage courant. Elle se transforme même davantage et nous trouvons, dans la Vie de Léon IV (847-855), le Latran désigné par le terme de *palatium romanum.*

La translation, du reste, est antérieure à ces biographies et au temps de Louis le Pieux. Elle était déjà faite quand fut rédigée la célèbre donation de Constantin, c'est-à-dire, je crois, vers l'année 774. Dans ce document, Constantin est censé donner au pape *palatium imperii nostri Lateranense, quod omnibus in toto orbe terrarum præfertur atque præcellit palatiis.* Le faus-

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 11 ; *Liber pontif.*, t. I, p. 386. — [2] *Liber pontif.*, t. I, p. 37. — [3] C'est ce qu'a fait R. Lanciani dans sa *Forma urbis Romæ.*

saire s'est représenté le Latran comme ayant été, au temps de Constantin, le palais du souverain, le siège du gouvernement. C'est en effet la situation qu'il avait au temps du pape Hadrien, mais alors elle était toute récente. Elle l'était même assez pour que le palais du Palatin conservât quelque situation à côté du Latran. Un peu plus loin, dans le même document, Constantin énumérant les choses qu'il donne à saint Silvestre, s'exprime ainsi : *Ecce tam palatium nostrum, UT PRÆLATUM EST, quamque Romanæ urbis ... Silvestro universali papæ contradentes...* De ces deux palais, le premier est évidemment celui du Latran, dont il a déjà été parlé; l'autre, le palais de la ville de Rome, ne peut être que celui du Palatin.

Je ne sais s'il avait conservé, au temps du pape Hadrien (772-795), quelque affectation officielle. Mais déjà, un demi-siècle après, le Latran était le siège de la judicature civile, aussi bien que des tribunaux ecclésiastiques. Un édit de Léon IV, en date de 853, promulgué en un moment où le pape était obligé de s'absenter de Rome, ordonne à tous les nobles de se réunir au Latran, comme de coutume, aux jours déterminés, et d'y rendre publiquement la justice. On sait même que, dans le lieu de ces assises, trônait la célèbre louve de bronze qui est maintenant au Capitole et que l'on appellait la mère des Romains, *mater Romanorum*. Le Palatin se désaffectait, comme on dit maintenant, et le Latran se laïcisait dans une certaine mesure.

Cela se voit mieux encore dans le changement que subissent, vers le temps où nous sommes, certains emplois supérieurs du palais pontifical.

Jusqu'à la fondation du pouvoir temporel la demeure épiscopale du Latran était gouvernée par un *vice dominus* (vidame). Ce haut fonctionnaire commandait à un personnel de *cubicularii* (chambellans, camériers) dont les uns étaient laïques, les autres ecclésiastiques. Lui-même, autant qu'on peut s'en assurer, était toujours un ecclésiastique de rang élevé, diacre, prêtre ou même évêque. Depuis l'année 772 environ le vidame disparaît et les textes mentionnent à sa place un dignitaire portant le titre de *superista*. Celui-ci est un laïque et même un militaire. Ainsi le gouvernement supérieur du palais pontifical avait été laïcisé.

Il en fut de même de la charge de grand trésorier, *vestiarius* ou *vestararius*. Jusqu'à la fin du VIIIe siècle cette charge était demeurée entre les mains des clercs; on y trouve des acolytes, des notaires, des prêtres; le pape Léon III avait été chef du vestiaire. Au IXe siècle, on ne voit plus dans cette fonction que des laïques, des gens mariés, des consuls et des ducs. Le célèbre Théophylacte, dont la fille Marousie fit tant parler d'elle au siècle suivant, était *vestararius*.

Cette évolution était nécessaire. L'aristocratie romaine s'était vu fermer les carrières du palais impérial délaissé; il avait fallu lui en ouvrir d'autres dans le palais pontifical. Le père du pape Jean VII, Platon, après avoir exercé d'importantes fonctions pour le compte de l'empire, avait été nommé *cura palatii* et chargé, à Rome, de restaurer les édifices impériaux du Palatin. Au IXe et au Xe siècle ses successeurs exerçaient non plus au Palatin, mais au Latran. En ce temps-là ceux qui visitaient le Palatin n'y rencontraient plus que des moines. C'étaient, il est vrai, des moines grecs, et les personnes qui avaient conservé quelque attache à l'ancien régime byzantin trouvaient peut-être intérêt à cette circonstance. Ces religieux occupaient un monastère dont Saint-Césaire était l'église. En 828, un notaire d'Einhard, venu à Rome pour chercher des reliques, s'aboucha sur le Palatin avec l'un d'entre eux appelé Basile [1]. A la fin du Xe siècle, le patrice d'Amalfi ayant envoyé à Rome le vénérable saint Sabas chargé d'intercéder auprès d'Othon III pour l'antipape Philagathe, ce saint personnage descendit chez les moines de Saint-Césaire, et même y mourut [2]. Deux listes d'églises, l'une du XIIe, l'autre du XIIIe siècle appellent cette église Saint-Césaire-des-Grecs. La communauté grecque se maintenait donc; il est probable qu'elle n'avait pas entièrement disparu au XIVe siècle, car dans la liste du manuscrit de Turin, rédigée vers 1350, on note qu'elle appartenait à un ordre singulier, l'*ordo Sacciatrum*.

Bien que quelques-uns la désignassent par la nationalité de ses desservants, l'église Saint-Césaire était plus communément appelée Saint-Césaire *in Palatio*. C'est ainsi que s'expriment, au XIIe siècle, le diacre Jean dans sa description du Latran; Pierre Mallius, chanoine de Saint-Pierre, dans son livre sur cette basilique, le cardinal Boson, dans sa Vie d'Eugène III; la même désignation figure, au XIVe siècle, dans le catalogue des églises du manuscrit de Turin et, au commencement du XVe siècle, dans un catalogue des églises de Rome dressé par Nicola Signorili, secrétaire du Sénat, et présenté par lui au pape Martin V [3].

C'est dans ce vocable d'église que se conserve le plus et le mieux le souvenir de l'ancien palais impérial. L'auteur des *Mirabilia* qui sait tant de choses, qui a lu les *Fastes* d'Ovide et les régionnaires du IVe siècle, connaît aussi le palais des césars. Mais à part cette exception, je ne vois pas que personne, depuis Charlemagne jusqu'à la Renaissance, ait nommé cet édifice si ce n'est en parlant de Saint-Césaire *in Palatio*.

Il fut un temps où cette église était comprise dans les fortifications des Frangipani. Aux moments de crise, si fréquents au XIIe et au XIIIe siècle, la cour pontificale s'abritait volontiers dans cette forteresse ou tout au moins dans son voisinage. Le Latran n'était pas assez défendu contre les émeutes. On célébra, sur le Palatin, plusieurs élections pontificales. Celle d'Eugène III (1145), aux premiers temps de la commune romaine, eut lieu à Saint-Césaire. Il paraît bien qu'alors le monastère grec de Saint-Césaire avait une certaine importance. Dans la liste des vingt abbayes romaines que divers textes du XIIe siècle nous ont conservée, il est nommé le premier, passant ainsi avant les célèbres monastères de Saint-Grégoire, de Sainte-Marie-Aventine, des Saints-Alexis-et-Boniface, qui semblent pourtant avoir eu, en ce temps-là, beaucoup d'importance. Cette primauté monastique se rattachait peut-être au souvenir de la chapelle impériale.

Quoi qu'il en soit, la ruine vint, entre le XVe et le XVIe siècle, puis l'oubli, puis la disparition totale. Au XVIIe siècle on ne savait même plus que le Palatin eût possédé une église de Saint-Césaire. L'appellation *in Palatio*, qui se maintenait dans les textes, fut transportée à une autre église dédiée au même saint, mais située bien loin du Palatin, sur la voie Appienne, et on expliqua le *palatium* par la proximité des thermes de Caracalla.

Bibl. — Becker, *Handbuch der röm. Alterthümer*, in-8°, Leipzig, 1843, p. 215 sq. : Fr. Bianchini, *Il palazzo dei cesari*, in-4°, Verona, 1738; G. Boissier, *Le Palatin*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 juill. 1877, p. 264-302; réimpr. dans *Promenades archéol., Rome et Pompéi*, in-12, Paris, 1880, p. 47-110; L. Canina, *Gli edifizi di Roma antica*, in-4°, Roma, 1848-1856; H. Deglane, *Le palais des césars au mont Palatin*, dans *Gazette archéol.*, t. XIII, 1888, p. 124-130, pl. XXI, XXII-XXIII; p. 145-163; p. 211-224, pl. XXX; L. Duchesne, *Le Palatin chrét.*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. VI, 1900, p. 17-28; E. Fairon, *L'organisation du*

[1] Einhard, *Translatio beatorum Marcellini et Petri*, *P. L.*, t. CIV, col. 542. — [2] J.-B. Pitra, *Anal. sacra*, t. I, p. 311. — [3] M. Armellini, *Chiese di Roma*, p. 61, 74.

palais impérial à Rome, dans *Le musée belge*, t. IV, 1900, p. 5-25; Guattani, *Monumenti ined.*, dans *Roma descritta ed illustrata*, t. I, Roma, 1785, p. 48 sq.; Haugwitz, *Der Palatin, seine Gesch. und seine Ruinen*, in-8°, Rom., 1901; Huelsen, *Das Septizonium des Septimius Severus;* H. Jordan, *Die Kaiserpaläste in Rom;* R. Lanciani, *Guide du Palatin;* O. Marucchi, *Le Forum romain et le Palatin d'après les dernières découvertes*, in-8°, Paris, 1903.

V. Palais de Dioclétien. — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1003-1034.

VI. Le Grand-Palais, a Constantinople. — En 1861, Jules Labarte (voir ce nom) publia un savant ouvrage intitulé : *Le palais impérial de Constantinople et ses abords, Sainte-Sophie, le forum Augusteon et l'hippodrome, tels qu'ils existaient au Xe siècle*, in-4°, Paris, de 240 p. et 3 pl. Celui qu'on nommait alors le « père » Hase lui consacra vingt-cinq pages de considérations dans le *Journal des savants* [1] et Douet d'Arcq y ajouta quatre pages dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* [2]; cela fait, l'ouvrage fut consacré et classé pour un demi-siècle. Incontestablement, il marquait un progrès sur la *Constantinopolis christiana, seu descriptio urbis sub imperatoribus christianis* qu'avait fait paraître Du Cange, en 1680, qui n'ignorait que ce qu'il était impossible de savoir en son temps. Mais à Paris, pas plus qu'à Amiens, le génial auteur de la *Constantinopolis christiana* ne pouvait avoir à sa disposition que des plans de Constantinople dépourvus de toute détermination géométrique des positions et des distances; il ne pouvait connaître non plus l'important ouvrage sur les cérémonies de la cour de Byzance, rédigé au Xe siècle par l'empereur Constantin Porphyrogénète, ou composé par son ordre (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2695-2713), ouvrage qui ne fut publié qu'en 1751. En outre, les cartes manquaient à Du Cange. Depuis le Moyen Age on possédait des plans de Constantinople; malheureusement ces plans, presque toujours en perspective ou à vue d'oiseau, se ressentaient trop de l'état d'enfance dans lequel se trouvait alors la science géographique. Ce ne fut qu'en 1776 qu'on eut enfin un plan levé géométriquement de la capitale de l'empire ottoman. Ce plan fut rectifié et accru en 1786, par Kauffer, attaché à M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à la Porte. « L'étude de Labarte a pour objet l'état du palais au Xe siècle et non celle de son développement; en prenant pour guide le *Livre des cérémonies*, il s'est contenté de juxtaposer un peu au hasard les salles auxquelles cet ouvrage fait allusion, sans chercher à en restituer l'ordonnance logique; pour présenter un plan acceptable, il n'a pas hésité à combler lui-même les lacunes qu'il rencontrait et à imaginer des galeries ou des passages qui n'ont jamais existé. Il a confondu l'Augusteon avec le forum de Constantin et méconnu la situation du palais de Daphni, voisin de l'hippodrome. La reconstitution de Paspatis (Athènes, 1885) est encore moins satisfaisante; quant au travail de Bjeljaev [3], il est purement critique et n'aboutit à aucune hypothèse positive. C'est donc une nouvelle restitution que proposait Jean Ebersolt, *Le Grand-Palais de Constantinople et le « Livre des cérémonies »*, en 1910. Elle repose d'abord sur les relevés topographiques de l'hippodrome, exécutés en 1907-1908 par Ad. Thiers; elle a surtout pour base une étude minutieuse du texte des *Cérémonies*. C'est en lisant dans cet ouvrage la description des itinéraires suivis par les processions impériales que J. Ebersolt est arrivé à reconstituer logiquement la situation réciproque des édifices du palais. Il a profité, en outre, de la publication de textes importants (Actes apocryphes de saint Thomas, description du palais au XIIIe siècle dans les œuvres de Nicolas Mesaritis), ainsi que l'exploration de palais analogues à celui de Constantinople (Spalato, Mschatta, etc.).

« C'est à l'aide de ces sources, et grâce à sa connaissance personnelle des lieux, que J. Ebersolt a pu retracer l'histoire du développement organique du Grand-Palais depuis Constantin jusqu'au XIIe siècle. Il est arrivé à établir de la manière la plus nette les divisions suivantes : 1° le palais constantinien, élevé à l'est de l'hippodrome, au sud de l'Augusteon, sur l'emplacement actuel de la mosquée d'Ahmed. Ce palais comprenait le vestibule et les salles des gardes de Chalcé, les grandes salles de réception, les oratoires et les appartements privés de Daphni. Le plan rappelle celui du palais de Spalato; la colonnade des « Courtines » qui marquait l'entrée de Daphni, devait avoir un aspect peu différent de la façade du palais de Théodoric, représenté sur la mosaïque de Saint-Apollinaire-le-Neuf, à Ravenne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2834, fig. 951). Tous les monuments de ce palais étaient groupés autour de la galerie centrale de l'Augusteon. A Constantin on doit aussi la construction du palais du Sénat et du palais de la Magnaure, situé plus à l'Est, sur les hauteurs qui commandent la Propontide; cet édifice paraît avoir tenu la place d'un palais d'été. Le palais de Constantin, à moitié détruit par la sédition de Nika, en 532, fut rebâti par Justinien d'une manière magnifique, mais, semble-t-il, sur le même plan. Le palais du Boucoleon que J. Ebersolt place, contrairement à J. Labarte, au sud de l'hippodrome, est dû à Théodose II ainsi que l'église Saint-Étienne de Daphni; 2° à la fin du VIe siècle, Justin II éleva la magnifique « salle du trône » ou chrysotriclinium qui devait devenir un nouveau centre de constructions. C'est désormais vers l'Est, sur les hauteurs en pente douce garnies de jardins qui aboutissent à la mer que l'habitation impériale va se développer; 3° c'est de ce côté qu'à la fin du VIIe siècle, Justinien II fit élever les deux grandes galeries d'apparat du Lausiacos et du Justinianos, ainsi que la « phiale des bleus » (couronnée d'une fontaine destinée aux parades de cette faction); 4° encore plus à l'Est, Constantin V (741-775) construisit l'église de la Vierge-du-Phare; 5° dans la première moitié du IXe siècle, Théophile ne se contenta pas de restaurer et d'embellir les édifices antérieurs; il se fit bâtir une habitation personnelle qui relia le chrysotriclinium au palais de Daphni. C'est dans cet espace que s'élevèrent le triconque, dont J. Ebersolt restitue le véritable plan tréflé, la phiale du triconque et les appartements privés qui formaient des chambres destinées aux différentes saisons; 6° le dernier agrandissement important est l'œuvre de Basile Ier (867-886), qui éleva des appartements au sud du chrysotriclinium; sa construction la plus importante fut la Nouvelle-Église, consacrée par Photius le 1er mai 881 et située au nord-ouest de l'église du Phare, au milieu de jardins admirables au delà desquels se trouvait le tzycanisterion ou stade destiné à des exercices sportifs d'importation persane. Depuis cette époque, si l'on excepte le kiosque, d'aspect musulman, de Mouchroutas, le Grand-Palais n'a plus reçu d'accroissement notable. Il devait être délaissé à partir du XIIe siècle pour la résidence des Blackernes. A ce moment il formait un ensemble unique d'édifices de toute époque, dont les entassements du Kremlin et du Vieux-Sérail peuvent donner quelque idée [4]. » « Si l'on se reporte au plan d'ensemble, le compas à la main, on verra que la demeure impériale couvrait un espace de près de 400 000 m. de superficie, un peu plus grand que

[1] *Journal des savants*, 1862, p. 325-333, 453-475. — [2] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXIII, 1862, p. 61-65. — [3] *Byzantina*, Saint-Pétersbourg, 1892-1907. — [4] L. Bréhier, dans *Journal des savants*, 1911, p. 237-238.

celui sur lequel s'étendent le Louvre et les Tuileries, bâtiments, cours et jardins [1]. »

Il ne peut s'agir ici d'autre chose, à la suite de cette esquisse chronologique, que de nous servir du plan pour indiquer brièvement la situation des édifices, leur nom et leur destination. Ce plan, si on le compare à celui de Labarte, le seul dont on disposait à l'époque où nous écrivions l'art. BYZANCE (t. II), montre les progrès accomplis. La restauration de J. Ebersolt « si claire, si lisible, si satisfaisante aux yeux, est aussi la plus vraisemblable; et, dans ses grandes lignes, elle semble bien approcher, autant qu'il est possible, de la vérité [2]. »

1° *Les abords du palais.* — Nous avons discuté et déterminé déjà la date de la fondation de Constantinople (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1739-1745). A cette époque Constantin est à l'apogée de sa puissance, il se considère comme le représentant de Dieu, pouvant tout entreprendre et tout réussir. Il s'entretient avec Dieu et sa demeure ne doit pas être indigne de le recevoir. Tout est à faire, il est vrai, mais il sait procéder rapidement et avec ordre. D'abord, il s'installe dans cette ville qui ne doit céder en rien à la splendeur de l'ancienne Rome. Il fait choix de l'hippodrome et y construit la loge impériale, le *cathisma;* près de là, il bâtit son palais qui communique avec ce cathisme, d'où, assis sur son trône, il préside les jeux du cirque. Près du trône se trouve le grand triclinos où parfois il déjeune et, même, donne des banquets; dans une chambre voisine, il fait sa toilette au moment où va commencer la course, un cabinet sépare cette chambre de la grande salle.

Près de l'hippodrome, un vaste espace, parallèle à l'église Sainte-Sophie, forme une place rectangulaire qu'on nomme l'Augusteon, où se voit la statue de la mère de l'empereur, l'augusta Hélène. Après la fameuse révolte et l'incendie de 532, Justinien reconstruira Sainte-Sophie et posera sur l'Augusteon sa propre statue équestre. L'identification de l'Augusteon avec l'Aya-Sofia-Meïdan est certaine (plan, 1).

L'Augusteon était ceint d'une colonnade; parallèle à Sainte-Sophie, il avait à l'Est le bâtiment du Sénat, en forme de basilique, terminée par une abside et précédée d'un portique décoré de statues. Après 532, il fut rebâti avec une coupole sur un portique de six colonnes en marbre blanc (plan, 5).

Du côté de l'Occident, l'Augusteon était en communication par une porte avec la rue centrale (*Mesé*) qui, de là, se dirigeait vers la ville et la porte Dorée. Cette rue, bordée de portiques, reliait l'entrée du palais impérial au forum de Constantin, dont l'emplacement est aujourd'hui marqué par la colonne brûlée; c'était la voie Royale *(Regia)*.

Au début de la rue centrale, au point de communication avec l'Augusteon, se voyait le *Milion* (plan, 2). monument décoré de statues impériales; à la voûte on représenta plus tard l'empereur Philippikos Bardanes (711-713), monothélite, avec le patriarche Serge au milieu des cinq premiers conciles œcuméniques, à l'exclusion du sixième (Constantinople, 680-681), qui condamna le monothélisme.

Entre le Milion, qui devait être une sorte d'arc de triomphe, et l'entrée du palais impérial, la Chalcé, se trouvait le Zeuxippe (Ζεύξιππος); parfois l'empereur s'y arrêtait à son retour du forum de Constantin. Le Zeuxippe était un bain construit par Septime-Sévère, embelli par Constantin qui l'orna de colonnes, de marbres et de statues. Incendié lors de l'émeute de 532, il fut reconstruit par Justinien (plan, 3).

Entre le Milion et la Chalcé on rencontrait l'Achilleus (Ἀχιλλεύς), voisin d'une grande porte. Cet Achilleus était peut-être un bain très rapproché des thermes de Zeuxippe, la grande porte en question était sans doute une des portes qui s'ouvraient à l'Ouest, sur la place de l'Augusteon.

Le palais impérial avait son entrée sur le côté méridional de l'Augusteon. « De ce côté, bordant l'hippodrome, s'étend un terrain plan qui est aujourd'hui de niveau avec le cirque. Cet espace est en partie occupé par la mosquée d'Ahmed, avec sa vaste enceinte et sa grande cour bordée de portiques. Lors de la construction de cet édifice, en 1610, on a dû niveler le terrain, sur lequel s'étendait primitivement la partie la plus ancienne du palais. A l'est de la mosquée, le terrain s'incline en pentes douces vers la mer. C'est de ce côté que le palais s'agrandit et que s'élevèrent plus tard, au milieu des jardins, les nouvelles constructions. La situation de ce palais était admirable. La vue s'étendait d'un côté sur la mer, les montagnes de Bithynie et l'archipel des Princes, émergeant des flots bleus de la Marmara, de l'autre sur le port de la Corne d'Or. Sur les terrasses, sans cesse rafraîchies par la brise maritime ou par les vents du Bosphore, les souverains aimaient à venir contempler la mer sillonnée de navires, apportant dans la capitale de l'empire les marchandises des deux mondes [3]. »

2° *La Chalcé.* — L'édifice qui portait ce nom (ἡ Χαλκῆ) servait de vestibule à la demeure impériale. On ignore sa structure primitive, du moins peut-on noter quelques particularités. Il y avait là des vestibules servant de corps de garde, on y voyait doryphores et hoplites, l'épée nue. Devant les portes d'entrée se trouvait exposée aux regards de tous une peinture à l'encaustique (voir ce nom) figurant la victoire de la croix sur les ennemis de l'Église. On voyait Constantin, la tête surmontée du signe de la croix, entouré de ses enfants, vainqueur du démon figuré par un serpent percé d'un trait et précipité dans l'abîme.

Cette Chalcé brûla en 532 et fut reconstruite par Justinien en style byzantin (plan, 7). Procope nous la décrit. Ce bâtiment rectangulaire présentait à l'intérieur quatre piliers puissants, faisant corps avec les parois et soutenant huit arcs dont quatre portaient la coupole centrale. Les autres piliers, au Nord et au Sud, s'appuyaient sur les murs extérieurs et soutenaient les voûtes. La décoration en mosaïque montrait les guerres et les victoires de Justinien en Italie et en Libye, les succès de Bélisaire. A la partie inférieure des murs, au-dessous des mosaïques, on avait posé des plaques de marbre les unes couleur émeraude, les autres couleur du feu, mais la plupart étaient blanches et veinées de bleu. Dans le pavement de marbre on voyait insérée une plaque circulaire en porphyre.

La Chalcé était un véritable musée; la statue de bronze placée par Constantin demeura debout jusqu'au règne de Léon l'Isaurien, mais les empereurs étaient représentés eux aussi et même certains personnages illustres tels que : Théodose le Grand, l'impératrice Pulchérie, Zénon et Ariadme, Justin Ier, Justinien et Bélisaire, Tibère, Maurice et d'autres. Justinien y fit placer une croix, des têtes de Gorgone et deux chevaux enlevés au temple d'Artémis à Éphèse. Au sommet de la porte de bronze, une icone représentait le Christ. Léon l'Isaurien la fit enlever, l'impératrice Irène mit une mosaïque qui disparut lors de la persécution renouvelée et, finalement, le moine Lazare refit l'image du Christ.

Basile Ier restaura la Chalcé au IXe siècle et Romain Lécapène y ajouta un petit oratoire au Xe.

La Chalcé tirait son nom de la porte de bronze, ce qui fait qu'on l'appelle tantôt Χαλκῆ, tantôt Χαλκῆ πύλη. Lorsque l'empereur, au retour d'une procession dans les églises ou les palais de Constantinople, regagnait le palais il rencontrait, en pénétrant dans celui-ci, la grande porte de la Chalcé et s'y arrêtait. Du côté

[1] J. Labarte, *op. cit.*, p. 217. — [2] J. Ebersolt, *op. cit.*, préf. par Ch. Diehl, p. v. — [3] J. Ebersolt, *op. cit.*, p. 18.

extérieur, cette porte s'ouvrait sur les portiques de la place. A l'intérieur, aussitôt après l'avoir franchie, on rencontrait une barrière où l'empereur était reçu par les factions. Cette barrière franchie on arrivait à la porte de bronze qui donnait accès à l'espace situé sous la grande coupole. Du côté du palais, la Chalcé avait une autre issue. C'était une grande porte qui s'ouvrait sur le quartier des scholaires. De la Chalcé on pouvait se rendre aux galeries supérieures de Sainte-Sophie. On ne suivait pas, dans ce cas, le portique qui était de plain-pied avec la place de l'Augusteon et avec le Puits sacré, qui était situé sur le côté méridional de la Grande-Église, mais on montait par la Chalcé à une galerie qui mettait en communication le palais impérial et les tribunes de Sainte-Sophie.

3° *Les Nouméra.* — Cet édifice (τὰ Νούμερα) fut construit par Constantin; il devait comporter un logement peu étendu, qu'Héraclius et ses successeurs utilisèrent pour en faire une prison; cette destination durait encore au IXe siècle (plan, 4).

4° *Le quartier des scholaires.* — Les scholaires, répartis en sept sections, avaient la garde du palais; lors de la sédition de Nika (532), leur quartier fut incendié et reconstruit de même que la Chalcé. Chacune des sept σχολαί avait son emplacement assigné; quatre d'entre elles sont désignées par des textes. Les scholes étaient un lieu de passage très fréquenté dans les allées et venues du palais. Lors de la fête de la nativité du Christ, le basileus, qui se rendait à Sainte-Sophie, avant de franchir la grande porte de la Chalcé, se rendait dans la cinquième schole et allumait des cierges devant la croix (plan, 8, V).

Auparavant, il avait pénétré dans un édifice circulaire (στρογγύλον) et y avait allumé des cierges devant une croix; ledit édifice n'est autre que la coupole à huit colonnes (ὀκτακίονος θόλος), où les empereurs, aux grandes fêtes, allaient prier devant une croix en argent (plan, 8, I); cet édifice circulaire, surmonté d'une coupole, était la première schole, dont une tradition attribuait la construction à Constantin.

Dans certaines circonstances solennelles, le basileus s'arrêtait quelques instants au triclinos des scholes (plan, 8, IX) et se rendait à l'église des Saints-Apôtres construite, disait-on, par Constantin. Il passait par la porte des scholes qui conduit à la coupole de la Chalcé. Cette église des Saints-Apôtres était située près des grandes portes qui, de l'intérieur du palais, conduisaient aux scholes (plan, 8, X). Aux scholes se trouvait une écurie de mulets (plan, 8, VIII).

5° *Le quartier des excubiteurs.* — Ce qu'on nommait excubites (ἐξκούβιτα) était une construction de Constantin, souvent citée comme un lieu qu'on traversait en entrant par la Chalcé dans le palais. Après avoir traversé le quartier des scholes, on rencontrait, en se dirigeant vers le palais, le tribunal (τριβουνάλιον), les lychni (λυχνοί), le triclinos des excubites et celui des candidats. Ces derniers portaient ce nom à raison de leurs vêtements blancs; ils formaient une troupe d'élite, choisie dans le camp des scholaires.

1. *Le tribunal* passait pour avoir été bâti par Constantin. Ce devait être une terrasse assez vaste qui s'étendait devant les lychni (plan, 10).

2. *Les lychni* tiraient leur nom des lampes de verre alimentées avec de l'huile, que les empereurs allaient allumer quand ils entraient dans le monument pour adorer une croix en argent. L'édifice possédait un chandelier à sept branches. On ne peut dire avec assurance l'aspect de cette construction des lychni. C'était peut-être une rotonde surmontée d'une coupole, analogue à celle qui s'élevait au quartier des scholes (plan, 11).

Le quartier des excubiteurs possédait une salle d'apparat, le triclinos. Les candidats avaient, eux aussi, leur salle d'honneur où les empereurs, à certaines fêtes, allaient baiser une croix apportée par le clergé de l'église du Seigneur (plan, 13).

Avant d'arriver au seuil de la demeure impériale, on rencontrait d'autres monuments.

6° *L'église du Seigneur.* — Nous venons de la nommer à l'instant. Sa construction est attribuée à Constantin; elle avait un clergé spécial et un *skevophylax*, ou gardien du trésor, dont l'objet principal pourrait avoir été une croix du Sauveur. Cette église tenait une place importante dans le palais, c'est là qu'en l'an 900 on conférait les dignités de césar, de nobilissime et de curopalate. L'église du Seigneur (plan, 17) se trouvait voisine du quartier des excubiteurs, de celui des candidats et du consistoire.

7° *Le consistoire.* — Au IVe siècle ce qu'on nommait *comites consistoriani* étaient les membres du conseil de l'empereur; ils se réunissaient dans le κονσιστώριον, mentionné sous ce nom dès le Ve siècle, et probablement construit par Constantin lui-même. Au VIe siècle, le conseil de l'empereur siégeait dans cette salle qui servait également à d'autres usages.

Deux salles portaient les noms de « grand consistoire » ou « consistoire d'été » (plan, 15) et de « petit consistoire » ou « consistoire d'hiver » (plan, β). Aux trois portes de la salle étaient suspendues des tentures de soie.

Situé près du quartier des candidats, le consistoire était proche de l'église du Seigneur. Ce monument, avec ses marbres, ses tentures de soie, ses portes d'ivoire, son trône resplendissant au fond de la salle, formait un cadre somptueux, bien approprié à la pompe des cérémonies.

8° *L'onopodion.* — Il fallait, pour arriver au consistoire, franchir l'onopodion (ὀνοπόδιον) (plan, 18). Là des fonctionnaires ou des dignitaires se tenaient prêts à acclamer l'empereur. Le sol de l'onopodion était plus élevé que le sol du consistoire; devant la porte de bronze le basileus, à sa sortie, se tenait quelques instants pour recevoir les adorations.

Après avoir traversé le consistoire et l'onopodion on rencontrait la « Main d'or » (Χρυσῆ Χείρ) ce qui peut s'entendre d'une image faisant le geste de la bénédiction sur ceux qui franchissaient le seuil du palais. Cette « Main » avait donné son nom à un passage resserré appelé tantôt *stenon* tantôt *stenakion* de la Main d'or.

A l'onopodion la porte avait un seuil de marbre (πούλπιτον) et était décorée d'une portière.

9° *Le palais de Daphni.* — Constantin fit construire le Grand-Palais près de l'hippodrome; il communiquait avec le cirque par un escalier en colimaçon (κοχλίας), par lequel on montait du palais au *cathisma*. La partie du palais qui communiquait avec le cirque portait le nom de Daphni, d'une statue de la nymphe apportée de Rome. Ce palais de Daphni se composait de salles de réception, d'églises et d'appartements sur la structure desquels on est mal renseigné.

En entrant dans ce palais de Daphni, une première salle portait le nom d'Augusteon (Αὐγουστεύς, τρίκλινος τοῦ Αὐγουστέως). Il se pourrait que ce fût là où Constantin fut exposé sur un lit de parade après son décès, revêtu de pourpre, ceint du haut diadème. Ce fut certainement une des salles les plus importantes du palais de Daphni.

Les textes du *Livre des cérémonies* ne nous apprennent rien touchant la forme de cette salle, ses dispositions et son mobilier. D'ailleurs ce palais cessa bientôt de plaire aux empereurs qui continuèrent à s'y rendre pour accomplir certaines cérémonies, mais qui n'y séjournèrent plus.

Lorsque l'empereur se rendait au cirque par l'escalier en colimaçon dont nous venons de parler (plan,

19 *c*), il lui arrivait de traverser l'Augusteon et d'entrer en passant dans l'église de Saint-Étienne (plan, 19 *d*). Cette église, qui se trouvait près de l'Augusteon, doit être distinguée d'une autre portant le même vocable et située en dehors du palais, à l'hippodrome.

L'église de Saint-Étienne, du palais, fut construite en 428 par la sœur de Théodose II, Pulchérie, pour y déposer la main droite de saint Étienne et d'autres reliques. On ignore la forme de cette église qui paraît avoir été petite puisque, parfois, on lui donne le nom d'oratoire (εὐκτήριον). Malgré ses dimensions, elle fut témoin d'illustres cérémonies : couronnements d'empereurs et d'impératrices, fiançailles impériales. La veille de l'Épiphanie, bénédiction des eaux autour de la phiale. Cette église était située près de l'Augusteon, elle était voisine de l'Octogone (Ὀκτάγωνον), qui est désigné sous le nom de *cubiculum* octogone (τὸ ὀκτάγωνον κουβουκλεῖον) (plan, 19 *b*). Cette chambre octogonale se trouvait devant l'église de Saint-Étienne de Daphni.

Les textes du VIe siècle mentionnaient à diverses reprises un *cubiculum* qu'on ne saurait identifier avec certitude avec l'Octogone, mais qui semble se trouver au palais de Daphni.

L'Octogone communiquait avec l'Augusteon et avec l'église Saint-Étienne.

A l'intérieur de l'Octogone se trouvait une chambre appelée *kiton* (κοιτών) ; elle servait de salon d'attente ; à certaines fêtes, le basileus attendait là le moment de sortir du palais. Le *kiton* de Daphni était destiné à un usage analogue ; les souverains y attendaient l'heure de la procession ; à leur retour au palais, ils quittaient leurs vêtements de cérémonie à l'Octogone, entraient au *kiton* de Daphni, où ils en revêtaient d'autres.

Divers monuments complétaient cet ensemble. Outre l'église Saint-Étienne, le palais de Daphni contenait plusieurs autres sanctuaires dont la structure est inconnue. Ces églises ou oratoires étaient placés sous le vocable de la Vierge, de la Trinité. Enfin, il existait un baptistère où se trouvaient trois grandes croix très belles ; toutes ces églises (plan, 19 *e*) se trouvaient sur le chemin suivi par l'empereur pour gagner la grande salle du palais de Daphni.

Ce palais fut souvent utilisé comme lieu de passage. Le mot de Daphni indique parfois un itinéraire suivi pour se rendre soit à l'Augusteon, soit à l'église de Saint-Étienne ; des passages (διαβατικά) y conduisaient. Une galerie (plan, 19 *f*) faisait ainsi communiquer les monuments du palais de Daphni. Ces monuments se groupaient sans doute autour d'un édifice central, l'Augusteon, et devaient occuper une superficie assez vaste.

10° *Le triclinos.* — Le premier de ces édifices passe pour avoir été élevé par Constantin ; on lui a donné le nom de ὁ τρίκλινος τῶν δεκαεννέα ἀκκουβίτων ou *triclinium* des dix-neuf lits, parce que c'était le nombre des lits qui s'y trouvaient pour recevoir les convives à la manière antique (plan, 16). C'était un édifice d'une splendeur extraordinaire ; on n'y faisait usage que de vaisselle d'or. Cette salle était surtout réservée aux festins d'apparat. Entre Noël et l'Épiphanie s'écoulent douze jours pendant lesquels la salle des dix-neuf lits voyait se succéder une série de banquets. Chaque lit pouvait recevoir douze convives, c'étaient donc deux cent seize convives qui occupaient les dix-huit tables différentes de celle où l'empereur appelait douze de ses amis personnels. La table de l'empereur était circulaire et les invités figuraient les douze apôtres. Les autres lits étaient disposés autour de la salle en deux séries de neuf lits chacune.

Sur le modèle de ces festins, le basileus en donnait d'autres parfois, lorsqu'il voulait honorer particulièrement ses hôtes.

La structure et la disposition du monument sont assez bien connues.

Le jour de Pâques, on y célébrait la cérémonie du baiser de paix (ἀσπασμός). Quand les personnages qui avaient le privilège de donner le baiser aux souverains étaient sortis, les princes se levaient et montaient dans le grand *accubitum* et là, derrière les portières suspendues à des colonnes d'argent, ils revêtaient les vêtements de cérémonie qu'ils portaient le jour de Pâques ; cela fait, ils descendaient et passaient par le milieu du triclinos pour sortir par le portique.

Les deux salles n'étaient pas au même niveau, et leur communication était cachée par des portières. La seconde salle, plus élevée que la première, était le grand *accubitum*, la grande salle des festins où étaient disposés les lits. On accédait par deux portes latérales et par une porte centrale s'ouvrant sur le portique et réservée à l'empereur tant pour l'entrée que pour la sortie.

L'édifice, précédé d'un portique, avait une forme rectangulaire et, peut-être, une abside.

11° *Le tribunal.* — Devant le triclinos se trouvait le « tribunal des dix-neuf lits » (τὸ τριβουνάλιον τῶν δεκαεννέα ἀκκουβίτων) (plan, 10). Les souverains qui se trouvaient au triclinos se rendaient par le portique au tribunal lorsqu'on devait y célébrer une cérémonie. Ce tribunal consistait en une place ou une cour où s'élevait une terrasse (ἡλιακόν) sur laquelle les empereurs montaient avec le patriarche pour procéder à l'investiture des césars et du nobilissime. On accédait à cette terrasse par deux escaliers latéraux sur les marches desquels se plaçaient les dignitaires avant que l'empereur ne les gravît.

Après un couronnement impérial, le basileus se rendait à l'*heliacon* du tribunal pour y être acclamé ; la nouvelle impératrice s'arrêtait au milieu de la terrasse devant une barrière (κάγκελον) ; là, elle allumait des cierges devant une croix et recevait l'adoration et les acclamations qui lui étaient dues.

Le « palais des dix-neuf lits » était voisin de l'onopodion. Le triclinos et le tribunal étaient situés à peu de distance du palais de Daphni. Dans la cour du tribunal eurent lieu parfois des couronnements d'empereurs et d'impératrices ; la décoration de cette cour consistait en statues d'empereurs et d'impératrices et servit, jusqu'au règne d'Héraclius, d'emplacement pour les danses des deux factions, les « verts » et les « bleus ».

12° *Le Delphax.* — La structure de ce monument (Δέλφαξ) ne peut être déterminée, mais on connaît son existence dès le Ve siècle. Au VIe siècle, l'empereur y donnait l'investiture à certains fonctionnaires ; en 527, Justinien y reçut la couronne des mains de Justin Ier. Cet édifice communiquait avec le palais, ce devait être un bâtiment isolé.

13° *La Magnaure* était un vaste et somptueux édifice (Μαγναύρα) dont on attribuait la construction à Constantin (plan, 6). Là se dressait le trône de Salomon auquel on accédait par six degrés sur lesquels étaient placés, de chaque côté, des lions. C'était la salle de réception des ambassadeurs et des personnages les plus distingués. Le trône impérial était abrité par des arbres en bronze doré sur lesquels perchaient des oiseaux. Les lions étaient articulés ; à l'instant le plus pathétique de la cérémonie, on les voyait se mettre en mouvement, se dresser, frapper le sol de leur queue, ouvrir la gueule pour lancer un rugissement, tandis que les oiseaux se mettaient à gazouiller dans les arbres. Le trône impérial lui-même se mettait en branle. Tout cela nous étonne un peu et le mieux est peut-être de transcrire ces choses sans chercher à les expliquer ; ces machineries nous déconcertent.

La décoration n'est pas moins troublante. On suspendait de chaque côté de la salle des chaînes de

bronze argenté et ces chaînes soutenaient de grands lustres *(polycandila)* en argent. A droite, on voyait l'orgue d'or et plus haut, vers l'Est, l'orgue d'argent de la faction bleue; à gauche, l'orgue d'argent de la faction verte. Le sol était couvert de pétales de roses.

Deux rangées de sept colonnes séparaient la nef des bas-côtés; sept lustres étaient suspendus entre les colonnes. Sur le côté droit, à l'Est, s'ouvrait une conque; sur le côté gauche une salle dans laquelle les basileis attendaient l'ouverture de la cérémonie.

Au fond de la salle s'élevait le trône impérial dressé sur plusieurs marches (γραδήλια).

L'entrée de la salle était à l'Ouest; les deux portes latérales étaient dissimulées par deux portières. La porte centrale mettait en communication le portique et la nef.

Autour de la Magnaure s'étendait une terrasse circulaire (ἡλιακὸν στρογγύλον), construite en 596 par l'empereur Maurice qui y mit sa statue; Phocas y ajouta la sienne. Un espace planté d'arbres s'étendait près de l'édifice; les jours de réception, on y étendait un tapis de Perse. Un arc soutenu par deux colonnes (τροπική) décorait les abords de la Magnaure.

La chambre nuptiale des empereurs se trouvait à la Magnaure; elle avait une conque où l'empereur et l'impératrice venaient déposer leur couronne impériale et leurs couronnes nuptiales. La situation de cette chambre nuptiale ne peut être déterminée avec certitude.

La Magnaure communiquait avec Sainte-Sophie par des passages (διαβατικά). Comme elle était contiguë au palais, elle devait s'élever vers le côté oriental de la place de l'Augusteon. La Magnaure communiquait en outre avec l'église du Seigneur. De cette église, on pouvait gagner le passage resserré (στενωπός) par lequel on montait à l'*heliacon* de la Magnaure, après avoir traversé auparavant la Sacellè et l'Oaton.

14° *L'Oaton.* — Construit, disait-on, par Constantin (τὸ Ὠάτον), il était pourvu, comme son nom l'indique, d'une coupole (plan, 14); on l'appelle parfois le triclinos de la coupole, ou bien la coupole du Grand-Palais. C'est là que s'assembla le VIe concile œcuménique (680-681); ce fut là aussi que fut célébré le mariage d'Alexis II Comnène avec Agnès de France.

15° *La Sacellè* servait à la fois (Σακέλλη) de trésor et de dépôt d'archives (plan, α); elle se trouvait entre l'Oaton et l'église du Seigneur.

De ce côté se trouvait aussi une écurie (στάβλον), un bain (λουτρόν) et l'église de Sainte-Christine.

« Ainsi, à côté du palais, se dressaient plusieurs monuments. La Magnaure, le plus grand et le plus somptueux, s'élevait au milieu de jardins et de terrasses, d'où l'on descendait, du côté de la mer, à un bain et à une église de Sainte-Christine. Plus près du palais se trouvaient l'Oaton avec sa coupole et la Sacellè, qui communiquait d'un côté avec la Magnaure, de l'autre avec l'église du Seigneur. Cette dernière église, qui avoisinait le consistoire et les quartiers des excubiteurs et des candidats, devait être située dans la cour qui précédait le palais de Daphni. De cette cour, on pouvait se rendre, soit à la Magnaure, soit à la Sacellè et à l'Oaton. Ainsi, de ce côté, des issues donnaient accès à ces monuments indépendants. Aucune communication n'est signalée entre la Magnaure et le quartier des scholes. Ce quartier n'avait que deux issues; l'une, la Chalcé, donnait accès à la place de l'Augusteon; l'autre la porte des excubites, donnait accès à la cour qui précédait Daphni. Le quartier des scholes devait donc être aussi une cour, où l'on pénétrait après avoir franchi le vestibule de la Chalcé [1]. »

16° *Le chrysotriclinium.* — Voici encore une construction somptueuse (ὁ χρυσοτρίκλινος), ouvrage de Justin II (565-578), magnifiquement terminée par Tibère II (578-582). Il s'ensuivit une conséquence importante : le centre du palais fut déplacé, Daphni fut abandonné pour le chrysotriclinium (plan, 35) qui prit une importance capitale.

C'était un octogone recouvert d'une coupole (τρούλλος) percée de seize fenêtres. Au centre pendait un lustre du type connu sous le nom de polycandilon. Une grande corniche (κοσμήτης) décorait la salle dont la coupole était soutenue par huit arcs (καμάραι). L'arc oriental s'ouvrait sur la conque de l'abside.

Le chrysotriclinium était un édifice octogonal, dont l'arc oriental s'ouvrait sur une abside; toutefois les sept autres arcs s'ouvraient sur des niches semi-circulaires, comme à Saint-Vital de Ravenne.

Dans l'hémicycle du chrysotriclinium se dressait le trône impérial, la suite du basileus se rangeait contre la muraille. Dans la conque, on voyait une image du Christ assis sur un trône, image que détruisirent les empereurs iconoclastes et que rétablit Michel III. Celui-ci ajouta des mosaïques. Au-dessus de la porte d'entrée, la Vierge gardait l'accès de la salle. Près d'elle figuraient l'empereur, le patriarche et leurs collaborateurs; autour les apôtres, des martyrs, des évêques et l'archange Michel.

Constantin Porphyrogénète décora le chrysotriclinium de mosaïques très fines, figurant un jardin fleuri. Il fit exécuter des portes d'argent qui conduisaient à une terrasse voisine de la salle du trône.

17° *Le tripetôn.* — On appelait ainsi (ὁ τριπέτων) le vestibule de la salle du trône (plan, 35, I). Cette pièce recevait fonctionnaires et dignitaires avant qu'ils fussent introduits devant l'empereur. Un portique précédait l'édifice, on lui donnait le nom d'*horologion*, sans doute à cause d'un cadran solaire.

Après avoir franchi le tripetôn on traversait une première salle et on pénétrait dans la salle du chrysotriclinium. Différentes niches étaient fermées par des rideaux. Sur le côté gauche se trouvait, du côté de l'Est et à gauche de l'abside, l'oratoire de Saint-Théodore situé au fond de la niche (plan, 35, V) où étaient déposées les reliques du saint et la verge de Moïse. La structure de cet oratoire est inconnue.

18° *Le Panthéon.* — Sur le côté nord s'ouvrait une niche donnant accès à un local appelé Πάνθεον, qui était peut-être un vestibule semblable au tripetôn (plan, 35, III).

Ainsi sept niches rayonnaient autour du chrysotriclinium; elles étaient ornées de rideaux; à l'Est, une courtine cachait l'abside où se dressait le trône impérial. C'est sur ce trône qu'il recevait les fonctionnaires, les étrangers et cela à certaines heures du jour seulement, conformément à un strict cérémonial.

Pendant les fêtes de Pâques, on y célébrait d'imposantes cérémonies et de grands repas. Le dimanche des Rameaux l'empereur y distribuait des croix; le jeudi après Pâques, il recevait le baiser de paix des fonctionnaires et des dignitaires ecclésiastiques. Du dimanche de Pâques au dimanche *in Albis* l'empereur y donnait chaque soir un banquet.

Quelquefois la table impériale était dressée dans la salle à manger (ἀριστήριον) attenante au chrysotriclinium, mais elle était réservée à la famille du basileus et aux intimes (plan, 35, VIII). Cette salle à manger se trouvait sur le côté méridional de la salle du trône, près de l'appartement de l'empereur, fermé par des portes d'argent. L'habitation du basileus devait se composer de plusieurs pièces (plan, 35, VII); une de ces chambres fut construite sous l'empereur Phocas (602-610).

Constantin Porphyrogénète décora le vestibule de l'appartement d'icones en mosaïques d'un coloris et d'un dessin remarquables. Devant, il fit construire une

[1] J. Ebersolt, *op. cit.*, p. 75-76.

phiale en porphyre, entourée de colonnes en marbre poli. Au-dessus du tuyau, d'où l'eau jaillissait, un aigle en argent, la tête tournée, contemplant sa proie avec fierté, étouffait dans ses serres un serpent.

Sur le côté méridional du chrysotriclinium se trouvait l'appartement de l'impératrice (κοιτὼν τῆς αὐγούστης) (plan, 35, VI).

Une galerie (plan, 35, X) faisait communiquer le chrysotriclinium avec la terrasse qui s'étendait à l'Est (plan, 36). Du côté de cette terrasse, la galerie était fermée par des portes d'argent.

Sur le côté nord, une porte faisant probablement pendant à ces portes d'argent, donnait accès à la terrasse du chrysotriclinium.

19° *Le Phylax.* — Voisin du Panthéon, le Φύλαξ (plan, 35, IV) servait de sortie aux empereurs lorsqu'ils s'éloignaient du chrysotriclinium. Ce lieu était fermé par des portes lamées d'argent; on y conservait des objets précieux, émaux, etc.

20° *Le Dietarikion.* — Τὸ Διαιταρίκιον, là stationnait un corps de fonctionnaires faisant partie de la domesticité palatine (plan, 35, II).

21° *Le Lausiacos.* — Ce bâtiment appelé ὁ Λαυσιακός ou bien Λαυσιακὸς τρίκλινος, fut construit par l'empereur Justinien II (plan, 33); dans la première moitié du IXe siècle, il reçut une décoration en mosaïque sur fond d'or. Cette construction avoisinait la salle du trône; elle devait être assez vaste. Un oratoire consacré à saint Basile le Grand se trouvait là tout près, enfin une porte de bronze donnait accès du Lausiacos dans la cuisine.

22° *Le Justinianos.* — Justinien II construisit près du Lausiacos un autre triclinos auquel il donna son nom (ὁ Ἰουστινιανοῦ τρίκλινος) construit en 694 (plan, 22). C'était un grand bâtiment que l'empereur Théophile décora à profusion de mosaïques à fond d'or; le pavement était de marbre.

Le Justinianos communiquait par une porte avec le Lausiacos; l'un et l'autre servaient de salon d'attente aux fonctionnaires et aux dignitaires. Comme les personnages se réunissaient souvent là pour prendre part aux processions, on l'appelait parfois : ὁ μέγας (ou bien ὁ Ἰουστινιανὸς) τρίκλινος τῆς προελεύσεως.

23° *Les Skyla.* — Le triclinos de Justinien, qui était attenant au Lausiacos, communiquait avec l'hippodrome par les Skyla (τὰ Σκῦλα) qui furent probablement construits par Justinien II (plan, 21). C'était avec la Chalcé une des entrées principales du palais. En somme, les Skyla étaient une sorte de vestibule faisant communiquer le triclinos de Justinien avec l'hippodrome. Ce vestibule était demi-circulaire (ἡμικύκλιον). Son nom provenait probablement des trophées et des dépouilles qui en ornaient les murs. Après avoir franchi les Skyla, on entrait dans la partie occidentale du Justinianos qu'on traversait dans toute sa longueur pour arriver à la partie orientale où s'étendait un jardin.

24° *Les phiales des deux factions.* — En 694, Justinien II construisit une phiale destinée aux réceptions de la faction bleue. Cet édicule remplaça une église appelée la Vierge-du-Métropolite; mais il fit place à son tour, sous Basile Ier, dans la seconde moitié du IXe siècle, à un bain luxueux. A l'aide du *Livre des cérémonies*, il est possible de déterminer l'emplacement de cette phiale : près de la terrasse du chrysotriclinium.

La phiale de la faction verte se trouvait à l'est du palais; on ignore la date de sa construction, mais elle disparut aussi sous Basile Ier, pour faire place à une église.

Ces deux phiales se faisaient pendant : celle des « bleus » près du chrysotriclinium, celle des « verts » près du triclinos de Justinien.

25° *L'église de la Vierge-du-Phare.* — Comme son nom l'indique, le phare était une tour à étage, couronnée par un feu servant à guider les navigateurs pendant la nuit. Sur la terrasse s'élevait une église consacrée à la Mère de Dieu (Θεοτόκος), gardienne de la demeure impériale (plan, 38). On pouvait y venir du chrysotriclinium, ou par les portes orientales de la salle du trône, ou par la galerie qui mettait en communication les appartements impériaux avec la terrasse, ou enfin par une porte à un battant qui se trouvait sur le côté nord de la salle. Bâtie sous Constantin V Copronyme (741-775), elle reçut le corps du Copronyme qui y demeura quatre-vingt-dix ans; en 866, Michel III le fit déterrer, battre de verges, brûler; son sarcophage de marbre vert fut scié en deux et servit de cancel à l'église du Phare.

L'église était précédée d'un narthex où, le jeudi saint, l'empereur distribuait aux dignitaires et aux fonctionnaires des fruits et de la cannelle.

Les textes du *Livre des cérémonies* ne permettent pas de saisir la structure architecturale de la Vierge-du-Phare.

26° *Le triconque et ses dépendances.* — Ce palais (τρίκογχος ou τρίκογχον) fut élevé par le dernier empereur iconoclaste, vers le deuxième quart du IXe siècle (plan, 32). C'était une construction fort originale, recouverte d'un toit doré et flanquée de trois absides (κόγχαι), à l'Est, au Nord et au Sud.

A l'Ouest, le triconque communiquait par trois portes, une d'argent et deux de bronze, avec le Sigma dont les murs étaient lambrissés de marbre et dont le toit était porté par quinze colonnes (plan, 32, A).

Ces deux salles avaient un sous-sol. L'étage inférieur du Sigma présentait la même disposition que l'étage supérieur, avec dix-neuf colonnes (au lieu de quinze) qui formaient une galerie circulaire.

A l'Est, au-dessous du triconque, l'architecte avait construit le *tetraseron* (τετράσερον).

Près du péristyle du Sigma s'étendait un espace à ciel ouvert, au centre duquel se dressait une fontaine, la phiale, dont le bord était revêtu d'argent; l'eau y jaillissait d'un tuyau en forme de pomme de pin (plan, 32, B). Au moment des réceptions, la phiale était remplie de fruits et de la pomme de pin coulait du vin aromatisé. Sur le côté du Sigma, deux lions en bronze déversaient l'eau, ce qui donnait de la fraîcheur à ce lieu.

Du Sigma on descendait sur la place de la phiale par des degrés en marbre blanc de Proconnèse. Au milieu de ces degrés s'élevait un arc en marbre (τροπική) soutenu par deux colonnettes.

Le Sigma possédait un oratoire consacré à saint Jean.

Théophile, le dernier empereur iconoclaste, entoura le triconque et le Sigma d'un grand nombre d'édifices; entre autres la Pyxitis (Πυξίτης), le Carianos (Καριανός), l'Éros (Ἔρως) sur les murs duquel on avait figuré des boucliers et des armures (plan, 32, D). Plus loin, le Margaritis (Μαργαρίτης) ou « la Perle » avait son toit soutenu par huit colonnes tachetées de rose (plan, 32, F). Théophile habitait cette chambre de l'équinoxe du printemps à la fin de l'automne, il allait alors passer les mois d'hiver au Carianos.

Sur le côté sud, cet empereur bâtit quatre appartements : le Camilas (καμιλᾶς) dont le toit tacheté d'or était soutenu par six colonnes de marbre vert de Thessalie (plan, 32, G). Au Camilas était attenant un oratoire avec deux autels, l'un consacré à la Vierge, l'autre à saint Michel. Après le Camilas venait une autre construction, dont le toit était soutenu par quatre colonnes de marbre de Dokimia (plan, 32, H).

Cette construction était pavée de marbre de Proconnèse; ses murs, en haut, resplendissaient de mosaïques

à fond d'or, où figuraient des arbres et d'autres objets en cubes verts. L'entresol (μεσόπατος) était l'habitation des eunuques préposés à la garde du gynécée.

Un troisième bâtiment appelé Mousicos (Μουσικός) avait un toit semblable au précédent, un pavement en marbre blanc de Proconnèse, une décoration d'icones et de plaques de marbres (plan, 32, I); il deviendra, au xe siècle, le vestiaire de l'impératrice.

A l'Ouest, un quatrième bâtiment attenant au précédent et dont le toit était, de même, soutenu par cinq colonnes de marbre de Carie, trois au Sud et deux à l'Ouest (plan, 32, J).

Autre construction, formée de deux bâtiments et avoisinant la chambre de la basilissa, où Léon le Sage construisit plus tard l'oratoire de Sainte-Anne (plan, 32, L); le deuxième bâtiment conduisait par un escalier à la chambre de l'impératrice (plan, 32, K).

Enfin, Théophile éleva un triclinos à quatre chambres luxueuses; deux d'entre elles donnaient sur l'entresol du deuxième bâtiment, près du Camilas (plan, 32, M); deux autres, d'où l'on avait vue sur le Lausiacos, furent détruites par un incendie.

Ces monuments, construits par Théophile, formaient un ensemble complet; c'était une nouvelle demeure impériale qui remplaçait le palais de Daphni déjà démodé et le chrysotriclinium, en voie de l'être. De la nouvelle résidence l'empereur venait chaque jour dans la salle du triconque pour s'occuper des affaires de l'État. C'était là qu'il donnait audience et là aussi qu'il se rendait pour jouir de certains divertissements.

27° *L'abside* qu'on rencontrait en allant du triconque à Daphni mettait en communication le vieux palais avec les nouveaux bâtiments de Théophile (plan, 28). C'était probablement une porte voûtée, au-dessus de laquelle se dressait une statue de l'empereur Maurice (582-602), qui fut brisée, et une statue de la Fortune (Τύχη), rapportée de Rome par Constantin.

Sous Michel III, le logothète Théoctiste s'était fait construire, près de l'abside, une demeure, un bain et un jardin (plan, 29).

De telle sorte, l'abside était une entrée donnant accès du vieux palais aux constructions de l'empereur Théophile. Pour sortir du palais, les empereurs pouvaient passer soit par Daphni, soit par le Sigma, l'église du Seigneur, la Sacellè et l'Oaton; de là, ils gagnaient la Magnaure et Sainte-Sophie. Une galerie (plan, 31) mettait en communication le Sigma avec l'église du Seigneur, reliant ainsi le vieux palais aux bâtiments de Théophile.

Le triconque communiquait aussi avec le chrysotriclinium. De la salle du triconque on pouvait gagner la salle du trône, par les passages des Quarante-Saints (τὰ διαβατικὰ τῶν ἁγίων τεσσαράκοντα) (plan, 34); ou bien, du triconque on pouvait gagner le chrysotriclinium par le Lausiacos et par le tripetôn.

28° *Le Kénourgion.* — Ceci nous transporte sous le règne de Basile Ier le Macédonien (867-886), à qui appartient la construction du Καινούργιον (plan, 35, IX). C'était une salle de forme basilicale, supportée par seize colonnes, dont huit en marbre vert de Thessalie et huit en onyx; ces dernières étaient sculptées. Six d'entre elles présentaient des sarments de vigne et des figures d'animaux, deux avaient des lignes sinueuses. Au-dessus des colonnes jusqu'au toit on voyait des mosaïques à fond d'or.

Basile construisit une chambre (κοιτών) de forme carrée (plan, 35, IX) d'une extrême splendeur, mais nous ne pouvons décrire tout cet étincellement qui est postérieur aux limites chronologiques du *Dictionnaire*.

29° *La Nouvelle-Église.* — Basile Ier, grand bâtisseur, voulut élever un sanctuaire, ce fut la Nouvelle-Église (ἡ Νέα), solennellement inaugurée le 1er mai 881 (plan, 44) par le patriarche Photius qui prononça une homélie pour la dédicace. Le toit de l'édifice se composait de cinq coupoles recouvertes à l'extérieur de bronze brillant comme l'or et à l'intérieur de mosaïques à fond d'or. Comment les coupoles secondaires étaient-elles disposées par rapport à la coupole centrale? Le texte ne donne pas de réponse certaine. Dans la coupole centrale resplendissait le Christ. « On dirait qu'il surveille la terre, qu'il en médite l'ordonnance et le gouvernement, tant l'artiste a su exprimer par des formes et des couleurs la sollicitude de l'ordonnateur du monde. » Autour, dans les zones concentriques, la cohorte des anges doryphores montait la garde. Dans l'abside brillait l'image de la Vierge orante. Un chœur d'apôtres, de martyrs, de prophètes et de patriarches complétait la décoration figurée.

L'église était précédée d'un atrium dans lequel se dressaient deux phiales, l'une au Sud, l'autre au Nord; la phiale du Sud était en porphyre rouge d'Égypte et entourée de dragons; au centre de la vasque se dressait une tige surmontée d'une pomme de pin, percée de trous; la phiale du côté du Nord était en marbre nacré, avec également une tige surmontée d'une pomme de pin percée de trous.

Sur les deux côtés de la Nouvelle-Église se trouvaient deux galeries; celle qui longeait l'église au Sud, du côté de la mer, avait un étage qui communiquait avec le palais.

D'après Photius, l'église s'élevait au milieu du palais. De la terrasse du phare on descendait à la Nouvelle-Église en suivant un passage resserré. La terrasse à l'est de la salle du trône se trouvait ainsi reliée avec la nouvelle construction de Basile Ier. Elle s'élevait non loin du chrysotriclinium et des appartements impériaux. De ce côté, la demeure impériale allait encore s'agrandir.

30° *Église Saint-Élie.* — Dans la partie orientale du palais, Basile Ier éleva une église au prophète Élie (plan, 39), laquelle ne doit pas être confondue avec l'oratoire du prophète qui se trouvait dans la Nouvelle-Église. L'église de Saint-Élie avait un narthex; elle communiquait avec l'église de la Vierge-du-Phare.

31° *Oratoire de Saint-Clément.* — Basile éleva un oratoire en l'honneur de saint Clément d'Ancyre (plan, 40); cet oratoire était contigu à l'église d'Élie.

32° *Oratoire du Sauveur.* — Encore une construction de Basile Ier; le sol était entièrement recouvert d'une épaisse feuille d'argent, enrichie de nielle (ἔγκαυσις) (plan, 41).

33° *Oratoire de Saint-Paul.* — Dans une autre partie du palais, le pavement de cet oratoire était fait de plaques de marbre circulaires entourées d'argent (plan, 26).

34° *Oratoire de Saint-Pierre.* — Il était attenant à l'oratoire de Saint-Michel et voisin de l'église dédiée à la Mère de Dieu. D'après Constantin Porphyrogénète, l'église de Saint-Pierre se trouvait à l'extrémité de la galerie (περίδρομοι) de Marcien, où l'église se dressait comme une tour (ἀκροπύργιον). Pour s'y rendre on suivait la galerie de Marcien (plan, 23).

35° *Oratoire de l'Archistratège* (saint Michel) (plan, 24). — Tout proche de Saint-Pierre.

36° *Église de la Vierge.* — Située, comme nous l'avons dit, au-dessus de l'église consacrée au prince des apôtres (plan, 25).

37° *Pentacubiculum* (Πεντακουβουκλεῖον). — C'était le nom d'un édifice composé de cinq chambres *(cubicula)* (plan, 27).

A l'est du chrysotriclinium, Basile Ier construisit d'autres appartements qui, à cause de leur élévation, reçurent le nom d'Aigle (ἀετός). Ici se trouvait encore un oratoire consacré à la Vierge (plan, 51). A l'ouest

de ces constructions l'empereur édifia d'autres habitations en forme de pyramide, ainsi qu'un autre oratoire consacré à la Vierge (plan, 52).

38° *Saint-Jean-l'Évangéliste.* — Vers l'entrée, appelée *monothuron*, Basile construisit un oratoire dédié à cet apôtre (plan, 50) et une galerie élevée conduisant jusqu'au phare. A l'Est, de solides bâtiments furent aménagés pour servir de trésor (θησαυροφυλακειον) et de vestiaire (βεστιάριον) (plan, 48, 49).

39° *Le monothuron*, ou porte à un battant, était une des entrées du palais; cette porte et la galerie qui s'étendait jusqu'au phare conduisaient du phare à la Nouvelle-Église (plan, 43).

40° *Le tzycanisterion* (τζυκανιστήριον). — C'était un stade réservé aux divertissements de la cour, une sorte de manège et de jeu de paume (plan, 45); il s'étendait à l'est de la Nouvelle-Église, qui communiquait avec lui par ses deux galeries latérales.

41° *Le trésor et l'économat* (ταμιεῖον et οἰκονομεῖον) de la Nouvelle-Église formaient deux beaux bâtiments du côté de la mer (plan, 46, 47).

42° *Bain.* — Bâti par Basile Ier sur l'emplacement de l'ancienne phiale des « bleus » (plan, 53), ce bain, le plus grand et le plus beau du palais, avoisinait par conséquent la terrasse du chrysotriclinium.

Léon VI le Sage, fils de Basile Ier, ne fut pas un bâtisseur aussi acharné; néanmoins, en 886 et 912, il fit élever quelques constructions nouvelles.

43° *Oratoire de Sainte-Anne*, dans les appartements élevés par l'empereur Théophile, au sud du triconque.

44° *Oratoire de Sainte-Barbara*, attenant à l'oratoire de Saint-Paul, construit par Basile Ier.

45° *Église Saint-Démétrius*, communiquant avec l'église de la Vierge-du-Phare et, comme elle, précédée d'un vestibule s'ouvrant sur le terrain du phare (plan, 37). Cette église avait la forme d'un carré, avec quatre colonnes brillantes, aux chapiteaux dorés.

Le port du palais, ou Boucoleon (Βουκολέων) abritait la flotte impériale. Parfois les empereurs abordaient de ce côté, et par des quais et des escaliers de marbre s'élevaient jusqu'au palais.

46° *Le Boucoleon*, nom du palais voisin du port, avait été construit par Théodose II (408-450) au-dessus du mur maritime; il était décoré de statues d'animaux et d'un groupe représentant un lion terrassant un bœuf. Le Boucoleon existait encore en 1204.

47° *La Porphyre* (ἡ Πορφύρα). — C'était un édifice carré ayant vue sur la mer et sur le port, il se terminait en pyramide; ses murs étaient revêtus de plaques de porphyre rouge taché de blanc. C'est là que les impératrices faisaient leurs couches et mettaient au monde de jeunes princes qualifiés du titre de Porphyrogénètes. Ce fut là que naquit Constantin VI, ce fut là aussi qu'on lui creva les yeux, en 797.

48° *Le Mouchroulas.* — Ce bâtiment n'est pas mentionné dans le *Livre des cérémonies;* on sait toutefois qu'il s'élevait à l'ouest du chrysotriclinium; au XIIIe siècle, Nicolas Mesaritis le décrit comme un édifice merveilleux.

49° *Entrées et limites du palais.* — Après le règne de Basile le Macédonien, la demeure impériale s'étend jusqu'à la mer, où se trouvent le port de Boucoleon et l'entrée de tzycanisterion, par où passaient les empereurs quand ils sortaient à cheval. Du côté sud, le long de l'hippodrome, s'étendait la galerie de Marcien, à l'extrémité de laquelle s'élevait l'église Saint-Pierre. Vers l'extrémité de l'hippodrome, les pentes sont assez rapides et la galerie de Marcien devait, sans doute, permettre de gagner le palais d'Hormisdas, la maison que Justinien habita avant de monter sur le trône.

Du côté nord s'ouvre, sur la place de l'Augusteon, la Chalcé, porte d'honneur du palais. A l'Ouest s'étend l'hippodrome qui communique avec le palais par plusieurs issues : 1. l'escalier en colimaçon dont nous avons parlé; 2. les Skyla; 3. l'abside; 4. la thermastra.

50° *La thermastra* (θερμαστρα) (plan, 30). — Ce local était une sortie du palais, distincte de la sortie des Skyla. Une porte faisait communiquer la thermastra avec le Lausiacos qui n'était pas au même niveau. La thermastra était probablement un hypocauste, la fournaise d'un des bains du palais.

51° *La porte Éléphantine* (ἡ Ἐλεφαντίνη). — Porte d'ivoire, une des entrées de la demeure impériale, ouverte chaque matin, dont la situation est difficile à déterminer; il semble toutefois qu'elle donnait accès au Lausiacos. On serait tenté de chercher la porte d'ivoire du côté du cirque.

52° *La porte Carea* (Καρέα). — Donnant accès de l'hippodrome au palais, elle était située au-dessous du *cathisma*.

53° *Les aspects du palais.* — La lecture de ce qui précède laisse à peu près la même impression que laisserait la description d'un labyrinthe; toutefois, un rapide regard jeté sur le plan d'ensemble des édifices rend la confiance et on se flatte de pouvoir comprendre quelque chose, de parvenir à se diriger parmi ces édifices entassés sur un terrain étroit. Les 150 pages consacrées par J. Ebersolt à la résurrection de ces bâtiments sont un modèle de clarté, malgré l'éblouissement des métaux, des marbres, des mosaïques qui semblent rivaliser de splendeur, d'éclat et de banalité. Nous ne pouvons entreprendre ici la promenade parmi ces édifices ressuscités et qui ont eu une certaine symétrie entre eux. Toutefois, la comparaison entre le palais de Spalata et celui de Byzance semble un peu artificielle.

Ceux qui désirent aborder ces détails devront se reporter à l'ouvrage d'Ebersolt à qui nous empruntons le plan (fig. 9385) avec la notice.

54° *Notice explicative du plan.* — « Le point de départ pour la restitution du Grand-Palais a été donné par la situation de l'hippodrome par rapport à Sainte-Sophie. Ces deux limites se complètent par deux autres, l'église des Saints-Serge-et-Bacchus et la mer, avec le mur d'enceinte et le palais d'Hormisdas, la maison de Justinien.

« Le long de l'hippodrome s'étend un terrain plan, occupé aujourd'hui par la mosquée d'Ahmed. Ici se dressait la partie la plus ancienne du palais, le palais de Daphni (19) et ses abords. La Chalcé et la première cour occupée par les scholaires (7, 8) étaient de plain-pied avec la place de l'Augusteon (1) et avec l'hippodrome. La seconde cour, où stationnaient les excubiteurs et les candidats (12, 13) était un peu surélevée. On avait accès du quartier des scholes, au quartier des excubites et des candidats par la porte des excubites ou des courtines (9) qui avait plusieurs marches. Le palais de Daphni (19), auquel on avait accès par l'onopodion (18), était lui-même plus élevé que la seconde cour.

« A l'est et au sud de la mosquée d'Ahmed, le terrain s'infléchit vers la mer. On racheta de ce côté la déclivité du terrain par des terrasses : terrasses de la Magnaure, du triconque, du chrysotriclinium, du Justinianos (6, 32, 36, 22). Vers l'extrémité de l'hippodrome, l'église de Saint-Pierre (24) se dressait comme une tour; ce qui indique qu'elle dominait les quartiers maritimes. Les constructions de Basile Ier occupèrent presque toutes le terrain situé entre ces terrasses et l'enceinte maritime. Pour relier ces édifices au palais, Basile construisit une galerie qui rejoignait la terrasse à l'est du chrysotriclinium à la Nouvelle-Église (43).

« La coupe schématique du plan donnera une idée de ce qu'ont dû être les parties les plus importantes du palais, celles qui forment comme les trois noyaux de la demeure impériale, le palais de Daphni (19), le

triconque (32) et le chrysotriclinium (35). Le palais communiquait avec l'hippodrome par plusieurs issues qui devaient être percées sous les arcades du cirque. Les gradins de l'hippodrome, avec les portes massives, formaient de ce côté comme un rempart à la demeure impériale.

« La galerie du palais de Daphni (f) devait être surélevée. Elle communiquait par l'abside (28) avec la phiale du triconque (B). Le Sigma et le triconque (A, 32) avaient un étage inférieur de plain-pied avec la phiale. L'étage supérieur ne devait pas être au même niveau que le Lausiacos (33) ; car on descendait des marches pour gagner du triconque le Lausiacos.

« Le Lausiacos et le Justinianos (22), qui communiquaient d'un côté avec l'hippodrome, de l'autre avec le chrysotriclinium par le tripetôn (35, I) étaient de même niveau. A l'est de la grande salle du trône s'étendait la terrasse (36), sur laquelle s'élevaient les sanctuaires et la tour du phare. Les empereurs furent séduits par la beauté de cet emplacement qui dominait la mer et vinrent y habiter de bonne heure.

« La structure et la proportion des monuments ont été figurées, autant qu'il était possible, par les données fournies par les textes et par la comparaison avec d'autres édifices. L'ordonnance générale du palais au xe siècle étant la mieux connue, c'est elle qui a fourni les éléments à la restitution. Quelques monuments ne figurent pas sur le plan, soit parce que leur existence à cette époque demeure incertaine, soit parce que leur situation ne pouvait être déterminée avec une exactitude suffisante. D'autres, dont l'emplacement est indiqué par des textes, ont été figurés bien que leur structure ne soit pas connue ou n'apparaisse pas nettement.

« Les monuments énumérés dans la liste qui suit permettront de saisir l'ordonnance générale du palais, dont on s'est efforcé de rendre sensibles les aspects si variés [1]. »

LISTE DES MONUMENTS FIGURÉS SUR LE PLAN :

1. Place de l'Augusteon.
2. Milion.
3. Thermes de Zeuxippe.
4. Nouméra.
5. Sénat.
6. Magnaure.
7. Chalcé.
8. Scholes.
   I-VII. 1re-7e schole.
   VIII. Écurie des mulets.
   IX. Triclinos des scholes.
   X. Église des Saints-Apôtres.
9. Porte des excubites ou des courtines.
10. Tribunal.
11. Lychni.
12. Triclinos des excubites.
13. Triclinos des candidats.
14. Oaton.
   a) Sacellè.
15. Consistoire.
   b) Petit consistoire.
16. Triclinos des dix-neuf lits.
17. Église du Seigneur.
18. Onopodion.
19. Daphni.
   a) Augusteon.
   b) Octogone.
   c) Escalier en colimaçon.
   d) Église Saint-Étienne.
   e) Oratoires de Daphni.
   f) Galerie de Daphni.
20. Écurie.
21. Skyla.
22. Justinianos.
23. Galerie de Marcien.
24. Église de Saint-Pierre et oratoire de l'Archistratège.
25. Église de la Vierge.
26. Oratoires de Saint-Paul et de Sainte-Barbara.
27. Pentacubiculum de Saint-Paul.
28. Abside.
29. Bain et bâtiment de Théoctiste.
30. Thermastra.
31. Passages du Seigneur.
32. Triconque.
   A. Sigma.
   B. Phiale.
   C. Pyxitis et triclinos non nommés.
   D. Éros.
   E. Carianos.
   F. Margaritis.
   G. Camilas.
   H. 2e *cubiculum*.
   I. Mousicos.
   J. 4e *cubiculum*.
   K. Chambre de l'impératrice.
   LL. Bâtiments proches de K.
   M. Triclinos à 4 chambres (2 furent brûlées).
33. Lausiacos.
34. Passage des Quarante-Saints.
35. Chrysotriclinium.
   I. Tripetôn.
   II. Dietarikion.
   III. Panthéon.
   IV. Phylax.
   V. Oratoire de Saint-Théodore.
   VI. Appartements de l'impératrice.
   VII. Appartements de l'empereur.
   VIII. Salle à manger.
   IX. Kénourgion.
   X. Galerie (macrôn).
36. Terrasse.
37. Église de Saint-Démétrius.
38. Église de la Vierge-du-Phare.
39. Église d'Élie.
40. Oratoire de Saint-Clément.
41. Oratoire du Sauveur.
42. Phare.
43. Galerie reliant la terrasse du phare à la Nouvelle-Église.
44. Nouvelle-Église.
45. Tzycanisterion.
46. Trésor de la Nouvelle-Église.
47. Économat de la Nouvelle-Église.
48. Trésor.
49. Vestiaire.
50. Oratoire et Saint-Jean-l'Évangéliste.
51. Aetos et oratoire de la Vierge.
52. Appartement en forme de pyramide et oratoire de la Vierge.
53. Bain.

VII. LE CUROPALATE. — On trouve dans la *Notitia dignitatum* un fonctionnaire qualifié *vir spectabilis castrensis sacra palatii* [2] qui est une manière d'intendant de la cour ayant sous ses ordres les *curæ palatiorum* [3]; de plus, les œuvres variées de Cassiodore contiennent une *formula curæ palatii* [4]. Celui qui est chargé de la *cura palatii* remplit les fonctions d'un intendant des bâtiments [5], veillant aux réparations, aux embellissements, aux constructions nouvelles. On a cru longtemps que la charge de curopalate byzantin était issue de celle dont nous venons de parler [6]; depuis on a proposé d'y voir une *cura* nouvelle instituée au ve siècle, à Constantinople, sous le règne d'Anastase [7]; il est possible de remonter à une date plus ancienne, mais il faut renoncer désormais à rattacher le curopalate à la *cura palatii*, ces deux charges différant par leur qualité et par leur emploi.

Dans la formule de Cassiodore le *cura palatii* a rang de *spectabilis* [8]; il est choisi parmi les personnages les plus considérables de la cour impériale, parfois même dans la famille du basileus, sans excepter son héritier [9]. Le *cura palatii* précède le souverain [10], il devance patrices, sénateurs et consulaires [11]; tandis que c'est avec ceux-ci que marche le curopalate [12] :

. . . . Tunc ordine longo
Incedunt summi proceres fulgensque senatus.
Ipse inter primos, vulta præclarus honoro,
Fratris in obsequium gaudens Marcellus abibat,
Dispositorque novus sacræ Baduarius aulæ,
Successor soceri, factus mox curapalati.

[1] J. Ebersolt, *Le Grand-Palais de Constantinople et le « Livre des cérémonies »*, p. 221-223. — [2] Godefroy, *Code Théodosien*, édit. Ritter, t. II, p. 227; *Notitia dignitatum Occidentis*, édit. Böcking, p. 298, 402; *Orientis*, p. 266. — [3] *Notitia dignitatum Occidentis*, édit. Böcking, c. XIV, p. 57, 404; *Orientis*, c. XV, p. 47, 267; édit. Seeck, *Orientis*, XVII, 5; *Occidentis*, XV, 6. — [4] *Variarum*, l. VII, n. 5, édit. Mommsen, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. XII, p. 204. — [5] Du Cange, *Gloss. med. et inf. lat.*, édit. Didot, t. II, p. 705, col. 2. — [6] *Code Théodosien*, l. VI, tit. XIII, lex 1, édit. Godefroy, t. II, p. 98, col. 1; et encore *Notitia dignitatum Occidentis*, édit. Böcking, p. 404; *Orientis*, p. 267. — [7] J. B. Bury, *The imperial administrative system in the ninth century*, London, 1911, p. 33-34. — [8] *Spectabilem tuam ab illa indictione curam palatii nostri suscipere debere censemus.* — [9] Evagrius, *Hist. eccl.*, l. V, c. I, *P. G.*, t. LXXXVI, 2e part., col. 2788; Corippus, *De laudibus Justini minoris*, édit. Bonn, l. I, vs. 133-137, p. 169-170; édit. Partsch, p. 121; J. Malalas, *Chron.*, édit. Bonn, l. XVIII, p. 491; *Chron. paschale*, édit. Bonn, p. 694; Théophanes, *Chron.*, ann. 6303, édit. Bonn, t. I, p. 765. — [10] Cassiodore, *Variarum*, l. VII, n. 5. — [11] Gretser et J. Goar, *Comment. in Codini « De officiis »*, Bonn, c. II, p. 184-185; *Notæ Alemanni in Procopii hist. arcanam*, Bonn, p. 364. — [12] Corippus, *Laud. Just. min.*, édit. Partsch, l. II, vs. 280-285, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. III, p. 133-134.

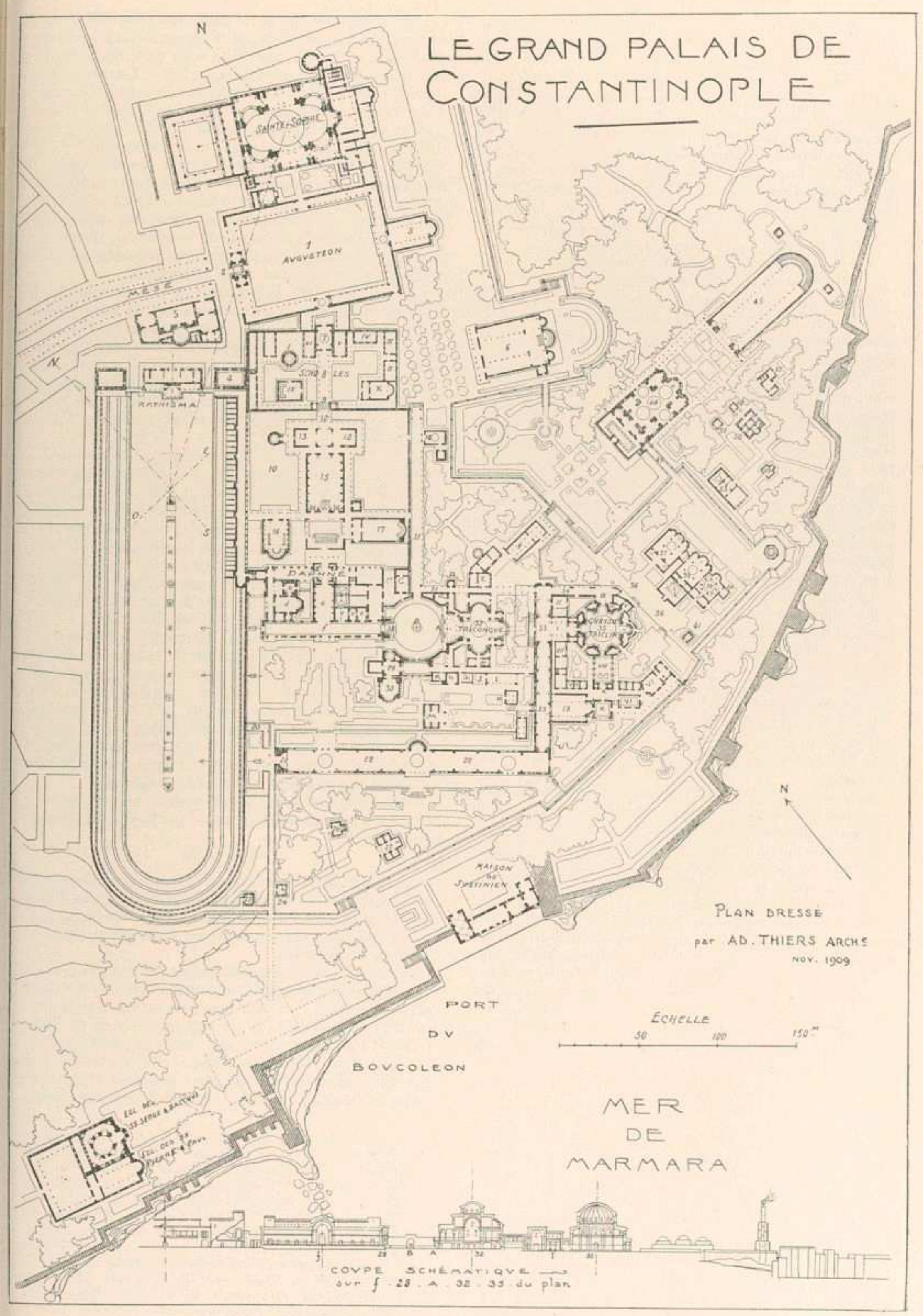

9385. — Le Grand-Palais de Constantinople. D'après Ad. Thiers.

Enfin, le *cura palatii* porte la *virga aurea* que n'a point le curopalate [1] : Τὰ τοῦ κουροπαλάτου ὅμοια τοῖς τοῦ πιγκέρνη, καὶ ἄνευ δικανικίου.

Vers la fin de l'empire byzantin la fonction de curopalate n'est plus qu'une sinécure [2], mais il n'en fut pas toujours ainsi [3] puisqu'il fut un temps où la sécurité personnelle du basileus dépendait du curopalate [4], en sorte qu'on peut dire que c'était un véritable capitaine des gardes, ou, comme dit Procope : Ἄρχων τῶν ἐν παλατίῳ φυλάκων [5]. Il avait la première dignité après l'empereur [6] :

Te dominum sacræ quis non prædixerit aulæ
Cum magni regeres divina palatia patris,
Par exstans curis, solo diademate dispar,
Ordine pro rerum vocitatus curapalati?

C'était une sorte de maire du palais ayant sous ses ordres environ 10 000 hommes armés [7] et il est évident que ce n'est plus là le surintendant des bâtiments; un texte nous montre que les deux charges sont distinctes, c'est l'épitaphe d'un certain Platon, illustre, ayant servi avec distinction sur terre et sur mer, habitant Rome avec le titre de *cura palatii urbis Romæ* où il fut inhumé le 7 du mois de novembre 686. Il avait donné tous ses soins à la restauration de l'escalier du Palatin [8]. Il ressort de cette épitaphe que le titre de *cura palatii* n'était pas réservé à un fonctionnaire unique, il existait des *curæ palatiorum*, des intendants affectés à des palais déterminés; il en résulte de plus qu'il existait simultanément des *cura palatii* et des curopalates; la seconde fonction ne dérive pas de la première. Reste à en rechercher l'origine.

Le premier curopalate qu'on rencontre chez les écrivains byzantins s'appelle Nomos ou Oninos, dont la petite-fille, Valeriana, épousa Tzathios, roi des Lazes, en 522 [9]. On l'appelle patrice et « ex-curopalate », ce qui montre que la charge n'était pas nouvelle; en effet, ce mariage eut lieu sous Justin Ier qui fut proclamé empereur par les troupes des gardes du palais dont il était le chef [10]; il tenait ce commandement de l'empereur Anastase, c'est donc que la charge de curopalate existait au temps d'Anastase; on peut remonter plus haut.

Les expressions dont les auteurs byzantins font usage pour la désigner sont équivalentes à celles qu'on rencontre dans des textes latins plus anciens pour indiquer cette fonction. En 354, le césar Gallus fit périr Apollinaris, gendre de Domitianus, préfet du prétoire d'Orient ayant eu la *cura* du palais de César [11]. En 378, à la bataille d'Andrinople, périt Equitius, à qui était confiée la *cura palatii* de Valens [12], son parent; ainsi donc, dès le déclin du IVe siècle, on rencontre un curopalate et celui-ci est apparenté à l'empereur [13].

« Un poème de Sidoine Apollinaire, composé entre 462 et 466 [14], nous apprend qu'à la cour de son beau-père, l'empereur Avitus, un citoyen de Narbonne, Consentius, fut revêtu de cette dignité et il la désigne comme elle est désignée dans les textes précédents, par l'expression que traduisent les auteurs byzantins [15] :

Intra aulam soceri mei expetitus,
Curam cum moderatus es palati.

« Mais Ammien Marcellin dénomme plus brièvement *ex cura palatii* Saturninus, qu'il cite parmi les principaux des ministres et officiers de la cour de Constance qui furent condamnés sous Julien, en 361 [16]. Ce même titre de *cura palatii* est attribué à Aetius dans deux passages d'un fragment de Renatus Frigeridus [17], et il se trouve comme la forme officielle usitée à cette époque, dans deux lois du *Code Théodosien* : la première émise à Ravenne le 15 février 409 ou 412 [18]; la seconde émise à Constantinople le 21 mars 413 [19]. Celle-ci est la loi unique d'un titre du *Code : De comitibus et tribunis scholarum*, qui concerne exclusivement les chefs des corps militaires attachés à la personne du souverain; il n'y saurait être question de fonctionnaires subordonnés, tels qu'étaient les intendants des bâtiments.

« Jusqu'au temps où prévalut, à Constantinople, le titre de curopalate, la dénomination de *cura palatii* servit à désigner deux fonctions différentes; l'une, au degré le plus élevé de la hiérarchie du palais; l'autre, dans un rang secondaire et subordonné, exercée par divers titulaires affectés à des palais déterminés. On a reconnu l'existence de la première dès le IVe siècle; la seconde n'apparaît point avant la *Notitia dignitatum* [20]. »

VIII. Le palais de Théodoric, a Ravenne. — Théodoric, roi des Ostrogoths, se rendit maître d'une partie de l'Italie septentrionale et établit sa capitale à Ravenne, où il fit exécuter plusieurs constructions dont nous aurons à parler (voir Ravenne). Ce qui nous intéresse ici c'est une mosaïque encore existante dans la basilique de Saint-Apollinaire-Neuf, mosaïque qui représente une des façades du palais royal (fig. 9386). Cette façade était désignée sous le nom de *ad Calcem* [21] et nous avons dit ailleurs (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 194, n. 9) qu'on y voyait l'image du roi vêtu d'une cuirasse, tenant dans la main droite la lance et dans la gauche le bouclier. La décoration de cette façade comportait des allégories : Rome, sous les traits d'une femme casquée, debout, tenant la lance; Ravenne, l'épée à la main, le pied droit sur la mer, le pied gauche sur le rivage et tournée vers le roi. Comme Dioclétien, comme Constantin, Théodoric se faisait garder par des soldats qui paraissent avoir eu des casernes.

La façade dont nous parlons montre un portique surmonté d'un fronton triangulaire sur lequel on lit l'inscription :

PALATIVM

On accède dans le palais par trois portes, auxquelles sont suspendues des portières doubles. La porte du milieu, de dimensions plus larges, était l'entrée principale. De chaque côté du portique on voit des colonnades décorées de tentures.

Avons-nous ici le front du palais ou bien l'entrée des appartements royaux? L'argument tiré des tentures, qui donneraient « un caractère plus intime », ne semble pas très convaincant. Il est vrai que l'image de Théodoric ne s'aperçoit nulle part, mais pareille représentation pouvait fort bien dépasser le savoir-faire du mosaïste. Celui-ci n'a pu montrer ni perspective ni personnages; il a tiré des lignes bien droites et bien sèches.

[1] Codinus, *De officiis palatii Constantinopolitani*, édit. Bonn, c. IV, 20, p. 184-185. La *virga aurea* était l'insigne de divers officiers, même d'ordre inférieur, *op. cit.*, p. 18-19, 185. — [2] Codinus, *De officiis*, c. V, p. 34, 261. — [3] Id., *ibid.* — [4] Evagrius, *Hist. eccl.*, l. V, c. I, *P. G.*, t. LXXXVI, 2e part., col. 2788-2789. — [5] Procope, *Hist. arcana*, édit. Bonn, t. III, c. VI, p. 44. — [6] Corippus, *Laud. Just. min.*, l. I, vs. 134-137. — [7] Jean Lydus, *De magistratibus populi rom.*, édit. Bonn, II, 24, p. 189. — [8] J.-B. De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1867, p. 10-11. — [9] *Chron. paschale*, édit. Bonn, p. 613. — [10] Evagrius, *Historia ecclesiastica*, l. IV, c. I, *P. G.*, t. LXXXVI, 2e part.; col. 2704. — [11] Ammien Marcellin, l. XIV, c. VII, n. 19, édit. Wagner, t. III, p. 23. — [12] Ammien Marcellin, l. XXXI, c. XII, n. 15; édit. Wagner, p. 597. — [13] Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. V, p. 126. — [14] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. XVI, p. 208. — [15] Sidoine Apollinaire, *Carmen*, XXIII, vs. 430-431. — [16] Ammien Marcellin, l. XXII, c. III, n. 6, 7; édit. Wagner, p. 271. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. VIII. — [18] *Code Théodosien*, l. XI, tit. XVIII, lex 1. — [19] *Code Théodosien*, l. VI, tit. XIII, lex 1. — [20] F. Martroye, *L'origine du curopalate*, dans *Mélanges Schlumberger*, in-4°, t. I, Paris, 1924, p. 79-84. — [21] Cf. Fantuzzi, *Monumenti Ravennati de secoli di mezzo*, t. II, Venezia, 1801, p. 297; Zirardini, *Degli antichi edifizi profani in Ravenna*, Faenza, 1762, p. 100, 101, 106.

Quant à l'édifice actuellement subsistant à Ravenne sous le nom de palais de Théodoric, l'attribution est peu fondée [1].

IX. Palais des rois francs. — L'idée de luxe qui s'attache, en France, à ce mot « palais » pourrait fort bien ne pas trouver toujours son application lorsqu'il s'agit des résidences de nos premiers rois francs, jusqu'à l'époque du IXe siècle. Il est vrai que ce que nous savons des édifices, de l'ameublement, des jardins d'une villa royale mérovingienne se réduit à peu de mots, la plupart du temps vagues de sens, et qui sont tout le contraire d'une description.

Florebant pariter veneranda palatia

écrit Venance Fortunat [2], et c'est à peu près ce qu'on peut attendre de plus clair chez lui ou chez d'autres.

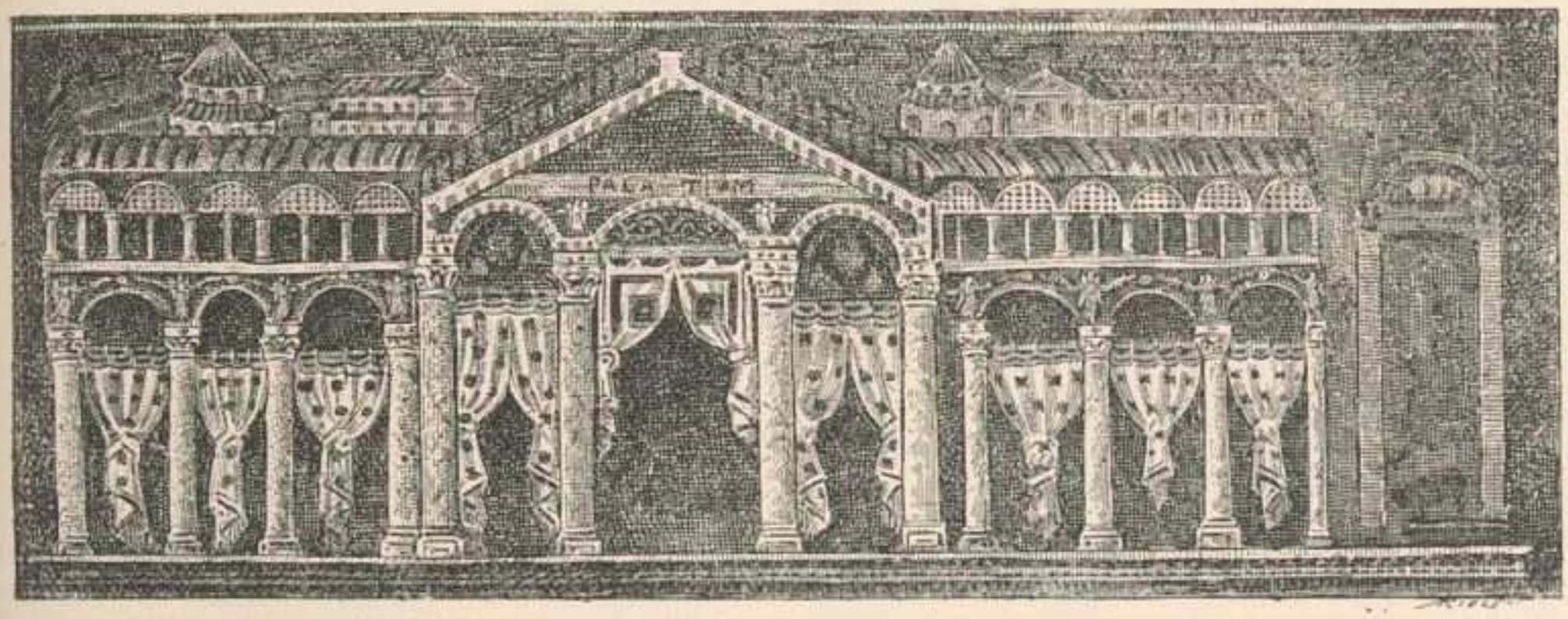

9386. — Palais de Théodoric. Mosaïque de la nef de Saint-Apollinaire-Neuf. D'après une photographie.

Dom Michel Germain a inséré dans le *De re diplomatica* de Mabillon, le l. IV intitulé : *Francorum regum palatia*, après avoir dépouillé une dissertation française de Placide Bertault et utilisé les notes d'Hadrien de Valois et de Du Cange; nous suivons sa nomenclature dans l'ordre alphabétique, mais sa liste contient 163 noms et la nôtre 394.

1. *Adélaïde.* — Après la mort de Louis VI le Gros, sa veuve reçut en douaire Compiègne, avec les forêts environnantes et les domaines; parmi ceux-ci se trouvait Cotia (=Cuisse) qu'elle donna aux bénédictines à qui elle bâtit un monastère dédié à saint Jean. Abandonnant Cotia, la reine éleva un palais neuf qui prit le nom d'*Adelhaidis palatium*, aujourd'hui Villeneuve-Saint-Germain ou Franqueville, près Compiègne.

2. *Airola.* — Villa, au IXe siècle, située dans les environs de Narbonne.

3. *Albiniacum.* — Villa, au IXe siècle, entre le Rhin et la Roër.

4. *Albulfi villa.* — *Palatium*, au IXe siècle, près du Rhin, dans le voisinage de Worms.

5. *Alpicus.* — *Fiscus regius* au VIIe siècle. Le Pecq, près de Saint-Germain-en-Laye.

6. *Alstedi, Alstede, Alstenstettin.* — Alstadt, en Saxe, sur une petite rivière appelée le Rhin.

7. *Andelaus* ou *Andelagus.* — Andelot (Haute-Marne), où fut signé le traité entre les rois Gontran et Childebert, en 587 (cf. Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IX, c. XX).

8. *Andernacum, Andernaka, Andirnachim, Andrenacum.* — Andrei villa, *palatium, fiscus regius* au IXe siècle, Andernach, sur le Rhin, entre Bonn et Coblentz.

9. *Andiacum.* — Une des quatre demeures royales où, d'après l'Astronome, en 796, Louis, roi d'Aquitaine et, dans la suite, empereur, plus connu sous le nom de Louis le Débonnaire, venait, par ordre de Charlemagne, passer les mois d'hiver : *ex ordinatione* [patris] *hiberna transigebat.* Ce lieu n'est pas identifié de façon certaine, on l'a tiraillé entre la Touraine et l'Anjou, ou même on l'a cherché du côté de Bayonne et de Fontarabie. H. de Valois, dans son édition de la *Notitia Galliarum*, corrige le nom et l'identifie avec le lieu dont parle l'Astronome, en 832 : *Jocundiacum palatium in territorio Lemovicino situm;* néanmoins dom Michel Germain s'orientait vers Saintes et son diocèse; il semble qu'il faut, d'après la *Chronique* de Fontenelle, regarder plutôt vers Angoulême. C'est probablement aujourd'hui un des deux Angeac du département de la Charente.

10. *Ansa.* — Villa-Anse, près de Lyon et de la Saône.

11. *Antonacum.* — On trouve *Anturmacum, Auternacum* et *Andrenacum*, Audrenac. Les *Annales* de Fulda et de Saint-Bertin acheminent vers Bonn et Coblentz. Frédégaire (l. V, c. XL) dit que Clotaire II, après la mort de Thierry, y reçut les envoyés de Brunehaut. Fortunat (*Carmen*, l. X, n. 12), parle d'un *Antonacensis castellum* où *præsunt reges in sedibus aulæ*, en Neustrie.

12. *Aquisgranum.* — L'existence d'un palais royal à Aix-la-Chapelle est attestée dès l'an 765 [3]. Einhard parle d'une célébration de la fête de Pâques à Aix-la-Chapelle : *Aquis Pascha... hiberna Aquisgrani habuisse. ... ubi et natalem Domini et Pascha* [Pippinus] *celebravit;* il s'y trouvait des bains, au dire du moine de Saint-Gall. Dès son avènement, Charlemagne célébra la fête de Noël *in villa quæ dicitur Aquis.* Aubert le Mire [4] cite un diplôme de confirmation d'une donation faite par Pépin *ecclesiæ Sanctæ Mariæ in novo castello constructæ*, mais il s'agit ici de Neufchâtel dans les Ardennes.

Ce fut cependant bien Charlemagne qui fut le créateur d'Aix-la-Chapelle [5]. *Aquisgrani*, dit Einhard, *regiam exstruxit, ibique extremis vitæ annis usque ad obitum perpetim habitavit.* C'est ce que confirme Poëta Saxonicus qui célèbre le basilique élevée par Charles

[1] Ch. Diehl, *Ravenne*, Paris, 1903, p. 44. — [2] *Carmina*, l. VII, c. XVI. — [3] A. Du Chesne, *Hist. reg. Francor.*, t. II, p. 13, 27. — [4] Aub. Miraeus, *Notit. Belgic.*, c. XXXIII. — [5] Comme nonobstant Septime-Sévère et Louis XIII on peut dire que Constantinople et Versailles sont l'œuvre de Constantin et de Louis XIV.

au Christ et à sa Mère. Gunther dit que ce fut là que Charles jeta les *cunabula regni* et il ajoute :

Urbs Aquensis, urbs regalis, sedes regni principalis
Prima regum curia.

Sur la curie on lisait ces vers :

Carolus insignem reddens hanc condidit urbem;
Quam libertavit, post Romam constituendo.
Ut caput urbs tota colat hanc et Gallia tota.

Alcuin lui décerne le titre de « seconde Rome ». Einhard nous dit que la basilique portait le nom de *capella* d'où il est certain qu'est venu le nom d'Aix-la-Chapelle.

Charlemagne y fut enterré (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AIX-LA-CHAPELLE; t. III, au mot CHARLEMAGNE).

Palais carolingien d'Aix-la-Chapelle. — Vers le milieu du XVIIIe siècle on commença à se préoccuper des environs de l'octogone d'Aix-la-Chapelle (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1039, fig. 252; t. V, col. 2306, fig. 4663); en 1755 on fouilla le sol et on rencontra de nombreux vestiges de maçonnerie romaine. On fit plus, on constata l'existence d'une construction de trois pièces coordonnées qu'on pensa être des thermes [1]. En 1794, le représentant du peuple Frécine fit fouiller la portion centrale de l'octogone et Berdolet recommença en 1803 toujours dans l'espoir de découvrir le tombeau de Charlemagne; vers ce temps on découvrit celui d'Othon III.

Ce ne fut qu'en 1843 que C.-P. Bock, avec l'agrément du chapitre, fit exécuter des fouilles à l'intérieur du dôme. On cherchait toujours Charlemagne, on rencontra deux cercueils de plomb contenant les os de Corona et de Leopardus (personnages apportés des catacombes romaines) qu'on enterra de nouveau. En 1861, nouvelle fouille dans le chœur gothique où on rencontra tout d'abord les murs du chœur carolingien. Nouvelle attente de quelques années et exploration dans la partie nord où on relève des vestiges de murs. En 1866, découverte, au nord de la chapelle, de la croix des fondations éparses de la chapelle d'Aegidius ne reposant pas sur un sol vierge. En 1882, coups de pioche au milieu du Katschhof, aucun résultat. En 1886, nouvelles fouilles dans la partie nord-ouest de l'octogone carolingien; on s'attaque alors à un ensemble de murs appartenant à une construction remarquable qu'on prit pour une basilique à trois nefs dont l'abside fut découverte en 1894 [2].

Ce n'était pas fini. En 1885, le *Karlsverein* avait fait explorer le sol à l'Est, devant l'entrée de la chapelle palatine; en 1887, on avait mis à découvert les fondations et on se trouva en présence des premières assises du mur du Nord; on put ainsi donner le dessin de la reconstruction complète de l'*atrium* [3].

Après tant de travaux, le moment sembla venu de poser dans l'octogone un carrelage définitif et d'abandonner les explorations pour quelques siècles au moins. Auparavant il fallait tenter encore une fouille et explorer l'intérieur jusqu'au niveau de la terre vierge, afin de savoir à quoi s'en tenir sur la nature des fondations et déterminer dans quelle mesure les fondations romaines et franques avaient été utilisées pour la construction carolingienne. En outre, on entretenait l'espoir de se faire une idée plus nette désormais du plan d'ensemble de la chapelle palatine carolingienne et du palais impérial avec ses annexes.

Les travaux furent poursuivis pendant les années 1910 et 1911. « On commença par enlever toute la terre jusqu'au niveau du sol dans le périmètre de la chapelle palatine. La terre vierge se trouve, à l'extrémité ouest de l'église, à une profondeur de 3 m. 90 et monte à l'Est jusqu'à 2 m. 40. Au point de vue scientifique, ces fouilles donnèrent un résultat positif en permettant de préciser l'histoire de la construction de la cathédrale, du palais impérial et des constructions antérieures. Il devint évident que la cathédrale carolingienne de Charlemagne ne repose pas sur une base primitive carolingienne ni même mérovingienne : la construction fut élevée d'un seul jet, sans le secours d'un ancien édifice. Les murs de fondation se composent d'une solide maçonnerie de grès résistant, noyé dans du mortier (fig. 9387).

« A 1 m. de profondeur repose sur ces fondations une maçonnerie en pierre de taille assemblée avec le plus grand soin. Les matériaux employés ici sont de l'oolithe du Jura d'Enville, provenant des environs de Verdun, de la pierre de Chaumont des environs de Metz, du trachyte, du grès d'Herzogenrath et de la pierre bleue des environs d'Aix-la-Chapelle. Les grosses pierres de taille, comme l'attestent les divers assemblages et les traces encore visibles, avaient en partie déjà servi pour d'autres constructions. Plusieurs d'entre elles sont profilées ou présentent des ornements, deux pierres de taille portent une inscription romaine relative au Mercurius Susurrio. Cette maçonnerie en pierre de taille ne se trouve pas seulement sous les huit piliers, mais forme ici un cercle complet d'assemblages transversaux, qui assuraient une extraordinaire solidité aux fondations. La chapelle de San Aquilino, près San Lorenzo à Milan (voir ce nom), repose de même sur un pareil cercle de fondation constitué par des pierres de taille provenant de constructions romaines antérieures. Ce cercle intérieur était relié transversalement par un mur de fondation sous les archivoltes aux fondations extérieures. Cette disposition est causée par les agrandissements considérables apportés au plan dans la suite.

« L'ancien petit *chœur carolingien* à quatre pans avait été sacrifié pour la construction du vaste chœur gothique après l'année 1353. Les fondations de ce petit chœur ont été découvertes dans toute leur étendue sous le sol. Il n'y avait pas d'autel dans cette petite abside : le sol, en cet endroit, n'avait pas encore été fouillé, et l'on n'a pas retrouvé les fondations destinées à supporter l'autel; par contre, on en a retrouvé dans la travée du pourtour située devant cette abside, l'ancien autel s'élevait donc en cet endroit. La disposition, dans son ensemble, est remarquable. Les murs ont conservé encore aujourd'hui divers anneaux et crampons de fer, qui servaient très vraisemblablement à accrocher les couronnes votives et les appareils d'éclairage.

« Dans les deux travées contiguës du pourtour on a trouvé les châsses renfermant les cercueils de sainte Corona et de saint Leopardus. Les ossements de ces deux saints ont été déposés à cette place par l'empereur Othon III. Les petits cercueils de plomb (1 m. 25 de long) présentent sur un des couvercles une croix élevée avec des inscriptions : *Clauditur hoc tumulo martir Corona benigna, tertius hic Cæsar quam ducens conderat Otto*, et *Clauditur hic magnus Leopardus nomine Clarus, cuius in obsequio regnabat tertius Otto.* Les châsses ont été déposées dans le trésor de la cathédrale. La sépulture primitive de l'empereur Othon III se trouvait vraisemblablement dans un caveau qui était situé

[1] A.-F. Meyer, *Aachenschen Geschichten*, t. I, 1781, p. 11-25. — [2] P. Clemen, *Fouilles et explorations dans l'enceinte du palais impérial carolingien et de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle*, dans *Revue de l'art chrét.*, t. LXII, 1912, p. 213-220. Nous citons dans le texte une partie de son rapport; cf. K. Plath, *Die Königspfalzen der Merowinger und Karolinger*, in-8°, Berlin, 1892. — [3] J. Buckksemer, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XX, p. 247; cf. Ch. Faymonville, *Der Dom zu Aachen*, in-8°, München, 1909, p. 3, 98, 121.

exactement derrière l'autel dans l'axe de l'église. Puis, à l'époque gothique, le tombeau fut transporté dans le grand chœur gothique. Là, dans un caveau autrefois muré, sans doute par une voûte en briques, on découvrit un sarcophage en grès, mais qui avait déjà été ouvert. Outre les ossements, on n'y trouva que des restes de draperies de couleur brun foncé, tombant en poussière avec de nombreux petits fils d'or.

« On a également établi avec certitude l'existence d'une *construction romaine* s'étendant sous l'octogone et dont l'axe, orienté du Sud-Est au Nord-Ouest, correspond au grand bâtiment des thermes qui lui est contigu sous la chapelle hongroise. Il s'agit ici d'une large construction monumentale, avec des chambres pouvant être chauffées. L'édifice romain présente des modifications correspondant à des périodes de construction diverses : à l'époque la plus ancienne se rattache la fondation située à l'angle sud-est de l'octogone; le reste de la maçonnerie appartient, dans sa partie inférieure, à une période plus avancée. Jusqu'à une profondeur de 2 m. 70 une partie de l'ornementation était encore visible sur les murs avec des traces de peinture. Dans la partie nord de l'octogone on a découvert des restes de carrelage de briques. Les briques portent le cachet de la XXXe légion. Dans la partie nord-ouest de l'octogone, on a trouvé une abside demi-circulaire, d'une époque plus tardive, mais romaine encore. Pour les fondations de cette abside on s'est servi de pierres moulurées, richement ornées, provenant de constructions romaines plus anciennes. Ces pierres sont en grès d'Herzogenrath; elles sont profilées et ornées des deux côtés. On peut supposer qu'elles appartenaient à une grande porte ou à un édifice affectant la forme d'un arc de triomphe.

« Au sud-est de l'octogone carolingien, on a trouvé la continuation de cette grande construction romaine suivant le même axe; trois pièces furent découvertes tout à côté, elles étaient creusées d'hypocaustes soignés et couvertes d'un solide carrelage romain encore en partie très bien conservé. Les fondations furent endommagées dès l'année 1367, lors de la première construction gothique de la chapelle hongroise. A l'époque de la construction de la chapelle en style baroque à cette place, en 1755, l'architecte Moretti mit à jour une construction en trois parties que l'on considéra comme fort intéressante et qui fut publiée en 1781 par A.-F. Meyer. Suivant lui, cette annexe en trois parties fait songer à des thermes; des trois pièces, celle du milieu était oblongue, les deux des côtés étroites. D'après le plan annexé la pièce centrale était ornée sur une de ses parois d'une niche où devait se trouver une tête de lion en guise de gargouille. Cette disposition, marquée par Rhœn dans ses plans immédiatement sous la chapelle hongroise, n'a pas été retrouvée. Si ce détail repose sur des faits certains, ce groupe de pièces devrait se retrouver plus loin, vers le Sud-Est, au delà des fondations actuelles de la chapelle hongroise.

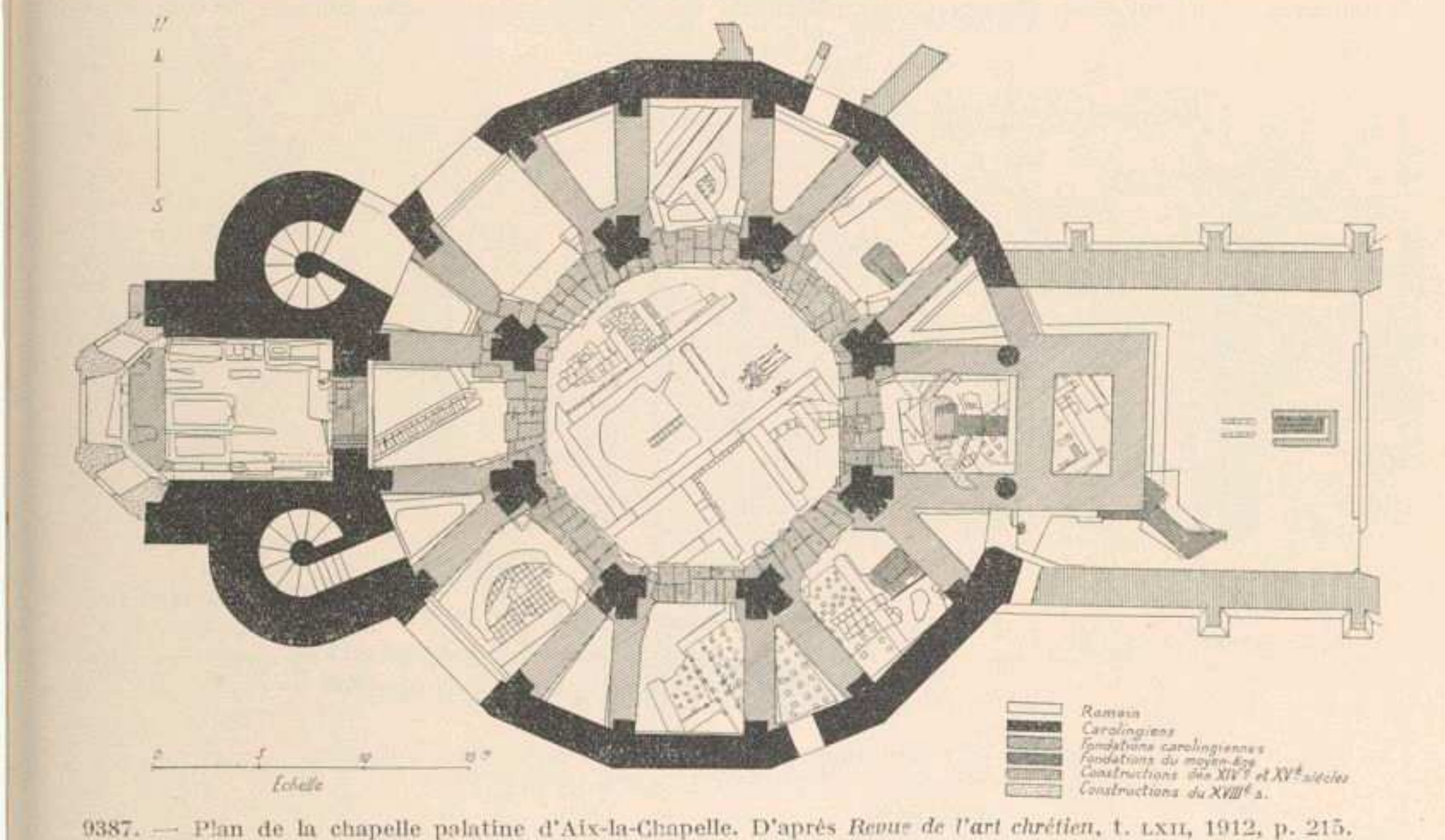

9387. — Plan de la chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle. D'après *Revue de l'art chrétien*, t. LXII, 1912, p. 215.

« Plus importantes encore sont les découvertes qui ont été faites au nord de la cathédrale dans le Katschhof, *la cour intérieure de l'ancien palais impérial;* elles confirment en partie les fouilles anciennes. Se basant sur les découvertes antérieures, Rhœn avait tenté de dresser un premier plan de la disposition d'ensemble du palais carolingien [1], et Franz de Reber avait, allant plus loin encore, mais malheureusement en se basant sur les données fournies par Rhœn, dessiné le plan d'ensemble idéal du palais [2]. L'esquisse et la reconstitution tentée par Rhœn sont fausses dans leur partie essentielle.

« La grande construction romaine qu'on a rencontrée dans la cathédrale suivant la direction du Sud-Ouest au Nord-Est a été retrouvée plus loin au nord de la

[1] J.-H. Kessel et Ch. Rhœn, *Beschreibung und Geschichte der karolingischen Pfalz zu Aachen*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. III, 1881, p. 1; Ch. Rhœn, *Die karolingische Pfalz zu Aachen*, in-8°, Aachen, 1889. —

[2] Franz von Reber, *Der karolingische Palastbau*. II. *Der Palast zu Aachen*, dans *Abhandlungen der königl. bayerischen Akad. der Wissensch.*, 3e classe, t. XXII, 1re part., München, 1892.

cathédrale et s'étend d'après la découverte de différents murs dans le même axe, sous le bâtiment de l'Ouest bordant le Katschhof. On peut juger de la direction des murs par le plan ci-joint. On y remarque les mêmes hypocaustes, ainsi qu'une reconstruction plus récente (fig. 9388).

« Sur cette assise romaine s'étend transversalement une *construction moins ancienne*, entièrement indépendante, antérieure à la construction carolingienne. Sur sa base elle se trouve bien plus élevée que la construction romaine. Les fondements ont été coupés par les fondations du mur extérieur de la chapelle palatine carolingienne. Cette disposition est encore facile à reconnaître sur le plan. Cette construction se compose tout d'abord de deux bâtiments, aujourd'hui séparés, mais reliés à l'origine par divers murs transversaux, d'un espace quadrangulaire, qui entoure la chapelle d'Aegidius du XIIe siècle et d'une basilique à trois nefs extrêmement remarquable et absolument unique.

« Cette *basilique* présente un plan ayant une longueur de 17 m. 45 et une largeur exacte de 13 m. En avant de la nef et des bas-côtés se trouve un narthex entier profond de 3 m. 15 et large de 13 m., dont le mur de façade coupe la chapelle gothique de Charlemagne du côté nord de la cathédrale. Le mur nord de cette chapelle gothique est directement construit sur le mur intérieur du narthex et l'utilise comme fondation. La forme polygonale de cette chapelle a été déterminée avec précision par la découverte de ces fondations. Du narthex de la basilique partent vers le Sud deux murs transversaux à peu près dans le prolongement des deux murs de la nef centrale; ils sont coupés par la fondation de la chapelle palatine. Une partie des murs de l'Ouest et même des colonnes de l'ouest de la nef principale était enserrée dans un groupe de bâtiments d'une époque avancée du Moyen Age; ils furent trouvés en cet endroit, lors de la démolition, en 1886, de ces constructions qui avaient été remaniées à diverses reprises. Les dimensions intérieures de la basilique ne sont pas importantes, la nef principale mesure 4 m. 60 de largeur, les bas-côtés 3 m. 30. Les murs qui séparaient la nef des bas-côtés étaient soutenus par des colonnes qui étaient maçonnées en briques spécialement exécutées pour ces piliers et reposant sur un lit épais de mortier aux larges joints se rapprochant de la technique romaine d'époque avancée, mais d'un ensemble plus grossier. Un des piliers, lors des fouilles de 1886, a été conservé sur place et entouré d'un grillage. Il présente sur une plinthe une base de pierre avec un profil fort simple et des plus barbares; la tradition de la base attique est déjà oubliée; le pilier était probablement recouvert d'une couche de stuc. D'après la distance de cette colonne au mur du narthex, on peut admettre qu'il y en eut quatre sur chacun des côtés, ce qui laissait entre chacun des intervalles de la largeur approximative du bas-côté. L'abside est soigneusement appareillée au dehors dans ses fondations; à l'extrémité des bas-côtés se trouvent des ouvrages de consolidation remarquables avec de petites salles subdivisées; on peut admettre ici l'existence de constructions en forme de tours élevées sur le côté de l'abside.

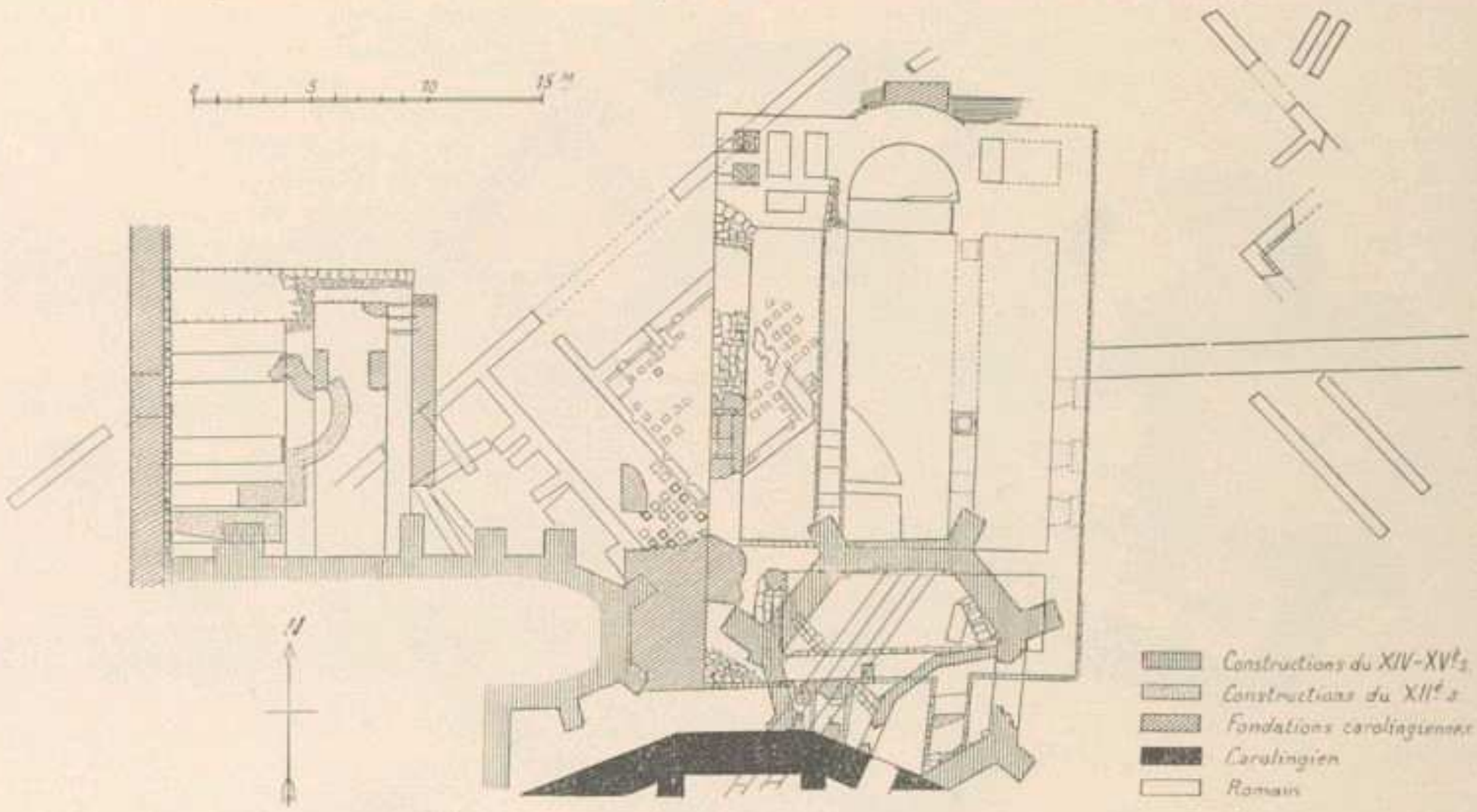

9388 — Plan du palais franc au nord de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle.
D'après *Revue de l'art chrétien*, t. LXII, 1912, p. 217.

« La deuxième construction rectangulaire sur le côté est du Katschhof présente la même maçonnerie en pierres de taille. Elle est coupée par la galerie carolingienne, la chapelle palatine et le vestibule royal. L'hypothèse de deux murs parallèles, qui aboutissent à cette galerie en formant un angle droit, suivant Rhœn, immédiatement au nord de la chapelle palatine, a été reconnue comme fausse, mais différents murs se dressent parallèlement au front nord de la chapelle de la croix.

« Ces deux bâtiments, que l'on doit placer entre les constructions romaines et la cathédrale carolingienne, ont été modifiés à diverses reprises et en particulier à l'époque carolingienne. Au-dessus de la maçonnerie en pierres de taille se trouve en divers endroits une maçonnerie carolingienne (fig. 9389) dans laquelle on reconnaît nettement le mortier coloré par des débris de briques, que l'on retrouve dans l'ensemble de l'octogone et dans les autres constructions carolingiennes d'Aix-la-Chapelle. Le côté est de la basilique a été percé d'une porte à l'époque carolingienne, immédiatement à côté des fondations de ce deuxième édifice quadrangulaire. A l'Ouest se trouvent des murs carolingiens; il existe enfin un gros bloc de maçonnerie carolingienne au sud-ouest du narthex de la basilique. Il ressort de ces différentes constatations que nous devions avoir ici deux annexes différentes, qui sont antérieures à la

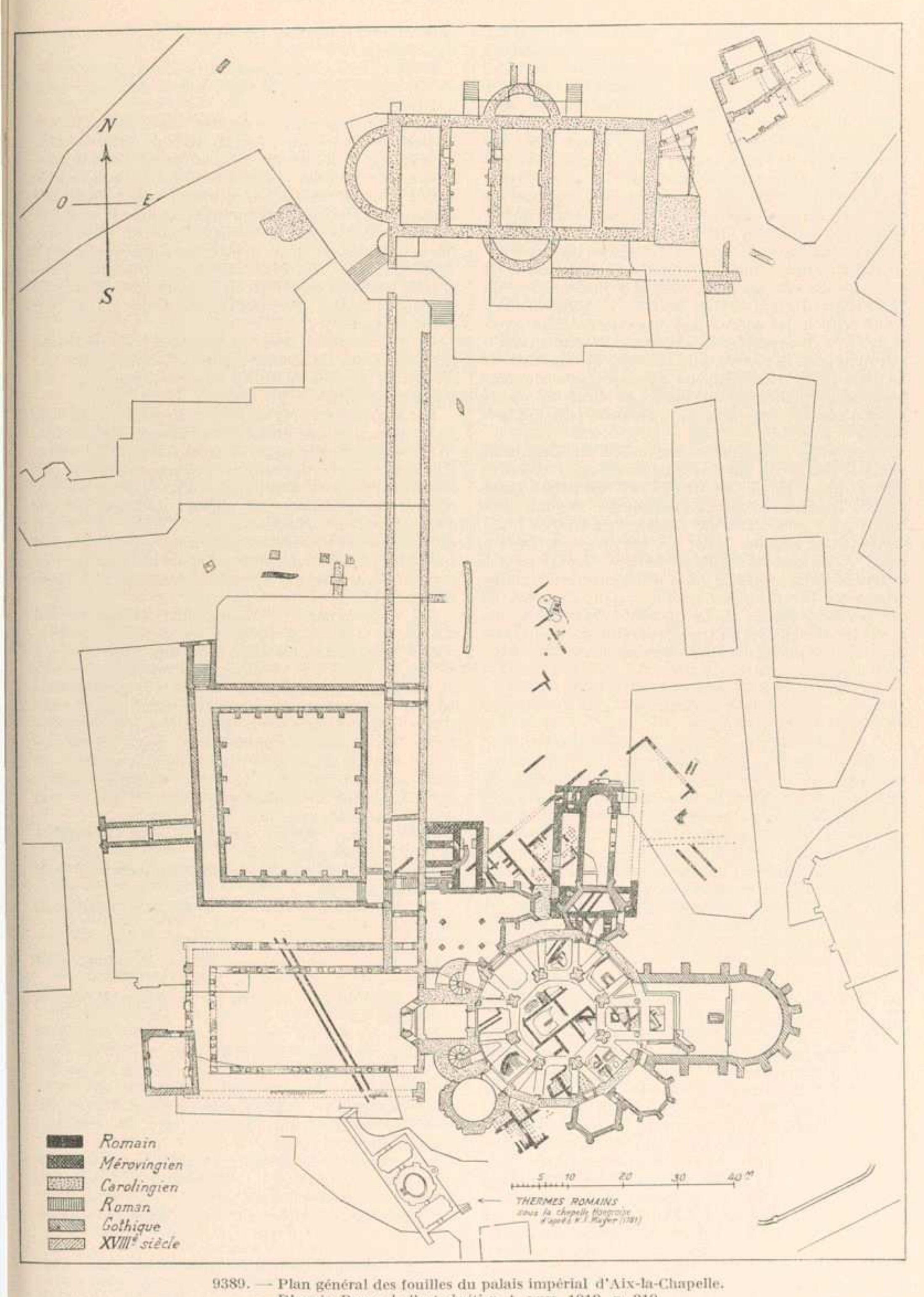

9389. — Plan général des fouilles du palais impérial d'Aix-la-Chapelle.
D'après *Revue de l'art chrétien*, t. LXII, 1912, p. 219.

construction de la chapelle palatine. Pour ce qui est des parties carolingiennes, il s'agit de restaurations et d'une mise en œuvre de parties antérieurement existantes, mais qui durent être abandonnées à la fin du VIIIe siècle, lors de la construction de la chapelle palatine. Un certain intervalle sépare la construction de cette basilique des parties qui s'y rattachent. Pour des constructions romaines, le plan général serait peu commun et il serait assez surprenant que l'on n'ait pas utilisé la partie romaine située à la base; cette construction romaine a dû être entièrement détruite, avant que la basilique y fût élevée, sur un axe différent. Ce qui paraît le plus vraisemblable c'est qu'il s'agit ici de constructions franco-mérovingiennes. Charlemagne passa l'hiver à Aix-la-Chapelle dès l'année 765 et y célébra la fête de Noël et, en 766, la fête de Pâques; il devait donc y avoir déjà en cet endroit une chapelle palatine antérieure à la construction de l'octogone. Comme on n'a retrouvé aucune preuve que, suivant les suppositions admises jusqu'ici, l'octogone reposait sur des fondations mérovingiennes, on serait en droit de considérer cette basilique comme la chapelle palatine primitive [1]. »

« Les recherches répétées au milieu du Katschhof ont fait découvrir des fondations romaines ayant la même direction du Sud-Ouest au Nord-Est. Dans ces constructions romaines abandonnées ou qui n'existaient plus qu'à l'état de ruines, l'on trouva trace d'une petite fonderie, avec des fragments de bronze coulé, et surtout un fragment de moule ayant servi à la coulée d'une partie de porte de bronze; le profil des ornements de cette porte devait se rapprocher de ceux des portes actuelles de la cathédrale. La forme du profil ferait songer à un travail romain, mais plutôt à une œuvre franque, déjà peut-être carolingienne. Cette découverte démontre en tout cas qu'ici, à Aix-la-Chapelle, on savait couler dès l'époque franque. D'autres découvertes se rapportent à la préparation ou au travail du verre et du fer.

« La galerie carolingienne, conservée jusqu'en 1894, et dont il reste aujourd'hui encore un fragment dans les bâtiments du chapitre, reliait l'église cathédrale à la salle impériale. C'est de ce passage que parle Einhard [2]: la charpente en bois se serait écroulée peu avant ou peu après la mort de Charlemagne. L'hôtel de ville actuel, l'ancienne *aula regia*, renferme encore, jusqu'à une assez grande hauteur, l'ancienne maçonnerie carolingienne, qui s'élève du côté sud, jusqu'à l'étage supérieur. A cette même hauteur, l'abside semi-circulaire s'est conservée en tant que construction carolingienne, caractérisée à l'extérieur par une architecture avec des arcades plates.

« De même la tour carrée de Granus, à l'angle nord-est du palais, est encore carolingienne jusqu'aux deux tiers de la hauteur de la maçonnerie. Cette tour présente à l'intérieur une disposition d'escalier extrêmement remarquable et compliquée, qui appartient aussi à cette époque. Au rez-de-chaussée l'*aula regia* est divisée par des murs transversaux en cinq salles étroites. Les murs transversaux portaient originairement déjà, comme depuis la période gothique, une rangée de piliers au milieu. Au sud de la cathédrale, sous la nouvelle cage de l'escalier, on a découvert une abside semi-circulaire dont les attaches sont encore visibles dans la maçonnerie, à sa partie supérieure. Terminant la terrasse située au Sud, devant le palais, on a trouvé un mur solide qui fermait peut-être le *solarium* existant en cet endroit. »

13. *Aranstedi.* — Arnestadt, Arnesteten, villa royale, palais, Xe siècle; en Thuringe, sur la Gera, non loin d'Erfurt.

14. *Arcæ Remorum.* — Arques, sur la Meuse, entre Mézières et Charleville. Les *Annales* de Saint-Bertin, à l'année 859, disent que : *Lotharius ad Karolum patruum suum festinat, et die Dominico initii quadragesimæ in Arcas Palatio publice, sacramentis vicissim per seipsos datis sese iterum confirmant.* Arques se trouvait autrefois incluse dans le Porcien. Flodoard (*Hist. Eccl. Rem.*, l. II, c. XVIII) lui consacre ces quelques mots : *Anno DCCCC XXXIII Richarius episcopus Tungrensis quoddam castellum, quod Bernardus comes apud Archeias in pago Porcinse construxerat.* Le village garde le nom.

15. *Arelatense.* — Arles, en Provence (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom). Le rhéteur Eumène nous apprend que Maximien Hercule s'y fit proclamer empereur. La ville posséda un palais.

16. *Arelaunum.* — L'identité avec la forêt et la villa de Brotonne, située sur la rive méridionale de la Seine, en face de Caudebec, est pleinement établie. On lit dans Frédégaire que le roi Clotaire *in silvam confugisse Arelaunum.* Cette forêt était voisine d'une *villa* royale appelée *fiscus Arelaunus* [3] et ailleurs *Arelaunus jucundum Palatium* [4] (Vatteville-la-Rue, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec, Seine-Inférieure). Il n'y a plus lieu de discuter l'opinion de l'abbé Lebeuf qui place ce lieu près de Fontainebleau et croit le reconnaître à Montarlot.

17. *Argentoratum.* — Strasbourg. Dagobert, roi d'Austrasie [5] offrit, d'après Iddius Stephanus, *episcopatum maximum ad civitatem Streitburg pertinentem*, à Wilfrid d'York, qui le refusa. Les rois francs possédèrent son palais comme on en trouve la preuve dans un diplôme du roi Lothaire : *Dat. idib. octobr. anno Christo propitio regni domni Hlotharii regis IV, indictione VII. Actum Stratzburg palatio regio in Dei nomine.* Zwentibold y fit de longs séjours, et dans un autre diplôme du même Lothaire, donné *in palatio regio Argentoraco.* Schilter revendique ce palais non pour Strasbourg, mais pour Königshafen.

18. *Arlegia.* — Arleux, en Artois, entre Cambrai et Douai. *Palatium*, IXe siècle.

* *Armestat.* — Peut-être le même qu'*Aranstedi* (voir ci-dessus, n. 13).

19. *Artiacum.* — Villa au IXe siècle, située sur la Saône.

* *Asa Pauli.* — Voir *Ansa*, n. 10.

20. *Asneriæ.* — Asnières (Seine). *Palatium*, XIIIe siècle.

21. *Astenidum.* — Stenai, sur la Meuse. *Palatium*, IXe siècle.

22. *Ateiæ Veromanduorum.* — Athies. Villa royale où sainte Radegonde passa sa jeunesse, qu'on situe en Vermandois, près de la Somme; en réalité, proche du Daumignon. Fortunat rapporte que Clotaire Ier fit élever Radegonde dans la villa royale d'*Atteiæ* (aujourd'hui, Athies, cant. de Ham, arr. de Péronne, Somme, en Vermandois) [6].

23. *Attiniacum.* — Attigny, sur l'Aisne (arr. de Vouziers, dép. des Ardennes). Cette localité possédait une villa royale ou palais dont Clovis II passe pour avoir été le créateur. Il existe un livre de l'abbé Hulot, *Atti-*

[1] Cf. Kelleter, *Karolingische Bauten in Aachen*, dans *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Gesch. und Kunst*, t. XIV, 1895, p. 6; Ed. Adenaw, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XX, 1898, p. 188; Ch. Rhœn, *Die karolingische Pfalz zu Aachen*, 1889, p. 105; Ch. Faymonville, *Der Dom zu Aachen*, München, 1909, p. 4. — [2] Einhard, *Vita Karoli*, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 460; *Porticus, quam inter basilicam et regiam operosa mole construxerat.* — [3] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 863. — [4] Id., *ibid.*, sæc. III, part. 2, p. 464. — [5] Id., *ibid.*, sæc. IV, part. 1, p. 691. — [6] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. I, p. 320.

gny avec ses dépendances, son palais, ses conciles et autres événements qui ont contribué à son illustration et à sa décadence, in-8°, Attigny, 1826, et une *Notice sur Attigny, chef-lieu de canton du département des Ardennes et sur son ancienne maison royale*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. x, 1834, p. 249-286. L'auteur de cette notice, M. Duvivier, se montre assez peu crédule touchant les splendeurs du palais d'Attigny et il a probablement raison, mais sa description n'apprend rien d'utile et des fouilles pourraient seules être prises en considération.

Il existait de bonne heure une résidence royale à Attigny, puisque Childebert y tient un plaid pour introduire quelques retouches dans la loi des Saliens et des Ripuaires touchant les prohibitions de mariages établies par l'Église. Childeric III, dans un diplôme cité par dom Doublet, l'historien de Saint-Denis, s'exprime en ces termes : *cum in Dei nomine, cum optimatibus vel pontificibus apostolicis episcopiis, seu et illustribus viris, ducibus et comitibus, Attiniaco villa in nostro palatio ad universorum causas audiendas... resideremus* (voir *Dictionn.*, t. ix, col. 767).

* *Audreia.* — Voir *Odreia villa.*

24. *Augusta Vindelicorum.* — Augsbourg. *Palatium*, viiie siècle.

25. *Aulica, Aliega.* — Elze, en Saxe, sur la Saale. *Curtis regia*, ixe siècle.

26. *Aurelianense.* — Orléans. Existence d'un palais qu'on voit occupé successivement par les maîtres politiques que subit la ville. Dans la forêt voisine d'Orléans, on trouve un palais à Vitry.

27. *Avincium. Aviziacum.* — Aveins, sur le Tarn. *Villa regia*, ixe siècle.

28. *Balinum.* — *Vicus publicus.*

29. *Basiu.* — Baisieux, *Bacium, Basium et Bacivum-Baisium.* Hadrien de Valois place cette résidence entre Noyon et Laon; en réalité c'est Baisieu ou Baizieux (Somme), à 2 lieues d'Albert. Cette localité est mentionnée dans les *Gesta regum Francorum*, sous le nom d'*Abacivum villa;* il faut ensuite attendre le règne de Charles le Chauve qui y séjourna en 847.

30. *Beillavum.* — *Villa*, ixe siècle.

31. *Belgentiacum.* — Beaugency-sur-Loire, xive siècle.

32. *Bellitas ad Matronam.* — Beauté, sur la Marne, près de Vincennes. Entre le bois de Vincennes et la Marne. Ce fut là que mourut le roi Charles V.

33. *Bellus Pauliacus.* — Sur la Loire. *Villa regia*, ixe siècle.

34. *Belsonancum.* — Bulson (?) (cant. de Raucourt, arr. de Sedan, Ardennes). *Villa regia, palatium*, vi^e siècle.

35. *Belvacum.* — Beauvais (Oise). *Palatium*, xiie siècle.

36. *Bestisiacum.* — Béthisy, au sud de Compiègne. *Palatium*, xiie siècle.

37. *Bibrax.* — Peut-être Fismes, en Champagne.

38. *Bidolidum.* — Non loin de Paris, sous Louis le Débonnaire, en 829, Lantfrideus échangea des terres situées *in pago Parisiaco, territorio videlicet Bidolensi.* Une donation *res proprietatis suæ sitas in pago Parisiaco, in loco qui dicitur Bidolidi villa;* c'est aujourd'huy Belloy (Seine-et-Oise) ou Bisseuil. Y eut-il là un palais? On n'ose l'affirmer.

39. *Bigargium.* — Garges. Dagobert y tint un plaid au dire des *Gesta Dagoberti* et d'Aimoin, qui ne précisent pas le nom de la localité. On trouve dans le Parisis deux localités du nom de Garges, c'est d'abord Garges (arr. de Pontoise, cant. de Gonesse), ensuite Garches (arr. de Versailles, cant. de Sèvres, Seine-et-Oise). On a le choix entre ces deux localités.

40. *Bisestat.* — Localité entre Worms et Mayence. *Palatium*, ixe siècle.

41. *Bistisiacum.* — Sur l'Ottenette, ruisseau à moitié chemin entre Verberie et la forêt de Compiègne. Il y a là d'imposantes ruines d'une ancienne maison royale attribuée au roi Robert *maximam regni portionem in suam post funus mariti detorserat dominationem, Silvanectensem scilicet urbem atque Senonensem, castellum etiam Bistisiacum et Domnum Martinum, Puteolumque et Melodunum, necnon et Pisciacum et Codiciacum.* Bestify-sur-Ottenette.

42. *Bituricense.* — Bourges. En 767, on lit dans les *Annales Francorum* que le roi Pépin *Ligere transacto ad Betoricas accessisse* et là *Palatium sibi ædificari jussisse;* en outre, *in Betoricas per hiemem totam cum regina sua Bertradana in palatio resedisse.* Ce même palais est mentionné par Suger.

43. *Blazon.* — Blaison, dans l'Anjou. *Fiscus regius*, vi^e siècle.

44. *Blesense.* — Blois, entre Orléans et Tours, sur la Loire; Grégoire de Tours (*Hist. Francor.*, l. VII, c. ii, xxi), en fait mention; de même Adrevald dans la Vie de saint Aigulfe : *Castrum Blesense in latere cujusdam est situm montis, cui contiguum est litus Ligerici amnis; idemque Liger perinde præterlabens, præter piscium copiam, quam illi loco sollemnius ceteris exhibet, aliarum quoque frugum, vini scilicet et rei frumentariæ, ceterarumque rerum humanæ necessariarum naturæ, magnam repræsentat gratiam.* Dans la *Vita Ludovici Pii*, on retrouve la mention du *Blesense castrum* et dans les *Annales* de Saint-Bertin, *Blisium.* Le palais est mentionné dans la notice du comte Tetbald III rédigée *apud Castrum Blesium, intra curiam, retro Palatium, prope turrem.*

A 3 lieues de Blois se trouve *Camborinum* (Chambord), mais ceci n'est plus de notre époque.

45. *Bochpardon, Pobartum, Popardia.* — Sur le Rhin, près de Trèves, xiie siècle.

46. *Bodama, Bodomia.* — Bodman, sur le lac de Constance. *Villa regia, palatium*, ixe siècle.

47. *Bolchbardia.* — En Saxe. *Curtis imper.*, xe siècle.

48. *Bonevallis.* — *Villa regia*, ixe siècle.

49. *Bonogilus.* — Bonneuil ou Bonœil (Seine-et-Oise). Ce nom se rencontre plusieurs fois. Bonneuil, en France, près de Gonesse, sur le Cron et Bonneuil, dans la Brie, sur la Marne, non loin de Chelles. A laquelle des deux localités attribuer un palais de rois francs? On n'a pas d'indices absolument certains, quoi qu'on lise dans la *Vita* de Louis le Pieux : *Warinum et Bernardum comites, plurimis sociorum et Burgundiæ partibus exactio ad Matronam pluvium usque pervenisse, et ibi in villa Bonogilo et eis prædiis quæ circum jacent aliquot diebus consedisse*, ce qui semble devoir s'entendre de Bonneuil sur la Marne. Cependant on peut opposer que ce Bonneuil est plus près de Chelles. On rencontre aussi la mention d'un Bonneuil en Parisis donné par un de nos rois au monastère de Saint-Denis; il se trouve mentionné dans une partition des biens que l'abbé Hilduin soumit au roi Louis le Débonnaire en 832. En 856, un concile se tient à Bonneuil, dont parlent Hincmar et Loup de Ferrières, et à qui Baluze a accordé une note dans ses *Capitularia regum Francorum.*

50. *Borciacum.* — En Auvergne, sur l'Allier. *Villa*, xe siècle.

51. *Boscus.* — *Fiscus regius*, vi^e siècle.

52. *Brennacum* ou *Braina.* — « Braine, sur la Vesle, sur la route de Soissons à Reims, villa royale construite par Clotaire Ier [1]. » Dom Michel Germain n'en doute pas et écarte les opinions de ceux qui veulent identifier *Brennacum* avec Bibracte, où César place un conseil de guerre des Gaulois. Clotaire gardait ses trésors à *Brennacum*, Grégoire de Tours (*Hist. Francor.*, l. IV, c. xxii) témoigne d'une résidence royale en ce

[1] Mabillon, *Analecta*, t. i, p. 109.

lieu, ainsi que Fortunat, Frédégaire, les *Gesta regum Francorum*. Flodoard rappelle sa destruction, à laquelle fait allusion Gérard, abbé de Saint-Médard de Soissons au xe siècle; à cette époque *Brennacum* dépendait de l'Église de Reims. Heureusement, Auguste Longnon a consacré quelques pages de sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle* à cette question de *Brennacus villa* dont il y a lieu de dire ici quelque chose.

Augustin Thierry a fait une description brillante de cette *villa* au début de ses *Récits des temps mérovingiens;* il reste à savoir si la villa a existé; en tout cas le *Brennacus* dont parle Grégoire de Tours ne peut, suivant les règles de la philologie, avoir donné Braine pas plus que Braisne (forme admise par l'administration).

Grégoire mentionne à cinq reprises *Brennacus* ou *Brinnacus*. Dès le milieu du VIe siècle c'était une des villas du roi Clotaire et, en 561, peu après sa mort, son fils Chilpéric fit main basse sur ses trésors.

Vers 573, *Brennacus* était devenue la résidence de Sigebert, roi d'Austrasie, et c'était là qu'il jugeait le différend survenu entre Andarchius et Ursus. *Brennacus* revint entre les mains de Chilpéric et deux de ses fils y furent frappés par l'épidémie en 580. Vingt jours avant leur fin tragique, Chilpéric avait réuni un concile pour juger le débat entre Grégoire de Tours et le comte Leudaste (*Hist. Francor.*, l. VI, c. XXII, XLVII; l. V, c. XXXV, L, LI).

Nous venons de dire que la villa est mentionnée par Fortunat [1], par le biographe de saint Yrieix [2], qui emploient *Brinnacus* de même que l'auteur des *Gesta regum Francorum* qui, vers le premier quart du VIIIe siècle, rapporte que Frédégonde se rendit *ad Brinnacum villam* pour y haranguer les guerriers francs [3]. Enfin, en 754, Pépin réunit l'assemblée générale des Francs à *Bernacus, villa publica* [4].

Tous les historiens et les critiques rapportent ces faits à la même localité. Pour la traduction de *Brennacus* l'accord est moins parfait. Au XIIIe siècle, on lit Braine dans les Chroniques de Saint-Denis [5] et jusqu'en 1719, on ne relève aucune contradiction; c'est alors que l'abbé de Longuerue soutient que *Brennacus* n'a pu donner en français que Brenay ou Bernay et le *Braina* de Flodoard, en 930, est le véritable nom latin de cette petite ville [6].

Ce raisonnement reparaît, en 1739, dans *Le grand dictionnaire géographique, historique et critique* de La Martinière, au mot *Braine*, puis il est développé par l'abbé Jean Lebeuf, en 1748, dans une dissertation *Sur la position d'un ancien palais de nos rois de la première race* [7] où il propose de reconnaître *Brennacus* dans une localité que les titres latins antérieurs au IXe siècle nomment *Bernegium*, *Berinneium* et *Berigneium*, devenu aujourd'hui Bargny [8]. « Mais la structure du nom de Bargny, dont la mouillure *gn* résulte évidemment d'une finale latine en *iacum*, immédiatement précédée d'une voyelle, ne permet pas d'admettre qu'il soit dérivé de *Brennacus;* la plupart des arguments du savant académicien sont, au reste, si peu solides, que sa conclusion n'a été acceptée par aucun des érudits qui s'élèvent contre l'attribution de *Brennacus* à Braine [9]. »

Cette question rebondit après plus d'un siècle, en 1856. Peigné-Delacourt, citant un passage d'Aimoin relatif au concile de *Brennacus*, tenu en 580 [10], rapporte un fait emprunté aux *Gesta regum Francorum* où il désigne à tort *Brennacus* sous le nom de *Britannicum* dont il fait Brétigny (cant. de Noyon, arr. de Compiègne, dép. de l'Oise), à 7 lieues au nord-ouest de Soissons, dont il fait une *villa* royale [11]. En cette même année 1856, S. Prioux, après avoir réfuté l'abbé Lebeuf et Peigné-Delacourt, soutient l'identité de *Brennacus* et de Braine. Il invoque les *Gesta regum Francorum* et Aimoin pour établir la position topographique de *Brennacus* entre Reims et Soissons [12], or l'auteur des *Gesta* se contente de dire que Frédégonde réunit à *Brennacus* l'armée qui repoussa les envahisseurs austrasiens [13]. Quant au voisinage entre *Brennacus* et *Truccia in pago Suessionico*, localité choisie pour le combat, il reste à savoir si *Truccia* est Droisy ou bien Trucy, villages éloignés de Braine, celui-ci de 16, celui-là de 12 km. Somme toute la question reste pendante et l'identification de *Brennacus* avec Braine continue à soulever deux objections, l'une d'ordre philologique, l'autre d'ordre historique.

« Le nom de *Brennacus* est incontestablement accentué sur la pénultième, comme les noms *Avennacus*, *Camaracus*, *Duacus*, *Sparnacus*, *Turnacus* [14], dont la finale, par suite de la vocalisation du *c*, est devenue *ai*. *Brennacus* a donc dû donner en français un nom approchant de Brenay ou de Bernay, si l'on tient compte de la variante *Bernacus* employée par le continuateur de Frédégaire, variante qui résulte de la métathèse de l'*r*, fréquente dans les syllabes commençant par une labiale ou par une gutturale suivie immédiatement de cette consonne.

« La distinction de *Braina* et de *Brennacus* peut être prouvée par l'étude de divers textes dont les plus modernes remontent au xe siècle. On sait que la *villa Brennacus* ou *Bernacus* était encore une *villa publica* en 754, et elle fit partie du fisc jusqu'au règne de Charles le Chauve. *Braina*, au contraire, était une propriété privée et appartenait au commencement du VIIe siècle à un noble neustrien, Authaire, père de saint Ouen, qui occupa le siège épiscopal de Rouen de 640 à 683, et laissa la terre de Braine à son Église; celle-ci la possédait encore au milieu du IXe siècle, puisqu'à cette époque on transporta à Braine les corps de saint Victrice et de saint Yved, évêques de Rouen, afin de les soustraire aux fureurs des Normands, et les ouvrages historiques de Flodoard nous apprennent que cette Église perdit la forteresse de *Braina* dans les guerres civiles qui signalèrent les guerres de Raoul et de Louis d'Outremer.

« On est en droit de s'étonner qu'un texte précieux, concernant l'abandon de la villa royale de *Bernacum* à une Église soissonnaise, n'ait pas été utilisé par les adversaires de Braine. En effet, l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne, rapporte que, en 841, à l'occasion de la dédicace de la nouvelle basilique de Saint-Médard de Soissons, le roi Charles le Chauve ajouta aux biens de cette abbaye la *villa quæ Bernacha dicitur* [15]. Nous ne doutons pas, dit Longnon, de l'identité de la *villa Bernacha*, ou plus exactement *villa Bernaca*, avec la *villa publica* que le continuateur de Frédégaire désigne sous le nom de *Bernacus*, parce que, souvent, les écrivains de l'époque carolingienne considéraient les noms se terminant en *acus* ou en *iacus* comme des formes adjectives, et les mettaient en accord de genre avec la qualification « villa ». Au reste, Mabillon [16] témoigne que la *villa Bernache* de Nithard est appelée

[1] Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 520. — [2] Grégoire de Tours, *Opera*, édit. Ruinart, col. 1296. — [3] Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 2. — [4] Id. *ibid.*, t. V, p. 2. — [5] *Grandes chroniques de France*, édit. P. Paris, t. I, p. 201. — [6] *Description hist. et géogr. de la France*, 1re part., p. 19. — [7] *Hist. de l'Acad. roy. des inscr.*, t. XXI, p. 100-110. — [8] Bargny, cant. de Betz, arr. de Senlis, dép. de l'Oise. — [9] Aug. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 397. — [10] Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 86. — [11] Peigné-Delacourt, *Rech. sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais*, p. 45-51. — [12] S. Prioux, *La villa Brennacum*, p. 18 sq. — [13] *Gesta regum Francor.*, c. XXXVI. — [14] Avenai, Cambrai, Douai, Épernai, Tournai, sont les formes actuelles de ces noms. — [15] Bouquet, *Recueil*, t. VII, p. 24. — [16] Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, t. II, p. 621 ; ce diplôme manque aujourd'hui.

villa Berniacus dans un diplôme de Charles le Chauve relatif au fait indiqué par l'historien. On retrouve encore cette *villa*, sous le nom semi-vulgaire *Berneium*, dans un acte de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Médard par le même souverain [1]. Dès lors, les recherches pour l'identification de la villa mérovingienne doivent être restreintes au groupe des possessions d'un monastère et il n'est guère permis de méconnaître *Brennacus* dans Bernay-Rivière (Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne), village de la vallée de l'Aisne, situé à 15 km. à l'ouest de Soissons et dont la seigneurie appartint jusqu'à la Révolution au couvent de Saint-Médard. La philologie, on s'en souvient, nous commandait de traduire *Brennacus* ou *Bernacus* par Brenay ou par Bernay ; nous sommes donc en face d'une légère déviation résultant d'une confusion entre les deux finales *acus* et *iacus*, qui, dans les pays du bassin de la Seine, se résolvent, celle-ci en *i* (ou *y*), celle-là en *ai* ; mais elle ne peut infirmer la décision que nous ont dictée les textes. »

Bibl. — Beaucamp, *Mém. sur l'église roy. de Saint-Yved de Braisne*, in-8°, Soissons, 1825 ; J. Berthelé, *La question de Brennacum et les découvertes de Fréd. Moreau*, dans *Annales de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Château-Thierry*, 1880, p. 75 ; Th. Carlet, *Sur Brétigny et l'emplacement de Brennacum*, dans *Mém. de la Comm. archéol. de Noyon*, t. II, 1867, p. 72 ; Chateau, *Hist. de Braine*, in-4°, 1829 ; Clouet, *Réponse à un mém. de Peigné-Delacourt sur l'emplacement de Brennacum*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Soissons*, t. X, 1856, p. 182 ; *Congrès archéol.*, t. LIV, 1887-1888, p. 52-53, 2 pl. ; Fr. Henriet, *Le Brennacum des anciens*, dans *Ann. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Château-Thierry*, 1886-1887, p. 71-79 ; J. Lebeuf, *Sur la position d'un ancien palais de nos rois de la première race*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXI, 1re part., 1754, p. 100-110 ; 2e édit., t. X, p. 170-189 ; voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1113 ; Aug. Longnon, *La villa Brennacum*, dans *Bull. de la Soc. hist. Paris et Ile-de-France*, t. II, 1875, p. 57-62 ; le même, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 393-401 ; Peigné-Delacourt, *Rech. sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais*, p. 45-51 ; Stan. Prioux, *Hist. de Braine et de ses environs*, in-8°, Paris, 1846 ; *Notice sur un chapiteau présumé mérovingien trouvé à Braine*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. IX, 1858-1859, p. 43 ; *Monographie de l'ancienne abbaye roy. Saint-Yved-de-Braine, avec la description des tombes roy. et seigneuriales renfermées dans cette église*, in-fol., Paris, 1859 ; cf. *Revue archéol.*, 1859-1860, p. 377-380 ; *La villa Bernacum. Étude hist.*, in-8°, Paris, 1856 ; cf. *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XVIII, 1857, p. 192.

53. *Briona.* — Brienne, en Champagne. *Villa regia*, IXe siècle.

54. *Brocariaca.* — Bourcheresse. Jonas, dans la *Vita Columbani*, dit que le saint abbé rencontra la reine Brunehaut dans cette *villa* et lui reprocha l'inconduite de son petit-fils Thierry. Frédégaire dit la même chose dans sa *Chronique* et parle d'une *villa Brucariacum*. Bourcheresse est située entre Chalon et Autun.

55. *Brocmagad* ou *Brocomagus.* — Brumat, banlieue de Strasbourg. *Palatium*, VIIIe siècle.

56. *Brochsale.* — Bruxelles. *Villa regia*, Xe siècle.

57. *Burdigalense.* — Bordeaux. Hors de l'enceinte de cette ville (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BORDEAUX) se trouvait le « palais de Gallien ». Dans la ville, il y avait un autre palais désigné aujourd'hui sous le nom de « Piliers de tutelle ».

58. *Cabilonense.* — Chalon-sur-Saône. Cette ville fut habitée par Gontran et par Thierry, rois des Burgondes, qui y avaient un palais où ils habitèrent souvent, comme en témoignent les *Gesta regum Francorum*.

59. *Cachentum* ou *Caticantum.* — Cachan (Seine). *Palatium*, XIVe siècle.

60. *Cadrius mons.* — L'auteur de la Vie de saint Convoïon, de Redon, écrit ceci : *Conwoion perrexit ad Palatium Ludovici imperatoris qui tunc exercitum ducebat in provincia Aquitaniæ, in territorio Limodiæ, qui tunc consistebat in palatio in Cadrio monte.* Il s'agit de Jocundiacum, aujourd'hui Jouac en Limousin, pour dom Michel Germain qui, en y regardant de plus près, renonça à cette identification pour s'en tenir au lieu dit *Les Cars*, à 3 lieues de Limoges.

61. *Caduppa* ou *Cadussa.* — Chaourse, près de Bar-sur-Seine. *Villa*, IXe siècle.

62. *Cala* ou *Kala.* — Chelles (Seine-et-Marne), au territoire de Paris, indiqué plusieurs fois comme résidence de Chilpéric de 580 à 584 (Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XL ; l. VI, c. XLVI ; l. VII, c. IV ; l. X, c. XIX) ; situé d'après Grégoire de Tours à 100 stades environ (soit 18 500 m.) de Paris, qui se trouve à 19 km. à vol d'oiseau de Notre-Dame de Paris. « On remarque encore aujourd'hui (1878), dans une pièce de pré située entre la gare établie sur le chemin de fer de l'Est et le bourg de Chelles, dans le voisinage de la grand'route de Paris à Strasbourg, une pierre oblongue en forme de colonnette que l'on désigne sous le nom de « pierre » ou « monument » de Chilpéric, et qui, au XVIIIe siècle, était surmontée d'une autre pierre également cylindrique supportant elle-même une croix de fer ; celle-ci fut abattue par un bataillon qui traversait Chelles en septembre 1792. Les fouilles qui, au rapport d'un érudit meldois, auraient été faites depuis en cet endroit, n'ont amené aucun résultat de nature à fixer l'âge du petit monument [2]. »

Grégoire de Tours (*Hist. Francor.*, l. V, c. XXXIX) écrit : *Ipse rex* (Chilpéric) *Calam Parisiacæ civitatis villam advenit ;* Chilpéric périt à Chelles et *thesauri ejus de Calensi Parisiensis urbis villa ablati, ad eumdem* (Childebert) *Meldos delati sunt.* Les Carolingiens vinrent à Chelles, mais ils paraissent n'y avoir pas fait de longs séjours.

63. *Calci castellum.* — Dans les environs de Narbonne. *Fiscus* et *villa*, IXe siècle.

64. *Cambisonum.* — Chamesson. L'existence d'un palais en cette localité est attestée par un diplôme accordé à l'archevêque de Vienne Agilmar : *datum XV. kal. junii, anno II, regnante domno nostro Karolo glorioso rege. Actum Cambisono palatio, in Dei nomine feliciter.* L'identification a été proposée par Ph. de Marra, du parlement de Dijon ; ce serait Chamesson, à 1 lieue de Châtillon-sur-Seine dans le Duesmois.

65. *Cambriliacum.* — *Villa regia*, IXe siècle.

66. *Camèliacum.* — Chambly-le-Hauberger (arr. de Senlis, Oise), sur la Lesche. *Vic. publ.*, IXe siècle.

67. *Campus in Vosago.* — Champ-de-Vôge, en Lorraine, sur la Velogne, près de Bruyères. *Palatium*, IXe siècle.

68. *Cantilupum* ou *Campus lupi.* — Chanteloup, en Brie, près de Lagny.

69. *Capræmons.* — Chèvremont, au diocèse de Liége. On lit dans le *Liber miraculorum* de saint Remacle : *Per idem tempus a Capræmontis castello, quo nos ut conferremus Nortmannica rabies compulerat... redire properabamus* [3].

70. *Captunacum.* — Chatou? Sannoy? Chatonnay? Deux diplômes paraissent attester l'existence d'un pa-

[1] Tardif, *Cartons des rois*, p. 136. — [2] Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 359 ; Carro, *Notice sur la pierre de Chelles dite « pierre de Chilpéric »*, dans *Mém. lus à la Sorbonne. Archéol.* 1861, p. 175-182. — [3] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 501.

lais en ce lieu. Un de ces diplômes est une donation de Haregaire et de sa femme Truda à l'évêque du Mans Innocent en faveur du monastère de l'abbesse Tenestine : *anno VII regni nostri, Opatinaco in Dei nomine feliciter, amen ;* l'autre est un précaire du même évêque confirmant l'érection de Saint-Calais : *dies VIII, quod fecit mensis junius, annum XV regni nostri, Opatinaco in Dei nomine feliciter.* Partout il faut remplacer *Opatinaco* par *Captunaco* et il en est de même dans deux chartes épiscopales, l'une de Bertefrid, évêque d'Amiens, en faveur de Corbie, l'autre d'Agirard, évêque de Chartres. Certains ont pris *Captunacum* pour *Antonacum* et *Autunacum*, Andernach. Sur les monnaies des rois francs on lit CATONACVM et Hadrien de Valois identifie ce nom avec Chatou, situé sur les bords de la Seine, à peu de distance d'Argenteuil (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 797-798).

71. *Carisiacum.* — Quierzy-sur-Oise (arr. de Laon, Aisne) (voir *Dictionn.*, au mot QUIERZY).

Dom Michel Germain visita les lieux [1] et composa 10 pages de format in-folio sur *Carisiacum* qui se trouvait à Quierzy, sur la rive droite de l'Oise, au-dessous de Chauny et du confluent de l'Ailette, au sud-est de Brétigny.

Le nom du palais carolingien est donné par Frédégaire : *Carisiacus villa palatii*, par le poète Saxonicus : *Carisiacus villa regalis*, par Louis le Débonnaire : *Carisiacus villa regia.* Il y avait là une résidence royale dès le temps de la dynastie mérovingienne. Le document le plus ancien est de l'an 686, sous le règne de Thierry III ; c'est un diplôme royal autorisant l'abbé Bertuinus à fonder un monastère destiné à devenir célèbre. Childebert III, fils de Thierry, a signé à Quierzy quelques diplômes. Ce fut non loin de Quierzy que Protade, protégé par la reine Brunehaut, périt misérablement. Quierzy avait sa monnaie.

Il ne faut pas s'attendre à retrouver aucun vestige de l'habitation royale : *Carisiacum clarissima sedes nunc fere obsoleta memoria.* A l'époque où dom Michel Germain se rendit sur les lieux, on achevait de démolir une tour antique qui portait le nom de tour Roland ; en 1848, il paraît que la démolition n'avait pas encore été consommée, on voyait des traces près des anciens fossés du château [2]. L'archéologie n'a donc rien à attendre : ici, on ne peut récolter que quelques dates.

En 702, Childebert III tient un plaid à Quierzy.

En 741, Charles-Martel, tombé malade au château de Verberie, meurt dans celui de Quierzy, le 22 octobre.

En 753, Pépin le Bref y vient passer les fêtes de Pâques ; le lendemain, lundi, il tient une assemblée générale où il se décide à faire le voyage d'Italie, en présence du pape Étienne II. Pendant son séjour à Quierzy, le pape fut interrogé par les religieux de Brétigny touchant certains points de discipline, notamment le baptême et sur le mariage des clercs. Certains ont soutenu que c'était alors qu'avait eu lieu la première donation du patrimoine faite à saint Pierre.

En 760, 762, 764, Pépin passa encore les fêtes de Pâques à Quierzy et y tint chaque fois une diète générale réunissant les principaux seigneurs du royaume. Dans la diète de 762, la guerre fut déclarée à Waïfre, duc d'Aquitaine, qui se refusait à admettre l'élévation de Pépin à la royauté.

En 774, Charlemagne promulgua un capitulaire à Quierzy.

En 775, il y célébra la fête de Pâques et celle de Noël et, dans une assemblée générale, aborda la question de la conversion des Saxons ; il fut décidé de recourir contre eux à la force ; début d'une guerre de vingt-cinq ans.

Charlemagne revint à Quierzy en 781 et en 782. La première de ces deux années, l'évêque Luitbert, de Ratisbonne, lui amena de Bavière et lui présenta les otages que lui devait livrer Tassillon, duc de Bavière. Charles passa l'hiver dans sa résidence de *Carisiacum*, y célébra la fête de Noël.

En 782, à Pâques, une assemblée générale y fut tenue ; on y confirma les donations faites à l'abbaye de Saint-Denis.

En 804, Charlemagne et Léon III passèrent à Quierzy la fête de Pâques (ou celle de Noël?).

Louis le Débonnaire se plut à Quierzy où il fit de fréquents séjours entre 820 et 827. Les forêts avoisinantes lui permettaient la chasse dans ce qui est aujourd'hui les bois de Laigue, de Brétigny et d'Ourscamp. En 820, l'empereur tint une assemblée générale.

En 838, le 6 septembre, un concile se tint à Quierzy ; en 849, un IIe concile condamna Gotescalc ; en 853, IIIe concile ; enfin, en 877, Charles le Chauve promulgua le fameux capitulaire de Quierzy [3].

72. *Caremptas.* — Dans l'Aquitaine. *Villa regia.*

73. *Carmentuadis.* — Charmentray, près de Meaux, sur la Marne. *Villa*, IXe siècle.

74. *Carolstal.* — Carlsbourg. *Fiscus regius*, IXe siècle.

75. *Casenus.* — Dans l'Aquitaine. *Villa regia.*

76. *Casiacum* ou *Caziacum.* — Chézy, dans le Soissonnais, ou, d'après Lebeuf, Chécy, dans le Parisis. On n'a pas d'attestations anciennes sur l'existence de ce palais, pas plus ancienne du moins qu'un diplôme de Louis le Débonnaire, en 836. Chézy se trouve à 2 lieues de Château-Thierry.

77. *Casnus.* — Chesne-Herbelot, près de Compiègne. *Villa regia*, IXe siècle.

78. *Cassinogilum.* — « Charlemagne, nous dit dom Vaissete, rassembla une puissante armée et prenant, au printemps de l'année 778, la route des Pyrénées, il s'avança jusqu'au palais de Casseneuil, dans l'Agenois, qu'il avait assigné pour le rendez-vous de toutes ses troupes, et où il célébra la fête de Pâques avec la reine Hildegarde, son épouse. La situation de ce palais, autrefois du domaine des ducs d'Aquitaine, dont Charles avait fait une maison royale, étoit des plus agréables. Il étoit bâti sur la rive droite du Lot, près d'un lieu où est aujourd'hui Villeneuve d'Agen, entre cette ville et l'endroit où l'on a bâti depuis le monastère de Sainte-Livrade. »

C'est dom Michel Germain qui a le premier fixé à Sainte-Livrade, en Agenois, l'emplacement du palais appelé *Cassinogilum* par Einhard et par Adhémar de Chabannes, *Cassignol* par Aimoin et *Cassiniolum* par d'autres chroniqueurs. Dom Vaissete a suivi son confrère et depuis lors, mais même bien longtemps auparavant, les opinions les plus diverses ont été soutenues.

D'abord les chroniqueurs carolingiens se bornent à nous apprendre que *Cassinogilum* se trouvait en Aquitaine. En 778, disent les *Annales* de Lorsch, Charlemagne célébra la fête de Pâques *in Aquitania in villa*

[1] *De re diplomatica*, édit. de 1709, l. IV, p. 258-268. Il n'est pas le seul ; on peut lire Ch. de Beaulieu, *Souvenirs de la villa roy. et impér. de Quierzy*, dans *Revue du monde cath.*, t. L, 1877, p. 532-547 ; *Études sur Quierzy ;* Carlet, *La rivière d'Ailette*, dans *Comité archéol. de Noyon. Comptes rendus et mém.*, 1856-1860, t. I, p. 308-314 ; *Protade tué à Quierzy*, p. 314-327 ; Suin, *Notice hist. sur Quierzy*, dans *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Soissons*, t. II, 1847-1848, p. 67-78 ; Malleville, *Notice hist. sur Quierzy*, in-8°, Paris, 1853 ; De La Fons de Melicocq, *Notice sur l'ancienne résidence roy. de Quiersy (Oise)*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, t. II, 1839, p. 359-374. — [2] Poquet, *Excursion au palais de Quierzy*, 16 mai 1848, dans *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Soissons*, t. II, p. 58-66. — [3] Ém. Bourgeois, *Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877). Étude sur l'état et le régime politique de la soc. carolingienne à la fin du IXe siècle d'après la législation de Charles le Chauve*, in-8°, Paris, 1885.

Cassinogilo, et Einhard : *apud Cassinoilum* [1]. Hildegarde devait demeurer là après son départ pour faire ses couches; quelques mois plus tard elle donna le jour à Louis le Débonnaire : *His peractis et rebus tam publicis quamque privatis pro oportunitate dispositis, reliquid Hildegardam nobilissimam piissimamque reginam, in villa regia cujus vocabulum est* Cassinogilus, *gemina gravidam prole et transiit Garonnam* [2]. La même année le roi Charles revint au nord des Pyrénées et s'arrêta sans doute à *Cassinogilum* [3].

En 794, Charles ayant fait de l'Aquitaine un royaume pour son jeune fils lui assigna *Cassinogilum* comme résidence; d'après les instructions paternelles, Louis devait, tous les quatre ans, y passer l'hiver : *Ordinavit qualiter in quatuor locis hiberna transigeret, ut tribus annis exactis quarto demum anno hiematurum se quisque eorum susciperet locus, Theotuadum scilicet palatium, Cassinogilum, Andiacum et Eurogilum* [4]. En conséquence, le jeune roi y passa, nous le savons, l'hiver de 800; cette année-là, il demande à son père *eum in Aquitaniam divertere et regnum quod sibi dederat invisere, et ad locum qui* Cassinogilus *vocatur venire* [5]. De plus, en 808, il y signe un diplôme : *Actum* Cassanogelo *palatio* [6], Pépin d'Aquitaine en signe un autre en 827 : *Actum in* Casanogili *palatio* [7], et c'est probablement en 853 que la villa est détruite par les Normands : *In Aquitania Caroli Magni imperatoris palatium, quod* Cassinogilum *vocabatur, dissipatum est et aversum* [8].

Voici une résidence royale bien attestée, en Aquitaine, et qui a duré au moins de 778 à 853; il ne s'agit que de la retrouver; on va voir que ce n'est ni facile ni d'un résultat assuré.

D'abord ce mot *Cassinogilum* se laisse deviner sous les formes françaises et provençales très répandues : Casseneuil, Chasseneuil, Casseuil, Caussiniojouls, etc.; elles sont nombreuses, et vers la fin du XVIIIe siècle on se trouvait à peu près d'accord entre érudits pour retenir : 1° Casseneuil-sur-le-Lot, en Agenois [9]; 2° Chasseneuil-sur-le-Clain, à quelques kilomètres de Poitiers [10]; 3° Casseuil-sur-Garonne, près de La Réole; 4° Caussiniojouls, près de Béziers.

Casseneuil et Caussiniojouls ne peuvent invoquer que l'étymologie de leur nom; ce qui compte fort peu.

Casseuil-sur-Garonne est en meilleure posture [11]. Pour lui, les textes abondent, du moins en apparence. Des actes du XIe siècle désignent cette bourgade sous les noms de *Cassinolium* [12], *villa Cassanoilo* [13], *Cassinoilo villa* [14] où il est facile de reconnaître *Cassinogilum*. En 1004, un essaim monastique quitte Fleury-sur-Loire pour La Réole et compte parmi ses membres Aimoin. Celui-ci, étant à La Réole alla, dit-il, visiter, à trois milles de là [15]... « le palais du grand empereur, *Cassinogilum* ». Détruit par les Normands, ses ruines témoignent encore de sa grandeur et de sa gloire. Il est bâti au confluent du Drot et de la Garonne, ce qui est bien la situation de Casseuil, et Aimoin ajoute « Il renfermait une tour de briques, construite sur les bords du Drot, destinée à empêcher et à prévoir l'arrivée des pirates; la flotte royale était construite dans la petite rivière, puis lancée en Garonne. Il y avait deux églises contiguës, bâties en briques; dans la plus petite se trouvait un tout petit sarcophage, renfermant (on le croyait du moins) la dépouille du frère jumeau de Louis le Débonnaire [16]. » On voit par cette citation qu'Aimoin écrit avec réflexion, distingue la tradition et la réalité; et, en ce qui concerne le palais de *Cassinogilum*, il a vu.

Un siècle plus tard, Hughes, autre moine de Fleury-sur-Loire, compose une *Histoire ecclésiastique* et, à deux reprises, il parle de *Cassinogilum* en ces termes : en 778 : *Villa regia quæ vocatur* Cassinogilus *et est inter Droth et Warunnam;* en 853 : *Palatium quod dicitur* Cassinogilum, *inter Droth fluvium et Varunnum positum* [17]. Enfin, un document local nous dit, à la date de 1285-1287, que toute cette région du confluent du Drot et de la Garonne « était jadis couverte d'édifice royaux, aujourd'hui détruits par la vétusté, détruits et désolés » : *Locum* (Caudrot près Casseuil) *supra littus Garonne positum, regalibus ædificis olim, sicut apparet, constructum, at nunc pro nimia vetustate penitus dirutum et desolatum* [18].

Tout ceci semble si clair que la conclusion s'impose, évidente.

Mais Chasseneuil-sur-le-Clain s'autorise de deux documents contemporains de Louis le Débonnaire. C'est d'abord un diplôme de 828 sur lequel on lit : *Pipinus, gratia Dei rex Aquitanorum. Cum nos, in Dei nomine, Casanogilo villa, palatio nostro, in pago Pictavo, secus alveum Clino* [19], par conséquent dans la villa de Cassiogilum, qui est un palais royal, sur le territoire de Poitiers, près du Clain. C'est ensuite le témoignage du prêtre Claude, qui deviendra évêque de Turin, contemporain et protégé de Louis le Débonnaire, qui, à la demande de celui-ci, se rendit à *Cassaniolum* pour y achever son livre sur la Genèse [20] et le copiste termine le manuscrit par ces mots : *Finitum opusculum in Casenolio palatio, sub urbio Pictavino, provincia Aquitanica... annus DCCCXI.* C'est enfin 1° un acte officiel et 2° un témoin contemporain écrivant sur les lieux mêmes.

Voilà qui est décisif. Les témoignages invoqués en faveur de Casseuil-sur-Garonne se ramènent en réalité à celui d'Aimoin : un promeneur qui visite des ruines un siècle et demi après les événements, qui raconte ses

[1] Cf. Abel et Simson, *Jahrbücher des frankischen Reiches unter Karl dem Grossen*, in-8°, Berlin, 1866-1883, t. I, p. 235. — [2] *Vita Ludovici*, c. II. — [3] *Id.*, c. III; cf. Abel et Simson, *op. cit.*, t. I, p. 249-251. — [4] *Vita Ludovici*, c. VII. — [5] *Vita Ludovici*, c. XII. — [6] Baluze, *Capitul. regum Francor.*, t. II, col. 1402. — [7] Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 666. — [8] Id., *ibid.*, t. VIII, col. 300. — [9] H. de Valois, *Notitia Galliarum*. — [10] L. Delisle, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XVIII, 1856-1857, p. 465; 1875, p. 181; Alteserra, *Rerum Aquitanicarum libri II*, 1648-1657, p. 28; édit. de 1677; Baluze, *Capitul. regum Francor.*, append., col. 1491; Expilly, *Dictionn. de la France*, 1764, au mot *Casseneuil;* D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 20. Plus près de nous Barrère, *Hist. relig. et monumentale du diocèse d'Agen*, t. I, 1855, p. 168; J. Pourpory, *Cassinogilum*, dans *Congrès scient. de Bordeaux*, t. II, 1861, p. 378; Sprüner et Menke, *Handatlas*, 1876, n. 30. — [11] Parmi ses partisans : Rabanis, *Notice sur La Réole;* de Monlezun, *Hist. de Gascogne*, t. I, p. 304; Magen, dans *Soc. d'agric. d'Agen*, t. VIII, p. 137-156; Bondons de Saint-Amans, *Antiq. du Lot-et-Garonne*, 1859, p. 74; Gauban, *Hist. de La Réole*, 1873, p. 400; le même, dans *Revue cath. de Bordeaux*, 1887, p. 759; Bladé, dans *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, 1892, p. 298; Aug. Longnon, *Atlas hist. de la France*, c. VII; Th. Pichard, dans *Rec. des trav. de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Agen*, IIe sér., t. I, p. 132; Em. Molinier, dans Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. I, 1877, p. 852, note; C. Jullian, *Le palais carolingien de Cassinogilum*, dans *Études d'hist. du Moyen Age dédiées à G. Monod*, in-8°, Paris, 1896, p. 89-94; cf. *Revue des études anciennes*, t. XXX, 1928, p. 316: *Cassinogilum et le palais de Charlemagne à Chasseneuil.* — [12] *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 126; acte de 1079. — [13] *Ibid.*, t. V, p. 185, acte de l'an 1000 environ. — [14] *Ibid.*, t. V, p. 186. — [15] Casseuil est à 8 ou 9 km. de là; si Aimoin écrit *milliaria* pour désigner le mille romain, cela ne fait que 4 à 5 km. — [16] Aimoin, *De miraculis sancti Benedicti*, édit. de Certain, p. 95; il revient sur *Cassinogilum*, dans *Vita Abbonis*, c. XX, *P. L.*, t. CXXXIX. — [17] *Polyptyque de l'abbé Irminon*, édit. Guérard, t. II, p. 344; cf. L. Delisle, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1856-1857, p. 465. — [18] L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, 1868, p. 4. — [19] *Claudii Taurinensis episcopi epist.*, dans *Mon. Germ. hist., Epist.*, t. IV, 1895, p. 592. — [20] Bibl. nat., ms. *lat. 9575*.

souvenirs à des confrères pas très au courant de ces choses lointaines et qui prennent tout cela, comme on dit, « argent comptant ».

On pourra se demander pourquoi, s'il y a de nos jours Casseuil et Chasseneuil, il n'y aurait pas eu, au Moyen Age, *Cassinogilum* et *Casanogilum*, l'un en Poitou, l'autre en Agenois? Après tout, si nous lisions chez d'anciens chroniqueurs la mention de deux Trianons, beaucoup n'hésiteraient pas à dire qu'il n'y en a jamais eu qu'un seul. Si on se reporte à ce qu'ont écrit Bladé et Th. de Pichard, il est bien difficile, bien imprudent de sacrifier Casseuil, dont la position stratégique, au confluent du Drot et de la Garonne, est remarquable, à un nœud de routes d'une importance considérable. Il y a là matière à contestation. Observons toutefois que Camille Jullian n'avait pas caché son hésitation en 1896; en 1928, il écrivait : « A l'instigation de Léopold Delisle j'ai accepté bien volontiers Chasseneuil-en-Poitou. »

Bibl. — Auber, *Découverte de la villa Cassinogilo, palais de Charlemagne dans l'Agenais*, dans *Bull. monumental*, IIIe sér., t. x, 1864, p. 291-294, pl.; Barrère, *Sur la position de Cassinogilum, lieu de naissance de Louis le Débonnaire*, dans *Congrès scient. de France*, t. II, Bordeaux, 1861-1862, p. 371; *Bull. de la Comm. hist. et archéol. d'Auch*, t. III, 1862, p. 520-521; Bladé, dans *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, 1892, p. 298; E. Cortambert, *Note sur la situation de Cassinogilum*, dans *Bull. de la Soc. de géogr.*, Ve sér., t. IV, 1862, p. 409; Oct. Gauban, *Note sur Cassinogilum, palais de Charlemagne*, dans *Revue cath. de Bordeaux*, t. IX, 1887, p. 759-766; dom Michel Germain, *Cassinogilum*, dans Mabillon, *De re diplomatica*, 1709, p. 269-270; Grellet-Balguerie, *Les deux églises*, 1862; cf. *Bull. du Comité des trav. hist., phil.*, 1887, p. 162; C. Jullian, *Le palais carolingien de Cassinogilum*, dans *Études d'hist. du Moyen Age dédiées à G. Monod*, 1866, p. 89-94; *Revue des études anciennes*, t. XXX, 1928, p. 316; Aug. Longnon, *Atlas hist. de la France*, c. VII; Ad. Magen, dans *Rec. des trav. de la Soc. agric. d'Agen*, t. VIII, 1856-1857, p. 96; Mühlbacher, *Reg. Karoling.*, 1880, p. 80; Th. de Pichard, *Réfutation d'un passage de l'hist. complète de Bordeaux relatif au Cassinogilum de Charlemagne*, dans *Rec. des trav. de la Soc. agric. d'Agen*, IIe sér., t. I, 1860-1861, p. 132 sq.; L. Pourpory, *Cassinogilum*, dans *Congrès scient. de France*, t. II, Bordeaux, 1861-1862, p. 372; De Saint-Amand, *Notice sur Cassinogilus et la position de ce lieu*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. VII, 1826, p. 131-156, pl.

79. *Cassulum.* — Cassel (Hesse). *Castrum regium.*

80. *Catalaunense.* — Chalon. Un diplôme de Louis VII accordant l'érection du monastère de Saint-Victor à Paris est daté : *Actum Catalauni in palatio publice, anno MCXIII regni vero nostri V.*

81. *Cauciacum.* — Choisy. *Villa regia, palatium*, IXe siècle. Il y eut une villa royale à Cuise, à proximité de la forêt de la Lègue, dans le *pagus* de Noyon. Là se trouvait un monastère devenu célèbre à Choisy-au-Bac (arr. de Compiègne, Oise); la reine Berthe, mère de Charlemagne, morte en 783, *sepulta est in Cauciaco, sed inde postea translata Parisios, sepulta est juxta virum suum in ecclesia Sancti Dionysii*, lit-on dans les *Annales* de Metz. Il existe un diplôme de Carloman, adressé à Gilon, évêque de Langres, dressé dans la *Cauciacum villa*, un autre de Louis le Débonnaire : *Actum Cusiaco palatio regio* (cf. Z. Rendu, *Notice hist. et archéol. sur le palais, l'abbaye et les deux églises de Choisy-au-Bac, près Compiègne* [*Oise*], in-4°, Compiègne, 1856).

82. *Cersilla.* — Sarcelle, près de Paris, entre Montmorency et Gonesse. *Fiscus regius*, IXe siècle. On trouve aussi *Sarcella* dans l'ancien polyptyque. Le roi Eudes lui donne le nom de *fiscum nostrum*, par conséquent c'était alors une villa royale située à peu de distance du ruisseau appelé le Rône, qui se jette dans le Cron, non loin de Saint-Denis-en-France.

83. *Cispiacum.* — Lieu situé dans les Ardennes. *Fiscus*, IXe siècle.

84. *Clippiacum.* — Clichy-la-Garenne (arr. de Saint-Denis, Seine). On ne trouve pas de mention d'un palais en ce lieu avant Clotaire II. Ce sobriquet de « la Garenne » dit assez combien le pays était giboyeux et servait à distinguer *Clippiacum* d'un *Clippiacum superius* qui est Clichy-en-l'Aulnoy (arr. de Pontoise, Seine-et-Oise). Frédégaire nous apprend que Dagobert vint trouver son père Clotaire : *Clippiacum non procul Parisius venit* et là *Gomatruden in conjugium accepit.*

85. *Codiciacum.* — Coucy-le-Château (arr. de Laon, Aisne). On lit dans le document ancien connu sous le nom de « Testament de saint Remi » : *Sed neque post ejus baptismum* (Clovis), *nisi Codiciacum et Juliacum, sur quibus, jam dictus puer sanctissimus...* Le donjon célèbre de Coucy, qui fut démantelé par les Allemands, en 1917, était une construction du Moyen Age qui avait recouvert et aboli tous vestiges d'une construction plus ancienne.

86. *Collega.* — *Villa regia*, Xe siècle.

87. *Colonia.* — Couleines, près du Mans. *Villa*, IXe siècle.

88. *Colonia.* — Cologne, sur le Rhin. *Palatium*, Xe siècle.

89. *Columbarium.* — Colmar (Haut-Rhin). *Fiscus regius*, IXe siècle.

90. *Combelli.* — Combeaux, en Brie, près de la Marne. *Villa regia.*

91. *Commercium.* — Commercy (Meuse). *Villa*, IXe siècle.

92. *Compendium.* — Compiègne (Oise). Aucune résidence royale des Francs n'est mieux attestée que celle-ci. L'origine semble remonter aux Gallo-Romains; les rois ne firent que développer, ils ne fondèrent pas. Au VIe siècle, c'était la résidence favorite des rois de Soissons. Clotaire Ier chassant dans la forêt de Cuise et saisi de la fièvre se rendit à Compiègne où il mourut (561). Chilpéric y vécut avec Frédégonde peu avant son assassinat (584). Il n'existe guère de rois, parmi ceux de la première race, qui ne soient venus à Compiègne pour quelque assemblée, qui n'y ait réuni un concile ou signé un diplôme.

On s'accorde généralement à placer le site du premier palais royal là où fut élevée, dans la suite, l'église de Saint-Germain d'Auxerre, aujourd'hui enclose dans l'enceinte de la ville, non loin de l'église de Saint-Corneille qui était église du palais, vers le temps de Charles le Chauve. On lit dans la Vie de saint Éloi : *cum in Compendio villa regali* (l. II, c. LXXII, LXXIII).

L'histoire du château de Compiègne, pour la période archéologique, aborderait quelques-uns des principaux faits de l'histoire de France.

93. *Conada, Coneda.* — Cône, sur la Loire, près d'Autun. *Villa regia*, IXe siècle.

94. *Confluentes ad Rhenum.* — Coblentz. Apparaît dans les *Commentaires* de César, Grégoire de Tours (*Hist. Francor.*, l. VIII, c. XIII), Fortunat (*Carm.*, l. X, c. XII), l'Astronome, Nithard (l. III); Wandalbert (dans le livre des *Miracula Goaris*, c. XI); les *Annales* de Saint-Bertin et de Fulda, nous apprennent que nos rois y firent de fréquents séjours. En ce lieu, qui est placé au confluent de la Moselle et du Rhin, Hetton, évêque de Trèves, bâtit un monastère.

95. *Constantia.* — Constance, sur le lac de ce nom. *Palatium*, VIIe siècle.

96. *Convicinum.* — Lieu voisin de Soissons. *Villa publica*, IXe siècle.

97. *Copsistanium.* — Kupfstein. Dom Germain a cherché longtemps, nous dit-il, quelque indice de cette

villa royale attestée par un diplôme de Charlemagne, daté de 790 et publié dans le *De re diplomatica* (1709), p. 502. Il a conclu des particularités de l'acte relatif à une vente de biens en Brisgau qu'il devait venir d'une localité d'Allemagne ou des bords du Rhin. Charlemagne a accordé un autre diplôme au même lieu, en la basilique de Saint-Martin, à la même date *Actum Copsistaino*. Ce doit être la villa de Kupfstein, dans la banlieue de Mayence, au sujet de laquelle nous lisons dans les *Annales* de Saxe en 795 : *Rex venit Moguntiam. Ibi conventum generalem habuit in villa, quæ dicitur Cufstein, in suburbio ejusdem civitatis.*

98. *Corbaria.* — Corbière. Cette *villa Corbaria* se trouvait dans le *pagus* de Narbonne ; il s'agit des Corbières, val et montagnes du Languedoc ; il n'en subsiste aucun vestige.

99. *Corbiniacum.* — Corbeny (arr. de Laon, Aisne). Depuis le xe siècle, cette ancienne villa royale située à 1 lieue de l'Aisne, dépendait de Saint-Rémi de Reims ; En 776, Charlemagne y fut reconnu roi par les Francs d'Austrasie, après la mort de Carloman.

100. *De Corsintisca villa ficticia.* — Localité imaginaire.

101. *Costa.* — La Coste (?), près de Vienne, en Dauphiné. *Villa regia*, ixe siècle.

102. *Cotia* et depuis *Cuisia.* — Cuise, sur la rive droite de l'Aisne, vis-à-vis d'Attichy. On lit souvent la mention de la forêt, plus rarement celle de la villa ; nous avons déjà mentionné le monastère de la reine Adélaïde, à 2 lieues de Compiègne (n. 1).

103. *Creciacum ad Saram.* — Crécy-sur-Serre (arr. de Laon, Aisne).

104. *Crisciacum in Pontivo.* — Crécy-en-Ponthieu. *Villa, palatium*, viie siècle.

105. *Crispiacum* ou *Crispiciacum.* — Crespy-en-Valois, xiiie siècle.

106. *Croviacum* ou *Croiciacum.* — Crouy, près de Soissons. Fortunat, dans la Vie de saint Médard, évêque de Noyon, nous dit que Clotaire y eut une villa, qu'il donna ensuite au monastère.

107. *Crucianicum, Cruciniacum, Cruztiacus.* — Kreutznach, sur le Rhin, près de Bingen. *Villa*, ixe siècle.

108. *Cunigust.* — Königstein, à 5 lieues de Mayence. *Curtis regia*, ixe siècle.

109. *Curcinate* ou *Curcionatis.* — Caussenas, près de Lodève. *Fiscus regius*, ixe siècle.

110. *Cusiacum.* — Louis le Débonnaire, en 836, date un diplôme *Cusiaco palatio regio* pour le monastère de Fleury-sur-Loire.

111. *Decima.* — Dezen, près de Trèves. *Curtis regia*, viie siècle.

112. *Diona.* — Dione. A fait partie du palais d'Attigny.

113. *Dionysianum.* — Les *Gesta Dagoberti* mentionnent plusieurs fois le palais de ce roi près de la basilique de Saint-Denis. S'agit-il d'un logement distinct du monastère? On n'en sait rien, aucun vestige n'est conservé.

114. *Divionense.* — Dijon. Ce *castrum* d'époque romaine est décrit par Grégoire de Tours (*Hist. Francor.*, l. III, c. xix) et par Aimoin (l. II, c. xxiv). L'auteur de la *Chronique* de Vézelay y mentionne un *palatium* des ducs de Bourgogne. Dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, on trouve un diplôme du roi Lothaire, fils de Louis d'Outremer : *kal. decembris indictione III... actum Divione palatio feliciter. Amen.*

115. *Dodiniaca.* — *Villa*, ixe siècle.

116. *Dordingum.* — Dourdan (arr. de Rambouillet, Seine-et-Oise), Dourdan-sur-Orge ; il y avait là une *villa*, faut-il en conclure à l'existence d'un *palatium?* Dom M. Germain hésite. Nous avons pu consulter J. Guyot, *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan, capitale du Hurepoix*, in-8°, Paris, 1869, vrai modèle de ce que devrait être une biographie de ville française.

Pour la période gallo-romaine on a trouvé à Dourdan des fours à poterie dans toutes les parties de la ville et des monceaux de débris de vases mêlés de monnaies témoignent l'existence sur ce point d'un centre de fabrication. Des fours ont été trouvés sur le versant de la côte de Saint-Liphard, rue Saint-Pierre, rue de Chartres, rue d'Étampes, place du Marché, rue des Belles-Femmes, etc. ; il n'en reste aucune trace. En 1868, on découvrit un four dans le terrain du Parterre, près de la rue Grousteau, avec massif circulaire, couloir latéral, rien ne fut détruit, mais le tout fut recouvert de terre et de sable ; aux abords de ce four se trouvait un amas de débris de poterie commune, avec quelques poteries samiennes. A Saint-Mesme, avant d'arriver à l'endroit où la route de Dourdan tourne à angle droit pour franchir la rivière, on a trouvé l'emplacement d'une villa romaine où se trouvaient des pavements de mosaïque.

L'existence, à Dourdan, d'une bourgade mérovingienne, est un fait hors de doute. Dourdan appartenait alors au *pays Stampensis* ou *Stampinus*, l'Étampois, dont la première mention se trouve dans Grégoire de Tours (*Hist. Francor.*, l. IX, c. xx ; l. X, c. xix). Dépendant, comme le territoire d'Étampes et celui de Chartres, du royaume d'Austrasie, Dourdan fut compris dans la transaction de Childebert, qui cédait tout ce pays à Gontran, roi de Bourgogne (587). On a voulu faire de Dourdan le lieu d'une rencontre armée entre Gontran et Chilpéric : *Urbiensis pons Parisiacæ civitatis ;* c'est improbable et Hadr. de Valois tient pour Savigny-sur-Orge.

En 1851, Duchalais a parlé d'un *triens* mérovingien, ou tiers de sou d'or qui aurait été frappé à Dourdan. Ce *triens* a 0 m. 011 de diamètre ; il présente un buste dans un grènetis et, en légende, le mot DORTENCO. Au revers une croix fichée sur un globe, avec A et ω suspendus aux branches et le nom du monétaire : LELGVN. Quoique ce *triens* puisse venir de *Dortan*, en Briey, l'opinion favorable à Dourdan s'autorise des trouvailles archéologiques mentionnées plus haut.

Sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Pierre on a trouvé des cercueils de pierre anciens, d'autres en plâtre. Rien de tout cela ne peut plus, depuis longtemps, faire l'objet de recherches et il n'est pas possible d'en savoir plus en ce qui concerne la période mérovingienne à Dourdan.

117. *Dripio.* — Duffel (?) en Brabant, sur la Nèthe, entre Lierre et Malines. Un diplôme de Charlemagne en faveur d'un monastère de Saint-Michel-sur-Meuse, désigne cette villa royale *data mense maio, anno III regni nostri. Actum Dripione palatio publico.* Serait-ce le même *Dupio* dont il est fait mention dans le tit. xliv de la Loi salique?

118. *Duisburgum* ou *Dispargum.* — *Urbs prima et sedes regia Francorum* qui, d'après Grégoire de Tours, se trouvait *in terminum Thoringorum ;* qu'on a pensé retrouver en une foule de localités du Thuringerwald à l'Escaut et de l'Issel au Neckar. On se demande même s'il ne fallait pas remplacer le Rhin par le Mein et les textes, les citations affluèrent, toujours irréfutables. Heureusement on découvrit un passage dans l'*Historia Francorum* qui éclairait tout : *Habitabat in Disbargo castello in finibus Thoringorum regionem Germaniæ*, d'où il résulte que cette Germanie se trouve sur la rive droite du Rhin. Il ne fut plus question de la Thuringe, et on identifia *Dispargum* de chaque côté du fleuve. Watterich le reconnut à Tongres ; H. Müller à Famars, *Fanum Martis* qui est devenu Disbarg ou Disberg, mais jamais on n'a rencontré ce nom ! Aug. Longnon l'a placé à Asberg, d'autres à Henisberg, au

nord d'Aix-la-Chapelle, près de la Roër. Un petit village belge, près de Bruxelles, Duysbourg, eut de nombreux partisans, jusqu'à ce que Wauters fit remarquer que les Francs « amoureux du voisinage des ruisseaux » n'auraient jamais songé à s'établir en un lieu dépourvu d'eau et de forêt. Alors ce furent Dietesburg, Desenberg sur le Diemel, en Westphalie, Duisburg sur l'Eller, Diesburg en Saxe-Weimar, près d'Eisenach, Diesberg sur le Neckar. La plus grosse contradiction fut soulevée à propos de Duisburg sur le Rhin. Enfin on a fait observer que la terminaison *burg* a été aussi *berg* et *barg* et a pu donner *Dispergium* et *Dispargum*. La ville se trouve sur la rive droite du fleuve vers le point où a dû s'écouler l'invasion franque venant de Thuringe; la voie romaine passe tout près et les hauteurs de Kohlenwald protégeaient à souhait la marche des barbares. Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que *Dispargum* ait été en Thuringe, puisque ce même nom signifiait, au vᵉ siècle, non pas un petit pays, mais, au dire du géographe de Ravenne, une grande étendue de territoire, entre le Danube, le Naab et le Regers, en Silésie, et même en Bohême (cf. K. Plath, *Die Königspfalzen der Merowinger und Karolinger. I. Dispargum*, in-4°, s. l. n. d.

119. *Duria* ou *Dura*. — Düren. Il s'y tint plusieurs conciles : 748, 761, 775, 779. Dom Doublet a publié deux diplômes de Charlemagne, datés de Düren : *XVIII kal. oct., anno VI regnante domno nostro Carolo gloriorissimo rege, actum Dura palatio publico;* l'autre est postérieur de cinq ans.

120. *Duziacum* ou *Duodeciacum*. — Douzy (arr. de Sedan, Ardennes). Hincmar, dans la Vie de saint Remi, parle d'une *Duziacum villa* que Chlodoald, fils du roi Chlodomir, donna *cum appendiciis suis sancto Remigio ac Remensi Ecclesiæ*.

121. *Ebrogilum*. — Ébreuil (arr. de Gannat, Allier), sur la Sioule. Un monastère bénédictin y remplaça une villa royale ; c'était une des quatre résidences assignées par Charlemagne à son fils Louis, roi d'Aquitaine.

122. *Elidio*. — Lieu situé près de Maëstricht. *Villa regia*, ixᵉ siècle.

123. *Ercherecus* ou *Erchariacus*. — Eschery. On lit dans la *Chronique* de Fontenelle que Chlodolphe, fils de saint Arnould, évêque de Metz, était parent de Martin que fit assassiner Ébroïn, maire du palais à *Erteriaco palatio*. Le continuateur de Frédégaire écrit *Ertreco villa* et les *Gesta regum Francorum* disent *Ercherecum* ou *Erchariacum*. Hadr. de Valois entendait cela de Acheri ou Acheris et dom M. Germain de Escheri-Launoy, près de Laon.

124. *Erfmuotingen*. — Ermatingen. *Villa regia*, viiiᵉ siècle.

125. *Exona* ou *Essona*. — Essonnes, près de Corbeil, eut son atelier monétaire à l'époque mérovingienne. Un diplôme de Clotaire, confirmé par Clovis II, donnait ce domaine à l'abbaye de Saint-Denis-en-France.

126. *Eutzhha*. — *Villa regia*, xᵉ siècle.

127. *Ferrariæ*. — Ferrières. *Villa regia*, ixᵉ siècle.

128. *Ferrucius*. — Chastel-Ferrus, sur la rive gauche de la Garonne. *Villa regia*, ixᵉ siècle.

129. *Flameresheim*. — Vers Cologne, entre le Rhin et la Meuse. *Villa regia*, ixᵉ siècle.

130. *Flattana*. — *Palatium*, ixᵉ siècle.

131. *Floriniacus*. — Lieu sur le Cher. *Villa regia*, ixᵉ siècle.

132. *Floringæ*. — *Palatium, curia regia*, ixᵉ siècle.

133. *Folleye*. — Fouillée ou Fouillays, en Normandie, dans la forêt de Lions. *Domus regia*.

134. *Fons Blaudi* ou *Bliaudi*. — Fontainebleau (Seine-et-Marne).

135. *Foracheim*. — Forcheim, en Franconie. *Villa*, ixᵉ siècle.

136. *Fosianum*. — *Villa regia*, ixᵉ siècle.

137. *Francofurtum ad Mœnum*. — Francfort-sur-le-Mein ; doit compter parmi les plus anciennes demeures royales franques, quoiqu'on n'en rencontre pas d'attestation dans les textes antérieurs à 794, où se tient un concile en cette ville pour juger Félix et Élipand. Sous Louis le Germanique nous trouvons une mention de *ad palatium quod vulgo dicitur Franghenwert*.

138. *Frasnedus*. — Fresnoy, près Senlis, sur l'Autone. *Fiscus*, xᵉ siècle.

139. *Fraxinus*. — Lieu près de Carcassonne. *Fiscus regius*, ixᵉ siècle.

140. *Fraxnidum*. — *Villa regia*, xᵉ siècle.

141. *Fulcolingas*. — *Villa, palatium*, ixᵉ siècle.

142. *Fulda*. — *Curtis regia, villa*, ixᵉ siècle.

143. *Gardina*. — Palais voisin de celui d'Aix-la-Chapelle, ixᵉ siècle.

144. *Gavarciacum*. — Javarçay, en Poitou. *Fiscus regius*.

145. *Gargolium, Gargogilum, Gaverdolium*. — Jargeau-sur-Loire. *Villa regia*, ixᵉ siècle.

**Geguntiacum* (voir Jocundiacum).

146. *Geltresheim, Gernichesheim, Kerenesheim*. — Gernsheim, sur le Rhin, près de Darmstadt. *Curtis regia*, ixᵉ siècle.

147. *Gemmeticum*. — Jumièges (voir ce nom).

148. *Gentiliacum*. — Gentilly (arr. de Sceaux, Seine). Est-ce le Gentilly, villa du Parisis qui fut ajoutée au fisc royal avant de passer aux mains de saint Éloi, le futur évêque de Noyon, qui, à l'époque où il se trouvait à la cour du roi Dagobert, en fit don au monastère qu'il venait de fonder à Paris ? Quoi qu'il en soit, cette villa semble en avoir été retirée au temps de Charles-Martel puisqu'on sait que Pépin, son fils, en 762, *hiemasse in villa Gentiliaco, atque in ea Natalem Domini ac Paschalis festi sollemnitatem celebrasse*. Einhard nous apprend qu'en 766 Pépin *Natalem Domini Salmoniaci, Pascha vero Gentiliaci celebravit. Orta vero quæstione de sancta Trinitate et de sanctorum imaginibus... conventu in Gentiliaco villa congregato ; synodum de ipsa questione habuit magnam*. Le concile de 767 est un peu oublié peut-être aujourd'hui des habitants de Gentilly ; ils ne se souviennent pas plus qu'ils ont possédé un palais royal dont parlent Adon, Réginon et quelques autres. La ville eut ses vicissitudes ; sous Louis le Bègue, il s'y trouvait une abbaye sous le nom de Saint-Éloi. Dans la suite, Gentilly passa sous la mense des évêques de Paris. En 1562, le prince de Condé y plaça son camp près de la Bièvre ; Gabriel Naudé et Benserade, au xviiᵉ siècle, y eurent leur maison de campagne.

149. *Sancti Germani in Ledia silva*. — Saint-Germain-en-Laye, qui fut l'œuvre du roi Robert, constructeur du palais et du monastère, *abbatiola*. « Rien ne sera plus glorieux à ce palais, aux yeux de la postérité, dit dom Michel Germain, que d'avoir vu naître Louis le Grand. »

150. *Germiniacum ad Ligerim*. — Germigny-sur-Loire ou Germigny-des-Prés. Ce nom est fréquent en France : Germigny-sur-Vesle, Germigny-sur-Marne ; nous avons déjà consacré une notice à Germigny-des-Prés (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom). En 886, Charles le Chauve adresse à son oncle, Hrodulfe, abbé de Saint-Riquier, *actum in Germiniaco palatio regio*.

151. *Gernoacus*. — Gernoz. *Villa regia*, ixᵉ siècle.

152. *Geseicum, Gesiacum*. — *Regalis sedes*, ixᵉ siècle.

153. *Goddinga villa*. — On a proposé d'y voir Ville-Gaudin ; tout ce qu'on peut faire c'est de rappeler ce diplôme de Charlemagne : *Datum in mense octob. anno XI et V regno nostri. Actum Goddinga villa in Dei nomine feliciter*. Peut-être Göttingen, en Allemagne.

154. *Grania* ou *Granias.* — Lieu situé près de Chalon-sur-Saône. *Villa publica*, IXe siècle.

155. *Gundulfi villa.* — Gondreville (arr. de Toul, Meurthe-et-Moselle). On trouve un diplôme de Lothaire *actum Gundulfi palatio;* un autre de Charles le Gros en 884 *consistentibus nobis in Gundulfi villa palatio nostro;* autres mentions au concile de Douzy (871), un capitulaire de Charles le Chauve (873), etc.

156. *Guzziaica.* — Lieu situé sur la Marne. *Villa*, Xe siècle.

157. *Haristallium* ou *Heristallium.* — Héristal (province de Liége, Belgique). Lieu de naissance de Pépin, maire du palais (voir PÉPIN). Un diplôme de Charlemagne est daté de *Herestallio villa publica.*

158. *Haganac, Hagenovia, Hagenoa.* — Haguenau, en Alsace. *Curtis regia*, XIIe siècle.

159. *Hamalemburg.* — Hamelbourg, en Franconie, sur la Saale. *Villa, fiscus regius*, VIIIe siècle.

160. *Heilicobrun.* — Hailbrunn, sur le Necker, en Souabe. *Palat. reg.*

161. *Herenstein.* — En Alsace, sur l'Ill, entre Strasbourg et Schelestadt. *Palatium*, IXe siècle.

162. *Herifurt, Hervordia.* — Warne, en basse Saxe. *Palatium*, VIIIe siècle.

163. *Herofelde, Herfeldia, Herocampia.* IXe siècle.

164. *Hieltavum* ou *Meltavum.* — *Villa regia*, IXe siècle.

165. *Hisentiacum.* — Lieu situé à 32 kilomètres environ de la Moselle; probablement le même que *Sentiacum*, Sentzich. *Palatium*, IXe siècle.

166. *Hluna.* — Lune (?) en Westphalie. *Palatium*, IXe siècle.

167. *Horreum.* — Oëren, près de Trèves. *Palatium*, VIIe siècle.

168. *Huxori.* — Heuxten, sur le Weser, dans l'évêché de Paderborn.

169. *Ingelheim.* — Ingelheim, entre Bingen et Mayence (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INGELHEIM). *Palatium*, VIIIe siècle.

170. *Insulæ super Matronam.* — Isles-sur-Marne, à 4 kilomètres au-dessus de Meaux.

171. *Isemburgum.* — Isembourg, en Allemagne. *Palatium.*

172. *Issiacum, Isciacum.* — Issy, près Paris. *Villa regia*, VIe siècle.

173. *Jeuvilla.* — Janville, sur la route d'Orléans. *Palatium*, XIIe siècle.

174. *Jocundiacum.* — Ce nom est fréquent en Gaule, où il se retrouve sous un certain nombre de Jouy, de Jouac, de Montjoie. Louis le Débonnaire tint un *conventum generalem in palatio Jogentiaco, in Lemovicino*, comme nous le lisons dans la *Chronique* d'Adhémar de Chabanne.

175. *Jogundiacum.* — Jouay, sur le Cher, en Touraine. *Palatium*, VIe siècle.

176. *Jopila.* — Jupille, province de Liége, sur la Meuse; en 759 Pépin y célébra la fête de Pâques.

* *Jsemburgum.* — Isembourg, principauté de Hesse, à 6 ou 7 milles de Coblentz. Un diplôme de Charlemagne, adressé au monastère de Saint-Victor de Marseille, est signé *Isemburgi in palatio regio* (voir n. 171).

177. *Juviniacum.* — Juvigny, près de Soissons.

178. *Juviniacum.* — Près de Maguelonne (voir ce nom).

179. *Kircheimum.* — Kirchkeim, près de Marlheim, dans la basse Alsace. D'après dom Doublet (*Hist. de Saint-Denis*, l. IV, c. I), Dagobert y aurait eu un château, mais on n'en trouve rien nulle part; cependant Chifflet, dans son *Histoire de Tournus* (p. 259), fait mention de cette villa; d'après un diplôme de Charles le Gros, en 887, *actum Kirkeim in Dei nomine feliciter.*

180. *Lateranæ.* — Palais dépendant de celui d'Aix-la-Chapelle, Xe siècle.

181. *Latiniacum.* — Lagny. Le seul monastère de Saint-Denis-en-France eut deux ou trois domaines de ce nom. 1° *in territorio Meldico* (Meaux); 2° *Latiniacum villa, quæ sita est in Briegio* (Brie); 3° *infra Verninsem terminum.* Le Lagny, près de Meaux (Seine-et-Marne), est situé sur les bords de la Marne et posséda un monastère célèbre dès 644; l'autre est Lagny-le-Sec (arr. de Senlis, Oise).

182. *Laudunum.* — Laon. On ne trouve rien sur cette résidence avant les derniers Carolingiens. C'est avec cette sourdine qu'il faut entendre l'affirmation du moine Richer (*Hist. libri IV*, l. III, c. II) : *Laudunum, ubi ex antiquo regia esse sedes dinoscitur.* Plusieurs diplômes du roi Lothaire sont datés de Laon : *urbs regia.* Le palais était situé près de l'abbaye royale de Saint-Jean qu'il semble même avoir compris dans son enceinte, non loin du lieu où devaient s'établir, au commencement du XIIe siècle, les hospitaliers de Jérusalem. Une tour que Louis d'Outremer avait fait édifier avant l'année 949 y était attenante. On sait qu'elle avoisinait une porte de la ville qui ne saurait être que la porte connue au Moyen Age sous le nom de porte Royale, depuis porte Roye et aujourd'hui porte d'Ardon. Dans l'enceinte murée du palais s'élevait une chapelle dédiée aux saints Corneille et Cyprien (cf. L. Broche, *L'ancien palais des rois à Laon*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. XXXI, 1904, p. 180-212).

183. *Launif.* — *Palatium*, IXe siècle.

184. *Lens.* — Lens, près d'Arras. *Palatium, villa regia*, IXe siècle.

185. *Leodegarius.* — Saint-Léger-en-Iveline, entre Montfort-l'Amaury et Rambouillet.

186. *Leodium.* — Liége, sur la Meuse (voir *Dictionn.*, t. IX). *Vic. publ.*, VIIIe siècle.

187. *Leones.* — Lyons, au Vexin normand. *Castr. reg.*, XIIIe siècle.

188. *Lernegia.* — Que Du Cange écrit à tort *Lemegia. Villa regia*, IXe siècle.

189. *Lingonense.* — Langres. *Palatium*, Xe siècle. Dans un diplôme de Charles le Simple on lit, en 921, *VIII idus januar. indict. IX, actum palatio Lingonensi.*

190. *Liptinæ.* — Leptines ou Lestines (province de Hainaut, Belgique). *Palatium* mentionné par Aimoin (l. V, c. XXV). Aubert Le Mire rapporte que, de son temps, on voyait encore des vestiges, non loin de Binche, en Hainaut. Folcuin de Lobbes dit que les rois y venaient volontiers pour la chasse; d'après lui les abbés de Lobbes auraient obtenu les *pontificalia* grâce à cette circonstance que *locus ille regia munificentia constructus, regio palatio contiguus, scilicet Leptinis, nulli aliter committeretur.* Le 1er mars 743 un concile fut tenu à Leptines, dont nous avons parlé dans Hefele-Leclercq (*Hist. des conciles*, t. III, 2e part., p. 825-844). En cette même année, Carloman donne un diplôme à l'abbé Théoduin de Labbes, daté de *Liptinas, villa publica.*

191. *Lisga.* — C'était une partie de la forêt *Aquilina* ou Iveline. La forêt de Lesgues répondait à la partie de la forêt de Rambouillet qui entoure Saint-Léger.

192. *Litta.* — Litoy, non loin de la villa de Marsnam, en Soissonnais, dont c'était une dépendance.

193. *Livriacum in Alneto.* — Livry-en-Aunis, XIVe siècle.

194. *Lociæ.* — Loches (Indre-et-Loire), sur l'Indre (cf. D'Espinay, *Ancien palais des rois de France à Loches*, dans *Congrès archéol. de France*, t. XXXVI, 1869-1870, p. 231-235).

195. *Locus Sanctus.* — Lieusaint, en Brie. *Palatium.* Hadr. de Valois avait vu dans le cabinet de

Bouteroüe deux *triens* avec la légende LOCO SANCTO.

196. *Lobedenburg, Lobodema* et *Laudenburg.* — Lodenburg, en Allemagne, sur le Necker, à peu de distance du Rhin. *Palat. reg.*, VIIe siècle.

197. *Longalarium, Longlare.* — Glare, près de Saint-Hubert. *Palatium*, IXe siècle. Pépin y passa deux hivers, en 759 et 763. Aubert Le Mire donne dans sa *Notitia* (p. 53) un diplôme de Lothaire : *Actum Longlare palatio regio* et un capitulaire de 879 mentionne *Ludovicus Karoli filius per Arduennam veniens... Longlario*, où il célébra la fête de Noël.

198. *Longcampum.* — Dans la forêt des Ardennes, peut-être le même que *Longalarium.*

199. *Loriacum.* — Lorris, en Gâtinais (arr. de Montargis, Loiret).

200. *Lugdunum* ou *Lugudunum.* — Lyon (Rhône).

201. *Lusarca.* — Lusarches, à 28 kilomètres au nord de Paris. *Palat. reg., villa publica*, VIIe siècle. Il s'y tint un plaid sous Thierry, fils de Clovis II, le *II kal. julias, anno VII regni.*

202. *Lustinava.* — Lustenau, près du Rhin ; identique peut-être à Justinaya. *Curtis regia*, IXe siècle.

203. *Madoallus.* — Lieu situé près du Mans, sur l'Anille. *Fiscus domin.*, VIe siècle.

204. *Magdeburg, Magadoburg, Magaburg.* — En Thuringe. *Villa regia*, VIIIe siècle.

205. *Mamaccæ.* — Maumaques, en Noyonnais. *Palat. reg., villa publica*, VIIe siècle. Einhard la décrit au début de la *Vita Karoli*, mais sans la nommer. Les *Annales* de Metz, en 692, la désignent ainsi : *Pippinus regens illum ad Mamaccas villam publicam custodiendum cum honore et veneratione misisse.* Dom Germain nous dit ses hésitations touchant l'identification de cette localité. Il s'était d'abord arrêté à Mamay-sur-l'Ancre, à 4 lieues de Péronne ; finalement il s'en tint à un passage lu dans les lettres de Philippe Auguste, en 1221 : *Noverint universi... quod cum querela inter Johannem de Torota, et abbatem et monachos ecclesiæ Beati Medardi Suessionensis super quædam portione nemoris* de Lesgue *versaretur ; tandem... terminata est in hunc modum. Prædicta ecclesia totam illam portionem nemoris quæ dicitur* Elloy, *et totam portionem quæ dicitur* le Foiller *et omnes costas quæ sunt a via* Delgres, *ad viam* de Chaisnon *usque ad eacumen montis, et commutationem nemoris quæ facta fuerat primitis pro nemore fratrum Grandis montis, totumque reliquum nemus per medium filim Alneti nemoris* de Choisy *usque ad nemus* de Momaques, etc.

206. *Manderfelt.* — Lieu situé dans les limites de l'électorat de Trèves. *Palatium*, IXe siècle.

207. *Mantala, Mantalum.* — Mantaille (comm. d'Anneyron, arr. de Valence, Drôme). *Palatium*, IXe siècle ; il s'y tint un concile le 15 octobre 879.

208. *Mariscariæ.* — Localité qui devait être située en Auvergne. *Villa regia*, IXe siècle.

209. *Marlacum* ou *Morlacum.* — Morlaie, en Beauvaisis, près de Chantilly.

210. *Marlegia* ou *Marslegia.* — Marleim, en Alsace. Pithou a publié un diplôme de Lothaire en faveur de Grandmont : *Datum IV kal. apr. Hlotharii regis anno XI, indict. IX ; actum in Marlegia palatio.*

211. *Marlacum* ou *Morlacum* et *Marliacum.* — Morlay, dans le duché de Bar, suivant l'opinion de dom Michel Germain ; plus probablement Marly-le-Roi (arr. de Versailles, Seine-et-Oise), suivant Longuerue.

212. *Marsua* ou *Marsana.* — Mersen, sur la Meuse, non loin de Maëstricht et de Tongres. *Villa regia, palatium*, IXe siècle.

213. *Maslarium.* — Maseyck, sur la Meuse. *Palatium*, VIIIe siècle.

214. *Masolacum* ou *Marsolagum.* — Maslay, ou Mâlay (cf. J. Lebeuf, *Éclaircissement... sur un ancien palais de nos rois de la première race, appelé en latin Musolacus*, dans *Rec. écrits hist. de France*, t. I, 1738, p. 50-62. Ce serait Malay, près de Sens, sur la Vanne. *Villa, palatium*, VIIe siècle.

215. *Mathahoue, Matachove.* — Matikhoven, en Bavière, près de Brenau, vers Salzbourg. *Curtis regia, palat. reg.*, IXe siècle.

216. *Medardum (ad S.)*, près Soissons. — Crouy.

217. *Mediana.* — Moyenvic, au pays messin (arr. de Château-Salins, Meurthe). *Villa regia*, IXe siècle.

218. *Melciacum.* — *Villa publica*, VIIIe siècle.

219. *Meledunum.* — Melun (Seine-et-Marne) (voir ce nom). Abélard lui donne le nom de *Meledunum castrum et sedes regia.*

220. *Mettense.* — Metz (voir ce nom).

221. *Miliacus.* — *Fiscus regius*, IXe siècle. Lieu situé près de Béziers.

222. *Moguntia.* — Mayence. *Palatium*, VIIe siècle.

223. *Monasteriolum.* — Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) ou Montreuil-en-Ponthieu. *Palat. reg.*, XIIIe siècle.

224. *Monasteriolum super Segonnam.* — Montreuil-sur-Saône. *Villa regia*, IXe siècle.

225. *Moncellum* ou *Monticellum.* — Monceaux-en-Parisis, entre la Seine et la Juine, près de Corbeil.

226. *Moncellum.* — A 8 kilomètres à l'est de Meaux. *Villa regia*, VIIe siècle.

227. *Mons Desiderii.* — Montdidier (Somme).

228. *Moteletheric um.* — Montlhéry (arr. de Corbeil, Seine-et-Oise).

229. *Montiniacum.* — Montigny. Certains placent cette localité sur l'Aube ; il s'en trouve une autre entre Cormeilles-en-Parisis et Argenteuil. Il semble qu'il faille s'en tenir au *Montiniacum* dont parle Flodoard, en 944 : *castrum quoddam, vocabulo Montiniacum, in pago Suessionico situm, quod erat ex abbatia Sancti Crispini.*

230. *Moretum.* — Moret-sur-Loing, en Gâtinais (arr. de Fontainebleau, Seine-et-Marne).

231. *Morianis* ou *Moriomannis villis.* — Morienval (arr. de Senlis, Oise).

232. *Morlacæ.* — Peut-être le même que *Marlacum. Vic. publ.*, VIIe siècle.

233. *Mosapurch.* — Mosbourg, en Bavière. *Civ. reg.*, IXe siècle.

234. *Nantogilum* ou *Nantolium.* — Nanteuil-le-Haudoin (arr. de Senlis, Oise). *Fiscus*, VIIe siècle.

235. *Narbonense.* — Narbonne (voir ce nom).

236. *Neafla, Niefla.* — Neauphle-le-Vieux (arr. de Rambouillet, Seine-et-Oise). *Palatium*, IXe siècle.

237. *Nemeteuse.* — Spire, sur le Rhin.

238. *Nemetodorum* ou *Nemptodorum.* — Nanterre (arr. de Saint-Denis, Seine) (voir ce nom). *Villa regia*, VIe siècle.

* *Neomagum.* — Voir *Noviomagus.*

239. *Nerisius* ou *Nervisius.* — Lieu situé en Aquitaine. *Villa regia.*

240. *Neronda.* — *Villa*, IXe siècle.

241. *Nibalgavia.* — Lieu situé non loin du Rhin, dans la Rhétie Ire. *Villa publica*, VIIIe siècle.

242. *Nicias.* — Nice (voir ce nom). *Castellum*, IXe siècle.

243. *Niemia.* — Niem ou Nihem, près de Steinheim (Allemagne). *Villa regia*, IXe siècle.

244. *Niortum.* — Niort (Deux-Sèvres). *Palatium*, XIIe siècle.

245. *Nobilis domus S. Audoeni.* — Saint-Ouen, près Paris.

246. *Nova villa.* — Villeneuve, en face de Saint-Denis-en-France.

247. *Noviantus.* — Lieu voisin de Void (arr. de Commercy, Meuse).

248. *Noviente* ou *Novigentum.* — Saint-Cloud, près de Paris. *Villa regia*, VIe siècle.

249. *Noviomagus* ou *Noviomum.* — Noyon (arr. de Compiègne, Oise). *Palatium, villa regia.*

250. *Noviomagus.* — Nimègue (voir ce nom). *Palatium,* VIIIe siècle.

251. *Novum Castellum.* — Neuf-Château (Vosges), IXe siècle.

252. *Novus Mercatus.* — Neuf-Marché (arr. de Neufchâtel, Seine-Inférieure).

253. *Nucetum* ou *Nocetum.* — Noisy-sur-Marne, en Parisis. *Villa regia,* VIe siècle.

254. *Nuhusen.* — Lieu situé près de Worms. *Palatium, castrum,* VIIe siècle.

* *Odingæ.* — Voir *Otinga.*

255. *Odonis villa.* — Lieu situé sur le Loir, IXe siècle.

256. *Odreïa villa* ou *Audreia villa.* — Orreville, sur la rive gauche de l'Authie. *Palat. reg.,* VIIIe siècle.

257. *Ollona.* — Olona, à 8 lieues à l'ouest de Milan. *Palatium,* IXe siècle.

* *Opatinacum,* corruption de *Captunacum.*

258. *Oriniacum.* — Lieu situé probablement en Aquitaine. *Villa regia,* IXe siècle.

259. *Oseni villa* ou *Auseni villa.* — *Palat. reg.,* IXe siècle.

260. *Ostermutinga.* — Lieu situé près de Burghausen, en basse Bavière, sur la Salzbach. *Villa regia,* VIIIe siècle.

261. *Ostrenhofa.* — Osterhofen, en Bavière, près du Danube. Certains soutiennent que ce *palatium* se trouvait à Osterwick, dans la basse Saxe, sur l'Olfa.

262. *Otinga* ou *Odingæ.* — Lieu situé en Bavière. *Curtis regia, villa regia,* IXe siècle.

263. *Oziacus.* — Lieu situé dans le Limousin. *Fiscus regius,* IXe siècle.

264. *Paciacum.* — Pacy-sur-Eure (arr. d'Évreux, Eure). *Palatium,* IXe siècle.

265. *Padreburna.* — Paderborn. *Fiscus regius,* VIIIe siècle.

266. *Palatiolum.* — Palaiseau (arr. de Versailles, Seine-et-Oise). *Villa regia,* VIIe siècle.

* *Panago.* — Voir *Pontigo.*

267. *Papia.* — Pavie. *Palatium.*

* *Pandiacum.* — Voir *Audiacum.*

268. *Parintaniacum.* — Lieu situé en Auvergne. *Villa,* Xe siècle.

269. *Parisiense palatium.* — Voir *Dictionn.,* au mot PARIS.

270. *Pauliacum.* — Pouilly-en-Auxois (arr. de Beaune, Côte-d'Or) ou Pauliac (arr. de Villefranche, Haute-Garonne).

271. *Perona.* — Péronne-en-Mâconnais. Cette localité est mentionnée dès le VIe siècle dans une ordonnance du roi Gontran qui y possédait une villa. Ce village se trouve entre Clessé et Lugny ; la villa de Gontran se serait trouvée sur l'emplacement du presbytère actuel, à côté de l'église (cf. G. Jeanton, *Les antiq. gallo-romaines du Mâconnais,* dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.,* 1925, p. 164-165).

272. *Perona.* — Péronne (Somme). Dom Germain, né à Péronne, a pris visiblement plaisir à écrire cette notice. Péronne, selon lui, a possédé un palais royal, même avant Clovis. Dès le règne de Clotaire Ier nous voyons par la Vie de sainte Radegonde, de Fortunat, que *etiam adhuc in palatio laïca... in Perunna villa, dum ambularet per hortum, vociferantes de carcere reos* [liberavit].

273. *Petra ficta.* — Pierrefitte; mais on en connaît deux : sur un diplôme de Pépin d'Aquitaine donné à l'abbé Hilbold de Saint-Philibert : *Actum in Petræ fictæ palatio;* un autre du roi Carloman, fils de Louis le Bègue, pour l'église Sainte-Croix d'Orléans : *apud villam Petram fictam.*

274. *Petræfons.* — Pierrefonds (arr. de Compiègne, Oise). Cette localité tire son nom du sol pierreux et bien arrosé.

275. *Pettingehem.* — Petinghem, sur l'Escaut, près d'Oudenarde. *Villa regia,* IXe siècle.

276. *Pictavum.* — Poitiers (Vienne) (voir *Dictionn.,* à ce nom).

277. *Pinciacum.* — Poissy (arr. de Versailles, Seine-et-Oise).

278. *Pistæ.* — Pistes, sur l'Andelle. Cette localité apparaît pour la première fois dans l'histoire sous le règne de Charles le Chauve, en 861, le 25 juin. Ce fut une sorte de concile qui se prolongea jusqu'en 862.

Un IIe concile se tint le 25 juin 864, où fut rendu l'édit de Pitres ou de Pistes. Une troisième assemblée se tint en août 869. La présence d'une cinquantaine d'évêques recevant l'hospitalité permet de conclure à l'existence d'un palais de vastes dimensions. Nous en reparlerons au mot PITRES.

279. *Pladella.* — Bladel, province de Brabant. *Villa,* Xe siècle.

280. *Pomponius.* — Lieu situé dans le Beauvaisis, près de Sainte-Maxence. *Fiscus regius,* IXe siècle.

281. *Poncianum.* — Pons, près de Narbonne.

282. *Pons Sanctæ Maxentiæ.* — Pont-Sainte-Maxence (arr. de Senlis, Oise). *Villa,* XIe siècle.

283. *Pontigo* ou *Pontigo* et *Pontio.* — Ponthion (arr. de Vitry, Marne, sur l'Ornain). *Palat. reg., villa regia, fiscus regius,* VIe siècle.

284. *Pontiliacum.* — Pontaillé, sur la Saône. *Palat. reg.,* IXe siècle.

285. *Pontisara* ou *Pontesia.* — Pontoise (Seine-et-Oise), XIIe siècle.

286. *Prumia.* — Prüm, régence de Trèves. *Villa,* VIIIe siècle.

287. *Puteata.* — Lieu situé près de Clermont. *Villa regia,* IXe siècle.

288. *Quentovicus.* — Étaples (Pas-de-Calais), IXe siècle.

289. *Qwingirhain.* — Lieu situé en Alsace, VIIIe siècle.

290. *Rampertisvilla.* — Rambervilliers (arr. d'Épinal, Vosges). *Villa,* IXe siècle.

291. *Rausiacum* ou *Rolegiacum.* — Rosoy ou Rozoy-en-Brie. *Villa,* IXe siècle.

292. *Rauziacum.* — Roucy (arr. de Laon, Aisne), IXe siècle.

293. *Regalis Locus.* — Royallieu, près de Compiègne (Oise).

294. *Remense.* — Reims (Marne). *Palatium,* Ve siècle.

295. *Rodgarium.* — Lieu situé en Catalogne, au diocèse d'Urgel, Xe siècle.

296. *Romarici mons.* — Remiremont (Vosges). *Palat. reg.,* VIIIe siècle.

297. *Romiliacum.* — Reuilly-les-Paris. *Villa,* VIIIe siècle.

298. *Romfelt.* — *Fiscus regius,* IXe siècle.

299. *Rosbach.* — Lieu en Allemagne, entre Francfort et Mayence. *Curtis regia,* IXe siècle.

300. *Roloialum* ou *Rogoialum* et *Roialum.* — Ruel, près Paris.

301. *Rouvra.* — Rouvre, près de Dijon. *Castrum.*

302. *Rubac.* — Rouffach (arr. de Colmar, Haut-Rhin). *Villa,* Xe siècle.

303. *Ruganesburg.* — Lieu situé près d'Aix-la-Chapelle. *Palatium,* IXe siècle.

304. *Rugitusit.* — Peut-être le même que *Reiteste,* Rethel, sur l'Aisne (Ardennes). *Palatium,* IXe siècle.

305. *Rumeliacus.* — Lieu situé près de Metz. *Fiscus,* IXe siècle.

306. *Ruius.* — *Villa regia,* Xe siècle.

307. *Sablonariæ* ou *Saponariæ.* — Sablonnières ou Savonnières (comm. de Foug, arr. de Toul, Meurthe-

et-Moselle) où se réunirent, en 862, les rois Louis, Charles et Lothaire pour traiter de la paix.

308. *Salæ.* — Lieu situé près de *Neostadium* où se plaisait Charlemagne. *Palatium*, VIIIe siècle.

309. *Salecio, Salza* ou *Selz.* — Seltz (arr. de Wissembourg, Bas-Rhin). *Curtis regia.*

310. *Salmoniacum* et *Salmonciacus.* — Samoncy, dans l'Aisne. *Villa, palatium*, VIIIe siècle.

311. *Salz, Saltus, Sels.* — Lieu situé en Franconie, sur la Sala. *Villa regia*, VIIIe siècle.

312. *Salanacum* ou *Astenidum.* — Stenay (arr. de Montmédy, Meuse). *Villa regia*, IXe siècle.

313. *Sauriciacum.* — Soucy, sur l'Aisne. *Villa*, VIe siècle.

314. *Saveiæ.* — Savé, à Belleville, quartier de Paris.

315. *Scladistatum*, Schelestadt (Bas-Rhin). *Palatium*, IXe siècle.

316. *Scandebold.* — *Palatium*, IXe siècle.

317. *Scarpona.* — Scarpone, sur la Moselle, près de Toul (M.-et-M.).

318. *Scodonis villa.* — Peut-être le même que *Theodonis villa. Palatium*, IXe siècle.

319. *Scolinare* et *Sconilare.* — Peut-être Schoneck, à 8 lieues au nord de Trèves, sur la rive gauche de la Prüm. *Palatium*, IXe siècle.

320. *Senonense.* — Sens. *Palatium*, XIe siècle.

321. *Sentiacum, Sinciacum.* — Sentzich ou Zenzich, sur le Rhin, à 8 lieues au-dessous de l'embouchure de la Moselle. *Villa regia*, IXe siècle.

322. *Silvacum* ou *Silvagium.* — Servais (arr. de Laon, Aisne). *Palat. reg.*, IXe siècle.

323. *Silvanectum.* — Senlis (Oise).

324. *Sila.* — Lieu situé entre Agde et Maguelonne, près de la mer. *Fiscus regius*, IXe siècle.

325. *Spinogilum* ou *Spinoilum.* — Épinay, près de Paris; il y avait trois localités de ce nom dans le Parisis.

326. *Spinsia* ou *Spissia.* — Espoisse, en Bourgogne, près d'Autun. *Villa, palatium*, VIIe siècle.

327. *Stampense.* — Étampes. *Palatium*, VIe siècle.

328. *Sterpiniacum.* — Étrépagny, en Vexin (voir *Dictionn.*, t. V, au mot ÉTRÉPAGNY). *Villa*, VIIe siècle.

329. *Stirpiacum.* — Estrepey, près de Toul (M.-et-M.). *Villa regia*, IXe siècle.

330. *Straniacum.* — Tramoye, et selon d'autres Crémieu, près de Lyon. *Palat. reg.*, IXe siècle.

331. *Stratzburg.* — Strasbourg (Bas-Rhin). *Palat. reg.*, IXe siècle.

332. *Suessio.* — Soissons (Aisne). *Palatium*, Ve siècle.

333. *Swetchusa.* — *Villa regia*, IXe siècle.

334. *Taverniacum.* — Taverny, près Paris. *Villa*, IXe siècle.

335. *Tauriacum.* — Toury, entre Étampes et Orléans? *Villa*, IXe siècle.

336. *Tectis.* — Lieu situé au pays de Liége, près de Stavelot. *Palatium*, IXe siècle.

337. *Theodonis villa.* — Thionville (Moselle). *Palat. reg.*, VIIIe siècle.

338. *Theotuadum.* — Doué-la-Fontaine, dans l'Anjou. *Palatium*, IXe siècle.

339. *Theorinsthe.* — Lieu situé probablement en Aquitaine. *Villa regia*, IXe siècle.

340. *Thorneburg* ou *Dornburg.* — Château près de l'Elbe, en 806, contre les Souabes.

341. *Thuregum.* — Zurich (Suisse). *Curtis regia, fiscus imper.*, IXe siècle.

342. *Tillum.* — Theil, près de Sens, VIe siècle.

343. *Timenheim.* — Dienheim, près de Worms. *Villa publica, vic. publ.*, IXe siècle.

344. *Tolosanum.* — Toulouse (Haute-Garonne), Ve siècle.

345. *Tonantia.* — Lieu situé dans le Pertois. *Fiscus regius*, IXe siècle.

346. *Tornacum.* — Tournai (prov. de Hainaut, Belgique). *Palatium*, IVe siècle.

347. *Tornodorium.* — Tonnerre (Yonne). *Palatium*, XIIe siècle.

348. *Trajectum ad Mosam.* — Maëstricht (voir ce nom).

349. *Trecæ.* — Troyes (Aube), IXe siècle.

350. *Tremonia* ou *Truthmunde.* — Dortmund, en Westphalie. *Palatium*, VIIIe siècle.

351. *Trevirensia.* — Trèves. *Palatium*, VIIe siècle.

352. *Triburæ.* — Tribur, sur le Rhin, près de l'embouchure du Mein. *Palatium, villa curtis*, IXe siècle.

353. *Trisgodios.* — On a écrit à tort *Frisgodios. Villa publica*, VIIIe siècle.

354. *Troslegium.* — Trosly (arr. de Laon, Aisne). *Palatium, villa regia*, IXe siècle.

355. *Trupchiacum.* — Peut-être Trouci-sur-l'Ailette, près de Soissons. *Villa regia*, IXe siècle.

356. *Thuinum.* — Thuin, sur la Sambre (prov. de Hainaut, Belgique). *Fiscus.*

357. *Tulpiocum.* — Lieu situé entre Cologne et Duren. *Castrum*, VIIIe siècle.

358. *Tumbas.* — Lieu situé dans la forêt des Ardennes. *Palat. reg.*, IXe siècle.

359. *Turnus.* — Lethorn, en Champagne, à peu de distance et sur la rive droite de l'Aisne. *Villa regia*, IXe siècle.

360. *Turonis.* — Tours.

361. *Tusciacum* ou *Tusiacum.* — Tusey près de Toul, suivant les manuscrits; Tulley-aux-Grouilles, entre la Meuse et la Moselle, suivant d'autres.

362. *Uberlinga* ou *Iburningas.* Lieu situé sur le lac de Constance. *Villa, curtis regia.*

363. *Ulma.* — *Domus regia*, VIIIe siècle.

364. *Valentianæ.* — Valenciennes (Nord). *Palatium, fiscus*, VIIIe siècle. Dans cette ville, fondée par l'empereur Valens, les rois francs eurent un palais; on lit dans un diplôme de Clovis III : *cum Valentianis in palatio nostro cum apostolicis viris in Christo patribus nostris Ansoaldo*, etc. Thierry confirme à Valenciennes un diplôme pour Saint-Denis. Charlemagne y rassemble un concile en 771 et après la bataille de Fontenay, Charles le Chauve *Valentianas quoque qui de fidelibus suis inter Mosam Sequanamque causa custodiæ remanere deberent, ordinarit;* un diplôme accordé à Nivelon porte : *Actum Valentianis regio palatio.*

365. *Vallis Rodolii.* — Vaudreuil (arr. de Louviers, Eure). *Castrum.*

366. *Vandilogilus.* — Lieu situé en Aquitaine. *Villa regia.*

367. *Vandilogitum.* — Van-Loye, en Franche-Comté. *Villa.*

368. *Vedrariæ.* — Verrières, près Paris. *Villa regia*, IXe siècle.

369. *Velsatum* ou *Veosatum.* — Visé (prov. de Liége, Belgique).

370. *Venderia.* — Vandières (arr. de Reims, Marne). *Villa regia*, Ve siècle.

371. *Vendopera.* — Vendèvre, près de Langres. *Fiscus regius*, IXe siècle.

372. *Venitta.* — Venette, en Beauvaisis, près de Compiègne, sur la rive droite de l'Oise. *Villa regia.*

373. *Verberiacum* ou *Vermeria.* — Verberie (arr. de Senlis, Oise). *Villa publica, palatium*, VIIIe siècle.

374. *Vern, Vernis* ou *Vernum.* — Vernon-sur-Seine (arr. d'Évreux, Eure). *Palatium, fiscus publ.*, VIIIe siècle.

375. *Vern.* — Ver (arr. de Senlis, Oise). *Palatium, fiscus publ.*, VIIIe siècle.

376. *Vernimptæ.* — On ignore la position de ce lieu qui devait être près de Paris. *Villa regia.*

377. *Veteres domus.* — Lieu situé près de Rouen. *Fiscus regius*, IXe siècle.

378. *Vetus Domus.* — Vieux-Maisons, en Brie, à 5 lieues au sud de Château-Thierry. *Palat. reg.*, IXe siècle.

379. *Vetus Pictavis.* — Vieux-Poitiers (arr. de Poitiers, Vienne). *Palat. reg.*, IXe siècle.

380. *Vicenæ* ou *Vicennæ.* — Vincennes (Seine). *Palatium*, XIIe siècle.

381. *Victoriacum.* — Vitry (arr. d'Arras, Pas-de-Calais). *Villa publica*, VIe siècle.

382. *Vitriacum.* — Vitry-les-Loges (arr. d'Orléans, Loiret). *Palatium*, XIe siècle.

383. *Vienna.* — Vienne (Isère). *Palatium*, Ve siècle.

384. *Villa Colli Resti.* — Villers-Cotterets (arr. de Soissons, Aisne). *Villa*, XIVe siècle.

385. *Villa Nova.* — Villeneuve-le-Roi, près de Sens. *Villa regia*, Xe siècle.

386. *Viskerium.* — Vicherey (arr. de Neufchâteau, Vosges). *Palatium.*

387. *Vizeliacum.* — Vézelay (arr. d'Avallon, Yonne). *Villa*, XIIe siècle.

388. *Wara.* — Peut-être le même que Warc, près de Mézières (Ardennes). *Palatium*, IXe siècle.

389. *Warmatia* ou *Wormetia.* — Worms, sur le Rhin, IXe siècle.

390. *Wasalia.* — Wesel, sur le Rhin, entre Boppert et Bingen. *Villa regia.*

391. *Wasiticum.* — *Villa regia, palatium*, IXe siècle.

392. *Wasidium.* — *Villa publica*, VIIIe siècle.

393. *Weibilinga.* — Wiblingen (?) au confluent de l'Iller et du Danube. *Villa, curtis regia*, IXe siècle.

394. *Weimodus.* — *Villa regia*, VIIIe siècle.

H. Leclercq.

PALAISEAU. — I. La localité. II. Le domaine. III. Bibliographie.

I. La localité. — Palaiseau est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, dans l'arrondissement de Versailles. Cette localité n'a pour ainsi dire pas de nom propre puisque Palaiseau est un nom générique tiré de ce que là se trouvait une résidence royale de chétive apparence : *Palatiolum*, diminutif de *Palatium*, dont on fit *Paleisol* ou *Palesel.*

Ce petit palais nous reporte au temps de la première race. On sait que saint Rigomer et sainte Ténestine vinrent du pays du Maine pour parler au roi Childebert Ier *in loco qui Palatiolus vocatur perducti et præsentati sunt.* Ceci nous reporte vers le milieu du VIe siècle; quant au miracle des cierges qui s'allument d'eux-mêmes nous n'avons pas à en parler. L'abbé Lebeuf s'étonne que dom Michel Germain n'ait pas eu connaissance des Actes de saint Rigomer; peut-être n'en a-t-il pas fait le cas qu'ils méritent.

Au VIIe siècle, on voit l'abbé Wandregisile de Fontenelle, près de Rouen, se rendre chez le roi Clotaire III pour obtenir de lui confirmation de la propriété de Fontenelle. L'historien de saint Wandregisile écrit que le château royal se trouvait sur le territoire chartrain : *in territorio Castrinse in eo Palatio quod diminutivo vocabulo censetur Palatiolum.* C'est de là, peut-être, que Sauval s'est cru autorisé à dire que la reine Bathilde, mère de Clotaire III, habita fréquemment Palaiseau.

Palaiseau, qui avait appartenu au domaine royal sous la première race, cessa d'en faire partie au commencement de la seconde race. Le roi Pépin s'étant trouvé présent à la translation du corps de saint Germain de Paris de l'oratoire Saint-Symphorien en l'église Sainte-Croix-et-Saint-Vincent, le 25 juillet 754, fit don à cette église, le jour même, de la terre de Palaiseau. Le fait est rapporté par Aimoin (l. IV, c. LXII) et attesté, au dire de dom Du Breul, par une croix rouge, figurée sur une pierre carrée qui se voyait à Saint-Germain-des-Prés (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1120-1121, fig. 5234) : *Hic pausante sancto Germano (in) die translationis dedit eis rex Pippinus Palatiolum cum appenditiis suis omnibus.*

L'église du lieu avait pour patron saint Martin; vers 814, le prêtre qui la desservait s'appelait Warodus; il y avait une seconde église au IXe siècle, dédiée à saint Rigomer; d'après Lebeuf c'est celle de Vauhallan.

II. Le domaine. — Le mot *fiscus*, que nous allons appliquer à un domaine carolingien, ne doit pas s'entendre au sens de trésor public ou royal, ni même d'un domaine de l'État. La signification qu'il aura ici est celle qui est consacrée dans la langue médiévale pour désigner un « domaine » appartenant à un propriétaire privé. Appliqué à des biens-fonds, ce mot s'entend d'une portion seigneuriale et d'une portion tenancière constituant dans leur indivision le « domaine » et la « tenue » exploités, le premier par le propriétaire en personne, la seconde par une population plus ou moins libre de cultivateurs, s'acquittant d'un cens et de divers services à l'endroit de l'unique propriétaire.

Dans le domaine se trouvait le manse ou habitation et des terres plus ou moins vastes. Celles-ci étaient confiées à des familles d'*ascriptices* qui se les partageaient par lots plus ou moins inégaux mais soumis à des charges communes; chaque lot se composait d'un manse et de terres de diverses cultures.

La contenance du fisc de Palaiseau nous est connue, à l'époque carolingienne, grâce au document dont nous avons parlé à diverses reprises et qui n'a d'énigmatique que son titre de *Polyptyque d'Irminon* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1552, à ce nom).

Le domaine se composait de 287 bonniers de terres labourables, que l'on ensemençait avec 1 300 muids de froment; de 127 arpents de vigne pouvant produire par année moyenne 800 muids de vin; de 100 arpents de pré pouvant donner 150 charretées de foin; enfin d'un bois de 1 lieue de tour suffisant pour engraisser 50 porcs. En outre, le domaine comprenait 2 églises et 3 moulins. Les 2 églises possédaient 27 bonniers, 2 ansanges et 6 journaux de terres labourables, 12 arpents de vigne, 11 arpents de pré et 1 bonnier de jeune bois. Les 3 moulins payaient ensemble un cens de 154 muids de blé.

La tenue ou fisc censuel comprenait 117 manses, dont 108 manses ingénuiles, 5 serviles et 4 vacants.

Sur ces 108 manses ingénuiles étaient réparties 179 familles comptant en tout 618 personnes. Sur ce nombre de 618 on comptait 582 colons ou colones, 8 serfs ou serves, 15 individus mixtes (nés d'un colon et d'une serve ou d'un serf et d'une colone), 9 individus dont la condition n'est pas désignée, enfin une femme de naissance libre et mère de 3 enfants de son mariage avec un colon.

Les 108 manses ingénuiles étaient composés chacun d'une habitation et comprenaient tous ensemble 474 bonniers et 57 ansanges de terres labourables, 172 arpents de vigne, 158 arpents de pré; ce qui fait pour chaque manse ingénuile environ 4 1/3 bonniers et 1/2 ansange de terres labourables, 1 arpent et 4/7e de vigne et 1 1/2 arpent de pré.

Ces manses payaient tous les ans au monastère de Saint-Germain-des-Prés 6 chars ou environ 36 bœufs pour l'ost, *ad hostem*, ce qui peut être estimé à 12 livres du temps; en outre 36 porcs maigres, pouvant valoir 1 sou chacun et 36 brebis avec leurs agneaux, estimées chacune 10 deniers; plus, pour le droit de paisson, 216 muids de vin, et pour celui d'usage dans les bois de l'abbaye, 1 livre 15 deniers; plus 324 poulets et 1620 œufs. Ils labouraient avant l'hiver 432 perches et au printemps 126 perches, dans les champs du domaine. Enfin ils faisaient des corvées, des charrois, des mains-d'œuvre et des tontes d'arbres autant qu'on leur en commandait.

Les cinq manses serviles étaient occupés par 10 familles, composées en tout de 27 personnes, dont 2 colons et 6 colones, 7 serfs, 1 femme libre, 2 enfants nés d'un colon et d'une colone, 7 enfants nés d'un serf et d'une colone, et 2 enfants nés d'un serf et de la femme libre.

Ils étaient composés chacun d'une petite habitation, et comprenaient ensemble 5 bonniers et 3 1/2 ansanges de terres labourables, 5 2/3 arpents de vigne et 2 1/4 arpents de pré. Ils payaient annuellement à l'abbaye 10 muids de vin pour droit de paisson, 8 setiers de moutarde, 3 poulets et 15 œufs; ils façonnaient 29 arpents des vignes du domaine, et s'acquittaient des mains-d'œuvre, des corvées et des charrois.

Il y avait en outre un quart de manse qui était occupé par un lides, et qui comprenait 2 bonniers de terres labourables et 1/2 arpent de vigne. Il payait 1 muid de vin pour droit de paisson, plus 1 setier de moutarde, 1 poulet et 5 œufs, et façonnait 4 arpents dans les vignes du domaine. On ne nous apprend pas en quoi consistaient les 4 manses vacants.

Des données qui précèdent il résulte, soit directement soit par déduction, que :

1° Le manse ingénuile moyen était occupé par 1 famille et 2/3 de famille, ou par 5 personnes et 2/3, et que la famille moyenne comprenait 3 individus et 9/20e.

2° Ce manse était composé de 1 habitation et d'environ 4 bonniers 1/3 et de 1/2 ansange de terres labourables, de 1 arpent 4/7e de vigne, de 1 1/2 arpent de pré.

3° Il payait annuellement le 1/3 d'un bœuf, le 1/3 d'un cochon non engraissé et le 1/3 d'une brebis et d'un agneau, plus 2 muids de vin, 4 deniers, 3 poulets et 15 œufs.

4° Il labourait 6 perches, faisait des corvées, des charrois, des mains-d'œuvre et des tontes d'arbres, autant qu'il en était commandé par l'abbaye.

Il en résulte en outre :

1° Que le manse servile moyen était occupé par 1 famille et 4/5e de famille ou par 5 personnes et 2/5e et que la famille moyenne était composée de 3 individus.

2° Qu'il consistait en 1 petite habitation d'où dépendaient 1 bonnier et 7/10e d'ansange de terres labourables, 1 arpent et 2/15e de vigne, et un peu moins de 1/2 arpent de pré.

3° Qu'il payait tous les ans 2 muids de vin, 1 setier et 3/5e de moutarde, les 3/5e d'un poulet et 3 œufs.

4° Qu'il façonnait environ 6 arpents de vigne, et qu'il faisait les mains-d'œuvre, les corvées et les charrois.

Il s'agit maintenant de rapprocher les monnaies et les mesures du temps de Charlemagne de la valeur de la monnaie or il y a un siècle environ.

Le capitulaire rendu par Charlemagne en l'année 794 fixe à 4 deniers le prix du muid de froment et celui des 9 kg. de pain de froment à 1 denier, aussi bien pour les temps de disette que pour ceux d'abondance; par conséquent il faut considérer ces taxes comme les prix moyens du blé et du pain vers la fin du VIIIe siècle. De toutes ces données, la seule qui soit connue est le poids du pain; mais celle-ci suffit pour nous faire connaître les autres. D'après les documents les plus authentiques, 1 kg. de blé produit aujourd'hui 0 kg. 800 de farine bis-blanche, qui rendent 0 kg. 400 de pain bis-blanc; ou, ce qui revient au même, 0 kg. 960 de blé produisent 1 kg. de pain bis-blanc. Sous Charlemagne, très probablement, 9 kg. de pain de moyenne qualité auront dû se vendre, prix moyen, 2 fr. 97. A cette époque, on peut admettre que le denier d'argent valait 2 fr. 97, donc le muid de blé, fixé à 4 deniers, valait 11 fr. 88.

D'après cela on peut calculer le poids et la capacité des muids, puisque le prix moyen de l'hectolitre de blé étant de 17 fr. 50, le muid qui se vendait 11 fr. 88, devait valoir 67 litres 89 et peser 50 kg., 91 et une fraction, le poids moyen de l'hectolitre étant de 75 kg.

Connaissant la valeur du muid, nous pouvons déterminer la contenance du bonnier.

A Palaiseau, pour ensemencer 1 bonnier de terre en froment, on employait 4 muids 1/2 ou 307 litres de semence; de nos jours encore, dans ce même pays, on sème 3 hectolitres 1/2 de froment dans 1 hectare; à supposer que la quantité des semences n'ait pas changé, le bonnier sera à l'hectare dans le rapport de 307 à 333; le bonnier égalera donc 92 ares, 1 centiare.

Le rapport de l'arpent au bonnier n'est pas connu. Cependant 100 arpents de pré doivent produire 150 voitures de foin, soit 1 voiture 1/2 par arpent; il s'agit évidemment d'une voiture attelée de deux bœufs, ceux-ci mènent ordinairement 500 kg. de foin, par conséquent on pourra évaluer le produit moyen d'un arpent de pré à 750 kg. de foin. S'agit-il d'arpents de vigne, on a vu que 127 de ces arpents peuvent produire 800 muids de vin soit par chaque arpent 6 muids 3/10e environ ou 428 litres. De nos jours, le produit moyen de 1 hectare de vigne à Palaiseau est de 14 hectolitres, 23 litres de vin, l'arpent serait à l'hectare dans le rapport de 428 à 1423, il vaudrait donc 30 ares, 7 centiares.

Ces chiffres seraient évidents si le *Polyptyque* évaluait le produit moyen de l'arpent; mais nous voyons qu'il calcule d'après le produit fort : *aripennos* CXXVII, dit-il, *ubi possunt colligi de vino modios* DCCC.

L'ansange était une mesure agraire d'un usage moins commun que le bonnier ou que l'arpent; cependant on sait que, dans les environs de Paris, au commencement du XIVe siècle, elle répondait à 1 arpent 1/2, c'est-à-dire à 23 ares ou au 1/4 du bonnier.

De ce qui précède on peut conclure à l'évaluation des monnaies et des mesures sous Charlemagne :

Livre d'argent	=	712 fr. 80.
Sou d'argent	=	35 fr. 64
Denier d'argent	=	2 fr. 97
Muid	=	67 litres 89.
Setier	=	5 litres 65 75
Bonnier	=	92 ares 1.
Arpent	=	15 ares 33 50
Ansange	=	23 ares.
Perche carrée	=	9 ares 20.
Lieue	=	2085 m.

Revenant à Palaiseau nous pouvons essayer de convertir les mesures et les produits de ce fisc en valeurs actuelles; ce qui aboutit au résultat suivant :

TERRES	CHAMPS	VIGNES	PRÉS	BOIS	TOTAUX
	hect., ar., cent.	hect., ar., cent.	hect., ar., cent.	hect., ar., cent.	hect., ar., cent.
Du domaine	264, 6, 87	19, 47, 54 1/2	15, 33, 50	27 — —	325, 87, 91 1/2
Des églises	26, 40, 68	1, 84, 2	1, 68, 68 1/2	— 92, 1	30, 85, 39 1/2
Des manses ingénuiles	449, 24 »	26, 37, 62	24, 22, 93	»	499, 84, 55
Des manses serviles	7, 24, 57	» 94, 56 1/2	» 34, 50	»	8, 53, 63 1/2
Des manses vacants	16, 15, 88	» 96, 71 1/2	» 86, 99	»	17, 99, 58 1/2
TOTAUX	763, 12 »	49, 60, 46 1/2	42, 46, 60 1/2	27, 92, 1	883, 11, 8

D'après la contenance de Palaiseau en champs, vignes, prés, jardins ou friches, il y a un siècle (1832), il résulte ceci :

1° Qu'à Palaiseau, sous Charlemagne, l'abbaye de Saint-Germain possédait, sans compter les jardins et les friches de ses domaines, un peu plus des 0, 83 centièmes, ou un peu moins des 6/7e des finages de la commune actuelle.

2° Qu'en supposant que l'étendue des terres en jardins et en friches y était alors la même qu'aujourd'hui, on aura 30 hectares, 94 ares, 9 centiares pour les friches et tous les jardins de l'abbaye; ce qui, ajouté à ses autres terres, donne 914 hectares, 5 ares, 17 centiares pour l'étendue générale de ses possessions à Palaiseau, c'est-à-dire environ les 0,859e du finage en 1832.

La population des 113 manses, tant ingénuiles que serviles, s'élevait à 645 *mansuarii* auxquels il faut ajouter les *mancipia* ou esclaves, environ 1 par manse, soit 113, en tout 758 personnes soit une personne par 67 ares, 7 centiares.

III. Bibliographie. — B. Guérard, *Aperçu sur la statistique de Palaiseau à la fin du règne de Charlemagne*, Paris, 1832. — J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. III, 1883, p. 324-333. — R. Du Mesnil, *Notice historique sur Palaiseau*, Paris, 1888, in-16.

H. Leclercq.

PALAZZOLO. — I. Ἄκραι, *Acræ*. II. Christianisme. III. Grotte de Senebardo. IV. La catacombe *Intagliata*. V. La catacombe *Intagliatella*. VI. Bas-relief. VII. Sceau. VIII. Lampes. IX. Épigraphie. X. Bibliographie.

I. Ἄκραι, *ACRÆ*. — Première colonie grecque fondée par Syracuse en 664 avant notre ère, à 24 milles de la métropole. On sait peu de chose sur ses débuts. En 357, on en fait mention lors de la marche de Dion depuis Agrigente, dans la direction de Syracuse; en 263, elle devient la propriété des Romains et alors commence la période brillante de la ville. Les découvertes de Judica nous apprennent qu'il y avait à Acræ des *archonti*, des *prostati*, des *tricadarchi*, des *agoranomi*; on y trouvait aussi des sanctuaires élevés à Aphrodite, à Coré, à Artémise. Soumise aux Romains, Acræ devint *civitas censoria*. Pline la mentionne parmi les *civitates stipendiariæ*. A l'époque byzantine ce n'est plus qu'un modeste village, son nom antique a disparu : Ἄκραι, *Acræ*, et il est remplacé au XIIe siècle par *Placeolum*; il va sans dire qu'on a beaucoup discuté la question de savoir si le site d'Acræ doit être identifié avec *Palazzolo*. Les ruines sont : un petit théâtre, une construction de destination douteuse et qu'on nomme Odéon, des carrières dans lesquelles les chrétiens se ménagèrent des catacombes au IVe-Ve siècle. La principale

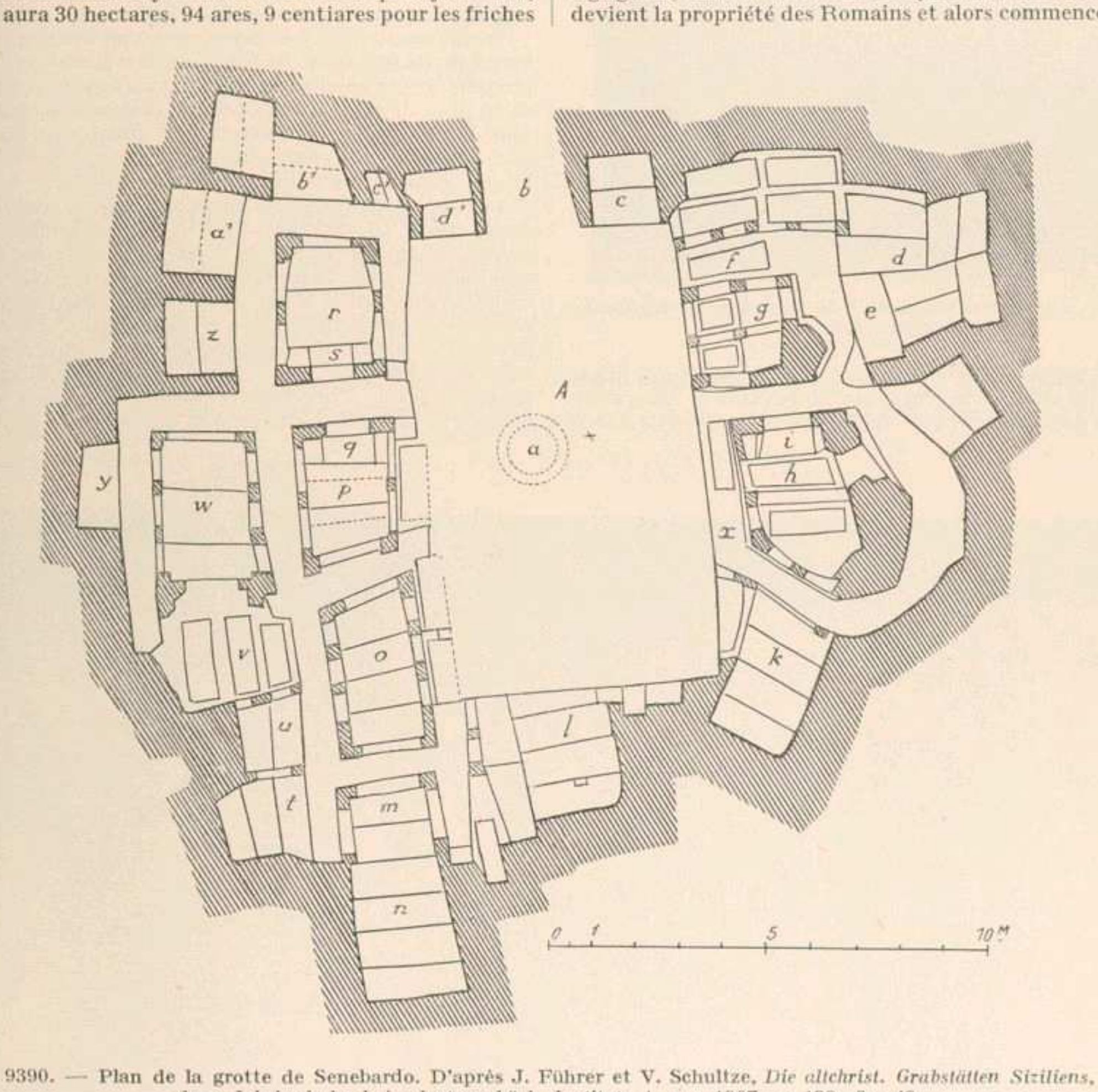

9390. — Plan de la grotte de Senebardo. D'après J. Führer et V. Schultze, *Die altchrist. Grabstätten Siziliens*, dans *Jahrbuch des kais. deut. archäol. Instituts*, t. VII, 1907, p. 139, fig. 48.

nécropole grecque (VIIe-Ve siècle av. J.-C.) se trouve au sud de la ville.

II. Christianisme. — Quand Acræ se laissa pénétrer par le christianisme, les premiers fidèles se réfugièrent dans les catacombes de l'*Intagliata* et de l'*Intagliatella*, taillées dans les flancs de la grande carrière

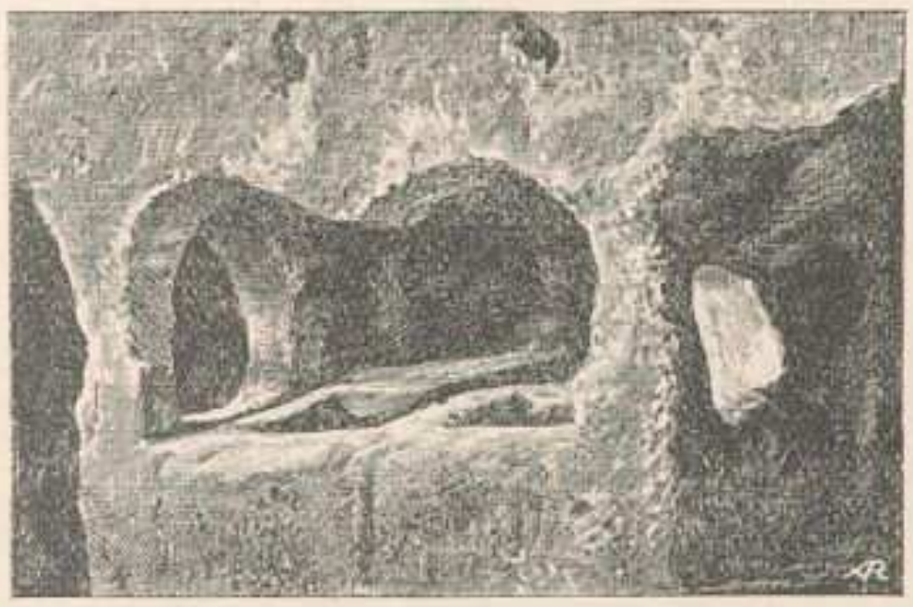

9391. — Un des baldaquins de la grotte de Senebardo. *Ibid.*, p. 141, fig. 49.

qui touche l'Acropole. Après Syracuse, Acræ fut le centre chrétien le plus prospère de toute la vaste étendue au sud-est de l'île. Le Moyen Age lui fut funeste : les Vandales, les Goths, les Arabes dispersèrent les habitants, vinrent à bout des ruines elles-mêmes. Pendant cette longue décadence, la ville porta le nom de la *Balansul* en 1145, de *Placeolum* en 1169. Le centre religieux se déplaça vers une localité distante de 6 km., S. Lucia di Medola, qui est une sorte de petite conque bien abritée des vents où on pouvait voir les preuves d'une ancienne installation par la présence de monnaies, du temps de Constantin, en nombre; de l'époque byzantine plus nombreuse encore, et enfin arabes et normandes.

III. Grotte de Senebardo. — On désigne sous ce nom une catacombe chrétienne, située à une vingtaine de minutes du théâtre grec. Nous en donnons le plan (fig. 9390). Au centre, une vaste salle mesurant environ 10 m. de longueur sur 7 m. de largeur, avec l'entrée en *b* et un luminaire en *a*. Sur le plan, les tombes et les groupes de tombes sont désignés par les lettres de *c* à *z*, et en plus *a'*, *b'*, *c'*, *d'*. Les tombes prises dans l'épaisseur d'une paroi se distinguent facilement à première vue de celles qui, par deux ou par trois, offrent un groupe couvert d'un baldaquin (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot) soutenu par de petits piliers. Il n'y a, croyons-nous, rien de plus simple à faire ici que de montrer un de ces baldaquins (fig. 9391). C'est, on le voit, non pas une construction, mais une épargne faite lorsqu'on creusa la catacombe. Voici le groupe *g* du plan; il comporte deux tombes entaillées, en deux autres tombes à la suite. Le baldaquin est découpé à jour formant une baie supportée par deux petits piliers; cette baie affecte la forme d'une fenêtre double à laquelle manquerait le meneau. Le groupe *o*, qui contient quatre tombes, ne mesure que 4 m. sur 3 m. et 2 m. en largeur. Partout on a pris soin de consolider les baldaquins en leur donnant des piliers aux angles et sur chaque face. A la partie antérieure du baldaquin on a

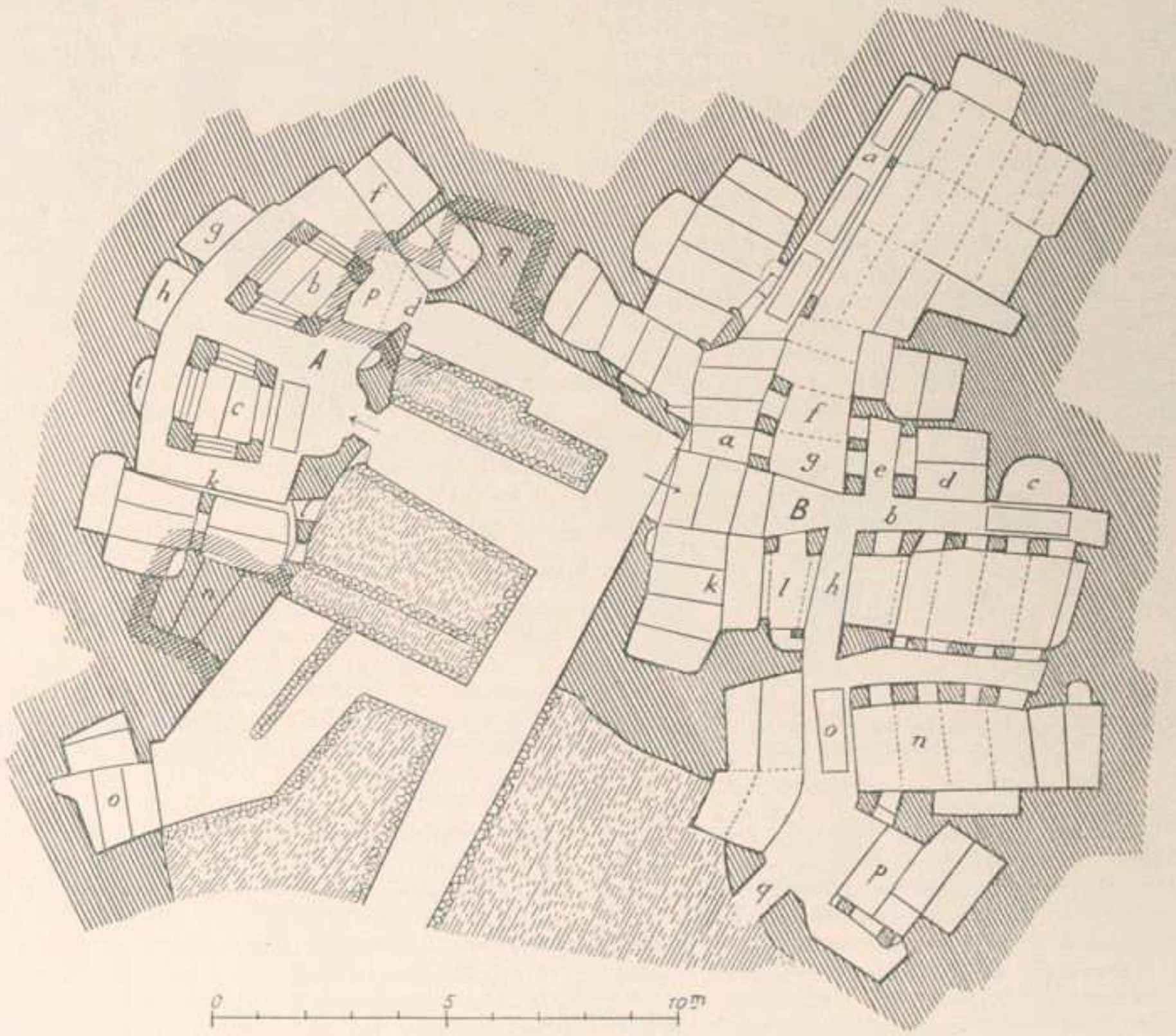

9392. — Plan de la catacombe *Intagliata*. *Ibid.*, p. 144, fig. 50.

foré deux trous, peut-être pour suspendre une guirlande ou deux lampes.

IV. La catacombe *Intagliata*. — La *cava Intagliata*, comme la *cava Intagliatella* ont été utilisées par les fidèles de la communauté d'Acræ entre le IIe et le Ve siècle. Ici aussi le plan exige à peine une explication, tellement il est clair. La catacombe est formée de deux régions — si toutefois ce terme n'est pas trop ambitieux pour des dimensions si exiguës. La région A s'ouvre par deux groupes *b* et *c*, avec baldaquins; en passant par *d* on trouve les *arcosolia e*, *f* avec deux tombes; *g*, *h*, *i* sont creusés dans la paroi. *k*, *l*, *m* marquent des piliers de soutènement. Dans la région B, tout se passe comme à Senebardo. Parfois, sur ce pilier, on lit un nom, par exemple :

MAP

KIA

La fig. 9392 donne le plan de l'*Intagliata*.

V. La catacombe *Intagliatella*. — La catacombe qui porte ce nom a une forme plus irrégulière; elle offre d'ailleurs le même système que les autres et ne contient aucune particularité qui réclame l'attention. Les tombes y sont alignées comme on peut s'en rendre compte sur la fig. 9393; la fig. 9394 montre un corridor entre des tombes surmontées de baldaquins.

Nous devons mentionner encore certaines tombes à baldaquins pour lesquelles on a imaginé une disposition particulière en vue d'empêcher les visiteurs d'approcher des tombes. Dans la baie du baldaquin on a ménagé cette sorte de découpure en écailles qu'on nommait *transenna* et qui défendait souvent l'accès des tombes réputées saintes (fig. 9395).

VI. Bas-relief. — Au début du XIXe siècle, en 1809, Gabr. Judica parcourut, visita, fouilla les environs de Palazzolo et recueillit quelques indices de christianisme; le plus remarquable est, semble-t-il, un fragment qui a pu faire partie des pilastres de soutènement

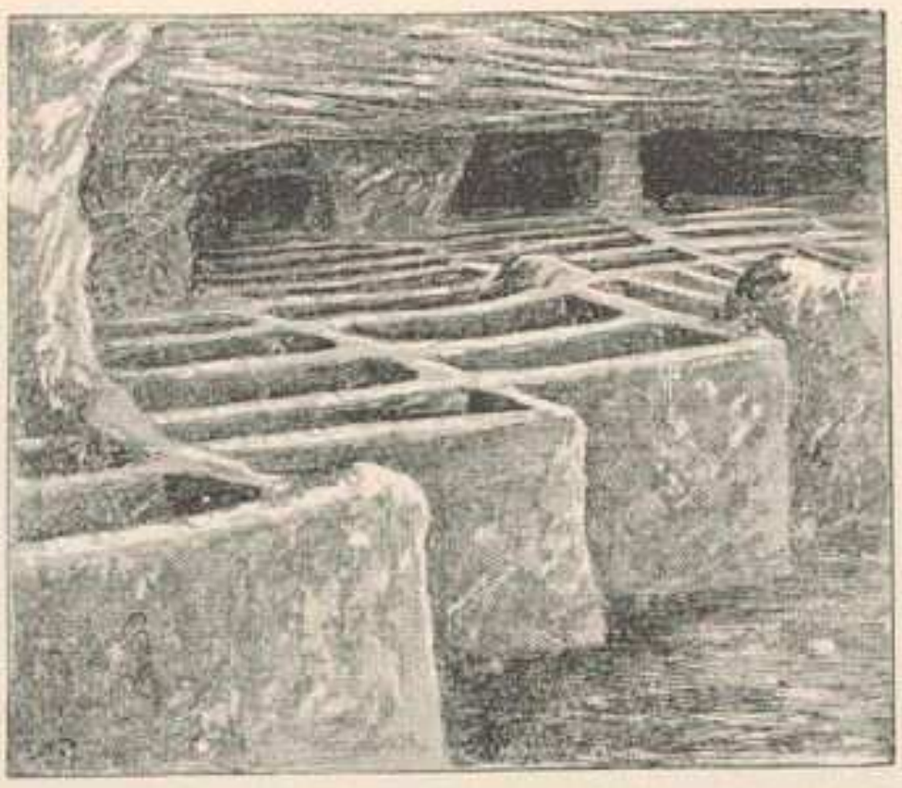

9393. — Tombes de la catacombe *Intagliatella*. *Ibid.*, p. 149, fig. 54.

d'un cancel [1]. On y voit le *chrismon* suivi du *sigma* lunaire (fig. 9396), le tout doit s'interpréter ☧ C et se lire XPICTOC CΩTHP.

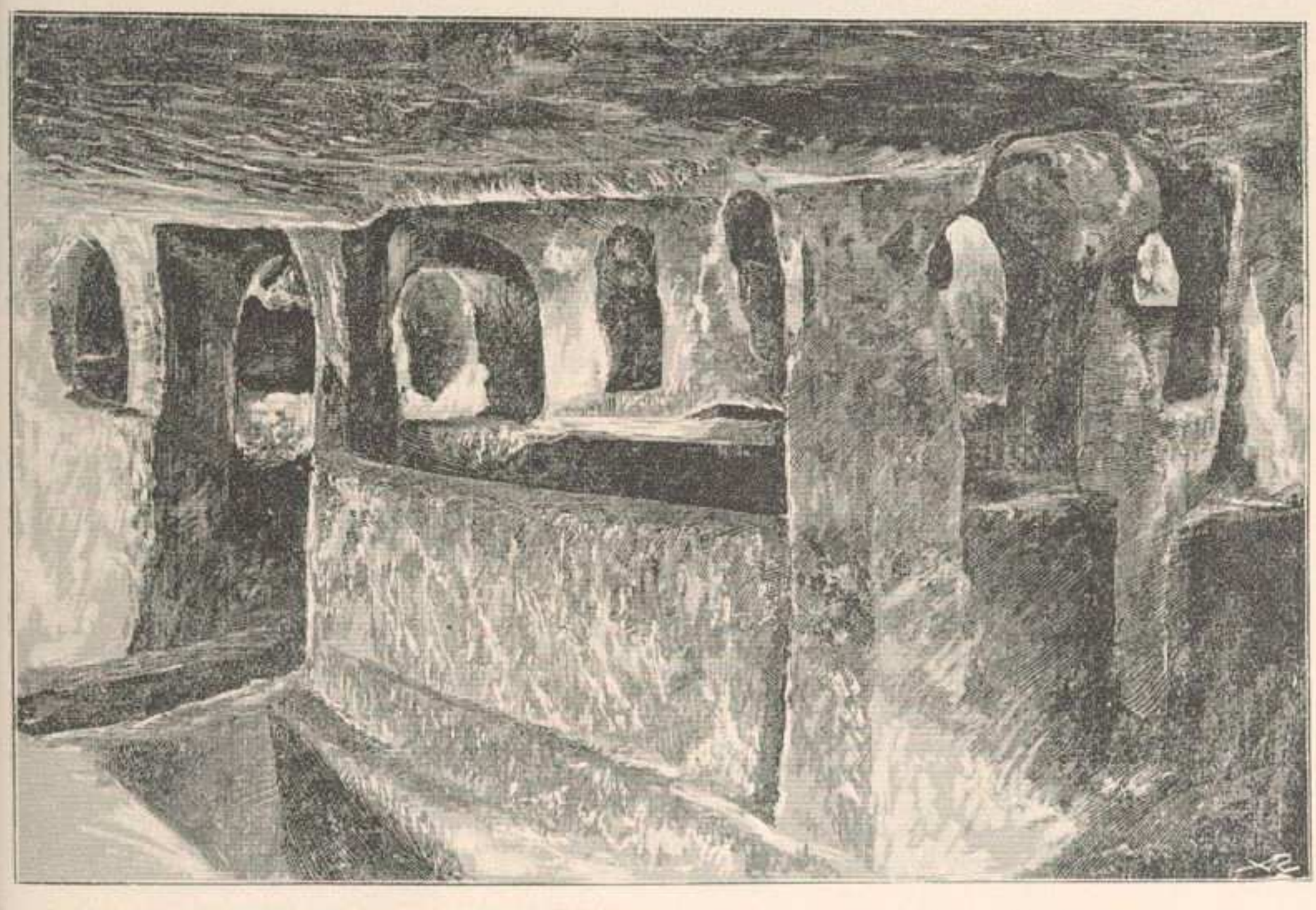

9394. — Corridor entre des tombes surmontées de baldaquins. *Ibid.*, p. 150, fig. 55.

Le musée de Syracuse possède un fragment de cancel en pierre blanche provenant aussi de Palazzolo [2], qui ressemble à beaucoup d'autres exemplaires.

[1] G. Judica, *Le antichità di Acre*, p. 45. — [2] P. Orsi, dans *Röm. Quartalschr.*, 1900, p. 207.

VII. Sceau. — Un sceau en bronze porte le monogramme chrétien.

VIII. Lampes. — Des lampes portent également ce monogramme (fig. 9397).

Nous ne revenons plus ici sur le fragment gravé que nous avons donné déjà au mot Oie (voir *Dictionn.*, t. xii, col. 2036, fig. 9006).

IX. Épigraphie. — L'inscription suivante vient de la catacombe de l'*Intagliatella* à Acræ-Palazzolo; elle est conservée au musée Saint-Jean à Syracuse (n. 6494). Voici le texte (fig. 9398) :

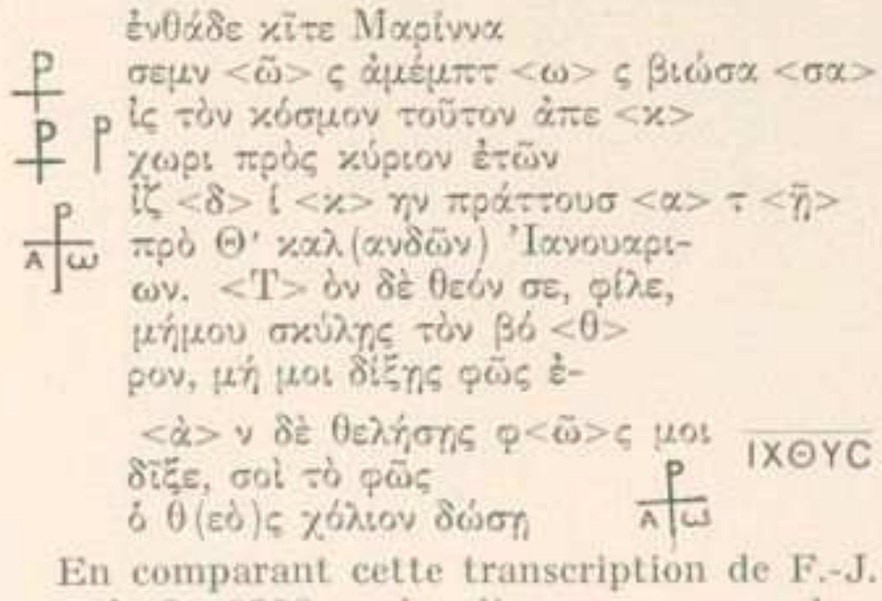

ἐνθάδε κῖτε Μαρίννα
σεμν <ῶ> ς ἀμέμπτ <ω> ς βιώσα <σα>
ἰς τὸν κόσμον τοῦτον ἄπε <κ>
χωρι πρὸς κύριον ἐτῶν
ἰζ <δ> ἰ <κ> ην πράττουσ <α> τ <ῆ>
πρὸ Θ' καλ(ανδῶν) Ἰανουαρι-
ων. <Τ> ὸν δὲ θεόν σε, φίλε,
μήμου σκύλης τὸν βό <θ>
ρον, μή μοι δίξης φῶς ἐ-
<ἀ> ν δὲ θελήσης φ<ῶ>ς μοι
δῖξε, σοὶ τὸ φῶς
ὁ θ(εὸ)ς χόλιον δώσῃ

ΙΧΘΥϹ

En comparant cette transcription de F.-J. Dölger avec la fig. 9398 on s'expliquera que nous donnions ici également la transcription de J. Führer-V. Schultze, que voici : Ἐνθ(ά)δε κῖτε Μαρκιανή σεμνὴ κ(αὶ) ἄμεμπτος βιώσα(σα) ἰστὸν κόσμον τοῦτον· ἀπεχωρι πρὸς (τὸν) κύριον ἐτῶν ἰα' (ψυ)χὴν (?) π(ρο)λιποῦσα τῇ πρὸ θ' καλ(ανδῶν) Ἰανουαρίων· τὸν δὲ θεόν σε, φίλε, μήμου σκύλῃς τὸν (β)όθρον, μή μοι δίξῃς φῶς· ἂν δὲ θελησῃς φῶς μο(ι) δῖξε, σοὶ τὸ φῶς ὁ θ(εὸ)ς..... δώσῃ — ἰχθύς, *Hic jacet Marciana, quæ honesta et inculpata vixit in hoc mundo. Abiit ad Dominum annorum XVII. Christi... Obiit die nono ante kalendas januarii. Per Deum vero, te, amice, obsecro ne turbes urnam meam, ne ostendas mihi lumen. Quod si velis lumen mihi ostendere, tibi lumen Deus infestum reddet. Piscis.*

Bibl. — G. Judica, *Le antichità di Acre, scoperte, descritte ed illustrate*, Messina, 1819, p. 18-24, pl. iii, n. 1; Raoul-Rochette, dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. xiii, p. 227; K. Thiersch, dans *Jahresberichte der kön. bayer. Akad. der Wissensch.*, t. i, 1829, p. 21 sq.; Raoul-Rochette, *Deuxième mém. sur les antiq. chrét. Pierres sépulcrales envisagées sous le double rapport des formules et des symboles funéraires*, in-4°, Paris, 1836, p. 57-59; F. Piper, dans *Evangelischer Kalender*, 1855, p. 36; F. Becker, *Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bilde des Fisches auf den Monu-*

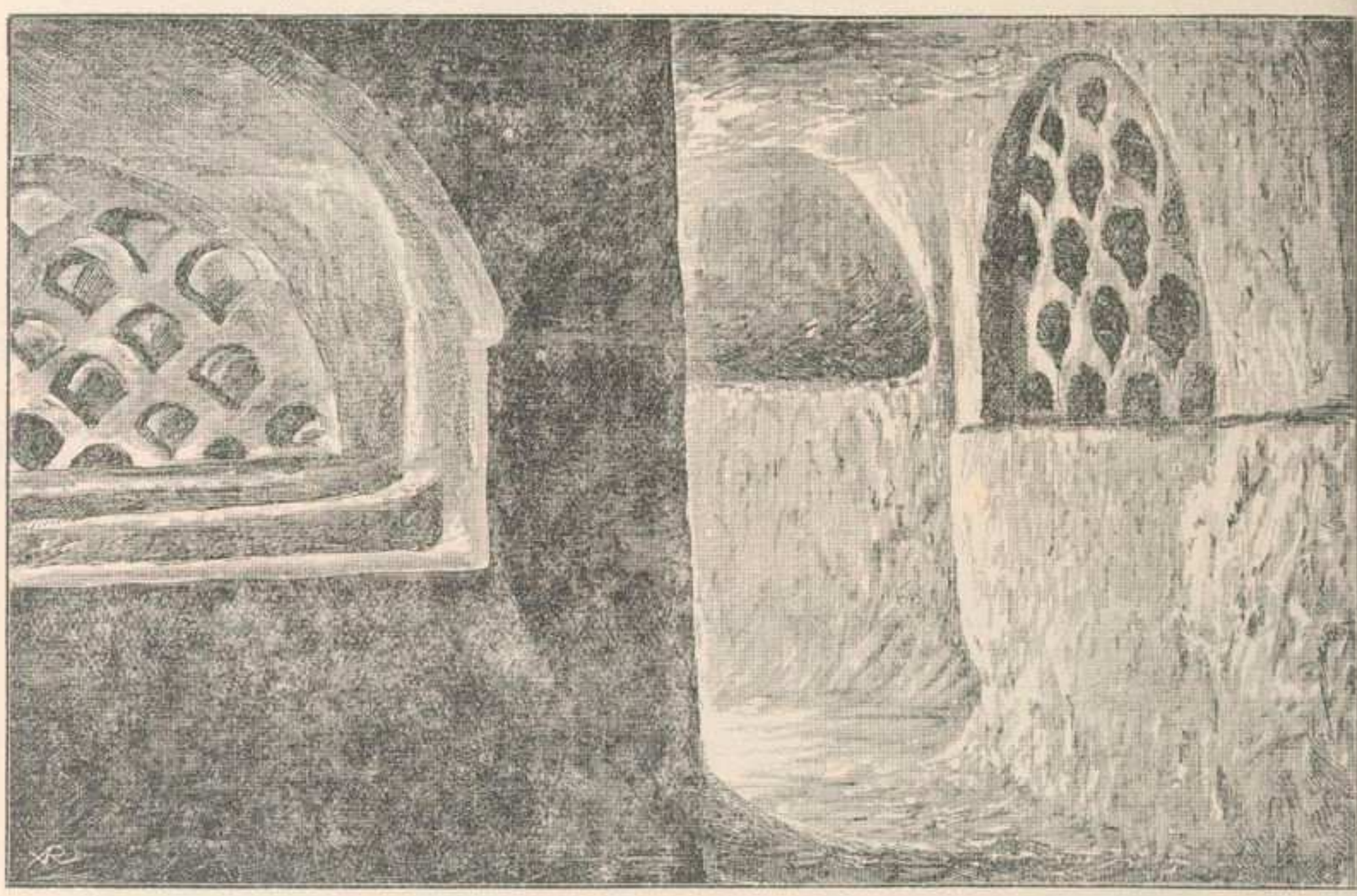

9395. — Tombes avec transenne à Palazzolo. D'après W. Neuss, *Der Kunst der alten Christen*, pl. iv, fig. 10.

9396. — Fragment de bas-relief trouvé par Judica aux environs de Palazzolo.
D'après J. Führer et V. Schultze, *Die altchristl. Grabstätten Siziliens*, dans *Jahrbuch des kais. deut. archæol. Instituts*, t. vii, 1907, p. 134, fig. 46.

menten der Kirche des Katakomben, 2e édit., in-8°, Gera, 1876, p. 32, n. 11; Ad. Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, 1877, p. 505, pl. XVII, n. 9473 (d'après

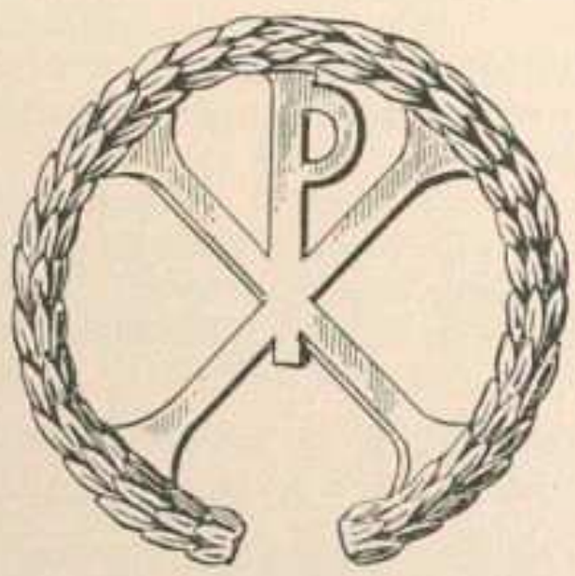

9397. — Monogramme figurant sur un sceau en bronze et sur plusieurs lampes. *Ibid.*, p. 281, fig. 109.

Judica); J.-B. Pitra, *Anal. sacra spicilegio Solesmensi parata*, t. II, 1884, p. 178; G. Kaibel, *Inscr. græc. Siciliæ et Italiæ*, in-fol., Berolini, 1890, p. 38, n. 238, facsimilé; C.-M. Kaufmann, *Die Sepulkralen Jenseitsdenkmäler der Antike und des Urchristentums*, in-fol., Mainz, 1900, p. 67; H. Leclercq, dans *Monum. Eccl. lit.*, I. *Relliquiæ*, 1900-1902, p. 167, n. 4223; Concetto Barreca, *Le catacombe di San Giovanni in Siracusa*, in-8°, Siracuse, 1906, p. 152; J. Führer et V. Schultze, *Die altchristl. Grabstätten Siziliens*, dans *Jahrbuch des kaiserlich deut. archæol. Instituts. VII. Ergänzungsheft*, Berlin, 1907, p. 136, n. 9; Fr. I. Dölger, ΙΧΘΥC. *Das Fischsymbol in frühchristl. Zeit*, in-8°, Rom, 1910, t. I, pl. CCXIX-CCXXVI, n. 11; t. IV, pl. CXCVII; *Römische Quartalschrift*, t. XXIV, 1910, pl. II.

Épitaphe gravée sur la tranche d'une grande dalle monolithe qui fermait une tombe creusée dans le roc; cette dalle a été brisée, l'inscription n'est pas entière (fig. 9399). La tombe était un polyandre qui avait contenu sept corps dont trois squelettes d'enfants :

Ἰανουάριος ἐνθάδε κῖτε ζῆσας χρηστῶς καὶ ἀμεμπτως... καὶ ἐν Λογαρανίοις πρεσβίτερος: ἔτη Μ καὶ Δ.....

Le prêtre Januarius remplissait les fonctions de sa charge sacerdotale à Longarina pendant quarante-

9399. — Épitaphe gravée sur la tranche d'une grande dalle. D'après *Riv. di archeol. crist.*, 1931, p. 292.

quatre ans; la date manque; d'après l'inscription on peut lui assigner le Ve siècle environ.

Bibl. — P. Orsi, dans *Riv. di archeol. crist.*, t. VIII, 1931, p. 291-294.

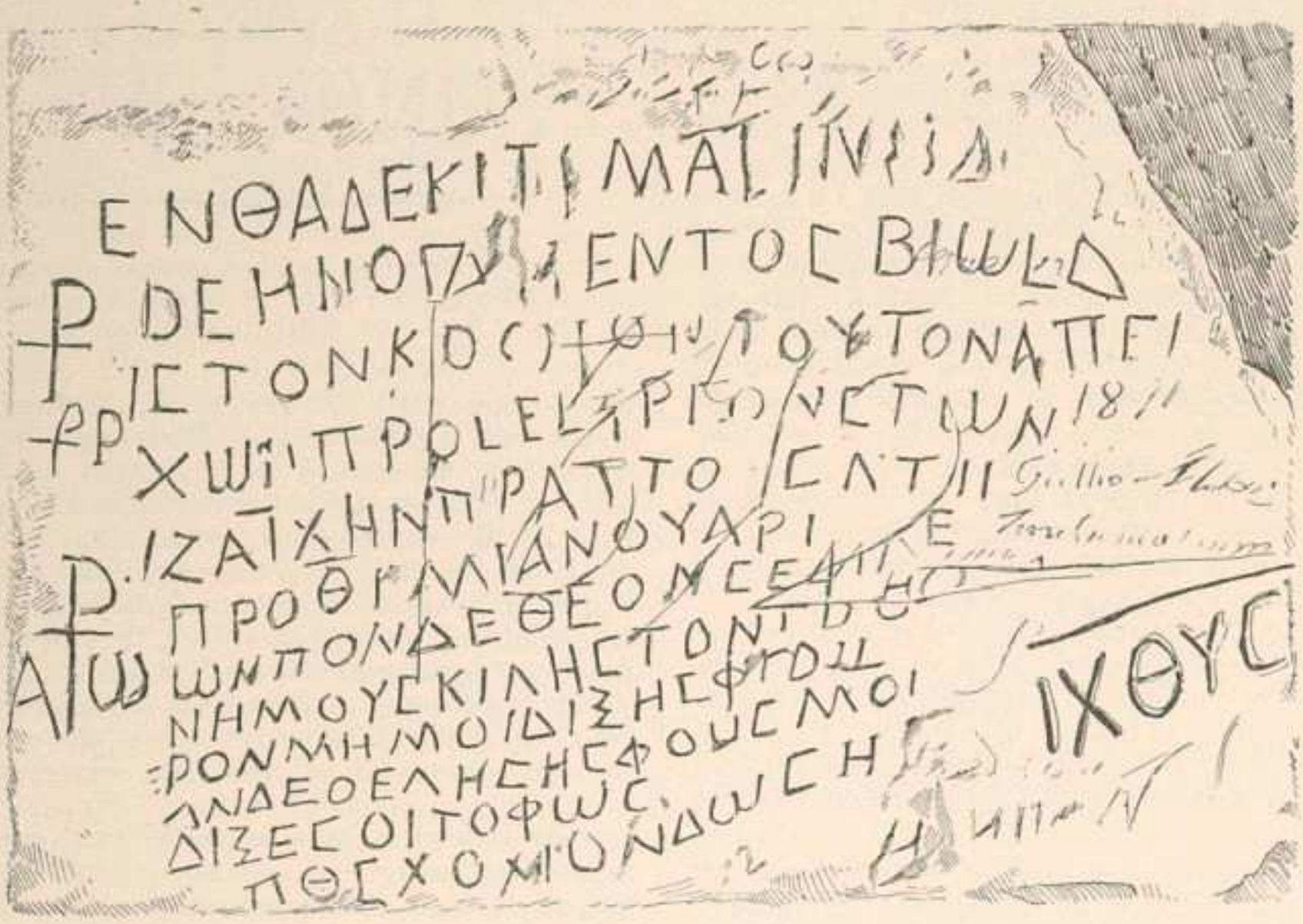

9398. — Inscription provenant de la catacombe de l'*Intagliatella*, conservée au musée Saint-Jean à Syracuse. D'après Dölger, *Das Fischsymbol*, t. IV, 1910, pl. CXCVII.

Palazzolo, trouvée *nella latomia lungo l'atrio del demolito chiostro de' PP. minori observanti* :

Ἄλφ(ιος) Κλῶδις ἐτελεύτησεν πρὸ η' εἰδ(ων)
Νοβεμ(βρίων) ἡμέρ(α) Ἡλίου υἱὸς Λουκίου καὶ
Καικειλίας τῶν κειμένων ἰς τὸν πυ(λῶνα)
ἰσερχομένων ἰσδεξιά, ἄρξας τὴν δευτέ-
ραν ἀρχὴν καὶ πρεσβίας πρεσβεύσας πρὸς
βασιλέα καὶ γ' παραπονπες·
ἔζησ(εν) ἔτη λά μῆνες ι' ἡμέ(ραι) κά.

Ligne 6 : παραπομπῆς, plutôt que παραποντιας.

Bibl. — G. Judica, *Le antichità di Acre*, p. 47, pl. III, n. 5; *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 5465; Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 235; J. Führer et V. Schultze *Die altchristl. Grabstätten Siziliens*, 1907, p. 136, n. 6.

Palazzolo, trouvée en 1813 à la catacombe de l'*Intagliatella* :

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΕΠΕϹ
ΟΝΟΜΑΤΙΚΛΩΔΙΑ
ΝΟϹΤΕΛΕΥΤΑΜΗ
ΝΙΗΦΕΒΛΑΡΙΕϹ
ΜΗΤΙϹΑΝΥΞΗ

Ἐνθάδε κῖτε πες ὀνόματι Κλωδιανός· τελευτᾷ μηνὶ... Φεβλαρίες μή τις ἀνύξῃ.

Ligne 4 : φεβρυαρίαις.

Bibl. — G. Judica, *Le antichità di Acre*, p. 43, pl. II, n. 3; Bellermann, *Die ältesten christl. Begräbnisstätten*, 1839, p. 42; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9471; G. Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 237; J. Führer et V. Schültze, *Die altchristl. Grabstätten Siziliens*, 1907, p. 135, n. 1.

Palazzolo, trouvée dans la catacombe de l'*Intagliatella* (fig. 9400) :

Στέφανος ὁ ΜΑΚΑ ρίας
μνήμης διά ΚΟΝΟ ς
ἐνθάδε κῖτε ἀ ΝΑΠΑΥϹΑΜΕΝΟϹ
τῇ δί ΜΗΝΙ·ΙΟΥΝΙΟΥ
ὑπατίᾳ ΜΟΝΑΞΙΟΥ
καὶ ΠΛΙΝΘΑ ☩

Στέφανος ὁ μακα[ρία]ς μνήμης διάκονος ἐνθάδε κῖτε ἀναπαυσάμενος τῇ δί μηνὶ Ἰουνίου ὑπατίᾳ Μοναξίου καὶ Πλίνθα.

Le diacre Étienne mourut en l'an 419.

Bibl. — G. Judica, *Le antichità di Acre*, pl. II, n. 2 (cf. p. 89); Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9470; Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 239; J. Führer et V. Schültze, *Die altchristl. Grabstätten Siziliens*, 1907, p. 135, n. 2.

Palazzolo, trouvée dans la catacombe de l'*Intagliatella* :

ΕΝΘΑΔΕΚΙ
ΤΕΕΥΤΥΧΗϹ
ΖΗϹΑϹΑϹΑΜΕ
ΠΤΩϹ ΕΤΗ
ΚϹ ΧΩΡΙΔΙΩ
ΧΩΡΑΝΔΙΚΕ
ΩΝΤΗΤΑΕΙΔ
ϽΥ ΑΡΙΩΝ

Ἐνθάδε κῖτε Εὐτύχης ζήσασ <ας> ἀμέπτως ἔτη κς'. Χωρῖ δ'ἰ[ς] χώραν δικεων τῇ [πρὸ] α' εἰδ(ῶν) [Ἰαν]ουαρίων.

Bibl. — G. Judica, *Le antichità di Acre*, p. 35, pl. III, n. 3; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9472; G. Kaibel, *Inscr. græc.*, n. 236; J. Führer et V. Schültze, *Die altchristl. Grabstätten Siziliens*, p. 136, n. 4.

X. Bibliographie. — J. Schubring, *Akræ-Palazzolo. Eine topographische-archäologische Studie*, dans *Jahrbuch für class. Philol., Suppl.*, IV, in-8°, p. 661-672, pl. — Italia-Nicastro, *Ricerche per l'istoria dei popoli acrensi*, in-8°, Cemiso, 1872 (fantaisiste). — J. Führer et V. Schultze, *Die altchristlichen Grabstätten Siziliens*, in-4°, Berlin, 1907, p. 133-172, 5 pl. — G. Judica, *Le antichità di Acre scoperte, descritte ed illustrate*, in-fol., Messina, 1819. — A. Italia, *Origine storico-etimologica del nome di Palazzolo*, in-8°, Catania, 1911. — P. Orsi, *Acræ-Palazzolo*, in-8°, Catania, 1921. — G. Agnello, *Le sculture normanne di S. Lucia di Mendola nel museo di Siracusa*, dans *Bell. arte min.*, t. VII, p. 556 sq. — O. Wulf, *Altchristliche und byzantinische Kunst*, in-4°, t. I, Berlin, s. d. (1922), p. 31, fig. 24. — P. Orsi, dans *Notizie degli scavi*, 1897, 1899, 1915, 1920; *Epigrafe cristiana di Palazzolo Acreide (Acræ). Contributi alla storia dell' altipianoacrense nell' antichità*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VIII, 1931, p. 287-299. — Brocchi, *Notizie sulle antichità di Acre recentemente scoperte in Sicilia*, dans *Biblioteca italiana*, t. XVII, Milano, 1820, p. 219 sq.

H. Leclercq.

PALÉOCHRÉTIENS. — I. Comment les nommer? II. Quelques exemples. III. Une basilique paléochrétienne.

I. Comment les nommer? — On a proposé cryptochrétiens, demi-chrétiens, paléochrétiens et ce dernier terme nous semble s'appliquer avec justesse à ceux qui, attirés à la foi nouvelle, y conformaient leur croyance

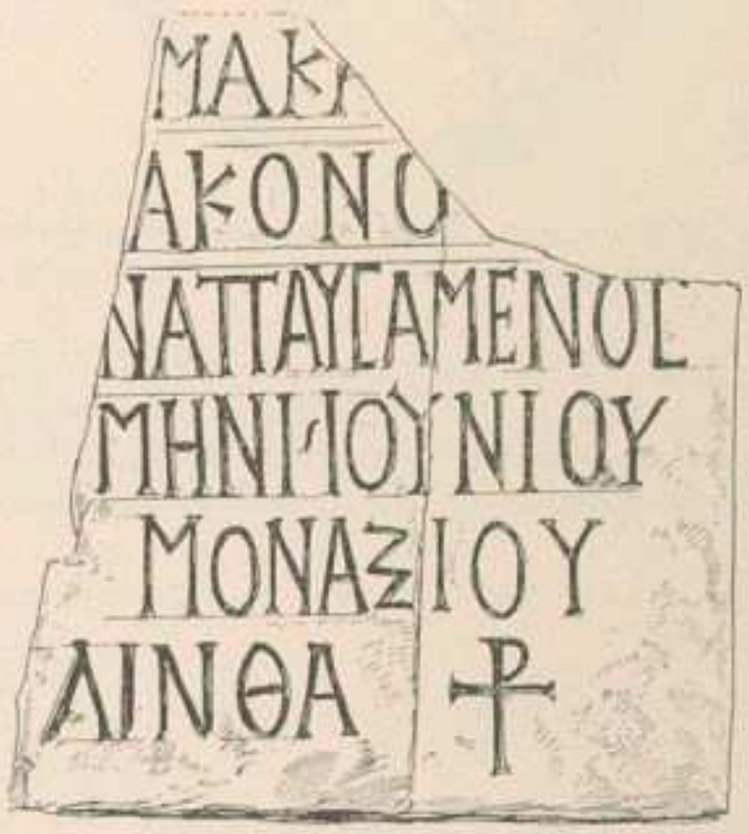

9400. — Inscription de la catacombe de l'*Intagliatella*. D'après J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, t. VII, 1907, p. 137, fig. 47.

et leur conduite avec des écarts, des lassitudes, des erreurs qui s'expliquent en partie par le paganisme dont ils étaient sortis d'une façon trop souvent incomplète et dont ils n'étaient pas encore complètement détachés de par les exigences sociales. Il ne suffisait pas de se dire chrétien pour se trouver à l'abri de tout ce qui compose les contingences de la vie quotidienne et matérielle; on pouvait aimer le Christ et confesser son nom, cette profession de foi et d'amour ne dispensait pas de la nécessité de faire trois repas, et deux à tout le moins, chaque jour; de trouver un gîte et du travail; en deux mots il fallait vivre. S'avouer chrétien était, pour celui qui en avait le courage, s'exposer à un péril certain et à un mépris alarmant, non seulement soi-même mais ses proches; or on peut être convaincu et courageux sans être, pour cela, capable d'héroïsme. Alors il faut nécessairement s'attendre à rencontrer des convertis sincères, mais à qui la vie imposait des ménagements à l'égard du prochain; ils le savaient et ils le sentaient, ils en souffraient, on peut le croire, et ils se résignaient. D'abord ces gens de très bonne foi n'étaient pas du tout des logiciens et croyaient pouvoir faire leur salut en aimant le Christ et en conformant leur vie à ses maximes. On les eût fort surpris, et encore plus scandalisés, en leur disant de se séparer de leurs parents païens. A Henchir Bir-el-Achmîn (Afrique proconsulaire) voici une chrétienne qui a voulu reposer avec son mari et son fils païens [1] :

Une seule et même tombe les réunit et c'est le survivant, le mari païen, qui rend hommage à son épouse chrétienne.

On peut se demander si Manilius Faustinianus apercevait une grande différence entre leurs croyances.

[1] R. Cagnat, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1885, p. 12, n. 27; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 12260.

Il y aurait à se poser la même question pour Mecenatia Secundula, car il ne manquait pas de fidèles qui n'y regardaient pas de fort près.

Sans nous éloigner de l'Afrique proconsulaire nous connaissons le ménage de Patrice et de Monique; celle-ci, malgré sa piété, avait consenti à épouser un païen. Beaucoup de cas analogues ont dû se produire, où il ne nous est pas possible de distinguer lequel des époux était le chrétien; le survivant païen se l'est, pour ainsi dire, annexé dans la mort. A Rome, nous avons cité une tombe d'enfant dans un hypogée païen; sur le petit cadavre une pieuse main avait déposé un médaillon portant un symbole chrétien. Peut-être avait-il été impossible de faire plus et mieux.

On n'en saurait conclure que c'étaient là des demi-chrétiens, leur foi demeurait entière, mais les temps ne permettaient pas autre chose. Dans bien des familles on ne s'est éveillé que tardivement à l'idée de donner des noms propres d'un caractère franchement chrétien (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NOMS PROPRES). Le style épigraphique chrétien pourrait nous apporter des témoignages irrécusables s'il s'était formé de bonne heure, suivant des principes d'une rigueur absolue. Mais il n'en fut pas ainsi. Ce style ne s'est développé que lentement, progressivement, en sorte que les textes les plus anciens sont, dans les provinces tolérantes, ceux qu'il est le plus difficile d'attribuer au christianisme. Non qu'il soit impossible d'arriver à ce résultat, car on relève certains indices où il est possible et même certain de reconnaître le formulaire chrétien des premières générations. Formulaire parfois moins clair par ce qu'il dit que par ce qu'il omet; telles particularités, tels détails ne laissent pas subsister la moindre incertitude. L'absence de ces formules crée une présomption favorable, mais rien de plus; il faut recourir à des indices plus positifs pour discerner, dans un milieu neutre, les inscriptions réellement chrétiennes. Nous en trouvons des exemples en Asie Mineure.

Vers la fin du IIIe siècle, nous y rencontrons la mention explicite de la foi chrétienne sur quelques tombes où nous lisons χρηστιανός; à une date plus ancienne elle ne s'affirme pas mais elle se devine sous des expressions plus vagues encore que suffisamment claires pour les initiés : χρηστιανοὶ χρηστιανῷ (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1464-1478). En Phrygie, où les inscriptions chrétiennes sont déjà plus rares à partir du IIe siècle, elles sont fréquentes dès le milieu du IIIe sur des tombes dont quelques-unes sont évidemment chrétiennes et d'autres douteuses; on y lit des menaces adressées aux violateurs de sépultures, menaces qui ne sont pas formulées par des païens : ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεὸν τὸν ζῶντα; — ἔσθαι αὐτῷ πρὸς τὸν Θεὸν καὶ νῦν καὶ ἐν κρισιμῳ ἡμέρᾳ. De même nous retrouvons des fidèles qui voilent leur foi dans la mention plus ancienne et moins explicite : ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν, et δώσει Θεῷ λόγον; ici nous sommes tout près de la formule païenne; il a suffi de très peu de chose pour la transformer en un acte de foi, sans attirer l'attention et se prêter à la dénonciation des voisins idolâtres [1].

Dans certains cas, il suffit d'une nuance introduite dans les souhaits adressés par le défunt à ceux qui passent près de sa tombe, pour déceler sa religion. Le païen souhaite le « bonjour », la « santé » (χαῖρε, ὑγιαινε), c'est aussi ce que font beaucoup de chrétiens, mais dans le nombre il s'en rencontre qui mentionnent un meilleur souhait « la paix, la paix de Dieu ».

D M S
MECENATIA SECVN
DVLA CRISTIANA
FIDELIS HONESTA FE
MINA CONIVX MA
*nili fau*STINIANI
vixit annis.... MENS II

D M S
MANILIVS FAVSTINIA
NVS MANILI VICTORIS ET
FORTVNATAE·FIL·EDILICIVS
ET DVOVIRALICIVS · VIR· H
PIVS VIXIT ANN
SE VIVO SIBI ET SVIS PARAVIT

D M S
MANILIVS FORTVNA
TIANVS·MANILI·FAVSTI
NIANI FILIVS·EDILICIVS·ET
DVOVIRALICIVS VIR
HONESTVS PIVS
VIXIT·ANNIS·XXXII·MENS·I

Parfois, un seul mot renferme un sous-entendu qui suffit à attester le christianisme de toute une série d'inscriptions. Les chrétiens font usage, pour désigner le cercueil et la tombe, de dénominations courantes, comme σῆμα, μνῆμα, τύμβος, στήλη, θέσις, τάφος, θήκη; on les voit même employer ἡρῷον et *domus æterna* dont la signification n'était plus généralement comprise. Mais, sur un point, ils innovent et introduisent une appellation étrangère à la terminologie païenne, le fidèle n'est pas mort, il dort dans l'attente de la résurrection; d'où le mot κοίμησις et κοιμητήριον, dont il n'existe pas un seul exemple en dehors des tombes chrétiennes [2].

On ne peut guère rien établir sur le sigle D·M·S· et son équivalent Θ·K· dont païens et chrétiens faisaient usage sans l'entendre (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ABRÉVIATIONS). Ce sigle était gravé à l'avance sur les stèles et sur les pierres tombales et ceux qui les achetaient ne s'en préoccupaient pas plus que, de nos jours, le client qui fait l'emplette d'une pierre tombale au bas de laquelle il lit R·I·P· Nous ne reviendrons pas non plus sur ce que nous avons dit au sujet de la formule : ΟΥΔΙϹ ΑΘΑΝΑΤΟϹ (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 134-137) et des amendes funéraires. Ceci nous amènerait à parler de l'inscription d'Abercius (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom) dans laquelle on a découvert « une langue mystère [3] » que parle un « demi-chrétien ». Mais, à ce compte, Pectorius d'Autun ne l'est pas moins; son langage est tout aussi mystérieux et il n'y avait dans tout cela, selon nous, ni mystère, ni calcul, mais tout simplement une forme un peu raffinée d'expression analogue à celle du symbolisme monumental : Agneau, *mulctra*, bon Pasteur, orante et tous les sujets bibliques empruntés à l'Ancien Testament; c'est là l'ancienneté qui caractérise l'expression des premières générations chrétiennes.

II. QUELQUES EXEMPLES. — C'est dans les catacombes et dans les cimetières à ciel ouvert du plateau d'Asie Mineure qu'on peut trouver un nombre considérable d'inscriptions chrétiennes antérieures à la paix de l'Eglise. Ces inscriptions datées appartiennent à la Phrygie du Nord et à la Phrygie centrale. Ce qu'on peut nommer inscriptions paléochrétiennes n'offre pas un choix étendu. Quelques formules curieuses, presque aucun symbole chrétien, la croix se montre sur quelques pierres du début du IVe siècle en Phrygie, mais elle ne devient fréquente que vers le milieu de ce siècle.

Les *Monumenta Asiæ Minoris antiqua*, publiés par W. M. Calder pour le compte de l'*American Society for*

[1] F. Cumont, *Inscr. chrét. d'Asie Mineure*, p. 249; W. M. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, p. 514-516; H. Leclercq, *Monum. Eccl. lit.*, t. I, p. CXVIII-CXX. — [2] W. M. Ramsay, *op. cit.*, p. 530 H. Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. C. — [3] Guignebert, *Les demi-chrétiens et leur place dans l'Église antiq.*, dans *Revue de l'hist. des relig.*, t. LXXXVII, 1923, p. 81.

archaeological research in Asia Minor, t. I, 1928, contiennent cent vingt inscriptions chrétiennes dont nous aurons l'occasion de reparler (voir PHRYGIE), tout en signalant ici quelques particularités :

1. A Kadyn Khan, dans le cimetière central, un *bomos* surmonté d'une sorte de dé dont l'inscription a été effacée. L'inscription présente six lignes entre divers symboles, dont une vigne; on lit à la fin de l'inscription μνήμης +άριν et le χ est remplacé par une croix équilatérale.

Bibl. — *Journal of roman studies*, t. XIV, 1924, p. 91, n. 10; *Monum. Asiæ Minoris antiq.*, t. I, 1928, p. 78, n. 154.

9401. — Stèle de Kadyn Khan.
D'après W. M. Calder, *Monumenta Asiæ Minoris antiqua*, t. I, 1928, p. 83, n. 161.

2. A Laodicée, dans le cimetière; stèle du IIIe siècle, probablement chrétienne, un aigle et une couronne de feuillages; il semble par trop tendancieux d'y voir *a crown of thorns*.

3. A Laodicée, dans le cimetière; stèle du IIIe siècle; elle peut commémorer un parent de M.-Julius Eugenius, évêque de Laodicée de 315 à 340 environ; sur la stèle on a représenté un pied de vigne et le svastika.

4. Suwerek, sur le mur de la mosquée; plaque de pierre brisée à la partie inférieure, hauteur 0 m. 74, largeur 1 m. 30; c'est l'inscription du martyr Gennadius, composée dans une langue bizarre :

τύμβον Γενναδείου πατὴρ καὶ
πότνια μήτηρ
ἐξετέλεσσαν ὁ γὰρ γέ
νος πάτρην τ' ἀκάχησεν
ποιμέν' ὄντ' ἐπ' ὄεσσιν, ὁ ἱ-
ρο[γ]ραφείην γὰρ ἀνέτλη
οἴκτιστον θνήσκων καὶ
δυσμενέων ἀνοσείων
ἤπιος ὢν ἐταίων μινυν θά-
δειος δ' ἐτελεύτα

L'expression ὁ ἱρογραφείην γὰρ ἀνέτλη οἴκτιστον θνήσκων καὶ δυσμενέων ἀνοσείων se lit bien sur la pierre; même le γ de ἱρογραφείην n'est pas impossible et peut s'entendre « il souffrit l'Écriture sainte », c'est-à-dire la prophétie, c'est-à-dire le martyre prédit par l'Écriture et il rapproche Act., XIV, 22 et II Tim., XII.

Bibl. — *Bull. of the John Rylands library*, t. VIII 1924, p. 358 sq.; Calder, *op. cit.*, p. 81, n. 157; H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. IV, 1927-1928, p. 694-695.

5. Serai önü; stèle du IIIe-IVe siècle; au sommet de l'inscription une croix; au bas, un marteau et une faucille.

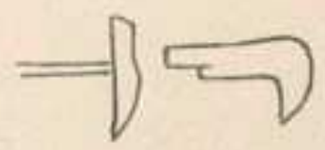

Bibl. — Calder, *op. cit.*, p. 82, n. 158.

6. Kadyn Khan, dans une rue; stèle de 1 m. 33 de haut et de 0 m. 48 de large à la base (fig. 9401); ins-

9402. — Inscription de Laodicée.
D'après W.-M. Calder, *op. cit.*, p. 86, n. 168.

cription et deux personnages dans une niche, homme et femme :

Κ]ύριε βοήτι τῇ δού[λη
σου Ματρώνη κὲ[τῶ
δούλω σου Τιμ[οθ-
ὲ[ω
Τειμόθεος Μείρ[ο-
υ] ζῶν ἀνέστη-
σα τὴν εἰσθήλ[η-
ν ταύτην
ὅς δὲ ἀν[οίξει
ἔ[ξ]η πρὸς τὸ[ν] Θε[όν

Bibl. — *Athenische Mittheilungen*, t. XIII, 1888, p. 250, n. 46; p. 267, n. 118; *Journal of roman studies*, t. XIV, 1924, p. 86; Calder, *op. cit.*, p. 83, n. 161.

7. Serai önü, dans le cimetière ouest; stèle sur le fronton de laquelle se voyait probablement une croix dans une couronne, au-dessous une branche de vigne. Le début et la fin sont seuls déchiffrables :

+ ὁ τῆς Τριάδος
ἱερ(ε)ὺς Ἡσύχιος
σοφὸς ἀληθὴς
πιστὸς ἐ[ρ]γάτης Χ(ριστοῦ) Ἰ(ησοῦ)
5 πά[ντω]ν ὁ φίλος
. . . . . .
11 ἤ τις δ' ἕτερον ἐπεν-
βάλῃ τῷ τάφῳ
κριτῇ τῷ ζῶντι
λόγον ἔνδικον τίση

Bibl. — *Athenische Mittheilungen*, t. XIII, 1888, p. 249, n. 45; W. M. Ramsay, *Luke the Physician*, p. 396; Calder, *op. cit.*, p. 84, n. 162.

8. A Laodicée; deux inscriptions nous donnent la formule ἔσται πρὸς τὴν Τριάδαν, « il aura affaire à la Trinité », sans croix ni symbole d'aucune sorte. Celle que nous donnons ici est gravée sur un bloc de pierre;

hauteur 0 m. 30, largeur 0 m. 43, hauteur des lettres 0 m. 025 à 0 m. 0325 (fig. 9402) :

Φλα. Μαρία Σελεύ-
κισσα ἀνέστησα τῷ
ἀνδρί μου Παύλου
ἀπὸ καμπιδουκτό-
ρων ὠρδεναρίου
μνήμης χάριν καὶ
ἄν τις ἐπιχιρίσι ἔσ[τα]ι
πρὸς τὴν Τριάδαν

Il s'agit d'un *campiductor;* ce texte n'est pas antérieur à la fin du IVe siècle.

Bibl. — Calder, *op. cit.*, p. 86, n. 168; cf. n. 160.

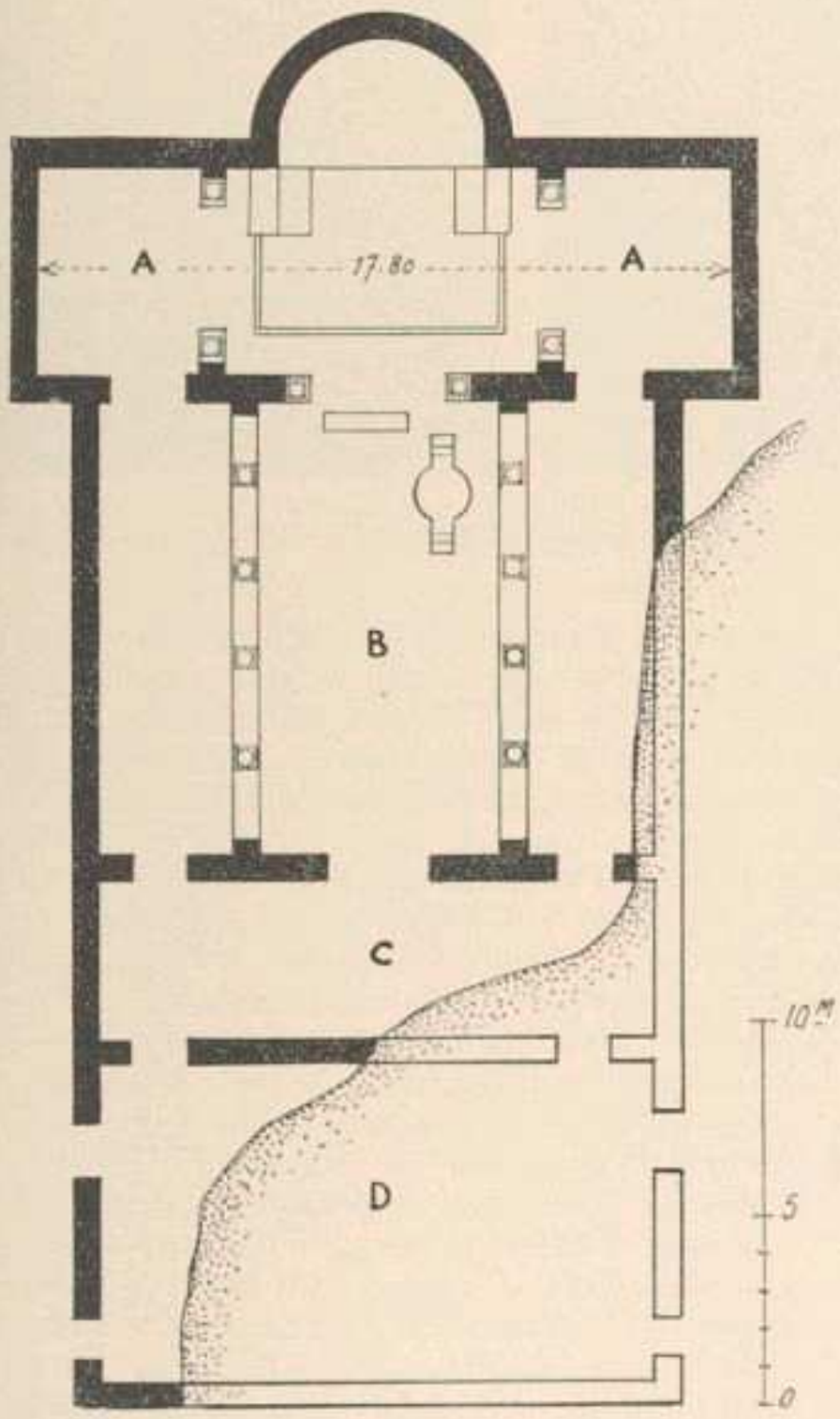

9403. — Plan de la basilique paléochrétienne découverte sur la route d'Atalante à Lamie.
D'après *Byzantion*, t. v, 1929-1930, p. 208, fig. 1.

9. A Laodicée, sarcophage à couvercle arrondi et acrotères; hauteur 0 m. 73, largeur 1 m. 21; inscription gravée sur un cartouche à queues d'aronde, 0 m. 25 × 0 m. 79 :

Φλάβιος Εὐάνδριος αὐγουστάλιος ἀρι-
θμ]ου τῶν γεννεοτάτ[ω]ν λαγκιάρις ὅρ[θ]ωσεν
τὰ] π[έ]λτ[α ταῦτ]α ἑαυ[τῶ καὶ] τῇ γαμετῇ μου Μαρ-
ία μνήμης χάριν καὶ μετὰ τὴν κατάθεσιν ἡμῶν
μηδὶ(ς) εἶναι βαλ(εῖν) ἕτερόν [τι](ν)α εἰ δὲ τ <λ> ολμῇ
μ]εταθῖνε τὸ χαμοσόριν μετὰ τῆς ὑποβάθρει [τι[ς
εἰ δέ τις τολμήσιεν τοῦτο ποῆσε ἔσχει π[ρ]ὸς τὸν
μέλλοντα κρίν(ειν) ζῶντας καὶ νεκρούς +

Le défunt, Flavius Evandrius, est un *augustalis* du *numerus* des *lanciarii*. En dépit de Mommsen, les *augustales* ne sont pas inconnus en pays « grec ». La formule finale mérite de retenir l'attention : ἔσται πρὸς τὸν μέλλοντα κρινεῖν ζῶντας καὶ νεκρούς.

Bibl. — Calder, *op. cit.*, p. 87, n. 169.

III. Une basilique paléochrétienne. — Découverte en octobre 1928, au nord-ouest d'Arkitsa, sur la route d'Atalante à Lamie (Locride). Les paysans, en quête d'une icone de sainte Catherine, mirent au jour une grande abside circulaire pavée de mosaïque qui fut, sur-le-champ, presque entièrement détruite; le reste de la basilique fut dégagé sous la surveillance de M. Anastase-C. Orlandos, en février-mars 1929. C'est d'après son rapport [1] que nous parlons ici de cet édifice

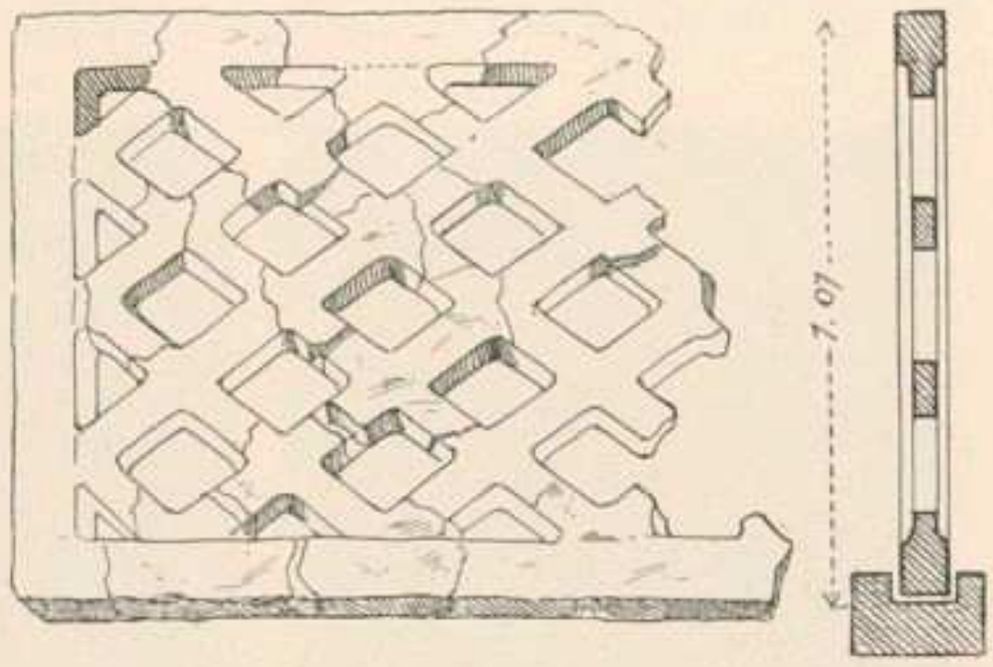

9404. — Cancel de marbre blanc de la basilique.
Ibid., p. 214.

dont l'intérêt principal consiste à avoir été trouvé dans un pays qui a, jusqu'ici, fourni peu de témoins à l'antiquité chrétienne.

L'édifice a été construit sur une pente déclive descendant vers la mer, dans la direction sud-nord (fig. 9403). Les murs sont en moellons irréguliers joints à l'aide de mortier et traversés par des arases d'épaisses briques distantes entre elles de 0 m. 50 à 0 m. 70. L'épaisseur des murs est de 0 m. 65; quant aux pilastres, ils sont construits entièrement en briques et mortier.

La forme générale est celle du *tau* grec avec un transept (AA) faisant saillie sur les murs latéraux. Ce transept est divisé en trois compartiments par deux arcs-

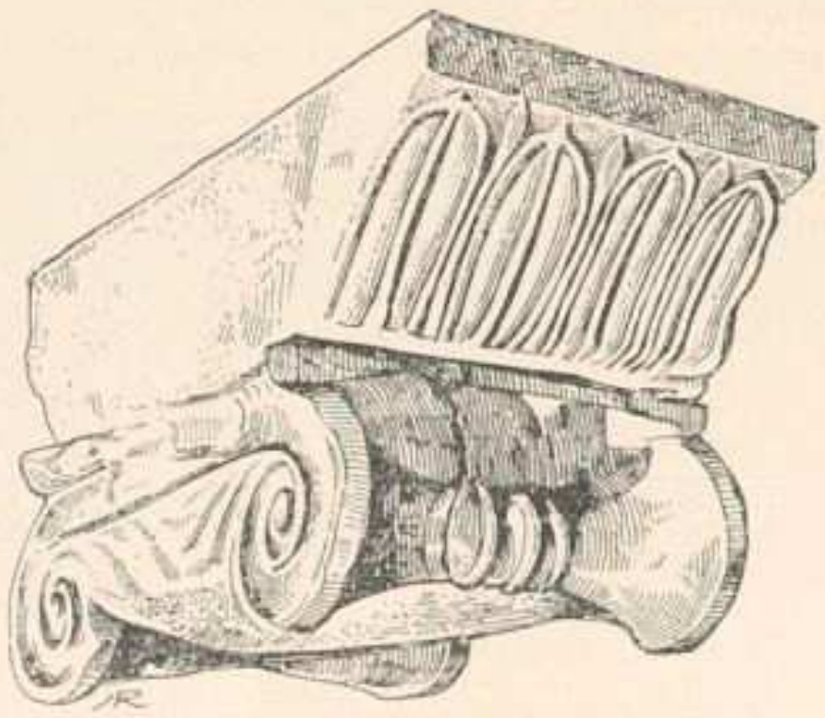

9405. — Un des chapiteaux de la basilique.
Ibid., p. 218, fig. 7.

doubleaux posant sur les pilastres et portant sur des colonnes ajoutées après coup, puisque leurs stylobates sont placés directement sur la mosaïque. Le sanctuaire est limité par un cancel rectangulaire et l'abside s'ouvre au fond, comme dans toute basilique; elle recevait le clergé, mais il est possible que les chantres formassent un chœur relégué dans le compartiment sud du tran-

[1] A.-C. Orlandos, *Une basilique paléochrétienne en Locride*, dans *Byzantion*, t. v, 1929-1930, p. 207-228.

sept, là où on a vu la trace de bancs en maçonnerie.

La nef transversale est séparée du reste de l'église par un mur épais en briques rouges, dont l'épaisseur est de 0 m. 65. Au milieu de ce mur se trouve une grande baie flanquée de deux colonnes qui supportaient l'arc triomphal. Deux autres ouvertures, ménagées de part et d'autre de l'arc triomphal, mettaient les côtés du transept en communication avec les deux nefs. La nef principale (B) était séparée des deux nefs par des rangées de colonnes; sa largeur était de 6 m. 10, celle des bas-côtés de 3 m. 50 seulement. Ces trois nefs

9406. — Pavements en mosaïque du transept et de la nef principale de la basilique. D'après *Byzantion*, t. v, p. 223, 224.

s'ouvraient par une porte sur le narthex en forme de long couloir, placé à l'Ouest, large de 4 m. 23.

A l'extérieur du narthex se trouvait un édifice rectangulaire D, mesurant en largeur 8 m. 20 et communiquant par deux portes correspondant aux nefs latérales de l'église. C'était peut-être un atrium.

La disposition générale du plan peut appeler la comparaison avec quelques édifices religieux de Grèce et d'Asie Mineure. Notamment la basilique de l'Ilissos à Athènes et celle de Nicopolis en Épire, ou bien encore à Sagalossos en Asie Mineure, à Pergé de Pamphylie et à Gul-Baktché, mais, dans ce dernier cas, sans transept saillant.

Le niveau de l'abside circulaire est élevé de 0 m. 60 au-dessus du sol de l'église; cette différence de niveau

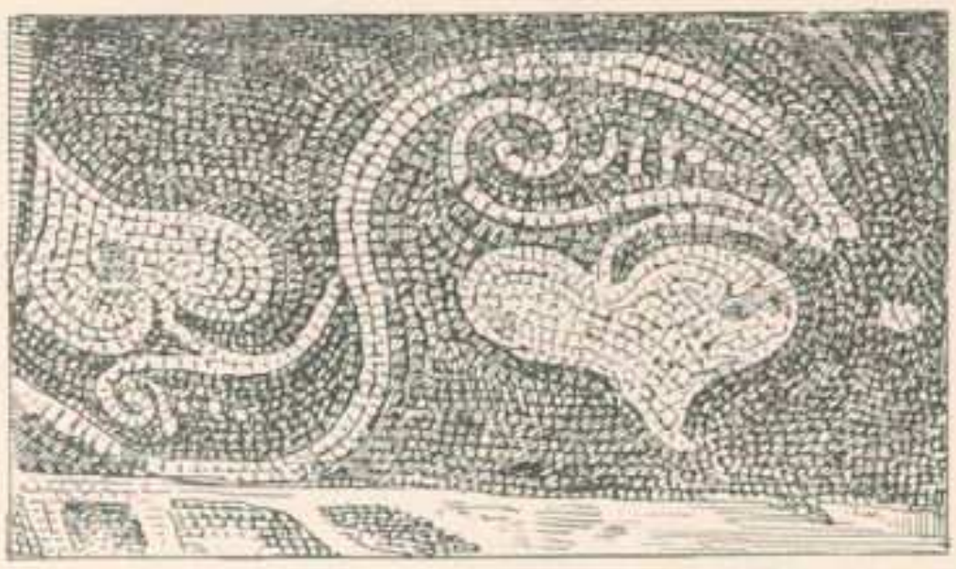

9407. — Frise en mosaïque bordant les côtés du sanctuaire. *Ibid.*, p. 225.

est rachetée par deux larges gradins disposés aux extrémités du diamètre de l'abside. Les soubassements de ces gradins existent encore en place et sont visibles sur le plan.

Devant l'hémicycle de l'abside on voit un emplacement rectangulaire (4 m. 30 × 6 m. 70) limité sur trois de ses côtés par des cancels de marbre blanc, calés sur le pavé au moyen de pierres formant feuillure (fig. 9404) en guise de canal. Au milieu du côté voisin de l'arc triomphal se trouvait une ouverture de part et d'autre de laquelle se dressaient deux piliers rectangulaires surmontés d'un couronnement ovoïde. Un de ces piliers a été retrouvé, ainsi qu'un certain nombre de débris des cancels. Ceux-ci sont rares en Grèce; cependant nous en avons signalé à Olympie (voir ce nom) et on en conserve un fragment de provenance inconnue au musée de Thèbes.

Dans la nef médiane, séparée des bas-côtés par des rangées de colonnes, on a retrouvé en place les stylobates de celles-ci; ils ont une largeur de 0 m. 65 et sont construits en grandes pierres calcaires posées de champ. Deux bases de la colonnade du Sud ayant été retrouvées en place, on a pu ainsi déterminer leur écartement. La plus proche du pilastre sud-ouest en est distante de 2 m. 20 et de sa voisine de 2 m. 32, d'axe en axe; il y avait quatre colonnes de chaque côté.

Les bases retrouvées étaient presque intactes; elles étaient taillées dans du marbre blanc et consistaient en un piédestal portant une base ionique taillée dans la même pierre; la hauteur totale était de 0 m. 535. Le piédestal a la forme habituelle à l'époque romaine, quoique un peu plus trapue. Au lieu de moulures, il y des plans tantôt biais, tantôt légèrement bombés. Les bases attiques qui surmontent les piédestaux sont assez soigneusement travaillées. Elles sont dépourvues de plinthes et montrent sur leur surface supérieure le trou destiné à recevoir le goujon au moyen duquel était attaché le fût de la colonne. Au cours des fouilles on trouva dix morceaux provenant de fûts de colonnes. La plupart d'entre eux reposaient sur une couche charbonneuse épaisse de 0 m. 20 qui couvrait toute l'aire de la nef médiane, directement au-dessus de la mosaïque. On en doit conclure que l'église fut détruite par un incendie et que les colonnes tombèrent après que le plafond de charpente se fût écroulé.

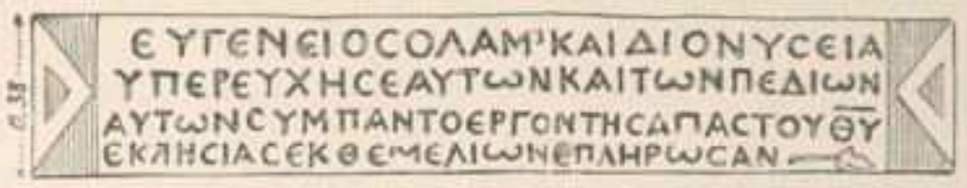

9408. — Inscription dédicatoire en mosaïque. *Ibid.*, p. 226.

Les fûts sont en marbre blanc et monolithe; leur hauteur totale est de 2 m. 75. Leur diamètre inférieur (0 m. 325) se rétrécit au sommet. On a trouvé six chapiteaux de forme ionique classique avec des volutes et des *pulvini;* le travail des volutes est soigné, mais celui des oves, qui ont la forme dégénérée et molle, montre un ouvrier peu soucieux d'exécution (fig. 9405). Ces chapiteaux se ressentent de l'influence classique et reportent vers une époque ancienne. Au-dessus des chapiteaux étaient posées des impostes en forme de pyramide tronquée et renversée. Les côtés étroits des

impostes ont un profil légèrement courbé et portent une série de feuilles d'eau, tandis que les côtés longs sont restés lisses. On remarquera que les impostes ne sont pas taillées dans la même pierre que les chapiteaux, ce qui est encore un symptôme d'archaïsme. La longueur de l'imposte au sommet (0 m. 65) égale celle des pilastres qui flanquent le stylobate, ce qui prouve de façon claire que les impostes étaient placées sur les chapiteaux tournant le côté droit, c'est-à-dire le côté décoré vers la nef. Aussi la présence d'imposte explique l'existence d'arcs et non pas d'architraves au-dessus des colonnes.

L'église ne comportait pas de galerie au premier étage; il n'y avait donc pas de gynécée.

Les colonnes ne paraissent pas avoir été des matériaux de remploi.

Dans la moitié sud de la nef médiane on voit la place de l'ambon qui était bâti en pierres poreuses équarries et en moellons; il se compose d'un noyau cylindrique (diamètre : 1 m. 47) s'élevant jadis jusqu'à une hauteur de 1 m. 12 et deux escaliers étroits (0 m. 57) diamétralement opposés et disposés parallèlement au grand axe de l'église. Comme toute la construction de l'ambon repose sur la mosaïque qui couvre la nef médiane et même sans aucun souci de sa décoration, sur laquelle il empiète d'une façon asymétrique, il faut admettre qu'il fut ajouté après coup, ce qui, du reste, est confirmé aussi par sa forme, qui est en usage surtout au VIe siècle.

Le pavement de la basilique (transept et nef principale) est en mosaïque; les bas-côtés et le narthex en briques carrées de 0 m. 31 × 0 m. 31. Les mosaïques étaient en excellent état de conservation : les motifs de décoration sont d'une monotonie très grande, rien que des motifs géométriques et des fleurs stylisées, ni personnages, ni animaux.

Dans le sanctuaire, les deux compartiments latéraux du transept présentent des motifs engendrés par l'intersection d'octogones réguliers (Nord) ou de cercles (Sud) (fig. 9406); une large bande sert d'encadrement dans les deux compartiments. Le motif qui couvre l'espace limité par les cancels est plus riche et plus compliqué. C'est une combinaison d'octogones, de cercles, de carrés et de petits triangles. Ce motif contourne les gradins de l'hémicycle; il est encadré d'une chaîne et sa coloration emploie, outre le bleu et le blanc, le vert, le jaune et le rouge.

A l'extérieur des cancels, de chaque côté du sanctuaire, on voit une grande frise de feuilles de lierre blanches sur fond bleu foncé (fig. 9407). La nef médiane porte sur ses trois côtés une frise continue de grandes feuilles de lierre bleues sur fond blanc. Le reste de la surface est divisé en trois compartiments inégaux séparés entre eux et encadrés d'une bordure en forme de double chaîne. Toute cette décoration nous reporte à la fin du IVe siècle ou au début du siècle suivant. Enfin, entre la nef médiane et le sanctuaire, nous avons une inscription dédicatoire en mosaïque, tracée en cubes blancs sur fond bleu foncé, dans une tablette en forme de cartouche à queues d'aronde; elle mesure 0 m. 38 de haut sur 2 m. de long (fig. 9408). Voici ce texte :

Εὐγένειος ὁ λαμ(πρότατος) καὶ Διονυσεία
ὑπὲρ εὐχῆς ἑαυτῶν καὶ τῶν πεδίων
αὐτῶν σύμπαν τὸ ἔργον τῆς ἁγίας τοῦ θ(εο)ῦ
ἐκλησίας ἐκ θεμελίων ἐπλήρωσαν.

Les dédicants sont un riche et pieux citoyen de la ville voisine de Lamie, nommé Eugène, et sa femme Dionysia. L'église ne fut pas érigée sur le tombeau d'un martyr puisqu'elle ne donne pas le nom du saint auquel la basilique serait dédiée; l'inscription parle tout simplement « de la sainte église de Dieu ».

On a vu que l'église avait été construite vers le début du Ve siècle; pendant le VIe elle reçut un ambon mais ce fut, semble-t-il, le seul remaniement introduit. Ce ne doit pas être longtemps après, vers le milieu ou la fin de ce même VIe siècle, que l'incendie détruisit l'église. Était-il fortuit ou infligé par des barbares? On n'est pas en mesure de le dire.

H. Leclercq.

PALÉOGRAPHIE. — I. De l'utilisation de la paléographie. II. Nom et objet. III. La diplomatique, son objet. IV. Composition des lettres. V. Origine de l'alphabet latin. VI. Écriture majuscule et minuscule. 1° Majuscule. 2° Minuscule. 3° Capitale en général. VII. Les témoins. 1° Capitale carrée. 2° Capitale rustique. VIII. De la capitale à l'onciale. IX. L'écriture onciale. X. Les témoins. XI. Palimpseste. XII. Notes tironiennes. XIII. Tablettes de cire. XIV. La demi-onciale. XV. Les témoins. XVI. La minuscule. XVII. La cursive. XVIII. Les témoins. XIX. Les écritures dites nationales. XX. L'écriture mérovingienne. XXI. L'école calligraphique de Corbie. XXII. L'écriture de Corbie dite « lombardique ». XXIII. Les témoins. XXIV. Ancienne cursive italienne. XXV. Écriture curiale. XXVI. *Scriptura romana*. XXVII. L'écriture italienne. XXVIII. L'écriture bénéventaine. 1° Période d'essai. 2° Période de formation. 3° Période de maturité. 4° Période de déclin. XXIX. Les témoins. XXX. Écritures bénéventaine et wisigothique. 1° Emploi de *i* long; 2° *I* bénéventain; 3° *I* wisigothique; 4° Ligature *ti*. XXXI. Écritures *scottica* et *tunsa*. XXXII. Écriture irlandaise. XXXIII. Écriture anglo-saxonne. XXXIV. Écriture wisigothique. XXXV. Écriture carolingienne. XXXVI. La minuscule caroline. 1° Dans les livres. 2° Dans les diplômes. XXXVII. Paléographie grecque. XXXVIII. Écritures grecques. XXXIX. L'onciale. XL. Les abréviations. XLI. La cursive. XLII. La minuscule. XLIII. Témoins de l'onciale et de la minuscule. XLIV. *The palaeographical society*. XLV. *The new palaeographical society*. XLVI. Bibliographie.

I. De l'utilisation de la paléographie. — Sans remonter aux époques d'une fabuleuse antiquité, et en s'arrêtant aux origines des histoires qui font l'objet de nos études, on constate que la plupart de ceux qui ont tenté d'en éclairer les origines ont eu recours aux textes les plus rapprochés et, s'il se pouvait, contemporains des événements et des personnages dont ils entreprenaient d'écrire l'histoire. Nous l'avons montré à propos d'Eusèbe, de Pamphile et de Grégoire de Tours (voir ces noms) qui ont introduit dans leurs *Histoires* des documents officiels ou bien émanés de témoins privés. Après eux et à leur exemple, des chroniqueurs, des hagiographes ont inséré, analysé ou cité à profusion toutes les pièces qui leur paraissaient devoir garantir leur véracité, mais sans critique. Celle-ci ne commence à s'éveiller qu'assez tard et ce n'est guère avant le XIVe siècle qu'on voit Bernard Gui appliquer à une charte des procédés de discussion qui permettent d'en tirer des preuves d'ordre historique. Beaucoup plus tôt, cependant, on s'était souvent trouvé dans le cas de contester l'authenticité d'un acte. C'est encore Grégoire de Tours qui rapporte qu'en 590 l'évêque de Reims ayant invoqué un acte de donation du roi Childebert, le référendaire, sous les yeux duquel cet acte passa, déclara faux le signe de validation. Autre exemple : en 863, le concile de Verberie examine un dossier produit par l'évêque du Mans pour soutenir ses prétentions sur l'abbaye de Saint-Calais; les pièces sont examinées, reconnues fausses et brûlées. A quels indices la fausseté a-t-elle été découverte? Est-ce l'écriture ou le libellé? Nous l'ignorons.

On ne serait pas embarrassé pour citer d'autres exemples, mais il semble plus vraisemblable que cette critique naissante s'exerçait plutôt sur la chronologie, les usages, les institutions que sur la paléographie. Il

semble douteux que fût déjà née l'idée d'étudier et de comparer les écritures; du moins n'en connaissons-nous aucune preuve. Au XVIe siècle, les rois de France sont en possession d'un riche trésor de chartes dont ils remettent la garde à des juristes parmi lesquels on aperçoit de bons érudits comme ce Gérard de Montaigu qui ne se contente pas de manipuler les documents, mais qui les lit et en tire la matière d'observations relatives à l'histoire, aux usages. Après lui, nous relevons les noms de Jean Du Tillet († 1570), de Théodore Godefroy (1580-1649), de Pierre Dupuy (1582-1651) qui suivent la même voie. D'autres leur succèdent, tous préoccupés par le point de vue spécial de leur formation personnelle : juristes, historiens, érudits, et aucun ne soumet le document à un examen paléographique. Il fallut une chiquenaude, ce fut le P. Daniel Papenbroeck qui la donna. Nous exposons plus loin (voir PAPENBROECK) dans quelles circonstances ce laborieux jésuite, obligé de tenir compagnie à son confrère malade pendant tout un mois à Luxembourg, songea à se distraire sans cesser de s'instruire et se mit à étudier un faux diplôme de Dagobert Ier, provenant du chartrier de Saint-Irmine de Trèves. Un sien confrère, le P. Alexandre Wiltheim, lui communiqua quelques diplômes de l'abbaye de Saint-Maximin et, de leur comparaison, le P. Papenbroeck crut pouvoir dégager les éléments d'une science critique dont il entreprit de formuler les règles. Il s'y essaya dans un traité intitulé : *Propyleum antiquarium circa veri ac falsi discrimen in vetustis membranis*, qui fut publié en tête du t. II d'avril des *Acta sanctorum*, en 1675. Son travail était bien loin d'être négligeable et témoignait d'une application méritoire, mais qui ne pouvait suppléer à une information insuffisante. Le résultat fut qu'il ne vit partout que des falsifications et il fut amené à conclure que les chartriers ecclésiastiques étaient bourrés d'actes faux. Les grands coupables étaient, selon lui, les moines et plus particulièrement les bénédictins qui, au XIe siècle et depuis, s'étaient appliqués à produire des actes falsifiés en vue d'intérêts faciles à découvrir. Le chartrier de Saint-Denis en France, avec sa collection de diplômes mérovingiens, était particulièrement désigné comme un nid d'apocryphes.

L'accusation n'était pas dénuée d'une apparence de vérité, car l'historien de Saint-Denis, dom Doublet, avait publié en 1625, avec quelque négligence, le texte de ces diplômes d'après les cartulaires vu qu'il eût été hors d'état de lire les originaux. Ce fut dom Mabillon qui se chargea de mettre l'affaire au point. Il aurait pu entamer une discussion pied à pied et une réfutation méthodique, il vit plus haut et entreprit de faire la preuve de l'authenticité des diplômes par l'exposition des principes généraux de la critique que Papenbroeck n'avait pas su apercevoir. A partir de 1675, et tout en poursuivant la publication des *Acta* et se défendant des accusations de ses confrères, il élabora le livre qui fonda la science de la paléographie et devint public en 1681, sous le titre de *De re diplomatica libri VI in quibus quidquid ad veterum instrumentorum antiquitatem, materiam, scripturam et stilum; quidquid ad sigilla, monogrammata, subscriptiones ac notas chronologicas; quidquid inde ad antiquariam, historicam, forensemque disciplinam pertinet explicatur et illustratur. Accedunt commentarius de antiquis regum Francorum palatiis, veterum scripturarum varia specimina, tabulis IX comprehensa, nona ducentorum, et amplius, monumentorum collectio*, in-fol., Paris.

C'en était désormais fini de cette sentence que les diplômes sont d'autant plus suspects qu'ils sont plus anciens : *Tanto minus eis adhibendum fidei quanto plus præ se ferunt antiquitatis* [1]. Désormais on possédait des règles sûres pour décider de la valeur des anciennes écritures. Mabillon avait porté son attention principalement sur les diplômes et les chartriers, mais il avait énoncé des lois qui valaient pour les bibliothèques et les manuscrits. La doctrine demeure après deux siècles et demi et les innombrables applications qui en furent faites depuis lors jusqu'à nos jours ont établi le code de la paléographie; non pas qu'il fût complet ou exempt de toute erreur, les ouvrages de cette nature ne peuvent atteindre du premier coup et, même, après bien des retouches, à une pareille perfection, mais les lacunes et les inexactitudes du *De re diplomatica* ont été complétées ou corrigées au moyen des règles qui s'y trouvent posées. Aussi c'est avec une légitime fierté que ses confrères pouvaient écrire après une épreuve déjà longue : « Son système est le vrai; quiconque voudra se frayer des routes contraires à celles qu'il a tracées ne peut manquer de s'égarer; quiconque voudra bâtir sur d'autres fondements bâtira sur le sable [2]. » Spontanément et sans trop se faire attendre, le P. Papenbroeck avait proclamé la valeur de l'œuvre de Mabillon : *Initio quidem lectionis, fateor, patiebar humanum aliquid : sed mox ita me rapuit ex utilissime solidissimeque tractato argumento proveniens oblectatio et gratus emicantis ubique veritatis fulgor, cum admiratione tot rerum hactenus mihi ignotarum, ut continere me non potuerim quin reperti boni participem statim facerem socium meum patrem Baertium*, et avec une sincérité qui lui fait le plus grand honneur et rachète les procédés de certains de ses confrères : ... *postquam utcumque evolvi opus vestrum « De re diplomatica », non possum celare fructum quem inde retuli. Fructus autem hic est, quod mihi in mea de eodem argumento lucubratiuncula nihil jam amplius placebat* [3], *nisi hoc unum, quod tam præclaro operi et omnibus numeris absoluto, occasionem dederit... Tu porro, quoties res tulerit, audacter testare, quam totus in tuam sententiam iverim* [4]. La contradiction soulevée par le P. B. Germon, qui mettait en cause la loyauté de Mabillon, forme le triste épisode d'une perfidie depuis longtemps jugée. Mabillon en fit justice dans un *Supplément* qui complétait sa doctrine par de nouvelles observations et justifiait les diplômes de Saint-Denis : *Librorum de re diplomatica supplementum in qua archetypa in his libris pro regulis proposita, ipsæque regulæ denuo confirmantur, novisque specimibus et argumentis asseruntur et illustrantur*, in-fol., Paris, 1704. C'était mieux qu'une riposte, mais le P. Germon s'acharna, revint à la charge avec sa *De veteribus regum Francorum diplomatibus disceptatio II*, in-12, Paris, 1706; Mabillon garda le silence, mais son contradicteur fut assailli par les meilleurs disciples du vieux maître : Th. Ruinart, P. Coustant, J. Fontanini, D. Lazzarini, etc.

Mabillon avait introduit une distinction entre la *scriptura litteratoria* et la *scriptura diplomatica;* dans la première il distinguait différents types : *quattuor genera enumerari solent : romana, gothica, saxonica, langobardica*, et ces noms ont été en partie conservés, comme on le verra plus loin. Ce qui montra bien vite qu'une science nouvelle était née, ce fut le rapide développement qu'elle prit. Quelques mois seulement après la mort de l'auteur du *De re diplomatica*, Montfaucon donnait, en 1708, sa *Paleographia græca* qui réalisait pour le grec ce que Mabillon avait fait pour le latin. Et bientôt, de toutes parts, la paléographie prenait son essor. En Italie, Scipion Maffei (voir ce nom) formait de vastes projets sur lesquels il est de mode de s'exta-

[1] J. Marsham, dans *Monasticon anglicanum*, t. I, London, 1655, préf. — [2] Tassin et Toustain, *Nouv. traité de diplomatique*, 1750-1765, p. XXI. — [3] Le *Propyleum* a cependant été reproduit par Baring, *Clavis diplomatica*, Hannoveræ, 1754, p. 229-324. — [4] Papenbroeck à Mabillon, Anvers, 20 juill. 1683.

sier un peu plus que de raison; en France, on parlait moins et on travaillait plus. Dom Tassin et dom Toustain composaient le *Nouveau traité de diplomatique*, en 6 gros vol. in-4° (1750-1765). Il s'en faut de beaucoup que ce volumineux ouvrage marque une date dans la science paléographique. Il ne fait accomplir à celle-ci qu'un mince progrès; toutefois, on y trouve rassemblées des observations presque innombrables que la table alphabétique permet d'utiliser facilement.

Il ne faudrait pas s'imaginer que la paléographie fut confinée au XVIIIe siècle dans le monastère de Saint-Germain-des-Prés et quelques autres maisons du même ordre. Dans un temps où le droit était fondé sur la tradition, le recours aux monuments qui en témoignent était presque journalier : des privilèges contestés, des fortunes mises en péril n'avaient, le plus souvent, d'autre recours que les diplômes, les chartes, les cartulaires et il en résultait la nécessité pratique d'une science qui permettait de revendiquer en justice des droits dont il fallait d'abord établir le fondement. On avait vu Mabillon et ses confrères donner des consultations juridiques, mais ce n'étaient là que des cas exceptionnels; ce n'était pas leur profession et il y aurait eu de graves inconvénients à ce que des religieux envahissent ainsi, au titre de leur science incontestée, un terrain qui ne leur appartenait pas; tout au plus devaient-ils légitimement défendre leurs biens propres et laisser la place aux feudistes.

On sait qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle il exista une catégorie de chercheurs plongés dans les titres anciens qu'ils connaissaient souvent d'une manière approfondie, on les nommait *feudistes*. Un de ceux-ci, nommé J.-B. Larcher, s'avisa, en 1735, d'ouvrir à Pau des cours publics et payants de paléographie sous les auspices et le contrôle des États de Béarn. Originaire d'Amiens, Larcher était, depuis 1723, au service de la « communauté » de Vic-en-Bigorre, lorsqu'il eut l'occasion de faire apprécier son habileté dans le déchiffrement des titres et il fut, en conséquence, proposé comme archiviste en titre des États de Béarn. Le conseiller au Parlement, membre desdits États, A.-V. de Duplaa, sieur d'Escout, exprima le vœu que Larcher « formasse de jouenes gens ad aquet genre de litterature et a las sciences necessaris per y exceller ». Des commissaires furent nommés le 27 mai, approuvèrent le projet d'une école publique à Pau, ouverte pendant six mois (novembre-avril) sans interruption avec trois jours de classe par semaine, de 9 à 11 heures, les élèves devant avoir 12 ans accomplis et payer 3 livres par mois. Quant au programme, nous ne le connaissons pas, mais il devait comporter sans aucun doute le déchiffrement des vieilles écritures. Ce Picard égaré en pays béarnais rencontra un concurrent et, pour n'avoir pas à se prononcer entre les rivaux, les États renoncèrent au projet d'une sorte d'école paléographique locale [1].

Chose plus inattendue encore, il fut un instant question, en 1793, de créer auprès du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale des cours de paléographie, de diplomatique et de philologie en vue de préparer les auditeurs aux fonctions de bibliothécaire ou d'archiviste dans les départements. Cette fois ce fut un historien généalogiste, Antoine Mangard, de Lorraine, qui fit présenter au Comité d'instruction publique de la Convention nationale une pétition à cet effet (28 sept.). L'auteur en donna lecture à la barre le 28 octobre et la proposition fut favorablement accueillie par les rapporteurs Grégoire et Villar (3 déc.). Cependant le projet fut ajourné [2]. On y lisait qu'il y aurait trois cours par décade de 9 heures à midi pour tous ceux qui se présenteront, et de midi à 2 heures pour ceux qui se seront fait inscrire... Il fallait se faire inscrire, avoir une carte d'entrée et payer une somme qui n'est pas indiquée. Les leçons auront pour objet non seulement les éléments du langage et la lecture des anciens ouvrages tant en vers qu'en prose, mais encore la connaissance des différents caractères d'écriture qui ont été en usage et généralement tout ce qui peut aider à faire connaître l'âge et l'authenticité d'un manuscrit, d'un diplôme, d'une charte.

A eux seuls ces deux exemples suffiraient à montrer la nécessité de l'étude paléographique; on sait d'ailleurs les tentatives faites pour restaurer l'école monastique établie à Saint-Germain-des-Prés; efforts poursuivis dès le temps de la Restauration, en 1821, en 1832, et qui aboutirent à l'institution de l'École des Chartes (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot) [3].

Au cours du XIXe siècle, nous ne pouvons omettre de signaler la *Palæographia critica* de U.-Fr. Kopp, 4 vol. in-4°, Mannheimii, 1817, ouvrage de grande science et qui témoigne de vastes recherches, particulièrement sur les notes tironiennes. On ferait difficilement le même éloge des *Éléments de paléographie* de Natalis de Wailly, 2 vol. in-4°, Paris, 1838, ouvrage volumineux et luxueux qui entasse des notions utiles et judicieusement classées parmi lesquelles il s'en trouve un grand nombre d'usage peu fréquent.

D'ailleurs un âge avait pris fin. La Révolution française avait apporté à l'état social de l'Europe des transformations profondes, entre autres l'abandon du droit traditionnel, ce qui faisait perdre aux documents du Moyen Age toute valeur juridique et pratique. De même le droit international, le droit public renouvelés ne comptaient plus pour rien les textes anciens [4]. Ceux-ci devraient à la renaissance des études historiques, qui signalerait la première moitié du XIXe siècle, le retour d'intérêt qui donnerait aux manuscrits et aux chartes de si fervents admirateurs. Il faudrait citer des noms comme ceux de Benjamin Guérard, de Léopold Delisle pour aider à comprendre ce qui imprima à la paléographie une nouvelle impulsion; mais ce qui lui valut ses progrès les plus marqués ce fut l'application des procédés mécaniques. La nouveauté eût semblé extravagante à Mabillon dont les planches sont si parfaites qu'elles ont presque la valeur d'originaux, et cependant son dessinateur transportait un décalque sur cuivre; très souvent il lui avait fallu se servir de réductions. On en était là encore au temps de Silvestre. La grande entreprise du comte de Bastard avait pu recourir à la lithographie.

Depuis lors s'ouvrit ce que L. Traube a appelé *das Zeitalter des Photographie*, avec toutes les variétés imaginables que nous ne voulons même pas dénombrer, car la seule énumération des recueils conduirait trop loin.

Pareil inventaire doit trouver sa place non dans un *Dictionnaire*, qui a pour destination d'enregistrer les résultats acquis, mais dans des *Manuels* dont la vie est destinée à être brève et à tenir au courant des progrès acquis et de ceux qui restent à réaliser.

L'histoire de la paléographie reste, elle aussi, à

[1] Ch. Samaran, *Projet d'une école de paléographie à Pau en 1735*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXXVI, 1925, p. 242-244. — [2] H. Omont, *Fondation projetée, en 1793, de cours de paléographie et de diplomatique à la Bibl. nat.*, dans *ibid.*, t. LXVI, 1905, p. 351-353. — [3] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXXVIII, 1927, p. 169 sq.; t. LXXXIX, 1928, p. 159. — [4] Et cependant ! En 1886, le duc d'Aumale gagnait, grâce aux connaissances du chartiste J. Flammermont, un procès devant les tribunaux contre la commune de Gouvieux qui invoquait de fausses lettres patentes de François Ier pour revendiquer un droit de pacage sur la pelouse de Chantilly.

écrire, après l'esquisse qu'en a tracée L. Traube dans un essai superficiel [1].

Ainsi chaque fois qu'on aborde l'exposition, nécessairement sommaire, d'un sujet, on s'aperçoit de tout ce qu'il faudrait y ajouter pour le rendre plus utile et plus digne de ceux à qui on l'adresse, avec le regret de ne pouvoir dépasser certaines limites et de renoncer à tels développements qui, à eux seuls, réclameraient un juste volume [2].

II. Nom et objet. — « La paléographie, disait Maurice Prou, est la science des anciennes écritures », son nom ne présente aucune énigme étymologique puisqu'il vient de ces deux mots grecs παλαιός, « ancien », et γραφή, « écriture ». Cette science ne s'étend pas seulement aux lettres, aux chiffres, aux liaisons ou conjonctions de lettres, aux abréviations, aux confections de mots et aux corrections, mais elle concerne tous les documents écrits : diplômes, chartes, volumes, inscriptions, monnaies, sceaux, actes quelconques, par conséquent tracés sur papyrus, sur parchemin, sur papier, comme sur pierre, sur métal, sur bois ou sur cire, pour ne pas entrer dans l'énumération d'autres matières comme les fresques, les mosaïques, les pierres fines qui présentent parfois quelques caractères ainsi que les métaux précieux, sans parler du cuivre, du plomb, etc.

Les règles énoncées pour la paléographie trouvent donc leur application partout où l'homme a tracé les signes par lesquels il exprime sa pensée, qu'il s'agisse de monuments officiels depuis les majestueuses inscriptions dédicatoires de l'époque augustale jusqu'aux humbles graffites tracés avec un clou ou un charbon sur des objets si périssables de leur nature que nous sommes également surpris de les retrouver que d'y lire ce qu'un pinceau y a tracé : ostraka, bouchons d'amphores, plâtras de fermeture des tombes chrétiennes. Puis, c'est encore sur les manuscrits somptueux où furent transcrites les Écritures en lettres onciales ou capitales sur fond pourpré, comme sur d'autres qui nous ont conservé les écrits de l'antiquité classique, des Pères, et, en deux mots, tout le bagage littéraire, philosophique, théologique du passé.

D'après ces indications il est facile de juger que l'objet de cette étude déborde tout essai de classement; il nous sera toutefois permis de rappeler qu'à maintes reprises, dans le *Dictionnaire*, nous avons étudié des monuments paléographiques et nous en avons fait reproduire un assez grand nombre. On peut avancer, d'une manière générale, que la paléographie s'applique principalement à l'étude des écritures tracées sur les « manuscrits », et, sans exclure l'immense variété des objets auxquels ce nom s'applique étymologiquement : *manu scriptum*, tout « ce qui est tracé à la main », il faut reconnaître que le mot sert, de préférence, à désigner les rouleaux et, mieux encore, les livres ou volumes renfermant des œuvres littéraires, théologiques, liturgiques, etc. Tout ce qui est tracé à la main, sur une surface non délimitée par un format régulier, se range dans la catégorie des « actes » ou « documents publics ».

Loin de s'en désintéresser et, encore moins de les exclure, la paléographie les soumet à son examen, non seulement la matière subjective mais l'encre et tout ce qui relève des caractères externes; quant à l'écriture, elle les déchiffre et établit le texte; mais, cela fait, elle les confie à une autre science dont il faut dire ici quelques mots.

III. La diplomatique, son objet. — Il ne faut pas confondre la diplomatique avec la paléographie, leurs champs d'action diffèrent; nous venons d'assigner à la paléographie les caractères externes, la diplomatique est constituée par les caractères internes des actes : la langue, le style, les formules. Il a fallu attendre longtemps avant d'en venir là. Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, dom Tassin et dom Toustain, qui écrivent entre 1750 et 1765, affirment que « comme les anciennes écritures, leur origine, leurs espèces, leurs transmutations, leurs changements de siècle en siècle, leurs variations d'un païs à l'autre, leurs altérations, leurs renouvellemens font un de ses plus riches apanages [de la diplomatique] et qu'il est inséparable de de la connaissance des manuscrits, elle ne craint pas faire valoir ses droits sur une portion si considérable de la littérature. Elle a même ses prétentions sur les bronzes, les marbres, les médailles et les monnoies antiques ». Depuis lors chaque science s'est constitué son domaine propre. La diplomatique a pour objet les actes instrumentaires, c'est-à-dire « des écrits, authentiques ou sous seing privé, destinés à faire connaître l'accomplissement d'un acte juridique, que cet acte se réfère au droit public ou au droit privé ». Mais les actes instrumentaires comprennent, en outre, les écrits dressés en vue de constater des faits juridiques, d'en perpétuer le souvenir, d'en préparer la preuve.

IV. Composition des lettres. — Les écritures sont loin d'être immuables; le type de chaque lettre varie d'âge en âge et, quand il s'agit de désigner les transformations subies par une lettre, il faut, sous peine d'être obligé de recourir à des croquis innombrables, pouvoir décrire avec précision les parties dont elle se compose. Cela n'offre de complication qu'en apparence, puisque la composition des lettres comporte quelques éléments réduits à un très petit nombre, qui sont : 1° des lignes verticales ou *hastes* et parfois *queues* lorsqu'elles se prolongent sous le niveau inférieur servant d'assise aux lettres; 2° des lignes horizontales ou *barres* ou encore *traverses* quand elles relient deux hastes; 3° des lignes courbes appelées *panses* ou *boucles*, et c'est tout. A l'aide de ces éléments on arrive à construire toutes les lettres de l'alphabet latin majuscule; elles sont si familières à chacun qu'il semble superflu de décrire chacune d'elles en détail; un bref résumé suffira :

A se compose de deux hastes inclinées, distantes à leur base, reliées en leur milieu par une traverse, réunies au sommet.
B se compose d'une haste debout, verticale, sur laquelle s'appliquent deux panses à droite.
C se compose d'une panse dont les extrémités sont rabattues.
D se compose d'une haste sur laquelle s'applique à droite une panse.
E, F se composent d'une haste soutenant trois ou deux barres.
G se compose d'une panse à deux crochets, le crochet inférieur étant non effilé mais écaché.
H se compose de deux hastes parallèles retenues par une traverse.
I se compose d'une haste isolée.
K se compose d'une haste à deux branches obliques.
L se compose d'une haste plantée perpendiculairement à l'extrémité gauche d'une barre.
M, N se composent de hastes ou jambages parallèles retenus par une traverse brisée et par une traverse oblique.
O se compose d'une double panse formant cercle.
P se compose d'une haste avec une panse en haut à droite.
Q se compose d'une double panse formant cercle et munie d'une queue.

[1] L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, t. I, *Zur Paläographie und Handschriftenkunde*, in-8°, München, 1909, p. 1-80 ; *Geschichte der Paläographie*. — [2] Et c'est assurément le cas de la bibliographie; voir H. Nélis *L'écriture et les scribes*, in-8°, Bruxelles, 1918, 145 p. et, 1536 numéros !

R se compose d'une haste avec une panse à droite et une queue par-dessous la panse.
S se compose de deux panses superposées en sens inverse.
T se compose d'une haste surmontée d'une barre posée sur son milieu.
U se compose de deux hastes parallèles réunies à leur base par une panse.
V se compose de deux hastes obliques réunies à leur base, écartées au sommet.
X se compose de deux hastes croisées en leur milieu.
Y se compose d'une haste surmontée de deux branches.
Z se compose de deux barres réunies par une haste inclinée.

V. Origine de l'alphabet latin. — L'alphabet latin dérive de l'alphabet grec; à l'origine, le C remplaçait le *gamma* grec, et servait à donner la gutturale douce et sonore, notre *g* actuel; le K tenait le rôle de la gutturale dure et forte. Dans la suite des âges, le C servit seul à exprimer la gutturale, mais on sentit la nécessité de revenir à deux gutturales, le C et le G.

Les Romains n'avaient guère que vingt et une lettres :

ABCDEFGHIKLMNOPQRSTVX

Vers le début de notre ère, on sentit l'inconvénient de l'absence du ζ grec et on le rétablit; à quelque temps de là on introduisit l'Y et l'alphabet compta vingt-trois lettres. Nonobstant le désir de l'empereur Claude, trois lettres qu'il chercha à imposer ne purent prendre place dans l'alphabet.

Cet alphabet est celui dont dérivent plus ou moins directement toutes les écritures européennes.

VI. Écriture majuscule et minuscule. — 1° *Majuscule.* — Tout l'alphabet majuscule se caractérise par l'égalité de ses caractères, sauf la lettre Q dont la queue dépasse légèrement le niveau inférieur des autres lettres.

2° *Minuscule.* — La minuscule comprend des lettres de trois types distincts : celles qui prennent place entre un niveau inférieur et un niveau supérieur; celles qui dépassent ce niveau par le sommet; celles qui le dépassent par la base.

A son tour, la majuscule comprend la capitale, l'onciale et la semi-onciale.

3° *Capitale en général.* — On pourrait l'appeler la mère des écritures latines, d'abord parce qu'elle est la plus ancienne dont les Romains aient fait usage et parce que toutes les autres procèdent d'elle. Sa beauté, sa netteté s'imposent, mais, nonobstant sa clarté, la lecture s'en trouve retardée quelque peu par le fait que toutes les lettres ont, pour ainsi parler, la même valeur, c'est-à-dire même taille et pas de séparation entre les mots.

Cette écriture capitale a subi des variations. Il y a eu une capitale *primitive* ou *anguleuse*, dont les textes chrétiens n'ont gardé le souvenir que de façon exceptionnelle dans des inscriptions qui appartiennent déjà à la basse époque, par exemple, des ⊂, des □, pour *c* et pour *o*. On appelait ces formes *littera quadrata*, ou écriture carrée, en usage sur le marbre et la pierre plutôt que sur le papyrus et le parchemin.

Il y a eu une *capitale épigraphique* qui ressemble à la capitale, mais qu'on rencontre déjà plus rarement sur les inscriptions chrétiennes parce que celles-ci, sur les monuments officiels, perdent beaucoup de leur élégance à partir de la paix de l'Église; nous rappellerons celle de l'arc de Constantin déjà si inférieure aux inscriptions de l'époque augustale (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2673, fig. 3250).

Vers la fin du IVe siècle, Furius Dionysius Filocalus imagine un type de fantaisie qui a gardé le nom du pape Damase; on ne peut lui contester la clarté, mais on doit reconnaître certains germes de décadence. Dans celle que nous donnons ici (fig. 9409) on notera l'emploi d'une barre horizontale d'abréviation et la prodigalité des vrilles qui terminent les hastes et quelques barres. Cette inscription (ce n'est ici qu'un détail) ornait la crypte des papes au cimetière de Calliste. Voici la transcription :

Hic congesta iacet qvaeris si turba piorvm
corpora sanctorvm retinent veneranda sepvlcra
svblimes animas rapvit sibi regia caeli
hic comites xysti portant qvi ex hos[t]e tropaea
hic nvmervs procervm servat qvi altaria chr(ist)i
Hic positvs longa vixit qvi in pace sacerdos

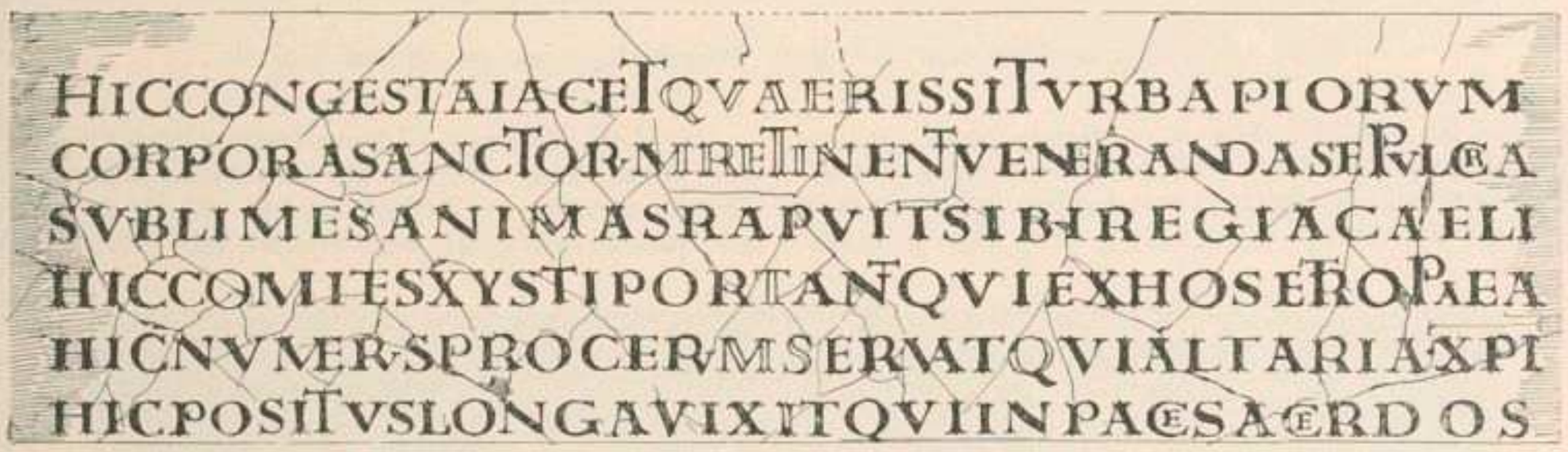

9409. — Inscription de la crypte des papes au cimetière de Calliste.
D'après Reusens, *Éléments de paléographie*, 1899, pl. I, n. 1.

Cet hommage rendu à l'épigraphie funéraire, nous ne nous y attardons pas afin de revenir aux manuscrits.

La *capitale carrée*, appelée aussi *scriptura monumentalis*, ne se rencontre que sur un nombre restreint de manuscrits; citons le *Virgile*, n. *1326 lat.*, du Vatican et l'autre *Virgile* à Saint-Gall (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1965, fig. 3931) qui paraissent tous les deux du IVe siècle. L'écriture est de formes harmonieuses, les traits vigoureux, les lignes bien espacées, enfin les lettres sont larges et le soin est visible de poser les traits verticaux à angle droit (fig. 9410). Texte des *Géorgiques*, l. I, vs. 101-105 :

Agricolae hiberno laetissima pvlvere farra
lætvs ager nvllo tantvm se moesia cvltv
iactat et ipsa svas mirantvr gargara messes
qvid dicam iacto qvi semine comminvs arva
inseqvitvr cvmvloq(ve) ruit male pingvis harenae.

La *capitale rustique*, moins élégante, moins régulière et pour tout dire un peu grêle, présente aussi le type de la capitale, mais tracée avec une sorte de précipitation. Les hastes sont encore fermes et droites, mais les barres ont perdu leur vigueur; elles ne sont qu'à peine marquées et comme à regret. Les extrémités tranchées

des hastes, des queues et des barres ne portent plus la ligne transversale solidement rivée; elle paraît n'être plus qu'un appendice branlant. La lettre A a perdu sa traverse, les sommets de B, F, L dépassent le niveau supérieur; la haste du T est à peine abritée et les traverses de E et F ne sont plus que des bourgeons au lieu d'être de vigoureuses branches; G et Q sont pourvus d'une queue qui dépasse notablement le niveau inférieur (fig. 9411). Texte de l'*Énéide*, l. VII, vs. 302 sq. :

Qvid syrtis avt scylla mihi. qvid vasta charybdis
profvit optato condvntvr thybridis alveo.
securi pelagi atq(ve) mei mars perdere gentem
immanem lapithvm valvit. concessit in iras
ipse devm antiqvam genitor calydona dianae.
qvod scelvs avt lapithis tantvm. avt calydo^na^ merente.
ast ego magna iovis conivnx. nihil linq(ve)re inavsvm
qvae potvi infelix. qvae memet in omnia verti [m *barré*]
vincor ab aenea qvod si mea nvmina non svnt
magna satis. dvbitem havd eqvidem inplorare qod vsqam est.
flectere si neqveo svperos. [o *barré*] *acheronta movebo.*
non dabitvr regnis esto prohibere latinis.
aeqve inmota manet fatis lavinia conivnx

La ponctuation a été ajoutée à une date postérieure à la copie du manuscrit.

La transcription des manuscrits en lettres capitales a été pratiquée jusqu'au VIe siècle. Un des derniers témoins de ce style paléographique est le manuscrit du poète Prudence, conservé à la Bibliothèque nationale, qui date probablement de la fin du VIe siècle.

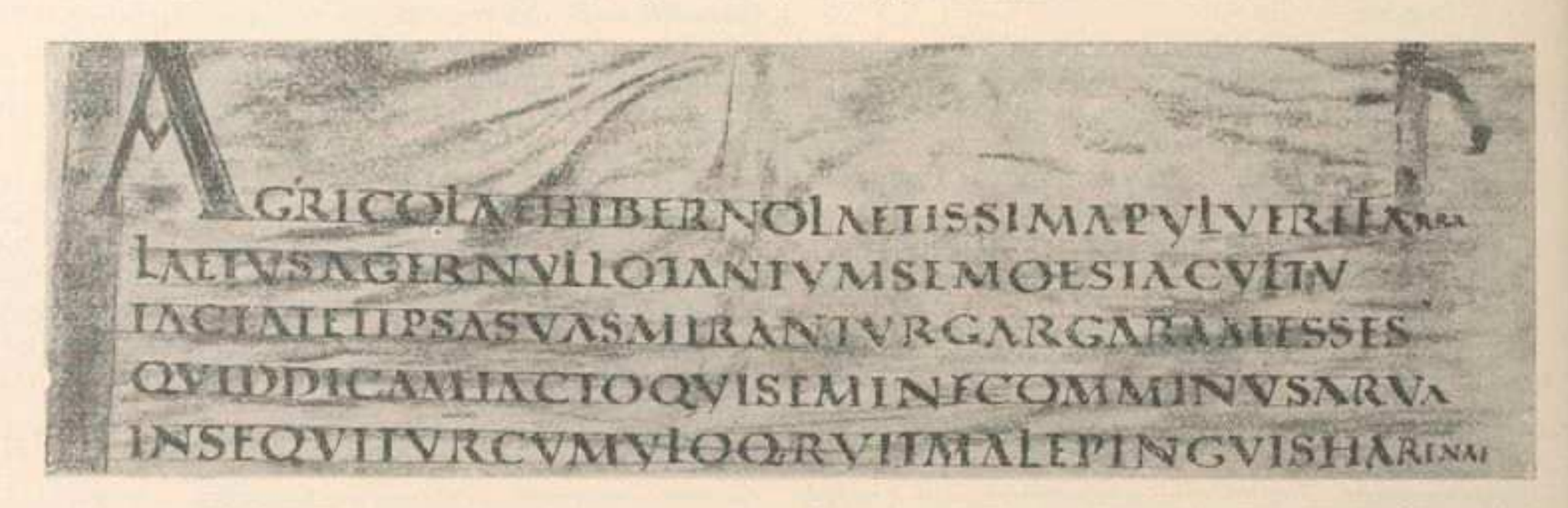

9410. — *Virgile*, de Saint-Gall, IVe siècle. D'après Reusens, *op. cit.*, pl. I, n. 2.

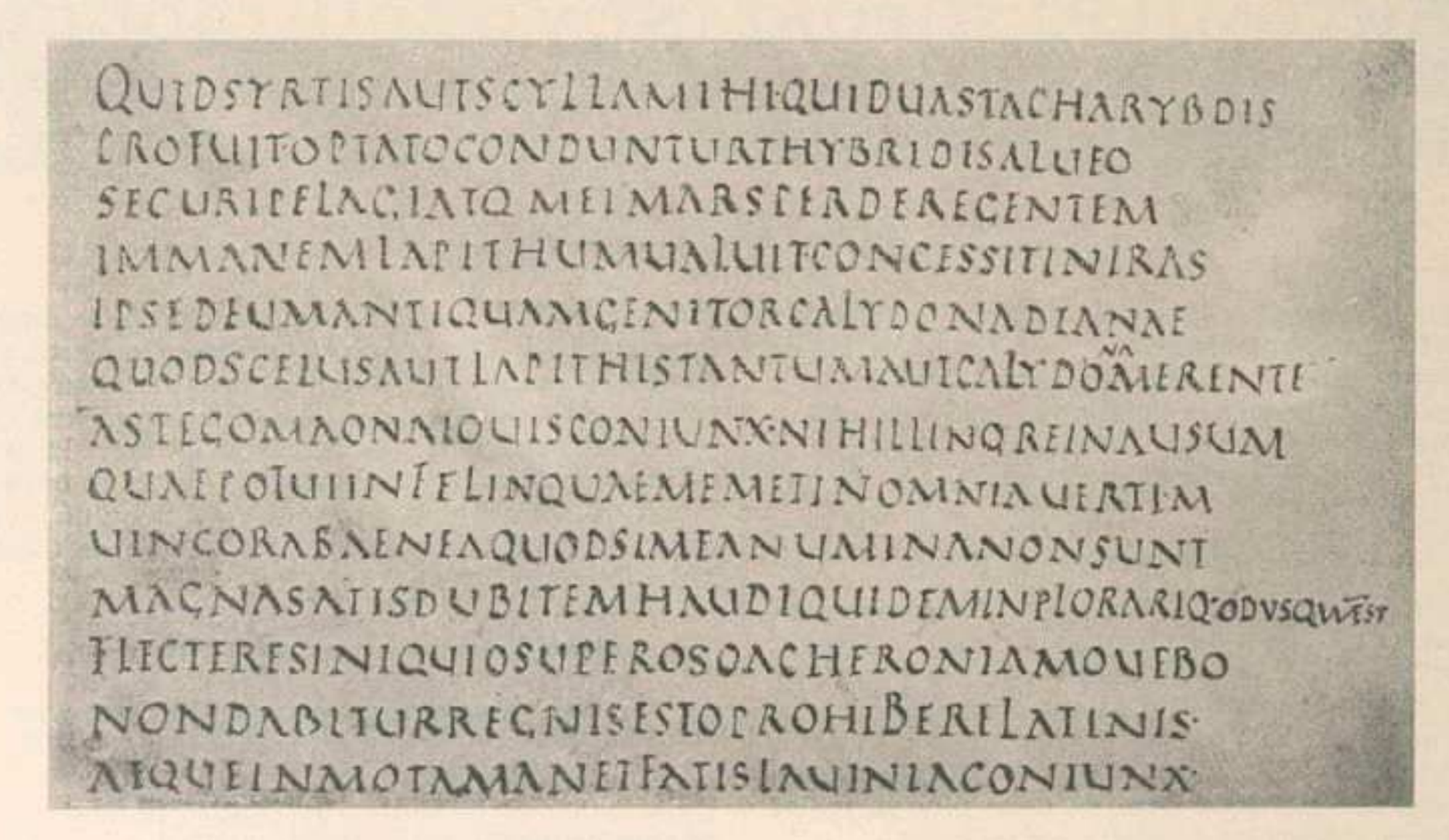

9411. — *Virgile*, du Vatican, *3225*, IVe siècle. *Ibid.*, pl. II, n. 1.

VII. Les témoins. — Nous réunissons sous ce titre les principaux monuments paléographiques dont l'étude autorise les définitions qui ont été présentées au cours de ce travail; nous voulons dire toutefois qu'il ne s'agit pour chacun d'eux que d'une bibliographie sommaire.

1° *Capitale carrée.* — Il n'existe que des fragments de volumes contenant des ouvrages de Virgile : Fr. Boll, *Vorlesungen und Abhandlungen von Ludwig Traube*, t. I, *Zur Paläographie und Handschriftenkunde*, in-8°, München, 1909, p. 161-163.

1. Le *Dionysianus.* — 7 feuillets, partagés entre le Vatican et Berlin, fin du IVe siècle; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XVII; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*, pl. LXI; Arndt-Tangl, *Schriftafeln*, 4e édit., pl. III; Steffens, *Paléographie lat.*, 2e édit., et édit. française, pl. XII, n. 2; M. Ihm, *Palæographia lat. Exempla*, pl. I; Ehrle et Liebaert, *Specimina codicum lat. Vaticanorum*, pl. I.

2. Le *Sangallensis* (n. *1394* de la bibl. de Saint-Gall, voir ce nom). — IVe ou Ve siècle, Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XIV *a*; *Palaeographical society*, pl. CCVIII; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*,

pl. LXII; A. Chroust, *Monum. palæographica*, Ire sér., livraison 17, pl. I et II; Steffens, *op. cit.*, pl. XII, n. 1.

3. Le *Veronensis*, à Vérone; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*, pl. LXXV.

4. L'*Oxyrhynchus*, fragment de feuillet de parchemin; B. Grenfell et A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. VIII, pl. VI, n. 1098.

2° *Capitale rustique.* — La plus ancienne attestation ne remonte pas plus haut que le IIIe siècle de notre ère.

1. *Fragment grec sur papyrus*, deux mots latins et la première lettre d'un troisième mot; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XVI, n. 23; le même, *Studien zur Paläographie und Papyruskunde*, fasc. 14; *Die ältesten lateinischen und griechischen Papyri Wiens*, in-4°, Leipzig, 1914, pl. IX; et encore, relativement à la date : C. Wessely, *Ueber das Alter der lateinischen Kapitalschrift in dem Fragment N. 23 der Schrifttafeln*, dans *Studien*, in-4°, Leipzig, 1901, fasc. 1, p. I-II (partie autographiée).

2. *Fragment grec sur papyrus à Heidelberg.* — Gerhard et Gradenwitz, *Ein neuer juristischer Papyrus der Heidelberger Universitätsbibliothek*, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher*, t. XII, 1903, p. 153 sq.

3. *Le « Vaticanus » (lat. 3225)*, ouvrages de Virgile, IVe siècle; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XIII; *Palaeographical society*, pl. CXVI, CXVII; *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. IV, 1884, pl. V-X; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*, pl. LXIII; Steffens, *op. cit.*, pl. X, n. 2; Ehrle et Liebaert, *Specimina*, pl. II *a*; P. de Nolhac, *Le « Virgile » du Vatican et ses peintures*, dans *Notices et extr. des manuscrits*, t. XXXV, 2e part., 1897; Ehrle, *Fragmenta et picturæ Vergiliana codicis Vaticani 3225 phototypice expressa*, in-4°, Romæ, 1899.

4. *Le « Palatinus » (Vat. Palat. 1631)*, également Virgile, moins ancien que le précédent; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XII; *Palaeographical society*, pl. CXV; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*, pl. LXIV; E.-Maunde Thompson, *An introd. to greek and latin palaeography*, p. 278.

5. *Le « Romanus » (Vat. lat. 3867)*, également Virgile, vers le VIe siècle; Zangemeister et Wattenbach, pl. XI, *Palaeographical society*, pl. CXIII, CXIV; *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. IV, 1884, pl. XI-XII; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*, pl. LXV; Monaci, dans *Arch. paleografico italiano*, t. II, pl. XII; Steffens, *op. cit.*, pl. XIX. Tous les feuillets portant des miniatures et plusieurs n'offrant que de l'écriture se trouvent dans *Picturæ, ornamenta, complura scripturæ specimina codicis Vaticani 3867, qui codex Vergilii Romanus audit, phototypice expressa*, in-fol., 1902; L. Traube, *Das Alter des Codex Romanus des Virgil*, dans *Strena Helbigiana*, in-4°, Leipzig, 1900, p. 307-314, a opiné que les contractions DS et DO (pour *deus* et *deo*) étaient jusqu'au VIe siècle réservées au vrai Dieu; à partir du VIe siècle on en a fait usage — et c'est le cas pour le ms. *3867* — pour les dieux païens.

6. *Le « Mediceo-Laurentianus »*, conservé à Florence, qui fut, d'après une note en écriture onciale, lu, ponctué et corrigé par Turcius Rufius Apronianus Asterius, consul ordinaire en 494; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. X; *Palaeographical society*, pl. LXXXVI; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*, pl. LXVI; M. Ihm, *Palæographia lat.*, *Exempla*, pl. II; Thompson, *An introd.*, p. 282.

7. *Le « Terentius Bembinus » (Vat. lat. 3226)*, du IVe-Ve siècle; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. VIII-IX; *Palaeographical society*, pl. CXXXV; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*, pl. VI; Ehrle et Liebaert, *Specimina*, pl. II, n. 3.

8. *Le « Prudentius » (Paris. lat. 8084)*, manuscrit probablement antérieur à 527 vu la souscription, au fol. 45, du consul Vettius Agorius Basilius Mavortius; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibl. impér.*, t. I, pl. I, n. 1; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XV; *Palaeographical society*, pl. XXIX, XXX; *Album paléographique*, publié par la Société de l'École des Chartes, pl. I; M. Prou, *Rec. de fac-similés*, 1904, pl. II; pour la date, cf. L. Delisle, *Note sur le manuscrit de Prudence*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXVIII, p. 297.

VIII. De la capitale a l'onciale. — On voit par le bref inventaire que nous venons de dresser que la capitale rustique ne mit pas longtemps à supplanter la capitale carrée; elle devint l'écriture courante des livres jusqu'à ce qu'à son tour il lui fallût faire place à l'onciale.

Sur les manuscrits en capitales, la continuité du texte n'est jamais interrompue, en sorte que la lecture n'en est possible qu'après avoir épelé les lettres et on se demande quel plaisir les anciens pouvaient prendre à ce fastidieux exercice dont les enfants n'ont rien de plus pressé que de se débarrasser en apprenant à lire couramment. Malgré tout ce qu'on peut invoquer, l'habitude et le reste, nous doutons que les anciens pussent lire un texte en capitales — et plus tard, en onciales — à la même allure que nous expédions une page ou un volume. Lorsque des manuscrits présentent une ponctuation, celle-ci est presque toujours postérieure à la transcription, la différence de couleur des encres ne permet guère d'en douter.

Au VIIe siècle on s'essaie à varier les écritures au cours d'un manuscrit; nous en avons des exemples dans un manuscrit de Sédulius, du VIIe siècle, de la bibliothèque de Turin, également dans le lectionnaire de Luxeuil (voir ce nom) où, parfois, une même page offre l'onciale, la capitale et la cursive mérovingienne. Parfois encore on emploie la capitale pour attirer l'attention sur un passage. La bibliothèque royale de Bruxelles possède, sous le n. *9850-9852*, un manuscrit des homélies de saint Césaire, transcrit à Soissons vers 700, en écriture onciale, avec le titre et des pages entières en capitales (fol. 140-143).

Il fallait s'attendre à voir la faveur revenir à l'écriture capitale pendant la renaissance carolingienne, ce qui eut lieu.

IX. Écriture onciale. — Elle procède de la capitale; sa caractéristique est qu'on en arrondit tous les angles; toutefois ce nom d'onciale s'inspire d'un autre caractère : *uncia*, « once », douzième partie de l'*as*, désigne un objet de grandes dimensions (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot Onciale). Entre la capitale et l'onciale les différences sont sensibles, car non seulement il faut noter la tendance à émousser les angles, mais encore l'abandon de cette régularité inexorable, en sorte que les hastes dépassant le niveau supérieur ou le niveau inférieur, par exemple : *d*, *l*, *h*, par-dessus, et *f*, *g*, *p*, *q*, par-dessous.

Reusens a expliqué ingénieusement l'adoption de l'onciale, peut-être, cependant, s'est-il un peu trop aventuré en disant : « la naissance de l'écriture onciale », car il resterait à savoir la date précise de quelques monuments épigraphiques comme l'inscription du « moissonneur » (voir *Dictionn.*, t. XI, fig. 8279). Sous cette réserve, on peut croire avec lui que la forme des lettres de l'écriture capitale, tant rustique qu'élégante, apparut d'abord sur les plaques de pierre ou de métal où les lignes se coupant à angle droit, obtus ou aigu, s'obtenaient sans peine au moyen du ciseau (comme c'est le cas pour A, E, H, M, T et V), tandis que le copiste ou écrivain, qui exécutait ces mêmes lettres avec le roseau sur papyrus ou parchemin, traçait plus facilement et aussi plus vite, en arrondissant les contours, c'est-à-dire en substituant des courbes aux parties anguleuses.

Si on rencontre le type de l'onciale sur des graffites à Pompéï, on ne peut guère présenter de manuscrit

en onciale antérieur au IVe siècle, mais il est vrai que, exception faite pour les papyrus, les manuscrits des trois premiers siècles sont encore à découvrir, en sorte que l'inscription dite du « moissonneur » qui est, sans contestation, du IIIe siècle, dérange l'explication tirée du ciseau des lapicides et du roseau des scribes. Et ce n'est pas tout. Il a pu exister de très anciens manuscrits perdus qui auraient servi de modèle aux lapicides (voir ce mot). De plus l'édit de Dioclétien de l'an 301, gravé sur une stèle conservée au musée national d'Athènes, est en écriture onciale. Bien plus, les monnaies nous fournissent la preuve que la capitale a pu se transformer en onciale, c'est-à-dire que les angles ont pu s'arrondir sur d'autres matières plus résistantes que le papyrus ou le parchemin. Sur les monnaies de Théodebert, par exemple, l'E affecte diverses formes; tantôt il est franchement capital, tantôt il présente une haste aux extrémités de laquelle s'appuient les barres, non pas horizontalement mais à angle obtus, inclinées, la barre supérieure se relevant, l'inférieure s'abaissant, tantôt enfin, les barres et la haste tracées d'un seul trait de burin donnant un ϵ. Il y a des cas où il est assez difficile de décider si l'on est en présence de la seconde forme ou de la troisième, cette seconde forme est donc l'intermédiaire entre la capitale et l'onciale.

Voici un exemple d'écriture onciale (fig. 9412) tiré du ms. *lat. 17225* de la Bibliothèque nationale, VIe siècle (à deux colonnes) :

Neque ducunt
uxores neque eni(m)
morientur nam su(nt)
similis angelis d(e)i qvia
resurrectionis filii
sunt quoniam
vero resurgunt mor
tui moyses osten
dit sicut dixit uidi in
rubo do(minu)m d(eu)m abra
ham et d(eu)m isac
et d(eu)m iacob d(eu)s er
go mortuorum no(n)
est sed uiuorum om
nes enim uiuent ei
respondens autem
quidam scribarum
dixerunt magister
bene dixisti et am
plius non sunt ausi
eum quicquam in
terrogare
dixit autem adillos
ie(su)s quomodo dicu(nt)
chr(istu)m filium dauid
esse et ipse da
uid dixit in libro
psalmorum [m(in)o
dicit d(o)m(inu)s d(o)-
meo sede a dex
tris meis donec
ponam inimicos
tuos sub pedi
bus tuis [(minu)m
Si dauid in sp(irit)u do-
illum uocat quo
modo filius eius est
lxuiii audiente aute(m)
omni populo dixit
ie(su)s ad discipulos su
os adtendite uobis
ab scribis qui uolu(nt)
ambulare in stolis
et amant salutatio
nis in foro et primas
cathedras in foro
et primos discubi
tos in conuiis qui

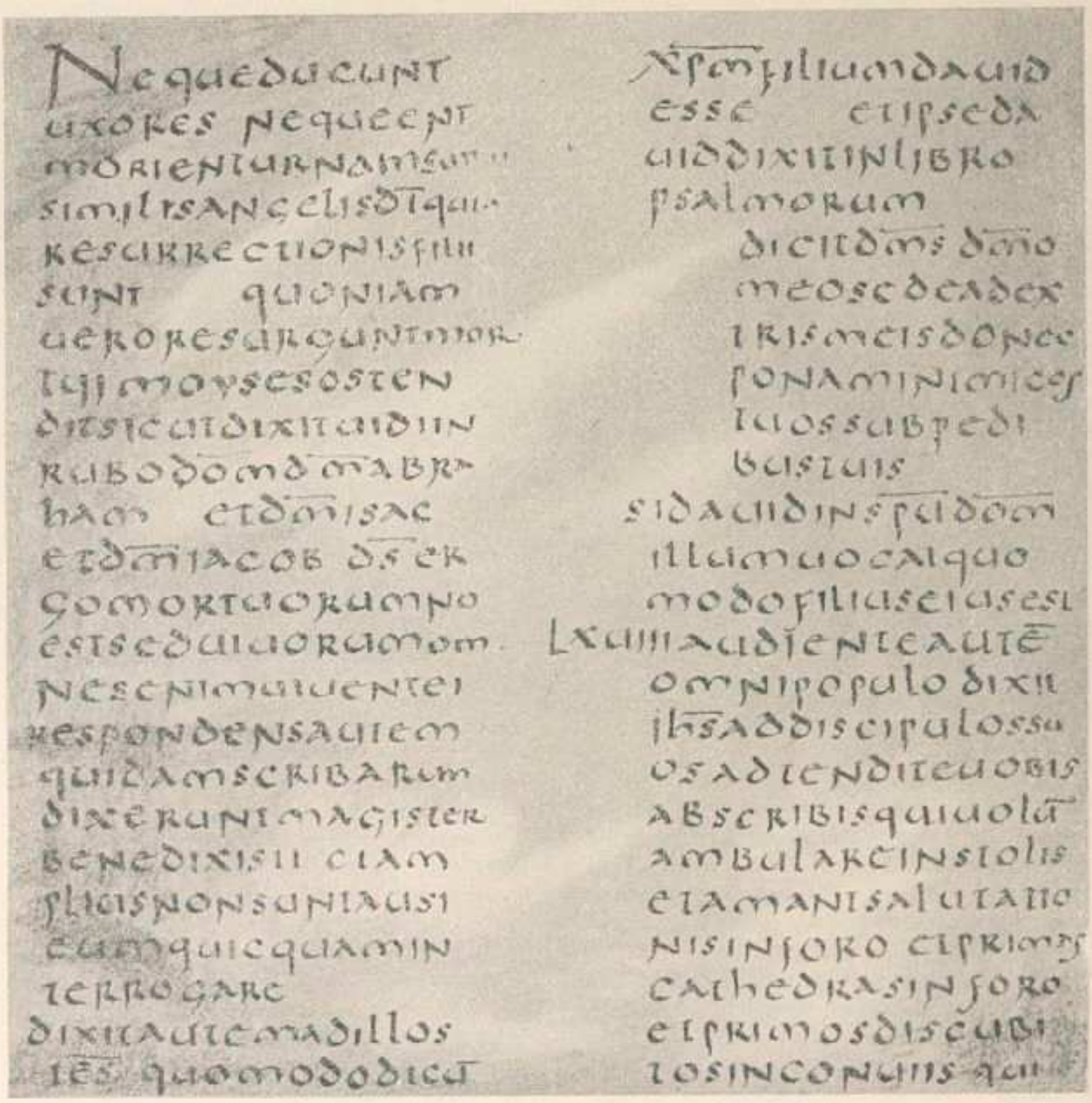

9412. — Évangéliaire du VIe siècle, Bibl. nat., *lat. 17225*. D'après Reusens, *Éléments de paléographie*, pl. III, n. 1.

X. Les témoins. — Il faut d'abord bien préciser de quels caractères il est question. Très longtemps ce nom d'*onciales* fut appliqué à des caractères de très

grandes dimensions. Le P. Papenbroeck [1] et Mabillon [2] en sont encore là et ce sont dom Tassin et dom Toustain qui, dans le *Nouveau traité de diplomatique* [3], adoptent ce nom de *scriptura uncialis* pour désigner une « majuscule de forme ronde et distinguée de la capitale par certains élémens ». Leur définition l'emporta.

Parmi ce qu'on pourrait nommer les « incunables » de l'onciale nous rencontrons :

1° *L'inscription de Makteur* (voir *Dictionn.*, t. XI, fig. 8279).

2°-3° *Deux inscriptions de Timgad*, en l'honneur du grammairien P. Flavius Pudens Pomponianus; E. Boeswillwald, R. Cagnat et A. Ballu, *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain*, in-4°, Paris, 1891-1905, p. 75, fig. 33; p. 236, fig. 105; et, à propos de la date, cf. R. Cagnat, *Nouvelle inscription latine en lettres onciales*, dans *Revue de philologie*, 1895, p. 214-217; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 17910 (voir t. XII, col. 2105-2106, fig. 9044-9045).

Vocontio. P. Fl(avio) Pudenti Pomponiano c(larissimo) v(iro) erga civeis patriamque prolixe cultori, exercitiis militaribus effecto, multifariam loquentes litteras amplianti, atticam facundiam adæquanti romano nitori, ordo, incola fontis, patrono oris uberis et fluentis nostr[o], alteri fonti.

P. Fl(avius) Pudens Pomponianus, v(ir) c(larissimus) proco(n)s(ul) Cret(æ) Cyr(enarum), leg(atus) Aug(usti) prov(inciæ) Aquætanicæ, præf(ectus) frum(enti) d(andi) e(x) s(enatus) c(onsulto), cur(ator) Albensium Fuc(ensium), pr(ætor), trib(unus) pl(ebis) q(uæstor) prov(inciæ) Siciliæ, patriæ suæ d(ono) d(edit).

4° *Papyrus*, fragment contenant quelques lignes de Tite-Live : S. Grenfell et A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. XI, n. 1379, pl. VI; reproduction partielle, dans M. Prou et A. de Boüard, *Manuel de paléographie lat. et franç.*, 1924, p. 53.

Si nous en venons aux parchemins, nous rencontrons :

5° *Le « De republica »*, de Cicéron *(Vat. lat. 5757)*, manuscrit palimpseste, onciale irréprochable du IVe siècle, écrit sur deux colonnes : Silvestre, *Paléographie universelle*, pl. XCVII; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XVII; *Palaeographical society*, pl. CLX; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*, pl. XXXIX, n. 2; Steffens, *op. cit.*, pl. XV; Ehrle et Liebaert, *Specimina*, pl. IV.

Nous avons donné au mot ONCIALE un essai de classement des manuscrits en écriture onciale; nous demandons qu'on veuille bien s'y reporter; on peut consulter utilement : E. Chatelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata*, in-fol., Parisiis, 1901, pl. I-LX, et l'*Explanatio tabularum*, in-8°.

Parmi les manuscrits en onciales dont la date peut être désignée plus ou moins exactement, on citera ici :

1. Paris, *lat. 8907*, actes du concile d'Aquilée en 381, peu postérieur à cette date; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XXII; Chatelain, *Uncialis script.*, pl. XI.

2. Berlin, *lat. 4°, 298*, table paschale de l'an 447, écrit cette année même; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XXIII.

3. Vérone, bibl. capitulaire, fastes consulaires en 486 et 494; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XXIX, XXX.

4. Paris, *lat. 5730*, Tite-Live, d'Avellino, Ve siècle; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XIX; *Palaeographical society*, pl. XXXI, XXXII; *Album paléographique*, pl. IV; Chatelain, *Paléographie des classiques lat.*, pl. CXVI; M. Prou, *Rec. de fac-similés*, 1904, pl. I.

5. Cologne, bibl. capitulaire, catalogue papal écrit sous Agapet (535-536); Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XXXVII, XXXVIII.

6. Florence, bibl. Laurentienne, Bible latine offerte par Servandus, VIe siècle; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XXXV.

7. Fulda, *Evangeliorum harmonia*, relu et corrigé par Victor de Capoue en avril-mai 546; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XXXIV; Steffens, *op. cit.*, pl. XXI *a*.

8. *Vat. reg. 2077*, abrégé de la Chronique de Prosper, peu après 584; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. IV.

9. Paris, Pentateuque de Lyon, VIe siècle; U. Robert, *Pentateuchi versio lat. antiq. e codice Lugdunensi*, in-4°, Paris, 1881; le même, *Heptateuchi partis posterioris versio lat. antiq. e codice Lugdunensi*, in-4°, Lyon, 1900; *Album paléographique*, pl. II.

10. Paris, *lat. 2630*, saint Hilaire, *De Trinitate*, VIIe siècle; Chatelain, *Uncialis script.*, pl. X.

11. Paris, *lat. 256*, évangéliaire de Saint-Denis, VIIe siècle; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 215, pl. XI, n. 1, 2.

12. Paris, *lat. 17654*, Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, VIIe siècle; Silvestre, *op. cit.*, pl. CXIX; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, pl. XII, n. 1; *Album paléographique*, pl. XII; H. Omont, *Hist. des Francs de Grégoire de Tours, manuscrit de Beauvais*, in-8°, Paris, fac-similé du fol. 25.

13. Troussures, homélies de saint Augustin, en 669; L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Luxeuil*, dans *Notices et extr.*, t. XXXI, 2e part., p. 150-164, pl. I-III; J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 91-100.

14. Paris, *lat. 10318, Codex Salmasianus*, début du VIIIe siècle; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, pl. IX, n. 8; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, p. XLVI; H. Omont, *Anthologie des poètes lat. dite de Saumaise*, in-8°, Paris, 1903, fac-similé du fol. 137.

15. Bruxelles, bibl. roy., *9850-9852*, saint Césaire, début du VIIIe siècle; L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de la bibl. roy. de Belgique*, dans *Notices et extr.*, t. XXXI, 1re part., p. 33-47, pl. II, IV; *The new palaeographical society*, pl. XXVIII.

16. Trèves, n. *36*, saint Prosper, 719; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XLIX; L. Delisle, dans *Notices et extr.*, t. XXXI, 2e part., p. 150.

17. Autun, juillet 754; L. Delisle, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXIX, p. 217-218, fac-similé.

XI. PALIMPSESTE. — La rareté du parchemin entraîna un relèvement des prix qui rendait inabordable aux monastères, aux Églises et aux particuliers l'acquisition des livres; pour remédier à cet inconvénient, on s'avisa d'un expédient regrettable, on gratta le texte existant, jugé inutile, et on écrivit par-dessus un texte nouveau. Quand il s'agissait du papyrus, comme le raclage l'eût mis en pièces, on se contenta d'un simple lavage. Cette deuxième méthode n'était inoffensive qu'en apparence, car elle endommageait sérieusement la face couverte par l'écriture à laquelle elle enlevait son enduit glutineux très mince et irremplaçable; aussi, quand il est question de palimpsestes, c'est surtout de volumes en parchemin qu'il est question. Le mot παλίμψηστος signifie « gratté » ou « raclé de nouveau », parce que la préparation comportait un premier raclage ou grattage de la peau pour la transformer en parchemin. On appelait les palimpsestes *charta rasa* ou encore *carta de qua vetus fuit abrasa scriptura*. Cette opération fut pratiquée surtout du VIIe au IXe siècle.

[1] *Acta sanct.*, apr. t. II, p. X, n. 41. — [2] *De re diplomatica*, 2e édit., p. 352 c. — [3] *Nouv. traité de diplomatique*, t. II, p. 506.

Comme le grattage avait pour but d'enlever l'écriture sans écorcher le parchemin il fallait renoncer à pénétrer celui-ci jusqu'aux dernières profondeurs où l'encre avait pu s'introduire, c'est ainsi que celle-ci a pu réapparaître sous l'action de l'air atmosphérique ou par l'emploi de réactifs chimiques; un des plus efficaces est la couche légère de sulfhydrate d'ammoniaque concentré, étendue avec le pinceau. Le cardinal Angelo Maï (voir ce nom) osa aller plus loin que ceux qui, timidement, s'étaient engagés dans cette voie dès le XVIIIe siècle, et il obtint des résultats importants par la restitution de textes perdus jusqu'à lui et qui reprirent leur place dans la littérature classique.

Certains monastères tels que Bobbio et Grottaferrata avaient opéré les raclages en grand et s'étaient formés de riches bibliothèques de palimpsestes. On ne s'en tint pas là; certains manuscrits reçurent jusqu'à trois écritures au VIe, au IXe et au XIIe siècle (manuscrit de Messine) ou encore manuscrit du British Museum, *addit. 17212*, qui avait reçu les *Annales* de Licinianus, en onciale, au Ve siècle; on leur substitua, au VIe siècle, un traité de grammaire en cursive et, au IXe-Xe siècle, un texte syriaque des homélies de saint Jean Chrysostome.

Nous croyons qu'il n'est pas inutile d'entrer dans quelques détails afin de faire comprendre les difficultés d'ordre paléographique attachées au déchiffrement d'un palimpseste.

Le ms. *gr. 9* (olim *Reg. 1905*) de la Bibliothèque nationale, est écrit sur parchemin et comprend 209 feuillets à deux colonnes; il contenait l'Ancien et le Nouveau Testament et l'écriture primitive avait été recouverte par un traité de saint Éphrem (*Sur la crainte de Dieu, à l'imitation des Proverbes*, édit. Assémani, t. I, 1732, p. 80, lignes 4-24). La découverte de ce palimpseste est due à Jean Boivin, garde des manuscrits de la Bibliothèque du roi et professeur au Collège royal († 1726) qui a pris soin de laisser le récit de cette heureuse fortune, récit que nous transcrivons ici [1] :

« Nous pouvons adjoûter à ce peu d'acquisitions qui furent faittes pendant l'année MDCXCII, la découverte d'un ancien manuscrit que l'on avoit depuis longtemps dans la Bibliothèque sans le connoître. Ce manuscrit est devenu depuis si célèbre qu'il me doit être permis de m'étendre un peu sur cette découverte.

« Celuy qui l'a faitte étant tombé par hazard sur le manuscrit *grec* cotté *1905* apperceut à l'ouverture du livre, sous un texte de saint Éphrem, écrit vers le commencement du XIVe siècle, un texte demi effacé, dont cependant il reconnut tout d'un coup que les caractères étoient ce qu'on appelle « lettres onciales ». Il s'attacha à en déchiffrer quelques mots, et les premiers qu'il leut, se trouvant être du Nouveau Testament, il eut la curiosité de feuilleter tout le volume, d'autant plus que la couleur de l'encre, jointe à la forme des lettres onciales, dénotoit une antiquité de douze à treize cens ans. Il remarqua dans toutes les pages de semblables vestiges d'ancienne écriture plus ou moins apparents et demeura enfin convaincu que cet exemplaire estoit un des plus précieux et des plus vénérables manuscrits qui fussent, non seulement dans la Bibliothèque du roy, mais dans aucune bibliothèque du monde, puisqu'il contenoit une assez grande partie de la Bible, écrite dès les premiers siècles de l'Église.

« Pour faire voir que ce manuscrit, qu'on venoit de déterrer, pouvoit effectivement être leu, l'on entreprit d'en rendre la lecture aisée par un travail pénible et opiniâtre, auquel on employa près de trois mois. Le copiste, qui avait caché et comme absorbé l'ancien texte sous une espèce de nuage noir formé par sa nouvelle encre, ne s'étoit pas contenté d'en gaster ainsy toutes les pages; il en avoit encore dérangé la suite, ayant, ce semble, pris à tâche de supprimer, de renverser et de transposer tantost un feuillet, tantost un autre, de manière que, de plus de deux cens feuillets qui restent, il ne s'en voit peut-être pas trois qui se suivent.

« Pour rétablir donc la suite du texte ancien, il fallut d'abord déchiffrer la première ligne de chaque page et, sur cette ligne ou à côté, marquer le chapitre et le verset auquel elle appartenoit. Cette opération étoit souvent très longue et très difficile. Il y avoit telle page dont le déchiffreur ne pouvoit lire que deux ou trois mots; après quoy il consultoit les concordances grecques, celle de Henri Estienne sur le Nouveau Testament, et celle de Conrad Kircher sur l'Ancien, quelquefois aussy la concordance latine, en substituant le mot latin au mot grec. Ce n'étoit pas tout. Quand la concordance avoit indiqué le chapitre et le verset où se trouvoient les deux ou trois mots en question, il falloit encore, si ces deux ou trois mots étoient du milieu, du bas ou du revers de la page, rétrograder jusqu'à la première ligne, en lisant à l'ayde d'un texte imprimé ce qu'on n'avoit pû lire d'abord. De cette manière on parvint avec bien de la peine à marquer précisément les chapitres et les versets auxquels se rapportaient les premiers mots de toutes les pages, excepté seulement de cinq ou six plus malaisées à déchiffrer que tout le reste. Ce travail fini, l'on crut devoir faire une table par le moyen de laquelle on facilitast l'usage du manuscrit à quiconque voudroit le conférer avec les imprimez ou avec d'autres manuscrits...

« Le P. Lamy, de l'Oratoire, autheur de plusieurs bons livres, fut le premier qui fit usage de l'ancien manuscrit dont nous parlons, et il en publia la notice dans l'apparat de son *Harmonie évangélique*, et les journalistes de Hollande insérèrent cette notice dans l'extrait qu'ils firent du livre où elle étoit, en 1699. Le P. dom Bernard de Montfaucon a fait aussy la description du mesme manuscrit dans sa *Paléographie*, et plusieurs étrangers; un parent de M. Wetstein en dernier lieu, ont pris la peine de le conférer avec les imprimez.

« Il reste encore deux choses à faire pour rendre l'usage du manuscrit plus aisé et plus commode. La première seroit de le délier et de rétablir l'ordre des feuillets de l'ancien texte aux dépens de la suite des homélies de saint Éphrem. Cela se fera aisément si M. l'abbé [Bignon, bibliothécaire du roi] veut bien l'ordonner... Le second moyen seroit de chiffrer tous les versets de l'ancien texte dans chaque page du manuscrit.

« La facilité de lire et de conférer seroit entière si l'on pouvoit faire revivre l'ancienne écriture. C'est à quoy l'on a pensé plus d'une fois, surtout après avoir ouï dire qu'il y avoit pour cela un secret dont les chymistes et quelques experts en fait d'écritures avoient connoissance. Mais H. Homberg, à qui l'on s'étoit adressé pour cette opération, y renonça enfin luy-mesme après plusieurs essays inutiles. Peut-être que l'encre de l'ancien manuscrit étoit d'une nature différente de l'encre du Moyen Age, qui estoit la mesme que celle d'aujourd'huy, il faudroit pour lui rendre sa teinture avoir un autre secret que celuy qui réussit sur l'encre faite avec de la noix de galle dont l'usage est postérieur de beaucoup à celuy de l'encre ancienne, faitte avec le suc du poisson nommé *sépia*. »

XII. Notes tironiennes. — Voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1669-1708.

XIII. Tablettes de cire. — Voir *Dictionn.*, à ce mot.

XIV. La demi-onciale. — L'écriture *semi-onciale* ou *demi-onciale* ou *onciale mixte* appartient encore au type de l'onciale avec une proportion variable de

[1] Bibl. nat., *Nouv. acq. franç. 1328*, fol. 280-282 : « Mémoires pour l'hist. de la Bibl. du roy. »

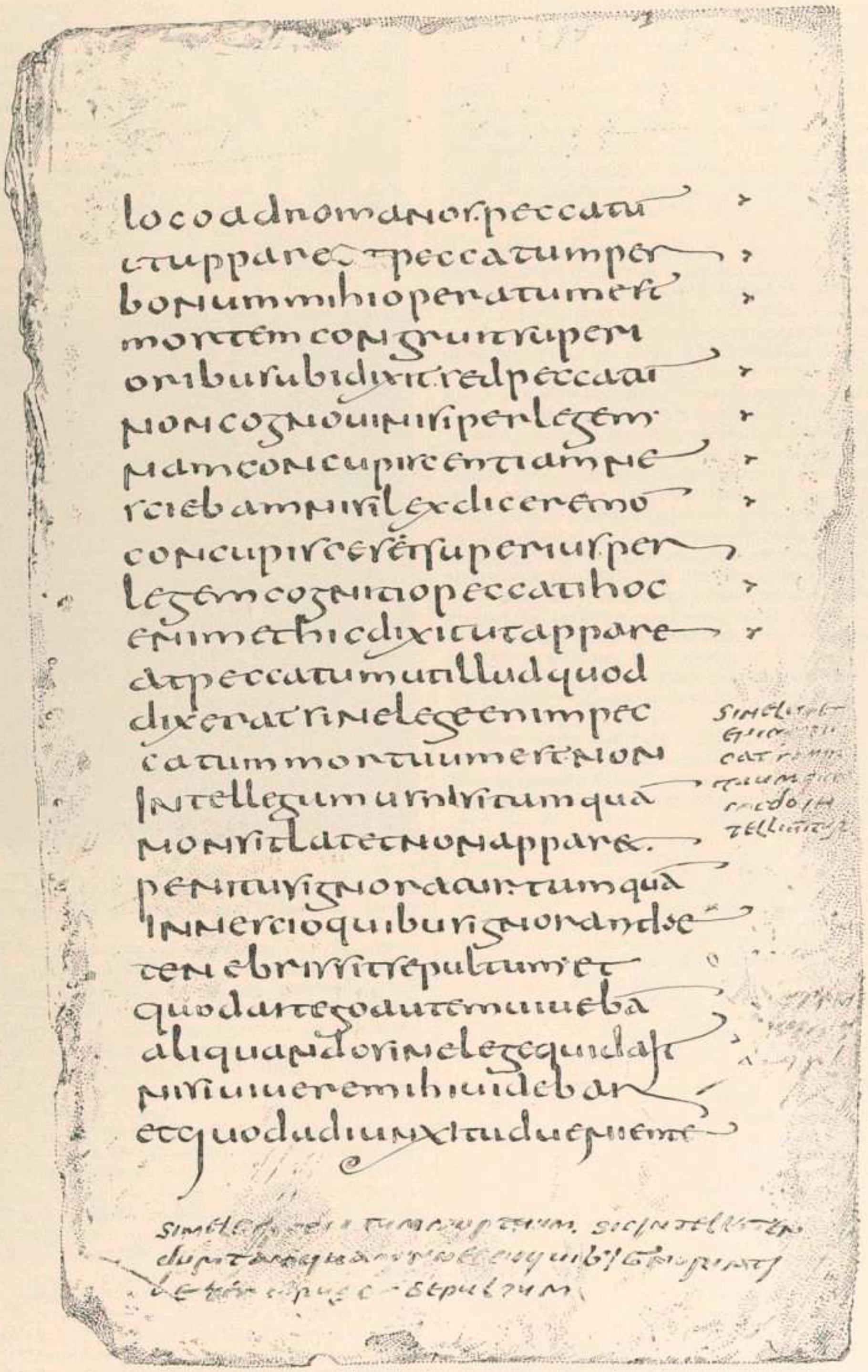

9413. — Ms. *169* d'Orléans, fol. 33, VIe siècle.
D'après *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, 1re part., 1886, pl. V.

lettres tirées de la minuscule ou de la cursive. A ce sujet Natalis de Wailly a fait cette remarque dont il faut tenir compte : « Il ne faudrait pas, disait-il, donner le nom d'écriture mixte à celle qui, au milieu d'un grand nombre de caractères de même nature, introduirait de loin en loin, et comme par exception, une lettre appartenant à un autre genre. Si l'on suivait une pareille méthode, on ne trouverait plus guère que des écritures mixtes, et à force de vouloir distinguer on tomberait dans la confusion. En un mot, quand le mélange des lettres caractéristiques de chaque écriture est purement accidentel, il est évident qu'on doit en tenir compte [1]. »

Dans les exemples les plus anciens, les lettres *e*, *h*, *m* et *v* ou *u* conservent généralement la forme de l'onciale; la lettre *d* paraît hésitante entre la haste recourbée et la haste droite; la lettre *m* n'est pas franchement onciale ni minuscule: la lettre *n* se ressouvient de la capitale tandis que *a*, *g*, *r* et *s* sont de la minuscule.

L'école calligraphique de Saint-Martin de Tours avait adopté la semi-onciale pour un certain nombre — on peut même dire pour un grand nombre — de ses livres; L. Delisle y relève les particularités suivantes : « 1° Rondeur et ampleur de la plupart des lettres; 2° renflement de la partie supérieure des lettres montantes; 3° forme des *a*, composés d'un *c* et d'un *i* juxtaposés; 4° forme des *g* composés de trois traits parfaitement distincts (une tête formée d'une ligne horizontale, un trait vertical légèrement incliné de droite à gauche, et une ample queue semi-circulaire, ouverte à gauche); 5° forme des *m*, dont le dernier jambage se retourne à gauche; 6° forme des *n* qui rattachent toujours au genre de la capitale et de l'onciale; 7° développement du trait supérieur des *f*, des *r* et des *s*, surtout quand ces lettres sont à la fin des mots [2]. »

Nous donnerons ici deux exemples empruntés l'un à un manuscrit de saint Augustin (n. *169*), du VIe siècle, de la bibliothèque d'Orléans; l'autre à un manuscrit de Cassien, du VIe ou VIIe siècle, d'Autun (séminaire, n. *24*) (fig. 9413 et 9414).

1 *Loco ad romanos. peccatu(m)*
ut appareat peccatum per
bonum mihi operatum est
mortem congruit superi.
oribus ubi dixit. sed peccatu(m)
non cognoui nisi per legem.
nam concupiscentiam ne.
sciebam. nisi lex diceret no(n)
concupisces et superius. per
legem cognitio peccati hoc
enim et hic dixit ut appare.
at peccatum. ut illud quod

2 [*Hic idem senex cum institueret nos ne.*]
minem dijudicare
debere, intulit tri-
a fuisse in quibus
discusserit vel re-
prehenderit fratres,
quod scilicet uvam
sibi paterentur abs-
cidi, quod haberent
in cellulis sagum
quod oleum benedi-
centes poscentibus sæ-
cularibus darent
et in hæc omnia se

XV. Les témoins. — Voici encore un type d'écriture qui doit son nom à dom Tassin et dom Toustain, les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*. On a, paraît-il, abusé de cette désignation, raison de plus pour n'en pas substituer une autre qui ne ferait qu'embrouiller sous prétexte d'éclaircir.

1° Autun, séminaire, n. *24*, *Institutiones* de J. Cassien, Ve siècle; L. Delisle, *Catal. des manuscrits du fonds Libri et Barrois*, in-8°, Paris, 1888, p. 98; Ém. Chatelain, *Les plus vieux manuscrits d'Autun mutilés par Libri*, dans *Journal des savants*, 1898, p. 378; L. Delisle, *Les vols de Libri au séminaire d'Autun*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIX, p. 383; L. Delisle, *Catalogue*, pl. VI, n. 5; Chatelain, *Uncialis script.*, pl. LXI; cf. *Explanatio tabularum*, p. 105 sq.

2° Rome, Saint-Pierre, bibliothèque capitulaire, saint Hilaire, 509 ou 510; V. Federici, *Il S. Ilario della capitolare di S. Pietro in Vaticano ed altri codici dei secoli V-VIII*, dans *Boll. dell' arch. paleografico italiano*, t. I, Perugia, 1908, p. 111-122, fac-similés; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. LII; *Palaeographical*

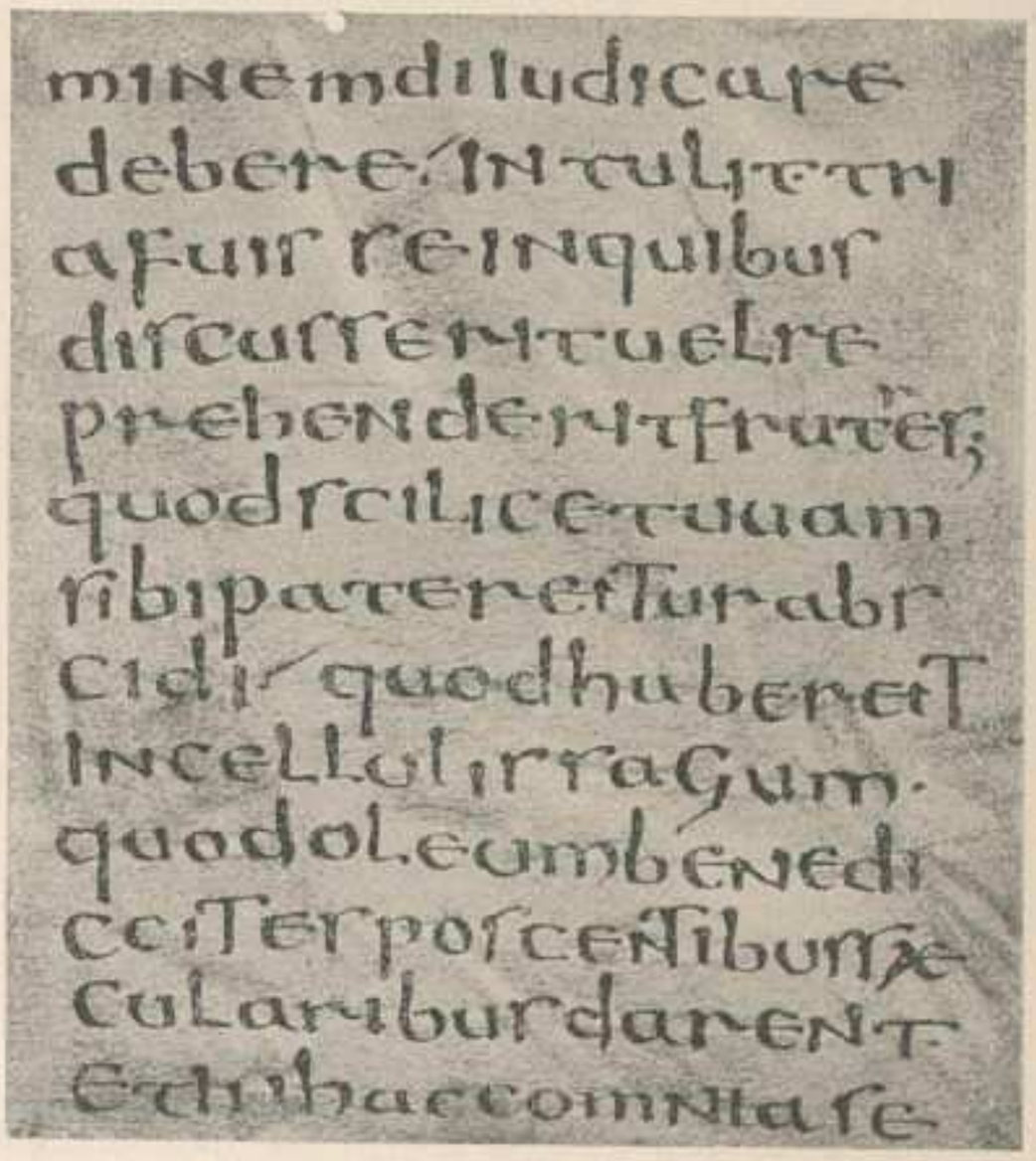

9414. — Manuscrit d'Autun, semi-onciale, VIe-VIIe siècle. D'après M. Prou, *Manuel de paléographie*, 1910, pl. I, n. 2.

society, pl. CXXXVI; Monaci, dans *Arch. paleografico italiano*, t. I, pl. XCIII-XCV; Steffen, *op. cit.*, pl. XX; E. M. Thompson, *An introd.*, p. 306. Ce manuscrit, au dire de M. Prou, est l'un des plus fréquemment proposés de nos jours comme type de semi-onciale.

3° Orléans, ms. *169*, saint Augustin, VIe siècle.

4° Vérone, bibliothèque capitulaire, Sulpice-Sévère, écrit à Vérone par Ursicinus, lecteur de l'Église de Vérone, qui termina son travail le 1er août 517; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XXXII; A. Chroust, *Monum. palæographica sacra*, pl. IV.

5° Paris, *lat. 12097* (olim Corbie), contenant un catalogue des papes écrit sous Virgile, par conséquent entre 537 et 555; N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, pl. III; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, pl. III, n. 1; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XL-XLII.

6° Mont-Cassin, commentaire des épîtres de saint Paul, corrigé en l'an 570; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. LIII; Steffens, *op. cit.*, pl. XVIII.

XVI. La minuscule. — L'écriture *minuscule* n'est pas seulement, comme on pourrait le croire, une majus-

[1] N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 399. — [2] L. Delisle, *Mém. sur l'école calligr. de Tours au IXe siècle*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, 1re part., p. 31.

cule sur une échelle réduite; en réalité c'est un genre différent qui s'inspire de certaines particularités de la capitale et de l'onciale, qui innove discrètement sur d'autres particularités et dont on saisira toute l'importance en disant qu'on y relève plusieurs analogies avec les caractères modernes typographiques. Il ne faut pas confondre la minuscule avec la cursive; car elle demande un temps assez long pour être tracée et, malgré ses dimensions, elle réclame encore assez d'espace.

Les lettres *c*, *o*, *p*, *x*, *y* et *z* se rattachent encore visiblement à leurs prototypes de la capitale et de l'onciale; les lettres *h*, *q*, *t* et *u* ne se distinguent pas de l'onciale; il faut donc chercher des types nouveaux dans les lettres *a*, *b*, *d*, *e*, *f*, *g*, *i*, *l*, *m*, *n*, *r* et *s*.

On a fait usage de l'écriture minuscule sous l'empire, peut-être dès la fin du IVe siècle, bien qu'il soit hasardeux de donner une date; cette écriture servait dans les transactions quotidiennes, dont il est resté peu de chose en dehors des papyrus et des ostraka; la chancellerie impériale l'employait aussi, mais le peu qu'on en sait ne permet pas d'en parler avec détails. Toutefois, il est un point sur lequel on ne s'aventure guère, c'est en disant que cette écriture admettait un grand nombre de ligatures.

Quand nous écrivions « dès la fin du IVe siècle » nous devons avouer que ce ne sont pas les volumes qui nous y autorisent, mais des graffites tracés sur des murailles; si on s'en tient aux manuscrits, il faut reconnaître, sans hésitation, que les plus anciens livres, entièrement en écriture minuscule, ne remontent pas au delà du VIIe siècle, encore que, dès le VIe siècle, on voie apparaître une grosse minuscule très voisine de la demi-onciale (ms. *lat. 12097* de la Bibl. nat.), et ce sont là des témoins exceptionnels. Si on attend jusqu'au VIIIe et principalement jusqu'au IXe siècle, ils deviennent plus nombreux, à tel point qu'ils supplantent les types anciens solennels — capitale et onciale — et ne trouvent plus guère d'autre rivale que la semi-onciale.

La minuscule est une écriture qui n'a connu qu'une utilisation restreinte aux nécessités de la vie courante; son aspect peu flatteur ne lui réservait pas la faveur de ceux qui recherchaient un manuscrit pour sa beauté; on ne lui demandait que de suppléer à l'absence de copistes de talent et de clients fortunés.

M. E. A. Loew (= Lowe) « parle concurremment de *minuscule* et de *cursive* et il oppose pratiquement ces deux termes, réservant le premier à l'écriture employée pour la copie des manuscrits, c'est-à-dire des œuvres littéraires, désignant par le second l'écriture des actes notariés ou pièces d'archives. La distinction est de droit et tout à fait traditionnelle. Les anciens connaissaient aussi deux espèces de lettres : la *littera libralis* ou *libraria* et la *littera epistolaris*, caractérisées l'une par sa régularité et sa lisibilité, l'autre par sa rapidité économique. Mais il faut bien remarquer que, pour les anciens, et jusqu'au VIe siècle, voire jusqu'au VIIe, la différence n'était pas seulement dans la perfection de l'exécution matérielle, mais en même temps dans le type même de l'écriture. La transcription des manuscrits comporta longtemps un alphabet particulier hérité de l'ancienne technique romaine, et qu'on peut appeler *majuscule*, nonobstant les modifications qu'il subit au cours des siècles; d'abord capital conformément à la tradition classique, puis, au IVe siècle, oncial ou arrondi, un peu plus tard, et conjointement avec le système oncial, semi-oncial, se rapprochant sensiblement, sous cette dernière forme, quant au dessin des lettres, du style ordinaire. Celui-ci, qui servait dans les diverses nécessités de la vie sociale, était une main courante et moins ample, autrement dit une *minuscule cursive*. Vers le VIIe siècle, au contraire, la barbarie croissant, on commence d'employer pour la copie des livres, dans les différents pays de culture latine (les Iles britanniques mises à part), indépendamment des alphabets oncial et semi-oncial, l'écriture jusque-là réservée presque exclusivement à la rédaction des papiers d'affaires, la susdite minuscule cursive. On avait donc alors la même écriture pour deux fins bien distinctes. La différence n'apparaissait plus que dans la façon ou le soin apporté à l'exécution : la cursive ordinaire des diplômes et pièces de notaires devient plus ou moins *calligraphique* sous la plume des moines qui transcrivent les ouvrages littéraires. Parfois même elle s'épure tellement, à force de conscience et d'industrie, qu'on n'est pas éloigné, pour l'ensemble, de la perfection à laquelle atteignirent les scribes carolingiens. L'Italie, l'Espagne, la France, nous offrent au VIIIe siècle, à côté des derniers produits, souvent dégénérés, de l'ancien style littéraire, des chefs-d'œuvre d'écriture minuscule calligraphique. Évidemment un nouveau style littéraire se formait peu à peu sous des influences diverses dans les *scriptoria* du monde latin, variable sans doute selon les milieux, mais encore résultant du développement d'un même type original, partout reconnaissable, l'ancienne minuscule ou cursive romaine [1]. »

XVII. La cursive. — L'écriture *posée*, appelée aussi écriture *droite*, a été employée dans beaucoup de travaux écrits « à main posée »; ce sont des travaux de longue haleine tels que transcriptions de l'Écriture sainte, des traités des Pères, des ouvrages littéraires. C'est une écriture tracée sans hâte, de taille assez grande et de forme régulière; elle n'a guère fait usage des ligatures et des abréviations.

L'écriture *cursive* se distingue de toutes celles qui viennent d'être décrites par cette particularité : au lieu de lettres séparées les unes des autres, elle adopte le système des lettres liées; en un mot on pourrait dire que ce qui distingue la cursive c'est qu'elle écrit non plus des lettres, mais des mots. Il en résulte presque nécessairement une déformation plus ou moins grave des types de l'alphabet normal qui se trouvent maintenant n'exister plus qu'en fonction du groupe qui les absorbe et les enchevêtre parmi d'autres lettres. C'est ainsi qu'une même lettre peut recevoir des formes diverses suivant la place qu'elle occupe au début, dans le cours ou à la fin d'un mot. Nous ne disons rien ici des monuments païens, nous rappellerons seulement les exemples d'écriture cursive rencontrés sur les *loculi* des catacombes et parfois dans le voisinage d'une tombe sainte (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Graffites) et le graffite de Pompéi :

mulus hic muscellas docuit

Voir *Dictionnaire* (t. I, col. 2047, fig. 588) qui offre, parmi les lettres capitales, quelques lettres cursives; de même pour *Audi christianos sævos olores* (t. VI, col. 1482, fig. 5367). Ce sont là des textes d'une antiquité respectable où quelques lettres seulement ont été modifiées par l'exagération ou la suppression de certaines parties; cependant, il est visible que ces exclamations ont été tracées à la hâte, et c'est déjà l'application du système cursif à la capitale avant que la minuscule fût connue. Il en fut de même plus tard à l'égard de l'onciale et de la semi-onciale et surtout avec la minuscule qui se prêtait mieux que les autres à une exécution rapide.

Les plus anciens témoins connus de la cursive sont des papyrus de la fin du IVe siècle. A partir de cette

[1] A. Wilmart, dans *Revue bénéd.*, t. XXIX, 1912, p. 197-198.

époque, les actes se multiplient. Voici un papyrus officiel du vᵉ siècle (ms. *lat. 8842*) (fig. 9415) [1] :

1 [*sub*] *scribtionem meam et infra subscribsi. Q. l. et ite*[*rum*]
2 *Fl. Apollinaris et Fl. Constantius v. v. d. d. dix*(*erunt*) : [*constat*
3 ... *vitate absentes sunt. Q. l. et iter*(*um*) *mag*(*istratus*) *dix*(*e*-[*runt*) : *quo*[*niam*]

Au vᵉ siècle, la chancellerie impériale avait adopté une écriture cursive d'un caractère particulier. L'écriture est inclinée, tendue, très allongée de gauche à droite; les lettres qui forment le corps de la ligne mesurent entre 0 m. 015 et 0 m. 02, les lettres à longue haste arrivent à 0 m. 03 et 0 m. 035 de hauteur. Pour la plupart d'entre elles la transformation est complète et ne rappelle presque plus rien des tablettes de cire du Iᵉʳ siècle. Il y a à cela une raison matérielle évidente : la matière subjective n'est plus une surface unie comme la cire ou le plomb, mais le papyrus sur lequel on fait usage non plus du style mais du roseau et de l'encre, ce qui amène le scribe à faire usage de contours arrondis.

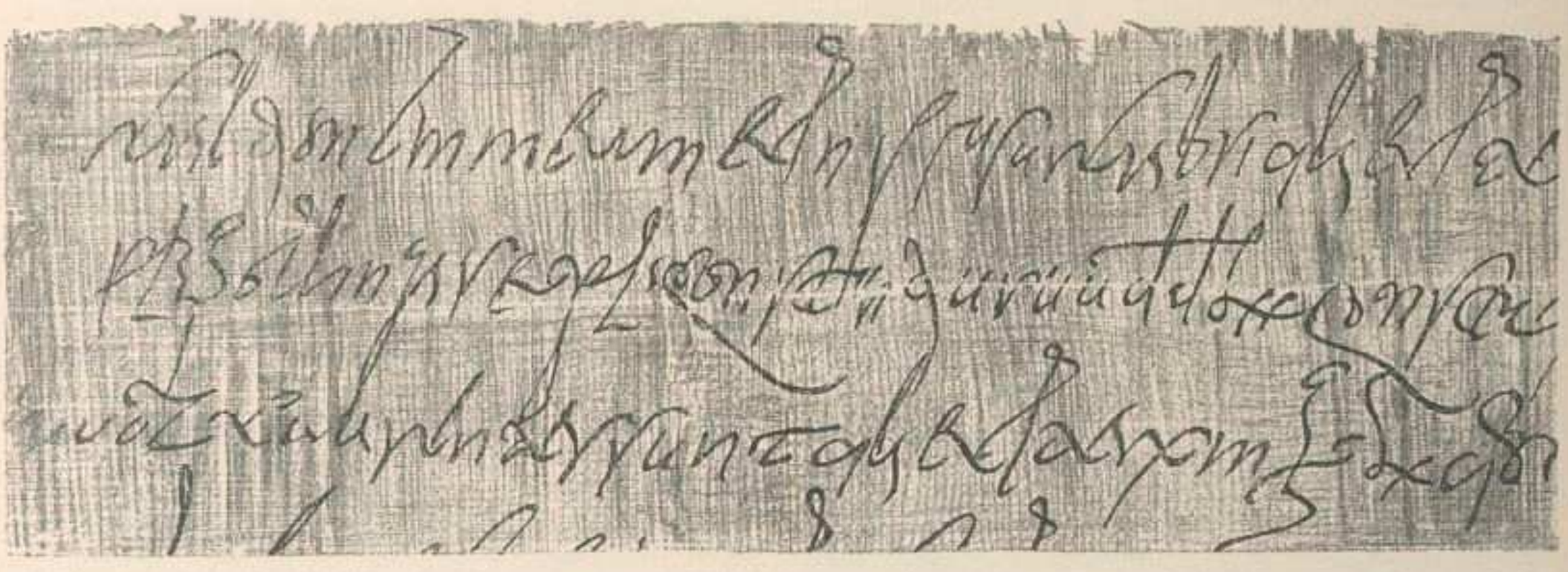

9415. — Papyrus de Ravenne, VIᵉ siècle.
D'après M. Prou, *Manuel de paléographie lat. et franç.*, album, pl. I, n. 3.

Lorsqu'on se trouve en présence d'un document comme celui qui précède (fig. 9415) la première impression est celle de n'y pouvoir rien déchiffrer; cependant l'alphabet cursif est constant et peut être établi comme on va voir (fig. 9416):

9416. — Alphabet cursif.
D'après Reusens, *Éléments de paléographie*, 1899, p. 24.

« La panse du *b* se trouve à gauche de la haste, et non à droite, comme dans notre *b* minuscule moderne; elle est toujours légèrement ouverte à sa partie supérieure. Grâce à cette particularité, on distingue facilement le *b* du *d*, car la panse de celui-ci, également placée à gauche de la haste, est entièrement fermée. Les lettres *o* et *v* sont extrêmement petites et s'écrivent dans le haut de la ligne. Les changements de forme des lettres *e*, *m* et *n* sont remarquables. L'*e*, en forme de double barre, ‖, tracé rapidement et sans lever la main, donna sans doute naissance à l'*e* bouclé de la chancellerie impériale. L'*m* et l'*n* ne sont probablement que des formes cursives de ces lettres, et non pas des dérivés des lettres grecques μ et ν avec lesquelles elles ont cependant une certaine ressemblance [2]. »

Quoique nous parlions, dans l'article consacré aux PAPYRUS (voir ce mot), des documents connus sous le nom de *papiri diplomatici*, il semble nécessaire d'en dire ici quelques mots, au point de vue paléographique. Ces actes, relativement nombreux, appartiennent aux vᵉ, VIᵉ et VIIᵉ siècles; ils sont rédigés en cursive et ont rapport à des transactions immobilières, ventes, donations, testaments; quoiqu'ils proviennent d'Italie on les désigne sous le nom de chartes de Ravenne parce que le plus grand nombre provient de cette ville.

En voici un exemple; il s'agit d'une charte de donation faite à Ravenne, vers le début du VIIᵉ siècle (fig. 9417), accompagné de la transcription et du commentaire par Reusens :

1 *mobile et inmobile seseque mouentibus sicut superius legit*[*ur*]
absque ullo dol(*u*)*m uim metu et circumscribtione cassan*[*te*]
uitali tabellioni huius ciu-raũ-raugatario meo scribend[*am*]
dictaui in qua subter posteaquam mihi coram testibus [*atque*]
5 *ad singula relecta est consentiens in omnibus mano propria p*[*rop*]
ter ignorantia litterarum signum scae crucis feci et testibu[*s*]
a me rogitis optuli subscribendam eorumque praesentia ea[*m*]
uobis actoribus supranominatae scae raũ. eccl. contra[*didi*]
quam et si gestis municipalibus allegare maluerint act[*oribus*]

Sur la fig. 9417, les mots se suivent sans séparation; souvent même la dernière lettre d'un mot est ligaturée à la première du mot qui suit. Les abréviations sont rares; on ne trouve que : 1°, ligne 2 : *dolm* pour *dolum*, une barre marque l'omission de l'*u*; 2°, lignes 6 et 8 : *scae* pour *sanctae*; enfin 3°, ligne 3 : *ciu raũ* pour *ciuitatis rauennatis*, et ligne 8 : *raũ eccl.* pour *rauennatis ecclesiae*. Les hastes des lettres *b*, *d*, *h* et *l* forment une boucle et s'élèvent jusqu'à la ligne supérieure. L'*a*, toujours ouvert, prête à la confusion avec l'*u*. L'*i* a trois formes : 1° souvent il ressemble à notre *i* moderne, 2° d'autres fois, il est bouclé et semblable aux hastes des lettres *b*, *d*, *h* et *l* et monte comme elles jusqu'à la

[1] Cf. Champollion-Figeac, *Chartes et manuscrits sur papyrus*, p. [illegible], col. 2. — [2] E. Reusens, *Éléments de paléographie*, in-8°, Louvain, 1899, p. 24.

ligne supérieure (ligne 3 : *huius;* ligne 4 : *in qua;* ligne 6 : *ignorantia*); 3° enfin quelquefois il se prolonge notablement au-dessous de la ligne; et se termine en crochet (ligne 3 : le premier *i* de *tabellioni;* ligne 6 : *litterarum;* ligne 7 : *optuli*). Le *p* est tantôt ouvert (ligne 4 : *posteaquam;* ligne 7 : *praesentia*), tantôt fermé (ligne 1 : *superius;* ligne 5 : *propria;* ligne 7 : *optuli*). Les lettres *r* et *s* se ressemblent parfois au point qu'il est difficile de les distinguer : ligne 6 : *scae crucis;* ligne 7 : *scribendam;* ligne 4 : *subter*. Remarquons enfin 1° la ligature *et* (ligne 1 : *mobile et inmobile;* ligne 2 : *metu et;* ligne 6 : *et testibus* et ligne 9 : *et si*), et 2° la ligature *ti* (ligne 1 : *mouentibus;* ligne 2 : *circumscribtione;* ligne 4 : *testibus*).

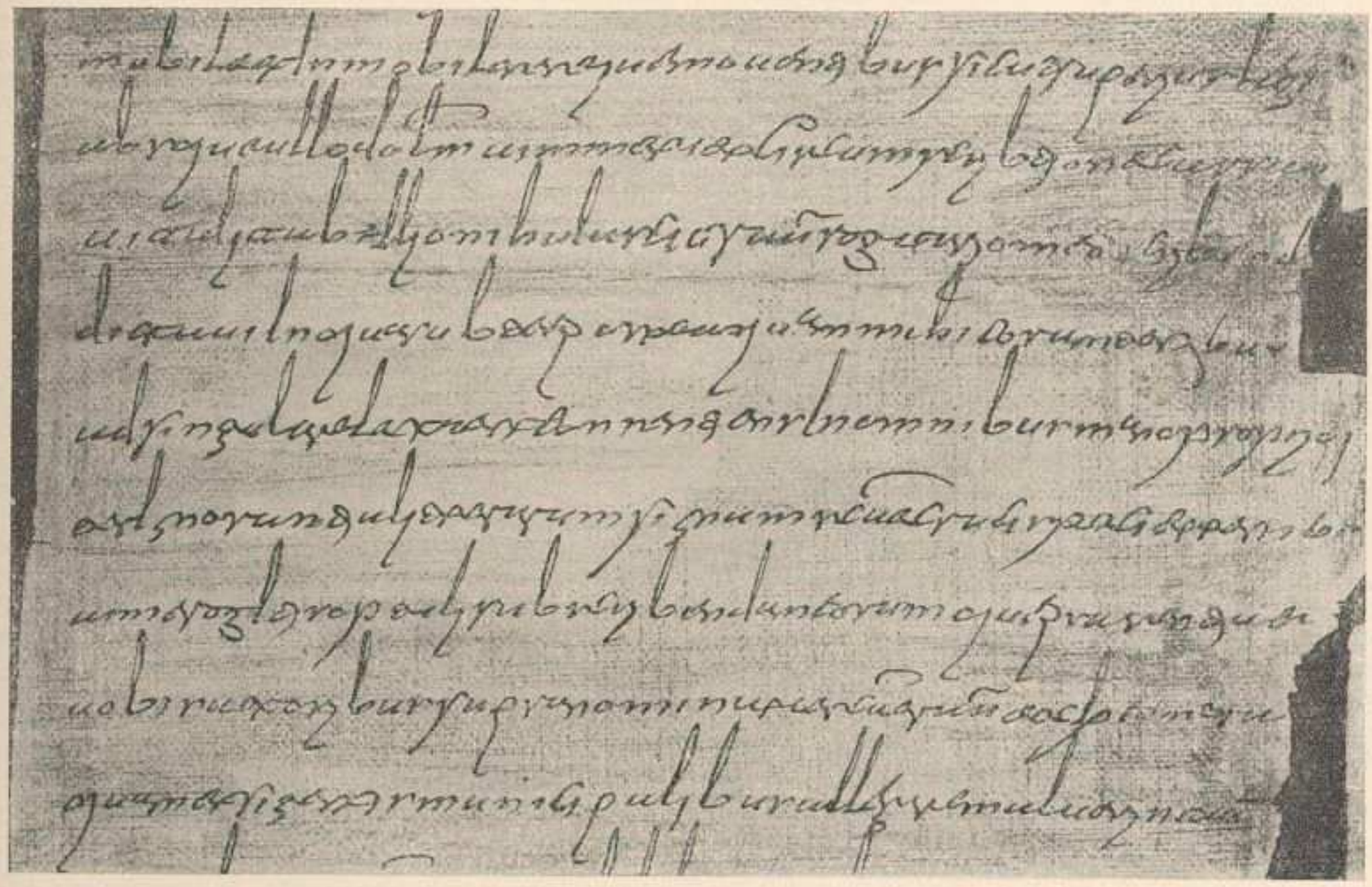

9417. — Donation à l'église de Ravenne, VIIe siècle. D'après Reusens, *op. cit.*, pl. V.

XVIII. Les témoins. — Peu ou presque pas de témoins, et d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares.

1° Strasbourg, papyrus venu d'Égypte, lettre missive écrite vers le milieu du IVe siècle (fig. 9418). Voici la transcription :

Cum in omnibus bonis benignitas tua sit pra[edita tum] etiam scholasticos et maxime, qui a me cultore t[uo hono]rificentiæ tuæ traduntur, quod honeste resp[icere velit], non dubito, domine prædicabilis. Quaprot[er].

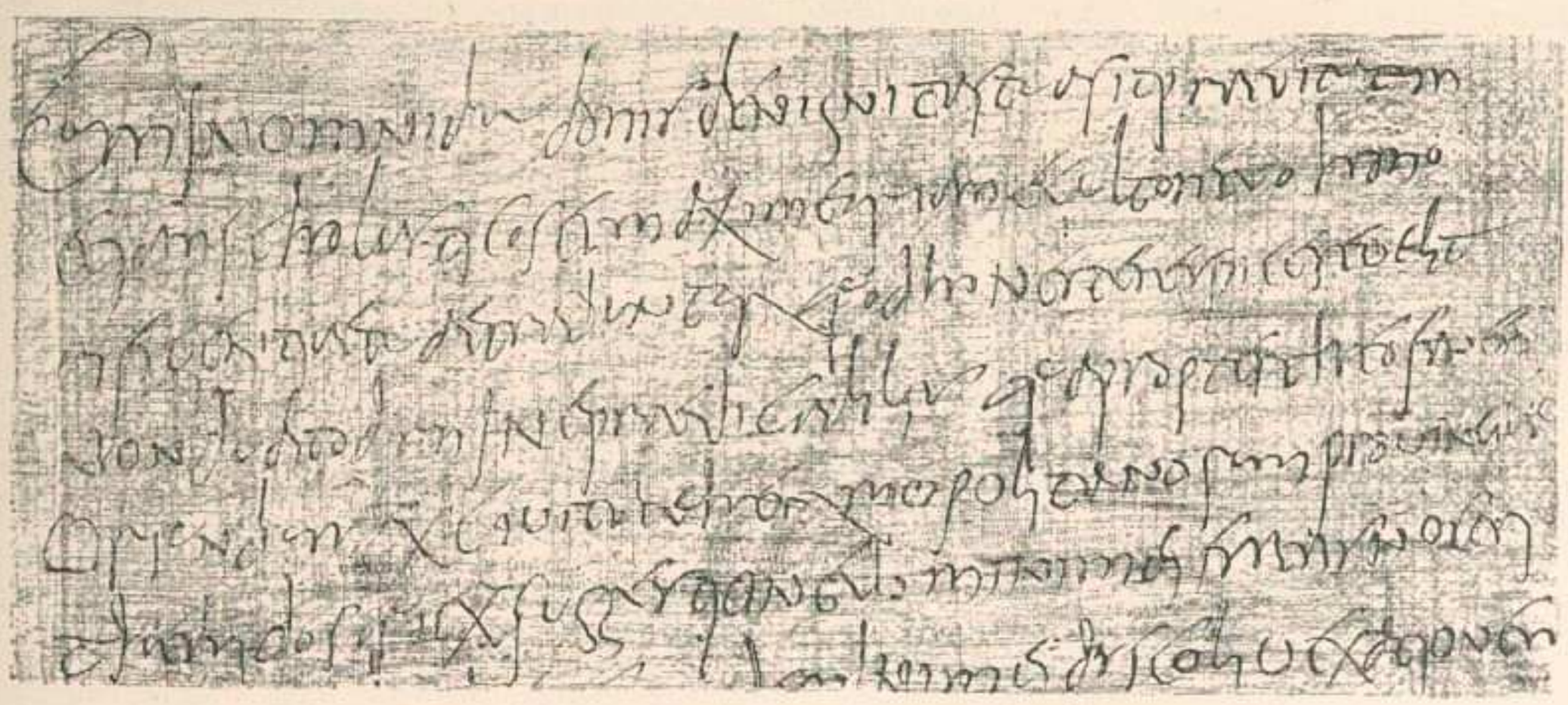

9418. — Lettre de recommandation, IVe siècle.
D'après E.-M. Thompson, *An introduction....*, p. 326, n. 110.

Bresslau, dans *Archiv. für Papyrusforschung*, t. III, 1904, p. 168, pl. I; Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, t. II, pl. XXXII *a;* Steffens, *op. cit.*, pl. XIII : E.-Maunde Thompson, *An introd.*, p. 326.

2° Trèves, tablette de plomb trouvée dans l'amphithéâtre de cette ville; Wünsch, *Die « laminæ litteratæ » des Trieres Amphitheaters*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. CXIX, 1910, p. 1 sq., pl. I, n. 2.

3° Carthage, *ostraka* latins de 373; R. Cagnat et Merlin, *Ostraka lat. de Carthage*, dans *Journal des savants*, 1911, p. 514-523.

4° Égypte, quittance sur papyrus datée de l'année 398; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. VII, n. 17, 18.

5° Rome, tablette de plomb trouvée en 1850, conservée au musée Kircher, aujourd'hui dispersé; cette tablette contenait une formule d'exécration contre Præseticius, fils d'Asella; J.-B. De Rossi (dans *Bull. dell' Istituto di corrisp. archeol.*, 1880, p. 6) proposait de les faire remonter au IIe ou au IIIe siècle; Wünsch (*Sethianische Verfluchungstafeln aus Rom*, in-8°, Leipzig, 1898, p. 6, fac-similé) fit valoir que sur les tablettes de la même découverte, rédigées en grec, on trouvait des noms de cochers mentionnés sur des médaillons centorniates et proposa une date, entre 390 et 420.

6° Ravenne, chartes des Ve et VIe siècles; G. Marini, *I papiri diplomatici raccolti ed illustrati*, in-fol., Roma, 1805; Maasmann, *Die gothischen Urkunden von Neapel und Arezzo*, in-fol., München, 1837; *Chartes lat. sur papyrus du VIe siècle de l'ère chrét. appartenant à la Bibl. roy. et publiées par l'École des Chartes*, in-fol., Paris, 1837; A. Champollion-Figeac, *Chartes et manuscrits sur papyrus*, in-fol., Paris, 1840; A. Gloria, *Compendio di paleografia e diplomatica*, in-8°, Padova, 1870; [Edw. A. Bond], *Fac similes of ancient charters in the British Museum*, part. IV, pl. XLV et XLVI; *Palaeogr. society*, t. I, pl. II, XXVIII; t. II, pl. LI-LIII; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XII, n. 2; Monaci, *Arch. paleogr. italiano*, t. I, pl. I-V; Reusens, *Éléments de paléographie*, 1899, p. 25-26, pl. V; Steffens, *op. cit.*, pl. XXII.

Parmi les papyrus de Ravenne, quelques-uns ont été retrouvés dans les dépôts modernes, entre autres :

7° Paris, *lat. 8842*, acte d'ouverture de testament, en 552 (voir ci-dessus fig. 9417).

8° Paris, *lat. 4568* a, une *charta plenariæ securitatis*, règlement de comptes en 564.

9° Paris et Leyde, deux fragments de rescrits impériaux sur papyrus, après 413. C'est une écriture factice où se mélangent la majuscule et la minuscule; en somme un exercice d'adresse qui n'a jamais passé dans la pratique. Maasmann a déchiffré le fragment de Leyde dans son *Libellus aurarius*, p. 150, pl. B; N. de Wailly a donné le fragment de Paris, dans son *Mém. sur des fragments de papyrus écrits en lat.*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XV, 1re part., p. 399-423, pl. I-III. Autres fac-similés dans *Palaeogr. society*, IIe sér., pl. XXX; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. IX, n. 22; Steffens, *op. cit.*, pl. XVI; cf. Mommsen, *Fragmente zweier Kaiserrescripte auf Papyrus*, dans *Jahrb. des gemeinen deut. Rechts*, t. VI, 1863, p. 398; Fr. Presigke, *Die Inschrift von Skaptoparene*, dans *Schriften der Wissenschaftlichen Gesellschaft in Strassburg*, t. XXX, 1917, p. 68 sq.

10° Tunis, musée Alaouï, fragment provenant de Kairouan et offrant un exemple de la minuscule cursive en usage à la chancellerie impériale. Sur une charte épigraphique on a figuré le mot qui confirme :

Sancimus , [con]*firmamus*

Voir *Dictionn.*, t. III, col. 907, 909, fig. 2672, 2673; cf. Ch. Diehl, *Une charte lapidaire du VIe siècle*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1894, p. 383-393, pl. II-III; *Catal. du musée Alaouï, Suppl.*, n. 1034, pl. LIV, n. 2.

11° Éphèse, rescrit (grec) de Maurice Tibère, 11 février 585, avec la date en latin et en cursive : B. Haberdey, *Vorläufige Bericht über die Grabungen in Ephesus, 1905-1906*, dans *Jahreshefte des österr. archäol. Instit. in Wien*, t. X, *Beiblatt*, p. 68, fac-similé; M. Prou-A. de Boüard, *Manuel de paléogr.*, 1924, p. 64.

12° Paris, *lat. 12097*, collection canonique, vers 550; Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 203, pl. III-IV; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, pl. XLI; *Album paléographique*, de l'École des Chartes, pl. XI.

XIX. ÉCRITURES DITES NATIONALES. — Entre le VIIe et le XIIe siècle, les scribes firent usage en Europe d'écritures dites nationales, expression exacte, du moins dans son ensemble; toutefois elles n'ont pas été inventées par les peuples dont elles portent le nom, tous peuples barbares, mais parce que chez ces peuples, l'écriture latine, posée ou cursive, a subi certaines modifications assez peu caractéristiques, pour qu'on puisse voir des différences essentielles entre ces diverses écritures.

Les écritures dites : mérovingienne, irlandaise, anglo-saxonne, wisigothique, lombardique, bénéventaine et carolingienne dépendent toutes de l'écriture latine, mais il faut introduire une distinction : la mérovingienne, la wisigothique, la lombardique et la bénéventaine dérivent principalement de la minuscule cursive ancienne, tandis que l'irlandaise, l'anglo-saxonne et la carolingienne se sont formées sous l'influence de la capitale, de l'onciale et de la semi-onciale.

Il est toutefois une observation qu'il ne faut pas perdre de vue : les appellations géographiques qu'on vient de lire n'impliquent en rien que les peuples dont elles empruntent les noms aient contribué à la formation de ces écritures; en outre l'emploi n'en a pas été réservé à telle ou telle région nettement limitée.

Le caractère des « écritures nationales », italiennes, wisigothiques et franques, des VIIe et VIIIe siècles est incontestablement *national*, « et facile à discerner dans la plupart des cas [1]; mais ce sont bien les espèces d'un même genre, çà et là diversifié, et pour ainsi dire les aspects multiples et changeants du même être. Il reste que cette diversité, pour n'être qu'extérieure, n'en était pas moins réelle, et l'on peut se demander si la réforme carolingienne n'est pas sortie de là, c'est-à-dire d'une juste appréciation de cet inconvénient? Pour une part, peut-être. Charlemagne aimait et désirait l'unité en toutes choses, et le fait est en particulier que la variété des écritures locales était surtout remarquable en France. Toutefois la réforme carolingienne n'a pas tout de suite réalisé l'unité, même en France, si elle était destinée à triompher finalement au delà de toute prévision; et elle n'a pas non plus été imposée par la force, à coup de capitulaires, mais proposée par l'exemple. Il est donc plus naturel de croire que Charlemagne, dans la circonstance, voulut d'abord, et avant tout, la beauté et la netteté, qualités auxquelles l'ancienne cursive, même stylisée et parfaitement calligraphiée, ne pouvait prétendre avec ses formes étranges et son bagage traditionnel de ligatures. Il pouvait songer d'ailleurs que, d'eux-mêmes, les modèles d'art qu'il faisait exécuter et qu'il distribuait magnifiquement sauraient agir sur le goût public et le renouveler partout de proche en proche. Ce fut la *minuscule réformée* ou carolingienne, fondée principalement sur le style semi-oncial, qui avait été longtemps pratiqué en France avec succès, tandis qu'il avait d'autre part donné naissance, quelques siècles plus tôt, à l'écriture insulaire. Dès la fin du VIIIe siècle, à ce qu'il paraît, le style nouveau fit son chemin en Italie et jusqu'à Rome; il franchit aussi le Rhin et s'implanta dans les pays allemands. Les types locaux disparurent successivement, ou ne laissèrent que des traces vagues. On peut dire, en général, qu'à dater des IXe et Xe siècles, dans toute l'Europe occidentale, deux régions exceptées — à savoir l'Italie méridionale et l'Espagne, où l'ancien style survit pour quelque temps encore — on observe les mêmes

[1] A. Wilmart, dans *Revue bénéd.*, t. XXIX, 1912, p. 198-199.

règles dans les travaux de transcription littéraire. »

Avant d'en venir à la réforme carolingienne, rappelons les particularités des diverses écritures nationales.

XX. Écriture mérovingienne. — Elle est issue de la cursive romaine, son aspect n'est pas flatteur et nous la rencontrons sur les diplômes royaux et de très rares chartes privées, puis encore sur des livres. Dans cette écriture les ligatures sont fort nombreuses et dénaturent gravement la forme de beaucoup de lettres; le grand nombre de ligatures contribue à rendre difficile la lecture. Les hastes des lettres sont de hauteur inégale, épaissies vers leur sommet et légèrement inclinées à gauche, il leur arrive souvent d'atteindre la ligne qui précède et, parfois même, d'y pénétrer malgré la distance souvent considérable qui sépare deux lignes. Du fait de l'absence de réglure et de la longueur variable des hastes, il s'ensuit une irrégularité choquante dans l'aspect de cette écriture.

Il existe trente-huit (ou trente-sept) diplômes royaux mérovingiens dont un seul est conservé à la Bibliothèque nationale et tous les autres aux Archives nationales, à Paris. Le plus ancien est un précepte du roi Clotaire II, donné entre le 15 juin et le 15 juillet 625; à partir du règne de Clotaire III, la chancellerie royale a remplacé le papyrus par le parchemin.

Comme nous avons donné dans le *Dictionnaire* (t. III, col. 919-930) un catalogue de tous ces actes officiels, il n'est pas nécessaire d'y revenir; nous rappellerons seulement les recueils en fac-similés lithographiques de Letronne (*Diplômes et chartes de l'époque mérov. sur papyrus et sur vélin conservés aux Arch. du royaume*, in-fol., Paris, 1845-1846) et de J. Tardif (*Arch. de l'empire. Fac-similés de chartes et diplômes mérov. et carlov., sur papyrus et sur parchemin...*, in-fol., Paris, 1866; *Musée des arch. départ.*, atlas, in-fol., Paris, 1878), von Sybel et von Sickel (*Kaiserurkunden in Abbildungen*, in-8°, 1880), enfin Ph. Lauer et Ch. Samaran (*Les diplômes originaux des Mérov. Fac-similés phototypiques avec notices et transcriptions*, in-fol., Paris, 1908). La plupart des fac-similés sont de dimensions réduites.

Nous avons donné déjà sur une planche hors-texte (voir *Dictionn.*, t. III, col. 931) un diplôme de Clovis II; en voici un de Thierry III, du 30 juin 679, conservé aux Archives nationales (*K2*, n. 13). On pourra se reporter au début de ce diplôme déjà donné (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3951).

Les sept premières lignes (réduites) de ce diplôme ont été données par M. Prou, dans son *Manuel de paléographie*, 4e édit., pl. IV, n. 1 avec le commentaire que nous lui empruntons :

« Les traits des lettres de l'écriture de la chancellerie mérovingienne sont grêles et légèrement penchés à gauche; les hastes des lettres *b*, *d*, *l*, s'élèvent très haut au-dessus de la ligne; les ligatures sont très nombreuses.

« L'*a* est comme formé de deux *c* rapprochés; il est fermé à la partie supérieure, sauf quand il est suscrit et lié à la lettre suivante; on pourra étudier le groupe *an* dans *Francorum* à la 1re ligne; *ante* au-dessus de la 2e ligne; *non cobanti* à la 4e ligne; le groupe *ar* dans *amalgario* à la 3e ligne, et *parti* à la 4e ligne; le groupe *ac* dans *bactilione* à la 4e ligne.

« La panse du *b* est très petite. La haste est quelquefois doublée, comme d'ailleurs la haste de toute autre lettre; voyez par exemple *l* dans *vel* et *palacio* à la 2e ligne; *b* dans *ibi*, et *d* dans *acchildis* à la 3e ligne, etc. C'est là un caractère de la cursive romaine du VIe siècle, mais plus marqué. Dans la cursive mérovingienne, les hastes sont le plus souvent faites d'un seul trait s'élevant au-dessus du corps des lettres soit en ligne droite soit plus ou moins courbé à la partie supérieure et vers la droite.

« Le *c* est parfois surmonté d'un appendice en forme de crosse, qui s'élève au-dessus des autres lettres, comme dans la syllabe *ci* au commencement de la 5e ligne.

« Dans l'exemple que nous donnons, la panse du *d* est fermée; dans d'autres manuscrits, elle est ouverte; la haste se prolonge au-dessous de la ligne.

« L'*e* consiste en un demi-cercle surmonté d'une boucle fermée. Quand cette lettre est reliée à la suivante, sa forme rappelle celle d'un 8.

« Le *g* est essentiellement formé de deux boucles. Voyez *amalgario*, 3e ligne; *genetricis*, fin de la 4e ligne; *ligebus*, à la 5e ligne; *amalgarius*, à la 6e ligne.

« L'*i* se prolonge souvent au-dessous de la ligne; il se traçait de haut en bas, de telle sorte que la tête est renforcée à gauche par un petit crochet. Il est souvent accroché à la lettre qui le précède; le groupe *ri* se fait d'un seul trait de plume; c'est là une ligature déjà usitée dans la cursive romaine; voyez *ri* dans *Theudericus* à la 1re ligne; *nostri*, à la 2e ligne; *amalgario* et *dicerit* à la 3e ligne, etc.

« Le *q* est fermé à la partie supérieure, par exemple

1 *(Chrismon) theu de ri cus franco(rum) u(i)r inl(uster)*
2 *cum ante dies in nostri uel procerum nostrorum presencia conpendio in palacio nostro*
3 *ibique ueniens fimena nomene acchildis amalgario interpellauit dum dicerit*
4 *eo quod porcione sua in uilla noncobanti bactilione ualle quem de parti genetri*
5 *ci sua bertane quondam ligeb(u)s obvenire debuerat post se malo ordene reteni*
6 *rit qui ipse amalgarius taliter dedit in respunsis eo quod ipsa terra*
7 *in predicto loco bactilione ualle de annus triginta et uno inter ipso amalga*
8 *rio uel genetore suo gaeltramno quondam semp(er) tenuerant et possiderant sic eid(em) n(u)nc*
9 *a nostris procerab(u)s ipsius amalgario fuissit iudecatum ut de nouo denomenatus*
10 *aput sex sua mano septima dies duos ante istas kal(en)d(as) iulias in oraturio nostro*
11 *super cappella domni martine ubi reliq(u)a sacramenta percurribant*
12 *hoc dibirit coniurare quod antedicta terra in predicto loco bactilione*
13 *ualle inter ipso amalgario uel genetore suo gaeltramno de annus trigin*
14 *[ta] et uno semp(er) tenuissint et possedissint nec eis diger numq(u)am fuissit nec ali*
15 *ut exinde non redebirit nisi edonio sacramento sed ueniens antedict(u)s amalga*
16 *riu[s] ad ipso placito lusareca in palacio nostro una cum hamedi(u)s suos ipso sacramen*
17 *to iusta quod eid(em) fuit iudicatum et nostras eq(u)alis precepcionis locuntur in q(u)ant(u)m*
18 *inl(uster) uir dr(u)ctoald(u)s com(es) palati noster testimuniauit ligib(u)s uisus fuit adimplissit et tam*
19 *ipse quam et hamediae suae diliguas eor(u)m derexsissint propteria iobimus ut ipsa porcio*
20 *ne in predicto loco bactilione u(u)alle unde inter eus orta fuit intencio memoratus*
21 *amalgarius contra ipsa acchilde uel suis heridib(u)s omne tempore abiat euinde*
22 *cata*
23 *(Chrismon) odiinbodi(us) recognouit* (Notes tironiennes.) [*nomene feliciter*
24 *(Chrismon) dat(um) sub d(ie) segundo kal(en)d(a)s iulias ann(u)m vii rigni nostri lusareca in d(e)i*
(Notes tironiennes.)

dans *quod*, 4e ligne, 6e ligne, ou à demi ouvert, comme dans *quem*, 4e ligne, ou complètement ouvert quand il est lié à la lettre précédente, comme dans *quondam*, 5e ligne.

« L'*r* se confond facilement avec l'*s*; cependant la tête de l'*r* se replie à droite à angle aigu, tandis que celle de l'*s* se replie en courbe; on se rendra compte de la différence du tracé de ces deux lettres dans les mots *nostri*, *nostrorum* et *nostro* à la 2e ligne. L'*r* est rarement isolée; elle est étroitement liée soit à la lettre précédente, soit à la suivante, soit même à l'une et à l'autre. Dans l'exemple que nous donnons, on verra une *r* isolée, la seconde de *terra*, à la fin de la 6e ligne.

« Le *t* consiste normalement en un trait vertical dont le pied se relève à droite, et dont l'extrémité supérieure supporte un trait horizontal recourbé à gauche en un demi-cercle complètement fermé rejoignant le trait vertical en son milieu; voyez *non cobanti* et *parti* à la 4e ligne; *terra* à la 6e ligne.

« Parfois, la forme est modifiée; le scribe a commencé le tracé par le demi-cercle supérieur et fait d'un seul trait de plume et ce demi-cercle et la haste; puis, au sommet de cette haste, à droite, il a attaché un crochet: voyez le *t* d'*interpellavit* à la 3e ligne; tel est le tracé du *t* quand il est lié à la lettre qui le suit : voyez *nostri*, *nostro* à la 2e ligne; *bertane* à la 5e ligne; *retenirit*, à la 5e ligne; *dedit*, à la 6e ligne; dont le *t* final est lié à l'*i* initial du mot suivant. D'une autre forme du *t*, en liaison avec la lettre suivante, forme rappelant celle d'un 8, nous avons un exemple dans le mot *ante* à la 2e ligne; c'est cependant la forme la plus fréquente dans la minuscule cursive mérovingienne.

« L'*u* est ouvert ou fermé : il est ouvert dans *procerum nostrorum*, 2e ligne; *ualle*, 4e ligne, c'est-à-dire quand le premier jambage est lié à la lettre précédente; mais, d'ordinaire, dans l'exemple donné, il est fermé à la façon d'un *a*; quelquefois il est pointu, en bas, comme dans la syllabe *cus* de *Theudericus* à la 1re ligne, ou dans *cum*, premier mot de la 2e ligne; dans certains diplômes, il a constamment la forme qu'il présente ici dans le mot *debuerat* à la 5e ligne et qui rappelle le chiffre 5 cursif; souvent cette lettre est suscrite comme dans *ligebus*, à la 5e ligne.

« Les abréviations sont rares. Les mots ne sont pas nettement séparés; souvent même la lettre finale d'un mot est unie par une ligature à l'initiale du mot suivant, par exemple, ici, à la 2e ligne, l'*i* d'*in* est attaché à l'*o* final de *conpendio*; pareillement, à la 3e ligne, l'*o* final d'*amalgario* et l'*i* initial d'*interpellavit*; à la 4e ligne, l'*e* final de *porcione* et l'*o* de *sua*, etc. En revanche, un même mot est souvent coupé en plusieurs tronçons; nous ne parlons pas cependant de la séparation des syllabes à la 1re ligne du diplôme, c'est là une disposition particulière; cet espacement des syllabes du mot *Theu-de-ri-cus* a pour objet de laisser le moins de blanc possible à la fin de la 1re ligne, qui ne devait comprendre que le nom du roi et les noms ou titres des destinataires, c'est-à-dire la suscription et l'adresse. »

A ces catégories d'écriture on peut rattacher les bandes de parchemin sur lesquelles on écrivait des authentiques de reliques (voir au mot Reliques).

Si nous passons des diplômes aux livres nous voyons qu'en Gaule, du vie au viiie siècle, on a eu recours à différentes écritures : onciale, cursive, minuscule. Il n'y a là-dedans aucune préoccupation de varier les écritures afin d'attirer l'attention sur tel ou tel passage, mais tout simplement de hâter la production en confiant l'exécution à divers copistes dont chacun avait son écriture familière. C'est ce dont on se rendra compte en se reportant à un manuscrit d'Eugyppius exécuté au *scriptorium* de Tours vers le commencement du viiie siècle et qui offre un type parfaitement disgracieux, mais instructif. On peut se reporter à l'exemple que nous en avons donné (voir *Dictionn.*, t. iv, col. 2019, fig. 3958).

Un autre livre précieux, qui nous a conservé l'écriture mérovingienne, est le lectionnaire de Luxeuil que nous avons déjà fait connaître (*Dictionn.*, t. iv, col. 2010-2011, fig. 3952, et la description, avec plusieurs transcriptions au mot Luxeuil). Puis viennent encore le ms. *Paris. lat. 17655*, contenant l'*Historia Francorum*, de Grégoire de Tours, connue sous le nom de manuscrit de Corbie (viie siècle). Ce manuscrit fournit un exemple remarquable de minuscule embarrassée de ligatures. En voici un exemple (fig. 9419) avec transcription :

1 *XXXIIII Desideratus uiredunensis eps cui theodoricus*
2 *rex multas inrogauit iniurias. post multa exitia ac damna atq. erumnas ad li*
3 *bertatem propriam dno iubente redisset. et episcopatum ut diximus apud uiredunensim urbem*
4 *potiretur. uidens habitatores eius ualde pauperes atq. distitutos dolebat super eos. et*
5 *cum ipse per theodoricum de rebus suis remansisset extraneus. nec haberet de proprio qualiter*
6 *eos consolaretur. bonitatem et clementiam circa omnes theodoberti regis cernens. misit ad*
7 *eum legationem dicens. Fama bonitatis tuæ in uniuersa terra uulgatur cum tanta sit tua*
8 *largitas ut etiam non petentibus opem prestes. rogo si pietas tua habet aliquid de pecu*
9 *nia nobis commodes qua ciues nostros releuare ualeam(us). Cumque hii negotium exercentes*
10 *responsum in ciuitate nostra sicut reliquae habent praestiterint, pecuniam tuam cum usuris*
11 *legitimis reddim(us). Tunc illi pietate commotus septem milia aureorum praestitit. Qua*
12 *ille accipiens per ciues suos erogauit. At illi negotia exercentes diui tes per hoc*
13 *effecti sunt et usque hodie magni habentur. Cumque antedictus eps. debitam pecuni*
14 *am obtulisset regi. respondit rex. Non habeo necessarium hoc recipere. illud mihi suffi*
15 *cit si dispensatione tua pauperes qui oppraemebantur inopia, per tuam suggestionem uel*
16 *per meam largitatem sunt releuati. et nihil exigens antedictos ciues diuites fecit.*
17 *XXXV Defuncto autem apud orbem supradictam memoratu(m)*
18 *antestitem. Agyricus quidam e ciuibus in eius cathedram subrogatus est. Syagrius au*
19 *tem filius eius reminiscens iniurias patris qualiter a syriualdo regi theodoricum incusatus*
20 *non solum spoliatus uerum etiam suppliciis adfectus fuisse oppraessum. Cum armata manu*
21 *syriualdum taliter interfecit. mane facto cum nebula esset condensa et uix adhuc disrumpen*
22 *tibus tenebris aliquid possit discernere, uenit ad uillam eius in diuionensi territurio cui nomen*
23 *est floriacum. Egressuque domum uno amicor putantes ipsum syriualdum esse interfecer(u)nt*
24 *eum et reuertentibus q(u)asi uictoriam obtenuissent de inimico, indecat eis unus ex familia*
25 *non eos dnm interfecisse sed subditum.*

Nous faisons suivre cette transcription du commentaire du chanoine Reusens : « La 1re ligne de chaque chapitre est en écriture onciale, toutes les autres sont en mérovingienne. La plupart des mots se suivent sans la moindre séparation, plusieurs même sont ligaturés les uns aux autres. Dans la ligne 16 le mot *diuites* est coupé en deux par un trou qui existe dans le parchemin. On s'est servi du point pour marquer la fin des

phrases ou des membres de phrase. Lorsque le point indique la fin d'une phrase, le premier mot de la phrase qui suit commence par une lettre onciale.

« Les abréviations sont peu nombreuses. D'abord on trouve, lignes 1 et 13, *eps* pour *episcopus*, et lignes

« L'*a* est tantôt ouvert, tantôt fermé. Lorsqu'il est suscrit — ce qui arrive assez souvent — il est toujours ouvert et présente deux formes distinctes : 1° celle qu'il a ligne 2 : dans *iniurias* et 2° celle qu'il a, ligne 13, dans *magni*, et, ligne 21, dans *mane*.

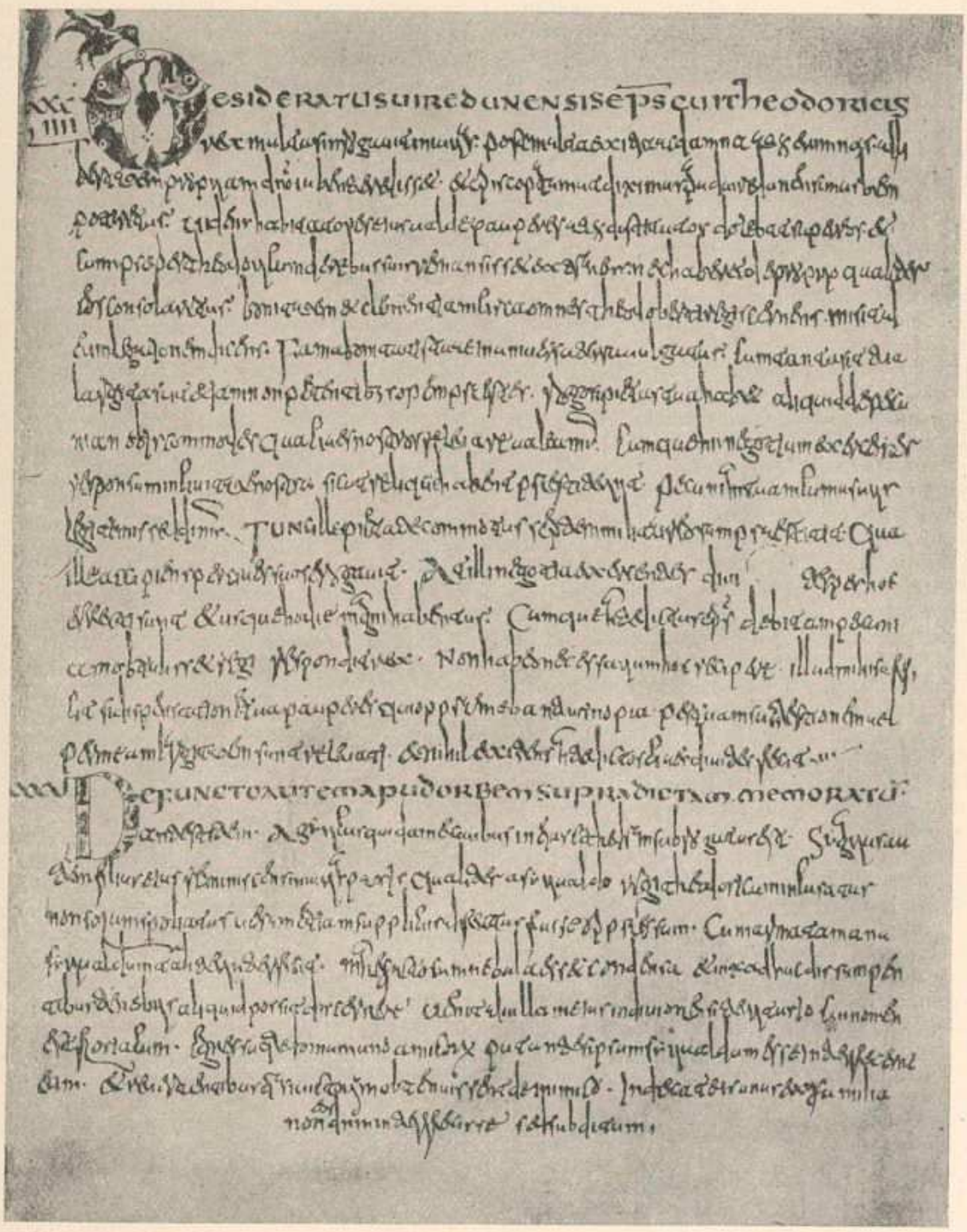

9419. — Manuscrit de Corbie, VIIe siècle, Paris, ms. *lat. 17655*.
D'après E. Reusens, *Éléments de paléographie*, 1899, pl. IX.

3 et 25 *dno* et *dnm* pour *domino* et *dominum;* mais ce sont là deux abréviations qu'on rencontre fréquemment dans les manuscrits anciens. Puis quelques lettres sont omises à la fin de mots et remplacées par un signe; ligne 17 : *m* dans *memoratum;* ligne 23 : *um* dans *amicorum;* lignes 2 et 4 : *ue* dans *atque*. Enfin, ligne 9 : dans *ualeamus;* ligne 11 : dans *reddimus* et ligne 23 : dans *interfecerunt*, l'*u* est remplacé par un signe dans lequel il est peut-être permis de voir un *u* suscrit.

« Les hastes des lettres, *b*, *d*, *h* et *l* s'élèvent jusqu'à la ligne précédente et y pénètrent parfois.

« Le *c* est quelquefois surmonté d'une boucle en forme de crosse qui s'élève notablement au-dessus des lettres basses, voyez ligne 10 : *ciuitate* et *cum usuris*.

« Le *d* s'ouvre parfois pour se lier à la lettre qui précède, par exemple : ligne 2, dans *ad;* ligne 3, dans *redisset*.

« La lettre *l* précédée d'un *c* (ligne 6 : *clementiam*) ou d'un *a* ouvert (ligne 4, *ualde*) produit, en se ligaturant au *c* ou au dernier jambage de l'*a*, une figure ressemblant à un *d* qu'il est cependant facile d'en distinguer,

parce que la haste de *d* se prolonge verticalement au-dessous de la ligne, tandis que l'extrémité inférieure d'*l* se recourbe à droite; comparez, à cet effet, ligne 4 : dans *ualde*, le *d* juxtaposé à la figure dont nous venons de parler.

« Les différentes formes des lettres *f* et *g* s'étudieront avec fruit dans les mots suivants : ligne 24 : *familia;* ligne 25 : *interfecisse;* ligne 13, *effecti;* ligne 18 : *Agyricus;* ligne 19 : *regi;* ligne 16 : *largitatem* et *exigens;* ligne 15 : *suggestionem.*

« La haste d'*l* s'élève presque toujours notablement au-dessus du niveau de la ligne; quelquefois elle reste basse : ligne 4 : *dolebat;* ligne 9 : *releuare;* ligne 16 : *releuati*, et deux fois dans ce dernier cas son extrémité inférieure se prolonge par un trait courbé sous les lettres qui suivent (ligne 20 : *solum;* ligne 23 : *floriacum*). Remarquer la ligature *le* (ligne 11 : dans *legitimis*).

« La panse de la lettre *q* s'ouvre pour se lier à *t* (lignes 2 et 4 : *atque*). Remarquer la ligature *ri* (lignes 2 et 3).

« La forme du *t* final du mot *interfecerunt* (ligne 23) est caractéristique.

« L'*y* n'est autre qu'un *v* avec un point dans la fourche (ligne 18 : *Agyricus* et *Syagrius*). »

XXI. L'ÉCOLE CALLIGRAPHIQUE DE CORBIE. — Pendant les VIIIe et IXe siècles, le monastère de Corbie (*Dictionn.*, t. III, à ce nom), posséda un atelier paléographique qui se signala par une abondante production; on y pratiqua une variété de minuscule tracée avec régularité ce qui, jusqu'à nos jours, a entraîné une confusion entre cette écriture et celle qui était en usage dans le nord de l'Italie; ceci explique pourquoi on l'a désignée, depuis le temps de Mabillon, sous le nom de « lombardique ». Cette opinion conserve ses partisans [1], mais il est nécessaire d'entrer dans plus de détails.

En 1886, Léopold Delisle montra l'importance de l'école calligraphique de Tours qui aurait, d'après lui, été le berceau de la minuscule caroline à partir d'Alcuin [2]; son opinion fut contredite par K. Menzel et H. Janitschek [3] qui soutinrent qu'à une date antérieure à l'arrivée d'Alcuin, cette écriture avait pris naissance à Aix-la-Chapelle, dès le temps de Pépin le Bref, sous l'influence de modèles apportés d'Italie, et avait pour témoins l'évangéliaire de Gotescalc et l'évangéliaire du sacre (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHARLEMAGNE, col. 707-710, 744-747, fig. 2633-2635, 2637). Quelques érudits se rallièrent à cette explication, qui n'avait peut-être à leurs yeux que le mérite d'être de provenance allemande [4], mais des Allemands eux-mêmes formulèrent des doutes [5] touchant la localisation à l'école palatine d'Aix-la-Chapelle [6]. « En réalité, on ne peut étayer d'aucune preuve cette hypothèse sur le rôle prépondérant et l'activité créatrice de l'école palatine à ses débuts [7]. »

Il fallait découvrir une autre explication et ce fut vers Rome qu'on se tourna; là serait née de la semi-onciale une écriture dite romaine, qui ne serait autre que la minuscule caroline, et cela dès le VIe siècle [8]. Une fois encore il fallut y renoncer eu égard à l'impossibilité de présenter des « manuscrits bien datés, de provenance romaine, de la seconde moitié du VIIIe siècle, les plus anciens manuscrits italiens en caroline ne semblant pas antérieurs au milieu du IXe siècle [9] ». D'après L. Traube, la minuscule serait née en Gaule, sans qu'Alcuin et ses compatriotes anglo-saxons y fussent pour rien; mais cette minuscule caroline, ou « précaroline [10] » dérive de la cursive franque, « en admettant cependant une influence de la semi-onciale antique et de la quart d'onciale à ligatures en usage dans l'Italie septentrionale du VIe au VIIIe siècle [11] ». L. Delisle ne l'admet pas; d'après lui « la minuscule caroline se rattacherait directement à la semi-onciale antique et à la semi-cursive de l'antiquité, sans aucune influence des écritures mérovingienne ou insulaire [12] ». Ainsi, d'après L. Delisle et Th. von Sickel, la réforme carolingienne est le résultat d'une impulsion imprimée au système semi-oncial; depuis lors, K. Brandi [13], L. Schiaparelli [14] et M. Ph. Lauer [15] se sont prononcés dans le même sens. Ce dernier a présenté une brève analyse des principales caractéristiques de la caroline que nous lui empruntons :

« Son aspect à la fois arrondi et droit, ainsi que la forme de toutes ses lettres, sauf quelques variantes de l'*a*, de l'*i* et du *g*, la rattachent à la semi-onciale et à ses dérivés : quart d'onciale ou semi-cursive. A cette dernière variété appartiennent les hastes de ses lettres montantes qui paraissent originaires de l'Italie du Nord. Son *g* en forme de *z* à queue semi-circulaire et son *r* à trait sinueux développé sur la droite la rapprochent de l'insulaire; ses ligatures arrondies, des minuscules italiennes, ses abréviations, de la cursive ou de l'insulaire. Enfin on y rencontre l'*a* oncial, l'*a* italien à crochets, parfois même l'*i* allongé wisigothique, et un type de *g* qui paraît emprunté à la cursive, de même que quelques ligatures : *ct*, *et*, *nt*.

« Voici quelques détails complémentaires de la caroline. Elle est ronde et droite comme la semi-onciale et ses dérivés; la semi-cursive droite et les écritures insulaires rondes. Les hastes de ses lettres montantes *b*, *d*, *h*, *l*, renflées en forme de massue, se trouvent déjà dans

[1] A. Gaudenzi, *Il monastero di Nonantola*, append. : *Sulla scrittura langobarda*, dans *Bull. dell' Istit. storico italiano*, t. XXXVI, 1916, p. 429; Ph. Lauer, *La réforme caroling. de l'écriture lat. et l'école calligraphique de Corbie*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, t. XIII, 1re part., 1924, p. 417-440; le même, *Rech. sur l'écriture de Corbie dite lombardique*, dans *Bull. du Comité des trav. hist. philol. et hist.*, 1924, p. 59-68. — [2] *Mém. sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, 1re part., 1886, p. 29-56. — [3] *Die Trierer Ada-Handschrift*, in-fol., Leipzig, 1889. — [4] S. Berger, *Hist. de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1893, p. 276; E. Reusens, *Éléments de paléographie*, in-8°, Louvain, 1899, p. 73-74; F. Steffens, *Lateinische Paläographie*, in-fol., Trèves, 1909, *Einleitung*, p. XVI, pl. XLV. — [5] Haseloff et Sauerland, *Der Psalter Erzbischofs Egberts von Trier*, in-4°, Trier, 1901, p. 165, 167; L. Traube, *Vorbemerkung zu Heribert Plenkers Untersuchungen*, dans *Vorlesungen und Abhandlungen*, in-8°, t. II, München, 1911, p. 25; R. Beer, *Monum. palæographica Vindobonensia*, p. 43-44; B. Bretholz, *Lateinische Paläographie*, in-8°, Leipzig, 1912, p. 82. — [6] Voir *Dictionn.*, t. III, col. 710-712; t. IV, col. 1875-1876. — [7] Ph. Lauer, *La réforme caroling. de l'écriture*, p. 418. — [8] Th. von Sickel, *Prolegomena zum Liber diurnus*, dans *Sitzungsberichte der philos.-hist. Classe der kön. Akad. der Wiss. zu Wien*, t. CXVII, p. 19; Giorgi, *Appunti intorno ad alcuni manoscritti del Liber pontif.*, dans *Arch. della R. Soc. rom. di storia patria*, t. XX, p. 249; V. Federici, *Il S. Ilario della capitolare di S. Pietro ed altri codici dei secoli V-VIII*, dans *Bull. dell' arch. paleografico italiano*, 1908-1912, t. I, p. 101-122; *La regula pastoralis de S. Gregorio Magno nell' arch. di S. Maria Maggiore*, dans *Röm. Quartalschr.*, t. XV, 1901, p. 12-31, 2 pl. — [9] L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, in-8°, t. II, München, 1911, p. 25-27; le même, *Paläographische Anzeigen*, dans *Neues Archiv*, t. XXVII, p. 281. — [10] Wattenbach, *Anleitung zur lateinische Paläographie*, in-8°, Leipzig, 1886, p. 27-28; Arndt et Tangl, *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Paläographie*, in-fol., Berlin, 1906; E. M. Thompson, *Introd. to greek and latin palaeography*, in-8°, Oxford, 1912, p. 362-367. — [11] L. Traube, *op. cit.*; cf. Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 420. — [12] L. Delisle, *Mém. sur l'école calligraphique de Tours*, p. 49; cf. P. Lauer, *op. cit.*, p. 420. — [13] K. Brandi, *Unsere Schrift. Drei Abhandlungen zur Einführung in die Gesch. der Schrift und des Buchdrucks*, in-8°, Göttingen, 1911, p. 30, 31. — [14] L. Schiaparelli, *La scrittura lat. nell' età rom.; avviamento allo studio della scrittura lat. nel Medio Evo*, in-8°, Como, 1921, p. 134, 135, 166, 167. — [15] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 421.

la semi-cursive marginale du *Fronton* du Vatican [1], du *Saint Hilaire* de Paris [2] ou de celui de Saint-Gall [3] et paraissent d'origine italienne; elles sont plus élancées que dans l'insulaire.

« L'*a* semi-cursif s'y rencontre à côté de l'*a* oncial. Affectant parfois la forme de deux *c* consécutifs, il se rapproche de l'*a* à crochets des minuscules italiennes du VIIIe siècle.

« L'*e* semi-oncial y est modifié : il est bouclé du haut et la barre médiane tend à disparaître. Cette transformation marque une date dans l'histoire de la lettre *e*.

« Le *g* dérive des formes semi-cursives, notamment de celle en *z*, à queue semi-circulaire, que l'on trouve dès l'antiquité et qui est courante dans l'écriture insulaire. Il a subi parfois l'influence cursive.

« L'*i* allongé, qui vient de la cursive et peut-être de la wisigothique [4], se rencontre sporadiquement.

« L'*m* et l'*n* sont semi-cursifs. Cependant l'N capital, d'une persistance remarquable, est encore quelquefois conservé, de même que dans les semi-onciales et semi-cursives des Ve et VIe siècles.

« Les panses des lettres *d*, *p*, *q*, ne sont plus ouvertes comme dans la cursive.

« L'arrondi supérieur des *f* et *s*, d'abord bas dans les plus anciens exemples, comme dans la semi-onciale d'*Ursicinus* de Vérone (VIe siècle) et l'écriture insulaire de l'*Adamnan* de Schaffouse (VIIe-VIIIe siècle) se développe de plus en plus en arc de cercle.

« L'*r* est semi-cursif, quelquefois à tige allongée comme dans l'insulaire. Son trait sinueux supérieur est assez développé sur la droite, ce qui rappelle la semi-onciale du VIe siècle [5].

« La minuscule caroline présente très peu d'abréviations, et très simples, en général d'origine cursive ou insulaire, par exemple celle de la nasale par un tilde ou par une sorte d'S renversé, ou des abréviations par suspension indiquées par des virgules et des points superposés, enfin quelques signes abréviatifs particuliers à chaque école.

« En fait de ligatures on ne trouve plus que *et*, quelquefois *ct*, *nt*, à Saint-Gall, et les ligatures *ft*, *rt* s'arrondissent en arcs de cercle sur le modèle de l'*st*, à l'italienne [6].

« Les mots ne sont pas toujours séparés, la ponctuation étant encore rare quoique améliorée par Alcuin dans son lectionnaire, pour la lecture à haute voix [7].

« Les dimensions de l'extrême souplesse, varient depuis la grosse écriture des premières Bibles de Corbie, Tours et Saint-Gall, qui rappellent l'insulaire semi-ronde, jusqu'à l'écriture de la Bible de Théodulfe, qui est à rapprocher de la wisigothique fine [8]. »

Ces observations font ressortir l'insuffisante exactitude du « Tableau de la filiation des écritures » établi par L. Traube [9], et il en faut conclure que la caroline ne dérive pas de la cursive franque mais de la semi-onciale ou de la semi-cursive, dérivation au sens large, « car elle diffère de tous les modèles connus; elle possède son individualité propre : c'est une écriture intermédiaire, se rapprochant de la quart d'onciale, qui a évolué et s'est modifiée sous diverses influences [10] » qui ont été signalées il n'y a qu'un instant dans l'analyse de ses caractéristiques. Influences explicables à qui se souvient du rôle des missionnaires irlandais et anglo-saxons sur le continent et des relations assidues entre le clergé carolingien et l'Italie lombarde et romaine [11].

Relations qu'on ne cherche pas à mettre en doute, mais qu'il ne faut pas non plus amplifier sans raison et, surtout, sans preuve. Pépin et Charlemagne empruntaient volontiers à la *schola* pontificale des manuscrits liturgiques et sollicitaient à l'occasion la communication d'ouvrages canoniques et de traités grammaticaux que les copistes de l'école curiale prodiguaient volontiers comme un procédé de propagande dont ils attendaient pour eux-mêmes de bons résultats. Mais entre ce que nous savons de cette propagande et les témoins qu'on en pourrait citer aujourd'hui, il y a une marge à remplir où nous ne pouvons nommer de façon certaine que *deux* manuscrits en onciale, écrits à Rome, au VIIIe siècle, par le scribe Agimundus [12]. On doit reconnaître que c'est assez peu et les initiateurs de la caroline ont tiré parti de modèles antiques d'onciale annotés en semi-cursive, de manuscrits anglo-saxons ou irlandais en écriture insulaire et de manuscrits italiens en semi-onciale, quart d'onciale ou minuscules diverses. En ce qui concerne la cursive, elle peut s'expliquer par le fait que les scribes francs n'étaient pas déshabitués de leur écriture usuelle, la cursive mérovingienne.

Reste à savoir « de quelle écriture posée, à l'usage des livres, sont partis ceux qui, les premiers, ont modifié leurs habitudes pour créer le type définitif de la minuscule caroline [13] » ? Y a-t-il eu transformation complète ou transition à peine sensible? Nous avons déjà fait allusion à des écritures précarolines qui autorisent à écarter l'idée d'une innovation soudaine. De plus, « l'apparition de la nouvelle écriture coïncide exactement avec la grande œuvre de revision des textes liturgiques et bibliques qui signala la fin du règne de Pépin et le début de celui de Charlemagne. Il a donc fallu l'impulsion donnée par ce dernier souverain au travail généralisé de copie des plus anciens manuscrits de la Bible, pour accomplir le dernier pas, créer définitivement la nouvelle minuscule et en répandre l'usage.

Le c. LXXII du capitulaire intitulé *Admonitio generalis*, que l'on met en rapport avec le capitulaire d'Aix-la-Chapelle (789) et qui préconise dans les écoles la lecture des livres sacrés « bien corrigés » ou transcrits par des « hommes expérimentés » avec tout le « soin nécessaire », permet déjà de s'en rendre compte [14]. Dans un autre capitulaire, l'*Epistola generalis*, que l'on a placé entre 782 et 789, l'intervention de Charlemagne apparaît mieux encore [15]. « Il s'applique, y déclare-t-il, à réformer toute la littérature ecclésiastique en s'inspirant de ce que son père Pépin a fait pour la liturgie », et il ajoute que « depuis longtemps déjà il a corrigé exactement, avec l'aide de Dieu, le texte de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ». Samuel Berger a observé que la revision de la Bible dont il est question ici pourrait avoir été entreprise dès avant le capitulaire d'Aix-la-Chapelle [16]. Aucun texte, assurément, remarque-t-il, ne prouve que la Bible préalcuinienne de Corbie, écrite par ordre de l'abbé Maurdramne avant 781, ait été exécutée avec les encouragements directs du souverain; cependant quand on

[1] Fr. Ehrle, *M. Cornelii Frontonis aliorumque reliquiæ*, Mediolani, 1906, p. 22. — [2] E. Chatelain, *Uncialis script.*, pl. LXII. — [3] Id., *ibid.*, pl. LXIII. — [4] E.-A. Loew, *Studia palæographica*, dans *Sitzungsberichte der k. bayer. Akad. der Wiss., Philos.-philol. Classe*, t. XII, München, 1910, p. 7-8. — [5] Bibl. nat., *lat. 12907*; cf. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, pl. III, n. 1, 5; pl. IX, n. 4; ms. Orléans, *169*, *Mém. sur l'école calligraphique de Tours*, pl. V. — [6] Cf. *Liber pontif.*, de Lucques, ms. *490*; Monaci, *Esempi di scrittura lat.*, pl. XIII. — [7] Cf. S. Berger, *Hist. de la Vulgate*; Mabillon, *Ann. bened.*, sæc. II, p. 328; *De re diplomatica*, p. 51-53. — [8] Ph. Lauer, *La réforme caroling.*, p. 422. — [9] *Vorlesungen und Abhandlungen*, in-8°, t. II, München, 1911, p. 27. — [10] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 423. — [11] L. Traube, *op. cit.*, t. II, p. 27, notes 2 et 3. — [12] *Vat. lat. 3835* et *3836*; cf. Silvestre, *Paléographie universelle*, pl. CXIV, CXVI; E. A. Loew, *The Beneventan script*, in-8°, Oxford, 1914, p. 41, n. 6; Th. von Sickel et Giorgi ont cité des manuscrits du *Liber diurnus* ou du *Liber pontif.*, qui n'ont pas de date connue et d'origine certaine. — [13] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 425. — [14] *Capitul. reg. Francor.*, édit. Boretius, t. I, p. 60. — [15] *Ibid.*, p. 80. — [16] S. Berger, *op. cit.*, p. 187.

voit un grand personnage du royaume, comme l'abbé de Corbie, prendre l'initiative d'un travail aussi considérable et sous une forme aussi neuve, il n'est guère permis d'en douter. Au surplus, dès les premières années du règne de Charlemagne, un religieux de Saint-Gall, Winitharius, témoignait déjà, dans une pièce de vers, du zèle du jeune roi pour la correction des œuvres des Pères [1] :

Qui sternit per bella truces fortissimus heros,
Rex Carolus, nulli cordis fulgore secundus,
Non passus sentes mendarum serpere libris
Et bene correxit studio sublimis in omni.

« En conséquence, c'est évidemment dans les limites du royaume franc, telles qu'elles se comportaient au début du règne de Charlemagne, qu'il faut chercher l'origine de la caroline, dans les écoles des grands monastères et des églises où, par ordre du souverain, l'on rivalisait d'ardeur pour copier le plus parfaitement possible les Livres saints [2]. »

A l'époque qui nous occupe (VIIe-VIIIe siècle) on faisait usage en Gaule de deux minuscules d'origine cursive, à Luxeuil et à Corbie [3], ce serait donc là, et plus probablement dans la direction de Corbie, vers le nord de la Gaule, qu'il serait possible de chercher l'influence qui s'est exercée sur la minuscule caroline. Seulement, au milieu du VIIIe siècle, il ne faut plus chercher à Corbie rien qui rappelle l'écriture de Grégoire de Tours (Paris, *lat. 17655*) (fig. 9419), ni celle du lectionnaire de Luxeuil (Paris, *lat. 9437;* voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LUXEUIL). Ce qu'on doit s'attendre à y trouver ce sont « deux systèmes d'écriture bien distincts, d'une part les minuscules sorties des écritures dont nous venons de parler, c'est-à-dire de la cursive mérovingienne mise en ordre et stylisée [4], et, d'autre part, les minuscules dites précarolines, dérivées plus ou moins directement de la semi-cursive antique et qui se rapprochent de la semi-onciale [5]. Ce qui distingue les deux, c'est, avec le type des lettres, l'emploi des ligatures. Ces systèmes ont agi l'un sur l'autre et leur mélange a produit des minuscules intermédiaires ou mixtes de formules diverses; par exemple l'évangéliaire d'Autun, daté de l'année 754 [6].

« A la même époque, et dès la fin du VIIe siècle, dans l'Italie septentrionale, à Bobbio, Novare et Vérone [7], et en Gaule, en Bourgogne, Neustrie et Austrasie (dans les manuscrits d'Autun, Fleury, Corbie, Cambrai et du Nord [8]), la semi-onciale tend à devenir plus petite, quelquefois moins régulière ou d'aspect plus courant et à se rapprocher de la semi-cursive. Dans l'*Origène* de Lyon (bibl. municipale, n. *443*) [9], on trouve un curieux spécimen de ce genre de semi-onciale, très arrondie, à pleins et déliés, munie de hastes, qu'on pourrait presque qualifier de grosse minuscule, comme le fait déjà Lindsay pour la semi-onciale d'*Ursicinus* de Vérone, le précurseur du VIe siècle [10].

« Quand on étudie le *processus* de la réforme carolingienne, on la voit ainsi se préparer de longue date par une évolution parallèle, mais en sens inverse, de la semi-onciale et de la semi-cursive qui influent réciproquement l'une sur l'autre et se rapprochent parfois au point de se confondre. En même temps, on assiste à l'abandon progressif par les minuscules mixtes, sorties de la semi-cursive, de toutes les formes compliquées dues à la contamination de la mérovingienne [11]. »

Nous avons déjà décrit et donné plusieurs extraits d'un manuscrit bien connu sous le nom de « fragments d'Eugyppius » (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2013-2024, fig. 3954-3958); l'intérêt qui s'y attache n'est pas épuisé par ce que nous en avons dit, et M. Ph. Lauer relève sur les pages (fol. 96-102) un mélange significatif de semi-onciale et de semi-cursive. « On y remarque en outre, dit-il (fol. 3 v°; 6, 7 v°; 8, 9, 10 v°), cette même petite semi-onciale, ronde et courante, assez usitée au VIIIe siècle, que L. Delisle a retrouvée dans l'école de Tours, enfin une belle minuscule du système semi-cursif, régulière, d'une grande netteté, à lettres droites, grosses, bien formées, des abréviations rares, aucun ligature compliquée, bien qu'elle joigne volontiers les lettres *e, r, t* [12]. Par exception, on y rencontre encore çà et là, le *c* et l'*r* cursifs, mais, partout ailleurs, ce sont les lettres semi-onciales qui sont employées [12]. » (Fig. 9420.)

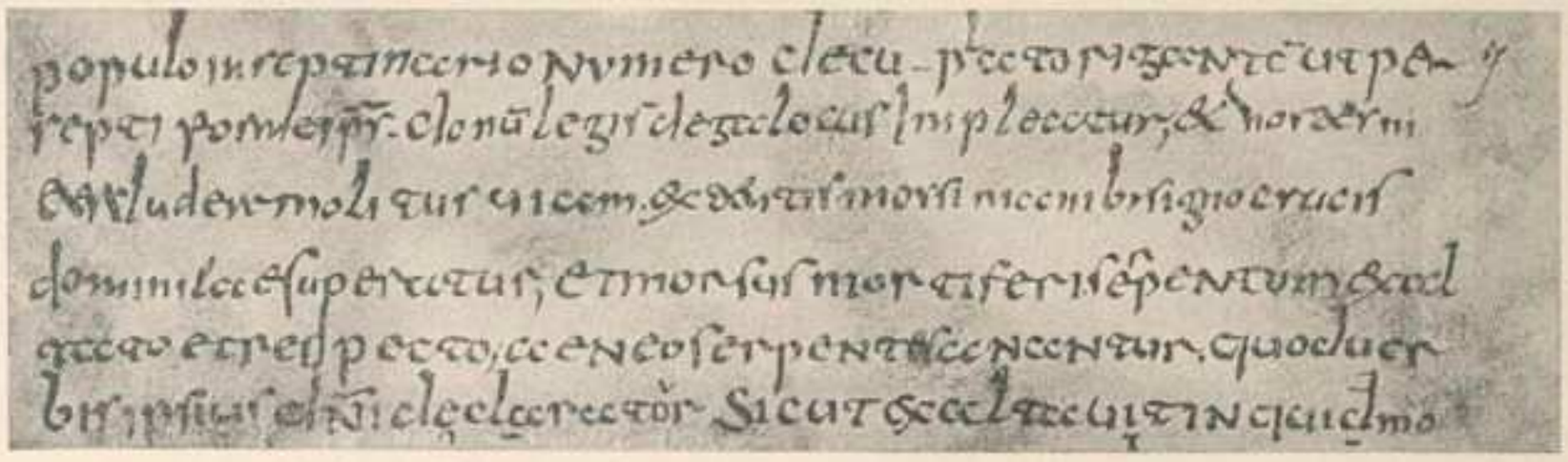

9420. — Bibl. nat., *lat. 1575*, fol. 93. D'après *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, t. XIII, 2e part., 1924, pl. VII, n. 2.

Ainsi s'explique l'origine de la minuscule caroline, c'est la précaroline que nous trouvons dans le *Saint Jérôme* provenant de Murbach et daté de 744 (aujour-

[1] Id., *ibid.*, p. 118; Dümmler, *Poetæ lat. ævi carol.*, t. I, p. 87, 98-90. — [2] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 425-426. — [3] L. Traube, *op. cit.*, t. II, p. 24. — [4] E.-M. Thompson, *op. cit.*, p. 229-230. — [5] Id., *ibid.*, p. 362-367. — [6] Steffens, *Lateinische Paläographie*, 2e édit., pl. XXXVII. — [7] H. Zimmermann, *Vorkarolingische Miniaturen*, t. I, pl. XIII, XVIII, XIX (semi-onciale); cf. les quarts d'onciale et minuscule de Novare et de Vérone, pl. XXIV *c*, XXXI, XXXIV *d;* Cipolla, *Codici Bobbiesi di Torino*, pl. III-V (*S. Augustin* de Turin, *a, II, 2*); pl. XXI-XXII (*S. Augustin* et *S. Ambroise* de Turin, *Gv. 26* et *Gv. 15*). — [8] Em. Chatelain, *Uncialis script.*, pl. LXXVII (*Augustodunensis, 107*), pl. LXXIX (*Floriacensis*); pl. LXXXI (*Vat. 3375*); pl. LXXXIV (*Bobbiensis*); pl. LXXXV (*ibid.*); pl. LXXXVII (*Veronensis*); pl. LXXXVIII (Rome, bibl. Vict.-Emm., *2099*) pl. XCIII (*Cameracensis*); pl. XCIV (*id.*); pl. XCV (Paris, *lat. 2110*); pl. XCVI (*Herbipolitanus*); pl. XCVII (*Augustodunensis*); pl. XCVIII (Paris, *lat. 14086*); pl. C (*Floriacensis*); H. Zimmermann, *op. cit.*, t. II, pl. CXIX *d-e*, CXX *c* (*Cameracensis, 937*). — [9] Zimmermann, *Vorkarolingische Miniaturen*, t. I, pl. XXXIX *a-b;* pl. XL *a-b*. — [10] W. M. Lindsay, *Notæ latinæ, an account of abbreviation in latin mss. of the early minuscule period (circa 700-850)*, in-8°, Cambridge, 1915, p. 490; cf. *Monum. palæographia sacra*, Turin, 1899, p. 4, pl. IV; A. Spagnolo, *La scrittura minuscola e le scole calligrafiche Veronesi del VI e XI secolo*, dans *Atti e mem. dell' Acad. d'agric. sc., lett., arti di Verona*, IVe sér., t. XII, 1911-1912, p. 31-50. — [11] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 11-12. — [12] L. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérov. contenant des fragments d'Eugyppius*, in-4°, Paris, 1875, pl. III. — [12] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 429-430.

d'hui à Épinal, n. *68*) [1]; on pourrait en rapprocher d'autres manuscrits, notamment un *Isidore de Séville* passé de Bobbio à l'Ambrosienne (*L. 99 sup.*, p. 35) [2] et un *Saint Jérôme* venu de Saint-Martin de Tours au British Museum (*Egerton, 2831*) [3].

On retrouve ce double système dans les écritures usitées à Corbie. Mabillon donnait à la minuscule le nom de « lombardique », c'était d'une transparence inacceptable et on imagina autre chose, qui avait du moins le mérite d'être obscur et à l'usage des seuls initiés; il fut question d'un « type *b* mérovingien », ensuite d'un « type *ab* de Corbie », sous prétexte que, dans l'écriture de Corbie, l'*a* ressemble à un *i* sans point auquel viendrait s'accoter un *c*, et que dans cette même écriture la haste du *b* est munie à droite d'une petite ligne horizontale qui se lie à la lettre suivante. On ne s'en tint pas là, on eut dès lors un type *a* brisé, un type *az*, un type *en*, et quelques autres encore [4].

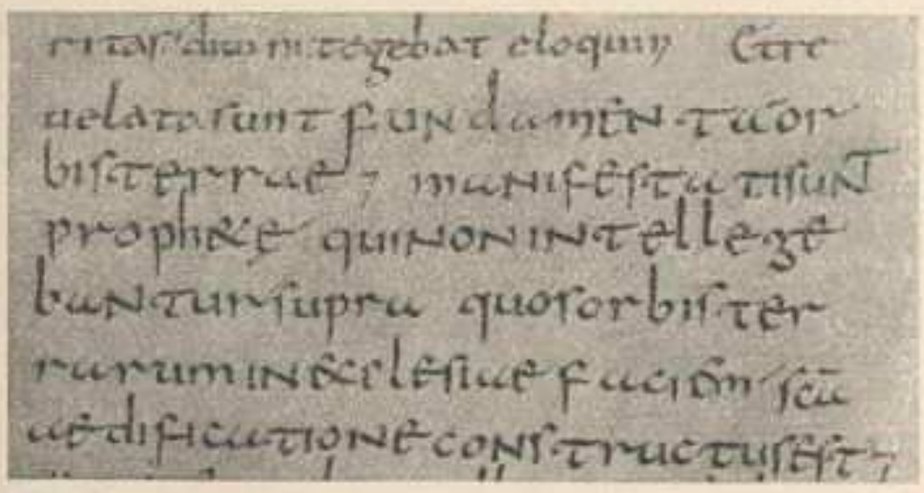

9421. — Bibl. nat., *lat. 12239*, fol. 74.
Ibid., pl. VIII, n. 4.

« Il existe aussi des minuscules où les éléments semi-onciaux ou semi-cursifs dominent. La plus répandue est d'une apparence un peu grosse, légèrement contournée, parfois avec traces de cursive, spécialement quelques ligatures. Elle est caractérisée par l'emploi fréquent de l'N capital, de l'*e* oncial en ligature, l'*y* pointé en forme de *v* recourbé sur la droite, et les lettres *f*, *g*, *r*, qui ressemblent à de l'anglo-saxonne pointue. Elle a été en usage assez tard, car on la trouve mêlée dans un même manuscrit (Bibl. nat., *lat. 12239*, fol. 74) à une caroline archaïque irrégulière (fig. 9421).

« Une autre écriture de Corbie est fournie par le *Saint Ambroise (Expositio in Lucam)* de Saint-Pétersbourg, ms. *F. v. I. 6* (fig. 9422). La mention finale (fol. 211) prouve qu'il a été exécuté par ordre de l'abbé Leutcharius, qui assista au synode d'Attigny en 765 [5]. C'est une quart d'onciale à l'aspect aplati et régulier. On y remarque déjà les traits principaux de la caroline, mais elle a conservé le *t* cursif bouclé à gauche, le *g* oncial et l'N capital bas et écrasé comme dans l'insulaire ronde. Traube et Lindsay, qui la mentionnent, ont observé qu'on se trouve là à mi-chemin entre la semi-onciale et la minuscule, comme dans le missel de Bobbio (Bibl. nat., *lat. 13246*) ou le sacramentaire de Gellone (Bibl. nat., *lat. 12048*) qui sont contemporains. Le système d'abréviations en usage dans toutes ces écritures est d'origine anglo-saxonne. Preuve de plus de l'influence insulaire préalcuinienne. Enfin, on rencontre aussi à Corbie la même petite semi-onciale que nous avons trouvée mélangée à la semi-onciale cursive [6] et toute une gamme de minuscules de plus en plus voisines de la caroline [7]. »

Il est permis d'y voir « des écritures de transition dues à des scribes en retard, qui subissent l'influence de la réforme », mais cela peut mener loin. Pas tellement loin cependant, car les exemples certains demeurent assez rares: quatre en tout. Ce sont : les *Opuscules grammaticaux*, manuscrit de Berlin (*Diez, B. 66*); le ms. de Berne (*289*); le *Grégoire de Tours*, de Leyde et le *Saint Grégoire* de Berlin. « C'est donc très souvent à Corbie qu'on est ramené quand on cherche des écritures *précarolines*.

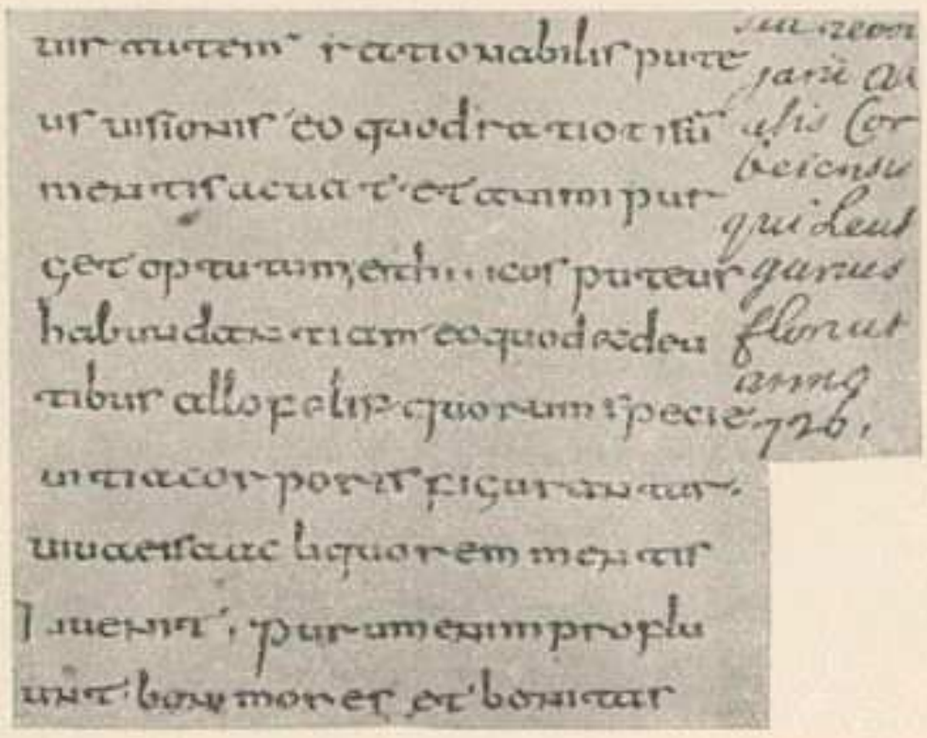

9422. — Manuscrit de Saint-Pétersbourg, *F. v. I. 6*, fol. 211.
Ibid., pl. VIII, n. 2.

« Par le *Saint Jérôme* d'Épinal, en précaroline, et l'évangéliaire d'Autun, en onciale, avec partie en minuscule mérovingienne mixte à ligatures (fig. 9423) [8], tous deux datés, nous savons qu'en 744 et 754, la réforme n'était pas encore faite, mais qu'elle se préparait. Vers 761 et 763, nous trouvons à Saint-Gall, qui était à la fois sous l'influence insulaire, italienne et franque, les productions du scribe Winitharius qui ne sont pas non plus en caroline [9]; mais si sa grosse écriture, d'une irrégularité particulière, présente encore des traces nombreuses de cursive — l'*r*, le *t*, et diverses

[1] L. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérov. de la bibl. d'Épinal*, in-4°, Paris, 1878, p. 6-7. — [2] Steffens, *Lateinische Paläographie*, pl. XXXIII. — [3] *New palaeographical society*, t. I, pl. CVII. — [4] W. M. Lindsay, *The old script of Corbie, its abbreviation symbols*, dans *Revue des bibl.*, t. XXII, 1912, p. 405-429; *The Laon az-type*, dans *ibid.*, t. XXIV, 1914, p. 14-27; P. Liebaert, *Some early scripts of the Corbie script.*, dans *St. Andrews university publications*, Oxford, 1922, p. 62-66, n. XIV, pl. III-V; E. A. Lowe, *A new fragm. of the* b *type*, dans *Palæographia lat.*, t. V, 1927, p. 43-47; W. Bakhtine, *Contribution à l'hist. de l'écriture de Corbie. Les mss. F. v. XIV. 1 et F. v. I. 11*, dans *Anal. Medii Ævi*, t. II, 1927, p. 61-78; O. Dobiache Rozdestvenskaya, *L'atelier graphique de Corbie aux VII*e*-IX*e *siècles et ses trésors à Saint-Pétersbourg* (en russe), 1934, 8 p.; *Un scribe corbéien du VIII*e *siècle*, dans *Palæographia lat.*, t. V, 1927, p. 50-51; A. Wilmart, *Un nouveau témoin de l'écriture* ab *de Corbie*, dans *Revue bénéd.*, t. XLII, 1930, p. 269-272. — [5] H. Zimmermann, *Vorkarolingische Miniaturen*, t. II, pl. CXVI *a*, CXVIII *a*; cf. D. Staerk, *Les manuscrits latins de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 33-39; t. II, pl. XXXVIII; Mabillon, *De re diplomatica*, p. 361, pl. IX, n. 2; Dom Grenier, *Hist. de la ville et du comté de Corbie*, dans *Soc. des antiq. de Picardie*, 1910, p. 39-40; Levillain, *Examen critique des chartes mérov. et carol. de l'abb. de Corbie*, Paris, 1902, p. 46, 78, 238-239. On peut en rapprocher l'écriture du *S. Jérôme* de Corbie et de l'*Oribase* de Corbie. — [6] H. Zimmermann, *op. cit.*, t. II, pl. LXXXV *bis*; Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, 4e édit., Berlin, 1906, pl. V, col. 2. — [7] Bibl. nat., *lat. 4403 a* et *12598*; Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 431-432. — [8] Ms. *3* du séminaire d'Autun; cf. L. Delisle, *Note sur trois manuscrits à date certaine*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXIX, 1868, p. 217-218, pl. I; Steffens, *Lateinische Paläographie*, pl. XXXVII. — [9] Par exemple, le manuscrit des lettres de saint Paul, de Saint-Gall (n. *70*); Chroust, *Monum. palæographica*, Ire sér., l. XIV, pl. I, II.

ligatures — on y sent, dans sa maladresse même, l'effort pour se rapprocher de la semi-onciale.

« Entre 760 et 781, l'évêque de Constance Jean II fit exécuter un manuscrit des Prophètes *(Sangall. 44)*[1] qui se rattache probablement au travail de revision officielle de la Bible. On y remarque une minuscule de grosseur inégale, un peu fruste, légèrement aplatie, très voisine de la caroline quoique encore influencée par la cursive; elle est caractérisée par la fréquence de la ligature *nt*. Un manuscrit de Reichenau (Commentaires de saint Jérôme sur saint Matthieu)[2], ayant appar-

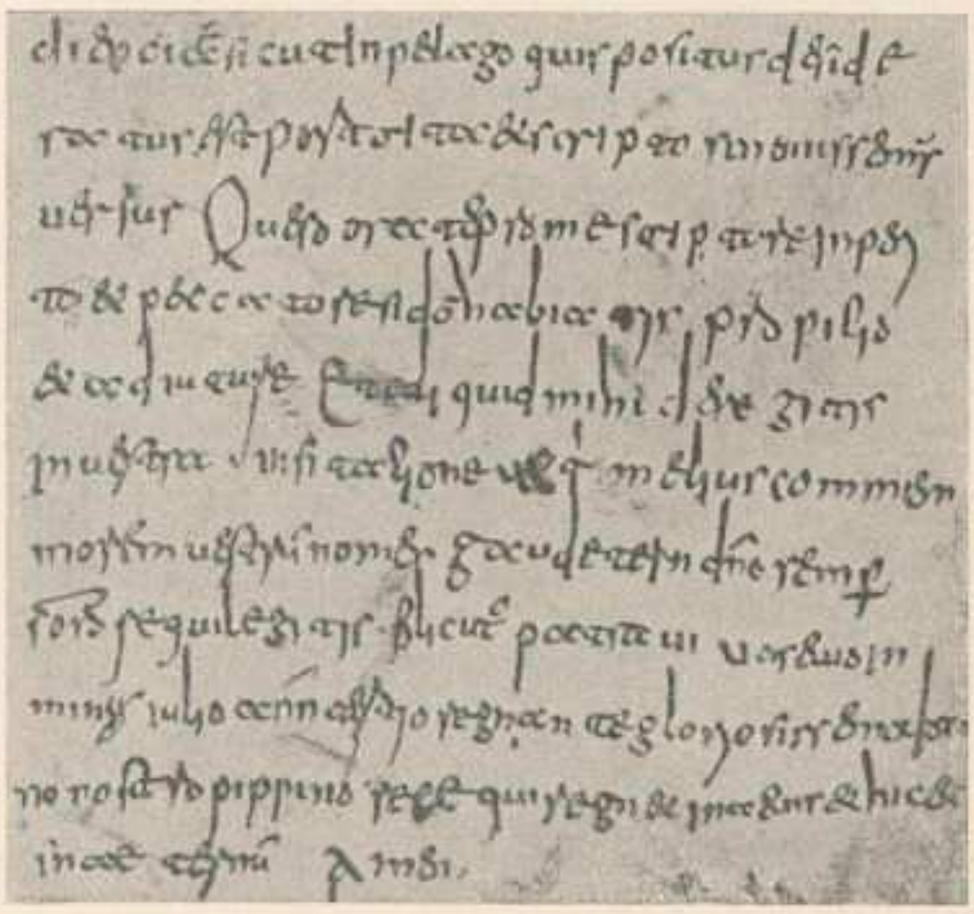

9423. — Evangéliaire, bibl. munic., anc. sém. d'Autun, ms. *3*. *Ibid.*, pl. VIII, n. 1.

tenu au même évêque de Constance, est écrit moitié en onciale et moitié en minuscule mêlée de cursive.

« En 765, nous trouvons le *Saint Ambroise* de l'abbé de Corbie Leutcharius, où la réforme est déjà moitié faite.

« Enfin dix ans après, environ, dès le début du règne personnel de Charlemagne, apparaît le premier spécimen daté de minuscule caroline. Ce n'est pas l'évangéliaire du scribe Godescalc cité généralement, écrit en un lieu indéterminé entre 781 et 783, en onciale, qui n'offre que deux pages de minuscule (fol. 126 v° et 127), mais bien la recension préalcuinienne de la Bible, écrite précisément à Corbie, entre 772 et 780, par ordre de l'abbé Maurdramne, ainsi qu'en témoigne la mention suivante tracée en onciale à la fin du ms. *11* d'Amiens, fol. 96 :

Ego Maurdramnus ab(bas)
propter di amorem et
prpr conpendium legen(ti)
um hoc volumen fieri
iussi Quicumque hunc
librum legerit dni mi(se)
ricordiam pro me exoret

« Maurdramne abdiqua en faveur du cousin de Charlemagne Adalhard, revenu du Mont-Cassin[3], à l'époque où l'on place l'entrée d'Alcuin à la cour carolingienne[4], donc bien avant son arrivée à Tours. Par conséquent, il n'est plus possible de soutenir que Tours ait eu la priorité sur Corbie.

« Le texte de la Bible de Maurdramne dérive de la Bible de l'Anglo-Saxon Céolfrid, comme l'Octateuque de Tours (n. *10* de la bibl. municipale)[5]. Elle fut exécutée *propter compendium legentium*, pour la commodité des lecteurs. C'est bien là, en effet, le but poursuivi et qui fut la cause première de la réforme. L'écriture de cette Bible (n. *6, 7, 9, 11, 12* d'Amiens) est une grosse minuscule droite, d'une hauteur moyenne de 0 m. 0035, à pleins et déliés, d'une régularité parfaite, tracée d'une main très ferme, dont on retrouve l'analogue dans d'autres manuscrits de Corbie (Saint-Pétersbourg, *Q. I, 16; F. I. 13;* Amiens, *18, 87, 88, 172, 426;* Paris, Bibl. nat., *lat. 13527, 12260, 18373*), et qui rappelle un peu, par l'allure générale, certaines écritures insulaires semi-rondes. Elle possède toutes les caractéristiques de la caroline, avec quelques archaïsmes : l'*a* oncial, l'N capital, l'*y* pointé en forme de *v*, l'*e* bouclé à barre médiane et l'*e* cédillé, signalé par Ulysse Robert dans plusieurs manuscrits du VIIIe siècle[6]. L'arrondi supérieur des *f* et des *s* est légèrement aplati, et la tige de l'*r* descend en-dessous de la ligne, comme dans l'insulaire. On peut lui comparer la grosse écriture de l'Octateuque de Tours qui est d'une calligraphie plus élégante, se rapprochant davantage de la semi-onciale antique, et qui paraît d'une date légèrement postérieure.

« Les titres sont en capitale mêlée d'onciale, à empattement triangulaire, tracés à l'encre rouge, lilas et verte. L'écriture des *indices* est parfois plus fine.

« La Bible complète devait compter, d'après Samuel Berger[7], une douzaine de volumes dont sept seulement nous sont parvenus. Cinq sont de la même écriture (fig. 9424), mais le VIe (ms. *8* d'Amiens), légèrement postérieur, a dû être refait, et le VIIe (ms. *10*) est écrit en une minuscule plus petite, où l'on relève encore, avec l'*y* pointé de Corbie, des *e* et des *r* cursifs et quelques ligatures. Enfin, M. Ph. Lauer a retrouvé à la Bibliothèque nationale, dans les gardes d'un manuscrit de Corbie (*lat. 13174*, fol. 136-138), deux feuillets isolés de la Bible de Maurdramne qui sont de la même main que le ms. *9* d'Amiens, mais proviennent de volumes perdus[8].

« Le rôle important joué par Corbie dans la réforme de l'écriture latine est donc démontré. Cette constatation n'est pas faite pour surprendre, car on sait la place éminente que tint cette abbaye, en relations à la fois avec l'Angleterre et l'Italie, comme centre littéraire et politique à l'époque carolingienne (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CORBIE). Il est en outre certain que ce *scriptorium* ne travaillait pas isolément. Il avait même de fréquents rapports avec les autres grandes écoles monastiques et épiscopales de Neustrie, d'Austrasie, de Rhétie et d'Alémanie, où nous savons que se produisait, en même temps, un effort analogue pour le perfectionnement de l'écriture, et d'où sont sortis, peu après, de très beaux manuscrits en caroline.

« A peine arrivée à son plein développement, la nouvelle minuscule dut être très vite copiée partout, ce qui contribua à la fixer. Son succès vint sans doute de sa

[1] *Ibid.*, pl. III. — [2] Bibl. de Karlsruhe, n. *253;* cf. Chroust, *op. cit.*, IIe sér., l. X, pl. III *b, c;* on y remarque l'*r* haute à barre flottante des minuscules italiennes, le *g* oncial et l'*f* basse. — [3] Dom Grenier, *Hist. de la ville et du comté de Corbie*, dans *Soc. des antiq. de Picardie*, 1910, p. 48; *Gallia christ.*, t. X, col. 1266; L. Levillain, *op. cit.*, p. 188, 200, 247. — [4] Abel et Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, t. I, p. 361; M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin; introd. à l'hist. des écoles caroling.*, in-8°, Paris, 1905, p. 436. — [5] H. Quentin, *Mém. sur l'établissement du texte de la Vulgate*, Ire part., Octateuque, in-8°, Paris, 1922, p. 280-286; J.-B. De Rossi, *La Bibbia offerta da Ceolfrido abbate*, in-fol., Rome, 1887, a prouvé que le *Codex Amiatinus* de la Bible, écrit en onciale *per cola et commata*, avait été exécuté par ordre de Céolfrid, abbé de Jarrow (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3260-3267). — [6] U. Robert, *Note sur l'origine de l'e cédillé dans les manuscrits*, dans *Mél. Julien Havet*, p. 635-637. — [7] S. Berger, *Hist. de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1893, p. 102. — [8] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 20-22.

clarté et de sa simplicité même; mais il est possible aussi que Charlemagne l'ait désignée spécialement, d'accord avec son clergé, au choix des clercs. Einhard parle, en effet, de modèles d'écriture *(tabulæ, codicelli)* que Charles porta quelque temps avec lui pour se perfectionner, en ses loisirs, dans l'art de la calligraphie *(litteris effingendis)* [1]. Des modèles de ce genre ont pu circuler, quoiqu'il n'en soit question ni dans les capitulaires ni dans la correspondance d'Alcuin [2]. »

XXII. ÉCRITURE DE CORBIE DITE « LOMBARDIQUE ». — Au XVIIe siècle, en Italie, les philologues imposaient ce nom à une écriture différente de la minuscule habituelle; en France, les bénédictins l'appliquaient à certains manuscrits transférés de Corbie à Saint-Germain-des-Prés en 1639. A la demande de Mabillon, le bibliothécaire du grand-duc de Toscane, Ant. Magliabechi, lui adressa un calque du *Tacite* conservé à la Laurentienne, manuscrit écrit en bénéventaine [3]. De nos jours, L. Traube décida que Mabillon manquait de critique et de courage [4] car il avait cru obstinément à une influence des scribes lombards de Spolète et de Bénévent s'exerçant sur le *scriptorium* de Corbie. A cette affirmation il ne manquait que la preuve, dès lors elle passa pour indiscutable puisqu'on ne pouvait la discuter. L. Delisle l'entendait ainsi lorsqu'il mentionna l'opinion de L. Traube sans vouloir prendre la peine d'énoncer ce qu'il en pensait [5]. Il l'avait dit d'ailleurs, longtemps auparavant, lorsque, dans ses *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie* [6], il établissait une distinction entre les manuscrits en lombardique de Corbie écrits en Italie (Bibl. nat., *lat. 12935, 18145, 17289*, olim Saint-Germain, *203, 213, 236*) et ceux qui avaient pu être écrits en France (Bibl. nat., *lat. 18735, 17935, 18024, 16032, 16171*, olim Saint-Germain, *290, 724, 938, 760* et *782*). Et il ajoutait : « L'origine italienne de certains manuscrits de Corbie ne repose pas sur de simples conjectures; elle est attestée par des faits positifs. Une lettre publiée par les bénédictins nous apprend que Paul Diacre, moine du Mont-Cassin, envoya à l'abbé Adalard un manuscrit des lettres de saint Grégoire le Grand dont il avait lui-même revu le texte [7]. D'autre part, nous savons que Wala rapporta de Rome quatre antiphonaires que le prêtre Amalarius alla consulter à Corbie pour composer son traité *De ordine antiphonarii* [8]. » Il en concluait que l'écriture lombardique avait été autrefois employée en France, témoin ce manuscrit copié à Noirmoutier entre 814 et 821 par ordre d'Adalard alors exilé, ainsi que le prouve une note placée en tête du volume, un *Cassiodore* en caractères « lombardiques » de Corbie (olim Saint-Germain, *460*, aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, *F. v. I. 11*) : *Hic codex Hero insulæ scriptus fuit jubente patre Adalhardo, dum exularet ibi.*

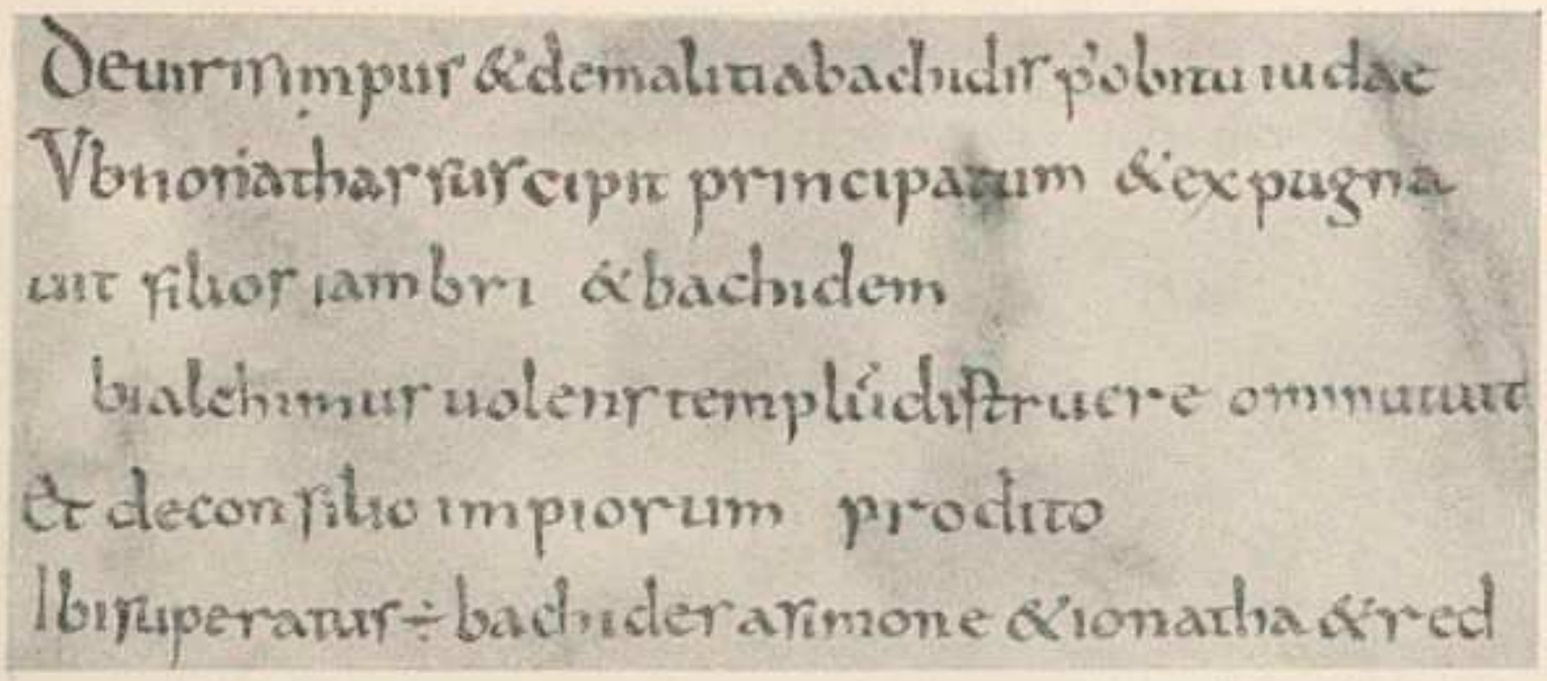

9424. — Bible de Maurdramne, bibl. d'Amiens, ms. *11*, fol. 2.
D'après *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, t. XIII, 2e part., pl. IX, n. 1.

L. Delisle ayant dédaigné de discuter l'affirmation gratuite de L. Traube, à savoir que « rien ne justifiait le nom de lombardique » adopté par Mabillon qui, comme chacun sait, « manquait de critique et de courage », c'est M. Ph. Lauer qui a abordé l'examen avec la compétence et la minutie qu'on va voir [9] :

« Et d'abord, dit-il, rappelons que les abréviations de l'ancienne écriture de Corbie ont été étudiées en détail par M. Lindsay, en 1912, qui en a montré l'origine insulaire [10]. L'originalité de cette écriture réside dans l'emploi de la lettre *b* à ligature et, le plus souvent aussi, de la lettre *a* ouverte par en haut, avec le premier jambage en forme d'*i* et le second en forme de *c*.

« Il en existe un assez grand nombre de spécimens (fig. 9425). Examinons donc en détail les particularités de chacune de ces lettres.

« *a* est ouvert par en haut; son premier jambage est vertical et le second se recourbe sur la droite de manière à offrir l'aspect du groupe *ic*. Quelquefois on y relève l'emploi, à titre exceptionnel, de *a* oncial. L'*a* majuscule, par contre, toujours oncial, est penché sur la gauche, avec la pause terminée par une pointe vers le bas. Il n'y a pas de ligature *ae*. Le *e* cédillé la remplace, avec une cédille en forme de petit *o*.

« *b* est caractérisé par un trait horizontal droit qui part du milieu de sa tige, au-dessus de la panse, et sert de ligature avec la lettre suivante. La panse n'est pas fermée par en haut; elle consiste essentiellement en un simple crochet formé de la partie inférieure de la haste, recourbée sur elle-même du côté droit.

« *c*, en deux parties, qu'on peut appeler double ou cassé, parce qu'il est tracé par deux traits de plume, qui sont souvent reliés par une ligature à la lettre pré-

[1] Einhard, *Vita Karoli*, c. XXV. — [2] Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 21-23. — [3] Mabillon, *De re diplomatica*, 1681, p. 352-353. — [4] L. Traube, *Perrona Scottorum*, dans *Sitzungsberichte der kön. bayer. Akad. der Wissenschaften zu München. Hist. Classe*, 1900, p. 472-474. — [5] *Journal des savants*, 1901, p. 264-267. — [6] *Bibl. de l'École des Chartes*, 1860, p. 393-439, appendice, p. 498-515; cf. *Le Cabinet des manuscrits*, t. II (1874), p. 122. — [7] Mabillon, *De re diplomatica*, p. 360, 361. — [8] *Bibl. Patrum*, t. X, Paris, 1644, p. 503. — [9] Ph. Lauer, *Rech. sur l'écriture de Corbie dite « lombardique »*, dans *Bull. philol. et hist. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1924, p. 59-68. — [10] Lindsay, *The old script of Corbie, its abbreviation symbols*, dans *Revue des bibl.*, t. XXII, 1912, p. 416.

cédente ou à la suivante. Ce *c* double est une des caractéristiques de la minuscule italienne, avant l'introduction de la caroline, et il a été conservé dans la bénéventaine qui en est le développement, mais on le trouve aussi dans le ms. *619* de Cambrai, écrit en 763 et 790 et le ms. *68* d'Épinal, daté de 744. La ligature *ec* affecte la forme *ex;* les ligatures *co*, *oc* et *ot* sont fréquentes, *ce* et *cc* plus rares.

« *d* est semi-oncial ou cursif, à longue haste verticale, descendant en crochet au-dessous de la ligne, comme dans la mérovingienne, ce qui ne s'observe plus guère à partir du IXe siècle. On ne rencontre la panse du *d* ouverte sur la gauche que lorsqu'il se trouve lié avec la lettre précédente. A noter aussi le *d* majuscule du type oncial en spirale.

« *e* est de deux espèces : 1° onciale, dont la barre médiane ou « langue » sert de ligature avec la lettre suivante; 2° cursive, cassée ou double, comme le *c*, ou, si l'on préfère, à antenne ou boucle supérieure, tracée en deux traits de plume, comme on le trouve dès le VIIe siècle à Bobbio, ce qui permet les ligatures en avant et en arrière. C'est de cet *e* tracé de deux traits de plume qu'est venu le type si particulier de l'*e* bénéventain qui ressemble au *c* double ou plutôt à deux *c* superposés.

« *f*, qui est cursive et dont la tige descend au-dessous de la ligne, est arrondie en boucle au sommet. La barre médiane pointée d'avant en arrière est sur la ligne, tandis que dans *s*, la tige qui ne descend pas au-dessous de la ligne est pointée plus haut sur la gauche. *f* diffère beaucoup aussi de *r*, dont la tige plus épaisse descend bien plus bas au-dessous de la ligne et dont la boucle de droite, en forme d'*apex*, se relie à la lettre qui suit.

« *g* ressemble au chiffre arabe 3, avec la boucle supérieure en général plus forte que l'inférieure, et presque fermée sur la gauche avec une petite ligature sur la droite. C'est le même type de *g* qu'on trouve dans la bénéventaine la plus ancienne. On sait que les *g* en forme de 9 indiquent souvent l'influence wisigothique et ceux en forme de 5 ou de *z*, l'influence insulaire, tandis que celui en forme de 3 décèle plutôt l'influence italienne; mais il y a de nombreux intermédiaires entre ces trois types et des pénétrations réciproques.

« *h* est du type cursif, mais parfois on en trouve de la forme bourguignonne, dont la haste renflée au milieu est déjetée en arrière. Il en est de même de la lettre *l*.

« *i* initial, allongé au-dessus et au-dessous de la ligne, de même que dans les ligatures *ei*, *ri*, *ti*, etc., ce qui est la caractéristique de la bénéventaine et, en général, des écritures du nord de l'Italie, se rencontre dans l'*ab*-type de Corbie, mais plutôt ici en ligature avec *l* qu'avec *t*.

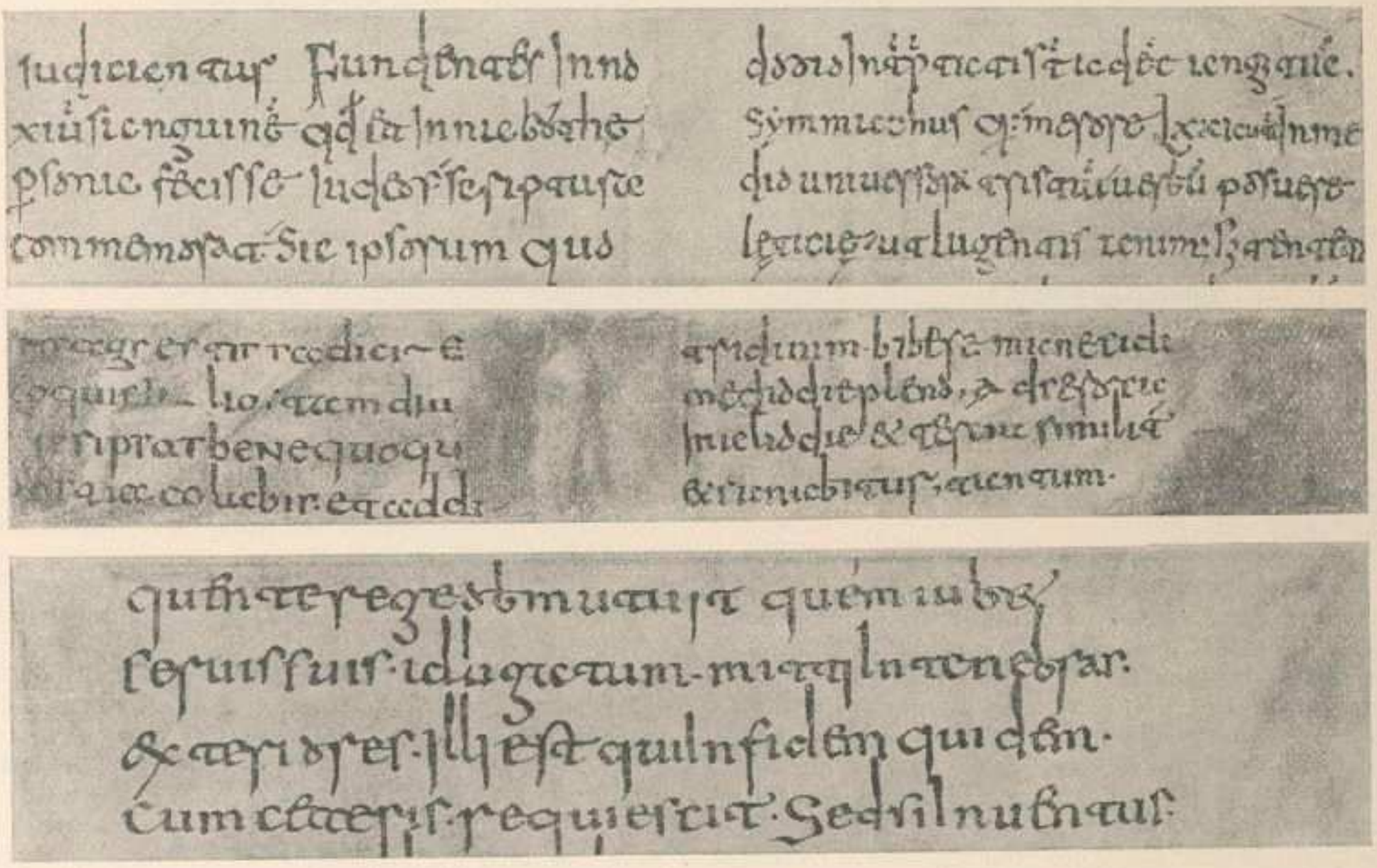

9425. — Bibl. nat., ms. *lat. 12115*, fol. 38; *lat. 1619*, fol. 206 v°; *lat. 2824*, fol. 76.
D'après *Bull. philol. et hist. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1924, p. 62, pl. II.

« *l* est parfois à double ressaut et présente exceptionnellement un allongement horizontal de la partie inférieure.

« *m* et *n*, en onciale, c'est-à-dire aux épaules arrondies, sont constants dans l'*ab*-type, et la différencient de la cursive. C'est une trace de l'influence déjà forte de la semi-onciale.

« *o*, en forme de *delta* grec, qu'on rencontre dans les manuscrits mérovingiens du N.-E. et à Luxeuil, se retrouve à Corbie dans l'*ab*-type. A signaler les ligatures *co*, *ro*, etc.

« L'arrondi du *p* n'est pas entièrement fermé par le bas et légèrement en pointe vers le haut, comme dans l'écriture de Luxeuil. Dans la lettre *q*, au contraire, la tête est bien ovale. Quelquefois elle est ouverte par en haut, quand elle se trouve en ligature avec la lettre précédente, comme dans l'écriture de Luxeuil, le groupe N.-E. et le groupe bourguignon (Autun, *20;* Montpellier, *3;* fig. 9426).

« *r* a une tige très longue au-dessous de la ligne, et sa partie haute est parfois pointue, mais plus souvent arrondie; il porte à l'arrière, comme *f*, *s* ou *p*, une protubérance qui se transforme, le cas échéant, en ligature. Il rappelle beaucoup celui de la bénéventaine. On trouve aussi des *r* à tige longue dans l'écriture de Luxeuil.

« *s* est petit et sa tige ne descend pas au-dessous de la ligne, comme dans la cursive et dans l'écriture de Luxeuil.

« *t* est bouclé à gauche comme dans la bénéventaine et l'écriture de Luxeuil, ainsi que dans le type N. de Corbie. La ligature *tu* avec le *t* en forme de *bêta* grec retourné sur la gauche, se rencontre aussi, comme dans l'écriture de Luxeuil.

« *u* ressemble à *a*, mais le second jambage est en forme d'*i* au lieu de *c*. Certains manuscrits de l'*ab*-type (Donaueschingen, *18* : Orose) fournissent aussi l'*u* cursif en forme de *s*, comme les manuscrits de Luxeuil (Londres, *Addit. 11878*).

« *x* avec l'extrémité basse à droite, recourbée en forme d'*o*, se trouve dans l'*az*-type de Laon et de Luxeuil (Cassel, *Theol. Q. 10*). Rien de tel dans l'*ab*-type, où il affecte la forme du *c* dans la ligature *ec* avec une queue vers le bas sur la gauche, l'extrémité supérieure droite formant toujours un crochet.

« *y* pointé est du type de Corbie bien connu, en forme de *v* avec crochet sur la droite.

« *z* est tout entier sur la ligne, mais ses extrémités, en haut et en bas, sont crochues.

« Comme abréviations originales, notons spécialement celles de désinences *-rum* et *-bus* par suspension avec *r* et *b* suivis de deux points superposés.

« Telles sont les caractéristiques les plus saillantes de cette écriture dont l'aspect droit, avec une légère inclinaison sur la gauche, gros, arrondi et même, en général, comme recroquevillé sur lui-même et parfois hérissé à cause de la longueur exagérée des hastes et des traits verticaux descendant au-dessous de la ligne, rappelle beaucoup, toutes proportions gardées, l'écriture diplomatique de certaines chartes mérovingiennes de la fin du VIIe ou du début du VIIIe siècle [1], dans lesquelles on trouve aussi, sporadiquement, le *b* à ligature et l'*a* ouvert à crochet sur la droite. Nous arrivons là à un *terminus a quo* tout indiqué, qui nous offre une solide base de datation pour notre écriture : entre 688 et 717. D'autre part, il faut se rappeler que l'abbaye de Corbie a été fondée précisément au milieu du VIIe siècle, par une colonie de ces moines de Luxeuil [2] qui ont eu une influence si considérable sur le développement de l'écriture à l'époque mérovingienne. Nous n'entendons pas traiter ici l'histoire de cette école de calligraphie, où l'on voit agir, comme en un creuset, les influences insulaires sur la cursive mérovingienne. Mais il est évident que la *scriptura Corbeiensis* des temps mérovingiens, dont l'influence a été bien mise en relief par Traube, doit dériver de la *scriptoria Luxoviensis*, laquelle a aussi influencé les cursives de Bobbio, également filiale de Luxeuil, et par là toute la calligraphie italienne.

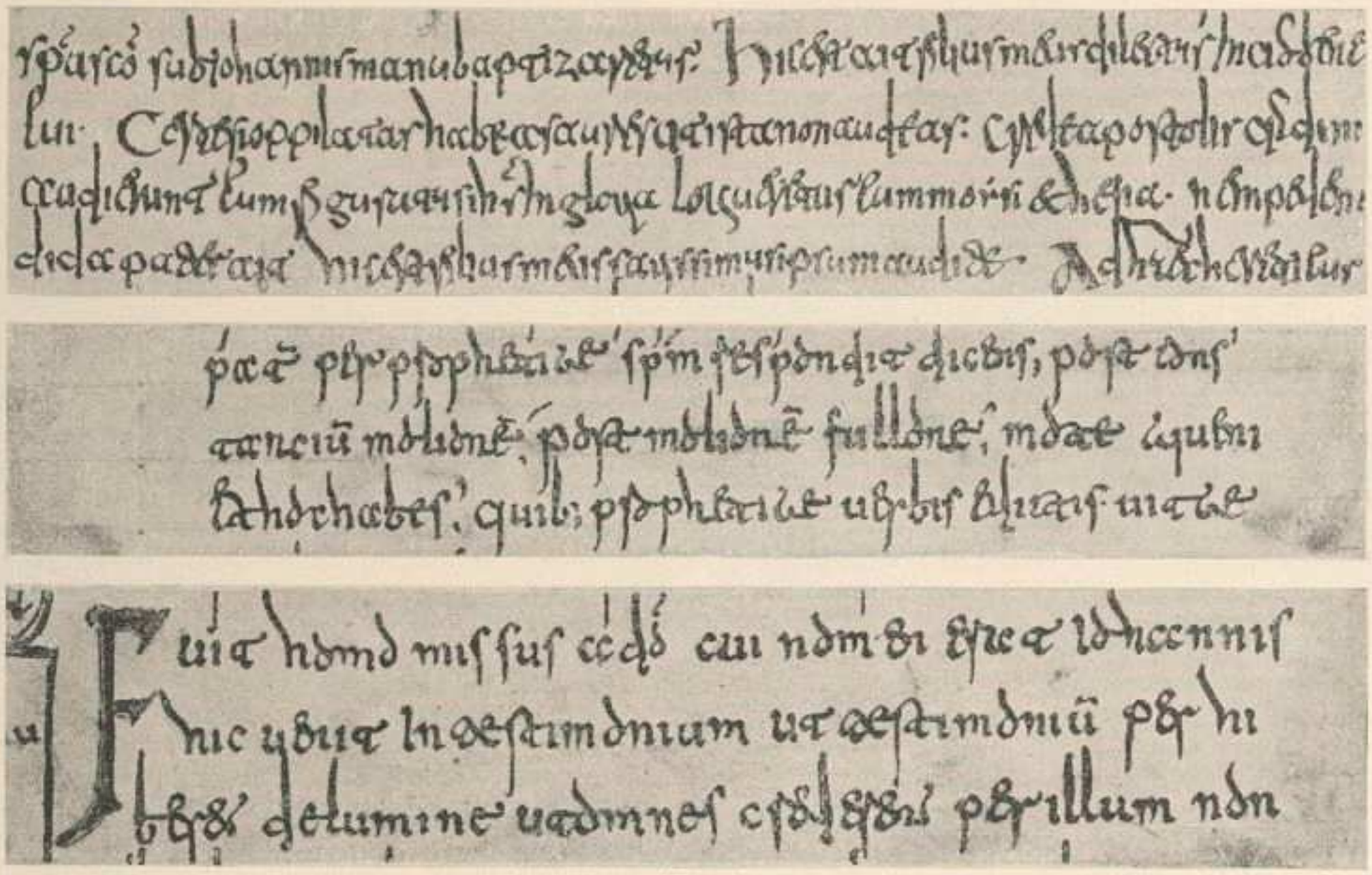

9426. — Bibl. nat., ms. *lat. 17665*, fol. 93 v°; bibl. municipale, anc. sém. d'Autun, ms. *20*; Montpellier, bibl. municipale, ms. *3*, fol. 114. *Ibid.*, p. 62, pl. I.

« La plus grande partie des anciens manuscrits de Corbie étant actuellement conservée à la Bibliothèque nationale, à Paris, il est aisé d'en faire une étude comparative avec le *lectionnaire* de Luxeuil qui s'y trouve aussi (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2748-2771, fig. 7263 sq.). Leurs rapports sont indéniables, mais Corbie appartient à un stade de développement plus avancé, où la minuscule influencée par la semi-onciale insulaire est plus posée, plus large et plus nette.

« Sans doute le manuscrit de Grégoire de Tours (Bibl. nat., ms. *lat. 17665*), de Corbie, de la fin du VIIe siècle (voir fig. 7619), n'est pas classé par Lindsay parmi les spécimens de l'*ab*-type, mais on y relève cependant des *b* à ligatures et des *h* ou des *l* avec la haste penchée sur la gauche [3]. C'est probablement l'origine, mais l'écriture *ab*-type, telle qu'elle apparaît constituée dans les manuscrits signalés par Lindsay, est évidem-

[1] Cf. Lauer et Samaran, *Diplômes originaux des Mérov.* pl. XVII : Thierry III (688), n. 20-23; Clovis III (691-693), n. 29-33; Childebert III (703-710), n. 35, 36, 38; Chilpéric II (716-717). — [2] Cf. *Vita Bathildis*, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. II, p. 490-491. — [3] H. Zimmermann, *Vorkarolingische Miniature*, pl. XC *a*.

ment postérieure, car on y constate un effort très grand pour régulariser et styliser la mérovingienne irrégulière à ligatures que l'on voit encore à peine modifiée dans le *Grégoire de Tours*. Sa naissance correspond évidemment aux tentatives qu'on observe un peu partout vers le milieu du VIIe siècle en Gaule, en Italie et en Espagne, pour créer des types de minuscules.

« Loew a dressé dans ses *Studia palæographica* [1] des listes de ces essais qui ont été faits au cours de ce siècle novateur, et il est certain que la création de l'écriture *ab*-type de Corbie se rattache à ce grand mouvement d'où est issue, en Italie, la bénéventaine.

« Dans l'écriture de Luxeuil, nous trouvons de nombreux éléments de comparaison avec l'*ab*-type. On les a relevés plus haut. Rappelons que le *b* à ligature, l'*a* ouvert formé de deux *c*, le *t* en forme de *béta* retourné dans les ligatures y sont constants. L'allure générale est plus pointue et ondulée, mais parfois, quand elle s'arrondit et s'élargit un peu, elle se rapproche davantage de la *Corbeiensis*.

« Le manuscrit de *Saint Augustin, lat. 12168*, de la Bibliothèque nationale [2] et le *Saint Grégoire* de Saint-Pétersbourg (*Q. v. I. 14*), provenant tous deux de Corbie, présentent un type d'écriture assez rapproché de celui de Luxeuil, avec les ligatures *ri*, *tu*, *ti*, l'*a* à crochets, le *t* bouclé à gauche et *r* allongé. C'est ce groupe que Lindsay a baptisé *az*-type de Laon, à cause du manuscrit d'Orose de Laon [3], provenant du chapitre de la cathédrale [4]. Il est évident que ce groupe forme la transition entre le *Luxoviensis* et la *Corbeiensis ab*-type.

« On peut donc dire que la rigidité de main des moines insulaires de Luxeuil mit de l'ordre et du style dans la mérovingienne échevelée, et que Corbie y ajouta de la rondeur. Enfin Bobbio et l'Italie en ont tiré des dérivés qui ont abouti à la bénéventaine encore plus arrondie. On voit donc la parenté et l'on s'explique que l'*ab*-type de Corbie ait pu rappeler aux érudits du XVIIe siècle l'écriture bénéventaine.

« Si l'on se souvient, en outre, du séjour qu'Adalhard, abbé de Corbie, exilé pour une parole imprudente sur Charlemagne, fit au Mont-Cassin, et aussi de cette circonstance particulière que le roi des Lombards en personne, Didier, vaincu par les Francs, fut interné précisément à Corbie comme prisonnier, on sera amené à reconnaître que l'opinion émise par les anciens bénédictins n'était pas si absurde qu'il le semblerait, à s'en tenir aux termes laconiques de Traube, et que les rapports de Corbie avec l'Italie lombarde étaient plus fréquents qu'on ne le supposerait à première vue. »

D'ailleurs l'un des élèves de Traube, S. Tafel, a beaucoup éclairci la question [5].

On vient de dire que M. E.-A. Loew a groupé les plus importants manuscrits français de la période carolingienne [6]. Un de ces groupes, qu'il désigne comme « précurseur de l'écriture de Corbie [7] », se compose de deux représentants : 1° Les fragments du manuscrit d'Oxford, Bodl., *Douce f. 1* (restes d'un sacramentaire gélasien) [8]; 2° Quelques lignes sur les fol. 2 v°, 45 v°-46 v° du manuscrit de Rome, *Vat. reg. 316*, le principal manuscrit du sacramentaire gélasien. C'est la version latine interlinéaire de l'oraison dominicale grecque et du symbole grec copiés en lettres latines onciales [9]. On peut y ajouter deux autres manuscrits complets : Autun, *20*, et Montpellier, bibliothèque municipale, *3*. Voici donc trois manuscrits et quelques lignes d'un quatrième qui attestent une identité complète de formes et de style jusqu'aux moindres détails, ce qui amène à conclure leur provenance d'un même *scriptorium* et d'une même époque; peut-être sont-ils du même copiste. Ce type d'écriture conserve beaucoup d'éléments de la cursive mérovingienne avec une certaine élégance. Dans l'ensemble et dans le détail, elle rappelle « l'écriture de Corbie », sans lui ressembler tout à fait. Elle s'en distingue par son *ductus* plus énergique, par une certaine sinuosité, par ses traits transversaux. Autre caractéristique, l'*a* qui, combiné avec la lettre suivante est souvent suscrit, et dont la première courbe est tournée en haut vers la gauche. A noter aussi l'emploi d'un *n* qui ressemble beaucoup à un petit *m* capital. Quant à l'emploi de l'*i* on le voit un peu prolongé dans *in* (Autun), *iubes*, *ite* (Montpellier); et la ligature *ti* est employée irrégulièrement et sans distinction phonétique [10]. On trouve souvent *ci* pour *ti*. L'*u* est quelquefois en forme de crochet, au-dessus de la ligne dans *tur*, *bus*, *eius* (Autun et Montpellier). On relève la même concordance dans les abréviations. On y trouve quelques suspensions : *episc.* (et *epm*), *presb.* (Aut.); *nost* (et *nis*), *vest*, *vob* (Montpellier), puis *n* = *non*, *aût*, *qnm*, *israhl*.

Si ces quatre manuscrits ont été écrits à des dates rapprochées, on n'y rencontre aucun indice positif permettant de fixer cette date [11]. Pour le ms. *Reg. 316* sa transcription ne peut pas être postérieure de beaucoup à l'an 700. En ce qui concerne la provenance on peut le croire exécuté dans un monastère de la Gaule et avec quelque vraisemblance à l'abbaye de Saint-Denis et pour cette abbaye, mais ce n'est là qu'une conjecture.

Peut-être le manuscrit d'Autun (olim séminaire) [12] — ainsi que les autres manuscrits de cette ville — a-t-il été copié à Autun même, ou dans le diocèse, et on serait donc tenté d'acheminer dans cette direction les quatre manuscrits dont il est ici question. Toutefois aucun des manuscrits conservés à Autun ne présente le même type d'écriture que le n. *20*. Ceux qui sont d'une époque antérieure au n. *20* ou contemporains sont, il est vrai, en onciale ou en semi-onciale. Il y a cependant quelques manuscrits autunois qui, bien qu'évidemment un peu postérieurs, sont aussi en minuscule précarolingienne (n. *20* a, *21*, *23*), mais plus éloignée de la cursive. On y rencontre quelques éléments de notre minuscule, par exemple le *h* penché fortement vers la gauche, particularité qui se retrouve dans presque tous les manuscrits autunois d'une certaine période. On y voit aussi parfois l'*a* rattaché par le haut avec la lettre suivante. Mais ce sont des ressemblances qui n'ont rien de vraiment convaincant, puisqu'on les retrouve dans d'autres écritures issues de la cursive. On peut dire la même chose de la cursive diplomatique. On en trouverait quelques passages dans le manuscrit d'Autun n. *107*, mais la cursive ne se prête pas beaucoup à la comparaison puisqu'il est difficile de la localiser. Il faut décidément s'en tenir à l'écriture des livres.

Il n'y a qu'une seule classe de manuscrits qui puisse être rapprochée du groupe dont nous parlons; c'est celle qui est localisée en Bourgogne et dont il faut chercher les origines dans la direction de Luxeuil. La ressemblance est moins frappante qu'avec les manus-

[1] P. 30 sq. — [2] *Ibid.*, p. 33. — [3] Bibl. municipale, n. *137*. — [4] *Revue des bibl.*, t. XXIV, 1914, p. 15. — [5] *Un type franç. de minuscule précaroling.*, dans *Revue Charlemagne*, 1912, p. 105-115, que nous citons ici en l'abrégeant. — [6] *Studia palæographica*, dans les *Sitzungsberichte* de Munich, 1910, p. 30 sq. — [7] Id., *ibid.*, p. 36. — [8] Cf. Wilson, *The gelasian sacramentary*, Oxford, 1894, p. LVII, avec fac-similé. — [9] Fac-similés; L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, pl. I-IV; Ehrle-Liebaert, *Specimina codicum lat. Vaticanorum*, pl. XX. — [10] Il faut se rappeler que le *Reg. 316*, qui fait la distinction, ne contient que quelques lignes. — [11] Pour le *Reg. 316*, la minuscule interlinéaire semble coïncider avec l'écriture du manuscrit. — [12] Les manuscrits du grand séminaire ont été transportés à la bibliothèque municipale.

crits de Corbie, quelques éléments pourtant offrent des points de contact. Ajoutons encore un manuscrit qui contient quelques passages de ce type d'écriture : c'est le *Vat. reg. 317*, ou *Missale gothicum* (voir ce dernier mot) qu'on croit avoir été exécuté vers Autun. Ces indices, et quelques autres plus vagues, invitent à chercher le *scriptorium* dont il est question en Bourgogne, à Autun ou dans la France centrale. Mais comment expliquer la parenté avec la minuscule de Corbie? Il doit y avoir des rapports entre ces deux écritures. Or il n'y a pas de doute que les manuscrits du type corbéien n'aient été transcrits à Corbie même ou dans son voisinage [1], c'est-à-dire au nord de la France et assez loin de la Bourgogne. Il faut ajouter qu'aussi du point de vue de la miniature, surtout à cause des initiales composées de poissons et d'oiseaux, on a rapproché nos manuscrits de ceux de l'école de Corbie [2]. Ce sont des contradictions difficiles à concilier. Il faut répéter en tout cas que, si l'on y regarde de plus près, il y a des différences assez sensibles entre les deux types; que celui de Corbie se distingue de celui qu'on vient d'essayer de fixer en Bourgogne surtout par l'absence de beaucoup d'éléments cursifs, c'est-à-dire que son développement vers la minuscule proprement dite est plus avancé. Il peut même s'être écoulé un assez grand espace de temps entre les deux usages calligraphiques : on arrive à la même conclusion, si l'on admet que les quatre manuscrits en question sont du début du VIIIe siècle. Il semble, au contraire, qu'aucun des manuscrits du type de Corbie n'est antérieur à la seconde moitié du VIIIe siècle; la plupart d'entre eux peuvent même être rangés plutôt vers la fin du VIIIe siècle ou le début du IXe. Cette possibilité d'un écart chronologique plus considérable modifie un peu l'aspect du problème. Doit-on supposer qu'à Corbie et dans sa sphère d'influence on ait expressément pris pour modèle un type d'écriture antérieur, dont le développement se serait opéré dans des parties plus méridionales du pays et qui serait ou identique avec le nôtre ou du moins semblable à lui? Ou bien doit-on se figurer les deux types comme issus d'une source commune? Ce sont là des questions qui, probablement, ne pourront être résolues qu'après examen de tous les documents paléographiques qui nous sont parvenus de cette époque. On pourrait cependant, en cherchant un trait d'union, porter sa pensée vers Luxeuil. On sait que Corbie a été colonisé par des moines luxoviens au milieu du VIIe siècle [3]; il est bien probable qu'ils ont apporté des manuscrits avec eux. C'est ainsi que, comme ailleurs, le *scriptorium* de la nouvelle fondation aurait pu porter l'empreinte de celui de l'abbaye mère [4]. On voit ainsi combien la paléographie, quand bien même ses détails ne sont pas tous d'un égal intérêt, ne fait souvent que refléter les rapports qui existèrent entre les différents centres de civilisation.

Voici la conclusion à laquelle aboutit M. Ph. Lauer : « L'écriture dite « lombardique » de Corbie présente quelques analogies avec la bénéventaine, notamment deux traits qui frappent de prime abord : *t* bouclé à gauche et *r* allongé. Toutes deux sortent en effet d'une source commune : l'écriture de Luxeuil. Au surplus, les ressemblances tenant à l'origine ont pu être ravivées par la copie des manuscrits bénéventains du VIIIe siècle, comme le *lat. 7530* de la Bibliothèque nationale (opuscules grammaticaux). Toutes deux sont des dérivés des cursives de l'époque mérovingienne et lombarde.

« On trouve divers types de l'écriture lombardique de Corbie assez voisins les uns des autres, mais tous très visiblement influencés par les formes arrondies de la semi-onciale, surtout dans les *e*, *m*, *n* et *u*. La raideur lui vient de l'imitation insulaire et des hastes exagérées de la cursive diplomatique. Lindsay la distingue en deux catégories : celle qui n'offre que le *b* à ligatures (Montpellier, bibl. municipale, n. *3*) et celle — plus nombreuse — qui renferme en outre l'*a* en forme d'*ic*. La première est peut-être antérieure à la seconde; mais le manuscrit que Lindsay indique comme un des *ab*-types les plus archaïques, le ms. *lat. 2824* de la Bibliothèque nationale, nous paraît au contraire avoir subi assez fortement l'influence de la semi-onciale. En effet, l'*ab*-type a été en usage assez tard, jusqu'en plein IXe siècle, ainsi que l'atteste le manuscrit d'Adalhard conservé à Saint-Pétersbourg (*F. V. I. 11*)[5] et l'on

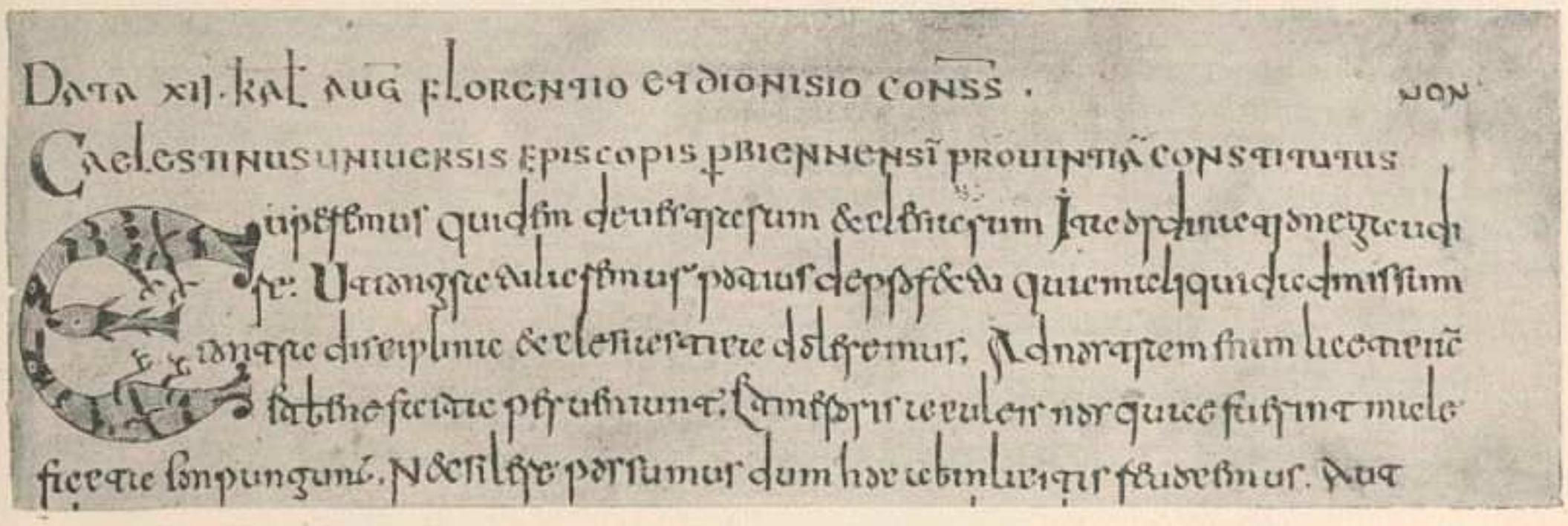

9427. — Écriture de Corbie, VIIIe siècle.
D'après M. Prou, *Manuel de paléographie*, album, pl. IV, n. 2.

[1] Cela est attesté par des souscriptions : manuscrit de Saint-Pétersbourg, *F. XIV. 1* a été copié à Saint-Riquier de Bruxelles; *9850-9852*, copié à Saint-Médard de Soissons. — [2] H. Zimmermann, dans *Deut. Verein für Kunstwissenschaft*, Berlin, 1911, p. 32. En tout cas, l'étroite parenté qui existe entre nos quatre manuscrits est confirmée par celle de la décoration. A ce dernier point de vue on peut y joindre le ms. d'Oxford, *Laud. misc. 126*. — [3] Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 104. — [4] Il y a tels manuscrits qui semblent apporter une confirmation : le manuscrit de Paris, *lat. 12168* et celui de Saint-Pétersbourg, *Q. I. 14*, qui proviennent du fonds de Corbie et y étaient déjà au XIIIe siècle, présentent un type d'écriture rapproché de celui de Luxeuil. On peut y joindre le manuscrit de Bamberg, *B. V. 13*, qui a des passages d'une écriture assez rapprochée du *l* type, mais qui paraît être écrit dans le Nord, puisqu'il contient une dédicace adressée à l'évêque Jessé d'Amiens. — [5] Staerk, *Les manuscrits lat. de Saint-Pétersbourg*, t. I (1910), p. 44.

peut se demander si sa surprenante persistance n'est pas due à ce qu'elle fut gardée comme écriture locale de protestation contre la caroline « impériale » au cours des dissensions qui séparèrent souvent les abbés de Corbie des Carolingiens. C'est une analogie de plus avec la bénéventaine, la dernière des minuscules sorties de la cursive qui ait résisté à la réforme carolingienne et se soit maintenue en Italie, en face de la caroline. La « lombardique » de Corbie, résistante aussi au début, n'a pas eu toutefois une longévité aussi grande. C'est le dernier débris, en Gaule, du système des minuscules issues de la mérovingienne et elle se rattache, on l'a vu, au groupe de Luxeuil par l'intermédiaire des groupes dits d'Autun et de Laon. » (Ph. Lauer, *op. cit.*, p. 67-68.)

Il n'est pas surprenant que l'écriture de Corbie soit excellemment représentée à la Bibliothèque nationale, héritière des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, où après 1636, une partie des manuscrits de Corbie était venue prendre place. Parmi ces derniers, le n. *3836* nous offre un exemplaire remarquablement exécuté du texte de la collection canonique de Denys le Petit; c'est un ouvrage exécuté, suivant toute vraisemblance, au VIIIe siècle. Il nous montre, dans les deux premières lignes, la capitale mêlée d'onciale, et tracée à l'encre rouge. La lettre majuscule, qui semblerait être un Є, est cependant un C, formé par deux oiseaux et un poisson (fig. 9427).

XXIII. Les témoins. — Sans nous engager dans ces distinctions, toujours revisibles, nous donnerons ici une liste de manuscrits qui pourra aider à quelques identifications :

Autun, bibl. de la ville (olim séminaire), *20:* saint Grégoire, *Dialogi ;* saint Augustin, *Enchiridion.*

Bamberg, *B. III. 4:* Cassien, fragment, sur un feuillet de garde.

Berlin, Hamilton, *132:* canons.

Bordeaux, *28:* saint Augustin, *Enarr. in psalmos* (fragm).

Bruxelles, bibl. roy., *9850-9852*, fol. 140-143 : sermon de saint Césaire.

Bruxelles, bibl. roy., *II. 4826:* saint Isidore de Séville, *Etymologiæ*, l. I-X.

Cambrai, bibl. de la ville, *633:* Ansileube, *Glossarium*, fol. 191.

Cambridge, Corpus Christi Coll., *193:* saint Ambroise, *Hexæmeron*, fol. 170.

Carlsruhe, Fr. Aug., *140:* fragment de glossaire.

Cologne, Stadt Archiv, *G. B. Kaster, B. 140-141* (cf. Lindsay, *Notæ lat.*, 1915, p. XI, n. 1).

Donaueschingen, *18:* Paul Orose, *Hist.*, fol. 190.

Dusseldorf, *B. 3:* extraits de saint Augustin et de saint Isidore, fol. 307.

Laon, *424*, fol. 187-188.

Londres, Brit. Mus., *Harl. 3063:* version latine du commentaire de Théodore de Mopsueste sur les épîtres de saint Paul, fol. 192 (de la bibl. Cues).

Londres, Brit. Mus., *Harl. 4980*, fol. 1-2; saint Augustin, *De civitate Dei.*

Montpellier, bibl. universitaire, *69:* saint Grégoire, *Moralia*, fol. 280, manuscrit important pour son système d'abréviation. W. M. Lindsay, en a donné deux reproductions dans la *Revue des bibl.*, t. XXII, 1912, p. 413.

Montpellier, bibl. de la ville, *3:* évangiles.

Oxford, Bodl. : pseudo Athanase, *P. L.*, t. CXII.

Paris, Bibl. nat., *lat. 2824:* saint Isidore, *Proœmia*, fol. 93.

Paris, *lat. 3836: Canones*, fol. 104, coll. canonique de Saint-Blaise.

Paris, *lat. 7701: Versus Probæ*, fol. 129-140.

Data XII kal. aug(usti), Florentio et Dionisio cons(ulibus).
Caelestinus universis episcopis p(er) Biennensi(m) provintia(m) constitutus.
Cuperemus quidem de vestrarum ecclesiarum ita ordinatione gaudi
re ut congratularemur potius de profectu quam aliquid ad missum
contra disciplina ecclesiastica doleremus. Ad nostram enim læticia(m)
et benefacta perveniunt et meroris aculeis nos quæ fuerint male
facta conpungunt, nec silere possumus dum hoc ab inlicitis revocemus aut.

Le ms. *9850-9852* de la bibliothèque royale de Bruxelles fut écrit à Soissons pendant la durée de l'abbatiat de Numidius (695-711). Ce volume présente une particularité qui doit être relevée : trois feuillets du manuscrit original ont été enlevés et remplacés par quatre autres, sur lesquels on copia une homélie de saint Césaire; les feuillets ajoutés sont cotés 140 r°-143 v°. Au fol. 4 on lit : *liber sancti Vedasti*, ce qui a fait supposer que l'addition avait été faite à Arras, mais elle a très bien pu être faite à Soissons. Cf. L. Delisle, *Notices et extraits*, t. XXI, p. 35; *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, 1re part., p. 29-56; Traube, *O Roma nobilis*, p. 35; *New palaeographical society*, pl. XXVIII-XXXV. Voici le feuillet et sa transcription (fig. 9428) :

Dulcido amoris ipsius'eum laborare non siuit, quia
quicquam non amanti graue est; Amanti suaue ac lene est.,
Teneat ergo unusquisque bonam uoluntatem' et omnes homines
sicut seipsum dilegat; Et quod sibi ab aliis fieri optat' hoc aliis fieri
uellet, Pro bonis oret' ut a dno custodiantur, Pro mediocribus ut
meliores fiant; Pro malis' ut cito se corrigant, Et in omnibus pecca
tores uitia potius quam ipsos homines odio habeat. Et ad uicem
bonorum medicorum' morbum oderit non aegrotum, nam qui
in peccatoribus' uel quibuscumq(ue) inimicis suis' magis ipsos
quam uitia eorum odio habeant. Aut in praesenti eos desiderat
puni' aut in futuro aeterno incendio concremare. Quæ res quam
execranda et abominabiles sit' euidenter sca caretas uestra cognos
cit; Boni chriani uero omnes inimicos suos magis corregi quam
perire desiderant, et pro ineffabile bonitatem student. Nec illis, nec
aliis maledicere propter illud quod scriptum est. Neq(ue) maledici
regnum di possedibunt, Numquam iurare' qui a scriptum est
uir multum iurans implebitur iniquitatem; et non discedit
de domo illius plaga. Quod autem dicit de domo illius non discedere
plagam; non de domo terrena sed de anima eius intellegendum est.

Paris, *lat. 8921 : Concilia, decretales, epist. pontif. rom.*, fol. 140.

Paris, *lat. 11529-11530 :* Ansileube, *Glossarium* (comparer à celui de Cambrai).

Paris, *lat. 12217 :* saint Augustin, *Opuscula*, venu de Corbie.

Paris, *lat. 13048 : Carmina Probæ*, fol. 31-48, venu de Corbie.

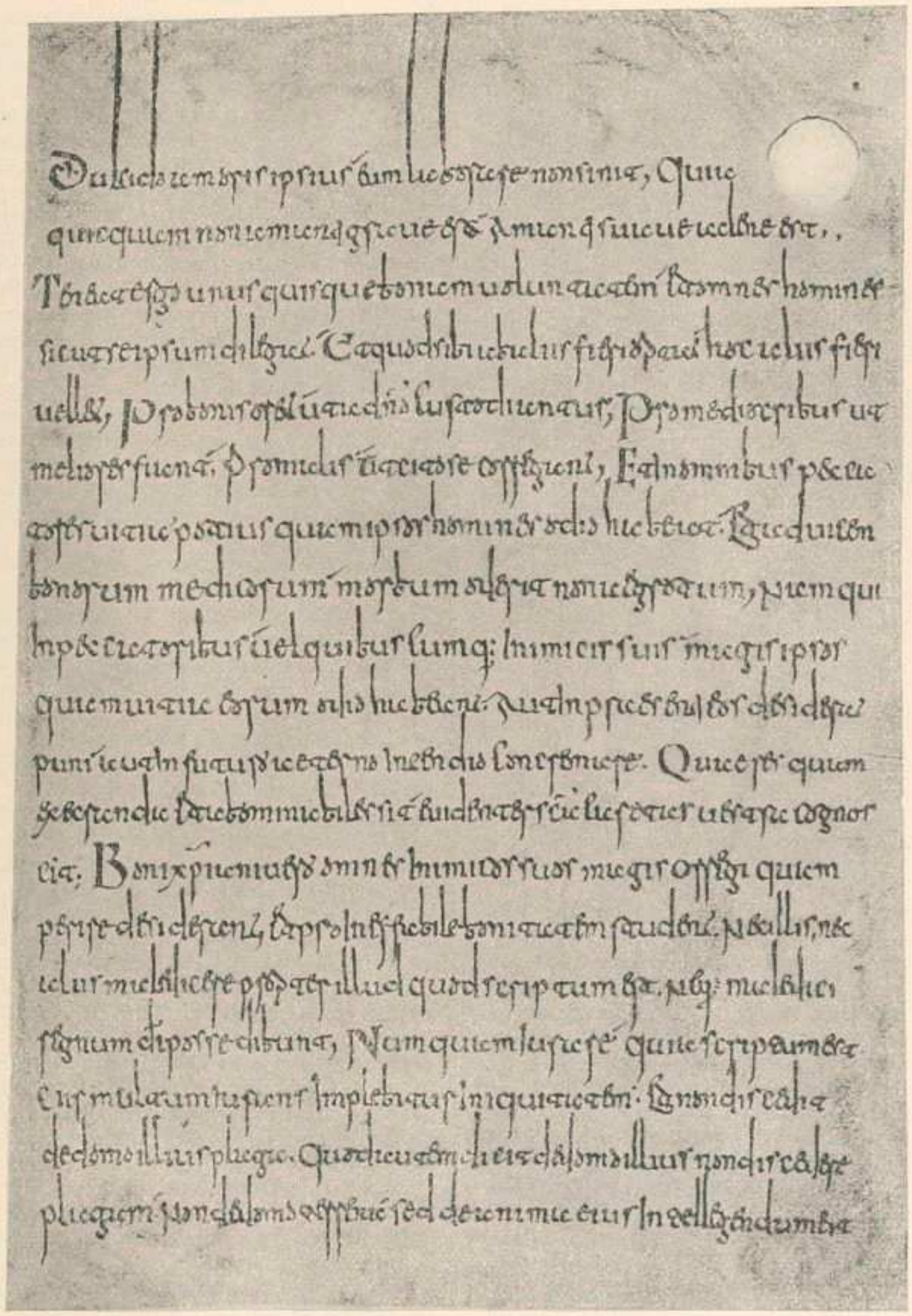

9428. — Écriture de Corbie. D'après Reusens, *Éléments de paléogr.*, pl. XIII.

Paris, *lat. 11627 :* saint Jérôme, *In Isaiam*, fol. 340, venu de Corbie.

Paris, *lat. 11681 :* Bède, *In Lucam*, fol. 200, venu de Corbie.

Paris, *lat. 12134 :* saint Basile, *Hexæmeron*, fol. 214, venu de Corbie.

Paris, *lat. 12135 :* saint Ambroise, *Hexæmeron*, fol. 194, venu de Corbie.

Paris, *lat. 12155 :* saint Jérôme, *In Ezechiel.*, fol. 292, venu de Corbie.

Paris, *lat. 12205 :* des essais de plume sur les feuillets de garde.

Paris, *lat. 13440 : Excerpta ex Patribus*, fol. 122.

Paris, *lat. 17451 :* fragments d'homélies, fol. 1-8, venu de Compiègne.

Paris, *Nouv. acq. lat., 1619 :* Oribase.

Paris, *Nouv. acq. lat., 1628*, fol. 15-16 : fragments d'un commentaire sur les psaumes.

Paris, bibl. Sainte-Geneviève, *55* (*B. I*, in-fol., *19*); feuillets de garde : fragment du glossaire d'Ansileube.

Rome, *Vat. reg. lat. 316*, sur les fol. 2 v°, 45 v°-46 r° d'un sacramentaire gélasien, glose latine interlinéaire; cf. Ehrle et Liebaert, *Specimina*, pl. XX (fol. 46 r°).

Saint-Pétersbourg, *F. v. I. 11:* Cassiodore, *Historia tripartita*, venu de Corbie, copié à Noirmoutier.

Saint-Pétersbourg, *F. v. XIV. 1:* Fortunat, fol. 143, venu de Corbie.

Saint-Pétersbourg, *Q. v. I. 17:* saint Augustin, *Retractationes*, fol. 64.

Turin, bibl. nat., *D. V. 3: Passiones sanctorum.*

XXIV. Ancienne cursive italienne. — Nous avons parlé plus haut (col. 636) et donné un exemple d'une charte de Ravenne sur papyrus (fig. 9417), c'est à ces documents que se rattachent les chartes italiennes du viiie siècle. Cette cursive fut employée par les notaires des principautés du sud de l'Italie de même que par ceux du Nord, c'est-à-dire ceux du royaume lombard. Les reproductions des chartes de Ravenne dans le grand recueil de G. Marini ont gardé leur mérite, mais cet ouvrage est, pour un grand nombre, d'accès

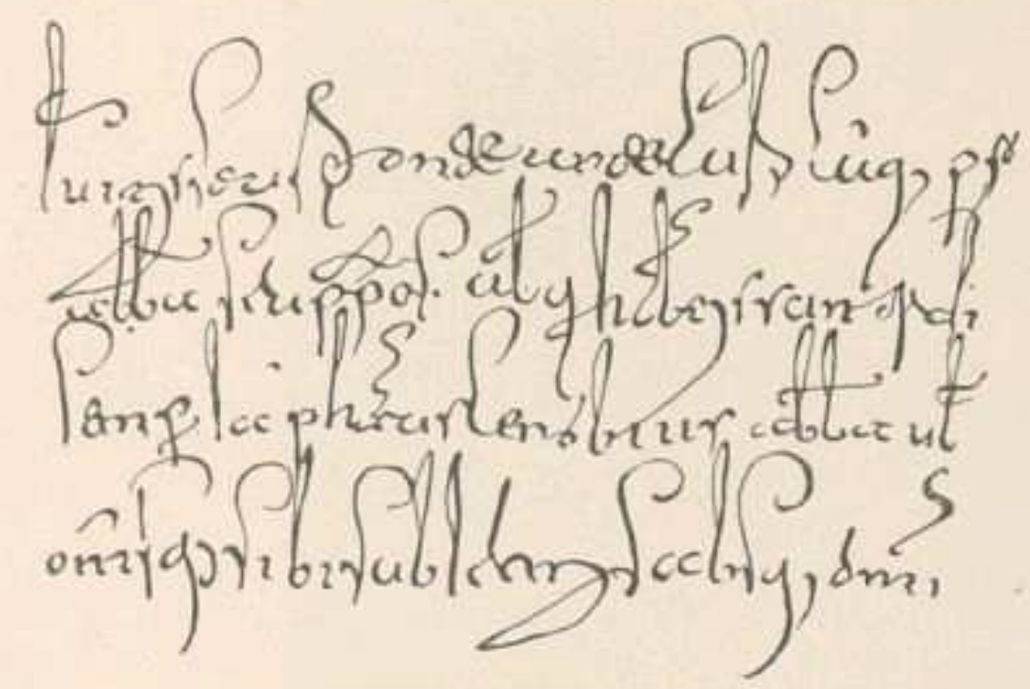

9429. — Charte de Grimoald IV, duc de Bénévent, datée de 810.
D'après Reusens, *op. cit.*, p. 66.

difficile, aussi peut-on consulter avec profit les publications plus modernes, notamment celles de Th. von Sickel [1], de Monaci [2], de Vitelli et Paoli [3] et de G. Bonelli [4].

A partir du xe siècle, la cursive notariale d'Italie subit l'influence de la minuscule caroline; l'*e* bouclé à la partie supérieure; le *c* dominant d'autres lettres et certaines ligatures telles que *ra, ri, ti.* Au xie siècle, dans le nord de l'Italie, l'écriture ne présente plus que des traces de cursive; dans la seconde moitié du xiie siècle, la cursive lombardique est entièrement délaissée dans les provinces du nord de l'Italie, tandis qu'elle s'obstine à durer dans les principautés méridionales, nonobstant l'introduction et le progrès de la minuscule française à la suite des Normands. L'empereur Frédéric II interdit de s'en servir, en 1231, pour les actes publics, et, cependant, on en trouve des exemples jusqu'au début du xive siècle.

L'écriture lombardique des diplômes est plus tourmentée et moins régulière que celle des livres; elle a conservé davantage les caractères de la cursive romaine dont elle procède. Les ligatures abondent dans l'une comme dans l'autre et aboutissent à des déformations variées qui rendent, au premier abord, certains groupes énigmatiques; des hastes prennent une élévation disproportionnée et se terminent en boucle, en crosse; la séparation des mots n'est plus observée. En voici un exemple tiré d'une charte de Grimoald IV, duc de Bénévent, datée de l'année 810 (fig. 9429) :

> inuitis seu sponte ante cuiuscumque perso
> abbatissam seu prepositos-uel qui hab eis sunt ordi
> semper iam phatus cenobius abbatissa uel
> omnesque sibi subiectis absque omni

L'écriture de cette charte offre une grande ressemblance avec celle de l'ancienne cursive romaine; on y observe cependant déjà certaines formes exagérées qui caractérisent l'écriture diplomatique italienne des siècles suivants. L'*a* ouvert, le *t* commençant par une boucle ou panse, et les diverses formes de l'*e* méritent de fixer l'attention. La singulière façon d'écrire l'*a* obliquement et au-dessus de la ligne par un trait ondulé (ligne 2 : *hab;* ligne 3 : *phatus*) ne constitue évidemment qu'une imitation de l'*a* suscrit, tel qu'on le rencontre dans la cursive romaine et dans l'écriture mérovingienne.

XXV. Écriture curiale. — A partir du viiie siècle la chancellerie romaine mit en circulation une écriture notariale qui a conservé le nom de *curiale* ou *pontificale*, mais cette écriture fut également adoptée par les notaires publics de la ville de Rome, principalement à partir du xie siècle [5].

XXVI. *Scriptura romana.* — Cette expression était courante entre le viiie et le xiiie siècle [6]. D'après M. Prou, les humanistes d'Italie employaient, dès le premier quart du xve siècle, une minuscule imitée de la minuscule caroline et cette écriture portait les noms de *littera antiqua, rotonda, tonda, romana* [7]. Le terme existait avant Mabillon [8], mais celui-ci, dans son *De re diplomatica*, inaugura un sens nouveau : « C'est une écriture nationale, l'écriture employée autrefois à Rome et elle se divise en trois espèces : *uncialis* que nous appelons capitale, *minuta* et *minuta forensis.* » « Cette définition était trop rationnelle pour pouvoir s'écarter beaucoup du sens traditionnel, mais comme elle comprenait trois écritures d'aspects très divers, il est peu probable qu'elle répondait entièrement au concept d'une époque où la science n'était pas née, où la forme des lettres devait surtout déterminer la classification des écritures; en d'autres mots, il faut s'attendre à ce que Mabillon ait élargi le sens traditionnel de l'expression [9]. »

L'expression *scriptura romana* a été rencontrée sur deux chartes qui étaient des bulles pontificales écrites par la chancellerie des papes de cette écriture en usage du ixe au xiie siècle et appelée aujourd'hui « curiale »; on n'en faisait usage qu'à Rome pour les *privilegia romanæ auctoritatis;* c'était donc à juste titre une *scriptura romana.*

Les manuscrits qui présentent cette écriture sont au nombre de vingt-neuf, parmi lesquels vingt sont représentés par une notice de catalogue [10] qui serait « le plus ancien catalogue des manuscrits de Notre-Dame de Paris [11] ». Les autres sont perdus, sauf deux, mais les mentions qu'on a pu relever sont claires et elles emploient *scriptura romana* comme un terme usuel et

[1] *Monum. graphica Medii Ævi*, chartes milanaises de 725 à 1008, fasc. 1, pl. iv-ix, xi-xiii. — [2] *Arch. paleographico italiano*, t. i, charte de Faënza de 883, pl. xv; t. iii, chartes de Pavie, Milan, Roncone, Caprino, Vérone, de 744 à 1102, pl. i-xi, xiii-xxi, xxiii, xxx; chartes de Ravenne de 783 à 1126, pl. lvi-lviii, lxii-lxiv, lxxxv-lxxxvi. — [3] *Collezione fiorentina*, une charte de Pise de 780, pl. xx. — [4] *Codice paleografico lombardo*, sec. viii, in-fol., Milano, 1908, actes de 721 à 799. — [5] Kehr, *Ueber römische Papyrusurkunde im Staatsarchiv zu Marburg*, dans *Abhandlungen der kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philol.-hist. Classe*, nouv. sér., t. i, 1896, p. 10-15, montre les caractères distinctifs de cette écriture et suit les transformations progressives qu'elle subit sous l'influence de la minuscule proprement dite. — [6] Dom De Bruyne, *Script. rom.*, dans *Mél. d'hist. offerts à Ch. Moeller*, t. i (1914), p. 321-329. — [7] M. Prou, *Manuel de paléographie*, 3e édit., 1910, p. 256. — [8] L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, t. i, 1909, p. 24. — [9] Dom de Bruyne, *op. cit.*, p. 322. — [10] L. Delisle, *Catal. des livres de Saint-Père de Chartres*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1854, p. 266, d'après le ms. *Paris. lat. 943 : Libri romane scripture sunt XX numero.* — [11] Dom De Bruyne, dans *Revue bénéd.*, t. xxix, 1912, p. 481.

technique. Les deux manuscrits encore existants sont une *Expositio super Job romana scriptura*, aujourd'hui ms. 2 de la bibliothèque de Chartres, et un *Juvencus in romana scriptura*, aujourd'hui ms. 304 du Corpus Christi College de Cambridge. « Or ces deux manuscrits sont écrits tout entiers en onciale. Sans hésiter, nous pouvons conclure que les vingt-sept autres manuscrits étaient également en onciale et que l'expression *romana scriptura* doit signifier écriture onciale [1]. » Quant à l'origine de cette expression, qui doit s'être implantée dans un pays où l'onciale n'était plus d'usage courant, il y a tout lieu, nous semble-t-il, de regarder vers la Normandie [2].

Le plus ancien document original, conservé jusqu'à nous, de la chancellerie pontificale, est un fragment de bulle du pape Hadrien Ier, de l'an 788; ensuite vient un privilège de Pascal Ier, de l'an 819, conservé à Ravenne. On trouvera l'énumération de ces documents pontificaux au mot PAPYRUS. Le caractère de l'écriture se modifia sous l'influence de la substitution du parchemin au papyrus, au milieu du XIe siecle, et aussi sous l'influence de la minuscule dite romane ou française; mais, pendant la période du IXe au Xe siècle, la chancellerie adopta une écriture spéciale. Les lettres sont très simples et certaines d'entre elles, comme *a*, *e*, *t*, présentent des formes caractéristiques qu'on ne rencontre nulle part ailleurs; quant à la lettre *q* elle est inexplicable (fig. 9430). Quand intervient une liga-

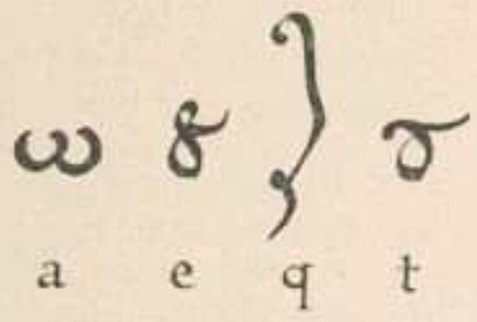

9430. — Écriture spéciale du IXe au Xe siècle.

ture qui s'empare d'eux, le *e* et le *t* se modifient sensiblement. Voici un exemple pris dans une bulle du pape Jean VIII, en 876 (fig. 9431) :

Quando ad ea quæ ca[tholicorum]
bus sunt monitis prouocan[da]
ente gratiam succenduntur
et leto sunt animo conced[enda]

XXVII. ÉCRITURE ITALIENNE. — En ce qui concerne les transcriptions des livres en Italie, et particulièrement dans la région du Nord, on fait usage d'une minuscule semi-cursive qui offre beaucoup de traits de ressemblance avec l'écriture en usage au VIe siècle; toutefois, les lettres ne sont plus penchées à droite, elles se sont redressées et sont nettement debout; en outre les traits sont moins grêles et les ligatures moins nombreuses. On peut citer comme témoins : 1° le manuscrit des homélies de saint Maxime de Turin; 2° le manuscrit de Flavius Josèphe, conservés tous les deux à l'Ambrosienne de Milan.

XXVIII. ÉCRITURE BÉNÉVENTAINE. — Ce terme a fait son apparition vers les premières années du XXe siècle, croyons-nous, et il semble devoir être substitué pour un assez grand nombre de manuscrits — plusieurs centaines, au moins — à la désignation d'*écriture lombardique*, imposée par Mabillon et qui a le tort de s'appliquer à des choses assez diverses. L'écriture bénéventaine est bien située géographiquement par son nom; elle a été en usage dans le territoire des principautés lombardes de Bénévent et de Capoue, ou plus exactement dans une zone que l'on pourrait à peu près délimiter par deux lignes tirées de la Méditerranée à l'Adriatique en passant, l'une par Fondi et Peune, l'autre par Salerne et Bari; or il se trouve que Gaète, Fondi, Veroli, Sulmona, où ont été exécutés des manuscrits en *littera beneventana*, sont en dehors des limites de l'ancien duché de Bénévent. D'autre part, il est intéressant de constater que la même influence s'est fait sentir aussi sur la côte orientale de l'Adriatique, puisque nous possédons des manuscrits provenant des églises ou des monastères de Zara, de Traù, de Spalato, de Raguse, écrits en minuscule bénéventaine.

Le grand centre du développement de cette minuscule a naturellement été le monastère du Mont-Cassin, dont les annalistes enregistrent avec complaisance les travaux de copie exécutés sur l'ordre de tel ou tel abbé.

Il y eut également des écoles calligraphiques importantes à Bénévent, à Capoue où les moines cassiniens, chassés par les invasions sarrasines, séjournèrent quelque temps et apportèrent leurs traditions; à Bari dont les manuscrits offrent certaines particularités qui, dégagées, représentent un sous-type de l'écriture bénéventaine. Quant à l'abbaye de la Cava, malgré sa prospérité et la richesse de ses archives, la date relativement tardive de sa fondation (1011) explique que son *scriptorium* n'ait fourni qu'un nombre restreint de manuscrits importants. Les plus anciens monuments de la calligraphie bénéventaine remontent au VIIIe siècle. Cette écriture a été presque exclusivement en usage pour les manuscrits dans les limites géographiques indiquées plus haut, aux Xe, XIe et XIIe siècles. Mais ce serait une erreur de croire qu'elle disparut alors assez rapidement. Elle s'est maintenue malgré la concurrence de l'écriture française, enseignée dans les écoles fondées par les princes normands. Son usage est encore fréquent au XIIIe siècle; il y en a même des exemples isolés du début du XIVe siècle, où M. E. A. Loew a cru pouvoir reconnaître la main tremblante de vieillards ayant appris, bien des lustres auparavant, l'art du calligraphe [3].

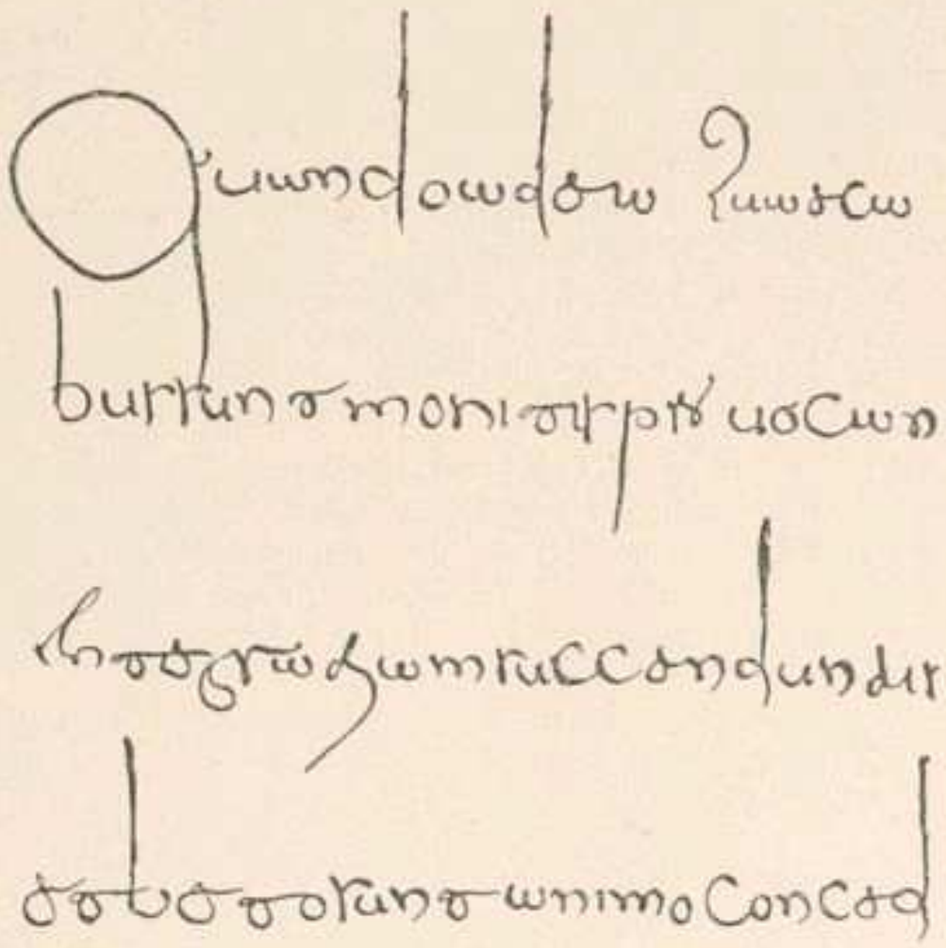

9431. — Bulle du pape Jean VIII, en 876.
D'après Reusens, *op. cit.*, p. 68.

Au point de vue de l'écriture et, dans une certaine mesure, de la décoration, les manuscrits de l'Italie

[1] Id., dans *Mél. d'hist. offerts à Ch. Moeller*, t. I, p. 325. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 327. — [3] E. A. Loew, *The Beneventan script. A hist. of the South Italian minuscule*, in-8°, Oxford, 1914.

méridionale présentent certaines analogies avec les manuscrits wisigothiques. On s'est donc demandé s'il ne convenait pas de chercher en Espagne les origines de la *scriptura beneventana*. E. A. Loew rejette absolument cette hypothèse, soutenue par M. Rodolico, en 1901, dans l'*Archivio storico italiano*. Les analogies dans le tracé des deux écritures sont assez superficielles. Par contre, les deux systèmes d'abréviations sont très différents, et le système bénéventain se rapproche beaucoup plus de celui de la Gaule ou de l'Italie du Nord que de celui de l'Espagne. Comme les scribes de la Gaule, ceux du Mont-Cassin et de Bénévent abrègent les mots *noster* et *nostri* en *nr* et *nri* et non en *nrs* et *nsi*, comme le font les scribes wisigothiques. Ces derniers ont presque constamment un signe particulier pour la syllabe *tum*, très généralement écrite en toutes lettres dans les manuscrits bénéventains. Il en est de même pour beaucoup d'autres détails minutieux qui relèvent de la paléographie, laquelle ne borne pas son étude à la forme des lettres, mais à leur assemblage dans la constitution des mots. D'ailleurs, en ce qui touche le tracé même de l'écriture, on doit remarquer que les ligatures caractéristiques de l'école bénéventaine se trouvent déjà, au VIIIe et au IXe siècle, dans la cursive des documents diplomatiques de la même région, documents qui, eux, n'ont certainement pas été influencés par la calligraphie wisigothique. Or, un des traits caractéristiques de l'écriture bénéventaine c'est précisément l'adaptation de certains éléments cursifs à un but calligraphique et la conservation, comme formes essentielles de l'écriture, de certaines ligatures, de certains groupes de lettres soudées, en particulier les groupes *ei*, *fi*, *gi*, *li*, *ri*, *ti*. Nous y reviendrons dans un instant.

Le tracé des diverses lettres a peu varié au cours des quatre siècles durant lesquels l'écriture bénéventaine a été employée. Une fois de plus, l'étude attentive des manuscrits a conduit à rajeunir les uns ou à vieillir les autres nonobstant la sentence des paléographes les plus réputés.

Le manuscrit d'Alcuin, conservé au Mont-Cassin, et qui erre entre le IXe et le XIe siècle, a été ramené à la fin du IXe siècle — jusqu'à nouvel examen. Tel autre manuscrit que B. Krusch place au IXe est renvoyé au XIe siècle. Et l'on admire ces sentences toujours revisibles : 1° Le point d'interrogation, s'il est de première main, n'est pas antérieur à la fin du IXe siècle. 2° L'accentuation de tous les *i* date du XIIIe siècle. 3° La syllabe *tur* est représentée, de la fin du VIIIe siècle au milieu du Xe, par un *t* surmonté d'un trait horizontal. 4° *i* = *in* ne se trouve pas avant la fin du IXe siècle. 5° *ois* et *oi* pour *omnis* et *omni* n'est pas antérieur au XIe siècle.

Pour suivre le progrès et la décadence de l'écriture bénéventaine, on ne peut mieux faire que de se reporter aux publications de E. A. Loew, *Scriptura beneventana. Facsimiles of South Italian and Dalmatian manuscripts from the sixth to the fourteenth century*, 2 vol. contenant 100 pl., Oxford, 1929; *Studia paleographica. A contribution to the history of early latin minuscule and to the dating of Wisigothic mss.*, 1910; *Codices latini antiquiores. A palaeographical guide to latin manuscripts prior to the ninth century*, in-fol., Oxford, 1934; à défaut de cet album peu abordable, nous croyons bien faire en donnant ici trois exemples de cette écriture appartenant à la période d'essai (VIIIe-IXe siècle); à la période de formation (IXe-Xe siècle); à la période de maturité (XIe-XIIe siècle) et à la période de déclin (XIIe-XIIIe siècle).

1° *Période d'essai.* — Manuscrit de Naples, *VI B. 12*, date 817-835; Pomerius, *De vita contemplativa*. L'origine cursive est encore évidente; l'écriture est dans une sorte d'indécision, le copiste use de formes différentes pour rendre la même lettre, tantôt il fait usage de ligatures et d'autres fois il improvise des formes nouvelles. C'est ainsi qu'on le voit faire usage du *ti* et s'en dispenser. La période pendant laquelle on fait

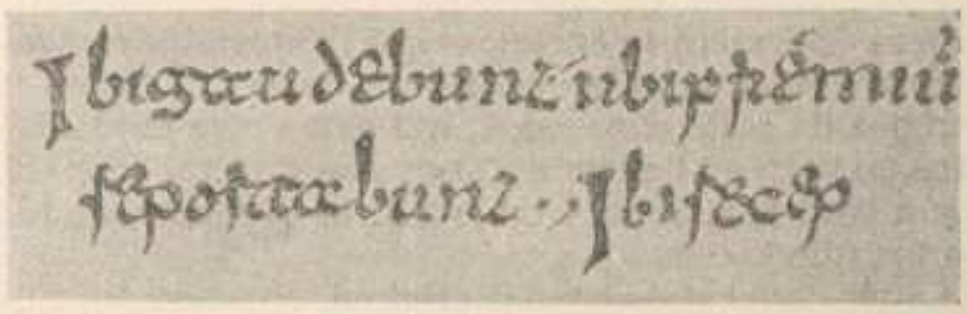

9432. — Écriture bénéventaine, n. 1.
D'après E. A. Loew, *The Beneventan script*, 1914, pl. I.

usage de ce type va du début du VIIIe jusque vers 875 (fig. 9432) :

Ibi gaudebunt ubi præmiu(m)
reportabunt. Ibi recep
turi sunt præmium, ubi
non solu(m) diuictis, sed
etia(m) finitis hostib(us) tri
umphabunt. Ibi triu(m)
phabunt ubi ulterius
aduersariu(m) non time

2° *Période de formation.* — Manuscrit du Mont-Cassin, *269*, avant 949; saint Grégoire, *Moralia in Job*. Vers la fin du IXe siècle, l'écriture est en possession de ses caractères essentiels. Les lettres ont atteint leur forme normale, la distinction du *ti* est strictement observée; certaines ligatures sont devenues obligatoires, l'usage de l'*i* long est réglé désormais. Le tracé des lettres est encore quelque peu libre; néanmoins l'aspect d'ensemble est calligraphique et un progrès marqué a été fait dans le sens de l'alignement et de la

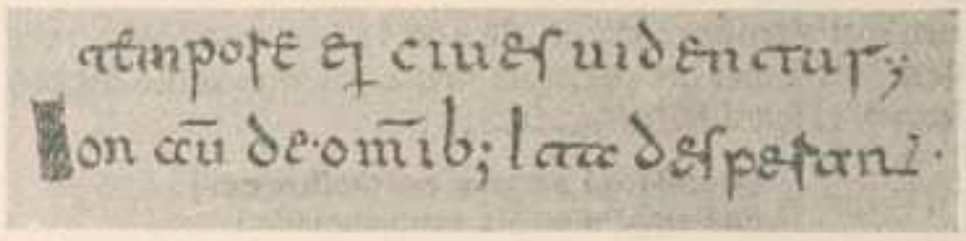

9433. — Écriture bénéventaine, n. 2.
Ibid., pl. II.

régularité, de même pour la séparation des mots. La ponctuation et le signe d'interrogation sont devenus en usage. Cette période dure jusqu'à la fin du Xe siècle (fig. 9433) :

tempore ei(us) ciues uidentur.
Non au(tem) de om(n)ib(us) ita desperant
sed tamen plerumq(ue) contin
git, ut hi de quib(us) maiorem
fidei fiduciam habuerant,
ipsi eiusde(m) fidei hostes atroci
ores fiant. Ut eos tunc uide
ant contra sacra eloquia
agere, ex quorum se operatione
crediderant hec eade(m) sacra
eloquia ad predicationis gr(ati)a(m)
restaurare. Que tamen

3° *Période de maturité.* — Manuscrit du Mont-Cassin, *47*, date 1159-1173; *Martyrologium*. Cette période est celle qui a eu la plus longue durée et qui a produit les meilleurs travaux; elle coïncide avec le nom de Didier (1058-1087). Les lettres sont tracées avec une régularité à ce point impeccable qu'on pourrait croire à une sorte de typographie; cela tient à l'alignement parfait et l'espacement régulier des lettres et des mots, l'alternance des pleins et des déliés; l'emploi des pleins

dans le sens oblique. Il est difficile de porter plus loin l'apparence mécanique (fig. 9434) :

mente(m). Quia eni(m)
ille non est talis
substantia que uide
ri oculis possit, et
mirac(u)la ei(us) quibus
totu(m) mundu(m) regit

9434. — Écriture bénéventaine, n. 3.
Ibid., pl. IV.

4° *Période de déclin.* — Manuscrit de la Cava, *19*, date 1280; *Evangelia.* Cette période coïncide avec le XIIIe siècle, mais les symptômes de déclin sont visibles dès le XIIe siècle. Ces dates nous écartent de manière trop prononcée de la période chronologique du *Dictionnaire*, nous ne nous y attarderons pas.

XXIX. Les témoins. — On les compte ici par centaines et le catalogue des manuscrits bénéventains a été dressé suivant l'ordre alphabétique des noms de villes par A. E. Loew, *The Beneventan script*, 1914, p. 334-370. Nous ne mentionnerons ici que ceux qui sont antérieurs au Xe siècle.

Bamberg, *E III 4* (Hist. 6), IXe-Xe siècle; Victor de Vite, *Hist. persec. Wandalicæ* (fol. 1-88, en minuscule ordinaire); Paul Diacre, *Hist. romana* (fol. 89-194 r°, en bénéventaine; fol. 194 v°-248, en minuscule ordinaire).

HJ. VI 15 (Patr. 61), VIIIe siècle; Cassiodore, *Institutiones;* Grégoire de Tours, *De cursu stellarum;* Isidore de Séville, *De natura rerum*, etc.

Bénévent, bibl. capitulaire, *III, 9*, début du IXe siècle; Ambroise Autpert, *Speculum parvulorum* ou *Expos. libri Apocal.*

La Cava, bibl. Sanct. Trin., *2*, ann. 779-797; Saint Isidore de Séville, *Etymologiæ; Kalendarium; Tabulæ paschales.*

Florence, Laurent., *66, 40*, fin du IXe siècle; *Exordia Scythica; Dares Phrygius; De excidio Troiæ*, etc.

Id., *ibid., 73, 41*, fin du IXe siècle; Antonius Musa, *De herba betonica;* ps.-Apulée, *Herbarium*, etc.

Londres, Brit. Mus., *Addit. 5463;* évangéliaire en onciale du VIIIe siècle, additions et corrections en bénéventaine du Xe siècle.

Mont-Cassin, *3*, date 874-892; Alcuin, *De Trinitate; Computi; Tabulæ paschales; Annales*, etc.

Id., *69*, IXe siècle; *Varia medica.*

Id., *187*, IXe siècle; Julien de Tolède, *Anticimenon de quæstionibus Veteris et Novi Test.*

Id., *230*, date 969-987; *Varia patristica; Computi ecclesiastici; Kalendarium*, etc.

Id., *269*, avant 949; saint Grégoire, *Moralia; Tabulæ paschales.*

Id., *299*, IXe siècle; Hildericus Magister, *Ars grammatica.*

Id., *332*, IXe-Xe siècle; Martianus Capella, *De nuptiis Philologiæ et Mercurii.*

Id., *374*, IXe-Xe siècle; Prudence.

Id., *575*, IXe siècle; saint Augustin, *Enchiridion;* Prosper, *Sententiæ ex Augustino.*

Id., *753*, VIIIe siècle; saint Isidore, *Sententiæ.*

Munich, Staatsbibl., IXe-Xe siècle; Hygin, *Fabulæ.*

Naples, bibl. nat., *VI. B. 12*, date 817-835; Pomerius, *De vita contemplativa; Tabulæ paschales; Kalendarium*, etc.

Paris, Bibl. nat., *lat. 335;* saint Paul, *Epistolæ*, fol. 137-155.

Id., *lat. 7530*, date 779-797; *Varia grammatica; Kalendarium; Tabulæ paschales*, etc.

Rome, bibl. Casanatense, *1086 (A. III. 11)*, IXe siècle; Ursus de Bénévent, *Artis Prisciani abbreviatio.*

Id., bibl. Vaticane, *lat. 3313*, IXe siècle; Priscien, *Institutiones grammaticæ.*

Id., *ibid., 3320*, IXe siècle; *Glossarium.*

Id., *ibid., 7814*, IXe siècle; saint Grégoire, *Dialogi.*

Id., *ibid., Reg. lat. 1267*, IXe-Xe siècle; fol. 139-140 v°, 143, *Calendaria;* fol. 143 v°-150 v°, Dracontius, *Satisfactio.*

Id., *ibid., Reg. lat. 1823*, IXe siècle; saint Isidore, *Sententiæ;* saint Eucher, *Instructiones.*

XXX. Écritures bénéventaine et wisigothique. — On a relevé des traits caractéristiques communs aux anciennes écritures de l'Italie méridionale et à celles de l'Espagne; ce sont les lettres *a* et *t* et l'emploi de l'*i* allongé dans l'écriture minuscule; au contraire, on note des différences dans la forme de la lettre *g* et dans les ligatures de la lettre *i* avec d'autres lettres.

Dans l'Italie méridionale, de même qu'en Espagne, les copistes avaient adopté certaines règles lorsqu'il s'agissait de lettres ou de groupes de lettres, notamment dans le cas de la lettre *I* capitale ou allongée et dans celui de la ligature de la syllabe *ti* dans plusieurs cas déterminés.

1° *Emploi de* i *long.* — On le rencontre dans les inscriptions cursives de Pompéi et cela avec une destination identique en substance à celle qu'il aura plus tard dans les manuscrits : 1. au commencement d'un mot; 2. dans le corps même du mot pour montrer que l'*i* est semi-voyelle. Se rattachant par son origine même à la cursive, il ne paraît que dans les types d'écriture qui dérivent de celle-ci : la minuscule hispanique, comme celle du nord et du sud de l'Italie, comme aussi, en France, l'écriture de Luxeuil et quelques autres. Par contre il est étranger à l'écriture insulaire, dans l'origine de laquelle la cursive romaine n'a joué aucun rôle. La renaissance carolingienne l'élimine comme trop peu esthétique; il disparaît vite des documents francs et même de ceux de l'Italie septentrionale.

2° *I bénéventain.* — On en faisait usage quand la lettre *I* servait d'initiale à un mot et qu'elle était suivie d'une lettre sans haste montante, comme dans le cas de *Iam, Iecit, Igitur, Impar, In, Iob, Ira, Iter, Iubeo.* Si l'*I* initial était suivi d'une lettre à haste, il ne devait pas la dépasser, ainsi *Ibi, Illius*, mais cette règle cessa d'être observée vers le IXe-Xe siècle. La lettre *i*, dans le corps d'un mot, pouvait être allongée, et elle se prononçait comme notre *j;* par exemple : *maius, eius, huius, cuius, Ieiunia, maiestate, coniuge.*

3° *I wisigothique.* — Même usage, sauf que dans les plus anciens manuscrits espagnols, le copiste employait parfois l'*I* allongé au commencement des mots, même s'il était suivi d'une lettre à haste: *Ille, Ibant;* ici aussi l'*I* allongé se prononçait comme notre *j*.

4° *Ligature* ti. — L'histoire de cette ligature commence avec les inscriptions romaines cursives du IIe siècle. Dans les manuscrits, sa forme diffère suivant les pays; on n'en trouve pas trace dans les plus anciens manuscrits en onciale ou semi-onciale. Dans les manuscrits français des VIIe et VIIIe siècles elle est employée indifféremment mais tend à disparaître dès l'arrivée de la carolingienne; on ne la trouve plus guère à partir du IXe siècle. Vers le même temps, et sous la même influence, elle disparaît en Italie et en Espagne.

Un manuscrit de la fin du VIIIe siècle, originaire du Mont-Cassin (Paris, *lat. 7530*), d'autres des IXe et Xe, aussi bien de l'Italie méridionale que de l'Espagne, figurent *ti* de façons différentes, suivant qu'on pro-

nonce *ti* ou *si*. En Italie, les deux lettres sont reliées par leur sommet à l'aide d'un trait arrondi, l'*i* s'achève à la partie inférieure par un trait tourné du côté gauche et tracé au-dessous du niveau inférieur des lignes. En Espagne, on relie la tête des deux lettres par un délié et la partie inférieure de l'*i* se prolonge légèrement vers la gauche. Au jugement de L. Delisle, « l'emploi de la ligature par un trait arrondi ou par un délié désigne à coup sûr les passages dans lesquels la syllabe *ti* doit être prononcée *si*, et nous devons transcrire ces passages par *ti*, jamais par *ci* ».

D'après ce qui vient d'être exposé, il semble que plusieurs des règles imposées aux scribes de l'Espagne et de l'Italie méridionale avaient pour but de faciliter la lecture courante et correcte des manuscrits. A la vue d'une ligature on savait s'il fallait prononcer la syllabe *ti* ou *si*. Resterait à savoir combien de temps ces règles restaient en vigueur [1], à supposer qu'elles fussent observées par ceux qui y étaient initiés.

Ces remarques sur l'emploi de l'*I* majuscule et de la ligature *ti* dans les écritures wisigothique et bénéventaine ont fait l'objet de nouvelles observations. Dans les manuscrits d'écriture wisigothique, la lettre *I* initiale est toujours de forme majuscule *(i longa)* sauf quand la lettre suivante est une lettre à haste, c'est-à-dire *b, h, l;* elle a la même forme quand elle correspond au son de l'*y*, comme dans les mots *aIebat, proIciatur, aIt, eIus, IeIuniis*, etc. Il semble que ces règles aient été moins constamment observées par les scribes bénéventains. L'emploi de l'*I* majuscule peut expliquer certaines fautes de scribes ou d'éditeurs, comme aussi il doit éviter certaines confusions; par exemple, on ne saurait confondre *ius* avec *uis*.

Pour ce qui regarde la ligature *ti* dans laquelle la forme du *t* rappelle, dans les minuscules italiennes, le chiffre 8 coupé par le milieu ꝯ, et qui, dans l'écriture wisigothique se rapproche d'une *m* onciale ᳬ, M. E.A. Loew a cherché à fixer à quelle date, en Italie et en Espagne, dans quelles espèces de manuscrits (actes ou livres), elle a été réservée à la syllabe *ti* assibilée, c'est-à-dire ayant pris le son de *ci*. Les éléments que ces observations fournissent pour dater les écritures sont utiles. Pour le nord de l'Italie, et spécialement à Ravenne, on a fini par méconnaître l'origine de la ligature *ti*, de la forme indiquée plus haut, et les scribes ont cru qu'elle représentait graphiquement *ci* puisqu'ils s'en servent pour écrire des mots dans lesquels il n'y a jamais eu de *ti*, tels que *decima*. Une charte ravennate de 970 est intéressante à ce point de vue. La syllabe *ti* est rendue par deux ligatures, l'une sans boucle supérieure, ou du moins avec une simple boucle horizontale, usitée pour le cas où *t* est resté une dentale, *pontificatus, pontificis, meritis*, etc., l'autre où le *t* a la forme ꝯ employée non seulement pour la sifflante *ti, propitio, indictione*, mais aussi pour *ci* original, comme dans *facilis*. D'où il suit qu'on ne devrait pas hésiter à transcrire *propicio*, si nous ne constations que cependant la forme du *t* en liaison avec une voyelle autre qu'*i*, par exemple *e* ou *u*, dans *suppliciter, cultum* et *incultum*, témoigne que les scribes savaient que le *t* relié à une voyelle prenait la forme ꝯ.

XXXI. Écritures *scottica* et *tunsa*. — L'écriture des Irlandais et celle des Anglo-Saxons, qu'il est souvent difficile de distinguer, sont désignées par le terme de *scriptura scottica* dans beaucoup de textes du IXe au XIIe siècle; cette locution a été remise en honneur au XIXe siècle par Ildefonse von Arx, qui fut bibliothécaire de Saint-Gall.

La *scriptura tunsa*, d'après un commentaire de l'*Ars major Donati* de l'époque carolingienne, retrouvé dans un manuscrit d'Einsiedeln et qui a été mis au compte de Remi d'Auxerre, doit être l'écriture irlandaise, et particulièrement la semi-onciale, dont les traits s'arrêtent brusquement, sans déliés ou crochets à la partie inférieure. Voici le texte en question d'après le ms. *17210* de Munich : *Græcorum vero litteras Phœnices reppererunt, unde in initiis librorum Phœniceo colore, id est minio, scribuntur litteræ. Latinorum quoque litteras Carmentis nimpha Nicostrata, mater Evandri, invenit. Carmentis autem dicta, eo quod futura carminibus canebat; nimpha dicitur quasi limpha, id est aqua, quia sicut aqua sic sapientia diffluebat; Nicostrata vero, id est victoriosa (niche enim græce, victoria latine), vel gladiata, eo quod ingenii acumine vigebat. Aliarum quoque litteræ gentium a diversis auctoribus repertæ sunt, sicut Gothorum litteras Golfilus episcopus repperit. Genera etiam litterarum diversa sunt. Quædam enim unciales dicuntur, quæ et maximæ sunt et in initiis librorum scribuntur; dictæ autem unciales eo quod olim uncia auri a divitibus appenderentur. Sunt et aliæ lungariæ, quæ et longæ manus scriptura dicuntur, græce vero sirmata. Sunt et tunsæ, quas Scotti in usu habent. Sunt etiam virgiliæ, a virgis dictæ.*

Dans ce que le glossateur appelle *litteræ longariæ* ou *longæ manus scriptura*, L. Traube voyait une écriture cursive, et, à l'appui de cette interprétation, il citait le ms. *444* de Laon, copié par l'Irlandais Martinus, dans lequel un alphabet grec en lettres onciales est suivi d'un alphabet grec en caractères minuscules intitulé *longa manu*. Le terme grec *sirmata* doit aussi désigner des caractères cursifs.

Le mot *virgiliæ* fait penser à ces grandes lettres entourées d'un pointillé sur les manuscrits irlandais.

Le terme *tunsæ litteræ* n'a pas été seulement employé pour désigner les caractères irlandais. Au XIIIe siècle, dans la chancellerie pontificale, on s'en servait, paraît-il, pour distinguer, dans les *vidimus* de pièces anciennes, les passages dont la lecture présentait des difficultés et dont la restitution n'était pas absolument certaine.

XXXII. Écriture irlandaise. — La calligraphie connut en Irlande un développement considérable et une perfection relative. L'écriture irlandaise procède de la semi-onciale apportée d'Italie en Irlande au Ve-VIe siècle; elle y a connu un succès tellement exclusif, qu'elle a empêché la pénétration de la cursive; on lui a donné le nom de *scriptura scottica* et de *scriptura tunsa*. La principale différence qu'on y observe, c'est que certains traits, certains contours, qui sont arrondis dans la semi-onciale, prennent des formes plus ou moins anguleuses dans l'écriture irlandaise.

On connaît quelques rares manuscrits très anciens, d'origine irlandaise, écrits en onciale, par exemple la Bible de Würtzbourg, mais on conserve des doutes sur leur provenance. N'ont-ils pas été apportés en Irlande par les missionnaires qui introduisirent le christianisme?

Les manuscrits irlandais présentent deux sortes d'écriture : 1° une semi-onciale ronde, épaisse, aux hastes courtes, aux contours arrondis et qui a servi surtout dans la transcription des livres liturgiques; 2° une écriture minuscule, plus petite, pointue et d'apparence cursive.

L'écriture du premier genre eut son plus beau moment au VIIe et au VIIIe siècle; elle n'a rien produit de plus achevé que le *Book of Kells* (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom) provenant de Kells, comté de Meath et conservé à la bibliothèque de Trinity College de Dublin. Il n'est pas antérieur à la seconde moitié du VIIe siècle. On peut et, même, on doit en rapprocher l'évangéliaire dit de saint Chad, conservé dans la bibliothèque du chapitre de Lichfield et l'évangéliaire de Mac Regol, vers 800, conservé à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. On pourra se reporter aux exemples suivants : *Dictionn.*, t. II, fig. 2334, 2335 *(Kells)*; fig. 2337 *(Mac*

[1] L. Delisle, *Manuscrits bénéventains et wisigothiques*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 775-778.

Regol); t. IV, fig. 3961 *(Book of Durham)*; fig. 3962 *(Cantorbéry)*; t. VII, fig. 5972 *(Usserianus)*; t. X, fig. 7446 *(Maeseyck)*.

Il n'y a pas lieu de donner ici la planche hors texte de l'évangéliaire de Maeseyck (*Dictionn.*, t. X, fig. 7446); en voici la transcription :

Plures fuisse qui euangelia scripse
runt et lucas euangelista testatur dicens
« *quoniam quidem multi conati sunt ordina*
« *re narrationem rerum quæ in nobis completæ*
5 « *sunt sicut tradiderunt nobis qui ab initio ipsi*
« *uiderunt sermonem et ministrauerunt ei et per*
seuerantia usq(ue) ad præsens tempus monumenta
declarant quæ a diuersis auctorib(us) edita diuersa
rum hereseum fuere principia ut est illud iuxta aegyp
10 *tios et thomam et matthiam et bartholomeum*
duodecim quoq(ue) apostolorum et basilides atque appelles
ac reliquorum quos enumerare longius est cum hoc
tantum in præsentiarum necesse sit dicere exstitisse
quosdam qui sine sp(irit)u et gratia d(e)i conati sunt magis
15 *ordinare narrationem quam historiæ texere ueri*
tatem quib(us) iure potest illud propheticum coaptari
« *uae qui prophetant de corde suo qui ambulant*
« *post sp(iritu)m suum qui dicunt dicit d(omi)n(u)s et d(omi)n(u)s non misit*
eos de quibus saluator in euangelio iohannis loquitur
20 « *omnes qui ante me uenerunt fures fuerunt et latrones*
qui uenerunt non qui misi sunt ipse enim ait uenie
bant et ego non mittebam eos in uenientib(us) præsumptio
temeritatis in misis obsequium seruitutis est ecclesia (autem)
q(uæ) supra petram d(omi)ni fundata est quam introduxit rex

Le premier mot, *Plures*, est écrit en onciale, le reste en minuscule. Les mots sont séparés; seules la conjonction *et* et les prépositions sont liées au mot suivant. Les abréviations sont assez rares, et appartiennent à la classe de celles qu'on rencontre communément dans les manuscrits des premiers siècles; on remarquera cependant, ligne 23, le mot *autem* représenté par un signe conventionnel propre aux écritures irlandaise et anglo-saxonne; à la dernière ligne, *q* suivi de trois points, pour *quæ*. Les citations de textes sont marquées par des guillemets offrant l'apparence de trois virgules.

Dès la fin du VIIe siècle, la semi-onciale avait produit la minuscule, ainsi que nous pouvons nous en rendre compte par l'antiphonaire de Bangor (voir la planche donnée à ce nom, *Dictionn.*, t. II), vers 680-690; cette minuscule persista plus longtemps, surtout pour la transcription des textes irlandais.

Nous ne disons rien ici de la miniature irlandaise (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot IRLANDE), qui ne relève pas de la paléographie, mais de la fantaisie la plus échevelée. On y découvre toute une géométrie, toute une ménagerie et bien d'autres choses encore; les grandes lettres remplissent souvent la plus grande partie de la page et, à première vue, il est impossible d'en deviner le sens. Les ornements consistent en spirales, en entrelacs, en nattes tressées d'étroits rubans auxquels sont mêlés avec profusion des têtes ou des corps entiers d'oiseaux, de serpents, de chiens, de dragons tous plus ou moins fantastiques, étirés, allongés, sans atteindre à l'horreur que provoque la maladresse avec laquelle la figure humaine est exécutée. Lorsqu'ils ne s'abandonnaient pas à ces débauches d'une imagination incroyablement stérile, les Irlandais se plaisaient à rehausser les lettres majuscules d'une bordure de points rouges. Quelquefois la décoration de points rouges s'étend à un certain nombre de lettres qui suivent l'initiale; d'autres fois aussi, comme c'est le cas pour l'évangéliaire de Maeseyck, les points sont disposés sur un double rang.

L'écriture irlandaise pointue a moins sollicité l'attention; parmi les monuments qui la représentent le mieux, on peut citer le *Book of Dimma* (VIIIe siècle), le *Book of Armagh* (IXe siècle), les évangiles de Mac Durnan, au palais de Lambeth (fin IXe-début Xe siècle); les évangiles de Maelbrighte, en 1138 (Brit. Mus.) et aussi les *Institutiones grammaticæ*, de Priscien, en 838 (université de Leyde) [1].

XXXIII. ÉCRITURE ANGLO-SAXONNE. — Cette écriture procède de deux éléments : l'un irlandais, l'autre romain, celui-ci apporté d'Italie par les missionnaires venus au début du VIIe siècle, sous la conduite de saint Augustin de Cantorbéry. De là vient une combinaison de la semi-onciale avec l'écriture pointue des Irlandais. Dans les plus anciens manuscrits, on croit constater que l'influence romaine prédomine, non seulement par l'emploi exclusif de l'écriture onciale, mais encore par le style absolument romain de l'illustration; toutefois, pour être prédominante, cette influence n'est pas exclusive car déjà s'introduisent quelques ornements propres à la calligraphie irlandaise, tels que les points rouges cernant les lettres principales, les têtes de serpents ou d'oiseaux de proie. D'autres manuscrits, et en particulier ceux qui furent copiés dans le nord de la Grande-Bretagne, trahissent au contraire l'influence prédominante de l'écriture irlandaise. Deux caractères bien précis permettent de discriminer les manuscrits anglo-saxons des manuscrits irlandais : d'abord, la figure humaine y est traitée avec plus d'habileté; ensuite aux couleurs vives et variées de leur palette, les enlumineurs anglo-saxons ajoutent l'or, inconnu des Irlandais; cette application de l'or leur est enseignée par des artistes continentaux et ils en usent pour écrire le texte des Écritures en lettres d'or sur parchemin pourpré. Entre 670 et 680, l'archevêque d'York, Wilfrid, fait exécuter en Angleterre un évangéliaire sur parchemin pourpré.

[1] Cf. Edw. Maunde Thompson, *Handbook of greek and latin palaeography*, p. 236-256; L. Traube, *Perrona Scottorum ein Beitrag zur Ueberlieferungsgeschichte und zur Paläographie des Mittelalters*, p. 66, note 1; Steffens, *Paléographie lat.*, p. XIII; W. M. Lindsay, *Early irish minuscule script*, in-8°, Oxford, 1910; L. Schiaparelli, *Note paleographiche. Intorno all' origine ed ad alcuni caratteri della scrittura e del sistema abbreviativo irlandese*, dans *Arch. storico italiano*, t. LXXIV, 1917, p. 1-126; J. O. Westwood, *Palæographia sacra pictoria*, in-4°, London, 1843-1845; le même, *Les manuscrits anglo-saxons et irlandais, fac-similés de miniatures et ornements du VIIe au Xe siècle*, in-fol., Paris, 1868; [E. M. Tompson et G. F. Warner], *Catal. of ancient manuscripts in the British Museum*, part. II, in-fol., London, 1884.

Cette distinction n'est pas toujours valable, aussi doit-on, pour un certain nombre de manuscrits, rester hésitant avant de les attribuer à l'écriture anglo-saxonne ou à l'irlandaise. En Angleterre, comme en Irlande, on rencontre deux sortes d'écritures : la première, et la plus ancienne, est ronde, large et trapue; la seconde, plus récente, est anguleuse ou carrée. L'écriture ronde, seule connue pendant le VIIe et la première moitié du VIIIe siècle, resta en usage, concurremment avec la seconde, jusque vers le milieu du IXe siècle.

L'école d'écriture du monastère de Lindisfarne (voir ce nom) a produit de beaux monuments, en particulier le *Book of Durham*, conservé au British Museum, écrit vers l'an 700 par l'évêque Eadfrith. On peut citer encore le *Liber vitæ*, contenant la liste des bienfaiteurs de l'Église de Durham vers 840.

L'écriture pointue, dont les premiers exemples connus remontent au milieu du VIIIe siècle, fut employée jusqu'au commencement du XIe; elle fit place alors à la minuscule carolingienne, importée de France.

Voici un spécimen de l'écriture anglo-saxonne, du VIIIe siècle (fig. 9435), avec la transcription :

Ecce subito positis nobis in medio
mari, interrupta (est) serenitas qua
uehebamur; et tanta ingruit tamq(ue)
fera tempestas hiemis; ut neq(ue) nelo
neq(ue) remigio quicquam proficere.
Neq(ue) aliud quam mortem sperare
ualeremus; cumq(ue) diu multum
cum uento pelagoq(ue) frustra certantes
Tandem post terga respiceremus:
si forte (ue)l ipsam de qua egressi
eramus insulam aliquo conamine
repetere possemus : inuenimus
nos undiq(ue) uersum pari tempestate
p(re)clusos : nullamq(ue) spem nobis
in nobis restare salutis; ubi (autem) longi
us uisum leuauimus. uidimus in
ipsa insula farne egressum de lati
bulis suis amantissimu(m) d(e)o patrem
ordilualdum iter nostru(m) inspicere :
Audito etenim fragore procellaru(m)
ac feruentis oceani; exierat uidere
quid nobis accideret; cumq(ue) nos in la-
bore ac desperatione positos

On remarquera que les lettres E et A, initiales des lignes 1 et 20, sont cernées de points rouges. Les mots sont séparés les uns des autres, sauf dans le cas de la préposition *in* qui est jointe à son complément, par exemple, ligne 1 : *inmedio;* ligne 15 : *innobis;* ligne 22 : *inlabore;* pour les conjonctions *si* (ligne 10 : *siforte*) et *ac* (ligne 23 : *acdesperatione*); pour l'adjectif *pari* joint au substantif *tempestate* (ligne 13); et pour l'adverbe *ecce* (ligne 1 : *eccesubito*). La ponctuation est indiquée par le point et le point et virgule droit ou renversé. Les abréviations, peu nombreuses, consistent : 1° dans la suppression de l'*m* final après l'*u*, et son remplacement par une barre horizontale au-dessus de l'*u;* 2° dans l'emploi de *q:* pour la conjonction *que;* et 3° dans la suppression de l'*e* dans *deo* (ligne 18). Les signes conventionnels ./·, *l* tranché et *k* tiennent la place d'*est*, *uel* et *autem*. Le *g* a conservé la forme qui lui est propre dans la demi-onciale. Les lettres *n* et *r* prêtent à confusion : ligne 2 : *serenitas;* ligne 3 : *ingruit;* on peut toutefois les distinguer, car, dans l'*n*, le dernier jambage se termine en se recourbant légèrement en dedans, tandis que celui de l'*r* forme un petit crochet courbe, tourné vers l'extérieur et servant parfois à ligaturer l'*r* à la lettre qui suit. L'*s* est une fourche en forme de V munie d'un manche qui se prolonge

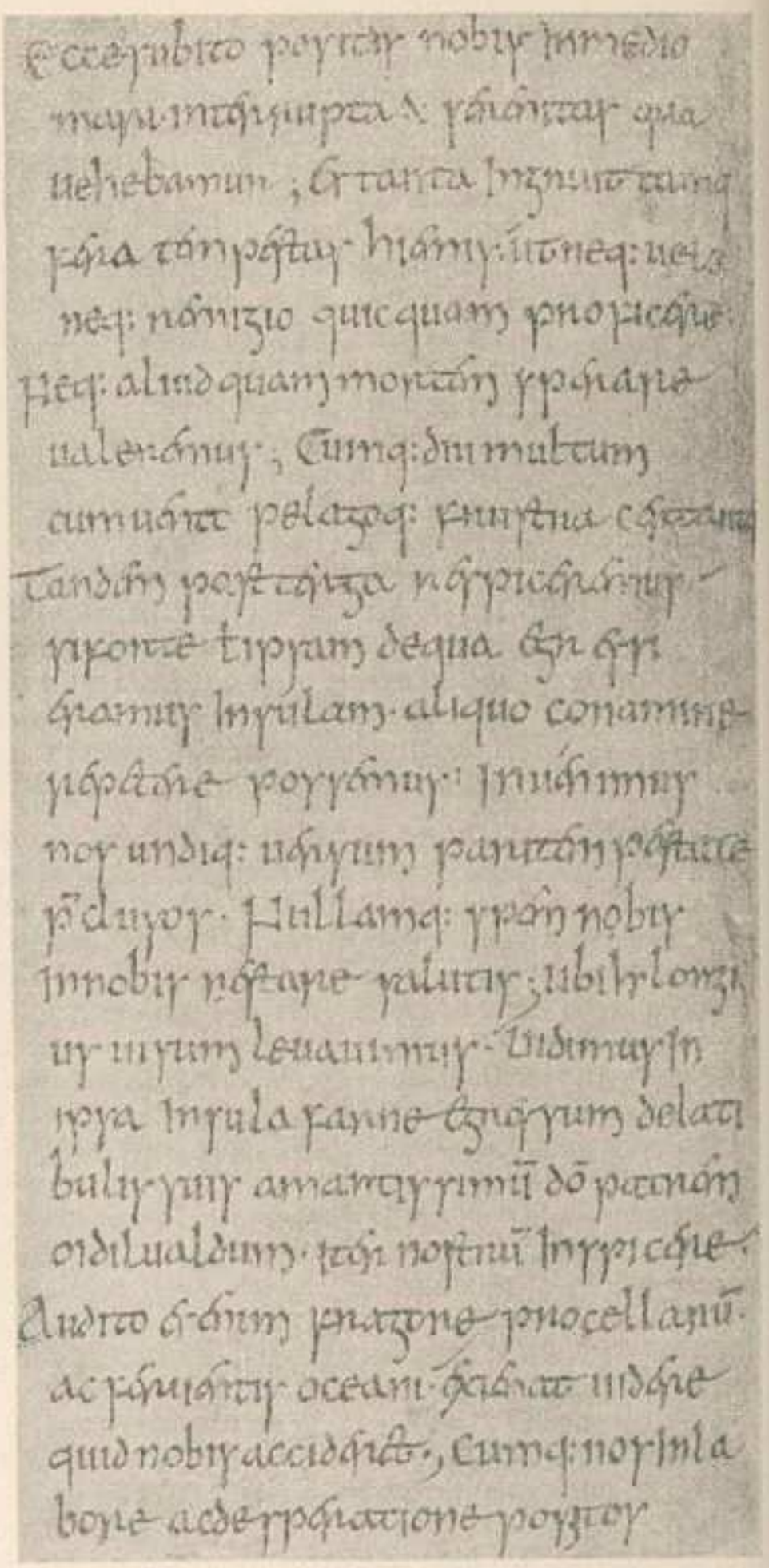

9435. — Écriture anglo-saxonne.
D'après Reusens, *op. cit.*, pl. XI.

notablement au-dessous de la ligne; il offre quelque analogie avec le γ grec. L'*f*, qui présente une forme analogue à celle de l'*s*, s'en distingue par la présence d'une barre partant de la naissance de la fourche et se ligaturant à la lettre suivante [1].

[1] Wolfgang Keller, *Angelsächsische Paläographie. Die Schrift der Angelsachsen mit besonderer Rücksicht auf die Denkmäler in der Volkssprache*, in-8°, Berlin, 1906, et vol. de pl. in-4°; E. M. Thompson, *The hist. of English handwriting. A. D. 700-1400*, dans *Transactions of the bibliogr. Soc.*, t. v, 1re part., 1899, p. 109-142; W. M. Lindsay, *Early welsh script*, dans *St. Andrews university publications*, in-8°, Oxford, 1912, n. x; W. M. Lindsay, *Breton scriptoria : their latin abbreviation, symbols*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. XXIX, 1912, p. 261 sq. Outre les recueils de fac-similés mentionnés à l'occasion de l'écriture irlandaise, on peut consulter [W. Basevi Sanders], *Facsimiles of national manuscripts from William the Conqueror to queen Anne*, 4 vol. in-4°, Southampton, 1865-1868; [Innes], *Facsimiles of national manuscripts of Scotland*, 3 vol. in-fol., Southampton, 1867-1871; W. Basevi Sanders, *Facsimiles of anglo-saxon manuscripts*, 3 vol. in-fol., Southampton, 1878-1884; W. W. Skeet, *Twelve facsimiles of old English manuscripts*, in-4°, Oxford, 1892; [Edw. A. Bond], *Facsimiles of ancient charters in the Brit. Mus.*, 4 vol. in-fol., London, 1873-1878; G. F. Warner et H. J. Ellis, *Facsimiles of royal and other charters in the Brit. Mus.*, in-fol., London, 1903.

La Bibliothèque nationale possède deux manuscrits contenant de beaux exemples d'écriture ronde anglo-saxonne, ce sont les ms. *lat. 943*, pontifical de saint Dunstan (fin du xe siècle) et *lat. 10575*, pontifical d'Egbert d'York (fin xe-xie siècle).

XXXIV. Écriture wisigothique. — L'histoire de la paléographie espagnole offre trois périodes. La première, dont on ne peut indiquer avec exactitude le point de départ, est représentée par l'écriture dite « wisigothique », dérivée, comme les écritures lombarde et mérovingienne, de la cursive romaine et de quelques éléments de l'onciale. Après une période d'essais et d'hésitation, qui ne donnent pas de résultats bien satisfaisants, elle atteint son apogée au ixe siècle et l'école calligraphique qui la pratique est désignée sous le nom de *littera toletana*. Une deuxième période peut porter le nom de « française »; elle a une origine révolutionnaire et une durée de quatre siècles et demi au moins, de l'année 1100 à l'année 1550 environ. Puis vient la troisième période, qu'on pourrait nommer « italienne » puisque c'est aux calligraphes Iziar, Maderiaga, Francisco de Lúcas, et autres qu'on doit la formation et la propagation de cette admirable bâtarde espagnole qui dure de nos jours encore. Il va sans dire que nous n'avons à parler que de la première période.

Or, à propos de la substitution de l'écriture française à l'écriture wisigothique on ne manque jamais de citer, et avec raison, un passage célèbre de Rodrigue de Tolède qui, souvent mal compris, a donné naissance à une erreur. Ce passage se lit dans son *De rebus Hispaniæ*, l. VI, c. xxxix. Après avoir mentionné sous l'ère 1117 (année 1079 de J.-C.) la mort de Garcia, roi de Galice, à Léon, le chroniqueur poursuit : *Et interfuit etiam Renerius, legatus et Romanæ Ecclesiæ cardinalis; ibidemque celebrato concilio cum Bernardo Toletano primate, multa de officiis Ecclesiæ statuerunt, et etiam de cetero omnes scriptores, omissa littera toletana, quam Gulfilas Gothorum episcopus adinvenit, Gallicis litteris uterentur*[1]. Cette allusion à Ulphilas a fait croire à divers auteurs que l'alphabet composé en 370 par cet évêque des Goths, et dans lequel entrent — comme on sait — l'alphabet grec oncial, quelques lettres latines et une rune, avait été employé et s'était conservé en Espagne jusqu'au concile de Tolède de 1091, qui en aurait prescrit l'abolition. L'opinion de Rodrigue, si on la prenait à la lettre, serait simplement absurde, car il est évident que le nom d'Ulphilas n'a pas, dans le passage de l'historien, le sens qu'on lui a prêté. Au xiie siècle, un prélat, fût-il même archevêque de Tolède, ne pouvait pas se rendre compte de la vraie origine d'une écriture qu'il ne connaissait plus que par les vieux livres liturgiques des Églises vouées au rite mozarabe; il ne pouvait que constater une grande différence entre cette écriture et celle dont il se servait et qu'il était accoutumé à lire. Or comme pour lui et pour les hommes de son temps un alphabet devait, ou tomber du ciel, ou être fabriqué de toutes pièces par quelqu'un, rien de plus naturel que d'attribuer l'écriture de la vieille liturgie nationale à celui que la tradition désignait comme le créateur de l'alphabet des Goths. Il n'y a donc que ceci à retenir du passage; un certain temps après la mort du roi Garcia (vers 1080), un concile réuni à Léon décréta le remplacement de l'écriture gothique par la *lettre française*. Est-ce exact? Là est la question. Sur la réunion du concile et la matière de ses délibérations on n'a d'autres témoignages que celui de Rodrigue, qui n'en donne pas la date, et celui de Luc de Tuy, qui le rapporte à l'année 1091. Quant aux actes du concile, nul ne les a retrouvés. Aussi plusieurs historiens se sont-ils refusés à admettre cette décision synodale et à y voir la cause du changement introduit dans l'écriture des pays du nord-ouest et du nord de l'Espagne. Cependant, l'intervention en cette affaire d'un concile national ou provincial s'expliquerait bien. Il ne faut pas oublier que l'adoption de l'écriture étrangère est la contre-partie naturelle, nécessaire, de l'adoption de la liturgie romaine que Grégoire VII, aidé de ses légats, de ses moines de Cluny et des influences françaises de la cour d'Alphonse VI, réussit, après plusieurs années de luttes, à implanter en Espagne. Les formulaires du nouveau rite apportés de France et de Rome commencèrent à être transcrits par ces clunistes que la politique de Grégoire, l'appui et les donations d'Alphonse VI avaient attirés sur le sol de la péninsule, et ces livres furent naturellement transcrits en *lettre française*. Le clergé national vit d'abord de mauvais œil cette transformation qui s'opérait à ses dépens, qui dépouillait le culte de formes consacrées depuis le temps du grand Isidore et l'obligeait en outre à rapprendre à lire et à écrire sous la direction d'étrangers. Il y eut de longs tiraillements. Pour les faire cesser, une intervention plus ou moins solennelle de l'autorité ecclésiastique a dû être nécessaire; la décision du concile de Léon, rapportée par Rodrigue, n'a donc en soi rien d'invraisemblable, quoiqu'on ne puisse pas affirmer avec certitude qu'elle ait été prise.

Ainsi la transformation de la liturgie a amené celle de l'écriture. Cela est vrai pour toutes les parties de l'Espagne chrétienne du xie siècle, moins la Catalogne. Dans le Nord et le Nord-Ouest l'adoption du nouveau rite eut lieu à peu près en même temps, de 1071 à 1085 environ. Dès cette époque, les caractères français s'insinuent partout, dans les livres de contenu sacré ou profane, dans les diplômes des rois, dans les chartes privées. Naturellement, une révolution d'une nature si grave n'a pu s'accomplir en un jour [2].

Le même Rodrigue de Tolède, racontant la conversion des Goths au christianisme sous les auspices d'Ulphilas, s'exprime ainsi : *et Gothi... ecclesias construxerunt, et sacerdotes evangelicos habuere, specialesque litteras quas eis cum lege Gudila, eorum episcopus, tradiderat, habuerunt, quæ in antiquis Hispanorum et Galliorum libris adhuc hodie superextant, et est littera quæ dicitur toletana*. Ainsi donc, pour Rodrigue, l'écriture adoptée par les Goths au temps d'Ulphilas aurait été identique à la *littera toletana*, c'est-à-dire à une variété de ce que nous nommons minuscule wisigothique latine; pour lui, écriture d'Ulphilas et écriture de manuscrits du viie au xie siècle, qui devaient lui passer souvent par les mains, c'est tout un. Ceci est absurde; mais, si l'on doit reprocher à Rodrigue d'avoir à tort attribué à Ulphilas l'invention d'une écriture beaucoup plus moderne et de tout autre origine, il ne faut pas lui imputer une erreur plus grave et lui faire dire que l'alphabet composé par l'évêque des Goths au ive siècle, et dont notre archevêque Bernard ne pouvait, au xiie siècle, avoir aucune notion, a été employé en Espagne non seulement jusqu'à l'abolition de l'arianisme, mais jusqu'à la fin du xie siècle, qui est l'époque approximative de la substitution de la minuscule française à la minuscule wisigothique ou *littera toletana*.

Dans le ms. *A-I-3* de l'Escurial, écrit l'an 1047 en minuscule wisigothique, un lecteur du xiiie ou du xive siècle a qualifié ainsi le genre d'écriture qu'il avait sous les yeux : *littera ista moçarava appellatur*, ce qu'un de ses contemporains ou lui-même (car les deux notes peuvent être de la même main) a modifié en ajoutant *vel toletana;* ici *toletanus*, donné comme synonyme de *moçaravus*, a sans doute un sens plus restreint que dans Rodrigue; l'auteur de la note a probablement voulu dire que le manuscrit lui semblait avoir été écrit à Tolède, par un de ces chrétiens soumis à la domination

[1] *Patrum Toletanorum quotquot extant opera*, in-fol., t. III, Matriti, 1793, p. 143. — [2] Morel-Fatio, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 71-73.

arabe qu'on désignait par le nom de « mozarabes ». Il ne faudrait pas croire pourtant que le mot *toletanus* s'applique toujours, dans les documents bibliographiques, à l'écriture des manuscrits; ce mot en qualifie aussi le contenu, le texte. Ainsi, dans un catalogue, rédigé au XIIIe siècle, des manuscrits de l'abbaye bénédictine de Silos, l'adjectif *toledano* a un sens liturgique, non pas paléographique, et ce qui le prouve bien, c'est que cette épithète n'y est appliquée qu'à quelques ouvrages de liturgie, psautiers, offices, missels (de ceux évidemment que suivaient les Églises restées fidèles à l'ancien rite national, nommé aussi mozarabe) et que le rédacteur du catalogue a désigné par *de letra francisca* la forme graphique de deux manuscrits de la collection[1].

L'écriture wisigothique a fait l'objet de travaux importants, accompagnés de reproductions, parmi lesquels on peut citer : Terreros, *Paleografia española*, in-4°, Madrid, 1758. Cette édition parut d'abord en 1755 comme VIIe partie de la traduction espagnole du *Tableau de la nature*, de l'abbé Pluche; les planches sont de Palomares. Ensuite : le P. Andres Merino de Jesu Christo, *Escuela paleografica ó de leer letras antiguas*, in-fol., Madrid, 1780; Delgràs, *Compendio de paleografia española*, in-fol., Madrid, 1757; Muñoz y Rivero, *Paleografia wissigoda. Metodo teorico-practico para aprender à leer los códices y documentos españoles de los siglos V al XIII*, in-12, Madrid, 1881, 45 pl. en zincographie; P. Ewald et G. Loewe, *Exempla scripturæ visigothicæ XL tabulis expressa*, in-fol., Heidelbergæ, 1883. Les 40 planches en héliogravure présentent, suivant l'ordre chronologique, des spécimens de l'écriture des manuscrits, ce qui permet de suivre celle-ci de son origine à son déclin. Les pl. II-III montrent l'écriture du VIIe siècle (cursive romaine peu modifiée); pl. IV-XII, consacrées au VIIIe siècle, montrent les premiers développements de l'écriture wisigothique; d'abord irrégulière et hésitante (pl. IV-VI) et difficile à déchiffrer, encore inspirée par la cursive; plus ferme ensuite (pl. VII-XII) et formant la transition jusqu'à l'écriture wisigothique des IXe, Xe et XIe siècles (pl. XIII-XL). D. Marius Férotin, *Histoire de l'abbaye de Silos*, in-8°, Paris, 1897, pl. I-III. Le *Liber ordinum* et le *Liber sacramentorum*, in-4°, Paris, 1904-1914, avec les planches annexées; J. M. Burnam, *Palæographia Iberica. Fac-similés de manuscrits espagnols et portugais, IXe-XVe siècle, avec notices et transcriptions*, in-4°, Paris, 1912-1920; Clark, *Collectanea Hispanica*, dans *Transaction of the Connecticut Academy of art and sciences*, t. XXIV, 1920, p. 1-243. Pour l'écriture, voir L. Delisle, *Manuscrits de l'abbaye de Silos acquis par la Bibliothèque nationale*, dans *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, in-8°, Paris, 1880, p. 53-116; le même, *Les manuscrits de l'Apocalypse de Beatus*, dans *ibid.*, p. 117-148; E. A. Loew, *Studia palæographica. A contribution to the history of early latin minuscule and to the dating of visigothic manuscripts*, dans *Sitzungsberichte der kön. bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philos.-hist. Classe*, München, 1910.

Les premiers monuments paléographiques d'écriture latine conservés en Espagne ont été, pour la plupart, jugés plus vieux qu'ils ne sont; on les conserve dans les bibliothèques de Madrid, de l'Escurial et de Tolède et la liste n'en est pas bien longue, car il n'existe dans ces dépôts aucun manuscrit espagnol antérieur au VIIe siècle. On conteste, avec toute raison, l'attribution au VIIe siècle d'une Bible de Tolède et d'un manuscrit liturgique de San Millan de la Cogulla (aujourd'hui à l'Académie de l'histoire). Il n'existe pas de spécimens d'écriture nationale minuscule ou cursive avant le VIIIe siècle.

La Bibliothèque nationale, à Paris, possède parmi les manuscrits d'écriture wisigothique le ms. *lat. 4667*, contenant les lois des Wisigoths (VIIIe siècle); le livre de saint Ildefonse de Tolède sur la Vierge, copié par Gomès, moine de Saint-Martin d'Albelda, rapporté d'Espagne, en 951, par Gotescalc, évêque du Puy (ms. *lat. 2855*); puis le lot de seize manuscrits de Silos. On trouvera dans le *Dictionnaire* (t. XI et XII), aux mots MISSEL et MOZARABE, quelques planches représentant des manuscrits.

Dans ces divers spécimens et dans ceux que nous allons donner on peut remarquer que :

L'*a* est toujours ouvert.

Le *g* ressemble à un *q* dont la panse est entr'ouverte à sa partie supérieure, près de la haste.

L'*i* dépasse parfois notablement la ligne et s'élargit à son sommet, ce qui fait qu'on le confond avec *l*.

Le *p*, dont la boucle se reporte à gauche de la haste

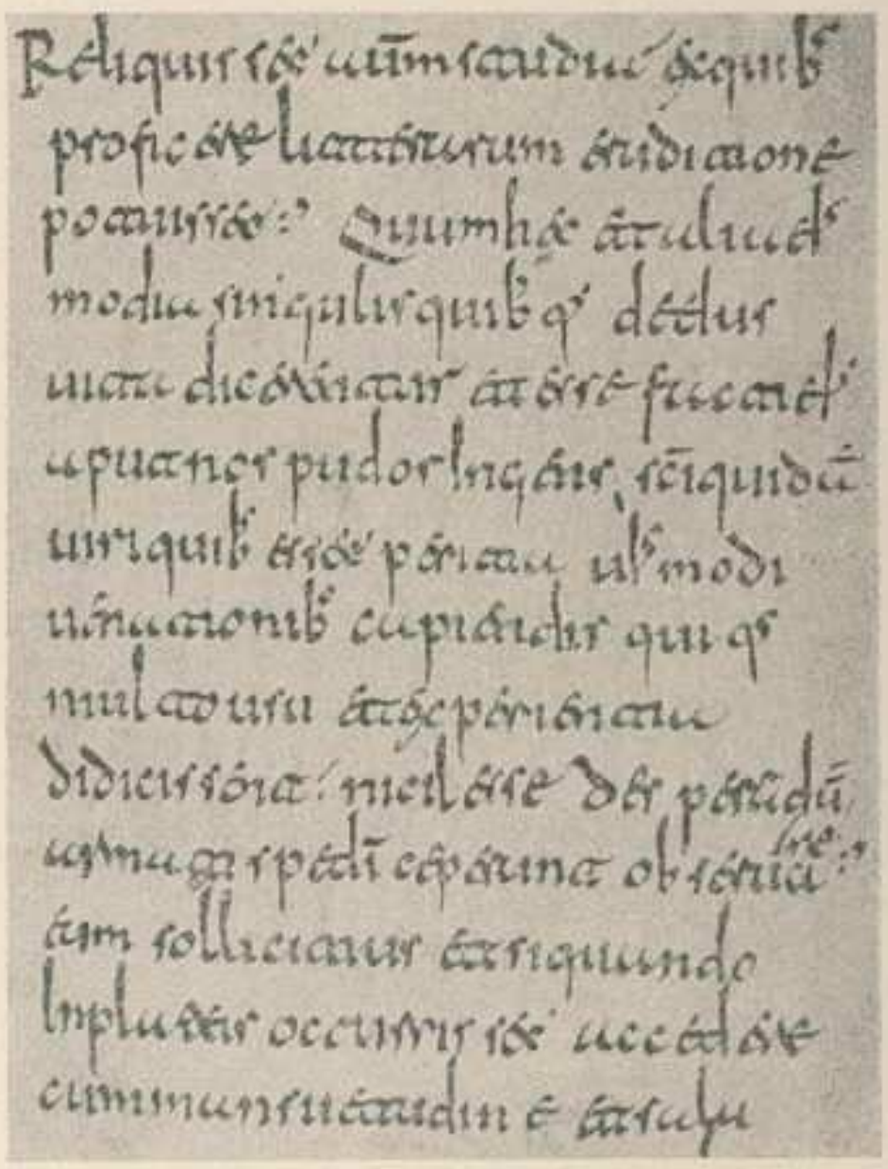

9436. — Madrid, ms. *902*.
D'après Reusens, *op. cit.*, pl. XII, n. 1.

pour former une autre boucle, signifie *pro* et non pas *per*.

Le *t* offre un aspect particulier, et, n'était sa place à la fin ou dans le corps des mots, on le prendrait pour un *a*.

Les deux exemples qui vont suivre appartiennent au commencement du Xe siècle. Voici le texte (fig. 9436-9437) et la transcription :

Reliquisset au(te)m studia, ex quib(us)
proficere litterarum eruditione
potuisset: Quum hec et alia ei(us)
modi a singulis quib(us) q(ue) de eius
5 *uita dicerentur et esse facti ei(us)*
aput nos pudor ingens; s(an)c(t)i quida(m)
uiri quib(us) esset peritia ui(us) modi
uenationib(us) capiendis quiq(ue)
multo usu et experientia
10 *didicissent; nicil esse despera(n)du(m);*
armati spe d(e)i ceperunt obseruare
eum sollicitius et si quando
in plateis occurrisset accedere
cum mansuetudine et salu

[1] Morel-Fatio, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLIII, 1882, p. 237-238.

occurere : Tunc astacius comes.
iussit eum capite plecti : quu(m)q(ue)
decollatus esset beatus prota
sius; ego seruus chr(ist)i philippus
5 *abstuli cum filio meo furtim*
nocte corpora s(an)c(t)a; et in domo
mea d(e)o solo teste. in ista arca
saxea sepeliui : credens me [*d(i)am*
orationib(us) eo(rum) : conseq(ui) m(i)s(eri)c(or)-
10 *d(omi)ni n(ostr)i ie(s)u chr(is)t(i) : qui cu(m) d(e)o*
uiuit et regnat in unitate [*patre*
sp(iritu)s s(an)c(t)i in s(e)c(u)la s(e)c(u)lo(rum) :
[*am(en)...*

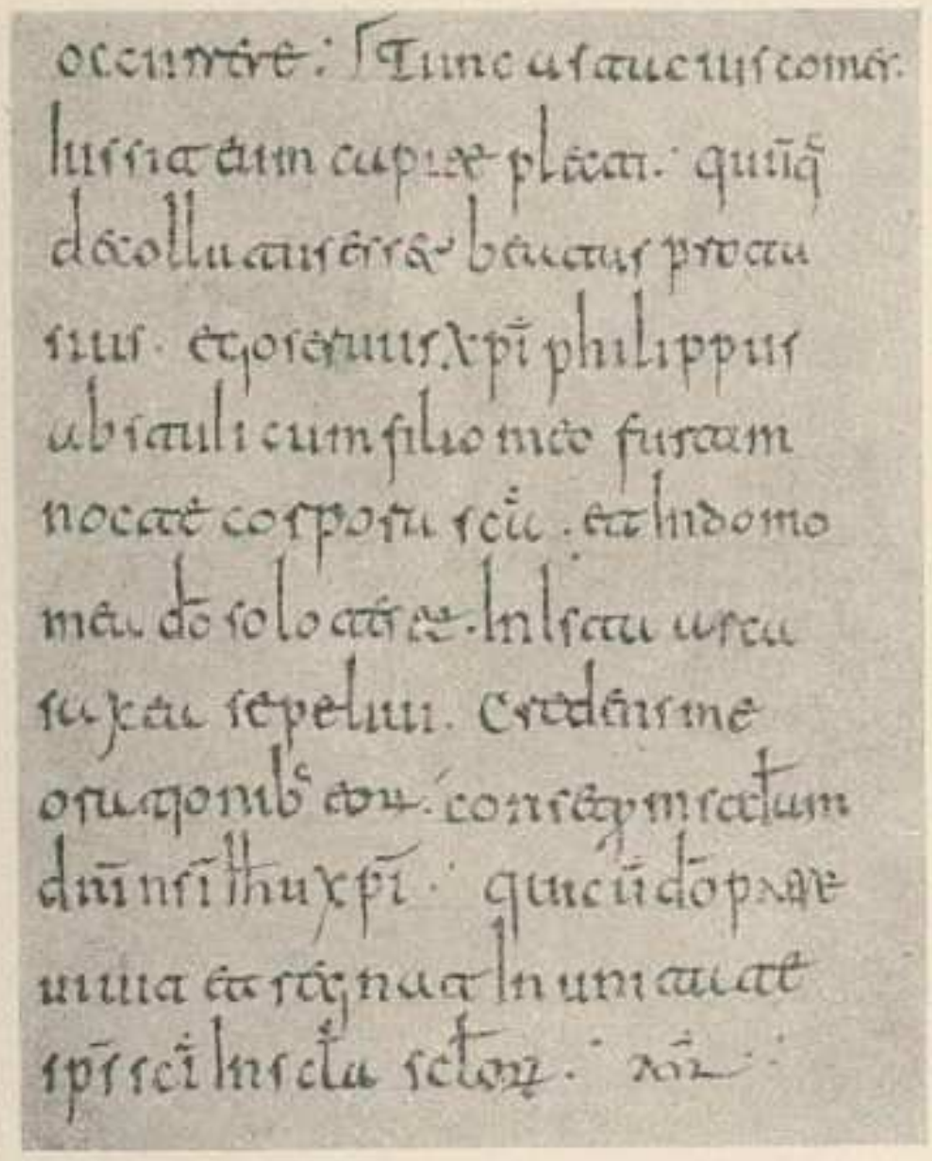

9437. — British Museum, ms. *919*.
D'après Reusens, *op. cit.*, pl. XII, n. 2.

On remarquera que les mots sont séparés; cependant dans le premier texte, la conjonction *et* et les prépositions *in*, *de* et *ex* sont régulièrement jointes au mot qui les suit. Quelques mots sont coupés en deux : ligne 1 : *reliquisset;* ligne 10 : *desperandum;* ligne 13 : *occurrisset*. Les signes de ponctuation employés sont le double point, le point et virgule renversé, et le double point suivi d'une virgule. Les abréviations, assez nombreuses, sont faites par contraction ou par signe abréviatif. Des abréviations par contraction étaient connues, par exemple : *aum* pour *autem*, *di* et *do* pour *dei* et *deo*, *sci* et *sca*, etc., etc.; d'autres sont d'un usage plus récent : *mscdam* pour *misericordiam*, et *scla sclorum* pour *secula seculorum*. On notera encore 1° la suppression de l'*u* dans la terminaison *us* et d'*ue* dans *que* et leur remplacement par un point et virgule, ou par un trait ondulé en forme d'*s*; 2° la suppression d'*m* final qui s'indique par un trait horizontal droit ou ondulé, souvent surmonté d'un point; 3° la substitution d'un signe abréviatif à la syllabe finale *rum* et du *q* suivi d'un trait vertical à la syllabe *qui*.

XXXV. Écriture carolingienne. — Après ce que nous avons dit (col. 657) touchant l'écriture de Corbie, nous pouvons être bref. Charlemagne eut la conviction que l'unité devait soulever son immense empire au-dessus du chaos où il demeurait plongé nonobstant ses efforts. Cette conviction le conduisit à s'engager dans d'importantes réformes; celle de l'écriture, qui intéressait si fort l'instruction, attira de bonne heure son attention. On a vu que l'école palatine d'Aix-la-Chapelle ne joua pas le rôle qu'on lui a attribué et que certains ont soutenu par suite de préoccupations nationalistes beaucoup plus que d'arguments paléographiques. Aux VIIIe et IXe siècles, Aix-la-Chapelle, et vers le même temps Tours, sous l'impulsion d'Alcuin, fournissaient le marché d'évangiles de grand luxe, remarquables par leur chrysographie, leurs initiales, et leurs miniatures à pleine page. Nous avons parlé de ces riches volumes (voir *Dictionn.*, t. III, aux mots Charlemagne et Charles le Chauve) que leur magnificence interdisait de multiplier et de vendre en quantité. C'est dans une catégorie moins somptueuse qu'on trouve plus d'indications utiles « sur la réforme carolingienne qui marque en Gaule le terme de la lutte des minuscules dérivées de la semi-onciale ou de la semi-cursive antique, qui n'avaient jamais cessé d'être en usage, et de celles qui sont issues de la cursive mérovingienne à ligatures. Après des pénétrations réciproques, les premières, renforcées par l'apport des semi-onciales insulaires et des quarts d'onciales italiennes, ont fini par l'emporter.

« Cette évolution était en voie d'aboutir dès le milieu du VIIIe siècle, sur plusieurs points en même temps; mais c'est la revision des livres sacrés, prescrite par Charlemagne, qui fit éclore la nouvelle écriture, car on trouve la trace de cette grande entreprise, devenue légendaire, dans tous les centres calligraphiques francs.

« C'est exactement pendant les dix premières années du règne de Charles que se place la naissance de la caroline, dont le plus ancien exemple daté est fourni par la Bible de Maurdramne, écrite à Corbie. Cette minuscule est en réalité une semi-cursive, écrite à main posée, renouvelée sous l'influence directe de la petite semi-onciale du VIIIe siècle, avec combinaison d'éléments étrangers et cursifs. Devenue le véhicule de la Bible, le livre par excellence, elle s'est propagée et perfectionnée très vite en Neustrie et en Austrasie, par l'émulation des *scriptoria*. Enfin elle s'est répandue peu à peu, avec plus ou moins de rapidité, dans tout l'empire carolingien; et, au cours de sa superposition aux écritures régionales, elle a parfois déterminé la naissance d'écritures de transition, qu'il est malaisé de distinguer de la véritable précaroline [1]. »

XXXVI. La minuscule caroline. — 1° *Dans les livres*. — On ne peut contester que la lecture d'une page du lectionnaire de Luxeuil ou du *Grégoire de Tours* de Corbie est un exercice laborieux. A l'écriture mérovingienne on vit succéder un type nouveau, rond, clair, élégant, procédant de la semi-onciale et d'une onciale courante et couchée; la lecture en était facile, par conséquent rapide, ce qui lui assura le succès. Ce ne fut pas la seule raison. Charlemagne voulait chasser l'ignorance et le clergé avait besoin d'être vigoureusement stimulé. Il se contentait de livres liturgiques où fourmillaient les fautes, un remède fut prescrit : le capitulaire du 23 mars 789 contenait cette disposition : *Psalmos, notas, cantus, compotum, grammaticam, per singula monasteria vel episcopia et libros catholicos bene emendate; quia sæpe, dum bene aliqui Deum rogare capiunt, sed per inemendatos libros male rogant. Et pueros vestros non sinite eos legendo vel scribendo corrumpere; et si opus est evangelium, psalterium et missale scribere, perfectæ ætatis homines scribant cum omni diligentia.* Cette prescription entraînait l'abandon de l'ancienne écriture difficilement lisible et entraînait aussi

[1] Ph. Lauer, *La réforme caroling. de l'écriture lat. et l'école calligraphique de Corbie*, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.*, t. XIII, 2e part. (1924), p. 439-440.

le renouvellement de presque tous les livres liturgiques suivant le type nouveau d'écriture adopté dans les ateliers calligraphiques des églises et des monastères. Ainsi s'imposa la minuscule caroline, qui supplanta les types anciens. Cependant, dans les livres écrits en minuscule, on conserva un vieil usage qui consistait à employer la capitale et l'onciale pour les premières lignes de chaque chapitre.

La minuscule caroline procède de la minuscule primitive ou semi-onciale, bien qu'en réalité elles soient la même chose, réalisée à des époques différentes, mais tantôt plus ronde et monumentale, tantôt plus proche de la cursive. Ces faits ne sont plus guère contestés de nos jours, on a reconnu dans la minuscule caroline toutes les formes de la prétendue semi-onciale.

Voici deux spécimens d'écriture des premières années du règne de Charlemagne, sur lesquels on peut se rendre compte de l'influence exercée par la réforme carolingienne. Si on les rapproche comme nous le faisons (fig. 9438) on prendra une idée claire des résultats acquis. La fig. 9438*a* remonte à l'an 770 environ et on constate encore quelques vestiges de l'écriture mérovingienne, par exemple l'*a* ouvert, le *t* renversé, les ligatures *re, ri, ro, et*. Tout cela disparaît complètement dans la fig. 9438*b*, qui appartient à la période 783-795.

La fig. 9438*a* contient un passage du ps. LXXIX, la fig. 9438*b* reproduit quelques invocations des litanies carolines où on lit : *tu lo iuua* pour *tu illum iuua*.

hominis quem con
firmasti tibi.
Si in tempore babi
loniorum filium
5 *intellegimus zo*
robabel duce(m) eoru(m)
In tempore macha
beoru(m) mactiam
sacerdotem patre(m)
10 *indæ et ionathe*
et simonis cogno
mento machabei
In tempore uero ro
manoru(m) chr(istu)m,
15 *Incensa igni et effo*
sa manu ab incre
patione uultus
tui peribunt
Fiat manus tua
20 *sup(er) uirum dexte*
ræ tuæ et super
filium hominis

Adriano su(m)mo pon
tifice et uniuersa
le papæ uita
Redemptor mundi·
tu lo iuua·
S(an)cte petre· tu lo iuua.
u(e)l alius s(an)c(t)os qua
les uolueris.
Exaudi chr(ist)e ::
Karolo excellentis
sim a o et a d(e)o coro
nato magno et paci
fico rege francoru(m)
et langobardorum
ac patricio roma
norum uita et uic
toria ∴
Saluator mundi·
tu lo iuua·
S(an)c(t)e iohannis· tu lo
iuua. U(e)l alius
s(an)c(lo)s qual(es) uol(ueris)
Exaudi chr(ist)e
Pipino et karolo

La réforme de l'écriture imposée par Charlemagne s'accomplit très rapidement. Dès la fin du VIIIe siècle les manuscrits offrent presque tous les caractères de la minuscule proprement dite, quelques-uns d'entre eux conservent çà et là une forme propre à l'écriture mérovingienne. Un nouveau progrès s'impose : la séparation des mots ; à partir du début du IXe siècle, cette pratique est communément admise. Toutefois, certains scribes continuent à unir des prépositions à leur complément et des conjonctions au mot qui les suit.

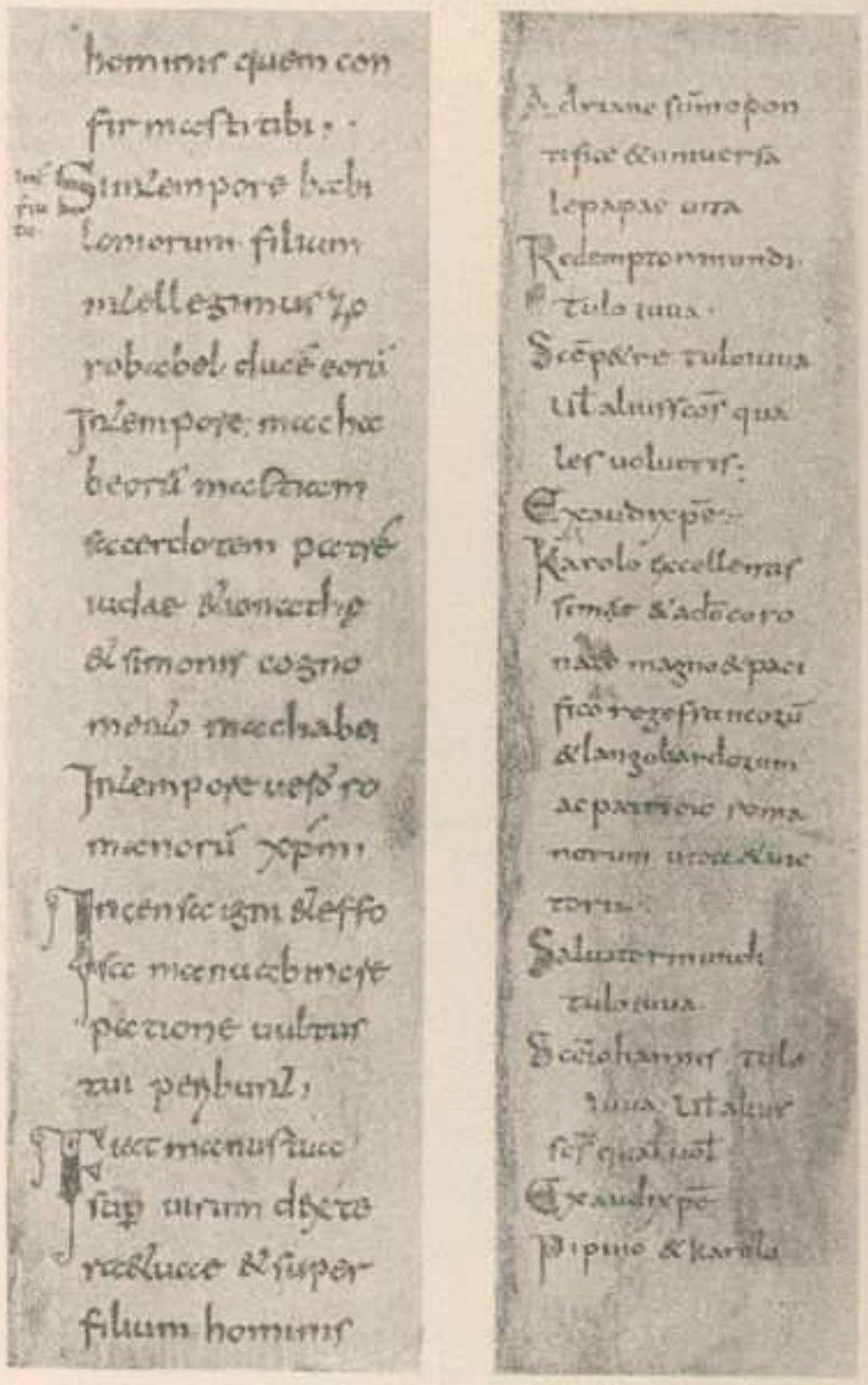

a *b*

9438. — Écriture de l'époque de Charlemagne. Manuscrits de l'École de médecine de Montpellier. D'après Reusens, *op. cit.*, pl. XI.

Voici un bon exemple de minuscule caroline à la fin du VIIIe siècle sur un manuscrit du *Liber pontificalis*, copié en l'an 796 ; la minuscule caroline y est définitivement constituée ; elle est complètement affranchie des traditions mérovingiennes ; les mots sont séparés et les ligatures, à l'exception de *et*, ont disparu. Voici un feuillet de ce manuscrit (fig. 9439) et sa transcription :

Beatus petrus antiochenus filius ioh(annis)
prouinciæ gallileæ uico beth
saida frater andreae et princeps
ap(osto)loru(m)· primu(m) sedit cathedra episco
5 *patus in antiochia annis X. Hic petrus*
ingressus in urbe roma nerone cesa
re ibiq(ue) sedit cathedra episcopatus
annus XXV mens(es). II. dies. III. fuit tem
porib(us) tiberii cesaris et gaii. et tiberii.
10 *claudi et neronis; Hic scripsit duas*
ep(isto)las que canonice nominantur
et euangeliu(m) marci quia marcus au
ditor eius fuit et filius de baptismo,
Post omnem quatuor euangelior(um)
15 *fontem ad interrogationem petri*
firmati sunt; dum alius grecae ali

Cletus natione romanus de regione
uico patrici patre emeliano sedit ann(us) XII.
mens(em)· I· dies· XI· fuit aut(em) temporib(us)
uespasiani et titi· a domiciano con
sulato uespasiano· VII· et domiciano ·V·
usq(ue) a domiciano VIIII· et rufu consu
lib(us) martyrio coronat(us) hic exceplo
beati petri XXV· pr(es)b(yte)r(os) ordinauit in
urbe roma mense dec(em)b(ri); Qui etia(m)
sepelitus iuxta corpus beati petri
in uaticanu(m)· VI kal(endas) maias·S IIII.
Clemens natione romanus de re
gione celio monte ex patre faustino
sedit annus· VIIII. mens(es) ·II· dies. X· Fuit
aut(em) temporib(us) galbe et uespasiani
a consulatu tragali et italici usq(ue)ad

Les remarques et les exemples qui suivent sont empruntés à E. Reusens, qui a traité de l'écriture caroline. Il serait trop long, dit-il, d'énumérer ici tous les caractères que présente la minuscule caroline du IXe siècle, car, bien qu'un certain nombre de ces caractères soient généraux, c'est-à-dire qu'on les observe partout, il en est cependant beaucoup d'autres qu'on ne rencontre que dans une seule contrée, dans une seule école calligraphique, ou même dans un seul atelier. Nous allons faire connaître les premiers :

1° De même que dans l'écriture mérovingienne, les hastes des lettres *b*, *d*, *h* et *l* sont renflées ou épaissies à leur sommet.

2° Il y a deux sortes d'*a* : l'*a ouvert*, ressemblant à l'*u* ou à deux *c* accolés, et l'*a fermé*, dérivé de l'*a* oncial et offrant une certaine analogie avec l'*a* ordinaire de nos caractères modernes d'imprimerie. Souvent les deux formes se rencontrent non seulement dans le même manuscrit, dans la même page, mais aussi dans le même mot. L'*a* ouvert a été employé beaucoup plus longtemps dans les diplômes et les chartes que dans les livres ; dans l'écriture diplomatique il apparaît jusqu'au XIe siècle.

3° Dans les plus anciens manuscrits le *g* conserve la forme qu'il avait dans l'écriture semi-onciale, c'est-à-dire qu'il se compose d'une tête en forme de barre horizontale et d'une queue suspendue à cette barre. Plus tard, la partie gauche de la barre se recourbe vers le bas, d'abord légèrement, puis davantage, de manière à former un œil, qui très souvent n'est pas entièrement fermé.

4° Au commencement, les abréviations sont encore rares ; elles se bornent à quelques contractions et à l'omission de l'*m* à la fin des mots après *u*. Les contractions qu'on rencontre le plus souvent sont *ds* pour *deus* *dnus* pour *dominus*, *ihs xps* pour *iesus christus*, *scdm* pour *secundum*, et autres semblables, toujours faciles à résoudre. A partir du premier quart du IXe siècle, leur nombre augmente peu à peu.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les scribes carolingiens commencèrent de bonne heure à séparer les mots. Quant aux lettres composant les mots, ils les juxtaposent intimement et les unissent au moyen d'un simple trait, et n'admettent plus qu'exceptionnellement les ligatures entraînant la déformation des lettres. Enfin l'usage des signes de ponctuation devient général.

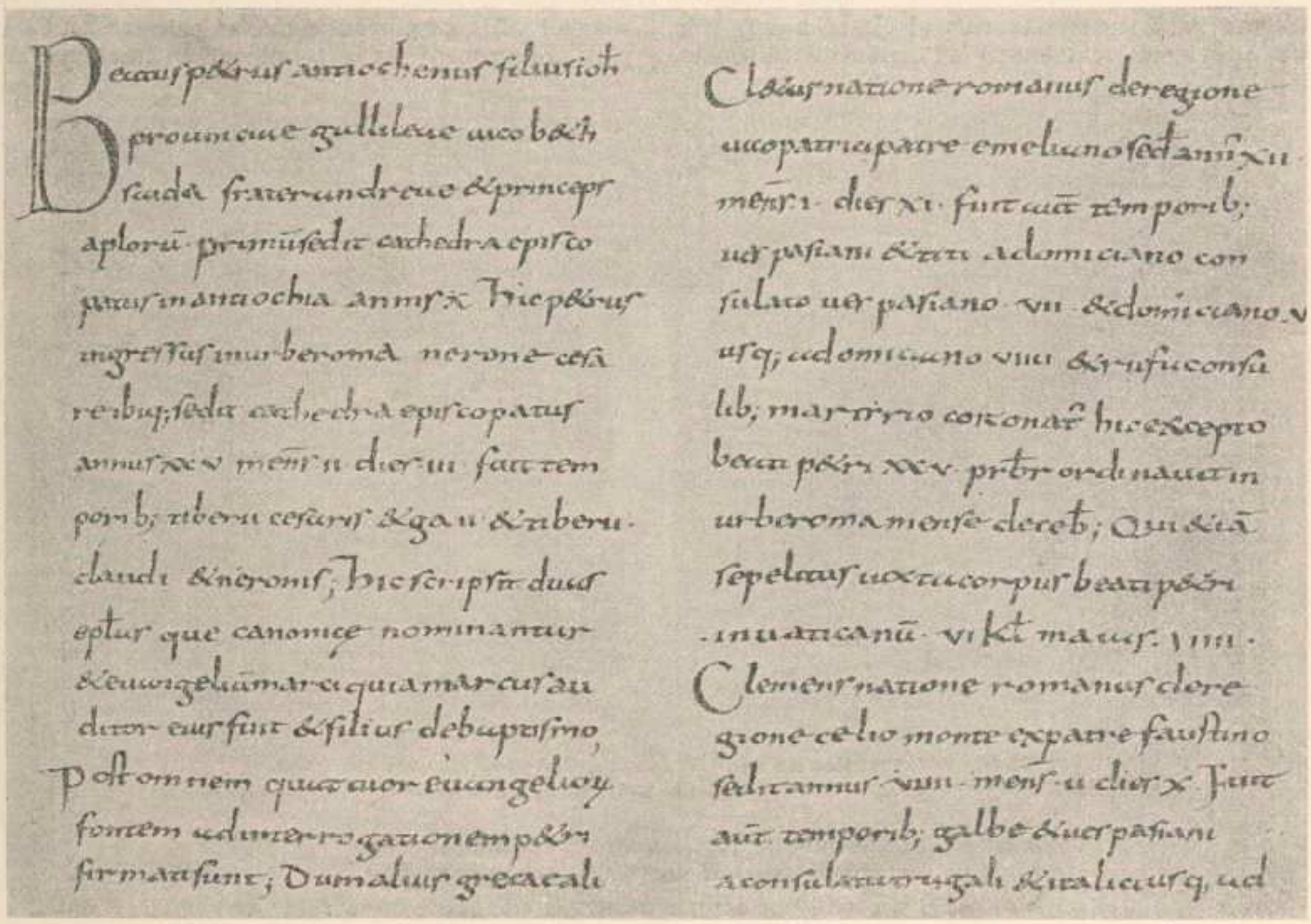

9439. — *Liber pontificalis*, de 796, Paris, *lat. 1451*. D'après Reusens, *op. cit.*, pl. XVI.

Les règles qui précèdent trouvent leur application dans les deux exemples de minuscules carolines qui sont tirés de deux manuscrits datant de l'épiscopat de Leidrade de Lyon (798-814) et d'Agobard de Lyon (814-840) (fig. 9440-9441).

Dans la fig. 9440, l'*r* rappelle de loin l'*r* de l'écriture mérovingienne ; dans la fig. 9441, on s'aperçoit immédiatement que les lignes 7, 8 et 9, ainsi que la fin de la ligne 6 sont d'une autre main que le reste. L'écrivain de ces lignes intercalaires emploie l'*a* ouvert concurremment avec l'*a* fermé, et son *r* est droit et peu large, tandis que chez l'autre scribe, l'*a* est constamment fermé, et l'*r*, incliné vers la droite, gagne en largeur par le développement du trait supérieur, à l'instar de ce qui fut pratiqué par l'école calligraphique de Saint-Martin de Tours. Le point, de même que la virgule, sert à indiquer la ponctuation faible ; le point et virgule, suivi d'une grande lettre, marque la ponctuation forte. La fig. 9440 nous montre, en outre, ligne 1 : un crochet surmontant un signe en forme de 3 et vis-à-vis, en marge, la lettre grecque π suivie d'un signe abréviatif en forme

de virgule : c'est le *paragraphus*, qui, d'après ce que nous apprend saint Isidore de Séville, *ponitur ad separandas res a rebus*, et indique parfois ce que nous appelons les alinéas. Enfin, observons encore les différentes manières d'indiquer les citations. Dans la fig. 9440, ligne 2, le commencement d'une citation est marqué par un crochet, et la fin, par un groupe de trois points placés en marge. Vis-à-vis de la ligne 6, on voit un groupe semblable, qui indique la fin de la citation commencée à la ligne 5 après le point et virgule. Dans la fig. 9441, les signes en forme d's, placés en marge, à la droite des lignes, remplissent la fonction de guillemets.

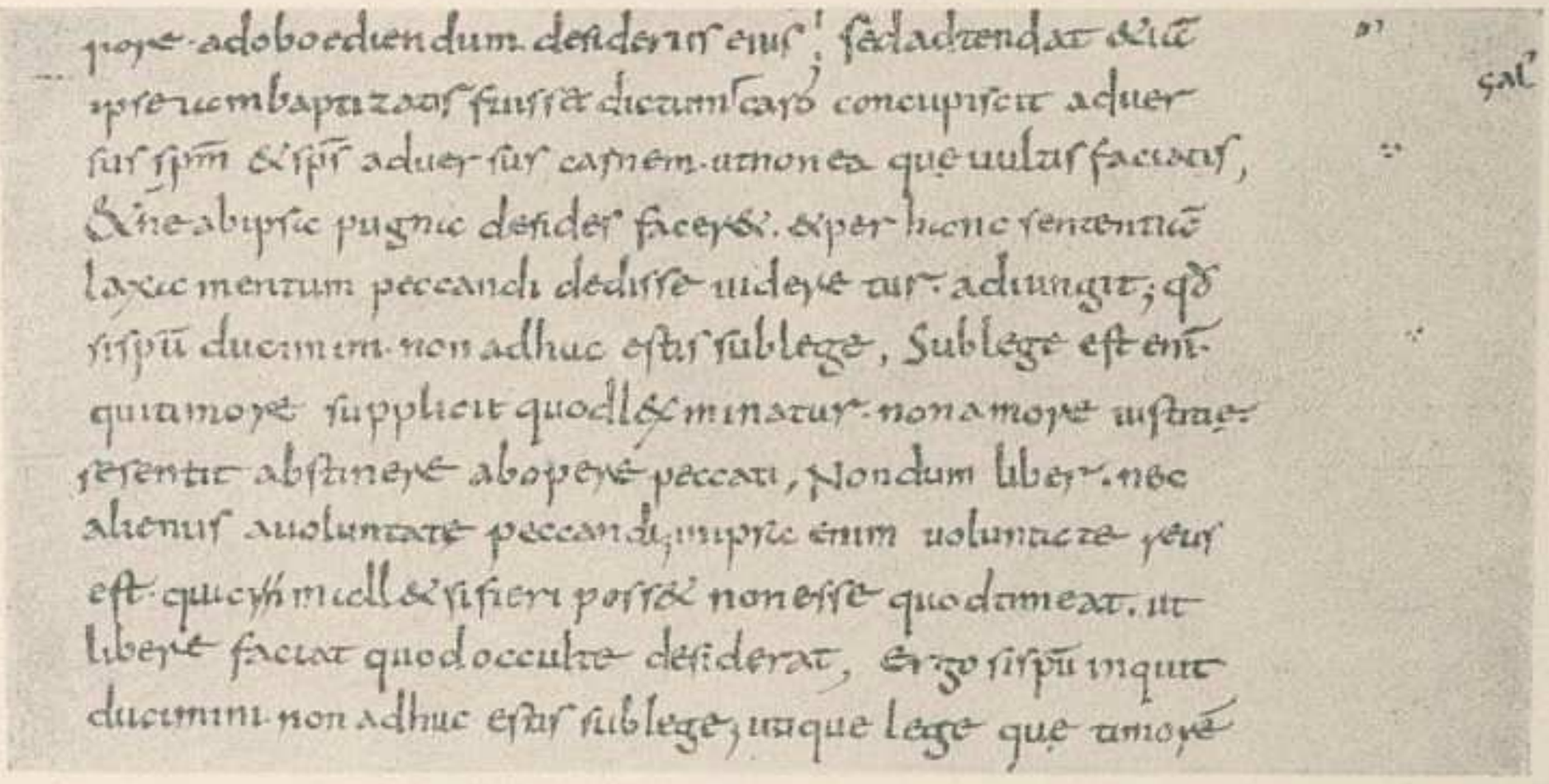

9440. — Opuscules de saint Augustin, 798-814, ms. *524* de Lyon.
Ibid., pl. XVII, n. 1.

pore· ad oboediendum desideriis eius; sed adtendat etia(m) π'
ipse iam baptizatis fuisset dictum. caro concupiscit aduer Gal'.
sus spm et sps aduersus carnem ut non ea que uultis facialis ∴
Et ne ab ipsa pugna desides faceret. et per hanc sententia(m)
5 *laxamentum peccandi dedisse uideretur. adiungit; q(u)od*
si spu ducimini. non adhuc estis sub lege. Sub lege est eni(m) ∴
qui timore supplicii quod lex minatur. non amore iustitie
se sentit abstinere ab opere peccati, nondum liber. nec
alienus e uoluntate peccandi; in ipsa enim uoluntate reus
10 *est· qua(m) mallet si fieri posset non esse quod timeat· ut*
libere faciat quod occulte desiderat, ergo si spu inquit
ducimini. non adhuc estis sub lege; utique lege que timore(m)

En attendant d'arriver à l'étude de l'école calligraphique de Tours (voir ce nom), nous donnerons un exemple qui permettra de juger du haut degré de perfection qu'elle atteignit. C'est un feuillet, d'exécution un peu réduite, de l'évangéliaire de l'empereur Lothaire (vers 850), conservé à la Bibliothèque nationale *(lat. 266)*. Cet exemplaire se distingue par la netteté, la régularité et l'ampleur de l'écriture que l'on peut considérer comme le plus beau type de la caroline. La note marginale est relative à la concordance des quatre évangiles telle qu'on la trouve dans les *Canons d'Eusèbe* (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CANONS). Il s'agit ici du premier canon, comme l'indique un carré, tracé à l'encre rouge, au-dessous du nom de saint Matthieu. Ce canon renferme la liste de tous les passages communs aux quatre évangiles; les chiffres, après le nom de chaque évangéliste; sont ceux que le passage relatant la guérison du paralytique portait autrefois dans chaque évangile (fig. 9442).

Il s'en faut toutefois que la réforme calligraphique carolingienne se soit accomplie simultanément dans toute l'étendue de l'empire, nous voyons sur des manuscrits contemporains de celui que nous venons de montrer la réforme beaucoup moins avancée, l'écriture lourde, empâtée, conservant des vestiges de l'époque mérovingienne. Ces caractères iront en s'allégeant pendant la seconde moitié du IXe siècle.

L'écriture du Xe siècle est ordinairement moins soignée et moins régulière que celle du IXe. Les hastes des lettres *b*, *d*, *h* et *l* ne présentent plus de renflement au sommet ; elles ont partout la même épaisseur, sont coupées obliquement ou se terminent en haut par une petite ligne inclinée à gauche, qui donne à l'extrémité de la haste l'aspect d'un petit crochet aigu. L'*a* ouvert disparaît, pour ainsi dire, complètement de l'écriture des livres, et l'œil du *g* se ferme entièrement.

Ajoutons cependant que les règles qui précèdent ne peuvent s'appliquer avec trop de rigueur. En outre, comme plusieurs copistes travaillent à un même manuscrit, on ne doit pas être surpris que chacun d'eux, suivant son âge, emploie la manière acquise pendant son apprentissage, ce qui peut donner une marge déjà assez large.

2° *Dans les diplômes.* — Outre la minuscule dont nous venons de parler et qui fut employée pour les livres, il y en eut une autre réservée à l'usage de la chancellerie impériale pour l'expédition des diplômes. C'était l'écriture mérovingienne qui se survivait pendant le règne de Charlemagne et les premières années de Louis le Débonnaire. Elle se modifia sous l'influence de la réforme calligraphique adoptée pour les livres; elle devint plus régulière et plus nette; les ligatures se

firent plus rares et celles qui déformaient trop les lettres disparurent totalement; de plus, on observa généralement la séparation entre les mots. Les hastes des lettres *b*, *d*, *h* et *l* continuèrent à s'élever notablement et leurs extrémités se recourbèrent plus ou moins légèrement vers la droite; les queues du *p* et du *q* et souvent aussi du *r* se prolongèrent au-dessous de la ligne. L'*a* fut toujours ouvert; le *c*, et quelquefois l'*e*, furent surmontés d'un appendice en forme de crosse. Parmi les autres lettres, quelques-unes avaient déjà pris la forme de la minuscule caroline, d'autres conser-

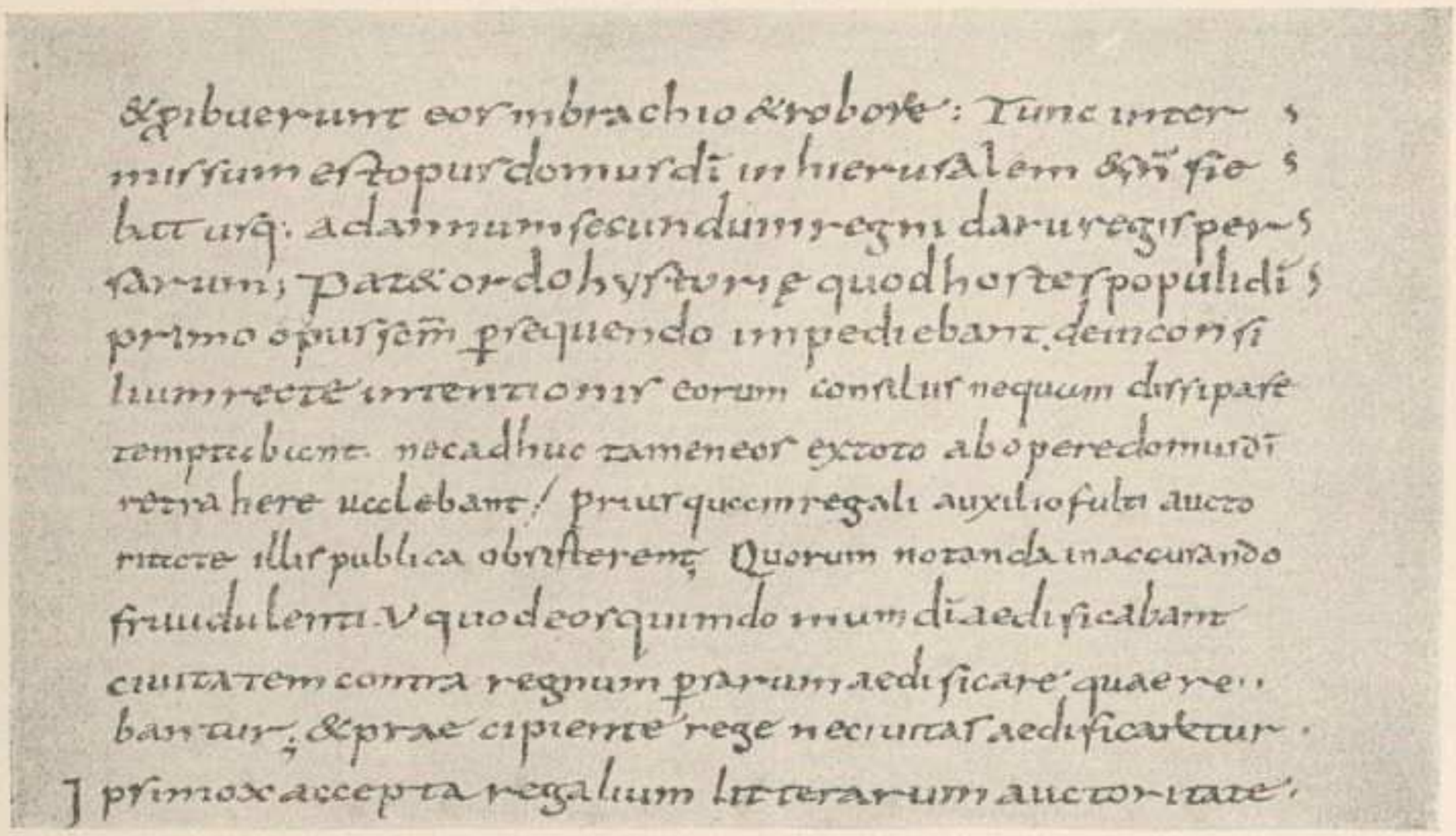

9441. — Bède, *Comment. in Esdras*, 814-840, ms. *401* de Lyon.
Ibid., pl. XVII, n. 2.

et p(r)oibuerunt eos in brachio et robore; Tunc inter ꝯ
missum est opus domus di in hierusalem et n(on) fie ꝯ
bat usq(ue) ad annum secundum regni darii regis per ꝯ
sarum; patet ordo hystorie quod hostes populi d(e)i ꝯ
5 *primo opus scm p(er)sequendo impediebant. dein consi*
lium recte intentionis eorum consiliis nequam dissipare
temptabant. nec adhuc tamen eos ex toto ab opere domus d(e)i
retrahere ualebant, priusquam. regali auxilio fulti aucto
ritate illis publica obsisterent; Quorum notanda in accusando
10 *fraudulentia quod eos qui in domum d(e)i ædificabant*
ciuitatem contra regnum p(er)sarum ædificare quære-
bantur; et præcipiente rege ne ciuitas ædificaretur
Ipsi mox accepta regalium litterarum auctoritate.

vaient encore pour un temps plus ou moins long la forme de la cursive mérovingienne. Enfin, l'orthographe du texte des documents ne laisse plus rien à désirer.

Voici des exemples d'après des diplômes de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve :

Diplôme de Charlemagne pour le monastère de Saint-Denis, 25 février 775, Archives nationales, *K. 6*, n. *4*, publié en partie dans J. Tardif, *Cartons des rois*, p. 58, n. 78, et dans Prou, *Manuel de paléographie*, 4e édit., p. 180-181, pl. VIII, n. 1; *in extenso*, dans *Diplomata Karolinorum*, t. I, p. 133, n. 92 (fig. 9443); voici la transcription [la partie entre crochets ne se trouve pas sur la figure].

1. *(Chrismon). Carolus gratia D(e)i rex Francorum et La[ngobardorum omnibus fidelibus nostris tam præsentibus]*.

2. *quam et futuris. Et quia, monente Scriptura, ita oportet unumquemqu(e) constanter præparari, [quatenus, veniente in conspectu superni judicis, illam mereatur Dni piam vocem audire, und(e) omnes justi]*.

3. *ex bonis actibus erunt gavisi, quapropter nos, salubriter, ut credim(us), considerantes qualiter ex terrenis re[bus, quibus superna gratia nobis affluenter in hoc sæculo largire dignata est, saltim vel in pauperibus ex hoc tribuere deberem(us)]*.

4. *und(e) misericordiam Altissimi adepisci valeam(us), idcirco donam(us), pro anime nostræ remedio, ad ecclesiam sci [Diunisii, ubi ipse præciosus domn(us) cum sociis suis corpore quiescunt et venerabilis vir Fulradus abba præesse videtur et nos Xpo propitio]*.

5. *a novo ædificavim(us) opere et modo cum magno decore iussimus dedicare, donatumq(ue) in perpetuo ad ipsum scm.*

Dans les derniers temps du règne de Charlemagne, et sous Louis le Débonnaire, l'écriture de la chancellerie royale se rapprocha de plus en plus de la minuscule en usage pour les livres; les ligatures se firent de plus en plus rares, tellement qu'on peut dire qu'elles disparurent; cependant quelques lettres demeurent comme cristallisées et les hastes se prolongèrent au-dessus et au-dessous des lignes avec une courbure bien caractérisée.

Sous le règne de Charles le Chauve la transformation est de plus en plus marquée et l'écriture se rapproche des livres.

Quant aux chartes privées, en France, leur transcription était remise à des clercs; ceux-ci, vu leur grande habitude de transcrire des livres, appliquent les principes qui leur sont familiers et, dès le IXe siècle, font usage de la minuscule caroline.

XXXVII. Paléographie grecque [1]. — Celui qui se proposerait de rechercher les origines de la paléographie grecque devrait remonter non seulement aux scholiastes et copistes byzantins, mais même jusqu'aux grammairiens éditeurs et aux bibliothécaires d'Alexandrie et de Pergame. L'étude de ce sujet ne semble avoir encore tenté personne. Sans l'aborder ici, rappelons que les savants grecs qui se répandirent en Occident, au temps de la Renaissance, lisaient couramment toutes les sortes d'écriture grecque dont il existait alors des exemples dans les bibliothèques, et savaient sans peine estimer la date des manuscrits. Ils transmirent cette expérience en même temps qu'ils enseignaient la langue grecque elle-même à leurs élèves, les humanistes. En cela comme en bien d'autres choses, les Byzantins servirent d'initiateurs aux Occidentaux.

Au XVIe siècle, on rencontre parmi ces derniers un brillant disciple des derniers grands humanistes d'Italie, nous voulons parler d'Antoine Augustin, l'archevêque de Tarragone. Ce savant doit compter comme un des plus considérables parmi les précurseurs de Montfaucon. Il s'entendait à merveille à reconnaître l'âge des manuscrits grecs; le catalogue de sa bibliothèque particulière, rédigé par lui-même, en fait foi. Augustin posséda deux cent soixante-douze manuscrits grecs de toutes dates depuis un Job du VIIIe siècle jusqu'à des copies exécutées par des scribes à sa solde. Le catalogue de cette belle collection, publié en 1586, l'année même de la mort d'Augustin, pourrait presque encore aujourd'hui passer pour un modèle du genre.

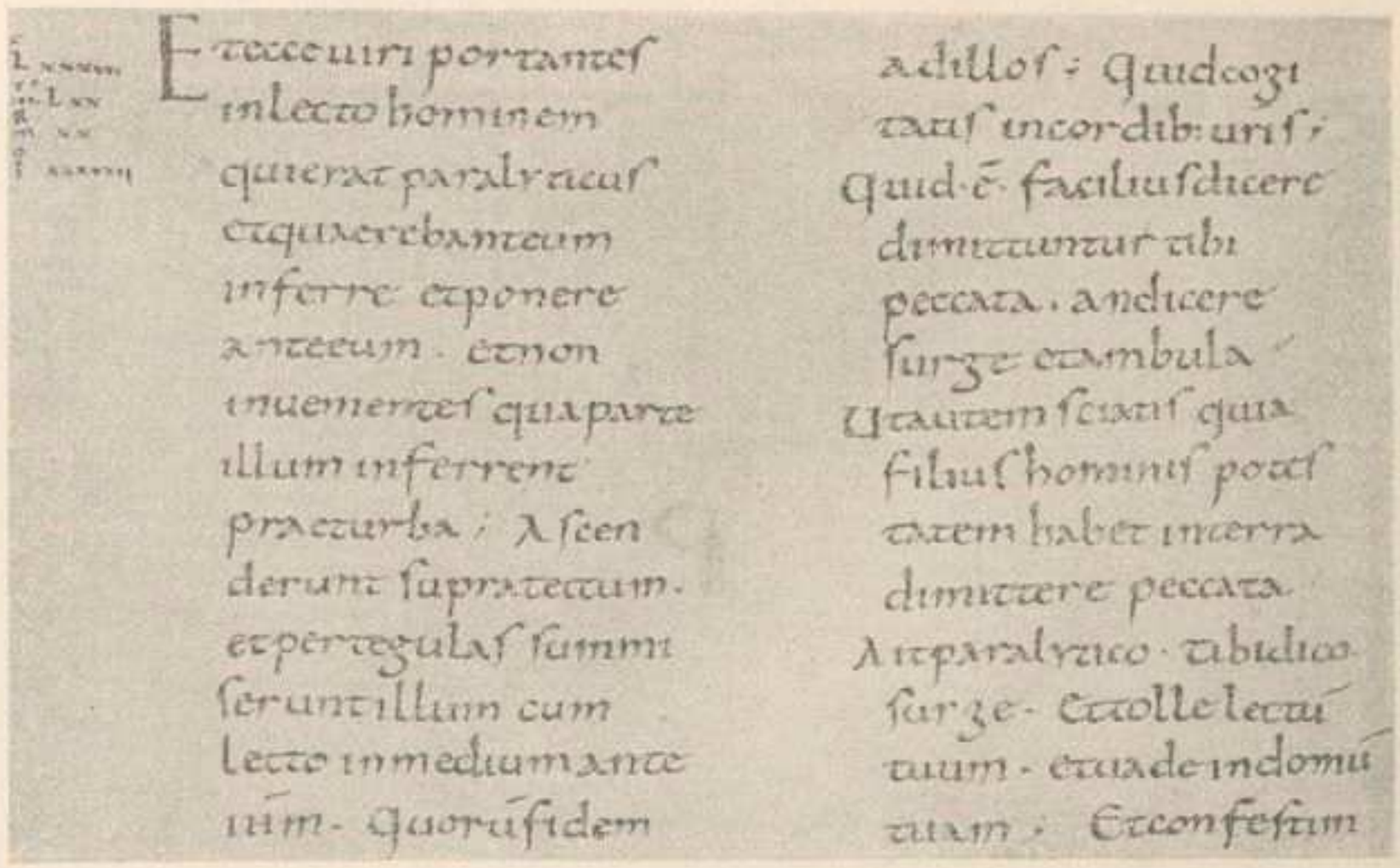

9442. — Évangéliaire de Lothaire, vers 850, Paris, ms. *lat. 266*.
D'après Reusens, *op. cit.*, pl. XVIII, n. 2.

Lc. XXXVIII.	*Et ecce uiri portantes*	*ad illos; Quid cogi*
Mt. LXX.	*in lecto hominem*	*tatis in cordib: uris;*
M. XX.	*qui erat paralyticus*	*Quid ē. facilius dicere*
Jo. XXXVIII.	*et quærebant eum*	*dimittuntur tibi*
5	*inferre et ponere*	*peccata, an dicere*
	ante eum. et non	*surge et ambula;*
	inuenientes qua parte	*Ut autem sciatis quia*
	illum inferrent	*filius hominis potes*
	præ turba; Ascen	*tatem habet in terra*
10	*derunt supra tectum*	*dimittere peccata;*
	et per tegulas summi	*Ait paralytico. tibi dico*
	serunt illum cum	*surge. et tolle lectu(m)*
	lecto in medium ante	*tuum, et uade in domu(m)*
	ie(su)m. Quorū fidem	*tuam: Et confestim*

L'âge de chaque manuscrit s'y trouve toujours indiqué, mais à la mode du temps. Nous disons : tel manuscrit est ou paraît être de tel siècle; au XVIe siècle, on s'exprimait autrement : c'est un manuscrit de tant d'années, disait-on, par exemple de quatre cents pour dire du XIIe siècle. Or un bon nombre de manuscrits grecs d'Augustin existent encore de nos jours à la bibliothèque de l'Escurial [2]. Les dates qu'E. Miller leur a assignées en 1848, lorsqu'il rédigea le *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, concordent très exactement, conversion faite, avec celles d'Augustin. On ne peut désirer une meilleure preuve de l'habileté de l'archevêque de Tarragone comme paléographe.

Cette habileté du savant prélat était justement admirée de ses contemporains. Un ami d'Augustin, alors évêque de Tortosa, auteur de travaux philolo-

[1] Dans ce paragraphe nous citons ou nous résumons un travail de Ch. Graux sur la *Griechische Paläographie*, de V. Gardthausen. — [2] Ch. Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, p. 298 sq.

giques considérables qu'une sorte de malchance, qui s'était attachée à lui, n'a pas permis à la postérité d'apprécier[1], Cardona, avait proposé à Philippe II de placer Augustin à la tête de la bibliothèque naissante de l'Escurial, avec mission d'en faire, pour les savants, un lieu d'étude d'une commodité incomparable. Il envisageait la confection de catalogues des divers fonds de l'Escurial et des catalogues des manuscrits de toutes les bibliothèques du monde, ainsi que de riches séries de livres de recherches placés à la libre disposition des travailleurs. Cardona demandait aussi que, pour mettre les chercheurs encore inexpérimentés à même de se faire une idée exacte de la date des copies manuscrites par eux consultées, on installât dans les salles de travail du monastère ce que nous pourrions appeler une paléographie grecque et latine en tableaux. C'est aussi Augustin, selon la proposition de Cardona, qui eût été chargé d'en préparer les éléments. Voici, en propres termes, ce qu'on lit dans ce curieux mémoire au roi[2] :

« Il sera bien que l'archevêque de Tarragone abandonne, pendant un mois ou plus, ses travaux ordinaires, et forme, ce qui ne lui sera pas difficile, un livre où l'on voie quelle écriture et quelles lettres étaient en usage, il y a mille ans, dans les livres grecs et latins, donnant, comme exemples, deux ou trois feuillets de parchemin de ce temps-là; puis, il y a six cents ans, également avec des feuillets en exemples, et ainsi de suite. Il serait à propos qu'il rédigeât ensuite un abécédaire où seraient dessinées toutes les formes successives des lettres, puis une table des abréviations. Plus tard on dépouillerait, en les comparant avec ces tableaux, les manuscrits anciens qui sont déjà à l'Escurial, et ceux qui entreront à l'avenir, au fur et à mesure des accroissements, et de la sorte le travail primitif d'Augustin, s'enrichissant et se perfectionnant sans cesse, deviendrait d'une très grande utilité, extrêmement curieux et unique en son genre. »

Ce projet de paléographie n'eut malheureusement pas de suite. Pour citer un autre célèbre connaisseur de manuscrits grecs avant Montfaucon, pense-t-on que Du Cange, lorsqu'il rédigea le catalogue détaillé encore aujourd'hui conservé à l'état manuscrit à la Bibliothèque nationale, des manuscrits grecs du roi, se trouvât bien embarrassé pour assigner sa date à chaque volume? On sait bien que non. A côté d'Augustin et de Du Cange viendraient se ranger, au besoin, bien d'autres noms. Ainsi l'on peut mettre en fait qu'une certaine tradition paléographique s'était continuée sans interruption depuis les Byzantins jusqu'à Montfaucon. La gloire de notre grand bénédictin, c'est surtout d'avoir le premier réuni en un corps de doctrine, d'avoir soumis à une saine critique, des notions jusque-là éparses et des procédés encore bien routiniers, en même temps qu'il groupait autour de ce premier exposé didactique du développement de l'écriture grecque un petit manuel d' « archéologie de la paléographie » et de très utiles notices de tout genre, tant sur les bibliothèques anciennes ou modernes que sur les copistes de manuscrits au Moyen Age et à la Renaissance. Du jour de la publication de ce beau livre : *Palæographia græca, sive de ortu et progressu literarum græcarum et de variis omnium sæcularum scriptionis græcæ generibus : itemque de abbreviationibus et de notis variarum artium ac disciplinarum, additis figuris et schematibus ad fidem manuscriptorum codicum, opera et studio D. Bernardi de Montfaucon*, in-fol., Parisiis, MDCCVIII, la connaissance des manuscrits grecs cesse d'être cet art limité qui, depuis des siècles, se transmettait, comme un dépôt traditionnel, du maître à l'élève privilégié. Les éléments s'en trouvent dès lors expliqués, avec figures et fac-similés à l'appui, dans un livre où chacun peut les étudier, et l'on en voit clairement les fécondes applications; la paléographie grecque commence d'exister comme science.

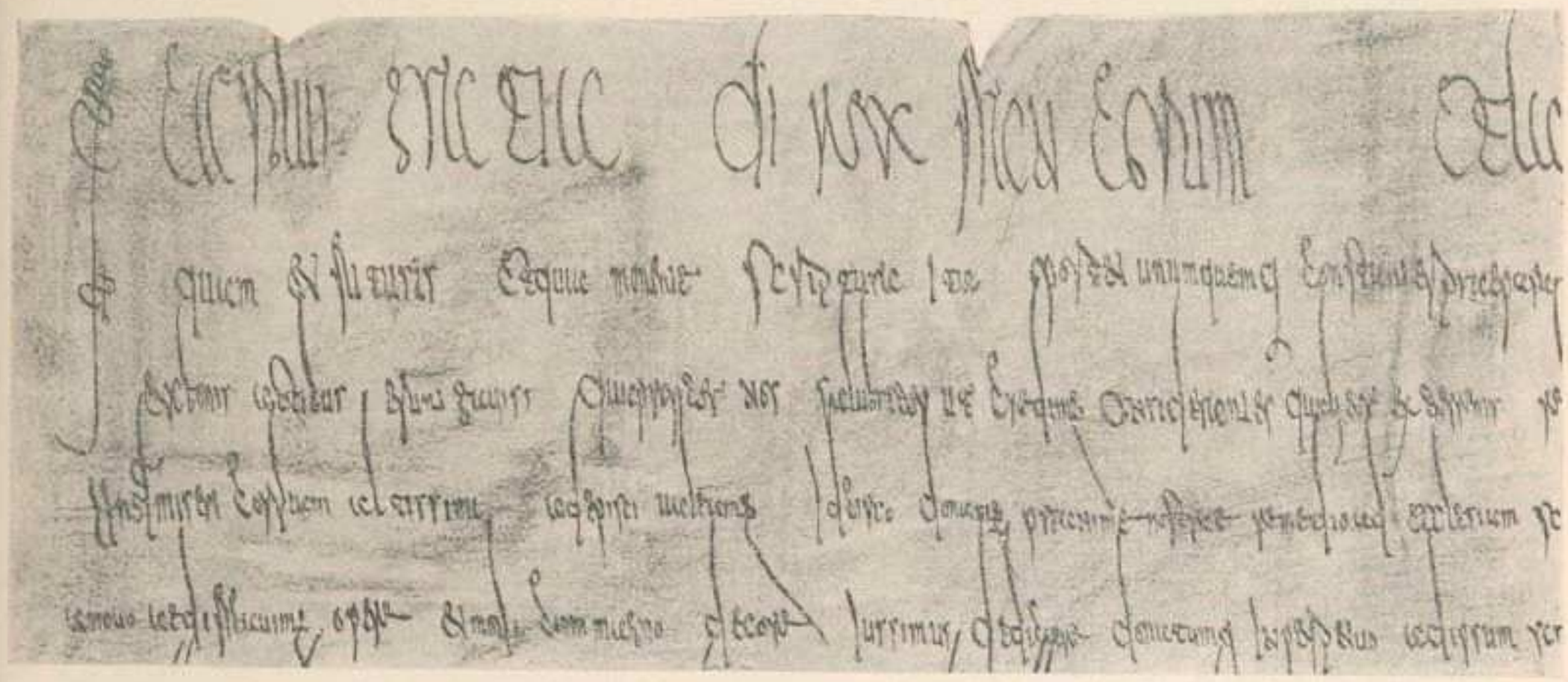

9443. — Diplôme de Charlemagne, 25 février 775.
D'après Prou, *Manuel de paléogr.*, 4e édit., album, pl. VIII, n. 1.

Cette science, à peine fondée, demeura stationnaire pendant tout un siècle. Il a fallu un concours de circonstances heureuses et de découvertes imprévues pour qu'enfin la deuxième génération du XIXe siècle se mît à élargir la voie tracée par Montfaucon et à agrandir à la fois, dans plusieurs sens, le domaine de la paléographie grecque. Depuis un peu plus d'un demi-siècle, elle est entrée, comme la paléographie latine, dans son plein développement; elle se renou-

[1] Le manuscrit d'une édition critique des œuvres de saint Hilaire, qu'il avait entièrement terminé, brûla dans l'imprimerie même de Plantin, pendant le sac d'Anvers, en 1576. — [2] Le texte espagnol se lit dans Charles Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, p. 314, note 1.

velle et progresse rapidement. Néanmoins, l'œuvre fondamentale de Montfaucon, longuement méditée, demeure inébranlable dans ce qu'elle a d'essentiel; c'est une première construction qu'on réforme dans le détail, autour de laquelle on édifie des parties neuves, mais qui subsistera toujours. Après lui, Villoison, dans

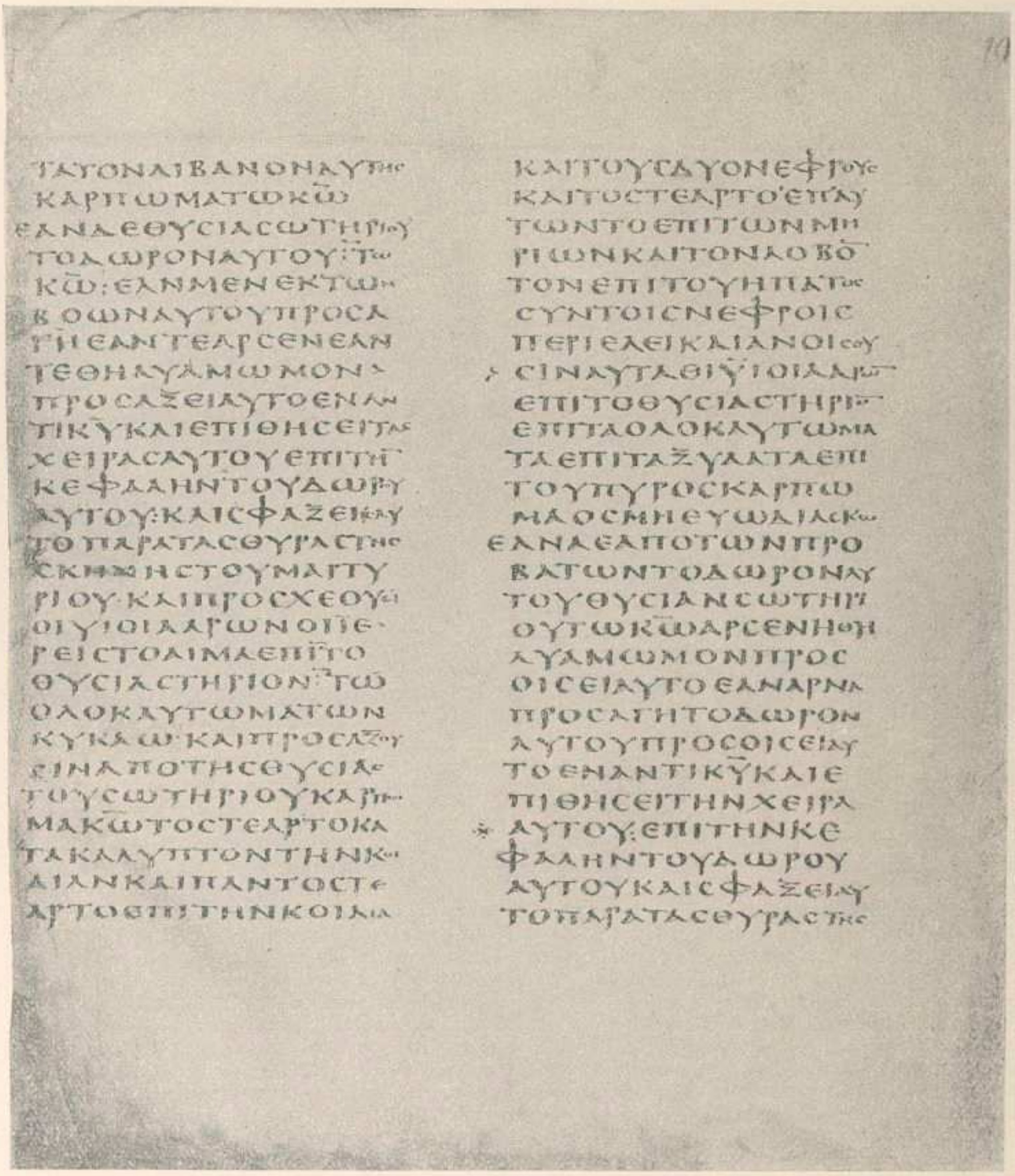

9444. — Bibl. nat., ms. *gr.* 17, fol. 10.
D'après H. Omont, *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs..., du IVe au XIIe siècle*, 1892, in-fol., pl. II, n. 1.

son *Apollonii sophistæ lexicon* (Paris, 1773), puis dans ses *Anecdota græca* (Venise, 1781), Bast, dans sa *Commentatio palæographica*, imprimée à la suite de l'édition de Grégoire de Corinthe (Leipzig, 1811), ont donné un certain nombre de remarques paléographiques, mais sans avoir l'ambition de publier un traité complet sur la matière; plus récemment, Wattenbach fit paraître une 2e édition de son *Anleitung zur griechischen Paläographie* (Leipzig, 1877), formant un manuel assez complet et fort commode à qui veut s'initier aux éléments de la paléographie grecque.

Divers points isolés de cette science firent l'objet de travaux estimables auxquels on n'a pas assez rendu justice et dont on trouve une énumération quelque peu superficielle dans la *Griechische Paläographie*, de V. Gardthausen, publiée à Leipzig en 1879, livre fort précieux mais qui ne saurait être comparé à l'œuvre de Montfaucon. Celle-ci, longuement méditée, demeure inébranlable en ce qu'elle a d'essentiel; c'est une première construction qu'on réforme dans le détail, autour de laquelle on édifie des parties neuves, mais qui subsistera toujours. Le livre de Gardthausen n'a de commun que le titre, l'exécution est différente, la destinée différera aussi; il ne paraît pas téméraire de croire

qu'il a été rédigé plutôt d'après des sources imprimées qu'à la suite d'une étude nouvelle des manuscrits. Ces deux ouvrages ont, par suite, les défauts de leurs qualités : la *Palæographia*, de Montfaucon, malgré ses inexactitudes sur des points de détail, demeure fondamentale quant à la doctrine générale; la *Paläographie*, de V. Gardthausen, présente un résumé de la science à la date où elle a paru plutôt qu'un traité original. Ch. Graux estimait que le livre qui marquerait la seconde étape de la science paléographique grecque et qui remplacerait définitivement Montfaucon, pourrait paraître vers l'an 1900; mais c'était Ch. Graux lui-même et, peut-être, lui seul qui aurait pu affronter cette tâche si la mort ne l'avait emporté encore jeune.

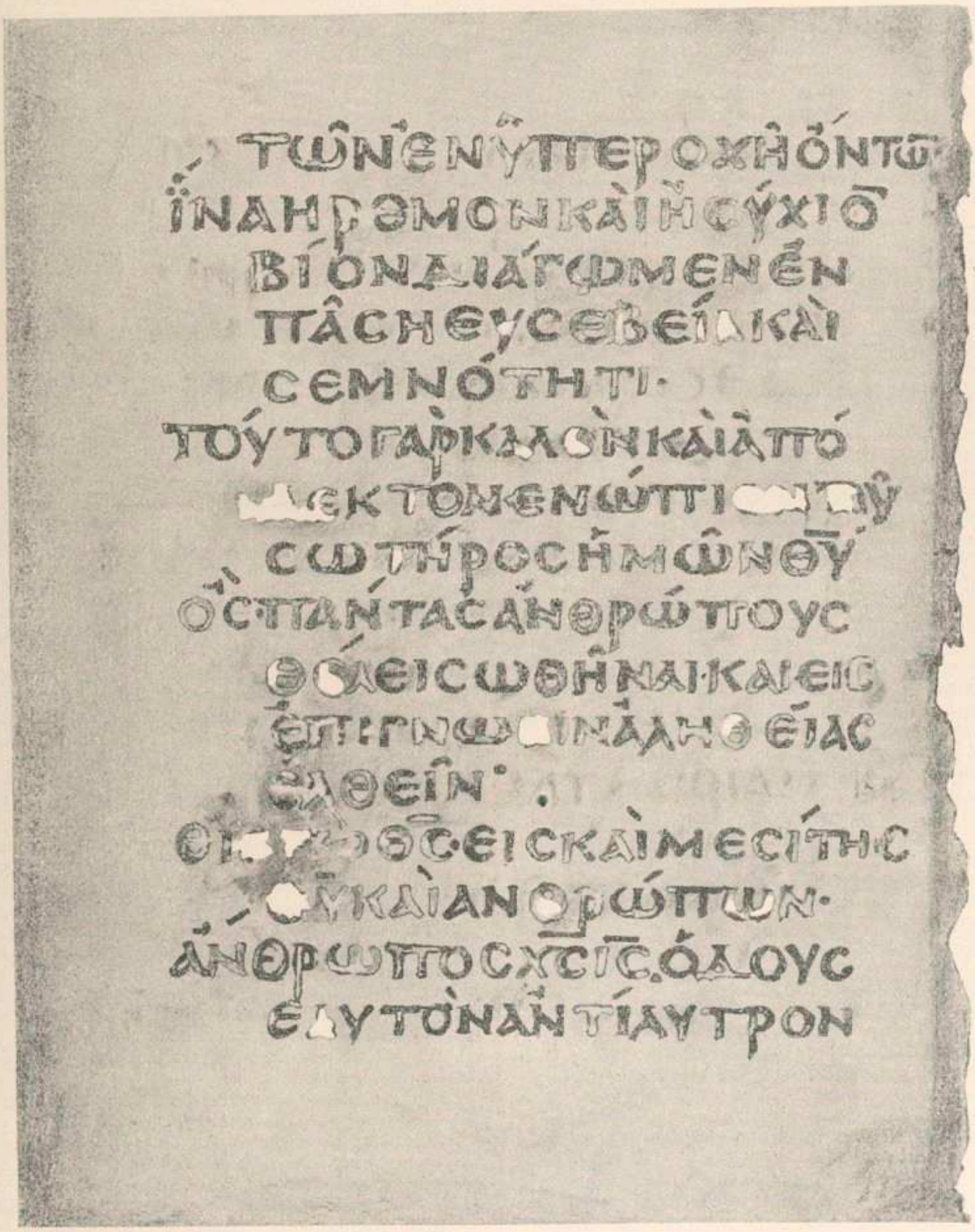

9445. — Bibl. nat., ms. *Suppl. gr. 1074*, fol. 9 v°.

D'après H. Omont, *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs..., du IVe au XIIe siècle*, pl. IV.

V. Gardthausen en fit paraître, en 1911-1913, une nouvelle édition améliorée, accrue; toutefois l'héritage de Montfaucon n'a pas été revendiqué.

Ici nous n'avons pas à reprendre le sujet en ce qui concerne l'histoire du matériel de la paléographie, savoir : matières sur lesquelles on a, suivant les temps,

tracé l'écriture, métal, papyrus, parchemin, papier de coton, papier; pas plus que nous ne devons revenir sur la forme et la reliure des manuscrits, les instruments de l'écriture, les encres noire et de couleur, l'ornementation des livres. Tous ces sujets ont été traités déjà dans le *Dictionnaire*.

Un autre aspect doit également nous rester étranger, nous voulons dire : les copistes et les souscriptions des manuscrits. A la différence des manuscrits latins, dont quelques-uns seulement sont datés ou portent un nom de copiste, un assez grand nombre de manuscrits grecs contiennent le plus souvent l'une et l'autre de ces indications, mais ce n'est guère qu'à partir du IXe siècle que cet usage se généralise, c'est-à-dire au moment où le sujet nous échappe. C'est ainsi que V. Gardthausen donne une liste de manuscrits datés depuis l'an 835 jusqu'à l'an 1500. Quant aux copistes, Montfaucon en avait dressé une liste qui va jusqu'en 1600; E.-G. Vogel l'a complétée, V. Gardthausen l'a encore augmentée beaucoup et M. H. Omont y a ajouté un grand nombre de noms [1].

Nous donnons quelques spécimens de manuscrits grecs, ce sont :

Bibliothèque nationale, *gr. 17* (olim *Colbert. 3084*), parchemin, fol. 10 contenant un passage du Lévitique, II, 16-III, 8 (fig. 9444). Montfaucon possédait un feuillet de ce manuscrit, il est aujourd'hui à Saint-Pétersbourg; le texte en fut publié par Tischendorf, *Monumenta sacra inedita*, t. III, p. 299-300. La partie la plus importante de ce manuscrit se trouve à la bibliothèque universitaire de Leyde, *Vossian. gr.*, in-4°, n. *8*.

Bibl. — Montfaucon, *Palæographia græca*, p. 188; Bianchini, *Evang. quadr.*, t. II, p. CDXCII, pl. I, n. 2; Tassin et Toustain, *Nouv. traité de diplomatique*, t. I (1757), pl. XII, n. 4-5; Silvestre, *Paléographie universelle*, pl. LXI (édit. Madden, t. I, p. 161-163); C. Tischendorf, *Monum. sacra inedita*, t. III, pl. I, n. 1; H. Omont, *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs en onciale et en minuscule de la Bibl. nat., du IVe au XIIe siècle*, 1892, pl. II (Ve siècle).

Bibliothèque nationale, *Suppl. gr. 1074*, parchemin, fol. 9 v°, contenant un passage de I Tim., II, 2-6 (fig. 9445); les feuillets de ce manuscrit sont aujourd'hui dispersés entre Paris, Moscou, Saint-Pétersbourg, Kiev, Turin et le Mont-Athos. On peut consulter utilement H. Omont, *Notice sur un très ancien manuscrit grec en onciales des épîtres de saint Paul*, dans *Notices et extr. des mss. de la Bibl. nat.*, t. XXXIII, 1re part. (1890), p. 141-192.

Bibl. — Montfaucon, *Bibl. Coisliniana*, p. 262; Tassin et Toustain, *Nouv. traité de diplomatique*, t. I, pl. XII, n. 1; Bianchini, *Evang. quadr.*, t. II, pl. DXXXII, pl. IV, n. 1; Silvestre, *Paléographie universelle*, édit. Madden, t. I, p. 167-172, pl. LXIII-LXIV; Sabas, *Specimina palæographica*, pl. I; H. Bordier, *Descr. des peintures... des manuscrits grecs*, p. 57; H. Omont, *Notices et extr.*, t. XXXIII, 1re part., p. 181, 189; *Fac-similés des plus anciens manuscrits...*, pl. IV (VIe siècle).

XXXVIII. ÉCRITURES GRECQUES. — L'écriture a traversé, dans les manuscrits grecs, deux phases principales : la phase de l'onciale et celle de la minuscule. Au IXe siècle de notre ère, la minuscule remplace l'onciale. Depuis les plus anciens fragments d'écriture grecque sur papyrus que nous possédions, jusqu'au IXe siècle, voilà la phase de l'onciale; la phase de la minuscule dure depuis ce point de séparation jusqu'à l'invention de l'imprimerie; à ce moment, la paléographie fait place à l'histoire de la typographie. D'ailleurs l'onciale ne disparaît pas tout d'un coup et sans laisser de traces, au IXe siècle; et, en sens inverse, les premières origines de la minuscule remontent à plusieurs siècles en arrière de cette date.

XXXIX. L'ONCIALE. — L'onciale change de caractère suivant qu'elle est tracée sur papyrus ou sur parchemin. Sur papyrus, tous les traits sont à peu près de la même grosseur; sur parchemin, l'opposition entre les pleins et les déliés est presque toujours très forte. L'onciale du papyrus paraît plus légère et plus aisée; sur parchemin, l'onciale, ordinairement grande et appuyée, a toujours quelque chose de raide. Les papyrus en onciale, qui se sont conservés jusqu'à nous, appartiennent à une période antérieure à la date de nos plus anciens manuscrits en parchemin : Montfaucon n'en connaissait encore aucun spécimen. Les « volumes » en papyrus retrouvés à Herculanum, qui ont nécessairement été écrits avant l'an 79 de notre ère, date de l'ensevelissement de la ville, sont tracés en onciale. Les fragments d'Euripide et autres poètes grecs [2], appartiennent, à quelques particularités près, au même type d'écriture; ils remontent à une date antérieure à l'an 161 avant Jésus-Christ. Les papyrus n. *1* et *2* des *Papyrus grecs du Louvre*, savoir le *Traité astronomique*, d'Eudoxe, et le *Fragment de dialectique*, représentent, le premier, un médiocre, l'autre, au contraire, un joli échantillon d'onciale du papyrus, et ils sont l'un et l'autre contemporains des fragments d'Euripide[3]. D'autres papyrus en onciale, qui sont célèbres, comme le fragment d'Alcman, publié par Em. Egger [4], et le fragment de l'*Iliade*, de Bankes, qui est pour nous le chef-d'œuvre de la calligraphie alexandrine [5], ne portent aucun indice qui aide à en fixer l'âge. Le morceau sur l'histoire de la constitution d'Athènes, publié par F. Blass, et dans lequel Bergk a reconnu un fragment de l'Ἀθηναίων πολιτεία, d'Aristote, est également de date incertaine [6]. Quant aux papyrus d'Hypéride, celui qui contient l'*Oraison funèbre* paraît être, grâce aux indications chronologiques fournies par un thème astrologique au dos duquel cette oraison est copiée, postérieur à l'an 95 de Jésus-Christ [7]; le papyrus, incomparablement plus soigné, qui nous a rendu, plus ou moins mutilés, trois autres discours du célèbre orateur, est attribué par F. Blass au siècle des Antonins [8], mais, à vrai dire, on ne peut faire grand fond sur les indices auxquels il s'en est rapporté. En somme, les points de repère dont on dispose ne suffisent pas encore pour nous permettre de dater avec quelque espoir de succès les vieux papyrus en onciale qui sont, de temps à autre — et aujourd'hui si fréquemment — exhumés des tombes égyptiennes.

Les plus anciens manuscrits grecs en parchemin qui aient été retrouvés ne semblent pas antérieurs au IVe siècle. On estime généralement que le *Codex Vaticanus* et le *Codex Sinaiticus* de la Bible, ainsi que les *Fragmenta Sarraviana* [9] du Pentateuque, peuvent dater de ce siècle, indiqué déjà par Montfaucon comme l'âge probable de ces derniers fragments; les feuillets de

[1] H. Omont, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 555-559. — [2] H. Weil, *Un papyrus inédit de la bibl. de M. Ambroise-Firmin Didot*, dans *Monum. grecs publiés par l'Assoc. pour les études grecques*, in-4°, Paris, 1879. — [3] *Papyrus grecs du Louvre et de la Bibl. nat.*, publication préparée par Letronne, exécutée par Brunet de Presle et Egger, dans *Notices et extr. des manuscrits*, t. XVIII, 2e part., 1865, et atlas. — [4] Em. Egger, *Note sur quelques fragments inédits de lyrique grecque lus sur divers lambeaux d'un papyrus écrit en demi-onciale grecque*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1877, p. 92 sq. — [5] Wattenbach, *Anleitung zur griechischen Paläographie*, 2e édit., in-8°, Leipzig, 1877, p. 6. — [6] Cf. *Hermes*, t. XV, 1880, p. 336 sq.; *Rheinisches Museum*, t. XXXVI, 1881, p. 87. — [7] Cf. *Hyperidis orationes quatuor cum cæterarum fragmentis*, édit. Fr. Blass, 2e édit., Lipsiæ, 1881, p. XIX. — [8] Id., *ibid.*, p. XVIII. — [9] Cf. *Abhandlungen der kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, t. XXV, 1879, préf. de Lagarde; les *fragmenta Sarraviana (olim Colbert. 3084)* sont aujourd'hui à la Bibl. nat., ms. *gr. 17*.

l'*Iliade*, avec peintures, qui sont conservés à la bibliothèque Ambrosienne de Milan[1], paraissent être contemporains de ces trois manuscrits. Au jugement de Ch. Graux, toute cette classe de manuscrits antiques ne paraît pas pouvoir être datée, dans l'état actuel de la science, avec une incertitude moindre d'un siècle. Malheureusement on ne connaît, en tout et pour tout, qu'un seul manuscrit sur parchemin en onciale, pour offrir, à défaut d'une date précise, au moins des particularités qui équivalent à une date approximative, c'est le célèbre *Dioscoride* de Vienne (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DIOSCORIDE), manuscrit orné de nombreuses peintures qui représentent des plantes, et spécialement, en tête, le portrait de IOYAIANA au milieu de figures allégoriques. Tout porte à admettre avec Montfaucon que ce manuscrit de luxe avait été exécuté pour Anicia Juliana, fille d'Olibrius, et, par suite, qu'on se trouve en présence d'un document du commencement du VIe siècle.

Dans la plus ancienne onciale que nous ayons, celle des papyrus, on a noté qu'aucune lettre ne sortait du cadre de l'écriture; il n'y a point là d'initiales placées en vedette, dans la marge, pour marquer les alinéas. Dans le *Dioscoride* de Vienne, au contraire, on a de telles lettres en vedette; elles sont même plus grandes que les autres, afin d'attirer l'œil davantage. Cet usage, dès lors, ne se perdra plus, et on peut le suivre à travers toute la minuscule jusqu'à l'imprimerie, qui l'adoptera en le modifiant un peu. Il est naturel de penser que les manuscrits où apparaissent à l'alinéa non des lettres en vedette, mais de modestes lettres de même taille que les autres, et à peine en saillie dans la marge, forment la transition entre l'état de choses primitif et le nouvel usage. Le *Sinaiticus* appartient à cette période de transition. Un autre manuscrit célèbre de la Bible, l'*Alexandrinus*, présente déjà les grandes initiales; c'est ce qui le fait considérer comme plus récent que le *Sinaiticus*. Ce procédé de dater relativement les anciens manuscrits sur parchemin en onciale est dû à l'ingéniosité de Tischendorf.

De tous les paléographes Constantin Tischendorf est celui qui mania le plus de manuscrits en onciale. Montfaucon, dans toute sa carrière, n'en avait rencontré qu'une trentaine à peine; le nombre de ceux qu'a pu étudier Tischendorf monte à près de trois cents. Lui-même en avait rapporté une soixantaine environ de ses grands voyages en Orient, notamment ce magnifique *Codex Sinaiticus*, dont quelques cahiers sont conservés à la bibliothèque de Leipzig, et la plus forte partie est passée depuis peu de la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg dans celle du British Museum qui l'a achetée £ 100 000, soit 10 millions 50 000 fr. environ, au cours actuel de la livre sterling (1936). La renommée acquise par Tischendorf, habilement organisée et soigneusement entretenue par la réclame allemande, était devenue universelle, à une époque où le mot « mondial » n'était pas imaginé; sa compétence était d'ailleurs incontestable et il est regrettable qu'il n'ait pu réaliser l'entreprise, depuis longtemps préparée, de la publication d'un *Codex palæographiæ græcæ*, où l'onciale à elle seule aurait été représentée par trois cents fac-similés.

L'onciale ancienne, tant sur parchemin que sur papyrus, est connue indifféremment sous les noms d'*onciale carrée* ou d'*onciale ronde*. Ces dénominations viennent de ce que, d'une part, l'*omicron*, le *thêta*, le corps du *phi* y sont presque exactement circulaires (Ο, Θ, Φ), le tour de l'*epsilon* et le *sigma*, des portions de circonférences (Ε, C) tandis que, d'autre part, le *pi*, le *nu* ou l'*êta* (Π, N, H), le *zêta*, le *gamma* (Z, Γ), etc., y déterminent par leurs traits extérieurs des carrés parfaits, de côté tel qu'ils encadreraient tout juste l'O, et que, d'une façon générale, la plupart des autres lettres, *alpha*, *tau*, *khi*, *delta*, *kappa* (A, T, X, Δ, K), etc., sont sensiblement inscriptibles dans ces mêmes carrés, et toutes ces lettres, aussi larges que hautes, donnent vraiment à l'écriture quelque chose de carré dans l'aspect.

Plus tard, l'onciale s'effile. Les carrés se changent en rectangles plus hauts que larges; les cercles, comprimés de droite et de gauche, deviennent des ovales, puis ils se brisent, et l'on assiste à une transformation, dans l'écriture, fort semblable au passage, dans l'architecture, du plein cintre à l'ogive. Par opposition à l'ancienne onciale, on appelle celle-ci la nouvelle onciale.

Le règne de la nouvelle onciale commence au moment où le cercle des lettres rondes se déforme. On n'est pas encore parvenu à déterminer ce moment avec une absolue précision. Cependant, les recherches de V. Gardthausen ont fait faire un pas à la solution du problème, et l'on peut affirmer maintenant que ce fut dans les environs de l'an 600 que s'accomplit la transformation de l'onciale[2].

En même temps que le dessin des lettres de l'alphabet changeait, s'introduisit la mode d'accentuer les textes. Les accents que l'on remarque dans des manuscrits plus anciens sont toujours de seconde encre, et il est extrêmement probable que la main du reviseur qui les a ajoutés n'a pas fait son œuvre avant le VIIe siècle au plus tôt[3]. D'ailleurs pendant la période de la nouvelle comme de l'ancienne onciale, nulle séparation entre les mots : l'usage paléographique est, en cela, conforme à l'usage épigraphique.

V. Gardthausen est, croyons-nous, le premier qui ait cherché des renseignements sur l'histoire de l'écriture grecque dans certains manuscrits syriaques datés, qui renferment des gloses grecques de première main aux marges. L'usage de dater les copies exista chez les Syriens longtemps avant d'être adopté par les scribes grecs. Le plus ancien manuscrit grec daté qui, jusqu'à présent, ait été signalé, est de l'an 835; le plus ancien, en onciale, est un peu plus récent et porte la date de 862; c'est un psautier, bien connus l'un et l'autre par le nom de leur ancien possesseur, l'évêque de Kiev, Uspensky. Entre 862 et 995, V. Gardthausen a trouvé à étudier quatre autres manuscrits en onciale datés. Mais, pour la période antérieure à 862, il n'y a que les manuscrits syriaques pour fournir quelques points de repère. V. Gardthausen en a examiné plusieurs de Florence et de Londres, qui s'échelonnent, par la date, entre les années 586 et 719. En 586, il trouve le mot ΛΟΓΙΝΟC, premier échantillon de l'onciale ovale. Au milieu du VIIe siècle, cette nouvelle écriture est parfaitement formée dans un très grand nombre de mots recueillis dans deux manuscrits. C'est seulement en arrivant au VIIIe siècle qu'on constate une inclinaison de l'écriture à droite. Cependant cet usage remonte nécessairement plus haut, puisque, dans le *Fragment mathématique* de Bobbio, palimpseste récrit au VIIIe siècle, le dessous est une onciale penchée, et que, dans un document (en papyrus, il est vrai) de l'an 680, écrit par différentes mains, l'onciale penchée alterne avec l'onciale droite.

Pendant tout le IXe siècle, on assiste à la lutte pour la prépondérance entre l'onciale et la minuscule. Au

[1] Cf. *The palæographical society*, pl. XXXIX, XL, L, LI. — [2] V. Gardthausen, *Beiträge zur griechischen Paläographie*. III. *Die jungere Unciale*, dans *Berichte über die Verhandlungen der phil. hist. Classe der kön. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 1878. — [3] Quelques accents de première main, et surtout des esprits, aidant à bien couper les mots, se remarquent exceptionnellement dans l'*Iliade*, de Bankes, le *Sinaiticus* et quelques autres vieux documents.

xe siècle, l'onciale, définitivement vaincue, sort de l'usage courant; c'est dès lors en minuscule que la littérature, tant sacrée que profane, est universellement copiée. L'onciale est réservée seulement pour les livres de chœur, lectionnaires, évangéliaires et autres grands volumes liturgiques, destinés à être ouverts sur le lutrin et lus de loin; une grosse et nette onciale convenait beaucoup mieux pour cet usage que la fine minuscule aux lettres liées. Pendant combien de temps encore l'onciale se maintint-elle dans ces livres? On l'ignore. V. Gardthausen a étudié cette *onciale liturgique*. Il constate que, par un retour d'archaïsme, elle se redresse, se rélargit, redevient carrée et ronde, d'ovale, d'étriquée, de penchée qu'était l'onciale ordinaire du IXe siècle. Cependant les *apices*, limitant les pleins et les points terminant les déliés, quelques lettres étroites qui se sont conservées comme par oubli au milieu des larges lettres à l'ancienne, puis d'énormes initiales de fantaisie, des ornements et des fioritures de mauvais goût, ne permettent guère de confondre cette écriture *renaissance* (si l'on peut employer ce terme pour une renaissance si barbare) avec l'onciale carrée des premiers siècles. Montfaucon, qui a reproduit à la p. 229 de sa *Palæographia*, un spécimen d'un manuscrit de ce genre (olim *Colbert. 700* = ms. *gr. 278*) s'était fortement mépris sur l'âge qu'il pouvait avoir; il l'avait estimé du VIIIe siècle. C'est un lectionnaire orné de peintures, qui a été longtemps exposé à la Bibliothèque nationale, vitrine grecque de la galerie Mazarine, n. 86. L'étiquette (de la main de Carl Wescher) le ramène au XIIe siècle; le jugement de V. Gardthausen s'en tient au XIe-XIIe siècle.

XL. Les abréviations. — Dans la paléographie latine ce sujet a été traité fréquemment et abondamment, si bien que dans tel *Manuel* comme celui de Prou, on met entre les mains du lecteur presque un volume entier d'abréviations classées par ordre alphabétique, accompagnées de leur déchiffrement. Nous pourrions en citer d'autres parmi ceux dont on trouvera les titres à la bibliographie. Il n'en est pas de même pour la paléographie grecque.

Le chapitre des abréviations est tout à fait insuffisant dans Montfaucon; non qu'il fut embarrassé par le déchiffrement de l'écriture abrégée, mais parce qu'il considérait cette partie de l'éducation paléographique comme affaire de pure pratique. L'ouvrage de V. Gardthausen marque à peine un progrès, l'éditeur, n'ayant pas voulu faire les frais d'une abondante illustration, s'est contenté de parsemer le texte des deux volumes de la 2e édition de 73 figures (dont quelques-unes à peine reproduisent des écritures) et 12 planches dont l'on a couvert la justification d'alphabets, de ligatures et de caractères sténographiques. Toute cette partie est si évidemment insuffisante qu'on a tenté d'y suppléer par une liste d'abréviations qui remplit 13 pages à 3 colonnes, et où défilent, pêle-mêle, une foule d'exemples plus ou moins défigurés.

Le résultat est tel que l'auteur conseille de se reporter à d'autres livres que le sien, tels qu'O. Lehmann, Wattenbach et Montfaucon. Tout ceci est imparfait. Il existe un recueil très supérieur, mais qui malheureusement est d'accès très difficile, c'est celui de G. Filipovich, *De compendiis scripturæ codicum græcorum præcipue Petropolitanorum et Mosquensium anni nono instructorum* (en russe), Petropoli, 1896.

XLI. La cursive. — A côté de l'onciale, écriture à main posée en usage pour les livres et pour les pièces de calligraphie, il exista naturellement, dans l'antiquité grecque, un genre d'écriture plus courante, servant à la correspondance ordinaire, aux brouillons, aux notes, à tout ce que, dans la vie journalière, on consigne rapidement par écrit. Pendant la période de l'ancienne onciale, on voit cette écriture courante tracée sur papyrus, sur tablettes de cire, quelquefois même sur fragments de poteries; on la retrouve dans les graffites grecs qui courent sur les murs de Pompéi. C'est la *cursive*. Il est essentiel de ne pas confondre les deux termes de cursive et de minuscule. Nous arriverons bientôt à la minuscule dont la première ébauche nous apparaît pour la première fois à côté de la cursive, à peu près en même temps que la nouvelle onciale succédait à l'ancienne, c'est-à-dire vers le début du VIIe siècle. Quant à la cursive, la forme fondamentale de toutes les lettres de l'alphabet y est la même qu'en onciale. Les modifications qui y sont apportées dans le tracé des lettres proviennent du désir de lever, pour aller plus vite, la plume le moins souvent possible. L'*êta* se fait en deux traits au lieu de trois ⊢ pour H; le *tau*, en un seul au lieu de deux : Y pour T, etc. On cherche à lier plusieurs lettres ensemble, alors que, dans l'onciale pure, toutes les lettres sont distinctes et indépendantes les unes des autres. La cursive n'est donc que de l'onciale négligemment — ou plutôt, hâtivement — tracée, plus ou moins déformée par la hâte et aussi par l'inhabileté du copiste; c'est une dégénérescence de l'onciale. En parcourant les papyrus, où abonde l'onciale, on peut se convaincre que la transition de l'onciale à la cursive est insensible et qu'une ligne de démarcation bien tranchée ne peut être tracée entre ces deux genres d'écriture. Les papyrus du *Traité astronomique*, d'Eudoxe, ou de l'*Oraison funèbre*, d'Hypéride, ci-dessus rangés parmi les exemples d'onciale ancienne, rentrent, si l'on veut, dans la cursive, l'⊢ et le Y y sont employés, et il s'y rencontre maintes liaisons. A ne considérer que les traits de l'écriture, il nous paraît aussi difficile de dater la cursive que l'ancienne onciale. Les pièces, dont la date est connue d'ailleurs, sont pourtant déjà nombreuses, mais il faut se représenter combien la cursive est, de sa nature même, changeante, peu fixée, personnelle.

Certains documents sur papyrus, de la fin du VIe, puis surtout du VIIe siècle, présentent un très vif et particulier intérêt. Ce sont d'abord sept papyrus qui faisaient partie des papiers de famille et des papiers de commerce d'un marchand de pourpre égyptien nommé Aurelius Pachymius; ensuite une pièce se rapportant au IIIe concile de Constantinople. Deux des papyrus de Pachymius, conservés au musée de Berlin, ont fait l'objet d'une publication spéciale [1]; quatre autres occupent les n. 20, 21, 21 *bis* et 21 *ter* des *Papyrus du Louvre;* le septième, reproduit dans la pl. LI de la même publication, n'a pas reçu de numéro d'ordre. Les six premiers de ces documents sont datés des années 592, 599, 600, 607, 613 et 616; la date du dernier a disparu dans une déchirure du papyrus. Ces pièces sont écrites en cursive par diverses mains qui ne se ressemblent guère. Plusieurs des types de lettres et de ligatures, qui vont bientôt devenir les types propres de la minuscule, peuvent se reconnaître dans toutes ces pièces, et, dans certaines, sont déjà dominants. Ce n'est pas, tant s'en faut, que tous ces types apparaissent là pour la première fois; la présence de plusieurs formes et non des moins caractéristiques de la future minuscule, comme le *kappa* de cette forme, ι, et l'*êta* qui lui ressemble un peu ⊦, peut être constatée déjà dans un papyrus de l'an 120 avant Jésus-Christ [2]. Mais la déformation de l'alphabet ne s'est augmentée que peu à peu; et c'est surtout dans les papyrus de Pachy-

[1] Ad. Schmidt, *Forschungen auf dem Gebiete des Alterthums*, 1re part. : *Die griechischen Papyrusurkunden der k. n. Bibliothek zu Berlin*, Berlin, 1892, avec fac-similés. —

[2] Voir *Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale*, pl. XX, 1re col., 2e ligne du second alinéa, le mot προγονική.

mius qu'on s'aperçoit enfin que le moment de la transformation définitive est tout proche.

L'autre document, bien curieux aussi, que nous avons annoncé, et où, cette fois, la métamorphose de la cursive en minuscule s'opère, pour ainsi dire, sous nos yeux, c'est un papyrus d'un tout autre genre, provenant de Ravenne et aujourd'hui conservé à la bibliothèque impériale de Vienne [1]. Il renferme les adhésions et signatures, qu'on donne pour autographes, des évêques qui ont assisté au concile de Constantinople en 680. L'écriture de chaque prélat présente, comme il est naturel, un caractère personnel et qui lui est propre; au demeurant, toutes ces différentes mains rentrent soit dans le type oncial, soit dans le type cursif. L'onciale est là, tantôt droite, tantôt (ce qui est le cas le plus fréquent) penchée à droite. La plupart du temps, la cursive tire déjà beaucoup à la minuscule; à voir certains mots isolément, on dirait de la pure minuscule.

billon, d'après qui Montfaucon l'a reproduit dans sa *Palæographia græca*. Cette pièce, qui présente un grand intérêt au point de vue de la calligraphie, n'est malheureusement parvenue au temps de Mabillon que dans le plus triste état de mutilation; elle était alors conservée dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis d'où elle est entrée aux Archives nationales. Nous en donnerons une description détaillée dans l'art. PAPYRUS, ce qui nous permet ici d'être bref; c'est une lettre adressée par l'empereur Michel II à Louis le Débonnaire et apportée en France par une ambassade envoyée en Occident entre 824 et 839, ce qui est un siècle plus tard que ne conjecturait Mabillon (Constantin Copronyme à Pépin le Bref). Si ce n'est donc pas, comme l'a pensé Ch. Graux, le plus ancien exemple de minuscule grecque qui soit venu jusqu'à nous, c'est du moins un très ancien spécimen, à peu de chose près parfait de cette écriture. Il conserve, de toute façon,

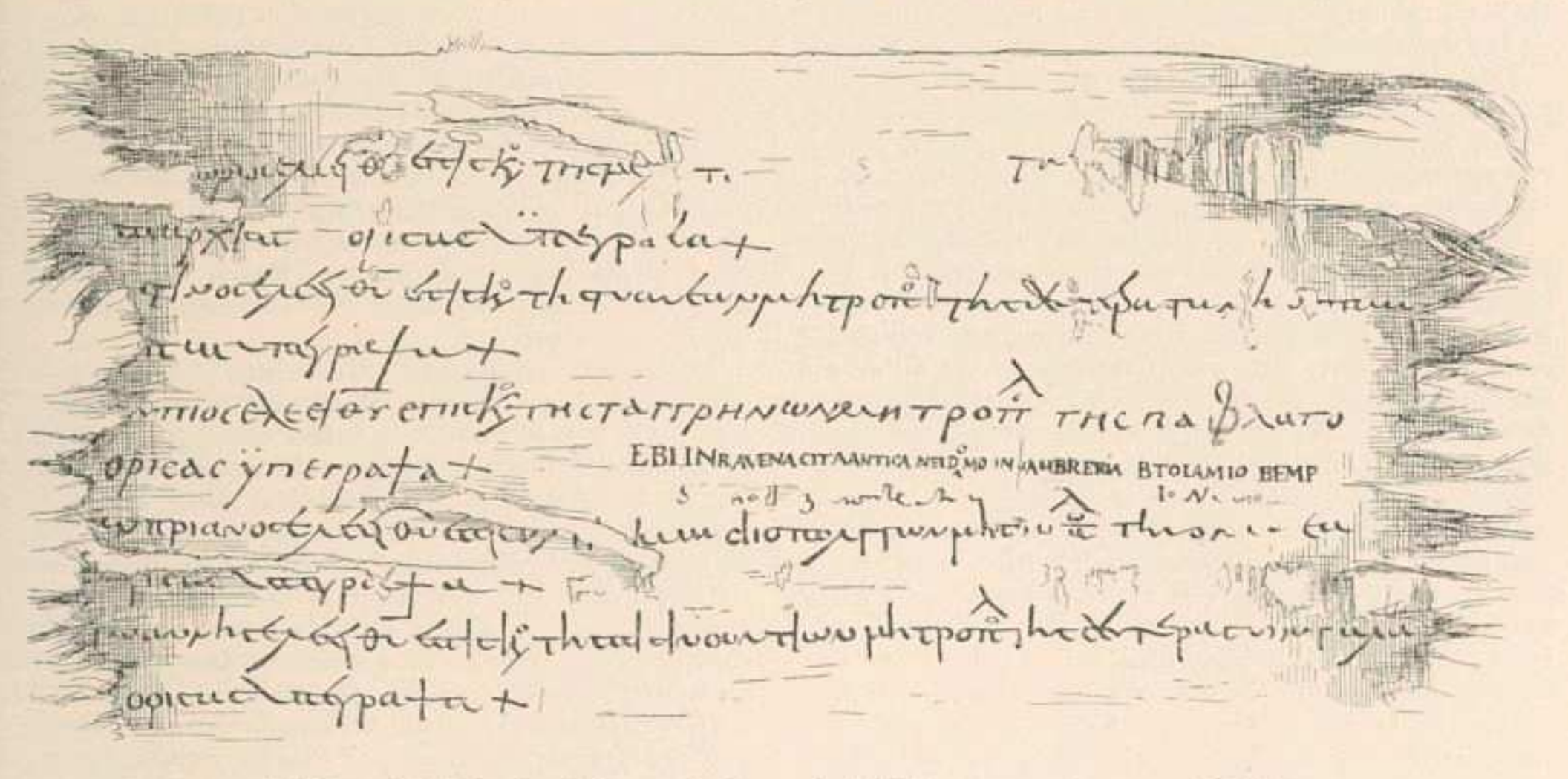

9446. — *Petri Lambecii Commentariorum de bibliotheca august. cæsarea*, 2e édit., par A.-F. Kollar, in-fol., Vindobonæ, 1782, l. VIII, p. 863, 864, pl. B.

Les deux documents publiés par A.-F. Kollar sont trop considérables pour trouver place dans le *Dictionnaire*, sinon dans des dimensions tellement réduites qu'ils perdraient à peu près tout intérêt; nous nous contenterons donc de donner ici quelques lignes (fig. 9446), avec la transcription d'un autre passage :

un caractère absolument exceptionnel, car on peut dire, en thèse générale, que, si l'onciale a été tracée indifféremment sur papyrus et sur parchemin (bien qu'en changeant un peu de caractère, on l'a vu, suivant la matière à écrire), la cursive et la minuscule sont des écritures, la première propre au papyrus et l'autre

ὁρίσας ὑπέγραψα
Ἰωάννης ἐλέει Θεοῦ ἐπίσκοπου Ἀθηνων καὶ Ληγάτου τῆς ἁγίας Συνόδου
Ἀποστολικοῦ θρόνου της πρεσβυτέρας Ῥώμης ὁρίσας ὑπέγραψα
Γεώργιοῦ χάριτι Θεοῦ ἐπίσκοπου τῆς Βιζυηνων πόλεως τῆς Θρακων χώρας ὁρίσας ὑπέγραψα
Θεόδωροῦ ἐλέει Θεοῦ ἐπίσκοπου τῆς Πομπηιουπολίτων πόλεως τῆς Παφλαγόνων ὁρίσας ὑπέγραψα
Ζαχαρίας ἐλέει Θεοῦ ἐπίσκοπου Λεοντοπολιτων τῆς Ἰσαύρων χώρας ὁρίσας ὑπέγραψα
Γρηγόριοῦ ἐλέει Θεοῦ ἐπίσκοπος τῆς Μιτυλινεων πολεως τῆς Λεσβίων νήσου ὁρίσας ὑπέγραψα
Γεώργιος ἀνάξιος ἐπίσκοπος τῆς... ιωιων πόλεως τῆς Καρῶν ἐπαρχίας ὁρίσας ὑπέγραψα
Σέργιος ἐλέει Θεοῦ ἐπίσκοπος τῆς Σιλυμβρινῶν πόλεως τῆς Ἐυροπέων ἐ....

XLII. LA MINUSCULE. — C'est au VIIe siècle que la *minuscule* se dégage et naît de la cursive. La nouvelle écriture nous apparaît pour la première fois moulée et parvenue presque à son parfait développement dans un document sur papyrus provenant de la chancellerie des empereurs de Constantinople et dont le fac-similé a été donné d'abord dans le *De re diplomatica*, de Ma-

au parchemin [2]. La nature même du parchemin a dû déterminer dans la minuscule du IXe siècle cette admirable régularité, en même temps qu'une certaine raideur anguleuse et sévère, qui produisent un contraste si tranché entre cette écriture, qui semble gravée dans la page, et ces papyrus, qui ne sont pas tellement plus anciens, de Pachymius, où l'on sent le calame glisser

[1] *Lambecii Commentariorum de august. bibl. cæsarea*, edit. altera, opera et studio Kollarii, l. VIII, 1782, p. 863. — [2] Lorsque le papier de coton, puis le papier de chiffe furent inventés, c'est en minuscule qu'on écrivit aussi sur ces matières nouvelles. Mais il y avait longtemps alors que le papyrus était hors d'usage, ou du moins son usage était de plus en plus réduit ainsi qu'on pourra le voir dans le *Dictionnaire*, au mot PAPIER.

sans obstacle sur le papyrus, pour y laisser les traces rapides, peu appuyées, à l'allure plus ou moins désordonnée de la cursive.

Le livre des quatre évangiles, de la collection Uspensky, achevé le 7 mai de l'an du monde 6343, est aujourd'hui le plus ancien manuscrit grec en minuscule et daté qu'on connaisse. Comme, d'après le comput communément en usage pendant le Bas-Empire à Byzance, le monde avait 5508 ans et quatre mois révolus au 1er janvier de l'an 1 de notre ère (car les années du monde commençaient au 1er septembre, avançant ainsi de quatre mois sur les années de l'ère chrétienne), l'Évangile Uspensky a donc été terminé le 7 mai 835 de Jésus-Christ.

Le second, par ordre chronologique, des manuscrits en minuscule datés, est de l'an 880; c'est une copie d'œuvres de saint Basile, qui appartient à la bibliothèque synodale de Moscou. A partir de là il est possible de suivre de proche en proche le développement de la minuscule dans les manuscrits datés. Une dizaine à peine de ces manuscrits ont été signalés jusqu'ici pour le IXe siècle, et tous, sauf un, des dernières années du siècle; mais déjà le Xe siècle nous en fournit environ une cinquantaine; le XIe siècle plus de cent, et la même progression se continue pour le siècle suivant.

Ceux qui, à force de manier des manuscrits, ont acquis une grande expérience dans ces matières, se risquent, sans trop craindre de faire erreur, à indiquer le siècle dans lequel un manuscrit grec semble avoir été écrit. Cependant, à dire vrai, la science de dater ces documents n'est pas encore très avancée, et elle manque de règles fixes. Il n'est pas très rare de voir un paléographe attribuer au XIIe siècle une écriture qui semblera à un autre remonter au Xe; et il est certain pour nous que bien peu de personnes savent dire l'âge d'un manuscrit grec sur parchemin à moins d'un siècle près. Il serait à désirer que tous les manuscrits grecs datés fussent étudiés et dépouillés au point de vue de leurs particularités paléographiques, savoir : formes de lettres, de ligatures, d'abréviations, d'esprits, etc. [1].

C'est seulement alors que des indices d'âge pourront sans doute être reconnus et définis, partant l'art de dater les manuscrits grecs pour entrer dans une période nouvelle

Voici toujours, en attendant, quelques points de repère. Au premier moment où la minuscule se trouva constituée, il existait une opposition très nette entre la nouvelle écriture et la vieille onciale avec laquelle elle commençait à lutter. Cette opposition se résume en ceci, que, dans l'onciale du parchemin, toute lettre est indépendante de ses deux voisines, et que, pour le tracé même de chaque lettre en particulier, le copiste n'y cherche point à ne pas lever sa plume, tandis que la minuscule est, au contraire, une écriture liée, où un très petit nombre de lettres seulement ne se rattachent qu'à l'une de leurs voisines, toutes les autres se rattachant à la fois aux deux, et où deux mots consécutifs font corps ensemble, autant que possible; où peu de lettres enfin nécessitent, pour être tracées, le levé de la plume. Dans cette minuscule des premiers temps, pas une forme onciale n'est à remarquer (sauf, si l'on veut, l'O dont le dessin, trop simple, ne se prêtait guère à une variation). Or V. Gardthausen a été le premier à attirer l'attention sur un point important, à savoir que dans les manuscrits datés du IXe siècle et ceux du commencement du Xe, la minuscule est pure de toute forme onciale. C'est un indice d'âge très important à noter. Dès le milieu du Xe siècle, on observe déjà quelques rares cas de mélange; çà et là, à la fin des lignes, apparaissent un C, un Є, un Δ, un H, de forme onciale; c'est ce qui arrive, par exemple, dans le célèbre manuscrit Σ de Démosthène *(Paris. 2934)*, qui n'est pas daté, mais dont l'âge paraît suffisamment indiqué par cette particularité. De la fin des lignes, l'usage de formes onciales se répand petit à petit dans l'intérieur du texte; au XIe siècle, l'infiltration est tellement considérable que la minuscule se trouve avoir perdu son caractère original et n'est plus qu'une écriture bâtarde. Chaque copiste alors mêle, selon son goût particulier, une plus ou moins forte proportion de formes onciales dans sa minuscule. Désormais le bel âge, et ce que l'on peut appeler l'âge classique de la minuscule, est fini.

Les manuscrits de l'âge classique de la minuscule sont proprement ceux auxquels il convient de réserver le titre de *codices vetustissimi*. Passé le milieu du Xe siècle, et jusque vers le milieu du XIIIe, les manuscrits doivent être dits *vetusti*, jusque-là on n'a affaire qu'à des volumes en parchemin. De l'an 1250 environ jusqu'à la chute de Constantinople (1453) (ce qui est «l'âge du bombycin», ainsi nommé à cause de la prédominance des manuscrits en papier de coton, en latin *bombycini*, pendant cette période) les manuscrits sont *recentiores*. Enfin les *codices novelli* sont ceux qui datent de la Renaissance; ils ont ordinairement été exécutés en Occident par des Grecs fugitifs. Les copies postérieures à l'an 1600 sont encore aujourd'hui trop récentes pour que la paléographie y ait égard. De son temps, Montfaucon n'avait pas cru devoir descendre plus bas que le XIVe siècle.

Les *codices vetustissimi* présentent encore d'autres caractères que l'absence de formes onciales dans le texte. On y remarquera la forme des esprits; au lieu d'être arrondis comme ils le devinrent dans le second âge de la minuscule, ils affectaient alors les mêmes formes anguleuses, soit ⊣⊢, soit ⊥L, que de tout temps ils avaient eues dans l'onciale. Dans trois manuscrits en minuscule, qui doivent être des plus anciens qui existent dans ce genre d'écriture, et qui semblent copiés tous les trois par une seule et même main, savoir l'excellent *Platon*, n. *1807*, de Paris, le *Palatinus* des paradoxographes (n. *398*, à Heidelberg) et le *Damascius*, de Venise *(Marcianus 245)*, les esprits ont reçu la forme de coins couchés horizontalement. Nous ne pensons point qu'on retrouve ces coins-esprits dans aucun manuscrit du second âge de la minuscule.

D'autre part, on sait que la direction est donnée à l'écriture, dans les manuscrits sur parchemin, par une ligne tracée en creux à la pointe sèche dans l'une des faces de la page, et qui ressort un peu en relief sur l'autre face. L'onciale, depuis nos plus anciens manuscrits en onciale carrée, jusqu'à ceux du Xe siècle en lettres oblongues et penchées, repose toujours sur la ligne. Tout au contraire la minuscule du XIe siècle et des temps postérieurs est tracée sous la ligne, de laquelle elle semble pendre; l'o et les lettres de même hauteur sont limités, en haut par la ligne, tandis que le trait horizontal du τ, la barre médiale du θ, suivent la ligne et la recouvrent et que les lettres à tête δ, θ, κ *(kappa)* etc., la dépassent par en haut. Dans les *codices vetustissimi*, l'écriture est ordinairement assise sur la ligne, comme dans l'onciale contemporaine; et il est assez rare de retrouver la même disposition dans la minuscule du second âge. Cependant il convient de ne pas considérer ce détail comme un signe très sûr d'âge; nous trouvons que l'usage, sur ce point, a été flottant pendant tout un grand siècle. Par suite, l'écriture sur la ligne ne sera jamais qu'une probabilité d'ancienneté de plus, bonne à confirmer d'autres indices moins incertains.

De ce qui a été dit plus haut du bannissement de toutes formes onciales hors de la minuscule classique,

[1] C'est ce qu'a fait Q. Lehmann, *Die tachygraphischen Abkürzungen der griechischen Handschriften*, in-8°, Leipzig, 1880, pour les manuscrits non datés de Dresde, qui n'en valaient guère la peine.

il ne faudrait pas conclure qu'elle ne paraît nulle part dans les livres exécutés dans ce genre d'écriture; elle y a, au contraire, des places qui lui appartiennent en propre, et ses usages marqués. D'abord, tout titre doit être en onciale; les grands titres, en une forte onciale, à ligatures et abréviations, surchargée d'ornements et d'enjolivements de toutes sortes; les titres secondaires, en une petite onciale, ordinairement élégante et de bon goût, qu'on retrouve même au milieu du texte dans certains cas particuliers, et à la marge, où elle sert pour les manchettes, les gloses, les scholies. On la verra usitée pour copier un texte sacré, dont quelques mots, disposés en courtes lignes au milieu de chaque page, sont enveloppés d'un large cadre de commentaires en minuscule; ou encore pour une préface, qui doit bien se distinguer pour l'œil, de la pièce à laquelle elle appartient. On emploie aussi quelquefois, disions-nous, la petite onciale dans l'intérieur des textes: ce sera le cas, par exemple, si l'on veut faire ressortir une citation de l'Écriture: on attire ainsi l'attention sur un terme technique, sur un nom propre, sur des lettres soit citées comme telles, soit ayant la valeur de chiffres, soit servant à désigner une ligne ou une figure en géométrie. En résumé, l'onciale joue, dans un volume en minuscule classique, à peu près le même rôle que, dans nos livres imprimés, l'*italique* et *la capitale* par rapport au romain.

Le IXe siècle et la première moitié du Xe avaient été l'âge d'or de la calligraphie byzantine. Les premiers signes de décadence se laissent observer vers le temps de la mort de Constantin Porphyrogénète (959) : c'est alors que la minuscule commence à s'abâtardir. La petite onciale continue toujours à servir aux mêmes usages pour les titres secondaires et dans le texte; mais, à l'une et l'autre place, elle se détache désormais avec un bien moindre relief; il ne peut plus se produire une aussi nette opposition entre les mots d'onciale pure et le fond d'un texte dans lequel des formes identiques entrent déjà pour une forte proportion. Quant à l'emploi de la petite onciale pour les scholies marginales, il paraît cesser complètement et pour toujours au moment de la transition de la minuscule classique à la minuscule du second âge.

La minuscule du second âge, de l'âge des *vetusti* (950-1250) est assez bien connue, et l'on peut même dire qu'elle l'a été de tout temps. Les multiples copies d'un même auteur, qui datent de la Renaissance, ont souvent pour origine commune un unique codex *vetustus*, rapporté alors d'Orient. Sophocle en fournit un exemple bien connu.

XLIII. Témoins de l'onciale et de la minuscule. — La paléographie est fondée sur l'étude des manuscrits à date certaine, et cette remarque générale trouve une application plus rigoureuse encore dans la paléographie grecque, si l'on considère l'infinie variété et le caractère personnel de l'écriture des copistes byzantins.

Le dénombrement des recueils de fac-similés depuis Montfaucon comprend quelques œuvres remarquables. Sa *Palæographia græca* (1708) s'ouvre par une liste chronologique des manuscrits datés sur l'examen desquels il fondait sa doctrine, et comprenait, outre une liste de copistes, un choix de fac-similés d'écritures du Ve au XIVe siècle.

On peut négliger Th. Astle, *The origin and progress of writing*, in-4°, London, 1803, et J.-B. Gail, dans *Le Philologue*, in-4°, t. XVIII, Paris, 1925.

Le premier exemple utile est donné par J.-B. Silvestre, *Paléographie universelle*, 4 vol. in-fol., Paris, 1839-1841 ; le t. II contient quarante et une planches de fac-similés d'écriture grecque, en couleur, du IIIe au XVIIe siècle. Sabas, *Specimina palæographica codicum græcorum, et slavonicorum bibliothecæ Mosquensis synodalis*, in-4°, Moscou, 1863; les dix-neuf premières planches sont consacrées à des fac-similés lithographiques de manuscrits grecs datés, du IXe au XVIIe siècle; ce recueil a été développé par Amphilochi, *Description paléographique de manuscrits grecs des XIe-XVIIe siècles à dates certaines*, 4 fasc. in-4°, Moscou, 1879-1880, 113 fac-similés lithographiques.

La France se signalait par la publication des *Papyrus grecs du musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, préparés par Letronne, publiés par W. Brunet de Presle et Em. Egger, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVIII, 2e part., 1865, avec 1 atlas; mais, à partir de 1873, la *Palaeographical society* de Londres, dirigée par A. Bond et E.-M. Thompson, entreprenait un recueil dont nous donnons plus loin, dans le présent travail, un dépouillement; on y verra que la paléographie grecque est représentée par une centaine de planches depuis le IIe siècle avant notre ère jusqu'au XVe. Quelques-unes des planches reparurent parmi les vingt que contient le *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*, par E. M. Thompson, Ire part., 1881.

V. Wattenbach et A. von Velsen, publièrent peu après des *Exempla codicum græcorum litteris minusculis scriptorum*, in-fol., Heidelbergæ, 1878, 50 planches de manuscrits du IXe au XIIIe siècle, en grande partie tirés de la bibliothèque marcienne de Venise. G. Vitelli et C. Paoli, *Collezione fiorentina di facsimili paleografici*, 1884-1888, 42 fac-similés de manuscrits grecs, du IXe au XIVe siècle, principalement de la Laurentienne de Florence.

Ces collections ont rendu de très grands services aux études paléographiques; on pourrait mentionner quelques autres recueils : *Schriftproben*, *Schrifttafeln*, etc., et rappeler les publications de manuscrits entiers, mais nous nous écarterions de notre dessein et des limites chronologiques du *Dictionnaire*. Il faut cependant mentionner les travaux suivants de M. H. Omont: *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs, en onciale et en minuscule, de la Bibliothèque nationale, du IVe au XIIe siècle*, in-fol., Paris, 1892, 18 p., 52 pl. en phototypie; *Fac-similés de manuscrits grecs, latins et français du Ve au XIVe siècle, exposés dans la galerie Mazarine*, in-8°, Paris, 1901, 4 p., 40 pl.; *Fac-similés des miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, du VIe au XIe siècle* (mss. *Suppl. gr. 1286; gr. 139* et *510; Coislin 79; Suppl. gr. 247*), in-fol., Paris, 1902, p. VIII-44, 75 pl.; *Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale, du IXe au XIVe siècle*, in-fol., Paris, 1891, XII-24 p., 100 pl.; *Fac-similés des manuscrits grecs des XVe et XVIe siècles, reproduits en photolithographie, d'après les originaux de la Bibliothèque nationale*, in-4°, Paris, 15 p., 50 pl.

Nous ne pouvons faire plus ici que de dresser une liste sommaire d'une cinquantaine de fac-similés d'après des originaux dont aucun ne dépasse la limite du Xe siècle. Tous ces fac-similés font partie des deux recueils mentionnés ci-dessus de manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale. Voici la liste des manuscrits grecs en écriture onciale, conservés — au nombre de 28 [1] — à la Bibliothèque nationale.

Mss.	*gr. 9.*	Anc. et Nouv. Testam. *(Codex Ephræmi rescriptus)*, pl. III.
»	*17.*	Anc. Testam. *(Codex Sarravianus)*, pl. II.
»	*20.*	Psautier, avec peintures, pl. XV, n. 2.
»	*48.*	Évangiles *(Codex Campianus, M)*, pl. XVII, n. 1.
»	*62.*	Évangiles *(Codex regius, L)*, pl. XVI, n. 2.

[1] Il faudrait ajouter les feuillets de l'évangéliaire pourpré de Sinope, voir *Dictionn.*, t. I, au mot Aveugle.

Mss.	*gr. 63.*	Évangiles *(Codex Cyprius, K)*, pl. XVII, n. 2.
»	*107* a, b.	Épîtres de S. Paul *(Codex Claromontanus)*, pl. V.
»	*277.*	Évangéliaire, n. 63, pl. XIX, n. 3.
»	*278.*	Évangéliaire, n. 1, pl. XXI, n. 1.
»	*279.*	Évangéliaire, n. 17, pl. XVIII, n. 2.
»	*280.*	Évangéliaire, n. 2, pl. XIX, n. 4.
»	*281.*	Évangéliaire, n. 64, pl. XIX, n. 1.
»	*325.*	Liturgie grecque-arabe, pl. XXV, n. 1.
»	*437.*	S. Denis l'Aréopagite, pl. XIV, n. 1.
»	*510.*	S. Grégoire de Nazianze, pl. XI-XII.
»	*923.*	S. Jean Damascène (?), pl. X.
»	*2179.*	*Dioscoride*, pl. VIII et XXV, n. 2.
»	*2389.*	Ptolémée, Almageste, pl. IX.
Coislin	*1.*	Octateuque, pl. VI.
»	*31.*	Évangéliaire, n. 13, pl. XXII.
»	*186.*	Psaumes (gr.-lat.), pl. VII.
»	*202.*	Épîtres de S. Paul (H.), voir *Suppl. 1074*, pl. VII.
Suppl.	*567.*	Évangéliaire, n. 367, pl. XXI, n. 2.
»	*574.*	Papyrus magique Anastasi, pl. I.
»	*693.*	S. Isaac de Syrie, pl. XIII.
»	*824.*	Actes des S. André et Matthias, pl. XV.
»	*1074.*	Épîtres de S. Paul (H.), pl. IV.
»	*1081.*	Évangéliaire, n. 373, pl. XVIII, n. 1.

Vies des saints et homélies des Pères, parch. (ann. 890), Bibl. nat., *gr. 1470*, pl. I.

Opuscules de Pères de l'Église, parch. (ann. 914), Bibl. nat., *gr. 451*, pl. II.

S. Jean Chrysostome, *Homélies*, parch. (ann. 939), Bibl. nat., *gr. 781*, pl. III.

S. Basile, *Comment. sur Isaïe*, parch. (ann. 942), Bibl. nat., *gr. 492*, pl. IV.

S. Jean Chrysostome, *Homél. sur S. Matthieu*, parch. (ann. 954), Bibl. nat., *gr. 668*, pl. V.

S. Basile, *Homél. diverses*, parch. (ann. 966), Bibl. nat., *gr. 497*, pl. VI.

S. Jean Chrysostome, *Homél. sur S. Jean*, parch. (ann. 974), Bibl. nat., *gr. 724*, pl. VII.

Commentaire (sur homél. de S. Grégoire de Nazianze), parch. (ann. 986), Bibl. nat., *gr. suppl. 469* a, pl. VIII.

S. Denis l'Aréopagite, *Œuvres*, parch. (ann. 992), Bibl. nat., *gr. 438*, pl. IX.

S. Anastase le Sinaïte, *Questions théol.*, parch. (ann. 1000), Bibl. nat., *gr. 1085*, pl. X.

Cereteli et Sobolevski, *Exempla codicum græcorum litteris minusculis scriptorum annorumque notis instructorum*, t. I, *Codices Mosquenses*; t. II, *Codices Petropolitani*, in-fol., Mosquæ, 1911 et 1913. Le t. I renferme quarante-trois planches accompagnées de notices et de fac-similés de manuscrits datés du 880 à 1399, tous conservés à Moscou, dans la bibliothèque du Saint-Synode ou musée Roumiantsef; le t. II, réservé aux manuscrits de Saint-Pétersbourg, offre les spécimens de l'écriture de soixante-quatre manuscrits grecs, datés de 835 à 1405, tirés de la bibliothèque publique, de l'Académie ecclésiastique et de la Société archéologique.

La plupart de ces manuscrits proviennent des couvents du Mont-Athos, des couvents de Sainte-Catherine du Sinaï et de Saint-Sabas de Jérusalem. Beaucoup d'entre eux ne se composent que de quelques feuillets, arrachés des volumes qui portaient une date et rapportés par l'archimandrite Porphyre Uspensky à titre de spécimen paléographique à une époque où la photographie permettait cependant de recourir à des procédés moins violents. Quelques-uns de ces manuscrits, décrits jadis par Montfaucon, dans sa *Bibliotheca Coisliniana, olim Seguieriana*, 1715, et conservés à Paris jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, ont été recueillis (?) par Pierre Dubrowski, avec beaucoup d'autres, et transportés par lui en Russie au début du XIXe siècle.

Nous donnons ici la liste des manuscrits en onciale du VIe au XIe siècle, suivie de celle des manuscrits en minuscule, datée de 835 à 999.

1° *Manuscrits en écriture onciale :*

Pl. I. Évangiles, VIe siècle. *Codex purpureus* (N) *Petropolitanus*, publié par S. Cronin, in-8°, Cambridge, 1899.

Pl. II-III. Psautier, copié en 862, à Tibériade, près de Jérusalem, par le diacre Théodore (ms. *CCXVI*).

Pl. IV. Évangiles, IXe siècle (ms. *XXXIV*).

Pl. V. Vie de S. Antiochus, fragment, IXe siècle (ms. *XXXXVII*).

Pl. VI. Généalogie de Jésus-Christ, IXe siècle (ms. *CCXVI*).

Pl. VII-VIII. Évangiles des SS. Matthieu et Jean [1], première moitié du IXe siècle (ms. *XXXIII*).

Pl. IX. Évangéliaire, copié en 967, par Eustathe, prêtre [2] (ms. *CCLXXXIII*).

Pl. X. Psautier, IXe siècle [3] (ms. *CCLXIII*).

Pl. XI. Évangéliaire, Xe siècle (musée Roumiantsef, n. *820*).

Pl. XII. Évangéliaire, Xe siècle (musée Roumiantsef, n. *526. 3*).

Pl. XIII. Évangéliaire, Xe siècle (ms. *DCLXVI*).

Pl. XIV. Psautier, Xe-XIe siècle (musée Roumiantsef, n. *378*).

Pl. XV. Évangéliaire, Xe-XIe siècle (ms. *CCLXXXXIV*).

Pl. XVI. Lectionnaire de l'Anc. Testam., XIe siècle (ms. *LII*).

Pl. XVII. Évangéliaire, XIe siècle (ms. *XXI*).

2° *Manuscrits en écriture minuscule datée* (835-999) :

835. Pétersbourg, bibl. impér. publ., *219. Evangelia IV*, copié par Nicolas, moine [S. Nicolas, abbé de Stoudion], pl. I, 1 *a*.

880. Moscou, Saint-Synode, *117. S. Basilii Magni asceticon*, copié par Athanase, moine, pl. I.

893. Pétersbourg, bibl. impér. publ., *343. S. Joannis Chrysost. orat.* [*Codex Sinait. 875*], copiste anonyme, pl. I *b*.

899. Moscou, Saint-Synode, *184. S. Joannis Climaci scala*, copié par Athanase, moine et higoumène, pl. II.

Vers 911. Moscou, université, *I. SS. Basilii Magni et Gregorii Nazianzeni opuscula*, pl. III.

917. Moscou, Saint-Synode, *98. S. Joannis Chrysost. homil. in S. Pauli epist. ad Rom.*, copié par Nicolas, moine, pl. IV.

927. Pétersbourg, bibl. impér. publ., *339. Nili monachi. Joannis Carpathii et Cassiani opusc.*, copié par Paul, moine, pl. II.

932. Moscou, Saint-Synode, *231. Opusc. theol. varia contra hær.*, copié par Stylianos, diacre, pl. V-VI.

976. Moscou, Saint-Synode, *140. S. Gregorii Nazianzeni orat.*, copié par Nicolas, moine et prêtre, pl. VIII.

976. Pétersbourg, bibl. impér. publ., *264. Psalmi aliquot et Paschalion*, pl. III.

977. Moscou, Saint-Synode, *125. S. Basilii Magni homil.*, copié par Nicolas, pl. VIII.

985. Pétersbourg, Acad. eccl., *B/1 5. Evangeliarium*, copié par Michel, moine, pl. IV.

987. Pétersbourg, bibl. impér. publ., *337. S. Joannis Chrysost. homil. in I epist. ad Cor.*, copié par Théodore, pl. V.

990. Moscou, Saint-Synode, *101. S. Joannis Chrysost. homil. in I epist. ad Cor.*, copié par Jean, pl. IX.

[1] Les évangiles des saints Luc et Marc sont à Oxford, à la bibliothèque Bodléienne, *Misc. gr. 313*. — [2] Feuillet arraché du ms. *107* de la bibliothèque du couvent de Sainte-Catherine du Sinaï. — [3] Seulement six feuillets détachés du ms. *96* du couvent de Saint-Sabas, près Jérusalem.

992. Moscou, Saint-Synode, *185. S. Joannis Climaci scala*, copié par Christophe, moine, pl. x.

993. Moscou, Saint-Synode, *108. S. Joannis Chrysost. homil. in epist. ad Hebr. et Col.*, copié par Jean, moine, pl. xi.

994. Pétersbourg, bibl. impér. publ., *64. Psalmi cum interpretatione*, pl. vi.

999. Pétersbourg, bibl. impér. publ., *362. Sticherarium*, copié par Étienne, pl. vi.

Une notice sur la *paléographie* est-elle utile aux lecteurs? On le souhaite et l'auteur n'éprouve qu'un regret en la leur présentant, c'est celui de ne pouvoir leur soumettre en même temps un recueil méthodique de reproductions impeccables; mais il ne faut pas confondre les genres; un *Dictionnaire* n'est pas un *Album*. Si toutefois le premier pouvait aiguiller vers le second, nous adresserions ceux qui sont désireux d'étendre et d'approfondir leurs connaissances paléographiques vers les *Specimina codicum latinorum Vaticanorum*, par Fr. Ehrle et F. Liebaert, in-4°, Bonnæ, 1912. Ils y trouveront une bonne histoire de l'écriture au Moyen Age à l'aide d'une série de 60 spécimens bien choisis dans les manuscrits du ive au xve siècle et d'une exécution photographique qui atteint la perfection. Chaque fac-similé est accompagné d'une notice relative au volume utilisé, au caractère de l'écriture, à la date, ainsi que de la transcription totale ou partielle du passage photographié.

La pl. i nous fait voir la capitale carrée du manuscrit appelé *Vergilius Dionysianus* du ive ou peut-être du iiie siècle.

Suivent 5 fac-similés tirés du *Terentius Bembinus* (ive ou ve siècle) et des trois autres manuscrits de Virgile en capitale conservés au Vatican : *Vaticanus* (ive), *Palatinus* et *Romanus* (v^e^ et peut-être vi^e^ siècle); ensuite le *Virgile* dit *Medices Laurentianus* de Florence.

La pl. vi offre une page du ms. *lat. 5757* qui contient le *De republica* de Cicéron, en onciales du ive siècle, disposée sur deux colonnes et surchargée à la fin du viie siècle d'un texte de saint Augustin en lettres onciales plus menues.

La pl. vii donne un exemple de semi-onciale tiré du manuscrit de Saint-Hilaire (509 ou 510) du chapitre de Saint-Pierre.

Viennent alors les écritures minuscules cursives dites « nationales », qui se distinguent dès le vi^e^ siècle : écritures lombardique, mérovingienne, irlandaise et anglo-saxonne, wisigothique, toutes dérivées de la cursive latine, sauf cependant les écritures irlandaise et anglo-saxonne qui ont leur origine dans la semi-onciale formée de lettres majuscules.

Les pl. xxix-xxxv sont consacrées à la minuscule caroline que L. Delisle fait dériver de la semi-onciale et que d'autres considèrent comme une simple transformation de la minuscule mérovingienne débarrassée de ses ligatures. Les pl. xxvii-xxviii favorisent cette dernière opinion par des spécimens attribués au viiie siècle et à la région germanique; ces écritures semblent être une étape entre la minuscule mérovingienne ou la lombardique et la minuscule carcline en ce sens que, d'une part, elles présentent encore quelques-unes de ces ligatures qui caractérisent l'écriture mérovingienne, notamment les *st* et les *e*, toujours liés à la lettre suivante, et que, d'autre part, elles ont, aux lettres *b*, *d*, *h*, *l*, ces hastes en massue et ces *a* semblables à nos *a* minuscules d'imprimerie, qui sont parmi les traits dominants de l'écriture caroline.

Les pl. xxxvi-xxxvii marquent la transition entre la caroline et la gothique.

XLIV. « The palaeographical society ». — En 1873, une société fut fondée à Londres sous le nom de *The palaeographical society;* son activité dura vingt années, elle fut dissoute en 1895. Pendant cette période de temps elle remplit son objet qui tendait à la publication de monuments relatifs à l'écriture et à la miniature; elle laissa, en disparaissant, quatre volumes que Léopold Delisle qualifiait : « Le recueil le plus abondant et le mieux ordonné que nous possédions pour l'étude de la paléographie. » Ce recueil se compose de deux séries de fac-similés grecs, latins et inscriptions comprenant en totalité quatre cent cinquante-cinq planches; la série orientale se compose de cent planches. Le recueil en question permet de suivre les vicissitudes de l'écriture dans les différents pays de l'ancien continent depuis l'époque des Ptolémées jusqu'à la fin du xve siècle. Le plan général du recueil avait été très sagement conçu au début même de l'entreprise par ses directeurs Edw. A. Bond et E. M. Thompson; toutefois il était impossible d'en fixer d'avance l'étendue et d'en arrêter les détails; on ne pouvait surtout pas faire paraître les planches dans un ordre méthodique. En conséquence, ils se préoccupèrent uniquement, pendant de longues années, du choix et de la préparation des matériaux. A cet effet, ils recherchèrent les meilleurs types de chaque genre d'écriture, et mirent à contribution les collections publiques et particulières de l'Europe entière, en s'attachant de préférence aux monuments dont la date et l'origine pouvaient être rigoureusement déterminées. Le choix fait, en regard de chaque fac-similé, on disposa une feuille de texte donnant une explication très succincte du document publié, l'indication de sa provenance et de sa date autant qu'on peut la fixer. Suit un court commentaire paléographique, dans lequel on examine successivement la nature du manuscrit, livre ou charte, la forme des cahiers et le mode de brochage; si c'est un volume, le système de réglure; puis l'écriture, les abréviations, les accents, la ponctuation, la forme des lettres, les initiales; enfin l'ornementation. Chacun de ces articles est généralement rédigé sous forme de note très brève; on n'y trouve rien de trop, mais l'essentiel y est toujours. Après le commentaire vient la transcription du fac-similé en caractères courants. Les lettres auxquelles on a substitué des abréviations dans l'original, sont rétablies dans la transcription, mais en caractère italique. Les spécimens reproduits sont empruntés aux principales bibliothèques de l'Europe.

Quand on fut arrivé au nombre de deux cent soixante planches, les directeurs adoptèrent l'idée de présenter un groupement dans l'ordre méthodique, mais la publication continua et s'augmenta encore de cent planches. En 1895, la société cessa d'exister et quelques années plus tard G. F. Warner publia des tables sous ce titre : *Palaeographical society: indices to fac-similes of manuscrits and inscriptions. Ser. I and II, 1874-1894*, in-8°, London, 1901. Toutes les reproductions sont classées suivant divers groupes : ordre chronologique, ordre alphabétique des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages, ordre des pays d'origine, caractère des écritures, nature de la décoration, noms des copistes et des artistes, matières subjectives autres que le parchemin, dépôts dans lesquels sont actuellement conservés les manuscrits ou les inscriptions, anciens possesseurs.

Nous croyons faire œuvre utile et pratique en mettant entre les mains des lecteurs studieux du *Dictionnaire*, le tableau des ressources qu'une telle collection offre pour l'étude de la paléographie. Le meilleur moyen d'en donner une idée c'est de dresser la table des morceaux que renferme chacun des quatre volumes.

Dans cette table, on a mentionné : 1° en chiffres romains le numéro de classement méthodique, numéro fictif qui n'est pas imprimé sur les planches ni sur les notices mais qui est celui auquel se sont arrêtés les éditeurs en 1884; 2° entre parenthèses, le numéro de publication ou d'émission, numéro sous lequel les planches

furent citées jusqu'en 1884; 3° le titre et la date du monument qui a fourni le sujet de la planche; 4° le dépôt dans lequel le monument est conservé (quand il s'agit du British Museum il a paru superflu d'écrire ces mots, le nom du fonds : *royal*, *harléien*, *cottonien*, *additionnel*, etc., pouvant y suppléer).

1° T. I. — 1. *Phénicien :*

I (201). Inscr. lat. gr. et phénicienne, trouvée en Sardaigne en 1860, recueillie par l'Acad. roy. de Turin.

2. *Grec. Inscriptions :*

II (76). Inscr. de la statue de Charès, fils de Klesis, trouvée près de Milet (550-500 av. J.-C.), Brit. Mus.

III (77). Inscr. de Corcyra et de Syracuse (vers 600 et 474 av. J.-C.), Brit. Mus.

IV (78). Traité d'Elis (vers 500 av. J.-C.), Brit. Mus.

V (230). Inscr. laconienne (ve siècle av. J.-C.), Brit. Mus.

VI (79). Inscr. attique (432 av. J.-C.), Brit. Mus.

VII-VIII (102-103). Pierre de Rosette (vers 195 av. J.-C.), Brit. Mus.

IX (176). Inscr. gr. et palmyréenne (133 de J.-C.), Brit. Mus.

3. *Écriture onciale :*

X (1). Pap. *21* (152 av. J.-C.), Brit. Mus.

XI (126). Discours d'Hypéride, pap. *108* (IIe ou Ier siècle av. J.-C.), Brit. Mus.

XII (151). Philodème, pap. de Naples (Ier siècle).

XIII (152). Métrodore, pap. de Naples (Ier siècle).

XIV (153). *Iliade*, pap. *114* (IIe siècle), Brit. Mus.

XV (104). Bible connue sous le nom de *Codex Vaticanus* (IVe siècle).

XVI (105). Bible connue sous le nom de *Codex Sinaiticus*, fragm. conservé à Leipzig (IVe-Ve siècle).

XVII (106). Bible connue sous le nom de *Codex Alexandrinus* (Ve siècle), Brit. Mus.

XVIII-XXI (39, 40, 50, 51). Fragm. de l'*Iliade*, ornés de peintures (Ve siècle), Milan, Ambros.

XXII (177). *Dioscoride* de Vienne (VIe siècle).

XXIII-XXIV (14-15). *Codex Bezæ*. Les évangiles et les actes des apôtres en gr. et en lat. (VIe siècle), Cambridge, bibl. univ., *Nn. II. 41*.

XXV-XXVI (63-64). Épîtres de S. Paul en gr. et en lat. (VIe siècle), Paris, *gr. 107*.

XXVII (178). La Genèse, ornée de peintures (VIe siècle), Vienne.

XXVIII (80). Actes des apôtres, lat. et gr. (VIIe siècle), Oxford, Bodl., n. *35* de *Laud*.

XXIX (154). Évangéliaire, copié en 980, bibl. de lord Zouche.

XXX-XXXI (26-27). Évangéliaire copié en 995, *Harl. 5598*.

4. *Écriture cursive :*

XXXII (38). Fragm. de psautier, pap. *37* (du VIe ou VIIe siècle), Brit. Mus.

XXXIII (107). Testam. d'Abraham, évêque de Hermouthis, pap. *77* (VIIIe siècle), Brit. Mus.

5. *Écriture minuscule :*

XXXIV (231). Chronique de Nicéphore, etc. (IXe siècle), ms. *addit. 19390*.

XXXV-XXXVI (65-66). Euclide, 888, Oxford, Bodl., *fonds d'Orville*.

XXXVII (81). Platon, 896, Oxford, Bodl., n. *39* de *Clarke*.

XXXVIII (129). Aristote (Xe siècle), Milan, Ambros., *L. 92 sup.*

XXXIX (82). S. Basile, 953, Oxford, Bodl., *Auct. E. 2. 12*.

XL (41). Psautier, 961, Milan, Ambros., *F. 12 sup.*

XLI (52). Psautier, peu après 967, Milan, Ambros., *B. 106 sup.*

XLII (25). S. Grégoire de Nazianze, 972, ms. *addit. 18231*.

XLIII (108). Figures du livre de Josué (Xe siècle), *Vat. gr. palat. 405*.

XLIV (83). Sophocle et Eschyle (Xe ou XIe siècle), Florence, Laurent., *Plut. XXXII, cod. IX*.

XLV (130). Évangiles, 1023, Milan, Ambros., *B. 56 sup.*

XLVI-LXVIII. Tous manuscrits entre 1033 et 1479.

6. *Écritures latinisées :*

LXIX (127). Épîtres de S. Paul, gr. et lat. (IXe siècle), Cambridge, Trinity College, *B. 17. 1, Codex Augiensis*.

LXX (128). Psautier gr. et lat. (Xe siècle), hôpital de Cuss.

LXXI (179). Évangiles en gr. avec version interlinéaire (Xe siècle), Saint-Gall, n. *48*.

7. *Gothique :*

LXXII (118). Évangiles d'Ulphilas (VIe siècle), Upsal, *Codex Argenteus*.

2° T. II. — 1. *Osque :*

I (111). Inscr. trouvée en 1848 dans le voisinage d'Aguone (Samnium) (avant l'an 90 av. J.-C.), Brit. Mus.

2. *Latin et langues modernes. — a) Capitale :*

II (110). Inscr. sur un cercle de bronze (Ve au IIe siècle av. J.-C.), Brit. Mus.

III-IV (113-114). Virgile dit *Romanus*, olim Saint-Denis (IIIe-IVe siècle), *Vat. 3867*.

V (115). Virgile (IIIe-IVe siècle), *Vat. palat. 1631*.

VI-VII (116-117). Virgile, orné de peintures, olim Fulvio Orsini (IVe siècle), *Vat. 3225*.

VIII (208). Virgile (VIe-Ve siècle), Saint-Gall, *1394*.

IX (135). Térence (IVe-Ve siècle), *Vat. 3226*.

X (86). Virgile (av. 494), Florence, Laurent., *Plut. XXXIX, cod. 1*.

XI-XII (29-30). Prudence (VIe siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 8084*.

XIII (19). Psautier de S. Augustin de Cantorbéry (vers l'an 700), ms. *Cotton. Vespas. A. 1*.

XIV (70). Psautier de Saint-Hubert (vers 825), communiqué par Ellis et White.

XV (143). Bénédictionnaire d'Ethelwold, 963-984, au duc de Devonshire.

XVI (96). Aratus (vers 999), Boulogne-sur-Mer, n. *188*.

b) Onciale :

XVII (160). Cicéron, *La République*, palimpseste (IVe siècle), *Vat. 5757*.

XVIII (112). Comment. sur Cicéron, palimpseste (Ve siècle), Milan, Ambros., *E. 147. sup.*

XIX-XX (31-32). Tite-Live (Ve siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 5730* (olim Corbie).

XXI (183). Tite-Live (Ve siècle), Vienne, n. *15*.

XXII (54). Fragm. de l'évangile de S. Luc (Ve-VIe siècle), Milan, Ambros., *C. 73 inf. B*.

XXIII (87). Évangiles de Corbie (Ve siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 17225*.

XXIV-XXV (42-43). S. Augustin, en partie sur pap. (VIe siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 11641*.

XXVI (16). Évangiles (VIe ou VIIe siècle), ms. *Harl. 1775*. Le caractère employé pour les deux lignes ajoutées au bas d'une page du fac-similé (minuscule penchée dont plusieurs lettres se rapprochent de la capitale), porte à croire que le manuscrit n'est pas postérieur au VIe siècle, dit L. Delisle. Ce caractère est absolument semblable à celui des notes qu'il avait signalées sur un feuillet conservé à la Bibl. nat., ms. *lat. 13368*, fol. 256; cf. *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 205, atlas, pl. IV, n. 5.

XXVII, XXVIII, XXIX (33, 34, 44). Évangiles de S. Augustin de Cantorbéry (VIIe siècle), Cambridge, Corpus Christi College, *286*. La date de ce manuscrit, disait L. Delisle, mériterait d'être examinée et discutée avec un soin particulier, à cause surtout de l'intérêt que

deux pages nous offrent pour l'histoire de l'art; l'une (fac-similé 34) est divisée en douze compartiments, dans chacun desquels est représentée une scène de la vie de Notre-Seigneur; sur l'autre (fac-similé 44) on voit au milieu l'image de saint Luc assis, et des deux côtés douze petits tableaux dont les sujets sont empruntés à divers récits de l'Évangile.

XXX-XXXI (234-235). Pentateuque d'Ashburnham (VIIe siècle), Paris (olim Saint-Gatien de Tours).

XXXII (17). Évangile de S. Jean, trouvé dans le tombeau de S. Cuthbert (VIIe siècle), Stonyhurst.

XXXIII (18). Psautier de S. Augustin de Cantorbéry (vers 700), ms. *Cotton. Vespas. A. 1.*

XXXIV (236). Évangiles copiés, croit-on, par ordre d'Atto, abbé de Saint-Vincent du Vulturne, 739-760, ms. *addit. 5463.*

XXXV (121). Dialogues de S. Grégoire, copié à Bobbio, vers 750, Milan, Ambros., *lat. B. 159 sup.*

c) Semi-onciale de l'école romaine :

XXXVI (136). S. Hilaire, 509-510, Rome, Saint-Pierre.

XXXVII-XXXVIII (161-162). S. Sévérien (VIe siècle), Milan, Ambros., *C. 77 sup.* (olim Bobbio).

XXXIX (138). Josèphe (VIe ou VIIe siècle), Milan, Ambros., *C. 105 inf.* (olim Bobbio).

XL (137). S. Ambroise sur S. Luc (VIIe siècle), Milan, Ambros., *H. 78. sup.* (olim Bobbio).

d) Semi-onciale et minuscule des écoles irlandaise et anglaise :

XLI-XLVI (55, 56, 88, 57, 58, 59). *Book of Kells* (VIIe siècle), Dublin, Trinity College.

XLVII-XLIX (20, 21, 35). Évangiles de S. Chad (vers 700), chapitre de Lichtfield.

L-LIV (3-6, 22). Évangiles de Lindisfarne (vers 700), ms. *Cotton. Nero D. VI.*

LV (7). Évangiles de S. Augustin de Cantorbéry (VIIIe siècle), ms. *Roy. I. E. VI.*

LVI (163). Prières (VIIIe siècle), ms. *Harl. 2965.*

LVII (164). Cassiodore, sur les psaumes (VIIIe siècle), Durham, *B. II. 30.*

LVIII-LIX (139-140). Bède, *Hist. eccl.* (milieu du VIIIe siècle), Cambridge, univ., *Kk. V. 16.*

LX (141). Bède, *Hist. eccl.* (VIIIe siècle), ms. *Cotton. Tiberius C. II.*

LXI (10). Charte accordée à l'abbé Headda, en 759, Brit. Mus., chart. *addit. 19789.*

LXII (12). Charte du roi Offa (793-794), Brit. Mus., chart. *addit. 19790.*

LXIII (13). Charte de Werfrith (904), évêque de Winchester, Brit. Mus., chart. *19791.*

LXIV-LXV (90-91). Évangiles avec glose anglaise interlinéaire, dits évangiles de Mac Regol (vers 800), Oxford, Bodl., *D. 24. n. 3946.*

LXVI (23). Ordonnance d'Acthelheard, archevêque de Cantorbéry (803), arch. de Cantorbéry.

LXVII (165). Martyrologe, etc. (811-814), ms. *Cotton. Vespas. B. VI.*

LXVIII (11). Échange entre le roi Coenuulf et Wulfred, archevêque de Cantorbéry (812), chapitre de Cantorbéry.

LXIX (238). *Book of Durham* (vers 840), ms. *Cotton. Domitien VII.*

LXX (24). Charte du roi Berchtwulf (vers 848), chapitre de Cantorbéry.

LXXI (168). Collection d'écrits sur le comput (milieu du IXe siècle), Oxford, Bodl., *Digby, 63.*

LXXII-LXXIII (210-211). *Book of Deer* (Xe siècle), Cambridge, univ., *Ti. 6. 32.*

LXXIV-LXXV (240-241). Rituel de Durham (Xe siècle), chapitre de Durham, *A. IV, 19.*

LXXVI-LXXVII (188-189). Psautier avec gloses anglo-saxonnes (vers 969), cathédrale de Salisbury, *150.*

LXXVIII, LXXIX-LXXXI. Manuscrits postérieurs au Xe siècle.

e) Runes :

LXXXII-LXXXIII (228-229). Cassette de Brioude (VIIIe-IXe siècle), inscription anglo-saxonne et runique que nous avons donnée au mot LONDRES, t. IX, col. 2397, fig. 7182.

3° T. III. *Minuscule pour le latin et les langues modernes. — a) Cursive romaine :*

I (159). Tablettes découvertes à Pompéi, en 1875, (55 ou 56), Naples, musée.

II-III (2, 28). Charte sur pap., à Ravenne, en 572, ms. *addit. 5412.*

IV (68). S. Avit, sur pap. (VIe siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 8913.*

V (59). Josèphe, sur pap. (VIIe ou VIIIe siècle), Milan, Ambros.

b) Lombardique :

VI-VII (8, 9). Recueil de canons (VIIIe siècle), Paris, Bibl. nat., *3836.*

VIII (184). Loi salique, copiée en 794, Saint-Gall, *731.*

IX (185). Sacramentaire (vers l'an 800), Saint-Gall, *348.*

X (92). S. Isidore (av. 840), Milan, Ambros., *B. 31. sup.*

XI (146). Rouleau d'Exultet (XIIe siècle), ms. *addit. 30337.*

c) Wisigothique :

XII (95). Passionnaire du monastère de S. Pedro de Cardeña (919); ms. *addit. 25600.*

d) Mérovingienne :

XV (119). Jugement de Thierry III, daté de Luzarche, 30 juin 679 ou 680, Arch. nat., *K. 2, n. 13.*

XVI (120). Jugement de Pépin, maire du palais, pour Saint-Denis, daté du 20 juin 750, Arch. nat., *K. 4, n. 7.*

e) Série générale :

XVII (237). Jugement de Charlemagne contre Tingulfus, le 8 mars 812, Arch. nat., *K. 4, n. 18.*

XVIII (45). S. Augustin, *Rétractations* (804-820), Boulogne-sur-Mer, *44.*

XIX (122). Traités de S. Augustin et autres (821), Munich, *14468.*

XX (123). S. Augustin, sur S. Jean (823), Munich, *14437.*

XXI (209). Capitulaires (825), Saint-Gall, *733.*

XXII-XXIII (69, 93). Psautier de Saint-Hubert (vers 825), communiqué par Ellis et White.

XXVI (239). Évangiles donnés à Nevers par Hérimann (vers 840-860), ms. *Harl.*, n. *2790.*

XXVII (169). Rhaban Maur, sur les Rois (854-875). Munich, *6262.*

XXVIII (186). Canons du IIe concile de Constantinople (vers 888), Saint-Gall, *672.*

XXIX (94). Prières ajoutées au psautier de Saint-Hubert (908-920), communiqué par Ellis et White.

XXX (187). Dictionnaire tironien (Xe siècle), ms. *addit. 21164.*

XXXI (36). Térence, orné de dessins (Xe siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 7899.*

XXXII-XXXIII (46-47). Fondation de Newminster à Winchester (966), ms. *Cotton. Vespas. A. VIII.*

XXXIV-XXXV (142-144). Bénédictional d'Aethelwold, évêque de Winchester (963-984), duc de Devonshire.

XXXVI (97). Psautier de l'abbé Odbert (989-1008), Boulogne-sur-Mer, n. *20.*

XXXVII-CV. Tous manuscrits entre 1012 et 1500.

4° T. IV. — 1. *Textes sémitiques :*

I (43). Inscr. de Meṣha, roi de Moab, musée du Louvre.

II (44). Inscr. d'Eshmunazar, roi de Sidon, musée du Louvre.

2. *Textes grecs :*

III (62). Inscr. de Lygdamis d'Halicarnasse (vers 460 av. J.-C.), Brit. Mus.

IV (63). Inscr. de C. V. Salutaris (en 104), Brit. Mus.

V (22). Pétition de Memphis (163 av. J.-C.), Brit. Mus.

VI (23). Docum. officiel de Memphis (161 av. J.-C.), Brit. Mus.

VII-VIII (1-2). Ostraka (39-163), Brit. Mus.

IX (24). Docum. relatif à Aurélius Callinicus (en 608), coll. Testa.

X (64). Fragm. de l'*Iliade*, sur pap., Brit. Mus.

XI (3). Palimpseste syr. contenant des fragm. de l'*Iliade*, ms. *addit. 17210.*

XII (45). *Dioscoride* (VIIe siècle), Vienne, Hofbibl., *Medic. gr. 5.*

XIII (4). Hymnes (VIIIe-IXe siècle), ms. *addit. 26113.*

XIV (81). *Dialogues* de S. Grégoire, en gr. (800), *Vat. gr. 1666.*

XV (26). Genèse (IXe siècle), Oxford, Bodl., *gr. 312.*

XVI (7). Évangiles (Xe siècle), Oxford, Bodl., *gr. 313.*

XVII (82). Menée (de l'an 916), *Vat. gr. 1660.*

XVIII (46). Démosthène (Xe siècle), Bibl. nat., *gr. 2934.*

XIX (27). Lucien (Xe siècle), ms. *Harl. 5694.*

XX (5). Psautier avec chaîne (vers 950), Oxford, Bodl., *gr. 5.*

XXI (83). Plutarque (Xe siècle), Florence, Laurent., *206.*

XXII (84). Hérodote (Xe siècle), Florence, Laurent., *Plut. LXX. 3.*

XXIII (28). S. Denis (972), ms. *addit. 18231.*

XXIV (85). Théodoret (Xe siècle), Rome, bibl. Angelica, *B. 3. 11.*

XXV (6). S. Jean Chrysostome (976), Oxford, Bodl., *Laud. gr. 75.*

XXVI (86). Épîtres de S. Isidore (985), Grotta-Ferrata, *B. a. 1.*

XXVII (87). Évangéliaire (991), *Vat. gr. 2138.*

XXXIII (25). Glossaire gr.-lat. (VIIe siècle), écrit probablement en France, ms. *Harl. 5792.*

3. *Textes latins :*

XXXIV (30). Rescrits impér. sur pap. (Ve siècle), musée de Leyde.

XXXV-XXXVII (51-53). Charte de l'église de Ravenne (VIIe siècle), bibl. du comte de Crawford et Balcares.

XXXVIII (32). Homél. de S. Maxime (VIIe siècle), Milan, Ambros., *lat. C. 98. inf.*

XXXIX (49). Inscr. du « moissonneur », trouvée à Makter, en Tunisie (IIIe siècle), musée du Louvre.

XL (8). Psautier de l'Église de Lyon (Ve siècle), Bibl. nat., *Nouv. acq. lat. 1585.*

XLI (50). Évangiles (VIe siècle), Saint-Gall, *1394.*

XLII (10). Saint-Hilaire (VIe siècle), Bibl. nat., *Nouv. acq. lat. 1592.*

XLIII (34). S. Augustin, *Miroir* (fin du VIIe siècle), Bibl nat., *Nouv. acq. lat. 1596.*

XLIV-XLV (65-66). *Codex Amiatinus* (vers 700), Florence, Laurent., *Am. 1.*

XLVI (31). S. Hilaire, sur pap. (VIe siècle), Vienne, *lat. 2160*.*

XLVII (9). S. Augustin, sur les psaumes (VIe siècle), Bibl. nat., *Nouv. acq. lat. 1629*, fol. 16.

XLVIII (33). Évangiles (VIIe siècle), Dublin, Trinity College, *A. 4. 15.*

XLIX (54). Beowulf (voir 1000), Brit. Mus., *Cotton. Vitellius, A. XV.*

LXIV (11). *Morales*, de S. Grégoire (VIIe siècle), ms. *addit. 11878.*

LXV (35). Table chronologique (probablement écrite en France au VIIe siècle), ms. *Cotton. Nero A. II.*

LXVI-LXVII (67-68). *Cité de Dieu* (copiée vers 841 à 852), Oxford, Bodl., *Laud. misc. 120.*

LXVIII (90). Tacite (IXe siècle), Florence, Laurent., *Plut. LXVIII. 1.*

LXIX (12). Virgile (IXe siècle), Berne, n. *165* (olim Tours).

LXX (13). S. Isidore, *Soliloques* (IXe siècle), ms. *Cotton. Vespas. D. XIV.*

LXXI (91). Les phénomènes d'Aratus (IXe-Xe siècle), ms. *Harl. 647.*

XLV. « THE NEW PALAEOGRAPHICAL SOCIETY ». — En dehors des bibliothèques publiques, et de quelques librairies privées, il était devenu très difficile de se procurer des exemplaires du recueil publié de 1874 à 1894 qui constitue un véritable « cours de paléographie grecque et latine, où sont étudiées les écritures employées dans les différents pays de l'Europe pour la confection des actes publics ou privés et pour la transcription des livres théologiques, juridiques, scientifiques, littéraires ou historiques. A la demande d'un assez grand nombre de savants et d'amateurs, E. M. Thompson, avec MM. Warner et Kenyon, fondèrent une nouvelle société ayant pour but de publier un nouveau recueil, constitué sur le même plan que l'ancien, mais dont les éléments ne devaient pas faire double emploi avec ceux qui ont fait partie du premier recueil. La *New palaeographical society* fut dirigée par sir E. M. Thompson, alors directeur du British Museum, aidé de M. G. F. Warner et Fr. Kenyon et un comité plus ou moins consultatif [1].

1. Actes sur pap. (des années 127 et 106-105 av. J.-C.), venus de Pathyris et de Crocodilopolis, Brit. Mus.

2. Démosthène, *Discours*, pap. (IIe siècle av. J.-C.), Brit. Mus.

3. Septante (Xe siècle), rapporté d'Orient par Tischendorf.

6-8. S. Grégoire, *Pastoral*, trad. anglo-saxonne par Alfred le Grand (fin du IXe siècle), Oxford, Bodl.

9-10. Poèmes anglo-saxons (vers 950), Exeter, bibl. capitulaire, *3501.*

22. Timothée de Milet, *Perses*, pap. (IVe siècle av. J.-C.), Berlin, musée, dép. égypt.

23. Pap. gr. du Fayoum (441 et 556), Berlin, *ibid.*

24. Cosmas Indicopleustes, *Topogr. chrét.* (IXe siècle), Rome, *Vat. gr. 699.*

25. Anc. Testam. gr. (914), Serrès de Macédoine, monast. τοῦ Προδρόμου, *A. 1.*

28-29. Vie des Pères et hom. de S. Césaire (vers 700), Bruxelles, bibl. roy., ms. *9850-9852.*

30. Évangiles, lat. (VIIIe siècle), Durham, bibl. de la cathédrale, *A. II. 17.*

31. Paschasius, *De vitis Patrum Ægyptiorum* (819), Bruxelles, bibl. roy., ms. *8216-8218.*

32-33. Priscien, *Periegesis* et *Inst. grammaticæ* (838). Leyde, bibl. de l'univ., ms. *lat. 67.*

34. Bède, *De natura rerum* (836-848), Carlsruhe, *Cod. Augiensis 167.*

47. S. Paul, *Épître aux Hébreux*, pap. gr. (IIIe ou IVe siècle), Londres, Egypt. explor. fund.

48. Lettre paschale, pap. gr. (577), Brit. Mus., pap. *729.*

49. S. Maxime, *Centuriæ de caritate* (970), Mont-Athos, Lavra, *B. 37.*

50. Psautier gr. et chaîne (984), Athos, Lavra, Δ. *70.*

53. *Epitome*, de Tite-Live, pap. (IIIe siècle), Londres, Egypt. explor. fund.

54-56. Évangiles, onciale et minuscule (VIIIe siècle), Durham, bibl. de la cathédrale, *A. II. 16.*

[1] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXVI, 1905, p. 620, note 3.

57. Collection canonique, *Codex Andecavensis* (VIIIe siècle), Cologne, bibl. de la cathédrale, *91*.

58. S. Augustin, *Contra Faustum*, l. II (IXe siècle), Lyon, bibl. municipale, *610* (olim *526*).

74-75. Ménandre, Γεωργός, pap. gr. (Ve siècle), Genève, bibl. publ.

76. Lettre gr. d'un gouverneur arabe d'Égypte (709-714), pap., Brit. Mus., pap. *1348*.

80. S. Augustin, *De opere monach.*, semi-onciale (VIe siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 13367*.

101-102. Décret des Locriens, inscr. gr. sur bronze (Ve siècle av. J.-C.), Brit. Mus.

103. Comment. sur le *Théétète* de Platon, pap. (IIe siècle), Berlin, pap. *9782*.

104. Julius Africanus, *Cestes*, l. XVIII, pap. (milieu IIIe siècle), Egypt. explor. fund, Oxyrh. pap. *412*.

105. Évangiles, onciale gr. (949), Rome, *Vat. gr. 354*.

107-108. S. Jérôme, *Sur Is.*, l. XIV-XVIII (vers 800), Brit. Mus., Egerton, *2831*.

109. Amalaire, *De officiis eccl.* (952), copié à Landevenec, Cambridge, Corpus Christi College, *192*.

110. Stace, *Achilléide*, écriture lombardique (Xe siècle), Eton College, ms. *Bl. 6. 5*.

111-112. Pontifical de l'église de Sherborne (Dorsetshire) (992-995), Paris, Bibl. nat., *lat. 943*.

126 *a*-126 *b*. Homère, *Iliade*, pap. (IIe siècle), Brit. Mus., pap. *742*, et Oxford, Bodl., ms. *gr. class. A. 1 (e)*.

127. Ménandre, pap. (Ve siècle?), musée du Caire.

128. *Contrat*, de Syené (Assouan), pap. (585), Brit. Mus., pap. *1790*.

129. Psautier, avec paraphrase, ms. gr. (de 897), Rom., *Vat. palat. gr. 44*.

131. Diplômes militaires romains (103 et 246), Brit. Mus.

132. Rec. liturgique, onciale (VIIIe siècle), Brit. Mus., ms. *addit. 37518*.

133. Lexique tironien (Xe siècle), Brit. Mus., ms. *addit. 37518*.

134-136. Chronique anglo-saxonne (IXe-XIe siècle), Cambridge, Corpus Christi College, ms. *173*.

151. Évangiles *(Codex Cæsariensis)*, ms. gr. en onciale d'or et d'argent sur pourpre (VIe siècle), Saint-Pétersbourg.

152. Compte d'un gouverneur d'Égypte, pap. (de 700-705), Brit. Mus., pap. *1448*.

153. Taxes du district d'Aphroditopolis (Égypte), pap. (de 718), Brit. Mus., pap. *1440*.

157. Évangile de S. Luc, ms. lat., onciale (VIIe siècle), Durham, bibl. de la cathédrale, *A. II. 17*.

158-159. Bible, feuillet d'un ms. lat., onciale, analogue à l'*Amiatinus* (début VIIIe siècle), Brit. Mus., ms. *addit. 37777*.

160-161. S. Cyprien, *Lettres*, minuscule (VIIIe siècle), Manchester, bibl. John Ryland, *lat. 15*.

162. Smaragde, comment. sur la règle de S. Benoît, minuscule (IXe siècle), Manchester, *ibid.*, *lat. 116*.

163-164. Psautier lat. avec gloses anglo-saxonnes *(Bosworth psalter)* (Xe siècle), Brit. Mus., ms. *addit. 37517*.

176 *a*, *b*. Quittance et contrat de mariage, pap. gr. (Ier siècle av. J.-C.), Berlin, musées, pap. *65 R.* et *66 R.*

177. Protocole d'un livre de compte gr.-arabe, pap. (706-707), Brit. Mus., pap. *1473*.

181. Chronique, dite de Frédégaire, lat., onciale (avant 678), Paris, Bibl. nat., *lat. 10910*.

182. Évangiles, onciale lat. (VIIIe siècle), Oxford, Bodl., ms. *857 (Auct. D. 2. 14)*.

183 *a*, *b*. S. Jérôme, *Martyrologe*, minuscule anglo-irlandaise (VIIIe siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 10837*.

184. S. Jérôme, *Comment. in epist. S. Pauli*, minuscule anglo-saxonne (VIIIe-IXe siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 9525*.

185-186. Sacramentaire de Drogon de Metz (830-850), ms. en minuscule caroline (IXe siècle), Paris, Bibl. nat., *lat. 9428*.

201. Évangiles, ms. gr. en onciale (Ve et VIIe siècle), Détroit (É.-U.), bibl. C.-L. Freer.

202. Deutéronome et Josué; ms. gr., onciale (VIe siècle), Détroit (É.-U.), *ibid.*

203. S. Cyrille d'Alexandrie, *De adoratione*, pap. (VIIe siècle), onciale, Paris, Louvre, pap. *E. 10295*.

206. S. Augustin, *De civitate Dei*, onciale (VIIe siècle), Lyon, bibl. municipale, *607* (*523* bis).

207-208. S. Jérôme, *Lettres*, minuscule (ann. 744), Épinal, bibl. municipale, *68*.

209. S. Augustin, *De perfect. justitiæ hominis*, minuscule (798-914), Lyon, bibl. municipale, *608 (524)*.

210. Homél. pour les dimanches, ms. anglo-saxon, minuscule (971), Blickling Hall (Norfolk), bibl. Lothian.

226. Mém. judiciaire, pap. (91-96 apr. J.-C.), Brit. Mus., pap. *1889*.

227. Docum. relatifs à un prêt, pap. (182 apr. J.-C.), Brit. Mus., pap. *1891*.

228. Accord relatif à la propriété d'une maison, pap. (647 apr. J.-C.), Brit. Mus., pap. *2017*.

230. Eusèbe, *Chronique*, trad. lat., ms. onciale (627-699), Berne, n. *219* (olim Saint-Benoît-sur-Loire).

231-232. Psautier lat., copié en Angleterre (VIIIe siècle), semi-onciale, Blickling, Hall, bibl. Lothian.

233-234. Évangiles, lat., copié dans le pays de Galles (IXe siècle), minuscule, Hereford, bibl. de la cathédrale, ms. *P. 1. 2*.

235. Commentaire sur S. Paul, latin (IXe siècle), minuscule, Corbie? Brit. Mus., *Harl. 3063*.

236-237. Rhaban Maur, commentaire sur S. Paul, ms. donné par Hincmar à la cathédrale de Reims (845-882), Cambridge, Pembroke College, *308*.

La Ire série comprend deux cent cinquante planches.

La IIe sér. est accompagnée d'un fascicule de 50 p. contenant des *Indices*, au nombre de neuf (in-8°), destinés à faciliter la consultation et l'étude des deux cent cinquante planches qui composent la Ire sér. publiée entre 1903 et 1912.

Dans la IIe part. de la *New palaeographical society*, nous signalons les planches suivantes :

26. Contrat de mariage, pap. gr. (311-310 av. J.-C.), Berlin, musées roy., *P. 13500*.

27. Roman de Ninus, pap. gr. (fin Ier siècle av. J.-C.), Berlin, musées roy., *P. 6926*.

28. Euripe, *Les Crétois*, ms. gr. en onciale, parch. (Ier-IIe siècle apr. J.-C.), Berlin, musées roy., n. *217*.

29. S. Jean Climaque, *Échelle du paradis*, ms. gr., minuscule (947-948), Oxford, Bodl., *Barocci. 134*.

30. Théodoret, *Sur les petits prophètes*, ms. gr., minuscule (1067), Oxford, Bodl., *Misc. gr.*, ms. *202*.

31. Commentaire sur Job, latin, semi-onciale (VIe-VIIe siècle), Cambrai, bibl. municipale, *441 (470)*.

32. Sacramentaire, lat., onciale (VIIe siècle), Vérone, chapitre, *LXXXV*.

33-35. Psautier de Ste Salaberge, lat., semi-onciale (VIIIe siècle), Berlin, *Hamilton, 553*.

36. Paul Orose, *Histoires*, lat., minuscule (VIIIe siècle), Laon, bibl. municipale, *137*.

37. S. Augustin, concordance des évangiles, lat., minuscule, donné par Didon, évêque de Laon (882-893), Laon, bibl. municipale, *97*.

51-52. Ventes de vignobles, parch. gr. (88-22 av. J.-C.), Brit. Mus., *addit. 38895*.

53. Homère, *Iliade*, l. II, pap. gr., onciale (Ier siècle), Brit. Mus., pap. *1873*.

54. Homère, *Odyssée*, parch. gr., onciale (IIIe-IVe siècle), Manchester, John Rylands library, pap. *53*.

55. Cicéron, *Second discours contre Catilina*, lat. et trad. gr., pap. (Ve siècle), Manchester, *ibid.*, pap. *61*.

56. Actes des apôtres, ms. lat., onciale (VIIIe siècle), Oxford, Bodl., *Selden, sup. 30* (ms. *3418*).

57. *Leges Wisigothorum*, lat., semi-onciale (VIIIe siècle), *Vat. reg. lat. 1024*.

58-60. Évangiles, ms. lat., semi-onciale insulaire (VIIIe siècle), *Vat. Barberini lat. 570* (olim *XII. 13*).

61. Deutéronome-Ruth, lat. (832-842), Oxford, Bodl., *Laud. lat. 92* (ms. *1001*).

62. Psautier, lat. (première moitié du Xe siècle), Oxford, Bodl., *Junius 27* (ms. *5139*).

63. S. Benoît, règle, lat. (Xe siècle), Brit. Mus., *Harl. 5431*.

76. Homère, *Odyssée*, l. XI, pap. gr. (IIe siècle apr. J.-C.), Egypt. explor. fund, Oxyrh. pap.

77. Jugement et lettre d'un préfet, pap. gr. (210-214 apr. J.-C.), Oxyrh. pap. *1408*.

78. Actes du sénat d'Oxyrhynque, pap. gr. (270-275 apr. J.-C.), Oxyrh. pap. *1414*.

81. Évangiles de S. Luc et S. Jean, ms. lat. en semi-onciale anglo-saxonne (première moitié du VIIIe siècle), Oxford, Bodl., *Rawlinson G. 167 (14890)*.

82. S. Benoît, règle, lat., onciale (VIIIe siècle), Oxford, Bodl., *Hatton 48 (3684)*.

83-85. S. Augustin, *De Trinitate*, lat., onciale (VIIIe siècle), Oxford, Bodl., *Laud. misc. 126 (1556)*.

96-97. Lettres à Zénon et à Zoïle, pap. gr. (257-243 av. J.-C.), Brit. Mus., *2083, 2084, 2079, 2094*.

98. Lettre de Didyme (?) à son frère Adraste, pap. gr. (81-96 de J.-C.), Brit. Mus., *2078*.

99. S. Basile, *Homél.*, gr. minuscule (achevé le 16 juill. 899), Glasgow, Hunterian Museum, ms. *V. 3. 5* et *6*.

100. Tablettes de cire, nomination d'un gardien (23 sept. 198); Oxford, Bodl., *lat. inscr. 10, 11*.

101. S. Cyprien, *Lettres*, ms. onciale (Ve siècle), Arundel Castle, bibl. Norfolk.

102. Martyrologe anglo-saxon, copié en Wessex, minuscule (IXe siècle), Arundel Castle, bibl. Norfolk.

116. Épitaphe, en vers, d'un chien (256-246 av. J.-C.), musée du Caire, pap. *Edgar 48*.

117. Reçu de banque (155-156 de J.-C.), Brit. Mus., pap. *825*.

120. Claude de Turin, commentaire sur la Genèse, ms. lat., minuscule (en 811), Paris, Bibl. nat., *lat. 9575*.

121. *Notes de comput*, lat., minuscule (vers 812), Paris, Bibl. nat., *lat. 609*.

122. Sacramentaire de Corbie, écrit pour l'abbé Rathold (945-986), lat., minuscule, Paris, Bibl. nat., *lat. 12052*.

136. Lettres privées (5-6 et 9 de J.-C.), Brit. Mus., pap. *2253* et *2252*.

137. Acte de vente d'une terre du nome d'Oxyrhynque (après 365), Brit. Mus., pap. *2227*.

140-141. Évangiles, lat., minuscule irlandaise (fin VIIIe-début IXe, addit. Xe siècle), Brit. Mus., ms. *addit. 40618*.

142. Collection de notes, lat. minuscule, à Fleury? (entre 861-865), Brit. Mus., ms. *Harl. 3017*.

143. Smaragde, *Diadema monach.*, lat., minuscule, diocèse de Trèves (entre 975-993), Bruxelles, bibl. roy., ms. *II. 976*.

156. Acte de vente, à Doura, sur l'Euphrate (195-190 av. J.-C.), gr., onciale sur parchemin, Paris, Bibl. nat., *Suppl. gr. 1354*.

157. Quatre docum. financiers d'Oxyrhynque, pap. (Ve siècle), Egypt. explor. fund, pap. *1053, 2001, 1949, 1950*.

162. Comment. sur le Pentateuque, anonyme, lat., minuscule (fin VIIIe siècle), Oxford, Bodl., ms. *lat. th. D. 3* (Bodl., *31383*).

En 1929, l'administration de la bibliothèque Vaticane a publié un recueil de fac-similés, aux dimensions des originaux, de quinze bulles pontificales sur papyrus, des IXe, Xe et XIe siècles, conservées dix en Espagne, trois en Italie et deux en Allemagne, quarante-trois planches en phototypie, par les soins de G. Mercati, C. Silva Tarouca et C. Erdman, sous le titre suivant : *Pontificum romanorum diplomata papyracea quæ supersunt in tabulariis Hispaniæ, Italiæ, Germaniæ, phototypice expressa jussu Pii P.P. XI, consilio et opera pro curatorum bibliothecæ apostolicæ Vaticanæ*.

Voici le détail des pièces publiées :

1. Paschalis I, *pro Ravennatensi Ecclesia*, ann. 819 (Jaffé-Ewald, n. 2551), arch. capitulaires de Ravenne.

2. Leonis IV, *pro eadem, ut creditur, Ecclesia*, ann. 850 (Jaffé-Ewald, n. 2606), Rome, bibl. Vaticane.

3. Stephani V, *pro monasterio Neuenheerse*, ann. 891 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3438), Münster, Staatsarchiv.

4. Formosi, *pro Gerundensi Ecclesia*, ann. 892 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3484), arch. de la cathédrale de Gerone.

5. Romani, *pro Gerundensi item Ecclesia*, ann. 897 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3516), mêmes arch.

6. Johannis XIII, *ad episc. Galliarum*, ann. 971 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3746), arch. de la cathédrale de Vich.

7. Johannis XIII, *pro Ausonensi Ecclesia*, ann. 971 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3747), mêmes arch.

8. Johannis XIII, *ad Borellum, ut videtur, marchionem*, ann. 971 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3750), mêmes arch.

9. Benedicti VII, *pro Ausonensi Ecclesia*, ann. 978 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3794), mêmes arch.

10. Gregorii V, *pro eadem*, ann. 998 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3888), mêmes arch.

11. Silvestri II, *pro Urgellensi Ecclesia*, ann. 1001 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3918), arch. de la cathédrale de la Seo de Urgel.

12. Silvestri II, *pro monasterio S. Cucuphatis*, ann. 1002 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3927), Barcelone, arch. de la couronne d'Aragon.

13. Johannis XVIII, *pro Ecclesia Aeserniensi*, ann. 1004 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3942), Bergame, bibl. civica.

14. Johannis XVIII, *pro monasterio S. Cucuphatis*, ann. 1007 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 3956), Barcelone, arch. de la couronne d'Aragon.

15. Benedicti VIII, *pro Ecclesia Hildeshemensi*, ann. 1020-1022 (Jaffé-Lœwenfeld, n. 4036), Hannovre, Staatsarchiv.

XLVI. Bibliographie. — Dans l'art. Écriture de ce *Dictionnaire* (t. IV, col. 2048-2055), nous avons donné une bibliographie générale; ici, nous nous bornerons à cataloguer les principaux recueils de fac-similés, mais sans entrer dans la description de leur contenu. Il serait assurément désirable de posséder cette description qui offrirait un moyen précieux de se reporter à une multitude de textes reproduits de façon plus ou moins parfaite depuis le *De re diplomatica* (1681) et la *Palæographia græca* (1708) et qu'on pourrait étudier chez soi ou dans les grandes bibliothèques publiques, sans être obligé de recourir à des voyages ou à des collations faites sur les originaux. Mais pareille entreprise n'est ni faite, ni ébauchée; peut-être son étendue est-elle capable de décourager, car il n'y a pas que les recueils généraux dont le dépouillement exigerait une longue patience, il y a aussi les ouvrages consacrés à l'étude d'un point particulier, d'un manuscrit, d'un règne, d'une bibliothèque; enfin il y a les revues, périodiques, etc. Bref, le champ est tellement vaste que le laboureur le laisse en friche. Cependant, il doit être permis d'insister sur l'utilité d'une pareille entreprise. Ceux qui, dans les colonnes qui vont suivre, liront les noms de A. de Bastard, de J.-B. Silvestre ou plusieurs autres, seront instruits plus ou moins de leurs ouvrages, mais ne pourront deviner de quelle utilité ils seraient pour leurs études. Acheter ces recueils anciens et coûteux est rarement chose possible, car la plupart d'entre eux

sont introuvables; attendre l'occasion d'un voyage qui permettra l'accès d'une bibliothèque est presque aussi illusoire, car ces recueils, aux vastes proportions, ne sont délivrés qu'après une longue attente et la demande de cinq ou six de ces albums en vue d'une comparaison des fac-similés qu'ils contiennent serait considérée comme une brimade et un abus auquel une administration vigilante doit opposer ses plus savantes chicanes. Mais il ne sert de rien de raisonner; si la meilleure volonté du monde se heurte à l'impossible, elle doit se soumettre et c'est ce que nous devons faire, non sans regret.

A. de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits classés dans un ordre chronologique pour servir à l'histoire des arts du dessin depuis le IVe siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XVIe siècle*, in-fol., Paris, 1832-1863; 13 vol. de pl.; cf. L. Delisle, *L'œuvre paléographique de M. le comte de Bastard*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII, 1882, p. 498-523; le même *Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale*, in-8°, Nogent-le-Rotrou, 1885, p. 225-270; voir *Dictionn.*, t. II, col. 614-615. — A. Champollion, *Paléographie des classiques latins, d'après les plus beaux manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris. Recueil de fac-similés...*, in-4°, Paris, 1839. — Champollion-Figeac, *Chartes et manuscrits sur papyrus de la Bibliothèque royale. Collection de fac-similés accompagnés de notices historiques et paléographiques et publiés pour l'École royale des Chartes...*, in-fol., Paris, 1840, 27 pl. en lithographie — J.-B. Silvestre, *Paléographie universelle. Collection de fac-similés d'écritures de tous les peuples et de tous les temps, tirés des plus authentiques documents de l'art graphique, chartes et manuscrits, existant dans les archives et les bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre, publiés d'après les modèles écrits, dessinés et peints sur les lieux mêmes*, par M. Silvestre..., *et accompagnés d'explications historiques* par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils, 4 vol. in-fol., Paris, 1841. Il existe une édit. anglaise intitulée : *Universal palaeography... with corrections and notes*, by Sir Fred. Madden, 2 vol. in-8°, London, 1849-1851, atlas en 2 vol. in-fol. — G. H. Pertz, *Schrifttafeln zum Gebrauch bei diplomatischen Vorlesungen*, in-fol., Hannover, 1844 sq. — Th. Sickel, *Monumenta graphica Medii Ævi ex archivis et bibliothecis imperii Austriaci collecta*, in-4°, Vindobonæ, 1858-1882, et atlas gr. in-fol. — Ulr. Fr. von Kopp et Th. Sickel, *Schrifttafeln aus dem Nachlasse von U. F. von Kopp, ergänzt und herausgegeben* von Th. Sickel, in-4°, Wien, 1870, et atlas in-fol. — *Musée des Archives nationales. Documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'hôtel Soubise. Ouvrage enrichi de 1200 fac-similés des autographes les plus importants depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la Révolution française*, publié par la direction générale des Archives nationales, in-4°, Paris, 1872. — E. A. Bond, E. M. Thompson et G. F. Warner, *The palaeographical society. Facsimiles of manuscripts and inscriptions*, 4 vol. in-fol., London, 1873-1894 (voir ci-dessus, col. 722). — W. Arndt, *Schrifttafeln zum Gebrauch bei Vorlesungen und zum Selbstunbericht*, fasc. 1-2, in-4°, Berlin, 1874-1878; 2e édit., nouveau titre : *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Paläographie*, fasc. 1-2, in-4°, Berlin, 1887-1888; 3e édit., par M. Tangl, Berlin (1898), et 1re édit. d'un fasc. 3 (exclusivement réservé à la reprod. des chartes), par le même, in-4°, Berlin, 1903; 4e édit. des fasc. 1 (pl. I-XXXI) et 2 (pl. XXXI-LXX) par M. Tangl, in-4°, Berlin, 1904-1906; 2e édit. du fasc. 3 (pl. LXXI-CVII), par le même, in-4°, Berlin, 1907. — *Les plus anciens monuments de la langue française (IXe-Xe siècle) publiés avec un commentaire philologique* par Gaston Paris, in-fol., Paris, 1875. — *Ministère de l'Intérieur. Musée des archives départementales. Recueil de fac-similés héliographiques des documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices*, in-fol., Paris, 1878 et album gr. in-fol. — *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des Chartes*, gr. in-fol., Paris, 1880-1887 [introd. signée A. Giry]. — *Archivio paleografico italiano, diretto* da Ernesto Monaci (puis V. Federici), in-fol., Roma, 1881 [on trouve une description de cette publication dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII, 1882, p. 719-720; t. XLVI, 1885, p. 203-204, 586; t. XLIX, 1888, p. 704; t. LXXXVII, 1926, p. 239-241]. — E. Monaci, *Facsimili di antichi manoscritti per uso delle scuole di filologia neolatina*, in-fol., Roma, 1881-1892. — W. Schum, *Exempla codicum Amplonianorum Erfurtensium sæculi IX-XV*, in-4°, Berlin, 1882. — G. Vitelli et C. Paoli, *Collezione Fiorentina di facsimili paleografici greci e latini*, in-fol., Firenze, 1884-1897. — E. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, 2 vol. in-fol., Paris, 1884-1900. — R. Ellis, *VII facsimiles from latin manuscripts in the Bodleian library*, in-4°, Oxford, 1885. — *Album paléographique ou recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales, reproduits en héliogravure...* par la Société de l'École des Chartes, in-fol., Paris, 1887. — R. Thommen, *Schriftprobe aus Basler Handschriften des XIV.-XVI. Jahrhunderts*, in-4°, Basel, 1888; 2e édit., 1908. — Fr. Carto, *Codici corali e libri a stampa miniati della biblioteca nazionale di Milano. Catalogo descrittivo*, in-8°, Roma, 1891, 15 fac-similés, in-fol., Roma, 1895. — M. Prou, *Manuel de paléographie. Recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle (manuscrits latins et français) accompagnés de transcriptions*, in-4°, Paris, 1892; 2e édit., 1896. — J. H. Gallée, *Altsächsische Sprachdenkmäler*, in-8°, Leiden, 1894, et atlas in-fol. — J. Flammermont, *Album paléographique du nord de la France. Chartes et documents historiques reproduits par la phototypie et publiés avec une transcription partielle*, in-4°, Lille, 1896. — G.-N. Durieu et S. de Vries, *Codices græci et latini photographice depicti*, in-fol. et in-4°, Leyde, 1897. — C. Wessely, *Schrifttafeln zur älteren lateinischen Paläographie*, in-4°, Leipzig, 1898. — *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi, jussu Leonis PP. XIII [et successorum] consilio et opera curatorum bibliothecæ Vaticanæ*, in-fol. et in-4°, 1899 sq. — A. Chroust, *Monumenta palæographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters. Erste Abtheilung : Schrifttafeln in lateinischer und deutscher Sprache, in Verbindung mit* H. Schnorr, 3 vol. in-fol., München, 1899-1906; IIe sér., 3 vol. in-fol., München, 1909-1917. — F. Carta, C. Cipolla et C. Frati, *Monumenta palæographica sacra. Atlante palæografico-artistico compilato sui manoscritti esposti in Torino alla mostra d'arte sacra nel 1898*, in-fol., Torino, 1899. — *Reproductions de manuscrits et miniatures de la Bibliothèque nationale, publiées sous la direction et avec notices* de H. Omont, in-8°, Paris, 1901-1911. — J. Ficker et O. Winckelmann, *Handschriftenproben des XVI. Jahrhunderts nach Strassburger Originalen*, in-fol., Strasbourg, 1902. — *The new palaeographical society. Facsimiles of ancient manuscripts*, Ire sér., 1903-1912; IIe sér., 1913. — F. Steffens, *Lateinische Paläography. Hundert Tafeln in Lichtdruck mit gegenüberstehender Transcription nebst Erläuterungen und einer systematischen Darstellung der Entwicklung der lateinischen Schrift*, in-fol., Freiburg (Suisse), 1903; trad. franç. : *Paléographie latine...*, par René Coulon, in-fol., Paris, 1907-1909. — M. Prou, *Recueil de fac-similés d'écritures du Ve au XVIIe siècle (mss. lat., franç., prov.) accompagnés de transcriptions*, in-4°, Paris, 1904. — G. Friedrich, *Monumenta palæographica Bohemiæ et Moraviæ*, in-fol., Prag, 1904. — E. Monaci, *Esempi di scrittura latina del secolo I dell'era moderna al. XVIII*, in-8°, Roma, 1906. — S. Krizyzanowsky, *Monumenta Poloniæ palæographica*, in-8°,

Cracovie, 1907. — F. Steffens, *Proben aus Handschriften lateinischen Schriftsteller*, in-fol., Trèves, 1907. — J. Van den Gheyn, *Album belge de paléographie. Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges (VIIe-XVIe siècle)*, in-4°, Bruxelles, 1908. — H. Pirenne, *Album belge de diplomatique. Recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges au Moyen Age*, in-4°, Bruxelles, 1909. — *Album palæographicum. Tabulæ LIV selectæ ex cunctis jam editis tomis codicum græcorum et latinorum photographicæ depictorum duce* Scatone de Vries, in-fol., Lugduni Batavorum, 1909. — *Palæographia latina. Exempla codicum latinorum phototypice expressa scholarum maxime in usum edidit* Maximilianus Ihm, ser. I, in-8°, Lipsiæ, 1909, et 22 pl. in-fol. — J. von Karabacek et R. Beer, *Monumenta palæographica Vindobonensia. Denkmäler der Schreibkunst aus der Handschriftensammlung des Habsbourg-lothring. Erbhauses*, in-4°, Leipzig, 1910-1913. — E. Monaci, *Fac-simili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze*, I-II, in-8°, Roma, 1910-1913. — A. Staerk, *Les manuscrits latins du Ve au XIIIe siècle, conservés à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Description, textes inédits, reproductions autotypiques*, 2 vol. in-4°, Saint-Pétersbourg, 1910. — *Bulletin de la Société française de reproduction de manuscrits à peintures*, 4 vol. in-4°, Paris, 1911-1920. — F. Ehrle et P. Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum (Tabulæ in usum scholarum* de Lietzmann, III), in-4°, Bonn, 1912. — F. Galabert, *Album de paléographie et de diplomatique. Fac-similés phototypiques de documents relatifs à l'histoire du midi de la France et en particulier de la ville de Toulouse*, in-fol., Toulouse, 1912. — G. Biagi, *Reproductions de manuscrits enluminés. Cinquante planches en phototypie d'après les manuscrits de la bibliothèque Medicea-Laurenziana*, in-4°, Florence, 1914. — E. H. Zimmermann, *Vorkarolingische Miniaturen*, I-IV, dans *Deutscher Verein für Kunstwissenschaft, Denkmäler deutscher Kunst*. III. Sektion : *Malerei*, I. Abtheilung, in-8°, Berlin, 1916, et album in-fol. — J. Vernier, *Recueil de fac-similés de chartes normandes*, in-4°, Paris, 1919. — V. Leroquais, *Bibliothèque de la ville de Lyon. Exposition de manuscrits à peintures du VIe au XVIIe siècle*, in-4°, Lyon, 1920. — British Museum, *Catalogue of western manuscripts in the old royal and king's collections*, 4 vol. in-4°, London, 1921. — Z. Garcia Villada, *Paleografia española, precedida de una introduccion sobre la paleografia latina*, in-8°, Madrid, 1923, et 1 atlas de 67 pl. — J.-M. Burnam, *Palæographia Iberia*, 3 fasc., 1912, 1920, 1925.

La paléographie possède, comme presque toute science de caractère historique, ses curiosités; nous ne nous y attarderons pas, il suffit de les signaler et, pour nous faire bien entendre, d'en donner un exemple : L. Delisle, *Imitations d'anciennes écritures par des scribes du Moyen Age*, dans *Revue archéologique*, 1890, t. II, p. 63-65, pl. XII-XIII.

Cette science possède aussi des entreprises en cours d'exécution et dont le titre ne permet pas de soupçonner le contenu ou seulement de l'entrevoir de façon tellement vague qu'on n'est pas dispensé d'y recourir. C'est le cas pour la *Palæographia latina*, éditée par M. W. M. Lindsay, dans les *St. Andrews publications*, t. XIV, depuis 1922. C'est un périodique polyglotte consacré aux études de paléographie latine, particulièrement aux manuscrits latins antérieurs au milieu du XIe siècle. On y trouve des dissertations telles que : W. M. Lindsay, *The letters in early latin minuscule, till c. 850* (du Ve au milieu du IXe siècle), p. 1-61; P. Liebaert, *Some early scripts of the Corbie scriptorium*, p. 62-66, 5 pl.; W. M. Lindsay, *Collectanea varia*; W. M. Lindsay, *Scribes and their ways*, etc.

On pourrait étendre ce travail presque sans autre résultat que de décourager les bonnes volontés, car il faudrait mentionner une *Étude sur la paléographie des inscriptions lapidaires de la fin de l'époque mérovingienne aux dernières années du XIIe siècle*, par P. Deschamps, in-8°, Paris, 1929; une *Paléographie des anneaux. Essai*, par M. Deloche, p. XXXIV; une *Paléographie cyrillique*, par L. Léger, dans *Journal des savants*, 1902, p. 167-174, une paléographie des inscriptions de la première area du cimetière de Calliste, dans J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 253.

Il faut se borner et laisser à d'autres les lointaines perspectives et les laborieuses excursions.

H. LECLERCQ.

1. PALERME. — I. La ville. II. Le christianisme. III. Diptyque d'ivoire. IV. Cassette d'ivoire. V. Estampille. VI. Anneau d'or. VII. Épigraphie. VIII. Catacombe. IX. Lampes. X. Sarcophages.

I. LA VILLE. — Palerme est bâtie face à la mer sur la côte septentrionale de la Sicile. A l'époque des Phéniciens ce n'était qu'un comptoir et la topographie était un peu différente de ce qu'elle est de nos jours; l'anse du port se creusait plus avant dans la plaine, prolongée vers l'intérieur par deux bras, où débouchaient plusieurs petits cours d'eau; entre eux s'avançait une longue et étroite langue de terre presque entièrement entourée par les flots. Les Phéniciens virent là de bonnes conditions pour un établissement, le mouillage était bon, le site permettait une défense facile et le lieu reçu le nom de Πανόρμος, Panorme, c'est-à-dire « toute en ports ».

La ville était sûre, mais exactement limitée, ce qui entrava longtemps son développement. Sans doute, au contact de ses voisins ioniens et doriens, elle s'hellénisa partiellement, comme le prouvent ses monnaies aux légendes grecques; mais sous la domination de Carthage qui, au VIe siècle avant Jésus-Christ, s'imposa aux cités phéniciennes de la Sicile, comme sous celle de Rome, qui, au milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, chassa de l'île les Carthaginois, Palerme demeura toujours, malgré l'incontestable valeur de sa position géographique, une ville d'importance secondaire. En face des temples de Ségeste et d'Agrigente, du théâtre de Taormine, des vastes ruines de Syracuse, elle n'a pas à montrer un monument, pas un débris qui date des siècles classiques. Tout au plus est-il fait mention dans les textes du Moyen Age d'un amphithéâtre dont il ne reste d'ailleurs que le souvenir, et tout ce qu'on a retrouvé à Palerme de l'antiquité tout entière, ce sont, en 1869, quelques substructions enfouies sous le sol de la place Vittoria, et dont l'une renfermait un pavement de mosaïque représentant Orphée parmi les animaux.

Après la chute de l'empire romain, les Vandales, puis les Ostrogoths passèrent sur la Sicile; puis les Byzantins, à leur tour, s'établissent pour trois siècles; Palerme resta toujours une assez petite ville. Lorsque, en 831, elle tomba aux mains des Arabes, elle ne comptait plus, dit-on, que 3 000 habitants à peine. C'est à cette date qu'elle cesse de relever de nos études, lorsque commence pour elle une période de prospérité inouïe avec les émirs musulmans que suivront les rois normands, auteurs d'un développement artistique admirable. On le voit, la place monumentale du christianisme est presque inexistante. C'est tout au plus si nous allons pouvoir rassembler quelques souvenirs.

II. LE CHRISTIANISME. — A Palerme on vénère deux saintes : sainte Oliva et sainte Nimfa, réputées toutes les deux martyres. La première passe pour être née à Palerme et avoir confessé sa foi en Afrique; la seconde est ignorée par cette documentation pourtant si complaisante qu'on nomme « la tradition ». Lancia di Brolo avoue ne savoir qu'en dire et propose de leur

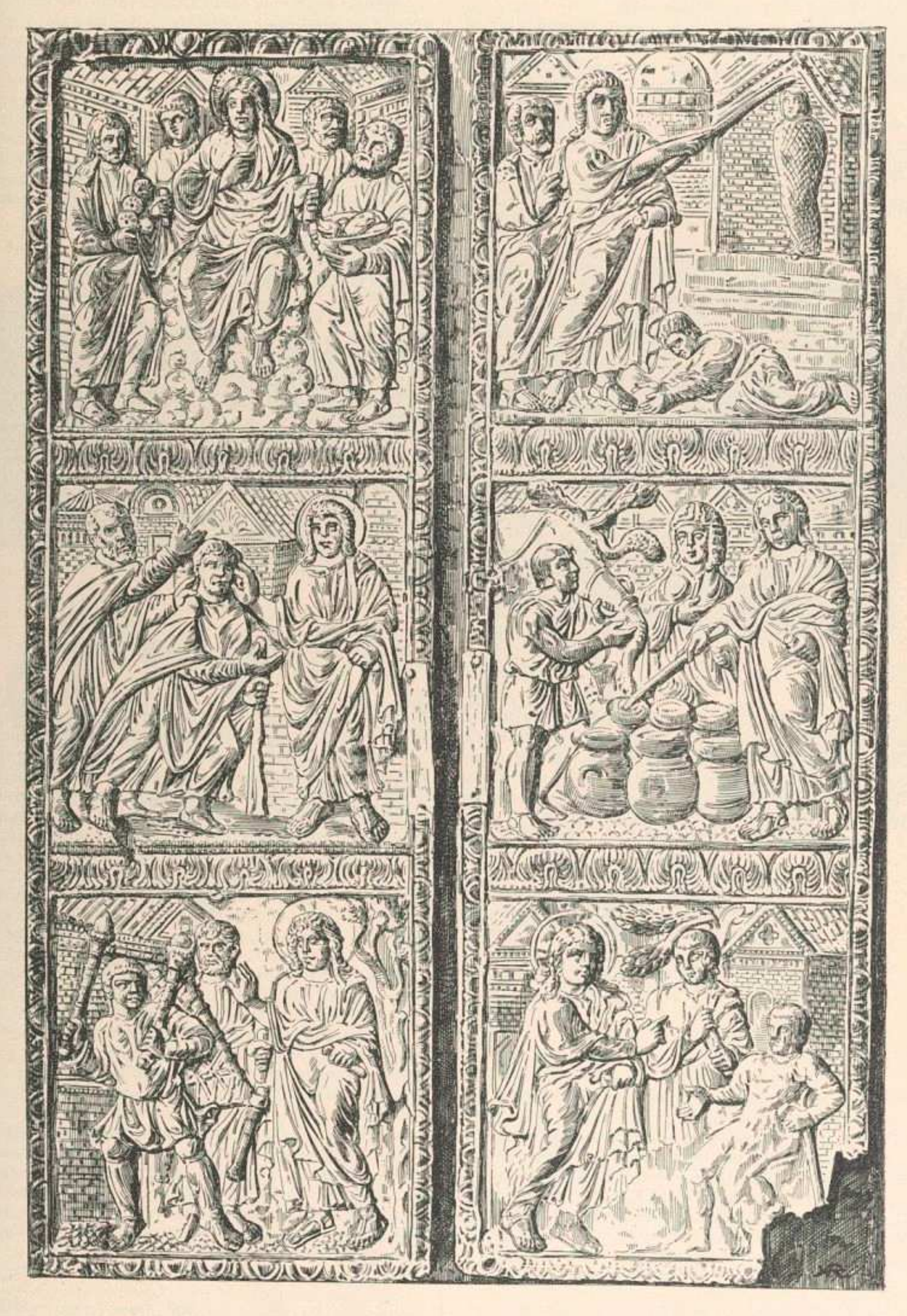

9447. — Diptyque en ivoire de la cathédrale de Palerme.
D'après Venturi, *Storia...*, t. I, p. 417, fig. 382.

assigner une place au ve siècle [1]. Lanzoni se croit tenu à leur égard à plus de réserve encore [2].

A quelle date rencontre-t-on un évêque de Palerme? Nous savons que Lilybée (Marsala) a possédé un évêque nommé Pascasinus, homme capable, qui représenta le pape Léon Ier au concile de Chalcédoine en 451 [3]. Dans le registre de ce pape on trouve une lettre adressée à Pascasinus en 442 [4] d'où on peut induire que le diocèse de Lilybée existait dès le temps du pape Zosime, vers 417 ou 418, et plus anciennement peut-être.

Un écrit bien connu par ceux qui étudient l'antiquité chrétienne, le *Prædestinatus* [5], avance que les sièges épiscopaux de Palerme et de Lilybée existaient dès la première moitié du IIe siècle. L'hérétique Héracléon, disciple du gnostique Valentin, aurait commencé à prêcher son erreur en Sicile et les évêques de cette île, parmi lesquels se trouvaient Eustache de Lilybée et Théodore de Palerme, conscients du péril nouveau, convoquèrent un concile et adressèrent une dénonciation en règle au pape Alexandre (105-115). Mais le *Prædestinatus* est une source trop suspecte pour y ajouter foi; c'est un ramassis d'historiettes et de fables qu'il est impossible de faire remonter à un auteur plus ancien que le ve siècle [6]. Ad. Harnack a imaginé que ce racontar s'appuyait sur une source bonne, mais invérifiable. C'est là une de ces explications qui, de son vivant, faisaient pâmer d'admiration et qui, depuis sa mort, font — plus justement — hausser les épaules. Comme les lettres de saint Léon Ier font mention d'un évêque de Lilybée et d'un évêque de Palerme, l'auteur du *Prædestinatus* aura trouvé ingénieux de donner à ces deux sièges trois siècles d'antiquité de plus qu'on n'en pouvait faire la preuve.

9449. — Estampille de bronze.
D'après Dölger, *Die Fisch-Denkmäler*, t. IV, pl. CXCIX, n. 1.

III. Diptyque d'ivoire. — On conserve au trésor de la cathédrale de Palerme une double plaque d'ivoire ayant servi de diptyque et dans un bon état de conservation. La technique semble autoriser à faire remonter ce monument au ve siècle. Chaque panneau est divisé en trois registres, séparés entre eux par des feuilles plates et les panneaux ont une bordure d'oves (fig. 9447). Le premier sujet montre la multiplication des pains et des poissons dans le désert; il est vrai que le fond de ce désert est tapissé d'édifices. Le deuxième sujet représente la guérison d'un aveugle avec le même fond d'édifices. Le troisième nous fait voir le paralytique, au commandement du Sauveur, chargeant son grabat sur ses épaules. Dans le deuxième panneau, en haut, la résurrection de Lazare, et toujours un fond de grands édifices : basilique, coupole; au-dessous le miracle de l'eau changée en vin à Cana, enfin la guérison d'un lépreux (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1962).

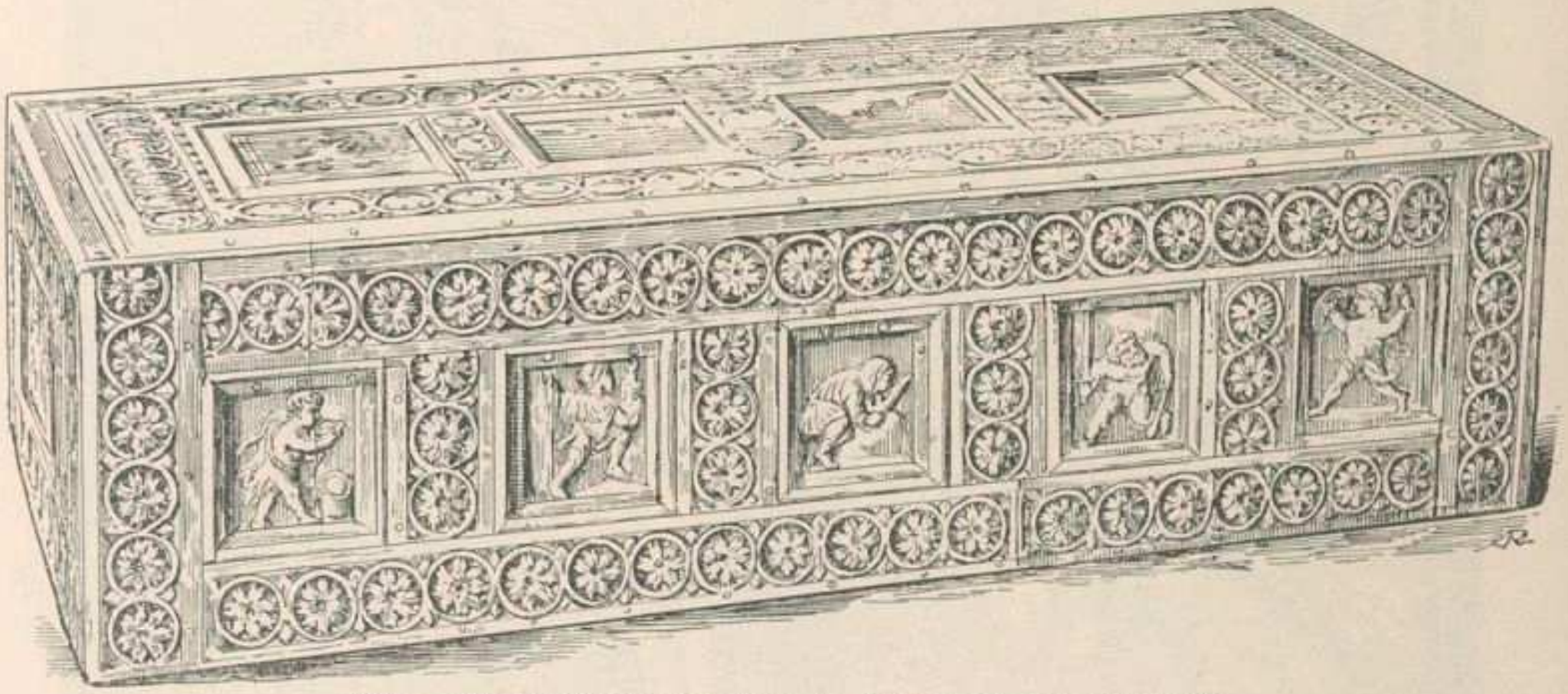

9448. — Coffret d'ivoire conservé à la chapelle palatine de Palerme.
D'après *L'Arte*, t. V, 1902, p. 45.

IV. Cassette d'ivoire. — La chapelle palatine de Palerme conserve un coffret d'ivoire qui mesure 0 m. 42 en longueur, 0 m. 17 en largeur et 0 m. 11 en hauteur; le couvercle plat est orné de cadres carrés contenant des sculptures en bas-relief; un sujet s'est conservé, il représente un char attelé de deux lions conduits par un génie qui agite un thyrse. Sur la face ici représentée (fig. 9448) on voit 1° un jeune garçon qui s'approche d'un puits; 2° le même, autrement vêtu, gravissant une pente, tenant une ampoule et un verre à boire; 3° un homme vêtu de la tunique exomide et faisant le geste de combattre; 4° autre adulte, plus avancé en âge et ayant l'apparence d'un silène paraissant fuir; 5° un combattant casqué, vêtu d'une chlamyde, brandissant une épée. Les autres cadres offrent des sujets analogues [7], ve siècle.

[1] Lancia di Brolo, *Stor. della Chiesa in Sicilia nei primi dieci secoli del cristianesimo*, Palermo, 1880, p. 279-285. — [2] F. Lanzoni, *La prima introduzione del cristianesimo e dell' episcopato nella Sicilia e nelle isole adiacenti*, dans *Arch. stor. per la Sicilia orient.*, 1917, p. 1-30; le même, *Le origini delle diocesi antiche d'Italia*, in-8°, Roma, 1923, p. 390-391. — [3] Jaffé-Lœwenfeld, *Reg. pontif. rom.*, n. 468, 469, 476. — [4] Id., *ibid.*, n. 401. — [5] Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. I, col. 647-648; *P. L.*, t. LIII, col. 587-672. — [6] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1909, p. 419-432; 1910, p. 153-171; 1911, p. 154-190, a essayé sans succès de l'attribuer à Arnobe le Jeune. — [7] E. Mauceri, *Cofanetto bizantino della capella palatina di Palermo*, dans *L'Arte*, t. V, 1902, p. 45-46.

V. Estampille. — Le musée national de Palerme conserve sous le n. G. 2537, une estampille en bronze venant de Caltanissetto et portant le mot Σωτηρ, « Sauveur » (fig. 9449).

Bibl. — Fr. J. Dölger, ΙΧΘΥC. *Die Fisch-Denkmäler in der frühchristlichen Plastik, Malerei und Kleinkunst,* in-8°, Münster-in-Westph., t. I, p. 412, fig. 68; t. IV, pl. CXCIX, n. 1.

VI. Anneau d'or. — Au musée de Palerme, mais trouvé dans la banlieue de Syracuse en 1872; poids 23 gr. Anneau d'or, circulaire à l'intérieur, octogonal à l'extérieur, les facettes ayant chacune 0 m. 007. Sept de ces facettes forment chacune un cadre renfermant une scène évangélique, dont les figures, taillées dans le métal, sont remplies de substance diversement coloriée (fig. 9450). Les sujets suivants sont représentés : annonciation, visitation, nativité, adoration des mages, baptême du Christ, *Ecce homo*, les saintes femmes au tombeau. Tous ces personnages n'ont pas plus, chacun, de 0 m. 0025 de hauteur. Sur la huitième facette se trouve le chaton faisant corps avec la tige et dépassant les bords, comme ferait une pierre précieuse. Sur ce médaillon, trois personnages en pied, ressemblant aux précédents comme facture, mais un peu plus grands, représentent le Sauveur couronnant deux époux (voir *Dictionn.*, au mot Mariage). Enfin sur le bord du médaillon une inscription niellée ainsi conçue :

+OCΩΠΛΟΝЄYΔOKIACЄCTЄΦANOCACHMAC

Les scènes gravées sur les facettes du jonc sont parfaitement reconnaissables et nous les avons rencontrées maintes fois déjà ; elles n'offrent aucune difficulté d'interprétation. L'inscription doit se lire : ὡς ὅπλῳ εὐδοκίας ἐστεφάνωσας ἡμᾶς, *(Domine) ut scuto bonæ voluntatis coronasti nos* (Ps., v).

9450. — Anneau d'or trouvé dans la banlieue de Syracuse en 1872.
D'après *The archaeological journal*, t. XXXVIII, 1881, p. 154.

Bibl. — A. Salinas, *Del reale museo di Palermo*, Palermo, 1873, in-8°, pl. A, p. 57-58; *Di un annello bizantino di oro con figura a niello del museo nazionale di Palermo, lettera del P. Guiseppo Romano con una avvertenza da Antonino Salinas*, dans *Arch. stor. Siciliano*, t. III, 1878; B. Lewis, *Antiq. in the museum at Palermo*, dans *The archaeol. journal*, t. XXXVIII, 1881, p. 153-159, pl.; J. Durand, *Note sur une bague byz.*, dans *Bull. monumental*, t. XXXVIII, 1882, p. 508-525.

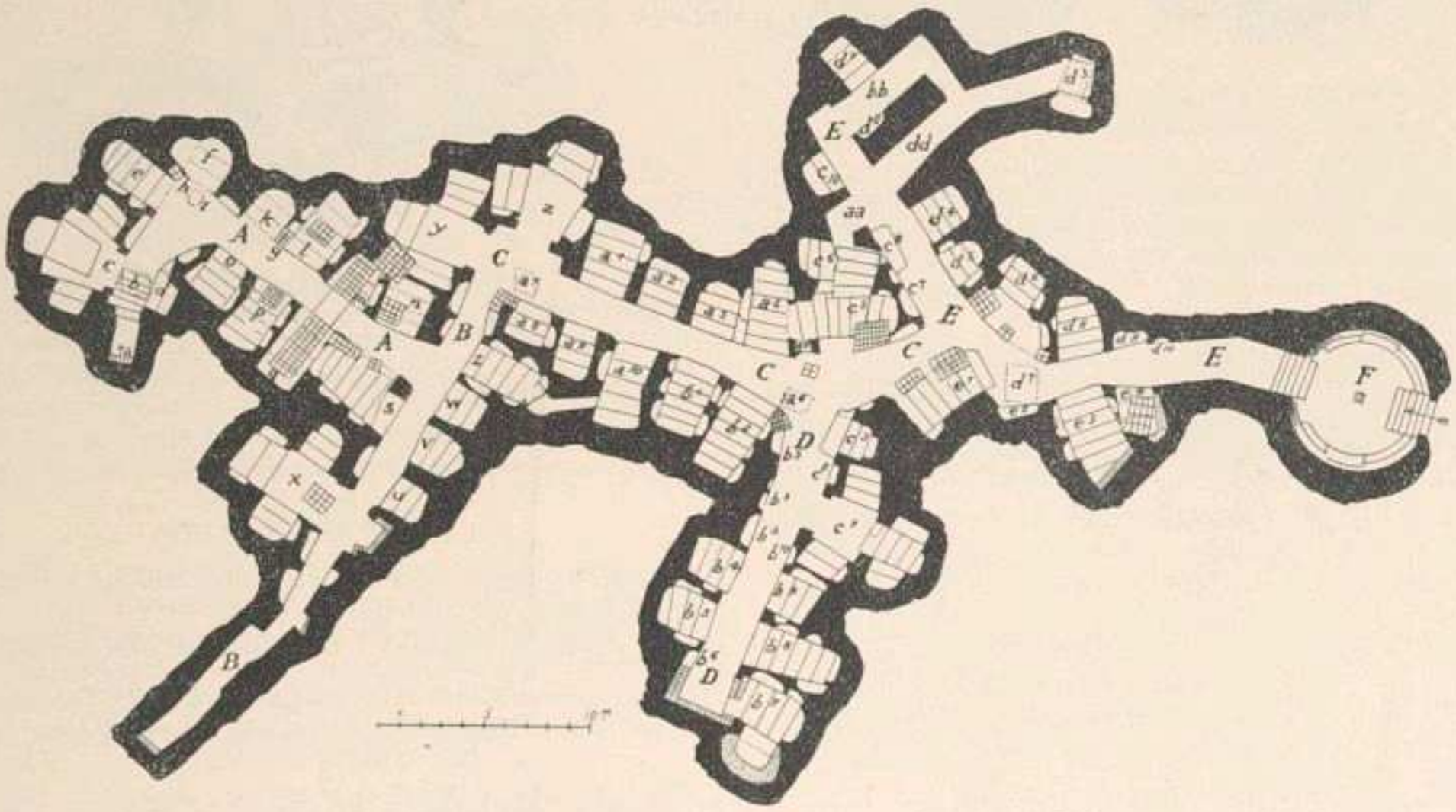

9451. — Plan de la catacombe de la *porta Ossuna*, à Palerme.
D'après J. Führer et V. Schultze, *Die altchristlichen Grabstätten Siziliens*, dans *Jahrbuch des kaiserlich-deutscher archäologischen Instituts*, t. VII, 1907, p. 224, 225.

VII. Épigraphie. — A Palerme, l'épigraphie est représentée par quelques textes qui, sans avoir un très grand intérêt, méritent à tout le moins d'être conservés et utilisés.

1. Trouvée à Santa Maria della Martorana, entrée au musée; la date consulaire donne l'année 488 :

+HIC REQVIESCET IN PACE MVNATIA EVL....
RELIGIOSA FEMINA QVAE VIXIT ANNOs
PLM LXX DEPOSITA SVB DIE PRIDIE NONAs
FEBRVARIAS DYDAMIO SIEIDIO VV CC

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7329; J. Führer et V. Schultze, *Die altchristl. Grabstätten Siziliens*, dans

Jahrbuch des kais. deut. archäol. Instituts, t. VII, Berlin, 1907, p. 221, n. 1.

Ligne 1. *Ful(gentia)*, J.-B. De Rossi; *Eul(alia)*, Mommsen.

2. Trouvée au Palazzo Saponara, entre la porta Maqueda et la porta Colonna; entrée au musée; datée de l'an 602 :

+ HIC REQVIESCIT IN PACE
PETRVS ALEXANDRINVS
NEGOTIAS·LINATARIVS
QVI VIXIT AN PLM LXI DEP·
SVB DIE XI KAL·FEBRVARI
AS·IMP DN N · MAVRICIO
TIB·PP·AVG·AN·XX·PC·EIVS
DEM AN·XVIII IND QVINTA·

Hic requiescit in pace Petrus Alexandrinus negotias linatarius (= negotians linarius ou *lintiarius), qui vixit*

9452. — Lampes chrétiennes en bronze.
Ibid., p. 278, fig. 106.

an(nis) pl(us) m(inus) LXI, dep(ositus) sub die XI *kal. februarias imp(eratore) d(omi)n(o) n(ostro) Mauricio Tib(erio) p(er)p(etuo aug(usto)* [il faudrait *imperatoris*, etc.] *an(no) XX, p(ost) c(onsulatum) eiusdem an(no) XVIII, ind(ictione) quinta.*

Il s'agit d'un négociant.

Bibl. — A. Salinas, dans *Rivista sicula*, t. II, 1869, p. 530 sq.; t. III, 1870, p. 605; J.-B. De Rossi, *ibid.*, p. 602; J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, p. 221, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7330.

3. A Lilybée (Marsala), celle-ci mentionne un lecteur :

le CTO*r* HV
IVS ECC QV*i*
VIXIT ANNOS XX
DEPOSITV *vi* I
DVS FEBRVAR
i AS *ind* XI

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, 2e part., n. 7252.

4. Sicilienne d'origine, semble-t-il, conservée au musée. Le christianisme de cette inscription n'est pas évident, mais on peut l'induire de la présence des noms Théodote et Épaphrodite; cf. Phil., II, 25; IV, 18 :

ΘΕΟΔΟΤΑ ΚΕΛΤΑ
ΕΠΑΦΡΟΔΕΙΤΕ
ΧΑΙΡΕ

Bibl. — *Corp. inscr. gr.*, t. XIV, n. 298; J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, p. 221, n. 3.

5. Conservée au musée, autrefois au Martiniono; les mots ἔζησε et ἐβίωσε ont une saveur chrétienne :

ΙΟΥΛΙΟC ·ΙΟΥCΤΟC
ЄZΗC·ЄΤΗ·Λ
ΚΑΙ ЄΒΙΩ

Ἰούλιος Ἰοῦστος ἔζησ(εν) ἔτη λ' καὶ ἐβίω(σε...)

Bibl. — *Corp. inscr. gr.*, t. XIV, n. 310; J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, p. 222, n. 4.

6. Trouvée au monastère de la Martorana, en 1685 :

hic qu·IESCET·PVELLA CAMPANA
*que vix*IT·ANNOS·SEDECIM·ET
DIES·XXI·DIE...
ↃC·P·V KAL·AVGVSTAS

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7331; J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, p. 222, n. 5.

7. A la cathédrale :

PETRONIO
DEPOSITO
IN PACE

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7334; J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, p. 222, n. 7.

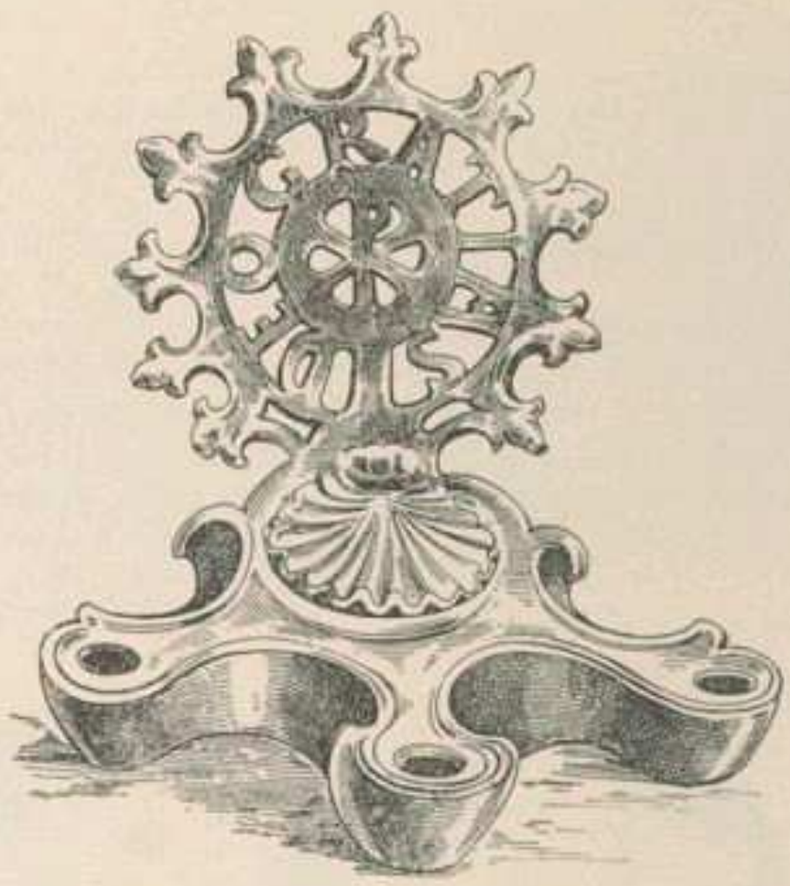

9453. — Lampe en bronze.
D'après Bartoli, *Le antiche lucerne*, IIIe part., pl. XXIII.

8. Trouvée à la porta Ossona, au musée :

HIC EST POSITA
MAVRICA QVAE
VIXIT AN PL M
ET MENSES SEPTEM

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7333; J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, p. 222, n. 6.

9. Dans le pavement de S. Maria Martorana :

HIC REQVIESCIT IN PACE
THωNBR QVI VIXIT PL M A
VI DEPOSITA AVGVSTA

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7335.

VIII. Catacombe. — Après la notice explicative que nous avons donnée de la catacombe de Palazzolo, il reste peu de chose à dire touchant celle de Palerme, dont nous donnons le plan (fig. 9451). On pénètre dans la catacombe au point *a* et on se dirige suivant les lettres de l'alphabet inscrites sur le plan, de chambre en chambre et de cubicule en cubicule; les parties quadrillées montrent les espaces occupés par des tombes accolées. La région A en contient un assez grand nombre. La région B n'est qu'un passage qui conduit à la région C bordée d'*arcosolia*, profonds de quatre à sept tombes. Il en est de même pour D, tandis que E a généralement des *arcosolia* moins profonds et ce corridor aboutit à l'entrée moderne F.

IX. Lampes. — On conserve au musée de Palerme un certain nombre de lampes chrétiennes en terre cuite et en bronze. Parmi les premières on ne saurait dire qu'elles présentent un intérêt particulier par leurs symboles; c'est principalement la croix et le chrisme

qui sont représentés. Il n'en est pas de même pour les lampes en bronze dont nous donnons quelques exemples (fig. 9452). Sur l'une, l'orifice servant à l'introduction de l'huile est exactement fermé, semble-t-il, par une plaque qu'assujettit un écrou; sur l'autre une coquille rend le même service. Tandis que la première n'offre aucun ornement, la seconde présente une sorte de feuille découpée au sommet de laquelle perche une colombe.

Le même musée de Palerme possède un autre spécimen de lampe chrétienne trouvée à Sélinonte en 1882.

C'est une belle lampe en bronze du type qu'on désigne sous le nom de *trilychnos*, c'est-à-dire à trois becs (fig. 9453), et qui n'est pas faite pour être suspendue mais posée à plat, probablement dans une niche afin de faire valoir le réflecteur découpé à jour et qui se compose de trois ornements. Au centre, le chrisme dans une couronne de lauriers, qu'entoure un bandeau circulaire dans lequel on a ménagé l'acclamation :

DEO GRATIAS

et, enfin, à l'extérieur, une dentelure à dix pointes.

J.-B. De Rossi a mis ce monument en rapport avec les donatistes africains qui avaient adopté cette acclamation comme devise et, pourrait-on dire, comme cri de guerre. Cette explication ne serait acceptable qu'à la condition d'en faire un objet exporté d'Afrique en Sicile.

Bibl. — J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, 1907, p. 278-279, fig. 107; cf. J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 177; *Dictionn.*, t. VIII, col. 1241, fig. 6739.

X. Sarcophages. — **1.** Dans la crypte de la cathédrale on conserve un antique sarcophage chrétien qui a reçu en 1558 les restes mortels de l'archevêque Pietro Tagliavia. Il est en marbre blanc et mesure 2 m. 20 de longueur sur 0 m. 72 de largeur, il est pourvu d'un couvercle à acrotères (fig. 9454). Le sujet n'offre rien de nouveau. Au centre, la croix du Sauveur entre deux soldats, sur la traverse horizontale deux colombes, au-dessus une couronne. C'est la croix triomphante rappelant la résurrection de Jésus. De chaque côté six apôtres acclament ce triomphe, vus de trois quarts et paraissant marcher, ve siècle.

Bibl. — Garrucci, *Storia dell' arte crist.*, t. v, pl. CCCXLIX, n. 2; Casano, *Del sotterraneo della chiesa di Palermo*, p. 3 sq., 61 sq., pl. D. 2; J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, t. VII, Berlin, 1907, p. 317, fig. 120.

2. Autre sarcophage à couvercle, longueur 1 m. 94; largeur 0 m. 67 - 0 m. 68. A la cathédrale. La cuve montre un agneau portant la croix, dans un médaillon, se détachant sur un fond de strigiles (fig. 9455). Les faces latérales sont également décorées, de même que le couvercle portant trois médaillons crucifères; v^e-vi^e siècle.

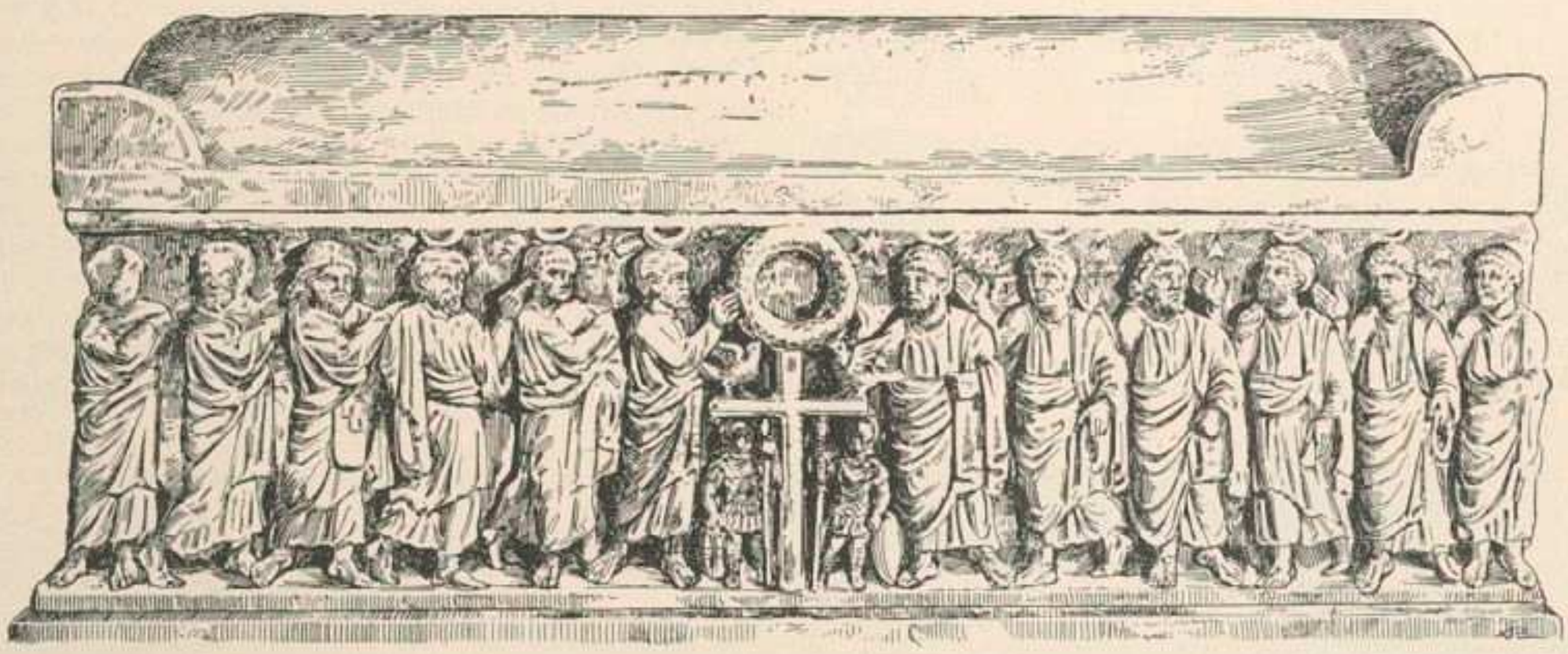

9454. — Sarcophage de Pietro Tagliavia.
D'après J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, p. 317, fig. 120.

3. Autre sarcophage, au musée; marbre blanc, 2 m. 12 de longueur. Sur un fond de strigiles on a réservé trois petits panneaux; au centre, Jésus entre deux apôtres, une ciste avec des rouleaux à ses pieds; aux extrémités des amours folâtrant avec des fleurs, une corbeille à leurs pieds; le couvercle est décoré de médaillons (fig. 9456).

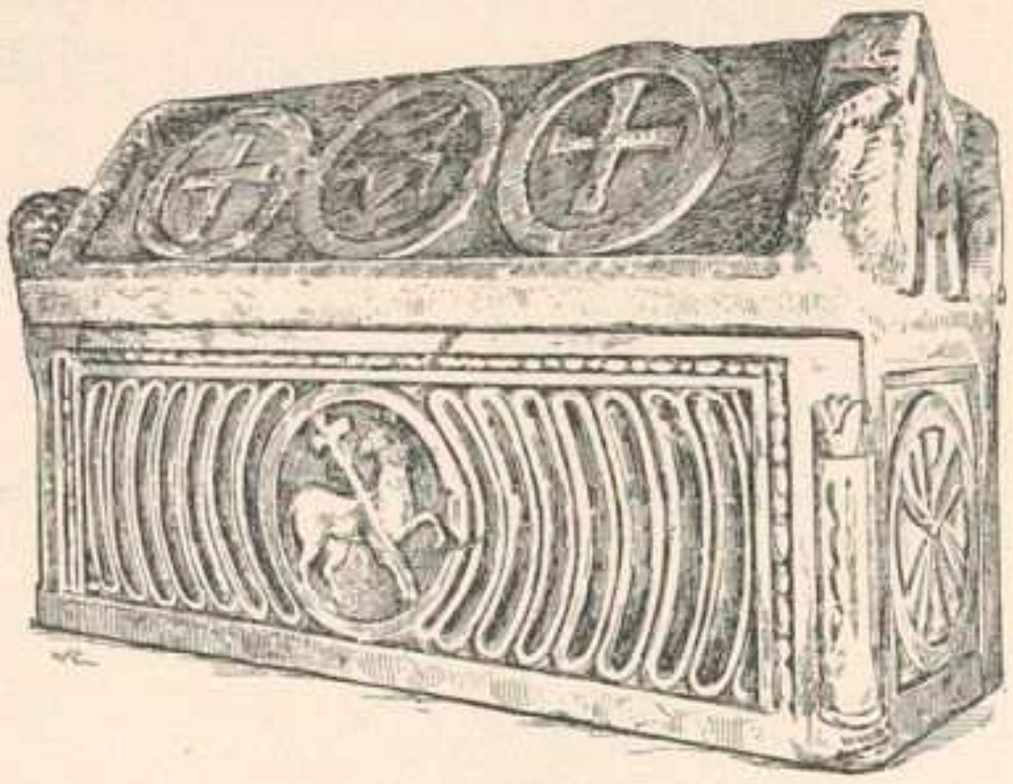

9455. — Sarcophage à couvercle.
Ibid., p. 318, fig. 121.

Bibl. — J. Führer et V. Schultze, *op. cit.*, p. 318, 319, fig. 121, 122.

H. Leclercq.

2. PALERME (MANUSCRITS LITURGIQUES DE). — *I. A. 2.* Psautier avec hymnes, cantiques et prières, xie siècle (olim S. Martino delle Scale).

Fol. 1-143, le psautier est divisé en vingt καθίσματα, comme il suit : 1 (ps. I-VIII); 2 (ps. IX-XVI); 3 (ps. XVII-XXIII); 4 (ps. XXIV-XXXI); 5 (ps. XXXII-XXXVI); 6 (ps. XXXVII-XLV); 7 (ps. XLVI-LIV); 8 (ps. LV-LXIII); 9 (ps. LXIV-LXIX); 10 (ps. LXX-LXXVI); 11 (ps. LXXVII-

LXXXIV); 12 (ps. LXXXV-XC); 13 (ps. XCI-C); 14 (ps. CI-CIV); 15 (ps. CV-CVIII); 16 (ps. CIX-CXVII); 17 (ps. CXVIII divisé en trois); 18 (ps. CXIX-CXXXIII); 19 (ps. CXXXIV-CXLII); 20 (ps. CXLIII-CL).

Fol. 142 v°-143 : οὗτος ὁ ψαλμὸς ἰδιόγραφος τοῦ δᾶδ καὶ ἔξοθεν τοῦ ὀριθμοῦ τοῦ ρν ὅτε ἐμονομάχηση πρὸς τὸν γολιάθ.

Fol. 143-144 : ὠδὴ μουσέως ἐν τῇ ἐξόδω: Ἄσωμεν τῷ Κυρίω... ἐν μέσω τῆς θαλάσσης.

Fol. 144 v°-147 v° : ὠδὴ μουσέως ἐν τῷ δευτερονομίω: Πρόσεχε οὐρανὲ καὶ λαλήσω... τὴν γὴν τοῦ λαοῦ αὐτοῦ.

Fol. 147 v°- 148 v° : προσευχὴ ἄννης μητρὸς σαμουήλ: Ἐστερεώθη ἡ καρδίαμου... κέρας Χριστον αὐτου.

Fol. 148 v°-150 : ὠδὴ ἀμβακούμ τοῦ προφήτου: Κύριε εἰς ακήκοα... ἐν τῇ ὠδῇ αὐτοῦ.

Fol. 150-151 : προσευχὴ ἡσαΐου τοῦ προφήτου: Ἐκ νυκτὸς ὀρθρίζει... ἡ ὀργὴ κυρίου.

Fol. 151-151 v° : προσευχὴ ἰωνὰ τοῦ προφήτου: Ἐβόησα ἐν θλίψειμου... εἰς σωτηρίαν μου τῷ κυρίῳ.

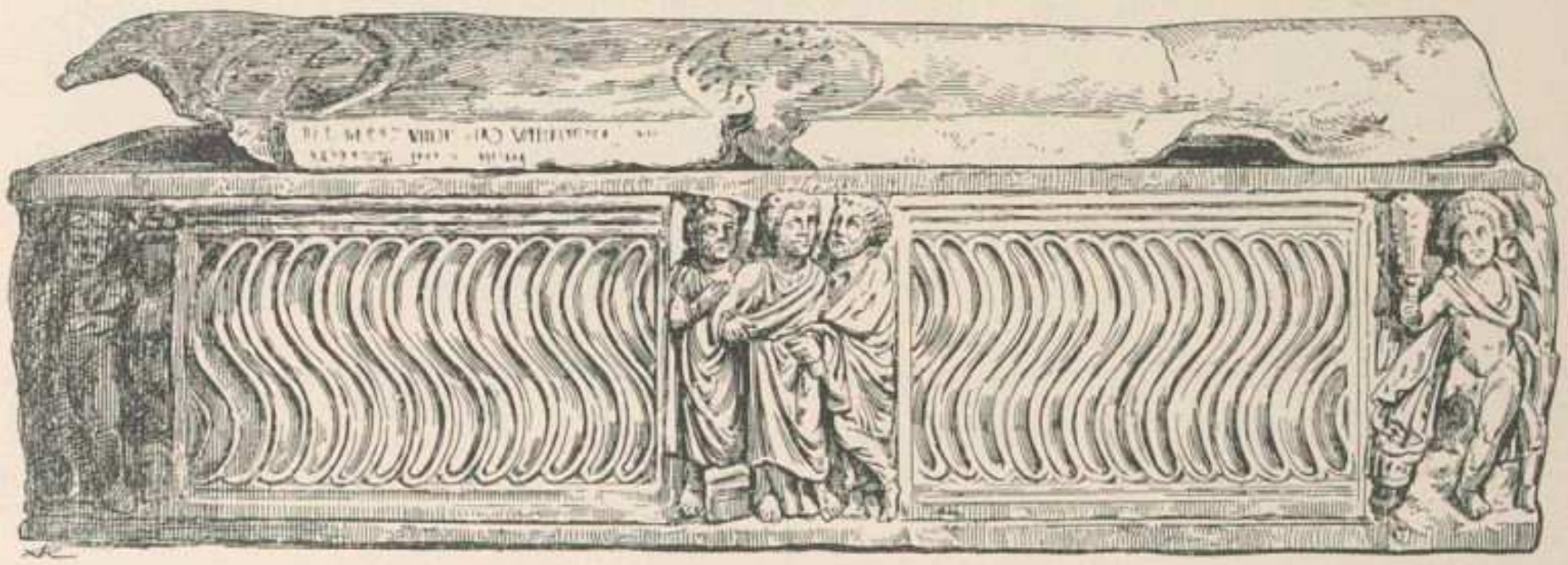

9456. — Sarcophage en marbre blanc. *Ibid.*, p. 319, fig. 122.

Fol. 151 v°-153 v° : προσευχὴ τῶν τριῶν παίδων: Εὐλογητος εἶ κύριε... ἐν τῇ καμίνω λέγοντες.

Fol. 153 : ὕμνος τῶν τριῶν παίδων: Εὐλογητὸς εἶ κύριε ὁ Θεὸς...

Fol. 153 v°-154 : ὠδὴ τῶν τριῶν παίδων: Ευλογεῖτε πάντα τὰ ἔργα κυρίου...

Fol. 154 v°-155 : ὠδὴ τῆς θεοτόκου μαρίας ἐν τῷ ἀκοῦσαι τοῦ ἀγγέλου : Μεγαλύνει ἡ ψυχη μου... καὶ τῷ σπερματι αὐτοῦ ἕως αἰῶνος.

Fol. 155-155 v° : προφήτου ζαχαρίου ἐκ τοῦ κατὰ λουκᾶν εὐαγγελίου : Εὐλογητος κύριος ὁ Θεὸς... εἰς ὁδὸν εἰρήνης.

Fol. 155 : ὕμνος λυχνικὸς ὁ κατὰ συνήθειαν: Νῦν ἀπολύεις τὸν δοῦλόν σου... καὶ δόξαν λαοῦ σου ἰσραήλ.

Fol. 155 v°-156 v° : ὕμνος ἑωθινος : Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ... ἅγιος ἀθάνατος κ.τ.λ.

Fol. 156 v°-157 : σύμβολον ἅγιον: Πιστεύω εἰς ἕνα Θεὸν πατέρα... τοῦ μέλλοντος αἰῶνος. ἀμήν.

Fol. 157-158 : προσευχὴ μανασσῆ βασιλέως: Κύριε παντοκράτορ ὁ Θεὸς... ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας ἀμήν.

Fol. 158-158 v° : προσευχὴ ἐζεχίου βασιλέως: Ἐγὼ εἶπα ἐν τῷ ὕψει... αἰνέσουσί σε κύριε οὐδὲ οἱ ἀπο-[θανόντες].

H. LECLERCQ.

PALESTINE. — I. Origines. II. Cadre physique. III. Aperçu historique. IV. Depuis Titus jusqu'à Constantin. V. Les martyrs de Palestine. VI. Découverte du saint sépulcre. VII. Macaire et Maxime de Jérusalem. VIII. Épiscopat de Cyrille. IX. La réaction païenne. X. Fin de l'épiscopat de Cyrille. XI. L'épiscopat de Jean de Jérusalem. XII. L'épiscopat de Prayle. XIII. L'épiscopat de Juvénal. XIV. Le moine Théodose. XV. Eudocie et saint Euthyme. XVI. Fondation des grands monastères. XVII. Schisme en Orient. XVIII. La révolte des moines. XIX. La fin du schisme. XX. Dernière mission de saint Sabas. XXI. Les constructions de Justinien. XXII. Mort de saint Sabas. XXIII. IVe concile de Jérusalem (536). XXIV. La Nouvelle laure. XXV. Le pape Vigile. XXVI. Au commencement du VIIe siècle. XXVII. Sophrone et Jean Mosch. XXVIII. Invasion des Perses. XXIX. Sophrone et les monothélites. XXX. Les Arabes. XXXI. La domination musulmane. XXXII. Origines du protectorat franc. XXXIII. Négociations de Charlemagne. XXXIV. Établissement du protectorat. XXXV. Exercice du protectorat franc. XXXVI. Durée du protectorat. XXXVII. Inventaire archéologique. 1° De Beyrouth à Caïffa. 2° De Caïffa à Nazareth et à Tibériade. 3° De Tibériade à Capharnaüm et à Safed. 4° De Caïffa à Deraa. 5° De Nazareth à Jérusalem par la Samarie. 6° De Caïffa à Jérusalem par le chemin de fer. 7° Beit El-Djemal et Djemmala. 8° De Jaffa à Jérusalem. 9° Abou Ghosch. 10° Jérusalem : Quelques suppléments, Saint-Sépulcre, Sainte-Sion, ville haute, environs de Saint-Étienne, chapelle mortuaire, mont des Oliviers, Gethsémani, vallée de Josaphat. 11° De Jérusalem à Jéricho. 12° Khân El-Ahmar. 13° De Jérusalem à Bethléem et à Hébron. 14° Bethléem. 15° Bersabée. 16° El-Audja. 17° Gaza. 18° Gérasa. XXXVIII. Essai de classement des monastères palestiniens. XXXIX. Sur les églises de Palestine.

I. ORIGINES. — Tout ce qui relève de cette période appartient aux études bibliques sur le terrain desquelles nous n'avons pas à empiéter. Le dessein providentiel qui assigna une contrée peu étendue à une race destinée aux vicissitudes inouïes dont chacun sait vaguement l'histoire, attira sur la Palestine l'attention persévérante de ceux qui ont voulu éclaircir jusqu'aux moindres circonstances touchant au passé du peuple de Dieu. Géologie, géographie physique, population, géographie politique et économique, archéologie préhistorique et judaïque sont autant de sujets qui demeurent étrangers à nos études.

II. CADRE PHYSIQUE [1]. — Une assez vaste région, formée de la Syrie et de la Palestine, s'étend le long de la côte orientale de la Méditerranée, depuis le golfe d'Alexandrette au Nord jusqu'à El-Ariche au Sud, et

[1] Voir F.-M. Abel, *La géologie de la Palestine d'après des travaux récents*, dans *Revue bibl.*, t. XXXVIII, 1929, p. 513-541.

à l'intérieur jusqu'au bassin de l'Euphrate. La Syrie forme la plus grande partie de cette région, dont la Palestine occupe l'extrémité méridionale. Le littoral méditerranéen est surplombé par la haute barrière de l'Amanus, longue de 180 km. entre Marache et la vallée de l'Oronte, haute de 1 840 m. au-dessus du golfe d'Alexandrette. Le système syrien débute par le djebel Koseir, qui domine Antioche et n'a déjà plus que 450 à 500 m. d'altitude. En passant du relief syrien à celui de Palestine on ne peut que constater l'amoindrissement de ce dernier. La montagne de haute Galilée n'est déjà plus qu'une région tabulaire disséquée par de nombreux ouadi ; la basse Galilée est caractérisée par des enfoncements tectoniques dirigés d'Est en Ouest, entre des collines de médiocre altitude. Le plus notable de ces enfoncements est la plaine d'Esdrelon qui commence par une ligne dont les points culminants s'élèvent encore entre 550 et 500 m. Le niveau de la plaine s'abaisse jusqu'à 55 m. près d'El-Afoulé ; tout près de ce point, un seuil de 63 m. d'altitude seulement sépare le versant de la vallée du Jourdain du versant de la Méditerranée.

La bordure sud de la plaine d'Esdrelon appartient déjà au groupe samaritain d'où se détache un bras terminé par la chaîne du Carmel qui se rétrécit en largeur à mesure qu'il s'approche de la mer. Le cœur de la Samarie fait de mamelons blanchâtres et de croupes trapues n'offre plus guère l'aspect d'une montagne. A partir d'El-Asour (1 011 m.), le haut pays de la Judée n'apparaît plus que comme une bande relativement plane qui conserve une altitude de 850 à 800 m. environ jusqu'au voisinage de Jérusalem. Au delà de la plaine que traverse la route de Bethléem, le niveau se relève jusqu'à atteindre 1 020 m. avant d'atteindre Hébron.

La structure de la Syrie offre une longue et profonde dépression qui commence au Nord et se trouve obstruée au Sud par une saillie longitudinale entre Liban et Hermon. Cet accident prend fin à la jonction des trois rivières qui donnent naissance au Jourdain. « Sous les dehors d'une plaine de 25 km. de long sur 10 de large, le fossé recouvre son aspect de région effondrée. Encore à 45 m. au confluent des sources jordaniennes son niveau n'est plus qu'à 2 m. d'altitude à la surface du petit lac Houlé, que barrent au Sud les laves du Djaulân. Après le Djisr Benât Yaqoub, les montagnes du Djaulân et celles de Safed se rapprochent tellement qu'elles ne laissent au Jourdain, sur 10 km. de parcours, qu'un étroit passage escarpé et impraticable. Elles se séparent ensuite pour laisser le lac de Tibériade occuper le fond du fossé, sur une longueur de 21 km. et sur une largeur maxima de 12, au pied de rampes abruptes couvertes en partie d'épanchements volcaniques. Des eaux thermales se font jour près de Tibériade. Par la cote de 208 m. au-dessous de la Méditerranée pour la surface du lac, on jugera du degré de l'affaissement de cette zone.

« Au sud du lac de Tibériade commence le *Ghôr*, vallée principale du Jourdain qui, sur une longueur de 105 km., s'incline de 186 m. De 5 à 6 km. jusqu'à Beisan, sa largeur atteint une douzaine de kilomètres aux abords de cette ville en raison de la brèche qui le fait communiquer avec la plaine d'Esdrelon. L'envahissement des montagnes samaritaines produit, plus bas, un étranglement sur 20 km. de longueur. A l'issue de l'ouady Fara, le Ghôr regagne une largeur de 10 km. qui devient double en approchant de la mer Morte.

« Prolongement normal du Ghôr, le bassin de la mer Morte s'étend entre deux berges symétriques escarpées, sur une longueur de 76 km. et une largeur de 15 km. environ. La surface de cette mer se trouvant à 392 m. au-dessous du niveau des océans et sa plus grande profondeur étant de 401 m., on obtient ainsi une crevasse de 793 m. au-dessous de ce niveau. Comparé au faîte palestinien du mont des Oliviers, ce fond est donc à 1 600 m. plus bas [1]. »

III. Aperçu historique. — En 1925, on trouva dans une grotte des environs du lac de Tibériade un crâne humain du type appelé de Néanderthal ; les grottes libanaises ont conservé des fragments de squelettes humains de l'époque néolithique ; nous ne mentionnons que d'un mot les débris industriels appartenant à l'âge de la pierre trouvés en Palestine et en Transjordanie. De ces populations primitives nous pouvons dire seulement qu'elles disparurent pour faire place aux peuples sémitiques : Amorréens, Cananéens, Hittites, Araméens, Ismaélites, Hébreux enfin et Philistins dont il ne faut espérer savoir beaucoup plus que les noms. Après cette période obscure nous sommes un peu mieux instruits en ce qui regarde l'établissement des Hébreux venus d'Égypte, conduits par Moïse et franchissant le Jourdain sous le commandement de Josué. Deux tribus (Ruben et Gad) et une demi-tribu (Manassé) s'implantent en Transjordanie ; les autres s'établissent dans le pays situé à l'ouest du Jourdain. Le gouvernement des juges permit, à travers bien des vicissitudes, de conserver l'intégrité de la race et de la religion ; le dernier juge, Samuel, établit la royauté et David s'empara de Jérusalem et s'y établit vers l'an 1000 avant notre ère.

On pourrait dire qu'on entre alors dans une période historique d'un aspect plus net et plus ferme, marquée par des événements dont la suite nous amène à travers la conquête assyrienne jusqu'à la période grecque, qui fut témoin d'une tentative d'introduction des mœurs grecques dans la communauté juive. En 168, Antiochus Épiphane entreprit de substituer la religion hellénique au judaïsme et souleva l'insurrection conduite par Judas Macchabée pour la conquête de l'indépendance nationale. En 142, Simon Macchabée se proclamait prince des Juifs ; ses descendants, les Asmonéens, prirent le titre de rois et conquirent toute la Palestine et la Transjordanie, mais beaucoup de Juifs considéraient ce pouvoir comme illégitime. Après un essai nouveau d'organisation, on vit établir un royaume nouveau qu'Antoine et Octave confièrent à l'Iduméen Hérode. Celui-ci régna de l'an 37 à l'an 4 avant notre ère et, à sa mort, son royaume fut partagé entre ses trois fils ; Philippe le Tétrarque eut la Batanée, entre le lac de Tibériade et le djebel Drouz, Antipas eut la Galilée et la Pérée, Archélaüs eut la Samarie, la Judée et l'Idumée, mais ce dernier lot fut, à partir de l'an 6 de notre ère, attribué à des procurateurs dont le plus fameux est Ponce Pilate (26 à 35). Un petit-fils d'Hérode, Agrippa Ier, retrouva la dignité royale (44 à 66) et cet état de choses prit fin alors. La grande révolte des Juifs éclata et tout le pays fut réuni sous l'administration d'un gouverneur impérial ayant le titre de légat propréteur de la Syrie-Palestine. La révolte dura de 66 à 70 et prit fin avec la ruine de Jérusalem et de la nationalité juive.

IV. Depuis Titus jusqu'à Constantin. — Après le siège de 70, la prise et la ruine du Temple, la dispersion et la disparition de ce qui restait du peuple juif, les Romains purent entretenir quelque temps l'illusion que l'ennemi le plus fanatique qu'ils avaient rencontré depuis longtemps était anéanti pour toujours et, afin de garder la mémoire de la lutte soutenue contre ce peuple redoutable, ils conservèrent comme un trophée les tours Phasaël, Hippicos et Mariamne qui pouvaient rendre bon témoignage de l'effort exigé d'eux pour s'emparer d'une ville dont l'enceinte en comptait

[1] F.-M. Abel, *Syrie, Palestine, Iraq, Transjordanie*, in-12, Paris, 1932, p. xxiii-xxiv.

soixante [1]. Quant à la ville, elle n'était plus qu'amas de ruines [2]; mais ce serait mal connaître l'âme humaine — à défaut des témoignages certains — que de croire qu'elle demeura longtemps abandonnée. On vit s'infiltrer petit à petit des individus, puis des familles juives ou chrétiennes, ces dernières abandonnant leur refuge de Pella, pour retrouver quelques débris de leur existence passée [3], s'installer comme ils pouvaient parmi les ruines et reformer une communauté. Ceux-ci devaient être bien peu nombreux et bien indigents; nous ignorons s'ils furent du nombre des révoltés qui, sous Hadrien, soutinrent un nouveau siège pour épargner à leur ville l'opprobre d'une reconstruction monumentale à l'image de Rome païenne, mais on peut croire qu'ils n'évitèrent pas tous les tueries furieuses qui signalèrent la répression. Hadrien demeura victorieux et, sur l'emplacement de Jérusalem, s'éleva Aelia Capitolina, ville romaine avec des thermes, des théâtres et des temples. Le merveilleux édifice qui rappelait le souvenir de Salomon et l'humble oratoire qui entretenait le souvenir du Christ furent l'objet d'une dépossession sacrilège en faveur de Jupiter et de Vénus [4].

Toutefois la ville nouvelle ne pouvait atteindre à la prospérité; le souvenir de son passé la marquait pour toujours d'un stigmate religieux et sa position loin de la mer et des voies d'eau ou des routes commerciales la condamnait à une existence stérile. Avant même la catastrophe de l'an 70, Césarée lui disputait le rang de capitale; après ces désastres répétés, Jérusalem cessa d'être en mesure de rivaliser avec une ville bâtie au bord de la Méditerranée, vaste, riche et superbe [5], et, en outre, siège du proconsul et centre administratif [6]. Une fois de plus on eut l'exemple de l'organisation ecclésiastique se modelant sur l'organisation civile et l'évêque de Césarée devint pour une période de temps assez longue le métropolitain de tous les évêques de Palestine [7]. Il eut été bien imprudent d'affirmer la possibilité d'un revirement qui rendrait à Jérusalem sa grandeur évanouie aux dépens de Césarée triomphante.

D'ailleurs les chrétiens avaient à compter avec les Juifs qui, eux aussi, s'étaient reformés sur la terre de Palestine. Comme le séjour à Jérusalem leur était interdit, ils formaient des groupes dispersés à Jamnia [8], Capharnaüm [9], Nazareth [10], Sepphoris [11], d'où ils tenaient les chrétiens à distance. Ces parias avaient une capitale, Tibériade, située sur les bords du lac de ce nom; et un patriarche dont le titre était héréditaire dans la maison de Gamaliel, dont l'indignité et l'insuffisance s'affirmaient de jour en jour. Leurs ennemis irréconciliables, les Samaritains, avaient relevé leur ville de Sichem, devenue Neapolis, et bâti une synagogue au sommet du mont Garizim. Juifs et Samaritains ne s'unissaient que dans la haine des Romains et dans la lutte contre les chrétiens.

Jérusalem n'était pas seulement éclipsée par le prestige de Césarée, métropole de toute la Palestine, mais encore par un assez grand nombre de villes: sur le littoral, Gaza, Ascalon et Joppé; dans l'intérieur Scythopolis, Sébaste et Panéas, Nicopolis, Jamnia, Diospolis, Éleuthéropolis. Parmi elles, Jérusalem ne se distinguait que grâce à la situation unique de son évêque dans la hiérarchie ecclésiastique. Soumis au métropolitain de Césarée, siégeant au-dessous de lui dans les conciles provinciaux et nommé parfois avant lui, jouissant d'honneurs, privé de droits.

V. Les martyrs de Palestine. — Nous avons exposé déjà ce qu'on peut savoir de plus précis actuellement sur cet écrit d'Eusèbe de Césarée (voir *Dictionn.*, t. v, col. 764-765); ici nous donnerons une brève analyse de son contenu.

Le récit s'ouvre par un prologue de quelques lignes qui fixe le début de la dixième persécution. A Nicomédie, elle avait commencé dès le mois de février 303; en Palestine, elle éclata seulement au mois d'avril (Pâques tombait le 18 de ce mois). Le gouverneur Flavien proclama l'ordre impérial de détruire les églises et de brûler les Écritures des chrétiens; ensuite arrivèrent d'autres rescrits prescrivant d'emprisonner partout les chefs des Églises et de les contraindre à sacrifier.

Le premier martyr de Palestine fut Procope, à Césarée, le 7 juin 303; on ne prit pas la peine de l'emprisonner, mais on exigea de lui des libations aux quatre empereurs; il refusa et on lui coupa la tête.

Tout de suite après, Césarée fut témoin de scènes très différentes; on vit des évêques palestiniens souffrir de grands supplices, d'autres apostasièrent à la première menace, mais ceux qui confessèrent leur foi subirent diverses tortures; fustigation, chevalet, déchirure des côtes et ligature des membres ce dont ils restèrent infirmes des mains. Il y eut des exécutions capitales, mais elles étaient considérées comme un échec pour les empereurs, aussi avait-on recours à la ruse; tel était amené près de l'autel et on faisait tomber de sa main droite la libation, aussitôt on criait qu'il avait sacrifié et on le renvoyait; tel autre, à demi-mort, était apporté et étendu près de l'autel, on le déliait et c'était un autre triomphe. Encore fallait-il qu'ils consentissent à se taire; s'ils réclamaient, on leur meurtrissait la bouche à force de soufflets et on les chassait par la violence. Deux seulement eurent le bonheur, après avoir passé un jour et une nuit dans les ceps jusqu'au quatrième trou, d'être décapités; ils se nommaient Alphée et Zachée.

Romain, né en Palestine et diacre exorciste de l'Église de Césarée, se trouvait à Antioche le jour de la destruction de l'église. Voyant la multitude de ceux qui sacrifiaient, il les harangua et fut condamné sur-le-champ à être brûlé vif en présence de l'empereur (probablement Galère). Il réclamait son bûcher, on le lui fit désirer et on l'amena devant l'empereur qui lui fit couper la langue et jeter en prison, où il souffrit longtemps, les deux pieds dans les ceps jusqu'au cinquième trou; ce fut dans cette posture qu'on l'étrangla.

En la seconde année de la persécution (304-305), le gouverneur Urbanus redoubla de rigueur. Les édits im-

[1] F. de Saulcy, *Hist. de l'art jud.*, in-8°, Paris, 1858, p. 410-411, décrit ces tours; au Moyen Age, la tour Phasaël portait le nom de « tour de David »; M. de Vogüé, *Le temple de Jérusalem*, in-4°, Paris, 1864, append. I, p. 112. — [2] Fl. Josèphe, *De bello jud.*, l. VII, c. I, n. 1; Eusèbe, *Chronicon*, ad ann. 71, *P. G.*, t. XIX, col. 546; S. Jérôme, *Epist.*, CXXIX, 7, *P. L.*, t. XXII, col. 1106; S. Ambroise, *Hist. de excidio Hierosolymitano*, c. XII, *P. L.*, t. XV, col. 2211. Nonobstant l'assertion d'Eusèbe, *Demonstrat. evang.*, l. VI, c. XVIII, et de saint Jérôme, *In Zach.*, c. XIV, d'après laquelle Titus n'aurait détruit que la moitié de la ville, on peut en croire Flavius Josèphe qui parle d'une destruction totale. — [3] S. Épiphane, *De mensuris et ponderibus*, n. XIV, XV; Théodoret, *In Is.*, c. VI, 13, *P. G.*, t. LXXXI, col. 272; Alexandre, *De venerandæ et vivificæ crucis inventione*, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 4042. — [4] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LXIX, c. XV; S. Jérôme, *Epist.*, LVIII, *Ad Paulinum*, c. VIII; Sulpice-Sévère, *Hist. sacr.*, l. II, c. XXXI; M. de Vogüé, *Le Temple*, c. V, p. 62. — [5] Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XV, c. IX, n. 6; *De bello jud.*, l. I, c. XXI, 5; Jean Malalas, *Chronographia*, l. IX; *P. G.*, t. XCVII, col. 423. — [6] Vespasien l'érigea en colonie sans lui donner le *jus italicum;* Titus lui accorda l'exemption de l'impôt. — [7] Nous raconterons le conflit entre Césarée et Jérusalem au mot Patriarcat. — [8] Reland, *Palæstina*, l. III, au mot *Jabné*, in-4°, Trajecti Batavorum, 1714, p. 822-823. — [9] S. Épiphane, *Hæres.*, hær. XXX, n. 11. — [10] Antonin, *Itinerarium*, n. 5, 8; Eutychius, *Annal.* — [11] S. Épiphane, *ibid.;* Socrate, *Historia ecclesiastica*, l. II, c. XXXIII; Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. IV, c. VII.

périaux ne voulaient plus qu'on frappât seulement les chefs des Églises, tous devaient faire des sacrifices et des libations aux idoles. A Gaza, Timothée, après divers tourments, fut brûlé vif à petit feu; Agapius et Thècle furent condamnés à être jetés aux bêtes. On vit alors six jeunes gens, les mains liées, se présenter au gouverneur en se proclamant chrétiens, qui, après un moment de surprise, les fit mettre en prison et leur adjoignit deux compagnons. Tous les huit furent décapités à Césarée le 24 mars 305 ; c'était l'époque de l'abdication de Dioclétien et de Maximien Hercule.

Maximin Daia devint césar le 1er mai 305, et la persécution prit un nouvel essor. On vit Aphianos, élevé à Béryte et retourné dans sa patrie, Gagæ, de Lycie, abandonner celle-ci parce que ses parents n'y voulaient pas vivre dans la religion chrétienne. Il se rendit à Césarée et ce fut là que le trouva l'édit de Maximin prescrivant à tous et ensemble le devoir de sacrifier aux dieux. A l'appel des crieurs de villes, hommes, femmes et enfants se rendaient à l'ordre du gouverneur ; là ils répondaient à l'appel nominal des tribuns. On vit alors, à la surprise générale, Aphianos s'approcher du gouverneur Urbanus, qui faisait une libation, lui saisir tranquillement la main droite et l'empêcher de sacrifier ; puis l'exhorter à se convertir au vrai Dieu. Assailli de toutes parts, roué de coups, on le jeta dans un cachot où il passa le reste du jour et la nuit, les deux pieds dans les ceps. Jugé le lendemain, torturé, les flancs déchirés, le visage tuméfié par les coups au point d'être méconnaissable et cela ne suffisant pas encore, on lui enveloppa les pieds de linges imbibés d'huile et on y mit le feu. Après cela on l'enferma de nouveau en prison où il demeura trois jours et, à demi-mort, on l'alla jeter dans la mer (2 avril 306).

A Tyr, le jeune Ulpien fut enfermé dans une peau de bœuf récemment écorché, avec un chien et un aspic, et jeté à la mer. Ensuite ce furent Aedesius, frère d'Aphianos, Agapius (20 nov. 306) et, en la quatrième année de la persécution (306-307), la vierge Théodosie à Césarée de Palestine (2 avril 307). Des confesseurs enchaînés attendaient, assis, le moment de comparaître devant le gouverneur; Théodosie les pria de se souvenir d'elle quand ils seraient devant le Seigneur. Des soldats l'arrêtèrent, l'amenèrent devant ce juge qui la fit déchirer et, mourante, précipiter dans la mer ; quant aux confesseurs ils furent envoyés en troupe aux mines de cuivre de Phounon (voir *Dictionn.*, t. I, AD METALLA).

Le 5 novembre 307, nouveaux supplices : les confesseurs descendus dans les mines eurent les articulations du pied brûlées et furent mis hors de service ; Domninus fut brûlé vif, trois martyrs furent condamnés à lutter comme des gladiateurs au pugilat ; Auxence fut livré aux bêtes.

Avec Firmilien qui, en 308, succéda à Urbanus, la mesure des atrocités semble comblée, pendant la sixième année de la persécution (308-309). Eusèbe, qui fait le récit de ces horreurs, n'a pas voulu demeurer simple et bref, mais à travers ses récits il prend soin de relever l'héroïsme de deux chrétiennes dont l'une s'appelait Valentine et était originaire de Césarée.

En même temps que ces femmes, Paul fut condamné à être décapité. Il reclama un répit de quelques instants, l'obtint et, d'une voix claire et sonore, demanda à Dieu la réconciliation de tous dans la liberté; implora la conversion des Juifs et celle des Samaritains, celle des païens et de tous ceux qui l'entouraient ; enfin celle du juge et celle des empereurs ainsi que du bourreau. Il priait à haute voix, autour de lui l'attendrissement se montrait ainsi que les larmes. Quand il eut achevé sa prière, il arrangea son vêtement, découvrit son cou et mourut (25 juill. 308).

Quelque temps après arrivèrent cent trente confesseurs venant d'Égypte, où on leur avait infligé le supplice d'un œil crevé et d'un pied désarticulé ; les uns furent dirigés vers les mines de Palestine, d'autres vers la Cilicie.

Il y eut alors un court moment de relâche, mais bientôt suivi d'un nouvel édit de Maximin Daia. C'est ce qu'on nomme le cinquième édit, qui doit avoir été rendu en automne puisque nous le voyons mentionné entre deux martyres sanglants accomplis le 25 juillet et le 13 novembre 308. La persécution prit une fureur nouvelle ; le gouverneur militaire de la Palestine, les magistrats civils des cités se signalèrent par leur zèle ; stratèges, curateurs, secrétaires, archivistes rivalisèrent de zèle. On commença à reconstruire les temples d'idoles en mauvais état ou en ruine, on fit participer aux sacrifices hommes, femmes, serviteurs, enfants à la mamelle, on souilla les denrées mises en vente sur les marchés par le contact des libations faites aux dieux, on exigea de ceux qui se rendaient aux bains qu'ils prissent part à quelque sacrifice impur. Les païens eux-mêmes blâmaient ces exigences qu'ils estimaient superflues et dégoûtantes.

On vit alors trois chrétiens aborder le magistrat pendant un sacrifice et lui crier qu'il n'existe pas d'autre Dieu que le créateur et organisateur de l'univers. Arrêtés, interrogés, ils s'avouèrent chrétiens et, sur-le-champ, furent décapités. Leurs noms étaient Antonin, Zebinas et Germain. Antonin avait concouru au travail de revision des *Hexaples* entrepris par Pamphile, comme le prouve une note du *Sinaiticus ;* leur supplice eut lieu le 13 novembre 308. Le même jour, la vierge Ennathas, originaire de Scythopolis, fut produite devant le juge, fouettée, outragée, dépouillée de ses vêtements jusqu'aux hanches. En cet état, on lui fit parcourir la ville de Césarée et, en arrivant sur les places, on la fouettait avec des lanières de cuir ; finalement elle fut brûlée vive. En outre, on refusait la sépulture aux corps saints.

Le gouverneur Firmilien donna des ordres pour que les cadavres exposés en plein champ devinssent la proie des bêtes sauvages, ce qui exigeait l'emploi d'une garde nombreuse veillant à distance à ce que ces débris demeurassent exposés aux chiens, aux oiseaux de proie qui dépeçaient les membres humains. On avait, autour de la ville, le répugnant spectacle d'entrailles, de chairs, d'ossements souillés, ce qui écœurait les païens eux-mêmes ; un bruit se répandit que, pour faire honte à la férocité des hommes, la nature inanimée s'était attendrie et avait pleuré. Un jour de chaleur et de sécheresse, on vit les colonnes des portiques publics se couvrir d'humidité et suinter comme des larmes, puis les marchés, les places furent tout mouillés, sans qu'on pût en saisir la cause; la pierre et la matière faisaient honte aux hommes. « Je sais, ajoute Eusèbe, que ceci semblera un radotage et une fable à ceux qui le liront, mais non pas à ceux qui l'ont vu. »

Le 14 décembre 308, un certain nombre de chrétiens d'Égypte furent pris ensemble par ceux qui surveillaient l'entrée des étrangers. Parmi ces chrétiens, envoyés au service des confesseurs de Cilicie, et à qui on infligea le même supplice des yeux et des pieds, il s'en trouva trois qui souffrirent le martyre à Ascalon : Arès fut brûlé vif, Promos et Élie furent décapités.

Le 11 janvier 309, à Césarée, Pierre Apsélamos, du bourg d'Anéa, des confins d'Éleuthéropolis, fut mis à mort sur le bûcher, avec Asclépios, évêque marcionite.

Eusèbe accorde une attention particulière au martyre « de celui dont le nom m'est trois fois cher », dit-il, Pamphile, appartenant au clergé de Césarée, signalé par ses vertus, sa fuite et son mépris du monde et sa générosité à l'égard des pauvres. C'était un érudit plutôt qu'un exégète, appliqué infatigablement à l'étude des Écritures. Avec lui souffrirent Valens, diacre d'Aelia et très âgé, Paul originaire de Jamnia et qui

avait déjà confessé la foi, ce dont il portait les marques. Après deux années de prison, l'occasion se présenta de les réunir à des fidèles, ceux-ci étaient des Égyptiens qui avaient escorté des confesseurs, leurs compatriotes, jusqu'aux mines de Cilicie ; à leur retour, passant à Césarée de Palestine, on les arrêta et on les interrogea. Tous les cinq avouèrent sans détour le motif de leur voyage et furent mis en prison ; le lendemain (13 févr. 310) on les joignit à Pamphile, Valens et Paul et ils comparurent devant un juge qui s'adressa à Pamphile.

Il lui demanda son nom et Pamphile donna celui d'un prophète, et tous ses compagnons firent de même. Au sujet de la patrie il en fut de même et il se dit originaire de Jérusalem pensant à la Jérusalem d'en-haut. Le juge ignorait jusqu'à ce nom de ville et demandait où elle se trouvait, faisant appliquer la torture pour arracher la vérité, mais le confesseur, dont les mains et les pieds étaient brisés par la douleur et ramenés derrière le dos, protestait n'avoir pas menti car cette ville était celle des seuls fidèles, située à l'Orient, là où le soleil se lève. Trépignant, le juge croyait qu'on se jouait de lui, entrevoyait une conspiration dans une ville dont on lui cachait le nom et il faisait redoubler les coups jusqu'à ce qu'enfin il ordonna de lui couper la tête. Les compagnons de Pamphile subirent les mêmes supplices et furent condamnés à la décapitation. Alors se passa une scène inouïe : un petit domestique au service de Pamphile, adolescent n'ayant pas 18 ans révolus, cria du milieu de la foule pour demander que les corps reçussent l'honneur d'une sépulture. A ce cri, le juge semble pris de rage et ordonne d'épuiser les supplices sur ce jeune garçon qui s'avoue chrétien, et qu'on déchire, qu'on entaille, qu'on traite comme une pierre jusqu'à ce que sans voix, presque sans vie, on allume un feu pour l'y faire mourir lentement. On lui jette sur le corps son habit de philosophe, qu'il portait à la façon d'un manteau et il s'approche du bûcher disant quelques mots à ceux de ses amis qu'il reconnaissait. Le feu avait été mis au bûcher des extrémités, Porphyre voyant cela aspira la flamme avec la bouche et expira en prononçant le nom de Jésus.

Pendant tout ce temps Pamphile et ses compagnons attendaient leur propre supplice. Un nommé Séleucus, qui avait assisté au martyre de Porphyre, accourut en porter la nouvelle à Pamphile ; à ce moment, comme il s'approchait pour l'embrasser, les gardes le saisirent et l'amenèrent au gouverneur qui le condamna à l'instant à la peine capitale. Ce Séleucus était né en Cappadoce, grand, robuste, incorporé dans une troupe d'élite qu'il avait dû quitter lors de l'épuration de l'armée. Associé à Pamphile et aux autres, ils furent dix ce jour-là qui donnèrent leur vie. Un onzième fut le vieillard Théodule, père de trois générations et appartenant à la maison de Firmilien qui le fit périr sur une croix. Julien fut le douzième, Cappadocien, il apprit ce massacre avant d'arriver à Césarée, hâta le pas et aperçut les corps des martyrs étendus à terre ; il se prosterna pour les baiser les uns après les autres et fut saisi dans ce saint exercice. Firmilien le fit livrer à un feu lent. Pendant quatre jours et quatre nuits les corps furent exposés aux animaux carnassiers, aucun d'eux n'en approcha ; on finit par leur accorder des funérailles et ils reposèrent dans un tombeau.

Enfin les 5 et 7 mars 310, Hadrien et Eubule venant de Batanée, furent arrêtés aux portes de Césarée, interrogés, condamnés aux bêtes qui les dédaignèrent ; à deux jours d'intervalle ils furent décapités et terminèrent la liste des martyrs.

VI. Découverte du saint sépulcre. — Malgré l'éclat de Césarée, le siège de Jérusalem se réclamait d'une tradition si sainte que lorsqu'il recueillait les noms et les souvenirs des quatre listes épiscopales les plus illustres, Eusèbe admettait parmi elles la liste de Jérusalem. A l'époque de la paix de l'Église, Macaire était évêque de cette ville, et nous savons qu'il était savant, énergique, austère et digne d'occuper un siège dont le titulaire jouissait d'un grand prestige. Il ne fut pas inférieur à ce qu'on pouvait attendre de lui lorsque se répandit l'hérésie d'Arius, mais rencontra de redoutables contradicteurs, notamment chez Eusèbe de Nicomédie et chez Eusèbe de Césarée, métropolitain de Palestine. Ce dernier, aussi savant qu'ondoyant, gravement entaché d'hérésie, mais habile à profiter de la faveur de Constantin, ne put entraîner les Pères de Nicée dans l'erreur, mais il réussit à détourner le concile du projet d'élever Jérusalem en métropole de la Palestine.

Peu de temps après son retour à Jérusalem, l'évêque Macaire apprit que la mère de l'empereur, Hélène (voir ce nom), se rendait dans la Ville sainte avec le dessein de retrouver le tombeau du Christ et l'instrument de son supplice. L'évêque se rendit à sa rencontre en dehors de la ville et à la demande qu'elle lui adressa de la conduire au saint sépulcre, il ne put que lui montrer le temple de Vénus bâti par Hadrien depuis deux siècles. Ici, la tradition était certaine ; pour la sainte croix on était dans le doute. On interrogea tous ceux de qui on pouvait attendre quelque éclaircissement (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Croix), et il sembla que cette relique sacrée pouvait se trouver non loin du tombeau. Hélène pouvait tout prescrire ; le temple fut abattu et, au milieu des ruines, on put localiser les souvenirs sacrés et retrouver les reliques. Nous ne revenons pas sur le récit que nous en avons fait en nous servant des textes et sur la destination que reçurent les lieux purifiés (voir au mot Jérusalem) et les instruments (voir ce mot) de la passion du Sauveur.

L'événement eut des conséquences inattendues sur la destinée de Jérusalem. La vieille capitale déchue de son rang, délaissée, devint en peu de temps la ville la plus fameuse de l'Orient, vit sortir du sol des constructions grandioses, devint le centre de cérémonies liturgiques dont la solennité contribua à répandre les rites parmi toutes les Églises d'Occident. Les édifices de Jérusalem devenaient un thème architectural et artistique dont la mosaïque de l'abside de Sainte-Pudentienne à Rome, et nombre de monuments disséminés en Gaule et ailleurs attestaient l'importance aux yeux des fidèles. Vers ce temps, des pèlerins se dirigent vers les Lieux saints à l'exemple du pèlerin de Bordeaux (333) qui ouvre la série innombrable des fidèles qui se sont rendus en Palestine et nous ont conservé, dans leurs récits trop courts, de si précieux témoignages sur la topographie du pays (voir Pèlerinages).

Jérusalem, dont le nom même était oublié, ainsi qu'on l'a vu, au moins parmi les populations païennes d'Occident, prend une physionomie nouvelle, attire non seulement des pèlerins isolés, mais encore des personnages illustres qui cherchent un refuge et le repos à l'ombre des lieux consacrés à la passion et à la mort du Christ. Saint Sabas, dans une lettre à l'empereur Anastase, appelle Jérusalem l'asile et le refuge ordinaire de tous les malheureux [1]. Le site et l'aspect des lieux où se déroulaient les cortèges liturgiques sont aujourd'hui connus et nous n'avons rien de mieux à faire que d'y renvoyer (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2304, au mot Jérusalem). Outre les constructions élevées sur le Calvaire, sur le Golgotha et au mont des Oliviers, c'était la Palestine tout entière qui semblait devenue un immense et somptueux chantier où affluaient les marbres, les colonnes, les mosaïques. Ce qu'on nomme « tradition » fait à sainte Hélène l'honneur d'avoir inspiré cette vaste entreprise monumentale : il faut en rabattre quelque peu (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Hélène)

[1] Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Sabæ*, n. 57.

ou du moins faire sa part fort large à Constantin, bâtisseur effréné, à qui appartient la construction de ces édifices dont la basilique de la Nativité (voir ce nom) conserve le modèle et le souvenir. Outre Bethléem, il faut encore nommer Thécoa, où une église remplaça la tour d'Ader qui rappelait l'apparition des anges aux bergers et puis le Thabor, Nazareth, Silo, Béthel, Tibériade, Béthanie, Sichem, Bethsaïde, Emmaüs, Cana et Mambré.

Ce n'étaient pas seulement des églises qui s'élevaient, on voyait de plus en plus des monastères dans leur voisinage. Saint Chariton avait introduit une vie nouvelle dans les montagnes de Jéricho [1]; ses disciples s'étaient répandus parmi des excavations naturelles et dans des grottes creusées de main d'homme; bientôt ils fondaient la grande laure de Pharan [2], le plus ancien et le plus légendaire des établissements religieux de la Palestine [3]. Ce même Chariton fonda la laure de Soucca (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LAURE). Un autre nom illustre est celui de saint Hilarion, qui a trouvé pour biographe saint Jérôme [4] et qui fonda à quelques lieues de Gaza, tirant vers l'Égypte, un monastère qui devint la métropole d'un grand nombre de colonies monastiques ; au VIIe siècle, il recevait la visite d'Antonin de Plaisance et jusqu'à nos jours ses ruines se laissent reconnaître.

Saint Épiphane [5] a conservé le souvenir d'un juif converti nommé Joseph, à qui Constantin conféra le titre de comte pour lui épargner les sévices de ses anciens coreligionnaire ; il fit bâtir de ses deniers les églises de Tibériade, de Capharnaüm et de Diocésarée.

VII. MACAIRE ET MAXIME DE JÉRUSALEM. — Le triomphe de l'orthodoxie à Nicée avait exaspéré les ariens déterminés à tout entreprendre pour s'emparer de l'Église du Christ. Ils trouvaient un secours puissant dans Constantin qu'ils avaient su acquérir à leur parti et qui ne voyait plus que par eux. Leur intérêt leur commandait de s'emparer des sièges épiscopaux et, parmi eux, des plus célèbres ; celui de Jérusalem se trouvait tout désigné, mais aussi il était défendu par la personnalité de son titulaire, l'évêque Macaire. Depuis Nicée son prestige n'avait fait que grandir ; sa liaison avec Athanase d'Alexandrie, sa rivalité avec Eusèbe de Césarée, son rôle dans la découverte des Lieux saints et le miracle qui, en désignant la croix du Sauveur, avait exalté sa sainteté personnelle, tout concourait à rendre sa situation inébranlable. On savait que l'empereur respectait en lui le souvenir de sa mère Hélène et, tout récemment, on avait vu l'évêque d'Arménie, Vartan, fils de Grégoire l'Illuminateur, recourir à ses lumières pour établir là-bas les règles de la discipline ecclésiastique.

N'osant s'attaquer à un prélat de cette taille, les ariens s'en prirent d'abord à de moindres personnages. On vit un jour Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée visiter à Jérusalem les travaux d'édification du Saint-Sépulcre [6] ; là ils se rencontrèrent avec Eusèbe de Césarée et les évêques de Scythopolis, de Lydda, de Tyr et de Laodicée, puis tous ensemble ils se rendirent à Antioche, y attirèrent quelques collègues, et, s'érigeant en tribunal, déposèrent l'évêque d'Antioche. Peu de temps après, l'évêque de Gaza eut le même sort [7].

En cette circonstance, l'évêque Macaire de Jérusalem se montra habile autant qu'énergique ; il rompit avec ses collègues, déjoua les intrigues d'Eusèbe de Césarée et de Patrophile de Scythopolis, se sépara de leur communion [8] et se déclara partisan du concile de Nicée [9] auquel Constantin tenait comme à son œuvre propre. Sur ces entrefaites, l'évêque de Lydda mourut et Macaire lui donna pour successeur le prêtre Maxime, confesseur de la foi pendant la persécution de Dioclétien. Presque aussitôt il regretta cette nomination qui éloignait de sa personne un précieux collaborateur ; il retint Maxime et en fit son coadjuteur [10]; peu après Macaire mourut, vers la fin de l'année 333 et eut pour successeur Maxime [11].

Maxime avait été du nombre des confesseurs condamnés aux mines après avoir subi le supplice de l'œil et du pied, il était donc borgne et boiteux ; ses souffrances n'avaient pas altéré son caractère d'une douceur poussée presque à l'excès, car il se refusait à croire à la méchanceté des hommes, ce qui lui attirait beaucoup d'ennuis [12]. Le premier événement de son épiscopat fut la conversion de Majuma, faubourg de Gaza (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 698), ce qui lui attira la faveur impériale et son érection en ville indépendante sous le nom de Constancia (334) [13].

Peu de temps après, Maxime fut convoqué au concile réuni à Césarée pour juger l'évêque d'Alexandrie, Athanase ; celui-ci refusa de comparaître et un autre concile fut assemblé à Tyr. Athanase s'y rendit avec tous les évêques d'Égypte, ses partisans, et se défendit des accusations portées contre lui. Au nombre de ceux qui réclamaient sa condamnation et sa déposition se trouvait Maxime de Jérusalem qui s'était laissé entraîner par son métropolitain, Eusèbe, jusqu'au moment où l'évêque égyptien Paphnuce vint à lui et, saisissant sa main, lui dit : « Viens, Maxime, ta place n'est pas ici, tous deux nous sommes des martyrs, nous portons les marques de la persécution, ne demeurons pas parmi les méchants [14] », et il l'entraîna ; depuis lors, Maxime ne quitta plus le parti d'Athanase de quelque temps.

La dédicace prochaine de la basilique du Saint-Sépulcre devait coïncider avec un nouveau concile. Trois cents évêques environ s'y rendirent [15], parmi une foule immense au sein de laquelle se trouvait le pèlerin de Bordeaux. La dédicace dura huit jours [16] et l'Église de Jérusalem consacra annuellement le souvenir de cet octave qui attirait en grand nombre les pèlerins de la Palestine, de l'Asie Mineure et de l'Égypte [17]. L'anniversaire en fut reporté à la veille de l'Exaltation de la sainte croix.

Après les solennités de la fête de la Dédicace, on réveilla l'affaire d'Arius et le concile proclama son orthodoxie et l'injustice de sa condamnation [18]. Le pape de Rome, Jules Ier, lança l'anathème sur le concile [19] et les évêques orthodoxes protestèrent en foule [20]. Maxime était du nombre de ceux qui avaient réhabilité Arius [21].

[1] *Vita S. Charitonis*, n. 7-8, *P. G.*, t. CXV, col. 710. — [2] *Vita S. Charitonis*, n. 9, 13. — [3] *Vita S. Euthymii*, n. 10, 12, 41, 119, 154. — [4] S. Jérôme, *Vita Hilarionis*. — [5] *Adv. hæres.*, l. I, hær. XXX, n. 4. — [6] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. XIX ; Théodoret, *Hist. eccl.*, l. I, c. XX. — [7] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. III, c. XII ; Labbe, *Concilia*, t. II, col. 703. — [8] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. XX ; Nicéphore Callixte, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. XLVI. — [9] Gélase de Cyzique, *Hist. conc. Nicæ*, l. II, *P. G.*, t. LXXXV, col. 1343. — [10] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. XX ; Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. XLVI ; l. XIV, c. XXXIX. — [11] Le Quien, *Oriens christ.*, t. III, col. 165, 166 ; Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. VI, p. 280. — [12] Rufin, *Hist. eccl.*, l. I, c. XVII. — [13] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. IV, c. XXXVII-XXXVIII. — [14] Rufin, *Hist. eccl.*, l. I, c. XVII ; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXV. — [15] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. IV, c. XLVII. — [16] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXVI ; Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. L. — [17] Théophane, *Chron.*, ann. 505 ; Sophrone, *Vita Mariæ Aegyptiacæ*, c. XIX ; Léonce, *Vie de S. Siméon*, c. I, n. 5, *P. G.*, t. XCIII, col. 1673 ; Zacharie de Mélitène, *Hist. eccl.*, c. XV, *P. G.*, t. LXXXV, col. 1165. — [18] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXVII ; S. Athanase, *Apol. contra arianos*, n. 84. — [19] S. Athanase, *Apologia contra arianos*. — [20] Socrate, *Hist. eccl.*, l. I, c. XXVII ; Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. II, c. XXVII. — [21] S. Athanase, *De synodis*, c. XXII ; *Apologia contra arianos*, n. 19.

Manifestement, ce saint homme n'était pas à la mesure des responsabilités qui lui incombaient. Quand Arius et Eusèbe de Césarée eurent disparu, il tomba sous l'influence d'Acace, le nouveau métropolitain de Césarée. Une fois de plus il s'en dégagea quand on lui eut fait comprendre son erreur et sa faute ; il déclara bien haut que, séduit par les ariens à Jérusalem, il se séparait d'eux et ne se rendrait pas au concile d'Antioche. Avait-il enfin fini par comprendre quelque chose à toutes les finesses théologiques? On l'ignore, mais on le voit signer la lettre des Pères de Sardique proclamant l'innocence d'Athanase, la déposition d'Acace et des principaux chefs de l'arianisme [1]. L'année suivante, l'évêque Athanase parut à Jérusalem et fut comblé d'honneurs par Maxime, entouré des évêques de Palestine, signataires, eux aussi, de la lettre de Sardique. Le concile qui se réunit reconnut Athanase en qualité d'évêque légitime d'Alexandrie et félicita les évêques d'Égypte de son retour [2].

Ce fut le terme de l'activité de Maxime à qui Acace de Césarée ne pouvait pardonner de s'être soustrait à son autorité. Soutenu par l'évêque de Scythopolis, Acace envahit Jérusalem d'où il chassa Maxime [3] qui mourut peu de temps après.

VIII. Épiscopat de Cyrille. — La disparition de Maxime entraînait le choix d'un successeur au milieu de circonstances politico-religieuses fort troublées. Acace convoqua à Jérusalem les évêques de Palestine qui s'entendirent sur le nom d'un modéré, Cyrille, connu par des *catéchèses* adressées aux catéchumènes pour les instruire de la religion chrétienne. Cyrille appartenait à ce parti de la foi de Nicée, disposé à attirer, s'il était possible, les fractions les moins avancées de l'arianisme. Le nom de semi-ariens qu'on leur a donné n'atteint pas leur orthodoxie. Celle de Cyrille, qui lui a mérité le titre de docteur de l'Église, est à l'abri de tout soupçon.

Son épiscopat s'ouvrit par un phénomène étrange qui bouleversa les imaginations à Jérusalem et dans toute la Palestine. Le 8 mai 351, on vit se dessiner une croix lumineuse au-dessus du Golgotha, elle s'étendait du Calvaire au mont des Oliviers, rayonnant sur la ville entière. L'évêque se crut obligé d'en écrire à l'empereur ; sa lettre nous a été conservée [4] et l'apparition qu'elle décrit est signalée par tous les historiens [5] ; dans cette lettre Cyrille fait usage du mot consubstantiel.

L'épiscopat de Cyrille fut signalé par le développement de la vie monastique dans toute la Palestine. Le monastère du vieil Ad, près d'Éleuthéropolis, fondé par saint Épiphane, comptait soixante moines; les anachorètes devenaient de plus en plus nombreux (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Cénobitisme, col. 3157). Le courant des pèlerinages attirait des fidèles de toutes les contrées ; mais tous ces sujets sont traités en particulier (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Etheria et au mot Pèlerinages). Les lettres chrétiennes connaissaient une période d'éclat, grâce à Eusèbe (voir ce nom) dont on a déjà énuméré les ouvrages. Sans atteindre à l'érudition et à l'art littéraire d'Eusèbe, saint Cyrille laisse dans ses *Catéchèses* une exposition complète de la doctrine chrétienne. Son style est sobre et clair, ce qui l'aide parfois d'atteindre à l'éloquence.

On croirait, d'après ces indications, que la Palestine est plongée dans une paix profonde ; il n'en est rien. Les juifs, poussés à bout par les exigences du fisc et l'intolérance des empereurs, se révoltent à Diocésarée, à Tibériade et à Diospolis ; ils massacrent les garnisons romaines, égorgent les chrétiens et les Samaritains et s'établissent à Diocésarée, l'ancienne Sepphoris, devenue, au préjudice de Tibériade, la capitale de la Galilée. Gallus César conduit une armée qui ravage la Galilée, s'empare de Diospolis et de Tibériade, qui sont détruites et de Diocésarée qui est prise d'assaut, incendiée et nivelée.

Ce n'est là qu'un épisode local, tandis que l'arianisme cause des troubles plus graves à l'occasion d'une élection épiscopale. Théophile, évêque d'Éleuthéropolis, fut transféré sur le siège de Castabala, en Cilicie. Les transferts de siège étaient alors des plus rares et soulevaient presque toujours de graves difficultés. Ce fut le cas cette fois encore, car l'évêque Acace de Césarée fit évêque d'Éleuthéropolis le prêtre Eutyque, arien déclaré. La rivalité de Cyrille et d'Acace s'exerçait à l'occasion du titre de métropolitain que Cyrille revendiquait pour son Église, aux dépens de Césarée. Acace, pour en finir, réunit cinq ou six évêques ariens, les érigea en concile et leur soumit le cas de son suffragant de Jérusalem qu'il accusait d'avoir méconnu son autorité, de professer une orthodoxie outrée, et d'avoir vendu, pendant une famine, les ornements de l'église du Saint-Sépulcre. Cyrille fut condamné par défaut et déposé de son siège de Jérusalem.

Il refusa d'accepter ce jugement et fit appel au pouvoir séculier. C'était là une grande audace en ce que Cyrille excluait du prochain concile tous ses ennemis actuels, mais du moment qu'on transportait l'affaire d'un tribunal ecclésiastique à un tribunal civil, le cas de Cyrille devenait irrecevable en vertu d'un rescrit de l'empereur Antonin, toujours en vigueur (*Code Justinien*, l. VII, tit. LXV, lex 1 : *Quorum appellationes non recipiuntur*) d'après lequel le condamné par défaut, dûment cité en justice et volontairement absent, ne pouvait interjeter appel. Cependant l'empereur Constance approuva l'appel dont il remit le jugement au concile de Séleucie.

L'expulsion de Cyrille allait entraîner des conséquences imprévues. Acace de Césarée remit à Eutyque d'Éleuthéropolis l'administration provisoire de Jérusalem et Cyrille demanda asile à l'évêque Sylvain, de Tarse. Celui-ci était à la tête du parti semi-arien et lorsqu'il reçut d'Acace l'ordre d'expulser Cyrille, il refusa. Ceci entraîna la rupture violente entre le parti arien pur et le parti semi-arien. Cyrille vint au concile de Séleucie faire juger son pouvoir, déposa à son tour Acace de Césarée et rentra triomphant à Jérusalem.

Ce fut pour quelques jours seulement ; banni de nouveau, il ne devait reparaître à Jérusalem qu'à la faveur de la décision de Julien, qui rappelait sur leurs sièges tous les évêques bannis (362).

IX. La réaction païenne. — La politique de Julien amenait la restauration du paganisme, mais cette mesure laissait indifférente la ville de Jérusalem dont toute la population non juive était chrétienne ; il ne fut pas question de rappeler le souvenir de Vénus aboli par la construction du Saint-Sépulcre; mais, dans le reste de la Palestine, le paganisme se redressa avec violence (361-363). Les volontés de Constantin et de ses fils y avaient reçu une exécution sans réserve : temples abattus, statues mutilées, inscriptions brisées ou martelées dont on a retrouvé certaines traces de nos jours ; cependant les villes conservaient leur fidélité aux divinités païennes. A l'exception de Majuma, toutes les villes du littoral : Gaza, Tabaath, Anthédon, Raphia, Bethelia, Ascalon, Joppé, conservaient le culte des dieux ; les villes et les campagnes entretenaient encore un grand nombre de sanctuaires. Dans l'intérieur, près du mont Liban, la grotte de Panéas restait consacrée au dieu Pan ; Sébaste, en Samarie, au pied du mont

[1] S. Athanase, *Epist. ad episc. Aegypti et Libyæ*, n. 7. — [2] S. Athanase, *Apol. contra arian.*, n. 57; *Hist. arianorum ad monachos*, c. XXV. — [3] Socrate, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXIV, XXXVIII; Sozomène, *op. cit.*, l. IV, c. XX. — [4] *P. G.*, t. XXXIII, col. 1170. — [5] S. Jérôme, *Chron.*, ad ann. 357; Philostorge, *Hist. eccl.*, l. III, c. XXVI; Socrate, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXVIII.

Garizim, Scythopolis sur les bords du Jourdain et plus loin, près de la mer Morte et des frontières de l'Arabie, Aréopolis, Pétra, Phæno, Éluse demeuraient les réduits inviolés du paganisme. C'était surtout Gaza (voir ce nom) où il se maintenait avec ses huit temples consacrés au Soleil, à Vénus, à Apollon, à Proserpine, à Hécate, à Junon et à la Fortune, par-dessus tout le temple de Jupiter Marnas.

Julien, révoquant les libéralités de Constantin, éveillait l'avidité du clergé païen qui venait de sentir souffler sur lui le vent de la misère et de la ruine : mais les chrétiens ne se montraient nullement disposés à restituer les biens dont ils avaient reçu la propriété et, pour les leur arracher, on fit quelques martyrs.

Julien n'y voyait pas de mal et les populations païennes comprirent qu'on les laisserait faire [1] ; aussitôt, elles se soulevèrent en masse contre les chrétiens. Les villes de la côte donnèrent le signal : Gaza [2], Anthédon [3], Ascalon [4], Bethelia virent les églises incendiées [5] ; le monastère de saint Hilarion brûlé [6] et lui-même poursuivi jusqu'au monastère de Bruchium, près d'Alexandrie [7]. Les habitants de Gaza supplient l'empereur de révoquer l'édit de Constantin qui érigeait Majuma en ville indépendante et il fait droit à leur demande [8]. Majuma redevint un faubourg soumis à l'administration de Gaza, mais conserva son évêque et, au ve siècle, un concile de Palestine la confirma dans tous ses droits de diocèse distinct et séparé [9].

Dès lors on osa tout entreprendre. Gaza eut ses martyrs : une famille chrétienne qui s'était signalée contre le paganisme [10] ; le magistrat, qui avait emprisonné les chefs de l'émeute, fut blâmé car, au dire de Julien, ce n'était pas là un si grand mal qu'un Grec tuât dix chrétiens. Alors, la réaction ne connut plus de bornes. Gaza et Ascalon virent des actes d'une férocité qui rappelait le règne de Maximin Daia ; Panéas (voir ce nom) brisa la statue élevée au Christ et on mit à la place la statue de Julien qui, peu de jours après, fut frappée de la foudre [11]. A Sébaste, on viola le tombeau de saint Jean-Baptiste et on brûla ses ossements, dont une partie fut sauvée et envoyée à saint Athanase [12]. Les restes du prophète Élisée furent également brûlés. A Emmaüs (Nicopolis) on combla une fontaine près de laquelle le Sauveur s'était reposé [13]. En même temps, les juifs furent encouragés à rebâtir le temple de Jérusalem. On les vit arriver en nombre de Tibériade, Jamnia, Capharnaüm, à Jérusalem, disposés à s'employer au travail manuel et à relever les ruines calcinées, les monceaux de décombres. On démolit ce qui branle, on arrache, on creuse, on s'apprête et soudain l'entreprise est arrêtée, la sécurité est compromise ; finalement la reconstruction du Temple est abandonnée.

X. Fin de l'épiscopat de Cyrille. — Le règne de l'arien Valens vit Acace de Césarée quitter le parti catholique, auquel il s'était prudemment affilié sous le règne de Jovien, et redevenir un personnage de premier plan ; mais la mort l'emporta peu de temps après (366) et Cyrille de Jérusalem accourut à Césarée, y appela quelques évêques de son parti et plaça sur le siège vacant un de ses prêtres nommé Philumène [14]. L'empereur Valens ne pouvait tolérer pareille chose et on vit l'évêque Eutyque d'Éleuthéropolis entrer de vive force dans Césarée, chasser Philumène et le remplacer par un arien, Cyrille l'Ancien. L'autre Cyrille reparaît, chasse son homonyme, et établit son propre neveu, Gélase [15]. Sur ces entrefaites, Valens porte un décret d'exil contre tous les évêques bannis par Constance et rappelés par Julien ; ce décret atteignait Cyrille dont l'exil se prolongea jusqu'à la fin du règne de Valens.

Ce fut pour la Palestine, comme on le voit, une période non seulement de troubles mais de persécution. On revit des convois de confesseurs arriver de la frontière d'Égypte et dirigés vers les mines de Phounon [16], les plus insalubres de cette époque. On vit aussi onze évêques égyptiens et plus de cent anachorètes amenés de la Thébaïde, relégués dans la ville de Diocésarée, incendiée par Gallus et déjà reconstruite par les juifs [17]. Ces malheureux y vivaient séquestrés, à peine nourris, et il était défendu de les secourir. Pareille défense n'était pas faite pour retenir une vieille pauvresse qui avait réussi à pénétrer près des prisonniers pour les servir. Le gouverneur de la province la fit emprisonner et il en reçut cette lettre : « Fille d'un consul, femme de plus grand que vous, je suis mal vêtue, mais je le serai magnifiquement lorsque je le voudrai. Vous ne me faites pas peur. J'ai encore assez de pouvoir pour vous empêcher de toucher à mes biens. » C'était Mélanie l'Ancienne qu'on rendit à la liberté.

Un autre événement survint, les Sarrasins pillards se jetèrent sur la Palestine et le gouverneur marcha contre eux ; il fut battu, réclama du secours, et on lui envoya le maître des milices qui fut mis en déroute. Cette victoire contribua à assagir Valens qui fut obligé de consentir à ce qu'un solitaire, nommé Moïse, devînt évêque de la tribu des Sarrasins. Moïse lui-même n'y consentit qu'à la condition de recevoir la consécration épiscopale des mains d'un évêque orthodoxe. Tous étaient exilés ou fugitifs, il fallut probablement avoir recours à quelque prisonnier de Diocésarée [18].

Vers ce temps la Palestine subit un remaniement administratif et militaire fort important, dont le détail ne nous appartient pas.

La situation religieuse était pitoyable. Ariens, macédoniens, apollinaristes, se disputaient les Églises et les catholiques se trouvaient refoulés dans quelques monastères ; cependant on entrevoyait l'espoir d'un réveil. Eusèbe de Samosate, banni par Valens, parcourait, déguisé en soldat, les villes d'Asie Mineure et de Palestine, ordonnant des prêtres, des évêques et provoquant l'attente d'une réaction catholique [19]. Dès que Valens fut mort, Cyrille reparut à Jérusalem, combattu par toutes les sectes hérétiques et par les moines catholiques qui ne lui pardonnaient pas d'avoir été semi-arien. Le désordre était tel que l'année suivante le concile d'Antioche chargea Grégoire, évêque de Nysse, de visiter Jérusalem. Voici en quels termes il en parle : « Il n'est pas un genre d'immoralité qui ne s'y commette ; la méchanceté, les adultères, les vols, l'idolâtrie, le poison, les basses jalousies, les meurtres, le mal enfin s'y trouve ancré de telle sorte que nulle part on n'est plus porté à assassiner que dans ces régions où les gens de même race se ruent dans le sang comme des bêtes fauves, pour un gain insignifiant [20]. » Dans un

[1] Socrate, *Hist. eccl.*, l. III, c. xiii ; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. ix, x, xv ; Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. iii ; Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. V, c. xx ; S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, iii. — [2] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. ix ; Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. iii. — [3] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. ix ; Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. X, c. viii. — [4] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. III, c. iii ; *Chron. d'Alexandrie*, ann. 362. — [5] S. Ambroise, *Epist.*, xxviii, *Ad Theodosium*. — [6] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. x ; S. Jérôme, *Vita S. Hilarionis*, c. xxviii. — [7] Id., *ibid.*, c. xxviii. — [8] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. iii. — [9] Id., *ibid.* — [10] Id., *ibid.*, l. V, c. ix. — [11] Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. X, c. xxx. — [12] Rufin, *Hist. eccl.*, l. II, c. xviii. — [13] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. xxi. — [14] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VI, c. iv-v ii. — [15] S. Épiphane, *Hæres.*, hær. lxxiii, n. 37. — [16] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. IV, c. xix, xxii. — [17] Id., *ibid.*, l. IV, c. xix ; Palladius, *Hist. laus.*, c. cxvii ; Facundus d'Hermiane, *Pro defensione trium capitulorum*, l. II, c. ii. — [18] Socrate, *Hist. eccl.*, l. IV, c. xxxvi. — [19] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. IV, c. xii. — [20] *P. G.*, t. xlvi, col. 1012.

pareil milieu, Grégoire ne rencontrait que contradiction, chaque secte avait ses églises. Mélanie l'Ancienne était venue s'établir à Jérusalem après le départ des prisonniers de Diocésarée ; elle avait été rejointe par Rufin et ils commençaient la construction d'un monastère sur le mont des Oliviers.

Les pèlerins continuaient à affluer en Palestine, malgré les désordres qui lui enlevaient toute sécurité. On avait vu se succéder saint Tryphile, évêque de Leucosie, et sa mère [1] ; le diacre Syr venu d'Italie [2], saint Gaudens de Brescia [3], saint Gaudence, futur évêque de Novare [4], saint Philorome [5], ami de saint Basile, Pierre de Galatie [6], Adolie de Tarse [7], Florentius [8], Héliodore [9], Olympius [10], Porphyre, futur évêque de Gaza [11], Évagre du Pont [12] et Turibe d'Astorga [13].

Jérusalem, et à un degré moindre mais déjà suffisant, était devenu une sorte de confluent. « On y voyait l'Arabe converti, mais tombé dans le schisme des collyridiens ou des antidicomarianites [14], les moines de Mésopotamie [15] et de Palestine qui venaient visiter le saint sépulcre [16], les évêques de Perse retrempant à Jérusalem leur foi et leur courage pour la prochaine persécution [17], les prêtres d'Italie et de Rome [18], les pèlerins des Gaules et d'Écosse [19] apportant les aumônes des fidèles et des communautés d'Occident [20], les malades se rendant aux eaux chaudes de Tibériade [21] et de Gadare [22] et quelquefois, au milieu de la foule, on voyait passer la figure amaigrie et inspirée de quelque solitaire d'Égypte [23] ou de l'Inde [24].

« Ceux qu'attirait l'espoir du gain étaient peut-être plus nombreux encore : les marchands grecs et italiens [25] y venaient acheter le baume d'Engaddi, les dattes de Jéricho [26], les blés de Palestine [27], les larges tablettes de bois de Settim, si recherché pour son éclat, sa légèreté, la finesse de son grain [28] et apportaient les vins de Gaza [29] et d'Ascalon [30], les perles [31] et les parfums de l'Inde venus par la mer Rouge et le port d'Aïla [32]. Les juifs, bravant les défenses des empereurs [33], se glissaient à Jérusalem pour assister à la foire annuelle [34] et pleurer, en secret, sur les débris du Temple [35], les Syriens [36] offraient les petits objets de piété dont on faisait déjà un grand commerce [37] ; les mendiants affluaient de toutes parts, et venaient assiéger les voyageurs [38]. » Telle était cette ville, réputée sainte, dont un bref séjour avait inspiré à saint Grégoire de Nysse un immense dégoût.

Au sein de cette population, Cyrille avait su ramener à lui les moines catholiques et macédoniens [39]. Sa situation se trouvait suffisamment affermie pour qu'il pût s'exposer à une longue absence ; on le voit, en effet, siéger au concile œcuménique de Constantinople, en 381, avec plusieurs de ses collègues : Gélase de Césarée, Denis de Lydda, Macer de Jéricho, Priscien de Sébaste, Saturnin de Diospolis, Aelien de Jamnia, Rufus de Nicopolis et Auxence d'Ascalon [40]. Le concile se montra sévère à l'égard des mémoires épiscopales coupables de tant et de si longs déchirements dans l'Église ; il jeta l'anathème sur des défunts : Acace de Césarée, Eusèbe de Nicomédie, Patrophile de Scythopolis et Eutyque d'Éleuthéropolis [41]. Il est difficile de croire que Cyrille de Jérusalem soit demeuré étranger à ces rigueurs posthumes. D'ailleurs, l'heure des triomphes avait sonné pour lui. En 383, un autre concile de Constantinople rendait un solennel hommage à son orthodoxie.

C'était vers ce temps que la fiscalité romaine s'abattait sur la Palestine, afin de la dépouiller de tout ce qui rappelait son indépendance d'autrefois. « La population agricole se composait d'un ramassis de Grecs, de Juifs, de Samaritains et d'Arabes [42], ces paysans sauvages, animés par le souvenir de leurs luttes contre les Romains, ne pouvaient se résigner à être, suivant la loi commune du colonat, liés au domaine qu'ils cultivaient, sans pouvoir jamais l'abandonner [43]. Ils achetaient la protection des chefs militaires de la Palestine, changeaient à leur gré de maîtres et de terres, et quand le propriétaire venait les réclamer en justice, l'officier accourait au tribunal, suivi de ses soldats et le juge, tremblant, se hâtait de condamner le maître et de libérer le colon [44]. Une loi de Théodose et d'Arcadius vint enlever aux fermiers cette indépendance illégale et menacer de peines rigoureuses l'officier qui prendrait la défense du colon fugitif ainsi que le maître nouveau qui l'accueillerait sur son domaine [45]. La Palestine se courba, frémissante, sous ce niveau despotique, mais de fréquentes révoltes trahissent sa colère, et quand parurent les Perses et les Arabes, Juifs et Samaritains accoururent au-devant d'eux, prêts à leur servir de guides [46]. »

XI. L'ÉPISCOPAT DE JEAN DE JÉRUSALEM. — Le prêtre qui succéda à Cyrille sur le siège épiscopal de Jérusalem s'appelait Jean [47] ; on l'a fort loué et on ne l'a pas moins dénigré. Quoi que ses adversaires aient pu lui reprocher, il aura toujours cet avantage de compter parmi ses défenseurs saint Augustin [48], saint Paulin de Nole [49], et d'obtenir l'approbation du pape Anastase [50]. Son épiscopat coïncide avec l'épanouissement de la vie monastique en Palestine : constructions de monastères en tous lieux, non seulement le long des rives du Jourdain [51], mais près du littoral et dans les

[1] *Acta sanct.*, junii t. II, p. 682. — [2] Baronius, *Annal. eccl.*, ad ann. 356, n. 100. — [3] *P. L.*, t. XX, col. 964. — [4] *Acta sanct.*, 22 juin. — [5] Palladius, *Hist. laus.*, c. CXIII. — [6] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXV. — [7] Palladius, *Hist. laus.*, c. CIV. — [8] S. Jérôme, *Epist.*, II, *Ad Florentium*, n. 4. — [9] S. Jérôme, *ibid.*, et *Epist.*, I, *Ad Rufinum*. — [10] S. Grégoire de Nysse, *Vita S. Macrinæ*, c. I. — [11] Marc, *Vita Porphyrii*, c. IV. — [12] Palladius, *Hist. laus.*, c. LXVIII. — [13] *Script. rer. hisp.*, t. I, Francofurti, 1603, p. 333. — [14] S. Épiphane, *Hæres.*, hær. LXXVIII, LXXIX. — [15] *P. L.*, t. LXXIII, col. 415, 426. — [16] *Vita S. Sabæ*, n. 34. — [17] Sozoméne, *Hist. eccl.*, l. II, c. XIV ; S. Jérôme, *Epist.*, XLIV, LVII. — [18] Eusèbe de Crémone, Océanus, Rufin d'Aquilée, Innocent. — [19] S. Jérôme, *Epist.*, XLIV, XCVII ; Grégoire de Tours, *De gloria mart.*, c. XIX. — [20] S. Jérôme, *Adv. Vigilantium*, n. XIII, *P. L.*, t. XXIII, col. 365. — [21] Reland, *Palæst.*, l. I, c. XLVI, p. 302 ; l. III, p. 1039, 1040. — [22] S. Épiphane, *Hæres.*, hær. XXX, n. 7. — [23] S. Jérôme, *Epist.*, XLIV, LVII ; Cassien, *De cœnob. instit.*, c. IV, n. XXXI. — [24] S. Jérôme, *Epist.*, XLIV, LVII. — [25] Polybe, évêque de Rinocorura, *Vita S. Epiphanii*, c. XLV. — [26] Reland, *op. cit.*, l. I, c. LVII, p. 382-387. — [27] S. Jérôme, *Epist.*, XLIV ; *Vita S. Sabæ*, n. 45, 8 ; Jean Mosch, *Prat. spir.*, c. CVII. — [28] S. Jérôme, *In Joel.*, c. III. — [29] Grégoire de Tours, *De gloria confess.*, c. LXV ; *Hist. Francor.*, l. VII, c. XXIX. — [30] Reland, *op. cit.*, l. III, au mot *Ascalon*. — [31] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXIII, c. VI. — [32] S. Jérôme, *In Jer.*, l. II, c. VI ; *Epist.*, XCV. Les marchandises de l'Inde venaient aussi par Alexandrie. Palladius, *Dial. de vita Chrysostomi*, c. VIII, *P. G.*, t. XLVII, col. 26. — [33] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. VI. — [34] Adamnan, *De Locis sanctis*, l. I, c. I. — [35] S. Jérôme, *In Sophoniam*, c. I, *P. L.*, t. XXV, col. 1354. — [36] S. Jérôme, *Epist.*, XCVII ; *In Ez.*, l. VIII, c. XXVII. — [37] S. Augustin, *De civit. Dei*, l. XXII, c. VIII, n. 6. — [38] S. Jérôme, *Epist. Paulæ*, *P. L.*, t. XXII, col. 674 ; cf. Alph. Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs, 326-636*, in-8°, Grenoble, 1869, p. 78-80. — [39] Palladius, *Hist. laus.*, c. CXVIII. — [40] Labbe, *Concilia*, t. II, col. 955. — [41] Id., *ibid.*, t. II, col. 974. — [42] Anastase le Sinaïte, *Quæst.*, XCVI, *P. G.*, t. LXXXIX, col. 745 ; Justinien, *Novelle*, CXLIV, tit. XXVII, coll. 9 ; Eutychius, *Annales*. — [43] Ch. Révillout, *Étude sur l'hist. du colonat chez les Romains*, dans *Revue hist. de droit franç. et étranger*, 1857. — [44] H. Wallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiq.*, in-8°, t. III, Paris, 1847, p. 281. — [45] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 857, 861 ; Procope, *De ædif.*, l. V, c. VII ; *Hist. arcana*, c. XI. — [46] A. Couret, *op. cit.*, p. 82. — [47] Sozoméne, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XIV. — [48] S. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, l. III, c. LI. — [49] S. Paulin de Nole, *Epist.*, XXXI, *P. L.*, t. LXI, col. 325. — [50] *P. L.*, t. XX, col. 51. — [51] S. Jérôme, *In Is.*, l. V, c. XVII, *P. L.*, t. XXIV, col. 172.

plus mornes solitudes. Près de Gaza, Hésychius avait relevé le monastère fondé par saint Hilarion et y avait rapporté le corps du saint enlevé secrètement de l'île de Chypre [1]. Sylvain, moine du Sinaï, était venu fonder un monastère à Gérare, sur les bords du torrent de Bésor [2]. L'abbé Helpidius agrandissait la laure de Pharan [3] et sur le plateau de Bethléem, à côté de l'église d'Ader, un monastère se signalait par une innovation liturgique destinée à être adoptée par l'Église universelle (voir *Dictionn.*, au mot PRIME). A cette époque, le monastère comptait parmi les membres de la communauté un cénobite appelé également à la célébrité : Jean Cassien (voir ce nom). Il n'est pas possible d'entreprendre ici une énumération, nous devons nous borner à rappeler celle qui a été donnée déjà (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CÉNOBITISME, col. 3165-3175).

La Palestine fut témoin, à partir du IVe siècle, d'un développement extraordinaire de la vie monastique. L'impulsion avait été donnée par Mélanie l'Ancienne, qui créa le monastère du mont des Oliviers (voir ce nom), et, sous son inspiration, Rufin d'Aquilée répandait les récits de l'*Histoire ecclésiastique* pendant que Palladius vulgarisait les faits héroïques des moines dans l'*Histoire lausiaque* (voir PALLADIUS). Vers le même temps on voyait arriver Paule, Eustochium et Jérôme qui, après avoir parcouru le pays, faisaient choix de Bethléem pour s'y établir. Paule construisit deux monastères, un pour Jérôme (voir ce nom) l'autre pour elle ; mais nous avons déjà raconté tout cela. L'influence de ces établissements fut considérable, grâce surtout à l'activité de saint Jérôme. Bethléem devint le centre d'une correspondance spirituelle en même temps que savante qui rayonna dans tout l'Occident et d'un mouvement polémique qui atteignait, partout où elle se montrait, l'hérésie.

Il n'y eut pas que les hérétiques qui furent mis à mal. Jérôme s'en prit à Origène dont la glorieuse mémoire eut mérité plus d'égards, et il entama à son sujet une querelle mémorable où Rufin fut maltraité plus que de raison, ce qui troubla longtemps la Palestine, son clergé et ses monastères. L'évêque Jean commit l'imprudence de soutenir Rufin et s'exposa aux coups de saint Jérôme [4] ; n'ayant pas la philosophie nécessaire pour se sentir malmener en paroles il s'adressa au ministre d'Arcadius qui lança contre Jérôme un ordre d'exil [5], presque aussitôt révoqué, mais qui laissa de longues rancunes.

Les pèlerins continuaient à affluer, attirés par la renommée de Paule, de Mélanie la Jeune qui, elle aussi, s'était établie aux Lieux saints, et beaucoup parmi eux, tout en satisfaisant leur dévotion, se réjouissaient d'entrevoir le redoutable Jérôme. Ce besoin de voyage était si vif qu'on voyait défiler des fidèles, des clercs, des moines, des évêques de tous les pays. C'étaient Alypius, ami de saint Augustin [6], Eusèbe de Crémone [7], les moines gaulois Posthumien [8] et Apodemius [9], l'historien Paul Orose [10], Ausonius, évêque de Dalmatie [11], Paul d'Égypte chassé par Théophile d'Alexandrie [12], les copistes envoyés d'Espagne par Lucinius pour transcrire les œuvres de saint Jérôme [13], etc.

On ne vivait là pourtant que dans une demi-sécurité. Un jour le bruit courut que les Huns avaient franchi le Caucase, assiégeaient Antioche et se préparaient à marcher sur Jérusalem. L'émotion fut vive ; on a raconté que les monastères se vidèrent de leurs saintes colonies comme par enchantement ; celles-ci prirent leur vol vers les ports de mer d'où elles pouvaient gagner l'Occident ; on a mis en doute cette alerte, peut-être ne sera-t-on jamais exactement fixé sur ce mince détail qui n'importe guère ; quoi qu'il en soit les Huns apprirent l'approche de Stilicon qui accourait d'Italie ; ils regagnèrent leur pays d'origine. C'était là une menace qui bientôt prendrait corps et se réaliserait quelques années plus tard, quand, au cours d'une razzia, des coureurs faillirent enlever saint Jérôme dans son monastère de Bethléem [14].

L'évêque Porphyre de Gaza (voir ce nom) était venu à bout de détruire le fameux *Marneion* de cette ville où le paganisme attardé bravait tous les édits impériaux. Après en avoir obtenu la permission d'Arcadius, Porphyre incendia le temple et construisit une basilique à la place.

Cet exemple parut bon à suivre, les fidèles d'Aréopolis et de Raphia le tentèrent, mais les païens prirent les armes ; on se battit [15] et il fallut la présence de la force armée pour permettre aux chrétiens de détruire les temples et d'élever à leur place des églises [16] ; car, malgré les résistances, le nombre de celles-ci se multipliait et on voyait des édifices nouveaux glorifier les souvenirs du Nouveau aussi bien que ceux de l'Ancien Testament. Sur les tombeaux des prophètes Habacuc et Michée, nouvellement découverts, on venait de voir bâtir deux églises [17] ; vers 406, les reliques du prophète Samuel furent transportées à Constantinople.

Ce n'étaient pas seulement les querelles théologiques et les conflits à main armée qui divisaient la Palestine, des calamités plus graves et d'ordre naturel venaient éprouver la province : peste [18], invasion de sauterelles, et on vit alors le peuple des campagnes venir implorer la générosité des moines qui n'avaient guère de quoi se sustenter eux-mêmes. Ce fut dans ces circonstances que l'évêque de Toulouse, Exupère, envoya en Palestine le diacre Sizinnios porteur d'aumônes qui touchèrent les affamés ; saint Jérôme se fit leur interprète et offrit à l'évêque bienfaisant la dédicace de son nouveau commentaire sur Zacharie [19].

Le désastre de l'année 410, la prise de Rome par Alaric, détermina un exode considérable d'Italie vers Jérusalem ; mais, cette fois, il n'y a pas que des grands noms, c'était une multitude de fugitifs affamés, à peine vêtus, suppliant qu'on apaisât leur faim. Un pareil spectacle ne suffit pas à ramener la paix et la charité et, l'année suivante (411), la Palestine se trouva de nouveau divisée par un conflit doctrinal. Cette fois encore, saint Jérôme était sur la brèche et luttait contre Pélage et ses partisans. Le clergé de Jérusalem désirait entendre une conférence contradictoire entre Pélage et Paul Orose que saint Augustin venait d'envoyer à saint Jérôme [20], mais l'évêque de Jérusalem et Paul Orose s'accusèrent mutuellement d'hérésie [21] ; la conférence fut impossible. Sur ces entrefaites, Héros, évêque d'Arles et Lazare, évêque d'Aix [22], obligèrent Euloge, métropolitain de Césarée, à convoquer un concile provincial à Diospolis [23]. Les pélagiens furent condamnés, mais Pélage fut déclaré exempt de l'hérésie qui porte son nom [24] ; c'était le résultat des efforts de Jean de Jérusalem et des artifices de Pélage.

[1] S. Jérôme, *Vita S. Hilarionis*, c. XLVI. — [2] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XXXII. — [3] *Vita S. Charitonis*, n. 10, *P. L.*, t. CXV, col. 911. — [4] *Apol. adv. Joannem Hierosolymitanum*. — [5] S. Jérôme, *Epist.*, LXXXII, *Ad Theophilum*, n. 10. — [6] S. Augustin, *Epist.*, VIII, c. I. — [7] S. Jérôme, *Epist.*, XXXIII, *Ad Pammachium*. — [8] Sulpice-Sévère, *Dial. de vita orient. mon.*, l. I, c. I, III, IV. — [9] S. Jérôme, *Epist.*, CXX, *Ad Hedibiam*. — [10] S. Jérôme, *Epist.*, CXXXIV, *Ad Augustinum*, I. — [11] S. Jérôme, *Epist.*, XCII, *Ad Julianum*. — [12] S. Jérôme, *Apol. contra Rufinum*, l. III, c. XVII. — [13] S. Jérôme, *Epist.*, LII, *Ad Lucinium*. — [14] S. Jérôme, *Comment. in Ez.*, l. III, præf. — [15] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XV. — [16] Procope de Gaza, *Expos. in Exodum*, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 606 ; Idace, *Descr. consulum*, ad ann. 399, *P. L.*, t. LI, col. 912. — [17] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XXIX. — [18] S. Jérôme, *Comment. in Joel.*, c. II. — [19] S. Jérôme, *Comment. in Zach.*, præf. — [20] S. Jérôme, *Epist.*, LXX, *Ad Augustinum*. — [21] S. Augustin, *De gestis Pelagii*, c. XVI. — [22] Id., *ibid.*, c. I, n. 2 c. III, n. 8. — [23] Id., *ibid.*, c. XXXV, n. 62. — [24] Id., *ibid.*, c. XXXV, n. 62.

Pendant la durée du concile de Diospolis le bruit se répandit de la découverte, non loin d'Éleuthéropolis, du corps de Zacharie, fils de Joad, et presque en même temps de ceux de saint Étienne, de Nicodème et de Rabbi Gamaliel, converti par saint Paul. Cette dernière trouvaille souleva un mouvement de très grande curiosité (voir *Dictionn.*, t. v, au mot ÉTIENNE), l'évêque Jean se rendit sur les lieux et rapporta le corps du protomartyr à Sion [1].

Vers le même temps, un autre Gamaliel, descendant de celui que nous venons de nommer, exerçait les fonctions de patriarche des juifs et portait le titre de préfet en Palestine où il s'était rendu redoutable par son audace. Les chrétiens n'avaient qu'injustice et violence à en attendre et il attirait à lui toutes les causes des juifs [2]. Les plus puissants avaient échoué dans leurs efforts pour l'ébranler et avaient même été les victimes de sa vengeance [3]; mais, à force de soulever les haines contre lui, il en fut victime : Théodose le dépouilla de ses honneurs, le priva de ses dignités, le mit en pleine disgrâce. A quelque temps de là il mourut ; son titre fut aboli [4], les juifs n'eurent plus que des pontifes inférieurs, sans crédit dans l'empire et presque sans influence parmi leurs coreligionnaires.

Après le succès remporté à Diospolis, les partisans de Pélage se crurent tout permis ; ils en vinrent même à tenter une attaque de vive force. Une troupe de bandits et de paysans envahirent les cours des monastères, mirent le feu aux bâtiments, frappèrent ceux qu'ils purent atteindre, tuèrent un diacre et poursuivirent Eustochium et ses compagnes qui eurent le temps de gagner le monastère de Jérôme et de s'enfermer avec lui dans la grosse tour du monastère, où les assiégeants demeurèrent plusieurs heures [5]. On peut croire que saint Jérôme se plaignit et demanda justice ; il s'adressa à l'évêque qui ne crut pas devoir répondre et on en donnait cette raison qu'il était coupable de l'agression [6]. Jérôme n'était pas homme à se contenter du silence ; puisque l'évêque se taisait, il s'adressa au pape et réclama son intervention. Le pape fut plein de bonnes paroles, consola Jérôme et Eustochium et, même, il adressa à l'évêque Jean de Jérusalem une lettre très sévère pour lui reprocher son silence et son inaction [7]. La lettre fut expédiée et remise à l'évêque de Jérusalem ; toutefois, dans l'intervalle, Jean était mort et son successeur était l'évêque Prayle.

XII. L'ÉPISCOPAT DE PRAYLE. — Ce fut un homme doux et modeste qui fit peu de bruit et ne dura guère [8] ; son début fut malheureux. A la lettre du pape Innocent, qui admonestait l'évêque Jean, il répondit par une protestation, mais elle ne fut pas lue par Innocent, lui aussi venait de mourir et il avait eu pour successeur Zozime [9]. En 418, les évêques d'Aix et d'Arles revinrent à la charge et persuadèrent l'évêque d'Antioche de convoquer un concile dans cette ville. Cette fois, Pélage ne put échapper à la condamnation et l'évêque Prayle, non content d'y prêter la main, chassa l'hérétique de son diocèse.

Pendant cet épiscopat on trouve seulement à noter des faits importants pour l'histoire monastique : arrivée en Palestine de Mélanie la Jeune ; mort d'Eustochium, remplacée par sa nièce Paule ; mort de saint Jérôme. Avec lui disparaissait l'immigration monastique qui avait jeté un si grand éclat, mais qui, par sa provenance exotique, était condamnée à végéter quelque temps encore et à disparaître sur place. Resserrés et comme étouffés entre les indigènes, ils ne pouvaient que faire place à la génération nouvelle de prêtres et de moines, étrangers et presque hostiles à l'Occident ; le prêtre Hésychius se signalait entre tous par son éloquence et sa science exégétique [10] ; il reste de lui des commentaires sur l'Écriture et un ouvrage sur les solitaires [11] ; saint Passarion poussait la rigueur de l'ascèse jusqu'à des excès d'austérités qui ne semblaient pas pouvoir demeurer longtemps en vigueur ; saint Euthyme dépassait tout ce qui s'était fait avant lui et tous ces ascètes se laissaient entraîner à des rivalités, des animosités dont l'écho désolant nous est parvenu. Les Grecs sont impitoyables à saint Jérôme ; Palladius ne trouve rien d'assez véhément contre lui [12] ; Théodore de Mopsueste l'invective et l'appelle « malédiction [13] ». Les pèlerins d'Occident ne sont pas en reste : « Je ne vous ai mie nommé ne nommerai les abeies et les moustiers des suriens, ne de gréjois, ne des jacobins, ne des boanins ne des nestoriens, ne des hermins, ne des autres manières de gens qui n'estoient mie obéissant à Rome, dont il y avoit moustiers et abéies en la cité ; pour ce ne vous vueil mie parler de toutes ces gens que je ici nomme qui n'estoient mie obéissant à la loi de Rome [14]. » Fidèles à ce dédain, les pèlerins latins ne parlent jamais des religieux ni des couvents byzantins ; on ne connaît d'exception à cette règle que saint Willibald et Saewulf parlant de la laure de saint Sabas et l'Anonyme de 1130, qui rappelle l'hospice fondé à Jéricho par saint Sabas.

XIII. L'ÉPISCOPAT DE JUVÉNAL. — Après la mort de Prayle (vers 421), on lui donna pour successeur Juvénal sur le compte duquel on ne sait rien avant son épiscopat. Il ne semble pas qu'il fut un prélat d'un mérite éminent, mais on ne peut lui refuser d'avoir réussi là où ses prédécesseurs Macaire et Cyrille avaient échoué. Ce fut lui qui parvint à faire attribuer au siège de Jérusalem le titre patriarcal (voir *Dictionn.*, au mot PATRIARCAT). Il sut tirer parti de l'amoindrissement du prestige des titulaires de Césarée : Gélase, Jean, Euloge, Domninus, incapables de soutenir les droits de leur siège, de sorte que c'est au siège d'Antioche qu'il appartiendra de soutenir la lutte contre l'ambition de Juvénal. Celui-ci était prêt à saisir toutes les occasions qui s'offraient à sa portée pour revendiquer ce qu'il représentait comme son droit. Un jour l'abbé Euthyme, qui avait converti une tribu de Sarrasins, l'invita à bénir leur évêque. Cette charge revenait à Domninus de Césarée, mais Euthyme s'adressa à Juvénal qui sacra Pierre, Sarrasin converti, évêque de Paremboles [15] et, voyant que cet empiètement ne soulevait aucune réclamation, il se mit à consacrer des évêques en Palestine, dans l'Arabie et la Phénicie [16] ; cela ne lui suffisait pas et il poussait son rêve jusqu'à devenir le premier évêque de l'Orient [17]. C'était porter son ambition bien haut, mais une lettre du pape Célestin l'entretenait dans cet espoir ; cette lettre encyclique aux évêques orientaux [18] apprenait à Juvénal l'hérésie et la condamnation du patriarche de Constantinople Nestorius. Une lettre de Cyrille, patriarche d'Alexandrie, confirma cette nouvelle [19] et fut suivie d'une invitation à se rendre au concile général d'Éphèse où Nestorius serait jugé. Juvénal s'y rendit avec les évêques de Palestine qui se

[1] Lucien, *Epist. de revelatione corporis Stephani mart.*, *P. L.*, t. XLI, col. 807 ; voir *Anal. boll.*, 1907, et *Revue bibl.*, 1907, p. 472-473. — [2] *Code Théodosien*, De judæis, l. XVI, tit. VIII, lex 22. — [3] S. Jérôme, *Epist.*, XXXIII, *Ad Pammachium*. — [4] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. VII, lex 29. — [5] S. Augustin, *De gestis Pelagii*, c. XXXV, n. 66. — [6] Baronius, *Annal. eccl.*, ad ann. 416, n. 32-35. — [7] S. Innocent Ier, *Epist. ad Joannem Hierosolymitanum*. — [8] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXXVII. — [9] Baronius, *Annales eccl.*, ad ann. 417, n. 25. — [10] Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Euthymii*, n. 42. — [11] Photius, *Bibliotheca*, cod. CXCVIII. — [12] Palladius, *Hist. laus.*, c. LXXVIII, LXXIX, CXXV. — [13] Photius, *Bibliotheca*, cod. CLXXVII. — [14] De Vogüé, *Églises de la Terre sainte*, p. 444. — [15] Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Euthymii*, n. 24, 36, 38. — [16] Labbe, *Concilia*, t. III, col. 728 t. IV, col. 614. — [17] Id., *ibid.*, t. III, col. 642 ; t. IV, col. 115. — [18] Id., *ibid.*, t. III, col. 345, 349. — [19] Labbe, *Concilia*, t. III, col. 385-388.

rangeaient volontiers derrière lui comme derrière leur chef [1], c'étaient : Saïde de Phounon, Théodule d'Éluse, Pierre de Paremboles, Paulien de Majuma, Paul d'Anthédon, Nestoras de Gaza, Fidus de Joppé, Romain de Raphia, Jean de Sycamezon et Eunape de Maximianopolis [2].

Devant le concile, Juvénal affirma ses prétentions. En l'absence de l'évêque de Césarée, il avait la partie belle, aussi pressa-t-il la condamnation de Nestorius et à peine fut-elle prononcée qu'il fit valoir ses droits prétendus sur les trois Palestines, la Phénicie et l'Arabie, ainsi que la préséance hiérarchique sur l'évêque d'Antioche. Son succès paraissait certain quand il souleva l'opposition de Cyrille d'Alexandrie, président du concile, lequel démontra l'inanité des revendications de Juvénal arguant de pièces fausses [3], fit échouer la demande et dénonça à Rome l'évêque de Jérusalem [4].

Contrairement à son caractère, Cyrille, qui redoutait d'ajouter un ennemi à ceux qui le harcelaient déjà, traita Juvénal avec modération et lui laissa espérer le succès. En ce moment même, le conciliabule réuni à Antioche se prononçait contre Juvénal, l'accusait d'ordinations illicites et d'empiétements frauduleux sur les droits du siège d'Antioche. Cela n'était pas bien nouveau et Cyrille d'Alexandrie, comme Proclus de Jérusalem, fermaient volontiers les yeux sur ces sortes d'irrégularités ; d'ailleurs une nouvelle inattendue commençait à circuler qui offrit une large perspective à son savoir-faire. Mélanie la Jeune (voir *Dictionn.*, à ce nom) revenait de Constantinople, annonçant le prochain voyage de l'impératrice Eudocie aux Lieux saints.

Ce voyage s'accomplit avec tout le faste qu'on peut supposer et dura quelques mois. Huit ans plus tard on revit Eudocie en Palestine, mais disgrâciée par l'empereur Théodose le Jeune. L'évêque de Jérusalem n'avait rien à attendre désormais que de se trouver compromis dans une grande infortune, cela ne pouvait lui convenir et il chercha une autre issue à son ambition. Un abbé des environs de Constantinople, Eutychès, avait enseigné une hérésie nouvelle qu'un concile de Constantinople avait condamnée; mais Eutychès avait su se ménager la bienveillance de Dioscore, successeur de Cyrille d'Alexandrie, et de l'eunuque Chrysaphe qui obtinrent de Théodose le Jeune la réunion d'un concile à Éphèse. Dioscore et Juvénal s'y rendirent et dirigèrent cette assemblée fameuse qui a gardé le nom de « Brigandage d'Éphèse ». Pour prix de son concours, Juvénal obtint plusieurs rescrits impériaux qui lui conféraient le titre de métropolitain des trois Palestines. Ce ne fut pas pour longtemps car, un an plus tard, Juvénal se voyait au moment d'être déposé par le concile de Chalcédoine (451) ; il échappa à cette disgrâce que lui épargnèrent les instances des évêques de Palestine et la crainte de provoquer un nouveau schisme ; bien plus, ce fut ce concile de Chalcédoine, où il comparaissait en accusé, qui légitima ses prétentions. Juvénal abandonna toute ambition sur l'Arabie et la Phénicie; il reçut en échange la juridiction indépendante des trois Palestines. Il n'était plus question de Césarée, mais l'évêque d'Antioche ne tarda pas à regretter sa concession, il se plaignit au pape saint Léon le Grand, qui lui répondit favorablement, mais la décision du concile subsista. Jérusalem posséda la juridiction ecclésiastique sur la Palestine tout entière, avec le droit de choisir et d'ordonner les métropolitains inférieurs de Césarée, de Scythopolis et de Pétra, ainsi que les titulaires des soixante-dix évêchés, et de plus le pouvoir de réunir en concile tous les évêques et d'y prendre les décisions relatives à la foi et à la discipline [5].

XIV. Le moine Théodose. — Après le concile de Chalcédoine, une nouvelle période s'ouvre dans l'histoire de la Palestine, mais ce ne sont plus les évêques de Jérusalem qui y tiennent le premier rôle, ils sont remplacés par les abbés de quelques monastères célèbres. Un de ceux qui connurent la plus haute illustration fut Euthyme [6], d'abord moine de la laure de Pharan puis retiré au désert, enfin fondateur d'une laure nouvelle qui garda son nom jusqu'au XIIIe siècle [7]. Auprès de lui nous apercevons saint Sabas [8], saint Théodose [9], saint Cyriaque [10], Fidus [11], Martyrius [12], Hélias [13], plusieurs évêques [14], deux patriarches de Jérusalem [15] et la tribu de Sarrasins convertis dont nous avons parlé déjà.

A un rang moins éminent que saint Euthyme, nous rencontrons saint Théoctiste, son ami [16], supérieur d'un vaste monastère suspendu au-dessus du lit à pic d'un torrent [17] ; Gélase, abbé près de Scythopolis ; Elpide, abbé du monastère de Saint-Passarion à Jérusalem [18] ; Gérontius que nous avons déjà fait connaître, supérieur de tous les couvents bâtis par Mélanie la Jeune ; enfin, Gérasime fondateur d'une laure de soixante-dix moines dans le voisinage du Jourdain [19].

Un seul nom, en Palestine, balançait la renommée de celui d'Euthyme, le nom d'Eudocie, retirée à Jérusalem et disposant d'immenses richesses qu'elle répandait à profusion parmi les religieux et le peuple. Elle avait bâti des églises, des monastères, des hôpitaux dans la ville et jusque dans le désert des laures et des couvents. Mais à travers toutes ces largesses, Eudocie n'oubliait pas les luttes d'influence dans lesquelles elle avait pris parti, elle restait attachée au parti de Dioscore et d'Eutychès et marquait à Juvénal une hostilité visible. Son exaltation par le concile de Chalcédoine l'avait irritée et elle venait de trouver l'homme capable de la servir.

C'était un moine nommé Théodose qui, accouru de Chalcédoine en Palestine avec quelques confrères, annonça partout que le concile venait de trahir la foi orthodoxe, de passer au nestorianisme et de proclamer qu'il y a deux fils de Dieu. Il gagna Eudocie par son côté sensible — la rivalité de femme avec Pulchérie — accusant cette dernière d'hérésie et il dénonça Juvénal qui avait souscrit à la condamnation de Dioscore. Là-dessus Eudocie entreprit de renverser Juvénal et de faire monter Théodose sur le siège épiscopal de Jérusalem. Ses larges aumônes lui avaient créé un parti puissant parmi le peuple et les moines qui la tenaient pour une colonne de l'orthodoxie ; assurée du succès, elle leva des troupes, arma des moines, mit les murailles récemment restaurées en état de défense. On vit se déclarer contre Juvénal et en faveur de Théodose le

[1] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 177. — [2] Id., *ibid.*, t. IV, col. 471-503, 539-542. — [3] S. Cyrille d'Alexandrie, *Epist.*, LVI; S. Léon Ier, *Epist.*, CXIX, n. 4. — [4] S. Léon Ier, *Epist.*, CXIX, n. 4. — [5] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 616 *Novelle*, CIII, préf. — [6] Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Euthymii*, dans Cotelier, *Eccl. græc. monum.*, in-4°, t. II, Lut. Paris., 1681. — [7] Phocas, *Descr. Terræ sanctæ*, n. 19, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 950; Épiphane, *Syria et Urbs sancta*, *P. G.*, t. CXXX, col. 270. — [8] *Vita S. Euthymii*, n. 88; *Vita S. Sabæ*, n. 7; Nicéphore, *Hist.*, l. XIV, c. LII. — [9] *Vita S. Euthymii*, n. 14 *Vita S. Theodosii*, n. 7. — [10] *Vita S. Euthymii*, n. 48; *Vita S. Cyriaci*, *P. G.*, t. CXV, col. 924. — [11] *Vita S. Euthymii*, n. 60, 96. — [12] *Ibid.*, n. 94. — [13] *Ibid.*, n. 94, 95. — [14] Domnus, patriarche d'Antioche, *ibid.*, n. 55, 57 ; Stéphane, évêque de Jamnia, *ibid.*, n. 57 ; Côme, évêque de Scythopolis, *ibid.*, n. 103; Jean, évêque de Paremboles, *ibid.*, n. 92 ; Fidus, évêque de Dor, *ibid.*, n. 122 ; Gaianus, évêque de Madaba, *ibid.*, n. 97; Nil, évêque d'Orthosiadis, *ibid.*, n. 129. — [15] Martyrius, *ibid.*, n. 113 ; Hélias, *ibid.*, n. 95. — [16] *Ibid.*, n. 11-15, 19, 27, 34, 84, 100. — [17] *Ibid.*, n. 15 ; Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. XIV, c. LII. — [18] Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Sabæ*, n. 6. — [19] Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Euthymii*, n. 26, 77, 89 ; *Vita S. Sabæ*, n. 12 ; *Vita S. Cyriaci*, *P. G.*, t. CXV, col. 924.

prêtre Gérontius, l'abbé Pierre, le moine Gérasime, l'archimandrite Elpide et la Palestine fut divisée. C'est que, de son côté, Euthyme s'était prononcé, avec les évêques de Paremboles et de Jamnia, en faveur du concile de Chalcédoine. Son autorité était grande, les moines hésitèrent sur le parti à prendre, mais les richesses d'Eudocie, les mensonges de Theodose, les actes apocryphes qu'ils répandaient, entraînèrent la foule et les moines qui se séparèrent des évêques et commencèrent un schisme qui dura vingt ans.

Quand Juvénal reparut à Jérusalem, fier d'apporter le titre de métropolitain, il fut assailli par une foule furieuse qui lui criait de rétracter sa signature et de jeter l'anathème au concile ; l'émeute envahit la ville entière, massacre les partisans de Juvénal et proclame Théodose évêque de Jérusalem dans la basilique du Saint-Sépulcre. Profitant du désordre, Juvénal avait réussi à se glisser hors de la ville et, accompagné de Domnus d'Antioche, était allé se réfugier dans le monastère d'Euthyme. Théodose se hâte de nommer de nouveaux évêques sur les sièges de Palestine, dont les titulaires sont encore absents et sur les chemins du retour.

Cette impudence ne pouvait ébranler saint Euthyme qui dénonça Théodose comme usurpateur et meurtrier. L'intrus le convoqua à Jérusalem; Euthyme refusa de s'y rendre, protestant qu'il ne voulait se rencontrer avec un hérétique couvert de sang ; afin de rompre tous rapports, il fit jurer à ses moines de n'avoir jamais de relations avec Théodose et, quittant son monastère, gagna la solitude de Rhuban près de la mer Morte et les ruines de Gomorrhe. De toutes parts on accourut pour l'interroger, et tous le quittaient convaincus; on vit Gérasime et ses soixante-dix moines quitter le parti de Théodose pour revenir à l'orthodoxie.

A Jérusalem, toute résistance à l'intrus était punie de mort ; le diacre Anastase, le métropolitain de Scythopolis sont massacrés ; l'abbé Gélase, condamné à mort, n'échappe au bûcher que par l'intervention populaire. Partout le pillage, la violence, l'assassinat; les moines sont les plus acharnés à tuer et les Samaritains se jettent sur les deux partis et tuent ce qui leur tombe sous la main.

XV. Eudocie et saint Euthyme. — La Palestine semblait en proie à une invasion barbare; quand le gouverneur de la province voulut intervenir, Eudocie lui fit fermer les portes de la Ville sainte et il ne fut autorisé à y pénétrer qu'à la condition de soutenir le parti de l'intrus Théodose [1]. Entre temps, Juvénal avait quitté sa retraite et gagné Constantinople où l'empereur Marcien, mis au courant de la situation, n'en comprit pas la gravité et se contenta de mesures insuffisantes [2]. Les moines, irrités par cette intervention, écrivent à l'impératrice Pulchérie une lettre insolente, répudiant le concile de Chalcédoine et l'accusant elle-même d'hérésie [3]. Alors, sous l'inspiration de Juvénal, Marcien et Pulchérie répondent aux moines et promettent à tous les révoltés l'amnistie en échange de la soumission immédiate [4]. Aussitôt Théodose se trouva abandonné du peuple, seuls les moines lui demeurèrent fidèles [5]. Eudocie ne cédait pas non plus [6], blâmée dans sa résistance par les lettres de sa fille Eudoxie [7], de son gendre Valentinien III [8], de son frère Valère [9]. Nonobstant les exhortations du pape saint Léon [10], les entretiens et les objurgations de la nonne Bessa [11], Eudocie refusa toute concession ; il fallut envoyer une armée impériale que les bardes d'Eudocie arrêtèrent devant la ville pendant que Théodose l'intrus allait se réfugier parmi les solitaires du mont Sinaï [12]. Juvénal reparut à Jérusalem et y convoqua un concile de ses suffragants [13] qui tous avaient assisté au concile de Chalcédoine et qui décidèrent l'expulsion de tous les évêques intrus établis par Théodose. Marcien leur écrivit de veiller contre le retour de cet homme et de prémunir le peuple contre lui. L'avertissement n'était que trop justifié car Théodose, averti que les supérieurs du Sinaï devaient le livrer, avait eu le temps de prendre la fuite, et on avait perdu sa trace dans le désert. Il était à craindre qu'ayant encore des partisans, il n'essayât de les grouper et de tenter une offensive contre Juvénal qui, sauf Euthyme, revenu dans sa laure, Gélase, Théoctiste, Gérasime et quelques abbés, devait encore compter avec les moines de Jérusalem, ses adversaires exaspérés par les essais de représailles tentés contre eux. Eudocie les soutenait [14] de ses ressources très amoindries et de son orgueil. Pour venir à bout de cette femme il fallut des épreuves plus qu'à la mesure des particuliers.

Quand elle eut appris, coup sur coup, l'assassinat de son gendre Valentinien III, le remariage de sa fille Eudoxie avec le meurtrier, le sac de Rome par les Vandales que celle-ci avait appelés, la captivité d'Eudoxie et de ses deux filles emmenées en Afrique par le vainqueur, qui épousa l'une d'elles, alors Eudocie, accablée, comprit enfin que la main de Dieu s'appesantissait sur elle ; s'humiliant, elle envoya le diacre Anastase interroger Siméon Stylite, de qui il n'obtint que cette réponse : « Pourquoi chercher à la source lointaine quand, près de toi, coule une source pure. Suis les conseils d'Euthyme et tu seras dans la voie du salut [15]. » Il ne s'agissait plus que de découvrir Euthyme, disparu dans une solitude [16] ; on le trouva enfin, on l'amena à Eudocie à qui il fit comprendre son erreur et sa faute ; il la reconduisit à Jérusalem et l'y réconcilia ainsi qu'une foule de moines, entre autres l'archimandrite Elpide [17]. Alors celui-ci put comprendre sa propre faute; il vit parmi ses moines deux religieux, Romain et Marcien, sortir du monastère avec un grand nombre d'autres pour ne plus lui obéir; ce fut l'origine des deux couvents fondés par Marcien près de Bethléem [18] et par Romain sur les bords du torrent de Thécoa [19]. Quant à Eudocie, inaugurant un procédé qu'on verra se renouveler en tous lieux pendant la durée du Moyen Age, pour libérer sa conscience des meurtres, des ruines, des excès de tout genre dont elle se sentait responsable, elle n'imagina rien de plus efficace que la construction d'une basilique, sur l'emplacement du martyre de saint Étienne (voir *Dictionn.*, t. v, à ce nom). Avertie par Euthyme de sa mort prochaine, elle hâta la dédicace de l'édifice où elle appela, pour le desservir, des religieux tirés de la laure d'Euthyme [20]; quelques jours plus tard elle y fut ensevelie par l'évêque Anastase, successeur de Juvénal [21].

Sa fille Eudoxie avait été renvoyée à Constantinople; moins heureuse, sa petite-fille, Eudocie, mariée au fils de Genséric, dut vivre seize ans à Carthage, jusqu'au jour où elle réussit à s'enfuir, grâce au dévouement d'un serviteur. Elle vint prier au tombeau de son aïeule, où l'évêque Martyrius lui ménagea une place qu'elle vint occuper quelques jours plus tard. Eudocie et sa petite-fille demeurèrent rapprochées jusqu'à l'invasion des Perses.

[1] Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. XV, c. IX. — [2] Marcien, *Epist. ad monachos*, dans Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 861. — [3] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 856, 861, 877. — [4] Id., *ibid.*, t. IV, col. 857-860, 876. — [5] Id., *ibid.*, t. IV, col. 872. — [6] *Vita S. Euthymii*, n. 86. — [7] Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. XV, c. XIII. — [8] S. Léon, *Epist.*, CXVII, 3. — [9] *Vita S. Euthymii*, n. 82. — [10] S. Léon, *Epist.*, CXXIII. — [11] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 872, 873. — [12] Théophane, *Chron.*, ad ann. 445 ; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 880. — [13] Id., *ibid.*, t. IV, col. 877-881, 889. — [14] *Vita S. Euthymii*, n. 82-86. — [15] *Vita S. Euthymii*, n. 83. — [16] *Ibid.*, n. 84. — [17] *Ibid.*, n. 86. — [18] *Ibid.*, n. 86, 123. — [19] *Ibid.*, n. 86,123. — [20] *Ibid.*, n. 87, 99. — [21] *Ibid.*, n. 96, 99.

Saint Euthyme mourut peu de temps après [1], et on vit accourir à ses funérailles à peu près tout ce que la Palestine comptait de moines valides. « L'évêque Anastase lui éleva, au milieu de sa laure, un superbe monument [2]; le diacre Fidus, chargé de le construire, en divisa l'intérieur en trois chapelles, celle du milieu pour Euthyme, et, de chaque côté, les abbés et les moines de sa laure, qui vinrent successivement se ranger autour de lui : Elias, Simon, Étienne, Thomas, Léonce, y attendre l'heure de la résurrection. Anastase déposa lui-même le corps du saint dans sa tombe ; il orna la chapelle funéraire de vases et de balustrades d'argent, et scella d'une plaque de marbre l'ouverture de la voûte. Saint Gérasime mourut lui aussi à peu de temps de là et tous ces grands conseillers manquaient à la fois à Anastase, au moment où l'hérésie commençait à troubler de nouveau Jérusalem.

« Basilisque, révolté contre Zénon, et maître un instant de l'empire, publia contre le concile de Chalcédoine un édit qu'il obligea tous les évêques à signer [3]. Ce secours imprévu réveilla en Palestine l'ancien parti de l'intrus Théodose, encore nombreux parmi les moines ; ils accoururent à Jérusalem avec leurs chefs Romain et Marcien [4], sortis autrefois du monastère d'Elpide et se joignirent à l'abbé Gérontius, supérieur des couvents de sainte Mélanie la Jeune ; l'archimandrite Lazare, successeur d'Elpide et d'Elias, se déclara pour eux [5], et tous ensemble assiégèrent l'évêque pour le contraindre à souscrire à la circulaire de Basilisque [6]. Anastase refusa, les moines mirent à leur tête l'abbé Gerontius, remplissant Jérusalem de meurtres et de pillages et renouvelant la tyrannie du moine Théodose. Anastase mourut au milieu de ces troubles et son successeur, Martyrius, élu par les catholiques, envoya le diacre Fidus demander du secours à Constantinople, d'où Zénon venait de chasser Basilisque. Fidus fit naufrage et pensa voir, au milieu de la tempête, saint Euthyme lui prédire la fin prochaine de la révolte et lui ordonner de construire un monastère sur l'emplacement de sa laure [7]. En effet, l'abbé Marcien réunit bientôt dans son monastère de Bethléem [8] la foule tumultueuse des moines eutychiens : « Ne craignez-« vous pas, leur dit-il, mes frères, qu'au lieu de suivre la « véritable doctrine, nous ne soyons égarés dans l'héré-« sie ; l'esprit de l'homme est faible, dit l'Écriture, ces-« sons ces luttes qui déchirent l'Église, et, suivant l'an-« cienne coutume [9], tirons au sort entre les évêques et « nous. » L'avis est adopté, le sort favorise les évêques, Gérontius et Romain refusent de se soumettre [10] ; mais, après une violente discussion, les moines, entraînés par Marcien, marchent sur Jérusalem, entourent l'évêque et lui offrent leur soumission. L'évêque les reçoit à bras ouverts, les fête dans le palais épiscopal [11] et la foule, tournant sa colère contre les dissidents, chasse Gérontius de son couvent de Jérusalem et va détruire le monastère de Romain à Thécoa [12]. Ce dernier se retira près d'Éleuthéropolis, dans un monastère d'acéphales dont il devint abbé [13]. »

XVI. Fondation des grands monastères. — Le diacre Fidus, sur l'ordre de l'évêque Martyrius, bâtit un monastère sur l'emplacement de la laure d'Euthyme [14]. Les cellules étaient disséminées sur le plateau d'une colline isolée [15] détachée des montagnes de Pharan et de Jéricho ; un torrent offrait une barrière appréciable contre les incursions toujours possibles et parfois menaçantes et, à l'horizon, la vue se reposait sur les solitudes d'Engaddi et du Jourdain. Au sommet de la colline se trouvait le monastère rassemblé autour du tombeau d'Euthyme, avec une tour de garde qui permettait de surveiller au loin la campagne et le désert. Une forte muraille complétait le système de défense. Martyrius vint dédier le monastère et donna à l'architecte Fidus un évêché en guise de récompense [16].

Il n'y eut guère de colline qui ne se couronnât d'un monastère. Martyrius n'avait pu moins faire que d'en fonder un à peu de distance de sa ville épiscopale [17] ; Hélias, qui lui succéda, créa un groupe de monastères près de Jéricho et sa dernière pensée fut pour cette fondation [18]. Plus près de Jérusalem, on voit surgir le monastère élevé par le moine Eustorge dans lequel saint Cyriaque s'initia à la vie monastique, on voit aussi un monastère à Khoziba pendant que, aux deux extrémités du désert, saint Théodose et saint Sabas, anciens disciples d'Euthyme, établissent deux communautés qui comptent parmi les plus nombreuses.

L'influence acquise par Théodose et Sabas était grande et, pénétrés comme ils l'étaient de la nécessité d'établir dans les communautés une observance stricte, ils venaient de codifier les règles apportées d'Égypte par saint Chariton [19] et répandues par saint Euthyme et saint Théoctiste. Cette revision fort nécessaire prit le nom de *Typicon* de saint Sabas. « Dans ce livre à la fois règle de vie, martyrologe, bréviaire et calendrier, saint Sabas fixait l'ordre et le détail des offices, leur distribution entre les divers jours de l'année et chacune des heures du jour et de la nuit, la liste des fêtes de l'Église orientale et leurs dates [20]. Revu successivement par saint Sophrone de Jérusalem, saint Jean Damascène, saint Nicolas le Grammairien, patriarche de Constantinople, le *Typicon* de saint Sabas étendit peu à peu, à partir du schisme de Photius [21], son influence classique sur la plupart des Églises d'Asie [22], et devint enfin, au xve siècle, par les soins de Siméon de Thessalonique [23], la règle commune et comme le guide liturgique de toutes les Églises et de toutes les communautés orientales [24]. »

Le monastère de saint Théodose rassembla plusieurs centaines de moines [25] ; il était situé à l'est de Bethléem, au sommet d'une colline et offrait quatre bâtiments distincts suivant les nations : Grecs, Besséens, Arméniens et les malades [26]. L'église du couvent grec, exhaussée sur un monticule intérieur, voyait chaque jour tous les moines s'y réunir pour terminer en commun l'office commencé séparément. Saint Théodose et sa mère furent ensevelis dans cette église.

La laure de saint Sabas n'en était éloignée que de 30 stades, étant située sur les bords du Cédron où on n'a que le choix à faire parmi les cavernes [27]. Sabas bâtit une tour au sommet d'un rocher à pic dominant le ravin [28] ; il y ajouta un oratoire et, sur ces entrefaites, il découvrit une vaste caverne, dont la distribution intérieure représentait une croix ; une large ouverture, du côté du Cédron, y répandait la lumière, et un passage secret, creusé par la nature à travers le rocher, la mettait en communication avec la tour [29] ; saint Sabas en décora l'intérieur et en fit son église [30]. On croira difficilement que le saint ait fait choix d'un site où l'eau dépendait du Cédron, torrent impétueux en hiver et desséché en été ; un solitaire aussi averti savait qu'on ne vit pas sans eau ; il est probable que son pre-

[1] *Vita S. Euthymii*, n. 109. — [2] *Ibid.*, n. 112. — [3] *Ibid.*, n. 113. — [4] *Ibid.*, n. 123. — [5] *Vita S. Sabæ*, n. 3 . — [6] *Vita S. Euthymii*, n. 113. — [7] *Ibid.*, n. 114. — [8] *Ibid.*, n. 123. — [9] *Acta*, I, 26. — [10] *Vita S. Euthymii*, n. 123. — [11] *Ibid.*, n. 123. — [12] *Ibid.*, n. 124. — [13] Liberatus, *Brev. causæ Eutychianæ*, c. XIX ; cf. A. Couret, *op. cit.*, p. 132-135. — [14] *Vita S. Euthymii*, n. 116. — [15] *Ibid.*, n. 118. — [16] *Ibid.*, n. 122. — [17] *Ibid.*, n. 95. — [18] *Vita S. Sabæ*, n. 60. — [19] *Vita S. Charitonis*, n. 9, . — [20] *Vita S. Sabæ*, n. 28, 32, 76 J.-B. Cotelier, *Eccl. gr. monum.*, t. II, Parisiis, 1686, p. 515. — [21] Theodorus Toscanus, *Ad typica gr.*, p. 2[illegible]. — [22] Id., *ibid.*, p. 6. — [23] Id., *ibid.*, p. 38. — [24] A. Couret, *op. cit.*, p. 138. — [25] *Vita S. Theodotii Cœnobiarcha*, n. 26, 39, 84. — [26] *Ibid.*, n. 37. — [27] De Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, t. I, p. 144. — [28] *Vita S. Sabæ*, n. 16. — [29] *Ibid.*, n. 16. — [30] *Ibid.*, n. 17.

mier soin fut de se mettre en quête pour en trouver ; dans la suite on raconta que la vue d'un onagre labourant le sol de son sabot lui avait révélé la présence d'une source qui coule encore aujourd'hui [1]. Les lieux ont peu changé, la tour subsiste et domine les sombres bâtiments qu'enveloppe une muraille percée d'une seule poterne. Des terrasses plantées d'orangers descendent en étages vers le lit du Cédron, l'église principale est toujours la caverne utilisée par saint Sabas, mais on a construit sur les pics qui dominent le ravin plusieurs oratoires.

La grande laure fut, avec le temps, entourée de onze autres laures élevées par saint Sabas et par ses disciples; ce furent les monastères de la Caverne [2], de Castellium [3], de Zann [4], de l'Heptastome [5], des Scholaires [6], des Tours [7], de Pericaparbericha [8], de Firmin [9], de Neelceraba [10], de la Nouvelle [11], et de Nicopolis [12]. La plus belle construction de saint Sabas fut le couvent des Scholaires, situé sur un promontoire escarpé dominant le désert, là même où Eudocie avait fait bâtir une tour pour y recevoir et y consulter saint Euthyme.

Le style des constructions monastiques ne variait guère ; il consistait en une tour haute et massive, construite généralement en gros appareil avec la face extérieure taillée en bossages [13]; à côté, le monastère bâti dans le même style et offrant à l'intérieur un dédale de passages, d'escaliers, de corridors, de souterrains [14]; en face, l'église avec ses colonnes byzantines aux chapiteaux corinthiens ou tressés en corbeilles [15], ses plafonds ou ses voûtes peints à fresques et ses pavés de mosaïques [16]; enfin, un mur d'enceinte, aussi élevé que le bâtiment d'habitation [17] et présentant de tous côtés une surface aveugle, à l'exception d'une porte basse sur le point le moins abordable.

La précaution n'était pas superflue dans une contrée incessamment ravagée par les juifs et les Samaritains ou par les Arabes et les Perses. Les Samaritains ont droit, parmi ces mécréants, à une mention particulière. Un des successeurs de Constantin avait fait construire une basilique en forme de croix [18] sur l'emplacement du puits de la Samaritaine ; le jour de la Pentecôte de l'an 487 [19]; pendant que les fidèles s'y trouvaient rassemblés, les Samaritains pénètrent dans l'église, s'avancent jusqu'à l'autel où l'évêque Térébinthe célébrait la messe, ils le maltraitent, mutilent ses mains et commettent divers sacrilèges ; ensuite ils élisent roi un chef de brigands nommé Julien et, au nombre de 100 000 hommes, marchent sur Césarée, incendient l'église de Saint-Procope, tuent l'évêque Timothée, organisent des jeux dans le cirque et, au cours de la représentation, se jettent sur les spectateurs et les tuent [20].

Il fallut une armée impériale pour écraser cette révolte ; Julien, couronne en tête, fut tué et décapité, et sa tête envoyée à l'empereur Zénon [21]. Les Samaritains vaincus furent exclus de tous les emplois, leurs biens confisqués, l'église de Néapolis réparée à leurs frais, la synagogue du mont Garizim fut rasée et une forteresse s'éleva sur le point le plus escarpé.

Nouvelle révolte des Samaritains sous l'empereur Anastase, et qui s'achève par un nouveau désastre.

Quelques années plus tard ce sont les Arabes qui massacrent des communautés de moines [22]. Leur chef, Naaman, roi de Hira, envahit la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, massacre, brûle, entraîne les survivants en esclavage, jusqu'au moment où on réussit à écraser ces bandes.

Comme s'ils n'avaient pas eu assez à faire avec les ennemis du dehors, les moines, suivant leur triste habitude, se disputaient entre eux : « les uns se révoltaient contre leurs abbés, et trouvant leur règle trop austère, prétendaient les déposer ; d'autres, irrités de n'être pas admis aux ordres ecclésiastiques, assiégeaient les évêques pour obtenir des abbés moins timorés [23]; enfin, des monastères entiers partageaient les doctrines et les passions des hérétiques eutychiens d'Antioche et d'Alexandrie [24]. L'archimandrite Anastase, abbé du monastère de Saint-Passarion à Jérusalem et supérieur général de tous les religieux, songeait plus, nous dit Cyrille de Scythopolis, à augmenter les biens de son monastère qu'au maintien de la paix et de la discipline [25]; l'évêque de Jérusalem, Salluste, le dépose et nomme l'abbé Marcien de Bethléem dont il connaissait le caractère ferme et sévère [26]. Mais, après quelques mois, Marcien mourut, et Salluste lui-même, à son lit de mort, voulut mettre à sa place des hommes dont la renommée fût assez éclatante pour rallier autour d'eux la foule des moines et servir de barrière aux innovations religieuses. Il choisit saint Théodose et saint Sabas, et les nomma conjointement supérieurs des monastères et des solitaires de la Palestine [27]. Les deux abbés se partagèrent la charge : saint Théodose prit la direction des monastères et saint Sabas celle des laures et des anachorètes [28].

« Le premier usage qu'ils firent de leur nouveau pouvoir fut de réunir les moines et les abbés de Palestine pour adresser à l'empereur Anastase une supplique collective et lui demander l'abolition d'un des plus lourds impôts inventés par la fiscalité impériale : le chrysargyre. Établi par Alexandre-Sévère [29], cet impôt, organisé et étendu par Constantin [30], frappait tous ceux qui se livraient au négoce et à l'industrie. Tous les cinq ans, à la suite d'un édit de l'empereur, des collecteurs spéciaux, choisis parmi les contribuables, étaient chargés de répartir entre les imposés la somme totale du chrysargyre fixée d'avance et en bloc par l'édit. Ils prenaient pour base de cette répartition la fortune de chacun et répondaient, envers le fisc, de tous les déficits. Les plaintes unanimes et les récits lugubres des historiens nous apprennent l'odieuse barbarie de ces recouvrements. Saint Théodose et saint Sabas s'en émurent : à leur prière, le poète Timothée de Gaza composa une tragédie où il mettait en scènes les misères et le désespoir des contribuables ; cette pièce, jouée devant l'empereur, excita sa pitié ; la supplique des moines toucha sa religion, l'impôt disparut [31]. »

XVII. Schisme en Orient. — L'empereur byzantin Zénon ne fut guère qu'un instrument entre les mains des habiles, pas toujours honnêtes, qui surent s'en servir. De ce nombre se trouva être Acace, patriarche de Constantinople [32], qui suggéra la publication d'un édit destiné à réunir toutes les sectes chrétiennes. Semblable merveille pouvait paraître irréalisable, en tout cas elle ne devait s'accomplir qu'au

[1] De Saulcy, *op. cit.*, p. 142. — [2] *Vita S. Sabæ*, n. 37. — [3] *Ibid.*, n. 27, 28. — [4] *Ibid.*, n. 42. — [5] *Ibid.*, n. 39. — [6] *Ibid.*, n. 38. — [7] *Ibid.*, n. 16. — [8] *Ibid.*, n. 16, 36. — [9] *Ibid.*, n. 16. — [10] *Ibid.*, n. 16. — [11] *Ibid.*, n. 36, 38. — [12] *Ibid.*, n. 34. — [13] *Vita S. Euthymii*, n. 117, 118; *Vita S. Sabæ*, n. 16; V. Guérin, *Mission scient. en Palestine*, p. 34, 56, 57, 67 ; C. de Saulcy, *Voyage en Terre sainte*, in-8°, t. I, Paris, 1865, p. 243. — [14] C. de Saulcy, *op. cit.*, p. 141, 142. — [15] V. Guérin, *Mission*, p. 37, 51, 55, 57, 66. — [16] C. de Saulcy, *op. cit.*, p. 143; V. Guérin, *op. cit.*, p. 57. — [17] *Vita S. Euthymii*, n. 117. — [18] Adamnan, *De Locis sanctis*, l. II, c. XXI. — [19] Procope, *De ædif.*, l. V, c. VII. — [20] Jean Malala, *Chron.*, l. XV. — [21] *Chron. Alexandr.*, ad ann. 484. — [22] *Vita S. Euthymii*, n. 125. — [23] *Vita S. Sabæ*, n. 19. — [24] Evagrius, *Hist.*, l. III, c. XXXIII Liberatus, *Brev.*, c. XVIII. — [25] *Vita S. Sabæ*, n. 30. — [26] *Vita S. Euthymii*, n. 124. — [27] *Ibid.*, n. 30, 56, 65. — [28] *Ibid.*, n. 30, 33, 50, 65. — [29] Lampride, *Vita Severi*, n. 24. — [30] Evagrius, *Hist.*, l. III, c. XXXIX. — [31] A. Couret, *op. cit.*, p. 145-147. — [32] Evagrius, *Hist.*, l. III, c. XIII ; Théophane, *Chron.*, ad ann. 476 ; Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. XVI, c. XI ; Liberatus, *Brev. causæ nestorianorum et eutychianorum*, c. XVII.

détriment du concile de Chalcédoine [1] et l'édit qui obtiendrait ce résultat a gardé le nom d'*Hénotique* de Zénon. Des intérêts particuliers se dissimulaient derrière cette promesse de réconciliation générale. Acace se vengeait de son ennemi personnel, Jean Talaia, patriarche d'Alexandrie, et lui substituait Pierre Monge [2]. Celui-ci fut élu [3], mais les papes de Rome, Simplice [4], Félix [5] et Gélase [6] protestèrent contre l'élection et contre l'*Hénotique* et Acace fut condamné par deux conciles romains tenus sous Félix et sous Gélase [7]. Acace provoqua un schisme dans lequel il entraîna, entre autres évêques d'Orient, le patriarche de Jérusalem Martyrius, et son successeur Salluste. Ceux-ci reconnurent Pierre Monge à Alexandrie et Pierre le Foulon, autre hérétique, assis sur le siège d'Antioche ; de plus ils acceptèrent l'*Hénotique* et, de ce fait, tombèrent dans l'hérésie en condamnant le concile de Chalcédoine. Quand Acace et son successeur, Flavitas, eurent disparu, le patriarche Euphème de Constantinople proposa aux papes Félix et Gélase une réconciliation, mais il ne consentit pas à condamner la mémoire d'Acace et le schisme s'aggrava en s'étendant à l'Asie Mineure, la Mésopotamie et la Palestine et en donnant naissance à l'*Orthodoxie orientale*, unie à l'Église quant au dogme, mais séparée d'elle par une question de suprématie [8].

Les abbés de Palestine ne s'en émurent pas ; c'est tout au plus s'ils consentaient à voir dans cette querelle autre chose qu'un témoignage de l'ambition de l'Église romaine désireuse d'humilier les patriarches et l'épiscopat d'Orient. En cela, ils s'illusionnèrent et les résultats d'un schisme qui dura vingt ans montrèrent la voie pour s'engager dans d'autres conflits plus ardus, plus longs et plus funestes. L'empereur Anastase ayant exilé le patriarche Euphème, on vit le patriarche de Jérusalem, Hélias, demeurer fidèle à Euphème et refuser de souscrire à sa déposition ; mais il eut cette mortification de voir Macédonius, successeur d'Euphème, recevoir le concile de Chalcédoine ; alors, avec l'évêque d'Antioche, il se mit à la tête des orthodoxes d'Orient.

Une difficulté nouvelle allait surgir avec la secte des acéphales. A ceux-ci l'*Hénotique* ne suffisait plus, ils l'accusaient de modération à l'égard du concile de Chalcédoine et, d'autre part, ils condamnaient la doctrine d'Eutychès. Faute de savoir de qui ou de quoi ils se réclamaient on leur avait donné ce sobriquet d'acéphales qui veut dire « sans tête ». Associés aux derniers partisans de l'intrus Théodose, et à quelques autres sectaires, ils étaient assez peu nombreux lorsqu'ils firent une importante recrue. C'était un nommé Sévère, jadis païen, suspect de magie et devenu chrétien pour éviter le bûcher. Une semaine après son baptême, il se retirait au monastère de Gaza, quoique toujours suspect de magie. Là, il rencontra Pierre, évêque de Gaza par la grâce de Théodose, et soudainement disparu à la première nouvelle du retour de Juvénal. Sévère et Pierre eurent des entretiens à l'issue desquels Sévère se rendit au monastère d'Éleuthéropolis dont l'abbé était alors ce moine Romain que nous avons vu chassé du couvent de Thécoa ; à Romain succéda Mammas.

Pendant son séjour dans le monastère, Sévère eut connaissance que l'évêque d'Hiérapolis, un ancien esclave perse nommé Xénaïas, venait de s'allier aux acéphales d'Égypte contre son métropolitain, Flavien d'Antioche. L'occasion lui parut trop avantageuse pour la négliger ; il se rendit en Égypte et, après avoir provoqué des troubles à Alexandrie, s'embarqua pour Constantinople avec son abbé Mammas et deux cents moines acéphales. La lutte battait son plein. Xénaïas accusait d'hérésie Flavien d'Antioche, Macédonius de Constantinople et Hélias de Jérusalem et il avait eu l'habileté de circonvenir l'empereur Anastase qui exigea de Macédonius sa souscription à un formulaire hérétique rédigé par Xénaïas en même temps qu'il imposait à Hélias de réunir un concile des évêques de Palestine pour condamner le concile de Chalcédoine. Le premier refusa, le second gagna du temps, il écrivit une profession de foi qu'il envoya à l'empereur et qu'on falsifia en chemin.

Indécis sur la conduite à tenir, Anastase fut entrepris par Sévère qui le décida à exiler Macédonius et à citer Flavien et Hélias devant un concile tenu à Sidon. Hélias, qui pouvait prévoir son sort, voulut s'y soustraire ; étant homme de ressources, il pria saint Sabas, dont le prestige égalait alors celui dont avait joui saint Euthyme, de se joindre aux principaux abbés de Palestine qui allaient à Constantinople plaider sa cause. Sabas y consentit et on le vit à Constantinople si chétif, si misérable, que les gardes lui refusèrent l'entrée du palais. Il se tut et laissa les autres abbés pénétrer sans s'apercevoir qu'il ne se trouvait plus parmi eux. Quand ils exposèrent leur requête au basileus, celui-ci les interrompit réclamant Sabas qu'on finit par découvrir et amener. On raconta depuis qu'Anastase avait pensé voir une auréole de lumière entourant son front ! Là-dessus l'empereur invita les abbés à exposer leurs demandes et chacun d'eux sollicita faveurs et privilèges, mais Sabas gardait le silence jusqu'à ce qu'on l'interrogeât. « Mon but dans ce lointain voyage, dit-il alors, est de vous supplier, au nom de Jérusalem et de son patriarche, de rendre la paix aux Églises de Palestine afin que tous, évêques et moines, nous puissions, en repos et liberté, prier jour et nuit pour le salut de Votre Majesté. » Anastase se tut et fit donner mille pièces d'or à Sabas qu'il retint après avoir congédié les autres abbés. Sabas consentit à séjourner à Constantinople jusqu'à la fin de l'année.

Pendant ce temps le concile de Sidon tenait ses sessions et, de Constantinople où ils s'attardaient, Sévère et Mammas réclamaient la condamnation de Flavien et d'Hélias et celle du concile de Chalcédoine. Xénaïas exigeait une condamnation publique, Hélias tenait bon et refusait, alors Sabas intervint et obtint d'Anastase la dissolution immédiate du concile. Xénaïas et Sévère étaient hors d'eux ; pour les calmer, l'empereur leur envoie un ordre de bannissement que Sabas fait révoquer ; jugeant son rôle terminé, il revient en Palestine.

A son arrivée, il apprend que Sévère a usurpé le siège épiscopal d'Antioche et multiplie les actes de violence, au point de mettre en fuite son ancien associé Mammas qui se réfugie à Éleuthéropolis. Sabas fait de son mieux, amène Mammas à Jérusalem et y réunit presque tous les moines. Sur ces entrefaites Hélias, de retour dans sa ville, voit arriver les envoyés de Sévère qui lui apportent les lettres de l'intrus annonçant son élévation sur le siège d'Antioche. Hélias refuse de les recevoir et, à partir de ce moment, un conflit éclate

[1] Evagrius, *op. cit.*, l. III, c. XIV. — [2] Théophane, *Chron.*, ad ann. 476 ; Liberatus, *Brev.*, c. XVII ; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1081, 1082. — [3] Evagrius, *op. cit.*, l. III, c. XXXIII. — [4] Evagrius, *op. cit.*, l. III, c. XV ; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1088, 1092. — [5] Evagrius, *op. cit.*, l. III, c. XVIII-XXI ; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1049. — [6] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1157. — [7] Id., *ibid.*, t. IV, col. 1095, 1265. — [8] Evagrius, *op. cit.*, l. III, c. XXXI ; *Vita S. Sabæ*, n. 50 ; S. Avit de Vienne, *Epist. III Gundobado regi* ; Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. XVI, c. XXXII. La séparation entre Rome et l'Orient ne portait que sur le fait de la condamnation d'Acace dont les Orientaux refusaient d'effacer le nom des diptyques, ainsi qu'on le voit par la lettre du pape Gélase à Euphème de Constantinople (Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1159, 1160, 1221-1223), par celle du pape Anastase à l'empereur Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1278) et par celle des évêques d'Orient au pape Symmaque (Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1305).

entre Sévère d'Antioche, soutenu par l'empereur, et Hélias de Jérusalem, réconforté par Sabas.

XVIII. La révolte des moines. — En de semblables circonstances l'empereur byzantin envoyait des soldats et l'argument était de plus en plus irrésistible ; seulement on se fatigue de tout, même d'être opprimé. Saint Sabas jugea qu'il était temps d'en finir avec ces procédés ; il convoqua tout ce qui écoutait sa parole, moines, anachorètes, solitaires, entra à leur tête dans Jérusalem, soulevant la populace, chassant les envoyés de Sévère, entraînant la foule jusqu'au parvis de la basilique du Saint-Sépulcre dont il gravit les degrés et, de là, tourné vers le peuple et les soldats, jette l'anathème sur Sévère, sur ses partisans et sur l'empereur Anastase.

Le triomphe d'Hélias dura peu de temps. Le gouverneur de la Palestine vint le saisir dans sa demeure et l'emmena à Aïla, la dernière ville au Sud, près de la frontière d'Égypte. Il faut lui trouver un successeur. Un diacre nommé Jean, dont le frère est évêque d'Ascalon, consent à condamner le concile de Chaldédoine ; il est élu évêque de Jérusalem, mais, à cette nouvelle, Sabas, indigné, accourt admonester ce disciple infidèle qui se rétracte et renonce à l'épiscopat. Ce n'est pas tout, comme il faut une sanction, c'est le gouverneur de la province qui pâtit pour cet échec, on le destitue et son successeur promet de se soumettre à une amende de 300 pièces d'or si Jean ne remonte pas sur le siège d'où il vient de descendre. Pour entrée de jeu, il fait mettre Jean en prison, où vient le visiter le consulaire de Césarée qui lui dit : « Résistez, tenez bon, mais feignez de céder. Faites savoir que vous êtes prêt à obéir, mais que si vous le faites à l'heure même, votre consentement paraîtra arraché par la violence ; qu'on vous rende la liberté sous cette condition que dimanche prochain vous condamnerez le concile en pleine église. » Jean trouve le conseil à son gré, l'exécute, sort de prison et appelle saint Sabas.

Celui-ci convoque tout ce qu'il y a de moines à ses ordres : Théodose lui en amène 400, Siméon est suivi de tout le couvent de saint Euthyme, Longin, avec Théoctiste, Euthalius avec le monastère de l'évêque Hélias, Alexandre avec celui de Martyrius; la laure de Pharan, celle de Soucca conduite par Cyrille, les monastères de Bethléem, de Scythopolis, d'Enthénaneth, de Jéricho, de Sepsas, de Gérasime, de Khoziba et bien d'autres encore, en tout plus de 10 000 hommes se rassemblent à partir de la tombée de la nuit dans la gorge du Cédron. Sabas se met à leur tête et, vers le milieu de la nuit, donne le signal du départ ; au lever du jour la troupe monastique garnit les abords de l'église Saint-Étienne, rejointe par tout ce que Jérusalem compte de moines et de fidèles.

Au fond de l'abside, les abbés et les chefs des monastères ; en avant, près de l'ambon, le neveu de l'empereur Hypatius, le gouverneur de la Palestine, le consulaire de Césarée, leur suite et tout le reste rempli de moines et de fidèles.

« Les circonstances étaient solennelles, tout l'Orient avait fléchi sous la volonté tyrannique de l'empereur et accepté la condamnation du concile et l'élection de Sévère ; les trois grands sièges métropolitains de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie étaient occupés par les chefs de l'hérésie (à Constantinople, Timothée ; à Antioche, Sévère ; à Alexandrie, Jean Niceote), les métropolitains inférieurs d'Apamée, d'Hiérapolis, de Césarée, de Sasimes, de Séleucie, de Laodicée, d'Halicarnasse et de Béryte leur étaient dévoués et, à part quelques évêques dispersés çà et là, tous les orthodoxes étaient ou soumis ou en fuite. Cependant, un noyau de résistance commençait à se former, les évêques d'Isaurie et de la IIe Syrie, après avoir reconnu d'abord Sévère, venaient de se séparer de lui ; Côme d'Épiphanie et Sévérien d'Aréthuse lui avaient même signifié sa déposition ; les évêques de Tripoli, d'Arce, d'Antaradus et de Tyr et quelques évêques de la Palestine, demeuraient fermes dans l'orthodoxie, enfin Vitalien, chef des barbares confédérés, s'était déclaré, en Thrace, le protecteur des orthodoxes et, battu plusieurs fois par Cyrille, général d'Anastase, venait de surprendre et de tuer son adversaire. Mais ces résistances disséminées manquaient d'un centre et d'un lien ; parmi ces évêques, aucun n'avait assez d'influence par lui-même ou par l'autorité de son siège pour rallier les orthodoxes et réveiller ceux que la crainte avait fait fléchir. Si le patriarche de Jérusalem se déclarait hautement contre l'hérésie, la résistance avait un chef, une capitale, et l'action des patriarches de Constantinople, d'Antioche, et d'Alexandrie se trouvait balancée par une influence rivale. Jérusalem était, à la vérité, le moindre des quatre patriarcats d'Orient, mais il était en réalité le plus illustre et le plus considérable ; ses moindres vicissitudes, transmises de tous côtés par les pèlerins, retentissaient dans tout l'empire et même jusqu'au fond de l'Occident [1]. »

Aussi l'attente était vive dans l'église de Saint-Étienne ; parmi les trépignements et les cris de la foule l'évêque se montre enfin ; il s'avance du fond de l'abside, vers l'ambon dont il monte les degrés avec saint Théodose et saint Sabas. A leur vue les cris redoublent, l'évêque fait un geste pour obtenir le silence au sein duquel on entend tomber ces paroles : « Anathème à Nestorius, à Eutychès, à Sévère, à Sotere de Cappadoce ; anathème à qui ne se soumet pas au concile de Chalcédoine. » Acclamés par la multitude, ils se retirent au fond de l'abside pendant que l'abbé Théodose leur succède à l'ambon et prononce l'anathème contre quiconque ne reçoit pas les quatre conciles œcuméniques comme les quatre évangiles. Le gouverneur, menacé, s'enfuit dans le monastère de Saint-Étienne ; le neveu de l'empereur, Hypatius, étroitement entouré par les moines, se déclare partisan des quatre conciles et prodigue les aumônes et les largesses aux monastères.

XIX. La fin du schisme. — L'empereur Anastase se disposait à sévir contre Sabas, Théodose et Jean, mais il reçut de la part des moines de Palestine une lettre qui lui suggéra la prudence, il temporisa ; à quelque temps de là il mourut, l'évêque Hélias le suivit de près et Justin devint basileus. Le vent soufflait à l'orthodoxie et Jean, devenu évêque légitime et patriarche de Jérusalem, recevait copie des décrets d'une assemblée de quarante évêques, tenue à Constantinople, qui proclamait le concile de Chalcédoine. Aussitôt Jean et Sabas réunissent les moines de Palestine et tiennent un concile à Jérusalem qui confirme les décisions votées à Constantinople.

Un an après c'était la réconciliation avec l'Église de Rome (519) et l'épiscopat d'Orient acceptait le formulaire présenté par le pape Hormisdas ; formulaire qui contenait la condamnation des hérétiques, celle des quatre patriarches qui avaient successivement refusé de se soumettre et celle des empereurs Zénon et Anastase [2]. La paix était faite et s'étendait à Jérusalem, la Palestine et toute l'Asie.

Les années qui suivirent l'extinction du schisme virent disparaître d'illustres témoins de ces luttes et Sabas demeurait parmi les derniers survivants. Jean de Jérusalem mourut, puis ce fut la princesse Juliana Anicia (voir *Dictionn.*, au mot Dioscoride), arrière-petite-fille de la célèbre Eudocie, enfin Théodose dont

[1] A. Couret, *op. cit.*, p. 165. — [2] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1304, 1421-1465, 1469-1592, et pour tout ce qui a précédé la *Vita S. Sabæ* et Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, 2e part., p. 1046-1053.

la vie avait été pendant un demi-siècle si rapprochée de la sienne. De toute la génération formée par saint Euthyme, Sabas demeurait le dernier. Cette prolongation de vie semblait ne lui avoir été accordée que pour de nouveaux travaux. Une révolte de Samaritains mit la Palestine en feu, infligeant aux chrétiens les pires traitements et la mort, incendiant les églises. Une bataille eut été moins cruelle. Le gouverneur de la Palestine, Théodore, rallia les garnisons du pays, appela le Sarrasin Abocharal, chef des Arabes confédérés, et marcha contre les Samaritains qu'il écrasa, une partie de la population fut vendue, dispersée. Le gouverneur Théodore fut remplacé par Irénée qui acheva la destruction et la poursuite des révoltés. De leur côté, les chrétiens prirent leur revanche, mais ils eurent cette surprise d'apprendre que Justinien et Théodora s'étaient laissé influencer par le fils d'un des pires massacreurs, Arsénius, qui leur avait présenté la révolte comme le fruit des violences des chrétiens. Justinien, qui n'en était pas à une contradiction près, tourna sa sévérité contre les fidèles et ordonna de les châtier avec les mêmes rigueurs qu'on venait de déployer contre les Samaritains [1].

XX. Dernière mission de saint Sabas. — A cette nouvelle tous se tournèrent vers Sabas et le supplièrent de faire une fois encore le voyage de Constantinople ; quoique nonagénaire il y consentit et, à son arrivée, on lui prodigua tous les honneurs. Le patriarche, les évêques d'Éphèse et de Cyzique le conduisirent à Justinien qui se prosterna à ses pieds. Sabas exposa la situation, raconta les violences des Samaritains et, nouveau revirement, Justinien fit décapiter ceux de leurs chefs qu'il avait sous la main, ferma les synagogues et approuva une législation exceptionnellement rigoureuse. Toute dignité leur était interdite, les charges de la curie pesaient sur eux sans les privilèges en compensation ; ils ne pouvaient ni aliéner leurs biens, ni donner, ni tester, ni hériter ; à défaut d'héritier chrétien le fisc s'emparait de leur succession. Ces mesures furent partiellement adoucies un peu plus tard, à la prière de Sergius, évêque de Césarée. Justinien rendit aux Samaritains le droit d'aliéner leurs biens, et celui de recevoir et de transmettre par donation, succession ou testament, mais les héritiers chrétiens étaient avantagés et préférés aux Samaritains. Si, dans la suite, un héritier venait à se convertir il recouvrait les droits qui appartenaient à ses co-héritiers. Le testateur pouvait donner à ses coreligionnaires non convertis deux douzièmes de sa succession [2]. Ces concessions ne réussirent pas à gagner cette population féroce qui, délivrée de l'empereur qu'elle redoutait, surprit Césarée et massacra le gouverneur avec de nombreux chrétiens. Il fallut que son successeur, Justin le Jeune, rétablit la législation dans toute sa rigueur [3].

Sabas sollicita la remise des impôts pour les chrétiens [4]. Les empereurs préféraient des libéralités actuelles et un appauvrissement immédiat du trésor à ces décharges d'impôts qui interrompaient le mécanisme et l'inflexible régularité de l'administration fiscale, et amenaient pour le recouvrement des années suivantes les mêmes difficultés que l'établissement d'un impôt nouveau. Justinien essaya d'éluder la demande de Sabas en lui offrant pour ses monastères des sommes considérables : « Ils n'en ont pas besoin, répondit Sabas ; ils ont pour patrimoine celui qui, dans le désert, a nourri d'un pain céleste son peuple ingrat et rebelle. Ce que nous demandons, c'est l'allègement de l'impôt pour la Ire et la IIe Palestine, ruinées par les Samaritains ; le rétablissement des églises incendiées, la création d'un hospice, à Jérusalem, pour les pèlerins malades, l'achèvement de l'église de la Vierge, commencée par l'évêque Hélias ; enfin, la construction d'une forteresse, au centre des monastères que j'ai fondés pour les mettre à l'abri des Arabes. En échange de ces cinq grâces, Dieu ajoutera à votre empire l'Afrique, l'Italie et le reste de l'empire d'Honorius [5]. » Justinien accorda tout et ce fut Bélisaire qui tint les promesses de Sabas.

XXI. Les constructions de Justinien. — Comme sur le sol de l'Afrique reconquise, Justinien répandit sur la Palestine les témoignages de son activité monumentale ; constructions, reconstructions, restaurations, on voyait sa main partout et nous ne pouvons ici que dresser une sorte de rapide inventaire au lieu d'une description [6].

Sur le mont Garizim, au-dessus de la ville de Néapolis, capitale des Samaritains, la chapelle bâtie par Zénon devenait, par l'adjonction d'une nouvelle enceinte de remparts, une forteresse véritable [7]. Dans la ville même, cinq églises brûlées par les Samaritains étaient rebâties à leurs frais [8], et, à quelque distance, au milieu de la campagne, la basilique du puits de la Samaritaine, théâtre du massacre de l'évêque Térébinthe, se relevait plus grande et plus belle. Elle dessinait sur le sol une croix aux quatre branches égales dirigées vers les quatre points cardinaux, quatre grandes portes y donnaient accès, et, à l'intérieur, au point de jonction des angles, devant la grille du chœur, s'ouvrait le puits creusé autrefois par Jacob et profond de quarante coudées [9].

Dans les montagnes autour de Jérusalem, les vieux monastères et les églises, délabrés par le temps, sortaient de leurs ruines et reparaissaient dans tout l'éclat de leur renaissance, avec leurs façades, leurs assises de pierres égales et régulières, leurs fenêtres cintrées qui remplacent les ouvertures rectangulaires du temps de Constantin et surtout leurs coupoles et leurs voûtes intérieures qui portent le cachet de l'art nouveau. Partout s'élevait au-dessus des bâtiments le dôme qui est devenu comme le type du style byzantin [10].

Sur ce modèle on restaurait les monastères de Saint-Thaléleus [11], de Saint-Grégoire [12], qui est peut-être l'hospice fortifié signalé dans le désert par Antonin de Plaisance [13], celui des Lazes [14], de Saint-Pantaléemon, près des rives du Jourdain [15], l'église de Sainte-Marie, dans un pli de la chaîne des Oliviers [16], l'hospice fondé à Jéricho par saint Sabas, au milieu des palmiers, et des sources d'eaux vives [17], l'église de la Vierge aussi à Jéricho [18] et la basilique de Saint-Georges à Diospolis [19].

D'autres couvents, situés au milieu des déserts brûlants de la mer Morte, recevaient de larges citernes taillées au ciseau dans le roc vif et qui recueillaient, pour la saison d'été, les pluies de l'hiver et du printemps. Les couvents de l'abbé Zacharie [20], de Saint-Samuel [21], d'Aphelium [22], de Saint-Serge, sur le mont Cisseron [23], furent munis de ces réservoirs si précieux

[1] Procope, *Hist. arcana*, c. xi, xxvii. — [2] Justinien, *Novelle*, CXXIX, c. ii, iii. — [3] *Novelle*, CXLIV. — [4] Procope, *Hist. arcana*, c. xi. — [5] *Vita S. Sabæ*. — [6] A. Couret, *op. cit.*, p. 179, que nous suivons et citons. — [7] Procope, *De ædif.*, l. V, c. vii. — [8] Id., *ibid.*, *Vita S. Sabæ*, n. 75. — [9] Adamnan, *De Locis sanctis*, l. II, c. xxi. — [10] Id., *ibid.*, l. II, c. xvi ; V. Guérin, *Mission scient. en Palestine*, deuxième rapport, p. 34 ; troisième rapport, p. 56-57. — [11] Procope, *De ædif.*, l. V, c. ix. — [12] Id., *ibid.* — [13] Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 35. — [14] Procope, *De ædif.*, l. V, c. ix. — [15] Procope, *De ædif.*, l. V, c. ix. — [16] Procope, *De ædif.*, l. V, c. ix. — [17] *Vita S. Sabæ*, n. 25. — [18] Procope, *op. cit.*, l. V, c. ix ; Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 13. — [19] Épiphane, *Enarratio Syriæ*, *P. G.*, t. cxx, col. 264. — [20] Procope, *De ædif.*, l. V, c. ix. — [21] Épiphane, *Enarratio Syriæ et Urbis sanctæ*, *P. G.*, t. cxx, col. 269 ; M. de Vogüé, *Églises de Terre sainte*, c. xx, p. 339. — [22] Procope, *De ædif.*, l. V, c. ix. — [23] Id., *ibid.*, l. V, c. ix ; Jean Mosch, *Pratum spirituale*, c. clxxxii ; Labbe, *Concilia*, t. v, col. 141.

dans les contrées arides [1] et la citerne creusée par ordre de Justinien, pour le grand monastère de Saint-Jean [2], sur un rocher près du Jourdain [3], se voyait encore au XIIe siècle, quand l'empereur Manuel Comnène fit rebâtir ce couvent renversé par un tremblement de terre [4].

A Jérusalem, la basilique de la Vierge, appelée par les habitants la Nouvelle-Église [5], commençait à s'élever à l'une des extrémités de la montagne du Temple [6]. De lourds chariots, traînés par quarante bœufs, amenaient jusque sur l'emplacement de l'édifice les énormes pierres extraites des rochers voisins et taillées sur place [7], ou les colonnes monolithes d'un marbre couleur de feu découvert dans les environs [8]; des ouvriers élargissaient les routes qui menaient de Jérusalem aux carrières [9] et d'autres, sous la direction de l'évêque de Bachates [10], creusaient sur la colline les fondations du nouveau bâtiment (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2338-2344). L'architecte avait eu à lutter contre la nature du terrain : la plate-forme de la colline était trop étroite pour les vastes proportions de l'édifice, elle pouvait à peine contenir le vestibule et la nef, et refusait de donner place à l'abside [11]. Mais un travail gigantesque suppléait à l'exiguïté de l'emplacement, une immense terrasse s'élevait du côté de l'Est et venait ajouter à la plate-forme un prolongement artificiel ; portée sur ce vaste soubassement, l'abside était mise de niveau avec la nef et s'élevait à sa suite, uniforme et contiguë.

Cependant, au milieu de cette magnificence, l'affaiblissement de l'empire se trahit à chaque instant, tout devient difficile; faut-il des colonnes pour la basilique, on ne sait comment transporter les blocs de marbre étranger et les amener, des ports du littoral jusqu'à Jérusalem ; on ne sort d'embarras que par la découverte d'une carrière de ce marbre rougeâtre qui, du reste, abondait dans les environs de Jérusalem ; s'agit-il de la toiture, on se demande avec inquiétude comment se procurer les cèdres du Liban que Constantin avait si aisément fait venir pour la basilique du Saint-Sépulcre ; Il faut se contenter d'un bois de pins qui s'élevait à peu de distance et que l'on décore pompeusement du nom de cèdres [12]. Le temps même que l'on emploie à la construction décèle la décadence : on y met douze années [13]; il est vrai que ce dut être alors un des plus beaux monuments de Jérusalem. L'édifice avait la forme d'un rectangle, une galerie de colonnades l'entourait de trois côtés, la grande porte extérieure, soutenue par deux énormes colonnes, donnait accès dans une vaste cour entourée de portiques, et au fond de laquelle apparaissait le porche intérieur de la basilique [14].

L'hospice, demandé par saint Sabas, s'élevait à peu de distance [15] et recevait les étrangers si nombreux à Jérusalem que, quelques années après, Justinien dut permettre à l'église du Saint-Sépulcre d'aliéner plusieurs de ses terres pour subvenir aux frais de cette magnifique mais ruineuse hospitalité [16].

Parmi cette foule de pèlerins, l'histoire a conservé quelques noms; Licinius, évêque de Tours [17], saint David, archevêque de Menevia, au pays de Galles [18] et deux de ses prêtres, saint Patern et saint Télim [19]; Pierre de Carthage, pour lequel saint Fulgence, évêque de Ruspe, écrivit son *De fide seu regula veræ fidei ad Petrum* [20]; Théodote, ancien comte d'Orient et préfet de Constantinople, disgrâcié pour la sévère intégrité de son administration [21], le général Cérycus, émule de Bélisaire dans la guerre de Perse [22], la veuve du consulaire Pompée [23], neveu de l'empereur Anastase, mis à mort par Justinien après la fameuse sédition où la fermeté de Théodora lui conserva l'empire (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HIPPODROME), Photius, beau-fils de Bélisaire, demandant aux monastères de Jérusalem un abri contre la fureur de sa mère Antonine [24], saint Siméon Salus et Jean de Cappadoce, renommés plus tard, parmi les solitaires d'Asie Mineure [25], saint Martin de Dumium, depuis archevêque de Braga en Galice [26], saint Berthold, fils de Théold, roi d'Écosse, et son compagnon saint Amand [27], Martin de Gaules [28]; saint Pétroc, fils d'un chef cambrien et fondateur d'un grand monastère à l'extrême pointe de la Cornouaille, en face de l'Irlande [29]; enfin saint Cadoc, fameux par ses démêlés avec le roi Arthur [30]. Tous ces noms ne sont pas également certains, hâtons-nous de le dire (voir *Dictionn.*, au mot PÈLERINAGES).

A côté de l'hospice pour les pèlerins, Justinien en faisait bâtir un second destiné aux pauvres de Jérusalem [31], et un peu plus loin, ses architectes relevaient, par ses ordres, deux anciens monastères à demi-ruinés, celui de la fontaine Sainte-Élysée [32] et celui des Ibères [33]. Celui-ci était situé à droite de Jérusalem et de la tour de David, sur le mamelon le moins élevé d'une chaîne de collines plantées de vignes, et il subsistait encore au XIIe siècle [34].

La basilique du Saint-Sépulcre échappait, par sa désespérante perfection, aux embellissements de Justinien ; cependant, quelques années après, on y vit, exposés à l'admiration du peuple [35], des vases d'or d'une forme antique et massive, rehaussés de pierreries [36] et de ces délicates reproductions de fleurs et de fruits qui caractérisèrent l'art judaïque à sa première période [37]. C'étaient les vases célèbres du Temple de Salomon [38], enlevés autrefois par Titus [39], arrachés aux églises de Rome par les Vandales [40] et retrouvés à Carthage par Bélisaire [41]. Justinien, ébloui de leur splendeur, voulait en orner son palais ; la sinistre prédiction d'un juif l'en détourna, et il les rendit à Jérusalem [42]. A côté, paraissait une croix de perles envoyée par Théodora [43] et une couronne d'or enrichie de pierres

[1] *Vita S. Euthymii*, n. 37. — [2] Procope, *De ædif.*, l. V, c. IX. — [3] Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 12; Adamnan, *De Locis sanctis*, l. II, c. XV ; S. Willibald, *Hodeporicon*, dans Canisius, *Antiq. lectiones*, t. IV, 2e part., p. 497. — [4] Phocas, *Descr. Terræ sanctæ*, n. 22. — [5] Procope, *op. cit.*, l. V, c. VI. — [6] A. Couret adoptait sans conviction et par déférence pour M. de Vogüé et C. de Saulcy le site à la mosquée d'El-Aksa ; cette opinion doit être abandonnée, voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2343. — [7] Procope, *De ædif.*, l. V, c. VI ; De Vogüé, *Le temple de Jérusalem*, c. V ; C. de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, t. II, p. 204. — [8] Procope, *op. cit.*, l. V, c. VI. — [9] Id., *ibid.* — [10] *Vita S. Sabæ*, n. 73. — [11] Procope, *op. cit.*, l. V, c. VI. — [12] Procope, *De ædif.*, l. V, c. VI. — [13] *Vita S. Sabæ*, n. 73. — [14] Procope, *op. cit.* — [15] *Vita S. Sabæ*, n. 73. — [16] *Novelle*, XI. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXIX. — [18] *Acta sanct.*, martii t. I, p. 40. — [19] *Ibid.* — [20] *P. L.*, t. LXV. — [21] Procope, *Hist. arcana*, c. IX. — [22] *Vita S. Thedosii*, n. 74. — [23] *Vita S. Sabæ*, n. 53. — [24] Procope, *Hist. arcana*, c. III. — [25] Léonce, de Naples, *Vita S. Simeonis*, n. 5, 7, *P. L.*, t. XCIII. — [26] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XXXVIII. — [27] *Acta sanct.*, junii t. III. — [28] Aimoin, *Hist. Francor.*, in-8°, Paris, 1567, l. III, c. XXXVIII. — [29] *Acta sanct.*, junii t. I, p. 401. — [30] *Acta sanct.*, julii t. I, p. 129. — [31] Procope, *De ædif.*, l. V, c. IX. — [32] Id., *ibid.* — [33] Id., *ibid.* — [34] Phocas, *De locis sanctis*, c. IX. — [35] Procope, *De bello vand.*, l. II, c. IX. — [36] Procope, *De bello goth.*, l. I, c. XII. — [37] C. de Saulcy, *Hist. de l'art jud.*, p. 211, 221, 234. — [38] Procope, *De bello vand.*, l. II, c. IX. Il n'est pas vraisemblable que les vases donnés par Salomon fussent les mêmes que Titus emporta. — [39] Procope, *De bello vand.*, l. II, c. IX ; Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, l. VII, c. V, n. 5 ; S. Jérôme, *In Is.*, l. IX, c. XXIX. — [40] Procope, *De belle vand.*, l. II, c. IX ; *De bello goth.*, l. I, c. XII ; Jaffus, *La cité de Carcassonne a-t-elle renfermé une partie des trésors du temple de Jérusalem? Que sont devenus ces trésors?* dans *Annales de philosophie chrétienne*, Ve sér., t. XVIII, 1868, p. 188. — [41] Procope, *De bello vandalico*, l. II, c. IX. — [42] Procope, *De bello vandalico*, l. II, c. IX. — [43] Jean Malala, *Chronogr.*, l. VII.

précieuses, que le roi d'Éthiopie, Elisbaan [1], célèbre par ses victoires sur les Arabes de l'Yemen [2] et ses tentatives pour arracher aux Perses le commerce de l'Inde [3], envoyait à Jérusalem, avant de se retirer dans un couvent et de terminer son règne glorieux par une abdication volontaire [4].

Les villes de Tibériade et de Bethléem, dont les remparts n'offraient plus que des monceaux de décombres, étaient fortifiées de nouveau, et recevaient chacune une enceinte qui les mettait à l'abri des coups de main des pillards [5]. Hors des murs de Bethléem s'élevait, comme un avant-poste, moitié forteresse et moitié couvent, le monastère de l'abbé Jean [6], successeur peut-être de l'abbé Marcien. C'était une suite de ce système général de défense adopté, depuis Valentinien, par les empereurs du Bas-Empire et qui consistait à semer de châteaux et de villes fortes toutes les provinces limitrophes pour disséminer les armées d'invasion et les détruire en détail. Ce système, repris et développé par la féodalité d'Occident, fit relever l'ancienne ville de Palmyre qui devint, du côté du Nord, la gardienne de la Palestine.

XXII. Mort de saint Sabas. — Sans autre titre que le prestige d'une sainteté reconnue de tous, Sabas était le véritable gouverneur de la Palestine, mais son âge ne permettait pas de douter de sa disparition prochaine. Après une dernière visite à Jérusalem où il alla prier dans la basilique du Saint-Sépulcre et à Saint-Étienne, il tomba malade, se fit transporter dans sa laure, désigna son successeur, l'abbé Mélitus, et s'enferma dans la tour où il résidait ; après quatre jours de préparation il rendit le dernier soupir et ses funérailles furent suivies par un concours innombrable de moines et de fidèles. Le corps fut déposé dans l'atrium qui séparait les deux églises de la laure [7].

XXIII. IVe concile de Jérusalem (536). — Cette disparition était chose grave car la Palestine ne comptait plus un homme capable de la guider avec la sagesse et la fermeté de saint Sabas. On y voyait encore beaucoup d'abbés d'un grand nombre de monastères, mais nul ne s'y affirmait doué de l'énergie politique nécessaire en ce moment. Il y eut comme une période d'assoupissement, suivie d'un réveil lorsqu'on apprit le retour de Sévère à Constantinople et l'autorité qu'il commençait à exercer sur l'esprit de Justinien. Une fois de plus la question religieuse agitait l'empire. L'impératrice Théodora avait fait donner le siège de Constantinople à Anthime, disciple de Sévère et partisan secret des acéphales. A cette nouvelle, toute la population monastique de la Palestine fut sur pied ; elle se souvenait que Sévère était coupable du meurtre de trois cents moines syriaques assassinés sur ses ordres [8] et de l'exil de l'évêque Hélias [9]. On vit alors une troupe s'ébranler et prendre la direction de Constantinople où elle savait devoir rencontrer le pape Agapet ; c'étaient Domitien, abbé du monastère de Martyrius, Théodore Ascidas, exarque de la Nouvelle laure [10], suivis de délégués des monastères de Saint-Sabas, de Firmin, de Saint-Théodose, de Saint-Étienne, de Saint-Serge et quelques autres.

A leur arrivée à Jérusalem, le pape Agapet venait de réunir un concile auquel se joignirent les Palestiniens et Anthime fut déposé, en même temps que Sévère fut condamné. Cela ne suffisait pas. Les Palestiniens remirent au pape une supplique pour faire chasser d'Orient Sévère et ses complices [11] ; mais le pape ne tarda pas à mourir et Justinien convoqua à Constantinople un nouveau concile, plus nombreux, présidé par le patriarche Ménas et comptant les délégués des évêques de Jérusalem, de Césarée, de Gaza, d'Éleuthéropolis, de Néapolis et de Pétra. Sévère fut de nouveau condamné [12] et Justinien lui interdit, ainsi qu'à Anthime, Pierre d'Apamée et Zoara l'entrée de toutes les villes de l'empire [13].

Ce décret et les actes du concile, accompagnés d'une lettre de Ménas à Pierre de Jérusalem, furent apportés en Palestine par les moines et reçus par le patriarche et les évêques de la province assemblés en concile à Jérusalem avec l'ancien primat de Césarée, les métropolitains de Scythopolis et de Pétra et au-dessous tous les évêques, depuis les titulaires des grands sièges comme Marcien de Gaza, Élie de Joppé, Denis d'Ascalon, Pélage de Sébaste, Étienne de Jamnia, Anatase d'Éleuthéropolis et les évêques plus modestes de Bethelia, de Jotabe, d'Éluse, de Paremboles et de Phounon [14].

XXIV. La Nouvelle laure. — Nous avons mentionné la fondation du monastère qui a gardé ce nom lorsque Romain, moine eutychien, s'était établi avec quelques confrères sur les bords du torrent de Thécoa. Marcien de Bethléem, à la tête d'une bande d'orthodoxes, alla l'assiéger et tout détruire [15]. Mais grottes et cellules furent habitées de nouveau par une soixantaine de moines, révoltés contre saint Sabas, et on vit se former une communauté indépendante [16]. On pouvait lui présager quelques mésaventures, elles ne manquèrent pas. Pour débuter ce fut une famine, et l'arrivée de saint Sabas avec des vivres procura la soumission, même on accepta l'abbé que le saint désigna, un nommé Jean ; mais celui-ci ne se faisait guère d'illusions et il dit, avant de mourir, que l'orgueil précipiterait ses religieux dans l'hérésie et les ferait chasser de la laure. Son successeur, Agapet, s'aperçut bientôt après que les moines se passionnaient pour des questions fort épineuses relevant des doctrines origénistes et concernant la préexistence des âmes. L'abbé chassa deux religieux nommés Nonnus et Léonce, avec quelques partisans qu'ils avaient séduits ; ce fut le calme, mais pour peu de temps : quelques années à peine. Après la mort de saint Sabas l'hérésie éclata. Nonnus avait réussi à attirer à l'origénisme Domitien, évêque d'Ancyre, et Théodore Ascidas, évêque de Césarée de Cappadoce ; en outre, il entraîna dans la cause d'Origène le grand monastère de Firmin [17], l'évêque Alexandre d'Abila [18] et la plupart des couvents du désert, sauf la Grande laure [19] (celle de saint Sabas), la laure de Soucca [20], le monastère de Saint-Théodore [21] et le couvent des moines thraces, près du Jourdain [22]. L'arrivée de Léonce décida Nonnus à tenter une expédition contre la Grande laure. A cette menace, l'abbé Gélase, supérieur de la Grande laure, fit lire à l'église une réfutation des théories d'Origène par Antipater de Bostres. Les origénistes, en minorité, furent expulsés de la laure et allèrent retrouver Nonnus et Léonce qui, avec ce renfort, décidèrent l'expédition. Ils essaient d'entraîner, en passant, le couvent de Saint-Théodore, mais l'abbé Sophrone faisait bonne garde et Nonnus emmène ses moines avec une troupe de brigands dans la direction de la Grande laure. Après s'être égarés dans les sentiers de montagne, ils arrivent près de Bethléem, devant le monastère de l'abbé Marcien. Nonnus regagne son couvent.

[1] Surius, *Vitæ sanct.*, 24 oct. Métaphraste, *Martyrium S. martyris Arethæ*, n. 36. — [2] Procope, *De bello persico*, l. I, c. xx. — [3] Id., *ibid.* — [4] Surius, *op. cit.* ; Métaphraste, *Martyrium sancti Arethæ*, n. 36, *P. G.*, t. cxv, col. 1289. — [5] Procope, *op. cit.*, l. V, c. ix. — [6] Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 19. — [7] *Vita S. Sabæ*, n. 75. — [8] Labbe, *Concilia*, t. iv, col. 1461 ; t. v, col. 158. — [9] *Vita S. Sabæ*, n. 56. — [10] *Ibid.*, n. 83. — [11] Labbe, *Concilia*, t. v, col. 37. — [12] Id., *ibid.*, t. v, col. 254. — [13] *Novelle*, XLII. — [14] Labbe, *Concilia*, t. v, col. 275-286. — [15] *Vita S. Sabæ*, n. 124. — [16] *Ibid.*, n. 36. — [17] *Ibid.*, n. 83. — [18] *Ibid.*, n. 86. — [19] *Ibid.*, n. 83. — [20] *Ibid.*, n. 88. — [21] *Ibid.*, n. 84. — [22] *Ibid.*, n. 86.

A ce moment, l'évêque de Cyzique arrivait à Jérusalem, et Léonce lui amène les moines origénistes expulsés par l'abbé Gélase ; l'évêque donne le choix à Gélase de recevoir les expulsés ou de renvoyer de la Grande laure leurs plus ardents adversaires. Quatre de ces derniers se dévouent et vont à Antioche raconter à l'évêque Éphrem les violences des origénistes [1].

« L'évêque publie aussitôt, contre Origène, une lettre pastorale [2] ; Nonnus, enhardi par le crédit de Léonce de retour à Constantinople et par la protection de Domitien d'Ancyre et de Théodore de Césarée, exige du patriarche de Jérusalem qu'il supprime des diptyques le nom de l'évêque d'Antioche. Le timide patriarche ordonne, en secret, aux abbés de Saint-Théodose et de Saint-Sabas de lui remettre une supplique contre les origénistes; il y joint un récit détaillé de leurs violences en Palestine, et envoie le tout au légat Pélage, à Constantinople. Le légat réunit quelques évêques, tient un concile, condamne les origénistes et obtient contre eux un édit de l'empereur ; cet édit, envoyé en Palestine, est accepté par le patriarche de Jérusalem, les abbés des monastères et tous les évêques de la province, sauf Alexandre d'Abila [3]. Mais l'évêque de Césarée, devenu plus puissant encore par la mort d'Eusèbe de Cyzique et de Léonce, ses rivaux dans la faveur de l'impératrice, menace Pierre de Jérusalem de le chasser de son siège, et le faible évêque signe, en tremblant, une profession de foi ambiguë que lui présente Nonnus. Exaltés par cette victoire, les origénistes couvrent la campagne de bandes soudoyées et font poursuivre jusque dans Jérusalem les moines orthodoxes. Les moines thraces des bords du Jourdain, hommes rudes et fidèles, accourent contre les origénistes ; un combat s'engage dans les rues de la ville, les couvents catholiques sortent pour prêter main-forte aux Thraces, mais, après une lutte sanglante, les orthodoxes, repoussés, s'enfuient par la vallée du Cédron jusque dans la laure de Saint-Sabas ou Grande laure, qui demeurait comme le boulevard de l'orthodoxie [4]. Les origénistes les poursuivent, les assiègent jusque dans l'hospice où ils s'étaient retranchés, mais les portes s'ouvrent, un des moines thraces se jette sur les assaillants, les met en fuite et meurt trois jours après de ses blessures [5]. L'abbé de Saint-Sabas profite de cette délivrance et part pour Constantinople, mais Ascidas était prévenu ; l'abbé trouve toutes les portes fermées, même celle du patriarche et de l'hospice où l'on recevait les moines voyageurs ; il revient vers son couvent et meurt sur la route. Cette mort ramène les origénistes à la laure de Saint-Sabas ; ils y entrent à main armée, dispersent les moines les plus catholiques et imposent aux autres, pour abbé, un des plus fougueux origénistes [6]. »

XXV. Le pape Vigile. — Le triomphe des origénistes ne dura que jusqu'à la mort de Nonnus; alors, nouvelle scission en protochtistes et isochristes, ces derniers maîtres de la Nouvelle laure, soutenus par Ascidas qui fait placer des origénistes sur la plupart des sièges épiscopaux de Palestine et suggère à Justinien l'édit contre les Trois-Chapitres.

On sait assez de quels troubles fut suivie la promulgation de cet édit ; des évêques refusent de le souscrire, d'autres évêques y consentent. A Jérusalem l'évêque réunit tout ce qu'il peut découvrir de moines et leur déclare que quiconque signe l'édit condamne le concile de Chalcédoine ; à quelques jours de là, il signe.

L'abbé origéniste de Saint-Sabas est chassé par son propre parti, les moines orthodoxes choisissent à sa place l'abbé Cassien qui meurt peu après et qu'ils remplacent par l'abbé Conon. Celui-ci s'allie à l'abbé de Saint-Firmin à qui il fait jurer d'abandonner le dogme de la préexistence des âmes, alors il se rend à Jérusalem et y arrive au moment où se prépare le concile œcuménique. Rejeté, repoussé, écarté partout comme un gêneur, Conon s'obstine et voici qu'il apprend la mort de l'évêque de Jérusalem, Pierre, et l'élection de son successeur, Macaire, par les moines de la Nouvelle laure, avant toute autorisation de l'empereur. Justinien ordonne de chasser le nouveau patriarche, mais Conon réussit à pénétrer dans le palais, aborde l'empereur et lui remet une supplique où il expose les violences et la tyrannie des origénistes ; il demande pour évêque Eustochius, économe de l'Église d'Alexandrie. Justinien approuve, Eustochius arrive à Jérusalem et envoie ses représentants au concile qui condamne Origène et sacrifie les Trois-Chapitres. L'épiscopat de Palestine souscrit, sauf Alexandre d'Abila qui est chassé, tandis que le patriarche Eustochius envoie des soldats contre la Nouvelle laure. Celle-ci est prise et les moines sont déportés hors des frontières de la Palestine ; on les remplace par une communauté nouvelle tirée de couvents orthodoxes.

Parmi ces nouveaux venus se trouvait Cyrille de Scythopolis, entré depuis peu au monastère de Saint-Euthyme. L'évêque Eustochius le pria de recueillir les traditions, les souvenirs des moines ; c'est à lui que nous devons deux documents hagiographiques très précieux : la Vie de saint Euthyme et la Vie de saint Sabas et sans lesquelles il serait difficile de comprendre quelque chose à ces conflits monastiques.

Pendant un demi-siècle environ le calme se rétablit ; on sait seulement que les dépositions de patriarches continuent, que des personnages assez insignifiants se succèdent : Eustochius est chassé, Macaire est rappelé ; puis viennent Jean, Amos, Isaac, Zacharie ; on arrive ainsi aux premières années du VIIe siècle.

XXVI. Au commencement du VIIe siècle [7]. — La Palestine se compose d'un épais réseau de montagnes et de ravins qui forme le centre de la contrée et ne laisse, de chaque côté, sur les rives de la Méditerranée et de la mer Morte, qu'une lisière relativement étroite. Ce massif, formé d'une suite alternative de gorges profondes et de montagnes à pic, sépare le bassin des deux mers ; très élevé du côté de la Méditerranée, il descend, par un déclin rapide, jusqu'à la plaine intérieure au fond de laquelle coule le Jourdain [8] et renferme dans son sein des bourgades célèbres, des ruines [9] et la plupart des monastères.

Au point culminant de ce massif [10] s'élève, avec ses tours, ses remparts, ses basiliques et ses trois cents monastères, églises ou hôpitaux [11], Jérusalem embellie, depuis trois siècles, par Constantin, sainte Hélène, Eudoxie, Justinien, et devenue, par la foule toujours croissante des pèlerins, la plus riche et la plus célèbre ville de tout l'Orient.

Au sommet du mont des Oliviers on voit la basilique de l'Ascension, bâtie en forme de tour [12] et dont les larges fenêtres, éclairées par les lampes de l'intérieur,

[1] *Vita S. Sabæ*, n. 85. — [2] *Ibid.*, n. 85. — [3] *Ibid.*, n. 86. — [4] *Ibid.*, n. 87. — [5] *Ibid.*, n. 86. — [6] *Ibid.*, n. 88 ; A. Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, p. 200-201. — [7] A. Couret, *op. cit.*, p. 212-238, que nous citons et parfois que nous résumons, en nous permettant quelques rares corrections. — [8] Burchardt, de Mont-Sion, *Descr. Terræ sanctæ*, dans H. Canisius, *Antiq. lect.*, t. VI, p. 316; Épiphane, *Enarratio Syriæ et Urbis sanctæ*, *P. G.*, t. CXX, col. 268. — [9] *Vita S. Sabæ*, n. 27; *Vita S. Euthymii*, n. 28. — [10] S. Jérôme, *Epist.*, XLIV; Théodoric, *De Locis sanctis*, c. III. — [11] Anonyme, *De locis Hierosolymitanis*, n. 12, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 985 ; Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XI; Agobard, *Liber adversus legem Gundobadi*, c. IX, *P. L.*, t. CIV, col. 118. — [12] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. XLI ; Perdiccas, *Expositio thematum Dominicorum et memorabilium quæ Hierosolymis sunt*, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 969 ; Épiphane, *Enarratio Syriæ et Urbis sanctæ*, *P. G.*, t. CXX, col. 267.

rayonnent dans la nuit [1]. A côté, et sur toute la chaîne de collines qui ferme l'horizon du côté de la mer Morte, une multitude d'églises, d'oratoires, de monastères, fondés par les deux Mélanies, par Bessa [2], par Tatienne [3], par Xéna [4], par Eudocie [5], par Justinien [6], par Anastasie [7], nièce de l'empereur Anastase, et dans l'un desquels vivent, dit-on, l'une des filles et la sœur de Maurice échappées à Phocas et qui ont trouvé à Jérusalem l'asile que leur refusait le reste de l'empire [8].

Voici un monument découvert depuis peu d'années et qui peut se rapporter à l'une d'elles (fig. 9457). Au mois de juin 1925 on mit au jour dans un champ, à 170 m. de l'enclos de Saint-Étienne, un pavement en mosaïque. C'est un cartouche à oreillettes ; l'intérieur du cadre mesure 1 m. 57 de long sur 0 m. 63 de large ; hauteur des lettres 0 m. 12 à 0 m. 135 et quelques-unes de 0 m. 05 à 0 m. 06 ; une lacune :

'Ενθάδε κ[ε]ῖτ(αι)
'Ανατολία
ἡ Αραβ[ισσηνὴ]
ἡ τοῦ [Μαυρικίου?]
ἡ καλ[ὸν τὸν]
ἀγῶν[α ἀγω]-
νισαμένη κ(αὶ)
Θ(ε)ῷ ἑαυτὴν
ἀναθεῖσα ἐκοι-
μήθη δὲ μην[ὶ]
'Οκτοβρίῳ κα'
ἰνδ(ικτιῶνος) γ'

« Ci-gît Anatolie d'Arabissos, sœur de [Maurice?], qui ayant combattu le bon combat et s'étant consacrée à Dieu, s'endormit le 21 du mois d'octobre de l'indiction III. »

Le nom d'Anatolie se retrouve dans les documents hagiographiques [9]. La 3e ligne comprend des lettres de deux tailles très différentes, afin de pouvoir loger le mot entier qui semble être 'Αραβισσηνή. La ville d'Arabissos (aujourd'hui Yarpouz) est connue pour être la patrie de l'empereur Maurice (582-602), mis à mort par Phocas. D'après un ménologe grec, l'une des filles et la sœur du basileus massacré échappèrent à Phocas et se réfugièrent à Jérusalem ; on ignore son nom mais il se pourrait qu'Anatolie fût la sœur de Maurice. La fille de celui-ci étant née à Constantinople on n'aurait pas parlé pour elle d'Arabissos. Après 602, date de la mort de Maurice, on trouve la IIIe indiction en 615 et en 630 [10].

Vis-à-vis, sur la montagne de Sion, la tour de David [11], épargnée jadis par Titus [12], et qui devient plus tard la citadelle des rois latins [13] ; la basilique rectangulaire, élevée par sainte Hélène, sur l'emplacement du Cénacle [14], la prison de saint Pierre [15] et la maison de Caïphe [16], converties en églises, le monastère de Néas dont les abbés étaient en lutte perpétuelle avec les patriarches de Jérusalem [17] ; l'hospice de Saint-Sabas [18]

9457. — Épitaphe d'Anatolie d'Arabissos. Mosaïque. D'après *Revue biblique*, 1925, pl. XIX.

et de nombreux couvents [19] remplaçaient les champs

[1] Adamnan, *De Locis sanctis*, l. I, c. XXII. — [2] *Vita S. Euthymii*, n. 87 ; Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 872. — [3] Nicéphore, *Hist.*, l. XIV, c. LII. — [4] Id., *ibid.* — [5] *Vita S. Euthymii*, n. 98 ; Evagrius, *op. cit.*, l. I, c. XXI-XXII. — [6] Procope, *De ædif.*, l. V, c. IX. — [7] *Vita S. Sabæ*, n. 53. — [8] *Menolog. Græcorum*, 9 nov. — [9] *Martytol. orient.*, dans *P. O.*, t. X, p. 39, 278 ; *Anal. boll.*, t. XXXVI-XXXVII, p. 264. — [10] M. Abel, *Épigr. palestinienne*, dans *Revue biblique*, t. XXXVI, 1925, p. 575-577, pl. XIX, n. 1. — [11] Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 21 ; *Pèlerinage en Terre sainte de l'higoumène russe Daniel au commencement du XIIe siècle (1113-1115)*, trad. de Noroff, Saint-Pétersbourg, 1864, p. 27 ; Théodoric, *De Locis sanctis*, c. IV ; Jean de Würtzbourg, *Descr. Terræ sanctæ*, c. VIII ; Phocas, *op. cit.*, c. XIV ; Épiphane, *op. cit.*, *P. G.*, t. CXX, col. 262 ; Anonyme, dans Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 531. — [12] Fl. Josèphe, *De bello jud.*, l. VII, c. I, n. 1 ; M. de Vogüé, *Le temple de Jérusalem*, append. I, p. 112. — [13] Théodoric, *De Locis sanctis*, c. IV ; Guillaume de Tyr, *Hist. rer. transmar.*, l. IX, c. III. — [14] Nicéphore, *op. cit.*, l. VIII, c. XXX ; S. Jérôme, *Epitaphium Paulæ*, n. 9 ; Théodoret, *In Ez.*, c. XLIII, *P. G.*, t. LXXXI, col. 1253 ; Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 22 ; Adamnan, *op. cit.*, l. I, c. XVIII ; S. Jean Damascène, *Homil. II in dormitionem beatæ virg. Mariæ*, n. 4, *P. G.*, t. XCVI, col. 730 ; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 64 ; Saewulf, dans *Mém. de la Soc. de géogr.*, t. IV, p. 846 ; Théodoric, *De Locis sanctis*, c. XXII ; Phocas, *op. cit.*, n. 14 ; Épiphane, *op. cit.*, *P. G.*, t. CXX, col. 262 ; Perdiccas, *op. cit.*, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 965 ; Thetmar, *Iter ad Terram sanctam*, p. 19. — [15] Théodoric, *op. cit.*, c. XXI, XXV ; Saewulf, *op. cit.*, p. 847 ; Phocas, *op. cit.*, n. 15 ; Jean de Würtzbourg, *op. cit.*, c. VIII ; Perdiccas, *op. cit.*, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 965. — [16] Nicéphore, *op. cit.*, l. VIII, c. XXX ; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 65 ; Anonyme, *De Locis sanctis*, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 988 ; Épiphane, *Syria et Urbs sancta*, *P. G.*, t. CXX, col. 262. — [17] S. Grégoire le Grand, *Registrum*, l. VII, ep. XXXII ; l. XI, ep. XLVI. — [18] *Vita S. Sabæ*, n. 51 *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 3, 28 ; Saewulf, *op. cit.*, p. 847 ; Phocas, *op. cit.*, n. 14 ; Jean de Würtzbourg, *op. cit.*, c. XI. — [19] Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 22, 23 ; Saewulf, *op. cit.*, p. 847 ; *Vita S. Cyriaci*, *P. G.*, t. CXV, col. 923 ; Jean Mosch, *Pratum spirituale*, c. II.

labourés vus avec tristesse par le pèlerin de Bordeaux[1]. Plus loin, l'église de la Vierge, bâtie par Justinien, présente son porche soutenu par deux énormes colonnes et la galerie de portiques qui l'entoure de trois côtés[2]; enfin, un peu à l'écart, la basilique du Saint-Sépulcre[3], moins vaste peut-être, mais d'une pureté de lignes, d'une perfection de détails et d'une richesse d'ornementation[4] inconnues aux siècles suivants, déploie ses vastes cours, ses propylées, son atrium, ses nefs et son abside[5] à côté du palais épiscopal bâti par Eudocie[6], du grand monastère fondé par l'évêque Hélias[7] et de la bibliothèque réunie par l'évêque Alexandre[8].

Au pied de la montagne du Temple, dont la cime offre encore quelques pans de murailles[9], la basilique de Siloé, œuvre de sainte Hélène, enferme, dans une crypte, les eaux de la célèbre fontaine[10]; un peu plus loin, près de la piscine probatique, une église s'élève sur l'emplacement de la maison de sainte Anne[11]; et, au fond d'une rue écartée, se cache la petite église dissidente, où se réunissent les jacobites, secte eutychienne peu nombreuse à Jérusalem, mais toute-puissante à Alexandrie[12].

Entre les collines, et sur leurs pentes[13], se pressent, entrecoupés de monastères, d'hôpitaux et d'églises, les quartiers[14] de la ville où se donne rendez-vous le commerce de tout l'Orient.

C'est surtout au milieu de septembre, à la fête de l'Exaltation[15], que les caravanes arrivent en longues files de l'Asie Mineure, de la Perse, de l'Afrique et de l'Arabie[16]. Les marchands de tous pays viennent offrir les produits les plus divers : ceux de Laodicée étalent leurs tapis[17]; Smyrne et Antioche envoient leurs étoffes de brocart[18]; Tyr[19] apporte ses toiles[20] et son beau verre colorié[21], dont, cependant, le prix a baissé depuis qu'un marchand de Samarcand a révélé aux Chinois le secret de la fabrication[22]; Alexandrie, toujours florissante, expédie ses pièces de fin lin, et les ballots de son papier frêle et soyeux, promptement enlevé par les nombreux copistes qui multiplient sans cesse les écrits ascétiques, à l'usage des monastères de Palestine. Les Arméniens orthodoxes viennent par caravanes nombreuses[23] échanger les produits bruts de leurs mines[24] contre les arbres et les objets de luxe des pays plus civilisés. Les Éthiopiens[25], maîtres encore de la navigation intérieure de la mer Rouge[26], apportent eux-mêmes leur précieux ivoire[27], leur encens[28] si nécessaire aux églises de Jérusalem[29], l'or en grains du Zingium dont les rois d'Éthiopie confisquent le monopole[30], leurs émeraudes[31] taillées qui rivalisent avec les pierres fines et les perles de l'Inde[32]; le poivre de Malabar, le girofle et la noix muscade[33], condiments de ces longs festins contre lesquels tonnent les prédicateurs de Jérusalem[34]. Les étoffes de soie de l'Inde et de la Chine étalent leurs dessins fantastiques, en face des soieries plus simples des manufactures impériales qui cherchent, par leurs ornements réguliers, leurs scènes de chasse et leurs figures humaines à lutter de séduction avec les tissus exotiques[35]. Mais les soies étrangères obtenaient toujours, de la vanité des riches, une préférence marquée; on les apportait, à grand'peine, dans les ports de la mer Rouge ou du golfe Persique, et, de là, les caravanes les amenaient à travers le désert. Le prix en augmentait sans cesse, à cause de la jalouse concurrence des rois de Perse qui dominaient jusqu'à Ceylan, entrepôt général du commerce de l'Inde et de la Chine.

Les marchands arabes de Médine et de La Mecque arrivent avec leurs chameaux et remplissent la ville de tumulte et de bruit. Ils apportent les épices, les parfums et les étoffes de leur pays, en échange des bijoux d'or de Jérusalem, des dattes si renommées de Jéricho, des fruits séchés de Palestine et surtout des armes blanches de Montha. Parmi ces négociants se trouva un jour Mahomet. Théophane, Cedrénus et Glycus assurent que son commerce l'amenait souvent en Palestine et que le marché le plus important était celui de Jérusalem à la fête de l'Exaltation; un fragment grec met hors de doute sa présence à Jérusalem[36].

A quelques pas de là, les négociants francs de Marseille, de Verdon, d'Arles et de Narbonne rangent leurs tonnes de l'huile de Provence, plus estimée que celle de l'Orient, leurs vins, leurs lourdes pièces de fer, et se gagnent, par leur probité, leur obligeance, leur esprit gai et ouvert, l'estime et la sympathie générales. Leurs principales affaires se concluent avec les négociants grecs desquels ils achètent les vins fins de Palestine, et avec les marchands africains de soie, d'or et de pierreries.

Au milieu de la foule se glissaient les agents du fisc, insolents et avides, leurs rôles à la main, faisant ouvrir les ballots et prélevant avec rigueur l'impôt général. Enfin les banquiers, assis à leurs petits comptoirs, prêtaient à gros intérêts et changeaient les monnaies.

Le luxe et les mœurs de la ville répondaient à ce développement commercial. Nous avons dit ce qu'en pensait saint Grégoire de Nazianze; saint Jérôme ne se montrait pas plus indulgent, et à l'éclat d'un luxe désordonné faisait contraste le spectacle d'une misère sans bornes. Il faut lire ce tableau dans l'Anonyme qui a disserté sur la *Persica captivitate*. Il va sans dire qu'il faut faire leur large place aux bains, aux repas, aux concerts.

[1] *P. L.*, t. VIII, col. 791; Eusèbe, *Demonstr. evang.*, l. VI, c. XIII, *P. G.*, t. XVIII, col. 435. — [2] Procope, *De ædif.*, l. V, c. VI; *Vita S. Sabæ*, n. 73. — [3] Antonin, *Itinerarium*, n. 18-20; le moine Antiochus à l'abbé Eustathe, *P. G.*, t. LXXXIX, col. 1427. — [4] *P. L.*, t. VIII, col. 791; Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. XXXI-XXXIX. — [5] Id., *ibid.* — [6] Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. XIV, c. L; *Vita S. Sabæ*, n. 30. — [7] *Vita S. Sabæ*, n. 31. — [8] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XX; Hésychius, *Martyrium S. Longini centurionis*, n. XVI, *P. G.*, t. XCIII, col. 1560. — [9] Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 17; Adamnan, *De Locis sanctis*, l. I, c. I. — [10] Antonin, *op. cit.*, n. 24; Phocas, *op. cit.*, n. 16; Théodoric, c. XIX; Nicéphore, *op. cit.*, l. VIII, c. XXX. — [11] Antonin, *op. cit.*, n. 27; Saewulf, *op. cit.*, p. 844; Théodoric, c. IV, XXVI; Perdiccas, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 964; Épiphane, *op. cit.*, *P. G.*, t. CXX, col. 262; Jean de Würtzbourg, *Descr. Terræ sanctæ*, c. XII; Anonyme, dans *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 534; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 30. — [12] Assémani, *Bibl. orient.*, in-fol., t. II, Rome, 1721, p. 334; M. Le Quien, *Oriens christ.*, t. II, col. 1443. — [13] Procope, *De ædif.*, l. V, c. VI; Adamnan, *De Locis sanctis*, l. I, c. I. — [14] Cette division en quartiers remontait à Hadrien, *Chron. Alex.*, ad ann. 119. — [15] Adamnan, *De Locis sanctis*, l. I, c. I; Léonce de Naples, *Vita S. Simeonis*, n. 5, *P. G.*, t. XCIII, col. 1673; Sophrone, *Vita S. Mariæ Aegypt.*, c. XIX. — [16] Adamnan, *op. cit.*, l. I, c. I. — [17] E. Pariset, *Hist. de la soie*, in-8°, part. II, Paris, 1865, c. I, p. 16. — [18] Id., *ibid.*, part. II, c. I, p. 16, note 2. — [19] S. Jérôme, *In Ez.*, l. VIII, c. XXVII, *P. L.*, t. XXV, col. 247, 253. — [20] Antonin, *Itinerarium*, n. 4; Jean Mosch, *Pratum spirit.*, c. CLXXXVI. — [21] Guillaume de Tyr, *Hist. rer. transmar.*, l. XIII, c. III; Hughes de Flavigny, *Vita S. Madelvei*; S. Isidore, *Etymol.*, l. XVI, c. XVI. — [22] Klaproth, *Tableaux hist. de l'Asie*, ann. 424-451; A. Rémusat, *Nouv. mél. asiat.*, t. I, p. 223. — [23] *Vita S. Euthymii*, n. 48. — [24] Procope, *De bello persico*, l. I, c. XV. — [25] Antonin, *Itinerarium*, n. 35. — [26] Procope, *op. cit.*, l. I, c. XIX, XX; l. II, c. III; l. IV, c. XX. — [27] Cosmas, *Topogr. christ.*, l. XI, *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 450. — [28] Id., *ibid.*, l. I, *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 98. — [29] *Vita S. Sabæ*, n. 46; Théophane, *Chron.*, ad ann. 594. — [30] Cosmas, *op. cit.*, l. I, *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 99. — [31] Cosmas, *op. cit.*, l. XI, *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 450. — [32] S. Isidore, *Origines seu etymol.*, l. XVI, c. VI-XII. — [33] Cosmas, *Topogr. christ.*, l. XI, *P. G.*, t. LXXXVIII, col. 450; Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 41. — [34] *P. G.*, t. LXXXVI, col. 3255. — [35] *Vita S. Euthymii*, n. 61; *Vita S. Sabæ*, n. 59; *De Persica captivitate*, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 3255 sq., prouvent la grande consommation de soie à Jérusalem. — [36] *P. G.*, t. CLVIII, col. 1078.

A cet aspect il faut opposer celui qu'offre l'affluence des moines chétifs, haves, misérables ; la présence des pèlerins vivant d'aumônes, ou bien tombant malades et encombrant les hospices, les hôtelleries, les monastères, et d'autres négociants privés chez qui on se faisait admettre sous prétexte de confraternité établie par l'identité de métier ; on s'attendrissait et le pèlerin recevait sa pitance quotidienne en échange d'un travail.

Les évêques étrangers [1], les seigneurs francs [2] ou byzantins [3] trouvaient l'hospitalité dans le palais du gouverneur [4] ou dans celui du patriarche [5] ; les abbés et les moines venus de loin trouvaient à se caser dans les monastères. Parmi tous ces visiteurs la plus célèbre aujourd'hui est la nonne galicienne Etheria (voir ce nom) ; il en faudrait nommer d'autres, mais ce serait empiéter sur le travail réservé au mot PÈLERINAGE.

XXVII. SOPHRONE ET JEAN MOSCH. — Jérusalem n'eut pas suffi à contenir la multitude des moines, aussi les monastères et les églises s'étaient élevés de proche en proche, jusqu'à la mer Morte et sur les rives du Jourdain. Nous avons parlé déjà de la grande basilique de Saint-Étienne (voir ce nom) et, en poursuivant la route dans la direction de Césarée, on rencontrait la chapelle de Sainte-Marie d'où on apercevait la cime de la tour de David [6], le couvent d'Eustorge [7], celui d'Anastase et, au fond de la chaîne des Oliviers, l'église de Béthanie [8].

Dans la gorge du Cédron [9], une église à demi-souterraine s'élève sur ce qu'on appelait alors la *dormitio sanctæ Mariæ* [10] ; à côté, le monument de Josaphat [11] et, beaucoup plus loin, la haute tour de Saint-Sabas entourée des hôpitaux, des églises et des cellules isolées de cette laure [12]. Aux environs, les monastères de Castellium [13] et de la Caverne [14] formant avec la laure un triangle dominé par le monastère des Scholaires [15]. Plus loin, le monastère de Khoziba, taillé tout entier dans le roc [16] ; la laure de l'Heptastome sur les bords d'un petit lac [17], la laure de Soucca [18], le couvent de Firmin [19] ; plus haut, l'église de Saint-Pierre et, au sommet d'une colline, le plus grand monastère de la Palestine, celui de Saint-Théodose [20].

« Dans ce monastère, l'un des plus illustres, se trouvaient alors deux Syriens de Damas qui visitaient les couvents depuis l'Asie Mineure jusqu'à l'Égypte, recueillant sur leur passage les traditions monastiques et les usages religieux. Le plus âgé était Jean Mosch, qui se fit plus tard l'analyste soigneux, mais trop crédule, des moines et des anachorètes, l'autre, son ancien élève, esprit vaste et perçant, poète et théologien, savant dans la dialectique et les Écritures, avait enseigné avec éclat l'éloquence à Damas ; il avait quitté sa chaire pour suivre, dans ses voyages, son vieux maître Jean Mosch et finit par embrasser, comme lui, l'état monastique : il s'appelait Sophrone. Après un long séjour dans le monastère de Saint-Théodore, il voulut achever sa visite aux établissements religieux de la Palestine et passa successivement, avec son compagnon, dans le couvent de Saint-Euthyme [21], dans celui de Saint-Sabas [22] et dans la Nouvelle laure [23], désormais paisible et orthodoxe. Il n'y trouva plus le moine Cyrille, le biographe des grands abbés était mort, mais Sophrone y put rencontrer un ancien avocat de Constantinople, Léonce de Byzance qui, vers le commencement du VIIe siècle, s'était retiré dans ce monastère et composait un corps de traités destinés à réfuter les quatre grandes hérésies qui avaient troublé l'Orient [24] : celles de Nestorius, d'Apollinaire, d'Eutychès et de Sévère. Parmi ces dissertations, où brillaient la science théologique de l'auteur, son esprit fin, ingénieux, subtil, on remarquait une histoire rapide des hérésies, écrite d'un style simple et clair ; elle précisait nettement l'erreur dogmatique et la réfutation de chaque hérésiarque, les conciles où ils ont été condamnés et les grands docteurs qui les ont combattus. Très brève pour les hérésies antérieures au IVe siècle, cette histoire s'arrête, avec une sorte de méfiance, sur l'arianisme, encore mal éteint, et surtout sur les erreurs de Nestorius et d'Eutychès au sujet desquels elle nous donne les plus précieux détails [25].

« Les deux moines voyageurs, remontant le cours du Jourdain, visitèrent, sur les rives boisées du fleuve, le monastère de Saint-Gérasime [26], le couvent des moines thraces, le grand monastère de Calamon, celui de Saint-Jean bâti sur un rocher au-dessus de la chapelle élevée à l'endroit où Jésus était descendu dans le fleuve [27], le monastère des Tours fondé par un disciple de saint Sabas [28], l'église de Galgala où se voyaient les douze pierres dressées par les Hébreux lors du passage du Jourdain [29], le couvent de l'abbé Pierre qu'Euthyme avait autrefois arraché au parti de l'intrus Théodose [30] ; le monastère fondé dans la plaine de Jéricho par Juliana Anicia [31] et non loin de là, parmi les palmiers et les roseraies, l'hospice desservi par les moines de Saint-Sabas [32], l'église de Sainte-Marie rebâtie sous Justinien [33], les couvents des évêques Hélias, Martyrius, la laure de Pharan [34]. De là, revenant sur leurs pas, Sophrone et Jean Mosch visitèrent Bethléem ; ils virent le monastère de sainte Paule, celui de saint Jérôme et leurs tombeaux dans la crypte de la basilique. Mais ces souvenirs, si chers aux Occidentaux, attirèrent peu l'attention des deux Grecs ; ils s'arrêtèrent de préférence au

[1] Georges de Pisidie, *Vita S. Anastasii*, *P. G.*, t. XCII, col. 1685 ; *Vita S. Sabæ*, n. 85 ; *Vita S. Euthymii*, n. 54. — [2] S. Jérôme, *Epist.*, XLIV. — [3] Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Euthymii*, n. 127. — [4] S. Jérôme, *Epitaphium Paulæ*. — [5] Polybe de Rinocorura, *Vita S. Epiphanii*, n. 44, *P. G.*, t. XLI, col. 80 sq. — [6] Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 9. — [7] Jean Mosch, *Pratum spirit.*, c. I, II. — [8] Antonin, *op. cit.*, n. 16 ; Adamnan, *De Locis sanctis*, l. I, c. XXIII ; Épiphane, *op. cit.*, *P. G.*, t. CXX, col. 207 ; Eugésippe, *De distantiis locorum Terræ sanctæ*, *P. G.*, t. CXXXIII, col. 1000. — [9] Phocas, *op. cit.*, n. 15. — [10] Antonin, *Itinerarium*, n. 17 ; S. André de Crète, *In dormitionem sanctæ Mariæ*. *Orat.*, I, *P. G.*, t. XCVII, col. 1064-1065 ; Adamnan, *De Locis sanctis*, l. I, c. XIII ; S. Willibald, *Hodoeporicon*, dans Canisius, *Antiq. lect.*, t. IV, 2e part., p. 500 ; Bernard le Sage, *op. cit.*, p. 790 ; Saewulf, *op. cit.*, p. 845 ; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 36, 37. — [11] Adamnan, *op. cit.*, l. I, c. XIV ; S. André de Crète, *Orat.*, I, *P. G.*, t. XCVII, col. 1057. — [12] Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Sabæ*, n. 16, 17, 18, 25, 28, 32 ; Épiphane, *op. cit.*, *P. G.*, t. CXX, col. 263. — [13] *Vita S. Sabæ*, n. 38. — [14] *Vita S. Sabæ*, n. 37, 38. — [15] *Ibid.*, n. 15, 38 ; *Vita S. Euthymii*, n. 84. — [16] Phocas, *De Locis sanctis*, n. 19 ; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 45. — [17] *Vita S. Sabæ*, n. 39. — [18] *Vita S. Euthymii*, n. 48 ; *Vita S. Sabæ*, n. 88 ; *Vita S. Charitonis*, n. 11. — [19] *Vita S. Sabæ*, n. 16, 83, 89. — [20] *Vita S. Theodosii*, n. 34-37 ; *Vita S. Sabæ*, n. 29 ; Jean Mosch, *Pratum spirit.*, c. IV ; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 57 ; Phocas, *De Locis sanctis*, n. 17, 28. — [21] J. Mosch, *Pratum spirit.*, c. XXI. — [22] Id., *ibid.*, c. III. — [23] Id., *ibid.*, c. V. — [24] F. Loofs, *Leontius von Byzanz und die gleichnamigen Schriftsteller der griechischen Kirche*, 1887 ; cf. L. Duchesne, dans *Bull. crit.*, t. VIII, 1887, p. 381-384. — [25] *P. G.*, t. LXXXVI, 1re part., col. 1193. — [26] J. Mosch, *Pratum spirit.*, c. XI. — [27] Adamnan, *De Locis sanctis*, l. II, c. XVI ; Phocas, *op. cit.*, n. 22 ; Épiphane, *op. cit.*, *P. G.*, t. CXX, col. 270 ; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 47. — [28] Sophrone, *Vita S. Mariæ Ægypt.*, c. XXVI, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 3716 ; Adamnan, *De Locis sanctis*, l. II, c. XVI ; Théodoric, *De Locis sanctis*, c. XXX. — [29] Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, n. 13 ; Adamnan, *De Locis sanctis*, l. II, c. XIV, XV ; Willibald, *Hodoeporicon*, p. 498 ; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 56. — [30] *Vita S. Euthymii*, n. 77 ; *Pratum spirit.*, c. XVI, XVII, XVIII. — [31] *Vita S. Sabæ*, n. 69 ; cf. n. 53. — [32] *Vita S. Sabæ*, n. 25 ; *Pratum spirit.*, c. VI. — [33] Procope, *De ædif.*, l. V, c. IX ; Antonin, *Itinerarium*, n. 13. — [34] *Vita S. Euthymii*, n. 10, 12, 41, 119 ; *Vita S. Charitonis*, n. 7, 8 ; Jean Mosch, *Pratum spirit.*, c. XL-XLII.

couvent de Saint-Serge [1], au monastère de l'abbé Jean, fortifié sous Justinien [2], à celui de l'abbé Marcien [3] et sur les plateaux de Bethléem, à l'église et au monastère d'Ader élevés au lieu où les anges apparurent aux bergers et dans lequel avait autrefois vécu Posidonius, Palladius, l'auteur de l'*Histoire lausiaque*, et Jean Cassien. De Bethléem les deux moines gagnèrent l'Égypte, mais Jean Mosch s'arrêta au couvent des éliotes, près du Sinaï [4] et Sophrone, s'attachant à l'évêque d'Alexandrie, Jean l'Aumônier, devint par sa science et ses lumières, le conseiller et le soutien du célèbre patriarche [5] ; il finit évêque de Jérusalem.

« Après Jérusalem, la ville la plus considérable de la Palestine était Gaza [6] : peuplée de Grecs, riche par le commerce qu'elle entretenait avec l'Arabie, l'Asie Mineure, la Grèce et même les Gaules, elle était demeurée longtemps le centre de la résistance païenne [7] ; mais enfin, convertie par saint Porphyre, elle avait élevé sur les débris du temple de Marnas la fameuse basilique Eudocienne et cultivait, avec assez d'éclat, les lettres et l'éloquence. Plusieurs rhéteurs sortis de ses écoles, s'étaient fait un nom célèbre parmi les lettrés de l'Orient : Énée de Gaza, connu par un dialogue où les vérités chrétiennes sont défendues par les arguments de la philosophie [8] ; Zosime, mis à mort par Zénon pour avoir pris part à la conspiration d'Illus ; Procope, auteur d'un panégyrique d'Anastase et de commentaires sur la Bible, précieux par la comparaison de la Palestine sous les juifs et dans le Bas-Empire ; Choricius, son disciple et son panégyriste, dont les déclamations, d'une exquise élégance, rivalisent, pour la délicatesse de la forme, avec ce que l'antiquité nous a laissé de plus choisi, mais où la décadence se trahit par une certaine faiblesse dans la composition et dans la pensée ; enfin, ce dernier professeur de l'école d'Athènes, Isidore de Gaza, dont les illusions savantes crurent trouver dans la Perse du VIe siècle la république de Platon ou les royaumes austères de la Cyropédie, et qui alla, avec six autres philosophes, à la cour de Chosroès. Il y était à peine depuis quelques mois qu'il réclamait à grands cris, de Justinien, la permission de revenir sur les terres de l'empire [9]. La petite ville épiscopale de Majuma, si célèbre sous la persécution de Julien l'Apostat, servait de port à Gaza ; elle avait une église bâtie sous Théodose par saint Zénon [10], et, dans ses alentours, s'espaçaient le couvent où Sévère d'Antioche avait rencontré Pierre l'Ibère [11], le monastère de l'abbé Dorothée [12], qui venait de composer ses *Traités ascétiques* [13], remarquables par leurs expressions imagées, leurs brèves anecdotes, et surtout par un spiritualisme bien rare chez les Grecs du Bas-Empire, et enfin, du côté de l'Égypte, le tombeau de saint Hilarion dans son couvent perdu au milieu des sables et des marais du littoral [14].

« Césarée, l'ancienne métropole, montrait ses églises de Saint-Corneille [15] et de Saint-Procope [16], son hippodrome ensanglanté deux fois par les Samaritains et dont les gradins ruinés se voient encore ensevelis sous les buissons et les ronces, et sa grande bibliothèque riche de 30 000 volumes, parmi lesquels on gardait les *Hexaples*, d'Origène, écrits de sa propre main et le texte original de l'évangile de saint Matthieu.

« Joppé, Ascalon, Panéas, Tibériade, Emmaüs, Bethsaïde, Cana, Capharnaüm avaient reçu des basiliques et, près du lac de Génésareth, au pied de la montagne de la multiplication des pains, sainte Hélène avait bâti la grande église de Saint-Pierre qu'un pèlerin du XIIe siècle vit encore debout, mais silencieuse et abandonnée [17]. A Diospolis s'élevait, depuis Justinien, l'église de Saint-Georges [18] ; les tombeaux de saint Jean-Baptiste à Sébaste, et des prophètes Élie et Élisée s'étaient transformés en églises [19]. Sichem avait vu rebâtir par les évêques d'Ascalon et de Pella ses cinq églises [20], dont l'une s'élevait au sommet du mont Garizim, et dont l'autre, située hors des portes, déployait au-dessus du puits de Jacob ses quatre branches surmontées d'un dôme central [21].

« Scythopolis, métropole de la Palestine IIe, offrait, à côté du palais de l'évêque, ses deux églises dédiées, l'une à saint Thomas, l'autre à saint Basile [22] et, à quelque distance dans la plaine, le couvent d'Enthénaneth [23] et les eaux thermales toujours fréquentées de Gadare [24]. Plus près du lac de Tibériade, Nazareth et ses deux grandes basiliques où saint Louis se rendit en pèlerinage ; sur la cime boisée du mont Thabor les trois églises de sainte Hélène et le grand monastère [25] qui, relevé plus tard par Tancrède, repoussa les assauts de Saladin.

« Au fond des montagnes de la Judée, au delà de Jérusalem, le vaste plateau de Mambré soutenait la basilique solitaire (voir MAMBRÉ) bâtie près du tombeau des patriarches par Constantin et l'évêque Macaire ; enfin, dans les déserts de l'Arabie, près de la mer Rouge, Justinien avait fait construire le monastère du mont Sinaï [26]. »

XXVIII. INVASION DES PERSES. — La Palestine jouissait, somme toute, d'une certaine prospérité grâce à la paix et au courant des pèlerinages ; mais c'était cela même qui provoquait la jalousie du plus redoutable de ses voisins, le roi des Perses [27]. Les mages entretenaient une haine farouche contre les chrétiens, mais leurs excitations ne suffisaient pas à les aveugler sur les périls qu'entraînerait une expédition. Cependant, vers le temps de l'avènement d'Héraclius, la situation de l'empire était si précaire qu'on pouvait envisager un succès. La route était libre ; Crispus, retranché en Cappadoce, ne pouvait se porter à la rencontre des Perses et les détourner ou les retarder ; le sort de Jérusalem était réglé.

On savait assez peu de chose touchant cet événement mémorable lorsque, en 1897, A. Couret fit connaître deux pièces intéressantes ; l'ode anacréontique de saint Sophrone, témoin probable de l'événement, et un récit légendaire en arabe d'un moine palestinien [28] (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2346-2349).

Ces documents firent l'objet d'une étude qui déterminait la valeur des deux documents. L'ode, connue depuis longtemps des byzantinistes, ne renfermait, à

[1] Jean Mosch, *Pratum spirit.*, c. CLXXXII. — [2] Procope, *De ædif.*, l. V, c. IX. — [3] *Vita S. Euthymii*, n. 86, 123 ; *Vita S. Sabæ*, n. 27. — [4] *Pratum spirit.*, c. LXVII, CXXXIV. — [5] *P. G.*, t. XCIII, col. 1615. — [6] Antonin, *Itinerarium*, n. 33 ; Marc, *Vie de Porphyre*, n. IV. — [7] Id., *ibid.*, n. XI. — [8] Énée de Gaza, *Theophrastus, sive de animarum immortalitate et corporum resurrectione dialogus*, *P. G.*, t. LXXXV, col. 871. — [9] Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GAZA. — [10] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. V, c. IX. — [11] Evagrius, *Hist.*, l. III, c. XXXIII. — [12] Jean Mosch, *Pratum spirit.*, c. CLXVI. — [13] *Expos. et doctr. diversæ*, *P. G.*, t. LXXXVIII. — [14] Antonin, *Itinerarium*, n. 33. — [15] Id., *ibid.*, n. 46. — [16] *Chron. Alexandr.*, ad ann. 484. — [17] Antonin, *Itinerarium*, 7 ; Saewulf, *op. cit.*, p. 851. — [18] Guillaume de Tyr, *Hist. rer. transmar.*, l. VII, c. XXII. — [19] Antonin, *Itinerarium*, n. 8 ; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 95. — [20] Procope, *De ædif.*, l. V, c. VII. — [21] Antonin, *Itinerarium*, n. 6 ; Adamnan, *De Locis sanctis*, l. II, c. XXI. — [22] *Vita S. Euthymii*, n. 41 ; *Vita S. Sabæ*, n. 61. — [23] *Vita S. Euthymii*, n. 34. — [24] Antonin, *Itinerarium*, n. 7. — [25] Adamnan, *De Locis sanctis*, l. II, c. XXVII ; *Voyage de l'higoumène Daniel*, p. 110-111 ; Épiphane, *op. cit.*, *P. G.*, t. CXX, col. 271. — [26] A. Couret, *op. cit.*, p. 225-238. — [27] S. Jérôme, *Adv. Johannem Hierosolymitanum*, n. XIV, *P. L.*, t. XXIII, col. 383 ; Jean Malala, *Chronogr.*, l. XVIII, *P. G.*, t. XCVII, col. 667. — [28] A. Couret, *La prise de Jérusalem par les Perses, en 614*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. II, 1897, p. 123-164 ; cf. dom H. Leclercq, *Les martyrs*, in-12, t. IV, Paris, 1905, p. 199-214.

part deux ou trois détails graphiques, que des généralités propres à ce genre de littérature ; quant au récit il aurait besoin, pour être cru sur parole, d'une forte dose de crédibilité, qui ne semble plus de notre temps [1].

Tout d'abord, voyons quel fut l'itinéraire suivi par les Perses. L'annaliste arabe dit qu'ils « battirent l'armée romaine, s'emparèrent des provinces de la Syrie et conquirent ville par ville, contrée par contrée, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au cœur de la Palestine, à Césarée, la mère des villes. Là, ils donnèrent un sauf-conduit aux habitants et se rendirent à Arsoûf et sur toutes les côtes, et, comme un tison de feu, ils s'emparèrent de toutes les cités jusqu'à Jérusalem [2]. » L'itinéraire est clairement précisé : départ de la Syrie, on longe le littoral méditerranéen de la Palestine, depuis Césarée maritime et Arsoûf au-dessus de Jaffa pour arriver à Jérusalem. La rectification importe puisqu'on soutenait auparavant, marchant sur les traces de Lebeau, que les Perses ne venaient pas de Damas [3], pas plus que de la Cappadoce et de la Syrie [4]. Toutefois ce n'est pas le texte arabe qui nous a révélé le véritable itinéraire, c'est la *Vita sancti Georgii Chozibitæ* [5] qui a une véritable valeur historique. Il est vrai que l'éditeur de cette *Vita* n'a rien compris au passage en question, et il a traduit en dépit du bon sens. Voici le texte d'Antoine de Khoziba : ὅτε δὲ παραγέγονεν ὁ Πέρσης περὶ τὴν Διόσπολιν, ἀνεθέμην αὐτῷ τὸν λογισμὸν λέγων. Ἰδοὺ ὁ ἡγούμενος φεύγει εἰς Ἀραβίαν καὶ παρακαλεῖ με ἀπελθεῖν μετ' αὐτοῦ, μετὰ καὶ ἄλλων ἀδελφῶν τῶν θελόντων, « Lorsque le Perse arriva près de Diospolis, je demandai conseil à Georges, en lui disant : Voici que l'higoumène s'enfuit en Arabie et me prie de partir en sa compagnie avec les autres religieux qui le désireraient ». Ainsi donc les Perses descendent le littoral; ils sont signalés à Diospolis, à une journée de marche de Jérusalem, et les moines de Khoziba, tout près de Jéricho, dans la gorge sauvage de l'ouady El-Qelt, vont traverser le Jourdain pour gagner l'Arabie.

Venus par Césarée, Arsoûf et Lydda, les Perses, au dire d'A. Couret, ne venaient pas de Damas, ni de la Cappadoce, ni de la Syrie ; ils ne venaient pas non plus de la Méditerranée puisqu'ils n'avaient pas de navires; seraient-ils tombés du ciel?

Cette dernière hypothèse paraît devoir être écartée ; mieux vaut, en somme, admettre qu'ils venaient très simplement de Damas, où stationnait leur quartier général pendant toute la durée de la campagne. Le chroniqueur Théophane [6] nous apprend que les Perses s'emparèrent de Damas une année avant la prise de Jérusalem et, au printemps de l'année suivante, ils conquirent la Ville sainte [7]. Dans l'intervalle de ces deux conquêtes, Césarée, Arsoûf et Lydda seront tombées entre leurs mains. Après la prise et le pillage de Jérusalem, les vainqueurs prirent le chemin de Jéricho et Bostra pour emmener leurs prisonniers et leur butin ; ce chemin les conduisait à Damas [8] ; c'est donc que la ville leur appartenait déjà.

Il va sans dire qu'à l'annonce et à l'approche des envahisseurs, la population s'enfuit et le passage des Perses est signalé par les incendies, les massacres. La date de l'événement est fixée à l'année 614 ; elle ne paraît pas contestable pour les raisons suivantes : 1° Le *Chronicon paschale* fixe la prise de Jérusalem vers le mois de juin, περὶ μῆνα Ἰούνιον, la IIe indiction, la IVe année du règne d'Héraclius, la IIe de son fils Constantin [9]. Toutes ces données conduisent à l'année 614 ; 2° l'annaliste arabe parle du combat le 13 du mois de l'an IV d'Héraclius et qui se prolonge pendant vingt jours [10], ce qui reporte encore à 614 ; 3° les documents arméniens donnent tous 614 [11].

Le jour de la prise de Jérusalem n'est pas si facile à déterminer. Le P. Simon Vailhé a ingénieusement utilisé un récit hagiographique [12] qui permet de fixer la date aux environs du 15 mai 614.

Ce que furent les scènes hideuses et sanglantes qui accompagnèrent la prise de la Ville sainte ne peut faire l'objet d'une description. Jérusalem fut saccagée, la sainte croix emportée, le clergé, les moines, les fidèles massacrés, vendus, emmenés en captivité. Cette catastrophe consterna tout l'Orient ; ce qui restait de la population paraissait atteint d'un découragement si profond qu'on pouvait craindre que le désespoir n'en fût la suite. Un moine, Modeste, abbé de Saint-Théodore, entreprit de relever les courages, de ramener les fugitifs, de rendre les moines survivants à leurs monastères ; il quêta, trouva de l'argent et des vivres, fit rentrer les moines de Saint-Sabas dans le monastère d'Anastase ; aux portes de Jérusalem même, il releva et rebâtit des basiliques incendiées. Aux côtés de Modeste, le moine Antiochus prêchait infatigablement, ravivait la foi, le courage et l'espoir. Des secours vinrent, tout l'Orient contribua; le patriarche d'Alexandrie, Jean l'Aumônier, envoya le prêtre Chrysippe avec mille pièces d'or, mille ouvriers, mille barres de fer pour les basiliques, mille mesures de blé, mille amphores de vin et mille bêtes de somme [13]. On vit Jérusalem se relever de ses ruines [14] ; les églises reprirent quelque apparence ; la basilique de l'Ascension fut rebâtie de fond en comble, celle du Saint-Sépulcre commença à s'élever au-dessus du sol, mais la modicité des moyens engagea à remplacer l'ancien édifice par quatre églises distinctes [15]. Ce fut là que, peu de temps après, on vit un soldat perse, après avoir quitté l'armée de Chosroès, demander et recevoir le baptême, se faire moine au monastère d'Anastase, dont il prit le nom et quelques mois plus tard aller volontairement à Césarée, puis à Bethsaloë, où il subit le martyre [16].

On vit alors le commerce et l'industrie refleurir, les ateliers ne rouvraient, les magasins de bijouterie se multiplièrent pour tenter les pèlerins qu'on voyait reparaître, et les abus, les excès d'une vie légère recommencer. Le moine Antiochus s'élève contre ce relâchement et le patriarche Zacharie, captif en Perse, écrit une lettre sévère à ses ouailles, oublieux du long martyre de leurs frères exilés [17]. Et voici les ambitions et les conflits qui recommencent. Serge, évêque de Joppé, jaloux du prestige qui entoure Modeste, à qui semble dévolue la succession du patriarche Zacharie, s'érige en vicaire du patriarche prisonnier, ordonne des évêques, nomme des titulaires aux sièges vacants et se crée un parti considérable. Étienne de Dor, ses moines et la majorité des évêques refusent de lui obéir et soutiennent les droits de Modeste ; à quelque temps de là, le retour de Zacharie mit fin au conflit.

On vit alors le miraculeux retour de fortune d'Héraclius rassemblant une armée, l'exerçant, l'embarquant à la vue des Perses qui ignorent tout de l'art nautique, et la débarquant dans le petit golfe de Scandéroun, sur

[1] S. Vailhé, *La prise de Jérusalem par les Perses, en 614*, dans *Revue de l'Orient chrét.*, t. VI, 1901, p. 643. — [2] *Ibid.*, t. II, 1897, p. 155. — [3] Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, 1869, p. 241. — [4] L. Drapeyron, *L'empereur Héraclius et l'empire byz. au VIIe siècle*, p. 102. — [5] *Anal. boll.*, t. VII, 1888, p. 97. — [6] *Veniente autem Persa, in sanctam civitatem*, dans *Anal. boll.*, p. 133. — [7] *P. G.*, t. CVIII, ad ann. 605-613. — [8] *Vita S. Georgii Chozibitæ*, p. 127, 130. — [9] *P. G.*, t. XCII, col. 988. — [10] *Revue de l'Orient lat.*, t. II, 1897, p. 157. — [11] Dulaurier, *Rech. sur la chronol. arménienne*, Paris, 1859, p. 223. — [12] *Revue de l'Orient chrét.*, t. VI, 1901, p. 648-649. — [13] Léonce, évêque de Néapolis, *Vie de S. Jean l'Aumônier*, c. XIX, *P. G.*, t. XCIII ; Métaphraste, *Vie de S. Jean l'Aumônier*, c. I, n. 6, *P. G.*, t. CXIV. — [14] Antiochus, *Lettre à l'abbé Eustathe*, *P. G.*, t. LXXXIX, col. 1427. — [15] M. de Vogüé, *Églises de Terre sainte*, c. III, p. 148-163. — [16] *Vita S. Anastasii Persæ*, n. 14, *P. G.*, t. CXIV, col. 799. — [17] *P. G.*, t. LXXXVI, col. 3230-3232.

les frontières de la Syrie et de la Cilicie. Ce basileus, qu'on avait cru incapable ou indifférent, se révéla alors presque au rang des hommes de génie. Dans six campagnes successives, il anéantit cinq armées perses et s'approche de Ctésiphon lorsqu'on vient lui demander la paix qu'il accorde trop généreusement, avant d'avoir détruit l'ennemi, ravagé son territoire et occupé sa capitale. Au retour, il est reçu en triomphe à Constantinople et, au printemps suivant, il visite la Palestine, rapporte la sainte croix, et prend part à la joie du peuple chrétien.

XXIX. Sophrone et les monothélites. — Le basileus prit des mesures sévères contre les Juifs dont le rôle avait été criminel lors de l'invasion des Perses ; il les bannit de Jérusalem et d'un rayon de v milles à l'entour, déchargea la Palestine de tout impôt et laissa de larges aumônes. Le patriarche Zacharie mourut peu de temps après et eut pour successeur Modeste dont l'épiscopat vit le retour de la prospérité dont témoigne Adamnan [1]. Sous son administration les couvents se repeuplèrent [2], les cérémonies reprirent leur splendeur et la littérature parut revivre. Le moine perse et martyr Anastase trouvait un biographe dans le monastère où il avait vécu quelques mois [3] ; un autre moine écrivait le récit de la découverte de la croix par sainte Hélène [4] ; Sophrone, reparu au couvent de Saint-Théodore, composait la Vie de sainte Marie l'Égyptienne [5] et s'essayait avec succès à des odes grecques sur les ravages des Perses et la renaissance de Jérusalem [6] ; plus heureusement encore, il reconstituait l'ancien *Typicon* de saint Sabas.

Sophrone fut appelé à Alexandrie par le patriarche Cyr. Celui-ci était partisan, sans peut-être la bien comprendre, d'une erreur nouvelle qui enseignait la présence dans le Christ de deux natures et une volonté ; erreur à laquelle s'étaient ralliés les survivants de l'hérésie d'Eutychès, qui confondait les deux natures en une seule essence. Sophrone démasqua la nouvelle hérésie et conjura le patriarche d'Alexandrie de s'y soustraire. Celui-ci refusa. Sophrone repartit pour Constantinople où il chercha à mettre en garde le patriarche Serge, mais n'y put réussir et se fit accuser de jeter le trouble dans l'Église. Alors Sophrone regagna Jérusalem où il arriva peu après la mort de Modeste, dont on le proclama successeur.

Sophrone a pour premier soin de réunir un concile et d'y condamner l'hérésie monothélite ; il en fait part au patriarche de Constantinople [7]. Cette lettre est un monument de la science théologique, rédigée sous la menace pressante d'une invasion de Sarrasins. Serge n'y répond pas, mais il s'adresse au pape Honorius de Rome, lui annonce la pacification religieuse de l'Égypte et accuse Sophrone de troubler l'Église pour une querelle de mots indifférente au dogme [8]. Le pape approuve Serge, blâme Sophrone et s'exprime sur les deux volontés en des termes obscurs qui ont soulevé d'infinies discussions, dans lesquelles nous n'avons pas à entrer ici et qu'on trouvera exposées dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, aux mots *Honorius* et *Monothélisme*.

XXX. Les Arabes [9]. — Le patriarche Sophrone ne se contentait pas de combattre les monothélites et de rassembler contre eux tout un arsenal de textes, il veillait en même temps sur la sécurité de Jérusalem menacée par les Arabes qui se montraient de plus en plus entreprenants. Il ne s'agissait plus de razzias comme on en avait vu si souvent, mais d'une véritable invasion par des bandes compactes à qui il ne suffisait plus de piller mais qui entendaient convertir les populations à l'islamisme. Guidés par leurs compatriotes chrétiens, les envahisseurs s'avançaient vers l'intérieur de la Palestine et de la Syrie, partagés en trois corps. Les deux premiers, sous les ordres de Jezid et de Schorabilh, marchaient sur Bostra par les montagnes de l'autre rive du Jourdain et venaient d'être renforcés par les troupes qu'Abou-Obeïda avait amenées d'Arabie ; le troisième corps, commandé par Amrou, s'approchait de Gaza après avoir battu deux détachements de l'armée grecque. C'était une force de 80 000 hommes environ que le basileus envoyait contre les nomades et cette armée grecque se trouvait sous les ordres de Théodore, frère d'Héraclius, qui avait vaincu les Perses près de Sébaste. Amrou ne les attendit pas, il se replia vers le Sud et réclama des renforts du khalife qui lui envoya Khalid, venu des bords de l'Euphrate ; celui-ci accourut à Bostra qu'il obligea à capituler et vint rallier le corps d'Amrou au sud de la mer Morte.

Ayant fait leur jonction, les Arabes marchent dans la direction de Gaza, dépassent Éleuthéropolis et, au nombre de 25 000 hommes, livrent bataille à 80 000 Grecs près du Yarmouk. L'armée impériale est mise en déroute ; elle perd 20 000 hommes tués, son chef en fuite, l'armée débandée et Khalid marche sur Damas pendant qu'Amrou et Shorabilh soumettent la Palestine ; Gaza, Éleuthéropolis, Sébaste, Sichem tombent en peu de jours au pouvoir des Arabes. Les villes fortifiées par Justinien, les monastères pourvus d'une enceinte ne résistent guère et ce sont des hécatombes de prêtres et de moines. On était au mois de décembre, il ne fut pas possible de songer à sortir de Jérusalem pour célébrer, suivant l'usage, la fête de la Nativité à Bethléem. Sophrone réunit les fidèles dans la basilique de Sainte-Marie et y prononça un discours célèbre [10].

On put espérer un retour de fortune ; les fuyards de l'armée grecque avaient dépassé Scythopolis et, pendant leur retraite, fermé les écluses, coupé les canaux, fait de ce pays un vaste marécage à l'abri duquel ils s'étaient ralliés. Mais Khalid surmonta l'obstacle, battit les Grecs près de Pella et, après six mois de siège, prit Damas et s'avança jusqu'à Baalbeck et jusqu'à Émèse. Héraclius avait rassemblé une armée à Antioche et en avait remis le commandement à Théodore et à Djaballah, chef des Arabes Gasshanites ; l'avant-garde était conduite par Vahan l'Arménien chargé de harasser l'armée de Khalid qui, prudemment, évacua Émèse, Baalbek, Damas, rappela Amrou et Schorabilh et repassa le Jourdain, ce qui lui assurait ses communications avec le désert. Serré de près par les Grecs, il se retourne près du confluent du Yarmouk et du Yaçouca, livre bataille, écrase l'armée grecque, lui tue 70 000 hommes en comptant ceux qui périrent dans les précipices, et anéantit l'armée d'Héraclius. Celui-ci n'a plus le ressort intérieur qui, dix ans plus tôt, lui a valu ses victoires contre les Perses ; il renonce à rassembler une nouvelle armée, et après avoir fait retirer de Jérusalem le bois sacré de la croix du Sauveur, il abandonne pour toujours la Syrie et renonce à la lutte.

Khalid et Abou-Obeïda se dirigent sur Antioche, Amrou et Schorabilh rentrent en Palestine où, les unes après les autres, les villes tombent entre leurs mains : Césarée, Ascalon, Jérusalem. Cette dernière avait été mise en état de défense par le patriarche Sophrone qui avait donné des armes au peuple, rap-

[1] Adamnan, *De Locis sanctis*, l. I, c. xxii. — [2] Antiochus, *Lettre à l'abbé Eustathe*, col. 1427. — [3] *Acta sanct.*, 22 jan. — [4] Alexandre, *De inventione sanctæ crucis*, *P. G.*, t. lxxxvii, col. 4015. — [5] *P. G.*, t. lxxxvii, col. 3698. — [6] *Revue de l'Orient chrét.*, t. ii, 1897, p. 123-143. — [7] *P. G.*, t. lxxxvii, col. 3147. — [8] Labbe, *Concilia*, t. vi, col. 969. — [9] De Goëje, *Mém. d'hist. et de géogr. orient.*, troisième mémoire ; A. Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, 1869, p. 259-270. — [10] *Oratio in Christi natalitia*, *P. G.*, t. lxxxvii, col. 3201.

pelé les fuyards de la bataille de Yarmouk, les paysans de la Judée et les moines. Tout cela devait faire une cohue bien disparate et difficile à conduire. Bientôt les Arabes apparurent et vinrent camper sur l'emplacement de la basilique de Saint-Étienne. Le siège se prolongea. Sophrone était l'âme de la résistance qui surprenait les assiégeants. Il fallut qu'Abou-Obeïda amenât d'Antioche des renforts. Les assiégés s'obstinaient à espérer les secours d'Héraclius, mais celui-ci ne songeait plus qu'à la théologie et s'efforçait de convaincre le pape de Rome de la vérité du monothélisme.

Quand la défense fut impossible, Sophrone consentit à capituler, mais il exigea la présence d'Omar. Celui-ci accorda un traité qui assurait aux habitants de Jérusalem la liberté civile et religieuse au prix d'un tribut annuel; les églises, les croix, les monastères étaient respectés; les soldats grecs, les étrangers, les pèlerins devaient quitter la ville ou, s'ils s'y fixaient, se soumettre comme les habitants à la taxe personnelle. Les juifs demeuraient bannis, mais les Samaritains étaient affranchis de l'impôt foncier et soumis à la taxe personnelle.

Omar entra en vainqueur dans Jérusalem, visita les sanctuaires, et fit bâtir une mosquée. Césarée et Ascalon succombèrent à leur tour et la Palestine entière, réduite en province musulmane, fut soumise à la double taxe personnelle et foncière établie par Omar sur le sol et sur les habitants. Le patriarche Sophrone survécut peu et, après lui, le siège patriarcal demeura vacant pendant près de soixante ans; des prêtres voisins et des prêtres du Saint-Sépulcre veillèrent à l'administration et s'efforcèrent de conserver avec l'Église de Rome le lien de l'orthodoxie.

XXXI. La domination musulmane. — « La domination musulmane, d'abord prudente et modérée, s'appesantit à mesure que les victoires des Arabes affermirent leurs conquêtes; les impôts devinrent écrasants [1], les croix furent abattues [2], les bourgs dépeuplés [3], les églises toujours menacées durent être sans cesse rachetées par les chrétiens [4]; et les monastères, mis régulièrement au pillage, devinrent le tombeau sanglant de leurs moines [5]. Chaque révolution de l'empire des khalifes se traduisait par un redoublement d'oppression [6], et les chrétiens, abandonnés [7], courbaient sans espoir, sous le joug des Arabes, leur tête à chaque instant proscrite [8]. » « Ces mesures rendirent la vie si incommode aux chrétiens que beaucoup se firent musulmans; ils ne se maintinrent en nombre que dans les villes et dans quelques cantons montagneux [9]. Fiscalité et inquisition tel fut le régime imposé aux chrétiens.

« Et pourtant, bien qu'il ait été ralenti, le mouvement d'échanges, séculaire déjà, entre la Syrie et la Gaule ne cessa pas complètement. Des pèlerinages aux Lieux saints, dont plusieurs nous sont connus par des récits, se succèdent pendant les VIIe et VIIIe siècles; celui d'Arculfe, en 670, celui de l'Anglo-Saxon Willibald, qui dure sept ans (722-729). Une formule de la fin du VIIe siècle nous a conservé un modèle des passeports qu'on exigeait des pèlerins et nous révèle le fait que le pèlerinage à Jérusalem était couramment imposé comme une pénitence canonique [10]. Charlemagne se plaisait à s'entretenir avec les pèlerins [11]. » (Voir au mot Pèlerinage.)

XXXII. Origines du protectorat franc. — Le protectorat de Charlemagne sur la Palestine fut pour l'empereur un gros succès politique que les chroniqueurs ont exploité de leur mieux pour sa gloire. Il y avait là un rôle à prendre, digne de lui, et, ce faisant, il se rendait à l'appel des chrétiens de Palestine qui le suppliaient d'être « leur appui et leur défenseur. Ils lui demandaient de conserver les monastères soumis à la religion chrétienne, de les régir et de les défendre contre les agressions [12]. » Aussi les *Annales Altahenses majores* ont-elles raison de dire que la remise des clefs du saint sépulcre et de l'étendard de Jérusalem, le 30 novembre 800, étaient *ad liberandum populum christianum* [13].

Cette libération était bien loin d'être une vaine formule, des documents récemment mis au jour ont permis de se faire une idée « des vexations et des tracasseries de tout genre auxquelles les chrétiens étaient en butte de la part des autorités musulmanes [14] ».

En 717, les Arabes durent lever le siège de Constantinople et leur khalife, Soliman, conclut une trêve de sept ans avec Léon l'Isaurien, aux termes de laquelle les marchands des deux nations pouvaient communiquer librement et les pèlerins pouvaient s'aventurer en Terre sainte (718-725). A la septième année, un groupe de soixante-dix « archontes », avec une suite nombreuse, se dirigea vers la Palestine et y put faire ses dévotions. Au retour, ils ne dépassèrent pas le IIIe mille hors de Jérusalem où ils furent ramenés, emprisonnés, traduits devant l'émir de Césarée qui expliqua que la trêve avait pris fin. On les somma d'abjurer sous peine d'être crucifiés; eux ne demandèrent que la faveur d'être suppliciés devant la tour de David, ce qui leur fut accordé. Dix étaient morts pendant le voyage, les soixante autres furent crucifiés le 21 octobre 724 et ensevelis devant l'église Saint-Étienne; ils laissèrent une somme d'argent pour acheter le terrain nécessaire à leur sépulture. Leurs actes furent rédigés en syriaque dans le deuxième quart du VIIIe siècle et traduits en grec peu après [15].

Ceux-ci étaient des étrangers; les sujets permanents des Arabes n'étaient pas mieux traités. Nous possédons dans la Vie de saint Élie le récit d'un complot ourdi pour entraîner un chrétien à se faire musulman. Cet Élie était originaire d'Héliopolis, venu à Damas, il se

[1] Ekkehard, *Hierosolymita*, *P. L.*, t. CLV, col. 1061; Théophane, *Chron.*, ad ann. 749; Albéric d'Aix, *Hist. hierosolymit.*, l. VI, c. XXXI, *P. L.*, t. CLXVI. — [2] Théophane, *Chron.*, ad ann. 635 et 758; le moine Jean de Jérusalem, *P. L.*, t. CIX, col. 518. — [3] Théophane, *Chron.*, ad ann. 753; *Acta sanct.*, mart. t. III, dies 20, n. 4. — [4] Théophane, *Chron.*, ad ann. 682; S. Willibald, *Hodoeporicon*, p. 496; Guillaume de Tyr, *Hist. rer. transmar.*, l. VII, c. XXIV; Thetmar, *Iter ad Terram sanctam*, p. 21-22; le moine Anselme, dans H. Canisius, *Antiq. lect.*, t. VII, p. 1291. — [5] Théophane, *Chron.*, ad ann. 801-805; Saewulf, *De Locis sanctis*, p. 847; *Acta sanct.*, mart. t. III, dies 20. — [6] Théophane, *Chron.*, ad ann. 743; *II conc. Nicæn.*, actio V; lettre des évêques et des prêtres d'Orient au patriarche Tarasius de Constantinople, dans Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 170. — [7] Paroles du patriarche Siméon à Pierre l'Ermite, dans Guillaume de Tyr, *op. cit.*, l. I, c. XI. — [8] Théophane, *Chron.*, ad ann. 734, 737, 743, 758, 764; A. Couret, *La Palestine au temps des empereurs grecs*, 1869, p. 271. — [9] Huart, *Hist. des Arabes*, in-8°, t. I, Paris, 1912, p. 240. — [10] E. de Rozière, *Formules*, t. II, p. 939, n. 667. — [11] L. Bréhier, *Les origines des rapports entre la France et la Syrie. Le protectorat de Charlemagne*, dans *Congrès franç. de la Syrie*, 1919, fasc. 2, p. 19-20. — [12] Guillaume de Malmesbury, *Gesta reg. Anglorum*, dans *Monum. Germ. hist.*, *Script.*, t. XIII, p. 156. — [13] *Annales Altahenses majores*, ad ann. 800, dans *Monum. Germ. hist.*, *Script.*, t. XX, p. 783. — [14] Loparev, *Vies grecques des saints des VIIIe et IXe siècles* (en russe), dans *Vizantijski vremennik*, 1912, p. 1 sq.; cf. L. Bréhier, dans *Journal des savants*, 1917; *La situation des chrét. de Palestine à la fin du VIIIe siècle et l'établissement du protectorat de Charlemagne*, dans *Le Moyen Age*, IIe sér., t. XXI (= XXX), 1919, p. 67-75. On n'entre pas ici dans la discussion de l'article de Kleinclausz, *La légende du protectorat de Charlemagne sur la Terre sainte*, dans *Syria*, t. VII, 1926, p. 211-233; il en reste trop peu de chose après l'article du P. L.-H. Vincent, *Le protectorat de Charlemagne dans la Terre sainte*, dans *Revue bibl.*, t. XXXVI, 1927, p. 237-242. — [15] A. Papadopoulos-Kérameus, dans *Soc. orth. de Palestine*, t. XII, 1892; *Acta sanct.*, oct. t. VIII, p. 856-864; t. IX, p. 360-362.

loua à un riche Syrien apostat. Celui-ci donna un grand repas et fit servir à table le jeune garçon dont on vanta la bonne mine, qu'on pressa vivement d'embrasser l'islam et qu'on força à danser avec les convives. Le lendemain on lui persuada qu'il avait abjuré ; il s'enfuit et demeura huit ans à Héliopolis. Ensuite, âgé de 20 ans, il reparut à Damas et s'y établit à son compte. Il rencontra son ancien maître qui lui proposa une association, Élie refusa et reprocha à cet homme de ne l'avoir pas payé. Celui-ci se fâcha, affirma qu'Élie avait abjuré, le fit conduire devant le cadi qui l'interrogea et lui promit beaucoup d'honneur s'il renonçait à sa foi. Refus, fustigation, torture et décapitation (1er févr. 795) [1].

Autre cas : celui de Dachak, fils d'un Syrien de Gaza, apostat et défunt. Sa mère, demeurée chrétienne, l'encourage à se faire chrétien ; il vient à Jérusalem, entre dans l'église de la Résurrection où un moine le conduit au monastère de Saint-Sabas, là on le baptise et il prend le nom de Bacchus. La nouvelle s'ébruite, on le surveille et on l'arrête comme il se rendait à la Résurrection. Il est jugé et décapité (vers 806) [2].

Le fait suivant se place entre les deux qui précèdent, en 796-797 [3] et l'auteur affirme être témoin oculaire du martyre des moines de Saint-Sabas [4]. Le 13 mars, soixante bédouins pillards entrent de force dans le monastère, blessent trente moines, pillent les cellules, mettent le feu et prennent la fuite. Quelques jours plus tard nouvel assaut, les moines s'enfuient à la débandade. Un moine, qui voulait sauver les vases sacrés, fut tué, d'autres arrêtés, entassés dans une grotte attenant à l'église et, sur leur refus de payer une rançon de 4 000 livres d'or, on allume un grand feu devant la grotte et ils périssent étouffés.

En novembre 800, un moine de Saint-Sabas et un moine du mont des Oliviers vinrent remettre à Rome, à Charlemagne, le message du patriarche de Jérusalem le suppliant de prendre le protectorat des chrétiens [5].

« Ces faits montrent suffisamment dans quel état d'insécurité se trouvaient les chrétiens de Palestine. Le biographe de saint Théodore d'Édesse, après avoir fait un récit curieux de la conquête de la Syrie par les Arabes, ajoute : « Parmi eux les chrétiens sont sem-« blables à des brebis au milieu des loups. Les églises, « les monastères et la métropole de Jérusalem existent « toujours, mais sont dans la tristesse et l'oppression. » Il reconnaît cependant que les miracles qui se produisent au saint sépulcre ont poussé les gouverneurs à traiter « honorablement le patriarche, les évêques, les « prêtres et tout le peuple chrétien ». En un mot, il n'y avait pas précisément une persécution systématique contre les chrétiens, mais plutôt un sentiment de malveillance que l'autorité publique n'essayait pas d'étouffer et qu'elle encourageait parfois. Il n'est donc pas étonnant que les chrétiens de Palestine aient cherché la protection d'un prince chrétien qui fût assez puissant pour améliorer leur sort. C'est faute d'avoir tenu compte de la situation dans laquelle se trouvaient ces chrétiens que l'on a mal interprété parfois les démarches faites par eux auprès de Charlemagne.

« Il eut été, semble-t-il, plus naturel de leur part de solliciter la protection des empereurs de Constantinople, mais deux motifs devaient les en détourner. Les édits de Léon l'Isaurien et de Constantin V, prohibant les icones, avaient excité l'horreur et l'indignation des chrétiens de Syrie. Ce fut un moine du monastère de Saint-Sabas, saint Jean Damascène, un des plus grands théologiens de l'Église grecque, qui se fit, contre l'édit impérial, l'apologiste du culte des images. La politique des empereurs iconoclastes eut le même résultat en Orient qu'en Italie. Elle diminua singulièrement le prestige impérial auprès des populations chrétiennes.

« L'avènement d'Irène et de Constantin VI, il est vrai, avait arrêté le mouvement iconoclaste et, en 787, le concile de Nicée avait rétabli solennellement les icones, mais Irène, qui avait usurpé l'empire en 797, après avoir fait crever les yeux à son fils, était universellement honnie pour ce crime atroce. De plus, elle était en guerre contre les Arabes et ses généraux subissaient en Asie Mineure défaite sur défaite. Elle ne pouvait donc apporter aux chrétiens de Palestine aucune protection efficace [6]. »

A ce moment le prestige de la dynastie carolingienne ne cesse de grandir et il se trouve que les princes carolingiens de Paris et les khalifes de Bagdad ont les mêmes ennemis : l'empire byzantin et le khalife ommiade de Cordoue.

XXXIII. Négociations de Charlemagne. — Pépin le Bref et Al-Mansour échangèrent une ambassade et, au retour de celle-ci, après une absence de trois ans (765-768), les ambassadeurs de Pépin revinrent à Marseille chargés de présents et accompagnés des envoyés du khalife. Pépin les fit hiverner à Metz, leur donna audience à Selles-sur-Cher (avril 768) et les fit reconduire à Marseille avec beaucoup d'honneurs. On s'explique dès lors sans peine que les chrétiens de Palestine ait songé à se mettre à l'abri de sévices perpétuels de la part de leurs maîtres en faisant appel à la protection de princes qui entretenaient des relations confiantes avec le khalife.

Ce fut d'ailleurs Charlemagne qui fournit aux chrétiens de Palestine l'occasion de se mettre en relations avec lui. En 797, il envoya au khalife Haroun-al-Raschid une ambassade composée de deux comtes, Lantfried et Sigismond avec le juif Isaac [7], dans le but avoué d'obtenir un éléphant, car le roi des Francs avait le goût des animaux exotiques et possédait une ménagerie dans son domaine d'Aix-la-Chapelle [8] ; on savait lui faire sa cour par des dons de bêtes sauvages et un jour on avait vu des ambassadeurs sarrasins d'Afrique lui offrir un lion et un ours de Numidie [9]. Mais Charles joignit à l'ambassade un prêtre et un diacre, envoyés au patriarche de Jérusalem, pour lui demander des reliques. Arrivés à Jérusalem le prêtre et le diacre s'arrêtèrent [10] et leurs compagnons continuèrent leur route ; on ne les revit en Europe que quatre ans après, en 801.

Or, en 799, on vit à Aix-la-Chapelle un moine de Jérusalem porteur de reliques du saint sépulcre ; il en repartit peu après avec un prêtre palatin nommé Zacharie, chargé de présents pour les Lieux saints [11]. Un an plus tard environ, le 30 novembre 800 — comme on l'a vu un peu plus haut — Zacharie obtenait à Rome audience de Charles et lui présentait un moine du mont des Oliviers et un moine de Saint-Sabas qui lui remirent, de la part du patriarche, « en signe de bénédiction, les clefs du sépulcre du Seigneur et du Calvaire, et aussi les clefs de la cité et du mont avec l'étendard. Le roi les reçut avec bienveillance, les

[1] Fr. Combefis, *Christi martyrum lecta trias*, Parisiis, 1666, p. 155-206; Papadopoulos-Kérameus, dans *Palest. sbornik*, t. LVII, p. 42-68. — [2] Fr. Combefis, *op. cit.*, p. 61-126; Loparev, *op. cit.*, t. XIX, p. 33-35. — [3] Loparev, *op. cit.*, p. II sq. — [4] *Acta sanct.*, mart. t. III, append. I, II, XIV, p. 166-179. — [5] *Annales Laurissenses majores*, ad ann. 800, dans *Monum. Germ. hist.*, *Script.*, t. I, p. 188. — [6] L. Bréhier, dans *Congrès franç. de la Syrie*, 1919, p. 22. — [7] *Annales Laurissenses majores*, ad ann. 801, dans *Monum. Germ. hist.*, *Script.*, t. I, p. 190. — [8] Angilbert, *Carmina dubia*, l. VI, vs. 137-152. — [9] Moine de Saint-Gall, l. II, c. IX, dans *Script.*, t. II, p. 752. — [10] *Miracula S. Genesii*, dans *Script.*, t. XV, 1re part., p. 170. — [11] *Annales Laurissenses majores*, ad ann., 799, dans *Script.*, t. I, p. 186-187.

garda quelques jours avec lui et les renvoya au mois d'avril chargés de présents [1]. » Ces échanges d'ambassadeurs ont pour but une négociation entre le roi des Francs et le patriarche dont les envoyés arrivent juste au moment voulu pour être témoins du couronnement de Charles en qualité d'empereur d'Occident (25 déc. 800).

XXXIV. Établissement du protectorat. — Il va sans dire que les historiens ont discuté la nature de ces négociations et leur résultat qui aurait été l'établissement d'un protectorat franc. Le texte fondamental est celui qu'on vient de lire, extrait des *Annales Laurissenses majores : Eadem die* (30 nov.) *Zacharias cum duobus monachis... de Oriente reversus, Romam venit, quos patriarca Hierosolymitanus cum Zacharia ad regem misit, qui benedictionis causa claves sepulchri Dominici ac loci Calvariæ, claves etiam civitatis et montis cum vexillo detulerunt.* Cette tradition solennelle n'est qu'un point de départ et c'est à la suite de négociations ultérieures que le protectorat franc a été définitivement organisé.

D'abord, le patriarche de Jérusalem n'a pu agir qu'avec l'assentiment du khalife tenu au courant par sa police des faits et gestes des chrétiens et de l'arrivée à Jérusalem d'un envoyé du roi des Francs. Ce khalife était Haroun-al-Raschid, qui n'avait pas de raison pour trouver mauvais le voyage de Zacharie, lui qui envoyait des ambassadeurs au nouvel empereur d'Occident ; ceux-ci débarquèrent à Pise en 801 et obtinrent une audience entre Ivrée et Verceil ; ils exposèrent que deux des membres de la mission franque étaient morts, mais Isaac était sur la voie du retour avec l'éléphant, lequel débarqua à Port-Vendres au mois d'octobre 801 et fit son entrée à Aix-la-Chapelle le 19 juillet 802 [2]. On en peut conclure que les relations entre Charlemagne et Haroun-al-Raschid étaient bonnes.

Au cours des années suivantes les négociations se poursuivent entre eux ; ils échangent des ambassades d'une manière fréquente, d'où on peut induire que le protectorat n'avait pas été organisé du premier coup. En 802, envoi d'une ambassade qui revient en 806 [3] ; en 803, arrivée d'envoyés du patriarche [4] ; en 807, envoi par le khalife d'une mission composée de son ambassadeur Abdallah et de deux représentants du patriarche [5] ; elle est reçue à Aix-la-Chapelle et offre ses présents, c'est donc que les négociations relatives à la Palestine étaient conduites par le khalife. Après 807 plus d'ambassades, c'est donc qu'à partir de cette date le protectorat fonctionne régulièrement [6].

XXXV. Exercice du protectorat franc. — « Si l'on analyse les renseignements qui nous sont ainsi fournis, on voit que le protectorat de Charlemagne s'exerçait sous deux formes : droit de protection sur les chrétiens, droits de propriété sur certains établissements.

« Que les démarches du patriarche de Jérusalem auprès de Charlemagne aient eu pour principal objet d'obtenir sa protection pour les chrétiens, c'est ce qui résulte de la plupart des sources. Les *Annales Altahenses* ajoutent au récit de la tradition des clefs et de l'étendard que l'objet de cette cérémonie devait être « la libération du peuple chrétien » : *ad liberandum populum christianum* [7]. Guillaume de Malmesbury, qui reproduit d'anciennes annales northumbriennes, affirme que les envoyés du patriarche supplièrent Charles d'être « leur appui et leur défenseur. Ils lui « demandaient de conserver les monastères soumis à « la religion chrétienne, de les régir et de les défendre « contre les agressions, grâce à ses vertus guerrières et « à sa majesté royale [8]. »

« Ce qui rend ces demandes tout à fait vraisemblables, ce sont les synchronismes, qui n'ont jamais été remarqués jusqu'ici et que nous fournit l'hagiographie palestinienne. Ce fut en 796, nous l'avons vu, qu'eut lieu le massacre des moines de Saint-Sabas par une troupe de Bédouins, et ce fut justement un moine de Saint-Sabas qui fut envoyé par le patriarche à Charles en 800. Il put donc faire au roi des Francs le récit de l'aggression dont il avait dû être témoin oculaire et qui remontait en tout cas à quatre ans. Guillaume de Malmesbury affirme que Charlemagne aurait même promis aux moines de les assister au besoin avec toutes ses forces par terre et par mer, mais son action dut se borner au domaine diplomatique. Et le prestige même exercé par le nom de Charlemagne, l'intérêt immédiat que le khalife avait à le ménager, contribuèrent à améliorer la situation des chrétiens de Palestine.

« C'est ce qui résulte formellement de deux témoignages de grande valeur qui nous montrent ce qu'était la situation des chrétiens en Palestine un demi-siècle après la mort de Charlemagne. Dans une lettre adressée en 869 par le patriarche de Jérusalem à celui de Constantinople, on lit : « Les Sarrasins nous témoignent « beaucoup de bienveillance. Ils nous donnent licence « de construire nos églises, de garder nos coutumes « sans aucun empêchement. Ils en usent justement « avec nous et nous n'avons à souffrir de leur part « ni injure ni violence [9]. » De ce témoignage il faut rapprocher celui de Bernard le Moine, originaire de la France de l'Ouest, qui fit le pèlerinage de Jérusalem entre 866 et 870. Il fait l'éloge de la sécurité avec laquelle les chrétiens peuvent circuler en Palestine. « La paix, dit-il, règne entre les chrétiens et les païens « à un point tel que, si l'âne ou le chameau qui porte « mes pauvres bagages vient à mourir en chemin, je « puis laisser sur place tout mon avoir sans aucun gar- « dien et aller à la ville voisine chercher une autre « monture. A mon retour je retrouverai mes affaires « intactes. » Il ajoute que la seule obligation exigée est celle d'un passeport portant le sceau d'une des autorités du pays et indiquant la provenance du voyageur et l'objet de son voyage [10]. Il y a entre ces deux témoignages d'origine différente une concordance parfaite. Ils nous montrent que l'action du protectorat franc n'a pas été seulement platonique, mais que les chrétiens de Palestine n'ont pas tardé à en sentir les effets bienfaisants.

« Mais, de plus, ce pouvoir de protection ne s'exerçait pas seulement vis-à-vis des autorités musulmanes. Il avait aussi pour objet de maintenir la paix dans la communauté chrétienne elle-même et de juger, en dernier ressort, les contestations qui pouvaient s'élever dans son sein. Les rapports de Charlemagne avec Léon III montrent bien que ce pouvoir d'arbitre suprême découlait du protectorat exercé sur l'Église romaine. Nous avons la preuve qu'il en fut ainsi à Jérusalem. L'accord ne régnait pas toujours entre les moines grecs et latins qui étaient sous la juridiction commune du patriarche. Ce fut parmi eux que naquit la célèbre controverse sur le *Filioque*, ajouté au sym-

[1] *Annales Laurissenses majores*, ad ann. 800, dans *Script.*, t. I, p. 188. — [2] *Ibid.*, ad ann. 801, dans *Script.*, t. I, p. 190; cet éléphant répondait au nom de Aboul-Abbas ; cf. Dicuil, *Liber de mensura orbis terræ*, édit. Parthey, Berlin, 1870, p. 55. Il accompagnait Charlemagne dans ses campagnes et mourut en 810, au retour d'un voyage de l'empereur en Frise : *Annales Laurissenses majores*, ad ann. 810, dans *Script.*, t. I, p. 197. — [3] *Annales Laurissenses majores*, ad ann. 802, dans *Script.*, t. I, p. 190. — [4] *Annales S. Maxim. Trevir.*, dans *Script.*, t. XIII, p. 23. — [5] *Annales Laurissenses majores*, ad ann. 807, dans *Script.*, t. I, p. 194. — [6] L. Bréhier, dans *Congrès franç. de la Syrie*, 1919, p. 30. — [7] *Annales Altahenses majores*, ad ann. 800, dans *Script.*, t. XX, p. 783. — [8] *Gesta reg. Anglorum*, ad ann. 800, dans *Script.*, t. XIII, p. 156. — [9] Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. XVI, col. 26. — [10] Tobler, *Itinera hierosolymitana*, t. I, p. 319.

bole de Nicée et qui devait être le point de départ du schisme des Grecs. Un certain Jean, moine grec de Saint-Sabas, attaqua avec violence les moines latins du mont des Oliviers et les traita d'hérétiques. Le jour de Noël de l'an 808, il vint faire un véritable scandale dans la basilique de Bethléem et voulut en expulser les Latins. Le patriarche de Jérusalem invoqua l'arbitrage du pape Léon III et expédia à Charlemagne deux moines du mont des Oliviers qui furent reçus par lui à Aix-la-Chapelle en novembre 809. L'empereur réunit aussitôt un concile pour trancher la question [1]. N'est-ce pas la meilleure preuve de l'autorité qui lui était reconnue par la communauté chrétienne de Jérusalem?

« En outre, Charlemagne paraît avoir reçu du khalife un droit de propriété sur les établissements latins qui existaient en Palestine, ainsi que la faculté de faire exécuter de nouvelles constructions, églises, monastères, hospices. La concession du saint sépulcre n'est peut-être qu'une interprétation personnelle faite par Einhard de la tradition des clefs. Cette cérémonie suppose du moins que Charlemagne reçoit un droit de protection sur le saint sépulcre, le Calvaire et la ville de Jérusalem. En revanche, son droit de propriété est reconnu sur les monastères, celui du mont des Oliviers et celui de Sainte-Marie-la-Latine qui, d'après les traditions recueillies plus tard par Guillaume de Tyr, aurait été fondé par des marchands d'Amalfi, mais qui paraît bien être une fondation de Charlemagne lui-même.

« Nous savons en effet par plusieurs témoignages que Charlemagne envoya d'abondantes aumônes en Palestine et y fit construire « de nombreux monastères ». Ce témoignage d'un empereur byzantin du xe siècle, Constantin Porphyrogénète, est confirmé par Einhard qui vante la générosité de Charlemagne pour les chrétientés d'outre-mer, de Jérusalem, d'Alexandrie et de Carthage [2]. Il ajoute ce détail caractéristique que Charles recherchait l'amitié des princes de ces régions, afin de pouvoir procurer quelque soulagement aux chrétiens placés sous leur domination [3]. Toute la politique du protectorat est définie dans cette phrase.

« Afin d'assurer la régularité de ces ressources, le capitulaire d'Aix-la-Chapelle décida en 810 la levée périodique d'une aumône « qui serait envoyée à Jéru- « salem pour restaurer les églises de Dieu [4] ».

« Des témoignages postérieurs nous permettent d'apprécier l'importance des établissements fondés par Charlemagne en Palestine. Vers 870, Bernard le Moine, arrivant à Jérusalem, est reçu « dans l'hôpital du très « glorieux empereur Charles où sont reçus tous ceux « qui, parlant la langue romane, viennent ici par dévo- « tion. Tout près est une église, en l'honneur de sainte « Marie, qui possède une magnifique bibliothèque due « au zèle de cet empereur, ainsi que douze manses, « champs, vignes et un jardin dans la vallée de Josa- « phat. Devant l'hôpital est un marché. Chacun des « négociants qui y trafiquent doit payer par an deux « *aurei* à celui qui y est préposé [5]. » Et Druthmar, moine de Corbie, qui écrit vers 950, rappelle que Charlemagne a établi un hôpital à l'endroit appelé *Hacheldama* (Matth., xxvii, 7-8) [6]. Ainsi grâce à la générosité de Charlemagne, tout un quartier franc se groupa autour de la basilique du Saint-Sépulcre, avec son hospice pour les pèlerins, son église, sa bibliothèque, son marché qui fournissait des ressources régulières. On possède d'ailleurs un document qui remonte au début du ixe siècle, au moment où le protectorat fut organisé, et qui semble être un recensement officiel des monastères de Jérusalem [7]. L'auteur, peut-être un prêtre envoyé par Charlemagne, donne la liste de tous les couvents avec le nombre des moines et des prêtres, ainsi que le budget des dépenses du patriarche.

« Telle fut l'organisation du protectorat franc. C'est évidemment une solution trop simpliste de croire qu'Haroun-al-Raschid céda Jérusalem à Charlemagne. Mais l'idée que les hommes du ixe siècle se faisaient de la souveraineté politique n'avait pas la rigueur de nos conceptions modernes. Ce qui prédominait alors dans le monde chrétien ou arabe, c'était le principe de la personnalité des lois. Chaque sujet était jugé suivant la loi de « sa nation ». Le khalife pouvait donc admettre, si son intérêt politique était en jeu, qu'un souverain chrétien exerçât une certaine autorité sur ses sujets chrétiens de Palestine. On peut rapprocher de la concession faite à Charlemagne celles que les empereurs byzantins et les rois francs de Jérusalem eux-mêmes firent aux villes d'Italie et de Provence : octroi d'un quartier, d'un marché, d'une juridiction autonome. C'est le régime qui fut appliqué du xie au xve siècle aux marchands d'Amalfi, de Venise, de Gênes, de Marseille, de Narbonne, aussi bien à Constantinople ou à Thessalonique que dans le royaume latin de Jérusalem.

« Aussi instructifs sont les rapports entre les empereurs byzantins et les musulmans établis à Constantinople. A plusieurs reprises, entre le xe et le xve siècle, les Arabes ont reçu le droit de construire des mosquées à Constantinople où le nom du khalife était prononcé dans la prière, et même d'avoir un cadi qui rendrait la justice aux musulmans [8]. Ce sont ces pratiques du Moyen Age qui se sont conservées dans l'empire ottoman et qui ont été l'origine du régime des capitulations inauguré par François Ier et Soliman en 1535. Par sa nature, le protectorat de Charlemagne est comme le prototype de ce régime qui donne au roi de France un droit de protection sur les chrétiens indigènes, sur les pèlerins et sur les Lieux saints [9]. »

XXXVI. Durée du protectorat. — Les bons effets du protectorat franc ne se firent pas sentir immédiatement. Parmi les troubles et les guerres civiles qui suivirent la mort de Haroun-al-Raschid, en 809, la Palestine eut grandement à souffrir ; les chrétiens furent maltraités et les monastères subirent de nouveaux pillages [10]. En 813, la situation devint tellement intolérable que beaucoup de moines et de laïques prirent le parti d'émigrer dans l'île de Chypre, d'autres préférèrent Constantinople où ils furent accueillis par l'empereur Michel Rhangabé et le patriarche Nicéphore [11]. Cependant le successeur de Charlemagne et celui d'Haroun-al-Raschid s'entendirent assez pour qu'en 831, à l'assemblée de Thionville, on vit trois ambassadeurs d'Al-Mamoun, deux musulmans et un chrétien, apporter de Bagdad les présents de leur maître et la confirmation de la paix [12] ; l'ambassade poursuit sa route jusqu'au palais d'Ingelheim (voir ce nom). Louis le Débonnaire conserva de bons rapports avec la Terre sainte. On le voit recevoir à Ingelheim, en 826, l'abbé du

[1] *Annales Laurissenses majores*, dans *Script.*, t. i, p. 196 ; Jaffé, *Monum. carolina*, p. 382-383 ; Labbe, *Concilia*, t. vii, col. 1194. — [2] Constantin Porphyrogénète, *De admin. imperii*, c. xxvi ; Einhard, *Vita Caroli*, c. xxvii. — [3] *Ob hoc maxime transmarinorum regum amicitias ex petens, ut christianis sub eorum dominatu degentibus refrigerium aliquod ac relevatio perveniret.* — [4] *Capit. Aquisgranense*, ad ann. 810, dans *Monum. Germ. hist., Leges*, t. i, p. 163. — [5] Tobler, *Itinera hierosolymitana*, t. i, p. 314. — [6] Druthmar, *In Matth., P. L.*, t. cvi, col. 1486. — [7] *Commemoratorium de Casis Dei vel monasteriis*, dans Tobler, *Itinera hierosolymitana*, t. i, p. 299. — [8] Une mosquée fut construite à Constantinople dès 717. En 988, le khalife fatimite El-Aziz exigea de Basile II que son nom fût prononcé dans la prière. — [9] L. Bréhier, dans *Congrès franç. de la Syrie*, 1919, p. 31-35. — [10] Théophane, *Chronogr.*, édit. de Boor, t. i, p. 484. — [11] Id., *ibid.*, t. i, p. 499. — [12] L'Astronome, *Vita Hludovici*, dans *Script.*, t. ii, p. 634 ; *Annales Bertin.*, dans *ibid.*, t. ii, p. 634 ; *Annales Xantenses*, dans *ibid.*, t. ii, p. 225.

mont des Oliviers et envoyer à Jérusalem l'abbé Raganarius[1]; en même temps il impose d'un denier chaque manse de son domaine pour venir en aide aux Lieux saints[2].

Ceux-ci réussissent à se soutenir. En 870, Bernard le Moine constate que le protectorat continue à s'exercer, mais il faut que les Orientaux tendent la main. En 881, ils envoient deux moines quêteurs en Occident[3] et cette démarche se renouvelle plusieurs fois pendant le xe siècle[4]. Spontanément, des Occidentaux ont fondé des revenus destinés à l'entretien des établissements latins de Palestine.

En 1009, le khalife Hakem ordonna la destruction de l'église du Saint-Sépulcre. A cette date on voit encore des établissements latins en Palestine mais le protectorat franc n'existe plus. Cette partie de l'héritage de Charlemagne fut délaissée ou dédaignée par les empereurs germaniques. Vers la fin du xe siècle, les Byzantins regagnent une part de leur prestige en Palestine, grâce aux victoires de Jean Tzimiskès sur les Arabes. Au xie siècle, les *basileis* exercent une sorte de protectorat qui rappelle celui de Charlemagne; ils en usent pour faire rebâtir à leurs frais, entre 1027 et 1048, l'église du Saint-Sépulcre et les générosités de saint Étienne, roi de Hongrie (979-1038) aident au rétablissement de plusieurs établissements latins.

XXXVII. Inventaire archéologique. — Le cadre chronologique des études d'archéologie de ce *Dictionnaire* ne nous a permis d'envisager qu'une période restreinte des antiquités de la Palestine, non certes la moins intéressante, mais celle qui peut paraître la moins passionnante puisqu'elle commence au moment où l'Ancien Testament et le Nouveau cessent de nous instruire des événements survenus sur cette terre privilégiée. Entre Titus et Charlemagne, la Terre sainte a été le théâtre de révolutions tragiques, le témoin d'une renaissance artistique que nous avons résumée dans les pages qui précèdent, toutefois on voudra bien ne pas s'étonner si le présent article ne revient pas sur des sujets qui lui appartiennent mais qui ont déjà fait l'objet d'études séparées à leur rang alphabétique. Des villes, des monuments, des textes épigraphiques, des notices biographiques se trouvent ainsi dispersés, d'autant plus nombreux que leur importance est plus considérable dans l'archéologie chrétienne. La raison en est que nous ne composons pas l'histoire d'une province particulière (pas plus pour la Palestine que pour les autres pays) mais que nous maintenons le plan que nous nous étions tracé dès le premier fascicule de ce travail. Dans ce paragraphe nous suivrons l'ordre géographique afin de mentionner quelques particularités relevant de l'archéologie chrétienne au cours des neuf premiers siècles de notre ère. Il existe, à l'usage des voyageurs aux Lieux saints, des manuels excellents et toujours perfectibles. En 1912, la *Revue biblique* (nouv. sér., t. x, p. 131-136) signalait les mérites et les améliorations faites et à faire au *Guide historique et pratique* par des professeurs de Notre-Dame de France à Jérusalem, et à *Palestine et Syrie* de Bædeker; en 1932, on a vu paraître dans les « Guides bleus » le volume *Syrie, Palestine*. « La section *Palestine*... a été rédigée par un collaborateur unique, travaillant sur place et absolument maître de son sujet : c'est le R. P. Abel, professeur à l'école biblique Saint-Étienne de Jérusalem » et à qui ce *Dictionnaire* est redevable de l'art. Jérusalem. On a cru ne pouvoir mieux faire que de suivre ce guide et d'y relever les mentions qui se rapportent à la période de nos études, en entrant toutefois dans quelques développements.

1. *De Beyrouth à Caïffa.* — La frontière nord de Palestine se trouve à 112 km. de Beyrouth; à 1 km. de là on rencontre la douane anglaise et le visa des passeports; c'est le lieu désigné sous le nom de *Râs En Naqoura;* le Naqoura peut être regardé comme la borne septentrionale de la Palestine (fig. 9458).

En suivant le littoral on arrive à *Akka*, située à 190 km. de Jérusalem.

Akka (hébr. *Acco*) ne connut la prospérité qu'à partir du iveme siècle avant Jésus-Christ, après la ruine de Tyr et de Sidon; les Ptolémées la prirent sous leur protection et lui donnèrent (en 281 ou 267) le nom de *Ptolémaïs*, Claude lui conféra le titre de *Colonia Claudia Ptolemaïs* (vers 47 apr. J.-C.).

Vers l'an 57, cette ville possédait une chrétienté qui reçut la visite de saint Paul et qui eut des évêques dès le iieme siècle jusque vers le milieu du viie (cf. Le Quien, *Oriens christianus*, t. ii, col. 813-816, 1467-1468; t. iii, col. 1329-1336). Tombée au pouvoir des Arabes, la ville reprit son nom sémitique d'*Akka;* c'est à l'époque des croisades qu'elle acquiert la notoriété sous le nom de Saint-Jean-d'Acre.

2. *De Caïffa à Nazareth et à Tibériade.* — *Caïffa* (arabe *Haifâ)*, à 175 km. de Jérusalem, n'offre rien qui relève de l'archéologie. Les vestiges de la ville antique ont à peu près complètement disparu.

Carmel, promontoire à 3 km. à l'ouest de Caïffa, sur lequel est bâti le *Deir Mâr Elias*, couvent situé à 170 m. au-dessus du niveau de la mer. La question du séjour de saint Élie, le prophète de l'Ancien Testament, se trouve en dehors de la période de nos études. Dès une haute antiquité, les Phéniciens possédaient sur ce cap un autel sans statue ni sanctuaire; Vespasien y offrit un sacrifice; les néo-platoniciens y plaçaient le séjour de Pythagore. Tous ces souvenirs ont été éclipsés par un antre agrandi de main d'homme situé au bas de la pente de l'Occident, ancien ermitage qui aurait servi de retraite à Élie et de repos à la sainte famille fuyant en Égypte. Au xiieme siècle, des ermites chrétiens s'y établirent et devinrent la souche de l'ordre des carmes.

De Caïffa à Nazareth aucun vestige ni souvenir se rapportant à l'antiquité chrétienne.

Nazareth, à 140 km. de Jérusalem (hébr. *Nasrath*, arabe *En Nasra*). Le souvenir du mystère de l'annonciation et des années de la vie cachée du Sauveur est inséparable du nom de cette bourgade dont la population était dédaignée : « Quelque chose de bon peut-il venir de Nazareth ! » était un dicton qu'a enregistré l'Évangile; ces gens ne songeaient à rien moins qu'à faire périr Jésus en le précipitant d'une hauteur escarpée. On sait la fortune passagère du mot « Nazaréen » qu'on appliquait aux premiers chrétiens et que Julien l'Apostat essaya de faire revivre. Depuis Titus jusqu'à Constantin, Nazareth fut entre les mains des juifs qui en excluaient les chrétiens.

Nous avons consacré un travail à l'église de l'Annonciation (voir *Dictionn.*, t. xii, au mot Nazareth, col. 1021-1054); il n'y a pas lieu d'y revenir.

A 100 m. au nord de l'Annonciation on trouve une église réédifiée en 1914, dite l'« Atelier de saint Joseph ».

A 180 m. au Nord, la synagogue, sur l'emplacement de celle où le Sauveur s'applique le texte d'Isaïe (Luc., iv, 11).

A 600 m. de l'« Atelier de saint Joseph », la fontaine dite de la Vierge, où, d'après le *Protévangile*, aurait eu lieu l'annonciation. Tel est le récit du *Protévangile*. L'eau de cette fontaine provient d'une source, l'unique de Nazareth, qui se fait jour au-dessous de l'église orthodoxe de Saint-Gabriel, édifice du xviiieme siècle qui

[1] *Miracula S. Benedicti*, édit. De Certain, l. I, c. lxxxviii. — [2] *Moine de Saint-Gall*, l. II, c. ix. — [3] Riant, dans *Archives de l'Orient latin*, t. i. — [4] Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. ix, p. 294; *Acta sanctorum*, maii t. vii, p. 700; *Lettres de Gerbert*, édit. Havet, p. 22-23.

9458. — Carte de la Palestine.

a remplacé un édifice rond d'époque médiévale, adaptation d'une basilique.

A 2 km. au Sud se trouve le *djebel El-Qafsé*, haut de 392 m., dominant la plaine d'Esdrelon ; depuis l'époque byzantine on a voulu y voir le précipice d'où les concitoyens de Jésus tentèrent de le jeter en bas ; au Moyen Age on appelait ce lieu le « Sault du Seigneur » et il y a eu là un monastère dont il est encore question au IXe siècle. Le texte de saint Luc (IV, 29), relatif à cet épisode, indique bien qu'il eut lieu hors de la ville mais probablement plus près que le Qafsé.

A 5 km. à l'Est, par *Bîr Iksal* et *Dabouriyé* (où existent, au centre, les ruines d'une église), puis une ascension roide qui conduit au plateau du *djebel Tour* ou *Thabor*. C'est sur ce point que, depuis le IIIe siècle, on localise la scène de la transfiguration. Dès l'époque byzantine on y construisit une basilique et deux chapelles dont Moïse et Élie furent titulaires. Les croisés n'y trouvèrent que des ruines et bâtirent une nouvelle église sur l'emplacement de laquelle s'élève une basilique inspirée du style de l'église de Tourmanin (voir ce nom). Devant la façade on a conservé les murs d'un oratoire antique.

A 5 km. au Nord-Ouest, *Saffouriyé*, qui fut successivement Sepphoris (Ier siècle) et Diocésarée (IVe siècle) ; ruines d'une église établie sur l'emplacement d'une synagogue dont il subsiste un lambeau de pavé en mosaïques, avec inscription araméenne ; vestiges gréco-romains.

A 5 km. environ au nord de la route, *Mechhed*, où l'on vénère, depuis le IVe siècle au moins, le tombeau de Jonas.

Kefr Kenna, à 47 km. de Caïffa, à 150 km. de Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CANA, et t. VIII, au mot KEFR KENNA). Outre les souvenirs et vestiges chrétiens dont nous avons parlé, notamment l'inscription araméenne en mosaïque, il faut noter que celle-ci fait mention d'un certain Yosé en qui on croit reconnaître aujourd'hui le comte Joseph, converti sous Constantin, de qui nous avons parlé plus haut. C'était un intrépide bâtisseur à qui on attribue les constructions des basiliques de Tibériade, de Capharnaüm, de Sepphoris, de Nazareth et ailleurs encore. La localisation du miracle du changement de l'eau en vin à Cana remonte au IVe siècle. Sous la basilique, remplacée par une mosquée et aujourd'hui par l'église des franciscains, on voyait un souterrain marquant le lieu du miracle ; il s'y trouve aujourd'hui une amphore antique.

Tibériade (arabe *Tabariya*), à 70 km. de Caïffa, à 173 km. de Jérusalem ; ville fondée de l'an 17 à 22 de notre ère par Hérode Antipas, sous le patronyme de l'empereur Tibère. Tibériade fut mal notée au début parce que, dans ses fondations, on avait rencontré des sépultures ; mais quand on connut les privilèges et les bénéfices qu'offrait la nouvelle cité on oublia cette impureté légale. Après la ruine de Jérusalem par Titus, Tibériade attira les restes de la nation juive et devint, au IIe siècle, le siège du Sanhédrin. Son école produisit la Mischna, la Gemara ou « Talmud de Jérusalem », la Masora destinée à conserver le texte hébreu de la Bible et à en garantir la lecture par une ponctuation spéciale. Ce fut un rabbin sorti de l'école de Tibériade qui enseigna l'hébreu à saint Jérôme. Au IVe siècle, il y eut une communauté chrétienne et un évêché suffragant de Scythopolis. Justinien rebâtit les remparts au VIe siècle et, après la conquête arabe, le christianisme réussit à s'y maintenir comme on le voit par les pèlerins des VIIIe et IXe siècles.

Le lac de Tibériade porte aussi les noms de mer de Galilée et de lac de Génésareth ; il a la forme d'un ovale irrégulier de 21 km. de longueur du Nord au Sud et de 12 km. de l'Ouest à l'Est dans sa plus grande largeur. La surface est à 208 m. au-dessous du niveau de la Méditerranée et sa profondeur, au milieu, varie entre 42 et 48 m. Les environs du lac de Génésareth sont familiers à tous ceux qui ont lu l'histoire évangélique, mais les souvenirs évangéliques sont peu nombreux.

De *Tibériade* à *Samakh*, 12 km. de route sans souvenirs chrétiens.

De *Samakh* on peut suivre une partie de la rive est du lac, région sans caractère jusqu'à *Qalaat El-Hosn* où se trouvent des restes gréco-romains, sans rien de chrétien. En remontant vers le Nord on trouve *Korsi*.

Korsi, signalé par son térébinthe ; le village s'élevait auprès d'un sanctuaire bâti en mémoire de l'épisode des porcs possédés par le démon et se précipitant dans le lac ; là aussi fut guéri un possédé venu du pays des Gérasséniens, c'est-à-dire du territoire grec de la Décapole.

Après avoir franchi l'*ouady Es Samak* à Korsi, on aborde les espaces déserts où eut lieu le miracle de la multiplication des pains (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PAIN).

Ensuite la plaine irriguée où s'élevait *Bethsaïda*, patrie des apôtres Jacques, Jean, Pierre, André et Philippe, et théâtre de la conversion d'un aveugle.

3. *De Tibériade à Capharnaüm et à Safed.* — Nous revenons à Tibériade et, de là, à 4 km. 500, par conséquent à 178 km. de Jérusalem, on rencontre *Medjdel* qui s'élève sur l'emplacement de Magdala (le Magedan de l'Évangile), qui semble bien être la patrie de sainte Marie-Magdeleine.

Sur les bords du lac on voit des tertres de peu d'importance dont l'un pourrait représenter *Dalmanoutha* sur les confins de Magdala, où Jésus débarquait en revenant d'au delà du lac.

A 11 km. 500 (185 km. de Jérusalem) se trouve une hauteur qui portait la ville de *Kinnereth*, disparue dès le VIIIe siècle avant notre ère, et qui a imposé au lac son nom de Kinnereth ou Génésareth. A partir du XIIIe siècle de notre ère, on pensa voir ici le mont des béatitudes, où fut prononcé le sermon sur la montagne, mais l'Évangile semble requérir la proximité de Capharnaüm.

Tabgha (à 186 km. 200 de Jérusalem), ce nom vient de *Heptapegon*, « sept sources ». On sait que la principale de ces sources recevait de Fl. Josèphe le nom de « fontaine de Capharnaüm » et, en effet, le territoire dépendant de cette ville atteignait le cap de Tabgha. « Les moines byzantins qui vivaient en ce lieu y montraient l'endroit de la multiplication des pains : une mosaïque, converte d'une nappe d'eau, représenterait, au dire de ceux qui l'ont vue, les pains et les poissons. Plus à l'Est, parmi les bâtisses en ruines, on situe la *Table du Christ* dont l'origine pourrait bien être l'apparition de Jésus à ses disciples, racontés au dernier chapitre de saint Jean. » (F.-M. Abel.)

Capharnaüm, située à 8 km. de Tabgha. « Sans les évangiles, écrit le R. P. Abel, Capharnaüm serait mal connue. De toutes les agglomérations riveraines, elle se distinguait par une vie judaïque plus intense et par l'absence à peu près complète d'éléments étrangers. Son titre de gloire est d'avoir été la patrie adoptive de Jésus et le centre de son ministère galiléen. Lorsque le Sauveur et les siens émigrent de Nazareth pour s'y installer dans une demeure à eux, Simon-Pierre et André étaient déjà domiciliés dans la ville. On ne peut l'affirmer avec autant de certitude pour Jacques et Jean, fils de Zébédée. Donné de préférence au cours des réunions sabbatiques, l'enseignement de Jésus eut pour théâtre principal la synagogue élevée aux frais d'un centurion plein de sympathie pour la nation juive. La dernière mention de Capharnaüm, dans l'Évangile, est celle de la malédiction des villes du lac : élevée dans son orgueil jusqu'aux nues, la cité sera abaissée jusqu'à l'hadès. Avant d'en arriver là, l'afflux en Galilée des

Juifs chassés de la Judée par Hadrien en 135 refit de Capharnaüm une ville exclusivement juive. Le groupe judéo-chrétien qui s'y était formé, au témoignage de la littérature rabbinique, dut en disparaître. Sous la direction politique et libérale de leur patriarche Rabbi Jehouda Ier (165-220), les Juifs finirent par s'accommoder de la domination romaine et par accepter des Sévères des privilèges et la création de synagogues dont les ruines s'élèvent encore sur nombre de points de la Galilée. Sous Constantin († 337), les chrétiens reparurent à Capharnaüm, où le comte Joseph leur bâtit une église sur l'emplacement présumé de la maison de saint Pierre. La ville fut ruinée avant le Moyen Age. » Un pavement de mosaïque de plan octogonal, entre la synagogue et le lac, appartient probablement à l'édifice chrétien construit au IVe siècle.

Après le détour de Capharnaüm on revient à la bifurcation pour prendre la direction de *Safed*, vers laquelle on se dirige en passant à *Kérazé* dont les ruines s'élèvent sur l'emplacement de *Chorozaïn* où on a découvert, en 1926, le plan d'une synagogue, construite en basalte, d'une ordonnance et d'une décoration analogues à celles de Capharnaüm.

Safed (à 36 km. 500 de Tibériade, à 210 km. de Jérusalem). De cette ville, deux routes conduisent l'une à Montelle et à Baniyas, l'autre à Saint-Jean-d'Acre ; ni l'une ni l'autre ne conduisent sur la voie de souvenirs chrétiens. Ne trouvant rien dans cette double direction, nous revenons de Safed à Tibériade, de là à Samakh et à Beisan au Sud.

4. *De Caïffa à Deraa.* — *Beisan* (assyr. *Bît-Saani ;* canann. *Beth Shân ;* égypt. *Bitshir*), appelé Scythopolis à partir d'Alexandre le Grand ; devient la première ville de la Décapole. En 66 de notre ère, les citoyens de Scythopolis massacrèrent la colonie juive établie parmi eux ; au début du IVe siècle le christianisme y compta quelques martyrs. Malgré les conflits provoqués par les ariens et par les Samaritains, le christianisme se développa et fut assez prospère pour compter quatre ou cinq églises avec des établissements monastiques. Scythopolis fut un siège épiscopal dont le titulaire était métropolitain de la IIe Palestine. Ce fut là que naquit l'hagiographe Cyrille, qui écrivit les Vies de saint Euthyme et de saint Sabbas. En 636, la conquête arabe rendit à la ville son nom ancien, *Beisan*.

L'archéologie n'a pas été ici sans trouver quelques satisfactions, lors des fouilles exécutées entre 1921 et 1927. Par suite de la démolition de la mosquée arabe et des ruines du fortin médiéval, on trouva une église ronde de la période romaine, puis un temple hellénistique ; en octobre 1930 on découvrit un monastère byzantin avec inscription sur mosaïque, bijoux et pièces d'or.

+EKTICΘITΠMΠNSTSTΠYABB.....
TINSTΠYAΠΠKSTSENXPΠN.....
H
EIETΠYCEΠΦ EN MΠANIMSK.....
YTΠENIAYTΠAΠEKSENMCETS.....
ΠPΦPANΠICIΠYCXS KE BΠSN.....

+ Ἔκτίσθι τὸ μον(αστήριον) τ(ο) τοῦ ἀββ[ᾶ... Ιουσ]τ(ου) τοῦ ἀποκ(ρισιαρίου) τ(ε), ἐν χρόν(οις) ἰνδ(ικτιῶνος) εἴ' ἔτους επ' ἐν μη(νι) Πανίμου κ['?] Κ(αὶ) [ἐν το α]υτο ἐνιαυτο ἀπεκ(ατεστάθη) ἐν μη(νὶ) Σε(π)τ[(εμβρίου)?] ἰνδ[ικτιῶνος) ά]. Πρ(οσ)φ(ο)ρὰ Νοισιου σχο(λαστικοῦ). Κ(ύρι)ε βο(ήθη)σον Ν(οισιῳ).

« A été fondé ce monastère de l'abbé Justin (?) et en même temps apocrisiaire, à l'époque de la XVe indiction de l'an 585, au mois de Panémos, le 2... Et dans cette même année il fut constitué (?) au mois de septembre le... (?). Offrande du scholastikos Nysios. Seigneur, assistez Nysios? »

Bibl. — L.-H. Vincent, *L'ère de Scythopolis d'après une inscr. nouv.*, dans *Revue bibl.*, t. XLII, 1933, p. 555-561.

C'est lors des fouilles entreprises sur le tell de Beisan par la commission de l'université de Pensylvanie en 1921-1923 qu'on découvrit une rotonde. Le déblaiement achevé, on se trouva devant le plan d'un édifice circulaire avec abside en projection à l'Est et narthex ou vestibule oblong à l'Ouest (fig. 9459). « La double ligne des fondations supposait l'existence d'un bas-côté annulaire, sauf devant l'autel où le *bêma* se développait jusqu'à l'aire centrale. L'intérieur de la rotonde mesurait 38 m. 80 de diamètre et la longueur totale, de l'extrémité de l'abside à la façade du narthex, était de 52 m. 60. Le mur extérieur, si l'on en juge par les fondements, ne mesurait pas beaucoup plus de 1 m. d'épaisseur. Neuf fûts de colonnes, six chapiteaux corinthiens et trois bases récupérés par les fouilles donnent une idée de l'ordre adopté pour la colonnade qui devait servir de support à la toiture de l'édifice. Que la formule géométrique avec laquelle se justifie le tracé de ce monument implique une seconde galerie annulaire intérieure ayant un diamètre de 10 m. 04, c'est une conclusion qu'il est difficile d'éliminer. L'absence de fondations invoquée pour laisser à découvert toute l'aire centrale peut avoir pour raisons ou la déprédation de l'époque arabe ou l'inadvertance de l'excavation qui ne s'attendait pas au début à trouver sur ce sommet une ruine de cette sorte. Mieux vaudrait encore essayer de construire sur la galerie quelque forme de dôme conique en bois supporté par un groupe de quatre piliers aux angles de carré central, comme à l'église des Saints-Prophètes-et-Apôtres de Djerasch [1]. »

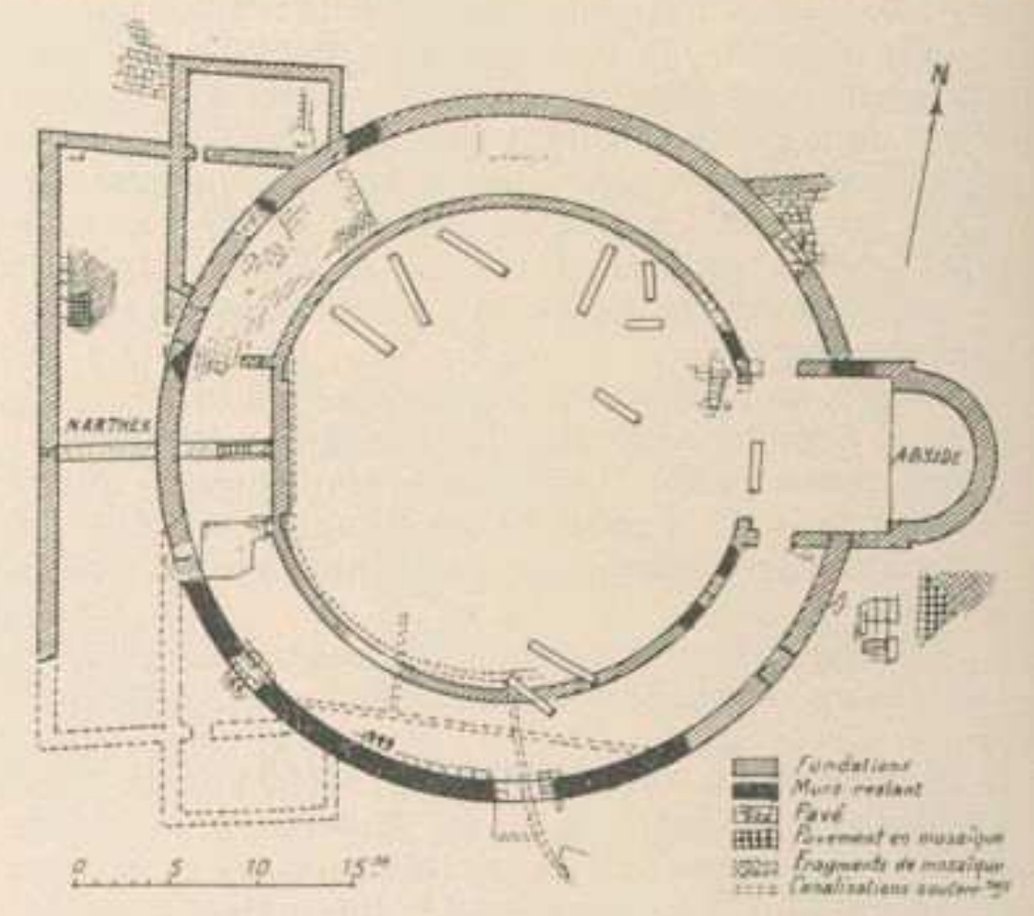

9459. — Église circulaire de Beisan.
D'après *Atti del III° congresso d'archeol.*, 1932, p. 503, fig. 7.

Après avoir parcouru toute cette région du Nord, nous revenons à Nazareth (140 km. de Jérusalem) et nous nous acheminons vers la Ville sainte par la Samarie.

5. *De Nazareth à Jérusalem par la Samarie.* — D'abord *Naïn* rendu célèbre par un miracle (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NAIN).

[1] F.-M. Abel, *Les églises de Palestine récemment découvertes*, dans *Atti del III° congresso internaz. d'archeol. crist.*, Roma, 1932, p. 503-504, fig. 7. Pour le pavement en mosaïque trouvé à Beisan, représentant une chasse, cf. H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, in-4°, t. II, Paris, 1934, pl. CXCIV-CXCVI.

Un peu à l'est du 121e km., *Zerîn* (hébr. *Jezérel*), capitale des états d'Achab et de Jézabel, lieu de la mort de Naboth et de Jézabel, mère d'Athalie. Au IVe siècle de notre ère, c'était *Esdræla* qui donnait son nom à la plaine d'*Esdrelon* et que le pèlerin de Bordeaux (en 333) nomme *Stradela*.

Djenîn (à 110 km. de Jérusalem). On y localise la guérison des dix lépreux (Luc., XVII, 11-19).

Le *Tell Dotân* (à 100 km.), surmonté d'un arbre, entouré de verdure, c'est la Dothaïn où Joseph fut mis dans une citerne et vendu par ses frères.

Sébastiyé (à 77 km. de Jérusalem), village groupé à l'extrémité sud-est de la colline où fut Samarie.

Samarie (hébr. *Chomerôn ;* aram. *Chameraïn ;* assyr. *Samerîna;* Septante *Samareia*); cette ville fut fondée en 925 avant Jésus-Christ ; nous ne rappelons pas ses vicissitudes avant Hérode qui releva la ville et lui donna le nom de *Sebasté* en l'honneur d'Auguste *(Sebastos)*. Le diacre Philippe y prêcha l'Évangile et y rencontra Simon le Magicien. Sebasté devint au IVe siècle un siège épiscopal.

Naplouse (à 67 km. de Jérusalem), fondée en 72 par Titus sous le nom de Flavia Neapolis ; patrie de saint Justin, siège épiscopal au IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 776-782 au mot NAPLOUSE).

Le mont *Garizim* a une altitude de 868 m., montagne sacrée des Samaritains dont le sang y fut répandu en abondance. La haine entre juifs et Samaritains n'était pas moins vivace qu'entre Samaritains et chrétiens. On a vu à plusieurs reprises, dans les pages précédentes, les luttes et les violences sanglantes qui aboutirent, en 474, à la cession du Garizim aux chrétiens par l'empereur Zénon ; on y éleva une église dédiée à la Vierge et Justinien lui donna une enceinte fortifiée. Le quadrilatère de la forteresse se reconnaît aisément ainsi que le plan de l'église.

Balata (à 65 km. de Jérusalem) ; tombeau de Joseph, fils de Jacob.

Puits de Jacob (à 64 km.), lieu de l'entretien du Sauveur avec la Samaritaine (Joa., IV). Le christianisme fut introduit à Samarie par l'évangéliste Philippe; peu après saint Pierre s'y rendit ce qui explique comment le site de la rencontre de Jésus fut conservé par la tradition et par la construction d'une église ou d'un oratoire. Au IVe siècle, on y éleva une église en forme de croix et le puits se trouvait au centre. Cette église était détruite quand les croisés entreprirent d'en élever une autre ; celle-ci à trois nefs, avec le puits dans le chœur. La profondeur du puits est de 32 m. ; l'eau en est fraîche.

Vers la fin du siècle dernier on avait déblayé l'ancienne crypte dans laquelle s'ouvre le puits ; elle est située sous le chœur de l'église supérieure, et parfaitement orientée comme l'église elle-même. On y descendait du côté ouest par deux escaliers parallèles, commençant au niveau du pavé de l'église : d'abord cinq marches, puis un palier, une marche, la porte, puis encore trois marches. La crypte entière est voûtée en arceaux, on y voit des fragments de pierre taillée, un fût de colonne et des morceaux de marbre. Le puits est à peu près au milieu de ce qu'on peut appeler l'abside de la crypte ; on l'a déblayé jusqu'à 12 m. environ de profondeur, et l'on n'a pas encore atteint le fond (1893) ; sa largeur est de 2 m. ; sa forme circulaire (fig. 9460). Il est recouvert d'une margelle rectangulaire de 1 m. 15 sur 0 m. 77. L'ouverture circulaire n'a que 0 m. 45 de diamètre. Ses rebords, tout brisés, accusent une époque fort reculée, ainsi que sa taille, tandis que la taille des quatre faces de la margelle semble remonter seulement à l'époque des croisés. Cette margelle est entourée d'un pavement en mosaïque blanche assez grossière. La partie où elle se trouve est plus élevée de la hauteur d'une marche que la partie antérieure de la crypte. Enfin, au fond, vers l'Est, une dernière partie, plus élevée encore, paraît avoir été réservée à l'autel. La hauteur de la crypte, au centre des arceaux, est de 2 m. 45 (voir *Dictionn.*, au mot SAMARITAINE).

Bibl. — *Chron. de Jérusalem*, dans *Revue bibl.*, t. II, 1893, p. 242-244.

Askar (1 km. 500 au Nord), contre l'Ebal; pourrait être *Sychar* d'où venait la Samaritaïne.

Sindjil (à 38 km. de Jérusalem) ; c'est Saint-Gilles-des-Croisés.

Seiloun, site de l'antique Silo, fouillé par une société danoise entre 1922 et 1929. L'arche d'alliance y demeura au temps des juges. Près de l'ancienne synagogue, une église avec mosaïque historiée a été découverte en 1929 ; au Nord, autre église, mosquée.

Beitîn (23 km. de Jérusalem), ancienne Béthel, où vinrent Abraham, Jacob (vision de l'échelle) et Samuel, puis Élie et Élisée, Jéroboam y installa un veau d'or ; à 800 m. à l'Est, *Bordj Beitîn*, ruines d'un monastère byzantin et d'une église dédiée à la vision de Jacob ; sur une plate-forme à cinq minutes à l'Est, vestiges de l'église du Mokâter, marquant l'emplacement du campement d'Abraham et de sa séparation d'avec Lot (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LOT).

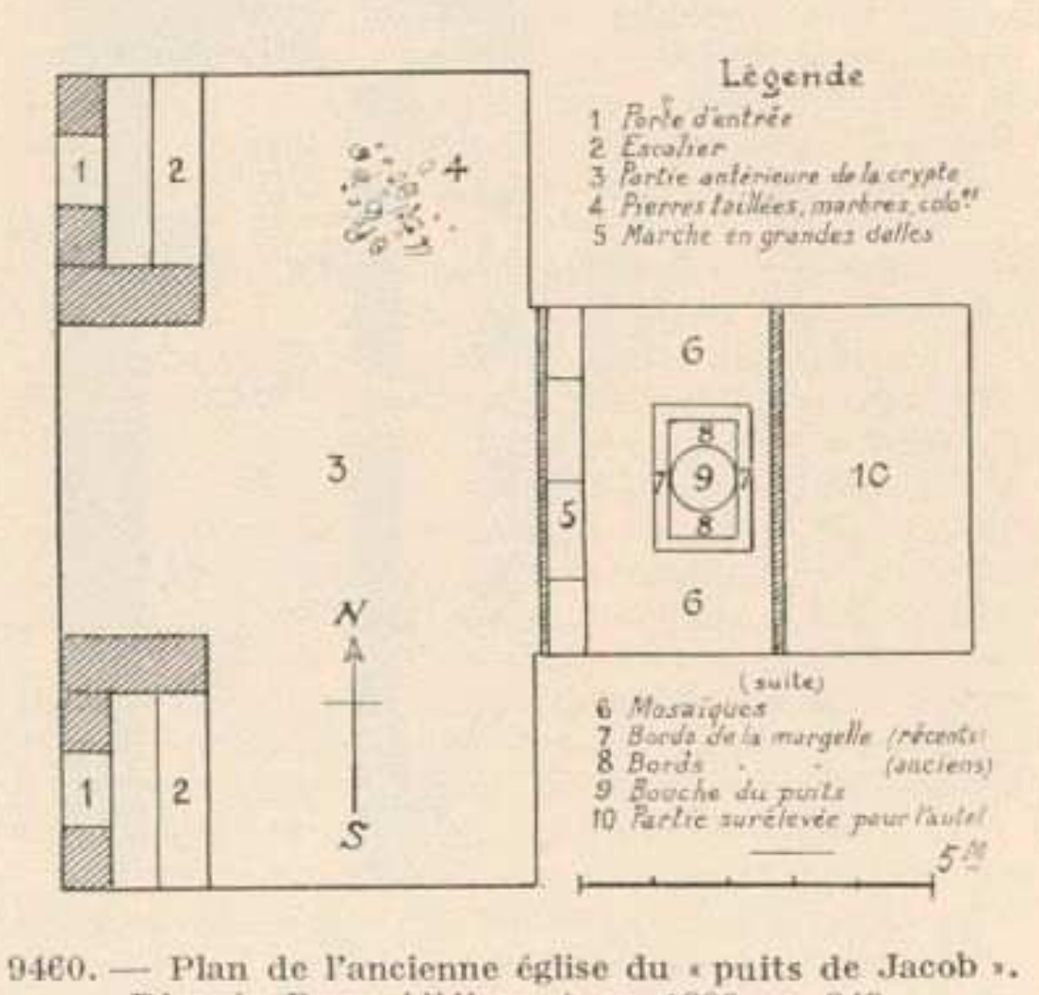

9460. — Plan de l'ancienne église du « puits de Jacob ». D'après *Revue biblique*, t. II, 1893, p. 243.

En poursuivant on arrive à *Taïybé*, jadis Ephrem, où Jésus se retira quelques jours avant sa passion.

Nous sommes ici à quelques kilomètres seulement de Jérusalem, avant d'en approcher plus nous allons parcourir une autre route, celle que suit le chemin de fer allant de Caïffa à Jérusalem.

6. *De Caïffa à Jérusalem par le chemin de fer.* — *Tantourah* (à 30 km. de Caïffa), l'antique Dor, siège d'un évêché (cf. Le Quien, *Oriens christ.*, t. III, col. 573-580).

Qaisariyé (à 40 km. environ). La ville s'appelait Tour de Straton quand, l'an 10 avant Jésus-Christ, Hérode lui donna le nom de Césarée en l'honneur de César-Auguste. Le diacre Philippe y introduisit le christianisme, saint Pierre y baptisa le centurion Corneille, saint Paul y fit un séjour de deux ans avant son départ pour Rome. A partir de l'an 70, la ville prit le nom de *Colonia Prima Flavia Augusta Cæsarea ;* elle devint métropole de la province de Syrie-Palestine à partir du règne d'Alexandre-Sévère. Dès avant l'an 190 la ville de Césarée a un évêque qui, en 195, préside un concile sur la question de la Pâque. A partir de cette époque on suit à peu près la liste épiscopale. Origène y fait un long séjour ; Pamphile y rassemble une bibliothèque célèbre. Pendant la persécution de Dioclétien,

la plupart des martyrs de Palestine souffrirent à Césarée. Au IVe siècle, Césarée est le siège métropolitain, occupé par Eusèbe, mais Juvénal de Jérusalem lui enlève cet honneur. Procope, l'historien de Justinien, est originaire de Césarée, qui tomba aux mains des Arabes en 660 (Le Quien, *Oriens christ.*, t. III, col. 529-574, 1285-1290 ; U.-G. Siber, *De Cæsareæ Palæstinæ episc.*, in-4°, Lipsiæ, 1734).

Lydda (égypt. *Routhn ;* arabe *Ludd ;* hébr. *Lod ;* gr. *Lydda)*, ou Diospolis ; évêché dès le IVe siècle ; concile en 415. Dès le VIe siècle, cette ville avait une basilique dédiée à Saint-Georges (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot

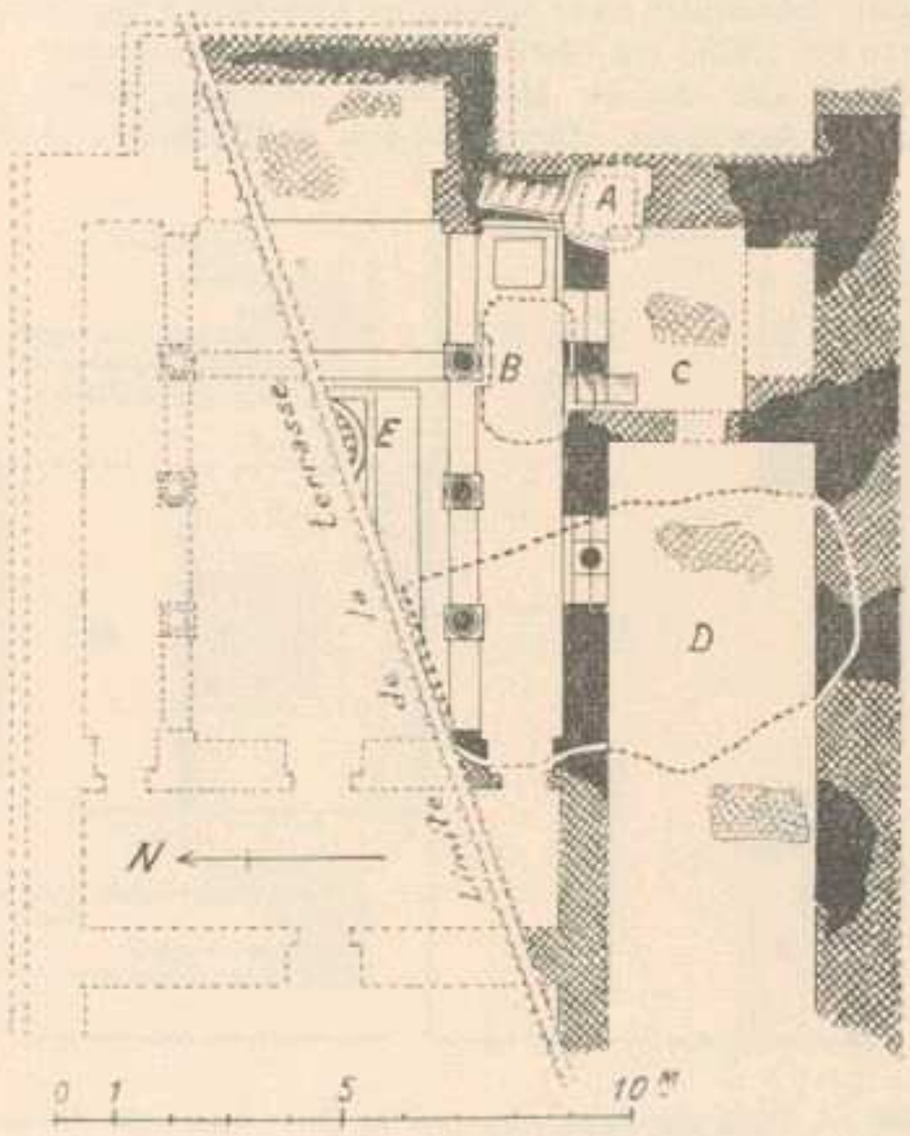

9461. — Plan des fouilles de Beit El-Djemal et Djemmala. D'après *Revue biblique*, 1919, p. 244.

GEORGES), incendiée au XIe siècle ; la partie orientale a été convertie en mosquée.

Après avoir dépassé *Rambé* on arrive dans la vallée de *Sorec ;* au Sud se trouve la colline d'*Aïn Chems*, et plus au sud *Beit El-Djemal* qui va nous retenir quelques instants.

7. *Beit El-Djemal et Djemmala.* — Des fouilles opérées en 1916 et 1917 mirent au jour deux tombes et les vestiges d'un édifice byzantin, sans espoir de découvertes futures puisque le sol du côté du Nord a été supprimé par la création d'une terrasse de jardin à 1 m. 50 au-dessous du pavement retrouvé dans la cour. Le tiers seulement de la construction a pu être étudié et semble avoir été une église. Il paraît, d'après ce qui subsiste (fig. 9461), que l'abside était de forme rectangulaire. Le *bêma* à angles droits se trouvait exhaussé de 0 m. 36 au-dessus du niveau général. « En avant s'étendait la plate-forme de la *solea* dont le sol, actuellement à 0 m. 07 plus bas que celui du *bêma*, devait être primitivement recouvert de dalles de marbre. Du chœur ainsi constitué on descendait dans la nef centrale par un degré de 0 m. 15 de hauteur. Au Sud, c'était un gradin de 0 m. 17 recouvert de mosaïques blanches, qui donnait accès à la nef latérale. La répartition en trois nefs est rendue en effet plausible par la présence de trois bases (de 0 m. 54 de côté), appartenant à la colonnade du Sud. Aussi bien la nef méridionale est-elle à peu près la seule portion de l'édifice qui puisse être restaurée avec certitude. Une porte la terminait à l'Occident, tandis qu'à son extrémité orientale la pioche des fouilleurs a mis à découvert une base de roc, de 0 m. 75 de côté, taillée régulièrement, que l'on regarde comme le vestige du pied d'un autel. Une lacune laissée entre la mosaïque et cette base pour l'insertion d'un placage porterait à croire que le socle de l'autel était revêtu de marbre. Sa position est celle de la table sainte du *diaconicon*. On serait tenté de la mettre en relation avec les deux tombeaux A et B situés l'un à est, l'autre à l'ouest de la base rocheuse en question. Mais, semble-t-il, l'intention de l'architecte a été d'utiliser une saillie du roc qui séparait les deux installations funéraires (fig. 9462). Celle de l'Est (A), exiguë, mal taillée, avait jusqu'au déblaiement son entrée masquée par la maçonnerie de l'angle absidal, et la mosaïque du pavé débordait même sur la ligne de l'escalier. Un peu plus spacieux, le tombeau occidental présente des parois mieux dressées et crépies (B). Un pilier en pierres de taille s'y trouve construit afin de consolider le roc sur

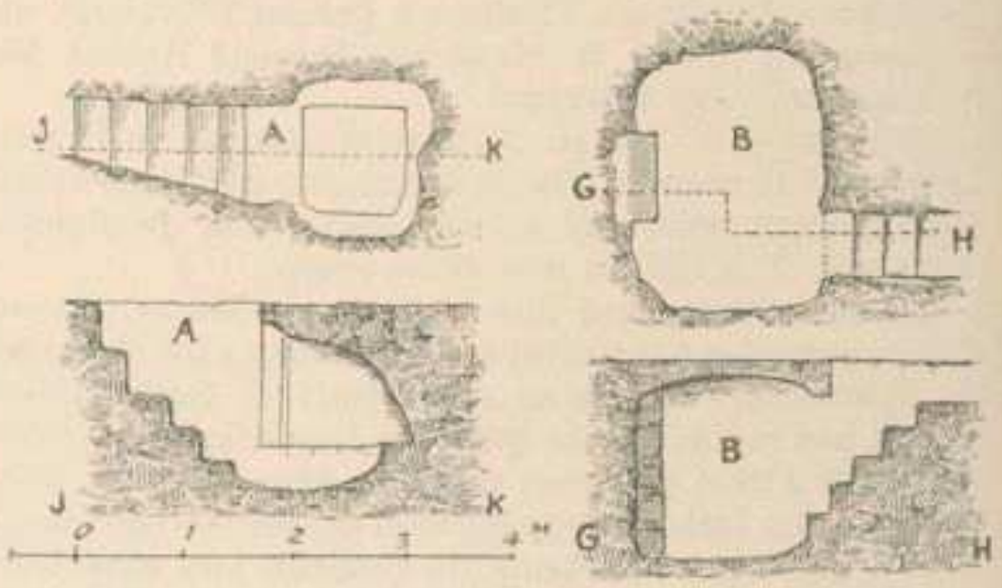

9462. — Coupe des fouilles en A et en B. D'après *Revue biblique*, 1919, p. 246.

lequel reposait une colonne de l'église. Ce tombeau a son entrée dans une des annexes dont les fouilles ont révélé les traces au sud de l'édifice principal. Cette première annexe (C), qui jouait probablement le rôle de sacristie, est pavée d'une mosaïque sans dessin, à 0 m. 34 au-dessus du niveau de l'église. A 0 m. 14 plus haut, pavée de la même façon, s'étend l'annexe occidentale (D) qui pouvait contenir une cuve baptismale. L'eau était fournie par une vaste citerne occupant une partie du sous-sol de cette salle et la nef méridionale de l'église où elle a son ouverture encadrée dans la mosaïque. Le déblaiement de la citerne n'a fourni qu'un tronçon de colonnette sur base hexagonale perdue dans un amas de décombres (voir fig. 9463).

« Si, en juxtaposant les relevés de Beit El-Djemal et le plan d'une église du voisinage, celle d'*Oumm er-Roûs* on essayait de mettre en relief leurs points de contact et de justifier une restauration acceptable, on réussirait également à faire ressortir leur dissemblance. Ici, une abside en hémicycle, là une abside rectangulaire ; ici, l'emplacement de l'autel principal est soigneusement marqué, tandis que là il n'en demeure aucune trace ; ici, une bouche de citerne, nous retrouvons là les arasements d'un autel secondaire. Rien de moins fondé que la restitution d'un double narthex à Beit El-Djemal. Cette particularité a-t-elle jamais existé à Oumm er-Roûs? Il n'est pas certain que les deux narthex, dont on a constaté les fondations, aient été simultanés. Ils paraissent plutôt avoir existé successivement car on y relève les marques évidentes d'une restauration qui a réduit l'église primitive à de moindres proportions [1].

« Beit El-Djemal l'emporte sur sa voisine pour la richesse de la décoration. Les mosaïques des bas-côtés, réparties en une série de panneaux, sont encadrées

[1] *Revue bibl.*, t. VIII, 1899, p. 452.

d'une garniture de corolles à demi épanouies. Dans l'ensemble, le dessin est plus compliqué, le coloris plus chaud, grâce aux combinaisons du vert, du rouge foncé et du jaune d'or. L'entrelacs simple du premier panneau se remarque pourtant, mais isolé au milieu du chœur d'Oumm er-Roûs. Il y a aussi un certain rapprochement entre les mosaïques de la nef centrale de l'une et l'autre église, où le dessin et les tons sont d'une élégante simplicité. L'inscription d'Oumm er-Roûs [1] :

KYPOY - ΙΩΑΝΝΟΥ

en dépit de sa concision, nous laisse au moins supposer que l'église était dédiée aux célèbres martyrs égyptiens Cyr et Jean, dont nous possédons un éloge prononcé par Sophrone, patriarche de Jérusalem [2]. Le fragment du texte, qui occupait, à Beit El-Djemal, un médaillon dans la mosaïque de la nef centrale, ne peut

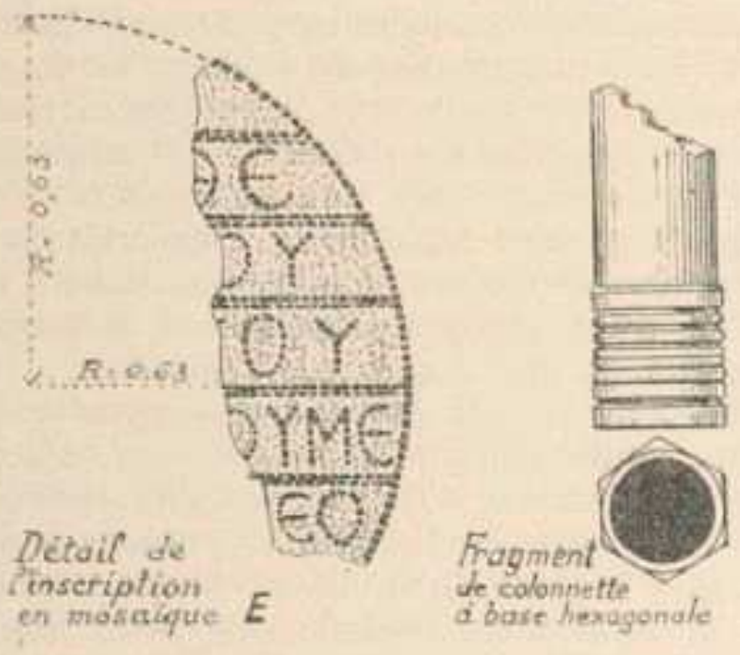

9463. — Fragment de mosaïque et de colonnette de Beit El-Djemal. *Ibid.*, p. 244.

pas nous rendre le même service (fig. 9463). L'extrémité de ces cinq lignes n'offre aucun élément capable de justifier une restauration quelconque. Il est impossible d'en tirer ni une date ni un nom propre. L'inscription, qui paraît avoir tenu dans sept lignes, devait, suivant l'hypothèse la plus vraisemblable, faire mémoire du fondateur de l'église, dont la sépulture se trouvait à proximité. L'élément...ΟΥΜΕ...nous ferait penser à un hégoumène — ΗΓΟΥΜΕΝΟΥ — dont le nom serait précédé de l'épithète ordinaire ΘΕΟCΕΒΕCΤΑΤΟΥ. Prétendre compléter ce texte si malheureusement tronqué, c'est se livrer à un jeu de hasard, stérile en résultat scientifique. La conservation de la mosaïque nous eut profité davantage. Quelque ingénieuse qu'elle soit, la restitution proposée par les auteurs des fouilles se heurtera naturellement à un scepticisme général. Elle n'aboutirait à rien moins qu'à proclamer saint Étienne titulaire de ce sanctuaire : « A la gloire de Dieu et du « Seigneur Étienne, premier diacre, très illustre martyr « de Dieu. » Libre au premier venu de bâtir avec ces maigres restes un texte tout différent.

« Ce fragment n'apporte donc rien de solide en faveur de l'opinion professée par quelques palestinologues sur l'identité de ce village et de Caphargamala (villa de Gamaliel) où fut trouvé le corps de saint Étienne en 415. Si l'église avait été érigée en l'honneur du tombeau supposé, la sépulture du protomartyr, que partageaient aussi Gamaliel, Nicodème et Abibas, l'architecte aurait disposé son plan de façon à faire du tombeau le centre du sanctuaire, comme nous le voyons à Néby-Samouil (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom), pour ne citer qu'un cas bien connu. Le petit tombeau oriental de Beit El-Djemal ne peut entrer en ligne de compte puisqu'on a jugé à propos de le combler avec de la maçonnerie. Quant au tombeau occidental, conservé par le constructeur de l'église, il ne répond guère, ni comme dimensions, ni comme dispositions, aux exigences de la lettre du prêtre Lucien. Existant avant les travaux de construction (ce que l'on pourrait également affirmer de l'hypogée bien mieux aménagé qui se trouve sous l'église d'Oumm er-Roûs), il avait dû être réservé au fondateur, sinon à quelque bienfaiteur insigne de cette église rurale.

« Djemmala, localité de la région de Rentis, l'ancienne Arimathie, possède des tombeaux plus dignes que cette grossière caverne de représenter la sépulture de l'opulent Gamaliel, et conserve à plus d'un titre le droit de succéder à l'antique Caphargamala. Toutefois la découverte de Beit El-Djemal n'est pas dépourvue de tout intérêt [3]. »

Assurément, et on a insisté tellement qu'il est devenu nécessaire de « soumettre à un examen objectif et impartial les titres respectifs des deux localités concurrentes et le fait nouveau que d'aucuns prétendent être décisif ». Tout d'abord, « il n'y a pas sur ce sujet de tradition à proprement parler. Signalons cependant la mention que Théodoric fait de ce lieu en 1172. A cette époque on le cherchait ou on le montrait entre Lydda et Kakoum : *Abhinc* (Lydda)... *jocunda et amœna planitie inter montana et maritima loca campestria... descerditur in quibus plurimæ civitates et villæ... inter quas Caphar Gamala, Caphar Semala castello a modernis Cacho nominatum.* Les juifs du Moyen Age montraient un tombeau de Gamaliel à *Abellin*, en Galilée.

Jusqu'ici nous avons laissé exposer la question par l'archéologue le plus compétent ; c'est à lui encore qu'il appartient d'établir dans la discussion qui va suivre les titres respectifs de Djemmala et de Beit El-Djemal. Ce qu'on va lire est emprunté au R.P. M. Abel, dans la *Revue biblique* (1924, p. 235-245) :

« 1° *Djemmala.* — Djemmala est un petit village situé à 25 km. à vol d'oiseau au nord-nord-ouest de Jérusalem, presque au 32° de latitude nord. Établi sur un saillant de la montagne qu'encerclent des vallées profondes, garnies d'oliviers et de figuiers, en compagnie des villages de Deir Ammâr et de Beit Illo avec lesquels il forme un triangle, Djemmala occupe avec son territoire un plateau de terre cultivable d'où l'on jouit d'une vue étendue sur la plaine de Lydda. Du fait de son altitude (un peu plus de 500 m.) on y reçoit immédiatement la brise de mer, ce qui en rend le séjour agréable et salubre. Ainsi que les localités voisines, il est dominé par le pic couronné de pins de l'ouély Néby-Gheith, qui attire le regard par sa silhouette singulière. On peut y accéder de Bir-ez-Zeit, de Ramallah, et plus facilement de Lydda dont Djemmala n'est séparé que de 20 km. à peine.

« A l'orient de la plate-forme sur laquelle sont groupées les maisons, se creuse insensiblement un des rameaux de l'ouady en-Nâtouf, vallonnement aux courbes gracieuses dont les flancs sont percés, à des niveaux différents, de tombeaux creusés dans le roc. Djemmala n'est pas, en effet, une localité récente. Les pierres d'appareil et quelques fragments de sculptures

[1] *Ibid.*, p. 454. — [2] *P. G.*, t. LXXXVII, col. 3677 sq. La vertu miraculeuse des saints martyrs était bien connue en Palestine. Un notable d'Éleuthéropolis, Procope, accompagné de son serviteur Théodore, vint un jour chercher sa guérison au sanctuaire des Saints-Cyr-et-Jean à Menouthi, près d'Alexandrie, où Sophrone lui-même avait été guéri d'une maladie d'yeux. *P. G.*, t. LXXXVII, col. 2620, 3666. — [3] F.-M. Abel, *Une chapelle byzantine à Beit El-Djemal*, dans *Revue biblique*, nouvelle série, t. XVI, 1919, p. 244-248 ; reproduit avec de grossières fautes dans *Studi Stefaniani. Identificazione Cafargamala-Beitelgemal. Documenti ser. C, n. 2.*

utilisés dans les constructions arabes témoignent d'une certaine antiquité. Au centre d'une aire plane, au Midi, se dresse un édifice rustique appelé *Seikh Sâhîn* dont le nom se retrouve appliqué à un ravin de la région. A proximité de cet ouély, dans une dépression cultivée, on aurait découvert il y a une dizaine d'années, au dire des habitants, des pierres de taille et quelques fûts de colonnes que l'on aurait laissées enfouies sous terre. Un gourbi avec cour et arbre sert de mosquée au cœur même du village. Si nous y ajoutons la qoubbeh d'Abou Ridjâl, dont il sera fait mention plus bas, on constatera que le pays se distingue par une dévotion aussi développée que le nombre des habitants est restreint.

« Quoi qu'il en soit, l'équivalence entre Caphargamala et Djemmala est satisfaisante. La disparition du nom commun au début du composé ne constitue pas un phénomène rare. Les Arabes ont souvent supprimé le déterminatif *Caphar* que les Palestiniens de langue araméenne accolaient volontiers au vocable simple de la localité. Ainsi Caphar Salem du Talmud se nomme aujourd'hui Salîm ; le *Caphar Zacharia* de Sozomène, répond à l'actuel *Zakarîya*. Quant au redoublement du *m*, il s'explique par l'influence de la longue suivante. C'est de la sorte que Caphar Iama du Talmud est devenu Iemmâ au nord-est du Thabor ; sans aller si loin, nous avons dans Deir Ammâr un nom propre répondant au nom propre syriaque Amar.

« Le latin de la lettre du prêtre Lucien explique Caphargamala par *Villa Gamalielis*[1]. Dans cette hypothèse l'origine du village byzantin qui a précédé le hameau arabe serait due au démembrement d'une villa juive importante sise sur le territoire d'un bourg voisin et ayant appartenu au sanhédrite Gamaliel. Quelle que soit la valeur de l'étymologie donnée, il est évident que Djemmala fait partie d'un district qui fut autant que tout autre en relation étroite avec Jérusalem. De Beth-Rima on apportait du vin à la capitale ; Aboud et Tibneh témoignent par les vestiges remarquables de leurs nécropoles qu'elles furent habitées jadis par des juifs opulents, sans parler de Rentis où l'on a reconnu de bonne heure la patrie du sanhédrite Joseph d'Arimathie. Modîn et Gophna se signalaient dans la région comme résidence de prêtres. Il n'est pas jusqu'au *Râs Ibn Sime'ân*, que l'on vous montre au sud de Deir Ammâr qui ne puisse être invoqué comme conservant un nom bien fréquent dans la lignée de Gamaliel.

« Ne voulant point s'arrêter en si bonne voie, les partisans de Djemmala ont cherché sur les lieux si la toponymie aussi bien que la topographie cadraient avec les détails de la lettre du prêtre Lucien. D'abord la distance de XX ou XXII milles par rapport à Jérusalem[2] se retrouve aisément eu égard aux détours imposés par la configuration tourmentée du pays. Il va de soi que le tombeau à découvrir ne se trouvait pas dans l'église du lieu. Lucien qui a sa couche dans le baptistère pour garder le *sacrarium* devra porter ses recherches dans la campagne, à peu de distance toutefois de la localité[3]. Le théâtre de ses premières investigations est un tertre formé d'un amas de pierres recueillies dans les champs, *acervus minutorum lapidum*[4]. Le moine Mégéthios se charge de dire au prêtre que des fouilles exécutées en ce lieu ne pourraient qu'être vaines, le tertre étant non une sépulture mais un monceau érigé en souvenir du deuil solennisé pendant quarante jours avant l'inhumation du premier martyr. Faudrait-il considérer comme une simple coïncidence fortuite l'existence d'un vieux tertre de menus galets, non loin de Djemmala, à l'ouest et au milieu d'un champ plat? Les arbustes et buissons qui se sont enracinés dans cet amas de pierrailles sont une preuve de son antiquité. Les gens du pays n'ayant aucun intérêt à répandre de nouveau ces pierres dans leurs terres, travail qu'ils trouveraient absurde, de tels monceaux rustiques sont de nature à défier les siècles. D'après un indigène, le tertre en question se nommerait *Roudjm El-Ouqda*, nom qui semble inspiré tout simplement de la proximité d'une plantation d'arbres[5]. Mais il suffit que cet amas ait assez d'importance pour être reconnu comme *roudjm*, équivalent exact d'*acervus minutorum lapidum*. S'il a perdu sa forme conique c'est que les excavations des paroissiens du prêtre Lucien et l'influence de nombreux hivers en ont ravalé le sommet.

« Pour être couronnées de succès, les recherches devront être reportées dans la partie septentrionale du champ, à 475 coudées du chemin qui passe près du tertre[6]. Deux noms sont donnés pour cet endroit : 1. Delegabri, en grec Δελεγαβριά, transcription probable de l'hébreu *Delegabra*, « tertre des héros », vocable qui paraît avoir égaré les premières investigations. 2. Debatalia, en grec Δαματαλιά répondant à l'hébreu *Debatalia*, « les braves (bons) jeunes gens ». Le grec interprète rondement l'un et l'autre par Ἀνδραγάθων, « [le lieu] des braves[7] ». Or, si, confiants dans ces indications, nous quittons le *roudjm* ci-dessus mentionné pour gagner la lèvre du ravin qui limite le champ du côté nord nous aboutissons à un petit monument arabe coiffé d'une coupole blanche, appelé par les indigènes *Abou Ridjâl*, « le père des hommes (des héros) ». On sait l'extension que peut prendre en arabe un terme comme *abou* ; en géographie il marque le lieu qui possède ou tout bonnement le lieu, l'endroit de. Quant à *ridjâl*, il est susceptible comme ἄνδρες et *gebârîm*, de passer du concept simple d'« hommes », à la signification emphatique de « héros ». Cet *Abou Ridjâl*, « l'endroit des héros », se présente donc comme un bon équivalent de Ἀνδραγάθων. L'édicule de ce nom est inséré dans une coupure du flanc de la montagne comme s'il avait succédé à quelque sépulture jadis pratiquée dans le sol et ensuite ruinée. Un montant de cancel mouluré se voit dans la construction mais il peut provenir d'ailleurs. Pourtant, si l'on ajoute foi à la version syriaque de la lettre de Lucien, l'évêque de Jérusalem aurait promis d'ériger un martyrium à Caphargamala et le desservant de cette paroisse se serait inquiété de réunir des fonds en vue de cette œuvre[8].

« Relativement à l'orientation du champ, où se dissimule le tombeau, le texte latin renferme une indication perturbatrice. Après avoir été informé de la position du tombeau dans la partie nord du terrain, Mégéthios raconte comment il a vu un champ situé *contra austrum* où se trouve le monument à récupérer. L'expression suppose un original grec κατὰ νότον. Si le détail est à maintenir, les recherches auraient à s'exercer au midi au village. Alors nous serions ramenés soit à Seikh Sâhîn et aux vestiges archéologiques retrouvés non

[1] De même le grec mais indirectement : τὸ ἐμὸν χωρίον ἐπ' ὀνόματι μου κλῆθεν; Papadopoulos-Kérameus, *Analecta*, t. v, p. 32, Μαρτύριον τοῦ ἁγίου πρωτομ.. Στεφάνου. — [2] *Epistola Luciani ad omnem Eccl.*, *P. L.*, t. XLI, col. 809 : *viginti millia a civitate habens;* Papadopoulos-Kérameus, Μαρτύριον..., p. 32 : ὡς ἀπὸ διαστήματος τῆς πόλεως εἴκοσι καὶ δύο σημείων. — [3] *In medio proastio quod potest intelligi proximo de villa agro, qui dicitur Delegabri, id est virorum Dei (Epist. Luciani, P. L.*, t. XLI, col. 811). — [4] Papadopoulos-Kérameus, Μαρτύριον..., p. 37 : ὁρῶ τὸ χωρίον παμμεγεθες, ἰσόπεδον... καὶ μέσον αὐτοῦ βουνὸν μέγαν χαλίκων. — [5] Ce nom peut aussi n'être que la répétition, sous une autre forme, de l'idée du *tumulus*, il serait alors à interpréter : le monceau de tertre. — [6] *Epist. Luciani*, *P. L.*, t. XLI, col. 813 : *Sed quære nos in alia parte, quæ est ad boream et loco qui dicitur syra lingua Debatalia, quod interpretatur in græco :* ἀνδρῶν ἀγαθῶν. Μαρτύριον, p. 38 : ἀλλὰ πρὸς τοῦ χωρίου. — [7] Papadopoulos-Kérameus, *Analecta*, Μαρτύριον, p. 36. — [8] *Revue de l'Orient chrétien*, 1906, p. 210.

loin de là, soit un peu plus loin à la série de tombeaux creusés dans le roc. Mais, devant l'absence de cette mention du Sud dans les autres représentants du texte, il est préférable, jusqu'à plus ample information, de s'en tenir à la direction du Nord attestée par l'unanimité des textes, y compris le latin. On lit par exemple dans le syriaque : « Cherche-nous au nord du village, à côté du chemin, et mesure, depuis le tumulus, 475 coudées [1].

« Il est malaisé de déterminer ce Capharsemelia où l'on aurait enseveli Ethna ou Edna, femme de Gamaliel ainsi que Sélémias, son aîné, demeurés fidèles à la religion juive, d'après la lettre du prêtre Lucien. Le nom de ce dernier personnage appellerait plutôt la lecture Capharselemia que l'on identifierait avec le *Kh. Selemîyeh* à quelque distance au nord-est de Ramallah. Du reste, l'onomastique est trop vacillante sur ce point pour qu'il y ait à insister davantage, d'autant plus qu'il n'intéresse la question que très indirectement. Il n'est pas nécessaire que cette localité se trouve dans le voisinage de Caphargamala. Les arguments des partisans de Djemmala sont assez forts pour se passer d'être fragiles et pour n'être pas envisagés comme une quantité négligeable. Les communications entre les fouilleurs de Caphargamala et les évêques réunis au concile de Lydda-Diospolis se conçoivent sans peine, étant donnée la situation respective des deux localités. »

« 2° *Beit El-Djemal.* — Beit El-Djemal ou Beit Djemal? Il y a concurrence entre ces deux manières d'écrire et de prononcer ce nom. La première manière est celle de Robinson et Smith (1838), de Tobler (1857) guidés par des habitants de Beit Nettif, de Guérin (1863) qui prend chaque jour un guide de la localité autour de laquelle il rayonne, des officiers du Survey (1875) dont l'onomastique relevée sur place fut vérifiée sur les notes d'un scribe indigène et du *Palästina Verein* [2]. Robinson et Palmer l'interprètent par *The house of camels*, conformément à d'autres noms de lieux dans lesquels le chameau ou les chameaux entrent en composition tels que ouady El-Djemal, Aïn El-Djemal, Bîr El-Djemal, Kh. Oumm El-Djemal, pour ne pas sortir des limites de la Cisjordane.

« La seconde manière, qu'il est plus malaisé d'interpréter, apparaît chez Conder, préoccupé de topographie chrétienne [3]. La possibilité d'une identification avec Caphargamala lui fait omettre l'article entre les deux mots. Adoptée par des revues et des guides ainsi que par les Pères salésiens, qui continuent et développent en cet endroit l'œuvre que fonda dom Belloni vers 1868, la forme Beit Djemal tend à s'implanter et à se répandre de plus en plus [4]. On pense se rapprocher ainsi davantage du nom de Gamaliel sinon de Caphargamala. Malgré tout, il paraît bien qu'on est plus éloigné de ce dernier nom qu'avec Djemmala.

« Le florissant institut agricole des Pères salésiens a succédé à un misérable village où, en 1863, végétaient encore quelques familles décimées par la fièvre qu'entretenaient la malpropreté et les émanations malsaines de l'ouady Boulos. La culture a rendu l'atmosphère plus saine. Une campagne fertile s'étend à l'est et au nord d'une colline que l'ouady Boulos enserre au Sud et à l'Ouest, colline où Guérin remarquait des citernes, des silos, des tombeaux pratiqués dans le roc ainsi qu'un grand nombre de pierres de taille éparses sur le sol ou engagées dans les pauvres demeures des habitants. Sur le prolongement sud-est gisent les restes de deux anciennes installations de cultivateurs : *Deir Asfour* et *Kh. El-Aly*, cette dernière paraissant avoir été de quelque importance. Cette colline de *Beit El-Djemal*, située à mi-chemin entre Nicopolis *(Amouâs)* et Éleuthéropolis *(Beit Djebrin)*, n'est distante de Zakarîya que de trois kilomètres environ. Son éloignement de Jérusalem peut être évalué approximativement à XX milles romains (dans la direction ouest-sud-ouest), car dans une vallée voisine ont été retrouvés les fragments du XVIIIe milliaire d'une voie partant d'Aelia Capitolina [5]. Cette distance répondrait donc convenablement à la donnée de la lettre du prêtre Lucien relative à la distance existant entre Aelia et Caphargamagala. Notre colline toutefois ne se trouve pas dans le rayon d'influence de Lydda-Diospolis dont elle est séparée par 30 km. au moins à vol d'oiseau.

« En soi rien ne s'oppose à ce qu'un tel site ait pu être occupé par la villa de quelque riche famille sacerdotale : mais rien non plus n'en fait la preuve. Il est évident qu'à l'époque de Gamaliel les juifs de toutes les classes étaient répandus à travers la Judée, aussi bien dans la montagne que dans la plaine. Si Beit Nettif est probablement l'objet d'une mention dans la littérature talmudique, doit-on admettre que le *Kh. Qiâfâ*, proche de Zakarîya, est la survivance du nom de Caïphe?

« On le pourrait à condition d'y voir une altération de Qaïafa, ce que les interprètes arabes refusent de faire [6]. Au surplus, ni l'aspect des lieux, ni la toponymie n'évoquent à Beit El-Djemal les scènes de l'invention aussi bien que les champs étendus de Djemmala.

« Toute cette argumentation, du reste, qui porte sur des impressions ou des à peu près, ne vaut pas la découverte du monument, l'objet du litige entre les deux localités. Encore est-il nécessaire, pour trancher le débat, que l'identification du monument s'impose au moins avec une quasi-certitude. Djemmala n'a pas révélé le tombeau de Gamaliel qui aurait abrité près de quatre cents ans la dépouille du premier martyr. La possibilité de la disparition de ce tombeau, déjà en mauvais état en 415 [7], constitue une hypothèse qui n'a rien d'invraisemblable puisque le sépulcre de Joseph d'Arimathie, dans lequel reposa le Sauveur, a été lui-même anéanti sous le marteau des musulmans. Du moins l'onomastique locale paraît avoir conservé le souvenir de l'endroit où il fut trouvé. Des fouilles éventuelles n'arriveraient-elles pas à procurer plus de lumière sur ce point?

« En tout cas le monument funéraire de Caphargamala se présente, d'après la vision de Mégéthios, comme un tombeau juif à banquettes. Ce terme n'exclut pas d'ailleurs le système des fours où l'on introduisait un corps ou deux suivant que le four était simple ou double, comme il est aisé de s'en rendre compte au tombeau d'Hélène d'Adiabène notamment. Ces *loculi* sont parfois superposés comme au tombeau

[1] *Ibid.*, p. 208, n. 6. — [2] Robinson, *Bibl. researches*, t. II, p. 223, 579 ; Tobler, *Dritte Wanderung*, p. 121 ; Guérin, *Judée*, t. II, p. 25 ; *Survey West. Palest.*, *Memoirs*, t. III, p. 24 ; *Name lists*, p. 286 ; Baedecker, *Pal stina*, 7e édit., p. 13. On pourra y ajouter Clermont-Ganneau, *Archeol. researches*, t. II (1874) p. 199, 210, où est cité un proverbe arabe de la région : *be'n Sar'a û Beit El-Djemâl*, etc. — [3] *Quarterly stat.*, 1876, p. 16. — [4] Cf. *Revue illustrée de la Terre sainte*, 1891, p. 82 ; Fr. Liévin, *Guide indicateur*, 4e édit., t. I, p. 115, etc. L'idée du chameau n'a d'ailleurs rien de défavorable. Nau interprète *Caphar-Gamala* par « le bourg du chameau » ou « du chamelier ». Telle pourrait être, selon lui, l'étymologie du nom de Gamaliel puisque la terminaison *el* peut s'ajouter ou se supprimer à volonté (*Revue de l'Orient chrét.*, 1906, p. 203, n. 3. Cette dernière assertion est insoutenable. Gamaliel, nom propre déjà usité dans les Nombres, ne peut s'expliquer étymologiquement que par « Dieu est ma rétribution ». — [5] Avec la titulature de Marc-Aurèle et Vérus (162). Thomsen, *Die r mischen Meilenstein*, dans *Zeitschrift der Palästina Verein*, 19 7, p. 84. — [6] Cf. *Survey West. Palest.*, *Name lists*, p. 308. — [7] *P. L.*, t. XL, col. 813 : *et monumentum in eo quasi neglectum et ruinosum, ubi vidisset tres lectos aureos stratos*, etc.

dit « des juges ». Deux, au dire du narrateur, se trouvaient sur un plan inférieur, celui d'Étienne et celui de Nicodème; un *loculus* double s'ouvrant au-dessus contenait les corps de Gamaliel et de son jeune fils Abibas. La pierre enfouie, sur laquelle étaient gravées de grandes lettres araméennes, devait avoir servi à la fermeture de la chambre sépulcrale. Le mot *thecas* employé dans le récit de la découverte proprement dite ne désigne pas nécessairement des sarcophages. « L'épigraphie palestinienne suffit à nous informer que le terme θήκη, dont il est à la fois la traduction et la transcription, s'appliquait à n'importe quelle division de sépulture, à un tombeau particulier, voire même à un caveau de famille. Il peut désigner ici chacun des compartiments funéraires. De celui d'Étienne, les évêques enlèvent les ossements du saint martyr, laissant à la paroisse de Lucien quelques parcelles de reliques et la terre avec la poussière où toute la chair avait été consumée [1]. Ces détails sont peu compatibles avec la conjecture que les squelettes du tombeau de Caphargamala étaient entassés dans des ossuaires, ainsi que la vision des corbeilles fleuries serait de nature à le suggérer. A vrai dire le symbolisme de la vision a surtout pour but de guider les fouilleurs dans la reconnaissance des sépultures respectives et à qualifier chacun des personnages ensevelis. L'hypothèse des sarcophages admise par les auteurs qui se sont occupés de cet événement extraordinaire demeure, après tout, soutenable jusqu'à un certain point [2].

« Quiconque a lu attentivement la lettre de Lucien et connaît quelque peu les monuments funéraires de l'époque hérodienne éprouve une certaine déception lorsqu'à Beit El-Djemal on lui propose, comme le tombeau du protomartyr et de ses compagnons, une petite grotte naturelle, juste suffisante pour l'ensevelissement convenable d'un corps. La cavité rectangulaire de 1 m. 50 de long et de 0 m. 25 à 0 m. 30 de profondeur, occupant le fond de ce réduit, indique assez la destination primitive de cette grotte avant qu'un empilement de pierres sèches en diminuât les proportions [3]. Elle pouvait sans doute recevoir trois ossuaires, mais, outre que l'existence des ossuaires, en l'occurrence, reste problématique, ces cassettes funèbres se trouvent d'ordinaire réunies, non dans une cachette isolée, mais dans la chambre principale d'un sépulcre. On y recueillait les ossements des corps ensevelis depuis un certain temps pour faire de la place sur les lits de roche ou dans les *loculi*, aux défunts subséquents, ce qui n'est pas le cas ici puisqu'on suppose que depuis le décès de Gamaliel le sépulcre n'a pas été utilisé et que les corps ont gardé la position qu'ils avaient lors de leur inhumation.

« Pour être la terre classique des inventions de saints et illustres personnages au IVe siècle, la région d'Éleuthéropolis n'en revendique pas cependant le monopole. Si on lui concède les sépultures de Michée, d'Habacuc et du prophète Zacharie, il faut bien accorder que l'invention de Jacques, frère du Seigneur, des prêtres Zacharie et Siméon, et celle du prophète Samuel appartiennent à une région différente. D'autre part, le monachisme qui était répandu inégalement à travers la Palestine, fleurit, au Ve siècle, avec intensité dans le territoire d'Éleuthéropolis et de Gaza, très recherché surtout des hétérodoxes qui y vivaient en paix sous la protection d'Eudocie [4]. Or nous remarquons dans ces milieux monastiques l'usage d'ensevelir sous les églises les fondateurs ou les autres personnages qu'avait signalés une sainteté extraordinaire. L'histoire de la seconde fondation du monophysite Romain, que ses adeptes surnommaient le « Père des moines », le « prince des Pères », en fournit un exemple typique. Ayant quitté son monastère de Thécoa pour se soustraire à l'autorité du patriarche Juvénal, Romain vint en 457 se réfugier au diocèse d'Éleuthéropolis où il fut accueilli avec faveur. Comme il avait remarqué une éminence à II milles environ de l'église de Saint-Zacharie, sur les limites d'un village appelé Kéfar Torban, qui appartenait à Eudocie, la pensée lui vint d'y construire un monastère. L'impératrice lui fit fournir tout ce qui était nécessaire pour la réalisation de son dessein [5]. En procédant à l'érection de l'église conventuelle, les frères allaient se mettre en devoir de préparer, dans la partie du sol où devait se dresser l'autel, un tombeau destiné à recevoir le corps de Romain après son trépas quand celui-ci s'y opposa par un sentiment d'humilité. Mais la nature caverneuse de la roche sénonienne dont est constituée la surface des collines permit providentiellement aux moines de réaliser leur projet. Les travaux exécutés pour niveler l'emplacement raboteux de l'église mirent à découvert une grotte « creusée par Dieu » juste suffisante pour contenir le corps du saint [6]. Le saint ici n'est autre que Romain qui fut, à sa mort, déposé au fond de cet abri exigu au-dessus duquel l'autel ou table sainte avait été érigé. C'est aussi dans une crypte pratiquée sous l'autel de l'église attenante au monastère sis entre Gaza et Majuma que le non moins fameux monophysite Pierre l'Ibère trouva sa dernière demeure [7].

« Bien que les ruines chrétiennes de Beit El-Djemal soient distantes de II milles romains de l'ancien sanctuaire du prophète Zacharie, aujourd'hui le village de Zakarîya, nous ne prétendons pas les identifier avec le monastère de Romain. La distance de V milles qui le séparait d'Éleuthéropolis exige qu'on le recherche plus au Sud, peut-être sur le sommet semé de ruines du *Kh. 'Akbour*, distant de Zakarîya de II milles environ, ce qui nous amène à identifier Kéfar Torban avec le *Kh. Atarba*, situé à peu près à mi-chemin entre Tell Zakarîya et Tell es-Safieh. Nous avons de bonnes raisons d'essayer d'y retrouver ce *Bilhtherebin* qui intervient dans la narration de Sozomène au sujet de l'invention du prophète Zacharie à Chafar Zacharia [8]. Pour en revenir à notre question, les exemples cités plus haut, sans compter les hypogées qui s'étendent sous les mosaïques de l'église d'Oumm er-Roûs, nous engagent à considérer la petite grotte ouverte sous l'extrémité sud-est de l'église, découverte à Beit El-Djemal, comme une sépulture chrétienne contemporaine de la construction de cet édifice [9]. L'inscription

[1] *P. L.*, t. XLI, col. 815 : *derelinquentes nobis de membris sancti parvos articulos, imo maximas reliquias : terram cum pulvere, ubi omnis ejus caro absumpta est : cetera asportaverunt.* — [2] On ne comprend pas très bien pourtant que le corps de Gamaliel ait été introduit dans le sarcophage où reposait déjà son fils; ce voisinage se conçoit naturellement dans l'hypothèse d'un *loculus* double. — [3] *Revue bibl.*, 1919, p. 246. Le plan de la grotte en question (B) est à modifier quelque peu. Depuis la publication de 1919, on a mis à jour la partie qui subsiste de l'hémicycle de l'abside. — [4] Si l'impératrice avait des possessions en cette contrée, elle possédait également des villages ailleurs, tel que Ganta, à XV milles au nord de Jérusalem, du côté de Djemmala. *P. O.*, t. VIII, p. 39. — [5] Cf. Génier, *Vie de S. Euthyme le Grand*, p. 280. — [6] *Corp. script. christ. orient.*, *Script. Syri*, IIIe sér., t. XXV, p. 18 (édit. Brooks); *Et cum secarent et solum planum facerent, subito aperta est spelunca sponte creata et a Deo ædificata, quæ sufficiebat ut sancti corpus tantum contineret*, texte syriaque, p. 27, et Land, *Anecd. syriaca*, t. III, p. 345. — [7] Raabe, *Petrus der Iberer*, p. 131. — [8] *Hist. eccl.*, l. IX, c. XVII, *P. G.*, t. LXVII, col. 1629. La fouille doit être faite παρὰ τὴν ὁδὸν τὴν ἐπὶ Βιθθερέβιν τὴν πόλιν ἄγουσαν. Une édition critique de cet ouvrage pourrait nous fournir des variantes orthographiques intéressantes. Le rapprochement des deux formes du nom constitue un bon argument en faveur de l'équivalence de *Beth* et de *Kaphar*. — [9] *Revue biblique*, Ire sér., t. VII, 1898, p. 613 sq.; Ire sér., t. VIII, 1899, p. 452 sq.

lacuneuse de la mosaïque centrale porterait à penser à quelque higoumène d'un couvent attaché à cette église de proportions restreintes [1]. La grotte, dont on s'est contenté d'enduire les parois d'une couche de crépi et d'aménager l'accès au moyen de quelques marches, a dû être mise à jour par l'opération du nivellement de la surface de la colline. Si, par hypothèse, elle existait antérieurement comme un objet de vénération, comment se fait-il que le fondateur de l'église ne lui ait pas ménagé une place d'honneur au centre de son sanctuaire ou sous l'autel?

« On est enclin à faire grand cas de la présence, dans le voisinage de Beit El-Djemal d'une ruine assez importante dont le nom de Néby-Boulos indiquerait qu'elle est le vestige d'un monastère dédié à saint Paul. Saint Paul, dit-on, n'a pu être attiré dans ces parages que par le souvenir de Gamaliel et de saint Étienne. C'est peut-être là dégager une conclusion trop étendue du seul vocable d'un couvent. Doit-on oublier qu'un simple sentiment de dévotion fit construire à Eudocie, à 20 stades de la laure de saint Euthyme, une église dédiée à saint Pierre, prince des apôtres? Le monastère de Romain paraît avoir eu un culte spécial envers saint Paul, culte qui se poursuivit après que cette maison fut passée à l'orthodoxie avec l'archimandrite Mamas converti par saint Sabas [2]. Le rituel de Jérusalem, dont on possède une version géorgienne, marque le 19 août la mémoire de l'apôtre Paul au sanctuaire de Romanos [3]. Le couvent de Néby-Boulos et celui de Beit El-Djemal seraient-ils des filiales de la fondation de Romain? Nous ne sommes pas à même de l'affirmer bien que l'histoire monastique soit remplie de ces essaimages autour d'un ancien centre de vie commune.

« Il est assez regrettable que l'histoire de Sozomène s'arrête brusquement au moment où, de la découverte du tombeau de Zacharie, l'auteur va passer à l'invention de saint Étienne qu'il annonce au début du chapitre. La disparition de la fin de cet ouvrage nous a ravi précisément cet épisode, où nous aurions peut-être rencontré des indications locales plus déterminées que partout ailleurs. A défaut de ces repères nous avons la lettre de Lucien avec ses variantes, et les secours plus ou moins efficaces de la toponymie, de la topographie et de l'archéologie. Les observations précédentes ont eu pour but de fixer la valeur respective de chacune de ces aides, et malgré le plus grand désir de nous montrer conciliants, nous n'avons pas réussi à établir comme certaine une opinion fondée sur des arguments discutables. Pour ne pas céder à un engouement prématuré, notre attitude sera évidemment taxée de réserve excessive. Peu nous en chaut si nous sommes arrivé à mettre au point, dans l'état actuel de la documentation et des recherches, la question de Caphargamala. »

Jaffa (égypt. *Yapu;* hébr. *Yapho;* arabe *Yafâ;* gr. *Joppé*). Cette ville n'a pas de port convenable aux exigences de la marine moderne, mais seulement un chenal à demi ensablé qui a pu servir dans l'antiquité, et il le fallait bien puisque c'était le seul port de la Palestine qui mît les Israélites en communication avec la Méditerranée. C'est là que Jonas s'embarqua à destination de Tharsis. A l'époque qui nous intéresse nous voyons que saint Pierre vint répandre l'Évangile à Joppé ; il ressuscita la veuve Tabitha et eut une vision dite des animaux purs et impurs lorsqu'il était chez le corroyeur Simon. Au IVe siècle, Joppé avait un évêque.

8. *De Jaffa à Jérusalem* par la route (63 km.) on rencontre *El-Qaubâb* (à 34 km. de Jérusalem) et à 4 km. au Sud se trouve la vieille cité de *Gézer*. Les fouilles pratiquées à Gézer, au printemps de 1907, amenèrent la découverte d'une très jolie custode eucharistique dans une tombe byzantine. C'est un mince disque en terre cuite (diamètre environ 0 m. 085) orné sur une face de quelques légers reliefs : cercles concentriques et branches de palmier stylisées. Au centre, une cavité mesurant environ 0 m. 035 de diamètre, est couverte d'un verre bombé qu'on n'a pas voulu déplacer, et que fixe une sorte de mastic. A travers ce verre opaque ou patiné, on ne peut discerner avec précision ce qui est recouvert. Un petit trou de suspension sur un bord. M. Macalister n'a pas hésité à supposer quelque chose comme un reliquaire et il faut sans doute, d'après le P. H. Vincent, déterminer plus strictement l'objet comme une humble pyxide eucharistique (fig. 9464).

9464. — Custode eucharistique trouvée à Gézer. D'après *Palestine exploration fund, Quarterly statement*, 1907, p. 257.

Ce thème est trop connu en archéologie chrétienne, dit-il, pour qu'il soit nécessaire d'y insister ; et il rappelle à ce sujet la découverte faite à Oumm-Touba, près de Jérusalem, en 1894, d'une autre custode eucharistique paraissant contenir encore quelques traces des saintes espèces et offrant la forme d'un paon. C'est à ce mot (voir PAON) que nous la figurerons et décrirons. Ces deux trouvailles tendent à impliquer la fréquence d'une pratique de l'antiquité chrétienne que nous voyons usitée en Occident, mentionnée dans la Vie de saint Benoît, celle de déposer l'eucharistie avec les cadavres (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1756-1759, fig. 463) ; l'extrême pauvreté du récipient offensera peut-être ceux qui ne mesureraient plus guère la dignité du sacrement qu'à la richesse luxueuse des vases sacrés. C'est un nouveau témoignage probable de l'emploi du pain azyme eucharistique dans l'Église grecque à une date assez reculée ; nous l'avons déjà relevé dans un travail concernant dom Mabillon, et il vient s'ajouter à plusieurs autres. Pour l'historien le plus dégagé de toute préoccupation religieuse, la présence d'un tel objet dans une tombe de Gézer ne peut passer inaperçue. Elle marque à tout le moins le changement profond qui s'est produit dans les idées depuis le jour lointain où les populations néo-

[1] *Revue bibl.*, 1919, p. 244, 247. Dans l'hypothèse de Beit El-Djemal comment se fait-il que l'évêque d'Éleuthéropolis ne procède pas à l'élévation des reliques? — [2] Cyrille de Scythopolis, *Vita S. Sabæ*, n. 56. D'autres renseignements sur ce monastère sont donnés par les *Plérophories*, de J. Rufus, *P. O.*, t. VIII, p. 90, 106, 107, 140 ; cf. Vailhé, *Répertoire...*, dans *Revue de l'Orient chrét.*, 1900, p. 172 sq. — [3] Kekelidze, *Ierousal. Kanon.*, p. 124.

lithiques brûlaient leurs morts et déposaient des amas de victuailles autour de leurs cadavres enfouis aux flancs de cette même colline.

Bibl. — H. Vincent, *Les fouilles anglaises à Gézer*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. v, 1908, p. 117-118.

A 30 km. de Jérusalem, on rencontre la Trappe française d'*El-Atroun ;* de là, à 2 minutes d'automobile, on se rend à Amouas, établi sur l'emplacement d'Emmaüs, qui fut appelée *Nicopolis* (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NICOPOLIS).

Bâb El-Ouad (23 km. 500 de Jérusalem), stèle en pierre trouvée à Bâb El-Ouad, sur la route de Jaffa à Jérusalem ; dimensions 1 m. 40 de haut, 0 m. 60 de

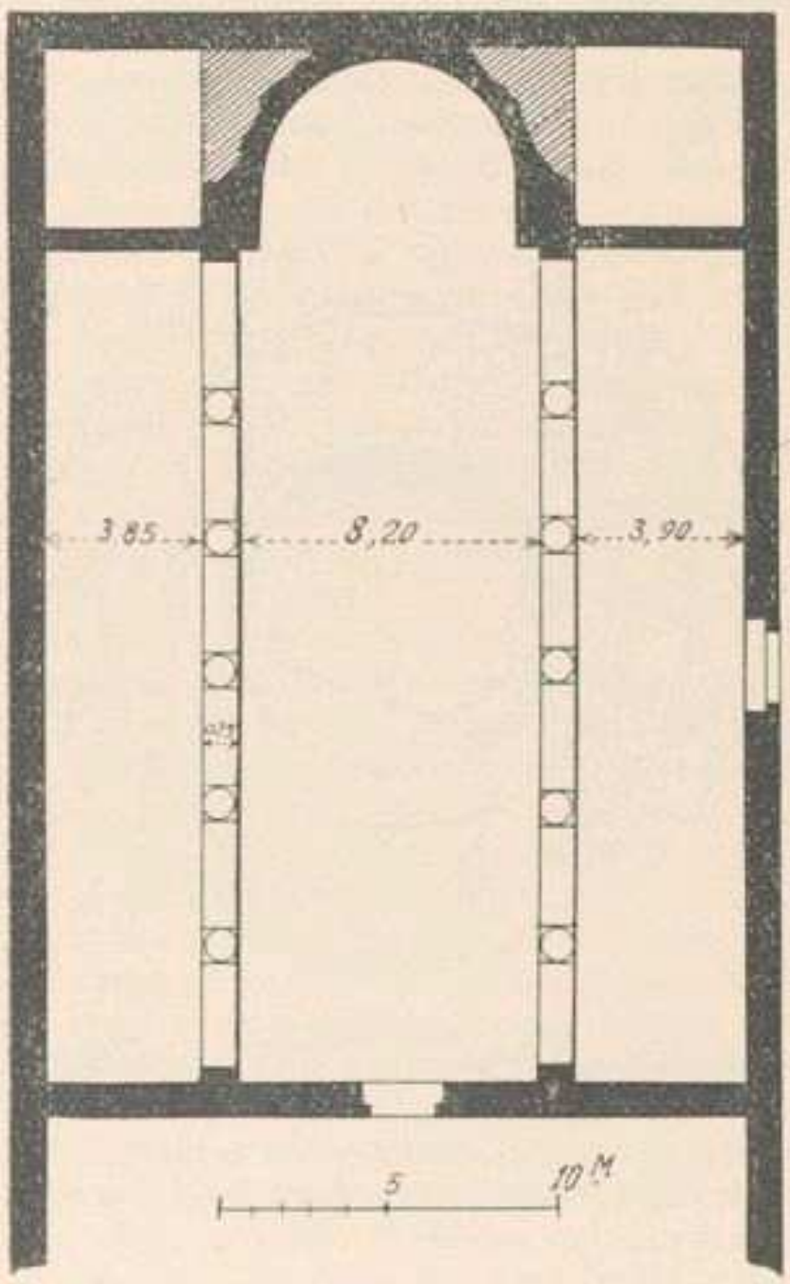

9465. — Plan de l'église d'Abou-Ghosch.
D'après *Revue biblique*, 1907, p. 415.

large, 0 m. 45 d'épaisseur ; lettres en relief, un filet entre les lignes ; longueur des lignes 0 m. 45, hauteur des lettres 0 m. 04 :

+ΥΠΕΡCΩΤΗΡΙΑC
ΚΕΒΟΘΙΑCΤΩΝΚΟ
ΠΗΙΙΝΤΩ ΑΜΗΝ

Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ βο(η)θείας τῶν κοπιώντω(ν), ἀμήν, « Pour le salut et le secours de ceux qui souffrent. Amen. »

Bibl. — Germer-Durand, *Épigr. palest.*, dans *Revue bibl.*, t. III, 1894, p. 256.

Qariet El-Enab (à 46 km. de Jaffa et à 15 km. de Jérusalem), village de 475 habitants que les indigènes appellent *El-Qarîé*, l'administration anglaise *Enab* et quelques Européens *Abou-Ghosch* du nom d'un cheik qui terrorisa toute la contrée et rançonna les pèlerins au commencement du XIXe siècle.

9. *Abou-Ghosch.* — « Sur la fine pointe du coteau de *Deir Azhar* a été mise à jour [1908] une vaste église de 20 m. × 30 m. en chiffres ronds, apparemment entourée d'un monastère. Le monument porte la trace de périodes fort diverses. Dégagé toutefois des constructions parasites de basse époque et des modifications évidentes que l'édifice chrétien a subies dans une restauration assez pauvre et hâtive, il offre la physionomie très nette d'une basilique de la bonne époque byzantine (fig. 9465) : large nef centrale terminée par une abside profonde et flanquée de deux bas-côtés que ferment deux petites chambres encadrant l'abside. La structure du plan, l'étude exacte des proportions, l'examen de sa riche décoration de mosaïque, doivent permettre de classer cet édifice avec une très stricte approximation, grâce aux nombreux rapprochements désormais possibles avec les églises de Palestine et de Syrie. Celui-ci paraît suggestif entre tous. Parmi les décombres, on a découvert un élégant chapiteau corinthien de proportions encore bien prises, quoique de galbe un peu déformé, si on le compare à la belle période du corinthien classique. Trois rangs superposés de feuilles d'acanthe, d'une exécution très fouillée, mais pas du tout stylisées comme elles le seront déjà au cours du VIe siècle. En haut de la corbeille, entre les volutes intérieures des tiges d'acanthe qui supportent le petit tailloir, à la place occupée, dans le corinthien classique, par un fleuron ou une rosette fantaisiste, une croix a été sculptée, bien en relief, sur une des faces. Or ce motif de la croix ainsi posée sur la retombée des feuilles d'acanthe, au-dessous de l'abaque, n'est en réalité ni très obvie, ni très élégant, ni au surplus d'un usage très commun. La croix en cette situation ne produirait point l'effet décoratif du fleuron antique ; sa valeur était loin d'être aussi accentuée qu'elle le fut quand les artistes eurent pris le parti de la hausser sur le tailloir, où elle se détachait vigoureusement, inscrite souvent dans un cercle, au centre de chacune des faces. Il est dès lors assez indiqué de voir en cette façon de loger la croix dans le feuillage même du chapiteau comme une première expérience de christianisation manifeste du chapiteau corinthien [1]. Plus solide d'ailleurs que cette présomption est le rapport très étroit qui existe entre ce chapiteau et l'un de ceux de la basilique eudocienne de Saint-Étienne à Jérusalem. L'identité du galbe, évidente malgré la mutilation du chapiteau d'Abou-Ghosch, celle du procédé de sculpture et d'ornementation ferait à coup sûr attribuer les deux pièces au même édifice si on en jugeait par des photographies, sans autre indication. Ils sont donc à tout le moins de même école et d'époque très voisine l'une de l'autre. Or celui de Saint-Étienne a été sculpté avant 460 comme date extrême. Il paraîtra donc tout à fait vraisemblable d'attribuer son sosie à une période assez rapprochée, en tout cas pas plus basse que la fin du Ve siècle.

« La donnée est précieuse, car elle fournit un point de départ pour l'histoire du monument qui sort de terre. La belle église du Ve siècle eut, dans les invasions perse et arabe, le sort de tous les édifices chrétiens de Palestine pillés et incendiés. Mais cette destruction sommaire rendait facile une restauration telle quelle aux premiers jours de paix qui suivirent la conquête arabe, sous les grands khalifes ommiades. Le manque d'artistes ou la pénurie des ressources firent que, là comme ailleurs, la restauration fut en somme assez pauvre. Les matériaux anciens furent employés sans trop souci de rétablir la physionomie primitive et on infligea même au plan primordial quelques modifica-

[1] On sait que les juifs des premiers siècles de notre ère en usaient de façon analogue en sculptant leurs emblèmes religieux sur les chapiteaux de leurs synagogues ; cf. le chandelier à sept branches sur un chapiteau corinthien de *Beit-Djebrin*, dans Clermont-Ganneau, *Archaeol. researches*, t. II, p. 442.

tions légères, exigées, semble-t-il, par le développement liturgique. Ce nouvel état de choses, établi au cours du VIIe siècle, devait disparaître apparemment dans l'époque néfaste de la domination du khalife fatimite Hâkem. Lorsque, un siècle plus tard, les croisés victorieux prenaient possession de la contrée, les souvenirs lointains chrétiens, fort atténués, furent embrouillés à souhait par les érudits contemporains. L'église érigée alors sur la source, dans la vallée, devait consacrer le déplacement des souvenirs et entraîner la ruine à peu près radicale de la cité primitive campée autour du haut lieu d'Azhar, site bien approprié à l'antique Ba 'alah. Il est en effet pleinement avéré, désormais, que le village moderne d'Abou-Ghosch[1] a succédé au village de *Qiryath-Ye' arim*, situé sur la colline, et qu'il s'est bâti aux frais des vieilles ruines. »

Bibl. — H. Vincent, *Église byz. et inscr. rom. à Abou-Ghosch*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. IV, 1907, p. 415-417.

Neby-Samouil (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom).

10. *Jérusalem* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2304-2374). — Nous croyons utile d'ajouter au travail du R. P. Abel une étude qui s'y trouve mentionnée (col. 2350, note 8) et qui rentre dans le cadre du *Dictionnaire*. Il s'agit d'un rituel géorgien qui apporte de précieux détails à l'histoire de la Jérusalem chrétienne. Le document a été reconstitué grâce à deux manuscrits qui se complètent. Le moins ancien (fin du Xe siècle), trouvé à Lahil, en Svanie, au nord-ouest du gouvernement de Koutaïs, dans le Caucase. Le plus ancien, mais moins complet, conservé en l'église des Saints-Cyr-et-Julitte de Kal, même province.

Il s'agit d'un *typicon* grec palestinien, aujourd'hui perdu. En réalité c'est un lectionnaire, c'est-à-dire un *ordo* indiquant les péricopes de l'Ancien et du Nouveau Testament pour les fêtes principales de l'année, pendant le carême, la semaine sainte, le temps pascal, etc. L'intérêt de ce document consiste dans la nomenclature des Lieux saints, des localités et des chapelles où on célèbre la fête de tel bienheureux ou tel anniversaire, nomenclature qui provient certainement de l'église de Jérusalem. A ce titre, il présente une valeur au moins égale aux listes de la *Prise de Jérusalem* par les Perses ou du *Commemoratorium de Casis Dei*. Au point de vue liturgique, fait remarquer le R. P. Abel, comme il embrasse l'année entière, il l'emporte de beaucoup sur le *typicon* de 1122, publié par Papadopoulos-Kérameus dans le IIe volume des *Analecta hierosolymitikis stachyologias* où l'on ne trouve que les cérémonies de la semaine sainte et de l'octave pascale. Enfin il offre plus de précision que la *Peregrinatio* d'Etheria (voir ce nom) dans l'indication des parties de l'office propres à chaque lieu et à chaque fête. Le lectionnaire n'appartient pas à la même époque et il comble ainsi une lacune dans l'histoire littéraire de Jérusalem. Il reste à déterminer sa date. Il est postérieur à la mort du patriarche Modeste (634) dont il fait mémoire. L'éditeur le croit du patriarche Sophrone (mort vers 640) à qui il attribuerait volontiers le document. Le R. P. Abel fait observer que Sophrone figure, lui aussi, aux menées en qualité de bienheureux. Le Sophonie, évêque de Jérusalem, dont on fait mémoire le 11 mars, pourrait être une transcription fautive de Σοφρόνιος dont la fête est encore aujourd'hui fixée à cette date dans l'Église grecque. De plus, deux troupaires, l'un à Noël, l'autre aux Rameaux, appartiennent à André de Jérusalem, mort entre 712 et 726. Pour ces raisons, le *terminus a quo* serait le début du VIIIe siècle ; le contenu de l'ouvrage ne permet pas de descendre plus bas. Le nombre des sanctuaires en exercice indique une époque de prospérité qui est déjà close au temps du *Commemoratorium* (808). Le rite du feu nouveau, le samedi saint, n'a pas encore dégénéré en la tumultueuse cérémonie du feu sacré qui commence vers 800[2].

1° *Quelques suppléments.* — Beaucoup de cimetières et de tombes disséminées entourent Jérusalem et un nombre considérable d'inscriptions funéraires a déjà été recueilli en Palestine. Il appartient aux archéologues établis sur les lieux d'explorer les tombes, de lire et d'interpréter les textes, d'enregistrer jusqu'aux moindres fragments ; telle n'est pas l'œuvre qu'on est en droit de réclamer d'un *Dictionnaire*. Ainsi que nous l'avons fait pour d'autres régions, nous grouperons ici des textes offrant de l'intérêt pour la connaissance de l'antiquité chrétienne.

2° *Saint-Sépulcre.* — Colonnette de mezzy rouge provenant du Saint-Sépulcre et appartenant à la collection du patriarcat grec. On y lit cette inscription gravée verticalement et dont l'orthographe témoigne une basse époque :

OCY KATIKOYMENI AMAPTOAH EZEATETE

pour ὅσοι κατηχούμενοι ἁμαρτωλοὶ ἐξέλθετε, « Tous les catéchumènes et pécheurs, sortez ! »

Cette formule de renvoi était peut-être particulière à l'Église de Jérusalem[3]. (Voir PÉNITENTS [*Renvoi des*].)

3° *La Sainte-Sion.* — Sur le flanc méridional de la vallée allant de l'Ouest à l'Est, au-dessous de Jérusalem, le sol a été creusé et on lit au-dessus ou à côté des tombeaux ces mots gravés :

+THC AΓIACCIΩN — Τῆς ἁγίας Σιών

et ailleurs ces mots peints en rouge à l'intérieur du vestibule d'un caveau :

+MNH.. THC — Μνῆ[μα] τῆς
AΓ... CIΩN — Ἁγ[ίας] Σιών

« Tombeau de la Sainte-Sion. »

On a vu dans l'étude topographique de Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. VII, à ce nom) que les fidèles de la Ville sainte donnaient ce nom à l'église construite au lieu du Cénacle (voir ce nom). Cette église possédait des terrains et des sépultures ainsi que l'apprend le terme διάφερων, et ces terres appartiennent aujourd'hui encore à la mosquée de Néby-Daoud, héritière des biens de l'abbaye du Mont-Sion. C'est dans ces terrains qu'aura été ensevelie dans le roc une pèlerine venue de Germanie dont l'épitaphe est encore lisible :

+MNHMADIAΦE — Μνῆμα διάφε-
PONΘEKLAMAPOY — ρον Θέκλα Μαρού-
ΛΦOYΓEPMANIKH — λφου Γερμανικῆ
[THC AΓIAC CI]ΩN — [τῆς ἁγίας Σι]ών

« Tombeau appartenant à Thécla, fille de Marulphe. Germaine, de la Sainte-Sion. »

Enfin, un peu plus bas, vers l'Est :

+MNHMA ΔIAΦEPOTΩN
ΘYPOP ΓIACCIΩN

Μνῆμα διάφερο(ν) τῶν θυρωρ[ῶν Ἁ]γίας Σιών, « Tombeau particulier des portiers de la Sainte-Sion ».

[1] On sait que cette appellation, devenue courante depuis un siècle parmi les Occidentaux, dérive du brigand fameux qui fut longtemps cheikh du village et inspira une terreur si sombre aux voyageurs, qu'il rançonnait impitoyablement avant de les laisser monter à Jérusalem. — [2] Corn.-S. Kekelidze, *Un rituel hiérosolymitain du VIIe siècle*, in-8°, Tiflis, 1912, avec trad. russe ; cf. M. Abel, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. XI, 1914, p. 453-462 ; et H. Goussen, *Ueber georgische Drucke und Handschriften, die Festordnung und der Heiligenkalender des altchristl. Jerusalems betreffend*, in-8°, München-Gladbach, 1923 ; et l'analyse du R. P. Abel, dans *Revue biblique*, t. XXXIII, 1924, p. 611-623. — [3] F.-M. Abel, dans *Revue biblique*, nouvelle série, t. XXXVI, 1925, p. 579, n. 5.

Voici un titre hiérarchique à noter, celui de « portier » ; mais ce n'est pas tout ce que nous apprend ce groupe d'inscriptions.

Un texte qui pouvait sembler désespéré a été éclairci de façon très vraisemblable si on y veut bien lire :

ΜΝΗΜΑ ΔΙΑΦΕΡΟΝ ΦΛΑΟΥ..ΘΥΓΑΤ
ΤΟΥ ΠΑΤΡΟϹ
ΝΟϹΟΚΟΜΙΟΥ ΑΓΟϹΟΥ

Μνῆμα διάφερον νοσοκομίου — Φλαου[ία] θυγάτ(ηρ) τοῦ πατρὸς Ἄγο(υ)σ(τ)ου, « Tombeau appartenant à l'hôpital. Flavia, fille du père Auguste ».

Enfin, comme on voit que nous sommes en terre chrétienne, après les mentions d'église et d'hôpital,

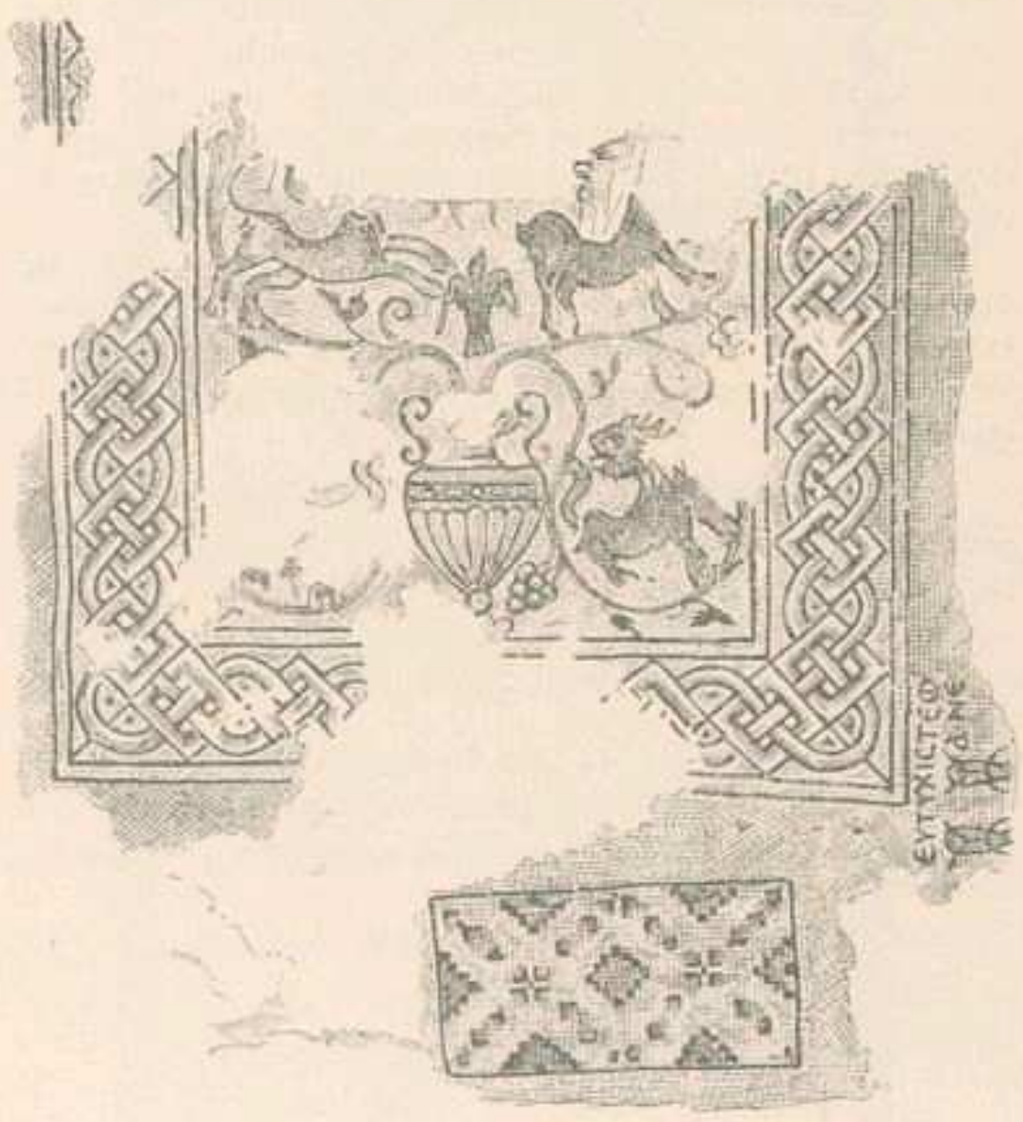

9466. — Pavement en mosaïque.
D'après *Revue biblique*, 1908, pl. I, n. 1.

celle de portier, voici encore un titre ecclésiastique et la mention d'un monastère :

ΘΗΚΗΔΙ ΗΓΟΜ Ϲ
ΑΦΕΡ Ϛ ΜΟΝΑϹΤΗΡΙ
ΘΕΚΛΑ ΟΒΕΝΑ
ϹΕΒΑ ΤΟΓΕ Ρ
ΓΙΟΟ +

Θήκη διαφέρ[ουσα] Θέκλα Σεβα[στῆ] ἡγουμ(ένη) μοναστηρίου Βε(ν)άτου Γεωργίου, « Tombeau appartenant à Thécla Augusta, higoumène du monastère de Saint-Georges ».

Le P. Germer-Durand explique le mot Βενατου par *Beatus*, grécisé par des gens habitués — comme c'est le cas pour les Orientaux — à prononcer *beyatus*, comme ils disent *deyo* pour *deo*.

D'après M. de Vogüé il s'agirait d'une inscription de très basse époque, IXe siècle environ, et l'higoumène en question serait une princesse byzantine, sœur de l'empereur Michel III. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il existait jusqu'au début de ce siècle, non loin du Cénacle, un couvent de Saint-Georges, occupé par des moines grecs.

Bibl. — Germer-Durand, *Épigr. chrét. de Jérusalem*, dans *Revue bibl.*, t. I, 1892, p. 561-565, n. 1-6.

4° *La ville haute.* — Sur le flanc oriental de la ville haute on découvrit en 1907 « l'épitaphe d'un Étienne dans le pavement en mosaïque d'une chambrette de 3 m. sur 4 m. environ (fig. 9466). Un large cadre à décoration compliquée — chaîne d'anneaux carrés enfilée dans une tresse — délimite un panneau à peu près carré, mesurant 1 m. 60 de côté. D'une haute amphore à panse cannelée s'échappent deux pampres. Leurs rinceaux ornent le fond entier du panneau qu'ils divisent en trois registres à double compartiment, sans y introduire la rigidité sèche de sections géométriques. En bas, autour de l'amphore, deux lions adossés se rejettent vivement en arrière, la crinière hérissée et la gueule rugissante. Au centre, un grand lévrier poursuit d'un bel élan une gazelle qui bondit. Entre les deux s'élève de face et en plein vol une colombe (?) qui paraît surgir aussi de l'amphore ou planer sur elle. Le registre supérieur, assez petit, n'était peut-être occupé que par les volutes de la vigne et le développement de ses grappes. Il a disparu, moins quelques insignifiants vestiges des rinceaux sur les bords.

« Le dessin est à trois couleurs : rouge, jaune et noir sur fond blanc. Le rouge et le jaune sont quelque peu nuancés ; dans la moitié de chaque feuille seulement l'artiste a fait usage, en outre, d'un gris bleuté très pâle qui tranche avec le noir mat des autres lobes. Les figures sont cernées de noir; le jaune domine pour rendre le pelage des animaux avec de curieuses stries noires qui visent sans doute à exprimer des nuances de poil et divers détails anatomiques. Le rouge frais et gai des pampres met une note claire dans tout le dessin. Les vrilles roulées en spirales et les feuilles à double teinte s'insinuent habilement entre les pattes des animaux pour découper les zones blanches ; les lourdes grappes se logent avec symétrie aux angles déterminés par les rinceaux. Malgré la gaucherie du dessin, la composition ne manque pas de vie. Le galbe de l'amphore n'est pas mauvais, sauf l'attache mal prise du col et la fausse projection de l'orifice. Le raccourci des lions a plus encore dérouté le mosaïste, qui paraît s'être attaché surtout à rendre avec une énergie démesurée les griffes et la tête. Où il a été, tout compte fait, le plus heureux, c'est dans la traduction de ce lévrier qu'il avait eu sans doute plus fréquemment sous les yeux : proportions et mouvement y sont à peu près aussi satisfaisants que le permet ce genre de dessin. Ramassée sur elle-même pour un bond vigoureux qui lui rendra de l'avance, la gazelle apeurée est aussi assez bien rendue, un peu pesante néanmoins et d'une corpulence naïve, à défier le lion qui se trémousse au-dessous d'elle. La pose adoptée pour la colombe permettait de donner toute valeur à ses ailes éployées, de bien mettre en relief aussi la *bulle* éclatante attachée à son cou; elle ne laissait pas grande ressource pour exprimer bec et pattes. Le mosaïste s'en est tiré en oubliant les pattes, qu'on pourra supposer collées au corps et perdues sous les plumes dans l'essor de l'oiseau. Le bec est interprété au petit bonheur par quelques cubes noirs alignés dans l'ovale qui représente la tête. Dans la zone blanche, entre le cadre et les murs de la pièce, sont semés les bouquets stylisés si usuels dans les mosaïques palestiniennes.

« La situation de la petite épigraphe inscrite à l'angle inférieur du cadre est expliquée par l'existence d'une porte dont elle décorait le seuil. On y lit le souhait de bonheur fréquemment adressé au mort dans les épitaphes de langue grecque à des époques diverses : Εὐτύχ(ε)ι, « Sois heureux ! » à quoi s'ajoute ici un nom malheureusement trop commun en Palestine pour fournir le moindre indice historique (fig. 9467) :

ΕΥΤΥΧΙϹΤΕΦ
ΑΝΕ

Εὐτύχ(ε)ι, Στέφανε[1]

[1] H. Vincent, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. V, 1908, p. 406-407.

« Sous le premier mot, en avant de la seconde ligne, sont représentées deux sandales rouges, avec liens croisés. Le symbole des sandales, exprimant le départ de ce monde, se voit sur les stèles mortuaires d'Égypte à la même époque. On le retrouve à Jérusalem, mais sans inscription, dans la crypte de l'église du Spasme, sur la voie douloureuse. Là, il est vrai, on lui a attribué une signification toute différente, mais que rien ne justifie. Un autre exemple, également anépigraphe, a été trouvé au mont des Oliviers, dans la nécropole du *Viri galilaei*. Là, les sandales sont gravées sur une pierre bordée d'un petit ornement qui encadre le tout. Le laconisme du texte ne nous permet aucune conjecture sur le personnage du nom d'Étienne qui fut enterré là. Une cassure de la mosaïque ne permet pas de voir s'il y avait ou non une croisette au commencement de l'inscription. Une cavité dans le rocher, au-dessous de la mosaïque, était probablement le tombeau. Elle a été transformée en citerne à une époque postérieure et tout a été jeté au vent [1]. »

« Cette citerne exiguë, développée au-dessous de la mosaïque, a fait songer à quelque transformation d'an-

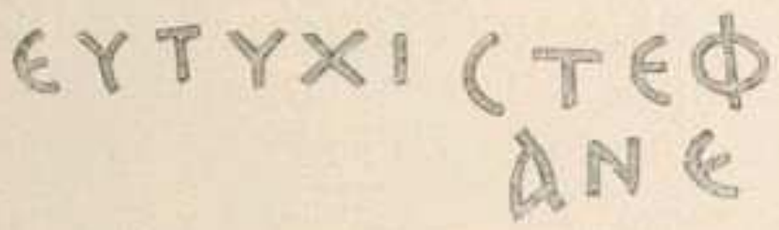

9467. — Épitaphe d'Etienne.
D'après *Échos d'Orient*, 1908, p. 77.

cien tombeau dans le roc ; mais la sépulture byzantine se concevrait aussi bien par un sarcophage sur la mosaïque. Un autre panneau, à ornementation géométrique, est dessiné en fausse équerre par rapport au sujet principal. Il précède l'entrée d'une seconde pièce qui ouvrait un peu de biais sur la chambrette au pavement si élégant. De telles négligences d'alignement offusquent beaucoup l'œil moderne habitué à une harmonieuse symétrie. Les anciens n'y regardaient pas de si près. Les « anciens » dans ce cas, ce sont manifestement des bourgeois hiérosolymitains du VIe-VIIe siècle environ et la chambre ainsi ornée une antique habitation transformée à la basse époque byzantine en une salle funéraire. Le P. Germer-Durand a proposé comme date approximative le « IVe ou Ve siècle de notre ère ». Le IVe siècle est l'époque où l'on exécutait à Jérusalem les travaux somptueux du Saint-Sépulcre et les mosaïques funéraires comme celle de l'Orphée (voir ce nom). On est loin déjà de ce grand style et de cette bonne tradition artistique. Pour trouver, parmi les sujets déjà connus, quelque chose de tout à fait comparable à la mosaïque du tombeau d'Étienne, il n'y a qu'à choisir dans le riche répertoire de Madaba. Le plus exact parallèle paraît fourni par les mosaïques de l'église des Saints-Apôtres. Or cette église a chance de dater de la seconde moitié du VIe siècle ; si la date mentionnée dans l'inscription commémorative a été correctement interprétée, il faut dire avec précision l'an 578-579 de notre ère. Une date analogue rendrait bien compte de toutes les particularités de la mosaïque de Jérusalem. Tout au plus s'étonnera-t-on peut-être de l'absence de signes chrétiens bien évidents, peut-être de ce choix d'une scène de genre pour décorer un tombeau. Si l'on y tenait outre mesure, il serait possible d'indiquer la croix à travers ce qui reste du pavement historié. Elle précédait sans doute aussi l'épigraphe funéraire, à en juger par la disposition du texte. La colombe qui plane un peu à contresens, quasi sous les pattes du lévrier, produit l'impression d'un motif symbolique chrétien tout à fait familier, introduit là en surcharge dans le vieux carton banal que le mosaïste avait choisi [2]. » Aussi bien si, par sa technique, l'œuvre est de basse époque et n'a plus rien qui rappelle le paganisme, c'est que tous les symboles qu'on y voit ont pris leur place dans la symbolique chrétienne : vase, pampres, raisins, lion, chien, gazelle, colombe, sandale ; nous les avons rencontrés si fréquemment déjà que vers la fin du VIe siècle on peut tenir pour certain qu'il n'y avait personne qui pût être tenté d'y voir une réminiscence païenne et de l'interpréter en ce sens.

Bibl. — H. Vincent, *Chronique*, dans *Revue bibl.*, 1908, p. 406-409.

Mosaïque trouvée sur le flanc oriental de la ville haute, non loin d'une grotte marquée de grandes croix, sculptées ou peintes sur le roc. Il s'agit d'un pavement blanc grossier dans une pièce de 8 à 10 m. carrés au maximum, avec une inscription offrant un souhait de

9468. — Inscription en mosaïque.
D'après *Revue biblique*, 1908, pl. I, n. 2.

bénédiction sur ceux qui entrent et ceux qui sortent. Le cartouche mesure 0 m. 65 sur 0 m. 255. C'est le cartouche dit à queues d'arondes bien connu, mais comme on se trouve en Palestine on s'est avisé de remplacer les oreillettes par des bouquets stylisés, ce qui jette une note rouge parmi les filets noirs (fig. 9468). Le texte est une citation biblique empruntée au ps. CXX, ℣. 8 :

Κ(ύριο)ς φυλάξῃ τ[ὴν εἴ]
σοδόν σου κ(αὶ)
τὴν ἔξοδόν σου

Une légère cassure, à la fin de la première ligne, ne permet pas de voir comment étaient écrits les deux mots : τὴν εἴσοδον. Le manque de place, l'itacisme aidant, a peut-être amené la notation TIN ICOΔON. Sur le mot KC manque la barre d'abréviation usuelle ; on remarquera que l'*upsilon* a la forme latine, le *lambda* en diffère seulement par sa position en sens inverse et par l'adjonction d'un *apex* anormal ; *sigma* et *xi* sont identiques, et il est difficile de discerner entre *êta* et *nu*.

Une même lettre se présente sous trois graphies différentes ; C, Σ, ⊏ ; on a dit que pour la fin de la première ligne il n'est pas possible de deviner ce qui se voyait.

Cette inscription est de très basse époque, on a parlé d'une « date postérieure au règne de Justinien » et même des « bas temps byzantins, VIIIe-IXe siècle [3] ».

Le principal intérêt de cet humble texte est sans doute sa relation avec le monument extrêmement compliqué dans les ruines duquel il a été trouvé ; mais ces ruines ne sont pas déterminées, est-ce un édifice religieux, est-ce une habitation privée?

5° *Environs de Saint-Étienne.* — Au sud de l'église Saint-Étienne (voir *Dictionn.*, t. V, à ce nom), un

[1] J. Germer-Durand, dans *Échos d'Orient*, t. XI, 1908, p. 77. — [2] Par exemple, à l'intersection de guirlandes et de bouquets, dans le panneau inférieur. — [3] J. Germer-Durand, *Glanes épigraphiques*, dans *Échos d'Orient*, 1908, p. 77-78 ; H. Vincent, dans *Revue bibl.*, t. V, 1908, p. 409-410, pl. I, n. 2.

hypogée avait été creusé dans le roc, on n'y a trouvé qu'une seule inscription, qui paraît être du VIe siècle, dalle de 1 m. sur 0 m. 70 :

+ΘΗΚΙΔΙΑΦΕΡΟCA
ΕΥΘΥΜΙΟΔ/Κ/ΠΙΝ
ΔΙΡΗ +

Θήκη διαφέρουσα Ευθύμιου δ(ια)κό(νου) Πίνδιρη, « Tombeau particulier du diacre Euthymius Pindiris ».

9469. — Inscription du tombeau du diacre Nonnus. D'après *Revue biblique*., 1892, p. 576.

Sur une tombe trouvée intacte dans l'atrium de la basilique, une dalle restait entière ; elle mesurait 1 m. 30 de long sur 0 m. 80 (fig. 9469) :

Θήκ(η) δια-
φέρ(ουσα) Νον-
νοῦ δια-
κ(όνου) Ὀνήσ(ιμου)...
τῆς ἁγίας τ-
οῦ Χ(ριστο)ῦ ἀ(να)στ(άσεως) κ(αὶ)
τῆς μο(νῆς) αὐτῆς.

« Tombeau particulier du diacre Nonnus, Onésime, de la sainte résurrection du Christ, et de ce monastère. »

Comme on le voit, ce texte comprend de nombreuses abréviations, néanmoins la lecture paraît certaine.

« On se demande d'abord pourquoi un diacre en fonction à l'église du Saint-Sépulcre aurait été enterré à Saint-Étienne. Mais nous savons que l'évêque de Jérusalem prenait souvent ses principaux dignitaires dans les couvents [1] ; ils ne cessaient point pour cela d'être moines, et attachés de cœur à leur monastère ; il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'ils y fussent ensevelis. On a vu plus haut des exemples analogues. Quant à la mention καὶ τῆς μονῆς αὐτῆς, elle est justifiée par le tombeau même, qui se compose de deux *arcosolia*, l'un fermé avec des dalles, l'autre réservé au diacre Nonnus ; l'autre ouvert, et servant de tombe commune aux moines du couvent, comme l'attestent les débris de squelettes juxtaposés qu'on y a reconnus. La dalle sur laquelle est l'inscription était munie de deux anneaux qui permettaient d'ouvrir la tombe quand un frère mourait [2]. »

Un certain nombre d'inscriptions ne comportent qu'un emprunt au texte biblique, en voici des exemples :

Ὁ κατοικ(ῶν) ἐν βο(ηθείᾳ) τοῦ ὑ(ψιστο)υ. Ps., XC, 1 (cimetière Saint-Étienne).

Ἐπὶ σοί, κ(ύρι)ε ἤλπι(σα) μὴ κατ(αισχυνθείην). Ps., XXX, 1 (cimetière Saint-Étienne).

Κ(υρίο)ς φωτ(ισμός) μ(ου). Ps., XXVI, 1 (cimetière Saint-Étienne).

Αὕτη ἡ [πύλη κ(υρίο)υ, δί]καιοι ἐισελεύ[σονται ἐν] αὐτῇ. Ps., CXVII, 20 (mont des Oliviers).

Κ(ύριο)ς φυ[λάξει τὴν εἴσο]δόν σου, καὶ τὴν [ἔξοδόν σου]. Ps., CXX, 8 (mont des Oliviers).

Φωνὴ Κ(υρίου) ἐπὶ τῶν ὑδάτων. Ps., XXVIII, 3 (basilique du Saint-Sépulcre).

Nous renvoyons, en outre, aux autres textes épigraphiques donnés dans l'art. JÉRUSALEM (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2557-2571), y ajoutant ceux-ci :

Linteau qui est employé dans le mur actuel de la ville, rempart de Soliman, près de Bâb es-Sahireh, la

9470. — Inscription du rempart de Soliman. D'après *Revue biblique*, 1892, p. 583.

porte des Fleurs, plus généralement appelée porte d'Hérode ; longueur 1 m. 50 ; hauteur 0 m. 42 (fig. 9470) :

Γεροκομῖον γυναικῶν
ταπεινῶν συ(ν)σταθὲν διὰ τῆς
Ἁγίας τῆς Θεοτόκου, ὑπὸ Ἰω-
άννου κ(αὶ) Βερίνης Βυζάντιων

« Asile de vieillesse pour les femmes pauvres, fondé au nom de la sainte Mère de Dieu, par Jean et Verina de Byzance » (voir *Dictionn.*, t. VI, fig. 5754 ; t. VII, col. 2357).

Disque de bronze trouvé près de Béthanie (fig. 9471) ; diamètre 0 m. 13 ; on lit :

Φῶς-Ζωή.
Ἁγια Μαρία (καὶ) Μάρθα
προσδέξε τὴν καρποφορίαν
ὡς Κ(ύριο)ς γινώσκει

« Lumière-Vie. Sainte Marie-Marthe, reçois l'offrande de ceux que le Seigneur connaît. »

Ce qui fait l'intérêt de cet objet c'est d'avoir été trouvé à Béthanie, sur les lieux — ou à peu de distance — où s'élevait l'église du titre de Marthe-et-Marie.

Bibl. — Germer-Durand, *Épigr. chrét. de Jérusalem*, dans *Revue bibl.*, t. I, 1892, p. 588.

6° *Chapelle mortuaire.* — A 20 m. environ au sud de la basilique Eudocienne, déjà décrite (voir *Dictionn.*, t. V, au mot ÉTIENNE), une fouille, exécutée le 26 septembre 1891, mit à jour une chambre pavée en mosaïques presque entièrement conservées. La pièce forme un rectangle de 5 m. 95 de longueur sur 3 m. 45 de largeur ; tout autour des restes d'enduit, variant entre 0 m. 20 et 0 m. 40 de hauteur, limitaient exactement la chambre, sauf à l'Est où deux lignes blanches semblaient indiquer un passage. En effet, 1 m. 35 plus loin, on trouva un corridor donnant accès à deux tombeaux creusés dans le roc, et à une grotte naturelle

[1] Voir la *Vie de saint Euthyme*, par le moine Cyrille. — [2] Germer-Durand, *op. cit.*, p. 576-577.

dont voici les dimensions (fig. 9472) : l'ouverture du tombeau se trouve juste en face du passage et mesure 2 m. 10 de large sur 1 m. 90 d'enfoncement et 1 m. 30 de hauteur ; le second tombeau, à gauche du corridor, est coupé au milieu par deux cloisons construites qui forment deux auges sépulcrales, situées de chaque côté. Dans ce corridor débouche un escalier de neuf marches venant de l'Est. La grotte naturelle, située à 3 m. 30 de profondeur, est un peu à droite au-dessous du corridor, du passage qui va de la mosaïque aux tombeaux et de la mosaïque elle-même ; on y pénètre par une ouverture dans une descente perpendiculaire. Au fond on voit un banc de pierre et, en face, une croix nettement tracée sur le rocher.

On a proposé avec vraisemblance de voir ici une sorte d'ermitage où un religieux pouvait se retirer et méditer à peu de distance du monastère de Saint-

9471. — Disque de bronze trouvé près de Béthanie. D'après *Revue biblique*, 1892, p. 588.

Étienne. A cette grotte vint s'ajouter un monument funéraire, ce dont témoignent les deux chambres dont celle de gauche servant de tombeau et celle de l'Est d'ossuaire, à en juger par la quantité d'ossements qu'on y trouva. A l'entrée se trouvait une chapelle rectangulaire avec mosaïque (fig. 9473) et deux chapiteaux [1].

Sans s'éloigner de ces lieux, et en poursuivant les fouilles dans la direction du Nord, on découvrit « une galerie de tombeaux qui allait rejoindre la basilique Eudocienne. La plupart, taillés dans le roc en tout ou en partie, sont assez simples et ne méritent aucune mention spéciale; mais le premier est vraiment remarquable. Situé à 2 m. des tombeaux décrits précédemment, il a tout d'abord une ouverture horizontale, longue de 0 m. 85 et large de 0 m. 70. Tout autour règne une petite chambre quadrangulaire de 3 m. 55 sur 2 m. 55 pavée en mosaïques. Le motif en losanges formés de coupes, supportant des grenades et des croix, avec bordure de coupes et grenades, est évidemment chrétien. Ce pavage, quoique façonné de cubes plus gros, a beaucoup de rapports avec celui de la basilique. L'ensemble forme un tout assez soigné et dénote un tombeau que l'on a voulu honorer particulièrement. Deux pierres en saillie permettent de descendre facilement à la véritable entrée du tombeau, perpendiculaire à la première et en contre-bas de 1 m. environ. Cette entrée, tournée vers l'Orient, est haute de 0 m. 90 et large de 0 m. 62. Elle s'élargit un peu à l'intérieur pour former rainure et permettre d'appliquer exactement la pierre qui fermait le monument. L'intérieur du tombeau est construit en belles pierres de calcaire blanc de la contrée, appelé *malaki*, à l'exception de la paroi du fond et de la première assise de la paroi sud qui sont formées par le rocher taillé. Les pierres ont en moyenne 0 m. 60 à 0 m. 70 de longueur sur 0 m. 25 à 0 m. 30 de largeur et sont parfaitement agencées, formant voûte en plein cintre. Les dimensions du monument à l'intérieur sont les suivantes : longueur 2 m. 60 ; largeur 1 m. 85 ; hauteur 1 m. 90. Une marche à l'en-

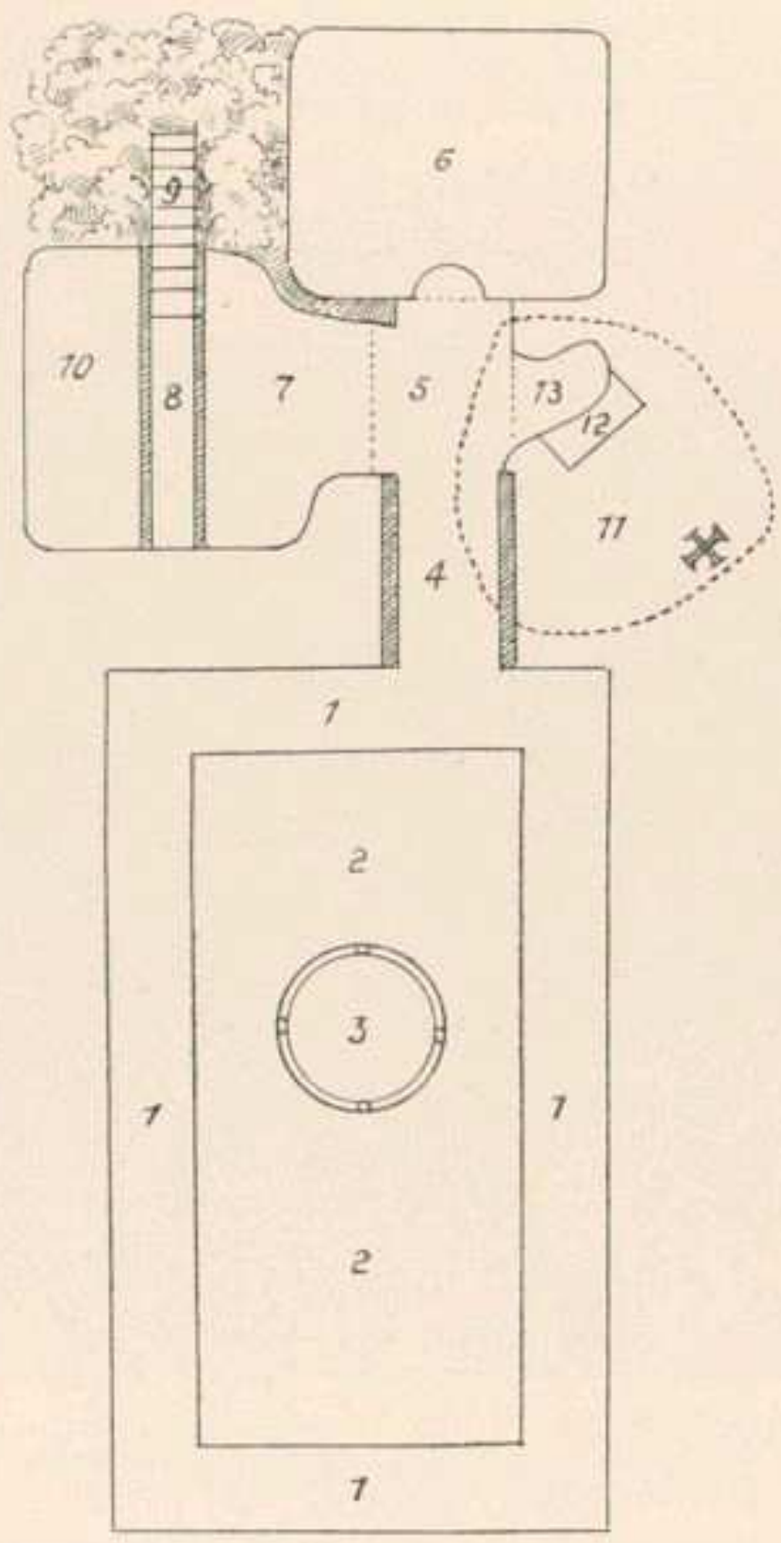

9472. — Plan des fouilles effectuées au sud de la basilique Eudocienne.

1. Bordure en mosaïque blanche parsemée de croix rouges, noires et blanches. — 2. Mosaïque en losange rouge, noire et blanche avec croix centrale. — 3. Agneau en mosaïque rouge, noire et blanche. — 4. Passage sur le rocher. — 5. Corridor desservant les tombeaux et la grotte. — 6. Tombeaux dans le roc. — 7. Auge sépulcrale. — 8. Passage. — 9. Escalier. — 10. Auge sépulcrale. — 11. Grotte naturelle marquée par le pointillé. — 12. Banc de pierre. — 13. Trou de descente. — 14. Croix gravée sur le rocher.

D'après *Revue biblique*, 1892, p. 118.

trée permet de descendre dans le petit corridor qui sépare les auges funéraires au nombre de trois : deux sur les côtés et une au fond. La paroi qui les sépare d'avec le corridor et entre elles est haute de 0 m. 25 environ. L'auge funéraire est plus grande que les deux autres et l'auge 2 légèrement plus large que l'auge 3 (fig. 9474). Des ossements nombreux, mais tombant en poussière, occupaient ces lits funèbres ; enfin, on a trouvé dans l'auge 2 des lampes, et une fiole de verre non brisée dans l'auge 3 [2]. »

Au Nord, à 100 m. du couvent de Saint-Étienne et de la route de Naplouse, voici encore un vestige archéo-

[1] P.-M. Séjourné, *La Palestine chrét.*, dans *Revue bibl.*, t. I, 1892, p. 118-122. — [2] P.-M. Séjourné, *Découverte d'un tombeau à Saint-Étienne*, dans *ibid.*, t. I, 1892, p. 258-260.

logique à relever : une belle mosaïque, complètement intacte, et qui a servi de pavement à une chambre mortuaire, nous montre l'âme, représentée par divers oiseaux et animaux, entrée dans le ciel que symbolise la vigne dans laquelle ces oiseaux sont dispersés. La cage fermée est l'image de l'âme encore retenue dans la prison du corps. Dans le haut, au point de naissance de l'abside, se trouve une inscription arménienne dont le sens n'offre aucun doute. En voici la traduction : « En souvenir et pour le salut de tous les Arméniens dont Dieu sait le nom. »

Tout autour et au-dessous, on a trouvé des tombeaux, des ossements, des lampes, des verreries, puis

9473. — Détail de la mosaïque centrale.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 120.

un fragment d'inscription grecque, qui est aussi celle d'un tombeau :

ΚΗ ΔΙΑΦ
CA ΤΧΦ
OMION

Les deux premiers mots, dont restent des fragments, étaient certainement θηκη διαφερουσα.

C'est donc bien réellement un cimetière, peut-être même celui de Saint-Étienne, qui s'étendait jusque-là [1].

7° *Mont des Oliviers.* — La mosaïque que nous allons décrire fut découverte au mois de mai 1907. « Depuis plusieurs semaines le propriétaire d'une vigne située immédiatement au nord de la petite mosquée en ruines *El-Mansouryeh*, en face de la nouvelle chapelle du *Dominus flevit* (ou encore *El-Heloueh*), extrayait du sol de splendides pierres d'appareil, facilement placées dans les nombreux chantiers de construction. Son exploitation lamentable l'amena un jour dans une partie spécialement élégante de l'édifice qu'il avait déjà si largement dépecé. Au pied d'un mur qu'il allait achever d'arracher, il aperçut une petite vasque parée d'une mosaïque intacte avec quelques lettres (fig. 9475).

« Le bassin exigu paraît n'avoir jamais été bien profond, et autant qu'on peut se fier aux dires du fouilleur arabe, le bord aurait été raccordé à un dallage — naturellement arraché — un peu plus élevé que la mosaïque. C'est un ovale à peu près régulier, dont les axes mesurent 0 m. 75 sur 0 m. 65 ; à une extrémité un assez large canal (0 m. 10), aux parois cimentées comme devaient l'être les parois entières du bassin, paraît le mettre en communication avec un récipient quelconque, situé à un niveau inférieur. L'ornementation de la mosaïque ne manque pas d'élégance malgré quelques défauts de symétrie et la grossièreté relative des cubes employés (ils ont de 0 m. 008 à 0 m. 01). Un cordon à larges dents de scie rouges cernées de noir entoure l'ovale, divisé par une bande unie en deux zones d'à peu près égale dimension. Un décor géomé-

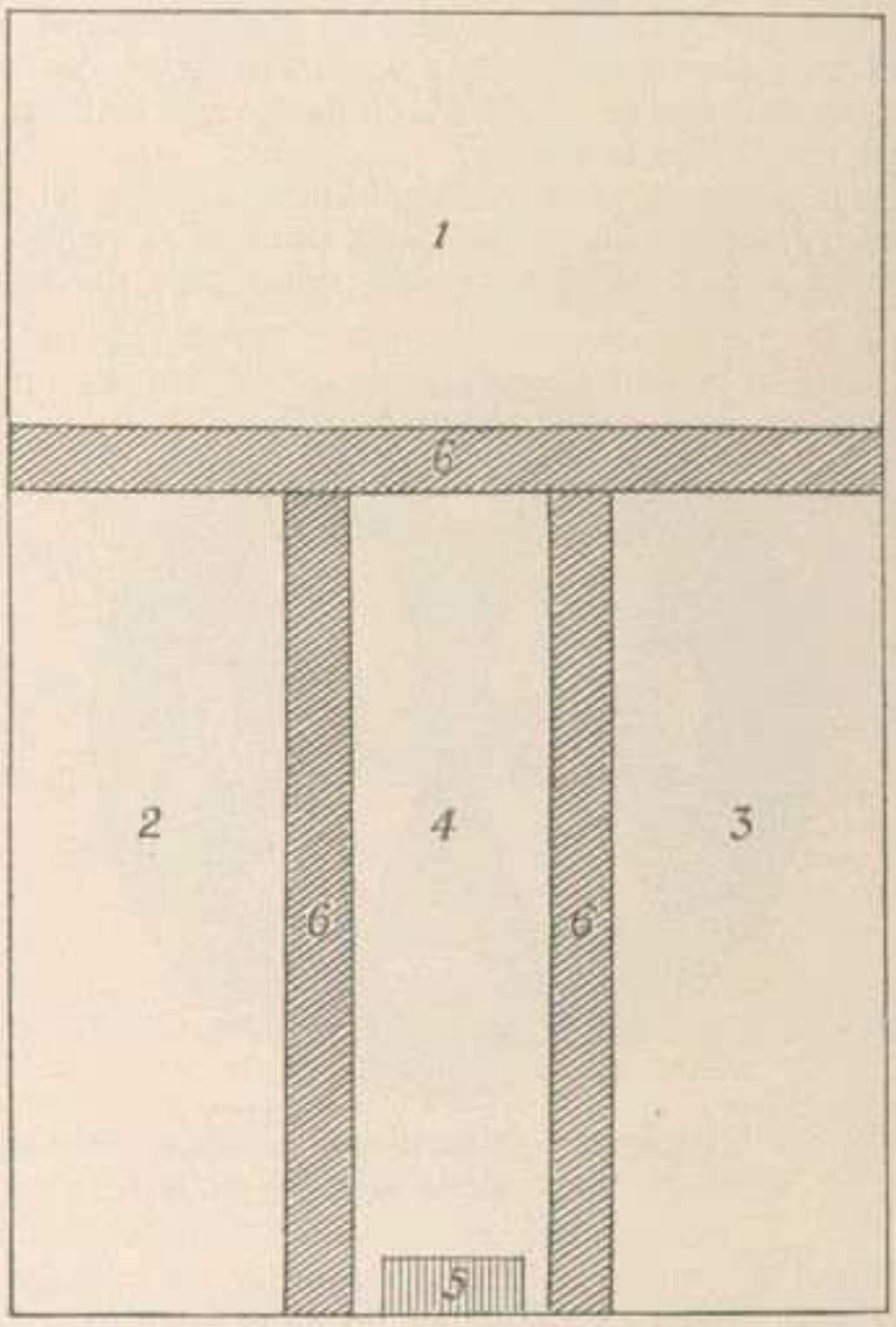

9474. — Plan indiquant la disposition des auges funéraires.

1, 2, 3. Auges funéraires. — 4. Corridor. — 5. Degrés. — 6. Murette.

D'après *Revue biblique*, 1892, p. 260.

trique très simple à trois couleurs alternantes — blanc, noir et rouge — occupe le panneau supérieur. Dans l'autre est dessinée une grande croix, centre noir encadré de rouge sur fond blanc. L'épigraphe usuelle Ἰ(ησοῦ)ς Χ(ριστὸ)ς ΑΩ est répartie dans les contours de la croix. Une guirlande de bouquets stylisés complète la décoration de ce panneau.

« L'intérêt de ce fragment serait à coup sûr plus précis moyennant une date au moins approximative et la détermination du monument ainsi orné. A ne se laisser guider que par la forme plutôt latine de la croix, aussi par l'inexpérience du grec impliquée peut-être par la graphie de l'*oméga*, on serait enclin à supposer une date assez basse pour l'exécution de la mosaïque. Il n'y a là pourtant que de trop vagues indices pour fonder une appréciation un peu ferme. Les pierres d'appareil, qui gisent encore sur le chantier, ont certainement fait partie d'une construction très soignée. Elles sont de proportions régulières, taillées avec beaucoup de fini. Sur un grand nombre on peut observer encore des traces de stuc peint et parmi la fouille des fragments du plus beau marbre. La destination religieuse de l'édifice semble mieux indiquée qu'un usage profane. »

[1] P.-M. Séjourné, *Chron. palest.*, dans *Revue bibl.*, t. III, 1894, p. 627-628.

Bibl. — H. Vincent, *Une mosaïque chrét. au mont des Oliviers*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. v, 1908, p. 122-124.

La mosaïque ici figurée (fig. 9476) se trouve à 120 m. du cloître du *Pater*, dans le jardin du couvent, sur la déclivité est-sud-est du mont des Oliviers. « Elle forme actuellement le pavement d'un oratoire rustique dédié à saint Élie, s'appuyant au plan d'une des terrasses cultivées du clos. Une large marge de cubes blancs longeant l'encadrement noir n'est plus visible qu'à l'Ouest et au Nord, à cause de l'empiétement de la

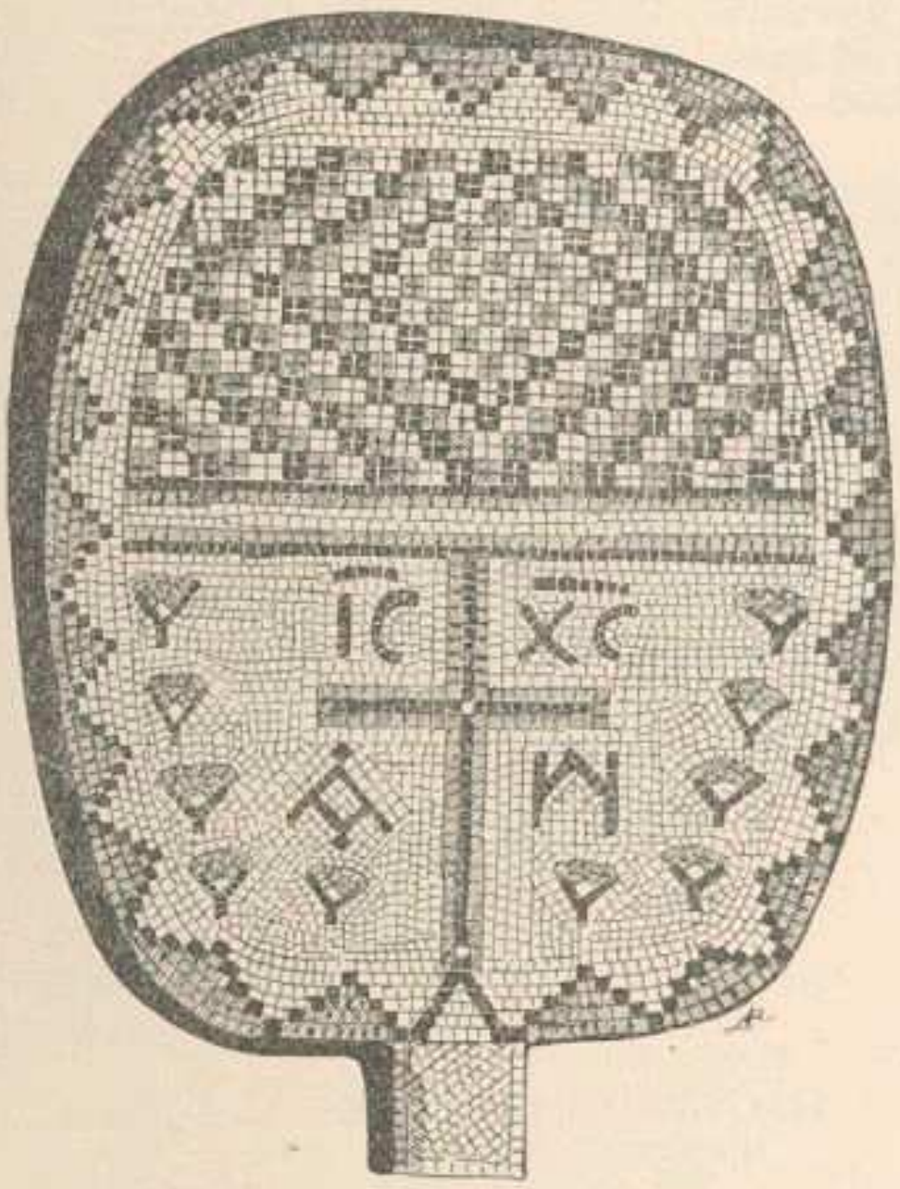

9475. — Vasque décorée d'une mosaïque. D'après *Revue biblique*, 1908, p. 123.

chapelle moderne au Midi. La partie historiée est intacte. L'ensemble du pavage existant mesure 6 m. 30 de long sur 4 m. de large. La chapelle actuelle s'ouvre à l'Est, point vers lequel la mosaïque est parfaitement orientée. Il semble que l'entrée primitive de la salle, dont elle formait le sol, se trouvait à l'Occident et qu'à l'Orient il devait y avoir une abside, maintenant détruite. Le dessin ne manque pas d'élégance avec sa guirlande de grenades ou de bouquets rouges sertis dans du noir. Un détail à noter et qui a son importance, comme le fait observer le R. P. M. Abel, est que ce dessin se retrouve dans les mosaïques de la basilique de Saint-Étienne. Il n'y a de différence qu'entre les croix qui font le centre des médaillons, et pour les dimensions. Les losanges de la mosaïque eudocienne sont exactement de la moitié plus petits que ceux de la mosaïque en question, lesquels ont 0 m. 86 en diagonale. Le rapport des cubes de l'une et de l'autre est à l'avenant. Les deux mosaïques sortent donc de la même école, sinon de la même main. Cette conclusion est rendue plausible par les relations qui ont existé entre les travaux d'Eudocie, fondatrice de Saint-Étienne, et ceux de sainte Mélanie (voir ce nom), fondatrice des monastères de l'Éléona. Parmi les créations de cette dernière nous avons noté [1] trois oratoires dont deux possédaient des reliques du Protomartyr. Eudocie voulut assister à la dédicace du petit *martyrium* élevé par Mélanie en 438. Cette mosaïque appartiendrait à l'un de ces oratoires. Tout ceci confirme l'hypothèse formulée sur la situation du couvent de femmes fondé par Mélanie la Jeune [2]. »

En 1895, sur la pente méridionale du mont des Oliviers (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2484-2514) des fouilles mirent au jour des salles pavées de mosaïques blanches, une citerne et une chapelle mortuaire avec une inscription en mosaïques noires sur fond blanc. Les mosaïques de cette petite salle présentent le même dessin que dans la chapelle analogue de Saint-Étienne, sauf l'agneau central. Les dimensions sont de 4 m. 63 sur 4 m. 63 de longueur, avec un petit mur de séparation probablement postérieur, et 4 m. 12 de largeur. L'ins-

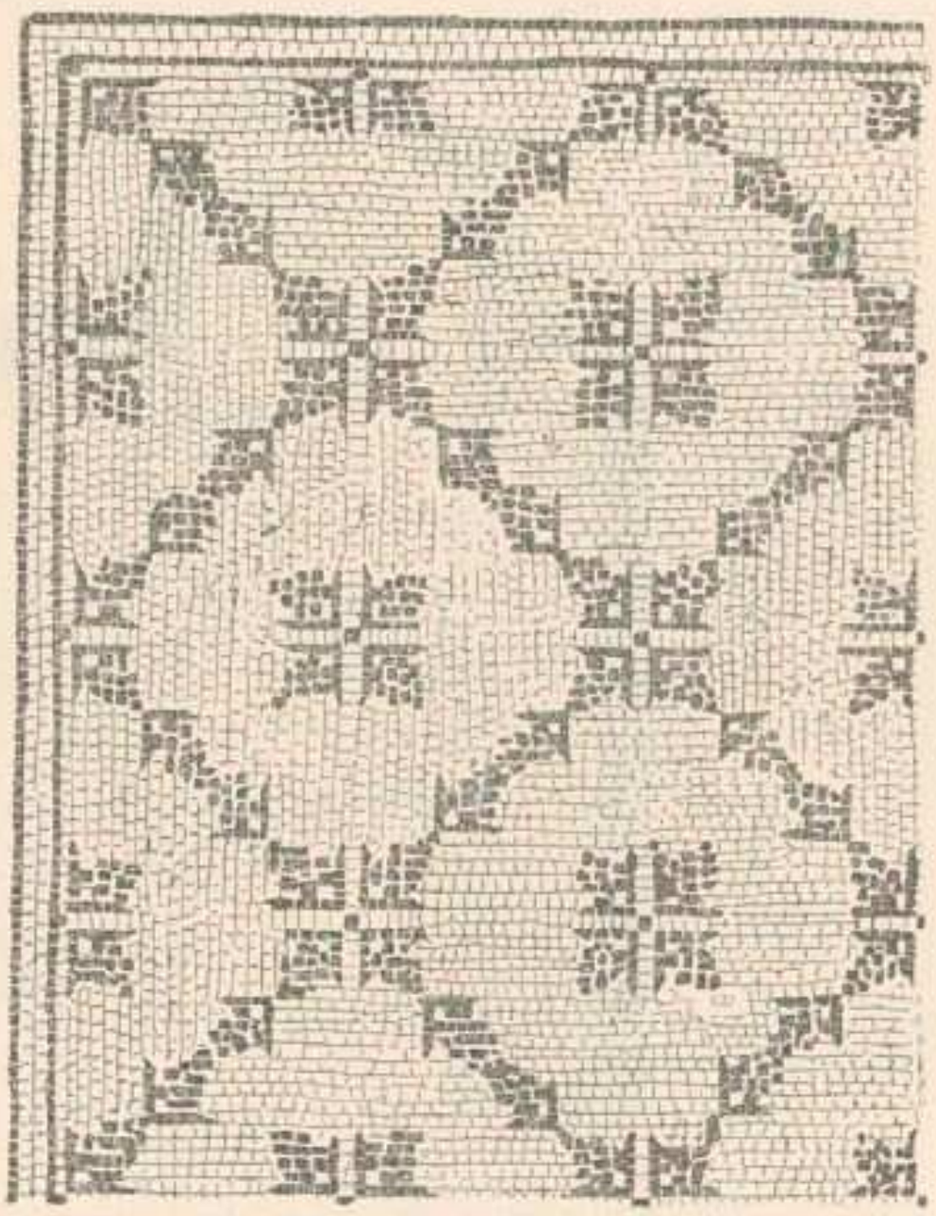

9476. — Mosaïque du couvent du mont des Oliviers. D'après *Revue biblique*, 1918, p. 557.

cription se trouve dans un cartouche de 2 m. 44 sur 0 m. 44, hauteur des lettres 0 m. 08 :

ΥΠΕΡ ΑΝΑΠΑΥϹΕΩϹ ΕΥϹΕΒΙΟΥ ΠΡΕϹΒΥΤ^{S}
ΘΕΟΔΟϹΙΟΥ ΔΙΑΚ : ΕΥΓΕΝΙΟΥ ΕΛΠΙΔΙΟΥ
ΕΥΦΡΑΤΑ : ΑΓΑΘΟΝΙΚΟΥ ΤΩΝ
ΜΟΝΑΖΟΝΤΩΝ

« Pour le repos d'Eusèbe prêtre, de Théodose diacre, d'Eugène, d'Elpide, d'Euphrate, d'Agathonique, moines. » Les lettres ε θ ο σ φ ω sont strictement carrées, les ι ont deux points placés à côté du sommet. « Cette particularité, à l'inverse des caractères carrés plus faciles à exécuter en mosaïque que les formes rondes, indiquerait le VIIe siècle plutôt que le VIe, dans lequel on mettait ces points au-dessus de la lettre. Je ne vois pas de raison, écrit le P. Lagrange, de descendre plus bas, et même, à cause des circonstances historiques, je croirais ce travail antérieur à Chosroès (617). » Ces noms de moines ne sont pas rares dans les documents relatifs à l'Église de Jérusalem et, pour cette raison, ils ne se prêtent pas à une identification.

Outre cette tombe, on recueillit sept à huit colonnettes de marbre avec chapiteaux (de 0 m. 75 sur 0 m. 18) surmontés d'un scellement qui se soudait probablement à une table d'autel.

[1] H. Vincent et M. Abel, *Jérusalem nouv.*, p. 386, 389. — [2] M. Abel, *Tombeau et mosaïque*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. XV, 1918, p. 558.

La chapelle funéraire était placée en travers d'une salle plus longue vers l'Ouest, salle qui n'était autre que la nef latérale gauche d'une petite église, qu'on a pu reconstituer (fig. 9477).

« La longueur totale de l'édifice, les murs compris, est de 23 m. 60 ; sa longueur de 15 m. 45. Les nefs latérales se terminent à angle droit, la nef centrale seule a son abside très exactement orientée. Le pavement de la nef latérale gauche est en mosaïque, mais celui du sanctuaire est en marbre. La rosace, aux couleurs variées, qui se trouve à l'entrée du sanctuaire, produit le meilleur effet. La ligne de séparation des nefs est éta-

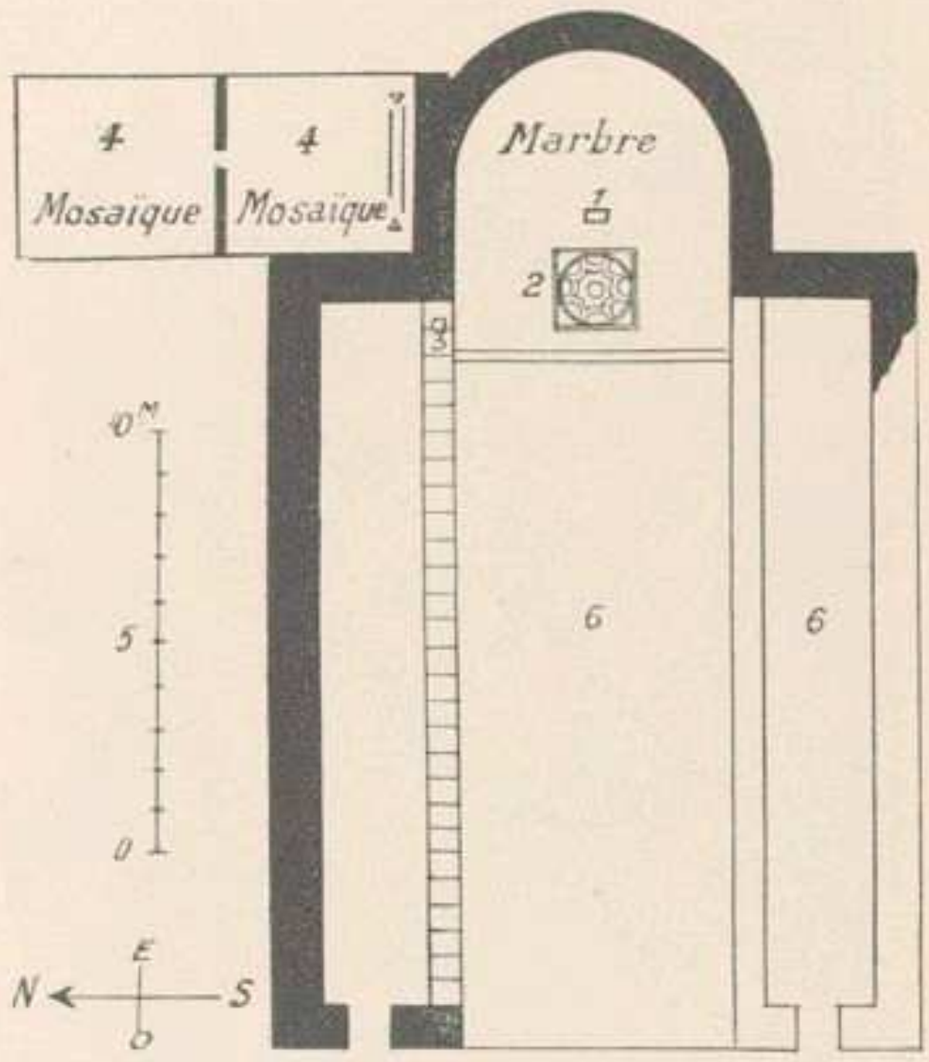

9477. — Plan d'une église sur le mont des Oliviers.
1. Petite excavation sous l'autel pour un reliquaire. — 2. Rosace en mosaïque de marbre. — 3. Base de colonne en place. — 4. Mosaïques.
D'après *Revue biblique*, 1895, p. 438.

blie en simple pierre du pays. Elle supportait des colonnes ; une base est encore à sa place à l'angle nord-ouest du sanctuaire, les autres sont jetées, çà et là, dans les décombres. Au centre de l'abside, au-dessus de la rosace, se trouve une petite excavation digne d'attention. Elle est, pour ainsi dire, à deux étages; la première partie est carrée et a 0 m. 15 de côté en haut, 0 m. 13 en bas, sa profondeur est également de 0 m. 13 ; la seconde partie, immédiatement au-dessous, est un trou carré de 0 m. 12 de côté sur 0 m. 09 de profondeur. Cette excavation, occupant très exactement le centre du sanctuaire, devait, selon toute probabilité, se trouver sous l'autel ; tout porte à croire que c'est le petit tombeau ou reliquaire contenant les ossements des martyrs sur lesquels s'élevait l'autel. D'autres exemples d'un petit caveau analogue ont été retrouvés dans les basiliques de l'Afrique du Nord ; certaines d'entre elles contenaient encore le reliquaire.

« La présence de ces moines dans la chapelle funéraire ne permet guère de douter que cette petite basilique ait appartenu à un monastère; mais la difficulté est de préciser lequel. « On pourrait songer au fameux « monastère de Mélanie, qui était bien certainement au « mont des Oliviers qui, quoique latin d'origine, aurait « pu passer entre des mains grecques. » Mais ce monastère fut relevé par les Latins au temps des croisades et sans aucun doute sur ses anciens fondements ; or les fouilles n'ont révélé aucune trace du passage des croisés. Phocas dit que le couvent de Mélanie est à gauche de la ville. Il veut sans doute dire Jérusalem, mais quelle gauche, par rapport à qui ou à quoi, et comment un monastère du mont des Oliviers peut-il être à gauche de Jérusalem [1]? »

Nous signalons seulement un hypogée byzantin au sanctuaire du *Pater*, décrit dans la *Revue biblique*, nouv. sér., t. xv, 1918, p. 555-556.

Inscription découverte au mont des Oliviers, le 8 décembre 1903, conservée au musée des Pères blancs ; dalle en cinq fragments, complète au sommet,

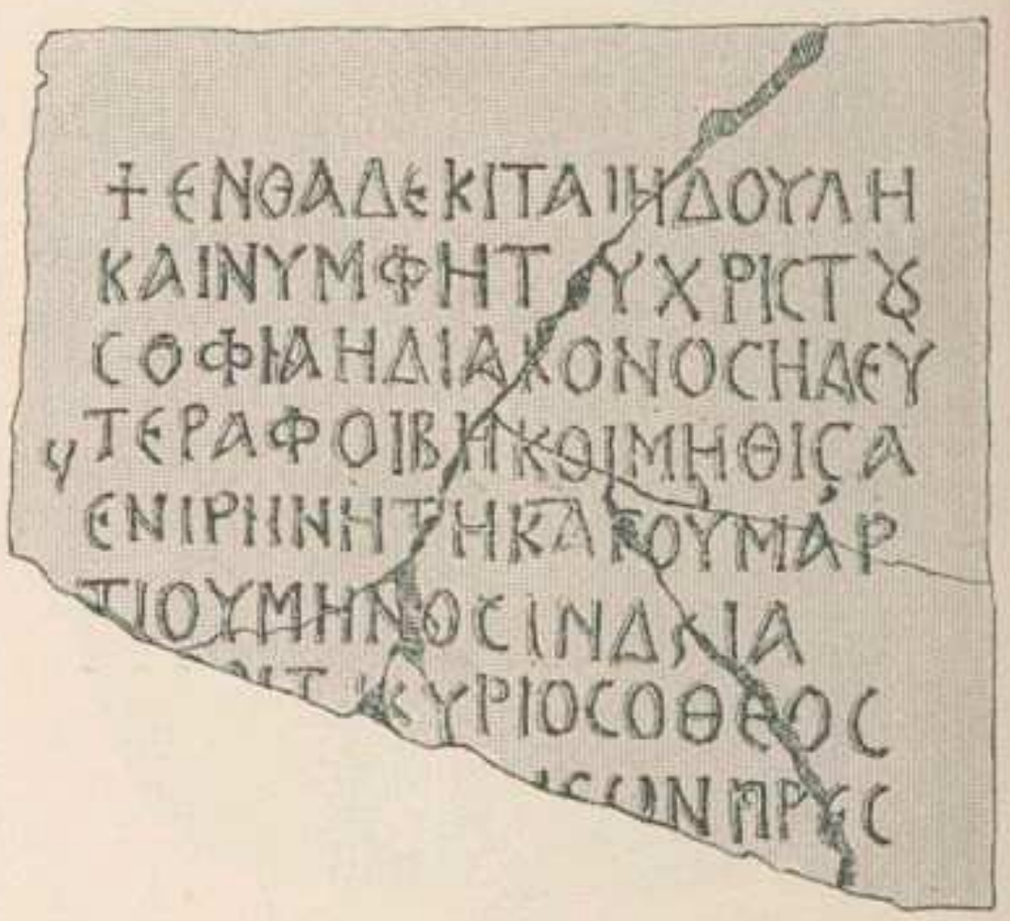

9478. — Épitaphe de la diaconesse Sophie.
D'après *Revue biblique*, 1904, p. 261.

incomplète à la partie inférieure ; largeur 0 m. 88, hauteur du côté droit 0 m. 80, hauteur du côté gauche 0 m. 47. Calcaire très dur, d'une épaisseur de 0 m. 08. Les marges de 0 m. 12 en haut et 0 m. 08 sur les côtés encadrent huit lignes bien gravées, les lignes 7 et 8 sont partiellement emportées par la brisure ; hauteur moyenne des lettres 0 m. 0054 (fig. 9478) [2].

L'*epsilon* et le *sigma* ont la forme dite lunaire ; la barre médiane de l'*epsilon* s'élargit en forme de triangle, ainsi que l'extrémité des jambages de plusieurs autres lettres. Le cercle du *phi* est aplati. En tête se voit une croix mesurant 0 m. 05 de haut sur 0 m. 038 de large.

Quelques abréviations seulement : une seule fois la diphtongue *omicron upsilon* forme ligature, trois fois la diphtongue *epsilon iota;* trois fois la première voyelle est supprimée. Les deux lettres indiquant le quantième du mois sont surmontées d'un trait horizontal. Un bâtonnet recourbé marque l'abréviation après les trois premières lettres du mot *indiction*.

+ Ἐνθάδε κ(ε)ῖται ἡ δούλη
καὶ νύμφη τοῦ Χριστοῦ
Σοφία ἡ διάκονος ἡ δευ-
τερα Φοίβη κοιμηθ(ε)ῖσα
5 ἐν (ε)ἰρήνῃ τῇ κα' Μαρ-
τίου μηνὸς ἰνδ(ικτιῶνος), ια'
... θητω Κύριος ὁ Θεὸς
... ισιον πρεσ.....

« + Ici repose la servante et vierge du Christ, Sophie, la diaconesse, la seconde Phœbé, endormie dans la paix

[1] M.-J. Lagrange, *Chron. de Jérusalem*, dans *Revue bibl.*, t. iv, 1895, p. 92-94 ; P.-M. Séjourné, *Chron. de Jérusalem*, dans *Revue bibl.*, t. iv, 1895, p. 437-439 ; photographie du reliquaire dans Bliss, *Excavations at Jerusalem*, p. 222. — [2] L. Cré, *Épitaphe de la diaconesse Sophie*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. i, 1904, p. 260-262.

le 21e jour du mois de mars, indiction XIe. Que le Seigneur Dieu... »

Une épitaphe trouvée dans le jardin des carmélites mesure 1 m. 10 de haut sur 0 m. 70 de large. Ici nous allons voir encore une préoccupation bien connue : ne pas superposer les corps :

+	
+ΜΝΗΜΑΠΡΕϹ +	Μνῆμα πρεσ-
ΒΔ+ΘΕΟΦΙΛΟΥ +	δ(ύτερ)ου Θεόφιλου
ΗΓΟΥΜΕΝΟΥ +	ἡγουμένου,
+ΚΑΙΘΕΟΜΝΗϹΤΟΥ	καὶ Θεομνήστου
ΠΡΕϹΒΥΤΕΡΟΥ +	πρεσβύτερου.
ΚΑΙΠΑΡΑΚΑΛΟΥ	καὶ παρακαλοῦ-
ΜΕΝΙΝΑΜΗΕΠΑ	μεν ἵνα μὴ ἐπά-
ΝΩΗΜΩΝΘΕΤΕ	νω ἡμῶν θέτε
ΤΙΝΑΚΑΙΚΡΙΝΑ	τινὰ, καὶ κρίνα
ΛΑΒΘΟϹΑΜΗΝ +	λαβ[όντα] Θ(ε)ός(?). Ἀμήν

« + Monument du prêtre Théophile higoumène et de Théomniste, prêtre. Nous demandons qu'au-dessus de nous, vous ne mettiez personne, et que Dieu juge le violateur. Amen. »

Épitaphe d'une époque très basse à en juger par la gravure et par la multiplicité des croix. La dernière ligne est complétée sous toutes réserves par l'éditeur ; la succession des lettres B et Θ semble indiquer la fin d'un mot abrégé et le commencement d'un autre mot ; ainsi les mots λαβόντα Θεὸς donnent un sens à la phrase (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2366).

Épitaphe trouvée au mont des Oliviers :

Θήκη διαφέρουσα τῇ
ὁσιωτάτῃ Χαρατῇ ἡγουμ(ένῃ) τοῦ
Εὐαγ(γελίσμου) μο(νῆς) τῶν Ἀρμενισ(σων)

« Tombeau appartenant à la très sainte Charati, higoumène de l'Annonciation, monastère des Arméniennes. »

Dans la grotte de sainte Pélagie, une formule que nous connaissons bien (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot Oudis) :

ΘΑΡϹΙΔΟ	θάρσει, Δο
ΜΕΤΙΛΑ	μέτιλα,
ΟΥΔΙϹΑΘΑΝ	οὐδεὶς ἀθάν-
ΑΤΟϹ	ατος

« Courage, Domitilla, personne n'est immortel. »

L'inscription suivante a été découverte sur la pente du mont des Oliviers qui regarde Jérusalem ; elle est en mosaïque et rien n'indique que ce soit une épitaphe; peut-être un don fait pour embellir un pavement, mais on n'a pas mentionné sur ce point la présence d'une chapelle (fig. 9479) : Ὑπὲρ εὐχῆς (καὶ) ἀναπαύσεως Καλιστρατοῦ ὑποδιακ(όνου) ἁγ(ίας) Ἀναστάσεως, « Vœu rendu et pour le repos de Kalistratos, sous-diacre de la Sainte-Anastasie » ; c'est donc encore un membre du clergé de l'église du Saint-Sépulcre.

L'inscription que voici est fragmentaire et trop incomplète pour être restituée en entier :

..... αχουσα Θεοδοσια
... μετ] απρέψασα σῶμα
..... αινομένον τῇ
.... ένε] γκαμένη τὸν
..... εντι Χ(ριστ)ῷ τῷ Θ(ε)ῷ ἡ[μῶν
..... πο] θεν δὲ εἰς οὐ(ρα)νὸν
... ἐνεγκα] μένη μόναχοις
..... κον ἀνθούσης κη-
..... σε]πτεμβρ(ίου) ιδ ἰνδ(ικτιῶνος)ια βασι[λείας]
..... δού]λ(ου) Χ(ριστο)ῦ ἔτους ια.
+

La croix finale paraît avoir occupé le milieu de la plaque, il manque environ la moitié du texte. Quoique rien n'indique une sépulture, l'inscription semble funéraire et le mot σῶμα (ligne 2) confirme cette impression. La suite, suivant la remarque de l'éditeur, paraît faire mention d'une fondation confiée aux moines près de l'endroit où le Christ s'est élevé au ciel. La date incomplète mentionne le 14 septembre, indiction XIe et la XIe année du règne de ... serviteur du Christ. La coïncidence de l'indiction XI avec la XIe année du règne se rapporterait à l'empereur Maurice. La forme des

9479. — Inscription en mosaïque.
D'après *Revue biblique*, 1892, p. 571, n. 16.

lettres, assez recherchée, paraît bien être de cette époque.

D'autres fragments permettent de reconstituer le texte suivant :

[τ]όπο[ς...
ὑπὸ μόδ[ιου] τού[του
προνοουμένος ὑπ....
καὶ δὸς τὰ Χ(ριστ)ῷ ὠφ[ελήματα]?
κ(ύρι)ε μνήσθητι...

Pour la première ligne τόπος, voir *Dictionn.*, t. IX, au mot Locus.

La formule de la 2e ligne est rare : « Sous ce boisseau » ; on peut même dire qu'elle est à peu près unique.

A l'endroit du mont des Oliviers appelé *Viri Galilæi*, il se trouvait probablement une chapelle funéraire pavée de mosaïque mesurant 4 m. 80 de largeur sur 5 m. 30 de longueur. Sur le seuil, dans un cartouche à queues d'arondes :

ΧΕΜΝΗϹΘΗΤΙ	—	Χ(ριστ)ὲ, μνησθητι
ΤΗϹΔΟΥ		τῆς δού-
ΛΗϹϹΟΥ		λης σου
ΖΑΝΝΑϹ		ζάννας

« O Christ, souvenez-vous de votre servante Suzanne. »

Dalle de pierre, à gauche de la mosaïque :

+ΘΗΚΗΤΟΥΑΓΙΟΥ+	—	θήκη τοῦ ἁγίου
ΠΑΤΡΟϹΗΜΩΝΘΕ		πατρὸς ἡμῶν Θε-
ΟΓΕΝΟΥϹΕΠΕΙϹΚ		ογένους ἐπίσκ(οπου).

« Tombeau de notre saint père Théogène, évêque. » Ce nom n'est porté par aucun évêque de Jérusalem ; il doit s'appliquer à un personnage venu, peut-être, en pèlerinage.

Sur une dalle voisine :

ΕΙΛΑΡΙΟΥ	—	Εἰλάριου
ΠΡϹ		π(ατ)ρ(ό)ς

Sur une dalle carrée, une inscription très fruste, en

partie illisible; les deux dernières lignes (5 et 6) sont effacées :

+ΥΠΕΡΜΝΗ...ΚΑΙ	—	ὑπὲρ μνη[μῆς] καὶ
ΑΝΑΠΑΥϹΕΩϹ		ἀναπαύσεως
ΦΙΛΟΘΕΟΥΤΟΥ		Φιλοθέου τοῦ
.....ΕΡΟΥ		[πρεσβύτ]ερου

« En mémoire et pour le repos de Philothée le prêtre. »

Quelques autres débris sans importance.

Bibl. — Germer-Durand, *Épigr. chrét. de Jérusalem*, dans *Revue bibl.*, t. I, 1892, p. 570-575.

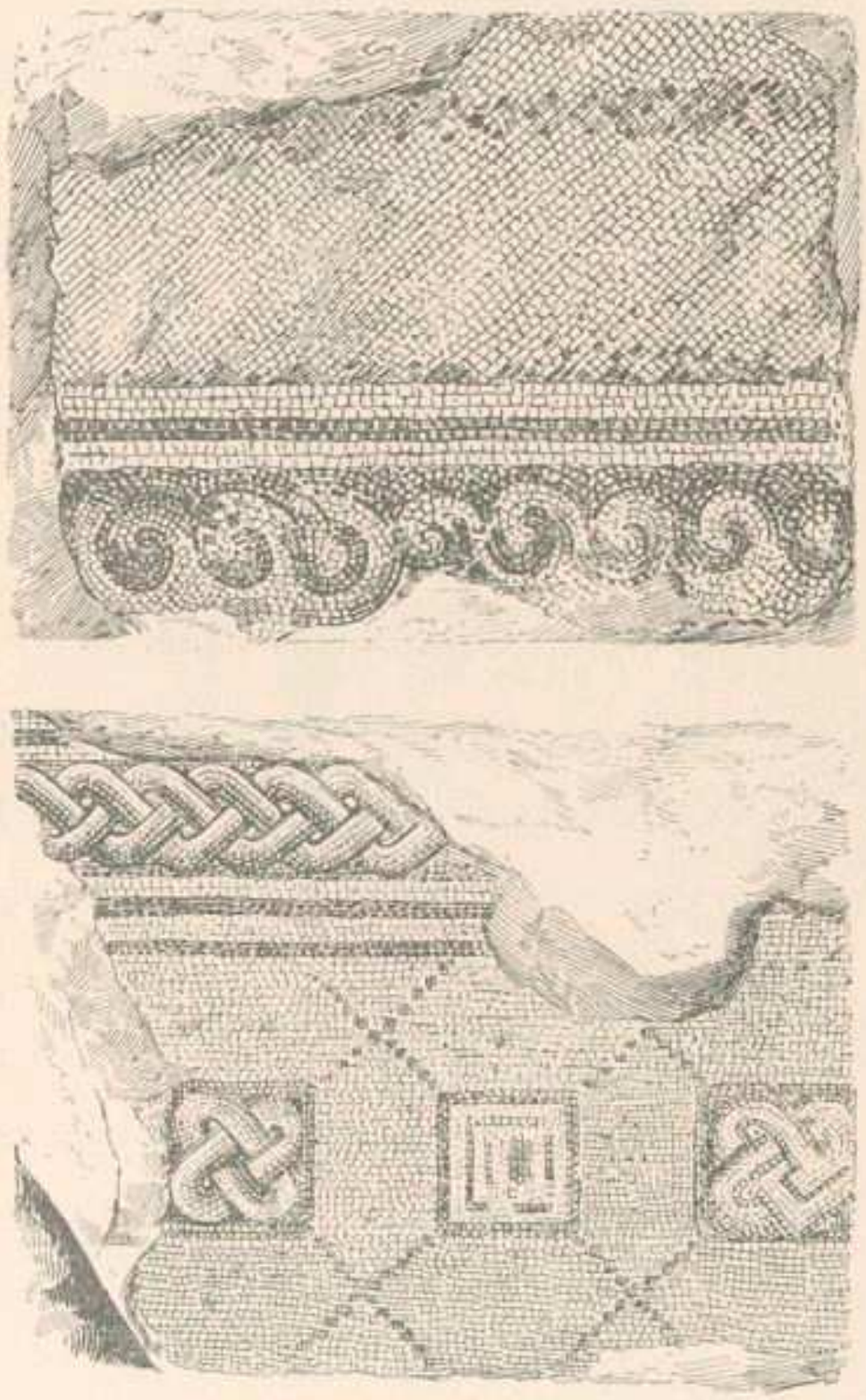

9480. — Mosaïque de la nef latérale sud et mosaïque de la nef centrale de la basilique de Gethsémani. D'après *Revue biblique*, 1920, pl. I, n. 1, 2.

8° *Gethsémani.* — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2326-2327 ; cf. H. Vincent et M. Abel, *Jérusalem nouv.*, t. II, p. 301-337, le plan p. 331 ; pl. LXXXVIII, append., p. 1007.

D'après le R. P. H. Vincent « la basilique primitive, celle du IVe siècle, avait un axe sensiblement différent de celui qui fut adopté dans les restaurations ultérieures, et s'inclinait d'au moins 10° vers le Nord. Pour en asseoir le chevet on avait profondément échancré l'escarpement rocheux de la montagne. L'unique abside centrale était établie dans une relation immédiate avec le « rocher du sommeil des apôtres » de la tradition moderne. Le bas-côté méridional, déjà intégralement déblayé, encastrait son chevet rectiligne dans une tranchée de roc à plusieurs gradins ; la nef symétrique du Nord se trouve reportée dans le jardin actuel des Oliviers. Guidé par les axes de ces profondes coupures, M. A. Barluzzi a retrouvé sous les pavements successifs des restaurations byzantines tardives, médiévale et indigène, le mur méridional primitif, développé obliquement vers l'Ouest-Sud jusqu'à la façade tardive, en avant de laquelle il avait déjà mis à jour un ensemble compliqué de murailles archaïques sans raccord avec cette façade. Leur fonction devient claire aujourd'hui, car ces murailles démantelées se trouvent être le prolongement exact des axes primitifs. La façade du IVe siècle s'alignait donc à peu près en bordure de la route carrossable actuelle de Jérusalem à Jéricho. Derrière cette façade et entre les gros murs longitudinaux dont il subsiste d'importants vestiges, le lacis, déconcertant jusqu'alors, des murailles de blocage est manifestement l'indice des substructions de la plate-forme créée pour le sol de l'église. Comme cette façade déborde de 5 m. à peu près celle du Moyen Age, et que le chevet, d'autre part, est reculé de 1 m. 50 environ, la basilique primitive mesurait donc au minimum 35 m. sur 17, nuance qui a l'avantage de lui restituer la proportion de 1 à 2 si usuelle dans les monuments chrétiens du IVe siècle en Palestine.

« Une investigation diligente a déjà fait ressaisir le niveau du pavement ancien et quelques lambeaux de splendide mosaïque viennent à souhait confirmer les indices du tracé architectural et suggérer l'ordonnance intérieure en trois nefs symétriques. La petite nef sud présente l'ornementation fréquente en guirlandes croisées de bouquets stylisés, constituant par leur recoupement un réseau de carrés avec un bouquet central plus considérable. Une bordure à double torsade et deux bandes noires formait l'encadrement extérieur. En un point où s'ouvrait peut-être une porte latérale la mosaïque se développe en un panneau décoré de carrés à motifs géométriques reliés par de minces guirlandes. Le dessin est à quatre tons ; noir, bleu, rouge et jaune sur fond blanc, mais avec d'harmonieuses dégradations de couleur et une finesse remarquable dans le mosaïquage (fig. 9480). A 4 m. 40 au nord de la bordure en torsade, une autre bordure, strictement parallèle, comprenant une ligne de postes rouges, une bande noire et une de fleurs stylisées, délimitait l'ornementation de la nef centrale (fig. 9480). Le dessin paraît avoir été beaucoup plus riche et vraisemblablement floral ; on n'a pu en retrouver que de trop petites épaves pour apprécier sa composition. Elles portent la trace d'un incendie violent et prolongé.

« Une certaine quantité de cubes très menus en pâte émaillée et en verre, trouvés dans les déblais, semblent indiquer une décoration murale en mosaïque historiée.

« Quelques rares morceaux de sculpture ornementale s'ajoutent à la collection. Il n'est pas aisé de discerner le motif qui imposa le déplacement de l'axe général dans la restauration qui suivit la ruine particulièrement sauvage de la première église par les hordes de Chosroès. Peut-être eut-on simplement le désir de lui donner une orientation plus conforme à ce qui était devenu alors une exigence liturgique? Au temps où fut érigée au contraire la basilique primordiale, ce principe n'avait pas encore la même fixité; l'intention de s'aligner sur une voie publique, ou telle particularité dans le relief rocheux qui nous échappe aujourd'hui, justifia sans doute le placement sur un axe longitudinal d'Est-Nord en Ouest-Sud.

« Les nouvelles recherches ont également précisé les diverses phases du sanctuaire ultérieur. Le sondage des bases massives des piliers a rendu évident qu'avant de devenir des cubes démesurés et peu réguliers dans une tardive reprise, ces bases avaient eu, à l'époque médiévale, un tracé cruciforme consolidant ou reproduisant un tracé plus ancien. « Le caractère postiche des célèbres « rochers de la triple prière de Notre-Seigneur » éclate désormais. On sait qu'ils interviennent très tard dans

les relations des pèlerins et n'existaient pas dans le sanctuaire primitif. Le « rocher » central avait été taillé en forme de bloc quadrangulaire sur la crête de l'antique escarpe où s'appuyait le mur méridional de l'ancienne église. Il semble avoir été entouré d'un grillage et apparemment couvert d'un petit baldaquin reposant sur des colonnettes de marbre encastrées aux quatre angles. Celui de l'abside septentrionale est un simple quartier de pierre posé sur presque 1 m. 50 de remblais [1]. »

Fragment d'inscription grecque de Jérusalem publié plusieurs fois. Ch. Clermont-Ganneau s'est arrêté à cette reconstitution du texte très maltraité :

[+ Ἔκτισθη ἡ μο]νὴ τῆς Θε[οτόκου Παρθένου
καὶ του ἁγ]ίου Ἰωάννου δ[ιὰ . . . . . .
. . . . . Σ]οφιας, τὸν τ. . . . . .
. . . . . Ἰ]ωάννου κα[ὶ . . . . . .

Ligne 1, ἔκτισθη, ou quelque verbe analogue; μο]νή, d'après une observation du P. Prosper la lettre qui précède le ν semble appartenir à un ο, ω, ou θ.

Ligne 2, sur ce rapprochement de la vierge Marie et de saint Jean, cf. Joa., XIX, 25-27. La tradition postérieure y a attaché beaucoup d'importance. Sur l'existence à Jérusalem d'un couvent sous ce double vocable, cf. Tobler, *Topographie von Jerusalem*, t. I, p. 424, bien que saint Jean y soit, peut-être indûment, qualifié de « Damascène ». « Je ne crois pas, disait Clermont-Ganneau, qu'il faille s'arrêter à l'idée que le Δ, suivant le nom de saint Jean dans notre inscription, pourrait être l'initiale de Δαμασκηνοῦ. Entre autres raisons péremptoires, il y a l'invraisemblance chronologique. »

Ligne 3, τῆς ἁγίας Σοφίας, peut-être une femme nommée Sophie.

Bibl. — Waddington, *Inscr. gr. et lat. de Syrie*, n. 1903 ; cf. M. de Vogüé, *Le temple de Jérusalem*, p. 135, fig. 37 ; Germer-Durand, dans *Revue bibl.*, 1892, p. 584, n. 46 ; Clermont-Ganneau, *Inscr. de Palestine*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1903, p. 481, n. 5.

9° *Vallée de Josaphat.* — Dans la vallée de Josaphat, nous rencontrons encore quelques mentions dignes d'être relevées. Sur un point qu'on a cru, pendant un certain temps, être le lieu du martyre de saint Étienne, sur une pierre mesurant 0 m. 72 sur 0 m. 54 et 0 m. 30 d'épaisseur, on a lu :

⊠ ΘΗΚΗ ΔΙΑΦΕ	— θήκη διαφέ-
ΡΟΥCΑΜΑΠΟ	ρουσα μο(νῆς) Ἀπο-
ΛΙΝΑΡΙΩΝ	λιναρίων
ΓΥΝΕΚΟΝ	γυναικῶν

« Tombeau appartenant au couvent des femmes apollinaires. »

On doit remarquer la feuille de lierre tenant la place de la croix.

Au village de Siloé, une pierre encastrée dans une muraille, mesure 0 m. 33 sur 0 m. 27 et porte ces mots :

. . . ΝΗΜ	— + μ]νῆμ
. ΕΝΕΩ	α] Ἐνέω-
ΝΟΕΝΕΟΙ	νος Νεοι-
ΚΕΤΟΥΕΝ	κέτου ἐν
ΑΥΤΩΝΟΟ	αὐτῷ νοσ-
ΟΚΟΜΙΩ	οκομίῳ
ΔΙΑΚΟΝΙΟ	διακονίσ[σης

« Tombeau d'Énéon [fille] de Neoiketis, diaconesse en cet hôpital. »

Sur le versant occidental du mont des Oliviers (voir *Dictionn.*, t. X, à ce nom), au-dessus du jardin de Gethsémani, on a trouvé plusieurs tombeaux chrétiens dans l'enclos de l'église russe. Le P. M.-J. Lagrange appelait celle-ci « la plus belle de Jérusalem, admirablement gravée, avec une telle fermeté de ciseau qu'il ne la croit pas postérieure au Ve siècle; elle est, de plus, parfaitement claire, ce qui constitue encore en sa faveur une exception notable à Jérusalem [2]. »

Il s'agit d'une grande dalle de 0 m. 70 de large sur 1 m. 50 de haut, en état parfait de conservation ; hauteur des lettres 0 m. 08 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2364, fig. 6193).

	+ ΘΗΚΗΔΙΑ	θήκη δια-
	ΦΕΡΟΥCΑ	φέρουσα
	ΘΕΟΔΟΥΛΩ	Θεοδούλῳ,
	ΓΕΝΟΜΕΝΩ	γενομένῳ
5	ΘΥΡΩΡΩΤΗC	θυρωρῷ τῆς
	ΑΓΙΑCΤΟΥΧΥ	ἁγίας τοῦ Χ(ριστο)ῦ
	ΑΝΑCΤΑCΕΩC	Ἀναστάσεως,
	ΚΑΙ ΠΕΤΡΩΘΕ	καὶ Πέτρῳ θε-
	ΟCΕΒCΘΥΡΩΡΩ	οσεβ(έστατῳ) θυρωρῷ
10	ΤΗCΑΥΤΗCΥΙ	τῆς αὐτῆς υἱ-
	ΩΑΥΤΟΥ +	ῷ αὐτοῦ.
	ΚΑΙ ΠΑΝΤΩΝ	Καὶ πάντων
	ΤΩΝ ΔΙΑΦΑΥΤΩ	τῶν διαφ(έροντων) αὐτῶ(ν)

« + Tombe particulière à Théodule, ancien portier de la Sainte-Anastasie du Christ, et à Pierre, craignant Dieu, portier de la même, son fils +. Et de tous ceux qui leur appartiennent. »

Cette inscription confirme l'existence du titre de portier dans l'Église d'Orient; elle nous apprend que le clergé de l'église du Saint-Sépulcre n'avait pas de cimetière qui lui fût spécialement affecté dans le voisinage de cette église. On voit qu'ici la possession du tombeau est marquée d'abord par le datif, ensuite par le génitif.

Dans le dallage de l'église de la Vierge à Gethsémani, on a trouvé une épitaphe mutilée, mais qui témoigne de l'interdiction de déplacer un cadavre pour s'emparer de la tombe et la mettre à son usage :

	: . . . . . ΕΡΟΥ	[θήκη δια]φέρουσα
	. . . . . ΗCΜΟ	
	. . . . CΓΟΝΕΙC	γονεῖς
	. . . ΙΕΙCΤΗΝΚ	
5	. . ΩΡΑCΗCΚΑΤΑ	. . . ἀγ] οράσης κατὰ
	. ΝΤΟΥΤΟΝΜΗΑΝ	ἐ]ν τοῦτον μὴ ἀν[α
	. . ΑΦΗΝΑΙΕΤΕΡΟ	τ]αφῆναι ἕτερο[ν]·
	. CΔΕΕΠΙΧΕΙΡΩΝ	πα]ς δὲ ἐπιχειρῶν,
	. ΤΟΕΧΕΙΠΡΟCΤΗΝ	τοῦ]το ἔχει πρὸς τὴν
10	. ΛΛΟΥCΑΝ +	[ὀργὴν μέ]λλουσαν

« ... de celle qui l'a acheté, pour qu'aucun autre n'y soit enseveli. Quiconque l'entreprendrait, en répondra devant la colère à venir. »

Bibl. — Germer-Durand, *Épigr. chrét. de Jérusalem*, dans *Revue bibl.*, t. I, 1892, p. 565-569.

Aux environs de Jérusalem, on se rend à *Aïn Karim*, qui conserve le souvenir de la naissance du Précurseur.

Aïn Karim. — Dans le village de Aïn Karim, à l'entrée de l'église Saint-Jean, au-dessous du sol actuel, on a retrouvé une mosaïque ornée d'oiseaux avec cette inscription au centre :

Χαιρέσθε Θ(εο)ῦ μάρτυρες, « Salut ! Martyrs de Dieu. » Cette mosaïque paraît remonter au VIIe siècle.

Bibl. — Germer-Durand, *Épigr. chrét. de la Palestine*, dans *Revue bibl.*, t. II, 1893, p. 212.

[1] H. Vincent, *L'église de Gethsémani*, dans *Revue bibl.*, 1920, p. 574-576. — [2] *Revue bibl.*, t. I, 1892, p. 448.

A *Kyriath-es-Saydeh*, non loin d'Aïn Karim, parmi les ruines d'un monastère, on a retrouvé deux fragments d'un magnifique linteau de porte mesurant 2 m. 80 de long sur 0 m. 60 de haut; on y lit ces mots (fig. 9481) :

Κ(αὶ) τοῦτο κτῆσμα Μαρῖνου διακό(νου), « C'est encore la fondation du diacre Marin. »

Cette formule paraît vouloir dire que le diacre Marin était mentionné sur un autre édifice voisin, au moins aussi important. Le personnage n'est pas connu avec certitude; toutefois, dans la Vie de saint Euthyme par le moine Cyrille, on rencontre un diacre du nom de Marin, qui illustra le monastère de Métope. La croix qui se trouvait au centre a été martelée; on peut toutefois restituer ainsi l'inscription (fig. 9482) :

Ἰ(ησοῦ)ς Χ(ριστὸ)ς ΑΩ

A ces linteaux vient s'ajouter celui qui est conservé au village d'Aboud et sur lequel on lit ces mots :

ΜΑΡΤΥΡΙΟΝ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥϹ .....

Μαρτύριον τοῦ ἁγίου Θ[εοδώρου.

Il ne reste que la lettre Θ ébréchée, mais on a signalé non loin de là une église Saint-Théodore (*Mar Thodros* en arabe).

A Medj-del-Yaba, près de Râs-El-Aïn, linteau avec ces mots :

ΜΑΡΤΥΡΙΟΝ ΤΟΥ
ΑΓΙΟΥ ΚΗΡΥΚΟΥ

Μαρτύριον τοῦ ἁγίου Κηρίκου.

Bibl. — Germer-Durand, *Epigr. chrét. de Palestine*, dans *Revue bibl.*, t. II, 1893, p. 209-211.

Tronçon de colonne en calcaire du pays, trouvé à *Aïn Sâmieh* près de *Kefr Mélik*, à 25 km. environ au nord-est de Jérusalem; hauteur de la partie écrite encore visible 0 m. 83, longueur des lignes, abstraction faite des lettres effacées, cintre 0 m. 40 et 0 m. 60; hauteur des lettres 0 m. 05 à 0 m. 08 :

ϵΠΙΤΔϵϹΠ	Ἐπὶ τοῦ δεσπ(ότου)
ϵΥϹΤΧΙΘΤΑ	Εὐστοχίου τοῦ ἀ(ρχιεπισκό)που
ΠϹΤϵΥϹϵΒϵϹ	καὶ τοῦ εὐσεβεσ(τάτου βασι)λε[ω]ς
ΔϵΟϹΙΘϹΤΙΝΙΑ	Ἰουστινια(νοῦ) ἔτ(ους) λ'
ϵΤϹΛ ΙΝΔ ϹϵΠ	ἰνδ(ικτιῶνος) ε'. π(ρονοίᾳ)
ϹϵΡΙΘΠϵΡΙΟΔ	Σερ(γ)ίου? περιοδ(ευτοῦ)
ΚΑΡΠΦΟ Α	καρποφο(ρήσ)α(ντος)
ϹϵΡΓΙΘ Ζ Η	Σεργίου Ζ.... ἐπι(σκόπου)...
ϵΠΙ	

« Sous le seigneur Eustochios, archevêque, et l'année XXXe, indiction Ve, du très pieux empereur Justinien, par les soins de Sergius? visiteur, grâce à la libéralité de Sergius, évêque de... »

Cyrille de Scythopolis lui a consacré le dernier chapitre de sa *Vie de saint Sabas*. Nous savons qu'Eustochios, économe d'Alexandrie, fut nommé par Justinien patriarche de Jérusalem en 544. Macaire, élevé depuis deux mois à cette dignité par les origénistes, dut lui céder la place. Eustochios demeura en charge jusqu'en 563 au dire de Le Quien, et, d'après Pagi, jusqu'en 561 seulement. Tout dévoué au parti impérial, il se fit représenter au IIe concile de Constantinople (553) par trois évêques et trois higoumènes. En la XXXe année de Justinien (557), qui répond à l'indiction Ve, l'autorité d'Eustochios était encore très ferme. Ce ne fut que vers la fin du règne de ce prince qu'elle fut méconnue.

Bibl. — M. Abel, *Document épigr. sur le patriarche Eustochios*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. IV, 1907, p. 275-276.

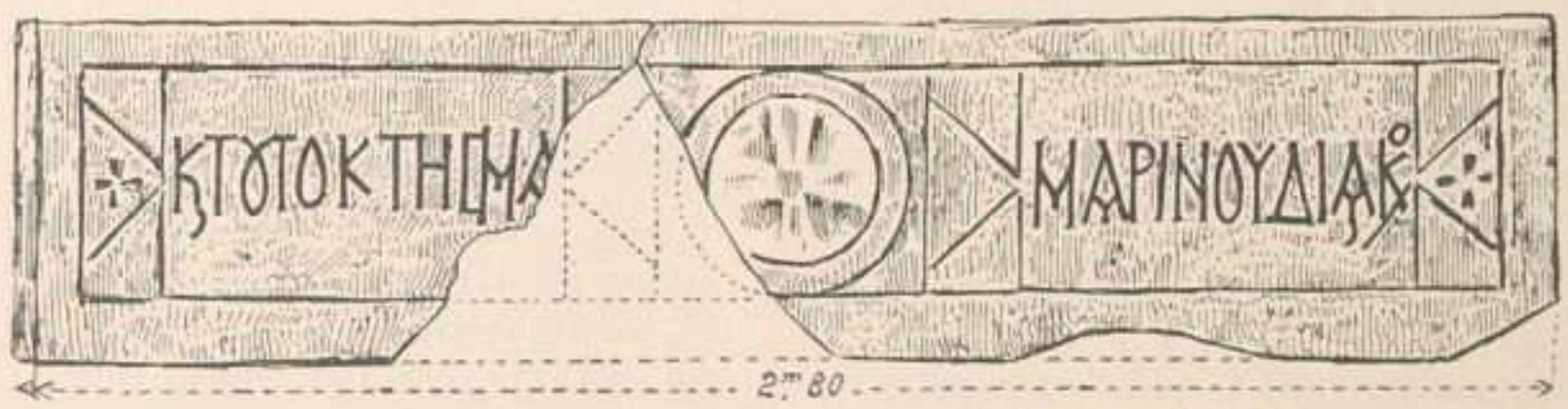

9481. — Fragment de linteau de porte. D'après *Revue biblique*, 1893, p. 209.

Dans les ruines de *Khirbet Malekal'ha* se trouvait un baptistère situé près de la grande route romaine allant de Jérusalem à Éleuthéropolis, un peu au delà du XVIIIe mille en partant de Jérusalem (le milliaire a été retrouvé avec son inscription). Les ruines, très considérables, sont situées sur une colline qui occupe l'extrémité orientale de la vallée; il est impossible d'y reconnaître la forme d'une église.

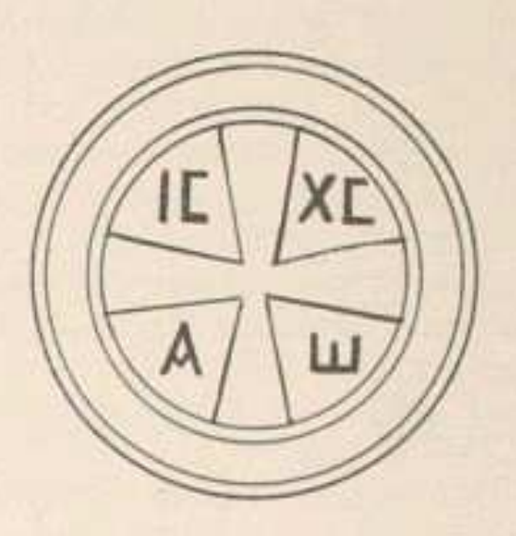

9482. — Croix et inscription du centre du linteau. *Ibid.*, p. 210.

Le baptistère est en forme de croix; il mesure 0 m. 90 de diamètre à l'intérieur dans sa plus grande largeur et 0 m. 60 dans sa plus petite. L'épaisseur de la pierre formant margelle est de 0 m. 14 en moyenne et de 0 m. 18 aux pointes. Il est monolithe et haut de 1 m. à l'extérieur. La forme de la croix se maintient sur 0 m. 75; à la base le reste affecte la forme ronde. A l'intérieur, la croix garde sa forme sur une profondeur de 0 m. 35 seulement; ensuite vient une cavité parfaitement ronde de 0 m. 60 de diamètre sur 0 m. 15 de profondeur.

On y lit l'inscription suivante (fig. 9483) :

ΥΠϵΡ ϹΟΤϵΡΙΑϹ ΜΑΘϵΟΥ
ΚΑ[ι]ΓϵΩΡΓΙΟΥ

La forme des lettres semble indiquer le VIe ou le VIIe siècle.

Bibl. — P.-M. Séjourné, *Baptistère découvert en Palestine*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*,

1896, p. 127-129 ; le même, dans *Revue bibl.*, t. v, 1896, p. 272-274.

A l'est de Jérusalem, dans le désert, se trouve l'antique monastère de saint Sabas. Nous avons parlé du grand rôle qu'il a joué dans la Palestine pendant la seconde moitié du VIIe siècle ; il se fit moine à Jérusalem en 457 et se retira dans la vallée du Cédron où il fit choix d'une grotte, en 478. En 486, il avait été rejoint par d'autres moines et ils bâtirent un couvent qui est représenté de nos jours par un assemblage de constructions hétéroclites appelé *Mâr Saba*.

11. *De Jérusalem à Jéricho.* — De Jérusalem à Béthanie *(El-Azarié)*, à 5 km., où se trouvait la maison de Marthe et Marie, et celle de Simon le Lépreux ; le souvenir du miracle accompli en faveur de Lazare

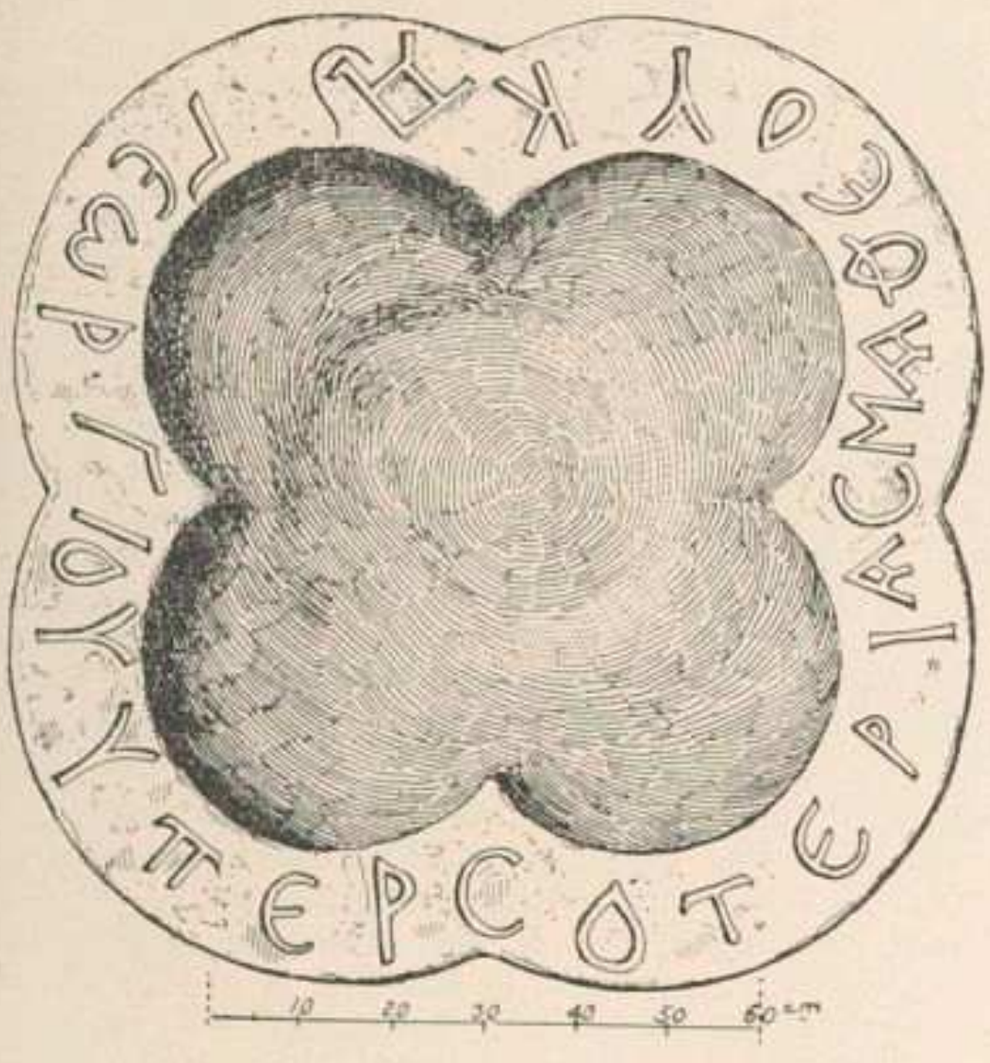

9483. — Baptistère de Khirbet Malekat'ha. D'après *Revue biblique*, 1896, p. 273.

amena une agglomération chrétienne appelée *Lazarion* d'où *El-Azarié;* de la basilique élevée au IVe siècle il ne reste rien.

12. *Khân El-Ahmar* (à 13 km. 500 de Jérusalem). — Ruines d'un couvent byzantin fondé par saint Euthyme en 428. Des fouilles, exécutées en 1928, ont mis à jour le plan et les mosaïques de l'église ainsi que la crypte renfermant le tombeau.

« Après avoir dégagé l'église à trois nefs qui se trouve au sud des ruines, avec ses pavements de mosaïque historiée et la crypte sous-jacente [1], le Rev. Chitty s'est attaqué à la partie principale des ruines, qui s'étend de la grande église du Sud à l'imposante muraille qui clôturait le couvent du côté du Nord, et lui donnait un aspect de forteresse. Il y a découvert, à peu près au centre du champ des ruines, une petite chapelle souterraine bâtie en gros moellons et couverte d'une voûte appareillée qui a, très évidemment, joué le rôle de chapelle funéraire pour la sépulture des principaux du *cœnobion*.

« La chapelle affecte la forme d'un rectangle de 4 m. 75 (Est-Ouest) sur 5 m. 90 (Nord-Sud). On y accédait par un escalier de douze marches, contigu au mur nord de la chapelle. Du palier carré au bas de cet escalier, une porte *a* s'ouvrait à l'angle nord-est de la chapelle. Proche de l'angle nord-ouest, le mur nord était percé d'une ouverture rectangulaire donnant sous l'escalier et remplie par un blocage en moellons. La chapelle prenait jour par une lucarne haute *g*, percée vers le milieu de la paroi méridionale et s'ouvrant sur une cour intérieure du monastère. Des bancs de pierre très grossiers régnaient le long du mur nord, entre les deux ouvertures et sur la presque totalité du mur sud *e* et *c*. Les murs est et ouest, d'une construction solide mais très fruste, s'élevaient verticalement jusqu'à 1 m. 58. Un berceau en plein cintre de 2 m. 372 de rayon, axe longitudinal nord-sud, s'y amorçait pour couvrir toute l'aire de la chapelle, ce qui en portait la hauteur au

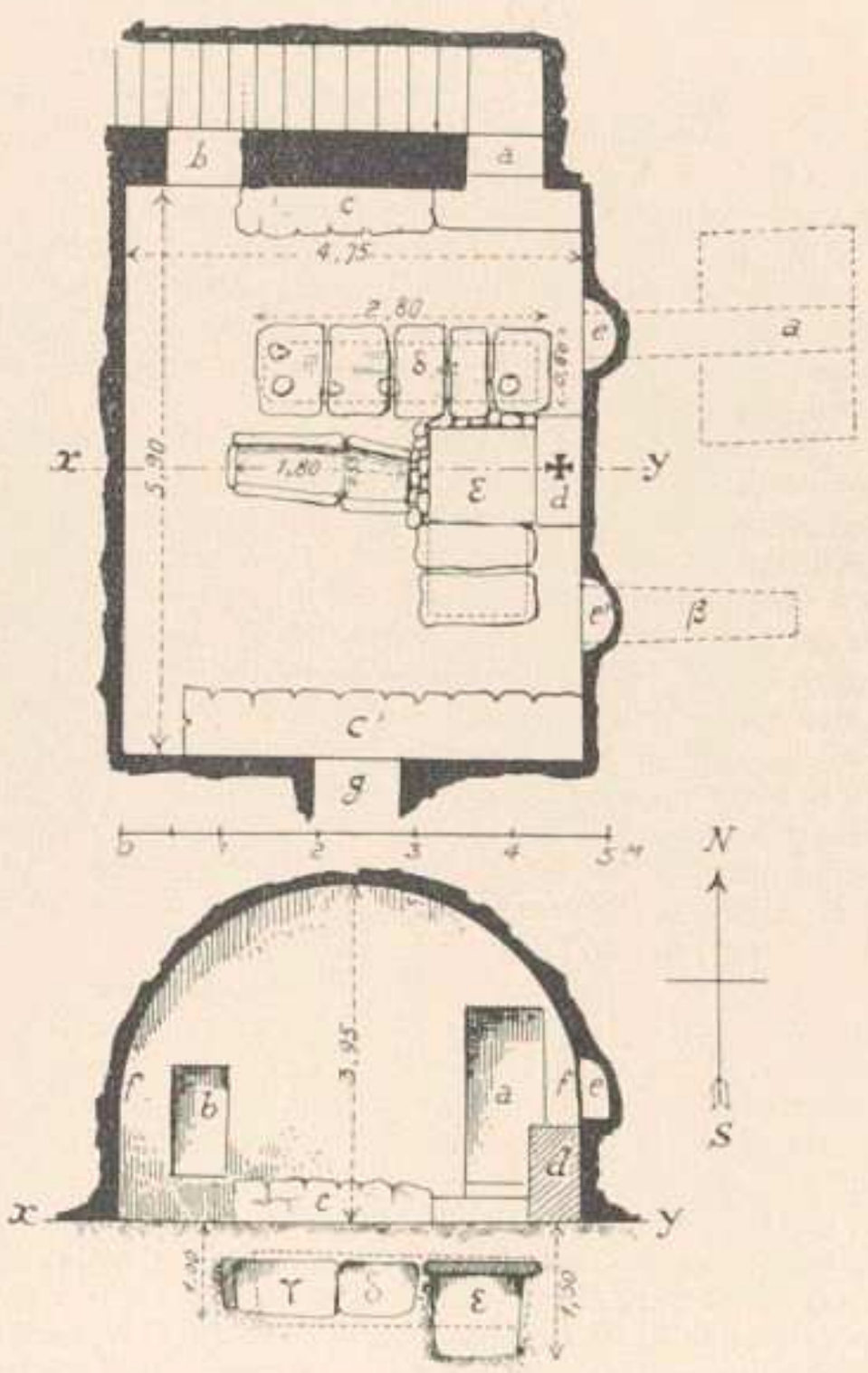

9484. — Ruines du couvent byzantin de Khân El-Ahmar. D'après *Revue biblique*, 1930, p. 273.

centre à 3 m. 95 environ. Une série d'ouvertures rectangulaires, pratiquées dans l'appareil de la voûte, assuraient l'aération de la crypte. Elles sont maintenant (1930) obstruées et la fouille n'a pas permis de savoir avec certitude la nature des édifices qui s'élevèrent jadis au-dessus de la chapelle funéraire et dont il ne subsiste aujourd'hui que des éboulis informes (fig. 9484). Au centre de la paroi orientale, et adossé contre elle, se voyait le soubassement d'un petit autel dont on a, dans la coupe, restitué la hauteur probable, *d*. De part et d'autre de l'autel, deux niches *e*, *e'*, avaient été pratiquées dans la paroi, au-dessus de la naissance du berceau ; leur destination n'est pas douteuse : ce sont la prothèse et le *diaconicon* de la chapelle funéraire. Les blocs mal joints de ce dernier laissaient voir une cavité qui, explorée, se trouve être une sépulture individuelle maçonnée, β. On pouvait supposer quelque chose d'analogue derrière la niche de la prothèse et, de fait, la prévision se trouva réalisée : on est ici en face d'une double sépulture, à laquelle abou-

[1] *Palestine expl. fund. Quarterly statement*, 1928, p. 175 sq. ; 1929, p. 98 sq.

tissait un étroit couloir α. D'autres tombeaux avaient été aménagés dans le sol même de la crypte : une fosse étroite et longue, γ, en occupait le centre, orientée approximativement selon l'axe de la chapelle. Elle était vide lorsqu'on la découvrit. Les terres étaient retenues par des grandes dalles, sauf du côté de l'Est, où une cloison de pierres maçonnées avec un mortier de boue séparait cette fosse d'une autre cavité rectangulaire plus large et plus profonde, ε, qui s'étendait devant l'autel et le dépassait vers le Sud. Cette cavité contenait des débris de toute espèce, ossements désagrégés et petites lampes en terre cuite. La sonorité insolite de la paroi nord laissait bien soupçonner l'existence de quelque sépulture voisine ; l'événement vint confirmer cette supposition et, après avoir crevé la mince cloison, on se trouva en présence d'une troisième fosse, δ, longue et étroite, qui, à la différence de toutes les autres, n'avait pas été violée. Les corps de cinq adultes y avaient été entassés. Tout cet ensemble de tombes était couvert de grandes dalles de pierres qui disparaissaient elles-mêmes sous une couche de gravats d'un demi-mètre d'épaisseur moyenne.

« La signification de cette découverte n'échappera à personne; sans aucun doute, nous sommes en présence de l'oratoire funéraire réservé à la sépulture des défunts notables du *cœnobion* et M. Chitty n'a pas manqué d'y voir la chapelle construite en 473 par le diacre Fidus pour recevoir les restes du fondateur de la laure. De fait, certains détails de la description qu'en fait Cyrille de Scythopolis [1] correspondent assez bien avec ce que nous avons ici, notamment la situation de la fosse γ au milieu de l'oratoire et dans une situation privilégiée en face de l'autel. La grande sépulture oblongue pourrait être l'une de celles réservées aux prêtres et aux higoumènes du monastère, et dont l'historien nous dit qu'elles avaient été aménagées de part et d'autre de la tombe du saint. Toutefois l'absence de sépulture du côté sud nous déroute un peu, ainsi que la présence devant l'autel de la grande cavité ε et les deux tombes masquées par la muraille orientale de la chapelle. Il ne reste aucune trace de la table de pierre qui recouvrait le sépulcre, ni de l'urne d'argent et des cancels dont le patriarche de Jérusalem avait fait cadeau à l'occasion de la translation du saint corps. Mais l'état d'extrême dégradation où fut trouvé l'oratoire à la suite de la destruction du monastère vers la deuxième moitié du VIIIe siècle, et les déprédations qui suivirent sans discontinuer, expliqueraient assez bien la disparition des matériaux précieux, enlevés par les pilleurs de ruines. Peut-être, en prévision de la tourmente, les moines avaient-ils ouvert le sépulcre et mis en sûreté les reliques de leur Père. Enfin il faut sans doute faire aussi, dans le récit de Cyrille de Scythopolis, la part de l'exagération, sa description emphatique du monastère nous y autorise en partie [2]. »

Khân Hathrour, mosaïque découverte récemment. Dès le IVe siècle on localisait dans les environs l'auberge du bon Samaritain (Luc., x, 30-37).

Dans la vallée de l'*ouady El-Qelt*, le monastère grec de *Khoziba* (Ve siècle), accroché au flanc nord du ravin.

Neby Mousa, tombeau de Moïse (XIIIe siècle).

Jéricho (à 37 km. de Jérusalem), évêché dès 325 (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JÉRICHO).

Fontaine d'Élisée (II Reg., II, 19) ; il y a eu là un monastère byzantin sous le vocable d'Élisée.

« Du site de l'ancienne Jéricho on aperçoit à l'Ouest une paroi escarpée du roc contre laquelle est suspendu le monastère grec dit *Sarandarion* ou de la « Quarantaine », bâti vers la fin du siècle dernier devant des grottes qui avaient servi jadis de retraite à des cénobites. L'une d'elles, couverte par une chapelle depuis 1902, est vénérée, peut-être depuis le IVe siècle, comme l'endroit où le Christ jeûna quarante jours. » (M. Abel.)

Le long de la montagne, dans la direction du Nord, nombreuses grottes de la laure de *Douka* et l'*Aïn Douq*.

Vers l'extrémité sud-est, la synagogue de *Noara*, mise à découvert en 1921, pavement de mosaïque sur lequel était représenté un zodiaque, un chandelier à sept branches, Daniel et un lion, quelques inscriptions hébraïques.

Qasr El-Yehoud, ou « château des Juifs »; dès le IIIe siècle, on cherchait dans les environs le lieu du baptême du Christ par saint Jean.

13. *De Jérusalem à Bethléem et à Hébron.* — De Jérusalem, au Sud, une route conduit à Hébron.

Au 5e km., une citerne dite *Bir-El-Qadismou* et, depuis le XIVe siècle, « puits des Mages ». Le nom arabe conserve la tradition, beaucoup plus ancienne, du *Cathisma* ou « repos de la Vierge », fondation monastique qui, dès le Ve siècle, consacrait une halte de Marie et de Joseph sur le chemin de Bethléem.

A 5 km. 500 le *Deir Mâr Elias* ou « couvent de saint Élie », restauré au XIIe et au XVIIe siècle. De ce point on aperçoit Jérusalem au Nord et Bethléem au Sud.

Avant d'arriver à Bethléem on passe à *Beit Djala*, qui lui fait face du côté de l'Occident et où on trouve une vieille église grecque dédiée à saint Nicolas, construite sur un type familier en Palestine depuis le Moyen Age byzantin : plan cruciforme avec coupole à l'intersection des bras de la croix. Cette église est pourvue d'une crypte qui consiste en une chambrette sensiblement carrée, de 2 m. 30 en moyenne de côté, développée sur trois de ses faces par des enfoncements symétriques mais de proportions inégales. Les arcades sont un peu déformées. La petite voûte centrale n'a guère que 2 m. sous la clef. C'est une construction soignée qui peut remonter à la fin du Ve ou au commencement du VIe siècle. On trouvera une description par L.-H. Vincent, *Une crypte byz. à Beit Djala*, dans la *Revue biblique*, t. XXXII, 1923, p. 261-272, pl. VI, n. 1-7.

A 7 km. 500 le « tombeau de Rachel ».

14. *Bethléem* (arabe *Beit Lahm*, hébr. *Beit Lehem*). — On n'a point à dire ici le motif de sa célébrité. Au IVe siècle, Constantin y éleva une basilique (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BETHLÉEM, et t. XII, au mot NATIVITÉ). Dans l'intervalle de temps où parurent ces deux articles, la basilique avait fait l'objet d'une étude approfondie des RR. PP. Vincent et Abel. Une place pavée précède la basilique et représente une partie de l'atrium primitif. Il reste seulement des tronçons de colonnes ayant appartenu aux anciens portiques et des bases rangées contre les murailles voisines. La façade, défigurée par un contrefort moderne, laisse apercevoir l'encadrement des portes aux diverses périodes. Le vestibule ou narthex est sectionné en quatre compartiments inégaux ; il conduit dans la basilique divisée en cinq nefs symétriques tracées par quatre rangées de colonnes que coupe le transept qui ne fait saillie que par deux absides semi-circulaires. La longueur totale de l'édifice est de 53 m. 90, sa largeur aux nefs de 26 m. 20, au transept de 35 m. 82. La démolition du mur qui masquait le chœur de la basilique a marqué une amélioration précieuse pour le jugement à porter sur l'édifice constantinien [3] dont il subsiste tout le vaisseau avec sa quadruple file de colonnes ; le chevet est l'œuvre de Justinien.

Une nécropole fut découverte à Bethléem, en 1894, au Nord, et exactement en face de la grotte de la Nativité. On se trouva en présence d'une « ouverture verticale dans le rocher, formant un étroit couloir exté-

[1] *Vita S. Euthymii*, n. 112. — [2] A. Barrois, *Une chapelle funéraire au couvent de saint Euthyme*, dans *Revue bibl.*, t. XXXIX, 1930, p. 272-275. — [3] M. Abel, *Le mur de Bethléem*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. XV, 1918, p. 552-555.

rieur, à 3 m. 50 de profondeur, sur une longueur de 5 m. environ et une largeur de 0 m. 70. Ce vestibule va du Sud au Nord et, à gauche, vers l'Ouest par conséquent, se trouve l'entrée de la seconde chambre mise en communication avec la première par un passage intérieur. Toutes les deux sont creusées, assez grossièrement d'ailleurs, dans la roche crayeuse et très friable qui forme cette colline (fig. 9485).

« La disposition générale est celle d'un corridor sur lequel s'ouvrent des deux côtés des excavations en forme d'*arcosolia*, creusés jusqu'au niveau du sol et plus ou moins profonds; les uns renferment deux tombes, d'autres trois, d'autres quatre, une seule en renferme six. Chaque tombe est fermée sur les côtés par une maçonnerie grossière en blocage. Les *arcosolia*, déblayés au nombre de seize, contiennent cinquante-huit tombes; un seul n'est pas déblayé et devait avoir trois tombes. Le total des tombeaux de cette nécropole serait donc de soixante et un. Toutes les tombes sont orientées, c'est-à-dire ayant leur longueur de l'Ouest à l'Est. De sorte que si l'excavation va du Nord au Sud, les tombes sont en travers ; si, au contraire, l'excavation va de l'Occident à l'Orient, les tombes lui sont parallèles.

« Trois de ces tombes ont une inscription à leur extrémité occidentale, probablement au-dessus de la tête, de sorte que le mort devait regarder l'Orient. Le rocher étant trop friable pour conserver des inscriptions gravées, elles sont peintes en rouge sur une couche de mortier. Les deux premières, *a*, *b*, écrites en caractères assez menus, ont beaucoup souffert du temps et de l'humidité, la troisième, *c*, au contraire en caractères plus gros, est bien conservée; longueur 0 m. 50; hauteur 0 m. 40; hauteur des lettres 0 m. 06; la voici :

+ΥΠΕΡ ΜΝΗ
ΜΗCΚΕΑΝΑ
ΠΑΨΟCΤΟΥΔΙ
ΑΚΟΝΟΥ
ΚΟCΤΑΝΤΙΝΟΥ

« A la mémoire et pour le repos du diacre Constantin. »

« A droite de l'entrée, dans la première chambre, au-dessus de l'*arcosolium*, on voit finement gravés : + ΕΥΓΕΝΙΟΥ.

« Le terrain qui environne l'entrée extérieure et qui, par conséquent, recouvre la seconde chambre, offre, çà et là, de nombreux fragments de mosaïque blanche ordinaire ; mais au-dessus de la première chambre on avait constaté depuis longtemps un beau pavement en mosaïque de couleurs. Le dessin et la facture de ces mosaïques indiquent le IVe au VIe siècle ; les caractères de l'inscription *c* peuvent se rapporter à la même époque. Nous sommes donc en présence d'une sépulture chrétienne surmontée d'une église et très probablement du cimetière d'un monastère. »

Il reste à décider lequel. Nous savons par l'*Epitaphium Paulæ* (voir ce nom) qu'elle fonda un monastère d'hommes et trois de femmes. Ceux-ci, au dire de saint Jérôme, étaient très rapprochés les uns des autres et attenant à une église qui doit avoir été celle de la Nativité. Le monastère d'hommes n'était pas si proche. Dans l'*Itinéraire* dit d'Antonin, on voit qu'en allant de Jérusalem à Bethléem, après le tombeau de Rachel, avant l'entrée en ville, on rencontre un monastère, entouré de murs : *Ante Bethleem est monasterium muro cinctum, in quo est multitudo monachorum congregata* [1]. Près de là, à un demi-mille de la ville, le même auteur place un monument qu'il appelle *basilica Sancti David*, et qui, d'après lui, renfermait les tombeaux de David et de Salomon. Un siècle plus tard, Arculfe s'autorise d'Adamnan pour adopter la même tradition en ces termes : *Hec ergo ecclesia extra civitatis murum in valle contigua est fundata, quæ Bethleemitico in parte aquilonali monticulo cohæret* [2]. Or c'est la région de la nécropole et des mosaïques.

Église et monastère furent sans doute détruits, ainsi que tant et tant d'autres et le souvenir s'en est perdu; cependant, aujourd'hui encore, sur cette colline septentrionale, mais plus à l'Orient, une ruine porte le nom de couvent de Sainte-Paule, mais il n'y a en cet endroit

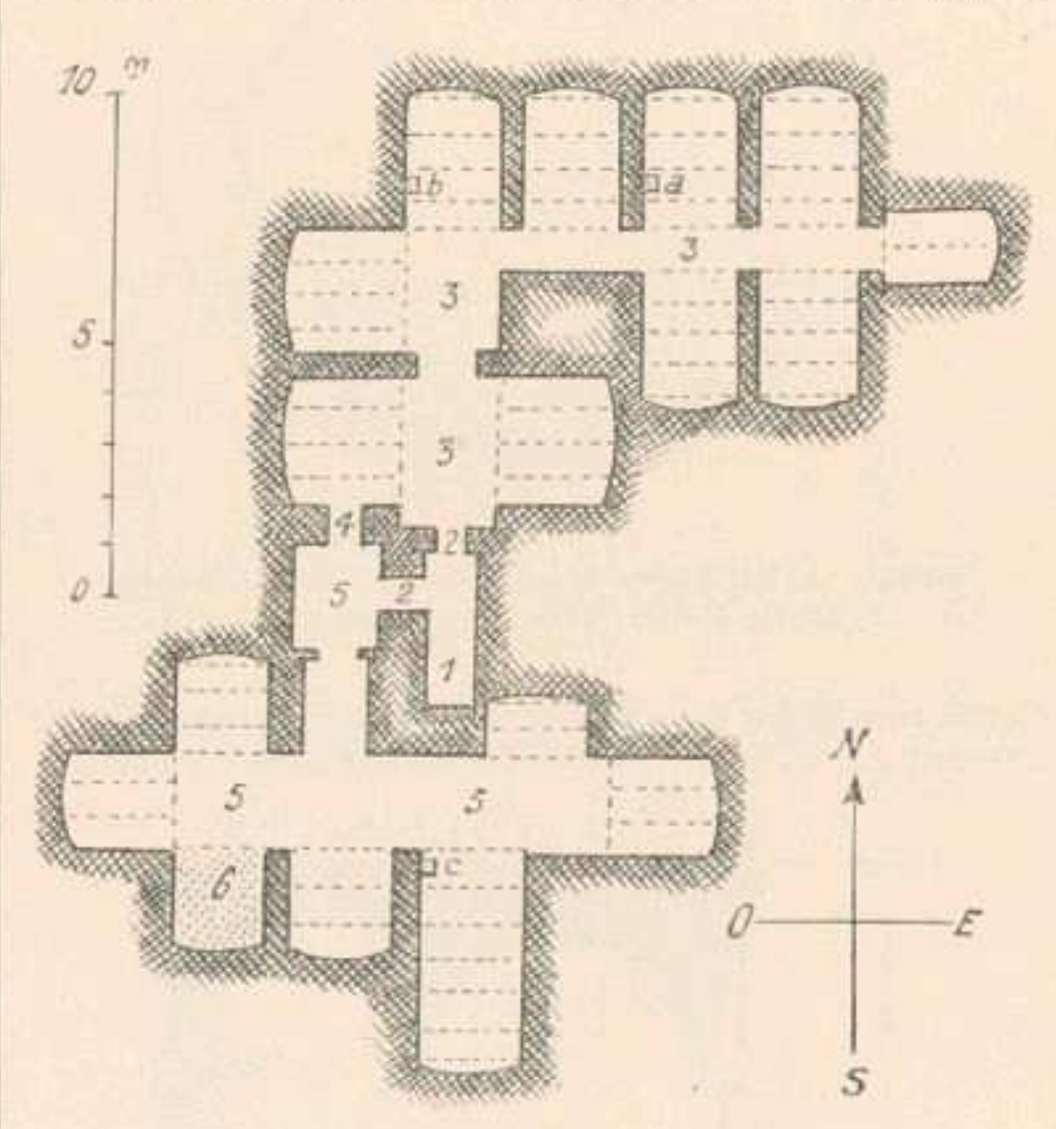

9485. — Plan de la nécropole de Bethléem.
1. Entrée : descente verticale taillée dans la roche. — 2. Portes communiquant de l'extérieur à l'intérieur. — 3. Corridors de la première partie de la nécropole. — 4. Communication entre la première et la deuxième partie. — 5. Corridor de la deuxième partie. — 6. Excavation non déblayée. — *a*, *b*, *c*, inscriptions.

D'après *Revue biblique*, 1895, p. 440.

aucun vestige d'un monastère qu'on serait tenté de reporter plus haut.

De l'endroit où se trouve la nécropole, on est juste en face de la crèche, et la coïncidence du cimetière et des mosaïques qui le recouvrent permet de croire que c'est l'emplacement et les restes du monastère d'hommes fondé par sainte Paule, visité par Antonin et mentionné par Arculfe [3].

L'existence d'une église sur ce point ne tarda pas à être prouvée par la trouvaille d'un cartouche en mosaïque très bien conservé, et sur lequel on a pu lire [4] :

ΑΝΥΖΑΤΕΜΟΙΠΥΛΑC
ΔΙΚΑΙΟCΥΝΗCΕΙCΕΛ
ΘΩΝΕΝΑΥΤΑΙCΕΖΟ
ΜΟΛΟΓΗCΟΜΑΙΤΩΚΩ
ΑΥΤΗΗΠΥΛΗΤΟΥ ⁝
ΚΥΔΙΚΑΙΟΙΕΙCΕΛΕΥ
CΟΝΤΑΙΕΝΑΥΤΗ
XXΑΧΩXX

Ce sont les ℣. 19-20 du ps. CXVII : ἀνοίξατέ μοι πύλας δικαιοσύνης εἰσελθὼν ἐν αὐταῖς ἐξομολογήσομαι τῷ Κυρίῳ . αὕτη ἡ πύλη τοῦ Κυρίου, δικαιοι εἰσελεύ-

[1] *Itinera et descr. Terræ sanctæ*, édit. Tobler, t. I, p. 107. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 171. — [3] P.-M. Séjourné, dans *Revue bibl.*, t. IV, 1895, p. 439-444. — [4] J.-M. Lagrange, dans *Revue bibl.*, t. IV, 1895, p. 626.

σονται ἐν αὐτῇ, *Aperite mihi portas justitiæ, ingressus in eas confitebor Domino : hæc porta Domini, justi intrabunt in eam.*

Le premier mot de l'inscription présente l'iotacisme.

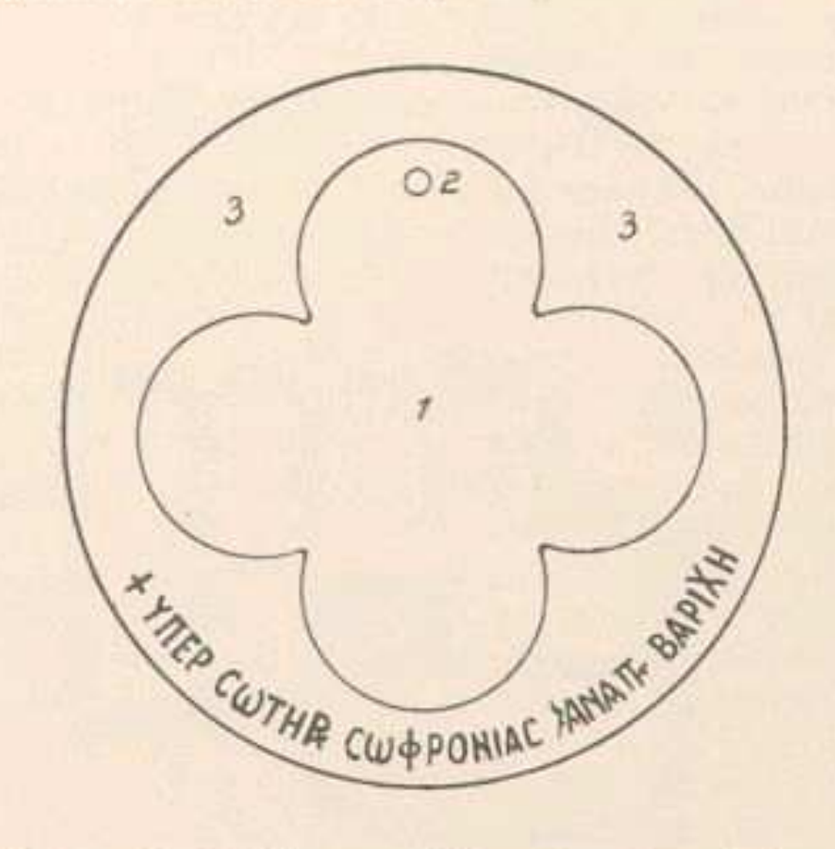

9486. — Baptistère monolithe avec inscription. D'après *Revue biblique*, 1892, p. 123-124.

Cette mosaïque est orientée de manière à se lire en entrant dans l'église et en allant de l'Ouest à l'Est.

pèlerins, de propriétés merveilleuses pour faciliter l'allaitement (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GALACTITE), la maison dite « de saint Joseph », les prétendues « citernes de David » et une sépulture monastique avec inscriptions grecques.

A 20 km. environ, un sentier conduit à un gros arbre situé au sud-est de Beit Zharia ou Khirbet Zacarieh ; parmi des ruines à peine visibles, un baptistère monolithe avec inscription (fig. 9486) :

+ ὑπὲρ σωτηρίας Σωφρονίας καὶ ἀναπαύσεως Βάριχη

« Pour le salut de Sophronia et pour le repos de l'âme de Bariché. »

Dimensions : largeur totale de la pierre 1 m. 56, largeur totale de la croix, 1 m. 20, profondeur du bassin 0 m. 60, hauteur totale 0 m. 90.

Bibl. — P.-M. Séjourné, dans *Revue bibl.*, t. I, 1892, p. 123-124.

A 2 km. à vol d'oiseau à l'ouest-sud-ouest de *Khirbet Zacarieh*, on trouve le *Khirbet Hebeileh*. Ce sont des ruines consistant en de longs alignements de blocs taillés servant de clôtures à des champs, des parcs à bestiaux, des sépulcres, à un pressoir. On a pu relever les arasements de murs d'une église de 18 m. sur 14 m. 50 ; l'abside encore bien visible, accostée de deux chambrettes (fig. 9487). Le pavé surélevé du chœur s'avance jusqu'aux premières des colonnes qui partageaient l'église en trois nefs. Au pied de celle de gauche un large fragment de mosaïque. Au point T un

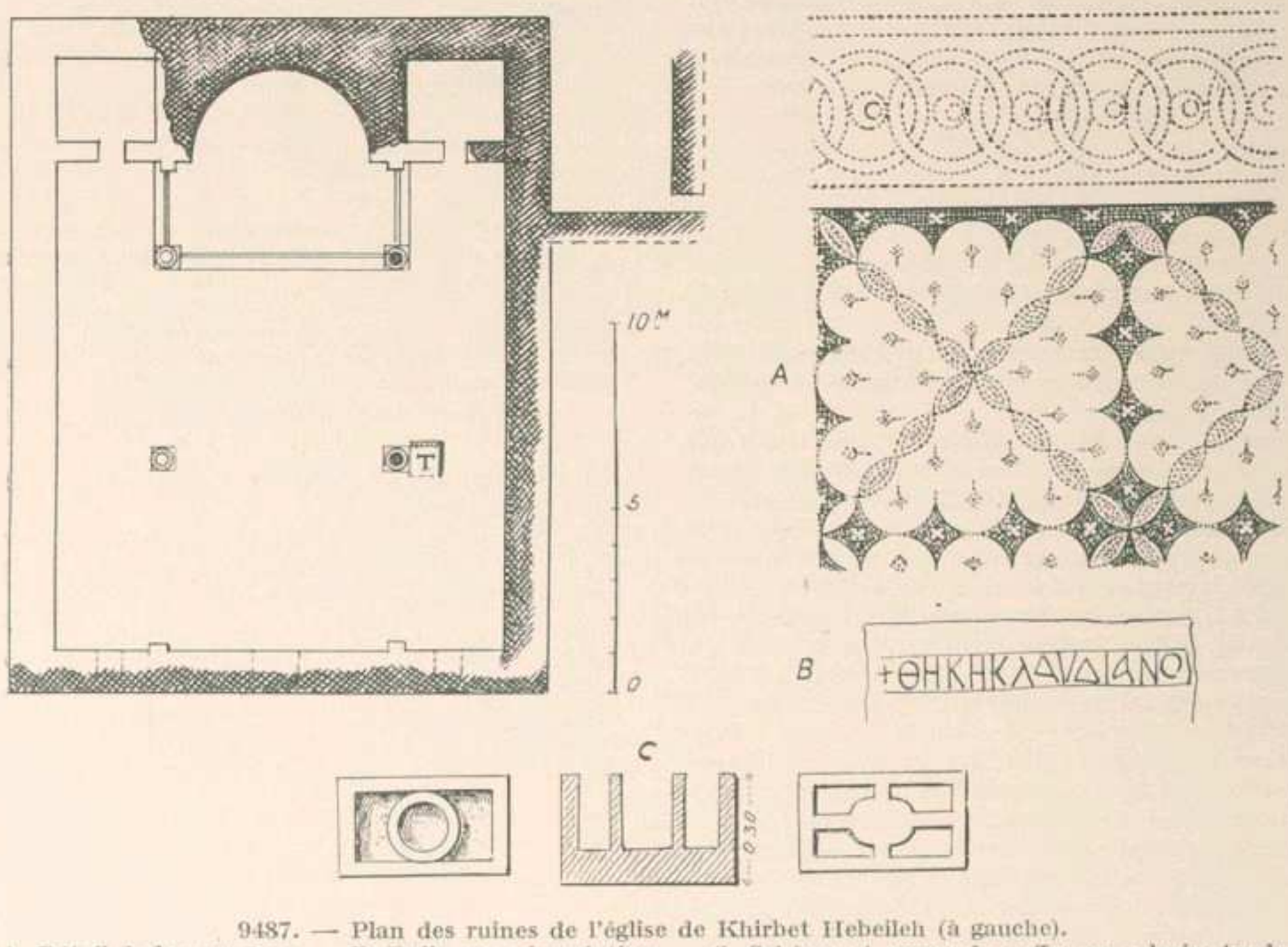

9487. — Plan des ruines de l'église de Khirbet Hebeileh (à gauche).
A. Détail de la mosaïque. — B. Dalle avec inscription. — C. Schéma et coupe du coffre en calcaire tendre.
D'après *Revue biblique*, 1925, p. 279, 281, fig. 7, 8.

La dernière ligne n'est que remplissage, en réalité elle se compose de croix groupées autour des lettres symbolique α ω, comme ceci :

+ + A + Ω + +

Aux environs de Bethléem, signalons la « grotte du Lait », dont la pierre crayeuse jouissait, au dire des

tombeau fermé par une dalle sur laquelle on lit (fig. 9487 B) :

+ΘΗΚΗ ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ

Dans les débris sur le sol, une sorte de coffre en calcaire tendre, avec une cavité circulaire (fig. 9487 C).

Le fragment de mosaïque offre une succession de cer-

cles entrelacés formant un cadre nuancé ; le motif intérieur se compose de losanges et d'un semis de bouquets rouges et noirs; au point d'intersection, les guirlandes se croisent sous un écusson à fond écarlate. Ce dessin rappelle celui d'une mosaïque de l'Éléona (fig. 9487 A).

A 29 km. *Aïn Diroué*, sur le bord de la route; identifiée dès le IVe siècle avec la fontaine où le diacre Philippe (voir ce nom) baptisa l'eunuque de la Candace d'Éthiopie (Act., VIII, 26).

A 32 km. 700, à l'est de la route, un trajet de 8 minutes conduit au *Haram Ramet El-Khalil*, qui se trouve sur l'emplacement traditionnel du campement d'Abraham, au chêne de Mambré, où fut érigée une basilique en 325 (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MAMBRÉ).

A 33 km. vue de la vallée d'*Eckkol* où les envoyés de Moïse cueillirent une grappe monstre, signe de la fertilité de la terre promise (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHANAAN).

A 37 km. *Hébron*, qui passe pour une des plus anciennes villes du monde, a une longue histoire, mais,

9488. — Linteau de Bersabée.
D'après *Revue biblique*, 1907, p. 610.

pour la période de nos études, cette cité n'est guère mentionnée qu'à l'occasion du tombeau des patriarches.

De Hébron on peut se rendre à *Bersabée* qui n'en est distante que de 8 km.

15. *Bersabée* (arabe *Bîr-es-Seba*). — Cette ville a fourni plusieurs textes épigraphiques, notamment un rescrit byzantin très important.

Plaque de marbre provenant de Bersabée et en dépôt dans un *khân* contigu au marché aux chevaux de Gaza; 0 m. 64 sur 0 m. 67 ; la croix du début a été martelée :

[+] Ἀνεπάη ἐν κ(υρί)ῳ Ἠλιάς
Πρόμου σκριν(ιάριος) μηνὸς
Ἰανουαρίου εἰκάδι ἰνδ(ικτιῶνος) η'
ἔτους κατὰ Ἐλευθερο
πολίτας ϛυ'

« S'est reposé dans le Seigneur Élie, [fils] de Promos, greffier, le 20 du mois de janvier, indiction VIIIe, année suivant les Éleuthéropolitains 406. »

Parmi les martyrs de Palestine dont parle Eusèbe de Césarée se trouve un nommé Promos, martyrisé avec Élie et Arès à Ascalon; c'est, sans aucun doute, le patron du défunt qui était σκριν(ι)άριος, c'est-à-dire employé d'un *scrinium* ou bureau de l'administration byzantine. On rencontre des *scrinarii* ou *chartularii* dans l'*officium* des ducs, des préfets, des exarques, etc.

La forme εἰκάς est rare. L'an 406 de l'ère d'Éleuthéropolis coïncide avec la VIIIe indiction et l'an 605 de notre ère.

Bibl. — Ch. Clermont-Ganneau, *Inscr. gr. de Bersabée*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. III, 1906, p. 86.

Linteau en deux fragments, le premier provient de Bersabée, le deuxième y a été découvert et estampé sur place en 1903 (fig. 9488); le raccord est évident par la teneur de la formule biblique dans les deux premières lignes et par le complément de l'invocation dans la troisième ligne. Le Sévéros dont il est ici question nous est connu ainsi que sa femme Flavia, associé à Abraham pour la fondation d'un édifice sous le vocable du Protomartyr dont on possède un fragment de l'inscription dédicatoire. Voici la transcription :

Αὕτη ἡ πύλη τοῦ Κ(υρίο)υ, δίκαιοι
Εἰσελεύσωνται ἐν αὐτῇ
Ἅγιε Στέφανε εὔξαι ὑ(πὲρ) Σεουήρου

Bibl. — M. Abel, dans *Revue bibl.*, 1903, p. 428; H. Vincent, dans *ibid.*, 1907, p. 276-277, 607-611; cf. *ibid.*, 1904, p. 87, 269; 1905, p. 251.

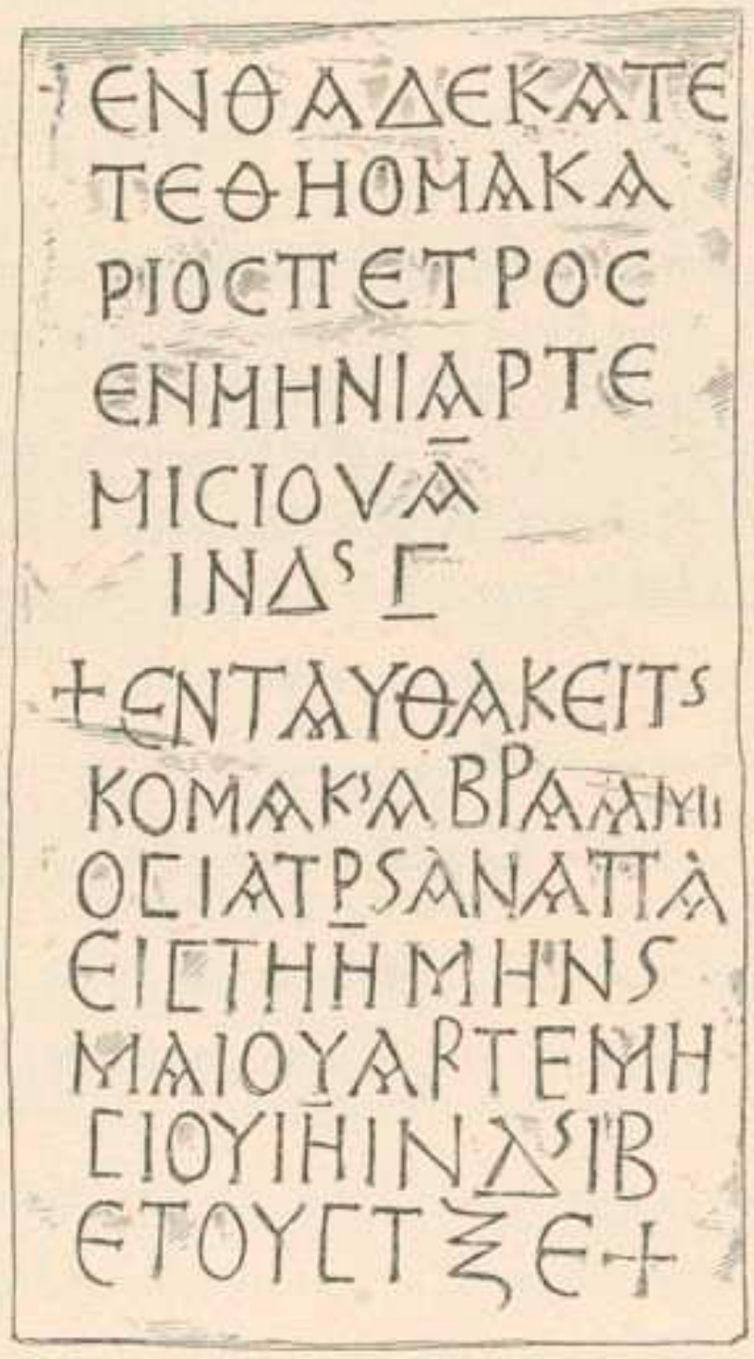

9489. — Épitaphe de Pierre et d'Abraham.
D'après *Revue biblique*, 1905, pl. IX, n. 1, 2.

Deux textes sur une même dalle, hauteur 0 m. 72, largeur 0 m. 31, épaisseur 0 m. 06; hauteur moyenne des lettres 0 m. 03 dans la première et 0 m. 035 dans la deuxième ; gravure très soignée mais peu profonde (fig. 9489) :

Ἐνθάδε κατετέθη ὁ μακάριος Πέτρος ἐν μηνὶ Ἀρτεμισίου α' ἰνδ(ικτιῶνος) γ'

+ Ἐνταῦθα κεῖτ(αι) κ[αὶ] ὁ μακ(αριος) Ἀβραάμιος ἰατρ(ός), ἀναπαεὶς τῇ η' μην(ὸ)ς Ματ̄ου Ἀρτεμ(ι)σίου ιη' ἰνδ(ικτιῶνος) ιβ' ἔτους τξέ' +

« Ici a été déposé le bienheureux Pierre, le 1er du mois d'Artémisios, en la IIIe indiction. »

« + Ici repose aussi feu Abraham, médecin, mort le 8 du mois de mai [qui est] le 18 d'Artémisios, en la XIIe indiction, l'année 365 +. »

A noter l'emploi indifférent de ϵ lunaire et carré. La barre qui signale les dates est placée au-dessus d'α et au-dessous de γ dans la première épitaphe; elle est omise dans la deuxième ; à remarquer le ρ du mot *Artémision* dans la deuxième épitaphe, il rappelle le ρ en forme de *r* d'un certain nombre de chrismes (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot).

Cette double inscription est chrétienne, comme l'indiquent les deux croix de l'inscription d'Abraham ; celle-ci indique la date de façon précise, elle relève

l'équivalence entre le 8 mai et le 18 Artémisios qui commence le 21 avril. En outre, les chiffres d'année et d'indiction coïncident exactement dans l'hypothèse d'une chronologie établie d'après l'ère d'Éleuthéropolis inaugurée vers janvier 200 de notre ère. Le médecin Abraham est donc mort le 8 mai 564 après Jésus-Christ. Il est vraisemblable que Pierre était mort quelques années plus tôt, le 21 avril 555. La juxtaposition des épitaphes invite à croire que la dalle ne couvrait pas immédiatement la tombe de l'un ou de l'autre, mais se trouvait dans l'hypogée commun.

Bibl. — A. Jaussen, R. Savignac, H. Vincent, *Notes épigr.*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. II, 1905, p. 248, pl. IX, n. 1, 2.

Dalle mesurant 0 m. 90 sur 0 m. 32, épaisseur 0 m. 045, hauteur des lettres 0 m. 025 et 0 m. 02 (fig. 9490) :

+ Θειοδότου παῖς εἰμι Γεώργιος ἀλλά με Μοῖρα
Ἔσβεσεν ἐν νεότητι γόον δ' ἀπέλειπα τοκῆϊ
Καὶ θείῳ μεθ' ἔπειτα ὃς μ' ἔτρεφεν ἐσθλὰ διδάξας
Ἄλλως.
Τὸν γλυκερὸν χαρίεντα Γεώργιον ἠότε λύχνον
Ἔσβεσε Μοῖρ' ὀλοὴ πινυτὸν παί(δ)' ἄγχι δὲ πά[π]που
Κεῖται νέος Φαέθων Ἑλικώνιος· ὃς γενετῆρι
Καὶ θείῳ μεθ' ἔπειτα γόον πολὺ δάκρυν ἀφῆκεν +
ινδ(ικτιῶνος) ιϛ' ἔτ[ους] ιη' + ὁ Χ(ριστὸ)ς ἀνα-
[παύση σε ὀρφανέ μου

« + Je suis Georges, fils de Théodote. Or la destinée m'a éteint dans ma jeunesse, et j'ai laissé ensuite le deuil à mon père et à mon oncle qui m'avait nourri et donné une excellente éducation.

« Autrement : une destinée funeste a éteint le doux et gracieux Georges, charmant enfant, comme une lampe. Ce jeune Phaéton d'Hélicon repose auprès de son grand-père, lui qui a laissé après lui à son père et à son oncle le deuil et de nombreuses larmes +.

« Indiction XIIe. A 18 ans + Que le Christ te donne le repos, mon orphelin ! »

Noter l'emploi de quelques signes d'abréviation et de ponctuation, les *i* accostés de deux points quand ils ne constituent pas diphtongue et les élisions exigées par la métrique. Au deuxième hexamètre du second quatrain, il faut probablement lire παιδ' au lieu de παιν' et παππου au lieu de παμπου.

L'âge a été rejeté en marge, peut-être par suite de la difficulté de le mettre en vers.

Bibl. — A. Jaussen, R. Savignac, H. Vincent, *Notes épigr.*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. II, 1905, p. 249-250, pl. IX, n. 3.

Dalle de marbre blanc, trouvée à Bersabée, entrée au patriarcat grec orthodoxe de Jérusalem, hauteur 0 m. 84, largeur 0 m. 48, hauteur des lettres 0 m. 035 (fig. 9491) :

+ Ἐνθάδε κεῖται ὁ μα ‖ κάριος Θεόδωρος ‖ Γερμάνου
ἀναπαεὶς ‖ μη(νὶ) Ἀπριλλίου κγ' ‖ κατὰ δὲ Ἄραβας
Ἀρτε ‖ μισίου γ' ἡμέρ(α)ς' ὥραν β' ‖ ἰνδ(ικτιῶνος) ς'
ἔτους κατὰ ‖ Ἐλευθερ(οπολίτας) θπτ' ζήσας ‖ ἔτη ε'
μῆνας ζ' ἀνάθε ‖ μα δὲ ἔστω ἀπὸ τοῦ ‖ Π(ατ)ρ(ὸ)ς
κ(αὶ) τοῦ Ὑιοῦ κ(αὶ) τοῦ ‖ ἁγίου Πν(εύματο)ς πᾶς
ἀν(οί) γων τὸ μνῆμα τοῦ ‖ το ἐπειδὴ γέμει +

« Ci-gît Théodore [fils] de Germain, mort le 23 avril, selon les Arabes, le 3 d'Artémisios, le vendredi à

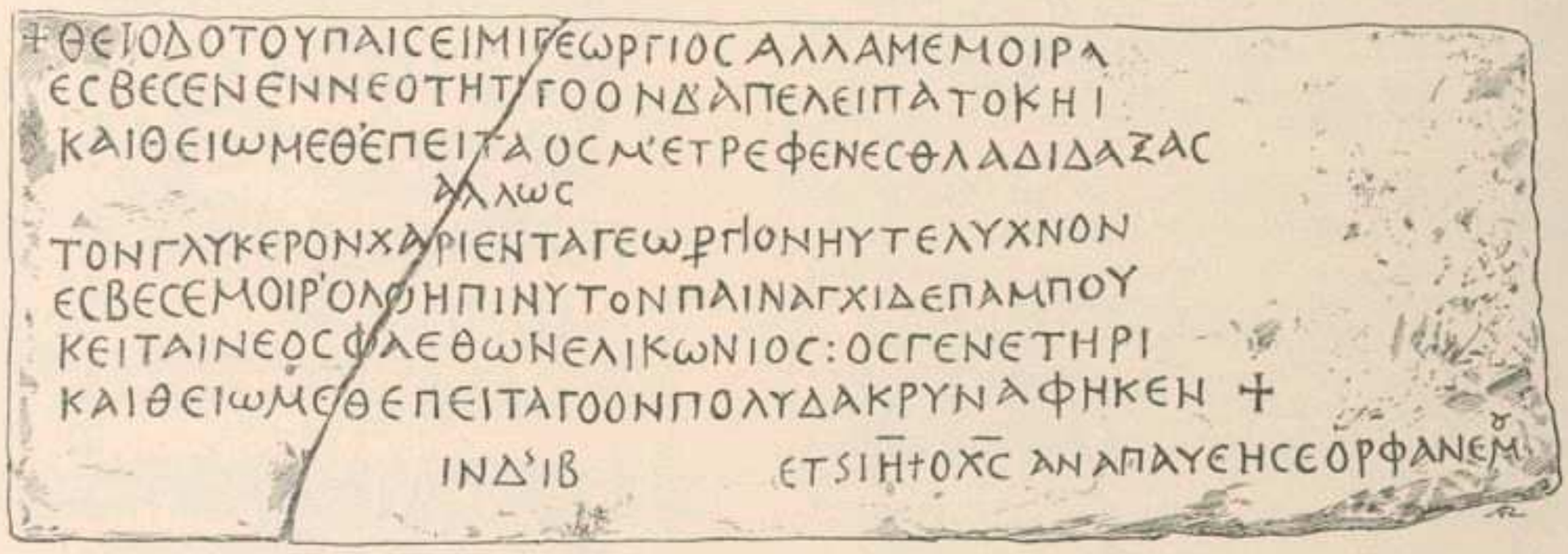

9490. — Épitaphe de Georges, fils de Théodote. D'après *Revue biblique*, 1905, pl. IX, n. 3.

2 heures, en la VIe indiction, l'an 389 des Éleuthéropolitains, âgé de 5 ans et 7 mois. Anathème soit du Père et du Fils et du Saint-Esprit quiconque ouvre ce tombeau car il est plein. » (Voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANATHÈME.)

On remarquera l'équivalence du calendrier arabe et du calendrier grec. L'indiction VIe appliquée à l'ère

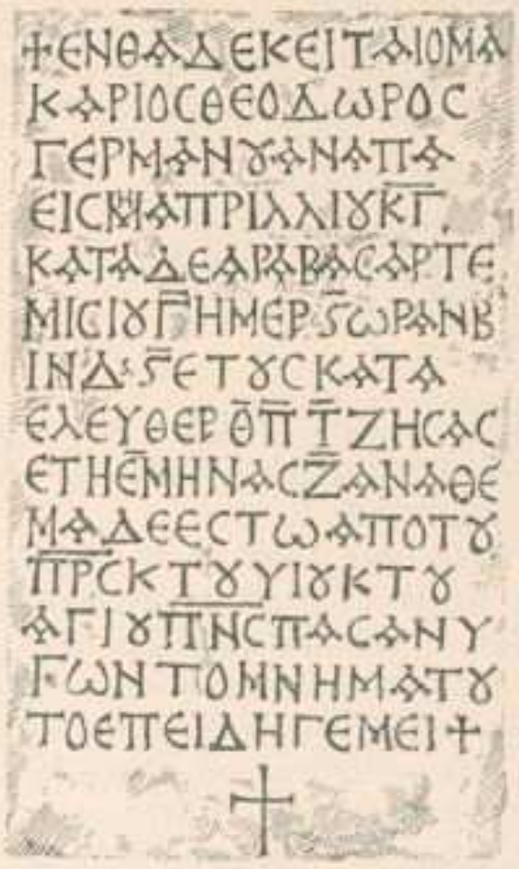

9491

9492

9493

9491. — Épitaphe de Théodore, fils de Germain. D'après *Revue biblique*, 1904, p. 267.
9492. — Épitaphe de Flavia, femme de Sevère. *Ibid.*, p. 268 c.
9493. — Fragment de sarcophage. D'après *Revue biblique*, 1904, p. 87.

d'Éleuthéropolis (voir *Dictionn.*, t. V, au mot ÈRE), commençant en 199-200, fixe la date de cette inscription au 23 avril 588, qui est le vendredi de la semaine de Pâques.

Bibl. — M. Abel, *Nouv. inscr. gr. de Bersabée*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., 1904, p. 266-267.

Dalle de marbre gris, même provenance, même musée ; 0 m. 49 × 0 m. 31, hauteur des lettres 0 m. 026. Épitaphe de feue Philadelphie, morte le 7 octobre 547.

Bibl. — M. Abel, *op. cit.*, p. 267 et fac-similé à la p. 268.

Dalle de marbre blanc, même provenance, même musée, 0 m. 68 × 0 m. 46, hauteur des lettres 0 m. 032. Épitaphe de feu Timothée, mort le 4 juillet.

Bibl. — M. Abel, *op. cit.*, p. 268, et fac-similé.

Dalle de marbre gris, même provenance, même musée, 0 m. 63 × 0 m. 55, hauteur des lettres 0 m. 035. Épitaphe de Jean, fils d'Euloge, mort le 24 mai de l'an 564 ; et d'Élie, son fils, mort en avril-mai 570. Cette double épitaphe se termine par la formule que nous venons de lire :

[Ἀνάθεμ]α δέ ἐστιν ἕκασ[τος ὁς τοῦτ]ον τὸν τάφον [ἀνοιγεῖ ἐπε]ὶ γὰρ γέμ(ε)ι καὶ [οὐκ ἔτι χωρεῖ] ἄλλον τινά, « Est anathème quiconque ouvre ce tombeau, car il est plein et n'a plus de place pour un autre ».

Bibl. — M. Abel, *op. cit.*, p. 268.

Dalle de marbre très blanc et très fin ; gravure élégante, hauteur 1 m. 15, largeur 0 m. 48, même provenance, même musée (fig. 9492) :

+ Φλαία ἡ ἁγί
α σύμβιος Σευή
ρου ἐνθάδε κ(ε)ῖ
ται. Χ(ριστὸ)ν ἀγαπῶσα
πρὸς αὐτὸν δρα
μοῦσα ἐχώρη
σεν ἐτῶν μ'
θαῤῥοῦσα δὲ εὖ
χου ὑπὲρ τῶν
σῶν τέκνων

« Flavia, la sainte compagne de Sévère, repose ici. Ayant aimé le Christ et couru vers lui, elle s'en alla à [l'âge] de 40 ans. Et [toi] pleine de confiance, prie pour tes enfants. »

L'éditeur de cette belle épitaphe en a rapproché un fragment de sarcophage (fig. 9493) sur lequel on lit... ΛΑΙΑC CYMBS. N'est-ce pas un morceau du sarcophage de Φλαίας συμβίου Σευήρου? La dalle que nous donnons ici était apparemment située à l'entrée du tombeau ou près du sarcophage.

Bibl. — M. Abel, *op. cit.*, 1904, p. 268-269 ; cf. p. 87.

Dalle de marbre gris, 0 m. 54 sur 0 m. 165, hauteur des lettres 0 m. 03, conservée à Hébron (fig. 9494) :

+ Ἀνεπά(η) ἡ μακαρ(ία)
Σωσάννα μη(νὶ) Ἀρτεμ(ισίου) ιζ'
ἰνδικτ(ιῶνος) ιδ'. Κ(ύριο)ς αὐτὴν
+ ἀναπαύσῃ +

« Feue Suzanne est morte le 17 du mois d'Artémisios, en la XIVe indiction. Que le Seigneur lui accorde le repos. »

Ligne 3, la première lettre ·ι· est accostée de deux points qui sont de pure fantaisie ; le chiffre de l'indiction paraît être γδ', mais doit être lu ιδ'.

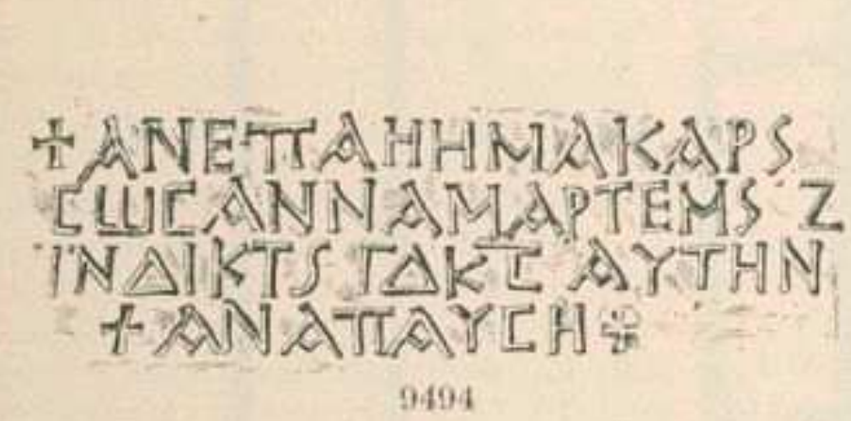

9494

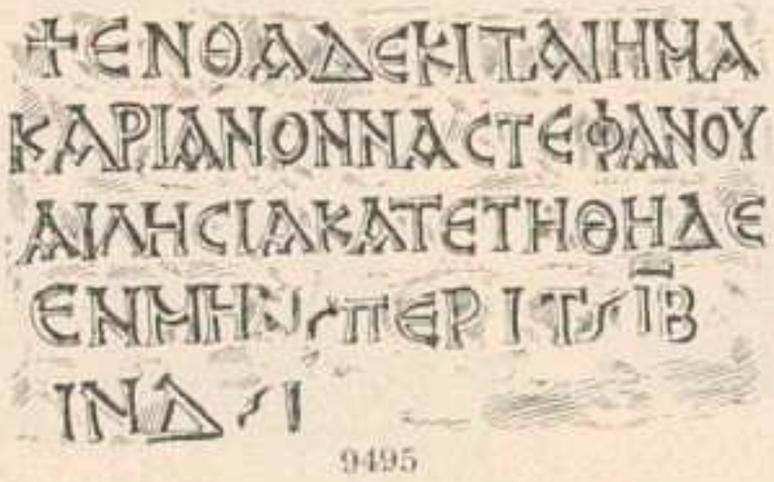

9495

9496

9494. — Épitaphe de Suzanne, conservée à Hébron. D'après *Revue biblique*, 1903, p. 425.
9495. — Épitaphe de Nonna, fille d'Étienne. *Ibid.*, p. 426.
9496. — Épitaphe de Kaïoumos. *Ibid.*, p. 275.

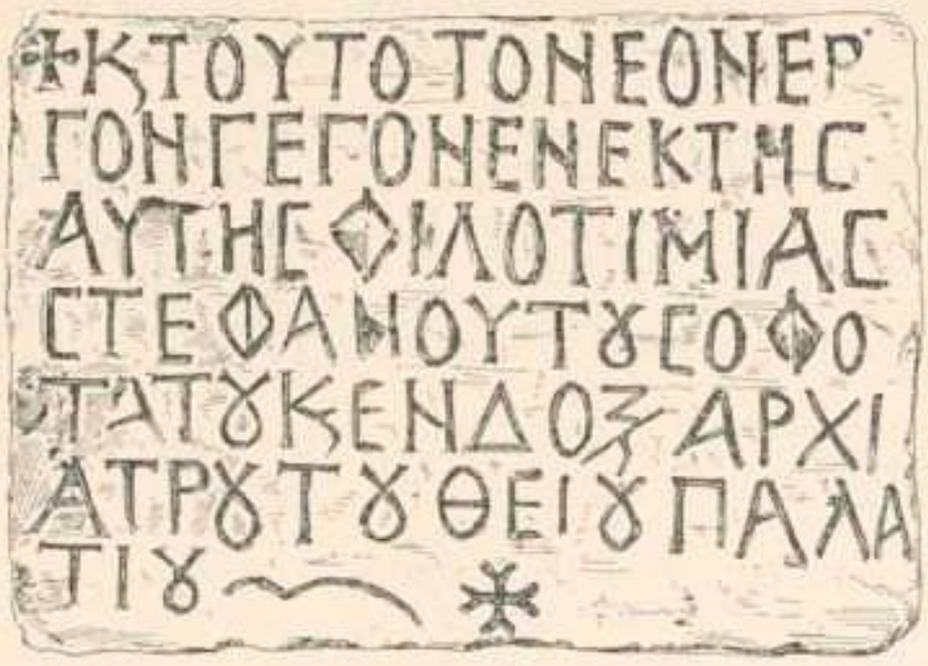

9497. — Plaque de calcaire.
D'après *Revue biblique*, 1909, p. 104.

Dalle de marbre blanc, 0 m. 57 sur 0 m. 50, hauteur des lettres 0 m. 035 (fig. 9495) :

+ Ἐνθάδε κ(ε)ῖται ἡ μα
καρία Νόννα Στεφάνου
Ἀιλησία. Κατετ(έ)θη δὲ
ἐν μην(ὶ) Περίτ(ιου) ιθ'
ἰνδ(ικτιῶνος) ι'

« Ici repose la bienheureuse Nonna [fille] d'Étienne, d'Aïlat (?). Elle fut ensevelie le 12 du mois de Péritios, en la Xe indiction. » A rapprocher de l'inscription de même provenance que voici (fig. 9498) :

« Ici repose le bienheureux (ou feu) Kaïoumos Ἀιλήτιος. Il mourut le 16 du mois de Daisios, en la VIe indiction, l'an 344 selon [le comput] des Éleuthéropolitains. »

L'année 344 de l'ère d'Éleuthéropolis, calculée sur la date de 199-200, reporte à l'an 543 de notre ère qui est bien dans la VIe indiction. Nonna fut ensevelie quatre ans après Kaïoumos, par conséquent en 547 de notre ère.

Bibl. — M. Abel, *Inscr. gr. de Bersabée*, dans *Revue bibl.*, t. XII, 1903, p. 425-426; H. Vincent, *Encore l'ère d'Éleuthéropolis*, dans *ibid.*, t. XII, 1903, p. 274-275.

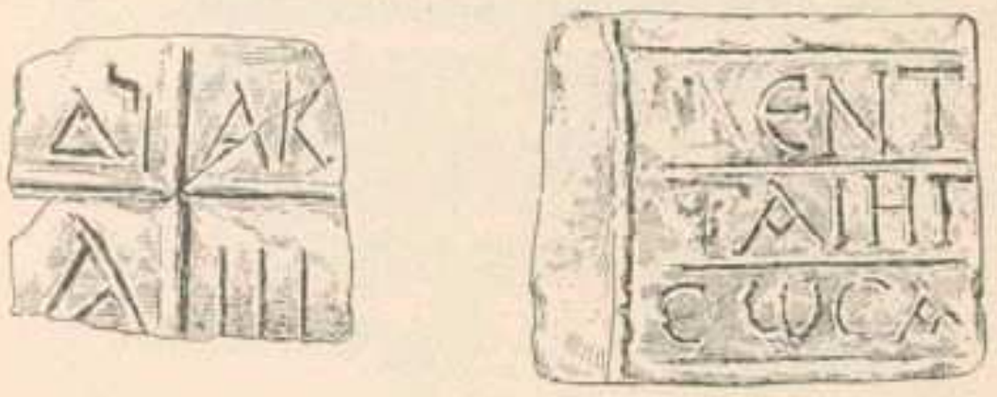

9498-9499. — Fragments de linteau et d'inscription. D'après *Revue biblique*, 1909, p. 105.

Plaque de calcaire, 0 m. 44 sur 0 m. 60, hauteur des lettres 0 m. 04 à 0 m. 06 (fig. 9497) :

+ Κ(αὶ) τοῦτο τὸ νέον ἔρ-
γον γέγονεν ἐκ τῆς
αὐτῆς φιλοτιμίας
Στεφάνου τοῦ σοφο-
τάτου κ(αὶ) ἐνδοξ(οτάτου) ἀρχι-
άτρου τοῦ θείου παλα-
τίου —+

« Et ce nouvel ouvrage provient de la même générosité d'Étienne, le très sage et très illustre archiatre du sacré palais... »

Encore une inscription à ajouter à celles des médecins chrétiens (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce mot).

Bibl. — F.-M. Abel, *Épigr. gr. palestinienne*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. VI, 1909, p. 104-105, n. 2.

Fragment d'un linteau, partie centrale 0 m. 18 sur 0 m. 21 (fig. 9498).

On voit très nettement une croix dans les cantons inférieurs de laquelle on lit les lettres A et ω. Dans les cantons supérieurs, quatre lettres dont la dernière porte un signe d'abréviation; le P. M. Abel estime que la restitution διὰ Κυρίου s'impose; c'est une formule qui semble s'inspirer de saint Paul (Rom., V, 11; VII, 25, etc.).

Fragment qui paraît devoir être complété ainsi (fig. 9499) :

+ ΕΝΤ[αυθα κει-
ΤΑΙΠ [αρθηνος
CΩCAN[να.

Bibl. — F.-M. Abel, dans *Revue bibl.*, 1909, p. 105-106.

16. *El-Audja.* — A 30 km. au delà de *Bersabée* (75 km. de Jérusalem) on arrive à *El-Audja* précédée de peu par *Sbaïta*, ville byzantine à peu près intacte, couronnant une colline de ses édifices abandonnés (voir *Revue bibl.*, t. XXXV, 1926, p. 588-692).

« En mars 1896, le P. Lagrange reconnaissait sans peine deux églises dans la partie basse d'El-'Aoudjeh. Depuis lors, les explorateurs n'en ont retrouvé qu'une seule, sur la rive orientale de l'Ouâdy qui traverse le champ de ruines, celle dont la *Revue biblique* (1897, p. 614) indique la répartition et les dimensions. Woolley et Lawrence en donnent le plan d'après Palmer, sous le nom de *monastery church* et rapportent qu'Huntington, en 1909, y vit un pavement de mosaïques avec une inscription où se lisait la date 496 [1]. Les matériaux

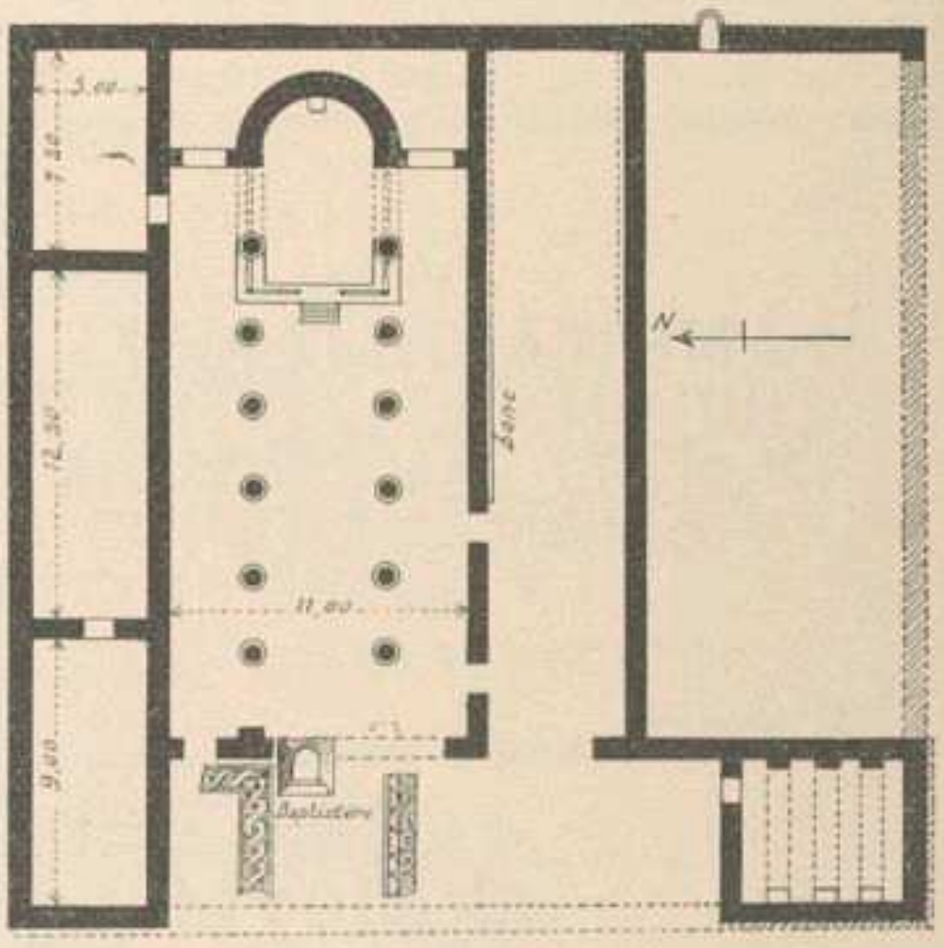

9500. — Plan de la basilique d'El-Audja. D'après *Revue biblique*, 1920, p. 112.

de ce monument ont servi à élever quelques maisons déjà avant la guerre, des fragments de sculptures se voyaient en 1914 dans la cour du *moudir*. Les tambours des colonnes étaient cerclés d'une moulure en platebande comme dans l'église sud de Sbeitla. L'inscription votive d'Abraamios relevée sur un chapiteau de cette ruine avait disparu en 1902 [2].

« Un autre édifice religieux, placé sur la colline à 100 m. à l'ouest de ce qu'on est convenu d'appeler l'acropole, est encore plus connu que le précédent [3]. C'était une basilique divisée en trois nefs par une double colonnade. Il n'en reste plus rien. Exploitée par l'armée germano-turque, en vue de la construction de certains abris, elle a été rasée jusqu'aux fondements.

« En utilisant comme carrière les pans de murs de la citadelle, les soldats dégagèrent à l'extrémité nord de celle-ci une église dont on ne soupçonnait pas jusqu'ici l'existence (fig. 9500). Elle devait faire partie de ce que le plan de Woolley donne pour le donjon et qui n'était, en réalité, qu'un monastère fortifié dans le genre du fameux couvent du Sinaï. Au lieu de trois absides, comme les basiliques précédentes, le nouveau sanctuaire n'en possédait qu'une, flanquée au Sud et au Nord de deux chambres unies par un passage derrière l'hémicycle, ainsi que cela se remarque dans quelques églises de la vallée du Nil (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉGYPTE).

« Le chœur, élevé de deux ou trois degrés, occupait une travée et demie de la nef centrale, car, bien que l'abside fût unique, le vaisseau de l'église était partagé en trois nefs par une double rangée de six colonnes. Il était clos d'un cancel. Des plaques de granit rouge,

[1] *Palestine expl. fund*, annual 1914-1915; *The wilderness of Zin*, p. 119 sq. — [2] *Revue bibl.*, 1897, p. 614. — [3] Le plan en fut publié dans *Revue bibl.*, 1896, p. 615; réédité par Musil, *Arabia Petræa*, t. II, 2e part., *Édom*, 1908, p. 89; Woolley et Lawrence, *The wilderness of Zin*, 1914, pl. XXIX, n. 2, les trois absides.

incrustées de marbre blanc, formaient le parement de l'autel érigé au fond de l'abside. Les sépultures monastiques, saccagées lors de la découverte, s'étendaient sous les nefs latérales. Le pavé de l'église consistait en dallage et en mosaïques. Les chapiteaux s'ornaient de moulures extrêmement simples.

« Deux bâtiments latéraux s'appuyaient à l'édifice principal, l'un au Nord, divisé en trois pièces, dont on ne saisit pas bien les communications [1], l'autre au Sud, sans divisions apparentes, muni d'une sorte de banquette et communiquant avec l'église grâce à deux entrées dont l'une *(a)* avait un linteau de marbre portant une inscription. Le narthex, où l'on trouva quelques fragments de mosaïques d'un dessin analogue à celui de l'église de *Beit El-Djemal*, s'étendait sur le front de l'église et de la salle méridionale. Il se terminait au Sud contre une tour présentant des murs extérieurement redoublés sur les côtés ouest et sud et des pilastres intérieurs. Ces pilastres, fort rapprochés, devaient porter un très solide dallage courant sur les arceaux qui les reliaient. Les bâtiments latéraux étaient sans doute aussi, comme mainte église de haute Syrie, munis d'une toiture de larges dalles reposant sur des arceaux. Au seuil de l'église, dans le narthex, s'ouvrait une sorte d'auge carrée de 2 m. 20 de côté, dont la maçonnerie était recouverte d'un placage de marbre blanc [2]. »

El-Audja, inscription en mosaïque qui se trouvait au puits de l'église I :

ΥΠΕΡCΩΤΗΡΙΑCΤΩΝ	Ὑπὲρ σωτηρίας τῶν
ΚΑΡΠΟΦΟΡΗCΑΝΤΙΝC	καρπουφουρησάντ[ω]ν
ΕΡΓΙΟΑΠΟCΥΜΠΟΝΟΙCS	Σεργίου ἀπὸ συμπόν[ων]
ΜΟΝΑΧΟ ΚS ΠΑΛΛΟΤ	(καὶ) μοναχοῦ κ(αὶ) [Παλλοῦτ
ΟC	ος
ΑΔΕΛΦS Κ ΠΙΑΝΟΔΙΑΚS	ἀδελφ(ῆς) κ(αὶ) Πιάνου [διακ(όνου),
ΑΥΤΗC ΥΙΟ ΠΡΩΤΕΥ	αὐτῆς υἱοῦ, πρωτεύ
ΟΝΤS ΜΗΤΡΟΠS ΕΜ	οντ(ος) μητροπ(όλεως) [Εμ
ΜΙCΕΥS ΙΝ□S ΜΓ	μίσ[ο]υ, ἰν[δικτιῶνος] θ' ου [ς' μη(νὸς) Γ
ΟΡΠS Κ	ορπ(ιαίου) κ'

« Pour le salut des bienfaiteurs Sergius, assistant et moine. Pallout sa sœur et Pianos diacre, fils de celle-ci, primicier de la métropole d'Émèse, indiction IXe (ou VIe), le 20 du mois Gorpiæos. »

Bibl. — M. Abel, dans *Revue bibl.*, 1920, p. 113-114, n. 1.

Nous donnerons encore le texte de l'inscription suivante qui fait mention d'un architecte (voir ce mot) (fig. 9501) :

+ Ὑπὲρ σωτηρίας Φλ(αβίου) Σεργ(ίου)
Βίκτωρος οἰκοδόμου
κ(αὶ) Βίκτορος αὐτοῦ υἱοῦ καὶ
Ἀβρααμίου Ἀβουζοναίνου.
Αὐτοῦ μισθ(ός) ἐγήνετο τοῦ
τω τὸ ἔργον· [ἐν μηνὶ Ὑπερ]βηρ(εταίου) α'
ἰν(δικτιῶνος) η' τοῦ ἔτου[ς τῆς ἐπαρχίας] φ'

« Pour le salut de Flavius Sergius [fils] de Victor, architecte, et de Victor son fils et d'Abraamios Abouzonainos. Cette œuvre lui a été à récompense : le 1er du mois d'Hyperberetaeos, VIIIe indiction, année de la province 500. » (= 18 sept. 605.)

Bibl. — M. Abel, dans *Revue bibl.*, 1920, p. 115, n. 2.

D'autres textes épigraphiques font connaître des noms et des formules déjà rencontrés.

De *El-Audja* revenons à Bersabée et à Hébron, d'où une route conduit à *Beit Djebrin* (34 km. 500 de Jérusalem).

Beit Djebrin, qui reçut de Septime-Sévère, en l'an 200, le nom d'*Éleuthéropolis;* nous avons déjà fait mention de la mosaïque des oiseaux (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot OISEAU) et de celle des saisons (cf. L.-H. Vincent, *Une villa gréco-romaine à Beit Djebrin*, dans *Revue bibl.*, t. XXXI, 1922, p. 259-281 ; M. Abel, *Découvertes récentes à Beit Djebrin*, dans *ibid.*, t. XXXIII, 1924, p. 583-604). Devenue ville libre et cité romaine, Éleuthéropolis eut un évêque, Macrinus, qui siégea au concile de Nicée, et, dès la première moitié du IVe siècle, elle devint un centre de prédilection pour le monachisme palestinien.

A une demi-heure, dans la direction du Sud, *Sandahanna*, abside d'une église romano-byzantine.

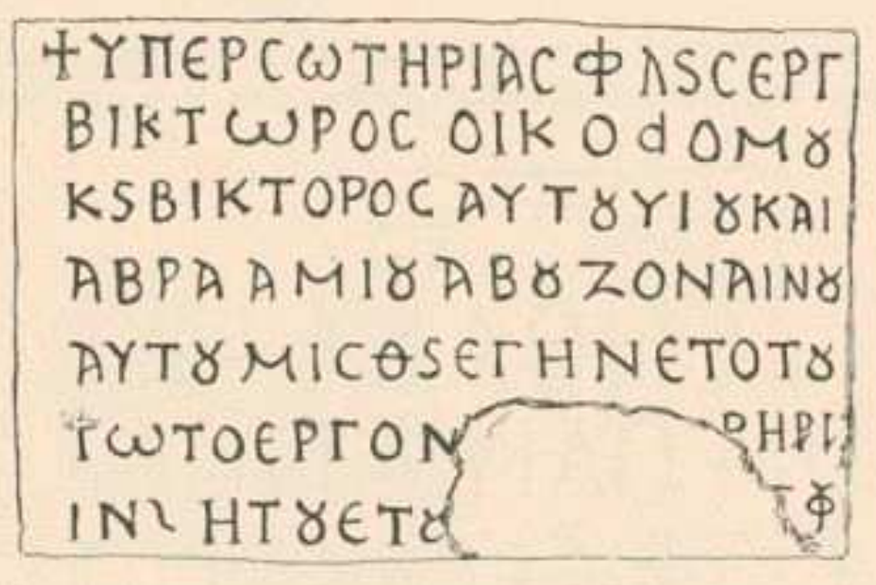

9501. — Inscription de Flavius Sergius.
D'après *Revue biblique*, 1920, p. 115.

Il n'existe pas de communication directe entre *Beit Djebrin* et Ascalon où il faut venir par le chemin de fer de *Lydda* à *El-Kantara*.

Yebna, le *Jamnia* des Grecs, eut un évêché dès l'an 325.

Eshoud, crypte byzantine.

Khirbet Asqalân, sur l'emplacement d'Ascalon. Cette ville posséda une communauté chrétienne groupée autour d'un évêque dès le IVe siècle ; la persécution de Julien l'Apostat s'y fit rudement sentir. On signale les restes d'une église byzantine.

17. *Gaza* (à 176 km. de Caïffa) (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 695-720). — Aux inscriptions de Gaza, déjà données (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 705-720, fig. 4884-4906), nous ajouterons quelques textes, marbre de 0 m. 28 × 0 m. 28, hauteur des lettres 0 m. 025 :

+ΚΑΤΕΤΗΘΗΗ	Κατετέθη ἡ
ΔΟΛΗΤΟΥΧΥΘΕΟ	δούλη τοῦ Χριστοῦ Θεο-
Η	
ΔΩΡΑΜΔΑΙΣΙΟ	δώρα μη(νὶ) δαισίου,
ΕΤ ΒΞΧΙΝΣΣΕ	ἔτ(ους) βξχ, ἰνδ(ικτιῶνος) ε'.
+ ΚΑΤΕΤΗΘΗΟΤΟ	κατετέθη ὁ τοῦ
ΧΥΔΟΛΟΣΗΛΙΑΣ	Χ(ριστο)ῦ δοῦλος Ἠλίας
Η	
ΜΥΠΕΡΒΕΡΕΤΣΙΙ	μη(νὶ) ὑπερβερετ(έου) ς'
ΤΟΘΞΧΙΝΔΣΓΙ	τοῦ θξχ' ἰνδ(ικτιῶνος) γι'

« La servante du Christ Théodora a été déposée au mois de Daisios l'an 662 (= 723 apr. J.-C.), indiction Ve.

« Le serviteur du Christ Elias a été déposé le 6 [?] du mois d'Hyperberetaeos, l'an 669 [=730 apr. J.-C.] indiction XIIIe. »

Bibl. — Germer-Durand, *Épigr. palestinienne*, dans *Revue bibl.*, t. III, 1894, p. 248.

Plaque de marbre, 0 m. 47 × 0 m. 30 ; hauteur des

[1] On attendrait une porte entre les deux chambres du Nord (fig. 9500, *b*). — [2] M. Abel, *El-'Aoudjeh*, dans *Revue bibl.*, t. XXIX, 1920, p. 111-113.

lettres 0 m. 035, pour les deux premières lignes 0 m. 015 :

+ЄNΘAΔЄKЄI....	Ἐνθάδε κεῖ(νται)
OIYIOITOY·····	οἱ υἱοὶ τοῦ [μακαρί]
OYЄPCЄNOYΦIOY	ου Ερσενουφίου,
CTЄΦANOC Y ЄNK	Στέφανος [μεν] κ(αὶ)
CTЄΦAN...ANA	Στεφάνη, ἀνα-
ПAЄNTЄCMПAY	παέντες μη(νὸς) παυ-
NSΘΓЄΩPΓIOCΔЄ	νὶ θ', Γεώργιος δὲ
KΓTOYAYTOYM	κγ' τοῦ αὐτοῦ μη(νὸς)
INΔIKTSΔ +	ἰνδικτ(ιῶνος) δ',
ЄKAСTOCПPOCПOΔATOY ЄTЄPOY	ἕκαστος πρὸς ποδὰ τοῦ ἑτέρου

« Ici reposent les enfants du [bienheureux] Ersenouphios, Étienne et Stéphanie, décédés le 9 du mois de

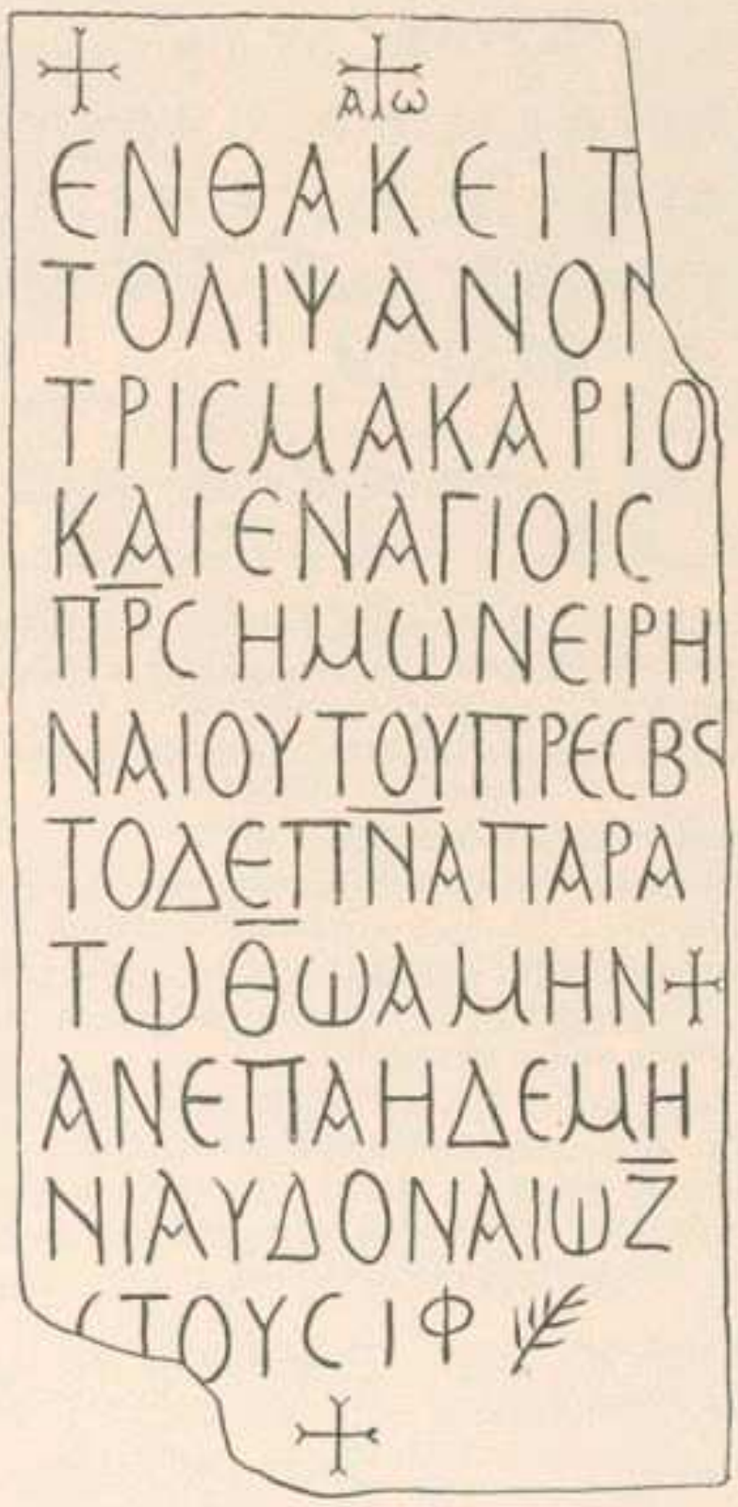

9502. — Plaque de marbre de Saint-Porphyre.
D'après *Revue biblique*, 1925, p. 580.

Payni, et Georges le 23 du même mois, indiction IVe, chacun au pied de l'autre. »

L'A et l'Y indiquent une époque très basse ; le nom du père doit être égyptien et le mois est emprunté au calendrier égyptien.

Bibl. — Germer-Durand, *Épigr. palestinienne*, dans *Revue bibl.*, t. III, 1894, p. 240.

Plaque de marbre fixée en octobre 1920 dans un mur de la terrasse chez le curé grec de Saint-Porphyre; disparue en 1923 (fig. 9502) :

Ἔνθα κεῖτ[αι] ‖ τὸ λ(ε)ίψανον ‖ τρισμακαρίο[υ] ‖
καὶ ἐν ἁγίοις ‖ π(ατ)ρ(ὸ)ς ἡμῶν Εἰρη- ‖
ναίου τοῦ πρεσβ(υτέρου) ‖ τὸ δὲ πν(εῦμ)α παρὰ ‖
τῷ Θ(ε)ῷ. Ἀμήν + ‖ Ἀνεπάη δὲ μη- ‖
νὶ Αὐδ[υ]ναίῳ ζ' ‖ ἔτους ιφ'

« Ci-gît la dépouille mortelle de notre père trois fois bienheureux et parmi les saints, le prêtre Irénée ; mais son esprit est auprès de Dieu. Amen.

« Il est mort le 7 du mois d'Audynaeos de l'année 510. »

« Il n'est pas sûr qu'il y ait eu la place pour τοῦ avant τρισμακαρίου. De plus la résolution en πατράσιν et en πρεσβευτοῦ de l'abréviation des lignes 5 et 6 est insoutenable. L'expression τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν est courante dans l'hagiographie byzantine, spécialement dans les titres des notices sur les saints. On la retrouve en partie dans l'épitaphe de Gaza d'un certain diacre Abraamios, fils de Patricius. D'après le point de départ de l'ère de Gaza (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Ère) c'est-à-dire 61-60, la date de notre épitaphe répond à 450 de l'ère chrétienne. Le 7 Audynaeos équivaut au 2 janvier. Nous savons par Marc Diacre que le calendrier de Gaza devançait de cinq jours le calendrier romain et que la fête de l'Épiphanie (6 janv.) tombait le 11 Audynaeos. »

Bibl. — *Néa Sion*, 1914, p. 918 ; Bleckmann, dans *Zeitschrift d. Palast. Verein*, 1915, p. 238; F.-M. Abel,

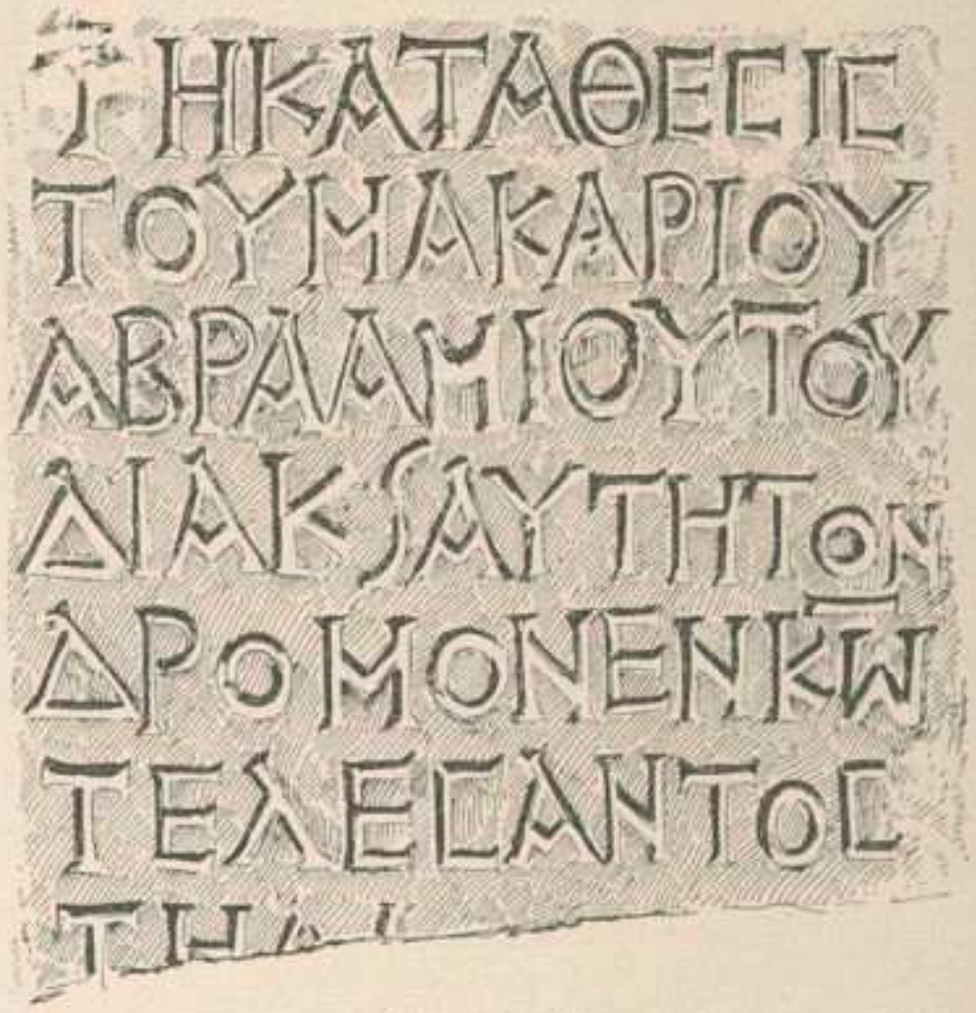

9503. — Épitaphe d'Abraamios.
D'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1903, p. 483, n. 8.

Épigraphie palestinienne, dans *Revue bibl.*, t. XXXVI, 1925, p. 579-580, cité ici.

Maïoumas, appelé aussi Majuma, faubourg de Gaza, élevé au rang de ville dont nous avons indiqué les vicissitudes, se trouve à 4 km. à l'ouest de Gaza.

Shellal, près de Gaza, mosaïque composée de cercles juxtaposés et réunis par des rinceaux ; dans chacun des cercles se trouve un sujet différent : oiseau, quadrupède, corbeille de fruits, cage, etc.

Autre mosaïque de même provenance avec ces lignes :

+TONΔЄ TON NЄON ΔAΨILЄI .....
MHCAN OTЄ OCIΩT(ατος) HMΩN.....
KAI O ΘЄOΦIΛ(ος) ΓЄΩPΓIOC O .....
NAPIOC ЄNTΩ BKK ЄTЄI KAT.....

Bibl. — *Vestiges antiq. et mosaïques en Palestine*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1918, p. 85.

Fragment apporté par des chameliers de Aïn Aroueh (?) près d'Hébron. Plaque de marbre blanc, coupée dans le bas, épaisseur 0 m. 03 à 0 m. 04; hau-

teur moyenne des lettres 0 m. 035. D'après la paléographie et les formules, Clermont-Ganneau incline à croire que le monument provient de Gaza (fig. 9503) :

+ Κατάθεσις τοῦ μακαρίου Ἀβρααμίου
τοῦ διακ(όνου), αὐτῇ τὸν δρόμον ἐν
κ(υρί)ω (ou κ(όσμ)ω?) τελέσαντος
τῇ . . . . . .

« Sépulture du bienheureux Abraamios, diacre, y ayant achevé sa course dans le Seigneur (ou en ce monde) le... »

Bibl. — Ch. Clermont-Ganneau, *Inscr. de Palestine*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1903, p. 482-483, n. 8.

La Transjordanie est une vaste région à l'est du Jourdain et de la mer Morte; elle a fait l'objet d'une description par le R. P. F.-M. Abel (*Le circuit de Transjordanie*, dans *Revue bibl.*, t. XXXVII, 1928, p. 425-439, 590-604) ; les vestiges du passé chrétien y sont rares.

Pour ce nouvel itinéraire, notre point de départ est Jéricho (à 37 km. de Jérusalem).

Tell Nimrin (à 55 km. de Jérusalem); la route remonte l'ouady Chaïb.

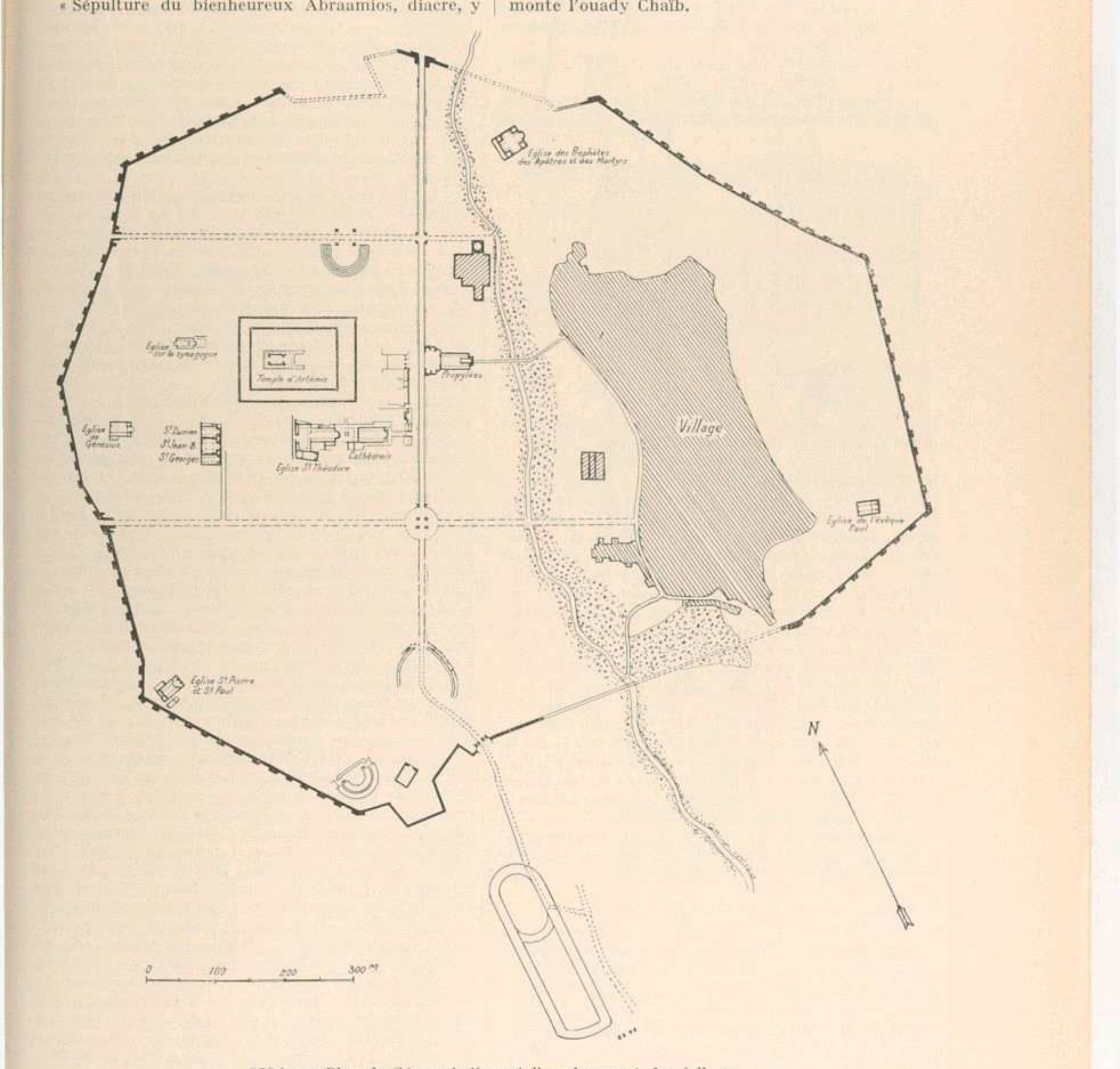

9504. — Plan de Gérasa indiquant l'emplacement des églises.
D'après le *Plan of Jerash*, dans *The annual of the American schools of oriental research*, t. XI, 1929-1930.

Es-Salt (à 80 km.), après avoir dépassé Souelik (96 km.), la route se redresse vers le Nord ; on rencontre à *Khirbet Safout* (à 112 km. de Jérusalem) les ruines d'une église dédiée à saint Macaire, martyr.

18. *Djerasch* (à 141 km.), c'est l'ancienne *Gérasa*, le *Chrysoroas* des Grecs. La ville connut, au temps des Antonins, une grande prospérité et s'orna de beaux monuments. Au IVe siècle c'était une des cités les plus importantes et les mieux fortifiées de la province d'Arabie. Le christianisme y fut prospère dès la fin du IVe siècle et il y eut un évêché. Les fortifications de Gérasa furent refaites au Ve siècle, ainsi qu'un portique. Une partie de la colonnade proche du forum fut dressée au VIe siècle par le comte Flavius Elias ; les musulmans s'en emparèrent en 634.

Pour l'épigraphie chrétienne de cette ville, voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1033-1036.

Le martyrium de saint Théodore fut élevé en 496 par le prêtre Énée comme en témoignent de pompeuses

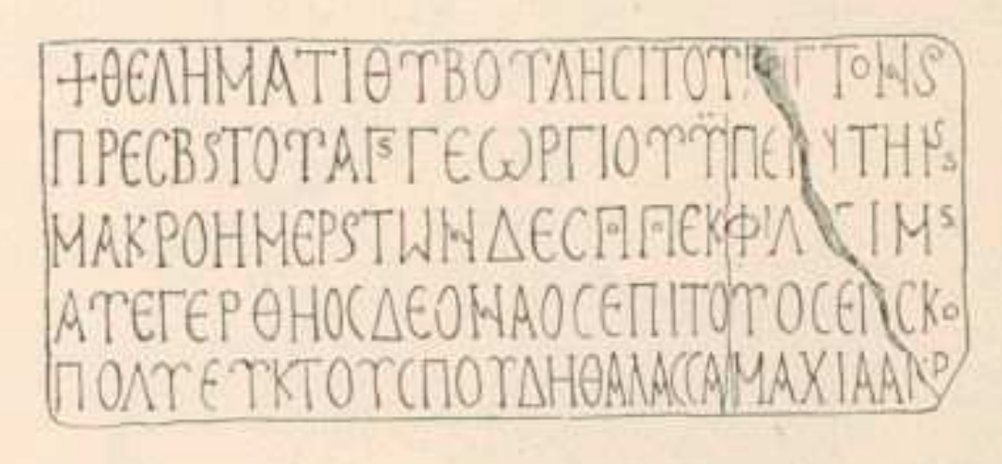

9505. — Plaque de marbre blanc.
D'après *Revue biblique*, 1908, p. 568.

inscriptions; aux abords, une église avec un baptistère et une cour avec un bassin ont été récemment déblayés.

« Les fouilles de l'université de Yale, dirigées par M. Crowfoot (1928-1929), ont mis à découvert, à 100 m. à l'ouest de Saint-Théodore, une rotonde dédiée à saint Jean-Baptiste en 531 (fig. 9504), communiquant avec deux basiliques contiguës (au Nord : Saints-Côme-et-Damien ; au Sud : Saint-Georges), pavée de belles mosaïques où l'on voit représentés le Nil, Alexandrie et son phare, Memphis, etc. A 60 m. vers l'Occident se trouve l'église de l'évêque Genesius (610). A l'ouest du temple d'Artémis, une église a été, sous Justinien, superposée à une synagogue dont le pavement en mosaïque a été conservé en partie (arche de Noé, chandelier à sept branches, inscription araméenne). Au sud-ouest de la ville, la basilique des Saints-Pierre-et-Paul, bâtie par l'évêque Anastase vers 540. Sa mosaïque représentait les sujets de la rotonde Saint-Jean-Baptiste avec plusieurs inscriptions grecques en vers. A peu de distance au Sud-Ouest une chapelle funéraire pavée d'une mosaïque très fine. » Enfin une église voisine des Propylées [1].

Nous avons mentionné *Souelik*, formant le coude de la route de *es-Salt* à *Djerasch;* à une dizaine de kilomètres à l'Ouest on trouve Ammân qui fut le siège d'un évêché.

Ammân. — Sur une plaque en marbre blanc trouvée, semble-t-il, près d'un piédestal portant le nom d'Héraclès et qui se trouvait être (en 1908) la propriété d'un Circassien (fig. 9505). Voici la transcription :

+Θελήματι Θ(εο)ῦ, βουλησ(ε)ι τοῦ ἥττον(ος) [καὶ] πρεσβ(υτέρου) τοῦ ἁγ(ίου) Γεωργίου ὑπέρ (σω)τηρίας μακροημερ(εύσεως) τῶν δεσπο(τῶν), ἐκ φιλοτιμ(ίας) α(ὐτο)ῦ [ἠ]γέρθη ὁ[σ]δε ὁ ναὸς ἐπὶ τοῦ ὁσ(ίου) ἐπισκό-Πολυεύκτου σπουδῇ Θαλασσαμαχια α... [(που)

« De par la volonté de Dieu et l'intention de l'humble prêtre de Saint-Georges, pour le salut et la longévité des souverains, grâce à sa libéralité, ce temple a été élevé sous le saint évêque Polyeucte, par les soins de Thalassamachia... »

Nous trouvons ici le nom d'un évêque de Philadelphie, Polyeucte. Le dernier mot de la 2e ligne laisse des doutes ; le premier mot de la 3e est rare. Celui qui suit, τῶν δεσποτῶν, désigne les souverains, le couple impérial ; mais l'éditeur a fait « remarquer que le titre de δεσπότης n'était réservé ni à Dieu ni à l'empereur, même sous Justinien » ; mais il n'en allait pas toujours ainsi. « Dans ses lettres, Théodoret, évêque de Cyr au Ve siècle, dit couramment δέσποτα à ses collègues dans l'épiscopat, par exemple à Flavien, évêque de Constantinople [2], à un certain évêque Irénée [3], à André de Samosate [4], à Dioscore d'Alexandrie [5], à Ousanios d'Émèse [6], voire même à un simple prêtre du nom de René [7]. Enfin la dédicace de l'ouvrage de ce Père contre les hérésies commence par τῷ δεσπότῃ... Σπορακίῳ, qui est un grand de la cour. Aussi croyons-nous devoir garder à Eustochios de Jérusalem le titre de δεσπότης. Dans la liturgie dite de saint Chrysostome, l'évêque est constamment interpellé par le diacre avec le titre δέσποτα. »

« De la lecture de cette inscription, il ne ressort pas clairement que le temple fût celui de Saint-Georges dont le généreux prêtre était titulaire. Si cela était, nous serions en présence d'une de ces substitutions de saints aux dieux ou aux héros dont la Syrie et l'Arabie offrent plus d'un exemple. La métamorphose d'Héraclès en saint Georges était d'autant plus facile que ces deux personnages avaient comme attribut la force physique. » L'existence d'une chapelle chrétienne est assurée par des montants de cancels sculptés, des chapiteaux ornés de la croix, etc.

Bibl. — F.-M. Abel, *Inscr. de Transjordanie et de Galilée*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. V, 1908, p. 568-570.

Lorsque la nomenclature alphabétique du *Dictionnaire* nous fit rencontrer ce nom de Gérasa (t. VI, col. 1033-1360) nous ne pouvions rassembler qu'une chétive moisson épigraphique, et rien ne laissait prévoir qu'une ville byzantine sortirait quelques années plus tard des fouilles entreprises et conduites par l'expédition mixte de *Yale university* et de la *British school of archaeology* de Jérusalem. Les monuments païens et les édifices privés n'appartiennent pas à nos études, mais seulement les églises byzantines dont la plus ancienne remonte au IVe siècle. Gérasa était alors une ville prospère qu'Ammien Marcellin place sur le même rang que Bostra (voir ce nom) et Philadelphie, grands entrepôts de toutes sortes de marchandises. Une route fréquentée traversait Gérasa à cette époque et la tenait en contact incessant avec le reste du monde. Elle y amena les premiers initiateurs de la religion chrétienne dans cette ville, mais nous ignorons tout de leur activité et de leur installation avant l'époque de la paix de l'Église. Cependant, pendant le règne de Constance, en 351, nous voyons un évêque de Gérasa siéger au concile de Séleucie et, un peu plus tard, saint Épiphane mentionne Gérasa comme le théâtre d'un miracle annuel. Le jour de la fête de l'Épiphanie, qui est celle où la liturgie solennise le miracle de Cana, l'eau de la fontaine de l'église de Gérasa était changée en vin, disait-on. Il va sans dire que ce prodige avait provoqué la construction d'imposants édifices près du lieu témoin de ce prodige : la fontaine élevée sur le site où avait été sacré le petit dieu Dionysios. Au IVe siècle, une cathédrale fut bâtie à l'est de cette fontaine, succédant à un temple païen, et à la fin du Ve siècle, la vogue de ces lieux était si bien établie qu'une deuxième église fut bâtie à l'Ouest et dédiée à saint Théodore (494-496). Avant cette dernière date une belle et riche église avait été élevée, en 464-465, au nord-est de la ville et dédiée aux prophètes, aux apôtres, et aux martyrs.

Au VIe siècle, Gérasa se couvrit d'églises ; en 526, on

[1] F. M. Abel, *Palestine*, p. 635. — [2] *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1184. — [3] Col. 1192. — [4] Col. 1205. — [5] Col. 1232. — [6] Col. 1336. — [7] Col. 1324.

en construisit une dans la partie sud-est de la ville ; entre 529 et 533 un groupe de trois églises s'élevait à l'ouest de la basilique de Saint-Théodore ; en 530-531, la synagogue fut remplacée par une église et ces cinq édifices semblent avoir été élevés sous l'épiscopat de Paul. Son successeur (?), Anastase, ne fut pas en reste et fit bâtir dans le quartier sud-ouest de Gérasa une basilique dédiée aux apôtres Pierre et Paul, en même temps que dans l'avant-cour, à l'est des Propylées, s'élevait, vers le milieu du siècle, une autre basilique. Enfin, une dernière église, située près de la porte ouest de la ville, fut élevée en 611 par l'évêque Genesius ; dernière est une façon de parler, car il y a eu une grande basilique dans le cimetière circassien au sud-est de la ville, qui n'a pu être fouillée et d'autres qui sont encore cachées.

Il est probable qu'au VIe siècle, la ville entière était chrétienne, on y employait principalement la langue grecque et, même dans la synagogue, les inscriptions les plus importantes sont rédigées en grec. Quelques-unes sont métriques, faisant usage de l'hexamètre et de l'ïambe.

En 614, Gérasa partagea le sort de toute la Palestine qui tomba aux mains des Perses ; en 628, elle rentrait sous l'obéissance d'Héraclius et, en 635, tombait sous le pouvoir des Arabes. Sous la dynastie des Ommiades, la ville connut encore un siècle d'une sorte de prospérité ; on a retrouvé des monnaies, des lampes et des graffites arabes. Aucune des églises ne fut convertie en mosquée et, en 1806, Seetzen trouva encore des familles chrétiennes dans les environs. Avant leur complet abandon, toutes les églises, à l'exception d'une seule, furent mutilées. Les pavements en mosaïque furent gravement endommagés probablement lorsqu'ils offraient des figures humaines, mais ce fut un tremblement de terre qui amena la destruction de Gérasa, le 18 janvier 746, dans l'après-midi. On sait que cette catastrophe mémorable s'étendit à une grande partie de la Palestine et de la Syrie. A supposer que Gérasa y ait échappé, d'autres tremblements de terre eurent lieu en 756, 758-775, 775-795. Le désastre fut soudain et diverses trouvailles ont montré que la population fut surprise. Depuis lors, le centre de la ville fut abandonné.

1° *Portion centrale.* — Aujourd'hui le temple d'Artémis domine les ruines de Gérasa comme à l'époque païenne, mais il n'est lui-même qu'une ruine qu'on exploita à la manière d'une carrière depuis le IVe jusqu'au VIIe siècle ; un potier y avait même établi son atelier. La portion centrale de la Gérasa chrétienne consistait en un groupe de constructions s'étendant le long de la partie sud de l'ancienne enceinte d'Artémis et ayant son centre vers la fontaine. Les ruines de ce groupe se trouvent à l'ouest de la rue principale, immédiatement au sud du *nymphæum* (fig. 9506). L'extrémité ouest de Saint-Théodore se trouve encore à 2 ou 3 m. au-dessus du niveau des ruines environnantes ; les points d'appui de l'abside sont reconnaissables et quelques mots d'une inscription mentionnent la dédicace et la date de l'église. En se reportant au plan donné ci-contre, on verra que les constructions d'époque païenne sont figurées par le quadrillé, celles d'époque chrétienne en noir.

Avant l'époque constantinienne il existait un petit temple païen sur l'emplacement que vint occuper la cathédrale, mais il en occupait un tiers à peine. De la rue on y accédait par un portique de huit colonnes corinthiennes qui n'est pas plus ancien que l'an 190, date de la construction du *nymphæum*. Le temple disparut pour faire place à la cathédrale, mais celle-ci s'annexa une entrée solennelle de huit colonnes et un escalier de trente-six degrés. Au sommet de ceux-ci se trouvait un oratoire dédié à la Vierge et aux anges Michel et Gabriel. En contournant la cathédrale par le côté nord, on gagnait la cour de la fontaine qui se trouva ainsi devenir l'atrium de l'église (fig. 9507). La cathédrale était une basilique à trois nefs séparées par deux rangs de colonnes corinthiennes portant sur leurs chapiteaux des architraves provenant peut-être de

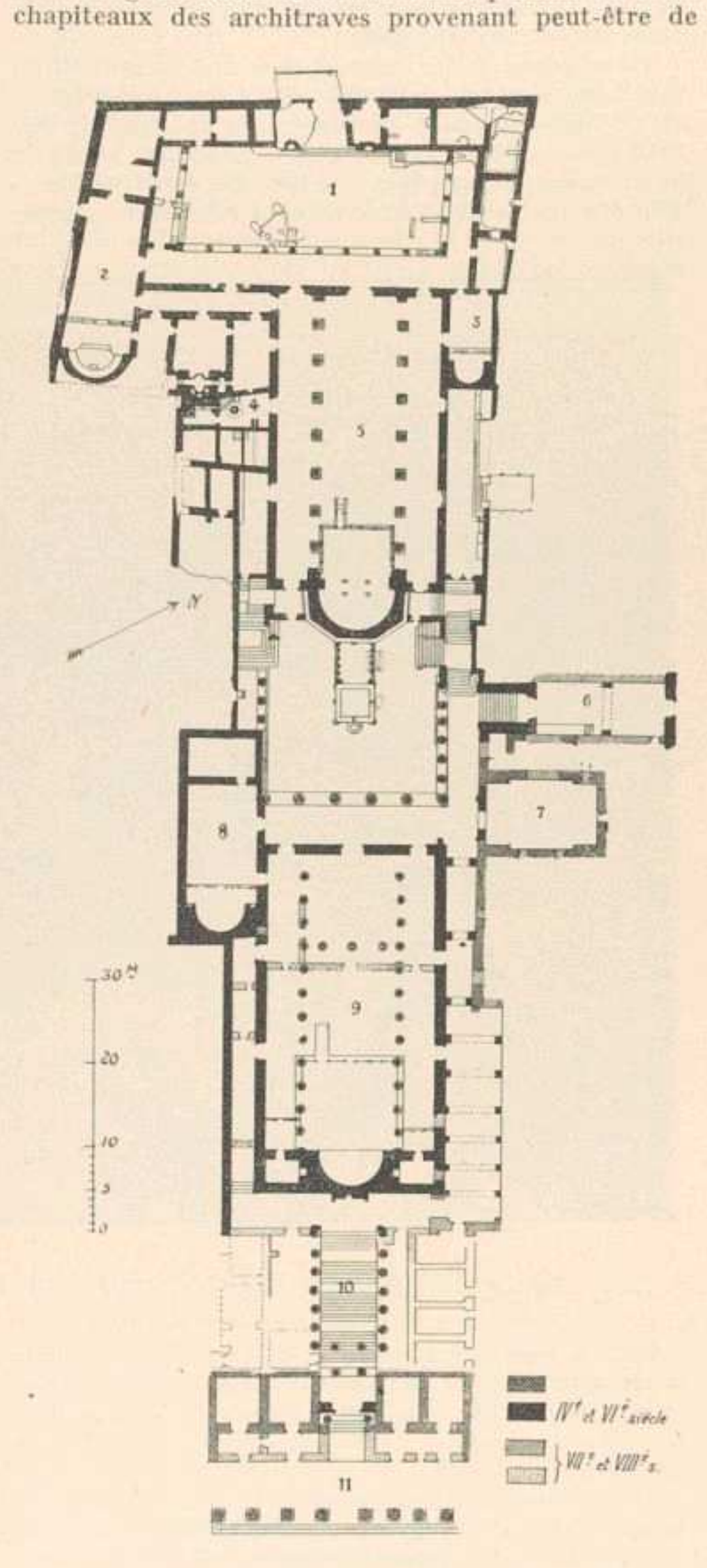

9506. — Plan de la cathédrale Saint-Théodore. D'après J. W. Crowfoot, *Churches at Jerash*, 1931, dans *Brit. school. of archeol. in Jerusalem. Suppl. papers*, n. 3, pl. I.

quelque temple. L'abside, peu profonde, était flanquée de deux chambrettes : le *diaconicon* et la prothèse. De l'Est à l'Ouest, l'église mesurait 42 m. 20. Le chœur occupait l'espace des quatre premières colonnes ; l'extension dans les deux bas-côtés est postérieure. On a relevé l'emplacement de l'ambon visible sur le plan. De la décoration de cette église on ne peut rien dire de certain sinon qu'on a retrouvé divers fragments de marbre rouge et de marbre vert foncé.

La cathédrale est une des rares églises de Gérasa qui n'est pas datée de façon précise. Il y a bien une ins-

cription sur une pierre, dans le mur est de l'atrium, devant la porte centrale à l'ouest de l'église, mais elle est en mauvais état et semble mentionner une restauration sous l'évêque Paul qui pourrait être — ou n'être pas — celui qui est nommé sur quatre autres inscriptions datées de 526 à 533.

La maçonnerie des murs, épaisse de 1 m. 20, est tout à fait différente de celle des églises construites aux Ve et VIe siècles ; ce sont des matériaux de remploi ; mais très beaux et bien taillés, bien appareillés, bien jointoyés, avec du très bon mortier. La construction de l'abside et des deux chambrettes est encore soignée, comme à l'époque classique et on croirait avoir affaire à quelque édifice de la fin du IIe siècle. Le pavement de mosaïque dans la cour, au nord-est de la cour de la fontaine, ne semble pas postérieur au milieu du IVe siècle.

De cet ensemble il paraît permis de conclure que le temple païen disparu, l'escalier fut restauré et la cathédrale construite quelques années avant l'épiscopat d'Épiphane, vers 375.

Longtemps après que la cathédrale eut été construite, on y ajouta une chapelle à l'angle sud-est. On retrouve ces chapelles dans la plupart des églises de Gérasa, tantôt au Nord, tantôt au Sud. Elles se composent d'une nef, d'un cancel et d'une abside ; parfois elles sont pourvues d'un atrium indépendant, comme ici, et le plus souvent l'atrium a une porte extérieure et une qui mène à l'église. Ici le pavement est de mosaïques, qui paraissent être du milieu du VIe siècle ; au centre étaient figurés les douze mois, mais ces figures furent défoncées par les iconoclastes et on mit à la place du remplissage. Un fragment portant une inscription a échappé ; il y est question que cette chapelle rappelait ceux qui avaient contribué à sa construction.

Lors du tremblement de terre de 717, l'édifice de la cathédrale fut ébranlé, une partie de la colonnade au Nord s'écroula et la restauration sacrifia cinq baies. Un mur fut élevé à l'Ouest et on posa trois colonnes en avant, à peu près sur l'emplacement de l'entrée du temple païen.

La cour de la fontaine est maintenant dominée, à l'Est, par une deuxième grande église bâtie sur une plate-forme et par deux escaliers qui y conduisent (fig. 9508).

D'après une longue inscription qui se trouvait à l'intérieur de l'église, au-dessus de la porte centrale, à l'extrémité ouest, elle était dédiée à saint Théodore, le glorieux soldat martyr ; fondée en novembre 494 et achevée en novembre 496, sous l'évêque Énée. Un demi-siècle plus tard un bain fut construit au nord de l'église (en 554-555).

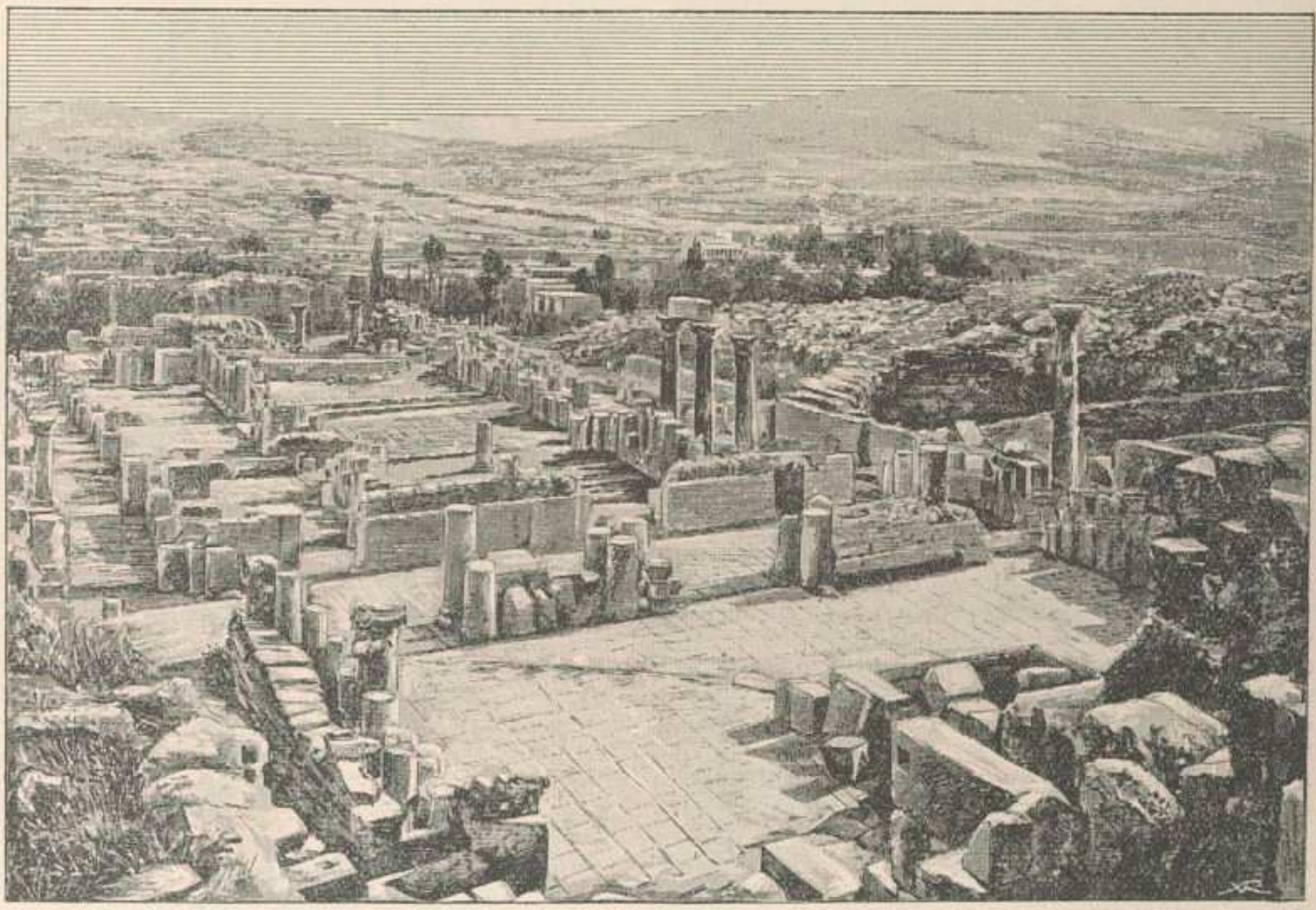

9507. — Cour de la fontaine et cathédrale, vue de l'Ouest. D'après J. W. Croowfot, *op. cit.*, pl. II *b*.

La basilique de Saint-Théodore est à peu près de mêmes dimensions que la cathédrale, mais la maçonnerie et le plan rappellent plus le VIe siècle. Les murs sont construits avec de larges blocs qui font souvenir de l'époque classique, mais les pierres sont pratiquement non cimentées et mal alignées. La nef de Saint-Théodore est plus étroite, proportions gardées, que celle de la cathédrale par rapport aux bas-côtés. L'abside est encadrée dans un mur polygonal et elle est flanquée de deux portes, ce qui se voit dans deux autres églises de Gérasa, mais ce qui est rare ailleurs.

A Gérasa, l'église Saint-Théodore apportait une innovation : l'emploi d'arcs au lieu d'architraves dans la nef centrale ; aussi a-t-on pu espacer les colonnes à une distance presque double de celle qui avait été adoptée dans la cathédrale.

Le cancel, comme celui de la cathédrale, offre le type que nous avons vu à Gérasa, l'ambon s'avance dans la

direction des fidèles ; aucune trace de siège autour de l'abside ; les points d'appui de l'autel et du *ciborium* se voient en place. On a trouvé dans la cour de la fontaine une quantité considérable de verres dorés, provenant de la conque de l'abside et quelques verres dorés adhéraient encore au soffite d'un voussoir du côté gauche de la nef. Le pavement était de marbres et de dalles de pierre. Ici la chapelle à abside se trouvait à l'angle nord-ouest, comme dans les églises de Saint-Procope et de Saint-Pierre.

Au sud de l'église, à main droite, on voit une chambre rectangulaire et une autre chambre plus petite et presque carrée ; celle-ci servait de baptistère, avec la piscine à quatre degrés communiquant avec deux chambres destinées l'une aux hommes, l'autre aux femmes. En avant de l'église un large atrium, entouré de différents locaux.

Voici la traduction de la double inscription :

I. « On m'a fait à la fois une merveille et un prodige pour les passants, car le nuage d'indécence s'est entièrement dissipé et, à la place de l'ancien objet d'aversion, la grâce de Dieu m'entoure de toutes parts. Jadis, des quadrupèdes crevés de fatigue étaient jetés en ce lieu d'où se répandait une odeur abominable, tellement que maintes fois celui qui passait se bouchait le nez afin de retenir sa respiration lorsqu'il fuyait cette émanation infecte. Tandis qu'à présent, les voyageurs qui s'aventurent dans ce pays plat et parfumé portent au front leur bras droit et font le signe de la précieuse croix.

« Veux-tu apprendre ceci, afin de le bien savoir, ce fut Énée, qui me revêtit de beauté, lui prêtre infiniment sage et versé dans la piété. »

II. « Je suis la maison pure du victorieux Théodore : martyr immortel et divin, dont la renommée a volé par-dessus la terre, la mer et les bornes de l'Océan. Car son corps est dans la terre, mais son âme, après sa condamnation se hâta vers le vaste ciel où elle s'unit à tout jamais aux chœurs angéliques et demeure comme une défense et une barrière éternelle contre tout mal en faveur de la ville, de tous ses habitants et de ses futurs citoyens.

« Par la grâce de Dieu les fondements du saint *martyrium* furent posés au mois de Dios, dans la Ve indiction de l'année 559. »

2° *L'église des Propylées.* — Son nom explique assez que cette église se trouvait à proximité des Propylées du temple d'Artémis. Parmi les églises de Gérasa celle-ci est unique en son genre parce qu'elle n'est pas seulement construite tout entière en matériaux de remploi, mais parce qu'elle conserve un plan ancien. Les grandes Propylées furent construites en l'an 150 ; quand le paganisme succomba, les chrétiens convertirent le vestibule en une basilique précédée d'un atrium carré (fig. 9509).

La basilique ne fut pas bien difficile à construire, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le plan. Les constructions anciennes reçurent l'addition d'un triple portique d'entrée et une exèdre fut transformée en chambre ronde où on a trouvé une mosaïque qui est la seule pièce importante. L'encadrement porte un texte du ps. LXXXVI, ℣. 1-3, qui finit par ces mots : « Par la volonté de Dieu, la *diaconia* fut construite au mois d'Artemisios, en la XIIIe indiction de l'an 627 », ce qui nous donne le mois de mai 565 après Jésus-Christ. Est-ce la date de la transformation des deux cours en une église chrétienne? On en est réduit aux conjectures (fig. 9510).

3° *Église sur une synagogue* [1]. — Il s'agit d'une basilique d'un médiocre intérêt par elle-même, mais

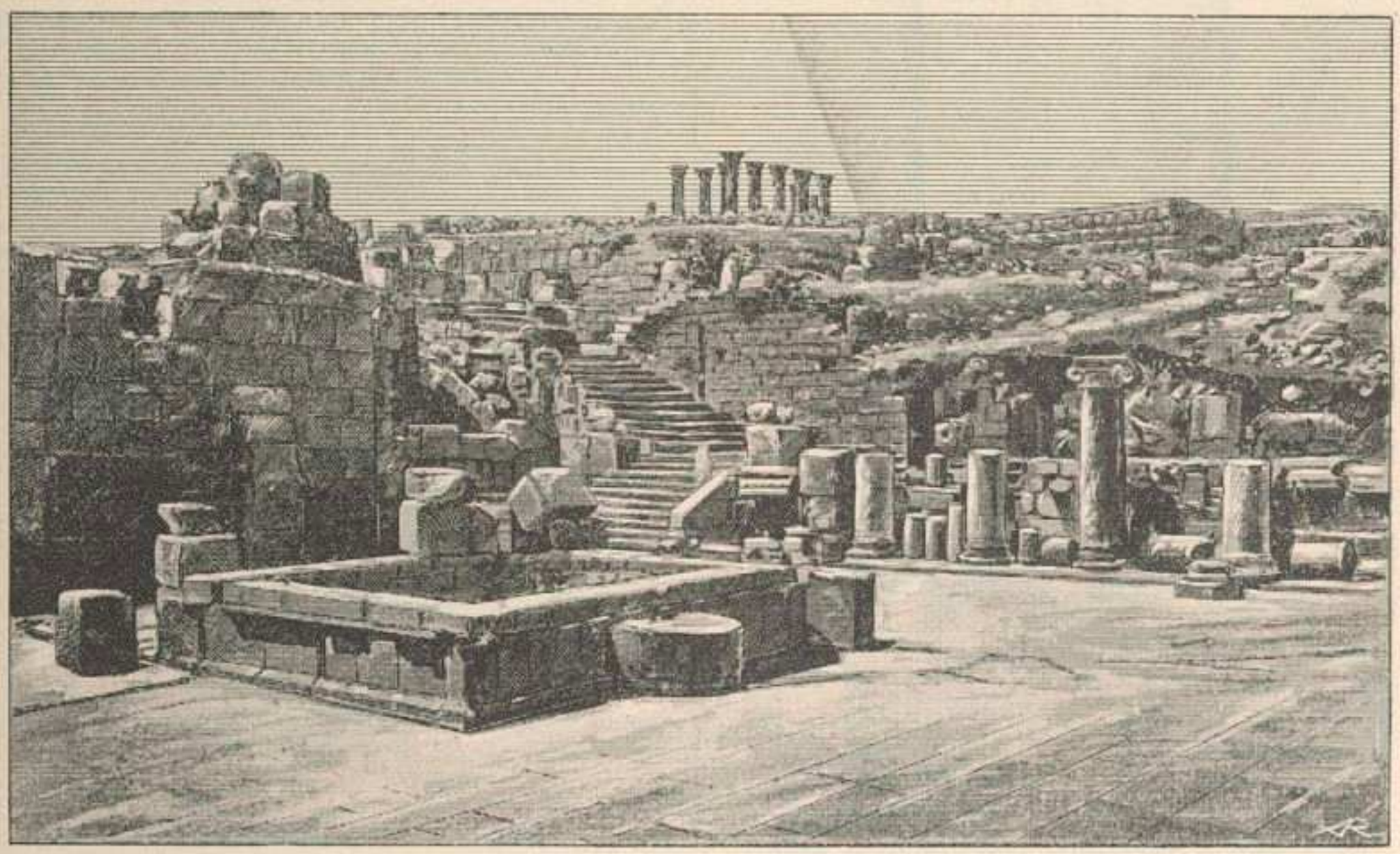

9508. — Cour de la fontaine vue du Sud-Est. *Ibid.*, pl. III *a*.

[1] J. W. Crowfoot, *The discovery of a synagogue at Jerash*, dans *Palestine exploration fund, Quarterly statement*, 1929, p. 211-219; A. Barrois, *Découverte d'une synagogue à Djerash*, dans *Revue biblique*, t. XXXIX, 1930, p. 257-265; H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, in-4°, t. II, Paris, 1934, pl. CXX-CXXIII.

qui fut élevée sur l'emplacement d'une synagogue. Le plan de l'église est celui d'une basilique à trois nefs précédée d'un atrium assez irrégulier ; une seule porte d'entrée centrale ouvrant sur une nef principale tracée par huit colonnes corinthiennes de chaque côté, posant sur des bases octogonales et supportant des architraves. Le *presbyterium* s'achève par une abside semi-circulaire ; il est surélevé d'un degré et isolé de la nef par un cancel avec son ambon. Au centre de l'église, en avant du *presbyterium*, une inscription en mosaïque presque

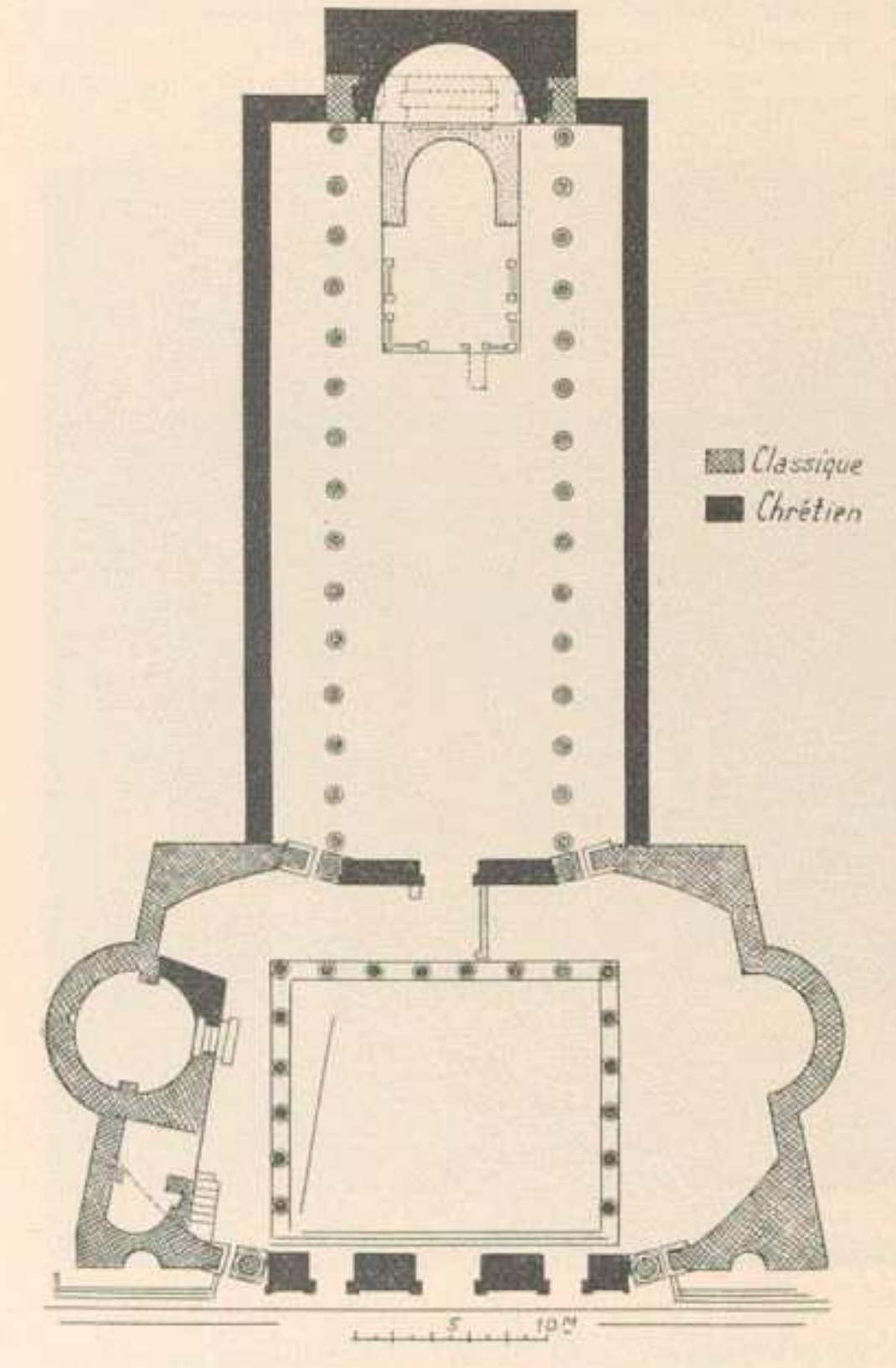

9509. — Plan de l'église des Propylées.
D'après J. W. Crowfoot, *op. cit.*, p. 14, fig. 2.

ruinée ne conserve que la date de la construction : 530. La maçonnerie est de piètre qualité, matériaux de remploi utilisés avec maladresse et d'aspect chétif, pour ne pas dire misérable. A l'est de l'église, en contrebas, une cour rectangulaire pourvue sur trois côtés d'un portique de quatorze colonnes (six à l'Est, quatre au Nord, quatre au Sud). Deux escaliers de trois marches chacun conduisaient de la cour aux nefs latérales de la basilique, à l'extrémité orientale desquelles s'ouvraient deux portes de communication. Le défaut d'unité de pavement de l'atrium et le contraste entre les petites dalles du centre et celles, plus grandes, du pourtour, a suggéré l'idée de l'existence d'une vasque centrale supprimée lors d'un remaniement des bâtiments primitifs.

Il paraît évident que l'église a été adaptée à un édifice plus ancien, une synagogue, dont le plan altéré demeure reconnaissable. Cette synagogue était orientée à l'inverse de l'église. Un escalier rectangulaire, dont on a retrouvé les fondations sous le chevet de l'église, permettait d'accéder à un avant-corps couvert régnant à peu près sur toute la largeur du bâtiment et occupant une face de l'atrium. Cette sorte de vestibule était décoré d'une mosaïque historiée, fort détériorée par la création de l'abside, mais encore reconnaissable et plus intéressante qu'une combinaison de lignes géométriques (fig. 9511).

L'ensemble de cette décoration se compose de trois registres de largeur inégale. Nous avons déjà donné à plusieurs reprises, dans le *Dictionnaire* (voir aux mots Arche, Ashburnham, Noé) d'anciens monuments chrétiens représentant la sortie de l'arche de Noé ; nous en trouvons ici un nouvel exemple d'un très vif intérêt (fig. 9512).

« La mosaïque est divisée en trois registres de largeur inégale. Le registre moyen est le mieux conservé, il représente une triple théorie d'animaux passant vers la droite. L'extrémité sud a été crevée par l'ante de

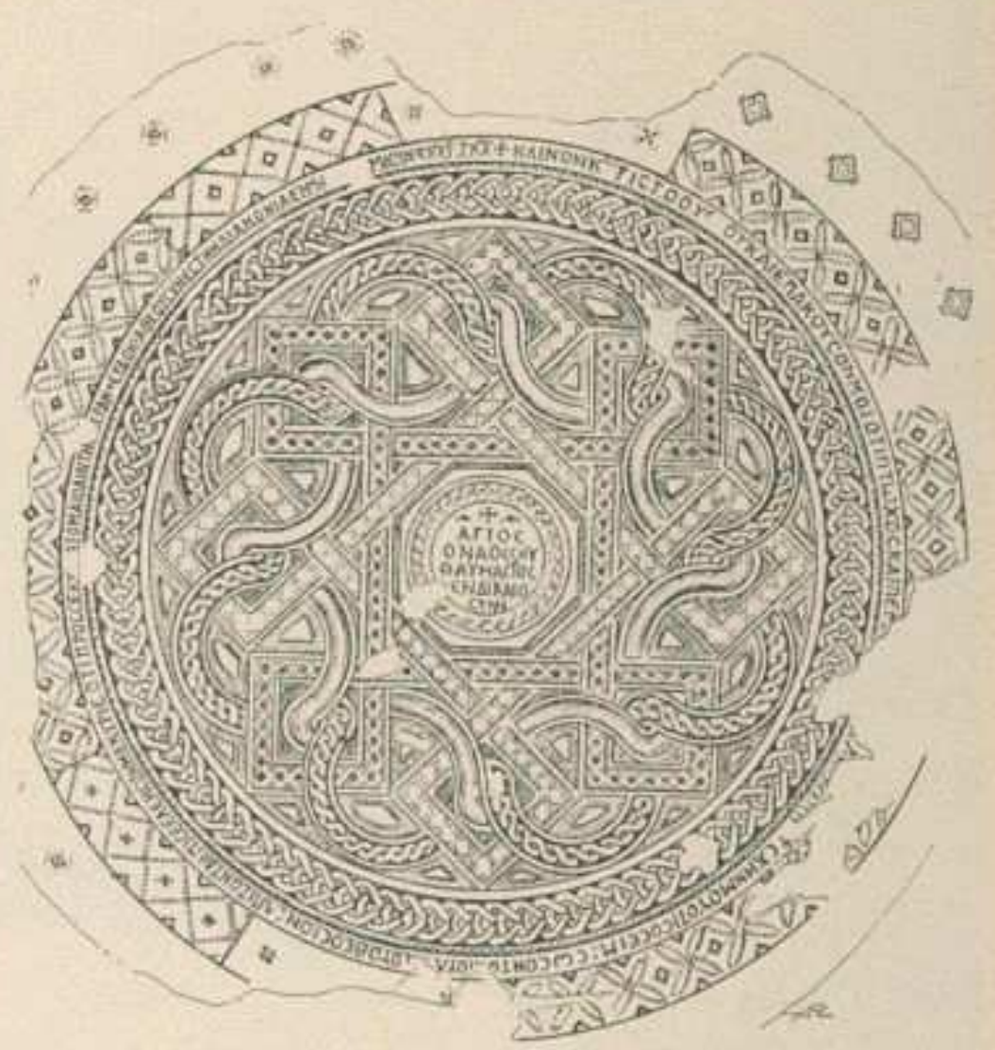

9510. — Mosaïque de la *diaconia*.
D'après J. W. Crowfoot, *op. cit.*, pl. IV *b*.

l'abside (fig. 9513). Par bonheur il en reste assez pour nous donner la clef de tout le registre ; sous les branches d'un arbre on distingue les figures mutilées de deux personnages dont le mosaïste a pris soin de nous donner les noms : CHM et IAΦIC, deux des fils de Noé. Sur la maîtresse branche est perché un oiseau tenant en son bec un rameau feuillu, très évidemment, en dépit de ses formes massives, la colombe porteuse de l'olivier et annonciatrice de la fin du fléau. La scène représente donc la sortie de l'arche, et les bêtes sont divisées selon les catégories de la Genèse : en haut les oiseaux, au centre les quadrupèdes, en bas les bêtes courant sur la terre ; parmi celles-ci on distingue deux espèces de rats : une fouine (?), une gerboise (?), deux serpents et un lapin — tous animaux impurs ; la bande médiane comprend les animaux domestiques et sauvages qui sont dans l'ensemble assez reconnaissables, en dépit de l'extrême stylisation et du caractère poncif de la décoration ; ce sont, de gauche à droite l'âne (ou le mulet), qui allonge le cou ; une paire de chevaux à l'encolure cambrée ; la chèvre qui est certainement la mieux traitée ; le mouton [de race africaine, avec la longue queue touffue], deux capridés (le deuxième est certainement une gazelle mâle) enfin le cerf [axis dont le pelage est toujours moucheté]. Les oiseaux sont beaucoup plus difficiles à identifier. Ils sont traités d'une manière toute conventionnelle.

L'avant-dernier, vers la droite, est certainement un paon, reconnaissable à sa queue ocellée et à son aigrette.

« Il y a plus de vie dans le registre supérieur, malheureusement très lacuneux et dont les saillants et retraits de la bordure semblent impliquer l'existence de trois entrées conduisant à l'intérieur de la synagogue, séparé du vestibule d'entrée par quelque claire-voie ou cloison légère dont il ne reste d'ailleurs aucune trace. Ici la décoration court de droite à gauche et vient envelopper l'extrémité sud du registre central : on y voit des animaux bondissant sur un semis de fleurs, suite de la mosaïque du déluge ou simple scène de genre. Le seul animal entièrement conservé est une lionne reconnaissable à ses mamelles pendantes et à sa tête de félin qui semble poursuivre des gazelles fugitives. Au-dessus de l'angle deux oiseaux affrontés, tenant une guirlande, n'appartiennent pas à la scène.

« Tandis que les deux registres supérieurs se présentent normalement pour un spectateur entrant de l'Est, le registre inférieur, très abîmé par l'abside de l'église, est tourné en sens inverse. Au centre, un champ rectangulaire contient une inscription en majuscules grecques qui encadre les emblèmes du judaïsme : un chandelier à sept branches, de part et d'autre duquel se voient le *lulab* et l'*etrog*, le *shofar* et un objet dans lequel les fouilleurs pensent reconnaître un étui à *Thora*. La partie supérieure de l'inscription a disparu (fig. 9514). Sur la partie restante, on lit très distinctement :

. . . . . ἁγιο
[τάτῳ] τόπῳ
αμὴν σελα
ερήνη τῇ συ-
ναγωνῇ

« ... au très saint lieu. Amen. Séla. Paix à la synagogue ! »

« De part et d'autre de l'inscription se voyaient des animaux bondissants. Celui de droite, encore que bien mutilé, semble être un grand félin, un lion selon toute vraisemblance. »

Églises contiguës. — Dans le quartier ouest on rencontre quatre églises dont trois forment un groupe situé à 150 m. de l'atrium de Saint-Théodore; la quatrième est isolée et plus rapprochée de l'enceinte de la ville.

Dans le groupe des trois églises contiguës, les ruines sont bien conservées et deux colonnes sont encore debout (fig. 9515-9516). Au milieu, une église circulaire est flanquée de deux basiliques, et un même atrium pour les trois. Une inscription en mosaïque est conservée dans chaque église, devant le cancel, et nous donne quelques détails sur la construction. L'église du milieu était dédiée à saint Jean-Baptiste, celle du Sud à saint Georges, celle du Nord aux saints Côme et Damien. L'ensemble fut achevé entre les années 529 et 533, sous l'épiscopat de Paul et les fondateurs furent le *paramonarius* Théodore et sa femme Georgia.

Nous voyons que Saint-Jean-Baptiste fut pavé et couvert en décembre 531 ; Saints-Côme-et-Damien fut pavé en février 533, les portraits du donateur encadrent l'inscription, passablement obscure ; Théodore porte une chasuble et tient en main un encensoir, sa femme est dans l'attitude d'orante ; l'un et l'autre sont placés entre deux arbres. Ce ne sont pas les seuls qui aient contribué à la décoration de l'église, entre autres il y eut le tribun Dagistheus, dont le nom est cité par Procope dans le *De bello persico*. Quant à Saint-Georges, elle fut pavée, couverte et décorée en 529-530.

Le plan de l'église Saint-Jean rappelle celui de la cathédrale de Bostra (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1094, fig. 1597), mais en plus petit, puisque Bostra mesure 50 m. sur 38 et ici l'église n'a que 29 m. 50 sur 23 m. 80 avec moins de portes et de niches. Les quatre exèdres, avec leur absidiole et l'abside du fond, étaient décorées en mosaïques de verre ; les quatre colonnes centrales supportaient peut-être une lanterne. Il est possible d'apprécier la hauteur de l'édifice d'après les deux colonnes restées debout.

Les deux églises qui flanquaient Saint-Jean-Baptiste étaient symétriques ; tout ce qu'elles présentent de

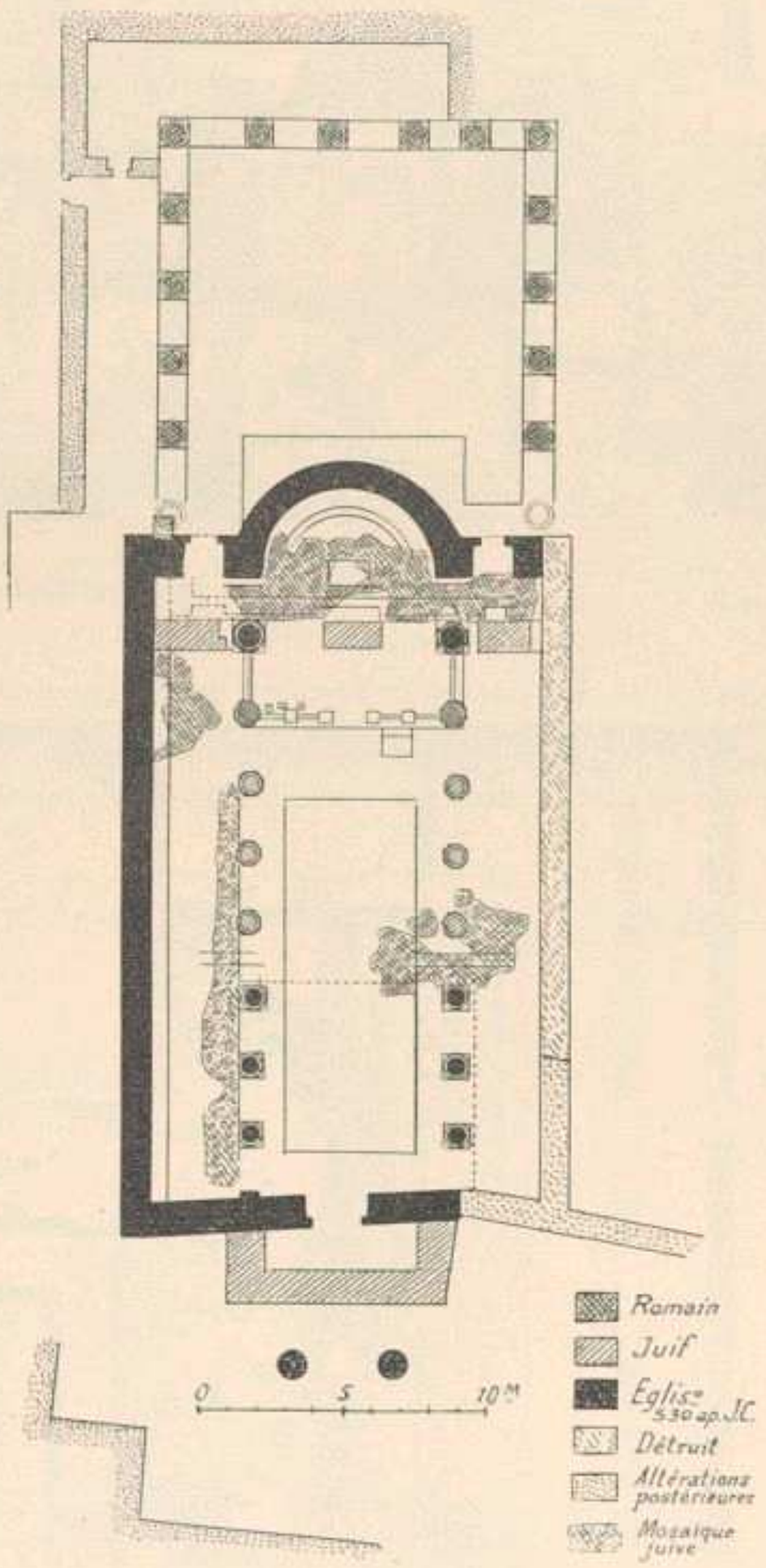

9511. — Plan de l'église construite sur une synagogue. *Ibid.*, p. 17, plan 3.

plus intéressant c'est l'usage de piliers au lieu de colonnes, mais ce n'est pas une particularité à Gérasa puisqu'on a signalé de même l'emploi des piliers en Syrie à Qalb-Louzeh.

Les cancels des trois églises sont établis d'après le même plan que celui de l'église Saint-Théodore, de l'église construite sur l'emplacement de la synagogue, et de la cathédrale. Dans l'église Saint-Georges les sièges autour de l'abside et la chaire de l'évêque sont bien conservés, le reliquaire en face du trône est encore à sa place.

Entre les trois absides on a ménagé l'espace de deux chambrettes qui ont pu servir d'oratoires, dans la suite la chambrette voisine des Saints-Côme-et-Damien fut transformée en baptistère.

Partout on avait prodigué les pavements de mosaïque. A Saint-Jean-Baptiste, la partie centrale en forme de carré a été presque entièrement détruite, à l'entour on voit une bordure d'ornements géométriques avec des panneaux réservés pour figurer les mois et les saisons ou les vents, mais la plupart sont vides. Le quart environ des mosaïques a échappé à la ruine. Dans les exèdres il est possible qu'on ait reproduit quatre fois le même sujet, mais deux ont péri. Une large et opulente bordure de fleurs laisse place au centre pour un médaillon en forme de poire où on a représenté un jeu : trois danseurs supportent une sorte de plateau sur lequel deux cigognes sont plantées, tenant dans leur bec une sorte d'encensoir, trois objets indéfinissables portent une sorte de pièce montée en équilibre (fig. 9517). Les segments de cercle entre la bordure et le carré du centre sont ornés de représentations intéressantes bien qu'elles ne nous apprennent rien de nouveau au point de vue artistique et topographique : ce sont des représentations de villes : au Nord, une vue d'Alexandrie ; au milieu, Pharos ; à l'Est, Canope et le sanctuaire des Saints-Cyr-et-Jean à Menouthi (voir ce nom) ; à droite d'Alexandrie, le tombeau de saint Ménas pouvait être représenté, mais il n'en subsiste rien ; enfin Memphis. Il y a dans ces déterminations une certaine part de divination qui réclamerait quelque discussion.

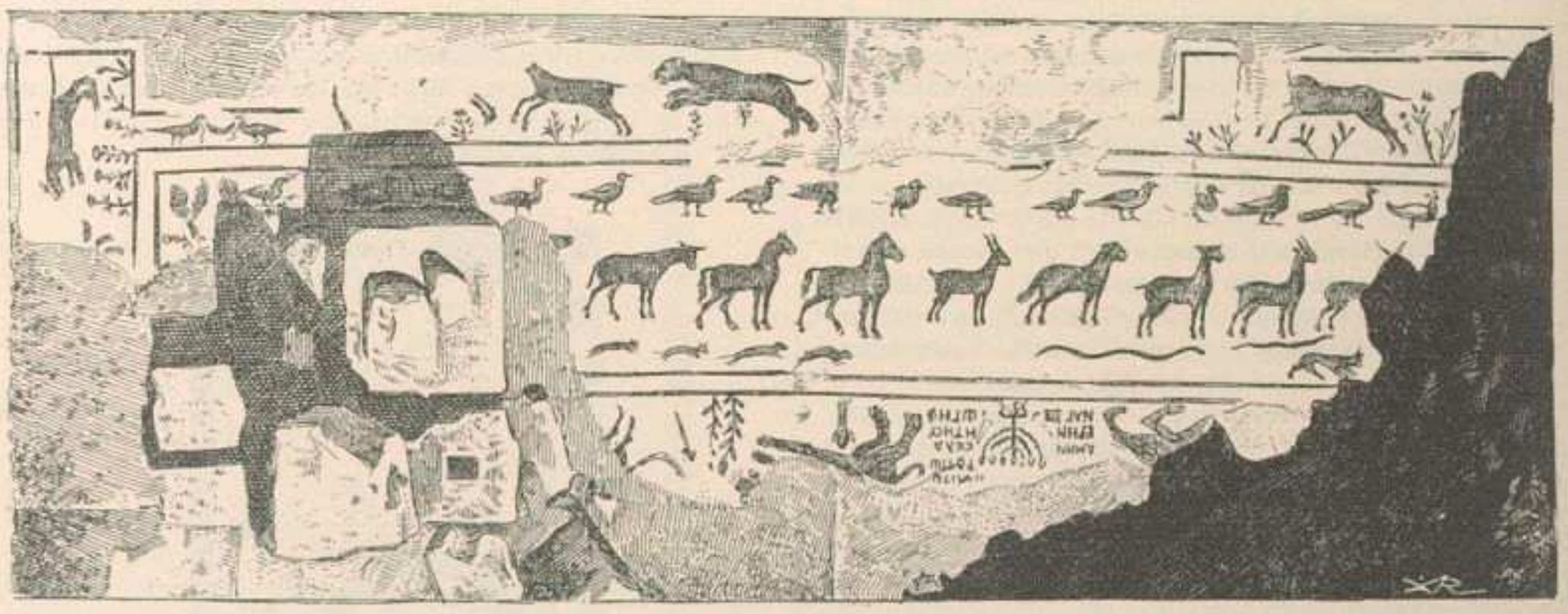

9512. — Mosaïque du vestibule divisée en trois registres. *Ibid.*, pl. v.

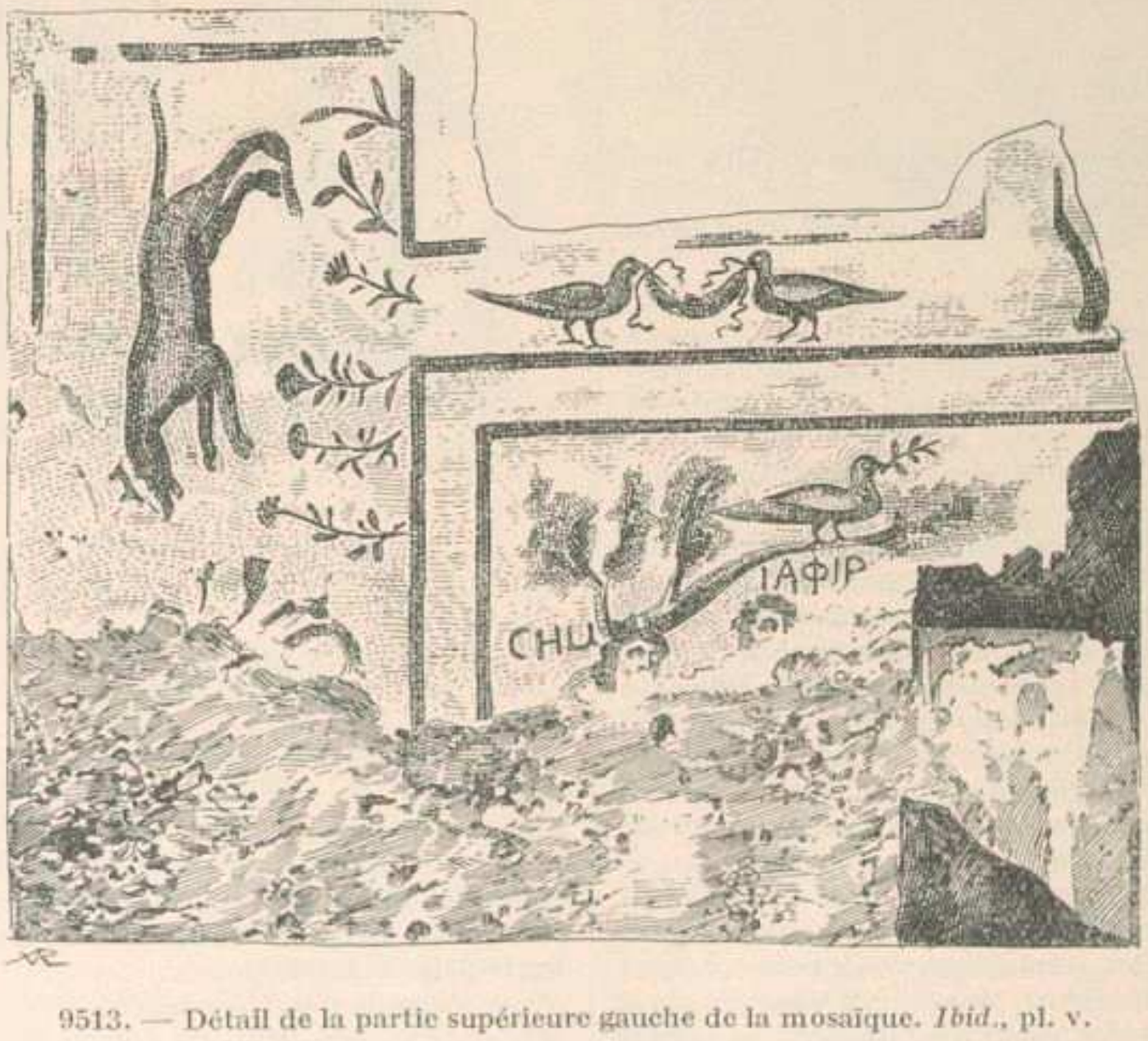

9513. — Détail de la partie supérieure gauche de la mosaïque. *Ibid.*, pl. v.

A Saint-Georges, l'inscription du cancel est en partie détruite, la mosaïque de la nef était divisée en octogones, hexagones et quadrilatères.

C'est aux Saints-Côme-et-Damien que la mosaïque est le mieux conservée. On y voit, comme nous l'avons

dit, Théodore et Georgia, puis la mention de Dagistheus (fig. 9518).

4° *Église de l'évêque Genesius.* — Une inscription, placée à l'extrémité de l'aile nord, nous apprend que la mosaïque fut faite du temps de Genesius, le très saint évêque, à l'aide des dons de Jean, l'orfèvre, et de Saola, fils de Kotessamsies, en l'année 673, le 1er du mois de septembre de la XVe indiction. Cette date correspond à l'année 611 après Jésus-Christ.

9514. — Détail de l'inscription du registre inférieur de la mosaïque. *Ibid.*, pl. v.

nommé Anastase, mentionné dans trois inscriptions, dont la plus longue est ainsi conçue :

« En vérité chaque grand prêtre apporte de douces merveilles au peuple qui occupe cette cité et cette terre. C'est pourquoi le renommé Anastase, qui enseigne la doctrine sûre de Dieu, a fait construire une maison aux premiers des apôtres, Pierre et Paul, car le Sauveur leur accorda la force, avec des embellissements richement parés d'argent et de pierre. »

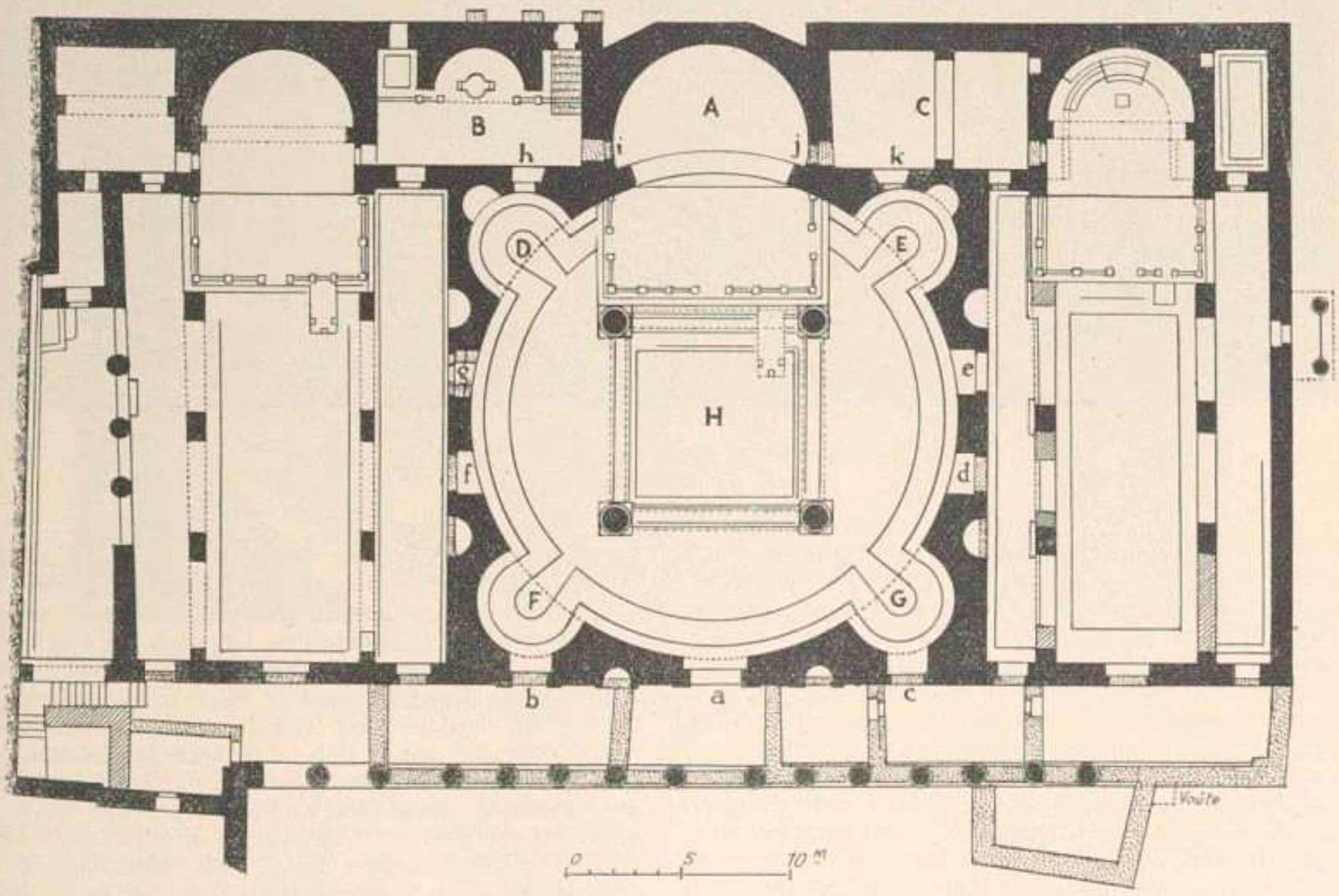

9515. — Plan des églises contiguës Saint-Jean-Baptiste, Saints-Côme-et-Damien, Saint-Georges. *Ibid.*, p. 21, plan 4.

Cette église consistait en une basilique avec nef et deux bas-côtés, et une petite chapelle accotée à l'angle sud-ouest. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le cancel qui s'étend d'un côté à l'autre de l'église en comprenant les deux ailes.

5° *Église des Saints-Pierre-et-Paul*[1]. — C'est une basilique avec une chapelle accolée à l'angle nord-ouest et un atrium. Elle fut fondée par un évêque

La fig. 9519 permet de se faire une idée très claire de cette basilique et de la chapelle adjointe. Évidemment, l'évêque était fort glorieux de son œuvre et il se trouve que le temps l'a mieux respectée que les autres églises de Gérasa. La nef était tracée par huit colonnes,

[1] H. Peirce et R. Tyler, *L'art byz.*, in-4°, t. II, Paris, 1934, pl. CXX-CXXIII.

mais les bases, les chapiteaux et d'autres détails montrent qu'on avait alors quelque difficulté à se procurer de beaux matériaux; cependant, les mosaïstes étaient encore au courant de leur art. Genesius s'est piqué de faire quelque chose qui pût soutenir la comparaison avec les mosaïques de l'église Saint-Jean-Baptiste. On le voit par la fig. 9520, qui offre une sorte de version abrégée de la décoration topographique, avec les vues du Phare, d'Alexandrie et de Memphis : ΦΑΡΟC: ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑ et (ΜΕ)ΜΦΗ sans l's finale, à la manière des Arabes.

6° *Église des Saints-Prophètes-Apôtres-et-Martyrs.* — La dédicace et la date sont connues par une inscription ; ce fut sous l'épiscopat de Claude, en 464-465, grâce à un don de la défunte Marina. C'est une église d'un très grand intérêt; le plan est fort simple et d'une grande clarté, ce qui a peut-être empêché les anciens explorateurs de Gérasa d'y reconnaître une église. Ce plan est tout simplement cruciforme, avec quatre fortes colonnes au centre d'où partent les quatre branches (fig. 9521) formant une nef et deux ailes; chaque branche est flanquée de deux ailes. Aux quatre angles, dans les cantonnements, se trouvent autant de chambres sur un plan rectangulaire. Le plan par terre rappelle celui de l'église des Apôtres élevée par Justinien à Constantinople, et qui fut complètement détruite par Mahomet II.

7° *Église de Procope.* — D'après une inscription en mosaïque placée devant le cancel, cette église fut construite sous le saint évêque Paul, à l'aide de ses dons et de ceux de Saola, le diacre et *paramonarius* sous la surveillance de Procope, achevée en octobre 526. C'était une basilique dont la nef était tracée par six colonnes corinthiennes et trois absides au fond. Le cancel occupait deux baies de la nef. Il y avait une chapelle accolée. La décoration en mosaïque était très fine et compte parmi les plus belles de Gérasa.

XXXVIII. Essai de classement des monastères palestiniens. — Voir *Dictionnaire*, t. II, col. 3165-3175; t. VIII, col. 1961-1988.

XXXIX. Sur les églises de Palestine. — Les années qui se sont écoulées depuis que la Palestine a été placée sous le « mandat » anglais, en 1920, ont donné de fructueux résultats au point de vue archéologique, aussi bien pour l'ancien Orient que pour les temps bibliques et la période chrétienne. Celle-ci a bénéficié de découvertes qui, trop souvent réduites à des arasements de murailles et des pavements, n'en offrent pas moins des éléments précis de nature à rendre des services signalés. Ce point a été dégagé par le même archéologue qui nous a servi de guide dans le travail qui précède et dont il lui appartenait de tirer les conclusions au point de vue architectonique.

1° *Basiliques à trois absides* (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1245-1265). — L'église d'Emmaüs-Nicopolis reposait sur des constructions du IIe siècle et l'appareil du chevet révèle un monument du IIIe siècle analogue à la maçonnerie appareillée de l'époque impériale en usage entre le IIe siècle et le début du IVe, mais pas à celle de la période augustéenne. Il se peut que des architectes chrétiens se soient inspirés de la conque semi-circulaire qu'ils voyaient dans des édifices civils, mais on ne peut s'entendre sur la date à laquelle fut adoptée la triple abside, une centrale épaulée par deux latérales de dimensions moindres. On avait proposé de voir dans cette disposition l'influence d'un développement cultuel remontant au IVe siècle ; mais, depuis lors, on a fait observer que la même ordonnance se révèle dans certains temples syriens de l'époque impériale où on voit un hémicycle ou, plus simplement, un retrait à angles droits flanqué de petites salles rectangulaires. A Rome même, au Capitole, on a fait usage de la *cella* à trois compartiments.

Il n'y a pas sujet de s'étonner si ce principe a été adopté et appliqué dans l'Église chrétienne, lorsque celle-ci se préoccupa de rehausser l'éclat des membres de la hiérarchie et de signaler la dignité éminente du point où s'accomplissait le sacrifice. L'abside centrale paraissait désignée à ce double rôle, et les exigences du service du culte entraînaient naturellement l'aména-

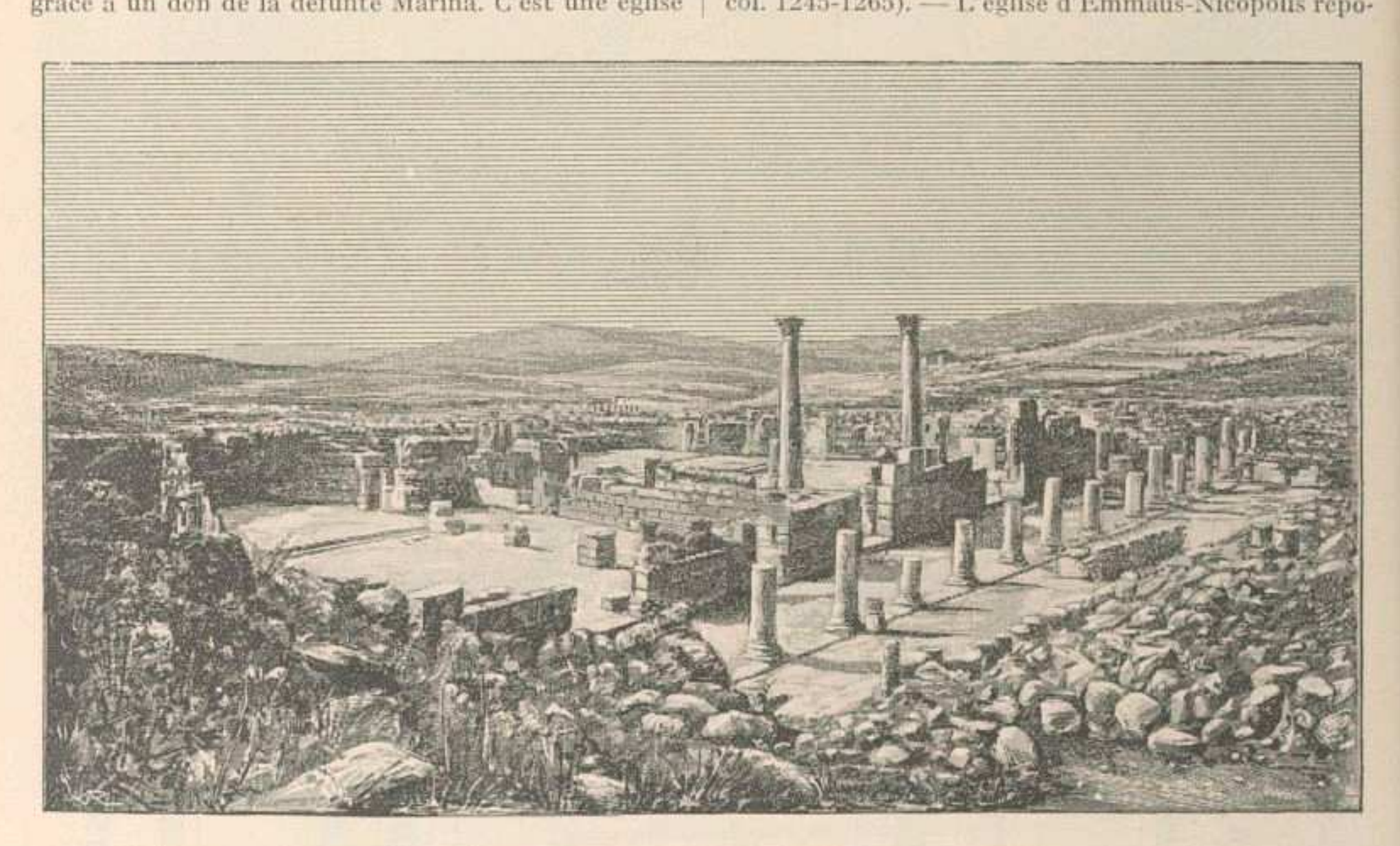

9516. — Ruines des trois églises contiguës vues du Nord-Ouest.
Ibid., p. 258-261, pl. VI *a*.

gement à proximité de locaux indispensables, qu'on nomma *pastophoria*. Peu importait le plan et les dimensions qu'on leur donnait, pourvu qu'ils fussent facilement accessibles et suffisamment spacieux pour ce qu'on y voulait faire. Peut-être n'y eut-il pas d'autre raison au plan circulaire et au plan carré que la fantaisie de l'architecte ou son sens pratique associé à son goût.

« Rien ne s'oppose, écrit le R. P. F.-M. Abel [1] à ce qu'au IIIe siècle un homme de l'art, au fait de la technique des temples officiels, ait appliqué le principe de la triple abside de façon à terminer le vaisseau basilical par une conque principale accostée de deux conques secondaires et qui sait si, dans la réalisation de cette idée harmonieuse, l'architecte n'a pas été conduit pour le cas d'Emmaüs par le dessein de perpétuer la mémoire des trois acteurs de l'épisode de la fraction du pain : le Sauveur et les deux disciples? » Cette explication symbolique rencontrera peut-être des partisans et ce sera tant pis, car cette conjecture ne s'autorise pas même d'une vraisemblance, encore moins d'un commencement de preuve et, à répandre l'ingéniosité dans le domaine de l'histoire, on court le risque de voir l'ivraie étouffer le bon grain. Ne lit-on pas encore couramment aujourd'hui que la déviation de l'axe des églises s'explique par le dessein de figurer la tête du divin crucifié retombant sur son épaule; or on sait à quoi s'en tenir sur cette explication (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1407-1413, fig. 2813-2816). Dès qu'on s'engage dans la voie du symbolisme, les explications abondent. Il se peut qu'elles alimentent chez plusieurs la piété, mais ici il ne devrait s'agir que d'archéologie, ce qui est moins arbitraire.

Les mêmes réserves s'imposent, croyons-nous, devant l'interprétation donnée à la triple abside de Gethsémani à Jérusalem qui remonte vers 380. « N'a-t-on pas voulu commémorer le souvenir de la triple prière de Jésus agonisant, en même temps que satisfaire aux exigences de la liturgie? Très affirmatif sur ce point, le Moyen Age dépendait sans doute de cette tradition [2] »; et malgré ce « sans doute » nous persistons à douter ou, plus exactement, à n'en rien croire.

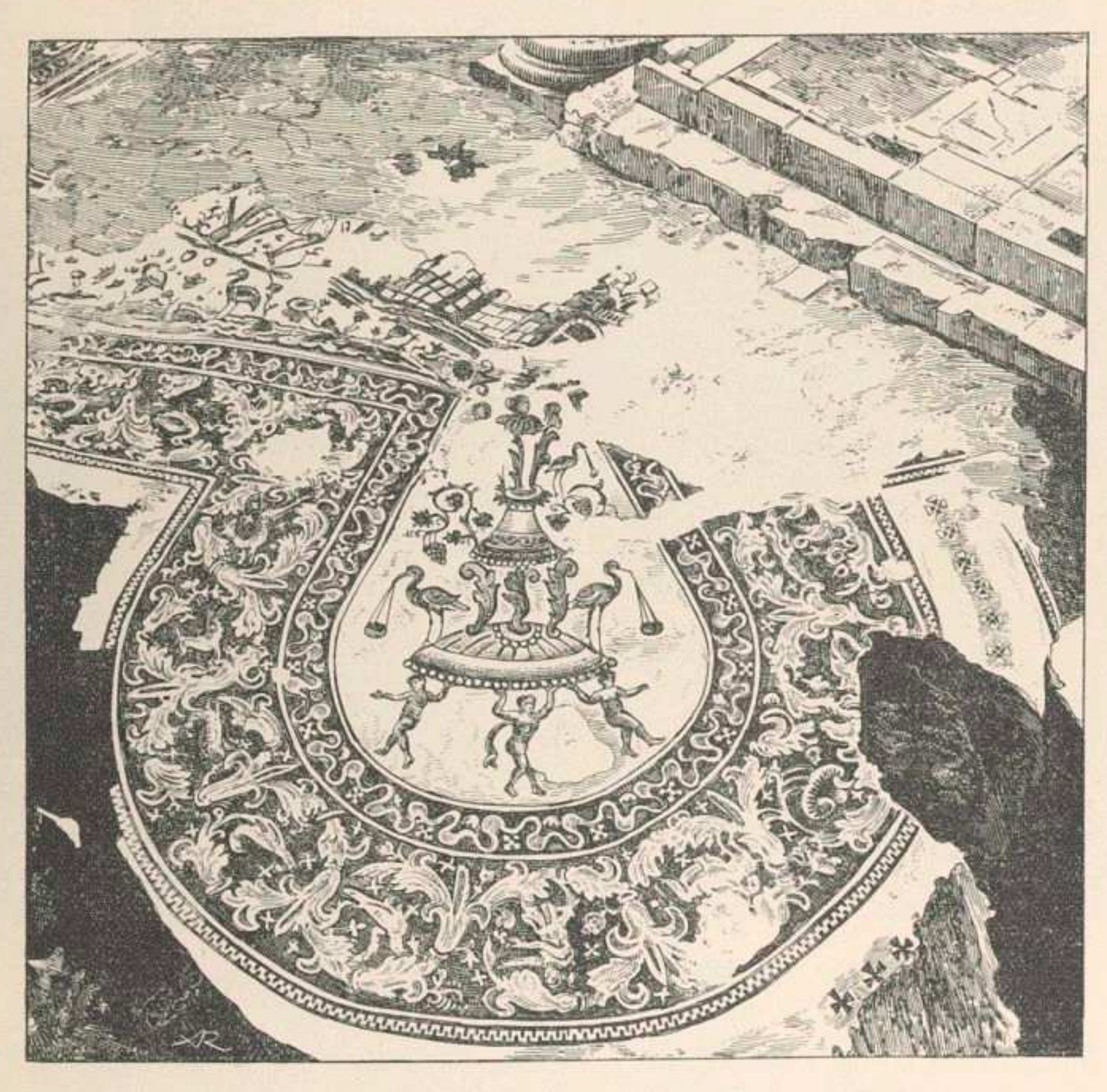

9517. — Mosaïque de l'exèdre de Saint-Jean-Baptiste.
D'après J. W. Crowfoot, *op. cit.*, pl. VIII *b*.

2° *Églises à une abside.* — Ce type se rencontre en Palestine, notamment à Gérasa, où on s'en est inspiré pour deux édifices, connus depuis peu (fouilles Crowfoot de 1928 et 1930), ce sont l'église *supra synagogam* et la basilique des *Saints-Prophètes-Apôtres-et-Martyrs*. Ici j'adopte sans réserve les explications du R. P. Abel [3]

[1] *Les églises de Palestine récemment découvertes*, dans *Atti del IIIe congresso internazionale di archeol. crist. (Ravenna, 1932)*, in-8°, Roma, 1934, p. 495. — [2] F.-M. Abel, *op. cit.*, p. 496. — [3] Id., *ibid.*, p. 497.

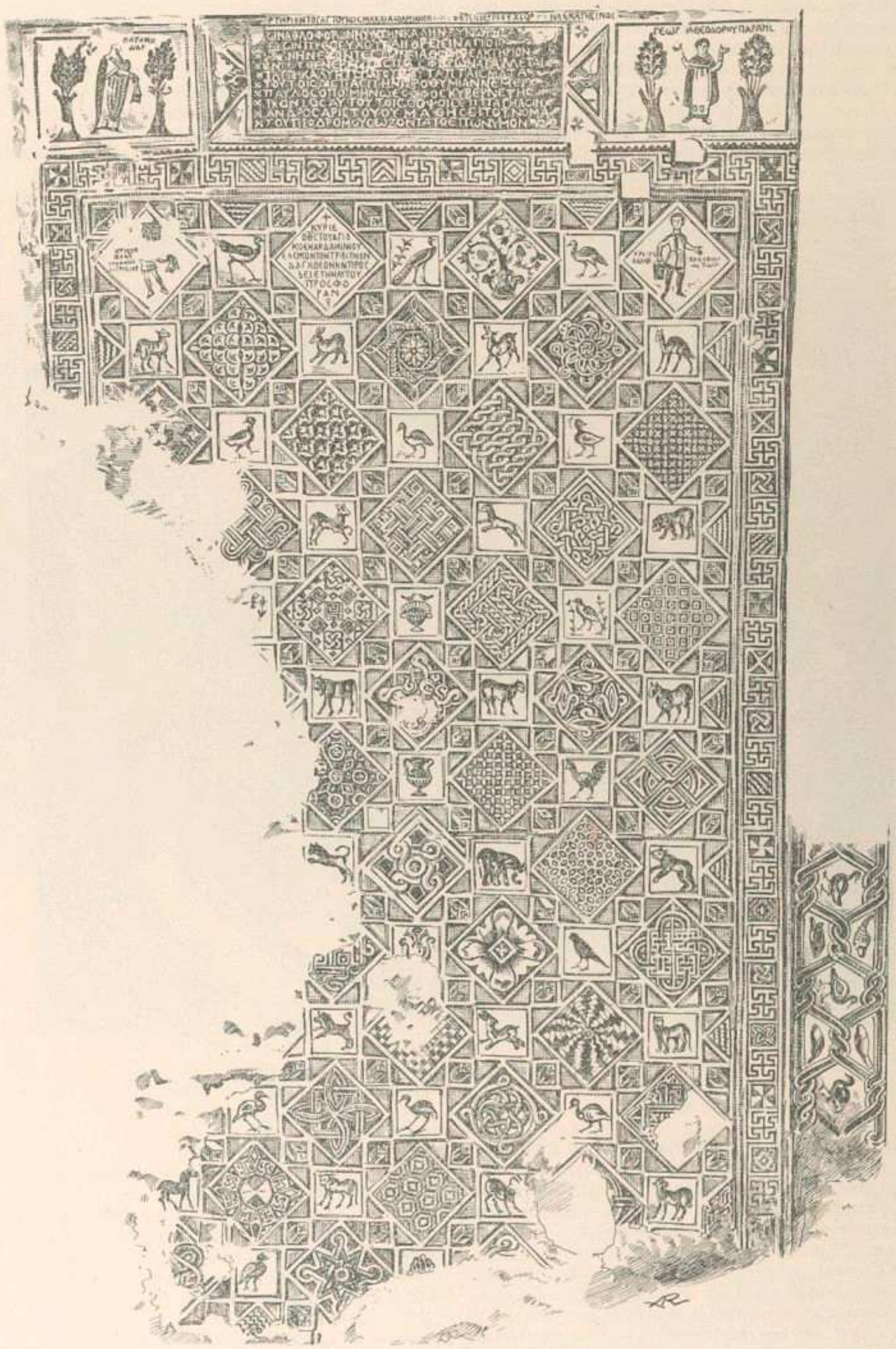

9518. — Mosaïque de l'église des Saints-Côme-et-Damien.
D'après J. W. Crowfoot, *op. cit.*, pl. x.

(voir plus haut, col. 886 et 895) : « En 530-531, la synagogue fièrement campée sur une éminence au nord-ouest de la ville fut convertie en église, moyennant un remaniement considérable de l'édifice juif, qui lui-même, n'avait pas été indemne de restaurations. Les chrétiens changèrent complètement l'orientation de ce dernier, transférant à l'Occident le vestibule situé, à l'origine, du côté de l'Orient et ajoutant au vaisseau antérieur, soutenu par huit piliers octogonaux, six colonnes montées sur des piédestaux à coussinet empruntées au côté ouest de l'atrium juif. L'abside reposa sur le vestibule de la synagogue orné d'une mosaïque, en partie conservée. En somme, cette ruine est surtout curieuse comme type de l'inversion d'un monument adapté à une destination nouvelle. »

Nous rappelons d'un mot seulement l'église de Mambré (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1347-1356, fig. 7557), qui n'apprend rien de nouveau, tandis que l'église des Prophètes, de Gérasa, bâtie en 464-465, sous l'évêque Claudius, aux dépens de Marina, se distingue par son plan cruciforme qui rappelle dans son ensemble celui de Kal'at Seman à Antioche (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2381, fig. 801). « Des quatre grandes colonnes érigées au centre rayonnaient quatre bras, chacun formant un vaisseau dont les supports fixés sur des piédestaux devaient porter des architraves, tandis qu'une lanterne de bois s'élevait, pense-t-on, sur le carré central. L'abside terminait le bras oriental sans se projeter hors du rectangle que formait la construction extérieure. La croix était cantonnée de quatre chambres dotées de murs aussi épais et aussi soigneusement appareillés que le gros œuvre de l'édifice [1]. »

3° *Même type flanqué de deux chambres rectangulaires.* — Nous l'avons rencontré parfois, mais, ici, il n'est question que de la Palestine où on a pu signaler un hémicycle central entre deux chambres à peu près carrées par lesquelles se terminent les nefs latérales. Ce type a été relevé deux fois à Gérasa et une fois au moins à Gaza. « La basilique de Saint-Théodore, bâtie de 494 à 496, projette encore les assises inférieures de son abside polygonale sur le côté occidental de cet atrium. Les colonnes qui divisaientles nefs provenaient d'un monument classique et l'on a des preuves qu'elles supportaient des arcades suivant un mode qui faisait alors sa première apparition à Gérasa. Sur les flancs nord et sud on remarque des narthex latéraux pour catéchumènes et, au Sud-Ouest, une petite *cella* trichore adaptée en baptistère. Des passages extérieurs permettaient de circuler le long de Saint-Théodore et de la cathédrale, comme cela se pratiquait à Jérusalem le long de la basilique constantinienne du *Martyrium*, entre l'atrium des Propylées et l'atrium du Saint-Sépulcre [2]. »

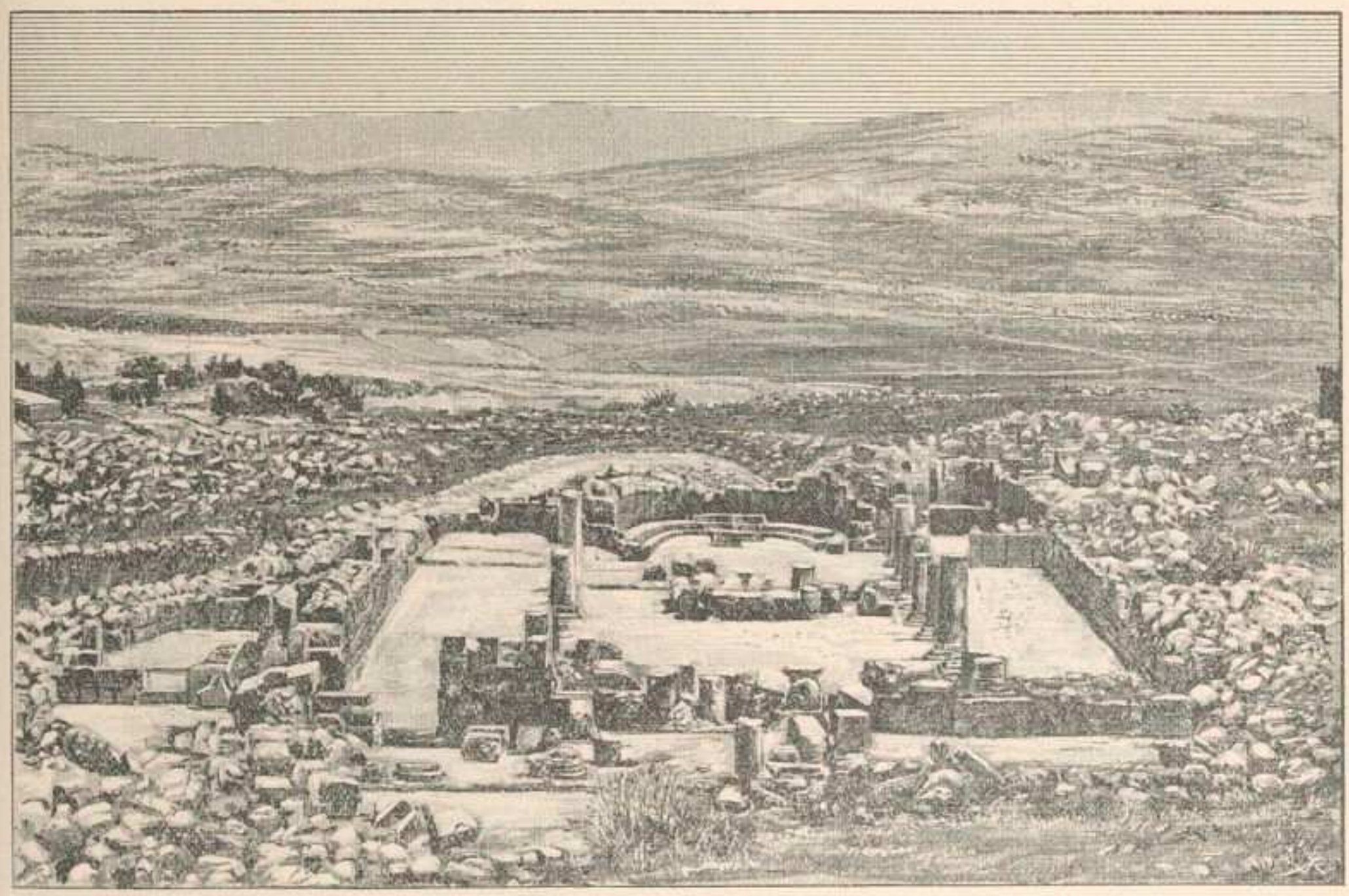

9519. — Ruines de la basilique et de la chapelle des Saints-Pierre-et-Paul de Gérasa. *Ibid.*, pl. XI *b*.

4° *Église à plan tréflé.* — Voir *Dictionnaire*, au mot TRICHORE.

H. LECLERCQ.

PALESTRINA. — I. La voie de Préneste. II. La ville ancienne. III. Le christianisme. IV. Saint Agapit. V. La basilique et le cimetière. VI. Épigraphie. VII. Autres saints. VIII. Liste épiscopale. IX. Bibliographie.

I. LA VOIE DE PRÉNESTE. — Palestrina a remplacé l'antique Préneste, située à XXV milles de Rome ; elle lui était reliée par la via Prenestina le long de laquelle on rencontrait le tombeau du martyr Primitivus et de ses compagnons qui souffrirent la mort près du lac de Gabies, et furent ensevelis par le prêtre Exuperantius *in arenario sub die VI kal. maii.* Dans ces parages se trouvait un cippe aujourd'hui conservé au musée du Latran. C'est une base d'autel portant une croix

[1] Id., *ibid.*, p. 498. — [2] Id., *ibid.*, p. 500.

en relief. Sous la croix, dans le disque, l'inscription de Félix, consul, qui dédie ce monument (fig. 9522). Il s'agit du consul de l'année 511 ; ce cippe provient probablement du cimetière ou de la basilique de saint Primitivus :

FELIX · VI
EX CONSVLE ORD
SERVVS·VEST·PRO
CONTINVIS BENE
FICIIS VESTRIS
OPTVLIT

Bibl. — Maï, *Script. vet. nova coll.*, t. v, p. 195, n. 3 ; J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 115; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 2824; Marucchi, *I monum. del museo Pio-Lateranense*, p. 43-44, pl. XLIV, n. 18.

II. La ville ancienne. — Quoique nous n'ayons pas à raconter le passé de la ville, nous rappellerons en peu de mots sa haute antiquité et son sanctuaire célèbre de la *Fortuna primigenia* ou *Fortuna prænestina*. Successivement ville libre, puis municipe, elle se donna à Marius ce qui lui attira les rigueurs de Sylla qui n'épargna pas plus les lieux que les individus et déplaça la ville qu'il établit dans la vallée où elle connut, sous l'empire, une certaine prospérité et dont il reste quelques ruines. Au Moyen Age, la ville regagna son ancien site sur la montagne et elle y est demeurée depuis.

III. Le christianisme. — On ignore tout des circonstances dans lesquelles le christianisme pénétra dans cette ville et s'y implanta. Prétendre l'y faire prêcher par saint Pierre est une conjecture qu'il est absolument impossible de prendre au sérieux.

IV. Saint Agapit. — Le martyrologe hiéronymien, à la date du 18 août, mentionne à Palestrina le martyr Agapit : *In civitate Pinistrina miliaro XXXIII Agapiti* (Bern.); *In Penestre natale Agapiti* (Einsiedl.); *Pristina civitate mil. ab Urbe XXXIII natale sancti Agapiti* (Wolfenb.). Ce qui est à peine reconnaissable au 1er mai sous la forme suivante : *Pelesti Agapiti et militum triginta trium* (Bern., Wolfenb.); *Felisti Agapiti et militum XXXIIII* (Einsiedl.); peut-être aussi au 2 avril et au 12 du même mois.

A 1 mille environ du site de l'antique Préneste s'élevait une basilique en l'honneur de saint Agapit, où se trouve une inscription métrique du IVe-Ve siècle due à un évêque nommé Jucundus et célébrant le martyr. Avec cette inscription fragmentaire on en découvrit d'autres, certaines d'entre elles remontant jusqu'au IVe siècle; une d'entre elles, relative à AVR*elius* SABBATIVS paraît se rapporter à un martyr; d'autres inscriptions sont peu anciennes. Quant à saint Agapit, son culte dépassa les limites de la ville puisque nous lisons au *Liber pontificalis* que le pape Félix III (483-492) *fecit basilicam sancti Agapiti juxta basilicam sancti Laurentii m.*

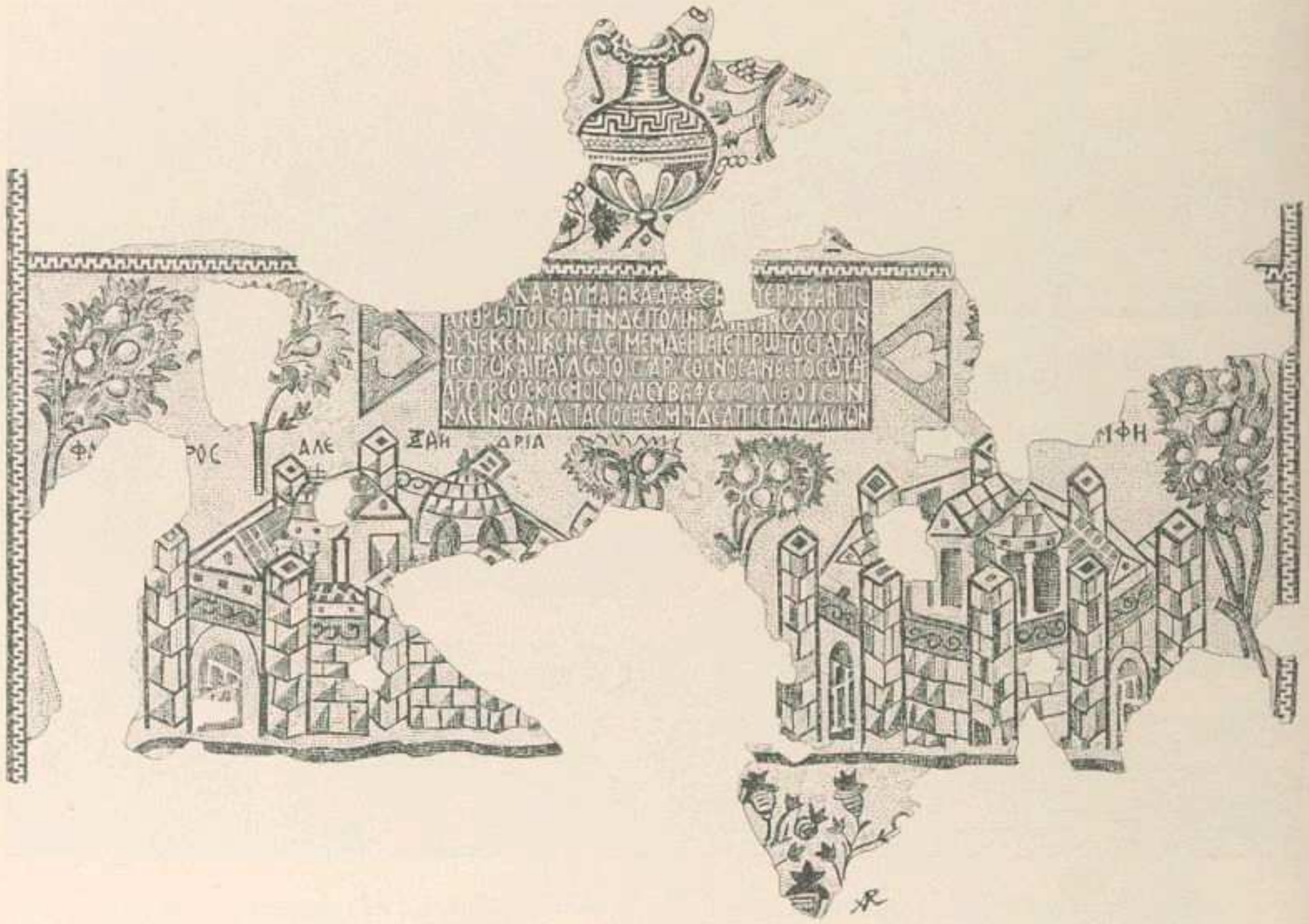

9520. — Mosaïque de la nef de la basilique des Saints-Pierre-et-Paul de Gérasa. *Ibid.*, pl. XII.

Une Passion de saint Agapit, plus ancienne que le IXe siècle, et dont nous possédons plusieurs rédactions, représente ce martyr comme un adolescent d'une quinzaine d'années, né à Rome, décapité à Préneste *inter duas columnas* et enterré dans un tombeau neuf, à 1 mille de la ville, le 18 août, sous le règne d'Aurélien (270-275), par ordre d'un roi Antiochus. On a proposé de simplifier ce roi Antiochus en un consul Flavius Antochianus, qui exerça sa magistrature en 270. Au dire de la Passion, Agapit fut exposé aux bêtes dans l'amphithéâtre avant d'être décapité. Si on accepte ces précisions (il n'y a guère lieu de les repousser), il devient facile de déterminer exactement le lieu du martyre. « Une inscription (fig. 9523) trouvée au XVIIe siècle parle d'une restauration de l'amphithéâtre faite au temps de Claude par un riche affranchi du nom

de Varenus Tyrannus ; elle est même gravée sur une marche de cet amphithéâtre ; de la maison privée où on l'avait fixée, elle a été transportée, au début de ce siècle, dans la basilique de Saint-Agapit [1]. Elle fut recueillie aux environs de la chapelle de la Madone *dei Cori*. Or cette position correspond parfaitement aux indications contenues dans la Passion qui placent le martyre *ubi sunt duæ columnæ* et suivant le ms. *Vatic. reg. 511*, du XIe siècle, *contra civitatem Prænestinam ubi*

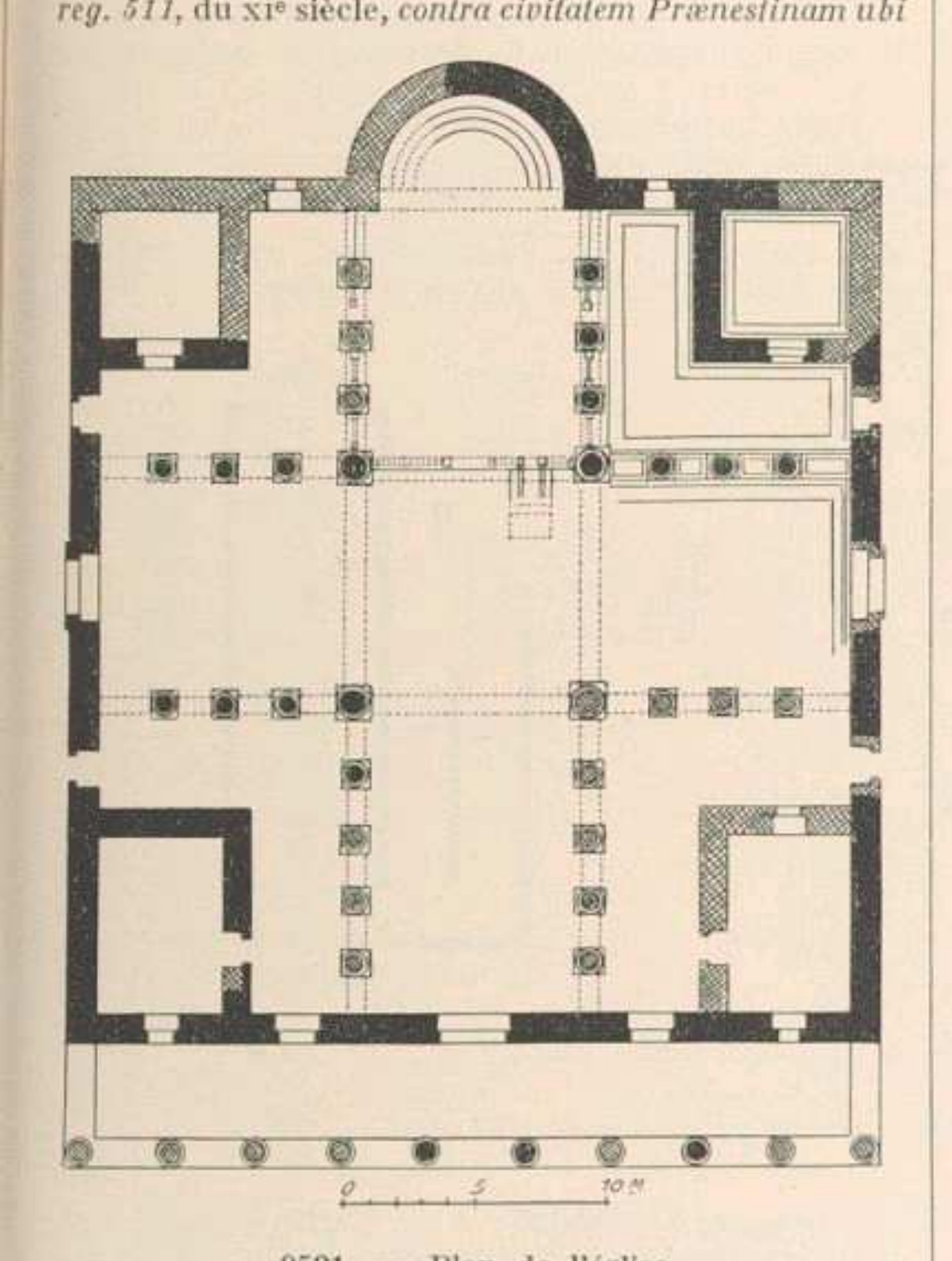

9521. — Plan de l'église des Saints-Prophètes-Apôtres-et-Martyrs de Gérasa. *Ibid.*, p. 32, plan 5.

duæ viæ. Les deux colonnes n'existent plus, mais là se trouve encore, comme autrefois, la bifurcation des deux voies.

« Le corps du martyr fut enterré à une petite distance de là : *milliaro primo a civitate in agro*. Au IXe siècle, il fut transporté dans la basilique de Palestrina (898), puis, quand la ville eut été détruite, à Corneto (1437). Au temps de Sixte-Quint, le cardinal Colonna obtint que le chef du martyr fût rendu à Palestrina.

V. La basilique et le cimetière. — La basilique qui avait été construite sur le tombeau, peut-être dès l'époque constantinienne et restaurée par saint Léon III, au IXe siècle, ne tarda pas à être abandonnée ; elle tomba en ruines et fut oubliée jusqu'au XIXe siècle. En 1864, l'Institut archéologique allemand voulut continuer les fouilles qui avaient amené, en 1774, au lieu appelé *Quadrelle*, la découverte de fragments du calendrier gravé sur le Forum de Préneste, par ordre de Verrius Flaccus [2]. Au lieu du calendrier on retrouva alors les ruines de la basilique de Saint-Agapit [3], avec une épitaphe métrique ne permettant aucun doute, comme le montra aussitôt J.-B. De Rossi [4].

Le monument était complètement ruiné ; le tracé des murailles subsistait seul (fig. 9524) ; le chanoine Sconamiglio et l'architecte Fontana en entreprirent l'étude, ils relevèrent le plan de la basilique qui était longue de 20 m. et large de 10 m. qui devait être partagée en trois nefs par deux rangs de colonnes et précédée d'un atrium. Sconamiglio montra que les ruines en question étaient bien celles de la basilique reconstruite par Léon III (795-816) et que celle-ci avait pos-

9522. — Cippe portant l'inscription de Félix. D'après O. Marucchi, *I monumenti*, pl. XLIV, n. 18.

sédé les reliques de saint Agapit depuis le pontificat du pape Romain, en 898 [5].

La direction de la basilique, la place du tombeau et de la *schola cantorum* étaient parfaitement reconnaissables, néanmoins on les recouvrit de terre, c'est tout au plus si les fragments d'inscription jouirent d'un meilleur traitement, on les entassa dans un magasin jusqu'en 1897. Tout semblait dit et, seul, un bloc de pierre demeurait visible sur la vigne de *Quadrelle* lorsqu'en 1874 O. Marucchi (voir ce nom) dirigea son attention vers Palestrina et ses ruines dans une *Notizie storiche sul martire S. Agapito*, Roma, 1874 ; il y revint dans son *Guida archeologica dell'antica Preneste*, en 1885, avec force regrets pour les ruines ensevelies. Des années s'écoulèrent et on n'y pensa plus jusqu'en 1898 où on s'avisa de célébrer le millénaire de la translation. L'occasion parut bonne d'élever un mémorial de l'édifice disparu sur la route de Palestrina à Valmontone ; même on risqua une fouille pour retrouver le groupe central des tombes saintes (fig. 9525) qu'on voit ici sur plan et en section. Enfin, en 1913, un comité fut formé pour remettre en vénération l'ancienne basilique. Il ne s'agissait d'abord que d'élever dans l'*area* cimétériale

[1] Le digamma éolique ϝ = V est caractéristique de l'époque de Claude. — [2] Foggini, *Fastorum anni romani a Verrio Flacco ordinatorum reliquiæ*, Romæ, 1779. — [3] O. Marucchi, *Éléments d'archéol. chrét.* II. *Itinéraire des catac.*, 2e édit. franç., 1903, p. 560-562. — [4] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 24. — [5] Sconamiglio, *Della primitiva basilica del martire S. Agapito discoperta sulla contrada « le Quadrelle »*, Roma, 1865.

de *Quadrelle* un petit oratoire, mais, après mûre réflexion, on décida de remettre au jour tout ce qui était enterré, ou du moins la partie principale de la basilique et de rétablir un autel. Les travaux durèrent du 17 septembre au 28 octobre 1914.

Ces nouvelles fouilles firent découvrir le mur de fondation de l'abside et une bonne partie des deux murs du périmètre de la basilique, ainsi que l'espace compris entre l'abside et le sanctuaire où s'élevait l'autel. On put se convaincre que cet espace était rempli de tombes, dont certaines antérieures à la construction de la basilique; même il devint possible de s'assurer de la présence d'une sorte de crypte ou *confessio* qui occupait toute la largeur de la basilique même en direction transversale entre l'abside et l'autel.

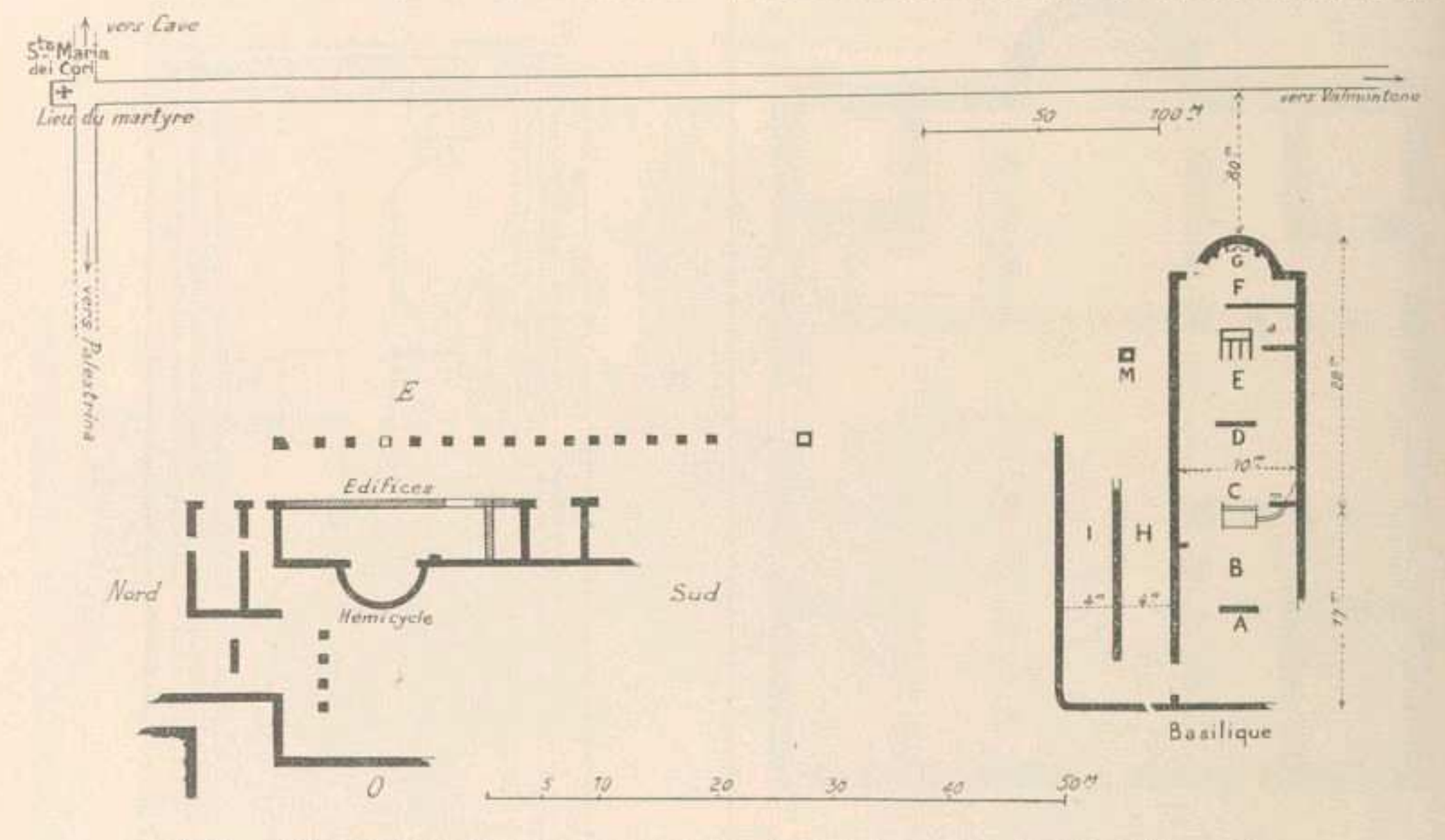

9524. — Plan de la basilique et de ses annexes. D'après les fouilles de 1864. *Ibid.*, p. 561.

9523. — Inscription mentionnant l'amphithéâtre. D'après O. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*. II. *Itinéraire des catacombes*, 2e éd. franç., 1903, p. 560.

Ce qui était tout à fait imprévu et ce dont les fouilles de 1864 n'avaient pas donné l'idée c'est la constatation que la partie extérieure de l'abside était en contact direct avec une antique voie romaine et même que l'abside était en partie construite sur cette voie, et que ce lieu avait reçu jadis des sépultures.

Cette voie était donc un chemin qui joignait l'antique voie de Préneste avec la voie Labicane, et ce chemin se dirigeait vers l'oratoire rural de Sainte-Marie *dei Cori*. Comme en avant le pavé de la *via Prænestina* existe encore, il en résulte que la localisation de cette église correspond avec une croisée de chemins placée à proximité de la tombe du martyr de Préneste. Il y a là une confirmation utile de l'opinion soutenue par Cecconie, par Sconamiglio et par Marucchi, que le supplice de saint Agapit eut lieu à peu de distance du lieu où il fut enseveli et s'accomplit là où il y a deux voies, *ubi sunt duæ viæ*.

La voie passe à peu de distance du lieu où était vénérée la tombe du martyr Agapit, c'est pourquoi on admet que cette tombe se trouvait près d'une voie antique bordée, comme toutes l'étaient à l'époque impériale, par des sépultures.

Le petit chemin limitrophe à l'abside de la basilique était bordé de tombes chrétiennes à l'époque où la basilique était encore desservie et fréquentée.

L'abside construite sur l'antique voie romaine ne peut appartenir à la basilique primitive, mais probablement à la reconstruction par Léon III : *Prædictus vero venerabilis pontifex* (Leo) *sarta tecta basilicæ beati Agapiti martyris quæ ponitur in urbe Prænestina, nec non et sarta tecta alterius basilicæ iuxta eamdem basilicam sitæ quæ iam præ nimia vetustate ruitura erant omnia noviter in melius restauravit* (fig. 9525).

En creusant près de l'emplacement de l'autel on mit au jour une plaque de marbre de 0 m. 80 sur 0 m. 80 et 0 m. 15, ornée de cannelures, remplies d'oxyde de fer, ce qui indique, semble-t-il, que cette plaque faisait partie d'une sorte de coffre renforcé de fer et contenant un sarcophage, probablement le tombeau de saint Agapit.

VI. Épigraphie. — Les inscriptions que nous allons transcrire n'offrent pas toutes le même intérêt, aussi en laisserons-nous un certain nombre qui n'ont droit qu'à figurer dans le *Corpus*. Les inscriptions sont aujourd'hui disposées dans le vestibule de la cathédrale.

1. Celle-ci est en *quasi-versus*, nous citons les compléments d'O. Marucchi :

Iste locus Placidi ANORVM · NVNCVPABITVR
*Martyris Agapiti eccle*SIAEQVE · ATRIA · SANCTI
Iustitiæ sedes fidei domus AVLA · PVDORIS
*Cernes ing*RESSVS · LETABILI · TVMVLO · METAS
5 *Quem depon*IMVS · INTERIORI · DEFESSI · PARENTES
Et clerus SANCTVS · EPISCOPVSQ*ue* IVCVNDVS
*Et cuncta pl*EPS · OBEVNTIA · FVNEBRI · PERACTA
*Rogantes luce*AT · INSONTI · LVX · ALMAQVAE · CELSA
*Illum serva*RE · NOS. ATQVE · INTIMA · TVTVM
10 *Et qui per patr*EM · PLACIDVM · COMPONITVR · CVRAE
*Hunc accept*VM · HABEAS · AGAPITE · SANCTE · ROGAMVS
Sic ego pu ERV · PLACIDIANV · MERENTER · VERSIBVS · DIXI

« Cet édifice des Placidiani sera appelé l'église du martyr et le vestibule de son tombeau, le siège de la

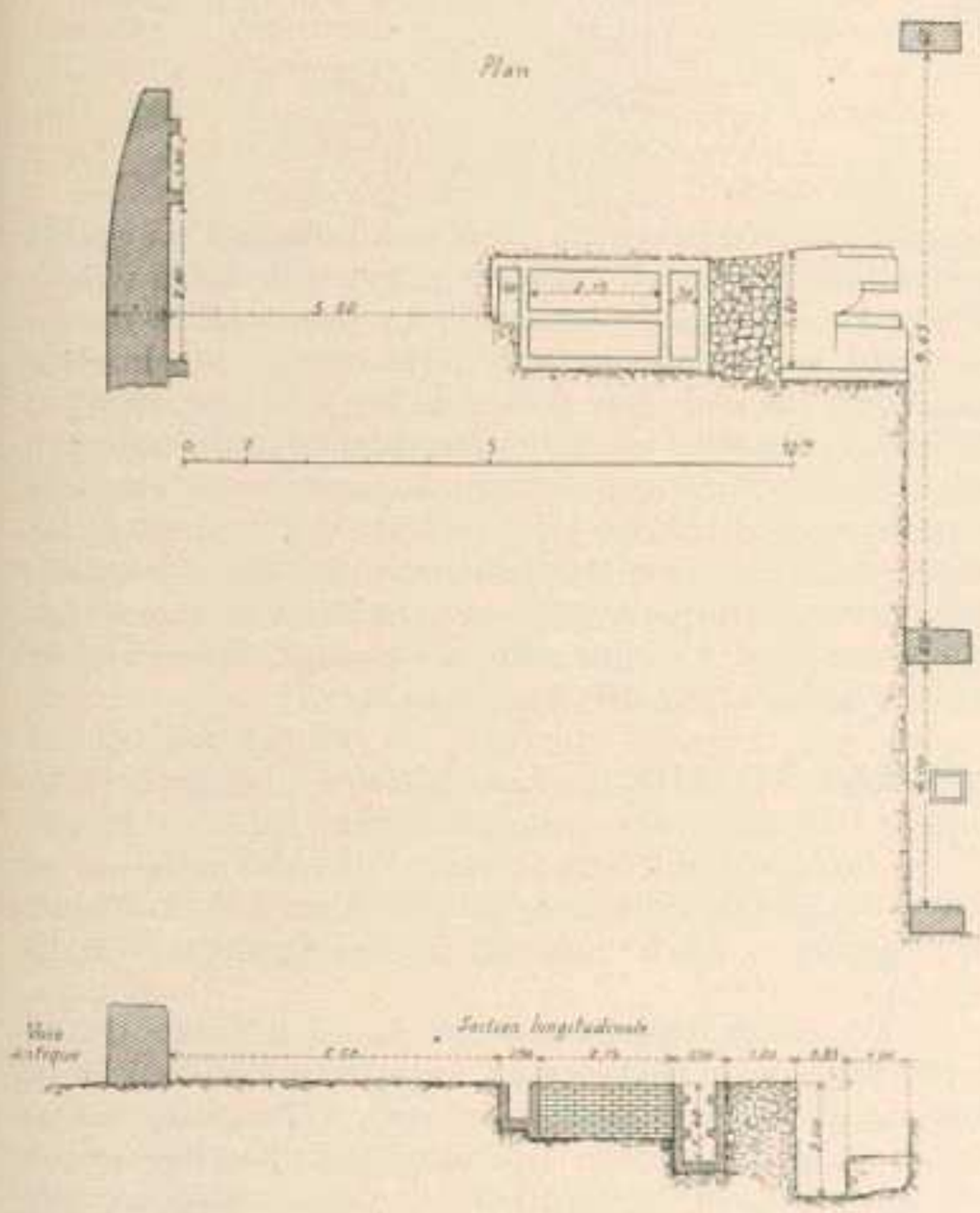

9525. — Plan et coupe du groupe central des tombes saintes. D'après *Nuovo bulletino di archeol. cristiana*, t. XXI, 1915, p. 73.

justice, la demeure de la foi et la salle de la chasteté. Quand tu auras franchi le seuil de ce triste tombeau, tu verras celui que nous y avons porté, nous ses parents en deuil, et le peuple, et le clergé, et le saint évêque Jucundus, après avoir célébré les offices, en priant pour que la lumière du ciel sauve cet innocent et ses proches. Saint Agapit, recevez, nous vous en supplions, cet enfant, objet de tous les soins de son père Placide. Ce jeune Placidien, j'ai la douleur de le célébrer en mes vers. »

Il paraît probable que cette inscription décorait un tombeau de la basilique, tout proche de celui de saint Agapit. On n'a aucun indice qui permette, comme l'a fait Marucchi, de reporter l'évêque Jucundus à l'époque de Constantin, tout ce qu'on peut dire c'est qu'il est du IVe ou du Ve siècle. Il se peut d'ailleurs que la basilique ait été construite sur l'initiative et aux dépens de la famille des *Placidii* ou *Placidiani*. Les *metæ* sont les murs d'enceinte du sanctuaire.

Bibl. — Ar. Sconamiglio, *Della primitiva basilica del martire S. Agapito discoperta nella contrada le Quadrelle ad un miglio dall' antica Preneste*, Roma, 1865, p. 10 ; O. Marucchi, *Guida archeol. dell'antica Preneste*, 1885, p. 150 ; H. Dessau, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 3415 ; O. Marucchi, *Éléments d'archéol. chrét.*, t. I, 1900, p. 135 ; t. II, *Itinéraire des catac.*, 2e édit. franç., 1903, p. 563-564.

2. Le nom des *Placidii* se retrouve dans une autre inscription fragmentaire qui pourrait provenir, elle aussi, de la basilique suburbaine de *Quadrelle* (les lettres *a*, *b*, *c* désignent les trois fragments) :

a) QVOD DEDICAVER · IN HONR*em*
DE TER NVNC · FFDD · CORI
D · II · DE · SS · VNC ·
E QVEM · VNA CVM CASA
b) D E N I S I I } *c)*
IIII · RESIDVV } M QVOD
FICIANT PER } MANE ORO
NEQ · DONARE VEND } ERE VEL COMTAR
DEPOS · IN PAC PLA } CIDA SV D III K M

Fragm. *b*, *c* : *neq(ue) donare vendere vel com(mu)tar(e) u(mquam)... depos(ita) in pac(e) Placida su(b) d(ie) III k(alendas) m...*

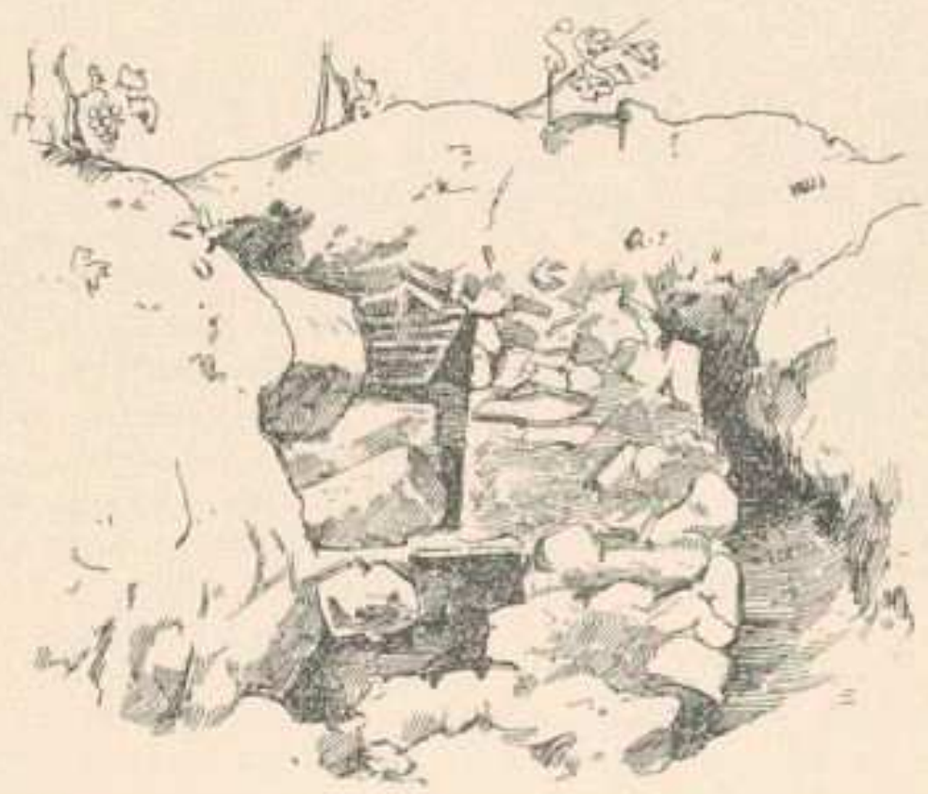

9526. — Restes de l'abside. Fouilles de 1892. D'après O. Marucchi, *op. cit.*, p. 563.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 3421 ; O. Marucchi, *Itinéraire*, 1903, p. 564.

Une inscription, datée de l'année 392, une autre du 14 novembre 399, n'offrent que la formule *depositus* (*Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 3417, 3418). On rencontre plusieurs fois la formule *in pace* (n. 3416, 3423), et *in pacem* (n. 3431).

Parmi les fragments recueillis et publiés par O. Marucchi, la plupart sont sollicités ; nous ne retenons ici que ce fragment :

p. c. BASILI V · C ·
ORA PRO ME

auquel il est impossible d'assigner une date (n. 3420).

VII. Autres saints. — Le martyrologe hiéronymien, au 1er août, fait mention de :

Romæ via Penestrina miliario XXX ab urbe natale sanctorum Secundini (Bern., Wolfenb.).

Au VIIIe siècle, il existait à Palestrina une basilique dédiée à saint Secundinus *ubi ejus corpus quiescit* lit-on dans le *Liber pontificalis*, et qui fut restaurée par le pape Hadrien Ier. Le diocèse de Palestrina s'appelait alors « diocèse de saint Secundinus ». Dans le territoire de Préneste, près de Genazzano, on mentionne une basilique et une vallée homonymes dans les actes anciens.

Le martyrologe hiéronymien fait connaître au 25 août :

Et via Penestrina miliario XXII Quintini martyris.

Et le 26 août :

Romæ in cimiterio natale sanctorum... Quintini martyris.

Romæ... Quintini martyris et via Prenestina miliario XXII.

A Palestrina il existe une église Saint-Quintin avec crypte ; on ne sait rien sur ce saint.

VIII. Liste épiscopale. — 1° *Secundus*, 314 ; mentionné par Cristofori, *Cronotassi dei cardinali*, I, 18, et par Gams, *Series episcoporum*, p. XVI ; ce sont des garanties insuffisantes.

2° *Jucundus*, IVe ou Ve siècle, voir l'inscription transcrite ci-dessus.

3° *Januarius*, 465.

4° *Romulus*, 487-502.

5° *Maurus*, 558 (cf. Jaffé-Lœwenfeld, *Reg.*, n. 951).

Sergius, dans le faux diplôme du pape Grégoire Ier en faveur du monastère de Saint-Médard (Jaffé-Lœwenfeld, n. 1239).

6° *Proculus*, 595.

IX. Bibliographie. — Cecconi, *Storia di Palestrina*, 1756. — Foggini, *Fastorum anni romani a Verrio Flacco ordinatorum reliquiæ*, Romæ, 1779. — Sconamiglio, *Della primitiva basilica del martire S. Agapito discoperta nella contrada le Quadrelle*, Roma, 1865. — O. Marucchi, *Notizie storiche sul martire S. Agapeto*, Roma, 1874 ; *Guida archeologica del antica Preneste*, 1885 ; *Nuove osservazioni sul mosaico di Palestrina*, dans *Bulletino di archeologia comunale*, 1895 ; *S. Agapito Prenestino*, Roma, 1898 ; *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1899, p. 225-244 ; 1904, p. 272-274 ; 1915, p. 69-75 ; *Dell'antichissimo edificio prenestino trasformato in cattedrale*, dans *Dissertazioni della pontificia Accademia romana di archeologia*, 1918, p. 227-246 ; *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II, *Itinéraire des catacombes*, 2e édit. franç., 1903, p. 559-567. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 178-179 ; *Bullettino di archeologia cristiana*, 1867, p. 14.

H. Leclercq.

PALIANO. — Dans le courant de l'été de l'année 1913, O. Marucchi fut averti de l'existence d'une excavation dans la pouzzolane donnant accès à une petite catacombe chrétienne, non loin de Paliano, au delà de Palestrina. Celle-ci consistait en deux galeries, une assez large et une plus étroite. Il existait une vingtaine d'inscriptions, les unes tracées sur la chaux, les autres sur le marbre :

1. (Sur la chaux) : MARTAVSIA

2. (Sur la chaux) : ☩ PROSPERITA
IN PACE

3. (Sur la chaux) : PAVLVS VIXIT ANN III
MENSES SEX

4. (Sur le marbre, dans un *arcosolium*, date 341) :

RVFINA CASTA VIRGO VIXIT AN XII
ET M DP·VII ID MARTIA IN PACE
MARCELLINO ET PROBINO CONSS

5. (Sur la chaux d'un *loculus*, l'inscription manque) :

.....XIII KAL APRILIS

6. (Sur la chaux, dans un *arcosolium*, date 355) :

..... ARITORIS VXOR DIACONI S...
QVE VIXIT ANNOS LXII D VIII IDVS....
ARBITIONE *et Lolliano conss.*

7. (Sur la chaux, sépulture d'enfant) :

III NON IVNIAS
VENERIOSVS

8. (Sur la chaux) : ALEXANDER

9. (Sur la chaux) : BICTORIA FATVM *fecit*

En passant dans la galerie principale :

10. (Peint en rouge sur l'enduit de la fermeture) :

locus.....VNIVIRIES.... A☩ω

11. (Sur la chaux) : DEPOSITIO DOMITI QVI VIXIT AN.....

12. (Sur la chaux) : +CLEONTI IN PACE.... SD... IDVS IV....

13. (Sur la chaux, grandes lettres, date 400) :

HIC DEPOSITVS EST
VALERIVS DIE MERCVRIES
IDVS NOVEBR ISTILICOS

14. (Sur la chaux) : LEA OBITVM FECIT III KAL NOVEM

15. (Sur la chaux) : AVRELIAE IVLIAE DVLCI CONIVCI
BENEMERENTI ISPIRITVS TVVS IN PACE
DECESSIT VII IDVS OCTOBRES

16. (Sur la chaux) : TITIRVSCVLVS

17. (Sur la chaux) : RVFINVS

18. (Sur la chaux) : SPIRITVS IANVARI

19. (Sur la chaux) : MARCVS BENEMERENS

20. (Sur le marbre, hors du souterrain, date 420) :

....*in hoc loco san*CTO
*requiesc*IT IN PACE
*deposi*TVS VIIII IDVS
t HEODOS IX·ET

Cette catacombe aura dû être à l'usage d'un groupe de population établi vers le XXXVIe mille de la voie de Préneste, et d'après les quelques inscriptions datées, on peut se convaincre que cette partie du cimetière fut exploitée depuis le milieu du IVe jusqu'au début du Ve siècle. D'après les dates consulaires et la paléographie des inscriptions, ainsi que le tour encore classique des noms propres, on peut se faire une opinion sur la date probable d'exploitation du cimetière. Toutefois, on remarquera que malgré la proximité de Palestrina, l'onomastique ne nous offre ici aucune évocation des saints locaux : Agapit et Quentin [1].

H. Leclercq.

PALLADIUS. — I. L'*Histoire lausiaque*. II. La vie de Palladius. III. Son orthodoxie. IV. Sa sincérité. V. Sa méthode. VI. Son dessein. VII. Alexandrie et ses environs. VIII. Nitrie et les Nitriotes. IX. Tabennîsi et Pakhôme. X. Le monastère des femmes. XI. De quelques autres.

I. L'« Histoire lausiaque ». — L'étude du cénobitisme (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3047-3168) et du monachisme (voir *ibid.*, t. XI, col. 1774-1947) nous a amené déjà à parler de la pénétration du christianisme en Égypte et du développement de l'ascétisme parmi une population curieuse entre toutes de phénomènes religieux tels que l'incubation (voir ce mot), les oracles, l'anachorétisme. Cette dernière manifestation prit une ampleur et connut une organisation que nous avons déjà esquissées et qu'il suffira ici de rappeler en peu de mots. Vers 250, la persécution sanglante chasse au désert et dans les montagnes des anachorètes volontaires parmi lesquels un certain nombre renonce pour toujours à la société des hommes ; un d'entre eux, Antoine, après vingt années de retraite à Pispir (285-305), s'en éloigne pour inaugurer la vie semi-érémitique. En 318 Pakhôme institue et organise le cénobitisme à Tabennîsi ; quelques années plus tard, vers 320-330, Amoun crée le monachisme à Nitrie, au désert des Cellules et à Scété où vont vivre Macaire d'Égypte, Macaire d'Alexandrie et Évagre, qui meurt en 399. De bonne heure, on voit s'élever des couvents de femmes, celui d'Athribis, vers 340, et ce grand essor de vie nouvelle attire la curiosité. De très loin on vient visiter les anachorètes, les solitaires, les moines, principalement ceux de Nitrie et de la basse Égypte, on les observe, on les interroge, on note leurs gestes et leurs paroles, on recueille les anecdotes qui les concernent, on écrit leurs

[1] O. Marucchi, *Scoperta di un antico cimitero crist. al miglio XXXVI° della via Prenestina*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. XX, 1914, p. 131-136.

vies qu'on ne se refuse pas de romancer un peu, à la mode du temps. Les visiteurs sont insatiables de détails et leur credulité imperturbable semble autoriser les récits où les souvenirs font place à l'imagination ; ainsi s'explique une veine littéraire toute gonflée de légendes, de prodiges, mais où tout, néanmoins, ne doit pas être récusé ni suspecté, tant s'en faut. On commence à savoir de nos jours, avec certitude, ce qui, dans cette littérature, appartient désormais à l'histoire. L'*Histoire lausiaque* est dans ce cas.

Aux environs de l'an 400 parut un livre intitulé Ἡ κατ' Αἴγυπτον τῶν μοναχῶν ἱστορία. C'était le récit d'un voyage fait en 394 et 395, par l'auteur — probablement un certain Timothée d'Alexandrie, mais non l'évêque de ce nom — et six autres personnages, dans les districts de l'Égypte alors habités par les ermites et les cénobites et la description des pieux exercices, des miracles et des enseignements de quelques-uns des plus saints. Cet ouvrage fut traduit en latin, très librement, suivant sa coutume, par Rufin, avant 410 (année de sa mort), sous le titre de *Historia monachorum in Aegypto*.

En 419 ou 420, Palladius, évêque d'Hélénopolis, en Bithynie, qui avait séjourné dans ces mêmes parages de 388 à 399, composa, d'après ses souvenirs personnels et les histoires qu'on lui avait contées, un ouvrage analogue, mais plus intelligent, plus digne de foi, et en même temps plus pittoresque et plus vivant. Il le dédia à Lausus, le riche chambellan de Théodose II (408-450), qu'il avait connu sous le consulat de Tatien (391) soit à Constantinople, soit peut-être en Égypte, durant son propre séjour aux Cellules. D'après le nom de son destinataire, le livre s'appela désormais; *Histoire lausiaque* (τὸ Λαυσιακόν ou Λαυσαϊκόν) [1]; en grec, il fut appelé encore Παράδεισος, soit Βίος τῶν πατέρων, et il fut bientôt traduit en plusieurs langues. Les manuscrits attribuent l'ouvrage à Palladius, évêque d'Hélénopolis, et à Héraclide, évêque de Cappadoce [2]; le nom se retrouve dans la version latine; *Heraclidis eremitæ paradisus* [3]. Quant aux Syriens ils mettaient sous le nom de Palladius tout ouvrage traitant des moines égyptiens.

Dès avant le xe siècle, on entreprit plusieurs fois de fondre en un seul corps l'*Histoire lausiaque* et l'*Historia monachorum*. On conserva le cadre de l'une dans lequel on fit entrer, bon gré mal gré, presque toute l'autre. C'est un de ces mélanges indigestes qui, grâce à l'autorité d'Hervet et de Héribert Rosweyde, usurpa pendant près de trois siècles le titre d'*Histoire lausiaque*, titre qui n'appartient qu'à l'œuvre du seul Palladius.

L'*Historia monachorum* et l'*Histoire lausiaque* ont été publiées en latin dès les origines de l'imprimerie [4]. Le mélange des deux, dont on vient de parler, n'a jamais été imprimé en grec d'après les manuscrits qui le contiennent. Mais il fut traduit en latin sur un de ces manuscrits par Hervet et publié en cette traduction en 1555 [5]. L'*Histoire lausiaque* parut en grec en 1616 par les soins de Meursius, qui y ajouta des notes; il suivit le ms. *Palat. 41*, aujourd'hui au Vatican. C'est son texte que Fronton du Duc reproduisit en 1624 (puis en 1644-1654) avec les notes utilisées par la 2e édition des *Vitæ Patrum* de Rosweyde, de 1628 [6]; il inséra, sur le modèle de la traduction d'Hervet, mais d'après des manuscrits de l'*Historia monachorum*, les morceaux de cette histoire qui font partie de l'amalgame des deux histoires [7]. Enfin J.-B. Cotelier, en 1686, mit au jour les quelques fragments de l'*Historia monachorum* qui ne sont pas compris dans cet amalgame [8]. En 1746, à Florence, Lami édite Meursius, réimprime Fronton du Duc et ajoute les fragments de l'*Historia monachorum* imprimés par Cotelier. Enfin, Migne réimprime du Duc avec les fragments de Cotelier à leur place dans le texte et la *Notatio Rosweydi* [9].

Tout cela resta inconnu, mal connu ou méconnu jusqu'en 1897 et 1898, bien que Tillemont en eût indiqué l'essentiel dans une page citée avec éloge par dom Butler [10]; mais Tillemont était dédaigné et Weingarten avait proposé de mettre au panier toute cette littérature monastique, à commencer par la *Vita Antonii* de saint Athanase, ce qui lui permettait de retarder d'un siècle les débuts de la vie érémitique. Lucius, Gwatkin renforçaient les preuves et se prononçaient pour la suppression des premières prouesses du monachisme égyptien ; cependant E. Amélineau soutenait une opinion différente [11]. « Particulièrement versé dans la topographie de l'Égypte et dans sa littérature indigène, il rendait hommage à la valeur descriptive de nos relations sur les Pères du désert et n'hésitait pas à y reconnaître l'œuvre d'hommes qui avaient vu ce dont ils parlaient. Mais il faisait intervenir un peu partout les documents coptes, et déniait à plusieurs de nos textes grecs la valeur d'originaux [12]. » Cependant il a pu dire avec raison sinon qu'il avait « été le premier à tracer la voie [13] », du moins à réhabiliter le document.

Les protestations de Zœckler contre les affirmations de Weingarten et de Lucius n'avaient pas été entendues; il fallut les sagaces et patients travaux, simultanés et indépendants d'E. Preuschen [14] et de dom Butler [15] pour redécouvrir la vérité et l'établir définitivement. Leurs conclusions s'accordent en général [16] et se complètent fort heureusement. Une fois leurs résultats acquis, le devoir s'imposait de donner des éditions critiques, en grec, de l'*Historia monachorum* et de la véritable *Histoire lausiaque*. C'est ce qu'E. Preuschen avait fait dès 1897 pour la première [17] et que dom Butler fit l'année suivante (1898) pour la seconde.

Comme le livre de Palladius nous est surtout connu par les traductions latines c'est par ces versions qu'il commençait à déblayer le terrain, en caractérisant les diverses recensions du texte. La plus longue (A) forme le l. VIII des *Vitæ Patrum* de Rosweyde. On a l'habitude de s'y référer comme à l'œuvre authentique de Palladius. Une autre, plus courte (B), a été publiée

[1] *Revue des études anc.*, t. VI, 1904, p. 341. — [2] Dom C. Butler, *The Laus. hist. of Palladius*, dans *Texts and studies*, t. VI, 1904, p. 8, *note on the title* et la note 3. — [3] *P. L.*, t. LXXIV, col. 242-243. — [4] Reproduites par Rosweyde, *De vitis Patrum*, l. II, et append., et *P. L.*, t. XXI, col. 387; t. LXXIV, col. 243. — [5] Reproduit par Rosweyde, *De vitis Patrum*, l. VIII et *P. L.*, t. LXXIII, col. 1065. — [6] *Vitæ Patrum. De vita et verbis seniorum sive Historiæ eremiticæ libri X. Auctoribus suis et nitori pristino restituti, ac notationibus illustrati, opera et studio Heriberti Rosweydi Ultrajectini, e Soc. Jesu theologi*, edit. 2a, varie aucta et illustrata, in-fol., Antwerpiæ, 1628. — [7] Réimprimé dans *P. G.*, t. XXXIV, col. 995. — [8] Réimprimé dans *P. G.*, t. LXV, col. 441. — [9] *P. G.*, t. XXXIV, col. 77. — [10] « On peut dire qu'il y a peu d'histoires qui méritent plus de croyance que celle-là. Car il y paroist partout un grand caractère de simplicité et de sincérité, avec beaucoup d'exactitude, et un grand soin de s'informer de la vérité des choses, sans rien y ajouter pour les rendre plus agréables ou plus merveilleuses. Palladius fait profession, dans sa préface, de ne dire que ce qu'il a vu luy-mesme, ou appris des auteurs originaux : et il n'y a presque pas de page de son livre qui ne fasse voir qu'il s'est acquitté de cette promesse avec beaucoup de fidélité. » *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. XI, p. 524. — [11] É. Amélineau, *De Hist. laus. Quænam sit hujus ad monachorum Ægyptiorum hist. scribendam utilitas*, 1888. — [12] A. d'Alès, *Les Pères du désert d'après l' « Hist. laus. » de Pallade*, dans *Études*, t. CVIII, 1906, p. 8. — [13] É. Amélineau, *Œuvres de Schenoudi*, préf., p. VII. — [14] *Palladius und Rufinus*, in-8o, Giessen, 1897, p. 135. — [15] *The Laus. hist. of Palladius*, I, Cambridge, 1898. — [16] Leurs principales divergences concernent la chronologie et la langue originale de l'*Historia monachorum* qui, d'après E. Preuschen et la plupart des critiques anciens, même Tillemont, serait le latin; d'après Butler, c'est le grec. — [17] *Palladius und Rufinus* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3098-3104).

sous le titre de *Paradisus Heraclidis* dans l'appendice de Rosweyde. Elle représente en substance le texte grec de Meursius. La recension B est généralement regardée comme un abrégé de A. En comparant l'une et l'autre à l'*Historia monachorum* (C), dom Butler arrive à une conclusion entièrement opposée. Le texte A, loin d'être l'original de Palladius, n'est qu'une combinaison artificielle de B et de C. Les plus anciennes parmi les versions latines et syriaques donnent un sérieux appui à la thèse qui accepte B comme le meilleur représentant de Palladius. Sous cette forme d'ailleurs, l'*Historia lausiaca* ne présente pas les difficultés qui avaient jusque-là dérouté le critique. Autre conclusion importante : rien ne permet d'admettre que Palladius ait utilisé des documents grecs et on n'a pas de raison suffisante de penser qu'il ait puisé à des sources coptes [1].

Dom Butler a consacré l'introduction à l'histoire du texte et de la méthode suivie pour l'établir ; il nous apprend qu'il a examiné, classé et, s'ils en valaient la peine, utilisé cinquante-trois manuscrits grecs et huit versions en six langues différentes ; enfin, un certain nombre de citations plus ou moins textuelles, faites principalement par Sozomène (vers 450), qui, par leur haute antiquité, sont d'un secours précieux pour juger la valeur respective des manuscrits.

Comme nous savons la satisfaction que dom Butler avait éprouvée du jugement porté sur son livre par Max Bonnet, nous croyons rendre hommage à sa mémoire en redisant ici que la masse des témoins, manuscrits et versions, se répartit en trois classes, que nous désignerons par Π, Υ et Ψ. Π comprend les manuscrits *P*, *W*, *T* [2], un groupe de onze autres, *A*, et une des versions syriaques *s*; Υ les manuscrits *V*, *C* [3], un groupe de vingt-huit autres, *B*, et une des versions latines *l*; *l 2* n'est représenté que par le reste des versions utiles, l'*r*, *s 2*, *c*. Le texte de *B* se distingue principalement par certaines amplifications purement verbales, en général peu considérables, mais parfois atteignant presque le double du texte primitif. Meursius ayant fait son édition de l'*Histoire lausiaque* sur un manuscrit de ce groupe, du Duc et Migne [4] l'ayant suivi, on ne connaissait jusqu'ici, en grec, que ce texte amplifié, qui, sans altérer les faits, ne permet pourtant aucunement de juger le style de Palladius. Comme les manuscrits Υ et autres que *B* ne figurent qu'à peine pour la VIIe partie de l'ouvrage [5], que Ψ n'existe pas du tout en grec et incomplètement dans les versions, dom Butler, placé pratiquement entre *B* et Π a pris le parti de fonder son texte essentiellement sur ce dernier. Υ ne reprend ses droits que s'il est appuyé par Ψ [6], ou si sa leçon s'impose par une évidente supériorité [7].

Dom Butler expose ses recherches avec une simplicité et une probité parfaites, sans chercher à éblouir, sans exagérer ses affirmations au lieu de les prouver. Il mesure exactement le degré de probabilité de chacune de ses positions, restant parfois en dessous, au gré de ses lecteurs [8], et daignant discuter patiemment même les hypothèses les moins solides [9]. Mais cette exposition si louable manque de clarté. Dom Butler fait suivre au lecteur tout le chemin qu'il a parcouru lui-même, ce qui est intéressant et instructif ; mais il en résulte qu'on ne se dégage jamais tout à fait des vieilles erreurs d'où l'on était parti. Voyant toujours revenir ces expressions de *short recension* et *long recension*, le lecteur a de la peine à se rappeler qu'il ne s'agit plus, comme on le croyait, de deux recensions d'un même livre, mais d'un livre, l'*Histoire lausiaque*, et d'un mélange de ce livre avec un autre ouvrage, l'*Historia monachorum*. De même encore il est dérouté quand il voit les lettres *B* et *A*, qui précédemment désignaient l'une ce livre et l'autre ce mélange, servir maintenant de sigles à deux groupes de manuscrits, puis aux textes que présentent ces groupes. Encore si le texte qu'on trouve dans les éditions du mélange A était le texte *A*. Mais non, c'est le texte *B*. Dom Butler avertit du changement de signification : « B *no longer primarily signifies a redaction ; it signifies primarily a type of text.* »; A *as a redaction*... A *as a text* [10]. Mais si c'est autre chose pourquoi l'appeler de même? Et notez *primarily!* *C*, qui jusque-là désignait l'*Historia monachorum* disparaît, comme de juste. Mais à sa place surgit un sigle *G*, qui commence par indiquer ou un groupe de manuscrits, celui que nous avons nommé Π, ou le texte offert par ces manuscrits. Puis, ce texte *G* étant le meilleur aujourd'hui connu, se confond insensiblement avec le meilleur texte absolument parlant, c'est-à-dire le texte sorti de la plume de l'auteur; et alors l'archétype de *B* lui-même devient naturellement un manuscrit *G*, et de même les autres manuscrits; de sorte qu'enfin dans le *stemma* des textes [11], il n'y a plus que des descendants de « Γ archétype de *G* ».

Le texte de dom Butler est établi avec beaucoup de soin. D'une manière générale, on ne peut que l'approuver. En présence d'une tradition aussi compliquée (elle l'est beaucoup plus que nous n'avons pu le marquer en si peu de lignes), le choix des leçons, en maint endroit, prête à la discussion. Mais presque toujours on reconnaîtra que l'éditeur s'est laissé guider par des raisons sérieuses, qui, par-ci par-là, sont brièvement indiquées dans l'appareil critique ou développées dans une note. On peut s'étonner que la préférence ne soit pas accordée plus souvent aux leçons offertes à la fois par une classe de témoins et par un ou plusieurs témoins de l'autre classe, ce qui, en principe, vaut presque l'accord des deux classes. Cela s'explique peut-être par le fait que dom Butler accuse presque tous les manuscrits d'être plus ou moins contaminés, particulièrement par le texte *B*. Pourtant, il admet que *T W*°, d'accord avec *B*, devraient faire foi. Mais il y vient un peu tard, et, semble-t-il, parce qu'il trouve leurs leçons bonnes, plutôt que par principe et en raison même d'une telle concordance.

Autre chose serait d'accorder plus de confiance à *V*, *C*, *B l* et même à *B l* seuls, *B* est gravement interpolé. Mais cette interpolation, assez facile à démasquer, a été faite en un manuscrit très ancien (ve siècle) et, comme le prouvent *V*, *C l*, de bonne famille. Il mérite donc, à certains égards et sur certains points, d'être écouté, plutôt que des manuscrits aussi jeunes que *P* et *T*.

Il est un critère dont dom Butler ne semble pas avoir fait tout l'usage qu'il comporte, c'est la langue et le style de l'auteur. Sans doute, il est dangereux d'uniformiser à ce point de vue par conjecture. Mais quand il s'agit de décider entre deux leçons données, rien n'est plus légitime que de préférer celle qui est conforme aux habitudes de l'écrivain. Palladius, dans la narra-

[1] *Anal. boll.*, t. XVII, 1898, p. 458. — [2] Paris, *1628*, XIVe siècle ; Oxford, Christ Church. Wake, *67*, Xe siècle; Turin, *C. IV*, *8*, XVIe siècle. — [3] Venise, *Bessar. 346*, XIe siècle ; Paris, *Coisl. 282*, XIe siècle. — [4] Voir p. 342, note 3. — [5] Ces deux manuscrits n'ont un texte particulier que dans dix chapitres. Le reste est conforme à *B*. — [6] Comme par exemple *24*, p. 76, 14 ; *25*, p. 82, 6. — [7] C'est ainsi que l'ordre des chapitres, volontairement troublé en Π, a été rétabli, et que certains chapitres, omis par Π pour des motifs manifestes, ont été suppléés d'après Υ. — [8] T. I, p. 277 ; comp. t. II, p. 261, sur l'auteur de l'*Hist. monach.* — [9] T. I, p. 107 et 283, sur les prétendues sources coptes. — [10] T. II, p. XVIII et XX ; *B* prend trois sens différents : 1° « recension » ou « rédaction » ; 2° *type of text ;* 3° le groupe de manuscrits qui donne ce texte ; *A* jusqu'à cinq : les mêmes, et de plus un manuscrit, puis un autre manuscrit, représentants du groupe. A quoi il faut ajouter *A'*, c'est-à-dire le texte de certaines portions des manuscrits *A*. — [11] Ce *stemma* a l'avantage de ranger les témoins par âge en même temps que par affinités.

tion, écrit avec une simplicité très louable; le c. XLVII, où il prétend faire de la théologie, est même mal écrit. Mais, dans son prologue, il a voulu et su montrer qu'il avait fait sa rhétorique, ce qui suppose qu'il avait auparavant appris, chez le grammairien, la langue littéraire de l'époque. On ne peut donc guère lui attribuer de très grosses fautes, fussent-elles même très bien attestées.

En résumé, concluait Max Bonnet, cette édition de l'*Histoire lausiaque* est excellente; avec ses prolégomènes, on peut la citer comme un modèle de travail consciencieux, méthodique, solide et fructueux [1]; on peut ajouter que « ce travail immense fixe désormais, sauf des corrections de texte éventuelles, la substance de ce que Palladius a écrit [2] ». Ces éloges, et ce ne sont pas les seuls [3], furent contredits par M. R. Reitzenstein, *Historia monachorum und Historia lausiaca. Eine Studie zur Geschichte des Mönchtums und der frühchristlichen Begriffe Gnostiken und Pneumatiken*, dans *Forschungen zur Religion und Literatur des alten und neuen Testament*, in-8°, Gœttingen, 1916. D'après lui, l'*Histoire lausiaque* n'est pas une œuvre originale. Palladius s'est borné à reproduire des documents antérieurs où il intercale des phrases à la première personne; à cela dom Butler opposa des *Palladiana* dans *The journal of theological studies*, t. XXII, 1920-1921, p. 21-35, 138-155, 222-238, où il maintenait : 1° que le manuscrit *P* garde sa valeur quoique la découverte du manuscrit *W* voudrait qu'on accordât plus d'importance aux variantes de *T*; 2° que l'*Histoire lausiaque* et le *Dialogus de vita Chrysostomi* sont d'un même auteur, Palladius d'Hélénopolis. Cette réponse était péremptoire [4].

Il faut encore mentionner les deux dernières éditions de l'*Histoire lausiaque*. Celle d'A. Lucot, accompagnée d'une traduction française, trop littérale, reproduit le texte de Butler sauf de très rares corrections de détail : *Palladius, Histoire lausiaque (Vies d'ascètes et de Pères du désert)*, in-12, Paris, 1912; une autre, celle d'Ant. Ramon y Arrufat, *Palladi Historia lausiaca*, 1927, en traduction catalane, escorte le texte grec allégé d'une partie de l'appareil critique lequel est remplacé par des variantes sans valeur [5]. Enfin, on lira M. Chaîne, *La double recension de l' « Histoire lausiaque » dans la version copte*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, III° sér., t. V, 1925-1926, p. 232-238, 238-275.

II. La vie de Palladius. — L'auteur de l'*Histoire lausiaque* est Palladius, né en Galatie vers 363. A l'âge de 23 ans, il se fit moine (en 386), peut-être à la laure de Douka [6] d'où il passa au mont des Oliviers et y séjourna trois ans (386-388), en compagnie d'un prêtre nommé Innocent; c'est vers la fin de ce séjour qu'il rencontra à Jérusalem Rufin d'Aquilée et Mélanie l'Ancienne; en cette même année 388, il fait le voyage d'Alexandrie et y voit Isidore [7]. Ici encore il prolonge son séjour pendant deux années environ, fréquente les ascètes les plus célèbres et, passant le lac de Maréotis, il se dirige vers le désert de Nitrie [8], en 390; de là, il gagne la région dite des Cellules, où la vie est plus austère et prolonge sa présence neuf années. C'est ici que se place une excursion vers le haut Nil dont nous savons toutes les circonstances, elles valent d'être rappelées pour la connaissance des milieux monastiques égyptiens : ils s'entretenaient volontiers des phénomènes mystiques dont les plus saints étaient favorisés. Un de ceux-ci était nommé Jean, originaire de Lycopolis, aujourd'hui Assioût [9], né dans une humble condition puisque son père lui fit apprendre le métier de charpentier et à son frère celui de teinturier. A l'âge de 25 ans, il quitta le monde, passa cinq ans dans différents monastères et, pour finir, se retira sur la montagne de Lyco où il se fit un ermitage composé de trois chambres voûtées : un oratoire, un cabinet de travail et salle à manger, une chambre à coucher. Quand tout fut à son gré, il entra dans le logis et s'y emmura, recevant par une fenêtre les aliments indispensables. Après trente années de réclusion, il fut favorisé du don de prédiction des événements publics. C'est ainsi qu'il fit savoir à l'empereur Théodose (379-395) qu'il serait vainqueur du tyran Maxime et pareillement du tyran Eugène ; ce qui lui valut une notoriété considérable. Les solitaires de Nitrie s'entretenaient de tout ceci, se demandant ce qu'il y avait de vrai dans ces racontars, lorsque le bienheureux Évagre leur dit qu'il n'irait point le voir, mais serait curieux d'avoir un récit exact touchant ce solitaire privilégié. Palladius ne se le fit pas répéter ; sans rien dire, il attendit un jour entier et le lendemain sortit de sa cellule, ferma la porte et partit en grand secret vers la Thébaïde. Tantôt à pied, tantôt en barque sur le Nil, après dix-huit jours il arriva à Lycopolis. C'était le temps de la crue durant lequel il y a beaucoup de malades. Il lui fallut attendre jusqu'au samedi près du ponton dont le guichet ne s'ouvrait aux visiteurs que le samedi et le dimanche. Palladius se présenta à la deuxième heure et trouva Jean assis à la fenêtre, prêt à consoler ses visiteurs. Il salua Palladius et lui dit par le moyen d'un interprète : « D'où es-tu et pourquoi es-tu venu? Car je conjecture que tu es du couvent d'Évagre. » — « Étranger, issu de Galatie », répondit-il et il avoua ses relations intimes avec Évagre. Tandis qu'ils conversaient survint le gouverneur du nome, un certain Alypius. Jean s'empressa vers son hôte et Palladius, se voyant de trop, se retira à distance. La conversation se prolongea si bien que Palladius trouva mauvais d'être traité avec ce sans-gêne et songea à s'en aller. A ce moment, Jean appela son interprète Théodore et lui dit : « Va, dis à ce frère : N'aie pas de petitesse d'âme. Tantôt, je congédierai le gouverneur, ton tour viendra. » Palladius fut comme retourné, il se sentit deviné et prit patience. Après que le gouverneur fut parti, Jean l'interrogea : « Pourquoi te blesser à mon sujet? Qu'as-tu trouvé de blamâble puisque tu as pensé des choses qui ne s'appliquent pas à moi et qui ne te conviennent pas? Ignores-tu qu'il est écrit. « Ceux « qui sont en santé n'ont pas besoin de médecin, mais « ceux qui sentent des maux? » Je te trouve quand je veux, et toi, moi? S'il m'arrive de ne pas te consoler, d'autres frères et pères te consolent. Celui-ci est livré au diable par ses affaires mondaines, et, parce qu'il a respiré durant une heure très brève; ainsi qu'un esclave fugitif il est venu demander de l'aide. Il n'eût pas convenu de le délaisser pour m'occuper de toi, alors que tu as du loisir tant que tu en désires pour ton salut. » Là-dessus, Palladius ne douta plus de l'inspiration de Jean et lui demanda de prier pour lui. Lui se fit gracieux, il donna une petite tape de sa main droite sur la joue gauche de Palladius et lui dit : « Beaucoup d'afflictions t'attendent et tu as été poussé à sortir du désert. Timide, tu as différé. Mais le démon te relance avec de bonnes raisons : revoir ton père, endoctriner ton père et ta sœur pour les attirer à la vie monastique.

[1] *Revue des études anc.*, t. VI, 1904, p. 342-347. — [2] A. Lucot, *Introd. à l' « Hist. laus. »*, 1912, p. XIII. — [3] Cf. C.-H. Turner, dans *The journal of theol. studies*, t. VI, 1905, p. 321-355; *Revue de l'Orient lat.*, t. XI, 1908, p. 313-314, 552. — [4] *Anal. boll.*, t. XLIX, 1931, p. 262. — [5] *Ibid.*, p. 263, note 3. Sur dom C. Butler, cf. L. Gougaud, dans *Revue. d'hist. eccl.*, 1934, p. 727-728; D. Knowles, dans *Downside review*, t. II, 1934, p. 347-472. — [6] *Hist. laus.*, c. XLVIII. — [7] *Ibid.*, c. XLIV. — [8] *Ibid.*, c. VII, n. 1 ; c. XXXV, n. 3. — [9] C'est la patrie de Plotin et le principal sanctuaire du dieu *Ouepouaouet* représenté comme un chacal ou un loup du désert ; de là *Lycopolis*, « ville des loups ».

Réjouis-toi, écoute l'heureuse nouvelle : tous les deux sont sauvés, ils ont renoncé au monde. Ton père vivra des années encore, donc, tiens bon, demeure au désert et ne regagne pas ton pays à cause d'eux. Il est écrit que nul ayant mis la main à la charrue et ayant regardé en arrière n'est apte au royaume des cieux. » Alors raffermi par ces paroles, je rendis grâces à Dieu, dit Palladius, comprenant que les tentations qui me prenaient touchaient à leur terme.

Jean reprit avec un sourire : « Veux-tu devenir évêque? » — « Je le suis », dis-je — « Où? » demanda-t-il. — « Aux cuisines, aux caves, aux tables, aux vaisselles; je fais l'évêque là-dessus, et s'il arrive qu'il y ait du petit vin qui s'aigrisse, je le mets à part, mais je bois le bon. De même, je suis l'évêque de la marmite et, faute de sel ou d'assaisonnement, j'en mets et je mange. Voici mon épiscopat. Je suis l'évêque de mon ventre. » — « Assez de badinages » dit-il avec un sourire. « Tu seras évêque, mais tu auras à subir beaucoup d'épreuves. Ainsi donc, si tu redoutes les afflictions, demeure au désert où nul ne peut t'ordonner évêque.»

Palladius prit congé après que Jean lui eut encore dit ceci : « J'ai quarante-huit ans de cette cellule; je n'ai pas vu de visage de femme, pas de pièce de monnaie, je n'ai vu personne manger et nul ne m'a vu manger ni boire. » De retour au désert Palladius raconta ces entretiens à Évagre et à ses compagnons qui, deux mois plus tard, s'en allèrent visiter Jean, pendant que lui-même oubliait ses avertissements. Trois années se passèrent, il n'y pensait plus. Un mal de rate et d'estomac l'amena à Alexandrie, où on diagnostiqua un commencement d'hydropisie et les médecins prescrivirent un changement de climat; ils lui ordonnèrent la Palestine à l'air léger, en rapport à son tempérament (399).

Ici se place un séjour à Bethléem (399-400) où Palladius se lia d'amitié avec Posidonius. Il se trouvait là à peu de distance du monastère de saint Jérôme et nous permet ainsi de jeter un coup d'œil sur ces intérieurs fermés. Nous pouvons relever dans son livre la trace de ces dissentiments et de ces mouvements trop humains qui n'échappaient pas à la clairvoyance des adversaires ou des émules [1]. Posidonius racontait ceci à Palladius : « Jérôme, un prêtre, habitait dans ces parages, distingué par sa valeur en littérature romaine et par ses aptitudes naturelles. Mais il avait une telle jalousie que sa valeur littéraire en était éclipsée. Or Posidonius ayant séjourné longtemps avec lui, me dit ceci à l'oreille : « La noble Paula qui a soin de lui, « mourra d'abord, débarrassée de sa jalousie à ce que « je crois. Et à cause de cet homme, un saint homme « n'habitera pas dans ces lieux; mais sa haine s'avan- « cera même jusqu'à son propre frère. » En cela aussi la chose arriva. En effet, il chassa le bienheureux Oxyperentius, Italien, et un autre Pierre, Égyptien et Siméon, hommes admirables [2]. » Jérôme avait été mis en garde contre Palladius par saint Épiphane qui lui écrivait : *Palladium vero Galatam, qui quondam nobis carus fuit, et nunc misericordia Dei indiget, cave, quia Origenis hæresius prædicat et docet, ne forte aliquos de populo tibi credito ad perversitatem sui indicat erroris* [3]. Et on se demande si Palladius connaissait personnellement Jérôme qu'il nomme Ἱερώνυμός τις πρεσβύτερος [4] et Ἱερώνυμός τις ἀπὸ Δαλμάτίας. En tout cas, il cherche plutôt à l'épargner. De la Palestine, Palladius gagna la Bithynie et nous ignorons dans quelles circonstances il nous apprend que soit par empressement des humains, soit par la bonne volonté du Plus-Puissant, il fut consacré évêque d'Hélénopolis de Bithynie, vers le milieu de l'an 400 et probablement par saint Jean Chrysostome, car on le voit assister à un synode de Constantinople. Dès lors, Palladius montre à saint Jean Chrysostome un dévouement à toute épreuve. On voit Palladius, avec deux autres évêques, procéder à une enquête contre l'évêque d'Éphèse (401-402), Antonin : à cet effet, il se rend à Smyrne, puis revient à Constantinople après l'échec de sa mission, et retourne à Éphèse avec Jean Chrysostome lui-même. En 403, il prend part au conciliabule du Chêne, à la suite duquel il entreprend avec plusieurs autres clercs le voyage de Rome (405) afin d'intéresser l'empereur Honorius à la cause du patriarche de Constantinople. A Rome il reçoit le meilleur accueil d'Apronien, d'Avita, d'Asella, de Pinien et de Mélanie la Jeune qu'il visite dans leurs domaines de Campanie, mais il ne peut obtenir justice pour Jean Chrysostome et, à son retour en Orient, il partage la disgrâce du grand docteur, son ami et son client. C'est alors que pendant une captivité de onze mois dans une cellule obscure, il eut tout le loisir de se rappeler la prédiction à lui faite jadis par Jean de Lycopolis [5]. C'est probablement à Syène, en 406, qu'il connut cette épreuve; ce fut là qu'il recueillit un commentaire de Clément d'Alexandrie sur Amos. Après deux années environ à Syène (406-408), il vint habiter quatre ans à Antinoé (voir ce nom) (408-412) [6]. Pendant un temps aussi long, nous dit-il, j'ai pris connaissance des monastères de la Thébaïde. En effet, autour de la ville sont établis douze cents hommes environ, vivant de leurs mains et pratiquant l'ascétisme de façon éminente. Parmi eux se trouvent des anachorètes qui se sont enfermés eux-mêmes dans les grottes des rochers. Entre autres, il y a un Salomon, homme très doux et réservé, et ayant le don de patience. Il disait avoir cinquante ans de sa grotte, s'étant suffi à lui-même avec le travail de ses mains et ayant appris toute la sainte Écriture. Outre Salomon, Palladius entretint le prêtre Dorothée, Dioclès, Capiton; il fréquenta aussi les monastères de femmes où se trouvait une supérieure ayant quatre-vingts ans d'ascèse.

En 412, Palladius revint en Galatie où il partagea quelque temps la vie du prêtre Philorome (412-413) et fut appelé au siège épiscopal d'Aspuna [7], d'où il entretenait des relations avec Ancyre. Vers 419-420, il écrivit son livre dédié à Lausus, chambellan de Théodose II et mourut vers 425, âgé de 62 ans.

III. Son orthodoxie. — On connaît cette anecdote : lorsque deux émigrés se rencontrent, ils s'interrogent, se soupçonnent et se condamnent réciproquement; cela s'appelle : s'épurer. On en pourrait dire autant des solitaires du IVe siècle. Épiphane, Jérôme et les autres soumettent tous ceux qu'ils peuvent atteindre à un examen d'où presque personne ne sort justifié. Palladius n'y échappe pas et son origénisme lui attire une impitoyable condamnation. Dom Butler a consenti à discuter longuement l'accusation d'origénisme dont, à vrai dire, il ne subsiste rien [8]. En ces temps fortunés on devenait origéniste comme à une autre époque on se trouvait gallican, sans savoir pourquoi [9]. Il va sans dire que d'origénisme on ne rencontre pas trace dans l'*Histoire lausiaque*. Le jugement le plus mesuré et le plus vrai est celui que Tillemont a porté sur Palladius : « Un soupçon si peu appuyé ne doit pas empescher de respecter un évêque, dont la vie n'a rien que d'édifiant, dont les écrits ne portent qu'à la piété, qui paroist avoir eu beaucoup de simplicité et d'humilité, qui a mérité très justement le titre de confesseur pour avoir défendu avec une générosité extraordinaire

[1] Cavallera, *Saint Jérôme*, t. I, Louvain, 1922, p. 194. — [2] *Hist. laus.*, c. XXXVI. — [3] *P. L.*, t. LXXIII, col. 701. — [4] *Hist. laus.*, c. XXXVI, n. 6. — [5] *Hist. laus.*, c. XXXV. — [6] *Ibid.*, c. LVIII. — [7] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XI, p. 500-525. — [8] Butler, *The laus. hist.*, t. I, 2e part., p. 14. — [9] Cf. E. Sevrin, *Dom Guéranger et La Mennais*, in-12, Paris, 1933, p. 214-220.

la cause de la vérité et de l'Église dans l'innocence de saint Chrysostome, et pour avoir enduré beaucoup en le défendant; à qui les auteurs contemporains attribuent l'esprit de prophétie; qui, nonobstant l'accusation d'origénisme, a été reçeu à Rome comme un prélat très catholique, quoique les origénistes y eussent été condamnez trois ou quatre ans auparavant, et qui sans doute a de mesme été reconnu pour catholique par tout l'Orient, puisque après avoir souffert avec patience durant beaucoup d'années la perte de son evesché, on lui en a confié un autre [1]. »

IV. Sa sincérité. — Palladius avait, vivant, connu l'emprisonnement et l'exil; il ne fut pas moins maltraité de nos jours lorsque Weingarten s'attaqua à lui comme à une sorte de malfaiteur responsable de l'illustration imméritée du monachisme égyptien. L'attaque fut violente, il n'en subsista bientôt plus rien [2] et ce qu'on put lui imputer ne dépasse pas les fautes vénielles que tout écrivain peut commettre : simples inexactitudes de noms, de dates. Lorsqu'il écrit en 420, il croit Eustochie encore vivante, tandis qu'elle est morte en 418; il n'a pu suivre les déplacements de Mélanie (voir ce nom) et de Pinien, autour desquels saint Jérôme faisait bonne garde.

On lui ferait plutôt un légitime grief de sa tendance à la crédulité, de sa disposition à accueillir le merveilleux sans un examen bien sévère, ou même sans aucun examen. Ce qu'on ne saurait lui imputer c'est la mauvaise foi, loin de là ; on citerait difficilement les mémorialistes aussi disposés à étaler leur propres faiblesses. Il arriva, raconte-t-il, qu'importuné par un désir de femme, j'étais dans le malaise à propos de mes idées et de mes imaginations la nuit. Or étant près de m'en aller au désert, la passion me poussant, je ne soumis pas la chose à mes voisins ni à mon maître Évagre, mais m'étant rendu en cachette dans le grand désert, je me rencontrai pendant quinze jours avec les Pères qui avaient vieilli à Scété dans la solitude. Parmi eux je rencontrai Pakkon, âgé d'environ 70 ans, et je pris la hardiesse de lui soumettre l'état de ma pensée. Il me répondit : « Que la chose ne te déconcerte pas, c'est plutôt une conséquence de ta ferveur, car la guerre de l'impureté est triple : tantôt c'est l'assaut de la chair bien portante, tantôt l'imagination enflammée par les passions, tantôt le démon par jalousie. Pour moi, j'ai constaté ceci : voici la quarantième année que je vis dans cette cellule, songeant à mon salut, et pendant douze ans après ma cinquantième année, le démon ne m'a pas accordé une nuit ni un jour sans m'attaquer. » Pakkon recourt, pour se libérer, à des moyens qui ressemblent fort à des actes de désespoir [3]. Quant à un certain Moïse, qu'on appelait l'Éthiopien, véritable forban, sa conversion est traversée de fougueux désirs dont il va faire l'aveu à des solitaires. Un d'eux lui dit : « Ne t'afflige pas, ce sont les débuts et, pour cela, les démons t'ont entrepris avec plus de violence pour te ramener à ton habitude. » Un autre lui répond : « Comme tu n'as détourné ton imagination des pensées de ce genre c'est pourquoi tu subis ceci. Veille, prie à jeun et tu seras délivré promptement [4]. »

Le prologue et les soixante et onze chapitres dont se compose l'*Histoire lausiaque* renferment un choix d'anecdotes où les défaillances, les erreurs sont presque toujours mises sous le propre nom de ceux qu'elles concernent et dont plusieurs pouvaient être vivants en 420, lorsque Palladius écrivait ces récits. Ce ne sont pas des histoires dont on ait sujet de s'enorgueillir, encore bien moins des sornettes où personne ne peut se reconnaître. Il y a dans tous ces récits une chronologie qui domine et qu'on ne prend nulle part en défaut, sauf sur des points insignifiants; il y a en outre une géographie et une topographie avec lesquelles il faut compter et qui se trouve d'accord avec les données de l'histoire générale. Ainsi ressort la sincérité de Palladius et ainsi se dégage l'impression du document sincère et véridique qu'il nous a laissé. C'est en même temps un témoignage psychologique d'un prix très grand pour l'histoire de l'ascèse chrétienne et une description presque unique d'une société anéantie et d'un pays dont on évoque un passé glorieux pour la foi chrétienne.

V. Sa méthode. — Palladius n'a poursuivi, en aucune façon, le succès littéraire; il paraît n'y avoir pas songé un seul instant ; d'ailleurs il n'y était guère préparé. Il a vu et entendu ce qu'il dicte pour l'édification de ceux qui liront ces souvenirs. La composition de l'ouvrage distingue les principaux courants d'ascétisme, mais l'auteur ignore l'art des transitions, les anecdotes se suivent mais ne s'enchaînent pas, tout au plus peut-on trouver de l'une à celle qui la précède et à celle qui la suit une vague ressemblance d'idée. Cependant, soit par l'effet d'une mémoire exceptionnellement heureuse, soit par un don naturel d'animer le récit, Palladius introduit volontiers la forme du dialogue et laisse à celui-ci sa vivacité sous forme de demandes et de réponses. Il faut relever la monotonie des paragraphes qui s'appellent par un πάλιν et des phrases qui se joignent par un οὖν. On a eu soin de faire remarquer, dans telle ou telle Vie, la présence d'un mot important ou sortant de l'ordinaire, qui est soigneusement conservé et sonne plusieurs fois comme authentique et direct; en outre, Palladius fait usage volontiers des superlatifs, des péjoratifs. « Il connaissait évidemment la rhétorique de son temps, avec les acceptions nouvelles données à des mots classiques, les termes philosophiques, les nuances des verbes composés. Sans compter des écrivains comme saint Jean Chrysostome, il avait fréquenté les grammairiens qui enseignaient au profit des pensées sérieuses de l'Écriture, l'aisance du développement et les comparaisons chères aux traditions des vieux maîtres. Il était nourri de la Bible, qu'il cite de mémoire, mais non toujours textuellement et dont maint écho [5] se fait sentir dans ses phrases. Quant à la théologie des maîtres helléniques et à l'exégèse des Septante, on s'y appliquait selon la méthode allégorique de l'école d'Alexandrie ou la méthode littérale et historique d'Antioche. Après l'élan de jeunesse et l'éclat d'imagination de la littérature savante du IIIe siècle, le IVe siècle travaillait à préciser les notions essentielles de la foi orthodoxe.

« L'*Histoire lausiaque* n'est pas un monument de savoir profane, ni de discussion religieuse, et Palladius est un écrivain, quoique, à tout prendre, correct, au demeurant médiocre. Sa rhétorique garde même une allure malaisée et se perd en subtilités dans les passages plus solennels, comme le préambule, les développements du prologue, les considérations du c. XLVII, et telles finales de chapitres [6]. »

VI. Son dessein. — Il faut encore rendre justice à la largeur d'esprit de Palladius qui s'est proposé, nous dit-il, de consigner par écrit la vertueuse ascèse et l'admirable régime des moines et anachorètes du désert en vue de stimuler ceux qui veulent imiter leur genre de vie, toute céleste, et gagner le royaume des cieux, et, en second lieu de conserver les souvenirs de femmes âgées et d'illustres Mères qui se sont exercées, elles

[1] Tillemont, *op. cit.*, t. XI, p. 350. — [2] Erwin Preuschen, Paul Lejay, Grützmacher, Carl Schmidt, Burkitt, Zöckler, n'en laissèrent rien debout. — [3] *Hist. laus.*, c. XXIII. — [4] *Ibid.*, c. XIX. — [5] Cf. C. H. Turner, dans *The journal of theol. studies*, 1905, p. 353, note 2, en indique un certain nombre. — [6] Par exemple c. LIV, n. 7 ; c. LV, n. 3 ; c. LIX, n. 2 ; Lucot, *Palladius, Histoire lausiaque*, in-12, Paris, 1912, p. XLVIII-L.

aussi, dans l'ascèse [1]. Par ces exemples, il espère mettre en garde le lecteur contre l'ardeur des passions, l'inquiétude de l'orgueil et les périls où il peut entraîner les moines eux-mêmes. A cet effet, l'auteur rassemble ce qu'il a entendu et observé « dans le désert d'Égypte, en Libye, en Thébaïde, à Syène et chez les Tabennesiotes, puis en Mésopotamie, en Palestine, en Syrie et dans les parties de l'Occident, à Rome, en Campanie et dans les régions d'alentour [2] ». Partout il a rencontré à la base de la vertu que ces saintes gens mettent en pratique, un idéal appelé ἀπάθεια (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3102). C'est un état supérieur aux passions, une certaine *impassibilité* qui n'a aucun sens pélagien ni stoïcien, mais qui exprime la domination parfaite exercée par le solitaire sur les inclinations de la nature. Il s'en faut que tous les moines soient parvenus à cet état qui les rend supérieurs aux passions, au respect humain, aux tentations, mais ceux qui n'ont pu y atteindre « infatués de labeurs et d'aumônes, se targuant du célibat ou de la virginité, enorgueillis par leurs méditations », se sont éloignés de l'impassibilité par manque de discernement, sous prétexte de piété. Tout leur effort à tendu à satisfaire une curiosité déréglée qui les a induits en des entreprises compliquées et des activités malfaisantes ou coupables.

Palladius a pratiqué deux formes d'ascèse ; pendant son séjour à Scété et dans le désert des Cellules il suivait l'enseignement de saint Antoine; plus tard, après son exil, il s'exerçait au cénobitisme suivant la règle des Tabennesiotes. De cette double expérience il a retiré cette conclusion que l'élément essentiel de la vie religieuse est le renoncement au monde ἀποταξία; et voici sans doute la raison qui lui fait noter comme un élément important la durée du temps qui s'est écoulé entre l'adieu au monde et l'époque où il note la présence du solitaire au désert. Quelques-uns, par défiance d'eux-mêmes, se sont enchaînés par un vœu, mais cet usage semble avoir été exceptionnel et Palladius ne l'approuve pas.

On ne pourrait tenter avec succès la reconstitution de l'ensemble du monachisme égyptien où toute règle comportait des exceptions à l'infini. Pour un ascète comme Jean de Lycopolis, qui s'imposait une réclusion absolue, la plupart des moines semblent avoir préféré vivre en société par deux ou par trois. Nous essaierons de parcourir quelques-uns de ces groupes.

VII. Alexandrie et ses environs. — Dans cette ville d'Alexandrie, dont nous avons tracé une esquisse (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1098-1182), Palladius rencontra le prêtre Isidore, administrateur de l'hôpital et alors septuagénaire. C'était un très petit homme, bien fait de sa personne, végétarien, et qui ne se baignait jamais. Tous l'aimaient et le vénéraient, s'édifiaient de ses distractions qu'on prenait pour des extases et dont il disait en souriant : « Je suis parti en voyage par la pensée. » A table il lui arrivait de pleurer en songeant que ce corps qu'il nourrissait grossièrement était destiné à la félicité du paradis. On l'avait vu faire deux fois le voyage de Rome, car il était riche, mais il ne prit aucun souci d'assurer sa fortune par testament à ses sœurs qui dirigeaient une communauté de soixante-dix vierges et par qui cette aubaine eût sans doute été bien reçue. C'est à cet original que Palladius s'adressa, le priant de l'introduire dans la vie solitaire [3]. Isidore l'emmena à V milles d'Alexandrie et le mit entre les mains de l'ascète Dorothée, qui en était à sa soixantième année de grotte, et auprès duquel il lui imposait trois années d'une sorte de noviciat. Mais le régime était si dur que Palladius n'y put tenir. On n'en sera pas surpris en apprenant que, durant tout le jour, sous un soleil de feu, en plein désert, il fallait ramasser des pierres et bâtir des cellules en pierre sèche que Dorothée mettait un an à construire, après quoi il les cédait à ceux qui ne pouvaient pas bâtir. Le repas consistait en six onces de pain, une poignée d'herbes en guise de salade et un coup d'eau. Point de lit, point de natte, point de sommeil ; la nuit, il s'asseyait, tressait de la corde en feuilles de palmier et ne s'endormait que terrassé par la fatigue. Le saint homme n'hésitait pas à boire l'eau de son puits dans lequel on voyait, au fond, un aspic ; ce fut peut-être ce qui décida Palladius à ne pas terminer ses trois ans [4] et à revenir près d'Isidore. Celui-ci était plein de récits édifiants ; il contait à son jeune ami l'histoire de la martyre Potamienne [5], celle de l'aveugle Didyme [6] dont il lui fit faire connaissance. Chacun avait son lot d'histoires édifiantes parmi lesquelles nous pouvons recueillir de temps à autre un trait positif. Voici le cas d'une servante nommée Alexandra qui vécut dix ans dans un tombeau muré, où elle ne se laissait pas voir. Sainte Mélanie l'interrogea sur ce à quoi elle passait son temps : « Depuis le matin jusqu'à none, je prie heure par heure, dit-elle, en filant du lin. Pour les heures qui restent, je repasse en esprit les patriarches, les prophètes, apôtres et martyrs. Je mange mon pain et j'attends [7]. » Parmi celles qui se donnent à Dieu, il s'en trouve qui n'ont en vue que l'avarice à satisfaire et à qui on fait faire l'aumône à contre-cœur. Le prêtre Macaire, administrateur de l'hospice des estropiés, s'en charge et il est difficile de ne pas trouver son procédé d'une probité discutable [8]; mais il est entendu qu'on s'édifie de tout.

VIII. Nitrie et les Nitriotes. — La vallée de Nitrie s'étend sur XXX milles de longueur et VI milles de largeur entre deux rangées de montagnes, dont l'une s'appelait Nitrie. Palladius y distingue trois emplacements : Scété, au Nord, les Cellules et Nitrie. Après deux années passées dans les monastères voisins d'Alexandrie, c'est alors que Palladius traversa en un jour et demi le lac Maréotis dont l'étendue est encore aujourd'hui de 29 000 hectares et arriva à la montagne qui regarde le Midi. A cette montagne touche le grand désert qui s'étend jusqu'à l'Éthiopie et au sud du Chélif. Là habitent cinq mille ascètes qui vivent seuls ou bien par groupes de deux ou davantage. On trouve sur cette montagne sept boulangeries qui suffisent à l'alimentation des cinq mille ascètes et des six cents anachorètes dispersés dans le grand désert. Palladius demeura un an parmi les premiers et il eut tout le loisir d'observer les précieux détails que voici :

Sur la montagne de Nitrie se trouve une église spacieuse dans laquelle on a conservé trois palmiers ayant chacun un fouet suspendu. L'un d'eux pour le châtiment des solitaires qui commettent une faute, l'autre pour les voleurs, s'il s'en trouve, le troisième pour les intrus. Le délinquant est attaché à l'arbre et reçoit les coups sur le dos. Une hôtellerie est contiguë à l'église, et on y reçoit le visiteur aussi longtemps qu'il le souhaite, fut-ce deux ou trois ans. Toutefois, après la première semaine pendant laquelle il jouit du repos, on l'invite à prendre sa part des travaux du jardin, de la boulangerie ou de la cuisine. Si le visiteur a de l'instruction, on lui passe un livre, mais il doit respecter les heures de silence. Sur cette montagne vivent des médecins et des pâtissiers; on y fait usage du vin et, même, on en vend. On fait également usage de linge. A l'heure de none on entend les ascètes chanter et psalmodier dans leurs abris; exceptionnellement, le samedi et le dimanche, ils se rendent à l'église que huit prêtres desservent; mais le premier d'entre eux est seul à célébrer le saint sacrifice, à prêcher et à prendre les décisions qui conviennent [9].

Parmi ces saints moines, Palladius fait sa récolte d'anecdotes; tel, parmi eux, avait connu saint An-

[1] *Préambule.* — [2] *Prologue.* — [3] *Hist. laus.*, c. I. — [4] *Hist. laus.*, c. II. — [5] *Hist. laus.*, c. III. — [6] *Hist. laus.*, c. IV. — [7] *Hist. laus.*, c. V. — [8] *Hist. laus.*, c. VI. — [9] *Hist. laus.*, c. VII.

toine, tel autre le bienheureux Amoun ou Ammon, tel encore Pakhôme. Sur un fond uniforme toutes ces historiettes ont un air de famille et grossissent d'une unité les récits pieux qui alimenteront la piété chrétienne jusqu'à nos jours. Amoun décide sa femme dès le jour des noces à pratiquer la chasteté conjugale et, après de longues années, il va se bâtir une cellule au désert et il y vit vingt ans. On ne ment pas et on ne dit de mal de personne. Pambon méprise l'or et l'argent. Ammonius avait une façon héroïque de surmonter les tentations de la chair, il mettait un fer au feu et se l'appliquait sur les membres, de sorte qu'il était tout ulcéré.

On voit que, parfois, ces saintes gens s'étonnaient de certaines épreuves qui frappaient certains d'entre eux. L'ascète Benjamin, octogénaire, avait le pouvoir de guérir par l'attouchement et voici que, huit mois avant sa mort, il devint hydropique tellement qu'il fallut l'asseoir sur une litière à deux personnes; il continuait à faire des guérisons et après sa mort il fallut enlever les chambranles de la porte de sa maison pour le conduire dehors. « J'ai raconté en détail cette maladie, écrit Palladius, afin que nous ne soyons pas déconcertés lorsqu'il arrive aux hommes justes quelque contretemps [1]. »

Un pareil malade n'était pas cependant laissé sans secours; nous venons de dire que l'agglomération de Nitrie avait ses médecins, et voici un d'eux qui nous est présenté dans l'exercice de ses fonctions : Apollonius, jadis négociant et déjà vieux se retira au désert de Nitrie où il se trouva des loisirs car il n'avait jamais appris à écrire. Pour combattre l'oisiveté voici ce qu'il imagina. Avec sa petite fortune, il acheta un fonds d'objets médicaux et d'ameublement monastique et on le vit, pendant vingt ans, depuis le matin jusqu'à l'heure de none, circuler parmi les cellules, frapper à chaque porte, demander si personne n'était alité. Il transportait une charge de raisins secs, de grenades, d'œufs, de pains, de fleur de farine, en un mot ce qui peut soutenir et réconforter les estomacs débiles. En mourant il laissa son fonds de magasin à un camarade qu'il exhorta à remplir le même office [2].

Ce brave homme d'apothicaire ambulant devait entendre de singuliers récits lorsqu'il s'attardait un peu auprès de ses clients. Peut-être, lui comme d'autres, ne croyaient-ils pas toutes ces histoires où les démons vont et viennent tant et si bien que ce désert paraît être leur promenoir. Il est vrai que les solitaires sont passés maîtres dans l'art de les berner et trouvent toujours une malice qui met le diable en déroute [3]. Parfois, il faut en convenir, le conte est d'une telle invraisemblance qu'on se demande comment Palladius a consenti à l'écouter et à le transmettre, comme lorsqu'il s'agit d'une femme transformée en jument que Macaire l'Égyptien rend à la forme humaine [4].

Le plus remarquable parmi les solitaires que Palladius connut aux Cellules est probablement Macaire d'Alexandrie [5]. Celui-ci n'entendait être dépassé par personne dans les plus rares excentricités de l'ascèse. Ayant entendu dire que les cénobites de Tabennisi ne mangent, pendant le carême, rien qui ait été cuit, il s'imposa de ne pas manger, pendant sept ans, rien de cuit, aussi fut-il réduit à se contenter de plantes potagères crues lorsqu'il eut la chance d'en découvrir, et de légumes à cosses trempés. C'était là une débauche, Macaire trouva mieux : il rompit son biscuit, en versa les morceaux dans une sorte de gargoulette en terre cuite et se condamna à en manger que ce qu'il pourrait en extraire dans une poignée. Cet exercice se prolongea pendant trois ans ; il ajoutait à ce menu quelques gorgées d'eau et un setier d'huile pour l'année. Macaire avait trois cellules : une à Scété, une aux Cellules, une à Nitrie. Une d'elles n'avait pas de fenêtre et il y passait tout le carême, une autre n'était qu'un taudis où il lui était impossible d'allonger les jambes, la troisième lui permettait de recevoir un hôte. Ayant entendu parler du monastère de Tabennisi et de l'abbé Pakhôme, il revêtit un habit d'ouvrier et se mit en route. Après quinze jours de marche dans le désert, il arriva à Tabennîsi et sollicita son admission. Pakhôme le jugea trop âgé. Macaire insista, il entra donc. Survint le carême et il vit chacun pratiquant des abstinences différentes, l'un mangeant le soir, l'autre au bout de deux jours, l'autre au bout de cinq seulement, un autre restant debout toute la nuit. Macaire se promit de faire plus qu'eux tous; il fit tremper des feuilles de palmier, se planta devant, dans un coin, et ne bougea plus; le dimanche il consentait à grignoter une feuille de chou. Lui fallait-il satisfaire un besoin naturel? il sortait, rentrait presque aussitôt et revenait se planter dans son coin, n'ayant pas dit un seul mot. Toute la communauté se révolta contre Pakhôme : « D'où vient celui-là; chasse-le ou nous partons. » Pakhôme qui, entre temps, avait appris le nom de l'homme, lui fit un compliment et le mit à la porte.

Macaire avait trouvé une méthode de guérison du cancer qui ne semble pas devoir séduire les académies de médecine, pas plus que ses méthodes pour les cas de possession diabolique n'ont chance de prendre place au rituel.

IX. Tabennisi et Pakhome. — Nous avons décrit les lieux et raconté l'observance qui s'y pratiquait (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3111-3113) ; nous avons également parlé de Pakhôme (voir ce nom) et les c. XXXII et XXXIII que Palladius leur consacre ont fait l'objet d'études critiques [6] qui n'ont pas encore abouti à des conclusions fermes.

Ces chapitres ont eu un très grand succès et ont servi à caractériser le type de saint Pakhôme devant la postérité. Au total, ils comprennent trois parties. Palladius fait intervenir un ange qui remet au saint cénobite une tablette de bronze portant la règle destinée aux moines, laquelle débute ainsi : « Tu laisseras chacun manger et boire selon ses forces », ce qui est, pour le moins, inattendu. Ensuite il est question des repas, du travail, de l'habitation, du sommeil, du vêtement, de l'hospitalité et des épreuves que doivent subir les novices. Dans la suite du récit, Palladius ne parle plus de saint Pakhôme, mais il entre dans des détails assez minutieux sur les monastères pakhômiens, en particulier sur celui de Panopolis, qu'il connaissait *de visu*, et dont il a gardé des souvenirs très précis. Dans la IIIe partie il s'occupe du couvent des nonnes, où deux religieuses se suicident. « Telle est, en bref, la notice de l'*Histoire lausiaque* sur les Tabennesiotes. Souvent recopiée en grec, démarquée par Sozomène au Ve siècle [7], insérée dès la première moitié du VIe dans la Vie latine de saint Pakhôme [8], traduite aussi en plusieurs langues orientales [9], elle constitue sans doute la pièce la plus populaire de tout le dossier pakhômien. C'est elle qui a fourni aux artistes les traits essentiels de l'iconographie de saint Pakhôme; les peintres byzantins, par exemple, ont coutume de représenter le patriarche des cénobites recevant la visite de l'ange [10]. »

[1] *Hist. laus.*, c. XII. — [2] *Hist. laus.*, c. XIII. — [3] *Hist. laus.*, c. XVI. — [4] *Hist. laus.*, c. XVII. — [5] *Hist. laus.*, c. XVIII. — [6] F. Halkin, *L' « Hist. laus. » et les Vies grecques de S. Pachôme*, dans *Anal. boll.*, t. XLVIII, 1930, p. 257-301. — [7] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. III, c. XIV. — [8] Rosweyde, *op. cit.*, c. XXII, XXVIII, *P. L.*, t. LXXIII, col. 242-243, 248-249. — [9] Cf. Ph. Gobillot, dans *Rech. de sciences relig.*, t. XII, 1922, p. 60, note 2. — [10] Voir G. Millet, *Monum. de l'Athos*. I. *Les peintures*, Paris, 1927, pl. CXCIII, n. 1; pl. CCXL, n. 2; cf. Denys de Fourna, *Manuel d'iconographie chrétienne*, édit. Papadopoulos-Kérameus, Saint-Pétersbourg, 1909, p. 162-163.

Reste à déterminer la valeur historique de ce que contiennent les deux chapitres en question. D'après C. Butler, la règle angélique contient « ce qui est probablement le résumé le plus authentique de la plus ancienne règle monastique chrétienne [1] »; d'après Leipoldt c'est un rajeunissement de la règle de Pakhôme ; d'après M. Lefort, cette règle « est de nulle valeur pour établir les us et coutumes des moines de Tabennîsi [2] »; le R. P. Halkin estime prudemment qu'avant la publication critique de tous les textes pakhômiens « il serait prématuré de rouvrir le débat [3] ». On en est là, c'est-à-dire que le plus sage, sinon le plus sûr, est d'utiliser les données de l'*Histoire lausiaque* sans trop y croire et sans les récuser tout à fait. Sous ces réserves, et en attendant que l'accord soit fait, voici ce que nous apprend Palladius : Tabennîsi, dit-il, est un endroit dans la Thébaïde où un certain Pakhôme vécut, parmi ceux qui ont suivi la voie droite, à ce point qu'il parut digne de prédictions et de visions angéliques. Il était humain et fraternel. Un jour qu'il était assis devant sa grotte, un ange se montra à lui et dit : « Les choses qui te regardent tu t'en es acquitté parfaitement, ne reste pas fixé dans cette grotte ; allons, sors, rassemble tous les jeunes moines et habite avec eux, et d'après le plan que je te donne, alors impose-leur des lois. » Ce disant il lui donna une tablette de bronze qui portait ces prescriptions :

« Tu permettras à chacun, d'après sa force, de manger et de boire. Proportionnellement aux forces de ceux qui mangent, confie-leur des travaux proportionnés et n'empêche ni de jeûner ni de manger. Cependant voici : confie les travaux qui réclament un déploiement de force physique à ceux qui sont vigoureux et à ceux qui mangent, réserve les moins pénibles aux moines débiles de corps et à ceux qui s'adonnent de préférence à l'ascétisme. Construis des cellules pour trois dans l'enceinte et qu'ils y habitent. On ira chercher la nourriture de tous dans un local unique. Les moines ne dormiront pas couchés de tout leur long, ils auront un siège un peu renversé en arrière, y étendront leurs couvertures et dormiront assis. Ils porteront la nuit un vêtement de lin avec une ceinture. Chacun d'eux aura une mélote (voir ce mot) en peau de chèvre travaillée et ils en useront pour les repas. Le samedi et le dimanche, lorsqu'ils quittent leurs cellules pour se rendre à l'église faire la communion, ils détacheront leur ceinture, déposeront leur mélote et ne garderont que la cuculle. » L'ange donna un modèle de cuculles à poil ras, comme pour de jeunes enfants et prescrivit de les timbrer d'une croix couleur de pourpre (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CAPUCHON, fig. 2075).

L'ange commanda qu'il y eût vingt-quatre classes, et à chaque classe il imposa une lettre grecque depuis *alpha*, *bêta*, *gamma*, *delta*, et ainsi de suite. Par conséquent, en s'occupant d'une si grande foule, le supérieur interrogeait : « Comment va la classe de l'*alpha?* » Ou bien « Comment va la *dzeta?* » Encore : « Salue le *rhô* » en suivant une certaine signification propre des lettres. « Et aux plus simples et aux plus sincères, tu assigneras l'*iôta*, mais aux plus difficiles à manier, tu affecteras le *xi*. » Et ainsi, par analogie avec la nature des préférences, des mœurs et des vies, il adapta la lettre à chaque catégorie, ceux qui mènent la vie spirituelle étant seuls à en savoir la signification.

D'autre part il avait été inscrit ceci sur la tablette : « Qu'un étranger d'un autre groupe monastique, soumis à une règle différente, ne mange ni ne boive avec eux, qu'il n'entre pas dans le monastère, à moins qu'il ait été rencontré en voyage. » Ceux qui sont ainsi venus doivent attendre trois ans avant d'être admis au chœur. Après avoir travaillé pendant ce délai, ils sont admis. Les frères mangent la tête couverte afin de ne pas se voir les uns les autres en train de manger. Le silence est de rigueur pendant qu'on mange et on ne doit regarder que la table et l'écuelle. L'ange prescrivit de faire douze prières pendant le jour et douze au lucernaire ; en outre, douze pendant les vigiles de nuit et trois à l'heure de none. Lorsque tous se préparent à manger, on chante un psaume avant la prière.

Pakhôme fit observer à l'ange que les prières sont peu nombreuses. « Je l'ai voulu ainsi, répondit l'ange, pour faire en sorte que les plus faibles viennent à bout de l'office sans en être accablés. Quant aux parfaits, ils n'ont pas besoin de réglementation, car ils consument leur vie entière dans la cellule en une pure contemplation. Ma règle vise ceux qui ne s'inspirent pas de vues supérieures, afin qu'ils soient comme des serviteurs qui s'acquittent de leur devoir. »

Le nombre des monastères astreints à cette règle est grand et comprend sept mille hommes. Le principal, celui où habitait Pakhôme, la maison mère, compte treize cents moines, au nombre desquels se trouvait le bel Aphthon, ami intime de Palladius et le second dans le monastère. C'est lui qui fait le voyage d'Alexandrie pour vendre les produits et acheter les matières premières. Il existe d'autres monastères, ceux-ci de deux cents ou de trois cents moines. Celui de Panopolis [4] n'a que trois cents moines et, parmi eux, quinze tailleurs, sept forgerons, quatre charpentiers, douze chameliers, quinze foulons. Ils s'appliquent à tout métier, et, avec leur superflu, ils entretiennent les monastères des femmes et soulagent les prisonniers. Ils nourrissent des porcs et à Palladius qui s'en offensait ils répondaient : « La tradition nous a appris à le faire pour utiliser les épluchures, les résidus, tout ce qu'on jetterait et qui, de cette façon n'est pas perdu ; quant aux porcs, on les tue, on vend la chair, mais les extrémités sont préparées pour les malades et les vieillards dans un pays peu étendu et surpeuplé par le voisinage des Blemmyes.

Ceux qui sont de service se lèvent de bon matin, se rendent à la cuisine et au réfectoire qu'ils garnissent pour l'heure marquée, posant sur les tables des pains, des sénevés des champs, des olives confites, des fromages de vaches, les pieds et les oreilles de cochon et des légumes ou salades. Les moines mangent à des heures différentes, à la 6e, 7e, 8e, 9e, 11e heure, d'autres au soir, d'autres tous les deux jours seulement ; chaque lettre a son heure.

Chacun avait son travail : celui-ci labourait la terre, celui-là entretenait le jardin, un autre était employé à la forge, un autre à la boulangerie, un autre encore était charpentier, ou bien foulon, ou vannier, tanneur ou cordonnier ; tel était calligraphe et tel autre tressait de petits paniers. Tous apprenaient par cœur les saintes Écritures.

X. LE MONASTÈRE DES FEMMES. — Sur la rive opposée du Nil s'élevait un monastère de nonnes, soumises à la même règle — sauf la mélote — et au nombre de quatre cents. Lorsqu'une nonne mourait, ses compagnes faisaient la toilette funèbre et déposaient le corps sur la rive du fleuve. Les moines, qui possédaient un bac, venaient chercher la défunte ; ils portaient des palmes, des rameaux d'oliviers et, au chant des psaumes, transportaient la morte chez eux et l'enterraient dans le cimetière des moines. C'était l'unique circonstance où les religieux traversassent le Nil pour aller chez les nonnes, car chaque dimanche un prêtre et un diacre seuls s'y rendaient.

[1] C. Butler, dans *Cambridge medieval hist.*, t. I, 1911, p. 524. — [2] Leipoldt, *Schenute von Atripe*, 1903, p. 98, note 4. — [3] Lefort, lettre citée dans *Revue d'hist. eccl.*, 1925, p. 403, note 1 ; cf. F. Halkin, dans *Analecta bollandiana*, t. XLVIII, 1930, p. 258. — [4] Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1042, au mot AKHMIN.

On peut croire que les relations étaient ainsi espacées pour d'excellentes raisons car Palladius avait recueilli des anecdotes dont il nous fait profiter et qui ouvrent un jour singulier sur cette maison. « En ce monastère des femmes, dit-il, il arriva l'affaire que voici : un tailleur séculier ayant fait la traversée par ignorance, cherchait de l'ouvrage ; il aperçut une novice, lui confia son embarras et n'en obtint que cette réponse : « Nous avons des tailleurs à nous. » Une sœur avait vu cette conversation dans un lieu désert, retint tout ceci et longtemps après, une dispute ayant surgi, celle-ci, dans un accès de méchanceté et de colère, dénonça la première à la communauté. Plusieurs nonnes se joignirent à la dénonciatrice par pure malice. Outragée d'une calomnie dont la seule pensée ne l'eût même pas effleurée, la première religieuse s'alla jeter dans le Nil et se noya. La délatrice comprit alors l'horreur de son crime et, se faisant un nœud coulant, elle s'étrangla. On devine l'émoi des survivantes qui racontèrent tout au prêtre. Celui-ci ordonna que l'oblation ne fût célébrée ni pour l'une ni pour l'autre et celles qui avaient pris parti pour la dénonciatrice furent exclues de la communion pendant sept ans [1]. »

Dans ce même monastère une nonne s'avisa de jouer la folle et on la traita comme nous le raconte Palladius : on la détesta, aucune sœur ne consentit à manger avec elle ; la folle n'avait plus même sa place à table où on ne lui réservait pas sa portion ; elle passait sa faim en ramassant les miettes et en relavant les marmites. Elle était silencieuse et douce, néanmoins on la bourrait de coups de poings, on l'insultait.

Un ange révéla à l'anachorète Pitéroum ce qui se passait et il quitta sa grotte d'où il n'était jamais sorti afin de se rendre au monastère de Tabennisi. Là, il demanda aux maîtres de pénétrer dans le monastère des femmes ; on le lui accorda car il était en grande réputation et, étant entré, il demanda à les voir toutes. Elles vinrent, mais celle qui provoquait sa visite n'était pas du nombre. Il répéta : « Amenez-les moi toutes, car il en manque une. » Elles dirent : « Il y a à la cuisine une idiote. » Il dit : « Amenez-moi aussi celle-là ; laissez que je la voie. » On l'alla chercher, elle refusa, peut-être pressentant ce qui allait arriver. On la traîna de force en disant : « Le saint Pitéroum veut te voir. » Elle vint donc, il vit les haillons qui couvraient son front — car toutes les sœurs étaient rasées — et tombant à ses pieds il dit : « Bénis-moi. » Elle fit de même : « Toi, maître, bénis-moi. » Toutes les nonnes criaient : « Abbé, ne te fâches pas, c'est une idiote. » Et Pitéroum leur lança : « C'est vous qui êtes des idiotes. Elle est notre *ama* (voir ce mot) à moi et à vous. Et je demande dans mes prières d'être trouvé digne d'elle au jour du jugement. » A ces mots, elles tombèrent à genoux, toutes confessant les torts qu'elles avaient envers l'idiote. Une avait versé sur elle la lavure de l'écuelle, une autre l'avait bourrée de coups de poing, une autre lui avait mis sur le nez un sinapisme ; toutes s'accusaient d'outrages différents. Pitéroum pria pour elles et s'en fut. Les hommages furent intolérables à l'idiote plus que n'étaient les outrages et les sévices ; à quelques jours de là, elle disparut ; on ne la revit jamais [2].

XI. De quelques autres. — A la suite de ce récit Palladius raconte ce qu'il a su de Jean de Lycopolis (voir ci-dessus, col. 923) et de Posidonius qu'il connut un an à Bethléem. Le défilé continue avec Sérapion qu'on ne vit jamais que drapé dans un suaire et voyageur infatigable et dépassant tous les ascètes en originalité. Il se vendit à des mimes païens pour vingt pièces de monnaie qu'il garda précieusement et resta au service de ce ménage jusqu'à ce qu'il eût converti l'homme et puis la femme. Ceux-ci, une fois baptisés, lui rendirent la liberté, mais lui leur rendit leur argent et reprit ses pérégrinations, on n'ose pas dire ses excentricités. On le rencontre à Athènes, à Lacédémone, à Rome où il termine sa carrière [3] et on peut se demander si sa cervelle n'était pas un peu dérangée. Il est facile, en citant ces épisodes, d'en faire des traits d'édification à condition d'en supprimer une partie et de ne souffler mot des nonnes suicidées et du moine qui propose une exposition de nudisme intégral [4] ; l'*Histoire lausiaque*, ainsi présentée, devient une histoire *ad usum delphini*.

L'histoire du diacre Évagre le Pontique est du nombre de celles où l'on fait des coupures [5] ; il n'en est pas de même du diacre Éphrem de l'Église d'Édesse qui quitta sa cellule en temps de disette pour subvenir à la nourriture des indigents [6], et cela avec plus de bonne grâce que Pior, un Égyptien, retiré au désert d'où après cinquante ans de solitude ses supérieurs l'obligent à céder à l'appel de sa sœur dont la raison se dérange et qui a su mettre son évêque de son côté pour attirer le solitaire. Pior obéit, arrive devant la maison et crie : « La une telle, la une telle, je suis Pior ton frère, je le suis, regarde-moi tant que tu veux. » Il fait une prière et s'en va sans consentir à entrer [7].

On ferait un recueil des récits dans lesquels Palladius nous montre des moines dont l'orgueil ou le jeûne dérange la raison comme cet Abramius qui survient un matin à l'église, se querelle avec les prêtres et veut dire la messe parce que le Christ l'a ordonné durant la nuit [8] ; un autre était illusionné par la vaine gloire [9].

Il y a une conclusion à tirer de l'étude de l'*Histoire lausiaque*, c'est que la connaissance des origines du monachisme est encore fort incomplète et qu'il faut réserver une part de reconnaissance à ceux qui nous feront pénétrer parmi cette société aux passions et aux vertus violentes. Ce recueil bourré d'anecdotes fait défiler devant nos yeux une galerie très mélangée et, surtout, très différente de l'idée que nous nous faisons des moines de la Thébaïde, tels qu'une histoire peu consciencieuse les a rendus familiers à la piété des fidèles dans leur attitude hiératique. A se familiariser avec eux on éprouve à peu près les mêmes surprises et certaines répugnances qu'on ressent à la lecture des Vies de saints mérovingiens. Ce sont là les inconvénients légers qu'entraîne la critique qui n'est que le culte de la vérité historique apportant avec elle des compensations dont la plus précieuse est de rendre l'histoire moins touchante peut-être, mais, à coup sûr, plus sincère et plus proche de nous.

H. Leclercq.

PALLE. — Dans l'antiquité chrétienne le nom de *palla altaris* avait la même signification que le corporal (voir ce mot). Un canon du concile d'Auxerre parle de la *palla dominica ad quam non licet mulieri manum suam mittere* [10]. Le concile de Clermont, en Auvergne, tenu en 535, prescrit dans son can. 3 : *Observandum, ne pallis vel ministeriis divinis defunctorum corpuscula obvolvantur* [11] et de façon plus claire, au can. 7 : *Ne opertorio dominici corporis sacerdotes unquam corpus, dum ad tumulum evehetur, obtegatur et sacro velamine usibus suis reddeto, dum honorantur corpora, altaria polluantur* [12]. Cette pratique ne fut pas abandonnée puisque le concile d'Auxerre déjà rappelé prescrit : *Non licet mortuis*

[1] *Hist. laus.*, c. xxxiii. — [2] *Hist. laus.*, c. xxxiv. — [3] *Hist. laus.*, c. xxxvii. — [4] A. d'Alès, dans *Études*, t. cviii, 1906, p. 22, 25. — [5] *Hist. laus.*, c. xxxviii. — [6] *Hist. laus.*, c. xl. — [7] *Hist. laus.*, c. xxxix. — [8] *Hist. laus.*, c. liii. — [9] *Hist. laus.*, c. lviii. — [10] *Conc. Autissiodorense*, can. 37, entre 573 et 603, dans Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 182, avec une croix au centre, une broderie ou une dentelle autour. — [11] *Conc. Arvernense*, can. 3, dans Maassen, *Concilia ævi merovingici*, in-4°, 1893, p. 67. — [12] Can. 7.

nec eucharistia nec ausculum tradi, nec de vela vel pallas corpora eorum involvi [1]; et encore : *Non licet diacono de vela vel pallas scapulas suas involvi* [2].

La *palla altaris* était donc une sorte de voile plus ou moins grand, puisqu'on pouvait s'en couvrir les épaules ou l'étendre sur un mort. Dans la règle de Saint-Benoît nous lisons le rite de l'oblation des enfants dont on enveloppe la main dans la palle ; *in qua manus pueri oblati ad monasterium a parentibus involvebatur* [3] (voir *Dictionn.*, au mot Oblat).

Aujourd'hui la palle est un carré de 0 m. 18 de côté, façonné au moyen de deux toiles empesées.

H. Leclercq.

PALLIUM. — I. Age. II. Forme et nature. III. Collation et symbolisme. IV. Un *pallium* gallican. V. Du vi^e au ixe siècle. VI. Origine. VII. Bibliographie.

appartenait le privilège de donner au pape la consécration épiscopale [6]. Peut-être une tradition locale a-t-elle donné naissance à cette opinion ; si l'autorité du *Liber* ne permet pas d'y ajouter une créance sans réserve, du moins ce texte nous apprend que le pallium existait déjà lorsque fut rédigé le *Liber*. D'autres informations confirment ce que nous venons de dire. En 513, le pape Symmaque attribue le pallium à l'évêque d'Arles, Césaire, qu'il institue son vicaire en Gaule [7]. Un peu plus tard nous le voyons encore sous Félix IV (526-530) [8], sous Silvère (536-538) [9], sous Vigile qui, vers 545-546, le confère au successeur de Césaire [10]. Le pape Pélage (555-560) le donne à Secundus de Taormina, en Sicile [11] et Jean III (560-573) à l'archevêque Pierre de Ravenne [12]; enfin Grégoire Ier (590-604) attribue le pallium aux métropolitains de Milan, Ravenne,

9527. — Honorius Ier.

9528. — Symmaque.

9529. — Saint Marc.

9527-9528. — Mosaïques à Sainte-Agnès-hors-les-Murs. 9529. — Mosaïque à Saint-Marc, à Rome.

D'après J. Braun, *Die liturgische Gewandung*, 1907, p. 160, 626, 645, fig. 64, 293, 294.

I. Age. — Suivant le *Constitutum Constantini* le *pallium* remonterait à la première moitié du ive siècle [4]. C'est peut-être un peu tôt : mais suivant la juste remarque de H. Grisar : « L'idée de faire remonter le pallium à Constantin résulte des efforts erronés autant que puérils et visant à ramener les usages pontificaux à une origine impériale [5]. » D'après le *Liber pontificalis*, le pallium était en usage au ive siècle ; le pape Marc concéda cet insigne à l'évêque d'Ostie à qui

Salone, Corinthe, Nicopolis, Justiniana I^a (Ochrida en Albanie), Séville, Arles et Cantorbéry, ainsi qu'aux évêques de Messine, Palerme, Syracuse et Autun.

Les textes auxquels nous venons de faire allusion ne permettent pas de mettre en doute que le pallium était en usage, au moins depuis le commencement du vi^e siècle ; il faut ajouter qu'avant cette date on n'en trouve nul exemple sur les monuments figurés.

Les plus anciens monuments sur lesquels nous voyons

[1] *Conc. Autissiodorense*, can. 12, dans *ibid.*, p. 180. — [2] Can. 13, *ibid.*, p. 181. — [3] *Regula sancti Patris nostri Benedicti*, c. lxvi. — [4] Hinschius, *Decr. pseudo-Isidorianæ*, p. 253 : *Beato Silvestro... contradimus... necnon et super humerale, videlicet lorum, qui imperiale circumdare assolet collum.* — [5] H. Grisar, *Das röm. Pallium und die ältesten liturgischen Schärpen*, dans *Festschrift zum 1100 jährigen Jubiläum des deut. Campo Santo*, p. 101. — [6] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. i, p. 81, p. 202. — [7] *Epist. Arelatenses*, n. xxvii, xli, dans *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. iii, p. 40, 62 ; *Vita S. Cesarii*, l. i, c. iv, *P. L.*, t. lxvii, col. 1016 ; P. Grierson, *Rostagnus of Arles and the pallium*, dans *English hist. review*, t. xlix, 1934, p. 74-83. — [8] *Liber pontif.*, t. i, p. 282, note 4 de Boniface II. — [9] *Ibid.*, t. i, p. 293. — [10] *Epist. Arelatenses*, n. xli, xliv, dans *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. iii, p. 62, 66. — [11] Lœwenfeld, *Epistolæ romanorum pontificum*, 1885, n. 30, p. 16. — [12] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 1041.

le pallium sont les mosaïques de Saint-Vital de Ravenne et de Saint-Apollinaire *in Classe* où sont représentés les évêques saint Apollinaire, saint Sévère, saint Ursus, Ecclesius, Ursicinus et Maximien. Les plus anciennes représentations romaines du pallium sont figurées sur le pape Honorius à Sainte-Agnès-hors-les-Murs (fig. 9527) et le pape Symmaque (fig. 9528), puis saint Marc (fig. 9529), et la mosaïque de l'oratoire de Saint-Venance au Latran avec la représentation de Jean IV, de son successeur Théodore et des évêques Venance et Maur (voir *Dictionn.*, t. VIII, fig. 6798).

II. Forme et nature. — Ce vêtement, au sujet duquel on a beaucoup disserté, consiste essentiellement en « une bande de laine blanche, large d'environ trois doigts, qui se place sur les épaules à la façon d'un collier : deux pendants longs de huit ou neuf pouces tombent l'un par devant, l'autre par derrière ; la partie qui entoure le cou porte quatre petites croix noires, deux autres croix se trouvent sur les deux pendants. Trois épingles d'or, dont la tête est formée de pierres précieuses, servent à fixer le pallium à la chasuble. Telle est la forme et la matière des palliums de nos jours. Il y a tout lieu de croire qu'à l'origine ils étaient plus amples et s'entortillaient plutôt d'eux-mêmes à la manière de nos cache-nez (?). Parfois aussi, semble-t-il, ils étaient faits de lin très fin, comme peut-être le pallium de saint Grégoire le Grand ; le nombre des croix était généralement de quatre et, jusqu'aux derniers temps du Moyen Age, elles étaient de couleur pourpre [1]. »

Une différence considérable existe certainement entre le pallium ancien et celui d'aujourd'hui tel qu'on vient de le décrire. Comme les autres vêtements liturgiques, le pallium a subi des transformations et de même que pour les autres vêtements le changement n'a pas été à l'avantage du pallium. Les monuments sont à peu près les seuls témoins de ces transformations qui ont réussi à faire d'un vêtement une énigme vestimentaire ; les livres n'en disent rien; quant aux palliums conservés, ils sont rares parce qu'on enterrait généralement un évêque avec cet insigne ; ceux qui ont échappé à la destruction ne sont pas d'une antiquité assez haute pour rendre témoignage des origines.

Sur les plus anciens monuments, en l'espèce des mosaïques, le pallium liturgique s'offre sous la forme d'une bande blanche, longue, ayant l'apparence d'une lanière. La partie inférieure est timbrée d'une croix rouge ou noire et terminée par des franges. La nature de l'étoffe ne saurait être déterminée. Les deux palliums d'Arles sont en laine, celui qui fut trouve dans le cercueil de Grégoire le Grand était en lin *(byssus)*, si toutefois le chroniqueur était capable de déterminer la nature de l'étoffe.

Ce n'est que dans la suite des temps qu'on fixa le pallium à l'aide d'épingles. En faisant l'exhumation de saint Grégoire, le diacre Jean a remarqué que le pallium avait été simplement posé sur le corps, sans recourir à des épingles *(acubus)*. Les anciens monuments qui nous sont connus tendraient à confirmer cette observation. L'usage des épingles ne semble pas antérieur au VIIIe siècle (Ier *Ordo* romain).

Le changement intervenu dans la manière de placer l'insigne exigea le recours aux aiguilles ou aux épingles. Au lieu de laisser retomber les extrémités en avant et en arrière des épaules, on commençait par les ramener au milieu de la poitrine et du dos pour, de là, les laisser retomber. Dès lors il fallut fixer les extrémités avec des épingles. Sur les mosaïques du *triclinium* du Latran, au Vatican (795-816), nous voyons cette nouvelle manière de poser le pallium. Les mosaïques de Sainte-Cécile, de Sainte-Praxède et de Sainte-Marie *in Navicella*, où est représenté le pape Pascal Ier (817-824), ne nous font pas voir bien nettement le pallium qui est en partie caché par un livre ou par quelque autre objet.

III. Collation et symbolisme. — L'insigne paraît remonter à une concession impériale; c'est ce que nous lisons dans la donation de Constantin, à la fin du VIIIe siècle, où nous voyons ce prince décerner au pape Silvestre le *superhumerale, videlicet lorum qui imperiale circumdare assolet collum*. Deux siècles auparavant lorsque les papes accordaient le pallium à un évêque qui n'était pas sujet de l'empire grec, ils avaient soin de se mettre en règle, par exemple le pape Vigile lorsqu'il accorde cet insigne aux évêques d'Arles Auxanius et Aurélien. On ne saurait tirer parti du fait que la permission impériale n'est pas mentionnée lorsqu'il s'agit des évêques Sapaudus, Virgile et Florian parce que l'autorisation a pu être accordée à titre perpétuel. Saint Grégoire la demanda pour l'évêque d'Autun ; on n'en a pas la preuve pour les évêques de Séville et de Cantorbéry. L. Duchesne suggère l'explication suivante : Augustin de Cantorbéry était un moine romain sujet de l'empereur Maurice et Léandre de Séville avait séjourné à la cour de Constantinople. Ce qui pourrait prouver le pour comme le contre.

Quoi qu'il en soit, l'empereur s'attribuait le droit de le décerner directement, seulement le pape de Rome était devenu assez grand personnage pour le trouver fort mauvais ; aussi lorsqu'au VIIe siècle, l'archevêque de Ravenne, Maur, sollicita cet insigne tant prisé de l'empereur Constant II et l'obtint, cela lui fut compté à peu de chose près comme une révolte contre la suprématie du pape.

Cette opinion, soutenue par P. de Marca, L. Thomassin, L. Duchesne, est contredite par J. Braun ; on peut l'adopter ou la rejeter sans se compromettre. D'autres cherchent une origine plus ecclésiastique que le pallium consulaire. Tel y découvre la survivance de l'*éphod* du grand prêtre ; tel autre une répétition du manteau de saint Pierre ; ces deux opinions se valent et on est dispensé d'en tenir compte. Enfin Garrucci imagina plutôt qu'il ne prouva que le pallium remontait à un vêtement sacré dont auraient fait usage les premiers papes. Il croyait démontrer sa théorie à l'aide des fonds de coupe. D'abord on aurait commencé à plisser le vêtement, puis à l'étendre; mais c'était simplement la toge.

Entre ces divers systèmes, celui de dom Thierry Ruinart conserve une part de vraisemblance mais il soulève, lui aussi, des difficultés. D'après lui, le pallium remonte aux premiers temps de l'Église et il appartenait en propre et de plein droit aux trois patriarches des sièges apostoliques; Rome, Alexandrie et Antioche, auxquels on assimila depuis ceux de Jérusalem et de Constantinople, et certains exarques et métropolitains tant en Orient qu'en Occident. Chacun de ces titulaires occupant le sommet de la hiérarchie ecclésiastique, avait son pallium par le seul fait de l'élection légitime ; c'était pour lui le signe de son indépendance complète envers les autres titulaires du même rang, sauf le recours au patriarché de l'ancienne Rome dans les causes d'une importance majeure. C'est ainsi que nous voyons à une époque fort reculée chaque patriarche d'Alexandrie à peine élu retirer à son prédécesseur au moment des funérailles le pallium de saint Marc pour en entourer lui-même son propre cou; « et dès lors, dit l'historien africain qui nous rapporte ce détail, il est en pleine et légitime possession du siège patriarcal : *et tunc legitime sedere* [2]. A Constantinople, lorsqu'un patriarche

[1] G. Morin, *Le pallium*, dans *Messager des fidèles*, t. VI, 1889, p. 258. L'auteur découvre l'usage « de la laine et des épingles dans les premiers monuments, dès le Ve siècle ». Nous ne connaissons ni ces monuments ni ces épingles au Ve siècle. — [2] Liberatus de Carthage, *Breviarium*, c. XX, *P. L.*, t. LXVIII, col. 1036.

abdiquait, il déposait son pallium sur l'autel, où son successeur devait le prendre lui-même.

Mais ce même pallium, signe d'autocéphalie chez ceux qui ne le recevaient d'aucun autre, était au contraire un indice de dépendance hiérarchique pour les métropolitains ordinaires qui, régulièrement, devaient le recevoir de leur patriarche ou exarque. Cette discipline était déjà reconnue en vigueur dans le can. 6 du Ier concile de Nicée (325). Dès au sortir des persécutions, le pallium nous apparaît donc comme l'insigne par lequel le patriarche confirme les métropolitains du ressort de sa juridiction, avec obligation pour ceux-ci de reconnaître la dépendance qui en résulte dans certains cas, tels que la convocation d'un synode par le patriarche, les mesures de correction, etc. [1].

Il semble permis de se tenir en garde quand on nous parle du pallium de saint Marc qui doit être apparenté de près au manteau de saint Pierre qu'on déposait toute une nuit dans le sanctuaire de la confession, au-dessus du tombeau de l'Apôtre, avant de l'expédier au destinataire. Saint Pierre était censé avoir dormi une nuit sous ce manteau qui était devenu le sien. « On en concluait à une transmission de pouvoirs, comme celle que symbolisait le manteau d'Élie, légué à son successeur Élisée. Le pallium devenait ainsi le signe naturel d'une juridiction supérieure, d'une sorte de participation au *Pasce oves meas*. Quand fut conclue l'alliance entre le pape et la maison carolingienne et que l'Église franque se trouva rattachée plus étroitement au Saint-Siège, les métropolitains acceptèrent le pallium romain avec son symbolisme [2]. »

IV. Un pallium gallican. — L'évêque de Rome, en sa qualité de patriarche, n'avait pas à recevoir le pallium et c'était à lui de le donner aux métropolitains. « Ces métropolitains n'étaient pas ceux de tout l'Occident, quoique le pontife romain fût le seul patriarche de tout le monde latin. C'est que, à raison même de l'étendue de cet immense patriarcat, les liens qui rattachaient les diverses provinces au siège patriarcal étaient plus ou moins étroits, en raison de leur proximité plus ou moins grande de Rome. Ainsi, dans le diocèse appelé parfois suburbicaire, quoique comprenant une dizaine de provinces dépendant immédiatement de Rome, le patriarche de cette dernière ville exerçait toute la plénitude de ses droits patriarcaux. Tous, métropolitains comme simples évêques, devaient régulièrement être ordonnés par le patriarche de Rome, et pouvaient, pour le moindre motif, se trouver contraints de comparaître à son synode ou à son tribunal. Dans le diocèse d'Italie, soumis à l'évêque de Milan, les droits du patriarche romain étaient déjà plus restreints. Il confirmait l'élection de l'évêque de Milan, mais celui-ci était consacré par les évêques de son diocèse. Dans le diocèse des Gaules la dépendance était encore moins grande ; il n'y avait même plus besoin de la confirmation du patriarche ; chaque métropolitain était, en quelque sorte, autocéphale, à la manière des exarques d'Orient.

« D'après le principe ci-dessus établi, il n'y a pas lieu de s'étonner en voyant la collation du pallium aller de pair, en Occident, avec l'exercice des droits patriarcaux. Ainsi l'évêque de Rome confère régulièrement le pallium à tous les métropolitains des provinces de son diocèse urbicaire ; il l'envoie également à Milan au prélat qui régit tout le diocèse d'Italie, et c'est tout. Il n'est plus question de pallium pour les métropolitains des Gaules et de l'Espagne, avant l'institution des vicaires pontificaux aux Ve et VIe siècles. Il est cependant curieux de constater que ces métropolitains éloignés, s'ils ne recevaient pas leur pallium de Rome, avaient conservé, probablement d'une tradition apostolique, l'usage et le nom de cet insigne. Un canon du concile de Mâcon, en 583, défend à tout métropolitain de célébrer la messe sans le pallium : *Ut episcopus sine pallio missas dicere non præsumat* [3]. Or, à cette époque, l'évêque d'Arles seul avait la prérogative du pallium romain. Il s'agit donc ici d'un pallium gallican de signification analogue, quoique de forme différente et qui semble s'être conservé, après la substitution du pallium romain, dans le rational, qui s'est conservé jusqu'à la Révolution [4]. »

V. Du VIe au IXe siècle. — « C'est à l'occasion des vicaires du Siège apostolique que furent faites les premières collations du pallium en dehors de l'Italie. Les papes ayant senti la nécessité de s'attacher plus étroitement les provinces lointaines de leur vaste patriarcat, ne trouvèrent pas de meilleur moyen que de se choisir un représentant officiel parmi les divers prélats de chaque pays. Dès lors ils crurent convenable, pour rehausser la dignité de ce lieutenant pontifical, de lui conférer l'usage de l'ornement considéré comme l'insigne même de la dignité patriarcale. C'est le motif qu'indiquent les diverses formules du VIe siècle conférant le pallium aux évêques d'Arles, vicaires du pape dans les Gaules, et aux autres vicaires en Espagne et ailleurs.

« A partir du VIIe siècle, l'extension du pallium en dehors des anciennes limites devient chaque jour plus marquée, par suite des conquêtes apostoliques des Augustin, des Willibrord et des Boniface. Comme chacun de ces grands moines missionnaires agissait en qualité de *missus beati Petri*, les papes furent tout naturellement portés à considérer les nouvelles chrétientés ainsi fondées comme un apanage direct, destiné à dilater l'étendue de leur diocèse primitif. La conséquence fut que chaque métropolitain établi parmi les peuples convertis de la Grande-Bretagne et des pays d'outre-Rhin se trouva dans la situation des autres métropolitains du diocèse urbicaire, et dut, comme eux, recevoir de Rome le pallium comme signe de la ratification de leur élection.

« Au milieu de tout ce mouvement, les vieilles métropoles des autres diocèses, surtout celles des Gaules, se trouvèrent bientôt dans une sorte d'isolement, qui contrastait avec la dépendance des nouvelles métropoles si intimement rattachées au Siège apostolique. Évidemment la marche naturelle de la centralisation devait empêcher une telle situation de se prolonger. L'impulsion vint surtout de saint Boniface, légat du pape Zacharie en Germanie et en Gaule. Au concile de Soissons, tenu en 742, il fit décréter que tous métropolitains seraient obligés de demander le pallium au Saint-Siège, afin de protester ainsi de leur étroite union et soumission à saint Pierre et à son vicaire. Boniface voulut faire lui-même les premières démarches nécessaires, à l'occasion de trois titulaires aux sièges métropolitains de Reims, de Sens et de Rouen. Le pape et son clergé n'essayèrent pas de cacher la joie causée par cette démarche. Mais, soudain, une étrange indécision se manifesta au sein de l'épiscopat franc : deux des métropolitains se ravisèrent, si bien que Boniface n'eut plus à solliciter le pallium que pour Grimon de Rouen.

[1] Ruinart, *De pallio*, dans *Ouvrages posthumes*, t. II, p. 397 sq., résumé par G. Morin, *op. cit.*, p. 258-259. — [2] L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, 5e édit., p. 405-406. — [3] D'après L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, 5e édit., p. 408, note 1, les manuscrits portent *episcopus*. Si l'on admet cette leçon, il s'ensuivrait que le pallium était encore dans les Gaules, comme peut-être aussi en Afrique, un insigne commun à tous les évêques. S'il en fût de même en Orient, la thèse de Ruinart subsiste néanmoins, en tant que le pallium des métropolitains était devenu par son mode de collation un véritable signe de dépendance hiérarchique par rapport aux patriarches. — [4] G. Morin, *op. cit.*, p. 260-261.

Le pape Zacharie témoigna une vive surprise d'un tel changement. Le prétexte mis en avant par les prélats de Reims et de Sens était, paraît-il, la crainte de devoir payer à Rome un tribut onéreux pour cette nouvelle faveur. En réalité, ils avaient une crainte beaucoup plus grande encore de voir cette formalité devenir dans la suite une entrave gênante pour leur indépendance et leur autorité. Aussi les archevêques d'au delà des Alpes continuèrent-ils à montrer fort peu de zèle pour accomplir l'engagement pris au concile de Soissons. Il en fut autrement à partir des mesures prises par Charlemagne pour assurer aux métropolitains pourvus du pallium des droits et des honneurs tout particuliers. Alors chaque archevêque s'empressa de mériter, en répondant au désir de l'empereur, un accroissement de dignité et de privilèges, qui fit bientôt oublier [le sursaut inspiré par la prévoyance et une légitime susceptibilité]. Les Églises métropolitaines des autres pays d'Occident imitèrent successivement l'exemple de la hiérarchie franque. L'Irlande est peut-être le pays qui resta le plus en retard sous ce rapport. Au XIIe siècle, l'archevêque d'Armagh, primat de toute l'île, ne portait pas encore le pallium; saint Malachie fut le premier qui en obtint de Rome l'usage, et l'introduisit dans ce pays.

« Voilà donc le pallium devenu sous Charlemagne le signe distinctif de presque tous les métropolitains d'Occident. Il ne faudrait pas croire cependant que cet insigne honorifique fût dès lors considéré comme indispensable pour l'exercice de la juridiction archiépiscopale. La chose se fit graduellement, mais non sans quelques protestations parfois assez virulentes de l'un ou l'autre prélat plus ardent, tel que Hincmar de Reims. Les autres, toutefois, par respect pour l'autorité du Saint-Siège, prirent volontairement l'habitude de s'abstenir de toute fonction métropolitaine jusqu'à la réception du pallium. Cette habitude prit, depuis, force de loi, en vertu des décrets du pape Nicolas Ier et de son successeur Jean VIII, à la fin du IXe siècle. Elle est entrée comme telle dans les recueils canoniques et les livres liturgiques de l'Église romaine [1]. »

Cet insigne est devenu une sorte de lien symbolique; mais surtout il exprime à merveille comment une pénétrante psychologie a su tirer parti d'un des sentiments les moins honorables de la nature humaine, la vanité, pour lui faire produire des actes dont une politique vigilante a su faire son profit.

VI. Origine. — Cette origine a fait l'objet de recherches ingénieuses; il paraît probable que le pallium n'avait pas la forme d'un vêtement, mais d'une écharpe; celle-ci dérivant du court manteau mis à la mode sous l'empire. Le *Code Théodosien* nous entretient de *discolora pallia* qui sont des écharpes servant d'insignes que l'on porte par-dessus la *pænula*, de même que le pallium pontifical se met par-dessus la *planeta*. Si on se réfère aux monuments parvenus jusqu'à nous on voit que cet insigne était porté par de très grands personnages, notamment par des consuls, aussi les dignitaires ecclésiastiques se trouvèrent-ils fort honorés de le recevoir de l'empereur.

Il suffit de jeter les yeux sur un de ces diptyques consulaires que nous avons donnés en grand nombre (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Brescia, col. 1140, fig. 1622; t. IV, au mot Diptyques, col. 1094-1170, fig. 3760-3762) pour comprendre ce qui va suivre (fig. 9530) : « Le consul est représenté dans l'acte le plus solennel de son inauguration, au moment où il va donner le signal de laisser courir les chevaux dans l'arène. Par-dessus ses habits, on distingue une longue écharpe ainsi disposée : un bout pend de l'épaule gauche, par devant, presque jusqu'aux pieds; cette extrémité est pliée et présente l'aspect d'un long orfroi vertical; de l'épaule gauche, l'écharpe passe par derrière le dos, sous le bras droit, remonte en diagonale sur la poitrine, vers l'épaule gauche, s'étale, si l'on veut, sur le haut du dos et repasse sous le bras droit pour aboutir à la main gauche, en drapant au-dessous de la ceinture; l'extrémité est tenue de la main gauche ou rejetée sur le poignet gauche. Dans les diptyques du VIe siècle, au lieu de tomber de l'épaule gauche, la première extrémité tombe de l'épaule droite, mais on a soin de l'amener d'abord au milieu de la poitrine, de sorte que le bout tombe droit au milieu du corps, entre les jambes. Cette déviation est obtenue soit au moyen d'une fibule qui

9530. — Boèce portant la toge.
D'après *L'Arte*, t. I, 1898, p. 101, fig. 120.

saisit l'orfroi sur la poitrine, soit tout simplement en serrant l'écharpe d'une manière convenable.

« Cette draperie, transformation non pas précisément du pallium antique, mais de la toge romaine, offre une analogie frappante avec l'aspect du pallium pontifical tel que nous le présentent les anciens monuments. Celui-ci cependant a beaucoup moins d'ampleur. Ce n'est pas une draperie richement brodée et terminée par un orfroi, c'est une longue bande de laine blanche, étroite, et partout d'égale largeur, sans autre ornement qu'une petite croix noire à chaque extrémité. Par ailleurs, elle est drapée exactement comme l'écharpe consulaire, sauf que la seconde extrémité, au lieu de revenir par devant aboutir à la main gauche, retombe librement derrière le dos. Pour qu'elle ne traîne pas, elle est écourtée à la hauteur des pieds, ou même plus haut.

« Ainsi, par sa forme d'écharpe et sa disposition, le pallium pontifical révèle son origine officielle. Il est à regretter que nous n'ayons, en ce qui regarde l'Église romaine, aucun document de sa provenance et de son usage avant le commencement du VIe siècle. Au moment où il en est d'abord question, sous le pape Symmaque, l'Église romaine était séparée de Constantinople par un schisme; ce n'était pas pour elle le temps des faveurs impériales. Cette situation remontait à 484. Plusieurs années avant cette dernière date, Rome avait cessé d'obéir aux empereurs pour passer sous l'autorité

[1] G. Morin, *Le pallium*, dans *Revue bénéd.*, t. VI, 1889, p. 262-263.

de souverains barbares. Il faut donc remonter assez haut dans le ve siècle pour trouver un temps favorable. D'autre part, on a vu que les évêques de Gaule et d'Espagne avaient, en dehors du pallium romain, concédé depuis le vi^e siècle, à quelques-uns d'entre eux, un *pallium* qui leur servait d'insigne et qui semble bien avoir eu la même forme que celui du pape. Ceci porterait à croire que la concession impériale remontait à un temps où la Gaule était encore romaine dans son ensemble, c'est-à-dire à la première moitié du ve siècle. Les évêques d'Afrique portaient aussi le pallium comme insigne de leur dignité [1]. S'ils le tenaient de l'empereur, ils devaient l'avoir reçu avant l'invasion des Vandales. C'est au même temps que nous reporte la plus ancienne mention du pallium que l'on trouve dans la littérature ecclésiastique d'Orient. Saint Isidore

9531. — Ivoire de Trèves (détail).
D'après une photographie.

de Péluse [2] connaît déjà cet insigne sous son nom grec d'*omophorion;* il lui rattache même une signification symbolique, ce qui donne lieu de croire que l'introduction n'en était pas récente.

« Je serais donc disposé à croire, conclut L. Duchesne, que l'origine de cet insigne doit être cherchée plutôt dans le ive siècle que dans le siècle suivant [3]. »

Une des représentations les plus fidèles du pallium ecclésiastique se trouve sur un ivoire du vi^e siècle, conservé à Trèves (voir *Dictionn.*, t. ii, fig. 1762); nous en donnons ici un détail montrant les deux patriarches d'Alexandrie et de Constantinople (fig. 9531).

VII. Bibliographie. — Ch. Abel, *Étude sur le pallium et le titre d'archevêque porté par les évêques de Metz*, dans *Mémoires de la Société historique et archéologique de la Moselle*, t. ix, 1867, p. 53, fig. — C. Baronius, *Annales ecclesiastici*, 1589, ad ann. 197, n. 7-17. — P. Baumgarten, *Contribution à l'histoire du pallium; règlements relatifs aux jours où il est permis de le porter*, dans *Mélanges Ehrle*, t. ii, p. 338-347. — G. Berti, *Prose volg.*, 1759, p. 273 = A. Zaccaria, *Raccolta di dissertazioni*, t. ix, 1794, p. 223-248. — Fr. Bock, *Geschichte der liturgischen Gewänder des Mittelalters*, in-8°, t. ii, Bonn, 1856, p. 188. — N. Bralian, *Pallium archiepiscopale, accedit et primum prodit ritus et forma benedictionis ipsius ex antiq. ms. basilicæ Vaticanæ*, in-8°, Parisiis, 1648. — J. Braun, *Die liturgische Gewandung im Occident und Orient, nach Ursprung und Entwicklung, Verwendung und Symbolik*, in-8°, Freiburg-in-Br., 1907, p. 620-676. — *Das Pallium discolor des Officiales im Kleidergesetz vom Jahre 382*, dans *Bessarione*, 1905, p. 215-219. — L. Duchesne, *Origines du culte chrétien. Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne*, 5e édit., in-8°, Paris, 1920, p. 404-410. — M. Faloci Pulignani, *S. Feliciano vescovo di Foligno e il pallio arcivescovile*, in-8°, Foligno, 1911. — D. Farabulini, *Archeologia ed arte rispetto a un raro monumento greco*, dans *Studi in Italia*, t. iv, 2e part., 1881, p. 105-130, 509-528, 831-844. — J. Garnerius, *De usu pallii*, dans Zaccaria, *Discipl. populi Dei*, t. iii, 1782, p. 205-215. — D. Giorgi, *De liturgia romani pontificis in solemni celebratione missarum*, in-4°, t. i, Romæ, 1731, p. 210. — P. Grierson, *Rostagnus of Arles and the pallium*, dans *English historical review*, t. xlix, 1934, p. 74-83. — H. Grisar, *Analecta romana. Dissertazioni, testi, monumenti dell' arte riguardanti principalmente la storia di Roma e dei papi*, in-4°, t. i, Roma, 1899, p. 377-383 : *I pallii conferiti a vescovi franchi;* p. 524-529 : *Pallio;* p. 542-549 : *Il pallio sacro; Das römische Pallium und die ältesten liturgischen Schärpen*, dans *Festschrift zum 1100 jährigen Jubiläum des deutschen Campo Santo*, in-8°, Freiburg, 1897, p. 84-114. — Wl. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, in-4°, Rome, 1911, p. 170-174. — K. B. von Hacke, *Die Palliumverlichungen bis 1143*, in-8°, Marburg, 1898. — E. Hinschius, *System des katholischen Kirchenrechts*, t. i, p. 209 sq. ; t. ii, p. 23 sq. — C. Kaufmann, *Ein altchristliches Palliolum des königlischen Museums zu Berlin*, dans *Römisches Quartalschrift*, t. viii, 1894, p. 341-345. — Ledain, *Sur l'origine du pallium*, dans *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. x, 1864, p. 104. — M.-P. Leo, *De auctoritate et usu pallii pontificii*, in-4°, Romæ, 1649. — M., *Origine du pallium*, dans *La science catholique*, t. ix, 1894, p. 66-70, 128-131. — G. Morin, *Le pallium*, dans *Messager des fidèles*, t. vi, 1889, p. 258-260. — I.-G. Pertsch, *Tractatio canonica de origine, usu et auctoritate pallii archiepiscopalis, ubi simul jura sedis Moguntinæ contra Herbipolensem, de collato huic nuper pallii usu, vindicantur et* I. Casp. Barthel, *Dissertatio de pallio sub incudem revocatur; acc.* Dan. Papebrochii, *Dissertatio de forma pallii, cum quibusdam observationibus et figuris aeri incisis*, in-4°, Helmstadii, 1754. — Philipps, *Kirchenrecht*, t. v, p. 615, note 25. — G. Pouyard, *Dissert. sopra l'anteriorita del bacio dei piedi dei sommi pontifici all' introduzione della croce nelle loro scarpe*, Roma, 1807. — A. Ratti, dans *Ambrosiana*, in-8°, Milano, 1897, p. 38-43. — Th. Ruinart, *Dissert. histor. de pallio archiepiscopali*, dans *Ouvr. posth. de Mabillon et de Th. Ruinart*, in-4°, t. ii, Paris, 1724, p. 397-554; cf. *P. L.*, t. cli, col. 9. — G. Rohault de Fleury, *La messe. Études arch.*, t. viii, 1889, p. 45-88. — E. de Rozière, *Liber diurnus, ou recueil des formules usitées par la chancellerie pontif. du ve au xie siècle*, in-8°, Paris, 1869, p. 341-360. — H. Thurston, *The pallium*, in-12, London, 1892. — Du Saussay, *Myst. Galliæ script.*, 1639, p. 188-279. — F.-A. Schlubeck, *Candida archiepiscop. pallia illustrantur*, in-4°, Halæ, 1726. — Schwarz, *Coll. hist.*, t. vi, 1737, p. 413-462. — J.-M. Tomasi, *Opera omnia*, édit. Vezzosi, t. iv, p. 352-353 : *De vigiliis ad S. Petrum, pro palliis, quæ Dominus papa mittebat archiepiscopis, ex cod. ms. Petri Mallii et libro edito romani canonici.* — Vespasiani, *Pallium*, analyse dans *The Rambler*, juillet 1856. — J. Wilpert, *Der Parallelismus in der Entwicklung der Toga und des Pallium*, dans *Byz. Zeitschrift*, t. viii, 1899, p. 490-492 ; *Un capitolo di storia del vestiario*, dans *L'Arte*, t. i, 1898, p. 99-120. — E. Wuescher-Becchi, *Il palliolum e la cavaltica. Zum Ursprung des Amictus und der Tiara*, dans *Bull. della Commissione arch. comunale di Roma*, 1901, p. 109-123, pl. vii-viii.

H. Leclercq.

[1] *Vita S. Fulgentii*, c. xviii. — [2] *Epist.*, l. I, ep. cxxxvi. — [3] L. Duchesne, *Origines*, 5e édit., 1920, p. 408-409.

PALLIUM LINOSTIMUM. — On lit à diverses reprises dans le *Liber pontificalis*, au commencement du VIe siècle, la mention d'un insigne réservé

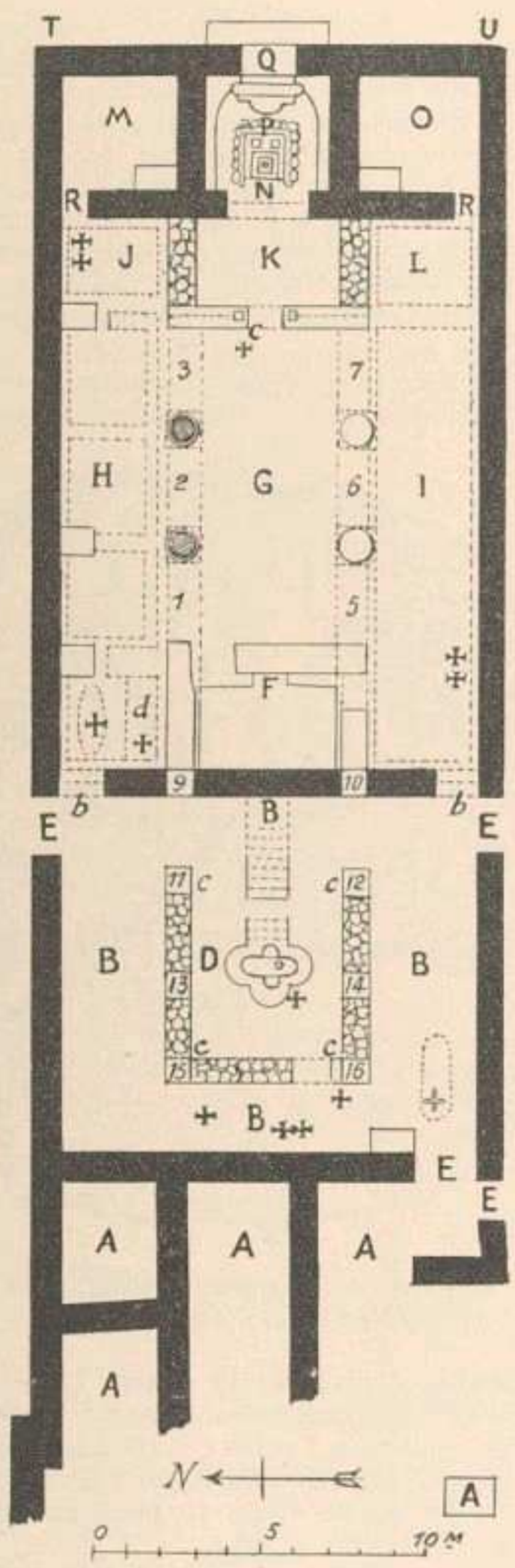

9532. — Plan de la basilique de « San Pereto ». D'après *Anuari dell Institut d'estudis catalans, MCMXV-MCMXX*, t. VI, 1923, p. 738.

A. Construction dont l'usage n'est pas déterminé, peut-être des magasins ou des chambrettes pour les catéchumènes les jours de baptême. — E. Portes donnant accès dans l'*atrium* qui formait un espace carré, découvert, au centre duquel se trouvait une sorte de portique sur trois côtés avec des colonnes dont les bases sont marquées 11-16. — B. Corridor qui enveloppe le portique. — C. Angles du portique. — D. Baptistère sur plan crucial. — *bb*. Portes mettant en communication l'*atrium*-baptistère et la basilique, celle-ci divisée en trois nefs. — G. H. I. Nefs de la basilique. — 1, 2, 3, 5, 6, 7. Entre-colonnements. — K. Le chœur. — *c*. Ouverture du cancel donnant accès dans le chœur. — N. Autel. — Q. Chaire de l'évêque. — RR. Portes. — M. O. Sacristies.

aux diacres romains et aux diacres du diocèse suburbicaire, c'est le *pallium linostimum* [1], qu'on portait sur le bras gauche. Il était façonné dans un tissu de laine ou de lin et tenait lieu de la *mappula* ou manipule (voir ce mot). La *mappula* n'apparaît pas dans le costume papal avant le IXe siècle si on s'en rapporte aux *Ordines romani ;* dans les mosaïques et les monuments figurés, il faut descendre jusqu'au XIIe siècle. Toutefois en Orient et dans les pays gallicans — voir la *missa Sancti Germani* [2] (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 648-652) — on portait, au lieu de *mappulæ*, des *manicæ* ou ἐπιμανίκια, en étoffe précieuse, qui recouvraient la tunique aux extrémités des bras.

H. LECLERCQ.

PALMA. — Après avoir consacré des notices aux Baléares (voir *Dictionn.*, t. II, col. 161-164) et à Majorque (*ibid.*, t. X, col. 1259), nous y revenons encore à l'occasion de Palma qui fit, pendant une

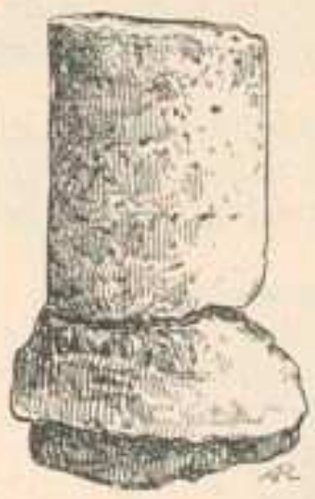

9533. — Une des colonnes de la basilique de « San Pereto ». *Ibid.*, p. 739, fig. 620.

période assez brève mais féconde, partie du domaine byzantin reconstitué en Espagne par la volonté de Justinien et l'habileté de Bélisaire. En 534, celui-ci, redevenu maître de l'Afrique du Nord, s'empara de la Sardaigne, de la Corse et des Baléares ; vingt années plus tard (554) toute la côte hispanique était au pouvoir des Byzantins qui, bientôt, mirent le pied sur la Bétique et la Tarraconaise. Tout cet établissement garda quelque chose de transitoire et fut comme une colonie de l'Afrique, une extension de la *Mauretania secunda* ou de la *Mauretania Gaditana*. C'était peut-être l'effet d'une sorte de pressentiment, car, en 624, le roi Sisebuth chassa les Byzantins de la péninsule ; toutefois les Baléares leur demeurèrent jusqu'au VIIIe siècle et à l'invasion des Sarrasins.

Ces conditions permettent de comprendre comment l'union politique et religieuse et le rattachement à l'empire byzantin et à l'Afrique du Nord exercèrent une influence artistique entièrement indépendante de l'Italie. Bien plus, la modalité romaine de la civilisation ibérique est abolie et remplacée par la modalité hellénique. Toute la côte orientale d'Espagne devient tributaire du commerce et de la civilisation de l'Égypte, de la Syrie, de la Perse et de l'Orient asiatique. Saint Isidore de Séville nous apprend que les bateaux de Rhodes remontent le cours de la Guadiana jusqu'à

[1] *Liber pontif.*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 171, 189, note 62; p. 225, note 2. — [2] S. Germain de Paris, *Epist.*, II.

Mérida et il est probable qu'ils s'aventurent sur le Guadalquivir jusqu'à Cordoue et sur l'Èbre jusqu'à Saragosse [1]. D'ailleurs, il n'y a pas que le négoce, il y a des échanges d'idées qui mettent en rapport l'Espagne

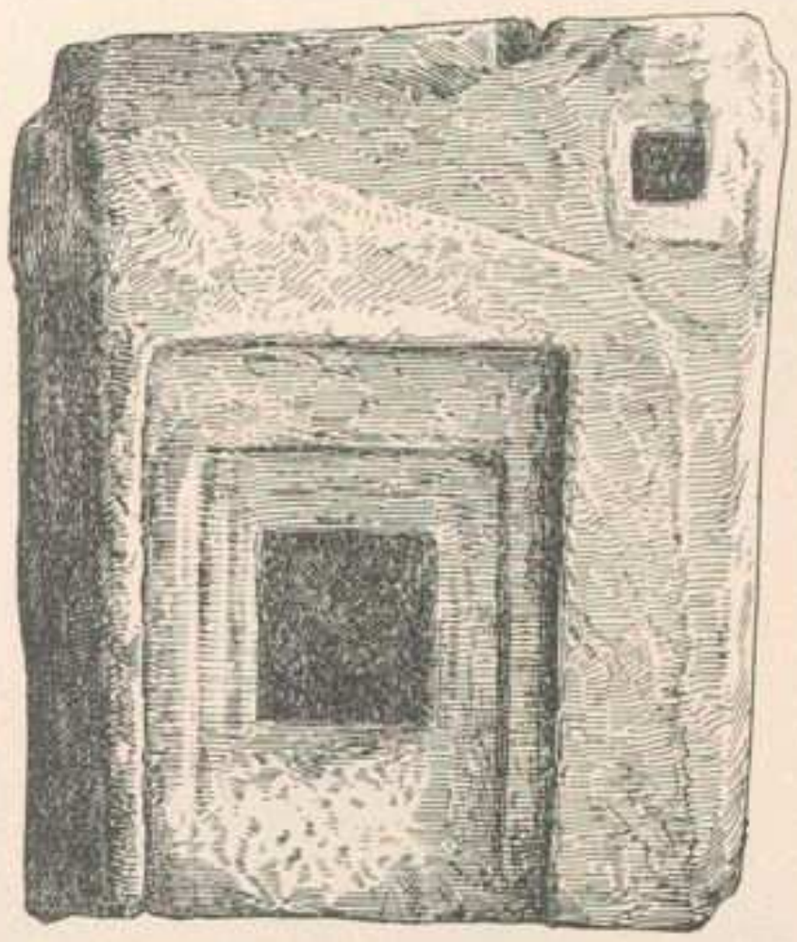

9534. — Autel de la basilique de « San Pereto ».
Ibid., p. 740, fig. 622.

et le monde byzantin. Les clercs et les moines font le voyage de Byzance pour s'y instruire et, outre la théologie, ils en rapportent la langue grecque, la littérature

9535. — Fragment de mosaïque.
Ibid., p. 743, fig. 630.

et les formules d'art. Certains rapportent aussi des hérésies assez subtiles pour embarrasser les évêques qui interrogent l'Église de Rome sur la conduite à tenir [2].

Au point de vue artistique, ce que nous pouvons savoir de l'architecture et de la sculpture témoigne de l'influence non pas romaine ou latine, mais syrienne et byzantine.

Grâce à M. J. Puig i Cadafalch nous pouvons apporter les précisions qu'on va lire : « Les monuments religieux qui nous restent dans le domaine de l'empire byzantin se trouvent la plupart dans Majorque. Pour les décrire sommairement prenons comme type la basilique qui a été découverte à « San Pereto » près de Manacor, et fouillée par le P. Aguilo. Le plan (fig. 9532) orienté, avec le sanctuaire vers l'Orient, est celui d'une basilique à trois nefs soutenues par des colonnes composées de divers tambours, avec une base d'une grande simplicité. »

Si on en juge par quelques spécimens, cette église devait être bien indigente. Voici une colonne dont il

9536. — Épitaphe d'un « prêtre de l'Église romaine ».
Ibid., p. 745, fig. 634.

semble difficile d'exagérer la misère (fig. 9533) et c'était une de celles qui se trouvaient à l'intérieur de la basilique. Quant à l'autel c'était une pierre tirée d'une carrière du pays de 1 m. 80 sur 1 m. 20, avec une cavité de 0 m. 21 sur 0 m. 19 pour introduire les reliques (fig. 9534).

Le sol de la basilique est couvert de mosaïque formant des compositions de motifs divers : géométrie, fleurs, oiseaux; si on en juge d'après les figures données, ils sont très insignifiants. Un seul morceau avec la représentation de palmiers pourrait faire penser à une scène biblique (fig. 9535).

On voit sur le plan, à l'entrée de la nef latérale gauche, l'emplacement d'une tombe marquée *d*, c'est celle de :

BALERIA
FIDELIS IN
PACE VIXIT
ANNIS XVI (?) TR*(an)*S*(it)*
DE HAC VITA
S *(ub)* D *(ie)* II KAL*(endas)* OCTO*(brias)*

Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 998, fig. 5893; t. X, col. 1259.

[1] Perez Pujol, *Hist. de las institutiones sociales de la España goda*, in-8°, t. I, Valencia, 1896, p. 107 sq. —

[2] M. Menendez y Pelayo, *Hist. de los heterodoxos españoles*, in-8°, t. I, Madrid, 1880.

Un fragment trouvé dans la basilique porte ces mots :

h IC REQ *u* I
ESCIT MARC...

Enfin ce texte très curieux et rare (fig. 9536) [1] :

HIC RE
QVIE *sc* IT BAS
PBIS S*anct*E ECLE
SIE RO MANE
DEPOSITVS F*uit*
IN PACE IDI *bus* APRILIS
IND*ictio* PI...

Et un baptistère sur plan crucial (fig. 9537).

quons dans les deux plans le chœur précédant le sanctuaire. Le pavement en *opus testaceum* est ici plus simple. Les murs sont bâtis en moellons rustiques et mortier d'argile à la manière des anciennes constructions ibériques ; on peut rappeler ce que dit Tite-Live (l. XXI, c. XI) des murs de Sagonte *quod cœmenta non calce durata erant sed interlita luto, structuræ antiquo genere.*

« La première basilique découverte à Majorque fut celle du village de Sainte-Marie, à quelques kilomètres de Palma. Elle est à trois nefs, avec un sanctuaire rectangulaire. Son pavement est une mosaïque divisée en compartiments ornés de motifs géométriques et de fleurs dans les nefs collatérales et présentant au centre de la nef principale des registres figurant des scènes de

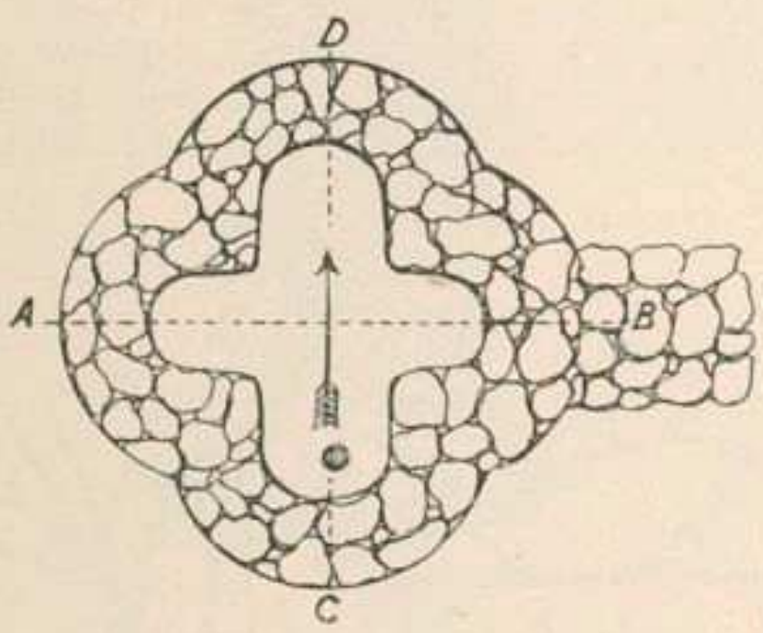

9537. — Baptistère sur plan crucial.
D'après *Anuari dell Institut d'estudis catalans. MCMXV-MCMXX*, t. VI, 1923, p. 738, fig. 616, 617.

« Le même plan était sans doute celui de la basilique découverte à « Ca Garrotja », où les fouilles ont dégagé les fondations d'une basilique à trois nefs, soutenues

la Genèse : création d'Adam et d'Ève, épisodes de la vie de Joseph, scènes accompagnées de légendes latines que nous avons cru pouvoir dater du Ve-VIe siècle (voir

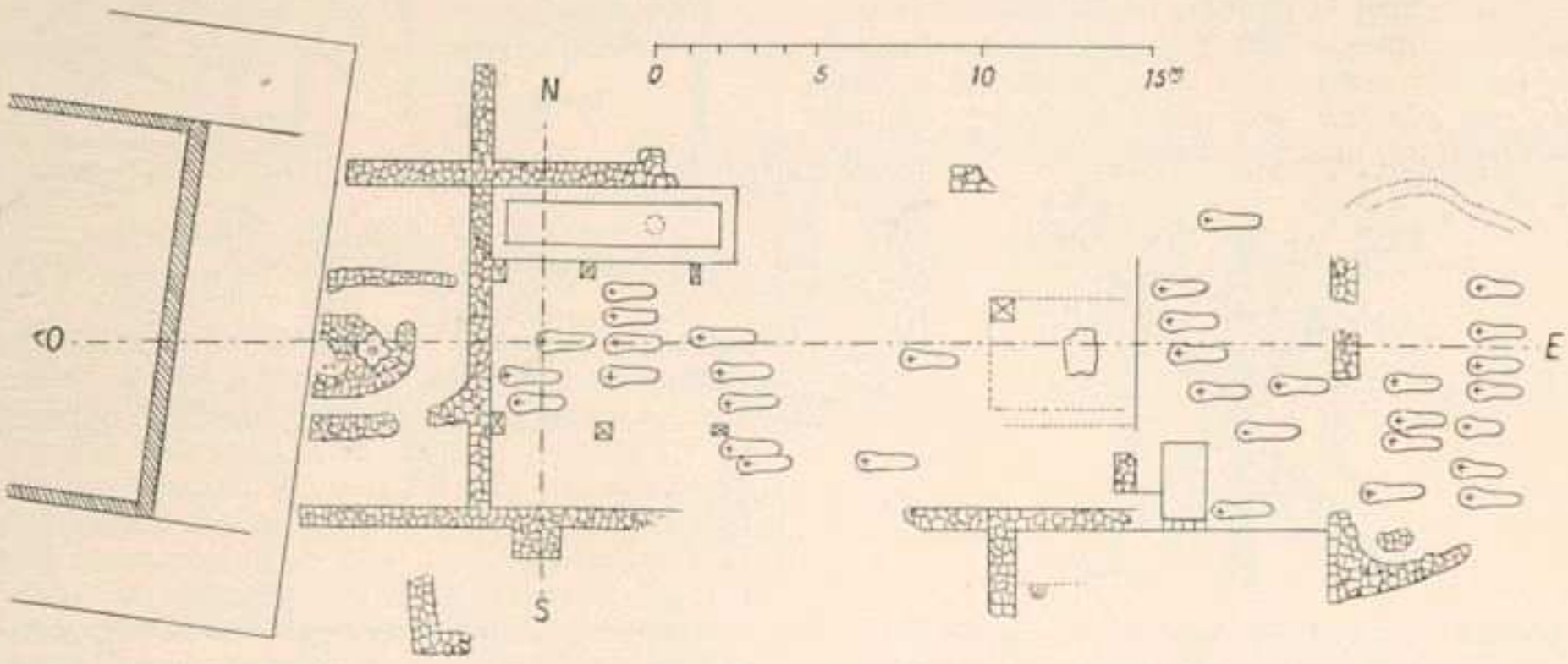

9538. — Plan de la basilique de « Ca Garrotja ». D'après *Byzantion*, t. I, 1924, p. 523, fig. 4.

par des colonnes avec un sanctuaire rectangulaire flanqué de deux sacristies (fig. 9538). Un *atrium* de plan rectangulaire le précède, ayant au milieu les fonts baptismaux en forme de croix (fig. 9539). Nous remar-

Dictionn., t. II, au mot BALÉARES). La basilique de Sainte-Marie a été détruite mais on a conservé les dessins de la plupart de ses parties [2]. »

H. LECLERCQ.

[1] *Basilica crist. primitiva en el paratge de San Peretó, à Manacor*, dans *Anuari dell Institut d'estudis catalans, MCMXV-MCMXX*, in-4°, Barcelona, 1923, p. 737-746 ; J. Puig i Cadafalch, *L'architecture relig. dans le domaine byz. en Espagne*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 522-523 ; Z. Garcia Villada, *Hist. eccl. de España*, in-8°, t. II, Madrid, 1929. — [2] J. Puig i Cadafalch, *L'architecture relig. dans le domaine byz. en Espagne*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 522-525 ; Manuel de Asas, *Mosaico descubierto en Mallorca en 1824*, dans *Museo español de antiguedades*, t. VIII, Madrid, 1877, p. 259 ; Pferrer y Quadrado, *España. Sus monumentos y artes su naturaleza e hist. islas Baleares*, Barcelone, 1888, p. 1067 sq. ; Arthur Engel, *Rapport sur une mission archéol. en Espagne*, Angers, 1891.

PALME, PALMIER. — I. Le symbole. II. La palme des martyrs. III. La représentation du palmier. IV. Le dimanche des Palmes. V. Les bas-reliefs de Stoudion.

I. Le symbole. — La palme, depuis une haute antiquité, est le symbole de la victoire; il est superflu d'en chercher l'origine qui ne peut être que l'Orient car là

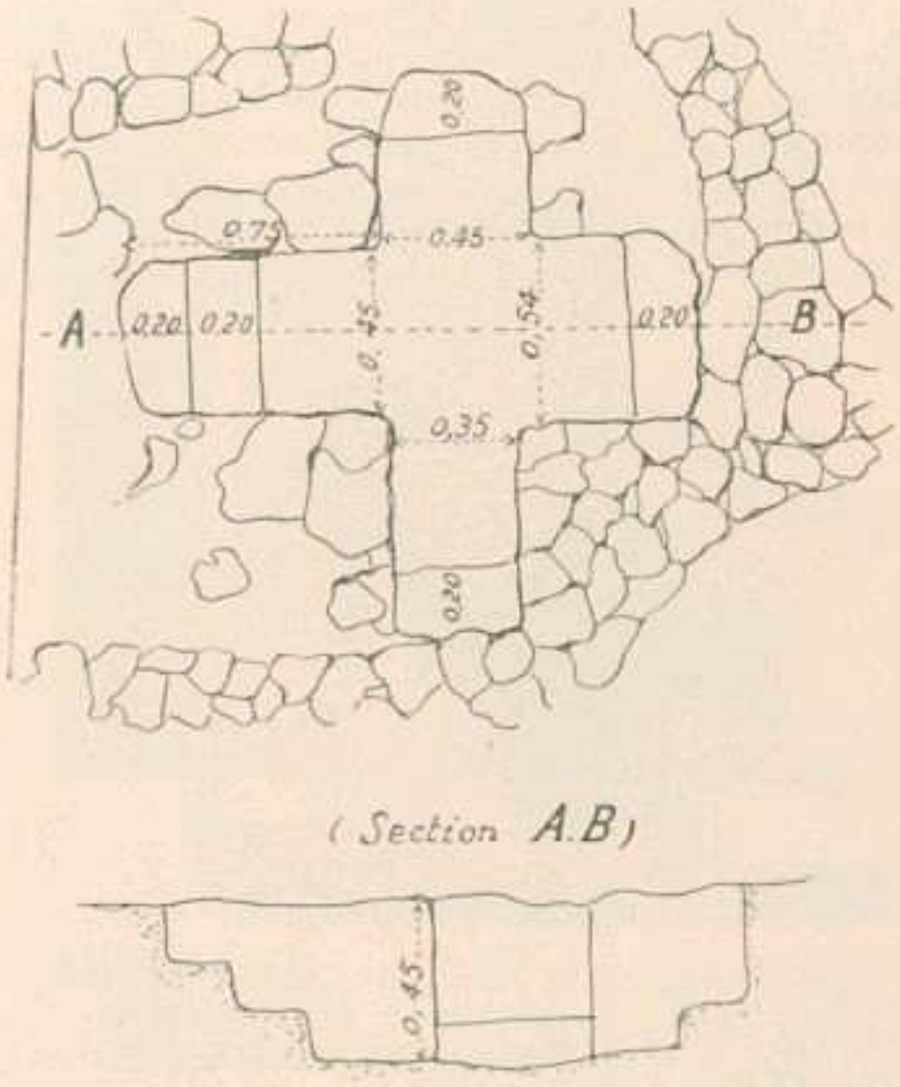

9539. — Baptistère de la basilique de « Ca Garrotja ». D'après *Byzantion*, t. I, 1924, p. 525.

seulement croît l'arbre robuste et magnifique dont le tronc rugueux se couronne d'un feuillage souple et puissant. Pourquoi la palme a-t-elle été choisie pour signaler le vainqueur? Aulu-Gelle fait à cette question la réponse que voici: *Ideo in certaminibus palmam signum esse victoriæ placuisse, quoniam ingenium ejusmodi ligni est, ut urgentibus opprimentibusque non*

9540. — Chrismon accompagné de palmes. D'après Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 436.

cedat [1]. On en croira ce qu'on voudra. Saint Grégoire le Grand dit de son côté: *Quid per palmam, nisi præmia victoriæ, designatur* [2]? Quoi qu'il en soit ce symbole fut adopté par les chrétiens: *Palma victoriæ signum est illius belli, quod inter se caro et spiritus gerunt* [3]. Du moment que l'Écriture avait choisi le palmier comme l'image du juste: *Iustus ut palma florebit* [4], sa dignité devenait supérieure à toute préférence, à toute interprétation. Le palmier, l'ancre, la colombe se rencontrent sur les épitaphes de la région la plus ancienne du cimetière de Priscille [5]. La victoire que remporte le chrétien c'est lorsqu'il brave la mort pour sa foi: *Vincimus cum occidimur*, dit Tertullien [6], et une expression prend la valeur de formule courante, celle de *palma martyrii*, que nous lisons dans les Actes, les martyrologes, les diptyques: *martyrii palmam accepit, martyrii palmam meruit obtinere; martyrii palma coronatus est; virginitatis palmam martyrii corona cumulavit; cursum palmiferum consummavit*. La Passion de sainte Agathe place sur ses lèvres cette phrase adressée au préteur Quintianus: *Nisi diligenter perfeceris corpus meum a carnificibus attrectari, non potest mea in paradisum Domini cum palma intrare martyrii*. Au VIe siècle, ce symbole est encore en plein usage et nous lisons dans Cassiodore: *Fortes athletas populis palma designat esse victores* [7].

II. La palme des martyrs. — Parfois la palme accompagne le *chrismon* et l'interprétation de ce rapprochement se présente d'elle-même: la victoire du fidèle lui a été départie par la force du Christ. Ant. Bo-

9541. — Épitaphe d'Inocentina. D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. XXXVII, n. 120.

sio a fait connaître ce symbole dont l'original semble être perdu (fig. 9540) mais qui a bien le sens: τούτῳ νίκα. Il semble qu'on ait voulu donner l'impression du Christ martyr. L'épître de l'Église de Lyon à l'Église de Vienne, en 177, lui donne le titre de « roi des martyrs » et une fiole de Monza représente le saint sépulcre se détachant sur un fond de palmes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1744, fig. 461); il se pourrait que nous ayons ici une pensée analogue. Peut-être la même intention se retrouve-t-elle sur une inscription où le mot ΙΧΘΥϹ est accompagné de deux palmes (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2029, fig. 6065) et aussi lorsque nous voyons la palme jointe au bon Pasteur ou au *pedum*, comme sur une fresque des catacombes, sur une pierre gravée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 898, fig. 212) et sur le légile de sainte Radegonde (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2494, fig. 7035). On rencontre parfois le monogramme du Christ dans une couronne de laurier et des palmes. Il ne faudrait pas se hâter d'en conclure, comme l'ont fait Martigny [8] et Kraus [9], qu'il y a là une allusion au martyre, peut-être plus simplement un motif de déco-

[1] *Noct. Attic.*, III, 6. — [2] *In Ez.*, hom. XVII. — [3] Origène, *In Ioh.*, XXI; S. Ambroise, *In Luc.*, VII. — [4] Ps., XCI, 13. — [5] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1868, p. 94. — [6] Tertullien, *Apologeticum*, c. I. — [7] Cassiodore, *Variarum*, l. I, ep. XXVIII. — [8] *Dictionn.*, 2e édit., p. 567. — [9] *Realencyklopädie*, t. II, p. 579.

ration bien symétrique. Nous pensons de même pour les bijoux, principalement les anneaux sur lesquels est représentée une palme; ils ne peuvent être tenus pour chrétiens à moins d'une légende, qui enlève toute hésitation [1].

Dans les catacombes nous ne trouvons pour ainsi dire pas la représentation de martyrs; par contre les

9542. — Épitaphe romaine.
D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. v, pl. LI, n. 34.

mosaïques nous en offrent un certain nombre tenant en main la palme symbolique. A Sainte-Praxède, l'arc triomphal est encadré par des personnages qui figurent la *turba magna quam dinumerare nemo poterat* [2] portant à la main des palmes. D'autres mosaïques, celles des Saints-Côme-et-Damien, montrent deux palmiers, encadrant la scène centrale; ces arbres chargés de fruits ont la signification symbolique que nous venons de dire; de même dans l'abside de l'ancienne basilique Vaticane (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 267, fig. 8529).

Le palmier et la palme ont, en somme, la même signification, celui de la récompense céleste et il ne semble pas que l'un soit exclusif de l'autre. On le rencontre sur un *arcosolium* [3], sur une pierre funéraire [4], sur des sarcophages [5], sur des lampes (voir ce mot), sur des moules en terre cuite qui servaient à estamper l'empreinte d'une palme sur la chaux fraîche d'un *loculus* au moment de la fermeture [6]. On pourrait encore mentionner d'autres objets tels que des médailles de dévotion [7] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1822-1835, fig. 489-503), un seau de plomb ayant pu contenir de l'eau bénite et trouvé à Carthage (voir *Dictionn.*, t. I, col. 641, fig. 116), des anneaux avec la palme et une sentence comme : *Vicit leo de tribu Juda* [8].

Nous ne reviendrons pas ici sur l'épitaphe de *Filumena* (voir ce nom) sur laquelle est figurée une palme parmi divers instruments de supplice [9]. D'ailleurs ce monument n'est pas isolé sur les épitaphes des catacombes [10]. Une pierre nous montre, à côté de l'épitaphe de *(I)*NOCENTINA DVLCIS F*(ilia)*, une Victoire classique, non ailée, portant la palme et posant la couronne (fig. 9541) [11]. Peut-être n'y a-t-il pas grand'chose à conclure de ce monument.

Quant aux palmes tracées sur l'enduit frais des *loculi*, il fut un temps où on pensa y trouver l'indice du martyre; ce qui n'est plus contestable aujourd'hui, c'est que la palme seule ne prouve rien. Une décision de la Congrégation des Indulgences et des Reliques du 10 avril 1668 prononçait que *re diligentius examinata, palmas et vas illorum (martyrum) sanguine tinctum, pro signis certissimis habenda esse*. Mabillon, Papenbroeck, Fabretti, Muratori, s'inscrivirent contre cette décision et la valeur attribuée à la palme prise séparément; ils eurent gain de cause et Benoît XIV [12] reconnut le bien-fondé de l'exclusion de la palme comme témoin du martyre. On peut se reporter, pour cette question, à ce qui a été exposé dans le *Dictionnaire* (t. I), au mot AMPOULES.

III. LA REPRÉSENTATION DU PALMIER. — Nous ne connaissons rien de plus vigoureux que ce fragment provenant des catacombes où un véritable artiste a tracé l'image reproduite ici (fig. 9542). Accroché au sol par trois racines qui semblent tordues à force de tension, le tronc de l'arbre laisse voir toutes les cicatrices laissées sur l'écorce par l'arrachement des tiges; au sommet la tête a été coupée et l'arbre, arrêté dans sa croissance, s'est élargi; des feuilles ont répondu à la poussée de la sève, mas elles ont pris un aspect désordonné qui est l'achèvement de cette plante malmenée et robuste [13].

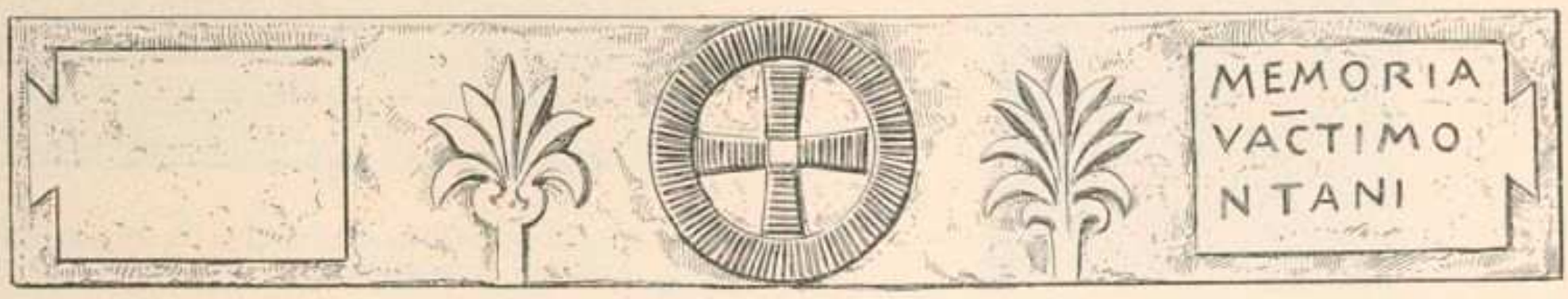

9543. — Autel d'El-Begueur.
D'après *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XVII, 1908, p. 184.

A El-Begueur, cercle de Tébessa, dans une église, une table d'autel carrée de 0 m. 90 de côté, épaisse de

[1] C. Drury Fortnum, *On finger rings of the early christ. period*, dans *The archaeol. journal*, t. XXVIII, 1871, p. 276; O.-M. Dalton, *Catal. of early christ. antiq.*, p. 11, n. 64, accepte comme chrétien un anneau d'or sur lequel on voit une palme avec la légende AMA ME, ce qui peut être païen. — [2] Apoc., VII, 9. — [3] G. Marchi, *Monum. crist. primitivi*, pl. XLI. — [4] Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 42. — [5] Bottari, *Sculture e pitture*, pl. XXII. — [6] Séroux d'Agincourt, *Terres cuites*, pl. XXXIV, n. 5. — [7] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1869, p. 39, 55. — [8] Id., *ibid.*, 1869, p. 62. — [9] L. Perret, *Catac. de Rome*, t. v, pl. XLII, n. 3. — [10] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 314, pl. XXXIX, n. 39; pl. XLIII, n. 49; pl. XLV, n. 44; pl. XLVII, n. 1. — [11] L. Perret, *op. cit.*, t. v, pl. XXXVII, n. 120. — [12] *De beat. et canon. sanct.*, l. IV, 2e part., p. 28; cf. J.-E. Kapp, *Utrum signum palmæ tumulis christianorum adjectum certum martyrii sit signum nec ne?* in-4°, Lipsiæ, 1747. — [13] L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. v, pl. LI, n. 34.

0 m. 25, avec une excavation centrale pour les reliques[1]. Sur une des trois faces sculptées, cette inscription : *Memoria vacti Montani* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 710), *vacti* pour *sancti ;* au centre la croix entre deux palmiers (fig. 9543).

A Sainte-Marie-Antique (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2006-2047) nous voyons le palmier symbolique stylisé d'après les principes de l'Orient antique

9544. — Palmier (Sainte-Marie-Antique).
D'après W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, fig. 172.

(fig. 9544)[2]. Sans doute, le tronc est un peu surprenant et on se demande par quelle fibre circule la sève, mais on est en pleine fantaisie et dès lors les lois de la nature n'importent guère. Tout devient permis et on s'en aperçoit sur ce fragment d'une plaque de marbre de style lombard qui a pu faire partie d'un cancel. Ici le palmier, réduit aux dimensions d'un plumeau, est affligé d'une fécondité énorme; ses régimes de dattes dépassent les grappes de Chanaan (fig. 9545)[3].

Sur les inscriptions chrétiennes on voit si fréquemment la palme représentée qu'il n'est pas possible d'en dresser un inventaire; le palmier est plus rare et nous pouvons en donner quelques exemples. Celui-ci nous est fourni par une inscription d'er-Rumsaniyeh (fig. 9546) : le palmier se dresse au centre d'un cadre qui figure probablement une couronne. Le texte est entier, sauf pour quelques lettres faciles à suppléer. L'écriture est lourde, mais n'offre pas de difficultés spéciales de déchiffrement ; « les formes accusent une époque assez basse et la construction du texte montre que le scribe n'était pas sur le meilleur pied avec les règles de l'accord des cas » (Gildemeister). « Le clarissime Balbion, fondateur du sanctuaire, ne m'est pas connu, dit le R. P. Hughes Vincent. Quant au *maître d'œuvre*, Maxime, qui se faisait aussi lapicide pour la

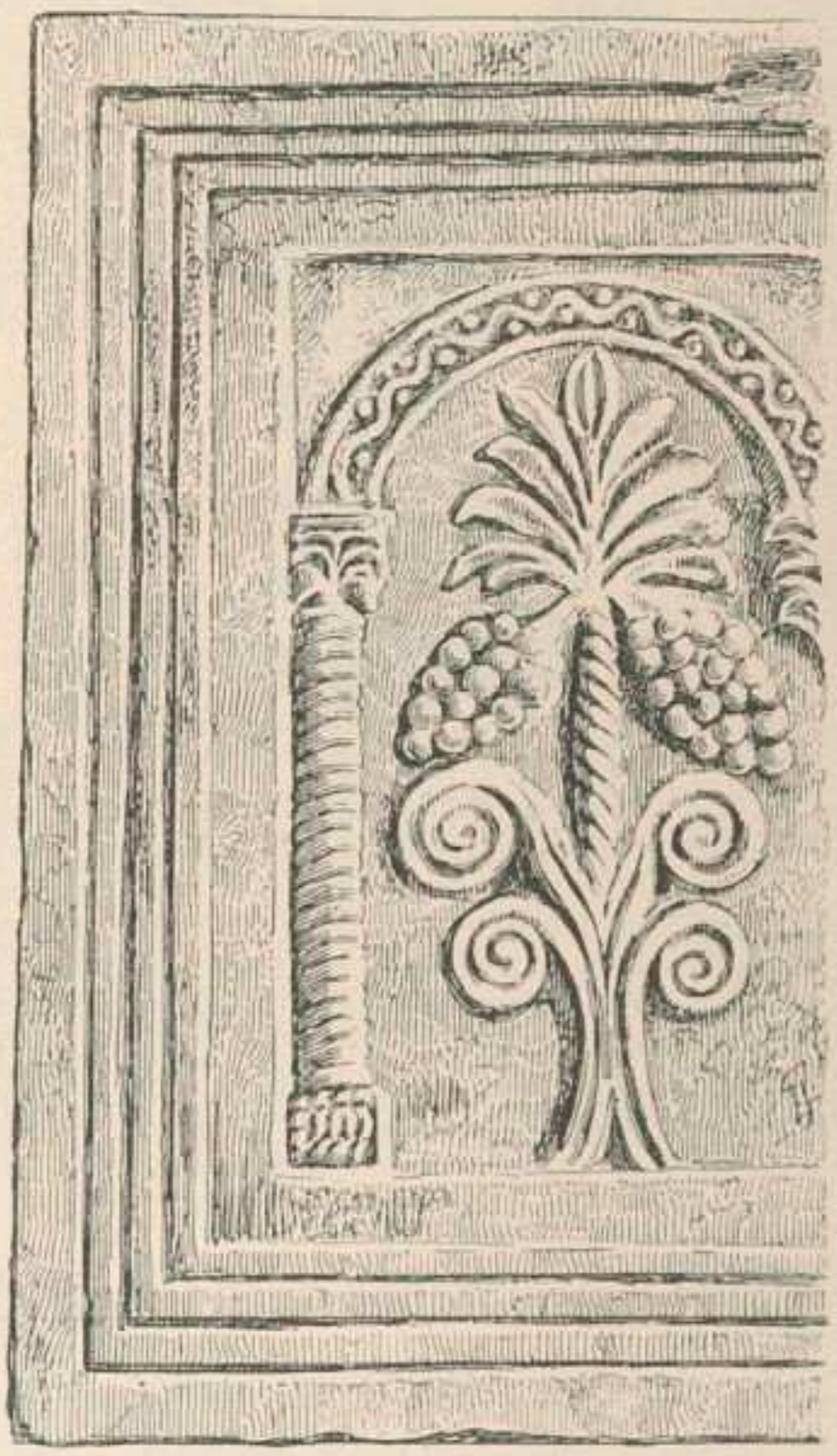

9545. — Fragment de plaque de marbre de style lombard.
D'après *Römische Quartalschrift*, t. XXIV, 1910, p. 178.

circonstance, il ne donne pas une haute idée de son savoir-faire ni de sa culture littéraire. » Voici le texte :

« Seigneur, agrée l'offrande du très illustre Balbion, qui de ses deniers et par son labeur a fondé ce lieu saint : viens aussi en aide, Seigneur, à Maxime, le constructeur et l'écrivain » (τοῦ καὶ γράψαντος). On ignore qui fut Balbion et où s'élevait le sanctuaire fondé par lui en cette bourgade du Djôlan (Palestine).

Bibl. — Schumacher, dans *Zeitschrift der Palästina-Verein*, t. IX, p. 317 ; L. Oliphant, dans *Quart. stat.*, 1886, p. 81 ; Gildemeister, dans *Zeitschrift der Palästina-Verein*, t. XI, p. 42 ; H. Vincent, *Notes d'épigraphie.*, dans *Revue bibl.*, t. XII, 1903, p. 277-278.

L'exemple suivant nous amène en Gaule. Il s'agit d'une inscription depuis longtemps perdue et qu'avaient fait connaître les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, dom Tassin et dom Toustain. « Cette épitaphe, disent-ils, se voit dans l'église paroissiale de

[1] Guénin, dans *Nouv. arch. des miss. scient.*, t. XVII, 1908, p. 184. — [2] W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 223, fig. 172. — [3] *Röm. Quartalschrift*, t. XXIV, 1910, p. 178, fig.

Trouillas, sur le canal du Languedoc, près le pont de Sessé et le Semail. Elle nous a été communiquée par M. l'abbé Belley, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Dom Thierry Ruinart et dom Nassare l'avaient déjà publiée sans la lire. Ces deux savants ont si peu veillé sur leur graveur, qu'ils lui ont passé les points qu'il a mis mal à propos sur les *i*. » Si ce n'était que cela! Mais on doit toujours s'étonner que des érudits aussi attentifs que Ruinart ou Mabillon traitassent les textes épigraphiques avec une mesure si différente de celle qu'ils appliquaient aux textes des manuscrits. Edm. Le Blant avait bien raison de qualifier cette copie de « réellement informe », et il remarque qu' « au bas de l'épitaphe se trouvait une sorte de palme ». Décidément ce texte jouait de malheur. De Castellane donnait une transcription « prise, disait-il, sur la copie qui fut envoyée aux bénédictins », mais qui diffère de celle de

9546. — Inscription d'er-Rumsaniyeh.
D'après *Revue biblique*, 1903, p. 278.

Tassin et de Ruinart par la section des lignes. Vers la fin du XIXe siècle, l'original a été retrouvé; la pierre, posée à rebours, servait de pont sur un fossé du domaine de Truilhas. Une inondation l'a déplacée en 1875 et l'on s'est aperçu alors que la face postérieure était gravée. Au bas de l'épitaphe antique, il en a été inscrit une autre, qui date du XVIIIe siècle, celle d'un ancien seigneur du Treilhas nommé Claude Fournas de La Brosse; ceci nous est étranger. Voici le texte (fig. 9547):

HIC REQVIESCIT *in pa*
CE BONEMEMORIOS LEO
*danu*S QVI VIXIT PLVS MENVS
ANnOS XXXV OBIET SVB DIE
5 KAL AGVSTAS INDICTIONE
XV ANNO XIIII REGNO DO
MNI NOSTRI LEOVILdIREGIS

Le 1er août de l'an 582, 14e du règne de Léovigilde, correspond à la XVe indiction; si les données chronologiques de notre inscription sont exactes, l'avènement de Léovigilde se place en 568.

Bibl. — Nassare, *Polygr. Españ.*, fol. XVI; *Gregorii Turonensis opera*, édit. Ruinart, col. 1393, d'après la copie de dom Pech; Tassin et Toustain, *Nouv. traité de diplom.*, t. II, p. 650, 651, pl. XXX, n. 1; Muratori, *Novus thes. vet. inscr.*, p. MCMXIX, n. 4; Dom Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. I, p. 677; Joh. Pastritius, *Patenæ argenteæ mysticæ quæ utpote divi Petri Chrysologi colitur descr. et explicatio*, in-4°, Romæ, 1706, p. 66-67; De Castellane, dans *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 401; Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 456, n. 611, pl. DIV; Mortala, dans *Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne*, t. I, p. 541; Lebègue, *Épigr. de Narbonne*, n. 1289; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4312; Edm. Le Blant, *Nouv. recueil des inscr. de la Gaule*, p. 350, n. 306.

Troisième exemple: « Dans le quartier chrétien de Constantinople, au point où Galata finit et où Péra commence, près de l'actuelle Teutonia, on a trouvé en 1889 cette curieuse épitaphe chrétienne. Trois mots seulement en lettres irrégulières, hautes de 0 m. 02 en moyenne, composent toute l'inscription (fig. 9548):

Πωλωχρονις πηστος ειριωνητις

« Dans le premier, il faut reconnaître le nom propre du défunt, et ce nom propre n'est qu'une forme vulgaire, un peu écorchée dans l'orthographe et la prononciation, de Πολυχρόνιος. Le deuxième mot n'offre aucune difficulté. C'est, avec une faute d'itacisme, l'adjectif πιστός qui atteste la foi chrétienne du mort. Quant au mot final il ne se laisse pas deviner si aisément. Faut-il lire ἠριονίτης et traduire d'*Erion?* Au premier abord on serait tenté de le faire, étant donné

9547. — Inscription de Truilhas.
D'après Edm. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 350, n. 306.

que la hauteur de Galata portait jadis une petite localité de ce nom. Mais il serait contraire à toutes les règles que l'habitant du lieu dit Ἤριον ou τὰ Ἡρίου ou τὰ Ἤρια fût appelé Ἠριονίτης. Écrirons-nous εἰριωνητης et traduirons-nous acheteur de laine? Plutôt. Mais ce composé est ignoré des lexiques, bien que le métier d'acheteur de laine brute existe parfaitement. »

Le paon ne permet aucune hésitation; son aigrette et sa queue ocellée le désignent suffisamment. Il s'approche d'un palmier qui porte deux régimes de dattes; à droite une palme plantée debout.

Bibl. — J. Gottwald, *Épitaphe chrét. trouvée à Péra*, dans *Échos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 328-329.

Quatrième exemple: A Kherbet El-Mahri, au sud-est de Sétif, un linteau qui a pu faire partie d'une église, dont on a relevé les vestiges à peu de distance, nous montre un objet qu'à première vue on serait tenté de prendre pour un chandelier à sept branches; mais comme il a huit branches bien comptées, peut-être faut-il y voir un palmier stylisé que surmonte un chrisme également stylisé (fig. 9549).

Bibl. — S. Gsell, *Rech. archéol. en Algérie*, in-8°, Paris, 1893, p. 221, fig. 63; mentionnons encore, sans nous y attarder, *Dictionn.*, t. VIII, col. 1140-1141, n. 28, une série de lampes en palmier; *Dictionn.*, t. XII, col. 177, fig. 8493, une mosaïque avec quatre palmiers.

IV. Le dimanche des Palmes, a Jérusalem, au IVe siècle. — La pèlerine Etheria (voir ce nom) nous a laissé une description du rite liturgique de ce jour. La semaine sainte s'était ouverte par le « samedi de Lazare » (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2086-2088); ce jour-là, toute la ville était invitée à accompagner le clergé en procession à Béthanie et le cortège s'ébranlait sur le mont Sion vers 1 h. de l'après-midi. Un premier arrêt se faisait dans une église bâtie à l'endroit où Marie avait

rencontré le Sauveur, ensuite on gagnait Béthanie où était célébré l'office du jour composé de psaumes, d'hymnes et d'antiennes. Avant de reprendre le chemin du retour, un prêtre montait à l'ambon, lisait le passage de l'évangile de saint Jean relatif à la circonstance (Joa., XII) et annonçait l'ouverture de la semaine préparatoire à la fête de Pâques. Le lendemain c'était une véritable multitude qui se pressait dans la ville. Le récit d'Etheria vaut toutes les descriptions.

« Le jour suivant, dit-elle, c'est-à-dire le dimanche où l'on entre dans la semaine pascale, dénommée ici « grande semaine », après avoir accompli dès le chant du coq à l'*Anastasis* (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot JÉRUSALEM) et à l'atrium de la Croix tout ce qui est

9548. — Épitaphe de Péra.
D'après *Échos d'Orient*, 1904, p. 328.

d'usage, on officie jusqu'au jour. » Ainsi donc, le dimanche matin, on se rend, suivant la coutume, à la grande basilique qui est appelée le *Martyrium*. On la désigne de ce nom parce qu'elle est édifiée sur le Golgotha, c'est-à-dire sur la partie arrière de l'atrium de la Croix, où le Seigneur a subi sa passion, par conséquent au *Martyrium*. Lorsque toutes choses ont été accomplies comme d'habitude à l'église majeure, l'archidiacre, avant de prononcer le renvoi, déclare tout d'abord : « Durant toute la semaine, c'est-à-dire dès demain, nous nous rassemblerons tous à l'heure de none au *Martyrium*, soit à la grande basilique. De même élevant une seconde fois la voix, il dit : Aujourd'hui, à la septième heure (1 h. de l'après-midi), nous serons tous assemblés à l'église de l'*Éléona*. » Le renvoi étant donc prononcé à la grande basilique ou *Martyrium*, l'évêque est reconduit, tout en récitant des hymnes, à l'*Anastasis*. Là, après avoir terminé les cérémonies qu'il est d'usage d'y accomplir aux jours de dimanche, chacun, à la clôture, regagne sa demeure et se hâte de prendre sa réfection afin qu'à la septième heure tous soient assemblés à l'église de l'*Éléona*, c'est-à-dire sur le mont des Oliviers (voir ce nom), où se trouve la grotte dans laquelle enseignait le Seigneur.

« En conséquence, à la septième heure, tout le monde se rend au mont des Oliviers, à l'*Éléona*. L'évêque siège dans l'église; on récite des hymnes et des antiennes appropriées au jour et au lieu; il en est de même des lectures. Quand on approche de l'heure de none on se rend, tout en psalmodiant des hymnes, sur l'*Imbomon*, c'est-à-dire à l'endroit d'où le Seigneur s'éleva dans les cieux. Là, on s'assied, car en présence de l'évêque on ordonne toujours au peuple de s'asseoir; seuls les diacres se tiennent debout en permanence. On récite encore des hymnes et des antiennes en rapport avec le lieu et le jour, cependant qu'on intercale de même des leçons et des oraisons. A l'approche de la onzième heure (5 h.) on lit le passage de l'Évangile où il est dit que les enfants accoururent au-devant du Seigneur avec des rameaux et des palmes en disant : « Béni soit

9549. — Linteau de Kherbet El-Mahri.
D'après S. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, 1893, p. 221, fig. 63.

« celui qui vient au nom du Seigneur. » Tous les enfants présents en ce lieu, même ceux qui ne peuvent marcher, parce que d'un âge trop tendre, et que leurs parents portent [à califourchon] à leur cou [1], tiennent en leurs frêles mains de menues branches de palmier ou d'olivier. Ainsi l'évêque est conduit en cortège, de la même façon que jadis le Seigneur [2]. Et, du sommet de la montagne jusqu'à la ville, et de là à l'*Anastasis*, à travers la cité entière, tous les gens vont à pied, même les matrones et les hauts personnages, s'il s'en rencontre. De la sorte, en redisant les répons, ils reconduisent l'évêque d'un pas très lent, de crainte que le peuple se fatigue, si bien qu'il fait déjà nuit lorsqu'on parvient à l'*Anastasis*. Arrivé là, quoiqu'il fasse tard, on accomplit intégralement l'office du lucernaire. On récite encore une prière au sanctuaire de la Croix, et l'on prononce enfin le renvoi de l'assemblée [3]. »

De ces indications on peut rapprocher ce que nous apprend l'ancien lectionnaire arménien [4] dont la rédaction semble remonter aux années 464-468. D'après celui-ci l'office matinal du dimanche des Palmes a lieu au *Martyrium*. Il comprend notamment : Ps., XCVIII (Vulg., XCVII); Eph., I, 3-10; Alleluia; Ps., XCIX (Vulg., XCVIII); Matth., XXI, 1-11. La procession des Rameaux s'organise sur le mont des Oliviers à 9 h. du soir. Sur tout son parcours, on exécute des hymnes

[1] La coutume constante des femmes de Palestine est de porter leurs enfants en bas âge à califourchon sur l'une ou l'autre épaule. De cette façon l'enfant conserve l'usage libre de ses mains. — [2] Il faut sans doute entendre par là que l'évêque était escorté, monté seul sur un âne. — [3] P. Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, dans *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, p. 82-84; trad. J.-B. Thibaut, *Solennité du dimanche des Palmes*, dans *Échos d'Orient*, t. XXI, 1921, p. 69-70. — [4] F. C. Conybeare, *Rituale Armenorum*, Oxford, 1905, p. 520.

accompagnées de prières rituelles. Vers 10 h. le cortège fait son entrée à l'*Anastasis* au chant du ps. CXVIII (Vulg., CXVII). Ensuite le renvoi.

D'autre part, la version géorgienne du *Kanonarion* ou *Ordo* de Jérusalem, conservée dans plusieurs manuscrits, notamment dans le *Codex* de Latal (VIIe siècle), nous fournit également de très précieuses indications concernant la procession des Rameaux [1]. En voici le relevé :

Le dimanche des Palmes, vers 3 h. du soir, le peuple fidèle se rend sur le mont des Oliviers, au chant des hymnes. La première station a lieu sans doute à l'*Imbomon*. Elle comprend l'exécution d'un certain nombre de stichères et la lecture solennelle de la péricope évangélique de saint Jean (XII, 12-18). On termine par une ecténie et une oraison. Une seconde station se tient ensuite à Gethsémani, suivant le même rituel. La leçon évangélique est tirée de saint Luc (XIX, 29-38). De là, on procède à une troisième station à la piscine probatique où il est donné lecture de la péricope évangélique de saint Marc (XI, 1-10). Pour lors la procession rebrousse un instant chemin, afin de prendre la direction de la basilique Majeure où elle fait une entrée solennelle au chant d'une hymne au roi de gloire. Là se termine l'office processionnel qui est immédiatement suivi de l'office du lucernaire. Il comprend, outre le chant des tropaires et des stichères, un rôle de lectures tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament (Eccl., XXIV, 17-30; Soph., III, 14-17; Is., LII, 1). Le manuscrit présente ici une regrettable lacune. Néanmoins on peut inférer de ce qui précède que l'ordre logique de la cérémonie comportait à cette place la leçon évangélique de saint Matthieu (XXI, 1-17) [2].

Le rite que nous venons de décrire fut d'abord particulier à Jérusalem. Au VIe siècle, il avait gagné du terrain et nous le trouvons mentionné dans Cyrille de Scythopolis [3]. En Occident, il ne pénétra que plus tard encore. On n'en trouve pas de mention dans les anciens livres liturgiques latins. Amalaire n'en dit que ces mots : *In memoriam illius rei nos per ecclesias nostras solemus portare ramos et clamare hosanna* [4]. Saint Isidore de Séville, sans mentionner explicitement la procession, parle du *dies palmarum* [5] et semble viser l'usage de porter ce jour-là des rameaux à l'église et de crier : *Hosanna*.

V. Les bas-reliefs de Stoudion. — Nous avons consacré une note à l'« entrée du Christ à Jérusalem » et cité quelques monuments qui s'y rapportent (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2062-2064, fig. 603-606 ; t. II, col. 1360, fig. 1751 ; col. 2681, fig. 2230 ; t. V, col. 52-54, fig. 4079-4080 ; t. X, col. 2797, fig. 7833). Depuis lors de nouveaux monuments ont été découverts offrant palmes et palmiers et dont il faut parler à cette place.

A Stoudion, aujourd'hui *Imrahor djamissi*, les fouilles entreprises par l'Institut archéologique russe ont amené la découverte de bas-reliefs, du 10 au 24 novembre 1908 ; ils sont entrés au musée de Constantinople en octobre 1910.

A droite, vers l'Orient, de la basilique de Stoudion se trouvait jadis le sarcophage précieux des saints Théodose, Joseph l'Hymnographe et Platon ; près d'eux les higoumènes Naucrace et Nicolas. Or on retrouva dans la nef droite trois tombes dont la plus rapprochée de l'autel contenait trois squelettes dont la profession monastique se reconnaissait aux vestiges de leurs vêtements ; entre ces tombes et le rang de colonnes qui séparent la nef latérale de la nef centrale, un caveau rectangulaire servant d'ossuaire aux moines était recouvert par trois plaques sculptées en relief plat et représentaient : la *majestas Domini*, l'entrée du Christ à Jérusalem, les apôtres groupés. Une ouverture carrée, dont on se rendra compte en regardant les deuxième et troisième plaques, servait à introduire dans l'ossuaire les restes des moines défunts. En 1204, les Latins démolirent l'enceinte des trois martyrs et on couvrit les trois tombes et l'ossuaire d'une épaisse couche de ciment.

Commençons par décrire les trois sculptures :

1° *Majestas Domini* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1253-1257, fig. 7542-7544, au mot Majesté). — Calcaire blanc, se rayant facilement à l'ongle, à grains très fins et très homogènes, revers fruste, hauteur 1 m. 095, largeur 1 m. 49, épaisseur 0 m. 155 (fig. 9550).

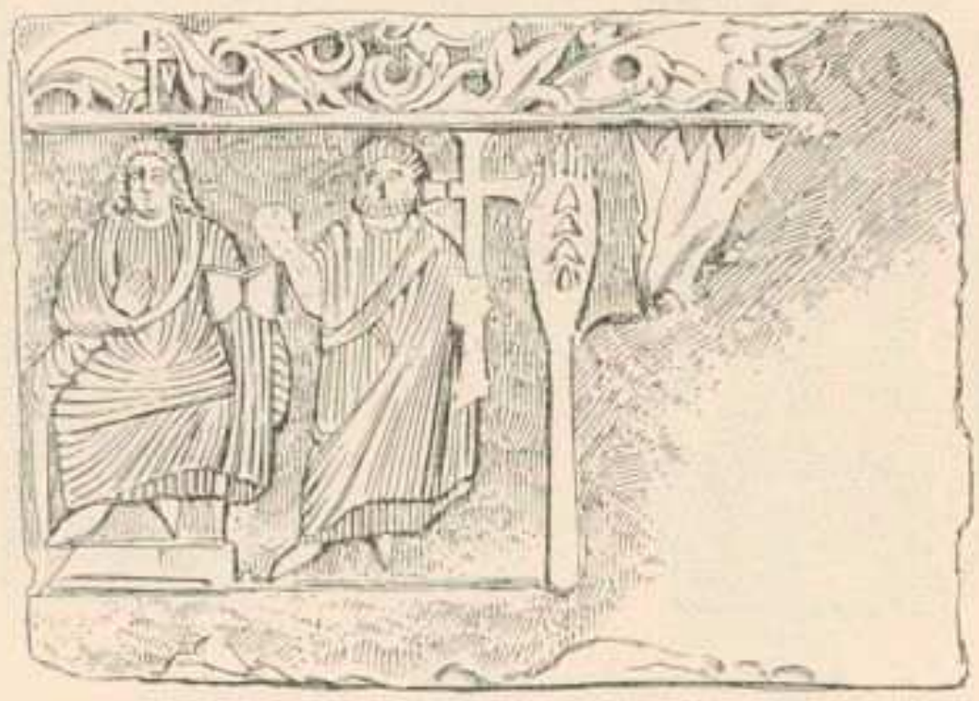

9550. — Plaque de calcaire sculptée représentant la *majestas domini*.
D'après G. Mendel, *Catalogue des sculptures*, t. II, p. 454.

Dalle rectangulaire dans un large encadrement nu dans le bas, couvert d'une acanthe dans le haut. Un croisillon marque le centre de la décoration primitive ; le panneau offre une décoration à relief plat, le Christ assis sur une banquette sans dossier, avec un épais coussin qui déborde de chaque côté.

Les pieds du siège posent sur un escabeau. Le Christ est assez bien assis, les jambes écartées, les genoux distants, les pieds divergents et chaussés de bottines très effilées. Le visage est jeune et imberbe, le cou court et épais, les yeux grands et ronds avec une pupille dilatée à l'excès ; le nez long, les lèvres épaisses, et séparées du menton par une profonde gouttière ; la chevelure, abondante et bouclée, encadre la tête, couvre les oreilles et recouvre les épaules. Le vêtement se compose d'une tunique longue et d'un manteau qui s'ouvre en découvrant la poitrine et couvre tout le reste du corps. La main droite découverte est posée sur la poitrine, les doigts joints et allongés ; la main gauche, recouverte par la draperie, soutient un livre ouvert.

A droite devait se trouver saint Paul dont il ne reste rien, à gauche on voit saint Pierre debout, portant une tunique à manches longues et un manteau. L'Apôtre lève la main droite sur le côté à hauteur de l'épaule, la paume ouverte en avant ; de la main gauche, il tient une grande croix longue et pattée. Le visage est voisin de la vieillesse, le front barré de deux rides, la barbe courte et drue, les oreilles grandes et décollées, les yeux creusés d'une cavité.

[1] Corn.-C. Kékélidzé, *Ierousalinsky kanona, VIIe véka*, dans *Grouzianskaïa versia*, Tiflis, 1912. Les données fournies par ce document se trouvent en partie reproduites et parfois complétées par le ms. de Kal (IXe siècle). — [2] J.-B. Thibaut, *Solennité du dimanche des palmes*, dans *Échos d'Orient*, t. XXI, 1921, p. 71. — [3] *Vita S. Euthymii*, n. 11, 103, dans *Acta sanct.*, t. II, 20 janv. — [4] *De officiis*, l. I, c. X. — [5] *De officiis*, l. I, c. XXVIII.

A droite de Pierre un arbre au tronc grêle et lisse, terminé par un bouquet de feuilles d'acanthe.

2° *Entrée du Christ à Jérusalem.* — Même pierre friable, revers fruste. Comme nous l'avons dit, la partie inférieure a été découpée sur une largeur de 0 m. 51 à 0 m. 53 et sur une hauteur de 0 m. 29 à 0 m. 31; ensemble de la pierre, hauteur 1 m., largeur 1 m. 51; épaisseur 0 m. 15,5 à 0 m. 16 (fig. 9551).

« Dalle rectangulaire, encadrée en bas d'un bandeau nu, servant de plinthe aux figures, en haut et sur les côtés d'une frise de feuillage, dans la partie verticale, c'est un rinceau d'acanthe; un bélier, profil à gauche, la tête tournée vers la droite, y mange une pousse de la tige; le travail n'est achevé et le fond creusé à la profondeur normale que dans le haut; la partie inférieure

9551. — Entrée du Christ à Jérusalem.
D'après G. Mendel, *op. cit.*, p. 457.

n'est qu'ébauchée, dans la partie horizontale, c'est un rinceau de pampres, avec des vrilles, une grosse grappe de raisins, une feuille à trois lobes, mais terminé par deux feuilles d'acanthe, vues de profil; le passage d'un bandeau à l'autre est ménagé par une feuille d'acanthe mal caractérisée, dont la nervure centrale se place sur la bissectrice de l'angle; le centre de la composition primitive est indiqué, sur la frise supérieure, par une petite croix inscrite dans un médaillon de perles rondes; de part et d'autre, un fauve mal déterminé, à pelage lisse, dans l'attitude d'un chien qui jappe, la patte antérieure au second plan posée sur le médaillon; au delà, et séparée de ce motif central par les feuilles extrêmes du rinceau, une colombe tournée de profil vers l'intérieur (les deux moitiés de cette frise paraissaient avoir été exactement symétriques); le relief est assez haut, le modelé arrondi, d'ailleurs le fond n'est pas à un niveau constant, mais se relève un peu vers la gauche et très sensiblement vers la droite.

« Le Christ monté sur un âne arrive devant Jérusalem; imberbe, avec de longs cheveux ramenés sur le front, cachant les oreilles et tombant sur la nuque et le haut du dos; il lève la main droite et bénit, la paume ouverte, tenant la bride de la main gauche sur le côté droit de l'encolure; il est vêtu d'une tunique à manches descendant aux coudes, et d'un manteau posé sur l'épaule et couvrant tout le bras gauche, dégageant le bras droit et drapant toute la partie inférieure du corps au-dessous de la taille; sa monture, dont les mutilations ne laissent plus voir le sexe (c'est une ὄνος chez Matth., XXI, 2; un πῶλος chez Marc., XI, 2 et chez Luc., XIX, 30), s'avance vers la droite, relevant très haut la jambe antérieure gauche, les oreilles dressées (la concavité du cornet tournée vers le Christ); le harnais, comprend la bride et le tapis de selle (les ἱμάτια disposés par les disciples, Matth., XXI, 7; Marc., XI, 8; Luc., XIX, 35), celui-ci maintenu en avant sur le poitrail, en arrière par une avaloire. Trois jeunes gens l'entourent, tous trois imberbes, avec des cheveux courts ramenés sur le front; ils ont, comme le Christ lui-même, des yeux énormes, cernés de lourdes paupières et creusés d'une cavité circulaire; leurs pieds semblent chaussés, ils sont vêtus de la tunique courte à manches longues — ce ne sont pas les apôtres, qui seraient certainement drapés dans le pallium, mais les *pueri hebræorum;* l'un d'eux, à droite, au premier plan, de profil à gauche, la jambe gauche en avant, le buste

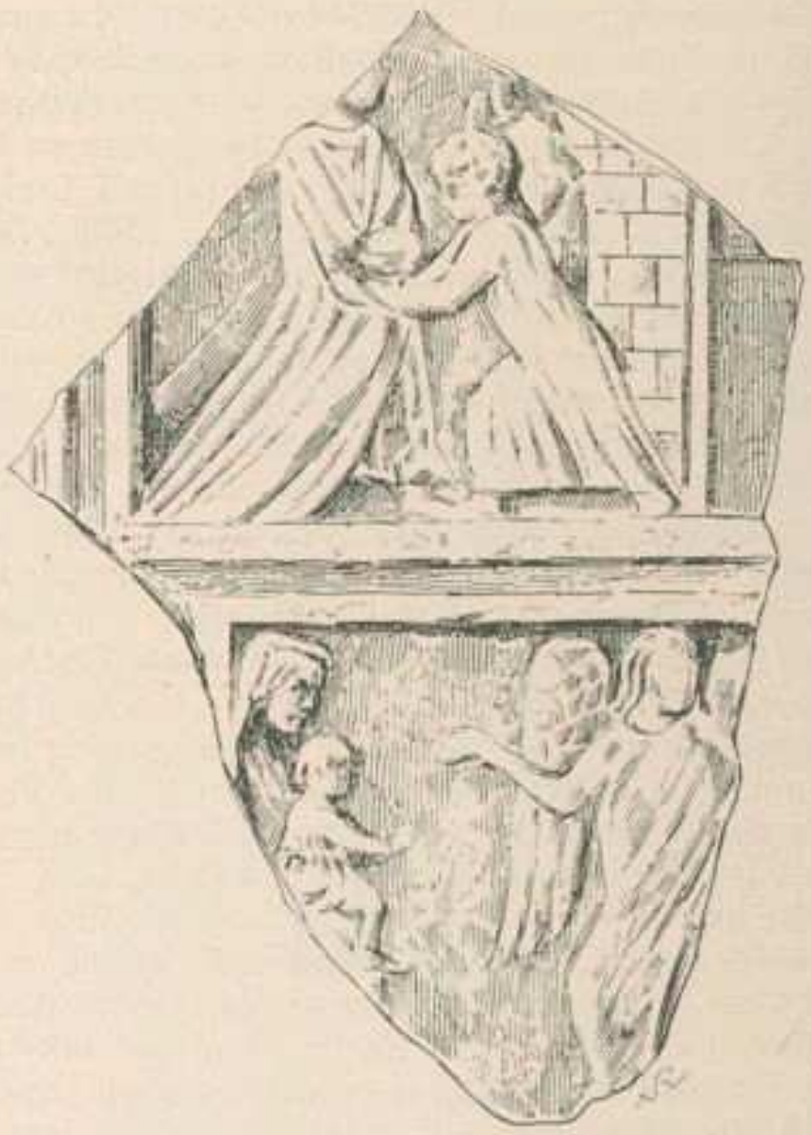

9552. — Fragment de dalle de parement.
D'après G. Mendel, *op. cit.*, t. III, p. 538, n. 1330.

incliné dans le même sens, déploie son manteau devant le Maître; un autre, au second plan, placé plus haut dans le champ, mais de la même taille (on ne voit pas le bas d'une de ses jambes) et d'un relief sensiblement égal, le buste de face, la tête de profil à gauche, agite une feuille de palmier dans chacune de ses mains levées; le troisième, à gauche, beaucoup plus grand que les précédents (il occupe toute la hauteur du champ), tend la main gauche ouverte vers le Christ et lève une feuille semblable de la main droite. A l'extrémité droite Jérusalem est indiquée par une tour, percée en haut d'une fenêtre carrée, que ferment deux barreaux perpendiculaires, et surmontée d'un pignon aigu dans lequel est ménagée une petite ouverture rectangulaire. Le mur de la ville se continuait vers la droite, sous forme d'une paroi lisse et, sur la crête apparaissaient d'autres personnages, saluant le Christ; on voit encore, à droite du pignon, les restes d'un bras tenant une feuille de palmier; la figure était naturellement de dimensions plus petites que celles qui sont conservées. »

Bibl. — B. Pantchenko, dans *Bull. de l'Inst. impér. russe d'archéol. à Constantinople*, t. XVI, 1912, p. 1 sq., pl. II; Th. Macridy bey, dans *Jahrbuch des archäol. Inst.*, t. XXVII, 1912, *archäologischer Anzeiger*, col. 585-586, n. 13; Th. Ouspenski, *Hist. de l'empire byz.*, t. I, 1913, p. 240, pl. VII; G. Mendel, *Musées impér. ottomans. Catal. des sculptures gr., rom. et byz.*, in-8°, t. II, Constantinople, 1914, p. 453-458, n. 668-669.

« L'original de l'« Entrée », d'après B. Pantchenko, est presque certainement du IVe siècle; le style, la disposition des figures, leurs proportions, peut-être

même les cheveux et les yeux indiquent le IVe siècle. Le Christ chevauchant se retrouve d'une part en Occident, d'autre part sur l'évangéliaire de Milan (commencement du Ve ou fin du IVe siècle) qui, par la technique de l'agneau décoré de cabochons et de grenats incrustés (voir *Dictionn.*, t. V, col. 839, fig. 4221) et par les détails de la composition, révèle, à n'en pas douter, une origine orientale. On observera d'ailleurs que, monté à la manière prétendue orientale, en amazone, le Christ n'apparaît sur les monuments orientaux qu'au VIe siècle (évangéliaires de Rabboula, de Rossano). L' « Entrée », telle qu'elle est traitée ici, sans le personnage de Zachée derrière le Christ ou sur l'arbre, sans les apôtres — qui seraient vêtus du *pallium* — avec la porte de Jérusalem, se rattache à une version représentée par un groupe de sarcophages dont le plus ancien est peut-être celui de Clermont, connu par un dessin, par l'évangéliaire de Milan, par un relief en ivoire du musée de South-Kensington, par une amulette du Fayoum à Berlin et par quelques monuments postérieurs[1]. » Cette version doit remonter au IIIe siècle; mais, dans notre copie, le type du Christ et quelques détails indiquent la fin du Ve.

Le même musée possède un autre fragment avec le même sujet traité d'une manière un peu différente. C'est un marbre trouvé à San Stefano, entré au musée en 1912. Calcaire blanc, se rayant à l'ongle, revers dressé, brisé de toutes parts, surface fort détériorée, hauteur 0 m. 785, largeur 0 m. 55.

Fragment de dalle de parement : elle était divisée par des moulures comprenant deux listels parallèles séparés par une gorge, en plusieurs panneaux où étaient représentés des épisodes de la vie du Sauveur. Voici les deux seuls qui soient conservés (fig. 9552) : en bas, la Vierge assise avec son divin Fils assis sur ses genoux ; l'enfant semble vêtu d'une tunique longue ; il tend le bras droit en avant pour accueillir l'ange qui lui présente les mages, ceux-ci manquent par suite de la cassure.

Dans le panneau supérieur nous voyons l'entrée du Christ à Jérusalem. Jésus figurait sur le panneau placé à gauche de celui-ci, il est accueilli par trois personnages vêtus de tuniques longues et de manteaux : l'un, au premier plan, dans l'attitude d'un mouvement rapide vers la gauche, tout le corps penché en avant, la jambe droite fléchie, la gauche tendue en arrière, déploie son manteau sur le sol ; un autre, au second plan (manquent la tête et l'avant-bras droit) debout et de face, la tête profil à gauche, la main gauche à hauteur de la taille, tenant, semble-t-il, des fleurs et des fruits, lève le bras droit et agite un rameau ; derrière le premier, à un plan plus éloigné encore, un troisième personnage, isocéphale avec le second, mais de dimensions réduites ; on n'en voyait que le buste, très érodé, et la tête dont le bas seul est conservé ; à droite un mur ou une tour carrée.

Bibl. — G. Mendel, *op. cit.*, t. III, p. 538, n. 1330.

H. Leclercq.

PALMYRE. — Palmyre est une ville antique ruinée et réduite à n'être plus qu'un village de bédouins sédentaires. Le christianisme a dû y pénétrer puisque Justinien y bâtit une enceinte dont les vestiges subsistent, mais nous ne connaissons ni basilique, ni inscriptions ni souvenirs chrétiens quelconques ; le seul monument semble d'origine juive.

En 1864, Bernoville signala une petite catacombe située au sud-ouest de Palmyre ; en 1895, elle fut sommairement décrite par Oestrup; en 1899, explorée et photographiée par Sobernheim; en 1901, décrite et

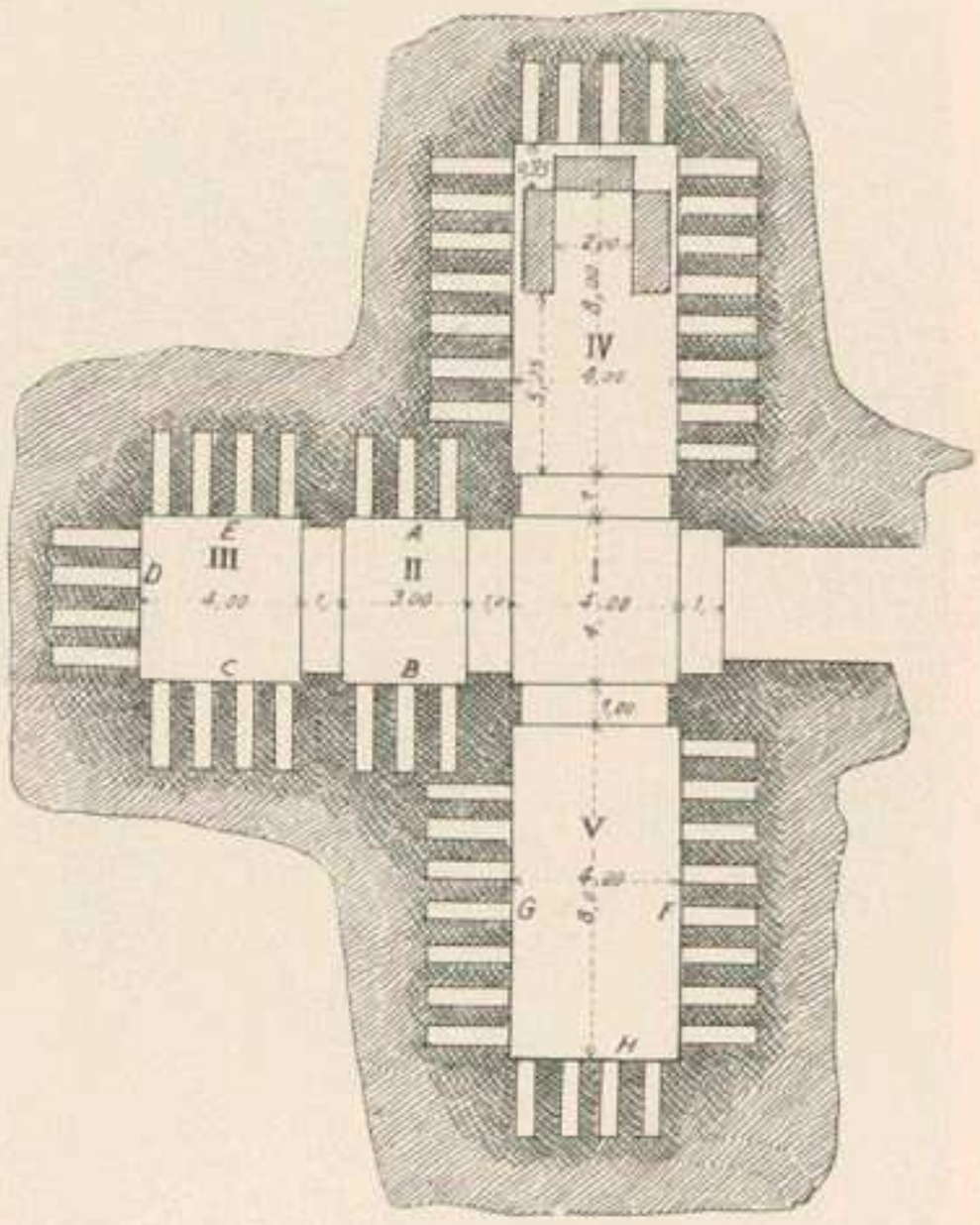

9553. — Plan de la catacombe de Palmyre.
D'après Strzygowski, *Orient oder Rom...*, 1901, p. 12, fig. 1.

commentée par J. Strzygowski. Cette catacombe sémitique est peut-être le plus original des cimetières de l'Orient. Elle est conçue d'après le type alexandrin qui se distingue presque autant du type romain que du type sicilien par la séparation des *cubicula*, par ses colonnes engagées et par ses *loculi* en forme de fours. Le plan de cette catacombe est très simple : au centre une salle carrée, de 4 m. de côté, dont chacun des murs est percé d'une porte : trois de ces portes donnent sur une chambre funéraire et la quatrième termine le couloir d'entrée. L'ensemble forme une figure dont les trois branches sont sensiblement égales (fig. 9553). Toutes les parois de ces salles sont couvertes des plus

[1] Cf. Edm. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrét. antiq. de la ville d'Arles*, p. 67 ; J. Ficker, *Die altchristl. Bildwerke im christl. Museum des Laterans*, 1890, p. 72 ; O. Marucchi, *I monum. del museo Pio-Lateranense*, 1910, pl. XIX, n. 2 ; R. Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, t. V, pl. CCCXIV, n. 5 ; sarcophage de Tarragone ; Ficker, *op. cit.*, pl. II ; Edm. Le Blant, *Les sarcophages chrét. de la Gaule*, p. 63, n. 76, fig. ; Garrucci, *op. cit.*, t. V, pl. CDIV, n. 4 ; R. Grousset, *Étude sur l'hist. des sarcophages chrét. qui ne se trouvent pas au musée de Latran*, 1885, p. 89, n. 122 ; pour l'évangéliaire de Milan, cf. Romussi, *Milano né suoi monum.*, t. I, 2e part., Milano, 1893, pl. XXXIII, p. 466, note 4 ; pour l'ivoire de South-Kensington, cf. J. Labarte, *Hist. des arts industriels au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance*, album, t. I, pl. XII ; J. O. Westwood, *Fictile ivory casts in the South-Kensington Museum*, p. 114, n. 256 ; H. Graeven, *Elfenbeinwerke*. Ire sér., *Aus Sammlungen in England*, n. 35 ; Woege, *Kön. Museum zu Berlin. Die Elfenbein Bild erke*, 1902, pl. XIV, n. 41 ; Garrucci, *op. cit.*, t. VI, pl. CDLVIII, n. 2 ; J. Strzygowski, *Das Etschmiadzin Evangeliar*, pl. I ; *Röm. Quartalschrift*, t. XII, 1898, pl. II ; O. Wulff, *Altchristl. und mittelalterliche Bildwerke*, n. 967 ; O. M. Dalton, *Catal. of the ivory carvings of tl e christ. era in the British Museum*, n. 23 ; pour l'amulette du Fayoum, cf. O. Wulff, *op. cit.*, n. 825, pl. XI ; pour le manuscrit de Rossano, cf. *Dictionn.*, au mot Entrée ; A. Muñoz, *Il codice purpureo di Rossano*, 1907, pl. II ; E. Dobbert, dans *Jahrbuch der kön. preuss. Kunstsammlungen*, t. XV, 1894, p. 149-151 ; Ousov, dans les *Drevnosti de la Soc. impér. archéol. de Moscou*, t. IX, 1re part., 1881, p. 43-44 ; Tischendorf, *Evang. apocrypha*, 1876, p. 339-340.

riches peintures, fort bien conservées pour la plupart et dont on peut se faire une idée par les fig. 9554 et 9555.

Un tableau représente Ulysse découvrant Achille parmi les filles de Lycomède. Un grand portrait en pied d'une femme, tenant un enfant dans ses bras, rappelle les Madones de l'art italien du haut Moyen

9554. — Fresque de Bad'a, fille de Simon.
Ibid., p. 16, fig. 3.

Age. On a écrit à ce sujet qu'il s'agit d'une Madone semblable à l'*Hodegetria*, c'est-à-dire la *Panagia* debout avec l'Enfant sur le bras gauche et la main droite de travers sur la poitrine, étendue vers l'Enfant; en réalité, il s'agit d'une simple mortelle; *Bad'a, fille de Simon*. Ce Simon, qu'un autre graffite nomme *fils d'Abba*, était apparemment un juif; son portrait figure, avec d'autres membres de sa famille, dans une série de médaillons circulaires qui décorent tout le pourtour d'une des salles. Les portraits, autant qu'on en peut juger par les photographies, paraissent assez médiocres. Chaque médaillon est supporté par une femme ailée, debout sur une sphère. Juste sous une de ces sphères on distingue (la première à gauche) le nom ABRAHAM peint en caractères latins [1].

Une vue de l'intérieur (d'une exécution trop médiocre pour prendre place ici) montre les trois sarcophages sculptés que renferme une des salles de l'hypogée. Celui du milieu a seul conservé son couvercle, où l'on voit représentés un homme et une femme, assis dans la même position que sur le sarcophage étrusque du Louvre.

Tous ces sujets sont connus par ailleurs et ont suggéré des rapprochements instructifs : les femmes ailées (Victoires?) qui supportent les médaillons ne nous montrent pas « où l'on doit chercher l'origine de la représentation des anges », nous avons montré dans le *Dictionnaire* (t. I, col. 2080) où sont ces origines, mais on peut voir ici le prototype direct des anges figurés sur les mosaïques de Sainte-Praxède à Rome et de Saint-Vital à Ravenne.

Les portraits d'hommes et de femmes que contiennent les médaillons de Palmyre sont de la même école que les bustes funéraires palmyréniens dont la glyptothèque de Ny-Carlsberg possède une riche série ; on songe aussi aux portraits gréco-égyptiens de la collection Theodor Graf.

Le plan cruciforme de la catacombe est remarquable, tout simplement parce qu'il n'y faut chercher aucune inspiration chrétienne.

La date de ce monument serait bien difficile à déterminer s'il ne contenait une série d'inscriptions en caractères palmyréniens, dont la plus importante est datée du mois d'Adar de l'an 576 de l'ère des Séleucides, c'est-à-dire l'an 259 après Jésus-Christ.

Des noms comme *Abraham* et *Simon, fils d'Abba*, nous permettent de croire que cet hypogée, qui pouvait contenir deux cent quatre-vingts cadavres, appartenait à une communauté juive; la présence du tableau d'Ulysse et Achille n'était pas pour effaroucher ces observateurs peu scrupuleux des prescriptions talmudiques.

H. Leclercq.

PALUMBA. — *Palumba* est la forme italienne de *columba*, par changement de la gutturale en labiale.

Nous lisons ce mot sur une inscription chrétienne trouvée dans la catacombe de Saint-Calliste, parmi les marches d'un escalier, ainsi que cela se pratiqua au IVe siècle, quand la place commença à manquer dans les galeries souterraines [2] :

MIRAE BONITATIS SECVNDE
QVAE VIXIT PVRA FIDE ANNOS
VIGINTI PVDICA CESSAVIT
IN PACE ID VIRGO FIDELIS
BENEMERENTI QVIESCET ID IVL
PALVMBO SINE FELLE M ET N

Deux particularités entre autres doivent être relevées dans ce petit texte. Les mots *pura fide* qui se trouvent sur un monument de la Gaule [3] rappellent à Rome, sans doute, aussi bien que chez nous, que toutes les âmes n'avaient pas su demeurer dans l'orthodoxie.

Les dernières lettres de l'épitaphe ont été interprétées par J.-B. De Rossi. On connaissait déjà par les médailles et par les inscriptions des mentions chronologiques bizarrement formulées, à notre point de vue, puisque parfois les chiffres des consulats sont exprimés sans aucune indication de noms propres. C'est ainsi que nous lisons pour toute date, sur quelques monuments : III ET II COS; TER ET SEMEL COS [4]; COS III [5]; POST VI [6]. Il paraît s'agir ici d'une autre sorte de singularité, c'est-à-dire des noms de deux consuls, *Mamertinus et Nevitta*, exprimés par de simples initiales,

[1] *Eine Grabanlage in Palmyra vom J. 259 ca. und ihre Gemälde*, dans J. Strzygowski, *Orient oder Rom. Beiträge zur Gesch. der Spätantiken und frühchristl. Kunst*, in-8°, Leipzig, 1901, p. 11-39. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1868, p. 7. Edm. Le Blant, *Archéol. chrét.*, dans *Revue archéol.*, 1868, t. I, p. 461. — [3] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 428 : *fede puru(s)*. — [4] Marini, *Iscr. Albane*, p. 49; *Fratelli-Arvali*, p. 155, 488. — [5] Schwartz, *Dissert. selectæ*, pl. à la p. 235. — [6] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 29.

comme le sont, sur une gemme gravée [1], ceux de Quintus Fabius Catallinus et Marc Flavius Aper, qui reçurent les faisceaux en l'année 130.

Rappelons en outre l'existence d'une catacombe dénommée : *ad septem palumbas*.

H. Leclercq.

PAMELIUS. — I. Biographie. II. *Liturgica latinorum*. III. L'antiphonaire de Pamelius.

I. Biographie. — Pamelius s'appelait Jacques de Joigny de Pamele ; ceci dit nous continuerons à lui donner le nom qu'il s'était choisi et qu'il a honoré. Il était né à Bruges le 13 mai 1536, il mourut à Mons le 19 septembre 1587 ; sa trop courte vie avait été entièrement — peut-on dire — consacrée à l'étude. Ses parents le mirent aux humanités chez les cisterciens de l'abbaye de Boneffe, près de Namur, d'où il vint à Louvain suivre le cours de philosophie à la pédagogie du Faucon. Le 27 mars 1553, il obtenait le diplôme de maître ès arts et s'appliquait ensuite pendant neuf ans à l'étude des sciences sacrées. Une partie de ce temps s'écoula au collège du pape que présidait Baius et où professaient, entre plusieurs autres, Ruard Tapper et Josse Ravestein. Lorsqu'il fut bachelier en théologie Pamelius suivit quelque temps les cours de Sorbonne et visita plusieurs universités. Étant de bonne maison, il paraissait dès lors destiné à fournir une carrière enviable ; c'est ainsi qu'on le fit chanoine de Saint-Donatien, à Bruges, à l'âge de 25 ans ; il était alors sous-diacre (19 juin 1561) et, l'année suivante, il reçut l'ordination sacerdotale des mains du cardinal Granvelle, archevêque de Malines (21 févr. 1562). En cette même année il fut fait licencié en théologie et quitta Louvain pour Bruges où il habita chez sa mère.

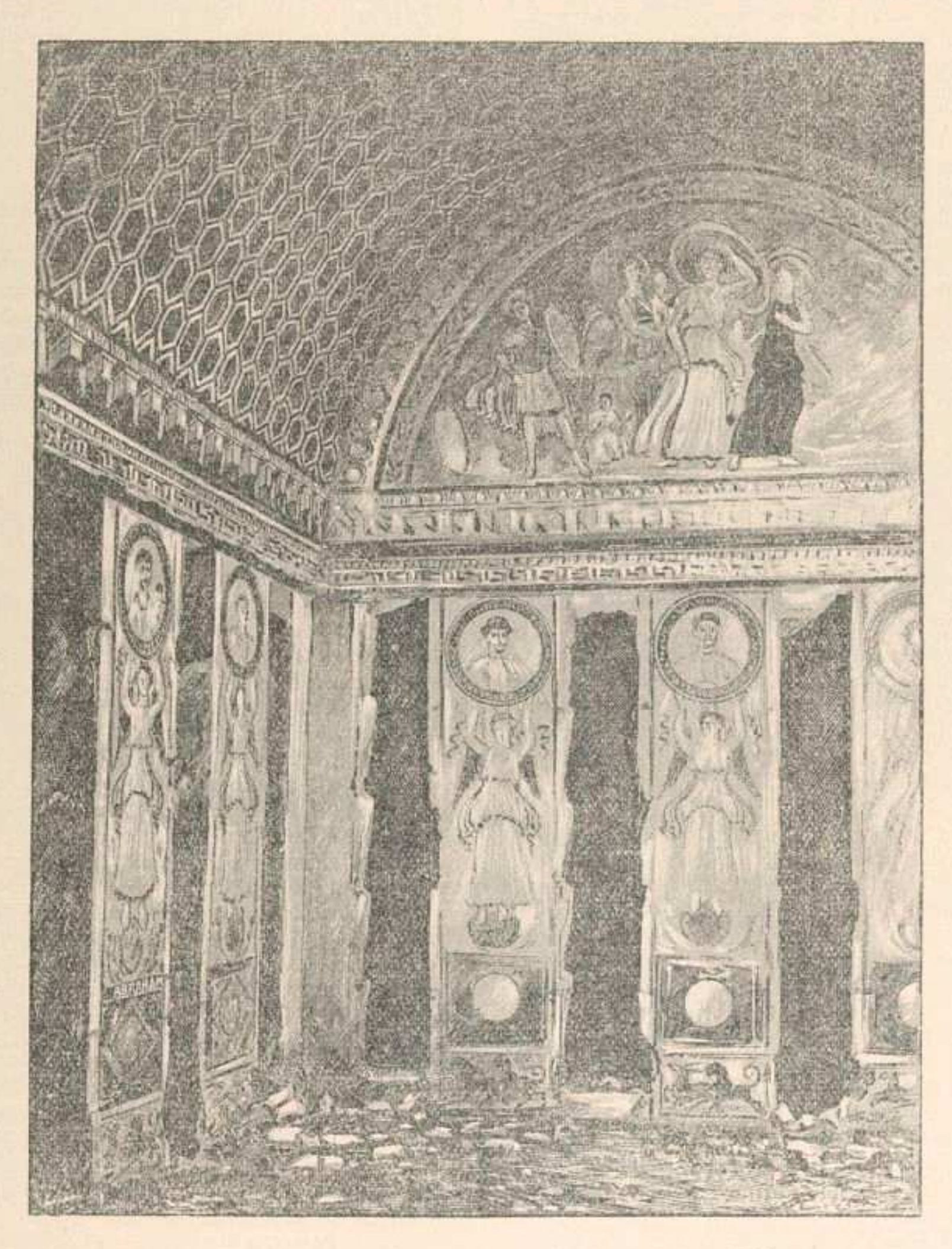

9555. — Chambre funéraire de la catacombe de Palmyre. *Ibid.*, pl. I.

Dès lors, sa carrière d'érudit semblait tracée. Fort riche de son patrimoine, il se mit à la recherche des livres qui lui étaient signalés dans les bibliothèques des Pays-Bas et il les acheta à des prix parfois élevés soit qu'ils fussent manuscrits, soit imprimés, à condition qu'ils fussent rares. Toutefois, il était tout autre chose, beaucoup plus et beaucoup mieux, qu'un fureteur à la recherche des inédits. Comme on le savait très

[1] Ficoroni, *Gemmæ litteratæ*, pl. VII, n. 6.

intéressé à l'œuvre de Rhaban Maur, on lui envoya de l'abbaye de Sept-Fonts (Allier) un opuscule liturgique placé sous le nom de celui-ci. Pamelius ne tarda pas à découvrir l'erreur d'attribution qui était grossière puisque l'auteur parlait du pape Grégoire VII; mais il ne s'en tint pas là, il publia cet écrit sous le titre suivant : *Micrologus de ecclesiasticis observationibus. Opusculum ante annos prope quingentos conscriptum ab homine antiquitatis ecclesiasticæ studiosissimo, nunc primum vero integrum in lucem editum, opera Jacobi Pamelii*, in-12, Antwerpiæ, ex officina Plantiniana, 1565. On posséda dès lors le *Micrologue* qui contient un utile commentaire liturgique de l'*Ordo* romain. Ce n'est que de nos jours que l'attribution de cet écrit a été revendiquée pour Bernold de Constance [1], mort le 16 septembre 1100. Pamelius donna une 2e édition de cet opuscule; *Micrologus... studiosissimo, opera J. P... in lucem primum editum et jam secundo ad manuscripta exemplaria ab eodem recognitum*, dans la collection de Melchior Hittorp, *De Ecclesiæ catholicæ divinis officiis...*, 1568 [2].

Ce fut en l'année 1566 que Pamelius publia un ouvrage inédit de Cassiodore, sous ce titre : *Magni Aurelii Cassiodori senatoris institutionis divinarum lectionum liber I... Nunc vero primum typis evulgatum per Jacobum Pamelium Brugensem. Catalogus commentatorum veterum selectiorum in universa Biblia, ab eodem Pamelio congestus*, in-8o, Antwerpiæ, ex officina Plantiniana, 1566.

Ces travaux ne détournaient pas le jeune érudit du projet formé de bonne heure de rassembler et publier les *Opera omnia* de saint Cyprien de Carthage. Il semble qu'à certains moments des sujets littéraires sont, pour ainsi dire, dans l'air. En 1563, Paul Manuce avait donné une édition de ce grand évêque à Rome ; l'année suivante, ce fut au tour de Guillaume Morel, à Paris ; Pamelius se trouva prêt en 1566 mais il fut retardé par des événements publics, aussi, dès 1568, fut-il prêt à donner ses *D. Cæcilii Cypriani Carthaginiensis episcopi, totius Africæ primatis ac gloriosissimi martyris opera, jam denuo quam accuratissime recognita, collatione facta editionum Pauli Manutii et Guilelmi Morelii ad exemplaria aliquot manuscripta vetustissima, certoque ordine, habita temporum ratione, in tres tomos nunc primum distincta. Adnotationes Jacobi Pamelii... toti operi sparsim interjectæ ; quibus tum castigationum ratio et lectionum varietas obiter indicatur, tum quidquid ad antiquitatem ecclesiasticam pertinet paucis explicatur. Ab eodem recens adjecta D. Cypriani vita e scriptis ipsius collecta...* L'ouvrage parut à Anvers, chez la veuve et les héritiers de Jean Steelsius. Cette édition n'ajoutait rien aux deux précédentes, mais elle offrait lettres et traités suivant l'ordre chronologique, les présentait au lecteur avec de bons sommaires en tête de chaque épître et de chaque traité, les illustrait de notes érudites et terminait l'ouvrage par de bonnes tables. On sait que l'établissement définitif du texte de saint Cyprien reste encore à faire. Dom Prudence Maran donna, en 1726, une édition qui marquait un incontestable progrès ; celle de Schœnmann, en 1792, était également fort estimable et tous les deux proclamaient le mérite de l'édition pamélienne. En 1871, Guillaume Hartel, dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, de Vienne, n'épargna pas les critiques à son lointain prédécesseur et c'est aujourd'hui l'édition de Hartel qui est contestée. L'édition de 1558 fut réimprimée à Paris en 1574 et à Anvers en 1589 ; ce ne sont pas les seules. Celle de 1575 n'a, paraît-il, jamais existé, ce qui est bien surprenant puisque Baluze en parle; quoi qu'il en soit on en connaît onze entre 1593 et 1644, dont sept reproduisent le texte de Pamelius et six autres ont admis les notes de Simon Goulart qui cherchait à suspecter l'orthodoxie de l'évêque de Carthage.

A cette place il faudrait parler de la publication liturgique entreprise par Pamelius ; nous la mentionnons seulement à son rang chronologique pour y revenir après avoir énuméré les autres travaux du chanoine de Bruges.

Son activité pastorale n'a pas à être retracée ; il suffit de rappeler la part qu'il prit aux controverses contre les protestants et l'ardeur qu'il apporta à la confection du *Librorum prohibitorum index* de 1569, ainsi qu'à l'*Index expurgatorius* de 1571. La ville de Bruges étant passée entre les mains des protestants, Pamelius fut obligé, pour sa sécurité personnelle, de s'éloigner (oct. 1578) ; il se fixa à Douai et y jouit des loisirs indispensables à la revision des œuvres de Tertullien qui l'occupait depuis plusieurs années. Il y a ici quelques dates à préciser. Les dédicaces adressées au pape Grégoire XIII et au roi d'Espagne Philippe II portent les dates du 13 et du 14 septembre 1579 ; le privilège du roi est du 20 juillet 1583 ; cependant l'édition ne parut qu'en 1584 sous ce titre : *Q. Septimi Florentis Tertulliani Carthaginiensis presbyteri, opera quæ hactenus reperiri potuerunt omnia... Cum Jacobi Pamelii Brugensis, theologi, archidiaconi Audomaropolitani, argumentis et adnotationibus toti operi interiectis, quibus tum loci obscuriores explicantur, tum quidquid ad antiquitatem Ecclesiasticam spectat, illustratur. Ab eodem Pamelio recens adjecta Tertulliani vita...*, Parisiis, Michæl Sonnius, 1584.

Le retard apporté à cette publication peut s'expliquer par les circonstances politiques et par la collaboration d'André Hoyus qui s'était engagé à donner une étude sur les *proverbiales formulæ* de Tertullien et ne se pressait pas à tenir parole.

La 1re édition est donc celle de Paris, 1584 ; dès l'année suivante Pamelius envisageait la possibilité d'une 2e édition qui fut retardée jusqu'en 1598 et parut également à Paris; celle-ci contient les *Loci ex conjectura Latini Latinii Viterbiensis restituti* et le *Ad Tertulliani librum de Pallio, Joannis Mercerii commentarius.* Il faut rappeler que c'est Pamelius qui, le premier, divisa les traités de Tertullien en chapitres.

Malgré les occupations du ministère pastoral où il remplissait les fonctions d'archidiacre de Flandre dans le diocèse de Saint-Omer, et celles de vicaire général, Pamelius achevait divers travaux : Bernard du Mont-Cassin, *Liber de virginitate ;* Hincmar de Reims, *Opuscula ;* Hughes de Fleury, *Historiarum libri ;* Honorius d'Autun, *Gemmæ animæ de divinis officiis libri quatuor.* C'était principalement vers Rhaban Maur qu'il dirigeait son attention ; après sa mort l'évêque d'Ypres, Antoine de Hennin, obtint des héritiers de Pamelius les manuscrits et les notes accumulés pendant plus de vingt années de labeur et ce fut Georges Colvenaere, président du séminaire de Hennin à Douai, qui se chargea de l'édition qui parut sous ce titre : *Magnentii H. Rabani Mauri ex abbate Fuldensi archiepiscopi sexti Moguntini, opera quotquot reperiri potuerunt omnia, in sex tomos distincta, collecta primum industria Jacobi Pamelii Brugensis S. theol. licentiati, canonici et archidiaconi et postmodum designati episcopi Audomarensis. Nunc vero in lucem emissa cura Rmi Antonii de Henin, episcopi Iprensis, ac studio et opera Georgii Colvenerii S. Th. D. et regii ac ordinarii in Academia Duacena professoris, collegiatæ S. Petri præpositi, ac dictæ academiæ cancellarii*, Coloniæ Agrippinæ, 1627. L'ouvrage

[1] G. Morin, *Que l'auteur du « Micrologus » est Bernold de Constance*, dans *Revue bénédictine*, t. VIII, 1891, p. 385 sq. — [2] De là le *Micrologus* passa dans la *Bibliotheca Patrum*, t. XVIII, col. 469, et dans *P. L.*, t. CLI, col. 973. S. Bäumer y a ajouté deux chapitres inédits en 1891.

contenait, au t. III, un *Jacobi Pamelii in librum Judith commentarius* et au t. V une *Jacobi Pamelii expositio in epistolam ad Philemonem*.

Désigné par Philippe II pour le siège épiscopal de Saint-Omer, Pamelius mourut avant d'avoir reçu ses bulles, le 19 septembre 1587, à la suite d'une maladie de neuf jours. La mort l'avait surpris à Mons, où il fut enterré dans la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste de l'église Sainte-Waudru.

II. *LITURGICA LATINORUM*. — L'édition du *Micrologue* avait initié Pamelius aux textes liturgiques; il s'y était appliqué et intéressé au point de former le projet d'y revenir. Son attention avait été attirée vers une publication récente de Claude de Sainctes qui avait recueilli les témoignages liturgiques de quelques Pères grecs, en 1560; il s'était mis en rapport avec lui, l'engageant à entreprendre un recueil parallèle, mais plus étendu, sur les Pères de l'Église latine. Sa suggestion n'avait pas été prise en considération. Rebuté de ce côté, Pamelius s'était adressé à Melchior Hittorp, chanoine de Cologne, et ils convinrent de se partager la publication des écrits concernant l'office divin. Dans l'avant-propos du *De catholicæ Ecclesiæ divinis officiis varii vetustiorum aliquot Ecclesiæ Patrum ac scriptorum libri*, paru à Cologne, en 1568, Hittorp annonçait cet accord qui allait aboutir peu d'années après à la publication de Pamelius intitulée: *Liturgica latinorum, Jacobi Pamelii canonici Brugensis, S. theologiæ licentiati, duobus tomis digesta, quorum prior ritum sacrificii missæ continet, a Dn. nostro Iesu Christo, eiusque apostolis, ac aliis vetustioribus latinæ Ecclesiæ Patribus obseruatum: cum ambrosiania missa, collectis, præfationibus, ac missa mozarabe, olim in Hispaniis usitata. Posterior uero, D. Hieronymi comitem sive lectionarium, D. Gregorii papæ antiphonarium, et eiusdem ac Grimoldi et Alcuini abbatum sacramentorum libros, e quibus vetus ordo missæ Romanæ concinnatus est: cum vetustissimis quibusdam præfationibus. Nunc primum in lucem edita*, 2 vol. in-8°, Coloniæ Agrippinæ, apud Geruinum Calenius et hæredes Quentelios, etc., anno Domini 1571, mense augusto.

Le t. II porte ce titre: *Liturgicon Ecclesiæ latinæ tomus secundus qui D. Hieronymi comitem sive lectionarium, D. Gregorii antiphonarium sive gradualem, eiusdem et Grimoldi ac Alcuini abbatum sacramentorum libros complectitur, cum benedictionibus episcopalibus et præfationibus vetustissimis per anni circulum*, in-4°, etc.

Il y a eu une édition sous le titre suivant: *Missale SS. Patrum latinorum sive liturgica latinorum*, 2 vol., Coloniæ Agrippinæ, apud Geroldum Quentelium, 1610.

La valeur des deux volumes n'est pas égale. Le t. I se compose de textes recueillis dans les écrits des Pères et des conciles, les apocryphes s'y étalent avec impudence, mais il n'y a pas que les apocryphes; malheureusement le volume se termine sans une table, en sorte qu'il faut aller de la p. 1 à la p. 670 pour savoir ce qui s'y trouve entassé. Il n'est pas possible d'en donner ici le détail, on se bornera aux quelques indications suivantes:

P. 1. *Sacrificii missæ ritus, primi a Verbo incarnato seculi. A Christo observata et instituta sacrificii ratio.*

P. 34. *Sacrificii ritus apostolis usitatus.*

P. 160. *Tertii a Christo incarnato seculi sacrificii ritus.*

P. 227. *Sacrificii ritus quarti a Christo incarnato seculi.*

P. 293. *Ambrosianæ missæ ritus et ordo.*

P. 457. *Synodi plenariæ Capuensis Patrum altaris ministerium.*

P. 470. *Quinti a Christo incarnato seculi sacrificio ritus.*

P. 607. *Seculi a Christo incarnato sexti sacrificii ritus.*

Le t. II présente plus d'intérêt, il comprend:

P. 1. *Divi Hieronymi presbyteri comes sive lectionarius.*

P. 54. *Antiphonarius ordinatus a sancto Gregorio per circulum anni.*

P. 177. *Sacramentorum libri tres: quorum primus est divi Gregorii, secundus Grimoldi abbatis, tertius Alcuini.*

P. 388. *Incipit sacramentorum liber secundus a venerabili Grimoldo abbate, ex opusculis sanctorum Patrum excerptus.*

P. 517. *Sacramentorum liber tertius incerto authore, conscriptus, quantum apparet, ab Alcuino abbate.*

P. 550. *Præfationes antiquæ per anni circulum.*

P. 611. *Tropi sive troparia uti Græci nuncupant in præcipuis anni solennitatibus.*

Si nous ne nous trompons pas, un seul de ces livres, l'antiphonaire, a fait l'objet d'une étude approfondie[1] et très utile pour l'opinion qu'on peut se faire sur les méthodes critiques de Pamelius, ainsi que sur le sans-gêne de ses publications de livres liturgiques.

III. L'ANTIPHONAIRE DE PAMELIUS. — On doit se souvenir que J. Pamelius a vécu au XVIe siècle; il a partagé les passions religieuses de ses contemporains. C'est un polémiste qui emploie sa fortune, son intelligence, son activité dans la lutte contre le protestantisme qu'il s'efforce de mettre dans son tort en revendiquant pour l'Église catholique le droit exclusif à instruire et à sanctifier les fidèles, principalement par le saint sacrifice de la messe. Son but est de défendre la tradition et de ramener adversaires et contradicteurs à la foi catholique. Pour cela, il va au plus pressé; il rassemble des textes qui lui paraissent démonstratifs et il les publie tels qu'ils lui semblent devoir déterminer l'adhésion, sans beaucoup se préoccuper de critique.

Non qu'il l'ignore ou qu'il la dédaigne, il prend même le soin de nous donner l'état civil des textes qu'il publie. Voici ce qu'il nous apprend pour l'antiphonaire: *Antiphonarium autem sive gradualem D. Gregorii, subministravit, opportune admodum priusquam a Geusiis everteretur, bibliotheca abbatiæ Blandiniensis juxta Gandavum, characteribus nichilominus præ vetustate tantum non obliteratis, ita ut plane divinandum foret, nisi nactus fuissem Missalem librum veterem e bibliotheca Regularium Canonicorum D. Martini apud Lovanienses, e quo antiphonas, quas integras in Blandiniensi non dabatur legere, excerpi jussimus. Non parum item juvit Index antiphonarii, in capite Sacramentum libri Ultrajectini, accuratissime scriptus*[2].

Pamelius a donc utilisé trois manuscrits et le principal est celui du Mont-Blandin, à Gand, monastère dévasté en 1566 et en 1578; la deuxième date doit être écartée puisque les *Liturgica* furent imprimées en 1571, c'est donc de 1566 qu'il s'agit, et comme Pamelius fit un voyage d'étude en 1562 et années suivantes, c'est entre 1562 et 1566 qu'il eut connaissance du manuscrit de Blandin, conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles. On lit au fol. 3 r°, *Liber sancti Petri Gandavensis Ecclesiæ* et il fut donné par l'abbé Colomban de Mont-Blandin aux jésuites en 1599 (voir R. J. Hesbert, *Antiphonale missarum sextuplex, d'après le graduel de Monza et les antiphonaires de Rheinau, du Mont-Blandin, de Compiègne, de Corbie et de Senlis*, in-4°, Bruxelles, 1935[3]).

Pamelius a pris soin de noter dans les marges de son édition quelques variantes qu'on relève dans le manuscrit. Les marges présentent certaines particularités du codex: *Sic habet codex Blandiniensis*, ou bien *Hoc officium desideratur in codice Blandinsi* et ceci

[1] Dom H. Peillon, *L'antiphonaire de Pamelius*, dans *Revue bénéd.*, t. XXIX, 1912, p. 411-437. — [2] *Liturgica*, t. I, fol. *B v°. — [3] J. Van den Gheyn, *Catal. des manuscrits de la bibl. royale de Belgique*, in-8°, t. I, Bruxelles, 1901, p. 191-194.

encore concorde exactement avec le manuscrit conservé à Bruxelles. Quelques autres indices sont encore plus démonstratifs, mais ceux qu'on vient de lire suffisent à l'identification.

Le manuscrit en question *10127-10144* se compose de deux séries de documents : une collection canonique, un fragment de pénitentiel, une collection liturgique; on voit ainsi sa destination, c'est un *liber sacerdotalis* qui met entre les mains d'un prêtre les textes qui lui sont nécessaires pour l'administration des sacrements et la célébration de la messe. Le contenu le prouve assez ; on y trouve, avec la collection canonique, un antiphonaire grégorien, un *ordo librorum* (table des lectures) dont il ne reste que le titre, une série d'*ordines romani*, un *ordo baptismi* pour les infirmes en dehors des vigiles de Pâques et de Pentecôte, diverses bénédictions, un sacramentaire abrégé avec lectures, auquel manquent les derniers feuillets. Quant à la collection canonique, elle est d'origine gallicane et elle se retrouve dans le manuscrit de Saint-Amand, *1603*, de la Bibliothèque nationale à Paris. Ceci encore ramène vers le nord de la France ainsi que l'écriture, une minuscule carolingienne. Le manuscrit n'est pas daté autrement que par les caractères de l'écriture et Pamelius, avec l'imprécision qui suffisait alors, se contentait de le déclarer « très ancien »; le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, paru en 1842, le faisait remonter au VIIIe siècle ; Fr. Maassen le descendait au IXe et le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale*, en 1901, s'en tenait à cette date ; dom H. Peillon propose « les environs de l'an 800 »; cette trouvaille met tout le monde d'accord, ceux qui tiennent pour le VIIIe siècle comme ceux qui préfèrent le IXe. Il paraît que « l'orthographe du document rappellerait plutôt le déclin du VIIIe siècle », ce qui nous apprend l'existence d'une orthographe spéciale à cet instant.

Nous donnons ici la liste des messes auxquelles pourvoit l'antiphonaire du *Blandiniensis*. Pamelius n'a pas tenu compte des titres qui se lisent dans le manuscrit ; on a développé les abréviations en se servant du caractère italique.

Fol. 90. In dei nomen incip*it* anti*fonarius* ordinat*us* a sanc*to* Gregorio per circulum anni.
[Dominica prima adventus.]
Dominica secunda. Statio ad Hierusal*em*.
Fol. 90 vo. Id. dec*embris*. Nat*al*. s*anctæ* Luciæ.
Dom. III ad scm Petru*m*.
Feria IIII ad scam Mariam.
Fol. 91. Fer. VI.
Sa*b*b. in XII lect. ad scm Petru*m*.
Fol. 91 vo. In vig*il*. nat*al*. Dom*i*ni, hore none. Stat*io* ad scam [Mariam].
In primo gal*li* cantu.
Fol. 92. Mane prima ad scam Anastasiam.
Die nat*al*. Dni. Stat*io* ad scm Petrum.
Fol. 92 vo. In nat*al*. sci Stephani.
In prima missa sci iohan*nis* apos*toli*.
In natal*i* unde supra. In die.
Fol. 93. In nat*al*. Innocentu*m*. Gloria in excelsis Deo non canitur nec alleluia quia quasi pro tristicia ducitur dies illa.
Pridie k*al*. ian*uarii*. Sci Silvestri ep*iscopi*.
K*al*. ian. Nat*al*. scæ Mariæ.
Fol. 93 vo. Dom. post. nat*al*. Dni ad scam Mariam.
In Epifania ad scm Petrum.
Dom. prima post Teophania.
Fol. 94. XVIII kal. feb. Nat. sci Felicis in Pincis.
Dom. II post Teophania.
XVII kal. feb. Nat. sci Marcelli papæ.
Fol. 94 vo. XV kal. feb. Nat. scæ Priscæ.
XIII kal. feb. Nat. scorum Fabiani et Sebastiani.
XII kal. f*eb*. N*atal*. scæ Agnetis.
Tercia dom. post Theophania.
Fol. 95. XI kal. feb. Nat. sci Vincenti.
V kal. feb. Nat. scæ Agnæ.
IIII non. feb. Nat. sci Simeonis. Collecta ad scm Adrianum. Stat. ad scam Mariam in Purificatione*m*. An*tiphonas* IIII.
Fol. 95 vo. Ad intro*itum*.
Non. feb. Nat. scæ Agathe.
Fol. 96. XVI kal. mar. Nat. sci Valentini.
IIII id. mar. Nat. sci Gregorii.
VIII kal. april. Adnunciatio scæ Mariæ.
In LXX. Stat*io* ad scm Laurentium.
Fol. 96 vo. In LX. ad scm Paulum.
In L. ad scm Petrum.
Fer. IIII [caput] ieiunii. Stat. ad scam Sabinam [...].
Fol. 97. Ad litaniam. An*tiphona*.
Fer. V ad scm Georgium.
Fer. VI et scos Iohanne*m* et Paulum.
Fol. 97 vo. Inicio Quadraginsimæ. Stat. ad Lateranis.
Fer. II ad vinc*ula*.
Fer. III ad scam Anastas [iam].
Fol. 98. Fer. IIII ad scam Mariam.
Fer. V ad scm Laurentiu*m*.
Fer. VI ad apost*olos*.
Fol. 98 vo Sab*b*. in XII lec*tion*. ad scm Petru*m*.
Dominica vacat.
Fer. II ad scm Cl [e] men*tem*.
Fer. III ad scam Balbina*m*.
Fer. IIII ad scam Cecilia.
Fer. V ad scam Mariam Transtybere.
Fol 99. Fer. VI ad scm Vitale*m*.
Sab*b*. ad scm Marcellu*m*.
Dom. ad scm Laren*tium*.
Fer. II ad scm Marcu*m*.
Fer. III ad scam Potentiana*m*.
Fol. 99 vo. Fer. IIII statio ad scm Sixtu*m*.
Fer. V ad scos Cosmam et Damianum.
Fer. VI ad scm Laurentium.
Sab*b*. ad scam Susannam.
Dom. statio ad Hierusalem.
Fol. 100. Fer. II ad scos IIII Coronatos.
Fer. III ad scm Laurentium in Damaso.
Fer. IIII ad scm Paulu*m*.
Fer. V ad scm Silvestru*m*.
Fer. VI ad scm Eusebiu*m*.
Fol. 100 vo. Sab*b*. ad scm Lau [ren] tiu*m* ad corpus.
Dom. ad scm Petru*m*.
Fer. II ad scm Crisogonu*m*.
Fer. III ad scm Cyriacu*m*.
Fer. IIII ad scm Marcu*m*.
Fol. 101. Fer. V ad scm Apollonare*m*.
Fer. VI ad scm Stephanu*m*.
Sab*bat*. vacat. Helymosina datur.
Dom. in Palmas ad Lateranis.
Fer. II ad scos Nereum et Achilleum.
Fol. 101 vo. Fer. III ad scam Prisca*m*.
Fer. IIII ad scam Maria*m*.
Fer. V quod est cena d*omi*ni.
Fol. 102. In fer. VI.
Cantica in Sab*bato* sco. Cant. Exodi.
Cant. Deuteronomii.
Cant. Isaiæ proph*etæ*.
Psalmo XLI.
Fol. 102 vo. In ipsa nocte. Ad intro*itum* letania.
Dom. s*ancta*. Statio ad scam Maria*m*.
Fer. II ad scm Petrum.
Fer. III.
Fol. 103. Fer. IIII ad scm Laurentiu*m*.
Fer. V ad vincula.
Fer. VI ad scam Maria*m* ad mart*yres*.
Fol. 103 vo. Sab*b*. ad scm Iohanne*m* ad Lateranis.
Dom. p*ost* albas.
Dom. I p*ost* albas.

Dom. II *post* albas.
Dom. III *post* albas.
Dom. IIII *post* albas.
Fol. 104. XVIII kal. maias Nat*a*l. sci Tiburti et Valeriani.
VIII kal. mai. Nat*a*l. sci Georgii.
In Letania maiore. Collecta ad scm Laurent*ium*.
Fol. 104 v°. Fer. III (Exaudivit : c'est l'introït des Rogations).
IIII [kal. maii]. Sci Vitalis.
K[al maii]. Scorum Philippi et Iacobi.
Fol. 105. V non. mai. Natal. sci Iuvenal*is*, Alexandri, Eventii.
VI id. mai. Nat. sci Gurdiani.
IIII id. mai. Nat. sci Princati.
III id. mai. Dedicatio basilicæ [scæ] Mariæ ad martyres.
Die XVIIII mensis maii nat. scæ Potentianæ.
Fol. 105 v°. In ascensa Dni. Stat. ad scum Petru*m*.
VIII kal. iu*n*. Nat. sci Orbani ep*iscopi*.
Sab*b*. vig*ilia* Pentecos[tes]. Stat*io* ad scm Iohanne*m*.
Ad introitum letania.
Fol. 106. Dom. Pent. ad scm. Petrum.
Fer. II. Stat. ad scm Petrum ad vincula.
Fer. III. Stat. ad scam Anastasia*m*.
Fer. IV. ad scam Maria*m* ad præsepe.
Fol. 106 v°. Fer. VI. Stat. ad scos apostulos.
Sab*b*. in XII lect. ad scm.Petru*m*.
IIII non. iunii. Nat. sci Petri et Marcellino.
V idus iun. Nat. scorum Primi et Filiciani.
Prid. id. iun. Nat. sci Basilidis.
XIIII kal. iulii. Nat. scorum Marci et Marcelliani.
Fol. 107. XIII kal. iul. Nat. scorum Protasi et Gervasi.
In vig*il*. sci Ioh*annis* bapt*istæ*.
In p*ri*ma mis*sa* de nocte.
In nat*a*li unde supra VIII kl. iul*ii*.
Fol. 107 v°. In nat. scorum Iohannis et Pauli.
IIII kal. iul. Vigl. sci Petri.
III kal. iul. Na*tale* sci Petri.
Fol. 108. Prid. kal. iul. Na*tale* sci Pauli.
[VI] non iul. Nat. scorum Processi et Martiniani.
VI id. iul. Nat. scorum VII fratru*m*.
Pridie non. iul. Octab. Petri et Pauli.
Fol. 108 v°. XII kal. a*u*g. Nat. scæ Praxitis.
Die XXIII mensis iulii. Nat. Apollonaris.
IIII kal. a*u*g. Nat. scorum Simplicii, Faustini et Viatoris.
III kal. a*u*g Nat. Abdo et Sennis.
IIII non. a*u*g. Nat. sci Stefani.
VIII id. a*u*g. Nat. sci Xysti.
Eodem die. Nat. Felicessi[mi] et Agapite.
VI id. a*u*g. Nat. sci Cyriaci.
Fol. 109. V id. a*u*g. Vig. sci Laurentio.
In nat. unde supra.
III id. a*u*g. Nat. sci Tyburcii.
Id. a*u*g. Nat. sci Ippolyty.
XVIII kal. sep*t*. Nat. sci Eusebii.
Eodem die. Adsumptio scæ Mariæ.
In oct. sci Laurentium.
XV kal. sep*t*. Nat. sci Agapiti.
Fol. 109 v°. XI kal. sep*t*. Nat. sci Timothei.
V kal. sep*t*. Nat. sci Hermetis.
IIII kal. sep*t*. Nat. scæ Sabina.
III kal. sep*t*. Nat. scorum Filicissimi, Audacti.
VI id. sep*t*. Nat. sci Adriani.
IIII id. sep*t*. Nat. scorum Proti et Iacinty.
XVIII kal. octob. Nat. Cornelii et Cipriani.
XVII kal. oct. Nat. sci Nicomedi.
XVI kal. oct. Nat. scæ Eufemiæ et scorum Lucii et Geminiani.
Fol. 110. In vig*il*. sci Mathei evangel*istæ*.
In nat. unde supra.
V kal. oct. Nat. Cosmæ et Damiani.
III kl. oct. Dedicatio basil*icæ* angel*i* Michæl.
Non. oct. Nat. sci Marci.
VI kal. nov*em*b. Vig. apos*tolorum* Symonis et Iude.
Ad mis*sam*.
Fol. 110 v°. Kal. nov. sci Cesarii.
VI id. nov. Nat. scorum IIII Coronatorum.
V id. nov. Nat. sci Theodori.
III id. nov. Nat. sci Menna.
X kal. dec. Nat. scæ Ceciliæ virg*inis*.
VIII [kal.] dec. Nat. Clementis ep*iscopi*.
In vigilia sci Andreæ.
In nat*a*l. eiusdem. Prid. kal. dec.
Fol. 111. Id. dec. nat*a*l. scæ Luciæ virg*inis*.
Ebd. I post octabas pent*ecostes*, ad mis*sam*.
Ebd. II-VI.
Fol. 112. Ebd. VII. Ista ebdomada non est in antefonarios Romanos.
Ebd. VIII-XIV.
Fol. 113. Ebd. XV-[XVII].
Fol. 113 v°. Fer*ia* IIII mens*is*. VII ad scam Maria*m*.
Fer*ia* VI ad apos*tolos*.
Sab*b*. in XII lect. ad scm Petru*m*.
Fol. 113 v°-114 v°. Ebd. XVIII-XXIII.
Alleluia [série de 25].

Si on compare le calendrier du *Blandiniensis* à celui de l'antiphonaire tel que l'a donné Pamelius, on doit reconnaître que celui-ci s'est assez délibérément écarté de son modèle que, d'ailleurs, il ne s'engage nulle part à reproduire, mais il a vraiment pris une liberté excessive que fait remarquer dom H. Peillon. « C'est à propos des versets *ad repetendum* dont il n'y a pas trace dans l'antiphonaire imprimé. Tomasi et, après lui, Vezzosi remarquèrent cette absence. *Versiculum ad repetendum*, écrit ce dernier, *nulli indicant codices Pameliani ; quare illius ritum frustra quæritebit aliquis aut in illis aut in aliis, quæ eos sequuntur antiphonarii editionibus.* Or ceci est faux. Le *codex Blandiniensis* a les versets *ad repetendum* aux introïts du dimanche des Rameaux, de Pâques, de Quasimodo, de l'Ascension, de la Pentecôte et de Saint-Jean-Baptiste. Ils sont indiqués par les lettres : *ad R.* que Pamelius a eu le tort d'interpréter par *ad Resp.* Mais comme il se trouvait gêné par ces répons supplémentaires, il a dû recourir ici encore à des combinaisons ingénieuses. Au dimanche des Rameaux il se contente d'indiquer en marge comme une variante : *Ad Resp. Diviserunt.* A l'introït de Pâques il supprime complètement l'*ad R.* embarrassant ; à l'Ascension il en fait un répons qu'il flanque d'un verset trouvé on ne sait où. On comprend sans peine que Vezzosi n'ait pas pu reconnaître sous ces déguisements des versets *ad repetendum*.

« Le manuscrit présente encore une particularité que l'antiphonaire de Pamelius ne ferait jamais deviner. C'est la série des versets alléluiatiques groupés sous forme d'*incipit* après la dernière messe. Ce n'est pas à dire qu'il n'y en ait aucun au cours de l'antiphonaire, mais ils sont relativement rares. Cette particularité se rencontre dans quelques manuscrits seulement[1]. »

H. Leclercq.

PAMPHILE (CATACOMBE DE). — I. La découverte. II. Topographie. III. Exploration. IV. Description. V. Objets divers. VI. Bibliographie.

I. La découverte. — Dès le début de l'année 1865 l'attention de J.-B. De Rossi s'était tournée vers une région cimétériale voisine du carrefour des *Tre Madonne*, dont il donna la description[2] ; il entretenait dès lors l'espoir de retrouver la catacombe de Pamphile que les itinéraires indiquaient dans ces parages où Bosio estimait se trouver le cimetière appelé *ad clivum*

[1] Dom H. Peillon, *op. cit.*, p. 423. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 1 sq.

Cucumeris. C'était à 300 m. environ du point marqué par De Rossi et devenu accessible pendant l'été de 1918 ; à 50 m. environ au nord de la propriété Pallavicini. Ce ne fut que le 25 février 1920 qu'on releva le premier indice d'une catacombe et le 9 mars on tenta une première exploration à 19 m. 35 de profondeur par rapport au niveau actuel, dans un cubicule double portant des traces de dévastation peu anciennes. L'exploration fut poursuivie les jours suivants et donna accès dans des galeries complètement intactes. Ces lieux avaient été parcourus jadis par Bosio, de Rubeis et Toccafondo qui y avaient écrit leurs noms [1] ; en outre,

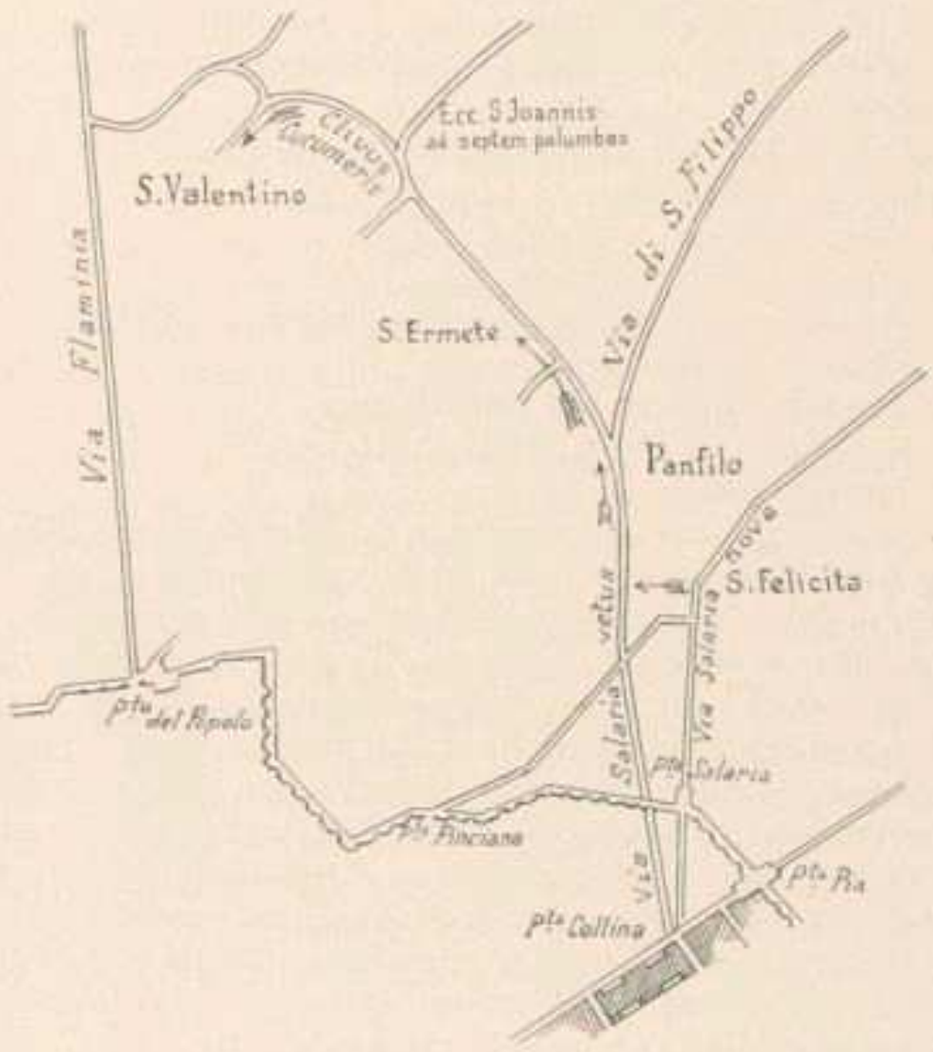

9556. — Emplacement du cimetière de Pamphile. D'après *Rivista di archeologia cristiana*, 1924, p. 25, fig. 4.

Alde le Jeune y avait transcrit des inscriptions datées de 348 [2] et de 361 [3]. Les nouvelles fouilles furent dirigées en vue de retrouver l'ancien accès de la catacombe, ce qui est d'une grande importance pour l'orientation topographique et une garantie de succès [4].

II. Topographie. — Le cimetière de Pamphile se trouve en bordure de la *via Salaria vetus* dont nous rencontrons la première mention dans la *Depositio martyrum* de 335-336, qui se rattache au *Chronographe de 354*. On y lit ceci : *v kalendas septembres ; Hermetis in Basillæ Salaria vetere* et *x kal. octobres : Basillæ Salaria vetere Diocletiano IX et Maximiano VIII consul.* Viennent ensuite le *Martyrologium hieronymianum* qui mentionne plusieurs fois la voie Salaire ancienne et non seulement y place la catacombe de Bassilla [5], mais encore une catacombe *ad septem palu(m)bas* [6].

Si nous passons aux *Itineraria* et au plus ancien parmi eux — milieu du viiie siècle — la *Notitia ecclesiarum urbis Romæ*, nous lisons ce passage [7] : *Primum in urbe Roma beatorum martirum corpora iohannis et pauli tamen quiescunt, in basilica magna et valde formosa deinde intrabis per urbem ad aquilonem donec pervenies ad portam flamineam ubi ses valentinus martir quiescit via flaminea in basilica magna quam honorius reparavit et alii martir' in aquilone plaga sub terra. Deinde vadis ad orientem donec venias ad ecclesia iohanni martir via salinaria ibi requiescit diogenus martir et in altero cubiculo bonifacianus martyr et fistus martir sub terra sub terra blastus martir. Deinde iohannis martir postea longuinus martir, deinde vadis ad australem via salinaria donec venies ad scm ermetem ibi primum pausat bassilissa virgo et martir in altera et martir maximus et ses ermes martir longe sub terra. Et in altero spelunca protus martir et iacintus deinde victor martir. Postea eadem via pervenies ad scm pampulum martirum* XXIIII *gradibus sub terra deinde venies ad scam felicitatem altera via que similiter salaria dicitur ibi illa pausat in eccl. sursum.*

L' « Itinéraire » commence donc son circuit en partant de la porte *Flaminia*, suit la voie qui porte ce nom jusqu'à la basilique de Saint-Valentin ; là, on incline dans la direction de l'Orient : *deinde vadis ad orientem*, on fait un détour [8] dans le sens de ce que les documents appellent le *mons S. Valentini* (fig. 9556).

Le chemin, après avoir contourné la colline de Saint-Valentin, finit par rencontrer la voie Salaire où se trouve un sanctuaire dédié à un martyr Jean : *donec venies ad ecclesia(m) iohanni(s) martir(is) via Salinaria*. La *Notitia* mentionne les martyrs qui y sont l'objet d'un culte : près de l'église Saint-Jean *ibi requiescit Diogenus*, de là *in altero cubiculo Bonifacianus et Fistus subterra* et *sub terra Blastus ;* à la suite *deinde Johannis*, enfin *postea longinus*. Si on revient sur le chemin en changeant de direction *deinde vadis ad australem via Salinaria* et à peu de distance on arrive à un autre sanctuaire *donec venies ad s(an)c(tu)m Ermetem*. Une fois de plus le rédacteur anonyme de la *Notitia* énumère les noms des martyrs suivant l'ordre où on les visite : *primum pausat Basilissa*, ensuite *in altera et martir Maximus* et *ses Ermes longe sub terra*, on remonte pour redescendre dans un autre hypogée : *et in altera spelunca Protus martir et Iacintus*, enfin *deinde Victor martir*. La visite au groupe de Saint-Hermès étant terminée, on repart sur la même voie pour gagner Saint-Pamphile : *Postea eadem via pervenies ad sanctum Pampulum martyrem* qui se trouve *XXIIII gradibus sub terra*. De là on se rend à Sainte-Félicité : *deinde venies ad Sanctam Felicitatem*, passant sur une autre voie qui s'appelle aussi Salaire : *altera via quæ similiter Salaria dicitur*.

Si nous abordons le deuxième « Itinéraire » ou *de locis scis martyrum qui sunt foris civitatis Romæ*, rédigé entre 648 et 682, nous voyons que l'auteur se dirige en sens inverse de l'auteur de la *Notitia ecclesiarum*. Il commence son circuit par la voie Cornelia, continue par la voie Aurelia, la voie de Porto, etc., et finit par la voie Salaria, là *juxta viam Salariam*, il visite les groupes de Sainte-Félicité, de Saint-Saturnin, des Jordani et de Priscille ; ensuite il poursuit [9] :

Per eandem quoque viam venitur ad ecclesiam sci michælis — VII. miliario ab urbe. Inde haud procul in occidentem juxta viam in cruptis sub terra. LXXX *gradibus. ses pamphilus. et ses candidus. sesq. cyrinus cum multis martyrib. iacet. Et inde in occidentem tendentibus apparet basilica sci hermes ubi ipse martyr iacet. Ibi sunt ses crispus et ses herculanus. et ses maximilianus. et sca basilessa et ses iacinthus. et ses protus. et ses leopardus. cum multis martyribus sepulti. Inde non longe est in*

[1] Bosio, *Roma sott.*, 1632, p. 559. — [2] De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 64, n. 100. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 84, n. 148. — [4] En 1920, on put retrouver une ancienne entrée au cimetière *ad duas lauros*, et à Saint-Hermès une portion de l'escalier primitif ; en 1921, le cimetière des *Jordani ;* en 1923, le cimetière de Pontien ont rendu leurs anciennes entrées. Cf. *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1920, p. 38, 44 ; 1922, p. 123. — [5] *Martyr. hieronym.*, édit. De Rossi-Duchesne, XVI kal. jun. ; V kal. sept. ; III id. sept. ; III id. sept. ; X kal. oct. Le ms. de Wissenbourg au V kal. sept. et au III id. sept., au lieu de *Salaria vetere*, donne *Salutaria vetere*. — [6] *Ibid.*, *XV kal. jul. Romæ ad septem columbas via Salaria vetere scorum... VIII kal. jul. Romæ in cimit. ad septem palubas via Salaria vetere.* — [7] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 138 sq. — [8] Id., *ibid.*, t. I, p. 147. — [9] Manuscrit de Würtzbourg, *Theol. f. 49.*

occidente Ecclesia sci iohannis martyris ubi caput eius in alio loco sub altare ponitur, in alio corpus. ibi scs diogenis, et scs sistus et scs liberatus, et scs blastus et scs maurus, et sca longina mater iohannis sunt sepulti; Inde prope iuxta viam flamineam apparet ecclesia mirifice ornata sci valentini martyris, ubi ipse corpore iacet et multi sci ibidem sunt sepulti. Les mots qu'on lit au début de cette notice : *inde haud procul in occidentem* se rapportent à la position du cimetière de Pamphile qui était sur la *via Salaria vetus* contiguë et à l'ouest de la *via Salaria nova*.

Le manuscrit de Vienne *795*, fol. 191, présente la variante : *Inde haud procul in occidentem juxta viam eandem*, variante qui n'était pas dans le texte, mais une simple note du correcteur, mais qui n'en est pas moins précieuse pour l'exacte interprétation du passage d'après le sens que nous avons dit.

Après avoir parlé de Pamphile, le *De locis* continue à s'avancer vers l'Ouest pour arriver à la basilique de Saint-Hermès : *et inde in occidentem tendentibus apparet basilica S. Ermes ubi ipse martyr iacet*, et il parle d'autres groupes vénérés *ibi :* Crispus, Herculanus, Basilessa, et in *altera spelunca* Hyacinte et Paul (Victor, Vienne, ms. *795*) et enfin *S. Leopardus cum multis martiribus*.

Poursuivant, à peu de distance, on trouve à gauche *inde non longe est in occidente ecclesia S. Johannis martyris ubi caput eius in alio loco sub altere ponitur, in alio corpus.*

Cette indication, fournie par le *De locis*, confirme et éclaire celle de la *Notitia* et nous apprend que le martyr Jean était vénéré sur deux points distincts : dans l'*ecclesia* qui lui était dédiée, *ubi caput eius sub altare ponitur*, et *deinde* la crypte où était enseveli son corps *in alio corpus*. Finalement à peu de distance du groupe de saint Jean *juxta viam Flamineam apparet ecclesia mirifice ornata S. Valentini.*

Venons maintenant à la *Notitia portarum viarum ecclesiarum circa urbem Romam e Willelmo Malmesburiensi*, que De Rossi fait remonter à la seconde moitié du VIIe siècle (648-682). L'index des cimetières est réparti par voies, chacune d'elles étant indiquée depuis la porte à laquelle elle correspond : *Secunda porta Flaminea, quæ modo appellatur S. Valentini, et Flaminea via et cum ad pontem Malbium pervenit vocatur via Ravennana quia ad Ravennam ducit. Ibi in primo milliario foris S. Valentinus in sua ecclesia requiescit.*

Tertia porta Porticiana et via eodem modo appellata, sed cum pervenit ad Salariam nomen perdit ; et ibi prope in eo loco qui dicitur cucumeris requiescunt martyres Festus, Johannes, Liberalis, Diogenes, Blastus, Lucina, et in uno sepulcro CCLX (al. CCXXXX) et in altero XXX.

Quarta porta et via Salaria, quæ modo S. Silvestri dicitur. Ibi iuxta viam S. Hermes requiescit et S. Vasella et Protus et Jacinctus, Maximilianus, Erculanus, Crispus, et in altero loco prope requiescunt sancti martyres Pamphilus et Quirinus LXX gradibus in imo terræ.

Deinde basilica S. Felicitatis, ubi requiescit illa et Silanus filius eius et non longe Bonifatius martyr. Ibidem...

L'*Index cimiteriorum* ne mentionne que deux sanctuaires sur la *via Salaria vetus*, ce sont le *c(ymite)r(ium) ad septem palumbas ad cap(ut) sancti iohannis in cliuum cucumeris* et le *c(ymite)r(ium) basille ad sanctum herm(etem) via Salaria vetere ;* aucune mention du cimetière de Pamphile.

Enfin l'*Itinéraire d'Einsiedeln* (fin du VIIIe siècle) contient ceci : *In via Pinciana extra civitatem in (sinistra) S. Basilisse, S. Proti et Jacinthi, S. Hermetis, in dextera S. Pamphili, S. Joannis caput ;* dans ce document tous les sanctuaires chrétiens de notre région sont donc groupés autour de la *via Pincia*.

Jean Diacre, auteur d'une biographie de saint Grégoire le Grand, vers 872-873, parle de deux moines romains qui prirent la fuite et de l'empressement mis par le pape à les faire arrêter : *Subito ejus consilium ortum est, ut eos in Salariam viam extra civitatem requirere debuissent. Igitur pergentes deflexerunt iter, et in Salaria eos veteri non invenientes, per portam Flaminiam decreverunt redire* [1].

D'après ce qu'on vient de lire, on voit que la *Depositio martyrum*, le martyrologe hiéronymien, l'*Index* des cimetières, le *Liber pontificalis*, le papyrus de Monza ne nous apprennent rien sur le cimetière de Pamphile et les martyrs qui y reposaient. Les *Itineraria* le mentionnent comme le point d'une *statio* solennelle des pèlerins entre Sainte-Félicité et Saint-Hermès :

1. *Pervenies ad S. Pampulum martyrem XXIIII gradibus sub terra* (Salzbourg).
2. *In cryptis sub terra LXXX gradibus S. Pamphilus et... cum multis martyribus jacet (De locis).*
3. *Sancti martyres Pamphilus et Quirinus LXX gradibus in imo terræ* (Malmesbury).
4. *In dextera* (Einsiedeln).

Ainsi trois documents s'accordent à relever la grande profondeur de cette catacombe, c'est même le seul cas où ils parlent du nombre de degrés à descendre, mais ils ne s'accordent pas entre eux sur le nombre de degrés : XXIV dans la *Notitia*, LXX dans Malmesbury, LXXX dans le *De locis*. Peut-être font-ils leur calcul d'après des entrées différentes. Il reste que la situation de la catacombe de Pamphile est fixée par les textes du VIIe siècle entre Sainte-Félicité et Saint-Hermès. On a vu que les pèlerins s'écartaient de la voie *Salaria vetus* après la visite du cimetière de Pamphile et regagnaient le cimetière de Sainte-Félicité par le moyen d'un chemin de traverse entre ces deux sanctuaires.

On sait que le cimetière de Saint-Hermès (voir ce nom) était identifié dès le temps de Bosio [2] et que celui de Sainte-Félicité (voir ce nom) fut retrouvé en 1884 [3]. En dehors des indications contenues dans les *Itineraria*, on ne rencontre aucune mention du cimetière de Pamphile ; toutefois nous savons qu'en 835 le diacre Deusdona porta à l'abbé Rhaban Maur, à Fulda, *de ossibus S. Pamphili presbyteri*. On sait que Deusdona acquit une certaine célébrité comme trafiquant de reliques ; toutefois on ne peut affirmer qu'il ait exploité le cimetière de Pamphile, car on avait peu auparavant découvert le cimetière *ad duas lauros* ou cimetière de Pierre-et-Marcellin où il exerça surtout ses déprédations. On possède une inscription en caractères du IXe siècle : *hæc corpora scorum Gordiani et Epimachi* [4] qui montre que Deusdona ne se contentait pas d'exporter des reliques fausses, mais qu'il falsifiait les reliques authentiques.

L'oubli complet qui enveloppa les catacombes après le transport des reliques à Rome s'étendait sur toute la région de la voie *Salaria vetus* jusque vers la fin du XVIe siècle. Mais les explorateurs illustres qui, à cette époque, s'aventurèrent dans une région de notre cimetière ne surent pas lui garder son nom et l'échangèrent contre le vocable de *ad clivum cucumeris* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1951-1954).

D'après J.-B. De Rossi, entre 1588 et 1594, Alde Manuce, à la recherche d'inscriptions antiques, s'engagea une fois dans un cimetière chrétien de la *via Pinciana* et copia trois inscriptions conservées dans le ms. *5249*, fol. 57, du Vatican, où elles sont précédées de cet avertissement : *extra portam Pincianam 2 ab urbe miliario intra vineam in diverticulo ad sinistram cœme-*

[1] *P. L.*, t. LXXV, col. 59-242. — [2] Bosio, *Roma sott.*, 1632, p. 560. — [3] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1884-1885, p. 150 sq. — [4] *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1920, p. 112.

teriorum reperitur antiquum, ubi sunt hæ antiquæ christianorum inscriptiones in muro affixæ [1].

Le 16 mai de l'année 1594, Antoine Bosio (voir ce nom) vint explorer ce souterrain et il a laissé ce récit : *Essendo noi in detto giorno usciti per la detta porta Pinciana comminando per la strada diritta fino al luogo detto il Leoncino (da un leone di marmo antiquo, che ivi si vede) dove la strada si divide in due parti, pigliammo la strada a mano sinistra, lasciando quella da mano destra, la quale rientrava subito nella via Salaria nuova ; e camminando per detta strada (la quale teniamo sia la Salaria vecchia) circa ottocento passi lontano della Porta suddetta ritrovammo a mano destra una vigna con la casa ivi vicina : nella qual vigna avendo noi avuto notizia esservi grotte sotterranee, entrati dentro vi ritrovammo la bocca di un cimitero nel quale antramma e se bene non si potè in quella volta riconoscere affatto, vi ritornammo poi molte altre volte finche pensammo averlo comminato tutto* [2].

Bosio identifia ce cimetière avec celui du *clivus cucumeris* parce que, selon lui, il se trouvait au 11e mille en comptant, suivant l'usage antique, depuis la colonne miliaire du Forum [3]. Il tirait cette indication *11° miliario ab urbe* du patient dépouillement des indications topographiques contenues dans les *Acta martyrum* déposés sur la *via Salaria vetus*, près du *clivus* en question [4].

A ces indications il faut ajouter que Bosio ne connut que tardivement l'*Itinéraire* de Malmesbury et n'en fit usage que lorsque son système topographique était déjà fixé.

L'erreur de Bosio a paru explicable à J.-B. De Rossi ; il n'y a pas lieu toutefois d'en être tellement surpris si on fait cette remarque que le document de Guillaume de Malmesbury joint la voie Salaria à la voie Flaminia et en se dirigeant vers Sainte-Félicité rencontre nécessairement d'abord sur la voie Salaria le cimetière Saint-Jean, ensuite celui de Saint-Hermès, enfin celui de Pamphile.

Lorsque Bosio s'aventura dans le cimetière de Pamphile, le 16 mai 1594, il était accompagné de Pompeo Ugonio qui écrivit une relation de cette visite. Elle est conservée dans un manuscrit de Ferrare, p. 1099-1100 et porte ce titre : *Cœmeteriu(m) via Pinciana.*

A des dates différentes on approcha de la catacombe de Pamphile. En 1783, Séroux d'Agincourt s'aidant d'un boyau d'aqueduc, pénétra au lieu appelé le *Tre Madonne* dans un hypogée païen à inhumation et y vit un cubicule décoré de peintures classiques. Au dire de J.-B. De Rossi, le P. Marchi (voir ce nom) vit ce cubicule en 1844 ; lui-même, avant 1865, avec son frère Michel De Rossi, descendit dans la grotte de l'hôtellerie des *Tre Madonne*, contiguë au susdit hypogée et trouva un cubicule dans lequel une main peu habile avait tracé au charbon plusieurs scènes bibliques [5]. Ce même cubicule fut visité par Marucchi (voir ce nom) en 1872 et cesse d'être accessible jusqu'en 1918 ; à cette date l'accès s'en trouva de nouveau ouvert [6].

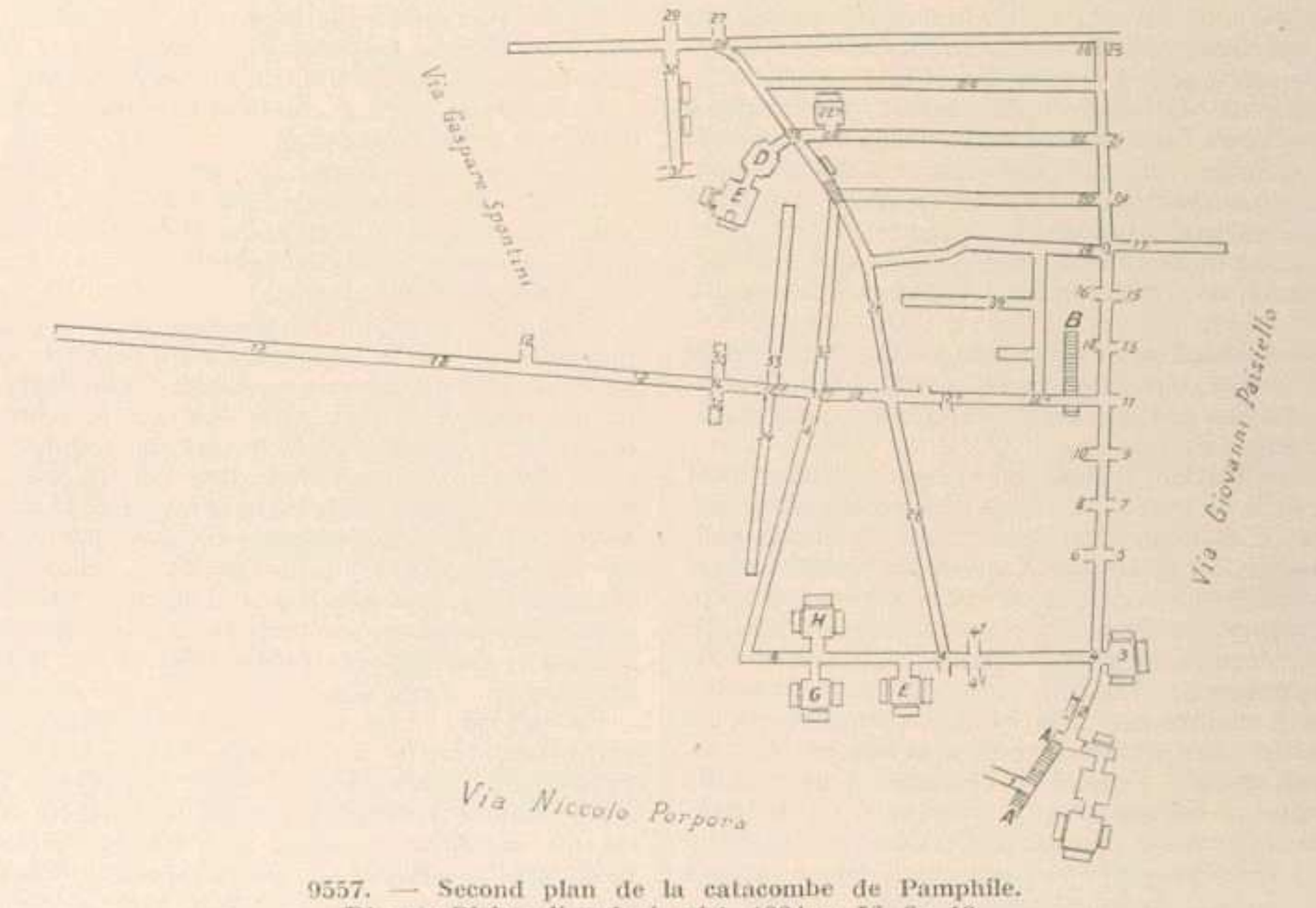

9557. — Second plan de la catacombe de Pamphile.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1924, p. 56, fig. 12.

En 1790, dans la vigne des carmes déchaussés, on mit au jour de nombreuses inscriptions chrétiennes cémétériales, entre autres une datée de l'année 298. De Rossi ne pouvait dire s'il s'agissait d'un cimetière prolongeant celui de Saint-Hermès ou celui de Saint-Pamphile [7], mais il n'est pas douteux que le point de la trouvaille ne corresponde au cimetière de Pamphile. Les textes de ce groupe d'inscriptions sont conservés dans le ms. *Vatic. lat. 9143*, fol. 107, 108.

III. Exploration. — Toutes les galeries du premier plan de la catacombe, à l'exception de trois ou quatre, furent remplies de terre par les anciens fidèles

[1] De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 100 ; *Roma sott.*, t. I, p. 12. — [2] Bosio, *op. cit.*, p. 559. — [3] Id., *ibid.*, p. 560. — [4] Id., *ibid.*, p. 489. — [5] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 1. — [6] E. Gatti, dans *Notizie degli scavi*, 1919, p. 44, fig. 2 ; cf. O. Marucchi, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1920, p. 46. — [7] J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1894, p. 14.

à une date inconnue, mais cette mesure a assuré la conservation de la catacombe et l'intégrité des sépultures qui se trouvèrent ainsi soustraites aux dévastations et aux explorations, plus funestes encore. Les sépultures pratiquées dans ce premier plan furent pratiquées dans un système de galeries tracées à angle droit sur l'artère principale, suivant ce qui a été pratiqué pour la grande galerie du second plan au cimetière de Priscille ; les *loculi* sont vastes et disposés

9558. — L'escalier A de la catacombe.
Ibid., p. 59, fig. 13.

régulièrement ; ils offrent l'aspect des plus anciennes tombes trouvées dans les catacombes de Domitille (région du fond et celle des Saints-Nérée-et-Achillée), de Prétextat (région du cubicule du couronnement), de la basilique de Saint-Hermès, de la crypte des papes au cimetière de Calliste. Ceci semble confirmer l'opinion d'après laquelle, dans chaque cimetière, c'est le second plan qui aurait été creusé d'abord. Voici un tracé de ce second plan (fig. 9557). On ajoutera que, d'une manière générale, à ce second plan, le système de fermeture des tombes est d'un type rare, mais que Bosio a rencontré et décrit. Les tuiles qui bouchent le *loculus* ont reçu une couche d'enduit de 0 m. 02 ou 0 m. 03 d'épaisseur et c'est sur cet enduit que l'inscription est tracée. Il en était ainsi au cimetière de Monteverde [1] et exceptionnellement dans des catacombes chrétiennes [2] (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MONTEVERDE).

IV. DESCRIPTION. — En s'aidant du plan donné déjà on verra la présence d'un ancien escalier, A, mesurant en largeur 1 m. 10, creusé dans le tuf et renforcé dans ses parois de briques ; il conduit à la galerie 2. On parlera plus tard de la galerie 1. Les degrés de cet escalier furent utilisés pour construire des sépultures ou *formæ* et les *loculi* de la paroi sont creusés en suivant la direction de l'escalier (fig. 9558). La galerie 2 conduit jusqu'au carrefour 4 en face duquel se trouve le cubicule 3. Ladite galerie rectifie un peu sa direction et se prolonge vers la galerie 12 où les angles sont revêtus de briques. Depuis la galerie 12 et spécialement sous le lucernaire la galerie était enterrée sur une longueur de 60 m. A droite et à gauche s'ouvraient vingt-trois galeries et un cubicule. Cette galerie 12 est un véritable *decumanus major*, rappelant la grande galerie de 40 m. au deuxième plan du cimetière de Priscille et, mieux encore la galerie longue de 40 m. du deuxième plan du cimetière *ad duas lauros;* on en pourrait légitimement conclure que cette galerie de 60 m. était destinée à conduire à une tombe historique. La hauteur est de 6 m.

1° *Galerie 2.* — **1.** A droite, une pile de dix *loculi* superposés. Le premier *loculus* en bas porte une plaque de marbre mesurant 1 m. 32 sur 0 m. 24, avec cette inscription placée à l'envers :

ΘΑΡCΙ NONNA ΟΥΔΙC ΑΘΑΝΑΤΟC ЄΥΧΥΧΙ

Nous avons étudié déjà la formule οὐδὶς ἀθάνατος εὐψύχει (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 134-137); nous nous bornerons à rappeler : De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1892, p. 72, n. 312 ; J. Wilpert, dans *Röm. Quartalschrift*, 1906, pl. V-VI, n. 2; Silvagni, *Inscr. christ. Italiæ*, pars I, vol. I, n. 3990, 4038 ; cf. Deonna, *Personne n'est immortel*, dans *Soc. auxiliaire du musée de Genève. Mélanges*, 1922, p. 62-64; M. Simon, *Étude de vocabulaire religieux*, dans *Revue de l'hist. des relig.*, t. CXIII, 1936, p. 188-206.

2. Le troisième *loculus* au-dessus du précédent offre deux tuiles qui furent couvertes d'un enduit peint.

3. Le *loculus* du haut porte cette inscription sur marbre. Narcisana et Constantia l'ont consacré à la mémoire de leur frère Aphrodisius à qui elles souhaitent de reposer en paix. Le formulaire et les symboles font penser au IIe siècle :

AFRODISIVS · NARCISANA · COSTATIA ·
FRATRI IN PACE

4. Plaque de marbre de 0 m. 63 sur 0 m. 20 :

CONCODIO BENEMERENTI QVI VIXSIT
ANN V ET M V ET D VI

5. Le *loculus* superposé fut violé par les terrassiers en 1920; sur la chaux on lisait le monogramme ✱.

6. *Loculus* fermé d'une plaque de marbre gris brun de 0 m. 72 sur 0 m. 27 :

AMIANTIS
POSIT NEPOTI
SVE · VENERIOSE

7. *Loculus* fermé au moyen de trois tuiles, dont une porte cette inscription en mosaïque façonnée dans un cartel à queues d'aronde également en mosaïque, de 0 m. 58 sur 0 m. 28 (fig. 9559) :

Martyres sancti boni benedicti bos atiutale Quiracu.

[1] Bosio, *Roma sott.*, p. 142 ; cf. N. Müller, *Die Inschriften der jud. Katak. aus Monteverde zu Rom*, p. 28, n. 19 ; p. 36, n. 27 ; p. 63, n. 59 ; p. 65, n. 63; p. 76, n. 79 ; p. 77, n. 80-81 ; p. 79, n. 82 ; N. Müller attribue ces inscriptions au IIIe siècle. — [2] Bosio, *op. cit.*, p. 408, dit avoir lu au cimetière de Cyriaque une inscription portant *con lettere rosse nella calce :* ☧VALENTINI. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, 1880, p. 423 parle d'une brique enduite de chaux sur laquelle furent peints trois boutons de rose à peine éclos. Au second plan de la catacombe de Priscille, sur un *loculus*, on a tracé légèrement, avec du stuc, différentes scènes ; cf. J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1892, p. 44 ; de même au cimetière Saint-Alexandre, sur la voie Nomentane. O. Marucchi, *Il cimitero di S. Alessandro*, p. 23, fig. 4.

C'est une invocation adressée aux martyrs et facile à comprendre : *Martyres sancti, boni, benedicti, vos adiuvate Quiriacum.* C'est un texte à ajouter à ceux que nous avons groupés déjà en étudiant le culte des martyrs. Les inscriptions sur mosaïques sont peu fréquentes à Rome ; on en trouve à la basilique de Commodille quelques fragments ; et en outre sur un *loculus*

9559. — Inscription en mosaïque.
Ibid., p. 63, fig. 15.

creusé au pied d'un escalier, dans une région encore peu explorée du cimetière de Prétextat.

Sur la paroi du fond de la galerie 2, proche des galeries 25 et 26, une pile de sept *loculi*, tous entiers et intacts, sauf le premier en haut, qui a été violé.

10. Le premier *loculus* en haut de la quatrième pile est fermé par un enduit ; il mesure 1 m. 70 sur 0 m. 30 ; c'est encore une tombe fort ancienne sur laquelle on lit seulement le nom de la défunte : *Muscis*, et on voit les symboles : ancre, chrismon, croix, feuille de lierre :

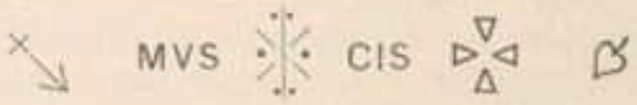

11. Sur la paroi droite, quatrième pile, deuxième *loculus* en haut, mesurant 1 m. 70 sur 0 m. 29, fermée par un enduit sur lequel on a peint à la couleur rouge : l'ancre (hauteur 0 m. 23, largeur 0 m. 25) et quatre fois la croix gammée, un des plus antiques symboles chrétiens, mais plus ancien que le christianisme, qui lui fit un accueil réservé et comme soupçonneux. Il n'a parfois qu'une valeur décorative (fig. 9560).

12. Paroi droite, cinquième pile, premier *loculus* en haut, fermé avec un enduit, 1 m. 65 sur 0 m. 27. Inscription peinte en rouge ; ancre et chrisme avec six pois ou étoiles :

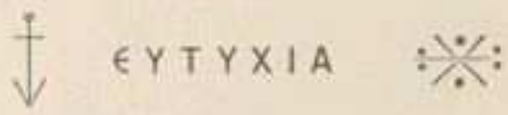

13. Paroi droite, sixième pile, premier *loculus* en haut, fermé avec un enduit, anépigraphe ; à gauche un disque de verre opale, diamètre 0 m. 05.

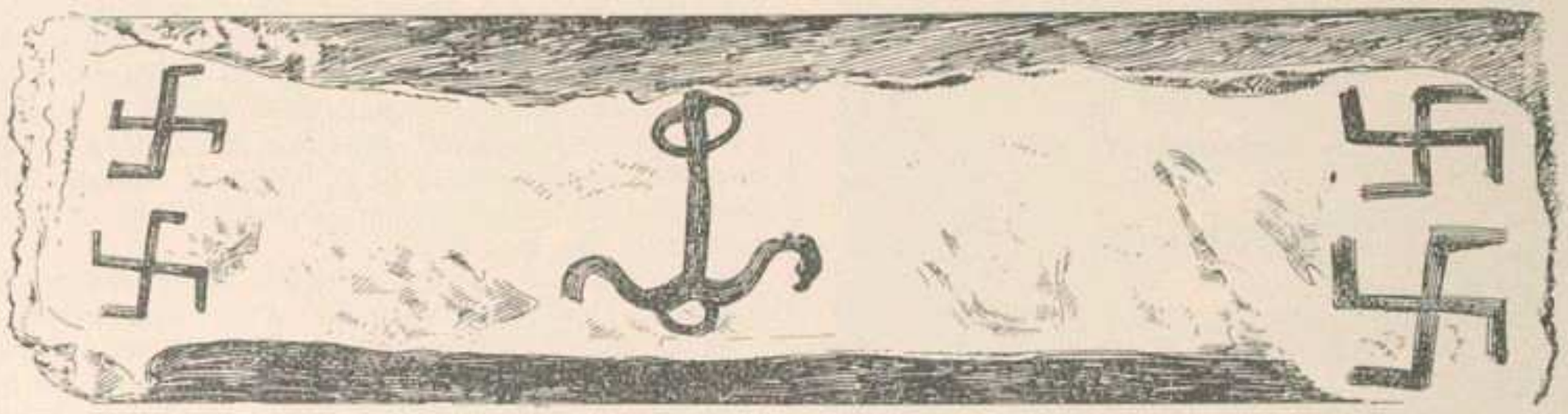

9560. — Fermeture d'un *loculus* de la galerie 17.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1924, p. 67, fig. 18.

8. *Loculus* le plus bas, mesurant 1 m. 83 sur 0 m. 28, portant une inscription tracée au minium, hauteur moyenne des lettres 0 m. 15 :

ΚΑΛΗΜΕΡΑ ΓΛΥΚΥϹ

9. Troisième *loculus* en partant du bas, dimensions 1 m. 77 sur 0 m. 30, fermé à l'enduit, inscription tracée au minium, les mots de la première ligne sont séparés par la feuille de lierre *(hedera)* :

FL·PRIMA·AVRELI·SEMNI·AMEVANIA
DOM̄·REFR̄·SPIR̄·TVVM·MICCIRITA ·KARA.

On remarquera les trois noms de *Flavia Prima Amevania* et les deux noms d'*Aurelius Semnus*. Celui-ci a survécu à sa femme et forme pour elle un souhait : *Dominus refrigeret spiritum tuum*, ce qu'il fait suivre du surnom amical qu'il lui donnait : *Miccirita kara*.

2° *Galerie 17.* — Cette galerie mesure en longueur 10 m. 28 ; elle a huit piles de *loculi* ; elle fait partie de la galerie 2 et renferme environ cent vingt sépultures, presque toutes intactes.

Une première *pile* contient des sépultures d'enfants, entassées de préférence ici comme dans d'autres cimetières pour ne pas trop ébranler les parois à proximité des angles. On a pu relever dans cette galerie la trace du travail préparatoire des *fossores*, qui traçaient avec de la chaux l'emplacement destiné aux piles et aux *loculi*.

14. Même pile, deuxième *loculus* en haut, dimensions 1 m. 80 sur 0 m. 29, fermé au moyen de quatre tuiles ainsi disposées :

tuile tuile chaux tuile tuile
A ω
chaux-> ΤΡΥΦΩΝ ΕΝ ΚΥΡΙΩ ΚΟΙΜ

qu'il faut lire ainsi : Τρύφων ἐν Κυρίῳ κοίμ(ατα).

15. Paroi droite, sixième pile, troisième *loculus* par le haut, dimensions 1 m. 80 sur 0 m. 29, fermé avec un enduit ; en bas, cette inscription tracée au minium, hauteur des lettres 0 m. 06 :

ΧΡΗϹΤΗ Ο ΚΑΙΝΗ ΕΝ ΚΥΡΙΩ ΚΟΙΜΑΤΕ

Le souhait adressé de « dormir dans le Christ » remonte à l'époque apostolique (I Cor., xv, 18). Une inscription du cimetière de Domitille s'achève par l'acclamation : *in pace Domini dormias* [1]. Dans ce même cimetière, région d'Ampliatus, on lit le souhait adressé à Prima et Bonosus : κοιμώμενοι ἐν Κυρίῳ [2].

16. Paroi droite, sixième pile, le quatrième *loculus* par en haut est couvert d'enduit, dimensions 1 m. 85 sur 0 m. 32, avec cette inscription (fig. 9561) :

ΓΟΡΓΟΝΙΑ →

[1] Boldetti, *Osserv. sopra i cimiteri crist.*, in-fol., Roma, 1720, p. 418. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1879, p. 65 sq.

hauteur des lettres, 0 m. 13 ; l'ancre est haute de 0 m. 40, le poisson mesure 0 m. 34 en longueur. Milieu du IIIe siècle.

17. Paroi gauche, septième pile, quatrième *loculus* par en haut, fermé d'en enduit, dimensions 1 m. 69 sur 0 m. 27. Inscription peinte en couleur rouge :

BACCA ΧΑΡΑ ΦΙΛΗΜΩΝΟC
Ψ Υ Χ Η

(fig. 9562), hauteur des lettres 0 m. 10.

A gauche, avant l'inscription, un fond de coupe doré, de 0 m. 06 de diamètre (voir *Dictionn.*, t. v, au mot FONDS DE COUPES).

9561. — Inscription du milieu du IIIe siècle sur la tombe de Gorgonia.
Ibid., p. 69, fig. 20.

3° *Galerie 20.* — Elle était entièrement déblayée, haute de 6 m. environ, large de 0 m. 90, voûte arrondie ; les sépultures forment des piles ou rangées verticales, au nombre de dix sur chaque paroi et neuf *loculi* par pile ; la première réservée aux enfants, toutes les autres aux adultes. Les *loculi* supérieurs ont été ouverts et violés (fig. 9563) ; on a généralement pratiqué la fermeture à l'aide de tuiles couvertes d'enduit, parfois les tuiles seulement, aucun avec une tablette de marbre. Beaucoup de *loculi* ne portent pas d'inscription.

9562. — Inscription précédée d'un fonds de coupe.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1924, p. 70, fig. 21.

18. Paroi droite, cinquième pile, second *loculus* par le bas; dimensions 1 m. 70 sur 0 m. 27; lettres tracées au minium :

FORTVNATA FILIA
GRATIES

Ligne 1, hauteur des lettres 0 m. 12 ; ligne 2, 0 m. 09.

19. Paroi gauche, cinquième pile, *loculus*, 1 m. 80 sur 0 m. 34, inscription rouge sur enduit :

MARITVS SEIA SATVRNINA' RI(*ae*)
FECIT (*h*)IC POSITA BONE MEMO'

Après *Saturnina* et après *memo'* une apostrophe indique que le texte continue ; hauteur des lettres 0 m. 17 et 0 m. 09. Date probable, IIIe siècle.

20. Paroi gauche, cinquième pile, quatrième *loculus* par le bas, fermé à l'enduit; dimensions : 1 m. 75 sur 0 m. 27, inscription au minium :

CLODIVS PRISCIANVS
MATER FECIT

hauteur moyenne des lettres 0 m. 09. Date, IIIe siècle.

21. Paroi gauche, septième pile, second *loculus* par le bas, fermé de tuiles, dimensions 1 m. 70 sur 0 m. 29 ; l'inscription au *minium* sur deux tuiles, la deuxième et la troisième. Le nom du défunt : *Telesphoros* est suivi des outils de sa profession : un maillet et un ciseau ; c'était donc un lapicide (voir ce mot) ; hauteur des lettres 0 m. 10 ; le Φ mesure 0 m. 17 (fig. 9564).

Paroi gauche, septième pile, quatrième *loculus* par le bas, fermé de trois tuiles ; sur la tuile du milieu, une colombe peinte au minium.

Paroi droite, sixième pile, second *loculus* par le bas, au centre une pâte de verre.

Paroi gauche, sixième pile, troisième *loculus* par le bas, à l'intérieur un squelette de 1 m. 79, la tête tournée vers l'ouverture du *loculus* et couverte d'une légère croûte de chaux et de restes d'étoffe.

22. Paroi droite, huitième pile, quatrième *loculus* par le bas, dimensions 1 m. 74 sur 0 m. 29 ; au centre un nom tracé avec une pointe : ACKΛHΠIOΔOTOYC : ce graffite a été légèrement enduit de rouge ; hauteur moyenne des lettres 0 m. 05.

23. Paroi gauche, huitième pile, cinquième *loculus* par le bas, en partie fermé par des tuiles, sur lesquelles on lit en rouge : BA·CI·

24. *Loculus* ouvert, sur la chaux à l'angle gauche ce graffite : *Depositus Jenua* [*rius*].

Les épitaphes et les débris de cette galerie paraissent appartenir à la première moitié du IIIe siècle.

4° *Galerie 22.* — La galerie 21, entièrement obstruée, est impraticable ; la galerie 22 fut visitée le 9 mars 1920 par M. E. Josi, la partie supérieure venait d'être ravagée quelques heures auparavant par les terrassiers ; la galerie était primitivement haute de 6 m. A la distance de 3 m. 66 depuis l'entrée, on voit sur la paroi droite une niche creusée dans le tuf. Cette niche mesure 0 m. 65 de haut sur 0 m. 56 de large et 0 m. 43 de profondeur. Le tuf a été recouvert de deux couches d'enduit, l'un plus ancien à fond rouge, l'autre plus récent à fond jaune. On distingue encore des traces de couleur ; à gauche, sur un fond bleu, des lettres peintes en blanc comme ceci :

+ SCA DEI GENETRIX

A droite on peut compléter :

intercede PRO NOBIS

Peinture et inscription ont été la victime de la brutalité d'un terrassier. Peu auparavant on avait pu prendre un croquis qui permet de regretter vivement le geste stupide de cet Italiote. La peinture représentait

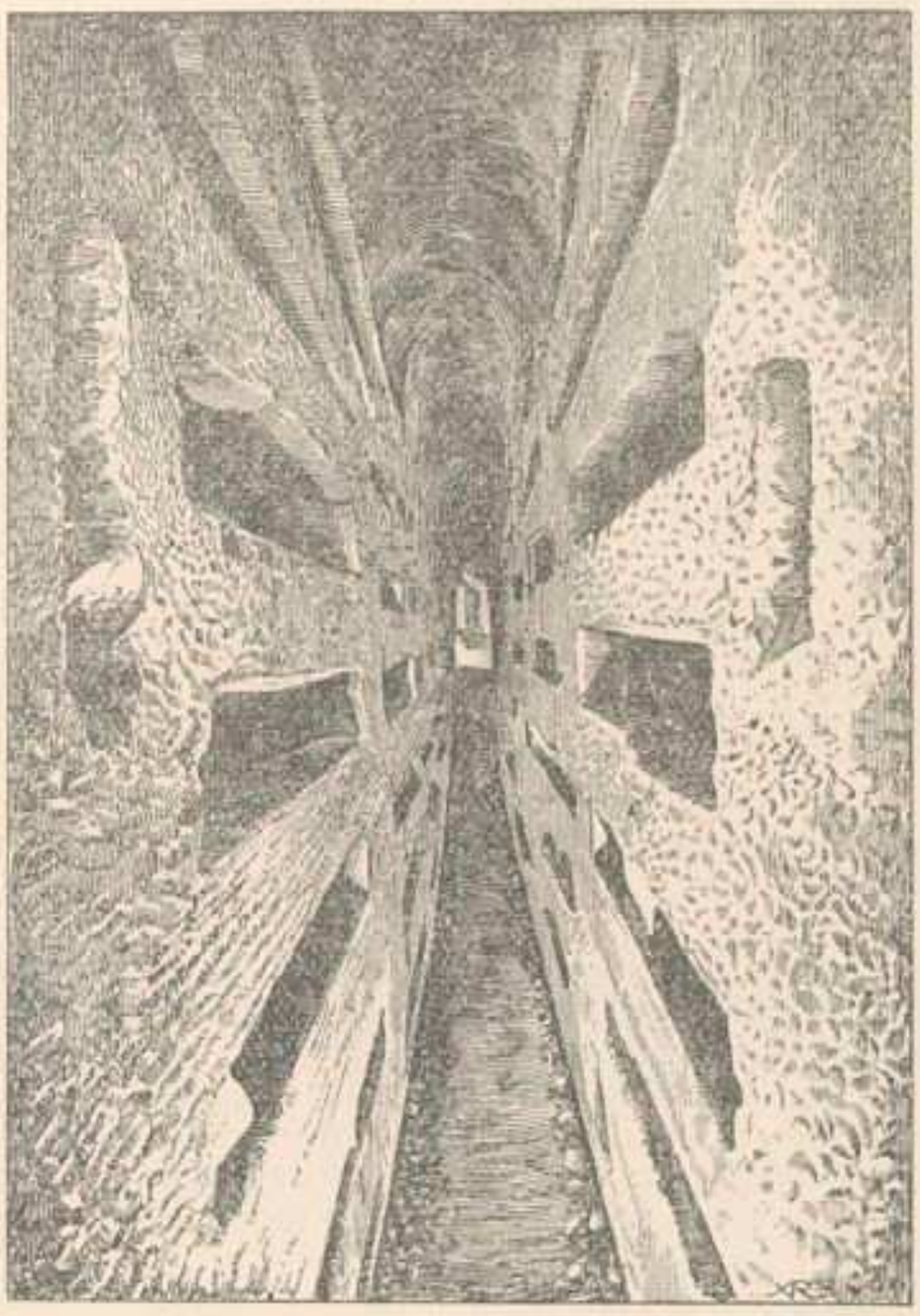

9563. — Galerie n. 20 de la catacombe de Pamphile. *Ibid.*, p. 71, fig. 22.

la Vierge avec l'Enfant, c'était probablement une peinture votive, analogue à celle que Bosio vit au cimetière de Saint-Valentin sur la voie Flaminia, le 30 avril 1594, et où il lut : SCA DEI GENETRIX, en lettres noires. Cette niche du cimetière de Saint-Valentin offre à peu près les mêmes dimensions que celle du cimetière de Pamphile, elle remonte au VIIe siècle environ ; il est probable que celle de Pamphile est du même temps (fig. 9565).

25. Au-dessus de la niche, un bandeau de couleur blanche porte des traces de lettres peintes en rouge, offrant peut-être quelque chose comme ceci : *Natalis sci..... m.* Ensuite des graffites de prêtres :

Gaido pbr. + *Andreas pbr*
+ *Cristofor*
p rb *tri o*

26. La galerie contenait d'autres tombes sur lesquelles se trouvaient encore deux inscriptions. Celle-ci n'est pas entière, la tombe mesure 2 m. 50 en longueur sur 0 m. 60 en hauteur et 0 m. 50 en largeur; inscription sur marbre de 1 m. 35 sur 0 m. 88 et 0 m. 07 d'épaisseur :

IN HOC LOCO·POSITVS·EST·FL·GAIAN*us...ex*
PRAESIDIBVS·QVI VIXIT ANNIS · N....
DEFVNCTVS EST·AVTEM·RVFINO *et Eusebio*
CONSS·DIE·VIIII·KAL· MART· DEPOSITVS *est*
VIII·KAL·MART·IN PACE

Flavius Gaianus, *præses*, mourut en l'année 347, sous le consulat de Rufin et Eusèbe.

27. Près de cette tombe fut trouvée l'épitaphe de :

FLAVIA EVCARPIA COIVX FECIT
FLAVIO MARINO COIVGI BENEMERENTI
QV VIXIT MECV ANNIS XXXIIII VIBAS IN PACE

28. Tombe dans le pavement ; plaque de marbre brisée en quatre fragments :

AVRELIVS·BASSVS·LVSENIA·TALLVSA·SE·VIVA
FECIT·ETERNA·SECVRITATE·COM PACE

Lusenia Tallusa avait pris soin de se faire un tombeau de son vivant ; elle s'en est privée pour en faire jouir Aurelius Bassus à qui elle adresse ce souhait *eterna securitate com pace*. On remarquera l'orthographe de cette acclamation *com pace*, qui prouve que la prononciation de *cum* était *com* et que, par conséquent l'*u* ne se prononçait pas *ou*. Le texte a tous les caractères du IIIe siècle.

5° *Galerie 52.* — Complètement enterrée, on aperçoit la première pile à droite constituée par huit sépultures d'adultes, toutes intactes et gardant leur enduit. Sur le troisième *loculus* par le bas, on voit un disque de verre bleu mesurant 0 m. 08 de diamètre.

6° *Galerie 26.* — Quelques mètres seulement sont déblayés, le reste est encombré de terre.

29. Paroi droite, première pile, huit *loculi* d'adultes, le plus élevé de tous a été violé, le troisième par le bas garde son enduit, dimensions : 2 m. 03 sur 0 m. 20 :

MACARIVS FILIVS OCEANI AMEVANIAE ET ANNIAE
MAKAPI ZHCEC ЄN ΘЄΩ

Les lettres ont été tracées avec une sorte de burin, celles de la ligne 1 mesurent 0 m. 07, celles de la ligne 2, 0 m. 03 seulement. Par-dessus le trait l'inscription a été peinte d'une main sûre. Nous voyons que Macarius était fils d'Oceanus qui, lui-même, l'était d'Amevania et d'Annia. L'acclamation finale est grecque; la tombe n'est pas postérieure au milieu du IIIe siècle.

9564. — Inscription de Telesphoros. *Ibid.*, p. 74, fig. 26.

30. Paroi droite, pile qui suit l'inscription de Macarius, troisième *loculus* par le bas, tuile peinte :

FILIVS CLIMATI
DOMINES

31. Paroi gauche, seconde pile de huit sépultures dont les deux supérieures ont été ouvertes, le troisième *loculus* par le bas, fermé par un enduit, dimensions 2 m. 05 sur 0 m. 30, lettres au minium :

*th*ALASSA PATRI GETAE.

Après que la tombe eut été close et l'épitaphe tracée, on la rouvrit sur la longueur d'un pied, environ 0 m. 30, et ensuite on la referma en se servant d'un enduit plus grossier, mais on ne se préoccupa pas de rétablir les deux premières lettres manquantes du mot

9565. — La Vierge avec l'Enfant. Fresque du cimetière de Pamphile.
Ibid., p. 78, fig. 29.

Thalassa. Le nom de Geta est des plus rares à Rome et on ne se hasarde que très peu en supposant qu'il aura été donné peu après la fin déplorable de Geta, frère de Caracalla, en 211.

Le reste de la galerie n'a pas été déblayé.

32. A gauche, un peu au delà de l'inscription qu'on vient de lire, sur les tuiles d'un *loculus*, se trouve cette épitaphe tracée à l'encre rouge et d'un type paléographique priscillien :

TYCHE ET HERMIAS

7° *Crypte historique D-E.* — A l'extrémité de la galerie 28 se trouve l'entrée d'un cubicule double, figuré

9566. — Inscription du cubicule D.
Ibid., p. 91, fig. 43.

sur le plan en D-E. L'entrée est large de 0 m. 90 et présente à sa partie supérieure les traces de la construction d'un mur en maçonnerie qui a remplacé les *loculi* et a renforcé une plaque de marbre servant d'architrave.

Le cubicule D mesure 2 m. 50 sur 2 m. 80, la voûte en forme de croix est soutenue aux angles par des colonnes et des chapiteaux creusés dans le tuf. D'abord les parois de ce cubicule présentaient trois *loculi* qui furent ensuite aveuglés et cachés comme tout le reste du cubicule par une couche d'enduit. A l'intérieur de la paroi d'entrée et sur la paroi opposée on voit en haut quatre trous qui se correspondent et qui ont dû servir à recevoir deux planches de bois de 0 m. 10 sur 0 m. 12 qui soutenaient des festons ou des tentures.

33. Dans le sol se trouvaient des tombes et une d'elles avait été fermée par une plaque de marbre sur laquelle on lisait dans un cartouche à queues d'aronde (fig. 9566) :

PROVINCI
SPIRITVS
IN BONO

Parmi les débris qui avaient servi à la fermeture d'une tombe : QVI VIXI*t annis* PM XXXIIII.

La paroi du fond s'ouvre au centre pour donner entrée dans le cubicule E, un peu plus spacieux puisqu'il mesure 3 m. 40 sur 2 m. 70, voûté et couvert d'une double couche d'enduit qui avait enlevé la vue des *loculi* aménagés dans les parois. La paroi du fond présente un grand *arcosolium*, profond de 1 m. 10, véritable *locus bisomus* dont la *mensa* est faite d'une dalle de marbre encore intacte et mesurant 0 m. 07 d'épais-

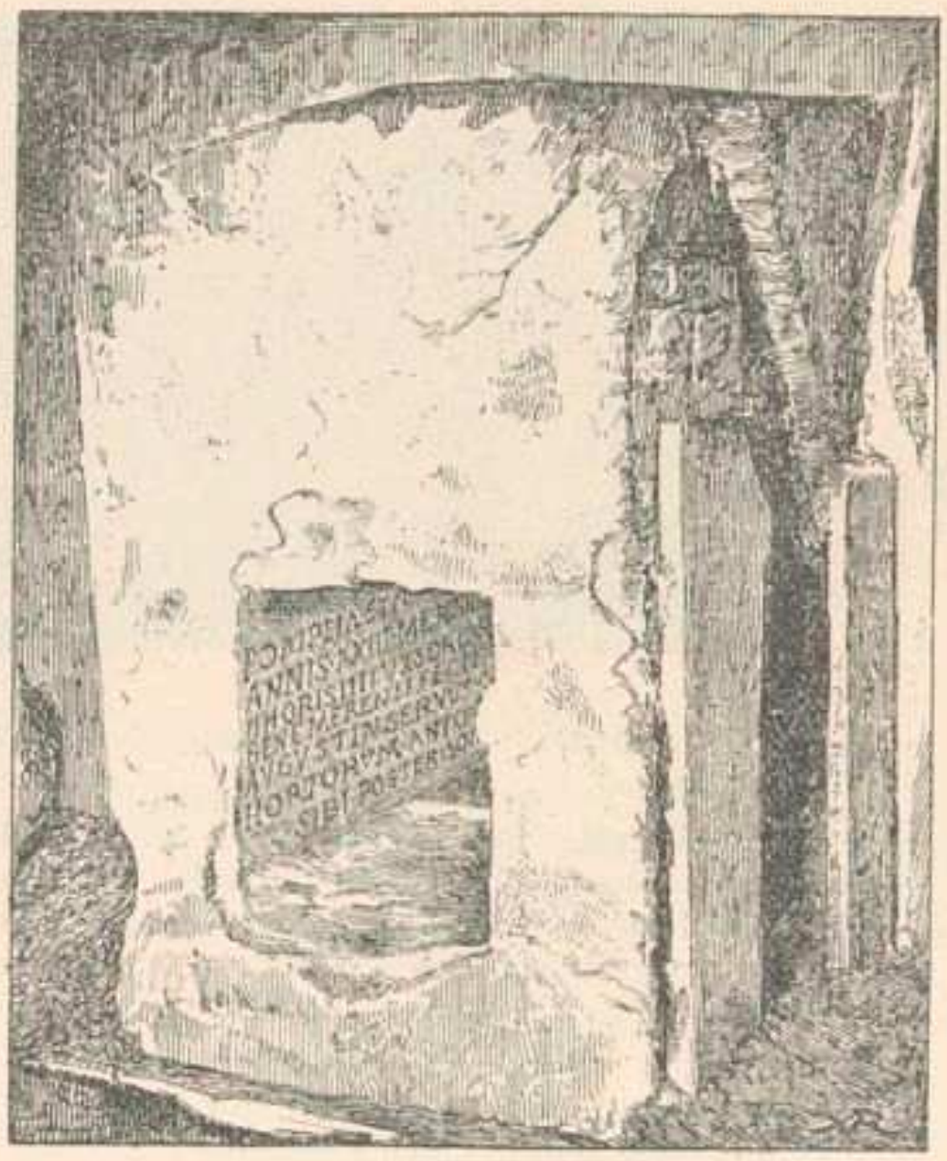

9567. — Autel du cubicule E.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1924, p. 91, fig. 45.

seur. Au centre de la paroi intérieure de l'*arcosolium* on voit une large brèche qui fut dans la suite bouchée par un autel qui lui fut adossé ; il mesure 1 m. 04 de haut, sur 0 m. 52 de large et 0 m. 65 de profondeur. Recouvert de plaques de marbre violet et de porphyre rouge dont il subsiste encore quelques fragments (fig. 9567). A la partie inférieure une *fenestella* de 0 m. 27 sur 0 m. 33 le traverse dans toute son épaisseur, 0 m. 52. Cette ouverture est revêtue de plaques de marbre ayant porté des inscriptions classiques.

Un grand nombre de trous sont percés dans cet *arcosolium*, principalement à la partie supérieure ; ils ont dû être utilisés pour supporter des lampes ou des fleurs ; à gauche on voit encore un clou. Sur la paroi antérieure de l'*arcosolium*, à droite et à gauche on lit de nombreux graffites, mais sans invocations. Nous mentionnons les noms de :

34. *Gregori(us).* — *Martinus acolothus sce ro(manæ) Eccl(esiæ).* — *Guniis prb.* — *Mara.* — + *Pascal Neapoli.* — *Johannis prb.* — *Grimaold(us) pr.* — *Serg(i)us.* — *Istefanus prb.* — *Theodotus ego Iohann...* — *Servus peccator.* — + *E(go) Alban(us).* — *Anas-*

tasi pbr. Au centre dans l'espace entre l'*arcosolium* et l'autel :

+ *Leo R(omanu)s*
Peccato(r)

Sur la paroi gauche : *Maiulus mon(achus) peccator;* sur la paroi d'entrée : *Madalger.*

Ces nombreux graffites de prêtres, de clercs ou de moines invitent à croire que le cubicule E était celui où on vénérait le martyr Pamphile.

Le pavement est ruiné et porte les traces d'une dévastation récente ; on a retrouvé une base de porphyre de destination incertaine, peut-être supportait-elle une lampe.

35. Une inscription intéressante se trouve gravée sur une plaque de marbre blanc, longue de 1 m. 35, large de 0 m. 43, épaisse de 0 m. 06. Le même enduit dont on s'est servi pour recouvrir les parois du cubicule avait dissimulé cette inscription sous une couche épaisse dont on n'a pas eu facilement raison. C'est une inscription dédicatoire dont les lettres, hautes de 0 m. 07, sont creusées et incrustées de caractères en porphyre rouge (fig. 9568). Voici le texte :

In Deo patre omnipotente fecit
Vitalio libertus unum cum Quod
vul Deus Domino suo Taeofilo
et dominæ Pontianeti merentibus
in refrigerium.

C'est un affranchi nommé *Vitalio* qui, au nom du Dieu tout-puissant, d'accord avec son ami *Quodvultdeus*, élève un tombeau à ses maîtres bien méritants Théophile et Pontianete. Tous deux leur souhaitent le repos éternel : *in refrigerium.*

La sépulture *a mensa* s'ouvrait sur la paroi droite, à proximité de l'arcosolium de la paroi du fond ; elle mesurait 2 m. 78 sur 0 m. 60 et 1 m. 10 en profondeur, c'était un *locus bisomus.* On ne possède aucune indication permettant de dire si cette sépulture est contemporaine de la construction de la crypte ou si elle lui est postérieure.

De chaque côté de cette sépulture *a mensa* se trouvent deux sièges du type qu'on appelle *cathedra.* Celle de droite a son siège placé à 0 m. 42 au-dessus du pavement ; il est large à l'intérieur de 0 m. 38 ; celui de gauche a son siège à 0 m. 63 de hauteur et sa largeur est également de 0 m. 38. Cette dernière dimension est à tel point exiguë qu'elle exclut l'idée d'une chaire, à moins de la réserver au plus jeune et au plus svelte des enfants de chœur. Est-ce à dire qu'on ne trouve pas la présence d'une *cathedra* épiscopale dans le proche voisinage de l'autel? Non, certes. En 1616, Bosio creusant la vigne des Pères de Saint-Laurent dans la partie proche du couvent, découvrit une autre entrée qui l'amena à un cubicule ayant l'autel et la chaire pontificale taillée dans le tuf [1].

En 1742, Marangoni vit, à l'Agro Verano, à l'extrémité de la vigne des chanoines réguliers, un siège pontifical fait de beaucoup de marbres, appuyé à la paroi avec ses bras avançant dehors [2].

On sait qu'au cimetière Majus, le P. Marchi en découvrit d'autres (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 111, fig. 9306) ; enfin, plus récemment, on a passé en revue ces sièges pontificaux, on a mesuré leurs dimensions et décidé que l'usage par un adulte semble chose impossible [3].

9568. — Inscription dédicatoire de Vitalius et Quodvultdeus *Ibid.*, p. 98, fig. 52.

Peut-être les fidèles ne voyaient-ils dans ces chaires qu'une figure de la chaire de saint Pierre [4], Marucchi n'en voulait rien croire [5] et repoussait l'explication des confessionnaux lancée par le P. Marchi [6] pour s'en tenir à l'opinion de J.-B. De Rossi que ces chaires étaient destinées à un usage liturgique, ce qui peut conduire à tout ce qu'on voudra. D'autres explications proposées sont parfaitement vagues : destination funéraire, banquet funèbre, etc. [7]. Peut-être, tout simplement, une crédence pour déposer le pain ou le vin destinés au sacrifice ou à l'usage funéraire. Ou bien encore deux sièges réservés aux ombres des défunts qui viendraient en personne assister au banquet célébré en leur honneur et recevoir l'hommage qui leur était rendu.

Dans le pavement du cubicule, une dalle de marbre ayant jadis fait partie d'un sarcophage et qui ne semble pas chrétienne.

36. Une autre qui porte la mention *p(lus) m(inus)* se trouve encore à sa place primitive, dimensions 1 m. 05 sur 0 m. 27, hauteur des lettres 0 m. 05 :

A·V·R·CHYRIACETI · D·M·FILIAE BENE
MERENTI AVR· EPIPODIVS PATER
POSVIT QVE AN·N· VIC·SIT·
PLVS MINVS ·XXX·

Nous en venons à l'escalier B. On connaît son embouchure et une grande partie de son parcours (58 gradins sur 70), mais on ne peut établir de façon certaine

[1] Bosio, *Roma sott.*, 1632, p. 409. — [2] Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 143 ; *La cappella di S. Lorenzo in Sancta Sanctorum*, p. 168, 169. — [3] A. Profumo, *La memoria di S. Pietro nella regione Salario-Nomentana*, dans *Supplementheft röm. Quartalschrift*, 1916. — [4] M. Armellini, *Scoperta della cripta di S. Emerenziana e di una memoria relative alla cattedra di S. Pietro nel cemeterio Ostriano*, p. 61. — [5] Marucchi, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1916, p. 186 sq. — [6] Marchi, *Monum. primitivi*, p. 188 sq. — [7] E. Josi, dans *Riv. di archeol. crist.*, 1924, p. 104-105.

le point exact où il pénétrait dans le sol. Les premiers degrés, ornés de marbre, furent mis au jour au mois de

9569. — Fragment d'inscription.
Ibid., 1926, p. 68, fig. 7.

février 1921, au niveau du premier plan. Cet escalier n'a qu'un seul rampant, sa largeur est de 1 m. 16 à 1 m. 17, les parois sont en maçonnerie, en grande partie restaurée de nos jours.

Nous avons rappelé déjà la découverte d'inscription faite en 1790 dans la vigne des carmes déchaussés ; il

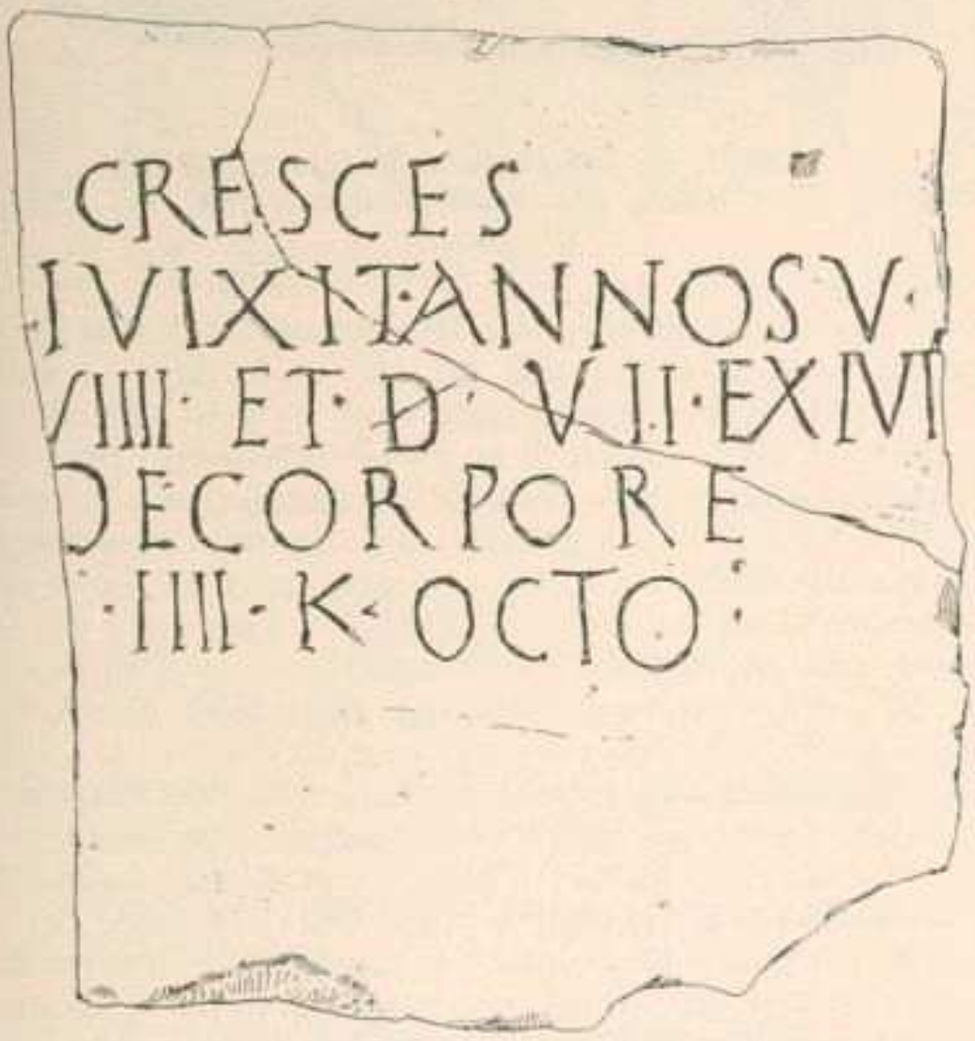

9570. — Fragment d'inscription.
Ibid., p. 69, fig. 8.

faut y ajouter celles qui ont été trouvées depuis et qui peuvent provenir du premier plan de la catacombe ou d'un cimetière à ciel ouvert. Il y a ici une question de topographie cémétériale qui est trop peu avancée pour être exposée ici ; nous devons nous borner à poursuivre notre récolte épigraphique.

Pendant le dégagement de l'escalier B on mit à jour les textes suivants :

37. Plaque de marbre en deux fragments ; dimensions 0 m. 57 sur 0 m. 26, lettres de 0 m. 035 à 0 m. 02 :

DONMNVLE FILIE
POSVERVNT PAREN
TES DVLCISSIME
QIS VIXIT ANNO ET
MESES OTTO

38. Plaque de marbre écornée qui a pu faire partie d'un sarcophage, dimensions 0 m. 30 sur 0 m. 23, hauteur des lettres 0 m. 03 à 0 m. 04 (fig. 9569). A la partie supérieure, entre la première ligne et le cadre, on a effacé quelque chose :

. . . . MINA ET ꝑ
. . . . CERSALONIA
. . . . NAQVE ET EVSE
*bia di*GNA CVM DIGNIS

A la ligne 3 un nom féminin comme *Marcellina* (?) *qu(a)e et Eusebia (di)gna cum dignis.*

Cette formule finale n'a rien de rare, puisqu'on peut citer comme analogues :

DIGNA INTER SANCTOS. Boldetti, *Osservazioni*, p. 58.
FELIX DIGNAE TVLIT PRAEMIA TVA VITAE.
FELIX PATER HABES DIGNA TVAE PRAEMIA. *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 178.
PRIVATA DIGNIS DIGNA VINCENTIBVS CORONA. *Bull. Soc. antiq. de France*, 1905, p. 247.
DIGNIS DIGNA PATRI ARGENTIO. *Comptes rendus Acad. inscr.*, 1908, p. 308 sq.
IC QVI DIGNI SVNT SIC ACCIPIANT. *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 372, n. 4.
OLIM D*(omin)*O DIGNVS. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 11893.
DIGNIS DIGNA ME*(rentibus)*. *Comptes rendus Acad. inscr.*, 1913, p. 382.

39. Plaque de marbre fragmentaire en deux pièces, dimensions 0 m. 27 sur 0 m. 27 ; hauteur des lettres 0 m. 026 à 0 m. 02 (fig. 9570) :

. . . . CRESCES
qu I VIXIT·ANNOS·V
menses VIIII·ET·D·VII·EXIVI*t*
. . . . DE·CORPORE
. . . . IIII·K·OCTO

La formule *exivit... de corpore* laisse ici place pour un mot, peut-être *exivit innox de c...* ; on en trouve des équivalents tels que *corporeos rumpens nexus* [1] ; *corporeis nodis animam v...* [2] ou bien encore :

DECESSIT DE CORPORE. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 572.
ESSIBE DE CORPORE. Silvagni, *Inscr. christ.*, n. 2900.
DECESSIT DE CORPORE. Marucchi, *Mon. Lat.*, pl. LIV, n. 12.

8° *Galerie 11.* — Comblée de terre, à droite une pile de sépultures d'enfants, puis une autre d'adultes ; à gauche, une de *loculi* pour adultes.

9° *Galerie 12.* — On a vu plus haut sa longueur ; elle a été explorée et a donné peu de chose ; quelques inscriptions :

40. IN PACE
SECON
DINA

41. CASTVL . . .
COIVGI *bene*
MERENT *i*

42. FENGV . . .
BIXIT ANN. . .
XXXV . . . .
IN PACE

43. . . . . . .
ERI . . . .
FELIC . . .
GREGOR
I V Γ

10° *Galerie 13.* — Obstruée de terre ; on ne voit que les deux premières piles de *loculi*.

[1] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 303. — [2] Styger, dans *Atti della pont. Accad. rom. di archeol.*, IIe sér., t. XIII, p. 33.

44. Paroi droite, troisième *loculus* par le bas, fermé avec un enduit, inscription en lettres rouges, un mot latin en caractères grecs ; à l'angle droit, un disque en verre transparent de 0 m. 11 de diamètre :

ΔΕΠΟ
CITOYC

45. Paroi gauche, premier *loculus* par le bas, fermé par une tablette de marbre de 0 m. 80 sur 0 m. 23 ; inscription rouge, hauteur moyenne des lettres 0 m. 90 :

ΦΙΛΑΝΔΕΡ
ΘΕΟΔΟΥΛ(ος)

11° *Galerie 15.* — On ne voit que la première pile de *loculi* à droite comme à gauche, chaque pile est de huit sépultures ; le reste de la galerie est obstruée. Sur trois tombes on lit des noms propres : *Bezurica, Sinplicius.*

46. Celle-ci, *loculus* de 1 m. 26 sur 0 m. 20, peinte en rouge sur l'enduit, confirme une remarque déjà faite ; la prononciation de *u* en *ou* n'est pas romaine mais étrangère, celui qui en use ici est un Grec :

NACZAPIOVC
INNOKENTIOVC

12° *Galerie 18.* — Cette galerie n'est pas tout à fait dans l'axe de la galerie 17, ses parois ont été renforcées par de la maçonnerie ; on y a pratiqué un grand luminaire qui traverse le premier plan et amène la lumière de l'extérieur.

47. Paroi droite, troisième pile, second *loculus* par le haut, fermé avec enduit, hauteur des lettres 0 m. 007 :

ASCLEPIODOTEN

13° *Galerie 23.* — Entièrement obstruée ; on ne voit que les deux piles des angles contenant des tombes d'enfants.

48. Paroi droite, quatrième *loculus* par en bas ; dimensions 0 m. 90 sur 0 m. 22, tablette de marbre :

.....NVS ET
.....NTA PA
rente S FILIO
.....BE
nemerenti F E C*(e)*R*(unt)*.

14° *Galerie 24.* — Non complètement obstruée.

Paroi droite, première pile, *loculi* d'enfants ; seconde pile, *loculi* d'adultes, ainsi des autres.

49. Paroi droite, cinquième pile, quatrième *loculus* par le haut, fermé de cinq tuiles, épitaphe tracée en noir :

PANFI IN D
BIBAS EO

Panfi(le) vivas in Deo

50. Septième *loculus* par le haut, fermé de deux tuiles, avec inscription tracée en écriture courante :

ΕΙΛΑΡΑ CEΠTIMIA
ΠΕΤΕ ΠΡΟ ΜΗ ΠΕΤΕ
ΠΟΡ ΜΑΡΕΤΟ ΤΥΟ ΠΡΟ ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑ

Ilara Septimia pete pro me, pete pro marito tuo, pro Alexandria.

Cette formule a été évidemment écrite par les survivants au moment de la sépulture, sans doute par le mari survivant qui a d'abord écrit : « prie pour moi », il s'est repris et a précisé « prie pour ton mari » et il a écrit ΠΟΡ au lieu de ΠΡΟ ; le nom d'Alexandria peut être celui d'une fille, d'une sœur.

51. On ne peut avancer plus loin, mais contre la dernière pile se trouve une pile de *loculi* intacts ayant contenu des adultes ; la première tombe est fermée avec de l'enduit ; entre le troisième *loculus* de cette pile et le troisième de la pile qui suit, on a fixé dans le tuf au moyen de chaux et de cinq clous, quatre aux extrémités et un au centre, la plaque de marbre qui porte l'inscription suivante (fig. 9571) :

LVCER
NIO SER
V V|S
†☧ I

Lucernio servus Christi.

Le texte n'offre aucune difficulté, les symboles non plus, ils représentent une lampe allumée et une chandelle également allumée ; les deux lettres finales du mot *servus* sont séparées par un *tau*. A la ligne 4 une croix, puis un chrisme appliqué sur un petit rectangle et suivi d'un *i*. Enfin, à la partie inférieure, sous le chrisme, une colombe tournée à gauche tenant une palme. Le défunt s'appelait *Lucernio*, nom assez peu commun à Rome où on trouve cependant un *Larseius Lucernio* et un *Aurelius Lucernio*, tous les deux chrétiens [1]. En parlant des noms chrétiens (voir *Dictionn.*, t. XII), nous avons montré que les fidèles aimaient assez à tirer un symbole du nom d'un défunt ; il n'est pas douteux qu'ici le mot *lucernio* a éveillé l'idée de lumière, d'où cette lampe et cette chandelle allumées.

9571. — Inscription de Lucernio.
D'après J. Dölger, *Die Fisch-Denkmäler*, t. IV, 1927, pl. CLXIX.

15° *Galerie 28.* — Cette galerie sert d'accès au cubicule double D-E ; le niveau primitif a été relevé.

52. En avant du point où la galerie 28 rencontre la galerie 18 le premier *loculus* de la pile sur la paroi droite était fermé par une dalle de marbre gris mesurant 1 m. 40 sur 0 m. 29, brisée en une vingtaine de fragments et portant une inscription intéressante ; hau-

[1] Silvagni, *Inscr. rom. christ., incertæ originis*, n. 2315, 3328 ; ce nom est également rare chez les païens ; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1793 ; t. III, n. 3987.

teur des lettres 0 m. 045, dont la paléographie rappelle le IIIe siècle (fig. 9572) :

APRONIANETI·FILIAE·DVLCISSIME
QVAE·VIXIT·ANN·V·MENS·V·
PARENTES·BENE·MERENTI·POSVERVNT·
APRONIANE·CREDEDISTI·IN·DEO·VIVES·IN·XP·

9572. — Inscription d'Aproniana.
D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1926, p. 85, fig. 15.

La petite Aproniana, âgée de 5 ans et 5 mois avait donc reçu le baptême, ainsi qu'en témoigne la formule : *crededisti in Deo*, qu'on trouve ailleurs avec la même signification, par exemple sur une épitaphe publiée par Boldetti : *Cassius Vitalio... in unu Deu crededit in pace*[1], de même *Mensuri in Deu crede(dit)*[2].

53. Paroi gauche, premier *loculus* en haut, sur l'enduit on lisait :

FELICITAS

54. Paroi gauche, deuxième pile, troisième *loculus* par en haut, dimensions 0 m. 81 sur 0 m. 21, fermée avec un enduit grossier, inscription latine en caractères grecs :

ΑΥΡΕΛΙΑ ΛΟΥΚΙ
ΝΑ ΠΟΥΕΛΑ

Aurelia Lucina pue(l)la

55. Paroi gauche, troisième pile, quatrième *loculus* par le haut, dimensions 1 m. 50 sur 0 m. 25 :

VIII KAL IVN PVELLA THALASSA ET FRATER
EIVS IANVARIVS

56. Paroi gauche, immédiatement au-dessous de la précédente, une tombe énigmatique sur laquelle on croit pouvoir distinguer une lampe allumée, une ancre, des signes et des lettres dépourvues de sens.

57. Paroi gauche, même pile, troisième *loculus* par en haut, fermé avec un enduit, dimensions 1 m. 76 sur 0 m. 32 (fig. 9573).

Le nom de la défunte est précédé d'un monogramme qui semble énoncer ce même nom :

SPERATVLA

58. Parmi les débris, une tablette de marbre mesurant 0 m. 45 sur 0 m. 21 ; hauteur des lettres 0 m. 03 ;

9573. — Inscription de Speratula. *Ibid.*, p. 95, fig. 21.

Le premier *loculus* par en haut, en partie fermé et couvert d'enduit est anépigraphe.

59. Deuxième *loculus* fermé par une tablette de marbre portant cette inscription :

PAPANIA EVTVCIANE
FILIO SVO CARISSIMO BENEMEREN
TI QVI NATVS INFAS PRIDIE NO
NAS OCTOBRES NARI EVTVCIANV
QVI VIXIT MENSI EXOPT

60. Quatrième *loculus*, fermé avec de l'enduit portant une inscription rouge sur trois lignes ; on distingue l'adverbe καλῶς.

61. *Loculus* de 1 m. 40 sur 0 m. 30, intact : inscription en lettres rouges avec une bordure rouge (fig. 9574) :

Ευτυχης το πνευμα σου
χαλως ανψυχη

[1] Boldetti, *Osserv. sopra i cimiteri dei crist.*, p. 456. — [2] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 61.

hauteur des lettres 0 m. 07. A gauche un fond de coupe, à droite une colombe tenant l'olivier :

Ευτυχις τὸ πνεῦμα σοῦ καλῶς ἀν(ά)ψυξις.

Spiritus tuus bene refrigeret.

62. Au cours des fouilles pratiquées dans le cimetière on rencontra des fragments d'inscriptions qui ne se trouvaient plus à leur place. Nous ne citerons que les deux suivantes (fig. 9575) :

*dom*INAE SORORI MAXIMAE VALERI vAI
LI DOMINICI FRATRES QVA*e vixit* ANNIS XXSI MEN
A DOMINAE MATRI MARIAE CARISSIMAE
NIS PLVS MINVS LXX BENEMERENTIBV
NA ET STSRCOIA CONIVGES
N

63. L'inscription qu'on vient de lire est opisthographe et il ne serait pas impossible que le texte qui se lit au revers se rapporte aux mêmes défuntes : Maxima, morte à 27 ans et Marie, sa mère, morte à 70 ans (fig. 9576) :

SORORI ꝑ MAXIMAE
*d*IESꝑ VIII ORAS V
VS ꝑ MILLITES
AE BENEMERENTI
NT ꝑ

En ce cas Valerius et Leontius *milites* auraient réuni dans le même souvenir et peut-être dans la même tombe leur mère, leur sœur et leurs deux épouses : ... *ina et Stercoria conjuges ipsorum.*

V. Objets divers. — La catacombe de Pamphile n'a pas échappé à la dévastation ; néanmoins l'état d'obstruction d'un certain nombre de galeries a permis d'y faire une assez belle récolte de ces divers objets dont les fidèles faisaient usage pour marquer les tombes qu'ils voulaient pouvoir reconnaître. Ces objets n'ont rien d'artistique, encore moins de précieux, mais un certain intérêt s'y rattache.

Mentionnons d'abord quelques figurines :

Sur un grand *loculus*, mesurant 1 m. 85 sur 0 m. 33, portant une inscription en mémoire d'Aurélius Mucianus et..., on a fixé à droite un fragment de marbre fort usé qui semble être un vase de Volterra (0 m. 16 sur 0 m. 05) figurant une femme nue (fig. 9577, n. 1). Sur une autre tombe un ivoire figurant un enfant serrant un coq dans ses bras (fig. 9577, n. 5). Autre tombe, avec une petite figure d'enfant en cristal (fig. 9577, n. 6). Parfois c'est une palme tracée sur la chaux qui ferme une tombe, ou bien une tasse d'argile ou encore une ampoule de verre un peu ornée.

Dans la seule galerie 45 voici les objets qui furent trouvés :

1° *Tombes d'adultes :* monnaies 3, ivoires 2, pâte de verre 1; ampoules de verre 2; coupe de terre 1; marbre 1 = total 10.

2° *Tombes d'enfants :* monnaies 5, ivoires 3, pâtes de verre 2 ; ampoules de verre 8, ampoules de terre 2, coupes de verre 2, clochettes 2, coquillages 4, os en anneaux 8, en bouton 1, en cristal 1, disques de verre 4, empreintes diverses 5 = total 47.

Cette statistique prouve que les tombes d'enfants étaient plus visitées que celles des adultes. Parfois ces objets ne sont pas négligeables, par exemple ce lion en ivoire (fig. 9577, n. 2), ou une tête de Gorgone (fig. 9577, n. 3).

Les fioles ne sont pas rares et on sait quel rôle on leur a fait jouer au cours d'une polémique ancienne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1744-1778) et qui renaît périodiquement. Ces fioles ont des types variés ; il en est une qui offre un intérêt particulier à nos yeux. Elle se voit dans la galerie 47, à la deuxième pile de sépultures, offrant six tombes intactes et anépigraphes. Les deux premières sont de petite taille et situées au même niveau ; celle de gauche a reçu une empreinte de monnaie ; les

9574. — Inscription au cimetière de Pamphile.
Ibid., p. 98, fig. 23.

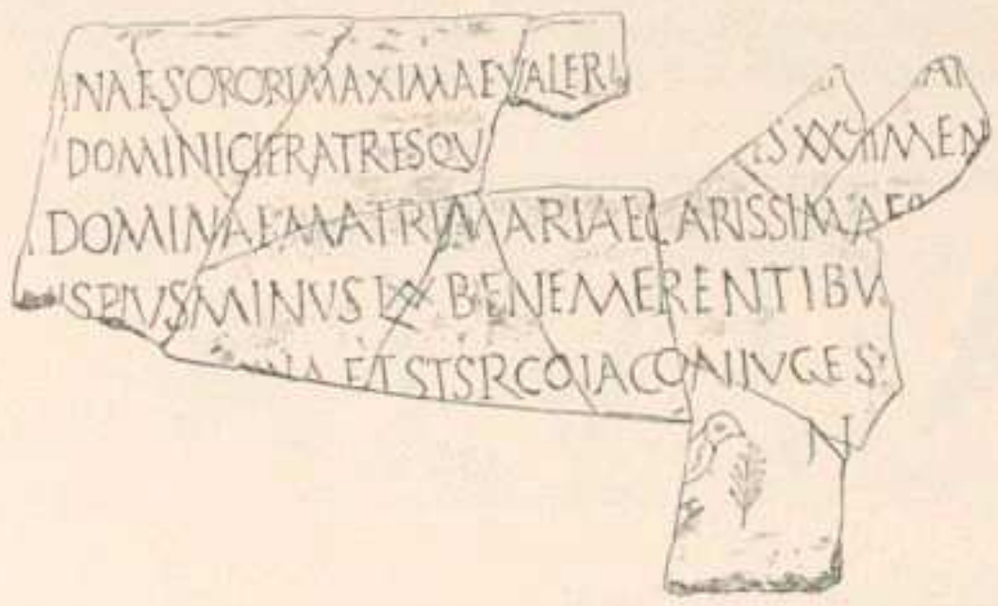

9575. — Inscription de Maxima et de sa mère, Marie.
Ibid., p. 101, fig. 25.

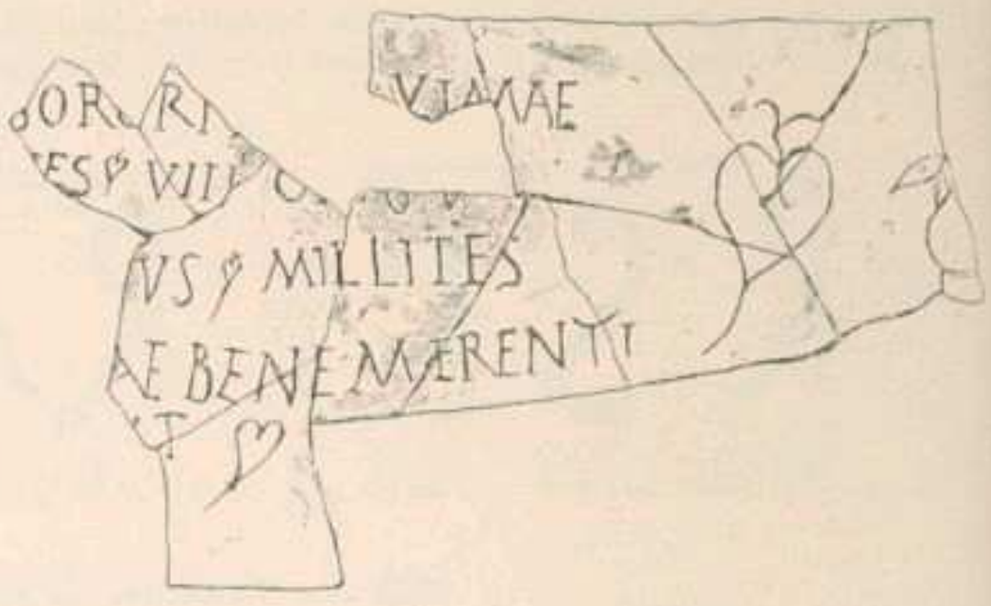

9576. — Inscription de Maxima.
Ibid., p. 102, fig. 26.

quatre autres *loculi* sont de la taille requise pour recevoir des adultes. La première, à droite par le haut, est reconnaissable à une pâte de verre rouge, à bord vert ; la seconde a dans le tuf une ampoule de verre à laquelle on a donné un certain degré d'inclinaison en avant afin de permettre de la remplir (fig. 9577, n. 4). La raison de cette disposition semble évidente. Si on avait voulu sanctifier les restes du mort par une ampoule contenant le sang d'un martyr, on eût plutôt tourné le goulot vers l'arrière. C'est que, sans doute, on voulait fleurir la tombe en introduisant des bouquets ou du moins quelques tiges de fleurs en y versant un peu d'eau pour les conserver plus longtemps.

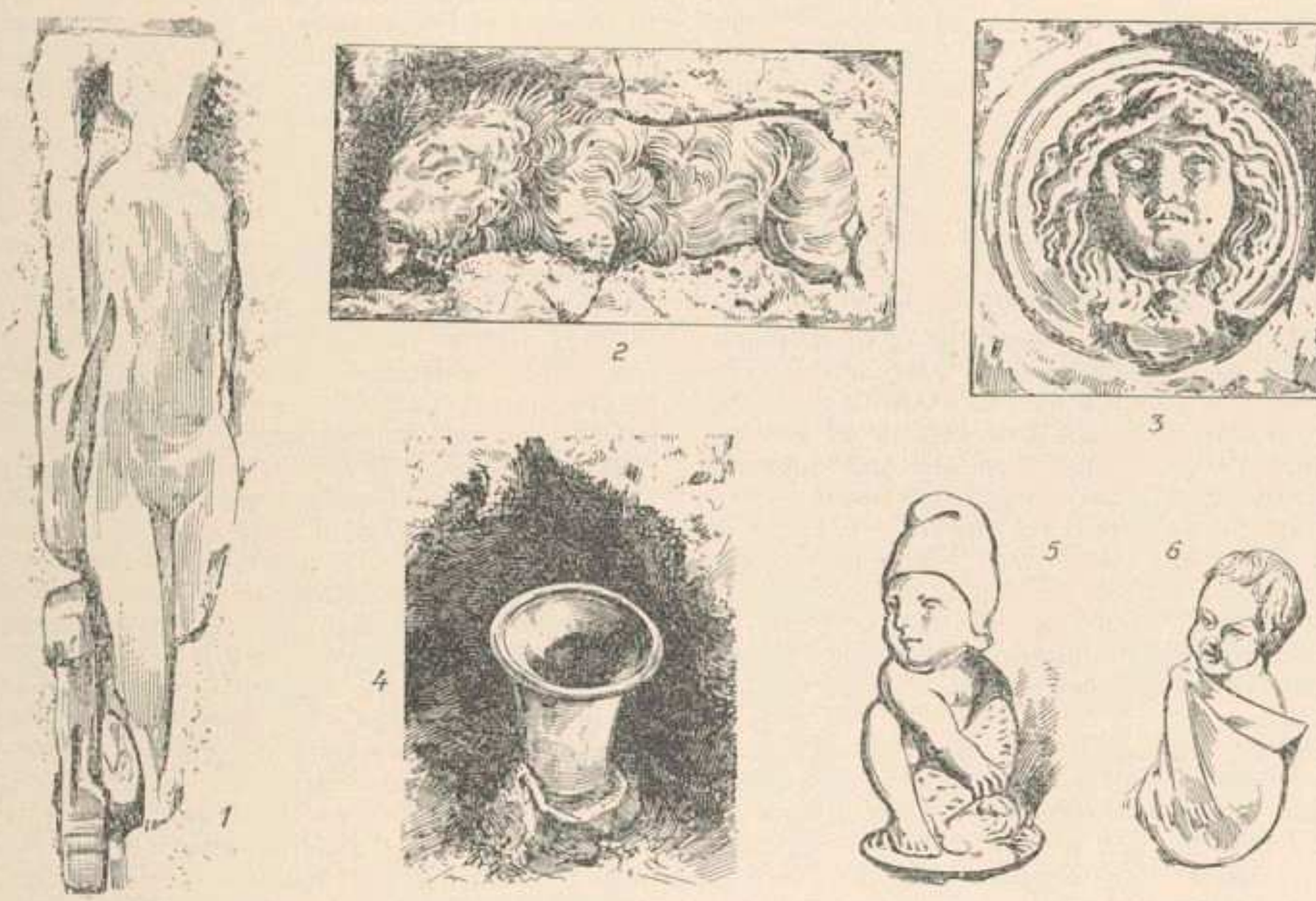

9577. — Objets provenant de la catacombe de Pamphile. 1. Vase figurant une femme nue. — 2. Lion en ivoire. — 3. Tête de Gorgone. — 4. Ampoule de verre. — 5. Ivoire figurant un enfant serrant un coq dans ses bras. — 6. Petite figure d'enfant en cristal.

D'après *Rivista di archeol. crist.*, 1926, p. 130, fig. 45, 46, 47; p. 142, fig. 56; p. 147, fig. 60; p. 144, fig. 58.

VI. Bibliographie. — G. Schneider-Graziosi, *Scoperta di una galleria del cimitero di S. Panfilo nella via Salaria vecchie*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1916, p. 63-64. — O. Marucchi, *Ritrovamento di un cubicolo dipinto sulla Salaria vecchia che fu attribuito dal De Rossi al cimitero di Panfilo*, dans *ibid.*, 1920, p 57-59 ; *La scoperta del cimitero di Panfilo sulla via Salaria vetere*, dans *ibid.*, 1920, p. 60-64. — E. Josi, *Il cimitero di Panfilo*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. I, 1925, p. 15-119 ; t. II, 1926, p. 51-211. — W. Neuss, *Der Kunst der alten Christen*, in-4°, Augsburg, 1926, pl. V, n. 11, 12. — I. Dölger, ΙΧΘΥϹ. *Das Fisch Symbol*, in-8°, 1927, t. IV, pl. CLXIX, CLXXIV. — G. de Jerphanion, *La voix des monuments*, in-8°, Paris, 1930, p. 70-74. — G. de Sanctis, *Analisi chimica di liquido rinvenuto in un' ampolla del cimitero di Panfilo*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VIII, 1931, p. 7-13. — E. Josi, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. X, 1933, p. 341.

H. Leclercq.

PANCRACE. — I. L'opinion de Tillemont. II. L'opinion de J.-B. De Rossi. III. La *Passio sancti Pancratii*. IV. Le culte de saint Pancrace. V. La légende. VI. Le cimetière. VII. La basilique. VIII. Les inscriptions.

I. L'opinion de Tillemont. — Tillemont a réuni sous un seul titre sainte Sotère et saint Pancrace. Il nous apprend que nous devons à saint Ambroise ce que nous savons de la sainte dont il pouvait être le petit-neveu. Elle appartenait à une famille où il y avait eu des consuls et des préfets, enfin elle était fort jeune lorsqu'elle souffrit le martyre. A cela il ajoute que les Actes de saint Pancrace, martyrisé à Rome le 12 mai de l'an 304, portent qu'ils souffrirent ensemble, et beaucoup d'anciens martyrologes marquent à Rome le 12 de mai sainte Sotère, vierge et martyre, ce qu'on lit aussi dans Adon et dans Notker. Ces martyrologes et bien d'autres marquent la fête au 6 février et le martyrologe romain la met au 10, ainsi que le sacramentaire publié par Tomasi. Certaines Églises adoptent le même jour. Le martyrologe hiéronymien tient pour le 6 février et fixe cette fête sur la voie Appienne. Le cimetière dans lequel elle reposait était peu éloigné de celui de Calliste. Le pape Étienne III, vers 745, fit faire des réparations et le pape Serge II, vers 845, fit transporter le corps de sainte Sotère et quelques autres au *titulus Equitii*.

Saint Pancrace, son compagnon de supplice, est connu par des Actes que leur simplicité et leur brièveté ont fait recevoir « par Baronius et d'autres personnes habiles. Il paroist qu'ils ont esté connus et receus par Bède. Ils ne sont pas néanmoins originaux et sont mesme embarassez de plusieurs difficultez. Après tout ils contiennent peu de faits ; et ce qu'on en peut tirer se réduit à dire que saint Pancrace, qui estoit d'une grande naissance, estant demeuré orfelin dans un fort bas âge sous la tutelle de Denys son oncle paternel. Denys l'amena de Synnades, ville de Phrygie, à Rome. Ils s'y logèrent dans la mesme rue où demeuroit le

pape qui gouvernoit alors ; et ayant esté touchez de la réputation de ses miracles et de ses vertus, ils embrassèrent la foy, quoique la persécution fust alors très violente. Ainsi le pape qui les battiza devoit estre S. Marcellin. Denys mourut au bout de quelques jours ; Adon, Usuard, Notker et le martyrologe romain marquent sa feste le 12 de may avec celle de son neveu.

« Saint Pancrace fut pris quelque temps après, et quoiqu'il n'eust encore que 14 ans, il confessa Jésus-Christ avec beaucoup de générosité. Les persécuteurs n'osèrent l'exposer à de grands tourmens, de peur d'avoir la honte d'estre vaincus par un enfant. Ainsi on le condamna tout d'un coup à estre décapité ; ce qui fut exécuté sur le chemin d'Aurele, et une dame nommée Octaville ayant enlevé son corps durant la nuit l'embauma et l'enterra le 12e jour de may, auquel sa feste est marquée dans les martyrologes de saint Jérôme, dans Bède, dans ceux du IXe siècle et ensuite dans tous les autres. Elle est aussi dans le calendrier du P. Fronto et dans le sacramentaire de saint Grégoire. Le missel donné par Thomasius la marque dans le titre de ce jour : mais il n'est pas nommé dans les oraisons.

« Le pape Symmaque fit bastir une église de Saint-Pancrace soit dans le cimetière de Calépode, où l'on croit qu'il fut enterré, sur le chemin d'Aurele à II milles de Rome ; soit dans le palais de Latran où l'on dit qu'est aujourd'hui son chef dans une très ancienne chapelle de son nom. Saint Grégoire de Tours marque que son tombeau estoit près des murailles de Rome. Il estoit assurément fort visité par le peuple, puisque dès le temps de Justinien une des portes de Rome estoit appelée la porte de saint Pancrace. On prétend que c'est celle qu'on appelloit auparavant la porte d'Aurele laquelle gardoit néanmoins encore ce nom dans le mesme temps.

« Le corps du saint estoit à Rome dans son église à la fin du VIe siècle. Son tombeau estoit particulièrement célèbre, parce que ceux qui s'en approchoient, après avoir fait un faux serment, estoient aussitost possédez du démon, ou mesme tomboient morts à terre. Saint Grégoire le Grand y prononça son homélie XXVII sur les évangiles le jour de la feste du saint, à laquelle un grand nombre de personnes estoient venues, avec des marques extraordinaires de dévotion. L'église où estoit son corps estoit servie par des prestres et des ecclésiastiques qui y faisoient l'office. Mais parce qu'ils manquoient quelquefois d'y célébrer la messe les dimanches, saint Grégoire le Grand y mit des religieux pour y faire l'office tous les jours, et y faire dire la messe par un prestre qu'ils entretiendroient et qui demeureroit chez eux. Le pape Honorius couvrit d'argent le tombeau du saint, et fit bastir ou plutost rebastir dès les fondemens l'église qui portoit son nom, à II milles de Rome sur le chemin d'Aurele. Elle subsiste encore aujourd'hui entre les mains des carmes déchaussez, et la plus grande partie du corps de saint Pancrace y est gardée sous le grand autel. » Tillemont énumère ensuite des reliques et consacre deux notes pour faire prévaloir la date de 304 pour le martyre [1].

II. L'opinion de J.-B. De Rossi. — Il y a dans ce qu'on vient de lire quelques corrections à faire. Le témoignage de saint Ambroise est des plus clairs, celui des martyrologes l'est beaucoup moins et laisse se poser la question de savoir s'il y a une seule ou bien deux saintes Sotère ayant vécu en des temps et des lieux différents et ayant reçu la sépulture à Rome sur des emplacements distincts.

Le martyrologe appelé « le petit romain » donne au 10 février cette notice : *Romæ Soteris virginis* et on reconnaît en elle aujourd'hui la martyre immolée sous Dioclétien et enterrée sur la voie Appienne. Adon et ceux qui l'ont suivi, Usuard, Notker et les autres, l'assignent à l'Orient sans indication de ville : *in Oriente sanctæ Soteris virginis, quæ graviter et diutissime cæsa, cum cetera quoque pœnarum genera vicisset, gladio martyrium consummavit.* Baronius a effacé les mots *in Oriente* et replacé Sotère à Rome le 10 février. Le sacramentaire gélasien, édité par Tomasi, confirme cette correction puisqu'on y lit : *Natale S. Sotheris virginis et martyris olim via Appia* [2]. L'explication de cette erreur *in Oriente* [3] se trouve dans les anciennes topographies romaines [4] où le tombeau de la martyre Sotère est indiqué à l'est de celui qui se rend de Saint-Paul à Saint-Sébastien. Que la sainte Sotère romaine, honorée le 10 février d'une messe propre dans le sacramentaire gélasien soit la vierge ensevelie près de la voie Appienne, dom Ruinart en doute [5] et Tillemont n'en décide pas. J.-B. De Rossi a résolu la question grâce au manuscrit de Berne du martyrologe hiéronymien; il a pu conclure que la sainte Sotère fêtée à Rome depuis le temps du pape Gélase (492-496) le 10 février est bien celle dont il a décrit le cimetière formant une région du cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1681-1682) et qui sera étudiée sous le nom de Sotère.

Il existe une autre Sotère, honorée le 12 mai. Dans les Actes de saint Pancrace martyrisé en ce jour, certains manuscrits donnent cette note : *Eo tempore passa est virgo nomine Soteris nobili genere orta sub Diocletiano imp. novies et Maximiano octies consulibus* (en 304). Adon abrège cette notice à la fin de l'article qu'il consacre à saint Pancrace : *Sed et tunc temporis passa est virgo sacratissima Soteris, nomine et genere nobilis, sub Diocletiano aug.* La phrase vague *eo tempore* ne signifie pas l'identité à un jour près et peut s'entendre d'un trimestre entier depuis le 6 février jusqu'au 12 mai 304. C'est ainsi qu'Usuard interprète les paroles d'Adon; mais avant Adon des martyrologes plus anciens et étrangers à son système, nous montrent une commémoraison de Sotère au 12 mai. Les manuscrits du martyrologe hiéronymien, après avoir fait mention des martyrs Nérée, Achillée et Pancrace, qui sont les saints éponymes romains du 12 mai, ajoutent de façon plus ou moins confuse d'autres martyrs, sans précision topographique, et parmi ceux-ci *Rhoteris* (ou *Roteris*) *virginis, Soteris, Joannis*, etc. Il est très difficile de rétablir l'ordre dans le texte du 12 mai au martyrologe hiéronymien. Si on se reporte au manuscrit de Berne on voit à n'en pouvoir douter que le nom *Roteris* est une faute que le plus ancien correcteur a corrigée en *Soteris ;* voici d'ailleurs le texte :

VIA AVRELIA
Soteris virginis
ET VIA· LAVACAN
miliario sexto
Sotheris·Joannis.
Acillis·Moireis.
Afroditi·cum aliis
numero quingentos
quattuor quorum
nomina ds scit
et moysitis

Quoique le manuscrit de Berne ne soit pas absolument irréprochable, ses mentions topographiques ont une très grande valeur. Dans le cas présent, il nous

[1] *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. V, 1702, p. 259-262, 688-689. — [2] Tomasi, *Codices sacram., nongentis annis vetustiores*, Romæ, 1680, p. 146, et dans *Opera*, édit. Vezzosi, t. II, p. 494. — [3] Que rejette le P. Du Sollier dans son commentaire au martyrologe d'Usuard. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, in-fol. t. I, Roma, 1864, p. 260-261. — [5] Ruinart, *Acta sincera*, in-4°, Paris, 1689, p. 406.

montre que les deux Sotère du 12 mai sont différentes de celle de la voie Appienne. La deuxième fait partie d'un groupe dont on ne sait pas l'histoire et dont il semble qu'il faille chercher les traces au VIe mille de la voie Labicane. Quant à la première, la vierge Sotère, elle appartient à la voie Aurélienne et c'est pourquoi elle doit être plus ou moins rapprochée de la tombe du martyr Pancrace. De là vient cette pensée que la notice qu'on a lue dans les Actes de Pancrace, que tous jusqu'à ce jour ont entendue de la sainte Sotère de la voie Appienne, doit être rapportée à une vierge du même nom ensevelie près de la voie Aurélienne. Le doute vaut d'être examiné.

La notice en question et les Actes eux-mêmes de saint Pancrace soulèvent une difficulté chronologique d'un demi-siècle et un peu plus. La mort de sainte Sotère est fixée au neuvième consulat de Dioclétien et au huitième de Maximien, par conséquent en 304, ce qui ne peut être contesté [1]. Mais les Actes de saint Pancrace placent son martyr sous le pape Corneille, vers 252, pendant la persécution de Valérien. Pour résoudre cet anachronisme et faire concorder la mort de Pancrace et celle de Sotère, Baronius, Ruinart, Tillemont ont rejeté et effacé la mention du pape Corneille et de l'empereur Valérien.

Aujourd'hui la situation est transformée puisque nous connaissons deux vierges du nom de Sotère, une ensevelie dans le cimetière qui porte son nom, voisin de celui de Calliste et fêtée le 10 février, une autre sur la voie Aurélienne, près de saint Pancrace, et dont le martyrologe fait mémoire au même jour que ce jeune martyr, le 12 mai ; de sorte qu'au lieu de changer arbitrairement la date des Actes de ce martyr, il suffit de relever la confusion faite entre les deux vierges Sotère par l'auteur de la notice ajoutée aux Actes et par ceux qui l'ont suivi. En définitive, la date 304 se rapporte à la vierge inhumée sur la voie Appienne et elle a été appliquée à la Sotère morte *eodem tempore* que saint Pancrace ; celle-ci doit donc être rendue au temps de Gallus et Valérien. Quant aux monuments disséminés dans le cimetière de Sotère sur la voie Appienne, ils confirment le fait de son appartenance au règne de Dioclétien [2].

III. La *PASSIO SANCTI PANCRATII*. — Les bollandistes, après Mombritius, éditèrent les Actes de saint Pancrace [3] en s'efforçant de les améliorer, ce dont ils avaient grand besoin; aussi on ne put que se réjouir de voir paraître un texte nouveau de ces *Acta longe puriora et, ut videtur, sinceriora et antiquiora*, trouvé dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale : ms. *lat. 3779* du Xe siècle et *lat. 11757* du XIIIe siècle. C'est le texte établi d'après ces deux manuscrits que nous donnons ici [4] : *Passio sancti Pancrati martyris : Temporibus Diocletiani et Maximiani nequissimorum principum, cum esset persecutio et omnes christiani apprehensi et variis suppliciis afflicti, atque contradicentibus gloriosa passionis inferretur mors, in illo tempore in civitate Phrygia erat vir ex resistentibus nobilissimus, nomine Clemonius, cum uxore Quiriaca, et ipsa nobilissimis orta natalibus, et erat illis filius, nomine Pancratius. Quem cum illi liberaliter edocuissent, pro eo quod esset unicus, dulcissimum sibi heredem adoptabant; et quia erant christiani etiam Christi heredem fieri cupiebant. Et dum his diebus in operibus Domini delectarentur et, secundum præceptum ejus, ex bonis quæ illis erant pauperibus erogarent, prædicta Quiriaca defuncta est. Tunc Clemonius vehementius cœpit insistere elemosynis et illuc transferre possessiones terrenas ubi nullus calumniator insidians irrumpere posset. Nec post multum temporis Clemonius ægrotare cœpit. Vocavit ad se fratrem suum, nomine Dionysium, et commendavit ei filium suum cum omni possessione sua. Quem juramentis in effabilibus constrinxit ut omne patrimonium, sive ibi sive in urbe Roma quicquid possidere videbantur, nullum detestabili cupiditate invadi permitteret et ut dignus frater fratris filium tueretur.*

Nuntiatum est itaque Diocletiano ab officio : Filius Clemonii Phrygii, qui ad hoc vacat cotidie ut pro nomine crucifixi facultates suas nescio in quas viles personas exponendo consumet. Non solum hoc ; sed diis nostris infert infinitas blasphemias, dicens dæmonia et non deos esse quos colimus. Hæc et horum similia dicente eo, Diocletianus jussit ad locum destinare qui eum cum summa celeritate adducerent ad suum palatium. Et cum ejus præsentaretur aspectibus, ex officio dictum est : Astat Pancratius.

Intuitus autem eum Diocletianus imperator, et videns elegantiam pueri ac pulchritudinem vultus ejus, dixit ei : Pancrati, cum sis nobilissimis ortus natalibus quomodo te in nescio quam superstitiosam et vanam sectam christianorum infelicem et degenerem exhibuisti? Insuper audio te in diis omnipotentibus multa procociter fuisse locutum. Pancratius dixit : Audi, piissime imperator. Si dii sunt, constat eos liberi esse arbitrii. Diocletianus dixit : Sunt. Pancratius respondit : Si liberum habent arbitrium, relinquite eis potestatem, ut ipsi nobis imperent ut a nobis colantur, ipsi de se non colentibus vindicent, ipsi suam majestatem defendant. O sacratissime imperator, pudeat te de his auxilium sperare qui sibi auxiliari non possunt. Si dii sunt, ambulent, sedeant, fabulentur. Diocletianus dixit : O infantule, cur tam præceps festinas ad mortem? Pancratius respondit : Non ad mortem sed ad vitam per pœnam, et gloriam numquam evacuandam, et ad thesauros numquam deficientes, et ad gaudium quod nullum mærorem perpeti potest.

Diocletianus dixit : Pancrati, ego tibi parco, ut morte mala non moriaris, quia satis non est ætas plus minus quam circiter quindecim annorum et quia nobili generatus es Patre Clemonio, mihi satis amicissimo et caro. Et hoc tibi volo extorquere, ut recedas ab ista insania christianorum ; reddamque te natalibus tuis et magnificentiorem esse et ditiorem te faciam, ut a latere meo veluti filius meus carissimus non sis alienus. Quod si tibi displacuerit pietatis meæ verba, jubeo te interfici et corpus tuum incendi, ne forte inveniant te christiani et ipsi te sibi post hæc martyrem faciant. Cui respondit Pancratius : Noli frustra plaudere, Diocletiane imperator, propter quod video me non amplius XIV annorum, scientiam autem et sensum non minimum. Nam Dominus Christus talem intellectum nobis dare dignatus est, ut omnem terrorem principum non pertimescamus ; quorum minæ apud nos ita sunt velut figmentum parietum. Nam deos tuos, quos mihi hortaris ut colam, dæmones esse manifestum est et deceptores, qui parentibus suis non pepercerunt, fratrum stipulatores, matrum ac sororum vel filiarum stupratores. Miror, imperator, qua fronte istam appellationem commemores, quos flagitiosissimos in sceleribus auctores vestri commemorant. Hæc litter ævestræ testantur.

Hæc audiens Diocletianus imperator, indignatione mixto pudore pertractus, valde enim confusus erat quod fuisset a puero superatus omni ratione, jussit eum duci in via Aurelia et ibi capitalem subire sententiam. Tunc sanctus Dei Pancratius velut agnus ducebatur ad victimam, hilaris et gaudens. Qui cum ad locum pervenisset, oratione facta, consignans se signaculo Christi, consummatus est in gladio. Tunc sublatum est illius corpus a muliere nobilissima, nomine Octabilla, occulte et nocte. Condivit eum cum aromatibus ac dignissimis linteaminibus, et sepelivit eum juxta eandem viam in sepulcro novo, quarto idus maii. Eodem tempore passa est

[1] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. V, p. 688. — [2] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 18-23 ; cf. P. Allard, *Hist. des persée.*, t. III, 1907, p. 104. — [3] *Acta sanct.*, au 12 mai, t. III, p. 21. — [4] *Anal. boll.*, t. X, 1891, p. 53-56.

virgo sacratissima, Sotheris nomine, nobili genere orta, sub Diocletiano imperatore nonies et Maximiano octies, regnante Domino nostro Jesu Christo una cum Patre et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

IV. Le culte de saint Pancrace. — Le culte du jeune martyr était en pleine efflorescence au VIe siècle [1]; c'est alors que le pape Symmaque (498-514) éleva et dédia sur son tombeau une basilique [2]; peut-être se contenta-t-il d'agrandir et d'embellir l'oratoire érigé au IVe siècle et dont on n'a ni preuve ni vestiges. A l'époque de la guerre des Goths (535-553), la *porta Aurelia* avait déjà abandonné son ancien vocable pour celui de « porte de Saint-Pancrace [3] ». Des inscriptions datées de 521 et de 522 attestent que la dévotion des fidèles leur faisait désirer d'être enterrés près du martyr [4] et Grégoire de Tours nous apprend qu'on se rendait à son tombeau pour se justifier par serment d'une accusation, car Pancrace était réputé punir sans pitié les parjures : *Panchratus martyr valde in periuribus ultor* [5]. Saint Grégoire le Grand prêcha une de ses homélies dans la basilique construite par Symmaque et il dépeint la multitude des fidèles qui s'y presse le jour du *natale* et leurs manifestations de piété à la romaine [6]; il en prend occasion pour déplorer l'incurie du clergé attaché à ce sanctuaire : lorsque le dimanche les fidèles venaient pour entendre la messe ils ne trouvaient personne, *missarum solemnia celebratori, non invento presbytero murmurantes redirent*. En conséquence, il prit ses dispositions pour qu'on y célébrât la messe chaque jour et que les prêtres fussent remplacés par une *monachorum congregatio* [7]. Sous le pontificat de saint Grégoire il existait au Latran un monastère sous le vocable de saint Pancrace [8], ce qui montre la popularité du martyr.

Le culte avait franchi les Alpes, puisque dans les Gaules l'évêque de Saintes, Palladius, dédie sa nouvelle cathédrale aux saints Pierre et Paul, Laurent et Pancrace, de qui il sollicite quelques reliques au pape Grégoire. Sous le pontificat de Pélage II (579-590), en la XVe année du règne de Childebert, on envoie en Gaule des reliques du martyr avec celles de plusieurs autres martyrs romains [9]. En Angleterre, à Cantorbéry, saint Augustin dédie à saint Pancrace un ancien temple païen [10]. Bède n'en dit rien [11]. On s'étonne que parmi les inscriptions africaines mentionnant des noms de martyrs romains on ne rencontre pas le nom de saint Pancrace [12]; il manque également à l'ancien calendrier de Carthage [13].

V. La légende. — Le culte de saint Pancrace a, on vient de le voir, pris un développement notable au VIe siècle, ce qui invite à croire que la même époque vit le progrès de sa légende qui contribua merveilleusement à l'expansion du culte. Lorsque Grégoire de Tours écrivait son *De gloria martyrum*, vers 590, il ne connaissait saint Pancrace que comme redoutable aux parjures, *in periuribus ultor;* il semble qu'il ne connaissait pas encore la légende ; cependant celle-ci était amorcée puisqu'à Rome le martyr était déjà invoqué pour la sincérité des serments, du moins il est permis de le croire, mais à vrai dire il n'était pas seul, car on s'adressait dans le même but au tombeau des saints Processus et Martinien [14], à celui de saint Apollinaire [15], à celui de saint Félix de Nole [16], à celui de saint Martin de Tours [17].

On a lu la Passion donnée plus haut : Cyriaque et Clemonius habitent leurs domaines de Phrygie, ils n'ont qu'un fils ; la mère meurt, le père se voyant prêt à la rejoindre confie l'enfant à son frère Denis, de qui il exige tous les serments les plus solennels. Denis amène à Rome son neveu Pancrace et s'établit dans une des propriétés de feu Clemonius. Près de là habitait, caché, le pape Corneille, faisant nombre de conversions. Denis et Pancrace l'apprennent, sont touchés de la grâce et vont chez Corneille. C'est un portier tout dévot, Eusèbe, *vir totius sanctitatis*, qui les introduit et court annoncer leur visite au pape. Celui-ci les baptise trente jours plus tard, et Denis meurt paisiblement peu après. Pancrace se trouve compromis dans un mouvement populaire soulevé contre les chrétiens qu'on arrête et qu'on envoie à la mort *sine audientia;* ils sont « hors la loi » ; mais eu égard à sa noblesse et à sa fortune on ne le condamne pas sans l'entendre, et il comparaît devant Dioclétien qui le condamne à mort. Il est décapité, laissé sur place et recueilli la nuit suivante par la matrone Octavilla qui le fait déposer dans une tombe neuve, non loin de là, le 12 mai. C'est vers le même temps que fut couronnée la vierge martyre Sotère.

Ce récit, assez simple d'allure et qui ne contient aucun discours, aucun prodige de nature à mettre en garde, ne vaut pas grand'chose au point de vue historique.

Il y a d'abord cet anachronisme provoquant qui met le pape Corneille à la tête de l'Église de Rome sous Dioclétien, en 304, alors que ce pape était mort martyr en 252. Si des anachronismes de cette force ne sont pas rares dans la littérature hagiographique romaine, cet argument n'est pas de nature à réhabiliter la pièce dont nous parlons et qui met en scène un pape célèbre par les actes de son pontificat et par sa correspondance avec saint Cyprien. Autre erreur. La scène se passe à Rome en mai 304; or Dioclétien, qui se trouvait à Rome en novembre 303, l'avait quitté en décembre de la même année, et pendant ce bref séjour les chrétiens n'y furent pas l'objet de poursuites violentes et de mises hors la loi, comme il arriva seulement après le quatrième édit de persécution, œuvre de Galère et non de Dioclétien, réduit à l'impuissance.

L'examen de la Passion ne lui est guère plus favorable en certains détails. Elle n'en a pas moins obtenu l'honneur d'une traduction grecque exécutée dans un des monastères de l'Italie méridionale et conservée dans un seul manuscrit, *Vatic. gr. 866*, du XIe siècle, qui a été étudié avec plus d'attention peut-être qu'on n'en accorde à des textes de plus grande valeur.

L'auteur de la Passion latine ne méritait certes pas toute la peine qu'on a prise à son sujet, mais cette peine n'est pas inutile puisqu'elle nous montre qu'il a pillé des textes pour constituer le sien. Lorsque l'*officium* traduit Pancrace devant Dioclétien il emploie les mêmes termes qu'on rencontre dans la Passion de sainte Cécile :

C. II. *Filius Clemonii... ad hoc vacat quotidie ut pro nomine crucifixi facultates suas*	*Tiburcius et Valerianus ad hoc vacabant quotidie ut martyrum facerent sepulturas...*

[1] Cf. A. Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, in-8°, t. I, Paris, 1900, p. 309. — [2] *Liber pontif.*, édit. Mommsen, p. 124. — [3] Procope, *De bello goth.*, l. I, c. XVIII, édit. Comparetti, t. I, p. 137-138. — [4] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 975, 977 ; *Roma sott.*, t. III, p. 522 ; *Bull. di archeol. crist.*, 1877, p. 23. — [5] Grégoire de Tours, *De gloria mart.*, l. I, c. XXXVIII. — [6] S. Grégoire le Grand, *Hom.*, XXVII, 7, *P. L.*, t. LXXVI, col. 1208. — [7] S. Grégoire, *Epist.*, ep. XVIII, t. LXXVII, col. 687. — [8] S. Grégoire, *Liber dial.*, *P. L.*, t. LXXVI, col. 126. — [9] Grégoire de Tours, *De gloria mart.*, l. I, c. LXXXII; *Hist. Francor.*, l. X, c. I; *Vitæ Patrum*, c. VIII, 6. — [10] *Fundatio abbat. S. Augustini Cantuariensis*, dans *P. L.*, t. LXXX, col. 95 ; cf. *Canterbury mother. city of the Anglo-Saxon race*, p. 93. — [11] *P. L.*, t. XCV, col. 73, note c. — [12] Rabeau, *Le culte des saints dans l'Afrique chrét.*, 1903, p. 42-53. — [13] De Rossi-Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, p. LXX, dans *Acta sanctorum*, nov. t. II (1894). — [14] S. Grégoire, *Hom.*, XXXII, 6, *P. L.*, t. LXXVI, col. 1237. — [15] S. Grégoire, *Epist.*, l. IX, ep. LXXXI; cf. LXXIX, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1013 ; cf. 1012. — [16] S. Augustin, *Epist.*, LXXVIII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 269. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XVI.

nescio in quas viles personas expendendo consumat.	*Facultates vestras audio nescio in quas viles personas expendendo consumere.*
C. III. *Cum sis nobilissimis ortus natalibus, quomodo nescio in quam superstitiosam et vanam sectam christianorum infelicem te et degenerem exhibuisti?*	*Cum vos nobilitatis titulus clarissimos fecerit nasci, cur per nescio quam superstitionem, infelices vos et degeneres exhibetis.*
C. IV. *Miror qua fronte illos deos asseveras, quos flagitiosissimos in sceleribus auctores vestri commemorant; hæc litteræ vestræ testantur.*	*homicidam illum vestri auctores commemorant et criminosum litteræ vestræ demonstrant : hanc tu deum... miror qua fronte locutus sis.*

Autre emprunt à la Passion de sainte Afra :

C. I. *Temporibus Diocletiani... cum esset persecutio et omnes christiani apprehensi et variis suppliciis afflicti, atque contradicentibus gloriosa passionis inferretur mors... erat vir ex resistentibus nobilissimus.*	*...in quo tempore cum christianis esset gloriosa persequutio et omnes christiani conprehensi et variis suppliciis afflicti conpellerentur sacrificare atque contradicentibus et resistentibus gloriosæ passiones adferretur mors...*

Quant à la date respective des deux Passions latine et grecque, conservées par le ms. *Paris. lat. 3779* et *Vatic. gr. 866*, c'est matière à discussion et il doit être permis d'attendre que leurs critiques se soient mis d'accord, ce qui n'arrivera pas de sitôt [1].

VI. Le cimetière. — Les Actes de saint Pancrace placent son martyre à l'âge de 14 ans. Il est regrettable que cette pièce, comme tant d'autres Passions de martyrs romains, ait été refaite ; nous avons dit plus haut quelle est la valeur des Actes plus brefs et plus purs qui remplacent aujourd'hui, avec avantage, ceux dont Tillemont, Ruinart et les anciens hagiographes faisaient usage. On y lit que le jeune adolescent confessa sa foi et qu'une matrone, nommée Octavilla, recueillit son corps et le déposa dans le domaine qu'elle possédait sur la voie Aurélienne. Était-ce un domaine où elle enterra à ciel ouvert le jeune martyr? C'est fort probable ; en ce cas, il arriva là ce qui se fit presque partout ailleurs : on creusa des galeries, des cubicules, mais dont le développement ne fut jamais bien considérable. On a pu croire qu'il en était autrement parce que, à partir du IXe siècle, on confondit le cimetière de Pancrace avec celui de Calépode (voir t. II, à ce nom). Les cimetières demeurés accessibles et restés en vénération étaient alors et depuis, pendant le Moyen Age, ceux qui portaient les noms des saints Sébastien, Laurent, Valentin et Pancrace ; nous ne parlons pas du cimetière du Vatican, absorbé par les basiliques. Près des quatre premiers se trouvaient des monastères dont les religieux se constituaient les gardiens des tombeaux ; leurs connaissances topographiques étaient des plus sommaires et on en arriva ainsi à de surprenantes confusions. Le peuple rattacha en imagination tous les cimetières de la voie Appienne et de la voie Ardéatine à la catacombe de Saint-Sébastien ; toutes les excavations de la voie Tiburtine furent censées appartenir au cimetière de Saint-Laurent, toutes celles de la voie Aurélienne furent le lot de Saint-Pancrace.

Celui-ci, réduit à ses vraies limites, « présente peu d'intérêt. On y arrive par un escalier moderne. Près de la porte d'entrée, une inscription porte la mention arbitraire : *Hic fuit decollatus sanctus Pancratius martyr ;* elle est du XVe siècle. On sait bien que le martyre de saint Pancrace eut lieu sur la voie Aurélienne, mais on en ignore l'endroit précis. L'inscription voisine est probablement antérieure à Constantin :

SABINE BENE MEREN *ti*
IN PACE D KAL APR DEP IN ☧

« Les galeries sont absolument dévastées. Très visité, même au Moyen Age, ce cimetière n'a pu échapper à un dépouillement complet. Toutefois une petite chambre présente encore des restes de peintures, une barque, des colombes. On remarque au fond d'un arcosolium une inscription tracée en noir avec la date consulaire Αετίου καὶ Ιστουδίου (Aetio et Studio, cons. 454). On peut observer que c'est la dernière inscription à date consulaire trouvée jusqu'à présent dans les cimetières souterrains, la série de ces inscriptions s'arrêtant à l'an 410. [Il faut toutefois ne rien affirmer, car on a fait tant de trouvailles disséminées parmi tant de périodiques que la prudence s'impose en pareille matière.] Une autre inscription, complétée par J.-B. De Rossi, d'après Gaëtano Marini, est de l'année du siège de Rome par Vitigès (537), mais celle-ci ne se trouvait pas dans les galeries souterraines [2]. » De Rossi a copié dans le couvent de Saint-Pancrace les fragments de la grande table, complétés à l'aide des transcriptions anciennes de Marini (voir ce nom) ; la partie supérieure est rétablie d'après le ms. *Vallic. G. 28*, p. 29 (copie de Bianchini). Voici la lecture (fig. 9578, n. 7) :

Hic requiescit Seberus tinctor q(ui) v(ixit) ann. plus minus LXII Jex quib(us) ann. XVII cum (iu)gale sua quieta pace trans(egit) (cujus corpus ne aliud unquam super ponatur?) prohibens beatissimo papa Vigilio concedente in hoc loco situm est dep(o)s(i)t(us...) iduum iuliarum p(ost) c(onsulatus) Vilisarii v(iri excellentissi)mi cons. adque patrici.

Bibl. — Torrigio, *Grotte vaticane*, p. 453 ; G. Marini, *I papiri diplom.*, p. 251 ; Muratori, *Novus thes. val. inscr.*, p. 1941, 2 (le premier fragment) ; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 481, n. 1057, avec le commentaire.

« Il y aurait certainement des découvertes à faire dans cette catacombe, bien qu'elle n'ait pas toute l'extension qu'on lui a attribuée. Au mois de juillet 1898, dit Marucchi, à la suite d'un effondrement qui s'était produit derrière l'abside de la basilique de Saint-Pancrace, j'ai pu parcourir une autre région du même cimetière. Cette partie, séparée depuis longtemps de celle qui existe sous la basilique, fut visitée au Moyen Age. Elle est mieux conservée que l'autre. J'y ai remarqué un groupe de chapelles ; l'une d'elles est décorée de fleurs et d'une croix peinte en rouge ; sur la porte d'entrée une inscription a été, au Moyen Age, gravée sur l'enduit ; on peut y soupçonner le mot CAPELLA. Il serait opportun de déblayer ces galeries et de réunir les deux régions du cimetière [3]. »

VII. La basilique. — De bonne heure une basilique fut élevée sur la tombe de saint Pancrace, mais on n'a encore aucun vestige, ni un texte quelconque qui permette de croire que ce fut sous le règne de Constantin. Des fragments de *transennæ* et de *plutei* ont été exhumés vers 1912, aucun d'entre eux ne paraît remonter au IVe siècle [4]. Un fragment de sarcophage strié a été également retrouvé ; il offre au centre de la face antérieure une niche entre deux colonnettes où, entre deux génies ailés, on voit les traces d'un bon Pasteur avec son troupeau. Ce fragment, à en juger par la technique, peut remonter à la première moitié du IVe siècle ; c'est peut-être le plus ancien témoin que nous ayons de la

[1] P. Franchi, *Hagiographica. II. Della leggenda di S. Pancrazio Romano*, dans *Studi e testi*, t. XIX, 1908, p. 78-120 ; Edm. Fusciardi, dans *Rivista di archeol. crist.*, 1926, p. 300-301. — [2] O. Marucchi, *Éléments d'archéol. chrét.*, t. II, p. 50-51. — [3] O. Marucchi, *op. cit.*, t. II, p. 51. — [4] E. Fusciardi, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, t. XVIII, 1912, p. 164.

+HVNC LOCVM AVGVSTVS EI CAVDIOSAS CVIBVS CONPARAVERVNT A PRESVITERIS
TITVLI SANC CRISOGONI IDEST PETRO PRIORE CRISOGONO SECVNDO CATELLO TERTIO GAVDI
OSO QVARTO VELA FILIPPO PREPOSITO BEATI MARTIRIS PRANCATIS VB PRESENTIA NONNES
CVTTES ANCILLE DEI VELS VB PRESENTIA IOHANNITIS VIRGARI IN QVO LOCO SSIMTORES
PRAEMISERVNT LVMINAS VA [illegible] MELIOREM HABVERVNT IDEST DVLCISSI
MVM FILIVM SVVM FLORVM QVI VIXIT ANNIS GI MENS GI DIES XV DEPOSIT
IN PACE SVB D·V·NON IVLIAS [illegible] ERIO VC·CONS +
+HIC REQVIESCIT IN P·CAVDIOSA SS Q VIX·ANN·XXXI·D·XVIIII DP·KALS
FEB·PROBO IVN VC CONS·

N° 1

+HVNC LOCVM IOANNITIS VHARGENTARIETA
NASTASIES HFQVISI VIVOS CONPARABER
VNT SI VIE REDIVVS QVISAPETRO PRESVITE
ROTTI SANC CRISOCONI + HIC REQVIESC
IT IN PACE PETRVNIA QVE VIXIT ANNVVNV
MENSIS VII DIES QVINDECI DEPOSITA IN
PACE SVB D PRIDIE NONAS IVNIAS CONSVIA
TVS IMMACI ET BOETI VIRIS CONSVLIBVS

N° 2

+HIC REQVIESCIT IN PACE MAXIMVS·
PARBVLVS QVI VIXIT ANNOS·VI·MENS
VII·DIES·X·DEPOSITVS EST SVB D ·III·ID
AVGVSTAR SYMMACHO ET BOENO·VVCC
CONSS IN FINE IND·XV·

N° 3

CAPRINAR SEVIVO HIC REQIEN
XIT ANN PLVS M XVII DE
TER PC FL BASILI VC CONS

CONPARAVIT STEFANVS
PFORTVNATVS QVI VI
VD NON APRILIVM QVA
INDICTIONO CTABA

N° 4

+HVNC LOCVM CONPARAVIT COLIBETI IN QVO LOCO
POSVIT FRATREM SVVM EMALAC SPATARIVS DOMNI
PATRICIBILIS ARIO QVI VISIT ANNOS PM XL
DEPOSITVS IN PACE VIIDVS IVNIAS

N° 5

+HIC REQVIESCIT IN PACE
MVSTELA SPF QVAE VIXIT
ANN PI M L DEP SVB D
IIII ID NO VIT PC BASILI VN

N° 6

HIC REQVIESCIT SEBERVS TINCTOR
V·H Q·V·ANN·PLVS MINVS LXII EX QVIB·
ANN XVII CVM IVGALE SVA QVIETA PACE TRANS
EGIT CVIVS CORPVS NEALIVD VNQVAM
SVPERPONATVR PROHIBENS BEATISSIMO PAPA VI
GILIO CONCEDENTE IN HOC LOCO SITVM EST DEPST
ID VVMIVLIARVM PC VVILISARIIVRI EX
CELLENTISSIMI CONS AD OVE PATRICI

N° 7

9578. — Inscriptions du cimetière de Saint-Pancrace.
D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LXVII, n. 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9.

basilicula. Celle-ci fut restaurée et ornée, à la fin de ce siècle, par le pape Sirice [1]; mais il fallut que le pape Honorius la rebâtisse, vers 635. A cette occasion il imposa un changement important. Honorius commença les translations de corps saints, les déplacements de tombes qu'il retirait des souterrains pour les placer à l'étage supérieur; c'est pour cette raison qu'on commence à lire dans les *Itineraria* la mention de martyrs, *deorsum* et de *basilica sursum;* le sarcophage de saint Pancrace — ne serait-ce pas celui dont nous venons de parler? — fut changé de place. Lors de la construction de la première basilique on l'avait laissé à sa place primitive *ex obliquo aulæ;* cette fois on s'enhardit et l'*Itinéraire* d'Einsiedeln nous l'apprend en détail [2]: *Ob insigne meritu et singulare beati Panchratii martyris beneficium basilicam vetustate confectam extra corpus martyris neglecti antiquitatis extructa Honorius eps Dī famulus abrasa vetustatis mole ruinaq. minante a fundamentis noviter plebi Dī construxit et corpus martyris quod ex obliquo aulæ jacebat altari insignibus ornato metallis proprio loco collocavit*. Le corps de saint Pancrace demeura en ce lieu et ne fut jamais transporté à l'intérieur de Rome; ainsi s'explique l'importance que prit ce lieu au Moyen Age.

Presque rien ne subsiste de la basilique d'Honorius, à part quelques fragments de mosaïque ayant fait partie de l'ambon et une inscription en vers rimés recopiée au XIe ou au XIIe siècle :

Qui legit attendat ad quid sacra lectio tendat

La basilique d'Honorius fit place, au XVIIe siècle, à un édifice nouveau : « La façade et l'autel ont été faits par ordre du cardinal de Torres (1609), l'abside par les soins du cardinal Vidoni (1673). Les quatre colonnes qui entourent le sanctuaire proviennent de l'ancienne église, ainsi qu'une colonne isolée qui, d'après la tradition locale, aurait servi de support à l'ambon. Une autre restauration aurait eu lieu en 1765. Placée à l'entrée de la ville, la basilique fut deux fois, en 1798 et en 1849, profanée et pillée par les révolutionnaires. Les reliques du martyr ont même été dispersées pendant la Révolution française. »

VIII. Les inscriptions. — Le cimetière et la basilique dépendaient anciennement du titre de Saint-Chrysogone ; on en a la preuve dans deux inscriptions du VIe siècle trouvées à Saint-Pancrace et conservées au musée du Latran. Celle de Gaudiosa (fig. 9578, n. 1) est datée de l'année 521 ou 525.

J.-B. De Rossi a trouvé trois exemplaires de cette curieuse inscription copiés de la main de Bosio, le meilleur de tous, de Jacques Sirmond et de Torrigio, celui-ci utilisé par G. Marini. C'est à l'aide de ces transcriptions qu'il a rétabli le texte cité ici et qui est remarquable par le grand nombre de noms propres qu'il donne et dont, une fois de plus, il promettait de dire des choses intéressantes dans un volume qu'on ne vit jamais paraître.

A la ligne 4 il est question de *virgari* que Bosio croit être des *mazzeri* ou *servientes armorum* tels qu'on les aperçoit dans l'*Ordo romanus XV: primo servientes armorum cum virgis suis*, mais au VIe siècle, il n'était pas question de pareils fonctionnaires et J.-B. De Rossi propose de voir encore des *fascales* ou pour parler un latin plus correct, des *lictores* [3].

Fragments d'une inscription que Bosio (ms. *Vallic. G. 5*, p. 6) vit entière *in confessione;* le P. Sirmond (ms. Paris, *Suppl. lat. 1420*, p. 23) *in crypta*, d'autres encore et dont J.-B. De Rossi n'a retrouvé que deux fragments *in cœnobio* (fig. 9578, n. 2) : *Hunc locum Ioannitis viri honesti argentari et Anastasies honesta femina qui s(e) vivos conparaberunt si(b)i (h)eredibusqu(e suis) a Petro pres(b)itero tituli sancti Crisogoni. + Hic requiescit in pace Petrunia quæ vixit annum unum. menses septem dies quindecim, deposita in pace subdie pridie nonas iunias consulatus Symmaci et Bœti viris consulibus; anni 522.*

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1889, n. 6; p. 2003, n. 2; G. Marini, *I papiri diplom.*, p. 326 ; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 442, n. 977 ; O. Marucchi, *I monum. del museo Pio-Lateranense*, 1910, pl. LXVII, n. 3.

Fragment provenant de Saint-Pancrace où J.-B. De Rossi vit et copia ce qui restait de la pierre tout entière en 1848 ; il compléta le texte à l'aide de la copie prise jadis par Pighi. Ce texte est remarquable en ce qu'il nous apprend que l'indiction se renouvelait cette année à Rome, aux calendes de septembre (fig. 9578, n. 3), en 522.

Bibl. — Panvinio, *De gente Maxima*, dans Ang. Maï, *Spicil. rom.*, t. IX, p. 586 ; Sirmond, *Ad Ennodii epist.*, VIII, 1, dans *Opera*, t. I, p. 1540 ; Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 350; Noris, *De epoch. Syromaced.*, dans *Opera*, t. II, p. 427 ; Reland, *Fasti consulares*, p. 690 ; Hagenbuch, *Epist. epigr.*, p. 342 ; A. Zaccaria, *Ist. ant. lap.*, p. 175 ; Doni, *Inscr.*, cl. XX, n. 20, d'après Torrigio ; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 418, n. 9, d'après les papiers de Doni ; Clinton, *Fasti rom.*, t. II, p. 205 ; De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 444, n. 979.

Fragment d'inscription qui rappelle la mémoire d'un *spatharius* de Bélisaire, vers 537 (fig. 9578, n. 5) :

Hunc locum conparavit colibet in quo loco, posuit fratrem suum Emalac spat(h)arius domni patrici Bilisarii qui visit annos p(lus) m(inus) XL, depositus in pace VI idus iunias.

Bibl. — O. Marucchi, *I monum. del museo Pio-Lateranense*, pl. LXVII, n. 6.

Fragment provenant de Saint-Pancrace, daté de 543 (fig. 9578, n. 6).

Bibl. — Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 2003, n. 8; Sarti, *Appendix ad crypt. Vatic.*, p. 91; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 495, n. 1081; O. Marucchi, *I monum. del museo Pio-Lateranense*, pl. LXVII, n. 9.

Fragments d'une inscription provenant de Saint-Pancrace. Sur l'origine de cette pierre, voir le commentaire de J.-B. De Rossi. Le mot *caprinarium* indique un berger de chèvres, la date est 545 (fig. 9578, n. 4).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 497, n. 1088 ; p. 509, n. 1118.

H. Leclercq.

PANDOCHEION. — Voir *Dictionnaire*, t. VI, col. 2751-2758, fig. 5751-5753, au mot Hotellerie.

PANÉAS. — En énumérant dans le *Dictionnaire* (t. VI, col. 2202-2206) quelques-uns des principaux monuments sur lesquels est représenté le miracle de la guérison de l'hémorrhoïsse, nous ne pouvions omettre la mention de la statue élevée à Panéas et dont on a pensé voir une figuration sur la face latérale d'un sarcophage romain (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1739, fig. 6897), le n. 174 du musée chrétien du Latran. Il s'agit d'abord du monument. Nous avons un dessin pris par Philippe de Winghe d'après l'original et conservé dans le ms. *Vatic. lat. 10545*, fol. 193 avant sa mutilation. Tout ce qu'on peut dire sans crainte d'être démenti c'est que la comparaison de ce dessin (fig. 9579) avec notre fig. 6897 prouve que Ph. de Winghe dessinait de façon consciencieuse et que, s'il a travaillé avant la mutilation du bas-relief, il faut en conclure que la restauration est irréprochable. Quant à substituer la Cha-

[1] *Liber pontif.*, édit. L. Duchesne. — [2] De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 24. — [3] Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 476 ; Forcellini, *Lexicon*, au mot *Fascalis;* Mommsen, dans *Bull. dell'Istit. di corrisp.*, 1852, p. 172, 174 ; Du Cange, *Gloss. mediæ inf. lat.*, au mot *Virgarim*.

nanéenne à l'hémorrhoïsse, cela ne relève que du domaine de la fantaisie[1], et nous croyons pouvoir répéter que le « texte est si clair qu'on n'a pas eu d'autre ressource que de le détourner de sa signification [2] ». C'est ce que nous croyons pouvoir dire d'une opinion nouvelle qui propose de voir dans la statue de Panéas le dieu médecin Asklepios exauçant la prière de sa fille Panakeia et lui faisant trouver la plante qui guérit tous les maux [3].

Ce n'est pas tout. Le sarcophage en question et le panneau dont nous parlons (flanc droit) ont fait dire que « Panéas, situé aux sources du Jourdain, avait été la capitale du tétrarque Philippe qui, en l'honneur

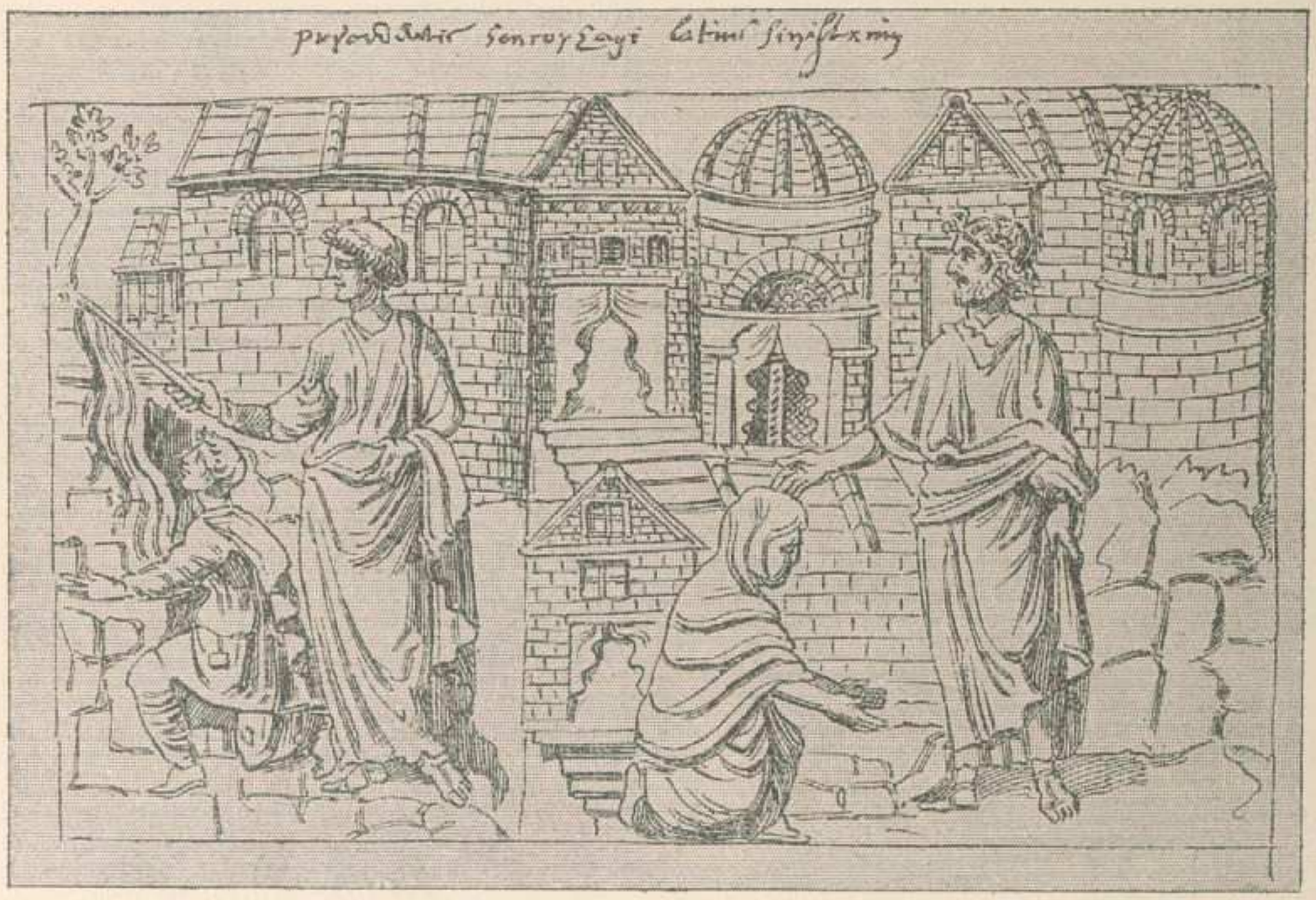

9579. — Statue élevée à Panéas. D'après *Strena buliciana*, 1924, p. 298.

d'Auguste (sinon Tibère), son protecteur, lui avait donné le nom de Césarée, « Césarée de Philippe » comme disent les synoptiques, pour la distinguer de Césarée de Palestine. Et c'est à Césarée de Philippe (plus exactement dans la région) que le Christ a dit à saint Pierre : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon « Église. » Les deux scènes seraient donc complémentaires, et le sculpteur les aurait rapprochées sur cette paroi du sarcophage parce qu'elles s'étaient passées toutes deux dans le même lieu : l'hémorrhoïsse guérie et l'Apôtre investi de la primauté [4]. » « Le moins qu'on puisse dire c'est que cette signification semble inacceptable [5]. »

H. LECLERCQ.

[1] J. Wilpert, *Alte Kopie der Statue von Paneas*, dans *Strena buliciana*, in-4°, Zagreb, 1924, p. 295-301. — [2] *Dictionn.*, t. VI, col. 2203. — [3] R. Eisler, *La prétendue statue de Jésus et de l'hémorrhoïsse à Panéas*, dans *Revue archéol.*, 1930, t. I, p. 18-27 ; cf. F. de Mély, *Le groupe de Panéas et la thèse de M. Robert Eisler*, dans *ibid.*, 1930, t. II, p. 145-150. — [4] O. Marucchi, *Un insigne sarcofago crist. Lateranense relativo al primato di S. Pietro e al gruppo del antico Laterano*, dans *Riv. di archeol. crist.*, t. II, 1925. — [5] P. Batiffol, *Critique d'un commentaire de M. Marucchi sur un sarcophage du musée du Latran relativement à la figuration de la primauté de saint Pierre*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1926, p. 146-151. — [6] Cf. Thucydide, l. II, c. XXXV sq. ; *Orat. gr.*, édit. Reiske, t. VI. — [7] Sam. Petit, *Leges atticæ*, 1742, p. 602. — [8] *Antiq. rom.*, l. V, c. XVII. Ce texte est à comparer avec celui de Thucydide rappelé ci-dessus : *Non habeo*, dit Cicéron, *antiquiorem (scriptum) nisi... nonullas mortuorum laudationes*. Cicéron, *Brutus*, XVI, LXI.

PANÉGYRIQUE. — I. Chez les païens. II. Chez les chrétiens. III. Les *Panegyrici latini*. IV. Les panégyristes. V. Bibliographie.

I. CHEZ LES PAIENS. — La *laudatio funebris* était un usage très répandu dans la société antique ; à cet usage se rattache celui que nous rencontrons à l'époque chrétienne du panégyrique ; ils sont inséparables et il semble nécessaire de ne pas les séparer. La pensée d'adresser aux défunts un suprême adieu dans la solennité des funérailles est d'une inspiration si haute qu'on peut y voir celle de la nature elle-même. Grecs et Romains s'entendirent pour en faire une institution politique [6] ; indépendamment de cet éloge public et décrété, il existait chez les Grecs un éloge privé dont on s'acquittait au cours du repas funèbre [7]. Parmi les Grecs, l'éloge funèbre devenait la manifestation officielle de l'opinion publique et on s'en acquittait en des formes émouvantes. Chez les Romains le même usage remontait jusqu'à une date très reculée. Denys et Plutarque nous parlent de la *laudatio funebris* du premier Brutus [8]. « Les honneurs, dit Plutarque, que Poplicola rendit à la mémoire de Brutus, après sa mort, furent fort agréables au peuple romain et l'éloge funèbre, prononcé aux obsèques de ce dernier, fut si vivement applaudi et approuvé que de là partit la coutume, suivie depuis lors, d'honorer d'un éloge public les funérailles

des citoyens recommandables par leurs vertus ou leurs services [1]. »

Peu de temps après la retraite du peuple sur le mont Aventin, nous voyons le consul Q. Fabius prononcer l'éloge funèbre des deux frères Manlius [2]. Tite-Live nous apprend aussi qu'aux funérailles d'Appius Claudius les tribuns voulurent s'opposer à son éloge : *cujus cum laudationem tribuni plebis impedire conarentur, plebs fraudari solemni honore supremam diem tanti viri noluit, et laudationem tam æquis auribus mortui audivit, quam vivi accusationem audierat* [3].

A l'époque de la prise de Rome par les Gaulois, les dames romaines furent admises à cet honneur public. *Cum in publico deesset aurum, ex quo summa pactæ mercedis Gallis confieret, a matronis conlatum acceperant... Matronis gratiæ actæ, honosque additus, ut earum sicut virorum, post mortem, solemnis laudatio esset* [4] ; et, pour ajouter un plus grand éclat à cette faveur, Cicéron nous apprend que les Romains tardèrent longtemps à appliquer la loi nouvelle [5], dont la conséquence était d'introduire les femmes dans la vie politique, ce qui arriva plus tard et marqua la différence entre la civilisation romaine et la civilisation hellénique, au moins à une époque reculée [6] où la mère de famille, en Grèce, restait plus complètement étrangère aux relations sociales. La mère de famille, ou la fille ἐπίκληρος, à Athènes, confinées dans leur demeure et les soins du foyer, n'avaient point accès à la culture philosophique ou littéraire à laquelle pouvait prétendre une noble romaine, comme Cærellia, dont Cicéron entretient Atticus ; comme Sempronia, dépeinte par Salluste, et comme d'autres encore auxquelles Horace a fait allusion [7]. Cette culture était réservée, chez les Grecs, à l'hétaïre, à qui on ne demandait pas de donner des héritiers aux familles, mais seulement des distractions en tout genre à ses adorateurs [8]. A Rome, il n'en était pas de même. *Quem enim Romanorum*, dit un historien latin, *pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus non materfamilias primum locum tenet ædium, atque in celebritate versatur* [9]. La femme romaine s'aventurait parfois hors de l'atrium [10], mais Thucydide voulait qu'on ne parlât d'une mère de famille grecque ni en bien ni en mal. Sa vertu comme sa beauté devait demeurer au logis. Plutarque, plus libéral, préfère l'usage romain, où la femme, selon lui, participe à la vie publique en une certaine mesure, et peut ambitionner la gloire de la *laudatio funebris :* « Je veux bien, dit-il, que la beauté de la femme reste cachée, mais je désire que sa réputation soit connue, et j'approuve la coutume romaine qui admet la femme comme l'homme aux honneurs de l'éloge public [11]. »

Polybe avait exprimé la même opinion et remarqué les conséquences morales de la coutume romaine. Cicéron a beaucoup parlé de ces éloges funèbres. Dans le *Pro Milone* (VII), il fait allusion à celui de Scipion l'Africain. Il souhaitait que l'usage en fût mieux réglé [12] et ce qu'il en dit vaut la peine d'être rappelé [13] : *Nostræ laudationes, quibus in foro utimur, aut testimonii brevitatem habent nudam atque inornatam, aut scribuntur ad funebrem concionem, quæ ad orationis (oratoris?) laudem minime accommodata est. Sed tamen, quoniam est utendum aliquando, non nunquam etiam scribendum, vel ut Q. Tuberoni Africanum laudanti scripsit C. Lælius, vel ut nosmetipsi, ornandi causa, Græcorum more, si quos velimus, laudare possimus, sit a nobis quoque tractatus is locus...* Cicéron témoigne, en outre, du développement qu'avaient pris les éloges comme genre littéraire [14]. Dans le *De oratore*, un de ses interlocuteurs nous apprend que les esprits les plus cultivés de son temps s'y étaient exercés et que les femmes distinguées avaient été l'objet de cet honneur : *In eo quidem genere scio et me, et omnes qui affuerant, delectatos esse vehementer, cum a te* (Catulus) *est Popilia mater vestra laudata, cui primum mulieri hunc honorem in nostra civitate tributum puto* [15]. Quintilien traite aussi ce genre de littérature, et nous apprend que la *laudatio funebris* avait, chez les Romains, le double caractère d'un honneur public et d'un honneur privé, suivant qu'il était décerné par l'autorité publique ou bien qu'il était l'expression des sentiments de la famille ou de l'amitié [16]. L'éloge public était prononcé *pro rostris*, ou dans l'assemblée du Sénat [17] ; l'éloge privé était prononcé près du bûcher ou du monument funèbre.

L'éloge funèbre n'a pas seulement exercé son influence sur les mœurs, il a agi fortement sur l'histoire ancienne et légendaire de Rome [18]. *Ipsæ enim familiæ*, dit Cicéron, *sua quasi ornamenta ac monumenta servabant, et ad usum, si quis ejusdem generis occidisset, et ad memoriam laudum domesticarum, et ad illustrandam nobilitatem suam ;* et il ajoute : *Quamquam his laudationibus historia rerum nostrarum est facta mendosior ; multa enim scripta sunt in iis, quæ facta non sunt, falsi triumphi, plures consulatus, genera etiam falsa* [19].

L'orgueil des familles ne servit pas seulement à fonder l'histoire, il contribua à la falsifier. Les *gentes* romaines n'étaient pas moins vaines de leur nom et de leurs titres que ne l'ont été depuis les « maisons » réputées nobles. C'était entre elles une émulation de gloire qui induisait à embellir les annales de tout ce qui pouvait frapper l'imagination populaire. Les historiens romains n'échappaient pas tous à ce piège et ils y tombaient d'autant plus volontiers que l'histoire des premiers siècles de Rome était très peu documentée et presque entièrement fictive. Les archives privées étaient considérées comme des sources de l'histoire nationale et les *laudationes* prononcées aux funérailles y tenaient bonne place. On les consultait et la vanité domestique tenait lieu de vérité historique ; le seul embarras des historiens consistait à exposer le récit des événements dont l'honneur était réclamé par plusieurs *gentes*. Tite-Live s'en plaignait : « Je suis convaincu, disait-il, que les souvenirs du passé ont été altérés par les éloges funèbres, alors que chaque famille voulait tirer à soi la gloire des actions et des dignités. De là, sans doute, cette confusion dans les œuvres de chacun et dans les monuments publics de l'histoire [20]. » La destruction des *Grandes annales* de Rome, lors de l'incendie de la ville par les Gaulois, avait entraîné la nécessité, pour reconstituer tant bien que mal l'histoire du passé, de recourir aux archives privées mises en sûreté dans le Capitole demeuré intact. Comme il arriva après la persécution de Dioclétien, il fallut reconstituer les archives officielles à l'aide des souvenirs et des documents privés afin de leur donner la consécration publique ; nous savons que pareilles entreprises ne s'exécutent pas sans quelques accrocs à la vérité. Cicé-

[1] Plutarque, *Poplicola*, édit. Reiske, t. IX, p. 401. — [2] L. II, c. XLVII, 10. — [3] L. II, c. LXI, 9. — [4] Tite-Live, l. V, c. L ; Plutarque rapporte le même fait, *Camill.*, VIII. — [5] Cicéron, *De oratore*, XI, XLIV. L'honneur avait été décrété en principe, mais l'application en fut faite pour la première fois seulement à la mort de Popilia, mère de Catulus, le vainqueur des Cimbres. — [6] Le *Corp. inscr. gr.* contient des exemples moins anciens. — [7] Cicéron, *Ad Attic.*, l. XIII, ep. XXI, 5 ; Horace, *Epod.*, carm. VIII. — [8] Cf. La Harpe, *Cours de litt.*, in-8°, t. I, Paris, 1863, append. C, c. IV, p. 765 sq. — [9] Cornelius Nepos, *Præf.*, 6. — [10] Arnobe II, *Matres familias vestræ in atriis operantur domorum, industrias testificantes suas.* — [11] Plutarque, *De mult. virtute*, I. — [12] *De legibus*, l. II, c. XXVI. — [13] *De oratore*, II, LXXXIV, 341. — [14] *De oratore*, II, X, 43. — [15] *De oratore*, II, XI, 44. — [16] *Instit. orat.*, l. III, c. VII. — [17] Dans les colonies ou municipes, l'éloge était décerné par l'*Ordo ;* c'est le cas à Salpensa ; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1286. — [18] Niebuhr, *Röm. Gesch.*, t. II, p. 5. — [19] Cicéron, *Brutus*, XVI, CXII. — [20] Tite-Live, l. VIII, c. XL.

ron nous le dit : « On y trouve des faits qui ne sont point arrivés, des triomphes imaginaires, des consulats dont on a grossi le nombre, de fausses généalogies. On y annoblit des plébéiens en coulant des hommes d'une origine obscure dans une famille illustre qui porte le même nom, comme si je me disais issu de M. Tullius, qui était patricien et qui fut consul dix ans après l'expulsion des rois [1]. »

Les archives des familles romaines offraient tous les inconvénients qu'ont présentés dans la suite les généalogies ; car les anciens eurent comme nous leurs généalogistes accessibles à toutes les complaisances. *Nomina familiæ suæ longo ordine ac multis stemmatum illigata flexuris* dit Sénèque à leur sujet [2] et Pline l'Ancien s'accorde avec lui en disant que : *Stemmata lineis discurrebant ad imagines pictas* [3]. Tite-Live signale le péril qui en résultait : *Vitiatam memoriam funebribus laudibus reor, falsisque imaginum titulis* [4], *dum familia ad se quæque, famam rerum gestarum honorumque fallente mendacio trahunt. Inde certe et singulorum gesta et publica monumenta rerum confusa* [5].

Denys d'Halicarnasse [6], Suétone [7], Aulu-Gelle [8] attestent aussi la richesse des archives romaines à cet égard. Cicéron leur réservait son admiration. Il avait lu, disait-il, la *laudatio* que Fabius, vainqueur d'Hannibal, avait eu la fermeté de prononcer aux obsèques de son fils. Cette même pièce avait été entre les mains de Plutarque qui s'exprime en ces termes : « Lorsque Fabius eut le malheur de perdre ce fils déjà illustre, il comprima sa douleur, comme doit faire un homme de vertu, et il voulut prononcer lui-même *in foro* cet éloge funèbre, dont on laisse ordinairement le soin pieux aux proches du défunt. Nous avons lu cet éloge, qui fut recueilli par écrit et qui respire une admirable sérénité [9]. »

La solennité des funérailles était devenue un moyen de former l'esprit public. Les anciens en avaient fait un spectacle éminemment instructif et religieux [10]. Rien n'y était négligé de ce qui pouvait exercer une impression sur les âmes et les remuer fortement. On revenait de ces graves cérémonies pénétré d'un sentiment profond, et l'autorité de l'exemple s'enracinait ainsi dans les cœurs [11]. L'éloge funèbre était la partie la plus importante des grandes funérailles et Cicéron en érigeait même la pratique en théorie politique : *Honoratorum virorum laudes in concionem memorentur.*

Dans les funérailles solennelles, l'orateur était désigné par le Sénat. A partir de l'empire, l'honneur de la *laudatio* fut un peu trop prodigué, aussi Quintilien nous dit « que les oraisons funèbres sont une des fonctions des magistrats qui, souvent, en sont chargés par un sénatus-consulte [12] ». Il y avait surtout la famille du défunt ou de la défunte qui se chargeait de fournir l'orateur et on ne se montrait pas trop rigoureux quant au talent. Octave n'avait que 12 ans quand il fut chargé de prononcer l'éloge de son aïeule : *Duodecimum annum agens, aviam Juliam defunctam pro concione laudavit* [13]. Il paraît que l'éloge était l'ouvrage propre d'Octave qui remporta un réel succès. Tibère fut plus précoce encore ; il n'avait que 9 ans lorsqu'il récita l'oraison funèbre de son père : *Novem natus annos, defunctum patrem pro rostris laudavit* [14]. Personne ne s'en étonnait. De nos jours il n'est pas rare de voir en Italie, la veille de Noël, dans certaines églises, des petites filles de 6 ans discourir sur les mérites du *bambino.*

Il y avait d'autres scènes, par exemple l'oraison funèbre de Jules César par Antoine, véritable drame dont Shakespeare s'est emparé pour son théâtre, et aussi des réunions plus graves comme lorsqu'on voyait Auguste monter aux rostres pour y faire l'éloge de son neveu Marcellus, de son gendre Agrippa, de sa sœur Octavie et de son fils adoptif Drusus. Ces scènes étaient devenues une distraction et un régal. On s'y rendait pour saisir au vol une allusion. Ceux qui vinrent écouter Tibère louant Auguste, son prédécesseur, avaient été déçus dans leur attente ; ils le furent bien plus et murmurèrent lorsque Tibère les priva délibérément de l'oraison funèbre attendue de Germanicus : « Où sont les institutions de nos ancêtres? Quoi, disait-on, on refuse au héros les vers composés en son honneur et même les honneurs de l'éloge funèbre [15] ?» Mais quand on entendit Néron faire l'éloge de Claude, qu'on le soupçonnait d'avoir empoisonné, la foule écouta d'abord la belle prose de Sénèque, puis, n'en pouvant plus, éclata de rire [16].

On choisissait parfois une belle voix de femme pour prononcer l'éloge : *A muliere quæ optima voce esset, perquam laudari, dein Næniam cantari solitum.* Au VIe siècle de Rome, la coutume s'établit de faire réciter la *laudatio* par des adolescents de distinction, afin que leur premier acte, dans la vie publique, fût d'honorer les morts, et que leur voix émue touchât plus vivement les assistants.

Toutes les *laudationes* qui nous sont connues sinon dans leur texte, du moins par une attestation, ont été récitées par des parents plus ou moins proches ; ce sont un père, un frère, un fils, etc., qui ont été loués :

Un père : Appius (an de la fondation de Rome 284, avant notre ère 470) ; Marcellus (546/208) ; Q. Metellus (533/221) ; Tibère (721/33) ; C. César (791/37) ; Antonin le Pieux et Lucius Verus (915/161 apr. J.-C.).

Un beau-père : Tibère (768/14 apr. J.-C.) ; Néron (808/54 apr. J.-C.).

Un beau-père : Drusus (768/14 apr. J.-C.).

Un frère : M. Fabius Vibullinus (274/480) ; Tibère (745/9 apr. J.-C.).

Un fils : Q. Fabius Maximus (541/213) ; Serranus (700/54) ; Tibère (776/23 apr. J.-C.).

Un gendre : Auguste (721/33) ; Marcellus (742/12) ; Agrippa.

Un oncle : Q. Fabius Maximus Allobrogicus (625/129).

Un beau-fils : Auguste (745/9 apr. J.-C.).

Une mère : Q. Lutatius Catulus cos. (652/102) ; Auguste (721/33) ; Atticus (712/42) ; Agricola (cf. Tacite, *Agricola*, VII).

Une tante : César (686/68) ; Drusus (743/11).

Une épouse : César (686/68) ; M. Lepidus (792/38 apr. J.-C.) ; Néron (820/66 apr. J.-C.) ; Q. Lucretius Vespillo (? vers 8 à 2 av. J.-C.).

Une aïeule : Auguste (703/51).

Une sœur : Auguste (743/11).

Une bisaïeule : C. César (782/29).

Une belle-mère : Hadrien (873/119 apr. J.-C.).

Nous savons que les *laudationes* suivantes ont été prononcées :

Ann. 245/509. Brutus par Valerius. Denys d'Halicarnasse, *Antiq. rom.*, V, XVII ; Plutarque, *Poplicola*, t. IX, p. 7 ; *De viris illustr. urbis Romæ*, c. X.

Ann. 274/480. C. Manlius Cincinnatus et Q. Fabius a M. Fabius Vibullinus. Tite-Live, *Hist.*, l. II, c. XLVII.

Ann. 284/470. Appius Claudius par son fils. Tite-

[1] Cicéron, *Brutus*, XVI. — [2] Sénèque, *De beneficiis*, III, XXVIII. — [3] Pline, *Hist. nat.*, l. XXXV, c. II, 2. — [4] Orelli, *Inscr. lat.*, n. 534. — [5] Tite-Live, l. VIII, c. XL. — [6] *Antiq. rom.*, I, LXXIV. — [7] *Galba*, c. III. — [8] Aulu-Gelle, XIII, XIX. — [9] Plutarque, *Fabius Maximus*, XXIV. — [10] Kirchmann, *De funeribus Romanorum*, in-12, Lugd. Batav., 1672. — [11] Cicéron, *De legibus*, l. II, c. XXII sq., sur l'intérêt qu'il attachait à ces solennités. Les lois s'étaient appliquées à en exclure le luxe, pour leur laisser leur caractère moral. — [12] *Instit. orat.*, l. III, c. VII, 2. — [13] Suétone, *Augustus*, c. VIII. — [14] Suétone, *Tiberius*, c. VI. — [15] Tacite, *Annales*, l. III, c. V. — [16] Id., *ibid.*, l. XIII, c. III.

Live, *op. cit.*, l. II, c. LXI ; Denys d'Halicarnasse, *op. cit.*, IX, LIV.

?Ann. 459/295. P. Decius a Q. Fabius Maximus Rullianus. *De viris illustr.*, c. XXVII.

Ann. 533/221. L. Cæcilius Metellus par son fils Quintus. Pline, *Hist. nat.*, l. VII, c. XLIII, 139.

Ann. 546/208. Q. Claudius Marcellus par son fils Marcellus. Tite-Live, *op. cit.*, l. XXVII, c. XXVII.

Entre 547/207 et 551/203. Q. Fabius Maximus par son père Fabius Cunctator. Cicéron, *Cato mai.*, IV, 12; Plutarque, *Fabius Maximus*, I, V, 24, 4.

Ann. 625/129. P. Scipio Aemilianus par Q. Fabius Maximus, Cicéron, *Pro Murena*, XXXVI, 75. On sait qu'au milieu des agitations soulevées par Caius Gracchus, à l'occasion du partage proposé des terres latines, P. Scipion Emilien, adversaire déclaré des séditieux, fut inopinément trouvé mort dans sa maison, et que le soupçon d'un meurtre s'éleva contre le tribun et sa sœur Sempronia, épouse du dernier Africain. De solennelles obsèques furent faites à Scipion, et le célèbre C. Lælius, dit *le Sage*, écrivit pour la circonstance deux éloges funèbres qui furent prononcés par deux adolescents, petits-fils du mort. Le scholiaste de Bobbio *ad Cic. pro Milone* (VII, 2), nous a conservé quelques lignes de celui des deux éloges qui fut prononcé *pro rostris*, par l'un de ces jeunes gens, Q. Fabius Maximus, plus tard surnommé l'Allobrogique. Voici le fragment qui nous a été conservé : *Quia propter neque tanta diis immortalibus gratia haberi potest, quanta habenda est, quod is cum illo animo atque ingenio* < *in* > *hac civitate potissumum natus est, neque ita moleste atque ægre ferri quam ferundum est, quod nec morbo mortem obiit et in eodem tempore oppetiit quom et vobis et omnibus, qui hanc rem p. salvam volunt, maxime vivo opus est. Quirites.*

Ann. 652/102. Popilia par Q. Lutatius Catulus, son fils. Cicéron, *De oratore*, II, XI, 44.

Ann. 676/78. L. Cornelius Sulla a τῷ κρατίστῳ εἰπεῖν τῶν τότε, qui pourrait bien être Hortensius. Appien, *De bello civili*, l. I, c. CV.

Ann. 686/68. Julie et Cornélie, par C. Jules César. Celui-ci avait 25 ans lorsqu'il prononça *pro rostris*, l'éloge funèbre de sa première femme Cornélie, et de sa tante Julie. Suétone, *Cæs.*, c. VI, nous a conservé ce passage curieux : *Amitæ meæ Iuliæ maternum genus ab regibus ortum, paternum cum dis immortalibus coniunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii Reges, quo nomine fuit mater a Venere Julii, cuius gentis familia est nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et cærimonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges.* Cf. Plutarque, *Cæs.*, c. V.

A. d. IX kal. dec. 700/54. Le fils de Serranus Domesticus par son père. Cicéron, *Epist. ad Quint. frat.*, III, VIII, 5.

Ann. 700/54. Julie, fille de César, par un proche parent. Dion Cassius, c. XXXIX, n. 64.

Ann. 703/51. Julie, sœur de César, par Octave, âgé de 11 ans. Suétone, *Divus Augustus*, c. VIII ; Quintilien, l. XII, VI, 1 ; cf. Juste Lipse, *Excurs. ad Tacit. Annal.*, III, 29 ; Weichert, *Augusti relliquiæ*, p. 7 sq.

Ann. 710/44. C. Jules César par Antoine. Cicéron, *Ad Atticum*, l. XIV, ep. X, 1 ; l. XV, ep. XX, 2 ; Phil., II, XXXVI, 90 ; Plutarque, *Brutus*, XX, 2 ; *Anton.*, XIV, 3 ; Suétone, *Julius*, c. LXXXIV ; Dion Cassius, c. XLIV, n. 35 sq.

Ann. 712/42. Cécile par son fils Atticus. Nepos, *Att.*, XVII, 1.

Ann. 721/33. Tib. Claude Néron par son fils Tibère. Suétone, *Tiberius*, c. VI.

Ann. 731/23. Marcellus par Auguste. Dion Cassius, *op. cit.*, l. LIII, c. XXX, n. 5 ; Servius, *Ad Eneidem*, l. I, vs. 712.

Ann. 742/12. Agrippa par Auguste. Dion Cassius, *op. cit.*, l. LIV, c. XXVIII, n. 3 ; cf. Zonaras, X, 54.

Ann. 743/11. Octavie l'Ancienne par son frère Auguste. Dion Cassius, *op. cit.*, l. LIV, c. XXXV, n. 4, et par Drusus ; cf. Weichert, *op. cit.*, p. 118.

Ann. 745/9. Octavie la Jeune par son frère Auguste. Suétone, *Divus Augustus*, c. LXI.

Ann. 745/9. Tib. Claud. Drusus par Auguste et Tibère. Tite-Live, *perioch.*, CXLII; Tacite, *Annales*, l. III, c. V; Suétone, *Claudius*, c. I ; Dion Cassius, *op. cit.*, l. LV, c. II ; cf. *Consol. ad Liv.*, 209 sq.

Ann. (?) Murdia par son fils; à l'époque d'Auguste, mais à une date non précisée. Texte conservé sur une table de marbre, gravée en beaux caractères, la partie gauche manque, la dernière ligne de la partie conservée est effacée, mais les lettres peuvent être reconstituées. Éditée par Winckelmann, par Carlo Fea, par Ruddorf, dans *Abhandl. des Berl. Akad.*, 1868, p. 220 sq., dans *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, t. IX, 1870, p. 288 sq. ; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 10230.

L'éloge de Murdia offre cette particularité curieuse : un fils célèbre les vertus de sa mère, laquelle s'était remariée et avait eu d'autres enfants de son second lit. L'orateur, qui est né du premier lit, remercie sa mère de ne pas l'avoir frustré au profit de ses frères nés d'un autre père. On peut penser ce qu'on voudra de la convenance qu'il y a dans l'étalage de ces affaires de famille. L'orateur parle longuement d'affaires, en vrai Romain. On ne s'attend guère à rencontrer dans un discours de cette nature des détails tels que ceux-ci : « Elle institua héritiers tous ses fils à titre égal, en réservant une part à sa fille. On reconnaît son amour maternel à cette sollicitude, à cette égalité de partage. A son mari, elle légua une certaine somme d'argent pour relever le droit de la dot par un témoignage d'estime. Pour ce qui me concerne, elle se rappela le souvenir de mon père, et s'inspirant de lui et de sa propre droiture, après estimation faite, elle me laissa par testament un prélegs, non pour me préférer à mes frères en leur faisant tort mais par égard pour mon père; en mémoire de sa libéralité, elle résolut de me rendre ce que, au jugement de son mari, elle possédait de mon patrimoine, tenant ainsi à ce que ces biens, dont elle n'avait que le dépôt, redevinssent ma propriété. »

[laudatio] MVRDIAE·L·F·MATRIS
sed·propriis·viribus·adlevent·cetera·quó·firmiora
probábilioraque·sint
Omnes·filios·aeque·fecit·heredés·partitione·filiae·data; amor
5 *maternus·caritate·liberum·aequalitate·partium·constat*
Viro·certam·pecuniam·legavit·ut·iús·dotis·honore·iudici·augeretur
Mihi·revocatá·memoriá·patris·eáque·in·cónsilium·et·fidé·suá·ad
hibitá·aestumatione·factá·certás·res·testamento·praelegavit'
neque·eá·mente·quo·mé·fratribus·meis·quom·eorum·aliquá
10 *contumelia·praeferret; sed memor·liberalitatis·patris·mei*
reddenda·mihi·statuit; quae·iudicio·viri·sui·ex patrimonio
meó·cepisset; ut·ea·iussu·suo·custodita·propietati·meae·resti
tuerentur
constitit·ergo·in hóc·sibi·ipsa·ut·á·parentibus·dignis·viris·data

15 *matrimonia · obsequio ; probitate · retineret ; nupta · meriteis · gra*
tior · fieret ; fide · carior · haberetur ; iudicio · ornatior · relinquere
tur ; post · decessum · consensú · civium · laudaretur ; quom · discriptio
partium · habeat · gratum · fidumque · animum · in viros ; aequalita
tem · in liberos ; iustitiam · in veritate.
20 *quibus · de causeis · q · quom · omnium · bonarum · feminârum · simplex · simi*
lisque · esse · laudatio · soleat · quod · naturalia · bona · propriá · custo
diá · servata · varietatés · verborum · non · desiderent ; satisque · sit
eadem · omnes · boná · famá · digna · fecisse ; et quia adquirere
novas · laudes · mulieri · sit · arduom ; quom · minoribus · varieta
25 *tibus · vita · iactetur ; necessario · communia · esse · colenda ; ne quod*
ámissum · ex · iústis · praecepteis · cetera · turpat
Eó · maiorem · laudem · omnium · carissima · mihi · máter · meruit ; quod
modestia · probitate ; pudicitia ; opsequio ; lanificio ; diligentia ; fidé
pár · similisque · cetereis · probeis · feminis · fuit ; neque · úlli · cessit ; vir
30 *tutis ; sapientiae ; periculorum ; praecipuam · aut · certe*
[*æqualem. gloriam. adsecuta. et. prælerea. in re. solitis. difficiliore. recto. et æquo. iudicio. usa. est*]

Cette élégie, dont les mots sont séparés par des points et les sentences par des points-virgules, semble avoir été composée dans un greffe par un fonctionnaire qui composerait des vers et noircirait du papier timbré.

Entre 746/8 et 752/2. Turia, par son mari Q. Lucretius Vespillo.

Voici la seule pièce à peu près complète, dans son genre, le seul panégyrique qui nous ait été conservé par une suite de hasards inespérés. Cet éloge de Turia nous montre un mari, Lucretius Vespillo, célébrant les vertus de sa femme dont le rare dévouement lui a sauvé la vie durant les proscriptions du triumvirat. Tout un drame domestique revit dans ce texte, dont il a fallu pendant deux siècles rapprocher les fragments rencontrés par pièces et morceaux.

Le premier grand fragment qui ait été publié se composait de soixante-neuf lignes à peu près entières. C'était la partie finale de l'éloge funèbre. Elle avait été recueillie sur une grande table de marbre coupée en deux, dans le sens de la hauteur, mais dont les deux parties rapprochées se joignaient presque exactement. Quelques lettres seules faisaient défaut. Les fins de lignes manquaient, mais étaient faciles à suppléer. Ces marbres avaient été portés, on ne sait par quel hasard, dans les catacombes. C'est là qu'ils furent trouvés et Raphaël Fabretti (voir ce nom) en eut connaissance à la fin du XVIIe siècle. Il publia ce qu'il en pouvait connaître dans son *Inscriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio*, in-fol., Romæ, 1699-1702, p. 168, 323. Des catacombes, les marbres passèrent au musée Carpegna, puis à la villa Albani, où Gaëtano Marini (voir ce nom) les vit, les collationna et en publia une nouvelle et plus correcte édition : *Iscrizioni antiche delle ville e de palazzi Albani, raccolte da G. M.*, in-4°, Romæ, 1785, p. 136 sq. Orelli (voir ce nom), à son tour, a donné place dans son recueil, *Inscriptionum latinarum selectarum*, p. 349, n. 4859, au texte de Marini, que G. Henzen (voir *Rec. d'inscr.*) a revu de nouveau sur l'original encore existant.

Un second fragment de quarante et une lignes fut publié par G. Marini (*op. cit.*, p. 142) qui soupçonna, sans en être assuré, que ce fragment se reliait à ceux de la villa Albani. Le marbre qui en révélait le texte était tronqué par les deux bouts, et, de plus, avait été brisé dans le sens de la hauteur. Il ne restait donc sur ce débris, imprimé par Marini, que des commencements de lignes dont le sens était, pour ainsi dire, impénétrable. Marini n'essaya point d'y suppléer. Ce tronçon de marbre était encadré dans le mur d'une abbaye cistercienne, près de la *Torre de' specchi*, à Rome; le savant Ughelli l'y avait fait placer, pour le conserver, vers le milieu du XVIIe siècle. Il a disparu depuis, mais trois antiquaires différents en avaient relevé des copies : Ughelli, le premier ; Suarez, bibliothécaire de la Barberine, plus tard; et un inconnu, à une époque plus récente. C'est d'après cette dernière copie que Marini a publié son texte. Les trois copies existent encore au Vatican, dans les papiers de Barberini où Mommsen a pu les vérifier et les comparer : Suarez, *Cod. Vatic. 9140*, p. 134; Ughelli, dans les papiers de Doni, *Vatic. cod. Barber. 34*, p. 73; Anonyme, *Vatic. cod. Barber. 30*, p. 92. Orelli a reproduit le texte imprimé par Marini, en indiquant le soupçon d'une relation entre ce fragment et celui qui précède. L'authenticité de l'un n'est pas plus suspecte que celle de l'autre.

Un troisième fragment de onze lignes, tronqué dans tous les sens, mais qui, après la découverte dont nous allons parler, s'adapte avec exactitude au commencement du tronçon de quarante et une lignes, a été retrouvé aussi à Rome, près du tombeau de Metella. Suarez l'y avait remarqué et recueilli, sans songer qu'il pût faire corps avec ce dernier fragment. Marini, fouillant les papiers de Suarez au Vatican (*Cod. Vatic. 9140*) avait remarqué ce fragment et l'avait publié dans *Gli atti e monumenti de' fratelli Arvali*, in-4°, t. I, Roma, 1795, p. 38, sans se douter plus que Suarez qu'il appartenait à notre *laudatio funebris*.

Ce fut grâce à un manuscrit de la Bibliothèque nationale que la lumière se fit. C'est dans les papiers où le P. Sirmond recueillait tout ce qui lui semblait digne d'attention au cours de ses déplacements (ms. *lat. 9696; Suppl. lat. 1417*, n. 116) que J.-B. De Rossi découvrit un tronçon d'inscription, mutilé de tous les côtés, copié de la main même de Sirmond et recueilli par lui à Rome, sans indication de lieu précis. Le fragment était de quarante lignes, et la mutilation considérable dans le sens de la hauteur, de sorte que le début de l'inscription manquait, chaque ligne était tronquée à gauche et à droite, et la fin du titre n'était marquée par aucun signe déterminé, le sens général demeurant lettre morte pour le lecteur. J.-B. De Rossi copia Sirmond et s'étant ressouvenu du fragment de quarante et une lignes publié par Marini en 1785, il fut agréablement surpris, en rapprochant ces deux lambeaux, de les voir se rejoindre avec une suffisante exactitude, ne laissant à la fin de chaque ligne qu'une lacune facile à remplir, et offrant une place à prendre pour le fragment de onze lignes.

Parvenu à ce point J.-B. De Rossi confia à Mommsen le soin de compléter la restitution du monument et celui-ci, aidé de Degenkolb, jurisconsulte épigraphiste, démontra que les deux débris de quarante et de quarante et une lignes, combinés ensemble et avec le tronçon de onze lignes, composaient la première partie ou peu s'en faut de l'éloge funèbre dont les deux grands fragments juxtaposés de soixante-neuf lignes, publiés jadis par Fabretti, composaient la seconde et dernière partie. Sauf quelques lignes initiales, et quelques lignes au point de jonction des deux parties,

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

on possédait désormais un des plus curieux documents de l'antiquité romaine. Mommsen communiqua la trouvaille à l'Académie de Berlin (*Abhandlungen der Berl. Akad.*, 1863, p. 460 sq.), fut contredit par Rudorff et soutenu par Huschke qui publia des observations dont il y a lieu de tenir compte.

La suite de ces divers fragments s'établit donc parfaitement, à cette heure, sans contestation possible, et forme un ensemble satisfaisant. Le regret reste même léger, pour les lacunes du commencement et du milieu, entre les deux grandes masses de cinquante-deux et de soixante-neuf lignes, car évidemment ces lacunes sont de peu d'importance. Mais l'explication de quelques passages juridiques exercera longtemps encore la sagacité des érudits et des jurisconsultes.

La détermination des personnages et de la date de l'éloge est tout aussi intéressante et offre moins de difficultés. Il ressort de l'inscription que l'éloge s'adresse à une dame romaine de grande condition; l'orateur est son mari qui a été proscrit pendant les guerres civiles et pour le salut duquel la défunte s'est dévouée avec un courage intrépide. Il semble plus vraisemblable que l'éloge fut prononcé devant la tombe, le jour des funérailles. L'union des époux dura plus de quarante ans, mais elle fut stérile, ce qui avait été pour la défunte l'occasion de proposer à son mari de céder la place à une épouse féconde, proposition qu'il rejeta.

La pièce que nous allons transcrire appartient à nos études par ce qu'elle nous apprend, à l'époque d'Auguste, des mœurs privées. A ce point de vue, elle intéresse particulièrement nos travaux en montrant un tableau de la vieille honnêteté romaine. La vie domestique des païens était entachée de bien des misères et bien des licences que la loi chrétienne allait réformer ; il n'en est que plus nécessaire de citer ce document unique. La femme romaine, au temps d'Auguste, ou plutôt, le mariage romain, nous apparaissent ici sous un aspect qui a été trop peu signalé par la poésie contemporaine et par l'histoire. Ce n'est pas, en effet, seulement une Romaine isolée, qui nous est montrée sous ce point de vue moral, par le *laudator*, un époux qui parle presque le langage d'un amant, après quarante ans de mariage ; c'est une famille tout entière dont les vertus sont proclamées par les actes. L'héroïne de l'éloge, sa sœur, *sanctissima femina*, l'époux de cette dernière, l'auteur de la *laudatio* lui-même, tous ont un droit égal à notre estime. Les mœurs légères dominaient sans doute dans la société romaine, surtout dans les rangs élevés, par exemple chez Mécène, chez Agrippa, mais, pour l'honneur de l'humanité, les mœurs graves et pures, les sentiments élevés et délicats régnaient encore dans un grand nombre de maisons, étrangères à cette corruption, que Catulle et Horace nous ont si vivement représentée pour le siècle d'Auguste : corruption grossière, malgré sa prétention d'élégance, et que n'atténue pas la délicatesse d'une autre époque et d'une autre civilisation. La famille et le mariage reçoivent donc de notre inscription une auréole d'honneur, bien rare, et même inexistante dans les autres monuments du règne d'Auguste. Aucun monument littéraire ne nous a transmis, en ce genre, un souvenir comparable à notre monument épigraphique ; et l'intérêt augmente encore lorsqu'on arrive, par la conjecture critique, à animer une scène déjà si pleine de charme, en y appliquant des noms propres.

Notre texte ne révèle ni le nom de l'épouse ni le nom de celui qui s'honore d'avoir été son mari, mais les faits offrent un tel caractère qu'ils n'ont pu se produire que dans les rangs élevés de la société, et la critique, aidée par l'érudition, peut arriver à déterminer avec une quasi-certitude les noms des personnages en question. Il s'agit d'un proscrit et les textes littéraires abondent sur la sinistre période où les proscriptions devinrent la condition d'existence de la société. Trois auteurs anciens, Valère Maxime, Appien et Dion Cassius nous ont laissé à cet égard des documents précieux et qui contiennent la clef de notre éloge funèbre.

Valère Maxime, dans son chapitre *De fide uxorum ergo viros* [1], recommande aux hommages de la postérité le nom d'une dame romaine, Turia, qui s'était illustrée par son courage ingénieux pour sauver la vie de son époux proscrit, Q. Lucretius : *Q. Lucretium proscriptum a triumviris, uxor Turia, inter cameram et tectum cubiculi abditum, una conscia ancillula, ab imminente exitio, non sine magno periculo suo* [2] *tutum præstitit, singularique fide id egit...* Appien, qui, en son l. IV des *Guerres civiles* a recueilli tant de détails sur cette funeste époque, nous apprend aussi que Lucretius fut, après d'effrayantes aventures, sauvé d'une mort certaine par son épouse ; qu'il obtint sa grâce des triumvirs par l'entremise de ses amis et que, longtemps après le rétablissement de la paix, il obtint les honneurs du consulat [3]. Dion Cassius, de son côté, raconte que, l'an 735 de Rome, divers mouvements politiques s'étant produits en Italie, Auguste, pour donner à la capitale de l'empire un nouveau gage de son oubli du passé, avait désigné pour second consul un personnage qu'il aurait pu considérer comme suspect, Q. Lucretius, jadis proscrit [4].

Ces divers témoignages concordent, par des rapprochements remarquables, avec les détails consignés dans le texte de l'inscription.

On peut donc conjecturer que nous avons ici l'éloge funèbre de Turia elle-même, prononcé par son époux, Q. Lucretius Vespillo [5], un personnage consulaire de la même famille que le poète Lucrèce [6]. L'époque de la grâce obtenue est encore plus facile à fixer. L'auteur de l'éloge funèbre nous apprend qu'il a obtenu sa radiation de la liste des proscrits de l'un des triumvirs personnellement, d'Octave César, en ce moment, dit-il, absent de Rome, où commandait un autre triumvir, Lépide. C'est auprès de ce dernier que Turia est accourue pour obtenir l'exécution de la sentence gracieuse d'Octave. Mais la noble femme a trouvé Lépide inflexible, et, prosternée à ses pieds, elle n'a recueilli que des outrages, dont le détail est donné par l'inscription. Or cette scène se rapporte évidemment à l'année 711, au cours de laquelle il est connu que Lépide administra la ville de Rome, pendant qu'Octave et Antoine poursuivaient dans les montagnes de la Macédoine les débris du parti de Brutus et Dion Cassius ne laisse aucun doute à ce sujet [7]. Postérieurement à cette époque, Lépide n'a plus exercé aucun pouvoir dans la ville de Rome ; en déposant le consulat, il est parti pour l'Afrique échue à son lot dans l'exercice du triumvirat. De l'Afrique, il est passé en Sicile, où le prirent la disgrâce et la sentence d'exil. Quant à Octave il ne s'est absenté de Rome que pendant cette année de triumvirat. Le fait est parfaitement avéré. La date de la scène de Lépide est donc bien déterminée. La date du mariage de Turia, doit être reculée à l'an 706 ou 707, qui fut l'époque de l'assassinat de ses père et mère, et d'un procès essayé pour faire annuler le testament paternel. Les quarante et un ans de mariage constatés par la *laudatio* porteraient la date de la mort de Turia entre les années 747-748 de Rome, 9 ou 10 ans avant

[1] *Factorum dictorumque memorabilium*, édit. Kempf, 1854, l. IX, c. VI-VII, p. 514. — [2] Les receleurs de proscrits étaient proscrits eux-mêmes. — [3] Appien, *De bello civili*, IV, c. XLIV. — [4] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LIV, c. X. — [5] Il fut probablement surnommé *Vespillo* parce que, étant proscrit, il avait passé une nuit, caché dans un tombeau. — [6] Cf. Eichstädt, *De vita Lucretii*, 1801, p. LVI sq. — [7] Dion Cassius, *op. cit.*, l. XLVII.

4° V 6695
D 08111 13-8-57 A

Jésus-Christ, c'est l'époque où l'éloge a dû être prononcé et gravé sur la pierre. Quant au L. Cluvius, beau-frère de Turia, dont il est beaucoup parlé dans la *laudatio*, il appartenait aussi à une famille historique.

On croira sans peine qu'un texte offrant par lui-même un si grand intérêt, auquel vient s'ajouter, au jugement de certains, l'intérêt plus vif encore d'être incomplet à chaque ligne et de provoquer ainsi l'ingéniosité des entrepreneurs de restaurations épigraphiques, n'a pas manqué de recevoir tout un paquet de conjectures et de variantes. Là où ont passé Mommsen, Degenkolb, Huseckhe, De Rossi, Bücheler, Dürr, Hirschfeld, Siebourg, Vollmer, succédant à Fabretti et à Marini, il est permis de ne rien proposer de nouveau. Nous suivons le texte établi dans le *Corpus inscriptionum latinarum* (t. VI, n. 1527) que sa longueur ne nous permet pas de reproduire ; la traduction de Ch. Giraud suffira ici :

« I... avant le jour fixé pour notre mariage, tu fus privée soudainement de tes père et mère, assassinés ensemble dans la solitude du foyer domestique.

« Ce double crime ne resta point impuni, grâce à tes soins surtout, car j'étais parti pour la Macédoine et C. Cluvius, l'époux de ta sœur, était dans la province d'Afrique.

« Tu t'es acquittée avec une intelligence si active de ce devoir pieux, en recherchant, dénonçant, poursuivant les coupables, que nous n'eussions en vérité mieux fait, si nous avions pu agir nous-mêmes. Tu en partages le mérite avec ta respectable sœur.

« Durant les agitations de cette poursuite, tu dus abandonner la maison paternelle, où tu n'étais pas suffisamment gardée, et tu vins occuper la maison conjugale où, après le châtiment des assassins, tu attendis mon retour.

« Vous fûtes ensuite circonvenues, ta sœur et toi, pour consentir à ce que le testament paternel, où toi et moi nous étions institués héritiers, fût déclaré révoqué *(ruptum)* par la survenance d'une *coemptio* entre ton père et son épouse. Tu serais ainsi nécessairement tombée, avec l'universalité de l'héritage paternel, sous la tutelle des meneurs de cette intrigue, ta sœur étant écartée de l'hérédité, comme sortie de la famille, par sa *mancipatium* à Cluvius, son époux. Quoique absent alors, je sais bien quel accueil tu fis à ces propositions et quelle présence d'esprit tu sus y opposer.

« En vérité, tu défendis la cause de nous tous, dont l'intérêt était que le testament ne fût pas cassé, et qu'à toi et moi fût attribuée la succession, plutôt qu'à toi seule la possession du tout : bien assurée que tu étais d'ailleurs de te conformer aux intentions paternelles, puisque, le testament étant maintenu, tu partageais l'héritage avec ta sœur, légataire d'une part des biens. Du même coup tu échappais à la tutelle légitime qui ne devait point t'atteindre d'après la loi, aucun lien de gentilité ne pouvant être prouvé, pour ta famille, qui t'obligeât à t'y soumettre. En effet, quand même le testament de ton père eût été cassé, les meneurs du procès ne pouvaient alléguer ce droit, n'étant pas de la même *gens*.

« Ils furent lassés par ta constance, et ne poussèrent pas plus loin leurs tentatives. Tu fis ainsi respecter, par ta fermeté seule, le testament de ton père, l'intérêt de ta sœur et la foi du patronage qui t'unissait à moi.

« Ils sont rares, de nos jours, les mariages d'une aussi longue durée que le nôtre, dont la mort seule a terminé le cours, et qui n'ont point été dissous par le divorce ! Nous avons prolongé notre union jusqu'à sa quarante et unième année, sans le moindre nuage entre nous. Plût aux dieux que mon destin eût seul mis fin à ce bonheur, consacré par le temps, et qu'il était plus juste de voir cesser par la mort du plus âgé que par la tienne.

« Rappellerai-je les dons précieux de tes qualités privées? Ta pudeur, ta déférence, ta douceur, ta facilité de caractère, l'assiduité de ton travail, ta religion éclairée, ton élégance sans prétention, la modération de toutes tes habitudes? Ai-je besoin de parler de ton attachement à tes proches, de ton affection pour ta famille, de ton respect pour ma mère, que tu honorais comme la tienne même, du soin que tu as pris de sa tombe, à l'égal de ce que tu as fait pour tes père et mère, et des autres innombrables vertus qui te sont communes avec les dames romaines les plus soigneuses de leur réputation? Je ne veux louer ici et revendiquer pour toi que les qualités qui te sont propres, celles dont nul autre que moi n'a trouvé de pareilles, ou, si l'on en vit autre part, dont le sort a ménagé rarement la rencontre aux mortels.

« Nous avons conservé avec une commune prudence tout le patrimoine que tu tenais de tes pères. Me l'ayant remis tout entier, tu n'avais aucun souci d'en augmenter la valeur ; mais nous avions partagé la gestion de notre fortune ; je m'étais réservé de protéger la tienne, et tu gardais celle de ton époux. Sur ce point je passerai beaucoup de choses sous silence, de peur de m'attribuer une part de tes mérites. Il me suffit d'avoir indiqué tes sentiments.

« Mais je dirai combien tu te montras généreuse pour plusieurs de tes proches... Une seule femme a pu t'être comparée, ce fut ta sœur... Vous aviez recueilli dans vos maisons des jeunes filles, vos parentes, dignes assurément de vos bienfaits, et vous les aviez élevées auprès de vous. Vous leur aviez destiné des dots pour qu'elles pussent s'établir d'une manière assortie à leur condition. Cluvius et moi nous avons, d'un commun accord, accompli vos intentions, et, approuvant votre générosité, nous avons engagé nos biens propres, et livré nos domaines personnels, afin de payer les dots constituées par vous, et de laisser intact votre patrimoine. Je ne le dis point pour en tirer vanité, ni l'un ni l'autre, mais pour montrer l'union de nos pensées avec les vôtres, puisque nous tenions à l'honneur d'acquitter de nos fonds mêmes des obligations imaginées par votre libéralité pieuse... *(lacune)*. »

Q. Lucretius a dû commencer ici le détail de ses adversités politiques. Il continue :

« II. Je ne suis pas moins redevable à toi qu'à César lui-même. En protégeant ma vie, tu préparais les voies à sa clémence, car, si tu n'avais assuré mon salut, sa générosité se fût en vain prononcée en ma faveur. Je dois donc autant à ton pieux dévouement qu'à sa magnanimité.

« Évoquerai-je ici le souvenir de nos tourments intérieurs et de nos secrètes tribulations? Dirai-je comment j'ai maintes fois échappé à des périls imminents, grâce à des avis parvenus par tes soins? Combien souvent tu m'as courageusement sauvé d'une témérité, ou préparé des asiles plus sûrs dans ma détresse? Je dois comprendre dans ma gratitude et ta sœur et son époux, complices de tes soins, et associés dans le danger commun du dévouement à un proscrit. Je n'en finirais pas si je voulais tout dire. Il me suffit, et il suffit à ta mémoire que je proclame ici ce que je dois à la retraite salutaire que tu m'as ménagée.

« J'avouerai cependant qu'à cette occasion j'éprouvai l'une des plus grandes amertumes de ma vie ; lorsque après avoir obtenu de César-Auguste, absent alors de Rome, d'être rendu à ma patrie, citoyen utile encore peut-être, tu vins solliciter en personne de son collègue Lépide, gouverneur de la ville, mon rétablissement et l'exécution de la sentence gracieuse. Tu le trouvas opposant inflexible, et, prosternée devant lui, te traînant à ses pieds, non seulement il ne te releva point, mais il te laissa outrager et meurtrir par ses satellites, comme une vile esclave, pendant que, d'une

voix intrépide et ferme, tu lui rappelais l'édit de grâce, et la lettre de félicitation qui l'accompagnait, bravant les grossières injures et les brutalités de ses gens, dénonçant au peuple ces cruautés, et signalant comme l'unique auteur de tous mes maux ce triumvir, qui ne tarda pas d'ailleurs à recevoir son châtiment. Ton courage pouvait-il rester sans effet? Non. Ta patience inébranlable fournit l'occasion à César de confirmer sa clémence, décida du sort de ma vie, et flétrit la dureté importune du tyran.

« Qu'est-il besoin d'ajouter? Ce peu de paroles doit suffire. En insistant plus longuement, je ne pourrais qu'affaiblir l'impression de mes paroles, et manquer peut-être de dignité, pendant que je ne veux montrer à tous les yeux que le bienfait dont je suis redevable à ton dévouement.

« La paix de l'univers étant assurée, et la république rétablie, des jours paisibles et fortunés se levèrent pour nous. Nous désirâmes avoir des enfants, que le sort nous avait refusés jusqu'alors. Si la fortune nous avait souri sur ce point, que nous eût-il manqué? Mais un destin contraire nous ôtait l'espérance. Ici, je passerai sous silence les agitations de ton âme et les rêves dont ton inquiétude se nourrit. Ton affectueuse sollicitude serait digne d'être admirée chez toute autre femme, mais elle ne fut, chez toi, que l'application ordinaire de tes autres vertus.

« Désespérant de ta fécondité, et désolée de me voir sans enfants, tu voulus mettre un terme à mon chagrin, et, craignant de perpétuer mes regrets par la persistance d'un mariage stérile, tu me proposas le divorce, offrant de céder la place à une autre épouse plus féconde, dans le seul but d'assurer mon bonheur. Tu voulais donner une preuve éclatante de la tendresse connue de nos sentiments, en cherchant toi-même cette épouse digne de moi, dont tu aurais traité les enfants comme les tiens ; tu renonçais à reprendre ton patrimoine personnel, et à séparer ce qui avait été confondu entre nous jusqu'à ce jour ; tous tes biens seraient restés à ma disposition, et, si je l'eusse accepté, tu aurais même contribué, par ton travail et tes soins, à la prospérité commune. Rien n'eût été changé, si ce n'est que tu m'aurais rendu désormais les offices d'une sœur ou d'une belle-mère affectueuse.

« Je dois le confesser ; irrité d'une telle proposition, j'eus de la peine à contenir mon courroux et à rester maître de moi. Je ne pouvais te pardonner d'avoir conçu l'idée de nous séparer, avant que la nature nous en eût imposé la loi, et je ne comprenais point que, vivante encore, tu ne fusses pas mon épouse, toi qui, pendant les jours du malheur, avais été ma compagne fidèle et inséparable.

« Étais-je donc si passionné de paternité, et des enfants m'étaient-ils si nécessaires que je voulusse manquer à la foi promise, et changer un bonheur certain pour une satisfaction douteuse? Mais passons. Tu demeuras auprès de moi, car je ne pouvais céder à ta proposition sans me déshonorer, et sans faire notre malheur à tous deux.

« Pour toi, quoi de plus digne mémoire que cette généreuse pensée de satisfaire mon désir, et, ne pouvant me donner toi-même des enfants, de vouloir me ménager, par un autre mariage et par ton entremise même, la possibilité d'être père avec une autre épouse !

« Plût aux dieux que, restant unis, nous eussions avancé dans la vie, jusqu'à ce que moi, le plus vieux, je fusse arrivé au terme de mes jours, soutenu par tes soins et mourant dans tes bras, après m'être substitué une fille adoptive qui m'eût remplacé auprès de toi.

« Mais tu m'as précédé dans la tombe, me laissant la douleur, le deuil, les regrets, et le triste sort de vivre seul. J'accommoderai mon existence selon tes intentions, et j'adopterai celle que tu préparais à cette destinée.

« A toutes tes pensées, je veux me conformer ; mais, pour aujourd'hui, laisse-moi dire tes louanges, qui seront la preuve de mes regrets et le témoignage de tes droits à une mémoire immortelle.

« Les exemples de ta vie ne me seront pas inutiles ! Protégé par ta bonne renommée, ferme comme ton âme, et instruit par tes actes mêmes, je résisterai à la mauvaise fortune, qui ne m'aura pas tout ôté, si elle permet que mes regrets augmentent la gloire de ton nom. Mais avec toi j'ai perdu le calme de mon esprit ; tu n'es plus là, pour être mon témoin et mon soutien dans les périls ; je demeure brisé par le malheur et je me sens incapable d'y résister.

« La nature accablée m'en refuse les forces. Noyé dans la douleur, je ne trouve plus d'équilibre pour mon âme. Repassant en mémoire mes anciennes infortunes et le sort que l'avenir me réserve, je perds toute espérance. Privé d'un si grand et si constant appui, et plein de ton souvenir, j'ai moins de foi à la résignation qu'à la peine éternelle de mon affliction.

« La conclusion de ce discours sera que tu as tout mérité, et que je reste avec le chagrin de n'avoir pu tout te donner. Tes désirs ont été toujours ma loi suprême ; ce qu'il me sera permis de leur accorder encore, je n'y manquerai pas.

« Que les dieux, que tes mânes assurent et protègent ton repos ! »

Nous reprenons la liste chronologique :

Ann. 768/14 apr. J.-C. Auguste par Tibère et Drusus. A la mort d'Auguste, deux éloges furent prononcés : l'un devant le palais du prince par Tibère, et l'autre *pro rostris* par le fils de ce dernier. Suétone, *Divus Augustus*, c. c ; Dion Cassius, *op. cit.*, l. LVI, c. XXXIV ; Zonaras, x, 35.

Ann. 776/22 apr. J.-C. Junie par un quelconque de ses proches. Tacite, *Annales*, l. III, c. LXXVI.

Ann. 777/23 apr. J.-C. Drusus par Tibère, son père, Tacite, *Annales*, l. IV, c. XII, et par Néron, Zonaras, XI, 2.

Ann. 783/29 apr. J.-C. Livie, femme d'Auguste, par C. Caligula qui n'était encore que *prætextatus*. Tacite, *Annales*, l. V, c. I ; Suétone, *Caligula*, c. X.

Ann. 791/37 apr. J.-C. Tibère par C. Caligula. Suétone, *Caligula*, c. XV ; Dion Cassius, *op. cit.*, l. LVIII, c. XXVIII ; l. LIX, c. III.

Ann. 792/38 apr. J.-C. Drusille par M. Lépide. Dion Cassius, *op. cit.*, l. LIX, c. XI.

Ann. 808/54 apr. J.-C. Claude par Néron. Tacite, *Annales*, l. XIII, c. III ; Suétone, *Néron*, c. IX. C'était l'ouvrage de Sénèque.

Ann. 820/66 apr. J.-C. Poppée par Néron. Tacite, *Annales*, l. XVI, c. VI.

Ann.? Julie Procilla par son fils Agricola. Tacite, *Agricola*, VII.

Ann. 851/97 apr. J.-C. L. Verginius Rufus par Tacite. Pline, *Epist.*, l. II, ep. I, VI.

Ann. 873/119 apr. J.-C, le X des calendes de janvier. Matidie, belle-mère d'Hadrien, qui fit son éloge. Il nous en est resté un fragment épigraphique publié par Mommsen, très mutilé, mais où se trouvent quelques lignes pleines de délicatesse. *Abhandlungen der Berl. Akad.*, 1863, p. 484 sq. ; *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 3579 ; F. Vollmer, *Laudationum funebrium Romanorum*, p. 516-525, n. 18.

Ann. 915/161 apr. J.-C. Antonin le Pieux par Marc-Aurèle et Lucius Verus. Jules Capitolin, *Marcus-Aurelius*, VII, 11.

Ann. 947/193 apr. J.-C. Pertinax par Sévère. Jules Capitolin, *Pertinax*, XV.

Les *laudationes funebres* furent parfois gravées sur marbre et placées sur le tombeau ou sur un édifice peu

éloigné. Nous avons déjà mentionné le panégyrique de Murdia, conservé sur une plaque de marbre qui fut retrouvée en partie. J.-B. De Rossi a trouvé parmi les papiers de l'épigraphiste Doni [1], conservés au Vatican, un fragment d'éloge funèbre d'un magistrat; le voici :

1 . . . . . TE·H . . . .
. . . . . ECTA . . .
. . . . . .*re* LICTVS . . . .
. . . . . ISTI IN E*n* . . .
5 . . . . . IDICERET OSS . . . .
. . . . . IVM·HOMINEM . . . .
. . . . . TESTIMONIVM·REI*publicae* . . . .
. . . . . XISTI·FIDELIS·TE·A . . . . . .
. . . . . INTRASTI·IN·CV*riam ?* . . . .
10 . . . . . .*iu* DEX ROMAE·SINE *provocatione ?*
. . . . . CISTI·FIDELIS·SP . . . . .
. . . . . ANNOS·NIHIL·EST . . . . .
. . . . . PROFECTVS·CVM·A*ugusto* . . .
. . . . . OR·SVBTE QVAE·EV . . . . . .
15 . . . . . NES IN OFFICIO QVA . . . . .
. . . . . *ti*BI·CLAROS·VENE*randosque viros* . . .
. . . . . INTRASTI · COH · *praetoriae ?* . . .
. . . . *procla*MENT · · VBIQVE TVV*m nomen* . . .
. . . . . NON·COMPARO VI . . . . .
20 . . . . . Ṁ · SANCTA FIDES

Le passage le plus important de ce texte se lit à la ligne 10, où il est question de la judicature à Rome, et où on lit la formule nouvelle dans l'épigraphie : *sine provocatione* ou *appellatione*. Les juges *a quibus provocare non licet* furent déclarés par Constantin les seuls préfets du prétoire *qui soli vice sacra cognoscere vere dicendi sunt* [2]. Godefroi croit que cette disposition fut sanctionnée pour la première fois par Constantin et J.-B. De Rossi croit ce fragment plus ancien que ladite loi. Celui qui est loué dans cet éloge funèbre depuis son *ingressus in Curiam* fut *electus vice sacra iudex Romæ sine provocatione* [3].

Bibl. — J.-B. De Rossi, *L'elogio funebre di Turia, scritto dal marito Q. Lucrezio Vespillione, console nell' anno di Roma 735*, dans *Studi e doc. di storia e diritto*, t. I, 1880, p. 28, note 1 ; Fr. Vollmer, *Laudationum funebrium Romanorum*, p. 525-527, n. 19.

II. Chez les chrétiens. — A partir du jour où les Grecs s'aperçurent que l'éloge funèbre offrait une occasion de parler et de briller, ils acclimatèrent ce genre parmi eux. Dion Chrysostome, Hérode Atticus, Aelius Aristide s'y exercèrent. Les chrétiens n'y manquèrent pas, et c'est là un sujet d'étude qui, jusqu'à ce jour, n'a pas attiré l'attention qu'il mériterait.

En tête prend place l'oraison funèbre de Constantin le Grand, par Eusèbe Pamphile, évêque de Césarée : *De vita Constantini*, l. IV, c. LV : Μνημονεῦσαι δ' ἄξιον ὡς πρὸς αὐτῇ γεγονὼς τῇ τοῦ βίου τελευτῇ ἐπικήδειον τινα λόγον ἐπὶ τοῦ συνήθους διῆλθεν ἀκροατηρίου, où il s'étend sur la doctrine de l'immortalité de l'âme.

Saint Grégoire de Nazianze, 1° sur son frère Césaire, prononcée à Nazianze, peu de temps après le tremblement de terre, le V des ides d'octobre 368, édit. des mauristes, t. I, 1778, p. 195-216.

2° Sur sa sœur Gorgonie, prononcée entre 369 et 374, *ibid.*, t. I, p. 217-232.

3° Sur son père Grégoire, évêque de Sasime, prononcée vers le milieu de 374, à Nazianze, *ibid.*, t. I, p. 327-362.

Mélèce d'Antioche, mort en 381, fut célébré dans plusieurs panégyriques ; cf. Théodoret, *Hist. eccl.*, l. V, c. VIII : Ὀλίγου δὲ χρόνου διελθόντος ὁ μὲν θεῖος Μελέτιος εἰς τὴν ἄλυπον μετέστη ζωὴν ὑπὸ πάντων τῶν λόγου μετειληχότων ταῖς ἐπιταφίοις τάνιωθεὶς εὐφημίαις. Parmi eux se trouvait Grégoire de Nysse ; cf. Socrate, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXVI : [Γρηγόριος] καὶ ἐπιτάφιον εἰς Μελέτιον τὸν Ἀντιοχείας ἐπίσκοπον ἐν τῇ Κωνσταντινουπόλει διεξῆλθε, dont le discours est conservé (t. III, Paris, 1638, p. 587). Cinq ans après la mort de Mélèce, au jour anniversaire de cette mort, saint Jean Chrysostome prononça un panégyrique.

Saint Grégoire de Nysse, au jour anniversaire de la mort de saint Basile, en 379 [4].

Saint Grégoire de Nazianze, sur saint Basile : μετὰ τοσούτους ἐπαινέτας ἰδι'ᾳ τε καὶ δημοσίᾳ τὰ ἐκείνου σεμνύνοντας, à Césarée de Cappadoce en 381 (*Orat.*, XLIII).

Saint Grégoire de Nysse prononça l'oraison funèbre de deux princesses de la famille impériale : Pulchérie, fille de Théodose le Grand et de Flaccilla, morte peu avant sa mère, et de sa mère, morte en 385 (t. III, édit. Paris, 1638, p. 514 sq., 527 sq.).

Saint Ambroise prononça, en août 392, l'éloge de l'empereur Valentinien, en présence de ses sœurs, et le 26 février 395, l'éloge de Théodose le Grand, à Milan. L'un et l'autre nous ont été conservés ; enfin, l'éloge de son frère Satire.

Saint Jérôme a composé des *epitaphia* sur Népotien, Fabiola et Paula, mais ces pièces ont été transcrites et n'ont pas été déclamées en public.

Enfin l'épigraphie nous a conservé un éloge du IVe siècle, trouvé dans la basilique de Saint-Laurent *in agro Verano* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 245; t. VIII, col. 1950) ; et un autre de la seconde moitié de ce siècle, vers l'époque du règne de Julien, trouvé à Rome, et que nous avons déjà donné (voir *Dictionn.*, t. V, col. 244, fig. 4144).

Voici enfin un panégyrique qui a pour auteur Choricius de Gaza, qui vécut au VIe siècle, sophiste de profession, chrétien, mais tout pénétré des modèles antiques et utilisant tout l'appareil mythologique auquel il ne croit pas pour désigner les vérités du christianisme. Choricius a écrit deux oraisons funèbres, celle de son maître Procope, comme lui rhéteur et chrétien, celle de Marie, mère de Marcien, évêque de Gaza et d'Anastase, évêque d'Éleuthéropolis.

Au début du panégyrique de Procope on lit cette épigraphe : « L'éloquence souffre de son impuissance à traiter un pareil sujet, mais elle honore les funérailles d'un mort qui fut mon maître et, autant qu'il m'est donné de le faire, le paie de retour. » Cela dit, l'orateur aborde son sujet :

« Je vais sans doute paraître peu logique : moi qui plus que personne ai besoin de consolations, je vais essayer de consoler les autres : à peu près comme si, malade des deux pieds, je voulais entraîner par la main de moins malades que moi. Mais plus le chagrin m'oppresse plus il m'est difficile de garder le silence, c'est ce qu'on éprouve ordinairement dans le paroxysme de la douleur ; en pareil cas, fût-on seul, on s'entretient soi-même de sa peine. Quant à moi, dussé-je être injustement accusé d'ingratitude, j'ai lutté contre l'abondance de mes larmes qui me coupaient la parole ; j'aurais cru indigne de passer en silence devant la tombe de celui à qui je dois d'avoir pu faire ma moisson de fleurs attiques. »

On voit le genre, mais pour s'en faire une idée plus complète nous donnerons une pièce qu'on peut comparer au panégyrique de Turia ; il s'agit ici d'une chrétienne, mère de deux évêques, qui se trouvent au pre-

[1] *Cod. Vatic. 7113*, fol. 27 v°. — [2] *Code Théod.*, l. XI, tit. XXX, lex 16. — [3] *Studi e doc. di storia e diritto*, t. I, p. 29. — [4] Fabricius, *Bibl. gr.*, t. IX, p. 117; cf. Socrate, *Hist. eccl.*, l. V, c. IX ; t. III, édit. Paris, 1638, p. 479 ; d'après Usener, elle aurait été prononcée en Cappadoce, mais pas par Grégoire, *Religionsgeschichtliche Untersuchungen*, t. I, p. 248, n. 22.

mier rang de l'auditoire et que l'orateur va cribler de souvenirs classiques, c'est-à-dire païens. Et cependant on se trouve dans une église, au milieu de l'appareil des funérailles; devant ce spectacle de la mort le nom du Sauveur n'est pas prononcé une seule fois, celui de la défunte, Marie, aurait dû évoquer le souvenir de la Mère de Jésus, on ne l'entend nulle part ; nulle citation de l'Écriture, pas la plus légère allusion à l'Évangile et il n'en est pas moins certain que cette oraison funèbre est écrite dans le goût de l'époque et a dû satisfaire la famille et l'auditoire. Voici maintenant cette pièce curieuse, d'après l'édition de Boissonnade :

« La plupart de ceux qui ont coutume de traiter de pareils sujets déclament des discours lamentables et pensent que les larmes des auditeurs sont pour eux un titre de gloire. Quant à moi, viser à une émotion aussi bruyante, c'est ce que ne permettent ni le caractère de la défunte, qui regarda toujours la vie comme peu de chose, ni sa vieillesse, ni sa mort qui précède celle de ses enfants, vœu commun des pères et des mères.

« S'il avait manqué quelque chose à son perfectionnement ou à son bonheur, peut-être aurait-on pu désirer une vie plus longue pour combler cette lacune ; mais c'est après avoir atteint les limites de la vertu et de la fortune, après avoir reçu ces récompenses, que les poètes disent être le partage des justes — car elle a vu les enfants de ses enfants — qu'elle a trouvé une mort qui la délivre des misères de la vieillesse, et vraisemblablement de beaucoup d'inquiétudes ; en effet, l'extrême bonheur est né pour nous causer bien du trouble, même quand il est mérité de celui qui le possède ; aussi, nulle tristesse n'est venue s'ajouter à sa maladie, nulle réflexion amère n'a bouleversé son âme à la pensée de peines causées peut-être antérieurement par elle, et son sommeil, comme celui de l'enfant, n'a point connu l'aiguillon incessant de la conscience ; au contraire, elle avait cette douce espérance qui résulte des bonnes œuvres et qui est la meilleure conductrice pour le voyage suprême que tous nous devons faire ; elle est morte avec cette espérance que lui devait le bien fait partout autour d'elle.

« Chacun de ses mérites est un sujet d'éloges, à commencer par le déplaisir que lui causaient les louanges, car elle voulait non paraître vertueuse, mais l'être en effet ; dans sa jeunesse, avant son mariage, elle vécut, dit-on, dans la plus grande modestie, parlait peu, les yeux baissés, d'une voix calme et sans précipitation : la rougeur précédait toujours l'expression de sa pensée ; elle partageait l'opinion de Sophocle sans l'avoir reçue de ce poète, mais de sa pensée intime : « A toutes « les femmes, mais surtout aux jeunes filles, convient le « silence. » Mariée, elle se montra excellente maîtresse de maison, pratiquant une sage économie, entourant de toute sa sollicitude son mari qui aimait les soins par lesquels se prouve la vertu des femmes; aussi, des séductions féminines, méprisa-t-elle toutes celles qui n'ont en vue que la louange ou l'amour.

« Mais quelle fut la récompense de pareilles vertus? Des enfants nombreux, bons et reproduisant les vertus de leur mère : autant de filles que de fils, en tout huit enfants ; de même que si j'écrivais l'éloge des enfants, je devrais, selon les usages oratoires, commencer par leur faire un mérite de leurs parents, de même je crois convenable de commencer par féliciter la mère des enfants qu'elle a conçus. Celui qui loue les parents de la vertu de leurs enfants me paraît dans les limites du vrai, bien plus que celui qui embellit les enfants des qualités de leurs pères. La vertu des enfants est souvent l'œuvre des parents qui, par l'instruction et l'éducation, les ont façonnés au bien, mais il n'a jamais été donné aux enfants de rien faire pour l'éducation de ceux à qui ils doivent la vie; il n'est donc pas hors de propos, comme l'on dit, de considérer les fils et les filles auxquels elle a donné le jour : les uns nous paraîtront supérieurs à la nature de l'homme, les autres à celle de la femme.

« Parmi ses fils, les deux aînés, égaux par leurs actions, sont justement égaux par le prix qu'ils en ont reçu : tous deux sont honorés de la distinction la plus belle qui existe, le sacerdoce; avant d'en recevoir les insignes, leurs belles actions leur en avaient assuré l'autorité, et depuis qu'ils en sont revêtus, leurs œuvres leur en garantissent la possession, puisqu'il n'est rien de plus élevé.

« Voilà ce que sont les deux premiers de ses fils ; voyons les deux autres : l'un, libre de satisfaire tous ses désirs, pratique la justice, chose difficile au dire de Platon ; l'autre, versé dans l'étude de l'éloquence et de la législation, quand le talent de la parole ouvre devant lui une double route, ne sait marcher que dans celle du bien.

« Tel est l'éloge qu'on peut faire de ses fils ; car quand les faits sont dans toutes les bouches, un long discours est un hors-d'œuvre ; son étendue pousse à l'incrédulité et fait croire que, simplement racontées, leurs vertus ne suffiraient pas à l'éloge.

« Quant à ses filles, elles suivent exactement ses traces : toutes imitent la vie de leur mère, avec cette différence que l'une nous rend son image dans la ville, et que les autres s'exercent hors des murs à reproduire leur modèle.

« Admire-t-on les faveurs dont la combla la fortune? Ce que j'admire, moi, c'est qu'elle sut préserver son âme de tout enivrement, cette femme qui eut le bonheur d'avoir des enfants, et vertueux et nombreux ; ou plutôt ne nous étonnons ni de l'un ni de l'autre, ni de ce qu'elle réussit comme elle le méritait, ni de ce qu'elle garda sa modération dans une prospérité dont elle était digne. Elle ne se sentit pas le cœur gonflé d'orgueil au milieu de l'affluence de tous les biens ; elle qui ne prononça jamais un mot insolent, comme le fit, dit-on, une vieille femme à qui avait souri la fortune : on célébrait les jeux à Olympie — pendant ces jeux il était défendu aux femmes d'y paraître — une vieille s'avance vers le stade ; le magistrat préposé aux jeux la repousse et ajoute : « Femme, pourquoi venir ici « quand les lois le défendent? — Eh ! qui donc, reprit-« elle, a plus que personne le droit de jouir de la fête, « si ce n'est celle qui a amené son fils pour disputer le « prix dans cette assemblée, et dont les frères y ont été « proclamés vainqueurs ! »

« Marie ne dit rien de semblable, au contraire ; plus les prospérités entraient dans sa maison, plus elle amoindrissait en son cœur l'opinion qu'elle avait d'elle-même, c'est ce qui lui conserva un bonheur toujours pur.

« Voilà ce qui appela de toutes parts vers ce tombeau les autres personnages les plus considérables de la cité, voilà ce qui a amené les populations voisines et rendu vide notre ville, pour peupler la demeure même du silence. Dans cette multitude réunie sur le même point, on n'a pas vu des gens louant les actions de la défunte, tandis que d'autres écoutaient leurs paroles ; non, chacun voulait avoir des auditeurs afin de raconter toutes ses vertus.

« Aussi, bien qu'il soit ordinaire à ceux qui veulent faire l'éloge d'une personne de chercher à savoir toutes ses actions, j'ai éprouvé tout le contraire : croyant que ma pensée ne gagnerait rien à ce que j'entendrais raconter de la défunte, je me proposais de m'écarter de ceux qui parlaient d'elle ; je me complaisais dans l'idée fausse que je n'ignorais rien de ce qu'on pouvait dire sur son compte, mais je ne pus trouver nulle part des personnes qui gardassent le silence ou qui ne racontassent que les faits connus de moi.

« Où doit-on supposer qu'une âme semblable ait terminé sa course? Il est évident que c'est dans ces champs délicieux pleins de consolation et de bonheur paisible, où soufflent vraisemblablement de doux zéphyrs, où coulent des flots transparents, de pures fontaines, où se trouvent enfin tous les plaisirs que peut donner une riante prairie. Il est beau, pour bien des raisons, de pénétrer dans ce port, mais surtout parce qu'il ne s'ouvre point pour les méchants. Elle entra donc dans cet asile divin, devant elle marchent ces vertus qui ont environné sa vie, elles lui montrent son époux, elles lui montrent ses parents, elles la conduisent dans le lieu sacré qu'habitent ceux qui ont fait le sacrifice de leurs corps pour sauver leurs âmes. Ceux-ci la reçoivent avec une affectueuse bienveillance à cause du culte qu'elle leur rendait, à cause de sa vénération pour ses parents, à cause de l'éducation qu'elle a donnée à sa jeune famille, à cause de ses abondantes largesses, par lesquelles elle a rendu aux malheureux leur indigence plus légère. Qu'ils sont nombreux ceux dont elle a marié les filles à l'âge de l'hymen, après les avoir généreusement dotées de ses épargnes ! Qu'elle a nourri d'orphelins laissés dans l'abandon ! Que de veuves célèbrent son zèle officieux ! Que de lettres, envoyées par elle, les unes vers un de ses enfants, les autres vers un autre et toutes écrites dans un même but : faire arriver à bien les vœux des suppliants. Et quand sa générosité se partageait ainsi entre tant de malheureux, si quelqu'un, voulant se faire une idée de cette bienfaisance sans pareille, avait conduit en un lieu quelconque ceux qui avaient reçu ses bienfaits pour leur demander qui avait le plus senti les effets de sa bonté, chacun eût répondu, c'est moi ! Or, chacun se croyant ainsi privilégié, il en résulte cette preuve qu'elle répandait également ses dons entre tous et que ses bienfaits avaient toujours la mesure suffisante pour être efficaces.

« Puisque j'ai fait mention de ses lettres, je veux en dire quelque chose : c'est là que vous la verrez véritablement simple de cœur, pleine de bonté et désireuse d'épargner de la peine à tout le monde : deux personnes se disputaient une certaine chose et, peu à peu, comme il arrive, la querelle s'agrandit au point qu'elle nécessita l'intervention de l'autorité. Elle écrivit à son fils pour les recommander l'une et l'autre et demander qu'ils gagnassent tous deux leur procès, tant elle avait de douceur, tant sa bonté naturelle ignorait le mal et aussi les affaires [1] !

« Je suis convaincu que, dans sa bienfaisance innée, elle indiquait des remèdes aux malades auxquels elle apparaissait en songe, ainsi que la chose arriva à celui de ses fils qui administre notre ville. Une affaire qui réclamait une prompte solution l'avait obligé de se rendre près de l'empereur. Après l'avoir arrangée selon ses vues, il revenait avec la même hâte et repassait de la même manière par cette route d'un parcours difficile pour des cavaliers. A mi-chemin, un bubon lui pousse tout à coup ; lorsque la nuit fut venue, il eut peine à dormir au milieu de ces douleurs qui écartaient le sommeil ; il dormit cependant le temps nécessaire à une rapide vision. Dans ce rêve, sa mère lui demandait la cause de son retard et il lui apprenait ses souffrances : celle-ci, avançant la main, décrivit le symbole du supplice d'un Dieu [2] et il lui demanda cette nuit même d'être délivré de son mal ; le jour venu, il était en effet guéri. Il est donc vraisemblable que les Vertus, mères de ses actions, lui faisaient la grâce que nous venons de dire, et elles prouvent par son exemple que la plupart des hommes se trompent quand ils ne les croient pas des réalités intelligentes.

[1] On pourrait ajouter que l'excellente femme n'avait plus la raison bien solide, mais on n'y regarde pas d'aussi près.

« O cortège témoin d'un si digne empressement de la part des fils, des filles, et des petits-fils, qui l'accompagnent jusqu'au monument funèbre ! O mort sur laquelle il ne faut point verser de larmes! Voilà la fin qu'elle méritait, la fin qu'elle désira plusieurs fois auparavant et même pendant sa maladie ; car l'aîné de ses fils, dans son émotion, ayant versé des pleurs : « J'ai obtenu, dit-elle, ô mon fils, ce que j'ai désiré. » Telle est la mort la plus douce aux yeux de toute femme de sens. Il ne faut pas, en effet, que la mère pleure sur ses fils, mais que le fils voie sa mère morte avant lui : c'est ce que se dit cette femme peu de temps avant sa fin. Elle fut bien loin de ressembler aux autres vieillards qui, jusqu'à un certain temps, feignent de vouloir mourir, et disent qu'ils ont assez joui de la vie ; mais que l'un d'eux, tombant malade, se sente près de sa dernière heure, alors il découvre le fond de son cœur, il trouve trop courte la durée de l'existence humaine, et reporte sa pensée comme ses regards vers les jouissances de la vie.

« Socrate, au moment de mourir, voyant tous ses amis fondre en larmes, leur reprocha leur faiblesse d'âme et renvoya les femmes qui se lamentaient, afin, dit-il, de ne pas commettre en cela quelque faute : ainsi il regardait comme une faute l'action de verser des larmes. Pour nous qui sommes maîtres des autres mouvements de notre cœur, comme l'avarice, le plaisir, la colère, il convient que nous nous rendions maîtres encore de cette dernière faiblesse, la douleur. Toute émotion doit être évitée par les sages, et le chagrin doit l'être d'autant plus que la volupté, la richesse, la colère entraînent avec elles une sorte d'excuse pour ceux qui pèchent par elles. La volupté donne la joie ; la richesse, le gain ; la colère, la punition des ennemis ; mais le chagrin ronge celui qui l'éprouve et ne produit aucun autre résultat.

« Je suis convaincu que vos sœurs irréprochables — quoique par nature la femme se brise facilement sous le poids du chagrin — supporteront courageusement ce malheur, si toutefois Platon a dit vrai, lui qui a avancé que, non seulement aux hommes, mais encore aux femmes dignes d'estime, il convient de ne pas pleurer.

« Peut-être vous sentez-vous l'âme abattue en songeant qu'elle était votre mère, qu'elle vous avait portés dans ses bras, vous montra la route jusqu'à l'âge où vous êtes, s'était sentie heureuse de vos honneurs et vous avait aimés d'une tendresse telle qu'elle vous cacha le danger, même au plus fort de sa maladie et pria nos Asclépiades de vous répondre qu'elle allait mieux, lorsque vraisemblablement vous leur demanderiez des nouvelles de sa santé...

« Ces souvenirs éveillant naturellement chez vous les regrets, font sortir des regrets la douleur. J'en excepte ce qui excite en vous de l'admiration pour elle. Ces derniers souvenirs peuvent être un adoucissement pour vos peines, car il est évident qu'elle gardera toujours votre affection et vous procurera un surcroît de bonheur.

« Car s'il faut dire quelques mots de philosophie — et il le faut quand on parle d'une femme aussi parfaite — les écrivains les plus habiles sur cette matière disent et prouvent que les âmes de ceux dont la vie a été pure, quand leurs corps ont été déposés dans la tombe, jouissent de pouvoirs plus étendus qu'avant la mort [3], de manière qu'on doive attendre d'elle des bienfaits supérieurs à ceux d'autrefois. Du reste, il faut songer que s'il n'est pas donné aux hommes de vivre immortels, il leur reste un grand bonheur : celui de terminer leur vie sur le seuil désiré de la vieillesse. Solon devant Crésus, roi de Lydie, vante la félicité de l'Athénien

— [2] Τοῦ Θείου πάθους σύμβολος, c'est-à-dire le signe de la croix. — [3] C'est le dogme de la communion des saints.

Tellus, parce qu'il mourut heureux père et heureux aïeul. Celle-ci dépassa d'autant plus le bonheur de Tellus qu'elle put voir des enfants de ses petits-enfants. Le théâtre l'eût avec raison proclamée heureuse, puisque son bonheur traversa sa dernière heure ; un poète pourrait donc écrire en vers sur son tombeau cette inscription que je prononce en prose, car je ne suis pas poète : « Ne pleure pas en voyant cette tombe : ici « gît une femme âgée : rien en elle ne doit faire verser « de larmes, toute sa vie fut digne de respect ; elle « laissa en mourant des fils, des petits-fils, des arrière-« petits-fils. »

III. Les *PANEGYRICI LATINI*. — C'est le nom sous lequel on désigne des discours d'apparat prononcés devant d'illustres personnages en quelque occasion solennelle. Ce nom de *panegyrici* fut assez peu usité à l'époque classique. Cicéron n'en fait usage que pour désigner le célèbre discours d'Isocrate que les Grecs ne connaissaient que sous ce nom. Cependant on pratiquait depuis longtemps les « éloges »; Cicéron lui-même s'y était essayé avec son talent ordinaire et — il va sans dire — y avait réussi, dans le *Pro lege Manilia* et le *Pro Marcello* qui sont de véritables panégyriques de César et de Pompée. Sous l'empire, cette forme littéraire prit le développement qu'on peut supposer et devint officielle le jour — que nous ignorons — où le Sénat décida que les consuls, à leur entrée en charge, adresseraient un remerciement à l'empereur qui les avait nommés. Cela ne s'appelait alors qu'une *Gratiarum actio;* on sait que Pline le Jeune y alla de la sienne qui devint un modèle du genre et ouvrit dès lors le recueil de « Panégyriques latins ». A vrai dire, il s'y trouve un peu isolé, à tout le moins chronologiquement. Trajan, qui fait l'objet des éloges de Pline, attend quelque peu pour être rejoint par Constantin, Julien et Théodose. Mais alors quelle raison donner de la place d'honneur faite dans le recueil à ce discours? Hommage rendu à son excellence, a-t-on dit, ou bien simple hasard, caprice, circonstance fortuite dont il n'y a rien à conclure !

Il semble qu'il faille chercher une autre explication. Jusqu'à l'époque où Pline fit son remerciement, la formalité passait inaperçue ; d'ailleurs on le faisait bref afin d'ennuyer le moins possible l'auditoire, sans d'ailleurs y réussir [1]. Devenu consul, Pline remercia l'empereur brièvement, ensuite il recommença sur le papier et, dans son cabinet cette fois, composa une pièce d'éloquence dont il donna lecture pendant trois jours à ses amis rassemblés. Le succès fut complet et comme, depuis l'empire, le consulat n'était plus qu'un titre honorifique, le remerciement du consul à l'empereur devint l'épisode central de l'administration du nouveau fonctionnaire. C'était l'épreuve ou l'écueil des réputations, comme cela pouvait en être la consécration. Après que Fronton eut prononcé le panégyrique d'Antonin le Pieux certains n'hésitèrent pas à voir en lui — et à le proclamer — le rival de Cicéron [2].

« Si Pline ne peut pas être tout à fait regardé comme le créateur du genre, a dit G. Boissier [3], il lui donna sa forme définitive et le mit plus en relief ; il attira le premier l'attention publique sur ces sortes de discours dont jusque-là on ne s'occupait guère ; il donna l'exemple de les traiter avec soin et d'y déployer toutes les richesses de l'éloquence. A la vérité, ses successeurs ne purent pas reproduire les vastes proportions de son panégyrique. Comme ils ne réservaient pas leurs discours pour leurs amis et qu'ils les débitaient devant l'empereur, ils étaient forcés de les faire plus courts ; d'autant plus que l'étiquette voulait que l'empereur écoutât debout le compliment qu'on lui adressait [4]. Quelques-unes de ces harangues nous paraissent encore bien longues, et nous serions tenté d'admirer les princes qui avaient le courage de les entendre tout entières dans cette position peu commode, si nous ne pensions que le plaisir d'être loués leur donnait des forces. Mais si les panégyristes du IVe siècle font des discours un peu moins longs que celui de Pline, ils en reproduisent d'ordinaire les dispositions et le caractère général. Ils imitent la manière ingénieuse dont il présentait les actions du prince et tirait de tout un sujet d'éloge. On peut donc dire que, même quand ils ne s'attachent pas à copier ses expressions et ses tours de phrase, ils sont encore ses élèves, et que son « Panégyrique » a quelque droit de figurer en tête du recueil qui nous occupe. »

La tradition manuscrite des *panegyrici* est assez faiblement représentée puisqu'elle aboutit à un manuscrit découvert à Mayence en 1433 et perdu depuis lors, après avoir été copié vers 1450. Cette copie conservée à Upsal paraît avoir plus d'autorité que la copie conservée au Vatican et trop estimée par Keil. L'édition la plus répandue aujourd'hui, celle de Baehrens, est très satisfaisante [5]. Elle a servi de base aux études de S. Brandt, de G. Boissier et de R. Pichon dont nous résumons ici les conclusions.

D'abord, on se demande la raison de ce recueil et du choix des discours qui le composent? Ce choix semblait devoir se porter de préférence sur des auteurs en renom, on leur a préféré des auteurs ignorés ou peu connus et on a adopté l'ordre suivi par le manuscrit de Mayence [6], sauf pour le panégyrique de Trajan à qui sa réputation a valu une préférence sur tous les autres.

A la suite venaient le panégyrique de Théodose par Drepanius Pacatus, celui de Julien par Mamertin, et celui de Constantin par Nazarius. Le discours qui fait suite est précédé de ces mots : *Finit panegyricus Nazarii; incipiunt panegyrici diversorum septem*, ou *octo*. Ces *panegyrici diversorum* ne portent aucun nom d'auteur, mais seulement un numéro de classement : *primus*, *secundus*, *tertius*, etc. Six de ces discours sont rangés à rebours de l'ordre chronologique ; ce sont trois panégyriques de Constantin en 311, 310 et 307, ensuite deux panégyriques de Constance Chlore, un enfin de Maximien Hercule. Finalement deux autres mettent fin à la collection, ceux-ci ont des auteurs et n'ont plus de numéros d'ordre.

Ces observations ont amené à soutenir l'existence d'un recueil primitif composé de six discours qui furent pour ainsi dire encadrés par d'autres qu'on groupa au commencement (3) et à la fin (2). Pour le premier groupe la suture aura paru plus habile et moins apparente en les plaçant, eux aussi, dans l'ordre inverse de la chronologie ; pour le deuxième groupe cette précaution ne fut pas observée. De tout ceci il résulterait que le recueil aurait été remanié trois fois et que le noyau central se compose de six panégyriques prononcés entre l'an 289 et l'an 311. Sur ces six, quatre sont l'ouvrage de professeurs d'Autun et peut-être les six. Autun avait possédé une école célèbre que Dioclétien avait fait revivre et à laquelle il importait de rendre son éclat. Elle gardait toutefois encore la modestie car elle consentait à placer les écoles romaines fort au-dessus d'elle. Un rhéteur autunois disait à Constantin : *Non ignoro quanto inferiora nostra sint*

[1] Pline, *Epist.*, l. III, ep. XVIII : *At cui materiæ hanc sedulitatem præstiterunt? Nempe quam in Senatu quoque, ubi perpeti necesse erat, gravari tamen vel puncto temporis solebamus.* — [2] Voir *XII panegyrici latini*, édit. Baehrens, discours V, n. 14, *Fronto romanæ eloquentiæ non secundum sed alterum decus*, p. 141. — [3] *Journal des savants*, 1884, p. 7. — [4] Voir le Ve discours, n. 4 : *habenda ratio est temporis, Cæsare stante dum loquimur*, édit. Baehrens, p. 135. — [5] Les éditions antérieures étaient celles de Jaeger et d'Arntzen. — [6] Cet ordre a été retrouvé par Baehrens.

ingenia romanis; si quidem latine et diserte loqui illis ingeneratum est, nobis elaboratum [1].

« Il est beaucoup trop modeste, se récrie G. Boissier [2]. Le latin des professeurs d'Autun est excellent, et c'est une merveille de voir qu'au commencement du IVe siècle on savait encore quelque part si fidèlement reproduire les expressions et les tours de Cicéron. Ces discours ne sont pas seulement écrits avec beaucoup d'élégance et de pureté, on y trouve, quand on les rapproche des autres, de la mesure et du goût, c'est-à-dire des qualités françaises. Qu'après avoir lu le discours d'Eumène ou celui des autres délégués que la cité des Éduens envoyait aux empereurs pour les remercier de leurs bienfaits, on parcoure celui de Nazarius avec ses phrases boursouflées et ses descriptions emphatiques, on reconnaîtra que le Sénat de Trèves était mieux partagé que celui de Rome, et que l'Italie devait être quelquefois jalouse de cette éloquence de province. »

Une autre question se présente : A qui attribuer les six discours du recueil d'Autun? Le manuscrit de Mayence ne donne aucun nom et il n'est probablement pas responsable de cette lacune. Toutefois un des panégyriques contient un nom, celui d'Eumène ou Eumenius, fier de citer une lettre à lui adressée par l'empereur qui termine par ces mots : *Vale, Eumeni carissime nobis* [3]. Voici donc un des auteurs que nous cherchions. Et, dès 1599, Livineius n'hésitait pas à attribuer à cet Eumène trois autres panégyriques, par conséquent quatre en tout sur six.

Cette opinion a été longtemps acceptée et elle semble acceptable puisque les quatre auteurs présumés devaient vivre à la même époque, être du même âge ou peu s'en faut, occuper des fonctions analogues dans la même école et, sur les quatre, il s'en trouve trois qui ont, nous disent-ils, rempli des charges de cour considérables. Ce sont ces coïncidences qui ont fait attribuer les quatre discours à Eumène. Telle n'a pas été l'opinion de S. Brandt qui a soumis à une comparaison attentive le IVe discours, qui est certainement d'Eumène, avec les Ve, VIIe et VIIIe.

Le Ve discours a été prononcé devant Constance Chlore, en 297, à l'occasion de l'anniversaire de son adoption en qualité de césar. L'orateur autunois a, dit-il, gardé longtemps le silence. Au temps où il était professeur, il eut l'occasion de célébrer plusieurs fois les victoires de Dioclétien et de Maximien Hercule qui relevèrent l'empire. Il veut dire qu'il les a loués dans les fêtes publiques données dans la ville où il enseignait et non à la cour impériale, car ce fut Constance Chlore qui lui valut de prononcer le panégyrique de Maximien en présence de l'auguste. Tout de suite ce fut la faveur déclarée et une charge de secrétaire particulier : *sermonis arcani ratio*. A ce titre, il suivit l'empereur dans sa campagne contre les Allemands. Quelques indices permettent de soutenir que le secrétaire aura conservé sa charge entre 286 (ou 287) et 293, date à laquelle il prit sa retraite à la campagne. Rien de tout cela ne peut s'appliquer à ce que nous savons d'Eumène qui, en 297, loin d'être silencieux depuis longtemps, pouvait s'enorgueillir d'avoir prononcé l'année précédente son grand discours *Pro restaurandis scholis*, et loin de vivre dans une retraite rurale, il venait de prendre la direction de l'école d'Autun. On ne peut donc attribuer le Ve discours à Eumène et son auteur reste inconnu.

Passons au VIIe discours. Celui-ci est adressé à Constantin en 310, vers le temps de ses quinquennales, peu après la défaite et la mort de Maximien. L'auteur est arrivé, nous dit-il, au milieu de la vie, *mediæ ætatis hominem*, mettons une cinquantaine d'années, ce qui conviendrait à Eumène s'il vivait en ce moment. L'orateur recommande aux bontés de l'empereur ses cinq enfants ; or nous savons qu'Eumène était père de famille, mais nous ne lui connaissons qu'un fils qui, en 296, étudiait la rhétorique. Mais il est inutile de chercher d'autres points de contact car l'auteur du VIIe discours y introduit cette phrase : *vocem diversis fori et palatii officiis exercitam ;* or nous savons qu'Eumène n'avait jamais parlé sur le Forum et c'est lui-même qui nous apprend que sa faible éloquence ne s'est produite que dans l'ombre des écoles : *Quantulumcumque illud est quod labore ac diligentia videor consecutus, exercere privatim quam in foro jactare maluerim.* La question serait tranchée si l'expression *officia fori* se lisait dans le texte, mais c'est une correction, les manuscrits portent *otii et palatii officiis exercitam*, ce qui ne signifie rien ; mais c'est une des magnificences de la critique qu'un texte inepte doit prévaloir sur une correction raisonnable. Le progrès de la science est à ce prix-là ! Dans tous les cas, puisqu' Eumène nous dit qu'il a toujours réservé son éloquence à ses élèves et que l'auteur du VIIe discours avoue qu'il a exercé sa voix dans le palais des princes, il y a lieu de conclure à deux personnages différents.

Le VIIIe discours est un remerciement des Autunois à Constantin pour ses bienfaits. L'auteur et Eumène sont du même âge ; tous deux sont professeurs, mais l'auteur ne dit pas qu'il ait occupé une charge dans le palais de Constance, quoiqu'il en ait l'occasion. Autre différence : Eumène est visiblement mal à l'aise lorsqu'il parle en public, l'autre s'y trouve comme dans son élément préféré ; on le sent tout heureux de se faire l'orateur de sa patrie, *gaudiorum patriæ meæ nuntium sponte suscepi*. C'est à Autun qu'il aurait dû prendre la parole, le jour où l'empereur diminua les impôts, et une improvisation ne l'eût pas effrayé : *nec mihi verba mea quamvis imparato defuissent* [4]. Ce n'est certes pas Eumène qui s'exprime avec cette désinvolture, lui qui ne songe qu'à s'excuser de sa faiblesse et de son inexpérience. Laissons-lui donc le IVe discours.

On ne peut contester la présence, dans différents discours, d'analogies soit dans la pensée, soit dans l'expression, mais il est bon de se dire que ces analogies peuvent trouver leur explication dans la ressemblance des sujets, dans la communauté d'origine et d'époque, enfin et surtout dans les habitudes de la rhétorique. Aussi, là où S. Brandt refusait à Eumène tous droits aux panégyriques, sauf le IVe, son compatriote O. Seeck lui attribuait non seulement les Ve, VIe, VIIe et VIIIe discours, mais encore le IIe et le IIIe en l'honneur de Maximien et le IXe en l'honneur de Constantin ; en un mot, à l'exception du panégyrique de Trajan par Pline et de celui de Constantin par Nazarius, tout le reste est donné à Eumène. Et voici Eumène élevé au rang d'orateur disert et faisant figure de grand artisan des lettres.

Mais on gagne peu à faire usage des arguments généraux « ployables en tous sens » ; mieux vaut s'en tenir à l'examen détaillé.

Cet examen commence par être fatal aux VIe et IXe discours sur lesquels on ne peut rien affirmer et qui ne contiennent à peu près aucun détail personnel. L'auteur déclare avoir fait souvent l'éloge de Constantin, ce qui peut se rapporter aux autres discours du recueil, tout aussi bien qu'à des discours que nous n'avons plus.

Pour le VIIIe discours, il est fréquent d'opposer l'argument d'O. Seeck et la réfutation de R. Pichon [5]. L'auteur de ce discours, dit le premier, est originaire d'Autun, il a été rhéteur ; il doit être assez célèbre et assez bien vu de la cour, sans quoi l'on ne comprendrait pas qu'il eût été désigné pour porter à l'empereur les remerciements des habitants d'Autun ; Eumène répond à toutes ces conditions ; donc ce doit être lui. — Non, répond le second ; ce peut être lui, mais rien

[1] IXe discours, n. 1. — [2] *Op. cit.*, p. 10. — [3] IVe discours, n. 14. — [4] VIIIe discours, n. 1. — [5] *Revue des études anc.*, t. VIII, 1906, p. 233.

n'est moins sûr. L'école d'Autun, comme toutes les universités de l'empire, comptait plusieurs maîtres de rhétorique, et tous ces maîtres étaient en général très considérés; on pouvait, sans déplaire à l'empereur, lui déléguer n'importe lequel d'entre eux. L'orateur du VIIIe panégyrique a-t-il déjà prononcé des harangues officielles? Il n'y fait aucune allusion, et même il semble indiquer le contraire puisqu'il se félicite d'être devenu non l'interprète des études littéraires privées, mais celui de la reconnaissance publique : *ut essem iam non privati studii litterarum, sed publicæ gratulationis orator*. En tout cas il paraît douteux qu'il soit le même que l'auteur du VIIe discours. A la fin de ce dernier discours, l'orateur invite Constantin à visiter Autun. Cette visite, qui s'est effectuée entre les deux harangues, est racontée dans le VIIIe sans qu'on y rappelle l'invitation antérieure. Si ces deux discours étaient d'un même auteur, nul doute qu'il ne se fût publiquement glorifié d'avoir vu sa demande exaucée, d'avoir, par ses prières, procuré à sa ville natale l'honneur de la visite princière. Pour toutes ces raisons, je ne crois pas que le VIIIe discours soit de la même main que le VIIe, ni qu'aucun des précédents.

Pour le VIIe nous avons déjà fait valoir les impossibilités qui s'opposent à en faire l'œuvre d'Eumène, et nous voyons que la correction proposée de *otii* en *fori* « s'explique bien paléographiquement ».

Entre ce VIIe discours et le Ve il existe une différence assez sensible. Ces deux discours racontent la navigation de Constance vers la Bretagne : le Ve nous dépeint une traversée difficile avec pluie, vent, brouillard : *cælo et mari turbidis... quædam minacia signa,... die pluvio, ...ventum, quia derectus non erat, captaret obliquum, ... iniquo mari, ... tantæ se dorso maris nebulæ miscuerunt ;* le VIIe, au contraire, parle d'une mer paisible et d'un océan étonné d'être traversé par un tel héros : *ita quieto mari navigavit ut oceanus ille tanto vectore stupefactus caruisse suis motibus videretur*. Il y a contradiction entre ces deux récits et elle exclut l'idée d'un orateur unique décrivant une même circonstance.

C'est jouer de malheur ; cependant on soutient que les discours II, III, IV et V appartiennent sans contestation possible au même auteur, c'est-à-dire à Eumène. Celui-ci, après le IIe discours et sur la recommandation de Constance, aurait été nommé par Maximien *magister memoriæ* vers 290 ; c'est en cette qualité qu'il aurait prononcé le IIIe discours, après quoi il se serait retiré à la campagne pour quelque temps et, en 297, on l'aurait vu de nouveau à Autun, saluer l'empereur Constance à son retour d'Italie, ce qui aurait été l'occasion du Ve discours et ceci lui aurait valu la direction de l'école d'Autun, ce dont Eumène remercie dans le IVe discours.

Tout ceci est trop habile pour être acceptable et soulève des objections. Les quatre panégyriques doivent être l'ouvrage d'un *magister memoriæ ;* c'est certain pour le Ve, ce n'est pas certain pour les trois autres dont l'auteur a rempli une charge de confiance dans la bureaucratie impériale [1], c'est peut-être *a memoria* et c'est peut-être autre chose, par exemple *ab epistulis, a libellis*. Et si c'est *a memoria* on se demandera encore si de 290 à 297 il n'a eu qu'un seul *magister memoriæ?* Car nous ignorons combien de temps ces fonctionnaires conservaient leur emploi.

L'auteur du Ve discours a été signalé par Constance, ce qui lui a valu l'honneur de parler devant Maximien : *Cum favente numine tuo ipse ille jam pridem mihi, qui me in lucem primus eduxit, divinarum patris tui aurium aditus evenerit*. Comme, d'après l'hypothèse soutenue, ceci ne peut se rapporter qu'au IIe discours, prononcé en 289 ou 290, il faudra en conclure qu'à cette date Constance, simple général, recommandait Eumène à Maximien ; mais comment l'aurait-il connu trois ou quatre ans avant son élévation à l'empire? Si l'auteur du Ve discours est un protégé personnel de Constance, il ne peut être l'auteur du IIe et du IIIe discours.

D'ailleurs l'auteur parle d'une période de repos et Eumène n'en a connu aucune dans sa carrière, ayant passé sans interruption des fonctions de *magister memoriæ* à celles de directeur de l'école d'Autun; *ab arcanis sacrorum penetralium ad privata Musarum adyta transtulerit ;* le témoignage est formel et il interdit d'assimiler l'auteur du Ve discours à Eumène, auteur du IVe.

Doit-on enfin attribuer à Eumène les IIe et IIIe discours adressés à Maximien? « Il n'y a, à mon sens, dans le contenu de ces discours, rien qui empêche de croire à la communauté d'origine, rien non plus qui force à y croire. On peut faire valoir que le panégyriste de Maximien, comme Eumène, a rempli les fonctions de *magister memoriæ*. Il semble avoir reçu ce titre entre les deux discours, en récompense du premier, très probablement vers 290. D'autre part, Eumène a quitté son emploi de *magister memoriæ* au moment de sa nomination à la direction de l'école d'Autun, c'est-à-dire, sans doute, en 296. De 290 à 296, il a pu n'y avoir à la chancellerie de Trèves qu'un seul *magister memoriæ* et en ce cas l'identification est sûre ; mais il se peut bien qu'il y en ait eu deux.

« De tout ce qui précède, il ressort qu'il est possible — mais non nécessaire — de lui attribuer les IIe et IIIe discours ; qu'il est à peu près impossible de lui attribuer les Ve, VIIe et VIIIe et qu'il est inutile de se poser le problème pour le VIe et le IXe [2]. »

IV. Les panégyristes. — On fait d'ordinaire peu de cas des panégyristes et, pour tout ce qu'on tire de leurs ouvrages, il ne serait que normal de leur rendre justice. Flatteurs, menteurs, sont les aménités qu'on leur prodigue ordinairement, et on les dépeint comme parvenus au dernier degré « de la dégradation littéraire et morale ». Soyons moins sévères. Le panégyriste ne choisissait pas toujours son sujet, parfois même il n'était pas libre de s'y dérober. Un décret du Sénat obligea les consuls à faire, à leur entrée en charge, l'éloge de l'empereur ; cela faisait partie de l'emploi, et on ne saurait vraiment sans abus condamner la carrière administrative tout entière et ceux qui s'y engagent parce que son couronnement, qu'il ne sera donné qu'à quelques-uns seulement d'atteindre, entraîne une formalité délicate à remplir. Les très rares fonctionnaires qui s'élevaient jusqu'au consulat n'étaient cependant pas tous d'humeur à faire preuve en public d'un excès de platitude et, pour s'y soustraire, comme peut-être plus encore pour s'épargner un début oratoire redouté, ils s'adressèrent à de modestes personnages capables de s'en tirer convenablement à leur place. Modestes est une façon de s'exprimer car ce n'était pas d'ordinaire par la modestie que brillaient ceux qui enseignaient et professaient l'art de la parole.

Certains, comme Ausone, devaient envisager l'obligation du panégyrique impérial comme un surcroît de félicité ; d'autres s'adressaient aux rhéteurs qui les suppléaient avec magnificence. Ceux-ci étaient gens de lettres et en avaient certains légers défauts. Lorsqu'il arrivait que l'empereur souhaitait entendre sa louange et désignait lui-même celui qui s'y exercerait, le choix était tellement flatteur que le rhéteur courait le risque de dépasser la mesure, et sa harangue, longuement travaillée, allait faire non seulement l'éloge du prince, mais le sien propre. C'était une solennité attendue, convoitée. En présence de l'empereur, de ses amis, de sa cour, de son état-major, de ses fonctionnaires, de tout ce qui se réclamait du césar ou de l'auguste à un titre

[1] *Cum me ex illo vetere curriculo aut inter adyta palatii vestri alia quædam sermonis arcani ratio demoverit.* — [2] R. Pichon, *op. cit.*, p. 241.

quelconque, un homme de lettres était autorisé à parler seul et à s'adresser au maître. Il y avait là plus qu'il n'en fallait pour émouvoir une vanité et stimuler une ambition. Qu'on songe à ce que, de nos jours, est la gloriole d'un maire qui harangue un ministre ! Ce fut ainsi que les panégyriques devinrent à la mode. De la capitale l'exemple passa aux provinces. « Pour célébrer dignement la fête du prince ou l'anniversaire de son avènement, les grandes villes prennent alors l'habitude de commander un panégyrique à quelque professeur du pays, ou même à un rhéteur étranger. L'empereur est absent, mais on lui parle comme s'il écoutait [1], et les assistants applaudissent avec fureur pour prouver leur fidélité. Ce n'est pas au prince seul ou à ses associés que le panégyrique est réservé. Quand l'empereur a eu sa part de louange, on loue les consuls [2], les gouverneurs de province, les magistrats importants, tous ceux qui exercent l'autorité publique. Dans l'Orient surtout, où les rhéteurs étaient si nombreux qu'ils se nuisaient les uns aux autres, il y en avait beaucoup qui n'avaient d'autre moyen de vivre que de flatter la vanité des grands personnages. Libanius, protecteur généreux de tous ces pauvres gens, expédia un jour l'un des plus misérables à son ami Andronicus, avec la lettre suivante : « Bassus vous apportera en mon nom un discours et une bourse ; il souhaite débiter l'un et remplir l'autre. Faites ce qu'il désire : écoutez la harangue, remplissez la bourse, qui n'est pas grande : ce ne sera pas un grand dommage pour celui qui donnera; pour celui qui recevra ce sera un grand plaisir. » Il ajoutait : « Rendez grâce à Dieu qui nous donne l'éloquence, vous souvenant que vous devez vous-même au talent de la parole d'avoir été mis à la tête d'une province. Renvoyez-moi Bassus avec un vêtement plus convenable et un visage plus gai, et songez qu'en le secourant, vous encouragez les autres à étudier [3]. » Est-il besoin de dire que ces rhéteurs affamés ne se souciaient guère de la vérité? Ils avaient trop besoin de plaire pour hésiter beaucoup sur les moyens d'y parvenir. Mais il faut avouer que les grands personnages qui parlaient devant l'empereur n'étaient pas beaucoup plus scrupuleux. Ils avaient reçu du Sénat ou du prince même la mission de le louer, tout le monde attendait d'eux un éloge. C'est donc un éloge qu'il leur fallait faire ; il ne leur était pas possible de se soustraire à cette nécessité, et on peut croire qu'ils s'y soumettaient très volontiers. Ils savaient bien qu'on ne leur demandait pas de dire toute la vérité. Julien, qui a fait des panégyriques quand il était césar, dit en propres termes que, si les poètes ont le droit de mentir, les orateurs ont celui de flatter, qu'il n'y a pas de honte pour eux à donner des louanges à ceux qui n'en méritent pas, et que, lorsqu'ils ont su embellir et relever par leur parole ce qui est laid et médiocre, on trouve qu'ils ont tiré un bon parti de leur art [4]. Ces exagérations de flatteries ne choquaient donc personne ; c'étaient de ces mensonges convenus, comme le monde en impose tous les jours à ceux qui ne veulent pas rompre avec lui. Alceste peut s'en indigner, mais les gens sages les supportent, parce qu'ils savent bien qu'ils ne trompent personne, et que ni celui qui les dit ni ceux qui les écoutent ne les prennent à la lettre. Quand il n'y a pas de dupes il est difficile qu'il y ait des trompeurs ; d'où l'on voit qu'il serait fort injuste de se figurer les faiseurs de panégyriques comme de malhonnêtes gens et de profonds hypocrites, occupés à tendre des pièges à l'innocence des contemporains et à tromper la bonne foi de la postérité. Ils n'y mettaient pas tant de malice ; quand ils prononçaient ces beaux discours qui leur valaient tant d'applaudissements, ils n'entendaient pas se poser en historiens ou en hommes d'État. C'étaient simplement des orateurs chargés de donner plus d'éclat à quelque fête, et qui se croyaient obligés d'accepter tout ce que le gouvernement voulait faire croire. Nazarius dit très nettement, dans le panégyrique de Constantin : *existimare de principibus nemini fas est* [5]. Voilà le principe de ce genre d'éloquence auquel on donne, dans les écoles, le nom de genre démonstratif et qu'on appellerait volontiers une éloquence décorative. Tout y est officiel ; on ne s'y hasarde pas à porter sur les hommes et sur les choses un jugement personnel ; les événements y sont toujours présentés comme l'autorité le désire et sous le jour qui lui convient. Imaginez maintenant que ces cérémonies se renouvellent plusieurs fois par an et dans plusieurs villes de l'empire, quel embarras pour l'orateur ! Sur ce thème qui ne change pas, et qui a tant de fois été traité, il faut qu'il trouve toujours quelque chose à dire ; comme le fond est le même et que les ornements seuls peuvent changer, c'est un travail de broderie et de ciselure, où l'esprit seul se raffine et s'épuise. Chacun partant de ce qu'a dit son prédécesseur et voulant faire mieux, on arrive presque sans le vouloir aux exagérations les plus étranges.

On peut blâmer ces exagérations, il est sûr qu'elles sont souvent insupportables. Mais il ne faut pas qu'elles nous rendent trop injustes pour les auteurs de ces discours et qu'elles nous cachent entièrement leur mérite. Quoiqu'on prétende, tout n'est pas compliment et mensonge dans les panégyriques ; on y trouve des sentiments sincères qu'il est difficile de méconnaître. Ces rhéteurs qu'on affecte de mépriser, n'en sont pas moins d'ardents patriotes, et quand ils parlent de victoires remportées sur l'ennemi du dehors, on sent chez eux une émotion véritable. Ils sont reconnaissants à Dioclétien, à Maximien, à Constance Chlore, à Constantin, à Julien, à Théodose d'arrêter les barbares. Après tout les césars du IVe siècle, avec beaucoup d'imperfections et de misères, eurent au moins la gloire de retarder la chute de l'empire. Ils ont battu plus d'une fois les Germains et les Perses ; un Romain qui se souvenait des humiliations et des désastres de la seconde moitié du IIIe siècle, avait bien le droit d'être fier de son temps, et il n'était pas trop coupable de mettre un peu d'excès dans les félicitations qu'il adressait aux princes victorieux [1].

V. Bibliographie. — Augusti, *Handbuch der christlichen Archäologie*, in-8°, t. III, Leipzig, 1837, p. 305. — E. Baehrens, *XII panegyrici latini recensuit Æm. B.*, in-12, Lipsiæ, 1874. — Bingham, *Antiquitates ecclesiast. latine vertit* Grischovius, t. X, Halæ, 1729, p. 59 sq. — Binterim, *Denkwürdigkeiten der christl. kathol. Kirche*, t. VI, 3e part., Mainz, 1831, p. 435-443. — G. Boissier, *Les rhéteurs gaulois du IVe siècle*, dans *Journal des savants*, 1884, p. 5-18, 125-140. — S. Brandt, *Eumenius von Augustodunum und die ihm zugeschriebenen Reden*, in-18, Freiburg, 1882. — Buresch, *Historia consolationum*, dans *Leipziger Studien*, t. IX. — H. Caffiaux, *De l'oraison funèbre dans la Grèce*

[1] Voyez le discours de Nazarius devant le Sénat de Rome, n. 3 : *præsentem enim alloqui videor qui, etsi conspectu abes, revelli tamen mentibus non potes.* — [2] S. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, III, 25, dit qu'il a prononcé le panégyrique de Bauto, consul, à Milan, en sa qualité de professeur de rhétorique. — [3] Libanius, *Epist.*, CLXXV. Les évêques eux-mêmes, quand ils obtinrent une sorte d'importance politique, eurent aussi leurs flatteurs, qui leur débitaient des panégyriques. Voyez le discours prononcé par Ennodius, à propos de l'anniversaire de l'élection de Laurentius à l'évêché de Milan. Ennodius, *Opera*, édit. Hartel, p. 423. — [4] Julien, 1er panégyrique de Constance, n. 1. S. Augustin, pour nous dire qu'il était sur le point de prononcer le panégyrique d'un empereur à Milan, emploie cette phrase curieuse : *Quum pararem recitare imperatori laudes, quibus plura mentirer et mentienti faveretur ab scientibus*, *Confess.*, l. VI, c. VI. — [5] Xe discours, n. 5. — [1] G. Boissier, *loc. cit.*, p. 15-17.

païenne, in-8°, Valenciennes, 1861. — A.-G. Ernesti, *De panegyrica eloquentia Romanorum aureæ quidem ætatis*, in-4°, Lipsiæ, 1783. — I.-E. Franzen, *Antiquitates circa funera et ritus veterum christianorum, auctore I. E. F. V. L., cum præfatione I. Fabricii*, in-8°, Lipsiæ, 1713, p. 150-170. — Ch. Giraud, *Éloge funèbre d'une dame romaine*, dans *Journal des savants*, juill.-août 1870. — H. Graffius, *De Romanorum laudationibus commentatio*, in-8°, Dorpati, 1862. — Kirchmann, *Libri IV de funeribus Romanorum*, Hamburgi, 1605; edit. 4a, Francofurti, 1672. — J. Kukutsch, *Ueber die laudatio funebris bei den Römern*. — Lewis, *Untersuchungen über die Glaubwürdigkeit der älteren römischen Geschichte*, Hannover, 1858. — J. Marquardt, *Handbuch*, 2e édit., t. VII, 1re part., p. 357-360. — C. Martha, *L'oraison funèbre chez les Romains*, dans *Revue des Deux Mondes*, t. XXI, 1877, p. 654 : réimprimé dans *Études morales sur l'antiquité*, in-12, Paris, 1883, p. 1-59. — A.-F. Meyer, *De laudationibus funebribus veterum*, Lipsiæ, 1670. — Peter, *Historicorum romanorum relliquiæ*, p. XXVIII sq. — R. Pichon, *L'origine du recueil des « Panegyrici latini »*, dans *Revue des études anciennes*, t. VIII, 1906, p. 229-249. — J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, t. II, 1864, p. 34 ; *Roma sotterranea*, t. III, p. 243 sq. ; *L'elogio funebre di Turia, scritto dal marito Q. Lucrezio Vespillone console nell' anno di Roma 735*, dans *Studi e documenti storia e diritto*, t. I, 1880, p. 11-37. — Rudorff, *Ueber die Laudation der Murdia*, dans *Abhandlungen der Berliner Akademie*, 1868, p. 283 sq. — O. Seeck, *Studien zur Geschichte Diocletians und Constantins. I. Die Reden des Eumenius*, dans *Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik*, t. CXXXVII, p. 713 sq. — Fr. Vollmer, *Laudationum funebrium Romanorum historia et reliquiarum editio scripsit et recensuit F. V.*, dans *Jahrbücher für classische Philologie*, t. XVIII, Supplementband, Leipzig, 1892, p. 445-528. — Westermann, *Quæst. Demosthenicar.*, l. II, c. II, p. 23-48.

H. Leclercq.

PANIER. — Parmi la jolie collection de lampes antiques conservée au Château Borély, à Marseille, il s'en trouve une de type ancien (IIe ou IIIe siècle) que

9580. — Lampe antique. Musée archéologique, à Marseille. D'après une photographie.

W. Froehner, a classée comme païenne et décrite ainsi : « Deux poissons dans un panier à anse surélevée ; d'un côté, un moineau qui s'envole, de l'autre un coq becquetant l'un des poissons [1]. »

Ni l'original que nous avons eu sous les yeux à loisir, ni la photographie ne montrent un moineau qui s'envole, c'est là, croyons-nous pure imagination. Ce qui est visible c'est un panier contenant deux poissons, espèce dorade, et hors du panier une tête d'animal qui n'a pas de bec et qui est pourvu de deux oreilles : un chat qui guette les poissons (fig. 9580). Deux gemmes chrétiennes que nous avons déjà fait connaître au mot Cabas (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1532-1534, fig. 1817, 1818) nous montrent deux paniers comme celui de la lampe du Château Borély. Sans pouvoir affirmer que cet objet soit chrétien nous l'admettons volontiers comme tel.

H. Leclercq.

PANNONIE. — I. Notions générales. II. Évangélisation et légendes. III. Les martyrs sous Dioclétien. IV. Sièges épiscopaux. V. Clergé et fidèles. VI. Monuments.

I. Notions générales. — Au Ier siècle, deux vastes provinces s'étendaient entre le Danube et l'Adriatique ; elles portaient les noms de Dalmatie et de Pannonie. Nous avons parlé de la première (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 21-111), il nous reste à faire connaître la seconde. Au début, la Pannonie n'était pas administrativement distincte de la Dalmatie, qui, conquise la première, portait le nom d'Illyricum (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 89-180), d'où l'extension du nom à toute la contrée qui devait être ensuite divisée. Ce groupe de provinces, complété plus tard par la Mésie inférieure, formait une circonscription douanière unique, en quelque sorte un Illyricum économique. La Pannonie est une province frontière bordant le Danube qui, comme l'Illyricum primitif, fut brisée et dédoublée en Pannonie Ire et Pannonie IIe.

Sous le règne d'Auguste, l'occupation romaine en Pannonie ne comprenait qu'une bande de terrain parallèle à la frontière du Norique, et le pays entre la Drave et la Save. Quand on eut procédé au dédoublement, il y eut donc une Pannonie supérieure à l'Ouest et une Pannonie inférieure à l'Est. Sous Dioclétien, on adopta une nouvelle division : les noms de Pannonie supérieure ou Ire et de Pannonie inférieure ou IIe furent réservés respectivement à la partie septentrionale et à la partie méridionale des provinces qui avaient porté ces dénominations.

La Pannonie Ire comprenait Vindobona et Carnuntum situées sur le bord du Danube ; à l'intérieur Scarbantia et Sabaria, en outre les territoires de Brigetio et de Pœtovio. La Pannonie IIe entre le Danube et le bas cours de la Drave et de la Save, contenait Sirmium, la ville la plus importante de toutes ces contrées, et en outre Bassianae, Cibalae, enfin Mursa. Quelques autres villes moins importantes, au nombre d'une quinzaine en tout, nous font voir qu'au IVe siècle les provinces qui portaient le nom de Pannonie n'étaient pas un pays où la civilisation urbaine eût pris un grand développement.

II. Évangélisation et légendes. — Ces provinces danubiennes furent soumises, dès le début de l'empire, à une intense propagande religieuse ; les divinités orientales y connurent de nombreux adorateurs, notamment les dieux alexandrins, les baals syriens et le dieu perse Mithra. Cette circonstance s'explique par la présence de nombreux Asiatiques ou Illyriens incorporés parmi les légions campées dans ces parages. On compterait difficilement tous les monuments qui témoignent de la diffusion du culte du Baal de Comagène devenu Jupiter Dolichenus, en Pannonie, dans le Norique, la Dacie et la Mésie. Les traces du mithriacisme sont plus nombreuses encore et pour la seule Pannonie on peut rappeler les noms d'Intercisa, Aquin-

[1] W. Froehner, *Catal. des antiq. gr. et rom.*, 1897, p. 322, n. 1848 (aujourd'hui n. 3348).

cum, Brigetio, Carnuntum, Vindobona, Pœtovio, Scarbantia, Sopianæ.

De bonne heure, presque dès la première heure, le christianisme pénétra dans ces pays. Saint Paul, dans son épître aux Romains (xv, 19), nomme l'Illyricum qu'il toucha et où, peut-être, il pénétra. Or à l'époque apostolique, le terme Illyricum comprenait la Dalmatie et la Pannonie. Comme on ignore tout d'une mission de l'Apôtre dans ce pays, mieux vaut croire qu'il atteignit presque ses frontières, mais qu'il ne fonda pas d'Églises.

« En Pannonie, ou plutôt dans ce qui avait été à l'époque antique la Pannonie, les ambitions apostoliques se sont depuis le Moyen Age donné carrière. Sirmium inscrit en tête de sa liste épiscopale [1] saint Épénète, disciple de saint Pierre [2]. On lui donne comme successeur saint Andronicos, disciple de saint Paul [3], après lequel se placerait saint Éleuthère [4], qualifié par le martyrologe romain d'évêque d'Illyrie [5]. D'autres documents [6], qui d'ailleurs ne se reflètent pas dans la tradition liturgique locale [7], font mention à Sirmium d'un saint Hermès ou Hermas, dont on retrouve le nom avec ceux d'Epænetos et d'Andronicos, dans l'épître aux Romains [8], et qui a pu, pour cette raison, passer pour avoir prêché le christianisme en Illyrie dès l'époque apostolique. Tout cela n'est que légendes. On voit bien, dans une liste des apôtres et des disciples qui figure au 30 juin dans le *Synaxaire* de Sirmond, Epænetos et Andronicos se suivre immédiatement et le second est désigné comme « évêque de Pannonie [9] »; mais le *Synaxaire* dont l'exactitude est plus d'une fois sujette à caution, dépend sur ce point d'une source plus que suspecte elle-même, et cette source, une liste de soixante-dix disciples faussement attribuée à Dorothée, évêque de Tyr [10] au IVe siècle, nous permet de toucher du doigt la singulière erreur qui s'est produite ici. Cette pièce fait d'Epænetos un évêque de Carthage et d'Andronicos un évêque d'Espagne, ἐπίσκοπος Σπανίας. Une simple faute de copiste, dont on ne peut douter en constatant que les manuscrits du *Synaxaire* donnent tantôt l'une, tantôt l'autre leçon, a transformé Σπανίας en Παννονίας. Cette seconde leçon a prévalu, et Andronicos s'est trouvé rattaché à la Pannonie. Les Illyriens, ainsi pourvus en sa personne d'un fondateur d'Église apostolique, n'auront apparemment pas voulu qu'il fût séparé d'Epænetos qui le précédait dans la série des noms énumérés par saint Paul, et ils en ont également fait son prédécesseur sur le siège de Sirmium. On connaît d'autres exemples de ce genre [11]. En tout cas, aucun texte ancien ne parle d'un Epænetos, évêque de Sirmium, et le témoignage du *Synaxaire* constantinopolitain en faveur d'Andronicos est précaire [12]. Quant à la notice du martyrologe romain qui annonce saint Éleuthère, fêté au 18 avril, comme évêque d'Illyrie, elle n'a non plus d'autres garants, par delà Nicéphore [13] et Métaphraste [14], qu'une Passion peu

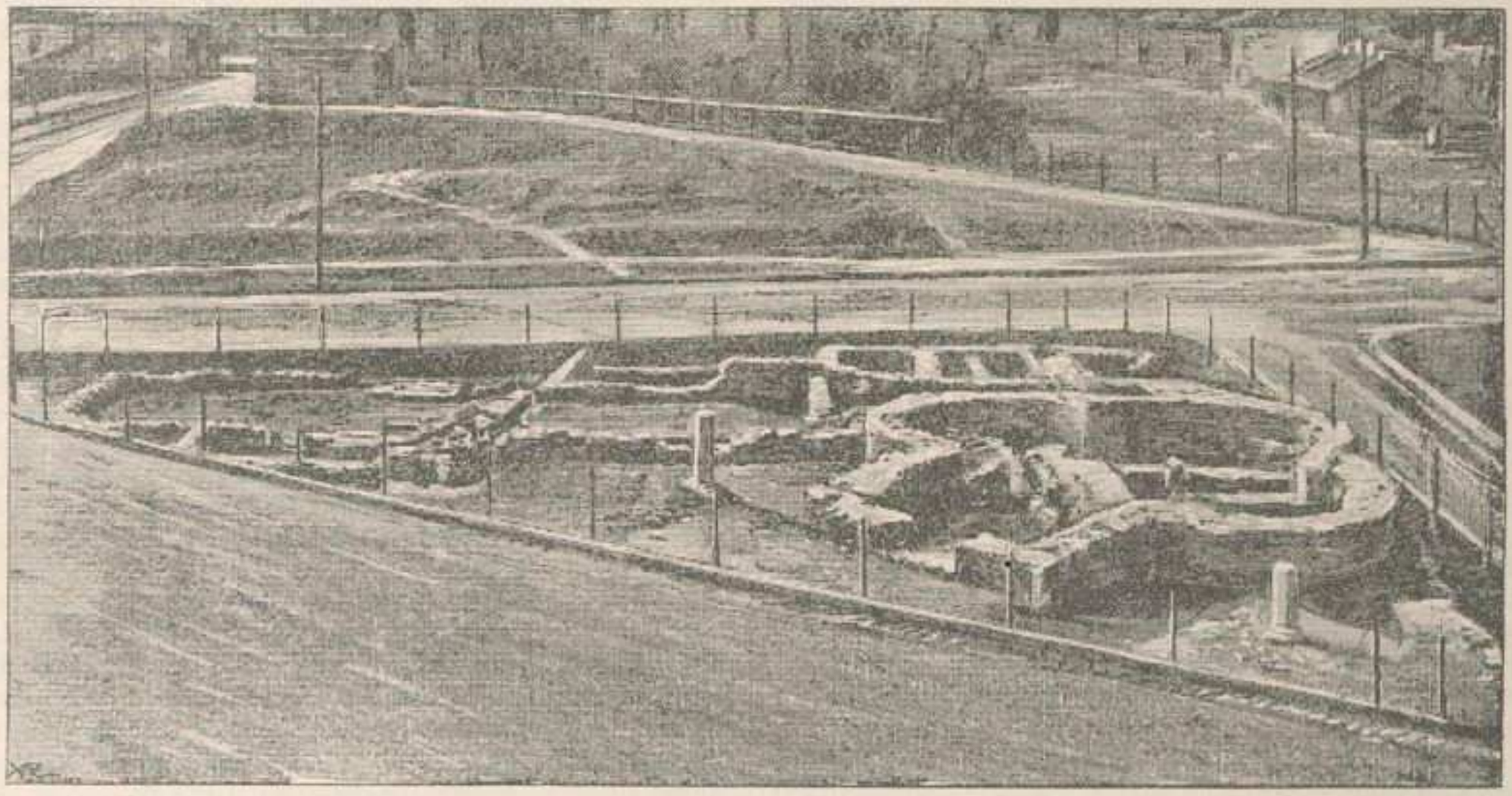

9580. — Chapelle trichore à Bude.
D'après *Atti del III congresso internazionale di archeologia cristiana, Ravenna, 1932*, 1934, p. 296, fig. 1.

[1] La ville de Mitrovica s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de Sirmium, dont le siège épiscopal a été transféré à Diakovo. — [2] Gams, *Series episc.*, p. 378; Farlati, *Illyricum sacrum*, t. I, p. 247; t. VII, p. 454 sq. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 248 sq.; t. VII, p. 469 sq. — [4] Id., *ibid.* — [5] *Martyr. rom.*, 18 avril. — [6] *Illyricum sacrum*, t. I, append., p. 392; t. VII, p. 312. — [7] Représentée par la liste des martyrs invoqués encore aujourd'hui dans l'ancien diocèse de Sirmium. — [8] Rom., XVI, 5, 7, 14. — [9] *Synaxarium Eccl. Constantinopolitanæ*. — [10] Cette liste est donnée sous le titre de Σύγγραμμα ἐκκλησιαστικὸν περὶ τῶν μαθητῶν τοῦ Κυρίου dans le t. II de l'édition du *Chronicon paschale* de Dindorf, p. 125; L. Duchesne a montré qu'elle n'est pas de Dorothée, mais remonte à la fin du VIe siècle au plus haut. — [11] Dans les signatures du concile de Sardique conservées dans le *Coedx Veronensis LX*, qui contient les lettres des Pères du concile et de saint Athanase aux Églises de la Maréote, plusieurs évêques d'Espagne sont attribués, par une simple erreur de transcription, à la Pannonie : au lieu de *Florentius de Merita Spaniæ*, on lit *Florentius de Merita Pannoniæ; Annianus de Castalona* et *Prætextatus de Barcilona* sont également dits *Pannoniæ* au lieu de *Spaniæ*; cf. Feder, *Studien zu Hilarius von Poitiers*, p. 53, n. 4-5, 6. — [12] Farlati, *Illyricum sacrum*, t. I, p. 248 sq.; t. II, p. 84 sq., se réfère pour soutenir la légende d'Andronicos, évêque pannonien, à une *Vie de saint Clément* qui a tous les caractères d'un faux du XVIe siècle. — [13] *Hist. eccl.*, l. III, c. XXIX, *P. G.*, t. CXLV, col. 956. — [14] *Menologium*, *P. G.*, t. CXV, col. 127-142.

ancienne qui a donné, sans que l'on sache pourquoi, des attaches illyriennes à ce pape, martyrisé à Rome sous Hadrien. Enfin la mention d'Hermas ou Hermès à Sirmium doit provenir encore d'une confusion ; le *Synaxaire* de Sirmond est seul à la fournir, au 29 avril, τοῦ ἁγίου μαρτύρος Ἑρμαίου τοῦ ἐν τῷ Σιρμίῳ. Or, c'est la veille de ce jour, le 28, que tombait la fête d'un saint pannonien, Pollion de Cibalæ, et la Passion de Pollion s'ouvre par le rappel du martyre du saint le plus illustre de la contrée, Irénée de Sirmium, qui avait eu lieu quelques jours auparavant ; les deux récits appar-

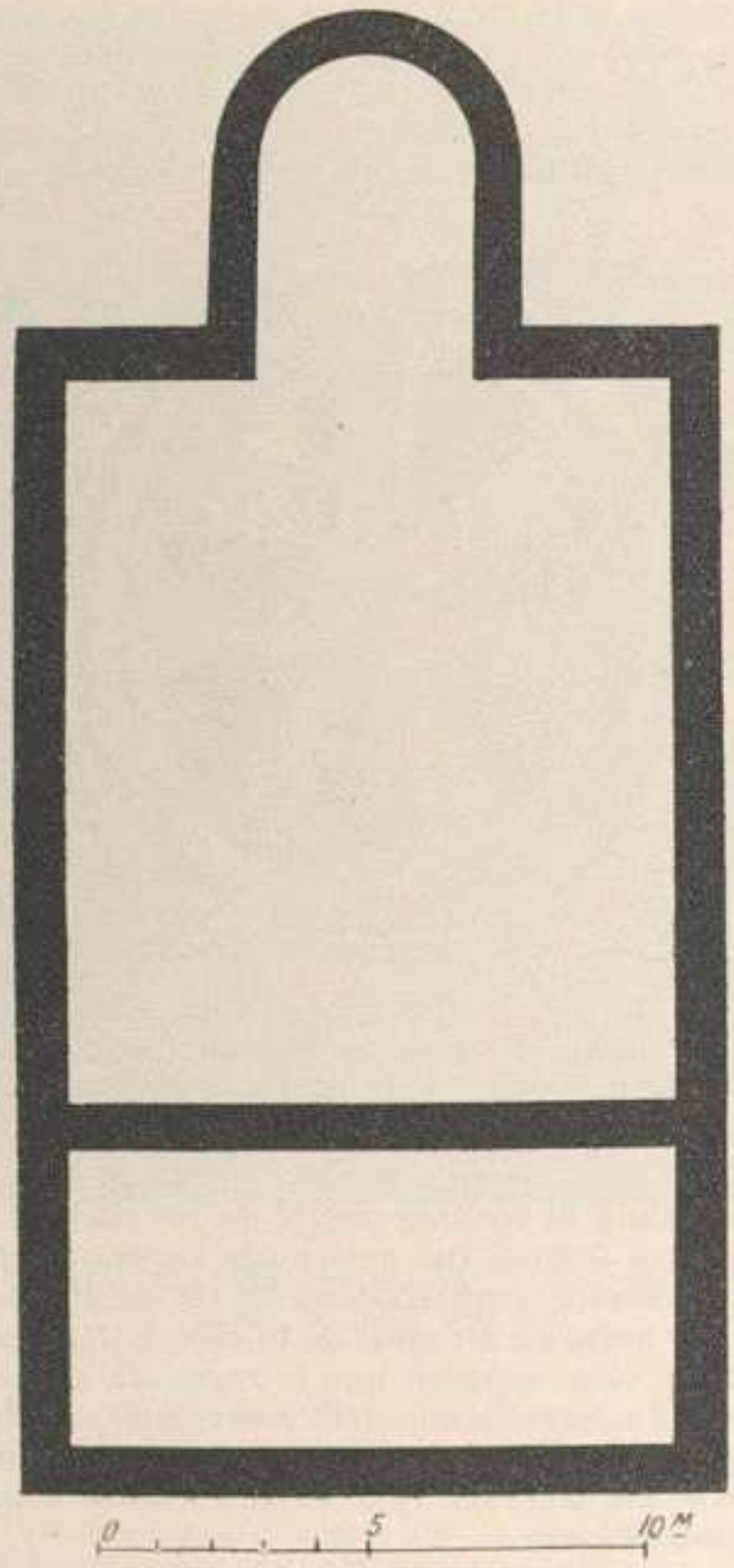

9581. — Chapelle de Kisdios-puszta.
Ibid., p. 297, fig. 2.

tiennent à un même cercle hagiographique. Un copiste aura lu ou écrit Ἑρμαίου pour Εἰρηναίου et brouillé les deux dates, et voilà comment s'est introduit dans un recueil liturgique, un Hermès de Sirmium qui n'avait aucun titre à y figurer. Il est inutile de parler ici d'un saint Lupus, présenté parfois, lui aussi, et à tort, comme martyr de Sirmium, mais sans qu'on le donnât comme d'âge apostolique ; il appartient en réalité à une autre ville de la région danubienne [1]. »

Heureusement pour elle et pour nous, la Pannonie a mieux à nous offrir que ces légendes. Vers la fin du IIe siècle, sous le règne de Marc-Aurèle, pendant la campagne dirigée contre les Quades, en 174, le miracle accordé aux prières des soldats chrétiens de la *Legio XII Fulminata* a été exposé dans le *Dictionnaire* (t. v, col. 2692-2703). L'endroit de l'entrée en scène du christianisme dans les provinces danubiennes nous est désigné par la fausse lettre de Marc-Aurèle, c'est Κοτίνῳ, localité qui ne se laisse pas découvrir, mais nous connaissons, à défaut de *Cotinum*, une peuplade des *Cotini* qui habitaient sur la rive gauche du Danube, au nord-est de Carnuntum et à l'est de Brigetio.

III. Les martyrs sous Dioclétien. — La région géographique qui fait l'objet du présent travail a été glorifiée par des martyrs dont les actes authentiques nous ont été conservés. C'est d'abord saint Quirin de Siscia, non loin de Pœtovio. Évêque de Siscia, il avait pris la fuite (voir ce mot) afin de se conformer au conseil de l'Évangile [2]. Néanmoins, il fut arrêté, tra-

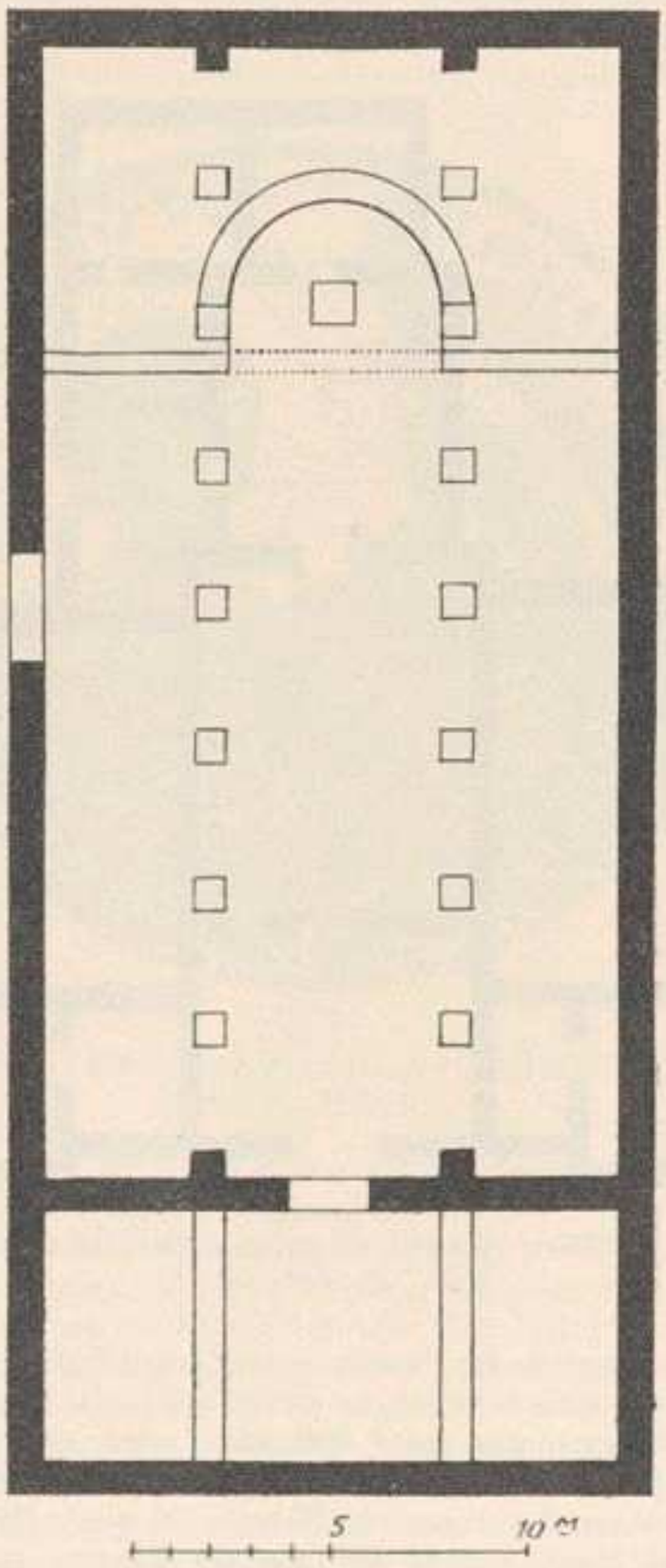

9582. — Basilique de Kekkut.
Ibid., p. 298, fig. 3.

duit devant un magistrat municipal *(juridicus)*, interrogé, emprisonné pendant trois jours [3], et envoyé au *præses* de la Pannonie Ire, Amantius. Celui-ci l'emmène à sa suite à Sabaria où il le condamne à être jeté, une meule au cou, dans les eaux du Sibar. Ceci soulève quelques difficultés ; on s'explique difficilement le renvoi d'un accusé de la province de Savie devant le *præses* de Pannonie Ire ; en outre, le récit se termine par un miracle fait pour déconcerter. Quirin, quoique attaché à une meule, surnage, entame un discours, et n'est englouti qu'après y avoir donné son consentement. Le corps est retiré de la rivière, enseveli dans une basilique de Sabaria, près de la porte Scarbantia et, de là, transporté à Rome. (Voir *Dict.*, t. II, au mot Catacumbas.)

[1] J. Zeiller, *Les origines chrét. des provinces danubiennes de l'empire romain*, 1918, p. 31-33. — [2] Matth., x, 23. — [3] Il en profite pour convertir son geôlier Marcel.

Le supplice infligé à Quirin est identique à celui qu'ont subi Irénée de Sirmium et Florian de Lauriacum, enfin une phrase du martyre de Quirin semble calquée sur le récit du martyre d'Irénée ; et, nonobstant ces raisons, le fait historique, attesté par saint Jérôme [1] et par Prudence [2], est incontestable. D'ailleurs on doit observer que la similitude n'est qu'imparfaite, car Irénée a d'abord été décapité, ensuite jeté à l'eau. Le fait du martyr qui surnage malgré la meule peut s'expliquer si on admet qu'il s'est dégagé ; enfin les difficultés juridiques ne sont pas insolubles car il se peut qu'entre 300 et 310, la Savie ne formât pas encore une province distincte. Prudence n'a pas eu

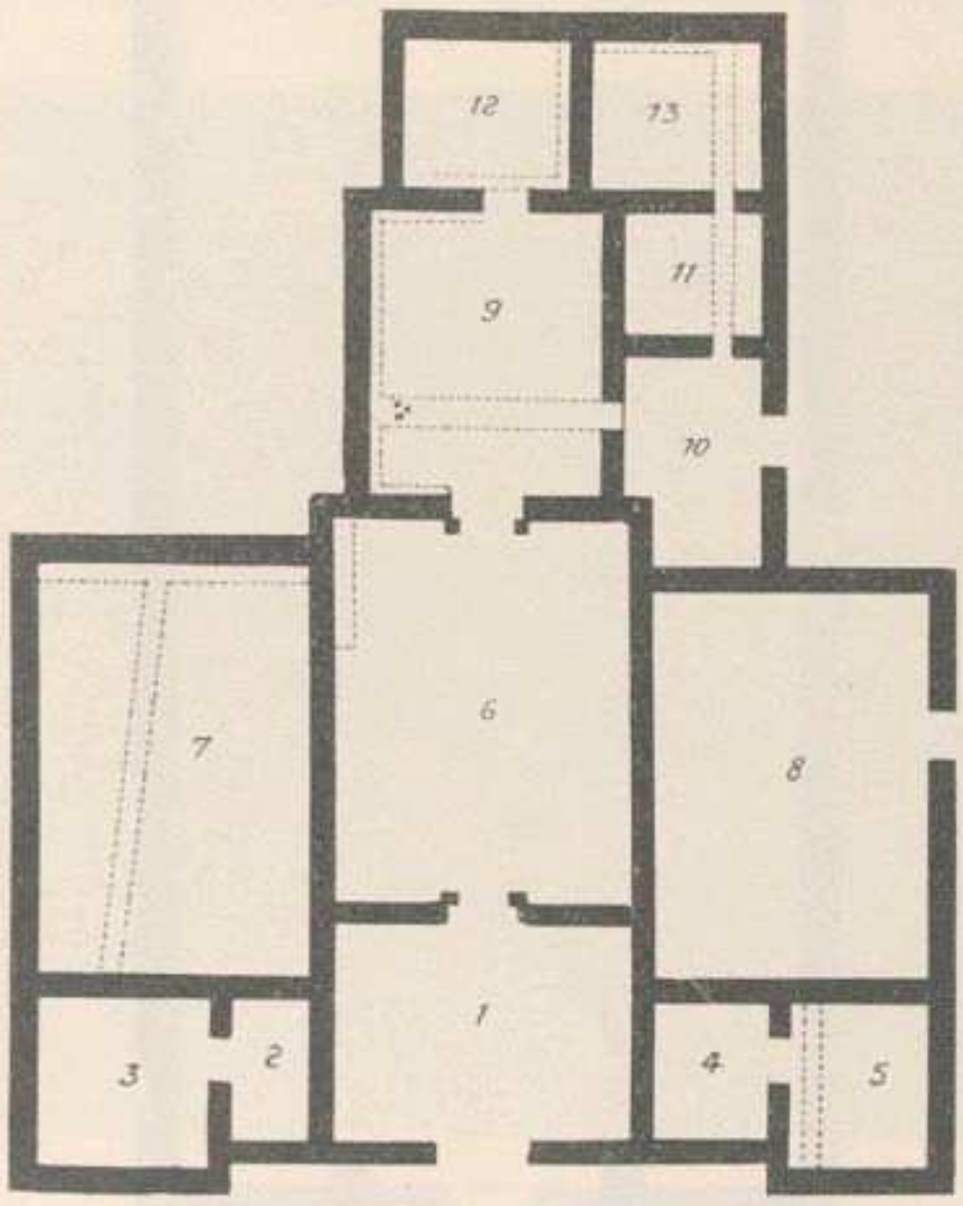

9583. — Locaux liturgiques de Kekkut.
Ibid., p. 299, fig. 4.

connaissance de la *Passio*, ce qui lui a fait écrire que Quirin reposait à Siscia, or c'est à Sabaria. Mais aussitôt se présente une autre difficulté : saint Jérôme, Prudence et la *Passio* adoptent chacun une date différente, au moins en apparence. La *Passio* dit que « Dioclétien sévissait alors contre l'armée du Christ, ainsi que Maximien qu'il avait associé à son pouvoir », Prudence remplace Dioclétien et Maximien par Galère ; la Chronique donne la date 308 sous le règne de Licinius. A la rigueur ces contradictions peuvent se réduire. Sous le règne de Dioclétien et de Maximien, le gouvernement de l'Illyrie était confié à Galère ; quand celui-ci régna seul il ne faisait que continuer la persécution déchaînée par Dioclétien et Maximien ; enfin, en 308, Licinius était encore subordonné à Galère et ne se montrait favorable aux chrétiens qu'avec timidité.

Somme toute, la date du martyre de saint Quirin est incertaine. Quant à la mention que fait de lui Prudence, on a pensé l'expliquer parce qu'il aurait vu son tombeau lors de son voyage à Rome en 403-404 ; mais c'est impossible puisqu'il écrit que Quirin est la gloire de Siscia ; ce qui semble probable, c'est qu'au début du IVe siècle le culte du martyr Quirin était déjà implanté à Rome.

Quoi qu'il en soit, la *Passio* nous rend bon témoignage de l'établissement du christianisme en Pannonie au début du IVe siècle. Nous y apprenons que Siscia comme Pœtovio sont des évêchés ; il existe une communauté à Scarbantia ; à Sabaria elle est nombreuse et se rassemble pour assister au martyre de l'évêque. Il y a là un ensemble de faits permettant de se persuader que dans la Pannonie occidentale, où existe Victorin de Pœtovio, le christianisme a pris de solides racines dès avant la fin du IIIe siècle.

Dans la Pannonie orientale nous rencontrons de même des martyrs, à Cibalæ et à Sirmium.

A Cibalæ, le 28 avril 304, le primicier des lecteurs, Pollion, nous est connu par des Actes dont le texte inspire toute confiance [3] ; l'auteur avait lu les Actes d'Irénée et il fait allusion à la naissance de l'empereur Valentinien à Cibalæ, ce qui conduit à reporter leur

9584. — Tuile avec monogramme du Christ trouvée à Kekkut, conservée au musée de Keszthely.
Ibid., p. 300, fig. 5.

composition à la seconde moitié du IVe siècle. Nous y voyons que Pollion fut arrêté sur l'ordre du *præses* Probus, interrogé, mis en demeure de sacrifier et, sur son refus, brûlé vif à 1 mille de la ville. *L'Itinéraire* de Salzbourg nous apprend que le corps de Pollion fut transporté à Rome à une date postérieure, sur la voie de Porto, au cimetière de Pontien [4]. La mention d'un primicier des lecteurs vaut l'attestation d'une communauté à Cibalæ.

D'après ses Actes, Hermogène serait, lui aussi, lecteur et martyr dans la même ville de Cibalæ ; mais la pièce inspire peu de confiance, elle semble être un décalque de la Passion précédente [5].

Voir le *Dictionnaire* en ce qui regarde les martyrs de Sirmium (à ce nom) et les Quatre-Couronnés (à ce mot).

IV. Sièges épiscopaux. — Nous connaissons les noms de quelques sièges épiscopaux de la Pannonie.

1° *Province de Savia.* — Siscia et Jovia ; auparavant nous mentionnerons Emona qui avait appartenu à la Pannonie supérieure et qui, lors du dédoublement, fut attribuée à l'Italie agrandie.

1. *Emona* a eu un évêque du nom de Maxime qui assista au concile d'Aquilée, en 381 [6], et peut-être à celui de Milan, en 390 ; un deuxième évêque fut Patricius dont on lit la signature au concile de Grado.

2. *Siscia* a possédé quelques évêques ; trois au

[1] Eusèbe, *Chronicon*, trad. S. Jérôme, ad ann. 308. — [2] Prudence, *Peri Stephanon*, hym. VII, vs. 3. — [3] Ruinart, *Acta sincera*, p. 435 ; *Acta sanct.*, 28 avril ; *Bibl. hag. lat.*, n. 6869. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182. — [5] J. Zeiller, *op. cit.*, p. 75-79. — [6] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. III, col. 559-600.

IVe siècle, qui sont l'évêque martyr Quirin, de qui il a été question dans le paragraphe précédent, Marcus qui signe au concile de Sardique en 343 [1] et Constantius qui siège au concile d'Aquilée en 381 [2]. Au Ve siècle, on ne relève aucun nom ; mais au VIe siècle on voit paraître deux titulaires, Johannes et Constantius qui siègent aux conciles tenus à Salone en 530 et en 532 sous l'évêque Honorius. Au VIe siècle, nous trouvons encore le nom d'un évêque Vindemius, présent au concile de Grado en 579 : *episcopus Cessensis* qu'on retrouve peut-être à Marano en 589 ou 590.

9585. — Peinture murale à Sopianæ.
Ibid., p. 300, fig. 6.

3. *Jovia*, a eu, à notre connaissance, un unique évêque : *Amantius Joviensium*, qu'on voit siéger au concile d'Aquilée de 381.

2° *Province de Pannonie Ire*. — 1. *Sabaria*, ville natale de saint Martin et chef-lieu de la province, a-t-elle eu des évêques? On n'en peut nommer aucun, mais on lit dans la *Vita sancti Martini* de Sulpice-Sévère que le saint reparut dans sa ville après quelques années passées à l'armée, en 356, et s'éleva *adversus perfidiam sacerdotum*, c'est-à-dire le clergé arien. Celui-ci se saisit de Martin et le fit battre de verges ; pareil ordre n'a pu venir que de l'évêque arien de Sabaria.

2. *Carnuntum*. — Nous avons donné (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1044, fig. 4256) un bronze votif portant une inscription gravée au nom de la *gens Carnuntum* et d'un *Mandronius venerandi nominis* en qui on peut voir l'évêque local.

3. *Scarbantia* a eu un évêque nommé Virgilius, qui signa au concile de Grado, en 579.

3° *Province de Valeria*. — *Sopianæ*, chef-lieu de cette province, a possédé une communauté chrétienne dont on a pu identifier quelques vestiges : une chambre funéraire ornée de peintures ; il se pourrait que cette communauté ait eu un évêque.

4° *Province de Pannonie IIe*. — 1. *Mursa* fut le siège d'un évêché et un de ses titulaires est connu, c'est l'arien Valens, adversaire déclaré de saint Athanase d'Alexandrie ; dès 335, on le voit siéger au concile de Tyr, on sait qu'il vivait encore en 369.

2. *Cibalæ* a été déjà mentionnée à propos du primicier des lecteurs Pollion ; on peut supposer que cette ville était le siège d'un évêché, mais on ne peut en donner la preuve, car le martyr Eusèbe n'a été qualifié du titre d'évêque de Cibalæ que par suite d'une confusion.

3. *Sirmium*, capitale de la province et métropole politique de toute la région danubienne. Quoique cette

9586. — Fond de coupe trouvé à Dunaszekcsö.
Ibid., p. 303, fig. 9.

ville doive faire l'objet d'une notice spéciale nous mentionnerons ici sa liste épiscopale.

L'évêque Irénée, martyr en 304, est suivi par Domnus ou Domnio qui signe à Nicée : Δόμνος Παννονίας, ce qui indique qu'il était l'évêque de la ville la plus importante du groupe des provinces pannoniennes, ce qui d'ailleurs ressort des listes latines de Nicée où on lit : *Domnus Pannoniæ* ou *Domnus Pannoniensis* et *Domnus metropolitanus* ; enfin saint Athanase, dans son *Historia arianorum*, c. V, le désigne ainsi : *Domnus Sirmii*.

Le successeur de Domnus ou Domnio fut Eutherius qui siégea au concile de Sardique et signa les canons par son nom : Eutherius *a Pannoniis*. Après lui vient Photin [3], élu au plus tard en 344 et déposé en qualité d'hérétique dans le concile tenu à Sirmium en 351 [4].

C'est ensuite Germinius, un arien, qui occupe le siège épiscopal pendant plusieurs années ; cependant il revenait vers l'orthodoxie car, en 366, son évolution était presque complète et il vécut jusque vers 376 ou 377, mais sans plus faire parler de lui. Son successeur catholique, Anemius n'a certainement occupé le siège de Sirmium qu'après 375 et c'est lui qui devait en être titulaire en 378, date de la réunion d'un concile qui souscrivit une profession de foi nicéenne. On retrouve l'évêque Anemius au concile d'Aquilée en 381, et au concile de Rome en 382.

On ignore la date de sa mort et de l'intronisation de son successeur Cornelius, mentionné dans une lettre

[1] S. Hilaire, *Fragm. hist.*, II, *P. L.*, t. X, col. 642-643. — [2] Sur la date de ce concile, voir J. Zeiller, *La date du concile d'Aquilée (3 septembre 381)*, dans *Revue d'hist. eccl.*, t. XXXIII, 1937, p. 39-43. — [3] S. Athanase, *De synodis*, parle déjà de ses erreurs. — [4] Socrate, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXIX ; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. IV, c. VI.

du pape Innocent Ier à Marcianus de Naissus, en 409. Il ressort de cette lettre que Cornelius était déjà évêque de Sirmium vers 392 et qu'il était mort en 409.

Entre 401 et 417 une lettre du pape Innocent Ier est adressée à *Laurentio episcopo Seniensi* en qui, pour des raisons valables, on propose de voir un évêque *Sirmiensis*, correction qui est appuyée par la variante *Symiensi* qu'on lit dans certaines éditions. Le pape recommande à l'évêque de défendre son diocèse contre la contamination des opinions hérétiques de Photin; or on a vu que Photin avait été évêque de Sirmium, ce qui explique la persistance de ses erreurs sur les lieux mêmes.

En 448, Sirmium succomba sous les coups des Huns, que Priscus appelle Scythes ; il parle du rôle de l'évê-

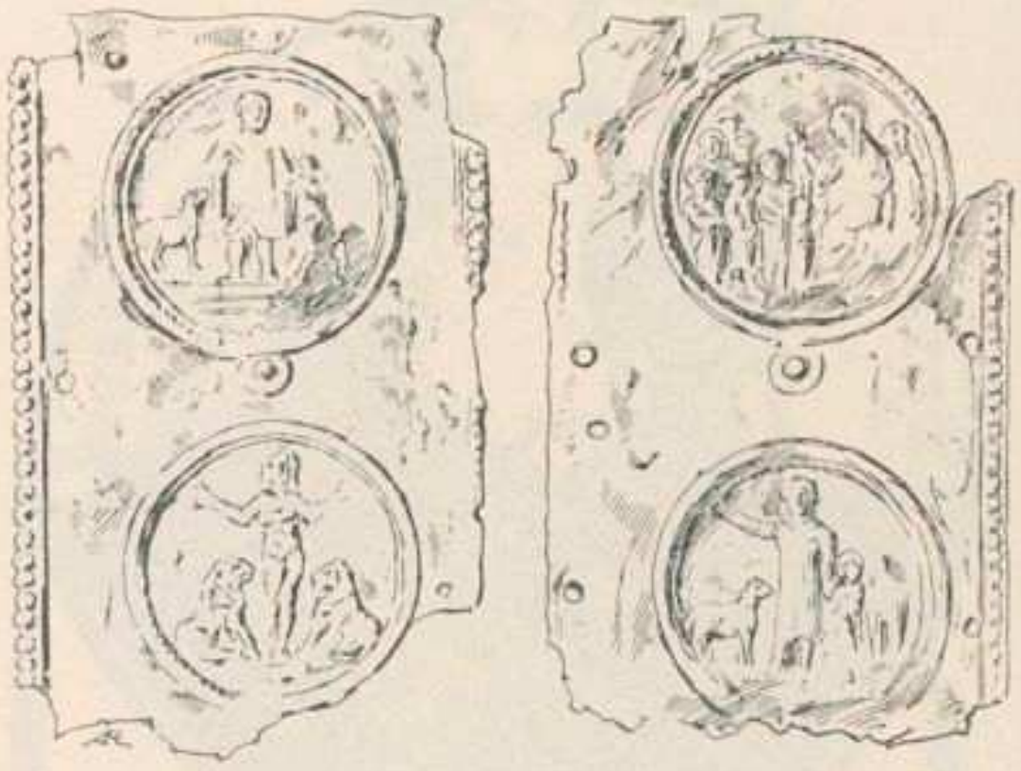

9587. — Débris de cassette provenant de Csâszâr. D'après *Römische Quartalschrift*, t. XXVII, 1913, p. 166, fig. 1.

que dans ces circonstances, mais il ne nous donne pas son nom.

La correspondance de saint Grégoire (590-604) contient une lettre adressée *Sebastiano episcopo Resiniensi* et dans quelques manuscrits *Sirmiensi*. Il faut prendre parti entre *Rhisinium* (Cattaro) et *Sirmium* et, à dire vrai, le doute subsiste.

Enfin une inscription trouvée à Sirmium parle d'un[1] :

ICVNEVST
*eccles*IE SIRM
*ep*ISC*opus*

4. *Bassiana* doit-il être ajouté à la liste des évêchés ? On pourrait le croire d'après la novelle XI de Justinien qu'on voit ranger sous la juridiction de l'archevêché de Justiniana Prima la *pars secundæ Pannoniæ quæ est in Bacensi civitate*. Ce texte renfermant la nomenclature de provinces soumises à une juridiction supérieure, on peut induire que la *civitas Bassiana* avait le sien, mais c'était une petite ville assez rapprochée de Sirmium. En somme, on n'a pas de texte assez clair pour autoriser une affirmation.

V. Clergé et fidèles. — Nous savons peu de chose à leur sujet. Les luttes ariennes, si vives dans les chrétientés pannoniennes, nous ont conservé quelques noms, comme celui de Secundianus, prêtre de Singidunum et ensuite évêque de cette ville. C'est encore grâce à saint Hilaire que nous connaissons Jovianus et Martirius, l'un diacre, l'autre sous-diacre de Sirmium. En outre l'*Altercatio Heracliani laici cum Germinio episcopo Sirmiensi* met en scène le prêtre Théodore, le diacre Jovinianus, le lecteur Marinus et la laïque Heraclianus, puis encore Firmianus, Aurelianus et Agrippinus.

En étudiant les souvenirs chrétiens de Sirmium (voir ce nom), nous citerons quelques textes épigraphiques, qui conservent le souvenir de fidèles et celui d'une abbesse : *Johanna*.

La récolte épigraphique en Pannonie est pauvre.

En *Savie*, Jovia n'a donné aucune inscription.

Siscia a conservé un sarcophage, l'inscription est placée entre deux vases d'où sortent des rameaux sur lesquels jouent des oiseaux ; au-dessous, un chien lancé à la poursuite d'un lièvre [2] :

HVIC · ARCAE · INEST · SEVE
RILLA · FAMVLA · XPI · QVAE
VIXIT · CVM · VIRO · NOVEM
CONTINVIS · ANNIS · CVIVS
POSTOBITVM·MARCELLIANVS·SE
DEM-HANCVIDETVR·CONLOCASSE MARI
TVS

Et cette plaque conservée dans la cour du presbytère de Alt-Sziszeg [3] :

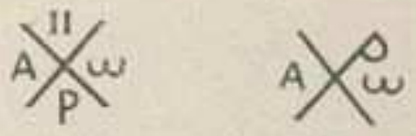

SS
FELICISSIMAE ET SACMENEVN⁻O CONIVGI
DOMINVS VICTORINVS MARITVS SEPVLCRVM
EORVM COLLOCAVIT FELICISSIMA QVE VIXIT
CVM EO ANNIS XIII ANNO VRBIS DXVIISAR/VNAM
/ / / / VIISI / / / C* / / / DX PHY / / / DEO

A Sabaria, nous voyons un membre des colonies helléniques établies en Occident [4] et deux peintres qui, eux aussi, étaient étrangers à la ville et qu'on qualifie de « pérégrins » [5] :

BONE · MEMORIE IN DEO
VIVAS · AVR · IODORVS · CIV ·
GRAEC · EX · REG · LADIC · Q ·
VIX · AN · L · ET AVR · ERON
TONI · AN · II · ET · AVR · CELSI
NE M · VIIII · AVR · DOMNICA · V
XOR · CON · CAR · ET · FIL · DVL ·
MEM · VIVA FECIT ☙

Celles-ci, également à Sabaria, ne sont pas moins intéressantes [6] :

IN DM BONE MEMORIE AELIAE KA
LENDINE FIDELI MATRI DVLCISSIM
AE QVI VIXIT ANNOS N LX AELII M
VCIANYS BASSVS PAVLINIAN
VS ET PAVLVS FILI PIENTISSIMI
MEMORIAM POSVERVNT

☧

BONE MEMORIAE
IN DEO VIVATIS
AVRR ELAINI ET LEONIS
CONLACTANEI FIDELES ET
INNOCENTES AVR FLAVIA
N
NVS ET NEMESIVS PAR MO
FEC

☧ *Bone memoriæ (in Deo vivatis!) Aur(eliorum) Elaini et Leonis conlactanei fideles et innocentes Aur(elii) Flavianus et Nemesius... fec(erunt)* [7].

HIC · POSITVS · EST · FLORENTIVS
INFANS · QVI · VIXIT · ANNOS · SEPTEM
ET · REQVIEM · ADCEPIT · IN · DEO
PATRE · NOSTRO · ET · CHRISTO · EIVS [8]

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. III, suppl., n. 14310[2]. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 3996. — [3] *Ibid.*, t. III, n. 3996 *a*. — [4] *Ibid.*, t. III, n. 4220. — [5] *Ibid.*, t. III, n. 4222. — [6] *Ibid.*, t. III, n. 4217. — [7] *Ibid.*, t. III, n. 4218. — [8] *Ibid.*, t. III, n. 4221.

ASPALIAE FILAE CARIS
SIMAE FIDELI ANN XXV
GAVDENTIVS ET EX PP SIL
VARVM DOMINICARVM
ET CRESCENTIA PARENTES
FIDELES VIVI FEC·ET SIBI [1]

En Pannonie Ire, on a rencontré quelques souvenirs des chrétientés de Carnuntum, Sabaria et Scarbantia, les unes sur le marbre et la pierre, les autres sur l'argile. Carnuntum n'a livré aucun texte qui mérite commentaire, mais seulement un certain nombre de lampes d'argile, d'anneaux, de pierres gravées, de médailles et de fragments divers portant des signes chrétiens ou quelques formules telles que IN DEO VIVAS.

A Emona [2] :

AC I T PI RES NEC DVM
VS RAPT STES·ILLIS VITA
LLINVS VIXIT VIII· IO NES · VIX · AN · V
men S VIIII D·XX·MAR INVS·PATER·ET VRSAM*a*
*ter me*MORIAM FECERVNT PII PARENTE*s*

..... *necdum* [? *adult*]*us rapt*[*us*..... *super*]*stes*.....
[*Marce*]*llinus vix(it) an(nis) VIII*.....

En *Valerie* aucune trouvaille épigraphique chrétienne n'est à noter ; enfin, en Pannonie IIe, des inscriptions proviennent de Sirmium en assez grand nombre, mais, à part celles d'Artémidora et de Flavius Sanctus, ce sont des fragments qui n'apprennent guère.

VI. Monuments. — A Sabaria, il existait une basilique de saint Quirin, dans un cimetière, à peu de distance de la porte de Scarbantia, en dehors de la ville.

Dans la province de Valerie, on doit signaler l'hypogée chrétien découvert en 1870, à Fünfkirchen, sur l'emplacement de l'ancienne Sopianæ, chef-lieu de la province de Valerie. Ce monument a été décrit et figuré (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2715-2716, fig. 4760-4763) ; une faute d'impression a fait dire 1780 au lieu de 1870 :

« Cette chambre funéraire est précédée, au Sud, d'un vestibule et confine, au Nord, à un espace découvert qui devait servir de puits de lumière et d'aération. On descendait au vestibule par des degrés et un plan incliné. La chambre, de forme rectangulaire, était voûtée. Le mur du fond se creusait en niche ; cette niche était percée en son milieu d'une ouverture qui la mettait en communication avec le lucernaire. Des deux côtés de cette *fenestella* se voyaient les images des apôtres Pierre et Paul, montrant d'un doigt levé le monogramme du Christ. La décoration picturale de la voûte et des parois est malheureusement bien effacée aujourd'hui, et l'on n'arrive plus qu'à grand'peine à contrôler sur place la description qu'en ont donnée Henszelmann et J.-B. De Rossi. Le milieu de la voûte était orné du monogramme du Christ, tandis qu'aux quatre angles des bustes, probablement ceux des défunts enterrés en ce lieu, alternaient avec des bouquets de fleurs, des paons et des colombes, symboles du jardin céleste. Tout le fond était parsemé de fleurs roses. Sur les murs latéraux on discerne encore, tant bien que mal, l'arche de Noé, le prophète Jonas, les rois mages offrant leurs présents et la Vierge avec l'Enfant [3]. »

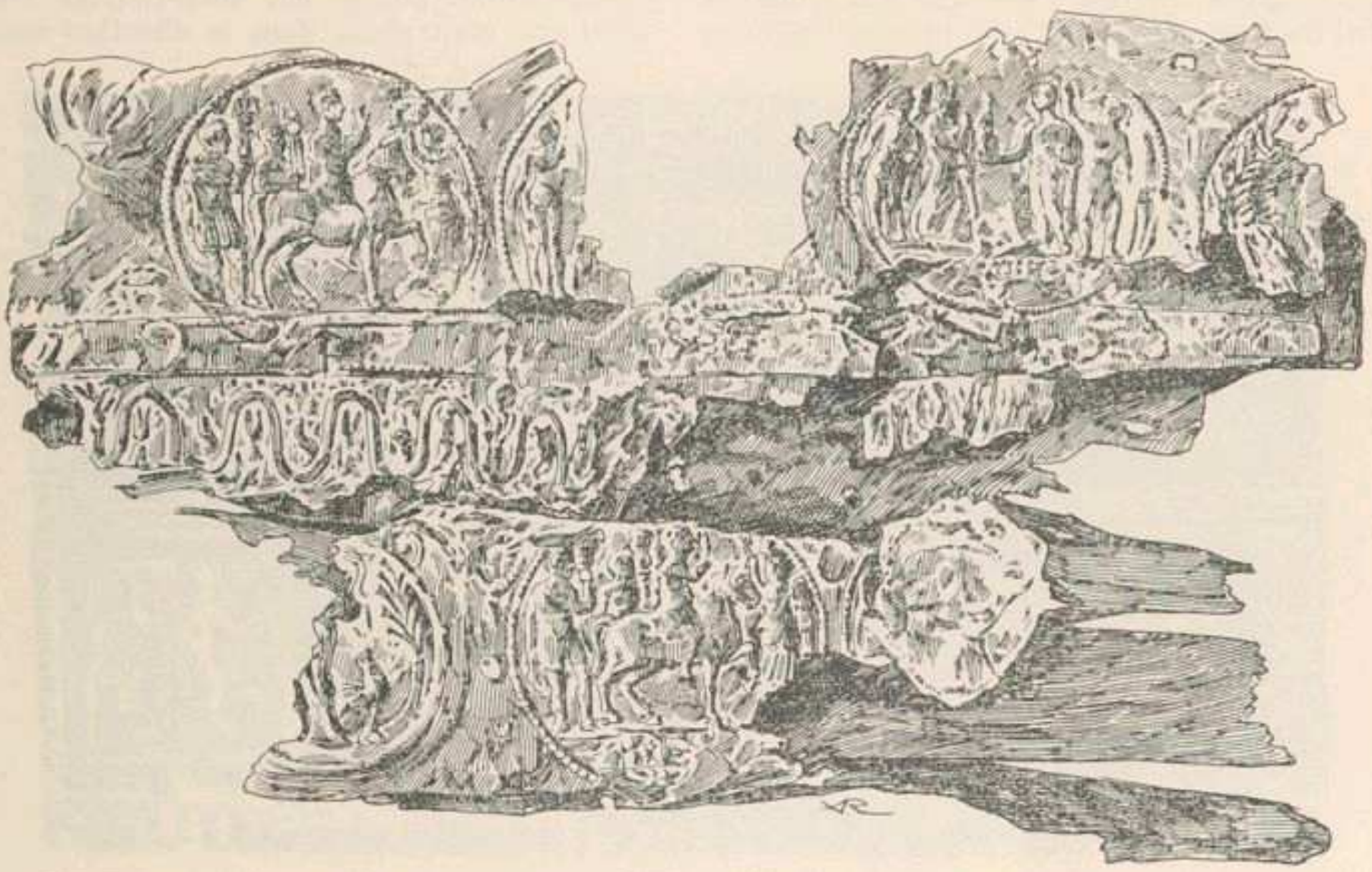

9588. — Plaque trouvée à Intercisa. Musée de Berlin.
D'après *Atti del III congresso...*, p. 307, fig. 16.

Nous avons écrit que cette décoration semblait appartenir au milieu du IVe siècle ; on a proposé de la retarder d'un siècle ; nous ne croyons pas devoir renoncer à la date plus ancienne.

Plus aucun sarcophage, mais dans les environs une quinzaine de tombes chrétiennes portaient le chrisme, mais elles étaient anépigraphes. Ce devait être le cimetière chrétien de Sopianæ. L'hypogée était probablement la tombe d'un riche fidèle et de sa famille. On ignore si cet hypogée était surmonté d'une chapelle ou d'un oratoire, on peut poser la question, on n'est pas en mesure de la résoudre.

A Intercisa on a trouvé des objets chrétiens mélangés à des objets païens [4].

[1] *Ibid.*, t. III, n. 4219. — [2] *Ibid.*, t. III, n. 14354 [18]. — J. Zeiller, *Les origines chrét. dans les provinces danubiennes*, 1918, p. 191-192. — [4] G. Supka, dans *Röm. Quartalschrift*, t. XXVII, 1913, p. 164.

La Pannonie romaine correspond en partie de nos jours avec le territoire de la Hongrie ; on sait que ces pays furent déchirés au IVe siècle par la guerre religieuse soulevée par l'arianisme. Cette hérésie était très répandue le long du Danube et dans Sabaria [1], ainsi qu'en témoigne saint Ambroise, en 378 : *Nonne de Thraciæ partibus per Ripensem Daciam et Mysiam omnemque Valeriam Pannoniorum, totum illum limitem sacrilegis pariter vocibus et barbaricis motibus audivimus in horrentem* [2]? Si les textes sont rares ou manquent à peu près complètement, nous pouvons du moins y suppléer dans une certaine mesure par les découvertes archéologiques. Depuis plus d'un siècle un vaste cimetière chrétien a été signalé et fouillé en partie à Pécs (anc. Sopianæ) [3] ; des inscriptions funéraires ont été trouvées à Szombathely [4] (Sabaria) ; elles attestent la présence sur ce point d'une communauté nombreuse, mais on n'oserait assurer qu'il y en ait eu d'autres. Ceux qui ont étudié avec une attention toute particulière ce qui a trait à cette contrée ont jugé que les conditions politiques y étaient contraires au développement du christianisme [5]. Les conditions issues de la situation existant sur cette frontière à la fin du IVe siècle, le mélange à peu près inextricable d'éléments romains et barbares avaient empêché le christianisme de s'implanter. Un peu plus à l'Est, vers le Norique (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1615-1617), les circonstances différaient et produisaient de meilleurs résultats [6], au moins jusqu'à l'invasion des Avares. Dans la province de Valérie, la tentative de rétablissement du paganisme par Julien aurait, si elle s'était prolongée, entraîné un recul sensible ; c'est ce dont ne permet guère de douter une inscription d'un monument élevé à cet empereur à Mursa, sur lequel ces mots : *ob deleta vitia temporum preteritorum* font allusion à la *perniciosa christianorum superstitio* [7].

On a trouvé sur le territoire de la Hongrie actuelle des objets de caractère chrétien et de provenance occidentale, notamment des fondations d'édifices ayant la forme rectangulaire à Sopianæ, à Ulcisia Castra, à Bude. Le type le plus répandu était celui de la *cella trichora*, ou édifice en forme de trèfle (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2895, fig. 2289). La *cella* de Sopianæ [8] (aujourd'hui Pécs), fut découverte en 1922 ; son abside du Nord était demeurée intacte, la partie centrale reposait sur quatre pilastres supportant une coupole et chaque abside portait une demi-coupole. Originairement elle était située dans la direction nord-sud et l'autel est élevé dans l'abside du Nord ; au Sud était ménagé un petit vestibule où se trouvait un caveau funéraire dans le sol. C'était une construction du IVe siècle qui demeura au service du culte jusqu'au IXe siècle ; on lui appliqua alors un enduit qui fut recouvert d'une peinture dont on a retrouvé quelques vestiges [9].

9589 — Plaque trouvée à Intercisa. Musée de Magonza.
Ibid., p. 309, fig. 18.

A Bude on a retrouvé une autre *cella trichora*, à l'extrémité d'un cimetière de l'époque romaine ; sa construction paraît être de la seconde moitié du IVe siècle (fig. 9580) [10].

A Kisdios-puszta (comté de Zala) on trouva aussi un cimetière chrétien qui possédait au centre une chapelle commémorative avec narthex et abside et mesurait en longueur 20 m. sur 12 m. en largeur (fig. 9581) [11].

Une autre chapelle, tracée sur le même plan, a été découverte à Sarisáp (comté d'Esztergom) ; rien ne

[1] Stein-am-Anger ou Szombathely, cf. Sulpice-Sévère, *Vita sancti Martini*, c. IV, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. I, p. 116. — [2] S. Ambroise, *De fide*, l. II, c. CXL, *P. L.*, t. XVI, col. 613. — [3] Koller, *Prolegomena in hist. episc. Quinque-ecclesiarum* (Fünfkirchen), 1804, dans Henszelmann, *Monum. Hungariæ archeol.*, t. II, part. 1, 1873, p. 19-165 ; Szönyj, *A pécsi öskeresztény sirkamara*, 1907 ; id., *Asatasok a pécsi székesegyhaz környeken*, 1922. — [4] E. Diehl, *Inscr. lat. c rist. vet.*, 1925, n. 296, 401, 474, 670, 1376, 2201, 2208, 3298 ; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 10935. — [5] Kubitschek, *Zur Frage der Ausbreitung des Christentums in Pannonien*, dans *Blätter des Vereines für Landeskunde von Niederösterreich*, 1897, p. 168-188. — [6] Egger, *Frühchristl. Kirchenbauten im südlichen Noricum*, p. 130. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 10648 *b*. — [8] Szönyj, *Az Országos Magyar Régészeti Tarsulat Eukönyve*, t. II, 1923-1926, p. 172 sq. — [9] Nagy, *Die römisch-pannonische dekorative Malerei*, dans *Röm. Mittheilungen*, t. XLI, 1926, p. 131. — [10] Nagy, *Az óbudai öskeresztény cella trichora a Raktar-utcaban*, dans *Az Aquincumi muzeum Kiadványa*, t. I, 1931, p. 1-99, fig. 1-51. — [11] J. Zeiller, *Les origines chrét. dans les provinces danubiennes de l'empire romain*, in-8°, Paris, 1918, p. 190.

subsistait de l'intérieur et on ne peut dire où se trouvait l'autel [1].

Ce type architectonique était très répandu en Orient et en Occident ; on en trouvera des analogies dans les édifices déjà décrits de la Dobrogea (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot, col. 1231-1260) ; par exemple à Axiopolis, à Istros, à Tropæum, [2] et encore à Val di Sudiga [3] et dans le *consignatorium* de Hemmaberg [4].

Les grandes basiliques urbaines se trouvent seulement à l'intérieur de la province et aux alentours du lac Balaton. On a retrouvé la basilique de la ville fortifiée de Fenék, qui se composait de trois nefs et d'une abside [5] ; celle-ci était encadrée par deux petites salles quadrangulaires, le diaconicon et la prothèse ; quant à la basilique elle offrait quelques traits de ressemblance avec celle de Salone [6]. Il y eut à Fenék une colonie romaine depuis le milieu du IVe siècle jusque vers le VIIe ; elle fit place à une invasion d'Avares. L'existence du christianisme en ce lieu se trouve confirmée par la découverte d'un cimetière chrétien situé au delà de la muraille sud de l'enceinte.

Près du lac Balaton, à Kekkut (comté de Zala), on a découvert deux églises chrétiennes voisines l'une de l'autre et orientées est-ouest [7]. La plus petite a trois nefs et mesure 37 m. 50 de longueur et 16 m. 50 de largeur (fig. 9582). A côté de la basilique un ensemble de treize appartements paraît avoir eu une destination liturgique. A la suite d'un *atrium* (fig. 9583, n. 1), et de chaque côté quatre locaux exigus (n. 2, 3, 4, 5), on voit trois salles parallèles, à peu près de même grandeur (n. 6, 7, 8), qui ont pu servir de basilique avec deux nefs ; auquel cas le sanctuaire serait représenté par le rectangle (n. 9) et les locaux (n. 10-13) ont servi de diaconicon, de prothèse, etc.

En entrant, à droite de l'*atrium*, on trouva, encastrées dans le mur, deux tuiles portant le monogramme du Christ ajouré (fig. 9584). On remarquera que ce monogramme diffère un peu du type ordinaire puisqu'il repose sur un pied double.

A Sopianæ, outre les fondations de basiliques, il faut accorder une mention particulière à une peinture murale retrouvée dans un cubicule qui rappelle certain hypogée découvert à Reims au XVIIIe siècle et dont nous parlerons (voir *Dictionn.*, au mot REIMS). La décoration du cubicule de Sopianæ s'inspire encore de celle qu'on connaît par les catacombes romaines. La décoration du soffite avec ses médaillons dispersés parmi un semis de fleurs rappelle les fresques du IVe siècle ou du Ve au plus tard. On ne saurait dire si l'artiste a voulu s'essayer à des portraits ou s'il a représenté des saints ou des saintes, objets de la vénération locale (fig. 9585). Sur l'entrée méridionale du cubicule, la paroi était couverte d'une vigne ; tandis que l'entrée septentrionale montre le type classique si souvent figuré. Le chrisme suspendu dans un cercle au centre de la paroi garnie de guirlandes est acclamé par deux apôtres ; on se croirait dans le mausolée de Galla Placidia, à Ravenne (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 271, fig. 4857). Il y a tout lieu de croire qu'on a voulu figurer ici les apôtres Pierre et Paul.

Ces vestiges pouvaient donner lieu de croire que les inscriptions se sont conservées en nombre ; elles sont cependant très rares. Celles qui ont été trouvées à Sabaria rappellent par leur style quelques inscriptions de Sirmium et d'Aquilée.

A Sabaria, on conserve à l'évêché l'épitaphe de deux peintres pèlerins [8] :

MEMORIAM PICTORIBVS
DVOBIS PELEGRINIS LAVNIONI
VIXIT ANNIS L ET DIES XI
ET SECVNDINUS VIXIT ANNI[*s*
XXV ET DIES VII
FECERVNT COLLEGAS F*unus?*

On a trouvé depuis peu l'épitaphe du gardien du cimetière chrétien enterré avec sa femme :

NAMMIVS QVINTVS
CVSTOS CYMITERI
AN· LXXXVI
ET AVRELIA
IRENE CONIVX ANLXIXI

A Dunaszekcsö (anc. Lugio), une tombe faite en tuiles, et qui pouvait remonter au IVe siècle, contenait un fond de coupe (fig. 9586) représentant deux jeunes époux. La femme est très bien conservée, elle porte au cou un riche collier à pendeloques, le visage du mari est détérioré : la main semble bénir avec le médius et l'index. Le jeune homme est richement vêtu ; on lit en légende :

SEMPER·GAVDEATIS·IN NOMINE DEI

A Oszöny (anc. Brigetio) un débris de *vas diatretum* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 770-772) porte quelques lettres qu'on peut compléter de la façon suivante :

*vi*VAS *In Deo*

Les lampes sont nombreuses, mais généralement mal conservées et ne présentent pas de types nouveaux. Il va sans dire qu'on a trouvé une ampoule de saint Ménas, à Szombathely, et, dans cette même localité, une lampe juive décorée du chandelier à sept branches.

Parmi les curiosités qui méritent le plus de retenir l'attention, il faut faire une place aux plaques de bronze historiées destinées à recouvrir des coffrets de bois. Il est tout à fait probable que les ateliers d'où sortaient ces plaques fournissaient deux clientèles : païenne et chrétienne [9]. Sur un exemplaire en assez mauvais état, provenant de Dunapentele (anc. Intercisa), on a mélangé les symboles [10].

A Császár, quelques débris d'une cassette permettent de reconnaître ce mélange de symbolisme païen et chrétien ; nous négligeons ici les sept planètes pour ne donner que quatre scènes d'une identification aisée (fig. 9587) : le bon Pasteur debout, appuyé sur son *pedum* entre deux brebis ; Daniel nu entre deux lions, la multiplication des pains et le sacrifice d'Abraham [11].

A Intercisa d'autres exemples. Une plaque nous fait voir des scènes chrétiennes parmi des divinités païennes comme Jupiter, Mars, Minerve, Mercure [12]. Une autre plaque, conservée au Musée ethnographique de Berlin, nous fait voir le bon Pasteur alternant avec l'empereur à cheval saluant la Victoire qui vient à sa rencontre. Derrière l'empereur deux soldats portent les enseignes (fig. 9588) ; sur un des médaillons on voit deux femmes sur la proue d'un navire ; l'une porte sur

[1] Nagy, dans *Archæol. Ertesito*, t. XLV, 1931, p. 29-32, fig. 19. — [2] Netzhammer, *Die christl. Altertümer der Lobrudscha*, in-8°, Bukarest, 1918, p. 120, 160, 183, fig. 38, 59, 69. — [3] Egger, *Frühchristl. Kirchenbauten im südlichen Noricum*, p. 113 sq., fig. 113. — [4] Egger, *op. cit.*, p. 76, fig. 77, 82. — [5] Kursinszky, *A Balaton környékének archæol.*, p. 58. — [6] Egger, *op. cit.*, p. 113, fig. 102. — [7] Kursinszky, *op. cit.*, p. 132, fig. 171. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 4222. — [9] Cf. Engelmann, dans *Röm. Mittheil.*, t. XXIII, 1908, p. 349 ; Rhé, dans *Muzeumi és Könyotari Ertesitö*, t. I, 1907, p. 189 ; Kursinszky, *op. cit.*, fig. 216 ; Paulovics, dans *Arch. Ertesitö*, t. XLI, 1927, p. 202 ; Lovas, dans *ibid.*, t. XLI, 1927, p. 204, fig. 103-107. — [10] Supka, *Frühchristl. Kästchenbeschläge aus Ungarn*, dans *Röm. Quartalschrift*, t. XXVII, 1913, p. 162. — [11] Supka, *Frühchristl. Kästchenbeschläge aus Ungarn*, dans *Röm. Quartalschrift*, t. XXVII, 1913, p. 166, fig. 1. — [12] *Römische Quartalschrift*, t. XXVII, 1913, p. 167, fig. 2.

la tête la couronne murale et tient le timon du navire, c'est Byzance à qui l'empereur offre une petite figure de la Victoire [1].

La plaque la mieux conservée se trouve au musée de Magonza ; on y voit plusieurs scènes bibliques ; Moïse frappant le rocher, le Christ changeant l'eau en

9590. — Petit buste en bronze doré trouvé à Pécs. D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, 1932, pl. L, *a*.

vin *(sex hydriae)* et dans un médaillon les profils affrontés des saints Pierre et Paul (fig. 9589).

Enfin, à Szentendre (Ulcisia Castra), des débris parmi lesquels on peut identifier Daniel entre les lions, la résurrection de la fille de Jaïre, la mutiplication des pains et, au-dessous, une sorte d'Hercule barbu tenant un bouclier et une arme, avec cette inscription :

INVICTO CONSTANTINO FELICI *triumph*ANTI

Un petit buste en bronze doré a été trouvé à Pécs ; il semble, par sa technique, appartenir au milieu du IVe siècle. On pourrait y voir un des fils de Constantin, à raison de son diadème ; il y a lieu de remarquer la fibule de l'épaule (fig. 9590).

H. Leclercq.

PANTALON. — Voir *Dictionn.*, t. II, au mot Braies, col. 1126-1132, fig. 1610-1616.

PANTHÉON. — I. Temple et palestre. II. Désaffectation et dédicace.

I. Temple et palestre. — On lit ce passage dans Dion Cassius : « Agrippa, pendant ce temps, orna la ville à ses propres frais. Ici, il bâtit, en mémoire de ses victoires sur mer, le portique nommé « portique de Neptune » et le décora d'une peinture représentant les Argonautes ; là, il construisit l'étuve laconienne qu'il appela Gymnase laconien, parce que, à cette époque, c'étaient surtout les Lacédémoniens qui passaient pour se mettre nus et se frotter d'huile. Il acheva aussi le temple nommé le Panthéon. Le nom de ce temple vient, peut-être, de ce que, renfermant les statues de Mars et de Vénus, il offrait aussi les images de plusieurs dieux ; dans mon opinion, il vient de ce que, formant une rotonde, il ressemble au ciel. Agrippa voulut également y placer Auguste et attacher son nom à cette œuvre ; mais Auguste n'ayant accepté ni l'un ni l'autre de ces honneurs, Agrippa érigea dans le temple un buste du premier César, un autre d'Auguste et un de lui-même dans le vestibule [2]. »

Le portique fut achevé l'an 27 avant Jésus-Christ, comme il ressort de l'inscription :

M·AGRIPPA·L·F·COS·TERTIVM·FECIT

On lit sur les deux bandes supérieures de l'architrave une autre inscription relative à une restauration exécutée sous Septime-Sévère et Caracalla.

Le texte de Dion ne dit pas qu'Agrippa ait fait sortir de terre l'édifice, l'inscription n'en dit rien non plus ; il se peut qu'il n'ait fait bâtir que le portique, qui est certainement postérieur. La seconde inscription n'apporte aucune précision à la première. En tout cas la rotonde ne fut pas bâtie sous Agrippa, mais dans la première moitié du IIe siècle, les briques à l'estampille d'Hadrien en donnent la preuve.

D'après le passage de Dion qu'on vient de lire, les thermes d'Agrippa consistaient en une salle qu'il nomme l'Étuve laconienne ; les travaux exécutés après 1870 ont permis de reconnaître ce qui appartient à la construction primitive et ce qui a été ajouté par la suite, ce qui est le cas pour le grand péristyle corinthien dont aucune des murailles ne se raccorde avec celles du monument circulaire. Le placage du portique sur la rotonde ressort encore plus évidemment d'un espace existant au point d'intersection de la partie rectangulaire derrière les colonnes et de la partie cylindrique du mur.

La grande porte a subi des modifications ; il est manifeste qu'il y a eu des hésitations et qu'on a cherché d'abord une combinaison de moindre saillie.

Aucune trace d'ouverture n'existe dans la grande niche circulaire située à l'extérieur sur l'axe nord-sud. On a vainement cherché des ouvrages permettant d'entrer dans la salle rectangulaire. L'examen des six travées à deux étages existant entre le mur circulaire et la face extérieure de la salle rectangulaire permet de constater que toute cette construction est postérieure. Ces ouvertures forment douze réduits dont la destination paraît n'avoir pu être que des magasins ou des dépôts de combustible.

Une profonde crevasse divise, du haut en bas, le mur du Panthéon, sur l'axe nord-sud, et empêche de constater s'il existait une porte d'entrée en cet endroit, mais si cette porte avait existé, elle eût été minuscule. En tout cas, il semble bien qu'il n'y avait pas de communication entre la salle ronde et la salle rectangulaire située derrière : temple et palestre. Un seul lien réunissait ces deux parties ; on voit jusqu'au niveau du premier étage des constructions intermédiaires ajoutées plus tard. L'examen de cette partie de la construction montre comment la seconde corniche se retourne aux deux angles formés par l'avant-corps et la partie circulaire, d'où il ressort que cette partie en saillie n'est pas une addition postérieure, mais qu'elle fait partie de la construction primitive.

Reste à savoir la destination de la salle rectangulaire? Était-elle couverte ou découverte? Le mur montre une épaisseur de 1 m. 80, sans aucune des dispositions que les architectes romains employaient habituellement pour équilibrer les voûtes de leurs édifices. La décoration intérieure n'a aucune analogie avec celle des salles de thermes existant à Rome. Que la salle fût voûtée,

[1] Volbach, *Metallarbeiten des christl. Kultes in der Spätantike und im frühen Mittelalter*, 1921. — [2] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. LIII, c. XXVII.

c'est ce que semble indiquer une naissance d'arc au sommet du mur, au-dessus de la colonne d'angle à l'Est. Tout porte à croire qu'elle ne l'a été qu'après l'exécution des salles irrégulières dont les murs de séparation ont alors servi de contreforts aux voûtes et maintenu leur poussée. Différentes opinions ont été émises relativement à la destination de cette salle : bain des athlètes ou autrement, frigidarium ou toute autre chose. La disposition d'ensemble de la décoration de cette palestre n'est pas douteuse ; les grandes niches conservent les piédestaux des groupes qu'elles abritaient.

II. Désaffectation et dédicace. — Nous avons dit comment le Panthéon reçut une destination nouvelle et reçut le vocable de *Sancta Maria ad Martyres* (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2062-2068). Il eût été assurément regrettable que cette construction, la plus grandiose de l'architecture romaine de l'époque impériale, eût péri. Le pape Boniface IV espéra utiliser les bons rapports alors existants entre l'empereur Phocas et le pontife romain pour obtenir la permission de désaffecter officiellement le temple païen délaissé ; sa demande fut appuyée par l'exarque de Ravenne, Smaragde, fonctionnaire loyal et ami du pape. L'intention de ce dernier était certainement de donner à la IXe région une église digne d'un quartier tel qu'était le Champ-de-Mars ; en outre, il voulait rendre un hommage éclatant à tous les martyrs, aux saints et à la Vierge, Mère de Dieu. Dans sa pensée, il ne s'agissait pas d'une église ordinaire, mais d'un édifice tel que les architectes et les maçons du VIIe siècle, à Rome, étaient incapables de l'élever. La pensée de rassembler tous les martyrs et tous les confesseurs dans un même hommage venait de l'Orient où, depuis longtemps, l'usage s'était répandu de ces sortes de fêtes. On en célébrait une à Édesse, le 13 mai, et le calendrier syriaque de 411 assigne au vendredi qui suit la fête de Pâques une « commémoration de tous les martyrs ». A cette même date le calendrier des Chaldéens catholiques et celui des Syriens nestoriens assignent la « commémoration des confesseurs [1] ».

Phocas agréa la demande de Boniface IV ; il fit plus, il donna la propriété et libre disposition du temple qu'il combla de présents. Ce faisant, il montrait sa bienveillance aux Romains en reconnaissance de la magnifique colonne qu'ils venaient de lui élever et qui se voit encore au milieu du Forum romain ; enfin c'était une façon de tenir le patriotisme des Romains en éveil au moment où les Lombards menaçaient l'Italie [2].

Il fallut peu de chose pour adapter la rotonde à sa nouvelle destination. Le pape Boniface IV s'en tint aux règles tracées par son prédécesseur, saint Grégoire Ier, touchant l'adaptation des temples païens au culte chrétien : détruire les figures des divinités, asperger d'eau bénite les parois du nouveau temple et y élever des autels contenant des reliques. Pour célébrer la dédicace, Boniface IV choisit probablement le 1er novembre 609 qui tombait un samedi et servait ainsi de préparation à la cérémonie principale, toujours réservée en pareil cas au dimanche. La vigile de la dédicace était réservée pour honorer les reliques qui devaient être transportées dans la nouvelle église ; la vigile était suivie de la procession des reliques et de la célébration du saint sacrifice, tout cela appartenant à une même fonction liturgique.

D'après le calendrier philocalien, on célébrait à Rome le 1er novembre les jeux en l'honneur d'Isis, mais, au début du VIIe siècle, ces jeux, s'ils subsistaient encore sous une forme quelconque, avaient certainement perdu tout mélange d'idolâtrie ; on n'a donc aucune raison de croire que le choix du 1er novembre ait été calculé pour supplanter une fête païenne. On croirait plutôt devoir mettre le choix de ce jour en relation avec l'*universale jejunium* dont parle saint Isidore de Séville [3]. De toute façon, il semble beaucoup plus fondé d'assigner la dédicace du Panthéon au 1er novembre plutôt qu'au 13 mai, car la dédicace ne se célébrait alors qu'un dimanche et pendant le synchronisme de Phocas-Boniface IV, le 13 mai ne tombe jamais un dimanche. Il n'est pas difficile d'expliquer la raison qui a fait supposer cette date du 13 mai. C'était, comme nous l'avons dit, le jour où l'Église d'Orient célèbre la fête de tous les martyrs et confesseurs, et il n'est pas invraisemblable qu'à Rome, après la consécration du Panthéon, on ait adopté pendant un temps le même jour qu'en Orient pour la célébration de la fête annuelle des martyrs et des saints. Ainsi s'expliquerait la confusion survenue entre la date du 13 mai et celle de la dédicace. Dans l'Église romaine le 1er novembre prévalut et cette date se répandit dans toute l'Église latine. Petrus Mallius, qui vivait sous Alexandre III, écrit que la dédicace se fit *kalendis novembris* [4] ; de même, les *Mirabilia urbis Romæ* disent *in die kalendis novembris* [5]. C'est dans le *Martyrologium romanum parvum* qu'on lit la mention du 13 mai : *Maii 13 : S. Mariæ ad Martyres dedicationis dies agitur, a Bonifatio papa statutus* [6].

L'empereur Louis le Débonnaire, sur la demande du pape Grégoire IV (827-844), décida que la fête des martyrs et des saints serait célébrée dans tout son vaste empire le 1er novembre. Ce fut ainsi que cette fête se répandit de Rome dans tout l'Occident chrétien.

Le Panthéon devint donc une sorte de trophée de la victoire remportée sur le paganisme, ainsi on se figure avec quelle exaltation le clergé et le peuple s'empressaient à la procession de la dédicace. Le quartier du Champ-de-Mars était un des plus beaux de Rome et ses édifices formaient un cadre choisi pour cette cérémonie au chant du *Kyrie eleison*, des psaumes et des cantiques. Autour de la rotonde de Sainte-Marie-des-Martyrs se voyaient, au Nord, les thermes de Néron dits « thermes de Sévère », qui les avait changés et restaurés, le portique des Argonautes avec le temple de Neptune ; à l'Orient, le temple de Minerve Chalcidique ; au Midi, les thermes d'Agrippa ; à l'Ouest, le *stagnum Agrippæ* et le *porticus boni eventus*. Après avoir passé devant ces édifices, la procession arrivait sur la place, devant le Panthéon. Depuis le pontificat de Boniface IV, la procession avait lieu chaque année, le 13 mai, en l'honneur des saints et prenait l'aspect d'une fête des roses. Pendant la messe papale, du lucernaire ménagé dans la coupole, on faisait tomber une pluie de roses, fleurs et feuilles. C'était là une coutume romaine que le pape introduisit dans la liturgie, les *rosalia* avaient une sorte de popularité et exprimaient la joie et la glorification des saints admis au banquet éternel. Le même usage s'est conservé jusqu'à nos jours le 5 août à Sainte-Marie-Majeure [7] et à certains jours dans d'autres basiliques, en particulier à Saint-Jean de Latran.

Au Panthéon cette fête des fleurs prit une importance particulière et le chanoine Benoît en fait mention

[1] Nilles, *Kalendarium utriusque Ecclesiæ*, t. I, p. 314. — [2] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 317 : *Eodem tempore petiit a Focate principe templum, qui appellatur Pantheum, in quo fecit ecclesiæ Beatæ Mariæ semper virginis et omnium martyrum ; in quo ecclesia princeps dona multa optulit.* — [3] S. Isidore, *De div. off.*, l. I, c. XL, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 774. — [4] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 211, n. 43. — [5] Édit. Parthey, p. 42 ; cf. H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom*, t. II, p. 623. — [6] H. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, 1899, p. 241. — [7] H. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, p. 585 sq. *Civiltà cattolica*, 1900, XVIIe série, t. X, p. 210-224.

dans son cérémonial pontifical, vers la première moitié du XIIe siècle [1]. A cette époque la fête du 13 mai était déjà transférée au dimanche qui précède la fête de la Pentecôte et qui portait le nom de *Dominica de rosa*. De nos jours encore, ce dimanche-là les chanoines du Panthéon, en sortant du chœur, reçoivent en don des roses.

Comme la fête des roses était associée à une vénération générale des martyrs et des saints en l'honneur de la très sainte Vierge, reine des saints, la *statio* du 1er janvier était assignée au Panthéon. Depuis le VIIe siècle on avait coutume d'avoir une réunion solennelle au Panthéon en la présence du pape et qu'on désignait sous le nom d'*octavas Domini* ou octave de Noël ; mais, comme on le voit par la collecte du jour encore en usage — celle de la Circoncision — elle tendait en premier lieu à la glorification de la vierge Marie. Cette solennité fut très probablement établie par le pape Boniface IV lui-même et nous semble être une des plus anciennes, sinon la plus ancienne parmi les fêtes de Marie qu'on célèbre dans l'Église romaine [2].

Il est certain que le Panthéon demeura comme une évocation symbolique de la cour céleste, et plus spécialement de la Vierge et des martyrs. Bède et Paul Diacre [3] n'ont pas manqué de relever l'opposition entre le temple destiné à la gloire des faux dieux et l'église vouée à la commémoration de tous les martyrs.

Dans l'usage, le mot Panthéon fut un peu abandonné pour celui de *Sancta Maria ad Martyres* et de *Sancta Maria Rotunda*. Le plus ancien catalogue des églises de Rome, au VIIe siècle, la place en première ligne avant l'église palatine Sainte-Anastasie (voir ce nom) et Sancta-Maria-Antiqua [4].

H. Leclercq.

PANTHÈRE. — Cet animal, peut-être à cause de la place qu'il tient dans le cycle bachique, a été dédaigné par les artistes chrétiens. On ne le rencontre que rarement et il nous semble qu'il serait difficile de lui attribuer une signification symbolique.

Nous avons rencontré une lampe chrétienne d'Afrique sur laquelle un animal tacheté ou moucheté allaite deux petits (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1129, n. 233 et fig. 6626, n. 17), d'après Delattre, dans *Revue de l'art chrétien* (qui ne donne aucune précision touchant la provenance), 1892, p. 227, n. 795.

Un autre exemple se trouve à Baouït (voir ce mot), dans la chapelle XXVIII, paroi sud. Le pilastre central est décoré à gauche par un ornement linéaire ; dans un rectangle est inscrit un losange, puis un cercle contenant un fruit ; les angles sont remplis par un feuillage à trois lobes. Un pointillé dans le champ indique que le motif a été tiré d'un modèle appartenant à l'art de la mosaïque. A droite de cet ornement est figuré un amour nu et ailé, monté sur une panthère avec laquelle il joue. Ce sujet, emprunté à l'art grec, est un des rares exemples de sujets profanes relevés à Baouït (fig. 9591) [5].

Rappelons encore une plaquette en os trouvée dans une catacombe et sur laquelle on voit une panthère (voir *Dictionn.*, t. XIII, col. 4, fig. 9254). Enfin parmi les tissus précieux conservés au trésor de la cathédrale de Sens il est un fragment sur lequel est figurée une panthère terrassant un berger; le même sujet se voit au-dessus et, à droite, une femme fuyant avec un couteau (fig. 9593). Ce fragment peut appartenir à la fin du Ve siècle.

Une pièce émise par l'atelier monétaire de Rome, neuvième émission (du 8 nov. 324 à la fin de l'été 326), nous montre, au droit, l'empereur Constantin : CONSTANTINVS MAX AVG. Buste diadémé, tourné à droite, vêtu du *paludamentum ;* au revers : GLORIA SAECVLI VIRTVS CAESS. Constantin le Grand est assis à gauche sur un siège contre lequel est appuyée une cuirasse. Il a le bas du corps drapé, tient un sceptre et remet à un césar, debout en face de lui, en habit militaire et qui tient un trophée, le globe de l'empire surmonté d'un phénix. Aux pieds de Constantin, et sous le globe, une panthère dans une attitude accablée,

9591. — Ornement d'une chapelle de Baouït. D'après *Mém. de l'Institut français d'arch. orientale*, t. XII, pl. CV.

semble domptée et baisse la tête devant Constantin. Exergue : PR (fig. 9592) : P*(rima officina)* R*(omæ)*; diamètre 0 m. 037 [6].

O. Seeck a montré que les pièces de ce genre étaient, en général, émises à l'occasion des anniversaires impériaux [7] ; il est admissible que les *vicennalia* (326), que l'empereur vint en personne célébrer à Rome, donnèrent lieu à des fêtes importantes et à la frappe de médaillons [8]. M. J. Maurice estime que la pièce représentée ici aura été émise en cette circonstance, le type de son revers autorise cette conjecture et voici en quels termes il la justifie [9] :

Il représente d'abord la transmission du pouvoir de Constantin à ses fils. On voit, en effet, le globe de l'empire qui est remis par l'empereur à l'un des césars en costume de *princeps juventutis*. La légende VIRTVS CAESS indique que cette transmission du pouvoir s'applique à tous les césars. Le phénix (voir ce mot)

[1] *Ordo rom. XI*, n. 61, dans Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 148, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1049. — [2] L. Duchesne, *Origines du culte chrét.*, 2e édit., p. 262 ; cf. p. 259 sq. — [3] Paul Diacre, *Hist. Langobardorum*, l. IV, c. XXXVI. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 143. — [5] J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouît*, dans *Mém. de l'Inst. franç. d'archéol. orient.*, t. XII, Le Caire, p. 159-160, pl. CV, CVII. — [6] J. Maurice, *Médaillon de Constantin le Grand*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1905, p. 160-164 ; *Numismatique constantinienne*, in-8°, t. I, Paris, 1908, p. 216-217, pl. IX, n. 7. — [7] O. Seeck, *Zu den Festmünzen Constantius und seinen Familie*, dans *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, p. 24. — [8] J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie*, dans *Numismatic chronicle*, 1903, p. 271-276. — [9] *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1905, p. 161-164.

qui est posé sur le globe symbolise de son côté, non plus l'éternité de l'empire comme sur certaines monnaies égyptiennes, sous les Antonins, mais la renaissance de Constantin en ses fils. Un passage d'Eusèbe dans le *De vita Constantini* (l. IV, c. LXXXII) dit en substance que, contrairement au phénix, qui est μονογενής et renaît unique de ses cendres, après s'être immolé sur un bûcher d'aromates, le Sauveur remplit le monde de ses fruits multiples comme le froment qui se propage en de nombreux épis. Constantin, l'empereur trois fois heureux, renaît de même en voyant ses fils; il a son image honorée avec les leurs dans tous les pays, et se succède en quelque sorte à lui-même après sa mort dans son propre nom. Ainsi, il existe un caractère commun au phénix, au Sauveur et à Constantin, c'est la renaissance de soi-même. C'est cette renaissance de soi-même, non pas en un être unique comme le phénix, mais en plusieurs fils, qui est exprimée par le type de notre médaillon. Cette inter-

9592. — Monnaie de Constantin le Grand.
D'après J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, t. I, 1908, pl. IX, n. 7.

prétation de la fable du phénix n'est plus païenne ; elle n'est pas encore précisément chrétienne, puisque le phénix exprime l'idée de renaissance et non pas celle de résurrection.

Mais le détail le plus important à remarquer pour l'interprétation de la politique religieuse de Constantin, c'est la représentation de la panthère humiliée et vaincue aux pieds de Constantin. La panthère est l'animal essentiel du cortège dionysiaque ; elle en fait partie, ainsi que l'a remarqué Fr. Lenormant, en tant qu'animal ardent et bondissant comme une Ménade [1]. Les panthères étaient considérées comme des Ménades métamorphosées, selon Oppien, qui dit également que la panthère avait été la nourrice de Bacchus [2]. Cet animal est fréquemment représenté sur les monnaies grecques et romaines avec Dionysios-Bacchus, qui porte également la peau de panthère. Enfin, les écrits du IVe et du Ve siècle, tels que le traité de la *Mathesis* de l'astrologue Firmicus Maternus, paru sous Constance II [3], et les *Dionysiaques* de Nonnus, poète grec qui vivait à Panopolis, en Égypte, au début du Ve siècle, nous font connaître les critiques que l'on adressait au culte dionysiaque et l'importance qu'on lui prêtait encore de leur temps [4].

D'autre part, il est à remarquer que Constantin, pendant les années qui suivirent le concile de Nicée (325), fit représenter sur les monnaies le paganisme vaincu sous une autre forme, celle du dragon percé par l'extrémité inférieure de la hampe du labarum [5]. C'est l'époque où fut frappé notre médaillon. Constantin avait adopté au début de son règne, comme le sien propre, le culte du Soleil ou d'Apollon [6]. Après sa conversion au christianisme, en 312 [7], et la défaite de Licinius en 314, il continua à faire inscrire couramment sur les monnaies la légende SOLI INVICTO COMITI, et ce fut sur les pièces présentant cette légende que parut pour la première fois, à Tarragone, un symbole chrétien, la croix grecque [8] ; mais la légende SOLI COMITI AVG N, avec la représentation du Soleil couronnant Constantin, se montrera plus tard encore, jusqu'en 320 et 321, sur les monnaies des ateliers de Sirmium, Siscia et Aquilée, qui appartenaient à Constantin [9]. Mais

9593. — Fragment de tissus. Trésor de la cathédrale de Sens.
D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, 1932, pl. CLXII, c.

lorsque Licinius commença, en 321, sa dernière persécution des chrétiens [10], suivie d'une guerre avec l'empereur d'Occident en 324, tous les symboles solaires disparurent des monnaies de Constantin. Toutefois, cet empereur ne devait pas choisir pour représenter la défaite du paganisme le culte qu'il avait adopté au début de son règne, celui du Soleil.

Il n'en était pas de même de celui de Bacchus, dont l'humiliation par le christianisme pouvait représenter la victoire de Constantin sur le paganisme en raison du syncrétisme des cultes de Bacchus et du Soleil à cette époque [11]. Cette victoire pouvait marcher de pair avec le triomphe du labarum (voir ce mot) ou de l'empereur sur le dragon de l'abîme, dont l'idée était empruntée aux prophéties bibliques [12], et c'est après l'année du concile de Nicée que parurent ces représentations allégoriques sur les monnaies. Celle de la panthère sur notre médaillon ne laisse pas de doute sur le sens qu'il faut lui attribuer. Cet animal se trouve dans l'attitude de tous les vaincus sur les médailles et monuments figurés de cette époque ; on remarque notamment cette même attitude accablée et la tête baissée

[1] Daremberg et Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. I, p. 622. — [2] Voir notamment les vs. 78 et 79 des *Cynégétiques* d'Oppien. — [3] Firmicus Maternus, *Mathesis*, l. IV ; cf. Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination dans l'antiq.*, t. IV, p. 339. — [4] La panthère représente le culte de Bacchus syncrétisé avec celui du Soleil dans les vs. 495 et 500 des *Dionysiaques* de Nonnus. — [5] J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople*, dans *Revue numismatique*, 1901, p. 190. — [6] J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1902, p. 65-67. — [7] J. Maurice, *Les monogrammes chrét. des monnaies de Constantin*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1903, p. 310-313. — [8] J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone*, dans *Revue numismatique*, 1900, p. 288. — [9] J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium*, dans *Riv. italiana di numismatica*, 1904, p. 76. — [10] O. Seeck, *Gesch. des Untergangs der antiken Welt*, t. I, p. 171. — [11] De Witte, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. X, p. 334. — [12] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. III.

chez les nations vaincues que l'on voit au pied d'un trophée ou écrasées par l'empereur sur les monnaies qui portent en exergue l'inscription FRANCIA ou ALEMANNIA [1], ou encore, chez les barbares enchaînés, les mains liées derrière le dos et baissant la tête que l'on voit sur les monnaies qui portent en légende VIRTVS EXERCIT*(us)* [2].

H. Leclercq.

PANTOUFLE. — Dans l'article du *Dictionnaire* (t. III, col. 1238-1258) consacré à l'étude des chaussures anciennes, nous avons figuré et décrit différents exemples de chaussures souples en cuir brodé ou découpé (voir *ibid.*, fig. 2734-2747); on y ajoutera celles d'Euphemiâan, à Antinoé (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2333, fig. 784). Les Égyptiens avaient l'usage de mettre à la momie une paire de chaussures et cette circonstance nous a valu quelques beaux spécimens, notamment à Akhmîn-Panopolis. Nous en donnons ici trois exemples dus aux fouilles de M. R. Förrer (fig. 9594) [3]. La fig. 2 est encore du type répandu à l'époque du Haut-Empire, le pied est entièrement enveloppé sans être maintenu par une tige rigide; les deux autres types sont moins des pantoufles que ce qu'on nomme babouches ou savates; ils appartiennent à l'époque byzantine.

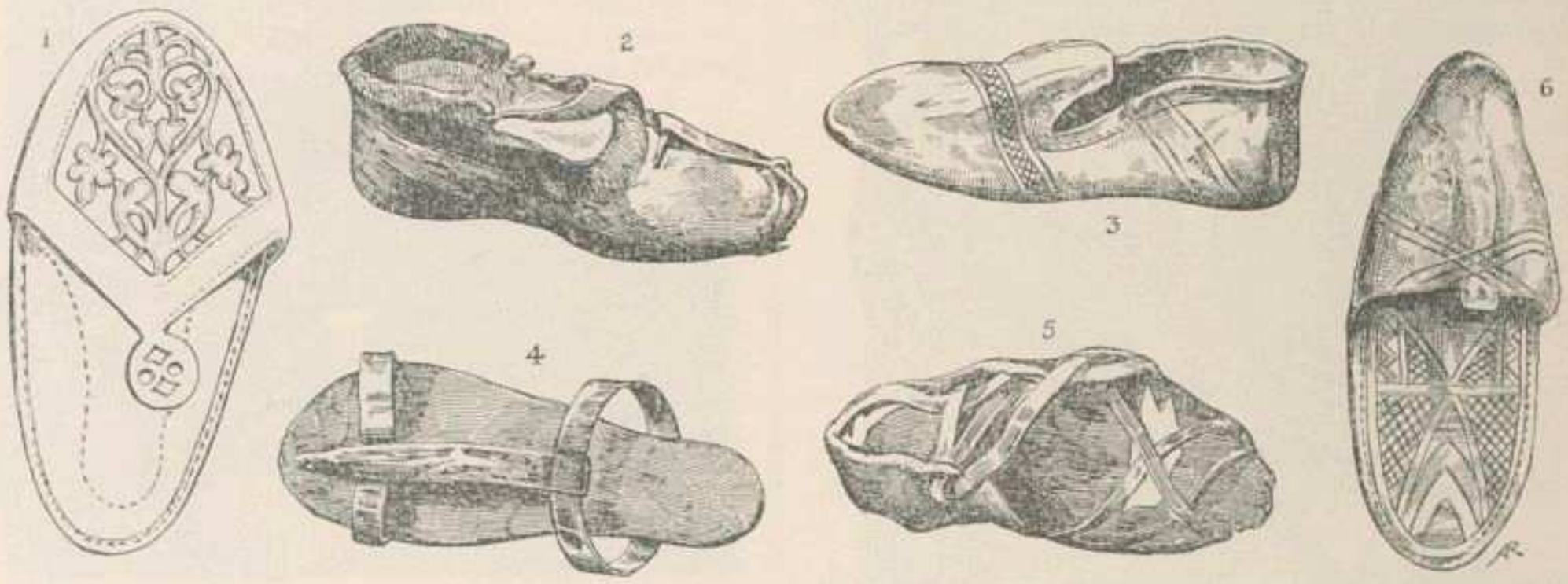

9594 — Pantoufles égyptiennes.
D'après R. Förrer, *Reallexikon*, 1908, p. 717, pl. CCIV, fig. 1, 3, 7; p. 718, fig. 553; p. 719, fig. 554-555.

Les barbares avaient aussi l'habitude de chausser les morts, mais les cimetières de nos contrées, s'ils ont conservé des vestiges de cette partie de l'habillement, ne nous les laissent voir généralement que dans un état de conservation très imparfaite, suffisant néanmoins pour juger de la forme et de la matière, généralement en cuir.

H. Leclercq.

PANVINIO (Onofrio). — I. Biographie. II. Panvinio à l'œuvre. III. Bibliographie.

I. Biographie. — Onofrio Panvinio, fils d'Onuphre et de Maria Campagna, est né à Vérone le 23 février 1530. Ses parents étaient de bonne race, mais sans biens, ils mirent le petit garçon chez les ermites de Saint-Augustin où, à l'âge de 11 ans, il prit l'habit religieux. Le couvent faisait une bonne affaire car l'enfant était éveillé ; on le mit aux études, il y fit merveille et, à l'âge de 20 ans, il composait une chronologie de son ordre. L'année suivante on lui confiait, à Rome, la direction des étudiants. Dès lors il s'adonne à l'étude avec une passion que rien ne peut modérer ; il lit, il copie, il transcrit et tout lui est bon : profanes et sacrés, manuscrits et inscriptions, mœurs, usages, chronologie, religion et le reste. Alors on s'extasiait ; on est moins disposé de nos jours à admirer cette science tumultuaire. Personne ne songe à contester sa résistance au travail, il faut bien reconnaître que tout cela n'est pas de premier ordre ni de première main. Dans l'ordre de nos études d'antiquité chrétienne sa part est belle ; il entrevit l'utilité de cette recherche et la possibilité de la traiter à la manière non d'un délassement distingué, mais d'une science méthodique. J.-B. De Rossi lui a rendu pleine justice : « Homme d'une puissance de travail incroyable, dit-il, après avoir conçu et composé en grande partie le corps gigantesque des antiquités romaines, qu'il voulait rassembler en cent livres, le premier de tous il s'orienta vers les antiquités chrétiennes. Sa mort prématurée brise en ses mains la trame du grand travail auquel il portait son vaste esprit : mais il en est resté l'immense amas de documents et d'études pour l'histoire ecclésiastique qui ouvrit la voie à Baronius, et alluma la flamme sacrée, qui plus jamais ne s'éteignit, de la science de l'antiquité chrétienne [4]. »

Celle-ci doit moins qu'on pourrait le croire, et qu'on le laisse entendre, à cet érudit qui embrassait toutes choses et n'approfondissait rien. Sa biographie ressemble à celle de tous les hommes heureusement doués à l'époque de la Renaissance; on le voit en relations étroites avec des papes, des cardinaux, des humanistes ; on le trouve en rapports avec les savants les plus illustres; on le rencontre en voyage entassant notes et livres, projets de toute sorte, copies, brouillons, ébauches. Son œuvre est vaste et superficielle, on a bien rarement l'occasion de s'y reporter utilement. Il mourut à Palerme le 7 ou 8 avril 1568, à l'âge de 36 ans, et y fut inhumé ; à Rome on lui éleva un cénotaphe pompeux et vide, comme son œuvre scientifique.

II. Panvinio a l'œuvre. — Les manuscrits de Panvinio sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque Vaticane. Le catalogue en est conservé : à Rome, bibliothèque Vaticane, fonds *Vatic. lat. 3451* et *7205*; à Milan, bibl. Ambrosienne, *I. 129 inf.* et peut-être ailleurs encore. On voit par la note qui le précède que ses livres furent dans la suite la propriété des cardinaux Savelli et Rusticucci; c'est celui-ci qui a rédigé le catalogue suivant : *Lista de'libri di frate Onofrio Panvini*

[1] J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1900, pl. XV, n. 6. — [2] J. Maurice, *L'atelier monétaire de Lyon*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1902, p. 90 sq. — [3] R. Förrer, *Reallexikon der prähistorischen, klassischen und frühchristl. Altertümer*, in-8°, Berlin, 1908, p. 717, pl. CCIV, fig. 553-555. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 9.

che gia furono in deposito appresso il cardinale Savello, di buona memoria, ed hora sono appresso l'illustrissimo e reverendissimo signor cardinale Rusticucci, havuta da sua signoria illustrissima a di 5 d'aprile 1588.

Cette liste a été éditée par Léon-G. Pélissier, *Catalogue des manuscrits de Panvini*, dans *Revue des bibliothèques*, t. I, 1891, p. 192-194.

On trouvera un catalogue des œuvres manuscrites et imprimées dressé par O. Panvinio, lettre à Jérôme Ruscelli, du 4 novembre 1564, dans le ms. *lat. 6412*, fol. 390, de la bibliothèque Vaticane.

L'érudition de Panvinio a débordé dans ses livres et dans ses manuscrits, dont on trouvera une liste sommaire dans le *Dictionnaire de théologie catholique* (t. XI, 1931, col. 1876). Il est à souhaiter, pour sa gloire, qu'on se contente d'y renvoyer le lecteur sans y regarder de trop près. Voici pourquoi : nous avons, en parlant des *Ordines romani*, mentionné le ms. *Vatic. lat. 4973*, de 184 fol., consistant en un recueil de pièces liturgiques rassemblé par Panvinio, qui le destinait à l'impression. Il est intitulé : *Vetusti aliquot rituales libri vulgo Ordines romani de officio missæ vel cæremoniales apellati. Tomus primus. Ex sanctis Patribus antiqueis et bibliotheca romani pontificis Vaticana.* L'ouvrage est dédié (fol. 3 r°-7 v°) au cardinal Alexandre Farnèse, et daté : *Romæ, kal. iunii MDLXIIII.* C'est une copie exécutée par un professionnel, d'après l'original de Panvinio conservé dans le ms. *Vatic. lat. 6112.*

« Ce dernier manuscrit, également sur papier, correspond pour l'ensemble au *Vatic. 4973*. Mais il n'est pas d'une seule main et n'a pas la même homogénéité. Le relieur a déplacé certains cahiers et en a ajouté d'autres, qui ne figuraient pas dans le recueil primitif. Quelques pièces mentionnées dans la table ont été égarées. L'ensemble actuel comprend 257 fol. numérotés après la reliure. Plusieurs de ces textes, chargés de ratures, sont le brouillon autographe de Panvinio. Toutes les corrections de ce manuscrit sont passées dans la copie définitive que représente le *Vatic. 4973*.

« Panvinius ayant été surpris par une mort prématurée, la collection est demeurée inachevée et manuscrite. Mais elle a souvent été utilisée et on en trouve des exemplaires dans plusieurs bibliothèques d'Europe [1].

« Elle comprend des dissertations et des textes. On a toujours supposé, sur la foi du titre, que Panvinio avait tiré les textes d'anciens manuscrits de la Vaticane [2] et que les études, d'ailleurs assez documentées, étaient de son cru. La vérité est moins glorieuse pour l'actif écrivain. Il aimait aller vite et étonner ses contemporains par sa prodigieuse fécondité. Ici, il a découpé, sans en dire mot, des chapitres entiers dans deux ouvrages publiés peu auparavant par le chanoine de Cologne, Georgius Cassander. Les dissertations III (*Vatic. 6112*, fol. 50v°-51 r° = *Vatic. 4973*, fol. 14 r°-14 v°) ; IV (*Vatic. 6112*, fol. 51 v°-52 r° = *Vatic. 4973*, fol. 15 r°-15 v°) ; V (*Vatic. 6112*, fol. 53 r°-53 v° = *Vatic. 4973*, fol. 16 r°-17 r°) ; VII (*Vatic. 6112*, fol. 55 r°-56 v° = *Vatic. 4973*, fol. 19 r°-21 r°) ; VIII (*Vatic. 6112*, fol. 57 r°-58 r° = *Vatic. 4973*, fol. 22 r°-23 v°) [3], sont la reproduction entière ou partielle, de cinq chapitres d'un livre de Cassander, paru à Cologne en 1558 sous le titre : *Liturgia de ritu et ordine Dominicæ cænæ celebrandæ, quam celebrationem Græci liturgiam, Latini missam appellarunt ex variis monumentis et probatis scriptoribus collecta* [4].

« L'érudit rhénan, qui fut vraiment un précurseur [5], fit imprimer peu après un petit recueil intitulé : *Ordo romanus de officio missæ. Libelli aliquot pervetusti et authentici, continentes ordinem quem Pontifex præsertim romanus iam olim in celebrando officio missæ observare consuevit, diversorum et antiquissimorum exemplarium manuscriptorum, diligenti inspectione et collatione, summa fide recogniti et iam primum typis expressi*, Cologne, 1561 [6].

« Panvinio en fit aussitôt son profit. Il en tira, pour sa propre collection, les textes suivants, dont il se contenta d'allonger ou de modifier les titres :

« 1° *Vatic. 6112*, fol. 114 r°-120 r° [7] (*Vatic. 4973*, fol. 24 r°-29 v°) : *Codex Gelasianus de ordine processionis ad ecclesiam sive ad missam* = Cassander, *op. cit.*, fol. 1-9 v°. C'est l'*Ordo II* de Mabillon.

« 2° *Vatic. 6112*, fol. 59 r°-64 v° (*Vatic. 4973*, fol. 30 r°-35 r°) : *Romanus ordo qualiter celebrandum sit officium missæ circa tempora Karoli Magni imperatoris in S. R. E. usurpatus* = Cassander, *op. cit.*, fol. 16 v°-24 r°. C'est l'*Ordo III* de Mabillon.

« 3° *Vatic. 6112*, fol. 65 r°-72 v° (*Vatic. 4973*, fol. 36 r°-42 v°) : *Romanus Ordo superiori similis et per eadem tempora usurpatus, qua ratione solemnis missa in Romana Ecclesia celebraretur* = Cassander, *op. cit.*, fol. 24 v°-34 v°. C'est l'*Ordo I* (c. I-XXI) dont le P. Grisar a recueilli les variantes.

« 4° *Vatic. 6112*, fol. 81 r°-85 v° (*Vatic. 4973*, fol. 53 r°-57 r°) : *Ordo processionis quem diebus festis episcopus missam celebrare constituens*, etc. = Cassander, *op. cit.*, fol. 10 r°-16 r°. C'est l'*Ordo VI* de Mabillon.

« 5° *Vatic. 4973*, fol. 58 r°-71 v° (cette pièce a disparu du *Vatic. 6112*, bien qu'elle soit portée sur la table des matières) : *Micrologus sive Ordo missæ secundum usum S. R. E. ante quingentos annos frequentatus* = Cassander, *op. cit.*, fol. 36 r°-54 r° et 67 v°-69 v°. Ce sont les c. I-XXII et LI du *Micrologue*, les seuls que donne Cassander (*P. L.*, t. CLI, col. 972-992, 1014-1015).

« La comparaison des textes montre que Panvinio a copié Cassander sans changer un seul mot. En quelques endroits de l'*Ordo I*, où le texte avait souffert, Cassander a essayé de le restaurer. Ces corrections caractéristiques sont fidèlement reproduites dans les manuscrits de Panvinio. Par malheur, notre antiquaire n'a pas pris garde à la liste d'*errata* dressée par Cassander à la fin de son ouvrage (fol. 69 v°) et aux endroits indiqués, il donne toujours la leçon erronée du texte [8]. »

III. Bibliographie. — D.-A. Perini, *Onofrio Panvinio e le sue opere*, in-8°, Roma, 1899. — A. Ronchini, *Onofrio Panvinio*, dans *Atti e memorie delle reale deputazioni di storia patria per provincie Modenesi e Parmesi*, t. VI, 1872, p. 207-227 (avec douze lettres). — S. Maffei, *Verona illustrata*, in-fol., t. II, Verona, 1732, p. 348 sq. — Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, in-16, Paris, 1729-1745, t. XVI, p. 352. — Ossinger, *Bibliotheca Augustiniana*, Ingolstadii et Vindobonæ, 1768, p. 656. — Ellies Du Pin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. XVI (1698-1704), p. 96. — J.-A. Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, t. V, Padoue, 1754, p. 165. — F. Bonnard, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XI, col. 1874-1876. — G. Ladner, *I mosaici e gli affreschi ecclesiastici-politici nell'antico palazzo lateranense*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. XII, 1935, p. 265-292.

H. Leclercq.

[1] Cf. Mabillon, *Mus. Ital.*, t. II, p. II-III, 165 ; Zaccaria, *Bibl. ritualis*, t. I, 1776, p. 173 ; D. Perini, *Onofrio Panvinio e le sue opere*, Roma, 1899, p. 153 sq. — [2] H. Grisar, dans *Anal. rom.*, in-4°, t. I, Roma, 1899, p. 216. — [3] Ces pièces sont de la main même d'Onofrio Panvinio, dans le *Vatic. 6112*. — [4] Cf. fol. 1 r°-2 r°, 2 v°-3 v°, 3 v°-4 r°, 4 v°-6 v°, 7 r°-7 v°. — [5] La lecture de ses préfaces montre qu'il avait compris tout l'intérêt que peut présenter, pour les théologiens, l'étude des anciens livres liturgiques. — [6] Ces deux ouvrages ont été réimprimés dans les *Opera omnia* de Cassander, in-fol., Paris, 1616, p. 2-88 et 89-145. — [7] Cette pièce a été déplacée par le relieur. Comme l'indique la table des matières et son numéro d'ordre (IX), elle doit venir immédiatement avant celle des fol. 59 r°-64 v°. — [8] M. Andrieu, *Notes et communications*, dans *Revue des sciences relig.*, t. II, 1922, p. 328-330.

PAON. — I. Symbolisme. II. Paon-monstrance. III. Les paons affrontés. IV. Le paon isolé.

I. Symbolisme. — Il semble bien que, dans le cas de ce symbole, les monuments qui en témoignent soient plus anciens que les textes. Pline l'Ancien avait fait remarquer que ce magnifique volatile perd, chaque année, sa parure de plumes aux approches de l'hiver, *annuis vicibus* [1] et la revêt au retour du printemps. Quoiqu'il ne fût pas seul à subir ce phénomène, l'éclat de ce plumage perdu et reconquis sollicitait l'attention plus que ne pouvait le faire un animal d'apparence modeste dont la mue passe à peu près inaperçue ; on raisonna, on admira et on découvrit une signification profonde : la paon devint le symbole de la résurrection des corps. Cette explication n'a pu, jusqu'ici, s'autoriser d'un texte formel tiré des œuvres des Pères de l'Église ; mais, elle est tellement séduisante que Bosio [2], suivi par Aringhi [3] et par Mamachi [4], l'ont admise et qu'il serait hasardeux de la rejeter. A défaut des textes tirés des Pères on a pu citer ce passage d'un sermon de saint Antoine de Padoue : *In generali resurrectione qua omnes arbores, id est omnes sancti, incipiunt*

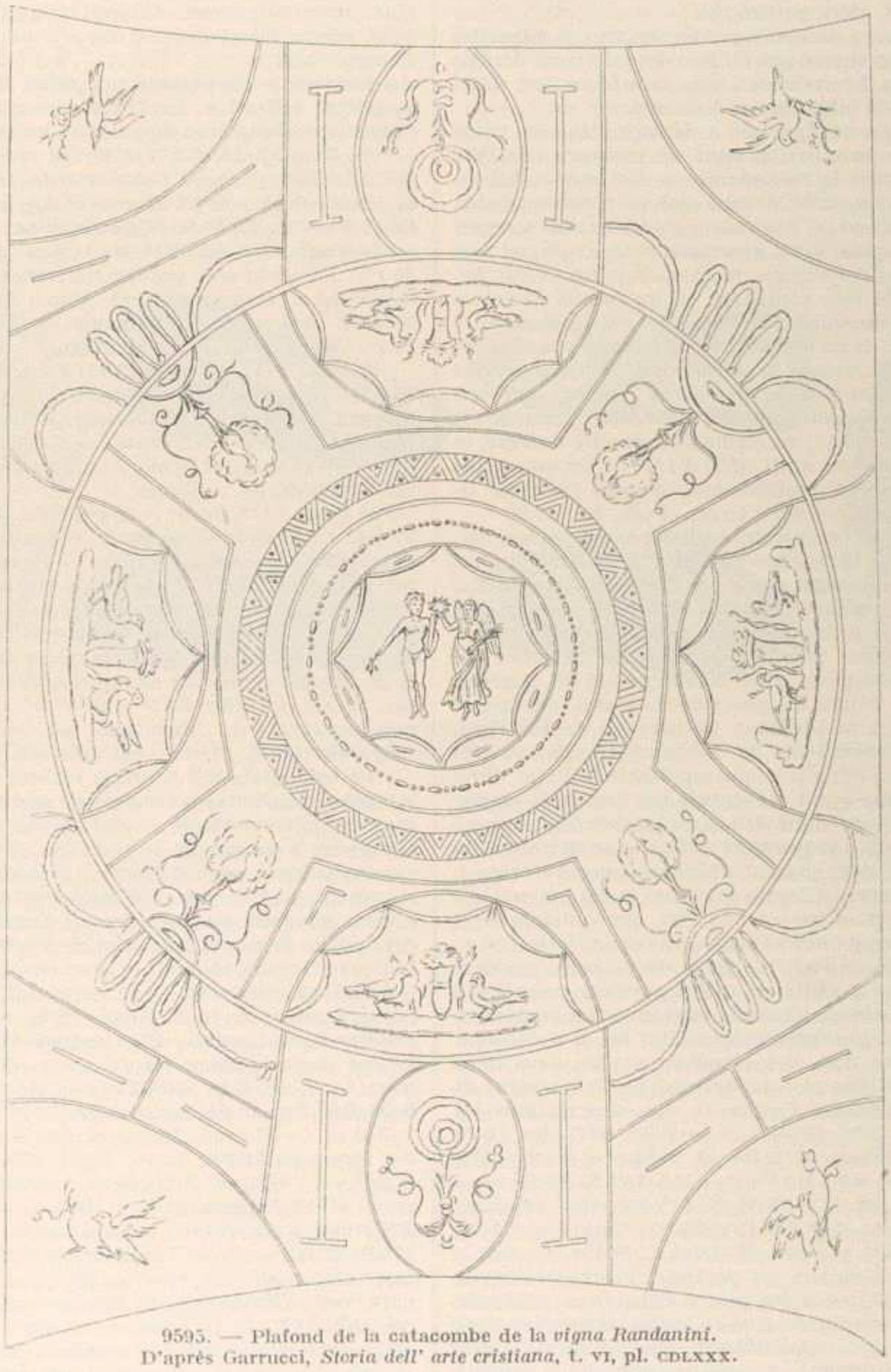

9595. — Plafond de la catacombe de la *vigna Randanini*.
D'après Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. CDLXXX.

[1] Pline, *Hist. nat.*, l. X, c. XXII. — [2] Bosio, *Roma sott.*, p. 641. — [3] Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, l. VI, c. XXXVI, p. 612. — [4] Mamachi, *Antiq. christ.*, t. III, p. 92.

virescere, pavo ille (corpus nostrum) qui mortalitatis pennas abjecit, immortalitatis recipiet, « à la résurrection générale, où tous les arbres, c'est-à-dire tous les saints, commencent à reverdir, ce paon (qui n'est autre que notre corps), qui a rejeté les plumes de la

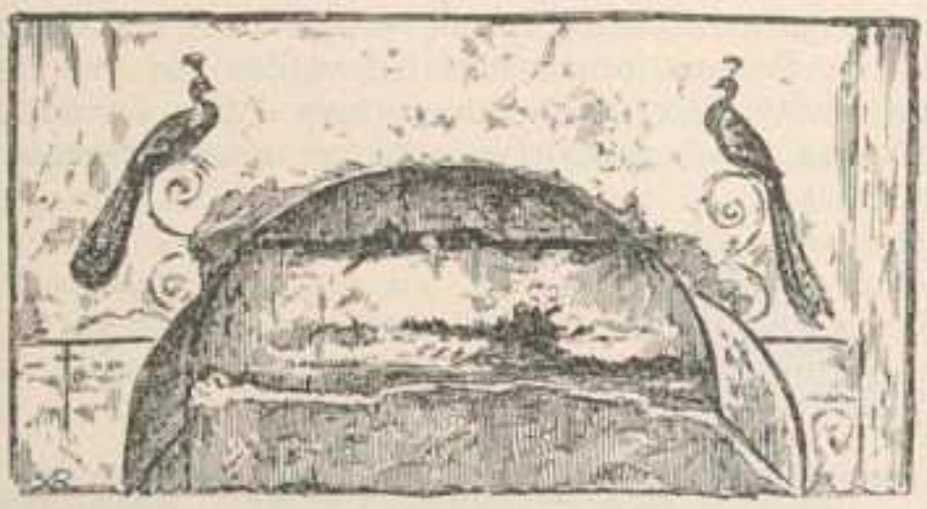

9596. — Arcosolium de la catacombe de *viale Manzoni*, à Rome.
D'après Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. IX, fig. 21.

mortalité, recevra celles de l'immortalité [1] ». Nous dirons dans un instant une autre qualité que saint Augustin attribue au paon, dont la chair est, d'après lui, incorruptible [2]. Quoi qu'il en soit de ces interprétations elles sont certainement postérieures à l'adoption du paon dans l'art décoratif chrétien. Il en est de

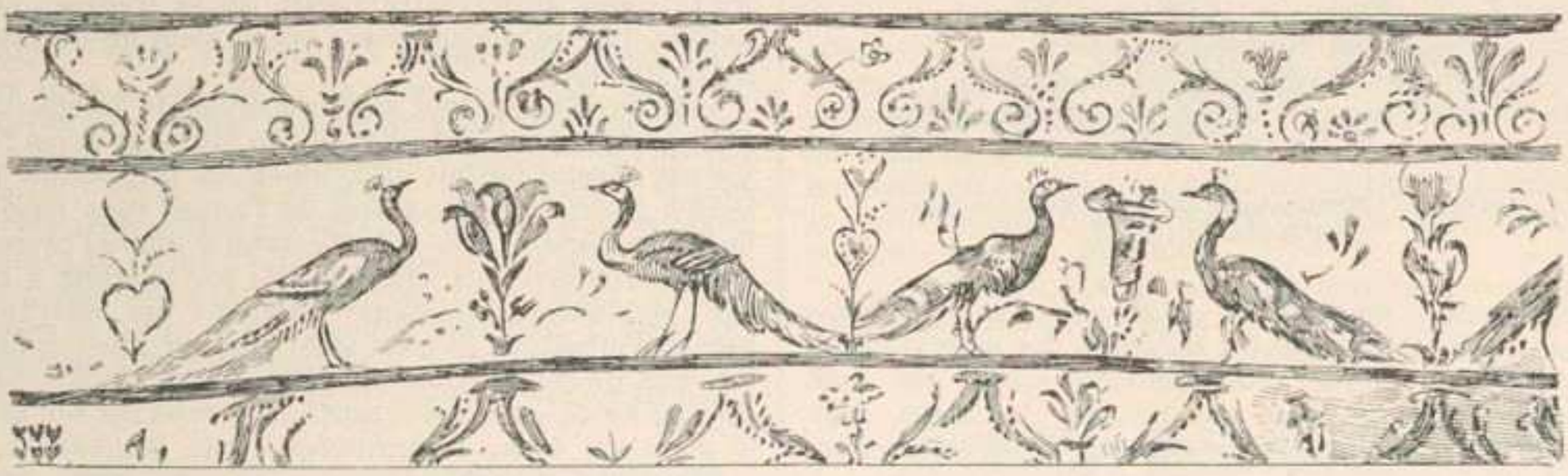

9598. — Fresque de la catacombe de Prétextat.
D'après Wilpert, *op. cit.*, pl. XXXI, n. 2.

lui comme d'autres représentations dont le symbolisme a été trouvé après coup. Les Livres saints ne suggéraient rien et il semble probable que ce fut simplement une figure ornementale qu'on interpréta du mieux que l'on put.

Gnostiques, juifs et chrétiens ont fait usage du paon à raison de sa valeur décorative ; un *arcosolium* de la catacombe gnostique du *viale Manzoni*, à Rome, nous montre deux paons se faisant face et perchés chacun sur un rinceau (fig. 9596) ; un plafond de la catacombe juive de la *Vigna Randanini* nous fait voir des paons à chaque angle posés sur un piédouche et faisant la roue (fig. 9596) ; une mosaïque de pavement dans la synagogue d'Hamman-Lif, non loin de Carthage, nous montre également deux paons affrontés de chaque côté d'un jet d'eau qui s'élève d'un calice (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2042, fig. 5575), ce qui suffirait à maintenir les archéologues dans les voies de la prudence en matière de symbolisme. Malgré tout son bon sens, Martigny se laissait entraîner quelque peu lorsqu'il interprétait une peinture du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin où « le paon est représenté posé sur un globe, la queue développée en roue, étalant ses longues plumes, pleines d'yeux : peinture où l'artiste a eu évidemment l'intention d'exprimer par le globe la terre que quitte le corps ressuscité, et par les plumes le ciel vers lequel il se dirige ». Trop d'imagination. Le plafond d'un cubicule du cimetière de Calliste, décoré dans le courant de la seconde moitié du IIe siècle, nous montre

9597. — Fresque du cimetière de Calliste.
D'après Wilpert, *Le Pitture*, pl. XXXVIII.

le paon dans la même attitude (fig. 9597). Dans la catacombe de Prétextat, à la même époque, une paroi est décorée de zones horizontales où les paons alternent avec des colombes par groupes de deux, affrontés à un piquet de fleurs ou à un vase. Les paons et les colombes figurent en série avec l'honnête régularité que nous admirons, si l'on ose le dire, sur nos modernes « papiers

9599. — Fresque du cimetière de Priscille.
Ibid., pl. CCII.

peints » (fig. 9598). Si, d'ailleurs, on se reporte au paon de la catacombe de Pierre-et-Marcellin, cité par Martigny (voir J. Wilpert, *Le pitture*, pl. LXXI, n. 1), on

[1] *Serm. fer. V post Trinitatem.* — [2] S. Augustin, *De civ. Dei*, l. XXI, c. IV.

pourra se persuader que le globe qui figure la terre est assujetti sur un piédouche comme un vulgaire ornement, sans allusion mystique ou autre.

Plus difficile encore sera-t-il, croyons-nous, d'accepter l'explication proposée d'une peinture ainsi décrite :

9600. — *Chronographe de 354*. Mois de mai. D'après une copie.

Au cimetière de Priscille — et non pas de Sainte-Agnès — sont représentés les corps des martyrs sous l'image symbolique d'un tonneau porté par huit hommes dans un lieu où d'autres tonneaux sont conservés; et il est à croire qu'on a voulu représenter la résurrection de ces mêmes martyrs par le paon, dont l'image domine cette scène.

Pure imagination ! Il n'est pas question de martyrs mais de tonneliers. Nous avons vu déjà les corps de métier rappeler sur les parois des catacombes ce qui avait fait la nature de leurs occupations, les gens employés au service de l'annone (voir ce mot), les convoyeurs d'amphores (voir ce mot), ici ce sont les tonneliers en tenue de travail, portant un tonneau à l'aide de longs supports appuyés sur leurs épaules, ils s'apprêtent à l'aligner avec d'autres tonneaux et il ne s'agit nullement d'un apport de provisions dans le *triclinium* destiné aux agapes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1704, fig. 438). Pendant trop longtemps on a cédé au désir de rapporter tout ce qu'on découvrait dans les catacombes à des préoccupations raffinées qui semblent n'avoir jamais hanté les cerveaux des fidèles. Quant au paon, qui surmonte la scène en question, on peut fort bien y voir une allusion à la résurrection, étant donné que la fresque appartient au milieu du IVe siècle (fig. 9599). Ce symbole, si symbole il y a, est flanqué de deux vases supportant chacun une pyramide de fruits (pour situer cette partie de la fresque, nous devons dire qu'elle se trouve exactement au-dessus de notre fig. 438).

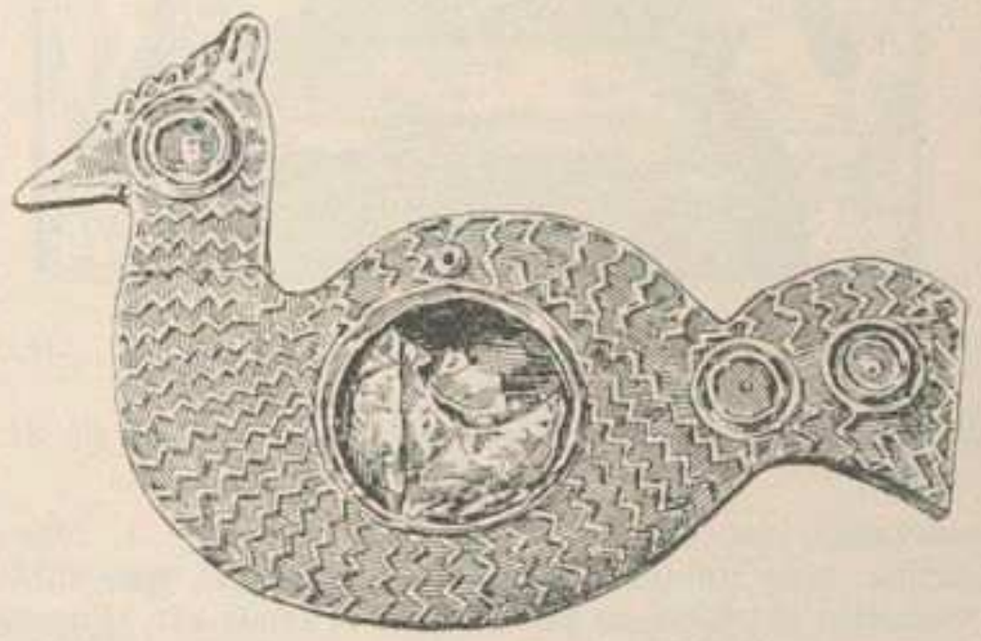

9601. — Poterie plate en forme d'oiseau, d'Oumm-Thouba. D'après *Revue biblique*, t. III, 1894, p. 287.

Par une conséquence assez naturelle de ce que nous avons dit, le paon qui reprend son plumage après l'hiver est devenu parfois un symbole du printemps. Les païens figuraient les saisons de l'année sous l'aspect de jeunes garçons nus — sauf celui qui figure l'hiver — qui se livraient aux amusements convenables à leur âge ; quelques sarcophages chrétiens ont adopté le même symbolisme et c'est ainsi que, sur une des faces latérales du célèbre sarcophage de Junius Bassus, nous voyons un de ces amours portant, perché sur son bras, le paon qui figure le printemps (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1618, fig. 386). En voici un autre exemple. Dans le *Chronographe de 354* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1555-1560), nous voyons de très antiques représentations encore étroitement inspirées de l'iconographie alexandrine ; le mois de mai nous offre l'image d'une jeune fille portant une corbeille remplie de fleurs, et à ses pieds un paon (fig. 9600) sans aucune pensée de résurrection.

Comme nous l'avons montré au mot Bon Pasteur, une lampe chrétienne, publiée jadis par Bellori, et retrouvée depuis peu d'années, montre le Pasteur entre les bustes du Soleil et de la Lune ; près de cette dernière le dessinateur figurait une sorte de cyprès, on a

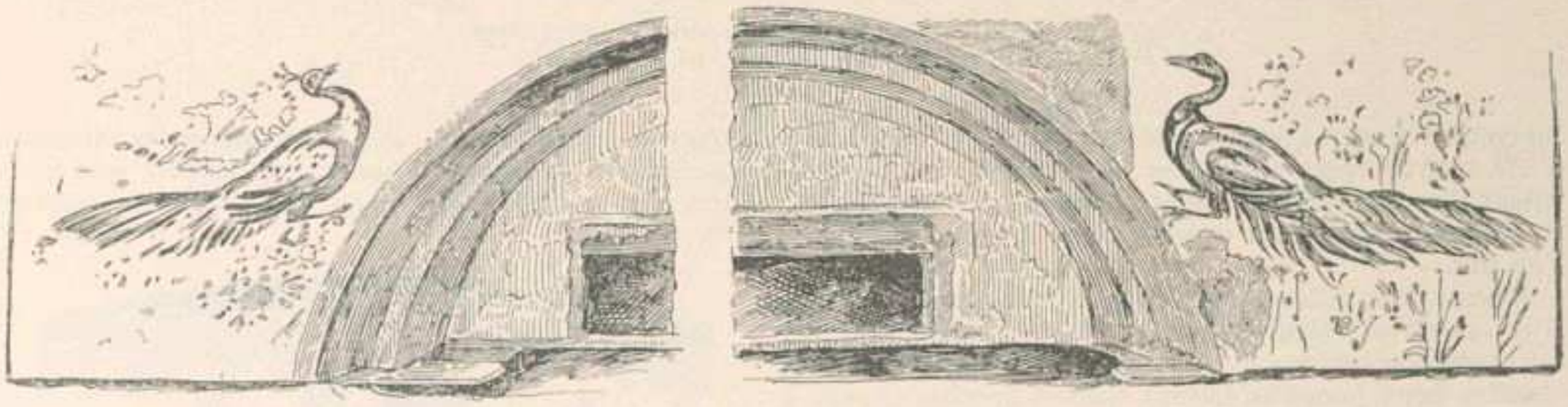

9602. — Fragment de la fresque dite des « Cinq saints ». Catacombe de Calliste. D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. I-II.

pu s'assurer que c'est un paon et il est permis de croire qu'ici l'allusion à la résurrection est certaine puisque cet emblème fait face à Jonas rendu par le monstre marin.

II. Paon-monstrance. — Le monument que nous allons décrire présente un très grand intérêt ; il a été trouvé en 1893 à Oumm-Thouba, non loin de Bethléem. D'après Victor Guérin, ce nom signifie « Mère de la béatitude » et il s'expliquerait par le séjour de Marie de Cléophas, mère de Jacques le Mineur, en ce lieu où elle aurait été ensevelie dans une des grottes naturelles ou artificielles qui y sont nombreuses. Le nom arabe de Marie de Cléophas est Miriam et de Thoubanieh est venu le nom d'Oumm-Thouba donné à la vallée. Quoi qu'il en soit de la valeur de ces conjectures, ce lieu a été certainement fréquenté pendant des siècles par les chrétiens. On y a trouvé des lampes décorées de symboles : croix, colombes, palmes et la formule : ΦΩC XY ΦΕΝΙ ΠΑCIN. « La lumière du Christ brille pour tous ». Ces objets peuvent avoir fait partie du mobilier d'un monastère construit par saint Marin près du village de *Métopa* et disparu depuis l'époque des invasions perse (614) et arabe (636). L'objet le plus curieux trouvé dans ces parages est une poterie plate, dessinée en forme d'oiseau et creusée, au milieu, d'une légère dépression recouverte d'un verre rond et bombé, comme le verre d'une montre ancienne. L'objet fut acquis pour une somme de 1 fr. 80, et son heureux possesseur crut y voir une « colombe eucharistique », dont on connaît la destination (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2231-2234). La prétendue colombe mesure 0 m. 24 en longueur et 0 m. 16 en hauteur, l'épaisseur est d'environ 0 m. 01. La seule face intéressante offre un petit trou ménagé, avant la cuisson, dans le dos de l'animal afin de permettre la suspension verticale. Le profil est celui d'un oiseau dont le plumage est figuré par une série de zigzags en relief qui peuvent, à la rigueur, figurer les rangs de plumes. Un simple coup d'œil sur la fig. 9601, montre que la tête, surmontée d'une aigrette, n'est pas celle d'une colombe mais d'un paon ; en outre, la queue est ornée de deux disques qui rappellent la queue ocellée du paon. Pourquoi le choix de cet oiseau de préférence à la colombe? Pour une première raison fort simple et indiscutable : parce que la colombe n'a jamais été en possession *exclusive* de servir de custode eucharistique ; en outre, parce que le symbolisme chrétien, dès le ve siècle, faisait du paon la figure de l'immortalité. Saint Augustin signale la raison qu'on en donnait de son temps : la chair du paon était, disait-on, incorruptible [1]. Le paon, peut-être pour cette raison, a joui d'un certain succès parmi les fidèles qui l'ont représenté dans les cimetières. Il est probable qu'ils y voyaient une allusion au dogme de la résurrection et de l'immortalité, qui inspire la plupart des figures dont les ambulacres et les cubicules des catacombes sont ornés à profusion.

Non seulement le paon était incorruptible dans la pensée des chrétiens, ce qui pouvait être l'opinion de quelques-uns seulement, mais il était sujet, au vu et au su de tous, à perdre chaque année sa parure de plumes éclatantes et c'était là un symbole de la résurrection accessible pour tous. Le paon, qui est sans contestation [2], le plus somptueux des oiseaux domestiques de nos climats, offrait un type accompli au symbolisme. Sa chair incorruptible, sa parure reparaissant au printemps, permettaient d'en faire une image du Sauveur qui avait échappé à la corruption du tombeau et qui renaissait chaque année au printemps dans un éblouissement de splendeur.

Au centre de l'objet en terre moulée nous avons signalé une dépression large de 0 m. 055, entourée d'un petit bourrelet annulaire et recouverte d'un verre bombé. De petits enfoncements, au nombre de dix, et ménagés avant la cuisson à la base inférieure du bourrelet, devaient permettre, semble-t-il, à autant de pointes d'un anneau métallique de retenir un verre très mince et bombé qui abritait et laissait voir le précieux dépôt. Les deux tiers de ce verre bombé sont encore conservés ; toutefois, revenu au grand air, il s'irise et se brise au moindre contact. Que doit-on penser du dépôt grisâtre qui adhère à la portion privée anciennement de son verre protecteur ; c'est une matière

9603. — Mosaïque de Thabraca.
D'après W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 499, fig. 373.

9604. — Partie basse du tombeau de Syracuse.
D'après W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, pl. IV, n. 9.

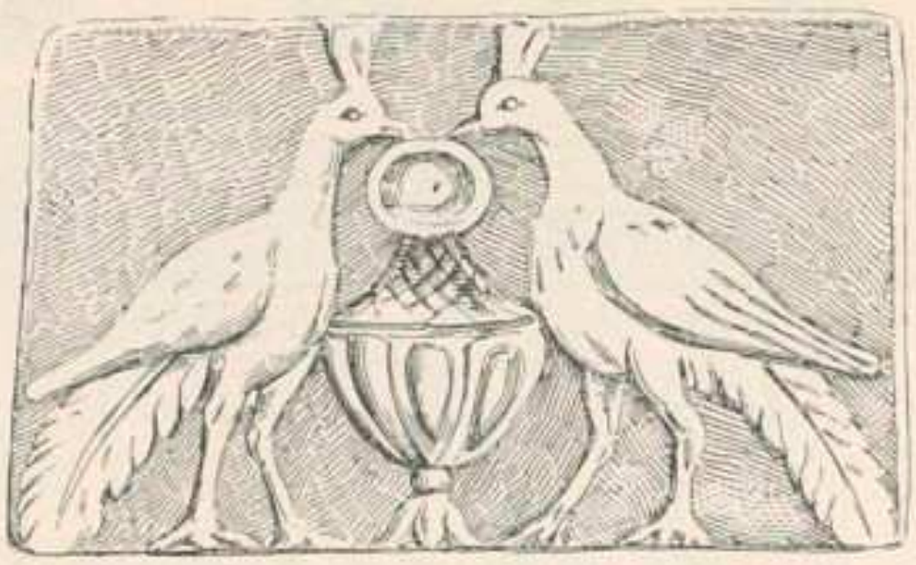

9605. — Paons figurant sur un seau en plomb trouvé en Tunisie.
D'après le *Bull. di archeol. crist.*, 1867, pl. VIII.

[1] S. Augustin, *De civ. Dei*, l. XXI, c. IV. — [2] Avec le faisan doré.

blanche, épaisse de 3 à 4 millimètres, solide quoique friable, qui se voit sous les deux tiers de la partie abritée par le verre. Faut-il y voir les débris d'un pain d'autel? Il ne nous semble pas qu'on en puisse douter.

9606. — Calice figuré sur une *transenna* de Saint-Apollinaire-Neuf.
D'après une photographie.

A défaut de l'analyse chimique, qu'un sentiment de respect bien compréhensible a fait écarter, on n'a guère de raison de douter que ce soient les vestiges d'un pain azyme et nous savons que l'usage des azymes remonte jusqu'à une époque très ancienne, peu éloignée de celle à laquelle appartient la custode d'Oumm-Thouba.

Bibl. — M.-J. Lagrange, *Chronique*, dans *Revue bibl.*, t. II, 1893, p. 631-632 ; L. Cré, *Une découverte eucharistique*, dans même revue, t. III, 1894, p. 277-291 ; H. Vincent, *A eucharistic find at ancient Gezer, Palestine*, dans *The eccles. review* (Philadelphie), t. XXXVIII, 1908, p. 389-404.

III. Les paons affrontés. — Bien qu'il ne compte pas parmi les plus anciens monuments que nous rassemblons ici, le paon-monstrance mérite une place éminente à raison de sa destination liturgique ; on aura remarqué le trou de suspension et le fait qu'une des faces seulement est décorée. Cependant les artistes chrétiens ont apporté le même goût et le même succès à représenter le paon vu de face, faisant la roue, et vu de profil balayant le sol de sa queue. Nous avons montré plus haut les deux paons affrontés à une fleur ou à un vase de fleurs dès le IIe siècle ; au siècle suivant, nous les voyons affrontés à un calice parmi les fleurs et les guirlandes sur une paroi malheureusement très

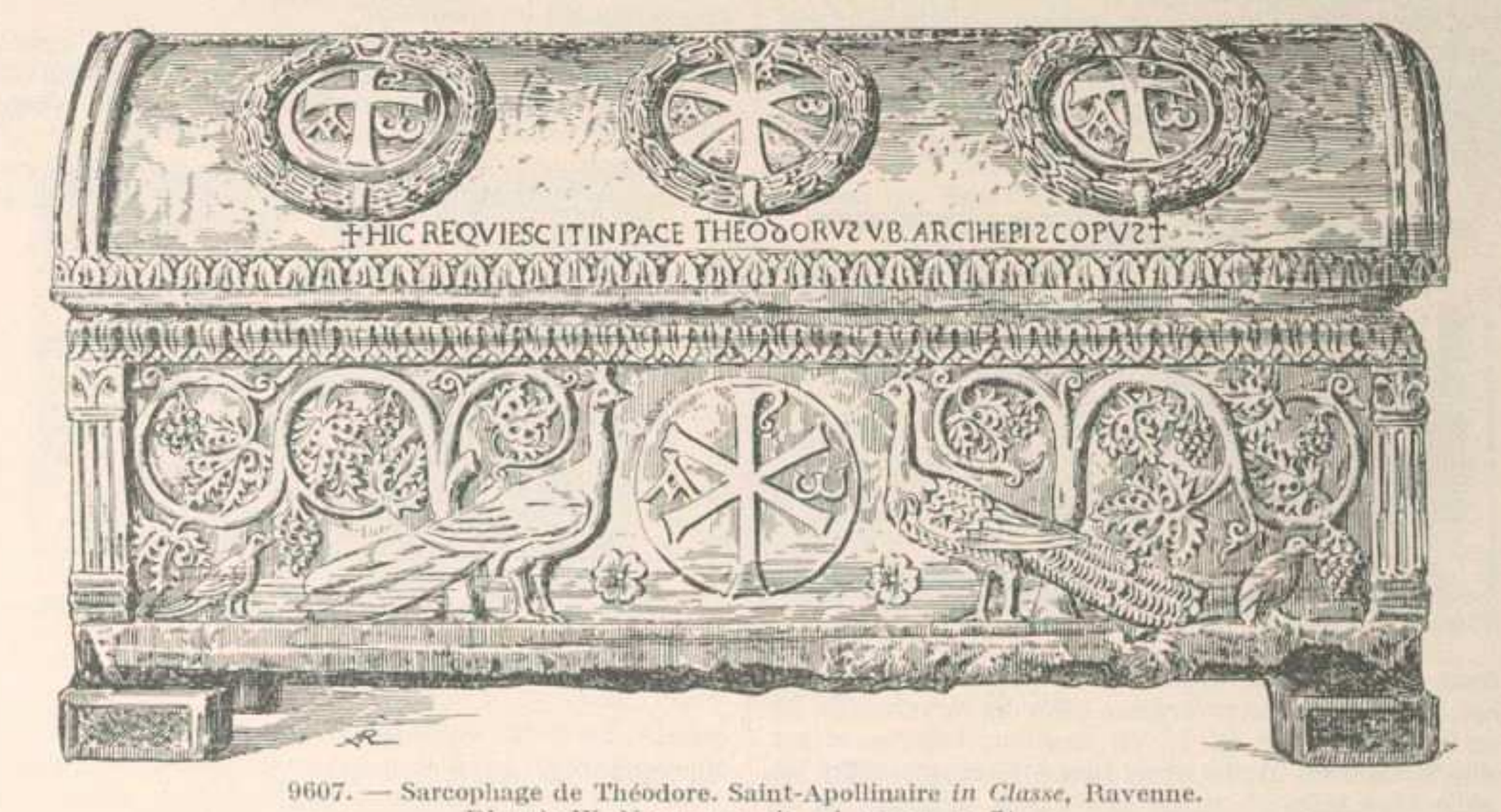

9607. — Sarcophage de Théodore. Saint-Apollinaire *in Classe*, Ravenne.
D'après W. Neuss, *op. cit.*, pl. XXXII, n. 71.

détériorée du cimetière de Priscille et c'est là un motif appelé à une longue popularité [1]. Le plus ancien témoin que nous puissions citer est probablement la fresque dite des « cinq saints », dans la catacombe de Calliste (fin du IIIe siècle). De chaque côté de l'arcosolium un paon se dresse au milieu des fleurs (fig. 9602). Rien ne subsiste de la peinture qui se trouvait devant eux et toute conjecture serait arbitraire, mais il n'est pas douteux que la scène d'ensemble nous montre les cinq élus dans le jardin du paradis, parmi les arbres, les guirlandes, les touffes de fleurs, les cratères où viennent s'abreuver les colombes.

A partir du IVe siècle, il serait bien difficile et passablement arbitraire d'entreprendre un classement des monuments qui s'inspirent de cette pensée ; nous n'osons pas l'entreprendre et croyons être utile en rassemblant ici des exemples choisis dans diverses directions. Voici, sur une mosaïque de Thabraca (Tunisie) encastrée dans le cancel, des paons dans le paradis et deux d'entre eux affrontés à l'arbre de vie

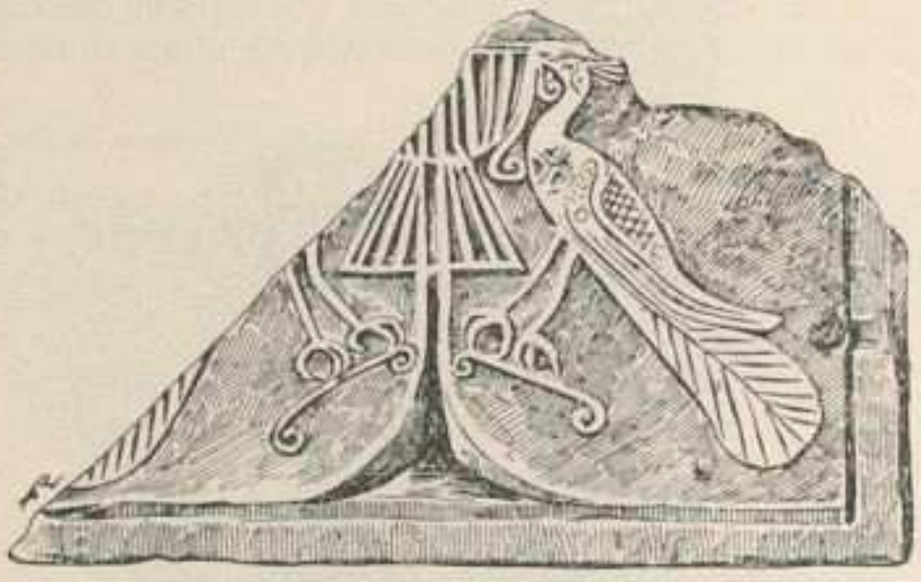

9608. — Fragment de cancel de l'église de Narona. D'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 207.

(fig. 9603) [2]. A Syracuse, une peinture de la *vigna Cassia* nous montre l'arcosolium de Marcia (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1509, fig. 357 ; t. X, col. 1414, fig. 7582), au IVe siècle ; sur la partie basse du tombeau, celle qui contenait le corps, deux paons sont affrontés devant un calice, parmi des guirlandes (fig. 9604) [3].

Un seau en plomb trouvé en Tunisie et plaqué de symboles nous présente un rapprochement qu'on ne saurait négliger : deux paons s'abreuvent à un canthare, fait à leur taille, et deux cerfs se désaltèrent aux eaux qui s'écoulent du rocher. Dans ces deux figures (voir *Dictionn.*, t. I, col. 641, fig. 116 et col. 739, fig. 169) on peut voir ici (fig. 9605) avec quelle mesure le symbole est encore exécuté au IVe ou au Ve siècle. Les deux paons sont assurément parmi ceux qui sont les mieux dessinés dans les monuments chrétiens.

On peut en rapprocher le calice et les paons figurés sur une *transenna* de Saint-Apollinaire-Neuf, à Ravenne ; du calice sortent deux vigoureux rameaux d'une vigne sur laquelle les paons s'avancent pleins de vigueur, parmi les pampres et les grappes (fig. 9606). Combien différents des paons affrontés au calice d'où sort une vigne sur une mosaïque de Cherchel ; ici l'hiératisme commence à tout envahir (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1274, fig. 2757) ; de même sur un tympan conservé à Pola où le calice est remplacé par une épitaphe (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2383, fig. 8362). Il y a cependant encore de bons travaux qui révèlent l'observation de la nature, par exemple : les deux paons affrontés à une couronne sur une mosaïque de Dermech à Carthage (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 147, fig. 8481) ; sur la mosaïque au centre de la coupole du baptistère de Naples (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 741, fig. 8692) où les paons picorent des paniers de fruits ; sur le sarcophage de Théodore à Saint-Apollinaire *in Classe*, de Ravenne (voir fig. 9607). Une fois encore les paons sont affrontés, non plus au calice, mais au monogramme du Christ, les enroulements d'une vigne servent à tapisser le fond, mais l'œuvre est déjà du VIe siècle et il est aisé de faire la différence avec la fig. 9606, donnée ci-dessus.

On sent que les mains sont moins souples, que les outils sont moins fins. On continue à faire le motif des

9609. — Bas-relief de la cathédrale de Torcello. D'après W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, p. 498, fig. 372.

paons affrontés avec une maladresse croissante. Voici un fragment de bas-relief chrétien trouvé à Vid di Narenta (l'ancienne Narona) en Dalmatie (fig. 9608), ici les paons se trouvent devant le calice et ils ne peuvent boire, le rebord du vase étant plus élevé que leurs têtes (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 884, fig. 8746) ; c'est un ouvrage du Ve-VIIe siècle environ.

A Torcello (Italie) nous retrouvons les paons affrontés au calice où ils s'abreuvent sur un bas-relief ayant servi de cancel au parapet de la cathédrale [4] (fig. 9609). C'est à cela qu'aboutit le motif que nous avons rencontré au IIIe siècle à la catacombe de Priscille ; il a fallu hausser le calice, le poser sur un piédestal, ensuite sur une colonnette pour le mettre à la portée des paons qu'on n'essaie plus d'assouplir ; malgré toute la magnificence de leur plumage ils sont devenus aussi rigides que des animaux empaillés. L'art copte n'a pas trouvé d'autre solution au même problème qu'il cherche à résoudre sur deux stèles funéraires conservées au musée du Caire (fig. 9610) [5] et au musée d'Alexandrie (fig. 9611) [6] ; de l'une à l'autre on s'aperçoit qu'il a fallu transformer la colonnette en véritable colonne. On croirait difficile d'aller plus loin dans la raideur,

[1] Wilpert, *Le pitture delle catac.*, pl. CIX, n. 1. — [2] Wl. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 499, fig. 373. — [3] W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, in-4°, Augsburg, 1926, pl. IV, n. 9. — [4] Wl. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 498, fig. 372 ; *Revue de l'art chrétien*, 1892, p. 525. — [5] W. E. Crum, *Coptic monum.*, n. 8676 ; C. M. Kaufmann, *Handbuch des altchrist. Archäol.*, in-8°, Paderborn, 1913, p. 283, fig. 107. — [6] G. Botti, *Steli crist. di epoca biz. esistenti nel museo di Alessandria (Egitto)*, dans *Bessarione*, t. VII, 1900, p. 431, fig. 5 ; cf. p. 433, fig. 7.

difficile sans doute mais non impossible comme nous le voyons par une mosaïque funéraire de Thabraca. C'est une tombe d'enfant, taillée en plein roc, dans le bas-côté de droite de la basilique ; elle mesure 0 m. 50 de large sur 1 m. 20 de haut. La mosaïque est très variée de tons et nous fait voir, au sommet, le monogramme constantinien combiné avec la croix, le tout se détachant en blanc sur un disque brun très foncé,

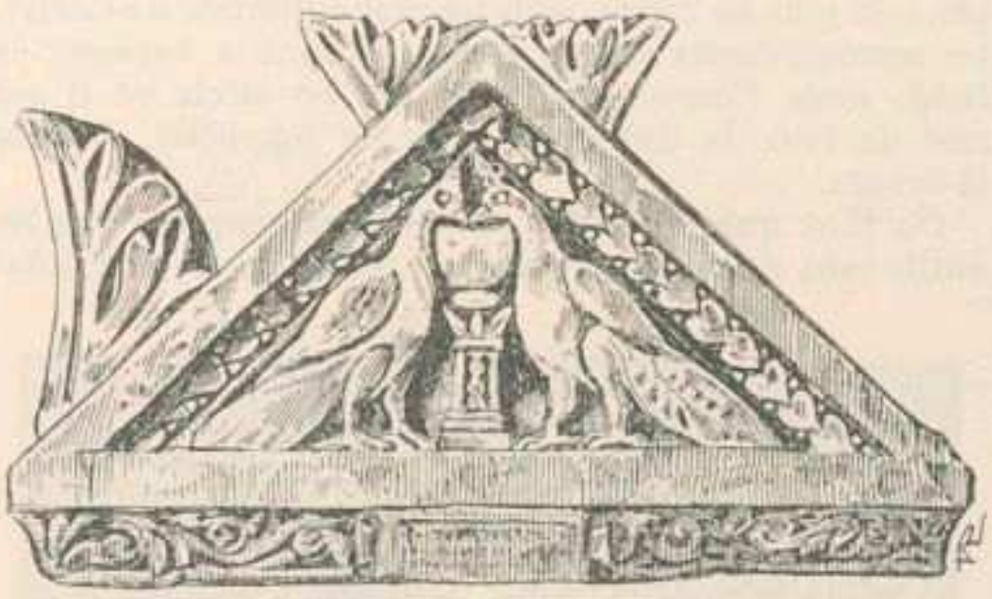

9610. — Stèle funéraire conservée au musée du Caire. D'après Kaufmann, *Handbuch des altchrist. Archäol.*, 1913, p. 283, fig. 107.

au-dessous *Vale[rius] in pace vixit mens(ibus) VI;* au bas, deux paons, le mâle et la femelle, opposés tête à queue, au-dessus d'un vase à panse côtelée (fig. 9612). Qu'a voulu représenter le mosaïste? C'est un secret qu'il faut renoncer à pénétrer.

Dans les ruines de Thélepte (Byzacène) on a trouvé des morceaux de sculpture de l'époque chrétienne ou

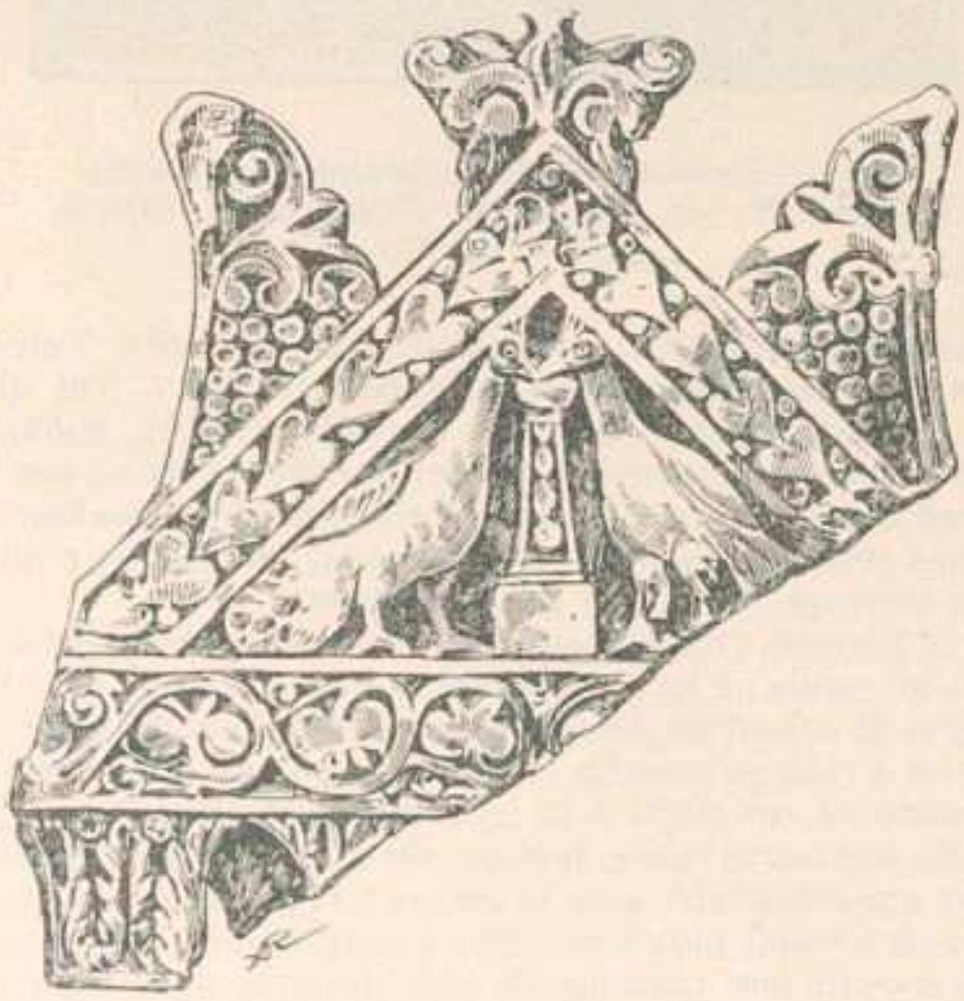

9611. — Stèle funéraire conservée au musée d'Alexandrie. D'après *Bessarione*, t. VII, 1900, p. 431, fig. 5.

byzantine, conservés au camp de Feriana ; entre autres un bloc sculpté, large de 0 m. 80 et haut de 0 m. 36, qui a pu servir de linteau et qui est d'époque byzantine. Deux paons affrontés viennent boire dans un grand vase ; dans le champ de la sculpture, on voit à droite une colombe et en bas un lion ; à gauche un cerf et un poisson. Toutes ces figures sont d'un relief très faible et d'un art assez grossier, VIe siècle (fig. 9613).

Bibl. — Ch. Diehl, *Rapport sur deux missions archéol. dans l'Afrique du Nord*, dans *Nouv. arch. des missions scient.*, t. IV, 1893, p. 343, pl. VI.

Dalle de parapet ou de revêtement, au musée de Brousse, hauteur 0 m. 82, largeur 0 m. 83, épaisseur 0 m. 14. Dalle rectangulaire, terminée à la partie supérieure par un bandeau uni, de faible saillie ; le motif comprenait deux paons affrontés de part et d'autre d'une croix longue (fig. 9614) ; sur le champ sont disposées de grandes tiges de lierre, qui avaient sans doute

9612. — Mosaïque de Thabraca. D'après *Monuments et mémories Piot*, t. XIII, p. 215, fig. 12.

des tiges symétriques sur les parties manquantes de la plaque. VIe siècle?

Bibl. — G. Mendel, *Catal. des monum. gr., rom. et byz. du musée de Brousse*, dans *Bull. de corresp. hellénique*, t. XXXIII, 1909, p. 350-351, n. 105, fig. 49.

Tantôt l'arbre de vie, comme nous l'avons vu à Thabraca, et comme nous le voyons encore sur une petite boucle de bronze de travail anglo-saxon conservée au British Museum (Ve siècle) [1], ou encore sur une épitaphe chrétienne trouvée à Péra [2] ; tantôt une pomme de pin comme sur un bas-relief qui décore la fontaine de Kirk-Tchechmé à Constantinople (fig. 9615) où l'art byzantin prodigue son savoir, sans parvenir à dissimuler son manque de vie depuis qu'il se détourne systématiquement de la nature. La pomme de pin est juchée sur une tige nue, le fond est occupé par des feuillages qui dispersent l'attention et le symbole a perdu sa signification.

Plusieurs fois nous pouvons mentionner les deux paons affrontés figurés sur les pierres tombales. Le *Corpus inscriptionum latinarum* (t. XI, n. 815) parle

[1] O. M. Dalton, *A guide to the anglo-saxon and foreign teutonic antiq. in the department of british and medieval antiq.*, in-12, London, 1923, p. 90, fig. 108. — [2] J. Gottwald, *Épitaphe chrét. trouvée à Péra*, dans *Échos d'Orient*, 1904, p. 328.

d'une *arca* (sarcophage) *in cœmeterio ecclesiæ parochialis de Rovereto* qu'il figure ainsi :

+ ✳ +
duo pavones
IIISOSIAI HYDAIES IN

nous n'en savons pas plus. Par contre, Edm. Le Blant estimait que « cet emblème, qui se voit dans les peintures des catacombes, n'est pas fréquent sur les monuments chrétiens. Je ne l'ai encore rencontré, en Gaule, dit-il, que sur le tombeau de saint Léonien, restitué d'après le plan antique par Louis XI, encore dauphin [1] sur un *titulus* d'Amiens [2] et dans les fresques d'une crypte [3] ». Le paon est encore figuré sur quelques inscriptions d'Italie [4], et sur une pierre d'époque basse, trouvée à Athènes et conservée au musée de Narbonne [5].

L'inscription de Lyon, avec deux paons affrontés au vase, a été donnée déjà (voir *Dictionn.*, t. x, col. 325, n. 76, fig. 7323) ; une autre à Vienne (Isère) est une épitaphe gravée sur une plaque de marbre encastrée dans une dalle de pierre qui recouvrait un tombeau ;

9613. — Fragment de sculpture conservé au camp de Feriana.
D'après *Nouv. arch. des missions scient.*, t. IV, 1893, pl. VI.

nous avons ici un texte précieux qui montre qu'au Ve siècle, en Gaule, le symbolisme du paon était bien établi. Rapprochée de la formule finale, l'ornementation de la légende établit d'une façon certaine la signification mystique du paon. Voici ce que nous lisons sur cette épitaphe (fig. 9616) [6] :

HIC REQVIESCIT IN PACE FAMV
LVS DEI VRANIVS QVI VIXIT ANS
XLIII OBIIT DXIII... IANVARS
OLIBRIO V C CONS
RESVRGIT IN D CRISTO D

Il n'est pas possible de prolonger outre mesure cette énumération ; nous mentionnerons encore ce fragment de la tombe de Theodota, au musée Malaspina, à Brescia (fig. 9617) ; ensuite ce fragment d'un *plateus* à Sainte-Marie *in Cosmedin*, à Rome (fig. 9618). Cette fois, il faut le reconnaître, l'artiste a su assouplir les paons, mais il a tourné la difficulté qui arrêtait ses devanciers, et non sans esprit. Au lieu des paons qui étaient trop courts pour atteindre la lèvre du calice, au lieu du calice qu'on posait, ainsi qu'une mangeoire, au sommet d'une colonnette, celui-ci s'est avisé de fournir un calice à chaque paon et, même, l'un des deux s'avise de le prendre avec sa patte afin de n'avoir pas à se baisser trop.

Pour terminer, passons au pays des Nosaïris (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce nom), où l'on rencontre quelquefois le paon figuré ; notamment à Saisâniyé ; au-dessus de l'entrée de l'église, un linteau provenant de Borg Mouhâsh porte une inscription grecque de trois lignes ; une croix accostée de paons grossièrement sculptés ;

9614. — Dalle sculptée provenant des ruines de Thélepte.
D'après *Bull. de corresp. hellénique*, t. XXXIII, 1909, p. 351, fig. 49.

on retrouve à Ghoûr ce motif chrétien (fig. 9619). Il s'agit d'un linteau en basalte ; le milieu est occupé par une croix accostée de deux paons. Aux branches de la croix sont suspendues les lettres ω et α ; dans les cantons supérieurs, on voit le soleil et la lune. Sur le

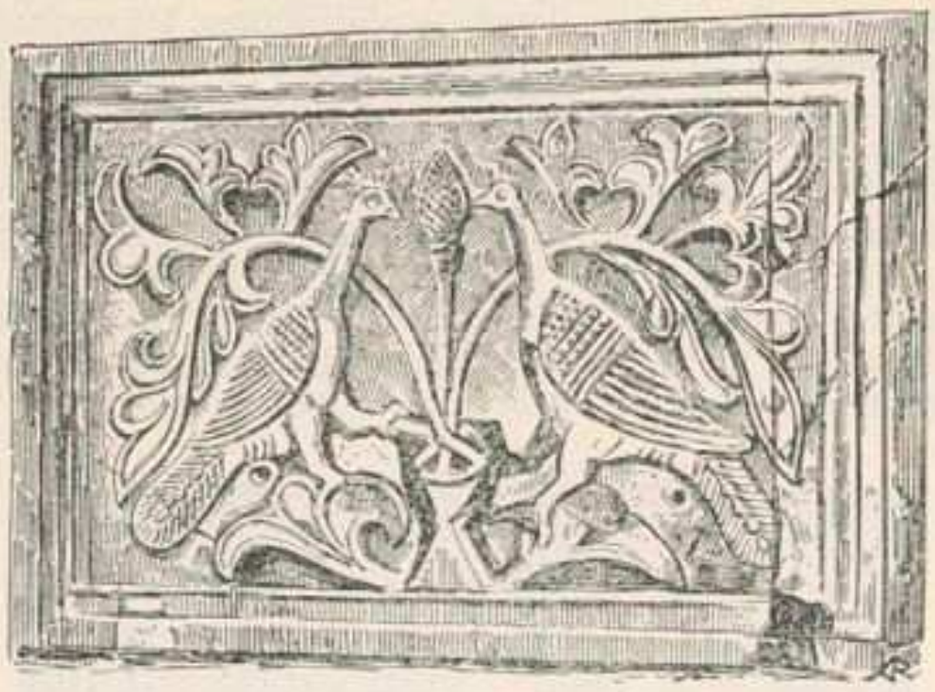

9615. — Bas-relief décorant la fontaine de Kirk-Tchechémé à Constantinople.
D'après *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 477.

rebord de gauche on lit le monogramme XM, il manque le Γ. Ce sigle est rare dans l'épigraphie syrienne ; le P. Lammens ne connaissait que cet exemple ; peut-être a-t-on voulu dire seulement : Χριστός et Μαρία.

+Χριστέ, ἐν τῷ || ὀνόματι σοῦ || γέγωνεν + ἔτους αλω'

La pierre porte γέγωνεν pour γέγονεν. La date αλω' est de 831 (ère des Séleucides).

Bibl. — H. Lammens, *Le pays des Nosaïris. Itinéraire et notes archéol.*, dans *Le musée belge*, t. IV, 1900, p. 291, n. 16.

Ce ne sera pas trop nous éloigner — géographiquement — que de citer encore cette lampe où nous voyons

[1] Chorier, *Rech. sur les antiq. de la ville de Vienne*, p. 286 ; saint Léonien était contemporain de saint Avit ; son sarcophage est placé aujourd'hui à l'entrée de l'église cathédrale. — [2] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 430, n. 326, pl. XXXIV, n. 214. — [3] C'est-à-dire d'un hypogée à Reims. — [4] Fabretti, *Inscr. domest.*, c. IV, n. 466 ; Passionei, *Iscriz. antiche*, p. 117, n. 38 ; Marini, *Atti dei fratelli Arvali*, p. 35 ; Gazzera, *Iscr. crist. del Piemonte*, p. 8. — [5] Tournal, *Description du musée de Narbonne*, n. 457. — [6] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 584, n. 689.

des paons grapiller des baies ; sa provenance est Beyrouth (fig. 9620) [1].

IV. Le paon isolé. — Les monuments dont nous allons parler n'ont pas tous une signification symbolique ; pour certains d'entre eux le paon n'a qu'une intention décorative. Nous commencerons par une fresque d'une catacombe de Naples où le splendide oiseau est

9616. — Épitaphe du ve siècle.
D'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1906, p. 210.

bien campé parmi les fleurs, les guirlandes, les oiseaux, les vases et où il veut probablement inculquer l'idée du paradis (fig. 9621). On peut rapprocher cette belle figure d'un autre monument presque également remarquable et qui provient de Henchir-Zirara où fut trouvée une magnifique cassette d'argent (voir *Dictionn.*, t. I, col. 711, fig. 148) étudiée par J.-B. De Rossi. Il s'agit d'une pierre, écornée dans le haut et brisée dans le bas (0 m. 27 sur 0 m. 55), au-dessous d'une ornementation géométrique on voit un paon, haut et fier, la

9617. — Fragment de la tombe de Théodota, à Brescia.
D'après Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. II, p. 139, fig. 112.

tête superbe sur le fond de plumes striées avec un soin et un art particuliers. Les deux raies latérales permettent de reconnaître dans ce fragment un pilier de cancel, décoré avec une finesse rare qui s'attache au détail de chaque plume (fig. 9622).

Une autre pierre de même provenance, et à peu près de mêmes dimensions (0 m. 27 sur 0 m. 51), nous montre un autre paon marchant, avec la queue traînant sur le sol (fig. 9623) [2].

Voici encore une œuvre remarquable, c'est le paon qui affronte de chaque côté le monogramme épiscopal sur la chaire d'ivoire de Maximien de Ravenne (fig. 9624). Parmi les volutes d'une vigne robuste, couverte de pampres et de grappes, un paon, fier et dédaigneux, semble vouloir ignorer les divers animaux qui prennent leurs ébats autour de lui, bœuf, gazelle, perdrix, oiseaux. Ce sont là, incontestablement, les morceaux les plus artistiques auxquels il faut associer le paon du manuscrit de Dioscoride (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1040, fig. 3753) ; mais il en est d'autres qu'il ne faut pas dédaigner, malgré leur simplicité.

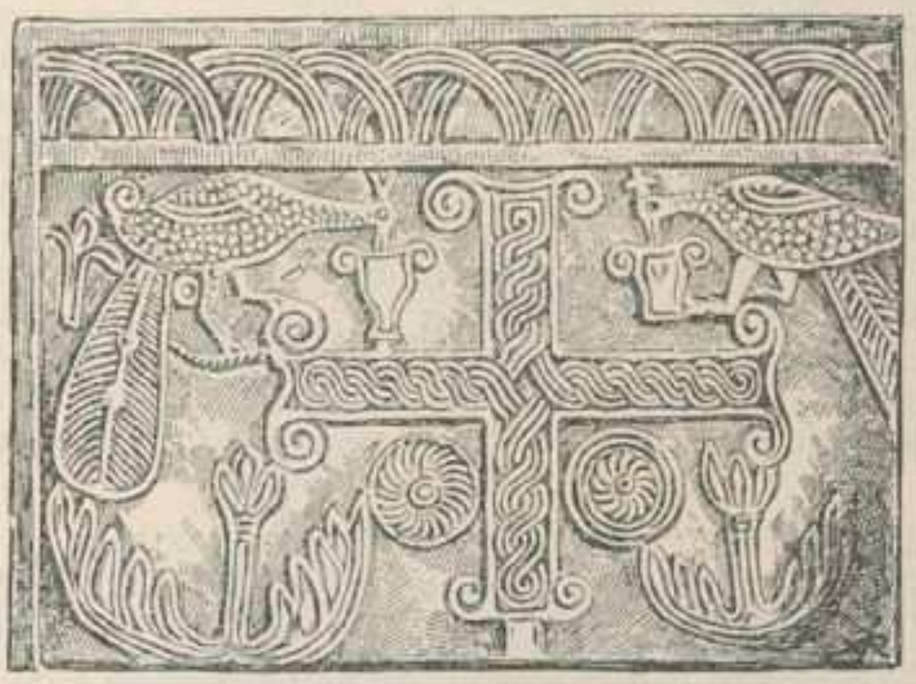

9618. — *Pluteus* de Sainte-Marie *in Cosmedin*, à Rome.
Ibid., p. 142, fig. 115.

Une tombe trouvée à Carthage dans la basilique de Damous el-Karita (voir ce nom) était décorée de mosaïque. Au-dessus d'un paon de profil, tourné à gauche, se voient une brebis et une fleur avec une partie de sa tige. L'encadrement est formé de rectangles et de losanges alternés (fig. 9625). Les couleurs de cette mosaïque sont vives et variées. On remarque la brebis à large queue qui appartient à la race commune en Tunisie. La réunion du paon, de la brebis et de la fleur forme le triple symbole chrétien de l'innocence, de la

9619. — Linteau en basalte de Ghoûr.
D'après *Le musée belge*, t. IV, 1900, p. 292.

joie et de l'immortalité. Cet ensemble de représentations convenait bien pour exprimer sur une tombe chrétienne la pensée de la récompense éternelle ; hauteur 0 m. 24, largeur 0 m. 40.

Bibl. — A.-L. Delattre, dans *Missions cath.*, 1883, p. 369-371 ; *Musée Lavigerie*, t. III, p. 26, pl. VI, n. 4.

Une tombe de la catacombe romaine de Maxime nous montre un paon soutenant avec son bec une guirlande ; celui qui faisait face a malheureusement dis-

[1] O. M. Dalton, *Early christian antiquities of the British Museum*, in-4°, London, 1901, p. 152, n. 835. — [2] P. Wuilleumier, *Musée d'Alger. Suppl.*, dans *Musées et collections archéol. de l'Algérie et de la Tunisie*, in-4°, Paris, 1928, p. 103, pl. XV, n. 5 ; J.-B. De Rossi, *La capsella argentea africana*, in-fol., Roma, 1839, pl. II, n. 8, 9 ; pl. III, n. 2 ; reproduites dans le *Bulletin monumental*, t. LV, 1889, p. 336, et pl. II, n. 8, 9 ; pl. III, n. 2.

paru (fig. 9626). Cet autre, figuré sur une brique de la catacombe de Saint-Hermès, ne lui est pas inférieur (fig. 9627). Rappelons encore une lampe romaine sur laquelle un paon seul (faute d'espace sans doute) est figuré devant un vase sur lequel semble être posé le pain eucharistique (fig. 9628).

Nous pourrions continuer cette série et rappeler un carreau découvert dans une crypte de Milan, en 1845, sur lequel un paon est accompagné de deux petits ; il est surmonté de sept étoiles (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3013, fig. 1043) ; sur le sarcophage de Théodore, à Ravenne, nous retrouvons le paon et ses petits.

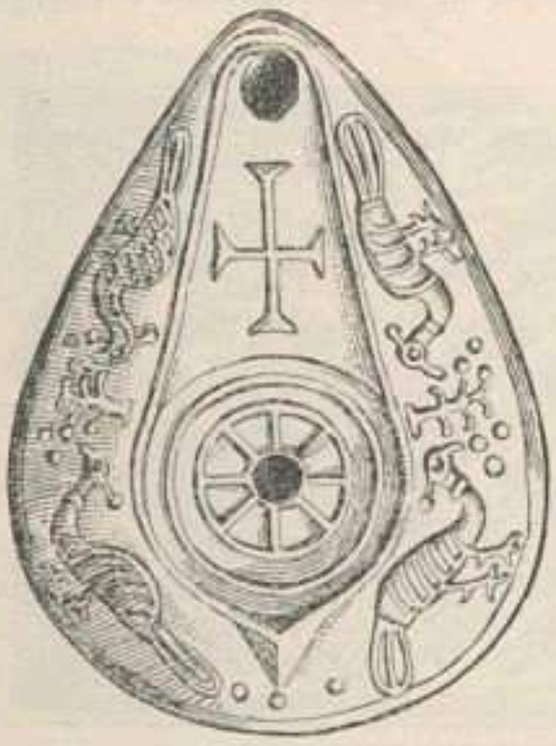

9620. — Lampe provenant de Beyrouth.
D'après O. M. Dalton, *Early christian antiquities*, 1901, p. 152, n. 835.

Ce sont le paon et la brebis que nous avons vus à Damous el-Karita, que nous revoyons affrontés sur une épitaphe romaine (fig. 9629) ; enfin, pour ajouter à cette énumération du paon vu de profil et isolé, nous

9621. — Fresque d'une catacombe de Naples.
D'après une photographie.

donnerons encore cette belle miniature (fig. 9630), tirée d'un manuscrit que nous avons longuement décrit, le ms. de la Bibliothèque nationale, *fonds gr.*, n. *510*, fol. 61 v°, du IXe siècle (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GRÉGOIRE DE NAZIANZE) [1].

Le musée du Louvre possède depuis le début de ce siècle, par voie d'acquisition, une dalle rectangulaire en pierre ornée de bas-reliefs (fig. 9631) [2]. Au centre, dans un médaillon circulaire, une croix du type appelé latin, est cantonnée dans le haut, par deux agneaux, dans le bas par deux paons qui semblent se promener dans un jardin, car le fond est semé de branchages. Le reste

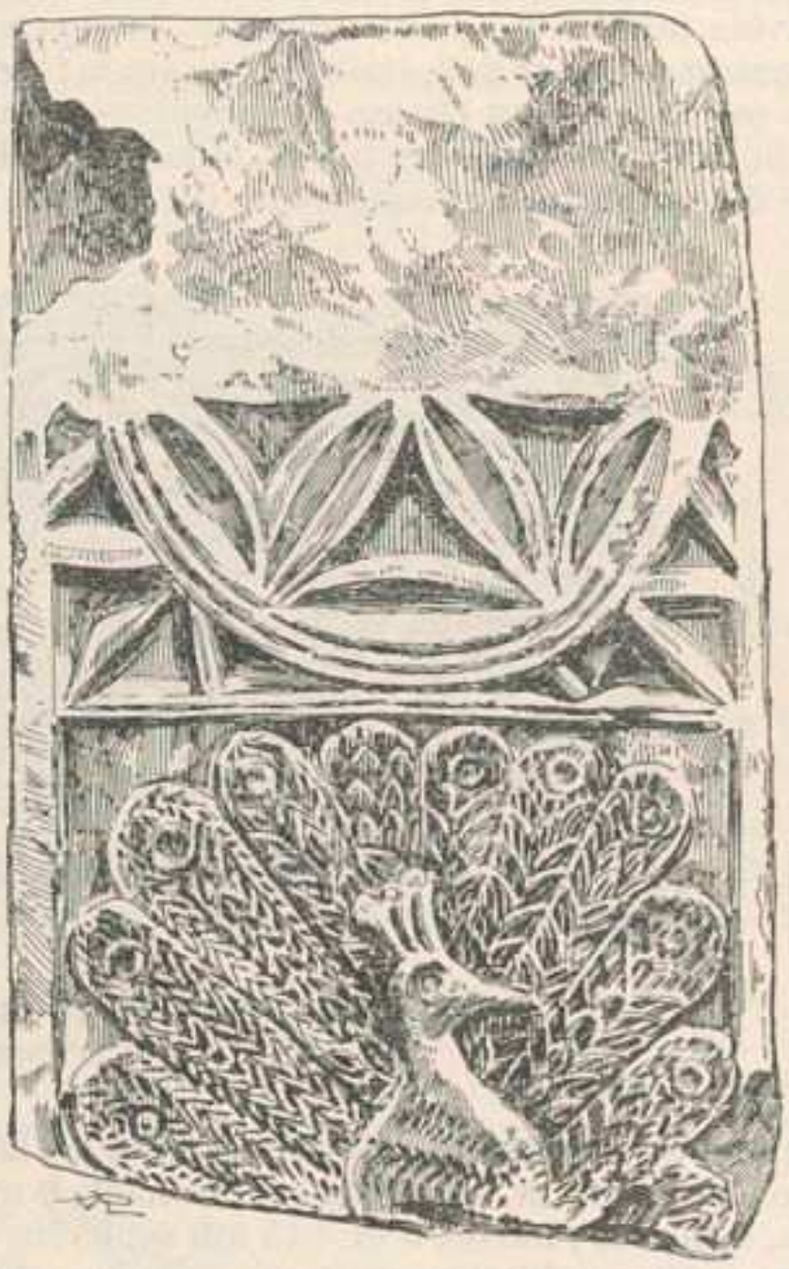

9622. — Paon de Henchir-Zirara.
D'après P. Wuilleumier, *Musée d'Alger*, supplément, 1928, pl. XV, n. 5.

de la dalle continue la représentation symbolique ; aux quatre angles, d'autres croix, dites latines, parmi les feuillages, une sorte d'acanthe, six roses à quatre pétales nervées et deux poissons parmi des roseaux

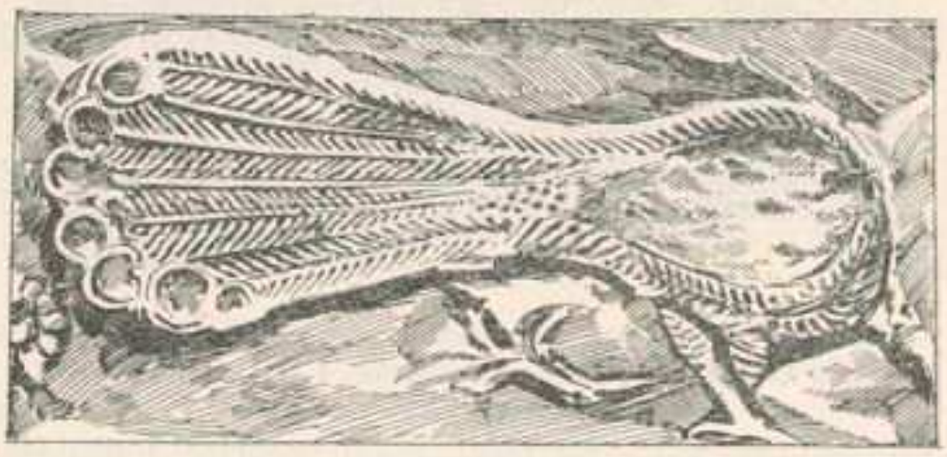

9623. — Fragment de pierre d'Henchir-Zirara.
D'après *Bull. monumental*, t. LV, 1889, p. 322, pl. II, n. 8.

aquatiques ; au sommet deux paons. La bordure se compose de feuillages enroulés. Sur les tranches de la dalle on voit des rainures qui servaient à la maintenir debout dans un cancel. On pourrait être tenté de croire qu'elle a servi à la décoration d'une basilique si, comme on l'avance, elle a été trouvée entre Tyr et Saint-Jean d'Acre, à Zib, et, surtout, si elle est authentique.

Le monument que nous allons décrire paraît être un

[1] H. Omont, *Fac-sim. des plus anciens manuscrits grecs en onciale et minuscule du IVe au Xe siècle*, in-fol., Paris, 1892, pl. XII. — [2] E. Michon, *Antiquités gréco-romaines provenant de Syrie, conservées au musée du Louvre*, dans *Revue biblique*, nouvelle série, t. II, 1905, p. 565-566.

linteau d'iconostase et, si on en juge par les caractères de l'inscription, il pourrait appartenir au VIe siècle. C'est un fragment d'une petite architrave de provenance inconnue, entrée au musée de Constantinople (fig. 9632). Il est en marbre blanc légèrement bleuté, à gros grains cristallins ; la face supérieure est épannelée et l'arrête postérieure y est rabattue ; le revers, soigneusement dressé et poli, était visible; sur la face inférieure est ménagé un champ rectangulaire (0 m. 20 sur 0 m. 225), poli près des bords, piqué au milieu et creusé d'une mortaise rectangulaire (lit de pose pour

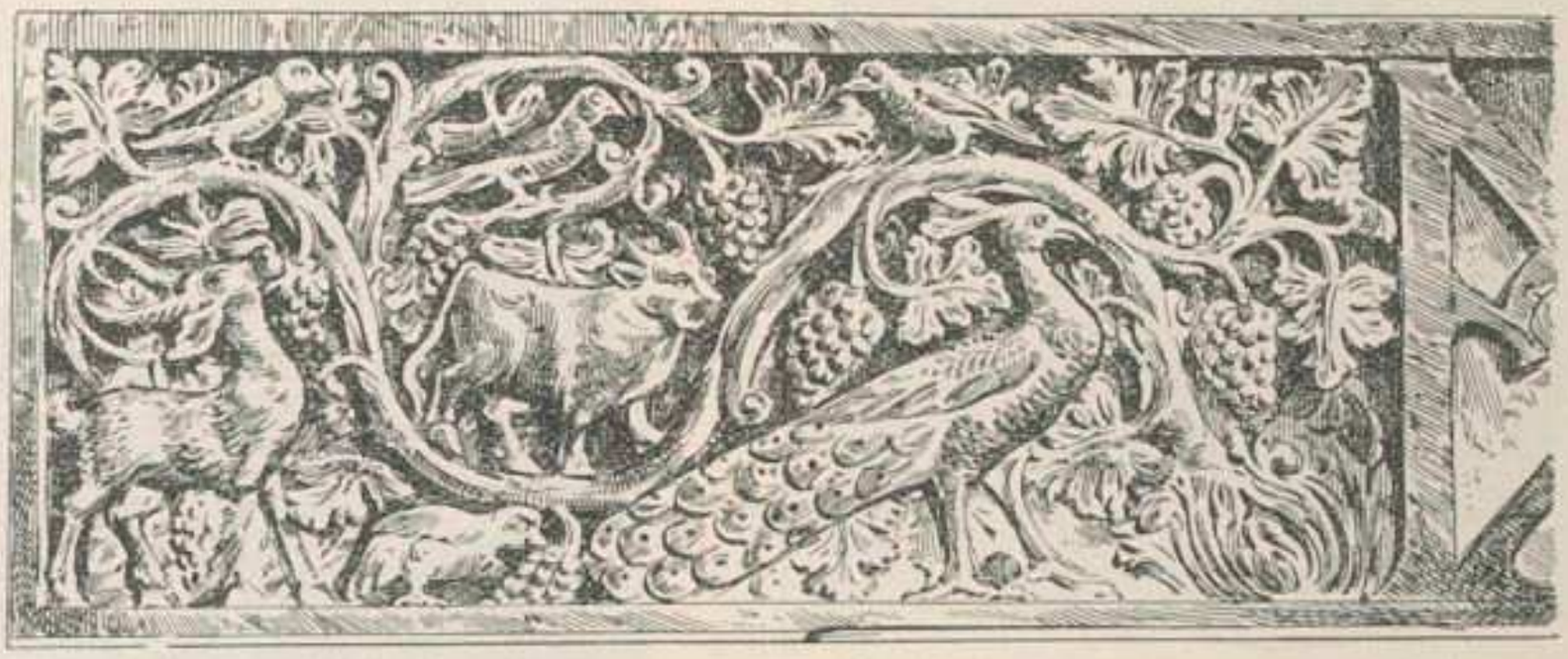

9624. — Fragment de la frise ornementale de la chaire de Maximien. D'après une photographie.

l'abaque d'un chapiteau) ; hauteur 0 m. 225, largeur maxima actuelle 0 m. 78 ; épaisseur, en haut, 0 m. 26 ; en bas, 0 m. 205 ; lettres 0 m. 045 à 0 m. 055.

Cette petite architrave n'est décorée que sur une seule face ; on la voit terminée par un petit corps de

9625. — Mosaïque sur une tombe de Carthage. D'après Delattre, *Musée Lavigerie*, t. III, pl. VI, n. 4.

moulures (de haut en bas : listel, scotie, baguette, petit talon) ; le listel partage deux zones égales sur lesquelles se lit une inscription sculptée en relief :

[...τῶ]ν ἁμαρτωλῶν.....
[...ἀνα]θῆναι τὴν εὐχ[ήν....]

Sur la face inférieure, de part et d'autre du lit de pose, qui portait sans doute sur un petit chapiteau, deux caissons sont creusés légèrement et décorés ; celui de gauche, de motifs végétaux ; celui de droite, d'un paon, manque la tête, profil à droite auquel devait répondre, de l'autre côté d'un vase ou d'un monogramme, un paon symétrique [1].

La date paraît être le VIe siècle [2].

Bibl. — Alb. Dumont, *Musée Sainte-Irène*, dans *Revue archéol.*, t. II, 1868, p. 261, n. XXXV, 4° ; Joubin, *Sculpture grecq. et rom.*, n. 177 ; G. Mendel, *Musées impér. ottomans. Catal. des sculptures gr., rom. et byz.*, t. II, 1914, p. 530-531, n. 733.

Aux environs immédiats de Tunis, entre Sidi-ben-Hassen et le Djebel-Kharrouba, tout près de la route de Sousse, on découvrit, en 1907, une mosaïque tombale. La dalle calcaire mesure 1 m. 85 sur 0 m. 67 ; on y a pratiqué une excavation de 1 m. 47 sur 0 m. 48 qu'on a rempli de béton servant à recevoir les cubes d'une mosaïque dans laquelle, au centre, dans un médaillon circulaire, on lit en cubes dorés, sur fond rouge en cubes de marbre, le nom de la défunte :

ALO
GIOSA
IN PACE

De part et d'autre, ce motif est accosté d'un paon sur fond blanc surmonté d'une rose. En haut et en bas règne une riche guirlande de fruits, courges, poires,

9626. — Épitaphe de Marciana. D'après De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, pl. 1-2.

raisins ; sur les petits côtés, à droite et à gauche, deux colombes flanquant une rose. Travail correct et soigné, d'époque relativement haute [3].

A Thabraca une tombe d'enfant a été trouvée taillée dans le roc entre les deux colonnes qui encadrent l'entrée de la chapelle latérale s'ouvrant à droite du bas-côté. La mosaïque est tout entière en cubes de marbres ; elle nous montre une petite fillette si bien plantée qu'elle fait penser à un Boutet de Monvel, c'est la petite Veneria (fig. 9633) :

VENERIA
IN PACE

[1] Voir le fragment de Bogdan-Seraï, dans C.-G. Curtis, *Broken bits of Bizantium*, IIe part., n. 60. — [2] Même motif dans des formes plus raides et plus stylisées à Saint-Luc, en Phocide ; cf. R. W. Schultz et S. H. Barnsley, *The monasterie of Saint Luke of Stiris in Phocis*, pl. XXVII *a*. — [3] A. Merlin, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1907, p. CCLXXV-CCLXXVI.

L'enfant est dans la posture de l'orante, les bras étendus en forme de croix. Son costume est intéressant, elle porte une blouse verte et rouge richement brodée et soutachée. Ses pieds sont chaussés de souliers bruns ; au cou, un collier de perles. Les cheveux relevés en chignon sont semés de perles. Le front est barré d'une double ride horizontale qui ressemble fort au tatouage

9627. — Brique de la catacombe de Sainte-Hermès. D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LXXI.

en forme d'accolade des femmes indigènes de la région de Thabraca. A droite de l'enfant on voit une colombe, à gauche un rosier fleuri, à ses pieds un paon à la queue constellée d'ocelles [1].

Nous ne pouvons terminer cette monographie que par un monument vraiment digne d'admiration ; c'est un paon dont la noblesse est digne de celui de l'ivoire de la chaire de Ravenne. Il fait partie du pavement

9628. — Paon figuré sur une lampe romaine. D'après une photographie.

de la basilique du Sud au-dessus de la basilique Théodorienne à Aquilée (fig. 9634).

Bibl. — H. Lother, *Der Pfau in den altchristlichen Kunst*, in-8°, Leipzig, 1929.

H. Leclercq.

PAPA. — I. Origine. II. Au IIIe siècle. III. Aux IVe-Ve siècles. IV. Au VIe siècle. V. Au VIIe siècle et depuis. VI. Quelques témoins épigraphiques. VII. Les noms des papes. VIII. Bibliographie.

I. Origine. — Le mot *papa* se lit d'abord sous la forme grecque πάππας (vocatif πάππα chez plusieurs écrivains classiques. On le rencontre dans l'*Odyssée* où on entend Nausicaa dire à son père [2] :

Πάππα φίλ' οὐκ ἂν δή μοι ἐφοπλίσσειας ἀπήνην
ὑψηλὴν εὔκυκλον

Ce qui se traduit : « Mon cher papa, ne veux-tu pas me faire armer la voiture à roues hautes, que j'emporte notre linge là-bas? »

Dans Aristophane, nous entendons Trygée répondre

9629. — Epitaphe romaine. D'après V. Schultze, *Archäol. der altchristlichen Kunst*, p. 265.

à ses petites-filles qui viennent de l'interpeller à différentes reprises en l'appelant ὦ πάτερ [3] :

Δοξάσαι ἔστι, κόραι· τὸ δ'ἐτάτυμον, ἄχθομαι ὑμῖν,
Ἡνίκ' ἂν αἰτίζητ' ἄρτον, πάππαν μεκαλοῦσαι

« Le certain, c'est que je vous en veux quand vous me demandez du pain en m'appelant papa, et qu'à la maison il n'y a pas une parcelle d'argent, pas la moindre. »

Athénée transcrit un fragment du comique Philémon [4] où on voit un amateur de poisson, nommé Agyrrhios, fils de Callimédon appelé « la Langouste ». Comme on sert à Agyrrhios une langouste, il s'écrie :

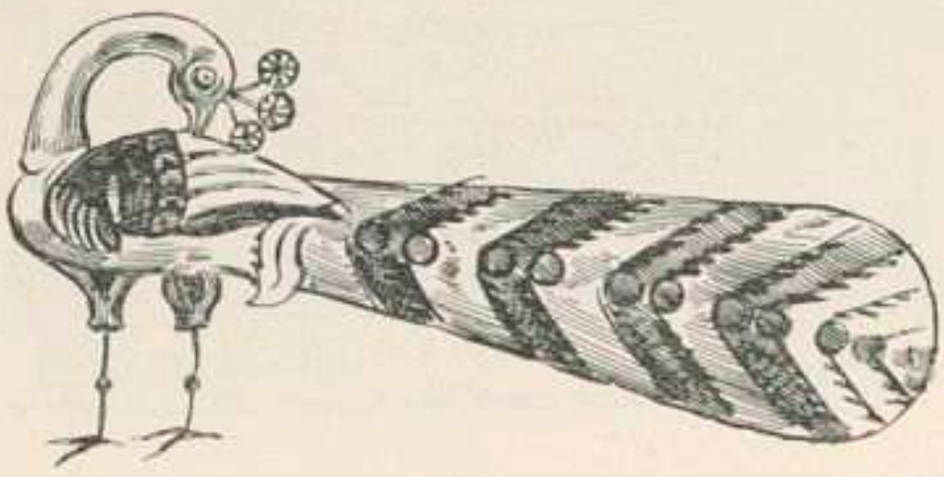

9630. — Miniature du ms. Paris *gr. 510*. D'après H. Omont, *Fac. sim. des plus anciens manuscrits grecs du IVe au Xe siècle*, pl. XII.

« Salut, mon bien cher papa », Χαῖρε, πάππα φίλτατε. Et le poète ajoute : Εἴπας, τί ἐποιεῖ; τὸν πατέρα κατήσθιεν. « Ce disant, que fit-il? Il mangea son père [5] ».

Dans tous ces cas, le mot *papa* correspond à notre expression familière « papa ».

En Orient, il est même arrivé que ce diminutif caressant est devenu un nom propre et il n'est pas toujours aisé de déterminer, quand on le rencontre dans un texte épigraphique, la signification qui lui revient : nom propre ou titre ecclésiastique [6].

Le premier témoignage du mot *papa* chez les auteurs latins est apporté par Juvénal [7] :

... timidus prægustet procula pappas

Ici, d'après les scoliastes [8], le sens est celui de père nourricier, ou de précepteur, à qui les riches pupilles

[1] Benet, *Les fouilles de Thabarka en 1904*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1904, p. 390, n. 17 ; p. 391, n. 23 ; P. Gauckler, *Mosaïques tombales*, dans *Monuments et mémoires. Fondation Piot*, t. XIII, p. 215-216, fig. 13. — [2] *Odyssée*, VI, 57. — [3] Aristophane, *La paix*, vs. 120. — [4] *Banquet des sophistes*, VIII, 5 ; cf. Dübner, *Menandri et Philemonis fragm.*, édit. Didot, Paris, 1862, p. 111. — [5] Cf. Assemani, *Bibl. orient. Clementino-Vaticana*, in-fol., t. I, Roma, 1719, p. 14 ; P. Kretschmer, *Einleitung in die Gesch. der griechischen Sprache*, in-8°, Göttingen, 1916, p. 344-345 ; au génitif on rencontre παπᾶ et παπᾶδος. — [6] Cf. W. M. Ramsay, *Studies in the hist. and art of the eastern provinces of the roman empire*, in-8°, London, 1906, p. 24. — [7] *Sat.* VI, vs. 652. — [8] Cf. Heraeus, dans *Archiv für lateinische Lexicographie*, t. XIII, p. 157.

ont tout intérêt à faire goûter les plats et les boissons que leur servent leurs marâtres.

Vers l'an 155, un document précieux entre tous, la Lettre de l'Église de Smyrne, sur le martyre de saint Polycarpe, s'adressant à l'Église de Philomelium « et à toutes les chrétientés du monde appartenant à la sainte Église universelle », nous a conservé les termes mêmes

9631. — Dalle trouvée à Zib.
D'après *Revue biblique*, 1905, p. 565.

des vociférations des païens et des juifs de Smyrne pendant qu'on entraîne le vieil évêque dans le stade, devant le tribunal du proconsul ; ils l'interpellent : « le père des chrétiens », ὁ πατὴρ τῶν Χριστιανῶν [1].

Dès lors et, principalement à partir du début du IIIe siècle, on voit que l'usage est répandu parmi les fidèles de désigner leur évêque par le nom de « père »

9632. — Fragment d'architrave. Musée de Constantinople.
D'après G. Mendel, *Musées impér. ottomans. Catalogue des sculptures*, t. II, 1914, p. 531.

qui résume le respect et l'affection qu'ils ont à leur égard. A partir de cette époque les exemples du mot *papa* se multiplient assez pour qu'on n'ait autre chose à faire qu'à les noter au passage dans les documents et à les distribuer suivant l'ordre chronologique ; ce que nous allons esquisser ici, sans nous flatter de rien omettre.

II. Au IIIe siècle. — Dès le début de ce siècle, la *Passio* des saintes Perpétue et Félicité, martyres à Carthage en l'an 203, nous conserve le récit de la vision du martyr Saturus. On y voit qu'à peu de distance d'un lieu de délices où il avait pénétré avec Perpétue, Saturus aperçoit l'évêque de Carthage Optat et le prêtre Aspasius dans cet état d'animation qui fait suite à une récente querelle. Évêque et prêtre se jettent aux pieds des martyrs et sollicitent leur médiation. Perpétue et Saturus en sont émus et ils s'adressent à eux, disant : *Et diximus illis ; non tu es* papa noster, *et tu presbyter? ut vos ad pedes nobis mittatis? et moti sumus et complexi illos sumus* [2].

On sait que certains attribuent cette *Passio* célèbre à la plume de Tertullien ; quoi qu'il en soit de ce point sur lequel nous reviendrons ailleurs, nous savons que le même Tertullien, dans son traité *De pudicitia* [3] interpelle le chef de l'Église de Rome qu'il nomme *bene-*

9633. — Mosaïque en cubes de marbre à Thabraca.
D'après *Monuments et mémoires Piot*, t. XIII, p. 215, fig. 13.

dictus papa. C'est une question, toujours discutée mais qui semble vraisemblable [4], que Tertullien s'adresse au pape Calliste et, en ce cas, ce serait ici le premier exemple du mot *papa* servant à désigner l'évêque de Rome. Ce qui est bien certain c'est que ce titre n'était pas alors réservé à l'évêque de Rome.

Vers le milieu du IIIe siècle, nous pouvons rassembler des témoignages d'un intérêt plus particulier encore.

Les correspondants de saint Cyprien de Carthage ne sont pas seulement des Africains, dans le nombre il se trouve des Romains et même les diacres chargés de gouverner l'Église pendant la vacance du siège. Ceux-ci s'adressent à l'évêque de Carthage et adoptent cette suscription : *Cypriano papæ, presbyteri et diaconi Romæ consistentes* [5] ; en terminant ils lui disent : *Optamus te, beatissime et gloriosissime papa, semper in*

[1] *Martyrium Polycarpi*, XII, 2. — [2] *Passio SS. Perpetuæ et Felicitatis*, n. XIII. — [3] *De pudicitia*, c. XIII, 7. — [4] On trouvera l'indication des travaux anciens sur cette question dans P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 453, et il donne les écrits plus récents : K. Adam, *Das sogenannte Bussedikt des Papstes Kallistes*, in-8°, München, 1917 ; H. Koch, *Kallist und Tertullian*, in-8°, Heidelberg, 1920 ; G. Bardy, dans *Rech. de sciences relig.*, 1924, p. 1-25 ; G. Figini, *Agrippo o Callisto*, dans *Scuola catt.*, 1924, p. 204-211 ; Domini, *Ippolito di Roma*, in-8°, Roma, 1925 ; A. d'Alès, dans *Rech. de sciences relig.*, 1926, p. 254 ; Dieckmann, dans *Zeitschrift für kath. Theol.*, 1924, p. 314 ; K. Preising, dans *ibid.*, 1926, p. 143 ; F. K. Lukman, *Zephyrinos, Kallistos, Hippolytos*, dans *Bogoslovni Vestnik*, t. VI, 1926, p. 169-197 ; Harnack, dans *Sitzungsberichte der preuss. Akad. der Wissensch., Philol. hist. Klasse*, 1923, p. 51-57 ; 2 juin 1927 ; J. Galtier, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1927, p. 465 sq. ; 1928, p. 46 sq. — [5] S. Cyprien, *Epist.*, XXX, édit. Hartel, p. 556, ligne 16.

Domino bene valere[1]. On trouve les formes : *papa, papæ, papati, papatem*[2] et elles sont assez courantes pour être en usage même parmi les païens, puisque nous entendons le proconsul Galerius Maximus dire à Cyprien : *Tu papam te sacrilegæ mentis hominibus præbuisti*, et Cyprien répond : *Ego*[3]; les fidèles eux aussi en font usage entre eux, ainsi le clergé romain écrit à celui de Carthage : *Didicimus secessisse benedictum papatem Cyprianum*[4].

A Alexandrie on ne s'exprime pas autrement. Heraclas, qui en fut élu évêque en 231, fut le premier, au dire d'Eutychius, qui porta ce titre[5]; mais le témoignage d'Eutychius est tardif (xe siècle), tandis que nous savons que Denis d'Alexandrie, successeur d'Heraclas, l'appelle : « notre bienheureux pape Heraclas[6] ». Denis d'Alexandrie eut pour successeur Maxime (261 ou 265 à 281) qui est désigné sous le nom de ὁ πάπας dans une lettre sur papyrus, ce qui est conforme à ce que nous lisons dans une lettre de Pierre d'Alexandrie, le « dernier martyr » (311) où l'on voit que l'évêque d'Alexandrie était régulièrement désigné sous le nom de ὁ πάπας par les chrétiens d'Égypte qui réservaient l'appellation de ὁ πατήρ ἡμῶν pour l'évêque de leurs cités provinciales[7].

La lettre sur papyrus s'exprime ainsi : Le texte est assez obscur ; il semble qu'il s'agisse d'une personne chrétienne de Rome qui, voulant partir pour Alexandrie, compte y trouver de l'argent afin de pourvoir à ses dépenses.

Dans ce but, elle écrit à ses amis du Fayoum et il semble qu'elle dispose d'une certaine somme résultant d'une vente d'orge ; ces amis sont priés d'acheter des toiles pour cette somme, de les transporter à Alexandrie, de les vendre, sans doute à un prix plus élevé et donner la somme reçue contre une quittance à Maxime l'évêque[8] :

. . . . . .
αν σὺν αὐτοῖς ἐξορμ[ήσατε πρὸς]
Μάξιμον τὸν παπὰ [ν καὶ.....

Une tendance déjà marquée à cette époque consistait à réserver le terme παπα ou *papa* pour les évêques de métropoles importantes telles que Rome, Carthage ou Alexandrie. On l'a soutenu sans l'ombre d'une preuve et contrairement aux faits certains. Qu'on relise l'épître canonique adressée, vers 253, par Grégoire de Néocésarée[9], à un évêque du Pont, son collègue ; on y verra dans le can. 1 l'expression ἱερὲ πάπα, adressée à ce correspondant anonyme qui, certainement, occupait un siège épiscopal du Pont[10]. On voit Origène adresser cette même épithète à l'évêque Alexandre de Jérusalem qui l'a autorisé à prêcher en sa présence[11].

Mentionnons encore l'inscription de Dorla (anc. *Isaura Nova*, en Lycaonie), en Asie Mineure, un des plus beaux monuments funéraires qui aient été découverts dans cette contrée (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 76, fig. 4800 ; t. IX, col. 2791, n. 8). Il s'agit de Neonilla (ou Nonilla) qui a élevé une tombe « pour honorer le bienheureux évêque, le plus doux et l'ami de tous, Philtatos le bienheureux évêque, l'ami de Dieu »,

9634. — Fragment du pavement de la basilique Théodorienne à Aquilée.
D'après H. Peirce et R. Tyler, *L'art byzantin*, t. I, pl. CXVIII.

[1] Cf. *Epist.*, XXXI, édit. Hartel, p. 557, ligne 2 ; *Epist.*, XXXVI, édit. Hartel, p. 572, ligne 9. — [2] Cf. *Epist.*, VIII, p. 485, ligne 19 ; *Epist.*, XXIII, p. 536, ligne 2 ; *Epist.*, XXXVI, p. 572, ligne 9. — [3] S. Cyprien, *Acta proconsularia*, édit. Hartel, t. III, p. CXII, ligne 16. — [4] Cf. *Epist.*, VIII, édit. Hartel, p. 485, ligne 19. — [5] Eutychius, *Annales : A tempore Heracleæ patriarcha Alexandrinus dictus est papa*, dans *P. G.*, t. CXI, col. 982. — [6] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. VII, n. 4. — [7] C. Schmidt, dans *Texte und Untersuchungen*, t. V, fasc. 4 (1901), p. 42. — [8] *P. O.*, t. IV, p. 135 ; t. XVIII, p. 349. — [9] Plus généralement connu sous le nom de Grégoire le Thaumaturge. — [10] M. Routh, *Reliquiæ sacræ*, 2e édit., t. III, p. 256. — [11] *Hom.*, I *in I Samuel*, édit. Lommatzsch, t. XI, p. 290.

[Νον]ιλλα ἐκόσμησεν τὸν μακάριον πάπαν τ[ό]ν γ[λ]υκύτατον καὶ πάντων φ[ί]λον. Et dans un retrait, au centre, le nom du défunt, qui n'est pas *Papa* mais Philtatos : Φίλτατος ὁ μακάριος πάπας ὁ Θεοῦ φίλος.

Ce monument semble dater de la seconde moitié du IIIe siècle [1].

Voici encore une pièce très ancienne, à laquelle il serait hasardeux d'attribuer une date, mais qui ne doit pas être postérieure, croyons-nous, au IVe siècle ; nous y trouvons la mention du *papa romanus* [2] :

Πάσχα
ἱερὸν ἡμῖν σήμερον ἀνα δέδεικται.
Πάσχα κοινὸν, ἅγιον,
Πάσχα μυστικὸν,
Πάσχα πανσεβάσμιον
Πάσχα Χριστὸς ὁ λυτρωτής,
Πάσχα ἄμωμον,
Πάσχα μέγα,
Πάσχα τῶν πιστῶν,
Πάσχα τὸ πύλας ἡμῖν
τοῦ παραδείσου ἀνοῖξαν
Πάσχα
πάντας ἁγιάζον πιστοὺς
τὸν Ῥώμης Πάπαν Χριστὲ φύλαξον

Pascha dies sacer nobis renovatur. Pascha mirabile, sanctum ; Pascha mysticum ; Pascha omni veneratione dignum ; Pascha Christus redemptor ; Pascha immaculatum ; Pascha magnum ; Pascha fidelium ; Pascha aditus paradisi aperit nobis. Pascha omnes fideles sanctificans, Christe servans papam romanum.

Avant de nous écarter de l'Orient, ajoutons encore cette remarque que, dans l'Église byzantine, *papa* servait communément pour désigner de simples prêtres [3]. La curieuse *Passio* de Théodote d'Ancyre, très ancienne et dont l'origine chrétienne peut être contestée [4], nous offre l'exemple — le plus ancien connu — d'un πάπας, prêtre qui dirige la communauté du village de Malos en Galatie [5]. Il est permis de penser qu'il y a là une réminiscence qui ne doit pas être écartée et que cette pièce, contenant un noyau d'antique tradition [6], nous a conservé un indice du plus ancien usage du mot *papa* chez les chrétiens. Par ailleurs une inscription funéraire retrouvée au Caire, en 1875, et portant la date de 344 [7], fait mémoire d'un prêtre défunt nommé Schenoudi, auquel elle attribue par deux fois le titre de πάπας.

L'empereur Isaac Comnène écrit ces mots : *Quando episcopus facit simplicem papam sine lectorem* [8]. Ce sont là des indices qui ne sont pas négligeables [9] ; entre autres choses ils nous permettent d'entrevoir l'expansion prise par un mot destiné à perdre assez rapidement ses significations de la première heure pour se trouver ramené à une seule que nous allons bientôt rencontrer.

Il n'y a donc pas lieu d'admettre que le terme *papa* ait appartenu en propre aux évêques de Rome. Si on se reporte à la série d'épitaphes catacombales que nous avons données dans le *Dictionnaire*, (t. v, au mot Évêques), on verra que tous ne se réclament d'autre titre que de celui d'*episcopus*, par exemple Urbain Antéros, Fabien, Eutychien, Pontien ; au contraire le titre de *papa* se lit encore sur l'épitaphe d'un évêque du Puy-en-Velay, du Ve ou de la fin du IVe siècle :

SCV A☧Ω TARI
PAPA VIVE DEO

(Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1400.)

On peut donc dire qu' « au IIIe siècle, le mot *papa* est un titre commun à tous les évêques. A côté d'*antistes*, de *pontifex*, d'*episcopus*, il enveloppe le concept de paternité spirituelle et paraît impliquer (ordinaire-

9635. — Débris d'inscription conservé au Latran. D'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LXVI, n. 27.

ment du moins), chez ceux qui l'emploient, une nuance d'affectueux respect [10] ».

Avant de poursuivre nous devons signaler un autre emploi de *papas* avec le sens de *nutritor*, nous le rencontrons sur une épitaphe romaine : NVTRITOR ET PAPAS TRIVM FRATRVM, mais cette pierre est déjà postérieure, étant datée de 404 [11] ; quant au débris d'inscription inséré sur une paroi du Latran, on lit bien le mot *papa*, mais sans pouvoir en donner l'explication (fig. 9635) [12]. La première fois que nous voyons le titre *papa* appliqué à un « pape » de Rome c'est sur l'inscription rédigée par le diacre Sévère, lequel fait mention du pape Marcellin (296-304) :

CVBICVLVM DVPLEX CVM ARCISOLIIS ET LVMINARE
IVSSV P(*a*)P(*ae*) SVI MARCELLINI.....

(voir *Dictionn.*, t. III, col. 3170, fig. 3449) et on peut en rapprocher une autre inscription, mais celle-ci de la fin du IVe siècle, dans laquelle Fur. Dion. Filocalus se dit :

PAPAE SVI CVLTOR ATQVE AMATOR

c'est au pape Damase qu'il rend cet hommage (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1595, fig. 4459).

III. Aux IVe-Ve siècles. — Dans son commentaire à l'inscription du diacre Sévère, J.-B. De Rossi reconnaît dans le mot *papa* une expression où le respect s'associe à l'affection ; il observe avec finesse que les adjectifs

[1] Cf. W. M. Ramsay, *Studies in the hist. and art*, 1906, p. 66, n. 3 ; *Luke the Physician*, in-8°, London, 1908, p. 370. — [2] *Horologium cryptoferratense*, Romæ, 1677, p. 583 ; J.-B. Pitra, *Hymnographie de l'Église grecque*, in-4°, Rome, 1867, p. 37. — [3] Hinschius, *System des kath. Kirchenrechts*, in-8°, t. I, Berlin, 1867, p. 206 ; Du Cange, *Gloss.*, au mot *Papas*. — [4] H. Delehaye, dans *Anal. boll.*, t. XXII, 1903, p. 321. — [5] P. Franchi di Cavalieri, dans *Studi e testi*, Rome, 1901, fasc. 6. — [6] A. Harnack, *Gesch. der altchristl. Lit. Chronologie*, t. II, p. 480. — [7] *Bull. de corresp. hellénique*, 1877, p. 321 sq. — [8] Chr. Lupus, *Schol. ad Dictatus Gregorii VII*, t. V, Venetiis, 1725, p. 214. — [9] M. P. de Labriolle en signale un autre d'après lequel « à l'autre bout du monde, il y aurait peut-être des vestiges de la même dénomination. On lit dans le *Landnamabok* (édit. Vigfusson et Powel, *Origines islandicæ*, t. I, Oxford, 1905, p. 13) : Avant que l'Islande fût habitée par les Norvégiens, il s'y trouvait des hommes appelés *papas*. Des *papæ* sont signalés aussi aux Shetlands. Dom L. Gougaud, *Les chrétientés celtiques*, 1911, p. 137, observe que les moines islandais avaient essaimé aux mers septentrionales. » — [10] P. de Labriolle, *Une esquisse de l'hist. du mot « papa »*, dans *Bull. d'anc. litt. et d'archéol. chrét.*, t. I, 1911, p. 216-217 ; le même, *Papa*, dans *Bull. Du Cange*, t. IV, 1928, p. 69. — [11] *Bull. della Comiss. archeol. comunale*, 1888, p. 250. — [12] Marucchi, *I monum. del museo Pio-Lateranense*, pl. LXVI, n. 27.

meus, suus, noster attestent qu'à cette époque *papa* n'est pas encore un titre [1]. Il en est de même lorsque le concile d'Arles, en 314, donne au pape Silvestre le titre de *gloriosissime papa* [2].

En Orient et en Occident on rencontre *papa* de manière fréquente. Arius donne à l'évêque d'Alexandrie ce titre auquel il n'attachait peut-être pas une signification de particulière tendresse : Ἄρειος ὁ διωκόμενος ὑπὸ Ἀλεξάνδρου τοῦ πάπα ἀδίκως [3], mais c'est ce même nom que lui donnent les prêtres et les diacres ariens dans la lettre que nous a conservée saint Athanase dans son *De synodis* [4] : Μακαρίῳ Πάπα καὶ ἐπισκόπῳ ἡμῶν Ἀλεξάνδρῳ οἱ πρεσβύτεροι καὶ οἱ διάκονοι ἐν Κυρίῳ χαίρειν. Voici le début de la lettre : Ἡ πίστις ἡμῶν ἡ ἐκ προγόνων, ἣν καὶ ἀπὸ σοῦ μεμαθήκαμεν, μακάριε πάπα, ἔστι αὕτη [5].

Anthime de Nicomédie, qui fut martyr pendant la persécution de Dioclétien, vers l'an 303, est désigné sous le nom d'Ἄνθιμος ὁ πάπας par Lucien d'Antioche, dans une lettre sur les martyrs de Nicomédie [6]. C'est encore de ce terme que se sert saint Jérôme lorsqu'il parle de Théophile d'Alexandrie [7], d'Épiphane de Salamine [8], et de Chromatius d'Aquilée [9], enfin Anastase de Rome [10]. Il fait usage du même terme en s'adressant à saint Augustin [11], à saint Damase [12] et à Théophile [13]. Il n'est d'ailleurs pas le seul qui fasse usage du mot *papa* en s'adressant à saint Augustin [11], par exemple Consentius [15] et Valentinus [16]. Nous retrouvons ce même mot jusqu'à sept fois dans deux paragraphes du *Panarion* de saint Épiphane, à propos d'Athanase [17]. En Espagne, deux évêques s'en servent en écrivant à l'évêque de Carthage, Capréolus, qu'ils nomment : *Domine sancte ac venerabilis papa* [18]. Enfin, nous le lisons plusieurs fois dans la correspondance de Sidoine Apollinaire avec ses collègues : Patient, de Lyon, *Ecclesia nuper exstructa Lugduni est, quæ papæ Patientis summum cœpti operis accessit* [19]; Lupus, de Troyes : *Sidonius Domino papæ Lupo salutem... memor nostri esse dignare, domine papa* [20]; Fonteius, de Vaison, *Sidonius Domino papæ Fonteio salutem* [21].

L'épigraphie pourrait ajouter quelques textes à cette moisson, à Milan [22], à Ravenne [23], en Gaule [24]. Enfin M. P. de Labriolle fait remarquer que si *papa* est quelquefois employé seul à propos de l'évêque de Rome, souvent aussi il est accompagné d'un déterminatif *papa Urbis* [25], πάπα Ῥώμης [26], *papa urbicus* [27], *papa urbis Romæ* [28], *papa Occidentis* [29], *papa Ecclesiæ catholicæ urbis Romæ* [30]. Enfin Vincent de Lérins, vers 434, parle du *sanctus papa Xystus qui nunc romanam Ecclesiam venerandus illustrat* [31].

Le témoignage de Vincent de Lérins est d'autant plus précieux à recueillir qu'il nous permet de constater l'anticipation sur l'usage de réserver le vocable de *papa* à l'évêque de Rome, à partir du VIe siècle : *Adjecimus geminam apostolicæ Sedis auctoritatem, unam scilicet sancti papæ Xysti qui nunc romanam Ecclesiam venerandus illustrat ; alteram decessoris sui beatæ memoriæ papæ Cælestini... Ait itaque sanctus papa Xystus... Sed et sanctus papa Cælestinus pari modo...* [32]. « Dans cette même page, ajoute P. Batiffol, Vincent de Lérins mentionne Cyrille d'Alexandrie et Capreolus de Carthage, sans leur donner aucun titre pareil, qu'il réserve évidemment à la dignité de l'évêque de Rome. Le *Commonitorium* est de 434. On rapprochera le *Prædestinatus*, qui est composé à Rome au temps du pape Xystus III (432-440). Il écrit : *Sanctus Soter papa Urbis* (I, 26) ; *Soter papa romanus Soter papa urbis Romæ* (I, 86). *Papa* est synonyme d'évêque, mais *papa* n'est donné qu'à l'évêque de Rome.

« L'empereur Valentinien III, dans son édit célèbre de 445, pour désigner l'évêque de Rome dit *papa Urbis æternæ, venerabilis papa Urbis æternæ* [33]. Vingt-cinq ans plus tôt on relève dans les lettres de l'empereur Honorius, *papa urbis Romæ, papa Urbis æternæ* [34]. Comme on ne voit pas que la chancellerie de Ravenne ait appelé *papa* un autre évêque que celui de Rome, on peut inférer qu'elle s'exprimait comme Vincent de Lérins [35]. »

On ne sait quelle distraction a pu faire écrire à P. Batiffol que « les Grecs à pareille époque, ne se servent pas du mot pape » ; nous venons de voir ce mot employé assez souvent ; quoi qu'il en soit, il reconnaît « qu'il arrive à des évêques grecs d'appeler l'évêque de Rome du nom de « père », alors qu'il n'y a pas d'exemple de la réciproque. C'est le cas de Cyrille d'Alexandrie écrivant au pape Célestin ». Sur quoi L. Duchesne observe : « Cyrille n'hésita pas à écrire au pape Célestin une lettre très humble et très habile [36], le qualifiant de très saint père », or « Cyrille avait dix ans d'épiscopat de plus que Célestin [37] ». « Ne serait-ce pas que père traduit en style noble le mot *papa?* On peut faire une observation pareille à propos de Flavien, évêque de Constantinople, écrivant à saint Léon, en 449, et le traitant de « père » lui aussi [38], alors que Léon le traite simplement de « frère ». L'empereur Marcien appellera de même saint Léon *sancte ac religiosissime pater* [39]. La chancellerie impériale de Constantinople adoptera *papa* au VIe siècle.

« Nous relevons *papa romanus* appliqué au pape Innocent, en 415, au concile de Jérusalem assemblé pour juger Pélage [40]. Le texte le plus ancien, à notre connaissance, où *papa* soit pris tout court pour désigner l'évêque de Rome, se rencontre dans le concile de

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, præf., p. CXV; cf. E. W. Benson, *Cyprian*, in-8°, London, 1897, p. 30 ; O. Marucchi, *Epigrafia crist.*, 1910, p. 202. — [2] S. Optat, *Opera*, édit. Ziwsa, p. 207. — [3] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. I, c. IV, *P. G.*, t. LXXXII, col. 909. — [4] S. Athanase, *De synodis*, c. XVI, *P. G.*, t. XXVI, col. 708. — [5] Cf. L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. II, p. 134. — [6] *Chron. paschale*, ann. 303, *P. G.*, t. XCII, col. 690. — [7] S. Jérôme, *Contra Rufinum*, l. III, c. XVI-XVIII, *P. L.*, t. XXIII, col. 490. — [8] S. Jérôme, *Contra Rufinum*, l. III, c. XVI, *P. L.*, t. XXIII, col. 490 ; *Epist.*, LXXXII, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. LV, p. 141. — [9] S. Jérôme, *Epist.*, LXXXI. — [10] S. Jérôme, *Contra Rufinum*, l. III, c. XVII-XX, XXI, XXIV; *Epist.*, LXXXVIII. — [11] *Epist.*, CII, CIII, CV, CXII, CXXXIV, CXLI, CXLII, CXLIII. — [12] *Epist.*, XXXVII. — [13] *Epist.*, LXIII, LXXXVI, LXXXVIII. — [14] Cf. *Corp. script. eccl. lat.*, t. LVIII, p. 394, au mot *Papa*. — [15] *Epist.*, CXIX, *P. L.*, t. XXXIII, col. 974. — [16] *Epist.*, CCXVI, *P. L.*, t. XXXIII, col. 449. — [17] *Panarion*, LXVIII, 9-11 ; Œhler, *Corp. hæreseolog.*, t. II, 2e part., p. 582-583 ; il s'agit bien d'Athanase et non d'Anastase comme on lit dans *Bull. Du Cange*, t. IV, 1928, p. 70. Dans l'*Apol. contra arianos*, n. LXIV, LXVIII, Athanase est appelé *papa* et lui-même nomma *papa* son prédécesseur Alexandre. — [18] *P. L.*, t. LIII, col. 847-849. — [19] Sidoine, *Epist.*, édit. Luetjohann, l. II, ep. X, p. 33. — [20] Id., *ibid.*, l. VI, ep. I-XII, p. 94-101. — [21] *Ibid.*, l. VII, ep. I-XI, p. 103-118. — [22] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6183 *a*. — [23] Id., *ibid.*, t. XI, n. 304, 272, 273, 283. — [24] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 572, 580, 581, 405. — [25] *Prædestinatus*, 26, dans Œhler, *op. cit.*, t. I, p. 241. — [26] Dans un texte mis au compte de Maxime le Confesseur, dans *Studi e testi*, t. V, 1901, note 1. — [27] Paulin de Nole, *Epist.*, V, 14, *P. L.*, t. LXI, col. 173-174. — [28] Adresse des évêques de Dardanie à Gélase en 494 ; Thiel, *Epist. rom. pont.*, p. 348. — [29] Assemani, *Bibl. orient.*, t. I, p. 14-15. — [30] Le clergé de Rome au *papa* Honorius, Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. IV, col. 390. — [31] *Commonitorium*, c. XXXII. — [32] *Commonitorium*, c. XLIII. — [33] C. Mirbt, *Quellen*, 1901, p. 66. — [34] *Collectio Avellana*, 27, 28, 37, édit. Günther, p. 73, 83. — [35] Batiffol, dans *Riv. di archeol. crist.*, 1925, p. 101. — [36] *Epist.*, XI. — [37] L. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. III, p. 335. Ce « n'hésita pas » est vite dit. L. Duchesne, comme — à un degré moindre — Batiffol avaient la pratique du style qui convient à l'histoire, mais ils avaient aussi leurs distractions, leurs phrases faites d'avance. Qui nous dit et qui nous dira si Cyrille, au contraire, n'a pas hésité longuement, et véhémentement, avant d'employer ce mot? — [38] S. Léon, *Epistul.*, XXII, en tête et à la fin. — [39] *Ibid.* — [40] Paul Orose, *Apologet.*, VI, édit. Zangemeister, p. 611.

Tolède de 400 : *(Expectamus), quid papa qui nunc est, quid sanctus Simplicianus Mediolanensis episcopus reliquique Ecclesiarum rescribant sacerdotes... Constituimus autem, priusquam illis per papam vel per sanctum Simplicianum communio redditur...* [1] Ici vraiment *papa* est pris absolument pour désigner un évêque qui n'a pas besoin d'autre qualificatif pour être reconnu et cet évêque est celui de Rome.

« Nous pouvons encore rapprocher l'épitaphe du pape Libère où il est dit du défunt [2] :

Electus fidei plenus summusque sacerdos
qui nivea mente immaculatus papa sederes.

« *Summus sacerdos* signifie évêque et peut-être sera-t-on porté à penser que *papa* est simplement synonyme d'évêque. Le sens de *papa* reste donc en suspens. Voici un autre texte plus significatif : la lettre de saint Ambroise et de son concile, en 390, porte l'adresse que voici : *Domino dilectissimo fratri Siricio papæ Ambrosius, Sabinus, Bessianus et ceteri* [3]. Ici *papa* est une apposition et ne peut vouloir dire « père » puisque Sirice est qualifié de « frère » ; c'est donc bien apparemment un titre, et l'équivalent d'évêque de Rome [4]. »

IV. Au VIe siècle. — L'opinion est à peu près d'accord aujourd'hui pour admettre que le titre de *papa* commença à être réservé au seul évêque de Rome à partir du VIe siècle [5]. Cette évolution est signalée chez Ennodius de Pavie, qui vécut et écrivit dans le premier tiers de ce siècle. Le P. Sirmond l'a relevé il y a longtemps [6] : *Papæ nomen uni Romano pontifici tanquam proprium et peculiare primus, ut videtur, asseruit Ennodius. Nam cum episcopos omnes papas ceteri fere, qui ejus ævo proximi fuerunt, appellare soleant ut Sidonius Faustus Ruricius, ipse perpetuo discrimine antistites reliquarum ecclesiarum episcopos vocat, papam solum Romanæ sedis pontificem.* Cette observation est confirmée par F. Vogel [7] qui signale toutefois une exception. Ennodius donne deux fois le titre de *papa* à Épiphane de Pavie, partout ailleurs il réserve ce titre au pape Symmaque et appelle les évêques *episcopus* [8]. Il s'en fallait de beaucoup que l'usage fût général.

En 529, le synode de Vaison déclare que le nom du pape en charge doit être lu dans les églises : *Et hoc nobis justum visum, ut nomen domini papæ : quicumque Sedis apostolicæ præfuerit, in nostris ecclesiis recitetur* [9]. Chez Liberatus de Carthage on saisit le scrupule de n'appliquer l'expression *papa* qu'à l'évêque de Rome [10]. Elle est employée de façon absolue, en parlant de celui-ci dans une lettre du roi Theodahatus adressée à l'impératrice Theodora : *Hinc est quod vestra reverentia commoniti duximus ordinandum, ut sive beatissimus papa, sive senatus amplissimus sine aliqua dilatatione respondeant* [11]. Il en va de même dans une lettre de saint Avit, de Vienne, relative au pape Symmaque [12] ; il dit aussi : *papa Urbis* [13].

Ces faits témoignent d'une tendance, mais celle-ci met du temps à se faire accepter. Nous venons de lire l'expression *papa Urbis* sous la plume de saint Avit, mais le même évêque adresse une de ses lettres au *papæ Hierosolymitano* [14], tandis que ses collègues du concile de Tours, en 567, l'appellent *papa* (can. 21) [15]. Vers le même temps, Fortunat, évêque de Poitiers, trace cette suscription sur une lettre : *Domino sancto et apostolica sede dignissimo patri, Felici papæ* [16] ; on pourrait croire que le destinataire habite Rome, mais non, c'est l'évêque Félix de Nantes ; et il n'est pas le seul, car son collègue de Tours reçoit une lettre : *Domino sancto... Euphronio papæ* [17] A Tours on ne s'en étonne nullement, d'après cette anecdote rapportée par Grégoire [18] : le prêtre Nuncupatus, chargé d'annoncer à Charibert qu'Emerius, évêque de Saintes, avait été destitué faute d'avoir reçu la sanction canonique, aborda le roi, à Paris, par ces mots : *Salve, rex gloriosissime. Sedes enim apostolica eminentiæ tuæ salutem mittit uberrimam.* Le roi, un peu défiant, lui répond : *Numquid tu Romanam adisti urbem, ut papæ illius nobis salutem deferas.* Le déterminatif *illius* ne permet pas d'attribuer à *papa* une autre valeur que celle d'évêque en général.

V. Au VIIe siècle et depuis. — « P. Hinschius [19] voit le plus tardif exemple de *papa* appliqué à un évêque dans le prologue des *Formulæ* du moine Marculfe (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Formules ; t. X, au mot Marculfe), rédigées vers le milieu du VIIe siècle : *Domno ac reverentissimo papæ Landerico Marculfus ultimus ac vilissimus omnium monachorum* [20]. Je crois, ajoute M. P. de Labriolle qu'on pourrait citer encore quelques exemples postérieurs. Au VIe concile de Constantinople (680) Honorius est appelé *papa antiquæ Romæ* et Cyrus *papa Alexandriæ* [21]. En 852, Eulogius, futur archevêque de Tolède, écrit à Wiliesind de Pampelune en le dénommant *beatissime papa* [22]. Bien mieux, par une survivance singulière, l'empereur Othon III appelle *papatum* l'évêché de Milan dans une *Constitutio decretalis* adressée en 998 au clergé d'Italie [23].

« Mais, dans l'Église occidentale, l'évolution était close. *Papa* était le seul titre que les papes se décernaient à eux-mêmes. Exceptionnelle encore dans les suscriptions des lettres émanant des évêques de Rome aux Ve, VIe, VIIe siècles [24], cette dénomination y devient courante chez les derniers papes du VIIIe siècle. Dans les notices du *Liber pontificalis*, *papa* se substitue définitivement à *episcopus* à partir d'Agapet (535-536).

Ce sera le seul nom qu'ils voudront désormais qu'on emploie pour eux [25], et l'épiscopat le leur réservera d'un commun accord [26]. »

[1] Hardouin, *Coll. conc.*, t. I, col. 996. — [2] L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 210 ; voyez encore *Sermonis arian. fragm.*, XVI, *P. L.*, t. XIII, col. 621 ; *Similiter etiam Bithenus episcopus et cognitus ad papam (scribit).* Ces fragments ariens peuvent remonter aux environs de 380. Texte sujet à caution. — [3] S. Ambroise, *Epist.*, XLII. — [4] *Riv. di archeol. crist.*, 1925, p. 102-103. — [5] Peut-être faudrait-il voir une tendance vers cette spécialisation dans le fait que saint Augustin réserve pour le seul évêque de Rome le titre de *papa*, bien que plusieurs de ses correspondants le lui adressent à lui-même. J. Chapman, *On the decretum gelasianum*, dans *Revue bénéd.*, avril 1913. — [6] Dans une édition d'Ennodius, à Paris, en 1611, p. 18. — [7] *Monum. Germ. hist.*, *Auct. antiq.*, t. VII, *Ennodii opera*, in-4°, Berlin, 1885, p. 400. — [8] *Epist.*, IV, 1, 8, 22, 29 ; V, 10 ; VI, 31. — [9] *Conc. Vasense*, can. 4, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 727. — [10] Liberatus, *Breviarium causæ nestorianorum et eutychianorum* (entre 560 et 566), n. 12, 13, 14, 16, 17, etc., *P. L.*, t. LXVIII, col. 1004-1022. — [11] Cassiodore, *Varia*, l. X, ep. XX. — [12] *Epist.*, XXXI, *P. L.*, t. LIX, col. 248. — [13] Id., *ibid.*, col. 249. — [14] *P. L.*, t. LIX, col. 239. — [15] Maassen, *Conc. ævi merov.*, 1893, p. 30. — [16] *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 120. — [17] *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 115. — [18] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXVI. — [19] *System des kath. Kirchenrechts*, t. I, Berlin, 1867, p. 207, n. 4. — [20] *P. L.*, t. LXXXVII, col. 695. — [21] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 214. — [22] *P. L.*, t. CXV, col. 845. — [23] Luc. Holstenius, *Coll. rom. bipartita*, t. II, Romæ, 1662, p. 219. — [24] Voir la lettre de Sirice (384-399) adressée *orthodoxis per diversas provincias*, *P. L.*, t. XIII, col. 115 sq. ; d'Hilaire (461-468), *P. L.*, t. LVIII, col. 9 sq. ; de Simplice (468-483), *P. L.*, t. LVIII, col. 31 sq. ; de Gélase Ier (492-496), *P. L.*, t. CLXII, col. 373 sq. ; d'Agathon (678-681), *P. L.*, t. LXXXVII, col. 1214 ; de Jean VII (705-707), *P. L.*, t. LXXXIX, col. 53 sq. ; Grégoire II (715-731), *P. L.*, t. LXXXIX, col. 453, 496. — [25] Voir l'*index* de Maassen aux *Conc. ævi merov.*, au mot *Papa* et se reporter aux textes auxquels il renvoie pour les conciles à partir du VIIIe siècle. *Papa* y est constamment appliqué à l'évêque de Rome. On remarquera l'expression *universalis papa* qui revient plusieurs fois. — [26] P. de Labriolle, *Papa*, dans *Bull. Du Cange*, t. IV, 1928, p. 73-74. Voir dans le ms. *12* de la bibliothèque de Douai, dans *Dictionn.*, t. IV, col. 1516 ; ad 7 : *Quod nullibi pontificibus romanis nomen papæ tribuatur ; sæculo enim currente septimo, hoc cæteris etiam pontificibus commune erat adhuc.*

On a avancé et soutenu que c'était le pape Grégoire VII qui avait réservé ce titre pour le seul évêque de Rome. Dans la 11e proposition des *Dictatus papæ*, dans le *Registrum*, mars 1075 : *Quod hoc unicum est nomen in mundo*. Seulement l'entente n'est pas faite, mais ce qui est certain c'est que *quod hoc unicum* constate un état de choses, il ne le crée pas, et à l'époque où le *Dictatus* fut établi, il y avait déjà environ trois siècles, peut-être même davantage, que le titre de *papa* était entendu dans tout l'Occident avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui.

VI. Quelques témoins épigraphiques. — Nous avons fait observer que sur les plus anciennes épitaphes connues des évêques de Rome, ceux-ci portent le titre επ, επι, επισκ, *ep.* ; cette dernière est celle du pape Corneille (251-253) qui porte simplement ces mots : CORNELIVS MARTYR EP ; il ne faut pas la confondre avec celle qu'a publiée J.-B. De Rossi (*Roma sott.*, t. I, pl. VI) où nous voyons non plus l'épitaphe primitive, mais une image qui en fut faite vers la fin de l'époque carolingienne et sur laquelle on lit :

SCI + CORNELI PP

Sur le poème consacré par le pape Damase à son prédécesseur Eusèbe on lit la signature du graveur Furius Dionysius Filocalus (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Filocalus).

DAMASI PAPAE CVLTOR ATQVE AMATOR

Avec le pape Libère (352-366) (voir ce nom), nous rencontrons plusieurs fois le mot *papa :*

d(e)p(ositio) | *Picentiæ* | *Legitimæ* | *neofytæ* | *die v kal. sep.* | *consignata* | *a Liberio papa.* | *Fl. Hospitianus* | *maritus* | *uxori* | *benemerenti* | *duplicem* | *sarcofacum* | *cum titulo* | *hoc loco* | [*sanc*]*to e*[*t sib*]*i* | *posuit,* [*in quo*] | [*cum*] *marito* | [*quiesc*]*et*

Corp. inscr. lat., t. XI, n. 4975, à Spolète.

Une inscription trouvée à l'*agro Verano*, et qui semble provenir du cimetière de Cyriaque, témoigne de l'achat d'un *loculus :*

RA
A CVMPAVIT
ONVS SE BIBO
E PAPA LIBERIO

Bibl. — J.-B. De Rossi, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1876, p. 17.

A Rome, au cimetière de Calliste :

DEFVNCTA EST EVPLIA QVAR
TV IDVS MAIAS QVE FVIT ANNORV
M QVINQVE DEPOSITA IN PACE SVB LIBE
RIO PAPA.

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 139 ; *Roma sott.*, t. III, p. 361, pl. XXIX, n. 48 ; Marucchi, *I monum. del museo Pio-Lateranense*, pl. LIII, n. 6.

Nous rappelons le distique de la *laudatio Liberii*, donné déjà :

. . . . . .

ELECTVS FIDEI PLENVS SVMMVSQVE SACERDOS
QVI NIVEA MENTE INMACVLATVS PAPA SEDERES
. . . . . .

Bibl. — De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 83-85, et *Dictionn.*, t. IX, au mot Libère.

Bulle de plomb trouvée à Carthage, mentionnant le pape Honorius (625-638) :

+	+
HONO	PA
RII	PAE
+	+

Bibl. — *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1911, p. CCVI ; *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1911, p. 114.

CONCESSVM LOCVM *a*... PAPA HORMISDA
BASILICAM... *construxit* HONORIVS PP
SERGII PAPAE
TEMP. DNI HADRIANI PAPAE

A Ravenne : + *hic rq. in p. scs pap. Iohan...*, Jean III siégea de 477 à 494.

Au Puy-en-Velay : *Scutari papa vive Deo.*

VII. Les noms des papes. — Depuis de longs siècles déjà, lorsque le conclave procède à une élection pontificale, il ne manque pas de fidèles qui se posent la question : « Comment se nommera le futur pape? » Et les choix se portent sur un très petit nombre de noms qui semblent avoir le privilège d'être adoptés. Dans la primitive Église, l'élu conservait son nom de baptême et on a même cru et écrit que cet usage s'était prolongé jusqu'au Xe siècle ; les dictionnaires ont mis en circulation cet axiome que ce fut le pape Jean XII (955-962) qui fut le premier à changer son nom [1] ; les historiens ont emboîté le pas, et non les moindres [2], parmi lesquels Hefele [3].

Nous avons montré à propos des noms propres (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot Noms) que les fidèles adoptaient et imposaient indifféremment des noms dont on se scandaliserait aujourd'hui : Apollon, Apollonius, Apollonie, Arès, Bacchus, Demetrius, Dionysius, Dioscure, Hercule, Jovius, Jovinien, Martianus, Mercure, Mercurie, Phoebe. Cependant la tendance se manifestait dès lors à choisir des noms chrétiens au baptême. Des Actes qui, il est vrai, ne sont pas de grande valeur, montrent le pape Étienne baptisant deux païens, Adrias et Paulina : *baptizavit eos in nomine Trinitatis et posito signaculo Christo vocavit puerum Neonem puellam Mariam* [4]. Dans les Actes du martyr saint Pierre Balsame, en 311, nous lisons cette réponse dans l'interrogatoire : *Nomine paterno Balsamus dicor, spirituali vero nomine, quod in baptismo accepi, Petrus dicor* [5]. Il se pourrait que l'usage des changements de noms remonte bien plus haut puisque saint Ignace d'Antioche, martyr sous Trajan, est désigné sous le nom d'Ἰγνάτιος, ὁ καὶ Θεοφόρος, et certaines inscriptions nous parlent de *Muscula quæ et Galatea ;* d'*Asellus qui est Martinianus*, de *Macrina quæ et Jovina*, etc.

Si on s'en rapporte aux documents certains, on doit reconnaître que ce n'est pas Jean XII (955-962) mais Jean II (532-535) qui fut le premier à prendre un nom en montant sur le siège apostolique. Avant son élection il s'appelait non pas Jean, mais Mercure. Le *Liber pontificalis* nous l'apprend : *Johannes qui est Mercurius ;* et une plaque votive à Saint-Pierre-aux-Liens : *Papa Johanne cognomento Mercurio ex S. Eccl. Rom. presbyteris ordinato* [6]. Prêtre, il portait son nom de Mercure, sans le moindre embarras, nous le voyons sur une architrave de l'ancien *ciborium* de Saint-Clément : *Altare tibi Dominus Salvo Hormisda papa Mercurius*

[1] *Kirchenlexicon*, 2e édit., t. VI, p. 1573, parlant de Jean XII : *Er ist der erste Papst, der seinen früheren Namen änderte ; Realencyclopädie*, 2e édit., t. VII, p. 49. — [2] Möhler-Gams, *Kirchengesch.*, t. II, p. 184 ; Alzog-Kraus, *Kirchengesch.*, t. I, p. 591 ; Kraus, *Kirchengesch.*, 3e édit., p. 277 ; F. X. Funk, *Kirchengesch.*, 3e édit., p. 229 ; Kurtz, *Kirchengesch.*, 2e édit., p. 115 ; A. von Reumont, *Gesch. der Stadt Rom*, t. II, p. 237 ; W. Giesebrecht, *Gesch. der deut. Kaiserzeit*, 4e édit., t. I, 2e part., p. 449 ; Phillips, *Kirchenrecht*, t. V, 2e part., p. 786 ; Gregorius, *Gesch. der Stadt Rom*, t. III, p. 355. — [3] *Conciliengesch.*, t. IV, 2e part., p. 605. — [4] Baronius, *Annales*, ad ann. 259, n. 11. — [5] Ruinart, *Acta sincera*, p. 525. — [6] Voir l'inscription donnée d'après une photographie, *Dictionn.*, t. III, col. 5, fig. 2380.

presbyter cum sociis offert ; sur un des chapiteaux de ce *ciborium* on lit : *Mercurius, presbyter S. Eccl. rom. servus Domini* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1596). Sans aucun doute, il trouva que son nom de Mercure était déplacé sur le trône pontifical.

Son exemple ne fut pas imité par ses successeurs. Entre Jean II et Jean XII, de 535 à 955, on ne rencontre pas un seul autre exemple de changement de nom. Ce fut donc presque une innovation lorsque Jean XII renonça à son nom d'*Octavianus* pour celui de *Johannes* et nous voyons qu'on mit quelque temps à s'y faire. Les *Annales* de Saint-Gall nous disent que l'empereur Othon *a papa Octaviano benedicitur*. Les six papes successeurs de Jean XII conservèrent leur nom de baptême ; pour revoir un changement de nom, il faut attendre Jean XIV (983-984). Celui-ci avait été évêque de Pavie et s'appelait Pierre : *Johannes qui et Petrus, natus et episcopus Papiæ*, et sur sa tombe on traça cette épitaphe : *Præsulis eximii requiescunt membra Johannis, qui Petrus antea extiterat. Quippe sedem papie blando moderamine rexit*, lisons-nous dans le *Liber pontificalis* [1]. Parmi les successeurs de Jean XIV, nous voyons Bruno devenu Grégoire V (996-999) et Gerbert devenu Silvestre II (999-1003). Vient ensuite une série de Jean (XV, XVI, XVII, XVIII) qui abandonnent leur nom de baptême et on n'en est pas surpris en voyant que le pape Serge IV (1009-1012) a été obligé de liquider non pas son nom de baptême, mais un sobriquet un peu encombrant ; il s'appelait Pierre et on lui avait donné le surnom de « bouche de cochon » : *Petrus qui et Sergius, episcopus Albanensis ex patre Petro, matre Stephania, cognomento Bucca porca* [2]. Son inscription tumulaire portait que *Albanum regimen lustro venerabilis uno rexit. Post summum descitur ad solium. In quo mutato permansit nomine presul Sergius ex Petro sic vocitatus erat ductus mente pia.*

VIII. Bibliographie. — P. Batiffol, *L'Église naissante et le catholicisme*, in-12, Paris, 1922, p. 348, note 2; p. 353, note 2; *sur le mot papa*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1924, p. 108; *Papa, Sedes apostolica, apostolatus*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. I, 1925, p. 99-103. — E. Bonaiuti, *Saggi di filosofia e storia*, 1910, p. 237-245. — E. von Dobschütz, *Das Decretum Gelasianum*, 1912, p. 223, 226-232, commet une erreur p. 229, car la lettre de Leontius est apocryphe; cf. J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 61-63. — Grossi-Gondi, *Trattato di epigrafia cristiana*, in-8°, Roma, 1920, p. 147-148. — Al. Knöpfler, *Die Namensänderung der Päpste*, dans *Compte rendu du IVe congrès scientifique international des catholiques*, Fribourg, 1898, sect. v, p. 158-167. — H. Koch, *Cyprian und der römische Primat*, 1910, p. 126-127. — Baldassare Labanca, *Del nome papa nelle chiese cristiane di Oriente e Occidente*, dans *Actes du XIIe congrès des orientalistes*, t. III, 2e part., 1904, p. 47-100 ; *Il papato*, Torino, 1905, p. 1-92. — P. de Labriolle, *Une esquisse de l'histoire du mot « papa »*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. I, 1911, p. 215-220 ; *Papa*, dans *Archivum latinitatis Medii Ævi, Bulletin Du Cange*, t. IV, 1928, p. 65-75. — W. M. Ramsay, *Luke the Physician*, 1908, p. 373-374 ; *Studies in the history of art of eastern provinces*, p. 27-29. — J. Rivière, *Sur l'expression « Papa-Deus » au Moyen Age*, dans *Miscellanea Francesco Ehrle ; Studi e testi*, t. XXXVIII, 1924, p. 276-289. — J.-B. De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1876, p. 17-22.

H. Leclercq.

PAPE. — I. Le dessein de ce travail. II. Noms et ordre chronologique. 1° Le dédoublement de Clet et d'Anaclet. 2° La place de saint Clément. 3° Interversion de Pie et d'Anicet. 4° Omission du pape Marcellin. 5° Félix II parmi les papes légitimes. III. Patrie et famille des papes. IV. La durée du pontificat. V. Les papes martyrs : 1° La tradition locale à la fin du Ve siècle. 2° Passions consultées par l'auteur du *Liber pontificalis*. 1. Le *Martyrium sancti Clementis ;* 2. La *Passio SS. Alexandri, Eventii et Theoduli ;* 3. La *Passio sancti Callisti et sociorum ;* 4. La *Passio sanctæ Ceciliæ ;* 5. Documents perdus sur le pape Pontien ; 6. Documents perdus sur le pape Antéros ; 7. La *Passio sancti Cornelii ;* 8. Récits sur la persécution de Valérien ; 9. La *Passio sanctæ Susannæ ;* 10. La *Passio* (perdue) *sancti Marcellini ;* 11. La *Passio sancti Marcelli*. VI. Les fondations et dotations d'églises : 1° Les édifices sacrés : 1. A Rome ; 2. Dans la banlieue ; 3. Au delà des limites de la banlieue romaine. 2° Les catalogues de vases sacrés, de lampadaires et d'immeubles. 3° Les catalogues de fonds de terre. 4° Redevances en produits exotiques. 5° Traces d'antiquité dans les catalogues. 6° Usage qui a été fait des catalogues. 7° Provenance des catalogues. VII. Les ordinations. VIII. La vacance du siège. IX. Les portraits des papes. X. Les lettres des papes et leurs décrétales. XI. L'élection des papes. XII. De quelques papes syriens et grecs. XIII. Les sépultures pontificales au Vatican. XIV. Les sépultures pontificales à partir du IIIe siècle. XV. La crypte des papes sur la voie Appienne. 1° Périodes successives de la région la plus ancienne. 2° Disposition primitive de la crypte des papes. 3° Les papes enterrés dans la crypte. XVI. Notices des papes depuis saint Pierre jusqu'à Léon III. 1° Petrus. 2° Linus. 3° Cletus. 4° Clemens. 5° Aneclitus. 6° Evaristus. 7° Alexander. 8° Xystus. 9° Telesphorus. 10° Yginus. 11° Pius. 12° Anicetus. 13° Soter. 14° Eleutherius. 15° Victor. 16° Zepherinus. 17° Calistus. 18° Urbanus. 19° Pontianus. 20° Anteros (235-236). 21° Fabianus (236-250). 22° Cornelius (251-253). 23° Lucius (253-254). 24° Stephanus (254-257). 25° Xystus (257-258). 26° Dionysius (259-268). 27° Felix (269-274). 28° Eutycianus (275-283). 29° Gaius (283-296). 30° Marcellinus (296-304). 31° Marcellus (308-309). 32° Eusebius (309 ou 310). 33° Miltiades (311-314). 34° Silvester (314-335). 35° Marcus (336). 36° Julius (337-352). 37° Liberius (352-366). 38° Felix (356-358). 39° Damasus (366-384). 40° Siricius (384-399). 41° Anastasius (399-401). 42° Innocentius (401-417). 43° Zosimus (417-418). 44° Bonifatius (418-422). 45° Cælestinus (422-432). 46° Xystus III (432-440). 47° Leo (440-461). 48° Hilarius (461-468). 49° Simplicius (468-483). 50° Felix III (483-492). 51° Gelasius (492-496). 52° Anastasius (496-498). 53° Symmachus (498-514). 54° Hormisdas (514-523). 55° Johannes Ier (523-526). 56° Felix IV (526-530). 57° Bonifatius II (530-532). 58° Johannes II (533-535). 59° Agapitus (535-536). 60° Silverius (536-537). 61° Vigilius (537-555). 62° Pelagius (556-561). 63° Johannes III (561-574). 64° Benedictus (575-579). 65° Pelagius II (579-590). 66° Gregorius I (590-604). 67° Sabinianus (604-606). 68° Bonifatius III (607). 69° Bonifatius IV (608-615). 70° Deusdedit (615-618). 71° Bonifatius V (619-625). 72° Honorius (625-638). 73° Severinus (640). 74° Johannes IV (640-642). 75° Theodorus (642-649). 76° Martinus I (649-653). 77° Eugenius (654-657). 78° Vitalianus (657-672). 79° Adeodatus (672-676). 80° Donus (676-678). 81° Agatho (678-681). 82° Leo II (682-683). 83° Benedictus II (684-685). 84° Johannes V (685-686). 85° Conon (686-687). 86° Sergius (687-701). 87° Johannes VI (701-705). 88° Johannes VII (705-707). 89° Sisinnius (708). 90° Constantinus (708-715). 91° Gregorius II (715-731). 92° Gregorius III (731-741). 93° Zacharias (741-752). 94° Stephanus II (752-757). 95° Paulus I (757-767). 96° Stephanus III (768-772). 97° Hadrianus I (772-795). 98° Leo III (795-816). XVII. La reconstitution du patrimoine de l'Église.

[1] L. Duchesne, t. II, p. 259. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 267.

XVIII. La concession à l'Église du droit de posséder et d'acquérir. XIX. La présomption de droit en faveur de l'Église. XX. Des diverses sources d'enrichissement de l'Église. XXI. La constitution du « patrimoine de saint Pierre ». XXII. Le patrimoine des Alpes Cottiennes. XXIII. Les patrimoines en dehors de l'Italie. XXIV. Le gouvernement du patrimoine. XXV. L'organisation du patrimoine. XXVI. Les colons de l'Église romaine. XXVII. Les relations avec l'État. XXVIII. La collecte des revenus. XXIX. Les papes propriétaires du sol. XXX. Le patrimoine et le cens. XXXI. La formation des États de l'Église. XXXII. Grégoire II. 1° La controverse religieuse. 2° Le *census*. 3° La révolte. 4° Sutri. 5° Le *silentium* de 729. XXXIII. Grégoire III. 1° Lettres de Grégoire III. 2° Le pape et les affaires d'Italie. 3° Autonomie du duché de Rome. 4° Grégoire III et Charles Martel. XXXIV. Zacharie. 1° Les relations du pape avec l'empereur. 2° Zacharie et les Lombards. 3° Les patrimoines pontificaux. 4° La fin de l'exarchat. XXXV. La question de l'autonomie et le clergé romain. XXXVI. Étienne II. 1° Le concile de 753. 2° Le voyage d'Étienne II en France. 3° Le voyage du pape était-il autorisé par l'empereur? 4° La donation de Quierzy. XXXVII. La donation du roi Pépin. XXXVIII. Le pape Paul Ier. XXXIX. La donation de Charlemagne. XL. Accroissement de l'État pontifical sous Hadrien Ier. XLI. Bibliographie pour les patrimoines. XLII. Numismatique des papes. XLIII. Diplomatique des papes.

I. Le dessein de ce travail. — Il s'attache à faire connaître non pas l'institution, ce qui relève des études d'histoire, mais ses titulaires pendant la durée d'une période chronologique plusieurs fois séculaire. L'archéologie et la liturgie demeurant le but principal, mais non exclusif, que nous poursuivons ici, nous prenons pour guide les notices qui composent le *Liber pontificalis* dont le caractère a été décrit dans une précédente étude (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 354-466) qui nous a conduit aux conclusions suivantes : Ce livre fut écrit sous le pontificat d'Hormisdas (514-523) et l'auteur poursuivit son ouvrage jusqu'en 530. Au cours d'une période qui s'étend de 496 environ à 530, cet auteur offre les garanties d'un contemporain bien instruit de ce qu'il raconte et ayant accès à des sources qu'il sait utiliser. Pour une période qui s'étend de 468 à 496 environ la tradition orale a été interrogée et mise à profit copieusement ; enfin pour le récit depuis l'épiscopat de saint Pierre jusqu'à la mort du pape Hilaire (468) la tradition orale a été consultée et des documents écrits de nature différente, facilement reconnaissables, ont formé la trame du récit. Non content de ces sources d'information qui lui étaient ouvertes, l'auteur a parfois suppléé à l'aide de son propre fonds à ce qui lui manquait ; resterait à déterminer les garanties qu'offre sa part d'apport personnel. On ne peut dissimuler que, dans son ensemble, le *Liber pontificalis* impose à l'historien qui en fait usage de nombreuses et graves réserves. Les documents écrits qu'il utilise sont rares et de peu d'étendue, du moins sont-ils d'un contrôle facile ; il n'en est pas de même pour les pièces provenant des bureaux de l'administration pontificale et qui n'ont pas été toujours à l'abri des remaniements et des retouches, à plus forte raison pour les pièces d'origine inconnue. Pour ces dernières il est à craindre qu'il ne faille faire très large la part de l'arbitraire et de l'imagination. S'agit-il enfin de cette source abondante qu'on nomme tradition orale? Les lecteurs savent à quoi s'en tenir et de quelle suspicion elle est passible. Sous ces réserves il n'est cependant pas illusoire d'interroger le *Liber pontificalis* à condition de comparer les indications parallèles contenues dans presque toutes ses notices afin d'en extraire des éléments historiques certains et vérifiables, ainsi que des renseignements de nature à prendre place parmi nos connaissances archéologiques et liturgiques.

II. Noms et ordre chronologique. — L'auteur du *Liber pontificalis* ayant à déterminer les noms de ceux qui avaient exercé la charge de pape romain et l'ordre suivant lequel ils s'étaient succédé, devait puiser son information dans le catalogue libérien et dans les catalogues courants dont la rédaction fut arrêtée vers le milieu du Ve siècle. Toutefois, ces catalogues ne concordaient pas exactement entre eux, l'auteur s'en aperçut et donna la préférence au catalogue libérien, sauf dans un cas. Ceci demande une brève explication.

Le catalogue libérien distingue les papes Clet et Anaclet que les catalogues courants confondent. De même, le libérien fait précéder Clet et Anaclet par Clément tandis que la liste du Ve siècle place Clément à la suite de Clet indivis. Autre dissemblance au sujet de Pie et Anicet ; dans le libérien on lit : Pie, Anicet, dans la liste du Ve siècle : Anicet, Pie. Enfin, encore un exemple : le libérien mentionne Marcellin qui est exclu de la liste du Ve siècle. Il reste un dernier cas, celui de Félix II dont le pontificat est postérieur à la limite chronologique du libérien. Telles sont les différences dont nous allons rendre compte.

1° *Le dédoublement de Clet et d'Anaclet.* — Avant le VIe siècle, un seul document favorise la distinction de deux personnages, c'est le catalogue libérien [1]. En outre, il y a lieu de tenir compte de deux témoins liturgiques : le canon de la messe romaine et le martyrologe hiéronymien. Le canon donne les noms dans l'ordre suivant : *Lini, Cleti, Clementis* et on n'oserait pas affirmer qu'il obéit à une préoccupation chronologique bien rigoureuse puisqu'on lit immédiatement à la suite : *Xysti, Cornelii* où on peut admettre une interversion dans l'ordre de succession car le *Xystus* ici nommé est fort probablement Sixte II (257-258), successeur de Corneille (251-253). En ce qui regarde les trois premiers noms, la chronologie semble respectée, reste à savoir si la mention de Clément exclut le personnage d'Anaclet? Nous le verrons dans quelques instants, mais, dès maintenant, nous pouvons dire que cette partie du canon de la messe ne semble pas avoir été à l'abri de toute retouche depuis le commencement du VIe siècle [2].

Le martyrologe hiéronymien a transcrit, au 23 et au 31 décembre, deux fragments de listes pontificales qui paraissent antérieures au pape Silvestre et s'arrêtent au nom d'Eutychien ; certains noms manquent, tels que : Clément, Alexandre, Télesphore, Pie, Soter, Antéros, Lucius, Denis. Le catalogue en question s'ouvre par les noms de *Petri apostoli, Lini, Cliti, Aninclíti*, il est donc favorable au dédoublement de Clet et d'Anaclet. On vient de dire que la pièce peut remonter jusqu'à Eutychius (275-283) et, plus probablement, aux premières années du IVe siècle ; elle semble témoigner en faveur de la même tradition qu'enregistre le catalogue libérien, de qui elle est indépendante. On voudrait, pour pencher vers une solution de préférence à l'autre, pouvoir invoquer le catalogue de saint Hippolyte, qui n'a pas été retrouvé. A son défaut, nous savons que l'opinion favorable au dédoublement a contre elle le témoignage de saint Irénée, celui de l'auteur romain du traité contre Artémon (début du IIIe siècle), celui des rédacteurs de catalogues utilisés par Eusèbe. C'en serait presque assez pour mettre l'opinion du dédoublement en état d'infériorité ; on peut dire, d'ailleurs, qu'elle n'obtint,

[1] De qui dépend le poème contre Marcion. — [2] Dans le *Vatic. reg. 316* et dans le *Paris.*, *13246*, qui sont du VIIe siècle et les plus anciens témoins du canon romain, les listes de noms qui remplacent les anciens diptyques ont pu être retouchées.

au IVe siècle, que des adhésions assez clairsemées puisqu'en Afrique et en Orient on la repousse: saint Augustin et saint Optat, saint Épiphane et saint Jérôme l'écartent ; à Rome même on s'en défie et les rédacteurs des catalogues du Ve et du VIe siècle ne l'adoptent pas.

Un conte a été mis en circulation dont il faut faire justice : Clet est remplacé par Clément après la mort duquel il monte de nouveau sur le siège : ana *Clitus*, dont on fit Anaclet. Pure fantaisie. Les deux noms ont été employés pour désigner un seul personnage ; celui de Clet est adopté par le canon de la messe romaine, saint Épiphane, saint Jérôme, Rufin d'Aquilée [1].

2° *La place de saint Clément.* — Une tradition ancienne place saint Clément entre Clet et Anaclet ; elle fait concurrence à d'autres. Notamment à celle — la plus ancienne — qui place Clément après Lin et Anaclet ; celle-ci, appuyée sur saint Irénée, Eusèbe, saint Jérôme et les catalogues romains depuis le Ve siècle. Une autre fait de Clément le successeur immédiat de saint Pierre, voici ce qu'en dit saint Jérôme [2] : *Clemens... quartus post Petrum Romæ episcopus, siquidem secundus Linus fuit, tertius Anacletus, tametsi plerique Latinorum secundum post Petrum apostolum putent fuisse Clementem.* Cette tradition peut se réclamer d'une antiquité qui n'est pas inférieure à celle de la tradition précédente ; elle se trouve exposée dans le roman clémentin des voyages de saint Pierre en Syrie auquel l'épître apocryphe de Clément à Jacques sert de préface, ce qui nous reporte au IIe siècle. Les hommes de ce temps ne s'étonnaient pas à l'idée que Clément eût succédé à Pierre avec lequel ils savaient qu'il avait eu des relations. Lin et Clet ne jouissaient, parmi les générations chrétiennes, que d'une réputation si modeste qu'on devait être tenté de n'en tenir aucun compte, et d'assez bonne heure on voyait Tertullien adopter le système patronné par la littérature clémentine : *Sicut Smyrnæorum Ecclesia Polycarpum a Johanne conlocatum refert, sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum edit* [3].

De bonne heure on chercha le moyen de concilier ces deux traditions. L'auteur des *Constitutions apostoliques* imagina la succession suivante [4] : Pierre, Lin (ordonné par saint Paul), Clément (ordonné par saint Pierre). Cette explication eut cours en Occident dès le début du IVe siècle, où elle fut adoptée par le catalogue libérien et, en Afrique, par la liste que suivent saint Optat et saint Augustin.

Un autre moyen de conciliation fut proposé par saint Épiphane [5]. Croyant avoir lu dans l'épître aux Romains le nom de Clément [6], il conjectura que celui-ci avait été ordonné par saint Pierre et, sur cette voie, ne s'arrêta plus. D'après lui, Clément voyant des objections soulevées à propos de la succession de l'Apôtre s'était effacé ; il faut ajouter qu'Épiphane fait ces découvertes dans le texte de la lettre de Clément aux Corinthiens [7]. On ne peut qu'admirer sa subtilité, sans se ranger à son opinion.

Celle d'Épiphane séduisit Rufin d'Aquilée, qui lui fit un sort. Rufin venait de traduire, du grec en latin, la lettre apocryphe de Clément à Jacques. On y lisait comment Pierre, avant de mourir, avait ordonné Clément pour être son successeur et c'était bien là l'opinion en honneur parmi les ébionites syriens du IIe siècle. Dans ce récit on ne soufflait mot des papes Lin et Clet et les Romains s'en émurent, eux qui se souvenaient de ces deux noms. Rufin en fut instruit et crut devoir une explication qu'il inséra dans la préface à la version des *Récognitions*. Voici sa réponse : *Quidam enim requirunt quomodo, cum Linus et Cletus in urbe Roma ante Clementem hunc fuerint episcopi, ipse Clemens ad Jacobum scribens, sibi dicat a Petro docendi cathedram traditam. Cuius rei hanc accepimus esse rationem, quod Linus et Cletus fuerunt quidem ante Clementem episcopi in urbe Roma, sed superstite Petro; videlicet ut illi episcopatus curam gererent, ipse vero apostolatus impleret officium... Et hoc modo utrumque verum videbitur, ut et illi ante Clementem numerentur episcopi, et Clemens tamen post obitum Petri docendi susceperit sedem.* Ainsi Lin et Clet n'étaient plus que des vicaires épiscopaux ayant exercé leurs fonctions du vivant de l'apôtre Pierre.

Saint Épiphane n'en avait pas tant dit ; tout au plus avait-il proposé de faire ordonner Clément par saint Pierre et lui assurait-il la succession de Clet. Rufin, très adroitement, transformait une conjecture en une tradition *(accepimus)*, il déblayait la liste épiscopale des noms de Lin et de Clet afin de donner à Clément la succession de l'Apôtre sans aucun intermédiaire.

C'était, on peut le dire, un tour de prestidigitation en matière d'histoire ; on va voir avec quel succès. La 2e édition du *Liber pontificalis* a mis à profit les traductions de Rufin dont on vient de parler : épître de Clément à Jacques et préface des *Récognitions ;* peut-être les passages visés manquaient-ils dans la 1re édition car on ne les trouve pas dans les deux abrégés qui nous l'ont conservée. Toutefois Rufin a laissé sa trace dans la 1re édition ; les papes s'y retrouvent dans le même ordre que dans la 2e : Lin, Clet, Clément, Anaclet. L'auteur a suivi le catalogue libérien et déplacé Clément pour le mettre après Clet. « Ce changement n'a pas été fait adroitement ; car les dates consulaires et le synchronisme des empereurs, qui, dans le catalogue libérien, avaient été calculés en suivant l'ordre : Lin, Clément, Clet, se sont trouvés intervertis. De cette manière, Galba vient après Domitien, les consuls de 68 et de 76 après ceux de 77 et de 83. Ce changement opéré, l'auteur a disposé ses formules de manière à présenter Lin et Clet comme des évêques coadjuteurs, subordonnés à saint Pierre et Clément comme le premier successeur de l'Apôtre. Ainsi, le décret qu'il attribue à Lin et les ordinations qu'il fait faire à Clet sont présentés comme des actes de saint Pierre : *Hic ex præcepto beati Petri constituit... Hic ex præcepto beati Petri ordinavit.* Ce langage ne se trouve ainsi employé que dans les notices de Lin et de Clet [8] ; les autres papes agissent toujours en leur nom et d'après leur propre initiative. De plus, la vacance du siège, toujours marquée à la fin des notices : *Et cessavit episcopatus dies...* n'est pas indiquée dans les trois premières, celles de saint Pierre, de Lin et de Clet. En effet, du moment où Lin et Clet ont été ordonnés et ont cessé leurs fonctions du vivant de l'Apôtre [9], du moment où celui-ci a ordonné lui-même et installé Clément comme son successeur, il ne peut y avoir de vacance avant la mort de Clément [10].

[1] S. Épiphane, *Adv. hæres.*, c. XXVII, n. 6 ; S. Jérôme, *Chron.*, et *De viris illustr.*, c. XV, qui emploie tantôt Clet tantôt Anaclet ; Rufin, *Præf. ad. recognit.*, *P. G.*, t. I, col. 1207. — [2] *De viris illustr.*, c. XV. — [3] Tertullien, *De præscr. adv. hær.*, c. XXXII. — [4] *Constit. apost.*, l. VII, c. XLVI. — [5] *Passarion*, c. XXVII, n. 6. — [6] Il ne se lit que dans l'épître aux Philippiens. — [7] I Clem., LIV, qu'il n'a probablement pas lu. — [8] La formule *ex præcepto beati Petri* se rencontre encore dans la notice de Clément, mais pour exprimer son installation comme pape, faite par l'Apôtre avant de mourir. Cette circonstance est tout à fait propre à faire ressortir le sens qu'on indique ici. Dans le catalogue du manuscrit de Cologne, on trouve une autre expression du système de Rufin, mais sans tentation de combinaison avec celui du catalogue libérien. Après les noms de Lin et d'Anaclet vient une note ainsi conçue : *Isti vivente dom. Petro sederunt.* — [9] Ceci n'est guère conforme aux dates consulaires que contiennent leurs notices ; mais l'auteur s'embarrasse peu des dates qui le gênent. — [10] L'auteur de la 2e édition du *Liber pontificalis* a maladroitement dérangé cette ordonnance en marquant une vacance entre Clet et Clément.

Ainsi l'ordre suivi par le *Liber pontificalis* pour la série des premiers papes résulte d'une combinaison entre le catalogue libérien et le système présenté par Rufin pour concilier les Clémentines avec l'antique tradition qui faisait de Lin et de Clet les deux premiers successeurs de saint Pierre [1]. »

3° *Interversion de Pie et d'Anicet.* — Hégésippe et saint Irénée nous apprennent que le pape Pie eut pour successeur Anicet ; c'est l'histoire. Cependant le catalogue libérien et ceux qu'ont suivi saint Optat et saint Augustin placent le pape Pie après Anicet ; la 1re édition du *Liber pontificalis* suit le libérien ainsi que les abrégés félicien et cononien ; la 2e édition corrige cette erreur, mais quelques manuscrits s'obstinent à la commettre. D'où procède-t-elle? Peut-être d'un accident de transcription dans un catalogue du IIIe siècle? De toute façon on peut la croire ancienne car elle a influé sur le catalogue libérien, en 336, et sur l'original des listes africaines. Si la 2e édition du *Liber* l'a corrigée c'est, sans doute, à l'aide des catalogues du Ve siècle.

4° *Omission du pape Marcellin.* — Le catalogue libérien établit une distinction entre Marcellin et Marcel ; il en est probablement de même pour les listes africaines et certainement pour le *Liber pontificalis.* Si Eusèbe et saint Jérôme taisent le nom de Marcel c'est que le premier cesse l'énumération des papes au début de la persécution de Dioclétien et que le second raccorde mal la *Chronique* d'Eusèbe et la sienne propre. Chose plus surprenante, Marcellin est passé sous silence dans les catalogues romains du Ve et du VIe siècle, et cette omission se retrouve dans le martyrologe hiéronymien ainsi que dans les *Depositiones episcoporum* rédigées en 336 et en 354. Ici tous les noms des papes, sauf un, celui de Marcellin, ont été recueillis jusqu'au pape Jules Ier, car le *Marcellini* mentionné au *XVII kal. feb.* n'est qu'une corruption de *Marcelli*, de qui c'est la date obituaire. En outre, cette date serait inconciliable avec les données du catalogue libérien sur la date de l'ordination de Marcellin et la durée de son épiscopat. Enfin, le martyrologe hiéronymien porte, au 16 janvier, *Marcelli.*

Pour s'expliquer cette rigueur à l'égard du pape Marcellin il faut se souvenir que sa mémoire fut gravement entachée par une accusation dont on entend l'écho dans des livres publiés vers 400-410 par Pétilien, évêque donatiste de Constantine. Celui-ci accusait Marcellin et ses prêtres Miltiade, Marcel et Silvestre d'avoir été traditeurs pendant la persécution et même d'avoir brûlé de l'encens devant les dieux [2]. De preuve, il n'en donnait aucune et saint Augustin n'en apporte aucune, lui non plus, pour appuyer son démenti [3]. A Carthage, en 411, les donatistes apportèrent les procès-verbaux de la saisie des églises de Rome, en 303, et deux diacres s'y trouvaient désignés [4] ; mais ces diacres portent des noms différents de ceux des prétendus compagnons d'apostasie de Marcellin. On n'a donc à invoquer contre ce dernier rien de formel ; les donatistes n'étaient certes pas gens à s'interdire une calomnie ; toutefois, ce qui est fâcheux c'est le silence que les calendriers romains gardent sur la mémoire de Marcellin, que n'épargnent pas deux récits d'origine romaine de la fin du Ve et du commencement du VIe siècle. Le premier est une *Passio Marcellini*, perdue, mais qui a servi à la rédaction de la notice de Marcellin au *Liber pontificalis ;* le second est le faux concile de Sinuesse qui fait partie de pièces rédigées en 501 ou après. On y représente Marcellin repentant comparaissant devant un concile qui refuse de se prononcer sur sa culpabilité parce que *prima sedes a nemine judicatur.* Le *Liber pontificalis* avait adopté une explication différente : le pape avait sacrifié, mais peu après s'était réhabilité par le martyre ; on évitait ainsi l'amertume d'une comparution devant un concile. Dans un cas comme dans l'autre, on se résignait à Rome, au Ve et au VIe siècle, à la chute d'un pontife, mais même martyr, Marcellin n'était pas mis au même rang que ses prédécesseurs, car son anniversaire n'obtenait pas les honneurs d'une fête liturgique. Tout se bornait pour lui à recevoir un culte public, car son tombeau était visité et on le trouve mentionné au VIIe siècle dans l'*Epitome de locis SS. martyrum.*

Il semble toutefois que la mémoire de Marcellin subit des alternatives, tour à tour flétrie et honorée. Au IVe et au Ve siècle, les calendriers liturgiques faisaient le silence et on ne s'étonne plus, dès lors, de la suppression de ce nom mal famé dans la liste pontificale.

5° *Félix II parmi les papes légitimes.* — Félix II offre le cas très net d'un intrus imposé par le pouvoir civil et disparaissant au retour d'exil du pape légitime, Libère. Sur ce point l'accord est parfait entre saint Athanase, saint Jérôme, l'auteur du *Libellus precum*, Prosper et les historiens du Ve siècle. Mais le nom de Félix se lit néanmoins dans *presque* tous les catalogues du Ve et du VIe siècle, ainsi on s'explique que l'auteur du *Liber pontificalis* lui ait fait accueil. Nous disons *presque* et, en effet, le nom ne se lit pas dans le catalogue de Laon, ou bien on le trouve sans indication de la durée d'épiscopat ou une durée d'un an.

Félix II a trouvé des défenseurs dans le *Liber pontificalis* et dans les *Gesta Eusebii presbyteri.* Dans le *Liber*, la notice qui lui est consacrée paraît avoir été introduite après coup, peut-être sans beaucoup de retard après la première rédaction et lors des changements opérés pour la continuation depuis Hormidas jusqu'à Félix IV. Ce qui est certain c'est que l'auteur de la notice tenait Félix II pour un pape légitime, d'où on peut conclure que vers le commencement du VIe siècle un revirement s'était produit à Rome en sa faveur ; l'auteur contemporain qui rédigea la notice ne faisait que se mettre au niveau de l'opinion de son temps.

III. Patrie et famille des papes. — Dans la primitive Église nous voyons les chrétiens se faire un titre de gloire de ne posséder ni parents ni patrie. Dieu et le ciel leur tiennent lieu de tout le reste. Cette ferveur voisine de l'exaltation fera place, avec le temps, à une appréciation très différente des conditions de l'existence humaine. Les notices du *Liber pontificalis*, rédigées d'après un modèle invariable, débutent par la double mention du pays d'origine de chaque pape, suivie généralement du nom de son père. On croit voir le modèle dont s'est inspiré l'auteur dans le *De viris* de saint Jérôme. C'est à lui que sont empruntées littéralement les indications relatives à saint Pierre, *filius Johannis, provinciæ Gallileæ, vico Bethsaida*, etc. Après saint Pierre les indications nous sont données libéralement sans vérification possible, au moins jusqu'à Félix III. Ici nous lisons que ce pape était *natione Romanus, ex patre Felice presbitero, de titulo Fasciolæ ;* or, ces utiles précisions sont confirmées par les inscriptions et par les détails connus sur la famille de saint Grégoire le Grand descendant de Félix III. Cet exemple permet de croire que les renseignements du *Liber pontificalis* méritent d'être pris en considération.

Voici, dans l'ordre chronologique, la liste des papes, avec les noms de la patrie et du père de chacun :

Pierre, *Antiochenus, filius Johannis, provinciæ Gallileæ, vico Bethsaida.*

[1] L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. LXX-LXXI. — [2] S. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, l. II, n. 202 ; *De unico baptismo*, c. XXVII. — [3] S. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, l. II, n. 208 ; *De unico baptismo*, c. XXVII. — [4] *Coll. Carthag.*, III, 489 sq., dans Hardouin, *Concilia*, t. I, col. 1140 ; S. Augustin, *Breve collat.*, n. 34.

Lin, *natione Italus, regionis Tusciæ, patre Herculano.*
Clet, *natione Romanus, de regione Vico Patricii, patre Æmiliano.*
Clément, *natione Romanus, de regione Celiomonte, ex patre Faustino.*
5 Anaclet, *natione Grecus, de Athenis, ex patre Antiocho.*
Évariste, *natione Grecus, ex patre Judæo, nomine Juda, de civitate Bethleem.*
Alexandre, *natione Romanus, ex patre Alexandro, de regione Caput tauri.*
Sixte Ier, *natione Romanus, ex patre Pastore, de regione Via Lata.*
Télesphore, *natione Grecus, ex anachorita.*
10 Hygin, *natione Grecus, ex philosopho, de Athenis, cuius genealogia non inveni.*
Pie Ier, *natione Italus, ex patre Rufino, frater Pastoris, de civitate Aquilegia.*
Anicet, *natione Syrus, ex patre Iohanne, de vico Humisa* (Émèse).
Soter, *natione Campanus, ex patre Concordio, de civitate Fundis* (Fundi).
Éleuthère, *natione Grecus, ex patre Habundio, de oppido Nicopoli* (en Épire).
15 Victor, *natione Afer, ex patre Felice.*
Zéphyrin, *natione Romanus, ex patre Habundio.*
Calliste, *natione Romanus, ex patre Domitio, de regione Urberavennantium* (c.-à-d. du Transtévère).
Urbain, *natione Romanus, ex patre Pontiano.*
Pontien, *natione Romanus, ex patre Calpurnio.*
20 Antéros, *natione Grecus, ex patre Romulo.*
Fabien, *natione Romanus, ex patre Fabio.*
Corneille, *natione Romanus, ex patre Castino.*
Lucius, *natione Romanus, ex patre Purfirio.*
Étienne, *natione Romanus, ex patre Jobio.*
25 Sixte II, *natione Grecus, ex philosopho.*
Denis, *ex monacho, cuius generationem non potuimus repperire.*
Félix Ier, *natione Romanus, ex patre Constantio.*
Eutychien, *natione Tuscus, ex patre Marino, de civitate Lunæ.*
Gaius, *natione Dalmata, ex genere Diocletiani imperatoris, ex patre Gaio.*
30 Marcellin, *natione Romanus, ex patre Proiecto.*
Marcel, *natione Romanus, ex patre Benedicto, de regione Via Lata.*
Eusèbe, *natione Grecus, ex medico.*
Miltiade, *natione Afer.*
Silvestre, *natione Romanus, ex patre Rufino* [et *matre Justa*, d'après la *Vita beati Silvestri*].
35 Marc, *natione Romanus, ex patre Prisco.*
Jules Ier, *natione Romanus, ex patre Rustico.*
Libère, *natione Romanus, ex patre Augusto.*
Félix, *natione Romanus, ex patre Anastasio.*
Damase, *natione Spanus, ex patre Antonio* [celui-ci fut *exceptor* et *lector* à Rome].
40 Sirice, *natione Romanus, ex patre Tiburtio.*
Anastase, *natione Romanus, ex patre Maximo.*
Innocent, *natione Albanense, ex patre Innocentio.*
Zosime, *natione Grecus, ex patre Abramio.*
Boniface, *natione Romanus, ex patre Iocundo presbitero.*
45 Célestin, *natione Campanus, ex patre Prisco.*
Sixte III, *natione Romanus, ex patre Xysto.*
Léon Ier, *natione Tuscus, ex patre Quintiano.*
Hilaire, *natione Sardus, ex patre Crispino.*
Simplice, *natione Tiburtinus, ex patre Castino.*
50 Félix III, *natione Romanus, ex patre Felice presbitero de titulo Fasciolæ.*
Gélase Ier, *natione Afer, ex patre Valerio.*
Anastase II, *natione Romanus, ex patre Petro, de regione V caput Tauri.*
Symmaque, *natione Sardus, ex patre Fortunato.*
Hormisdas, *natione Campanus, ex patre Iusto, de civitate Frisinone* [ancien Latium].
55 Jean Ier, *natione Tuscus, ex patre Constantio.*
Félix IV, *natione Samnium, ex patre Castorio.*
Boniface II, *natione Romanus, ex patre Sigibuldo.*
Jean II, *qui et Mercurius, natione Romanus, ex patre Proiecto, de Celiomonte.*
Agapet, *natione Romanus, ex patre Gordiano presbitero, clericus a sanctis Johannem et Paulum.*
60 Silvère, *natione Campanus, ex patre Hormisda episcopo Romano.*
Vigile, *natione Romanus, ex patre Johanne consule.*
Pélage, *natione Romanus, ex patre Johanne vicariano.*
Jean III, *natione Romanus, ex patre Anastasio inlustrio.*
Benoît Ier, *natione Romanus, de patre Bonifatio.*
65 Pélage II, *natione Romanus, de patre Unigildo.*
Grégoire Ier, *natione Romanus, ex patre Gordiano.*
Sabinien, *natione Tuscus, de civitate Blera, de patre Bono.*
Boniface III, *natione Romanus, ex patre Johanne Calaadioce.*
Boniface IV, *natione Marsorum, de civitate Valeria, ex patre Iohanne medico.*
70 Deusdedit, *natione Romanus, ex patre Stephano subdiacono.*
Boniface V, *natione Campanus, de civitate Neapolim, ex patre Johanne.*
Honorius, *natione Campanus, ex patre Petronio consule.*
Sévérin, *natione Romanus, ex patre Abieno.*
Jean IV, *natione Dalmata, ex patre Venantio scolastico.*
75 Théodore, *natione Grecus, ex patre Theodoro episcopo de civitate Hierusolima.*
Martin Ier, *de civitate Tuderlina, provinciæ Tusciæ.*
Eugène, *natione Romanus, de regione I Aventinense, clericus a cunabulis, ex patre Rufiniano.*
Vitalien, *natione Signensis, provincia Campania, de patre Anastasio.*
Adéodat, *natione Romanus, ex monachis, de patre Iobiano.*
80 Donus, *natione Romanus, ex patre Mauritio.*
Agathon, *natione Sicula.*
Léon II, *natione Sicula, de patre Paulo.*
Benoît II, *natione Romanus, de patre Iohanne.*
Jean V, *natione Syrus, de provintia Antiochia, ex patre Cyriaco.*
85 Conon, *oriundus patre Thraceseo* [1], *edocatus apud Siciliam, postmodum Romam veniens eiusdem Ecclesiæ militans ad presbyterii honorem devenit.*
Serge, *natione Syrus, Antiochiæ regionis, ortus ex patre Tiberio in Panormo Siciliæ.*
Jean VI, *natione Grecus.*
Jean VII, *natione Grecus, de patre Platone.*
Sisinnius, *natione Syrus, patre Iohanne.*
90 Constantin, *natione Syrus, ex patre Iohanne.*
Grégoire II, *natione Romanus, ex patre Marcello.*
Grégoire III, *natione Syrus, ex patre Iohanne.*
Zacharie, *natione Grecus, ex patre Polichronio.*
Étienne II, *natione Romanus, ex patre Constantino.*

[1] C'est la seule fois que cette formule se lit dans le *Liber pontificalis* au lieu de *natione... ex patre... de patre.* Le pape Conon n'était pas né en Thrace et son père ne s'appelait pas Thraceseus, mais il était Θρακήσιος, c'est-à-dire qu'il avait été incorporé au corps d'armée qui portait ce nom et qui le donna, vers la fin du VIIe siècle, à la région qu'on appela le thème Thracésien, comprenant la Lydie, la Carie et la Phrygie Ire.

95 Paul Ier, *natione Romanus, ex patre Constantino.*
Étienne III, *natione Siculus, ex patre Olibo.*
Hadrien Ier, *natione Romanus, ex patre Theodoro, de regione Via Lata.*
Léon III, *natione Romanus, ex patre Atzuppio.*

On voit que les papes d'origine romaine forment, dans cette liste, une imposante majorité. Ils sont au nombre de 47 ; ce sont Clet, Clément, Alexandre, Sixte Ier, Zéphyrin, Calliste, Urbain, Pontien, Fabien, Corneille, Lucius, Étienne, Félix Ier, Marcellin, Marcel, Silvestre, Marc, Jules Ier, Libère, Félix II, Sirice, Anastase, Boniface, Sixte III, Félix III, Anastase II, Boniface II, Jean II, Agapet, Vigile, Pélage, Jean III, Benoît Ier, Pélage II, Grégoire Ier, Boniface III, Deusdedit, Sévérin, Eugène, Adéodat, Donus, Benoît II, Grégoire II, Étienne II, Paul Ier, Hadrien Ier, Léon III ; les papes romains forment donc à peu près la moitié : 47 sur 98.

Les Italiens comptent pour 18 seulement : Lin, un Toscan ; Pie, natif d'Aquilée ; Soter, de Fundi, en Campanie ; Eutychien, autre Toscan ; Innocent Ier, venu des monts Albains ; Célestin, né en Campanie ; Léon, en Toscane ; Simplice, à Tibur ; Hormisdas, à Frosinone, en Campanie ; Jean, en Toscane ; Félix IV, dans le Samnium ; Silvère, en Campanie ; Sabinien, en Toscane ; Boniface IV, au pays des Marses ; Boniface V et Honorius en Campanie ; Martin Ier en Toscane ; Vitalien à Ségni, en Campanie.

Viennent ensuite 2 Sardes : Hilaire et Symmaque ; 3 Siciliens : Agathon, Léon II et Étienne III ; 3 Africains : Victor, Miltiade et Gélase ; 2 Dalmates : Gaius et Jean IV ; 1 Espagnol : Damase ; 6 Syriens : Anicet, Jean V, Serge, Sisinnius, Constantin, Grégoire III ; 13 Grecs : Anaclet, Évariste, Télesphore, Hygin, Éleuthère, Antéros, Sixte II, Eusèbe, Zosime, Théodore, Jean VI, Jean VII, Zacharie ; enfin Hygin *cujus genealogia non inveni ;* Denis *cujus generationem non potuimus repperire.*

On doit remarquer que les premiers titulaires du siège de Rome font l'objet d'une désignation bien précise, on ne se contente pas de l'indication de la nationalité en général, on détermine (sauf pour le pape Télesphore) le quartier de Rome ou la ville à l'étranger. Après le pape Éleuthère, ces indications deviennent exceptionnelles ; elles ne sont plus données que pour Calliste, Eutychien, Marcel, Anastase II et Hormisdas.

De quelle source l'auteur a-t-il tiré ces précisions? Lorsqu'il lui est arrivé, deux fois, de n'y pouvoir atteindre, il en fait loyalement l'aveu (pour Hygin et Denis). Cependant on ne saurait admettre qu'au ve siècle il ait entrepris des recherches d'état-civil presque toujours couronnées de succès. Il a dû avoir à sa disposition un document écrit, reste à savoir jusqu'à quelle date il allait? d'où il provenait? à quelle époque il avait été rédigé? Autant de questions auxquelles on n'est pas en mesure de répondre. Cependant, dans quelques cas on peut tenter une vérification de ce qu'avance le *Liber pontificalis* avec ce que nous apprennent des documents plus anciens. Voici, par exemple, les *Récognitions clémentines* qui nous apprennent que Clément, fils de Faustin ou Faustinien, était né à Rome, ce qui est exactement la version du *Liber* dans lequel nous lisons *Clemens natione Romanus... ex patre Faustino.* Autre exemple : la notice du pape Gaius le montre *ex genere Diocletiani imperatoris* ce que confirme la *Passio Susannæ.* On peut tenir les emprunts pour certains ; d'autres eussent pu être faits qui ne l'ont pas été, ainsi la *Passio Alexandri*, mise à contribution, aurait dû avertir de l'origine orientale de Sixte Ier qui est donné comme un Romain du quartier de la *Via Lata.*

On remarquera que certaines indications de quartiers à Rome sont en rapport avec la localisation du souvenir de ces papes : Clément, Calliste, Marcel, dans certaines églises.

Parfois la profession du pape avant son élévation au pontificat est insinuée : anachorète (Télesphore) ; philosophes (Hygin et Sixte II) ; moine (Denis) ; médecin (Eusèbe). Ces indications pourraient être contestées sur quelques points ; en tout cas, elles ne doivent pas être acceptées comme des éléments historiques incontestables pour les trois ou quatre premiers siècles de la série pontificale.

IV. La durée du pontificat. — Ce sujet a été exposé dans le *Dictionnaire* (t. IX, col. 1207-1236) ; nous avons terminé ce travail par une liste chronologique comportant la mention du jour de l'ordination, du jour de la mort et de la durée du pontificat de chaque pape (sauf quelques-uns des plus anciens) ; nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'y revenir.

V. Les papes martyrs. — Il est reconnu aujourd'hui que la persécution sanglante dans l'empire et à Rome n'a pas eu, au cours des trois premiers siècles, le caractère de continuité ininterrompue qui semble se dégager de textes apocryphes anciens et de ce qu'on est convenu d'appeler les traditions liturgiques. Cette conception pseudo-historique a trouvé son expression dans une pièce bien connue sous le nom de « légende du pape Silvestre » qui eut son temps de vogue. L'auteur du *Liber pontificalis* s'est montré moins prodigue de l'expression *martyrio coronatur* ou ses équivalents qu'il accorde toutefois à Pierre *(m. c.)* ; Lin *(m. c.)*; Clet *(m. c.)* ; Clément *(m. c.)* ; Évariste *(m. c.)* ; Alexandre *(m. c.)* ; Sixte Ier *(m. c.)* ; Télesphore *(m. c.)* ; Victor *(m. c.)* ; Calliste *(m. c.)* ; Pontien *(m. c.)* ; Antéros *(m. c.)* ; Fabien *(m. c.)* ; Corneille *(m. c.)* ; Lucius *(m. c.)* ; Étienne *(m. c.)* ; Sixte II *(m. c.)* ; Félix *(m. c.)* ; Marcellin *(m. c.)*. Par contre Anaclet, Hygin, Pie, Soter, Éleuthère, Zéphyrin, Urbain, Denis, Eusèbe [1], Miltiade ne l'ont pas. Les papes Anicet et Eutychien devront attendre la 2e édition du *Liber*, ainsi que Gaius qui, dans la 1re édition, fait figure de simple confesseur, de même que Marcel [2].

1° *La tradition locale à la fin du Ve siècle.* — Si on interroge les calendriers, sacramentaires et autres témoins de la tradition liturgique, on ne rencontre pas d'autres anniversaires des plus anciens papes que ceux de Clément et de Zéphyrin (217), de Calliste (222), de Pontien (235) et de Fabien (250).

« Cependant, suivant l'observation de L. Duchesne, dans son *Introduction*, en groupant autour de la liste des fêtes officiellement célébrées les autres documents de l'opinion du ve siècle sur les anciens papes, on arrive à un ensemble qui concorde à peu près avec les indications du *Liber pontificalis*. On le verra par un aperçu rapide.

« Lin, Clet et Clément sont nommés de telle façon dans le canon de la messe romaine qu'on ne peut leur refuser le titre de martyr sans s'écarter de l'interprétation naturelle de ce texte : *Memoriam venerantes... beatorum apostolorum ac martyrum Petri, Pauli..., Simonis et Thaddaei, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cor-*

[1] Dans l'épitaphe du pape Eusèbe par le pape Damase, *qui fecit Eusebio episcopo et martyri*, on lit qu'Eusèbe mourut en exil, de même que Pontien et Corneille qui, dans les calendriers du IVe siècle, ont pris place au nombre des martyrs. Tel n'était pas cependant le cas d'Eusèbe de qui l'exil n'avait pas été provoqué par les édits de persécution, mais pour des raisons spéciales. — [2] Le mot de martyr n'est pas prononcé à propos de Marcel ; mais la manière dont sa fin nous est racontée dans la 2e édition du *Liber pontificalis* est de nature à porter à croire que nous nous trouvons ici devant une omission accidentelle et que le biographe le considérait comme un martyr.

nelii, Cypriani, Laurentii. En ce qui regarde Clément, on sait que Rufin et le pape Zosime lui ont donné le titre de martyr ; de plus, notre auteur a eu connaissance du texte de sa Passion, qui ne pouvait lui laisser aucun doute à ce sujet.

« Il n'y a aucune vérification possible pour le cas d'Évariste ; quant à celui d'Alexandre, notre auteur est évidemment dans la dépendance d'une Passion où ce pape est identifié avec un martyr de la voie Nomentane. Peut-être y a-t-il dans le canon l'idée que Sixte Ier avait été martyr, bien que le Xystus du canon soit plus probablement le célèbre pape du IIIe siècle, victime de la persécution de Valérien (258). Après Sixte Ier et jusqu'à Éleuthère inclusivement, il est tout à fait d'accord avec saint Irénée qui, comme lui, ne connaît d'autre pape martyr, dans cette partie de la série, que le seul Télesphore [1].

« Au delà d'Éleuthère et avant Fabien, il compte parmi les martyrs Calliste et Pontien, conformément à la *Depositio martyrum*, et de plus Victor et Antéros, contrairement aux documents contemporains, au moins si on veut les interpréter naturellement. En effet, l'auteur des *Philosophumena*, qui est loin d'être défavorable à Victor, mentionne (l. IX, c. XII) la mort de ce pape, sans signaler aucune circonstance de martyre ou de confession ; quant à Antéros, sa mort est marquée dans la continuation de la Chronique d'Hippolyte par le mot *dormit*, alors que cette même continuation emploie le terme *passus est* pour le martyre sanglant du pape Fabien et l'expression *cum gloria dormitionem accepit* pour Corneille, mort confesseur et en exil.

« Sur les sept papes qui terminent la liste des martyrs dans le *Liber pontificalis*, trois, Fabien, Corneille et Sixte II, l'ont été certainement et figurent comme tels dans les documents liturgiques du IVe siècle ; pour Félix, le pape a été identifié avec un martyr homonyme, enterré sur la voie Aurélienne, quant à Lucius, Étienne et Marcellin, qui ne figurent comme martyrs ni dans les tables de dépositions de 336-354, ni dans aucun document contemporain, l'auteur du *Liber* a connu et mis à contribution des pièces ou tout au moins des traditions suivant lesquelles ils auraient versé leur sang pour la foi. Il ne reste, en définitive, que trois cas dans lesquels le *martyrio coronatur* de notre biographe ne soit pas appuyé, à notre connaissance, soit sur des traditions qui suffisent à l'expliquer, soit même sur la réalité historique. Ce sont les cas d'Évariste, de Victor et d'Antéros. »

2° *Passions consultées par l'auteur du « Liber pontificalis »*. — Il s'en faut que tous les papes martyrs soient représentés par une Passion ; on n'en possède aucune, historique ou légendaire, pour Lin, Clet, Évariste, Sixte Ier, Télesphore, Anicet (2e édit.), Victor, Fabien, Félix Ier, Eutychien (2e édit.). De ce nombre, Fabien et Télesphore sont des martyrs attestés. L'auteur du *Liber pontificalis* ne paraît pas avoir consulté des Passions qui ont disparu depuis, mais il a pu faire usage de plusieurs autres qui existent encore, notamment celles de saint Clément, de saint Alexandre, de saint Calliste, de sainte Cécile (notice d'Urbain), de saint Corneille, de sainte Suzanne (notice de Gaius). D'autres Passions, aujourd'hui perdues, ont laissé leur trace dans les notices de Pontien, d'Antéros, de Lucius, d'Étienne, de Sixte II, de Marcellin et de Marcel.

1. *Le « Martyrium sancti Clementis »*. — Cette pièce nous montre le saint, convertisseur trop heureux, et pour cette raison portant ombrage au *comes sacrorum officiorum* qui le fait condamner par le *præfectus Urbis* à la terrible peine *ad metalla* (voir ce mot). En conséquence, il est déporté à Cherson où 2 000 chrétiens partagent son supplice jusqu'à ce qu'on le jette à la mer avec une ancre au cou. Mais voici que la mer se retire afin de permettre la vénération des reliques du martyr qui prescrit aux fidèles de laisser son corps au fond de la mer où il repose dans un sarcophage de marbre, lequel sera visible chaque année au jour anniversaire de sa mort. Cela se serait passé au temps de l'empereur Nerva, or on ne rencontre pas de *comes sacrorum officiorum* avant le IVe siècle. A cette époque on rendait un culte à Cherson à un personnage du nom de Clément que le *Martyrium* a identifié avec le troisième successeur de saint Pierre. Cette imagination réussit à s'imposer, elle apparaît au VIIe siècle dans le *Missale gothicum* et, au VIe, chez Grégoire de Tours [2] ; enfin, au Ve, le *Liber pontificalis* se borne à dire que Clément *sepultus est in Græcias* sans autre précision touchant Cherson, en sorte qu'on pourrait se demander si l'auteur du *Liber* avait eu connaissance du *Martyrium*.

2. *La « Passio SS. Alexandri, Eventii et Theoduli »*. — Vers le milieu du dernier siècle, on découvrit au VIIe mille de la voie Nomentane le tombeau d'un martyr ayant eu nom : Alexandre, désigné par une *Passio Alexandri* et par le *Liber pontificalis*, puis encore par des martyrologes et des documents liturgiques. Au même lieu et au même jour, on fêtait Eventius et Théodule, compagnons du martyr dont l'autel portait une inscription malheureusement incomplète (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1093, fig. 265) :

E·T·ALE·X·ANDR·O·DEL·IC·AT·V·S·V·OTO POS·V·IT
DEDI
CAN
TEϽAE
PIS
COP
VRS

On peut, avec toute vraisemblance, compléter ce texte : *Sanctis martyribus Eventio, Theodulo et Alexandro Delicatus voto posuit, dedicante æpiscopo Urso (episcopo Nomentano)*. Il est clair que le martyr Alexandre n'était pas nommé le premier, ce qui aurait lieu de surprendre s'il s'agissait d'un pape. Cela est d'autant plus vraisemblable que dans le martyrologe hiéronymien on lit : *Romæ, via Nomentana, miliario VII natale sanctorum Iuvenalis* (pas romain), *Eventi, Alexandri, Theodoli ;* une fois encore Alexandre n'est pas nommé le premier et ne porte pas le titre d'*episcopi* qui est protocolaire pour les papes. Il s'ensuit que, d'après ces deux témoignages, on ne peut voir dans Alexandre un pape de Rome, nonobstant la confusion ancienne entre les deux Alexandre.

3. *La « Passio sancti Callisti et sociorum »*. — D'après cette Passion, le pape, avec de nombreux compagnons, aurait succombé le 14 octobre 222, sous le règne et par l'ordre d'Alexandre-Sévère. Celui-ci avait alors 14 ans et devait se signaler pendant son règne par sa bienveillance pour les chrétiens ; mais à cet âge de 14 ans il est difficile d'en faire un protecteur ou un persécuteur ; ce ne serait pas la seule fois où l'autorité impériale aurait été mise en défaut par la violence de la foule et c'est bien là le caractère du supplice de Calliste qu'on nous montre précipité dans un puits (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1657-1664) [3].

Dès la première moitié du IVe siècle, les documents romains font de Calliste un martyr, fêté le 14 octobre au cimetière de Calépode (voir ce nom) au IIIe mille de la voie Aurélienne. A Rome, son souvenir est localisé au pied du Janicule, à Sainte-Marie du Transtévère. On retrouve dans la Passion les mêmes données topographiques et chronologiques.

[1] On suit la 1re édition ; le martyre d'Anicet, dans la 2e, a été retouché. — [2] *De gloria mart.*, c. XXXV, XXXVI. — [3] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. III, p. 251.

« D'après certains savants [1], la tradition du martyre de Calliste reposerait uniquement sur le fait de son exil en Sardaigne, dont il est parlé dans les *Philosophumena* [2]. Mais cet exil se place longtemps avant son épiscopat et ne suffit pas à justifier le titre de martyr, reconnu à Calliste officiellement et en dehors de toute influence légendaire. Son second successeur Pontien (236) et le pape Corneille (253), qui ne paraissent pas avoir souffert le martyre sanglant, ou martyre proprement dit, ont été, il est vrai, rangés parmi les martyrs. Mais ils moururent en exil, tandis que Calliste revint du sien et fournit ensuite une carrière de trente ans au moins. Un exil d'où l'on revenait n'était pas, à Rome et au IIIe siècle, un titre suffisant pour être honoré comme martyr. Lucius fut exilé, revint, et mourut quelques semaines après son retour (4 mars 254); cependant son anniversaire figure dans la *Depositio episcoporum*, avec ceux des papes qui n'ont pas été martyrs, et non pas dans la *Depositio martyrum*, avec ceux de Fabien, de Sixte II, de Calliste et de Pontien. La conjecture des savants en question n'est donc nullement fondée et l'on a tout droit d'accepter, non pas, encore une fois, tous les détails de la *Passio Callisti*, mais les données qu'elle contient sur le lieu de sa mort et celui de sa sépulture, données confirmées par les documents les plus sérieux ; il serait même difficile, pour concilier le martyre de Calliste avec la date de ce fait et l'attitude d'Alexandre à l'égard des chrétiens, de trouver une explication plus satisfaisante que celle qui ressort de son genre de supplice, tel que la Passion le présente, c'est-à-dire l'hypothèse d'une émeute populaire. Cette hypothèse est encore confirmée par la proximité entre le lieu traditionnel de la mort de Calliste et la voie Aurélienne sur laquelle on l'enterra. Il eût été naturel, en effet, que son corps fût déposé dans le célèbre cimetière de la voie Appienne auquel son nom est attaché et où furent enterrés tous les papes du IIIe siècle, excepté lui. Une telle exception suppose des circonstances particulières, qui ont empêché ses obsèques de se passer régulièrement [3]. »

Dans la question de savoir si le *Liber pontificalis* a utilisé la *Passio Callisti* on doit remarquer ce point de détail : il place la naissance de Calliste dans la région appelée *Urberavennanium*, lieu nommé plusieurs fois dans la Passion. Toutefois cette expression était courante pour désigner la partie du Transtévère située au bas du Janicule et c'était le quartier des marins de la flotte de Ravenne en détachement à Rome *(regio XIV trans Tiberim)*. On en peut conclure que le *Liber pontificalis* ne dépend pas de la Passion de Calliste, mais de la tradition orale.

4. *La « Passio sanctæ Ceciliæ »*. — On n'a pas à revenir sur cet apocryphe (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2712-2721) mais on y voit figurer un certain pape Urbain, successeur du pape Calliste, qui instruit et baptise ceux que Cécile, Valérien et Tiburce ont convertis. Le même Urbain reparaît dans le *Liber pontificalis* où on lit, dans la 1re édition : *Hic (Urbanus) sua traditione multos convertit ad baptismum, etiam Valerianum, sponsum sanctæ Ceciliæ et multi martyrio coronati sunt per ejus doctrinam*. L'emprunt fait à l'apocryphe est clair, et ce n'est pas le seul ; ainsi nous lisons au *Liber* qu'Urbain *(claruit) confessor temporibus Diocletiani* et dans la *Passio Ceciliæ* cette phrase : *Qui jam bis confessor factus inter sepulcra martyrum latitabat*. Toutefois la mention de Dioclétien constitue un anachronisme tellement énorme pour un pape, dont le successeur Pontien occupa le siège de 230 à 235, qu'il était impossible de le laisser passer ; aussi les copistes ont-ils retouché le passage. Les uns ont supprimé les mots compromettants, d'autres ont introduit la date consulaire de 236, un manuscrit a remplacé Dioclétien par Alexandre, un autre a fait d'Urbain un confesseur et martyr. Ce qu'il y a de plus embarrassant, c'est que la leçon qui contient ces deux mots est bien la leçon primitive et elle ne contredit en rien les *Passiones* de Cécile [4] et d'Urbain [5] qui ne mentionnent ni consuls ni empereurs.

On est en droit de conclure que l'auteur du *Liber* a fait usage d'une *Passio Ceciliæ* différente de celle que nous possédons, au moins sur quelques points.

La *Passio* et le *Liber* placent la sépulture d'Urbain au cimetière de Prétextat, alors que le pape Urbain fut enterré au cimetière de Calliste. C'est qu'en somme il y a eu deux Urbain, un pape et un évêque dont le souvenir est localisé près de l'église de Saint-Urbain *alla Caffarella* (ancien *pagus Triopius*) et au cimetière de Prétextat.

5. *Documents perdus sur le pape Pontien*. — La *depositio martyrum* fait mention de la mort du pape Pontien, et le catalogue libérien parle de son exil en Sardaigne qui entraîna sa démission : *discinctus est*. L'idée d'un pape démissionnaire paraissait-elle une suggestion qui pourrait devenir contagieuse? On ne sait, mais l'auteur du *Liber pontificalis* a discrètement remplacé *discinctus est* par *defunctus est* et, même, il a modifié la date ; au *IV kal. oct.* il a substitué le *III kal. nov.* Ce faisant, a-t-il tenu compte d'un récit concernant Pontien? C'est l'opinion de L. Duchesne ; elle est soutenable.

En ce qui concerne la translation des restes de Pontien à Rome, que le *Liber* attribue à Fabien : *quem beatus Fabianus adduxit navigio et sepelivit in cymiterio Calisti, via Appia*, il y a tout lieu de croire que le pontificat d'Antéros fut trop court et trop rempli de menaces pour qu'on se hasardât à solliciter un rescrit impérial nécessaire à une translation en pleine persécution de Maximin ; d'ailleurs Pontien a pu survivre à Antéros. La situation fut très différente avec le pape Fabien (236-250), et sous des empereurs tolérants tels que Gordien III et Philippe.

A l'occasion de Pontien, le *Liber pontificalis* commet une erreur en écrivant : *Eodem tempore Pontianus episcopus et Yppolitus presbiter exilio deportati sunt ab Alexandro in Sardinia insula Bucina (i. e. nociva), Severo et Quintiano consulibus* (235). Les mots *ab Alexandro*, étrangers au texte philocalien, ont été interpolés d'après le *temporibus Alexandri* qu'on lit au début de la notice. L'exil frappa Pontien avant le mois de septembre, or Alexandre-Sévère avait été assassiné le 18 mars, sur les bords du Rhin ; ce fut certainement Maximin qui exila Pontien.

6. *Documents perdus sur le pape Antéros*. — La notice de ce pape au *Liber* nous apprend qu'à l'occasion de la mort du prêtre Maxime ou Maximin, Antéros fit recueillir les Actes des martyrs : *Hic gestas martyrum diligenter a notariis exquisivit et in ecclesia recondit propter quodam Maximino presbitero qui martyrio coronatus est*. Ce renseignement précieux ne se lit nulle part ni dans le catalogue libérien ni dans les passionnaires. Est-il recevable? Pour soutenir le contraire, il faudrait effacer du *Liber pontificalis* la mention du martyr de Maxime et la revendiquer pour Antéros nonobstant l'expression *dormit* qui le concerne dans le catalogue libérien et par l'absence de son nom dans la *Depositio martyrum*. Au contraire, on ne voit pas une objection bien grave dans l'existence d'un martyr de plus, à Rome, portant le nom de Maxime, en 235 ou 236, et l'absence d'une *Passio* qui le concerne.

7. *La « Passio sancti Cornelii »*. — Cette pièce est ancienne et contient des indications topographiques

[1] A. Lipsius, *Chronol. der röm. Bischöfe*, p. 178. — [2] *Philosophumena*, l. IX, c. XII. — [3] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. XCIII. — [4] Surius, *Vitæ sanct.*, 22 nov. — [5] *Acta sanct.*, maii t. V, p. 477 sq.

dont il faut tenir compte [1] ; elle peut remonter jusque vers le pontificat de saint Léon Ier (440-461) et l'auteur du *Liber pontificalis* l'a utilisée. Il faut mettre au profit du rédacteur de la *Passio* les détails qu'il donne sur le lieu de la sépulture de Corneille, détails qui se trouvent d'accord avec les découvertes modernes. Ce n'est pas, en effet, un mince mérite pour le rédacteur d'un document du VIe siècle qu'on puisse dire de lui qu' « il trace bien le chemin entre le *forum Palladis* où, suivant lui, a eu lieu la condamnation du saint, et l'endroit de la voie Appienne où fut creusé son tombeau ; en allant de l'un à l'autre il fallait passer, comme il le marque, par dessous l'*arcus Stillæ*, c'est-à-dire la porte Capène *(madida Capena)* [2] et par devant le temple de Mars, situé un peu plus loin sur la gauche de la voie Appienne [3].

Les allusions à la correspondance du pape Corneille avec l'évêque Cyprien de Carthage sont sujettes à corrections ; ainsi il n'est pas exact de dire de Cyprien *cum esset in custodia*, il était libre à ce moment. Touchant les supplices infligés au jeune Célérinus, ce n'est pas dans une lettre à Corneille que saint Cyprien en parle, mais dans les lettres XXI, XXVII, XXXVIII, XXXIX. Enfin, il n'est pas exact que Corneille ait souffert un martyre sanglant ; il faut s'en tenir là-dessus au témoignage du continuateur d'Hippolyte : *Centumcellis expulsus, ibi cum gloria dormitionem accepit*. Autre inexactitude : Corneille n'a pas comparu devant Dèce qui l'aurait condamné, puisque Dèce mourut au mois de novembre 251 et Corneille, exilé vers la fin de l'année 252, ne mourut probablement que vers le mois de juin 253.

8. *Récits sur la persécution de Valérien.* — Le *Liber pontificalis*, qui mentionne le martyre des papes Étienne et Sixte II et du diacre Laurent, ignore les *Passiones* de ces trois personnages, sur le compte desquels il est assez bien renseigné.

Au sujet du pape Lucius, mort le 4 mars 254, le *Liber* fait erreur en écrivant : *a Valeriano capite truncatus est*, car Valérien ne fut persécuteur qu'en 257. Le même *Liber* dit que Lucius confia son Église, avant de mourir, à son archidiacre Étienne ; c'est une interpolation tirée du ms. *Vatic. 3764 ;* il faut s'en tenir à l'indication : *martyrio coronatur*.

La notice de Sixte II tombe dans l'erreur en associant les noms de Dèce et de Valérien. Au contraire, tous les détails concernant les martyrs sont exacts : exécution de six diacres par groupes de deux et de quatre, ce dont témoigne l'inscription damasienne en l'honneur de Felicissime et Agapet au cimetière de Prétextat et une autre inscription damasienne aux *comites Xysti* enterrés avec leur évêque au cimetière de Calliste, dans la crypte de Saint-Sixte ; ces quatre diacres eurent leurs noms conservés par le *Liber pontificalis*, c'étaient : Januarius, Magnus, Vincentius et Stephanus.

Le martyre de saint Laurent est enregistré à sa date, sans détails, avec les noms et qualités de ses compagnons : Claudius, sous-diacre ; Severus, prêtre ; Crescentius, lecteur ; Romanus, portier.

9. *La « Passio sanctæ Susannæ ».* — Dans cette pièce [4] Suzanne est nièce du pape Gaius, fils d'un consul cousin de Dioclétien. Dans le *Liber* cette Passion est utilisée et on y relève la parenté du pape avec l'empereur, ce qui ne le dispense pas de se cacher *in cryptis habitans*, du moins réussit-il à éviter la mort : *confessor quievit*, dit la 1re édition, tandis que la 2e fait de Gaius un martyr : *Hic fugiens persecutionem Diocletiani in cryptis habitando, martyrio coronatur post annos IX*. Enfin, une phrase interpolée ajoute ce renseignement : *Qui, post annos XI, cum Gavinio fratre suo propter filiam Gavini presbyteri nomine Susanna martyrio coronatur*.

Le nom de Gaius figure dans la *Depositio episcoporum*, il manque dans la *Depositio martyrum* et ce point se trouve d'accord avec le *confessor quievit* de la 1re édition du *Liber ;* d'ailleurs Gaius n'a pas eu à fuir dans les souterrains la persécution de Dioclétien qui ne commença que sept ans après sa mort.

Cela n'a pas empêché l'auteur de la 2e édition du *Liber* d'élever Gaius au rang des martyrs : *martyrio coronatur post annos VIIII* (var. *VIII*) ; par rapport à quoi? Ce ne peut être à la date de son élévation au pontificat puisque tous les catalogues lui donnent onze ans et le catalogue libérien douze ans. On doit donc supposer que cette période de VIIII ou VIII ans dépend d'un événement non mentionné dans le *Liber* et qui se trouvait consigné peut-être dans la *Passio* de sainte Suzanne.

En ce qui regarde la phrase : *Qui, post annos XI...* on ne peut guère y voir autre chose qu'une note marginale, introduite maladroitement dans le texte.

10. *La « Passio* (perdue) *sancti Marcellini ».* — La notice du pape Marcellin paraît être un emprunt à une *Passio Marcellini* aujourd'hui perdue ; on devait y lire que dans l'espace de trente jours 17 000 chrétiens furent mis à mort, le pape sommé d'encenser les idoles y consentit. Quelques jours plus tard, il se repentit et subit le martyre avec Claudius, Quirinus et Antoninus. Après être restés exposés vingt-cinq jours, les corps furent recueillis par le prêtre Marcel, futur successeur de Marcellin. Marcellin avait choisi sa tombe au cimetière de Priscille, dans un cubicule bien éclairé, *cubiculum clarum* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1762-1773).

11. *La « Passio sancti Marcelli ».* — Nous en avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1753-1760) et nous avons dit ce qu'on en peut retenir. Cette *Passio* a été insérée dans l'histoire du diacre Cyriaque, dont les événements sont censés se passer sous le pontificat de Marcel. Les événements se succèdent sous le règne de Maximien, fils de Dioclétien ; il est question du pape réduit à la condition de palefrenier et mourant de misère dans cette situation. De cela on ne trouve pas trace dans l'épitaphe de Marcel, rédigée par le pape Damase, mais seulement d'une peine d'exil provoquée par la participation de Marcel aux troubles de son Église. De plus, Marcel ne vécut pas sous Maximien, fils imaginaire de Dioclétien, mais sous Maxence, et son épiscopat fut de très courte durée.

La 2e édition du *Liber* suit un texte de la *Passio Marcelli* plus rapproché de l'histoire ; on y voit le pape arrêté parce qu'il organisait l'Église, *eo quod Ecclesiam ordinaret*, ce qui s'accorde bien avec le fait que Marcel reconstitua les services de l'Église désorganisés par plusieurs années de persécution.

VI. Les fondations et dotations d'églises. — Les documents du passé nous entretiennent à maintes reprises de la libéralité des papes à l'égard des édifices du culte et du mobilier liturgique. C'est, naturellement, leur ville épiscopale et leur diocèse qui provoquent surtout cette munificence dont nous lisons le détail instructif quoique monotone dans le *Liber pontificalis*. De ces interminables énumérations presque tout a péri et s'il n'est que trop légitime de regretter des désigna-

[1] Schelstrate, *Antiquitas Ecclesiæ illustrata*, in-4°, t. I, Romæ, 1692, p. 188 ; manque dans les *Acta sanct.*, au 14 sept. — [2] Un aqueduc passait au-dessus de la porte. — [3] H. Jordan, *Topogr. der Stadt Rom*, t. II, p. 542 ; cf. p. 110-113. C'est l'*ædes Martis* des régionnaires mentionné dans les Passions des papes Étienne et Sixte II. La situation n'en a pas été déterminée avec exactitude mais les textes permettent d'en fixer l'emplacement près de la porte Saint-Sébastien, hors les murs actuels, à gauche en sortant de Rome. — [4] *Acta sanct.*, febr. t. III, p. 62 ; aug. t. II, p. 631.

tions par trop sommaires, encore faut-il essayer d'en retirer ce qu'elles peuvent nous apprendre au double point de vue de l'archéologie et de la liturgie. C'est ce que L. Duchesne a fait avec une maîtrise qui ne laisse rien de mieux à faire que de le suivre.

Il est souvent question dans le *Liber pontificalis*, a-t-il écrit [1], de fondations, réparations, embellissements d'églises et autres édifices religieux, de fonds de terre consacrés à l'entretien du culte, de vases sacrés, lampadaires et objets analogues offerts aux églises par les papes, les souverains et les personnes privées. Tous ces détails ne proviennent pas de la même source; ce qui regarde la fondation et les embellissements des édifices peut avoir été écrit d'après la notoriété publique, plus ou moins précisée par les noms que portaient les édifices et par les inscriptions dédicatoires qu'on y pouvait lire. Mais les listes de fonds de terre, avec indications du gisement et chiffres de revenu, les énumérations de vases sacrés avec mention du métal, du poids, de l'ornementation, n'ont évidemment rien à voir avec la tradition orale. On va donc séparer ces deux catégories de renseignements, s'occuper d'abord des édifices, puis de leur dotation en fonds de terre et en mobilier liturgique.

1° *Les édifices sacrés.* — Voici d'abord la liste des édifices religieux dont la fondation ou la restauration sont indiquées dans le *Liber pontificalis.*

1. *A l'intérieur de Rome :*

La basilique Constantinienne, fondée sous Silvestre, restaurée sous Léon.

Son baptistère, fondé sous Silvestre, restauré sous Sixte III.

Trois oratoires attenants :

Saint-Jean-Baptiste, fondé sous Hilaire.

Saint-Jean-l'Évangéliste, fondé sous Hilaire.

Sainte-Croix, fondée sous Hilaire.

La basilique de Libère, reconstruite par Sixte III, sous le vocable de Sainte-Marie, avec adjonction d'un baptistère.

L'oratoire des Saints-Cosme-et-Damien, ajouté sous Symmaque à cette basilique.

La basilique de Saint-André, *ad S. Mariam*, fondée sous Simplicius.

La basilique de Saint-Étienne, au Cœlius, fondée sous Simplicius.

La basilique de Sainte-Bibiane, fondée sous Simplicius.

La basilique des Saints-Cosme-et-Damien, fondée sous Félix IV.

Les églises titulaires :

De Marcel, sous Marcel.

D'Équitius, sous Silvestre.

De Marc, sous Marc.

De Jules, près du forum de Trajan, sous Jules.

De Jules, *trans Tiberim*, sous Jules.

De Saint-Laurent *in Damaso*, sous Damase.

De Crescentiana, sous Anastase Ier.

De Vestina, sous Innocent.

De Sabine, avec baptistère, sous Sixte III.

Des Saints-Jean-et-Paul, réparée sous Symmaque.

Le monastère *ad Lunam*, fondé sous Hilaire.

2. *Dans la banlieue romaine :*

La basilique de Saint-Pierre, fondée sous Silvestre, restaurée sous Léon.

Un monastère dans le voisinage, sous Léon.

L'église Saint-André, sous Symmaque, avec les oratoires de Saint-Thomas, Saint-Cassien, Saints-Prote-et-Hyacinthe, Saint-Apollinaire, Saint-Sossius.

Trois oratoires dans le baptistère, sous Symmaque : Sainte-Croix, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-l'Évangéliste.

Divers édifices dans l'atrium ou à proximité, sous le même pape.

a) Voie Aurelia :

Saint-Pancrace, sous Symmaque.

Sainte-Agathe, sous Symmaque.

Saint-Félix, sous Félix II.

Saint-Calliste, sous Jules.

b) Voie de Porto :

Basilique de Jules, sous Jules.

c) Voie d'Ostie :

La basilique de Saint-Paul, fondée sous Silvestre, restaurée sous Léon et Symmaque.

Le cimetière des Saints-Félix-et-Adauctus *(cym. Commodillæ)*, restauré sous Jean Ier.

d) Voie Ardéatine :

La basilique de Marc, fondée sous ce pape.

Le cimetière des Saints-Nérée-et-Achillée *(cym. Domitillæ)*, restauré sous Jean Ier.

La basilique de Damase, fondée sous ce pape.

e) Voie Appienne :

Le cimetière de Calliste, sous ce pape.

La basilique de Saint-Corneille, fondée sous saint Léon.

Le sanctuaire des évêques, à Saint-Sixte, restauré sous Sixte III.

Le sanctuaire des apôtres, *ad Catacumbas*, restauré sous Damase.

Un monastère au même endroit, fondé sous Sixte III.

f) Voie Latine :

La basilique de Saint-Étienne, fondée sous Léon.

g) Voie Labicane :

La basilique des Saints-Pierre-et-Marcellin, fondée sous Silvestre.

Le mausolée de sainte Hélène, fondé sous Silvestre.

h) Voie Tiburtine :

La basilique de Saint-Laurent *ad Corpus*, fondée sous Silvestre, restaurée sous Sixte III.

La basilique de Saint-Laurent-Majeur, fondée sous Sixte III.

Un monastère avec bains, *prætorium* et deux bibliothèques, au même endroit, sous Hilaire.

La basilique de Saint-Agapit, sous Félix III.

La basilique de Saint-Étienne, fondée sous Simplicius.

i) Voie Nomentane :

La basilique de Sainte-Agnès avec son baptistère, fondée sous Silvestre, restaurée sous Libère, Innocent et Symmaque.

j) Voie Salaria nova :

L'oratoire de Sainte-Félicité, fondé sous Boniface Ier, restauré sous Symmaque.

La basilique de Saint-Saturnin, reconstruite sous Félix IV.

Le cimetière de Saint-Alexandre, restauré sous Symmaque.

Le cimetière de Priscille, restauré sous Jean Ier.

Le cimetière de Novella, sous Marcel.

k) Voie Flaminienne :

La basilique de Saint-Valentin, fondée sous Jules.

3. *Au delà des limites de la banlieue romaine :*

L'église des Saints-Jean-Pierre-et-Paul, à Ostie, sous Silvestre.

L'église d'Albano, sous Silvestre.

L'église de Capoue, sous Silvestre.

L'église de Naples avec divers édifices civils, sous Silvestre.

L'église de Sainte-Euphémie, à Tibur, sous Gélase.

Les églises (ou l'église) des Saints-Nicandre, Éleuthère et André, sur la voie Labicane, sous Gélase.

L'église de Sainte-Marie, sur la voie Laurentine, sous Gélase.

La basilique de Saint-Michel *(via Salaria?)*, réparée sous Symmaque.

[1] L. Duchesne, *Introd.* au *Liber pontif.*, t. I, 1886, p. CXL sq.

L'église de Saint-Pierre, *via Tribuna, mil. XXVII*, fondée sous Symmaque.

Une église près d'Albano, sous Hormisdas.

Ces listes sont incomplètes ainsi qu'on peut s'en convaincre en comparant les édifices qu'elles mentionnent avec ceux des églises cémétériales nommées dans les *Itineraria* du VIIe siècle et qui existaient pour la plupart dès le Ve siècle. Néanmoins, un examen attentif montrera que presque toutes les grandes basiliques de la banlieue sont désignées ; mais on a pris moins d'attention à l'égard des églises de la ville dont neuf seulement ont retenu l'attention ; quant aux deux titres des Saints-Jean-et-Paul et de Fasciola ils n'obtiennent une mention qu'à propos l'un, de réparations et l'autre, incidemment. C'est donc onze titres en tout sur vingt-cinq qui existaient à Rome au commencement du VIe siècle. De ces vingt-cinq titres on possède les signatures des prêtres romains qui les administraient et qui siégèrent au concile du 1er mars 499 ; la plupart d'entre eux existent encore et possédaient jadis — quelques-uns possèdent encore — des inscriptions monumentales d'un véritable intérêt historique. Il suffit de rappeler celle de Sainte-Pudentienne et celle de Saint-Clément qui conservent les formules dédicatoires du pape Sirice ; non moins intéressante est l'inscription métrique portant le nom de Sixte III : *Xystus apostolicæ Sedis honore fruens*, qu'on lisait sur la basilique des Apôtres, fondée sur l'Esquilin par l'impératrice Eudoxie.

Mais surtout on doit être surpris que le *Liber pontificalis* ait passé complètement sous silence la réédification de la basilique de Saint-Paul sous le pontificat de Sirice. La notice de ce pape, qui fut un grand bâtisseur, aurait facilement fourni la matière à un rappel de ses grandes constructions, cependant il n'y est pas fait la plus petite allusion et on croit pouvoir lire dans ce silence volontaire une critique à peine déguisée. Sans parler de tout ce que les livres et les monuments pouvaient apprendre sur ce point à l'auteur du *Liber*, la simple tradition orale aurait dû lui apporter à profusion des témoignages et la visite des églises de Rome lui eût appris les noms de leurs fondateurs ; il semble ne pas avoir voulu se donner la peine de cette démarche.

2° *Les catalogues de vases sacrés, de lampadaires et d'immeubles.* — Les papes ne se contentaient pas de construire des églises, ils les mettaient en état de suffire à toutes les nécessités du culte, soit par des dons faits au moment de la fondation, soit dans la suite pour suppléer ou simplement pour enrichir. De là deux catégories de dons faisant l'objet d'énumérations différentes.

Pour les dernières le choix des dons est déterminé par les besoins accidentels de l'église ou par la fantaisie du donateur. Pour les premières, contemporaines de la fondation des édifices, il paraît possible d'en déterminer l'origine. On les trouve dans les notices de Silvestre, Marc, Damase, Innocent, Boniface, Célestin, Sixte III, par conséquent entre 314 et 440. Les bénéficiaires de ces largesses sont les églises dont les noms suivent :

La basilique Constantinienne.
Le baptistère Constantinien.
La basilique de Saint-Pierre.
La basilique de Saint-Paul.
5 La basilique Sessorienne.
La basilique de Sainte-Agnès.
La basilique de Saint-Laurent.
La basilique des Saints-Pierre-et-Marcellin.
L'église d'Ostie.
10 L'église d'Albano.
L'église de Capoue.
L'église de Naples.
Le *titulus Equitii* ou *Silvestri*.
Le *titulus Marci*.
15 Le *titulus Damasi*.
Le *titulus Vestinæ*.
L'oratoire de Sainte-Félicité.
La basilique de Sainte-Marie.
La basilique de Saint-Laurent-Majeur.

Chacune de ces églises est pourvue de deux catalogues concernant 1. les vases liturgiques et les lampadaires ; 2. les biens immobiliers affectés à l'entretien du luminaire (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉCLAIRAGE DES ÉGLISES) ; exception faite, dans ce second cas, pour l'oratoire de Sainte-Félicité et la basilique de Saint-Laurent-Majeur.

Le catalogue des vases liturgiques — sauf pour le baptistère Constantinien — se compose des mêmes objets répartis dans le même ordre avec les particularités relatives au nombre, au poids et à la richesse des objets. Nous trouvons les pièces suivantes :

1. La patène qui paraît être, d'après son poids, un plat de grandes dimensions servant à la communion de l'évêque consécrateur et des fidèles. Ordinairement on ne mentionne qu'une seule patène, mais il peut y en avoir une autre, plus précieuse.

2. On désigne sous le nom de *scyphus* un récipient destiné à contenir le vin de la consécration. Les grandes basiliques où l'assistance est nombreuse possèdent plusieurs *scyphi* de métal plus ou moins précieux et l'un d'eux, en or ou en argent, à l'usage de l'évêque.

3. Les *calices ministeriales* étaient destinés à la communion des fidèles sous l'espèce du vin ; ils n'étaient pas de très grandes dimensions, à peu de chose près comme les calices en usage de nos jours, aussi en fallait-il plusieurs, cinq au moins dans les églises paroissiales, parfois beaucoup plus, suivant l'importance des basiliques : quinze, vingt et jusqu'à cinquante.

4. Les *amæ* étaient les récipients parfois considérables où on versait le vin offert par les fidèles ; telle *ama* pouvait contenir 52 litres 1/2 et même trois fois plus ; d'après cette contenance, ils devaient avoir une place fixe et on se contentait sans doute d'une matière sans grande valeur.

5. Les *amulæ* ou burettes de petites dimensions contenaient le vin apporté par les fidèles présents au saint sacrifice. Ces *amulæ* appartenaient aux fidèles qui les remportaient après que leur contenu avait été jeté par le diacre dans un *scyphus* ou une *ama*.

6. L'*altare* unique, en métal précieux, sauf dans la basilique Constantinienne qui possède sept autels et sept *scyphi* à raison de l'assistance considérable qui y assiste au saint sacrifice.

C'est là le mobilier liturgique essentiel et indispensable. En outre, on signale l'usage des métrètes dans lesquels on conserve la provision d'huile pour les lampes ; ce sont de véritables réservoirs dont la capacité peut s'élever jusqu'à 525 litres ; le *thymiamaterium*, brûle-parfums, sorte d'encensoir fixe ; l'*aquamanile* ou lavabo qui n'apparaît qu'après le IVe siècle.

Pour l'administration du baptême on fait usage d'ustensiles parfois mentionnés, tels que la *pelvis ad baptismum*, la *conca*, le *cervus fundens aquam*, la *patena chrismalis*, etc.

Les lampes, lustres, candélabres ne font pas l'objet d'énumérations constantes car ici tout dépend de la munificence du donateur qui prend moins de soin de prescrire le nombre des objets qu'à assurer leur entretien par l'attribution de revenus fixes tels que fonds de terre, location de maisons, d'édifices. Nous en avons l'exemple à propos de la basilique Constantinienne où il est dit que Constantin *constituit in servitio luminum* ; il faut entendre la même chose pour toutes les fondations. On conserve à Saint-Pierre une charte de bronze de Grégoire II, et à Saint-Paul une charte de marbre de Grégoire Ier qui affectent des fonds à la *concinnatio luminum* dans ces deux basiliques (voir *Dictionn.*, t. III,

col. 886, fig. 2667 ; col. 896, fig. 2670). Le revenu est compté en *solidi*.

Si on recherche l'origine de ces catalogues il n'est pas possible de parler de notoriété publique ou de tradition orale ; seuls des documents écrits ont pu être mis à profit, encore faut-il écarter les inscriptions. Si on se reporte à l'article que nous avons consacré aux chartes épigraphiques (voir *Dictionn.*, t. III), on verra que tous ces monuments encore conservés sont postérieurs au temps où le *Liber pontificalis* fut écrit et, d'ailleurs, l'usage de l'épigraphie pour les pièces de ce genre ne paraît pas primitif. On peut croire que l'auteur du *Liber*, peu soucieux de recourir aux sources épigraphiques, aura puisé ses informations dans les archives, où se trouvaient en original les chartes de fondation et de donation. On peut se faire une juste idée de ce que lui fournissaient les archives en relisant le texte de la *charta Cornutiana*, datée de 471 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 881-884).

3° *Les catalogues de fonds de terre.* — On remarquera tout d'abord une anomalie. Le *Liber pontificalis* introduit les énumérations par un verbe tel que *dedit, obtulit;* dès lors on attendrait le cas accusatif et, au contraire, chaque fonds est désigné au nominatif. La raison en est qu'ils ont cité un texte plus ancien dont ils ont eu peine à s'affranchir. Une fois de plus nous citons [1] :

Les biens ainsi catalogués sont appelés *massæ, fundi, possessiones, agri*. Le *fundus* paraît être une subdivision de la *massa*, ou du moins un de ses éléments : plusieurs *fundi* forment une *massa*. Ce dernier terme désigne un ensemble de pièces de terre réunies dans une même mouvance d'exploitation. Les mots *possessiones, agri*, le premier très fréquemment employé, ont une signification moins précise. Il est à remarquer que l'usage de ces termes et, en général, le libellé des listes, éprouve quelques variations en passant d'une église à une autre. Ainsi, pour le Latran, basilique et baptistère, ainsi que pour le *titulus Equitii*, ce sont les mots de *massa* et de *fundus* qui dominent ; *ager* revient plusieurs fois dans la liste de Sainte-Agnès ; *possessio* est plus fréquent dans les autres. Il y a d'autres particularités : le gisement des propriétés est ordinairement marqué par la formule *in territorio*, mais pour les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Sainte-Croix, on trouve l'expression *sub civitate*, qui revient au même. En dehors des formules, on peut remarquer une certaine relation entre la situation des fonds et celle de la basilique. Ainsi, autant qu'on peut les identifier, les fonds de Sainte-Agnès se trouvent presque tous sur la voie Nomentane ou dans la région de la voie Salaire qui est le plus rapprochée de la basilique ; de même ceux de Saint-Laurent se trouvent près de la voie Tiburtine ; la basilique des Saints-Pierre-et-Marcellin, près de laquelle se trouvait le mausolée de sainte Hélène, possède un terrain voisin de la porte Sessorienne et du palais Sessorien, résidence de cette impératrice ; de même la plupart des fonds de l'église d'Ostie sont indiqués aux environs de cette ville, ceux de l'église d'Albano sur les flancs de la montagne albaine, ceux de Capoue en Campanie ; enfin, parmi les propriétés des églises de la ville, comme celles d'Equitius, de Vestina, de Sainte-Marie, on voit figurer des maisons, jardins, bains, boulangeries, situés dans leurs voisinages respectifs.

En général, les propriétés, quand elles ne se trouvent pas dans les environs de Rome, appartiennent à des pays situés dans la basse Italie et la Sicile. Cependant le baptistère de Latran possède tout un groupe de fonds africains, une propriété dans l'île Gaulos (Gozzo, près de Malte), une autre vraisemblablement dans l'île de Céphalonie. Les fonds attribués aux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul ont ceci de particulier qu'ils se trouvent tous compris dans les provinces orientales de l'empire, depuis la Cilicie jusqu'à l'Égypte. Peut-être notre auteur, jugeant à propos de faire un choix, se sera-t-il borné à celles-là, en omettant les autres. Toujours est-il que, pour la basilique de Saint-Pierre, il marque expressément la rubrique de provenance : *Per diocesim Orientis*, sous laquelle il range des propriétés sises :

A Antioche, *in civitate Antiochia*.

Dans la banlieue d'Antioche, *sub civitatem Antiochiam*.

Dans la banlieue d'Alexandrie, *sub civitatem Alexandriam*.

En Égypte, *per Aegyptum, sub civitatem Armenia* [2].

Auprès de Cyr, *in provincia Euphratense, sub civitate Cyro*.

Cette distribution est fort remarquable. On va d'Antioche à Alexandrie, d'Alexandrie en Égypte, d'Égypte dans la province Euphratésienne, au nord d'Antioche. La distinction entre Alexandrie et l'Égypte est bien conforme à ce que nous savons des usages de ce pays [3] ; à elle seule une telle distinction suffirait à montrer que nous avons affaire ici à des renseignements provenant d'une bonne source. Mais ce qu'il y a de plus important c'est que, dans cette énumération géographique, l'Égypte nous apparaît comme une partie du diocèse d'Orient, tout comme la Syrie *Cœle* et l'Euphratésienne. Or ce groupement administratif avait cessé, nous le savons avec certitude, en 386, car le catalogue des provinces de Polemius Silvius, rédigé en cette année, présente l'Égypte comme formant un diocèse spécial, distinct de celui d'Orient, et cette situation ne fut pas modifiée depuis. La liste du *Liber pontificalis* dépend donc ici d'un document rédigé au plus tard sous l'empereur Gratien et qui peut facilement remonter un demi-siècle plus haut.

Les fonds attribués à la basilique de Saint-Paul sont aussi tous compris dans les limites du diocèse d'Orient ; on en trouve un auprès de Tarse, trois dans le voisinage de Tyr, trois en Égypte, mais la rubrique *per diocesim Orientis* n'est pas marquée. Du reste, notre compilateur a ici une tendance évidente à l'abréviation.

4° *Redevances en produits exotiques.* — Un trait caractéristique de ces propriétés orientales des deux églises apostoliques, c'est que, outre un revenu en argent monnayé, exprimé en *solidi*, elles rapportent en nature divers produits rares et recherchés dont l'énumération n'est pas sans intérêt : du papier, du lin, du nard, du baume, de l'huile de Chypre, de la myrrhe (stacté), du storax d'Isaurie, du poivre, du safran, de la cannelle, des clous de girofle. La plupart de ces produits ne peuvent être considérés comme indigènes des localités où se trouvaient les biens-fonds en question. Les clous de girofle venaient des îles Moluques ; le poivre, la cannelle, le nard, de l'Inde ; la myrrhe, d'Arabie ou d'Abyssinie ; le papyrus ne croissait qu'en Égypte ; le baume ne se récoltait que sur les bords du Jourdain. Mais les pays orientaux, la Syrie et l'Égypte, étaient plus à portée que les autres provinces de l'empire de se procurer, par le commerce et l'échange de leurs denrées, ces matières précieuses, si recherchées dans les grandes villes. On ne voit guère à quel usage liturgique pouvaient servir plusieurs de ces produits, le poivre, le safran, la cannelle, les clous de girofle. Les administrateurs des basiliques devaient les mettre dans le commerce local ; et c'est une chose assez intéressante

[1] L. Duchesne, *Introd.* au *Liber pontif.*, t. I, p. CXLIX-CLIII. — [2] Ce nom de ville est sans doute estropié ; on ne peut le retrouver tel quel dans les listes géographiques relatives à l'Égypte. — [3] G. Lumbroso, *L'Egitto al tempo dei Greci e dei Romani*, Roma, 1882, p. 64-70, donne un excellent exposé de cette question.

que de voir les églises vénérées des apôtres Pierre et Paul servir d'intermédiaires pour le commerce des épices, entre l'Orient le plus lointain, l'Hindoustan, Ceylan, les îles de la Sonde, les Moluques et l'Italie latine avec tous ses tributaires occidentaux. Ceci n'est, du reste, qu'un épisode dans l'histoire du grand commerce pendant le Moyen Age (voir *Dictionn.*, t. x, au mot Marché).

Indépendamment de l'échange qui pouvait en être fait, ces précieuses denrées étaient souvent employées comme cadeaux entre grands personnages. Saint Grégoire le Grand envoie à un de ses correspondants [1] de l'aloès, de l'encens, du storax, du baume, *sanctorum martyrum corporibus offerenda ;* au milieu du VIIIe siècle nous voyons un diacre romain, Gemmulus, envoyer à saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, un présent de 4 onces de cannelle, 2 livres de poivre, 4 onces de costus et 1 livre de cozumbre. Vers le même temps, Eadburge, abbesse du monastère de Thanet, recevait du diacre Lullus, le futur évêque de Mayence, un cadeau de storax et de cannelle *(cinnamonum)* [2]. A une époque plus rapprochée de celle que nous considérons, en 408, la ville de Rome paya pour sa rançon au roi des Goths, Alaric, outre une somme d'or considérable, 3 000 livres de poivre [3]. Il est possible que les églises apostoliques aient aidé à fournir la quantité exigée pour cette contribution en nature.

5° *Traces d'antiquité dans les catalogues.* — Ce n'est pas seulement dans les catalogues afférents aux églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul que l'on trouve les détails d'une touche spéciale et d'une provenance évidemment antique. L'un des fonds de la basilique de Saint-Laurent, sur la voie Tiburtine, celui-là même sur lequel elle s'élève, est dit avoir été confisqué pendant la persécution, *quod fiscus occupaverat tempore persecutionis.* Le revenu d'une autre terre de la même liste, et qui, apparemment, n'appartenait pas tout entière à la basilique, est indiqué par la formule singulière *præstans nomini christianorum.* Cette mention de la persécution, sans que le nom de l'empereur persécuteur soit exprimé, ne me paraît guère conforme au langage du Ve siècle, ni même du déclin du siècle précédent. Quant au terme *nomen christianorum,* pour désigner la communauté ecclésiastique de Rome ou sa caisse, il est plutôt antérieur que postérieur à la persécution de Dioclétien. Il semble signifier ici que le terrain en question avait d'abord fait partie des biens indivis de l'Église romaine avant de recevoir une affectation spéciale et d'être destiné à l'entretien des lampes de Saint-Laurent. Ce doit être l'un de ces biens *ad jus corporis eorum (christianorum), id est ecclesiarum, non hominum singulorum pertinentia* que les empereurs Constantin et Licinius firent restituer aux chrétiens par l'édit de Milan [4].

A propos de l'église d'Albano, qui figure aussi parmi les fondations de Constantin, il est dit dans le *Liber pontificalis* que cet empereur donna à la communauté chrétienne de cette localité *omnia sceneca deserta vel domos civitatis in urbe Albanense.* Ces *sceneca* et ces maisons ne sont autres que les baraques et autres habitations occupées antérieurement par les soldats de la IIe légion Parthique et leurs familles. Cette légion fut installée par Septime-Sévère dans l'Albanum ou villa albaine appartenant aux empereurs. Elle y resta jusqu'au déclin du IIIe siècle ou même jusqu'au commencement du IVe ; en tout cas elle n'y était plus au temps de Julien (361-363). Des édifices comme ceux dont il est question ne se conservent pas longtemps quand ils cessent d'être habités ; pour qu'on en ait pu faire cadeau à une église, il faut que leur abandon ait été de date récente. Ceci encore nous reporte aux temps constantiniens.

6° *Usage qui a été fait des catalogues.* — Il reste à dire dans quelle mesure et avec quelle fidélité les catalogues ont été utilisés dans le *Liber.* Qu'on prenne pour exemple la basilique Constantinienne et on se convaincra de l'abondance, de la précision et de la méthode des emprunts. L'énumération commence par la plus grosse pièce, le baldaquin de l'autel majeur ; nous en connaissons non seulement la matière et le poids, mais la décoration elle-même, avec le nombre des personnages, leurs dimensions, leur groupement, leurs attitudes, l'orientation des scènes par rapport à celle de la basilique ; on nous dit que la voûte intérieure de cet édifice d'argent est de l'or le plus pur, qu'un lampadaire, également d'or, est suspendu au-dessous, par des chaînes dont le poids est indiqué, que ce lampadaire est accompagné de quatre couronnes de même métal. L'auteur marque la dorure de l'abside, puis il passe à l'autel, ou plutôt aux autels, car il y en a sept au Latran ; à propos des autels on énumère toute la vaisselle liturgique, en ayant soin de donner la capacité des plus grandes pièces, les *amæ.* Alors, sous la rubrique *Ornamentum in basilica,* on détaille tous les lampadaires de l'église ; d'abord deux *fara canthara,* l'un d'or, l'autre d'argent, qui sont disposés devant l'autel, puis ceux qui éclairent la grande nef *(gremium basilicæ),* la nef de droite, la nef de gauche ; puis des candélabres porte-cierges ; enfin d'autres candélabres, au nombre de sept, placés un devant chaque autel ; on n'oublie pas dans ce chapitre les métrètes, grands récipients destinés sans doute à contenir l'huile des lampes ; on a même soin d'indiquer que telles lampes sont alimentées par une huile odoriférante spéciale. Enfin vient l'énumération des fonds de terre, rattachée à celle des lampadaires par la formule *quibus constituit in servitio luminum.*

7° *Provenance des catalogues.* — Cette minutie se retrouve lorsqu'il est question du baptistère Constantinien, après cela elle se relâche et l'auteur abrège ; c'est le cas lorsqu'il aborde la basilique de Saint-Paul et il en est de même pour les autres basiliques. Il devient manifeste que le soin apporté dans la description du Latran fait place à une indifférence trop visible. Les chartes ont dû passer sous les yeux ; elles ont peu retenu l'attention.

D'où venaient les chartes susdites? L'auteur parle volontiers d'un *archivium Ecclesiæ Romanæ,* mais l'a-t-il eu entre les mains? A la façon dont il se sert des lettres pontificales on serait tenté d'en douter et on hésite à croire que les titres particuliers des basiliques aient été déposés dans cet *archivium ;* mais alors aurait-il poussé ses investigations dans les archives de chaque église? On n'a aucune raison de le penser. A la suite d'une minutieuse analyse des donations contenues dans la notice du pape Silvestre, il ressort que le rédacteur de sa notice a eu sous les yeux un document où étaient cataloguées les libéralités de Constantin à l'égard de l'Église romaine et de plusieurs autres Églises d'Italie. Ce document avait été rédigé d'après des pièces authentiques et probablement d'après les actes de fondation.

Le document en question pouvait contenir les donations de la notice de Silvestre et celles de la notice de Marc où intervient encore Constantin comme donateur. Bien plus, la notice de Silvestre enregistre les dons d'un certain Gallicanus, d'où on pourrait croire que le document avait accueilli les énumérations contenues dans les notices de Damase, d'Innocent et de Sixte III, énumérations qui présentent la même disposition et le même style que les précédentes, qui dérivent comme

[1] *Epist.*, l. IX, n. LII. — [2] Jaffé, *Monum. Moguntina*, p. 156, 214. — [3] Zosime, *Hist.*, l. V, c. XLI. — [4] Lactance, *De morte persec.*, c. XLVIII ; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IX, c. X ; l. X, c. V.

elles de documents authentiques, et ceux-ci même s'y trouvent parfois cités.

Après saint Léon Ier on ne trouve plus aucune énumération complète embrassant à la fois le mobilier sacré et les biens-fonds. On voit ainsi que l'auteur cesse de s'intéresser aux propriétés immobilières des églises, mais il demeure attentif à ce qui regarde leur orfèvrerie. Les notices d'Hilaire, de Symmaque, d'Hormisdas enregistrent des détails précis touchant les autels, les croix, etc. ; la notice d'Hilaire mentionne l'exécution d'un service d'autel complet destiné aux messes stationnales déposé dans la basilique Constantinienne et transporté, le jour de la station, à l'église où se tenait l'assemblée liturgique. Chez les continuateurs du *Liber*, cette attention tournera à la préoccupation, en sorte que dans les notices de Léon III, de Grégoire IV et de Benoît III les longs catalogues de vases sacrés, de tapisseries nous transportent dans les bureaux du *vestiarius sanctæ Sedis* et en présence de ses registres officiels. C'est probablement du *vestiarium episcopii Lateranensis*, bureau distinct du palais apostolique dès le commencement du VIe siècle que proviennent les renseignements conservés dans le *Liber pontificalis* qui y aura trouvé les relevés plus anciens remontant jusqu'au IVe siècle.

VII. Les ordinations. — Existait-il dans les archives apostoliques un registre des ordinations? S'il existait, à quelle époque remontait-il? On n'en sait rien, car le témoignage du *Liber pontificalis* n'est pas une attestation suffisante comme on le verra. En effet, de ce registre rien ne s'est conservé, ni le texte, ni un extrait ; quant aux chiffres consignés dans le *Liber* ils appellent une confrontation avec les données chronologiques de chaque pontificat. Certains d'entre eux sont marqués au hasard. Lorsque l'auteur du *Liber* a adopté l'opinion de Rufin touchant la succession immédiate de saint Clément et le vicariat apostolique de Lin et Clet il a cru devoir reporter à Pierre les ordinations faites par Clet : *Hic ex præcepto beati Petri ordinavit*. En outre, tels papes qui n'ont siégé que peu de mois ont célébré plusieurs fois l'ordination de décembre ; c'est le cas de Lucius qui siégea huit mois et n'a pu, par conséquent, faire *ordinationes II per mens. decemb.* ; c'est également le cas pour Sixte II qui *fecit ordinationes II per mens. decemb.* ; or il n'y a qu'un seul mois de décembre dans la durée de son pontificat. Au IVe siècle, les papes Eusèbe (309 ou 310) et Marc (336) n'ont pas siégé pendant le mois de décembre, ce qui n'empêche qu'on nous dise : *Hic* (Eusèbe) *fecit ordinationem I per mens. decemb.* ; or il n'a siégé que pendant les mois d'avril à août, et *Hic* (Marc) *fecit ordinationes II in urbe Roma per mens. decemb.* ; or il n'a pas siégé une année, mais huit mois seulement, de février à octobre. Dans la notice du pape Corneille nous lisons (1re édit.) *fecit ordinationem unam presb. VIII*, or on connaît des évêques ordonnés par lui et un diacre, pour remplacer Nicostrate, tombé dans le schisme novatien.

D'après ces exemples on voit combien peu les chiffres d'ordination donnés par le *Liber* méritent créance. Au contraire, les formules sont plus satisfaisantes et conformes aux usages romains. Les ordinations de prêtres et de diacres *in urbe Roma* ne pouvaient avoir lieu que le samedi de Quatre-Temps, le samedi de la semaine sainte et celui de la semaine *Mediana* (veille du dimanche de la Passion). A Rome, l'usage ancien était de s'en tenir au seul samedi des Quatre-Temps de décembre, mais à partir du pontificat de Simplice, on voit parfois adopter le mois de février, première semaine de carême.

Il ne faut pas chercher dans le *Liber pontificalis* la mention des ordinations d'évêques, qui pouvaient avoir lieu chaque dimanche pendant toute l'année. Ces cérémonies avaient lieu à Rome, comme les autres. La formule *per diversa loca* qui introduit les ordinations d'évêques, doit s'entendre des localités auxquelles étaient destinés les nouveaux prélats, de même que les mots *in urbe Roma* signifient non pas que l'ordination des prêtres et des diacres s'est faite à Rome, mais que les prêtres et les diacres ont été ordonnés pour y exercer leur ministère.

VIII. La vacance du siège. — Le catalogue libérien termine la notice du pape Marcellin par ces mots : *... quo tempore fuit persecutio et cessavit episcopatus ann. VII, m. VI, d. XXV*. La formule *cessavit episcopatus* fut reprise par l'auteur du *Liber pontificalis* pour conclure la notice du pape Clet et toutes celles qui suivent ; elle introduit la mention de la durée de la vacance du siège en chiffres très souvent réformables, lorsque la vérification est possible, ce qui n'est pas toujours le cas pour la période antérieure au IVe siècle. A partir du pape Marcel il n'en est plus de même, car on connaît, dès lors, avec une approximation assez grande, toutes les dates de décès et d'ordination, ce qui permet d'apprécier l'écart entre la durée réelle et celle qui est donnée par le *Liber pontificalis*.

VACANCES APRÈS	DURÉE RÉELLE	CHIFFRES DU *LIBER*	VACANCES APRÈS	DURÉE RÉELLE	CHIFFRES DU *LIBER*
Pontien	1 mois et 23 jours	10 jours	Anastase	2 jours au plus	21 jours
Fabien	1 an et 2 mois	7 jours	Innocent	6 jours	22 jours
Sixte II	11 mois et 16 jours	2 ans [1]	Zosime	3 jours	11 jours
Denis	9 jours	5 jours	Boniface	6 jours	9 jours
Eutychien ...	9 jours	8 jours	Célestin	4 jours	21 jours
Gaius	2 mois et 8 jours	11 jours	Sixte III	40 jours	22 jours
Marcel	3 mois et 8 jours	20 jours	Léon	9 jours	7 jours
Eusèbe	10 mois et 15 jours	7 jours	Hilaire	3 jours	10 jours
Miltiade	21 jours	16 jours	Simplice	3 jours	6 jours
Silvestre	10 jours	8 jours [2]	Félix III	7 jours	5 jours
Marc	4 mois	20 jours	Gélase	3 jours	7 jours
Jules	1 mois et 5 jours	25 jours	Anastase II .	3 jours	6 jours [4]
Libère	7 jours	6 jours	Symmaque ..	1 jour	6 jours
Damase	19 jours au plus	26 jours [3]	Hormisdas ..	7 jours	6 jours
Sirice	2 jours	20 jours	Jean	54 jours	58 jours

On voit, d'après ce tableau, le sans-gêne de l'auteur du *Liber* qui, pour la période antérieure à saint Léon, n'a pas même pris la peine de calculer les chiffres à déduire des données chronologiques dont il disposait.

[1] 35 jours (2e édit.). — [2] 15 jours (2e édit.). — [3] 31 jours (2e édit.). — [4] 4 jours (2e édit.).

Après 461 il se montre plus attentif à ne pas trop s'écarter des chiffres réels.

IX. Les portraits des papes. — On s'est intéressé de bonne heure à posséder la série des portraits des papes, et il va sans dire que la valeur de ces collections varie de l'une à l'autre.

L'*archivio* de Saint-Pierre à Rome conserve une suite de peintures à l'huile de tous les papes qui ont appartenu au chapitre de Saint-Pierre ; on ne lui fera aucun tort en disant qu'elle est négligeable. On peut mettre au même rang un ensemble de dix médaillons en mosaïque représentant des papes et conservé dans l'église Sainte-Agnès-hors-les-Murs ; leur intérêt historique n'est pas en raison de leur mérite artistique. Il en est de même pour les stucs représentant les anciens papes dans le vestibule de Saint-Pierre. Au contraire, les fresques de la galerie de droite de l'ancienne bibliothèque Vaticane conservent des portraits précieux de Nicolas V, Sixte IV, Paul V, Pie VI et Pie VII.

On doit accorder plus d'importance à la série conservée dans l'ancienne église Saint-Pierre de Grado, à quelque distance de Pise, sur les bords de l'Arno [1]. Comme son nom l'indique, cette église était dédiée à saint Pierre et sa décoration tendait à rappeler celle de la basilique de Saint-Pierre de Rome. D'après les copies des fresques de l'atrium de Saint-Pierre de Rome laissées par Grimaldi, nous voyons que les décorateurs de l'église de Grado ont imité les scènes de la vie des apôtres telles qu'on les voyait à Rome ; cette ressemblance n'était que plus frappante si l'église de Grado possédait sa collection de portraits des papes depuis saint Pierre jusqu'à Jean XIV († 985), soit quatre-vingt seize papes figurés sur la frise au-dessus des colonnes de la nef. Au cours du XIVe siècle, on y ajouta les portraits de Jean XXII, Benoît XII et Clément VI qui régnèrent entre 1305 et 1352 ; ils n'ajoutent pas une page à l'histoire de l'art. Ces portraits ne sont cependant pas dépourvus d'intérêt, du moins en ce qu'ils nous conservent des copies de l'ancien Saint-Pierre de Rome sans qu'on puisse dire avec quel soin elles ont été exécutées.

Une série plus complète, mais beaucoup plus récente, se trouve à Oriolo, près de Sutri. En 1671, l'ancien *palazzo* de cette ville fut acquis par le prince Altieri, l'année même où un Altieri montait sur la chaire de saint Pierre, Clément X (1670-1676), et donnait à son neveu les copies des portraits des papes de Saint-Paul-hors-les-Murs. Le prince agrandit le palais d'Oriolo et construisit une galerie pour recevoir ces portraits qu'on continua jusqu'à nos jours. Cette collection fut consultée lorsqu'on dut songer à refaire les portraits de Saint-Paul, après l'incendie de 1823. Chaque portrait est accompagné d'un nom et des dates de l'accession et de la mort, ainsi que des allusions à tels faits connus par le *Liber pontificalis* ou d'autres autorités ; enfin un blason pour chacun, même pour saint Pierre. Pareil anachronisme rapproché de la tiare qui couronne le pape Silvestre (314-337) permet de croire que les portraits des anciens papes sont des copies de la série peinte à Saint-Paul, au XIIIe siècle, par ordre de Nicolas III.

Pour en finir, rappelons encore à Marino, dans les monts Albains, une ancienne demeure des Colonna, devenue le siège de la municipalité, où on voit une collection de peintures à l'huile suivant l'ordre chronologique depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire XVI (1831-1846).

A Rome enfin, comme il est assez naturel, il existait des galeries de portraits de papes à Saint-Jean de Latran, à Saint-Pierre et à Saint-Paul-hors-les-Murs. Celle de Saint-Jean de Latran fut exécutée par les ordres du pape Nicolas III (1277-1280) ; mais on sait que pendant le séjour des papes en Avignon (1305-1378), la basilique fut incendiée en 1308 et en 1361, puis restaurée [2] ; enfin une troisième et dernière reconstruction sous Innocent X, en 1644, mit fin à l'espoir d'essayer une étude de ces portraits. Déjà d'ailleurs, en 1576, Nicolas Alemanni ne faisait plus mention de ces portraits [3] et dès avant la restauration de Borromini (1599-1667), Onofrio Panvinio garde non seulement le silence sur ces peintures, mais encore ajoute que beaucoup de peintures de la basilique et des portiques sont invisibles [4]. A supposer qu'on pût faire fond sur ces vestiges, il resterait à savoir ce que pouvait représenter un édifice qui avait subi un écroulement partiel en 897.

En ce qui concerne Saint-Pierre on ne possède rien, mais les antiquaires du XVIe et du XVIIe siècle, Alfarano, Grimaldi et Ciampini nous ont laissé à ce sujet un certain nombre de notes. A quelle date commença-t-on à faire entrer les portraits des papes dans la décoration des murailles de la basilique inférieure? On l'ignore, mais il paraît bien que Jean VII (705-707) fut responsable de la peinture d'un certain nombre de portraits de papes : *fecit imagines per diversas ecclesias quas, quicumque nosse desiderat in eis ejus vultum depictum reperiet* [5]. Cette partie de la basilique a subsisté jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Grimaldi, qui vit ces lieux avant leur démolition, en fit une description accompagnée de dessins qui permettent de reconnaître la situation des deux séries de portraits et l'ordre des portraits dans chaque série [6].

La série exécutée sur l'ordre du pape Nicolas III commençait avec le pape Pie Ier, sur la paroi de droite en entrant, auprès du mur provisoire qui séparait alors le haut de la basilique, démoli sous Jules II, de la partie inférieure, conservée au culte pendant tout le XVIe siècle. On voyait sur ce mur de droite : Pie, Soter, Éleuthère, Victor, Zéphyrin, Calliste, Urbain, Antéros, Pontien, Fabien, Corneille ; puis, sur le mur oriental, à l'intérieur de la façade : Lucius, Étienne, Sixte II, Denis, Félix, Eutychien, Gaius, Marcellin, Marcel ; enfin, sur le mur latéral de gauche, Eusèbe, Miltiade, Silvestre, Marc, Jules, Libère, Félix II, Damase, Sirice, Anastase. Ici la série rejoignait le mur transversal provisoire. D'après le témoignage de J. Grimaldi, les prédécesseurs du pape Silvestre avaient la tête sans coiffure ; à partir de Silvestre ils portaient la tiare à une couronne. Tous étaient pourvus du nimbe circulaire, sauf Libère qui avait le nimbe carré (voir Nimbe).

Il se peut que la plus importante série de l'ancienne basilique fût l'œuvre du pape Formose (891-896) et peinte à fresque au-dessus de la corniche [7] ; elle fut rapidement décrite par Grimaldi avant sa destruction par Paul V, en 1607, pour faire place à la nouvelle basilique. Le même Grimaldi attribue à Benoît XII la pensée d'une restauration à l'aide de Giotto, mais la mort l'en empêcha [8]. Les portraits étaient, primitivement, accompagnés d'inscriptions. Dans la série supé-

[1] P. D'Achiardi, *Gli affreschi di S. Pier in Grado*, Roma, 1905. — [2] Ph. Lauer, *Le palais du Latran*, in-fol., Paris, 1911, p. 242-250, 260-262. — [3] Alemanni, *De Lateranensibus parietinis*, Romæ, 1756, p. 26. — [4] *Sette chiese di Roma*, Roma, 1570, p. 149. — [5] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 385. — [6] Ciampini, *De sacris ædificiis a Constantino Magno constructis*, pl. X, XI ; cf. E. Müntz, *L'œuvre archéologique de Grimaldi*, p. 248. — [7] Benoît du Mont-Soracte écrit : *Renovavit Formosus papa Ecclesia principis apostolorum pictura tota*, dans *Mounment. Germaniæ historica, Scriptores*, t. II, p. 714 ; Watterich, *Vitæ pontif. rom.*, édit. Zucchetti, t. I, 1920, p. 80. — E. Müntz, *Recherches sur le manuscrit de J. Grimaldi*, p. 247 sq.

rieure, la plus ancienne, les papes sans coiffure et nimbés portaient quelques mots à peine lisibles et Grimaldi n'a pu déchiffrer que ceci :

Siricus sedit ann. XV, m. V, d. XX.
Anastasius sedit ann...
Felix sedit ann. I m...
Iulius sedit ann...
Eusebius sedit ann...
Ormisda sedit ann...

Nous sommes bien mieux instruits touchant la série de Saint-Paul-hors-les-Murs, que relativement aux deux autres de Latran et de Saint-Pierre : cette série forme, pour ainsi dire, une galerie officielle qui comprend tous les papes depuis saint Pierre jusqu'au titulaire actuel. Malgré l'incendie de 1823 qui ne laissa que des ruines de l'ancienne basilique, quelques médaillons

9636. — Les papes Damase Ier et Sirice.
D'après Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, t. I, 1906, p. 371, fig. 98.

furent épargnés par le sinistre ; ceux qu'on put sauver, au nombre de quarante-deux, sur la paroi méridionale, vont de saint Pierre à Innocent Ier. Sur trente-quatre d'entre eux les personnages sont déterminés par les anciennes inscriptions, les médaillons d'Éleuthère et de Denis sont perdus [1]. Disons tout de suite, avant d'entrer dans plus de détails, que ces médaillons offraient plutôt des types idéalisés que de véritables portraits. C'est ce que prouve, pour les têtes aujourd'hui conservées de Saint-Paul, la trop grande uniformité des types qui fut adoptée au Ve siècle. Cependant les traces d'un remaniement médiéval sont sensibles, surtout dans le vêtement. C'est ainsi que sur le médaillon d'Eusèbe le *clavus* de la tunique a été maladroitement mis dans une situation oblique. Avec la tunique blanche à *clavus* rouge, tous ces papes ne portent que le *pallium* antique de couleur sombre des docteurs et des philosophes et non le *pallium* ecclésiastique à bande blanche (fig. 9636) [2].

Peu de temps avant l'incendie de 1823, N. Nicolai publia sa volumineuse monographie de la basilique de Saint-Paul [3] dont les dimensions et le poids dépassent de beaucoup la valeur, mais dont il faut se contenter, faute de mieux, pour reconstituer l'édifice dans ses lignes essentielles et dans sa décoration que l'auteur a fait connaître par des illustrations satisfaisantes qu'il est utile de rapprocher de celles de L. Rossini [4].

La série antique commençait au-dessus de la corniche, en haut de la nef, sur le mur méridional ; elle suivait ce mur jusqu'au bas de l'église, là elle passait sur le mur occidental, c'est-à-dire sur la paroi intérieure de la façade et remontait dans la direction de l'autel en suivant le mur septentrional. Lorsqu'on s'avisa pour la première fois d'étudier cette série (XVIIe siècle) on s'aperçut que les médaillons du mur occidental avaient disparu, probablement à la suite d'une réparation. En 1823, le mur du Nord s'écroula, mais le mur méridional, qui contenait la série des plus anciens papes, demeura debout, ce qui explique la conservation des quarante-deux médaillons dont nous venons de parler. Outre les dessins en couleurs du manuscrit Barberini dont il est question plus loin, cette série nous a été conservée par Marangoni, *Chronologia romanorum pontificum superstes in pariete australi basilicæ Sancti Pauli*, Romæ, 1751 [5], dont les gravures participent à l'infirmité de toute figure archéologique au XVIIIe siècle. On pourrait presque en dire autant des gravures au trait données par le P. Garrucci, dans sa *Storia dell' arte cristiana* (t. II, pl. CVII-CXI ; t. III, p. 21 sq.).

Les portraits des papes étaient déjà fort altérés au XVIIIe siècle lorsque Ciampini écrivait en parlant des

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1870, p. 122 sq. — [2] H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au Moyen Age*, trad. E. Ledos, t. I (1906), p. 372 ; cf. H. Grisar, dans *Festschrift... des Campo Santo zu Rom*, 1897, p. 93. — [3] N. Nicolai, *Della basilica di San Paolo*, Roma, 1815. — [4] L. Rossini, *Vedute di Roma*, Roma, 1823, tav. 98 : *Rovina della gran basilica di S. Paolo fuori le mura, accaduta li 15 luglio 1823;* tav. 99 : *Veduta della rovina del grand'arco trionfale;* tav. 100 : *Terza veduta della gran basilica... del muro della gran nave di mezzo quasi tutto alterato d. Il' incendio;* tav. 101 : *Veduta... in linea trasversale per dare l'idea delle cinque grandi navata.* — [5] L. Duchesne mentionne, *Liber pontif.*, t. I, p. XXVII, col. 1, note 1, cette dissertation et il ajoute : « Je n'ai pu me procurer une dissertation publiée en 1756, à Rome, sans nom d'auteur, par le jésuite Lazeri, sur ce même sujet ; elle est intitulée *Catal. duo rom. pontif.*, etc. (manque dans Sommervogel). M. De Rossi, qui l'a vue autrefois, m'assure que Lazeri n'avait pas vérifié personnellement les inscriptions et qu'il s'en rapportait à Marangoni. »

inscriptions : *quos tamen in aliquibus tempus corrosit* [1] et, de nos jours, Eug. Müntz (voir ce nom) écrivait de son côté : « Les quarante portraits du mur méridional, représentant les papes depuis saint Pierre jusqu'à Innocent Ier, se divisent en deux séries bien distinctes : la première se compose de portraits manifestement faits de souvenir ou de chic, réarrangés et probablement restaurés au XVIe siècle ; cette série est reconnaissable à la recherche du caractère. Quant à la seconde série, les effigies qui la composent offrent plus de réalité et sont vraisemblablement contemporaines des souverains pontifes qu'elles représentent (l'inégalité de grosseur des têtes prouve que ces portraits ont été exécutés à différentes époques). Dans cette seconde série, on remarquera le manque d'expression (qui est une preuve d'ancienneté), puis l'emploi d'une carnation rouge brique intense et de rehauts blancs. Le blanc des yeux y est accusé avec beaucoup de dureté, et les cheveux forment comme des bourrelets [2]. »

Au XVIIe siècle, en 1634, le cardinal François Barberini devenu bibliothécaire de la Sainte-Église [3], fit faire des dessins en couleurs des peintures et des mosaïques alors si nombreuses qui décoraient les églises de Rome. Cette collection fut acquise avec la bibliothèque de sa famille et le pape Léon XIII la fit joindre à la bibliothèque Vaticane, dont elle forme un des fonds les plus précieux. Ladite collection comprend actuellement sept volumes de format in-folio et nous montre l'intérêt qu'on attachait alors à l'antiquité chrétienne [4]. Parmi ces sept volumes il s'en trouve deux qui concernent la présente recherche : le ms. *Barb. lat. 4406* contient les copies des grands cycles picturaires de la nef centrale, le ms. *Barb. lat. 4407* est consacré aux portraits des papes.

Telles sont les sources dont on dispose pour rétablir ce qu'on peut savoir historiquement touchant ces fresques. En ce qui concerne la décoration de la nef centrale nous pouvons distinguer cinq catégories distinctes de peintures.

De chaque côté en haut, entre les fenêtres, on voit une série de prophètes et de saints. Immédiatement au-dessous des fenêtres vient la première série (série supérieure) des scènes bibliques divisée en vingt et un grands tableaux. Au-dessous, une seconde série (série inférieure) des scènes bibliques répartie comme la précédente. En quatrième lieu, sur les arcs, sont les portraits des papes distribués deux par deux sur les entre-colonnements de façon que sous chaque scène biblique se voient les deux médaillons. Auprès de chaque pape on lisait son nom et la durée de son pontificat exprimée en années, mois et jours, comme dans les catalogues. Enfin, c'est-à-dire cinquièmement, sur les chapiteaux des colonnes on avait, à une date beaucoup plus récente, figuré les mêmes portraits des papes d'après la série ancienne [5]. Cette série inférieure, celle de Nicolas III, était déjà très endommagée au XVIIe siècle [6].

Il est nécessaire de remarquer que la division générale et la décoration de la basilique de Saint-Paul ne différaient guère de celles du Latran et du Vatican ; aussi faut-il citer un passage de la description donnée par Grimaldi de cette partie de l'ancienne basilique Vaticane qui subsista jusque sous le pontificat de Pie V, et de voir son exacte correspondance avec la décoration de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs.

Navis media, dit-il, *altissima erat ; undecim magnæ columnæ ab una parte et undecim ab alia cum suis magnificis architrabibus marmoreis, zophoro musiveo, et corona lateritia, supra quam surgebant parietes altissimi picti historiis novi et veteris Testamenti. In dextro pariete ab ingressu ejusdem navis erant in summitate ad planum fenestrarum prophetæ stantes. Immediate sub fenestris erant historiæ...* Il énumère les différents sujets du cycle biblique empruntés à l'Ancien Testament, et il ajoute : *In altero pariete e regione erant historiæ novi Testamenti... Infra has historias spatiis distinctis in rotis picti erant summi pontifices a pectore sursum, nudatis capitibus cum orbiculari diademate, et ipsorum nominibus, sed litteræ vix cernebantur...*

Ces inscriptions sont maintenant réduites à très peu de chose. Avant le pontificat de Benoît XIV (1740-1758) et pendant la durée de ce pontificat, les peintures subirent des restaurations, et on sait ce que trop souvent ce mot veut dire ; après 1823, la commission nommée en vue de la reconstruction de la basilique chargea le peintre Pellegrino Succi de détacher les quarante-deux médaillons qui furent transportés sur toile et ensuite sur pierre. L'œuvre de Succi eût été parfaite s'il s'était appliqué à conserver non seulement les médaillons, mais encore les inscriptions qui se trouvaient dans les intervalles desdits médaillons et qui les enchaînaient, pour ainsi dire, les uns aux autres. A tout le moins aurait-il dû imposer à ces portraits des numéros d'ordre ; il n'y manqua pas, mais quand, presque un demi-siècle plus tard, il fut question de replacer les médaillons à leur rang, on s'aperçut que beaucoup des numéros d'ordre étaient devenus illisibles. La commission fit appel au chevalier Moreschi et à J.-B. De Rossi qui disposèrent les quarante portraits — deux avaient péri — dans un des corridors intérieurs du monastère de Saint-Paul, à l'ouest du musée épigraphique de la basilique. A chaque portrait on apposa, dit De Rossi, l'*iscrizione che anticamente l'accompagnava, copiandone fedelmente gli esemplari nello scorso secolo divulgati e confrontati colle vestigia superstiti* [7].

On voit que la série a traversé bien des circonstances adverses et Marangoni (voir ce nom), à qui nous avons été peut-être trop indulgent, ne s'est guère montré digne de la bonne fortune qui lui échut de profiter des échafaudages et de copier les portraits et les inscriptions. Il y apporta une telle négligence que les portraits ont rarement assez de ressemblance avec les originaux pour qu'on puisse les reconnaître sans le secours des inscriptions et des numéros d'ordre ; quant aux inscriptions, il ne prend pas la peine d'indiquer si celle qu'il a lue était originale ou retouchée. Heureusement, un érudit d'une probité consommée, François Bianchini, s'était avisé, quelques années auparavant, de déchiffrer ces mêmes inscriptions à l'aide d'une bonne longue-vue ; partout où un doute subsistait il le signalait à un aide qui, monté sur une échelle s'approchait de plus près et confrontait ses lectures avec celles du prélat dont la haute conscience confère à ces lectures une réelle autorité, au moins égale, sinon supérieure, à celles de Marangoni. Bianchini les publia dans les prolégomènes de son édition du *Liber pontificalis* [8].

On vient de voir que les portraits du mur occidental avaient disparu. Bianchini, au XVIIe siècle, signalait quelques vestiges [9], mais qui probablement n'étaient que d'autres peintures postérieures. Les médaillons du mur septentrional étaient distribués dans le plus

[1] Ciampini, *Opera, additamentum*, 1748, p. XIX. — [2] Eug. Müntz, *L'anc. basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 12-13. — [3] Assemani, *Bibl. apost. Vaticanæ catal.*, t. I, Romæ, 1754, p. 65. — [4] Mss. *Barb. lat. 4402-4408 ;* cf. S. Pesarini, *La basilica di S. Paolo sulla via Ostiense*, dans *Studi rom.*, 1913, p. 420 sq. — [5] Ms. *Barb. lat. 4406 ;* Nicolai, *op. cit.*, p. 29, 306 ; J. Wilpert, *Mosaiken und Malereien, Text*, in-fol., t. II, Freiburg, 1916, p. 5. — [6] Bianchini, *Anastas.*, t. II, p. LXXII, LXXIII. — [7] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1870, p. 122 sq. — [8] Bianchini, *Anastas.*, t. II, p. LXXXII-CVII. — [9] Id., *ibid.*, p. LXX.

étrange désordre, c'est ce dont le ms. *Barb. lat. 4407* et la description de Bianchini ne nous permettent pas de douter [1]. Voici les noms que l'on pouvait lire à partir du bas de la nef :

1, 2, 3. *Eusebius sed. an. X d.* ; 4, 5, 6, 7. *Anastasius* ; 8. *Adrianus* ; 9. *Marcellus* ; 10. *Agaton* ; 11. *Félix* ; 12. *Bonifacius* ; 13. *Stephanus* ; 14. *Sergius* ; 15. *Eusebius* ; 16. *Laurentius* ; 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26. *Severinus* ; 27, 28, 29. *Seberinus* ; 30. *Joanes* ; 31, 32. *Silvester* ; 33, 34. *Gregorius* ; 35, 36, 37, 38.

« Cette disposition indique une absolue négligence de la succession chronologique : les mêmes portraits sont répétés plusieurs fois ; des papes du IVe siècle sont mêlés à leurs successeurs du VIIe et du VIIIe. Cependant, L. Duchesne [2] fait remarquer qu'il y a ici un fait très instructif : c'est que le nom et le portrait d'un certain Laurentius, étranger à la liste des papes, figurait dans cette partie de la série. Ce Laurentius ne peut être que l'antipape Laurent qui, de 501 à 506, soutint à Rome contre Symmaque une compétition redoutable et se maintint en possession de toutes les basiliques, sauf celle de Saint-Pierre où le pape légitime demeura confiné. Comme il n'est pas supposable que le portrait d'un antipape ait été introduit dans un tel lieu et dans une telle compagnie après la défaite de son parti, il en résulte que la série des médaillons de Saint-Paul n'est pas postérieure à la compétition de Laurent et aux premières années du VIe siècle. Mais elle pouvait leur être antérieure. Pour en juger, nous n'avons malheureusement d'autre ressource que d'interroger le style des peintures. Il est en effet impossible de voir à quel pape s'est d'abord arrêtée la série. Ce n'est certainement pas à Innocent Ier. Depuis saint Pierre jusqu'à ce pape, ces images, sauf le type consacré de l'Apôtre, sont tout à fait conventionnelles, sans prétention à l'exactitude des portraits ; d'ailleurs elles se ressemblent toutes, et celle d'Innocent ne se distingue en rien des autres : il en eût été tout autrement si on l'eût exécutée de son vivant ou peu de temps après sa mort. C'est donc entre Innocent († 417) et Laurent qu'il faut chercher la date de ce monument. On l'attribue ordinairement à saint Léon (440-461) qui répara la basilique de Saint-Paul et y fit exécuter des peintures ; toutefois aucun document ne lui attribue en particulier les médaillons des papes. J.-B. De Rossi estime que ces portraits sont plutôt du milieu que de la fin du Ve siècle. »

Parmi les sources qui peuvent être rappelées pour l'examen de cette question, il faut citer d'abord l'inscription de mosaïque qui orne l'arc triomphal [3] :

Placidiæ pia mens operis decus homne paterni
Gaudet pontificis studio splendere Leonis.

Si on consulte le *Liber pontificalis* on rencontre d'autres attestations de l'activité artistique de saint Léon le Grand : *Hic renovavit basilicam Beati Petri Apostoli... et Beati Pauli post ignem divinum, renovavit* [4], et on peut en rapprocher l'attestation du pape Hadrien Ier (772-795) dans une lettre adressée à Charlemagne : *Et ipse* (Leo I) *fecit ecclesias, quas in musivo et diversis historiis seu imaginibus pingens decoravit. Magis autem in basilica Pauli Apostoli, arcum ibidem faciens et musivo dipingens Salvatorem D. N. Jesum Christum seu viginti seniores, etc.* [5]. Ici *seu* a le sens conjonctif.

M. J. Wilpert a consacré un chapitre de son livre *Mosaiken und Malereien* (1916, p. 560-579) à une description des portraits des papes accompagnée de 29 reproductions dans le texte et 16 en couleurs dans le volume de planches. Cet auteur distingue deux séries, l'une *piu antica*, l'autre *piu recente* et découvre des distinctions superfines dans lesquelles nous ne nous engagerons à sa suite qu'après que la preuve en aura été donnée. D'après lui, la plus grande partie de la série n'a rien conservé de son aspect primitif, elle est un ouvrage du temps du pape Formose (891-896) : le reste a été complété et refait à l'époque des réparations entreprises sous Benoît XIV (1740-1758) ; enfin Succi, après 1823, a bien pu y ajouter quelque chose de sa main [6].

Il faut laisser à chacun ses préférences, surtout lorsqu'elles ne s'autorisent d'aucune preuve. Les deux portraits de Damase et de Sirice que nous donnons (fig. 9636) permettent, dans une certaine mesure, non de juger la date mais de se faire une idée de ces médaillons célèbres. Damase est mieux conservé que Sirice dont le vêtement sur la poitrine est défiguré par des retouches. Damase porte une tunique blanche à bordure rouge et un *pallium* jaune foncé qui passe par-dessus l'épaule et couvre le coude gauche ; ce n'est pas là le *pallium* ecclésiastique. Celui-ci a la forme classique, et naturellement l'on n'a guère de croix à y remarquer. Les grandes tonsures sont caractéristiques. Damase a 0 m. 82, Sirice 0 m. 81 de haut. Le fond gris est entouré d'un anneau vert, avec encadrement rouge et jaune.

Après les portraits viennent les inscriptions. Bianchini a pu lire de façon assez complète celles des papes du IIIe siècle ; le copiste du cardinal Barberini avait été plus favorisé encore au siècle précédent et voici ce qu'on en peut retracer, d'après la disposition originale telle que nous l'a conservée le ms. *Barb. lat. 4407* :

...	....	+ ..	....
TOR	....	TVS	NV
SEDI	A II	SEDIT	SED
ANNO	SED	ANN	ANN
M·II·	ANNO	V	VIII
D X	XVII	II D	MI
	M II	X	DXI
	D X		
...	....	FABI	COR
HE	IA	NVS	LIVS
PO	NVS	SED	SED AN
SE	SED	ANN	NI III
DI	AN	XIII	
T	NI	MI D	DX
M		X	
D			

Tous les compléments de ces noms propres s'offrent à nous sans difficulté et les restitutions s'imposent : *vic*TOR, *zephyrinus* ; *callis*TVS, *urba*NVS ; *anti*HEROS, *ponti*ANVS ; enfin FABI*a*NVS, COR*ne*LIVS. On voit qu'ici le pape Antéros précédait Pontien qui était cependant son prédécesseur, ce qui suffit à prouver que la liste avait été dressée d'après le *Liber pontificalis*, puisque c'est là uniquement qu'on rencontre cette interversion dans le catalogue épiscopal ; tandis que le catalogue libérien précise de la façon la plus

[1] Marangoni, *op. cit.*, p. v, a induit en erreur Zaccaria, *Storia lett.*, t. v, Venezia, 1753, p. 567, et Garrucci, *Storia*, t. III, p. 22-23, qui se sont figuré que la série du mur nord continuait celle du mur sud. — [2] *Op. cit.*, p. XXVIII. — [3] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 246-248 ; *Musaici crist.*, pl. XIII ; A. Uggeri, *Dell'arco trionfale detto di Placidia*, dans *Mem. di antichità e belle arti*, t. IV, 1927, p. 113-114. — [4] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 239. — [5] Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 955. — [6] On peut encore ajouter R. van Marle, *La peinture rom. au Moyen Age*, in-8°, Strasbourg, 1921, p. 20, 114 ; et L. De Bruyne, *I ritratti dei papi in S. Paolo fuori le Mura*, dans *Riv. di archeol. crist.*, t. VII, 1930, p. 107-137. Le même, *L'antica serie di ritratti papali della basilica di S. Paolo fuori le mura*, dans *Studi di antichità christiana del pont. ist. di arch. crist.*, in-8, Roma, t. VII, 1934. Cf. R. Maere, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, t. XXXII, 1936, p. 666-668.

claire comment Antéros succéda à Pontien. Cette succession avait été adoptée par le *Liber*, mais on y lisait aussi que Fabien ramena à Rome le corps de Pontien, mort en exil, de là certains conclurent que Fabien et non Antéros avait succédé à Pontien ; en conséquence, on mit Antéros devant Pontien, plusieurs manuscrits adoptèrent cette leçon et ce dut être un de ces manuscrits qu'on consulta et qu'on suivit lorsqu'il s'agit de déterminer l'ordre des portraits à Saint-Paul.

On ne s'en tint pas là ; ces manuscrits inspirèrent non seulement une tradition erronée, mais encore ils autorisèrent l'adoption de chiffres différents de ceux qu'on lit dans d'autres manuscrits et dans les catalogues du VIe siècle. Or le catalogue de Saint-Paul, autant qu'on peut encore le reconstituer, présente exactement et perpétuellement les mêmes leçons que ces manuscrits.

Tout paraît indiquer deux époques dans l'exécution de ces portraits, Ceux-ci sont un ouvrage du Ve siècle ou du début du VIe ; plus tard, on utilisa l'espace curviligne laissé entre les médaillons — disposition trop compliquée pour être primitive — et on adopta les mêmes chiffres que donnaient pour chaque pontificat les notices du *Liber pontificalis*.

X. Les lettres des papes et leurs décrétales (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2942-2982). — Nous n'entrons pas ici dans un plus grand détail touchant les lettres des papes parce que leur publication concerne une période chronologique postérieure à nos études. On pourra lire le rapport de P. Fournier sur l'état de l'entreprise après un demi-siècle (cf. *La publication des registres des papes*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXXIX, 1928, p. 448-453).

Que les papes aient légiféré, personne n'en doute et le *Liber pontificalis* l'atteste presque dans chaque notice lorsqu'il introduit cette phrase : *Hic fecit constitutum*, un mot qui, au VIe siècle, désignait l'activité disciplinaire. De toute cette littérature il ne s'est conservé que peu de chose, car ce qui avait trait à la réglementation liturgique relevant de l'*Ordo romanus* est entré dans des recueils spéciaux. A défaut des *constituta* édictés par les pontifes romains et applicables à l'administration de leur propre Église, nous possédons une autre source destinée à une plus large expansion, c'est-à-dire les décrétales expédiées aux évêques soumis à la juridiction romaine (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 364-374).

Ceux-ci prirent de très bonne heure l'habitude de soumettre leurs doutes et d'éclairer leurs incertitudes avec une docilité édifiante. Ils interrogeaient le pape de Rome et réclamaient de son expérience la règle à appliquer aux cas les plus divers. La réponse arrivait, généralement péremptoire et sous forme technique. Point de discours, peu de phrases, mais des solutions. Un écrit de cette nature participait à la brièveté catégorique des canons conciliaires et méritait bien le nom d'épître décrétale qu'on lui donnait. De Rome, les décrétales partaient vers les divers pays d'Occident : les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, l'Italie du Nord ; les pays d'Orient étaient moins empressés à se faire instruire, peut-être aussi moins disposés à obéir, croyant posséder une tradition au moins aussi ancienne que celle du siège de Rome qui n'entendait pas laisser mettre ses décisions en oubli. Dans les matières relevant de la discipline générale, il exigeait la soumission sous peine de faute grave, ou bien il insinuait l'excellence et la supériorité de l'usage romain alors même qu'il n'en prescrivait pas l'adoption. Cette condescendance allait sûrement au but et beaucoup d'évêques se faisaient un devoir d'introduire dans leur diocèse les coutumes qu'on leur laissait le droit de ne pas suivre. Ainsi se formait une littérature copieuse qui vint s'ajouter à celle des prescriptions édictées par les conciles et qui porta le nom de *libri canonum*. Un personnage lui fit un sort, c'était Denis le Petit, moine originaire de Scythie, venu à Rome vers la fin du Ve siècle et qui y vécut le reste de sa vie. Il trouva à y exercer sa connaissance de la langue grecque et des sources canoniques orientales.

A Rome, on n'avait pas tenu rigueur aux canons de Nicée du fait de leur origine étrangère, même on avait accueilli les canons de Sardique, mais on s'en était tenu là. Il fallut bientôt compter avec la littérature canonique de plus en plus abondante en langue grecque et qui envahissait l'Occident

L'activité conciliaire des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, renforcée par celle des conciles d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople et de Chalcédoine, complétée par le recueil des conciles d'Afrique, fournit à Denis le Petit la matière d'un recueil contenant la traduction latine de tous les canons grecs sous une numérotation continue. La collection de Denis, dédiée à Étienne, évêque de Salone, eut deux éditions et fut suivie d'un recueil de décrétales des papes dans lequel entrèrent des lettres de Sirice, Innocent, Zosime, Boniface, Célestin, Léon, Gélase et Anastase II. Les deux collections canoniques et le recueil de décrétales parurent vers le temps du pontificat de Symmaque (498-514) ; on leur fit bon accueil, le pape Hormisdas (514-523) fit retoucher la traduction et le pape Jean II (533-535) en fit le code officiel, ou tout au moins usuel.

Denis avait placé en tête de sa collection une série de cinquante canons, dits *apostoliques*, qui ne contribuèrent pas peu au succès de l'œuvre qu'un nom si imposant recommandait. Tous ne les admettaient pas, mais leur opinion était fortement contredite, notamment par saint Jérôme qui exprimait le désir de savoir *qui meruit de episcoporum supradictæ sedis martyrio coronari vel qui contra canones apostolorum excessisse cognoscatur*. On voulait montrer que les décrets des papes continuaient, par leur prévoyance et leur autorité, la législation apostolique. Peut-être l'auteur du *Liber pontificalis* a-t-il jugé habile de n'en plus reparler dans son travail, en tout cas il n'en a rien dit et on a pu se demander s'il avait lu ces canons avec lesquels, sur deux points il se met en contradiction. Par exemple le *Liber* mentionne la discipline romaine touchant la réconciliation des hérétiques par l'imposition des mains sans la rebaptisation ce qui est opposé à la discipline prescrite par les canons apostoliques 46 et 47 ; autre exemple : le pape Eutychien interdit la bénédiction sur l'autel d'autres fruits que les fèves et les raisins tandis que le 4e canon apostolique ne tolère que les épis nouveaux et les raisins. C'était là, somme toute, des divergences de détail mais qui, au jugement de l'auteur du *Liber*, n'eussent pu paraître négligeables s'il avait eu une connaissance personnelle des canons apostoliques dans lesquels il voyait l'œuvre des apôtres eux-mêmes dont un pape n'aurait pu songer à s'affranchir.

En ce qui concerne les Décrétales le cas est différent. Ce recueil semble avoir été publié sous le pontificat de Symmaque, par conséquent plusieurs années avant la 1re édition du *Liber* qui aurait pu s'en inspirer et surtout l'utiliser lorsqu'il s'agit de la 2e édition. Or voici ce que l'auteur pense des lettres pontificales :

Hic (Siricius) constitutum fecit de ecclesia et direxit per provincias (1re édit.).	*Hic (Siricius) fecit constitutum de omnem ecclesia vel contra omnes hereses et exparsit per universum mundum ut in omnem ecclesiæ archibo teneantur ob oppugnationem contra omnes hereses* (2e édit.).

On possède, en effet, plusieurs décrétales de Sirice envoyées *per provincias* bien qu'aucune d'elles offre le

caractère œcuménique *per universum mundum, ut in omnem ecclesiæ archibo teneantur*. La décrétale adressée par Sirice, en 385, à Himérius, évêque de Tarragone, ouvre la collection dionysienne et ceci a pu induire l'auteur à voir dans les décrétales pontificales des encycliques adressées *per universum mundum*, dénonçant et combattant toutes les hérésies. Or, cette lettre à Himérius se compose de quinze chapitres dont le premier, seul, parle des hérétiques ariens, non pour les réfuter mais pour les réconcilier avec l'Église. D'après cela, on voit que le développement de la 2e édition ne représente pas une lecture bien attentive du texte.

Ce qui concerne saint Léon Ier ne donne pas une meilleure opinion du soin apporté à analyser les sources juridiques de ce pontificat, notamment une *decretalem quam per universum mundum spargens seminavit* et dont la 2e édition du *Liber* ne dit rien. Cette décrétale ne peut être identifiée; tout ce qu'on sait c'est que saint Léon a écrit à des évêques de divers pays, mais aucune de ces lettres n'offre un caractère si marqué qu'on puisse la distinguer parmi toutes les autres comme une pièce unique en son genre et dont le rayonnement justifierait ces mots : *per universum mundum spargens seminavit*.

La notice du pape Hilaire présente des divergences analogues à celles que nous venons de signaler dans celles des papes Sirice et Léon, ce qui permet de croire que l'auteur a fait peu d'usage de la collection de décrétales de Denis le Petit. N'aura-t-il pas préféré suivre les décrétales à sa portée pour les répartir entre les papes du IVe et du Ve siècle? C'est possible et on a pu en relever des indices dans la notice de Sirice et dans celle d'Innocent Ier où on lit : *Hic constituit sabbatum jejunium celebrari, quia sabbato Dominus in sepulcro positus est et discipuli jejunaverunt*.

Et c'est tout. « Sur une vingtaine de décrets que l'auteur attribue aux papes depuis Sirice jusqu'à Hilaire, il n'y a que ces deux-là qui se rencontrent avec les décrétales des papes à qui on les attribue. Les autres ne figurent dans aucune décrétale connue [1]. »

XI. L'ÉLECTION DES PAPES [2]. — Le mode de désignation de la succession pontificale, pendant la période chronologique qui limite nos études, a été — sauf des cas exceptionnels de dérogation — le recours à l'élection. Durant les premiers siècles, jusqu'à la paix de l'Église, l'élection fut le seul procédé suivi. A partir de Constantin les conditions s'en trouvent modifiées du fait que la communauté restreinte des fidèles s'est rapidement développée ; c'est la majorité de la population qui est consultée et celle-ci ne s'interdit pas les méthodes de compétition les plus répréhensibles pour soutenir la candidature préférée et combattre celle de l'adversaire. C'est ainsi qu'on voit, en 366, la compétition de Damase et d'Ursicinus dont l'issue exige l'intervention du préfet païen de Rome, Prétextat. En 418, le quatrième successeur de saint Damase, le pape saint Boniface Ier, ne triomphe qu'à grand'peine de l'antipape Eulalius, celui-ci élu par une faction que soutenait le préfet de la ville. Pour assurer le maintien du pape canoniquement élu, il ne faut rien moins que l'intervention de l'empereur Honorius qui prononce que « dans le cas d'une élection contestée entre deux prétendants, aucun d'eux ne sera évêque, mais seulement celui qu'une nouvelle élection désignera d'un accord unanime [3] ». Cette décision n'est pas appliquée lors du conflit qui s'élève, en 498, entre le pape Symmaque et l'antipape Laurent. A cette date, il n'existe plus d'empire d'Occident ; l'Italie est soumise aux Goths établis à Ravenne, et Théodoric, s'inspirant peut-être du souvenir et des méthodes d'Odoacre, qui a essayé d'influencer l'élection papale, rend sa sentence en faveur de celui des candidats qui aura été élu le premier ou bien en faveur de celui qui a réuni le plus grand nombre de suffrages. Le pape Symmaque se trouve ainsi confirmé et s'emploie à fixer le droit et il assemble un concile qui proteste contre la confirmation de l'élection par le pouvoir civil, et dit qu'il y a : « défense de traiter de l'élection du pape futur durant la vie et à l'insu de son prédécesseur. Si le pape meurt sans avoir pris des dispositions au sujet de son successeur, celui-là sera consacré qui aura recueilli les suffrages de tout le clergé, ou bien, s'il y a partage, le plus grand nombre l'emportera [4]. »

On vit cependant le pape Félix IV (526), désireux d'évincer l'influence des Goths, tenter de s'y opposer en se nommant un coadjuteur, Boniface [5]. Ceci déchaîne contre Boniface II (530) le schisme du diacre Dioscore ; mais Boniface commet la même imprudence et choisit son successeur, le diacre Vigile, mesure qu'il est obligé de révoquer en concile. L'élection du successeur Jean II (532) n'est pas moins contestée par suite du recours de ce pontife à la cour de Ravenne qu'il investit du droit d'approuver l'élection pontificale, moyennant le paiement d'un tribut de 3 000 sous d'or « pour frais de chancellerie ».

Au moment où saint Grégoire Ier est fait pape (590), l'élection de l'évêque de Rome n'était définitive qu'après le consentement de l'empereur et cette règle fut appliquée à Grégoire, qui fut consacré à Saint-Pierre le 3 septembre 590, après une vacance de six mois et vingt-quatre jours, Pélage II étant mort le 7 février ; or l'élection de Grégoire avait suivi immédiatement l'enterrement de Pélage *quia Ecclesia Dei sine rectore esse non poterat* [6]. Grégoire souhaitait décliner l'épiscopat et sollicita l'empereur Maurice *ne unquam consensum præberet populis*. Le préfet de la ville transmit les pièces et procès-verbaux d'élection et Maurice, *data præceptione ipsum jussit institui*. Voici la procédure suivie et qui ne paraît, alors, choquer personne.

A quand remontait-elle? Le *Liber pontificalis* nous a conservé la durée de la vacance du siège avant chaque élection papale, mais on ne doit accorder de crédit à ces chiffres qu'à partir de saint Léon, qui succède à Sixte III, en 440, après quarante jours, on lit alors :

Léon (461) — 4 jours.
Hilaire (468) — 3 jours.
Simplice (483) — 3 jours.
Félix III (492) — 7 jours.
Gélase (496) — 3 jours.
Anastase II (498) — 3 jours.
Symmaque (514) — 1 jour.
Hormisdas (523) — 7 jours.

L'élection a lieu le plus promptement possible après les funérailles et l'ordination le dimanche qui suit. Pour Symmaque la vacance d'un jour est exceptionnelle ; elle s'explique par le souci de gagner de vitesse un concurrent, Laurent. Au contraire, à la mort de Sixte III, la vacance avait été de quarante jours, parce que l'élu était absent. La durée normale des vacances est de deux à sept jours, à partir de la mort jusqu'à l'élection. Un délai si rapproché ne permet pas de consulter à Ravenne ni à Constantinople.

A Hormisdas succède Jean (523-526) qui mourut le 18 mai, fut enterré à Saint-Pierre le 27 mai et son suc-

[1] L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. CXXXIII. — [2] Il est permis de négliger un écrit de V. Forot intitulé *Comment on a fait les papes depuis saint Pierre jusqu'à nos jours*, in-8°, Paris, 1907. Quoique l'auteur affirme que « chaque fait est puisé aux meilleures sources », on y lit le conte de la papesse Jeanne (p. 17-19), on y apprend que Mabillon était un savant « dominicain » (p. 19). — [3] Gratien, *Decretum*, dist. LXXIX, c. 8 : *Si duo*. — [4] Id., *ibid.*, dist. LXXIX : *Si quis papa superstite*. — [5] L. Duchesne, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. III, 1883, p. 245. — [6] *Hist. Francor.*, l. X, c. 1.

cesseur Félix IV fut ordonné le 12 juillet. La vacance du siège a duré plus de quarante jours et on constate pour la première fois l'intervention du prince, car Félix IV *ordinatus est ex jussu Theodorici regis* [1], assertion confirmée par la lettre d'Athalaric au Sénat romain pour le féliciter d'avoir accepté le choix de son bon aïeul Théodoric : *Oportebat enim arbitrio boni principis oboediri.*

Il ressort de cette phrase que l'élection papale avait soulevé un conflit à Rome et que Théodoric avait imposé son candidat ; mais rien n'indique que son intervention fut une exception à la règle.

Après Félix IV la vacance du siège fut de trois jours (526), et après Boniface II elle fut de deux mois quinze jours (532), ce qui s'explique par les intrigues simoniaques. A la mort du pape Jean II (535) la vacance fut de six jours, c'est donc qu'on n'avait pas recouru à Ravenne. Quant à Agapet (536) il ne fut remplacé qu'après un mois et vingt-huit jours, mais il était mort à Constantinople et il est probable qu'à Rome on attendit ses funérailles avant d'élire et ordonner son successeur.

Celui-ci fut Silvère dont le pontificat coïncide avec l'arrivée de Bélisaire à Rome et l'établissement dans cette ville du régime byzantin. Silvère fut déposé et remplacé par Vigile, qui mourut le 7 juin 555 à Syracuse, à son retour de Constantinople où il avait été retenu dix ans par Justinien. Son successeur Pélage fut ordonné le 16 avril 556, après une vacance de plus de dix mois. On ne peut douter que Pélage n'ait été imposé par Justinien. Désormais il n'y a plus trace de la vieille règle qui voulait que le pape fût ordonné dans les huit jours qui suivaient les funérailles de son prédécesseur ; voici les dates que donne le *Liber pontificalis :*

Pélage (561) — 3 mois, 25 jours.
Jean III (574) — 10 mois, 3 jours.
Benoît (579) — 3 mois, 10 jours.
Pélage II (590) — 6 mois, 25 jours.
Grégoire (604) — 5 mois, 18 jours.
Sabinien (606) — 11 mois, 26 jours.
Boniface III (607) — 10 mois, 6 jours.
Boniface IV (615) — 6 mois, 25 jours.
Deusdedit (618) — 1 mois, 16 jours.

Ce long délai, en moyenne de trois ou quatre mois, s'explique par la nécessité d'envoyer à Constantinople la *relatio* de l'élection et d'attendre la *jussio* de l'empereur pour procéder à l'ordination. Sous le pape Benoît II (684-685) l'empereur se dispensa de cette formalité, dont il se déchargea sur l'exarque de Ravenne ; grâce à cette mesure le temps fut réduit, on en revint à une attente de quatre ou cinq semaines. Si Constantin Pogonat chargea l'exarque du soin d'approuver l'élection, c'est qu'on en était arrivé à des délais vraiment excessifs, par exemple pour : Agathon (681) — 19 mois, 5 jours; Léon II (683) — 11 mois, 22 jours et c'est à ce régime nouveau que se rapportent la plupart des formules du *Liber diurnus* sur l'élection pontificale et sa confirmation.

Au VIIIe siècle, à la mort de Grégoire III (741), huit jours ; en 752, mort de Zacharie, douze jours ; en 772, mort d'Étienne III, neuf jours ; mais c'est qu'en 751 Ravenne est tombée, il n'y a plus d'exarque [2].

XII. De quelques papes syriens et grecs. — Le *Liber pontificalis* prend beaucoup de soin à nous apprendre quelques précisions touchant la famille et la patrie des papes et c'est ainsi que nous savons qu'à partir de saint Grégoire le Grand ses quatorze successeurs sont tous italiens, sauf deux : Jean IV (640-642), originaire de Dalmatie et Théodore (642-649), grec de naissance. Cette situation se prolonge pendant près de trois quarts de siècle (604-678), alors tout change et pendant un pareil espace de temps (678-752) on ne rencontre plus que des papes syriens, grecs ou siciliens, à l'exception de deux romains : Benoît II (684-685) et Grégoire II (715-731). On pourrait être tenté de croire que le prestige de Byzance est alors parvenu à son point le plus élevé ; or, il n'en est rien puisque ce sont les années les plus sombres, celles du péril arabe et du péril bulgare, des émeutes et des révolutions de palais ; ne faut-il pas alors supposer une intervention plus active de l'exarque de Ravenne?

Nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer pour chaque élection, mais le *Liber pontificalis* nous donne des détails précis touchant les élections des papes Conon et Sergius (686-687). Pour la première éclatent des troubles bien caractérisés, mais le clergé, l'aristocratie laïque et la milice se mettent finalement d'accord et votent pour Conon dont le décret d'élection, signé par tous, est envoyé à l'exarque Théodore qui le ratifie. L'année suivante nouvelle élection, candidatures, pourparlers, conciliabules et proclamation du prêtre syrien Sergius ; son concurrent, Théodore, a été évincé et son autre concurrent Pascal, quoique soutenu par l'exarque, est réduit à se retirer dans un monastère. A la suite de Sergius, c'est encore un Grec qui est élu, Jean VI (701-705), mais l'influence de l'exarque n'a compté pour rien, elle ne lui a attiré que des menaces de la part des milices italiennes. D'où on peut conclure que l'élection papale n'est pas trop dans la dépendance de l'exarque, représentant du basileus byzantin. Au sein d'une incertitude générale, on croit voir les papes désireux de ne pas ébranler l'autorité impériale, ce qui n'irait pas sans ajouter à celle des milices toujours disposées à faire trop sentir leur volonté et leur pouvoir. De là il semble qu'on puisse se convaincre que les électeurs romains ont agi librement en faisant choix de papes grecs et syriens. De leur côté les élus n'ont pas montré, au cours de leur pontificat, une complaisance particulière pour l'autorité byzantine. Vers le milieu du VIIe siècle, le pape grec Théodore ne dissimule pas son hostilité envers le monothélisme, et trente ans plus tard, au VIe concile œcuménique (681), c'est la cour byzantine qui vient renforcer la décision de l'orthodoxie romaine.

Le pape Jean V, un Syrien, se fait concéder par le basileus de vastes domaines qui accroissent le patrimoine de l'Église romaine en Sicile et en Calabre [3] et jusqu'à la mort de Constantin IV (685) la politique se continue au profit de Rome. Lorsque Justinien II essaie de faire condamner par un concile quelques usages latins (692), il se heurte à la résistance d'un pape syrien, Sergius. Il est vrai qu'il n'en sera plus de même avec le pape grec Jean VII, qui n'ose casser les décisions d'un concile byzantin et renvoie au basileus sa propre lettre [4]. Justinien II exigera du Syrien Constantin un voyage en Orient qu'il voudra magnifique et le recevra à Nicomédie où il lui rend des honneurs exceptionnels [5], peut-être tout simplement à propos des prétentions ecclésiastiques du siège de Ravenne. Après une deuxième émeute, qui entraîne la disparition de Justinien II, les Romains se refusent unanimement à soutenir un empereur monothéliste ; ils repoussent le duc Pierre qui représente l'usurpateur Philippikos et ne se soumettent qu'à Anastase dont l'orthodoxie est certaine et qui adhère au VIe concile œcuménique.

Les choix de papes grecs et syriens ne s'expliquent

[1] *Liber pontif.*, t. I, p. 280. — [2] P. Batiffol, *La confirmation par l'empereur de l'élection de l'évêque de Rome*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1928, p. 233-239. — [3] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 366. — [4] Id., *ibid.*, t. I, p. 386. — [5] Id., *ibid.*, t. I, p. 390-391.

donc pas par une tendance aux concessions et aux compromis, mais par la préoccupation des Romains de remettre le pouvoir pontifical entre les mains d'un chef capable de tenir tête, dans leur langue, aux évêques orientaux qui exercent une influence prépondérante sur la conduite des affaires religieuses. Si on veut remplir cette condition il n'est guère possible désormais d'élire un pape dans les rangs du clergé d'Italie, mais seulement parmi les nombreux réfugiés d'Orient venus chercher un asile à Rome, en Sicile ou en Afrique. Ils sont nombreux, sans doute, mais tous n'offrent pas également les plus sûres garanties. N'est-ce pas le pape Donus (676-678) qui a récemment découvert un groupe de nestoriens parmi les moines cachés dans un monastère de Rome [1]? Il faut évidemment veiller, mais Rome offre alors un terrain plus sûr que l'Orient ; les querelles théologiques y ont à peu près disparu, l'arianisme n'y est plus guère qu'un souvenir, celui du schisme des Trois-Chapitres va s'effaçant chaque jour un peu plus et le siège de Rome exerce un contrôle de plus en plus vigilant sur tout ce qui lui vient de l'Orient. Parmi ceux que l'Occident a reçus, les moines grecs et syriens ont une culture, une subtilité que ne possèdent pas au même degré les prêtres romains; aussi, à plusieurs reprises, a-t-on recouru à leurs services en qualité d'apocrisiaires ou de nonces adressés à la cour de Byzance pour négocier avec elle. Dans leur lutte contre le monothélisme ils ont eu recours à ces mêmes Grecs réfugiés en Occident et indépendants de la cour byzantine avec les arguments subtils de laquelle ils sont de taille à soutenir la lutte sur le terrain théologique.

Lorsque Constantin IV est parvenu à conclure la paix, en 678, avec les Arabes et, peu de temps après, avec les Avares, il s'empresse de chercher un terrain de liquidation avec Rome sur la question monothélite. Le pape Agathon, un Sicilien, répond à ces avances significatives en mettant en relief l'accord qui règne parmi tout l'épiscopat d'Occident prêt à défendre la doctrine des conciles œcuméniques. Sans doute l'archevêque Théodore de Tarse ferait merveille, mais le Saint-Siège l'a envoyé en Grande-Bretagne, d'où il ne peut s'éloigner ; on fera donc choix de moines grecs de Rome et de Sicile pour accompagner les trois évêques qui représenteront le pape. Un de ces moines, l'higoumène Théophane, de Syracuse, sera même élevé sur le siège d'Antioche après la déposition du patriarche hérétique Macarios.

A partir de 692, par la reprise de la guerre arabe et, en 698, par l'établissement des Arabes à Carthage, la situation devient de plus en plus incertaine et l'Église romaine se trouve obligée à une vigilance de plus en plus grande dans la surveillance du clergé oriental. L'Église de Byzance reste soumise à la juridiction romaine, tout en saisissant les moindres occasions de s'y soustraire et, en fait, elle met presque sur le même plan les quatre patriarches de Byzance, d'Antioche, de Jérusalem, d'Alexandrie et le pape de Rome. Mais vers l'an 700 ne demeurent en présence que Byzance et Rome, car les trois patriarcats orientaux ont vu leurs fidèles disparaître dans les Églises nestorienne et jacobite, ou bien tomber sous la puissance de l'islamisme. Le patriarche de Byzance fait figure de chef de l'Orient chrétien gouvernant l'Asie Mineure et la Thrace ; en face de lui le pape de Rome a dépassé de loin les anciennes limites de l'empire romain, mais il s'en faut que tout ce vaste domaine soit organisé ; en réalité, il n'y a guère que l'épiscopat d'Italie, de Sicile et d'Afrique qui reçoive son impulsion et marche sur son ordre. Bientôt, la prise de Carthage (698) va donner le signal du déclin pour l'Afrique. D'ailleurs, le domaine pontifical latin est bien loin d'être purement latin : la Sicile est depuis peu complètement hellénisée, la Grèce, la Macédoine, l'Illyrie le sont tout autant. Au VIe concile œcuménique, les évêques de Thessalonique, de Corinthe et de Gortyne (en Crète) sont vicaires du Saint-Siège. On s'explique mieux ainsi comment l'Église romaine pouvait trouver son avantage à posséder des évêques de Rome grecs et syriens.

XIII. Les sépultures pontificales au Vatican. — La *memoria* de saint Pierre, écrit L. Duchesne [2], se trouvait sur une route latérale au fameux cirque de Caligula, qui vit le supplice des premiers martyrs de Rome, en 64. Le cirque et la route s'étendaient de l'Est à l'Ouest, dans la direction des nefs actuelles de la basilique de Saint-Pierre ; celles de gauche, en entrant, reposent précisément sur les fondations du cirque, qui fut sacrifié, sous Constantin, quand on entreprit la construction de l'édifice chrétien. La route, qui le longeait du côté du Nord, se trouve sous la nef majeure, le long des piliers de gauche. C'est sur cette route que s'ouvrait, à la hauteur de l'autel actuel, le tombeau où fut déposé l'Apôtre. Le terrain consacré à cette sépulture devait être assez exigu ; la preuve, c'est que l'on a trouvé des tombes païennes en creusant les fondations des quatre piliers du grand baldaquin de bronze sur lequel s'élève l'autel. Quel rapport y a-t-il entre la sépulture apostolique et celle des martyrs de l'an 64? C'est une question difficile à résoudre, et d'ailleurs en dehors de notre sujet. Que l'Apôtre ait été enterré seul en cet endroit ou qu'il y ait été mis en compagnie des victimes immolées dans le cirque voisin, qu'il ait été martyrisé en même temps qu'elles ou seulement quelques années plus tard, une chose est sûre, c'est que sa *memoria* devint, après lui, la dernière demeure de ses premiers successeurs.

Nous avons parlé de chose sûre. Cependant nous ne devons pas dissimuler que tout repose ici sur l'assertion du *Liber pontificalis*, lequel, sauf deux exceptions [3], fait enterrer tous les papes, depuis Lin jusqu'à Victor, *juxta corpus beati Petri in Vaticano*. Il convient donc d'apprécier l'autorité de son témoignage.

Disons d'abord que, en ce qui regarde les monuments de Rome et les tombes pontificales en particulier, l'auteur du *Liber pontificalis* se montre généralement bien informé. Les vérifications ne manquent pas ; il est rare qu'elles le démentent ; quand cela arrive, il est facile de reconnaître la cause de l'erreur, qui est toujours une cause accidentelle, une tradition troublée, un document erroné. Il place dans le cimetière de Calliste les tombes papales du IIIe siècle ; J.-B. De Rossi les y a retrouvées ; en revanche, il n'y a découvert aucune tombe papale du IIe siècle. Ceci n'est, il est vrai, qu'une vérification indirecte ; il faut s'en contenter. Sans doute, la vénérable *memoria* de saint Pierre existe encore dans les profondeurs souterraines que domine la confession actuelle ; mais ce lieu saint est trop bien défendu contre la curiosité des archéologues pour que des fouilles soient à espérer.

Cependant, si nous ne pouvons contrôler *de visu* l'assertion de notre auteur, il est possible de constater que c'était un homme fort bien renseigné sur le monument dont il s'agit ; ses renseignements sont même beaucoup plus étendus qu'on ne s'y attendrait. En effet, il écrivait sous le pape Hormisdas, peu après l'année 514. Or, en ce temps-là, il était déjà impossible de pénétrer dans la *memoria* de saint Pierre. Elle ne communiquait avec le sol supérieur que par un puits ou cheminée, dont l'orifice supérieur, encore visible à l'heure qu'il est, se trouve dans le pavé de la chambre appelée confession de saint Pierre, juste sous le maître-

[1] Id., *ibid.*, t. I, p. 348. — [2] L. Duchesne, *La nécropole pontif. du Vatican*, dans *Compte rendu du Congrès scient. internat. des cath.*, 1891, v^e sect., p. 61-65. — [3] Les deux exceptions sont relatives à saint Clément et à saint Alexandre.

autel de la basilique. Cet orifice était fermé par une grille, en latin *cataracta* (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot) ; une autre *cataracta* se trouvait à l'extrémité inférieure de la cheminée, c'est-à-dire dans le plafond de la *memoria*. Quand on voulait avoir un souvenir, une relique de saint Pierre, on descendait l'objet à consacrer soit jusqu'à la première, soit jusqu'à la seconde cataracte. On n'allait pas plus loin. Cet usage et cette disposition des lieux sont décrits dans une lettre de l'année 519, adressée au pape Hormisdas par ses légats à Constantinople [1]. A en juger par l'orifice actuellement visible, le puits de la confession n'avait pas un pied de large. Il était donc impossible de passer par là pour s'introduire dans le souterrain, même si les grilles eussent été mobiles et non pas dormantes.

Malgré ces difficultés, l'auteur du *Liber pontificalis* sait beaucoup de choses sur le contenu du mystérieux sanctuaire. Il nous donne les dimensions du sarcophage apostolique ; il en connaît la matière, qui est le bronze, et le bronze chypriote ; il sait que ce monument est surmonté d'une croix d'or, que cette croix d'or pèse 150 livres et qu'elle porte une inscription en lettres niellées ; il connaît même le texte de cette inscription et il le donne, ce qui lui arrive fort rarement.

Encore une fois, les conditions actuelles du monument sont telles que nous ne saurions prétendre à contrôler toutes ces indications. L'étroit soupirail par lequel la crypte apostolique était, au VIe siècle, en communication avec le monde des vivants, est fermé hermétiquement. Mais il y a eu un moment, un court moment, où l'œil moderne a pu pénétrer dans ces profondeurs. Pendant le Moyen Age, probablement au IXe siècle, alors que les Sarrasins rôdaient sans cesse autour de Rome, on substitua aux *cataractæ* de bronze une fermeture en maçonnerie. Sous le pape Clément VIII, en 1594, les travaux entrepris en cet endroit amenèrent la rupture de cette cloison.

On put apercevoir le fond de la crypte. Le pape vint voir, accompagné de plusieurs cardinaux : Sfondrate, Baronius, Bellarmin. Les illustres visiteurs découvrirent parfaitement, à l'aide d'une lumière que l'on affala dans le trou, l'énorme sarcophage d'airain et la croix d'or qui le surmontait. Les relations de cette visite ne parlent pas de l'inscription : il eût été impossible de la lire et probablement de l'apercevoir. Mais le détail de la croix d'or fut vérifié par des témoins de la plus haute valeur. Ceci prouve en faveur du *Liber pontificalis* et de la véracité de son auteur en ce qui regarde le contenu de la *memoria*.

Cependant cela ne résout pas le problème. Comment se fait-il qu'une personne, écrivant en un temps où le souterrain n'était plus accessible, soit si complètement édifiée sur ce qu'il y avait dedans? Ici, nous insisterons sur deux points, d'abord sur la précision de certains détails, les mesures du sarcophage, le poids de la croix d'or. Rapprochez cela des indications menues, précises, du même *Liber pontificalis* et de la même Vie du pape Silvestre sur les édifices constantiniens de Rome et des environs, et vous verrez que tout est de même style, de même nature. Tout semble provenir des mêmes documents. Or, et c'est ici le second point, il est admis que ces documents, dans leur ensemble, remontent à une pièce écrite au IVe siècle, où était consigné l'état des largesses faites par les premiers empereurs chrétiens aux principaux sanctuaires de Rome et de la basse Italie.

L'auteur du *Liber pontificalis*, s'il n'a pas lui-même pénétré dans la crypte du Vatican, a donc eu sous la main des pièces bien antérieures au VIe siècle, contemporaines de la construction de la basilique constantinienne. Son témoignage acquiert, de ce chef, une très haute valeur.

On peut se demander ici s'il est bien sûr que cette crypte vénérable n'ait pas été accessible au IVe et au Ve siècle. Nous n'avons pas la date de la fermeture. En 519, on n'entrait plus ; mais depuis quand?

A vrai dire, nous n'en savons rien. Il semble cependant que l'on doive faire état, en cette question, d'une importante découverte survenue en 1615, lorsqu'on entreprit les travaux qui ont donné à la confession de saint Pierre la forme qu'elle a maintenant. On creusa alors en avant de l'autel, sous le pavé de la vieille basilique Constantinienne, et l'on découvrit un certain nombre de sarcophages ; les défunts y étaient presque tous enveloppés de bandelettes, serrées à la manière antique. Ces sépultures ne portaient pas d'inscriptions ; près de l'une d'elles cependant on trouva une tablette de marbre portant, entre autres lettres, le groupe LINVS (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom), ce qui fit croire que l'on avait rencontré le tombeau du premier successeur de saint Pierre et même ceux des anciens papes jusqu'à saint Victor. J.-B. De Rossi, qui avait d'abord partagé cette impression, a signalé depuis, en s'autorisant de renseignements nouveaux, les raisons que l'on a de s'en défier. De fait, outre qu'il est fort douteux que l'inscription en question ait réellement porté le nom de Linus, on doit tenir compte de ce fait que des monnaies à l'effigie de Constantin furent trouvées dans ces tombes. Ajoutons que, par leur situation, elles supposent le sanctuaire déjà disposé et orienté comme il le fut depuis Constantin.

En effet, les sarcophages en question sont rangés, pour la plupart, dans une direction parallèle à l'axe de la basilique ; deux d'entre eux encadrent, suivant ce même axe, quoique à une certaine distance, la tombe apostolique ; en somme, ils supposent le sanctuaire orienté de l'Ouest à l'Est. Or, si telle est l'orientation de l'édifice constantinien, la primitive *memoria sancti Petri* était, elle, orientée du Nord au Sud. Elle s'ouvrait sur la route qui longeait le cirque, et cette route allait de l'Est à l'Ouest. Suivant la disposition ordinaire des sépultures de ce genre, elle devait s'étendre dans une direction perpendiculaire à la route, et c'est dans cette direction *(in agro)* qu'était sa plus grande longueur, l'espace en bordure sur la route *(in fronte)* se trouvant resserré par les tombes voisines.

Il résulte de là que, s'il y a quelque espoir de retrouver jamais les tombes des plus anciens papes, c'est à gauche (au Sud) de l'autel et non pas en avant (à l'Est) qu'elles devront être cherchées.

Du reste, les tombes trouvées en avant de l'autel devaient être invisibles. On aurait difficilement admis, au IVe siècle, que les abords d'un sanctuaire aussi important que la confession de saint Pierre fussent obstrués par des sarcophages. Ceux qui nous occupent étaient dépourvus d'ornements ; plusieurs même étaient en briques, ce qui donne bien l'idée de cercueils enterrés. S'il était sûr qu'ils fussent de l'âge constantinien, leur présence en ce lieu conduirait à croire que le sol de la basilique, en avant de la confession, avait dès lors le niveau qu'il eut pendant tout le Moyen Age. On n'a, du reste, signalé, dans les fouilles de 1615, aucun indice de chapelle souterraine, de crypte ménagée et construite en avant du tombeau de l'Apôtre.

XIV. Les sépultures pontificales a partir du IIIe siècle. — Pendant les deux premiers siècles de l'Église les tombes des papes vinrent se grouper autour de celle de saint Pierre ; à partir du IIIe siècle, tous, sauf Calliste, furent inhumés dans la catacombe qui porte son nom. Au début du IVe siècle, les papes Eusèbe et Miltiade vinrent les y rejoindre, mais déjà on se détournait de la nécropole officielle pour donner la préférence au cimetière de Priscille. Marcellin, en 304, fut

[1] Thiel, *Epist. rom. pontif.*, t. I, p. 874 ; *P. L.*, t. LXIII, col. 474.

le premier qui adopta cette catacombe pour y avoir sa sépulture et la raison historique s'en découvre facilement. A cette date, le cimetière de Calliste était inaccessible aux fidèles en vertu des lois de Dioclétien ; celui de Priscille semble avoir continué à fonctionner sans difficultés trop graves, probablement à titre de propriété privée, que nous savons avoir été celle de la riche et puissante famille des Glabrions (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom). Le pape Marcel mourut en exil en 309 ; et si la translation de son corps à Rome eut lieu, comme celle de son successeur Eusèbe, après la restitution du cimetière confisqué, on aurait pu l'enterrer comme Eusèbe *in Callisti*. Peut-être a-t-on choisi pour lui le cimetière de Priscille à cause de ses rapports personnels avec Marcellin, dont il a pu être le diacre et le coadjuteur dans les moments les plus difficiles de la persécution? Après Marcel vinrent Silvestre, en 335, Libère en 366, Sirice en 399 et Célestin en 432, tous enterrés au cimetière de Priscille, sur la voie Salaire, et la plupart d'entre eux dans l'enceinte de la basilique élevée là au temps du pape Silvestre. En ce qui regarde Sirice son épitaphe ne laisse subsister aucun doute : il fut enterré auprès du pape Libère qu'il avait suivi en qualité de lecteur d'abord, puis de diacre dans son exil *(Liberium lector nox et levita secutus)*.

Ainsi donc nous avons : Marcellin (304), *Prisc.;* Marcel (309), *Prisc.;* Eusèbe (309 ou 310), *Call.;* Miltiade (314), *Call.;* Silvestre (335), *Prisc.;* Marc (336), *Balbine;* Jules Ier (352), *Calepode;* Libère (366), *Prisc.;* Félix II (358), *voie Aurélienne;* Damase (384), *voie Ardéatine;* Sirice (399), *Prisc.;* Anastase (401), *ad Urs. pileat.;* Innocent Ier (417), *ad Urs. pileat.;* Zosime (418), *à Saint-Laurent;* Boniface (422), *voie Salaire;* Célestin (432), *Prisc.;* Sixte III (440), *à Saint-Laurent;* Hilaire (468), *à Saint-Laurent;* Félix III (492), *à Saint-Paul.*

Saint Léon le Grand (461) donna l'exemple de revenir à Saint-Pierre et il fallut encore un peu de temps pour que cet exemple fût suivi ; cependant, vers la fin du Ve siècle, on vit les papes Simplice (483), Gélase (496) et Anastase II (498) enterrés à Saint-Pierre. Depuis lors et jusqu'à Jean X exclusivement (914), tous les papes qui ne furent pas enterrés hors de Rome le furent à Saint-Pierre, à l'exception de Vigile (555) qui fut porté à Saint-Silvestre, sur la voie Salaire. Un très petit nombre d'entre eux seulement reçut la sépulture hors de Rome : Silvère et Martin, morts en exil ; Hadrien III, mort en voyage. Il ne paraît pas que le corps de Silvère ait été rapporté de l'île Pontia, ni celui de Martin de la Chersonèse ; quant à Hadrien III il n'a jamais plus quitté Nonantola.

Ces quatre cas mis à part, nous comptons soixante-treize sépultures pontificales pour la seconde période de la nécropole vaticane. Ces tombeaux étaient fort loin d'offrir la somptuosité qui devint la règle plus tard ; néanmoins on ne pouvait se méprendre sur leur destination. Ils n'étaient plus groupés autour de celui de l'apôtre Pierre, mais disséminés dans l'atrium et plus précisément dans le portique de l'Ouest, celui sur lequel s'ouvraient immédiatement les portes de l'église. On lit une allusion à cette situation dans l'épitaphe d'Anastase II, l'un des premiers papes enterrés en cet endroit (498) :

Limina nunc servo, tenui qui culmina sedis.

Ce portique reçut de ce fait, au Moyen Age, le nom de *porticus pontificum*. Les papes s'y trouvèrent en rangs serrés, mais il fallut pour en arriver là pas mal de siècles, car plusieurs des pontifes se firent inhumer à l'intérieur de la basilique, dans les chapelles fondées par eux, ce qui fut le cas pour Jean VII, Grégoire III, Paul, Hadrien, Pascal Ier, Serge II.

Ces tombes étaient fort simples d'apparence, à en juger par les fragments qui nous en ont été conservés ; leur face principale était occupée par une épitaphe métrique. Celle-ci ne vise pas, sans doute, à la sobriété laconique en honneur au IIe et au IIIe siècle, mais les trente-six compositions qui nous ont été conservées, grâce à des copies plus ou moins complètes, sont généralement instructives au point de vue historique ; et on pourrait y ajouter quelques épitaphes insérées — avec des retouches — par Flodoard dans son histoire métrique des papes.

Ainsi nous possédons environ la moitié des épitaphes pontificales de la basilique de Saint-Pierre, mais ce ne sont que des copies. Ce qui subsiste des monuments eux-mêmes se réduit à quelques menus fragments ayant fait partie des sarcophages de Boniface II, de saint Grégoire le Grand et de Sabinien ; deux fragments plus considérables, des épitaphes de Nicolas Ier et d'Hadrien II, enfin l'épitaphe entière d'Hadrien Ier, laquelle n'a jamais appartenu à un sarcophage.

Le dernier des papes de cette période dont la sépulture fut faite à Saint-Pierre et où son épitaphe a été lue, fut Anastase III (913). Nous trouvons ensuite Lando, pape éphémère, de qui on ignore la sépulture, puis enfin Jean X, qui fut enterré au Latran. C'était une innovation qu'on croirait pouvoir expliquer par la situation du Latran à l'intérieur de Rome ; on sait, en effet, que la loi romaine interdisait les inhumations *intra muros Urbis*, mais il y avait beau temps, au Xe siècle, que cette prescription était oubliée. Comme nous l'avons dit (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATRAN), l'église Constantinienne s'était écroulée en 897, elle avait été rebâtie par Serge III, décorée et achevée par Anastase III, Lando et Jean X.

L'épigraphie funéraire pontificale au VIIe siècle présente encore, malgré la décadence des études à Rome, quelques *elogia* métriques ; on n'en trouve plus trace au siècle suivant. A cette date, composer une pièce d'une dizaine de vers est au-dessus de la capacité des Romains les plus experts en versification. Sauf en ce qui touche Hadrien Ier, nous ne connaissons l'éloge métrique d'aucun des grands pontifes de ce siècle. Petrus Mallius donne un seul vers de l'épitaphe de Grégoire III, et l'on ne peut savoir si ce vers a été dicté à l'époque de la première tumulation du pontife, ou bien à celle du remaniement de son tombeau (en 1153) pour y placer le corps d'Urbain II. Le même auteur rapporte un seul vers de l'épitaphe d'Étienne II, formule banale, répétée dans toute sorte d'inscriptions de tombeaux :

Subjacet hic Stephanus Romanus papa secundus.

cela pourrait être le début d'un long *elogium*, mais rien ne prouve qu'il en ait été ainsi. Parfois c'est tout simplement ceci :

Hic requiescit Paulus papa.

Les épitaphes pontificales les plus anciennes ne portaient guère qu'un nom et un titre ; dans la suite on se montra plus prolixe et les papes défunts furent pourvus d'un *elogium* où on mentionnait en prose leur chronologie sommairement établie avec, parfois, un *hic requiescit...* qui n'apprenait rien, du moment que le texte était détruit ou déplacé ou copié. Pour obtenir une indication moins sobre, il fallait recourir aux calendriers qui, à partir du IIIe siècle, mentionnaient les anniversaires des papes et désignaient le cimetière et la voie qui contenaient leurs tombeaux. On peut donc établir le catalogue des sépultures et des anniversaires à l'aide des calendriers, des monuments, des itinéraires du VIIe siècle et de la tradition liturgique, sans négliger le témoignage du *Liber pontificalis*, qui n'est pas toujours pleinement d'accord avec ces différentes sources. La raison semble en être dans le fait que des confusions ont été faites entre certains papes et des

saints homonymes, comme c'est le cas pour les tombes d'Alexandre, d'Urbain, de Félix Ier et de Félix II. On doit encore signaler le cas de saint Clément, qui n'est pas clair.

En ce qui concerne les papes Anicet et Soter, la 1re édition du *Liber* assigne leurs tombeaux au Vatican, tandis que la 2e édition les place au cimetière de Calliste, lequel n'existait pas encore — du moins sous ce nom — au temps d'Anicet et de Soter. Il ne paraît pas

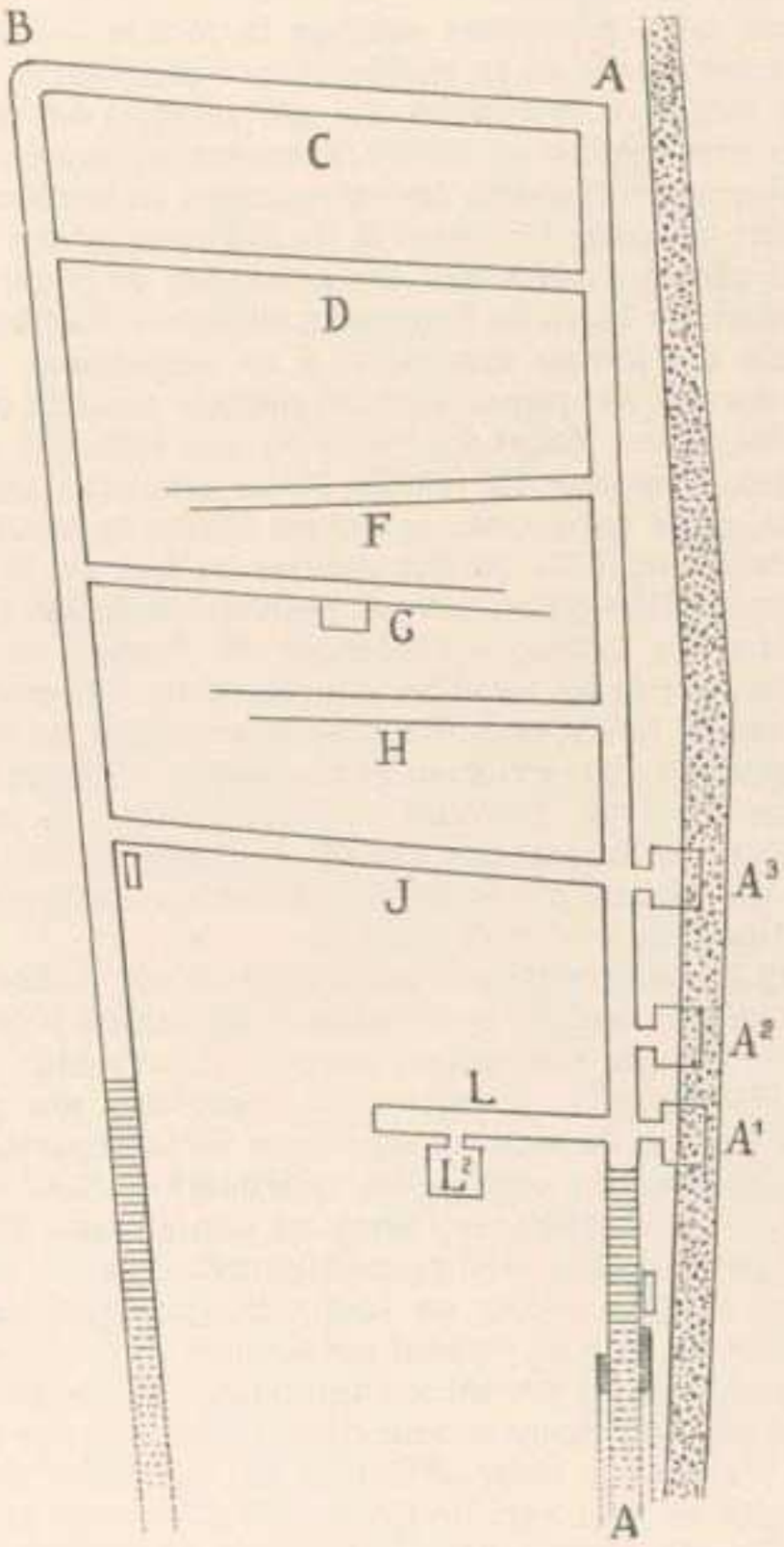

9637. — Première période de l'area I.
D'après G. Wilpert, *La cripta dei papi...*, 1910, p. 5, fig. 2

que ces papes y aient été déposés ou transférés ; le martyrologe hiéronymien (9 août) et la *Sylloge Turonensis* (du VIIe siècle), qui nous ont conservé la liste des papes enterrés au cimetière de Calliste, ne disent mot d'Anicet ou de Soter. En ce qui les concerne, la leçon *juxta corpus beati Petri* a donc tous les titres possibles à être considérée comme la leçon primitive. Si on tient absolument à découvrir l'origine de cette erreur il est permis de croire à une confusion de noms. Près de l'oratoire de Saint-Sixte et au-dessus du cimetière de Calliste, on voyait un oratoire dédié à sainte Sotère ; on a pu prendre Soter pour Sotère, toutefois cette explication est peu satisfaisante, car dans le cas d'une confusion on s'attendrait à lire dans la notice du pape Soter une formule du genre de *in crypta* ou *in cymiterio suo* afin de marquer que ladite sépulture ne se trouvait pas à Saint-Sixte dans le groupe principal des sépultures des papes. Ce détail n'a pas été négligé à propos de Zéphyrin, de Corneille, d'Eusèbe, de Miltiade, enterrés moins loin de Saint-Sixte que le pape Soter ne l'aurait été à Sainte-Sotère.

XV. La crypte des papes sur la voie Appienne. — Le vendredi 15 janvier 1909 un léger affaissement se produisit au cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. III, à ce nom), dans la crypte de sainte Cécile. On enleva un peu de terre et on dégagea un fragment d'inscription grecque déjà publié par J.-B. De Rossi dans sa *Roma sotterranea* [1] aux deux tiers environ. Ce fragment ne fut pas le seul, mais cette poussière d'épigraphie, sans être importante en elle-même, autorisait d'autres espoirs, et M. G. Wilpert ne put se tenir d'observer : « Nous allons faire des découvertes ; peut-être trouverons-nous même des fragments d'inscriptions de papes. » Une heure plus tard on découvrit dans une tombe un grand fragment d'une plaque de marbre, couverte de terre et rongée par l'humidité ; un nettoyage superficiel permit de reconnaître deux lettres et un sigle :

CK MTP

où il était aisé d'interpréter les mots ἐπίσκοπος μάρτυρ et d'en conclure que ce fragment n'avait pu appartenir qu'à l'épitaphe du pape Pontien ; le lundi 18, toute espèce de doute s'évanouit en présence d'un nouveau fragment portant les lettres (voir ci-dessous, col. 1181, fig. 9656) :

ΠΟΝΤΙΑΝ

Les travaux entrepris les jours suivants amenèrent au jour des fragments de colonnes, de chapiteaux, d'une transenne de marbre, quelques débris de sculpture, d'inscriptions damasiennes et de peintures ; enfin le jeudi 21, on ramena d'une profondeur de 8 m. le débris manquant qui permit de compléter le texte de l'épitaphe papale [2] :

ΠΟΝΤΙΑΝΟC ЄΠΙCK(οπος) ΜΆΡΤΥΡ

La fouille ne fut pas limitée au pavement de la crypte de sainte Cécile. L'examen de l'entablement révéla la nécessité de construire un arc pour préserver la voûte qui menaçait de s'écrouler, et de soutenir par un pilastre le mur appuyé sur la voûte de la galerie adjacente. En construisant ce pilastre, on rencontra sous la crypte de sainte Cécile des galeries appartenant à un arénaire contenant une énorme quantité de squelettes et un mur de proportions imposantes [3].

1° *Périodes successives de la région la plus ancienne.* — L'habile et modeste collaborateur de J.-B. De Rossi, son frère Michel-Étienne, a consacré une étude technique à la région primitive du cimetière de Calliste qu'il désigna sous le nom d'*area I* ; à l'aide de son beau travail analytique, on peut suivre pas à pas la création et le développement de cette région. La catacombe fut creusée vers le milieu du IIe siècle, entre un antique arénaire et un chemin qui joignait la voie Appienne à la voie Ardéatine. Conformément à la loi romaine sur la matière, les limites en étaient minutieusement fixées ; elles mesuraient 100 pieds en largeur sur 250 pieds en longueur. Ces dimensions se lisaient probablement sur un cippe [4] :

IN FRONTE P·C
IN AGRO P·CCL

Deux montées presque parallèles A et B (fig. 9637) conduisaient de l'hypogée à une profondeur de 12 m. ; correspondant à la profondeur ordinaire du second plan. Ces deux montées ou escaliers étaient revêtus d'un beau stuc à deux couches et portant une décora-

[1] *Roma sotterranea cristiana*, Roma, 1867, t. II, pl. XXX, n. 2. — [2] Épaiss. 0 m. 022, larg. 0 m. 92, haut. 0 m. 45. — [3] G. Wilpert, *La cripta dei papi e la cappella di sancta Cecilia nel cimitero di Callisto*, in-fol., Roma, 1910, p. 1-4. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, in-fol., t. II, p. 61, 81 sq.

tion linéaire rouge et brune avec des fleurs bleues parsemées, et dont quelques-unes sont encore visibles en B. On trouve là un petit lucernaire disposé diagonalement sur la partie droite de la voûte. Ce lucernaire éclaire

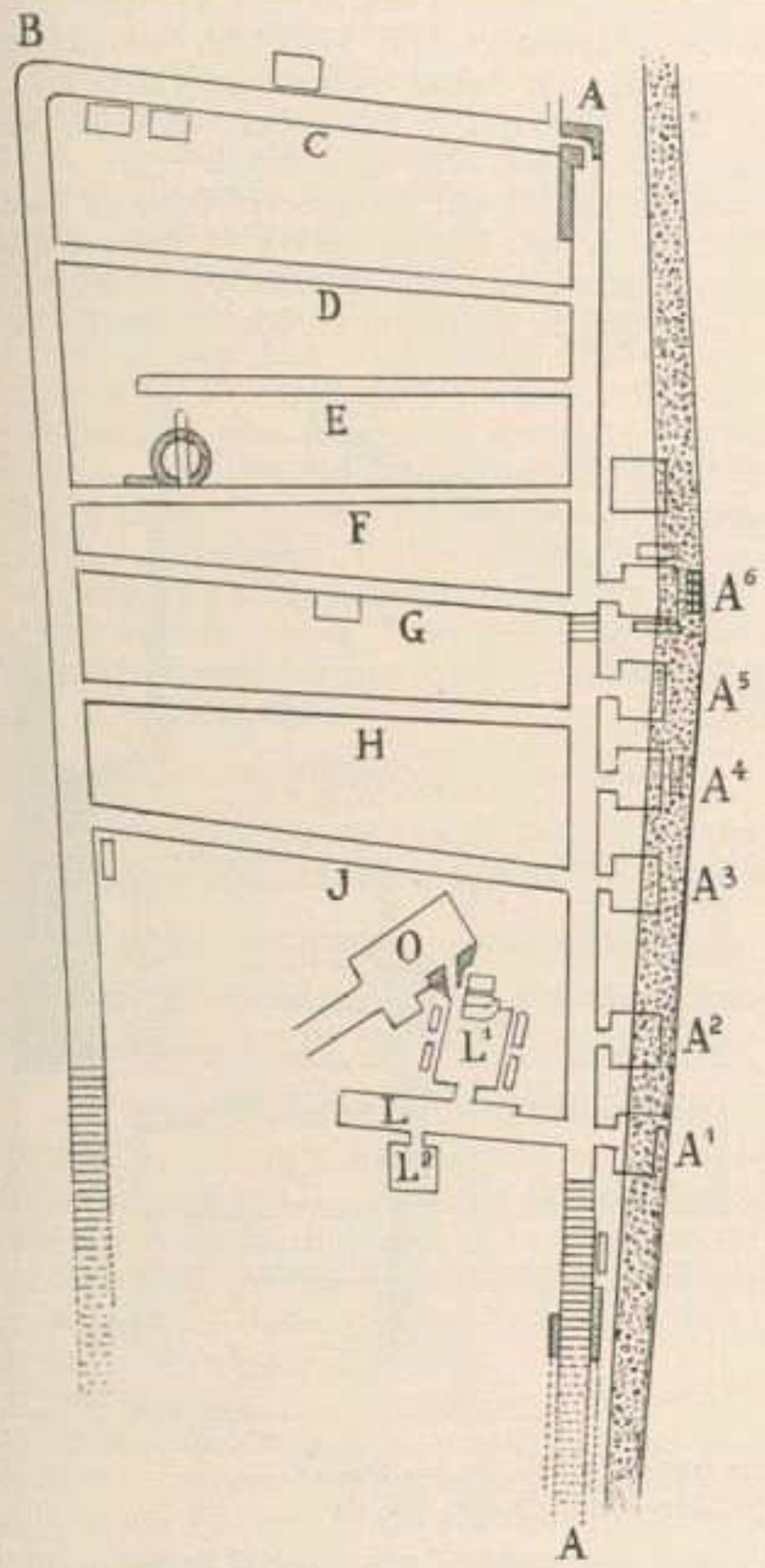

9638. — Seconde période de l'area I. *Ibid.*, p. 5, fig. 3.

l'escalier de qui il est contemporain, sa bouche mesure 0 m. 45 [1]. Les deux corridors A et B n'ont reçu aucune décoration. A la fin de la galerie A, on a creusé une galerie C, à angle droit, qui met en communication

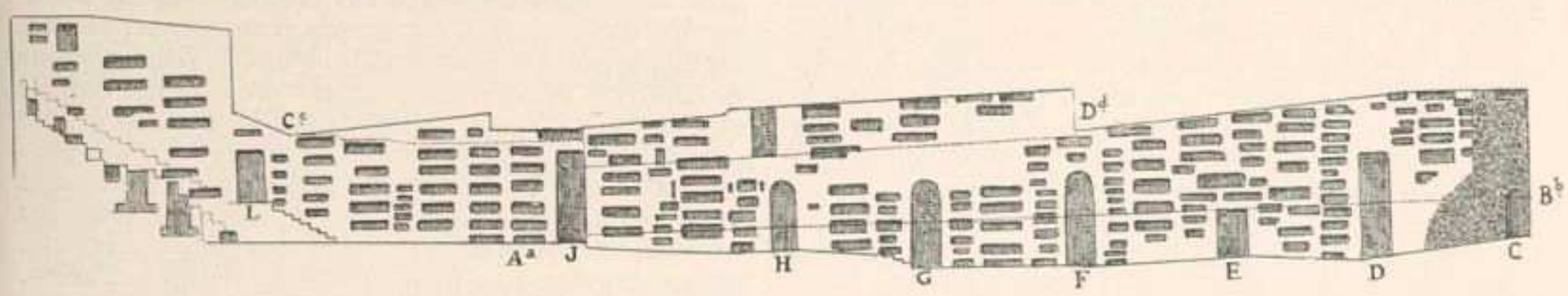

9639. — Coupe suivant la galerie A. *Ibid.*, p. 6, fig. 4.

A et B, par leurs extrémités, mais au point où C rencontre B le tracé est arrondi, ce qui témoigne en faveur d'une haute antiquité. A la suite de ce premier travail on pratiqua plusieurs excavations de cubicules A^1, A^2, A^3, L^2 et cinq galeries mirent en communication les deux artères parallèles (D, F, G, H, J), dont trois, à l'origine, ne furent pas poussées à fond (F, G, H). Ceci pouvait sembler une affirmation par trop précise, mais M.-É. De Rossi en a donné la démonstration et la preuve avec une évidence presque mathématique. L'*area I* a connu diverses périodes, au cours desquelles on forma le projet d'un abaissement général du sol, afin de se procurer la superficie indispensable à de nouvelles tombes.

Le travail commença en B dans la direction de A et cet abaissement du sol des galeries ne se fit pas partout de la même manière. Aux cubicules déjà existants, on en ajouta de nouveaux, par exemple : O, A^6, A^5, A^4 et une galerie nouvelle qui est désignée par E (sur la fig. 9638). Ce fut alors que la galerie L reçut un lucernaire dans la paroi d'entrée de la crypte L^1, mais cette galerie resta un cul-de-sac jusqu'à l'époque de la paix de l'Église lorsqu'on construisit l'escalier principal qui existe encore. La galerie E se trouve entièrement sous le niveau primitif d'A, elle fait donc partie de la seconde période. Afin d'abréger une démonstration qui paraîtrait trop longue à certains, nous donnons ici la coupe de la galerie A (fig. 9639). La ligne pointillée qui rejoint A^a B^1 donne le niveau primitif et permet de se rendre compte de l'abaissement qui fut exécuté.

Les cryptes de l'*area I* comptent, quelques-unes d'entre elles, parmi les plus importantes de l'art chrétien primitif ; deux d'entre elles seulement sont au nombre des cryptes dites historiques, ce sont la crypte papale et la crypte de sainte Cécile L^1 et O, dont nous nous occuperons particulièrement.

2° *Disposition primitive de la crypte des papes.* — M.-É. De Rossi a pensé que le cubicule L était isolé à l'origine et pourvu d'un *loculus a mensa* dans la paroi du fond ; cette tombe, selon lui, aurait été rétrécie dans la suite afin de se procurer l'espace nécessaire au passage conduisant à la crypte. Il y a dans cette explication une part d'arbitraire que n'autorise en aucune façon l'analyse architectonique, aussi s'en remet-il à ce que dit son frère, J.-B. De Rossi qui, de son côté, cherche à prouver que cette modification est contemporaine du pape Zéphyrin (198-217). Celui-ci aurait destiné le cubicule L^1 des *Cecilii* chrétiens à la crypte papale, d'où il aurait été nécessaire d'y transporter le sarcophage de sainte Cécile, patronne principale du cimetière. Cette opinion ingénieuse à l'époque où elle fut émise ne paraît plus soutenable aujourd'hui ; elle implique trop d'hypothèses. La crypte L^1 eut, dès l'origine, la forme qu'elle a conservée et fut construite pour contenir quatre niches à sarcophages et douze *loculi*, six de chaque côté et un dans la paroi du fond du type connu sous le nom de *sepulcrum a mensa*. Lorsque, dans la suite, on ouvrit un lucernaire, il fallut détruire la peinture de l'entablement qui était peut-être semblable à celle des cryptes voisines. L'intérieur des tombes fut laissé en tuf rugueux, seule la partie supérieure de la paroi droite, près de la porte, reçut une couche de stuc et le *sepulcrum a mensa* un revêtement de marbre. Les douze *loculi* n'étaient pas tous de même taille (fig. 9640) ; leur hauteur varie entre 0 m. 29 et 0 m. 60 ; leur profondeur entre 0 m. 55 et 1 m. 10. Le *loculus* le plus élevé de la paroi gauche

[1] Non mentionné par M.-É. De Rossi.

présente quelques traces d'un encadrement de couleur rouge.

La porte d'entrée ne se trouve pas exactement au centre, mais un peu sur la gauche pour cette bonne raison qu'à droite il existait une fenêtre en forme de meurtrière, laquelle déversait dans la crypte un peu de la lumière apportée par le lucernaire de la galerie L. Cette fenêtre n'a été remarquée que lors des fouilles de 1909 ; elle mesure 2 m. 50 de hauteur tandis que dans la galerie L elle n'est large que de 0 m. 13 et de 0 m. 57 dans la crypte.

Un minutieux examen de la paroi du fond de la crypte L¹ a permis de reconnaître qu'il s'y trouvait

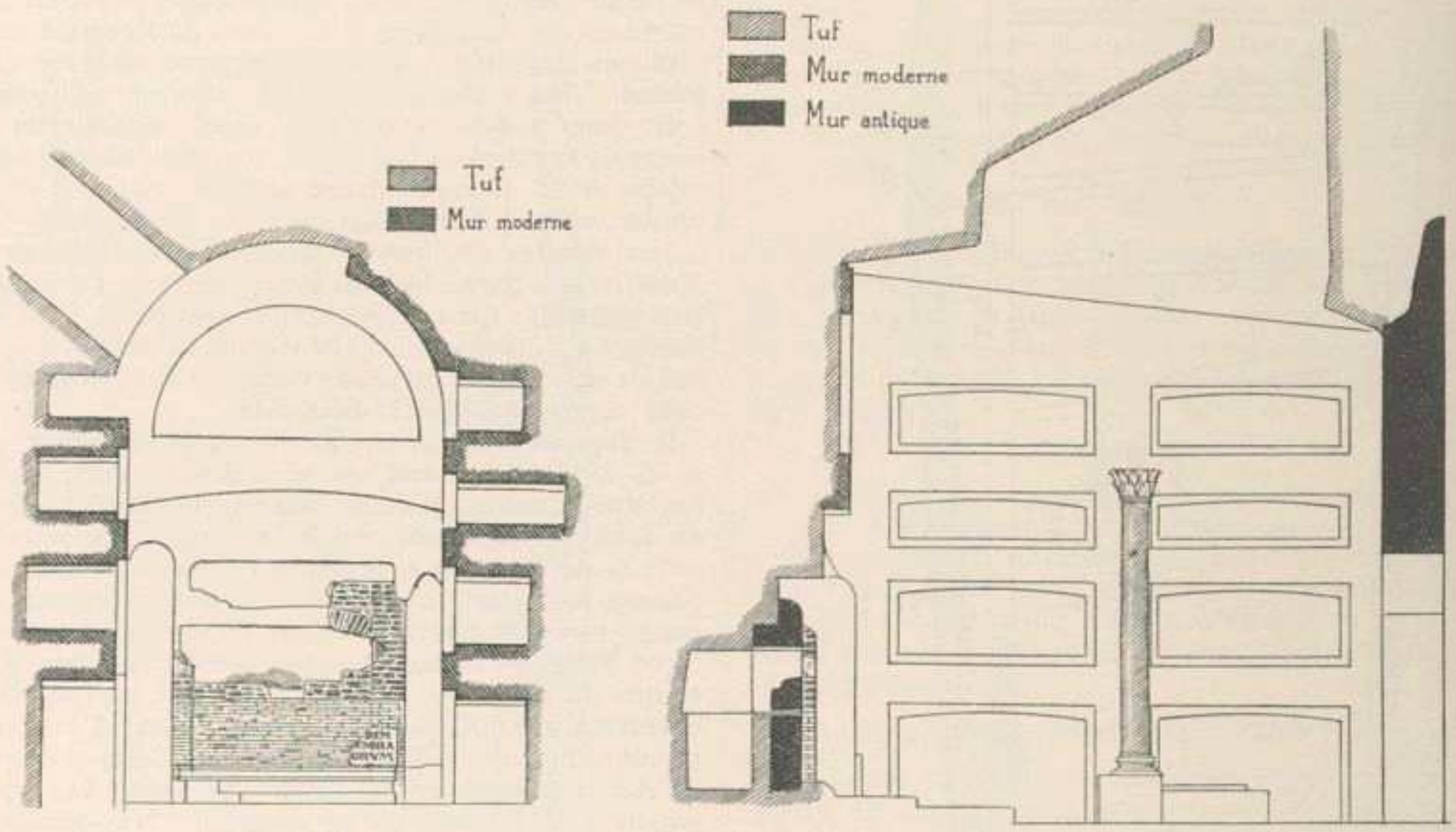

9640. — Section et paroi du fond de la crypte des papes. *Ibid.*, p. 11, fig. 7.
9641. — Coupe et paroi droite de la crypte papale. *Ibid.*, p. 13, fig. 9.

non pas une tombe (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1677, fig. 1924, d'après De Rossi), mais deux presque de même largeur (voir fig. 9638) ; la première est le *sepulcrum a mensa*, taillée dans le tuf, décorée de marbre et fermée d'une plaque horizontale; la seconde, à un niveau supérieur, est un *loculus* quadrangulaire avec une décoration de stuc à deux couches et de bandes rouges. La niche disposée au-dessus de la *mensa* fut adaptée à une époque plus tardive pour servir de tombe ; elle fut revêtue de plaques de marbre sur ses deux parois latérales, la paroi du fond fut élargie de 0 m. 05 et la niche fut approfondie de 0 m. 75, puis fermée par une dalle verticale. L'élargissement de la paroi du fond entraîna donc la destruction du revêtement de stuc ; ce qui permet de conclure que le défunt reposait dans un cercueil de bois ou de terre cuite ou de toute autre matière. Pour installer à la place qu'il leur réservait ses deux grandes épigrammes *Hic congesta iacet* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1679, fig. 1925) et *Tempore quo gladius* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1727, fig. 1939), le pape Damase fit élever sur le mur de revêtement un autre mur moins soigné et facile à distinguer du premier. Quand on enleva les reliques, les tombes furent rompues et brisées avec violence et les pillards qui se succédèrent ne laissèrent en place que quelques débris du poème *Hic congesta iacet* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1677, fig. 1924 ; col. 1721, fig. 1936).

La paroi du fond contenait donc le primitif *sepulcrum a mensa* et le *loculus* au-dessus. Il n'y a là rien qui puisse surprendre car nous avons mentionné et figuré à maintes reprises des *arcosolia* dont la niche semi-circulaire a reçu un *loculus* au grand dam de la fresque. Si on désire avoir une idée de la crypte des papes on pourra se reporter au *Dictionnaire* (t. II, col. 1677, fig. 1924, vue de l'entrée ; col. 1721, fig. 1936, état après le déblaiement ; col. 1721, fig. 1937, restauration). De ce dernier dessin nous rapprochons ici une coupe de la crypte qui a l'avantage de faire saisir l'ensemble de la figure 1937 (fig. 9641).

Il resterait à savoir qui fut enterré dans la tombe supérieure? En ce qui regarde Sixte II, il n'est guère douteux qu'il fut déposé dans la tombe inférieure ; on sait d'ailleurs que la basilique élevée au-dessus de la catacombe portait son vocable (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2894, fig. 2287).

3° *Les papes enterrés dans la crypte.* — Nous avons dit que le pape Victor (186-198) fut le dernier qui reçut les honneurs de la *tumulatio iuxta corpus beati Petri in Vaticano ;* la crypte apostolique n'offrait sans doute plus aucune place, mais on n'a pas de certitude sur ce qui décida le pape Zéphyrin dans son choix. La proximité de la sépulture des *Cecilii* chrétiens fut-elle la raison déterminante? Il est permis d'en douter; ce n'est qu'une hypothèse assez fragile lorsqu'on remarque que ni Zéphyrin ni ses deux premiers successeurs, Calliste et Urbain, ne furent enterrés dans la nouvelle crypte papale. Comme on est exposé de nos jours à lire dans certains manuels que tous les papes du IIIe siècle sont enterrés au cimetière de la voie Appienne, il n'est pas superflu de rappeler que cette unanimité n'est pas encore acquise. Les papes Antéros, Pontien, Fabien, Lucius et Eutychien ont été enterrés dans le cimetière de Calliste, l'épitaphe de Gaius n'a pas d'attache topographique certaine; quant aux papes Étienne Ier, Sixte II, Denis et Félix Ier leurs épitaphes n'ont pas été retrouvées.

Pour Zéphyrin on lit dans le *Liber pontificalis* qu'il reposa *in cymiterio suo juxta cymiterium Callisti via Appia*, ce que J.-B. De Rossi interprète en ce sens que les mots *in cymiterio* sont une mention contemporaine de la sépulture signifiant la crypte papale, tandis que *juxta cymiterium Callisti* serait une addition se rapportant au transfert de ce pape du cubicule L¹ à la basi-

lique de Saint-Sixte à ciel ouvert, près de l'entrée de l'hypogée [1]. Pareille explication laisse en suspens la question de savoir pourquoi on préféra le vocable Sixte au vocable Zéphyrin. Ce qui rend plus douteuse encore l'inhumation de Zéphyrin, c'est que son nom manque dans le catalogue, dressé par Sixte III, des papes enterrés dans la crypte papale.

Pour Calliste, nous savons qu'il avait reçu de Zéphyrin la direction du κοιμητήριον et il n'est plus contestable qu'il s'agisse ici du cimetière de la voie Appienne [2]; quant à prétendre que les premiers *loculi* de ce cimetière aient été décorés sous la surveillance de Calliste [3], c'est peut-être vouloir aller un peu loin.

Pour Urbain, le *Liber* nous apprend qu'il fut inhumé *in cymiterio Prætextati via Appia* [4]. On sait la place considérable que la *Passio sanctæ Ceciliæ* fait à ce pape, et J.-B. De Rossi, qui acceptait l'opinion favorable à la mort de sainte Cécile sous le règne de Marc-Aurèle, a soutenu l'explication de deux Urbain, l'un pape et l'autre évêque; ce dernier serait celui qui est cité dans la *Passio;* l'autre, le pape dont on possède l'épitaphe tracée sur un couvercle de sarcophage trouvé dans le cubicule L[1] :

ΟΥΡΒΑΝΟϹ Є[πίσκοπος]

Cette explication est contestée à raison de la forme des lettres; nous croyons cependant pouvoir nous y tenir.

Pour Antéros, son épitaphe (voir ci-dessous, fig. 9657) ne saurait faire l'objet d'un doute, elle mesure 0 m. 54 sur 1 m. 20; on y lit ces simples mots :

ΑΝΤЄΡΩϹ ⊃ ЄΠΙ[σκοπος]

On peut croire qu'il fut victime de la persécution de Maximin quoique le catalogue libérien emploie le mot *dormit* qui semble indiquer la mort naturelle; de plus son nom ne se lit pas dans la *Depositio martyrum*. Antéros reposait dans une des tombes ordinaires de la paroi.

Pour Pontien, son prédécesseur, exilé en 235, condamné aux mines, il renonça volontairement au pontificat, et mourut *maceratus fustibus;* son second successeur, Fabien, profita d'une période d'accalmie pour ramener le corps de Sardaigne à Rome : *adduxit navigio et sepelivit in cymiterio Callisti via Appia*, on a lu plus haut son épitaphe retrouvée de nos jours; elle mesure 0 m. 45 sur 0 m. 92.

Pour Fabien, martyr sous la persécution de Dèce, il reçut la sépulture dans un *loculus* (voir ci-dessous, fig. 9658); les trois fragments mesurent 0 m. 35 sur 0 m. 82 et on y lit :

ΦΑΒΙΑΝΟϹ ⊃ ЄΠΙ[σκοπος] Μ[άρ]Τ[υ]Ρ

Le dernier mot a été ajouté, semble-t-il, à une date postérieure. On a proposé une prétendue procédure de *vindicatio*, dont il semble qu'il ne reste rien et on a invoqué le passage du *Liber pontificalis* qui attribue à ce pape des constructions dans les cimetières : *multas fabricas per cymiteria fieri præcepit*, pour faire de lui l'auteur de la crypte papale; cette opinion gratuite est depuis longtemps abandonnée.

Pour Lucius on conserve le nom entier, qui était sans doute suivi de son titre :

ΛΟΥΚΙϹ [ἐπίσκοπος]

on n'y devait pas lire le nom de μάρτυρ; cette épitaphe mesure 0 m. 30 sur 0 m. 70.

Pour Étienne Ier, Sixte II, Denis et Félix II, rien, jusqu'à nos jours, n'a été retrouvé; l'épitaphe du pape Eutychien a été retrouvée en dix morceaux; elle mesure 0 m. 42 sur 0 m. 90, on y lit :

ЄΥΤΥΧΙΑΝΟϹ ⊃ ЄΠΙϹΚ[οπος]

Ce pape reposait dans un *loculus* d'une des parois.

Pour Sixte II, qui fut surpris dans les catacombes et décapité avec quatre de ses diacres par les bourreaux de Valérien, il était le martyr le plus signalé de la crypte papale : *Xistum in cimiterio animadvertum* [5].

Il ne peut faire l'objet d'un doute qu'il s'agisse ici du κοιμητήριον, ainsi que le désignent les *Philosophumena*. C'est là que Sixte fut enterré avec Janvier, Magne, Vincent et Étienne, tandis qu'Agapet et Felicissime attendirent leur supplice quelques jours de plus. Il se peut que cette scène tragique se soit accomplie dans la crypte même, si on prend à la lettre le vers du pape Damase :

Hic positus rector cælestia iussa docebam.

En tout cas ce fut à Sixte II que fut attribué l'honneur de reposer dans le *sepulcrum a mensa*. Quant aux

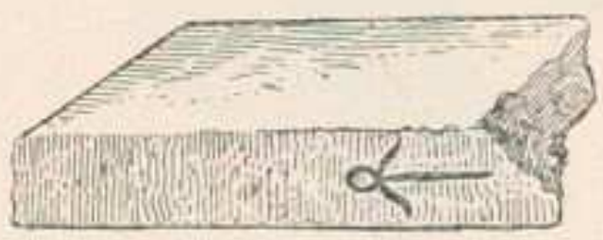

9642. — Fragment d'un couvercle de sarcophage. D'après J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XLV, n. 1.

quatre diacres qui périrent en même temps que le pontife on aura dû les enterrer à peu de distance de la tombe du pape. Dans son épigramme *Hic congesta*, le pape Damase mentionne encore :

Hic comites Xysti portant qui ex hoste tropæa.

Nous renvoyons à ce qui a été dit à ce sujet dans le *Dictionnaire* (t. II, col. 1725, fig. 1925, 1938; col. 1726, fig. 1939).

Pour Gaius, avant la découverte de son épitaphe (voir *Dictionn.*, t. V, col. 31, fig. 4781), J.-B. De Rossi s'attendait à le retrouver parmi les tombes de la crypte papale L[1]; après cette découverte il soutint que le pape avait été transféré de sa sépulture primitive. Il expliquait ce changement par l'ensablement de la crypte des papes, de celle de sainte Cécile et de celle de l'*area I* pour les soustraire à la profanation pendant la persécution de Dioclétien; l'explication ne valut guère le jour où on découvrit les fragments de l'épitaphe de Gaius dans la crypte qui porte son nom et dans la galerie adjacente puisque Gaius mourut en 296, par conséquent sept ans avant le début de la persécution de Dioclétien et les ensablements de galeries qu'elle entraîna; il n'avait donc pas été inhumé dans la crypte papale car on se demanderait pourquoi lui seul aurait été transféré avant l'ensablement. S'il n'y a pas été enseveli en 296, c'est qu'à cette date la crypte L[1] n'offrait plus aucune place convenable à la dépouille d'un pape, car on n'y avait pas enterré que des papes dans les dix-sept places libres. La crypte papale a donc reçu les corps des papes Pontien, Antéros, Fabien, Lucius, Étienne Ier, Sixte II, Denis, Félix Ier et Eutychien, neuf en tout. Les épitaphes retrouvées proviennent des *loculi*. Des quatre sarcophages placés dans les niches, un seul couvercle est conservé en entier, plaque épaisse de 0 m. 065 avec un ornement de feuilles de lierre en relief. A un second

[1] J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 32, 50 sq. — [2] *Philosophumena*, l. IX, c. XI; J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 6 sq. — [3] J.-B. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 247. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 143. — [5] S. Cyprien, *Epist.*, LXXX, édit. Hartel, p. 840.

couvercle appartient le fragment sur lequel on lit le nom Ουρβανος ; d'un troisième il subsiste un petit fragment avec une ancre (fig. 9642) [1].

On sait que la *Passio sanctæ Ceciliæ* contient ce passage [2] : *Tunc sanctus Urbanus papa corpus eius auferens cum diaconibus nocte sepelivit eam inter collegas suos episcopos et martyres, ubi sancti confessores sunt collocati ;* voici un anachronisme évident puisque si sainte Cécile souffrit le martyre sous le pontificat d'Urbain, à cette date (223-230) aucun pape n'avait encore été inhumé dans L[1].

Les épitaphes des papes Antéros, Fabien, Lucius et Eutychien ont été retrouvées parmi cent autres fragments éparpillés sur le sol de la crypte papale ; l'épi-

9643. — Fragment d'inscription.
D'après G. Wilpert, *La cripta dei papi...*, 1910, pl. II, n. 9.

taphe de Pontien a été découverte dans la crypte de sainte Cécile, sans qu'il soit possible de déterminer les *loculi* qui ont abrité à l'origine le corps de tel ou tel pape. Pour Corneille seulement on possède son épitaphe et on connaît l'emplacement de sa tombe (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2968-2986, fig. 3319). De Centumcellæ (Civita-Vecchia), où il mourut en exil, son corps fut transporté à Rome dans un cercueil ou un sarcophage et enterré dans une niche creusée dans l'hypogée de Lucine (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce nom). Toute la niche ne pouvait demeurer ouverte, ce qui eût trop compromis la solidité de la paroi. Elle mesurait 1 m. 50 de profondeur, sur 1 m. 20 de hauteur, et 1 m. 72 de largeur ; on la ferma avec un mur d'une hauteur de 1 m. et on y appliqua une plaque de marbre portant l'inscription ; cette plaque servait elle-même de soutien, ce qui explique son épaisseur de 0 m. 05, plus du double de celle de Pontien. Cette inscription est bien une épitaphe, c'est-à-dire contemporaine de l'inhumation, comme pour les autres inscriptions papales déjà mentionnées.

Plusieurs de ces inscriptions (Fabien, Corneille et Eutychien) ont gardé visible le trait marqué à la pointe pour guider le lapicide, là où cet indice manque on peut supposer qu'on avait fait usage d'un trait en couleur. Le goût de la symétrie, sans lequel les anciens ne concevaient rien d'excellent, permet de croire que le texte occupait la partie centrale de la plaque de marbre ; peut-être la raison de symétrie a-t-elle décidé l'emploi d'un sigle ou du mot entier : ἐπίσκ ou ἐπίσκοπος. Les inscriptions de Pontien et de Fabien sont tracées, semble-t-il, par la même main ; on croit y observer certains détails identiques ; celle d'Eutychien présente quelques caractères un peu différents, on pourrait croire que le lapicide a voulu remplacer le Χ par un *chrismon*, mais c'est qu'il avait d'abord tracé la lettre ι qui doit suivre le Χ ; celle de Pontien a des caractères plus grands, tandis que celle de Lucius a des caractères plus petits ; celle d'Antéros est la plus soignée.

Les lettres des inscriptions papales, suivant l'usage ancien, étaient peintes en rouge ; ou bien on procédait à cela avant la mise en place, ou bien après et on dépassait largement les lettres, sauf à poncer la plaque. Lorsque le mot ἐπίσκοπος fait suite au nom, il s'en trouve séparé par un sigle connu sous le nom de *hedera*, c'est-à-dire feuille de lierre (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1464). Seule l'inscription du pape Gaius mentionne la date de la *depositio* par ce mot KAT[άθεσις].

Sur les plus anciennes inscriptions on ne lit que le titre d'évêque (voir *Dictionn.*, t. V, à ce mot) ; celui de martyr ne vient qu'un peu plus tard, sur les épitaphes de Pontien et de Fabien, et sous forme de sigle monogramme ajouté dans la suite. Cependant, sur celle du pape Corneille, le nom a été suivi du titre EP, cette fois en latin, et on y a ajouté le mot MARTYR en toutes lettres. Mort à Centumcellæ en 253, il semblerait que son transfert eût pu avoir lieu sous le pontificat d'Étienne (254-257) qui s'écoula en pleine paix ; cependant la translation paraît avoir été retardée jusqu'à la fin du IIIe siècle. Un examen très attentif de l'épitaphe a montré qu'elle portait à l'origine seulement ces mots :

CORNELIVS
EP

Le titre de *martyr* fut ajouté postérieurement ; s'il fallait un supplément de preuve à celle tirée de la symétrie, on ajouterait que le trait incisé pour guider le lapicide s'arrête à la partie supérieure après la lettre S. L'addition du mot *martyr* a détruit cette symétrie, c'est donc qu'il a été ajouté plus tard, à moins qu'on n'ait voulu signaler d'une façon toute particulière le titre en question.

Nous avons dit que Sixte II avait été décapité avec quatre de ses diacres parmi lesquels Félicissime et Agapet ; ces deux noms, en latin, se terminent en VS, de même que le mot *diacon*VS. Il se pourrait que l'un d'eux fût désigné sur un fragment d'inscription sur lequel on lit (fig. 9643) : S ⊅ MARTYS et on en pourrait conclure que, vers l'an 258, l'usage était reçu à Rome de décerner le titre de *martyr ;* toutefois, rien n'autorise à croire que ce fragment témoigne en faveur de l'inhumation d'un des diacres de Sixte II dans la crypte papale (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1249-1259).

Au moment de la découverte, la crypte papale était en assez bon état et J.-B. De Rossi eut l'heureuse pensée d'en faire exécuter une vue par son dessinateur, Grégoire Mariani (fig. 9644). Suivant la disposition primitive, cette crypte n'avait pas de lucernaire, pas plus que les autres cubicules de l'*area I ;* elle était, nous l'avons dit, éclairée par une baie ou fenêtre qui laissait pénétrer le jour déversé par le lucernaire de la galerie L. Ce lucernaire a été désobstrué depuis et la vue que nous donnons de la galerie L (fig. 9646) permet de se faire une idée de ce qu'il déversait de lumière dans la crypte papale. Naturellement, on ne se contenta pas des parois, mais on utilisa le pavement pour y mettre des tombes ; une seule *forma* a conservé son inscription primitive, celle de Demetrius, inhumé le 20 mai [3]. Les *formæ* étaient le nom donné aux tombes creusées dans le pavement.

Devant les deux tombes de la paroi du fond, le pape Damase fit appliquer deux plaques de marbre portant les épigrammes dont nous avons parlé déjà : *Hic congesta* et *Tempore quo gladius ;* c'est à Damase et non à Sixte III que revient la responsabilité de la décoration de cette crypte vénérable. La porte fut rehaussée et élargie ; la voûte fut trouée par deux lucernaires, celui du milieu éclairait le cubicule, celui de côté éclairait directement l'autel. La meurtrière voi-

[1] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XLV, n. 1. — [2] Édit. Bosio, p. 26. — [3] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XXXV, n. 1 ; G. Wilpert, *La cripta dei papi*, p. 41, fig. 26.

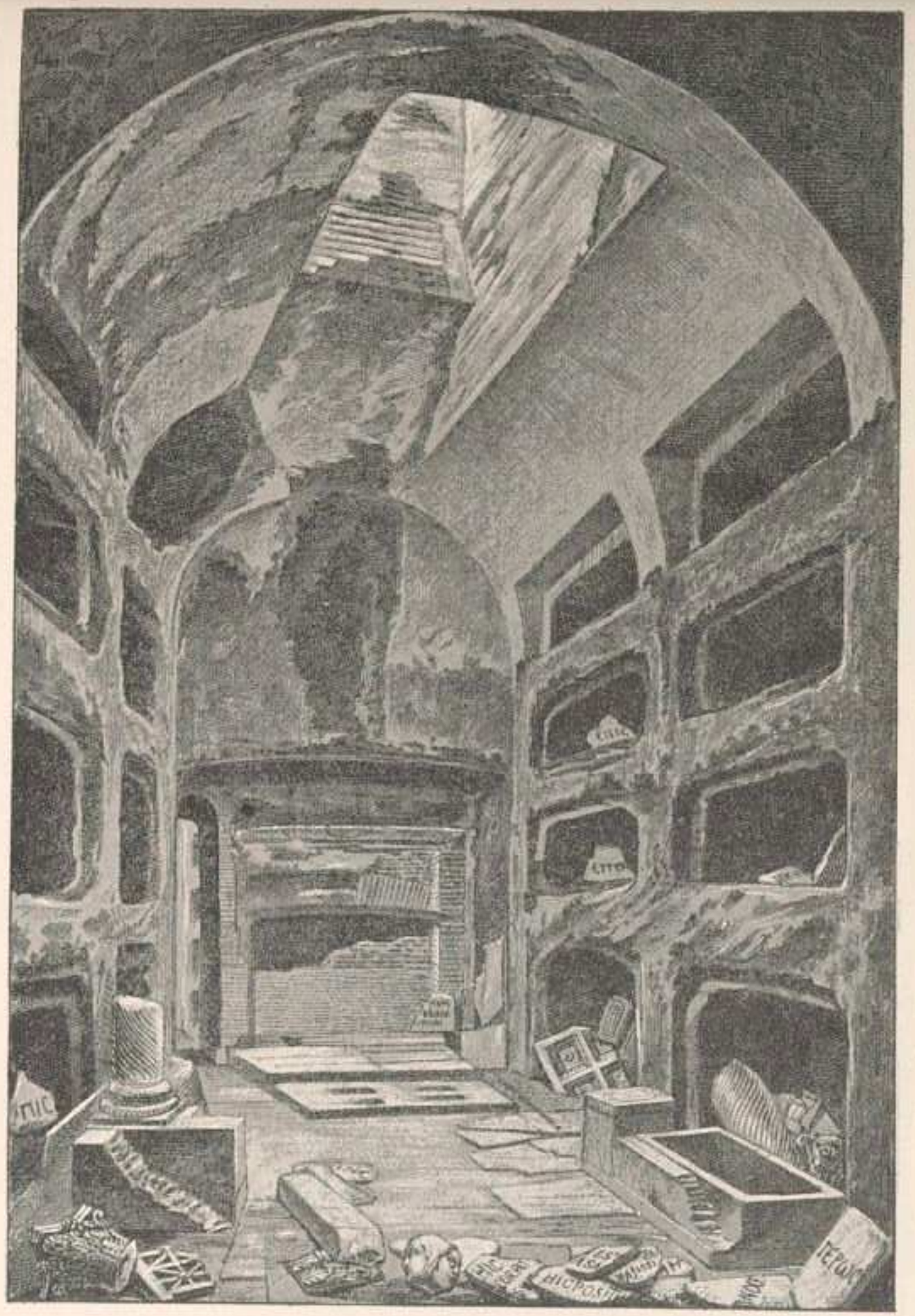

9644. — Crypte papale. État après déblaiement.

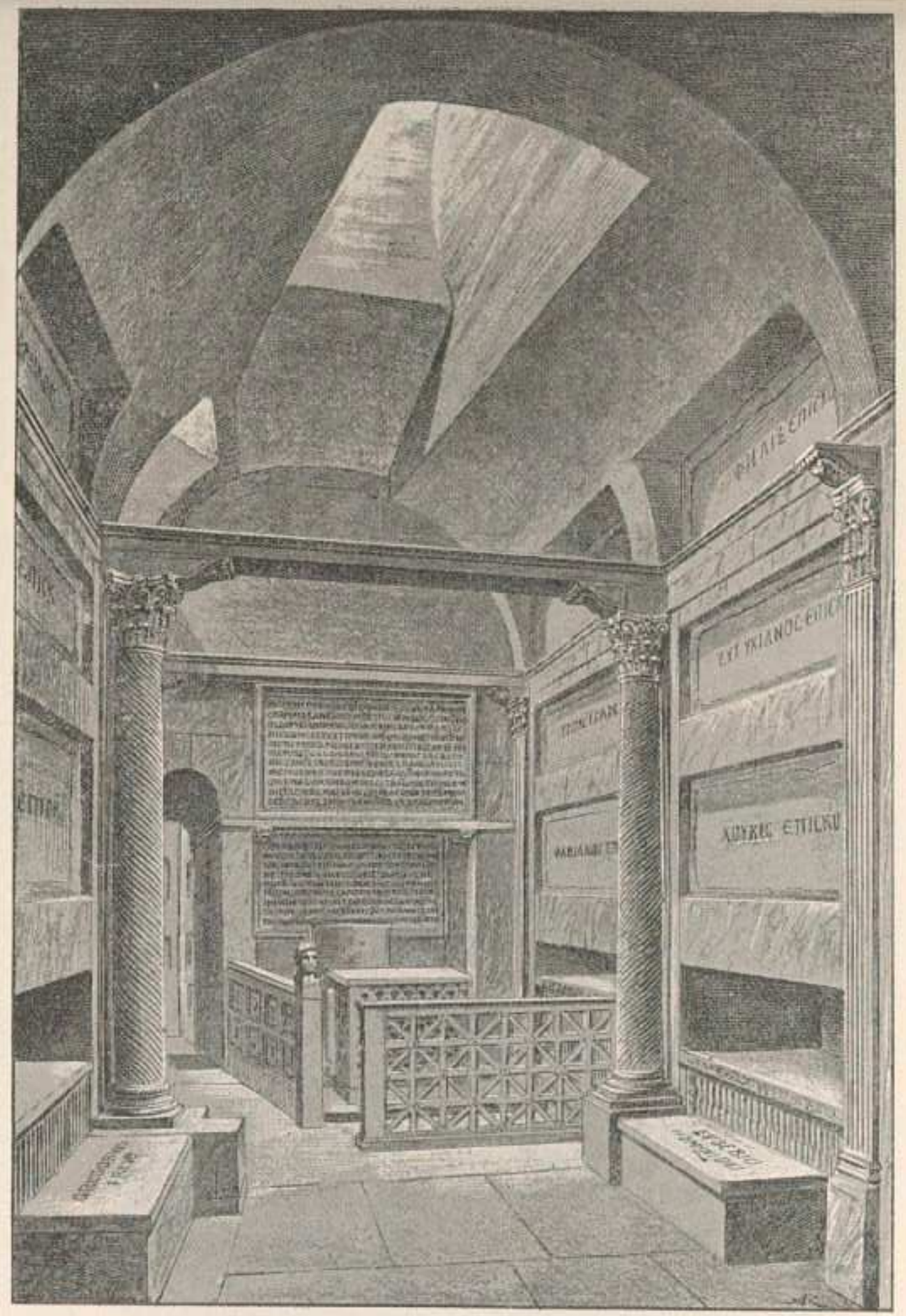

9645. — Crypte papale. Restauration.

D'après J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. I.

sine de la porte devenue superflue, fut murée afin de rendre plus solide la paroi d'entrée.

9646. — Galerie devant la crypte des papes.
D'après G. Wilpert, *La cripta dei papi...*, p. 42, fig. 26.

Les décombres contenaient une si grande quantité de débris ayant fait partie de l'ancienne décoration en

est un détail emprunté à l'auteur de la *Passio sancti Stephani papæ* [2] qui affirme que les fidèles déposèrent le pape et la chaire couverte de son sang dans la crypte même : *Cuius corpus sepelierunt in eadem crypta cum ipsa sede, ubi adstans sanguis eius effusus est, in loco, qui appellatur hodie cœmeterium Callisti.* Cette crypte devait posséder une chaire qui, à cette époque, fut d'une manière erronée mise en rapport avec le martyre

9648. — Fragment de l'inscription *Hic congesta jacet.*
D'après G. Wilpert, *op. cit.*, p. 43, fig. 28.

de saint Étienne ; cette chaire était de marbre, seule matière qui pût braver l'action délétère de l'humidité des catacombes.

A l'aide des fragments retrouvés, J.-B. De Rossi réussit à rétablir le texte de l'inscription *Hic congesta iacet* (fig. 9647). Parmi les dernières trouvailles on a rencontré deux nouveaux fragments qui comblent le trou laissé dans les deux premières lignes (fig. 9648) et un troisième qui doit prendre place à la 8e ligne, près

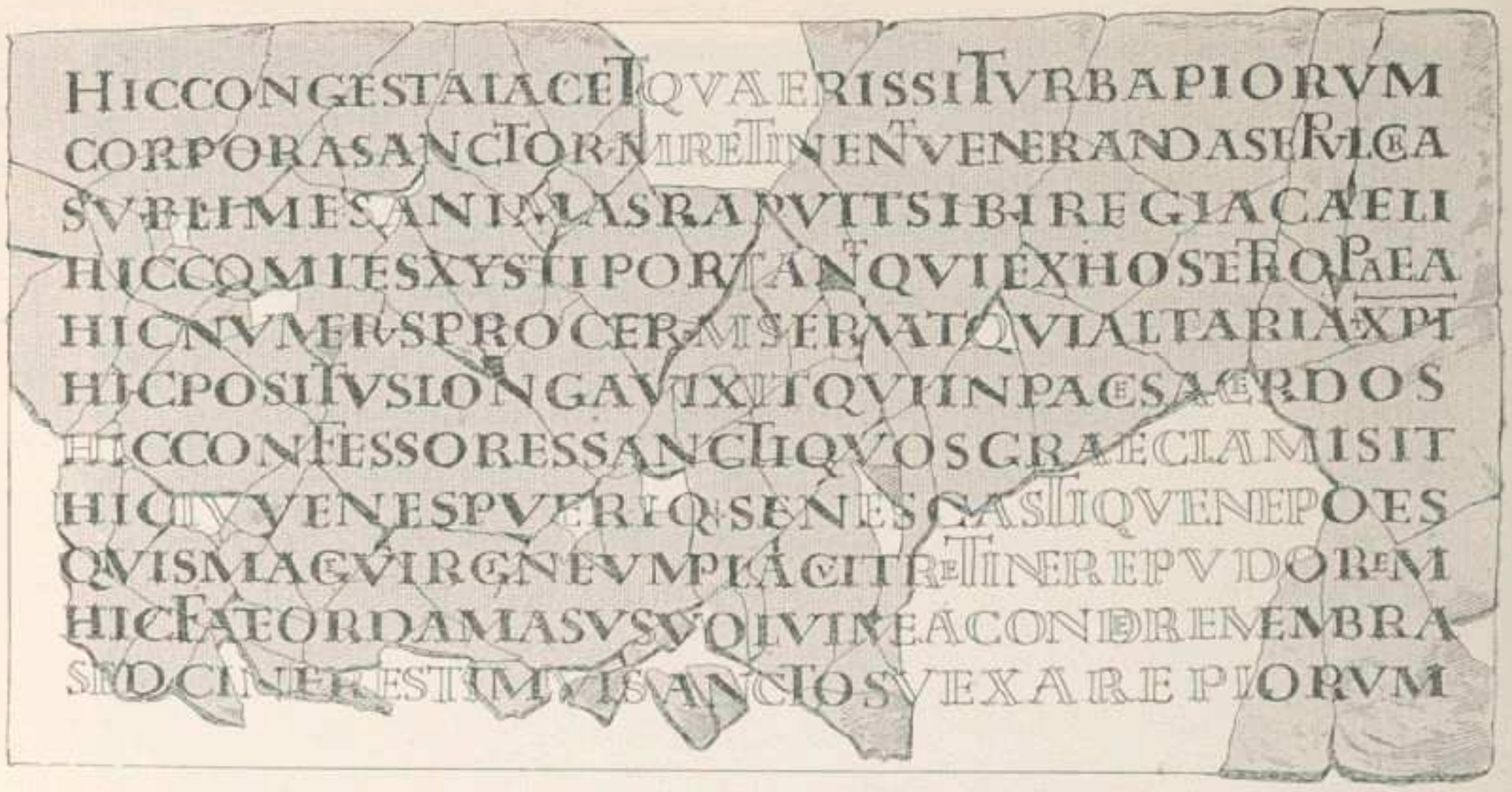

9647. — Inscription damasienne de la crypte papale.
D'après J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. II, n. 1.

marbre que J.-B. De Rossi réussit à restaurer l'état primitif, grâce encore à Grégoire Mariani (fig. 9645)[1] ; sauf sur un point, sa restitution est exacte, c'est en ce qui concerne les deux épigrammes damasiennes. La première était en bas, de sorte que sa dernière ligne ne se trouvait qu'à quelques centimètres du sol. L'existence d'une chaire épiscopale touchant presque le fond du mot SEN*es*. Nous donnerons ici la traduction de ce poème :

« Ici repose réunie une foule de saints, si vous (les) cherchez, leurs corps sont recueillis dans ces tombes

[1] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. II. — [2] *Acta sanct.*, aug. t. I, p. 143.

vénérables ; leurs âmes sublimes, le royaume du ciel les a ravies. Ici les compagnons de Sixte qui portent les trophées de l'ennemi. Ici nombre d'hommes éminents qui gardent les autels du Christ. Ici est déposé un évêque dont la vie s'écoula dans une longue paix. Ici les saints confesseurs que la Grèce envoya. Ici jeunes gens, enfants, vieillards, chastes générations, qui voulurent garder la virginale pudeur. Ici, je l'avoue, moi Damase, j'aurais voulu faire ensevelir mes restes, mais j'ai craint de troubler les pieuses cendres des saints. » (Hauteur 0 m. 83, largeur 1 m. 63.)

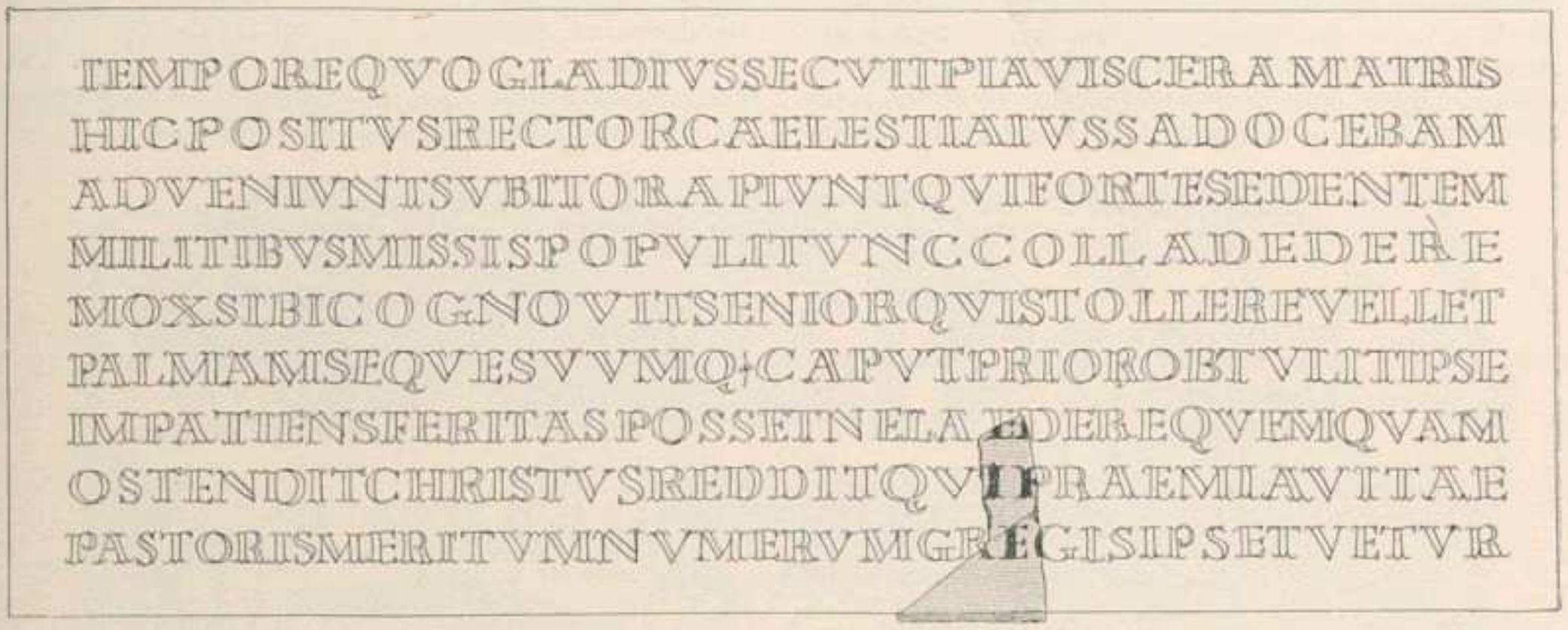

9649. — Inscription damasienne.
D'après J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. II, n. 2.

De l'inscription dédiée à saint Sixte II, on ne retrouva que deux morceaux trop exigus pour permettre la reconstruction en fac-similé de l'épigramme entière si l'épigraphie damasienne n'offrait une régularité presque mécanique. Ces deux fragments se trouvaient l'un dans le *loculus*, derrière l'inscription d'Eutychien, l'autre dans la crypte d'Orphée (fig. 9649, 9650) ; l'épaisseur de cette dernière plaque était de 0 m. 04. Voici la traduction :

« Au temps où l'épée déchira les entrailles sacrées de la mère, moi, le pasteur enterré ici, j'enseignais les commandements du ciel. On arrive tout à coup, on me saisit assis dans ma chaire. Des soldats avaient été envoyés : le peuple tendit le cou à leur glaive. Le vieillard vit bientôt qui désirait recevoir à sa place la palme du martyre. Il fut le premier à s'offrir et à livrer sa tête, afin que l'impatiente fureur des ennemis n'atteignît aucun autre. Le Christ qui donne en récompense la vie éternelle, manifeste le mérite du pasteur, et prend soin lui-même du troupeau. »

Les deux colonnes en spirale, dont une est en partie conservée [1] et l'autre entière, posaient sur des bases encore en place. Ces colonnes soutenaient un entablement auquel étaient suspendues des lampes, des croix, des couronnes. Deux autres colonnes se trouvaient adossées à la porte et paraissent avoir été lisses.

Le *Liber pontificalis* nous apprend que Sixte III (432-440) plaça dans la crypte des papes une plaque de marbre sur laquelle on lisait les noms des évêques et des martyrs : *Hic constituit... platoma in cymiterio Callisti ubi conmemorans nomina episcoporum et martyrum* [2]. Ce catalogue a été restitué avec une grande vraisemblance par J.-B. De Rossi ; on voit encore au-dessus de la porte la cavité de cette plaque de marbre [3] (fig. 9651).

Évêques de Rome et évêques étrangers, martyrs et confesseurs sont rassemblés et, parmi les évêques étrangers, nous lisons le nom de *Numidianus* qui n'est pas autrement connu et porte d'ailleurs un nom rare dans l'onomastique chrétienne. Peut-être faut-il l'identifier avec la dalle funéraire dont on possède un fragment [4] sur lequel on lit ces lettres : NOYMIΔ... (fig. 9652) ; ce fragment mesure 0 m. 32 sur 0 m. 19.

La lunette qui surmontait le catalogue de Sixte III et qui occupait la largeur presque entière de la travée, contenait une mosaïque dont il ne reste que quelques cubes ; il se pourrait qu'elle ait été faite sur l'ordre du même pape Sixte III.

9650. — Fragment de l'inscription *Tempore quo gladius*.
D'après G. Wilpert, *La cripta dei papi...*, 1910, p. 44, fig. 29.

Depuis cette époque la crypte papale ne reçut ni

[1] Deux fragments furent retrouvés lors des dernières fouilles ; un des deux au fond du puits était gâté par l'eau. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 234. — [3] J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 33-48 ; cf. *Dictionn.*, t. II, col. 1729-1730, note 2, et les corrections proposées par L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 236. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. III, n. 6 ; G. Wilpert, *La cripta dei papi*, in-fol., Roma, 1910, p. 46, fig. 31.

changement ni décoration jusqu'au VIIIe-IXe siècle; alors commencèrent les translations de martyrs et ce fut le début de la dévastation et de la ruine.

Le pape Damase ne se borna pas à l'ornementation de la crypte papale, il fit décorer la chapelle de sainte Cécile. Le passage commun aux deux cryptes fut couvert de plaques de marbre sur les parois et de mosaïques à la voûte. Le revêtement de marbre continuait sur les parois de la niche contenant le sarcophage de la sainte; au-dessus des plaques de marbre une fresque (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2741, fig. 2235) que J.-B. De Rossi croit avoir succédé, au VIIe siècle, à une mosaïque. C'est douteux. M. G. Wilpert préfère parler

NOMINA EPISCOPORVM MARTYRVM ET CONFESSORVM
QVI DEPOSITI SVNT IN COEMETERIO CALLISTI

XYSTVS	DIONYSIVS	STEPHANVS	VRBANVS
CORNELIVS	FELIX	LVCIVS	MANNO
PONTIANVS	EVTYCHIANVS	ANTEROS	NVMIDIANVS
FABIANVS	CAIVS	LAVDICEVS	IVLIANVS
EVSEBIVS	MILTIADES	POLYCARPVS	OPTATVS

HORVM PRIMVS SANCTVS XYSTVS
PASSVS CVM AGAPITO FELICISSIMO ET ALIIS NVMERO XI

9651. — Inscription au-dessus de la porte de la crypte.

du IXe siècle au pontificat de Léon III (795-816) qui, au dire du *Liber pontificalis*, restaura le *cœmeterium sancti Xysti*, c'est-à-dire la basilique à ciel ouvert et, peut-être, par la même occasion, la basilique souterraine. Beaucoup plus ancienne et remontant au Ve siècle est la fresque des saints Policamus, Sabastianus et Curinus (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2748-2749, fig. 2239).

Il nous reste encore un souvenir de la crypte papale à faire connaître. Une lettre de saint Cyprien nous apprend que Sixte II fut décapité avec quatre diacres,

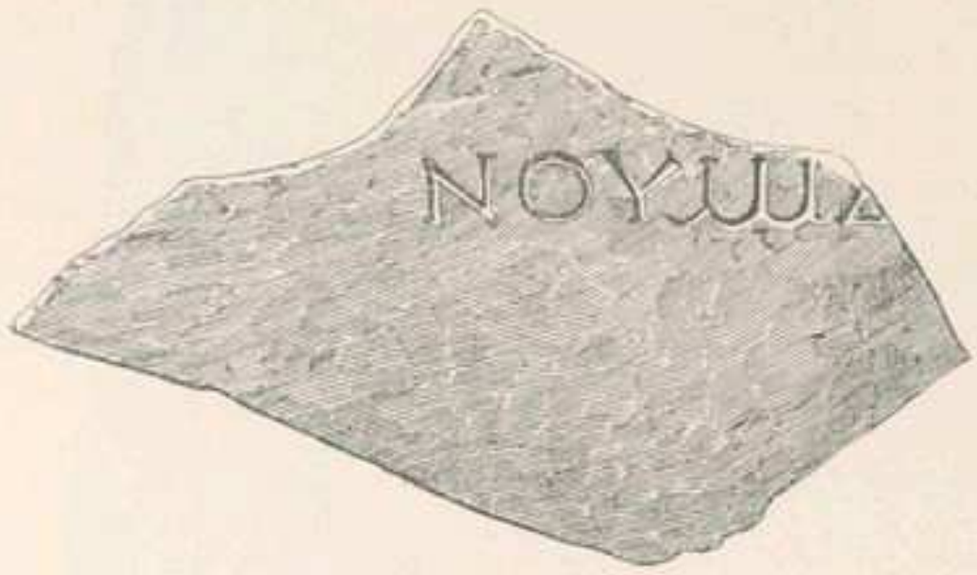

9652. — Épitaphe de Numidianus.
D'après G. Wilpert, *op. cit.*, p. 46, fig. 31.

dont le *Liber pontificalis* nous a conservé les noms: *Ianuarius*, *Magnus*, *Vincentius* et *Stephanus*. Saint Damase célèbre leur mémoire mais ne les nomme pas; leurs corps reposaient, sans doute, avons-nous dit, non loin de celui du pape Sixte. Or parmi les débris trouvés en 1909 il s'en est rencontré deux tout à fait exceptionnels; ce sont des marbres recouverts d'un léger enduit qui a été peint. La représentation est purement ornementale: une brebis, un cerf, un cheval parmi des plantes et sur un large bandeau le mot IANOY[αρις qui semble bien être une allusion au diacre Januarius (fig. 9653).

XVI. Notices des papes depuis saint Pierre jusqu'à Léon III. — Il ne s'agit pas ici de dresser une monographie qui n'aboutirait à rien moins qu'à reproduire le texte et présenter le commentaire du *Liber pontificalis*; nous nous en tenons, dans ces notices, à ce qui concerne l'archéologie et la liturgie, objets du *Dictionnaire*.

1° **Petrus** (voir *Dictionn.*, au mot Pierre).

2° **Linus** (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1195-1198). — *Hic ex præcepto beati Petri constituit ut mulier in Ecclesia velato capite introiret.* La formule: *hic ex præcepto...* fait allusion au prétendu vicariat épiscopal de Lin, imaginé par Rufin d'Aquilée (touchant la prescription même, cf. *Dictionn.*, t. III, col. 1310-1317; pour la sépulture, cf. *Dictionn.*, t. IX, col. 1195-1198).

3° **Cletus.** — *Qui sepultus est juxta corpus beati Petri, in Vaticanum.* Sur les sépultures de la nécropole du Vatican, voir ci-dessus, col. 1154.

4° **Clemens** (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1867-1870. — *Hic dum multos libros zelo fidei christianæ religionis adscriberet...*; allusion à la littérature clémentine apocryphe et à la *Ia Clementis ad Corinthios* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2712-2719), l'épître *ad Virgines* et les « Récognitions ». *Hic fecit VII regiones, dividit notariis fidelibus Ecclesiæ, qui gestas martyrum sollicite et curiose, unusquisque per regionem suam, diligenter perquireret* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1058-1064, au mot Fabien, et t. XII, col. 1628-1629, au mot Notaire; sur la sépulture, voir *Dictionn.*, t. III, col. 1873-1902).

5° **Anacletus.** — *Hic memoriam beati Petri construxit et composuit... ubi tamen et ipse sepultus est.* Nous avons déterminé le sens de *memoria* (voir *Dictionn.*, t. XI, à ce mot) qui signifie sépulture. La *memoria* de saint Pierre devait être de dimensions restreintes, tout au plus pour quelques personnes, ses premiers successeurs. Dans l'*Epitome de locis sanctorum*, du VIIe siècle, il est dit que: *Pontificalis ordo, excepto numero pauco, in eodem loco in tumbis propriis requiescit.* L. Duchesne « doute, dit-il, qu'il soit ici question des papes du Ier et du IIe siècle; au temps où l'*Epitome* fut rédigé, leurs tombes n'étaient plus visibles; au contraire, on trouvait dans le portique de la basilique Vaticane une série *(ordo)* de vingt-quatre tombes pontificales, depuis Léon le Grand jusqu'à Jean IV; ces tombes étaient des sarcophages bien détachés les uns des autres *(in tumbis propriis)*. Dans le *Liber pontificalis*, au contraire, on a certainement en vue les plus anciens papes enterrés *juxta corpus beati Petri*, dans l'enceinte de sa *memoria* primitive. »

6° **Evaristus.** — Fils d'un juif, originaire de Bethléem. *Hic titulos in urbe Roma dividit presbiteris et VII diaconos ordinavit qui custodirent episcopum prædicantem propter stilum veritatis.* La notice du pape Clet lui attribue, en qualité de vicaire épiscopal de saint Pierre, une ordination de vingt-cinq prêtres que le pape Évariste pourvoit d'églises paroissiales, *titulos*. En outre, il y a sept diacres qui devront veiller sur l'évêque *prædicantem propter stilum veritatis;* qu'est-ce à dire? Ici *prædicare* s'entend de la récitation de la préface et du canon, expression qui se lit dans la notice de saint Grégoire le Grand. Les *Ordines romani* du VIIIe et du IXe siècle nous font voir les diacres en arrière du pape, rapprochés des évêques pendant la préface et le

canon. Ce qui suit est obscur : *custodirent episcopum... propter stilum veritatis* et peut s'entendre, comme l'a fait Bianchini, que les diacres se trouvaient là comme témoins, à l'occasion, de la parfaite orthodoxie de l'évêque. En effet, les préfaces du léonien montrent qu'il était permis au pontife d'y introduire des allusions de son cru et celles-ci auraient pu déplaire et inspirer des accusations désobligeantes. Il est peu probable que le texte fasse allusion à la prédication telle que nous l'entendons de nos jours ; à Rome, vers le IVe-Ve siècle, on ne prêchait qu'exceptionnellement.

7° **Alexander.** — *Hic passionem Domini miscuit in prædicatione sacerdotum, quando missæ celebrantur.* Il s'agit de l'insertion des paroles commémoratives de l'institution de l'eucharistie : *Quid pridie quam pateretur.* Tous les commentateurs du *Liber pontificalis* transcrivent la réflexion d'Altaserra : *Constitutum de memoria passionis Christi in missæ sacrificio celebranda non est proprium Alexandri, sed potius ipsius Christi. Hic constituit aquam sparsionis cum sale benedicti in habitaculis hominum.* Les formules de bénédiction de l'eau à répandre dans les maisons se lisent dans le sacramentaire gélasien et sont encore, pour la plupart, en usage. On voit que l'eau était mêlée de sel (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BÉNÉDICTION DE L'EAU). *Qui etiam sepultus est via Numentana, ubi decollatus est* (sur cette sépulture, voir *Dictionn.*, t. I, col. 1092-1097, au mot ALEXANDRE).

8° **Xystus.** — *Hic constituit ut ministeria sacrata non tangerentur, nisi a ministris.* Ici les mots *ministeria sacrata* ont le sens de vases sacrés ; dans la IIe épître de Clément à Jacques on voit qu'il s'agit des linges d'autel : *Pallas vero et vela quæ in sanctuarii sordidata fuerint ministerio, diaconi cum humilibus ministris... abluant* [1]. *Hic constituit ut infra actionem, sacerdos incipiens, populo hymnum decantare : « Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabahot », et cetera.* Le *Sanctus*, commun à toutes les liturgies, fait partie du noyau indispensable de la messe. Décret oublié par le rédacteur de la 2e édition. L'auteur, en l'attribuant à Sixte Ier, ne l'a pas antidaté, au contraire.

9° **Telesphorus.** — *Hic constituit ut septem ebdomadas ante Pascha jejunium celebraretur, et natalem Domini noctu missas celebrarentur.* Le jeûne pascal existait avant le pontificat de ce pape, que saint Irénée ne sépare pas de Sixte Ier en désignant au pape Victor les usages locaux relatifs à la fête de Pâques. Mais au temps d'Irénée le jeûne pascal n'avait pas une durée invariable, il allait d'un à plusieurs jours, mais sans interruption. A Alexandrie, vers le milieu du IIIe siècle, on jeûnait toute la semaine avant Pâques, certains y mettaient des intervalles ; la plus ancienne attestation de la semaine sainte consacrée au jeûne se lit dans la lettre de saint Denis d'Alexandrie à Basilide (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CARÊME ; t. VII, au mot JEÛNE). [*Hic constituit*] *omni tempore, ante horæ tertiæ cursum nullus præsumeret missas celebrare, qua hora Dominus noster ascendit crucem.* Ici *cursus* a le sens d'office divin. Le pape prescrivit donc que la célébration de la messe suivît l'office de tierce. En Occident, à partir du Ve siècle, l'heure de tierce était celle de la messe solennelle (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MESSE) [2] ; en Orient on préférait l'aube du jour. [*Hic constituit ut*]... *ante sacrificium hymnus diceretur angelicus, hoc est : Gloria in excelsis Deo.* La 1re édition du *Liber* limite l'usage du *Gloria in excelsis* à la nuit de Noël ; le pape Symmaque permit de le chanter tous les dimanches et jours de fête ; c'est la raison pour laquelle la 2e édition a supprimé les mots *tantum noctu natale Domini.* Il s'agit dans tout ceci de la messe épiscopale seulement. A Rome, au IXe siècle encore, les prêtres ne pouvaient chanter le *Gloria in excelsis*, même s'ils remplaçaient le pape empêché, que le seul jour de Pâques (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1525-1536 ; t. XIII, col. 95-105, au mot DOXOLOGIE) [3].

10° **Yginus.** — *Hic clerum composuit et distribuit gradus.* L. Duchesne propose de voir dans cette formule [4] une première allusion à l'existence des ordres inférieurs.

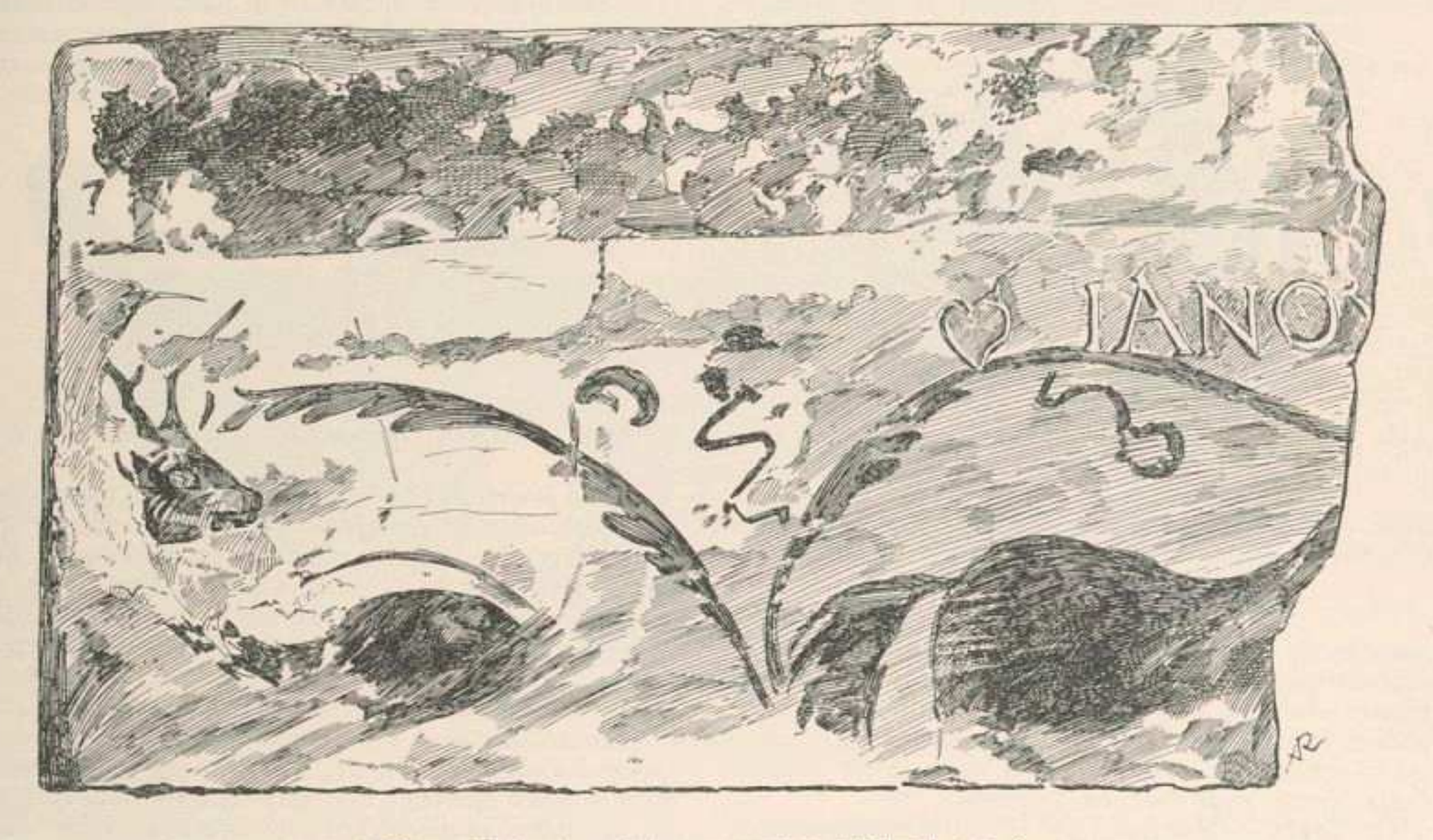

9653. — Épitaphe peinte sur marbre. *Ibid.*, pl. I, n. 2.

[1] *P. G.*, t. I, col. 485 ; *P. L.*, t. LVI, col. 893. — [2] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. V, ep. VII ; Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. VIII, 11 ; S. Grégoire le Grand, *Homil.*, XXXVII, 9. — [3] *Ordo romanus I*, dans *Museum Italicum*, t. II, p. 17. — [4] Formule qu'on retrouve dans la notice d'Hormisdas au *Liber pontificalis*.

11° **Pius.** — ... *ut Pascha die dominico celebraretur;* il n'est pas question de cela dans le *Pasteur* d'Hermas ; en outre l'usage de célébrer la Pâque le dimanche remonte à Rome plus haut que le pape Pie ; avant lui, les papes Hygin, Télesphore et Sixte Ier observaient cet usage [1]. *Hic ex rogatu beate Praxedis dedicavit æcclesiam thermas Novati, in vico Patricii, in honore sororis sue sanctæ Potentiane, ubi et multa dona obtulit; ubi sepius sacrificium Domino offerens ministrabat. Immo et fontem baptismi construi fecit, manus suas benedixit et consecravit; et multos venientes ad fidem baptizavit in nomine Trinitatis.* C'est l'abrégé de la légende de fondation des *tituli Pudentis et Praxedis.*

12° **Anicetus.** — *Hic constituit ut clerus comam non nutriret secundum præceptum apostoli.* Il s'agit, dans ce

9654. — Pâte de verre doré représentant le pape Callistus. D'après H. K. Mann, *Tombs and portraits of the popes*, 1929, p. 108.

passage, de la prohibition de porter les cheveux longs, prohibition mentionnée par saint Jérôme (*In Ez.*, XLIV), renouvelée dans les *Statuta Ecclesiæ antiqua*, c. XLIV, et dans le canon 20 du concile d'Agde, en 506. *Sepultus est in cymiterio Calisti*, et on lit dans la 1re édition : *juxta corpus beati Petri in Vaticano.*

13° **Soter.** — *Hic constituit ut nullus monachus pallam sacratam contingeret, nec incensum poneret in sanctam ecclesiam.* On retrouve ce décret dans la notice de Boniface Ier ; parfois des manuscrits remplacent *nullus monachus* par *nulla monacha. Sepultus est in cymiterio Calisti ;* la 1re édition porte *juxta corpus beati Petri.*

14° **Eleutherius.** — *Hic iterum firmavit, ut nulla esca a christianis repudiaretur, maxime fidelibus, quod Deus creavit.* Il s'agit du rappel d'une règle ancienne ; saint Paul réprouvait déjà les distinctions d'aliments (Rom., XIV ; Col., II, 16, 17; I Tim., IV, 3).

15° **Victor.** — *Hic constituit ut sanctum Pascha die dominico celebraretur.* Nous avons lu dans la notice de Pie Ier qu'on célébrait dès lors la Pâque, à Rome, le dimanche. D'après L. Duchesne « il faut voir ici un souvenir de la célèbre controverse paschale de la fin du IIe siècle et ce souvenir mérite d'être remarqué. Notre auteur en effet ne connaît pas l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe ; c'est seulement par intermédiaire et pour les chiffres d'années qu'il dépend de la chronologie de saint Jérôme ; d'autre part, les *libri paschales* publiés à Rome au Ve et au VIe siècle, la *Supputatio Romana*, la table de Zeitz, Victorius d'Aquitaine, Denis le Petit ne mentionnent ni le pape Victor, ni le débat agité de son temps. Notre auteur l'a connu, ou par la tradition ou par le *De viris* de saint Jérôme (c. XXXIV, XXXV). *Hic fecit sequentes cleros.* Ce sont, peut-être, les acolytes (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot), appelés aussi *sequentes*, dans la notice du pape Gaius. Il se pourrait que *cleros* eût ici le sens de *clericos*, et même les *sequentes* seraient des surnuméraires que l'on distinguait des clercs régionnaires de même degré. [*Hic*] *constituit ut necessitate faciente, ut ubiubi inventus fuisset, sive in flumine, sive in mari, sive in fontibus, tantum christiano confessione credulitatis clarificata, quicumque hominum ex gentile veniens ut baptizaretur.* Pour le baptême conféré en cas de nécessité, on exigeait l'intervention d'un chrétien qui administre le sacrement n'importe où, mais après s'être fait réciter le symbole, *christiano confessione credulitatis clarificata* ou *declarata* (1re édit.) (cf. Gélase, *Epist. ad episc. Lucaniæ*, c. VII) ».

16° **Zepherinus.** — *Hic constituit præsentia omnibus clericis et laicis fidelibus, sive clericus, sive levita, sive sacerdos ordinaretur.* Le pape Zéphyrin n'a pas eu à introduire la publicité des ordinations, elle remontait aux origines de l'Église. *Et fecit constitutum de Ecclesia, et patenas vitreas ante sacerdotes in Ecclesia, et ministros supportantes, donec episcopus missas celebraret, ante se sacerdotes adstantes, sic missæ celebrarentur; exceptio quod jus episcopi interest tantum, clerus sustineret*

9655. — Épitaphe du pape Urbain. D'après G. Wilpert, *La cripta dei papi...*, 1910, pl. II, n. 8.

omnibus præsentes; ex ea consecratione de manu episcopi iam coronam consecratam acciperet presbyter tradendam populo ; voici la traduction qu'en donne L. Duchesne : « Zéphyrin fit (c'est-à-dire établit l'usage de tenir) des patènes de verre devant les prêtres, à l'église et [de les faire tenir par] des ministres, qui les portent pendant que l'évêque célèbre la messe, les prêtres se tenant debout devant lui *(sacerdotes adstantes = sacerdotibus adstantibus)*. C'est ainsi qu'on doit célébrer la messe. Le clergé, sauf le droit de l'évêque [de dispenser ou d'occuper ailleurs], doit assister à toute la cérémonie *(omnibus præsentes)*. La consécration étant ainsi faite, le prêtre reçoit de la main de l'évêque, la couronne consacrée pour la donner au peuple. » Aux patènes de verre, le pape Urbain substitua des patènes d'argent (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PATÈNE). *Qui etiam sepultus est in cymiterio suo, iuxta cymiterium Calisti.* Ce fut avec ce pape qu'on délaissa la sépulture pontificale du Vatican pour adopter le cimetière de la voie Appienne devenu fameux sous le nom de Calliste. Au VIIe siècle, les *itineraria* désignent cette tombe *sursum*, c'est-à-dire dans la petite basilique de ce cimetière, voisine de l'escalier par lequel on descendait dans l'hypogée. Peut-être en fut-il ainsi à l'origine et Zéphyrin aura reçu la sépulture dans l'exèdre à ciel ouvert [2] ; on en aurait un indice certain dans le fait que le nom de Zéphyrin manque dans le catalogue épigraphique de Sixte III où se lisent les noms des papes et des évêques enterrés dans le souterrain.

17° **Callistus** (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1657-1664). — D'après L. Duchesne, le verre doré que nous donnons (fig. 9654) et qui représente un CALLISTVS « n'est évidemment autre que notre pape [3]. » *Hic constituit ieiunium die sabbati ter in anno fieri, frumenti, vini et olei secundum prophetiam* [*quarti mensis, septimi et decimi*]. C'est l'origine du jeûne des Quatre-Temps (voir ce mot) ; la prophétie mentionnée est celle de Zacharie (VIII, 19) : *Hæc dicit Dominus exercituum : ieiunium quarti et ieiunium quinti et ieiunium septimi et ieiunium decimi erit domni Juda in gaudium et læ-*

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIV. — [2] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 6-9, 37. — [3] *Liber pontif.*, t. I, p. 141.

titiam. Hic fecit basilicam trans Tiberim, c'est Sainte-Marie du Transtévère que le pape Jules Ier fit construire *trans Tiberim, regione XIIII, iuxta Callistum* [1] et s'appela d'abord *basilica Julii* pendant les IVe et Ve siècles [2]; mais le souvenir de Calliste se conservait comme en témoignent le catalogue libérien et l'inscription d'un collier d'esclave : *Revoca me ad dominu meu viventium in ar[e]a Callisti* [3] (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2147, n. 18); enfin la *Passio Callisti* localise le souvenir du pape dans le voisinage de cette basilique. La basilique du pape Jules est ainsi désignée dans les signatures du concile romain de 595 : *presbyter sancti Julii et Callisti;* mais au VIIe siècle on adopta le vocable de sainte Marie : *Basilica quæ appellatur Sancta Maria Transtiberis* [4]; plus tard, le nom de Jules disparut et au VIIe-VIIIe siècle on lit sur une inscription votive : *Domus hæc scæ et semperque virginis et Di genetricis Mariæ quæ Callisti vocatur* [5]. *Qui etiam sepultus est in cymiterio Calepodi, via Aurelia miliario III.* Calliste fut enterré au IIIe mille de la voie Aurélienne au cimetière de Calépode (voir ce nom). Boldetti visita cette crypte [6], qu'il pensa être le cimetière de Processus et Martinien, mais J.-B. De Rossi lui a rendu son nom véritable [7] : elle s'étend, à droite de la voie Aurelia *vetus*, au delà de la villa Pamphili, en face du *casale di Pio V*. Enrico Stevenson retrouva au-dessus de ce cimetière une petite église mentionnée dans l'*Itinerarium Salisburgense* [8] : *Eadem via pervenies ad ecclesiam : ibi invenies S. Calistum papam et martyrem et in altero [loco] in superiori domo S. Julius papa et martyr.* Le martyr Calépode joue un rôle dans la *Passio Callisti*, son anniversaire est au 10 mai dans les martyrologes ; celui de Calliste au 14 octobre. *Qui fecit alium cymiterium via Appia, ubi multi sacerdotes et martyres requiescunt, qui appellatur usque in hodiernus diem cymiterium Calisti* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1664-1754).

18e **Urbanus.** — *Hic fecit ministeria sacrata omnia argentea et patenas argentias XXV posuit.* Le pape remplaça les patènes de verre par des vases sacrés et des patènes d'argent. D'après L. Duchesne, les vingt-cinq patènes étaient la vaisselle liturgique dont on faisait usage les jours de station. Sur la confusion intervenue entre le pape Urbain et un évêque homonyme nous avons déjà parlé (voir ci-dessus, col. 1126). *Qui etiam sepultus est in cymiterio Prætextati, via Appia.* En réalité le pape Urbain fut enterré dans la crypte papale au cimetière de Calliste ; son épitaphe a été retrouvée, on lit ces mots (fig. 9655) :

OYPBANOC Є Γ [πίσκοπος]

(voir *Dictionn.*, t. II, col. 1731, fig. 1940). Une liste des papes enterrés dans ce cimetière fut gravée par ordre de Sixte III (432-440), sur une table de marbre que l'on voyait autrefois dans la crypte de Saint-Sixte ; elle contenait le nom d'Urbain (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1730). *Quem sepelivit beatus Tiburtius, XIIII kal. iun.* La fête du pape Urbain n'est pas marquée dans les *Depositiones* du calendrier philocalien, ni dans les sacramentaires léonien et gélasien ; on la trouve au

9656. — Épitaphe du pape Pontien. *Ibid.*, p. 3, fig. 1.

25 mai (*VIII kal. iun.*) dans le martyrologe hiéronymien ; sur cette question, nous renvoyons à L. Duchesne, *Liber pontificalis* (t. I, p. 144).

19e **Pontianus.** — Ce fut le premier pape qui renonça à sa dignité par suite de sa déportation en Sardaigne ; le catalogue libérien est formel : *discinctus est*, dont le *Liber pontificalis* a fait *defunctus est.* Le pape mourut en exil et son corps fut ramené à Rome et enterré *in cymiterio Calisti.* Son inscription a été retrouvée, on y lit ces mots (fig. 9656) :

ΠΟΝΤΙΑΝΟϹ ЄΠΙϹΚ ΜΡ

20e **Anteros** (235-236). — *Hic gestas martyrum diligenter a notariis exquisivit et in ecclesia recondit* (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NOTAIRE) ; cette mesure fut adoptée à l'occasion d'un prêtre nommé Maxime : *propter quemdam Maximum presbiterum. Anteros sepultus est in cymiterio Calisti ;* son épitaphe porte ces mots (fig. 9657) :

ΑΝΤЄΡΩϹ Є ЄΠΙ

L'anniversaire d'Antéros n'est pas marqué dans les anciens calendriers ou livres liturgiques romains antérieurs au IXe siècle.

[1] Catalogue libérien. — [2] *Libellus precum*, dans *P. L.*, t. XIII, col. 82 ; *Conc. rom.* de 499, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 236 ; *Conc. rom.* de 501, dans *ibid.*, t. VIII, col. 248 ; *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 230, notice du pape Célestin. — [3] J. Spon, *Miscell. erudit. antiq.*, p. 300 ; Fabretti, *Inscr. antiq. explicatio*, p. 522, n. 367 ; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 94 ; 1874, p. 42, 50. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 143. — [5] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1870, p. 113, pl. IX. — [6] *Osserv. sopra i cimit.*, 1720, p. 539. — [7] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 165, 185. — [8] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1881, p. 105.

21° **Fabianus** (236-250) (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1058-1064). — *Hic regiones dividit diaconibus et fecit VII subdiaconos qui septem notariis inminerent, ut gestas martyrum in integro fideliter colligerent, et multas fabricas per cymiteria fieri præcepit.* Le commentaire de ce texte a été présenté dans la référence indiquée ci-dessus. *Qui sepultus est in cymiterio Calisti ;* son épitaphe a été retrouvée (fig. 9658) :

ΦΑΒΙΑΝΟϹ·ΕΠΙ MTP

Les trois dernières lettres sont le sigle du mot μάρτυρ, gravées plus légèrement parce que l'épitaphe était en place et qu'on appréhendait de la fendre (voir *Dictionn.*, t. v, col. 943). La date *XIIII kal. febr.* du *Liber pontificalis* (19 janv.) est inexacte d'un jour ; le catalogue libérien donne *XII kal. febr.* (= 21 janv.) est de même inexacte, il faut les corriger en *XIII kal. febr.* qui se lit dans la *Depositio martyrum*, dans le martyrologe hiéronymien et dans les anciens documents liturgiques.

22° **Cornelius** (251-253). — *Hic... rogatus a quodam matrona Lucina, corpora apostolorum beati Petri et Pauli de Catacumbas levavit noctu : primum quidem corpus beati Pauli accepto beata Lucina posuit in prædio suo, via Ostense, iuxta locum ubi decollatus est ; beati Petri accepit corpus beatus Cornelius episcopus et posuit iuxta locum ubi crucifixus est, inter corpora sanctorum episcoporum, in templum Apollinis, in monte Aureum, in Vaticanum, palatii Neroniani.* Tout ce sujet a été exposé déjà ; les *corpora SS. episcoporum* sont ceux des papes depuis Lin jusqu'à Victor *iuxta corpus beati Petri.* Le terme de *mons Aureus* était en usage dès le commencement du ve siècle pour désigner le Vatican (pour tout ce qui a trait à l'interrogatoire et au martyre du pape, voir *Dictionn.*, t. III, col. 2968-2986). Il mourut à Centumcellæ (Civita-Vecchia) d'où la matrone Lucina ramena son corps à Rome et *sepelivit in crypta, iuxta cymiterium Calisti, in prædio suo.* L'épitaphe a été retrouvée, elle est en latin (fig. 9659) :

CORNELIVS · MARTYR ·
EP ·

La région cimétériale à laquelle appartient la crypte de Corneille est voisine, mais distincte de ce que l'on appelle, à proprement parler, le cimetière de Calliste, où se trouve la chambre funéraire des papes. L'expression *iuxta cymiterium Callisti* est donc parfaitement justifiée. La date *XVIII kal. octob.* (= 14 sept.) est établie par tous les documents liturgiques romains ; la date de la mort est au mois de juin, celle-ci est le jour de la translation de Centumcellæ à Rome, vers la fin du IIIe siècle.

23° **Lucius** (253-254). — *Hic præcepit ut duo presbiteri et tres diaconi in omni loco episcopum non deserent, propter testimonium ecclesiasticum.* « Le service de l'appartement privé du pape était fait par des laïques, au moment où saint Grégoire devint pape. Il changea

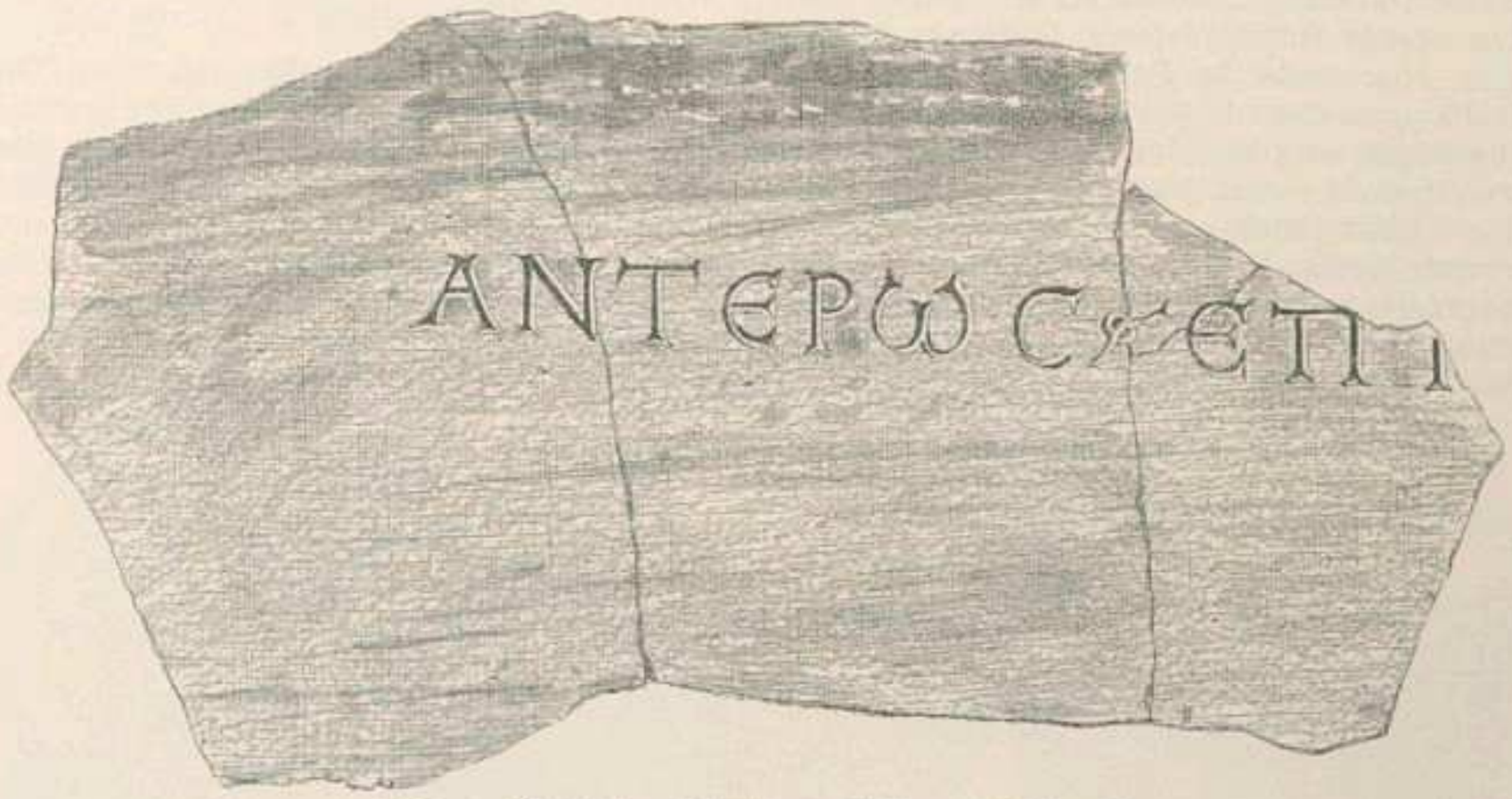

9657. — Épitaphe d'Antéros. *Ibid.*, p. 17, fig. 11.

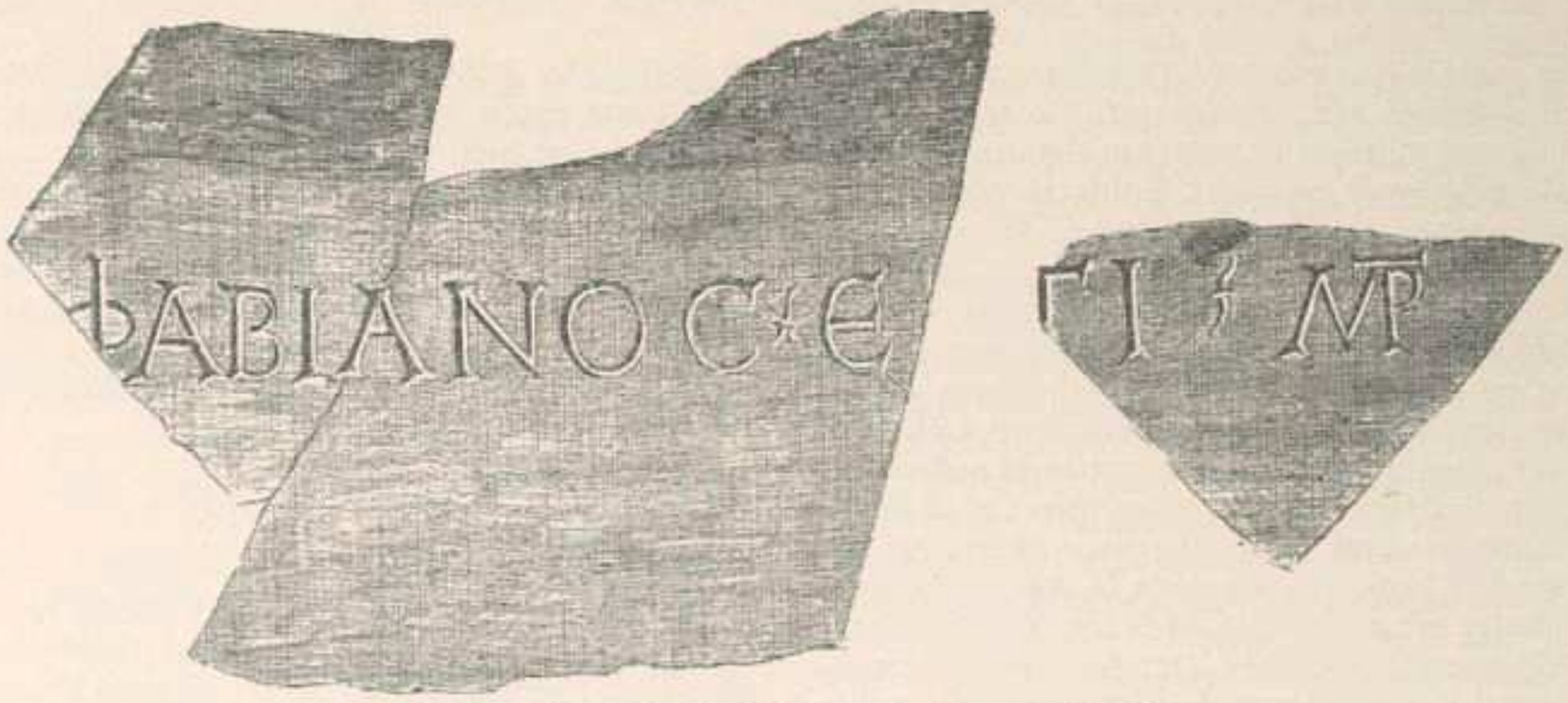

9658. — Épitaphe de Fabien. *Ibid.*, p. 18, fig. 12.

cet usage et remplaça les laïques par des clercs ou des moines ; cette modification fut consacrée par le 2e canon du concile de 595 : *Præsenti decreto constitus ut quidam ex clericis vel etiam ex monachis electi, ministerio cubiculi pontificalis obsequantur ; ut is qui in loco est regiminis habeat testes tales qui vitam ejus in secreta conversatione videant et ex visione sedula exemplum profectus sumunt.* La raison donnée par saint Grégoire est le profit que les clercs peuvent retirer du spectacle de la vie intime d'un évêque fidèle à ses devoirs. L'auteur du *Liber pontificalis* me paraît avoir autre chose en vue. Ce qu'il entend par *testimonium ecclesiasticum*, c'est la garantie qui résulte, pour la réputation de l'évêque, de ce que sa vie privée a toujours des témoins graves et vigilants. Dans les textes canoniques romains, soit authentiques, soit apocryphes, on ne voit rien qui permette de vérifier ce décret attribué au pape Lucius [1]. » *Qui etiam sepultus est in cymiterio Calisti.*

Lors des fouilles entreprises dans la crypte des papes, on rencontra deux fragments reconnaissables à ce que les lettres étaient d'un corps plus petit, mais du type appelé damasien. Ils ont repris leur place dans une épigramme composée par le pape Damase à la mémoire du pape Sixte II, décapité dans sa chaire de marbre (voir fig. 9649) :

Tempore quo gladius secuit pia viscera matris
hic positus rector cælestia iussa docebam :
adveniunt subito rapiunt qui forte sedentem.
Militibus missis populi tunc colla dedere ;
mox sibi cognovit senior quis tollere vellet
palmam, seque suumque caput prior obtulit ipse
impatiens feritas posset ne laEDere quemquam.
Ostendit Christus, reddit qui Præmia vitæ
pastoris meritum, numerum gREGis ipse tuetur.

Dans ce texte, les mots *hic positus* paraissent indiquer non seulement la tombe, mais encore la chaire de

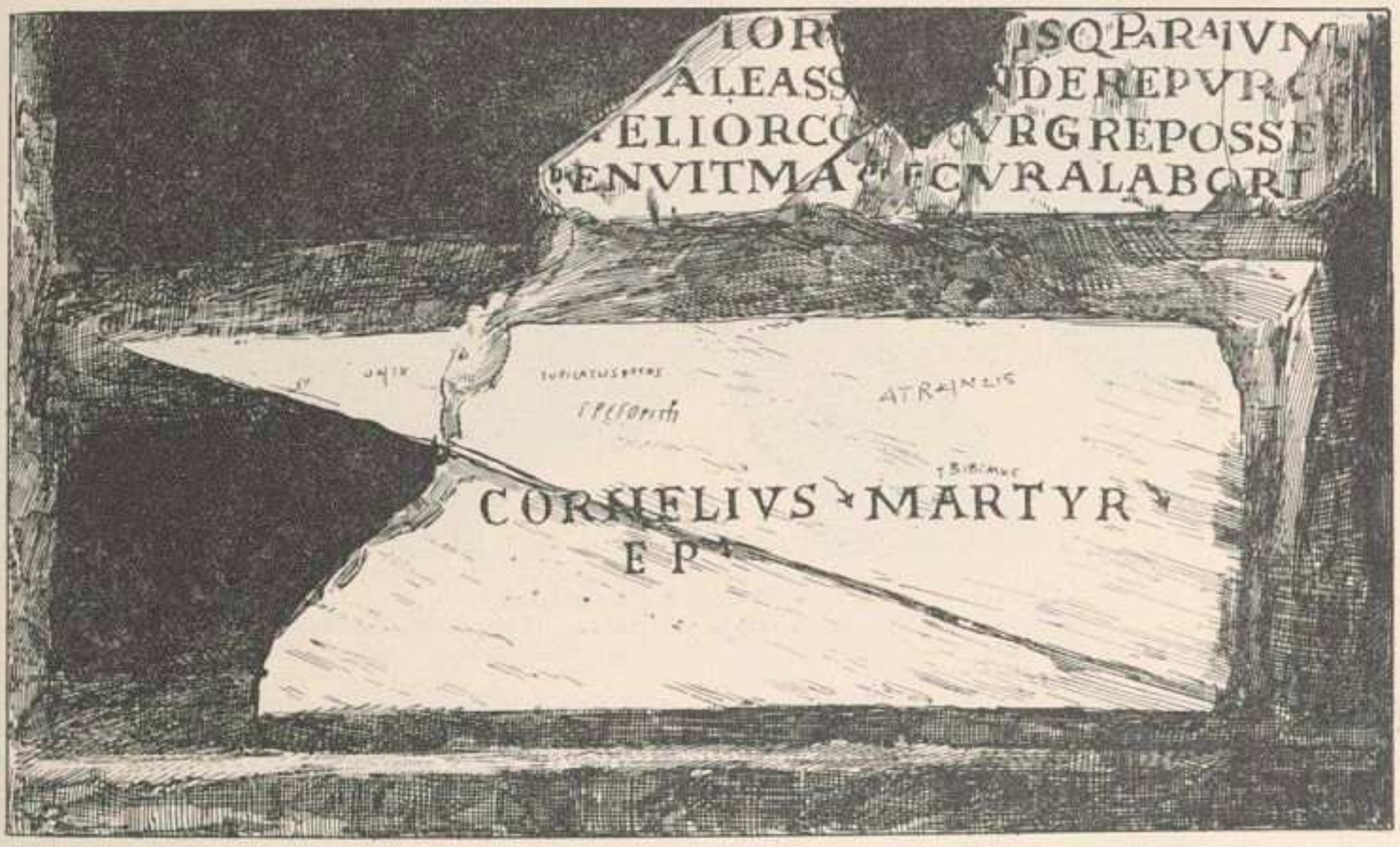

9659. — Inscription du pape Corneille. *Ibid.*, p. 26, fig. 16.

L'épitaphe a été retrouvée dans le cimetière de Calliste ; on n'y lit qu'un seul nom (fig. 9660) :

ΛΟΥΧΙϹ

Tout le reste manque et il est impossible de dire s'il était accompagné de la mention *episc.*, ou même *martyr.*, comme c'est le cas pour Pontien. On remarquera qu'on était revenu à l'alphabet et à la langue grecs. La date *VIII kal. sept.* est fausse et en contradiction avec ce qui précède : *capite truncatus est III non. mart.*

24e **Stephanus** (254-257). — *Hic constituit sacerdotes et levitas ut vestes sacratas in usu cottidiano non uti nisi in ecclesia.* Ceci s'applique à une époque où les vêtements liturgiques avaient encore une forme et une simplicité qui ne les distinguaient pas de ceux dont on usait dans la vie ordinaire, mais où cependant ils étaient déjà consacrés par une affectation au service du culte.

25e **Xystus** (257-258). — Sa mort fut le signal d'une hécatombe : six diacres, saint Laurent et d'autres encore (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1729 ; t. VIII, col. 1917-1925). *Qui vero sepultus est in cymiterio Calisti.* Son tombeau était le plus vénéré de tous ceux que renfermait la crypte des papes du IIIe siècle [2].

marbre qui se trouvait devant l'autel érigé tout auprès, la même, croyait-on, que celle où il était assis quand il fut surpris pendant une réunion liturgique.

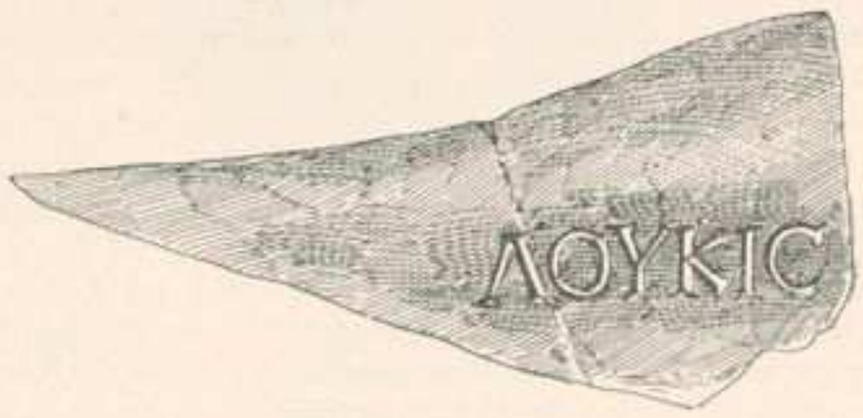

9660. — Épitaphe de Lucius.
Ibid., p. 19, fig. 13.

26e **Dionysius** (259-268). — *Hic presbiteris ecclesias dedit et cymiteria et parrocias diocesis constituit.* Il faut distinguer les *tituli* de la ville de Rome des cimetières de la banlieue ; c'est ce que fait le pape Inno-

[1] L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 153. — [2] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 87-97.

cent Ier dans sa lettre à l'évêque de Gubbio, Decentius, en 416. Il lui dit que l'usage romain est d'envoyer, chaque dimanche, le *fermentum* eucharistique aux prêtres des *tituli;* il ajoute : *quod per parochias fieri debere non puto, quia non longe portanda sunt sacramenta,* NEC NOS *per cœmeteria diversa constitutis presbyteris destinamus.* D'après ce texte, le cimetière, l'église cémétériale, est à Rome ce qu'est la *parochia*, ou église rurale. « On ne connaît, dans les environs immédiats de Rome, aucune paroisse rurale, en dehors des cimetières ou des petites églises épiscopales du voisinage. Cette circonstance, suivant la remarque de Duchesne, rend très difficile l'explication des mots *et parochias dioecesis constituit. Parochia* est un terme qui désigne ou bien ce que nous appelons maintenant un diocèse, une circonscription épiscopale, ou encore une paroisse rurale, mais jamais une paroisse urbaine. Quant au mot *diocesis* ou plutôt *diœcesis*, qui signifie en général circonscription, nous ne voyons pas qu'on s'en servît autrefois en parlant du diocèse épiscopal de Rome, tandis qu'il est employé fort souvent, dans les lettres de saint Grégoire par exemple, pour les autres circonscriptions épiscopales d'Italie et d'ailleurs. Dans la notice de Marcellus, notre auteur l'applique, avec un *quasi*, aux circonscriptions des paroisses de la ville de Rome. Il était employé aussi pour désigner les circonscriptions métropolitaines et celle du pape en particulier. C'est ainsi que saint Grégoire (*Epist.*, l. IX, ep. CXIII) parle d'un évêque du diocèse de l'Église de Rome et d'un autre évêque du diocèse de l'Église de Milan. En tenant compte de ces diverses acceptions des deux mots *parochia* et *diœcesis* et des restrictions qu'elles subissaient à Rome, l'interprétation la plus naturelle sera de prendre ici *parochia* dans le sens de diocèse épiscopal et *diœcesis* dans le sens de diocèse métropolitain ou primatial. Notre auteur attribue ainsi à Denis d'abord l'institution du gouvernement presbytéral dans les églises de la ville de Rome et dans les cimetières de la banlieue, ensuite la délimitation des diocèses épiscopaux compris dans la circonscription primatiale *(diœcesis)* du pape. Cette préoccupation se relie assez bien avec le soin qu'il a de marquer dans chaque notice, après le compte des prêtres et diacres ordonnés pour l'Église de Rome, celui des consécrations d'évêques *per diversa loca*, c'est-à-dire d'évêques du diocèse suburbicaire, les seuls dont le pape célébrât ordinairement l'ordination. Toute autre interprétation supposerait des remaniements de texte ou des constructions grammaticales invraisemblables [1]. » *Qui... sepultus est in cymiterio Calisti* [2], l'épitaphe n'a pas été retrouvée ; *VI. kal. ianuar.*, c'est la date donnée par la *Depositio episcoporum.*

27° **Felix** (269-274). — *Hic constituit supra memorias martyrum missas celebrare.* J.-B. De Rossi avait l'inconvénient de son immense érudition, il l'employait parfois pour étayer les constructions de sa belle imagination. L'épitaphe du pape Fabien, avec son sigle MTP, lui avait suggéré tout un *scenario* devenu une institution qu'il nommait la *vindicatio*, sorte de canonisation régulière ; de même la mention de *memoriæ* dans le texte qu'on vient de lire lui a suggéré un rapprochement avec les *transennæ marmoreæ* qui empêchent d'utiliser les *arcosolia* des catacombes. Les tombes pourvues de *transennæ* rendaient inaccessible l'abri de l'*arcosolium* à la dévotion intempestive des fidèles qui y auraient improvisé des autels ; le décret de Félix Ier rendait ainsi aux seuls martyrs l'honneur du sépulcre-autel [3]. Il est plus probable que les *transennæ* avaient seulement pour but d'empêcher qu'un *arcosolium* devînt un « débarras » ou bien qu'on l'utilisât pour y mettre un second cadavre. *Hic fecit basilicam in via Aurelia ubi et sepultus est;* erreur, ce pape fut enterré au cimetière de Calliste ; son épitaphe n'a pas été retrouvée. La date *III kal. iunias* est erronée ; d'après la *Depositio episcoporum* et le martyrologe hiéronymien, il faut lire *III kal. ian.* [4]

9661. — Épitaphe d'Eutychien.
D'après G. Wilpert, *La cripta dei papi...*, 1910, p. 20, fig. 14.

28° **Eutycianus** (275-283). — *Hic constituit ut fruges super altare tantum fabæ et uvæ benedici.* Le sacramentaire gélasien conserve la formule de la bénédiction des fèves le jour de l'Ascension et plus loin sous ce titre : *Oratio ad fruges novas benedicendas*, on y mentionne aussi le raisin [5]. Même oraison dans le sacramentaire grégorien, au 6 août, fête de saint Sixte, pour les raisins seulement. *Qui... sepultus est in cymiterio Calisti ;* l'épitaphe a été retrouvée, on y lit ces mots (fig. 9661) :

ЄYTYXIANOC ЄTTICK

(voir *Dictionn.*, t. V, col. 944, fig. 4243). La date *VIII kal. aug.* est erronée ; on lit dans la *Depositio episcoporum* le *VI id. decemb.*, de même dans le martyrologe hiéronymien ; et le *VII id. decemb.* dans le catalogue libérien [6].

[1] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 157. — [2] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 97, 98. — [3] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 489-493. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, p. 99-102. — [5] Muratori, *Lit. rom. vet.*, t. I, p. 746. — [6] D'après *Riv. stor. ital.*, t. XXXVII, 1920, p. 304-405 ; ce pape serait originaire de Turin.

29° **Gaius** (283-296). — *Hic constituit ut ordines omnes in ecclesia sic ascenderentur : si quis episcopus mereretur, ut esset ostiarius, lector, exorcista, sequens, subdiaconus, diaconus, presbiter et exinde episcopus ordinaretur.* On retrouve ce décret dans la vie du pape Silvestre ; tous ces degrés existaient déjà au temps du pape Corneille [1] ; le mot *sequens* signifie peut-être acolyte [2]. *Hic regiones dividit diaconibus*, décret tiré de la notice du pape Fabien qui l'a extrait du catalogue libérien. *Qui... sepultus est in cymiterio Calisti*, l'épitaphe a été retrouvée en fragments dans le cimetière de Cal-

9662. — Épitaphe de Gaius.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 115.

liste, auprès de la crypte du pape Eusèbe, mais pas à sa place ; on y lit ces mots (fig. 9662) :

ΓαίοΥ·ЄΠΙ σκ·
·ΚΑΤ·
ΠΡὸ·ι'·ΚΑΛ·ΜΑΙΩν

(voir *Dictionn.*, t. II, col. 1739, fig. 1945 ; t. V, col. 31, fig. 4781). La date *X kal. mai* est l'anniversaire traditionnel admis par tous les calendriers romains ; au martyrologe hiéronymien on lit *X kal. mart.* et *X kal. mai*, c'est par l'effet d'une confusion : *mai* changé en *mart.*

30° **Marcellinus** (296-304) (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1762-1773, fig. 7632). — Il racheta un moment de trouble ou de faiblesse par le martyre : *post paucos dies, pœnitentiam ductus, ab eodem Diocletiano pro fide Christi cum Claudio et Cyrino et Antonino capite sunt truncati*, lit-on dans le *Liber pontificalis*, qui est la source unique de ce même renseignement dans les martyrologes dits historiques ; les calendriers romains et les *itineraria* du VIIe siècle ne disent rien du martyre de Marcellin et de ses compagnons ; *et post hoc factum iacuerunt corpora sancta in platea ad exemplum christianorum dies XXV ex iussu Diocletiani. Et exinde Marcellus presbiter collegit corpora* [*cum presbyteris et diaconibus cum hymnis*] ; les mots placés entre crochets sont une addition du second éditeur ; il faut en retenir une allusion aux chants liturgiques des funérailles. Dioclétien avait prescrit de laisser les corps des martyrs privés de sépulture, ce qui était considéré par les païens et aussi par beaucoup de fidèles comme un châtiment redoutable ; mais il fallait compter avec le dévouement des chrétiens plus particulièrement excité en la circonstance, car le *Liber* nous rapporte que le prêtre Marcel *sepelivit (Marcellinum) in via Salaria, in cymiterio Priscillæ, in cubiculum qui patet usque in hodiernum diem* et cela bien avant que le délai de vingt-cinq jours fût écoulé, car le pape marchant au supplice lui en avait donné l'ordre : *quod ipse præceperat pœnitens dum traheretur ad occisionem.* Le corps de Marcellin fut donc placé *in crypta iuxta corpus sancti Criscentionis ;* celle-ci est indiquée dans les itinéraires du VIIe siècle. L'identité du pape Marcellin avec le martyr homonyme de la voie Salaire n'a donc pas d'autre attestation que le *Liber pontificalis*, sujet à commettre des confusions. La date *VII kal. mai* (26 avril) suppose que le martyre eut lieu le 1er avril : *iacuerunt corpora... dies XXV ;* cette date ne concorde pas avec celle que l'on obtient en comptant, suivant les indications du catalogue libérien, trois mois et vingt-six jours depuis le 30 juin, indiqué comme le jour de

9663. — Verre doré. Buste de Marcellinus.
D'après H. K. Mann, *Tombs and portraits of the popes*, 1929, p. 108, pl. V.

l'ordination de Marcellin. On possède un verre doré offrant le buste de Marcellinus (fig. 9663).

31° **Marcellus** (308-309) (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1753-1760 ; cf. t. I, fig. 938 ; t. II, col. 748-750 et fig. 1951). — *Hic fecit cymiterium Novellæ*, mentionné dans les *Gesta Liberii* [3], retrouvé par Ant. Bosio

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XLIII. — [2] Edm. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 617. — [3] *P. L.*, t. VIII, col. 1383 ; cf. *Lib. pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. CXXII.

9664. — Vue perspective de la crypte d'Eusèbe au cimetière de Callixte.
D'après De Rossi, *op. cit.*, t. II, pl. VIII.

(Roma sott.); le plan dans Aringhi (*Roma subterr.*, t. II, p. 422) et dans J.-B. De Rossi (*Roma sott.*, t. I, p. 189); il se trouve sur la voie Salaire, à droite, en face du cimetière de Priscille (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NOVELLA).

Et XXV titulos in urbe Roma constituit, quasi diocesis. Les notices des papes Clet et Urbain insinuent déjà ce chiffre de vingt-cinq *tituli* à Rome; il reparaît dans la notice d'Hilaire; au XIIe siècle, il y en avait vingt-huit [1] et on pourrait même dire un siècle plus tôt. Le mot *diocesis* a ici la signification générale de circonscription. Ce sont les circonscriptions des églises paroissiales, où avaient lieu les instructions et exercices préparatoires au baptême et à l'absolution publique.

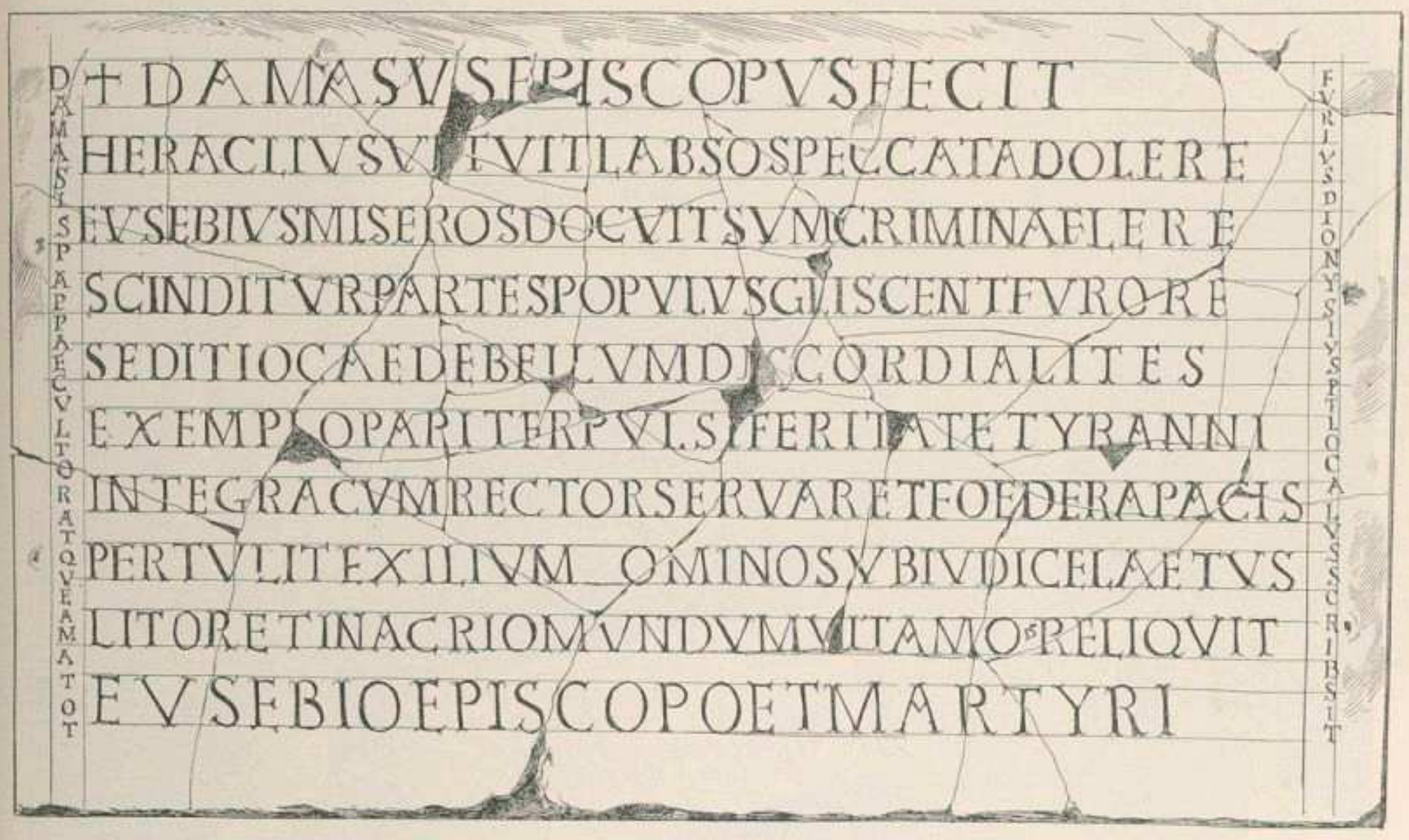

9665. — Inscription damasienne du pape Eusèbe. *Ibid.*, pl. IV, n. 2.

Sur le martyre du pape réduit à la condition de palefrenier, voir ci-dessus, col. 1128. *Cuius corpus collegit beata Lucina et sepelivit in cymiterio Priscillæ, via Salaria* [2]. Damase lui composa cette inscription [3]:

Veridicus rector, lapsos quia crimina flere
prædixit, miseris fuit omnibus hostis amarus:
hinc furor, hinc odium sequitur, discordia, lites,
seditio, cædes; solvuntur fœdera pacis.
Crimen ob alterius Christum qui in pace negavit,
finibus expulsus patriæ est feritate tyranni.
Hæc breviter Damasus voluit comperta referre
Marcelli ut populus meritum cognoscere posset.

32° **Eusebius** (309 ou 310). — *Sub huius temporibus inventa est crux domini nostri Jesu Christi* (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CROIX). *Hic hereticos invenit in urbe Roma, quos ad manum inpositionis reconciliavit.* La réconciliation des hérétiques s'accomplissait à Rome par une cérémonie semblable de forme, de sens et d'efficacité, à celle de la confirmation. *Qui... sepultus est in cymiterio Calisti, via Appia*; le manuscrit *E* ajoute *in crypta*. La tombe du pape Eusèbe était quelque peu éloignée de la crypte papale *ad sanctum Xystum* et dans une chambre spéciale que nous avons décrite (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1748-1750) et qu'on verra ici (fig. 9664). Le *Liber pontificalis* a pris le soin de noter lorsqu'un pape est enterré hors de la crypte papale, ce qui est le cas pour Corneille, pour Eusèbe et pour Miltiade. Le poème damasien, consacré à la louange d'Eusèbe, n'est représenté que par quelques mots [4]; heureusement il en existe un deuxième exemplaire, exécuté vers le milieu du VIe siècle, après la dévastation du cimetière par les Goths; celui-ci est entier mais très incorrect (fig. 9665) [5]. On voit dans ces vers que la discorde née sous le pontificat de Marcel, à l'occasion de la pénitence des *lapsi*, se prolongea pendant les quelques mois de gouvernement d'Eusèbe; celui-ci fut exilé comme l'avait été son prédécesseur, et aussi le chef du parti des dissidents, Héraclius. Le pape Eusèbe mourut en Sicile et le titre de martyr que lui donne son successeur Damase n'a pas été ratifié par les calendriers romains du IVe siècle ni par le *Liber pontificalis*.

33° **Miltiades** (311-314). — *Hic constituit nulla ratione dominico aut quinta feria ieiunium quis de fidelibus agere.* « Le jeûne du dimanche, écrit à ce propos L. Duchesne [6], a été toujours interdit dans l'Église, surtout depuis l'apparition des sectes dualistes, marcionistes, manichéennes, priscillianistes, qui trouvaient dans cette observance un moyen d'exprimer leur horreur pour la création matérielle [7]. Quant au jeudi, saint Augustin [8] nous apprend qu'à Rome il n'était pas

[1] Jean Diacre, *De ecclesia Lateranensi*, dans Mabillon, *Mus. Ital.*, t. II, p. 567; *P. L.*, t. CXCIV, col. 1557; voir P. Mallius, dans *Acta sanct.*, jun. t. VII, p. 46; Jean Diacre et P. Mallius écrivaient vers 1170; mais dans la *Descriptio sanctuarii Lateranensis*, dont s'inspire Jean Diacre, on lit déjà le passage où sont mentionnés les vingt-huit cardinaux prêtres. — [2] D'après l'*Itinerarium Salisburgense*, le tombeau de Marcel se trouvait dans la basilique de Saint-Silvestre, au-dessus du cimetière de Priscille; il se trouvait à droite, avec celui du pape Célestin (cf. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176; *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 25, 46). — [3] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, Ire part. (1888), p. 62, 103, 138. — [4] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. III; *Bull. di archeol. crist.*, 1873, pl. XII, p. 158. — [5] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. IV, p. 195; *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, Ire part., p. 66, 102. — [6] *Liber pontif.*, t. I, p. 168. — [7] S. Augustin, *Epist.*, XXXVI, *Ad Casulanum*, c. XXVII. — [8] Id., c. XIX.

admis qu'on observât ces jours-là des jeûnes volontaires. *Præter paucissimos clericos aut monachos, quotusquisque invenitur qui frequentet quotidiana ieiunia, maxime quia ibi* (à Rome) *ieiunandum quinta sabbati non videtur.* Dans la *Vita sancti Silvestri* on trouve une longue dissertation polémique sur la nécessité d'adopter le jeudi, et non le samedi, comme second jour férié. Bien que ce document ne soit pas authentique, il témoigne cependant de l'usage romain au temps où il a été rédigé et son témoignage se raccorde bien avec celui de saint Augustin et celui du *Liber pontificalis.* Les expressions dont se sert saint Augustin ne vont pas si loin que celles de la *Vita sancti Silvestri* et du *Liber;* ce serait sans doute les forcer que d'en déduire une prohibition officielle vigoureuse. Cependant il est à remarquer que, dans la distribution et la solennisation des jeûnes publics, l'Église romaine attribua toujours au jeudi une immunité particulière. Ainsi, le jeûne des Quatre-Temps, caractéristique de l'usage romain, comprend le mercredi, le vendredi et le samedi, en évitant le jeudi. Pendant le carême, on jeûnait sans doute le jeudi comme les autres jours; nous ne pouvons en douter quand nous voyons saint Grégoire compter trente-six jours de jeûne dans les six semaines de la sainte quarantaine; cependant, les jeudis de carême, on ne célébrait pas de station et de messe solennelle comme on peut le voir par le sacramentaire appelé gélasien, qui est de la fin du VIIe siècle ou du commencement du VIIIe et comme le *Liber pontificalis* le rapporte expressément dans la Vie de Grégoire II (715-731). C'est ce pape qui institua, non pas le jeûne des jeudis de carême, comme le marque un interpolateur de sa notice, mais la messe stationnale de ces jours-là. »

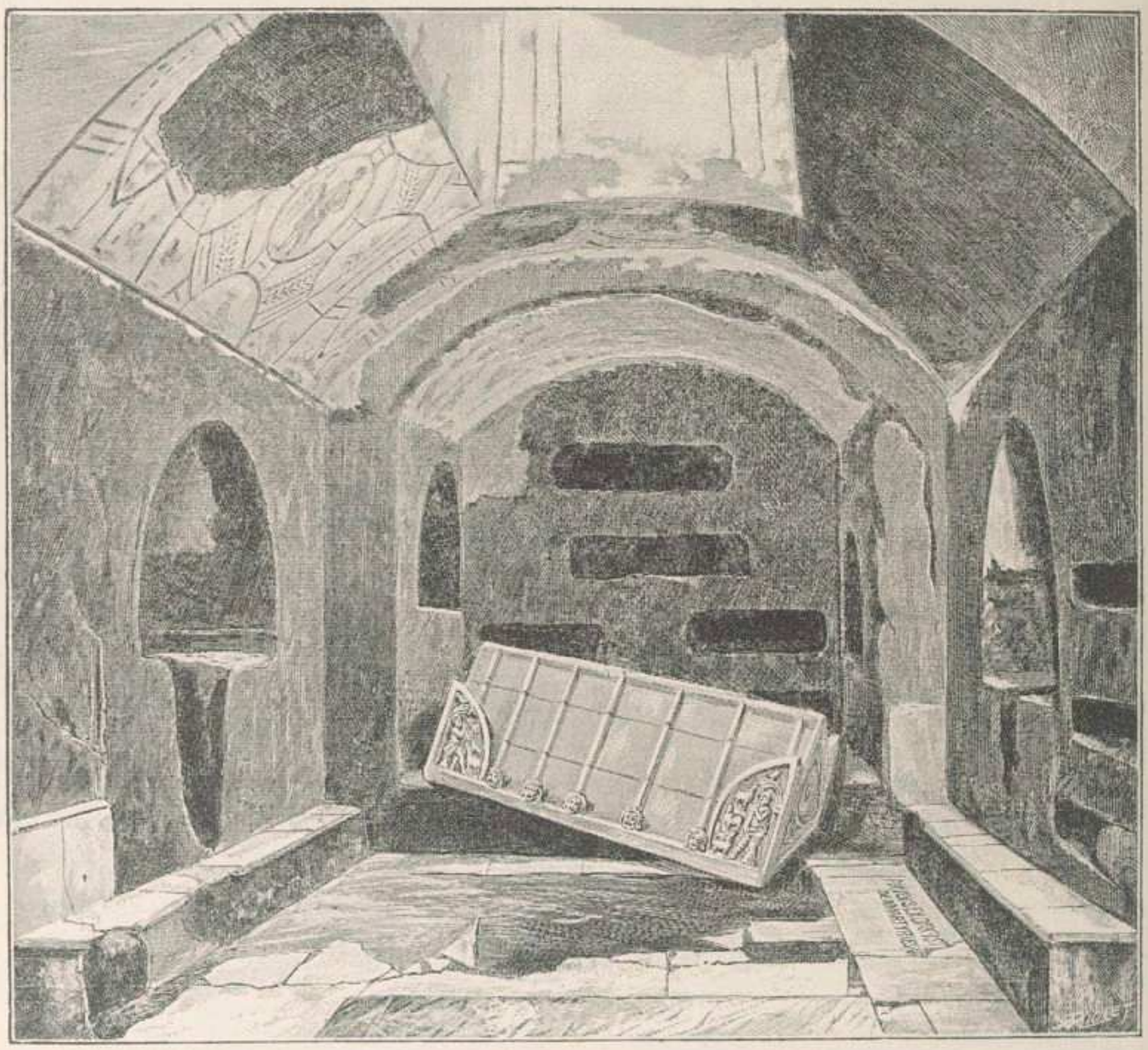

9666. — Cubicule de Miltiade au cimetière de Callixte. *Ibid.*, pl. XXIII.

Ab eodem die fecit (Miltiades) *ut oblationes consecratas per ecclesias ex consecratu episcopi dirigerentur, quod declaratur fermentum.* On donnait ce nom à une portion de pain consacré à la messe épiscopale que l'on envoyait le dimanche aux prêtres des titres ou paroisses urbaines pour être joint à leur propre consécration. Cette pratique symbolisait l'unité de l'Église locale et son union étroite dans la célébration du mystère eucharistique. *Hic sepultus est in cymiterio Calisti,* probablement à quelque distance de la crypte des papes. Dans cette *crypta,* comme l'appelle le manuscrit *E,* on a trouvé le couvercle sculpté d'un énorme sarcophage qui a pu être celui du pape Miltiade (fig. 9666). La date *IIII id. decemb.* (= 10 janv.) se trouve attestée par les calendriers et le catalogue libérien, la *Depositio episcoporum* et le martyrologe hiéronymien.

34° **Silvester** (314-335). — *Hic fecit in urbe Roma ecclesiam in prædium cuiusdam presbiteri sui, qui cognominabatur Equitius.* On ne rencontre pas trace de la fondation du *titulus Equitii* dans les abrégés de la 1re édition du *Liber ;* l'emplacement de cette église est marqué par la basilique actuelle de Saint-Martin-des-Monts, près des thermes de Trajan. Le *titulus Equitii* est nommé dans les souscriptions du concile romain de 499. Le prêtre Equitius est complètement inconnu. *Hic... constituit ut baptizatum liniret presbiter chrisma levatum de aqua, propter occasionem transitus mortis.* Le rite romain comportait deux chrismations après le baptême proprement dit ; l'une, permise aux prêtres, se faisait sur le haut de la tête, l'autre, réservée à l'évêque, sur le front. Ailleurs, la chrismation était unique et n'était pas rigoureusement réservée à l'évêque. *Hic constituit ut diaconi dalmaticas in ecclesia uterentur et pallia linostima leve eorum tegerentur* (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DALMATIQUE) ; parfois le pape accordait ce vêtement à des clercs qui n'appartenaient pas au clergé romain ; c'est ainsi qu'on voit le pape Symmaque concéder le port de la dalmatique aux diacres d'Arles [1] ; ceux de Ravenne en sont revêtus dans la mosaïque de Saint-Vital (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 517, fig. 6422) ; saint Grégoire Ier permit à l'évêque de Gap et à son archidiacre de la porter [2]. Quant au *pallium linostimum*, il servait à couvrir la main gauche du diacre, c'est aujourd'hui le manipule (voir ce mot). *Hic constituit ut nullus clericus propter causam quamlibet in curia introiret nec ante iudicem cinctum causam facere nisi ecclesia ;* prohibition faite aux clercs de porter leurs procès civils devant les tribunaux publics ; le magistrat *cinctus* est le magistrat en fonctions [3]. *Hic constituit ut sacrificium altaris non in siricum neque in pannum tinctum celebraretur, nisi tantum in lineum terrenum procreatum ;* l'usage de couvrir l'autel d'une nappe de lin est attesté par d'autres textes et par des monuments (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 782, au mot NAPPE D'AUTEL). Victor de Vite nous apprend que les Vandales s'en servaient pour faire des chemises [4]. *Hic constituit ut si quis desideraret in ecclesia militare aut proficere, ut esset lector annos XXX, exorcista dies XXX, acolitus annos V, subdiaconus annos V, custos martyrum annos X, diaconus annos VII, presbiter annos III, probatus ex omni parte.* Il s'agit des interstices des ordres et ce sujet est abordé par d'autres documents, les uns authentiques, les autres apocryphes ; on relève ici l'importance prépondérante de l'ordre des lecteurs ; celui des portiers se retrouve dans le concile des 275 évêques et dans la notice de Gaius au *Liber pontificalis ;* enfin celui des exorcistes ne figure plus que pour la forme ; avec le VIIe siècle, la *schola lectorum* s'effacera devant la *schola cantorum* (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LECTEUR). Quant aux *custodes martyrum*, introduits entre le sous-diaconat et le diaconat, ce n'est pas autre chose que les *martyrarii* de Gaule, avec cette différence que les *martyrarii* pouvaient être des prêtres tandis qu'à Rome les *custodes* étaient des *subdiaconi sequentes* chargés de la garde des sanctuaires des martyrs disséminés dans la banlieue.

Huius temporibus fecit Constantinus aug. basilicas istas. Le Latran, avec un inventaire de tous les dons faits par l'empereur et des fonds de terre dont les revenus serviraient à l'entretien des lampes ; viennent ensuite le baptistère Constantinien et sa dotation (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATRAN). Puis la basilique de Saint-Pierre au Vatican, celle de Saint-Paul-hors-les-Murs, celle du palais Sessorien, celle de Sainte-Agnès (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AGNÈS ; t. III, au mot CONSTANCE), celle de Saint-Laurent (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LAURENT) ; celle des Saints-Pierre-et-Marcellin, celles d'Ostie, d'Albano, de Capoue, de Naples.

Hic [Silvester] sepultus est in cymiterio Priscillæ. Depuis le VIe siècle, au plus tard, on vit s'élever sur ce cimetière une petite église dédiée à Silvestre et on lit dans le plus ancien catalogue des cimetières romains : *Cymiterium Priscillæ ad Sanctum Silvestrum, via Salaria* [5], l'église se composait d'une enceinte trichore; au milieu était l'autel des martyrs Félix et Philippe ; à gauche, en entrant, l'autel de saint Silvestre avec son tombeau, et celui de Sirice ; à droite, celui de saint Marcel, avec son tombeau et celui de Célestin. La tombe de Silvestre consistait en un sarcophage de marbre : *iacet marmoreo tumulo coopertus* [6] ; on ne possède aucune inscription. La date *prid. kal. ian.* est indiquée dans tous les calendriers, depuis la *Depositio episcoporum*, rédigée moins d'un an après sa mort, et dans tous les livres liturgiques depuis le sacramentaire léonien (voir *Dictionn.*, au mot SILVESTRE).

35° **Marcus** (336). — *Hic constituit ut episcopus Hostiæ qui consecrat episcopum palleum uteretur et ab eodem episcopus urbis Romæ consecraretur.* Aucun texte antérieur au VIe siècle ne fait mention du *pallium*. On lit la mention du privilège de consacrer le pape, accordé à l'évêque d'Ostie, dans un passage de saint Augustin : *Romanus pontifex solet ordinari a tribus episcopis quorum primus est Ostiensis* [7]. Et *constitutum de omnem ecclesia ordinavit ;* décret inconnu. *Hic fecit duas basilicas, unam via Ardeatina ubi requiescit et aliam in urbe Roma iuxta Pallacinis.* La première de ces basiliques s'élevait sur le cimetière de Balbine (voir ce nom); les ruines, encore visibles en 1640, ont aujourd'hui disparu [8]. Les *Itineraria* du VIIe siècle font encore mention du tombeau de Marc [9] ; même on trouve la *basilica Balbinæ* sur une inscription du milieu du Ve siècle [10] :

FELIX FASTINIAN
VS EMIT SIBI ET VX
ORI SVAE FELICITATI
FELICI FOSSORI
IN BALBINES BASILI
CA LOCVM SVBTE
GLATA SE VIBVM

L'autre église existe encore, on voit ses prêtres souscrire au concile romain de 499; elle porte le nom de Saint-Marc mais ne conserve rien qui puisse être rapporté au IVe siècle ; la mosaïque de l'abside peut remonter à une date antérieure au pape Grégoire IV, qui renouvela l'église au IXe siècle. On remarquera ce nom *iuxta Pallacinis*, qui se lit dans Cicéron [11], et sur l'épitaphe d'un *Antius, lector de Pallacine* [12], mort peu après 348 : c'était peut-être dans la basilique construite par le pape Marc qu'il remplissait ses fonctions de lecteur. *Ex huius suggestione obtulit Constantinus Augustus basilicæ quem cymiterium constituit via Ardeatina ;* cette église était une basilique cimétériale élevée dans une *area ad sepulcra* (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AREA) où les tombes se pressaient dans le sous-sol et dans les basiliques, leurs portiques environnants abrités par des tuiles, ce qui leur valait le nom de *teglata* qu'on a lu dans l'inscription qui précède. *Qui etiam sepultus est in cymiterio Balbinæ, via Ardeatina, quem ipse insistens fecit*, ce qui signifie que Marc prépara de son vivant le

[1] *Vita sancti Cæsarii*, c. IV, *P. L.*, t. LXVII, col. 1016. — [2] S. Grégoire, *Registrum epist.*, l. IX, ep. CVII. — [3] Voir Du Cange, *Glossarium*, au mot *Cinctus*. — [4] *De persec. vandalica*, l. I, c. XXXIX. — [5] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176 ; cf. *Bull.*, 1878, p. 46. — [6] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 177. — [7] *Brev. coll.*, l. IV, n. XVI. — [8] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 8-13. — [9] Id., *ibid.*, t. I, p. 180-181. — [10] Id., *ibid.*, t. I, p. 216 ; t. III, p. 438, 544. — [11] Cicéron, *Pro Roscio*. — [12] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 97.

cimetière en question. Un recueil épigraphique a conservé une inscription sans lieu d'origine qui passe pour être celle du pape Marc [1] ; la voici :

Insons] vita fuit Marci quam novimus omnes
plenus am]ore Dei posset qui temnere mundum ;
actis mon]s [t]ravit populus quod disceret omnis
parvus] honor vitæ, grandis contemptus habendi ;
intima sed] virtus tenuit penetralia cordis.
Iusti]t [ia]e custos, Christi perfectus amicus,
te colit] et Damasus, tumul [o] cum reddit honorem.
Hic Marcus Marci vita, fide, nomine consors
et meritis.

36° **Julius** (337-352). — *Fecit basilicas II, una in urbe Roma iuxta forum et altera trans Tiberim, et cymiteria III, unum via Flamminea, alium via Aurelia et alium via Portuense.* Ces basiliques sont énumérées dans le catalogue libérien, distinction entre les églises urbaines *(basilicas)* et les suburbaines *(cymiteria)*. La basilique *iuxta forum* est l'église des Saints-Apôtres, rebâtie par Pélage Ier et Jean III (vers 561) en l'honneur des saints apôtres Philippe et Jacques. Parmi les signatures du concile romain de 499 on lit celles des prêtres du *titulus Julii* et du *titulus apostolorum* qui sont probablement ceux de l'église de Jules au Transtévère et ceux de la *basilica Julia iuxta forum Trajani*. Quant à la basilique *trans Tiberim* elle est mentionnée dans le *Libellus precum* [2] comme ayant été envahie, à l'automne de l'année 358, par les partisans de l'antipape Félix II ; d'après le même document on y procéda, le 22 septembre 366, à l'élection de l'antipape Ursinus. J.-B. De Rossi a retrouvé en 1865-1866, lors de la réfection du pavement, les vestiges de la construction de Jules Ier [3], que répara le pape Célestin (422-432) [4] *post ignem Geticum*, c'est-à-dire après le passage d'Alaric ; rebâtie au IXe siècle par Grégoire IV et par Innocent II, sous le vocable de Sainte-Marie au Transtévère. Une inscription de cette basilique, conservée dans un recueil épigraphique du IXe siècle, formé entre les années 821 et 846, est ainsi conçue [5] :

Hæc domus est Christi semper mansura pudori
Iustitiæ cultrix plebi servavit honorem.

Quant aux trois basiliques suburbaines, celle de la *via Flamminea* est la basilique du martyr Valentin (voir ce nom), celle de la *via Aurelia* est la même où Jules Ier fut enterré près du pape Calliste, celle de la *via Portuensis* est la basilique de saint Félix qui s'élevait sur l'ancien cimetière *ad insalatos* [6]. *Hic constitutum fecit*, c'est une nouvelle interdiction de porter les causes civiles des clercs devant les tribunaux séculiers. *Qui... sepultus est via Aurelia, in cymiterio Calepodii*, la *Depositio episcoporum* précise *miliario III, in Calisti* (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CALÉPODE) ; le tombeau de Jules n'a pas été retrouvé [7].

37° **Liberius** (352-366) (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 497-530). — La notice de ce pape s'occupe de préférence des événements historiques dont nous avons parlé *(loc. supra cit.)*. *Hic Liberius ornavit de platomis marmoreis sepulchrum sanctæ Agnæ martyris* (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AGNÈS). Les embellissements apportés par le pape Libère à la basilique de Sainte-Agnès n'ont laissé aucune trace par suite des restaurations exécutées sous les papes Symmaque et Honorius. *Hic fecit basilicam nomini suo iuxta macellum Libiæ*. Il s'agit du *Macellum Liviani*, vaste marché situé dans le *forum Esquilinum* devant la *porta Esquilina* de l'enceinte de Servius. La situation est un peu au sud-est de Sainte-Marie-Majeure. Fondée par Libère, cette dernière basilique porte encore actuellement son nom, elle s'appelait autrefois *Sicininum* ou *basilica Sicinini. Qui... sepultus est via Salaria, in cymiterio Priscillæ.* Les topographes romains ne mentionnent pas le tombeau de Libère, contrairement à ce qu'ils font pour ses collègues du IVe et du Ve siècle, enterrés dans ce cimetière ; même omission à l'égard du pape Vigile. L'épitaphe fut encore copiée au VIIe siècle ; nous l'avons déjà donnée et expliquée (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 518-522) [8]. La date de la mort *V id. sept.* est fausse, il faut la corriger en *VIII kal. oct.* (= 24 sept. 366) (pour le portrait du pape et l'inscription qui porte son nom, voir *Dictionn.*, t. IX, col. 525-526, fig. 7076 et 7077).

38° **Felix** (356-358). — *Hic fecit basilicam via Aurelia* (non encore retrouvée) *cum presbyterii honore fungeretur.* Félix était archidiacre quand il fut ordonné évêque, et *in eadem ecclesia emit agrum circa locum quod obtulit ecclesiæ quam fecit*, détail qui se rapporte au fondateur de la basilique quel qu'il soit. La fin de la notice représente ce pape comme décapité ; il y a ici confusion avec un martyr homonyme.

39° **Damasus** (366-384) (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 145-197). — *Hic fecit basilicas duas : una beato Laurentio iuxta theatrum et alia via Ardeatina ubi requiescit.* Il s'agit de l'église Saint-Laurent *in Damaso* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1953-1954) et de l'église qui s'élevait dans le *cymiterium Damasi* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 151-153), *et in Catacumbas, ubi iacuerunt corpora sanctorum apostolorum Petri et Pauli, in quo loco platomam ipsam* (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AD CATACUMBAS) ; la phrase est incorrecte, les mots *in quo loco* sont inutiles ; *ubi iacuerunt corpora sancta, versibus exornavit*, cette inscription a été souvent copiée par les pèlerins (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 180, n. 26).

Hic multa corpora sanctorum requisivit et invenit, quorum etiam versibus declaravit. Cette allusion à l'œuvre entière du pape Damase, tant archéologique qu'épigraphique, trouve dans l'article DAMASE son commentaire. On sait que le pape s'enquit de retrouver les tombes saintes sur lesquelles on ne possédait plus qu'une tradition brouillée ; c'est ainsi que le tombeau des saints Prote et Hyacinthe était à peu près inaccessible [9] :

extremo tumulus latuit sub aggere montis
hunc Damasus monstrat...

Celui de saint Nemesius fut longtemps sans honneurs, parce qu'on était incertain sur sa position : *incultam pridem dubitatio longa reliquit* [10] ; celui de saint Eutychien fut cherché aussi : *quæritur, inventus collitur* [11]. D'autres fois la vénération du lieu avait survécu à son histoire : *Sanctorum quicumque legis, venerare sepulchrum ; nomina nec numerum potuit retinere vetustas* [12]. En somme, écrit très justement L. Duchesne, l'œuvre épigraphique de Damase se rattache étroitement, comme le dit le *Liber pontificalis*, à un ensemble de recherches sur les sanctuaires des martyrs et leurs droits à la vénération des fidèles. C'est ce qu'exprime une inscription du pape Vigile, où il est question de martyrs [13] :

quos monstrante Deo Damasus sibi papa probatos
affixo monuit carmine iure coli.

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 108, admet cette attribution que L. Duchesne, t. I, p. 204, donne sans y croire. — [2] *P. L.*, t. XIII, col. 81. — [3] *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 76. — [4] *Liber pontif.*, sa notice. — [5] *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 151. — [6] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 131, 182 ; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1878, p. 46. — [7] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182 ; d'après l'*Itinerarium Salisburgense* le tombeau se trouvait dans la basilique supérieure, *in superiori domo*. — [8] L'attribution de l'épitaphe à Martin Ier est insoutenable ; cf. L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. II, p. 564, note à t. I, p. 210. — [9] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 30, 104 ; *Dictionn.*, t. IV, col. 188, n. 49. — [10] J.-B. De Rossi, *op. cit.*, t. II, p. 102. — [11] Id., *ibid.*, t. II, p. 66, 90, 105. — [12] Id., *ibid.*, t. II, p. 84, 87. — [13] Id., *ibid.*, t. II, p. 100, 138.

Hic constitutum fecit de ecclesia (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 370-371) [1]. *Hic constituit titulum in urbe Roma basilicam quem ipse construxit*, c'est le *titulus Damasi* qui fut fourni et doté (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 153, n. 4). *Hic constituit ut psalmos die noctuque canerentur per omnes ecclesias; qui hoc præcepit presbiteris vel episcopis aut monasteriis.* Ce décret fait double emploi avec celui que nous lisons dans la notice du pape Célestin, il semble que ce soit une interpolation puisqu'il contredit l'affirmation que c'est le pape Célestin qui introduisit la psalmodie dans l'office liturgique. On est d'autant plus surpris de le trouver à cette place que les mots *die noctuque* peuvent impliquer au IVe siècle un développement de l'office considéré comme fonction ecclésiastique bien plus complet qu'au temps de Célestin. A ces considérations, on peut ajouter avec L. Duchesne qu'il manque aux abrégés de la 1re édition et qu'il occupe une place insolite dans la notice. Il a retrouvé d'ailleurs l'origine de cette interpolation ; elle a été suggérée par la correspondance apocryphe de Damase et de Jérôme sur la correction du psautier où on lit même : *die noctuque canatur*. C'est un nouvel exemple de la tendance à rapporter à Damase toutes les entreprises littéraires ou intellectuelles de l'Église romaine. *Qui... sepultus est via Ardeatina in basilica sua III id. decemb., iuxta matrem suam et germanam suam.* Nous avons donné l'épitaphe du pape et celle de sa sœur Irène (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 171, n. 9 ; col. 172, n. 10) ; voici celle du pape composée par lui-même :

Qui gradiens pelagi fluctus compressit amaros,
vivere qui præstat morientia semina terræ,
solvere qui potuit letalia vincula mortis,
post tenebras fratrem, post tertia lumina solis,
ad superos iterum Marthæ donare sorori,
post cineres Damasum faciet quia surgere credo.

40° **Siricius** (384-399). — *Hic constitutum fecit de omnem ecclesiam...;* en réalité, le pape Sirice envoya plusieurs *constituta* aux évêques de diverses provinces : à Himerius de Tarragone ; *ad gallos episcopos* [2] un recueil de seize canons attribués souvent à Innocent ; en Afrique, les décrets d'un concile tenu à Saint-Pierre. *Hic constituit ut nullus presbiter missas celebraret per omnem hebdomadam nisi consecratum episcopi loci designati susciperet declaratum, quod nominatur fermentum.* Répétition d'un décret déjà inséré dans la notice de Miltiade. *Hic invenit manichæos in Urbe...* (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MANICHÉENS). *Qui... sepultus est in cymiterio Priscillæ*, dans la basilique de Saint-Silvestre du côté gauche, *ad pedes sancti Silvestri*, dit l'*Itinerarium Salisburgense* [3]. L'épitaphe, conservée par des sylloges épigraphiques nous apprend que Sirice avait été lecteur, puis diacre sous le pontificat de Libère, diacre pendant le pontificat de Damase, après la mort duquel les fidèles de Rome, divisés par le schisme, s'accordèrent pour l'acclamer [4]. La date du décès est non pas *VIII kal. mart.*, mais *VI kal. decemb.* :

Liberium lector mox et levita secutus,
post Damasum, clarus totos quos vixit in annos,
fonte sacro magnus meruit sedere sacerdos,
cunctus ut populus pacem tunc soli clamaret.
Hic pius, hic iustus felicia tempora fecit;
defensor magnus, multos ut nobiles ausus
regi subtraheret ecclesiæ aula defendens;
misericors, largus, meruit per sæcula nomen.
Ter quinos populum qui rexit in annos amore
nunc requiem sentit, cælestia regna potitus.

41° **Anastasius** (399-401). — *Hic constituit ut, quotienscumque evangelia sancta recitantur, sacerdotes non sederent, sed curvi starent.* Les *Constitutions apostoliques* prescrivent aux prêtres et aux diacres de se lever pour entendre la lecture de l'Évangile (l. II, c. LVII), il n'est rien dit de l'évêque, mais la lettre CXXXVI de saint Isidore de Péluse nous apprend qu'il se levait aussi, tandis qu'à Alexandrie, il demeurait assis pendant cette lecture, au dire de Sozomène (l. VII, c. XIX). L'*Ordo* de Saint-Amand, qui représente en gros les usages romains de l'an 800, dit formellement : *Surgit pontifex a sede, seu (ceu?) et omnes sacerdotes stantes.* Le changement d'attitude pourrait donc se placer entre 600 et 800. *Hic fecit constitutum* (inconnu) *de ecclesia. Fecit autem et basilicam quæ dicitur Crescentiana, in regione II, via Mamertini, in urbe Roma.* Malgré cette profusion de renseignements topographiques, la situation de cette église reste incertaine. *Qui... sepultus est in cymiterio suo ad Ursum pileatum.* Dans le grand cimetière de Pontien, *ad Ursum pileatum*, sur la voie de Porto, on rencontrait plusieurs stations liturgiques. L'*Itinerarium Salisburgense* décrit ainsi les lieux que l'on visitait en revenant de la basilique de Saint-Félix vers la porte de la ville : *Deinde descendis ad aquilonem et invenies ecclesiam sanctæ Candidæ... Descendis in antrum et invenies ibi innumerabilem multitudinem martyrum... Tunc ascendis et pervenies ad sanctum Anastasium papam et martyrem et in alio Polion martyr quiescit. Deinde intrabis in ecclesiam magnam : ibi sancti martyres Abdo et Sennes quiescunt. Deinde exeas et intrabis ubi sanctus Innocentius papa et martyr quiescit.* De cette énumération il résulte que le pape Anastase avait son tombeau dans un endroit spécial, distinct des deux basiliques de sainte Candide et des saints Abdon et Sennen, c'est ce qu'il entend par *in cymiterio suo.* La date *V kal. mai* est erronée mais peut être corrigée : c'est le 19 décembre que mourut Anastase.

42° **Innocentius** (401-417). — *Hic constitutum fecit de omnem ecclesiam et de regulis monasteriorum et de judeis et de paganis et multos Catafrigas invenit, quos in exilio monasterii religavit.* Innocent rendit plusieurs décrétales, entre autres celles adressées à Victrice de Rouen, à Exupère de Toulouse, aux évêques de l'Illyricum, à Decentius de Gubbio, à Félix de Nuceria ; on n'y lit rien qui concerne les païens, les juifs et les règles des monastères. Le pape manifeste son zèle contre les manichéens, phrygiens et priscillianistes ; *dedicavit basilicam Sanctorum Gervasi et Protasi ;* elle ne conserve rien de sa décoration antique, elle a perdu jusqu'à son nom et porte aujourd'hui celui de Saint-Vital ; elle est située dans le *vicus Longus*, dans la vallée entre le Quirinal et le Viminal : *et constructam usque ad perfectum basilicam, in quo loco beatissimus Innocentius... titulum Romanum constituit ;* ce *titulus* est mentionné au concile romain de 499 et sur une inscription du VIIe siècle [5] ; *... in eodem dominico*, ce mot désigne une Église en tant qu'assemblée des fidèles et que lieu où se tient cette assemblée ; on le trouve dans la *Passio* de saint Philippe d'Héraclée (c. IV) [6], dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, en 333, sur un collier d'esclave : *a dominicu Clementis. Hic constituit sabbatum ieiunium celebrari;* dans la lettre à Decentius le pape en donne cette raison : *Nam si... sexta feria ieiunamus, sabbatum prætermittere non debemus, quod inter tristitiam atque lætitiam temporis illius videtur inclusum. Hic constituit ut basilicam Beatæ Agnæ Martyris a presbyteris Leopardo et Paulino sollicitudini gubernari et tegi et ornari.* Texte obscur qui paraît signifier que le pape chargea les prêtres Leopardus et Paulinus, personnellement, de l'administration de la basilique de Sainte-Agnès dans

[1] Ch.-E. Babut, *La plus anc. décrétale*, in-8°, Paris, 1904. — [2] Cf. *Revue Mabillon*, t. XVIII, 1928, p. 77-78. — [3] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176. — [4] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 102, 138. — [5] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., t. I, Romæ, 1857-1861, n. 1185. — [6] *Ibi modo iussu Constantini imperatoris basilica facta est, id est dominicum, miræ pulchritudinis.*

une période de réparations. Cela fait, elle fut placée sous le gouvernement des prêtres du titre de Vestina. *Qui... sepultus est in cymiterio ad Ursum pileatum;* sur cet emplacement, voir la notice du pape Anastase.

43° **Zosimus** (417-418). — *Hic nulla constituit*, on ne connaît plus, de toute cette activité, que sa lettre à Hésychius, évêque de Salone ; *fecit constitutum ut diacones leva tecta haberent de palleis linostimis.* Dans la 1re édition on lisait : *ut diacones leva tecta haberent de palleis linostimis per parochias, et ut cera benedicatur*, de la sorte le décret sur les *pallia linostima* des diacres n'est pas une simple répétition de celui de Silvestre, mais la concession aux diacres des *parochiæ* du diocèse suburbicaire d'un insigne liturgique propre aux diacres de Rome. En retouchant le texte, le second éditeur a transporté cette concession à la cérémonie de la bénédiction du cierge pascal. *Et præcepit ut nullus clericus in poculum publicum propinaretur, nisi tantum cellæ fidelium, maxime clericorum.* Même prohibition dans le concile de Laodicée et dans le concile de Carthage, tenu en 397. *Qui etiam sepultus est via Tiburtina, iuxta corpus beati Laurenti martyris.* L'explication présentée par J.-B. De Rossi de deux fragments épigraphiques trouvés en 1838, et provenant d'une catacombe inconnue, demeure conjecturale, comme le fait voir L. Duchesne. Le nom de Zosime est un complément ; voici néanmoins ce texte :

Discere si me[rens pat]*ris meritum c*[upis almi,
Hunc Petrus [Zosimum] *verum secum ei* [sociavit.
Somnio præ[cessis den]*is vix mensib. a*[nno
Natali vener[ando advenien]*teq. sacrato*
Lætitiæ popu[lo ferias co]*ncedere iussit*
vixit [an.....] *m. XI. d. VI.*

44° **Bonifatius** (418-422). — *Hic constituit ut nulla mulier aut monacha pallam sacratam contingere aut lavare aut incensum ponere in ecclesia nisi minister.* Il y a eu à plusieurs reprises des poussées féministes qu'il a fallu contenir ; même les diaconesses se montraient envahissantes ; ici il ne s'agit que des fonctions du clergé inférieur. *Hic fecit oratorium in cymiterio sanctæ Felicitatis, iuxta corpus eius, et ornavit sepulchrum sanctæ martyris Felicitatis et sancti Silvani.* Cet oratoire est mentionné dans les *Itineraria* du VIIe siècle. J.-B. De Rossi a identifié le cimetière avec un groupe de tombes à fleur de sol et de galeries souterraines qui se trouvent hors de la porte *Salaria*, à droite, à moins de I mille de Rome [1]. L'oratoire n'a pas été retrouvé (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1268-1270).

45° **Cælestinus** (422-432) (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2794-2802). — *Hic multa constituta fecit et constituit ut psalmi David CL ante sacrificium psalli antiphonatim ex omnibus, quod ante non fiebat, nisi tantum epistula beati Pauli recitabatur et sanctum Evangelium.* Ce règlement comprend deux parties. D'abord le pape aurait ordonné de chanter les psaumes d'une façon continue, non sans doute en une seule séance, mais de manière à ce que tout le psautier fût lu en temps donné. De plus ce chant devait être exécuté *antiphonatim ex omnibus*, par tout le monde alternativement. Cet usage oriental était une innovation à Rome. Il faut voir ici le commencement de l'office divin ; c'est l'exécution de la prière privée avant la liturgie de la messe (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANTIPHONAIRE). *Hic dedicavit basilicam Julii in qua optulit post ignem Geticum.* La basilique de Sainte-Marie du Transtévère (voir ci-dessus col. 1199, Julius) ; l'*ignis Geticus* est un incendie allumé pendant le sac de Rome par Alaric (24-27 août 410). *Qui... sepultus est in cymiterio Priscillæ, via Salaria.* Dans la petite basilique de Saint-Silvestre, sur la voie Salaire, au-dessus des hypogées priscilliens, sa place exacte est connue par l'*Itinerarium Salisburgense;* il se trouvait dans l'exèdre de droite, en entrant, auprès de celui du pape saint Marcel. On y lisait cette épitaphe [2] :

Præsul apostolicæ Sedis venerabilis omni
quem rexit populo decimum dum conderet annum,
Cælestinus agens vitam migravit in illam
debita quæ sanctis æternos reddit honores.
Corporis hic tumulus: requiescunt ossa cinisque,
nec perit hinc aliquid Domino, caro cuncta resurgit;
terrenum nunc terra tegit; mens nescia mortis
vivit et aspectu fruitur bene conscia Christi.

Célestin avait fait exécuter des peintures dans cette église ; le pape Hadrien en parle dans sa lettre à Charlemagne sur le culte des images [3], on y lisait probablement l'inscription suivante [4] :

Qui natum passumque Deum repetisse paternas
sedes atque iterum venturum ex æthere credit,
iudicet ut vivos rediens pariterque sepultos,
martyribus sanctis pateat quod regia cœli
respicit interior, sequitur si præmia Christi.

La date *VIII id. april.* est fausse ; Célestin fut ordonné le 10 septembre 422 et mourut le 27 juillet 432.

46° **Xystus** III (432-440). — *Hic fecit basilicam Sanctæ Mariæ, quæ ab antiquis Liberii cognominabatur, iuxta macellum Libiæ.* C'est la basilique de Sainte-Marie-Majeure (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2091-2119) qui porte, au sommet de l'arc triomphal, cette inscription en mosaïque (voir fig. 7734) :

XYSTVS EPISCOPVS PLEBI DEI

Une inscription en mosaïque, contenant la dédicace de la basilique à la vierge Marie, se développait au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur :

Virgo Maria, tibi Xystus nova tecta dicavi
digna salutifero munera ventre tuo.
Tu genitrix ignara viri, te denique fœta
visceribus salvis edita nostra salus.
Ecce tui testes uteri tibi præmia portant
sub pedibusque iacet passio quæque sua,
ferrum, flamma, feræ, fluvius, sævumque venenum;
tot tamen has mortes una corona manet.

Hic ornavit de argento confessionem beati Petri apostoli, qui habet libras CCCC. Ex huius supplicatione optulit Valentinianus Augustus imaginem auream cum XII portas et apostolos XII et Salvatorem gemmis pretiosissimis ornatam, quem voti gratiæ suæ super confessionem beati Petri apostoli posuit. On trouve la mention de ce monument dans la lettre du pape Hadrien Ier à Charlemagne sur le culte des images [5]. On ne conserve aucun dessin de ce monument qui aura pu ressembler à certains sarcophages romains du IVe et du Ve siècles, qui nous montrent le Christ et les douze apôtres sous un portique. Il n'est pas possible de déterminer l'emplacement de cette grande pièce d'orfèvrerie, soit sur le sommet du *ciborium*, soit au-dessus de la porte de la « confession ». On sait qu'elle échappa au pillage de la basilique par Genséric, en 455 ; elle fut probablement débitée et emportée par les Sarrasins, en 846. *Fecit autem Valentinianus Augustus ex rogatu Xysti episcopi fastidium argenteum in basilica Constantiniana, quod a barbaris sublatum fuerat, qui habet libras II.* C'est le *ciborium* de l'autel principal. Il comprenait deux scènes : le Christ au milieu des apôtres, le Christ au milieu des anges. La première se développait sur le front et les côtés du *ciborium;* la seconde occupait la

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1863, p. 41, 46 ; 1865, p. 1 ; *Roma sott.*, t. I, p. 176, 177. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 62, 101. — [3] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIII, col. 801. — [4] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 62, 138 ; cf. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1880, p. 44. — [5] Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. XIII, col. 801 ; Jaffé, *Bibliotheca*, t. VI, p. 245.

face postérieure tournée vers l'abside (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2917, 2919). Ce baldaquin d'argent et sa décoration furent emportés par les Gètes lors du siège de 410. *Huius temporibus fecit Valentinianus Augustus confessionem beati Pauli apostoli ex argento qui habet libras CC. Item fecit Xystus episcopus confessionem beati Laurenti martyris cum columnis prophyreticis et ornavit platomis transennam, et altarem et confessionem sancto martyri Laurentio de argento purissimo, pens. lib. L* (sur la basilique de Saint-Laurent, voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1931-1952) ; la confession était munie de grilles d'argent données par Constantin et emportées par les Gètes en 410. Le pape Sixte III en mit de nouvelles, mais disposées sur un soubassement formé de dalles de porphyre. Il remplaça les colonnes torses par des colonnes unies, également en porphyre, probablement les mêmes qui soutiennent le *ciborium* du maître-autel actuel. Cet autel est revêtu de grandes dalles de porphyre provenant sans doute de la *transenna* de Sixte III ; les grilles d'argent ont fait place à des grilles de fer. *Fecit autem basilicam Sancto Laurentio*, c'est la *basilica Major* des topographes du VIIe siècle [1], correspondant à la nef de l'église actuelle. *Fecit autem monasterium in Catacumbas.* Voici, dit L. Duchesne, le premier exemple de ces monastères fondés auprès des basiliques suburbaines, pour y entretenir l'office divin avec une régularité que l'on n'eût pu obtenir du seul clergé paroissial. Le lieu *ad Catacumbas* nous est connu : 1. par le séjour qu'y firent les corps des apôtres entre l'an 258 et la fondation de leurs basiliques sous Constantin ; 2. par le tombeau du martyr saint Sébastien. *Fecit et fontem baptisterii ad sanctam Mariam et columnis porphyreticis exornavit* ; ce baptistère n'a laissé aucune trace dans les édifices actuels.

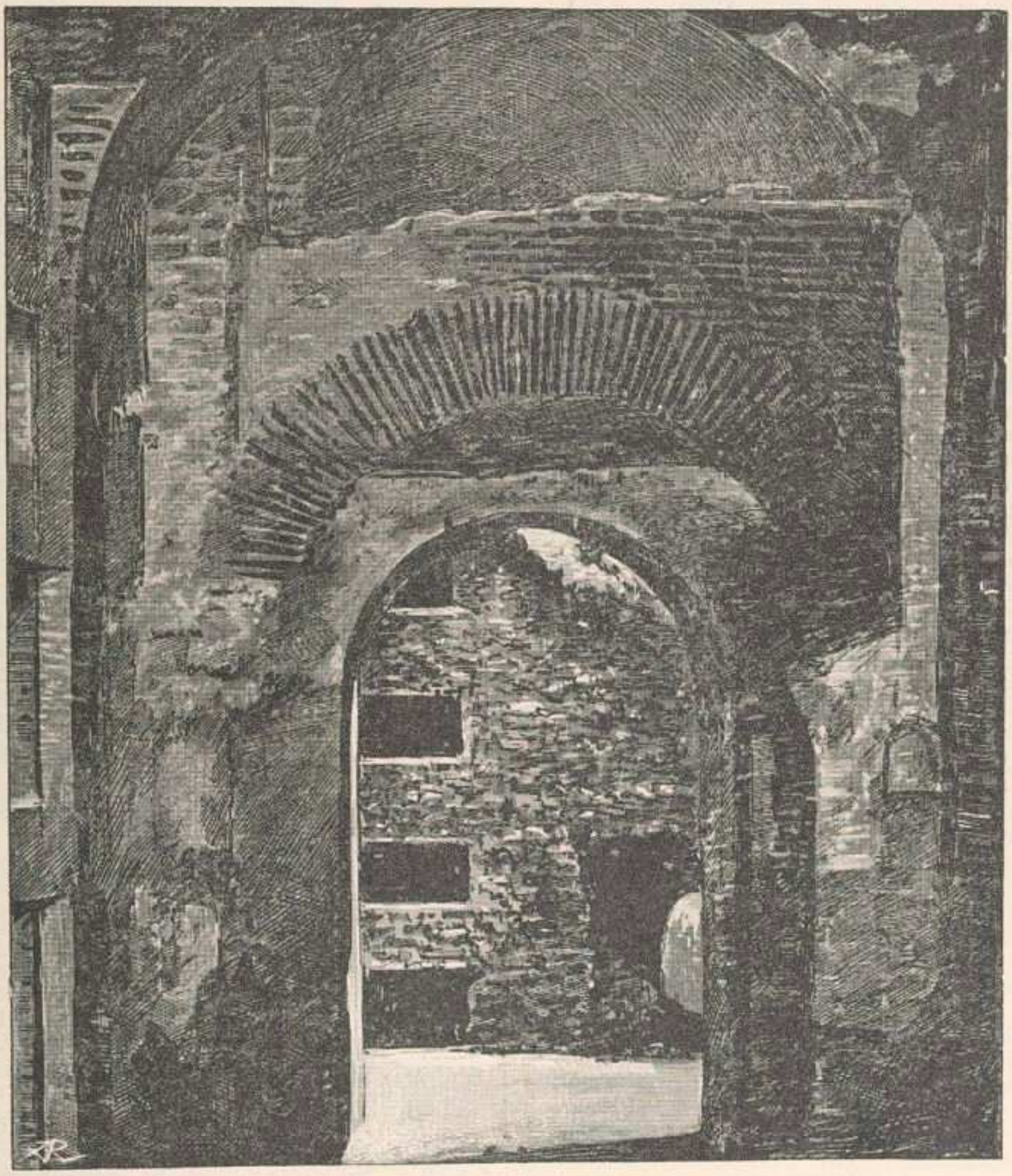

9667. — Entrée de la crypte papale et emplacement de l'inscription de Sixte III.
D'après G. Wilpert, *La cripta dei papi...*, 1910, p. 45, fig. 30.

Hic constituit columnas in baptisterium basilicæ Constantinianæ, quas a tempore Constantini Augusti fuerant congregatas, ex metalla purphyretico numero VIII, quas erexit cum epistolis suis et versibus exornavit.

Ces huit colonnes sont encore en place, avec leur

[1] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176 ; *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 41.

entablement *(epistylia)* octogone portant une inscription métrique, à raison d'un distique sur chacun des côtés de l'octogone :

Gens sacranda polis hic semine nascitur almo
quam fecundatis spiritus edit aquis.
Virgines fœtu genitrix ecclesia natos
quos spirante Deo concipit omne parit.
Cœlorum regnum sperate hoc fonte renati
non recipit felix vita semel genitos.
Fons hic est vitæ qui totum diluit orbem
sumens de Xpi vulnere principium.
Mergere peccator sacro purgandi fluento
quem veterem accipiet proferet unda novum.
Insons esse volens isto mundare lavacro
seu patrio premeris crimine seu proprio.
Nulla renascentum est distantia quos facit unum,
unus fons, unus spiritus, una fides.
Nec numerus quemquam scelerum nec forma suorum
terreat hoc natus flumine sanctus erit.

On appuya sur la colonnade octogonale de Sixte III une voûte semi-circulaire, analogue à celle de Sainte-Constance (voir ce nom), d'autre part un tambour à coupole qui recouvrait le centre de l'édifice. Ces constructions supérieures ont disparu depuis longtemps [1]. [*Hic fecit*] *platoma in cymiterio Calisti ubi commemorans nomina episcoporum* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 415), nous avons donné le texte rétabli par J.-B. De Rossi ; l'encastrement de cette grande plaque de marbre est encore visible de la crypte papale du cimetière de Calliste au-dessus de la porte, à l'intérieur (fig. 9667). J.-B. De Rossi s'aidant de ce texte du *Liber pontificalis* et d'une énumération de papes et d'autres saints dont il reste deux exemplaires imparfaits, l'un dans le martyrologe hiéronymien, au 9 août, l'autre dans un des recueils épigraphiques du VIIe siècle, la *Sylloge Turonensis*, a conjecturé que ces deux énumérations ne peuvent dériver que du catalogue lapidaire lui-même. Bien que l'inscription n'existe plus, on ne peut la contester dans son ensemble, sauf pour quelques détails qui restent conjecturaux. L. Duchesne a admis le texte présenté par De Rossi et n'a corrigé qu'un seul mot : *cœmeterio* devenu *cymiterio ;* il ajoute que « le texte du *Liber pontificalis*, tel que le donnent les manuscrits *A*, semble écarter le mot *martyrum* à la première ligne, et, à plus forte raison, le *et confessorum* qui est un simple complément. Les deux derniers noms de la troisième colonne et les quatre derniers de la quatrième sont étrangers à la série des papes ; ce sont des noms d'évêques d'autres sièges, enterrés par exception dans le cimetière de Calliste. » (Fig. 9651.) *Et huius temporibus fecit Petrus episcopus basilicam in urbe Roma Sanctæ Savinæ, ubi et fontem construxit.* Il est ici question de l'église Sainte-Sabine, encore debout telle qu'au Ve siècle, avec sa colonnade, les vestiges de sa décoration en marbre et mosaïques, sa porte en bois sculpté et l'inscription dédicatoire :

Culmen apostolicum cum Cælestinus haberet
primus et in toto fulgeret episcopus orbe,
hæc quæ miraris fundavit presbyter urbis
Illyrica de gente Petrus vir nomine tanto
dignus ab exortu Christi nutritus in aula
pauperibus locuples sibi pauper qui bona vitæ
præsentis fugiens meruit sperare futuram.

Cette inscription reporte la fondation sous le pontificat de Célestin ; elle a pu n'être terminée et dédiée que sous le pontificat de Sixte III.

47° **Leo I** (440-461) (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2532-2538). — *Huius temporibus fecit Demetria, ancilla Dei, basilicam Sancto Stephano, via Latina...* Anicia Demetrias, de la famille des *Anicii Probi*, sur le titre d'*ancilla Dei* (voir *Dictionn.*, t. I, 2e part.) ; les ruines de la basilique de Saint-Étienne, sur la voie Latine, ont été retrouvées en 1858 (fig. 9668). *Hic fecit constitutum de ecclesia* (1re édit., manque dans la 2e), on ne peut dire la décrétale à laquelle il est fait allusion. *Hic renovavit post cladem Wandalicam omnia ministeria sacrata argentea per omnes titulos, conflatas hydrias VI basilicæ Constantinianæ, duas basilicæ Beati Petri Apostoli, quas Constantinus Augustus obtulit, qui pens. sing. lib. centenas ; de quas omnia vasa renovavit sacrata.* On lit dans la notice du pape Silvestre que la basilique de Saint-Pierre reçut deux métrètes d'argent pesant ensemble 200 livres ; on lit plus loin que la vaisselle sacrée de Saint-Paul était identique à celle de Saint-Pierre. C'est donc quatre *hydriæ* retrouvées dans le catalogue constantinien. *Hic renovavit basilicam Beati Petri Apostoli* [*et cameram*]. Un témoin épigraphique de cette instauration de Saint-Pierre par Léon le Grand nous a été conservé, le voici [2] :

MARINIANVS VIR INL·EX PF *praet*·ET CONS·ORD·
CVM ANASTASIA INL·FE*m*. *eius* DEBITA VOTA
BEATISSIMO PETRO APOSTOLO PERSOLVIT
QV*a*E PRECIBVS PAP*a*E LEONIS MEI
*pro*VOCATA SVNT ATQ · PERFECTA

les mots *et cameram* du *Liber* peuvent être une glose et viser le renouvellement de l'abside ; *et Beati Pauli post ignem divinum renovavit ;* après l'effondrement du toit de la basilique de Saint-Paul. S'agit-il de la foudre : *ignis divinus?* le *Liber* est seul à le dire ; on ne lit rien de ce genre dans l'inscription conservée au musée de Saint-Paul et dont un moulage existe au Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2536, fig. 7043) :

EXSVLTATE PII LACRIMIS IN GAVDIA VERSIS
ET PROTECTORI ⊳ REDDITE VOTA DEO
CVIVS SIC TENVIT RESOLVTVM DEXTERA TECTVM
IN VACVVM VT CADERET ⊳ TANTA RVINA SOLVM
SOLVS ET INVIDIAE PRINCEPS TORMENTA SVBIRET
QVI NVLLVM EX AMPLA ⊳ STRAGE TVLIT SPOLIVM
NAM POTIORA NITENT REPARATI CVLMINA TEMPLI
ET SVMPSIT VIRES ⊳ FIRMIOR AVLA NOVAS
DVM⊳XPI ⊳ ANTISTES CVNCTIS LEO PARTIBVS AEDES
CONSVLIT ET CELERI ⊳ TECTA REFORMAT OPE
DOCTOREM ET MVNDI PAVLVM PLEBS SANTA BEATVM
INTREPIDE SOLITIS ⊳ EXCOLAT OFFICIIS
LAVS ISTA FELIX RESPICIT TE PRAESBITER
NEC TE LEVITES ADEODATE PRAETERIT
QVORVM FIDELIS ATQVE PERVIGIL LABOR
DECVS OMNE TECTIS VT REDIRET INSTITIT

Les quatre derniers vers diffèrent des précédents par le mètre, la grandeur des lettres et la profondeur de la gravure. Dans les six distiques ce sont les curateurs de l'entreprise qui rendent gloire au pape : *Christi antistes Leo ;* celui-ci, dans les quatre trimètres leur rend l'éloge.

On lit une allusion à ce grand travail dans l'épitaphe du prêtre Félix, mort en 471 [3]. L'arc triomphal de la basilique de Saint-Paul porte encore une inscription, en partie refaite, commémorant cette restauration. La fille de Théodose, l'impératrice Placidie, y félicite le pape Léon :

PLACIDIAE PIA MENS OPERIS DECVS OMNE PATERNI
GAVDET PONTIFICIS STVDIO SPLENDERE LEONIS

De plus, le pape Léon restaura la fontaine de l'atrium [4] :

Perdiderat laticum longæva incuria cursus
quos tibi nunc pleno cantharus ore vomit.
Provida pastoris per totum cura Leonis
hæc ovibus Christi larga fluenta dedit.
Unda lavat carnis maculas, sed crimina purgat
purificatque animas mundior amne fides.
Quisque suis meritis veneranda sacraria Pauli
ingrederis supplex, ablue fonte manus.

[1] Rohault de Fleury, *Le Latran au Moyen Age*, p. 33. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 55. — [3] Id., *ibid.*, t. I, n. 831. — [4] Id., *ibid.*, t. II, p. 80.

Fecit vero cameram in basilica Constantiniana; nous avons commenté cette mosaïque absidale de la basilique du Latran, dont certaines parties remontent au ve siècle (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 261). *Fecit basilicam Beato Cornelio episcopo et martyri;* elle est mentionnée dans deux *Itineraria* du VIIe siècle [1], on n'en a rien retrouvé. *Hic constituit monasterium apud Beatum*

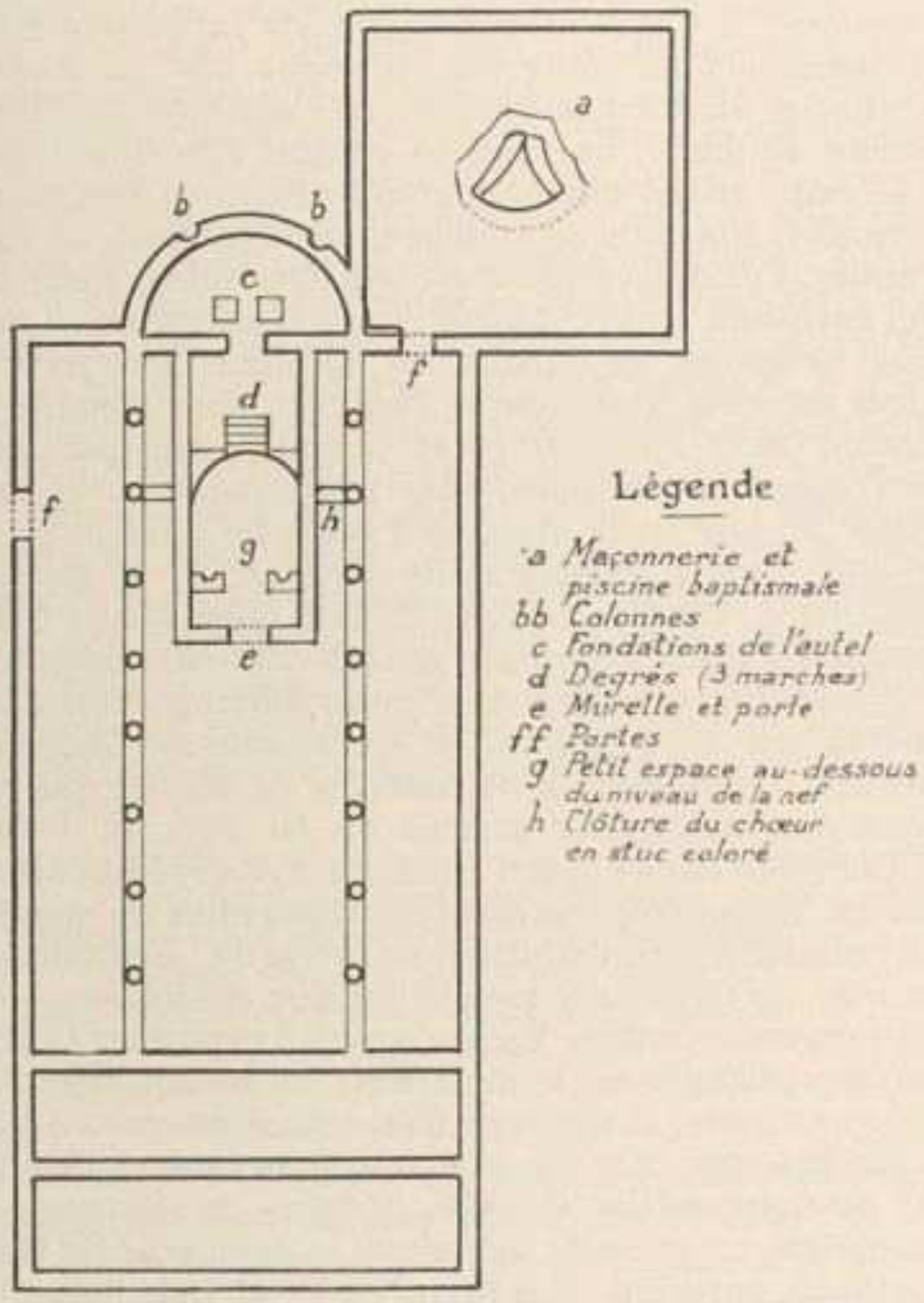

9668. — Plan de l'église Saint-Étienne.
D'après *Archaeologia*, t. XL, 1861, p. 167, fig. 1.

Petrum Apostolum [quæ nuncupatur sanctorum Iohannis et Pauli (ms. *E*)]. En 732 on voyait, dans les proches environs de Saint-Pierre, les trois monastères des Saints-Jean-et-Paul, de Saint-Étienne et de Saint-Martin. *Hic constituit ut intra actionem sacrificii diceretur SANCTUM SACRIFICIUM et cetera*, qui se lisent au canon de la messe et terminent l'épiclèse (la prière *Supra quæ propitio)*; ces mots: *sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*, visent le pain et le vin de l'offrande de Melchisédech. L. Duchesne croit ces mots dirigés contre les manichéens qui avaient horreur de ces deux éléments. *Hic constituit ut monacha non acciperit velaminis capitis benedictionem, nisi probata fuerit in virginitate LX annorum* (sur l'âge de la *velatio* des vierges, voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NONNE). *Hic constituit super sepulchra apostolorum custodes qui dicuntur cubicularii, ex clero Romano*, un service de garde d'honneur; nous connaissons deux *cubicularii*, ce sont Decius à Saint-Paul et un autre à Saint-Pierre [2]. *Qui etiam sepultus est aput beatum Petrum apostolum.* « Léon est le premier pape qui ait reçu la sépulture dans le portique de Saint-Pierre; il est aussi le premier dont les restes aient été déposés à l'intérieur de la basilique, *quod foret et tumulo dignus in arce Petri.* Mais cette seconde déposition n'eut lieu qu'en 688, par les soins du pape Serge Ier. L'épitaphe primitive est perdue; elle existait encore au IXe siècle, avec plusieurs autres qui se sont perdues aussi, et que Jean Diacre, l'auteur de la Vie de saint Grégoire, dit avoir vues dans le portique de Saint-Pierre: *In extrema porticu Beati Petri Apostoli ante secretarium, quo videlicet Leo, Simplicius, Gelasius atque Symmachus apostolicæ Sedis episcopi cum nonnullis aliis tumulati suis hactenus epitaphiis prædicantur* [3]. Beaucoup de ces épitaphes ont été copiées du VIIe siècle au IXe et sont venues jusqu'à nous dans divers recueils épigraphiques dont le plus important est la *sylloge Laureshamensis II* [4]. Il est à remarquer que celles des quatre papes nommés par Jean Diacre ne se rencontrent dans aucun de ces recueils [5]. » La date *III id. april*, est fausse; il faut la corriger d'après le martyrologe hiéronymien: *IIII id. novemb.* (voir au no 86, Sergius, 687-701).

Le tombeau de saint Léon se trouvait au bout, à gauche, du portique d'entrée, au bas du *secretarium.* Il était là comme le portier du temple *(ianitor arcis)*, dans l'attitude d'un pasteur veillant sur son troupeau, tel qu'il avait été durant son pontificat (vs. 7-12). Mais, par la suite du temps, les sarcophages de ses successeurs, se pressant auprès du sien, le cachaient aux regards. Serge le transporta à l'intérieur de l'église *(in arce Petri)*, orna cette nouvelle tombe de marbres précieux (vs. 17) et y fit peindre soit à fresque, soit en mosaïque, des prophètes et autres saints dont les corps reposaient aussi à Saint-Pierre (vs. 3-4). Il n'est guère douteux que cette chapelle ne soit identique à l'oratoire de saint Léon, mentionné dans la vie de Paul Ier, restauré sous Léon IV et Pascal II. La translation eut lieu le 28 juin 688.

48o **Hilarius** (461-468). — *Hic fecit decretalem*, elle manque;... *constitutum*, le synode romain de 465. *Hic fecit oratoria III in baptisterio basilicæ Constantinianæ* (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LATRAN), *nympheum et triporticum ante oratorium Sanctæ Crucis...* (voir *ibid.*), *In urbe vero Roma constituit ministeria qui circuirent constitutas stationes* (voir *Dictionn.*, au mot STATION). *Hic fecit monasterium ad Sanctum Laurentium et balneum et alium sub ære et prætorium.* Tous ces édifices ont disparu, mais le monastère actuel de Saint-Laurent paraît avoir remplacé l'ancien, dans le voisinage duquel se trouvaient deux bains, dont l'un couvert et l'autre à ciel ouvert pour les bains froids. Le *prætorium*, qu'une glose place sous le vocable de saint Étienne, correspond évidemment à celui de l'église de Saint-Étienne, fondée par le pape Simplice. Un *prætorium* était une maison rurale, peut-être celui-ci était-il destiné aux pèlerins. *Fecit autem et bibliothecas II in eodem loco*, ce qui ferait croire qu'il y avait là une installation assez confortable. *Qui... sepultus est ad Sanctum Laurentium, in crypta, iuxta corpus beati episcopi Xysti;* voir ce qui a été dit à propos de l'épitaphe supposée de Zosime. La date de la mort n'est pas fixée; il faut la placer au 29 février 468.

49o **Simplicius** (468-483). — *Hic dedicavit basilicam Sancti Stephani in Celiomonte*, Saint-Étienne-le-Rond, sur le Cœlius; l'édifice fut embelli par les papes Jean Ier et Félix IV [6]; *et basilicam Beati Apostoli Andreæ*, église située près de Sainte-Marie-Majeure et qui avait été d'abord un édifice privé appartenant au consul de 317, Junius Bassus (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot JUNIUS). Il consistait en une grande salle rectangulaire, précédée d'un vestibule de forme elliptique; les murs étaient incrustés de marbres et de nacre. On ignore par quel moyen cet édifice devint la propriété d'un certain Valila, le signataire de la *charta Cornu-*

[1] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180, 181, 297. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 1087; Margarini, *Inscr. S. Pauli*, Romæ, 1654, n. 281. — [3] Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, l. IV, c. LXVIII. — [4] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, Romæ, 1857-1861, t. I, p. 124-130. — [5] L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 241. — [6] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, Romæ, 1888, t. II, p. 152.

tiana, et comment il passa entre les mains du pape Simplice qui le transforma en église, ajouta une abside et respecta la salle avec sa décoration. Au-dessous de la mosaïque on lisait cette inscription dédicatoire :

Hæc tibi mens Valilæ decrevit prædia, Christe,
cui testator opes detulit ille suas,
Simplicius quæ papa sacris cælestibus aptans
effecit vere muneris esse tui :
et quod apostolici deessent limina nobis
martyris Andreæ nomine composuit.
Utitur hac heres titulis ecclesia iustis
succedensque domo mystica iura locat.
Plebs devota veni, perque hæc commercia disce
terreno censu regna superna peti.

La mosaïque représentait le Christ au milieu de six apôtres [1] ; l'église fut détruite en 1686.

(Hic dedicavit) aliam basilicam Sancti Stephani, église qu'on retrouve mentionnée dans la notice d'Hadrien Ier comme renfermant le tombeau d'un évêque et martyr Léon ; ... *et aliam basilicam intra urbe Roma, iuxta palatium Licinianum, Beatæ Martyris Bibianæ*, l'église de Sainte-Bibiane, encore debout sur l'Esquilin. *Hic sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli ;* l'épitaphe est perdue ; la date *VI non. martias*, est à corriger en *VI id.* Le sacramentaire léonien contient une prière pour le repos de l'âme de ce pape [2] : *Maiestatem tuam, Domine, suppliciter exoramus ut anima famuli tui Simplicii episcopi ab omnibus quæ humanitus attraxit exuta, in sanctorum censeatur sorte pastorum. Per.*

50° **Felix III** (483-492). — *Felix, natione Romanus ex patre Felice presbytero de titulo Fasciolæ ;* le père de Félix III serait le prêtre Félix qui, par ordre de saint Léon, présida aux réparations de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs :

Presbyter h[ic positus felix in] *p*[ac]*e quiescit*
cuius pura fi[des, probitas, vigil]*an*[ti]*a sollers*
pontificum c[laro placuit si]*c n*[ot]*a Leoni*
post labsum ut r[eparans venera]*nd*[i cul]*mina Pauli*
huic operis [tanti renovandam crede]*ret aulam*
depositus VII idus maias Leone aug. III [I et Probiano v. c.]
[*conss.*

Cette épitaphe se trouvait dans le pavement de Saint-Paul, non loin d'une grande dalle de marbre, aujourd'hui disparue, qui portait les épitaphes suivantes [3] :

Levitæ coniunx Petronia, forma pudoris
his mea deponens sedibus ossa loco
Parcite vos lacrimis dulce cum coniuge natæ,
viventemque Deo credite flere nefas.
Dp. in pace III non. octob. Festo v. c. cons. [472]
Hic requiescit in pace Paula cl. f. dulcis benigna
gratiosa, filia ss. Dp. VII kal. sept. [Ve]nantio v. c. cons. [484]
Hic requiescit dulcissimus puer Gordianus, filius ss.
Dp V id. sept. Symmacho v. c. conss. [485]
Hic requiescit Aemiliana sac. vg. Dp. V id. dec. Probino v. c. conss. [489]

Ces inscriptions ont rapport à des membres de la famille de Félix III. Étant diacre, il enterra sa femme, puis, pendant son pontificat, une fille et un fils, Paula et Gordianus, enfin Aemiliana, vierge consacrée. Le petit Gordianus a dû naître l'année de la mort de sa mère, ou très peu auparavant. Il suit de là que, d'après les règles en usage pour le célibat ecclésiastique, Félix ne fut ordonné diacre que vers le temps de la mort de son père (mai 471). C'est de cette famille que descendait saint Grégoire le Grand ; *de titulo Fasciolæ* (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom). *Hic fecit basilicam Sancti Agapiti*, inconnue. *Hic sepultus est in basilica Beati Pauli Apostoli.* Félix est le seul pape qui fut enterré dans la basilique de Saint-Paul ; la raison en est qu'il avait là son tombeau de famille.

51° **Gelasius** (492-496) (pour le décret et le sacramentaire qui portent le nom de ce pape, voir *Dictionn.*, t. VI, col. 722-747, 747-777). — *Hic fuit amator pauperum et clerum ampliavit.* L'auteur établit-il une corrélation entre ce dévouement aux pauvres et l'accroissement du clergé ? *Hic fecit constitutum de omnem ecclesiam ;* il s'agit probablement de la décrétale du 11 mars 494 *ad universos episcopos per Lucaniam, Brutios et Siciliam constitutos. Hic dedicavit basilicam Sanctæ Eufimiæ, martyris in civitate Tiburtina*, dont il ne reste aucun souvenir, *et alias basilicas Sanctorum Nicandri, Eleutheri et Andreæ in via Lavicana, in villa Pertusa*, l'emplacement n'est pas déterminé. *Fecit autem basilicam Sanctæ Mariæ in via Laurentina, in fundum Crispinis*, ce *fundus* est inconnu. *Hic fecit V libros adversus Nestorium et Eutychem, fecit et ymnos in modum beati Ambrosii ;* ces hymnes sont perdues ; *fecit etiam et sacramentorum præfationes < et orationes >* [ces mots manquent dans les abrégés de la 1re edit.], *cauto sermone* (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GÉLASIEN). D'autre part, on lit dans Gennadius : *Gelasius, urbis Romæ episcopus, scripsit « adversus Eutychem et Nestorium » grande et præclarum volumen et tractatus diversarum Scripturarum et sacramentorum delimata sermone.* La biographie de Gélase n'est donnée que par deux des manuscrits anciens du *De viris*, le *Veron. XXII* (VIIIe siècle) et le *Vercell. CLXXXIII* (du même siècle). Tous deux représentent Gennadius augmenté. Le premier a reçu l'addition de la Vie de Gennadius et de celle de Gélase ; le second est une combinaison du type du manuscrit de Vérone avec un type dont le plus ancien spécimen est le manuscrit de Montpellier, *408* (VIIIe-IXe siècle) et qui admet les notices de quatre écrivains africains de la seconde moitié du Ve siècle, Honorat de Constantine, Céréalis, Eugène de Carthage et Pomérius. Le premier manuscrit a donc seul de l'importance, puisqu'il nous fournit à l'état isolé l'une des recensions de Gennadius. Cette recension est certainement postérieure au début du VIe siècle. On remarquera que dans le pseudo-Gennadius pas plus que dans le *Liber pontificalis* il n'est parlé d'un sacramentaire. Ferd. Probst [4] a lu ou cru lire : *Scripsit volumen sacramentorum eliminato* (sic) *sermone ;* mais aucun des sept manuscrits, d'après lesquels Richardson a établi le texte de la biographie, ne présente ce texte expurgé. L. Duchesne croit avec raison qu'il est question « d'allocutions sur des textes de l'Écriture ou sur les cérémonies de l'Église ». C'est cependant sur cette notice et sur le renseignement du *Liber pontificalis* exclusivement qu'est fondée la notion d'un sacramentaire gélasien. Elle est d'ailleurs ancienne car elle remonte au IXe siècle. L. Duchesne a expliqué par suite de quels raisonnements on y est arrivé [5]. L'idée d'un sacramentaire gélasien, comme tel, doit être écartée.

Qui... sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli ; l'épitaphe est perdue.

52° **Anastasius** (496-498). — *Hic fecit confessionem beati Laurenti martyris ex argento, pens. lib. LXXX. Qui... sepultus est in basilica Petri Apostoli XIII kal. decemb.* Voici son épitaphe :

Limina nunc servo, tenui qui culmina sedis ;
hic merui tumulum præsul Anastasius.
Presbytero genitus, delegi dogmata vitæ
militiæque Dei natus in officiis ;
pontificum casto famulatus pectore iussis
obtinui magnum nomen apostolicum.

Son père était prêtre, lui-même était diacre quand il fut élu pape ; peut-être est-il l'Anastase diacre qu'on

[1] Ciampini, *Vet. monimenti*, t. I, pl. LXXVI. — [2] Muratori, *Lit. rom. vet.*, t. I, p. 454. — [3] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 371-373. — [4] F. Probst, *Röm. Sacramentarien*, p. 145. — [5] *Origines du culte*, 2e édit., p. 128 sq.

voit au concile romain de 495, mais comme on en trouve un homonyme au concile de 499, l'identification n'est pas certaine.

53° **Symmachus** (498-514). — *Hic ecit basilicam Sancti Andreæ Apostoli apud Beatum Petrum.* Ces mots introduisent la description des embellissements et des constructions nouvelles que le pape Symmaque entreprit à Saint-Pierre ; la basilique de Saint-André est la grosse rotonde marquée *e* sur le plan d'Alfarano en 1591 ; l'autre rotonde, marquée *d*, était désignée sous le nom de *Mausoleum* et abritait le mausolée des princes et princesses de la famille de Théodose ; la rotonde *e*, coordonnée à *d*, doit avoir eu la même destination et avoir été construite en même temps, mais on n'est pas certain qu'elle ait abrité des tombes impériales. Sur le plan d'Alfarano, cette rotonde ne communique avec l'extérieur que par celle de Sainte-Pétronille et par la grande basilique de Saint-André. A l'origine, il n'en était pas ainsi : l'église Saint-André avait un portique ou *atrium* spécial par lequel on accédait dans le corridor, entre les deux rotondes, et, de là, dans l'intérieur de celle de Saint-André. Au temps de Pierre Mallius (XIIe siècle), l'église Saint-André était considérée comme ayant été autrefois le *vestiarium Neronis ;* elle a survécu jusqu'au temps de Pie VI qui la fit démolir pour construire la sacristie actuelle. L'inscription dédicatoire de cette basilique fut transcrite dans une sylloge du Xe siècle [1] :

Templa micant, plus compta fide quam luce metalli,
constructumque nitet lege Tonantis opus.
Concordes quos regna tenent cælestia semper
iunxit et in terris una domus fidei ;
quam tamen antistes sancti confessor honoris
et meritis voluit nobilitare suis.
Symmache quapropter vivax iam fama per ævum
narrabit titulis amplificata piis.

On lit dans ce texte une allusion aux saints dont les reliques étaient conservées dans plusieurs chapelles.

L'auteur du *Liber* apporte un grand soin à détailler les embellissements : *tiburium ex argento purissimo*, etc. L'église de Saint-André comprenait sept chapelles dont les vocables changèrent au Moyen Age, le plan d'Alfarano donne des noms différents. Le pape Symmaque y fit placer des inscriptions dédicatoires. Celle de l'oratoire principal, où se trouvait l'autel de saint André portait celle-ci [2] :

Andreas hic sanctus templi tutabitur aram
Petri germanus, qui quondam funera leti
horrida perpessus sancta quoque carne pependit ;
dum crucis in patulo suspensus stipite martyr
ultima mortalis clausit spiracula vitæ,
purpureas sumens Christo regnante coronas.

Pour la chapelle des saints Prote et Hyacinthe, voici l'inscription dédicatoire [3] :

Martyribus sanctis Proto pariterque Hyacintho
Symmachus hoc parvo veneratus honore patronos
exornavit opus sub quo pia corpora rursus
condidit ; his ævo laus sit perennis in omni.

Pour l'oratoire de saint Sossius (et non pas Syxtus), voici l'inscription dédicatoire [4] :

Pontificis veneranda sequens vestigia Sossus
æquavit meriti nobilitate gradum.
Martyrio coniunctas orat verusque minister
reddidit officii debita iura sui.
Ille sacerdotem cupiens subducere morti
contigit optatam sub pietate necem.
O læta et iucunda quies ! O vita duorum
funere sub gemino quos tenet una salus.
Ite simul semper, cælestia sumite dona :
par pretium poscit gloria par fidei.
Symmachus antistes tanti sacrator honoris
hæc fecit titulis commemoranda suis.

Item ad fontem in basilica Beati Petri ; le pape Symmaque adjoignit au baptistère trois oratoires sous les mêmes vocables que ceux qu'Hilaire, son prédécesseur, avait fait construire autour du baptistère du Latran. Entre 501 et 506, Symmaque ne pouvant pénétrer au Latran imagina de reproduire à Saint-Pierre du Vatican les dispositions du Latran et de son baptistère, notamment les trois chapelles dont le nombre et les vocables devaient avoir quelque rapport avec l'initiation chrétienne. *Oratorium Sanctæ Crucis*, un peu isolé des deux autres oratoires ; *Oratoria II Sancti Johannis Evangelistæ et Sancti Johannis Baptistæ*, voici les inscriptions relatives à ces deux oratoires :

Ad cæli qui regna vocas æterna fideles
te precibus sanctis petimus, te poplite flexo :
pro nobis, Baptista potens, dignare precari.

Hoc tibi sanctific[antes], apostole sancte Johannes
accubitorque Dei, præsens altare, precamur
nostra tuo sancto peccamina deme precatu.

Ad cantharum beati Petri cum quadriporticum... ; le pape Symmaque embellit l'atrium, tout ce sujet sera exposé quand nous décrirons la basilique de Saint-Pierre. *Hic fecit basilicam S. martyris Agathæ*, reste à trouver ; *basilicam Sancti Pancrati*, encore debout sur l'emplacement de la tombe de Pancrace, exécuté le 12 mai 304 ; peut-être une église fut-elle bâtie au IVe siècle sur l'emplacement de sa sépulture? Quoi qu'il en soit, Symmaque bâtit une église qu'il confia aux prêtres du titre de Saint-Chrysogone dans le Transtévère. L'église de Saint-Pancrace était une des plus vénérées. *Item aput Beatum Paulum apostolum.* Il est impossible de rien déterminer avec certitude pour la part de Symmaque dans les remaniements et embellissements de cette basilique. Derrière l'abside de Saint-Paul il n'y avait que la voie publique et, au delà, sur la colline, le cimetière de Lucine (voir ce nom); peut-être dépendait-il de la basilique, car, avant la reconstruction de la basilique sous Valentinien II, ce cimetière s'étendait jusqu'au tombeau de l'Apôtre. C'est peut-être à ce cimetière que se rapporte l'inscription, du VIe-VIIe siècle, gravée par ordre d'Eusèbe et contenant une énumération des travaux exécutés par ses soins. *Intra civitatem romanam, basilicam Sanctorum Silvestri et Martini a fundamento construxit*, il s'agit du *titulus Equitii. Item ad Archangelum Michælem basilicam ampliavit*, dans l'intérieur de Rome mais à quel endroit? Ce n'est pas celle du château Saint-Ange qui ne remonte qu'au VIIe siècle ; peut-être est-ce la *basilica Beati Michahelis Archangeli*, cataloguée dans un itinéraire du VIIe siècle au nombre des basiliques qui *intus Romæ habentur.* Au commencement du IXe siècle nous trouvons trois églises Saint-Michel à Rome mentionnées dans la notice du pape Léon III : celle du monastère *in Fabiano*, celle du *vicus Patricii* et celle qui est maintenant S. Angelo *in Pescheria. Hic absidam Beatæ Agnæ qui in ruinam imminebat et omnem basilicam renovavit.* L'abside de Sainte-Agnès fut refaite sous le pontificat d'Honorius ; elle n'a donc rien gardé des restaurations de Symmaque ; dans la mosaïque (voir *Dictionn.*, t. I, col. 961, fig. 240 ; t. III, fig. 2719) on voit un pape figurer à gauche de la sainte, c'est peut-être Symmaque, mais sans aucune valeur iconographique car les têtes des deux papes sont modernes. Le *Liber pontificalis* dit que Symmaque « renouvela toute la basilique » ; il se peut que la nef avec ses colonnes à chapiteaux et le portique à double étage soient du commencement du VIe siècle.

Hic constituit ut omne die dominicum vel natalicia martyrum Gloria in excelsis *hymnus diceretur.* Cette mention marque le progrès d'une innovation que nous

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 246. — [2] Id., *ibid.*, t. II, 1re part., p. 257. — [3] Id., *ibid.*, t. II, 1re part., p. 42. — [4] Id., *ibid.*, t. II, 1re part., p. 246.

avons entrevue sous le pontificat de Télesphore au IIe siècle. Tout d'abord, le *Gloria in excelsis*, d'importation grecque, ne se chantait qu'à la messe de Noël; c'était un rite particulier à cette nuit. Tel est l'usage au temps du premier rédacteur. Le reviseur modifie ensuite le texte conformément aux habitudes de son époque créées par la constitution de Symmaque. *Hic fecit cymiterium Jordanorum*. Ce cimetière (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2642-2643) se voit sur la voie Salaire-Neuve, à droite, à l'embranchement du chemin de traverse qui conduit à Sainte-Agnès. C'est par ce cimetière que Bosio commença, en 1578, la découverte des

9669. — Épitaphe de Bonifacius II.
D'après D. Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, 1902, p. 65, n. 124.

catacombes de Rome [1] (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Bosio). *Qui... sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli XIIII kal. aug.*, son épitaphe est perdue.

54° **Hormisdas** (514-523). — *Hic fecit basilicam in territorio Albanense, in possessionem Mefontis*, inconnue. *Sub huius episcopatum multa vasa aurea vel argentea venerunt de Grecias*, quelques-uns de ces présents sont mentionnés dans la correspondance du pape Hormisdas. Le comte Justinien lui annonce l'envoi de *duo pallia holoserica ad ornamenta altaris SS. Apostolorum*; l'évêque de Constantinople, Épiphane, lui envoie les objets suivants: *calicem aureum gemmis circumdatum, patenam auream et alium calicem argenteum, vela holoserica duo.*

Qui... sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli. VIII id. aug. Son épitaphe a été reconnue par J.-B. De Rossi au milieu des poèmes d'Alcuin; elle fut rédigée par le pape Silvère (536-537), son propre fils [2]:

Quamvis digna tuis non sint, pater, ista sepulcris,
nec titulis egeat clarificata fides,
sume tamen laudes quas Petri captus amore
extremo veniens hospes ab orbe legat.
Sanasti patriæ laceratum scismate corpus
restituens propriis membra revulsa locis;
imperio devicta pio tibi Græcia cessit
amissam gaudens se reparasse fidem;
Africa lætatur multos captiva per annos
pontifices precibus promeruisse tuis.
Hæc ego Silverius, quamvis mihi dura, notavi
ut possent tumulis fixa manere diu.

55° **Johannes I** (523-526). — *Hic papa Johannes refecit cymiterium beatorum martyrum Nerei et Achillei, via Ardiatina*. Le pape fit restaurer la basilique de ces saints, au cimetière de Domitille (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot Nérée); *item renovavit cymeterium SS. Felicis et Audacti* (voir *Dictionn.*, t. V, au mot Félix et Audactus); ce cimetière portait le nom *de cymiterium Commodillæ* situé un peu à l'est de la basilique de Saint-Paul, près de la voie d'Ostie (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2394) [3]; *renovavit cymiterium Priscillæ*, vraisemblablement la basilique de Saint-Silvestre, située au-dessus des hypogées priscilliens [4]. Nous avons mentionné un tuyau de plomb, appelé *centenarium* relativement à ce pape (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3254; t. VII, col. 2196-2197, fig. 6159). Au retour d'un voyage à Constantinople, le pape fut emprisonné par le roi Théodoric qui l'enferma à Ravenne où il mourut en prison. *Cuius corpus translatum est de Ravenna et sepultus est in basilica Beati Petri, sub die VI kal. iun.* (526). L'épitaphe a été retrouvée par J.-B. De Rossi dans un centon informe et mutilé, conservé dans le ms. *lat. 8071* de la Bibliothèque nationale:

Quisquis] ad ætern[a]m festinat tendere vita[m
ille viam ex]quirat qua licet ire piis,
t[r]amite quo fretus cælestia regna sacerdos.
intravit meritis ante pa[rata] suis.
M[en]te magis vivens, commercia grata peregit,
perdidit ut poss[et] semper habere D[e]um.
Antistes Domini procumbis victima Christi;
pontific[es] summo sic pla[cue]re Deo.

56° **Felix IV** (526-530). — *Hic fecit basilicam Sanctorum Cosmæ et Damiani in urbe Roma, in loco qui appellatur via Sacra, iuxta templum urbis Romæ* (voir *Dictionn.*, t. III, art. Come et Damien). La mosaïque absidale de cette basilique est célèbre (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2417, fig. 6205), on y lit cette inscription dédicatoire, au nom du pape Félix IV:

Aula Di claris radiat speciosa metallis
in qua plus fidei lux pretiosa micat,
martyribus medicis populo spes certa salutis
venit et ex sacro crevit honore locus
optulit hoc Dno Felix antistite dignum
munus ut ætheria vivat in arce poli.

Huius temporibus consumpta est incendio basilica Sancti martyris Saturnini, basilique située au-dessus du cimetière souterrain de Thrason, sur la voie Salaire. Bosio en vit quelques ruines en 1594. *Qui... sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli. IIII idus octob.*, la date est fausse puisque le pape Boniface II fut ordonné le 22 septembre. L'épitaphe a été conservée, la voici [5]:

Certa fides iustis cælestia regna patere
antistes Felix quæ modo lætus habet
Prælatus multis humili pietate superbis
promeruit celsum simplicitate locum.
Pauperibus largus, miseris solacia præstans
Sedis apostolicæ crescere fecit opes.

57° **Bonifacius II** (530-532). — *Hic presbiteris et diaconibus et subdiaconibus et notariis scutellas de adeptis hereditatibus optulit...*; les *scutellæ* étaient de grands plats en métal; *qui... sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli*. Son épitaphe est conservée par une sylloge et un fragment se trouve dans les collections des cryptes vaticanes (fig. 9669) [6]:

Sedis apostolicæ primævis miles ab annis
post etiam toto præsul in orbe sacer
membra beata senex Bonifatius hic sua clausit
certus in adventu glorificanda Dei.
Mitis adunavit divisum pastor ovile
vexatos refovens hoste cadente greges;
iram supplicibus humili de corde remisit
debellans cunctos simplicitate dolos.
Egit ne sterilis Romam consumeret annus
nunc orando fugans miserando famem.
*Qui*S TE, *sancte pater, cum Christo nesciat esse*
SPLENDIDA *quem tecum vita fuisse probet?*
SED·ANN II·DIES XXVI. *Dep. in pace XVI kal. nov.* [532]
iter. post. cons. FFll. Lampadi et Orestis vv. cc.

[1] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 12, 149, 176; *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 8. — [2] *Alcuini Opera*, édit. Froben, t. II, p. 614; *Poetæ latini ævi carolini*, édit. Dümmler, t. I, p. 114; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 108. — [3] Boldetti, *Osserv. sopra i cimit.*, 1720, p. 543; J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 182-183. — [4] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 40. — [5] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 126. — [6] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 1029; t. II, 1re part., p. 126, 141; Dufresne, *Les cryptes vatic.*, in-8°, Paris, 1902, p. 64, n. 124.

58e **Johannes II** (533-535). — *Johannes qui et Mercurius*, ce pape est un des mieux attestés par les monuments épigraphiques. Nous lisons son nom sur une inscription de Saint-Pierre-aux-Liens, dédicace d'un ex-voto *(orbiculus cedrinus)* offert par le prêtre Severus à la basilique (fig. 9670). Par ce texte nous voyons que Jean II avait été, avant son pontificat, prêtre du titre de Saint-Clément. Cette basilique en conserve quelques vestiges (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1874), un fragment d'architrave provenant de l'ancien *ciborium* et portant l'inscription suivante : ALTARE TIBI DS SALVO HORMISDA PAPA · MERCVRIVS PB CVM SOCIIS OF*fert*. En outre, un chapiteau de colonne, provenant sans doute du même *ciborium*, sur lequel on lit (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1596, fig. 2921) :

+ MERCVRIVS FB SCE EC[*cl. Rom. servu*]S DNI.

Enfin, l'enceinte de la *schola cantorum* est formée de grandes tables de marbre sur lesquelles on voit en relief le monogramme du nom IOHANNES, au milieu d'ornements dont le style convient tout à fait au VIe siècle (fig. 9671) [1]. *Qui... sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli*, voici son épitaphe [2] :

Mente pia vivens, Christi nutritus in aula
et sola gaudens simplicitate boni ;
blandus in obsequiis et puro plenus amore
pacificam vitam iure quietis agens ;
qui gratus populis et celso dignus honore
sumpsisti meritis p[ont]ificale decus
commissumque tibi pascens bonitate magistra
servasti cunctum sub pietate gregem ;
pro quo rite tuum venerans Agapetus honorem
præstitit hæc tumulo munera grata tuo,
qui nunc antistes Romana celsus in urbe
sedis apostolicæ culmina sacra tenet.

59e **Agapitus** (535-536). — *Ex patre Gordiano presbitero, clericus a sanctos Johannem et Paulum ;* ce pape était fils de Gordien, prêtre du titre de Pammachius *(a Sanctis Johanne et Paulo)*, signataire au concile romain de 499, massacré en 501 ou 502 par les adversaires du pape Symmaque. Au moment où Agapet fut élu pape, il était lui-même archidiacre de l'Église romaine. Le mot *clericus* peut s'entendre du fait qu'Agapet aurait été attaché dans son enfance au clergé du titre des Saints-Jean-et-Paul dont son père était titulaire. La maison paternelle, très proche du titre de Pammachius, devint plus tard la propriété de saint Grégoire le Grand et fut le siège du monastère du *clivus Scauri*. Le pape Agapet avait installé dans sa demeure une bibliothèque dont les armoires à livres étaient surmontées des images de saints Pères grecs et latins ; l'inscription dédicatoire était celle-ci [3] :

Sanctorum veneranda cohors sedet ordine [longo]
divinæ legis mystica verba docens.
Hos inter residens Agapetus iure sacerdos
codicibus pulchrum condidit arte locum.
Gratia par cunctis, sanctus labor omnibus unus ;
dissona verba quidem, sed tamen una fides.

Cuius corpus in loculum plumbeum translatum usque in basilicam Beati Petri Apostoli, ubi et sepultus est ; l'épitaphe est perdue.

60e **Silverius** (536-537). — C'était le fils du pape Hormisdas ; son accession au pontificat souleva quelque opposition : *Hic levatus est a tyranno Theodato sine deliberatione decreti* nous apprend le *Liber pontificalis*. Théodat n'y fut pas étranger et le choix d'un sous-diacre, contraire à l'usage romain, laisse entrevoir l'influence du roi des Goths. Y eut-il un cas simoniaque? On n'en a pas la preuve. *Nam et ecclesias et corpora martyrum sanctorum exterminatæ sunt a Gothis*. Après l'entrée de Bélisaire et la fuite des soldats de Vitigès, on procéda à des reconstructions et restaurations d'édifices connues de nous par des inscriptions commémoratives, en particulier dans les cimetières des voies Salaire-Ancienne et Neuve, c'est-à-dire sur les points où les attaques avaient été les plus violentes. Sur la voie Salaire-Ancienne il fallut restaurer le tombeau du martyr Diogène [4] :

Hic furor hostilis templum violavit iniquus
cum premeret vallo mœnia septa Getes ;
Nullius hoc potuit temeraria dextera gentis
hæc modo permissa est quod peritura fuit.
Nil gravat hoc tumulo sanctorum pessimus hostis,
materiam potius repperit alma fides.
In melius siquidem reparato fulget honore :
cum scelere hostili crevit amor tumulis.
Suscipe nunc gratus devotæ munere mentis.
Diogenes martyr, cui dedit ista volens.

Au tombeau des martyrs Vital, Martial et Alexandre,

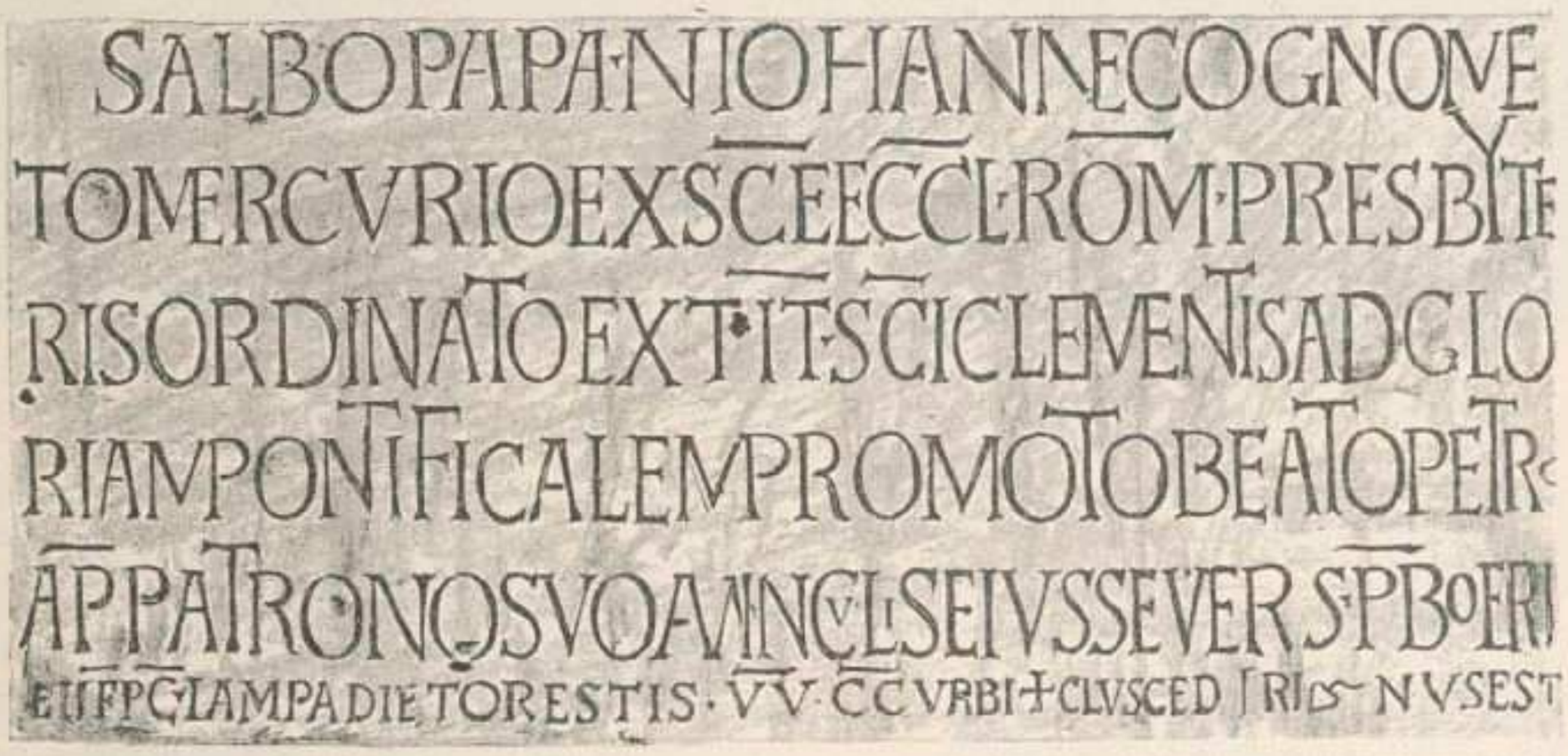

9670. — Inscription de la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens.
D'après une photographie.

[1] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1870, pl. X-XI, p. 142-146. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 126. — [3] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 16, 28 ; cf. *Studi di storia e diritto*, t. V, p. 327. — [4] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 83, 100.

du cimetière des *Giordani*, sur la voie Salaire-Neuve [1] un fragment retrouvé dans le cimetière *ad duas lauros*, sur la voie Labicane, et entré au musée de Latran, (fig. 9672) :

Cum peritura Gethæ POSVISSENT CASTRA SVB VRBE
*moverunt sanc*TIS BELLA NEFANDA PRIVS
istaque sacrileg O VERTERVNT CORDE SEPVLCHRA
martyribus quo NDAM RITE SACRATA PIIS
*quos monstrante De*O *da*MASVS SIBI PAPA PROBATOS
affixo monuit carmine iure coli.
Sed periit titulus confracto marmore sanctus,
nec tamen his iterum posse latere fuit;
diruta Vigilius nam mox hæc papa gemiscens
hostibus expulsis omne novavit opus.

Au tombeau des martyrs Chrysanthe et Darie (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1560-1568), à peu de distance du sanctuaire précédent [2] :

His votis paribus tumulum duo nomina servant
Crisanti Dariæ nunc venerandus honor;
effera quem rabies neclecto iure sepulchri
sanctorum in tumulos præda furentis erat.
Pauperis ex censu melius nunc ista resurgunt
divite sed voto plus placitura Deo.
Plange tuum, gens sæva, nefas: periere furores,
crevit in his templis per tua damna decus.

Intra civitatem autem grandis famis ut aqua venundaretur pretio, nisi nympharum remedius subvenisset. Les aqueducs furent coupés, mais les sources et l'eau du Tibre suffirent à désaltérer la population de Rome. *Quem suscepit Vigilius archidiaconus in sua quasi fide et misit eum in exilio in Pontias* (Liberatus précise : *in insulam Palmariam*, une des trois îles du groupe des *Pontiæ*) *et sustentavit eum panem tribulationis et aqua angustiæ. Qui deficiens mortuus est et confessor factus est;* ce point est douteux, il lui fallut attendre le XIVe siècle pour recevoir un culte à Rome ; la dépouille mortelle demeura à l'île Palmaria [3]. La déposition violente de Silvère n'appartient pas au présent travail.

61° **Vigilius** (537-555). — *Tunc Vilisarius patricius de spolia Wandalorum veniens Romam obtulit beato Petro apostolo per manus Vigilii papæ crucem auream* (elle échappa au pillage du palais pontifical, en 885) *cum gemmis pens. lib. C, scribens victorias suas, et cereostatos argenteos maiores II, qui stant usque hodie ante corpus beati Petri apostoli... Fecit enim Vilisarius patricius xenodochium in via Lata;* sur l'emplacement fut construite l'église de Sainte-Marie de Trévi, près de la fontaine Trévi ; *et in via Flamminea iuxta civitatem Hortas, monasterium Sancti Juvenalis, ubi possessiones et dona multa largitus est.* Orta est située à VIII milles de Narni dont le premier évêque, Juvénal, vécut dans la seconde moitié du IVe siècle. L'église de Saint-Juvénal à Narni a duré jusqu'au XVIe siècle. Le pontificat de Vigile fut rempli d'émotions; finalement il aborda en Sicile, *in civitate Syracusis : adflictus, calculi dolorem habens, mortuus est. Cuius corpus ductæ Romæ sepultus est ad Sanctum Marcellum in Salaria;* le catalogue de Vérone précise : *secunda feria nocte, septimo idus iunias, indictione tertia* (7 juin 555).

A la période des dix années tragiques de ce pontifi-

9671. — Dalle-balustrade de la basilique de Saint-Clément, à Rome.
D'après Grisar, *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, t. I, 2e part., 1906, p. 53, fig. 151.

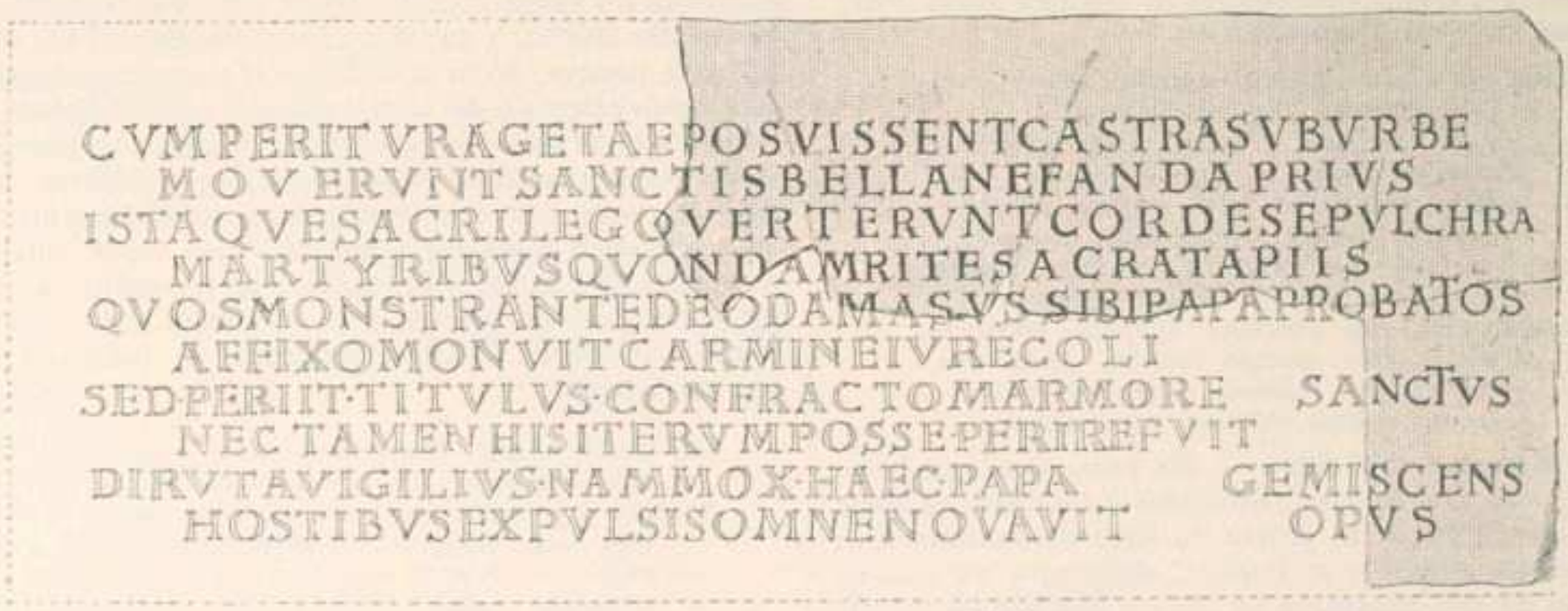

9672. — Inscription du pape Vigile.
D'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, 1911, pl. XLVI, n. 6.

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 100, 137. — [2] Id., *ibid.*, t. II, 1re part., p. 84, 87, 116, 135; le vs. 4 est corrompu ; cf. J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 38; 1882, p. 59-64. — [3] *Acta sanct.*, jun. t. V, p. 11, 12.

cat se rapporte l'épitaphe du prêtre Maréas dont nous avons donné le texte et le commentaire (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2072-2075, fig. 7727).

62° **Pelagius** (556-561). — ... *Mortuus est et sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli ;* son épitaphe a été conservée par Pierre Mallius ; il nous apprend que

9673. — Fragment de la mosaïque de l'abside de Saint-Laurent-hors-les-Murs. D'après De Rossi, *Musaici cristiani*, Roma, 1873.

le tombeau de Pélage se trouvait *ante secretarium* de la basilique de Saint-Pierre [1] :

Terrenum corpus claudant hæc forte sepulchra
nil sancti meritis derogatura viri :
vivit in arce poli cælesti luce beatus
vivit et hic cunctis per pia facta locis
surgere iudicio certus dextramque tenentem
angelica partem se rapiente manu.
Virtutum numeret titulos Ecclesia Dei
quos ventura ut[inam] sæcula ferre queant.
Rector apostolicæ fidei veneranda retexit
dogmata quæ clari constituere patres.
Eloquio curans errorum scismate lapsos
ut veram teneant corda pacata fidem.
Sacravit multos divina lege ministros
nil pretio faciens immaculata manus ;
captivos redimens, miseris succurrere promptus
pauperibus nunquam parta negare sibi.
Tristia participans, læti moderator opimus
alterius genuitur credidit esse suos.

Hic requiescit Pelagius pp. qui sedit annos IIII, m. X, d. XVIII. Depos. IIII nonas martias. Là où le *Liber* mentionne cette mort il la fixe au 2 mars ; ici, sur l'épitaphe, il préfère le 4 et Agnellus de Ravenne donne le *die III mens. mart.* En plaçant la mort le 3 et l'enterrement le 4, les chiffres s'accordent avec la date de son ordination, le dimanche 16 avril 556.

63° **Johannes III** (561-574). — *Hic amavit et restauravit cymiteria sanctorum martyrum. Hic instituit ut oblationem et amula vel luminaria in easdem cymiteria per omnes dominicas de Lateranis ministraretur.* La guerre des Goths se prolongea pendant dix-huit ans au grand détriment des catacombes. L'insécurité de la banlieue de Rome fit renoncer à y porter les cadavres et on ouvrit des cimetières dans l'intérieur de la ville. Les catacombes n'offrirent plus d'attrait que par les corps saints qu'elles possédaient, tout ce qui n'était pas en réputation de sainteté fut oublié ; ainsi les catacombes devinrent les « sanctuaires des martyrs », mais il en résulta que, les inhumations des fidèles ne s'y faisant plus, les desservants hésitèrent ou répugnèrent à s'y rendre. Le pape Jean III comprit où conduirait pratiquement cet abandon et il chargea l'administration centrale de l'Église romaine des menus frais qu'entraînerait chaque dimanche la célébration de la messe ; en conséquence, il fit envoyer dans tous les cimetières l'*oblata* c'est-à-dire le pain, l'*amula* ou burette de vin, et les cierges nécessaires. *Hic perfecit ecclesiam Apostolorum Philippi et Jacobi et dedicavit eam ;* on pouvait lire jusqu'au xve siècle sur le linteau de la porte principale cette inscription :

Pelagius cœpit, complevit papa Johannes :
unum opus amborum, par micat et meritum.

Nous avons dit que cette église avait été fondée par le pape Jules Ier et son nom lui fut donné ; peut-être dès la fin du ve siècle, reçut-elle le vocable des apôtres, en général, et sous Pélage et Jean III, celui des apôtres Philippe et Jacques.

Dans l'abside on lisait six distiques, dont le premier était encore lisible au milieu du xve siècle :

Hic prior antistes vestigia parva reliquit
supplevit cœptum papa Iohannes opus.
Largior existens angusto in tempore præsul
despexit mundo deficiente premi.
Fluctibus humanis portum scit ferre salutis
cui semper curæ est reddere vota Deo.
Nomine, censura, mente et sermone Iohannes,
qui sibi commissas pascere novit oves.
Hoc opus excoluit quo plebs festina recurrens
eripitur morsu dilaceranda lupi.
Quisquis lector adest Iacobi pariterque Philippi
cernat apostolicum lumen in esse locis.

En 571, Narsès rentra à Rome avec le pape Jean : *tunc sanctissimus papa retinuit se in cymiterio sanctorum Tiburtii et Valeriani et habitavit ibi multum temporis ut etiam episcopos ibidem consecraret.* L'église des Saints-Tiburce-et-Valérien s'élevait au-dessus du cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne ; les bâtiments d'habitation avaient reçu, par extension, le nom de « cimetière ». Narsès mourut à Rome et fut déposé dans un cercueil de plomb qu'on transporta, avec tous ses trésors, à Constantinople : *eodem tempore Johannis papa et ipse mortuus est et sepultus in basilica Beati Petri Apostoli* et Maffeus Veggius ajoute *ante secretarium.* L'épitaphe est perdue.

64° **Benedictus** (575-579). — *Qui sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli, in secretarium.* L'épitaphe est perdue.

65° **Pelagius II** (579-590). — ... *Investivit corpus beati Petri apostoli tabulis argenteis deauratis.* « Il ne peut être question du sarcophage apostolique, trop profondément enterré pour avoir été l'objet d'une semblable décoration », écrit L. Duchesne. Du reste, saint Grégoire qui parle (*Epist.*, l. IV, ep. xxx) de cet embellissement ordonné par son prédécesseur, indique un endroit séparé de la tombe apostolique par une distance de quinze pieds : *Dum beatæ recordationis decessor meus, quia argentum quod supra sacratissimum corpus beati*

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 208.

Petri apostoli erat, longe tamen ab eodem corpore fere quindecim pedibus, mutare voluit, signum ei non parvi terroris apparuit. On lisait ces vers au IXe siècle, à Saint-Pierre *in altare* [1] :

Vox arcana Patris, cœli quibus æqua potestas,
descendit terras luce replere sua;
hanc Deus humanam sumens de virgine formam
discipulos mundo præcipienda docet.
Quæ modo Pelagius præsul cum plebe fideli
exercens offert munera sacra Deo
ut Romana manu cœlesti sceptra regantur
sit quorum imperio libera vera fides.
Pro quibus antistes reddens hæc vota precatur
sæcula principibus pacificata dari,
hostibus ut domitis Petri virtute per orbem
gentibus ac populis pax sit et ista fides.

Ce pape fit élever un ambon à Saint-Pierre avec ces deux inscriptions [2] :

Scandite cantantes dno dnmq. legentes
Ex alto populis verba superna sonent.

et du côté opposé : *Pelagius. jun. episc. di famulus fecit curante juliano pp. scd.*

Hic domum suam fecit plochium pauperum senum, un asile pour les vieillards. *Hic fecit cymiterium beati Hermetis martyris*, sur la voie Salaire-Ancienne [3]. *Hic fecit supra corpus beati Laurenti martyris basilicam a fundamento constructam et tabulis argenteis exornavit sepulchrum eius.* On distingue encore ces travaux ; la mosaïque de l'arc absidal est toujours en place (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1943, fig. 6934), sauf aux deux extrémités quelques restaurations. La tête de Pélage n'a pas été refaite, on peut la considérer comme un portrait (fig. 9673). Sur la courbe de l'arc on lit ce distique adressé à saint Laurent :

*Martyrium flammis oli*M LEVVITA SUBISTI
IVRE TVIS TEMPLIS LVX BEN*eranda redit.*

Une autre inscription métrique décrivait les réparations exécutées par ordre de Pélage. Le texte en a été conservé dans les sylloges [4]. J.-B. De Rossi croit que sa place primitive était dans la convexité de l'ancienne abside, maintenant démolie, et qu'il était distribué en trois colonnes, chacune de deux distiques (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1945) :

Demovit Dominus tenebras ut luce creata
his quondam latebris sic modo fulgor inest.
Angustos aditus venerabile corpus habebat
huc ubi nunc populum largior aula capit.
Eruta planities patuit sub monte reciso
estque remota gravi mole ruina minax
Præsule Pelagio martyr Laurentius olim
templa sibi statuit tam pretiosa dari.
Mira fides, gladios hostiles inter et iras
pontificem meritis hæc celebrasse suis.
Tu modo sanctorum cui crescere constat honores
fac sub pace coli tecta dicata tibi.

« Le premier distique fait allusion à la galerie supérieure, percée de nombreuses fenêtres, par où le jour se répand abondamment dans les profondeurs d'un édifice en partie souterrain. Cette galerie permettait à une assistance plus considérable de prendre place dans le sanctuaire du martyr, et c'est probablement à cette circonstance que fait allusion le distique suivant, en particulier l'expression *largior aula capit*. Dans la restitution moderne on a écrit *longior* au lieu de *largior*, contre le témoignage des manuscrits. On pensait à un agrandissement dans le sens de la longueur, lequel semble indiqué par les deux colonnes les plus rapprochées de l'abside, qui sont d'un autre module que les autres et qui portent des chapiteaux d'un autre style. Mais il n'est pas sûr que cet allongement ne soit pas antérieur à Pélage ; en tout cas, si l'auteur du distique avait eu en vue un agrandissement en ce sens, il aurait écrit *longior*, comme on l'a restitué en ce siècle et non point *largior* comme ont lu les épigraphistes du temps de Charlemagne. Quant à la largeur proprement dite, on ne peut croire qu'elle ait été augmentée par Pélage si l'on admet que la partie inférieure de l'église est du Ve siècle ou si on la fait remonter à Constantin. Mais la capacité de l'édifice a pu être accrue et par l'établissement de la galerie supérieure, et par un changement de distribution dans les *cancelli* et autres abords de la tombe sainte : *Angustos aditus venerabile corpus habebat*. Une partie des fidèles, les femmes probablement, étant installés dans la galerie, et l'espace accessible étant augmenté en bas, on pouvait dire désormais : *populum largior aula capit*, sans que l'*aula* fût devenue en réalité plus large. Le distique *Eruta planities* mentionne les travaux de déblaiement qui ont fait disparaître la partie de la colline immédiatement adjacente à la basilique, et qui, par sa poussée, en compromettait la solidité. Une fois la terre enlevée, il fallut consolider les fondements et les parties inférieures du mur qu'elle appuyait jusque-là. C'est, semble-t-il, ce qui explique l'expression : *basilicam a fundamento constructam*. Dans les quatre derniers vers, Pélage II fait allusion à l'invasion lombarde qui, en ces temps-là, s'étendait jusque sous les murs de Rome [5]. » *Qui mortuus est et sepultus ad beatum Petrum apostolum*. L'épitaphe est perdue.

66e **Gregorius I** (590-604) (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1753-1776, fig. 5449-5456). — La notice du *Liber pontificalis* est plus ancienne que les biographies de Bède, Paul Diacre et Jean Diacre. Cette dernière contient une description soignée du portrait du pape et de ses parents qu'on voyait encore dans le monastère du *clivus Scauri* (fig. 9674). *Hic exposuit omelias evangeliorum numero XL*, catalogue de ses écrits. *Hic augmentavit in prædicationem canonis* dies que nostros in tua pace dispone *et cætera*. Ces mots sont la finale de la prière du canon : *Hanc igitur* qu'on lit à diverses reprises dans le sacramentaire léonien de Vérone compilé au VIe siècle ; mais ce ne sont que des formes spéciales de cette prière, usitées en certaines cérémonies ; le texte ordinaire du canon ne se rencontre pas dans ce manuscrit, gravement mutilé au commencement. Il est à noter que la notice de saint Grégoire ne contient pas une seule allusion à l'activité liturgique ou cantorale de ce pape. *Hic fecit beato Petro apostolo cyborium cum columnis suis IIII ex argento puro*. Le *ciborium* d'argent consacré à Saint-Pierre par Sixte III était encore en place à la fin du VIIIe siècle, on ne saurait donc le confondre avec celui de saint Grégoire. *Hic fecit ut super corpus beati Petri missas celebrarentur ; item et in ecclesiam Beati Pauli Apostoli eadem fecit*. Ce règlement fait suite à celui du pape Simplice sur le même sujet ; on n'en a pas le texte, on ignore donc en quoi il a modifié l'usage antérieur. *Eodem tempore dedicavit ecclesiam Gothorum quæ fuit in Subora, in nomine beatæ Agathæ martyris* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2819-2822). *Hic domum suam constituit monasterium* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1757, fig. 5450). *Qui mortuus est et sepultus in basilica Beati Petri Apostoli, ante secretarium*. L'épitaphe a été conservée par les syl-

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 145. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 21. — [3] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 176 ; *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 2, 3. — [4] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., Romæ, 1888, t. II, 1re part., p. 63, 106, 157 ; en 1860, il fut rétabli en deux colonnes au-dessus de la mosaïque. — [5] L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 310.

9674. — Portraits de saint Grégoire et de ses parents.
D'après A. Rocca, *S. Gregorii ejusdem parentum imagines*, Rome, 1597.

loges épigraphiques ; il en subsiste deux fragments [1] (fig. 9675) :

+ SVScipe terra tuo corpus de corpore sumptum
reddere quod valeas vivificante Deo ;
spiritus astra petit, lethi nil iura nocebunt
cui vitæ alterius mors magis ipsa via est.
Pontificis summi hoc clauduntur membra sepulcro
qui innumeris semper vivit ubique bonis.
Esuriem dapibus superavit, frigora veste
atque animas monitis texit AB hoste sacris.
Implebatque actu quicquid seRMOne docebat
esset ut exemplum mySTIca verba loquens.
Ad Christum Anglos conveRTIT pietate magistra
adquirens fidei agMINa gente nova
Hic labor, hoc studium, hæc tibi cura, hoc pastor agebas,
ut Domino offerres plurima lucra gregis.
Hisque Dei consul factus lætare triumphis
Nam mercedem operum iam sine fine tenes

Hic requiescit Gregorius papa, qui sedit ann. XIII, mens. VI dies X. Depositus IIII idus martias.

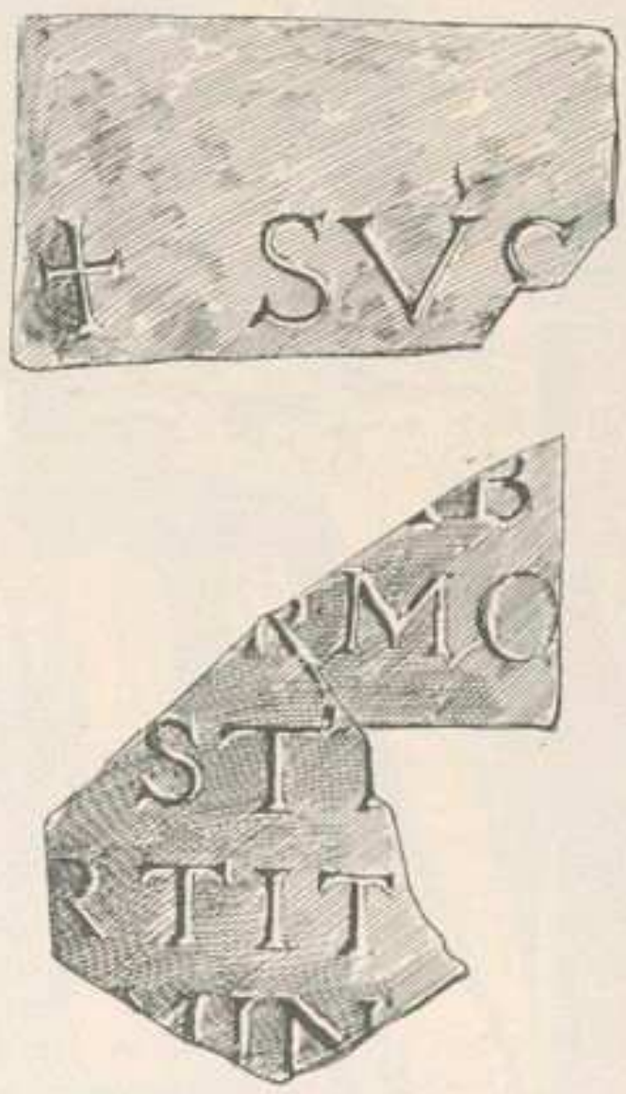

9675. — Fragment de l'épitaphe de saint Grégoire. D'après Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, 1902, p. 66.

67° **Sabinianus** (604-606). — En 589, le *Liber* note une terrible inondation dont parlent aussi Grégoire le Grand [2] et Grégoire de Tours [3] ; celui-ci nous apprend que les *horrea Ecclesiæ romanæ* furent renversés par l'inondation du Tibre *in quibus nonnulla milia modiorum trilici periere*. Le blé emmagasiné dans ces greniers n'était pas destiné à être vendu ; il devait être distribué aux pauvres, or le *Liber pontificalis* nous apprend que le pape *jussit aperire horrea Ecclesiæ et venumdari frumenta per solidum unum tritici modios XXX*, ce qui fut blâmé par comparaison avec la générosité de saint Grégoire le Grand. Une légende s'empara de ce fait ; on la trouve dans la Vie de saint Grégoire (c. XXIX), par Paul Diacre. Elle rapporte que Grégoire apparut trois fois à son successeur pour l'exhorter à la charité, alors, ne pouvant le persuader, il le frappa à la tête et celui-ci en mourut. Le prix du blé était alors de 30 boisseaux pour un sou d'or. *Hic in ecclesia Beati Petri Apostoli luminaria addidit. Quo defuncto, funus eius ejectus es per portam sancti Iohannis, ductus est foris muros civitatis ad pontem Molvium*, on fit faire un détour au convoi funèbre pour éviter la traversée de la ville qui ne se fût peut-être pas passée sans inconvénients. *Qui sepultus est in ecclesia Beati Petri Apostoli.* Voici son épitaphe dont il subsiste un très petit fragment en bons caractères, conservé dans les grottes vaticanes. Sarti et Settelé ont restitué ce débris à la dernière ligne (fig. 9676) dont les sylloges épigraphiques n'avaient rien conservé [4] :

Sæva, vorax, nil posse tuas, mors, aspice vires,
vivit in æternum quem peremisse putas.
Nam bona distribuens qui nil migrando reliquit
per te post missas ire videtur opes.
Hic primam subita non sumpsit laude coronam
sed gradibus meruit crescere sanctus homo ;
atque hominum vitium blando sermone removit,
nec iudex culpis, sed medicina fuit.
Præsule quo nullum turbavit bellicus horror
sæva nec angelici vulneris ira fuit ;
quem famis ira dapes, quem nudus sensit amictum ;
vincebat lacrimis omnia dira suis.
*Hic requiescit Sabi*NIANV*s papa qui sedit ann. I mens. V [dies VIII.*
Depositus VIII kal. mart. p. c. d. n. FOCAE *Aug. ann. III.*

68° **Bonifatius III** (607). — *Hic optinuit apud Focatem principem ut Sedes apostolica beati Petri apostoli caput esset omnium ecclesiarum, qui ecclesia Constantinopolitana prima se omnium ecclesiarum scribebat.* Ce décret de l'empereur Phocas n'est pas autrement connu, mais il donnait satisfaction aux papes de Rome contre le patriarche de Constantinople qui s'attribuait le titre de patriarche œcuménique. *Hic fecit constitutum in ecclesia Beati Petri, in quo sederunt episcopi LXXII, presbyteri romani XXXIII diaconi et clerus omnis...* un concile romain. *Quo defuncto sepultus est in ecclesia Beati Petri Apostoli.* Voici son épitaphe :

Postquam, mors, Christi pro nobis morte peristi
in Domini famulos nil tibi iuris erit.
Pone trucem rabiem, non est sævire potestas ;
aut quid victa furis non nocitura piis?
Hoc siquidem melius dimisso vivitur orbe
cum tamen ut vivat hic sibi quisque facit.
Hoc sita sunt papæ Bonifati membra sepulcro,
pontificale sacrum qui bene gessit opus,
iustitiæ custos, rectus patiensque, benignus,
cultus in eloquiis et pietate placens.
Flete ergo mecum pastoris funera, cuncti
quos tædet citius his caruisse bonis.
Hic requievit Bonefatius qui sedit menses VII dies XXII. Depo- [situs pridie
idus nov., imperante dom(no) n(ostro) Foca p(er)p(etuo) [Aug(usto) anno VI, indict. XI.

69° **Bonifatius IV** (608-615). — *Natione Marsorum* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2293-2297), *ex patre Johanne medico* (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MÉDECIN). *Eodem tempore petiit a Focate principe templum qui appellatur Pantheum, in quo fecit ecclesiam Beatæ Mariæ semper virginis et omnium martyrum ; in qua ecclesia princeps dona multa optulit* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2062-2068 ; t. XIII, col. 2062). C'est le premier exemple connu d'un temple romain changé en église ; la dédicace est marquée au 13 mai dans le petit martyrologe romain et dans le martyrologe d'Adon. *Hic domum suam monasterium fecit, quem et ditavit*, est-ce au pays des Marses ou à Rome? *Quo defuncto, sepultus*

[1] M. Andrieu, *La chapelle de saint Grégoire dans l'anc. basil. Vatic.*, dans *Riv. di arch. crist.*, 1936, p. 61-100. — [2] *Dial.*, l. III, c. XIX. — [3] *Hist. Francor.*, l. X, c. 1. — [4] Sarti et Settele, *Appendix de crypt. vatic.*, p. 99, pl. XXIII, n. 2 ; J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 127, 211 Grisar, *Anal. rom.*, t. I, 1899, p. 162 ; D. Dufresne, *Les cryptes vatic.*, p. 80, n. 153.

est ad beatum Petrum apostolum. Son épitaphe a été conservée par les sylloges [1] :

Vita hominum brevis est, certa hanc determinat ora,
sed vitæ æternæ inde paratur iter,
quo non indecora aut rursum peritura videntur
sed pulchrum atque decens idm sine fine manet.
Dic igitur, quid, mors, stimulis agitaris iniquis?
quid fremis incassum? quid furibunda geris?
Commoda nulla tibi poterunt tua facta referre
nec prodesse potest impetus iste tibi.
Gregorii semper monita atque exempla magistri
vita, opere ac dignis moribus iste sequens.
Quo hunc terrere putas? Sunt huius maxima vota
mittere ad astra animam, reddere corpus humo,
Saucia multiplici si quidem nam membra dolore
rursus in antiquo pulvere versa manent;
quæ coniuncta animæ stabilito in corpore surgant,
ad vitam æternam, te pereunte magis.
Sancta fides, merito vitæ, clementia patris
spem certam hanc famulos iussit habere suos.
Hic requiescit Bonifatius iunior, qui sedit annos V, menses VIII, [*dies XII.*
Depositus oct. id. madii, imperante domno Eraclio, anno [*eius II.*

9676. — Fragment de l'épitaphe de Sabinianus. *Ibid.*, p. 80.

Il existe un éloge en vers rimés ou léonins de saint Boniface IV que le style et la forme des caractères permettent de rapporter au XIIe siècle (fig. 9677) :

+ Gregorio quartus iacet hic Bonifacius almus
huius qui sedis fuit æquus rector et ædis.
Tempore qui Focæ cernens templum fore Romæ
delubra cunctorum fuerant quo dæmoniorum.
Hoc expurgavit sanctis cunctisque dicavit
eius natalis sollempnia qui celebratis
Primis septembris fert hæc lux quarta kalendis
octavus titulo hoc Bonifatius ossa reperta
hac locat erecta Bonifatii nominis ara.

L'expression *Gregorio quartus* désigne le quatrième successeur de saint Grégoire le Grand. Ce texte fait allusion au fait consigné dans le *Liber pontificalis* de la concession du Panthéon par l'empereur Phocas. La fête de saint Boniface IV se célébrait le *IV kal. sept.* (29 août), date qui devait rappeler une translation de ses reliques puisque lui-même était mort le 25 mai.

70e **Deusdedit** (615-618). — *Hic clerum multum dilexit...* Saint Grégoire, moine bénédictin, avait marqué une grande bienveillance à ses confrères ; son successeur leur fut moins favorable, aussi le *Liber* nous dit-il de lui : *Hic ecclesiam de clero implevit*, mais il dura peu de temps. Boniface III ne fit que passer et saint Boniface IV rendit sa faveur aux moines, mais Deusdedit, son successeur, leur fit des loisirs ; il aima beaucoup le clergé : *sacerdotes et clerum ad loca pristina revocavit. Hic constituit secunda missa in clero.* En parlant de la messe (voir ce mot) nous avons consacré une note au mot MISSA (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 768) ; il ne paraît pas cependant qu'il soit ici question de la célébration d'une seconde messe et de ce qu'on appelle un « binage » ; il semble que *missa* désigne ici un office du soir imposé aux clercs et c'est déjà le sens de ce mot dans le canon 30 du concile d'Agde, en 506. Duchesne croit même découvrir une allusion à ce règlement dans le cinquième distique de l'épitaphe qu'on va lire. *Quo defuncto, sepultus est ad beatum Petrum apostolum.* Voici l'épitaphe que lui composa le pape Honorius, son second successeur (625-638) [2] :

Cur titulata diu torpuerunt iura sepulchri
et populi nullus perstrepuit gemitus?
Segnities non culpa fuit, quicumque requiris;
nam dolor inclausus plus lacerare solet.
Pande, dolor, gemitum, meritisque quiesce beatis
ut libeat summi gesta referre patris.
Hic vir ab exortu Petri est nutritus ovili,
sed meruit sancti pastor adesse gregis.
Pura fides hominis, votis fundata benignis,
excuvians Christi cantibus hymnisonis;
simplicitas sapiens, vivax sollertia, simplex,
serpentina fuit simplicitate vigens.
Cumque quater denos compleret presbiter annos,
sera senectutis mens tamen alma fuit.
Culmen apostolicum coluit tres ferme per annos
perfectum numerum terque quaterque gerens.
Hoc tibi pro meritis successor Honorius amplis
marmore construxit munus epytaphii.

Hic demisit pro obsequias suas ad omnem clerum rogam unam integram. Il s'agit des obsèques pontificales, à la fin desquelles on distribuait aux clercs assistants une sportule ; le mot *roga* qui s'applique au traitement militaire désigne ici un traitement fixe. Dès la première moitié du VIe siècle il est question de *solemnes erogationes* touchées par les clercs.

71e **Bonifatius V** (619-625). — *Hic constituit ut acholitus non præsumat reliquias sanctorum martyrum levare, nisi presbiter.* Comme la plus ancienne translation connue de reliques n'eut lieu que sous le pape Théodore, il semble qu'il ne s'agit ici d'autre chose que des *brandea* (voir ce mot) que l'on déposait sur les tombeaux des martyrs et qu'on emportait ensuite comme reliques, ce qui était réservé aux prêtres. *Hic constituit ut in Lateranis acholitus non baptizet cum diacono, sed subdiaconi sequentes.* D'après l'*Ordo romanus I* on voit que les acolytes pouvaient suppléer les diacres dans ces fonctions [3]. « Pour bien saisir la signification de ce décret et des précédents, écrit L. Duchesne, il faut bien se rappeler qu'au temps où nous sommes les clercs des trois ordres mineurs de portier, d'exorciste et de lecteur étaient de jeunes enfants ou des adolescents, groupés dans la *schola cantorum* et soumis à la direction de maîtres ecclésiastiques, comme le sont maintenant, dans les séminaires, les aspirants au sacerdoce. On sortait de la *schola* avec le degré d'acolyte. Il n'y avait ainsi, dans les fonctions sacrées, d'autres clercs inférieurs que les acolytes et les sous-diacres. Encore parmi ceux-ci faut-il distinguer les sous-diacres régionnaires, revêtus d'attributions plus hautes et chargés, en particulier, de gouverner, dans chaque région, le personnel des acolytes. Les autres sous-diacres, appelés sous-diacres surnuméraires *(sequentes)*, semblent avoir été moins nombreux que les acolytes ; mais les fonctions liturgiques de ces deux ordres n'étant pas bien distinctes, les conflits et les empiétements pouvaient se produire plus facilement à ce degré de l'échelle hiérarchique [4]. » *Hic perfecit cymiterium sancti Nicomedi et*

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 128, 208. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 127. — [3] Mabillon, *Museum ital.*, t. II, p. 26. — [4] L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 322.

dedicavit eum (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1232-1236). Ce cimetière se trouvait à droite de la voie Nomentane, près de la porte de ce nom, au lieu dit *hortus Justi* (sur ce saint Nicomède, voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NÉRÉE ET ACHILLÉE) [1]. Les ruines de ce cimetière furent retrouvées en 1864, ainsi que les fondements et les traces d'une petite basilique rectangulaire pourvue d'une abside [2]. C'est cette basilique dont la dédicace est mentionnée ici et non point le *titulus Nicomedis*, église paroissiale à l'intérieur de la ville. *Quo defuncto, sepultus est ad beatum Petrum apostolum.* Voici son épitaphe [3] :

Da mecum gemitum singulti, Roma, doloris,
plena sacerdotis luctibus egregii
Cur? Quoniam deflere solet mens arta periclis
plebsque orbata piis insuper officiis.
Hic vir inaccessis tenuit contraria factis
hæc documenta bonis moribus apta suis.
Mitis in adversis positus rebusque secundis
omnia grata ferens altera pressa tenens.
Prævenit ne nata forent delicta viritim,
orta tamen secuit cum pietate gravi.
In commune bonus, Bonifatius inde vocatus,
propria lucra putans publica subsidia.
Munificus, sapiens, castus, sincerus et æquus;
ista beatorum sunt pia suffragia.
Nam viduatis apex pupillorumque falanges
cæcorumque chorus dux tibi lucis erit.
Infremuit post fata suis mors saucia telis
respiciens meritum vivere posse virum.
Culmen apostolicum quinque et bis mensibus annis
rexit et ad magni culmen honoris abit.

Hic demisit omni clero pro obsequias suas rogam unam integram, une sportule sans retenue.

9677. — Éloge métrique de saint Boniface IV. *Ibid.*, p. 19.

72° **Honorius** (625-638). — *Hic temporibus suis multa bona fecit. Hic erudivit clerum. Temporibus suis renovavit omnem cymiliam beati Petri apostoli et investivit confessionem beati Petri ex argento puro, qui pens. lib. CLXXXVII; investivit regias in ingressu ecclesiæ Maiores, qui appellatur mediana, ex argento, qui pens. lib. DCCCCLXXV.* La porte centrale et principale de la basilique, la décoration dont la revêtit Honorius, lui valut le nom de porte d'argent : *regia argentea;* ce revêtement fut emporté par les Sarrasins en 846. L'auteur du *Liber pontificalis* n'en donne que le poids, mais grâce aux inscriptions qui se lisaient sur les battants on peut se faire une idée de la décoration assez semblable à celle de la porte de bronze exécutée sous Eugène IV et agrandie depuis. Les images de saint Pierre et de saint Paul occupaient le centre des deux battants, encadrées dans une riche bordure où brillaient, sur des lames d'or, des pierres précieuses de diverses couleurs. Un voile de pourpre était drapé en avant et laissait apercevoir, quand la porte s'entr'ouvrait, l'intérieur de la basilique couverte de mosaïques. Voici le texte de ces inscriptions [4] :

1. Sur le battant de gauche :

Lux arcana Dei, Verbum, Sapientia lucis
atque coruscantis splendida imago Patris,
ad nos descendit, nec quo fuit esse recessit,
ut cæcas mentes erueret tenebris.
Plenus homo in nostris et verus nascitur isdem
virginis ex utero totus ubique Deus.
Discipulis præcepta dedit, Petrumque beatum
hos inter primum sanxit et egregium,
cuius in arbitrio cælum terramque reliquit
pandere vel potius claudere cumque velit.
Nam sub mortigenæ quidam iacuere gehennæ
verbere confossi, mente, fide, opere.
Histria testatur possessa hostilibus annis
septies et decies scismate pestifero;
esset ut impletum Hieremiæ voce canentis
ultio captivis tam numerosa fuit.
Sed bonus antistes dux plebis Honorius armis
reddidit ecclesiis membra revulsa piis;
doctrinis monitisque suis de faucibus hostis
abstulit exactis iam peritura modis.
At tuus argento præsul construxit opimo
ornavitque fores, Petre beate, tibi.
Tu modo cælorum quapropter ianitor alme
fac tranquilla tui tempora cuncta gregis.

« Les cinq premiers distiques de ce poème sont évidemment imités du début de l'inscription de Pélage II. Dans les cinq suivants il est question du schisme d'Istrie occasionné par la condamnation des Trois-Chapitres [5]. »

2. Sur le battant de droite :

Lumine sed magno vibrare ianua cerno,
astriferumque polum indicat ipse nitor.
Terreor et vultus servantum limina sacra :
geminis in portis ora iucunda nitent.
Simonis aspectus fulgens præcluditur una,
altera sed Pauli radiat orbe decens.
Aditus interior gazarum æstuat opes
et depicta nitent cumulis ipsa suis.
Aureis in petalis gemmarum clauditur ordo
et superba tegit blattea palla fanum.
Sic quoque coniunctis servatur gloria rebus
et variata simul nexa natura manet.
Inclita cum opere surrexit fama perennis
indubitante fide reddite cuncti vota.

[1] *Acta sanct.*, sept. t. V, p. 6. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 49 sq. — [3] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 128. — [4] Id., *ibid.*, t. II, 1re part., p. 53, 78, 123, 144, 145. — [5] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 325

Fecit et cereostatos majores ex argento, paria dua, qui sunt ante corpus beati Petri apostoli, pens. sing. lib. LXII. Fecit et ad Beatum Andream Apostolum (l'église ronde de Saint-André, près de Saint-Pierre, dont il a été déjà question) *ante confessionem, tabula ex argento, qui pens. lib. LXXIII. Hujus temporis levatæ sunt trabes in ecclesia Beati Petri numero XVI. Hic cooperuit ecclesiam omnem ex tegulis æreis quas levavit de templo qui appellatur Romæ, ex concessu piissimi Heraclii imperatoris* (il s'agirait, d'après Duchesne, de la basilique de Constantin sur la voie Sacrée). *Eodem tempore fecit ecclesiam Beatæ Agne martyris, via Numentana, miliario ab urbe Roma III, a solo, ubi requiescit* (Agnès) *quem undique ornavit.* Les vers suivants, tracés *in arcu* au-dessus de l'abside, caractérisaient l'ensemble de la décoration intérieure [1] :

Virginis aula micat variis decorata metallis
Sed plus namque nitet meritis fulgentior amplis.

Ornavit autem sepulcrum ejus ex argento, qui pens. lib. CCLII ; posuit desuper cyburium æreum deauratum miræ magnitudinis, en voici l'inscription [2] :

Inclita vota suis adquirunt præmia laudis
dum perfecta micant mente, fide, meritis.
Virginis hoc Agne clauduntur membra sepulchro
quæ incorrupta tamen vita sepulta tenet [3].
Hoc opus argento construxit Honorius amplo
martyris et sanctæ virginis ob meritum.

...fecit abside ejusdem basilicæ ex musibo, ubi etiam et multa dona optulit (voir *Dictionn.*, t. I, col. 961, fig. 240). De chaque côté de Sainte-Agnès, vêtue en impératrice (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 295, fig. 8542), avec à ses pieds un glaive nu et un brasier, deux papes vêtus de la *planeta* de couleur pourpre avec le *pallium* ; celui de droite est Honorius, présentant le modèle de la basilique (voir fig. 9527), celui de gauche, probablement Symmaque ; les têtes des deux papes ont été refaites à l'époque moderne. Le texte de l'inscription est également en mosaïque. Le voici :

Aurea concisis surgit pictura metallis
et complexa simul clauditur ipsa dies
Fontibus e niveis credas aurora subire
correptas nubes roribus arva rigans
vel qualem inter sidera lucem proferet irim
purpureusque pavo ipse colore nitens.
Qui potuit noctis vel lucis reddere finem
martyrum e bustis hinc reppulit ille chaos
Sursum versa nutu quod cunctis cernitur uno
præsul Honorius hæc vota dicata dedit,
vestibus et factis signantur illius ora
lucet et aspectu lucida corda gerens

J.-B. De Rossi explique que « l'inscription décrit, en vers grossiers, les beaux effets des rayons dorés et des couleurs de l'arc-en-ciel que représente la mosaïque ; mais, au quatrième distique, il est aussi question de la vraie lumière du jour, pénétrant dans la basilique, grâce aux nouveaux travaux, et dissipant les ténèbres et le chaos qui avaient jusqu'alors entouré la tombe de l'illustre martyre. » L. Duchesne ajoute cette explication : « Aux vs. 3-4 expliquer comme s'il y avait *correptis nubibus... auroram rigantem ;* vs. 5 : *Irim* est le sujet de *proferet.* Je construis ainsi le cinquième distique : *Quod cunctis uno nutu cernitur sursum, præsul Honorius hæc vota dicata dedit ;* cette décoration supérieure que l'on embrasse d'un coup d'œil, ce sont les dons consacrés par l'évêque Honorius. » Le dernier vers contient une allusion au portrait d'Honorius. Dans son ensemble, l'église de Sainte-Agnès a conservé la forme qu'elle avait au temps d'Honorius : quant à sa décoration, la mosaïque absidale est tout ce qui en a survécu.

Item fecit basilicam Beati Apollenaris martyris in urbe Roma, à l'extrémité sud de la plate-forme sur laquelle s'ouvraient les portes de l'atrium de Saint-Pierre... *et decrevit ut omnem hebdomadam, sabbato die, exeat lætania a beato Apollenare ad beatum Petrum apostolum cum hymnis et canticis populus omnis occurri debeat. Fecit ecclesiam Beato Cyriaco martyri a solo ;* c'était une reconstruction, elle existait encore au XIIe siècle, Bosio en retrouva l'emplacement et le souvenir au XVIe siècle. *Eodem tempore fecit ecclesiam Beatorum martyrum Quattuor Coronatorum,* autre reconstruction. *Fecit ecclesiam Beato Severino a solo,* retrouvée en 1883, à 1 mille 1/2 de Tivoli. *Renovavit et cymiterium beatorum martyrum Marcellini et Petri, via Lavicana* (voir *Dictionn.*, au mot PIERRE ET MARCELLIN). *Eodem tempore fecit basilicam Beato Pancratio.* Elle existe encore, élevée dès le temps des persécutions sur le tombeau de saint Pancrace, martyrisé le 12 mai 304 ; peut-être cet oratoire fut-il agrandi dès le IVe siècle ; le pape Symmaque (498-514) y bâtit une église confiée aux prêtres du titre de Saint-Chrysogone, au Transtévère ; elle fut restaurée par Honorius et une inscription placée dans l'abside en fit mémoire [4] : *Ob insigne meritum et singulare beati Panchratii martyris beneficium, basilicam vetustate confectam, extra corpus martyris neglectu antiquitatis extructam Honorius episcopus Dei famulus abrasa vetustatis mole ruinaque minante, a fundamentis noviter plebi Dei construxit et corpus martyris quod ex obliquo aulæ iacebat altari insignibus ornato metallis loco proprio collocavit.*

Fecit ecclesiam Beatæ Luciæ, Sainte-Lucie *in Selce. Fecit ecclesiam Beati Adriani in tribus Fatis...,* église située au nord du Forum, très probablement sur l'emplacement de l'ancienne *Curia Hostilia.* Honorius utilisa peut-être ce qui restait de l'édifice antique. *Qui sepultus est ubi supra,* à Saint-Pierre, voici l'épitaphe [5] :

Pastorem magnum laudis pia præmia lustrant
qui functus Petri hoc vice summa tenet.
Effulgit tumulis nam præsul Honorius istis
cuius magnanimum nomen honorque manet
Sedis apostolicæ meritis nam iura gubernans
dispersos revocat, optima lucra refert ;
utque sagax animo, divino in carmine pollens,
ad vitam pastor ducere novit oves.
Histria nam dudum sævo sub scismate fessa
ad statuta patrum teque monente redit.
Iudaicæ gentis sub te est perfidia victa,
sic unum Domini reddis ovile pium.
Adtonitum patriæ sollers sic cura movebat
optata ut populis esset ubique quies.
Quem doctrina potens, quem sacræ regula vitæ
pontificum pariter sanxit habere decus.
Sanctiloqui semper in te commenta magistri
emicuere tui tamquam fecunda nimis.
Namque Gregorii tanti vestigia iusti
dum sequeris cupiens et meritumque geris.
Aeternæ lucis Christo dignante perennem
cum patribus sanctis posside iamque diem.
His ergo epytaphiis merito tibi carmina solvi
quod patris eximii sim bonus ipse memor.

Fecit autem in domum suam juxta Lateranis monasterium in honore sanctorum apostolorum Andreæ et Bartholomei qui appellatur Honorii, ubi prædia et dona simul obtinuit ; ce monastère se trouvait à l'endroit où s'élève actuellement l'hôpital de Saint-Jean, près du baptistère du Latran. Encore connu au VIIIe siècle, il fut restauré par Hadrien Ier.

73e **Severinus** (640). — *Hic renovavit absidem Beati Petri Apostoli ex musibo, quod dirutum erat ;* suit un éloge et *hic demisit omni clero rogam integram. Qui...*

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 63, 89, 104, 137. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 62. — [3] Lire : *quæ* (Agnès) *etsi sepulta, incorruptam vitam tenet.* — [4] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 24-156. — [5] De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 127.

sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum. L'épitaphe est perdue.

74° **Johannes IV** (640-642). — *Fecit ecclesiam beatis martyribus Venantio, Anastasio, Mauro et aliorum multorum martyrum, quorum reliquias de Dalmatias et Histrias adduci præceperat, et recondit eas in ecclesia supra scripta, juxta fontem Lateranensem, juxta oratorium*

9678. — Mosaïque du pape Jean IV.
D'après H. Grisar, *Analecta romana*, 1899.

beati Johannis Evangelistæ, quam ornavit et diversa dona optulit: ubi supra, arcos argenteos II, qui pens. sing. lib. XV. simul et alia vasa argentea multa. Cet oratoire existe encore, il fut installé par Jean IV dans un édifice préexistant, un grand portique situé dans l'angle entre l'oratoire de Saint-Jean-l'Évangéliste et le vestibule du baptistère Constantinien : nous avons décrit cette mosaïque (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1576-1581, fig. 6798). Le pape Jean IV tient en main le modèle de l'édifice qu'il offre à saint Venance (fig. 9678), un autre pape (Hilaire?) lui fait pendant. Au-dessous, cette inscription :

MARTYRIBVS XPI DNI PIA VOTA IOHANNES
REDDIDIT ANTISTES SANCTIFICANTE DO
AC SACRI FONTIS SIMILI FVLGENTE METALLO
PROVIDVS INSTANTER HOC COPVLAVIT OPVS
QVO QVISQVIS GRADIENS ET XPM PRONVS ADORANS
EFFVSASQVE PRECES MITTAT AD AETHRA SVAS

Hic demisit omni clero rogam integram. Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum. L'épitaphe est perdue.

75° **Theodorus** (642-649). — ... *Fugit Mauricius* [*cartularius*] *ad Beata Maria ad Præsepe*, c'est la première fois que la basilique de Sainte-Marie-Majeure est désignée sous ce vocable, qui s'expliquerait par l'enlèvement de certaines reliques de la grotte de Bethléem lors de l'invasion des Arabes en Palestine, leur transport à Rome et leur mise en sûreté à Sainte-Marie-Majeure (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2091-2119). *Eodem tempore levata sunt corpora sanctorum martyrum Primi et Feliciani, qui erant in arenario sepulta, via Numentana, et adducta sunt in urbe Roma ; qui et recondita sunt in basilica Beati Stephani protomartyris...* La *Passio* de ces martyrs dit que leurs corps furent transportés *ad Arcus Numentanos, intra arenarium* et enterrés *juxta arenarium* au XIVe mille de Rome ; ce que le manuscrit de Berne du martyrologe hiéronymien énonce ainsi : *via Nomentana, ad arcas* (sic) *miliario XV ab urbe, Primi et Feliciani.* Le cimetière souterrain est encore accessible, mais entièrement dévasté [1]. Les martyrologes historiques indiquent cette fête *in Celio monte.* Il existe une chapelle dédiée à ces martyrs dans l'église Saint-Étienne-le-Rond avec une mosaïque du temps de Théodore. On y voit Prime et Félicien portant l'uniforme militaire, des deux côtés d'une croix centrale, avec leurs noms (Voir *Dictionn.*, t. XII, fig. 8543) :

+ SCS PRIMVS + SCS FELICIANVS

Au-dessous on lit cette inscription en partie détruite [2] :

*Aspicis aur*ATVM CAELESTI *culmine tectum*
*astrife*RVM*qu*E MICANS PRECLARO LVMINE FVLTVM.

Une autre inscription a complètement disparu [3] :

Exquirens pietas tectum decorare sacratum
pastoris summi Theodori cordem erexit;
qui studio magno sanctorum corpora cultu
hoc dedicavit, non patris neglecta reliquit.

La translation de ces martyrs à l'intérieur de Rome est la plus ancienne connue.

Fecit et ecclesiam Beato Valentino, via Flamminea... ; cette église avait été commencée sous le pape Honorius *... et oratorium beato Sebastiano, intro episcopio Lateranense... et beato Euplo* [4].

Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum ; Pierre Mallius n'a transcrit que le commencement de l'épitaphe [5] :

Incubat egregii Theodori præsulis almi
Hoc tumulo corpus, etc.

76° **Martinus I** (649-653). — Sous ce pontificat la politique éclipse l'archéologie. L'enlèvement du pape, sa déportation, sa mort : *vitam finivit in pace.*

77° **Eugenius** (654-657). — *Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* L'épitaphe n'a pas été conservée.

78° **Vitalianus** (657-672). — *Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* L'épitaphe n'a pas été conservée.

79° **Adeodatus** (672-676). — *Hic ecclesiam Beati Petri qui est via Portuense, juxta ponte Meruli, ut decuit restauravit atque dedicavit.* Au Moyen Age le *Campus Meruli* désignait un vaste terrain entre le IXe et le XIe mille de la voie de Porto [6] ; on dit de nos jours *Campo di Merlo.* Les ruines de la basilique ont été retrouvées en 1858, à VII milles 1/2 de Rome, entre les stations de La Magliana et de Ponte di Galera. Elle était orientée et mesurait 25 m. de long sur 24 de large, terminée par une abside et divisée en trois nefs. Aujourd'hui la voie ferrée de Rome à Civita-Vecchia passe sur son emplacement [7]. *Sed et in monasterio Sancti Herasmi, situm in Celiomonte, in quo concrevisse visus est sanctissimus vir, multa nova edificia augmentavit.* Ce monastère a complètement disparu depuis des siècles ;

[1] Bosio, *Roma sott.*, 1632, l. III, c. XLVI ; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 106. — [2] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, pl. XXXII. — [3] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 152. — [4] L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, Paris, 1886, in-4°, p. 334, notes 11, 12. — [5] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, Romæ, 1888, in-fol., 1re part., p. 335, n. 15. — [6] Nibby, *Dintorni*, t. I, p. 369 ; cf. Galletti, *Primicero*, p. 161, 237, 301, 320, 373. — [7] A. Pellegrini, *La basilica di S. Pietro in Campo di Merlo*, Rome, 1860.

il se trouvait derrière l'église de Saint-Étienne-le-Rond, sur le Cœlius. Nous avons déjà signalé l'inscription grecque qui mentionne les *casalia* donnés par le pape à ce monastère (voir *Dictionn.*, t. III, col. 891-892). *Post enim transitum tantæ pluviæ et tonitrua fuerunt quales nulla ætas hominum memoratur, ut etiam homines et peculia de fulgore interirent. Et nisi per letanias quas cotidie fiebant Dominus est propitiatus...* les processions quotidiennes purent seules détourner la colère de Dieu. *Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* L'épitaphe est perdue.

80° **Donus** (676-678). — *Hic atrium Beati Petri Apostoli superiore, qui est ante ecclesiam in quadriporticum magnis marmoribus stravit ;* l'atrium proprement dit ou paradis. *Sed et ecclesiam Apostolorum, sita via Ostiense, ut decuit restauravit atque dedicavit.* L. Duchesne y voit « la petite église située à gauche de la route, en allant vers Saint-Paul ; on y a localisé la tradition relative à la séparation des deux apôtres Pierre et Paul au moment de leur supplice. *Item ecclesiam Sanctæ Eufimiæ posita via Appia similiter dedicavit ;* au VIIIe siècle, elle devint le centre de la *domusculta Sulpitiana. Hic repperit in urbe Roma, in monasterio qui appellatur Boetiana* (emplacement inconnu) *nestorianitas monachos Syros. Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* L'épitaphe est perdue.

81° **Agatho** (678-681). — Le fait capital de ce pontificat, le VIe concile œcuménique, a été exposé dans notre *Histoire des conciles* (t. III, p. 472-538). *Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* Voici son épitaphe [1] :

Pontificalis apex virtutum pondere fultus
ut jubar irradiat, personat ut tonitrus.
Quæ monet hoc peragit, doctrinæ fomes et auctor :
format enim gestis quos docet eloquiis.
Dum simul æquiperat virtus et culmen honoris,
officium decorat moribus, arte gerit.
Præditus his meritis antistes summus Agatho
sedis apostolicæ fœdera firma tenet.
En pietas, en prisca fides ! insignia patrum
intemerata manent nisibus, alme, tuis.
Quis vero dinumeret morum documenta tuorum,
formula virtutem dum tua vita foret ?

82° **Leo II** (682-683). — *Hic fecit ecclesiam in urbe Roma juxta sancta Viviana, ubi et corpora sanctorum Simplici, Faustini, Beatricis atque aliorum martyrum recondidit,* deuxième translation de martyrs dans Rome venant d'un cimetière situé en dehors de la zone cémétériale proprement dite, au Ve mille de la voie de Porto (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 866-900).

Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum. L'épitaphe est perdue.

83° **Benedictus II** (684-685). — *Hic ecclesiam Beati Petri Apostoli sed et Beati Laurenti Martyris qui appellatur Lucinæ restauravit ;* cette église remontait au IVe siècle pour le moins ; elle avait été témoin de l'élection du pape Damase, en 366 ; *itemque in ecclesia Beati Valentini via Flamminea fecit coopertorium super altare cum clavos in fistellis et in circuitu palergium chrisoclavum pretiosissimum. Similiter in ecclesia Beate Mariæ ad martyres alium coopertorium porphyrum cum cruce et gammulas... Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* Voici son épitaphe [2] :

Magna tuis, Benedicte pater, monumenta relinquis
virtutum titulos, o decus atque dolor !
Fulguris in specimen mentis splendore coruscas
plura sed exiguo tempore cœpta fluunt
Cuncta sacerdotum præstantia munia comples
et quo quisque bono claruit unus habes.
Quippe quod a parvo meritis radiantibus auctus
iure patrum solium pontificale foves.
Non hoc ambitio rapti tibi præstat honoris
indolis est fructus quam comitatur honos.
Et quia sollerter Christi regis agmina pastor
percipe salvati præmia celsa regis.

84° **Johannes V** (685-686). — *Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* Voici l'épitaphe [3] :

Johannem tumulus vatem tegit ; astrual ætas
optima cœpta viri, si foret et spatium
Hic et in extremis sollers fidusque minister
claruit et primus iure levita fuit.
Missus ad imperium vice præsulis extitit auctor,
hunc memorant synodus pontificisque tomus.
Cum titulis fidei, vigilantia quanta regendi,
commissas animas ne lupus hostis oves
carperet ammixtus, premeretve potentior imum !
iustitiam cunctos nisus habere parem ;
providus, humanus, firmus verusque sacerdos
nil temere atque nimis pondere cuncta gerens.

85° **Conon** (686-687). — *Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* L'épitaphe est perdue.

86° **Sergius** (687-701). — *Hic Romam veniens sub sanctæ memoriæ Adeodato pontifice, inter clerum romanæ Ecclesiæ connumeratus est, et quia studiosus erat et capax in officio cantelenæ, priori cantorum pro doctrina est traditur ;* il s'écoula au plus seize ans entre son entrée dans le clergé romain et son élévation au pontificat ; il passa par la *schola cantorum* mais sans doute dans des conditions spéciales. *Hic tempore presbiteratus sui inpigre per cymiteria diversa missarum sollemnia celebrabat ;* la desservance régulière des cimetières paraît avoir été négligée dans le courant du VIIe siècle ; le pape Jean III avait pris des dispositions pour qu'on y célébrât la messe tous les dimanches ; Grégoire III réduira cette célébration aux seuls jours anniversaires des saints de chaque sanctuaire cémétérial. L. Duchesne estime qu'il y a lieu de croire que, vers le temps de ce pontificat, c'était faire preuve de zèle que de se dévouer à ce ministère. *Qui... ex die illo pro salute humani generis ab omni populo christiano, die Exaltationis sanctæ crucis...* Ce passage est le plus ancien document daté que l'on ait sur la célébration de cette fête en Occident, qui figure dans le sacramentaire gélasien et qui manque dans le manuscrit d'Epternach du martyrologe hiéronymien (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3131-3139). *Hic fecit imaginem auream Beati Petri Apostoli quæ est in partem mulierum,* probablement une image peinte avec un revêtement doré comme les icones russes ou grecques ; la *pars mulierum*, à Saint-Pierre, correspondait aux nefs latérales de droite en entrant. *Hic fecit tymiamaterium aureum maiorem cum columnis et coperculo, quem suspendit ante imagines tres aureas Beati Petri Apostoli, in quo incensum et odor suavitatis festis diebus, dum missarum solemnia celebrantur, omnipotenti Deo opulentius mittitur. Hic posuit in absidam basilicæ suprascriptæ, super sedem, appallaream argenteam, pens. lib. CXX. Hic fecit in suprascripta basilica faros argenteos VI, pens. lib. CLXX, qui sunt super trabes ad ingressum confessionis. Hic fecit in circuitu altaris basilicæ suprascriptæ tetravala VIII, IIII ex albis et IIII a coccino. Hic tegnum et cubicula* (un portique extérieur et des cellules adossées) *quæ circumquaque eiusdem basilicæ sunt, quæ per longa tempora stillicidiis et ruderibus fuerant disrupta, studiosus innovavit ac reparavit. Hic musibum quod ex parte in fronte atrii eiusdem basilicæ fuerat dirutum innovavit* (une mosaïque contemporaine du pontificat de saint Léon le Grand et qui fut restaurée plusieurs fois, en particulier sous Grégoire IX qui s'y fit représenter. Elle se conserva, avec quelques retouches partielles, jusqu'à la démolition de la façade de Saint-Pierre, en 1506. Grimaldi en a laissé une description, il en existe un dessin exécuté en même temps (fig. 9679) [4]. Elle comprenait alors trois rangées de figures : en haut, le Christ entre la Vierge et saint

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 52, 129, 157 — [2] Id., *ibid.*, t. II, 1re part., p. 129-157. — [3] Id., *ibid.*, t. II, 1re part., p. 129. — [4] Ciampini, *De ædificiis*, pl. IX.

Pierre au milieu des quatre animaux symboliques représentant les quatre évangélistes; au-dessous ces mêmes évangélistes, en figure humaine, tenant leurs livres à la main ; plus bas enfin les vingt-quatre vieillards offrant leurs couronnes au Christ. Cette composition remontait, dans son ensemble, à la mosaïque primitive, celle du ve siècle. *Similiter et specula ejusdem ecclesiæ, tam quæ super sedem vel regias argenteas maiores sunt renovavit.*

Hic corpus beati Leonis probatissimi patris ac pontificis, quod in abdito inferioris secretarii prædictæ basilicæ positum fuerat diligentius tumba, in denominate basilica publico loco, ut sibi fuerat revelatum reposuit ac locum ipsum ornavit. Voici le texte de l'inscription métrique destinée à conserver le souvenir de cette translation [1] :

Huius apostolici primum est hic corpus humatum
quod foret et tumulo dignus in arce Petri ;
hinc vatum procerumque cohors quos cernis adesse
membra sub egregia sunt adoperta domo.
Sed dudum ut pastor magnus Leo septa gregemque
christicolam servans ianitor arcis erat
Commonet e tumulo quod gesserat ipse superstes
insidians ne lupus vastet ovile Dei.
Testantur missi pro recto dogmate libri
quos pia corda colunt, quos prava turba timet.
Rugiit, et pavida stupuerunt corda ferarum
pastorisque sui jussa sequuntur oves.
Hic tamen extremo iacuit sub marmore templi
quem iam pontificum plura sepulchra celant.
Sergius antistes divino inpulsus amore
nunc in fronte sacræ transtulit inde domus,
exornans rutilum pretioso marmore tumbum
in quo poscentes mira superna vident;
et quia præmicuit miris virtutibus olim
ultima pontificis gloria maior erit.
Sedit in episcopatu annos XXI, mensem I, dies XIII. Depositus [est III idus
et iterum translatus huc a beato papa Sergio IIII kal. iul., [indictione I.

Hic tegnum et cubicula universa in circuitu basilicæ Pauli Apostoli... innovavit et reparavit (portique et cellules). *Similiter et trabes de Calabria adduci et quæ in eadem basilica vetustissimas invenit renovavit. Hic imaginem apostolorum vetustissimam quæ erat super fores ejusdem basilicæ, mutavit. Hic fecit ambonem et cyburium in basilica Sanctorum Cosmæ et Damiani, ubi et multa dona obtulit* (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COME ET DAMIEN) ; *trullum vero ejusdem basilicæ* (la coupole de l'ancien petit temple de Romulus qui servait de vestibule à la basilique) *fusis chartis plumbeis cooperuit atque munivit. Hic cyburium basilice Sancte Susannæ, quod ante ligneum fuerat, ex marmore fecit, diversaque cymilia aurea et argentea vel immobilia loca illic condonavit ;* nous avons donné déjà la charte du pape (voir *Dictionn.*, t. III, col. 892-896). *Hic basilicam Sanctæ Eufemiæ, quæ per multa tempora fuerat distecta, cooperuit ac renovavit*, l'église du monastère de Sainte-Euphémie et de l'Archange. *Hic basilicam Sanctæ Aureæ in Hostis, quæ similiter fuerat distecta vel disrupta, cooperuit suo studio renovavit ;* il s'agit de l'église Santa-Aurea, cathédrale d'Ostie, dont les origines remontent au temps des persécutions. Elle s'élève sur l'emplacement du cimetière où furent enterrés, avec la sainte titulaire, plusieurs martyrs d'Ostie. *Hic oratorium sancti Andreæ apostoli, qui ponitur Lavicana, a solo refecit.*

Hic statuit ut tempore confractionis dominici corporis « Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis » a clero et populo decantetur. On ne rencontre pas de mention de l'*Agnus Dei* dans le sacramentaire gélasien, dans le missel de Bobbio et dans le missel de Stowe, au moins quant à la forme actuelle de cette invocation ; mais il paraît naturellement dans l'*Ordo* de Saint-Amand. Dans le rit ambrosien actuel, ce chant ne se rencontre qu'aux messes des morts, c'est une innovation car, dans le rit gallican primitif, l'*Agnus Dei* n'a pas plus trouvé place que dans l'ancien rit romain. On peut voir dans le décret du pape Serge une protestation contre le canon 82 du concile *in Trullo*, qui proscrivit la représentation symbolique du Sauveur sous forme d'agneau (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot).

Constituit autem ut diebus Adnunciationis Domini, Dormitionis et Nativitatis sanctæ Dei genetricis semperque virginis Mariæ ac sancti Symeonis, quod Ypapanti Greci appellant, letanda exeat a sancto Hadriano et ad sanctam Mariam populus occurrat. « L'observation de ces quatre fêtes, à Rome, n'a pas de document plus ancien que ce texte. Les homélies de saint Léon et de saint Grégoire, le calendrier romain contenu dans le martyrologe hiéronymien, les tables philocaliennes, le sacramentaire appelé léonien, ne contiennent aucune indication relative à une fête quelconque de la sainte Vierge. Il faut remarquer cependant que le sacramentaire léonien, n'ayant pas les premiers mois de l'année, ne prouve que pour les fêtes du 15 août et du 8 septembre. Dans les pays de rit gallican, il en existait une, dont l'origine paraît remonter au VIe siècle. La recension auxerroise du martyrologe hiéronymien la marque au 18 janvier, avec la solennité de la chaire de saint Pierre. La même date se retrouve, avec plus ou moins de précision, dans les livres liturgiques gallicans et dans Grégoire de Tours [2]. Perpetuus, prédécesseur de Grégoire, n'avait pas encore inscrit cette fête dans son calendrier [3]. En Espagne, il y avait une certaine diversité ; la fête était célébrée partout, mais à des dates différentes et variables ; le Xe concile de Tolède (656), can. 1, prescrivit une date fixe et universelle ; mais, ne jugeant pas opportun de choisir la date du 25 mars, à cause de la concurrence du Carême et des fêtes de Pâques, et ne tenant pas apparemment la date du 18 janvier comme très autorisée, il se décida pour le 18 décembre, huit jours avant Noël. Telle est l'origine de la fête de l'*Expectatio partus beatæ Mariæ virginis*, observée encore en Espagne et en beaucoup d'autres lieux. Cette fête gallicane avait le même sens que la fête de l'Assomption. Les quatre fêtes du 2 février, du 25 mars, du 15 août et du 8 septembre ont été d'abord importées d'Orient à Rome, pour se répandre ensuite en Occident. Les plus anciennes sont les deux premières. Leurs dates dérivent de celle de la fête de Noël ; elles n'ont pu être fixées avant le déclin du IVe siècle, époque vers laquelle les Églises d'Orient admirent la date du 25 décembre comme celle de la commémoration de la Nativité de Notre-Seigneur (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot NATIVITÉ). Elles sont d'ailleurs beaucoup plus récentes. Théophane [4] rapporte que Justinien fit célébrer pour la première fois la fête du 2 février à Constantinople, en 542. Celle de l'Annonciation n'a pas d'attestation certaine, en Orient, avant le concile *in Trullo* (can. 52), célébré en 692, sous Sergius. Pour les deux autres il faut encore descendre plus bas. Quant à l'Occident, deux manuscrits liturgiques, exécutés par des contemporains du pape Sergius contiennent des indications fort intéressantes. Le sacramentaire gélasien a les quatre fêtes ; le martyrologe de saint Willibrord [5] ne marque aucune fête de la sainte Vierge au 25 mars, au 15 août, au 8 septembre ; au 16 août, par une confusion qui atteste une connaissance imparfaite de l'usage romain, il indique la *Nativitas sanctæ Mariæ;* au 2 février on y trouve les mots *et Hierosolyma, sancti Simeonis.* Cette formule présente un accord

[1] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, p. 56, 98, 140, 158; cf. p. 201, 202. — [2] *De gloria mart.*, c. IX. — [3] *Hist. Francor.*, l. X, c. XXXI. — [4] Ad ann. mundi 6034. — [5] *Paris. lat. 10837.*

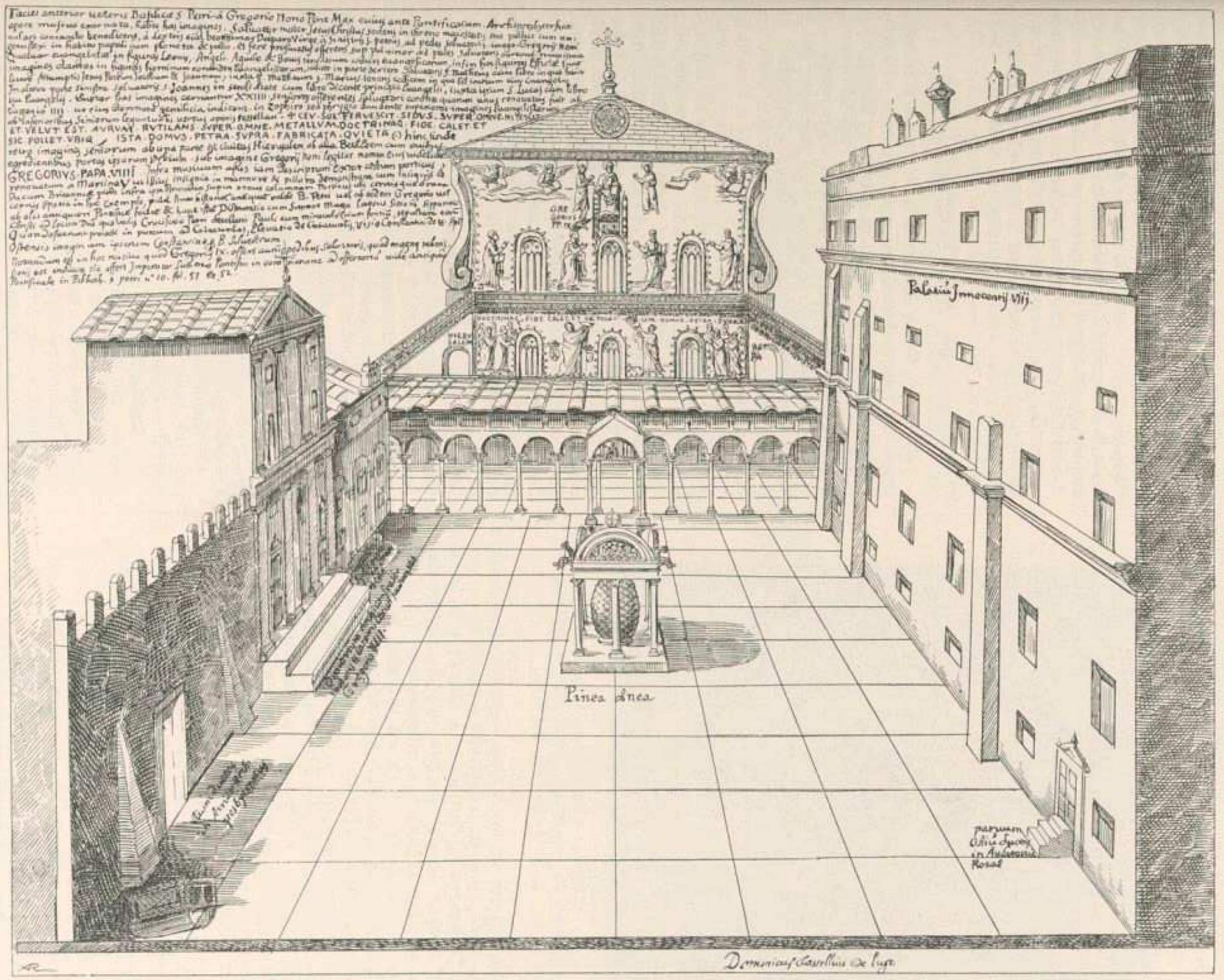

9679. — Atrium et façade de la basilique vaticane avant 1506. D après H. Grisar, *Analecta romana*, 1899, pl. XI-XII.

remarquable avec celle que le biographe de Sergius emploie pour désigner la même fête. Si les autres fêtes eussent été d'usage à Rome au temps de saint Grégoire le Grand, il serait inconcevable qu'on ne les trouvât pas dans un martyrologe, exécuté en Grande-Bretagne, pour un évêque anglo-saxon. D'autre part, ni dans la Vie de Sergius ni dans le sacramentaire gélasien, elles ne sont présentées comme d'institution récente. On peut donc conclure qu'elles ont été établies à Rome dans le

9680. — Portrait de Jean VII.
D'après de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 280, fig. 228.

courant du VIIe siècle [1]. » *Qui... sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli.* L'épitaphe est perdue.

87° **Johannes VI** (701-705). — *Hic fecit in basilica Beati Andreæ Apostoli qui ponitur infra ecclesia Beati Petri principis apostolorum amborum noviter. Hic super altare ecclesiæ Sancti Marci coopertorium fecit; et in basilica Beati Pauli Apostoli inter columnas altaris dextra levaque vela alba.* Le lieu et la date de la sépulture ne sont marqués que sur certains manuscrits.

88° **Johannes VII** (705-707) (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2197-2212). — *Johannes, natione Grecus, de patre Platone.* L'épitaphe de Platon, qui était fonctionnaire *(cura palatii urbis Romæ)* fut composée par son fils, avant l'élévation de celui-ci au pontificat ; la voici [2] :

Ultima funereo persolvens munia busto
quo pater illustris membra locanda dedit,
adiecit titulos proles veneranda Iohannes
ne tantus quovis esset honore minor.
Hic iacet ille Plato, qui multa per agmina lustrans
et maris undisoni per freta longa volans
claruit insignis regno gratusque minister
celebremque sua præstitit esse manu.
Post ergo multiplices quas prisca palatia Romæ
præstiterant cura longo refecta gradu,
pergit ad æterni divina palatia regis
sumere cum meritis præmia firma Dei.

Plato v. ill. cura palatii urbis Romæ, vix. an. pl. m. LXVI. dep. m. nob. die. VII, indict. XV, imp. dn. Iustiniano Aug. ano II p. c. eius ano II.

Le même marbre contenait l'épitaphe de la mère de Jean VII : *Blatta ill(ustris) f(emina)*, morte un an après son mari ; avec la dédicace du monument : *Matri piissimæ ac incomparabili patrique benigno Iohannes filius, rector Appiæ, lugubri pectore fecit ;* en 687, le futur pape Jean VII était recteur du patrimoine de la voie Appienne. *Hic fecit oratorium sanctæ Dei Genetricis intro ecclesiam Beati Petri Apostoli, cuius parietes musibo depinxit ;* c'est de cet oratoire appelé *Præsepe sanctæ Mariæ*, démoli en 1606, que provient le portrait du pape (fig. 9680) [3] ; nous l'avons décrit déjà (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2197-2212). Jean VII tient en main le modèle de l'oratoire construit par ses soins et auquel appartenait l'inscription en marbre placée au-dessus du portrait (fig. 9681) [4]. C'est la même formule et le même type de caractère que l'inscription de l'ambon de Jean VII découvert à Sainte-Marie-Antique, au Forum (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2017, fig. 4582-4583) :

+
+IOHANNIS SERVI SANCTAE MARIAE.

Tablette en forme de cartouche à queues d'aronde, brisée au milieu, travail en relief. A cette chapelle appartenait la mosaïque de la Vierge en impératrice byzantine, aujourd'hui à Florence (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1774, fig. 4511), le portrait en mosaïque de saint Pierre prêchant l'Évangile aux Romains. On y voyait aussi deux portraits semblables rappelant la prédication de saint Pierre à Jérusalem et à Antioche et, au-dessus de chaque image, était tracé le nom de la ville : *civitas Hierosolyma* et *civitas Antiochia, Roma.* Auprès du groupe représentant la Vierge en impératrice et le pape à ses côtés, on lisait l'inscription : +BEATAE DEI GENETRICIS SERVVS IOHANNES INDIGNVS EPISCOPVS FECIT ; une autre inscription de la même mosaïque mentionnait la dédicace de l'oratoire : *Dedicatio domus hujus sanctæ Dei Genetricis die XXI m. marc. ind. IIII* (21 mars 706). *Hic restauravit basilicam Sanctæ Eugenie, qui longo per tempore distecta atque diruta fuerat*, la basilique de Sainte-Eugénie, sur la voie Latine, mentionnée dans les *Itineraria* du VIIe siècle et qui n'a pas été retrouvée [5]. *Laboravit autem et in cymiteriis beatorum martyrum Marcelliani et Marci, Damasique sancti pontificis.* Ces deux sanctuaires sont mentionnés dans les *Itineraria* et n'ont pas été retrouvés. *Fecit vero et imagines per diversas ecclesias quas, quicumque nosse desiderat in eis ejus vultum depictum repperiet.* Le portrait seul conservé de Jean VII est celui de l'oratoire de la Vierge dont il a été question déjà. *Basilicam itaque Sanctæ Dei Genetricis qui Antiqua vocatur pictura decoravit illicque ambonem noviter fecit et super eandem ecclesiam episcopium quantum ad se construere maluit, illicque pontificati sui tempus vitam finivit* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2012-2014).

89° **Sisinnius** (708). — ... *Repentina morte defunctus est, [qui etiam sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum].* Pas d'épitaphe.

90° **Constantinus** (708-715). — ... *Pontifex et ejus primates cum sellares imperiales, sellas et frenos inauratos simul et mappulos, ingressi sunt civitatem ;* l'équipage du pape et de sa suite dans cette entrée solennelle est semblable à celui que suppose la fausse donation de Constantin, composée à Rome vers l'année 774 (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2667-2670). Les écuries de la cour ont fourni des chevaux *(sellares)* tout harnachés, avec des selles et des freins dorés, mais on a jeté par-dessus les selles la *mappula* blanche, insigne cher au clergé romain. De même, dans sa prétendue donation, Cons-

[1] L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. 381. — [2] J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1867, p. 11. — [3] Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, l. IV, c. LXXXIV, *P. L.*, t. LXXV, col. 231. — [4] H. Grisar, *Anal. rom.*, t. I, 1899, p. 167-168, pl. II, n. 7 ; O. Marucchi, *Éléments d'archéol. chrét.*, t. III, 1900, p. 258. — [5] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 180-181.

tantin est censé avoir décrété *ut clerici ejusdem sanctæ romanæ Ecclesiæ mappulis et linteaminibus, id est candidissimo colore decorari equos et ita equitari. Apostolicus pontifex cum camelauco ut solitus est Roma procedere, e palatio egressus;* (sur la coiffure papale appelée καμηλαύκιον, voir *Dictionn.*, t. II, col. 1781-1783, fig. 1954-1955). L'empereur Constantin a offert au pape une couronne impériale, en or, ornée de pierres précieuses, mais, sur son refus, il lui met de ses mains sur la tête *frigium candido nitore*, et ordonne que lui et tous ses successeurs le porteront, dans les processions, comme un insigne tout à fait spécial : *statuentes eodem frigio omnes ejus successores singulariter uti in processionibus ad imitationem imperii nostri. Qui... sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* Pas d'épitaphe.

91° **Gregorius II** (715-731). — *Hic a parva ætate in patriarchio nutritus, sub sanctæ memoriæ domno Sergio papa subdiaconus atque sacellarius factus, bibliothicæ illi est cura commissa;* c'est le premier sacellaire et le premier bibliothécaire pontifical qui soit connu par son nom. *Ipseque sanctissimus papa monasteria que secus basilicam Sancti Pauli Apostoli erant ad solitudinem deducta innovavit, atque ordinatis servis Dei monachis congregationem post longum tempus constituens, ut tribus per diem vicibus et noctu matinos dicerent.* Des monastères ou des groupes de monastères avaient été fondés à proximité de certaines basiliques pour y assurer la célébration régulière de l'office divin ; ils firent place, peu à peu, à des chanoines réguliers, puis séculiers. Les monastères de Saint-Paul étaient placés sous le vocable de saint Césaire et de saint Étienne. *Instituit pariter gerocomium quod juxta ecclesiam Sanctæ Dei Genetricis ad Præsepe situm est;* un asile de vieillards, *post absidam* ajoute l'interpolateur ; *monasteriumque juxta positum Sancti Andreæ Apostoli quod barbare nuncupatur* autour de la basilique de Saint-André. *Hic quadragesimali tempore ut quintas ferias missarum celebritas fieret in ecclesias, quod non agebatur, instituit;* l'interpolateur ajoute : *ferias jejunium atque missarum.* Le sacramentaire gélasien marque des messes stationnales à tous les jours de carême, sauf les jeudis, exception faite pour le jeudi saint ; le sacramentaire grégorien en marque les jeudis comme les autres jours. *Oratorium sane in patriarchio in nomine beati Petri apostoli diversisque ornatum metallis a novo fecit.* Cet oratoire de saint Pierre a été transformé, par une fausse leçon, en oratoire d'Osanna; son emplacement est inconnu. *Domum namque propriam post matris obitum in honore sanctæ Christi martyris Agathæ, additis a fundamento cœnaculis vel que monasterii erant necessaria a novo construxit; prædia illic urbana et rustica pro monachorum obtulit necessitate atque ciburium in eadem Sanctæ Agathæ ecclesia a novo construxit.* Le monastère fondé par Grégoire II se trouvait près de Sainte-Agathe, *in Suburra. Qui... sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli.* Pas d'épitaphe.

92° **Gregorius III** (731-741). — *Hic concessas sibi columnas VI onichinas volutiles ab Eutychio exarcho, duxit eas in ecclesiam Beati Petri Apostoli, quas statuit erga presbiterium, ante confessionem, tres a dextris et tres a sinistris, juxta alias antiquas sex filopares.* Ces six colonnes sont indiquées sur le plan de Saint-Pierre, en avant des six anciennes mentionnées dans la notice du pape Silvestre. *Super quas posuit trabes et vestivit eas argento mundissimo, in quo sunt expresse ab uno latere effigies Salvatoris et apostolorum et ab alio latere Dei Genitricis et sanctarum virginum; posuitque super eas lilia et faros argenteos, pensantes in unum libras DCC.* Dans une des fresques de Raphaël qui décorent la salle dite de Constantin, au Vatican, on voit une représentation du *presbyterium* de Saint-Pierre avec les colonnes et leur soubassement engagé dans une balustrade, ainsi que l'entablement *(trabes)* qui supporte les candélabres, comme au temps de Grégoire III. *Hic fecit oratorium intro eamdem basilicam, juxta arcum principalem, parte virorum, in quo recondivit in honore Salvatoris sanctæque ejus genetricis reliquias sanctorum apostolorum vel omnium sanctorum martyrum ac confessorum, perfectorum justorum, toto in orbe terrarum requiescentium.* Cet oratoire se trouvait à l'extrémité de la nef principale de Saint-Pierre, auprès de l'arc triomphal, à gauche en se dirigeant vers la confession ; il est mentionné dans un *Itinerarium* du VIIIe siècle [1]. *Quorum festa vigiliarum a monachis trium monasteriorum illic servientium cotidie per ordinem existentia atque natalicorum missas in eodem loco celebrare, instituens in canone ita a sacerdote dicendum :* « Quorum solemnitas hodie in conspectu tue maiestatis celebratur, domine Deus noster, toto in orbe terrarum. » *Quam institutionem in eodem oratorio tabulis lapideis conscribere fecit.* Ce règlement fut élaboré en synode, *a collegio sacerdotum*, et gravé sur des tables de marbre. Maffeo Veggio vit ces tables *in utroque latere oratorii Sanctæ Mariæ in Cancellis*, elles furent brisées quelque temps après ; Pierre Sabino et d'autres archéologues en retrouvèrent des fragments qui ont permis à J.-B. De Rossi de rétablir le document en entier ainsi qu'il suit :

9681. — Inscription en marbre placée au-dessus du portrait de Jean VII. D'après H. Grisar, *Analecta romana*, 1899, t. I, pl. II, n. 7.

[*In nomine domini Salvatoris Dei nostri Iesu Christi, imperante domno piissimo augusto Leone anno XVI et Constantino imperatore eius filio anno XIII, mense... indictione XV, præsidente sanctissimo ac beatissimo Gregorio apostolico papa in basilica Beati Petri Apostolorum principis ante confessionem, considentibus etiam sanctissimis episcopis Iohanne Veliternensi, Andrea Alvanensi, Sisinnio Gavinate, Sisinnio Ostiense, Epiphanio Silvæ Candidæ, Venantio Penestrino, Gregorio Portuensi, seu venerabilibus presbyteris Iohanne, Eustratio, Gregorio, item Gregorio, Iohanne, Stephano, Theodoro, Dominico, Theodoro, Sergio, item Sergio, Andrea, Sergio, Sisinnio, Pet*]ro, Theophanio, Sergio, Iordane, seu Iohanne, adstantibus quoque diaconibus Moscho archidiacono, Zaccharia, Iohanne, Theophylacto atque Gemmulo vel cuncto clero, antefatus domnus Gregorius apostolicus papa dixit : « Reduco ad animum, sanctissimi fratres mei, qualia mihi et quanta mirabiliter Christus Deus noster contulerit bona et quomodo me indignum ad tanti apicis sua pietate dignatus

[1] J.-B. De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 140 ; *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 226, n. 10.

fuerit evocare [*fastigium*], et stupesco nihil aliud valens retribuere potentiæ eius nisi solas agere, gratias et indesinenti prece gloriosum eius conlaudare nomen. Quis enim, ut ait propheta, loquatur potentias Domini, auditas faciat omnes laudes eius? Vel quid retribuam Domino pro omnibus que retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo. *Ergo, dilectissimi fratres, pro quibus indignus promerui bonis, si sanctitati vestræ placet, secundum sacrorum canonum instituta, per Dei gratiam inspiratus ut sanctorum festa celebrentur in oratorio quod a me constructum est in honore Salvatoris, sanctæ Dei Genitricis semperque virginis Mariæ dominæ nostræ, sanctorumque apostolorum, martyrum quoque et confessorum Christi, perfectorum iustorum, intro ecclesiam Sancti Petri Apostolorum principis, et ut tria illa monasteria quæ secus basilicam Apostoli sunt constituta, sanctorum Iohannis et Pauli, sancti Stephani et sancti Martini, id est eorum congregatio, omnibus diebus, dum vesperas expleverint ante confessionem, illic declinantes, tres psalmos et evangelia matutina Deo canant. His expletis presbyter qui in hebdoma fuerit, post prima quæ in sacro corpore beati Petri fecerit missa, secunda in eundem oratorium in honorem Salvatoris, Dei Genitricis, sanctorum, martyrum et confessorum, perfectorum iustorum, quorum natalicia fuerint, assidue a catholica et apostolica Ecclesia celebrentur, sicut a nobis coram beati Petri corpore confirmatur. Et orationes ut inferius tenentur adscriptæ dicantur sic:*

Concede quæsumus, omnipotens Deus, ut sancta Dei Genitrix sanctique tui apostoli et omnes sancti martyres et confessores perfectique tui iusti nos ubique lætificent, ut dum eorum merita recolimus, patrocinia sentiamus; p. d. n.

Super oblatis:

Quæsumus, Domine, placare muneribus; et intercedentibus sanctis suis a cunctis nos defende periculis; p. d. n.

Et infra actionem:

Inprimis gloriosæ semper virginis Mariæ Genitricis Dei et Domini nostri Iesu Christi et beatorum apostolorum ac martyrum tuorum Petri et Pauli, et quæ sequuntur usque et omnium sanctorum tuorum, sed et diem natalicium celebrantes sanctorum tuorum martyrum ac confessorum, perfectorum iustorum, quorum solemnitas hodie in conspectu gloriæ tuæ celebratur, quorum meritis precibusque concedas:

Et ad completa:

Sumpsimus, Domine, sanctorum tuorum solemnia celebrantes, cælestia sacramenta; præsta, quæsumus, ut quod temporaliter gerimus æternis gaudiis consequamur; p. d. n.

Hoc præsenti XV indictione et in perpetuum. Sed et mansionarii de confessione debeant observare et diligentiam facere atque luminariorum concinnationem facere, sicut a nobis constitutum est, ut septem per ebdoma in confessione et ibidem permaneant perenniter. »

Sanctissimi episcopi et venerabiles presbiteri responderunt: « Hoc quod a vestro sancto apostolatu pio est intuitu prævisum ad laudem certe respicit omnium Conditoris et gloriam nomini eius. Placet ut fieri debeat: hoc enim nostra est omnium salus et Dei Ecclesiæ laus. »

Gregorius *sanctissimus ac beatissimus* apostolicus *papa dixit: Dum vestra*, sanctissimi, intentio *meæ concordat dis*positioni, ea quæ a no*bis decreta sunt* quoram beati Petri ap*ostoli confessione* sub interdictu anathema*tis firmentur.*

Sanctissimi episcopi et vene*rabiles presbi*teri responderunt: « Gra*to ducimus ut in*terdictu apostolicæ *auctoritatis* hæc quæ salubri cons*ideratione præ*visa sunt stabiliri deb*eant, ne umquam* quis audeat existere *temerator.* »

Gregorius sanctissimus ac *beatissimus apostolicus* papa dixit: « Si qu*is contra* privilegii definitionem ve*nire temptaver*it, anathema sit. » Et res*ponderunt om*nes tertio: « Anathema sit. »

Et subscriptio:

Gregorius, gratia Dei *episcopus sanctæ Dei ca*tholicæ atque apost*olicæ Ecclesiæ ur*bis Romæ, huic privilegio *a nobis facto atque decreto subscripsi.*

Johannes episcopus sanctæ ecclesiæ Veliternensis,
Andreas, episcopus sanctæ ecclesiæ Alvanensis,
Sisinnius, episcopus sanctæ ecclesiæ Gavinatis,
Sisinnius, episcopus sanctæ ecclesiæ Ostiensis,
Epiphanius, episcopus sanctæ ecclesiæ Silvæ Candidæ,
Venantius, episcopus sanctæ ecclesiæ Penestrinæ,
Gregorius, episcopus sanctæ ecclesiæ Portuensis,
Johannes, archipresbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Eustratius, archipresbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Gregorius, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Gregorius, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Johannes, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Stephanus, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Theodorus, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Dominicus, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Theodorus, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Sergius, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Sergius, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Andreas, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Sergius, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Sisinnius, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Petrus, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
[*Theophanius, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,*
Sergius, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Iordanes, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Iohannes, presbyter sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Moschus, archidiaconus sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Zaccharias, diaconus sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Iohannes, diaconus sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Theophylactus, diaconus sanctæ Romanæ ecclesiæ,
Gemmulus, diaconus sanctæ Romanæ ecclesiæ.]

EXAVDI NO*s o*MNIPOTENS ET MISERICORS D*eus et Grego-*
RIVM TERTIVM QVEM TVA GRATIA IVSSIT *esse pastorem cuius memoriam*
AGIMVS AETERNAE BEATITVDINI ET CONSORTIO TVOR*um in apo-*
*s*TOLICA FIDE RELIGIONIS CHRISTIANAE PREMIA VITAE AETEF*næ et refri-*
GERII CVM FIDELIBVS TVIS PREPARES MANSIONEM PE*r. d. n.*
*mun*ERA DOMINE OBLATA SANCTIFICA ET ANIMAM FAMVLI TVI GREGOR*ii tertii*
*maculis e*MVNDA ET PERPETVAE VITAE FACIAS ESSE PAR*ticipem per d. n.*
*purificet quæsumus domi*NE INDVLGENTIA TVA ANIMAM FAMVLI TVI *Gregorii tertii*
*papæ et huius co*RPORIS ET SANGVINIS PARTICIPATIO SACRA*menti*
*æterna refectione s*AGINET ET SEMPITERNA REDEMPTIONE MVNI*at per d. n.*

Les tables de marbre sur lesquelles était gravée cette longue inscription étaient au nombre de quatre. La première (jusque *invocabo*) ne fut pas vue par Pierre Sabino, néanmoins elle existe encore [1]. Les trois autres furent déchiffrées par Sabino; la deuxième et la quatrième étaient entières, mais la fin de la troisième était brisée; aussi la liste des souscriptions doit-elle être complétée d'après le préambule. Il reste encore des fragments de la troisième et de la quatrième, conservés avec celui de la première dans les grottes vaticanes. Les parties existantes sont imprimées en

[1] Le début manque.

romain, et ce qui est restitué en caractères italiques (fig. 9682). Les trois premières tables contiennent le texte du concile ; sur la quatrième, gravée d'une autre main, il y a trois oraisons de la messe pour le repos de l'âme de Grégoire III. Les parties entre crochets ont été restituées par J.-B. De Rossi.

Le lapicide a commis une erreur en gravant l'oraison *Super oblatis* au bas de la seconde table ; L. Duchesne a rétabli l'ordre original du texte. La dédicace de l'oratoire et la publication du règlement ont eu lieu en 732.

Dans le texte du *Liber pontificalis*, qui a donné lieu à ce commentaire, on a pu lire le mot *cotidie... natalitiorum missas* et on distinguera entre la célébration des vigiles (chant de trois psaumes et lecture d'un texte de l'Évangile), d'un usage quotidien et la célébration de la messe qui a lieu aux fêtes des saints. La fondation liturgique de Grégoire III n'est plus jamais mentionnée ; elle a pu tomber de bonne heure en désuétude.

Après la mention des tables de pierre portant l'inscription qu'on vient de lire, le *Liber* ajoute ces mots : *In quo faciens pergulam, contulit dona diversarum specierum*. On peut se faire une idée de ces dispositions par notre figure du *Dictionnaire* (t. III, col. 1597, fig. 2922). L'autel est précédé d'une *pergula*, sorte de poutre fixe à laquelle on suspend divers objets sacrés : lampes, croix, vases, couronnes ; ensuite l'autel. Ici, il est isolé et sa face principale *(facies)* est percée d'une petite porte à deux battants *(regiolæ)* qui ouvre sur la confession contenant les reliques ; au-dessus est suspendue une couronne munie d'une croix. Au fond, l'abside, ornée aussi d'une suspension. La place assignée à l'icone de la sainte Vierge semble être contre la muraille.

Hic fecit in ecclesiæ Sanctæ Dei Genetricis ad Præsepem, per circuitum super columnas regulare candelabrum ; même procédé que la *trabes* décrite il y a un instant. *Construxitque monasterium erga eundem titulum, sanctorum martyrum Stephani, Laurenti atque Chrysogoni, constituens ibidem abbatem et monachorum congregationem* (le futur pape Étienne III entra dans ce monastère dès sa fondation, sans être clerc ni moine) *ad persolvendas Deo laudes... Simili etiam modo renovavit monasterium Sanctorum Johannis Evangelistæ, Johannis Baptistæ et Sancti Pancratii*, ce monastère remontait au moins au déclin du VIe siècle, il est mentionné comme déjà ancien par saint Grégoire le Grand. *Item imaginem sancte Dei Genetricis antiquam deargentavit*, où se trouvait-elle? Peut-être dans l'église de Sainte-Marie-Antique. *Hic etiam basilicam Sancti Calisti pene a fundamentis dirutam novis fabricis cum texto construxit ac totam depinxit. Item tectum basilicæ Sanctorum Processi et Martiniani a novo construxit ;* celle-ci était située à 1 mille 1/2 de Rome, sur la voie Aurélienne, elle n'a pas été retrouvée ; d'après le rapprochement de ces deux basiliques on pourrait penser que la basilique de Saint-Calliste serait la basilique cimétériale de ce nom, au IIIe mille de la voie Aurélienne. *Item in ecclesia Beati Genesii martyris tectum noviter restauravit*, sur la voie Tiburtine. *Item in basilica Sanctæ Dei Genetricis quæ appellatur ad Martyres, tectum vetusta caria demolitum purgare fecit*, le revêtement de bronze de la coupole avait été refait en 663... *Item basilicam Sanctæ Dei Genetricis quæ appellatur Acyro*, c'est Sainte-Marie *in Aquiro*. Le pape fit encore agrandir la diaconie des Saints-Serge-et-Bacchus ; il institua une station annuelle au cimetière de Priscille et restaura le principal sanctuaire du cimetière de Prétextat ; en outre, voyant que les prêtres titulaires, de qui relevait autrefois le service liturgique du cimetière, s'en désintéressaient, il décida qu'à chaque *station* le pape désignerait lui-même le prêtre qui serait chargé de la célébrer. *Qui sepultus est in ecclesia Beati Petri Apostoli*. Pas d'épitaphe.

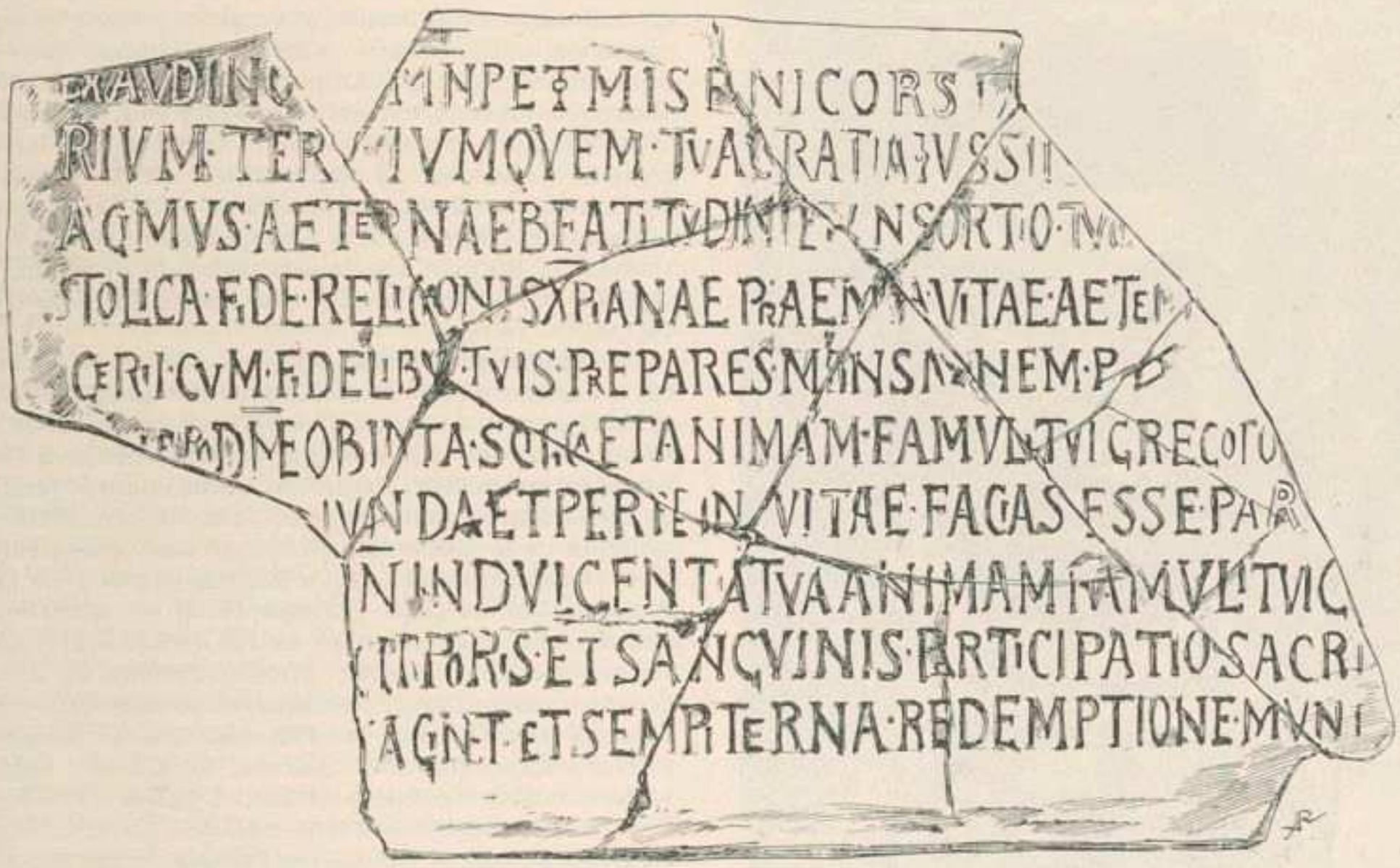

9682. — Table de marbre sur laquelle sont gravées trois oraisons pour le repos de l'âme de Grégoire III. *Ibid.*, pl. II, n. 4.

93° **Zacharias** (741-752) (fig. 9683). — Après divers événements ayant Ravenne pour théâtre, *hic in Lateranense patriarchio ante basilicam beate memoria Theodori papæ a novo fecit triclinium quem diversis marmorum et vitro metallis atque musibo et pictura ornavit.* Rien de tout ceci n'a été conservé ; on tint un concile dans la basilique de Théodore, fin octobre 745, les tra-

vaux étaient donc terminés à cette date ; *sed et sacris imaginibus tam oratorium beati Silvestri quamque et porticum decoravit ; ubi etiam et suam substantiam omnem per manus Ambrosii primicerii notariorum introduci mandavit. Fecit autem a fundamentis ante scrinium Lateranensem porticum atque turrem ubi et portas æreas atque cancellos instituit et per figuram Salvatoris ante fores exornavit ; et per ascendentes scalas in superioribus super eandem turrem triclinium et cancellos æreos construxit, ubi et orbis terrarum descriptione depinxit atque diversis versiculis ornavit. Et omnem patriarchium pæne*

9683. — Le pape Zacharie.
D'après de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, pl. LXXIX.

a novo restauravit : in magnam enim penuriam eundem locum invenerat.

« Dès le début de son règne, le pape Zacharie restaura au Latran le *triclinium* devant la basilique de Théodore, et l'orna de marbres, de vitraux, de métaux, de mosaïques et de peintures ; il décora d'images de saints l'oratoire de saint Silvestre et le portique et il y consacra tout son avoir par la main d'Ambroise, primicier des notaires (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1638). Il éleva *a fundamentis*, devant le *scrinium Lateranense*, un portique et une construction massive en forme de tour rectangulaire, où il mit des portes de bronze et des cancels, puis il plaça devant l'entrée une image du Christ. Un escalier conduisait à l'étage supérieur où il fit aménager un *triclinium*, avec des cancels d'airain et des peintures représentant le globe terrestre, accompagnées de différentes légendes en vers. Où était située cette tour de Zacharie? G. Rohault de Fleury veut la placer à gauche de l'entrée principale du palais. Son hypothèse est fondée sur l'interprétation du mot *porticum* ; il identifie le portique dont il est ici question avec le portique qui joignait l'oratoire de saint Silvestre à l'oratoire de saint Laurent. Or, d'après ce qu'on sait du palais, il paraît évident que ce dernier portique existait avant Zacharie, car au cas contraire on ne comprendrait pas qu'un portique édifié par Zacharie dût être entièrement restauré déjà par Léon III, ainsi qu'il arriva [1]. » *Hic in ecclesia sanctorum principum apostolorum Petri et Pauli pendentia vela inter columnas ex palleis siricis fecit. Hic in ecclesia prædicti principis apostolorum omnes codices domui suæ proprios qui in circulo anni leguntur ad matutinos armarium opere ordinavit.* L. Duchesne croit qu'il s'agit ici des deux basiliques du Vatican et de la voie d'Ostie. *Hic domum cultam Lauretum noviter ordinavit, adiciens ei et massam Fontiianam, qui cognominatur Paunaria.* Situation indéterminée. Nibby [2] reconnaît dans son nom celui de l'antique Laurentum, au sud de l'embouchure du Tibre. C'est près de là, en tout cas, que se trouvait la *massa Fonteiana*, mentionnée dans le registre de Grégoire II, qui semble bien être identique à la *massa Fontiiana*, nommée dans notre texte. Quant au nom de *Paunaria* il n'a laissé aucune trace sur le terrain, et ne peut servir à trancher la question. *Qui sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* Pas d'épitaphe.

94° **Stephanus II** (752-757). — *Mox vero restauravit et quattuor in hac Romana urbe sita antiquitus xenodochia, quæ a diuturnis et longinquis temporibus destituta manebant et inordinata, omnem utilitatem in diversis eorum locis eis disponens, intus etiam et foris ; in quibus et multa contulit dona...* On n'a rencontré jusqu'ici dans le *Liber pontificalis* qu'une seule mention d'un *xenodochium*, fondé par Bélisaire dans la via Lata. Dans la Vie du pape Étienne III il est question du *xenodochium Valerii ;* dans la vie de Léon III, on en trouve quatre : *Valeriis, Firmis, Tucium* et le quatrième *a sancta Lucia. Pari modo a novo fundasse dinoscitur et xenodochium in Platana, centum pauperum Christi, dispositum illic faciens, cotidianum videlicet victum eorum decernens tribui.* L'église actuelle de Saint-Eustache est souvent nommée Saint-Eustache *in Platana*, ce qui détermine l'emplacement du *xenodochium* fondé par Étienne II. *Renovavit in atrium ante fores Beati Petri Apostoli, qui quadriporticos dicitur, columnas marmoreas VIII, miræ pulchritudinis, sculptas, quæ desuper quadris composuit et æreum desuper conlocavit tegumen.* Il s'agit probablement du *cantharus* de Saint-Pierre, décoré de huit colonnes de porphyre, dont plusieurs étaient sculptées ; elles supportaient un entablement *(quadris)* et une coupole de bronze. *Fecit autem et iuxta basilicam Beati Petri Apostoli et ab alia parte Beati Andreæ Apostoli, in loco qui Mosileus appellabatur, basilicam in honore sanctæ Petronillæ, quæ prædicto benignissimo Pippino rege in Francia spoponderat ut beatæ Petronillæ corpus ibidem conlocaret, ubi posuit canistra argentea multa et ornamenta alia plura quæ dedicavit.* Étienne II ne construisit pas un édifice nouveau, mais consacra au culte le mausolée de la dynastie théodosienne. *Sepultus est in basilica Beati Petri Apostolorum principis.* Voici son épitaphe d'après Pierre Mallius [3] :

Subjacet hic Stephanus Romanus papa secundus

J.-B. De Rossi croit que nous n'avons ici que le premier vers.

95° **Paulus I** (757-767) [4]. — Ce pontificat est marqué, à Rome, par la translation de nombreuses reliques et par la construction de quelques monuments religieux.

[1] Ph. Lauer, *Le palais de Latran. Étude hist. et archéol.*, 1911, p. 92. — [2] Nibby, *Dintorni*, t. II, p. 203. — [3] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 212. — [4] Sur ce pape, cf. M. Baumont, *Le pontificat de Paul Ier (757-767)*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XLVII, 1930, p. 7-24.

C'est alors que se place l'événement le plus important de l'histoire des catacombes, dit J.-B. De Rossi [1]. Voyant les cimetières des saints voisins de la ruine, par suite d'une antique négligence, Paul enleva de ces cimetières les corps des saints. Il les conduisit avec des hymnes et des cantiques spirituels dans la cité de Rome et les fit enterrer avec les honneurs convenables dans les titres, les diaconies, les monastères et les autres églises. Le *Liber pontificalis* et le *Codex Carolinus* donnent quelques détails sur la translation des reliques de sainte Pétronille, le 8 octobre 757, peu de mois après l'avènement de Paul Ier au suprême pontificat. En effet, la nouvelle basilique était déjà dédiée quand le pape reçut de France le *sabanum* de sa filleule Gisèle, fille du roi Pépin, née en 737. Dans une lettre écrite peu après, il dit avoir transporté solennellement le *sabanum* de Gisèle *infra aulam sacrati corporis auxiliatricis vestræ beatæ Petronillæ, quæ pro laude æterna memoria nominis vestri, nunc dedicata dinoscitur*. Le sarcophage de sainte Pétronille fut retrouvé en 1474, à l'occasion d'une restauration de son autel, exécutée aux frais du roi Louis XI. Les *Annales carolingiennes*, d'autre part, mentionnent à propos de Chrodegang, évêque de Metz, la translation des reliques de plusieurs saints. Chrodegang avait demandé des reliques de martyrs pour consacrer sous leur patronage les monastères qu'il avait fondés (voir au mot METZ). Les peintures décoratives exécutées sous le pontificat dans le nouveau sanctuaire de Sainte-Pétronille ont peut-être traversé tout le Moyen Age : en 1458, on voyait encore dans cette chapelle, d'antiques peintures relatives à l'histoire de Constantin, sujet bien en rapport avec les préoccupations politico-religieuses des Romains vers le déclin du VIIIe siècle. En 1464, la décoration fut renouvelée, et bientôt après, au commencement du XVIe siècle, l'église Sainte-Pétronille fut détruite sans en faire une description ni sans en prendre un dessin. *Hic in sua propria domu monasterium a fundamentis in honore sancti Stephani... necnon et beati Silvestri... construxit. Ubi et oraculum in superioribus ejusdem monasterii mœniis ædificans, eorum corpora magna cum veneratione condidit. Infra claustra vero ipsius monasterii ecclesiam miræ pulchritudinis a fundamentis noviter construxit, quam musibo et marmoribus decorans et omnem illic ornatum in auro argentoque et diversis speciebus largiens ; sed et cyburium ibidem ex argento librarum... fecit, illicque innumerabilium sanctorum corpora quæ de præfatis demolitis abstulit cymiteriis maximo venerationis condidit affectu*. Dans l'enceinte d'un monastère que le pape fonda dans sa propre demeure, il fit construire une « église merveilleuse », l'église de Saint-Denis *in via Lata*. Le nom évoquait l'évenement capital dans l'histoire de la papauté du VIIIe siècle : le voyage d'Étienne II en France. Étienne avait séjourné dans l'abbaye de Saint-Denis, dont l'abbé, Fulrad, avait toujours montré un extrême dévouement aux intérêts du Siège apostolique. L'église de Saint-Denis était vraiment un monument de l'alliance conclue entre la papauté et les Carolingiens, un mémorial de la fondation du jeune État romain. Il vint un temps où ce souvenir parut imposer une dette trop lourde de reconnaissance et les noms de Saint-Denis et de Saint-Étienne disparurent pour faire place au nom de Saint-Silvestre qui évoquait des lointains prestigieux et réveillait le souvenir de Constantin ; ce fut sous ce vocable unique qu'on finit par désigner à la fois l'église et le monastère. *In eodem quippe monasterio plura contulit prædia et possessionum loca, urbana vel rustica, superflue atque abundanter eum ditans in auro et argento aliisque rerum speciebus et omnibus utilitatibus*. Le privilège de fondation adressé par le pape Paul à Iconius, premier abbé du monastère, figure dans les collections de conciles ; il est daté du 2 juin 761. Le texte de ce document offre certaines différences avec celui du *Liber pontificalis*. S'il est authentique et que l'auteur du *Liber* l'ait eu sous les yeux, celui-ci ne s'en est pas moins écarté sur plusieurs points. C'est ainsi que la charte avance que tous les corps extraits des cimetières furent transportés dans le monastère nouvellement fondé ; or le *Liber* montre que les autres églises de Rome en eurent leur part. Il établit une distinction entre l'oratoire installé à l'étage supérieur du monastère et sa grande église bâtie dans les conditions ordinaires ; enfin il sait que les premiers moines furent des moines grecs : *Ubi et monachorum congregationem constituens grece modulationis psalmodie cynovium esse decrevit, atque Deo nostro omnipotenti et omnibus ibidem requiescentibus sanctis magnis sub interdictionibus sedule ac indesinenter laudes statuit persolvendas. Hic fecit noviter ecclesiam infra hanc civitatem Romanam in via Sacra juxta templum Romæ in honore sanctorum apostolorum Petri et Pauli ubi ipsi beatissimi principes apostolorum, tempore quo pro Christi nomine martyrio coronati sunt, dum redemptori nostro funderent preces, propria genua flectere visi sunt ; in quo loco usque actenus eorum genua pro testimonio omnis in postremo venture generationis in quodam fortissimo silice esse noscuntur designata*. Dès le Ve siècle on trouve localisée sur la voie Sacrée le récit de la chute de Simon le Magicien. Cette église a disparu, car elle ne peut être ni l'église des Saints-Côme-et-Damien, construite au VIe siècle, ni l'église de Sancta Maria Nova (aujourd'hui Sainte-Françoise-Romaine) construite au VIIe siècle (voir *Dictionn.*, au mot SIMON). *Nam et infra ecclesiam Beati Petri Apostoli foris muros huius civitatis Romanæ, noviter oraculum in honore sancte Dei Genetricis construxit...*, à proximité de l'oratoire de Saint-Léon et de la porte par où l'on entrait à Sainte-Pétronille et à Saint-André. *Hic renovavit tegmen infra ipsam civitatem ecclesiæ sanctorum apostolorum prope via Lata*, la basilique des Saints-Philippe-et-Jacques. *Fecit autem et in atrium, ante turrem Sanctæ Mariæ ad Grada, quod vocatur Paradiso*. Cet oratoire se trouvait au pied de la tour construite par Étienne II appelée ici, du nom de l'oratoire, *turris Sanctæ Mariæ ad Grada*. Grimaldi vit démolir cette chapelle, avec sa façade ornée de mosaïques du VIIIe siècle, et quelques lettres d'une inscription en mosaïque :

XPE TI *bi* SIT.....OD DECORAT

Pompeo Ugonio, qui avait vu cette inscription plus complète, y avait déchiffré le nom de Paul Ier. *Hic dum in ecclesia Beati Pauli æstivo tempore pro valido caloris fervose demoraretur, corporali preoccupatus egritudine, illic vitam finivit ; ubi et sepultus est ; illicque trium fere mensuum spatio eius humatum permansit funus. Postmodum vero congregati omnes Romani cives et alie nationes eius corpus per flumen Tiberis navicula transfretantes, ad beatum Petrum cum psalmodie honore deportaverunt, et in prelato ab eo constructo oraculo eum sepelierunt*. Pierre Mallius nous dit que *super eius sepulcrum est scriptum* [2].

HIC REQVIESCIT PAVLVS PAPA

96e **Stephanus III** (768-772). — *Erat enim hisdem præfatus beatissimus præsul ecclesiæ traditionis observator ; unde et pristinum ecclesiæ in diversis clericatus honoribus renovavit ritum. Hic statuit ut omni dominico die a septem episcopis cardinalibus ebdomadariis, qui in ecclesia Salvatoris observant, missarum solemnia super altare beati Petri celebraretur et* Gloria in excelsis Deo *ediceretur*. C'est la plus ancienne mention de cette classe de cardinaux que l'on appelle maintenant cardi-

[1] *Roma sott.*, t. I, p. 220. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 203.

naux évêques ou évêques suburbicaires. Cette dernière dénomination est une restriction ; autrefois tous les évêques soumis à la juridiction métropolitaine du pape, c'est-à-dire tous les évêques de l'Italie péninsulaire et des îles, depuis Luni et Ravenne, étaient ainsi désignés. Les sept évêques hebdomadaires attachés à la basilique du Latran étaient au temps de Pierre Mallius, et probablement dès l'origine, ceux d'Ostie, de Porto, de Silva Candida ou Sainte-Rufine [1], d'Albano, de Sabine, de Tusculum et de Préneste. *Qui et sepultus est ad Beatum Petrum Apostolum.* L'épitaphe manque; l'éloge a pu embarrasser le rédacteur.

97° **Hadrianus I** (772-795). — *In eodem sabbato sancto in basilica Salvatoris iuxta Lateranis pariter ingressi, ibidem ipse excellentissimus rex* [*Francorum*] *cum omnibus suis quousque sacrosancti baptismatis sacramentum antedictus ter beatissimus pontifex cælebravit, et ita postmodum ad beatum Petrum ipse benignissimus reppedavit rex;* description de l'ordre des cérémonies pascales à Rome, au déclin du VIIIe siècle. Le baptême se célèbre non plus la nuit de Pâques, mais l'après-midi du samedi. C'est ce que suppose l'*Ordo romanus* qui marque l'heure de none (vers 3 heures de l'après-midi) pour le commencement de l'office baptismal [2]. Le jour de Pâques, la station est à Sainte-Marie-Majeure ; elle est suivie d'un dîner d'apparat au palais du Latran ; le lundi et le mardi la fête a lieu aux deux églises apostoliques du Vatican et de la voie d'Ostie.

La vie d'Hadrien Ier dans le *Liber pontificalis* ne contient d'histoire proprement dite que pour les deux premières années du pontificat (772-774) ; elle s'arrête à la prise de Pavie (juin 774) et le reste, qui est fort long, n'est guère autre chose qu'une énumération des travaux et des présents du pape à Rome et dans les environs ; nous y reviendrons. Quant à la première partie, elle a été écrite en 774, ensuite il n'en est plus question. Occupons-nous maintenant de la seconde partie, composée d'après l'ordre chronologique des travaux et offrant un mélange où paraissent et reparaissent les mentions de tapisseries, d'orfèvrerie, de réparations de toits, de fontaines, de peintures, d'aqueducs ; telles églises nommées en trois, quatre ou dix endroits. Point de dates dans le texte, mais parfois ces dates peuvent se déduire assez facilement. Par exemple : la *forma Sabbatina* (aqueduc de Trajan) est réparée après une interruption de vingt années ; également la *forma Iobia ;* ces vingt ans commencent à courir avec le siège de 756 et la réparation se place donc en 776. S'agit-il de réparations faites à la toiture de Saint-Pierre, nous savons par une lettre de 779 ou de 780 [3] l'époque qu'il faut adopter. Ailleurs, la mention du concile de Nicée, en 787, interrompt ce qui est dit touchant des réparations d'églises, et vers la fin de cette longue énumération, il est question d'une inondation du Tibre, en décembre 791.

Évidemment, l'auteur de la notice n'a fait que suivre un registre rédigé au fur et à mesure ; cependant on pourra se demander pourquoi il ne mentionne pas à leur date particulière chacune des fondations agricoles du pape Hadrien? Il en groupe quatre de cette façon : *Hic beatissimus præsul fecit atque constituit noviter domos cultas quatuor*, qui sont : la *domus culta Capracorum*, la *Galeria Aurelia*, la *Galeria Portuensis* et le *Calvisianum*. Pour le rédacteur, il y a bien quatre colonies agricoles et pas plus ; il écrit après la première : *Alias vero tres domus cultas...*, après la deuxième : *Reliquas vero duas...* et parlant des *trois* dernières : *Quas videlicet tres domos cultas...* L'écrivain en connaît quatre, sans plus ; or, il y a eu six fondations agricoles, mais les deux dernières sont postérieures au moment où il écrivait, en 776 ; la cinquième *Domus culta* est de 776 à 780, la sixième de 780 à 787. Ce passage sur les quatre fondations agricoles [4] a donc été écrit avant 780. Le cas est le même pour les diaconies, le rédacteur n'en connaît que seize au moment où il écrit ; quelques années plus tard on en comptera dix-huit.

Ces observations n'entraînent pas comme conséquence le fait d'une rédaction annuelle de la notice, mais plutôt à des intervalles inégaux et en adoptant chaque fois le même ordre. En voici encore un exemple : une première fois le rédacteur débute dans son énumération par les deux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, d'où il passe à Sainte-Marie-Majeure et à Saint-Jean du Latran, ensuite de Saint-Laurent-hors-les-Murs et onze autres églises, à la suite desquelles on lit ce résumé : *nam et per diversa titula seu alias ecclesias atque cunctas diaconias et monasteria quantacumque infra murum huius Romanæ urbis existunt... ex palleis, id est stauracim seu tyreis, vestes fecit atque offeruit, et sicut bonus pastor omnes Dei ecclesias, tam extra muros Romanæ urbis quamque infra muros, ad laudem Dei restauravit atque decoravit.* C'est là, semble-t-il, un résumé, auquel font suite des indications telles que la restauration des murs de la ville, le renouvellement du personnel monacal de Saint-Étienne-Majeur, la fondation des quatre *domus cultæ*, les embellissements du palais du Latran. Un espace de temps s'est écoulé, le rédacteur procède à une nouvelle énumération et il adopte en partie le même ordre : les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, ensuite trente-neuf églises auxquelles le pape fait une distribution de portières de soie et de lin. Parmi ces églises, il s'en trouve d'abord trois, non titulaires ni diaconales, gratifiées chacune de vingt paires de rideaux ; ensuite vingt-deux titres *per unumquemque titulum (vela) numero XX et XX, quæ fiunt simul vela sirica numero CCCCXL*, puis encore seize diaconies : *per unamquamque diaconiam (vela) numero VI quæ fiunt simul vela numero XCVI ;* enfin quatre églises qui, n'étant ni titres ni diaconies, n'ont pas reçu le même nombre de *vela*.

On observera que la première énumération se poursuivait sans interruption tandis que la deuxième est interrompue par quatre passages sur la restauration des aqueducs de Rome et ces passages paraissent des interpolations. Celui qui est relatif à la *forma Sabbatina* est à peu près à sa place puisque cet aqueduc fournissait d'eau l'atrium de Saint-Pierre ; celui qui concerne la *forma Iobia* vient se loger parmi une énumération de tentures et de diaconies ; enfin celui qui mentionne la *forma Claudia* suit une énumération.

Le catalogue des entreprises et des bienfaits du pape Hadrien est introduit par ces mots : *Erat enim sæpefatus beatissimus pontifex amator ecclesiarum Dei, magnam indesinenter gerens curam pro ornatu et restauratione, procuranda omnium earundem ecclesiarum Dei.*

Hic enim coangelicus vir fecit in ecclesia Beati Petri Apostoli vestem (tapis d'étoffe précieuse parfois brodé et servant à la couverture de l'autel) *mire pulchritudinis ex auro et gemmis, habentem præfiguratam storiam qualiter beatus Petrus a vinculis per angelum ereptus est* (sujet qui n'a pas été rencontré jusqu'à ce jour sur les tissus et tapisseries coptes ou orientaux). *Item de eadem basilica ab introitu de rugas usque ad confessionem* (l'espace compris depuis la grille qui fermait le portique de douze colonnes, en avant du *presbyterium* jusqu'à l'entrée de la confession) *pavimentum vestivit de argento purissimo, qui pens. lib. CL.* (On nous apprend toujours le poids ; la question d'art et de technique semble dans le *Liber* inexistante.) *Fecit etiam in eadem basilica Beati Petri, iuxta ianuas maiores argen-*

[1] Porto et Sainte-Rufine sont aujourd'hui réunis. — [2] Mabillon, *Museum Ital.*, t. II, p. 25. — [3] *Codex Carolinus*, n. 67; Jaffé, *Reg. rom. pontif.*, n. 2429. — [4] N. 327-328 de la notice d'Hadrien Ier.

teas cortinam mire magnitudinis de palleis stauracim seu quadrapolis (la *cortina* est une portière suspendue devant la porte principale et dans les entre-colonnements). *Nam et per universos arcos eiusdem apostolorum principis basilicæ de palleis tyreis atque fundatis fecit vela numero LXV. Denique eius beatitudo fecit et farum maiorem in eadem Beati Petri ecclesia, in tipum crucis, qui pendet ante presbyterium, habentem candelas mille CCCLXV; et constituit ut quattuor vicibus in anno ipsum farum accendatur, id est in natale Domini, in Pascha, in natale apostolorum et in natale pontificis. Idemque præfatus sanctissimus præsul fecit in eadem basilica calicem fundatum argenteum, pens. lib. V, quem et posuit in presbiterio pro eo qui perierat temporibus domni Pauli papæ. Nam et in ecclesia Beati Andreæ Apostoli, sitam iuxta eandem Beati Petri ecclesiam, cyburium noviter ex argento mundissimo ipse ter beatissimus pontifex fecit, qui pens. lib. CXXXV.* D'après la longueur et la minutie de cette citation, il est permis de s'expliquer pourquoi nous ne pouvons trancrire ici la partie de la notice d'Hadrien Ier concernant son activité archéologique. On trouve mentionnés successivement la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Jean de Latran, Saint-Laurent-hors-les-Murs, Saint-Valentin, Saint-Pancrace, Saint-Marc, Saint-Laurent *ad Taurellum* ou *super S. Clementem*, Saint-Félix *in Pincis* (depuis longtemps détruite, qui devait s'élever en arrière et un peu au nord de l'église actuelle de la Trinité-du-Mont ; elle était dédiée à saint Félix de Nole), Saint-Laurent *in Damaso*, la basilique dite des Apôtres *in via Lata* (celle des Saints-Philippe-et-Jacques). Le cimetière des Saints-Pierre et Marcellin (autrefois *ad duas Lauros*, au IIIe mille de la voie Labicane) ; le pape avait épargné les corps de ces deux martyrs lors de sa grande entreprise de translation des catacombes suburbaines (ils furent volés au profit d'Einhard, en 827) ; la basilique de Saint-Hadrien et celle de Sainte-Martine, etc. *Nam et per diversa titula seu alias ecclesias atque cunctas dicanias et monasteria, quantacumque infra murum huius Romanæ urbis existunt, divina inspiratione ignitus ipse sanctissimus pontifex ex palleis, id est stauracim seu tyreis, vestes fecit atque offeruit. Et sicut bonus pastor omnes Dei ecclesias, tam extra muros Romanæ urbis quamque infra muros, ad laudem Dei restauravit atque decoravit.*

Viennent alors les travaux entrepris pour la reconstruction des murs de Rome, la fondation des domaines agricoles et les libéralités à d'autres églises, comme nous avons dit plus haut.

Les *Annales* de Lorsch portent, à l'année 795, la notice suivante : *VIII kal. januarias sanctæ memoriæ domnus Adrianus summus pontifex romanus obiit ; pro quo domnus rex (Carolus), postquam a planctu eius cessavit, orationes per universum christianum populum infra terminos suos fieri rogavit, et ælimosina sua pro eo multipliciter transmisit, et ebitaffium aureis litteris in marmore conscriptum jussit in Francia fieri, ut eum partibus Romæ transmitteret ad sepultura summi pontificis Adriani ornandam* [1]. On lit dans la *Chronique* de Moissac une notice presque identique [2], et cette double indication nous met sur la voie d'un monument archéologique conservé par des copies manuscrites et en original. Ainsi qu'il est arrivé trop souvent, le texte métrique a seul paru digne d'attention à certains collecteurs d'inscriptions qui dédaignaient tout ce qui avait rapport à la chronologie et à l'histoire. Ce fut le cas pour celui qui, par ordre de Luitprand, évêque de Salzbourg (836-859), transcrivit cet éloge métrique sur un manuscrit qui appartenait, au XVIIe siècle, à Saint-Paul de Ratisbonne. Dom Froben en eut connaissance, l'attribua à Alcuin et y ajouta douze vers qui ne lui appartenaient en aucune manière [3] ; il fit mieux en ajoutant les lignes finales contenant la mention chronologique *ex marmore* [4], en quoi il fut suivi par Dümmler [5]. Le manuscrit de Saint-Paul n'était pas seul à contenir cette pièce qui se trouvait dans un manuscrit de Saint-Bertin (également perdu). Ici, l'élégie présentait deux pièces partagées en 1-26 et 27-38 vers, parmi les ouvrages d'Alcuin [6]. Ce n'est pas tout. Cette même épitaphe, sans la prose chronologique, se lit sur deux manuscrits de Paris (Bibl. nat., *lat. 9347* et *2773*) du IXe et du Xe siècle [7], et encore le ms. *lat. 10307*, fol. 23, donne les vingt-quatre premiers vers. Enfin, dans la troisième continuation de l'*Histoire* de Paul Diacre, on lit les seize premiers vers [8] et dans le ms. *Paris. lat. 16897*, à la suite de la notice d'Étienne II du *Liber pontificalis*, on lit la pièce tout entière [9].

L'exemplaire le plus ancien qui nous a conservé ce texte est celui de Salzbourg et l'addition que l'on y trouve mène à chercher l'origine de toutes ces copies dans un recueil d'inscriptions de la basilique Vaticane.

Au XIIe siècle, Petrus Mallius et Romanus, son collaborateur, situent le tombeau du pape Hadrien Ier près de l'oratoire de saint Léon IV dans la basilique Vaticane [10]. Petrus Mallius transcrivit l'épitaphe jusqu'au quatorzième vers et Papenbroeck en conclut que les vers suivants avaient été gravés sur une autre pierre [11]. Cette opinion est formellement contredite par le monument original, comme nous le verrons dans un instant. Sarti a proposé une explication d'après laquelle Petrus Mallius aurait copié tout ce qui était visible de son temps [12] ; cette explication semble imaginée pour innocenter Mallius qui ne se gênait nullement, dans d'autres cas, pour abréger une copie dont la longueur dépassait les bornes de sa patience. Ce qui n'est pas contestable, c'est qu'au XVe siècle, l'épitaphe d'Hadrien était entièrement lisible ; nous en avons pour preuve la copie intégrale exécutée par Maphæus Vegius, vers 1450, à l'époque où elle se trouvait dans la chapelle de saint Hadrien, voisine de la chapelle de saint Léon IV ; il en parle dans ces termes : *Insigne marmor quadratum cum insculptis ei versibus qui ostendunt ipsum (Hadrianum) ibi curante Carolo Magno sepultum esse*, et il ajoute : *est sane marmor numidicum et atrum, ac quale rarum habeatur* [13].

Il était si vrai que c'était là un *marmor insigne* que Pierre Sabinus le transcrivit dans la collection d'inscriptions chrétiennes dont il composa un recueil qu'il offrit à Charles VIII, lors de l'entrée de celui-ci à Rome (déc. 1494) ; l'inscription porte le n. 6 et Sabinus fait observer qu'elle est gravée *in tabula porphyretica litteris elegantissimis* [14] ; c'est là d'ailleurs une erreur, car la matière n'est pas du porphyre. Onofrio Panvinio en tira, lui aussi, une copie, et il nous apprend que l'épitaphe se trouvait alors *in oratorio (Hadriani) prope altare maius Sancti Petri et oratoria Pauli [I] et Leonis IV* [15]. Ce n'était plus que pour peu de temps car, vers 1575, Grégoire XIII fit transporter l'inscription

[1] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. I, p. 36. — [2] *Op. cit.*, p. 302. — [3] Froben, *Alcuini opera*, t. II, 2e part., p. 550, n. v. — [4] Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. V, p. 412, note *a*. — [5] Dümmler, *Poetæ lat. Medii Ævi*, t. I, p. 113, 114. — [6] Alcuin, *Opera*, éd. Quercetani, p. 1729, 1730, n. 217, 218. — [7] Cf. J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 257, 258. — [8] *Script. rer. Langob. et Ital.*, sæc. VI-IX, édit. Waitz, p. 214. — [9] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. CXC. — [10] J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 203. — [11] *Conatus hist. in chronol. rom. pontif.*, dans *Acta sanct.*, maii t. VI, 1re part., p. 124. — [12] *Append. ad crypt. Vatic. monum.*, p. 134. — [13] Janning, dans *Acta sanct.*, junii t. VI, 2e part., p. 81 ; cf. J.-B. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 350. — [14] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., Romæ, 1888, t. II, 1re part., p. 411, n. 6. — [15] *De basilica Vaticana*, l. VI, c. XXII, dans Ang. Mai, *Spicilegium romanum*, Romæ, 1844, t. IX, p. 353.

au portique de la basilique [1] où Philippe de Winghe, en 1590, copia le texte entier *ad sinistram portæ mediæ* et il ajoute cette indication : *Epitaphium quod in honorem Hadriani papæ primi conditum ferunt ab Carolo Magno, quem aliunde constat poetam non malum fuisse ; versus non inelegantes, prout ætas illa ferebat ; nondum enim invaserant versificationes leoninæ. Littera elegans est in marmore numidico cincto opere pampinaceo* [2]. Lors

9684. — Épitaphe d'Hadrien Ier.
D'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1888, t. VIII, pl. XIII.

de la construction du nouveau portique, Paul V remit l'épitaphe là où Grégoire XIII l'avait fait placer et où elle se trouve encore.

On peut se douter que l'épitaphe d'un pape tel qu'Hadrien Ier fut maintes fois transcrite et reproduite jusqu'à nos jours et, comme on doit s'y attendre, c'est la copie de Baronius [3] qui a été suivie le plus souvent. Sarti a voulu mieux faire et a imité les sigles et les lettres liées autant que pouvaient le lui permettre les artifices typographiques [4] ; son texte a été adopté par L. Duchesne [5]. Heureusement, on ne s'en est pas tenu là et J.-B. De Rossi a donné une image fidèle de la pierre, que nous reproduisons ici (fig. 9684) [6]. Avant d'entrer dans plus de détails au sujet de cette inscription, il importe d'éliminer une pièce métrique connue sous le nom de *Super sepulcrum Hadriani papæ* qu'on rencontre dans les manuscrits d'époque carolingienne et que le P. Sirmond, ainsi qu'E. Dümmler, attribuent à Théodulphe d'Orléans [7]. Le premier vers de cette composition :

Aurea funereum complectit littera carmen

paraît contenir une allusion à la gravure *litteris aureis* mentionnée dans les *Annales* de Lorsch. Mais rien n'autorise cette conjecture dont, à Rome, on ignore tout. L'inscription d'Hadrien Ier est d'origine française comme on va le voir.

L'épitaphe en question présente une particularité unique dans l'épigraphie chrétienne et païenne à Rome ; elle est gravée sur marbre noir, sans granulation aucune ; il ne s'agit donc pas de porphyre ni de marbre de Numidie ou tout autre, y compris le *tænarium* ou noir antique qui contient des filets blancs. Ici, rien de semblable et la pierre provient des carrières de Port-Étroit, à peu de distance de Sablé (Sarthe). La paléographie et l'ornementation n'ont rien qui rappelle la pratique des ateliers romains du IXe siècle. A cette époque, on n'y connaît jamais les encadrements et, moins encore, les frises dans le genre de celle de la pierre en question, si élégante d'aspect. Cette décoration de pampres et de grappes fait venir à la mémoire celle de certains manuscrits, en particulier l'évangéliaire de Saint-Sernin, exécuté pour Charlemagne par Godescalc, vers l'an 781, ou bien l'évangéliaire de l'empereur Lothaire, transcrit et enluminé à Tours.

Ce qui est plus décisif encore, c'est la paléographie. Il n'est pas possible de soutenir qu'elle soit romaine, car le VIIIe siècle et, surtout, le pontificat d'Hadrien marque la plus complète décadence de l'art du lapicide à Rome. On conserve à Saint-Pierre du Vatican une inscription datée de l'an 784 et commençant par les mots : *Temporibus domini Hadriani papæ* et qui semble atteindre au dernier degré de la barbarie à Rome : *omnia in hoc marmore ævi illius barbariem atque inscitiam produnt ; litterarum potissimum forma ;* ainsi s'exprime Sarti, avec raison ; mais cette décadence n'est cependant pas une règle absolue, ainsi qu'on peut s'en convaincre par une inscription trouvée à Saint-Laurent *in Lucina* et que nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2993, fig. 7056) ; elle porte la date de 783 et la mention : *Temp. dn. Hadriani papæ.* Elle est métrique et acrostiche, mais d'un travail grossier et qui ne supporte aucune comparaison avec l'épitaphe d'Hadrien.

Celle-ci est de l'année de la mort de ce pape (795) et il n'en faut pas chercher la rédaction et l'exécution à Rome. La qualité du marbre nous a déjà acheminé vers la France et c'est là également que le texte a été composé et gravé, tout porte à croire que ce fut à Tours où, en cette année même, Charlemagne venait de confier à Alcuin (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom) la direction du célèbre monastère de Saint-Martin avec la mission d'y relever les études littéraires et d'y provoquer une renaissance artistique.

Suivant une juste observation de J.-B. De Rossi, « de la calligraphie manuscrite à la calligraphie lapidaire il y a grande distance ; il ne faut pas appliquer à l'une ce qui appartient à l'autre. Dans les lettres des plus beaux manuscrits carolingiens on remarque une

[1] Ciampini, *De sacris ædif. a Constantino constructis*, p. 55. — [2] Copie autographe de Claude Menestrier. — [3] *Ann. eccl.*, ad ann. 795, n. 12. — [4] *Append. ad crypt. Vatic. monum.*, p. 133, 134. — [5] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I (1884), p. 523. — [6] J.-B. De Rossi, *L'inscription du tombeau d'Hadrien Ier composée et gravée en France par ordre de Charlemagne*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VIII, 1888, p. 479, pl. XIII. — [7] *Carm.*, édit. J. Sirmond, l. III, n. 2; *Opera*, édit. Venetiis, t. II, p. 797, 798 ; Dümmler, *Poetæ lat. Medii Ævi*, t. I, p. 489.

imitation évidemment intentionnelle et étudiée des types classiques de la paléographie monumentale des anciens temps de l'empire, surtout des formes calligraphiques du IIe siècle et de l'époque des premiers Antonins. Mais ce que pouvaient aisément imiter les moines calligraphes sur le parchemin n'était pas aussi facile à obtenir pour les graveurs sur pierre [1]. » Cependant on connaît assez bien aujourd'hui les produits de l'école lapidaire de Tours au IXe siècle pour qu'il soit permis de lui attribuer l'ouvrage excellent dont nous parlons. « Les inscriptions dont on a recueilli plusieurs exemplaires dans les ruines de la basilique (de Saint-Martin) sont toutes en belles capitales très régulières, comme celles des manuscrits ; mais plus lourdes, à cause de la matière qui les recevait et du plomb dont on remplissait la gravure, à l'imitation des incrustations de bronze des inscriptions romaines [2]. » Les lapicides formés à l'école de Tours se sont inspirés de l'ancienne capitale romaine, tout en se permettant certaines variétés. Dans l'épitaphe d'Hadrien, le type est voisin de celui de l'époque classique ; dans les inscriptions retrouvées à Tours il s'en trouve qui ont des dates précises de la première moitié du IXe siècle. C'est le cas pour celle d'Adalberga (fig. 9685), qui semble « pouvoir servir de type de l'école épigraphique de Tours [3] ». Les formes sont identiques à celles de l'épitaphe d'Hadrien, en particulier pour les lettres G, M, R ; plus serrées dans l'éloge du pape, les lettres sont aussi plus nettes et plus élégantes [4]. Il est certain que l'épitaphe d'Hadrien est un produit très soigné de l'atelier lapidaire de Tours.

Ainsi le marbre, la gravure, la décoration, tout nous révèle une œuvre française ; en outre, l'auteur des *Annales* de Lorsch nous apprend que *domnus rex Carolus... ebitaffium... iussit in Francia fieri*. Ce n'était pas assez, on imagina au XVIe siècle que cette épitaphe était l'œuvre propre de Charlemagne. On pourrait se demander tout d'abord si celui-ci était poète et capable de produire une composition aussi correcte? Il est permis d'en douter (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot CHARLEMAGNE) et l'opinion favorable de Philippe de Winghe et de quelques autres n'y changera rien [5]. Le P. Janning préfère attribuer la pièce à Alcuin [6] et Ern. Dümmler adopte la même solution lorsqu'il rapporte qu'une compétition s'éleva entre Théodulphe et Alcuin, la victoire demeurant à celui-ci [7]. De cette compétition nous conservons un indice dans les deux textes composés par ordre de Charlemagne et conservés, l'un dans les œuvres de Théodulphe, l'autre dans celles d'Alcuin. Que ce dernier ait été préféré à l'autre, on n'en a aucune preuve, que son insertion parmi les *Carmina Alcuini* dans deux manuscrits aujourd'hui perdus.

Cette question a, heureusement, été tirée au clair par J.-B. De Rossi qui n'a rien laissé à ajouter sur ce point et que nous citons ici [8] : dans les manuscrits qui contiennent des vers d'Alcuin ou attribués à Alcuin, j'ai reconnu avec certitude, dit-il, des mélanges de pièces métriques et de leurs fragments *(centones)* tirés d'anciennes collections épigraphiques et appartenant à des monuments antérieurs même de plusieurs siècles à l'époque d'Alcuin et de Charlemagne [9]. C'est précisément le cas de l'élégie pour la tombe d'Hadrien, relatée parmi les vers d'Alcuin dans le manuscrit aujourd'hui perdu, du collège de Saint-Paul à Ratisbonne. Cette pièce y était transcrite avec l'addition de douze vers, que les éditeurs ont publiés sans y faire attention. Ils appartiennent à un monument antérieur de deux cent soixante-trois ans à la mort d'Hadrien, et avaient été copiés sur la tombe du pape Hormisdas au Vatican [10], et témoignent que la pièce à laquelle ils sont réunis ne figurait pas dans le manuscrit comme œuvre d'Alcuin, mais provenait d'une collection d'épitaphes des papes d'après les marbres dans la basilique de Saint-Pierre.

Voici ces douze vers avec les allusions qu'ils contiennent à l'histoire des premières décades du VIe siècle :

Quamvis digna tuis non sint, pater, ista sepulcris
Nec titulis egeat clarificata fides,
Sume tamen laudes, quas Petri captus amore
Extremo veniens hospes ab orbe legat.
Sanasti patriæ laceratum scismate corpus
Restituens propriis membra revulsa locis.
Imperio devicta tuo tibi Græcia cessit
Amissam gaudens se reparasse fidem.
Africa lætatur multos captiva per annos
Pontifices precibus promeruisse tuis.
Hæc ego Silverius, quamvis mihi dura, notavi,
Ut possent tumulis fixa manere diu.

9685. — Épitaphe d'Adelberga. *Ibid.*, pl. XIV.

[1] J.-B. De Rossi, *L'inscr. du tombeau d'Hadrien Ier*, p. 487. — [2] C. Chevalier, *Les fouilles de Saint-Martin de Tours ; recherches sur les six basiliques successives élevées autour du tombeau de saint Martin*, in-8°, Tours, 1888, p. 93-99 ; cf. p. 94. — [3] Id., *ibid.*, p. 95-96. — [4] La date de cette inscription paraît devoir être lue 840, le premier chiffre X est effacé, vide et sans incrustation de plomb. — [5] Cf. *Acta sanct.*, jun. t. II, 2e part., p. 109 ; Froben les a suivis dans son édition d'Alcuin, p. 550. — [6] *Acta sanct.*, jun. t. II, 2e part., p. 109-111. — [7] *Poetæ lat. Medii Ævi*, t. I, p. 101. — [8] J.-B. De Rossi, *op. cit.*, p. 490-494. — [9] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 281, 285, 286. — [10] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., Romæ, 1888, t. II, 1re part., p. 130.

Silverius, qui a signé cet éloge sépulcral, était le propre fils d'Hormisdas ; il lui succéda, treize ans après sa mort, sur le trône pontifical. Les vs. 5, 6 font allusion aux derniers vestiges du schisme laurentien effacés par Hormisdas : les vs. 7, 8 à la soumission des Orientaux après le long schisme d'Acace ; les vs. 9 et 10 à la restauration de la hiérarchie catholique en Afrique après la persécution de Trasamund. Tout s'accorde à merveille avec l'histoire pontificale d'Hormisdas, père de Silvère.

Le manuscrit de Ratisbonne contenait des inscriptions métriques tirées des recueils épigraphiques mêlées aux vers d'Alcuin ; le manuscrit du monastère de Saint-Bertin n'était pas exempt d'un mélange semblable. Pour en citer l'exemple le plus frappant, j'invite les critiques à examiner l'épigramme placée dans l'édition de André Du Chesne (t. II, p. 1683, n. XX), dans celle de Froben (t. II, p. 223, n. CLXIX), dans celle de Dümmler (*op. cit.*, t. I, p. 345, n. III). Il est étonnant que personne n'ait encore remarqué la nature et l'origine de cette pièce, formée de vers sans suite et ne donnant pas de sens régulier. Le premier vers et les vs. 3-7 parlent des chaînes du prince des apôtres ; ils appartiennent au poème d'Arator, *De actibus apostolorum* (l. I, vs. 1070-1076). Mais ils avaient été isolément gravés sur marbre ou transcrits en mosaïque dans la basilique de Saint-Pierre *in Vinculis*, et d'après ce monument, ils avaient été insérés dans un recueil épigraphique antérieur à Alcuin [1]. Le second vers, intercalé dans l'épigramme en question, et qui en détruit le sens et la suite, appartient à une inscription métrique du pape Simplice placée dans l'*atrium* de la basilique Vaticane, souvent répétée dans les anciennes *syllogæ epigraphicæ* [2]. Ce vers se trouve à cette place par pur hasard, tiré de quelque fragment très fruste d'un ancien manuscrit épigraphique ; il n'a aucun rapport avec ceux d'Arator, au milieu desquels il est introduit, et encore moins avec les poésies d'Alcuin. Ces exemples suffisent pour démontrer le peu de valeur de l'indice sur lequel a été fondée la présomption que l'épitaphe d'Hadrien ait été rangée parmi les vers d'Alcuin, comme son œuvre, par lui-même ou par ses disciples et contemporains. Le style seulement et le texte de l'élégie peuvent nous donner quelque renseignement sur son auteur.

Charlemagne fut instruit dans les lettres latines par Pierre de Pise et par Alcuin lui-même [3]. Il s'intéressait aux exercices littéraires des poètes de sa cour et y prenait part. Nous avons quelques pièces métriques adressées par Charlemagne à Paul Diacre ; Dümmler les a placées parmi les vers de Pierre de Pise qui doit avoir aidé le royal disciple dans sa correspondance poétique avec le savant lombard [4]. Le P. Janning a remarqué que plusieurs phrases de l'épitaphe d'Hadrien, à commencer par le premier vers, se retrouvent dans les œuvres certaines d'Alcuin. Cela pourrait prouver seulement que le royal auteur de l'élégie a été aidé personnellement par Alcuin ou par l'imitation de ses vers. Théodulphe, qui était grand maître, n'a pas dédaigné de se servir d'un distique entier de Fortunat dans l'élégie dictée pour le tombeau d'Hadrien [5]. Mais si des preuves directes et décisives nous font défaut, l'existence de l'élégie projetée par Théodulphe et sa confrontation avec celle qui fut adoptée et gravée sur marbre, me semblent exclure le nom de Charlemagne et nous désigner celui d'Alcuin. Il n'est pas probable que Théodulphe ait voulu rivaliser avec le prince dans la composition de cette élégie funèbre ; d'ailleurs la supériorité évidente, l'unité de composition et de style, la spontanéité affectueuse de celle qui fut préférée, démontrent qu'elle a été l'œuvre originale d'un maître, et que le choix fut bien justifié. Nulle part on ne trouve dans cette pièce l'emploi systématique et souvent maladroit des formules et des vers ou demi-vers d'inscriptions des poètes antérieurs. Si donc l'on y rencontre des phrases et des façons de dire conformes au style d'Alcuin, c'est que réellement il en fut l'auteur. Ainsi la nature de la pierre, la calligraphie lapidaire, le style littéraire, tout ici décèle l'école alcuinienne de Tours et désigne une œuvre de son célèbre fondateur.

Voici maintenant le texte de l'épitaphe d'Hadrien :

Hic pater Ecclesiæ Romæ decus inclytus auctor
Hadrianus requiem papa beatus habet.
Vir cui vita Deus, pietas lex, gloria Christus,
Pastor apostolicus promptus ad omne bonum,
5 *Nobilis ex magna genitus iam gente parentum*
Sed sacris longe nobilior meritis,
Exornare studens devoto pectore pastor
Semper ubique suo templa sacrata Deo,
Ecclesias donis populos et dogmate sancto
10 *Imbuit et cunctis pandit ad astra viam.*
Pauperibus largus nulli pietate secundus
Et pro plebe sacris pervigil in precibus
Doctrinis, opibus, muris, erexerat arces
Urbs caput orbis honor inclyta Roma tuas.
15 *Mors cui nil nocuit, Christi quæ morte perempta est,*
Janua sed vitæ mox melioris erat.
Post patrem lacrimans Karolus hæc carmina scribsi;
Tu mihi dulcis amor, te modo plango pater.
Tu memor esto mei, sequitur te mens mea semper,
20 *Cum Christo teneas regna beata poli.*
Te clerus, populus magno dilexit amore,
Omnibus unus amor optime præsul eras.
Nomina iungo simul titulis clarissime nostra
Hadrianus Karolus, rex ego tuque pater.
25 *Quisque legas versus devoto pectore supplex:*
Amborum mitis, dic, miserere Deus.
Hæc tua nunc teneat requies carissime membra,
Cum sanctis anima gaudeat alma Dei.
Ultima quippe tuas donec tuba clamet in aures
30 *Principe cum Petro surge videre Deum.*
Auditurus eris vocem, scio, iudicis almam:
Intra nunc domini gaudia magna tui.
Tunc memor esto tui nati, pater optime, posco:
Cum patre, dic, natus pergat et iste meus.
35 *O pete regna pater felix cælestia Christi;*
Inde tuum precibus auxiliare gregem.
Dum sol ignicomo rutilus splendescit ab axe
Laus tua, sancte pater, semper in urbe manet.
Sedit beatæ memoriæ Hadrianus papa annos XXIII menses X dies XVII obiit VII kalendas januarias.

98° **Leo III** (795-816) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 661-671 ; t. VIII, col. 2538-2542). — Le *Liber pontificalis* consacre à ce pape une Vie qui est une des plus longues du recueil et qui s'ouvre par un éloge copié sur celui de Grégoire II et celui de Zacharie dans le même recueil [6]. Léon fut prêtre titulaire de Sainte-Suzanne et un des *vestararii* de l'Église romaine ; de son temps, le traitement fixe devait avoir fait place (au moins pour les cardinaux) à une disposition nouvelle : les revenus de l'Église. L'usage des gratifications *(presbiteria)* accordées à certains jours de fête, se rencontre dès le pontificat de saint Grégoire le Grand, se continue et se développe pendant le Moyen Age.

Fecit enim in basilica Beati Petri, principis apostolorum, nutritori suo, turibulum aureum, ante vestibulum altaris... Immo et in confessione... ruga ex auro purissimo cum gemmis diversis... Item coronas maiores argenteas... Verum etiam et cortina alba olosirica rosata, habente in medio crucem de chrisoclabo et periclisin... Un encensoir fixe devant le *presbyterium*. A la confession

[1] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 210, 285. — [2] J.-B. De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, voir les *Sylloges*, v. 12 ; VII, 8 ; XIII, 3. — [3] Einhard, *Vita Caroli*, c. XXV ; Jaffé, *Monumenta Alcuiniana*, p. 614 ; Dümmler, *op. cit.*, p. 29. — [4] Id., *ibid.*, p. 29, 70, 71. — [5] Id., *ibid.*, p. 490, vs. 23, 24. — [6] Ch. Hülsen, *Osservazioni sulla biografia*, dans *Rendiconti della pontif. accad.*, t. I, 1923, p. 107-119.

des grilles d'or, ornées de pierres précieuses, c'est sans doute le grillage de l'imposte. Devant sont suspendues trois couronnes d'argent ; la baie elle-même est fermée par une portière en soie, blanc-rosé, avec une croix d'or au milieu et une bordure *de fundato. Sarta tecta vero basilicæ... id est navem maiorem, seu et aliam navem super altare, cum quadriporticos, simul et fontes aquæ ante fores argenteas, verum etiam et turrem cum cameris suis, a summo usque ad summum, omnia et in omnibus noviter restauravit.* Réparation aux toits de la grande nef, du transept *(navem super altare)*, du portique autour de l'atrium *(quadriporticos)*, de la fontaine qui en occupait le centre, et du clocher bâti par Étienne II *(turrem). Præsertim imago Salvatoris cum regiis mire pulchritudinis depictæ ad decorem suprascripte ecclesiæ, in fastigio sub arco majore posuit ;* il semble que ce soit un triptyque installé sur le *ciborium.*

Il y eut d'autres réparations et embellissements à Saint-Paul, à Sainte-Anastasie, à Sainte-Sabine, à Sainte-Marie *ad Presepe*, à Saint-Laurent, à Saint-Ménas, etc. ; il n'est pas possible de transcrire ici cette longue énumération. En sa qualité de prêtre titulaire de Sainte-Suzanne, Léon III accorda une attention particulière à la basilique de ce nom. La mosaïque a été détruite en 1595, lors des « restaurations » — c'est le terme en usage pour ces sortes de dévastations — exécutées par ordre du cardinal Rusticucci. Au bas on lisait l'inscription suivante dont le texte a été conservé par Philippe de Winghe (voir *Dictionn.*, t. III, col. 672, fig. 2618) :

+

Dudum hæc beate Susannæ martyris aula co[a]ngusto et tetro existens loco marcuerat, quæ domus Leo tertius papa a fundamentis erigens, condens corpus beatæ Felicitatis martyris, compte edificans ornabit atque dedicabit.

Fecit autem et in patriarchio Lateranense triclinium maiorem super omnes triclineos ; ce sujet a été traité déjà (voir *Dictionn.*, t. III, col. 661-671, fig. 2615-2617 ; t. VIII, col. 1588-1592, fig. 6801-6802 ; col. 2538-2542) : *in letania que ab omnibus maiore appellatur* (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1740-1741).

Pour ce qui a trait à l'élection de Léon III, qui fut tumultueuse et tragique, nous en parlons ailleurs ; le sacre de Charlemagne est traité au mot SACRE DES ROIS.

Hic vero præcipuus præsul ex largitatem omnipotentis Dei et beati Petri apostoli clavigeri regni cælorum obtulit per universas sanctorum sacras ecclesias huius alme Rome, ob veniam facinorum suorum, coronas vel etiam canistros ex argento purissimo, videlicet : « Ici commence une longue énumération des églises ou chapelles de Rome auxquelles le pape fait don d'une couronne ou d'un *canistrum*. Elles sont distribuées suivant un ordre remarquable. La basilique du Latran est placée en tête ; vient ensuite celle de Sainte-Marie-Majeure. Un deuxième groupe est formé par les églises placées sous le vocable des apôtres ou sous des vocables analogues ; c'est la basilique du Vatican qui ouvre cette série. En troisième lieu viennent, Saint-Laurent en tête, les églises consacrées aux martyrs et autres saints. Enfin une dernière catégorie comprend les monastères et les hospices. Cet ordre, esquissé à certains endroits du *Liber pontificalis* lui-même, ainsi que dans un catalogue d'églises dressé vers le milieu du VIIe siècle et publié par J.-B. De Rossi [1] est observé dans un autre catalogue dressé au XIIIe siècle et publié par P. Fabre[2]. » Ce sujet sera abordé au mot ROME.

Sepultus est in basilica Beati Petri Apostoli... Les tombeaux primitifs de Léon II, Léon III et Léon IV disparurent au XIIe siècle, alors que Pascal II fit transporter les restes de ces trois papes sous l'autel de l'oratoire de saint Léon où reposait déjà, depuis la fin du VIIe siècle leur illustre prédécesseur, saint Léon le Grand.

XVII. LA RECONSTITUTION DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE. — Une institution divine, réalisée dans l'ordre temporel, entraîne certaines conditions dont aucune organisation humaine ne peut être affranchie. Dès ses origines les plus lointaines, l'Église chrétienne, avant même d'être sortie de Jérusalem et implantée dans l'empire romain, possède des biens qui lui permettent de fournir à l'entretien du culte et au service des fidèles aux nécessités desquels elle pourvoit. L'épisode célèbre d'Ananie et Saphire nous en fournit la première illustration. Des chrétiens favorisés des biens de la fortune s'en détachent et en font donation aux apôtres. A ces débuts, et pour autant que le récit des *Actes des apôtres* nous laisse entrevoir les procédés adoptés, on vend les biens-fonds pour se procurer une monnaie d'échange plus maniable ; mais il serait probablement abusif d'en faire une règle immuable. Aucun récit, aucun indice ne nous permettent de soupçonner l'époque et les modalités du premier patrimoine ecclésiastique et il serait peu utile à l'histoire de s'égarer dans les conjectures. Lorsque les premières communautés chrétiennes s'assemblaient « dans les maisons » pour y rompre le pain, lorsqu'elles se réunissaient dans un domaine funéraire et y célébraient l'agape, il est très possible qu'elles se trouvassent dans une propriété acquise en leur nom. A Rome, à Cirta, on peut entrevoir des établissements chrétiens, ailleurs aussi et, à Nicomédie par exemple, ou bien à Carthage et en Gaule, nous savons qu'il existe, avant le IVe siècle, des églises et des *areæ* chrétiennes qu'on pille, qu'on brûle ou qu'on bouleverse ; or il n'est pas croyable un seul instant que ces installations aient été faites sur un terrain païen. L'édit de Galère, en 311, accorde aux chrétiens le droit d'exister, de s'assembler et de relever leurs églises, ce qui implique un droit fondé sur une possession antérieure : *Ut denuo sint christiani, et conventicula sua componant*, dit Lactance [3] et, plus clairement, Eusèbe de Césarée [4] : Ἵνα αὖθις ὦσι χριστιανοὶ, καὶ τοὺς οἴκους ἐν οἷς συνήγοντο συνθῶσιν. Mais l'édit de Galère a-t-il également entraîné une restitution à l'Église de ses biens-fonds? Le texte n'en dit rien, mais il ne veut qu'apprendre aux magistrats locaux ce qu'on attend d'eux : *Per aliam epistolam judicibus significaturi sumus quid debeant observare.* Évidemment une circulaire administrative devait suivre, elle ne nous est pas parvenue.

A son défaut, on peut interroger les faits. Le rescrit de Maximin à la ville de Tyr, conservé par Eusèbe [5] et l'inscription d'Arikanda (voir t. I, à ce nom) montrent Maximin trop disposé à récompenser les païens de leur zèle pour que le trésor impérial ait fait les frais de cette générosité ; les biens d'Église devaient être mis à contribution. A Rome, il y avait eu des propriétés confisquées et nous en avons la preuve dans le fait qu'en cette année 311 le pape Miltiade sollicitait de l'empereur Maxence la restitution des *loca ecclesiastica* dont l'Église avait été dépossédée [6]. Il y avait eu là matière à provoquer la convoitise des pétitionnaires d'Arikanda et d'autres que nous ne connaissons pas.

La décision connue sous le nom d'édit de Milan (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PAIX DE L'ÉGLISE) introduit un régime nouveau en plaçant le nouveau culte sur un pied d'égalité parfaite avec l'ancien. On pouvait prévoir une réaction possible et l'application aux païens de ces mêmes lois qui avaient frappé les chrétiens ;

[1] *Roma sott.*, t. I, p. 143. — [2] *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. VII, 1887, p. 432 ; L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. II, p. 42, note 74. — [3] Lactance, *De morte persec.*, c. XXXIV, *P. L.*, t. VII, col. 249-250. — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. VII, *P. G.*, t. XX, col. 791-793. — [5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IX, c. VII, *P. G.*, t. XX, col. 809. — [6] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 128.

aussi Constantin et Licinius réprouvaient à l'avance tout procédé qui aurait pour effet de molester les partisans du paganisme. Mais ce qui importe le plus ici, c'est d'observer que cet édit impose la restitution complète. Les chrétiens peuvent, *en corps*, revendiquer leurs lieux de réunion ; ceux-ci leur appartenaient donc autrefois. Bien plus, les autres biens confisqués leur sont rendus. S'ils furent, suivant l'usage du temps [1], aliénés par le fisc au profit de pétitionnaires ou de dénonciateurs, la restitution en sera faite sans compensation de prix, sans délai, sans frais et sans procès [2] : *Atque hac insuper in persona christianorum statuendum esse censuimus, quod si eadem loca, ad quæ antea convenire consueverant, de quibus etiam datis ad officium tuum litteris certa antehac forma fuerat comprehensa, priore tempore aliquid vel a fisco nostro, vel ab alio quocumque videntur esse mercati, eadem christianis sine pecunia, et sine ulla pretii petitione, postposita omni frustratione atque ambiguitate, restituantur. Qui etiam dono fuerunt consecuti, eadem similiter hisdem christianis quantocius reddant : etiam vel hi, qui emerunt, vel qui dono fuerunt consecuti, si petiverint de nostra benevolentia aliquid, vicarium postulent ; quo et ipsis per nostram clementiam consulatur. Quæ omnia* corpori christianorum *protinus per intercessionem tuam, ac sine mora tradi oportebit. Et quoniam iidem christiani non ea loca tantum, ad quæ venire consueverunt,* sed alia etiam habuisse noscuntur, ad jus corporis eorum, id est Ecclesiarum, non hominum singulorum, pertinentia, *ea omnia lege, qua superius, comprehendimus, citra ullam prorsus ambiguitatem vel controversiam hisdem christianis, id est,* corpori *et conventiculis eorum reddi jubebis, supradicta scilicet ratione servata, ut ii qui eadem sine pretio, sicut diximus, restituerint, indemnitatem de nostra benevolentia sperent. In quibus omnibus supradicto* corpori christianorum *intercessionem tuam efficacissimam exhibere debebis, ut præceptum nostrum quantocius compleatur, quo etiam in hoc per clementiam nostram* quieti publicæ *consulatur*. Ainsi, les communautés chrétiennes peuvent réclamer aux magistrats leurs biens confisqués et doivent en attendre un concours empressé et efficace.

Maximin Daïa s'était associé sans conviction et avec une vive répugnance aux restitutions prescrites par l'édit de Galère et, à vrai dire, n'avait rien omis pour les faire échouer ; mais, vaincu et poursuivi par Licinius, il ne se sentit plus en mesure de tenir tête et, quelques jours avant sa fin, il se résigna à rendre, lui aussi, la paix aux chrétiens. L'édit qu'il accorda en conséquence, à Tarse, en 313, s'inspire de près et suit même parfois l'édit de Milan [3]. Il permet la reconstruction des maisons du Seigneur, κυριακὰ τὰ οἰκεῖα, fait revenir à l'ancienne condition juridique et propriété des chrétiens, εἰς τὸ ἀρχαῖον δίκαιον τῶν χριστιανῶν, les biens qui sont devenus la propriété du fisc, εἰς τὸ δίκαιον... τοῦ φίσκου, ceux qui ont été dévolus aux villes aussi bien que ceux qui ont été concédés à des particuliers. On doit remarquer l'usage du mot δίκαιον, employé aussi bien quand il s'agit des droits des chrétiens sur leurs biens propres que des droits de l'État sur les propriétés du fisc. Si le δίκαιον comporte le *plenum dominium* avec le droit d'aliéner, la propriété de l'Église avant la confiscation, son ἀρχαῖον δίκαιον comprenait donc le droit d'user et d'abuser.

XVIII. La concession a l'Église du droit de posséder et d'acquérir. — Nous ne possédons aucun document qui autorise un calcul ou une statistique, si vague qu'on les veuille, touchant le patrimoine reconstitué. A quel mobile cédèrent les empereurs en légiférant pour reconnaître les droits de l'Église à posséder, à s'enrichir tout en sauvegardant sa discipline? C'est ce qu'il serait difficile de dire car si certains d'entre eux ont cédé à un sentiment de piété sincère, d'autres ont pu ne songer qu'à l'ostentation et même à un calcul encore moins désintéressé. Il est certain toutefois que plusieurs parmi eux ont voulu conférer à l'Église le droit de posséder et d'acquérir en la mettant à l'abri des imprudences qui ne pouvaient qu'entacher son patrimoine.

La loi des XII Tables, à laquelle il faut toujours se reporter pour les origines du droit romain, reconnaît, aux associations comme aux individus, la faculté d'exister et, par suite, d'avoir un patrimoine et des revenus en vue d'atteindre le but de l'association, à condition qu'il ne soit pas nuisible. A Rome, un jour vint où on exigea du collège qu'il fît constater son utilité préalablement à sa constitution ; mais, du fait de son existence légale, il possédait toute capacité sans avoir à recevoir de l'État une personnalité fictive [4]. L'empire se montra soupçonneux à l'égard des associations, d'autant plus soupçonneux, voire hostile, qu'elles étaient plus nombreuses et plus prospères [5]. En ce qui concerne la personnalité juridique, l'État empêche les collèges de se constituer et partage entre leurs membres le patrimoine des associations qu'il disperse comme ayant un but illicite : *Collegia si qua fuerint illicita, mandatis et constitutionibus et senatusconsultis dissolventur. Sed permittitur eis, cum dissolventur, pecunias communes, si quas habent, dividere, pecuniamque inter se partiri* [6] ; cependant le législateur ne semble pas avoir jamais songé à accorder pas plus qu'à refuser ce qui résulte de l'existence d'un groupement licite, c'est-à-dire le droit de posséder un patrimoine social à défaut duquel l'association ne peut atteindre son but.

Tel fut le cas pour la communauté chrétienne. Constantin et Licinius avaient reconnu comme légitime le but religieux auquel tendait la communauté chrétienne et lui avaient restitué tout ce qui lui avait été enlevé. Ce faisant, ils ne lui ajoutaient rien ; ils constataient un état de fait et mettaient en mouvement l'autorité publique pour le faire respecter. Les communautés chrétiennes bénéficiaient dès lors des dispositions du sénatus-consulte de Marc-Aurèle accordant à tous les collèges licites la *factio testamenti passiva* [7]. Un siècle plus tard environ, en 290, une constitution de Dioclétien avait déclaré qu'un collège, même licite, avait besoin d'un privilège spécial pour hériter [8]. En 321, Constantin considérant qu'un petit nombre seulement parmi les divinités païennes jouissaient de la *factio testamenti passiva* [9], décida qu'à l'avenir toute institution d'héritier en faveur de l'Église cesserait d'être frappée de nullité comme s'appliquant à une *persona incerta ; Habeat unusquisque licentiam sanctissimo catholicæ, venerabilique concilio decedens, bonorum quod optavit relinquere. Non sint cassa judicia. Nihil est quod magis hominibus debetur, quam ut supremæ voluntatis, postquam iam aliud velle non possunt, liber sit stilus, et licitum quod iterum non redit arbitrium.* On remarquera l'importance de cette disposition qui supprimait toute hésitation de la part des magistrats dans l'interprétation des testaments en faveur de l'Église. En consé-

[1] *Code Théod.*, l. X, tit. XII, *De petitionibus bonorum sublatis*, édit. G. Krueger, p. 400. — [2] Lactance, *De morte persec.*, *P. L.*, t. VII, col. 269-270. — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IX, c. X, *P. G.*, t. XX, col. 832 sq. — [4] Mommsen, *De collegiis Romanorum*, in-8°, Kiliæ, p. 119 : *Ubicumque collegii societatisve utilitas evidens erat, jus personæ accedere debere censerent.* — [5] Suétone, *Augustus*, c. XXXII : *Collegia præter antiqua et legitima dissolvit.* — [6] *Dig.*, l. XLVII, tit. XXII, lex 3, édit. Krueger, p. 789. — [7] *Dig.*, *De rebus dubiis*, l. XXXIV, lex 20, édit. Krueger, p. 494. — [8] *Collegium, si nullo speciali privilegio subnixum sit, hereditatem capere non posse dubium non est.* — [9] Jupiter Tarpeien, Diane d'Éphèse, etc.

quence, toute espèce de personne et toute espèce de propriété pourra faire l'objet d'une libéralité testamentaire au profit de l'Église.

Cette reconnaissance si libérale du droit de l'Église put entraîner des abus. Il arriva, sous le pontificat du pape Damase, que le schisme d'Ursin amena à calculer les richesses de l'évêque de Rome et à étudier leur provenance ; c'est Ammien Marcellin qui nous l'apprend [1] : *Neque ego abnuo, ostentationem rerum considerans urbanarum, hujus rei cupidos, ob impetrandum quod appetunt, omni contentione laterum jurgari debere, cum id adepti, futuri sint ita securi, ut ditentur oblationibus matronarum procedantque vehiculis insidentes, circumspecte vestiti, epulas curantes profusas adeo ut eorum convivia regales superent mensas.*

On sait la boutade du consul Prétextat à ce même pape Damase [2] : *Facite me Romanæ urbis episcopum et ero protinus christianus ;* il est bien certain que l'ostentation luxueuse, les dépenses somptuaires qu'on pouvait reprocher à certains prélats avaient leur source dans les prodigalités inconsidérées de certaines matrones, ce qui faisait dire à saint Jérôme [3] : *Nec de lege conqueror ; sed doleo cur meruerimus hanc legem. Cauterium bonum est, sed quo mihi vulnus ut indigeam cauterio.* Le cautère se présentait sous la forme d'une loi sévère qui faisait dire à saint Ambroise [4] : *Nobis etiam privatæ successionis emolumenta recentibus legibus denegantur et nemo conqueritur.* Cette loi est adressée précisément à saint Damase [5] : *Ecclesiastici, aut ex ecclesiastici vel qui Continentium se volunt nomine nuncupari, viduarum ac pupillarum domos non adeant... nihil de ejus mulieris, cui se privatim sub prælextu religionis adiunxerint liberalitate quacunque, vel extremo iudicio possint adipisci, et omne in tantum inefficax sit, quod alicui horum ab his fuerit derelictum, ut nec per subjectam personam valeant aliquid vel donatione vel testamento percipere.* Ce texte atteint sévèrement les clercs et les ascètes qui, désormais, ne peuvent hériter d'aucune femme, ni recevoir d'elle une donation entre vifs. Les contemporains se sont sentis blessés en lisant ces mesures prises contre le clergé chrétien et qui épargnaient les prêtres des idoles. *Pudet dicere*, écrit saint Jérôme [6], *sacerdotes idolorum, mimi et aurigæ, et scorta hæreditates capiunt : solis clericis et monachis hoc lege prohibetur non a persecutoribus, sed a principibus christianis*, et saint Ambroise [7] : *Quod sacerdotibus fani legaverit christiana vidua valet ; quod ministris Dei non valet.* Le législateur a prévu le cas du « fidéicommis » ou de ce qu'on a nommé lourdement de nos jours : « personne interposée », mais ce fut en vain et la lettre déjà citée de saint Jérôme à Népotien nous apprend qu'on réussit à tourner la loi [8] : *... et tamen nec sic refrenatur avaritia. Per fideicommissa legibus illudimus ; et quasi majora sint imperatorum scita, quam Christi, leges timemus, evangelia contemnimus.*

Cette loi n'atteignait pas directement l'Église dont la *factio testamenti passiva* restait intacte, mais en 372 il fallut étendre aux évêques et aux vierges l'incapacité qu'on vient de voir frapper les clercs et les ascètes. Cette législation de Valentinien jetait un discrédit dont l'Église supportait impatiemment le poids, aussi profita-t-elle des dispositions bienveillantes de l'empereur Marcien pour faire rapporter la loi, en 455. On avait présenté à cet empereur une affaire qui montrait à quel point il est injuste de priver l'Église, les pauvres, les captifs, des libéralités d'une pieuse femme nommée Hispasie qui avait laissé tous ses biens au prêtre Anatole, son exécuteur testamentaire. L'empereur Marcien ordonna le respect du testament [9] et prit des dispositions que Tribonien inséra textuellement dans le *Code Justinien* [10] : *Generali lege sancimus, sive vidua, sive diaconissa vel virgo Deo dicata vel sanctimonialis mulier, sive quocumque alio nomine religiosi honoris vel dignitatis femina nuncupatur, testamento vel codicillo suo, quod tamen alia omni juris ratione munitum sit, ecclesiæ vel martyrio vel clerico, vel monacho, vel pauperibus aliquid vel ex integro, vel ex parte in quacumque re vel specie credidit seu crediderit relinquendum, id modis omnibus ratum firmumque consistat, sive hoc institutione, sive substitutione seu legato aut fideicommisso per universitatem seu speciali, sive scripta, sive non scripta, voluntate fuerit derelictum : omni in posterum in huiusmodi negotiis ambiguitate submota.* Désormais les veuves et les vierges pourront donner par testament ou entre vifs tout ce qu'elles voudront non seulement aux basiliques et aux oratoires, mais même aux clercs et aux moines.

La loi de 455 abolissait non seulement la loi de Valentinien de 370, mais encore une disposition prise par Théodose en 390 et en vertu de laquelle il retirait à l'Église la *factio testamenti passiva* [11] : *Ac si quando diem obierit, nullam ecclesiam, nullum clericum, nullum pauperem scribat hæredes.* Marcien voulait faire disparaître ces souvenirs et ramener les choses au point où les avait laissées Constantin ; désormais les institutions chrétiennes avaient conquis une existence légale. Sans doute, nous les voyons encore sous la tutelle de l'évêque qui agit pour elles en justice, mais elles semblent exister indépendamment de la collectivité qu'elle abritent ou soutiennent. L'idée de *collegium* a fait place à celle d'*universitas bonorum.*

XIX. La présomption de droit en faveur de l'Église. — En 325, Constantin prit une décision grave, mais respectueuse du principe du droit romain où nous voyons, en 319, les décurions intestats présumés laissant leurs biens à la curie ; en 326, les bateliers à leur corporation ; en 347, les militaires à leur légion ; en 434, les clercs et moines à leur église ou monastère. Donc, en 325, l'empereur décida que les martyrs décédés sans héritiers ou intestats seraient censés avoir laissé leurs biens à l'Église, puisqu'ils n'avaient pas hésité à souffrir les pires tourments et la mort par amour pour elle [12] : *Quod si nullus cognatus supersit qui prout rationi consentaneum est hæreditatem capessat eorum quos supra memoravi, martyrum scilicet et confessorum, aut illorum qui ob hujusmodi causam ex patria migraverunt, cujusque loci Ecclesiam hæreditatem adire decernimus. Nec defunctis utique molestum erit si cujus gratia nullum non discrimen subierunt, eam ipsis hæredem habere contingat.* De ce principe nettement posé, un pouvoir bienveillant devait tirer fréquemment des conclusions favorables au développement du patrimoine ecclésiastique. Non seulement la présomption favorise l'Église dans le cas des martyrs, mais aussi dans celui des clercs décédés sans héritiers et intestats. A défaut de parents, le clerc ou le moine devait être supposé avoir pris l'église ou le monastère pour héritier de préférence au fisc, si la mort trop prompte ou l'imprévoyance ne lui avaient pas laissé le loisir de rédiger un testament.

En 434, Théodose le Jeune et Valentinien adressent à Taurus, préfet du prétoire, une constitution bien

[1] Ammien Marcellin, l. XXVII, c. III, n. 14. — [2] *P. L.*, t. XXIII, col. 361. — [3] *Epist. ad Nepotianum*, LII, *P. L.*, t. XXII, col. 532. — [4] *Epist.*, XVIII, n. 13, 14, *P. L.*, t. XVI, col. 976. — [5] *Code Théod.*, l. XVI, tit. II, lex 20. — [6] *Epist.*, LII, *P. L.*, t. XXII, col. 532. — [7] *Epist.*, XVIII, n. 13, 14, *P. L.*, t. XVI, col. 976. — [8] *Epist.*, LII. — [9] Marcien, *Novella de testamentis clericorum ;* cf. Godefroy, *Codex Theodosianus*, t. VI, p. 142. — [10] *Corpus juris civilis*, édit. Krueger, p. 13, *De S. Ecclesiis.* — [11] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. II, lex 27, édit. Hænel, col. 1497. — [12] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. II, c. XXXVI, *P. G.*, t. XX, col. 1014.

conforme à ce que nous savons de la faveur déclarée de celui-ci envers l'Église [1]. Désormais, disent-ils, tout évêque, prêtre, diacre, sous-diacre, clerc ou religieux de l'un ou l'autre sexe qui mourra sans laisser d'héritiers naturels (agnats, cognats, époux) et sans avoir fait de testament, aura comme héritier l'église ou le monastère auquel il était attaché. Ces établissements se trouvent substitués au fisc impérial et aux pétitionnaires de biens sans maîtres [2].

Si le clerc est affranchi ou s'il est colon astreint à la curie, son bien est grevé de servitudes qui se transmettent avec sa succession. L'Église qui hérite *ab intestat* ne peut pas avoir plus de droits que n'en avait celui dont elle hérite.

Au VIe siècle, Tribonien, rédacteur du *Code Justinien*, reproduit presque littéralement le texte du *Code Théodosien*, mais il supprime le mot *episcopus* dans l'énumération des personnes dont la succession *ab intestat* s'ouvre au profit des Églises. C'est que la législation s'est modifiée. Au temps de Justinien, la profession religieuse est devenue une oblation des biens en même temps qu'une oblation de la personne. On lit dans la novelle V les dispositions suivantes : *Qui in monasterium introire voluerit, antequam in monasterium ingrediatur, licentiam habere suis uti quo voluerit modo. Ingredientem namque simul secuntur omnino res, licet non expressim, quia introduxit eas, dixerit ; et non erit dominus earum ulterius ullo modo ;* dans la novelle LXXVI : *Et quoniam nostræ pietatis lex vult eos qui se monasteriis dedicant, seu viros, seu mulieres, antequam ingrediantur in monasterium, eo quo voluerint modo quæ sua sunt disponere, nec posse postquam... eo quod sanciverimus... cum corpore et anima ipso ingressu ad monasterium dedicare se suasque substantias.* Une fois entré dans le monastère, le religieux ne peut plus disposer de rien, sauf en faveur des enfants qu'il a laissés dans le monde. S'il n'a pas fait le partage de ses biens avant de les quitter, il peut réparer cet oubli dit la novelle LXXIII : *Si vero talis persona filios habeat, et non antequam intret in monasterium, de suis rebus fecerit dispositionem et legitimam partem filiis deputaverit, etiam si liceat (ei) et postquam ingreditur monasterium suam facultatem in proprios dividere filios.* Chaque enfant recevra au moins sa « légitime », le reste appartiendra au monastère : *Ita tamen ut nulli filiorum suorum minuat legitimam partem ; quam vero non dederit filiis partem, monasterio competat.* Ce dernier aura droit, en tout cas, à un minimum et le monastère sera héritier réservataire du père qui se compte lui-même au nombre de ses héritiers : *Si vero omnem substantiam inter filios dividere voluerit, propria sua persona filiis connumerata, unam sibi partem modis omnibus retineat, quæ debeat juri monasterii competere.* Au cas où il n'aurait pas pris ces dispositions de son vivant, la loi y pourvoira après sa mort.

Et voici encore une présomption qui va enrichir le patrimoine de l'Église, c'est celle qui se tire à son avantage de la mort de l'évêque ou de l'économe administrateur. Dès le IVe siècle, la collection connue sous le nom de « canons apostoliques » a prévu la confusion possible et le détriment qui peut s'en suivre si l'évêque meurt et que ses biens passent à ses héritiers naturels ; c'est pourquoi *sint autem manifestæ res propriæ episcopi (si tamen habet proprias), et manifestæ dominicæ, ut potestatem habeat de propriis moriens episcopus, sicut voluerit et quibus voluerit relinquere, nec sub occasione ecclesiasticarum rerum, quæ episcopi sunt, intercidant, fortassis enim aut uxorem habet, aut filios aut propinquos aut servos. Et justum est hoc..., ut nec Ecclesia detrimentum patiatur ignoratione rerum pontificis, nec episcopus vel ejus propinqui sub obtentu Ecclesiæ proscribantur* [3]. Le can. 24 du concile d'Antioche, tenu en 341, oblige les prêtres et les diacres à connaître exactement ce qui appartient à l'Église comme ce qui fait partie de la propriété personnelle de l'évêque [4]. En 393, le concile d'Hippone nous apprend que les évêques et les clercs peuvent tester de leurs biens propres (can. 16) [5].

Le VIe concile de Carthage, en 401, fait un devoir aux évêques de ne pas instituer leurs héritiers des hérétiques, mais de prévoir leur mort afin que ceux-ci n'héritent pas de droit [6] ; c'est pourquoi, dès son ordination, l'évêque doit assurer l'avenir et déshériter ses parents hérétiques ou païens. Au reste, à partir du jour de sa consécration, l'évêque est considéré comme n'acquérant plus pour lui-même mais seulement pour son Église : *Item placuit*, dit le *Codex canonum Ecclesiæ Africanæ* [7], *ut episcopi, presbyteri, diaconi, vel quicumque clerici, qui nihil habentes ordinantur, et tempore episcopatus vel clericatus sui, agros vel quæcumque prædia nomine suo comparant, tanquam rerum dominicarum invasionis crimine teneantur ; nisi admoniti in ecclesiam eadem ipsa contulerint. Si autem ipsis proprie aliquid liberalitate alicujus, vel successione cognationis obvenerit, faciant inde, quod eorum proposito congruit ; quod si a suo proposito retrorsum exorbitaverint, honore ecclesiastico indigni, tanquam reprobi, judicentur.* En 506, le concile d'Agde (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom) va plus loin et retire la faculté de détruire la présomption par la preuve du contraire ; ce qui est donné à l'évêque par quelqu'un qui n'est pas de sa famille, est donné à l'évêque pour l'Église : *Pontifices vero, quibus... ab extraneis duntaxat aliquid, aut cum Ecclesia, aut sequestratim, aut dimittitur, aut donatur, quia hoc ille qui donat pro redemptione animæ suæ, non pro commodo sacerdotis probatur offerre, non quasi suum proprium sed quasi dimissum ecclesiæ, inter facultates ecclesiæ computabunt : quia justum est, ut sicut sacerdos habet quod ecclesiæ dimissum est, ita et ecclesia habeat, quod relinquitur sacerdoti* [8]. On passe d'un abus à un autre, et pour que les biens qui ne sont pas personnels à l'évêque ne courent aucun risque de passer entre les mains de ses héritiers, on voit les clercs de l'Église s'en saisir et les partager entre eux à peine le prélat a-t-il rendu le dernier souffle. Le can. 22 du concile de Chalcédoine, en 451, signale et interdit cet excès : *Non licere clericis post obitum sui episcopi, res ad eum pertinentes diripere, sicut antiquis quoque est canonibus constitutum. Quod si hoc facere tentaverint, graduum suorum periculo subjacebunt* [9].

En 528, une loi de Justinien établit la présomption de donation pieuse chaque fois qu'un administrateur a été gratifié de quelque libéralité depuis sa nomination ; il en résulte que si l'évêque meurt intestat, tout ce qui n'entrait pas dans son patrimoine personnel au jour de son ordination est réputé bien d'Église ; la présomption ne tombe que s'il est prouvé que les biens acquis depuis sa consécration lui viennent d'un proche parent, frère ou oncle, à l'exclusion des cousins germains [10].

La présomption en faveur de l'Église eut ce résultat

[1] *Code Théod.*, l. V, tit. III, lex unic. *De bonis clericorum et monachorum : Si quis episcopus aut presbyter aut diaconus aut diaconissa aut subdiaconus vel cujuslibet alterius loci clericus aut monachus an mulier, quæ solitariæ vitæ dedita est, nullo condito testamento decesserit nec ei parentes utriusque sexus vel liberi, vel si qui agnationis cognationisve junguntur vel uxor extiterit, bona quæ ad eum pertinerint sacrosanctæ ecclesiæ vel monasterio cui fuerunt destinata omnifariam socientur.* — [2] *Code Théod.*, l. XII, tit. I, lex 17. — [3] Can. 40 (39). — [4] Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. II, col. 1318. — [5] Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. III, col. 896. — [6] Id., *ibid.*, t. III, col. 782. — [7] Id., *ibid.*, t. III, col. 729. — [8] *Conc. Agathense*, can. 6, dans id., *ibid.*, t. VIII, col. 325. — [9] Id., *ibid.*, t. VII, col. 379. — [10] *Novella*, édit. Krueger, l. CXXXI, c. XIII, p. 662.

imprévu, du moins à l'origine, de lui accorder un délai supplémentaire pour la défendre de la prescription qui donne de la stabilité à la propriété et transforme la possession paisible en véritable propriété après un certain laps de temps. C'est Justinien qui donna sa dernière forme à la prescription du droit romain et il prit soin d'y introduire des modifications destinées à écarter de l'Église les dangers que ses biens auraient pu courir. D'action purement défensive, la prescription devient agissante et acquérante. Désormais la possession d'un bien d'Église par un étranger de bonne foi, pourvu d'un juste titre, pendant dix ou vingt ans, et même sans titre ni bonne foi pendant trente ans, rend, de la part des administrateurs ecclésiastiques, toute revendication impossible.

XX. De diverses sources d'enrichissement de l'Église. — Il n'est pas possible de faire ici plus ou autre chose qu'une énumération sommaire. Rappelons d'un mot seulement le catalogue que nous avons dressé, d'après le *Liber pontificalis*, de tous les édifices religieux : basiliques, baptistères, oratoires dus à la libéralité des empereurs, tant à Rome qu'en Italie, à Constantinople, en Palestine et en Syrie. Aux édifices il faut associer le mobilier liturgique d'une opulence tout orientale, les donations de biens-fonds destinées à suffire aux frais d'éclairage. Eusèbe a inséré dans son *Histoire ecclésiastique* [1] la lettre de Constantin à Cécilien de Carthage lui communiquant les ordres donnés à Ursus, *rationalis* d'Afrique, pour suffire au nécessaire de tous les ministres de l'Église dans la Numidie et la Mauritanie. Si une somme de 3 000 *folles* n'est pas suffisante, le trésor impérial lui est ouvert selon qu'il le jugera nécessaire. Le même Constantin impose dans chaque ville un prélèvement en nature sur l'impôt pour servir à la nourriture du clergé [2]. Jovien rétablit les envois annuels de froment destinés aux Églises les plus pauvres et qui ne furent interrompus que pendant la persécution de Julien [3]. Ces largesses se continuent et se renouvellent sous presque chaque règne jusqu'à ce que Justinien en assure la stabilité par l'insertion dans le *Code : perpetuam tribuimus firmitatem*, dit-il. Ces dons multipliés ont toutefois un inconvénient, en ce qu'ils amènent les empereurs à croire et à dire que *toute* la richesse des Églises découle de la munificence impériale et que, par suite, c'est à peine si on peut distinguer, dans la pratique, les biens d'Église des biens d'État : *Cum nec multo differant ab alterutro sacerdotium et imperium et sacræ res a communibus et publicis, quando omnis sanctissimis ecclesiis abundantia et status ex imperialibus munificentiis perpetuo præbetur* [4].

L'Église mit assez longtemps avant de s'enrichir des dépouilles du culte païen. Constantin n'adopta jamais le système de spoliation qui, dans la suite, fit passer les richesses consacrées aux idoles à l'usage des chrétiens. Valentinien se prononça en faveur du fisc impérial dans toutes les contestations issues des saisies, donations, restitutions successives des biens des temples. Ceux-ci ne sont, pendant longtemps, détruits qu'exceptionnellement (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot Paganisme).

A partir de 435, l'Église s'empara plus volontiers des anciens lieux de culte, les transforma, les adapta à ses propres besoins. On eut recours à des déformations, à des substitutions de noms propres pour dissimuler l'établissement d'un culte, d'une dévotion ou d'un rite à la place d'un autre ; mais tout ce chapitre est trop connu pour qu'on s'y attarde.

L'Église eut encore d'autres bénéfices qui n'étaient pas à dédaigner. Les voyages longs et fréquents étaient aussi fatigants qu'onéreux ; les évêques obligés de se rendre avec des secrétaires et des serviteurs à un concile se trouvèrent heureux de faire usage du *cursus publicus*, nous dirions aujourd'hui d'obtenir le parcours gratuit. Au cours du IVe siècle, cette faveur leur fut assez libéralement concédée. Constantin accorde le *cursus publicus* à l'évêque Chrestos qui a reçu de lui l'ordre de se rendre au concile d'Arles avec deux ecclésiastiques et trois serviteurs [5] ; les évêques qui se rendent au concile de Nicée ont la permission d'user des chariots publics ou de faire usage des chevaux des relais impériaux [6]. Le *Code Théodosien* [7] nous offre soixante-six lois sur la matière, mais pas une seule ne laisse croire que ce soit un droit accordé une fois pour toutes ; il leur faut à chaque fois une autorisation spéciale.

L'Église fut encore favorisée par de nombreuses exemptions d'impôts et de charges publiques onéreuses. Bien que ce ne soient pas là des ressources à proprement parler, on doit cependant y voir un avantage solide. Les Églises paient les contributions ordinaires et sont exemptes des autres, sauf dans certaines circonstances difficiles. Tel est le régime de droit commun des biens d'Église, mais il y a les privilégiées comme Thessalonique ou Constantinople qui jouissent d'une véritable immunité. En revanche, certains biens restent grevés de charges spéciales. Ajoutons à ces avantages certains profits perçus par l'Église, comme c'est le cas pour les amendes payées par ceux qui essayent d'acquérir des biens d'Église, celles qui frappent les diaconesses dont la conduite est scandaleuse et les moines fugitifs de leur cloître. Il n'y a certes pas dans tout cela ce qu'on peut nommer un patrimoine, mais assurément des ressources appréciables qui exonèrent d'une part, qui alimentent d'autre part et qui contribuent dans le premier cas comme dans le second à alléger les dépenses et à soulager d'autant l'Église.

Nous donnons ici un exemple de concession de terre à une Église, celle de Ravenne. La donatrice Sisivera avait reçu ce bien au moment où sa maîtresse Theudifera l'avait affranchie. Ce texte fait partie du lot des papyrus de Ravenne publiés par G. Marini (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2154). Le début manque :

..... et in jur... omni... in potestatem perpetem transcribo cedo trado et mancipo id est ex fundum cui vocabulum est Balonianum omnem portiunculam meam in integro cum terris et vineis et omnibus generaliter et specialiter ad memoratam portiunculam meam longo latere pertinentibus constitutam territorio Ariminensi inter adfines circumcirca tam in suprascripto fundo Baloniano quam in aliis fundis possedentes a prædicta sacra Ravennense Ecclesia qui nunc sunt et si qui alii adfines sunt q. q. tt. et populum finibus terminis campis pratis, pascuis, silvis, salectis, sationalibus, vineis, arbustis, arboribus pomiferis, fructiferis et infructiferis diversisque generibus rivis, fontibus, aquis perennis, liminibus limitibusque suis omnibus omnique jure proprietateque eius sicuti a me meaque patrona auctores et pro auctores bono, optimo, maximo et inconcusso jure possessum est atque nunc usque in hodie rite possedetur ita et a me traditur a præsenti die suprascriptæ sacræ Ecclesiæ Ravennensi pro remedium animæ meæ in perpetuo possedendum : venientem mihi ex destinatione suprascriptæ quondam Theudiferæ patronæ meæ quam mihi concessit ad confirmandam libertatem : de quam præfatem portionem meam in integro fundi suprascripti Baloniani cum omnibus ad se generaliter pertinentibus reteneo mihi usufructum dierum decem quod possit suprascriptæ sacræ

[1] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. X, c. VI, *P. G.*, t. XX, col. 891. — [2] Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. V, c. V, *P. G.*, t. LXVII, col. 1228. — [3] *P. L.*, t. LXXXII, col. 1129. — [4] *Novella*, l. VII, c. II, édit. Krueger, p. 53. — [5] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. X, c. V, *P. G.*, t. XX, col. 889. — [6] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. III, c. VI, *P. G.*, t. XX, col. 1060. — [7] *Code Théodosien*, l. VIII, tit. V, édit. Hœnel, p. 1713 sq.

Ravennensi Ecclesiæ actoribusque eius ut leges censeunt pro solemni et corporali traditione constare. Post vero transactos dies usufructuarios meos memoratam portionem fundi suprascripta prædicta Ecclesia Ravennensis actoresque eius habeant, teneant, possedeant juri dominioque more quo voluerit in perpetuo vindicent atque defendant vel quidquid ex eadem portionem juris mei facere maluerint per quolibet contractu liberam et perpetem in omnibus potestatem. Contra quam etiam inrevocabilem donationis meæ pagina polliceor numquam esse venturam neque per me neque per heredes successoresque meos adversus prædicta sacra Ecclesia Ravennensis actoresque eius quoniam et legibus cautum est ut quod semel in loca venerabilia donatum vel quoquo modo cessum fuerit nullo modo revocetur : et pro maiori firmitatem jurata dico per Dominum omnipotentem et sacra quatuor Evangelia quos corporaliter manibus meis teneo salutemque dominorum invictissimorum principum Augustorum Romanorum guvernantum imperatorum attestatione confirmo me ut superius dixi contra numquam esse venturam sed inviolabiliter tam me quam heredes meos conservatura esse spondeo, excluso erga me omnium legum beneficia quæ de revocandis donationibus et de sexu femina Bellianus senatusconsultus mulieribus subvenire adsolet : quoniam ad hanc largitatem meam sponte et habita deliberatione perveni nullius cogentis imp. nec suadentis impulso et hæc inrevocabiter me donasse profiteor : quam donationis meæ paginam omni vi, dolo, metu et circumscriptione cessante Bono Tabellioni huius civitatis Ravennæ rogatario meo scribendam dictavi in qua subta proprio manu pro ignorantia litterarum signum venerabilem sacræ crucis feci et testibus a me rogitis optuli suscribendam quam si gestis municipalibus allegare voluerint actores ecclesiæ liberam tribui ex more licentiam allegandi. De qua re et de quibus omnibus suprascriptis stipulatione solemniter interposita.

Actum Ravennæ die et imperatore suprascripto +

Signum + Sisiveræ h. f. supræscriptæ donatricis omnia suprascripta agnoscentis et consentientis cui et selecta est +

Armatus vd. Scolax huic chartulæ donationis portionis in integro fundi suprascripti Baloniani cum omnibus ad se generaliter pertinentibus sicut superius legitur facte in sacra Ecclesia Ravennense a suprascripta Sisivera h. f. donatrice quæ me præsente signum sacræ crucis fecit et coram nobis ei relicta est rogatus ab eadem ad signum eius roborandum pro ea testes et Chirochrista subscribi et de conservandis omnibus suprascriptis ad Evangelia corporaliter præbuit sacramenta et hanc donationem a suprascripta Sisivera palam Bo u. u. diacono et vice domino traditam vidi.

Suivent les signatures des témoins et la clause du tabellion [1].

XXI. La constitution du patrimoine de saint Pierre. — On donne ce nom à un vaste domaine foncier constitué depuis le ve siècle, et qui faisait de l'Église romaine une véritable puissance financière. En Italie, le patrimoine se trouvait surtout en Toscane, en Campanie, dans les régions de l'Est et du Sud. Il s'étendait aussi sur la Sicile, la Sardaigne, la Corse, la Provence, la Dalmatie, l'Afrique. L'étendue et le rapport de ce patrimoine avait amené les papes à constituer, pour le mettre en valeur, une administration particulière ayant pour chef, à Rome, un intendant général *(dispensator Ecclesiæ)*, dans chaque pays un intendant régional *(rector)* et de nombreux agents, des fermiers *(conductores)* chargés de faire rentrer les redevances dues par les tenanciers. L'exploitation du patrimoine fournissait à l'Église romaine la plus grosse part de ses revenus. Pour prévenir ou réprimer les abus de tout genre, le pape devait surveiller cette administration.

L'homme éminent, qui reçut de ses prédécesseurs une organisation encore mal au point et qui la transmit à ses successeurs vivace et robuste, prête à un développement magnifique, fut le pape Grégoire le Grand. Sans pouvoir consacrer à l'étude de son effort tout l'espace qu'il exigerait, nous devons savoir le reconnaître tel qu'il se montre à nous dans sa correspondance : administrateur éminent, actif, avisé, clairvoyant, aussi juste que ferme. Il contrôle tout par lui-même, vérifie les comptes, et dans le détail. Il choisit le *recteur* de chaque province, lui donne ses instructions, lit tous les rapports, y répond par des observations ou des ordres. Il trouve moyen de concilier des intérêts qui ne sont pas toujours d'accord, ceux des fermiers et ceux des colons, ceux de la caisse de l'Église et ceux de la justice ou de la charité. Enfin, il tient à jour le *Polyptyque*, état des revenus du patrimoine de saint Pierre, dressé par le pape Gélase et conservé au Latran.

C'est sous le pontificat de Gélase (492-496) qu'on commence à rencontrer quelques références au patrimoine dans les lettres du pape et qu'on rassemble assez de détails pour reconstruire une organisation peu différente de celle qui se voit un siècle plus tard sous Grégoire le Grand (590-604). Le patrimoine n'a pas cessé de s'accroître grâce, comme nous l'avons dit plus haut, aux dons des fidèles et à l'héritage des évêques (dont la fortune personnelle était seule réservée) qui venaient périodiquement s'ajouter aux domaines déjà acquis.

Quant aux esclaves appartenant aux Églises, leur condition juridique ne différait pas de celle des esclaves appartenant à des particuliers et leur pécule devenait la propriété de leur maître [2] à qui aucun testament valide ne pouvait le soustraire. Dans une lettre au sous-diacre Pierre [3], saint Grégoire rappelle les efforts tentés pour revendiquer au nom de l'Église la propriété des *conductores* ou fermiers morts intestats et il interdit à l'avenir de telles pratiques. Une autre lettre [4] mentionne les nombreux domaines saisis pendant les dix années précédentes en Sicile, par Antonin, *defensor patrimonii* dans ce pays et il ordonne de les restituer à leurs propriétaires ; ce ne sont pas les seules de ses lettres qui font souvenir de la rapacité des fonctionnaires ecclésiastiques [5]. Mais il est trop clair que tous ces pécules additionnés ne pouvaient constituer une somme à faire entrer en ligne de compte avec les dons spontanés des fidèles à l'Église romaine. Ces dons ont cependant laissé peu de traces dans la correspondance des papes avant saint Grégoire [6].

Avant la constitution du pouvoir temporel des papes, l'Église de Rome trouva une opulente source de revenus et une véritable garantie d'indépendance dans les vastes domaines que lui prodiguaient un peu partout les princes et les particuliers. Dès l'origine, les empereurs assimilèrent ces domaines au patrimoine impérial dont ils étaient, le plus souvent, détachés, et ils formèrent ainsi le patrimoine collectif qu'on désigna sous le nom de *patrimonium Ecclesiæ* ou *patrimonium sancti Petri*. De même que l'empereur entretenait dans chaque province des fonctionnaires chargés de l'administration de ses biens propres faisant partie du *patrimonium* et qu'on nommait les *procuratores patrimonii*, de même le Saint-Siège installa partout où il était propriétaire des *rectores patrimonii beati Petri*. Grâce à cette organisation le mot *patrimonium* perdit le sens abstrait qu'il avait à l'origine ; il se localisa en

[1] G. Marini, *I pap. diplom.*, p. 93. — [2] S. Grégoire, *Registrum*, l. VI, ep. XII, à deux esclaves qui obtiennent leur manumission, il fait don de leur pécule. — [3] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. XLII. — [4] Id., *ibid.*, l. I, ep. XXXIX *a*. — [5] Id., *ibid.*, l. I, ep. LIII, LXIII, LXXI ; l. IX, ep. CXCII. — [6] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 633, 686, 943, 947, 953.

quelque façon. Les diverses propriétés de l'Église situées dans une même province formèrent autant de groupes distincts qui prirent le nom de la province elle-même et il y eut ainsi un *patrimonium Siciliæ*, un *patrimonium Campaniæ*, un *patrimonium Africæ*, etc. Il n'y eut plus un *patrimonium* mais des *patrimonia* suivant le nom des provinces. Le plus favorisé de tous fut celui de Sicile qui demeura à l'abri de l'invasion lombarde et dont la prospérité se développa depuis la fin de la guerre des Goths. La Sicile était célèbre pour sa fertilité et réputée un des greniers de Rome et au VIe siècle les fonctionnaires impériaux et les agents de l'Église romaine y faisaient d'importants achats de blé pour la ville de Rome [1]. L'étendue des domaines de l'Église en Sicile était considérable et ils se trouvaient disséminés dans l'île entière. La correspondance de saint Grégoire mentionne les districts de Messine, de Catane, de Syracuse, d'Agrigente, de Palerme [2] formant, en tout, au moins 400 *fundi* ou fermes [3]. L'importance relative du domaine de Sicile par rapport aux autres ressort de ce fait que les lettres adressées par saint Grégoire aux *rectores* de ce pays sont, à elles seules, plus nombreuses que celles relatives à tous les autres patrimoines. Celui qui avait la direction de ce patrimoine était aidé dans sa charge par deux assistants résidant l'un à Palerme, l'autre à Syracuse. Sous le pontificat de Pélage II, le *rector* de toute l'île était un diacre nommé Servusdei qui ne semble pas avoir été à la hauteur de sa tâche, en particulier pour contenir l'avidité de ses subordonnés. Dès son avènement, en 591, le pape Grégoire remplaça Servusdei par le sous-diacre Pierre [4] qui, à son tour, fit place, en 593, au diacre Cyprien [5], lequel demeura en charge jusqu'en 598. A cette date, le pape semble avoir pensé que l'administration de la Sicile entière dépassait la capacité d'un seul homme, en conséquence il la répartit entre deux *sub-rectores* [6].

En Italie, l'Église romaine possédait de nombreux domaines. En partant du Sud, nous rencontrons le Bruttium et la Lucanie [7], riches en forêts, ce qui permettait des coupes importantes utilisées pour la construction et la réparation des basiliques de Rome. Dans une circonstance, nous voyons saint Grégoire ordonner l'envoi de vingt solives destinées à la réparation du plafond de Saint-Pierre [8] et plusieurs lettres nous le montrent réclamant des propriétaires et des évêques des corvées d'hommes et de bœufs pour faciliter le transport de ces solives jusqu'à la côte [9]. Le diacre Jean, dans la liste qu'il dresse des patrimoines du temps de saint Grégoire et des *rectores* de ce pontificat [10], ne fait aucune mention du Bruttium, ce qui semble s'expliquer par le fait qu'à cette époque le nom de Calabre fut transporté au Bruttium, sans s'apercevoir qu'au temps de saint Grégoire Calabre et Bruttium étaient distincts [11]. Le sous-diacre Savinus est nommé plusieurs fois par saint Grégoire en qualité de *rector* [12].

Le patrimoine de Calabre proprement dit était situé dans les environs des villes d'Otrante et de Gallipoli. Ant. Zaccaria [13] et H. Grisar [14] croient que ces villes faisaient elles-mêmes partie du patrimoine et ils appuient leur manière de voir sur deux lettres de saint Grégoire à Occelanus, tribun d'Otrante et à Savinus, évêque de Gallipoli. La lettre à Occelanus lui demande de ne pas surtaxer les *coloni* de l'Église romaine dans cette ville et la lettre à Savinus établit que le *castrum* de Gallipoli appartient à ladite Église ainsi que le pays environnant [15]. La mention du *castrum* pourrait toutefois indiquer qu'il est seul la propriété de l'Église. L'évêque Savinus et son successeur Sergius étaient *defensores Ecclesiæ* (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot), paraissaient avoir été *rectores* du patrimoine sous le pape Grégoire qui, sachant la Calabre et le Bruttium menacés par les Lombards, exprime l'appréhension de voir les colons surtaxés passer à l'ennemi et ne pas défendre la ville [16].

Dans la liste dressée par le diacre Jean, on trouve la mention du patrimoine d'Apulie dont le notaire Romain est recteur ; cependant ces noms d'Apulie et de Romain ne se lisent nulle part dans la correspondance de saint Grégoire et ce patrimoine paraît avoir disparu lors des incursions des Grecs et des Lombards. Le même Jean diacre fait mention du patrimoine du Samnium avec son *rector*, le notaire Benenatus ; même silence de la part de saint Grégoire quoiqu'il parle de la ville d'Ortona, qui devait s'y trouver située, dans une lettre à Scholasticus qui fut peut-être le prédécesseur de Benenatus [17]. La Campanie forma un important patrimoine dont l'administration fut confiée au sous-diacre Anthemius pendant tout le pontificat de Grégoire, sauf en 593 et 594 [18].

Naples en était naturellement le centre et le fait que saint Grégoire désigna un militaire pour cette ville, à laquelle il portait grand intérêt, a donné lieu de croire que toute la ville appartenait à l'Église romaine [19]. C'est là une opinion qui semble peu fondée ; il paraît plus vraisemblable que l'Église romaine possédait à Naples du terrain et des maisons, mais à l'époque du pontificat de saint Grégoire c'était le *rector* de la Campanie qui administrait Naples [20]. Ce patrimoine comprenait plusieurs des îles de peu d'étendue qui se trouvent dans la baie de Naples et le long de la côte de Campanie ; quelques-unes étaient réputées produire des minéraux et une lettre du pape fait allusion à une imposante quantité de plomb dans l'île d'Eumorfiana [21]. Ces îles et îlots formaient des abris où clercs et moines se réfugiaient pendant les incursions lombardes et n'édifiaient pas toujours.

On lit dans une lettre de saint Grégoire [22] la mention d'un patrimoine dans le territoire de la Sabine et son *rector* Urbicus sous le pontificat de Pélage II, mais on ne connaît rien de plus à ce sujet. Il existait aussi un patrimoine dans le district voisin de Nursia, qui semble avoir été administré pendant les années de début du pontificat de saint Grégoire par un *rector* nommé Optat qui était, en même temps, *defensor*. Ce patrimoine était associé à celui de Carsoleum qui en fut détaché par la suite et administré séparément par un notaire nommé Benoît.

Nommons encore le *patrimonium Appiæ* qui s'étendait sur les deux côtés de la voie Appienne et dans le Latium. On voit différents domaines qui se chargent de fournir d'huile les lampes des basiliques de Saint-Pierre du Vatican et de Saint-Paul-hors-les-Murs [23] ; nous ne connaissons d'autre *rector* que le sous-diacre Félix [24]. Pendant le pontificat de saint Grégoire, le Latium fut constamment dévasté par les Lombards.

[1] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. II, XLII ; l. IX, ep. CXV. — [2] Id., *ibid.*, l. I, ep. IX ; l. VIII, ep. XXIII ; l. IX, ep. XXVIII. — [3] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXXVIII. — [4] Id., *ibid.*, l. I, ep. I. — [5] Id., *ibid.*, l. III, ep. LV. — [6] Id., *ibid.*, l. VIII, ep. XXIII ; l. IX, ep. XXII. — [7] Id., *ibid.*, l. IX, ep. LXXXVIII, LXXXIX. — [8] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXXV. — [9] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXXIV-CXXVI. — [10] Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, l. I. — [11] H. Grisar, *Rundgang durch die Patrimonien des heil. Stuhles um das Jahr 600*, dans *Zeitschrift fur kath. Theol.*, 1877, p. 321-360. — [12] S. Grégoire, *Registrum*, l. X, ep. CXX, CXXII ; l. X, ep. II. — [13] *De rebus ad hist. atque antiq. Ecclesiæ pertinentibus*, diss. X, *De patrimonio*, p. 105. — [14] H. Grisar, *op. cit.*, p. 336. — [15] S. Grégoire, *Registrum*, l. IX, ep. CCV. — [16] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CCV. — [17] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXCIV. — [18] Id., *ibid.*, l. III, ep. I. — [19] Zaccaria, *op. cit.*, p. 111-113. — [20] S. Grégoire, *Registrum*, l. III, ep. I ; l. IX, ep. LXXXII. — [21] Id., *ibid.*, l. I, ep. XLVIII. — [22] Id., *ibid.*, l. XIII, ep. XXXVIII. — [23] Id., *ibid.*, l. XIV, ep. XIV. — [24] S. Grégoire, *Registrum*, l. XIV, ep. XIV.

On les voit occuper le pays près de Velletri, menaçant *Tres Tabernæ* et détruisant Fundi près de Terracine [1]. Le pape écrit à l'évêque de Terracine [2] pour lui ordonner de veiller à une surveillance des rues de la ville ; il lui recommande en outre de punir trois personnes [3].

Voici un patrimoine de médiocre étendue, le *patrimonium Tusciæ*, en Toscane, dont une partie était alors entre les mains des Lombards ; il avait pour *rectores* Candide et Eugène [4].

L'Église romaine a possédé, pendant plus d'un siècle, un patrimoine dans le Picenum, dont il est fait mention dans les lettres des papes Pélage Ier et Gélase [5] et dont il n'est plus question dans la correspondance de saint Grégoire et dans la liste du diacre Jean ; on peut croire qu'il était alors occupé par les Lombards.

Rappelons encore les patrimoines situés près de Ravenne [6] et dans l'Istrie [7]. A Ravenne nous connaissons, grâce à Jean Diacre, un nommé Castorius qui était *rector* et *chartularius* et en Istrie un autre Castorius, *rector* et notaire. Il se pourrait bien que ce fût un seul et même administrateur, celui que saint Grégoire nomme Castorius, son nonce ou apocrisiaire auprès de l'évêque de Ravenne. Le patrimoine d'Istrie, sans cesse exposé aux ravages, avait assez peu de valeur.

Le patrimoine de Ligurie, autour de Gênes, devait être de peu de rapport, ayant été fort amoindri par les incursions des Lombards. Saint Grégoire en parle comme d'une *possessiuncula* de l'Église de Rome [8] et on s'explique sans peine que pendant longtemps on ne lui ait pas connu de *rector ;* plus tard, on le confie à Magnus, prêtre de l'Église de Milan [9], et, en 600, le notaire romain Pantaléon y est envoyé comme *rector* [10].

C'est encore par Jean Diacre que nous connaissons le patrimoine des Alpes Cottiennes qui avait comme *defensor* et *rector* un certain Jérôme. On n'en parle pas avant le pontificat de saint Grégoire et il est si modeste qu'on a pu nier son existence [11] ; cependant on le trouve mentionné par Bède et par Paul Diacre qui nous apprend que Luitprand le restitua au Saint-Siège après une longue occupation par les Lombards ; nous verrons dans un instant que ces deux témoignages sont dépourvus de valeur.

Ce patrimoine complète le nombre des patrimoines d'Italie, exception faite des domaines, maisons et jardins en possession de l'Église de Rome qui formaient le *patrimonium urbanum* qu'administraient sept sous-diacres régionnaires sous la présidence d'un primicier ; ils avaient sous leurs ordres des défenseurs et des notaires régionnaires [12].

XXII. Le patrimoine des Alpes Cottiennes. — Prenons un de ces patrimoines, le dernier nommé : celui des Alpes Cottiennes, et examinons-le attentivement [13]. Rien ne vaut comme l'étude du détail lorsqu'on veut pénétrer dans le fonctionnement d'une institution.

Ce patrimoine est attesté par Jean Diacre et, à deux reprises, par le *Liber pontificalis*. Il existait, nous le savons, au temps de saint Grégoire : *Ecclesiæ suæ viros industrios rectores patrimoniorum ascivit : in quibus Cyprianum diaconum patrimonii Siculi... Hieronymum defensorem Alpium Cottiarum* [14]. De plus, le *Liber pontificalis* nous apprend que ce patrimoine fut injustement détenu par les Lombards depuis le milieu du VIIe siècle, rendu à l'Église romaine sous le pontificat de Jean VII par le roi Aribert, confisqué de nouveau par Luitprand qui se décida enfin à le restituer au pape Grégoire II [15]. Quant à Bède [16] et à Paul Diacre [17], ils n'ont fait que copier l'un et l'autre le *Liber pontificalis* [18].

Le patrimoine ne se trouvait pas dans la province classique des Alpes Cottiennes dont l'extrême limite, du côté de l'Italie, était *Fines Cotii* (Chiusa San Michele) à 5 km. 500 en amont d'Avigliana [19]. Or, depuis la fin du VIe siècle, les Lombards n'ont rien possédé au delà d'Avigliana et les rois lombards du VIIe siècle n'ont rien pu confisquer du patrimoine des Alpes Cottiennes, à moins que celui-ci ne se soit trouvé hors des limites de la province de ce nom. Il y a ici un problème historique à résoudre dont voici les éléments : en 576, les Lombards envahissent le territoire franc [20] et se font battre par le roi Gontran qui exige d'eux l'abandon de Suse et d'Aoste *cum integro populo et territorio* [21]. Bien plus, Gontran fait détacher de l'évêché de Turin ces territoires et on constitue l'évêché nouveau de Maurienne (voir ce nom), qui, dès l'origine, eut deux chefs-lieux : Maurienne et Suse [22]. Les instances de saint Grégoire furent vaines [23], l'évêque de Turin resta dépouillé de ce qu'on lui avait pris et il y eut en Gaule un double évêché de Maurienne et de Suse [24].

Il reste à expliquer l'existence d'un patrimoine des Alpes Cottiennes dans le royaume lombard au début du VIIIe siècle. C'est donc que le nom avait glissé de son ancien territoire classique vers un territoire nouveau, que le nom ancien avait été appliqué abusivement à un patrimoine situé en dehors de l'ancienne province des Alpes Cottiennes, et peut-être dans celle de Ligurie? Nous savons, en effet, par Jean Diacre, qu'il existait simultanément un patrimoine de Ligurie et un autre des Alpes Cottiennes [25].

Il y eut, en effet, au Moyen Age, deux provinces qui portèrent successivement le nom d'Alpes Cottiennes : la première qu'il n'a pas connue, la seconde qui a donné son nom au patrimoine.

Au Xe siècle, Luitprand nous dit que Gênes *supra Africanum mare constituta* est située dans les Alpes Cottiennes, *quæ est in Alpibus Cotzie* [26].

Deux siècles plus tard, en 1133, le pape Innocent II érige le siège de Gênes en archevêché [27] et, en 1167, le pape Alexandre III en fait la métropole d'une nouvelle province [28] désignée sous le nom d'*Alpes Gotie* comprenant les évêchés suffragants de Bobbio et de Brugneto [29]. Les historiens sont mieux renseignés encore. Un moine de Fleury, Hughes de Sainte-Marie, compose une description des provinces italiennes et place Gênes dans les Alpes Cottiennes : *Quinta vero provincia Alpes Gotie nuncupatur in qua Janua civitas sita est* [30]. Dès lors, la formule fait son chemin. Cencius de Sabellis l'adopte et l'insère à la suite des *Mirabilia*

[1] S. Grégoire, *Registrum*, l. II, ep. XVII, XLVIII ; l. III, ep. XIII. — [2] Id., *ibid.*, l. VIII, ep. XIX. — [3] Id., *ibid.* — [4] Id., *ibid.*, l. IX, ep. XCVIII. — [5] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 633, 953. — [6] S. Grégoire, *Registrum*, l. V, ep. XXIV, XXV ; l. IX, ep. CLXVIII, CLXXVIII. — [7] Id., *ibid.*, l. IX, ep. LVI. — [8] Id., *ibid.*, l. XI, ep. VI. — [9] Id., *ibid.* — [10] Id., *ibid.*, l. XI, ep. XIV. — [11] Zaccaria, *op. cit.*, p. 120. — [12] S. Grégoire, *Registrum*, l. VIII, ep. XVI. — [13] P. Fabre, *Le patrimoine de l'Église rom. dans les Alpes Cottiennes*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. IV, 1884, p. 383-420. — [14] Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, l. II, c. LIII, *P. L.*, t. LXXV, col. 110. — [15] *Liber pontif.*, t. I, notices de Jean VII et de Grégoire II. — [16] Bède, *De temporum ratione*, ann. 708, *P. L.*, t. XC, col. 569. — [17] *Hist. Langobard.*, édit. Waitz, l. VI, c. XXVIII, p. 174. — [18] L. Duchesne, *L'historiographie pontif. au VIIIe siècle*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. IV, 1884, p. 232. — [19] Mommsen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. V, p. 810. — [20] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLV. — [21] Frédégaire, *Chronicon*, c. XLV, dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 437. — [22] A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 431, 432. — [23] S. Grégoire, *Registrum*, l. IX, ep. CXV, CXVII. — [24] *Gallia christ.*, t. XVI, col. 619. — [25] Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, l. II, c. XLIII. — [26] Luitprand, *Antapodosis*, l. IV, c. V, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. III, p. 316. — [27] Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, col. 659. — [28] Id., *ibid.*, t. IV, col. 863. — [29] Cenni, *Monum. dominationis pontif.*, dans *P. L.*, t. CXVIII, col. 472. — [30] Édit. Rottendorf, in-4°, Monasterii in West., 1638, p. 35.

urbis Romæ [1], et Nicolas d'Aragon lui fait une place d'honneur dans son ouvrage sur les droits de la Chambre apostolique.

Ainsi donc il existe pour tout le monde une province des Alpes Cottiennes dont il est bien impossible de faire concorder les frontières avec celles des *Alpes Cottianæ* d'autrefois. Cela n'est pas pour jeter dans un extrême embarras les géographes et chroniqueurs qui en sont venus à faire de cette province nouvelle comme un démembrement de la Ligurie ; ils ne s'embarrassent pas pour si peu. Peut-être savent-ils confusément qu'au IVe siècle la province de Ligurie était très vaste car elle comprenait, outre la Ligurie proprement dite, la Transpadane tout entière [2]. Pour les hommes du Moyen Age, l'ancienne Ligurie est devenue la province des Alpes Cottiennes et la Transpadane seule a gardé le nom de Ligurie.

XXIII. Les patrimoines au dehors de l'Italie. — Ce n'est pas seulement en Italie que l'Église de Rome possède des patrimoines. Nous en rencontrons dans le sud de la Gaule et ce sont, du temps de saint Grégoire, les seuls domaines extérieurs aux frontières de l'empire. Bien qu'ils ne soient pas d'une valeur considérable, le pape leur consacre une pénétrante attention, peut-être parce que ce sont là, à ses yeux, les premiers indices des communications qu'on pourra établir entre le royaume franc et le pouvoir religieux de Rome. Ces patrimoines formèrent deux centres respectivement autour d'Arles et de Marseille et furent administrés par les évêques locaux. Sous Pélage Ier, Placide [3], père de Sapaudus, évêque d'Arles, en est l'administrateur. Sous Pélage II, Licerius, évêque d'Arles, est *rector* [4] et il a pour successeur, le patrice Dynamius [5]. Mais celui-ci tomba en disgrâce auprès du roi franc [6] et le pape Grégoire saisit cette occasion de mettre la main sur le patrimoine et de lui envoyer pour *rector* le prêtre romain Candidus [7]. Ainsi s'essaie la centralisation. On remarquera que Candidus est le seul *rector* sous ce pontificat qui soit prêtre [8] et il entretient une large correspondance [9], car ce n'est pas seulement un administrateur, mais une manière de représentant du pape qui se sert de lui pour inciter les évêques francs à tenir des conciles où lui, Candidus, remplira la fonction d'envoyé pontifical. Grégoire lui mande de ne pas oublier que la monnaie de Gaule perd au change avec la monnaie d'Italie, il faudra donc que Candidus s'abstienne d'envoyer les revenus du patrimoine au Saint-Siège ; il en usera pour les dépenses obligatoires à faire sur place et pour les achats d'esclaves anglais qu'on expédie à Rome en vue de soutenir la mission d'Augustin en Angleterre.

Les patrimoines de Corse et de Sardaigne n'ont pas dû être fort avantageux, ces deux îles ayant été appauvries à l'excès par la rapacité des fonctionnaires impériaux ; la population y était encore en grande majorité païenne [10] et saint Grégoire ne négligea rien pour en procurer la conversion [11]. Il adressa des prières instantes à l'impératrice Constantia [12] et à l'exarque d'Afrique [13] sous la juridiction desquels se trouvaient ces îles et recommanda à Vitalis, *rector* de Sardaigne, de se rendre au besoin à Constantinople pour y porter ses plaintes devant le basileus [14]. Le patrimoine de la Corse et de la Sardaigne fut d'abord administré par le *defensor* Symmaque [15], mais ensuite on en fit deux administrations séparées : le diacre Boniface eut la Corse [16] et Vitalis [17] succéda en Sardaigne à Sabinus [18].

Le patrimoine de l'Église romaine en Afrique ne fut jamais bien considérable. Jean Diacre l'appelle le patrimoine de Germanicia, il se trouvait probablement près de cette ville, dans la région d'Hippone. Il est probable que ces domaines avaient été donnés avant la conquête de l'Afrique par les Vandales et lui furent restitués après la conquête du pays par Justinien et l'armée de Bélisaire. Nonobstant la richesse du sol et les avantages du climat, il est peu probable que l'on ait jamais tiré de ces domaines de gros revenus. Les luttes des donatistes, les violences des circoncellions, les incursions des Berbères ne permettaient pas d'atteindre à une grande prospérité. L'exarque d'Afrique, au temps du pontificat de saint Grégoire, était un certain Gennade qui entretenait de bons rapports avec le pape et s'efforçait de recoloniser les pays dévastés, au moyen de barbares qui s'étaient mis sous la protection de l'empire. Le pape recommandait à Gennade et au maître des milices, Gaudiosus, le *rector* du patrimoine africain, Hilaire [19].

Enfin, l'Église romaine posséda deux petits patrimoines, un en Dalmatie et un en Illyrie. Le premier nous est déjà connu au temps du pape Gélase qui mentionne la *recula beati Petri apostoli inter Dalmatias constituta* [20]. Saint Grégoire le qualifie de *exiguum patrimoniolum* [21] et nous savons que, vers 590, il était administré par un évêque local nommé Malchus qui donnait assez peu satisfaction pour qu'on l'appelât à Rome pour rendre ses comptes. A sa mort, le pape nomma un nouveau *rector*, Antonin [22], un Romain ; c'était la même tactique de centralisation qu'il employait en Gaule, nous l'avons vu. La correspondance de saint Grégoire ne contient pas de mention sur le patrimoine d'Illyrie, mais Jean Diacre nous a conservé le nom du *rector* Jean. C'est probablement le même qui fut employé pour le patrimoine de Prévalitaine, depuis que cette province fut rattachée à l'Illyricum. Les deux patrimoines de Dalmatie et d'Illyrie ont dû beaucoup souffrir de l'insécurité d'un pays fréquemment exposé aux invasions des Avares et des Slaves, ainsi qu'on le voit dans la correspondance du pape [23].

On a pu se demander si l'Église romaine avait possédé des patrimoines en Orient et on a fait valoir les dons qui lui furent faits par Constantin ; il ne semble pas que ces présents de domaines ou d'oliviers soient assez considérables pour mériter le nom et la signification de patrimoines ; ceux-ci paraissent donc ne pas s'être étendus en dehors de l'Europe.

Dans l'ensemble les patrimoines devaient offrir une vaste étendue et un revenu considérable ; mais la difficulté commence quand on entreprend d'aligner des chiffres et d'évaluer le rapport en argent comptant. Bianchini a parlé de 200 000 *solidi*, plus 500 000 *solidi*, ce qui représenterait un revenu de plus de 6 millions or ; nous croyons pouvoir dire que ce chiffre est imaginaire. Le seul indice dont on puisse faire cas nous est fourni par le chronographe Théophane qui, parlant des patrimoines de Sicile et de Calabre, s'exprime ainsi : τὰ δὲ λεγόμενα πατριμόνια τῶν ἁγίων καὶ κορυφαίων ἀποστόλων τῶν ἐν τῇ πρεσβυτέρᾳ Ῥώμῃ τιμωμένων ταῖς ἐκκλησίαις ἐκ πάλαι τέλούμενα χρυσίου τάλαντα τρία ἥμισυ τῷ δημοσίῳ λόγῳ τελεῖσθαι προσέταξεν [24]. Cette

[1] *Excerpta de istoria eccl.*, dans *Liber censuum*. — [2] Mommsen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. V, p. 810. — [3] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 943, 947. — [4] S. Grégoire, *Registrum*, l. VI, ep. LI. — [5] Id., *ibid.*, l. III, ep. XXXIII. — [6] Id., *ibid.*, l. VII, ep. XXXIII. — [7] Id., *ibid.*, l. VI, ep. V, X, LI. — [8] Généralement sous-diacres. — [9] S. Grégoire, *Registrum*, l. VI, ep. VI, XLIX, L, LI, LII, LIII, LVI, LVII. — [10] Id., *ibid.*, l. VIII, ep. I. — [11] Id., *ibid.*, l. IV, ep. XXIII, XXVI ; l. XI, ep. XII. — [12] Id., *ibid.*, l. V, ep. XXXVIII. — [13] Id., *ibid.*, l. XI, ep. VII. — [14] Id., *ibid.*, l. XIV, ep. II. — [15] Id., *ibid.*, l. I, ep. L. — [16] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CX ; l. XI, ep. LVIII. — [17] Id., *ibid.*, l. XI, ep. II. — [18] Id., *ibid.*, l. III, ep. XXXVI. — [19] Id., *ibid.*, l. I, ep. LXIII. — [20] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 686. — [21] S. Grégoire, *Registrum*, l. II, ep. XXIII. — [22] S. Grégoire, *Registrum*, l. II, ep. XXII ; l. III, ep. IX, XXII. — [23] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. XLIII ; l. II, ep. XXXVII ; l. X, ep. XV. — [24] Théophanes, *Chronographia*, édit. Classen, p. 631.

somme de 3 talents et demi égale 350 livres d'or ou 25 200 *solidi*.

XXIV. Le gouvernement du patrimoine. — Qui dit gouvernement dit organisation et fonctionnaires. On a vu plus haut que l'administration du patrimoine se modelait de près sur celle des domaines impériaux et que le pape inspirait tout un personnel de *rectores*, de *defensores*, de *notarii* et de cours de justice. Ce n'était pas une improvisation, tant s'en faut, car nous observons les principaux traits dès le ve siècle et nous les retrouvons à la fin du vi^e. A la tête de cette administration se trouve le pape et, sous ses ordres, la direction de chaque patrimoine séparé, un *rector* concentre les services entre ses mains. Ces *rectores* sont nommés par le pape, encore que l'acquiescement du clergé de Rome soit nécessaire, au moins nominalement. Il fut un temps où l'usage voulait qu'on choisît des laïques ou des évêques pris sur place en qualité de *rectores*; c'est ainsi qu'à Arles l'évêque Licerius administra le *patrimoniolum* [1] en Gaule et, après lui, le patrice Dynamius [2]; l'évêque Malchus avait l'administration de celui de Dalmatie [3], l'exarque Gennadius de celui d'Afrique [4], le prêtre milanais Magnus, fut *rector* de Ligurie [5] et l'évêque Julien de Cingulum, *rector* du Picenum [6]. Nous avons dit que saint Grégoire tendit à introduire une réforme en remplaçant les laïques et les *rectores* clercs par des Romains, suivant l'usage adopté à Rome même. Le *Liber pontificalis* ne manque pas de le trouver fort bon et il reproche amèrement au pape Conon (686-687) d'avoir appointé un diacre syracusain en qualité de recteur à Syracuse [7].

On vit souvent des sous-diacres appointés à la charge de *rectores*, mais le plus grand nombre de ceux-ci étaient des *defensores*, ou bien des *notarii* et des *chartularii*. Ces deux derniers titres ne faisaient pas partie des ordres mineurs, c'étaient des fonctions officielles tout simplement. Jusqu'au pontificat de Pélage II, les acolytes et les sous-diacres pouvaient se marier; Pélage interdit le mariage aux sous-diacres et sa décision fut confirmée par saint Grégoire; mais *defensores* et *notarii* n'étant qu'acolytes continuèrent à se marier et la correspondance de saint Grégoire contient plusieurs allusions aux familles de *rectores* de patrimoines [8].

Celui qui recevait du pape le titre de *rector* commençait par prêter serment sur les reliques de saint Pierre [9], on lui délivrait alors le diplôme de sa charge [10] et le *breve* ou comptabilité de toutes les propriétés du patrimoine dont il recevait la gestion [11]. Lorsqu'un domaine faisant partie d'un patrimoine se trouvait aliéné pour un motif quelconque, on commençait par effacer sa mention [12]. Une copie du serment, appelé *cautio*, était alors transcrite dans le *scrinium* papal [13]. Une fois ces formalités terminées le *rector* se rendait dans son patrimoine et prenait ses fonctions, non sans avoir reçu du pape au préalable un *capitulare* ou liste détaillée de la conduite à tenir, ce qui pouvait varier suivant les circonstances. Dans une lettre adressée à Pierre, sous-diacre, saint Grégoire le fait souvenir de se conformer toujours aux inscriptions du *capitulare* [14] et le *capitulare* remis au *defensor* Jean — qui n'était pas *rector* — le fait souvenir de ce qu'il a à faire là-bas [15]: *Sollicitum esse necesse est et ita omnia secundum capitularem subter adnexum requirere utiliterque disponere.* Avant le départ du *rector* une lettre a été adressée aux colons ou serfs [16] et aux *conductores* [17] pour les informer qu'ils ont un nouveau maître, requérir leur obéissance et leur rappeler les châtiments auxquels ils s'exposent s'ils y manquent. De son côté, le *rector* est pourvu de lettres adressées aux grands propriétaires [18] et aux principaux personnages de l'administration impériale dans le gouvernement desquels se trouve le patrimoine [19], ainsi qu'aux évêques locaux [20].

A son entrée en charge, le *rector* trouve de quoi l'occuper et il ne lui est pas inutile d'avoir une longue expérience s'il veut se montrer sage et prudent sur tous les points qui relèvent de son administration tels que le prix du blé, la préférence donnée à la culture sur l'élevage et, réciproquement, le choix d'un évêque. On lui demandait surtout de faire produire les revenus attendus en nature ou en numéraire. Toutes ces rentrées devaient être inscrites aussi bien que les dépenses de son administration sur les *rationes* qu'il tenait régulièrement [21] et qu'il devait expédier à Rome à la fin de chaque année, si toutefois on ne lui imposait pas de les y apporter lui-même à raison de la proximité. Naturellement on attendait de lui qu'il apportât les versements en espèces qui lui avaient été faits [22], alors commençait l'examen des comptes par les bureaux du trésor pontifical qui accordait un reçu *(securitas)* si tout était satisfaisant [23]; en voici un spécimen: *Ideoque supplicante dilectione tua ex omnibus suprascriptis præteritis sex indictionibus Fraternitatem tuam hac securitate credidimus muniendam ut nulla caritati tuæ in posterum a quolibet calumnia moveatur* [24].

Ce ne sont pas seulement des sommes qu'il doit verser à l'Église romaine, mais encore livrer certains objets en nature s'il en est requis. Une lettre de saint Grégoire au sous-diacre, chargé du patrimoine de Sicile, le gronde de n'avoir envoyé qu'un cheval cagneux et cinq ânes, ceux-ci sont bons, mais ce ne sont que des ânes: *Præterea unum nobis caballum miserum et quinque bonos asinos transmisisti. Caballum illum sedere non possum, quia miser est, illos autem bonos sedere non possum quia asini sunt* [25]. Une autre lettre nous apprend qu'il a réclamé du *rector* de Campanie, Anthemius, vingt-quatre selles [26]; Savinus, *rector* du Brutium, a eu à fournir des poutres pour servir aux réparations de la basilique de Saint-Pierre; d'autres ont à envoyer du plomb, etc. Le *rector* de Sicile était surtout obligé de faire de larges envois de grain à Rome: *Quinquaginta vero auri libris nova frumenta ab extraneis compara et in Sicilia in locis, in quibus non pereant, repone, ut mense februario illic naves quantas possumus dirigamus et eadem ad nos frumenta deferantur* [27].

Le *rector* n'était pas seulement un collecteur de taxes, il était encore un intendant et un agent. Il était de sa compétence de voir si les charrues *(æramenta)* étaient en bon état ou si le matériel agricole avait besoin de réparations [28], si les colons et les esclaves étaient au poste qui leur était assigné [29]; si les rapports entre *conductores* et *coloni* étaient satisfaisants et si les

[1] S. Grégoire, *Registrum*, l. VI, ep. LI. — [2] Id., *ibid.*, l. III, ep. XXXIII. — [3] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXII; l. III, ep. XXII. — [4] Id., *ibid.*, l. I, ep. LXXIII. — [5] Id., *ibid.*, l. XI, ep. VI. — [6] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 953-956. — [7] *Liber pontif.*, édit. L. Duchesne, t. I, p. 369: *Ultra consuetudinem absque consensu cleri ex immissione malorum hominum in antipathia ecclesiasticorum Constantium diaconum Ecclesiæ Syracusanæ rectorem in patrimonio Siciliæ constituit; hominem perperum et tergiversatum.* — [8] S. Grégoire, *Registrum*, l. III, ep. XXI; l. IX, ep. XCIII. — [9] Id., *ibid.*, l. XIII, ep. XXXVII; voir la formule du serment prêté par un évêque, dans le *Liber diurnus*, form. 74. — [10] Id., *ibid.*, l. IX, ep. XXIX. — [11] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 950. — [12] S. Grégoire, *Registrum*, l. XIV, ep. XIV. — [13] Jaffé, *op. cit.*, n. 950. — [14] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. XXXIX *a*. — [15] Id., *ibid.*, l. XIII, ep. XLVII. — [16] Id., *ibid.*, l. IX, ep. XX. — [17] Id., *ibid.*, l. V, ep. XXXI. — [18] Id., *ibid.*, l. IX, ep. XXXIII; cf. l. V, ep. LVI. — [19] Id., *ibid.*, l. I, ep. II; l. IX, ep. XXXI. — [20] Id., *ibid.*, l. VI, ep. L-LIII, LV-LVI. — [21] Id., *ibid.*, l. I, ep. XVIII-XXIII. — [22] Id., *ibid.*, l. I, ep. XXXVII. — [23] Jaffé, *Reg. pontif.*, n. 951. — [24] *P. L.*, t. LXIX, col. 417. — [25] S. Grégoire, *Registrum*, l. II, ep. XXXVIII. — [26] Id., *ibid.*, l. IX, ep. XVII. — [27] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. LXX. — [28] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXXVIII. — [29] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXXVIII.

premiers n'abusaient pas des seconds. A l'égard des colons et des esclaves il exerçait les droits que possède l'Église en qualité de *dominus*. Parmi les devoirs les plus importants du *rector* il y avait le soin, la surveillance et la protection des pauvres ; il était pour eux une sorte de patron et de juge de paix. Saint Grégoire ne se lasse pas de le lui rappeler : *Discedenti tibi mandavimus et postmodum præceptis discurrentibus injunxisse me memini, ut curam pauperum gereres et, si quos illic egere cognosceres, scriptis recurrentibus indicares. Et vix de paucis hæc facere curasti* [1]. A lui, *rector*, appartenait la surveillance des *xenodochia* [2], c'est-à-dire des hospices, des hôpitaux, des hôtelleries (voir ce mot), et des lettres pontificales venaient fréquemment lui rappeler son devoir de *tuitio* ou de protection à l'égard des *matriculari* [3].

C'est encore au *rector* qu'incombait l'exercice du pouvoir pontifical de juridiction dans les districts voisins du patrimoine. D'après le droit civil et le droit ecclésiastique, tout ce qui relevait de la discipline canonique devait être jugé dans les cours ecclésiastiques et dans tous les cas l'appel suprême était adressé au pape. Une multitude de litiges venaient ainsi devant le tribunal du *rector*, car les plus importants étaient seuls déférés au pape en personne ; c'était là une des parties les plus lourdes de la charge du *rector*. Sans compter qu'il était souvent considéré comme arbitre et qu'il avait à faire tout ce qui dépendait de lui pour apaiser ou éviter les litiges [4].

Dans l'Italie méridionale et en Sicile, qui se trouvaient sous la juridiction métropolitaine du pape, les *rectores* agissaient généralement comme délégués pontificaux et remplissaient les devoirs qui, dans la suite, ont été attribués aux légats. Le sous-diacre Pierre fut d'abord appointé en qualité de vicaire papal en Sicile [5], quoique son office ait été donné plus tard à l'évêque Maximien de Syracuse [6]. Ces pouvoirs ecclésiastiques, encore qu'ils ne concernent pas strictement le patrimoine, réclament quelques instants d'attention. Il appartient aux *rectores* d'avertir les évêques négligents d'avoir à s'acquitter des devoirs de leur charge [7], de s'interdire les abus de pouvoir [8] ; il leur appartient également de châtier les moines et les clercs désobéissants et immoraux et de faire enquête sur les aptitudes des candidats à l'épiscopat et à l'abbatiat [9]. Dans les patrimoines où le pape n'exerce pas de droits métropolitains, les *rectores* agissent comme apocrisiaires ou nonces.

On ne s'étonne plus dès lors que les *rectores* aient succombé parfois au désir d'abuser de leur situation, et c'est ce qui explique comment saint Grégoire s'adresse en ces termes au sous-diacre Pierre : *Præterea cognovi, quia quasdam res vel plures fundorum alieni juris esse cognoscis, sed pro quorundam obtestatione vel metu domini sui restituere formides. Qui si veraciter christianus esses, plus Dei judicium quam voces hominum timeres* [10]. Le cas de l'évêque Malchus, coupable de malversations et, sous Pélage Ier, celui d'un *rector* accusé de détournements [11] en disent long sur les tentations auxquelles pouvaient succomber certains *rectores*, mais il n'est que juste de dire que ce sont là, semble-t-il, des exceptions.

Parmi le nombreux personnel qui dépendait d'un *rector*, la place la plus importante revenait aux *defensores*. C'était souvent parmi eux qu'étaient choisis les *rectores* et ils s'y trouvaient préparés par leurs fonctions qui différaient, en somme, assez peu de celles du *defensor civitatis* (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot). Il n'est pas possible d'assigner une date certaine à leur institution, mais on les rencontre souvent vers la fin du Ve siècle. Quant aux *defensores* des patrimoines ils étaient désignés par le pape et recevaient de lui un diplôme : *Ecclesiasticæ utilitatis intuitu id nostro sedit arbitrio, ut, si nulli condicioni vel corpori teneris obnoxius nec fuisti clericus alterius civitatis aut in nullo tibi canonum obviant statuta, officium ecclesiæ defensoris accipias et quicquid pro pauperum commodis tibi a nobis iniunctum fuerit, incorrupte et naviter exequaris* [12]. A un degré moindre les fonctions des *defensores* rappelaient celles des *rectores*, bien que leur responsabilité fût bien moins lourde ; ils remplissaient des fonctions d'avocat-conseil dans certaines circonstances et, dans d'autres, celles d'assesseurs [13] ; ou bien celles de juge en l'absence du *rector*.

Leur principal devoir était l'administration du fond des pauvres, la répartition des largesses papales. Parfois le pape usait d'eux pour des missions charitables, c'est ainsi que nous en voyons un qui reçoit une mission en Espagne et un autre chargé de recouvrer l'argenterie liturgique emportée en Sicile par les prêtres fuyant l'invasion lombarde [14]. Somme toute, ce qui retombait sur les *defensores* c'était la partie routinière de l'administration et on n'ignore pas quelle force est la routine et combien elle peut durer. Nous en trouvons un exemple dans la patrimoine de Sicile sous le pontificat de Pélage II, lorsqu'un *defensor* nommé Antonin commit d'innombrables actes d'injustice et d'oppression sans que l'honnête mais faible *rector* Servusdei s'y opposât. Cet exemple et d'autres peut-être persuadèrent à saint Grégoire qu'on ne pouvait sans danger accorder aux *defensores* une trop grande initiative. Un *defensor* pouvait tirer de sa charge de gros profits et on vit des faux *defensores* habiles à s'insinuer et à inspirer confiance pour recevoir des paiements auxquels ils n'avaient aucun droit. Il fallut que le pape rappelât qu'on devait à l'occasion réclamer d'eux la production du diplôme qui les mettait en charge [15]. C'est encore une lettre de saint Grégoire qui avertit Romanus, le recteur de Syracuse, d'exiler un certain Marcien, *pseudo-defensor* et de punir certains de ses employés qui prenaient le titre de *defensores* [16].

Il y a moins à dire touchant les *notarii* et les *chartularii*, termes qu'on employait, semble-t-il, l'un pour l'autre [17]. Ceux-ci étaient des clercs, au sens moderne et laïc de ce mot, employés à faire des comptes. A Rome, on leur confiait parfois la correspondance : *hanc epistolam notario ecclesiæ nostræ scribendam curavimus*, lisons-nous dans une lettre de saint Grégoire [18] ; mais tout espoir d'avancement ne leur était pas interdit, ils pouvaient s'élever jusqu'à la charge de *rectores*, ce qui est le cas pour Pierre (du Brutium), pour Benoît (de Casseolum), Castorius (de Ravenne), Boniface (de Corse), Pantaléon (de Ligurie), Hilaire (d'Afrique) et Eugène (de Toscane).

Enfin, au dernier rang, viennent les *actionarii*, baillis, huissiers, etc. ; gens de peu, tous laïcs, auxquels on fait parfois la grâce d'une tonsure, ce qui ne les introduit pas dans les ordres, mais leur confère une certaine respectabilité au jugement de la foule.

XXV. L'ORGANISATION DU PATRIMOINE. — Chaque patrimoine, quoique constituant une unité, était

[1] Id., *ibid.*, l. I, ep. XXXVII. — [2] Id., *ibid.*, l. I, ep. XLII ; l. IV, ep. XXIV ; l. IX, ep. XXXV. — [3] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXCIII. — [4] Id., *ibid.*, l. VII, ep. XXXVI. — [5] Id., *ibid.*, l. I, ep. I. — [6] Id., *ibid.*, l. II, ep. VIII. — [7] Id., *ibid.*, l. VI, ep. XXIII ; l. XI, ep. LIII ; l. XIII, ep. XXIX. — [8] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXII ; l. III, ep. VIII. — [9] Id., *ibid.*, l. III, ep. XXII, XXIII, XXXIX ; l. X, ep. VII. — [10] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXXVIII. — [11] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 1025. — [12] S. Grégoire, *Registrum*, l. V, ep. XXVI. — [13] Id., *ibid.*, l. IX, ep. LXVIII. — [14] S. Grégoire, *Registrum*, l. XIII, ep. XLVII-L ; l. IX, ep. XIX. — [15] Id., *ibid.*, l. I, ep. LXVIII. — [16] Id., *ibid.*, l. IX, ep. XXII. — [17] C'est le cas pour Hadrien, id., *ibid.*, l. IX, ep. CX ; l. XI, ep. XXX, XXXIII ; l. XIV, ep. XVII, et l. XIII, ep. XXII. — [18] Id., *ibid.*, l. V, ep. XXVI.

réparti en *massæ* qui rappelaient les domaines primitivement donnés à une Église. Beaucoup d'entre eux conservaient les noms de ces donateurs et anciens propriétaires sous la forme de *massa Juliana* ou de *massa Neviana*, etc. Quoique formant un patrimoine ces diverses *massæ* restaient distinctes entre elles et ce n'était pas seulement dans les limites d'un patrimoine que les *coloni* devaient habiter et se marier, c'était parfois dans les limites d'une *massa*. Les *massæ* furent même subdivisées en *fundi*, d'un nom très ancien qui remontait aux origines de la république. Le *fundus* était souvent, même au temps de saint Grégoire le Grand, la propriété d'un petit propriétaire dont le nom se conservait sous les appellations de *fundus Manlianus*, *fundus Vettianus* et *fundus Cornelianus* (d'après le gentilice) et *fundus Festus*, *fundus Silanus* ou *fundus Cerbonis* (d'après le surnom), il y eut aussi des noms tirés du lieu ou d'une circonstance naturelle comme *fundus Saxonigro*, *fundus Quercetus* et *fossa Latronis*. On veillait à sauvegarder l'individualité des *fundi* et à prévenir l'absorption de l'un par l'autre. Les limites de chacun d'eux étaient marquées par des bornes et par une description pour ainsi dire cadastrale, par exemple : *Fundum Salianum cum omnibus suis pertinentiis situm in territorio Cæsenate ad montem qui dicitur Lucali ; ab uno latere situm juxta fundum Carbasianum, ab alio fundum Anianum, a tertio latere fundus qui dicitur Gumaris* [1].

L'administration romaine ne faisait usage que des mots *massa* et *fundus*, mais les particuliers recouraient fréquemment à d'autres termes, comme *casale* qui équivaut à une ferme ou un groupe de fermes formant une sorte de village éparpillé dans l'enceinte d'un rempart, somme toute quelque chose d'analogue à ce qu'on appellera plus tard une *domusculta*, avec cette différence que la *domusculta* est une création artificielle et le *casale* est une formation pour ainsi dire naturelle ou plutôt spontanée. On rencontre aussi le mot *salæ* employé pour les demeures de bergers préposés à la garde des bœufs, des chevaux et des moutons. Le mot *conduma* désigne assez bien le chef-lieu d'un domaine ; nous voyons saint Grégoire répartir 400 étalons entre toutes les tenures dépendant d'un *conduma* [2] ; dans une autre lettre nous lisons qu'un *conduma* contient un petit vignoble [3]. Chaque *massa* comptait un certain nombre de maisons destinées aux *conductores* et de chaumières habitées par les *coloni;* en outre des granges pour mettre le blé à l'abri. La plupart des *massæ* étaient pourvues en outre d'une église ou d'un oratoire (voir *Dictionn.*, t. XIII, au mot PAROISSE) et parfois, mais probablement d'une façon exceptionnelle, d'une hôtellerie.

Les méthodes de culture variaient d'un pays à un autre. La Sicile offrait des patrimoines composés généralement de terre arable et saint Grégoire avait soin de recommander qu'on appliquât les *rustici* à la culture plutôt qu'à l'élevage : *Ita ergo tua experientia faciat, ut aliæ (equæ) per conductores omnes sicut diximus partiantur, alias distrahe, et in nummum reduc. Pastores vero ipsos per possessiones ordina, ut ex cultura terræ ferre aliquid utilitatis possint* [4]. Dans l'Italie méridionale, pays de vignobles, on trouve la mention de cultures d'*oliveta*, *saliceta*, *glandareta* et de terre labourable, *terra sationalia*. L'Église en use comme elle l'entend et cultive au mieux de ses intérêts, dont elle est juge, mais pas toujours avec la sagesse qu'on souhaiterait puisque le pouvoir central se croit obligé d'intervenir pour poser des règles, prescrire des restrictions. Justinien défend en certaines circonstances l'aliénation perpétuelle par vente ou par donation d'un domaine appartenant à l'Église, à moins que ce ne soit dans le but de liquider ses dettes [5] ou de se débarrasser de terres improductives [6] ; encore fallait-il, pour procéder à ladite vente, le consentement des clercs, de l'évêque et du métropolitain. La vente des vases sacrés était permise lorsqu'il s'agissait de la délivrance des captifs, avec l'acquiescement du métropolitain [7]. Mais on ne pouvait procéder à un échange de biens-fonds, de gré à gré, sans l'agrément de l'État. S'agissait-il de la vente ou de l'échange de terres situées de façon à rendre leur exploitation impossible, on y pouvait procéder à condition d'obtenir l'autorisation du métropolitain : *Hoc vero jubemus... licentiam esse omnibus sanctissimis ecclesiis quam in diversis provinciis constitutis permutationes ad invicem facere* [8].

Nous parlerons plus loin de la condition des individus et montrerons la distinction à faire entre la *locatio* et l'emphytéose ; disons dès maintenant que nous ne possédons pas de baux passés sous le pontificat de saint Grégoire, quoique parfois on y trouve des allusions dans sa correspondance ; au contraire nous avons un nombre considérable de baux accordés par les papes Honorius, Grégoire II et Zacharie et on y voit que la distinction entre la *location* et l'emphytéose est alors méconnue [9].

La teneur est essentiellement la même dans tous les cas et les baux ne diffèrent que s'ils sont consentis pour une durée de vingt-neuf ans (terme usuel de la *locatio*) ou pour les trois vies que comporte la concession d'emphytéose. Les baux des patrimoines sous les trois papes que nous venons de nommer présentent un grand intérêt ; leur forme diffère peu quoique les expressions employées ne soient pas les mêmes. La pièce débute par une protestation qu'elle ne se propose que le bénéfice des deux parties contractantes et ensuite on recourt à la formule *locavimus* ou *concedimus* avec la description des parcelles et la mention de la durée du bail et de la somme consentie. Dans quelques baux, ces dispositions sont suivies par un accord pour une jouissance paisible et dans les baux de maison le locataire s'engage ordinairement à faire les réparations. Dans certain cas on prévoit le non-paiement du loyer et la mort du locataire.

Voici un acte passé sous Grégoire II en faveur du prêtre Étienne et de deux autres :

Gregorius Stephano presbytero atque aliis successim duabus personis. Quotiens illa a nobis tribui sperantur quæ rationi incunctanter conveniant, animo nos decet libenti concedere, et petentium desideriis congruum impertire suffragium. Ideoque quia postulasti a Nobis, quatenus fundum Campanianum cum domo sua et vinea posita via Flaminia quatuordecim plus minus miliario ab hac urbe Roma, quod tenuit per emunitionem Sergius presbyter et vestiarius noster, qui fundus existit ex corpore patrimoniæ Tusciæ juris sanctæ romanæ, cui Deo auctore deservimus, Ecclesiæ, hunc vobis emissa præceptione ad tenendum concedere deberemus. Inclinati itaque precibus vestris per hujus præcepti seriem, supradictum fundum cum domo et vinea et omnibus ei pertinentibus in integro a præsenti octava indictione diebus vitæ vestræ vobis concedimus detinendum, ita sane ut a vobis singulis quibusque indictionibus pensionis nomine rationibus ecclesiasticis tres auri solidi difficultate proposita persolvantur, omnemque qua indigent melioralionem ac defensionem prædictus fundus et vinea seu domus indifferenter a vobis sine dubio procurant, efficiantur,

[1] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2192. — [2] S. Grégoire, *Registrum*, l. II, ep. XXXVIII. — [3] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXCIV. — [4] S. Grégoire, *Registrum*, l. II, ep. XXXVIII. — [5] Justinien, *Novelle*, l. XLVI, c. I ; l. CXX, c. VI. — [6] Justinien, *Novelle*, l. XX, c. VII. — [7] Justinien, *Novelle*, l. VII, c. VIII ; l. CXX, c. X. — [8] Justinien, *Novelle*, l. CXX, c. VII. — [9] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 2031-2036, 2190-2228, 2297-2302.

nullaque postea ad dandum annuæ pensionis a vobis mora proveniat sed ultro Actionariis sanctæ nostræ Ecclesiæ apto tempore persolvatur. Nam si aliter, quod absit, a vobis provenerit de supra scripta melioratione et annua pensione statuimus fore invalidam hanc nostram præceptionem. Post obitum vero vestrum memoratus fundus ad jus Sanctæ nostræ Ecclesiæ, cujus est proprietas in integro revertatur. Dat. id. aprilis, indict. VIII, ann. Dni III [1].

XXVI. Les colons de l'Église romaine. — A plusieurs reprises nous avons mentionné la lettre de saint Grégoire au sous-diacre Pierre, recteur du patrimoine de l'Église romaine en Sicile ; c'est un texte important qui règle diverses questions relatives à l'administration des domaines de l'Église [2]. Cette lettre nous est parvenue dans une transcription du IXe siècle ainsi que les « Registres » de saint Grégoire et elle offre une réelle importance pour l'étude de la condition des paysans qui vivaient sur les terres de l'Église romaine et de leurs rapports avec le propriétaire ; toutefois il faut remarquer que ce n'est pas un traité didactique, mais une série de cas particuliers étudiés et résolus en vue des meilleures règles à appliquer dans l'administration du patrimoine de Sicile. Les commentateurs ne s'accordent pas sur l'interprétation à donner, mais les solutions qu'ils présentent ont, pour la plupart, un vif intérêt historique.

On a pu s'étonner parfois de voir Pline le Jeune interroger l'empereur Trajan sur des questions administratives qui ne paraissent pouvoir embarrasser un proconsul et réclamer l'attention d'un empereur. On pourrait n'être pas moins surpris à la lecture des difficultés qui embarrassaient le *rector* d'un patrimoine et le faisaient recourir au pape.

Dans la lettre du pape Grégoire on doit remarquer l'étroite dépendance où vivent, par rapport à l'Église, les *rustici Ecclesiæ* qui demeurent sur ses terres. On les croirait à la merci du propriétaire, mais d'abord qui sont-ils? Un passage de la lettre nous montre ce mot de *rustici* opposé au mot *conductores*, ils ne sont donc pas identiques [3]. Au contraire, il arrive au pape de parler des charges qui pèsent sur les *rustici* de qui on exige plus qu'ils ne doivent, ce qui lui fait écrire ces mots : *Super justa ergo pondera præter excepta et vilicilia nihil aliud volumus a colonis Ecclesiæ exigi*, d'où il résulte que les *rustici* sont les mêmes hommes que les *coloni ;* ils sont donc autres que les *conductores*.

Ces *rustici Ecclesiæ* ne sont pas ménagés ; en effet on doit leur acheter leur blé, mais on s'y prend de telle façon que si la récolte est bonne *on* leur achète moins que la quantité convenue. *On*, c'est-à-dire l'administration responsable, qui dépend du pape et à laquelle celui-ci ordonne de faire les achats prévus, quelle que soit la récolte, bonne ou mauvaise, et en consultant le cours du marché : *Cognovimus rusticos Ecclesiæ vehementer in frumentorum pretiis gravari, ita ut instituta summa eis in comparatione abundantiæ tempore, sive minus sive amplius frumenta nascantur, in eis mensura comparationis teneatur*. Le pape ne permet pas que les risques du transport demeurent à la charge des *rustici : Frumenta autem quæ naufragio pereunt per omnia volumus reputari*. Il consent seulement à autoriser un usage établi consistant à exiger des paysans de l'Église un droit de *sextariaticum*, consistant en deux setiers en sus par boisseau (par conséquent le boisseau se trouve porté à 18 setiers) : *Valde autem injustum et iniquum esse perspeximus, ut a rusticis Ecclesiæ de sextariaticis aliquid accipiatur, et ad majorem modium dare compellantur, quam in horreis Ecclesiæ infertur ;* mais, en aucun cas, on ne dépassera cette quantité de 18 setiers : *Unde præsenti admonitione præcipimus, ut plusquam decem et octo sextariorum modum a rusticis Ecclesiæ frumenta debeant accipi*.

Les *rustici* étaient, décidément, assez malmenés. La perception de leurs redevances donnait lieu à un nouvel abus : la livre d'or ne comprenait que 72 sous et on leur en comptait 73 et demi. L'abus était ancien, à tel point qu'il constituait presque un droit, aussi le pape décide qu'on évaluera le produit de cette majoration de la livre, on y joindra le produit de diverses autres menues charges exigées des *rustici* et on ajoutera cette somme à la rente *(pensio)* qu'ils doivent à l'Église. Par ces dispositions tout ce qu'on tirait du *rusticus* par des moyens détournés figurera officiellement dans le chiffre de sa redevance. Comme il ne faut plus que cet abus reparaisse et qu'on ne puisse dire que le pape n'a fait qu'augmenter la quotité des pensions, sans alléger les surcharges, dorénavant les quittances seront ainsi libellées qu'elles contiendront le chiffre de la redevance due par un chacun et proscriront toute espèce de supplément en ces matières. Et pour épargner le *rector*, qui touchait un profit personnel de ces droits accessoires, le pape décide qu'il en touchera l'équivalent sur le principal de la rente.

Saint Grégoire conclut qu'on ne doit pas peser à faux poids les pensions ou la rente des *rustici* de qui on ne doit exiger que ce dont ils sont redevables, hormis les *excepta* (prestation en nature due par le *colonus* au propriétaire) et les *vilicilia* (prestation en argent du *colonus* au propriétaire).

Les *rustici* ou *coloni* doivent encore à l'Église un impôt appelé *burdatio*. Voici en quoi il consistait : l'empire romain avait réparti la perception de l'impôt foncier en trois termes : septembre, janvier, mai. Le paiement du mois de septembre était le plus redouté des pays qui n'avaient pu encore vendre leur récolte et qui se trouvaient obligés d'emprunter à des taux usuraires pour payer le fisc. Dans les patrimoines, le pape veut que le *rector* acquitte au trésor impérial ce que les *rustici* devraient payer, qu'ils n'ont pas en ce moment, mais qu'il leur retiendra au fur et à mesure des paiements qu'ils viendront lui faire. Le *rector* ne leur assignera pas de terme fixe, de peur que, pressés par le temps, ils ne puissent attendre le moment où l'Église fait ses achats et qu'ils ne se voient obligés de vendre tout de suite à bas prix ce qui leur suffirait plus tard pour satisfaire à leurs obligations envers l'Église, à laquelle ils sont tenus de vendre une partie de leur récolte, et qui compte sur eux pour remplir ses greniers.

Par une dernière disposition bienveillante, saint Grégoire entend soulager les *coloni* qui ne peuvent se marier sans la permission du propriétaire ou de son représentant, à qui ils versent un droit ; mais ceci avait engendré des exactions : *Pervenit etiam ad nos*, dit-il, *quod de nuptiis rusticorum immoderata commoda percipiantur ;* et il décide que, désormais, les *conductores* ne pourront en aucun cas exiger plus d'un sou d'or. *De quibus præcipimus, ut omne commodum nuptiarum unius solidi summam nullatenus excedat. Si qui sunt pauperes etiam minus dare debent, si qui autem divites præfati solidi summam nullatenus transgrediantur. Quod nuptiale commodum nullatenus volumus in nostra ratione redigi, sed utilitati conductorum proficere*.

Nous en venons aux *conductores*. Ceux-ci sont à un rang supérieur aux *rustici*, ce qui n'empêche qu'ils

[1] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 2173. — [2] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. XLII ; cf. P. Fabre, *Les colons de l'Église rom. au VIe siècle*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. I, 1896, p. 74-91. — [3] *Pervenit ad nos quod de nuptiis rusticorum immoderata commoda percipiantur... Quod nuptiale commodum nullatenus volumus in nostra ratione redigi, vel utilitati conductorum proficere*.

peuvent être esclaves, affranchis ou ingénus. C'est à eux qu'est confiée la charge de percevoir les redevances dues par les *rustici* à l'Église et les impôts dus à l'État. Leur réputation est bien établie, ce sont de malhonnêtes gens, des rapaces : *quotiens conductor aliquid colono suo injuste abstulerit*, écrit saint Grégoire et, dans un autre passage : *ea quæ fraudulenter conductores a rusticis abstulerunt* [1]. Ils vivent sur les terres d'Église et ils en vivent ; lorsqu'il leur arrive d'y mourir des mesures ont été prises pour que leur bien soit acquis par l'Église : *Cognovimus etiam quod quibusdam conductoribus morientibus parentes sic non permittantur succedere, sed res eorum ad usum Ecclesiæ pertrahuntur ;* ce qui est sûr c'est qu'ils donnent caution à l'Église sur leurs biens : *Res suas quas in pignore dederat.*

Le fisc les tient pour des intermédiaires et n'est pas engagé par leurs signatures ; le *rusticus* qui acquitte la *burdatio* entre les mains d'un *conductor* s'expose à la payer une deuxième fois si ce dernier vient à mourir avant d'avoir fait le versement aux caisses publiques. La situation vraie du *conductor* est celle d'un fermier louant la propriété de l'Église. Il est lié par un contrat, *libellus*, qui fixe les conditions du bail et le prix du fermage, bail à court terme que le pape désire voir prolonger ; reste à savoir si c'est aussi l'intérêt du *rector* qui passe le bail au *conductor* et perçoit de ce chef un droit appellé *libellaticum*, proportionné à l'importance du contrat.

Le bail comprend (sous la réserve expresse de tous les droits des colons) les tenures parcellaires cultivées par les *coloni* (ou du moins le revenu de ces tenures), car le *conductor* se trouve substitué en grande partie au propriétaire, lève les redevances et touche certains droits, tels que *vilicilia* et *commoda nuptiarum*, etc. ; il comprend surtout des terres que le *conductor* doit exploiter directement, car il n'est pas bon que les *conductores* changent trop souvent, la culture en souffre, et les terres restent en friche. La preuve de cette exploitation directe du sol par les *conductores* se trouve dans le fait que le pape, mécontent du revenu donné par l'élevage, supprime en Sicile les troupeaux entretenus par l'administration patrimoniale et loue une partie des poulains aux différents *conductores* de l'île [2].

D'autres lettres de saint Gregoire permettent d'établir que les *rustici* ou *coloni* ne sont pas des esclaves [3], mais ils ne peuvent quitter le domaine sur lequel ils sont nés [4]. Ils ne peuvent se marier en dehors et si on les autorise à en sortir pour exercer une industrie ou pour faire carrière dans l'administration patrimoniale, ils sont toujours sujets à être rappelés sur ce sol d'où ils sont sortis : *De possessione cui oriundi subjecti sunt* [5].

Cette espèce de servitude est héréditaire et un *colonus* devenu *defensor* reste — et ses enfants après lui — attaché à la glèbe originelle : *Petrus, quem defensorem fecimus, quia de massa juris Ecclesiæ nostræ quæ Jutelas dicitur oriundus sit, experientiæ tuæ bene est cognitum... Hæc tibi præceptione mandamus ut eum stricte debeas commonere me filios suos quolibet ingenio vel excusatione foris alicubi in conjungio sociare præsumat, sed in ea massa, quo lege ex condicione ligati sunt, socientur* [6].

Chaque famille de *coloni* cultive un lot de terre inaliénable : toute location faite de ce lot à une tierce personne est nulle de plein droit [7]. Il vend sa récolte à son gré, à condition de payer l'impôt à l'État, la *burdatio*, et la redevance à l'Église, la *pensio*. Celle-ci s'étant peu à peu substituée au gouvernement impérial, un accord est intervenu entre elle et les *coloni* qui lui réservent chaque année un nombre déterminé de boisseaux qu'elle devra leur acquérir au prix courant [8]. Ce n'est pas tout. Le *colonus* doit des fournitures supplémentaires, *excepta*, et des cadeaux aux *conductores ;* peut-être est-il astreint en outre à des corvées, *angariæ*.

Nous trouvons à la tête d'une unité d'exploitation ou *conduma* [9] un *conductor* qui, par son contrat avec le propriétaire, obtient, par le paiement d'une somme annuelle, la jouissance de la propriété. Ce *conductor* touche les redevances dues par les *coloni* des diverses tenures [10] et il peut exiger d'eux certains services. Supérieur, en un certain sens, aux *coloni*, il est tout proche d'eux car il fait partie lui-même des *famuli sancti Petri ;* il est, comme eux, membre de la *familia* [11]. Enfin le *conductor* est souvent un esclave et le pape Pélage Ier écrivant au recteur d'un patrimoine lui recommande de garder soigneusement les esclaves agricoles dont on peut faire des *conductores* ou des *coloni* [12].

A côté de la *conductio* proprement dite apparaît, dans les lettres de saint Grégoire, l'emphytéose (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot) qui est moins un mode d'exploitation qu'une aliénation déguisée : l'analogue du « précaire » mérovingien. Les terres de l'Église romaine étant inaliénables [13], on pouvait se trouver, avec une grande richesse foncière, dans l'impossibilité de récompenser un service ou de faire une libéralité. C'est de là que vint la coutume de l'emphytéose, sorte de bail à long terme, ou plutôt de concession gracieuse, qui engageait les terres de l'Église, moyennant une redevance récognitive notablement inférieure au revenu avéré.

« Il n'est pas question, dans les lettres de saint Grégoire, de journées de travail ou de prestations de bêtes de somme fournies par les *coloni* aux *conductores* [14] ; mais, si les clauses ne sont pas spécifiées, un mot cependant est prononcé, dont le sens ne fait aucun doute, le mot des « corvées », *angariæ*. Les *coloni* dans le régime de la *conductio*, sont astreints à des corvées, et, comme l'emphytéose, en se substituant à la *conductio*, ne change rien à la condition des *coloni*, les corvées de la *conductio* doivent être les mêmes que celles de l'emphytéose. Or, saint Grégoire, s'adressant à un emphytéote de Campanie, lui demande de lui prêter, pour un charroi de poutres destinées aux basiliques romaines, le secours de ses hommes et de leurs bœufs : *hac in re homines cum bobus suis faciat præbere solacia* [15]. Ces hommes qui ont leurs bêtes à eux, et qui pourtant vivent sur les terres d'autrui, sont bien des *coloni*, et l'emphytéote a le droit d'exiger d'eux à la fois une certaine main-d'œuvre personnelle et un certain service de

[1] S. Grégoire, *Registrum*, l. XIII, ep. XXXVII. — [2] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXXVIII. — [3] Id., *ibid.*, l. IV, ep. XXI. — [4] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXXVIII. — [5] Id., *ibid.* — [6] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXXVIII. — [7] *Liber diurnus*, édit. Sickel, form. 34. — [8] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. XXXII. — [9] *Domus cum curia et ceteris necessariis* (Papias). — [10] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. XLII. — [11] Id., *ibid.*, l. V, ep. XXXI. — [12] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 956. — [13] *Conc. rom.*, 502, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 267. — [14] Un document du IIe siècle, relatif à un domaine impérial en Afrique, nous montre les *coloni* tenus à la *præbitio operarum jugorumve* (deux journées de labour, deux de sarclage et deux de moisson). Et c'est le fermier ou *conductor*, qui, en sa qualité de représentant du propriétaire, jouit de ces prestations. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10570. Cette inscription, trouvée à Souk-el-Khmis, en 1880, a fait aussitôt l'objet de nombreuses études; en particulier Mommsen, dans *Hermès*, t. XV, p. 385-411, 478-480 ; Esmein, dans *Journal des savants*, nov. 1880 ; Fustel de Coulanges, *Problèmes d'hist.*, p. 25. On s'est demandé si les corvées constituaient un trait commun à tous les *coloni* ou spécial aux *coloni* du fisc. Mommsen a soutenu que le mot *colonus* n'était pas pris au sens propre et qu'il signifiait seulement cultivateur ou paysan. En réalité, l'inscription éclaire vivement les origines des corvées que les *coloni* des temps postérieurs, ceux de saint Grégoire en particulier, doivent au maître de la terre ou à son représentant, emphytéote ou conducteur. — [15] S. Grégoire, *Registrum*, l. IX, ep. CXXV.

leurs animaux. Ce que peut réclamer l'emphytéote, le *conductor*, lui aussi, peut y prétendre. La *conductio* est un contrat, l'emphytéose est une faveur, mais l'une et l'autre laissent subsister intacts les droits du colon et ses devoirs [1]. » (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2235-2266, au mot COLONAT ; t. IV, col. 1289-1346, au mot DOMAINE RURAL ; et col. 2766-2777, au mot EMPHYTÉOSE.)

En plus des *coloni* il y avait dans chaque patrimoine un grand nombre d'esclaves répartis en deux classes, celle qui vivait sur le sol en menant une existence de paysans [2] et celle, plus nombreuse, qui se composait d'artisans. Le christianisme n'avait pas fait sienne la sentence d'Aristote d'après laquelle certains individus sont faits pour l'esclavage ; il les appelait tous au salut éternel mais il ne s'insurgeait pas par une guerre sociale contre un état de fait qu'il lui était impossible d'abolir. L'Église du Christ et celle de Rome en particulier possédait des esclaves dans ses patrimoines et les y tenait soumis à la loi commune de l'État, tant pour le pécule que pour l'affranchissement et en tout ce qui concernait la servitude. Une lettre de saint Grégoire fait mention d'un clerc de l'Église de Naples qui avait essayé de se débarrasser de sa femme sous prétexte qu'elle était esclave, mais dès que le contraire fut prouvé, le pape ordonna à l'évêque de Naples d'obliger ce clerc à reprendre la vie commune avec son épouse [3]. Les esclaves attachés à la personne du maître le suivaient dans ses déplacements, mais ceux qui dépendaient de la *massa* ne pouvaient la quitter ; c'est pour cela que Pélage Ier écrit à Melleus, sous-diacre : *ut Clerentium ex ancilla ecclesiæ procreatum qui ad declinandam servitutem debitum curialis nomen sibi audeat usurpare... in massam ecclesiæ festinet revocare* [4].

Saint Grégoire ne se montrait pas plus indulgent aux fugitifs et nous le voyons donner des ordres sévères au *rector* de Calabre pour reprendre un boulanger, esclave de son frère, l'arrêter avec sa femme et ses enfants et les envoyer à Rome sous bonne garde [5]. Dans une autre circonstance, il ordonne au *rector* de Campanie de renvoyer en Sicile un esclave public qui avait réussi à convaincre un marin de l'emmener en Campanie et y était entré dans un monastère [6]. D'autres lettres sont adressées à des *rectores* pour aider les abbés et les moines à ressaisir leurs esclaves fugitifs [7]. Deux lettres du pape ordonnent l'achat d'esclaves pour l'Église ; une de ces lettres est envoyée à Candide [8], *rector* de Gaule, avec ordre d'acheter des esclaves anglais qui peuvent être envoyés dans les monastères et convertis au christianisme ; l'autre lettre prescrit au *rector* de Sardaigne d'aider le notaire Boniface [9] qui a été envoyé dans cette île pour y passer des achats d'esclaves destinés à servir dans les asiles de pauvres de l'Église *(ptochia)*.

Il n'y a pas contradiction entre cette conduite et la tendance à favoriser la manumission qui, dès le règne de Constantin, se faisait dans les églises. Saint Grégoire a favorisé la manumission et on possède l'acte qui accorde ce bienfait à Thomas et à Montana, deux esclaves d'Église [10]. Après avoir dit que le don de la liberté est un acte agréable à Dieu, l'acte officiel déclare que ces deux hommes sont maintenant citoyens romains et leur donne leur *peculium :* Montana va se faire moine et Thomas comptera parmi les notaires ecclésiastiques. L'acte est irrévocable, dicté en présence de trois prêtres et trois diacres et revêtu de la propre signature du pape Grégoire. Les formules insérées au *Liber diurnus* sont semblables à celle de cette manumission : *te civem Romanum effecimus* [11].

La profession monastique était avec l'ordination sacerdotale un des procédés les plus courants pour se soustraire à l'esclavage et on pouvait se demander la mesure de sincérité de celui qui ne songeait peut-être qu'à conquérir la liberté au prix d'engagements moins lourds que la privation de la liberté. Le législateur y avait pensé. Justinien voulait que l'esclave ordonné sans le consentement de son maître fût passible d'être revendiqué par ce dernier pendant une année entière [12]. L'entrée du monastère n'était accordée à un esclave qu'après un noviciat de trois années ; pendant ce délai son maître pouvait le réclamer si l'homme l'avait quitté sans permission [13]. Ordination sacerdotale et profession monastique procuraient la liberté, mais à la condition qu'on leur fût fidèle sinon la servitude vous reprenait ; il n'y avait que l'épiscopat qui conférât la liberté sans retour possible.

L'Église elle-même veillait à l'observation de ces lois. Le pape Gélase ordonnait le renvoi à leurs maîtres d'esclaves ordonnés sans leur permission [14] et saint Grégoire renvoyait de même à son maître le moine infidèle à ses vœux [15]. Mais, d'autre part, on voit ce pape insister auprès des maîtres pour en obtenir la permission nécessaire à l'entrée dans la vie monastique. C'est ainsi qu'il charge le *rector* du patrimoine de Campanie, le *defensor* Félix, d'obtenir du maître d'une femme esclave le consentement sollicité. En cas de refus, le *rector* s'efforcera d'acheter la femme, afin de lui permettre de suivre sa vocation [16]. Le pape voulait que *ut ab humana servitute liberi in divino servitio valeant* [17] et la presse était si grande qu'on pouvait craindre que bientôt l'Église ne manquât d'esclaves dans ses patrimoines ; en conséquence, le concile de Rome, en 595, décréta qu'on leur ferait passer un examen sévère avant de les admettre au monastère.

La reconnaissance du christianisme par Constantin eut, entre autres résultats, d'interdire aux juifs d'avoir des esclaves chrétiens ; cette loi fut renouvelée par Justinien qui étendit l'interdiction aux hérétiques et aux païens et ordonna de libérer tous ceux qui seraient dans ce cas : *Ne christianum mancipium hæreticus vel paganus vel judæus habeat vel possideat vel circumdat* [18]. L'Église insista fort sur l'application de cette loi et saint Grégoire, après le pape Gélase [19], en rappelle fréquemment les dispositions aux évêques d'Italie [20]. Un cas se présentait, celui d'esclaves juifs qui désiraient devenir chrétiens et le pape Grégoire repoussait la demande de l'évêque Januarius de Sardaigne touchant des juifs qui avaient manifesté le désir de se convertir et s'étaient réfugiés dans des églises ; cet évêque ordonnait qu'on les rendît à leurs maîtres et qu'ils achetassent leur liberté [21] ; le pape n'y consentait pas, il voulait que leur liberté précédât tout versement d'argent et il adoptait la même règle pour les païens, malgré la contestation des juifs [22]. Dans un cas survenu à Catane, où des Samaritains avaient circoncis des esclaves païens, le pape ordonnait à l'évêque de déférer les Samaritains à la justice civile [23].

Les papes ont souvent fait don d'esclaves à des amis [24] et la formule du *Liber diurnus* prévoit qu'à la mort du donataire l'esclave sera libéré [25] : *Ideoque ex*

[1] P. Fabre, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, t. I, 1896, p. 90-91. — [2] S. Grégoire, *Registrum*, l. IV, ep. XII. — [3] Id., *ibid.*, l. VII, ep. I. — [4] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 1023, *P. L.*, t. LXIX, col. 418. — [5] S. Grégoire, *Registrum*, l. IX, ep. CC. — [6] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXLIV. — [7] Id., *ibid.*, l. IX, ep. X, CXCI. — [8] Id., *ibid.*, l. VI, ep. X. — [9] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXXIII. — [10] Id., *ibid.*, l. VI, ep. XII. — [11] *Liber diurnus*, form. 39. — [12] Justinien, *Novella*, l. CXXIII, c. XVII. — [13] Id., *ibid.*, l. V, c. II. — [14] *P. L.*, t. LIX, col. 144. — [15] S. Grégoire, *Registrum*, l. V, ep. XXVIII. — [16] Id., *ibid.*, l. III, ep. XXXIX. — [17] Id., *ibid.*, l. V, ep. LII *a*. — [18] *Code Just.*, l. I, tit. X. — [19] *P. L.*, t. LIX, col. 146. — [20] S. Grégoire, *Registrum*, l. IV, ep. IX, XXI ; l. IX, ep. CCXIII. — [21] Id., *ibid.*, l. IV, ep. IX. — [22] Id., *ibid.*, l. IV, ep. XXIX. — [23] Id., *ibid.*, l. VI, ep. XXX. — [24] Id., *ibid*, l. IX, ep. XCVIII. — [25] *Liber diurnus*, form. 38.

apostolica auctoritate tibi illum puerum... largimus serviendum... quem in tuo dominio sub tua conditione statuimus esse, ut post tui diem obitus, si bene servierit a jugo servitutis absolvatur, libertate a te munitus. Cette disposition ne semble pas avoir été en usage à l'époque de saint Grégoire, mais les dons d'esclaves qu'il a faits étaient consentis en faveur d'amis très sûrs sur la justice et la bonté desquels il ne pouvait conserver aucun doute [1]. Dans une lettre à son ami Narsès, il exprime le désir que l'esclave qu'il met à son service apprendra dans cette maison le chemin du ciel : *De cuius anima cogitans eum dulcedini vestræ transmisi ut in ejus vivat in hac terra servitio per quem ad libertatem cœli valeat pervenire* [2].

Il n'est pas douteux que les esclaves dans la dépendance d'une Église étaient moins à plaindre que ceux qui appartenaient à des particuliers, tout au moins d'une façon générale. On les y traitait en hommes et non en choses.

Un patrimoine ne comprenait pas seulement des *conductores*, des *coloni* et des esclaves, dans les petites villes, principalement en Sicile, on y voyait des marchands, des *negotiatores* [3]. Saint Grégoire leur manifestait beaucoup de bonté, surtout dans leurs embarras d'argent [4]. On y rencontrait aussi des artisans. Les écrits et la correspondance de saint Grégoire nous parlent de maçons, de teinturiers, de cordonniers, de savonniers, toutes professions dont on ne pouvait guère se passer, pas plus que de nos jours [5].

XXVII. Les relations avec l'État. — Les rapports entretenus par le personnel supérieur d'un patrimoine avec les représentants de l'administration impériale différaient selon les individus, les temps et les lieux, mais la préoccupation visible est de ne pas sacrifier ni d'aliéner l'indépendance et d'entretenir des relations pacifiques. On peut s'en faire une idée par les instructions que donne saint Grégoire au sous-diacre Pierre chargé du patrimoine de Sicile [6] : *Laici autem nobiles vel vir gloriosus prætor pro humilitate te diligant nam pro superbia perhorrescant.* Pas d'arrogance dans les discussions et le moins possible de contestations, mais se tenir ferme sur son droit ; les échanges de présents ne nuisaient pas à ces bons rapports car, déjà au VIe siècle, les petits cadeaux entretenaient l'amitié des membres de l'*officium* (voir *Dictionn.*, t. XII, à ce mot), et les simples scribes *quatenus eos sibi placabiles reddant* [7]. Le pape donnait l'exemple de cette tactique ; il écrivait au préteur de Sicile, aux exarques, aux préfets du prétoire, les félicitait de leur nomination et les invitait à respecter les droits de l'Église [8]. La précaution n'était pas superflue, comme on en peut juger par la lettre du pape à Talitanus, *comes rerum privatarum* (ou *comes sacrarum largitionum*) en Sicile à qui il recommande le patrimoine et à qui il demande de ne pas laisser les fonctionnaires molester le personnel des propriétés de l'Église : *ne forte, fieri ut assolet, occasione inventa homines publici quandam vellent inferri molestiam hoc magnitudinis vestræ bonitas fieri non permittat* [9]. Malgré les recommandations papales, il s'en fallait que le personnel qui dépendait de lui se montrât toujours patient, aussi ne se fait-il pas faute de gronder [10] ; il écrit à Zittanus, *magister militum : Epistolas vestras me indico suscepisse in quibus dictis quod quædam religiosa loca responsum iuri publico de rebus ei competentibus reddere contemnant.*

Il ne sera pas superflu de préciser. Les patrimoines, tout comme une propriété privée, étaient comptables d'un *tributum*, l'impôt foncier, qui était fort lourd. Nous apprenons par la correspondance de saint Grégoire qu'un seul collecteur de taxes pouvait réclamer jusqu'à 507 *solidi* pour trois échéances annuelles ; cela allait à ce point qu'on vit au VIe siècle non seulement des particuliers mais parfois l'Église elle-même hors d'état de s'acquitter. Le *Liber pontificalis* nous montre le diacre Jean (depuis Jean V), légat du pape Agathon (678-681) au VIe concile général, rapportant une dispense de taxes : *necnon et alias jussiones relevans annono capita patrimoniorum Siciliæ et Calabriæ non parva, sed et coemptum frumenti similiter vel alia diversæ quæ Ecclesia Romana annue minime exarquebat persolvere* [11]. Sous le pontificat de Conon (686-687), le non paiement de la taxe entraîne une saisie d'esclaves : *Itemque et aliam jussionem dixerit ut restituantur familia suprascripti patrimonii* (Brutium et Lucanie) *quæ in pignore a militia detinebantur* [12].

Le poids du *coemptum frumenti* ou *coemptio*, quoique adouci par l'empereur Constantin Pogonat, n'en pesait pas moins lourdement sur les *coloni* obligés de consentir à des ventes forcées de blé et autres denrées. Ces mêmes *coloni* étaient astreints au service militaire, soumis à la décision des *scribones* qui désignaient ceux qui leur paraissaient bons pour le service : *Venientibus scribonibus qui sicut audio illic tyrones colligunt* [13]. Vers cette époque, par suite de l'invasion lombarde, on construisit des châteaux forts dans beaucoup de villes importantes et les habitants, hommes libres et probablement soldats, eurent ordre d'en assurer la défense, ce qui leur valut une exemption de taxes [14]. L'Église possédait un de ces *castra*, celui de Gallipoli en Calabre, dont la population avait ordre de soutenir la défense. Dans une lettre de saint Grégoire à l'évêque de Gallipoli, il lui ordonne de veiller à ce que les *habitatores* du *castrum* n'aient pas à souffrir d'exactions illégales et il lui envoie les documents du *scrinium* ecclésiastique qui contiennent la preuve du privilège d'exemption [15]. Les tenanciers habitant ces *castra* n'étaient pas responsables de la *pensio* au propriétaire, mais seulement d'une petite rente appelée *solaticum ;* on avait vu les habitants du *castrum* de Scylacæum, qui appartenaient à un monastère, refuser de payer le revenu et ne s'y soumettre que contraints [16].

Une lettre de saint Grégoire révèle un fait bien significatif. Il écrit à Anthemius, *rector* de la Campanie, que l'évêque de Misène, Benenatus a reçu la mission d'y faire bâtir une forteresse avec l'argent public ; il n'en a rien fait et s'est emparé d'une partie des fonds. Le pape ordonne à Anthemius de se saisir de ce qui reste et de le remettre au comte de Misène, Comitacius, pour qu'il se charge du projet primitif. On est surpris de voir l'État confier pareille mission à un évêque, de préférence à ses fonctionnaires.

XXVIII. La collecte des revenus. — La plus grosse part des revenus était fournie par la *pensio* que les *coloni* payaient à l'Église, représentée par les *conductores* et les *notarii*. Il est probable que les *conductores* retenaient le prix des réparations nécessaires à l'entretien des bâtiments, du cheptel et des instruments aratoires. Au temps de saint Grégoire, les *conductores* payaient aux *rectores* qui, certains parmi eux du moins, ne toléraient pas d'intermédiaires, ce que le pape n'encourageait pas [17]. Du temps du pape Gélase on vit certains *conductores* payer directement au trésor

[1] S. Grégoire, *Registrum*, l. III, ep. XVIII. — [2] Id., *ibid.*, l. VII, ep. XXVII. — [3] Id., *ibid.*, l. I, ep. XLII. — [4] Id., *ibid.*, l. III, ep. LV ; l. IV, ep. XLIII ; l. IX, ep. XL. — [5] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXIII ; *Dial.*, l. IV, c. XXXVI. — [6] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. XXXIX *a*. — [7] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXXVIII. — [8] Id., *ibid.*, l. I, ep. II ; l. IX, ep. CCXXXIX. — [9] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CCXXXIX. — [10] Id., *ibid.*, l. X, ep. X. — [11] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 366. — [12] Id., *ibid.*, t. I, p. 369. — [13] S. Grégoire, *Registrum*, l. II, ep. XVIII. — [14] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CCV. — [15] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CCVI. — [16] Id., *ibid.*, l. VIII, ep. XXXII. — [17] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CCXXXVI.

de l'Église et non au *rector* du patrimoine ; c'est ainsi que nous avons deux reçus signés par Gélase lui-même à des *conductores*. Un de ces reçus peut être cité comme étant libellé de la même façon que ceux qui étaient donnés aux *conductores* par le *rector* lorsqu'il recevait les paiements. Le voici : *Gelasius Vincevalo. Constat intulisse te rationibus Ecclesiæ ex præstatione fundi quem conductionis titulo tenes de fructibus anni consulatiis Asterii et Præsidii virorum clarissimorum de indictione tertia solidos numero XXX. Notavi die V kal. aug.* [1].

Les paiements faits par les *conductores* étaient inscrits dans les *Libri rationum* par les *notarii ;* les dépenses étaient aussi inscrites, elles étaient nombreuses et comprenaient les salaires des fonctionnaires d'Église, les sommes nécessaires à la réparation des bâtiments, les achats de semence et en un mot tout ce qui était approuvé par le pape [2]. Du temps de saint Grégoire, la coutume était établie que les *rectores* envoyassent leurs comptes avec la balance nette du revenu au trésor de l'Église de Rome, à la fin de chaque année, au moment du changement d'indiction [3] ; mais avant saint Grégoire le revenu n'était pas payé régulièrement par les *rectores*, c'est ainsi que le pape Pélage écrit au sous-diacre Melleus que [4] : *notariorum sedis nostri insinuatione didicimus nullius indictionis a tempore quo tibi primum Ecclesiæ patrimonium constat esse commissum usque hactenus ratiocinia sunt decisa et ea sint necessario dispungenda ut quid ecclesiasticis utilitatibus debeatur vel quid a quoquam usurpatum sit fideli inspectione cognoscere valeamus.* Il semble que les comptes des *rectores* laissaient parfois à désirer, ainsi qu'on peut en juger par une lettre du pape Pélage Ier au *defensor* Dulcitius [5], à qui il se plaint que ce dernier a envoyé *nescio quas Græcorum more fucatas* et quoique Dulcitius ait acheté des maisons : *tibi hinc et inde accrescant prædia*, les revenus n'ont pas augmenté, *tu nobis de pensionibus angustias generas ;* finalement il semble avoir quelque peu « gratté ». Ce cas n'est pas isolé et le même pape Pélage ordonne de retirer de son patrimoine un *rector* malhonnête [6]. Saint Grégoire autorise les fils d'Urbicus, *rector* de la Sabine et de Carseolum, à être exonérés des sommes dues par leur père à l'Église au moment de sa mort [7] ; à l'égard de Malchus, *rector* de Dalmatie, le pape met longtemps à le persuader de venir à Rome rendre ses comptes, qui sont loin d'être en règle et lui attirent un jugement rigoureux [8].

Au dire de Zaccaria les revenus du patrimoine se faisaient toujours en numéraire, et exceptionnellement en nature ; il paraît certain que la *pensio* s'acquittait en argent monnayé [9]. On lit, il est vrai, dans le *Liber diurnus*, une formule ainsi conçue [10] : *Pro qua tradidisti nobis de suprascripto patrimonio, in auro scilicet solidos X, boves numero paria X, caballos X, vaccas X, porcos iuxta, accepturi tui tenorem de quibus in latio nobis præsentatis hac te heredesque tuos plenaria securitate duximus muniendum.*

A leur arrivée à Rome, les *rectores* soumettaient leurs comptes à l'administration du trésor et versaient l'argent à l'*arcarius* [11] de qui il retirait un reçu, *securitas*, si tout était en règle. Cette *securitas* était rédigée d'après la formule insérée par Valentinien et Théodose dans le *Code* avec quelque chose dans ce genre : *et tu vel heredes tui in futuro tempore securitate plenaria communiti nullas possitis inquietudines sustinere* [12]. Voici un exemple de reçu donné par Pélage à Julien, évêque de Cingulum et recteur de Picenum [13] : *Pelagius Juliano episcopo Cingulano. Constat dilectionem tuam intulisse rationibus Ecclesiæ ex præstatione massarum sive fundorum per Picenum ultra XI positorum quod curæ commissum est de indictione VII filio nostro Anastasio argentario et arcario Ecclesiæ nostræ auri solidos D. Notavi die III kal. mai, post consulatum Basilii vir. cl.*

XXIX. Les papes propriétaires du sol. — Dans le travail qui précède on a pu se convaincre, croyons-nous, que si Constantin n'a pas fondé le patrimoine pontifical, il a préparé les voies à cette fondation en donnant à l'Église des propriétés territoriales étendues, qui sont venues accroître et transformer les quelques biens-fonds rassemblés avant la paix de l'Église. L'exemple donné par le premier empereur chrétien fut imité par des particuliers, si bien qu'avant la fin du IVe siècle, la richesse terrienne des papes dépassait celle des familles très fortunées [14]. Quelle organisation était donnée dès lors à cette propriété embryonnaire? Nous ne pouvons le dire avec certitude, car ce n'est pas avant le VIe siècle qu'on rencontre la dénomination générique de *patrimonium*, et comme tant d'autres organisations humaines, ces groupements de possessions sont sujets à maintes vicissitudes : accroissements, diminutions, confiscations, échanges, etc. Jean Diacre, dans la *Vita sancti Gregorii* [15] nomme vingt-trois patrimoines, auxquels il faut en ajouter au moins deux, dont les revenus servaient à toute espèce de bonnes œuvres privées et publiques. Ces patrimoines se trouvent à l'origine du domaine pontifical en tant que propriété proprement dite, de sorte que nous voyons que saint Grégoire le Grand et ses successeurs immédiats ont possédé, non comme seigneurs féodaux, mais comme propriétaires, des villes entières.

Une lettre de Grégoire à Occilianus, tribun d'Otrante, s'exprime en ces termes au sujet d'une ville qui avait pour évêque Sabinus et Sabinianus : *Scitis enim quod locus ipse Ecclesiæ nostræ est proprius* [16]. Quelle est cette ville? Otrante, Gallipoli ou Lecce ; le mieux est d'interroger saint Grégoire qui, dans une autre lettre de la même année, touchant la même affaire, adressée à Sabinus ou Sabinianus, désigne sa ville épiscopale : *Callipolitanum nostrum* et en parle ainsi : *Locus ipse nostræ, sicut cunctis notum est, Ecclesiæ esse dignoscitur* [17]. Il est probable que cette ville n'était pas la seule possédée par saint Grégoire au nom de l'Église mais c'est là une simple probabilité qui ne peut être rigoureusement démontrée en bonne critique, quoi qu'on ait pu dire. On a apporté pour soutenir l'opinion contraire un texte tiré d'une lettre de saint Grégoire qui, s'adressant à huit de ses officiers, préposés à autant de patrimoines, leur dit : *Et si quis episcoporum, quos commissi tibi patrimonii finis includit, cum mulieribus degunt, hoc omnino compescas* [18]. Par conséquent chacun de ces huit patrimoines renfermait une ou plusieurs villes épiscopales ; c'est donc que, dès le VIe siècle, l'Église romaine possédait en toute propriété beaucoup de villes de cette importance, sans parler des autres. C'est trop vouloir prouver.

La lettre en question ne désigne pas les noms des patrimoines, mais seulement ceux des *rectores* qui sont *Gregorius Romano defensori, Faustino defensori, Salino subdiacono, Hadriano notario, Felici subdiacono, Sergio defensori, Bonifacio defensori, Eugenio notario*, et on

[1] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 142. — [2] S. Grégoire, *Registrum*, l. I, ep. LIV. — [3] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXXVIII. — [4] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 957, *P. L.*, t. LXIX, col. 417. — [5] Jaffé, *op. cit.*, n. 949, *P. L.*, t. LXIX, col. 418. — [6] Jaffé, *op. cit.*, n. 1025. — [7] S. Grégoire, *Registrum*, l. III, ep. XXI. — [8] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXII ; l. III, ep. XXII ; l. V, ep. VI. — [9] Id., *ibid.*, l. I, ep. XLII. — [10] *Liber diurnus*, form. 103. — [11] Jaffé, *op. cit.*, n. 953. — [12] Id., *ibid.*, n. 957. — [13] Id., *ibid.*, n. 953. — [14] Hadrien Ier indique cette double source de richesse de l'Église romaine dans une lettre adressée à Charlemagne, en mai 778 ; cf. Jaffé, *Monum. Carolina*, p. 199-200 ; *Codex Carolinus*, ep. XLIX. — [15] L. II, c. LIII, *P. L.*, t. LXXV, col. 110. — [16] S. Grégoire, *Registrum*, l. IX, ep. XCIX. — [17] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CCI. — [18] Id., *ibid.*, l. IX, ep. LX.

en peut conclure que trois de ces patrimoines étaient ceux de Syracuse, de Palerme et de Calabre [1], peut-être aussi celui de Sicile ; quant aux autres on n'en sait rien et on peut renoncer à en rien savoir. Nous connaissons le revenu collectif de ces quatre patrimoines, les plus importants de tous. Rappelons-nous ce passage déjà cité de la *Chronographie* de saint Théophane qui rapporte que Léon l'Isaurien, pour se venger de Grégoire III qui l'avait excommunié, lui enleva les patrimoines de Sicile et de Calabre, privant ainsi l'Église romaine d'un revenu de 3 1/2 talents d'or, par conséquent 350 livres d'or [2]. Assurément les quatre domaines qui rapportaient ensemble pareille somme étaient fort importants et c'était l'un d'eux, celui de Calabre, qui renfermait la ville épiscopale de Gallipoli.

Cette somme importante ne peut toutefois représenter le revenu total de quatre terres ou plutôt de quatre patrimoines dont chacun contiendrait plusieurs villes. En effet, il s'agit ici de propriétés affermées ou soumises à des redevances en nature, donc quand saint Grégoire parle de villes renfermées dans les limites de divers patrimoines, il ne veut pas faire entendre par là que ces villes sont sa propriété, et il y a lieu de chercher à sa phrase une interprétation différente.

Cette interprétation est facile à trouver si l'on considère que chaque patrimoine n'était pas un domaine unique et d'une seule pièce, mais un groupe de possessions disjointes et dispersées dans une étendue de pays plus ou moins vaste. Ceci ressort de l'ensemble des documents que nous possédons. Par les limites d'un patrimoine il faut entendre les bornes de la région qui renfermait les domaines confiés à la garde d'un seul *rector*. Cette région se composait souvent de plusieurs diocèses ; par conséquent, il était tout naturel que le pape, s'adressant à un de ses intendants, lui parlât des évêques renfermés dans les limites de son patrimoine, sans s'attribuer par cette expression aucun droit de propriété sur les cités épiscopales.

Prenons un exemple. La Sicile formait trois patrimoines dits de Syracuse, de Palerme et de Sicile, et le *rector* de ce dernier patrimoine avait inspection sur tous les évêques de l'île. Il ne suit pas de là que la Sicile entière appartenait au pape. La nature des patrimoines montre ce qu'il faut entendre par leurs limites, mais ceci ressort de façon plus évidente de la qualité des intendants pontificaux. Ceux-ci étaient choisis, on s'en souvient, parmi les *notarii* ou *defensores* et parmi les diacres et sous-diacres, même parmi les prêtres et les évêques et presque tous comptaient dans les rangs du clergé de Rome, ce qui explique comment les papes en ont fait choix comme agents pour le temporel et pour le spirituel. Leur autorité variait suivant la volonté du pape et les besoins du pays dans lequel ils résidaient. Ainsi, dans les Gaules, où les archevêques d'Arles exerçaient les fonctions de délégués apostoliques, saint Grégoire ne recommande au recteur du patrimoine que des affaires relativement peu importantes ; au contraire, dans les régions où le pape n'avait pas de représentants, dans celles où les métropolitains oubliaient leurs devoirs, enfin dans l'Italie méridionale, qui n'avait encore d'autre archevêque que celui de Rome, le rôle des administrateurs grandissait ; ils devenaient les inspecteurs et les correcteurs des évêques ; ils étaient chargés de promouvoir et de surveiller les élections, en un mot leur pouvoir n'était pas moindre que celui qui fut départi aux nonces et aux légats dans les âges suivants. Il n'existait pas de raison pour limiter une pareille puissance à l'étendue des propriétés pontificales ; on le comprend et on comprend de même qu'il importait au bon ordre que les contrées dans lesquelles elle devait s'exercer fussent nettement déterminées. Les papes y avaient pourvu ; car, pour l'Italie, la pratique montre qu'ils avaient donné les mêmes limites à la juridiction spirituelle et à la temporelle. En dehors de cette contrée, les *rectores* avaient l'inspection sur toutes les provinces ecclésiastiques qui avoisinaient les terres qu'ils administraient. Celui de Dalmatie, par exemple, était chargé d'avertir le pape des affaires ecclésiastiques de Salone ou des évêchés qui en dépendaient. Il recevait en retour les ordres de Rome pour les mêmes Églises.

On peut objecter à cette règle deux exceptions de nature à la confirmer. La première regarde la Sicile, où l'administration du patrimoine, dit de Sicile, reçut une juridiction, au moins momentanée, sur tous les évêques de l'île ; mais les *rectores* des patrimoines de Palerme et de Syracuse étaient soumis à sa haute inspection, et par conséquent il avait une autorité médiate ou immédiate sur tous les domaines pontificaux disséminés dans l'île.

La deuxième exception concerne Milan. Nous y voyons saint Grégoire confier à deux reprises aux administrateurs en résidence à Gênes la surveillance de l'élection des évêques, quoique Gênes appartînt alors aux Alpes Cottiennes et Milan à la Ligurie. Mais les invasions des Lombards avaient forcé le clergé de Milan et son archevêque à se réfugier à Gênes, au lieu même de la résidence de l'administrateur auquel le pape s'adressait. En outre, le *rector* en résidence à Gênes avait l'administration de la Ligurie et non pas du patrimoine des Alpes Cottiennes. L'exception n'en est donc pas une.

Passons maintenant à l'étude des droits de saint Grégoire sur quelques villes en particulier ; prenons Népi et Naples.

Une lettre de saint Grégoire aux habitants de Népi leur enjoint l'obéissance à l'égard de Léontius, son envoyé [3]. Ce texte ne concerne pas le droit de propriété, mais prouve-t-il que saint Grégoire exerçait dans cette ville une autorité de suzerain? Non. A la date où il fut écrit (janv. 592) l'état de guerre existait entre les Grecs et les Lombards. L'exarque de Ravenne s'était emparé par trahison de quelques villes du roi Agilulf, mais il ne tarda pas à reconnaître qu'il avait trouvé son maître et, pour grossir ses troupes, il rappela toutes les garnisons du duché de Rome. Les Lombards se jetèrent sur la province qu'on leur abandonnait et menacèrent Népi, seule défense de Rome. Les gens de Népi, ne pouvant plus rien attendre de l'exarque, s'adressèrent au pape pour en obtenir un défenseur. Or au moment où ils lui adressaient cette supplique, la ville de Népi n'avait pas d'évêque ; son titulaire avait été envoyé à Naples pour en gouverner l'Église pendant la vacance du siège. La justice exigeait donc que le pape veillât sur un peuple qu'il avait momentanément privé de son premier pasteur et qu'il remplît, du moins par ses délégués, les fonctions de celui qui était absent par ses ordres, car, à cette époque, un des premiers devoirs pour les évêques des places frontières était de pourvoir à la défense de leurs cités épiscopales [4].

Nous en trouvons la preuve dans un incident analogue. L'empereur Maurice pria le pape Grégoire de prononcer la déposition de Jean, évêque de la Justinienne Ire, malade, et dont la ville était menacée par les ennemis. Le pape refusa et dit qu'un coadjuteur

[1] Romain, Faustin, Sergius. — [2] *P. G.*, t. CVIII, col. 827. — [3] S. Grégoire, *Registrum*, l. II, ep. II. — [4] Cette obligation, si étrangère à nos mœurs, explique, sans le justifier, un acte de saint Hilaire d'Arles qui, traversant une ville des Gaules dont l'évêque était mourant, consent à nommer un évêque qui succédât sans intervalle à celui de qui on attendait la mort. Le malade revint à la santé et ne trouva pas cette prévoyance de son goût.

suffirait : « Par cet expédient, dit-il, on évitera l'offense de Dieu et la cité ne sera pas laissée à l'abandon [1]. » En présence de cette obligation imposée aux évêques, quelle devait être la conduite de saint Grégoire envers Népi? Place frontière, exposée à un danger imminent, sans évêque pour en diriger la défense par la volonté du pape qui l'en avait éloigné, il semble que l'empereur aurait pu adresser des reproches sévères au pape s'il n'envoyait pas un homme capable de remplacer le prélat absent. La lettre du pape aux gens de Népi ne prouve donc pas qu'il exerçât sur eux des droits réguliers, ni que l'empereur lui eût délégué des pouvoirs spéciaux sur le duché de Rome.

A Naples, les circonstances sont à peu près les mêmes qu'à Népi. La ville n'a pas d'évêque au moment où elle est menacée par les Lombards ; le pape intervient, ordonne aux milices locales d'obéir au tribun Constance « pour le service des sérénissimes empereurs et la conservation de la cité [2] ». Lui-même, d'ailleurs, considérait cette mesure comme provisoire et, dans le moment même où il désignait un officier pour commander dans Naples, il conjurait l'archevêque de Ravenne d'employer tous les moyens pour amener l'exarque à y envoyer un *magister militum* [3]. Si nous n'avions que cette lettre, nous pourrions conclure que les droits des papes sur Naples ne sont pas établis, mais en voici une autre [4]. En 599, le *major populi* était en querelle avec l'évêque. Il se plaignit au pape, à qui il demanda une lettre de recommandation pour le *magister militum* que les Grecs avaient renvoyé en Campanie depuis que la guerre ne les contraignait plus à concentrer toutes leurs forces autour de Ravenne. Saint Grégoire accorda la demande d'autant plus volontiers qu'il entretenait des relations amicales avec le *magister militum* Maurentius. Au début de sa lettre, il ne cache pas sa surprise de voir un Napolitain contraint de réclamer à Rome une sentence, quand il a près de lui un officier chargé de la porter. Ensuite, il passe aux affaires dont le *major populi* l'avait entretenu et il conclut : « Puisse votre Gloire se comporter dans cette rencontre avec tant de prudence que tous reconnaissent votre équité et que nos protégés nous mandent de vous le bien que nous désirons toujours en apprendre. » Il n'y a dans tout ce billet pas un mot de nature à prouver les droits du pape sur Naples.

Pour les établir il eût fallu citer deux lettres [5] qui abordent l'affaire dont parle le billet à Maurentius et, surtout deux autres encore [6]. Dans la première saint Grégoire *ordonne* à l'évêque de Naples d'envoyer à Rome un homme qui puisse y plaider sa cause et, dans la seconde, il le réprimande fortement de n'avoir pas obéi. Dans la troisième il parle de ses injonctions à un juge de la Campanie et dans la quatrième nous apprenons que la corporation des savonniers napolitains s'était adressée au pape pour obtenir la cessation d'injustice dont elle estimait avoir à se plaindre. Cependant aucune de ces lettres ne suppose ou ne reconnaît au pape des droits particuliers sur Naples. Les deux premières ont trait à une cause épiscopale ; une des parties l'avait portée devant le pape [7], et il était impossible de la juger sur les lieux, tellement les esprits étaient aigris les uns contre les autres. Par conséquent, la jurisprudence du temps et la nécessité faisaient au pape une obligation d'évoquer l'affaire à son tribunal. Saint Grégoire déclare assez positivement qu'il ne se serait pas mêlé du procès si l'évêque n'eût été un des contendants. La même raison, appuyée sur les mêmes faits, avait dicté sa lettre au juge de Campanie. Enfin, quant à la plainte des savonniers, elle avait été portée devant l'évêque comme le permettait le *Code Justinien*. Mais le prélat, dont la vertu paraît avoir été très médiocre, ne se mit pas en peine de l'écouter, et les pauvres artisans furent obligés de s'adresser au souverain pontife, afin qu'il rappelât leur pasteur à la pratique de son devoir ; le saint n'eut garde d'y manquer.

Il nous reste à parler du sommaire d'une lettre du pape Honorius qui conférait au notaire Gaudiosus et au *tribunus militum* Anatolius le soin de gouverner Naples et ses dépendances [8]. On ne connaît pas la date exacte de cette commission. Mais tout le pontificat d'Honorius [9] fut un temps de paix pour les possessions grecques en Italie et par conséquent les explications données plus haut deviennent ici insuffisantes. Il faut donc en chercher d'autres ou convenir que le pape Honorius a joui de l'administration de Naples, peut-être même des droits seigneuriaux sur cette ville. Si Honorius a eu dans Naples une autorité spéciale, saint Grégoire a dû la posséder avant lui et, par conséquent, sur ce point, toute la discussion précédente n'atteint plus son but.

Cependant cette lettre n'est représentée que par un résumé exécuté au XIe siècle par le cardinal Deusdedit ; voici le passage entier :

« Dans le *Regestum* d'Honorius on lit qu'il loua à Épiphane, *defensor* de Toscane, la *mansa Graciliana*, près la cité de Blera ; à Dominique, des terres, des vignes et des prés hors de la porte Flaminienne jusqu'au pont Milvius, pour 30 *solidi* d'or par an ; à Valérien et au notaire Libère, Honorius écrit que le monastère de Saint-Ange, auprès de la cité de Fermo, appartient au bienheureux Pierre ; il loue au notaire Munerius les domaines de Paterna, de Gaïo, de Ciprino, un autre Paterno et Arbatiano ; au notaire Gaudiosus et à Anatole, maître de la milice, il confie le soin de gouverner la *cité* de Naples avec toutes ses dépendances et il leur mande par écrit comment ils doivent la gouverner. Il loue à Épiphane la *mansa Stracesis* avec son pré et toutes ses dépendances au territoire de Centumcellæ [10]. » Dans la phrase qui concerne Naples il serait donc question d'administration civile ; dans toutes les autres et dans des centaines d'indications du même genre, il s'agit de location ou d'autres actes de propriété proprement dits ; cela n'est pas naturel, et il est à remarquer que le changement d'un seul mot rétablirait l'harmonie dans tout le passage. Mettez *patrimoine* au lieu de *cité* et tout sera dit.

Outre cette raison du contexte, nous avons encore, pour modifier ce simple mot relatif à la ville de Naples, d'autres motifs puissants et même décisifs.

Naples, en effet, fut encore longtemps après Honorius gouvernée par des ducs dépendants de l'exarque de Ravenne et indépendants des papes qui ne réclamaient aucune autorité sur eux ni sur la ville. Un de ces ducs, Exilaratus, perdit la vie en voulant attenter aux jours de saint Grégoire II, selon l'ordre qu'il en avait reçu de Constantinople [11]. Un secrétaire de l'empereur avait défendu à son successeur de laisser parvenir au pape le revenu des patrimoines voisins. La piété de ce duc fait supposer qu'il refusa de se prêter à cette injustice ; mais il fut remplacé par des hommes moins scrupuleux et, vers la fin de 766, le dernier roi des Lombards, Didier, à la prière du roi Pépin, contraignit les gens de Naples et de Gaëte à restituer au pape Paul Ier tout ce qu'ils détenaient injustement, c'est-à-dire le patrimoine napolitain [12]. Pour Naples même il n'en est pas question. Le même état de choses subsis-

[1] Id., *ibid.*, l. XI, ep. XLVII. — [2] Id., *ibid.*, l. II, ep. XXXI. — [3] Id., *ibid.*, l. II, ep. XLVI. — [4] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CIV ; l. X, ep. LXXXV. — [5] Id., *ibid.*, l. IX, ep. CXLIV ; l. X, ep. XXV. — [6] Id., *ibid.*, l. III, ep. I ; l. X, ep. XXVI. — [7] *Code Just.*, l. I, tit. IX, leges 7, 8. — [8] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 1579. — [9] Nov. 625-oct. 638. — [10] Deusdedit, édit. Matinucci, p. 321, 322. — [11] *P. L.*, t. CXXVIII, col. 981-982. — [12] Jaffé, *Codex Carolinus*, ep. XXXVII, p. 133.

tait encore sous Louis le Débonnaire (en 817) [1], du moins si nous nous en rapportons à son diplôme. Car il ne fait mention que du patrimoine de Naples, sans parler de la ville, quoiqu'il énumère une à une les cités appartenant aux papes. Il faut descendre jusqu'au temps d'Othon Ier (962), d'Henri II (1020) pour trouver une mention quelconque de droits réclamés par les papes sur la ville même. Ces droits sont fort mal définis et soigneusement distingués de ceux que les souverains pontifes possédaient depuis si longtemps sur le patrimoine napolitain. C'est la conquête normande qui a fondé les droits des papes sur la ville même de Naples [2].

XXX. Le patrimoine et le cens. — On a vu que le pape possédait de vastes domaines dont il pouvait disposer emphytéotiquement et qui étaient pour l'Église romaine la source de revenus importants ; le revenu de ces baux emphytéotiques était appelé *cœnon*, *pensio* ou *census*. Mais à ce *census* s'en ajouta un d'autre nature ; à côté de cette forme de propriété, nous voyons s'en établir une autre, mais différente de la première en ce qu'elle ne comporte que le domaine éminent et qu'elle exclut pour le nu propriétaire la libre disposition du domaine utile.

A la suite des invasions barbares, un nouveau régime social s'était, on le sait, établi en Europe ; c'est de cette époque que datent le patronage et la recommandation : le faible sollicite pour sa personne ou pour ses biens, souvent pour les deux à la fois, la protection du fort. Les saints sont alors de puissants personnages, aussi bien pendant leur vie qu'après leur mort ; il était donc naturel qu'on se recommandât à eux. Or, de tous les saints, l'un des plus vénérés était saint Pierre ; on ne pouvait donc manquer de se recommander à lui, et là, en effet, nous trouvons l'origine de nombre de cens payés au Saint-Siège.

A la suite des invasions barbares, les monastères se trouvèrent souvent dans une position difficile ; trop faibles pour se défendre eux-mêmes, ils durent se recommander, aussi s'adressèrent-ils au roi, ils réclamèrent sa protection, se mirent dans sa mainbour. Le patronage royal était à un double titre utile aux monastères : il leur garantissait d'une part la liberté de l'élection de leur abbé, d'autre part l'immunité ; toute ingérence de l'évêque ou du comte en matière temporelle était ainsi écartée. Mais lorsque à l'époque de Charles le Chauve ou de Charles le Gros la royauté fut devenue faible et impuissante, les monastères furent contraints de chercher ailleurs l'appui que, jusqu'alors, leur avait assuré la protection royale. La puissance des papes n'avait cessé de s'accroître, c'est donc à saint Pierre qu'ils s'adressèrent. Ils se recommandèrent à l'Apôtre, et conformément aux vieux usages romains, on institua un signe visible de la propriété, qui, désormais, appartenait à saint Pierre, en fixant le cens. Peut-être ici se demandera-t-on si la protection apostolique n'était pas illusoire. Non, car le pape la rendra effective au moyen d'une arme puissante : l'anathème et l'excommunication. Le monastère d'ailleurs ne dépendait de l'Apôtre que dans une faible mesure. L'Église romaine a la nue propriété du monastère et de ses dépendances, mais elle n'en a point la libre disposition ; elle ne peut l'aliéner en aucune manière. Le pape reçoit le cens, et l'élection de l'abbé ou de l'abbesse est soumise à son approbation. La protection apostolique assure ainsi au monastère une véritable autonomie, mais une autonomie purement temporelle ; au point de vue spirituel, le monastère restait soumis à l'autorité de l'évêque diocésain. Jusqu'à la fin du pontificat de Grégoire VII, rien n'est changé à l'ancienne conception du cens ; au fond, il est toujours récognitif de la propriété, propriété singulièrement mitigée d'ailleurs et qui exclut pour celui qui la possède non seulement le domaine utile, mais la libre disposition du domaine éminent. En fait, comme cette donation n'a d'autre but que d'assurer la protection apostolique à la fondation qui en est l'objet, on a pris l'habitude de voir dans le cens moins une marque de propriété accordée à l'Apôtre qu'un signe de la protection qui en est la conséquence. On va plus loin, et comme la protection apostolique ne consiste pas en une promesse vague, mais représente au contraire un ensemble de privilèges parfaitement définis, on en arrive à envisager le cens comme un symbole de la condition faite à l'objet recommandé.

L'autonomie assurée aux monastères par la protection apostolique — autonomie purement temporelle — était désignée par le mot *libertas*. Mais, à côté de ces privilèges temporels, on en voit apparaître d'autres, d'ordre spirituel, et qui rompent tout lien entre les abbayes et l'épiscopat. Il arrive alors souvent que ces deux modes de liberté, la protection temporelle et l'exemption spirituelle, se combinent et sont accordés au même monastère par le même acte ; aussi, dans les privilèges qui accordent à un monastère l'exemption de toute autorité épiscopale, est-il plus d'une fois question d'un cens qui doit être payé au Saint-Siège. Comment cette conception a-t-elle pris naissance? Jusqu'à la fin du XIe siècle, le cens s'explique toujours par des raisons purement temporelles, il est toujours la reconnaissance du domaine éminent reconnu au Saint-Siège ; mais, à partir du pontificat de Grégoire VII, le nombre des exemptions spirituelles devient plus grand.

Le 18 mai 1089 sortit de la chancellerie d'Urbain VII une formule qui devait modifier peu à peu la signification du cens apostolique ; il est dit, dans cette formule, que le cens est perçu *ad indicium libertatis*. Ce mot *libertas* désignait, nous l'avons vu, exclusivement l'immunité temporelle ; mais on prit l'habitude de jouer sur le mot et de faire signifier à *libertas* ce qu'il n'avait pas désigné tout d'abord : l'exemption spirituelle. A partir du milieu du XIIe siècle environ, il suffit de payer un cens au Saint-Siège pour obtenir un privilège d'exemption ; encore un peu de temps et le cens apparaîtra comme la rançon de la liberté. Cependant, l'ancienne conception du cens ne pouvait être complètement oubliée, et la Chambre pontificale, tout en admettant l'idée nouvelle attachée au mot *libertas*, considéra que cette liberté, représentée par le cens, était pour la cour de Rome inséparable du domaine éminent de l'Apôtre. Tous ceux qui étaient censiers de l'Église romaine étaient dits au même titre, par le camérier de 1192, *in jus et proprietatem beati Petri consistentes*, qu'il s'agit d'ailleurs d'églises, de monastères, de principautés ou de royaumes. En effet, ce n'étaient pas seulement des abbayes, mais des châteaux, des villes, des principautés, des royaumes qui payaient le cens à la cour romaine ; le pape ne pouvait prétendre à la possession du domaine éminent sur toutes ces terres, mais il y vit un signe de suprématie politique. C'est là la thèse qui, pendant plusieurs siècles, a dominé les relations du pape avec les États européens.

XXXI. La formation des États de l'Église. — Cet événement se rattache à une situation politique qui n'est pas limitée au patrimoine romain ; elle s'étend à plusieurs principautés telles que Gaëte, Naples, Sorrente, Amalfi ; mais c'est de Rome que nous avons principalement à parler. En 569, un événement historique d'une portée considérable s'était produit en Italie ; l'invasion lombarde avait ravi à ce pays son unité, l'avait en partie arraché à l'empire romain d'Orient que gouvernait Justin II, avait mis en péril ses institutions restaurées par Justinien à la suite des campagnes

[1] Pertz, *Monum. Germ. hist.*, *Leges*, t. II, Spuria, p. 10, ligne 4. — [2] Colombier, *Sur les possessions de l'Église rom.*, p. 37-39.

victorieuses de Bélisaire et de Narsès contre les Goths. Ces institutions, qu'on aurait pu croire raffermies pour longtemps, comportaient des autorités municipales, une administration provinciale, deux vicaires diocésains et un préfet du prétoire, à Rome même, un préfet de la ville. Ces fonctionnaires pacifiques étaient protégés par des commandants militaires soumis à un commandant en chef, qui prendra plus tard le titre d'exarque [1].

Tout cet ensemble ne disparut pas d'un coup, mais fut refoulé vers les localités voisines de la mer. A l'époque du pontificat de saint Grégoire le Grand le littoral de l'Italie était encore byzantin dans presque toute son étendue (fig. 9686). Au milieu du VIIe siècle, la rivière de Gênes et le fond continental de l'Adriatique furent occupés. Un siècle plus tard, le duché de Bénévent comprenait tout le sud de la péninsule, sauf les localités voisines de Naples, l'extrémité de la Calabre et quelques points du pays d'Otrante. Ancône et ses environs, puis Rimini et Ravenne tombèrent dans les mains des rois Luitprand et Astolphe. C'est alors qu'Astolphe, maître de Ravenne, médita de s'emparer de Rome [2].

Il résulta de ces conquêtes un changement important dans les frontières des divers états d'Italie. L'ancienne répartition provinciale en pays lombard fut supprimée et fit place à une organisation militaire où le *gastald* centralisait l'autorité gouvernementale, l'administration, la défense, les finances. Ce *gastald* était soumis au roi ou bien à un duc ; le roi résidait à Pavie, les ducs portaient les titres de Frioul, de Toscane, de Spolète et de Bénévent.

Cette organisation différait à peine de celle qui existait en Italie byzantine, où les pouvoirs des autorités civiles, municipales et provinciales avaient été très atténués en face des duchés locaux d'allure toute militaire. On voyait maintenant, au Nord, le duché de Vénétie-Istrie, le duché de Ferrare, le territoire de l'exarchat et le duché de Pentapole ; on connut même quelque temps un duché de Pérouse, enfin il y eut un duché de Rome et un duché de Naples, dont tous les commandants militaires relevaient directement de l'exarque. L'empire ne gardait plus que deux pied-à-terre aux extrémités de la péninsule, proches de la Sicile où les Lombards ne s'étaient pas aventurés.

« La Vénétie byzantine était toute en lagunes. Au delà de la ligne où sa côte basse vient mourir dans la mer, un certain nombre d'îlots vaseux reparaissent et forment comme une chaîne, comme un second littoral, depuis les embouchures du Pô jusqu'à celles de l'Isonzo. L'Adriatique proprement dite ne commence qu'à l'orient de ce cordon insulaire. C'est cette région aquatique qui devint le refuge des autorités romaines, ecclésiastiques et civiles, quand l'invasion les débusqua des cités voisines, Aquilée, Concordia, Opitergium, Altinum. La population les y suivit en partie. Il se forma ainsi, sur ces îlots déshérités, comme une image de l'antique province de Vénétie, qui s'étendait autrefois jusqu'aux Alpes et au Mincio. La mer offrait des communications faciles, tant avec Ravenne qu'avec la côte d'Istrie, demeurée byzantine. Mais les Lombards prirent Ravenne ; les Francs, leurs successeurs, s'emparèrent de l'Istrie et même de la lagune d'Aquilée où résidait, dans l'île de Grado, le chef ecclésiastique, le patriarche. Ce petit monde vénétien se trouva donc isolé et réduit à bien peu de chose. Il parvint cependant à se maintenir, grâce à l'appui militaire et diplomatique de l'empire grec, laissa passer les jours, mauvais pour lui, de la grande puissance franque, et attendit la fortune qui finit par lui venir au début du XIIIe siècle et lui demeura longtemps fidèle [3]. » Avec les siècles, le duc est devenu le doge, de même qu'à Naples le duc byzantin conserva son autorité et, comme à Venise, demeura une autorité militaire.

Il n'en fut pas ainsi à Rome, qui se dégagea de l'emprise lombarde et réussit à conquérir son autonomie. De plus, Rome ne réussit à se soustraire aux Lombards qu'en faisant appel aux Francs dont elle accepta une

9686. — L'exarchat d'Italie vers l'an 600.
D'après H. Gelzer, *Georgii Cyprii descriptio orbis romani*, 1898.

sorte de « protectorat », sur un pouvoir non plus militaire, mais tout ecclésiastique.

Ce n'est pas la seule différence entre ces villes. Naples et Venise pouvaient subsister et, au besoin, se défendre grâce à leur position géographique ; Rome n'avait pas cette ressource au même degré, elle ne pouvait guère se ravitailler ni être rapidement secourue en cas de siège ; l'envahisseur étant maître du Tibre, il dominait la campagne, mais il s'arrêtait au pied des murailles où se rangeait une milice non méprisable et capable de défendre la ville. Si les Byzantins se faisaient trop attendre, il lui fallait avoir recours aux Francs ; or, ceux-ci n'étaient accessibles qu'à l'idée de se dévouer à saint Pierre et à son successeur. « L'autonomie romaine ne pouvait être reconnue et protégée par eux que si la direction en était dévolue au clergé romain. Pour bien comprendre ceci, il faut entrer dans quelques détails sur la situation, et, tout d'abord, se bien rendre compte de ce qu'il y a sous ce nom de Rome.

« D'abord, évidemment, la ville elle-même, ses traditions, ses édifices sacrés, publics ou privés, sa population ; ensuite, le pape et son clergé, l'Église romaine ; enfin l'autorité militaire locale, avec ce qui peut rester de municipalité. Tout ceci, c'est la ville, *urbs*, *civitas*. Mais cette ville est le centre d'une province, d'un duché, le duché de Rome, connu sous ce nom depuis le commencement du VIIIe siècle (712) [4]. Ce duché devait ses

[1] Pour plus de détails, cf. Ch. Diehl, *Études sur l'administration byz. dans l'exarchat de Ravenne*, in-8°, Paris, 1888. — [2] L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontif.*, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, t. I, 1896, p. 106. — [3] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 107-108. — [4] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 392.

limites à l'arrêt de l'invasion lombarde aux abords de l'an 600. Il comprenait, au Nord, entre la mer et le Tibre, ce qui restait de l'ancienne province de Tuscie ; puis, entre le Tibre et l'Anio, un secteur peu étendu, dernier débris de la Valérie ; enfin, depuis l'Anio et le Tibre, jusque vers Gaëte et le Liris, une partie assez considérable de la Campanie des derniers temps. C'était à peu près la province de Rome actuelle [1].

« L'organisation de cette province était très simple, elle se composait du duc de Rome, commandant en chef, et des commandants de place dans les localités de son ressort [2]. » Il y avait encore un *præfectus urbi* et quelques dignitaires de l'ordre civil, derniers membres de l'aristocratie locale. L'armée était indigène et, depuis 727, commandée par un duc élu de l'aristocratie militaire [3]. Celle-ci formait la classe des *optimates* ou *iudices militiæ* formant la tête de l'*exercitus romanus*. « Ce corps militaire et son état-major ont, dès le VIIe siècle, leur caractère indigène, leur place à part dans l'ensemble de la population, leur influence très marquée dans les grandes affaires locales, notamment dans l'élection du pape. Il était naturel que les changements opérés dans la première moitié du VIIIe siècle augmentassent encore son importance et la conscience qu'il en avait. Il y eut un duc de Rome nommé par l'empereur, tout comme l'exarque ; puis ce duc fut élu par l'*exercitus* lui-même ; enfin l'effacement de l'exarchat le débarrassa de toute ingérence d'une autorité supérieure. Tous ces progrès tendaient à la constitution d'un petit état autonome, comme celui de Venise, avec un doge à sa tête. Mais, outre qu'il n'y avait pas de lagunes pour arrêter les Lombards, il fallait compter, à l'intérieur, avec une puissance autrement ancrée dans la tradition que ne l'était l'*exercitus romanus*, et qui, bien que désarmée, comptait cependant beaucoup dans la politique. Le *venerabilis clerus* existait à côté du *felicissimus exercitus ;* les *proceres Ecclesiæ* formaient le pendant des *optimates militiæ ;* au degré suprême, il y avait le pape et le duc, deux autorités qu'avec la meilleure volonté du monde on ne pouvait considérer comme égales, mais qui terminaient, de part et d'autre, la série hiérarchique.

« Depuis l'établissement du régime byzantin, et surtout depuis le VIIe siècle, l'influence du pape dans les affaires temporelles de Rome et du pays environnant n'avait cessé de grandir. La législation de Justinien, dont la pragmatique de 554 avait été une application spéciale à l'Italie, donnait aux évêques en général une influence énorme sur les affaires de leurs cités respectives. Le pape avait naturellement une autorité beaucoup plus grande en ce genre de choses qu'un évêque de Smyrne ou de Syracuse. Beaucoup de services relatifs à l'édilité, à l'approvisionnement, aux travaux de voirie et même de défense militaire, étaient confiés à sa sollicitude, et surtout recommandés à ses finances. Sans agir directement, par son personnel de clercs, il s'occupait néanmoins de choses fort terrestres, comme l'entretien des aqueducs, la réparation des remparts, même en certains cas, la direction des entreprises militaires. Beaucoup de fonctionnaires étaient, sinon en droit, du moins en fait, à sa nomination. Le gouvernement était habitué depuis deux siècles à le considérer comme la grande autorité locale. On ne tenait pas un moindre compte de son prestige religieux, qui lui permettait de se faire écouter bien au delà de la frontière romaine, chez les Wisigoths, les Francs et les Lombards. Cette haute influence, inspirée par un loyalisme sincère, avait rendu, sous les papes Grégoire II et Grégoire III, des services tout à fait signalés, et cela en dépit des désagréments que le gouvernement iconoclaste n'avait cessé de causer à l'Église [4]. »

Mais il arriva qu'en l'année 725, le basileus Léon III promulgua le premier décret concernant la prohibition du culte des images [5], mesure qui rendait officielle l'hérésie des iconoclastes. La conséquence qu'elle entraîna fut grave, venant après d'autres malentendus qu'on avait, tant bien que mal, réussi à apaiser [6]. Cette fois il n'en fut plus ainsi. La nouvelle hérésie (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot IMAGES [*Culte et querelle des*]) entraîna dans les rapports du gouvernement impérial avec l'Église romaine une perturbation et conduisit à des résultats qui équivalurent, finalement, à une déclaration d'indépendance [7].

XXXII. GRÉGOIRE II. — 1° *La controverse religieuse.* — L'hérésie rencontra trois puissants adversaires : le patriarche de Constantinople, Germain, Jean Damascène et le pape Grégoire, ὁ πανίερος ἀποστολικὸς ἀνὴρ καὶ Πέτρου τοῦ κορυφαίου σύνθρονος, λόγῳ καὶ τρόπῳ διαλάμπων, qui entreprit par lettres de convertir l'empereur. Il ne s'en tint pas aux objurgations, il eut recours à d'autres arguments, refusa l'impôt et détacha l'Italie de l'obédience politique et religieuse [8]. Cette affirmation de Théophane a trouvé écho chez Cedrenus [9], Zonaras [10] et Glycas [11] ; on les a crus et on a répété que la politique de Léon III avait entraîné la sécession de l'Occident. C'est possible, mais on y mit le temps. Grégoire II n'avait rien d'un impulsif, c'était, au dire de son biographe, un homme *facundus loquela et constans animo* [12] ; il avait fait le voyage de Constantinople à la suite du pape Constantin et avait plu à Justinien II [13]. On ne lui connaissait pas de préventions contre les Byzantins avec lesquels il usait de bons procédés à l'occasion [14]. Toutefois son élévation avait interrompu une pratique qui tournait à la tradition ; il était romain et son élection mettait fin à la série des papes orientaux. En outre, il était zélé défenseur des traditions ecclésiastiques : *ecclesiasticarum rerum defensor et contrariis fortissimus impugnator* [15] ; aussi ne put-il garder le silence à la lecture de l'édit de Léon III : il écrivit aux Églises et les engagea à la résistance : *Scribens ubique canere se christianos quod orta fuisset impietas.* Il faut bien se garder d'ajouter à ce dossier les deux prétendues lettres dogmatiques du pape à l'empereur [16] ; ce sont des pièces apocryphes composées après l'année 753 [17] ; en réalité, la première lettre du pape à l'empereur qu'enregistre le *Liber pon-*

[1] Vers le Nord, elle s'étend assez loin au delà des limites du duché — [2] L. Duchesne, *Les premiers temps*, p. 110. — [3] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 404 : *Spernentes ordinationem exarchi, sibi omnes ubique in Italia duces elegerunt.* — [4] L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontif.*, p. 111-112. — [5] Théophane, *Chronographia*, édit. de Boor, p. 621, ann. 6217 ; Nicéphore place le décret après le tremblement de terre de Théra (ann. 6218) ; *Adv. Constantinum Caballinum*, *P. G.*, col. 336 : μετὰ δεκάτου χρόνου (la Xe année du règne de Léon) ; cf. *Vita Stephani abb.*, *P. G.*, t. c, col. 1084. — [6] *Liber pontif.*, t. I, p. 392 : *...nequaquam heretici imperatoris nomen aut chartas vel figuram solidi susciperent unde nec ejus effigies in ecclesia introducta est, nec suum nomen ad missarum solemnia proferebatur*, à propos du refus du pape Constantin de reconnaître l'hérésiarque Philippicus.— [7] H. Hubert, *Étude sur la formation des États de l'Église, les papes Grégoire II, Grégoire III, Zacharie et Étienne II et leurs relations avec les empereurs iconoclastes (726-757)*, dans *Revue hist.*, t. LXIX, 1899, p. 1-40, 241-272. — [8] Théophane, *Chronographia*, ann. 6221, édit. de Boor, p. 408. — [9] Cedrenus, *Chronographia*, édit. Bonn, p. 794, 799. — [10] Zonaras, *Hist.*, l. XV, c. IV. — [11] Michel Glycas, édit. Bonn, p. 522. — [12] *Liber pontif.*, t. I, p. 396. — [13] *Ibid.* — [14] *Ibid.*, t. I, p. 400. — [15] *Ibid.*, t. I, p. 396. — [16] Baronius, *Ann. eccl.*, ad ann. 726, et en tête des actes du VIIe concile œcuménique ; cf. *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 413, note 45 ; Ch. Diehl, *Études*, p. 378 ; J. Guiraud, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. X, 1890, p. 45 ; J.-B. Bury, *Italy under the Lombards*, dans *The Scottish review*, 1896, p. 51-53. — [17] Lettre I ; le pape se dit appelé des extrémités de l'Occident par un prince imaginaire, le *Septetus*, qui réclame le baptême.

tificalis ne fut écrite qu'en 729, après la déposition du patriarche Germain. Si on cherche une réfutation en règle de l'hérésie iconoclaste par un pontife romain, il faut attendre celle du pape Hadrien, adressée à Constantin et à l'impératrice Irène [1]. Le pape Grégoire II s'était borné à écrire au patriarche, à rappeler des arguments tirés des controversistes grecs, à citer saint Basile et saint Jean Chrysostome [2]. Est-ce ce pape qui rassembla un concile à Rome? Son successeur Hadrien Ier est seul à en parler [3], mais les actes du concile romain de 732 [4] désignent Grégoire III sous le nom de *Gregorius secundus junior;* c'est donc à celui-ci qu'il faut rapporter le concile en question.

2° *Le « census ».* — Si nous nous reportons au *Liber pontificalis* le dissentiment entre le basileus de Byzance et le pape de Rome n'apparaît plus d'ordre strictement théologique [5]: *Post aliquod Basilius dux, Jordannes chartularius et Johannis subdiaconus cognomento Lurion consilium inierunt ut pontificem interficerent; quibus assensum Marinus imperialis spatharius qui Romanum ducatum tenebat a regia missus urbe imperatore mandante hoc, prebuit; sed tempus invenire non potuerunt. Qui Dei judicio dissolutus contractus est et sic a Roma recessit. Postmodum Paulus patricius et exarchus missus in Italiam, qui denuo ut scelus perficerent meditabant. Quorum consilium Romanis patefactum est. Qui moti cuncti Jordannem interfecerunt et Johannem Lurionem. Basilius vero, monachus factus, in loco quodam retrusus, vitam finivit... Post hunc spatharius cum jussionibus missus est alter, ut pontifex a sua sede amoveretur; denuo Paulus patricius ad perficiendum tale scelus quos seducere potuit ex Ravenna cum suo comite atque ex castris aliquos misit.* Voici donc un complot qui paraît fort bien machiné contre le pape par les soins du duc de Rome, et on n'attend pas son exécution et sa réussite pour entreprendre une expédition militaire. Le grief adressé à Grégoire II, c'est d'empêcher une levée d'impôts en Italie: *eo quod censum in Italia ponere præpediebat* [6]. Qu'était ce *census?* Une taxe, a-t-on dit, qui frappait indûment les biens ecclésiastiques: *ex suis opibus ecclesias denudari* [7], donc une illégalité; or *ecclesias denudari* ne signifie pas lever un impôt sur les biens ecclésiastiques, mais bien plutôt piller [8]. Les patrimoines de l'Église n'étaient donc pas exempts d'impôts [9]. En réalité ce *census* est tout simplement l'impôt foncier, la capitation [10] et nous savons que celle-ci fut considérablement aggravée en l'an 726. En voici la preuve:

« De cette année 726 date une irrégularité singulière de la chronologie byzantine. L'année du monde 6218 (725-726) correspond à la fois à la IXe et à la Xe indiction et, dès lors, jusqu'en 774, les indictions sont en avance sur les années du monde. L'irrégularité n'est pas dans le compte des années du monde, mais dans celui des indictions, et le commencement de la Xe indiction fut avancé à dessein en 726 [11]. Le cycle d'indictions était une période divisée en trois exercices de cinq ans dont le commencement correspondait à un *census*, c'est-à-dire à un remaniement de l'assiette de l'impôt [12]. L'année d'indiction était l'année financière, c'est-à-dire la période pour laquelle étaient dus les impôts. Si l'empereur a établi deux indictions en 6218 *ann. m.*, il a perçu double capitation. Le *census* du *Liber pontificalis* est la *super indiction* de 726 [13]. On envoya pour la lever un nouvel exarque, le patrice Paul. Le pape empêcha la perception. C'était une révolte. La même cause produisit en Grèce les mêmes effets [14]. »

En ce cas, le refus de l'impôt n'est pas antérieur à l'édit d'iconoclasie, puisque, d'après Théophane, la double capitation ne fut levée qu'en l'an du monde 6218, par conséquent après la promulgation de l'édit. Or, à cette date, les Byzantins commençaient en Italie, *sicut in ceteris actum est locis*, le pillage des églises, début de la persécution. Le décret d'iconoclasie et celui du dédoublement de l'indiction sont deux mesures contemporaines, mais Léon III tenait plus à tirer des revenus de l'Italie qu'à y implanter l'hérésie qui ne pourrait que tarir ces revenus. Quand il devint évident que l'exarque Paul avait échoué, le décret fut expédié, accompagné d'une lettre qui était un véritable ultimatum [15]. En admettant le délai, on parvient à accorder Théophane et le *Liber pontificalis*. Celui-ci raconte l'accueil fait à l'édit par les populations italiennes qui, dans le centre et le nord de la péninsule étaient encore sous l'autorité de l'empire. Les fonctionnaires byzantins sont chassés, de nouveaux ducs sont élus, l'exarque est bloqué dans Ravenne par la défection des duchés de Vénétie et de Pentapole; dans le duché de Rome, le duc Exilaratus essaie en vain de ramener à l'obéissance la Campanie, c'est-à-dire la région voisine du duché de Naples, et le parti de la résistance ne paraît pas avoir eu le dessus. On n'est pas en mesure de dire si le pape connaissait l'ordonnance d'iconoclasie avant sa réception officielle; dès lors on ne saurait attribuer sa révolte à son sentiment d'orthodoxie ou à sa volonté d'autonomie. A défaut d'une date précise qu'on n'ose espérer découvrir, il faut reconnaître que son orthodoxie se trouve d'accord avec son intérêt pour lui imposer la résistance.

3° *La révolte.* — Nous venons de le dire, l'initiative impériale en matière religieuse et financière souleva les populations orthodoxes de l'Italie qui élurent des chefs nouveaux: *Spernentes ordinationem ejus* (l'exarque Paul) *sibi omnes ubique in Italia duces elegerunt* [16]. Les milices locales étaient bien loin d'être méprisables; elles avaient reçu un commencement d'organisation [17] qu'il ne faut pas exagérer; elles offraient plutôt les ressources d'un soulèvement politique que les garanties d'un corps militaire. A l'exemple des Vénitiens, tous se donnent au pape, jurent de mourir pour sa défense,

[1] Actes du VIIe concile, dans Hardouin, *Concilia*, t. IV, col. 79. — [2] Id., *ibid.*, t. IV, col. 231. — [3] Id., *ibid.*, t. IV, col. 805. — [4] Günther, dans *Neues Archiv*, t. XVI, p. 240. — [5] *Liber pontif.*, t. I, p. 403. — [6] *Liber pontif.*, t. I, p. 403. — [7] *Ibid.*, t. I, p. 403. — [8] Cf. Théophane, ad ann. 6113; H. Hartmann, *Untersuchungen zur Gesch. der byz. Verwaltung in Italien*, 1889, p. 125. — [9] Privilège de Ravenne, Maï, *Class. auct.*, t. V, p. 362; H. Hartmann, *op. cit.*, p. 170; *Liber pontif.*, t. I, p. 366, 369. — [10] H. Hartmann, *op. cit.*, p. 91-127. — [11] H. Hubert, *Observations sur la « Chronologie » de Théophane et de quelques lettres de papes (726-744)*, dans *Byz. Zeitschrift*, 1897, p. 471 sq. Voici les deux preuves essentielles: 1° 6252 *ann. mundi*, XIVe indiction (de Théophane) le vendredi 15 août, éclipse de soleil; il y eut une éclipse de soleil le vendredi 15 août 760, XIIIe indiction; 2° en 6252, la fête de Pâques fut célébrée le 6 avril par les orthodoxes; or, cette fête tombe précisément le 6 avril en 760, XIIIe indiction. — [12] Seeck, *Die Entstehung des Indiktionencyclus*, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. XII, 1896, p. 279-296. En 732 (= 6224) l'augmentation de la capitation de la Sicile et de la Calabre correspond à une Ire indiction du cycle byzantin faussé. — [13] J.-B. Bury, *Italy under the Lombards*, t. II, p. 422-423; cf. T. von Sickel, dans *Deutsche Zeitschrift, für Geschichtswissenschaft*, 1894, p. 312 sq. — [14] Théophane, *Chronogr.*, 6218, révolte des Ἑλλαδικοί... θείῳ κινούμενοι ζήλῳ; H. Hubert, dans *Revue hist.*, t. LXIX, 1899, p. 7. — [15] *Liber pontif.*, t. I, p. 404: *Jussionibus itaque postmodum missis decreverat imperator ut nulla imago cujuslibet sancti aut martyris aut angeli haberetur: maledicta enim omnia adserebat. Et si adquiesceret pontifex, gratiam imperatoris haberet; si et hoc fieri præpedirat, a suo gradu decederet;* pour tout ce qui précède voir le commentaire de Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 412-413, notes 25 sq. — [16] *Liber pontif.*, t. I, p. 404. — [17] Cf. Finlay, *Hist. of Greece*, t. I, p. 203 sq.; t. II, p. 27 sq., 204 sq.; Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 308-312; Hartmann, *op. cit.*, p. 52-73; Sickel, *op. cit.*, p. 308, n. 1.

ce qui est de style en pareille circonstance : *atque sic de pontificis deque sua immunitate cuncti studebant* [1]. Ce sont, sans doute, des gens fort exaltés par la perspective de renoncer à leurs images et de sacrifier leurs biens, mais qui ne songent pas à proclamer leur indépendance ; ils y songent si peu que leur rêve serait de conduire à Constantinople un empereur choisi par eux : *Cognita vero imperatoris nequitia omnis Italia consilium iniit ut sibi eligerent imperatorem et ducerent Constantinopolim*, mais le pape les en détourna : *sed compescuit tale concilium pontifex* [2] et, suivant la manière italienne, on fit plus de bruit que de besogne. Il y eut des chevauchées, des escarmouches, des coups de main. Un personnage dans les veines duquel coulait du sang grec mêlé à du sang goth [3], et qui portait le titre de duc de Rome, Exilaratus, portait au pape une haine qui remontait dans sa famille bien haut avant les édits de Léon l'Isaurien, et qui s'inspirait d'autres sentiments que le dévouement à l'empereur et le zèle pour ses réformes ; ce personnage chercha à soulever contre Grégoire II les paysans de la campagne romaine *ut obœdirent imperatori et occiderent pontificem* [4]. Mal lui en prit, il fut massacré ainsi que son fils. Le duc Pierre (était-ce un duc de Rome?) eut les yeux crevés [5]. A Ravenne, on se battit, l'exarque Paul fut tué [6] et son successeur jugea prudent de débarquer à Naples [7]. Tout cela pouvait fort bien traîner en longueur et s'apaiser si un nouvel adversaire n'était entré en lice : les Lombards qui se déclaraient spontanément en faveur de Grégoire II.

Ceci changeait la situation. Depuis leur établissement en Italie, les nouveaux venus avaient trouvé un accueil favorable auprès de la papauté [8] qui pensait voir en eux des protecteurs éventuels ; cette confiance s'était beaucoup accrue depuis que la dynastie était devenue catholique et le roi Luitprand ne paraissait pas devoir donner un démenti à ce calcul. On l'avait vu rendre à Grégoire II le patrimoine des Alpes Cottiennes [9] tandis que le pape concédait le *pallium* à l'évêque de Forum Julii [10] ; échange de bons procédés dont on pouvait attendre plus et mieux, à l'occasion.

Peu de temps avant la publication de l'édit de 725, Byzantins et Lombards entrèrent en lutte [11]. Les gens de Spolète prirent Narni, Luitprand s'empara de Classis ; lorsque l'exarque Paul marcha sur Rome pour forcer le pape à payer l'impôt, il rencontra devant lui, au Pont-Salarius, Romains et Lombards. L'exarque Eutychius, que nous avons vu débarquer à Naples pour gagner Ravenne, essaya de détacher le roi du pape ; il échoua et n'aboutit à rien de plus qu'à faire déclarer l'alliance tacite des Lombards et des Romains [12] : *una se quasi fratres fidei catena constrinxerunt Romani atque Langobardi.*

Il se peut que le pape ait d'abord favorisé ce rapprochement, mais il ne tarda pas à en redouter les conséquences car il voulait ménager Léon l'Isaurien et ne rien pousser à l'extrême. Nous l'avons vu déjà faisant opposition à l'élection d'un empereur italien [13], avec l'espoir d'obtenir la conversion du Byzantin : *sperans conversionem principis.* Il ne lui avait fallu que peu de temps pour perdre toute illusion sur ce qu'il pouvait attendre des Lombards [14] : *His ista habentibus elegit majorem præsidium pater distribuere pauperibus largissima manu quæque repperiebat ; incumbens orationibus et jejuniis, letaniis Deum cotidie inprecabatur ; spe ista manebat semper fultus plus ab hominibus, gratias tamen voluntati populi referens pro mentis propositum, blando omnes sermone ut bonis in Deum proficerent actibus et in fide persisterent rogabat, sed ne desisterent ab amore vel fide imperii Romani ammonebat. Sic totorum corda molliebat et dolores continuos mitigabat.*

4° *Sutri.* — L'auteur qu'on vient de lire est un Romain écrivant à Rome et il est difficile d'entendre dans ses phrases autre chose qu'un désir manifeste du *statu quo* politique ; cependant on a soutenu qu'à cette date l'ambition territoriale de l'Église était déjà éveillée. On serait fondé à croire, avec beaucoup plus de vraisemblance et de raison, que le pape appréhendait plus l'ambition des Lombards que l'avidité des Byzantins.

En effet, au cours de la XIe indiction (727-728), il venait de voir le roi Luitprand lui arracher le *castellum* de Sutri, au sud de Viterbe [15]. Grégoire envoya lettre sur lettre, présent sur présent pour décider le roi à rendre sa prise, celui-ci consentit et, après l'avoir dépouillée au préalable, en fit don « aux saints apôtres Pierre et Paul [16] ». On a vu dans cette donation le commencement du pouvoir temporel des papes. C'est tirer du texte plus qu'il ne contient ; on n'y voit pas que Luitprand ait entendu exclure les droits souverains de l'empereur. Il se peut que Sutri ait appartenu à titre de patrimoine à l'Église romaine, on n'en a pas apporté la preuve. L'insistance mise par le pape à réclamer Sutri et l'absence de toute protestation au sujet de la conquête de Narni où il avait un patrimoine ne prouverait nullement qu'il réclamât son bien, un bien dépendant du duché de Rome ; il semblerait plutôt qu'on commençait vers ce temps à considérer le duché de Rome comme une terre sacrée, appartenant aux apôtres Pierre et Paul en même temps qu'à l'empire romain [17]. En tout cas, le fait n'autorise pas à penser que le pape ait songé dès lors à constituer l'État pontifical.

L'exarque Eutychius crut pouvoir mettre à profit la rupture survenue entre le pape et Luitprand pour renouer avec celui-ci les négociations ; ils conclurent même une alliance et marchèrent ensemble sur Rome [18], le pape ne les attendit pas et demanda la paix. A quel prix la lui accordèrent-ils?

On sait que nous possédons deux recensions de la *Vita Gregorii* et la deuxième est plus légendaire que l'autre [19] ; il est permis de croire qu'elle est moins proche de la vérité lorsqu'elle nous montre Luitprand prosterné et implorant la grâce de l'exarque. On serait plus disposé à suivre la première version qui nous le montre simplement renonçant à son dessein.

Quoi qu'il en soit, Eutychius se montra à Rome et s'aperçut bien vite que le pape était un personnage à ménager. Pendant le séjour qu'il y faisait on apprit qu'un certain Tiberius Petasius cherchait à soulever la Toscane contre l'empereur et son ambition ne tendait à rien moins qu'à le déposer. Le pape, instruit de cette révolte, accorda à l'exarque qui allait la combattre le concours de la milice romaine : *quem sanctissimus papa confortans, cum eum proceres Ecclesiæ mittens atque exercitus, profecti sunt* (janv. 729) [20]. Le prétendant fut tué, mais le pape avait donné, en la circonstance, un témoignage éclatant de fidélité à l'empire, ce qui laissait les affaires religieuses au même point. L'empereur soute-

[1] *Liber pontif.*, t. I, p. 404. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 404-405 ; Paul Diacre, *Hist. Langobard.*, l. VI, c. XLIX. — [3] Armbrust, *Die territoriale Politik der Päpste*, in-8°, Göttingen, 1885. — [4] *Liber pontif.*, t. I, p. 405. — [5] *Ibid.*, p. 405. — [6] *Ibid.*, p. 405. — [7] *Ibid.*, p. 405. — [8] Papst, *Gesch. des langobard. Herzogthums*, dans *Forschungen zur deut. Gesch.*, t. II, p. 407 ; Jenny, *Gesch. des langobard. Herzogthums Spolets (570-774)*, in-8°, Leipzig, 1890 ; Martens, *Politische Gesch. des Langobardenreichs unter König Luitprand*, 1880. — [9] *Liber pontif.*, t. I, p. 403, voir p. 412, la note 24 de Duchesne. — [10] Paul Diacre, *Hist. Langobard.*, l. IV, c. XXXIII. — [11] Id., *ibid.*, l. VI, c. XLVIII ; *Liber pontif.*, t. I, p. 403. — [12] Id., *ibid.*, t. I, p. 404. — [13] *Ibid.*, t. I, p. 405 : *sed compercuit tale consilium pontifex.* — [14] *Ibid.*, t. I, p. 406-407. — [15] *Liber pontif.*, t. I, p. 407. — [16] *Liber pontif.*, t. I, p. 428. — [17] L. Duchesne, *ibid.*, t. I, p. 413, note 36. — [18] *Liber pontif.*, t. I, p. 407. — [19] *Ibid.*, t. I, p. 408. — [20] *Liber pontif.*, t. I, p. 408.

nait l'hérésie que le pape condamnait, mais le dissentiment en matière de dogme ne rejaillissait pas sur la politique : il montrait toutefois que le prestige du pape était alors au moins égal à son autorité. « Le pape, sans avoir plus de droits politiques que les évêques, ses collègues, avait une autre situation et une autre puissance. Ses domaines étaient vastes, son Église était riche, enfin il était successeur de saint Pierre. Déjà, plus d'un siècle auparavant, Grégoire le Grand parlait en maître à Rome ; c'est lui qui administrait la cité [1]. A côté de lui, les commissaires impériaux sont sans autorité. Il répare les murailles, entretient les aqueducs ; il se charge de la police urbaine, nourrit les pauvres, paye la milice et défend la ville. Dans la province, il va de pair avec l'exarque. Il protège les Italiens mal défendus, mal gouvernés, ruinés par la guerre et la famine. Il organise la résistance des Lombards ; il envoie des officiers à Népi, à Naples et à Salerne. Il adresse des proclamations, donne des ordres, fait marcher les troupes. Trop faible, il réussit à ménager des trêves [2]. Sans troupes, par son seul prestige, il défend Rome et l'Italie. Surtout il veille à ce que les pays qu'il conserve à l'empire soient ménagés par ses fonctionnaires ; il surveille leur gestion [3]. Or, Grégoire II ne s'occupa pas moins des affaires temporelles de l'Italie que les plus grands et les plus populaires de ses prédécesseurs. Le château de Cumes est pris par les Lombards, c'est lui qui négocie pour le faire rendre et, après l'insuccès des négociations, c'est lui qui commande qu'on le reprenne. L'empereur veut pressurer l'Italie ; Grégoire s'y oppose de toutes ses forces. Ses intérêts sont d'accord avec ceux des populations et celles-ci reconnaissent ses services. Enfin il est pape, et en lui survit la grandeur de Rome. Tandis que les exarques se rendaient impopulaires, le pape était devenu pour les Italiens, qu'il défendait et secourait, un véritable chef national. Mais, Grégoire II, d'un caractère prudent et pacifique, n'était pas homme à abuser de sa situation. Il fut servi par les circonstances, qui mirent en lumière sa popularité et grandirent son prestige [4]. »

5° *Le « silentium » de 730.* — La doctrine iconoclaste souleva en Orient une résistance héroïque chez le clergé et parmi les moines, non pas tous, mais ils furent assez nombreux et assez vaillants pour tenir l'hérésie en échec. Des trois principaux adversaires, Jean Damascène était hors d'atteinte, le patriarche Germain tenait tête et l'empereur n'osait en venir aux violences à son égard ; il cherchait à le convaincre et à l'attirer, mais ne lui valut que d'inflexibles réponses. Le patriarche écrivit au pape pour l'instruire de ces entrevues et de leurs résultats ; Grégoire II lui répondit sans ménagements à l'égard de Léon l'Isaurien qu'il malmenait comme on pouvait le faire dans les livres de l'Ancien Testament. Cette vigueur attira sur le patriarche un redoublement de mauvais procédés, qui aboutirent finalement à sa comparution devant un conseil secret, *silentium*, qui ne cherchait dans sa résistance qu'un prétexte à sa déposition. Le synode se tint le 17 janvier 730, n'obtint qu'un refus et la démission du patriarche. Cinq jours plus tard on lui donna un successeur, le syncelle Anastase.

La situation était dangereusement modifiée. Jusqu'alors l'orthodoxie inébranlable de Germain permettait au pape de lui déléguer le soin de défendre la foi attaquée ; son remplacement par un hérétique, imposait à Grégoire II l'obligation de diriger la défense, et à l'Église romaine le soin de devenir le foyer de la résistance à l'iconoclasie. Le *Liber pontificalis* a conservé l'écho de cette émotion sous la forme de dénonciation de la malice du persécuteur : *Nam post hæc claruit eiusdem imperatoris malitia, pro qua persequebatur pontificem, ita ut conpelleret omnes Constantinopolim habitantes, tam virtute quamque blandimentis, et deponeret ubicumque haberentur imagines tam Salvatoris quamque ejus genetricis sanctæ vel omnium sanctorum, easque in medio civitatis, quod dicere crudele est, igne cremaret et omnes dealbaret depictas ecclesias. Et quia plerique ex ejusdem civitatis populo tale scelus fieri præpediebant, aliquanti capite truncati, alii partem corporis excisi, pœnam pertulerunt* [5]. Les chronographes byzantins sont entrés à ce sujet dans de grands détails, c'est ce qu'ils appellent la défection du pape. Celui-ci écrivit en réponse à la lettre synodique d'Anastase, lui refusant les titres de frère et de *consacerdos* et le menaçant de l'exclure du sacerdoce. L'empereur aussi reçut une lettre : *Imperatori quippe mandavit, suadens salutaria, ut a tali execrabili miseria declinaret, scriptis commonuit* [6]. L'année suivante, le 11 février 731, le pape mourut.

XXXIII. Grégoire III. — 1° *Lettres de Grégoire III.* — Après un pape romain, on revint à un Syrien, dont le *Liber pontificalis* fait grand éloge : *Vir mitissimus et valde sapiens, in divinis scripturis sufficienter instructus, græca latinaque lingua eruditus, psalmos omnes per ordinem memoriter retinens et in eorum sensibus subtilissima exercitatione limatus ;* à propos de quoi on a fait remarquer non sans malice [7], que plusieurs de ces expressions reproduisaient textuellement les éloges décernés au pape Léon II [8]. La situation laissée par son prédécesseur l'obligeait à intervenir ; il le fit et, dans sa lettre d'intronisation, invita les empereurs à renoncer à leur erreur [9] ; ils n'y prêtèrent pas attention, bien qu'il ne fût pas de ceux que l'on dédaigne. Léon l'Isaurien avait déjà eu tout le loisir de s'apercevoir que la disparition du patriarche orthodoxe n'avait profité qu'au pape de Rome ; en conséquence, il chercha à empêcher entre ce dernier et le clergé byzantin toute communication ; il fit donc intercepter ses lettres. Le pape envoya sa synodique par un prêtre romain qui, pris de frayeur, revint, repartit et n'aboutit qu'à se faire arrêter en Sicile et à s'y faire mettre en prison [10].

Le pape convoqua un concile qui se réunit le 1er novembre 731 et rassembla quatre-vingt-treize évêques d'Occident, outre un grand nombre de prêtres, romains pour la plupart, des laïques et même des gens d'humble condition [11]. Le discours d'ouverture prononcé par le pape a été en partie conservé [12], il proposa un décret qui jetait l'excommunication sur tous ceux qui, à l'avenir, détruiraient, profaneraient ou blasphémeraient les saintes images, décret que signèrent tous les membres du concile [13]. Ce décret fut suivi d'une lettre à l'empereur, qui fit arrêter le messager [14] ; une supplique des Italiens eut un sort pareil [15]. Grégoire III ne se montrait ni révolté, ni menaçant, il usait simplement de son droit de défendre la tradition de l'Église. En 732, l'empereur envoya une flotte considérable en Occident, une tempête la dispersa [16] ; alors l'Isaurien cherche autre chose. L'impôt lui parut un procédé plus efficace.

Le *budget* de la Ire indiction augmenta d'un tiers la capitation de la Sicile et de la Calabre [17], mais ce qui parut plus productif fut la confiscation des patrimoines pontificaux [18]. C'étaient les patrimoines de Sicile et de Calabre, probablement aussi ceux de Naples et de

[1] Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 332. — [2] *Liber pontif.*, t. I, p. 400. — [3] H. Cohn, *Die Stellung des byz. Statthalters in Ober-und Mittelitalien*, 1889, p. 50. — [4] H. Hubert, *op. cit.*, p. 14-15. — [5] *Liber pontif.*, t. I, p. 409. — [6] *Ibid.*, t. I, p. 409-410. — [7] L. Duchesne, *op. cit.*, t. I, p. 421. — [8] *Liber pontif.*, t. I, p. 359. — [9] *Ibid.*, t. I, p. 415. — [10] *Ibid.*, t. I, p. 415. — [11] *Ibid.*, t. I, p. 416. — [12] Hardouin, *Concilia*, t. IV, col. 805. — [13] *Liber pontif.*, t. I, p. 416. — [14] *Ibid.*, p. 416. — [15] *Ibid.*, p. 416. — [16] Théophane, *Chronographia*, ad ann. 6224. — [17] Id., *ibid.* — [18] Id., *ibid.*

Gaëte [1]. Les revenus furent dorénavant perçus par le fisc. Ce n'est pas tout. L'empereur, non content de priver l'Église romaine de ses ressources, entreprit de la séquestrer en lui interdisant toutes communications avec les provinces soumises à l'autorité impériale et en les soustrayant à son autorité spirituelle.

« Les Νέα τακτικά [2], liste des évêchés, attribuent au patriarcat de Constantinople un certain nombre de diocèses qui dépendaient auparavant du siège de Rome. Selon la *Notitia Basilii*, les provinces de Thessalonique, de Nicopolis, d'Athènes, de Patras, de Crète, et, en Italie, de Syracuse et de Rhegium, c'est-à-dire le Brutium et la Calabre, furent rattachés au patriarcat byzantin. La Sardaigne eut probablement le même sort que la Sicile [3]. L'archevêché de Naples, qui n'est pas mentionné par les notices parmi les conquêtes du siège de Constantinople, eut une situation équivoque. On ne savait de qui il dépendait. Un archevêque obtient le *pallium* du patriarche [4] ; un autre va clandestinement se faire consacrer à Rome [5]. A quelle date le rattachement eut-il lieu? Le rédacteur de la notice assure qu'il se produisit quand Rome fut tombée entre les mains des barbares, c'est-à-dire tout au moins après 754. Mais avant 754, un évêque de Naples, Sergius, reçut le titre d'archevêque du patriarche de Constantinople. Or, Sergius vécut, dit le chroniqueur, sous Grégoire et sous Zacharie. On croit que la nouvelle limitation des patriarcats concorda avec la confiscation des patrimoines et qu'il faut en faire remonter l'origine à cette année 732. En tout cas, Léon III en est l'auteur [6]. Il confina l'opposition du pape dans les provinces latines. Il les sacrifia pour sauver l'Orient. Il détachait de l'Église de Rome toute la partie grecque ou hellénisée de son diocèse. Ce diocèse embrassait auparavant une moitié de l'empire. Il n'y comprit plus qu'une province séparée du reste par sa langue, ses traditions et ses sentiments. Le pape était exclu des affaires byzantines, sans doute, mais l'Église romaine cessa de faire corps avec l'empire et, par suite, elle fut disposée à s'en séparer [7]. »

2° *Le pape et les affaires d'Italie.* — Aucune mesure ne lésait plus gravement les droits du pontificat que les décrets impériaux de 732 ; elle eût, certes, justifié une révolte de la part de Grégoire III et c'est à cette date que nous le voyons se montrer plus pacifique. On ne relève aucune trace aggressive dans les délibérations du concile suburbicaire (avril 732) [8], à partir duquel le pape semble absorbé uniquement par les affaires d'Italie. Nous le voyons entretenir d'excellentes relations avec Eutychius qui fait présent à l'Église romaine de six colonnes d'onyx [9]. La paix avec Luitprand avait peu duré [10] ; les Lombards avaient repris Ravenne entre 732 et 735, l'exarque avait fui en Vénétie et Grégoire III avait écrit au patriarche de Grado, Antoine, et au duc de Vénétie, Ursus, pour faire appel à leur aide [11]. Ces deux lettres étaient semblables et invoquaient le devoir de rester fidèles à l'empire et à l'empereur ; on les lut et les Vénitiens prirent les armes et délivrèrent Ravenne. L'exarchat ainsi ressuscité grâce au pape était naturellement tombé sous la protection morale du pontificat. La charge était lourde. Grégoire III faisait réparer les fortifications [12], c'était une tâche ardue, commencée trente ans plus tôt par le pape Sisinnius, poursuivie et abandonnée par Grégoire II et, cette fois, conduite à bonne fin. Le pape releva les murs de Centumcellæ [13], ensuite il négocia, achetant au duc de Spolète l'abandon de ses prétentions sur le *castrum* de Gallese [14], place qui commandait la route d'Horta, Ameria, Tuder et Pérouse et assurait les communications avec Rome et Ravenne. Enfin, un accord fut conclu avec le duc Trasimond et avec Godescalc, duc de Bénévent [15]. A ce coup, Luitprand perdit toute mesure, chassa Trasimond de Spolète [16], le relança jusqu'à Rome, où le pape refusa de le livrer, ravagea le duché et prit les quatre villes d'Ameria, d'Horta, de Polimartium et de Blera, séparant ainsi Rome de l'exarchat. De l'exarque il est à peine question ; le rédacteur du *Liber pontificalis* l'oublie-t-il volontairement? Il se pourrait toutefois que la raison de ce silence fût une séparation administrative entre le duché de Rome et l'exarchat.

3° *Autonomie du duché de Rome.* — Vers ce temps, Rome devient la résidence d'un officier impérial d'un rang très élevé. On voit apparaître au VIIIe siècle un duc de Rome qui porte le titre pompeux de *patricius et dux* [17]. Comme il est le premier qui l'ait porté, certains ont pensé voir en ce duc et patrice, un magistrat pontifical, une manière de lieutenant civil du pape qui avait voulu faire de ce personnage l'égal de l'exarque. C'est aller trop loin : le duc Stephanos était un Byzantin [18], non subordonné au pape. Celui-ci n'était pas encore devenu le gouverneur de Rome, et, quoiqu'il pût beaucoup sur lui, il ne concentrait pas encore entre ses mains tous les pouvoirs, notamment le pouvoir militaire, aussi était-ce le patrice Stephanos qui commandait l'armée [19].

Ce qui est certain c'est que Rome fut alors séparée administrativement de l'exarchat [20]. Les textes contemporains introduisent une distinction entre la *provincia Romanorum* et la *provincia Ravennatium ;* on voit dès lors que *ducatus Romanorum* a une valeur géographique, alors que le mot d'*exarchatus* ne désigne plus que la banlieue de Ravenne [21]. On a donc cru pouvoir soutenir que le duché de Rome, dont la limite méridionale correspondait à celles de l'ancien Latium avec, en outre, le sud de la Tuscie, fut séparé de l'exarchat sous le pontificat de Grégoire III.

Si Léon l'Isaurien crut bon d'établir à Rome un très haut dignitaire, pouvant faire grande figure à côté du pape, avec la pensée d'affaiblir d'autant ce dernier, il se trompa. Les rivaux furent compères. Stephanos et Grégoire III s'entendirent à merveille, se partagèrent le pouvoir et se le déléguèrent à l'occasion. Le résultat le plus clair de cette bonne entente fut que l'autonomie du duché de Rome profita au pape. Le *Liber pontificalis* nous le dit en une phrase : *relicta Romana urbe iamdicto Stephano patricio et duci ad gubernandum* [22] ; en fait le duc de Rome était subordonné au pape. « Les décrets de 732 se trouvaient complétés en ceci que le pape était plus entièrement exclu de l'empire. La limitation du patriarcat d'Occident l'avait déjà mis en marge. La petite province où le pape était maître fut détachée de l'exarchat, la province byzantine d'Italie. Jusque-là, les devoirs politiques que lui créaient sa

[1] *Codex Carolinus*, édit. Jaffé et Gundlach, ep. XXXVII ; cf. Hadrien Ier, *Epist. ad Carolum Magnum*, dans Hardouin, *Concilia*, t. IV, col. 819. — [2] Georges de Chypre, édit. Gelzer, *Notitia Basilii*, p. 27, lignes 520-527 ; Νέα τακτικά, p. 57, 58, 77, 81, 82 ; cf. Nicolas Ier à Michel, dans Hardouin, *Concilia*, t. V, col. 802 sq. — [3] L'archevêque de Sardaigne était représenté au VIIe concile par un clerc sicilien. — [4] *Gesta episc. Neapol.*, l. I, c. XXXVI. — [5] *Ibid.*, l. II, c. XLI ; cf. *Codex Carolinus*, ep. XXXVII. — [6] A cette époque, l'Isaurie fut rattachée au patriarcat de Constantinople. — [7] H. Hubert, *op. cit.*, p. 21-22. — [8] Günther, dans *Neues Archiv*, 1891, p. 235. — [9] *Liber pontif.*, t. I, p. 417, 422, note 11. — [10] Hodgkin, *Italy and her invaders*, t. VI (1895), p. 467 sq. — [11] *Monum. Germ. hist.*, *Epistolae*, t. III, p. 702. — [12] *Liber pontif.*, t. I, p. 420. — [13] *Ibid.*, t. I, p. 421. — [14] *Ibid.*, t. I, p. 420. — [15] *Codex Carolinus*, ep. II. — [16] *Liber pontif.*, t. I, p. 426. — [17] *Ibid.*, t. I, p. 426. — [18] Bulles de plomb, Gamurrini, dans J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 92 ; G. Schlumberger, *Sigillogr. de l'empire byz.*, p. 342. — [19] H. Cohn, *Die Stellung des byz. Statthalters*, 1889, p. 69. — [20] Id., *ibid.*, p. 46, soutient le contraire. — [21] *Liber pontif.*, t. I, p. 420. — [22] *Ibid.*, t. I, p. 429, 437, note 25.

situation, son autorité et sa richesse l'avaient amené à agir quelquefois sous sa propre responsabilité ; mais ces actes étaient exceptionnels et généralement il subordonnait ses démarches à la politique des exarques. Il n'en fut pas de même lorsque le duché de Rome fut constitué en corps politique à part. Le gouvernement du duché devenu seul responsable de ses actes, put affecter l'indépendance [1]. »

4° *Grégoire III et Charles-Martel.* — Le changement survenu dans la situation du pape entraîna un changement dans sa politique. L'entente amicale avec Stephanos ne voulait pas dire : fidélité à tout prix à l'empire, car de ce côté l'accord demeurait précaire, et le pape ne pouvait faire fond sur un secours efficace à l'instant où un danger se révélerait du côté des Lombards. N'ayant rien à attendre ni à espérer de l'Orient, le pape devait être amené à se détacher progressivement de Rome. A-t-il ainsi été amené à songer à l'Occident et à regarder de ce côté? Certains ont pensé et écrit qu'à la suite du *silentium* de 730, le renversement de la politique pontificale fut chose faite [2]. Peut-être ont-ils affirmé sans preuve, et seulement d'après des vraisemblances, mais ces chronographes grecs sont excusables puisque l'auteur du *Liber pontificalis* a partagé leur erreur [3] : *Tunc quemadmodum prædecessores ejus beate memorie domni Gregorius et Gregorius atque domnus Zacharias... Carolo... regi Francorum direxerunt, petentes sibi subveniri propter oppressiones ac invasiones quas et ipsi in hac Romanorum provincia a nefanda Langobardorum gente perpessi sunt.*

Lorsqu'en 739, Rome se trouva à la merci de Luitprand, sans avoir aucun secours à attendre de l'Orient, la seule conduite à tenir parut être de faire appel aux Francs. Le *Liber pontificalis* en fait l'aveu sans détours [4] : *Pro quo vir Dei undique dolore contrictus sacras claves ex confessione beati Petri apostoli accipiens, partibus Franciæ Carolo sagacissimo viro... navali itinere per missos suos direxit... postulandum ad præfato excellentissimo Carolo ut eos a tanta oppressione Langobardorum liberaret.* Par cet hommage solennel, le pape n'entendait pas faire acte de soumission à Charles-Martel, mais il voulait lui faire comprendre que l'apôtre Pierre l'avait choisi personnellement pour protéger son tombeau. Deux autres ambassades suivirent celle-ci à des dates très rapprochées [5], puis une troisième fut chargée de porter une lettre. Évidemment on avait le sentiment qu'il n'y avait pas de temps à perdre [6].

Une semblable démarche était de nature à émouvoir les Francs à qui la plus haute autorité connue en Occident proposait une alliance dont les plus forts et les plus fiers eussent apprécié tout l'honneur. On ne s'étonne pas que les chroniqueurs aient fait valoir cet événement. Si peu vantard qu'on puisse être, il y a telles circonstances où on ne saurait se dissimuler la place qu'on tient. Le continuateur de Frédégaire, qui écrivait avant 754, a prétendu que Grégoire III offrait à Charles-Martel le consulat romain, d'autres chroniqueurs, venus plus tard, ont ajouté que le pape se soumettait à l'autorité du chef des Francs [7].

On a pu s'interroger sur la valeur du présent que le pape offrait à Charles-Martel. Ce n'était pas et ce ne pouvait être l'antique consulat qui appartenait au *basileus* et à nul autre. Le pape ne pouvait en disposer sans usurpation. Mais il y avait un autre consulat, qui n'était guère mieux qu'un titre municipal adopté à Rome, à Naples ou à Ravenne ; c'était assez peu de chose et le présent était mince. Charles-Martel ne s'en trouva pas moins flatté ; il accueillit la proposition et la paya de riches présents. Tel est le récit du continuateur de Frédégaire, récit suspect si on se reporte au *Liber pontificalis* qui n'en dit rien. Grégoire III écrivit deux lettres à Charles-Martel, lettres dans lesquelles il n'est pas question de consul et où il se contente de lui donner le titre de *subregulus* ; il n'y est pas question de s'affranchir de la domination impériale et de se soumettre à celle des Francs. En somme, on ne sortait pas du vague, précisément parce qu'il devenait trop évident que les choses se gâtaient et qu'une scission se préparait entre Rome et Byzance ; les esprits politiques avaient dû se dire que l'heure approchait où il serait prudent et sage de se tourner vers l'Occident. Charles-Martel aura dû être pressenti, il aura posé des conditions et les négociations qu'il entretint avec le pape achevèrent de donner à celui-ci le prestige d'une sorte d'indépendance.

Il devenait évident pour tous que le pape parlait et agissait au nom du duché de Rome. S'il ne s'en disait pas le souverain, il agissait en son nom. Lors du rachat du château de Gallese [8], il ne parlait encore que de le faire rentrer *in compage sancte reipublice atque corpore Christo dilecti exercitus romani* ; dans l'affaire de la récupération des villes d'Ameria, Horta, Polimartium et Blera, le pape écrivait qu'elles avaient été enlevées à saint Pierre : *beato Petro ablate sunt*, et ce n'étaient pas des patrimoines. Mais on voit que le pape considérait comme siennes ces provinces qu'il défendait avec tant de peine.

XXXIV. Zacharie. — 1° *Les relations du pape avec l'empereur.* — Grégoire III mourut le 10 décembre 741 et son successeur était grec [9] : on pouvait s'attendre à le voir se rapprocher du pouvoir impérial, mais il se trouvait en présence d'une situation nouvelle. Léon l'Isaurien était mort le 18 juin 740, son fils Constantin lui avait succédé mais un an plus tard il était remplacé à Constantinople par son beau-frère, l'Arménien Artavasde. On lit le nom de ce faux empereur sur trois pièces émanant de la chancellerie pontificale. Est-ce à dire qu'il ait été reconnu par l'Église romaine? Il ne nous importe guère de le savoir, pas plus qu'au scribe qui traçait ce nom sur une pièce. Ce qui est plus intéressant pour nous, c'est que l'auteur du *Liber pontificalis* traite Artavasde de rebelle et d'usurpateur [10] : *invasorem quendam et rebellem.* C'était le moins qu'on pût dire, car Zacharie avait envoyé à Constantinople des députés porteurs d'une lettre synodique et de pieux conseils à l'empereur Constantin V. Celui-ci était détrôné quand ils arrivèrent, alors prudemment ils attendirent le retour du fugitif et eurent l'habileté de ne pas compromettre leur maître. Mais cette prudence se retournait contre lui car en demeurant fidèle à l'empereur légitime il faisait acte de déférence envers l'empereur iconoclaste. Lorsque Constantin V eut remplacé Artavasde il sut bon gré au pape de sa modération et marqua sa satisfaction aux messagers qu'il renvoya à Rome avec des présents. Il ne fut pas question d'iconoclasme, ni de patrimoines confisqués, ni des anciennes limites du patriarcat romain ; bien plus il fit présent au pape de deux manses de Norma (anc. Norba) et Ninfa [11]. Ces deux domaines étaient situés dans une belle position, par quoi Constantin avait sans

[1] H. Hubert, dans *Revue hist.*, t. LXIX, 1899, p. 26-27. — [2] Cedrenus, *Chronographia*, édit. de Bonn, 1833, l. I, p. 799 ; Zonaras, *Hist.*, l. XV, c. XLVIII ; Georg. Hamartolos, dans *P. G.*, t. CX, col. 636. — [3] *Liber pontif.*, t. I, p. 444 ; cf. Q. Veltmann, *De Caroli Martelli patriciatu*, in-8°, Münster, 1863 ; Breysig, *Karl Martell*, dans *Jahrbücher des fränkischen Reiches*, 1869, p. 114-147 ; Freemann, *The patriciate of Pippin*, dans *English hist. review*, t. IV, p. 684, 713. — [4] *Liber pontif.*, t. I, p. 420 ; il est vrai que c'est une interpolation. — [5] *Chron. Moissiacense*, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. I, p. 291-292. — [6] *Codex Carolinus*, ep. II. — [7] *Ann. de Metz, Chron. de Moissac* ; le P. Le Cointe, *Ann. Eccl. Francor.*, t. V, p. 38. — [8] *Liber pontificalis*, t. I, p. 420. — [9] *Liber pontificalis*, t. I, p. 426. — [10] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 432. — [11] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 433.

doute l'intention de compenser en partie les confiscations des patrimoines de Sicile et de Calabre. Ce n'était pas une restitution mais une large compensation. Ces deux terres valaient à la fin du XIIIe siècle 26 000 et 200 000 florins d'or [1]. A ce prix, le pape se montra accommodant ; il évita toute querelle, renonça à admonester l'empereur et lui laissa badigeonner à son gré les églises d'Orient. Le *Liber pontificalis* nous le montre seulement préoccupé de l'administration de son Église, de l'entretien des patrimoines et de la surveillance des Lombards.

2° *Zacharie et les Lombards.* — Il y avait là de quoi remplir plus que ses loisirs. Luitprand avait consenti d'abord la restitution des quatre villes toscanes arrachées à Grégoire III [2], mais il ne se hâtait pas de tenir parole. Zacharie imagina d'aller, en personne, réclamer son bien. Il rencontra à Horta le *missus* Grimoald qui conduisit le pape à Narni, où deux ducs lombards et une nombreuse suite l'accompagnèrent jusqu'à Interamne. Là le roi Luitprand l'attendait dans la basilique de Saint-Valentin [3] ; le lendemain, nouvelle entrevue et Zacharie persuade le Lombard *cujus piis eloquiis flexus, in constantia sancti viri et ammonitione admiratus, omnia quæcumque ab eo petiit per gratia Spiritus sancti obtinuit* [4]. On lui céda les quatre villes avec leurs habitants, *cum eorum habitatoribus* et, en outre, des patrimoines depuis longtemps perdus ; Luitprand rendit des prisonniers romains et ravennates et il conclut une trêve de vingt ans avec le duché de Rome [5]. On s'attendrit, on bénit, on dîna joyeusement : *Ubi cum tanta suavitate esum sumpsit et hilaritate cordis ut diceret ipse rex tantum se nunquam meminisse comessurum* [6]. Au bout de quatre jours, le pape prit congé de Luitprand, qui le fit accompagner par son neveu Agiprand et trois grands seigneurs. Ceux-ci le conduisirent dans chacune des villes mentionnées par le traité et les lui remirent. Après cela le pape rentra dans Rome avec la grâce de Dieu et la palme de la victoire, et l'on fit une grande procession d'actions de grâce [7].

Le pape n'avait traité que pour le duché de Rome, aussi Luitprand ne se fit pas faute d'assaillir l'exarchat et, même, il se prépara à s'emparer de Ravenne [8]. Alors l'exarque, l'évêque de Ravenne, toute la Pentapole et l'Émilie implorèrent l'intervention du pape qui envoya à Luitprand l'évêque Benoît, *vice dominus*, et Ambroise, primicier des notaires. Ils n'obtinrent rien et Zacharie se décida à tenter lui-même la négociation. Il confia Rome au patrice-duc Stephanos et se dirigea vers le roi des Lombards. L'exarque Eutychius vint à sa rencontre jusqu'à L milles de Ravenne et le peuple se dirigea vers lui en pleurant et criant : *Bene venit pastor noster qui suas reliquid oves et ad nos que periture sumus liberando occurrit* [9]. Le pape arriva à Pavie le 29 juin et réussit à convaincre le roi qui restitua ce qu'il avait pris de la province de Ravenne et du territoire de Césène dont il garda un tiers en gage ; en outre il envoya un ambassadeur à Constantinople [10]. Une fois le traité conclu, le roi des Lombards reconduisit le pape jusqu'au Pô et Zacharie rentra dans Rome ; alors l'abondance reparut en Italie *et saturati sunt in frumento et vino* [11].

Quand Luitprand fut mort, le pape renouvela la paix avec Ratchis pour une période de vingt ans ; en 749, Zacharie empêcha le Lombard de prendre Pérouse. Il fallait, pour obtenir ces résultats, un pouvoir de séduction et de persuasion extraordinaire ; alors que l'exarque ne comptait presque plus, il s'estimait incapable de défendre Ravenne sans le secours de Zacharie qui avait éclipsé complètement Eutychius et Stephanos.

3° *Les patrimoines pontificaux.* — On se souviendra de ce que nous en avons dit plus haut. Si le pape possède et entretient une armée, *exercitus romanus*, c'est qu'il possède les moyens financiers à défaut desquels personne par la persuasion ou par la discipline, ne peut se flatter de faire marcher une troupe. Ces moyens nous les avons fait connaître ; ce sont les patrimoines et leurs revenus administrés par les *rectores*, les *defensores*, les *actionarii*. Voilà les sources de richesses qui rendent le pape capable de gouverner et de l'emporter sur l'aristocratie. Avec le VIIIe siècle, la papauté commence à monter la garde autour de ses biens ; elle en apprécie l'utilité et en comprend l'importance. Grégoire II, dans un concile, menace d'anathème toute atteinte à la propriété de l'Église : *Si quis in quoquam partem ne præcepta antemissa apostolice Ecclesie de olivetis et locis diversis temeraverit et non in omnibus observaverit anathema sit* [12]. Il n'accorde de concessions qu'avec la plus grande difficulté et sous l'expresse condition du paiement régulier des loyers [13] et l'on ne trouve dans son registre qu'un seul bail à perpétuité [14]. Au VIIIe siècle on adopta le système des *domus cultæ*, véritables colonies agraires qui remplacent l'emphytéose et qui fournit les éléments d'une armée recrutée dans la population rurale. Accrus par achats et par donations, ces patrimoines de l'Italie centrale forment une petite province.

Zacharie ne cherche pas à les étendre indûment. Luitprand devait restituer par une *donatio* les quatre villes d'Ameria, Hosta, Polimartium et Blera ; en 741, un acte spécial de donation rendit au bienheureux Pierre le patrimoine de Sabine, ceux de Narni, d'Osimo, d'Ancône, de Humana et la *vallis Magna*, dans le territoire de Sutri [15]. Ces territoires avaient été conquis par les Lombards de Spolète. On sait avec précision quelle était la condition des territoires donnés à saint Pierre. Quant aux villes, elles sont rendues au duché comme le fut Césène aux Ravennates. Mais à mesure que le pape s'occupait davantage des affaires publiques, la différence s'effaçait entre les territoires qu'il administrait simplement et ses patrimoines loués à longs termes ou transformés en *domus cultæ*. Enchevêtrés les uns dans les autres, il devenait difficile de les distinguer. Il y exerçait la même autorité. Seigneur dans ses *domus cultæ*, il n'avait que peu de chose à faire pour devenir seigneur du duché de Rome.

« Le démembrement de l'exarchat favorisa l'assimilation progressive des patrimoines et du duché. Les patrimoines de la campagne romaine formèrent alors une vraie province ; auparavant, dans l'étendue de l'ancien exarchat, ils ne dépassaient pas la mesure d'une propriété particulière ; ils remplissaient, au contraire, le duché de Rome. Et leur propriétaire y commandait, car le duc Stephanos ne semble vraiment gouverner la cité qu'en l'absence et par délégation du pape. Mais l'influence de celui-ci dépassait les limites de la campagne romaine. Il empiétait déjà sur les autres provinces. Les services qu'il rendit aux Ravennates avaient grandi son *protectorat*. Après le succès de ses deux entrevues avec Luitprand, Zacharie apparut comme le médiateur et comme la providence de l'Italie. »

4° *La fin de l'exarchat.* — « Écouté par les Lombards, vénéré par les Romains, Zacharie était respecté par Constantin V. L'empereur s'était méfié de Grégoire II et de Grégoire III ; maintenant, il s'habituait

[1] Gregorovius, *Storia di Roma*, t. V, p. 659. — [2] *Liber pontif.*, t. I, p. 426-427. — [3] *Ibid.*, t. I, p. 427. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.*, t. I, p. 428. — [7] *Ibid.*, t. I, p. 429. — [8] *Ibid.*, t. I, p. 429. — [9] *Ibid.*, t. I, p. 430. — [10] *Ibid.*, t. I, p. 431. — [11] *Ibid.*, t. I, p. 431. — [12] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2189. — [13] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 2173. — [14] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 2220. — [15] *Liber pontif.*, t. I, p. 428.

à considérer le pape comme un auxiliaire et comme un lieutenant. Alors se produisit un événement décisif.

« Ratchis s'était fait moine [1]. Son frère Astolphe, qui lui succéda, plus belliqueux que lui, voulait faire de l'Italie le grand royaume lombard [2], que déjà peut-être Luitprand avait rêvé [3]. Il reprit la lutte contre l'exarque. Avant le 1er mars 750, il avait conquis une partie des provinces impériales [4]. Au mois de juillet 751 il possédait Ravenne [5]. Ce fut la fin de l'exarchat. Par sa perte, l'Église romaine était, elle aussi, atteinte, car elle abandonnait une partie de ses patrimoines. Zacharie essaya-t-il de le sauver? On ne sait. Il mourut au mois de mars 752. Mais au même moment disparurent les deux préfets impériaux de l'Italie du Nord. Après la prise de Ravenne, Eutychius passa aux Lombards ; il ne fut pas remplacé. Le duc de Rome, Stephanos, n'existait plus quand écrivait le biographe de Zacharie [6]. On ne lui connaît pas de successeur. Ainsi, en 752, il n'y a plus, dans la *provincia Italiæ*, de hauts fonctionnaires byzantins. Le pape resta seul [7]. »

XXXV. La question de l'autonomie et le clergé romain. — Au début du pontificat d'Étienne II (752) voici comment la question se posait : à Naples, en Vénétie et en Sicile, il ne s'élevait aucune difficulté, l'autorité militaire éclipsait l'influence du clergé. A Rome, deux influences rivales : militaire et ecclésiastique, prêtes à se disputer le pouvoir. La façon dont l'autonomie fut acquise accrut l'importance du clergé, car l'intervention des Francs favorisa exclusivement le pape aux dépens de l'aristocratie laïque qui n'intéressait pas les Carolingiens. Dès lors, l'histoire de Rome au Moyen Age se laisse entrevoir dans son développement et ses traits essentiels. Un pape dépositaire du pouvoir, prédominance du clergé à la faveur de l'État protecteur, prédominance de l'aristocratie laïque lorsque s'énervera la protection.

Quel intérêt y avait-il à ce que le duché de Rome conservât son autonomie? Au point de vue de l'Italie, celle-ci eût beaucoup gagné à réaliser son unité dès le milieu du VIIIe siècle, comme la Gaule devenue franque et l'Espagne devenue wisigothique. Au point de vue du pape, la réponse est différente. Les rois lombards se fussent probablement montrés généreux pour l'Église ; ils lui eussent prodigué les dotations et la considération, mais comment leur politique eût-elle traité Rome? Elle en eût fait une cité sainte et sans doute pas une capitale ; elle eût toléré les communications avec le reste de la chrétienté, sauf à les restreindre ou à les interdire suivant les temps et les circonstances. Saint Pierre eût été comblé de présents, le pape eût conservé une certaine indépendance, mais il eût paru lombard et pas plus le pape que les Romains ne voulaient devenir ni paraître lombards. La qualité de Romain semblait inamissible et quasi sacrée. L'opinion romaine ne concevait pas qu'on pût adopter les coutumes, les lois et les mœurs de ces intrus ; le pape et le clergé partageaient cette façon de voir sous peine d'ébranler et de perdre leur influence ; ils se rangèrent au parti de l'autonomie, peut-être sans grand enthousiasme mais certainement sans répugnance, en tout cas sans beaucoup de préoccupation religieuse. Le grand et suprême intérêt était que le pape ne devînt pas le subordonné de quelque autre que l'empereur, sous le pouvoir duquel il vivait depuis sept siècles, qui était l'héritier légal d'Auguste et de Constantin et qui résidait loin de Rome.

Cette résidence lointaine avait accru le prestige du pape ; il n'y avait plus qu'une majesté à Rome, celle du siège apostolique. Du moment que Rome se dégageait de Byzance et que la question se posait de savoir si elle serait autonome ou lombarde, le pape devait, comme Romain, s'intéresser à l'autonomie, la favoriser ; comme pontife, réclamer pour lui la direction de l'État autonome [8].

« Or, il se trouvait que la seule autonomie à laquelle les Francs pussent porter intérêt était justement la seule que le pape pût accepter. Avec les princes mérovingiens, les papes n'avaient eu que des rapports intermittents et sans grande importance. Une fois la maison carolingienne arrivée au pouvoir, ces rapports devinrent plus fréquents, et les questions que l'on eut à traiter ensemble furent d'un ordre tout à fait supérieur. Il y eut d'abord l'affaire de la mission en Germanie, puis celle de la réforme du clergé franc. Charles-Martel, il est vrai, ne s'intéressa que faiblement à la première et point du tout à la seconde ; il en fut autrement de ses deux fils, Carloman et Pépin le Bref. Mais déjà, sous Charles-Martel, on avait vu venir à la résidence du prince des envoyés du pape, chargés de négocier avec lui la solution qu'Étienne II présenta quinze ans plus tard à Pépin. Charles, il est vrai, avait décliné l'invitation ; mais l'ambassade pontificale n'en fit pas moins, dans son entourage, une sensation très vive. Le continuateur de Frédégaire, qui écrit sous l'œil de Childebrand, le propre frère de Charles, parle de cette affaire en termes pompeux, avec une fierté visible ; et cela est d'autant plus important que ce chroniqueur, comme ses patrons, ne porte aux choses ecclésiastiques qu'un intérêt des plus médiocres.

« Le pape Zacharie, soit en personne, soit par l'intermédiaire de saint Boniface, fut assez souvent en relations avec Pépin et Carloman. Mais il ne s'agissait entre eux que des affaires ecclésiastiques de France, de la mission germaine et de la réforme intérieure. Jamais il n'est question des Lombards et de leurs querelles avec les Romains. Zacharie se trouvait en situation de résoudre par lui-même les difficultés de cet ordre ; il n'implora pas l'intervention des Francs dans les affaires de l'Italie. Au contraire, ce furent les Francs qui le mêlèrent à leurs propres questions politiques. Avant de franchir le fameux pas et de substituer à l'ancienne race royale la famille des parvenus austrasiens, on crut devoir consulter le pape et s'autoriser de son approbation [9]. Cet événement suffit à montrer combien était imposante, aux yeux des Francs, la majesté du pontife de Rome. En ce qui regarde plus spécialement la nouvelle dynastie, c'était un service inappréciable. Il était encore tout récent quand les événements mirent le pape Étienne II dans la nécessité de s'en prévaloir [10]. »

XXXVI. Étienne II. — Son pontificat dura peu de temps (752-757), mais il fut marqué par un événement considérable. On put croire, au début, que l'entente serait parfaite et durable entre le successeur de Zacharie et Constantin V, mais dans une situation nouvelle Étienne aperçut des intérêts nouveaux et donna une attention considérable aux questions matérielles de son Église. Les Lombards l'inquiétaient avec raison parce qu'Astolphe, ayant ruiné l'exarchat, voulait s'en

[1] *Liber pontif.*, t. I, p. 434. — [2] Oelsner, *König Pippin*, p. 116 ; *Liber pontif.*, t. I, p. 441-442. — [3] Le duc de Bénévent, Gisulf II venait de mourir. Son fils était encore tout enfant. — [4] *Monum. Germ. hist.*, *Epistolae*, t. IV, prologue des lois d'Astolphe, 750. — [5] Charte donnée à Ravenne le 4 juillet 751. — [6] *Liber pontif.*, t. I, p. 426. — [7] H. Hubert, *op. cit.*, p. 38-40. — [8] L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontif.*, p. 118. — [9] Continuateur de Frédégaire, c. XXXIII : *Una cum consilio et consensu omnium Francorum, missa relatione ad sede apostolica, auctoritate præcepta, præcelsus Pippinus electione totius* (sic) *Francorum, in sedem regni cum consecratione episcoporum et subjectione principum, una cum regina Bertradane, ut antiquitus ordo deposcit sublimatur in regno.* Le *Liber pontif.* n'en dit rien parce que la Vie de Zacharie s'interrompt avec le moment où il dut en être question. — [10] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 118-119.

prendre au duché de Rome. Le pape réussit à négocier avec ce turbulent voisin une trêve de quarante ans [1] qui fut dénoncée après quatre mois à peine [2]. Rome se trouva menacée et le pape vit arriver de Constantinople, un officier byzantin, le silentiaire Jean, porteur d'ordres formels *(jussio)* [3] et d'une lettre pour le roi des Lombards qui y répondit par une fin de non recevoir. Jean revint à Rome d'où il regagna Constantinople avec des députés romains qui sollicitaient des secours [4]. Ils arrivaient à contretemps.

1° *Le concile de 753.* — Constantin V songeait à tout autre chose. Prince qu'on appellerait de nos jours libre penseur, il ne songeait alors qu'à reprendre la tentative de Léon l'Isaurien et on le vit réunir un grand concile, le 10 février 753, au palais d'Hiéreia. Cette assemblée de trois cent trente-huit évêques [5] suivait les impulsions de Théodosios, archevêque d'Éphèse, un des premiers iconoclastes, flanqué de Sisinnios de Perge et de Basile de Pisidie. L'empereur eut ce mécompte de voir les patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem refuser de se faire représenter au concile et cet échec lui était sensible parce qu'il voyait moins dans le concile le triomphe d'une hérésie qui, cependant, lui tenait à cœur, que l'expédient tenté pour rétablir l'unité religieuse dans l'empire. Le procès-verbal du concile est perdu, mais son décret a été conservé par le IIe concile de Nicée (787) [6]. Il était fort habilement rédigé pour se donner une apparence de rigoureuse orthodoxie, mais il ne suffit pas de garder les apparences. La servilité des évêques nuisit au projet de l'empereur qui dirigea les délibérations et dicta les résolutions. Le concile n'avait ni légats pontificaux, ni lettre synodique du pape ; il se peut que les envoyés qui avaient accompagné le silentiaire à son voyage de retour aient été présents au concile, mais à titre individuel. En revenant à Rome, ils ont pu rapporter au pape ce qui s'était passé, notamment la promulgation du décret qui renouvelait les maximes les plus impérieuses de l'iconoclasme. C'était là une affirmation à laquelle le successeur de Pierre ne pouvait pas rester indifférent, surtout lorsqu'il se trouvait devenu le gouverneur effectif de l'Italie.

2° *Le voyage d'Étienne II en France.* — En fait de secours sollicités, le pape n'obtint rien ; alors il se tourna vers les Francs [7] : *Dum ab eo nihil hac de re optineret, cernens præsertim et ab imperiale potentia nullum esse subveniendi auxilium.* Étienne pouvait espérer jouir d'un certain crédit auprès du roi Pépin à qui il envoya un message secret au début de l'année 753 [8] ; ensuite il insista afin d'en obtenir une invitation officielle à venir en France [9]. Nous n'avons plus les lettres, mais d'après ce qu'en dit le *Liber pontificalis* il est permis de conjecturer qu'il s'agissait de soustraire la province romaine au joug lombard. Pépin fit bon accueil et envoya, coup sur coup, deux ambassades. La première se composait de Droctigang, abbé de Jumièges, et un de ses familiers, qui à leur retour en France confirmèrent le message oral du pape qui demandait à Pépin de l'envoyer prendre et de le faire traverser sain et sauf le royaume lombard [10]. La précaution n'était pas inutile car Astolphe se montrait de plus en plus menaçant.

Pépin comprit à demi-mot et envoya à Rome deux grands personnages, Chrodegang, évêque de Metz, et le duc Autchaire, dont la littérature légendaire a fait le célèbre duc Oger. A leur arrivée ils trouvèrent le silentiaire Jean revenu à Rome porteur de l'ordre impérial de se rendre en personne auprès d'Astolphe, afin de négocier la restitution de Ravenne. Il n'était pas question d'iconoclasme. Étienne II était prêt à se mettre en route ; dès qu'il fut muni de sauf-conduit, il s'ébranla, assisté du silentiaire et des ambassadeurs francs (14 oct. 753). Il avait pris congé de son peuple à Saint-Pierre et il se faisait accompagner d'une suite imposante de clercs et de gens d'épée. Le duc Autchaire prit la tête de la caravane et arriva le premier à Pavie où Astolphe, informé de l'arrivée prochaine du pape, lui fit dire qu'il le priait de ne pas dire mot de l'exarchat et des autres possessions impériales *(reipublicæ loca)* conquis par les Lombards. Le pape se refusa à prendre cet engagement ; il parla, supplia, fit des présents, donna la parole au silentiaire qui lut les lettres de l'empereur, le tout inutilement. En cette circonstance, le pape agissait comme sujet de l'empereur ; il s'était rendu à Pavie sur son ordre et il avait plaidé en faveur de l'exarchat. On peut penser qu'il attachait plus d'importance au duché de Rome ; cependant il n'en fut pas question [11].

Le pape savait dès lors à quoi s'en tenir sur ces deux points. Par déférence pour l'empereur, dont il savait que, sous peu, il allait se détacher pour toujours, il avait fait valoir les titres à la restitution de Ravenne. On ne nous a pas appris s'il y avait mis une conviction très communicative et il est permis d'en douter ; peut-être sa confiance se tournait-elle vers l'événement prochain de sa rencontre avec le roi des Francs et les résultats qu'il en attendait. Sans aborder ce sujet, le pape demanda passage pour se rendre en France ; on l'eût bien volontiers empêché de poursuivre ce voyage, mais le pape s'obstina et les deux envoyés francs furent tellement persuasifs qu'on n'insista pas [12]. Le pape se mit en route le 15 novembre 753, avec une escorte de clercs ; tout le reste regagna Rome. On atteignit rapidement l'entrée du val d'Aoste *(Francorum clusas)* où on se trouvait à l'abri des instances possibles du roi lombard ; cette fois le pape se sentit libre. La caravane eut encore à franchir le Saint-Bernard et à se rendre à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom) [13]. Les cœurs étaient joyeux ; ils sentaient s'accomplir une grande œuvre, le salut de Rome : *in Roma salvanda petebant regno Francorum* [14], dit en son style barbare l'épitaphe du notaire Ambroise (voir *Dictionn.*, t. XII, col. 1638) qui mourut à Saint-Maurice.

Malgré la promesse de Pépin d'y venir attendre le pape, celui-ci ne rencontra que deux envoyés, le duc Rothard et Fulrad, abbé de Saint-Denis, qui le conduisirent à la résidence royale de Ponthion. Non loin de Langres, un jeune prince, fils du roi des Francs, Charles, le futur Charlemagne, vint attendre le pape et l'emmena au palais. Pépin — avec les membres de sa famille — s'était transporté sur la route et, à la vue du pape, il mit pied à terre, se prosterna, puis, se relevant, il prit l'étrier et marcha quelque temps à côté de la monture pontificale. On repartit au chant des psaumes et on entra à Ponthion le 6 janvier 754 [15], en la fête de l'Épiphanie. Le premier entretien officiel se passa dans l'oratoire du palais. Le pape, les larmes aux yeux, supplia le roi d'intervenir pacifiquement pour arranger les affaires : *lacrimabiliter deprecatus est ut per pacis fœdera causam beati Petri et* [16] *republicæ Romanorum disponeret.* Le roi promit de satisfaire le pape et de faire rendre à sa convenance l'exarchat de Ravenne et les droits ou possessions de la république : *ut illi placitum fuerit exarchatum Ravennæ et reipublicæ jura seu loca reddere* [17].

[1] *Liber pontif.*, t. I, p. 441. — [2] *Post pæne IIII menses.* — [3] *Liber pontif.*, t. I, p. 442. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 422. — [5] Hardouin, *Concilia*, t. IV, col. 433. — [6] Dans sa VIe session. — [7] *Liber pontif.*, t. I, p. 444. — [8] A. Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, t. I (1887), p. 506, n. 1 ; t. II, p. 8 : 1e lettre directe ; cf. *Codex Carolinus*, l. III, ep. XVIII sq. (5 janvier 747). — [9] *Liber pontif.*, t. I, p. 444. — [10] *Ibid.*, t. I, p. 444. — [11] *Ibid.*, t. I, p. 446. — [12] *Liber pontif.*, t. I, p. 446. — [13] *Ibid.*, t. I, p. 447. — [14] *Ibid.*, t. I, p. 458. — [15] *Ibid.*, t. I, p. 446. — [16] L'*et* est douteux. — [17] *Liber pontif.*, t. I, p. 448.

Tel est le récit du *Liber pontificalis* [1]. Celui de la *Chronique* de Moissac nous apprend que les supplications du pape ne furent pas sans quelque mise en scène. Le pontife et ses clercs se présentèrent vêtus de cilices et couverts de cendres ; ils se prosternèrent à terre, invoquant la miséricorde de Dieu, attestant les bienheureux apôtres Pierre et Paul, et refusant de se lever aussi longtemps que Pépin, ses fils et les *optimates* ne leur eussent tendu la main en signe de concours et comme promesse de délivrance. D'après ce chroniqueur, comme d'après le continuateur de Frédégaire, il ne fut question ce jour-là que de Rome et des Romains. S'il fallait en croire la Vie d'Étienne au *Liber pontificalis*, il ne se serait agi presque exclusivement que de Ravenne. Il paraît certain que ce dernier sujet fut abordé au cours des entretiens d'Étienne II et de Pépin, c'est ce qu'on appelait la « restitution », laquelle fut stipulée après la première campagne de Pépin en Italie.

Ni le duché de Rome, ni l'Église romaine n'étaient en mesure de formuler la revendication d'un droit quelconque de souveraineté sur ces provinces, seul Constantin V pouvait être considéré comme le *subjectum juris* d'une restitution. Au jugement de Pépin, le roi des Lombards pouvait faire valoir le droit de conquête, en quoi sa revendication était recevable, mais le même droit de conquête pouvait l'en déposséder ; dès lors, c'était lui Pépin, vainqueur d'Astolphe, qui les détenait légitimement et en donnait la propriété non pas à l'empereur, mais au pape, ou, si l'on veut, à saint Pierre, considéré dans son Église et dans ses successeurs comme un *subjectum juris* au point de vue politique.

Vers le milieu du VIIIe siècle, tout ceci pouvait paraître bien nouveau et un peu troublant. En Italie, à cette époque, tout ce qui n'était pas lombard était romain et dans le monde clérical on était tellement imbu de cette maxime qu'on ne pouvait qu'éprouver une répugnance explicable à commettre une soustraction d'obédience à l'empire, ce qui apparaissait un peu comme un sacrilège politique. Mais comment s'y soustraire?

« L'idée de saint Pierre souverain de l'exarchat entraînait de soi l'idée de saint Pierre souverain de Rome. Quand on est maître chez les autres c'est bien le moins qu'on le soit aussi chez soi. Laquelle de ces deux idées a précédé l'autre? Nous l'ignorons. Mais il semble bien que, pour les princes carolingiens, la souveraineté du pape à Rome ait été considérée comme un fait sur lequel on pouvait tabler. En tout cas, ils n'ont nullement touché, au moins dans les premiers temps, soit à la situation intérieure du pape, soit à ses relations avec Constantinople. A ces deux égards ils l'ont laissé s'arranger comme il l'entendait, se contentant de l'assurer de leur amitié et de lui promettre leur protection dans les termes les plus généraux [2]. » C'est trop dire que d'avancer que Pépin reconnut le duché de Rome comme état indépendant, pas un document n'en contient la preuve ; quant au titre de *patricius Romanorum* il ne le prit jamais dans ses actes et le continuateur de Frédégaire, écrivain officiel, ne le lui donne pas [3].

Pépin conduisit le pape à l'abbaye de Saint-Denis en France où il passa l'hiver, tomba gravement malade et revint à la santé [4]. Pendant ce temps on poursuivait les négociations, mais les envoyés de Pépin n'obtinrent rien d'Astolphe. Le biographe d'Étienne II dit qu'ils avaient été envoyés *propter pacis fœdera et proprietatis sanctæ Dei Ecclesiæ reipublicæ restituenda iura*, tandis que le continuateur de Frédégaire nous apprend que Pépin demandait à Astolphe de s'abstenir, par respect pour les apôtres Pierre et Paul, de toute hostilité *in partibus Romæ* et de renoncer, par considération pour lui, Pépin, à des impositions contraires à l'usage. Astolphe trouvait peut-être ces instances embarrassantes et il s'avisa de tirer du Mont-Cassin un moine qui était le propre frère de Pépin le Bref, Carloman, jadis roi et personnage qu'on ne désirait nullement voir de nouveau prendre sa part dans les affaires d'État. Sa mission ne fut et ne pouvait être qu'un échec ; afin de lui épargner la tentation de reprendre goût à la politique, où il n'avait guère réussi, on l'invita à s'arrêter dans un couvent de Vienne, avant la traversée des Alpes [5] ; il y mourut même peu de temps après.

Le 1er mars et le 14 avril — jour de Pâques — de l'année 754 se tinrent d'importantes assemblées à Braisne et à Quierzy-sur-Oise ; le roi y fit acclamer, non sans peine, la guerre contre le roi des Lombards pour secourir l'Église romaine. Einhard écrit à ce sujet, *Stephano papa supplicante, cum magna difficultate (bellum) susceptum est. Quinquidam e primoribus Francorum, cum quibus consultare solebat, adeo voluntati eius renisi sunt ut se regem deserturos domumque redituros libera voce proclamarent* [6]. Avant d'entrer en campagne, Pépin se fit sacrer, ainsi que sa femme et ses fils, à Saint-Denis, le 28 juillet [7]. De nouvelles sommations adressées à Astolphe n'aboutirent à aucun résultat ; l'armée franque s'ébranla, se dirigea par la Maurienne vers le col du Mont-Cenis. La Lombardie fut envahie, les Lombards bousculés et Pépin vint assiéger Pavie [8]. Astolphe dut céder, restitua Ravenne et les autres provinces conquises par lui ; même il rendit Narni au nord du duché de Rome, annexée par Luitprand [9]. Tout cela fut consigné dans un acte écrit, signé et juré. Pépin s'en contenta ; Étienne II, qui se défiait d'Astolphe, non sans raison, eût bien voulu que le roi des Francs prît des garanties plus sûres et se fît remettre tout de suite les provinces cédées ; mais on ne l'écouta pas [10].

Pépin, qui peut-être avait ses raisons de ne pas prolonger la durée de la campagne, chargea un de ses frères [11] et une escorte pompeuse de ramener et d'introduire le pape dans Rome où le clergé et le peuple l'acclamèrent bruyamment.

3° *Le voyage du pape était-il autorisé par l'empereur?* — Dans l'exposition des faits qui précède, on a pu se rendre compte que, du 14 octobre au 15 novembre, Étienne II remplissait, auprès d'Astolphe, les fonc-

[1] Ce sujet a été traité par C. Bayet, *Remarques sur le caractère et les conséquences du voyage d'Étienne III* (sic) *en France*, dans *Revue hist.*, t. XX, 1882, p. 88-105, qui conclut : « 1° Étienne a quitté Rome, il a entrepris le voyage de Pavie pour obéir aux ordres de l'empereur ; 2° on peut soutenir avec vraisemblance que c'est avec l'assentiment de l'empereur qu'il s'est adressé à Pépin et qu'il lui a conféré le patriciat ; 3° dans ses premières entrevues avec Pépin, il a défendu les droits de l'empire, il ne les a abandonnés que dans la suite, séduit par l'idée de la création d'un État de saint Pierre et d'autre part irrité par les délibérations du concile de Constantinople. » Am. Gasquet, *Le royaume lombard, ses relations avec l'empire grec et avec les Francs*, dans même revue, t. XXXIII, 1887, p. 82 sq., n'y ajoute guère ; nous suivons ici la démonstration présentée par H. Hubert, *Étude sur la formation des États de l'Église*, dans même revue, t. LXIX, 1899, p. 248 sq. ; et l'exposition de L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontif.*, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, t. I, 1896, p. 125 sq. — [2] L. Duchesne, *op. cit.*, p. 128. — [3] On le trouve dans la *Clausula de Pippino*, document privé. — [4] *Liber pontif.*, t. I, p. 448. — [5] Selon l'*Epit. Chron. Casin.*, Carloman avait accompagné Étienne II. — [6] Einhard, *Vita Karoli*, n. VI. Le pape se trouvait à Quierzy ; Sirmond, *Conc. Galliæ*, t. II, p. 679. — [7] *Liber pontif.*, t. I, p. 448 ; cette date est très tiraillée ; celle que nous adoptons est donnée par Hilduin, *Vita Dionysii Areopagitæ*, dans Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 436 ; Hilduin écrivait à Saint-Denis. — [8] *Liber pontif.*, t. I, p. 449. — [9] *Ibid.*, t. I, p. 403. — [10] Dans les lettres d'Étienne II, Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2322, 2323, etc., il est souvent fait allusion à ces représentations du pape. — [11] Un bâtard de Charles-Martel, nommé Jérôme.

tions de plénipotentiaire impérial. En était-il de même dans le voyage à la cour du roi Pépin? Le silentiaire Jean, qui ne pouvait ignorer la deuxième étape du voyage — de Pavie en Gaule — n'y a fait aucune opposition ; mais était-il qualifié pour en faire? On conclut que ce qui n'a pas été empêché a dû être ordonné ou, à tout le moins, conseillé, autorisé ou toléré par l'empereur. C'est une induction qui demande l'épreuve des faits.

1. Il existe un document apocryphe intitulé *Pactum Pippini* [1] dans lequel on lit que, sur la demande du pape, l'empereur lui fit porter par un certain Marinus l'autorisation de traiter avec les Francs et que Pépin en reçut avis par une lettre impériale [2] : *Non solum Romanis sed et nobis innotuit quod eidem pontifici concessam haberet licentiam amicitiam nobiscum contrahere.* Cette ambassade est imaginaire.

2. Le titre de *patricius* est une dignité byzantine qu'on rencontre chez les Wisigoths et chez les Burgondes [3], qu'on voit même attribué à Charles-Martel [4] sans qu'il ait été conféré par l'empereur ou par le pape. On a vu plus haut que le titre de *patricius Romanorum* est un titre nouveau, distinct du patriciat byzantin, titre que le pape a pris sur lui de conférer par une légère usurpation, à laquelle le déterminatif *Romanorum* enlevait toute gravité.

Rien ne prouve donc que le projet de voyage du pape en Gaule ait été connu par Constantin V.

4° *La donation de Quierzy.* — A Ponthion, le pape Étienne ne demandait encore à Pépin que de prendre sous sa sauvegarde l'*apostolus Petrus* et la *respublica romana*. Le *Liber pontificalis* distingue les intérêts de l'Église de ceux de la province d'Italie. Le pape parle au nom de la *respublica*, citons les textes : *Et duas partes territorii castri Cesinæ ad partem* REIPUBLICE *restituit* [5], et encore : *Ravennantium civitatem et exarchatum ei pertinentem, vel* DE RELIQUIS REIPUBLICÆ *locis* [6]. A partir du mois de mars, autre langage : Pépin et Étienne II en s'adressant à Astolphe, ne parlent plus de la *respublica romana*, mais de la *sancta Dei Ecclesiæ respublica* [7]. Cette formule permet de désigner les villes qu'Astolphe refuse de livrer, les *propria beati Petri* [8] ; c'est à lui, Pierre, et à la sainte Église de Dieu que Pépin a rendu les territoires et les cités. Les lettres contenues dans le *Codex Carolinus*, parlent à plusieurs reprises d'une donation écrite selon ces termes [9]. Cet acte diffère de la convention de 754 qui n'est qu'un traité entre Francs, Romains et Lombards et qui lui est antérieur. A quel moment remonte cette donation et quels en sont les termes?

Les lettres pontificales permettent, à grand' peine, d'en deviner quelques phrases [10] ; c'est dans l'assemblée de Quierzy que la donation fut signée. Le biographe du pape Hadrien Ier mentionne un voyage fait à Rome par Charlemagne en 774 et le renouvellement de la *promissio* faite à saint Pierre et au pape Étienne dans l'assemblée de Quierzy [11]. Charles se fit lire le document, l'approuva, en fit écrire un nouvel exemplaire par son chapelain Etherius, il le signa et tous ses fidèles après lui : évêques, abbés, duc et grafions. Les chroniqueurs francs et l'auteur de la Vie du pape Étienne au *Liber* ne parlent pas de cette donation, ce qui a fait dire qu'elle était controuvée et la pièce de 774 apocryphe. Le texte de la Vie d'Hadrien paraît sincère [12]. L'acte de 754 portait la signature de Charles, alors enfant de 10 ans environ, qui pouvait se souvenir de l'assemblée et, parmi son entourage, il ne manquait pas de gens qui s'en souvenaient. De toute façon on peut croire que le pape n'eût pas soutenu, en 774, que Charles avait renouvelé la *promissio* de son père, s'il n'avait existé dans les archives franques un exemplaire de cet acte ou s'il avait trop sensiblement différé du diplôme de Charlemagne : *Quod B. Petro... genitor vester optulit et vestra excellentia amplius confirmavit* [13]. Mais que l'acte de 774 ait été la reproduction exacte de celui de 754, il est permis d'en douter. On a tenté de reconstituer ce dernier au moyen d'une étude minutieuse des privilèges de Louis le Pieux (817) et d'Othon Ier (962) qui, n'offrant entre eux que des différences insignifiantes, doivent s'inspirer d'un document plus ancien. La remarque est intéressante, la démonstration est habile, mais on ne peut que reconnaître que les donations faites au pape à Quierzy ne furent réalisées que plus tard.

XXXVII. La donation du roi Pépin. — Étienne II était, avons-nous dit, rentré à Rome vers la fin du mois d'octobre 754, et il put croire qu'Astolphe tiendrait ses engagements quand il apprit que le roi lombard avait remis la ville de Narni aux envoyés du roi Pépin. Lorsque celui-ci se fut éloigné, Astolphe reprit ses habitudes, refusa toute concession et ravagea du mieux qu'il put la campagne romaine. Étienne II écrivit deux fois à Pépin [14] et, de son côté, Astolphe se prépara à envahir le duché de Rome. Le 1er janvier 756, les Romains virent déboucher trois corps d'armée qui investirent la ville d'assez près, laissant toutefois la possibilité de quelques communications, ce qui permit au pape de faire sortir de nouveaux envoyés chargés d'emporter trois lettres [15] : la première au nom du pape, seul, la seconde au nom du pape, des évêques suburbains, des prêtres, diacres, ducs, cartulaires, comtes, tribuns, de tout le peuple et de toute l'armée adressée au roi, à ses fils, à tous les évêques, abbés, prêtres, moines, ducs, comtes et à toute l'armée des Francs, la troisième était plus inattendue, elle était censée écrite par l'apôtre saint Pierre : *Ego Petrus apostolus.*

Le prince des apôtres, le portier des cieux se disait menacé dans son sanctuaire ; lui venir en aide était un devoir sacré ; en se portant à son secours on acquérait des droits spéciaux à sa reconnaissance et à son patronage. Il n'en fallait pas plus. L'armée franque reprit la route du Mont-Cenis et Astolphe leva le siège de Rome, se réfugia dans Pavie et laissa le champ libre au silentiaire Jean, escorté du grand secrétaire Georges *(proto a secretis)*, chargés de mission pour le roi des Francs. Les deux fonctionnaires accompagnés d'un homme de confiance du pape s'embarquèrent à destination de Marseille où ils apprirent la présence de Pépin en Italie. Surpris, inquiets, ils attendirent et envoyèrent Georges rejoindre le roi Pépin non loin de Pavie. Georges supplia qu'on rendît à l'empereur Ravenne, l'exarchat et les villes contestées ; il n'obtint rien. Pépin lui répondit qu'il ne s'était mis en campagne que pour l'amour de saint Pierre et la rémission de ses propres péchés et méprisait toutes les compensations pécuniaires qu'on pouvait lui offrir. Le légat impérial n'obtint rien de plus et ne rapporta pas autre chose à Constantinople.

Astolphe devait payer les frais de la guerre : il lui fallut ajouter Comacchio à tout ce qu'on lui avait arraché, verser une forte contribution de guerre et reprendre le paiement du tribut que les anciens rois lombards

[1] Fantuzzi, *Monum. Ravennati*, t. VI (1804), p. 264. — [2] *Pactum*, n. 1. — [3] Cf. Freemann, *The patriciate of Pippin*, dans *English hist. review*, t. IV, p. 684-713. — [4] Cf. Cassiodore, *Variarum*, l. VI, ep. II. — [5] *Liber pontif.*, t. I, p. 431. — [6] *Ibid.*, t. I, p. 446. — [7] *Ibid.*, t. I, p. 449. — [8] *Codex Carolinus*, ep. VIII. — [9] *Ibid.*, ep. VI, VII. — [10] Lamprecht, *Das röm. Frage von König Pippin bis auf König Ludwig der Fromme*, in-8°, Leipzig, 1889, p. 93, n. 2. — [11] *Liber pontif.*, t. I, p. 498-499. — [12] L. Duchesne, *Liber pontif.*, t. I, p. CCXLII sq. — [13] *Codex Carolinus*, ep. XCIV. — [14] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2322, 2323. — [15] Id., *ibid.*, n. 2325, 2326, 2327.

donnaient aux Francs. Pépin savait maintenant par expérience ce que valait la foi d'un Lombard ; il laissa sur place un petit corps d'armée, commandé par l'abbé Fulrad, chargé de veiller à l'exécution des promesses faites, de ramasser des otages ; cela fait, il se rendit à Rome et déposa dans la confession de saint Pierre, outre les clefs des villes, l'acte par lequel le roi Pépin en faisait don à l'Apôtre, à son vicaire et à tous ses successeurs.

Le texte de cette donation n'existe plus, mais on lit dans la Vie d'Étienne II, la liste des territoires cédés au Saint-Siège. On y trouve d'abord Comacchio et Ravenne ; puis le pays compris entre l'Apennin et la mer, depuis Forli, au Nord, jusqu'à Iesi et Sinigaglia, au Sud. Ancône et le reste de ce qu'on appela plus tard les Marches, n'y figurent pas ; pas plus que Faënza, Imola, Bologne et Ferrare. L'état pontifical avait donc encore bien des progrès à faire au nord de l'Apennin. Au sud de la chaîne, Eugubbium (Gubbio) est seul mentionné. Son territoire touchait à celui de Pérouse, laquelle était encore romaine. Sauf Narni, annexée jadis au duché de Spolète, et qui fut rendue en 756, les « restitutions » d'Astolphe représentaient ce qu'il avait conquis lui-même, l'exarchat et la Pentapole à leur dernière période. A Rome on se souvenait du temps où Bologne, au Nord, et Osimo, au Sud, avaient été annexées et on en vint à se demander s'il ne serait pas possible de faire aux conquêtes de Luitprand le même sort qu'avaient subi les conquêtes d'Astolphe.

L'occasion s'offrit comme d'elle-même. Peu de mois après le départ de l'armée franque, Astolphe périt à la chasse et sa succession fut briguée par deux compétiteurs : l'ancien roi Ratchis, moine au Mont-Cassin, et Didier, duc de Toscane. Celui-ci promit au pape tout ce qu'il souhaita et, notamment, les *civitates quæ remanserunt*, c'est-à-dire Faënza, Imola et Ferrare, à l'ouest de l'exarchat ; Ancône, Osimo et Umana, au sud de la Pentapole ; il ajouta même Bologne.

Nous savons ce que le pape pensait de l'événement par sa lettre au roi Pépin (mars ou avril 757). Étienne II était au comble de ses vœux et à l'apogée de sa grandeur ; il se voyait l'arbitre de l'Italie. Le roi Didier attendait de lui une recommandation auprès du roi des Francs, les habitants des duchés de Spolète et de Bénévent sollicitaient la même faveur. Avant de tenir toutes ses promesses le roi Didier devait être débarrassé de Ratchis qui semblait avoir repris goût au métier de roi, Étienne II lui fit remettre en mémoire le chemin du Mont-Cassin ; il fallut la vue de deux armées pour le décider à s'y rendre ; alors Didier fut proclamé roi des Lombards ; il restitua Faënza et Ferrare à l'exarchat et garda tout le reste.

Étienne mourut le 26 avril 757 ; son frère Paul lui succéda et poursuivit auprès de Didier les réclamations commencées par son frère, il rencontra les mêmes refus. Il n'y avait pas lieu d'en être très surpris.

XXXVIII. Le pape Paul Ier. — Il revenait, en effet, à une tradition politique très contestable, lorsqu'il intervenait dans les affaires des duchés de Spolète et de Bénévent pour lesquels il réclamait le protectorat franc aux dépens des desseins et des intérêts du royaume lombard. C'était le retour aux desseins de Grégoire III abandonnés par le pape Zacharie, sous la pression des circonstances. Malgré les invitations du pape Paul, le roi Pépin montrait peu de goût pour une politique assez peu faite pour lui plaire. Il se déroba aux offres qu'on lui faisait et n'encouragea pas les prétentions romaines à des agrandissements du côté de l'exarchat et de la Pentapole. Cette attitude rendit confiance à Didier qui marcha contre les ducs de Spolète et de Bénévent ; le premier fut fait prisonnier, le deuxième prit la fuite et reçut un remplaçant. Ainsi, débarrassé de ses adversaires, Didier vint à Rome où le pape Paul renouvela ses revendications et n'obtint, contre la restitution des otages lombardiques que la promesse de la restitution d'Imola. Le pape parut se résigner, il écrivit au roi des Francs dans le sens convenu entre Didier et lui et, aussitôt, envoya une autre lettre qui annulait la précédente et maintenait toutes les prétentions romaines et sollicitait une nouvelle intervention [1].

Pépin envoya en Italie son frère Remedius, évêque de Rouen et le duc Autchaire qui réussirent à établir un compromis. Didier ne rendit aucune ville, pas même Imola, le pape garda ce qu'il avait ; on promit des réparations, des accommodements. Le pape Paul se plaignit fort et résista le plus qu'il put, mais comprit qu'il était de l'intérêt de tous et du sien d'entretenir de bons rapports avec ses voisins lombards et qu'il en fallait venir là puisqu'il ne pouvait se flatter de voir le roi des Francs traverser les Alpes à la tête d'une armée chaque fois qu'il s'élèverait une dispute entre Lombards et Romains. Les uns et les autres avaient d'ailleurs assez à faire en tenant tête aux Byzantins qui ne renonçaient ni à Ravenne, ni à l'Italie centrale, Constantin V se jugeait victime du pape Étienne II et se montrait plutôt disposé à s'entendre avec Didier ; il ne se privait pas de croire qu'il pourrait trouver un terrain d'entente en matière religieuse, avec les Francs. Ceux-ci s'étaient jusqu'alors montrés peu émus par la querelle iconoclaste. On le savait à Rome et le pape Paul était bien loin d'être rassuré à la pensée d'une entente possible entre Byzantins et Lombards et d'un accord religieux entre Francs et Byzantins.

Pépin dominait la situation de toute la hauteur de son intelligence politique et voyait la nécessité d'une paix solide entre Romains et Lombards ; il ne négligea rien pour y réussir. Le pape Paul insistait pour obtenir à Rome un *missus* franc permanent, le roi n'accorda rien de plus que des légations temporaires en vue de simplifier les difficultés toujours renaissantes. Le chef-d'œuvre de la diplomatie de Pépin fut, on peut le dire, de décider le pape à se réconcilier si sincèrement avec le roi des Lombards que celui-ci devint en Italie le représentant du protecteur du pape. Et Didier lui-même consentit à renoncer aux intrigues que, dès le début de son règne, il avait amorcées avec les Byzantins.

D'autre part, dans la question religieuse, Pépin observa une attitude aussi simple que prudente. Le pape l'exhortait sans cesse à se défier des tentatives impériales contre l'orthodoxie. Il écouta le pape et ne traita rien à Constantinople en dehors de lui. Les Byzantins finirent par le comprendre : en Italie, l'entente du pape, des Lombards et des Francs leur enlevait toute base d'action politique ; en France, la fidélité au pape coupait court à toute tentative de brouille entre lui et le roi des Francs.

A cette date, l'histoire des patrimoines prend fin et fait place à celle de l'État pontifical [2].

XXXIX. La donation de Charlemagne. — L'étude de la notice consacrée par le *Liber pontificalis* au pape Hadrien Ier a permis d'y distinguer deux parties, dont la première, morceau historique, commence en 772 et se termine à l'époque du siège de Pavie (juin 774). C'est l'ouvrage d'un contemporain très bien instruit des événements récents ; négociations avec Didier, roi des Lombards, règlement de compte avec le parti

[1] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2340, 2341. — [2] Cf. Ern. Lavisse, *L'entrée en scène de la papauté*, dans *Revue des Deux Mondes*, IIIe période, t. LXXVIII, 15 décembre 1886, p. 842-880, beaucoup de faits sollicités et de jugements contestables, mais une synthèse vigoureuse et qui mérite d'être lue mais non adoptée.

d'Afiarta, correspondance politique échangée avec Constantinople, démarche des gens de Spolète auprès du pape, voyage récent de Charlemagne à Rome, en 774. On est même en droit de se dire surpris que ce dernier épisode ait été exposé sans retouche. L. Duchesne n'y voyait que l'effet de l'insouciance et de la paresse, plutôt qu'un artificieux calcul de la part des biographes pontificaux du VIIIe et du IXe siècle. Le fait d'avoir interrompu la rédaction de la notice du pape Hadrien en 774 a entraîné cette conséquence grave de laisser subsister la promesse de donation faite par Charlemagne le 6 avril 774, à Saint-Pierre : *At vero quarta feria, egressus prænominatus pontifex cum suis iudicibus tam cleri quamque militiæ in ecclesia Beati Petri Apostoli, pariterque cum eodem rege se loquendum coniungens, constanter eum deprecatus est atque ammonuit et paterno affectu adhortare studuit ut promissionem illam* [1], *quam eius sanctæ memoriæ genitor Pippinus quondam rex et ipse præcellentissimus Carulus cum suo germano Carulomanuo atque omnibus iudicibus Francorum fecerant beato Petro et eius vicario sanctæ memoriæ domno Stephano iuniori papæ, quando Franciam perrexit, pro concedendis diversis civitatibus ac territoriis istius Italiæ provinciæ et contradendis beato Petro eiusque omnibus vicariis in perpetuum possidendis, adimpleret in omnibus. Cumque ipsam promissionem, quæ Francia in loco* [2] *qui vocatur Carisiaco facta est, sibi relegi fecisset, conplacuerunt illi et eius iudicibus omnia quæ ibidem erant adnexa. Et propria voluntate, bono ac libenti animo, aliam donationis promissionem ad instar anterioris ipse antedictus præcellentissimus et severa christianissimus Carulus Francorum rex adscribi iussit per Etherium, religiosum ac prudentissimum capellanum et notarium suum ; ubi concessit easdem civitates et territoria beato Petro easque præfato pontifici contradi spopondit per designatum confinium, sicut in eadem donationem continere monstratur, id est : a Lunis cum insula Corsica, deinde in Suriano, deinde in monte Bardone, id est in Verceto, deinde in Parma, deinde in Regio ; et exinde in Mantua atque Monte Silicis, simulque et universum exarchatum Ravennantium, sicut antiquitus erat, atque provincias Venetiarum et Istria ; necnon et cunctum ducatum Spolitinum seu Beneventanum. Factaque eadem donatione et propria sua manu eam ipse christianissimus Francorum rex eam conroborans, universos episcopos, abbates, duces etiam et grafiones in ea adscribi fecit ; quam prius super altare beati Petri et postmodum intus in sancta eius confessione ponentes, tam ipse Francorum rex quamque eius iudices, beato Petro et eius vicario sanctissimo Adriano papæ sub terribile sacramento sese omnia conservaturos qui in eadem donatione continentur promittentes tradiderunt. Apparem vero ipsius donationis eundem Etherium adscribi faciens ipse christianissimus Francorum rex, intus super corpus beati Petri, subtus evangelia quæ ibidem osculantur, pro firmissima cautela et æterna nominis sui ac regni Francorum memoria propriis suis manibus posuit. Aliaque eiusdem donationis exempla per scrinium huius sanctæ nostræ romanæ Ecclesiæ adscriptam eius excellentia secum deportavit.*

Ce fut donc le 6 avril 774 [3] que Charlemagne chargea son chapelain et notaire Etherius, futur abbé de Saint-Martin de Tours, de rédiger deux exemplaires d'une promesse de donation destinés à être conservés, l'un à la chancellerie pontificale, l'autre à la confession de saint Pierre. La chancellerie se chargea de faire des copies que le roi des Francs emporta avec lui. Le rédacteur de la notice assure que l'acte qu'il résume était conforme aux dispositions prévues dans la donation remise par Pépin le Bref au pape Étienne II en 757.

La promesse de donation portait sur une étendue de territoire à déterminer à l'aide d'une ligne qui, partant de Luni, à l'embouchure de la Magra, dans la mer Tyrrhénienne, rejoint à Monselice la frontière du duché de Venise. Telle doit être la limite septentionale du futur domaine pontifical et sa frontière avec le royaume lombard. Au Sud et à l'Est, ce domaine comprendra la Vénétie et l'Istrie, l'exarchat de Ravenne, les duchés de Spolète et de Bénévent. Il est entendu que l'exarchat est tel que Luitprand l'avait possédé, *sicut antiquitus erat* et tel qu'Étienne II avait voulu le rétablir. C'est tout au plus si l'on consentait à ne pas réclamer du *basileus* de Byzance quelques lopins de terre comme Gaëte, Naples, Amalfi, Reggio et Otrante, la Sicile et la Sardaigne.

Tout ce plan répondait à une politique qui s'affirmait dès le pontificat de Grégoire III (731-741) lorsqu'il s'appliquait à détacher de l'État lombard les duchés de Spolète et de Bénévent et soutenait vigoureusement leur révolte contre Luitprand, en 739. Le pape Zacharie avait renoncé à cette entreprise, mais elle avait retrouvé des partisans dans les deux duchés depuis la constitution de l'État pontifical par Pépin le Bref. Ceux-ci pensèrent trouver le moment propice après la mort d'Astolphe, ils élurent un duc de Spolète, nommé Alboin, et, d'accord avec ceux de Bénévent, sollicitèrent, par l'entremise d'Étienne II, la protection du roi des Francs [4] : *Nam et Spoletæni ducatus generalitas per manus beati Petri et tuum fortissimum brachium constituerunt sibi ducem. Et tam ipsi Spolitini quamque etiam Beneventani omnes se commendare per nos a Deo servatæ excellentiæ tuæ cupiunt, et inminent anhelantius in hoc deprecandum bonitatem tuam.* Pépin trouvait peut-être que ses représentants, conduits par Fulrad, n'avaient que trop engagé son *fortissimum brachium ;* il refusa de s'engager plus à fond et le roi Didier n'eut pas grand' peine à faire place nette à Spolète où Alboin fut mis en prison, et à Bénévent d'où Luitprand prit la fuite. L'événement n'était pas oublié et, en 774, dès qu'ils connurent la présence du roi Charles à Rome, les Spolétans y accoururent et sollicitèrent leur annexion à l'État pontifical. Des Bénéventins on ne parla pas alors, mais il y a lieu de croire qu'on compta sur eux.

Qu'en serait-il de la province de Vénétie-Istrie, dont on savait qu'elle tendait à l'autonomie? On pourrait lui appliquer les mêmes assurances qui avaient été garanties à l'exarchat ; pour la Tuscie lombarde on ne pouvait se flatter de la rattacher à l'État pontifical que si on voulait faire à celui-ci une plus large part.

Aucune préoccupation de patrimoine à revendiquer n'inspirait l'État romain dans cette affaire des régions limitées par la frontière *a Lunis-Monte Silicis.* Si l'Église de Rome avait autrefois possédé des *latifundia* dans ces pays, la conquête lombarde de 569 les lui avait repris et on ne lit nulle part qu'ils aient fait de sa part l'objet d'une réclamation avant l'année 774. Dès le temps du pontificat de saint Grégoire le Grand et au VIIe siècle, cette Église ne possède de pa-

[1] Le biographe a évidemment en vue un autre document que ceux qui sont mentionnés dans la Vie d'Étienne II. Ces textes, en effet, ne parlent que de deux pièces, toutes les deux postérieures à l'entrée de Pépin en Italie ; la première est le traité de Pavie, en 754, la seconde est une charte de donation par laquelle Pépin cédait au pape les villes de l'exarchat et de la Pentapole qu'Astolphe avait été contraint d'évacuer. Ici, au contraire, il est question d'une pièce antérieure datée de Quierzy et remise au pape Étienne II avant son départ de France ; cette pièce n'est pas une donation mais une promesse et une promesse qui n'a jamais été, jusqu'ici, réalisée dans toute son étendue *(in omnibus).* — [2] La Vie d'Étienne II ne parle nullement d'une promesse écrite, faite et signée à Quierzy-sur-Oise. Ce n'est pas à elle que le biographe d'Hadrien doit ce renseignement. — [3] Cette date du 6 avril correspond au mercredi de la semaine de Pâques. — [4] *Codex Carolinus*, Étienne II à Pépin, mars-avril 757.

trimoines qu'en terre impériale. On ne rencontre pas la preuve d'un seul patrimoine revendiqué avant la chute du royaume lombard. « Il n'en est pas de même du patrimoine des Alpes Cottiennes, saisi par Rotharis vers 640 ; celui-ci fut réclamé par le pape Jean VII et rétrocédé par le roi Aripert [1], puis repris et enfin rendu par Luitprand. Si la frontière indiquée ici avait réellement le sens qu'on a cru pouvoir lui donner, elle devrait comprendre la province des Alpes Cottiennes, ou tout au moins la rivière de Gênes, c'est-à-dire le pays où se trouve le patrimoine en question. Or il n'en est rien : le tracé part de Luni et laisse à l'Ouest la rivière de Gênes et la province des Alpes Cottiennes. Il s'agit donc de souveraineté [2]. »

XL. Accroissement de l'État pontifical sous Hadrien Ier [3]. — « Après avoir installé un gouvernement provisoire à Pavie, Charles retourne en France, réservant pour le moment l'accomplissement de la promesse faite au pape. Tout ce qu'il a fait en ce sens, c'est de rendre les villes de Bologne et d'Imola. Encore l'archevêque de Ravenne, Léon, s'en est-il emparé, prétendant exercer son autorité sur toutes les villes de l'Émilie, tant celles que le pape avait obtenues antérieurement que les deux qui venaient d'être détachées du royaume lombard. Mais ceci est une question accessoire. Quelle qu'en doive être la solution, il est entendu que Bologne et Imola sont « restituées ». Le pape est en possession de Spolète, dont le duc Hildebrand date ses actes par la mention du pontificat d'Hadrien. De ce chef, le territoire de l'État romain est presque doublé. Néanmoins, il semble que rien ne soit encore fait. Dans la première lettre qu'il écrit à Charles, après son départ d'Italie, Hadrien, au milieu de beaucoup de plaintes contre l'archevêque de Ravenne, gémit de ce que les promesses faites n'ont pas été remplies [4] : *Et ecce improperatur nobis a pluribus nostris inimicis, exprobantes nos et dicentes : Quid vobis profuit quod Langobardorum gens est abolita et regno Francorum subiugata? Et ecce iam nihil de his quæ promissa sunt adimpletum est.*

Un peu plus tard, au commencement de 775, il apprend, par une lettre du roi, qu'il se propose de venir au mois d'octobre pour exécuter tout ce qu'il a promis au bienheureux Pierre, pour augmenter, exalter la situation de l'Église [5] : *Omnia quæ beato Petro et nobis polliciti estis ad effectum perducere... Augmento et exaltatione matris tuæ sanctæ Dei Ecclesiæ in Italiam destinatis properare.* Il lui écrit aussitôt pour le confirmer dans ces bonnes dispositions. Les envoyés qui portent sa lettre à la cour de Charles en reçoivent de bienveillantes paroles qui remplissent le pape de confiance. Dans une autre lettre de la même année, il insiste vivement sur ses espérances [6] : *Confirmet... Deus noster hoc ipsud in vestro florigero pectore, quatenus velociorem atque copiosum fructum... Romana nostra Ecclesia... de vestra consequatur promissione... Deprecor... ut velociter ea quæ beato Petro... per tuam donationem offerenda spopondisti, adimplere jubeas ; quatenus isdem princeps apostolorum* multo amplius *tibi protector et auxiliator... existat... Optime enim cognoscimus, qualis firmitas et integritatis stabilitas inter nos, Deo auspice, in apostolica aula corroborata est. Et scimus cui credidimus, et certi sumus.* Mais il ne parle plus de la prochaine arrivée du roi. Charles, en effet, avait résolu d'envoyer à sa place des *missi* chargés d'arranger les choses. Ils n'étaient point encore arrivés le 27 octobre, et le pape trahit quelque regret à ce sujet dans une lettre de cette date [7]. Le mois de novembre vient et Hadrien, impatient, réclame à Pavie, auprès du gouvernement provisoire. On lui répond que les *missi* ne doivent pas se rendre tout de suite à Rome. Ce retard le jette dans une grande inquiétude. Il députe aussitôt à Charlemagne l'évêque de Préneste, André, et Pardus, higoumène de Saint-Sabas, pour lui adresser les plus pressantes exhortations et le décider à remplir ses promesses et celles de son père Pépin. Malgré ses craintes, il se soutient encore par la confiance que lui inspire la promesse du roi. Il espère obtenir « des fruits abondants, une élévation considérable [8] » : *Unde et* copiosum *a vobis suscipi præstolamus fructum ; ut sicut cœpisti, bonum opus perficias, tuisque temporibus sancta Dei Ecclesia* multo amplius exaltata *permaneat.* Enfin les *missi* se mettent en route. Arrivés à Pérouse, ils y trouvent des envoyés du pape et des équipages tout prêts pour les conduire à Rome. Mais au lieu de se rendre à l'invitation pontificale, ils se dirigent vers Spolète, où ils doivent, disent-ils, avant tout s'aboucher avec le duc Hildebrand. De plus en plus alarmé, Hadrien les fait relancer à Spolète, demandant qu'au moins ils passent par Rome pour se rendre à Bénévent où on sait qu'ils ont l'intention d'aller. Mais les *missi* sont inflexibles. Sans écouter les remontrances du pape, ils partent pour Bénévent. Hadrien exhale aussitôt sa douleur dans une lettre où il rappelle à Charlemagne ses engagements récents, ses discours tenus à Rome dix-huit mois auparavant, ses promesses faites à Saint-Pierre, nommément à propos du duché de Spolète, dont la possession est maintenant mise en cause [9]. Revenus de Bénévent à Spolète, les *missi* cherchent à opérer un rapprochement entre le duc Hildebrand et le pape. Celui-ci envoie, sur leur demande, des otages au duc de Spolète, avec un sauf-conduit qui lui permettra de venir à Rome. Mais les envoyés du pape, arrivés à Spolète, y trouvent Hildebrand en train de comploter avec les ducs de Bénévent, de Chiusi et de Frioul [10]. La situation s'est donc compliquée. Le duc de Spolète est en révolte, non seulement contre le pape, mais contre le roi lui-même. Raison de plus pour que le roi se décide à venir en Italie, à exécuter enfin ses promesses de l'année 774. C'est ce que le pape ne cesse de lui répéter [11]. Sa dernière lettre, dans cette période, est du mois de février 776. Charlemagne vint en effet ; mais il se contenta de dompter la révolte du duc de Frioul, les autres conjurés ayant sans doute été déconcertés par la mort de l'empereur Constantin V, sur l'appui duquel ils avaient compté. Après avoir séjourné dans l'Italie du Nord tout le printemps et même une partie de l'été, il repassa les Alpes, rappelé par une nouvelle révolte des Saxons. Ce fut une grande déconvenue pour le pape. A partir de ce moment, jusqu'au mois de mai 778, le *Codex Carolinus* ne contient plus aucune lettre pontificale. Quand la correspondance reprend, c'est sur un autre ton. Au commencement de l'année 778, Charles avait promis à deux envoyés du pape de venir passer à Rome les fêtes de Pâques et d'y faire baptiser son fils Pépin, né peu de mois auparavant. Cette promesse resta encore sans effet, l'expédition d'Espagne étant venue se mettre à la traverse. Au mois de mai, Hadrien écrit au roi pour insister encore une fois sur l'exécution de la promesse de 774. Pour la première fois on le voit

[1] *Liber pontif.*, édit. Duchesne, t. I, p. 385, 398 ; P. Fabre, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. IV, 1884, p. 383. — [2] L. Duchesne, dans *Liber pontif.*, t. I, p. CCXXXVIII. — [3] L. Duchesne, dans *Liber pontif.*, t. I, p. CCXXXVIII-CCXLI. — [4] *Codex Carolinus*, p. 172 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2408. — [5] *Codex Carolinus*, p. 177 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2413. — [6] *Codex Carolinus*, p. 180, 181 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2414. — [7] *Codex Carolinus*, p. 182 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2415. — [8] *Codex Carolinus*, p. 186 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2416. — [9] *Codex Carolinus*, p. 190, 191 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2418. — [10] *Codex Carolinus*, p. 192 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2419. — [11] *Codex Carolinus*, p. 193, 195, 197 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2420, 2422.

ici évoquer le souvenir de l'empereur Constantin et faire allusion à la fameuse donation par laquelle l'Église romaine « a été élevée et exaltée, a reçu le pouvoir dans ces régions d'Hespérie [1] ». Charles est exhorté à imiter cet exemple, à devenir un nouveau Constantin. Cependant, à côté de ces rêves grandioses, le pape juge à propos de mettre en avant des revendications plus modestes et plus pratiques. Il envoie au roi les « diplômes par lesquels divers empereurs, patrices, et autres personnes craignant Dieu ont fait à Saint-Pierre des dons en Tuscie, dans les duchés de Spolète et de Bénévent, dans l'île de Corse et dans le patrimoine de Sabine; il se plaint de ce qu'ils ont été confisqués depuis de longues années par les Lombards et en sollicite la restitution. Dans ce plaidoyer, tous les arguments sont réunis ; d'abord le meilleur, la promesse de Charles en 774, puis la donation de Constantin, enfin les anciens titres de propriété antérieurs à l'invasion lombarde. Charlemagne vint à Rome aux fêtes de Pâques de l'année 781. C'est alors que le pape obtint le patrimoine de Sabine. Un patrimoine de ce nom avait déjà été rendu au pape Zacharie par Luitprand et cette restitution avait été ou confirmée ou complétée par Didier [2] ; mais il s'agissait maintenant de bien autre chose. Les réclamations du pape se fondaient, comme il a été dit ci-dessus, sur d'antiques donations dont les effets avaient été interrompus par les premières conquêtes lombardes et par les entreprises des ducs de Spolète durant le VIIe siècle. On ne pouvait revenir à un état de choses aussi ancien sans troubler beaucoup de possessions. Aussi se produisit-il des oppositions très vives qui rendirent fort difficile la tâche des *missi* royaux, Etherius et Magenarius, chargés de régler cette affaire sur le sol même. Longtemps après Hadrien et Charlemagne, les papes et les abbés de Farfa furent en contestation sur des questions de propriétés et de limites ; bien que la célèbre abbaye ne soit pas mentionnée dans la correspondance d'Hadrien à propos de la Sabine, on peut croire qu'elle ne fut pas étrangère aux difficultés rencontrées de ce côté par les commissaires de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, on parvint à établir une limite ; le privilège de 817 en fait mention en disant qu'elle fut fixée par les abbés Etherius et Magenarius [3]. Les textes qui parlent de ce domaine l'appellent tantôt *patrimonium* tantôt *territorium*. Cela vient sans doute de ce qu'il ne contenait pas de cité organisée et que sa population était tout entière formée de colons soit de l'Église romaine, soit de l'abbaye de Farfa, soit de particuliers. Dans ces conditions, propriété et souveraineté tendaient à se confondre, ou du moins il était facile de passer de l'une à l'autre, de se fonder sur la première pour arriver à la seconde. Un troisième voyage de Charlemagne, en 787, fut l'occasion d'une autre concession de territoire. Cette fois-ci, les frontières de l'État romain furent notablement agrandies du côté du Nord [4]. A la fin de 787, le pape était entré en possession effective de Suana, Toscanella, Viterbe, Bagnorea, et d'autres localités de la Tuscie lombarde: Orvieto, Ferentum, Orchia [5], Marta et le *castellum Felicitatis*. La concession de Charles comprenait en outre les territoires de Rosellæ et de Populonia ; mais sur ce point, il y eut des « difficultés d'exécution ; on ne peut affirmer que tout ait été alors remis aux mains du pape. Ce n'était pas tout ; le roi avait dilaté l'État pontifical au Sud, aussi bien qu'au Nord, diminué à son profit le duché de Bénévent comme le duché de Toscane. Capoue était la plus lointaine des villes concédées de ce côté ; entre elle et la frontière romaine, le privilège de 817 énumère Teano, Aquino, Arce, Arpino et Sora. Autant que nous sommes renseignés par les lettres d'Hadrien, cette concession ne sortit pas son effet. Tout ce que le pape put obtenir, ce fut qu'on lui remit les évêchés, les monastères, les *curtes publicæ* et les clefs des villes [6]. La donation de 787 ne reçut ainsi qu'une exécution imparfaite. Outre ces agrandissements, dont l'histoire peut être suivie dans la correspondance du pape Hadrien, il faut noter encore la concession de l'île de Corse qui paraît bien avoir été au pouvoir de l'Église romaine au temps du pape Léon III [7], et sur laquelle son prédécesseur avait élevé quelques réclamations. Il n'est pas possible d'indiquer à quel moment l'Église romaine entra en possession de cette île. Nous sommes en revanche mieux renseignés sur une concession d'une autre nature, celle du tribut de la Toscane et du duché de Spolète, qui fut attribué à saint Pierre à la suite d'une convention entre Hadrien et Charles [8] : *Firmamus... censum et pensionem seu ceteras dationes quæ annuatim in palatium regis Longobardorum inferri solebant, sive de Tuscia Longobardorum sive de ducatu Spoletino, sicut in suprascriptis donationibus continetur et inter sanctæ memoriæ Adrianum papam et domnum ac genitorem Karolum imperatorem convenit, quando idem pontifex eidem de suprascriptis ducatibus, id est Tuscano et Spoletino, suæ auctoritatis præceptum confirmavit, eo scilicet modo ut annis singulis prædictus census æcclesiæ beati Petri apostoli persolvatur, salva super eosdem ducatus nostra in omnibus dominatione et illorum ad nostram partem subiectione*. En même temps qu'on lui attribuait ce revenu, le pape confirmait l'autorité du roi sur ces deux duchés, c'est-à-dire, ce semble, renonçait de ce côté à tout droit de souveraineté. Il est à remarquer que les concessions effectives de Charlemagne, celles de 781 et de 787, ont ceci de commun qu'elles représentent une extension générale des frontières du duché de Rome. Du côté de l'exarchat et de la Pentapole il n'est plus question, au moins depuis 778, d'aucune réclamation ni d'aucune concession. Charles avait pu se convaincre que le pape n'avait pas le bras assez fort pour tenir dans l'obéissance les populations d'outre-Apennin. Hadrien lui-même ne pouvait pas avoir méconnu les leçons de l'expérience. Ce qu'il aurait revendiqué de ce côté risquait fort de tomber entre les mains de l'archevêque de Ravenne, c'est-à-dire d'un prélat dont les prétentions, dans l'ordre ecclésiastique comme dans l'ordre politique, avaient souvent créé des difficultés à ses prédécesseurs et à lui-même. Il était plus sage de s'étendre du côté du duché de Spolète, de la Campanie et de la Toscane lombarde, pays plus faciles à maintenir dans l'orbite de Rome. La concession de la Maremme toscane, jusqu'à Populonia, c'est-à-dire jusqu'à la hauteur de l'île d'Elbe, donnait au pape des facilités pour gouverner son domaine de Corse. Du côté de la Campanie, lui donner la route de Capoue et Capoue elle-même, c'était le mettre à même de recueillir un jour ou l'autre l'héritage des Grecs de Gaëte et de Naples, sans parler des patrimoines campaniens que l'Église romaine revendiquait en vain depuis le temps d'Étienne II. La résignation du pape Hadrien était donc bien justifiée. Il est certain toutefois que, même en mettant les choses au mieux, en considérant comme réellement entrés

[1] *Codex Carolinus*, p. 199 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2423. Que ces paroles visent la donation apocryphe, c'est ce qui semble indubitable. — [2] *Codex Carolinus*, p. 226. — [3] Th. von Sickel, *Das Privil. Otto I.*, p. 175. — [4] *Codex Carolinus*, p. 256 ; Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2460. — [5] Orchia est actuellement une localité appelée Castello d'Orchia, à mi-chemin entre Bieda et Toscanella. Marta était à l'extrémité sud du lac de Bolsène, près de l'endroit où en sort la rivière Marta. Les cinq dernières localités, indiquées par le terme général *ceterasque civitates*, dans la lettre d'Hadrien, sont énumérées dans le privilège de 817. — [6] *Codex Carolinus*, p. 265. — [7] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 2515. L'île de Corse n'avait pas appartenu aux Lombards. L'Église romaine y avait des terres. Charles aura sans doute reconnu les receteurs de ce patrimoine comme gouverneurs de la population insulaire. — [8] Privilège de 817, dans Th. von Sickel, *op. cit.*

dans le domaine pontifical des cités et territoires que l'on ne parvint pas à y faire entrer, les concessions de Charlemagne ne représentent qu'une faible part des promesses de 774. Au delà de l'Apennin, tout s'est borné à la restitution de Bologne et d'Imola, promises depuis longtemps par Didier. Des duchés de Toscane, de Spolète et de Bénévent, une faible partie seulement a été concédée. Ce n'est point cela, évidemment, que le pape Hadrien attendait quand il écrivait ses lettres de 774 à 776, et même celle de mai 778. Après cette dernière tentative en faveur d'une véritable exaltation de la puissance temporelle des pontifes romains, il se résigne à de maigres agrandissements du duché de Rome, longtemps différés, mollement exécutés, destinés, pour une large part, à rester à l'état de projet.

« Pourquoi cette résignation? Quel changement s'est opéré dans la volonté de Charlemagne? Comment se fait-il que le pape, après lui avoir si souvent rappelé, jusqu'en mai 778, la promesse qu'il avait faite au bienheureux apôtre Pierre, cesse tout à coup d'invoquer cet engagement et se borne à réclamer des concessions de détail? Je crois que tout s'explique par la marche des faits depuis l'entrée de Charlemagne en Italie. Aux fêtes de Pâques de 774, Charles n'était pas encore le maître du royaume lombard. Didier tenait dans Pavie. Il est fort douteux que le roi franc eût dès lors le projet de se substituer, purement et simplement au roi lombard en fonctions, tout en maintenant le royaume avec ses limites et son organisation. Une fois devenu roi des Lombards, Charles dut trouver que ce qui était bon à prendre était bon à garder, se montrer moins enclin à faire des générosités aux dépens d'un bien qui n'était plus celui des autres. D'ailleurs, ce qui se passa en Émilie, à Spolète, à Bénévent dut lui prouver que si, dans ces contrées, on caressait assez volontiers les rêves d'autonomie, si on tenait médiocrement à être des sujets effectifs du roi de Pavie, si même on s'était volontiers réclamé du pape tant qu'il n'avait été question que d'échapper à la domination des rois lombards, on n'avait cependant nul enthousiasme pour celle du gouvernement romain. Pourquoi, après tout, détruire brusquement un établissement politique consacré par une durée de deux siècles? A quel profit? L'objet essentiel des guerres d'Italie, c'était d'assurer la sécurité du pape contre les entreprises des rois lombards. Donner à l'État romain des limites très étendues, en se bornant à diminuer d'autant le royaume rival, c'était le mettre en état de se défendre lui-même, sans réclamer à tout propos l'intervention du roi franc, son protecteur. Mais une fois le roi franc devenu souverain des Lombards, Rome n'avait plus rien à craindre ; les revenus de saint Pierre étaient à l'abri de toute entreprise hostile. Le prince des apôtres, dont la protection tenait sans doute beaucoup de place dans les préoccupations des rois francs, devait se considérer comme satisfait. Que ses successeurs fussent les chefs d'un État plus ou moins grand, pourvu que leur indépendance et leur considération fussent assurées, cela devait le toucher assez peu. Restait la promesse, faite au tombeau sacré, dans des circonstances si solennelles. Charles n'était pas homme à traiter avec légèreté un tel engagement. Serré entre ses serments et ce qui lui semblait être les exigences de la situation politique, il commença par différer d'exécuter la donation de 774, promettant toujours d'arranger les choses, quand il aurait le loisir de venir en Italie. Quand il y vint, en 781, il y avait sept ans que les événements marchaient. Hadrien fut sans doute plus disposé à restreindre des revendications dont l'exécution, il le voyait, n'était pas aisée, et qui avait perdu sa raison d'être. Il se rendit aux observations du roi et la donation fut retirée. C'est ainsi que je m'explique pourquoi il n'y est plus jamais fait allusion dans la correspondance des papes Hadrien et Léon III, pas plus que dans le privilège de 817. C'est encore à cause de cela que, tandis que le privilège de 817 s'est conservé assez longtemps pour que son texte ait pu nous parvenir, en dépit de quelques altérations, la donation de Charlemagne n'est connue que par l'abrégé qu'en donne le *Liber pontificalis*. Pour indemniser le pape autant que cela était possible, on lui accorda les concessions de territoire énumérées ci-dessus et, de plus, comme une sorte de reconnaissance d'un droit et d'une autorité théorique, les redevances que la Toscane et le duché de Spolète payaient autrefois aux rois lombards. En somme donc, la promesse de donation rapportée dans la Vie d'Hadrien n'a pas contre elle de ces objections intrinsèques qui font écarter un document comme impossible : loin de là, elle explique fort bien certaines fluctuations de la politique italienne de Charlemagne et des réclamations pontificales. Il n'y a donc nulle raison de supposer que le résumé qu'en donne le biographe d'Hadrien soit inexact et altéré, soit par un effet de l'éloignement chronologique, soit par une connaissance imparfaite, soit par une volonté délibérée de manquer à la vérité. »

Terminons cette longue citation par une pièce relative au séjour de Charlemagne à Rome, en 774 ; c'est la dédicace métrique et acrostiche de la collection canonique hadriano-dionysienne, offerte alors au roi des Francs par le pape Hadrien ; l'acrostiche donne ces mots : *Domino eccell. filio Carulo magno regni Hadrianus papa.*

D *ivina fulgens doctrina sceptra præcellit regni,*
O *rigo regum felix, semper genitura beata.*
M *olem perspicimus legis gratiam laudis habere.*
I *usto gignitur rege ecclesiæ almæ defensor ;*
N *unquam enim vinci potest disciplina cœlestis.*
O *lim eam sumens paterni triumphans regni*
E *xemplum, quo devota fides victoria gaudet,*
C *hristo iuvante ac beato clavigero Petro*
C *unctas adversas gentes regalibus subdit plantis.*
E *n radix beata instar contulit prole.*
L *æta Deum colere, legem semper amare divinam,*
L *audabilem servare fidem sanctamque defendere vitam,*
F *autorem prorsus habens ianitorem in triumphis cœli,*
I *psius freta virtute victrice persistit semper*
L *umen sequens doctrinæ fidem apostolicæ sedis.*
I *n hanc sanctam sedem magnus rex Carolus splendet ;*
O *mnibus per eum ditata bonis triumphat ubique,*
C *œleste semper in his habere meruit regnum ;*
A *rma sumens divina gentes calcavit superbas,*
R *eddidit prisca dona ecclesiæ matri suæ,*
U *rbesque magnas, fines simul et castra diversa.*
L *angobardam ac Erulam virtute divina prostravit gentem,*
O *pans amplectit fidem, quam suscepit ab oris.*
M *agna prosapia hæc in toto rutilat mundo.*
A *ltus, nobilis, nitens, regit diversa regna.*
G *audens celer ad limina venit apostolorum sospes.*
N *imis laudibus hymnisque populo celebratur ab omni.*
O *bnixe prose summum orare antistitem poscit*
R *edimi sibi noxas a iuventute commissas.*
E *xutus suffragiis almis spondebat lingua magistro*
G *enium servare sanctæ ecclesiæ in ævo Romanæ.*
I *ustitias almi Petri sui protectoris tueri,*
H *abilem (?) ut super donans in eius confessione libavit.*
A *d hæc Hadrianus præsul Christi prædixit triumphos,*
D *extera protegi divina Petro comitante Pauloque.*
R *omphæam victoriæ donantes, atque pro te dimicantes*
I *nlæsus cum tuis victor manebis, nempe per ipsos*
A *ditum petunt urbis Papiæ te ingredi victorem.*
N *efa perfidi regis calcabis Desiderii colla,*
V *ires eius prosternens mergis barathrum profundis*
S *eptus Langobardorum regnum munus reddis tuum*
P *ollicita sacra dona clavigeri aulæ Petri,*
A *mplius donans tibi victoriam simulque honorem,*
P *er sæcla regnari cum tuis hic in futuroque sobolis.*
A *lege nunquam discedis hæc observans statuta.*

XLI. Bibliographie pour les patrimoines. — 1° *Sources.* — Saint Grégoire Ier, *Registrum epistolarum*, édit. Ewald et Hartmann, dans *Monum. Germ. hist.*, in-4°, Berolini, 2 vol., 1887-1895, et dans *P. L.*, t. LXXV-

LXXIX, Paris, 1849 ; cf. Jean Diacre, *Vita sancti Gregorii, P. L.*, t. LXXV, Paris, 1849 ; Paul Diacre, *Vita sancti Gregorii, P. L.*, t. LXXV, 1849. — *Liber pontificalis. Texte, introduction et commentaire*, par L. Duchesne, in-4°, Paris, 1886-1892. — *Regesta pontificum romanorum ab condita Ecclesia ad annum MCXCVIII* par Ph. Jaffé et W. Wattenbach, 2 vol., Leipzig, 1885-1888. — *Codex Carolinus*, édit. Ph. Jaffé, dans *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. IV : *Monumenta Carolina*, Berolini, 1867. — *Liber diurnus romanorum pontif.*, édit. Th. von Sickel, Vindobonæ, 1889. — *Regesta pontif. romanorum, inde ab ann. 1198 ad ann. 1304*, édit. Aug. Potthast, Berlin, 1874-1875. — Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, Florentiæ, 1763. — *Liber censuum sanctæ romanæ Ecclesiæ*, de Cencius Camerarius, en 1192, édit. Paul Fabre, *Le Liber censuum de l'Église romaine. Texte, introduction et notes*, Paris, 1889. — *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, édit. Aug. Theiner, Romæ, 1861.

2° *Travaux.* — *Analecta juris pontificii*, Rome, 1855, sér. I-XIX. — *Archivio storico, artistico, archeologico e letterario della città e provincia di Roma*, t. I-III, Roma, 1875. — Armbrust, *Die territoriale Politik der Päpste von 500-800*, in-8°, Göttingen, 1885. — P. Bastien, *Les origines des États pontificaux*, dans *Revue bénédictine*, t. XII, 1895, p. 444-455. — C. Bayet, *Remarques sur le caractère et les conséquences du voyage d'Étienne III en France*, dans *Revue historique*, t. XX, 1882, p. 88-105. — *Bibliografia storica della città e luoghi dello stato pontificio, con suppl.*, Roma, 1792-1793. — *Bibliografia romana. Notizie della vita e delle opere degli scrittori romani dal sec. XI fino ai nostri giorni*, Roma, 1880. — *Biblioteca storica italiana. Catalogo... di opere antiche e moderne relative alla storia generale e particolare d'Italia*, Firenze e Torino, 1881. — H. Bloch, *Das Privileg Henrichs für die römische Kirche*, dans *Neues Archiv*, t. XXV, 1900, p. 681-693. — Et. Borgia, *Breve istoria del dominio temporale della Sede apostolica nelle due Sicilie*, Roma, 1789. — M. Brosch, *Papst Julius II und die Gründung des Kirchenstaates*, in-8°, Gotha, 1878. — Brunengo, *Le origini della sovranità temporale dei papi*, in-12, Roma, 1862 ; *Il patriziato romano di Carlomagno*, in-8°, Prato, 1893. — W. Castendyck, *Italien und das fränkische Reich zur Zeit Königs Pippins*, in-8°, Rostock, 1875. — Cenni, *Monumenta dominationis pontificiæ*, t. I-III, Romæ, 1760. — Fr. Cerroti, *Bibliografia di Roma medievale e moderna. Opera postuma, accresciuta a cura* di Enrico Celani, t. I, *Storia ecclesiast.-civile*, Roma, 1893. — H. Colombier, *Remarques sur les possessions de l'Église romaine à la fin du VIe siècle*, dans *Études relig., phil., hist. et litt.*, V^e sér., t. II, 1872, p. 25-45. — A. Coppi, *Discorso sulle finanze dello stato pontificio*, etc., Roma, 1855. — G. Debombourg, *Atlas chronologique des États de l'Église, présentant les modifications territoriales des domaines pontificaux, depuis le VIIIe siècle jusqu'à nos jours*, petit in-fol., Lyon, 1862, 20 cartes. — Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, in-8°, Paris, 1888. — *Domaines temporels de l'Église*, dans *Analecta juris pontificii*, t. IV, 1860, col. 1907-1979, 2187-2225. — A. Dove, *Korsika und Sardinien in der Schenkungen der Päpste*, dans *Sitzungsberichte der münchener Akademie*, 1894. — L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, t. I, 1896, p. 105-146, 238-286, 298-334, 453-483, 498-514. — Dudden, *Gregory the Great, his place in history and thought*, in-8°, London, 1905. — H. Engelen, *Die erste Versuche zur Gründung des Kirchenstaats*, in-8°, Halle, 1882. — H. de L'Épinois, *Du gouvernement et de l'administration des États pontificaux au XIIIe et au XIVe siècle, fragments historiques*, dans *Revue du monde catholique*, t. III, 1862, p. 265-282, 406-421, 547-563, 747-760 ; *Une insurrection dans les États du Saint-Siège en 1434 et 1435*, dans même revue, t. VIII, 1864, p. 630-646 ; *L'invasion dans les États de l'Église, 1228-1250*, dans même revue, t. XIX, 1867, p. 776-799 ; *Le gouvernement des papes et les révolutions dans les États de l'Église, extraits des archives secrètes du Vatican et autres sources italiennes*, in-8°, Paris, 1865 ; *L'État pontifical*, dans *Analecta juris pontificii*, t. XXI, 1882, p. 627-640. — P. Fabre, *De patrimoniis romanæ Ecclesiæ usque ad ætatem Carolinorum*, in-8°, Insulæ, 1892 ; cf. Ch. Pfister, dans *Revue historique*, t. LI, 1893, p. 145-150. — F. Ficker, *Das deutsche Kaiserreich in seinen universalen und nationalen Beziehungen*, 2° édit., Innsbruck, 1862 ; *Forschungen zur Reichs-und Rechtsgeschichte Italiens*, t. II, Innsbruck, 1869. — Floss, *Die Papstwahl unter den Ottonen*, in-8°, Freiburg, 1858 ; *Leonis VIII privilegium*, etc., 1858. — Galletti, *Del primicero della santa Sede apostolica*, in-4°, Roma, 1776 ; *Del vestarario della santa romana Chiesa*, in-4°, Roma, 1758. — F. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, 1886. — H. Grisar, *Ein Rundgang durch die Patrimonien des heil. Stuhles um das Jahr 600*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, Innsbruck, 1880, p. 321-360 ; *Verwaltung und Haushalt der päpstlichen Patrimonien um das Jahr 600*, dans même revue, 1877, p. 526-553. — J. Guiraud, *L'État pontifical après le Grand Schisme. Étude de géographie politique*, in-8°, Paris, 1895. — W. Gundlach, *Die Entstehung des Kirchenstaats und der curiale Begriff Respublica Romanorum*, dans *Untersuchungen zur deutschen Staats-und Rechtsgeschichte herausgegeb. von* Otto Gierke, t. LIX, Breslau, 1899. — H.-M. Gwatkin et Whitney, dans *The Cambridge medieval history*, in-8°, t. I-II, Cambridge, 1911-1913. — H. Hamel, *Untersuchungen zur älteren Territorialgeschichte des Kirchenstaates*, in-8°, Göttingen, 1899. — L.-M. Hartmann, *Untersuchungen zur Geschichte der byzantin. Verwaltung in Italien, 540-750*, Leipzig, 1889. — L. von Heinemann, *Der Patrizial der deutschen Könige*, in-8°, Halle, 1888 ; *Heinrichs VI angeblicher Plan von einer Säkularisation des Kirchenstaats*, dans *Mittheil. der Instit. für österreich. Gesch.*, t. IX, 1888, p. 134-136. — F. Hirsch, *Papst Hadrian I. und das Fürstentum Benevent*, dans *Forschungen zur deutsch. Gesch.*, t. XIII, p. 35-62. — I. Hirsch, *Das sogenannte Paktum Ottos I.*, in-8°, München, 1896. — H. Hubert, *Étude sur la formation des États de l'Église. Les papes Grégoire II, Grégoire III, Zacharie et Étienne II et leurs relations avec les empereurs iconoclastes (726-757)*, dans *Revue historique*, t. LXIX, 1899, p. 1-40, 241-272. — J. Jung, *Beitrag zur Vergeschichte des Kirchenstaates* dans *Mittheil. der Instit. österreich. Gesch.*, t. V, 1896, p. 1-54 : *Organisationen Italiens von Augustus bis auf Karl der Grosse.* — J.-A. Ketterer, *Karl der Grosse und die Kirche*, München, 1898. — O. Kühl, *Der Verkehr Karls der Grosse mit Papst Hadrian I.*, in-8°, Königsberg, 1879. — K. Lamprecht, *Die römische Frage von König Pippin bis auf Kaiser Ludwig den Frommen in ihren urkundlichen Kernpunkten erläutert*, in-8°, Leipzig, 1889. — J. Langen, *Geschichte der römischen Kirche bis Innocenz III.*, 4 vol. in-8°, Bonn, 1881-1893. — Lechler, *Der Kirchenstaat und ihre Opposition gegen den päpstl. Absolut. im Anfang. des XIV. Jahrhunderts*, in-8°, Leipzig, 1870. — Lentz, *Das Verhältnis Venedigs und Byzanz nach dem Fall des Exarchats*, in-8°, Berlin, 1891. — Th. Lindner, *Die sogenannten Schenkungen Pippins, Karls der Grosse und Ottos I. an die Päpste*, in-8°, Stuttgart, 1896 ; cf. P. Kehr, dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1896, p. 128 sq. — Liverani, *Opere*, in-8°, Orvieto-Macerata, 1858. — P. Luther, *Rom und Ravenna bis zum IX. Jahrhundert*, in-8°, Berlin, 1889. — B. Malfatti, *Imperatori e papi ai tempi delle signoria dei Franchi in Italia*, in-8°, Milano, 1876. — W. Martens, *Neue Erörterungen über die römische Frage unter*

Pippin und Karl, in-8°, Stuttgart, 1882 ; *Beleuchtung der neuesten Kontroversien über die römischen Frage*, in-8°, München, 1898. — De Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*, in-fol., Paris, 1889, p. 881-886. — J. Miley, *Histoire des états du pape*, trad. française par Ouin-Lacroix, in-8°, Paris, 1851. — *Miscellanea di storia italiana*, Torino, 1862. — Th. Mommsen, *Die Bewirtschaftung der Kirchengüter unter Papst Gregor I.*, dans *Zeitschrift für Sozial- und Wirtschaftgesch.*, t. I, 1re part., 1893. — L. Monty, *Les vicissitudes politiques de l'État pontifical*, dans *Revue européenne*, t. VIII, 1860, p. 449-482. — F. Mutinelli, *Storia arcana aneddotica d'Italia raccontata da Veneti ambasciatori*, in-8°, Venezia, 1856. — Niehues, *De stirpis Carolinæ patriciatu*, in-8°, Monasterii, 1865 ; *Geschichte des Verhältnisses zwischen Kaisertum und Papsttum im Mittelalter*, 2e édit., Munster, 1887. — F. Ozanam, *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire d'Italie depuis le VIIIe jusqu'au XIIIe siècle*, in-8°, Paris, 1851. — J.-M. Pardessus, *Lois maritimes*, t. V, 1839, p. 99-214. — Ch. Perrin, *États*

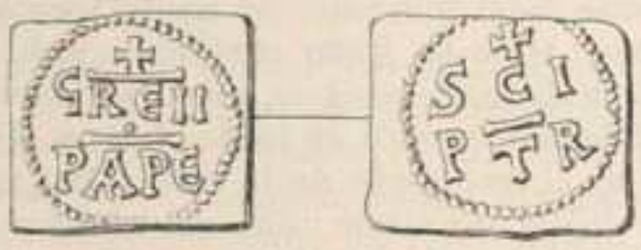

9687. — Pièce de billon, presque carrée. D'après Promis, *Monete dei romani pontifici*, pl. I.

pontificaux de France au XVIe siècle, in-8°, Paris, 1847. — P. Pinton, *Le donazioni barbariche ai papi*, in-12, Roma, 1900. — [L. Ranghiasei], *Bibliografia storica delle città e luoghi dello Stato pontificio*, in-4°, Roma, 1792 ; *Supplemento*, Roma, 1793. — A. Rolando, *Geografia politica e corografia dell' Italia imperiale nei secoli IX e X*, dans *Archivio storico italiano*, IVe sér., t. V, 1880. — E. Sackur, *Die promissio Pippins vom Jahre 754 und ihre Bestätigung durch Karl der Grosse*, dans *Mittheil. des Instit. für österreich. Geschichtsforschung*, t. XVI, p. 385 sq. ; *Die Promissio von Kiersy*, dans même revue, t. XIX, 1898, p. 55-74 ; *Das römische Paktum Ottos I.*, dans *Neues Archiv*, t. XXV, 1900, p. 411-424. — A. Schaube, *Zur Verständigung über das Schenkungsversprechen von Kiersy und Rom*, dans *Historische Zeitschrift*, t. LXXI, 1894, p. 193 sq. — P. Scheffer-Boichorst, *Zwei Untersuchungen zur Geschichte der päpstlichen Territorial- und Finanzpolitik*, dans *Mittheil. des Instit. für österreich. Geschichtsforschung*, t. IV, 1893, p. 77-122. — G. Schnürer, *Die Entstehung des Kirchenstaates*, in-8°, Köln, 1894 ; cf. P. Kehr, dans *Gött. gelehr. Anz.*, 1895, p. 694 sq. — K. Schwarzlose, *Die Patrimonien der römischen Kirche bis zur Gründung des Kirchenstaats*, in-8°, Berlin, 1887 ; *Die Verwaltung und finanzielle Bedeutung der Patrimonien der römischen Kirche biz zur Gründung des Kirchenstaats*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XI, 1890. — W. Sickel, *Ueber die Verträge der Päpste mit den Karolingern und das neue Kaisertum*, dans *Quiddes deutscher Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1894-1895, t. XI, p. 301 sq. ; t. XII, p. 1 sq. — *Alberich II. und der Kirchenstaat*, dans *Mittheil. für österreich. Geschichtsforschung*, t. XXIII, 1902, p. 50-126. — Edw. Spearing, *The patrimony of the roman Church in the time of Gregory the Great*, in-12, Cambridge, 1918. — Tomassetti, *Della campagna romana nal Medio Evo*, in-8°, Roma, 1884. — A. Zaccaria, *De rebus ad historiam atque antiquitates Ecclesiæ pertinentibus*, Fulginiæ, 1781.

XLII. Numismatique des papes. — Le droit de battre monnaie est une des prérogatives du pouvoir souverain ; on doit s'attendre dès lors à voir les papes, libérés de la suzeraineté des Byzantins, user de ce droit. On a donc avancé que le pape Grégoire III (741-752) avait été le premier à frapper monnaie ; mais il existe une petite pièce d'argent attribuée au prédécesseur de Grégoire, son homonyme Grégoire II (715-731), le premier qui exerça le pouvoir souverain dans le duché de Rome. Cette pièce porte sur une face un large visage avec ces mots SANCTVS PETRVS, dans un double cordon de perles ; au revers : deux clefs droites séparées par une petite croix, et même légende. Cette pièce est anonyme, ce qui dispense de toute discussion à son sujet. Venons-en à Grégoire III.

Il existe, en effet, une pièce de billon, presque carrée, ainsi frappée : + GREII PAPE, qu'on peut lire *Gregorii*

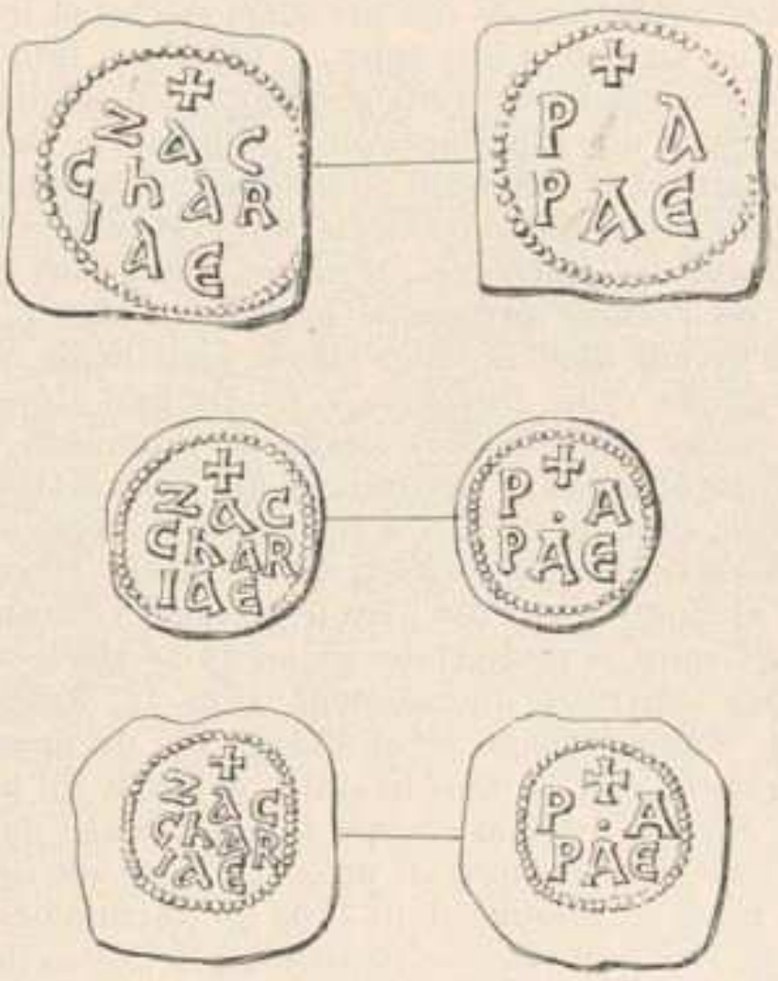

9688. — Monnaies de Zacharie. *Ibid.*

papæ, dans un filet perlé ; sur la face opposée, dans une disposition semblable + SCI PTR qui ne peut que se lire *sancti Petri* (fig. 9687). On possède trois variétés d'une monnaie de même genre portant sur une face + ZACCHARIAE, sur l'autre face + PAPAE (fig. 9688). Les uns soutiennent que ce ne sont pas des jetons ni des méreaux, les autres affirment que ce ne sont pas des monnaies à proprement parler. La forme carrée de ces pièces a suggéré une explication qui semble une véritable trouvaille : c'est que, nous dit-on, « saint Grégoire II, saint Grégoire III et Zacharie se considérèrent toujours comme souverains provisoires de Rome. Ils attendaient que le trône de Constantinople fût occupé par un prince catholique pour se remettre, eux et leur peuple, sous une domination qu'ils s'obstinaient seuls à ne pas regarder comme définitivement abolie. De là vient qu'ils choisirent une monnaie provisoire comme leur puissance [1] ».

C'est sous le pontificat d'Hadrien Ier (772-795) qu'on trouve de vraies monnaies pontificales. Elles sont de deux sortes ; les premières ont au droit, dans un filet perlé, ces mots HADRI-ANVS-PAPA, sur trois lignes horizontales coupées en deux par une crosse hastée fixée sur deux gradins. Au revers, même disposition : SCI-PET-RI, séparées par des lignes horizontales. Un autre type postérieur à la chute du royaume lombard porte au droit l'effigie avec la devise DN ADRIANVS PP et au revers une croix plantée sur deux gradins avec la légende VICTORIADNN, les lettres R·M et la signature d'atelier CONOB.

[1] H.-M. Colombier, *Les monnaies pontif. primitives*, dans *Revue des quest. hist.*, t. XXII, 1877, p. 252.

XLIII. Diplomatique des papes. — Les documents émanés de la chancellerie pontificale pendant les trois premiers siècles échappent à nos recherches, ce sont généralement des lettres, des ordres, des avis, des instructions dont nous ne pouvons reconstituer la série et rétablir les formules ; ce qui ne veut pas dire que tous les éléments nous fassent défaut. Ces documents portaient des dénominations diverses, il est à souhaiter qu'on s'applique à ressaisir jusqu'aux moindres indices, disséminés dans la littérature chrétienne, permettant de les retrouver et de les désigner.

Les termes de *litteræ*, *epistolæ*, *decreta* ne sont pas seuls à retenir ; on a fait usage aussi de *præcepta*, *rescripta*, *privilegia*, selon les époques [1]. Malgré la rareté des actes authentiques des premiers siècles et les altérations qu'on leur a fait subir, il n'est pas impossible de retrouver quelques traits généraux et d'esquisser les linéaments d'une diplomatique. Ces pièces se signalent par la clarté et la concision du langage ; cependant on y a reconnu, dès la fin du IVe siècle, une certaine recherche des assonances cadencées, d'où est sorti plus tard le *cursus* ou rythme prosaïque appelé à obtenir une si grande faveur dans la chancellerie pontificale aux XIe et XIIe siècles (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Cursus) [2].

Les papes des premiers siècles se nomment tantôt avant tantôt après la personne à qui leurs lettres sont adressées, sans qu'il y ait à cet égard de règle absolument arrêtée jusqu'au milieu du IXe siècle. Hormisdas inscrit ordinairement son nom le premier. Comme saint Léon le Grand, la plupart des papes du VIe siècle suivent un usage contraire, notamment Jean II, Agapet Ier, Silvère, Vigile, Pélage Ier et Pélage II ; de même que Zacharie et Léon II dans la suite. A partir du pontificat de Nicolas Ier, qui occupa le Saint-Siège de 852 à 862, les secrétaires romains prirent l'habitude de nommer le pape en premier dans tous les documents apostoliques. Dès la fin de son pontificat, la chancellerie ne se départit plus de cette règle.

Le plus souvent le pape n'a pas d'autre titre que celui d'*episcopus*. On lit *Sixtus episcopus*, *Leo episcopus* et quelquefois : *episcopus catholicæ Ecclesiæ*, ou *episcopus romanæ Ecclesiæ* ; quelquefois on fait usage du mot *papa* [3] (voir ce mot) par exemple : *Siricius papa*, *Celestinus papa*. A la fin du VIe siècle, le mot *episcopus* est suivi très souvent du qualificatif : *Servus servorum Dei*, adopté surtout par saint Grégoire pour l'opposer au titre d' « évêque œcuménique » adopté par le patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur. La formule *Servus servorum Dei* ne deviendra courante qu'au IXe siècle.

Les suscriptions sont rarement suivies d'un salut avant le pontificat d'Adéodat, élu en 672, qui employa souvent la salutation : *Salutem a Deo et benedictionem nostram*. Avant lui les papes Jules Ier, Silvère et Damase, au IVe siècle, avaient adopté ces mots : *in Domino salutem* ou *in Domino æternam salutem*. Après Adéodat les salutations initiales manquent souvent. Il faut soigneusement contrôler l'authenticité des actes des VIIe, VIIIe et IXe siècles dans la suscription desquels figurent ces mots : *Salutem et apostolicam benedictionem*. Cette forme de la salutation apostolique, que les bénédictins croyaient remonter au VIIe siècle [4], en se fondant sur les bulles de saint Bénigne de Dijon dont la fausseté a été bien établie de nos jours [5], est très rare avant le Xe siècle ; et il est certain qu'elle n'est devenue de style qu'au XIe.

Les papes des premiers temps emploient dans leurs lettres tantôt le pluriel, tantôt le singulier. Encore à la fin du VIe siècle, ils parlent souvent au pluriel en s'adressant aux patriarches et aux évêques des grands sièges ; dès le Ve siècle, ils usèrent quelquefois du pluriel à l'égard des princes laïques. Vers le milieu du XIe siècle, l'emploi du pluriel devient très rare dans leurs lettres, et il en est absolument banni dès le milieu du XIIe siècle, au pontificat d'Eugène III (1145-1153), tant à l'égard des ecclésiastiques que des princes séculiers les plus élevés en dignité. Les derniers documents où l'on trouve quelques vestiges du pluriel sont deux lettres d'Eugène III à Suger. Mais en s'adressant au pape, il était de convenance et de style, dès la fin du IVe siècle, de lui dire *vous*. L'usage du tutoiement suffit à rendre suspecte l'authenticité d'une lettre de Léonce d'Arles au pape Hilaire, en 462.

Si la salutation initiale manque souvent à la suscription des actes pontificaux de cette période, un salut s'y trouve très fréquemment à la fin. Il précède la date et s'exprime sous cette forme : *Deus te incolumem custodiat* ou *Benevale frater carissime*. Saint Jules (337-352) termine ainsi plusieurs de ses lettres adressées à des évêques : *Oplo te, frater carissime, semper benevalere*. Assez habituellement la pièce se termine par le seul mot *Benevalete*, écrit en toutes lettres. Cette forme si connue et si fréquente de la salutation apostolique se trouve dès le IVe siècle ; elle est presque constante au VIIe et au VIIIe siècle. Au Xe siècle seulement, on commence à l'abréger ; et, peu à peu, on réduit le mot *benevalete* à la forme monogrammatique qu'il reçut définitivement sous Léon IX, au milieu du XIe siècle, et qu'il conserva depuis dans les grandes bulles. Avant l'époque de sa transformation en monogramme, qui est celle où la distinction des grandes ou des petites bulles devient le plus facile, le mot *Benevalete*, de même que les autres formules de salutation, tiennent lieu de la souscription manuelle et forment en quelque sorte la signature du pape.

A part quelques décisions conciliaires et quelques privilèges ecclésiastiques qui ont pu être confirmés dans le sein d'un concile par la souscription nominative des Pères de l'assemblée et du pape, leur président, les papes des premiers siècles n'ont point mis leur nom au bas de leurs lettres ou de leurs décrets. Le mot *benevalete* remplaçait la signature. La souscription par le nom même du souverain pontife n'apparaît au bas des pièces apostoliques que dans la seconde époque, sous le régime des grandes et des petites bulles, et elle ne figure alors que dans les grandes bulles.

Il faut donner toujours une attention particulière à ce qui concerne la date. Les décrétales de saint Sirice (384-399) sont les premières lettres apostoliques où l'on trouve quelques mentions chronologiques. Elles consistent dans le nom des consuls romains en exercice, avec l'indication du jour, d'après l'usage antique des calendes, nones et ides. On s'est demandé si l'absence de notes chronologiques dans les lettres de ses prédécesseurs et dans celles d'un grand nombre de ses successeurs provenait d'un usage systématique des rédacteurs pontificaux, ou simplement du fait des copistes et des compilateurs qui nous ont conservé ces documents, en négligeant presque toujours les dates. Cette dernière raison paraît être la vraie.

Brève et sommaire comme l'ensemble de la rédaction, la date antique consista, quand disparurent les consuls, dans la mention de l'année des empereurs d'Orient et, plus tard, dans la mention des années du

[1] A. de Boüard, *Manuel de diplom. franç. et pontif.*, in-8°, Paris, 1929. — [2] N. Valois, *Étude sur le rythme des bulles pontificales* dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLII, 1881. — [3] Le concile de Tolède, en l'an 400, réserve au seul évêque de Rome le titre de *papa*. Il peut n'être pas superflu de rappeler que le terme d' « évêque du dehors » ne s'applique pas aux papes. Cf. Babut, *Évêque du dehors*, dans *Revue critique*, 1909, p. 262-264. — [4] Tassin et Toustain, *Nouv. traité de diplom.*, t. V, p. 148. — [5] L. Delisle, *Mél. de paléogr.*, in-8°, Paris, 1880, p. 37.

règne des rois francs, devenus les défenseurs du Saint-Siège. Vers la fin du VIIIe siècle, les pratiques de la secrétairerie reçurent des modifications assez notables, qui portèrent principalement sur la date. Hadrien Ier modifia d'une façon nouvelle les règles de la chancellerie. Il prit la première place dans la suscription de ses lettres, sauf dans celles qu'il adressait aux souverains ; il supprima la mention des années du règne des empereurs et data les lettres des années de son propre pontificat. Sous ce même pontificat s'établit l'usage de la double date, à tout le moins d'une façon usuelle. La première date ou la première phrase de la date, commençant par *scriptum*, donnait avec une indication chronologique le nom du fonctionnaire rédacteur ou copiste de la pièce ; l'autre commençant par *data* (plus tard *datum*), désignait avec une nouvelle date plus circonstanciée, le dignitaire qui délivrait la pièce après qu'elle avait reçu, par l'apposition du sceau, son dernier caractère d'authenticité [1].

H. LECLERCQ.

PAPENBROECK (Daniel van). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — Daniel Van Papenbroeck, fils de Laurent et de Marie Marischael, naquit à Anvers le 17 mars 1628 et mourut dans cette ville le 28 juin 1714, dans sa quatre-vingt-septième année. Ses parents l'envoyèrent au collège des jésuites qu'ils tenaient en haute estime puisqu'ils se confessaient à l'un d'entre eux, le P. Jean Bollandus. Celui-ci prenait plaisir à guider les lectures de Daniel en qui il pressentait un successeur dans la grande entreprise historique qu'il avait assumée. En attendant d'être hagiographe, l'écolier devint philosophe et passa deux ans à Douai (1644-1646) d'où il se rendit au noviciat des jésuites à Tournai. Le R. P. Hippolyte Delehaye, S. J., dans la notice biographique qu'il a écrite de son confrère [2], nous apprend que ce noviciat se trouva extrêmement réduit. D'après lui, sa durée aurait été de vingt-quatre heures et, même, ce noviciat-éclair se passa à voyager de Tournai à Malines. Voici ce qu'il nous apprend : « Il fut enfin admis au noviciat de Tournai le 23 octobre 1646. De Tournai on l'envoya à Malines, où il prononça ses premiers vœux le 24 octobre 1646. » Le R. P. Carlos Sommervogel, S. J., donne des indications différentes : il supprime le voyage et fait entrer Daniel Van Papenbroeck au noviciat de Tournai le 24 octobre 1646. Il se pourrait qu'il ait eu raison et nous croyons devoir préférer sa chronologie. Après avoir satisfait au cours d'études et à la formation religieuse, le jeune jésuite reçut l'ordre de la prêtrise à Louvain en 1658. De là, après avoir satisfait au « troisième an », on l'envoya professer la philosophie à ses jeunes confrères d'Anvers. Aussitôt le cours terminé, il reçut une nouvelle destination qui devait être définitive (1660).

Après la disparition prématurée d'Héribert Rosweyde, les supérieurs hésitèrent à abandonner les études d'hagiographie en vue desquelles il avait rassemblé des notes en grande quantité ; ils chargèrent le P. Jean Bollandus d'examiner ces papiers avant de prendre une décision. Bollandus estima que l'œuvre devait être poursuivie et se proposa à condition qu'on lui laissât remanier le plan. Sans bien se rendre compte où cela pouvait conduire, l'entreprise fut esquissée, mais Bollandus ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était débordé par le plan qu'il s'était tracé. Il sollicita un aide et, probablement sur sa proposition, on lui accorda un assistant, son ancien élève Godefroid Henschenius, qui remania le plan en question et ouvrit des perspectives si lointaines que, cette fois, ce ne fut plus un aide mais un successeur que Bollandus souhaita. Justement, il l'avait sous les yeux, entre les mains, chez ses amis Van Papenbroeck dont il était le confesseur et où s'affirmait Daniel en qui il voyait son héritier. Quand celui-ci fut désigné, la collection dite des *Acta sanctorum*, commencée en 1643, se composait déjà de cinq volumes : deux pour le mois de janvier, trois pour le mois de février ; après ce cinquième volume la publication marquait un temps d'arrêt. Depuis douze ans les deux laborieux hagiographes recueillaient des documents et se recueillaient eux-mêmes ; on pouvait craindre la lassitude, le découragement, l'abandon. Du jour où le P. Papenbroeck fut associé aux deux vieillards, la vie, l'entrain, l'ardeur, l'esprit d'entreprise et de confiance pénétrèrent avec lui, émanèrent de lui pendant un demi-siècle.

On se représente mal de nos jours les difficultés auxquelles se heurtaient les travailleurs intellectuels du XVIe au XIXe siècle. Les ouvrages manuscrits et imprimés qui contenaient la matière de la science historique étaient éparpillés presque à l'infini entre des bibliothèques et des cabinets dont l'inventaire avait été à peine abordé, dont on ne possédait pas de catalogues méthodiques ; la première chose à tenter était de se renseigner sur les sources documentaires et, pour cela, de visiter soi-même les fonds de manuscrits des monastères, des églises et des bibliothèques. Celle du Vatican passait alors pour posséder de véritables richesses et le pape Alexandre VII se déclarait prêt à les communiquer libéralement. L'estime qu'il éprouvait pour Bollandus lui faisait proposer le voyage d'Italie avec la promesse de toutes les facilités désirables. Mais ce fut inutilement. Bollandus s'excusa, alléguant son âge (64 ans), ses infirmités ; bref il refusa et proposa son collaborateur Henschenius, doublé du P. Papenbroeck. Il est permis de penser que ce dernier ne se fit pas prier et dès que la perspective du voyage s'annonça prochaine il se jeta avec une belle ardeur dans un travail préparatoire indispensable. Avant de savoir ce qui manquait, il fallait savoir ce qu'on possédait et ce fut un inventaire, par ordre alphabétique, qui sortit de là ; une manière de catalogue sommaire de toutes les pièces manuscrites et imprimées rassemblées dans les armoires d'Anvers. Cette liste demanda quatre mois à établir.

Quand elle fut prête, le 22 juillet 1660, Bollandus, Henschenius et Papenbroeck se mirent en route, quittant Anvers à destination de Cologne où Bollandus s'arrêta après avoir recommandé à ses deux confrères de le tenir au courant du voyage, des rencontres, des trouvailles. Il fut obéi. Cette excursion littéraire allait durer vingt-neuf mois pendant lesquels les deux voyageurs envoyèrent à leur vieux maître plus de cent quarante lettres. Cet échange permettait de résoudre des problèmes qui se posaient de façon imprévue, de signaler des investigations à entreprendre ; de part et d'autre on se tenait en éveil, on sollicitait des avis, des explications, des vérifications.

A cette correspondance il faudrait joindre un *Iter Italicum*, journal de voyage rédigé de la main de Papenbroeck [3], pour se faire une opinion précise et non romancée de cette expédition savante. On sait du moins les étapes suivies par les deux voyageurs. De Cologne ils gagnèrent Coblence, puis Mayence, Worms, Spire, Francfort, Asschaffenbourg, Wurtzbourg, Bamberg, Nuremberg, Eichstaed, Ingolstad, Augsbourg, Munich, Inspruck. A Trente, une crue de l'Adige les retint pendant huit jours et, dès que les voies furent libres, ils se rendirent par Vérone à Vicence, Padoue, Venise, Ferrare, Bologne, Imola, Faenza, Ravenne, Forli, Césène, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, An-

[1] L. de Mas-Latrie, *Les éléments de la diplom. pontif.*, dans *Revue des quest. hist.*, t. XXXIX, 1886, p. 424-426. —

[2] *Biogr. nat. publ. par l'Acad. royale de Belgique*, t. XVI, 1901, col. 581. — [3] *Biogr. nat.*, t. XVI, col. 582.

cône, Osimo, Lorette, Recanati, Macerata, Tolentino, Foligno, Assise, Pérouse, Spolète et ils entrèrent à Rome le 23 décembre 1660.

L'accueil que leur fit le pape Alexandre VII fut tel qu'ils pouvaient l'espérer. Le pontife fit savoir à Lucas Holsten, bibliothécaire de la Vaticane, que toutes les excommunications seraient levées pour les deux voyageurs lorsqu'ils manifesteraient le désir de consulter certains livres enchaînés tant à Rome que dans le reste de l'Italie. Holsten n'eut pas la satisfaction de rendre plus facile à ses deux visiteurs l'accès des trésors commis à sa garde ; il mourut peu de temps après, assisté sur son lit de mort par le P. Henschenius (2 fév. 1661). Cette mort les privait d'un ami qui eût grandement facilité leurs recherches en stimulant la lenteur calculée de ses collègues ou occupés, ou absents, ou indisposés, ou endormis à l'heure où les deux jésuites venaient heurter le marteau d'une porte infranchissable. *Quot menses Romæ frustra per plateas eundo et redeundo impendimus quærentes accessum ad bibliothecas* [1].

Nonobstant les obstacles, Henschenius et son confrère firent une récolte trop copieuse pour qu'il leur fût possible de transcrire eux-mêmes les textes qui attiraient leur attention ; c'est pourquoi ils adoptèrent la méthode suivante pour ne rien perdre des heures de travail. Levés chaque jour avant la communauté, ils célébraient la messe qu'ils se servaient l'un à l'autre et se rendaient au travail — là, du moins, où les portes s'ouvraient à pareille heure — pour n'en revenir que le plus tard possible. Là, ils avaient quelques copistes qui travaillaient sous leurs yeux et dont ils collationnaient les copies dès qu'elles étaient terminées, un copiste grec, entre autres, très actif. Le P. Papenbroeck leur donnait le bon exemple et son confrère écrit à Anvers : « Le P. Daniel est infatigable et sa diligence me stimule. Il craint de perdre un quart d'heure [2]. » Et cela fait songer aux lettres de dom Michel Germain écrivant à ses confrères, en 1685 : « Il y eut ceci ou cela, ... nous n'y étions pas. »

Plusieurs bibliothèques furent explorées : la Vallicellane, la Vaticane, d'autres encore. L'accueil n'était pas pareil partout. Si le cardinal Azzolini, gardien vigilant des richesses qu'il convoitait pour l'avenir prenait soin de venir dans son carrosse chercher les deux jésuites et de les conduire à la bibliothèque de la reine de Suède, ces prévenances paraissaient fort peu désintéressées. Si le pape autorisait les copistes à emporter chez eux les manuscrits de la Vaticane afin de travailler en dehors des heures d'ouverture, cette bienveillance était sérieusement atténuée par les entraves que le successeur de Luc Holsten, Leo Allatius, apportait à la communication des manuscrits. En vrai Grec qu'il était, Allatius découvrait des objections à la lettre de ses instructions, là où personne ne s'en fût avisé. Le pape autorisait les deux savants à se faire présenter toutes les Vies des saints sans exception, mais le bibliothécaire leur refusait les synaxaires parce que les Vies des saints n'y étaient pas complètes, ou bien il s'opposait à ce qu'on leur donnât un imprimé fort rare parce que l'ordre du pape ne concernait que les manuscrits.

Après Rome vinrent des visites à Grottaferrata, au Mont-Cassin et à Naples, puis retour à Rome et départ définitif, le 3 octobre 1661, pour Viterbe, Sienne et Florence où ils séjournèrent quatre mois et fréquentèrent Magliabechi et André Cavalcanti ; mais ici point de copistes et le P. Papenbroeck fut réduit à s'en passer et à transcrire lui-même. Par une heureuse chance, un ménologe grec de la seconde moitié de mai se rencontra. Ce volume dépareillé n'avait-il pas ses pareils à Messine, chez les basiliens? Vite, le P. Papenbroeck écrivit à Bollandus, sollicitant la permission de s'embarquer à destination de Messine, pendant que le P. Henschenius l'attendrait à Florence, copiant à journées entières. Le projet ne fut pas accueilli. Après quelques excursions à pied à Vallombreuse, à Camaldoli, il fallut quitter Florence pour Pistoie et Lucques où ils saluèrent Fiorentini. Puis ce furent Gênes et Milan où la bibliothèque Ambrosienne leur permit de regarder à loisir les manuscrits à condition de ne rien copier, mais enfin elle s'humanisa. Il ne restait plus à visiter que Novare, Verceil et Turin ; dans cette dernière ville, le duc de Savoie les autorisa à emporter quelques manuscrits de la bibliothèque ducale au collège des jésuites.

De là, en passant les Alpes, les deux jésuites vinrent à Chambéry, Grenoble, la Grande-Chartreuse, Tournon, Vienne, Lyon, Mâcon, Cluny, Cîteaux, Dijon où ils prirent copie du principal manuscrit du martyrologe de Bède. Par Auxerre, Pontigny et Sens ils arrivèrent à Paris où leurs confrères du Collège de Clermont leur firent accueil : les Pères Labbe, Cossart, Vavasseur. Grâce à eux ils nouèrent des relations avec les érudits de la capitale : Vion d'Hérouval, J. de Launoy, et le P. Combefis, dominicain, ainsi que dom Luc d'Achery.

Après un séjour de trois mois à Paris, les deux voyageurs visitèrent Rouen, Jumièges, Fontenelle, Le Bec, Eu et Abbeville. De là il ne leur fut pas possible de se rendre à Amiens chez Du Cange, ils prirent le chemin d'Arras et Saint-Vaast pour arriver à Anvers le 21 décembre 1662. Cette expédition scientifique valait une démonstration de l'utilité des voyages dans les matières d'érudition. Le vieux Bollandus vit ses confrères déballer sous ses yeux quatorze cents pièces nouvelles et il apprit qu'à Rome, tel copiste avait du travail préparé pour sept années. Ce n'était pas tout. Des balles de livres imprimés prenaient l'une après l'autre le chemin d'Anvers et venaient livrer leur contenu pour garnir les rayons des chambres, des corridors pendant qu'on étalait les avantages des belles et fructueuses relations dont on saurait tirer quelque chose.

Désormais l'avenir paraissait assuré ; on s'appliqua au travail avec la volonté de faire rebondir l'entreprise, mais ce n'était qu'après une interruption de vingt ans (1648-1668) que les volumes du mois de mars succéderaient à ceux du mois de février ; dans l'intervalle le P. Bollandus était mort (12 sept. 1665), son nom étant destiné à devenir une espèce de raison sociale, ce qui l'eût peut-être un peu surpris. Henschenius et Papenbroeck y avaient plus de droits que lui. Cependant ces modestes n'en souffrirent pas ; ils n'eussent jamais songé à imposer leurs noms sur une œuvre qui cependant leur devait tout ce qu'elle valait. Avec acharnement ils préparèrent les trois volumes in-folio du mois de mars qui parurent ensemble en 1668, et qui se faisaient remarquer par une innovation importante : l'introduction des premiers textes grecs. Cela fait, les deux compagnons se remirent en voyage.

Le P. Henschenius et le P. Papenbroeck quittèrent Anvers au début du mois d'août 1668 : il s'agissait bien encore de recherches scientifiques, mais tout autant de repos et de santé ; c'est pour cette raison que le voyage se fit à pied. Ils suivirent les bords de la Meuse et de la Moselle, allant solliciter l'hospitalité des monastères et des couvents où leurs noms étaient en grand respect. Cette fois encore le P. Papenbroeck raconta le voyage dont on a retrouvé et publié une partie seulement [3] ; nous y voyons que *postquam mensis martius in lucem prodiit anni hujus initio, P. Godefridus Henschenius assiduis studiis curisque fatigatus circa initium quadra-*

[1] Bruxelles, bibl. royale, ms. *17671-17672*, fol. 73, lettre du 3 décembre 1661. — [2] Id., *ibid.*, ms. cité, fol. 49 v°, lettre du 17 juin 1661. — [3] Van Spilbeck, *Voyage litt. des Pères Godefroid Henschenius et Daniel Papebrochius en l'année 1668*, dans *Anal. pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. IV, 1867, p. 337-348.

gesimæ languere cœpit, apertaque circa Pascha vena, deprehensus est bile abundantiori gravari, quæ fuit continuatis per triduum purgationibus vacuanda. Exinde paulatim sibi restitui cœpit, non tamen admittendam putavit ambulationem, quam offerebant superiores, sed majores vires et finem canicularis æstus expectandum judicavit. Munis de lettres de recommandation du Père provincial, ils partirent le vendredi 17 août, à pied, *omnibus impedimentis etiam chlamyde vacui, breviarii partem unam dumtaxat cum alphabetico viatorio indice ferentes in pera.* Les voyageurs font alterner la marche et la voiture... *et, accepta rheda... inde pedites, ... non ausi nos dubio cœlo committere currum conduximus, ... quæsitus currus est, quo non invento, quamvis pluvias cœlum minaretur discessimus tamen ;* à Saint-Trond, en l'absence de l'abbé, on leur refuse la communication des manuscrits et ils se rabattent sur les imprimés. On s'aperçoit par le journal de voyage que la météorologie préoccupait avec raison ces deux voyageurs partis sans vêtements de rechange... Pendant le voyage, Henschenius se trouva immobilisé durant un mois à Luxembourg par un accident sans gravité ; son compagnon en prit son parti et se remit à l'étude. Parmi les documents qui se trouvaient à sa portée il s'attarda à une fausse charte de Dagobert Ier provenant d'Oeren ; cette pièce stimula le sens critique du P. Papenbroeck qui se posa dès lors la question de savoir quelles règles on doit appliquer aux écrits de cette catégorie, diplômes et chartes, pour s'assurer de leur authenticité. Son travail n'offrait pas les garanties d'une œuvre approfondie et d'une large enquête, c'était un essai qui eût mérité d'être repris, ce qui eût sans doute épargné à l'auteur les conclusions excessives auxquelles il aboutissait et qui n'allaient à rien moins qu'à accuser de faux la plupart des anciens diplômes dont s'enorgueillissaient avec raison les trésors monastiques et, notamment, celui de Saint-Denis en France.

Convenablement lestés de copies et de notes, les deux confrères reprirent le chemin d'Anvers et s'appliquèrent à la préparation des Vies de saints qui composeraient le mois d'avril. C'était une œuvre de longue haleine et qui réclamait le travail silencieux de plusieurs années. Au cours de cette préparation, une négociation s'ouvrit avec l'imprimeur Jean Blaeu, d'Amsterdam, qui consentait à devenir l'éditeur des *Acta sanctorum*. Le P. Papenbroeck alla traiter l'affaire sur place (août 1671), mais l'incendie de cette imprimerie rompit toutes les mesures envisagées [1]. Il fallut chercher d'un autre côté et il fut question de faire imprimer les *Acta sanctorum* sur les presses de l'imprimerie royale. En pareil cas, c'était, naturellement, vers Saint-Germain-des-Prés qu'on se tournait, et le jésuite se souvenait de l'accueil qu'il y avait reçu des bénédictins. Depuis lors il était entré en relations avec Mabillon qu'il remerciait, dès 1671, *pro insigni erga nos et studia nostra affectu* [2]. Le prêt du manuscrit autographe de l'*Imitation de Jésus-Christ*, consenti par les jésuites aux bénédictins [3], avait affermi ces bons rapports et le P. Papenbroeck fut au moment d'entreprendre le voyage de Paris, mais le projet dut être abandonné, et les hagiographes d'Anvers s'ingéniaient, non sans peine, à trouver ailleurs des conditions acceptables pour l'impression de leurs gros volumes. Cependant Mabillon manifestait l'intérêt qu'il portait à l'œuvre en s'employant lui aussi à sa diffusion et Papenbroeck l'en remerciait le 21 février 1673, dans une lettre où il lui conte ses ennuis avec un abandon tout amical [4] : *Pergimus ergo compositionem* (la rédaction des *Acta sanctorum*) *promovere, donec meliora tempora aut melior conditio* (au point de vue de l'impression) *offeratur. Rem commendo Reverentiæ Vestræ sacrificiis et precibus. Neque enim sumus tam felices ut ad unum omnes — quod de suis scribit Reverentia Vestra, et vere scribi credo ac gratulor — nobis cooperentur. Duo soli, impensis privatim conquisitis, calcamus hoc torcular ; nam tertius dimittendus fuit, quod non verbis, sed rebus se ostenderet invitum. Qui juvet, vix unum alterumve habemus in provinciis singulis. Sed non tam componendi operis adiutores quam compositi impressique promotores quærimus ; quos inter scio esse Reverentiam Vestram, et hoc nomine ei gratias ago* [5]. Après cette double déception, le P. Papenbroeck méritait une compensation ; il fut tout heureux de rencontrer et de s'entendre avec un imprimeur, Jean Cnobbaert, qui réussit à mettre sur pied les trois volumes du mois d'avril en moins de deux ans. Ils étaient l'œuvre des deux infatigables confrères, car le P. Jean Ravenstyn qui leur fut montré plutôt que donné, dans le courant de l'année 1670, ne s'attarda pas dans l'hagiographie [6]. En 1675, au mois d'avril les supérieurs se résignèrent à sacrifier une nouvelle victime à l'hagiographie ; ce fut le P. Daniel Cardon qui fut désigné ; il mourut bientôt, emporté par une épidémie où il s'était prodigué auprès des malades. Les deux vétérans se retrouvaient seuls mais un peu affaiblis. En 1675, Papenbroeck tomba gravement malade, en 1678 une épidémie l'atteignit encore et il écrivait à Nicolas Heinsius, en parlant de son collaborateur : *Valet optimus senex Henschenius et senis adhuc horis studet quotidie, iunio eminus præparando vacans* (28 août 1679) [7].

Infatigables, ils s'étaient remis à la préparation des *Acta* avec l'aide du P. Conrad Janninck et on vit paraître en 1680 les trois premiers tomes du mois de mai, allant jusqu'au seizième jour. Une brève vacance vit Papenbroeck et son confrère Janninck à Paderborn (1680). Le 11 septembre 1681, Henschenius mourut à Anvers et presque à ce moment le P. Papenbroeck perdait son jeune assistant, le P. Janninck, envoyé à Rome pour faire ses études théologiques. Cette espèce d'isolement fut insuffisamment comblé par le P. Baert et, néanmoins, on vit paraître deux tomes du mois de mai (IV, V) allant du dix-septième au vingt-quatrième jour. Trois ans plus tard, Papenbroeck termina le mois de mai avec deux tomes (VI-VII), du vingt-cinquième au trente et unième jour. Le mois de juin s'ouvrait devant l'activité à peine ralentie du sexagénaire qui assuma la charge de le faire paraître, non plus par blocs de plusieurs volumes, mais espacés à intervalles irréguliers : t. I en 1695, t. II en 1698, t. III en 1701, t. IV en 1707, t. V en 1709.

Cette fois le vieillard laissait la continuation de l'œuvre à de plus jeunes que lui, mais il avait le droit d'être fier de ce qu'il avait réalisé. S'il n'était venu mettre debout ces quatre mois de mars, avril, mai, juin, il est douteux que les *Acta* eussent été poursuivis ou bien qu'ils l'eussent été tels que nous les possédons. Papenbroeck n'avait pu s'affranchir du cadre rigide tracé avant lui, du moins l'avait-il élargi, assoupli, et s'il est excessif de lui prodiguer des louanges sans compensations, il n'est que juste de proclamer le service qu'il a rendu. Pour lui, comme pour Mabillon et quel-

[1] Voir *Acta sanct.*, mai. t. VII, p. III et C. Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, t. I, col. 1642. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 17681*, fol. 15 ; Papenbroeck à Mabillon, 16 mai 1671. — [3] Le P. Robert Quatremaire avait fait le voyage d'Anvers pour voir le manuscrit de Thomas a Kempis ; c'est pour cette raison que Papenbroeck écrit : *P. Quatremarium resaluto eique gratias ego ac etiam Reverentiæ Vestræ, cuius videndæ iam spem non habeo postquam vana apparuit quam fundaveram in regia typographia*, lettre du 21 févr. 1673. — [4] Bibl. nat., ms. *fr. 17681*, fol. 17 v°. — [5] Même que la note précédente ; cf. A. Poncelet, *Mabillon et Papebroen*, dans *Mélanges et documents publ. à l'occasion du IIe centenaire de la mort de Mabillon*, 1908, p. 171-172. — [6] Il traduisit un texte grec, dans le t. III d'avril, p. 576-577. — [7] P. Burmann, *Sylloge epistolarum a viris illustribus scriptarum*, t. II, p. 787.

ques autres, il n'est que trop facile, après plus de deux siècles de progrès accomplis dans l'érudition historique, de signaler des erreurs, des faiblesses, des confusions. S'il en est ainsi c'est que la voie qu'ils ont tracée et la méthode qu'ils ont appliquée étaient fécondes ; elles nous ont conduit au delà du point où ils s'étaient arrêtés ; elles nous ont permis d'améliorer les instruments qu'ils nous ont légués. Nous l'avons dit déjà, l'œuvre consacrée par Papenbroeck à saint Pakhôme (voir ce nom) est notoirement imparfaite, insuffisante ; ce qui prouve que la critique doit savoir être modeste, même quand elle efface ce qui ne mérite plus d'être compté. La division artificielle et gênante d'après l'ordre du calendrier fut en partie compensée par des dissertations qui permettaient, à des intervalles plus ou moins rapprochés, de prendre une vue d'ensemble qui montre l'étendue et la vigueur d'un esprit qui se résigne à des travaux de détail pour s'instruire sur une matière plus vaste. Il arriva que ces vues générales furent contestées, notamment celle qui, sous le nom de *Propylæum antiquarium circa veri ac falsi discrimen in vetustis membranis*, ouvre le t. II du mois d'avril.

C'était le fruit des réflexions faites à Luxembourg et qui avaient pu se ressentir de la contrariété d'un voyage interrompu et remplacé par un mois d'immobilité. Nous avons déjà exposé cet épisode (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MABILLON) et nous y reviendrons avec plus de détails en exposant dans un ouvrage qui est actuellement en préparation la vie du savant bénédictin ; ici, nous nous contenterons de rappeler que l'accusation portée contre la bonne foi des religieux détenteurs de documents que Papenbroeck prétendait forgés par leurs prédécesseurs, fut relevée par Mabillon dans son livre mémorable intitulé : *De re diplomatica*. L'accusation fut réduite à néant. Peut-être Papenbroeck mit-il trop peu de hâte à reconnaître son erreur, mais disons-nous pour excuser le délai qui s'écoula entre la réception du livre (mai 1681) et l'envoi de la lettre (20 juillet 1683) qu'il faut accorder le temps de lire un volume in-folio et de reconnaître qu'on n'a rien à y répondre. Ainsi qu'on l'a dit, « l'incident, qui aurait peut-être suffi à brouiller pour toujours des âmes moins hautes, ne fit que resserrer ensemble les liens qui les rattachaient l'un à l'autre ». Dans cette lettre si honorable adressée à son contradicteur Papenbroeck ne lui cachait pas qu'il avait d'abord ressenti une vraie mortification, mais ce sentiment naturel avait fait place à la raison. « Je n'ai plus d'autre satisfaction, avouait-il, d'avoir écrit sur cette matière, que celle d'avoir été l'occasion d'un ouvrage aussi accompli... Chaque fois que l'occasion se présentera, dites bien que je suis entièrement de votre avis. Je ne suis pas un savant, mais je désire m'instruire. » Il pouvait sembler difficile d'accueillir un vaincu qui se présentait d'aussi bonne grâce. Mabillon trouva dans son cœur tout ce qu'on pouvait dire : « Je ne puis me lasser d'admirer une si grande modestie jointe à une érudition si profonde. Je n'en connais pas d'exemple aussi illustre. Quel est, en effet, le savant qui, vaincu dans la discussion, a jamais eu le courage de l'avouer et de proclamer publiquement sa défaite? Vous le faites au delà de tout ce qu'on peut dire, et il ne vous suffit pas d'être le premier par la science, vous voulez l'être encore par la modestie. Mais loin de moi de m'enorgueillir de mon succès : je préférerais être l'auteur de cette lettre si humble plutôt que de concevoir une vaine gloire pour mon ouvrage. »

Toute rancune était absente dans ces deux nobles caractères et, l'année suivante, Papenbroeck saisit l'occasion qui s'offrait, en 1684, de faire hommage à Mabillon de ses *Acta vitæ D. Ferdinandi* comme *testimonium quanti faciam eruditionem et amicitiam vestram, et quam pluribus vestris erga me beneficiis optem aliquam vicem reddere* [1].

Le métier d'érudit serait le plus délectable de tous si on n'y rencontrait que des hommes d'une modération et d'une loyauté parfaites, des Mabillon et des Papenbroeck ; c'est là un péril auquel on n'est guère exposé. Le P. Papenbroeck en fit l'expérience. Le 29 mars, les *Acta sanctorum* contenaient la Vie de saint Berthold, premier prieur du Carmel, et les jésuites en prirent occasion de saluer le saint personnage sans prendre parti sur l'antiquité de l'ordre dont il faisait un bel ornement. Cet ordre soutenait que ses origines remontaient au prophète Élie et il s'attendait peut-être à un paragraphe, une ligne, un mot qui consacrât cette prétention. Le silence lui parut blessant et il lui eût, sans doute, préféré une belle discussion où on accumulerait les preuves pour arracher un aveu. Le P. François Crespin, en religion François de Bonne-Espérance — un nom de bon augure — entama l'affaire dans un *Historico-theologicum Carmeli armamentarium* qui parut à Anvers et à Cologne en 1669, et réclama un aveu en règle qui ne pouvait être qu'un acquiescement.

Ce fut au t. I d'avril que Papenbroeck releva le défi. L'étude de la Vie de saint Albert, patriarche de Jérusalem et auteur de la règle des carmes, l'y amenait naturellement (*Acta sanct.*, apr. t. I, p. 769-802, 909) [2].

L'historien montra avec franchise qu'il ne pouvait croire à la tradition de l'ordre et que cette antiquité lui paraissait fabuleuse ; puis il passa au suivant. Ce fut un beau vacarme. Une nuée de pamphlets s'abattit sur l'imprudent jésuite qui les secoua comme des feuilles mortes et parut n'y prêter pas la moindre attention; cela dura vingt ans, au grand plaisir et au grand scandale de ceux que cette dispute passionnait. Partout on prenait parti pour ou contre l'imprudent ou ses adversaires. Ceux-ci éprouvaient, malgré tout ce qu'ils pouvaient dire, une certaine gêne à s'attaquer à un membre d'une société religieuse capable de faire respecter ses membres ; quant à Papenbroeck il laissait faire ses amis qui, d'ailleurs, faisaient à merveille. Ne voyait-on pas un personnage comme Du Cange prendre la plume pour rendre aux deux savants d'Anvers ce témoignage public : « Comme je puis dire que j'ay leu tout ce qu'ils ont donné au public, je puis aussi rendre ce témoignage à la vérité, qu'ils y agissent toujours avec beaucoup de sincérité, protestans à tout moment qu'ils n'ont autre but que de rechercher la vérité ; et qu'ils n'auront jamais de peine à se rétracter, lorsqu'on leur fera voir qu'ils se sont mépris [3]. »

Cette *Lettre du Sr N..., conseiller du roy..., à son amy M. Antoine Wion d'Hérouval très renommé entre les sçavans de France au sujet des libelles qui de temps en temps se publient en Flandres contre les RR. PP. Henschenius et Papenbrochius, jésuites*, parut à Anvers en 1683 et contraria si fort le parti adverse qu'il publia une réponse de Vion d'Hérouval à Du Cange ; mais d'Hérouval se rebiffa, protesta par-devant notaire, la réponse qu'on lui prêtait était un faux impudent.

Les attaques se poursuivirent jusqu'en 1688, coupées d'accalmies, puis reprises de plus belle. En 1693, un carme, le P. Sébastien de Saint-Paul, provincial de son ordre dans les Flandres, lança un volumineux mémoire intitulé : *Exhibitio errorum quos P. Daniel Pape-*

[1] Bibl. nat., ms. *fr. 19656*, fol. 4 : Papenbroeck à Mabillon 23 mars 1684. — [2] Albert Avogadro, né à Gualtieri en 1149, chanoine à Mortara, évêque de Bobbio (1184), de Verceil (1185), patriarche de Jérusalem (1205), mort à Saint-Jean-d'Acre en 1213 (14 sept.) ou 1214 (8 avril). — [3] *Lettre du Sr N..., conseiller du roy..., à son ami Monsieur Antoine Wion d'Hérouval...*, Anvers, 1683, 4 p. Nous avons rencontré ce dernier parmi les amis de Mabillon.

brochius Societatis Jesu suis in notis ad Acta sanctorum commisit contra Christi Domini paupertatem...; l'ouvrage est devenu rare et il nous sera permis de dire que nous avons éprouvé un mince regret à ne pouvoir le lire, d'autant plus que le volume a été présenté en quelques pages qui le font suffisamment connaître [1].

« Le système de défense adopté par le P. Sébastien est simple. [Papenbroeck] est dénoncé comme un homme qui ne respecte rien et qui est de connivence avec les infidèles et les hérétiques ; ses principes subversifs mettent en péril les traditions les plus sacrées. L'argument négatif est son arme préférée, arme meurtrière, perfide, et qui ne laissera debout aucune des choses que l'on est habitué à respecter. Sur de simples conjectures, [Papenbroeck] nie les faits les mieux établis. Et quelles conjectures : *conjecturis exsibilatione potius quam responsione dignis*. Chez lui la satire, le sarcasme, les injures tiennent lieu de raisons. Pour réfuter des histoires approuvées par le Siège apostolique ou communément acceptées, le bollandiste se sert d'une foule d'auteurs païens, sarrasins, juifs, hérétiques ou condamnés par l'Église. En tête de la liste figurent Suétone et Tacite, puis Josèphe ; plus loin Aeneas Sylvius [2] et beaucoup d'autres aussi détestables. L'énumération des erreurs imputées à l'hagiographe était de nature à faire impression sur le public auquel était destiné le factum. Que penser d'un homme qui non seulement se mêle de corriger à tout propos Baronius, mais qui trouve à redire à la chronologie des papes, qui rejette les Actes de saint Silvestre, le baptême de Constantin par ce pontife, la donation de Constantin? Il conteste l'authenticité des décrétales, la lettre du pape Formose aux évêques d'Angleterre, la bulle Sabbatine de Jean XXII.

« Les récits de l'assomption de la Vierge, poursuit son adversaire, sont par lui tenus pour apocryphes, tout comme les Actes de saint Procope, loués pourtant par le concile de Nicée, et les Actes de saint Judas Cyriaque, où est racontée l'invention de la sainte croix ; de même une foule de Passions de martyrs comme celles de sainte Catherine, de sainte Barbe, de saint Barbarus, des saints Alexandre et Antonine, de sainte Pélagie, de saint Hubert et de beaucoup d'autres. L'apostolat en Gaule de Marthe et de Marie-Madeleine ne trouve pas grâce devant lui. Saint Denys l'Aréopagite n'est pas l'évêque de Paris : décapité, il n'a point porté sa tête dans ses mains ; il n'est point l'auteur des écrits sur la *Hiérarchie céleste*. Le dragon de saint Georges n'est qu'un mythe, tout comme celui de saint Théodore. [Papenbroeck] refuse l'auréole du martyre à tous les chrétiens immolés par Julien. Ses idées sur l'origine du monachisme sont insoutenables. Ainsi, il ne veut pas que saint Fronton ait été, vers l'an 150, le Père de soixante-dix moines. De même qu'il n'admet pas l'existence des images peintes par saint Luc, il refuse d'accorder qu'il y ait eu des églises dédiées à la sainte Vierge durant les premiers siècles et conteste l'antiquité du culte de saint Joseph. A l'en croire, saint Athanase ne serait pas l'auteur du traité *De virginitate*, ni du symbole qui porte son nom, et le sermon sur l'assomption, attribué à saint Jean Damascène, est suspect. Ni au xe siècle ni avant, il n'était question d'indulgences de trois ans, de cinq ans, de sept ou plus, et les célèbres listes d'indulgences de Saint-Sébastien et de Saint-Martin-aux-Monts, à Rome, ne sont pas authentiques.

« Ce ne sont là que des exemples pris un peu au hasard dans le vaste répertoire, divisé en vingt-quatre sections, où il est démontré qu'il n'est pas un coin du domaine de l'érudition sacrée qui n'ait été ravagé par la critique du bollandiste. On devine quelle peut être la rigueur et surtout le ton de la réfutation proprement dite. Des arguments que [Papenbroeck] n'omet jamais d'apporter, de son expérience dans l'appréciation des documents et des faits, son adversaire ne tient aucun compte. Ce qu'on plaide, c'est qu'il n'avait pas le droit de toucher à des traditions reçues, approuvées par les papes, recommandées par l'Église, consignées dans les bréviaires et les martyrologes. Le mémoire n'a pas même les apparences d'une discussion scientifique. C'est une longue dénonciation devant l'opinion religieuse et les tribunaux ecclésiastiques. Car le volume est dédié au pape Innocent XII, qui ne pouvait manquer, on y comptait bien, de condamner un écrivain aussi mal pensant, et d'accorder du même coup l'appui de son autorité aux prétentions de l'ordre lésé.

« Pour arriver à ces fins, il fallait, à Rome, se ménager des appuis. Sébastien de Saint-Paul avait songé à tout. [Papenbroeck], disait-il, s'était exprimé plus d'une fois de manière à faire entendre qu'il mettait les évêques au-dessus des cardinaux. Puis, il se mêlait de choses qui étaient du ressort de la Sacrée Congrégation des Rites, pour laquelle il témoignait d'ailleurs peu de respect, et les traditions romaines étaient traitées par lui avec la même désinvolture que toutes les autres. »

Non content d'attirer l'attention de la cour romaine sur Papenbroeck, on l'avait pour plus de sûreté déféré, ainsi que les *Acta sanctorum*, à l'inquisition d'Espagne. Celle-ci ignorait les lenteurs traditionnelles de l'inquisition romaine. Une sentence rendue à Tolède le 25 octobre 1695, et promulguée le 14 novembre suivant, condamnait les *Acta sanctorum* des mois de mars, avril et mai, y compris le *Propylæum* de mai. Les quatorze volumes étaient réputés contenir « des propositions erronées, hérétiques, sentant l'hérésie, périlleuses en matière de foi, scandaleuses, offensives des oreilles pies, schismatiques, séditieuses, téméraires, audacieuses, présomptueuses, gravement offensantes pour plusieurs papes, le Siège apostolique, la Sacrée Congrégation des Rites, le bréviaire et le martyrologe romains, ravalant à l'excès les excellences de plusieurs saints et de beaucoup d'écrivains ; plus des clauses irrévérencieuses pour beaucoup de saints Pères et de très graves théologiens ecclésiastiques. Et semblablement ils contiennent des propositions offensantes pour l'état religieux de plusieurs ordres, notamment celui des carmes... »

Sur l'exemplaire de l'affiche qui portait cette condamnation, libellée en quatre langues et conservée de nos jours à Bruxelles, le P. Papenbroeck n'écrivit que ce seul mot : *legi ;* il aurait pu ajouter celui-ci : « touché ». En effet, cette fois, il sortit de son silence et prépara une réponse. Les injures dont on l'avait accablé ne méritaient que le silence et rien n'avait pu le lui faire rompre, mais lorsqu'on jetait le soupçon sur sa foi catholique, il ne devait plus se taire. Dès l'année suivante (1696) il tenait prête une *Responsio Danielis Papebrochii ad exhibitionem errorum* qui parut en trois parties en 1697 et en 1698 ; il réfutait les accusations du P. Sébastien. Mais en Espagne, l'inquisition exhuma un décret qui n'autorisait qu'une apologie secrète, en espagnol. Papenbroeck l'adressa au grand inquisiteur et sollicita des précisions sur les faits dont on l'accusait, promettant de donner toute satisfaction. On ne lui répondit jamais.

L'attaque avait été portée à Rome en même temps qu'à Tolède, mais là on montrait moins d'empressement à porter une condamnation ; seul le *Propylæum maii* paraissait en mauvaise posture, à cause de longues citations qu'on y pouvait lire d'un ouvrage sur les conclaves fort mal vu à la cour de Rome. Pour éviter une condamnation désastreuse, on envoya d'Anvers le P. Conrad Janninck qui arriva à Rome à la fin de 1697

[1] H. Delahaye, *A travers trois siècles. L'œuvre des bollandistes, 1615-1915*, in-12, Bruxelles, 1920, p. 128-132. — [2] On sait que celui-ci devint le pape Pie II.

et y prolongea son séjour jusqu'en 1700. Il avait fait dans cette ville ses études théologiques une dizaine d'années auparavant et, si on peut dire, connaissait le terrain. Il sonda les dispositions de la Curie, sollicita des audiences, expliqua, justifia, éclaira, sauva les quatorze volumes, mais dut sacrifier le *Propylæum maii* qui fut mis à l'Index où il demeura paisiblement deux siècles [1].

Cette condamnation portée par l'inquisition d'Espagne causa une véritable émotion parmi tous les hommes de science. Dès le 12 décembre 1695, Mabillon écrivait à dom Cl. Estiennot : « ... J'ai vû aussi une censure de l'inquisition d'Espagne qui censure tous les tomes du P. Papebroc où il est parlé des carmes comme contenant des propositions hérétiques, erronées, scandaleuses, etc., surtout pour ce qui regarde l'antiquité des carmes [2]. » Dès qu'il apprit qu'on avait appelé à Rome de la sentence espagnole, le grand bénédictin intervint de sa propre initiative près de Baluze et d'autres savants français, ses amis, pour les engager à prendre la défense de l'ami persécuté. Il y avait longtemps que son opinion était faite à ce sujet. Dès le 22 novembre 1680, par conséquent quinze années auparavant, Mabillon écrivait à Magliabechi [3] : « On dit que ces Pères [d'Anvers] ont eu ordre de leur général, à la sollicitation de celui des carmes, de retrancher ce qu'ils avaient écrit contre la prétendue antiquité de ceux-ci. En vérité, c'est pousser la fable bien loin que d'empêcher les gens d'en dire ce qu'ils en pensent. » Maintenant que la foudre avait éclaté, il prenait la défense de Papenbroeck [4] ; il écrivait au P. procureur général de la congrégation de Saint-Maur, à Rome, dom Cl. Estiennot, le priant d'aller trouver les cardinaux sur la bienveillance desquels il pouvait compter : Casanata, Colloredo, Aguirre, Noris et de prendre auprès d'eux la défense du vaincu, d'exposer les services qu'il a rendus à l'Église et l'estime en laquelle les savants français tiennent ses ouvrages. Lui-même écrivait au cardinal Colloredo, le 2 janvier 1696 [5] : *Tibi itaque, Em. Domine, tuoque animo parendum et de seriis loquendum. In his illud primum in mentem venit, quod recens in hispanica inquisitione contra Bollandi continuatores factum est. Refellerunt illi pro eo, quo affecti sunt veritatis amore fabulas antiquitatis ordinis carmelitarum ; qui conviciis, libellis contumeliosis viros de Ecclesia bene meritos onerarunt. Eosdem ad tribunal cardinalium provocarunt ; sed cum nihil apud æquissimos et oculatissimos judices proficere in rem suam potuissent, libros eorum ad hispanicam inquisitionem detulerunt. Patronos illic invenerunt fabulis et commentis suis suffragantes, qui totos menses martium, aprilem et maium, id est tredecim integros tomos proscripserunt, damnarunt, interdixerunt, quasi sententias erroneas, hæreticas, scandalosas et quid non simile continerent, id est propterea quod fabulas de antiquitate carmelitana non approbarent. Et ferenda forte tam iniqua sententia esset, nisi eorum librorum distributio, lectio et fructus per totam Hispaniarum regnum tam iniusto decreto impediretur. Cui malo quid opponi possit non video, nisi forte SS. Domini Nostri auctoritas, qui opus immensum, utilissimum et toti catholicæ Ecclesiæ necessarium adversus tam iniquam censuram tueatur eique suam existimationem suumque pretium restitui curet revocando hispanicæ inquisitionis tam præcipiti et iniusto decreto. Sane hoc officium ob Eminentia Tua exigere videntur veritas læsa et Ecclesiæ catholicæ imminuta hac in re utilitas...* Le cardinal Colloredo répondit : *Brutum illud fulmen, quod ex Hispania bollandinos perculit socios, omnium animos ad re in admirationem traxit, quod tam celeriter et tanto fragore fuerit explosum... Iam per secretariam status apostolico nuntio scriptum fuit, et hic ad trutinam revocabuntur vetiti tomi, ut aliquo saltem modo declinetur a præcipiti illo sententia ; nec cessabunt manus ab opere* [6].

A quelques jours de là, Mabillon remercie dom Estiennot « de toutes les démarches que vous avez faites pour le P. Papebroch [7] ». Deux ans et demi plus tard, pendant que le P. Janninck se multiplie en démarches, dom Estiennot écrit à Mabillon : « J'ay parlé à S. E. Casanata en faveur du P. Papebroch et sur la suspension de l'exécution du décret de l'inquisition d'Espagne, et nous en discourusmes assés long temps, a chercher les moyens de le faire. Mais on n'en trouve pas, et absolument cette cour ne se veut pas commettre avec un tribunal aussy absolu et aussy formidable que l'est *la santa-inquisition in Spania*. J'en dis un petit mot à S. E. d'Aguirre, il y a quelques jours..., mais non seulement il me dit qu'il n'y consentiroit pas, mais qu'il s'y opposeroit de touttes ses forces, et y engageroit tous les partisans et sujets de la Couronne. Cela veut dire qu'il n'y faut pas penser et que le R. P. Papebroch n'a rien de bon à esperer sur cela de cette cour [8]. »

En 1700, Innocent XII mourut et son successeur, Clément XI (Albani), était un ami dévoué des hagiographes d'Anvers. Le moment semblait favorable pour obtenir une réhabilitation éclatante lorsque, sur ces entrefaites, le P. Papenbroeck tomba malade et sa fin parut prochaine. Lui-même s'y attendait et il dicta la protestation suivante :

« Moi, Daniel Papebrochius, prêtre indigne de la Compagnie de Jésus, après avoir employé à éclaircir les Actes des saints environ quarante-deux ans d'un travail assidu, je puis bien le dire, travail diversement apprécié, loué par la plupart, attaqué par d'autres, comme il arrive communément ; maintenant que le Seigneur m'appelle, j'en ai le ferme espoir, à la compagnie des saints, je n'ai qu'un désir sur la terre, c'est qu'on fasse appel à l'équité de notre Saint-Père le pape Clément XI et qu'on le supplie de ne pas me refuser, après ma mort, ce que j'ai vainement, durant ma vie et à plusieurs reprises, sollicité de son prédécesseur Innocent XII. J'ai demandé à Innocent XII qu'en vertu de l'autorité qu'il exerce sur toute l'Église, il daignât m'indiquer ou qu'il me fît indiquer par l'inquisition d'Espagne les propositions hérétiques condamnées comme telles dans mes livres en 1695, afin que, si j'avais, sans le savoir, écrit quelque hérésie, on me le fît connaître pour me permettre de me rétracter ; que si l'inquisition d'Espagne n'arrivait pas à découvrir dans mes livres des propositions hérétiques, elle effaçât du moins de son décret le terme d'*hérésie*, pour sa bonne renommée comme pour la mienne. C'est ce que je demande à Sa Sainteté le pape Clément, sur le point de mourir et de rendre au juste juge compte de toutes mes actions ; qu'il m'accorde du moins après ma mort, ce que je n'ai pu obtenir de mon vivant. Catholique j'ai vécu ; je veux mourir catholique par la grâce de Dieu, et j'ai le droit de mourir catholique devant l'opinion, ce qui ne sera pas aussi longtemps que le décret de l'inquisition d'Espagne aura l'apparence d'avoir été formulé en toute justice, et tant qu'on y lira que j'ai enseigné des propositions hérétiques et que j'ai été condamné pour cela. »

Au bas de cette protestation, le mourant, devenu aveugle, ne put poser qu'une croix, puis il attendit la

[1] Il y fut condamné en 1700, ous Innocent XII, et il en sortit en 1900, sous Léon XIII. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 19659*, fol. 133. — [3] Valery, *Corresp. inédite de Mabillon*, t. I, 1846, p. 5, n. II. — [4] J. Pien, *Hist. de vita, gestis, operibus ac virtutibus R. P. Danielis Papebrochii*, dans *Act. sanct.*, jun. t. VI, p. 16, n. 72. — [5] Dom Thuillier, *Ouvrages posthumes de D. J. Mabillon et de D. Thierry Ruinart*, t. I (1724), p. 314-315. — [6] Bibl. nat., ms. *fr. 1965*, fol. 216, 31 janv. 1696. — [7] Bibl. nat., ms. *fr. 19649*, fol. 290, 20 févr. 1696. — [8] Bibl. nat., ms. *fr. 17679*, fol. 65, 23 sept. 1698.

mort. Et ce fut la santé qui vint, treize années de vie, l'opération de la cataracte et deux in-folios encore. Après quoi il passa la main, en 1709, à des confrères plus jeunes et, pour se délasser, écrivit l'histoire de sa ville natale, des *Annales Antverpienses* dont le manuscrit formait onze volumes in-folio. On verra plus loin sa bibliographie, il faudrait y ajouter sa correspondance très étendue, mais dont il subsiste relativement peu de chose.

Le P. Papenbroeck était mort depuis six mois lorsque l'inquisition d'Espagne rapporta sa condamnation, portée vingt années auparavant (janv. 1715).

II. Bibliographie. — 1° *Danielis Papebrochii e Societate Jesu ad Felicem Zacchiam post cæsum in propugnatione Candiæ filium Josephum Rondinium altero filio Natali Rondinio orbatum. Non posse eam vitam brevem dici, quam numeris omnibus virtus et doctrina absoluerint*, in-8°, Romæ, Varese, 1661 ; in-8°, Antverpiæ, 1661 ; in-8°, Lugduni, 1662. — 2° *Acta sanctorum*, du t. I de mars au t. IV de juin (1659-1709); on a publié à part les *Acta sancti Ferdinandi* en 1684, et la *Vita sancti Georgii Megalo-Martyris collecta, digesta, illustrata a R. P. Daniele Papebrochio e Societate Jesu, prout invenitur inter Acta sanctorum in tomo III aprilis, ad 23 diem ejusdem mensis*, in-4°, Monachii, 1737. — 3° Au sujet de la discussion soutenue contre les carmes, il n'y a pas lieu, croyons-nous, de transcrire ici dix colonnes de format in-4° contenant les titres des « principales pièces publiées dans ce débat », qui se trouvent dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I (1890), col. 1655-1664 ; il y a, dans ces simples titres, une vraie profusion de drôleries, que couronne le *Papebrochius bombardizans ;* c'est un des meilleurs exemples de bibliographie récréative. — 4° Cels^mi ac Rev^mi principis Ferdinandi episcopi Paderbornensis coadjutoris monasteriensis comitis Pyrmontani et Liberi Garonis de Furstenberg votiva epigrammata, divis tutelaribus Luciæ V. et M. Syracusanæ..., s. l. n. d., in 8°, approbation d'Anvers, 1777. — 5° Traductions en flamand d'écrits spirituels, 1683. — 6° L'édition des *Exercitia spiritualia* du P. Diertens, en 1693. — 7° *Acta sanctorum pro menstrua patroni sortitione selectorum, breviter digesta, iconibusque, orationibus et scripturis noviter illustrata a P. Dan. Papebrochio*, 1694. — 8° L'édition de l'ouvrage du P. Bidermann, *Aloysius, sive Dei beneficia*, en 1700, après son opération de la cataracte. — 9° *Engel bewaerder*, etc., 1711. — 10° *Lettres*, voir le détail dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 181. La lettre à Mabillon, du 20 juillet 1683, avec la réponse dans dom V. Thuillier, *Ouvrages* [1] *posthumes de D. J. Mabillon et...*, in-4°, t. I, Paris (1723), p. 459-461. Depuis la publication du P. Sommervogel, dom U. Berlière, *Mabillon et la Belgique*, dans *Revue Mabillon*, t. IV, 1909, a publié quelques lettres du P. Papenbroeck à Mabillon, p. 30, n. 6 (du 16 mai 1671) ; p. 240, n. 14 (21 févr. 1673) ; p. 297, n. 21 (1er sept. 1676) ; p. 302, n. 26 (17 juillet 1679) ; p. 303, n. 27 (8 janv. 1682) ; p. 305, n. 29 (6 févr. 1682) ; p. 307-312, n. 31-36 (23 mars 1682, 9 avril 1682, 10 août 1682, 19 nov. 1682, 29 nov. 1682, 8 déc. 1682) ; p. 314, n. 38 (20 juillet 1683) ; p. 318-321, n. 42-44 (4 nov. 1686 ; 9 janv. 1687 ; 16 juin 1687). — 11° *De eerste Beginselen*, etc. — 12° *Annales Antverpienses ab urbe condita ad annum 1700...*, 5 vol. in-8°, Antverpiæ, 1845-1848. — 13° *Voyage* avec Henschenius, non pas à Rome, mais sur les bords du Rhin et de la Moselle, en 1668, quelques pages publiées dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. IV (1867), p. 337-348. — 14° *Synopsis annalium Antverpiensium*, in-8°, Antverpiæ, 1884.

Sur le P. Papenbroeck, voir : *De Actis sanctorum epistola Conradi Janningi ad superiores Societatis Jesu per proviciam Flandro-Belgicam in obitu R. P. D. P. ejusdem Societatis hagiographi*, dans *Acta sanctorum*, jun. t. VI, 1715, p. 1-2. — *Historia de vita, gestis, operibus, ac virtutibus R. P. Danielis Papebrochii hagiographi Societis Jesu* τοῦ μακαρίτου *auctore Joanne Pienio ejusdem Societatis*, dans *Acta sanctorum*, jun. t. VI, p. 3-22. — *Éloge du P. Daniel Papebrock de la Compagnie de Jésus, tiré de sa Vie écrite en latin par le P. J. Piens...*, dans *Mémoires de Trévoux*, 1718, p. 76-82. — H. Delehaye, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XVI (1901), col. 581-589 ; *A travers trois siècles. L'œuvre des bollandistes, 1615-1915*, in-12, Bruxelles, 1920.

H. Leclercq.

PAPHNUCE. — Paphnuce était un nom très répandu dans l'Égypte chrétienne, trop répandu pour qu'il soit possible d'identifier avec certitude un personnage d'après ce seul indice. On s'expose, ce faisant, à prêter à un individu ce qui ne lui appartient pas ; néanmoins, il faut reconnaître qu'on ne lui fait aucun tort puisque tous les traits sont à sa louange. Parmi les Égyptiens qui portèrent ce nom au IVe siècle, il s'en trouve six, évêques ou moines, qu'on parvient à distinguer et on sait que quatre d'entre eux étaient catholiques, deux autres appartenaient au schisme de Mélèce [2]. Ces deux derniers semblent devoir être écartés car les pièces dont nous parlerons ne permettent pas de supposer une connexion quelconque entre le personnage que nous entrevoyons et le schisme mélétien ; il doit donc s'agir d'un catholique. Or, entre les quatre Paphnuce catholiques, il en est un qui paraît offrir toutes les conditions et réunir les garanties, tel que nous le fait connaître Palladius (voir ce nom) dans son *Histoire lausiaque* [3] ; il s'agit d'un moine de Scété.

« Paphnuce, surnommé Képhalas, possédait la science infuse des écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, il les expliquait toutes sans avoir lu le texte ; modeste qu'il était à cacher son don de prophétie. On raconte que durant quatre-vingts ans il ne posséda jamais à la fois deux tuniques. L'ayant rencontré, avec les bienheureux Évagre et Albain, nous cherchions à apprendre les causes qui font dévier ou déchoir les frères, ou manquer à la vie correcte. Paphnuce, très éclairé répondit : Toutes les choses qui arrivent se partagent en deux catégories : le bon plaisir de Dieu et sa permission. Tout ce qui est conforme à la vertu et tend à la gloire de Dieu, procède de son bon plaisir ; tout ce qui est funeste, périlleux, fâcheux, scandaleux, procède de sa permission. Cette permission a sa raison d'être, car il est impossible que celui qui pense bien et vit bien succombe à des penchants honteux ou aux embûches du démon. Donc, ceux qui, avec une intention perverse, cédant au respect humain ou à des raisonnements présomptueux, poursuivent une apparence de vertu, bronchent et tombent : Dieu, pour leur bien, les abandonne, afin que, par suite de cet abandon, prenant conscience du changement qui s'est fait en eux, ils corrigent leur résolution ou leur conduite. » On peut croire que c'est le même Paphnuce dont parle Cassien qui nous apprend qu'on lui avait donné le sobriquet de *Bubalus* (le Buffle) [4].

On a retrouvé et publié quelques pièces de la correspondance de Paphnuce retrouvées parmi les papyrus du British Museum, nous en donnons ici la traduction [5] :

[1] *Ouvrages* et non pas *Œuvres*, ainsi que l'écrit le P. Sommervogel. — [2] H. Idris Bell, *Jews and christians in Egypt*, in-4°, IIIe part., London, 1924, p. 102. — [3] *The Lausiac history of Palladius*, édit. D. Cuthbert Butler, in-8°, Cambridge, 1904, c. XLVII, p. 137-138. — [4] Cassien, *Collationes*, III ; Butler, *op. cit.*, p. 224. — [5] Trad. A. d'Alès, dans *Revue des quest. hist.*, t. CIII, 1925, p. 111-113, et la dernière trad. H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 646-647.

1° *Pap. n. 1923.* — Au bien-aimé, très pieux, saint, béni Père Paphnuce, Ammonius, dans le Seigneur Dieu, salut.

Je n'oublie pas que par vos saintes prières je serai sauvé de toute tentation du diable et de toute embûche des hommes. Et maintenant je vous supplie de vous souvenir de moi dans vos saintes prières ; car, après Dieu, vous êtes mon salut. J'ai reçu la visite de notre frère Didyme et lui ai répondu sur la question, selon votre avis.

Portez-vous bien durant beaucoup d'années, très doux Père. Que le Dieu de paix vous garde très longtemps.

Verso : Au seigneur bien-aimé Père Paphnuce.

2° *Pap. n. 1924.* — Au bien-aimé Père Apa Paphnuce, Ausone.

Me souvenant des ordres de votre piété, j'ai fait venir Horos de Philonicos, et l'ai averti ; j'ai prié Gallus de m'avertir de tout, afin que je fasse toute diligence possible. Sur ce point et sur tout, je réclame instamment vos ordres. Souvenez-vous de nous dans vos saintes prières.

Autre main : Dieu vous garde vaillant et priant pour nous, bien-aimé Père.

Verso : Au bien-aimé Père, Apa Paphnuce, Ausone.

3° *Pap. n. 1925.* — Au très cher, éminent en savoir, Apa Paphnuce, Pianius, dans le Seigneur Dieu, salut.

Ayant l'occasion favorable d'un [voyageur] qui se rend près de votre piété, j'ai cru devoir saluer votre prudence par lettres, priant le Christ qu'il me soit donné de vous embrasser même du regard ; car en esprit... chaque jour... Je prie votre sainteté de daigner prier pour mes péchés afin que Dieu me délivre des difficultés qui m'assiègent. Saluez les frères... saluez de ma part... en faveur d'Eu..., esclave d'Athanase : il est de ceux qui aiment votre piété. Je salue Athanase mon seigneur, Eusèbe, Aréous et tous les frères qui sont près de votre sainteté... vous [salue] ainsi que son frère Dorothée.

Autre main : Portez-vous bien dans le Seigneur longues années, mon très cher seigneur.

Verso : Au bienheureux frère... Paphnuce, anachorète, monastère des moines.

4° *Pap. n. 1926.* — Au très honoré, porte-christ, orné de toute vertu Apa Paphnuce, Valeria, dans le Christ, salut.

Je vous prie et supplie, très honoré Père, de m'obtenir du Christ... soulagement. J'ai ainsi grande confiance d'obtenir par vos prières soulagement, car les ascètes et religieux manifestent des révélations. Je suis bien malade d'un asthme. Ainsi, j'ai eu, j'ai encore confiance que, si vous priez le ciel pour moi, je serai soulagée. Je prie Dieu et vous prie de vous souvenir de moi dans votre sainte oraison. Si je n'ai pu me rendre de corps à vos pieds, en esprit, je suis à vos pieds. Je recommande (?) mes filles, souvenez-vous d'elles dans votre sainte oraison, Bassiana et Théoclie. Mon mari vous salue avec empressement, priez le ciel pour lui. Toute ma maison vous salue. Portez-vous bien, très honoré Père.

Verso : Au très honoré Père, Apa Paphnuce, de sa fille Valeria.

5° *Pap. n. 1927.* — Au très honoré frère, aimé de Dieu, Dorothée d'Oxyrhynque, serviteur inutile, vous salue en esprit et dans le charité du Christ.

Avant tout, je supplie Dieu, Père du Sauveur Jésus-Christ, de me faire la faveur que vous receviez cette mienne lettre. Ce me sera une consolation, si le bon serviteur m'accueille par lettre et fait monter pour moi des prières ferventes vers le Seigneur, dans la pureté de sa conscience. J'ai confiance...

...Mais par votre glorieuse et respectable vie, car vous avez renoncé à la frivolité du monde et méprisé l'arrogance des hommes vains. Nous vous félicitons surtout en apprenant que vous avez fourni sagement le plus généreux combat, nous désirons imiter dans le même genre de vie votre vaillance, car Dieu semble vous avoir accordé de trouver, pour notre temps, une renonciation des difficultés présentes et de son service. « Rachetons, dit le bienheureux apôtre, car les jours sont mauvais. » J'ai conçu l'espoir de voir vos traits, si le Seigneur le permet car nous sommes sur le départ. Mais j'hésite à me mettre en route, de peur de... rencontrer la confusion. J'ai donc pleine confiance que, si la volonté de Dieu est que je vous rencontre, vous me le ferez savoir d'abord par le porteur de ce billet. Dites-lui donc si vous voulez ou non que je vienne... pour satisfaire mon affection envers vous... envers vous, très honoré en esprit et les frères qui sont avec vous.

6° *Pap. n. 1928.* — Au bien-aimé Père en Dieu, Apa Paphnuce, Héraclide.

Toujours il est temps pour vous de prier pour moi, et le secours d'en-haut, que j'attends de vos prières, m'est nécessaire. Mais maintenant je vous le demande avec plus d'instance, soit en mon nom, soit à cause de la maladie qui me tient et me presse. Envoyez-moi de l'huile.

Je n'attends point le secours d'ailleurs... pendant que vous êtes en santé.

Autre main : Portez-vous bien dans le Seigneur Christ, longtemps, et ne cessez pas de prier pour moi, Père très saint. Le prophète crie : « Dans l'angoisse je l'ai invoqué et il m'a entendu. » Maintenant, vraiment, je suis dans l'angoisse, où le secours ne peut me venir ni d'un frère, ni de quelque autre, mais seulement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je l'attends de vos prières.

Verso première main : Au bien-aimé Père en Dieu, Apa Paphnuce, Héraclide.

7° *Pap. n. 1929.* — Au très vénéré et aimé Père Paphnuce, Athanase, salut dans le Seigneur Dieu.

Que le Dieu tout-puissant et son Christ donne à votre piété de vivre parmi nous bien des années encore et de se souvenir de nous dans ses prières, car aussi longtemps que vivra ta sainteté nous serons en bonne santé, en quelque lieu que nous nous trouvions. Je t'en supplie donc, mentionne-nous plus souvent dans tes oraisons. Tes prières, en effet, sont agréées à cause de ta sainte charité et selon ce que tu voudras bien demander en tes saintes oraisons, nous prospérerons. Je te rends justice en croyant que tu nous commémores fréquemment. Je sais, en effet, que tu nous aimes. Mais tout mon souci est pour Didyme et pour ma mère... Didyme..., et ma mère est souffrante. Je suis donc dans de grandes angoisses, d'autant plus que ma santé en ce moment est faible, mais j'ai confiance dans le Sauveur de tous les hommes. Malade comme je suis, je me réjouis que tu aies pris soin de nous envoyer mon fils, Horion, Théodose... Antiochus, Didyme, ma mère, tous ceux de notre maison, nous te saluons et te présentons nos hommages, ô Père très vénérable et cher. Que la divine providence te conserve en bonne santé le plus longtemps possible, toujours faisant mention de nous dans tes prières, ô cher et révérend Père.

Verso : Au très vénérable et cher Père Paphnuce, Athanase dans le Seigneur Dieu.

Il y a, à l'université de Heidelberg, une lettre sur papyrus de Justin à un Paphnuce qui semble différent de celui dont nous parlons ici (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2788, n. 25).

La correspondance qu'on vient de lire nous apprend que les amis de Paphnuce avaient pour lui une grande vénération ; mais ces amis sont difficilement identifiables, ce sont :

Ammonius, qui se comptaient en Égypte par mil-

liers ; Ausonius en qui on a proposé de voir Antonius *(sic)* Nemesianus est une supposition gratuite ; les autres sont dans le même cas : Pianius, Valeria, Dorothée, Héraclide. Le seul nom intéressant est celui d'Athanase qui pourrait être le célèbre patriarche d'Alexandrie. L'attribution est, à tout le moins, possible.

H. Leclercq.

PAPIAS ET MAURUS. — Au cours des derniers mois de l'année 304 et des premiers mois de 305 prend place un groupe de martyrs dont le souvenir se trouve conservé par un récit tout rempli d'anachronismes et de fables, les *Acta sancti Marcelli* [1]. Tillemont mettait en garde contre cette pièce [2] ; mais, sans entreprendre de la réhabiliter, on peut remarquer qu'elle présente quelques indications topographiques fort exactes qui méritent d'être prises en considération. Les Actes disent que Maximien Auguste venait de quitter l'Afrique pour Rome [3], et on sait qu'on faisait alors travailler les fidèles à la construction des thermes que Dioclétien faisait bâtir sur le Viminal [4]. Maximien, nous dit-on, *volens placere Diocletiano Augusto, ut in nomine eius thermas a solo ædificaret, cœpit in invidiam christianorum omnes milites romanos ad afflictionem laboris compellere et per varia loca alios ad lapides, alios ad arenam fodiendam damnavit.* Il y avait là une intention persécutrice, mais le fait d'employer l'armée à des travaux de voirie et d'utilité publique n'était pas une innovation [5]. La condition pénible à laquelle se trouvaient réduits des soldats chrétiens inspira à leur riche coreligionnaire Thrason la pensée de les secourir et il recourut à l'intermédiaire du diacre Cyriaque et de Sisinnius, Smaragdus et Largus, simples fidèles qui firent parvenir des vivres et des secours aux condamnés [6]. Ils furent surpris, dénoncés et condamnés eux-mêmes à porter du sable pour les maçons des thermes. Dans cette condition ils trouvèrent encore le moyen de rendre d'humbles services à leurs compagnons parmi lesquels se trouvait un vieillard nommé Saturninus, d'origine africaine, et que nous fait connaître l'inscription que le pape Damase composa pour son tombeau :

INCOLA NVNC CHRISTI FVERAT CARTHAGINIS ANTE
TEMPORE QVO CLADIVS SECVIT PIA VISCERA MATRIS
SANGVINE MVTAVIT PATRIAM SVAMQVE GENVSQVE
ROMANVM CIVEM SANCTORVM FECIT ORIGO.....

Sisinnius et Saturninus furent mis en prison, où Sisinnius fut assez heureux pour convertir le geôlier Apronianus. Après plusieurs comparutions, Sisinnius et Saturninus furent amenés devant le préfet de la ville [7] siégeant *in Tellude*, c'est-à-dire au forum de Nerva, situé dans la IXe région [8]. Un document moins suspect que les Actes dit que le courage de Sisinnius convertit Gratien [9]... :

MIRA FIDES RERVM DOCVIT POST EXITVS INGENS
(martyre in invicto posset quid gloria Christi)
DVM LACERAT PIA MEMBRA FREMIT GRATIANVS VT HOSTIS
POSTEAQVAM FELLIS VOMVIT CONCEPTA VENENA
COGERE NON POTVIT CHRISTVM TE SANCTE NEGARE
IPSE TVIS PRECIBVS MERVIT CONFESSVS ABIRE....

« Ces conversions subites sont racontées si souvent pour le temps qui nous occupe qu'on ne peut toutes les mettre en doute : il faut vraisemblablement reconnaître en d'aussi soudaines victoires de la grâce un indice et un résultat du travail intérieur chaque jour plus puissant qui alors se faisait dans les âmes [10]. » Le préfet fit apporter un trépied d'airain pour faire brûler des grains d'encens, ce fut au tour de Saturninus d'invoquer la puissance divine et le trépied tomba en pièces comme de l'argile : *et continuo soluta est tripoda ærea velut lutum ;* à cette vue, deux soldats, Papias et Maurus (ou Mauroleo), se convertirent.

Ce nouvel incident n'empêcha pas la justice de suivre son cours. Condamnés à mort, Sisinnius et Saturninus furent décapités sur la voie Nomentane et ensevelis par le prêtre Jean et le chrétien Thrason dans la propriété que celui-ci possédait sur la voie Salaire : *Eorum corpora collegit Thrason cum Joanne presbytero et sepelivit in prædio suo via Salaria.*

Vint le tour de Papias et Maurus qui ne semblent pas avoir passé par la prison. Ce n'est qu'après avoir été tirés au chevalet, battus de verges, frappés sur la bouche avec des pierres, qu'on les enferma dans quelque cachot. Tout ce que rapportent les Actes est sujet à caution, nous nous contentons de les retrouver comparaissant devant le préfet au cirque Flaminius. L'interrogatoire et les réponses ne s'écartent pas du style connu des légendaires ; le supplice consista à les assommer à coups de fouets garnis de balles de plomb. A la nuit, le prêtre Jean enleva les corps et les transporta, le 29 janvier, *ad nymphas beati Petri ubi baptizabat*, sur la voie Nomentane, au cimetière Ostrien (voir *Dictionn.*, t. XIII, à ce mot).

Trois jours plus tard, le greffier Apronianus fut décapité sur la voie Salaire.

Papias et Maurus furent probablement enterrés dans la crypte de sainte Émérentienne avec Victor, Félix et Alexandre, sur le compte desquels nous ne savons rien. Une inscription (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 2069) contient un texte fragmentaire ainsi conçu [11] :

XVI KAL OCTOB MARTVRORO *in cimi-*
TERV MAIORE VICTORIS·FELI*cis*
EMERENTIANETIS ET ALEXAN*dri*

Les topographes ajoutent sur la voie Nomentane, où se trouve le cimetière Ostrien, proprement *ad S. Emerentianam*, un peu au delà de la basilique de sainte Agnès, les martyrs *Alexandre, Félix, Papias, Victor* [12]. Ces noms, sauf celui de *Papias* se lisent sur la pierre ci-dessus. Si on interroge le martyrologe hiéronymien on voit qu'au *XVI kal. octobres* on lit dans le manuscrit de Berne : *Romæ, Victoris, Felicis, Alexandri pap[iæ] ;* dans le manuscrit d'Epternach : *Romæ pap[iæ] Felicis, Victoris, Alexandri, Emerentiæ ;* dans le manuscrit de Wissenbourg : *Romæ, nat. victoris, Felicis, Alexandri, Papiæ.* Le seul manuscrit de Corbie donne le nom de *Magni* pour *Mauri*.

Ainsi donc, le 16 septembre, le martyrologe commémorait la fête des deux martyrs sous une forme peu différente de celle-ci : *XVI kal. octobres via Nomentana*

[1] Il existe deux Passions de ce saint, la première est anonyme, la deuxième a pour auteur Ursion, abbé de Haumont, en Belgique, dans la seconde moitié du XIe siècle ; c'est un abrégé de la première ; toutes les deux dans les *Acta sanct.*, jan. t. II, p. 369 sq. — [2] *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. V, p. 99, 124, 627. — [3] On sait qu'en juin 303 il était à Rome ; cf. Goyau, *Chronol. de l'empire rom.*, p. 367. — [4] *Bull. della comm. archeol. municip. di Roma*, 1872, p. 66 ; 1886, p. 194 ; 1888, p. 36. — [5] J. Marquardt, *Organisation militaire de l'empire rom.*, p. 318-319. — [6] *Acta S. Marcelli*, c. II. — [7] Les Actes l'appellent Laodicius, mais ce nom ne se retrouve pas parmi les préfets urbains. — [8] Le préfet urbain demeurait non loin de là ; cf. *Bull. della comm. archeol. municip.*, 1882, p. 161-162 ; *L'aedes Telluris*, ou temple dédié à la Terre, avait donné son nom au quartier. — [9] Celui-ci n'est pas autrement connu. Est-ce le bourreau ou bien quelque assesseur du préfet? J.-B. De Rossi, *Inscrip. christ. urbis Romæ*, t. II, 1re part., p. 103, n. 34 *a*, admettrait que ce Gratien est le préfet urbain de 290 ; il faudrait avancer toute l'histoire de quatorze ans ; mais on n'a aucun indice de persécution à Rome cette année-là. — [10] P. Allard, *Hist. des persec.*, t. IV (1900), p. 402-403. — [11] J.-B. De Rossi, *Del luogo appellato ad Capream presso la via Nomentana dall' età arcaica ai primi secoli cristiani*, dans *Bull. della comm. archeol. municip. di Roma*, t. XI, 1883, p. 247, pl. XX. — [12] J.-B. de Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 178, 179.

ad Caprea in cœmeterio maiore martyrum Victoris, Felicis, Papiæ, Mauri, Emerentianetis et Alexandri.

Lorsque sainte Émérentienne fut transportée dans la petite basilique élevée en son honneur sur le cimetière Ostrien, tout le groupe de martyrs la suivit. Les *Itineraria* nous renseignent à ce sujet : celui de Salzbourg dit ceci : *Et postea vadis ad orientem quousque pervenies ad sanctam Emerentianam martyrem quæ pausat in ecclesia sursum, et duo martyres in spelunca deorsum Victor et Alexander ;* dans l'*Epitome de locis*, plus complet, on lit : *Propeque ibi... quoque sanctusque Alexander, S. Felix, S. Papia, S. Victor et alii multi dormiunt ;* enfin, dans *Notitia portarum... : Iuxta viam (Numentanam) in altera ecclesia Sancta Emerentiana et martyres Alexander, Felix, Papias.*

En fait de monuments on n'a que des vestiges dont on ose à peine faire état. Dans l'abside de la crypte de sainte Émérentienne, Mariano Armellini lut après le nom de Damase la lettre A et la syllabe AS, celle-ci pourrait se rapporter à Papias [1]. Dans la petite basilique du cimetière Ostrien, sur le fragment de la balustrade ou transenne qui fermait la confession de sainte Émérentienne, on trouva un débris d'inscription sur lequel on pouvait lire ces lettres : .....XDRO *(Alexandro)* [2], ce qui permet de supposer que les noms des autres saints y figuraient également.

L'oratoire de sainte Émérentienne ayant été détruit au VIIIe siècle, probablement sous Étienne II (752-757), les corps de tous ces martyrs furent transportés dans la ville de Rome. On ne sait dans quelle église furent déposés ceux de Victor, Félix et Alexandre. Quant à Papias et à Maurus, ils furent peut-être placés dans un oratoire qui leur était dédié non loin des thermes de Dioclétien [3], et la circonstance qui paraît confirmer le lien les unissant au groupe dont on a parlé est la découverte dans cet oratoire de l'inscription suivante. C'est une petite plaque de bronze gravée sur les deux faces et portant presque la même formule, elle fut découverte le 8 septembre 1749, dans la vigne du cardinal Valenti et se trouve aujourd'hui au musée du Latran (fig. 9689). Les noms sont presque méconnaissables : *Papro et Mauroleone* au lieu de Papias et Maurus :

SANCTIS·MARTVRIBVS
PAPRO·ET·MAVROLEONI
DOMNIS·VOTVM·REDD· ☧
CAMASIVS·QVI·ET·ASCLEPIVS·ET VICTORIN
NAT·H·DIE·IIIX·KAL·OCTOB·
PVERI·QVI VOT·H·VITALIS·MARANVS·
ABVN DANTIVS·TELESFOR

Revers :

DOMNIS·SANCTIS
PAPRO·ET·MAVROLEONI·
☧ MARTVRIBVS ☧
CAMASIVS·QVI·ET·ASCLEPIVS·ET VICTORIA VOT·REDD·
NATAL HAB D XIII KAL OCTOB·
RANE· VITALIS
TI·TELES POS

Sanctis martyribus Papro et Mauroleoni domnis votum reddi(derunt) Camasius qui et Asclepius et Victorin(a) ; nat(ale) h(abent) die XIII (pour XVI) kal. octob. Pueri qui vot(um) h(oc) [fecerunt] Vitalis Maranus, Abundantius, Telesfor. Les *pueri* sont les *discentes* ou *alumni* qui ont exécuté l'ouvrage avec leur maître.

Les corps de Papias et de Maurus furent transférés, le 11 février 1590, à la *Chiesa nova*, église des prêtres de l'Oratoire.

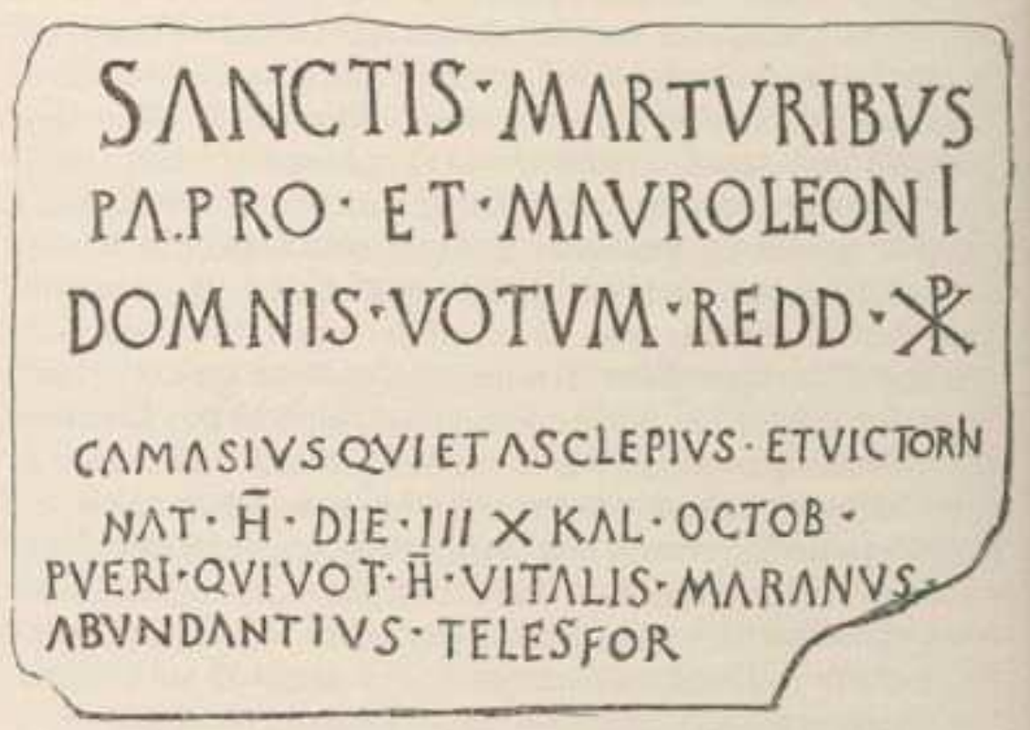

9689. — Plaque de bronze gravée. Musée du Latran. D'après Perret, *Les catacombes de Rome*, t. v, pl. IX, n. 17.

BIBLIOGRAPHIE. — Garampi, *Memorie ecclesiastiche appartenenti all'istoria e al culto della B. Chiara di Rimini*, 1755, p. 74. — A. Gori, *Symbolæ litterariæ*, t. IV, p. 12. — Mamachi, *Antiquitates christianæ*, t. II, p. 466 sq. — Oderici, *Sylloge veterum inscriptionum*, p. 268. — A. Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. II, p. 533. — Orelli, *Inscr. lat. select. ampliss. coll.*, n. 2529. — Marini, dans Mai, *Script. vet. nova coll.*, t. v, p. 14, n. 2. — L. Renier, dans Perret, *Catacombes de Rome*, t. VI, p. 147 ; t. v, pl. IX, n. 17. — J.-B. De Rossi, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1877, pl. II-III, n. 7, 12. — O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, pl. XLIV, n. 7 et 12.

H. LECLERCQ.

PAPIER. — I. Origine chinoise. II. Application égyptienne. III. Le papier en Orient. IV. Antiquité du papier de chiffe. V. La plus ancienne charte sur papier. VI. Les premières fabriques de papier en Occident.

I. ORIGINE CHINOISE. — « Le papier est d'origine chinoise » et en attendant le jour où les sinologues nous livreront ce qu'ils savent sur cette invention et nous présenteront certains documents datant des premiers siècles de notre ère, il faudra se contenter de redire que les Chinois, ce vieux peuple qui a su tant de choses, qui en a inventé tant d'autres, connaissaient le papier au moins deux siècles avant notre ère. Et si on veut se faire une idée de la place qu'a tenu cette invention dans l'histoire de la civilisation, nous croyons pouvoir dire que le rôle du papier au service de la pensée humaine est, par rapport au papyrus et au parchemin, comparable au rôle de la brique par rapport à la pierre et au bois au service de l'art. Les Chinois avaient le papier et l'encre. Leur papier se fabriquait et se fabrique encore à l'aide du bambou concassé et mis en bouillie. Cette bouillie se coule dans des moules, comparables aux *formes* qu'on emploie pour la confection du fromage. Le fond de ces formes est une espèce de claie très fine, où des lignes miliaires, très rapprochées, que les bibliophiles appellent vergeures, et aussi vergettes, se croisent avec des traverses équidistantes, mais beaucoup plus éloignées les unes des autres. Le papier de Chine affecte diverses nuances, dans la gamme du blond. Il est d'une merveilleuse finesse, presque subtil, en outre ondulant et soyeux ; il prépare, à toute empreinte de couleur noire ou rouge, un fond doux, suffisamment clair, qui flatte

[1] Armellini, *Scoperta della cripta di S. Emerenziana*, p. 53. — [2] Armellini, *Cimit. crist.*, p. 205 ; J.-B. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 108. — [3] Armellini, *Chiese di Roma*, p. 822, 823.

l'œil et repose la vue. Ce papier boit, avec une finesse et une sensibilité sans pareilles, le moindre trait qu'on y imprime. Le papier de Chine a manqué à Rembrandt, qui l'imitait selon ses ressources. De nos jours il n'est pas un lithographe ou un graveur qui ne le préfère à toute autre substance et ne le prodigue pour ses épreuves de choix dont la perfection s'exprime en trois mots : épreuve sur Chine.

Les matières employées pour la fabrication du papier dans les diverses provinces de la Chine sont, d'après les textes chinois : les jeunes pousses de bambou, l'écorce du mûrier, la paille de riz, les cocons de vers à soie, le chanvre, les algues marines. Un des papiers de Chine est fait d'écorce de mûrier mélangée d'écorce de bambou et de chaume de riz. Ce papier se nomme *papier de soie*, parce que lorsqu'il est déchiré, on voit apparaître des fibres blanches analogues à celles de cette dernière substance.

Il existe aussi un papier spécial désigné sous le nom de papier du Japon et d'un usage très ancien. C'est un papier très beau, soyeux, délicat, en même temps très tenace et très solide. La matière première généralement employée dans la fabrication du papier japonais est l'écorce du mûrier à papier *(Broussonetia papyrifera)* qui croît dans toute l'étendue de l'empire. Ce genre de fabrication prouve bien qu'il est possible de faire d'excellent papier sans employer des chiffons, car les papiers japonais n'en renferment point. Le papier japonais n'est jamais soumis au blanchiment, c'est de là que vient la teinte légèrement jaune ou grise qu'il présente ordinairement. La texture très fibreuse est plutôt lâche que serrée.

En Chine, comme au Japon le papier sert à une multitude d'usages et, cela, de temps immémorial, semble-t-il. Des matières colorantes de nature diverse sont employées dans le papier de Chine et proviennent soit du règne minéral, soit du règne végétal. Ajoutons que le papier de Chine est plus mince et bien plus fragile que le papier du Japon, qu'il est très susceptible de reproduire une fine impression ; sa délicatesse en fait un véritable papier de luxe [1].

Au papier de Chine répond l'encre de Chine. C'est une composition à base d'un corps simple et inaltérable à tous les acides connus : le carbone, autrement dit, noir de fumée. Tandis que nous faisons usage d'une substance corrosive dans laquelle entre en quantité variable un oxyde métallique associé à un engallage, les Chinois tracent leurs monogrammes syllabiques à l'aide d'un pinceau trempé dans l'encre de Chine délayée avec de l'eau. Ils écrivent ainsi de haut en bas et de droite à gauche sur le papier de Chine. D'après le même principe, ils impriment, xylographiquement, soit des textes, soit des gravures sur bois.

II. Application égyptienne. — Longtemps on a fait honneur aux Égyptiens de l'invention du papier. Quand il s'agit d'époques aussi reculées, il semble bien arbitraire de prétendre décider une question de date ; toutefois le commerce du monde antique offre encore et offrira toujours de telles lacunes dans notre information qu'il y a quelque outrecuidance à donner des rangs. Si les Chinois doivent garder l'honneur de la trouvaille du papier, les Égyptiens ne leur cèdent que de très peu. De très bonne heure ils utilisèrent un végétal indigène, le *papyrus*, pour fabriquer ce que nous appelons le papier. Si les ouvrages divers que les anciens avaient écrit sur les inventions étaient parvenus jusqu'à nous, nous connaîtrions peut-être les auteurs de cette fabrication. Ce n'est qu'au premier siècle de l'ère chrétienne que l'on trouve chez Pline le Naturaliste quelques pages sur la fabrication et le commerce du papyrus [2]. Ces renseignements sont précieux, quoiqu'ils soient imparfaits et parfois obscurs [3]. Le monopole que l'Égypte devait au privilège de produire presque seule en abondance le papyrus lui suscita une concurrence en Asie Mineure, vers le IIIe siècle avant l'ère chrétienne ; dans la ville de Pergame, on appropria des peaux aux usages de l'écriture et la *charta pergamena*, plus tard le parchemin, devint le rival et aussi le complément du papier égyptien, soit en formant des rouleaux continus, soit grâce à sa plus grande résistance en recouvrant les rouleaux de papyrus. L'usage du papyrus et du parchemin ne se maintint pas dans les mêmes conditions. Vers le Ve siècle le parchemin devint rare sur quelques points de l'Occident ; le papyrus devint une rareté vers le IXe et le Xe siècle ; les chancelleries n'en usèrent plus que comme un objet de luxe.

III. Le papier en Orient. — Vers 707, les Arabes établis à Samarkand prirent le papier aux Chinois, mais seulement à titre d'emprunt. De là, ils l'introduisirent successivement dans leurs florissantes vicairies ou khalifats de l'Asie, des Échelles du Levant et de l'Espagne. Au VIIIe et au IXe siècle, le papier se montre sur les marchés de Samarkand, de Bagdad, de Tripoli de Syrie, de Damas, du Caire et d'Alexandrie. Les Grecs avaient trouvé le papier en Asie, ils le répandirent en Sicile et en Italie. Par Venise le papier pénétra en Occident où il fut connu avant qu'on ne l'y fabriquât. Le papier des Grecs remonte bien au IXe siècle. A partir de 1050, on en a des spécimens datés et suivis. Postérieurement à ce millésime, les fonds orientaux des riches bibliothèques de Paris, de Leyde, de Londres, etc., nous offrent dans les manuscrits arabes, persans, turcs, etc., une suite abondante et continue du beau, solide et sonore papier, fabriqué pendant notre période du Moyen Age en ces lointains pays.

La flore des divers pays où s'est confectionné le papier a fourni les éléments variables dont on a fait usage pour obtenir ce produit. Dans tout l'Orient, le coton paraît avoir été la principale substance dont on s'est servi dans ce dessein. En Occident, c'est le chanvre, non pas neuf mais ayant déjà servi à l'état de tissu ou de linge ; en un mot la *chiffe* ou le *chiffon ;* nous y reviendrons. Les textes nous apprennent que son emploi était extrêmement restreint au XIIe siècle, un peu moins au siècle suivant. Quant au papier dit de coton, *charta bombycina*, *cuttunea*, *damascena*, il aurait été introduit d'Orient en Occident à une époque indéterminée ; encore faut-il remarquer que cette matière n'a pas été employée d'une façon aussi simple qu'on l'a cru longtemps et qu'avec cette matière se combinaient d'autres substances textiles dans une très notable proportion.

On a cru longtemps que les premiers papiers étaient exclusivement composés de coton pur ; cette opinion ne paraît pas soutenable depuis que les recherches de Briquet [4], en Suisse, et O.-J. Wiesner, en Autriche, ont abouti à un résultat identique, à savoir que la texture

[1] Quelles que soient les qualités du papier japonais, les différentes espèces de ce papier sont loin de répondre à tous les besoins. Aussi fabrique-t-on également, dans plusieurs localités du Japon, le papier de chiffons d'après les procédés étrangers. Dans la seule ville de Tokio, il y a plusieurs papeteries de ce genre, pourvues des meilleurs types de machines anglaises ou américaines et susceptibles de donner une large production. De même, le gouvernement, la librairie, les maisons d'éducation, reçoivent des papiers de l'étranger. — [2] Pline, *Hist. nat.*, l. XIII, c. II, n. 22 ; cf. Seyffarth, *Ueber das Papier der Alten nach Plinius und der Papyrusstande im botanischen Garten zu Leipzig*, dans *Serapeum*, t. III, 1842, p. 33-47, 49. — [3] Dureau de La Malle, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, nouv. sér., t. XIX, 1851. — [4] *La légende paléographique du papier de coton*, dans *Journal de Genève*, 29 oct. 1884.

du papier contient des fibres de chanvre, de lin et de bambou, avec des traces de coton.

IV. Antiquité du papier de chiffe. — De l'examen microscopique des fibres qui composent le papier, il résulte que « vues à l'aide d'un fort grossissement, les fibres du chanvre et du lin se manifestent sous la forme de petits cylindres généralement cannelés, striés ou fissurés dans le sens de la longueur, avec des renflements fréquents ou des nodosités qui leur donnent l'apparence du bambou. Les fibres du coton, au contraire, se montrent sous la forme de rubans aplatis dont les bords se terminent en bourrelets ; elles sont habituellement longues, brillantes et tordues en spirales. Pour quiconque a pris la peine de les examiner quelquefois avec attention, ces deux fibres se distinguent immédiatement. L'emploi de la lumière polarisée vient encore ajouter de nouveaux caractères distinctifs entre les fibres de coton et celles de lin ou de chanvre, de telle sorte qu'on possède maintenant, et cela depuis bien des années, un moyen scientifique de distinguer le papier de coton du papier de chiffe. »

L'étude des filigranes des papiers employés en Suisse pendant le Moyen Age a conduit à cette constatation qu'ils avaient été écrits exclusivement sur papier de chiffe. Cette étude fut étendue sur les manuscrits des bibliothèques de Berne, Genève, Bâle, Zurich et Saint-Gall ; il se trouva qu'aucun de ces manuscrits n'était sur papier de coton, la plupart étaient de papier de chiffe filigrané et ces filigranes attestaient en général une origine italienne. Tel fut le cas des mss. *1313*, *1714* et *1715* de Saint-Gall, désignés dans les catalogues imprimés comme étant écrits sur papier de coton. L'examen au microscope des manuscrits de papier non filigrané produisit le même résultat ; il fut démontré qu'ils étaient de papier de chiffe.

Depuis lors C.-M. Briquet a repris l'examen qu'il a fait porter sur 122 fragments empruntés aux dépôts publics de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie. Les deux plus anciens types qui lui aient été soumis proviennent : l'un d'un manuscrit arabe du British Museum, *Or. 2600*, l'autre d'un manuscrit de la même langue de la Bibliothèque nationale, *Suppl. arabe*, n. *952* bis. Il est impossible de contester les conclusions obtenues [1].

D'autant plus impossible qu'elles sont confirmées par les recherches de J. Wiesner sur la composition des différents types de papier recueillis dans les papyrus d'El-Fayoum ayant fait partie de la collection de l'archiduc Renier. Déjà Karabacek leur avait fait subir un premier examen et tous les types examinés par lui étaient en papier de chiffe ; J. Wiesner précisa qu'ils remontaient au IXe siècle et quelques-uns au VIIIe siècle de notre ère. Puis, par la comparaison de ces types avec les plus anciens modèles de papier européen, il reconnut que pour la texture comme pour le collage, ils avaient de grandes ressemblances : de là une confirmation de l'opinion qui attribue aux Arabes l'introduction du papier en Europe. L'étude de la composition du papier confirme et dépasse les résultats acquis par C.-M. Briquet. Le collage a été également étudié et a conduit à cette constatation que ni en Orient ni en Occident on n'a employé avant notre siècle le collage à la résine ; les papiers d'El-Fayoum ont été collés à l'amidon et dans ces restes de colle on a trouvé quelques petits grains de sarrasin.

De l'examen des fragments orientaux et occidentaux il résulte que la fabrication du papier avec du coton exclusivement est une légende qui doit être abandonnée [2].

On sait qu'il existe un passage de Pierre le Vénérable qu'on rapporte à l'usage du papier de chiffe ; il y aurait lieu de l'éclaircir. En France, le papier de chiffe ne commença, dit-on, à se propager qu'à l'époque de saint Louis († 1270). On constate l'existence de fabriques italiennes à Fabriano vers 1250 ; au début du XIIIe siècle elles deviennent nombreuses et florissantes. S'il est vrai que les papeteries françaises ne remontent qu'aux premières années du règne de Philippe de Valois, on peut admettre que pour cette industrie la France était antérieurement tributaire de l'Italie. Les plus anciens filigranes connus sont de provenance italienne. Les comptes du commencement du XIVe siècle signalent fréquemment l'achat de cahiers de papier chez les merciers parisiens à la foire du Lendit [3].

V. La plus ancienne charte sur papier. — Deux diplômes grecs de Roger II de Sicile, des années 1139 et 1140, publiés avec fac-similé, en 1708, par Montfaucon, au l. VI de sa *Paleographia græca*, ont été longtemps considérés comme les plus anciennes chartes sur papier. Montfaucon n'avait pas vu les originaux de ces diplômes, dont il devait une reproduction au P. Menniti, général des basiliens, et il ajoutait à la p. 380 de sa *Paleographia*, sans se prononcer au sujet de la matière sur laquelle ils étaient écrits : *Autographum nec ego, nec ipse fortasse vidit*. Il a été reconnu depuis que ces deux diplômes avaient été transcrits non sur papier, mais sur un vélin très fin [4].

On pouvait désormais croire qu'il n'existait en Sicile aucun document sur papier de l'époque normande, quand M.-G. La Mantia a eu la bonne fortune de découvrir à l'*archivio di stato* de Palerme une charte sur papier de l'année 1109 [5]. C'est un mandement en grec et en arabe, de la comtesse Adélaïde, troisième femme du comte Roger Ier, et régente pendant la minorité de Roger II, adressé aux officiers de sa terre de Castrogiovanni et relatif à des franchises pour le sel accordées aux moines de S. Filippo di Demone [6].

VI. Les premières fabriques de papier en Occident. — C'est en Espagne que les Arabes ont installé les premiers moulins à papier de l'Occident, entre le Xe et le XIe siècle ; ils ont fait appel à la collaboration d'artisans juifs. Des manuscrits attestent ces faits.

1° Bibl. nat., *Nouv. acq. lat.*, *1296* (*olim* Silos), glossaire latin, calligraphié sur papier en écriture wisigothique, XIIe siècle ; 223 feuillets en beau papier de luxe, enveloppé de parchemin.

Bibl. — L. Delisle, *Mél. de paléogr. et de bibliogr.*, in-8°, Paris, 1880, p. 108 ; A. Blum, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1932, p. 106-107.

2° *Breviarium gothicum seu mozarabicum*, moitié en papier, moitié en parchemin ; 154 feuillets (*olim* Silos, *43*), il est encore à Silos ; antérieur au numéro précédent.

Bibl. — M. Férotin, *Hist. de l'abbaye de Silos*, in-8°, Paris, 1897, p. 275, n. 34 ; A. Blum, *op. cit.*, p. 107.

Autres manuscrits de date plus récente, en Espagne.

C'est donc en Espagne que l'industrie du papier fut florissante et voici à ce propos le texte de Pierre le Vénérable auquel nous avons fait allusion : *Legit, inquit,*

[1] C.-M. Briquet, *Rech. sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du Xe au XIVe siècle*, dans *Mém. de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XLVI. — [2] J. Wiesner, *Die mikroskopische Untersuchung des Papiers mit besonderer Berücksichtigung der ältesten orientalischen und europäischen Papiere*, in-4°, Wien, 1887. — [3] C.-M. Briquet, *Lettre à M. le chevalier I. Giorgi, préfet de la bibl. nat. de Palerme, sur les papiers usités en Sicile, à l'occasion de deux manuscrits en papier dits de coton*, in-8°, Palerme, 1892. — [4] H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, t. I, 1889, p. 892-893. — [5] G. La Mantia, *Il primo documento in carta (contessa Adelaide, 1109) esistente in Sicilia e rimasto sinora sconosciuto*, in-8°, Palerme, 1908. — [6] H. Omont, *La plus ancienne charte sur papier*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXI, 1910, p. 238.

Deus in cœlis librum Talmuth. Sed cujusmodi librum? Si talem quales quotidie in usu legendi habemus utique ex pellibus arietum hircorum, vel vitulorum, sive ex biblis vel juncis orientalium paludum aut ex rasuris veterum pannorum seu ex qualibet alia forte viliore materia compactos et pennis avium vel calamis palustrium locorum, qualibet tinctura infectis descriptos [1].

Comme Pierre le Vénérable se rendait à Compostelle, au début du XIIe siècle, il avait remarqué les livres écrits sur papier fabriqués par les juifs. Mabillon et ceux qui sont venus après lui, ont cru qu'il s'agissait de papier d'Égypte [2], mais Pierre parle de copies faites *ex rasuris pannorum seu ex qualibet alia forte viliore materia*. Maffei interprète le *rasuris pannorum* par du « papier de coton »; Tiraboschi par « déchets de laine »; Huillard-Bréholles par « morceaux de peaux »; A. Blum par « débris de chiffons », et nous croyons que c'est avec raison car il semble bien que le passage cité oppose les livres fabriqués avec du papier à ceux dont la substance consiste en papyrus ou en parchemin : *Juncis orientalium paludum aut ex pellibus hircorum vel vitulorum*.

Au XIIe siècle, le voyageur Edrisi signale les papeteries de Xativa ou Jativa, près de Valence, qui exportaient, dit-il, une belle qualité de papier en Orient et en Occident [3]. Cette ville était célèbre par la culture du lin qui se faisait dans les environs et nous voyons les khalifes de l'ancien royaume de Valence installer dans ces parages des moulins à papier. Les rois d'Aragon, entre autres Jaime Ier, maintinrent en vigueur les ordonnances arabes qui protégeaient cette industrie.

H. Leclercq.

PAPPUA. — L'historien Procope nous a laissé le récit du dernier épisode de la domination des Vandales en Afrique. Le roi Gélimer fut vaincu par Bélisaire à Tricamara d'où il gagna la Numidie et le mont Pappua qu'il abandonna après un long siège : Βελισάριος δὲ αὐτὸν τὸ ἐντεῦθεν ἐδίωκεν, ἐς πόλιν τε Νουμιδῶν ἐχυρὰν ἐπὶ θαλάσσῃ κειμένην ἀφικόμενος, δέκα ἡμερῶν ὁδῷ Καρχηδόνος διέχουσαν, ἣν δὴ Ἱπονερέγιον καλοῦσιν, ἔμαθε Γελίμερα ἐς Παπποῦαν τὸ ὄρος ἀναβάντα οὐκέτι ἁλώσιμον Ῥωμαίους εἶναι τοῦτο τὸ ὄρος ἐστὶ μὲν ἐν τοῖς Νουμιδίας ἐσχάτοις ἀκρότομόν τε ἐπι πλεῖστον καὶ δεινῶς ἄβατον (πέτραι γὰρ ὑψηλαὶ ἐς αὐτό πανταχόθεν ἀνέχουσι), κατῴκηνται δὲ ἐν αὐτῷ Μαυρουσιοι Βάρβαροι... καὶ πόλις ἀρχαία Μηδεὸς ὄνομα παρὰ τοῦ ὄρους τὰ ἔσχατα κεῖται. « Bélisaire le poursuivit, et, arrivé à Hippone-Royale, ville de Numidie, située sur le littoral de la mer à dix journées de marche de Carthage, il apprit que Gélimer s'était retiré sur le mont Pappua pour être à l'abri des Romains. Cette montagne, située à l'extrémité de la Numidie, est très abrupte et presque inaccessible, tant les rochers qui l'entourent de toutes parts sont élevés. Elle est habitée par des Maures barbares...et une ville ancienne nommée Milève, se trouve à l'extrémité. »

Le texte porte Μηδεὸς ce qui est une erreur qu'il faut corriger en Μηλεος ; la première localité est tout à fait inconnue, la seconde remplit les conditions exigées ; elle est située au delà d'Hippone par rapport à Carthage, c'est une ville ancienne qui se trouve à l'extrémité occidentale de la Numidie.

Le mont Pappua se trouve à l'extrémité de la Numidie et Milève à l'extrémité du mont Pappua ; mais alors il faut que Milève soit en dehors de la Numidie et, par conséquent, dans la Maurétanie Sétifienne. Il faut donc conclure rigoureusement que Milève se trouvait à l'extrémité orientale du Pappua et le Pappua doit se trouver à l'est de Milève. Sur la carte on voit au delà et à l'ouest de Milève le massif du Zouagha et celui du Ferdjoua, que sépare l'oued Eudja, formant la limite entre la Numidie et la Maurétanie.

A l'extrémité du Zouagha, s'ouvre le col de Fdoulès, qui donne accès dans une région de montagnes excessivement escarpées. Là, sur le roc même, est gravée une inscription monumentale qui n'a pu être lue d'une façon satisfaisante. Il y est question d'un roi et de son peuple, pressés par la faim et manquant de pain, d'une armée qui devait les tenir bloqués. On y parle d'une montagne, d'une victoire remportée, enfin du nom même de Bélisaire, d'après la lecture de Léon Renier, ce qui n'est pas exact.

Il paraît très probable que ce texte se rapporte à l'événement dont nous venons de parler. Ainsi le roi Gélimer se serait rendu à Pharas, le chef des Hérules, que Bélisaire avait laissé sur place pour le tenir bloqué, ou à Bélisaire lui-même, en descendant du col de Fdoulès, et l'inscription monumentale aurait été gravée pour conserver et perpétuer la mémoire de cet événement [4].

H. Leclercq.

PAPYRUS. — I. Attestations antiques. II. Fabrication. III. Qualités. IV. Dimensions. V. Exportation. VI. Prix et commerce. VII. Papyrus et ostrakon. VIII. Historique. IX. Essai de groupement de quelques textes. X. Amulettes chrétiennes. 1° Prière chrétienne. 2° Prière contre les démons et la maladie. 3° Prière contre la fièvre. 4° Autre prière contre la fièvre. 5° Prière contre le mal de tête. 6° Prière pour obtenir une guérison. 7° Prière contre les reptiles. 8° Prière de citation biblique. 9° Prière contre les démons. 10° Autre prière contre les démons et les maladies. 11° Prière d'une chrétienne. XI. Anaphores. XII. Antiennes. XIII. Bénédiction d'une porte. XIV. « Bible de village ». XV. Centonisations. XVI. Certificats d'apostasie. XVII. Diptyque. XVIII. Épitaphe chrétienne. XIX. Exorcismes. XX. Fragment liturgique. XXI. Homélie. 1° Sur l'esprit de prophétie et 2° Homélies. XXII. Hymnes. XXIII. Inventaires. 1° Inventaire d'une église. 2° Inventaire d'une église. 3° Inventaire d'un monastère. XXIV. Invocations. XXV. Lettres chrétiennes. 1° Arrien à son frère Paul. 2° Un chrétien de Rome à ses frères du nome d'Arsinoë. 3° Justin à Paphnuce. 4° Titianos à sa sœur. 5° Sotas à Demetrianus. 6. Sotas à Pierre. 7° Une dame à son Père spirituel. 8° Une malade à... 9° A Théodote de Laodicée. 10° Apollonios au diacre Étienne. 11° Bœthos à ses amis. 12° Nila Apollonios. 13° Thonis à Héraclius. 14° Le prêtre Léon à ses collègues. 15° Lettre du prêtre Psénosiris. 16° Mélas à Sarapion et Silvanus. 17° Kaor à Abinneos. 18° Demetrios à Flavianus. 19° Lettre festale. XXVI. Litanie. XXVII. Magie. XXVIII. *Onomasticon sacrum*. XXIX. Préface. XXX. Prières liturgiques. XXXI. Règle de foi. XXXII. Les prétendues sentences de Jésus. 1° Les *logia*. 2° Les nouveaux *logia*. XXXIII. Trisagion. XXXIV. Tropaires. XXXV. Le manuscrit sur papyrus de saint Augustin. XXXVI. Lettre impériale sur papyrus. XXXVII. Papyrus de Monza. XXXVIII. Papyrus de Ravenne. XXXIX. Papyrus de Saint-Denis. XL. Les bulles sur papyrus (819-1020 ou 1022). XLI. Les juifs et l'antisémitisme. XLII. Le papyrus gnostique de Bruce. XLIII. Papyrus manichéens. XLIV. Papyrus à identifier. XLV. Fragments d'un évangile du

[1] Pierre le Vénérable, *Tract. adv. judaeorum inveteratam duritiem*, *P. L.*, t. CLXXXIX, col. 606. — [2] Mabillon, *De re diplom.*, 1709, l. I, c. VIII, p. 35. — [3] Edrisi, *Descr. de l'Afrique et de l'Espagne*, édit. Dozy, Leyde, 1866, p. 233. Cf. Em. Egger, *Sur le prix du papier*, in-8°, Paris, 1857. — [4] A. Héron de Villefosse, *Observ. sur la situation du mont Pappua*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1892, p. 187-188.

IIe siècle. XLVI. Fragment de l'évangile de saint Jean. XLVII. Fragment liturgique. XLVIII. Les papyrus Chester Beatty. XLIX. Notation musicale. L. Bibliographie antérieure au XXe siècle. LI. Bibliographie de 1900 à 1936.

I. Attestations antiques. — Le papyrus *(cyperus papyrus)* est une plante pourvue d'une tige membraneuse, de la famille des cypéracées. La fabrication de la matière subjective destinée à recevoir l'écriture et appelée papyrus, consistait comme nous le dirons plus loin dans la superposition transversale de deux membranes, d'où résultait un tissu assez compact (χάρτης, *codex chartaceus*). Cette plante croissait principalement dans la vallée du Nil inférieur, surtout dans le Delta. Sa tige s'élevant à plus de deux coudées au-dessus de l'eau, les manuscrits en papyrus pouvaient avoir de grandes dimensions (5 pieds ou même plus). L'usage en est très ancien [1]. Pline l'Ancien a laissé à ce sujet un texte important mais contesté ; il rapporte qu'on montra au consul Mutianus, en Lycie, une lettre écrite sur papyrus par Sarpédon, au temps de la guerre de Troie [2]. Ce texte est à la base de toutes les dissertations et discussions qui ont été écrites sur ce sujet [3], lesquelles n'ont pas manqué de citer quelques sources anciennes [4], notamment Théophraste, à qui Pline emprunte une partie de son témoignage, et une autre à des auteurs alexandrins. Malgré son louable souci d'information, Pline commet une erreur en racontant, d'après Varron, que le papier de papyrus fut inventé lors des conquêtes d'Alexandre le Grand et de la fondation d'Alexandrie en Égypte. Peut-être n'en croyait-il rien, car il essaie plus loin de refuter Varron [5] ; en tout cas on ne peut plus mettre en doute aujourd'hui que ce papier était en usage au temps des pharaons, 3000 ans avant Jésus-Christ ; c'est d'Égypte qu'il fut importé en Grèce, vers le VIe siècle avant notre ère où il ne cessa plus d'être connu, employé, apprécié. Il est certain que l'importance prise par la ville d'Alexandrie au point de vue économique et artistique contribua puissamment au progrès de cette fabrication et à l'expansion de ce marché [6]. Il n'y a aucune attention à prêter à ce conte d'après lequel le roi Numa aurait écrit ses livres de philosophie et de droit religieux sur des livres de papyrus qui furent déposés dans sa tombe. Certains ont avancé que ce fut Ptolemée Philopator qui envoya à Rome les premiers papyrus (181-146 av. J.-C.). On n'en sait rien, mais ce qu'on peut dire de plus vraisemblable c'est que la navigation très active entre Rome et Alexandrie aura introduit le papyrus vers le temps où les Romains commencèrent à avoir une littérature, par conséquent vers le IIIe siècle avant notre ère [7].

II. Fabrication. — La fabrication du papyrus était d'une rare simplicité. Ce n'était pas, ainsi qu'on l'a écrit, avec l'écorce, mais avec la moelle (βύβλος, βίβλος) de la plante qu'on fabriquait le tissu. Une première opération consistait à détacher la moelle dans toute la longueur de la tige au moyen d'une aiguille ou d'une lame ; ceci donnait des bandes (φιλύραι, *philyræ, schidæ, inæ*) d'un tissu très mince qu'on s'efforçait de faire aussi large que possible. Les bandes les plus voisines du centre de la tige passaient pour meilleures parce que plus fines et plus souples. Les bandes, une fois détachées, « étaient rangées les unes à côté des autres sur une table inclinée, humectée avec de l'eau du Nil ; on formait ainsi une première couche de bandes verticales, ayant toute la hauteur des tiges ; seulement comme cette hauteur était assez variable, on l'égalisait en rognant sur les deux bouts, en haut et en bas. Puis, par dessus cette première couche on posait d'autres bandes par rangées horizontales. Le tout était donc comparable à un tissu, avec cette différence que les bandes étaient non pas entrelacées, mais simplement superposées ; les bandes verticales représentaient la chaîne *(statumen)* et formaient le fond ou le verso du papier ; les bandes horizontales représentaient la trame *(subtegmen)* et formaient le recto, ce qui se comprend de soi-même ; la pointe du roseau avec lequel on écrivait courait bien plus facilement, elle avait moins de chances de rencontrer des aspérités sur des fibres horizontales. Il résultait de cette disposition qu'une feuille de papier étant formée d'un assemblage de bandes perpendiculaires les unes aux autres, présentait toujours l'aspect d'un quadrillage ; on peut s'en rendre compte si on jette les yeux sur un papyrus quelconque, mais surtout si on l'examine par transparence. De là vient que les anciens ont quelquefois donné à la feuille de papier le nom de *plagula*, diminutif de *plaga*, qui désignait un filet. Dans cette préparation l'eau du Nil ne semble pas avoir eu d'autre effet que de maintenir les bandes de papyrus en état de fraîcheur, de les rendre plus maniables et de les faire adhérer les unes aux autres, sans qu'il fût besoin, pour obtenir ce résultat, de la mélanger à de la colle ; suivant Pline, le limon dont elle était chargée lui aurait donné une vertu agglutinante ; mais cette explication n'est probablement pas nécessaire ; l'analyse microscopique n'a révélé aucune trace de colle entre les deux couches de papyrus [8].

« Au sortir de la table d'apprêt, la feuille était mise sous presse *(prelum)* et séchée au soleil. Puis venait un travail de triage ; on assortissait les feuilles d'après leur qualité, en commençant par les meilleures pour finir par les plus mauvaises [9]. On formait de la sorte des paquets de vingt feuilles, dont chacun représentait un volume moyen ou *scapus* [10] et par conséquent ces paquets étaient inégaux en qualité et ne devaient pas se vendre le même prix. A partir de ce moment, le papier (χάρτης, *charta*) était fait, mais pourtant il n'était pas encore prêt à servir ; on le soumettait à une nouvelle série d'opérations qui avaient pour but d'atténuer les défauts de la matière et d'en accroître la consistance. On polissait les aspérités avec un outil d'ivoire ou un coquillage ; mais il ne fallait pas pousser cette opération trop loin ; comme le fait observer Pline, elle donnait au papier plus de brillant, mais

[1] F.-G. Kenyon, *The palæogr. of greek pap.*, in-8°, Oxford, 1899, p. 14. — [2] Pline, *Hist. nat.*, l. XIII, c. XXI-XXVII, n. 68-69. — [3] T. Birt, *Das antike Buchwesen*, in 8°, Berlin, 1882, p. 223 sq., en a donné une édition avec appareil et commentaire ; K. Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens*, in-8°, Leipzig, 1900, p. 49 sq., nouv. édit. plus soignée. — [4] Hérodote, l. II, c. XCII, XCVI ; Théophraste, *Hist. plant.*, IV, VIII, 3 ; Cassiodore, *Var. epist.*, l. XI, n. 2 ; Isidore, *Orig. seu etym.*, l. VI, c. X. — [5] Pline, *Hist. nat.*, l. XIII, c. XXI-XXVII, n. 84-89. — [6] Th. Birt, *op. cit.*, p. 50 ; K. Dziatzko, *op. cit.*, p. 36. — [7] G. Lafaye, *Papyrus*, dans Saglio et Pottier, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. IV, 1re part., p. 319 ; A. Deissmann, *Papyri*, dans *Encycl. biblica*, t. III, col. 3556 sq. ; *Licht vom Osten, Das Neue Testament und die neuentdeckten Texte der hell. röm. Welt*, in-8°, Tübingen, 1909 p. 13-27 ; F.-G. Kenyon, dans *Dictionary of the Bible*, de Hastings, *Supplement*, p. 352 sq. ; *Papyrus und Papyri*, dans *Realencyklopädie für protest. Theol. und Kirche*, t. XIV, p. 667 sq. — Au point de vue botanique : B. de Montfaucon, *Dissert. sur la plante appelée papyrus*, dans *Mém. de l'Acad. roy. des inscr. et belles-lettres*, t. VI, Paris, 1729, p. 592 sq. ; Fr. Wœnig, *Die Pflanzen in alten Ægypten, ihre Heimat, Gesch., Kultur*, in-8°, Leipzig, 1886 ; L. Borchardt, *Die ægypt. Pflanzensäule*, in 8°, Berlin, 1897, p. 25 ; on cultivait le papyrus en Sicile aux environs de Syracuse et près du lac de Trasimène ; J. Hoskyns-Abrahall, *The papyrus in Europe*, dans *The Academy*, 19 march 1887, n. 776. — [8] *Turbidus liquor vim glutinis præbet*, écrit Pline ; cf. Wiesner, *Mikroskopische Untersuchung der Papiere von El Faium*. — [9] *Plagulæ inter se jungantur, proximarum semper bonitatis deminutione ad deterrimas*. — [10] *Nunquam plures scapo quam viceni (plagulæ)*.

l'empêchait de bien prendre l'encre. Ensuite on battait la feuille avec un maillet et on passait à la surface une couche de colle [1]. S'il se produisait encore des rides, on battait de nouveau la feuille au maillet jusqu'à ce qu'elle fût parfaitement unie. Il pouvait arriver aussi que la feuille eût été imparfaitement séchée, soit qu'on l'eût trop mouillée au début soit qu'on eût trop précipité les opérations. On s'en apercevait en battant avec le maillet, parce qu'il faisait ressortir l'humidité ; ou bien on en était averti par l'odorat, et dans l'un comme dans l'autre cas, il n'y avait qu'à laisser sécher davantage avant d'encoller. Mais si, après l'encollage, on voyait paraître des taches de moisissure *(tentigines)* entre les bandes dont se composait la feuille, si le papier buvait l'encre, il n'y avait plus d'autre remède à la faute de l'ouvrier que de recommencer tout le travail. Pline recommande de n'employer pour ces opérations que de la colle de farine additionnée de quelques gouttes de vinaigre, la colle de menuisier *(glutinum fabrile)* et la gomme *(cummis)* ayant le défaut de rendre le papier cassant. La colle de farine elle-même ne devait avoir ni plus ni moins d'un jour [2]. »

III. Qualités. — Il en était du papyrus comme de tout produit manufacturé ; il différait non seulement par les dimensions, mais encore par la qualité : finesse, blancheur, poli.

1° L'hiératique (χάρτης ἱερατική, *charta hieratica*) prenait le premier rang : on en faisait usage pour les livres sacrés et, dès le temps des Ptolémées, dit-on, on lui donnait le sobriquet de « royal ». Sa supériorité fut compromise lorsqu'on inventa la *charta Augusta*, en l'honneur d'Auguste, et qui mesurait 0 m. 2403.

2° Il y eut donc le papier d'Auguste et on lui donna un rival dans le papier de Livie *(charta Liviana)* du nom de la femme d'Auguste. Les dimensions en largeur étaient les mêmes, mais le tissu moins fin. Ces deux papiers marquèrent un véritable progrès industriel ; quant à l'« hiératique » ou « royal » il passa du premier au troisième rang et, moins blanc, il fut aussi moins large, 0 m. 2033.

3° L'amphithéâtrique tirait son vocable du lieu de sa fabrication, à proximité de l'amphithéâtre d'Alexandrie, il était de qualité ordinaire *(plebeia)* et mesurait 0 m. 1663. Cette qualité demeura longtemps en usage et garda son nom, même après qu'un commerçant romain, nommé Fannius, se fut avisé d'en faire venir une grosse quantité d'Alexandrie pour l'affiner et le livrer en dimensions plus larges. On appela ce papier nouveau du nom du commerçant : *Fanniana*, il était large de 0 m. 1848, et il fut un des plus réputés *(principales)*. Il y avait des qualités inférieures :

4° Le saïtique qui, comme son nom l'indique, venait de Saïs ; on le fabriquait au moyen de rognures et ses dimensions ne dépassaient pas 0 m. 1295 ou 0 m. 1478. C'était un papier de déchets, sa fabrication ne coûtait guère, il n'était pas battu au maillet.

5° Le ténéotique a pu tirer son nom d'une bande de terre (ταινία) voisine d'Alexandrie ; ce papier était fabriqué avec les fibres les plus rapprochées de l'écorce, par conséquent les moins souples. On le vendait non d'après la qualité, mais au poids ; on n'en connaît pas le format, qui devait être probablement de 0 m. 1109 à 0 m. 1478 en largeur.

6° L'emporétique, tirait son nom de ἐμπόριον, « marché » ; c'était un papier grossier servant à l'emballage.

7° Suétone parle d'une *charta Corneliana* faite pour honorer Cornelius Gallus, préfet de l'Égypte sous Auguste ; Pline n'en dit rien, mais il est mentionné par saint Isidore qui a pu le confondre avec l'amphithéâtrique. Comme on sait que Cornelius Gallus finit en disgrâce, sa mémoire fut condamnée, son nom aura disparu et les produits de la fabrique qu'il avait fondée ou protégée furent rachetés par Fannius.

Il y eut encore un autre papyrus qu'on appela *charta Claudia* du nom de l'empereur Claude. On a vu plus haut que le papier Auguste était d'une extrême finesse, il en résultait un inconvénient, le calame le déchirait et l'écriture était presque aussi lisible au droit qu'au revers ; à peu près comme si nous écrivions sur du papier de soie ; on imagina de lui donner une trame un peu plus résistante et on obtint une sorte de combinaison du papier Auguste et du papier Livie. La dimension fut portée à 0 m. 296 ; on essaya même d'arriver à 0 m. 444, mais on dut y renoncer. Le papier Claude obtint la vogue parmi les papiers de grand format qu'on appelait macrocolles (μακρόκολλα, *macrocolla*) ; cependant le papier Auguste conserva ses fidèles partisans qui en faisaient usage pour la correspondance.

IV. Dimensions. — Pline l'Ancien a traité la question des papyrus en détail et il a donné les dimensions adoptées dans les fabriques. Mais d'abord il ne parle jamais de la hauteur des feuilles, ce qui évidemment n'importait guère ; cependant il y avait un rapport constant entre la hauteur et la largeur ; comme nous le voyons de nos jours, la feuille était d'ordinaire plus haute que large. Dans les musées la hauteur des feuilles entières se maintient toujours entre 0 m. 20 et 0 m. 35. Quant à la largeur, les mesures de Pline s'appliquent assez bien en moyenne ; elle oscille le plus souvent entre 0 m. 10 et 0 m. 30, quoique l'on connaisse des feuilles plus petites et d'autres plus grandes. Il semble bien aventureux d'entreprendre de faire dater les papyrus d'après leurs dimensions sous prétexte que certains formats auraient joui d'une faveur marquée à telle ou telle époque. On en peut dire autant de la couleur du papyrus qui ne semble pas offrir un indice dont on puisse tenir compte.

V. Exportation. — L'exportation du papyrus, qui se faisait par quantités considérables, était administrée en régie par l'État. Sous les pharaons, sous les Ptolémées et sous la domination romaine, la fabrication et la vente du papyrus constituaient un revenu considérable. Les Romains affermèrent la culture et l'exploitation du papyrus à des fermiers, ce qui permit à l'industrie privée de s'y tailler quelques profits, assez restreints d'ailleurs, et qu'on pourrait comparer à ce qui se passe en France pour la culture du tabac. Sous l'empire la consommation augmenta dans des proportions considérables. Au temps de Tibère, on éprouva, à la suite d'une mauvaise récolte, une disette de papier ; le Sénat nomma des commissaires, pour en régler la distribution, seul moyen d'apaiser une émeute imminente. Sous Aurélien, et très probablement dès une époque plus ancienne, on imposa à l'Égypte une redevance annuelle de papyrus à acquitter à Rome, sans préjudice des sommes rapportées par la ferme au trésor impérial. Firmus, qui souleva l'Égypte, s'empressa de couper les communications avec Rome et de confisquer à son profit les récoltes de papyrus ; il en tira des sommes si considérables qu'il se vantait de pouvoir « entretenir une armée avec du papyrus et de la colle ». Sous Dioclétien l'exploitation du papyrus était encore affermée par l'État. Les docks à Rome, dans lesquels on emmagasinait le papyrus, s'élevaient dans la IVe région, entre le *templum Telluris* et le *Tigillum sororium*, sur la pointe occidentale du mont Oppius ; ces entrepôts portaient le nom de *horrea chartaria*. Le prix élevé du papyrus explique le recours aux *ostraka* (voir ce nom), en Égypte, même au IIe et au Ier siècle avant Jésus-Christ. Sous l'empire, la concurrence faite au papyrus par le parchemin entraîna un affaissement considérable des prix. L'usage

[1] Cette colle se retrouve en effet à l'analyse et seulement à la surface. — [2] G. Lafaye, *op. cit.*, p. 319-320.

du papier de papyrus était, ainsi que nous le verrons, presque abandonné au VIIIe siècle ; il l'était complètement au IXe. Les papyrus ont connu le même sort chez les anciens que les parchemins et les vieux papiers dans la société moderne. Lorsque le papier d'emballage ne pouvait suffire, on déchirait feuille à feuille les livres de papyrus qui allaient terminer leur carrière à la poissonnerie et chez l'épicier. En 1708, Montfaucon déclarait n'avoir jamais vu un papyrus ; en 1752, on découvrit à Herculanum des rouleaux de papyrus carbonisés. Aujourd'hui il n'est si modeste musée qui ne possède quelques débris de papyrus.

VI. Prix et commerce du papyrus. — A de longs intervalles les archéologues d'autrefois — en ces temps lointains où on les appelait des « antiquaires » — accordaient un instant d'attention aux papyrus. Montfaucon consacrait une *Dissertation sur la plante appelée papyrus, sur le papier d'Égypte, sur le papier de coton et sur celuy dont on se sert aujourd'huy* (dans *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. VI, 1729, p. 592-608) ; Caylus revenait à la charge avec une *Dissertation sur le papyrus* (dans les mêmes *Mémoires*, t. XXVI, 1759, p. 267, 2 pl.) ; puis un certain Alf. Malherbe présentait une *Notice sur le papyrus* à l'académie de Metz qui l'insérait dans ses *Mémoires* (t. XXI, 1839-1840, p. 386) et peu de temps après Em. Egger s'occupait *De l'influence du papyrus égyptien sur le développement de la littérature grecque* (in-8°, Paris, 1842) qui attirait l'attention de Guill. Depping dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. IV, 1842, p. 276-284). Dureau de La Malle s'occupait lui aussi de la composition d'un *Mémoire sur le papyrus et la fabrication du papier chez les anciens* (qui parut dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIX, 1851, p. 140-183). Ce n'est guère qu'en 1866 que L. Delisle, Alb. Rilliet et H. Bordier inauguraient une direction nouvelle par leurs *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle, en partie inédits, renfermant les homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin* (in-4°, Genève-Paris, 1866).

Tous ces travaux estimables ajoutaient peu de choses l'un à l'autre, il restait de la place pour tracer une voie nouvelle, ce qu'a fait M. G. Glotz en s'intéressant à ce problème d'histoire économique que soulève *Le prix du papyrus dans l'antiquité grecque* (dans le *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, t. VII, 1930, p. 83-96). M. Glotz s'est donné la tâche de rechercher [1], à l'aide de documents pour la plupart de découverte récente, les rares indications que nous donnent la littérature, l'épigraphie ou la papyrologie, les variations du prix de vente du papyrus, en Grèce, du VIe siècle à la période romaine, et les causes de ces variations ; elles sont évidemment à chercher dans l'histoire politique et sociale du pays producteur ; pour les philologues, à qui l'évidence ne suffirait pas, M. Glotz a même trouvé un texte qui nous confirme que cette relation n'est pas illusoire ; c'est la lettre que le philosophe Speusippos adressait à Philippe de Macédoine, dans la seconde moitié de l'année 343 ; il s'y plaint que « le papier lui manque » pour écrire tout ce qu'il voudrait « tant est grande la disette de papier que le roi (Artaxerxès) a créée par la conquête de l'Égypte ».

Le papyrus a dû être importé en Grèce dès le VIe siècle, mais il était fort cher et le resta longtemps ; c'est pourquoi nous dit Hérodote (l. V, c. LVIII, n. 3), les Ioniens se sont longtemps servis de διφθέραι, de peaux de mouton ou de chèvre. Les comptes des épistates de l'*Erechtheion*, par exemple, nous donnent pour l'année 407 avant Jésus-Christ le prix énorme de 1 drachme 2 oboles la feuille (à cette époque la journée de travail d'un architecte valait 1 drachme). Le seul texte qui a quelquefois fait croire au bon marché du papyrus est le passage de l'*Apologie* (26) où Platon faire dire à Socrate qu'on peut trouver le *Traité de la nature* d'Anaxagore dans l'ὀρχήστρα pour 1 drachme tout au plus (ce qui avait conduit Dziatzko à l'évaluation d'une obole le feuillet. Mais le prix des exemplaires de rebut qui traînaient chez les bouquinistes ne prouve pas grand chose pour l'évaluation du prix du papyrus neuf. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ce témoignage, nous avons vu qu'un prix exorbitant, quoique non précisé, nous est attesté pour l'année 343, et la feuille vaut encore 4 1/2 oboles éginétiques, c'est-à-dire 1 drachme 1/2 obole attique à Épidaure, d'après un compte épigraphique qui peut se placer de 344 à 334 et plus probablement à cette dernière date. Mais bientôt les prix vont baisser. Un passage du pseudo Démosthène (C. Dionysod., 1 : ἐν γραμματειδι δυοῖν χαλκοῖν ἐωνημένῳ καὶ βυβλιδίῳ μικρῷ), à la vérité assez vague, nous donnerait, en 322, un prix voisin de 2 chalques pour la petite feuille de papyrus. Mais s'agit-il du papyrus neuf? Pour le début du siècle suivant, nous avons heureusement des indications plus précises. En 296, les hiéropes de Délos paient le feuillet moins de 1 drachme, peut-être 1 obole ; une autre fois ils achètent au moins deux rouleaux pour 1 drachme soit 1 1/2 obole la feuille, au maximum. « Que s'est-il passé entre 334 et 322? La conquête macédonienne. L'hiver 332-331 a vu Alexandre mettre fin aux monopoles de l'État et notamment au monopole du papyrus. Le régime de liberté, qui dure jusqu'au commencement du IIIe siècle, a évidemment fait baisser les prix. Nous savons par ailleurs qu'en 296 Ptolémée, fils de Lagos, roi depuis 305, n'avait pas encore réorganisé les monopoles ; d'où les prix bas observés cette année, malgré l'état de guerre de l'Égypte avec Démétrius Poliorcète, le maître des îles. Ce n'est qu'avec Ptolémée Philadelphe, qui monte sur le trône en 285, qu'on revient aux traditions nationales en cette matière. Effectivement, à partir de 279, les inscriptions déliennes attestent le retour aux prix forts. Ces documents présentent malheureusement une importante lacune qui va de 296 à 276. Mais c'est en 283 ou 282 qu'il faut placer l'anecdote contée par Diogène Laërce (VII, 174) : Cléanthe, suivant les cours de Chrysippe et forcé de travailler pour vivre, en était réduit à prendre des notes sur des tessons de vase et des omoplates de bœuf, faute d'argent pour s'acheter du papier. Nous savions déjà que Ptolémée avait réorganisé certains monopoles la vingt-septième année de son règne ; nous pouvons dire maintenant que le monopole du papyrus existait déjà la sixième (279) et peut-être la deuxième (283).

« Dans la suite, le papyrus resta cher ; le bénéfice considérable réclamé par le fisc influençait le prix de vente beaucoup plus que ne le faisait le prix de revient, relativement peu élevé. Les habitudes égyptiennes d'écrire au *verso* de documents antérieurs ou sur des *ostraka*, d'envelopper les momies de bandelettes déjà couvertes d'écriture, enfin la pratique du palimpseste l'attestent suffisamment.

Les empereurs avaient adopté l'emploi du papyrus dans leur chancellerie (voir le n. XXXVI) et c'est à leur exemple que la chancellerie des rois mérovingiens en fit usage pour l'expédition des actes royaux jusque sous Clotaire III ; c'est entre 659 et 677 ou 679 que le papyrus y fit place au parchemin ; on a pu soutenir que le dernier privilège royal sur papyrus portait la date de 692 [2] ; en Italie, comme nous le dirons plus

[1] R. Goossens, dans *Byzantion*, t. VI, 1931, p. 960-962. — [2] W. Erben, *Papyrus und Pergament in der Kanzlei der Merowinger*, dans *Mittheil. des Instit. für österreichische Geschichtsforschung*, t. XXVI, 1905, p. 123 sq.

loin, la chancellerie pontificale en usa jusqu'au milieu du XIe siècle, peut-être grâce à d'anciens approvisionnements [1]. C'est ainsi qu'on pourrait expliquer l'existence de quelques chartes sur papyrus jusqu'à la fin du VIIIe siècle, pour des particuliers, on peut y voir des raretés de plus en plus exceptionnelles, comme cette lettre de l'abbé de Saint-Denis, Maginarius, adressée à Charlemagne en 787 [2]. A cette date il y a près d'un siècle qu'on n'écrit plus de *codices* sur papyrus [3].

La raison en est que les relations commerciales (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLONIES) entre la Gaule et l'Égypte s'espaçaient de plus en plus, au point qu'on pouvait les considérer comme interrompues, mais pour certaines importations seulement.

Le papyrus n'était pas compris au nombre de ces denrées, pas plus que les épices qui continuaient à pénétrer en Gaule par l'intermédiaire du commerce syrien. Voici le témoignage de Grégoire de Tours : *O si te habuisset Massilia sacerdotem. Numquam naves oleum aut reliquas species detulissent nisi cartam tantum quo majorem opportunitatem scribendi ad bonos infamandos haberes* [4]. Non seulement on y recourait pour l'écriture, mais encore pour la fabrication des chandelles et des mèches de veilleuses [5], d'où on peut supposer que le papyrus n'était pas rare, mais qu'on en avait en assez grande quantité. On pourrait en douter si on calculait d'après les bribes de papyrus écrit qui se sont conservées, mais la fragilité de la matière en rendait la conservation malaisée. La plupart des originaux tombant en poussière, ceux qui avaient intérêt à sauver le texte écrit l'ont copié sur du parchemin et, à partir de cet instant, ne se sont plus souciés de conserver les diplômes authentiques. Mais c'était là une catégorie de documents qu'on avait de bonnes raisons pour ne pas laisser périr ; il s'en trouvait une autre qui serait infiniment précieuse pour nous, les registres de l'administration mérovingienne, modelée sur l'administration romaine ; cette deuxième catégorie a disparu sans laisser aucune trace. Tout ce qui concernait l'impôt, la justice, les greffes, en un mot toute la « paperasserie » royale, municipale, épiscopale recourait à des actes, des transcriptions dont il ne reste rien. C'est une calamité au moins comparable à celle qui nous a privés des documents de l'administration romaine parce que gravés sur le bronze et sur le marbre qui provoquaient l'avidité des uns ou l'utilitarisme des autres. La fragilité du papyrus n'a pas requis un gros effort ; à partir du VIIIe siècle, tous ces témoins d'un passé récent et déjà aboli, d'une admitration périmée avaient cessé d'être intéressants et utiles, on a eu peu à faire pour assurer leur disparition.

Ce qui est certain c'est que le papyrus continuait à être débarqué en quantités considérables dans le port de Marseille. « Une charte donnée à l'abbaye de Corbie par Chilpéric II, le 29 avril 716, ne peut laisser là-dessus aucun doute [6]. Elle confirme deux chartes précédentes, perdues l'une et l'autre, la première octroyée par Clotaire III entre 657 et 673, la seconde par Childéric II entre 673 et 675. Comme celles-ci elle accorde au monastère l'exemption des droits de tonlieu à Fos (*Fossæ Marianæ*) pour quantité de denrées acquises chaque année par ses hommes au port de Marseille, ainsi que l'autorisation de requérir pour leur transport les chevaux de la poste. La nomenclature des denrées en question atteste l'activité des relations commerciales de la Gaule mérovingienne avec les contrées du bassin oriental de la Méditerranée. Outre 10 000 livres d'huile, elles consistent toutes en denrées provenant de l'Afrique ou de l'Asie : 30 muids de garum, 30 livres de poivre, 150 livres de cumin, 2 livres de girofle, 1 livre de canelle, 2 livres de nard, 30 livres de la racine appelée costum, 50 livres de dattes, 100 livres de figues, 100 livres d'amandes, 30 livres de pistaches, 100 livres d'olives, 30 livres de l'aromate appelée hidrium, 150 livres de pois chiches, sans doute d'une espèce particulière, 20 livres de riz, 10 livres de piment doré, 10 peaux de l'espèce connue sous le nom de seodo, 10 cuirs de Cordoue. Cette liste significative s'achève par la mention de 50 rames de papyrus. C'est du moins ainsi que H. Pirenne interprète *carta tomi L* [7]. » Il en conclut que Corbie achetait annuellement à Marseille 50 rames ou mains de papyrus. Ce n'est pas tout à fait certain, *carta* peut signifier également papyrus et parchemin et la quantité de 50 rames semblera facilement exorbitante. A ce compte, on se demande quelle quantité de papyrus on devait alors importer d'Égypte en Gaule? Et la Gaule n'était pas le seul pays et Corbie le seul monastère où on se fournissait de papyrus que l'Égypte aurait dû expédier par tonnes et par quintaux pour satisfaire une clientèle à ce point dévorante.

VII. PAPYRUS ET OSTRAKON. — L'Égypte et la Chine semblent rivaliser pour nous apprendre la modestie. Toutes les deux possèdent une histoire dont les annales furent tracées par elles-mêmes. Alors que le monde plonge en pleine barbarie, ces deux nations nourrissent déjà un peuple sage et policé. Nous n'avons à nous occuper ici que de la civilisation égyptienne, et dans celle-ci on trouve une période dont l'histoire est retracée sur des monuments contemporains dont l'authenticité ne peut être mise en doute. Nous n'avons pas à aborder cette littérature hiéroglyphique dont l'énigme est depuis longtemps percée [8]. Mais on a justement fait remarquer qu'au moment où cette littérature se taisait, un grand silence semblait se faire et on ne fut pas loin de penser, puisqu'il arriva même à certains de le dire, que l'Égypte, en perdant son autonomie politique, avait comme perdu le goût de parler et d'écrire. Les auteurs qui avaient entrepris de rassembler les sources et les faits s'étaient sentis embarrassés par la rareté des documents [9] et comme impressionnés par ce silence. Voici une impression bien effacée aujourd'hui car l'Égypte nous apparait comme singulièrement loquace. Des milliers et des milliers de papyrus avec des milliers et des milliers d'ostraka nous ont été conservés dans un sable tiède éminemment favorable et, sortis en abondance, nous ont apporté une profusion de renseignements inespérés et surtout insoupçonnés.

Le XIXe siècle avait eu sa merveilleuse moisson épigraphique, le XXe à ses débuts a prodigué les richesses d'une moisson non moins riche, mais assez différente

[1] Wattenbach, *Die Schriftwesen im Mittelalter*, 3e édit., p. 110. — [2] J. Tardif, *Monum. hist.*, p. 66. — [3] C. Paoli, *Del papiro specialmente considerato come materia che ha servita alla scrittura*, Firenze, 1878, p. 56. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. v. — [5] Grégoire de Tours, *De virtut. sancti Martini*, l. III, c. L ; *De gloria mart.*, c. CIII ; *Vitæ Patrum*, c. VIII ; S. Adlhelm, *De virginitate*, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. XV, p. 271 : *et papirus in centro (olei) positus velut fomes arvina vel sevo madefactus solito clarius lucesceret.* — [6] L. Levillain, *Examen critique des chartes mérov. et carol. de l'abbaye de Corbie*, p. 235. — [7] H. Pirenne, *Le commerce du papyrus dans la Gaule mérov.*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1928, p. 183-184. — [8] Dans un travail sur *Les papyrus égypt.*, par F. Mayence, dans le *Musée belge*, t. V, 1901, p. 318, on lit : « grâce à la découverte de Champollion-Figeac, qui a été appelée à juste titre la plus grande découverte historique du siècle ». Confondre François Champollion avec Champollion-Figeac n'est chose permise qu'à un égyptologue belge. — [9] Regnier, *De l'Égypte sous la domination des Romains*, Paris, 1807 ; Letronne, *Rech. pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains*, Paris, 1823 ; Varges, *De statu Ægypti provinciæ romanæ Ie et IIe post Christum natum sæculo*, Gottingæ, 1842.

de valeur. Il s'agit dans les deux cas de documents d'une authenticité indiscutable et qui nous mettent en contact direct avec un peuple et une époque. Mais les inscriptions généralement concises, ont principalement trait à l'administration et aux familles, les papyrus se rapportent davantage à la vie du peuple, au foyer et à la culture littéraire. Une source complète l'autre et les inscriptions, les ostraka avec les papyrus nous offrent un ensemble de textes précieux pour la connaissance de l'antiquité chrétienne.

VIII. Historique. — En 1708, Montfaucon avouait n'avoir jamais vu de papyrus ; en 1752 furent trouvés à Herculanum les premiers papyrus grecs. On entreprit leur déchiffrement qui donna en majeure partie des textes philosophiques et conduisit à supposer qu'on avait retrouvé la bibliothèque d'un riche philosophe. En 1778 seulement, on acquit des papyrus à des marchands arabes, une cinquantaine de rouleaux. Le marchand européen se contenta d'un seul, par curiosité ; les arabes brûlèrent les quarante-neuf autres devant lui en guise de parfum. Celui qui avait échappé à cet autodafé fut envoyé au cardinal Étienne Borgia qui le fit publier par Nicolas Schow en 1788 ; on lui donna le nom de *charta Borgiana*. Le texte consiste en une liste de paysans du village de Ptolémaïs Hormos réquisitionnés pour des travaux d'endiguement et de canalisation. Cette découverte passa à peu près inaperçue et il est vrai de dire qu'on eut alors d'autres sujets de distraction en Europe. Ce ne fut que vers 1810-1820 que les musées commencèrent à se remplir de documents vendus par des Arabes qui disaient les avoir trouvés dans des vases de terre conservés dans des tombeaux et des chambres souterraines. Les marchands auxquels ils s'adressaient s'avisèrent d'une opération profitable, ils débitèrent les papyrus en rouleaux par fragments afin de les vendre et d'en retirer plus d'argent. On peut s'expliquer ainsi la présence de fragments appartenant à un même papyrus et disséminés dans des collections qui semblent n'avoir aucun rapport entre elles.

Les documents mis en circulation vers ce temps-là sont presque tous d'époque ptolémaïque ; quelques-uns seulement appartiennent aux périodes romaine et byzantine. Ils proviennent de Memphis, Léontopolis, dans l'Égypte moyenne, de This, Panopolis, Thèbes, Hermonthis, Éléphantine et Syène dans la haute Égypte. On les rencontre principalement dans les musées de Rome, Turin, Milan, Londres, Leyde, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Saint-Pétersbourg ; un certain nombre d'entre eux ont été publiés.

En 1877 commença une seconde période de découvertes, dont les documents proviennent de la plaine du Fayoum, oasis qui entoure le site de l'ancien lac Mœris, dans l'Égypte moyenne. Ce qui les caractérise c'est qu'ils datent pour la plupart de l'époque romaine et qu'ils proviennent non plus exclusivement des tombeaux et des cavernes funéraires, mais des ruines d'anciennes villes, où se trouvaient des bibliothèques, des bureaux, bourrés d'actes de différents ressorts aussi bien que des ruines des maisons privées. Ceci explique non seulement la variété des documents, mais la présence de textes littéraires.

Les documents ainsi mis à jour font revivre à nos yeux la population des bourgades de Héracléopolis Major Hermopolis, Soknopaiu Nesos, Karanis et Bacchias. Sur l'emplacement de ces villes, jadis actives et prospères, s'étend aujourd'hui un véritable désert.

Une ingénieuse observation d'un archéologue anglais, Flinders Petrie, inaugura une période nouvelle dans l'histoire de la papyrologie. Lorsqu'il eut remarqué que la plupart des coffres de momies sont fabriqués à l'aide d'un cartonnage formé par l'agglutination de plusieurs couches de papyrus superposés, cet archéologue les désagrégea et se trouva en présence de documents d'un vif intérêt paléographique, historique et linguistique, datant pour la plupart du IIIe siècle avant notre ère. Cette catégorie de documents a continué d'être désignée sous le nom de *Flinders Petrie papyri*.

En 1883, une société fut constituée, sous le nom d'*Egypt exploration fund*, pour s'employer à la recherche des papyrus grecs et latins ; elle a publié depuis lors un *Archaeological report* annuel. Deux savants, jeunes alors, B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, furent chargés des fouilles concernant la période gréco-romaine ; ils s'y appliquèrent avec une ardeur et un succès dont témoignèrent les recueils publiés par eux. Leur première campagne de fouilles remonte à l'hiver 1895-1896, dans le nord du Fayoum, qui leur livra un grand nombre de documents, pour la plupart d'époque romaine. L'année suivante eurent lieu les découvertes célèbres qui ont illustré le nom de la ville d'Oxyrhynque *(Oxyrhynchos)*.

Dès le commencement du mois de décembre, Fl. Petrie avait entrepris des fouilles à Beneseh, emplacement de l'ancienne ville d'Oxyrhynque. Le site présentait des ruines tout à fait intactes qui se désignaient par là même au choix des explorateurs. Constatant que la plupart des ruines appartenaient à l'époque romaine, Fl. Petrie laissa à Grenfell et Hunt le soin de poursuivre les travaux commencés. Après avoir eu à repousser une attaque des Bédouins, les deux archéologues fouillèrent le sol pendant trois semaines et rencontrèrent quelques momies qui, au contact de l'air, tombèrent en poussière. Cet insuccès les ramena vers la ville et, ici, le succès dépassa leurs espérances ; ils mirent à jour 300 papyrus littéraires et plus de 2 000 documents de tout genre, des époques romaine et byzantine ; ils ne trouvèrent rien de l'époque ptolémaïque. Tous ces papyrus, dont quelques-uns seulement en arabe et en démotique, furent envoyés à Queen's College (Oxford) et 150 rouleaux demeurèrent au musée de Gizeh.

Au cours de l'hiver 1898-1899, Ulr. Wilcken et P. Schaefer entreprirent d'heureuses fouilles à Ahnas-El-Medineh (Héracléopolis) ; ils y firent une ample moisson de papyrus qu'ils acheminèrent vers l'Allemagne ; le vaisseau qui les transportait brûla avec sa cargaison dans la rade de Hambourg. Ulr. Wilcken avait heureusement déchiffré quelques textes.

En décembre 1898, Grenfell et Hunt se remettaient à la tâche à Kasr-El-Banât et trouvaient des textes appartenant aux trois premiers siècles de notre ère. L'étude de ces textes leur prouva qu'ils se trouvaient sur l'emplacement de la ville d'Evhameria. Ils n'y trouvèrent pas que des papyrus, mais des ostraka, des pièces de monnaie, des statuettes, etc. De là, ils se transportèrent à Harît, sur l'emplacement d'un cimetière ptolémaïque : l'humidité avait pénétré dans les tombes et il leur fut impossible d'en retirer aucun papyrus. Les ruines de la ville fournirent des documents semblables à ceux de Kasr-El-Banât ; seulement les papyrus littéraires et ptolémaïques étaient en plus grand nombre. Les fouilles opérées à Wadfa (Philoteris), Kasr-Kurûn (Dionysios) [1] et surtout à Umm-El-Baragât (Tebtunis) furent aussi très fructueuses.

Le 17 décembre 1900, ils se rendaient à Kôm-Ushîm, dans le but d'explorer surtout les cimetières et d'y découvrir des coffres de momies composés de papyrus. Le résultat ne répondit pas à leur espoir, le cimetière se trouvait dans de mauvaises conditions et la plupart des tombes avaient été détruites ; il en fut de même au cimetière de Dîme. Ils continuèrent

[1] Sur l'identification de Kaor-Kurûn et Dionysios, cf. B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Fayum towns and their papyri*, p. 11 sq.

leurs travaux à Rubayyât, à l'est du Fayoum, village célèbre par les nombreux portraits qu'on y a retrouvés. Les tombes avaient déjà été ouvertes et les quelques papyrus qu'ils y rencontrèrent étaient dans un état de délabrement tel qu'il était impossible d'en tirer parti. Ils furent plus heureux à Monashinshânet (Tanis?) leur dernière étape, où ils découvrirent quantité de documents grecs et démotiques, la plupart du IIIe siècle avant Jésus-Christ.

Il faut limiter au seuil du XXe siècle ce rapide aperçu historique, puisque nous n'écrivons pas l'histoire, ni même les annales de la science papyrologique ; celle-ci appartient à d'autres études.

IX. Essai de groupement de quelques textes. — A la suite des notions générales qui viennent d'être rassemblées, nous allons offrir un certain nombre de papyrus chrétiens empruntés à différentes catégories et disposés suivant un ordre alphabétique. Ce sont des textes se rapportant à l'archéologie et à la liturgie, à l'exclusion des textes bibliques et patristiques qu'on regrettera peut-être de ne pas voir représentés dans cet essai de chrestomathie ; mais on reconnaîtra facilement que ces deux catégories appartiennent à d'autres études et, outre la difficulté d'y faire un choix, on se heurte à celle de donner des morceaux de dimensions considérables. Ceux qui voudront suppléer à ce que nous ne pouvions entreprendre auront la ressource de se reporter à la double bibliographie qui termine le présent travail. Nous y avons donné un inventaire de tous les passages tirés de la Bible et des Pères qui sont parvenus à notre connaissance ; il est incomplet, sans aucun doute — c'est le sort de toute bibliographie — néanmoins nous croyons pouvoir dire que ceux qui, en s'aidant des indications que nous donnons, auront le désir de reconstituer la Bible sur papyrus, ceux-là pourront déjà tracer un plan instructif de leur travail. C'est en vue de servir à cette entreprise que nous avons patiemment récolté la mention de ces centaines de péricopes disséminées sur des débris. Il s'en faut de beaucoup que les écrits des Pères soient représentés avec une pareille abondance ; ce sont plutôt quelques apocryphes, comme les *Actes de Paul*, l'*Apocalypse de Pierre* et les *Actes* du même, le *Protévangile de Jacques*, les *Logia* de Jésus, quelques fragments d'évangiles non canoniques, qui sont favorisés. Parmi les Pères, le roman du vieil Hermas (voir ce nom) intitulé le *Pasteur* est le plus fréquemment représenté.

Ces indications doivent suffire, croyons-nous, à indiquer l'économie du travail qu'on s'est imposé dans les pages qui suivent. En ce qui concerne les lettres impériales, diplômes, bulles, manuscrits, ils appartenaient à notre étude, nous en avons fait une brève mention, mais il va sans dire que ce n'est pas vers eux que se porte l'intérêt principal. Quant à Gaetano Marini (*I papiri diplomatici raccolti ed illustrati*, in-fol., Roma, 1805) nous l'avons décrit (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2154). et il reste à souhaiter que cet admirable ouvrage soit l'objet d'une reprise par un papyrologue qui soit en même temps un historien et un jurisconsulte.

X. Amulettes chrétiennes. — Nous avons déjà consacré une étude à cette catégorie de monuments (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1784-1860), au cours de laquelle nous avons effleuré seulement les papyrus (col. 1808 sq.), nous y revenons avec plus de détail car, depuis l'époque où nous abordions ce sujet, la papyrologie n'a cessé de s'enrichir et quelques textes nouvellement découverts offrent de l'intérêt pour l'histoire de la pensée et de la croyance chrétiennes. Ces textes ne sont pas toujours d'une date très ancienne, il n'est pas rare d'en rencontrer qui sont du VIe ou du VIIe siècle, néanmoins leur témoignage est valable pour une période plus éloignée parce qu'avec d'insignifiantes modifications ils nous conservent des formules en grande faveur non seulement parmi les premières générations chrétiennes, mais encore dans les milieux juifs ou païens et dans les sectes hérétiques.

Les amulettes sur papyrus peuvent être rangées suivant trois catégories principales : 1° une prière à Dieu plus ou moins pressante ; 2° une enfilade plus ou moins prolongée de passages bibliques ; 3° une prière mélangée à un texte biblique. En voici quelques exemples :

1° *Prière chrétienne.* — Oxyrhynque, Ve-VIe siècle, dimensions 0 m. 042 × 0 m. 061 ; écrite au recto et perpendiculaire aux fibres :

ωρωρ φωρ Ἐλωει
Αδωναει Ἰαω Σα-
βαωθ Μιχαηλ Ἰεσου
Χριστέ (,) βοήθι ἡμῖν
5 καὶ τούτῳ οἴκω (.) ἀ
μήν

« *Oror phor Elôei Adônaei Iaô Sabaoth*, Michael, Jésus-Christ, gardez-nous ainsi que cette maison. Ainsi soit-il. »

Bibl. — A.-S. Hunt, *Oxyrhynchos pap.*, t. VIII, London, 1911, n. 1152, p. 253 ; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, p. 403, n. c.

2° *Prière contre les démons et les maladies.* — Sans indication de provenance, conservée au musée de Gizéh, nul renseignement sur l'état présent du papyrus et sur ses dimensions :

1 [Ἐ]πικαλοῦμαί σε [θεὸν τῶ]ν οὐρανῶν καὶ θεὸν τῆς γῆς καὶ θ[εὸν τῶν δια.....] [ἁγίων (,) τὸ πλήρωμα
[τοῦ αἰῶνο[ς]
2 ....χωρουμενο ὁ ἐλθὼν τῷ κόσμῳ καὶ κατακλάσας τὸν ὄνυχα τοῦ Χάροντος, ὁ ἐλθὼν διὰ τοῦ Γαβριὴλ ἐν τῇ
3 γαστρὶ τῆς Μαρία[ς] τῆς παρθένο[υ ὁ] γεννηθεὶς ἐν Βηθλὲμ καὶ τραφεὶς εναζαρετ ὁ σταυρωθεὶς
4 .... ειτο ..... ου διὸ τὸ καταπέτασμα τοῦ ἱεροῦ ἐράγη δι'αὐτὸν, ὁ ἀναστὰς ἐκ νεκρῶν ἐν τῷ τάφῳ.
5 τῇ τρίτῃ τοῦ θα[ν]άτου, ἐφάνη ἑαυτὸν ἐν τῇ Γαλιλαία καὶ ἀνελθ[ὼν] ἐπὶ τὸ ὕψος τῶν οὐραν[ῶ]ν, (,) ὁ ἔχων
6 [ἐξ εὐ]ωνύμων [μ]υρίους μυριάδας ἀγγέλων (,) ὁμοίως ἐκ δεξιῶν μυρίους μυριάδας ἀγγέλων βοῶντας
7 μιᾷ φωνῇ τρί[τ]ον (·) ἅγιος ἅγιος ὁ βασιλεὺς τοῦ αἰῶνος διὸ οἱ οὐρ[α]νοὶ ἐκορέσθησαν τῆς θειότητος αὐτοῦ
8 ὁ ἐάσας ὁδὸν ἐν τοῖς πτφνοῖς τῶν ἀνέμων (.) ἐλθ[ὲ] τὸ ἔλεο[ς] ὁ θεὸς τοῦ αἰῶνος (,) ὁ ἀνελθὼν εἰς τὸν
9 ἕβδομον οὐρανόν (,) ὁ ἐλθὼν ἐκ δεξιῶν τοῦ πατρός (,) τὸ ἀρνίον τὸ εὐλογημένον (,) διὸ αἱ ψυχαὶ ἐλευθε
10 ρώθη[σαν] δι [ἀ] τοῦ αἵματος αὐτοῦ οἱ ἀνυγήσαντες δι' ἑαυτῶν αἱ πύλαι χαλκε δι' αὐτόν (,) ὁ κατακλάσας
11 τοὺς μόχλου[ς σ]ιδηροῦς (,) ὁ λύσας τοὺς δεδημένους ἐν τῷ σκ[ότ(ε)ι] (,) ὁ ποιήσας τὸν Χάροντα
[ἄσπορον (,)
12 ὁ καταδήσα[ς τὸ]ν ἐχθρὸν ἀ[πο]στάτην (,) ὁ βληθεὶς εἰς τοὺς ἰδίους τόπους (.) οἱ ὐρανοὶ ηὐλογήθησαν
13 καὶ ἡ γὴ ἐχ[άρ]η (,) ὅτι ἀπέστη ἀπὸ αὐτῶν ὁ ἐχθρὸς καὶ δέδωκας ἐλευθερίαν τῷ κτισματι αἰτουμένῳ
14 δεσπότην Ἰ[η]σοῦς (,) ἡ φωνὴ ἡ [π]αραφήσασα τῶν ἁμαρτιῶν (,) ὅσα ἐπι καλούμεθα τὸ ἅγιόν σου ὄνομα (.)
15 αἱ ἀρχ[αὶ καὶ ἐξ]ουσίαι καὶ κοσ[μο]κράτορες τοῦ [σ]κότους ἢ καὶ ἀκάθαρτον πνεῦμα ἢ καὶ πτῶσις δαίμονες
16 μεσημβρ[ιναῖ]ς ὥραις (,) εἰ δὲ ῥίγος (,) εἰ δὲ πυρρέττιον (,) εἰ δὲ ῥιγοπυρρέττιον (,) ει δὲ κάκωσις
[ἀπ' ἀνθρώπ' (ων)
17 εἰ δὲ ἐξου[σία]ι τοῦ ἀντικειμένου (,) μὴ ἰσχύσωσι κατὰ τῆς ἰκόνος διὸ ἐπλάσθη ἐκ χειρὸς τῆς σῆς
18 [θ]ειότητο[ς]....η ἐστὶ δυναμ.....το ἔλαιο[ς] τοῦ αἰῶνος ἡ κρατήσασα τοὺς αἰῶνας (.)

Ligne 3: ὁ γεννηθεὶς ἐν Βηθλὲμ καὶ τραφεὶς ἐν Ναζαρὲτ, voir le papyrus Rénier A n. 512 ; *ligne 7:* ὁ βασιλεὺς τοῦ αἰῶνος (I Tim., I, 17) : τῷ δὲ βασιλεῖ τῶν αἰώνων; *ligne 8:* ἐλάσας... τοῖς στίβοις; *ligne 9:* τὸ ἀρνίον... (Apoc., v, 12) ; *ligne 10:* la construction régulière serait ἀνεχώθησαν; *ligne 11:* δεδεμένους; *ligne 15:* δαίμονος; *ligne 17:* εἰκονος.

« 1. Je t'invoque. [Dieu de]s cieux et Dieu de la terre et Dieu des saints... accomplissement du monde,

2 ... qui est venu au monde, qui a brisé les ongles de la mort, qui est venu par Gabriel dans

3 le corps de Marie la vierge, né à Bethléem, élevé à Nazareth, crucifié,

4 ... qui a déchiré le voile du Temple, qui est ressuscité dans le tombeau

5 le troisième (jour) après sa mort, apparu en Galilée et monté aux cieux, qui a

6 à sa gauche des myriades d'anges et à sa droite aussi (des) myriades d'anges qui d'une

7 voix unanime crient trois fois : saint, saint, le roi du monde, les cieux sont remplis de sa divinité.

8 Son chemin est sur les voies des vents. Que sa miséricorde arrive, Dieu du monde qui est monté

9 au septième ciel ; qui est venu de la droite du Père, agneau béni

10 qui par son sang a délivré les âmes. Les portes d'airain ont été ouvertes par lui : il a brisé

11 les verrous de fer, il a délivré ceux qui ont été enchaînés dans les ténèbres. Par lui la mort a perdu sa puissance,

12 Il a enchaîné l'ennemi apostat qu'il a rejeté à sa place. Les cieux furent en allégresse,

13 la terre se réjouit parce que l'ennemi a été éloigné. Tu as donné la liberté à la créature qui cherche

14 le Seigneur Jésus, la voix qui pardonnera les péchés à tous ceux qui invoquent ton saint nom,

15 Que les principautés, les puissances, les seigneurs du monde des ténèbres, soit démon impur, soit fléau d'un démon

16 en plein midi, soit frisson, soit fièvre ardente ou intermittente, soit détérioration par les hommes

17 ou par les forces du diable, soient impuissants à endommager l'image de Dieu parce qu'elle a été créée par ta main,

18 ô Dieu ; [car à toi] est la force... du monde qui domine l'éternité.

Ligne 1: La prière entière n'est qu'un développement de Col., I, 16 : ὅτι ἐν αὐτῷ ἐκτίσθη τὰ πάντα ἐν τοῖς οὐρανοῖς καὶ ἐπὶ τῆς γῆς κ. τ. λ. Le début ἐπικαλοῦμαι alterne dans les morceaux de ce genre avec παρακουλοῦμαι (cf. Rossi, dans *Mém. della accad. di Torino*, t. II, p. 44).

Ligne 2: ὁ ἐλθὼν τῷ κόσμῳ (cf. Joa., XII, 46 : ἐγὼ φῶς εἰς τὸν κόσμον ἐλήλυθα) ; ce qui suit, relativement à la mission de l'ange Gabriel, s'inspire du récit de saint Luc.

Ligne 4: Reitzenstein refuse de remplir la lacune au début de cette ligne par les mots ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου ; ce qui est entièrement inacceptable en effet si on s'en rapporte aux plus anciens symboles qui ne présentent jamais cette combinaison ; cependant les quatre seules lettres du commencement de la ligne sont douteuses, la lacune se termine avec la finale d'un mot...] ου ; la rencontre mérite considération. Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas mesuré la lacune et calculé le nombre des lettres qu'elle peut contenir. Le mot ἐγράφη doit se lire ἐρράγη, il est vrai qu'on trouve dans l'*Évangile de Pierre* διεράγη. En Égypte, le mot καταπέτασματα est une expression importante ; on le rencontre avec un sens et dans une phrase identique à ce que nous observons ici dans le papyrus gnostique de Turin et dans le pap. *copte 8327* de Berlin (cf. C. Schmidt, *Gnostische Schriften*, p. 287, 289), remarquer la forme ἐκ τῷ τάφῷ, on attendait ἐκ τοῦ τάφου.

Ligne 7: ὁ βασιλεὺς τοῦ αἰῶνος (cf. I Tim., I, 17 : τῷ δὲ βασιλεῖ τῶν αἰώνων).

Ligne 8: πιφνοῖς et ἔλεος sont deux lectures simplement probables. Reitzenstein propose la lecture : ὁ ἐλάσας ὁδὸν ἐν τοῖς στίβοις τῶν ἀνέμεν.

Ligne 10: χαλκε = χαλκαῖ ; on retrouve ces πυλαι χαλκαι, dans l'*Apocalypse d'Élie* (VI, 11), et dans le *Descensus ad inferos* de l'*Evangelium Nicodemi* (II, 3).

Ligne 14: Entre δεσπότην et Ἰ[η]σοῦ il peut y avoir place pour τὸν ou pour Χριστόν sous la forme Χρον.

Ligne 15: πτῶσις κ. τ. λ. (cf. Ps., XCI, 5-6).

Bibl. — Ad. Jacoby, *Ein neues Evangelienfragment*, in-8°, Strasbourg, 1900, p. 31 sq. ; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 405-407 ; B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Greek pap.*, p. 84, n. 10663 ; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends in ihrer Ueberlieferung*, dans *Studien zur Gesch. und Kultur des Altertums*, t. VI, 1912, p. 208-210.

3° *Prière contre la fièvre.* — Oxyrhynque, IVe siècle, dimensions 0 m. 09 × 0 m. 076 :

Ἦ μὴν φυλάξῃς καὶ συντη-
ρήσῃς Ἄριας ἀπὸ τοῦ ἐπιημερι-
νοῦ φρικὸς καὶ ἀπὸ τοῦ καθημε-
ρινοῦ φρικὸς καὶ ἀπὸ τοῦ νυκτερι-
5 νοῦ φρικὸς καὶ ἀπὸ τοῦ λεπτοῦ
το<υ> λεπτου πυρε[του...
φῆς (.) ταῦτα εὐ[μενῶ]ς [π]ρά[ξ-
εις ὅλως κατὰ τὸ θέλημά
σου πρῶτον καὶ κατὰ τὴν πίσ
10 τιν αὐτῆς ὅτι δούλη ἐστὶν
τοῦ θῦ τοῦ ζῶντος (,) ἵνα
τὸ ὄνομά σου ᾖ διὰ παντὸς
η δεδοξασμέν[ον.]
...ις
15 α' Ι(ησο)ῦ πατήρ υἱός μήτηρ Χ(ριστο)ῦ ο
η + υ
ι πν(ευμ)α αω ἅγιος ω
Ἀβρα σαξ
Verso: Ἀρί <α> ς

« En vérité, gardez et protégez Arie de la fièvre diurne, de la fièvre quotidienne, de la fièvre nocturne et de la fièvre phtisique. Veuillez faire cela gracieusement, entièrement, selon votre volonté en premier lieu et selon la foi d'Arie, car elle est la servante du Dieu vivant. Gloire à votre nom pour toujours *aêioyô*. Père de Jésus, Fils, Mère de Christ, Esprit-Saint. αειουω Abrasax. [Amulette] d'Arie. »

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrynchos pap.*, VIe part., n. 924, p. 289 ; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 401.

4° *Autre prière contre la fièvre.* — Oxyrhynque, Ve siècle, dimensions 0 m. 234 × 0 m. 44 :

+ φεῦγε πν(εῦμ)α
μεμισιμένον
Χ(ρισ)τός σε διώκει (.)
προέλαβέν σε
5 ὁ υἱὸς τοῦ Θ(εο)ῦ καὶ
τὸ πν(εῦμ)α τὸ ἅγιον (.)
ὁ Θ(εὸ)ς τῆς προβατι
κῆς κολυμβήθρας (,) ἐξελοῦ τὴν
10 δούλην σου
Ἰωαννίαν ἣν
ἔτεκεν Ἀναστασία
ει καὶ Εὐφημία
ἀπὸ παντὸς κακοῦ (.)

15 + ἐν ἀρχῇ ἦν
ὁ λόγος καὶ ὁ λόγος
ἦν πρὸς τὸν θ(εὸ)ν καὶ
θ(εὸ)ς ἦν ὁ λόγος (.)
πάντα δι' αὐτοῦ
20 ἐγένετο κ(αὶ) χωρὶς
αὐτοῦ ἐγένετο
οὐδὲ ἓν ὃ γέγονεν (.)
κ(ύρι)ε + Χ(ριστ)έ υἱὲ καὶ
λόγε τοῦ θ(εο)ῦ τοῦ
25 ζοντος ὁ ἰασάμε
νος πᾶσαν νόσον
καὶ πᾶσαν μαλακιάν
ἴασαι καὶ ἐπίσκεψαι
καὶ τὴν δούλην σου
30 Ἰωαννιαν ἣν ἔτεκεν
Ἀναστασία ἡ καὶ
Εὐφημια (.) καὶ ἀπο
δίωξον καὶ φυγάδευ
σον ἀπ' αὐτῆς πάντα
35 πυρετὸν κ(αὶ) παντοῖον
ῥηγος ἀμφημερινὸν
τριτεον τεταρτεον
καὶ πᾶν κακόν εὔχεσ
θαι πρεσβίαις τῆς
40 δεσποίνης ἡμῶν τῆς
θεοτόκου καὶ τῶν
ἐνδόξων ἀρχαγγέ
λων κ(αὶ) τοῦ ἁγίου καὶ ἐν
δόξου ἀποστόλου κ(αὶ)
45 εὐαγγελιστοῦ κ(αὶ) θεο
λόγου Ἰωάννου κ(αὶ) τοῦ
ἁγίου Σερήνου κ(αὶ) τοῦ
ἁγίου Φιλοξένου κ(αὶ) τοῦ
ἁγίου Βηκτωρος κ(αὶ) τοῦ
50 ἁγίου Ἰούστου κ(αὶ) πάντων
[τῶν] ἁγίων (.) ὅτι τὸ ὄνομά
σου, κ(ύρι)ε ὁ θ(εό)ς, ἐπικαλεσά
[μ]ην τὸ θαυμαστὸν
καὶ ὑπερένδοξον καὶ
55 φοβερὸν τοῖς ὑπε
ναντίοις (.) ἀμήν (.) +

« Allez-vous en, mauvais esprit odieux, Jésus-Christ vous chasse. Le Fils de Dieu et le Saint-Esprit vous ont effarouché ; Dieu de la piscine probatique sauvez votre servante Joannia, fille d'Anastasie, appelée aussi Euphémie, de toute sorte de mal. + Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu et Dieu était le Verbe. Toutes choses ont été faites par lui, pas une chose qui ait été faite n'a été faite sans lui. Seigneur, Jésus-Christ, Fils et Verbe du Dieu vivant, vous qui avez guéri toute sorte de maladie et tout relâchement, guérissez et gardez votre servante Joannia, fille d'Anastasie, appelée aussi Euphémie ; chassez et écartez d'elle toute sorte de fièvre ardente, toute sorte de frisson, fièvre quotidienne ou tierce ou quarte et le tout par l'intercession de Notre-Dame, Mère de Dieu, des archanges glorieux, du saint et glorieux apôtre, évangéliste et théologue Jean, de saint Serène, de saint Philoxène, de saint Victor, de saint Juste et de tous les saints. Parce que j'ai invoqué, Seigneur Dieu, votre nom admirable, extrêmement glorieux et formidable à tout adversaire. Ainsi soit-il. »

Bibl. — A.-S. Hunt, *Oxyrhynchos pap.*, t. VIII, p. 251, n. 115 ; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 417-420.

5° *Prière contre le mal de tête.* — Heracleopolis Magna, III-Ve siècle, brûlé dans le port de Hambourg :

Κύριε Σαβαὼθ ἀπόστρεψον
ἀπ' ἐμοῦ. οτον (?) νόσον τῆς
κεφαλ[ῆς] α. ιωμ.... αρον

« Seigneur Sabaoth, détournez de moi (toute?) maladie de tête...

Bibl. — *Aegyptische Urkunden aus der kön. Museen zu Berlin ; Griechische Urkunden*, t. III, fasc. 9, p. 279, n. 955 ; Ulr. Wilcken, *Heidenischer und christlicher aus Aegyptien*, dans *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, t. I, 1901, p. 427 ; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 408.

6° *Prière pour obtenir une guérison.* — Papyrus de la collection Edwards, à University Collège :

+ ἄγγελοι ἀρχάγγελοι οἱ φυλάττοντες τοὺς
καταράκτας τῶν οὐρανῶν οἱ ἀνατέλλοντες τὸ
φῶς κατὰ πάσης τῆς οἰκουμένης ὅτι δικασμὸν
ἔχω μετὰ κυνὸς ἀκεφάλου (.) ἐὰν ἔλθῃ κρατιται-
[αὐτοῦ
5 καὶ ἐμεν ἀπολύσατε διὰ τὴν δύναμιν τοῦ πατρὸς
καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος ἀμήν
αω σαβαώθ
θεοτόκε ἄφθαρτε, ἀμίαντε, ἀμόλυντε, μητηρ
Χριστοῦ μνήσθητι ὅτι σὺ ταῦτα εἶπες σοι
10 πάλιν θεράπευσον τὴν φοροῦσαν ἀμεν +

« Anges, archanges, vous qui gardez les cataractes des cieux, vous qui faites que la lumière se lève sur toute la terre habitée, [je vous invoque], parce que j'ai une lutte avec un chien sans tête. Lorsqu'il arrive, prenez-le et sauvez-moi par la force du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

(I)ao Sabaoth.

« Mère de Dieu, pure, immaculée, sans tache, Mère du Christ, souvenez-vous que vous avez dit cela, guérissez de nouveau celle qui porte cette amulette. Ainsi soit-il. »

Bibl. — J.-E. Quibell, dans *The Academy* ; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 407-408.

7° *Prière contre les reptiles.* — Oxyrhynque, IVe siècle, dimensions 0 m. 92 × 0 m. 63 :

+ Τὴν θύραν τὴν Ἀφροδίτην
φροδιτην ροδιτην οδιτην
διτην ιτην την την ην·ωρωρ
φωρφωρ Ιαω Σαβαωθ Ἀδονε
5 δενοσε σκορπίε αρτερησιε (.)
ἀπάλλαξον τὸν οἶκον τοῦτον
ἀπὸ παντὸς κακοῦ ἑρπετοῦ
(καὶ) πράγματος ταχὺ ταχύ (.)
ὁ ἅγιος Φωκᾶς ὧδέ ἐστιν
10 φ[α]μενωθ ιγ ἰνδ. τρίτης
τ.....

« + La porte de l'Aphrodite, phrodite, rodite, odite, dite ite te te e, ôrôr phorphor, Iao Sabaoth Adonaï je vous attache, scorpion... gardez cette maison de toute sorte de mauvais reptiles et du mal. Vite. Ici est le saint Phocas. Le 13 phamenoth, IIIe indiction. »

Bibl. — A.-S. Hunt, *Oxyrhynchos pap.*, t. VII, p. 213, n. 1060 ; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P.O.*, t. XVIII, p. 402-403.

8° *Prière de citations bibliques.* — Collection de l'archiduc Rénier, VIe-VIIe siècle, dimensions 0 m. 06 × 0 m. 159 (fig. 9690).

1 (sept planètes).
2 ὁ κατοικῶν ἐν βοηθίᾳ τοῦ ὑψ[ίσ]του ἐν σκέπῃ
[τοῦ] θῦ
3 τοῦ ου[ρα]νοῦ αὐλισθέσεται ἐρῖ τ[ῷ] θῳ ἀντιλήμπ-
[τωρ μου
4 εἶ καὶ καταφυγή μου ὁ θς β[οη]θός μου καὶ
[ἐλπιῶ ἐπ' αὐ[τ(όν)]
5 παρακαλῶ ὑμᾶς ἀδελφοὶ διὰ τῶν ἐκτηρμῶν
[τ]οῦ θυ
6 π[α]ραστῆσαι τὰ σώματα ὑμῶν ψυχὴν σῶζαν εὐά.
7 ρεστον τὴν λογικὴν λατρίαν καὶ μὴ συνσχημα

8 καὶ τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ γάμος ἐγένετο ἐγ Κανα τῆς Γα
9 λιλαίας ἐκλήθη δὲ ὁ Ἰς καὶ ἡ μήτηρ αὐτοῦ μετ'
10 αδωναϊ κς σαβαωθ [αὐ[τ(οῦ)]

Ligne 2 sq.: cf. Ps., xc; *ligne 5 sq.:* Rom., xii, 1; *ligne 8:* Joa., ii, 1-2.

« Celui qui se tient dans la demeure du Souverain habite à l'ombre du Tout-Puissant. Il dira à Dieu : Tu es ma retraite et ma forteresse, Dieu mon secours, et j'espérerai en lui. Je vous exhorte donc mes frères, par les compassions de Dieu, que vous offriez vos corps en sacrifice vivant agréable à Dieu [ce qui est] votre raisonnable service. Et ne vous conformez point...

9690. — Prière composée de citations bibliques.
D'après *Papyrus Erzherzog Rainer. Führer durch die Ausstellung*, p. 105, n. 528.

« Trois jours après on faisait des noces à Cana de Galilée. Jésus fut aussi convié et sa Mère avec lui. Adonaï, Seigneur, Sabaoth. »

Bibl. — C. Wessely, *Studien zur Paläographie und Papyruskunde.* XX. *Textus graeci*, p. 141, n. 294 ; le même, *Führer durch die Ausstellung Papyrus Erzherzog Rainer*, Wien, 1904, p. 25 ; le même, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. xviii, p. 411.

9° *Prière contre les démons. Oraison dominicale.* — Ahnas (brûlé en rade de Hambourg), vi^e siècle :

+ Δέσποτα θε παντοκράτωρ
ὁ πατὴ[ρ] τοῦ κυ καὶ σο <ἡ>μων
[Ἰῦ Χυ κ]αὶ (?) ἅγιε Σερῆνε
εὐχαριστῶ ἐγὼ Σιλουανὸς υἱὸς
5 Σαραπίωνος καὶ κλίνω τὴν
κεφαλήν [μο]υ κα<τ>ενώπιόν σου
αἰτῶν καὶ παρακαλῶν(,) ὅπως διώ
ξῃς ἀπ' ἐμοῦ τοῦ δούλου σου τὸν
δαίμονα προβασκανίας καὶ
10 τὸν κ[εφαλαλ]γίας καὶ τὸν τῆς
ἀηδίας κα[ὶ] πᾶσαν δὲ νόσον
καὶ πᾶσαν μαλακίαν ἄφελε
ἀπ'ἐμοῦ, ὅπως ὑγιάνω κ(αὶ) [ἰσ-]
χ[ύσω] εἰπεῖν τὴν εὐ' αγγελικὴν
15 εὐχὴν [οὕτως Π(ἀτε)ρ ἡμῶν ὁ ἐν τοῖς]
οὐ(ρα)ν[οῖς ἁγιασθήτω] τὸ ὄνομά σου (.) ἐλθ[ά-]
τω ἡ βα [σιλεία σ]ου (,) γενηθήτω τὸ θ[έ-]
λη[μ]ά [σου ὡς] ἐν οὐ(ρα)νῷ κ(αὶ) ἐπὶ γῆ[ς(.)
ἄρτον ἡ[μῶν τὸ]ν ἐπιούσιον δὸς ἡ[μῖν] [τὸν]
20 σήμερον καὶ ἄφες ἡμῖν τὰ ὀφειλ[ή-]
ματα ἡμῶν [κα]θὰ κ(αὶ) ἡμεῖς ἀφεί<ε> [μεν]
τοῖς ὀφει[λέταις ἡμῶν] καὶ [μὴ] ἄγε
ἡμᾶς εἰς πειρασμόν κε, ἀλλ[ὰ] ῥῦ[σαι ἡ-]
μᾶς ἀπὸ τῆς πο[ν]ηρ[ίας(.) Σοῦ γάρ ἐστιν]ἡ δόξ
25 τοὺς αἰων[ας.....] καὶ ἡ τῶν [.... [αείς]
ἐν ἀρχῇ ἡ [ὁ λόγο]ς (') κε
[νέσεως Ἰῦ Χυ υἱ]ο [ῦ Δαυὶδ υἱοῦ Ἀβραάμ]
ὁ φῶς ἐκ φωτὸς θ(εὸς, ἀληθινὸς χάρισον
ἐμὲ τὸν δοῦλόν τὸ φῶς (.) Ἅγιε Σερῆνε (.)
30 πρόσπεσε ὑπὲρ ἐμοῦ ἵνα τελείως ὑγιάνω (.)

« Seigneur, Dieu tout-puissant, Père de notre Seigneur et Sauveur [Jésus-Christ], et vous, saint Sérène ! Moi Silvanus, fils de Sarapion, je fais ma prière, j'humilie ma tête devant vous en vous priant et demandant que vous chassiez hors de moi, votre serviteur, le démon de l'ensorcellement et celui du mal de tête et de la rancune, aussi toute sorte de maladie et toute sorte de langueurs, afin que je sois sain et puisse prononcer la prière du Seigneur : [Notre Père qui es] aux cieux que ton nom soit [sanctifié], que ton règne arrive, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien et remets-nous nos dettes comme nous remettons aussi (les dettes) à nos débiteurs. Et ne nous induis point Seigneur en tentation, mais délivre-nous du mal. Car à toi est le règne à jamais... » Et le... Au commencement était le Verbe. Le livre de la généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham. Vrai dieu, lumière provenant de la lumière, donnez-moi à moi votre serviteur, la lumière ; saint Sérène pour moi prosternez-vous, afin que je gagne la santé complète. »

Bibl. — *Berliner Griechische Urkunden*, t. iii, fasc. 9, p. 278, n. 954 ; *Archiv. für Papyrusforschung*, t. i, 1900, p. 431 ; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. xviii, p. 420-422.

10° *Autre prière contre les démons et les maladies.* — Provenance égyptienne, 0 m. 10×0 m. 16; conservé à la bibliothèque universitaire de Christiania, en Norvège; écriture onciale, ive siècle.

χμγ
ωρωρ φωρφωρ ἴαω σαβαωθ αδωναι ελωε σαλαμανι
ἀρχς( )
δέννω σε (,) Σκόρπιε Ἀρτεμίσιε τιε διαφύλαξον
[τὸν οἶκον τοῦτον
μετὰ τῶν ἐνοικούντων ἀπὸ παντὸς κακοῦ ἀπὸ
[βασκοσύνης
5 πάσης ἀερίνων π[ν]ευμάτων καὶ ἀνθρωπίνου
[ὀφθαλ[μοῦ
καὶ πόνου δειν[οῦ καὶ] δήγματος σκορπίου καὶ
[ὄφεως διὰ τοῦ
ὄνομα τοῦ ὑψίστου θεοῦ ναιας μελιξ ξυρουρο
[ااااااا
βαϊνχωωωχ μα ιιιιι λ ηναγκορη (.) φύλαξον
κύριε υἱὲ τοῦ

Δαυὶδ κατὰ σάρκα (.) ὁ τεχθεὶς ἐκ τῆς ἁγίας [παρθένου
10 Μαρίας ἅγιε ὕψιστε θεὲ ἐξ Ἁγίου Πνεύματος (.) [δόξα σοι
οὐράνιε βασιλεῦ (.) ἀμήν (.) α+ω ☩ Α+ω ιχθυς

« Le Christ né de Marie. Oror phorphor Iao Sabaoth Adonaï Eloé Salamani arch[ange]. Je te lie (démon). Scorpion Artemisios, conservez cette maison avec tous ceux qui y sont, de tout mal, de tout ensorcellement, des méchants démons de l'air, du mauvais œil des hommes, peine affreuse, piqûre de scorpion et de serpent, par le nom de Dieu tout-puissant. Naias Meliz Xyroura aaaaaa Bainkhoookh Maiiiiiil Enankoré. Gardez, Seigneur, propre fils de David, né par la sainte vierge Marie, saint, tout-puissant Dieu du Saint-Esprit. Gloire à vous, roi céleste. Ainsi soit-il. Alpha + oméga, chrisme, alpha + oméga, ichtys. »

Nous avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1694, note 4) du symbole χμγ et de ses interprétations.

Bibl. — S. Eitrem et Fridrichsen, *Ein christliches Amulet auf Papyrus*, *Videnskapsselskapets Forhandlinger* (for 1921 n. 1), Christiania, 1921; *A new christian amulet*, dans *Aegyptus*, t. III, 1922, p. 66 sq.; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 422-423; L.-A. Constans, *Une amulette chrét. sur papyrus*, dans *Journal des savants*, 1922, p. 181-182; Ch. Guignebert, dans *Revue de l'hist. des relig.*, t. LXXXVII, 1923, p. 128-129.

11° *Prière d'une chrétienne.* — Papyrus du musée du Caire, dimensions 0 m. 64 × 0 m. 264. Écriture cursive du Ve ou du VIe siècle. Prière d'une chrétienne se terminant par des citations tirées des évangiles de saint Luc, de saint Matthieu (?), de saint Jean et par une invocation aux saints Phocas et Mercourios.

Les parties suppléées sont mises entre crochets :

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Greek pap.*, in-fol., Oxford, 1903, p. 85, n. 10696 [502].

XI. ANAPHORES. — 1° *Anaphore.* — Papyrus, fragments (dont la provenance n'est pas indiquée) au nombre de six, très mutilés, opistographes; bibliothèque universitaire de Strasbourg, *Gr. 254*. Longuement et minutieusement décrits et publiés par M. M. Andrieu et M. P. Collomp, dont nous donnons la reconstitution, avec les mots ou lettres entièrement suppléés placés entre crochets :

Recto :

1 σε
εὐλογεῖν νύκτωρ τε
καὶ μ[ε]θ'[ἡ]μέραν [σοὶ τῷ ποιήσαντι [τὸν οὐ-
ραν[ὸν][καὶ] πάντα τὰ ἐν αὐτῷ, γῆν καὶ τὰ ἐν τῇ [γῇ, θα-
5 λά[σσας] καὶ[ποτ]αμ[ο]ὺς κ[αὶ πάντα τὰ]ἐ[ν αὐ-
τοῖς, σοὶ τ]ῷ ποι[ής]α[ντι τ]ὸν ἄνθρωπω[ν κατ'
ἰδ[ίαν εἰκόν]α κα[ὶ καθ' ὁ]μ[ο]ίωσιν· [π]άντ[α δὲ
ἐπ[οίησας δ]ιὰ τῆς σοφίας σου τοῦ φωτὸς τ[οῦ
ἀληθεινοῦ σου υἱοῦ τοῦ κυ καὶ σρς ἡμῶν ιυ χ,
10 δι' οὗ σοὶ καὶ σὺν αὐτῷ συν ἁγίῳ πν[ι][ε]ὐχαριστοῦντες προσφέρο[μ]εν [τ]ὴν θυ[σί]αν τὴν λογικήν, τὴν ἀναί[μακτ]ον λατρε[ίαν] ταύτην,
ἣν προσφερει σοι πά[ν]τα τὰ ἔθνη ἀ[π]ὰ ἀνατολῶ[ν]
ἡλίου [κ]αὶ μέχρι δυσμῶν ἀ[π]ὸ [ἄ]ρ[κτ]ου καὶ [μέ-
15 χρι μ[εση]μβ[ρί]α[ς, ὅτι μ]έγα [τὸ ὄ]νο[μά] σου [ἐν πᾶ-
σι] τοῖς ἔθνεσιν· καὶ ἐν πα[ντὶ τ]όπῳ θυμ[ία]μα
προσφ[έ]ρεται[ι τῷ[ἁγ[ί]ῷ σου [ὀ]νόματι, καὶ [θυσία
καθαρά, ἐφηθυσί[α· κ]αὶ προσφορά. Δεόμεθα
καὶ παρακαλοῦμε[ν] σε μνήσθετι τῆς ἁγί-

ἐις]τὴν ἀντίληψίν μου πρόσχες ἐκχειρὸς [κυνὸς καὶ] ἀπὸ κεράτων μονοκερ[ώτων
Τ]οῖς ἀδελφοῖς μου ἐν μέσῳ ἐκκλησίας ὑμνήσω σε ἐμὸν[θεόν. Τῶν]μαρτύρων μαρτυρησάντων
σοι]Σαββατίου, Προβατίου, Στεφάνου, Κυριακοῦ εὐχαῖς αὐτῇ[συνόντων ὦ] ἀγαθὲ, φύλαξον τὴν δούλην σου
ταύτην]καὶ λύτρωσαι αὐτὴν ἀπὸ πάσης ἀῤῥωστείας τῆς περὶ ψυχῆς αὐτῆς. Διὰ τὸ ὄνομα τοῦ Κυρίου ἡ σωτηρία,
τοῦ θεοῦ ζῶντος. Ἐπειδήπερ πολλοὶ ἐπεχείρησαν ἀνατάξασθαι διήγησιν περὶ τῶν πεπληροφορημένων ἐν ἡμιν [πραγμάτων. Βίβλος
γενέσεως Ἰησοῦ Χριστοῦ· ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος καὶ ὁ λόγος ἦν πρὸς τὸν θεὸν καὶ θεὸς ἦν ὁ λόγος. Ἅγιε Φωκᾶ, [ἅγιε Μερκούριε, φύλαξον τὴν δούλην σου.

Ligne 1 : Tous les mots de la ligne 1 et de la ligne 2 jusqu'à ἐμόν exclusivement sont empruntés aux ℣. 20, 21, 22, 23, des ps. XXI dans la version des Septante.

Ligne 2 : θεὸν préférable à σωτῆρα parce que plus court.

Ligne 3 : Sabbatios, etc., autant de noms propres; συνόντων, dans le sens d'assister, aider.

Lignes 4-5 : Expressions qui se retrouvent fréquemment dans l'Écriture sainte.

Lignes 5-6 : Composées des premiers mots des trois évangiles selon Luc, Matthieu et Jean.

« Hâte-toi de me protéger contre la griffe du chien, contre les cornes des licornes.

Devant mes frères, au milieu de l'assemblée, je te chanterai comme mon (Dieu).

Les martyrs qui [t']ont confessé Sabbatios, Probatios, Stephanos, Kyriakos (l'assistant) de leurs prières, garde ta servante, ô Bon, Délivre (?)-la de toutes les infirmités de son âme.

C'est dans le nom du Seigneur, le Dieu vivant qu'est le salut.

Plusieurs ayant entrepris de composer un récit des choses qui se sont accomplies au milieu de nous.

Généalogie de Jésus-Christ. Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu.

Saint Phocas, saint Mercourios, garde ta servante.

20 ας σου καὶ μόνης [κ]αθολικ[ῆ]ς ἐκκλησίας, πά(ν)-
των τῶν λαῶν κ[αὶ πάν]των [τῶν] ποιμνίω[ν σου
Τὴν ἐξ οὐ[ραν]ῶν εἰρὴ[νην β]ραβ[ευσον ταῖς ἁ-
πάντων ἡ]μῶν καρδί[αις, ἀ]λ[λ]ὰ κα[ὶ τοῦ βίου
το[ύτου] τ[ὴ]ν εἰρή[νην] ἡ[μῖν] χάρισαι· τ[ὸν [βασιλέα
25 τῆς γῆς εἰρηνικὰ [πρ]ὸς ἡμας καὶ [π]ρὸ[ς το [ἅγιον
ὄνομά σου, τὸν ἡ[γ]ούμενον της ἐπ
στ]ρατιωτικά, [τ]οὺς ἄρχον[τα]ς, βου[λὰς
1 εχ.
σι

Verso :

ξιωσ ις
νι τους ο
ρα ο ο ι
5 σο π ε]ις [σπέρμα καὶ
εἰς θ]ερισμόν· ο ους λ
διαφ[ύ]λαξο[ν], δι[ὰ] τοῦς πτ[ω]χοὺς [τοῦ λ]αοῦ σου], δι' ἡμ[ᾶς] πάντας τοὺς ἐπικαλουμένους
τὸ ὄνομά [σου] διά πάντας τοὺς ἐλπίζον-
10 τας ἐπὶ σε· [τῶ]ν κεκ[οιμ]ημένων τὰς ψυχὰς
ἀνάπαυσ[ο]ν· μνήσθ[ητι] τῶ[ν] ἐπ[ὶ] τ[ὴς σή]μερον ἡμέρ[ας τ]ὴν ὑπόμνησιν ποιού[με]θα.
καὶ ὧν λέγ[ομεν καὶ] ὧν ο[ὐ]λέγομεν τ[ὰ][ὀ]νόματα· [τῶν ἁπαντα-
15 χοῦ ὀρθοδόξω[ν ἁγίω]ν π[α]τ[ε]ρων ἡμῶν καὶ
ἐπισκόπων καὶ [δ]ὸς ἡ[μῖν] με[ρι]δα καὶ κλῆ-

ρον ἔχειν μετὰ τῆς καλ [τω]ν
ἁγίων σου προφητῶν, ἀ[πο]στόλω[ν] καὶ [μ]αρ.
τύρων τὰς πρεσβεία[ς] α[ὐ]τῶν την η
20 προσ[δεξαι (?)] α ν
κατα] ξίω [σ]ο[ν] ν [π]ρο οφ
ς προσδ[εξ]άμ[ε]νος
τικα αὐτοῖς δ[ω]ρησαι δι[ὰ τοῦ κ]ῦ
καὶ σρς ἡ]μῶν· δι' οὗ σοὶ δόξα εἰς τοὺς α[ἰῶ-
25 νας τῶν] αἰώνω[ν

« En dépit des lacunes, disent les éditeurs, il est facile de reconnaître dans ce texte l'anaphore alexandrine dite de saint Marc. De celle-ci on ne possédait jusqu'à aujourd'hui que des recensions de basse époque... Notre papyrus est peut-être de sept ou huit siècles plus ancien. Il n'est d'ailleurs lui-même qu'une copie, déjà altérée, et le texte qu'il présente remonte plus haut. On peut, sans témérité, admettre que cette rédaction de l'anaphore de saint Marc était déjà en circulation au temps de saint Athanase.

Bibl. — M. Andrieu et P. Collomp, *Fragments sur papyrus de l'anaphore de saint Marc*, dans *Revue des sciences relig.*, t. VIII, 1928, p. 489-515.

2° *Anaphore égyptienne.* — Papyrus, « caractères élégants du VIIe ou VIIIe siècle, contenant des portions de la prière litanique, de l'action de grâce eucharistique et du *Credo* en grec; le texte n'étant pas exactement celui des anaphores publiées [1]. L'écriture se rapproche de celle du *Codex Marchalianus. Vatic. gr. 2125* [2], écrit en Égypte au VIe (ou au VIIe) siècle [3]. Ces trois feuillets proviennent d'un manuscrit pour la composition duquel on a eu recours à des feuilles de papyrus repliées. Il s'ensuit que le sens des fibres qui sert généralement à distinguer le recto et le verso des papyrus n'est ici d'aucune utilité pour aider au discernement de l'ordre des pages.

On suit ici l'ordre des fragments proposé par Th. Schermann.

1° *Recto :*

1 [...
2 τη
3 α·μου καὶ π .....
4 ἀγαθῶν εἴη .....
5 ὅτι ἡμῶν σω[τήρ .....
6 σαν τὰ ἔθνη που σε υ.....
7 ὅτι οὐκ ἐβοήθησεν αὐτ[οῖς.....
8 Σὺ ἡμῶν βοηθὸς σύ.....
9 σὺ ἡμῶν ἡ καταφυγή.....
10 σὺ ἡμῶν ἀντιλήμπ[τωρ κατὰ πάντα μὴ
11 ἐνκαταλείπης ὀλλ[ὰ ῥῦσαι ἡμᾶς ἀ-
12 πὸ παντὸς κινδύνου [καθιστα-
13 μένου καὶ ἀπ.....
14 [Σὺ] μεγάλη ἡμῶ[ν.....
15 [μετά]δος ἡμῖν ἴασιν.....
16 [....]σοντι· δο.....
17 ..... ιτ .....
18 .....

1° *Verso :*

1 [ ]θ
2 [ ]ην
3 [σ]ωσιν δέ
4 [σποτα.....] καὶ τὰ αἰτήματα τῶν
5 [δούλων σου ὅ]πως χαρίσηται ὁ τὴν ἐ
6 [ξουσίαν ἔ]χων δεσπότης ἅγιος
7 [παντοδύνα]μος κύριος ὄνομα αὐτῷ ὁ ἐν ὑ
8 [ψηλοῖς οἰ]κων καὶ τὰ ταπεινὰ ἐφορῶν
9 [καθήμενος ἐ]πὶ τοῖς οὐρανοῖς ὁ ὤν (·)
10 [αὐτῷ ἡ δόξα εἰς] τοὺς αἰῶνας ἀμήν (.)
11 ΕΥΧΗ
12 [ὁ προεστὼς εὐχαριστε]ῖ (.)
13 [των Χερουβ]ὶμ δέσποτα παντοκρά
14 [τορ· ἐπουράνι]ε ἐπίσκοπε, πανάρε
15 [τε... κύριε (.) ὁ θεὸς καὶ πατὴρ τοῦ
16 [κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Κριστοῦ ὁ] ποιήσας τὰ [πάντα]
17 [ἐκ τοῦ μὴ ὄντος εἰ]ς 'τὸ 'εἶναι τὰ [πάντα]
18 [καὶ πάντα χωρῶν μόνος δὲ ἀ]χώρη[τος ὤν

2° *Recto :*

1 [....
2 [.... σοὶ παραστήκουσι]
3 κ[ύκλῳ τὰ Σεραφὶμ ἑξαπτέρυγ]ες τῷ ἑνὶ
4 κ[αὶ ἑ]ξ[απτέρυγες τῷ ἑνὶ] καὶ ταῖς
5 μὲν δυσὶ[ν κατεκά]λυπτον τὸ πρόσω
6 πον καὶ τ[αῖς δυσὶ]ν τοὺς πόδας καὶ
7 ταῖς δυσὶ[ν ἐπέτα]ντο (.) πάντα δὲ πάν
8 τοτέ σε ἁγ[ιάζει (.) ἀλλὰ μετὰ πάντων
9 τῶν σε ἁγιαζόντων δέξαι καὶ τὸν
10 ἡμέτερον ἁγιασμὸν λε[γ]όντων σοι (.)
11 Ἅγιος ἅγιος ἅγιος κύριος Σαβαώθ (,) πλή
12 ρης ὁ οὐρανὸς καὶ ἡ γῆ τῆς δόξ[η]ς σου (.)
13 πλήρωσον καὶ ἡμᾶς τῆς παρ[ά σου]
14 δόξης [κα]ὶ καταξίωσον κατ[απ]έμψαι
15 τὸ πνεῦμα τ[ὸ ἅ]γιόν σου ἐπὶ τὰ κτίσματα
16 ταῦτα [καὶ ποίησ]ον τὸν μὲν ἄρτον
17 σῶμα τ[οῦ κυρίου καὶ]σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ [Χριστοῦ
18 [τὸ] δὲ π[οτήριον α]ἷμα τῆς καινῆς

2° *Verso :*

1 [διαθήκης (.) ὅτι ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς [ἐν ᾗ νυκ]
2 τ[ὶ παρεδίδοτο λαβὼν ἄρτον ἔκλα]
3 σε κ[αὶ εὐχαριστήσας ἔδωκεν]
4 τοῖς μα[θηταῖς αὐτοῦ καὶ ἀποστό]λοις
5 εἰπών (·) λ[άβετε φάγετε πάντες ἐ]ξ
6 αὐτοῦ (·) τοῦτό μ[ου ἐστὶν] τὸ σῶμα τὸ
7 ὑπὲρ ὑμῶν διδ[όμενο]ν εἰς ἄφεσιν
8 ἁμαρτιῶν (·) ὁμο[ίως με]τὰ τὸ δειπνῆ
9 σαι λαβὼν ποτήριο[ν] κ[αὶ] εὐλογήσας
10 καὶ πιὼν ἔδωκεν αὐτοῖς εἰπῶν (·)
11 λαβετε (,) πίετε πάντες ἐξ αὐτοῦ· τοῦ
12 τό μου ἐστὶν τὸ αἷμα τὸ ὑπὲρ ὑμῶν
13 ἐκχυννόμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν (·)
14 ὁ[σακις] ἐὰν ἐσθίητε τὸν ἄρ[τον] τοῦτον
15 πί[νη]τε δὲ τὸ ποτήριον [το]ῦτο (,)
16 τὸν ἐμὸν θάνατον καταγ[γέλ]λεται
17 τὴν ἐμὴν ἀνάστ[ασιν ὁμολογ]εῖτε (·)
18 τὸν θάνατόν σου κ[αταγγέλλ]ομεν (,)
19 τὴν ἀνάμνησίν [σου ὁμολογοῦμ]εν
20 καὶ δεόμεθα τ[

3° *Recto :*

1 [μέτο]χ[οι]
2 τῆς δ[ωρεᾶ]ς σου εἰς δύναμιν πνεύματος
3 ἁγίου[εἰς β]εβαιωσιν καὶ προσθήκην
4 πίστε[ως·]εἰς ἐλπίδα τῆς μελλού
5 σης α[ἰων]ίου ζωῆς διὰ τοῦ κυρίου ἡμῶν
6 Ἰησοῦ Χριστοῦ [δι'οὗ]σοι τῷ πατρὶ ἡ δόξα σὺν
7 γίῳ [πνεύματι εἰ]ς τοὺς αἰῶνας ἀμήν (.) [ἀ]

[1] W.-E. Crum, Chapitre supplémentaire à Flinders Petrie, *Gizeh and Rifeh*, in-8°, London, 1907, p. 40 ; il parlait alors du VIe-VIIe siècle ; depuis il a parlé du VIIe-VIIIe. — [2] Publ. en phototypie par J. Cozza-Luzzi, *Prophetarum Codex gr. Vatic. 2125*, Romæ, 1890 ; un feuillet est reproduit dans H. Hyvernat, *Album de paléogr. copte*, t. I, Paris, 1888, dernière planche. — [3] Le papyrus ici décrit offre une véritable ressemblance avec le pap. *DCCXXIX* du British Museum du VIIe siècle environ ; cf. Grenfell et Hunt, *Greek papyri*, IIe sér., Oxford, 1897, p. 164 ; *New palæographical Society*, pl. XLVIII, W.-C. Crum, dans *The journal of theological studies*, t. IX, 1908, p. 312-313, signalait ces fragments « comme le plus ancien manuscrit liturgique témoignant pour l'usage égyptien ».

3° *Verso :*

1 [ὁ νεο] φ[ώτιστος]
2 ὁμολογεῖ τὴν πίστιν οὕτως·]
3 πιστεύω εἰς θεὸν πατέρα παντοκράτορα
4 καὶ εἰς τὸν μονογενῆ αὐτοῦ υἱὸν τὸν
5 κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν καὶ εἰς τὸ πνεῦμα [τὸ ἅ[γιον]
6 καὶ εἰς σαρκὸς ἀνάστασι[ν καὶ] ἁγία
7 καθολικὴ ἐκκλησία (·) τ[ελος]

La prière des croyants (1° r° à 1 v°, 1°) : « ...vous êtes notre défenseur... vous êtes notre secours... vous êtes notre protecteur contre tout mal; ne nous abandonnez pas, mais délivrez-nous de tout danger qui nous menace... vous êtes notre grand... Seigneur exaucez les prières de vos serviteurs; que le saint Seigneur, tout-puissant, qui a la disposition sur tout, donne la grâce... son nom est le Seigneur qui demeure dans le ciel et qui, de son trône, regarde les humbles créatures; c'est lui qui existe. Gloire à lui dans tous les siècles. Ainsi soit-il. »

Action de grâce (1° v°, 11 à 2° r°, 12) : « Prière. Action de grâce. Tout-puissant Seigneur des chérubins, vous qui surveillez tout dans le ciel, Seigneur de toute vertu, Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous qui avez créé tout, en sorte que tout existe qui n'a pas existé; vous qui contenez tout, mais qui seul n'êtes pas contenu dans quelque chose. Autour de vous, de chaque côté, sont les séraphins, ils ont six ailes, deux ailes qui couvrent leur visage, deux les pieds, deux ailes pour voler. Tout vous loue en tout lieu. Mais souffrez qu'avec tous ceux qui vous louent nous joignions nos louanges, qui vous disent : saint, saint, saint est le seigneur Sabaoth. Le ciel et la terre sont remplis de votre gloire. »

Infra actionem (2 r°, 13 à 2 v°, 20) : « Remplissez-nous aussi de la gloire qui est à vous et daignez nous envoyer le Saint-Esprit sur ces créatures et faites que le pain soit le corps de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ et le verre [de vin] le sang du Nouveau Testament. Car Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la nuit où il fut livré par trahison, prit du pain, le rompit et, après avoir rendu grâces le donna à ses disciples et apôtres en disant : Prenez, mangez-en tous : ceci est mon corps donné pour vous pour la rémission des péchés. De même, après le souper il prit la coupe, il la bénit, et après avoir bu il la leur donna en disant : Prenez, buvez-en tous, ceci est mon sang qui sera répandu pour vous en rémission des péchés. Toutes les fois que vous mangerez de ce pain, et que vous boirez de cette coupe, annoncez ma mort et confessez que je suis ressuscité d'entre les morts. Nous annonçons votre mort, nous confessons que vous êtes ressuscité et nous prions... »

Prière pour participer aux grâces de la communion (3 r°) : « ...participe à vos grâces par la vertu du Saint-Esprit, pour être réconforté, et pour avancer dans la foi, pour espérer la vie éternelle future par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui est la gloire au Père avec le Saint-Esprit dans les siècles. Ainsi soit-il. »

Confession de foi (3 v°) : « Voici comment [le nouveau croyant] fait la confession de la foi : Je crois au Dieu le Père tout puissant et en son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ et au Saint-Esprit, la résurrection de la chair et la sainte Église catholique. Fin. »

Bibl. — Flinders Petrie, *Gizeh and Rifeh*, in-8°, London, 1907, p. 40 (note de W.-E. Crum); W.-E. Crum, dans *The journal of theol. studies*, t. IX, 1908, p. 312-313; P. de Puniet, *Fragm. inéd. d'une liturgie égypt. écrits sur papyrus*, dans *Report of the nineteenth eucharistic congress*, in-8°, London, 1909, p. 367-410; le même, *Le nouv. pap. d'Oxford*, dans *Revue bénéd.*, t. XXVI, 1909, p. 34-51, pl.; E. von der Goltz, *Neue Fragm. aus der aegypt. Liturgie*, dans *Zeitschrift für Kirchengesch.*, t. XXX, 1909, p. 355; S. Salaville, *Le nouv. fragm. d'anaphore égypt. de Deir-Balyzeh*, dans *Échos d'Orient*, t. XII, 1909, p. 329-335; P. de Puniet, *A propos de la nouv. anaphore égypt.*, dans *ibid.*, t. XIII, 1910, p. 72-76; S. Salaville, *La double épiclèse des anaphores égypt.*, dans *ibid.*, t. XIII, 1910, p. 133-134; P. Batiffol, *Nouv. études docum. sur la sainte eucharistie*, dans *Revue du clergé franç.*, t. LX, 1909, p. 522 sq.; Th. Schermann, *Der liturgische Papyrus von Der Balyzeh. Eine Abendmahlsliturgie des Ostermorgens*, dans *Texte und Untersuchungen*, IIIe sér., t. VI, 1re part., 1910; Ad. Struckman, *Die Eucharistielehre der heil. Cyrill von Alexandria*, Paderborn, 1910, p. 79 sq., 162 sq.; L. Griffith, *Egypt. explor. fund. Archaeol. report*, London, 1909-1910, p. 57; J.-M. Heer, *Neues zur ältesten Gesch. der ägypt. und röm. Messe*, dans *Oberrheinische Pastoralblatt*, t. XIII, 1911, p. 2119; F.-E. Brightman, *Liturgica*, dans *The journal of theol. studies*, t. XII, 1911, p. 310-311; P. Drews, dans *Theol. Literaturzeitung*, 1911, n. 1, col. 11-12; Th. Schermann, *Ægyptische Abendmahlsliturgie des ersten Jahrtausends in ihrer Ueberlieferung*, dans *Studien zur Gesch. und Kultur des Altertums*, Paderborn, 1912, p. 5-13, 26; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 425-429.

3° *Anaphore.* — Pap. *copte 70*, de la collection de l'archiduc Rénier. Dialecte sahidique. J. Krall, l'éditeur de ce texte, a mis en regard du texte copte le texte grec de l'anaphore de saint Grégoire de Nazianze

Recto :

1 ⲧⲡⲓⲥⲧⲓⲥ	ὁ διάκονος (λέγει). Προφέρειν.
ⲡⲁⲓⲁⲕ/ⲡⲣⲟⲥⲫⲩⲣⲉⲓ	ὁ ἱερεὺς (λέγει). Εἰρήνη πᾶσιν.
ⲡⲟⲩⲛⲏⲃ ⲉⲓⲣⲏⲛⲉⲓ ⲛ̀ⲁⲥⲓⲛ	ὁ κύριος μετὰ πάντων ὑμῶν
ⲟ ⲕⲩⲣⲓⲟⲥ ⲙⲉⲧⲁ ⲡⲁ[ⲛⲧⲱⲛ] ⲩⲙⲱⲛ·	ἄνω ὑμῶν τὰς καρδίας.
5 ⲁⲛⲱ ⲩⲙⲱⲛ ⲧⲁⲥ ⲕⲁⲣⲇⲓⲁⲥ	εὐχαριστήσωμεν τῷ Κυρίῳ
ⲉⲩⲭⲁⲣⲓⲥⲧⲏⲥⲱⲙⲉⲛ ⲧⲟⲩ ⲕⲩ	ὁ ἱερεὺς (λέγει).
ⲡⲟⲩⲛⲏⲃ	ἀληθῶς γε ἄξιόν ἐστιν καὶ δίκαιόν
ⲁ̀ⲗ[ⲏⲑⲱⲥ ⲡ]ⲉ ⲟⲩⲁⲝⲓⲟⲛ ⲁⲩⲱ ⲟⲩⲇⲓⲕⲁⲓⲟⲛ	σε αἰνεῖν
ⲉ[ⲥⲙⲟⲩ ⲉⲣⲟⲕ	[σὲ ὑμνεῖν].
10 ⲉⲣⲩⲙⲛⲉ ⲩⲉ ⲉ[ⲣⲟⲕ	σὲ δοξάζειν.
ⲉϥⲉⲟⲟⲩ ⲛⲁⲕ	[σοὶ εὐχαριστεῖν]
ⲉϣⲡ[ⲉϩⲙⲟⲓ] ⲛⲧⲟⲟⲩⲕ	τὸν μόνον θεόν,
ⲡⲛⲟⲩⲧⲉ ⲙⲙ[ⲁⲩⲁ ⲁϥ]	τὸν φιλάνθρωπον,
ⲡⲙⲁⲣⲱⲙⲉ	τὸν ἄφραστον,
15 ⲡⲁⲧⲧ[ⲁⲩⲟϥ]	τὸν ἀχώρητον,
ⲡⲉⲧⲉ ⲙⲁⲣⲉ ⲙⲁϣⲟⲡϥ	τὸν ἄναρχον,
ⲡⲉⲧⲉ ⲙⲡⲧϥ ⲁⲣⲭⲏ·	

Verso :

	ⲡⲉⲧⲉ ⲙⲡⲧϥ ⲭⲣⲟⲛⲟⲥ·	
	ⲁⲙⲁⲛⲧⲣⲓⲧⲟⲥ	τὸν ἄχρονον
20	ⲡⲉⲧⲉ ⲙⲉⲧⲉϣⲛⲟⲓ ⲙⲙⲟϥ	τὸν ἀμέρητον,
	ⲡⲁⲧϣⲓⲃⲉ	τὸν ἀπερινόητον
	ⲡϣⲁⲉⲡⲉϩ	τὸν ἄτρεπτον
	ⲡ	τὸν αἰώνιον
	ⲡⲉⲧⲁϥⲧⲁⲙⲓⲉ ⲡⲧⲏⲣϥ	τὸν ποιητὴν τῶν ὅλων,
	ⲡⲣⲉϥⲥⲱ[ⲧⲉ] ⲙⲡⲧⲏⲣϥ·	τὸν λυτρώτην τῶν ἁπάντων,
25	ⲡⲉⲧⲕⲱ ⲉ[ⲃⲟⲗ] ⲙⲡⲛⲟⲃⲉ·	τὸν εὐλιτανεύοντα πάσαις ταῖς ἀνομίαις ἡμῶν,
	ⲡⲉⲧⲥⲱⲧⲉ [ⲙⲡ]ⲉⲛⲱⲛϩ ⲉⲃⲟⲗϩⲙ ⲡⲧⲁⲕⲱ	τὸν λυτρούμενον ἐκ φθορᾶς τὴν ζωὴν ἡμῶν,
	ⲡⲉⲧϯ ⲡⲟⲩⲕⲗⲟⲙ ⲉϫⲱ ⲡⲛⲁ ⲙⲡⲧϣ[ⲛ]ⲉϩⲧⲏϥ	τὸν στεφανοῦντα ἡμᾶς ἐν ἐλέει καὶ οἰκτιρμοῖς.
	ⲛⲧⲟⲕ ⲡⲉⲧⲉⲣⲉ ⲛⲁⲩⲅⲉⲗⲟⲥ ⲥⲙⲟⲩ ⲉⲣⲟⲕ	σὲ αἰνοῦσιν ἄγγελοι,
	ⲛⲧⲟⲕ ⲡⲉⲧⲉ[ⲣⲉ] ⲡⲁϥⲭⲁⲅⲅ[ⲉ]ⲗⲟⲥ ⲟⲩⲱϣⲧ [ⲙⲙⲟ]ⲕ	σὲ προσκυνοῦσιν ἀρχάγγελοι,
30	ⲛⲧⲟⲕ ⲡⲉⲧⲉⲣⲉ ⲡⲁⲣ[ⲭⲏ]ⲟⲩⲱϣⲧ ⲛⲁⲕ ⲁⲩⲱ [ⲉⲩϩⲙ ⲡⲉ]ⲩⲉ ⲉⲣⲟⲕ	σὲ ἀρχαὶ προσκυνοῦσι καὶ ὑμνοῦσι,
	ⲛⲧⲟⲕ ⲡⲉⲧⲉ[ⲣⲉ] ⲙⲙⲏⲧϫⲟⲉⲓⲥ ⲱϣ ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉ[ⲣⲟ]ⲕ	σὲ κυριότητες ἀνακράζουσι.
	ⲛⲧⲟⲕ ⲡⲉⲧⲉⲣⲉ ⲡⲉϫⲟⲩⲥⲓⲁ ϫⲱ ⲙⲡⲉⲕⲉⲟⲩ	τὴν σὴν δόξαν ἐξουσίαι ἀναγορεύουσι.
	ⲛⲧⲟⲕ ⲡⲉⲧⲉⲣⲉ ⲡⲉϑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ	σοὶ θρόνοι πάντες

Anaphore, vient de ἀναφέρω, « offrir en haut », terme employé dans le Nouveau Testament (Hébr., VII, 27; XIII, 15) par saint Basile et par saint Jean Chrysostome, dans la liturgie qui porte le nom de ce dernier on lit ces mots : ἀναφορὰ προσφέρεται, *oblatio offertur;* dans les *Constitutions apostoliques :* καιρὸς αναφοράς, *tempus oblationis* [1], et ailleurs : ὁ ἱερεὺς ἀρχεται τῆς ἀναφορᾶς [2].

Le terme fut employé pour désigner la partie centrale de la messe dans la Syrie occidentale, en Égypte, chez les Syriens, les monophysites, les maronites, à Constantinople et dans le monde byzantin [3].

On peut citer comme synonyme : προσουρά, θυσία, προσαγώγη, προσκομιδή.

Bibl. — J. Krall, *Aus einer koptischen Kloster-Bibliothek. Ein Blatt einer Anaphora in sahidischer Mundart*, dans *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rayner*, t. I, Wien, 1887, p. 69 sq.

XII. Antiennes. — 1° *Antienne du Fayoum.* — Papyrus provenant du Fayoum, entré dans la collection de l'archiduc Rénier, dimensions 0 m. 26 × 0 m. 11. Écriture du début du IVe siècle; le papyrus est écrit au recto et au verso; au verso le titre seul est endommagé, il n'en subsiste que des vestiges permettant de lire τυϑὶ ϛ'. Le long usage qu'on a fait de ce papyrus l'a troué à l'endroit où les doigts des chantres tenaient cette feuille. Au recto, les deux traces de cet usage si prolongé se voient à 0 m. 03 du bord inférieur et le trou de droite à 0 m. 06, le trou de gauche à 0 m. 07 de chaque bord latéral. Lorsque le chantre passait d'une antienne à l'autre, il retournait le papyrus de sorte que le bord inférieur du recto correspondait au bord supérieur du verso. L'écriture du verso est tracée d'une main plus lourde et plus négligée :

Recto :

1 + ογενηϑηϲεϐηϑλεεμκαιανατραφειϲενναζαρετκατγη- [ϲαϲεντοικαλιλεα
2 ηταμεϲιμιωεξουρανουτωαϲτερωϲφανεντωϲπημεναιϲ- [ακκραυρουντεϲ
3 εϑαυμαϲανουγονηπεϲουντεϲελεγανδοξατοπατριαλη- [λουηα
4 δοξατουιωκαιτοαγιωπνεματιαλληλουηαλληλουηα

Verso :

1 τυϑι ε̄
2 + + εκλεκτοϲοαγιοϲιωαννηϲοϐαπτιϲτηϲωκυριξαϲμε- [τανοια
3 ενολωτωκοϲμωειϲαφεϲιντωναμαρτιωνημων

[1] Renaudot, *Liturgiarum orient. coll.*, in-4°, Francofurti, 1847, t. I, p. 204 ; t. II, p. 73. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 131. — [3] Brightman, *Liturgies Eastern and Western*, in-8°, t. I, Oxford, 1896, p. 383.

Transcription : Ὁ γεννηϑεὶς ἐν Βηϑλεὲμ καὶ ἀνατραφεὶς ἐν Ναζαρέτ, κατοικήσας ἐν τῇ Γαλιλαίᾳ, εἴδομεν σημεῖον ἐξ οὐρανοῦ. (τῷ) ἀστέρος φανέντος, ποιμένες ἀγραυλοῦντες ἐϑαύμασαν. (οὐ) γονυπεσόντες ἔλεγον· δόξα τῷ Πατρί, ἀλληλούϊα· δόξα τῷ Υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι, ἀλληλούϊα, ἀλληλούϊα, ἀλληλούϊα.

Τυϑὶ ε'. Ἐκλεκτὸς ὁ ἅγιος Ἰωάννης ὁ βαπτιστὴς ὁ κηρύξας μετάνοιαν ἐν ὅλῳ τῷ κόσμῳ εἰς ἄφεσιν τῶν ἁμαρτιῶν ἡμῶν.

« Celui qui est né à Bethléem, qui a été élevé à Nazareth et qui a habité la Galilée. Nous avons vu un signe du ciel. Les bergers qui veillaient admirèrent les astres brillants. Tombant à genoux ils dirent : Gloire au Père, Alleluia; gloire au Fils et au Saint-Esprit, Alleluia, Alleluia, Alleluia.

« Le 5 tybi. Illustre est saint Jean-Baptiste, qui a prêché la pénitence dans le monde entier pour la rémission des péchés. »

Ligne 1 : κατγηϲαϲ = κατοικήσας, ou même κατηχήσας, qui « enseigna ».

Ligne 2 : αϲτερωϲ φανεντωϲ = ἀστέρος φανέντος, ou plutôt ἀστέρας φανέντας.

Ligne 3 : γονηπεϲουντεϲ, l'original a été corrigé, il portait d'abord γονυπετουντεϲ

Lignes 2, 3 : τω et ου mis entre parenthèses dans notre transcription ne présentent aucun sens dans l'original et paraissent étrangers à la marche de la phrase. G. Bickell y voyait les *incipit* de deux versets de psaumes.

η pour ει = γενηϑης, ηταμε.
η pour υ = γονηπετουντεϲ
υ pour η = κυριξαϲ
οι pour η = πημεναιϲ, κατηγγηϲαϲ
γ pour κ = κατηγγηϲαϲ
ι pour η = σιμιω (σημεῖον)
η pour ι = αλληλουηα
ο pour ω = το πατρι, το υιω, το αγ.πν,
κ pour γ = ακκραυρουντεϲ
αι pour ε = πημεναιϲ

La prononciation usuelle de la diphtongue ευ explique la leçon πνεματι. L'assimilation de la nasale νϐ = μϐ a donné la forme εϐηϑλεεμ. Les consonnes redoublées sont, le plus souvent, écrites une seule fois; les moyennes et les faibles permutent entre elles. La proximité de ρ empêche l'articulation de λ, d'où ακκραυρουντεϲ pour ἀγραυλοῦντεϲ. Les formes d'ao-

riste ηταμε = εἴδομεν et ελεγαν = ἔλεγον ont été signalées par Meyer dans sa *Grammaire grecque* (§ 533). Le prolongement de la barre transversale de l'ε autorise la lecture ηταμεν de même que μετάνοιαν pour μετάνοια.

Le papyrus se rapporte à la célébration de la liturgie des 5e et 6e jours du mois de tybi. Cette date du 5 tybi au calendrier copte répondrait régulièrement au 31 décembre; mais il n'y a pas trace d'une fête de saint Jean-Baptiste célébrée en ce jour. Au contraire, l'Église copte, de nos jours encore, vénère solennellement la veille même de l'Épiphanie, c'est-à-dire le 5 janvier, la mémoire du Précurseur. Cette donnée nous amène à la conclusion que le 5 tybi équivaut simplement au 5 janvier du calendrier julien.

On sait d'ailleurs que les Syriens ont de la même manière transporté aux mois de l'année romaine les noms de leurs anciens mois (voir ce mot) réglés ordinairement sur le cours de la lune. Une des circonstances principales de la fête de l'Épiphanie étant la mémoire du baptême de Jésus-Christ, on s'explique le voisinage de la commémoration du Baptiste. Les Églises orientales l'ont compris ainsi, les grecs, les maronites et les jacobites célèbrent la fête Saint-Jean-Baptiste le 7 janvier; les nestoriens qui ont l'usage de consacrer les vendredis aux commémoraisons des saints, l'honorent le premier vendredi après l'Épiphanie; enfin, les arméniens, le premier jour dans l'octave qui n'est ni un dimanche ni un mercredi, ni un vendredi. On s'explique ainsi sans difficulté le rapprochement de ces antiennes par les fêtes auxquelles elles sont destinées et les dates de ces fêtes.

Reste à savoir dans quelle partie de la liturgie étaient employées ces antiennes. Il est à croire qu'elles se rapportaient à la psalmodie de la messe, celle qui se faisait entre la lecture de l'Ancien et la lecture du Nouveau Testament. Tandis que le court acrostiche attribué à saint Jean-Baptiste devait être repris simplement après chaque verset de psaumes, l'antienne plus longue de la fête de l'Épiphanie devait se diviser en trois parties destinées à servir successivement de refrains après autant de sections de psaume; et dans ce dernier texte, les signes énigmatiques τω et ου ne sont vraisemblablement autre chose que les premiers mots des versets auxquels s'adaptaient la seconde et la troisième partie du refrain. Le ps. XXXII : Ἀγαλλιᾶσθε δίκαιοι, répond à ces données. Après chacun des cinq premiers versets ou distiques, le peuple ou le chœur reprenait le premier tiers du répons depuis ὁ γεννηθείς jusqu'à ἐξ οὐρανοῦ. A partir du ℣. 6, Τῷ λόγῳ Κυρίου, on répétait le deuxième tiers ἀστέρας κ. τ. λ. jusqu'à ἐθαύμασαν. Enfin au ℣. 16 οὐ σώζεται, on prenait la troisième partie de l'antienne : γονυπεσόντες ἔλεγον, δόξα κ. τ. λ. jusqu'au dernier Alleluia.

Notons encore au sujet de la doxologie servant de conclusion à l'acrostiche, que dans la suite elle fut attachée au psaume. La teneur de cette doxologie inviterait à elle seule à juger l'antienne plus ancienne que l'apparition de l'arianisme. En effet, à une date postérieure, les orthodoxes se fussent offensés de voir Dieu le Père mentionné séparément du Fils; tandis que, d'autre part, les ariens n'eussent pas supporté l'égalité de rang donnée dans l'antienne aux trois personnes divines.

Bibl. — C. Wessely, dans *Oesterreichischen Monatschrift für den Orient*, 1884, p. 172; G. Bickell, *Das älteste liturgische Schriftstück*, dans *Mittheil. aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, t. II, 1887, p. 83 sq.; C. Wessely, *Anmerkung*, dans le même recueil, t. II, 1887, p. 86; Usener, *Religionsgeschichtl. Untersuchungen. Das Weihnachtsfest*, in-8°, Bonn, 1889, p. 189-191; J. Parisot, *Note sur un très anc. doc. liturgique*, dans *La science cath.*, t. IV, 1890, p. 250 sq.; Ad. Harnack, *Gesch. der altchristl. Literatur*, in-8°, t. I, Leipzig, 1893, p. 467; J. Karabacek, *Papyrus Erzherzog Rainer, Führer durch die Ausstellung*, in-4°, Wien, 1894, p. 130, n. 542; C. Haeberlin, *Griechische Papyri*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. XIV, 1897, p. 412; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends in ihrer Ueberlieferung*, dans *Studien zur Gesch. und Kultur des Altertum*, t. VI, Paderborn, p. 216-217.

2° *Antienne.* — Papyrus de la collection Golenischev :

Recto :

ⲧ̅ ⲧⲟⲛ ⲑⲁⲛⲁⲧⲟⲛ : ⲥⲟⲩ
ⲕⲉⲗⲗⲟⲛⲧⲉⲥ ⲕ[αι
ⲟⲙⲟⲗⲟⲅⲟⲩⲙⲉⲛ : ....
ⲙⲡⲉⲕⲙⲟⲩ ⲁⲩⲱ....
ⲡϥ ⲛⲧⲉⲕⲁⲛⲁⲥ[τασις

Verso :

ⲉⲕ ⲧⲟⲛ ⲟⲩⲣⲁⲛⲟⲛ
α]ⲣⲧⲟⲥ ⲥ̅ⲱ̅ⲙ̅ⲁ̅ ⲕⲁⲓ ⲧⲟ ⲧⲓⲙⲓⲟⲛ ⲁⲓⲙⲁ
..ⲟⲩⲥ̅ ⲟⲩ̅ ⲙⲉⲧⲁ̅ⲗⲁⲃⲏ̅ⲁⲛⲟⲛⲧⲉⲥ
ⲁⲩⲧⲟⲩ ⲕⲁⲧⲁⲡⲉⲕⲉⲗ̅ⲗⲟⲛⲧⲉⲥ
ⲥⲧⲁⲥⲓⲛ ⲟⲙⲟⲗⲟⲅⲟⲩⲙⲉⲛ
ⲃ̅ⲟⲏⲥⲟⲙⲉⲛ ⲧⲟⲩ ⲁ̅ⲗⲗⲏⲗ[ουια σο
ⲥⲟⲛ ⲙⲉ̅ ⲟ̅ ⲑ̅ⲥ̅ ⲙⲟⲩ
ⲙⲟⲓ ⲧⲉⲥⲁⲛⲟⲙ[ια

Verso : « Pain [descendu] des cieux, le corps et le sang précieux de Jésus (?) du Fils (? de) Dieu. Y participant (et...) nous confessons la résurrection (?). Crions : Alléluia. Sauve-moi, mon Dieu, à moi... aux injustices. »

Bibl. — B. Turaiev, *K. istorii gretcheskago perioda v verchneegipetskom boguslugenii* (= De l'histoire pendant la période grecque de la liturgie de la haute Égypte), dans *Byzantina kronika* (= Bull. de l'Acad. impér. des sciences de Saint-Pétersbourg), t. VII, 1900, fasc. 3, p. 428.

3° *Antienne.* — Papyrus, fragment, dimensions 0 m. 19 × 0 m. 13. Les fibres sont à angle droit avec le texte écrit, semble-t-il, sur une colonne; écriture droite, très fine et qui, sur certains points, ne diffère que très peu de celle du *Codex Marchalianus;* verso blanc :

...ϩⲓϫⲉⲛⲡⲧⲁⲩ ⲡⲥⲓⲛⲁ ⲉϥ
...ⲙⲁ ⲁϥϣⲁⲛⲟⲩⲱⲃ̅ⲉϥ
...ϣⲁⲃ̅ⲧⲱⲛ...ⲉⲩ.ⲁϩⲓⲩ
...ϣ]ⲏⲗⲓ ⲙⲡⲓⲥⲣⲗ ⲡⲉⲩ ⲉⲡⲉⲁⲩ ⲉⲑⲓⲗⲉⲙⲡⲉ
5 ...ⲁⲣⲱⲛ ⲡⲉϥⲥⲁⲛ ⲥⲁⲗⲡⲓⲥⲉ ⲡⲧⲉⲡⲉ
...ⲱ ϩⲓⲗⲉⲙⲡⲗⲁ ⲡⲧⲉⲥⲕⲩⲛⲏ
...ⲙⲉⲛⲡⲛⲟⲩⲧⲓ ⲡⲥⲉⲉⲗϩⲁⲓ ϩⲁⲧⲉϥϩⲟⲩ
...ⲡⲧⲁⲁⲡⲛⲟⲩϥ̅ ϫⲁⲁⲟⲩ ⲙⲱⲩ
...ⲡⲟⲩⲧⲓ ⲉⲑⲓⲗⲉⲙⲡⲉϥϩⲁ ⲡⲥⲉ
10 ...ⲧ]ⲁⲗⲉⲡⲟⲣⲱⲥ ⲡⲗⲉⲃ̅ⲉⲗⲡⲁϥⲓ
ⲧⲟⲓϫⲉⲛⲡⲉⲕⲑⲉⲥⲓⲁⲥⲧⲩⲣⲓⲟⲛ
ⲁⲡⲁϣⲉⲓ ⲡⲧⲉⲕⲙⲉⲧϫⲁⲡⲗϩⲧⲩⲃ̅
ⲡ̅ⲗⲟⲩⲓⲥⲩ ⲁⲩⲱ ⲡⲁⲧⲡⲉϩⲧⲥⲛⲁϥ ⲉⲃ̅ⲁ̅ⲗ
ⲧⲛⲁⲩⲧⲥ ⲡⲉⲛ ⲉⲡⲉⲓⲙⲉ ⲧⲓⲛⲟⲩ ⲓⲥ
15 ϩⲁⲙⲏⲛ

« ...au mont Sinaï. Si... quand il devient blanc... où est-il... (quand) les enfants d'Israël virent la gloire qui fut sur le (visage)... Aaron, son frère, sonne (*ou* sonnait) de la trompette, et... à la porte du tabernacle (σκηνή) ...que Dieu avait envoyé (*ou* dit) à Moïse... Dieu qui fut sur son visage, et qu'ils (?) connaissent (?) Dieu et ont peur en sa présence... misérables pécheurs... qui est sur ton autel... la multitude de tes miséricordes...

(sacrifice) raisonnable (λογικη) et non sanglant... nous l'envoyer (*ou* envoie-le-nous) ici à présent... Amen. »

Bibl. — W.-E. Crum, *Catal. of the coptic manuscripts in the Brit. Mus.*, in-4°, London, 1905, p. 249, n. 517.

4° *Antienne.* — Papyrus, dimensions 0 m. 25 sur 0 m. 10. Écriture du VIIe siècle; musée de Berlin :

χ
εις α' δ'
'Εν Βηθλεὲμ ποιμένης ἀγ-
ραυλοῦντες ἄγγελος τοῦ θ(εο)ῦ
αὐτὴν εὐαγγελίσατο τὸν τόκον
5 τοῦ 'Εμμανουὴλ' κ(αὶ) ποιμένης
περιλάμψας τὴν δόξαν κ(υρίο)υ
κ(αὶ) ἶπεν· μὴ φοβῖσθε ἀσώματος
ἐκύρισεν αὐτῖς μεγάλης χαρᾶς
ἥτις ἐστὶν παντὶ τῷ λαῷ, ὅτι
10 ἐτέχθη τὸν βασιλέαν Χ(ριστὸ)ν
κ(αὶ) σ(ωτῆ)ρα θ(εὸ)ν σήμηρον ἐν πόλει
Δ(αβὶ)δ εἰμῖς σὺν ἀγγέλος τε.
δόξα ἐν ἡψίστις θ(εο)ῦ κ(αὶ) ἐπὶ κῆς

'Εν Βηθλεὲμ ἦσαν ποιμένες ἀγραυλοῦντες, καὶ ὁ ἄγγελος τοῦ Θεοῦ αὐτοῖς ευηγγελίσατο τὸν τόκον τοῦ 'Εμμανουήλ· καὶ τοὺς ποιμένας περιέλαμψεν ἡ δόξα τοῦ κυρίου, καὶ εἶπεν ὁ ἀσωματος· μὴ φοβεῖσθε. 'Εκήρυξεν δὲ αὐτοῖς μεγάλην χαράν, ἥτις ἔσται παντὶ τῷ λαῷ, ὅτι ἐτέχθη Χριστὸς ὁ βασιλεὺς καὶ θεὸς σωτὴρ σήμερον ἐν πόλει Δαβίδ. 'Ημεῖς δὲ σὺν τοῖς ἀγγελοῖς (ἄσωμεν)· δόξα ἐν ὑψίστοις θεῷ καὶ ἐπὶ γῆς [εἰρήνη ἐν ἀνθρώποις εὐδοκίας].

« Melodie I (?). — En Bethléhem, des bergers passaient la nuit dans les champs. L'ange du Seigneur leur annonça : la naissance de l'Emmanuel. Et la gloire du Seigneur illumina les bergers et l'incorporel (= l'ange) leur dit : « Ne craignez point. » Il leur annonça alors une grande joie, qui sera pour tout le peuple que le Christ roi, et Dieu Sauveur, est né aujourd'hui dans la ville de David. Pour nous, chantons avec les anges : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et [paix] sur la terre [aux hommes de bonne volonté]. »

Bibl. — C. Schmidt et W. Schubart, *Altchristl. Texte*, dans *Berliner Klassikertexte*, in-8°, Berlin, 1910, p. 118, n. 2; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien*, 1912, p. 216.

XIII. Bénédiction d'une porte. — Papyrus, dimensions 0 m. 155 × 0 m. 09. Deux textes identiques écrits en onciale sur le recto (fibres horizontales) et en cursive sur le verso (fibres verticales) :

Verso :

ἡ ἴσχυς τοῦ θεοῦ ἡμῶν
ἐνἶσχυσεν καὶ ἐπέβη
κύριος ἐπὶ την θύραν
[κα]ὶ οὐκ εἴασεν τὸν
5 ἐξολεθρεύοντα εἰσελθεῖν
['Αβ]ραὰμ δὲ κατοικεῖ (.)
[Τ]ὸ αἷμα τοῦ Χριστοῦ
παῦσον τὸ κακόν ☩ ☩

« La force de Dieu s'est agrandie et le Seigneur est allé voir la porte et il n'a pas laissé entrer l'exterminateur. Abraham a [ici] sa demeure. Que le sang du Christ fasse cesser le mal. »

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, 1924, p. 440, n. 12.

XIV. « Bible de village ». — Les papyrus conservés à Heidelberg proviennent du Fayoum, d'Ashmounein, d'Akhmîn, de Gebeleïn; dès 1905, ils firent l'objet de deux publications également soignées, une d'elle consacrée aux *Acta Pauli et Theclæ* [1], l'autre faisant connaître six documents tous chrétiens et fort intéressants pour l'histoire des usages ecclésiastiques. C'est d'abord un long fragment d'un manuscrit en papyrus de la version des Septante [2]. Il contient à peu près tout le prophète Zacharie (IV, 6, à la fin) et le début du prophète Malachie (I, 1-IV, 5). C'est donc un morceau étendu et qui n'était d'ailleurs pas tout à fait inconnu, car certains avaient été admis à le voir à Vienne. Fr. Kenyon en parle dans sa *Palæography of the greek papyri* et le date du VIIe siècle; nous en possédons maintenant une description détaillée qui est très intéressante pour l'histoire du livre. Ce n'est comme on l'a dit joliment, qu'une « Bible de village », mais, pour nous, elle n'est pas sans valeur. G.-A. Deissmann a noté avec soin toutes les variantes et discuté les plus importantes (notamment Zach., XII, 10, passage célèbre où les variantes du texte grec proviennent de deux leçons différentes du texte hébreu) et il en a bien montré l'importance pour l'histoire des recensions des Septante. Il pense que « ce qui est le caractère du papyrus de Heidelberg et lui donne une grande valeur, c'est son étroite parenté avec l'idée qu'on peut se faire du texte qui représenterait la recension d'Hésychius, que même il précise les aspects de ce texte, et, en la localisant, donne à l'hypothèse sur la recension hésychienne un plus haut degré de vraisemblance. C'est une Bible chrétienne, et l'on peut noter que les passages cités dans le Nouveau Testament y ont toujours la forme que le Nouveau Testament leur donne ».

A cette occasion nous rappellerons que, d'après G.-A. Deissmann, la langue des Septante et du Nouveau Testament ne sont pas des langues spéciales qu'on doive étudier en soi, ces textes ne sont que des échantillons, le premier, du grec de l'Égypte ptolémaïque, le deuxième de la *Koine* du Ier siècle; nous devons pour chaque expression qui nous arrête, chercher des parallèles soit dans les papyrus, soit dans Philon, soit dans les inscriptions d'Asie Mineure [3].

XV. Centonisations. — 1° *Centonisation.* — Papyrus, fragment, dimensions 0 m. 14 × 0 m. 105, bordure supérieure conservée, VIIe siècle :

.....]ὑπομονὴν ἐπ[.....
.....]. σεν. 'Επιδὴ γάρ [....
....]τος ὃς ἐν ἀνὺδ[ρῳ....
..σπ]λάγχνον καὶ ἐκ το[ῦ....
5 ...δι]αθήκης αὐτοῦ [.....
....]επι ωνομ..... τυνη [.....
....]ομμον Τελεσφορος π. [....
....]διὰ τῆς πύρας ὀσὺ ὅων [.....
....]λην ῥαθυμίαις ἐβούλεται μᾶλ[λον
10 .....]νος ἡ λέξις +
....]τὸ ὄνομά σου τὸ ἅγιο]ν...
ταχὺ προκαταλαβέτωσ....] αν ἡμᾶς οἱ ἰκτ[ιρμοί σου
]ς ἡμᾶς διε. [....
]τοῦ υἱοῦ [..
15]ἴαν αὐτ[ου...

Ligne 1 : ὑπομονην; *ligne 5 :* α θηκης; *ligne 6 :* ὀνόματι est impossible; *ligne 8 :* ὅων; *ligne 9 :* βουλετ; *ligne 12 :* ἡμας.

Nous voyons par ce fragment qu'on ne se contentait pas de réciter les psaumes, on les agençait de manière à en tirer soit le thème, soit le texte d'une lecture. Ici, c'est le ps. LXXVII, 17 sq. qui est interprété librement : Dieu a montré sa patience lorsque Israël, dans le dé-

[1] Carl Schmidt, *Acta Pauli aus der Heidelberger Koptischenpapyrus Handschrift*, n. 1, Heidelberg, 1904. — [2] G.-A. Deissmann, *Veröffentlichen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung*. I. *Die Septuaginta papyri und andere christliche Texte*, 1905. — [3] G.-A. Deissmann, *Bible studies, contributions chiefly from pap. and inscr. to the hist. of the language, the litterature and the relig. of hellenistic judaism and primitive christianity*, in-8°, Edinburgh, 1901.

sert, murmurait contre lui *(lignes 1-5)*; Dieu se montre irrité, il envoie le châtiment *(lignes 6-9)*. Ici, *ligne 10*, une rubrique : ἡ λέξις, c'est-à-dire « récitatif[1] »; ensuite peut-être le ps. CXXXVII, 2 et le ps. LXXVIII, 8 *(lignes 11-12)*.

Bibl. — C. Schmidt et W. Schubart, *Altchristliche Texte*, 1910, p. 127, n. 9; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien*, p. 199.

2° *Centonisation.* — Papyrus, dimensions 0 m. 085 sur 0 m. 135, mauvaise écriture tardive :

].....ως ἐν οι [....
ἐ]ν σκιᾷ καὶ τύπῳ λατρ[εύ...
αλ]ηθὴς Ἰ(σρα)ήλ, θ(εὸ)ς ἦν γενόμενος οὐ φ[....
...]ταύτην καὶ θείαν λατρείαν. Ἡ χάρις το[ῦ...
...φ]ωστῆρσιν ἐν κόσμῳ λόκ[ον] ζωῆς ἐπέ[χοντες
...]ν μετασχηματίζει τῷ σώματι τῆς α[φθαρσιας

Lignes 1-2 : cf. Hébr., VIII, 5; *ligne 4 :* cf. Apoc., XXII, 21; *ligne 5 :* cf. Phil., II, 15, 16; *ligne 6 :* cf. Phil., III, 21.

Bibl. — C. Schmidt et W. Schubart, *Altchristliche Texte*, 1910, p. 128, n. 10; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien*, 1912, p. 211.

3° *Centonisation.* — Papyrus, extrémité supérieure d'un feuillet de livre, dimensions 0 m. 211 sur 0 m. 253; très endommagé, écriture onciale, appuyée, encre de couleur brune, Ve ou VIe siècle :

Recto :

[..]κτ..ε.[.]...σ.ησκλα.. [.....
[..].εμε.....ι η δεξια σου. [.....
τ. [.....]. δεκατ.. [.....
ο.. ρμακ [..] ποι φαρα [γ]... [.....
η.. σιαν [.] .ο ...ς απο [.....
ναον κυ κ α.... ολολυξω [.....
κ λυμψασο.. [.].... ταστη.. [..] τας καρ
διας ημων + ο[....] .ων [...] .. [..] α[υ]το
κρατωρ μεγαλη η δοξα του [.] ..... ου
κ α. λ... σο [..] ειρηνην την εμην
κ ευλογη[σ]ω τ[ον] λαον μου εις τον αωνα αλ +
μεγας κς κ ενετο σφοδρα εν πολει του θυ
ημ[ω]ν [ε]ν ορει αγιω αυτου ευρισω αγαλλια
ματ[ι π]α[σ]ης της γης καθαπερ οικουσαμεν
σε ο[.....].. σου ε.... σωσον λαον σου φιλανθρωπε
ουτω[ς ι]δαμ[ε]ν [υ]πελαβομεν ος αλλε
...ο... λ [.]. νωσ [...] ομενος
πιθετω κρινον δικαιοσυνη σοι εξομο
λαγουμαι σοι εις τον αιωνα α.[...]...
σ.. κασατ. [...]νητον των π[...]ω.

Verso :

..[...]σον μου την σαρκα π... νσ...[....]..
[....]ον εμοι οιομενοι κακω ε.....
[.....]ς συ αλλον ου γιγνωσκομεν
[....] οσ.... ας.... ν αλ +
[....] .... [..] ων ημας α.. Ις χιρας εχθρ[ων]
[ημ]ων αλλα βοηθησον ημας αλ +
ενεκεν του ονο[μ]α[τος] σου υ εν ημας κε
οτι παρα [σ]οι μονω.. ε.... [.]αλ +
εγω δε ου πισμαι [ε]υ[λ]ο[γω]ν σε [κε] μετα
ψαλτηριω πασας τας ημερα[ς] τη[ς] ζωης μου
κατεναντ[ι] του οι κο[ν σο]υ α[λ] +
οι οφθαλμο[ι] παντων εις σ[ε] ελπιζω λαβειν
τροφην παρα σου κε οτι παν ζωον ευδοκια
επιπλας τ[ο]ς αγαθος ανυξον την χιρα σου
κε αλ + εν τοις οφ[θα]λμοι[ς...] ..λλασε
....ν στ[...]σο...[.]. ε εισο... δ.. σι

C'est un nouvel exemple de centonisation à l'aide de passages tirés d'Isaïe et des Psaumes, transcrits avec plus ou moins de liberté. Les emprunts faits au livre des Psaumes sont les plus fréquents; les différents versets sont distingués les uns des autres par un sigle αλ+, que le premier éditeur a développé : ἀλληλουιά; les autres contractions sont connues : κς, κε, θυ et κ pour καὶ.

Bibl. — A.-S. Hunt, *Catal. of the greek pap. in the John Rylands library, Manchester*, in-4°, t. I, Manchester, 1911, p. 16-18, n. 9.

4° *Centonisation.* — Papyrus, dimensions 0 m. 062 sur 0 m. 087, écriture du Ve siècle; collection de « John Rylands University », à Manchester :

Recto :

.....
δ. [.....] λ [.....
+ αφ[ε]ται τα παιδια ερχεσθ[αι
π[ρος] με των διουτων εστιν [η
βασιλεια των ουρανων +
+ σοι υπεμεινα ολην την η
μεραν μνησθητι των οικ
[τι]ρ[μων σου] κε αμαρτιας νεο
τητος καὶ αγν[οι]ας ου μη μνης
[θης
.....

Verso :

[....] σωρ φυλαξον
[με]κ[ε ως κο]ρην οφθαλμον
μη ε[γ]κ[α]τα[λ]ιπις με ως φιλαν
[θρ]ω[π]ο[ς] + [μ]η αποριψις με
[α]πο το[υ π]ροσωπω σου κ[αρ
διαν κ[α]θαραν φιλανθρωπε
εκτισ[ε]ν επ εμε και σωζον με

Recto : lignes 2-4 : Matth., XIX, 14; Luc., XVIII, 16; Marc, X, 14; *lignes 5-8 :* Ps., XXIV, 5-7. *Verso : lignes 1-2 :* Ps., XVI, 8; *ligne 3 :* Ps., XXVI, 9; XXVII, 21; LXX, 9, 18; CXVIII, 8; CXXXIX, 9; *lignes 4-5 :* Ps., I, 13; *lignes 14-16;* Ps., I, 12.

« Laissez venir à moi les petits enfants, le royaume des cieux appartient. Je t'ai attendu tout le jour. Souviens-toi de tes miséricordes. Seigneur, oublie les péchés de ma jeunesse et ce que j'ai fait par ignorance... Seigneur, garde-moi comme la pupille des yeux, ne m'abandonne pas dans ta bonté. Ne me repousse pas de ta présence, donne-moi un cœur pur, Dieu aimable et sauve-moi. »

Bibl. — A.-S. Hunt, *Catal. of the greek pap. in the John Rylands library*, in-4°, t. I, Manchester, 1911, p. 15-16, n. 8; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends in ihrer Ueberlieferung*, in-8°, Paderborn, 1912, p. 198.

XVI. CERTIFICATS D'APOSTASIE. — Ici encore nous avons abordé ce sujet à deux reprises, d'abord dans le *Dictionnaire*, t. IV, au mot DÈCE; t. IX, au mot LIBELLI); nous n'ajouterons ici que peu de chose. Le papyrus de Berlin (*Berl. griech. Urk.*, t. I, p. 287) fit connaître un des certificats de la persécution administrativement organisée par Dèce, en l'an 250. Pour venir à bout du christianisme, on exigeait de tout chrétien connu ou soupçonné tel, et même de païens zélés désireux de n'être pas confondus avec les chrétiens, un témoignage écrit et officiel de leur orthodoxie païenne par l'attestation d'un sacrifice fait aux dieux. Une commission était créée et fonctionnait sous le nom de οἱ ἐπὶ τῶν θυσιῶν ἠρημένοι. En réalité, on n'exigeait pas le sacrifice, mais la déclaration écrite que l'on avait sacrifié (voir saint Cyprien, *Epist.*, LV, 14). Cette attestation s'appelait *libellus* et le détenteur était désigné sous le nom de *libellaticus*. Celui qui en bénéficiait se trouvait dès lors à l'abri des poursuites et des enquêtes ouvertes par les fonctionnaires.

[1] Cf. Junker, *Koptische Poesie des X. Jahrhunderts*, dans *Oriens christ.*, t. VI, 1906, p. 375-380.

Nous en avons un exemple dans une inscription païenne de Lyon [1] :

D · M
ET MEMORIAE AETERNAE
ARRIO ATTILIO HONORATO
LICIN VALERI VTR·····
NIORVM C NONARIOR·
RAPARIORVM PROCVRANTE
FELICIA FELICVLA AMICA
CARISSIMA SIVE FELICIVS
ROMANVS LIBELLICVS
PONENDVM CVRAVERVNT
ET SVB ASC·DEDICAVERVNT

D. M. et memoriæ æternæ Arrio (Appio?) Attilio honorato collegiorum nautorum et utriculariorum item corp. annonariorum? ripariorum? procurante Felicia Felicula amica carissima, S. Jul. Felicius Romanus libellicus ponendum curaverunt et sub ascia dedicaverunt. S. Jul. Felicius Romanus avait fait partie d'une commission des cinq membres accordant le certificat. Le texte de ce premier *libellus* fut publié et commenté [2], puis repris et comparé à un autre *libellus* de la collection de l'archiduc Rénier [3]; c'étaient les premiers exemplaires d'une série qui n'a cessé de s'accroître et qui a dépassé la trentaine.

Voici l'ensemble des indications qu'on peut retenir des certificats relativement au nom, la filiation, l'origine des libellatiques, leur résidence, les pétitionnaires et les dates dans les calendriers égyptien et moderne.

1.	Aurelius Asêsis, fils de Serenus, âgé de 30 ans, invalide.	Théadelphie.	Le soussigné pétitionnaire.	18 payni = 12 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 322, n. 6).
2.	Aurelia Demôs, fille d'Hélène, épouse d'Aurelius Irénée.	Arsinoë.	La soussignée pétitionnaire, son mari écrit pour elle.	20 payni = 14 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 321, n. 4).
3.	Aurelia Ammonarion.	Théadelphie.	La soussignée avec ses trois enfants.	20 payni = 14 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 323, n. 7).
4.	Aurelius L[...]thion, fils de Théodore et de Pantonymus.	Oxyrhynque.	Le soussigné avec son fils Aur. Dioskoros et sa fille Aur. Laïs.	20 payni = 14 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 321, n. 5).
5.	.....	Théadelphie.	.....	20 payni = 14 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 324, n. 8).
6.	Aurelia Teeiêous.	Théadelphie.	La soussignée et sa fille Tadeiou.	20 payni = 14 juin	(*Dict.*, t. IX, col. 81, n. 5).
7.	.....	Théadelphie.	.....	21 payni = 15 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 324, n. 9).
8.	Aurelius Horion, fils de Kialês originaire d'Apias.	Théadelphie.	Le soussigné.	Avant le 16 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 324, n. 10).
9.	Aurelia Charis.	Théadelphie.	La soussignée.	22 payni = 16 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 325, n. 11).
10.	Aurelia Charis.	Théadelphie.	La soussignée.	22 payni = 16 juin	(*Dict.*, t. IX, col. 82, n. 8-9).
11.	.....	Théadelphie.	.....	23 payni = 17 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 325, n. 12).
12.	.....	Théadelphie.	.....	25 payni = 19 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 325, n. 13).
13.	.....	Théadelphie.	.....	25 payni = 19 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 325, n. 14).
14.	Aurelia Souêlis, fille de Taësis.	Théadelphie.	.....	26 payni = 20 juin	(*Dict.*, t. IX, col. 82, n. 13).
15.	Aurelius Alexandre.	Théadelphie.	Le soussigné.	27 payni = 21 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 326, n. 15).
16.	Aurelia Isis, fille d'Anous.	Théadelphie.	La soussignée.	28 payni = 22 juin	(*Dict.*, t. IX, col. 82, n. 15).
17.	Aurelia Kâmis, originaire de Philagris.	Théadelphie.	La soussignée.	28 payni = 22 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 326, n. 16).
18.	.....	Théadelphie.	.....	29 payni = 23 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 327, n. 18).
19.	.....	Théadelphie.	.....	29 payni = 23 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 327, n. 19).
20.	Aurelius Serenus, fils d'Herodes, originaire de Theoxenis.	Théadelphie.	Le soussigné.	29 payni = 23 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 327, n. 20).
21.	.....	Théadelphie.	.....	29 payni = 23 juin	(*Dict.*, t. IV, col. 328, n. 21).
22.	Aurelius Gaïon, fils d'Ammonius et de Taeous.	Oxyrhynque.	Le soussigné, sa femme, deux fils et une fille.	3 epiphi = 26 juin	(*Dict.*, t. IX, col. 20, n. 20).
23.	Aurelia Leulis, fille d'Aion, originaire d'Euhémérie.	Théadelphie.	Le soussigné, ses filles mineures Palempis et Teperis.	3 epiphi = 26 juin	(*Dict.*, t. IX, col. 84, n. 21).
24.	Aurelios Euprodokios, de la maison d'Aurel. Appianus.	Théadelphie.	Le soussigné.	20 epiphi = 14 juil.	(*Dict.*, t. IV, col. 328, n. 23).
25.	Aureli...	Théadelphie.	.....	—	(*Dict.*, t. IV, col. 328, n. 21).
26.	.....	Théadelphie.	.....	—	(*Dict.*, t. IV, col. 328, n. 22).
27.	AureliaThermouthis, fille de Melanâs, du bourg de Theoxenis.	Théadelphie.	La soussignée.	—	(*Dict.*, t. IV, col. 329, n. 25).
28.	Aurelia Talimmis et sa fille.	Théadelphie.	La soussignée et sa fille.	—	(*Dict.*, t. IX, col. 85, n. 26).
29.	Aurelia E[ys] d'Atous, sa fille originaire de Philagris.	Théadelphie.	La soussignée et sa fille.	—	(*Dict.*, t. IX, col. 85, n. 27).
30.	Aurelius Aoutis, originaire de Dimnis.	Théadelphie.	Le soussigné.	—	(*Dict.*, t. IX, col. 85, n. 28).
31.	Aurelia Taësis, du bourg des Arabes.	Théadelphie.	La soussignée.	—	(*Dict.*, t. IX, col. 85, n. 29).

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1979 ; O. Hirschfeld, dans *Berichte der Berl. Akad.*, 1895, p. 397. — [2] F. Krebs, *Ein Libellus eines Libellaticus vom Jahre 250 n. Chr. aus dem Faijum*, dans *Sitzungsberichte der Berl. Akad.*, 1893, p. 1007-1014 ; cf. Ad. von Harnack, dans *Theol. Litteraturzeitung*, 1894, p. 38-41. — [3] C. Wessely, *Ein Libellus eines Libellaticus aus Faijum*, dans *Anzeiger der phil. hist. Cl. der Akad. zu Wien*, 1894, n. 1.

32.	Aurelia Ammonous, fille de Mystès, quartier du Moëris.	Arsinoë.	La soussignée.	20 epiphi = 14 juil. (*Dict.*, t. IV, col. 319, n. 3).
33.	Aurelius Syrus et Aur. Pasbès.	Philadelphie.	Les soussignés et leurs deux femmes Demetria et Sarapias.	— (*Dict.*, t. IV, col. 318, n. 2).
34.	.....	—	—	— (*Dict.*, t. IX, col. 85, n. 31).
35.	.....	—	—	— (*Dict.*, t. IX, col. 85, n. 32).

Nous ne donnerons ici que le texte du n. 6, daté du 14 juin 250 :

Première main :

Τοῖς ἐπὶ τῶν θυσιῶν
ἠρημένοις
παρὰ Αὐρηλίας Τεειηοῦτος ἀ
πὸ κώ(μης) Θεαδελφείαν σὺν τῇ
5 θυγ(ατρι) Ταδείου (.) Καὶ ἀεὶ μὲν
θύουσα καὶ εὐσεβοῦσα
τοῖς θεοῖς διετέλεσα καὶ
νῦν ἐπὶ πάρόντων ὑ
μῶν κατὰ τὰ προσταχθέν
10 τα ἔσπισα (l.-πει-) καὶ ἔθυσα
καὶ τῶν ἱερείων ἐγευσά
μην καὶ ἀξιῶ ὑμᾶς ὑπο
σημιώσασθαι (l.-μει-) μοι (·)
Διευτυχεῖται (l.-τε)

Deuxième main :

15 Αὐρήλιοι Σερῆνος καὶ Ἑρμᾶς εἴ
δαμεν ὑμας θυσιάζοντος (l.-ας)

Première main :

(ἔτους) α' Αὐτοκράτορος Καίσαρος
Γαίου Μεσσίου Κουίντου
Τραϊανοῦ Δεκίου Εὐσεβοῦς
Εὐτυχοῦς Σεβαστοῦ παυνι κ-

A la commission élue pour surveiller les sacrifices. Mémoire d'Aurélie Teeiêous, originaire de Théadelphie, avec sa fille Tadeiou. Non seulement j'ai été toujours dévouée au service pieux des dieux, mais aussi maintenant en votre présence, suivant l'édit, j'ai fait la libation, j'ai sacrifié, j'ai mangé de la viande sacrée et je vous prie de me donner votre signature. — Nous Aurelius Serenus et Aurelius Hermas, nous vous avons vu sacrifier. Année Ire de l'empereur César Gaius Messius Quintus Trianus Decius Pius Felix Augustus, le 20 de payni.

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 81, n. 5.

XVII. Diptyque. — Papyrus, fragment de 0 m. 75 sur 0 m. 115; les fibres sont disposées parallèlement au texte, écrit en caractères réguliers et menus, sans ligatures. Au verso, fragment de lettre.

Texte grec qui paraît être la clausule finale d'un diptyque, contenant, à la suite d'une liste de saints, la mention d'évêques locaux et de quelques autres défunts. Texte grec au-dessus duquel le papyrus est resté blanc, ce qui prouve qu'il servait d'intercalaire à la messe dans le diptyque plus complet dont on faisait usage ordinairement.

☩ και παντος του χωρου τον αγι[ων
επισκοπου και αββα Κυριακο[ς
Μηνα επισκοπος τω ευχαριστ
και αναπαυσο

Bibl. — W.-E. Crum, *Catal. of the coptic manuscripts in the Brit. Mus.*, in-4°, London, 1905, p. 246, n. 513; le même, *Coptic manuscripts brought from the Fayjum by W.-M. Flinders Petrie together with a papyrus in the Bodleian library*, in-8°, London, 1893, pl. III, n. 14.

XVIII. Épitaphe chrétienne. — Nous donnons la notice de C. Wessely. Il s'agit d'un papyrus acheté à Panopolis (Akhmîn), actuellement à Hambourg, à la bibliothèque de la ville, n. *58;* hauteur 0 m. 12, largeur 0 m. 305, espace vide à gauche 0 m. 058. Écriture onciale.

Brouillon d'une épitaphe chrétienne qui devait être copiée sur pierre. Sa versification est une affectation du style homérique; cependant la phraséologie est généralement celle de la sainte Écriture. Nous y trouvons écrits exactement de la même manière que dans les manuscrits homériques les mots : πολλ' ὑπεμεινε (ligne 2); υ]ἱε (ligne 3); ἴδειν (ligne 4); τίσον (ligne 5). Dans la sixième ligne le scribe avait commencé après εχθρους ημετερους le mot κρατ, probablement κρατεραῖς, de même δεινη, c'est-à-dire δεινῇσ', et après avoir biffé ces deux mots il a effacé la ligne entière :

Στήλη αἰνομόρου πολυπενθέος ἐστὶ Σαβείνο[υ],
ὃς κακὰ πολλ' ὑπέμεινε μιῆς ἐπίηρα θυγατρός
[Υ]ἱὲ θεοῦ μεγάλοιο, τὸν οὐδέποτ' ἔδρακεν ἀνήρ,
ὃς τυφλοῖσιν ἔδωκας ἴδεῖν φάος ἠελίοιο
δεῖξον ἐν ἀνθρώποισιν καὶ αὐτίκα τῖσον ἁπάντῃ
[ἐχθρούς ἡμετέρους κρατ δεινη]
ἐχθρούς ἡμετέρους στερεαῖς ἐνὶ χερσὶ πατάσσων

« Stèle du malheureux Sab(e)inus qui a beaucoup souffert, qui a eu beaucoup de peines à cause de sa fille unique. O fils du grand Dieu que personne n'a jamais vu, vous qui avez donné aux aveugles de voir la lumière du soleil, montrez-vous au milieu des hommes, punissez de suite et partout nos ennemis par les plaies de vos mains puissantes. »

Ligne 1: L'épitaphe devait commencer par στήλη et le nom du défunt. Le mot αἰνόμορος est toujours placé après le premier mot du vers homérique (*Il.*, l. XXII, v. 481; *Od.*, l. IX. v. 53; l. XXIV, v. 169). *Ligne 3:* τὸν οὐδέποτ' ἔδρακεν ἀνήρ; comparer Joa., I, 18 : Θεὸν οὐδεὶς ἑώρακεν πώποτε; cf. Joa., VI, 46; I Tim., VI, 16. *Ligne 4:* Jésus guérit les aveugles; cf. Matth., IX, 2-5; XX, 30; XXI, 14. *Ligne 5:* δεῖξον, suppléez φάος, Is., LIII, 11 : ἁπάντῃ; cf. *Il.*, l. VII, v. 183-186; *Od.*, l. VIII, v. 278. *Ligne 6:* τῖσον, ἐχθρούς; cf. Prov., XX, 12 : τίσομαι τὸν ἐχθρόν. *Ligne 7:* στερεαῖς ἐνὶ χερσί;; cf. Ps., XXXIV, 10.

Bibl. — P.-M. Meyer, *Griechische Papyrusurkunden der Hamburger Stadtbibl.*, t. I, 1re part., Leipzig-Berlin, 1911, p. 90 sq.; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 495-496, n. 13.

XIX. Exorcisme. — 1° *Exorcisme.* — Papyrus magique de la Bibliothèque nationale, à Paris, n. *DLXXIV*, contenant un rituel magique et les adjurations à faire pendant les actions magiques; C. Wessely croit que le texte a été copié vers l'an 300, mais d'après un original beaucoup plus ancien :

πρᾶξις γενναία ἐκβάλλουσα δαίμονας (.)
λόγος λεγόμενος ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ
βάλε ἔμπροσθεν αὐτοῦ κλῶνας ἐλαίας
1230 καὶ ὄπισθεν αὐτοῦ σταθεὶς λέγεις (·)
χαῖρε φνουθι ν Αβρααμ· χαῖρε πνου
τε ν Ισακ χαῖρε πνουτε ν Ιακωβ
Ιησους πι Χρηστος πι αγιος ν πνευμα
ψιηρινφιωθ εθσαρηϊ ν Ισασφε
1235 εθσαχουν ν Ισασφι· ενα Ιαω Σα
βαωθ μαρετετενσομ σωβι σα
βολ ἀπὸ τοῦ δ(ε)ῖ(να) σατετεννουθ παϊ
π ακαθαρτος ν δαιμων πι σαδανας
εθηϊωθφ ἐξορκίζω σε...

« Voilà une bonne méthode pour chasser les démons : Invocation que l'on prononce au-dessus de sa tête (du

possédé); mais mettez devant lui des branches d'olivier et, étant derrière lui, vous dites : Salut au dieu d'Abraham, salut au dieu d'Isaac, salut au dieu de Jacob, Jésus-Christ, le saint, l'esprit Fils du Père, au-dessus des sept, au-dedans des sept. Apportez Jao Sabaoth, que votre force se moque de cela (hors d'autres) jusqu'à ce que vous ayez chassé ce démon impur Satan qui est sur lui (le possédé).

« Je vous exorcise... »

Bibl. — C. Wessely, *Griechische Zauberpapyrus von Paris und London*, dans *Denkschriften der philos.-hist. Klasse der kais. Akad.*, t. XXXVI, 1888, p. 27 sq.; cf. p. 51; le même, *On the spread of jewish-christian religions ideas amongst Egyptians*, dans *The Expositor*, t. IV, p. 194 sq.; E. Révillout, dans *Mél. d'archéol. égypt. et assyr.*, t. III; A. Erman, dans *Zeitschrift fur ägypt. Sprache und Altertumskunde*, t. XXI, 1883; F.-L. Griffith, dans *ibid.*, t. XXXVIII, 1900 : *The old coptic magical text of Paris*; F. Legge, *A coptic spell of the II century*, dans *Proceed. of the Soc. of bibl. archeol.*, mai 1897, p. 183-187; nov. 1897, p. 302; W.-E. Crum, dans *ibid.*, févr. 1898, p. 102; C. Wessely, *Les plus anc. monum. du christianisme écrits sur papyrus*, dans *P. O.*, t. IV, 1907, p. 183-185, n. 16.

2° *Exorcisme.* — Papyrus, publié sans indication de provenance, dimensions 0 m. 196 × 0 m. 134; écriture onciale; les formules ne permettent pas de faire remonter ce texte plus haut que le VIe siècle :

..... της δεσπηνης ημων
της παναγιας: θεοδοκου: καὶ αειπαρθενου: μαριας: [και αγιοτατου
καὶ προτρομου.. ιωαννου του βαπτιστου: και του αγιου: και θεολογ[ου
ιωαννου: του ευαγγελιστου: και των αγιων: πατερων ημων
5 αποστολον και παντων: των αγιων: εξοργισω παν [τυγμα του δι
ϊαϥολου: θυριον: των επι γης; κατα του θεου: και του σωτ
ημων ιου χου του σωτηρος: ημ[ων ιου] χρυ: δια του ελαιου
του ϊ[ερου β]απτ[ισμου....] τον τοπον: τουτον- [εφω τον ιον σ]ου: εθυκας: ινα
σταθητι [επι του τ]οπου: και μη ανατρα[μης η επι τη καρδιαν
10 η επι την κεφαλην: η επι την βολδ[α]να: αλλα: σταθητι: εφ ω τον ϊον σου: και αγωνος: μεινη [...
ο ανθρωπος: δια το παναγιον: και[...
ονομα του παντο[κρατορος...
ιησου χριστου....

« [Au nom...] de notre maîtresse toujours sainte, Mère de Dieu; et toujours vierge Marie; et du très saint précurseur, Jean-Baptiste; et du saint et du théologien Jean l'Évangéliste; et de nos saints Pères les apôtres et de tous les saints : je t'exorcise [contre] toute morsure du diable, des bêtes qui sont sur la terre, contre... et notre Sauveur Jésus-Christ, notre Sauveur Jésus-Christ, avec l'huile du saint baptême... le lieu, celui sur lequel tu as mis ton venin afin qu'[elle] soit placée [sur le lieu], et afin que tu ne t'élances pas ni sur le cœur, ni sur la tête, ni sur la matrice; mais sois placé sur lequel tout venin et [dans] la lutte qu'il (tienne bon)... l'homme, par le tout saint et... nom du créateur de tout... de Jésus-Christ. »

Bibl. — C. Wessely, *Neue griechische Zauberpapyri*, dans *Denkschriften der kais. Akad. der Wissenschaften. Philos.-hist. Classe*, t. XLII, Wien, 1893, p. 69.

XX. Fragment liturgique. — Papyrus *P. 7561* du musée de Berlin, dimensions 0 m. 30 × 0 m. 09; écriture au recto et au verso du VIIe-VIIIe siècle.

Écriture sur les fibres verticales :

† ὁ ἐν κωλπῃς τοῦ πατρὸς Θς λ[όγος ὑ]πάρχον'' συμερων ἐν τῷ στ[αὐ]ρ[ω].
παραγέκωνεν καὶ ταφυνα[ι] καταξιώσας ὡς ἄνθρωπος ἰδίω θελήματι (,) οὕτως ταὶ τριήμερος ἀναστὰς καὶ [ἐχαρίσατο ὑμῖ[ν
τὸ μέγα ἔλεως — P / I

Écriture sur les fibres horizontales :

† Τῶν θάνατών σου κε κατανγέλλωμεν καὶ τὴν ἁγίαν [σου ἀνάστασιν
δοξωλωγοῦμεν Χρς (·) Ἐξιώθημεν γὰρ τὴ[ν] μιστι- [κὴ[ν]
τραπεζα... καὶ ὑμῖς προθύμως μεταλάβομεν ἐκ τῶν [πρωκιμενον σου
τωρων τῶν πνευματικῶν σὺν ἀνγελης ιπομεν των τῶν ἐπινίκιον. Αληλούια [ὕμ[νον]

« Le Verbe qui est dans le sein de Dieu le Père a daigné aujourd'hui être crucifié et enseveli comme homme selon sa volonté, il est ressuscité le troisième jour et il nous a favorisés de sa grande miséricorde.

« Christ, nous confessons que vous êtes mort, et nous chantons les louanges de votre résurrection. Car nous sommes jugés dignes de participer à votre table mystique et ineffable, et nous participons aussi avec ardeur aux dons spirituels qui nous sont offerts, et de concert avec les anges nous prononçons l'hymne de la victoire. Alleluia. »

Bibl. — F. Krebs, *Nachrichten der kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, 1892, n. 4; C. Schmidt et W. Schubart, *Berliner Klassikertexte*, t. VI, 1910, p. 121; C. Wessely, *Les plus anc. monum...*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 433-434.

XXI. Homélie. — 1° *Sur l'esprit de prophétie.* — Simple feuillet enlevé d'un livre opisthographe qui mesure 0 m. 12 × 0 m. 114; écriture onciale rustique de la fin du IIIe ou début du IVe siècle; abréviations courantes πνα, κς, ις, χς; le verso a beaucoup souffert; ce texte semble sortir d'un milieu valentinien?

Recto (fibres horizontales) :

.....
τιν[τότε ὁ ἄγγε]-
λος τοῦ πν(εύματος τοῦ προφητ[ι-
κοῦ ὁ κείμενος ἐπ' αὐτῷ
π[λη]ρ[οῖ τὸν.... ἄνθρωπ]ον καὶ
5 πλησθεὶς ὁ ἄνθρωπος ἐκεῖ-
νος τῷ πν(εύμα)τι τῷ ἁγίῳ λα-
λει καθὼς ὁ κ(ύριο)ς βούλετε,
οὕτως φανερὸν ἔστε τὸ
πν(εῦμ)α τῆς θειότητος (.) τὸ γὰρ
10 προφητικὸν πν(εῦμ)α τὸ σω-
μάτειόν ἐστιν τῆς προ-
φητικῆς τάξεως, ὃ ἔστιν
τὸ σῶμα τῆς σαρκὸς Ἰ Χῦ
τὸ μιγὲν τῇ ἀνθρωπότη-
15 τι διὰ Μαρίας (.) ὅτι δὲ
δοχῇ δεκτικόν ἐστιν

Verso (fibres verticales) :

[inutilisable]

« ...et cet homme étant rempli de l'Esprit-Saint parle selon la volonté du Seigneur; l'esprit de la nature divine est, de la sorte, manifesté. Quant à l'esprit de prophétie, il est l'essence même de l'ordre prophétique, qui est le corps de chair de Jésus-Christ, qui était uni à la nature humaine par [le moyen] de Marie. »

L'identification des lignes 1-9 avec le *Pasteur* d'Hermas a été faite par F.-C. Conybeare. Il s'agit du *Mandatum* (XI, n. 9-10) qui, dans le texte Hilgenfeld (édit. 1887, p. 53) offre quelques variantes; au com-

mencement : πίστιν θείου πνεύματος καὶ ἔντευξις γένηται πρὸς τὸν θεὸν τῆς συναγωγῆς τῶν ἀνδρῶν ἐκείνων τότε ὁ ἄγγε]λος semble être perdu. A. von Harnack rappelait un fragment d'un ancien commentaire où le corps des prophètes est identifié avec le corps charnel du Christ : τὸ γὰρ προφητικὸν πνεῦμα τὸ σωματεῖόν ἐστιν τῆς προφητικῆς τάξεως, ὅ ἔστιν τὸ σῶμα τῆς σαρκὸς Ἰησοῦ Χριστοῦ τὸ μιγὲν τῇ ἀνθρωπότητι διὰ Μαρίας. Ainsi l'assimilation proposée par saint Paul entre l'Église entière et le corps visible du Christ se trouve ici restreinte aux prophètes présentés comme un collège particulier, ἀνθρωπότητι συματεῖον. Ce texte a son importance pour l'histoire des origines et du développement du montanisme. Quoi qu'il en soit de la date paléographique du papyrus, le texte paraît remonter à la seconde moitié du IIe siècle. Il nous apprend qu'à cette date on commentait le *Pasteur* alors tout récemment écrit, comme une écriture canonique, tout à côté de David nommé dans la ligne 14 de la partie verso du fragment.

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, in-8°, t. I, London, 1898, p. 8, n. 5; t. II, p. 317 sq.; Ad. von Harnack, *Ueber zwei von Grenfell und Hunt entdeckte und publicirte altchristl. Fragm.*, dans *Sitzungsberichte der Berl. Akad., Philol.-hist. Classe*, t. XXXVI, 1898, p. 517 sq.; F.-C. Conybeare, dans *The Athenaeum*, july 9, 1898; Bartlet, dans *ibid.*, oct. 8, 1898; C. Schmidt, *Referate und Besprechungen*, dans *Archiv. für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, t. I, 1900, p. 121; P. Lejay, *Anc. philol. chrét.*, dans *Revue d'hist. et de litt. relig.*, t. X, 1900, p. 66-67; C. Wessely, *Les plus anc. monum. du christianisme écrits sur papyrus*, in-8°, Paris, 1907, p. 198, n. 23.

2° *Homélies.* — Parmi les papyrus Bouriant, publiés par M. P. Collart, on trouve deux homélies dont nous ne donnons pas le texte, mais une notice qui peut y suppléer dans une certaine mesure.

La première de ces deux homélies nous est conservée en « six fragments portant chacun la moitié d'une colonne dans le sens de la hauteur; quatre d'entre eux ont pu être raccordés avec des lacunes minimes et l'on a ainsi obtenu deux colonnes à peu près complètes et deux demi-colonnes (col. 1 : 23×10; col. 2 : 24×11; col. 3 : 25×16,5; col. 4 : 25×17). Le caractère homilétique de l'œuvre est évident à première vue. Cette facile attribution faite, on se trouve en présence de deux problèmes inséparables l'un de l'autre et que nous n'avons pas su résoudre avec certitude : quel est le sujet de l'homélie? Dans quel ordre faut-il placer les fragments? Voici donc, faute de mieux, écrit M. P. Collart, des hypothèses provisoires; il est certainement possible d'en faire d'autres, surtout si, plus heureux que nous, on réussit à établir l'ordre des fragments écrits au dos. Le sujet de l'homélie pouvait être l'examen des conditions requises pour s'assurer l'entrée dans le royaume des cieux et le salut éternel (σωτηρία, ligne 52). Ces conditions sont indiquées par Jésus dans sa réponse à Nicodème (Joa., III, 5) : « En vérité, en « vérité, je te le dis, nul, s'il ne renaît de l'eau et de « l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume des cieux. » L'homélie serait, en quelque sorte, un commentaire de cette phrase. De là viendraient le passage sur les gens frivoles qui encourent la haine divine (μισεῖ δὲ ὁ Θεὸς τοὺς πάντοτε ἑορτάζοντας (lignes 71 sq.) et le passage sur le ψυχικός et le πνευματικός (lignes 77 sq.); de là surtout ce défilé de tous les puits bibliques, du Nouveau comme de l'Ancien Testament; puits où le serviteur d'Abraham fut désaltéré par Rébecca (lignes 3 sq., 100); puits où Jésus convertit la Samaritaine (lignes 26 sq.); puits près duquel Agar déposa Ismaël (lignes 25 sq., 37 sq.); puits où Jacob rencontra Rachel (lignes 85 sq.); puits enfin où Moïse trouva Séphora (lignes 90 sq.). Il faut avouer d'ailleurs que les fragments sont ainsi reliés par un fil bien ténu et que cela ne signifie nullement qu'il n'y ait pas entre eux de solution de continuité. Quant à leur ordre de succession, nos efforts pour l'établir ont été plus infructueux encore et la place que nous leur donnons peut très bien sembler arbitraire. »

Voici la traduction de deux passages de l'homélie; lignes 27-52 : « ...de lui donner à boire. Il lui demandait à boire afin de poursuivre, à propos de ce qu'elle allait lui donner à boire, car quiconque boit de cette eau aura soif de nouveau; et celui qui boirait de l'eau que je lui donnerai n'aura plus soif pour l'éternité; mais il y aura en lui une source d'eau vive jaillissant jusqu'à la vie éternelle. Vois de quel avantage tu te prives; si tu bois, tu comprends des paroles utiles; sinon, tu ne les entends même pas à présent; sinon, n'ayant pas soif, tu te trouves près du puits et tu n'ouvres pas les yeux, bientôt, même si Dieu décide de t'ouvrir les yeux (tu ne verras pas?) Près du puits de vision était Agar, et tant que Dieu ne lui ouvrit pas les yeux, elle ne vit pas le puits de la vision. De même, il est possible que tu sois où est le puits de la vision et que tu sois où est l'eau vive, le puits d'eau vive et que tu n'ouvres pas les yeux. Qui est-ce qui a rendu sourd et muet, voyant et aveugle? N'est-ce pas le Seigneur Dieu? C'est lui qui a décidé d'ouvrir tes yeux; il sait de qui il ouvrira les yeux. C'est lui qui décide de rendre les gens aveugles et de ne pas les laisser ouvrir les yeux. Prends garde d'être condamné à ne pas voir; tâche d'imiter ceux qui disaient près de Jéricho, à l'apparition de Jésus-Christ : aie pitié. Si tu le dis, tu peux regarder afin que Jésus te voie, aie pitié de toi et t'ouvre les yeux et que tu puisses voir. Ces paroles s'adressent à ceux qui vont avec trop de négligence... au devant du jugement et du salut. »

3° *Homélie.* — La seconde homélie, de provenance inconnue, est postérieure d'un siècle environ à la précédente qui semble être du Ve siècle. Ici le texte est formé de nombreux fragments ramenés à deux par des raccords [1]. « Le sujet se laisse malaisément discerner. D'après quelques indications du début (Σὲ δοξάζω, κύριε,... λόγῳ, ligne 1) et de la fin (δὸς ἡμῖν, ligne 30; ἔδιξας ἡμῖν, ligne 35) ce serait une homélie pour glorifier Dieu. Comment l'auteur arrivait-il à ce résultat? Nous le devinons mal; le rouleau devait être assez gros, puisque nous ne pouvons établir aucune liaison de sens d'une ligne à l'autre, à moins toutefois que la ligne 32 ne se rapporte à la résurrection de Lazare, comme la ligne 45. Quoi qu'il en soit, l'orateur d'une part, semble prendre à tâche d'égrener les souvenirs de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il est remarquable aussi que plusieurs des personnages bibliques nommés ici sont des préfigures de Jésus; le fait est explicitement affirmé pour Jonas (ligne 11), ce qui invite à un rapprochement avec le pap. *Oxyrh. 1600.* A noter, d'autre part (lignes 8 et 14), le retour du mot ἄνομος, et rapprocher, pour l'intention, de pap. *Oxyrh. 1602*, lignes 6-7 : ἐκ χειρὸς γὰρ φαραὼ ἔ σωσεν αὐτὸν (Israël) ὄντος ἀνόμου. Enfin, si l'on ajoute que sainte Thècle est nommée deux fois (lignes 18 et 22), à propos des deux supplices auxquels elle échappa miraculeusement, les bêtes et le bûcher, on est tenté d'entrevoir le sujet à la lueur de ces indications : le discours roulerait sur la puissance glorieuse de Dieu, mise au secours de ses fidèles, de ses enfants menacés ou en détresse. Grâce à l'intervention divine, Moïse et Israël échappent au pharaon (ligne 6). Lazare échappe à la mort (lignes 9, 32, 45), le lépreux à la maladie (ligne 9), les enfants à la fournaise (lignes 10, 41), les Hébreux aux Amalécites (ligne 13), Joseph à la femme

[1] P. Collart, *Les papyrus Bouriant*, in-4°, Paris, 1926, p. 31-42.

de Putiphar (ligne 14), la foule des Juifs aux souffrances de la faim (ligne 15), Job à ses tourments (ligne 16), Jacob à l'ange (ligne 17), Isaac au couteau d'Abraham (ligne 27), Thècle aux supplices (lignes 12, 22), Jonas au monstre marin (lignes 11, 21). Peut-être aussi n'est-ce pas le hasard qui a rapproché dans ce texte (lignes 18, 19) les noms de sainte Thècle et de saint Paul. »

XXII. Hymnes. — 1° *Hymne acrostiche.* — Papyrus de la collection de lord Amherst, à Didlington-Hall (Norfolk); dimensions : 0 m. 264 × 0 m. 313. Écriture cursive; on y rencontre les abréviations usuelles θς, ις, χς. L'hymne est écrit dans une seule grande colonne de 0 m. 195 de hauteur sur 0 m. 243 de largeur, au recto d'un papyrus dont les marges ont 0 m. 02 à gauche, 0 m. 019 en haut 0 m. 05 en bas et 0 m. 05 à droite.

Fragment très mutilé dont la reconstitution est facilitée par la métrique. Les strophes 1, 2, 3, 4, 5, 8, 17, 19, 21, 22, 23 sont incomplètes. La pièce transcrite est une hymne de vingt-cinq lignes dont chacune comprend trois membres. Ces membres ont la même quantité métrique et sont séparés les uns des autres par deux points. Chaque membre s'ouvre par une des lettres de l'alphabet choisie de manière à ce que la pièce entière offre un triple acrostiche de Α à Ω. L'auteur a pris quelque liberté avec la métrique. Le schéma est celui-ci :

υυ – υυ – υυ ύ – ou bien υυ′ υυ′ υυ′ υ.

Les syllabes accentuées comptent dans le vers comme les longues, par exemple :

λουσάμενος εν Ἰορδανη

La longueur des voyelles brèves produite par la position devant deux consonnes ne se compte pas :

ἣν ὥρισε σοὶ ὁ δεσπότης

Les diphtongues et voyelles longues non accentuées mais voisines des autres syllabes accentuées comptent pour brèves : ὃ λαβὼν ζωὴν αἰωνίαν

[Α....]...υν θ(εὸ)ν.....
Βαρὺν θεσμὸν ἔφυγες ἀνόμου
Γάμον ἤλυθες βασιλῆος,
Δυσὶ ῥήμασι μηκέτι λάλει,
Ἔρχονταί τινες προβατίνοις
Ζήτει ζῆσαι μεθ' ἁγίων,
Ἣν ἔμαθες ἐλπίδα κράτει,
Θ(εὸ)ς ἤλυθε πολλὰ κομίσας,
Ἰησοῦς ὁ παθὼν ἐπὶ τούτοις, ε
Κάλ'εἰσὶ τὰ θεσμὰ τοῦ θ(εο)ῦ,
Λουσάμενος ἐν Ἰορδάνῃ,
Μείνας ἐπειράζετ'ἐν ὄρει,
Νῦν ἔργασαι κληρονομίας,
Ξένους εἶπε θ(εὸ)ς διατρέφειν,

Ὃν ἔπεμψε πατὴρ ἵνα πάθῃ,
Παισὶν δ'[ε]ὐηγγέλιζε λέγων,
Ῥαπισ[μένος] ἐνὶ τύποις
Σὺ θα[νὼν ἵ]ν' ἀνάστασιν ἴδῃς,
Τὰ[δ]' ἀ[νάπ]αυλα λυπο<υ>μέ-
[νων,
Ὑπὸ τὴ[ν] χάριν ἦλθες ἀκόπως.
[Φοβερὸν υυ- ἐσ]τι τὸ πῦρ,
[Χ υυ- υυ- υυ--]
[Ψ' υυ- υυ- υυ--
[Ω-υυ- υυ--] υυ
[υυ- υυ- υυ--]

Ἀθάνατ[υ- υυ--
Βα[υ- υυ- υυ--]
Γάμον κ[υυ- υυ--]
Δίχα τῶν ἐπισ[- υυ--]
Ἐν σχήμασιν ἔσωθεν λ[ύκοι]
Ζ[ή]τει ζωὴν ἵνα λάβῃ<ς>
Ἣν ὥρισέ σοι ὁ δεσπότη[ς
Θανάτο[υ] τριτόπημα τελέσα[ς
Ἰπὼν ὅτι νῶτα παρέχω
Κατὰ πάντα τύποις ὑπομέν[ει]
Λουσάμενος ἐνὶ τύποις,
Μεγάλως δ'ὑπὸ [- υυ-]
Νῦν καιρὸν ἔχεις ὅτι[δίδως]
Ξένους κα<ἰ>μὴ δυν<α>
[μένους.
Ὁ λαβὼν ζωὴν αἰ[ω]νί[αν,
Πτωχοὶ βασιλείαν υ--
Ῥοπὴν ἵνα παντὶ παρέχῃ
Σὺ τὸ φῶς ἵν' αἰώνι[ο]ν ἴ[δῃς,
Τὰ δὲ σκιρτήματα[--,
Ὑπάκουε πένησιν [αἰτοῦσιν,
Φοβερὸν εἰς ἀεὶ χρόν[ον,
Χριστὸς καὶ στέμμαθ'ἁγίω[ν
Ψάλλ]ων ψαλμοὺς μεθ'ἁγίων
Ὧν ἔμαθες μηκέτι λάθῃ,
υυ θ]άνοτον οὐκέτι δύνῃ.

Ἀθά]νατον ζωὴν ἵνα λάβῃς.
Β υυ-] αὐτὸν πρὸς ἀγάπην.
Γ υυ-] ἵνα μή σ'ἀφανίσῃς.
Δ υυ- υυ- υυ] ολας
Ε υ-υυ] τε μακρόθεν.
Ζή[τει τὸ πῦρ ἵνα] φύγῃ<ς>.
Η- υυ- υυ-]λον.
Θυυ- υυ-] υυ-ους
Ἵνα μὴ θαν[άτ]ῳ περιπέσῃ<ς>.
Καλὴν ζωὴν ἵνα λάβῃς.
Λουτρὸν [τ]ὸ καθάρσιον ἔχει.
Μ υυ-- αὐτὸς εἴῃ<ς>.
Νῦν τοῖς πεινῶσι μεγάλως.
[Ξένιζ]ε τὸ πῦρ ἵνα φύγῃ<ς>.

Ὁ λαβὼν κ]ράτος ἀθανασίας
Π υυ εἶναι κληρονομίας
[Ῥ υυ- θ] άνατον ἵν'ὀλέσῃ.
Σὺ θ(εὸ)ν] φώτων ἵνα λάβῃς.
Τὸ δὲ πῦ]ρ φοβερὸν παρανόμοις.
Ὑπερηφά]νως μηκάτι λάλει.
Φοβερόν γε τ]ὸ πῦρ παρανόμοις
Χ υυ-] πῦρ παρανόμοις.
Ψυχὴν υυ πάντοτε τρέφειν.
Ὧν εἶπέν σοι ἵνα λάβῃς

« Évidemment, ajoute C. Wessely à la suite de ces trois exemples, c'est l'art métrique populaire qui a été ainsi protégé contre le rythme dans les chants latins des églises romaines. » Le schéma se représente trois fois dans chacune des vingt-quatre premières lignes, deux fois dans la vingt-cinquième ligne. Chaque vers débute par deux brèves ou par une syllabe qui peut être longue ou brève. D'après cela on est porté à croire que l'auteur avait préféré le mètre dactylien à l'anapestique; cependant il faut remarquer la caractéristique du vers qui est l'accent portant sur l'avant-dernière syllabe, laquelle se trouve ainsi presque toujours brève, exception faite pour le premier membre de la dixième ligne qui est d'ailleurs d'un rythme régulier. Le mètre ne présente rien d'anormal, mais il est compliqué par la façon arbitraire suivant laquelle on a déterminé la quantité des syllabes. La valeur prosodique des mots est calculée tantôt d'après la quantité, tantôt d'après l'accent.

Le texte de l'hymne n'apprendrait rien touchant son antiquité. Mais la composition est d'allure si hésitante que tout invite à la reporter vers une période de transition entre l'époque de l'ancienne versification et l'âge de la décadence, c'est-à-dire vers la fin du IIIe siècle. Cette date ferait notre hymne contemporaine de quelques pièces relevant des mêmes procédés littéraires, par exemple : le *Banquet des vierges* de Méthode d'Olympie et les *Oracles sibyllins.* Vers cette époque la tonique, dont on saisit les premières tentatives chez Clément d'Alexandrie, touche à l'heure de la complète victoire; la présence des paroxytons à la fin des vers est un trait notable de ressemblance avec les vers politiques. Les particularités paléographiques confirment les conclusions à tirer de ces remarques. L'écriture cursive est celle qui fut en usage pendant toute la première moitié du IVe siècle. Les erreurs relevées dans le texte sont celles qu'on rencontre dans une première ou une deuxième transcription, ainsi la pièce peut être fixée vers la fin du IIIe siècle.

Voici, à la suite de la transcription du texte, un essai de restitution par C. Wessely :

1 [Α....]...υν θ[εὸ)ν αν..... 'Αθάνατ[υ'υυ'- 'Αθά]νατον ζωὴν ἵνα λάβῃς.
Βαρὺν θεσμὸν ἔφυγες ἀνόμου Βα υ'υυ'υυ'- Β υυ' καὐτὸν πρὸς ἀγάπην·
Γάμον ἤλυθες βασιλῆος Γάμον κ υυ'υυ'- Γυυ' ἵνα μή σ'ἀφανίσῃς.
Δυσὶ ῥήμασι μηκέτι λάλει, Δίχα τῶν ἐπισ 'υυ'- Δ υυ'υυ'υυ ολας.

5 Ἔρχονταί τινες προβατίνοις Ἐν σχήμασιν ἔσωθεν λ[ύκοι, Ἐπιγνώσεσθέ]τε μακρόθεν.
Ζήτει ζῆσαι μεθ'ἁγίων, Ζ[ή]τει ζωὴν ἵνα λάβη<ς>, Ζή[τει τὸ πῦρ ἵνα] φύγῃ <ς>.
Ἣν ἔμαθες ἐλπίδα κράτει. Ἣν ὥρισέ σ(ο)ι ὁ δεσπότη[ς Ἡμέραν οὐδενὶ δῆ]λον.
Θ(εὸ)ς ἦλυθε πολλὰ κομίσας. Θανάτο[υ] τριτόπημα τελέσα[ς Θ υυ'υυ']υυ' ους
Ἰ(ησοῦ)ς ὁ παθὼν ἐπὶ τούτοις ε Ἰπὼν ὅτι νῶτα παρέχω Ἵνα μὴ θαν[άτ]ῳ περιπέσῃ<ς>.
10 Κάλ'εἰσὶ τὰ θεσμὰ τοῦ Θ[εο]ῦ. Κατὰ πάντα τύποις ὑπομέν[ει] Καλὴν ζωὴν ἵνα λάβῃς.
Λουσάμενος ἐν Ἰορδάνῃ, Λουσάμενος ἑνὶ τύποις, Λουτρὸν [τ]ὸ καθάρσιον ἔχει.
Μείνας ἐπειράζετ'ἐν ὄρει. Μεγάλως δ'ὑπὸ 'υυ'-Μ υυ'-'-- αὐτὸς εἴη<ς>.
Νῦν ἔργασαι κληρονομίας, Νῦν καιρὸν ἔχεις ὅτι [δίδως] Νῦν τοῖς πεινῶσι μεγάλως
Ξένους εἶπε Θ(εὸ)ς διατρέφειν. Ξένους κα<ἰ> μὴ δυν<α>μένους [Ξένιζ]ε τὸ πῦρ ἵνα φύγῃ<ς>.
15 Ὃν ἔπεμψε πατὴρ ἵνα πάθῃ, Ὁ λαβὼν ζωὴν αἰ[ω]νι[αν, Ὁ λαβὼν κ]ράτος ἀθανασίας
Παισὶν δ'[ε]ὐηγγέλιζε λέγων. Πτωχοὶ βασιλείαν λάβ[ωσιν Παῖδες]εἶναι κληρονομίας.
Ῥαπισ[μένος] ἑνὶ τύποις Ῥοπὴν ἵνα παντὶ παρέχῃ [Ῥήξας θ]άνατον ἵν' ὀλέσῃ.
Σὺ θα[νὼν ἵ]ν' ἀνάστασιν ἴδῃς, Σὺ τὸ φῶς ἵν' αἰώνι[ο]ν ἴ[δῃς, Σὺ θ[εὸ]ν φώτων ἵνα λάβῃς.
Τὰ [δ']ἀ[νάπ]αυλα λυπο<υ>μένων, Τὰ δὲ σκιρτήματ'ἀ[πίστοις, Τὸ δὲ πῦ]ρ φοβερὸν παρανόμοις
20 Ὑπὸ τὴ[ν] χάριν ἦλθες ἀκόπως· Ὑπάκουε πένησιν[αἰτοῦσιν. Ὑπερηφά[νως μηκέτι λάλει
[Φοβερόν υυ' ἐσ]τι τὸ πῦρ, Φοβερὸν εἰς ἀεὶ χρόν[ον, Φοβερόν γε τ]ὸ πῦρ παρανόμοις
[Χ(ριστὸ)ς υυ'υυ'-] Χ(ριστὸ)ς καὶ στέμμαθ' ἁγιω[ν Χ(ριστὸ]ς καὶ] πῦρ παρανόμοις
[Ψυυ'υυ'υυ'- Ψάλλ]ων ψαλμοὺς μεθ'ἁγίων Ψυχὴν [λέ]γε πάντοτε τρέφειν.
[Ω'υυ'υυ'-] Ὧν ἔμαθες μηκέτι λάθῃ Ὧν εἶπέν σοι ἵνα λάβῃς.
25 [Μαθὼν δὲ τὰ γράμματα ταῦτα τρεῖν θ]άνατον οὐκέτι δύνῃ.

Ligne 1: ...afin que tu puisses recevoir la vie immortelle.
Tu as échappé à la terrible sentence du méchant... pour aimer.
Tu es venu au mariage du roi, le mariage... pour que tu ne puisses pas changer ton visage.
Ne fais plus entendre de mots à double sens.

Ligne 5: Il y en a qui viennent sous le couvert de brebis et qui au fond sont des loups... car de loin,
Fais en sorte de vivre avec les saints, fais en sorte de recevoir la vie, fais effort pour échapper au feu.
Conserve avec soin l'espérance que tu as apprise, l'espérance que le maître a établie pour toi.
Dieu est venu apportant de nombreuses bénédictions. Il a remporté une triple victoire sur la mort..
Jésus qui a souffert pour cela, disait : Je livre mon corps pour que tu ne deviennes pas la proie de la mort.

Ligne 10: Glorieux sont les décrets de Dieu; en tout il souffre comme un exemple, afin que tu puisses recevoir la vie glorieuse.
Il s'est baigné dans le Jourdain; il s'est baigné pour donner l'exemple, il est le courant qui purifie.
Il est demeuré sur la montagne et a été soumis à une tentation terrible.
Maintenant donc travaille à ton héritage, maintenant, oui, maintenant c'est le moment pour toi de donner à ceux que la faim accable grandement.
Dieu a dit : Nourris l'étranger, l'étranger et le malheureux, afin que tu puisses échapper au feu de (l'enfer).

Ligne 15: Le Père l'a envoyé pour souffrir, celui qui a reçu l'éternelle vie, celui qui a reçu pouvoir sur la mort.
Il a prêché l'Évangile à ses serviteurs, disant : Les pauvres [posséderont] un royaume, c'est là leur portion dans l'héritage.
Il a été fouetté comme un exemple afin de donner un encouragement à tout... afin d'anéantir la mort.
Afin qu'après la mort, tu puisses voir la résurrection, afin que tu puisses voir la lumière dans l'éternité, afin que tu puisses recevoir le Dieu de lumière.
Oh! le repos de l'affligé, oh! la danse du... Oh! le feu qu'il est terrible pour le méchant!

Ligne 20: Avec la grâce, tu es arrivé librement, prête l'oreille à la prière du pauvre, cesse de parler avec arrogance.
Terrible... est le feu, terrible à jamais, oui, terrible est le feu pour le méchant.
Le Christ [donnera]... et les couronnes des saints, mais pour le méchant... le feu.
...le chant des psaumes avec les saints nourrit l'âme pour toujours.
N'oublie jamais ce que tu as appris afin que tu puisse recevoir ce qu'il t'a promis.

Ligne 25: [Si tu as appris cette écriture, il ne te faut plus tressaillir] devant la mort.

La valeur métrique des mots dépend parfois de l'accent, parfois de la quantité, et ce n'est que dans des cas très rares que le mètre ne tient pas compte de ces deux éléments.

Syllabes brèves pourvues d'accent et devenues longues : *ligne 11 :* λουσάμενος; *ligne 21 :* φοβερὸν εἰς; *ligne 24 :* ἔμαθες.

Syllabes brèves non accentuées et devenues longues : *ligne 3 :* ἦλυθες; *ligne 17 :* ῥαπισμένος ἑνί.

Voyelles longues devenues brèves : *ligne 5 :* ἔρχονται; *ligne 12 :* ἐπειράζετο; *ligne 15 :* αἰῶνιαν; *ligne 19 :* ἀνάπαυλα.

Voyelles, longues par position, devenues brèves : *ligne 7 :* δεσπότης; *ligne 16 :* εὐηγγέλιζε; *ligne 24 :* ἔμαθες μηκέτι.

Ligne 1 : θν précédé de υν est certain. Après θν, une lettre α ou δ et ensuite π ou ν. Pour cette fin du premier membre de la ligne 1 les éditeurs donnent : υνθναπειοσ. Dans le second membre : αθανατ suivi d'une lacune de vingt et une lettres dont dix-huit pour ce membre et trois pour le membre suivant qui doit commencer par un A, soit Ἀθάνατον puisque ζωήν peut être scandé comme un monosyllabe, comme à la ligne 9 les deux premières syllabes du mot Jésus (Ἰησοῦς); cependant il faut faire remarquer que ζωῇ est dissyllabe dans tout le reste de la pièce. C. Wessely propose de lire après Θ(εὸ)ν αν ειν οσ'; le trait de la fin marque le début d'un nouveau vers.

Ligne 2 : ἀνόμου s'accorde probablement avec le substantif suivant (?Βα[σιλῆος. Le mot νόμου ne remplirait pas la lacune et ne satisferait pas au mètre. La transcription de θεσμόν et ἔφυγες est acceptable. A la fin de la ligne, après la lacune, la lettre qui suit peut-être η, ι ou une autre ν, et au lieu de α on peut lire λ.

Ligne 3 : ἤλυθες, βασιλῆος, formes épiques (cf. Matth., VI, 16 : ἀφανίζουσιν γὰρ τὰ πρόσωπα αὐτῶν).

Ligne 4 : ολας, la lettre λ est douteuse et le mot ἐντολάς ne comble pas la lacune.

Ligne 5: cf. Matth., VII, 15; C. Wessely restitue dans ce vers ἐπιγνώσεσθε, d'après Matth., VII, 16-20.

Ligne 6: λαβη pour λάβης; cette manière reparaît plus loin : *ligne 6:* φυγη; *ligne 9:* περιπεση; *ligne 12:* ειη (?); *ligne 14:* φυγη.

Ligne 7: restitution de C. Wessely (cf. Hebr., IV, 7 : ὁριζει ἡμεραν).

Ligne 8: τριτόπημα mot curieux dont les lettres πη. α sont douteuses. A la fin de la ligne ετι, ensuite peut-être ρε ou νε ou νω. Le dernier mot, αδους, a ses trois premières lettres douteuses, on pourrait aussi bien lire : λλους et encore : ...ετιρη, ...αδους.

Ligne 9: επι τουτοις ou bien ενι τυποις.

Ligne 10: le rythme dans le premier membre est régulier. Ou θεσμὰ τοῦ θεοῦ doit être scandé comme deux spondées, ou bien si θεσμὰ τοῦ est un dactyle, θεοῦ appelle un mot non accentué à la pénultième du vers.

Ligne 11: λουσάμενος ἐνὶ τύποις, mètre irrégulier, λουσάμενος est un choriambe, tandis que dans le premier membre il était scandé λου σαμενος (deux longues suivies de deux brèves) et on ne voit pas la syllabe ou les syllabes qui précèdent d'ordinaire le premier dactyle.

Ligne 12: les deux derniers membres paraissent ne pas offrir, après μεγάλως, la matière de deux vers. Dans le dernier membre le mot εἴη<ς> semble réclamer la présence de ἵνα.

Ligne 14: ξένους est scandé ξενους avec deux brèves dans le second membre; εἶπε tient-il la place de deux brèves et θεός celle d'un monosyllabe? Quoiqu'il en soit εἶπεν est certainement un spondée (ligne 24) de même que εἰπών (ligne 9).

Ligne 16: ε]ὐηγγέλιζε, on scande donc ευη comme un monosyllabe. Après βασιλείαν il faut un verbe ayant le sens de « entrer » ou de « recevoir ». ἐλοῦ[σι est acceptable, mais peu satisfaisant. Au troisième membre, on peut mettre πατρός devant εἶναι, mais la construction reste laborieuse.

Ligne 17: le scribe a pu écrire ραπιζμενος pour ῥαπισμένος qui doit être scandé υ---; la lacune recevrait difficilement le mot ραπιζομενος pour ραπισμενος ην, il n'y faut pas songer. Au début du troisième membre ῥοπήν pourrait bien avoir été répété.

Ligne 18: θν φώτον, le trait horizontal marquant l'abréviation est certain sous le premier α de θ]ανατον de la ligne 17; on ne peut donc maintenir la lecture φῶς φώτων. On a objecté, afin de défendre cette dernière lecture, qu'un signe abréviatif tout semblable se voyait au-dessus de la seconde syllabe de τρεφειν (ligne 23) mais il peut avoir servi à représenter la lettre ν finale (cf. Joa., I, 17 : τοῦ πατρὸς τῶν φώτων).

Ligne 19: Grenfell et Hunt considèrent leur restitution comme une nécessité : τα [δ]α[ναπ]αυλα; ils font observer que τὸ[δ]'ἀ[νάπ]αυμα est peut-être le meilleur remède étant donné que les trois syllabes de ἀνάπαυμα forment un dactyle. Après σκιρτήματα il faut un mot comme ἀθλίων ou ἁγίων.

Ligne 21: εἰς ἀεὶ peut être scandé comme trisyllabe.

Ligne 22: nul indice du verbe employé dans les membres premier et troisième de cette ligne; quant à στέμμαθ', est-ce un nominatif ou un accusatif? αγιω, l'ω est certain. Grenfell et Hunt proposent au troisième membre : χωρις δὲ τὸ]πῦρ.

Ligne 23: le trait diagonal après]ων peut s'expliquer par la supposition que le signe qui aurait précédé ψαλλ]ων était omis comme à la ligne 21, et que le trait était mis par erreur devant ψαλμους. Au troisième membre après ψυχην.[.]τε on pourrait aussi bien interpréter γ ou π que τ.

Ad. von Harnack voyait dans cette hymne un chant baptismal, dépendant en partie de la *Didachè* (c. I-V) et servant d'exhortation au baptisé, rédigé entre 250 et 350; Erw. Preuschen ne parle que du IIIe siècle; O. Bardenhewer y découvre le plus ancien exemple d'acrostiche; enfin A. Deissmann et M. Seymour de Ricci proposent d'y découvrir « un texte destiné aux écoles primaires ».

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Amherst papyri*, gr. in-4°, part. I, London, 1900, p. 23-28, *Christian hymn*, pl. II; Ad. von Harnack, dans *Sitzungsberichte der Berl. Akad., Philol.-hist. Klasse*, t. XLIII, 1900, p. 986; Erw. Preuschen, *Ein altchristl. Hymnus*, dans *Zeitschrift für die neutest. Wissenschaft und der Kunde der Urchristentum*, t. II, 1re part., 1901, p. 73-80; O. Bardenhewer, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. X, 1901, p. 332 sq.; C. Wessely, *Les plus anc. monum. du christianisme écrits sur papyrus*, dans *P. O.*, t. IV, 1907, p. 205-209, n. 28.

2° *Hymne acrostiche.* — Provenance égyptienne, IVe siècle; dimensions : « un tout petit livre de 0 m. 06 sur 0 m. 045. Papyrus de Berlin, *8299*. Chaque vers suivant l'ordre alphabétique commence par une lettre de l'alphabet grec; les vers de Α jusqu'à Σ sont perdus. »

Page 1:	
[Τὸν πλανώμενον] ἄρνα ἐπ' ὤμου λαβὼν σῇ ποι μνῇ ἑνώσας	[cf. Luc., XV, 4-5; Matth., XVIII, 12] « ...vous mettez la brebis égarée sur vos épaules en la réunissant avec votre troupeau. »
Υἱὸν νομέα νῦν ἐπέγνων νῦν ἔσχα νομὴν πα-	« Le Fils de Dieu est le bon Pasteur; j'ai reconnu le Fils pour le Pasteur, j'ai reçu le pâturage du Père. »
Page 2:	
τρῶαν Φοβερὰς δυ νάμεις διο δεύσω μη δέν τι παθὼν ἀπὸ τού των	« Porté sur les épaules du bon Pasteur, le croyant pourra passer, pendant son voyage vers son Père, à travers les puissances terribles des planètes qui ne lui seront pas nuisibles. »
Page 3:	
Χάρις τέ σοι (?) μάκαρ ἀπο βλέψας ἀπο φεύξομαι τῶν ἐπιβού λων	« En vous regardant, bienheureux Jésus-Christ, j'échapperai à ceux qui me dressent des embûches. »
Ψαλτήριά σοι ἄνε	« Je commencerai à vous chanter des psaumes, je serai parmi les saints chœurs. »
Page 4:	
γείρω ἁγίους δὲ χορούς χο ρεύσω	
Ὥλόγε πα τρὸς ἄπορ ρήτου σοὶ δό ξα, κράτος εἰς αἰῶνας	« O Verbe (Fils) du Père mystique, à vous est la gloire, la puissance, à jamais. »

Bibl. — *Berliner Klassikertexte herausg. von der Generalverwaltung der kön. Museen zu Berlin*, t. VI, p. 125 sq.; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 496-498, n. 14.

3° *Hymne acrostiche.* — Papyrus, dimensions : 0 m. 178 × 0 m. 129; écriture du VIe siècle, onciale, sur feuille volante; six strophes de quatre lignes, suivies d'un refrain. Collection John Rylands university, Manchester.

[α
[β
[γ
[δο[ξ]ασον[τες αυτον ειπομεν κε δο]ξα σο[ι]

5 εκ πνευ[ματος αγιου εγεννηθη] Χς
ζωην ημι[ν χαρισομενος]
ηξιωσας μεθ ημων συναναστραφηναι
θαυμαζοντες αυτον ειπομεν κε δοξα σοι
ιδου η παρθενος ετεκεν τον Εμμανουηλ
10 κατελθων εξ ουρανους
λαον πεπλανημενον εκ γης Αιγυπτου διασωσ[ας
μεγαλυνοντες αυτον ειπομεν κε δοξα σοι
νικεν κατ εχθρον εβουλετο παρασχου ημιν κ[ς
ζενοτοχειτη παρα την Μαρθαν
15 ορατος εν σαρκει αορατος
προσπειπτοντες αυτον ειπομεν κε δοξ[α] σ[ο]ι.
ρηματα αληθεια ανετειλ[εν] ημιν κς
σαρκοθεις εκ παρθενου το[υ α]πειρογαμους
υπερεψουντες αυτον ειπομ[εν] κε δοξα σοι

Ligne 17: ρηματα αληθεια pour ρημα της αληθειας par opposition à κς.

Ligne 18: Cette ligne commence par σ, la ligne suivante par υ, il y a donc eu une ligne oubliée, celle qui commençait par τ; mais c'est peut-être une simple distraction.

Ligne 19: υπερυψουντες.

Ligne 24: cf. Ps., CL, 6 : πασα πνοὴ αἰνεσάτα τὸν κύριον.

Bibl. — A.-S. Hunt, *Catal. of the greek papyri of the John Rylands library*, in-4°, t. I, Manchester, 1911, p. 13-15, n. 7, pl. II; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgie*, in-8°, Paderborn, 1912, p. 215.

4° *Hymnes.* — Papyrus, dimensions 0 m. 322 sur 0 m. 084, écriture semi-onciale assez maladroite, VIe siècle, British Museum :

Ἡ ἀσώματος φύσις τῶν Χερουβὶν ἀσιγή[λ]τῳ σε ὕμνῳ[ν] δοξολογεί[ται].
ἑξαπτέρυγα[ρ] ζῷα τῶν Σεραφὶν ταις ἀπα[ο]ύστοις φωναίς <σ>ε ὑπερυψοί.
τῶν ἀγγέλων καὶ ἁγίων ἡ στρατιὰ τρισαγίῳ σε ᾄσματι εὐλογεί[ται]
προ γαρ πάντων ὑπαρχεις ὅλων πατήρ καὶ συνάναρχον ἔχεις [εις] τον υἱον
5 καὶ ἰσότιμον φέσον πνεῦμα ζωήν της τριάδος δεικνύν<τ>ες το ἀμερές
ἀπειρόγαμε[ν] μήτερ, [δελ] δούλοι Χριστού οἱ του λόγου αὐτό[ν]πται καὶ ὑπουργοί[ν]
παναγία παρθένε μήτερ Χριστού οἱ του λόγου αὐτό[ν]π[τ]αι και ὑπουργοί[ν]
προφητῶν καὶ μαρτύρων πάντες χοροὶ ὡς ἀθάνατον ἔχοντες την ζωήν
ὑπερ πάντων πρεσβεύσατε ἱλασμόν, ὅτι πάντες ὑπάρχομε <ν> ἐνδε[ν]εις
10 της δε πλάνης [τ]ρυσ <θ>έντες του πονηρού των ἀγγέλων βοήσωμεν την ὠδην

20 φως εκ φωτος ανετειλεν ημ[ι]ν κς
Χς ο βασιλευς
ψυχας ημετερας εκ γης Αιγυπτου
διασωσας
ως πασα πνοη ειπομεν κε δοξα σοί +

I (1-4) : .....glorifions-le chantant : Gloire à toi, ô Seigneur.

II (5-8) : Le Christ fut incarné du Saint-Esprit pour nous donner la vie : Tu as daigné habiter avec nous. Vénérons-le disant : Gloire à toi, Seigneur.

III (9-12) : Voilà! que la Vierge a mis au monde Emmanuel. Il est descendu des cieux et a sauvé de la terre d'Égypte le peuple égaré. Exaltons et disons : Gloire à toi, Seigneur.

IV (13-16) : Le Seigneur désirait nous donner la victoire sur nos ennemis. Il habita en Marie : l'invisible fut vu dans la chair. Adorons-le et disons : Gloire à toi, Seigneur.

V (17-19) : Le Seigneur est ressuscité pour nous; le Verbe de vérité incarné de la Vierge non épousée. Exaltons-le disant : Gloire à toi, Seigneur.

VI (20-24) : Le Seigneur est ressuscité pour vous, lumière de lumière, Christ le roi, après avoir sauvé nos âmes de la terre d'Égypte. Tout d'une voix disons : Gloire à toi, Seigneur.

Ligne 4: δο[ξ]α σοι pourrait se défendre, mais il n'est pas douteux qu'il faille rétablir cette ligne par analogie avec les lignes 8, 12, 16 et 19. Dès lors δο[ξ]ασον[τες est une faute légère pour δοξαζοντες.

Ligne 6: χαρισομενος n'est ajouté que pour l'exemple (cf. Rom., VI, 23 : χάρισμα τοῦ Θεοῦ ζωὴ αἰώνιος).

Lignes 10-11: ουρανου. Les participes κατελθων et διασωσ[ας sont construits avec ce qui précède; on ne saurait lire διεσωσας, toutefois cette correction est admissible. Αιγυπτου est pris dans le sens métaphorique ordinaire, l'Égypte est synonyme de péché.

Ligne 13: νικην... παρασχειν.

Ligne 14: ξενοδοχειτα, et remplacer Μαρθαν par Μαριαν qui seul offre un sens acceptable.

Ligne 15: cf. *Menées*, 25 déc. (édit. Venise, p. 223) : σήμερον ὁρᾶται σαρκὶ ὁ φύσει ἀόρατος... διὰ τοῦτο καὶ ἡμεῖς δοξολογοῦντες βοήσωμεν αὐτῷ... Σωτὴρ ἡμῶν, δόξα σοι.

Le croisillon marque le début d'une pièce; celle-ci avait sans doute sa place dans un ensemble liturgique, car on relève des traces d'écriture avant la première ligne. Le texte est souvent inintelligible; c'est P. Maas qui l'a remis sur pied. C'est une invocation aux chérubins et aux séraphins, aux chœurs des anges et des saints. Ensuite vient la louange de la sainte Trinité, des apôtres, de la vierge Marie, des prophètes et des martyrs. Cette pièce évoque le souvenir du *Te Deum*.

Papyrus, écriture cursive, VIIe siècle :

χα(ιρε) θεοδοκη ακαλια
ομα τον αγγελον
χα(ιρε) θεοδο(κη) τον προφυτ(ων)
τον κυρεκμα
χα(ιρε) και χαριτομενη
ο κυριος μετα σου
χα(ιρε) η δι αγγελου
την χαραν το(υ) κοσμο(υ) δεξαμε(νη)
☧α η δικουσα
τον ποιητην και κυρι(ον)
χα(ιρε) η αξιωθειας
γυν ημερα την χριστο(υ)

Bibl. — Fr.-G. Kenyon et H.-I. Bell, *Greek papyri in the Brit. Mus. Cat. with texts*, in-4°, t. III, London, 1907, p. 284, n. 1029; p. 285, n. 1029 v°; P. Maas, *Mittheilungen und Notizen. Ein frühbyzantinischen Kirchenlied aus Papyrus*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVII, 1908, p. 307-311, pl.; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends in ihrer Ueberlieferung*, in-8°, Paderborn, 1912, p. 218.

5° *Hymne.* — Leyde. Papyrus (ms. d'*Anastasy*, n. *8* b), dim. 0 m. 15 sur 0 m. 125 (cat. *Leemans*, *I*, *389*) :

ⲕⲥⲙⲁⲡⲁⲁⲧ ⲡⲭⲟⲉⲓⲥ
ⲡⲏⲟⲩⲧⲉ ⲡⲁ̄ⲧⲟⲕⲣⲁ-
ⲧⲱⲣ ⲡⲓⲱⲧ ⲉⲧⲥ ⲙⲁⲁ-
ⲧ ⲉⲧⲣⲙ ⲡϣⲏⲣⲉ ⲉⲧ-
5 ⲥ ⲙⲁⲁⲧ ⲡϣⲣⲉ[1] ⲉⲧ-
ⲥⲙⲁⲁⲧ ⲉⲣⲙ[2] ⲡⲓⲱⲧ
ⲡⲉⲡⲛⲁ ⲉⲧⲟⲩⲁϩ̄
ⲉⲧⲥⲙⲁⲁⲧ ⲡⲁⲓ ⲉⲧⲛⲩ
ⲉⲣⲟϥ ⲁⲩⲱ ⲡⲁⲧⲱⲁϩ̄[3]

[1] Lire ⲡϣⲏⲣⲉ. — [2] Lire ⲉⲧⲣⲙ. — [3] Lire ⲡⲁⲧϣⲁϩ̄.

10 ⲉⲧⲉϥϭⲟⲙ ⲙ̅ⲡ̅ ⲧⲉϥ-
ⲙⲛⲧⲛⲟⲩⲧⲉ ⲡⲉⲧ-
ⲥⲙⲁⲁⲧ ⲡⲉⲡⲧⲁϥ-
ⲧⲁⲙⲓⲉ ⲛⲕ[1] ⲡⲓⲙ ⲉⲡ-
ⲧ̅ⲡ̅ⲛⲟⲩ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲡⲓⲓ[2]
15 .....ⲡⲧⲁϥⲛⲁⲩ
ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲁⲛ.....
ⲛⲁ....ⲥⲉⲛ

« Béni sois-tu, Seigneur, Dieu tout-puissant, Père béni, qui es dans le Fils béni; Fils béni qui es dans le Père; le Saint-Esprit que nous voyons (? ou, qui vient à lui) et qui est sans changement (?) dans (?) son pouvoir et sa divinité; qui est béni; qui a tout créé, ce que nous voyons et ce que nous ne voyons pas (trad. W.-E. Crum).

Bibl. — W. Pleyte et P.-A.-A. Bœser, *Manuscrits coptes du musée d'antiq. des Pays-Bas à Leide, publ. d'après les ordres du gouvernement*, in-4°, Leyde, 1897, p. 481.

6° *Hymne.* — Leyde. Papyrus (ms. d'*Anastasy*, n. *11*) dimensions : 0 m. 156 sur 0 m. 115 (catal. *Leemans, I, 388*).

« Nous saurons (= connaîtrons) son entrée aux cieux et son siège (*litt.* asseoir) à la droite de la grandeur et l'obéissance (υποταγη) des anges. Nous verrons aussi son avènement glorieux, celui qu'ont signalé (συμαινειν) les anges dès le commencement tandis que les anges le chantent (υμνευειν) (trad. W.-E. Crum).

Bibl. — W. Pleyte et P.-A.-A. Bœser, *Manuscrits coptes du musée d'antiq. des Pays-Bas à Leide*, in-4°, Leyde, 1897, p. 480.

7° *Hymne.* — British Museum. Papyrus, fragment, dimensions : 0 m. 125 sur 0 m. 25, contenant trois textes au sujet desquels il est malaisé de rien préciser.

Premier texte : traite allégoriquement de « mon nouveau jardin, l'Église » où croissent les roses au doux parfum. « Mon bosquet est le Christ; les roses que j'ai plantées en ce lieu sont les véridiques évangiles. »

Deuxième texte : semble avoir trait à la découverte des ossements de saint Jean-Baptiste et d'Élisée : « Quand tu entreras dans ce désert (?) tu trouveras la tête qu'Hérode prit avec le cilice par-dessus, et la ceinture de cuir qui [s']attache autour (des reins). » La mention du « prophète Élie » n'est pas très claire.

Troisième texte : s'occupe du festin d'Hérode et d'Hérodiade (trad. W.-E. Crum).

Bibl. — W.-E. Crum, *Catal. of coptic manuscripts in the Brit. Mus.*, in-4°, London, 1905, p. 249, n. 519.

8° *Hymne.* — Papyrus (a fait partie de la collection de Wladimir de Bock) :

.....ἀββᾶ ανουφ τὸν ἐκ παρθ(ένου) τεχθέντα
Βαβυλων... κάμινος οἱ τρεῖς... παῖδες ἐν μέσῳ
τοῦ πυρὸς ψαλλον.... ὑμνοῦμεν
Ἀποτάσσεται (...τε) τοῦ κόσμου καὶ πλάνην
διαβόλου καθαίρεται (...τε) ἀββᾶ Ανουφ ὑμνοῦμεν

Νυμφηνμητεραν τοῦ θεοῦ πρὸς τὸν υἱὸν σου ου,
νύμφη μῆτερ αὐτοῦ θ... δυσώπησον ἐκ κινδύνων καὶ
σώσε (σαι) τὸν λαόν σου. καὶ ῥῦσαι τὰς ψυχὰς ἡμῶν.

μεγαλύνομέν σε· ὁ τῶν ὅλων ποιητής χριστὸς
ὁ θεὸς ἡμῶν μορφην δούλου λαβὼν ἐν τῇ μήτρα
σου παρθένῳ
Ἡμῖν ἐν βασάνος περον ἀββὰ ανουφ
Καὶ ὁμολογοῦντες τὸν χριστὸν καὶ θεὸν ἡ-
μῶν φωστῆρες ἐκλάμπει. τῇ μνήμη ν αβ
(ou τὴν μνήμην) βᾶ ανουφ, πρέσβευε ὑπὲρ ἡ-
μων. τὸν χριστὸν ἱκέτευσον ἐν...
εὐφραίνεσθε δικαιοι
πλ παν, ἀγάλλοντες μνήμην τῶν ἁγίων δι-
καιοι κληρονο...

Abbas Anouph?... qui est né d'une vierge.

Babylone... fournaise, les trois... jeunes gens au milieu du feu, chant... des hymnes.

Nous (les) glorifions. Il se détache du monde et se purifie (écarte de lui) des tromperies du diable, l'abbas (d')Anouph. Nous (le) glorifions.

O vierge Mère de Dieu (mène) à ton fils... des dangers et sauve ton peuple, et délivre nos âmes.

Ou bien : Vers ton Fils... et de sauver ton peuple et de délivrer nos âmes des dangers.

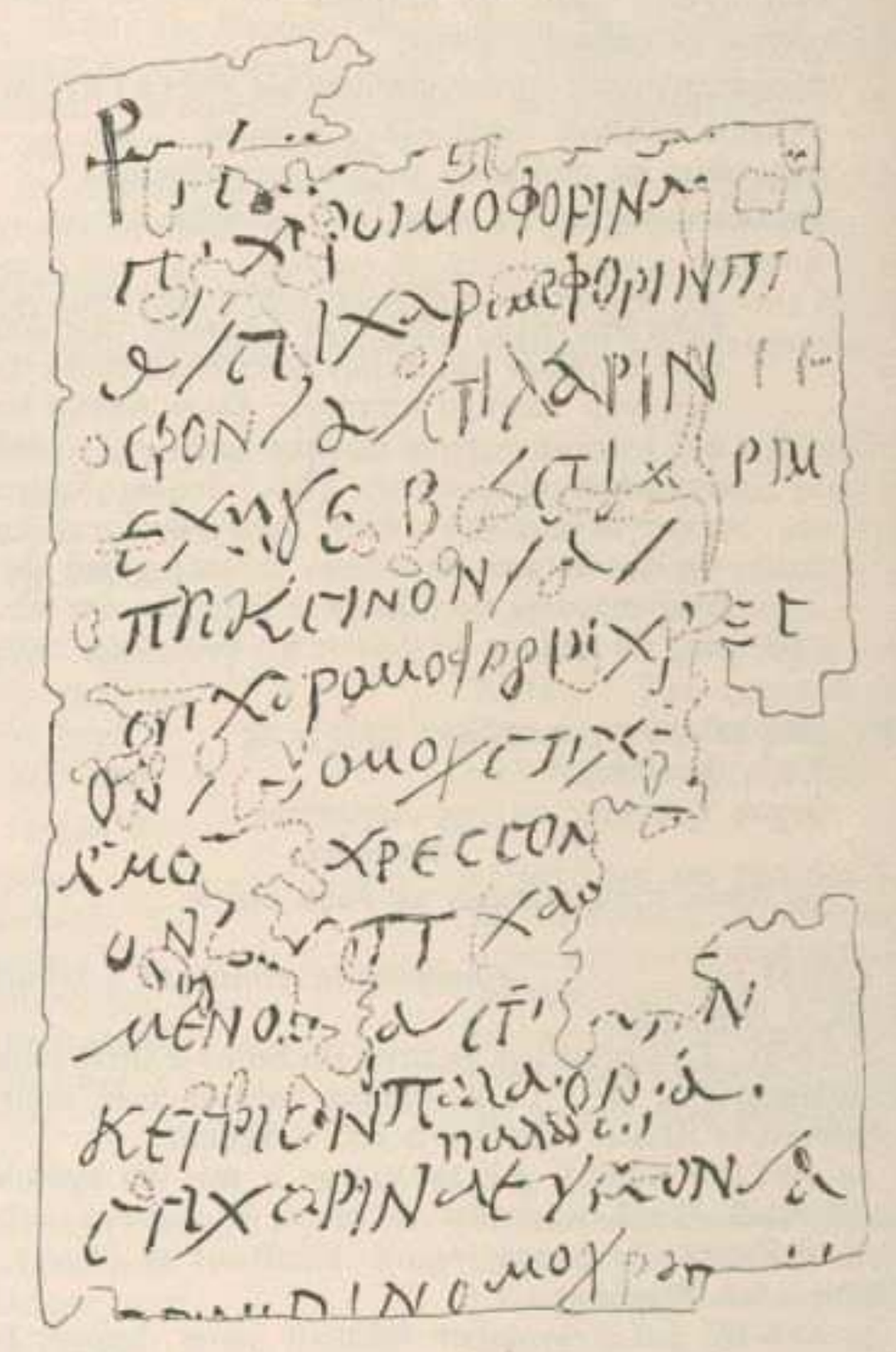

9691. — Fragment de papyrus. Inventaire d'un monastère. D'après *Byzantinische- neugriechische Jahrbücher*, t. I, 1920, p. 144.

Nous te magnifions, Créateur de toutes choses, Christ notre Dieu, qui as pris la forme d'esclave dans (le sein de) ta mère vierge.

A nous, dans les épreuves, ô père d'Anouph.

En confessant (celui qui est) le Christ et notre Dieu, des flambeaux, brille à la mémoire de l'abbé Anouph. Intercède pour nous. Le Christ, supplie-(le) dans...

Réjouissez-vous, justes.

honorant (ou vous réjouissant de) la mémoire des saints Justes...

Bibl. — B. Turaiev, *K. istorii gretcheskago perioda v verchneegipetskom boguslugenii*, dans *Byzantina kronika* (bull. de l'Acad. impér. des sciences de Saint-Pétersbourg), t. VII, 1900, p. 430.

XXIII. Inventaires. — 1° *Inventaire d'une église.* — Papyrus rédigé par l'archidiacre Élie et contenant l'inventaire du mobilier de l'église confiée à la vigilance du prêtre et économe Jean, v^e-vi^e siècle (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot Inventaire, col. 1414-1415).

2° *Inventaire d'une église.* — Papyrus concernant probablement l'église de Saint-Théodore à Ashmou-

[1] Lire ⲡⲕⲁ. — [2] Lire ⲧⲡⲛⲁⲩ ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲡⲓⲓ.

nein (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INVENTAIRE, col. 1410-1414).

3° *Inventaire d'un monastère.* — Ce fragment de papyrus rapporté d'Égypte a fait partie de la collection privée de Julius Kurth qui le fit connaître dans son livre intitulé *Die Mosaïken von Ravenna* (1901; 2e édit., 1912, p. 264 sq.), et dans le journal *Die Saalburg* (1914, n. 30-31, p. 496, fig. 3), où nul ne se serait guère avisé d'aller le chercher; enfin il l'a fait connaître sous le titre : *Ein Stück Klosterinventar auf einem byzantinischen Papyrus*, dans *Byzantinisch-neugriechische Jahrbücher*, t. I, 1920, p. 142-147 (fig. 9691). C'est l'inventaire de la sacristie d'un monastère, pour les vêtements :

☩ περι [
στιχαρομοφοριν λ[
/α/στιχαρομοφοριν π[
σιον /α/ στιχαριν
5 εχηγε /β/ στιχαριν
πηκσινον /α/
στιχαρομοφοριν χρ[ε]σσ-
ον /α/ ομοΧ στιχα[
αρμεν[ον] χρεσσον π[
10 ον /α/ στιχαρ[
μενον'/α/ στι[χᾶ]ριν
κετριον παλαιον /α[
στιχαριν λευκον παλα[ι]ον /α
στιχ]αριν ομοΧ ραπ[το]ν
15 [παλαιον /α/?]

Voici la transcription du texte et la traduction :

☩ περι [στιχαρίων?]
στιχαρωμοφόριον λ[ευκὸν?] /α/
στιχαρωμοφόριον π[ράσιον /α/
στιχαρίω... εχηγε /β/
στιχαρίον πυξίνεον /α/
στιχαρωμοφόριον χρυσοῦν /α/
ὁμοίως στιχά[ριον] ἄρμεν[ον]χρυ-
σοῦν π[αλαι]ὸν /α/
στιχάρ[ιον ἄρ]μενον /α/
στι[χά]ριον κίτρινον παλαιὸν /α/
στιχάριον λευκὸν παλαιὸν /α/
στιχάριον ὁμοιως ῥαπ[τὸν παλαιὸν /α/.]

Dans le vestiaire liturgique des Grecs on donne le nom de *sticharion* à un vêtement analogue à l'aube dont nous faisons usage en Occident; quant à l'*omophorion* c'est le nom que prend le pallium chez les Grecs.

Nous avons ici une notice d'un vestiaire à l'article des aubes qui sont assez nombreuses et de couleurs variées : blanche 1; verte 1; ....2; couleur de buis 1; dorée 1; dorée 1; couleur de citron 1; blanche 1; mouchetée 1.

Il se pourrait que ces diverses couleurs se rapportassent à la broderie des *sticharia*.

XXIV. INVOCATIONS. — 1° *Invocation.* — Papyrus, sans indication de provenance, dimensions : 0 m. 65 sur 0 m. 06, écriture onciale, vers le VIe siècle, musée du Caire :

+ Αγιος κυριος ζαβαωτ

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Greek papyri*, in-fol., Oxford, 1903, p. 55, n. 10434.

2° *Invocation.* — Papyrus, cinq fragments en large cursive du Ve ou VIe siècle; dimensions du fragment *a* (0 m. 208 sur 0 m. 075), ces fragments contiennent dix-neuf lignes incomplètes, les fragments *b*, *c*, *d*, *e*, ont été rapprochés maladroitement (musée du Caire).

Prière chrétienne adressée aux saints, aux évangélistes, aux prophètes, etc.

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Greek papyri*, p. 51, n. 10395.

3° *Invocation.* — Papyrus d'Oxyrhynque, dimensions 0 m. 061 sur 0 m. 122, écriture maladroite, en travers du sens des fibres; au recto les quatre premières lignes d'une liste de χλανίδια; au verso cette prière du Ve siècle :

Κύ(ριε) θ(ε)έ μου καὶ ὑ ἐρπίς μου
ὕψε Θέκλα καὶ τοῖς τέκνοις
αὐτῆ<ς>, ὕψε Ἄννηα καὶ τῆς δού-
λης αὐτης, ὕψε Ἀπφοῦς, ὕψε Σα-
καύων, ὕψε Διωνυσίου καὶ τῶν
τέκνον αὐτοῦ, ὕψε Ἑλλαδίου, ὕψε
Πτολεμέου, ὕψε κατ' ὄνομα.

Ligne 1: ἡ ἐλπις; *ligne 2:* ὕψαι Θέκλαν; *ligne 3:* Ἄνναν; *ligne 4:* Σακάωνα.

« O Seigneur, mon Dieu et mon espérance, veille sur Thècle et ses enfants, veille sur Anne et sa servante, veille sur Apphores, veille sur Sakaon, veille sur Denis et ses enfants, veille sur Hellade, veille sur Ptolémée, veille sur chacun d'eux. »

Bibl. — A.-S. Hunt, *The Oxyrh. papyri*, VIIe part., in-8°, London, 1910, p. 212, n. 1059.

XXV. LETTRES CHRÉTIENNES. — Ce sujet a été déjà traité dans le *Dictionnaire* (t. VIII, col. 2778-2794); en plus de la lettre du prêtre Psénosiris au prêtre Apollon (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 662-667) dont nous allons parler, voici quelques textes qui méritent de prendre place dans la collection déjà donnée :

1° *Arrien à son frère Paul.* — Provenance égyptienne, milieu du IIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2781, n. 3) :

[Χαίροις κύριέ μ]ου ἀσύν'κριτε ἄδελφε Παῦλε (,)
['Α]ρριαν[ό]ς σε προ[σ]αγορεύωι [.]
[Εὐχό]μενός σοι τὰ ἐν βίῳ κάλ[λι]στα ὑπαρχθῆναι
[διὰ.]μηνιβου ἐρχομένου πρ[ὸ]ς ὑμᾶς ἀναγ'
[κέον ἡγη]σάμην προσαγορεῦσειαι (σὲ) ἅμα τῷ [κυρίωι
[πατ]ρὶ ἡμῶν καὶ νῦν ὑπομημνήκω ὑμᾶς
[περὶ?] τῆς γυ' ἵνα ἐνθάδε μή ἐνοχλούμε
[θα..] 'Ηρακλείδης γὰρ οὐ δύναιται ἀπαντῆσαι
[πρὸς σέ]...[..]γὰρ ὀνομάσθη εἰς τὴν βουλήν
[....].ρ μή τι οὖν...ε...[....].β.... ρ ασ.
[...]. ησας..... ἀλλὰ καὶ τὸ γαρέλεον μοι πεμ
[ψο]ν οἷον ἢν δοκιμάσης κολὸν εἶναι
['Η δὲ κ]υρία τεκοῦσα ἡμῶν ὁλοκληροῦσα
[προ]σαγορεύι ὑμᾶς ἅμα ταῖς συμβίοις
[ὑμῶ]ν καὶ τοῖς γλυκυτάτοις τέκν[οις]
[μετὰ?τ]ῶν ἀδελφῶν καὶ πάντες οἱ ἡμέτ[ε]
[ροι] Προσαγόρευε τὸν ἀδελφὸν ἡμῖν
[....] ένην καὶ τον..ην. Σὲ οἱ ἡμέ
[τεροι] πάντες προ[σ]αγ[ο]ρ[ε]ύουσιν. 'Ερρῶσθαι
σε εὔχομαι ὁλοκλη
[ρω]ς ἐν κ(υρί)ῳ.

Traduction : Salut, monsieur mon excellent frère Paul, moi, Arrien, je vous salue. En vous offrant les meilleurs vœux pour votre vie, je pense qu'il est indispensable de vous saluer par ... menibe, qui s'en va chez vous, ainsi que monsieur votre père. N'oubliez pas l'affaire de la (gymnasiarchie), autrement elle nous causerait ici beaucoup d'ennuis; car Héraclidès ne peut entrer en fonction, puisque sa nomination à la municipalité est indue et il est à craindre qu'il ne soit écrasé par la fonction.

« Mais envoyez-moi aussi la sauce au poisson à l'huile qui, à votre avis, est de bonne qualité.

« Madame notre mère se porte bien, elle vous salue ainsi que nos femmes et vos tendres enfants, les frères et toute la famille. Saluez mon frère (Diog)ène et Don(ac)é. A vous les saluts de nous tous. C'est mon vœu que vous vous porterez complètement bien. Dans le Seigneur ».

Bibl. — E. Rabel, *Abhandlungen der kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philos.-hist. Klasse*, nouv. sér., t. XVI, n. 3; *Papyrusurkunden der öffentlichen Bibl. der Universität zu Basel*, in-8°, Berlin, 1917, p. 64 sq.; G. Ghedini, dans *Aegyptus*, t. II, 1921, p. 100; le même, *Lettere crist. dei papiri greci del III e IV secolo*, Milano, 1923, p. 58-64, n. 3; C. Wessely, *Les plus anc. monum. du christianisme sur papyrus*, dans *P. O.*, t. XVIII, 1924, p. 380-383.

2° *Un chrétien de Rome à ses frères du nome d'Arsinoë.* — Provenance romaine, entre 265 et 281 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2782-2783).

Au-dessus de la deuxième colonne, trois lignes d'écriture onciale du IIIe-IVe siècle, un passage de l'Épître aux Hébreux (I, 1).

Au verso, le début de la Genèse dans les versions des Septante et d'Aquila.

3° *Justin à Paphnuce.* — Provenance inconnue, première moitié du IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2788-2789, n. 25).

4° *Titianos à sa sœur.* — Provenance égyptienne, fin du IIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2783-2784, n. 6).

5° *Sotas à Demetrianus.* — Provenance égyptienne, IIIe-IVe siècle. On peut rapprocher cette lettre adressée par Sotas à son fils spirituel Demetrianus, de ce que nous avons dit au sujet des lettres de direction spirituelle (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DIRECTION), mais nous voyons ici que Sotas fait marcher de pair le spirituel et le temporel; il s'agit de dispositions relatives à l'aliénation d'un terrain que le fils spirituel veut offrir peut-être dans une intention religieuse :

Χα[ῖ]ρε (.) ἱερ[ὲ υἱὲ]
Δημητρι[ανε (.) Σώτας]
σε προ[σαγορεύω]
τὸ κοινόν.. [.....]
5 εὔδηλον καὶ τὸ κοι[νὸ]
σωτήριον ἡμῶν [...]
ταῦτα γάρ ἐστιν τὰ ἐ[ν τῇ]
θείᾳ προνοίᾳ (.) εἰ οὖν ἔ
κρεινας κατὰ τὸ παλ[αιὸν
10 ἔθος δοῦναι τὴν ἄρ[α]υ-
ραν τῷ τόπῳ (,) ποίησον
αὐτὴν ἀφωρισθῆναι
ἵνα χρήσωνται (,) κ[α]ὶ ὡς
ἐὰν κρείνῃς περὶ τοῦ ἔ[ρ]γ[ου
15 θάρρει (.) πάντας τ[ο]ὺ[ς
ἐν τῷ οἴκῳ σου ἅπαντ[ας
προσαγόρευε (.) ἐρρῶ-
σθαι ὑμᾶς εὔχομαι
τῷ θεῷ διὰ παντὸς
20 καὶ ἐν παντί (.)

Verso : τῷ ἱερῷ υ[ἱ]ῷ μ[ο]υ Δημητριανῷ π(αρᾶ) [Σώτου

« Salut, saint fils Demetrianus. Moi, Sotas, je vous salue. La claire lumière de nous tous et notre salut est en Jésus-Christ. C'est dans la providence de Dieu. Si vous êtes décidé à donner, suivant l'ancienne coutume, l'acre de terre aux habitants du lieu, faites-le aliéner pour qu'ils l'exploitent; et quoi que vous décidiez dans l'affaire, ayez courage! Salut à toutes les personnes de la maison, à toutes. Je prie Dieu toujours et en toute situation pour que vous vous portiez bien. » A mon saint fils Demetrianus, lettre de Sotas. »

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Oxyrh. papyri*, t. XII, 1916, p. 249, n. 1492; G. Ghedini, *Lettere*, p. 123-128, n. 12; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, p. 385-386.

6° *Sotas à Pierre, son confrère.* — Provenance égyptienne, IIIe-IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2785, n. 13).

7° *Une dame à son Père spirituel.* — Provenance égyptienne, IIIe-IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2785, n. 14).

8° *Une malade S... à...* — Provenance égyptienne, IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2790, n. 33).

9° *A Théodote de Laodicée.* — Provenance égyptienne, IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2790, n. 34).

10° *Apollonios au diacre Étienne.* — Provenance égyptienne, IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2788, n. 24). Papyrus du musée de Giessen, n. *126* de l'inventaire; hauteur 0 m. 26, largeur 0 m. 08, écriture cursive. La pièce vient de la Grande Oasis, elle porte au recto les copies de plusieurs quittances adressées à Gélase, chef du bureau des impôts du district, écrites en 309. Ce papyrus fut ensuite débité en plusieurs morceaux, celui du milieu portait au verso le texte qu'on va lire :

Ἀπ[.....].. Στεφάνῳ
δι[ακόνῳ ἀγ]απητῷ υἱῷ
[ἐν κῳ χαίρειν (.) Π]ροηγοῦ-
μ[ενος πολλά σ]ε ἀσπάζο-
5 μα[ι καὶ τὸν ἀδ]ελφόν σου
Ἱέ[ρακα πάντω]ς (·) Ἀναγκαί-
ω[ς δὲ γράφω σοι ὅ]πως ταχέως
ἡ[μᾶς καταλ]αβε πρὸ τοῦ
ε.[..... Ἔ]νεγκον δέ μου
10 ἐρχόμ[ε]νος τὰς τρις λίτρας
τῶν σιππίων καὶ τὰ ἀργύ-
ρια ἀπὸ [το]ῦ παστοφόρου
δέξαι καὶ ἀγόρασόν μοι
αὐτὰ ἐν πορφύραις (.) Ὁ ἀδελ-
15 φός σου Ἱέραξ δέδωκεν
Θεοδώρῳ Ἱέρακος κολό-
βιον ἵνα πωλήσῃ (.) Ἐὰν οὖν
δ<έ>ῃ σοι (,) αὐτὸ ἢ τὴν τιμὴν
ἀγόρασον αὐτοῦ ἐν πορφύ-
20 ραις (.) Ἔνεγκον δὲ τὸν
ἀδελφόν σου Ἱέρακα σὺν
σοί (.) ἀλλὰ πάντως ταχέ-
ως ἡμᾶς κατάλαβε (.)
Ἐρρῶσθαί σε ἐν κῳ
25 εὔχομαι τέκνον
ἀγαπητε πολλοῖς
χρόνοις [.]
Ἀσπάζομαι πολλὰ τὸν
ἀδελφ[ὸ]ν Σινέα καὶ τὸν
30 υ[ἱὸ]ν α[ὐ]τοῦ καὶ Ταχοῦ-
μ[ι]ν τὴν ἀδελφὴν αὐ-
[το]ῦ μετὰ τῶν τέκνων
αὐτῆς (·) ὑποπτεύω δὲ ὅτι
πρὶν τοῦ ἐμὲ ἐλθεῖν εἰς
35 Ὄασιν ἐκι προσεγένε-
το. ισαρημι... οὐκ ἐπε-
.ρ...ν αὐτούς (.)

Écriture à travers la marge de gauche :

Τὸν ἀδελφὸν Ὠριγένην π[ο]λλὰ ἀσπάζομαι γεν.....
Ἱέρακα καὶ Σινέα
εκ...ι...ευρ[..]
καὶ....ος τὰ ἀργύρια α.. θε... αυ....

« Ap[olloni]us salue son cher fils en Dieu, le diacre Étienne. Je commence en offrant beaucoup de saluts à vous et à votre frère Hiérax à tous égards. Je dois vous écrire que vous avez à me rencontrer vite avant que... Venez, apportez-moi 3 livres d'étoupe, recevez l'argent du pastophore et achetez-moi pour cela de la pourpre. Votre frère Hiérax a donné à Théodore un colobion à vendre. Donc, si vous en avez besoin, achetez-le ou échangez sa valeur en pourpre. Amenez avec vous votre frère Hiérax, mais hâtez-vous de nous rencontrer. Portez-vous bien dans le Seigneur, cher enfant, longtemps, c'est mon vœu. Je salue vivement le frère Sineus et son fils Takhaumis, sa sœur et ses

enfants. Je pense qu'avant mon arrivée dans l'Oasis il y arrivait...

« Je salue vivement le frère Origène... Hiérax, Sineus...

Bibl. — G.-M. Meyer, dans *Griechische Papyri zu Giessen*, t. I, Leipzig, 1910, n. 103; G. Ghedini, *Lettere*, p. 172-178, n. 24; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, p. 391-393.

11° *Boethos, fils d'Achillion, à ses amis.* — Provenance égyptienne, début du IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2786, n. 18).

12° *Nil à Apollonios.* — Provenance égyptienne, milieu du IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2787, n. 21) :

Κυρίῳ ἀδελφῷ Ἀπολλωνίῳ
Νεῖλος χαίρειν (.)
πρὸ μὲν πάντων εὔχομαί σοι
τὴν ὁλοκληρίαν παρὰ τῷ κῷ
θῷ (.) πᾶν ποίησον (,) ἀδελφέ (,)
δὸς τῷ ἀδελφῷ μου Ζακάωνι
πλακουντᾷ εἰς λόγον μου
ὡς τεσσαράκοντα τάλαντα (.)
καὶ δήλωσόν μοι δῶ τὰς ἴσας
ἐνταῦθα καὶ γενέσθω σοι
επι οι[.]νην[.]ο[....]ας ὁδοῦ
ἐπιδὴ οὐκ ἐδυνήθη μετ' αὐ-
τοῦ ἄξειν (.) ἀλλὰ μὴ ἀμελή-
σῃς, ἀδελφέ, ὡς εἰδὼς
τὴν ὀφίλειάν μου ἐνταῦθα (.)
ἐρρῶσθαί σε
εὔχομαι πολλοῖς
χρόνοις (,) κύριε μου (.)

Verso (adresse) :

Κυρίῳ ἀδελφῷ Ἀπολλωνίῳ Νεῖλος

« Nil salue son frère, le seigneur Apollonios.

« Que Notre-Seigneur Dieu vous donne en premier lieu une bonne santé, c'est mon vœu. Mon frère, donnez, je vous adjure, à mon frère Zakaon le confiseur, à mon compte, la somme de 40 talents environ et annoncez-moi si je dois verser la même somme ici; elle vous doit être un viatique... du... voyage. Mon frère, ne négligez pas cette affaire, car vous savez que je suis en dette ici. Portez-vous bien longtemps; c'est mon vœu, mon seigneur. »

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Oxyrh. papyri*, t. XII, n. 1495; G. Ghedini, *Lettere*, p. 159-161, n. 21; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, p. 394-395.

13° *Thonis à Héraclius.* — Provenance égyptienne, IIIe-IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2785-2786, n. 16).

14° *Le prêtre Léon à ses collègues.* — Provenance égyptienne, IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2787-2788, n. 22).

15° *Lettre du prêtre Psénosiris.* — Nous avons déjà étudié ce texte dans le *Dictionnaire* (t. IV, col. 662-667); ici nous nous contenterons d'en donner une courte notice.

Le papyrus *713* du British Museum [1] est devenu un document important pour l'histoire des persécutions. C'est une lettre adressée par le prêtre Psénosiris à son collègue le prêtre Apollon : Les νεκροτάφοι lui ont amené, dit-il, une certaine personne qualifiée de τὴν πολιτικήν, envoyée dans l'oasis par le gouverneur (διὰ τὴν ἡγεμονίαν). Psénosiris l'a confiée à ceux des νεκροτάφοι, qui sont bons et fidèles, καλοῖς καὶ πιστοῖς, jusqu'à l'arrivée de Neilos, fils de la voyageuse [2]. Psénosiris désigne par les mots ἐνθάδε εἰς τὸ ἔσω l'endroit où il se trouve, expression qui ne peut guère s'appliquer à Kysis, située à l'extrémité sud de l'oasis, mais qui peut désigner El-Kargeh (voir *Dictionn.*, t. XII, au mot Oasis). Apollon doit avoir habité Kysis. Le papyrus est bien la lettre expédiée elle-même.

Rien de particulièrement chrétien dans cette lettre. Le titre de πρεσβύτερος est antérieur au christianisme; les personnages emploient des formules épistolaires qui se retrouvent dans les épîtres de saint Paul, mais qui sont celles du temps. Les expressions comme ἀδελφός, ἀδελφὸς ἐκ κυρίῳ [3], peuvent, en Égypte, prêter à l'ambiguïté. Toutefois le ton général est chrétien [4]. Le sens du document dépend de celui que l'on donne à πολιτική et à πεμφθεῖσαν.

Les premiers éditeurs, Grenfell et Hunt avaient imprimé πολιτικήν, comme un nom commun et traduisaient « fille publique », ce qui est certainement hardi. G.-A. Deissmann fait de la première lettre une majuscule, il lit Πολιτική qui devient un nom propre [5]. Πεμφθεῖσαν, comme Grenfell et Hunt l'avaient suggéré, serait synonyme de ἐκπεμφθεῖσαν [6], et signifierait « déportée », « reléguée ». Les oasis sont connues comme lieu de déportation en Égypte, et Deissmann cite un grand nombre de témoignages qui prouvent que le bannissement et la déportation ont été une des formes de la persécution contre les chrétiens. Le document fait partie d'une série datée de 249 à 310, mais il n'est pas possible de préciser sa date : on trouve des exemples de déportation de chrétiens pendant toutes les persécutions (B.-P. Grenfell, A.-S. Hunt); Fr. Kenyon se prononce pour le IIIe siècle; U. Wilcken penche pour le IVe. Un premier point à retenir, c'est la présence de communautés chrétiennes dans les oasis.

Restait la question à résoudre de la personnalité de *Politiké*. Survint A. von Harnack, qui nia la présence de fossoyeur dans la Grande Oasis [7]. Eb. Nestle demanda pourquoi la présence de l'article τὴν devant Πολιτικὴν [8] et Deissmann lui répondit d'alerte façon [9]. Survint A. Dietrich et il s'agissait, paraît-il, non d'une déportée, mais d'un cadavre [10]; il est vrai que les papyrus de Kysis parlent plusieurs fois de transport de momies [11]. Cependant cette explication n'est pas soutenable [12]; de plus, il est étrange que la lettre ne contienne aucune allusion à un cadavre, tandis que πεμφθεῖσαν εἰς ὄασιν ὑπὸ τῆς ἡγεμονίας visent clairement une déportée [13]. M. Franchi proposa d'entendre πολιτική au sens de « coreligionnaire » ce qui ne relève que de la fantaisie [14]; ce fut G. Lumbroso qui donna la solution. Dans le papyrus de Tebtunis, n. *208*,

[1] B.-P. Grenfell, *Greek papyri*, t. II, p. 115, n. 73. — [2] Le texte fait partie de cette collection de papyrus qui furent mis dans le commerce vers 1890 et qui proviennent de la grande oasis d'El-Kargeh, plus spécialement de l'ancienne Kysis, aujourd'hui Doush-El Kalah ; ils furent publiés par Grenfell et Hunt, *op. cit.*, t. II, p. 104-125 et par H. Sayce, dans *Revue des études grecques*, t. VII, 1894, p. 300-304, celui-ci confondit Kysis avec Kusæ. — [3] Écrit ἐν κῷ. Ce fait a une certaine importance, car notre papyrus est plus ancien que tous les manuscrits de la Bible. — [4] Les premiers éditeurs n'en avaient pas douté. — [5] Il est vrai que le texte porte τὴν Πολιτικήν; cf. G.-A. Deissmann, *Ein Original-Dokument aus der Diocletianischen Christenverfolgung, Papyrus 713 des British Museum herausg. und erklärt*, in-8°, Tübingen, 1902, VII-36 p., 1 pl. — [6] Ἐκπέμπειν et πέμπειν, dans le *Code Justinien*, édit. Krüger, 1877, l. IX, tit. XLVII, lex 26 ; l'expression technique est ἐξορίζειν. — [7] *Theol. Literaturzeitung*, 1902, p. 205 sq. — [8] *Berl. philol. Wochenschrift*, t. XLII, 1902, p. 1287. — [9] G.-A. Deissmann, *Zum Briefe des Psenosiris*, dans *Theol. Literaturzeitung*, 1902, p. 364 ; *Der Artikel vor Personennamen*, dans *Berl. philol. Woch.*, t. XLVII, p. 1467. — [10] A. Dietrich, dans *Göttingische gelehrten Anzeiger*, 1903, p. 550-555. — [11] Cf. Grenfell et Hunt, *Oxyrh. papyri*, t. II, p. 77. — [12] G.-A. Deissmann, *Der Brief des Psenosiris*, dans *Studierstube*, t. I, déc. 1903. — [13] Les lignes 17-18 s'appliquent plutôt à une vivante : περὶ ὧν αὐτὴν πεποιήκασιν. — [14] P. Franchi de Cavalieri, *Una lettera dell'tempo della prosecuzione Diocleziane*, dans *Nuov. bull. di archeol. crist.*, t. VIII, 1902, p. 15-25.

il relève avec Wilcken l'opposition du mot πολιτικοί, désignant les Alexandrins, avec νομικοί, c'est-à-dire οἱ ἀπὸ τῆς Αἰγύπτου qui se lit dans un papyrus d'Oxyrhynque. Ce papyrus est daté de l'an 127 après Jésus-Christ, mais πολιτικὸς a gardé ce sens à l'époque chrétienne comme le prouve ce texte de Sozomène à propos des deux Macaire : ὁ μὲν Αἰγύπτως ὁ δὲ πολιτικός, ὡς ἀστὸς ὠνομάζετο, ἦν γαρ τῷ γένει Ἀλεξανδρεύς [1].

15° *Mélas à Sarapion et Silvanus.* — Nous ne quitterons pas le dossier des fossoyeurs de Kysis sans faire mention d'une autre pièce qui en fait partie et dont, comme nous l'avons dit déjà, on a essayé de conclure que Politiké était une défunte. Il a fallu renoncer à le soutenir, mais la lettre conserve son intérêt et nous donne un tarif d'embaumement de momie (voir ce mot) :

[Μέλας....] Σαραπίωνι καὶ Σιλβανῷ
[.....χ]αίρειν. ἀπέστιλα ὑμῖν
[διὰ τοῦ ν]εκροτάφου τὸ σῶμα τοῦ
[ἀδελφοῦ] Φιβίωνος καὶ ἐπλήρωσα
[αὐ]τὸν [το]ὺς μισθοὺς τῆς παρακομι
δῆς τοῦ σώματος ὄντας ἐν δραχμαῖς
τριακοσιαις τεσσαράκοντα παλαιοῦ
νομίσματος καὶ θαυμάζω πάνυ
[ὅτι] ἀλόγως ἀπέστητε μὴ ἄραντες
[τὸ σ]ῶμα τοῦ ἀδελφοῦ ὑμῶν ἀλλὰ
σ[υ]νλέξαντες ὅσα εἶχεν καὶ οὕτως
ἀπέστητε (.) καὶ ἐκ τούτου ἔμαθον
ὅτι οὐ χάριν τοῦ νεκροῦ ἀνήλθατε
ἀλλὰ χάριν τῶν σκευων αὐτοῦ (.)
φροντίσατε οὖν τὰ ἀναλωθέντα ἔτοι
μάσαι (.) ἔστι δὲ τὰ ἀναλώματα (.)

τιμ(ὴ) φαρμάκου παλ(αιαὶ) (δραχμαὶ)ξ
τιμ(ὴ) οἴνου τῇ πρώτῃ
ἡμέρᾳ χό(ες)β̄ παλ(αιαὶ) (δραχμαὶ)λβ̄
[ὑπ(ὲρ)] δαπάνης ἐν ψω
μίοις καὶ προσφαγίοις (δραχμαὶ) ις
[τ]ῷ νεκροτάφῳ εἰς το ὄρος
με[τ]ὰ τὸν γεγραμμένον
μισθόν (,) χο(ῦν) ἕνα (δραχμαὶ) κ
ἐλαίου χό(ες) β̄ (δραχμαὶ) ιβ̄
κρ[ι]θῆς (ἀρτάβη) α (δραχμαὶ) κ
τιμ(ὴ) σινδόνος (δραχμαὶ) κ
καὶ μισθοῦ ὡς πρόκ(ειται) (δραχμαὶ) τμ
(γίνεται) ἐπὶ τοῦ λ[όγο]υ τῆς
ὅλης δα[πά]νης παλαιοῦ
νομίσματος δραχμαὶ
πεντακόσιαι εἴκοσι
γί(νεται) (δραχμαὶ) φκ
[π]ᾶν οὖν ποιήσετε ὑπηρετῆσαι τὸν
μέλλοντα ἐνεγκ[εῖ]ν τὸ σῶμα
ἐν ψωμίοις καὶ [οἰ]ναρίῳ καὶ ἐλαίῳ
καὶ ὅσα δυνατὸν ὑ[μῖ]ν ἐστιν ἵνα μαρ
τυρήσῃ μοι (.) μη[δ]ὲν δὲ δωλῆτε
]ων...[....]μένων ἐν ἀργυρί[ῳ] διὰ τὸ ἐμὲ μ...[...]εν
]εδ.[.....]π.[...]και[...]τα.[....]...παχων κη
]πι..... ὑμᾶς ε[....] ἐρρῶσθ[αι ὑμᾶς εὔχομαι

Au verso l'adresse :

[Σαρ]απί[ωνι] καὶ
× Μέλας χι ( )
[Σι]λβανῷ ἀδελφοῖς
Φιβιωνος

(Trad. C. Wessely.)

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Greek papyri*, IIe sér., p. 121-123, n. LXXVII (Brit. Mus., n. *DCCXVII*); C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, 1907, p. 129-131.

17° *Kaor à Abinneos.* — Supplique d'un prêtre pour un déserteur, vers l'an 306 :

Τῷ δεσπότῃ μου καὶ ἀγαπητῷ
ἀδελφῷ Ἀβιννέῳ πραιπ(οσίτῳ)
Κάορ παπᾶς Ἑρμουπόλεως χαίρειν (.)
ἀσπάζομαι τὰ πεδία σου πολλά (.)
Γινώσκιν σε θέλω (,) κύριε (,)
π[ερὶ] Παύλω τοῦ στρατιοτη
περὶ τῆς φυγῆς συγχωρῆσε
αὐτοῦ τοῦτω τὸ ἅβαξ
ἐπειδὴ ἀσχολῶ ἐλθῖν προ
σεν αυτεημερε καὶ πάλειν
αμ μὴ παύσεται ἔρχεται
εἰς τὰς χεῖράς σου αλλω αβαξ
ἐρρῶσθαί σε εὐχο
μαι πολλοῖς χρό
νοις κύριε μου ἄδελφε (.)

« A Monsieur mon cher frère, le préfet Abinneos. Je vous salue, moi Kaor, prêtre d'Hermopolis. Je salue

Mélas offre son salut à Sarapion et Silvanus;
Je vous ai envoyé par le fossoyeur le cadavre
de votre frère Phibion, et je lui ai payé
les frais du transport du mort; cela fait
340 drachmes en vieil
argent;

mais je suis très surpris que vous
ayez abandonné l'affaire sans aucune
raison, que vous n'ayez pas eu soin du
corps mort de votre frère; que vous vous soyez, au contraire, emparés de tout ce qu'il avait
possédé et que vous l'ayez alors abandonné.
J'en tire la conclusion que le motif de votre empressement n'a pas été le soin de votre frère, mais
l'avidité de ses biens. Il vous faut donc en conséquence payer les dépenses dont voici la liste :
Pour les épices de l'embaumement 60 drachmes
pour le vin, le premier jour, 2 choés. 32 drachmes d'argent vieux
pour la nourriture, du
pain et des légumes. 16 drachmes
pour le fossoyeur à la montagne
outre son salaire qui est écrit
1 choun, 20 drachmes
de l'huile, 2 choés, 12 drachmes
un artabe d'orge, 20 drachmes
pour le linceul, 20 drachmes
pour le salaire susdit, 340 drachmes
cela fait pour le compte de toutes
les dépenses, en argent vieux,
520 drachmes

soit 520 drachmes
Il faut absolument que vous serviez à celui
qui portera le mort,
du pain, du vin et de l'huile
et tout ce qui est en votre pouvoir pour
qu'il m'en donne l'assurance. Il ne vous faut
pas tromper
28 du mois de Pachon...
portez-vous bien.

A Sarapion et
par Mélas.
à Silvanus, frères
de Phibion

mille fois tes petits enfants. Seigneur, en ce qui concerne le soldat Paul, pardonnez-lui sa désertion cette fois seulement. Je n'ai pas le temps de venir chez vous aujourd'hui. S'il ne cesse pas (de déserter?), il vient (pour « viendra ») dans tes mains une autre fois. Portez-vous bien, longtemps, seigneur frère. »

[1] *Hist. eccl.*, l. II, c. XIV.

Bibl. — Fr.-G. Kenyon, *Catalogue*, t. II, p. 299, n. 417, pl. CIII; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 350.

18° *Demetrios à Flavianus.* — Provenance Oxyrhynque, IVe siècle :

[Τῷ κυρίῳ] μου Φλαβιανῶι
[Δημήτ]ριος χαίρειν (.)
[ὡς ἐν ἄλ]λοις πλειστοις νῦν ἔτι μᾶλλον ἡ πρὸς σὲ
[τοῦ δεσπό]του θεοῦ γνῶσις ἀνεφάνη ἅπασιν [ἡμῖν
5 [ὥστε τὴν] κυρίαν ἀνασφῆλαι ἐκ τῆς καταλαβούσης
[αὐτὴν νόσ]ου, καὶ εἴη διὰ παντὸς ἡμᾶς χάριτας [ὁμο
[λογοῦντα]ς διατελεῖν (.) ὅτι ἡμῖν ἵλεως ἐγένετο
[καὶ ταῖς εὐ]χαῖς ἡμῶν ἐπένευσεν διασώσας ἡμῖν
[τὴν ἡμῶν] χυρίαν (.) ἐν γὰρ αὐτῇ πάντες τὰς [ἐλπίδας
10 [ἔχομεν.]συνγνώμην δέ (,) κύριέ μου (,) σχοίης [μοι
[καὶ εὔνους] ἀποδέξει με (,) εἰ καὶ ἐς τηλικαύτην [σε
[ἀγωνία]ν ἄκων ἐνέβαλον γράψας περὶ αὐτῆς ὅσα
[ἐκομίσω.] τὰ μὲν γὰρ πρῶτα ἐν θλίψει αὐτῆς
[πολλῇ οὖ]σης οὖν ὧν ἐν ἐμαυτῷ ἀπέστειλα
15 [Πλούταρχον]εἴ πως ἐκπαντὸς τρόπου δυνηθείης
[πρὸς ἡμᾶς] ἀφικέσθαι [,] τοῦτο τοῦ καθήκοντος
ἀπ[α]ι [τοῦντ]ος, ὡ[ς δὲ ἐπὶ τ]ὸ ῥᾷον ἔδοξεν [τετράφθαι (,)
ἕτερά σε γραμματα ἐπικαταλαβεῖν ἐσπούδασα διὰ
Εὐφροσύνου, ἵνα σε εὐθυμότερον καταστήσω (.)
20 Νὴ γὰρ τὴν σὴν σωτηρίαν (,) κύριέ μου (,) ἧς [μάλιστά
μοι μέλει (,) εἰ μὴ ἐπινόσως ἐσχήκει τὸ σωμάτιον
τότε ὁ υἱὸς Ἀθανάσιος (,) αὐτὸν ἂν ἀπέστειλα [πρὸς σὲ
ἅμα Πλουτάρχῳ (,) ἡνικα ἐβαρεῖτο τῇ νόσω (.) [νῦν δὲ
πῶς πλίονα γράψω περὶ αὐτῆς ἀπορῶ (,) ἔδοξεν
25 μὲν γὰρ ὡς προεῖπον ἀνεκτότερον ἐσχηκέναι ἀνακαθεσθεῖ
σα, νοσηλότερον δὲ ὅμως τὸ σωμάτιον ἔχει (.) παρα
μυθούμ[ε]θα δὲ αὐτὴν ἑκάστης ὥρας ἐκδεχόμε
νοι τὴν [σ]ὴν ἄφιξιν (.) ἐρρῶσθαί σε (,) κύριέ [μου (,)
διὰ παντὸς τῷ τῶν ὅλων
30 δεσπότῃ εὔχομαι (.)
φαρμουθι ς

Verso :

Φλαβιανῶι Δημήτριος.

« A mon seigneur Flavianus, salut de Demetrios.
« Comme déjà en beaucoup d'autres cas, la grâce du Seigneur Dieu à votre égard est maintenant plus claire encore pour nous tous, car l'épouse de notre maître est convalescente de sa maladie. Nous devons offrir toujours nos remerciements à Dieu parce qu'il nous a été propice et qu'il a exaucé nos prières, qu'il a sauvé la femme de notre maître. Car c'est en elle que nous avons fixé nos espoirs. Pardonnez-moi, mon maître, et agréez-moi avec bienveillance, si je vous ai causé malgré moi un désagrément par ma lettre relative à madame. Car, au premier moment, comme elle était dans une grande oppression — je perdais ma présence d'esprit — j'avais envoyé [Plutarque], [pour savoir] s'il serait possible que vous vinssiez ici chez nous; mais cela était inopportun. Quand madame sembla se mieux porter, je vous envoyai tout de suite une nouvelle lettre par Euphrosynos, pour accroître votre confiance. Car, par votre salut, mon maître, qui me tient au cœur, s'il n'avait pas été malade de son corps, j'aurais envoyé chez vous mon fils Athanase avec Plutarque, lorsqu'elle était malade. Maintenant je ne sais plus quoi écrire sur elle, car, comme je l'ai dit, il semble qu'elle se porte mieux et elle s'est levée, mais elle est encore malade de son corps. En attendant votre arrivée à chaque instant, nous la consolons. Portez-vous bien, mon seigneur. Je prie toujours Dieu, le maître de tout. Le 6 pharmouthi (2 avril).

« Demetrios à Flavianus. »

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrh. papyri*, t. VI, p. 939; U. Wilcken, *Chrestomathie*, p. 155, n. 128; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 351-352.

19° *Lettre festale.* — Ce papyrus appartient au Musée de Berlin, sous le n. *10677;* le rouleau fut acheté à Akhmîn en 1905, il mesure plus de 5 m.; c'est un précieux monument de la paléographie grecque onciale du commencement du VIIIe siècle, d'une onciale qui se rapproche de très près de ce type d'onciale grecque que l'on appelle le type copte. Comme l'original comporte encore onze colonnes il ne peut être question de le transcrire ou de le traduire ici; nous donnerons donc le bas de la neuvième colonne, avec la transcription de cette partie du texte (fig. 9692). Le rouleau a conservé son protocole, c'est-à-dire l'estampille de la fabrique officielle qui a fourni le papyrus, protocole rédigé en grec avec la traduction du grec en arabe : « Il n'y a de Dieu que le Dieu unique, Mahomet est l'apôtre de Dieu », puis le nom en arabe du gouverneur de l'Égypte. Ensuite vient l'adresse en mauvais état; on reconnaît le nom du prêtre à qui est expédiée la lettre épiscopale :

Γενναθίω πρωτοπρεσβυτέρῳ.

Voici la transcription du fragment dont nous donnons ici dix-huit lignes :

Οὐαὶ οἱ συνετοὶ ἐν ἑαυτοῖς καὶ ἐνώπιον ἑαυτῶν ἐπιστήμονες· παρ' ἡμῖν
δὲ ἀγαπητοὶ οὐχ οὕτως. Ἀλλὰ μετὰ πολλῆς τῆς παρρησίας πάντοτε λαλείσθω
270 τἀγαθὰ ἐκεῖνα τῶν θεηγόρων π(ατέ)ρων ἀκραινῆ δόγματα τὰ καταστρέφον-
τα μὲν τὴν τῶν δυσωνύμων αἱρετικῶν φάλαγγα, τὴν Χαλκηδονικήν
φημι δυστροπίαν καὶ τὴν Μανιχαϊκὴν τῶν Δοκητῶν φρενοβλάβειαν
οἰκοδομοῦντα δὲ τὰς ἁγίας ἐκκλησίας ἐν τῇ ὑγιαινούσῃ διδασκαλίᾳ, ἐν ᾗ
ὁ υ(ἱὸ)ς τοῦ θ(εο)ῦ καὶ λόγος εἷς ὢν καὶ πρὸ σαρκὸς καὶ μετὰ σαρκὸς ἴσος καὶ ὁμοούσιος
275 τῷ π(ατ)ρὶ συνομολογεῖται καὶ συνπροσκυνεῖται, καὶ τὸ πν(εῦμ)α τὸ ἅγιον συναρι-
θμεῖται καὶ συνλατρεύεται. Τούτοις δὲ ἅπασι καὶ τῶν λοιπῶν ἀρετῶν
τὴν ἐργασίαν συνδεσμεύσωμεν, ὅπως ταύτης τοὺς καρποὺς ἐν καιρῷ
ἀνταποδώσεως εὐσεβεῖς δρεψώμεθα. Μιμησώμεθα δὲ τοὺς παρειληφό-
τας τὰ πέντε καὶ τὰ δύο τάλαντα· ἐργασώμεθα τὰ δύο καλῶς, ἵνα καὶ τὰ πέντε
280 πιστευθῶμεν· διαθησόμεθα τὰ πεντε καλῶς, ἵνα καὶ πλειόνων ἀξιω-
θῶμεν. Μόνον νήψωμεν, μόνον ἐργασώμεθα, μόνον δείξωμεν
τῷ θ(ε)ῷ τὴν εὐγνωμοσύνην· εὐπρόσδεκτος γὰρ ὁ καιρός, πάσης ἐργασίας
εἰς σωτηρίαν ἡ ἡμέρα ἐστίν. Ἔργοις ἀγαθοῖς τὸν ἔλεον τοῦ θ(εο)ῦ ἑλκύσωμεν
νῦν μάλιστα παντων αὐτοῦ δεόμενοι καὶ τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἐξιλασκό-
μενοι· ὁρῶντες ἅπαντα τὸν κόσμον συμφοραῖς ἀλλεπαλλήλοις συνεχο-

L'usage des lettres festales, à Alexandrie, est bien connu, ne serait-ce que par celles que nous possédons de saint Athanase : nous avons ici l'exemplaire original d'une lettre festale, le premier original connu; il est vrai que B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt avaient publié déjà la finale d'une lettre festale [1], d'après un papyrus du British Museum, mais cette finale ne donnait pas une claire idée de ce que devait être un exemplaire authentique complet, ou bien peu s'en faut.

Celui dont nous donnons une reproduction est l'exemplaire adressé par le patriarche d'Alexandrie au couvent de Schenoudi, à Atripé, qui, après les communautés pakhômiennes de Tabennisi et de Peboou, était la plus importante communauté de la haute Égypte. Telle est du moins l'affirmation des éditeurs, qui n'ont pas jugé utile d'en apporter les preuves. Nous savons par Jean Cassien que les lettres festales étaient envoyées *per universas Aegypti Ecclesias*, d'où l'on notifiait la date de Pâques et le commencement du carême, *non solum per civitates omnes, sed etiam per universa monasteria*. Les éditeurs, C. Schmidt et W. Schubart, veulent que le πρωτοπρεσβυτερος, à qui notre exemplaire est adressé, soit le chef de la communauté d'Atripé; ils ne montrent pas que le titre de *protopresbuteros* ait été un titre monastique. J'ai signalé l'inscription copte d'un *Apa Theodosios monachos kai archediaconos* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3136), notez la mention expresse de la profession de moine, pareille mention manque à l'adresse de la lettre festale. Quant à la date, le protocole nous a déjà avertis qu'il faut la placer au temps de la domination arabe en Égypte, c'est-à-dire après la prise d'Alexandrie en 643; la fabrique de papyrus qui appartenait à l'administration impériale des finances, a passé aux mains des nouveaux maîtres; nous sommes à un moment de transition, le protocole est bilingue, grec et arabe, tandis que passé 733 il aurait été rédigé en arabe. Notre lettre festale est donc à placer entre 693 et 733. Or, elle notifie que le dimanche de Pâques tombe le 16 avril, ce qui ne se vérifie que dans les années 713, 719, 724, c'est-à-dire du temps où Alexandre II (702-729) est patriarche d'Alexandrie. Comme les premières lignes de la lettre festale manquent, comme elle n'a pas de signature à la fin, nous ne connaissons l'auteur que par ces inductions.

La lettre festale d'Alexandre fait, çà et là, allusion aux malheurs du temps, sans qu'on puisse avec précision reconnaître de quel temps et de quels malheurs il s'agit. Elle renferme des exhortations à la pénitence, à la mortification qui n'ont pas davantage de date. Les considérations théologiques y sont de plus d'intérêt, pour autant qu'elles ne sont pas orthodoxes. L'auteur énonce que la Trinité n'a pas été accrue par l'incarnation, car celui qui est υἱὸς καὶ κύριος reste εἷς, même après avoir assumé la σαρξ, laquelle est divinisée en s'unissant au λόγος; l'erreur est de croire que le υἱός après cette ἕνωσις soit ἐν δύο φύσεσιν. Le même auteur en a contre ceux qu'il qualifie de docètes; si le corps du Sauveur uni à la divinité est ἀπαθές et ἄφθαρτον, la rédemption n'est plus qu'une ombre. A l'appui de ses thèses, il apporte des citations. La première est prise de la lettre du pape Félix à Maxime, évêque d'Alexandrie [2], et elle est amenée par l'annonce que voici : « Que comparaisse parmi les premiers et divins (θείων est-il une restitution sûre?) hommes le Père digne et très illustre Félix, qui a été le très saint évêque de la sainte Église des Romains... » La seconde citation est prise à la lettre du pape Jules à Prosdokios [3] : « Jules fait saint archipasteur (ἀρχιποιμήν) de cette même chaire apostolique. » La troisième est prise au traité des *Noms divins* de Denis l'Aréopagite : « Le très sage et apostolique hiérarque Denis l'Aréopagite, qui a occupé le trône épiscopal d'Athènes. » La quatrième, au *De incarnatione Verbi* de saint Athanase : « Qui a illustré apostoliquement ce trône de chez nous. » La dernière, aux *Thesauri* de saint Cyrille :

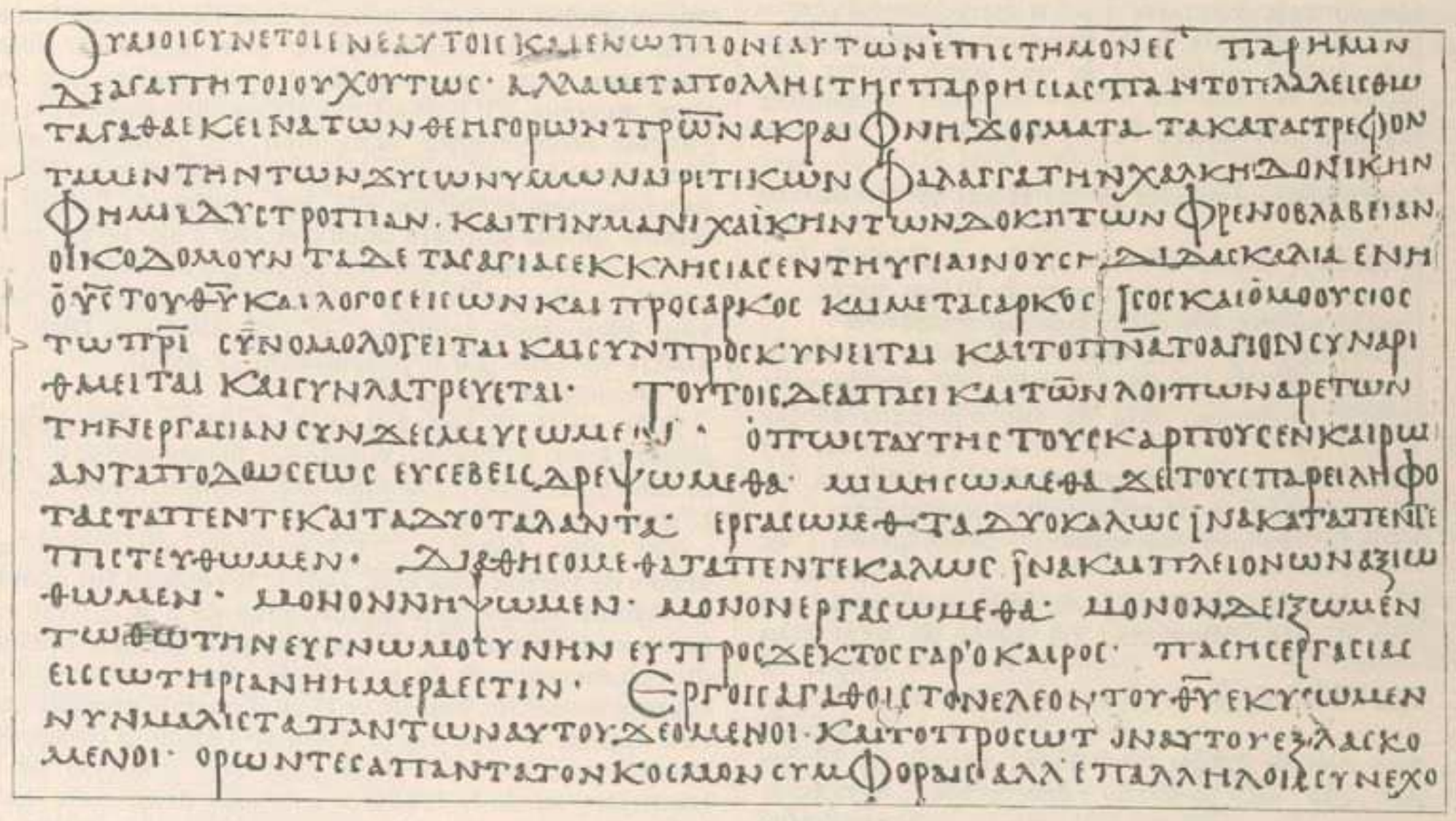

9692. — Lettre pascale d'Alexandre d'Alexandrie. Musée de Berlin, *10677*.
D'après W. Schmidt et W. Schubart, *Altchristliche Texte*, 1910, pl. II, dans *Berliner Klassikertexte*, t. VI.

[1] B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Greek papyri*, t. II, Oxford, 1897, p. 163, n. 112. — [2] Lettre citée déjà par saint Cyrille dans son *Apol. pro XII capit. adv. Orientales*, et encore dans les actes du concile d'Éphèse de 431. — [3] Lettre déjà citée par Cyrille, dans son *Apol. pro XII capit. adv. Orientales*, et par le même concile.

« Ce maître rigoureux des dogmes. » Que Dieu préserve les fidèles des malheureux qui sèment les épines et qui lancent des traits empoisonnés! Qu'ils gardent la saine doctrine des Pères, c'est à savoir que le Christ est un, qu'une est sa nature incarnée, une son hypostase, une son énergie théandrique, une sa volonté. Voilà la bonne doctrine, et non pas celle des odieux hérétiques, « je veux dire la malignité chalcédonienne et la perfidie manichéenne des docètes ». On voit que la saine doctrine est ici le monophysisme et que le patriarche d'Alexandrie argumente contre le concile de Chalcédoine, et aussi contre les aphtardocètes du VIe siècle; il est en cela fidèle au monophysisme sévérien.

Cette lettre festale témoigne que les théologiens d'Alexandrie, au début du VIIIe siècle, sous le régime arabe, gardaient toute leur verdeur, comme aussi bien la chrétienté grecque d'Égypte gardait ses usages d'antan. Le dispositif de la lettre est à signaler : « Nous commencerons la sainte quarantaine des jeûnes, qui est de huit semaines, le 26 du mois de Méchir, selon les Égyptiens, qui est du X des calendes de mars selon les Romains, soit le 20 février. La semaine de la Pâque salutaire le 15 du mois de Pharmouthi selon les Égyptiens, qui est le IV des ides d'avril selon les Romains, soit le 10 avril. Nous cesserons les saints jours le soir venu du samedi, le 20 du même mois de Pharmouthi selon les Égyptiens, le XVII des calendes de mai selon les Romains, soit le 15 avril. Et nous entrerons en fête, l'ouverture du saint dimanche le 21 du même mois de Pharmouthi », etc. Il est à noter que la sainte quarantaine, y incluse la semaine sainte, compte huit semaines pleines; elle commence à la Sexagésime. La lettre se termine par une doxologie et par une formule archaïque de salut : « Embrassez-vous les uns les autres dans le saint baiser. » Enfin, vient un second salut, une sorte de seing : « Portez-vous bien dans le Seigneur, je prie votre εὔτεκνον amie du Christ et spirituelle », le mot εὔτεκνον désigne la qualité de fils du destinataire de la lettre par rapport au père qui l'envoie.

Bibl. — C. Schmidt et W. Schubart, *Altchristliche Texte*, t. VI, des *Berliner Klassikertexte*, Berlin, 1910, p. 55-109, pl. I-II; cf. P. Batiffol, dans *Bull. d'anc. litt. et d'archéol. chrét.*, t. I, 1911, p. 221-223.

XXVI. Litanie. — Papyrus sommairement décrits de la manière suivante : « Un fragment liturgique important nous donne de longues litanies bilingues, grecques et coptes, déjà connues en partie par un *Codex Borgianus*. Parmi d'autres feuillets liturgiques, il y en a plusieurs qui contiennent des cantiques rythmés encore inconnus. » Ces textes étaient destinés à être publiés dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*.

Bibl. — Seymour de Ricci, *Lettre*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1906, p. 211.

Litanie. — Papyrus, un feuillet dont la partie supérieure manque; dimensions : 0 m. 40 sur 0 m. 47. Le texte, disposé sur une colonne, est écrit de chaque côté. Écriture régulière, sans ligatures, offrant la plus grande ressemblance avec un texte de l'année 1003, dans H. Hyvernat, *Album de paléographie copte*, pl. X. Les fibres et l'écriture sont à angle droit.

Quoique concernant l'Église copte, le texte est grec. Il semble mentionner ou s'adresser tour à tour à Dieu, à la Vierge, aux apôtres et à la hiérarchie ecclésiastique, commençant avec le patriarche Chaël (probablement le cinquante-sixième patriarche, 881-909), nommant ensuite Victor, l'évêque d'Arsinoë, puis le clergé inférieur. La raison de cette énumération n'est pas évidente; la forme suivant laquelle les articles sont disposés nous interdit d'y voir un diptyque. Les textes au recto et au verso ne semblent pas se faire suite, mais le grec est si corrompu que le déchiffrement en est impossible

Recto : en tête un titre, semble-t-il :... ΕΝΙΝΓΕΝCΕ, suivi de vingt articles commençant chacun, sauf le dernier, par le mot ΚΑΛΟC et finissant par CYNINΓΕΝCΕ ou bien CYNIN. Cette abréviation est rare et d'une explication difficile. M. W.-C. Crum propose de lire συ (ou σε) νῦν, qui se rencontre parfois dans les manuscrits de Leyde et ensuite viendrait le verbe γίνομαι. P. Horner croit trouver dans ce sigle une abréviation pour καὶ νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας. Entre ces mots se lisent des noms et des titres au génitif suivis chacun du sigle //.

ιυ χ]υ
αγ...πνι των απανσινσε
αγιας μονης καθολικης του εκκλησια
μεφακακου του θυσιαστηριον
αγιας θεοδοκε κε ειπαρθενου Μαριας
τεκατηω αποστολου ιυ χυ του θυ
αγια αββα χαλη οσιωτατου περ περ [1]
κυρις αββα Βικτ ωσιωτατου πρς ημων
ο θς πρεστ συνεμπνσε
θεωφιλεστ διακονου
θεωμεστατου [2] υποδιακονου
ευσεβεστ/αναγνοστης
Φιλοπρονου ιρουψαλτ/
φιλουχριστ/ λαον σου συ χυ υς θυ
κυρις αββα Βικτ/ κλαειστατου [3] επισκοπου απο της [πολεος Αρσινωη
κυρις αββα Βικτ/ νυμφικου του θυσιαστηριον
κυρις αββα Βικτ/ ο τριστεκατηω αποστ/
κυρις αββα Βικτ/ βοηθησον χηρα ς ορφανον
πολεος χρονις εν ιρηνης χρονις

Au verso les fibres du papyrus sont parallèles à l'écriture. On trouve onze articles dont le premier mot est χερις (une fois χερε) et le dernier πολλα (une fois à la dernière ligne πολλα τα ετι). Entre ces *incipit* et ces *desinit* on lit les noms suivants :

αββα Χαλη αρχιερεα απο της π[ολεως Αλε]ξανδρια
αββα Βικτ/ πασπαρ...ε κε κοσμε ημας
αββα Χαλη τεκνω Μαρκου αποστολου ς ευαγγελις/ιυ χυ
αββα Βικτ/ υιους αββα Χαλη αρχιεδιοκο/απω της πολεος Αλεξανδρια
αδελφον Αθανασιου υιους αποστολου χυ
αββα Βικτ/αδελφον Γρηγοριος Θαυματουργος ς Γρηγοριου Θεολογου ς Γρηγοριου Νεωκεσαρια ς Βασιλιος ονοματι [δι]τασκαλος ς Ιγνατιος Θεοφορου
αββα Χαλη πρωτα αρχιερεα ιυ χυ
κυρις αββα Βικτ/ ορθοδοξου επισκοπου
φος τον λαου
αββα Βικτ/ κλατος βρατος της εκλησιας
αββα Χαλη φωστηρ ικουμενη

Ici une ligne de séparation et ensuite :

πολλα κε καλλα κε πολλα τα ετι πολλις χρονις εν ιρηνηκης χρωνις

M. Crum interprète κερις ou κερε comme une interprétation fautive de χαίροις. Le *desinit* πολλα, dont la dernière ligne nous donne la formule complète, serait un souhait de longue vie (ἔτη), et montrerait que l'acclamation s'adresse à Chaël, patriarche en fonctions.

Bibl. — W.-E. Crum, *Catal. of the coptic manuscripts in the Brit. Mus.*, in-4°, London, 1905, p. 247-248, n. 514.

[1] ?? μυσταγωγός. — [2] πατὴρ πατέρων. — [3] ? θεοσεβέστατος.

XXVII. Magie. — Après le travail que nous avons consacré à la magie (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1067-1114) nous pouvons, sans plus d'explications, donner ici deux extraits du grand papyrus magique conservé à la Bibliothèque nationale, n. *574*, sur un fort cahier de grandes feuilles de papyrus, contenant :

πρὸς δαιμονιαζομένους Πιβήχεως δόκιμον.
λαβὼν ἔλαιον ὀμφακίζοντα μετὰ βοτάνης
μαστιγίας καὶ λωτομήτρας ἕψει μετὰ γαμψού- [χου
3010 ἀχρωτίστου λέγων· ἰωνηλ. ωσσαρθιωμι.
εμωρι. θεωχιψοιθ. σιθεμεωχ. σωθη.
ιωη. μιμιψωθιωωφ. φερσωθι αεηιουω
ιωη. εωχαριφθα. ἔξελθε ἀπὸ τοῦ δ(ε)ῖ(να) [κοιν(όν)
τὸ δὲ φυλακτήριον ἐπὶ λαμνίῳ κασσιτερινῷ
3015 γράφε· ἰαηω. αβραωθιωχ. φθα. μεσεν
τινιαω. φεωχ. ιαηω. χαρσοκ. καὶ περίαπτε
τὸν πάσχοντα παντος δαίμονος φρικτὸν ὃ φο
βεῖται στήσας ἄντικρυς ὅρκιζε. ἔστιν δὲ ὁ [ὁρκισμὸς
οὗτος, ὁρκίζω σε κατὰ τοῦ θ(εο)ῦ τῶν Ἑβραίων
3020 Ἰησοῦ. ιαβα. ιαη. αβραωθ. αἰα : θωθ. ελε.
ελω. αηω. εου. ιιιβαεχ. αβαρμας. ἰαβα
ραου. αβελβελ. λωνα. ἄβρα. μαροια. βρακι
ων. πυριφανη. ὁ ἐν μέσῃ ἀρούρης καὶ χιόνος
καὶ ὀμίχλης. ταννητις καταβάτω σου ὁ ἄγ
3025 γελος. ὁ ἀπαραίτητος, καὶ εἰσκρινέτω τὸν
περιπτόμενον δαίμονα τοῦ πλάσματος τούτου
ὃ ἔπλασεν ὁ θ(εὸ)ς ἐν τῷ ἁγίῳ ἑαυτοῦ παραδεί
σῳ ὅτι ἐπεύχομαι ἅγιον θ(εὸ)ν ἐπὶ αμμων
ιψεντανχω λό(γος-) ὁρκίζω σε λαβρια. ιακουθ
3030 αβλαναθαναλβα. ακραμμ. λό(γος·) αωθ. ια θα
βαθρα. χαχθαβραθα· χαμυν ξ' χ' ελ. αβρω
ωθ. σὺ αβρασιλωθ. αλληλου. ἰελωσαΐ.
ιαηλ. ὁρκίζω σε τὸν ὀπτανθέντα τῷ
Οσραηλ. ἐν στύλῳ φωτινῷ καὶ νεφέλῃ ἡμε
3035 ρινῇ καὶ ῥυσάμενον αὐτοῦ τὸν λόγον ἔργου
φαραὼ καὶ ἐπενέγκαντα ἐπὶ φαραὼ τὴν
δεκάπληγον διὰ τὸ παρακούειν αὐτόν (.) ὁρκί
ζω σε πᾶν πνεῦμα δαιμόνιον λαλῆσαι ὁποῖ
ον καὶ ἀνῇς ὅτι ὁρκιζω σε κατὰ τῆς σφραγῖ
3040 δος ἧς ἔθετο Σολομὼν ἐπὶ τὴν γλῶσσαν
τοῦ Ἰηρεμίου· καὶ ἐλάλησεν καὶ σὺ λάλησον
ὁποῖον ἐὰν ᾖς· ἐπ(ε)ουράνιον ἢ ἀέριον
εἴτε ἐπιγειον εἴτε ὑπογειον ἢ καταχθόνιον
ἢ ἐβουσαῖον ἢ χερσαῖον ἢ φαρισαῖον λάλησον
3045 ὁποῖον. ἐὰν ᾖς ὅτι ὁρκίζω σε θεὸν φωσφό
ρον ἀδάμαστον τὰ ἐν καρδίᾳ πάσης ζωῆς
ἐπιστάμενον τὸν χουσοπλάστην τοῦ γένους
τῶν ἀνθρώπων τὸν ἐξαγαγόντα ἐξ ἀδήλων
καὶ πυκνοῦντα τὰ νέφη καὶ ὑετίζοντα τὴν γῆν
3050 καὶ εὐλογοῦντα τοὺς καρποὺς αὐτῆς ὃν εὐλο
γεῖ πᾶσα ἐπουράνιος δύναμι(ο)ς ἀγγέλων
ἀρχαγγέλων ὁρκίζω σε μεγαν θ(εὸ)ν Σαβα
ωθ. δι' ὃν ὁ Ἰορδάνης ποταμὸς ἀνεχώ
ρησεν εἰς τὰ ὀπίσω καὶ ἐρυθρὰ θάλασσα
3055 ἣν ὥδευσεν Εἰσραήλ· καὶ ἔσται ἀνόδευτος
ὅτι ὁρκίζω σε τὸν καταδείξαντ'α' τας ἑκατὸν
τεσσεράκοντα γλώσσας καὶ διαμερίσαντα
τῷ ἰδίῳ προστάγματι ὁρκίζω σε τὸν τῶν αὐ
χενίων γιγαντων τοῖς πρηστῆρσιν κατα
3060 φλέξαντα ὃν ὑμν(ε)ῖ ος οὐρανὸς τῶν οὐρανων
ὃν ὑμνοῦσι τὰ πτερυγώματα τοῦ Χερουβίν.
ὁρκιζω σε τὸν περιθέντα ὅρη τῇ θαλάσσῃ
τεῖ'χ'ον ἐξ ἄμμου καὶ ἐπιτάξαντα αὐτῇ μὴ ὑπερ
βῆναι καὶ ἐπήκουσεν ἡ ἄβυσσος καὶ σὺ ἐπὰ
3065 κουσον πᾶν πνεῦμα δαιμόνιον ὅτι ὁρκίζω σε
τὸν συνσ(ε)ίοντα τοὺς τέσσαρας ἀνέμους ἀπὸ
τῶν ἱερῶν αἰώνων οὐρανο(ε)ιδῆ θαλασσο
ειδῆ νεφελοειδῆ φωσφόρον ἀδάμαστον
ὁρκίζω τὸν ἐν τῇ καθαρᾷ Ἱεροσολύμα ᾧ τὸ
3070 ἄσβεστον πῦρ διὰ παντὸς αἰῶνος προσπαρά
κειται τῷ ὀνόματι αὐτοῦ τῷ ἁγίῳ Ιαεω
βαφρενεμουν λό(γος) ὃν τρέμει γέννα πυρός
καὶ φλόγες περιφλογίζουσι καὶ σίδηρος
λακᾶ καὶ πᾶν ὄρος ἐκ θεμελίου φοβεῖται
3075 ὁρκίζω σε πᾶν πνεῦμα δαιμόνιον τὸν ἐφο
ρῶντα ἐπὶ γῆς καὶ ποιοῦντα ἔκτρομα τὰ
θεμ(έ)λια αὐτῆς καὶ ποιήσαντα τὰ πάντα
ἐξ ὧν οὐκ ὄντων εἰς τὸ εἶναι (.) ὁρκίζω δὲ σὲ [τὸν
παραλαμβάνοντα τὸν ὁρκισμὸν τοῦτον χοιρίον
3080 μὴ φαγεῖν καὶ ὑποταγήσεταί σ[ο]ι πᾶν πνεῦμα
καὶ δαιμόνιον ὁποῖον ἐὰν ᾖν ὁρκίζων δὲ
φύσα ὃ ἀπὸ τῶν ἄκρων καὶ τῶν ποδῶν ἀφαι
ρῶν τὸ φύσημα ἕως τοῦ προσώπου. ὁ γὰρ [λόγος
ἐστὶν ἑβραϊκὸς καὶ φυλασσόμενος παρᾶ κα
3085 θαροῖς ἀνδράσιν.

« Méthode de Pibechis pour les possédés.

« Prenez de l'huile qui sent l'aigre avec la plante Mastigia et Lotometra, cuisez-le avec la plante Sampsoukhos (*Origanum Maiorana*, Linn.) qui est sans couleur, en disant : « Ioel Ossarthiomi Emori Theokhip- « soith Sithemeokh Sothe Joe Mimipsothiooph Phersо- « thi Aeêioyô Joe Eokhariphtha. Sortez de celui-ci « (N. N.) », et d'autres mots comme vous voulez. A cette action magique il faut porter une amulette, c'est une lame d'étain et vous y écrivez : Iaeo Abraothiokh, Phtha, Mesentiniao, Pheokh, Iaeo, Kharsok; il la faut lier autour du possédé, cette amulette, qui est épouvantable pour chaque démon. Alors prononcez l'incantation devant lui. Voilà l'incantation : Je vous adjure au nom de Jésus, du Dieu des Hébreux iaba iae abraoth aia thoth ele elo eou iiibaekh abarmas iabaraou abelbel lona abra maroia brakion; vous apparaissez dans le feu; vous êtes au milieu de la terre, de la neige et des nuages. Tannetis. Que descende votre ange inexorable; qu'il emporte le démon qui vole autour de cette créature que Dieu a créée dans son saint paradis, car j'adore le saint Dieu sur Ammonipsentankho. Formule : Je vous adjure labria iakouth ablanatha nalba-akramm. Formule : Aôth iatha bathra khakhthabratha khamyn zel (ou khel) abrooth, vous êtes abrasiloth allelou ielosai iael. Je vous adjure par celui dont (I)sraël a vu l'indice dans une colonne de feu, et pendant le jour, dans un nuage, celui qui l'a sauvé du pharaon et qui a envoyé sur le pharaon les dix plaies parce qu'il ne l'a pas entendu. Je vous adjure, tout démon, de parler langue quelconque que ce soit. Je vous adjure par le sceau que Salomon a mis sur la langue de Jérémie, et il a parlé; ainsi parlez aussi, vous, démon, quiconque que vous soyez, céleste ou aérien ou sur la terre ou au-dessous de la terre ou dans l'enfer, ébouséen ou terrestre ou pharisien; parlez, qui que vous soyez, car je vous adjure par Dieu qui porte la lumière, indomptable, qui sait tout ce qui est dans le cœur de tout être vivant, qui a fait le genre humain de la terre, celui qui forme les nuées et les épaissit, qui envoie la pluie à la terre, qui bénit les fruits; toute force des anges et archanges dans le ciel fait son éloge. Je vous adjure par le grand Dieu Sabaoth qui a fait se reculer le fleuve Jourdain, qui a fait passer Israël par la mer Rouge, qui est infranchissable pour toujours. Je vous adjure par celui qui a fait paraître les cent quarante langues et les a distribuées à son ordre; je vous adjure par celui qui a brûlé de ses foudres le (chef?) des géants râblés; le ciel des cieux vous fait des éloges, le chœur des chérubins vous fait des éloges; je vous adjure par celui qui a mis des montagnes autour de la mer en forme de mur sablonneux et qui lui a donné l'ordre de ne pas les franchir; l'enfer l'a entendu, entendez aussi, vous démon quelconque, car je

vous adjure au nom de celui qui fait ébranler les quatre vents par les saints éons aériens, ou donnant l'aspect de la mer ou celui de nuées; lui qui porte la lumière, l'indomptable. Je vous adjure par Dieu de Jérusalem pur, le feu éternel qui ne s'éteint jamais lui est allumé, à son saint nom, Iaco baphrenemoun. Formule : La géhenne du feu tressaille devant vous, les flammes flambent, le fer frémit, chaque montagne tremble sur sa base; je vous adjure, démon quelconque, par celui qui regarde d'en haut la terre et qui fait trembler sa base, qui a créé tout d'un rien à l'existence. Je vous adjure par celui qui a accepté la promesse solennelle de ne pas manger de la viande de porc, et tout mauvais esprit et démon quel qu'il soit sera soumis.

« Pendant l'adjuration il faut souffler de toute sa force depuis les pieds jusqu'à la tête et le démon s'en ira. Mais il faut garder cette incantation, elle est en hébreu, et les hommes purs la gardent. » (Trad. C. Wessely.)

On trouve dans ce passage du papyrus magique des allusions à l'Exode (XIII, 21, colonne de feu); Josué (III, 15, le Jourdain); Exode (XIV, 22, la mer Rouge) et une certaine connaissance des usages juifs. On y voit l'usage que les païens faisaient du nom de Jésus.

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. IV, p. 187-190; cf. K. Preisendanz, *Zum Pariser Zauberpapyrus der Bibl. nat. suppl. gr. 574*, dans *Philologus*, t. LXVIII, 1909, p. 575-577; Br. Kuster, *De tribus carminibus papyri Parisinæ magicæ*, in-8°, Königsberg, 1911.

XXVIII. ONOMASTICON SACRUM. — La bibliothèque de Heidelberg possède, sous le n. *1359, du fonds Reinhardt*, un papyrus dont on ignore la provenance et dont voici les dimensions : hauteur 0 m. 172, largeur 0 m. 105, marge supérieure 0 m. 025, marge gauche 0 m. 02, écrit sur les fibres horizontales.

Nous savons par saint Jérôme qu'avant lui Philon et Origène s'appliquèrent à dresser un catalogue des noms bibliques avec leur interprétation; lui-même, entre 386 et 392, composa un *Liber interpretationis hebraicorum nominum;* il est permis de croire que nous avons ici sinon l'ouvrage des deux alexandrins, du moins un fragment de l'un ou de l'autre :

αριμα	Ἰησοῦς Ἰω σωτηρία
αριηλ	φῶς μου Θεοῦ
αζαηλ	ἰσχὺς Θεοῦ
ιωμαν	ιαω πίστις
ιωβαβ	ιω πατήρ
ηλι ηλι σαβαχθανι	Θεέ μου Θεέ μου ἐς τί με ἐνκα-[τέλιπες
αναηλ	χάρις Θεοῦ
ιουδας	ιαω ἐξο[μο]λόγησις
ιεραηλ	οἰκτιρμοῦ
ιεφθαε	ιαω διάνοιξις
ιωναθαν	ιαω δόμα
ιεροβοαλ	δικασμὸς ἀνώτερος
ιωσηφ	ιαω πρόσθεμα
ησαιου	ἔπαρσις ιαω
..·λαμ	κατάπαυσις
ιαχαζ	ιαω κράτος
ιακιν	ιαω ἀνάστασις
κατης	ἅγιον
μαανα	ἐκ παρακλήσ[εως]
μαγαβαηλ	δι' ἀγαθὸν Θ[εός]
μελεχειηληλι	βασιλεύς[μου Θεός Θεός μου

Jésus Jéhova est le salut
Dieu est ma lumière
la force de Dieu
Jéhova est la foi
Jéhova le Père
Mon Dieu *(bis)* pourquoi m'as-tu abandonné
la faveur de Dieu
Jéhova est la confession
la commisération à Dieu
Jéhova est la porte
Jéhova le présent
la justice supérieure
Jéhova l'addition
élever son cœur à Dieu
...le repos
Jéhova la force
Jéhova la résurrection
saint
la consolation
que Dieu est bon
Dieu mon roi, mon Dieu

XXIX. PRÉFACE. — Fragments de papyrus, se rejoignant, dimensions : 0 m. 170 sur 0 m. 10, écriture onciale rectangulaire sur fibres horizontales, VIe siècle. Collection de l'archiduc Rénier :

+ ἀρχ [ ]. αιτου. [
ρωμ [ ]ταῖς ἀποστολικαῖς δ[
Ἄξιον καὶ δίκαιον ἀληθῶς πρὸπάντων αἰ[νεῖν σε τὸν
ὄντως ὄντα θν τὸν πρὸ πάντων γε[
ὄντα ἐξ οὗ πᾶσα πατριὰ ἐν οὐ[ρα]νοῖς[
τὸν μόνον ἀγένητον κ(αὶ) ἄν [ ]ἀβασίλευτον κ[αὶ
[ἀδέ]σποτον κ(αὶ) ἀνενδε[ῆ παντὸς]ἀγαθοῦ χορηγ[ὸν
]να τὸν πάντοτε [

Les mots ἄξιον δίκαιον αληθῶς ὄντα οὗ αγένητον ἀν[
ἄσποτον αβασίλευτον αγαθοῦ πάντοτε
portent leurs accents dans le papyrus.

« ...Il est vraiment digne et juste que nous vous offrions avant tout [nos louanges], vrai Dieu qui avez été avant toute gé[nération...] qui êtes l'origine de tout ce qui est dans les cieux... seul sans origine et sans... le seul souverain et seigneur, qui n'a besoin de rien, à qui nous devons [tout ce qu'il y a] de bon... qui toujours [.

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, 1924, p. 434-435, n. 4.

XXX. PRIÈRES LITURGIQUES. — 1° *Prière.* — Papyrus de Berlin, *P. 9794*, écriture onciale avec des formes cursives, IIIe siècle; fragment d'un rouleau, de 0 m. 25 sur 0 m. 30, à trois colonnes d'écriture; la première et la troisième colonne sont à peu près inutilisables par suite des lacunes; nous ne donnerons ici que la deuxième colonne. Il semble que le texte entier contienne cinq prières. Voici le texte de la deuxième colonne (ligne 31 à la ligne 63 incluse) :

στρεφόντων ['επ'αὐτόν, φ]ωστὴρ πάντων σκοτωμ[ά]των(,)
φυτουργὸς πασ[ῶν τῶν κατα]βολῶν(,) γεωργὸς πάσης ἐ[ν]οη[μα-]
τικῆς ἀνθρώ[πων αὔξης(,) ἐλέ]ησόν με(,) κύρ[ιε,] καὶ κατασκεύασό-
με ναὸν ἠξιω[μένον (·)μὴ παρ]ατήρει μ[ο]υ τὰ ἀνομήματα(·) ἐ[ὰ]ν
35 γὰρ παρατηρήσ[ῃς μου τὰς ἀσε]βειας(,) οὐ δυνήσομαι στῆναι ἐνώ
πι[ό]ν σου(·) ἀλλὰ κα[τὰ τὸ μέγα ἔλ]εός σου καὶ κατ[ὰ τὸ[πλ]ῆθος [τῶν] οἰ-
κτ[ι]ρμῶν σου ἐξ[άλειψον τὰ ἀ]μβλακήματα δ[ι]ὰ μόνου τοῦ ἁγιω-
τάτου παιδός σ[ου 'Ιησοῦ Χριστο]ῦ τοῦ κυρίου ἡμῶν καὶ ἀρχιϊα-
τροῦ τῶν ψωχῶν [ἡ]μῶ[ν(.) εἴη σοὶ] ἐπ' αὐτῷ δόξα πράτ[ο]ς πᾶ[σ]α με-

γαλοσύνη μεγαλ[ο]πρέπεια εἰς τοὺς σύμπαντας αγηράτους ατε-
λευτήτους αἰῶ[ν]ας [τ]ῶν αἰώνων ἀμήν > > > > > > > > > > > >
ἄλλη
ἅγιος [ὁ θεὸς ὁ ὑποδ]είξας μοι ἀπὸ τοῦ υιος ζωὴν καὶ φ[ῶς], ἅγι-
ος ὁ θεὸς κ[αὶ πατὴρ τῶ]ν ὅλων(,) ἅγιος εἶ [ὁ ἀπ']ἀρχῆ[ς ὢν(,) ἅγιο]ς
ὁ θεὸς ὃ[ς γινώσκε[ται ἀπὸ τῶν] ἰδίω[ν ἔργων..... ἅγιος εἶ ὁ]
θεὸς ὃς π[άντα περιδέ]χεται κα[ὶ] γινῶσ[κει(,)ἅγιος] εἶ [ὁ θεὸς]
ὁ λόγω συ[στησάμενος τὰ πάντ]α(,) ἅγιος εἶ ὃ[ν] ἡ φύσις οὐκ ἐμαύρω-
σεν(,) ἅγιος εἶ οὗ πᾶσα φ[ύσις ἀξία ἐπαίν]ου(,) ἅγιος εἶ ὁ πάσης δυναστεως
ἰσχυρότερος(,) ἅγιος ε[ἶ] ὁ [ὑπὲρ πάντα] μείζων(,) ἅγιος εἶ ὁ κριττων
τῶν ἐπαίνων(,) δέξε μ[ου τας φω]νὰς ἀπὸ ψυχῆς καὶ καρδίας
πρὸς σὲ ἀνατεταγμένας(,) ἀνεκλάλ(η]τε(,) ἄρρητε(,) σιωπῇ φωνού-
μενε(,) αἰτουμένω τὸ μ[ὴ] σφαλῆναι τῆς γνώσεως τῆς κατὰ ὕφως
ἡμῶν αὐτῶν ἐπίνευσ[ό]ν με καὶ ἐνδυνάμωσόν με καὶ τῆς
χάριτος ταύτης φωτίσω τοὺς ἐν εὐνοίᾳ τοῦ γένους μου ἀδελφοὺς
υἱοὺς δὲ σοῦ(·) τὸ γὰρ πνεῦμά μου τῷ θείῳ πνεύματι(·) διὸ πιστεύω
καὶ μαρτυρῶ· ἧς ζωὴ[ν] καὶ φῶς χωρῶ· εὐλογητὸς εἶ(,) πάτερ(,) ὁ σὸς
ἄνθρωπο[ς συ]ναγιάζειν σοι β[ο]ύλεται(,) καθὼς παρέδωκας τὴν
πᾶσαν ἐξ[ουσί]αν αὐτῷ(·) ε[ἴ]η σοι δόξα καὶ νῦν καὶ <ἀ>εὶ καὶ εἰς τοὺς
σ[ύ]μπαντα[ς αἰ]ωνας τ[ῶ]ν αἰώνων [ἀ]μήν > > > > >
προσευ[χὴ] τῶν [ἀποστό]λων Πέτρου καὶ τῶν ἄλλων(.)
ἅγιος εἶ κύρ(ιε) θεὸς παντοκ[ρ]άτωρ [καὶ πατὴρ τ]οῦ κυρίου ἡμων
Ἰῦ Χῦ(,) ὁ πα[ρά]δισο[ς τῆ]ς τρυφῆς(,) ἡ ῥάβ[δος ἡ βασι]λική(,) ἡ πο[λυ]τε
λὴς ἀγάπη(,) [ἡ] βεβ[αία καὶ πι]στὴ ἐλπί[ς (,) ...ἡ βου]λὴ ἡ ἀνεξιχνίασ.

« ...bienfaiteur de tous ceux] qui tendent à vous; qui fait luire la lumière dans toutes les ténèbres; qui fait croître toutes les semences, cultivateur de tout accroissement spirituel des hommes; ayez pitié, Seigneur, de moi; faites de moi un temple précieux [de Dieu]. N'insistez pas sur mes péchés; car si vous insistiez sur mes iniquités, je succomberais devant vous. Mais par votre grande pitié et la multitude de votre miséricorde, anéantissez les péchés par votre seul Fils très saint, Jésus-Christ, notre Seigneur et médecin de nos âmes. Gloire à vous par lui, force, toute grandeur, magnificence dans tous les siècles des siècles sans cesse pour toujours. Ainsi soit-il. »

« *Autre prière:* Dieu est saint; il m'a donné la vie et la lumière du néant. Dieu est saint, il est le Père de tout; vous êtes saint, vous avez existé au commencement. Dieu est saint, il est perceptible par ses [œuvres?]. Dieu est saint, il embrasse et connaît tout. Dieu est saint, il a tout créé par sa pensée; vous êtes saint, la création ne vous a pas fait méconnaissable; vous êtes saint, toute votre nature est digne de louanges; vous êtes saint, plus fort que toute domination; vous êtes saint, plus grand que tout; vous êtes saint, meilleur que toutes les louanges, agréez mes cris qui, de la profondeur de mon âme et de mon cœur sont dirigés vers vous; [votre nom est] ineffable, indicible, invoqué dans le silence, agréez ma prière de ne pas être trompé dans mon entendement... réconfortez-moi, que j'allume la lumière de cette grâce dans mes frères qui sont aussi vos fils par amour de ma race comme homme... »

Bibl. — C. Schmidt et W. Schubart, *Altchristliche Texte*, dans *Berliner Klassikertexte*, t. VI, 1910, p. 110-117; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. XVIII, p. 429-433.

2° *Prière.* — Papyrus, provenant d'Oxyrhynque, dimensions : 0 m. 045 sur 0 m. 157, écriture appliquée et ornée, « onciale rustique » quoique peu régulière, IIIe ou IVe siècle; au verso, le mot « prière » et quelques notes tracées rapidement en cursive, concernant un compte :

ὁ θεὸς ὁ παντ[ο]κράτωρ ὁ ποιήσας τὸν οὐρανὸν
καὶ τὴν γῆν καὶ τὴν θάλατταν καὶ πάντα τὰ ἐν [αὐτοῖς
βοήθησόν μοι ἐλεησόν με[εξ] ἐξάλιψόν μου τὰς
ἁμαρτίας σῶσόν με ἐν τῷ νῦν καὶ ἐν τῷ μέλλοντι
5 αἰῶνι διὰ τοῦ κυρίου κα[ὶ] σωτῆρὸς ἡμῶν Ἰησοῦ
Χρ[ε]ιστοῦ δι' οὗ ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος εἰς τοὺς
τῶν αἰώνω[ν] ἀμήν αἰῶνας

Verso: προσευχή
(δραχμαὶ) Βρλς
10 χωρ( ) λί(τραι) πέντε (ἥμισυ?)

Ligne 1: ο ποιησας..., emprunt au ps. CXLVI, 6; *ligne 3:* εξ lettres effacées sur l'original εξαλιψον; *ligne 10:* χωρ ( ), lecture douteuse. Le mot λίτροι qui suit immédiatement pourrait faire croire qu'il s'agit d'une mesure de capacité.

« O Dieu tout-puissant, qui as fait le ciel et la terre et la mer et tout ce qu'ils renferment, secours-moi, aie pitié de moi, lave-moi de mes péchés, sauve-moi en ce monde et dans le monde à venir, par notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, par qui est la gloire et la puissance pour les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Prière... drachmes 2136, livres 5 1/2.

Sur la phraséologie de cette prière on peut comparer le ps. CXLVI, 6, 9; Matth., VI, 13; Apoc., XIV, 7.

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Oxyrh. papyri*, in-8°, London, t. III, p. 12, n. 407; C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. IV, 1907, p. 195, n. 21.

3° *Prière.* — Papyrus provenant du Fayoum, écrit vers l'an 300 :

[ἐπικ]αλοῦμαί σε θεὲ πάντω[ν]
[ ]... των ὑπέρ τε πάσης
[ἀ]ρχῆνς καὶ ἐξουσίας καὶ κυριό
τητος καὶ παντὸς ὀνόματος
5 ὀνομαζωμενω καθημενου
ἐπάνω Χαιρουβιν ἔμπροσθεν
....του διὰ τοῦ κυρίω ἡμῶν
Ιηυ Χρου ἀγαπημένου παιτος

Ligne 3: αρχῆς; *ligne 5:* ὀνομοζωμενε καθημενε; *ligne 6:* χερουβιμ; *ligne 7:* κυρίου; *ligne 8:* Ἰησοῦ Χριστοῦ ἠγαπημένου παιδός.

« Je vous invoque, ô Dieu de tous..., dont le nom est au-dessus de toute puissance et autorité et domination et tout nom, qui êtes assis au-dessus des chérubins... (je vous invoque) par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils chéri, etc.

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, 1907, p. 191-192, n. 19; Th. Schermann, *op. cit.*, p. 197.

4° *Prière.* — Papyrus, dimensions : 0 m. 092 sur 0 m. 119, écriture onciale rude et large, IVe-Ve siècle :

Ὁ θ(εὸ)ς τῶν παρακει-
μένων σταυρῶν
βοήθησον τὸν δο-
ῦλόν σου Ἀπφουᾶν
5 ἀμήν

« O Dieu des croix qui nous surviennent, garde ton serviteur Apphonas. Amen. »

Bibl. — A.-S. Hunt, *The Oxyrh. papyri*, VIIe part., in-8°, London, 1910, p. 212, n. 1058.

5° *Prière.* — Papyrus provenant d'Oxyrhynque, écriture v^e-vi^e siècle :

+ Ὁ θ(εὸ)ς ὁ παντοκράτωρ ὁ ἅγιος
ὁ ἀληθινὸς φιλάνθρωπος καὶ
δημιουργὸς ὁ π(ατ)ὴρ τοῦ κ(υρίο)υ (καὶ) σω(τῆ)ρ(ο)ς
ἡμῶν Ἰ(ησο)ῦ Χ(ριστο)ῦ φανέρωσόν μοι τὴν
παρά σοι ἀλήθιαν εἰ βούλῃ με ἀπελθεῖν
εἰς Χιοῦτ ἢ εὑρίσκω σε σὺν ἐμοὶ
πράττοντα (καὶ) εὐμενῆν-γένοιτο ϥϑ

« O Dieu, le tout-puissant, le saint, le véritable bienfaisant et agissant, le Père de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, fais-moi connaître ta vérité, si tu veux que j'aille à Chiout, ou si tu me seras en aide et favorable. Qu'il en soit ainsi. Amen. »

Le titre παντοκράτωρ se rencontre à plusieurs reprises dans les papyrus liturgiques; son emploi est fréquent chez les Septante, par contre il est rare dans le Nouveau Testament où on ne le rencontre que dans II Cor., vi, 18 et neuf fois dans l'Apocalypse. Les païens usaient de ce titre à l'égard de certaines de leurs divinités (cf. *Bull. de corresp. hellénique*, 1882, p. 502, n. 25).

Sur le symbole final qui a la valeur de *amen*, voir *Dictionn.*, t. i, col. 1571-1572.

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrh. papyri*, t. vi, p. 291, n. 925; G. Milligan, *Selections from the greek papyri*, in-12, Cambridge, 1912, p. 131, n. 54; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien*, in-8°, Paderborn, 1912, p. 208.

6° *Prière.* — Papyrus, dimensions : 0 m. 119 sur 0 m. 105, écriture cursive tracée sur les fibres horizontales, vi^e siècle; collection de l'archiduc Rénier :

+ κε ὁ δεσπ. τῆς οἰκουμένης
ἐκδίκησόν με
μετὰ τοῦ ἐναντιοῦν
τός με καὶ μετὰ τοῦ
5 ἐκβάλοτος με
ἀπὸ τοῦ τόπου μου
καί ταχὺ κύριε
ἀπόδος αὐτῷ και
ἵνα ἐμπέσῃ εἰς χεῖρας
10 στεραιωτέρ(ας) αὐτοῦ

« Seigneur, maître du monde entier, vengez-moi de mon adversaire et de celui qui m'a rejeté de ma place; vite, Seigneur, rendez-lui ses iniquités; qu'il tombe dans des mains qui sont plus rudes encore que les siennes. »

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. xviii, 1924, p. 440-441, n. 13.

7° *Prière.* — Papyrus, dimensions : 0 m. 20 sur 0 m. 225, écriture onciale négligée sur fibres horizontales, v^e-vi^e siècle. Collection de l'archiduc Rénier, n. *19917* :

[τῶ]ν [ἀ]γγ[έ]λων. θυσια[
+ μνημησκη καὶ παρε πρεσβυτες
μετὰ νεωτερον ἐνοῦντες τὸν κν
βοήσομεν τοὺς νοσοῦντος κυ τοῦ λα
5 ους του ἐπι κέψας τὸν ἱερεά ἡμῶ[ν]
περῖσωσον τηναμιν καὶ τοὺς καρπ[οὺς]
τῆς κῆς αὔξησον ἀβλαβας τιαφ[ύ
λαξον καὶ πρέσβευσαν τὰ σώ
μεθα καὶ ἰρήνην τος ἰμῖν. +

« Souvenez et... Nous autres personnes âgées avec les jeunes nous offrons des louanges au Seigneur, nous nous écrierons : Seigneur, sauvez les malades de votre peuple, tournez vos regards vers votre prêtre. Augmentez la force et les fruits de la terre, gardez-les qu'ils ne reçoivent pas de dommage, protégez notre corps et donnez-nous la paix. »

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. xviii, 1924, p. 439-440, n. 11.

8° *Prière.* — Papyrus, dimensions : 0 m. 20 sur 0 m. 105, écriture onciale sur fibres horizontales. Collection de l'archiduc Rénier, n. *19909* :

. . . . . .
πάντα γὰρ ὑπήκο[α
τὰ νῦν κε ἐλθέ εις ἔλεας καὶ εὐμενίαν
τῆς δούλης σου Νοννοῦδος καὶ κούφισον
[αὐτὴν πάντων τῶν κακ]ῶν τῶν περιεχόντων.

...« car tout est votre sujet [ ]. Maintenant, Seigneur, venez-en à la miséricorde et à la bienveillance pour votre servante Nounous et délivrez-la de tous les maux qui l'entourent. »

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. xviii, 1924, p. 441, n. 14.

9° *Prière à saint Michel.* — Papyrus, dimensions : 0 m. 071 sur 0 m. 112, écriture onciale posée, sur les fibres horizontales, vi^e siècle. Collection de l'archiduc Rénier :

ενα κ(αὶ)
μεν. κ(αὶ) ἄσματα ἀσμάτων πρὸς αὐτόν σοι
προσφέρουσιν· Μιχαὴλ ἀρχάγγελε καὶ
κ(αὶ) προστάτα μὴ παύσῃ Χν δυσωπου
5 Νοερούς ταγμάτων ουνιον Μιχαὴλ ἄρχων
κατέστησας κ(αὶ) τῷ πυριμόρφῳ θρόνου
τοῦ Ὑψίστου αὐτῷ παριστάμενος· μὴ παύ
σοι ταις ἱκεσειαις τοῦ λαους σου πρὸς τὸν σρα
Χν αὐτὸν προσφέρουσιν· Μιχαὴλ ταξί
10 αρχαι κ(αὶ) λιτουργὲ [τ]οῦ Ὑψίστου·μὴ παύ
σοι· Χν δυσωποῦντες. ἵνα σωσαι τὰς ψυχὰς ἡμων

Ligne 5 : οὐρανίων; *ligne 6* : θρόνῳ; *ligne 8* : σῃ, ἱκεσιας, λαοῦ, σωτῆρα; *ligne 11* : σῃ, σώσῃς.

« ...ils vous offrent des cantiques pour lui, Michel, archange et chef, ne cessez pas... Michel, vous êtes constitué, chef de la milice céleste vous vous tenez près du trône du feu de Dieu; ne cessez pas de porter les prières de notre peuple au Christ, son Sauveur; Michel, chef de la milice et intercesseur auprès de Dieu, ne cessez pas... pour que vous sauviez nos âmes. »

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. xviii, 1924, p. 435, 436, n. 6.

10° *Prière au précieux sang.* — Papyrus, dimensions : 0 m. 06 sur 0 m. 14, écriture cursive sur des fibres horizontales, ve siècle :

·/· δι'ἡμᾶς
1 + αἷμα τοῦ σαρκοθέντος ·/· ἐκ τῆς ἁγία[ς
παρθένου Ιηυ Χρυ + αἷμα [το]ῦ γεννη[θεν
τος ἐκ [τῆς ἁ]γίας θεοτόκο[υ Ιηυ] Χρῦ +
αἷμα το[ῦ...] φανέντος [.....]δαι[...
5 Ιυ Χρυ + [αἷ]μα τοῦ βαπτι[σθέν]τος ἐν τῷ
Ἰορδάνῃ ὑπὸ τοῦ προδρόμου Ἰωάννου
Ιυ Χρυ ἀμήν + αἷμα τοῦ προσενέγκαντος
ἑαυτὸν θυσίαν ὑπερ τῶν ἁμαρτιῶν ἡμω(ν)
Ιυ Χρυ ἀμή[ν]

« + (Voici le) sang de Jésus-Christ qui s'est fait chair pour nous, est né de la sainte Vierge + Le sang de Jésus-Christ qui est né de la sainte mère de Dieu + Le sang de Jésus-Christ, qui a paru... + Le sang de Jésus-Christ qui a été baptisé par Jean le Précurseur. Ainsi soit-il + Le sang de Jésus-Christ qui s'est offert lui-même en victime pour nos péchés. Jésus-Christ. Ainsi soit-il. »

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. xviii, 1924, p. 435, n. 5.

XXXI. Règle de foi. — Papyrus, dimensions : 0 m. 124 sur 0 m. 129, écriture onciale courante du vie siècle. Collection de *John Rylands university*, à Manchester :

[+ αυτη η πιστις αφθ]αρτος ως κ....[
[ωρισ]εν η αγιε εκκλ[ησια.....
[τη]ς Ρωμης ηγουμε(ν) [.....πιστευ
[ομεν εις ενα θν πρα παντοκρατορα παντων ορ]ατων τε και αορ[ατων ποιητην κ/εις
5 [ενα κν Ιην Χν τον υν του θυ γεννηθεντα εκ τ]ου πατρος μο[νο]γ[ενη τουτεστιν
[εκ της ουσιας του προς θν εκ θυ φως εκ φωτος] θν αληθεινον εκ [θυ αληθινου
[γεννηθεντα ου ποιηθεντα ομοουσιον τω π]ρι δι ου τα παντα ε[γενετο τα τε εν
τω ουρανω κ/ τα εν τη γη τον δι ημας το]υς[ανου]ς κ/δια την ημε[τεραν σωτηριαν
]· ιμε[....].....
[κατελθοντα κ/σαρκωθεντα ενανθρωπη] σαντ[α]παθοντα κ/ανα[σταντα τη γ ημερα
10 [ανελθοντα εις τους ουρανους ερχο]μεν[ον] κριναι ζωντας [κ/ νεκρους κ/
[εις το αγιον πνα τους δε λεγον]τας [η]ν ποτε οτε συκ ην [κ/] πριν γεννηθηνα[ι
[ουκ ην κ/ οτι εξ ουκ οντων εγενε]το ἢ εξ ετερας υποστ[α]σεως ἢ ουσιας
[φασκοντας ειναι η τρεπτον η αλλοι]ωτον τον υν του θυ τουτους αναθεματιζι
[η καθολικη κ/αποστολικη εκκλησι]α αυτη μου η πιστις μετα ταυτης της ονομ[α
15 [σιας.....]τω φρικτω βηματι του δεσπο(του) Χυ εν τη φοβερα
[ημερα εκεινη η παλιν ελευσεται εν] τη ιδια δοξη κριναι ζωντας κ/ νεκρους
[κ/ βασιλευσαι συν αγιοις εις τους αιω]νας των αιωνων αμην +

[Cette foi.....] incorruptible... [....
[.....] la sainte Église a défini [....
[.....] Rome... [..... nous croyons.
[en un seul Dieu Père tout-puissant créateur de toutes] les choses visibles et invisibles, [et en]
5 [un Seigneur Jésus-Christ, Fils] unique [de Dieu, né] du Père, [c'est-à-dire né]
[de la substance (οὐσία) du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière] Dieu vrai de [Dieu vrai]
[engendré, non créé, consubstantiel au] Père, par qui toutes choses [ont été faites, celles dans]
[le ciel et celles sur la terre, qui pour nous] hommes et pour notre [salut]
[est descendu (des cieux) et s'est incarné, s'étant fait] homme, qui a souffert et est ressuscité (le troisième
10 [qui est monté au ciel, et qui viendra] juger les vivants [et les morts, et] [jour)
[en l'Esprit-Saint. Quant à ceux qui] disent : il était quand il n'était pas [et] avant d'être engendré
[il n'était pas, et qu'il est né du néant] ou d'une autre hypostase ou substance,
[et qui disent] que le Fils de Dieu [est ou changeant ou] variable, ceux-là sont anathématisés
[par l'Église catholique et apostolique]. Ceci est ma foi, avec ce langage,
15 [j'approcherai sans crainte (?)] du terrible tribunal du Seigneur Christ, le jour redoutable
[où il viendra de nouveau dans] sa gloire pour juger les vivants et les morts.
[et régner avec les saints dans les siècles] des siècles. Amen +.

Ce lambeau de papyrus nous a conservé la plus ancienne copie actuellement connue du symbole de Nicée. Quelques lacunes dans le texte ne portent pas à conséquence; malheureusement, ce qui est plus grave, c'est toute une moitié du texte qui a disparu avec la partie gauche du feuillet et un morceau considérable du côté droit. Dans des conditions matérielles aussi désavantageuses il y a, on le comprend, un peu d'arbitraire dans la coupe des dix premières lignes et aussi dans la reconstitution du texte en sorte qu'il n'est pas aisé de décider avec laquelle des versions anciennes du *Credo* notre texte sur papyrus a le plus d'affinités, car aucun parmi eux n'offre avec lui une identité absolue.

Le texte du symbole proprement dit est encadré par diverses formules, la dernière est caractéristique, non seulement on croit les vérités contenues dans le symbole, mais on se juge tenu de déclarer qu'on y croit.

Bibl. — A.-S. Hunt, *Catal. of the greek papyri in the John Rylands library, Manchester, Literary texts*, t. I, 1911, p. 11-13, n. 6.

XXXII. Les prétendues sentences de Jésus. — On entend par là, sous le nom d'*agraphon* ou de *logion*, toute parole isolée, attribuée au Sauveur par la voie de la tradition et non consignée dans les évangiles canoniques. Cette branche de la littérature chrétienne nous est parvenue en original sur quelques fragments de papyrus, mais, longtemps avant leur découverte, des érudits s'étaient appliqués à en retrouver les vestiges chez d'anciens auteurs. Ce n'étaient alors que des listes sommaires où les paroles attribuées à Jésus se trouvaient mélangées à des maximes qu'on donnait comme scripturaires. Les écrits des Pères de l'Église en fournissaient un certain nombre et, en dehors de l'intérêt qui s'y attache, on voit l'application mise, dès le XVIIe siècle, à exploiter cette source. En 1642, un certain Hubert Phalesius, sous-prieur d'un monastère bénédictin près d'Alost (Belgique) rassemble, dans la préface à une *Concordance de la Vulgate*, seize paroles non insérées dans les livres canoniques et admises comme authentiques par les Pères. Peu de temps après, en 1646, le jésuite Stephan Menochio publie à Rome *Le Stuore* où il rassemble huit maximes du Christ manquant dans l'Évangile. Encore un quart de siècle et c'est au tour de Jean-Baptiste Cotelier de faire accueil dans ses *Patres apostolici* (Antwerpiæ, 1672, 2e édit., 1698) et dans ses *Ecclesiæ græcæ monumenta* (Parisiis, 1677-1686), à quinze paroles de Jésus manquant dans l'Évangile et dans saint Paul. C'est alors au tour de Grabe qui, dans son *Spicilegium SS. Patrum et hæreticorum sæculi I, II, III* (Oxonii, 1698, 2e édit., 1715), en réunit onze sous le titre que voici : *Dicta aliqua Jesu Christi quæ in IV evangeliis non extant, ex S. Lucæ Actis apostolorum, Barnabæ epistola, aliisque Patribus* outre des extraits de l'Évangile des Hébreux et de l'Évangile des Égyptiens. J.-Alb. Fabricius, dans son *Codex apocryphus Novi Testamenti* (paru à Hambourg, t. I, 1703; 2e édit., 1719; t. III, 1719, 2e édit., 1743), rassemble une vingtaine de sentences, en dehors de celles des évangiles apocryphes. Dès lors, l'impulsion est donnée. Jones publie *a new and full of settling the canonical authority of the New Testament* (London, 1706, t. I et II; t. III, 1727; 2e édit., Oxford, 1798-1827); en même temps, N. Lardner y revient dans *The credibility of the Gospel history* (1727).

Un progrès véritable est accompli, au point de vue critique, par J.-G. Körner (*De sermonibus Christi ἀγράφοις*, in-8°, Lipsiæ, 1776), que suivront M. J. Routh (*Relliquiæ sacræ*, 1814-1818; 2e édit., 1849), R. Hofmann (*Das Leben Jesu nach den Apokryphen*, Leipzig, 1851), Ch.-K.-J. Bunson (*Anal. antenicæna*, in-8°, t. I, Londini, 1856, p. 29), B.-F. Westcott (*Introd. to the study of the Gospels*, append. C, London, 1860; 8e édit., 1894), Baring-Gould (*The lost and hostile Gospels. Agrapha*, 1874, p. 156 sq.), J.-T. Dodd (*Sayings ascribed to our lord by the Fathers and other primitive writers*, in-8°, Oxford, 1774), Adolf Hilgenfeld (*Librorum deperditorum fragm. Nov. Test. extra canonem receptum*, t. IV, Leipzig, 2e édit., 1884), B. Pick (*The life of Jesus according to extra canonical sources*, New-York 1887), Th. Zahn (*Gesch. des neutestamentl. Kanons*, t. I, 1888), Schaff, (*Hist. of the christ. Church*, New-York, 1889).

Ces collections, si soigneusement qu'elles fussent préparées par leurs auteurs, n'arrivèrent jamais à atteindre le chiffre de quarante *logia*. Aussi accueillit-on avec une très vive surprise le travail d'A. Resch (*Agrapha, Aussercanonische Evangelienfragmente in möglichster Vollstandigkeit zusammengestellt und Quellenkritish untersucht*, in-8°, Leipzig, 1889, dans *Texte und Unters.*, t. V, 4e part.), qui réussit à grouper cent soixante-dix-sept fragments. Cette récolte inattendue, et la façon dont l'auteur en faisait usage pour résoudre le problème synoptique, donnèrent un regain d'attention aux « paroles de Jésus ». Ce furent des comptes rendus, des recensions dont quelques-uns fort dignes d'attention; notamment J.-H. Ropes, *Die Sprüche Jesu die in den kanonischen Evangelien nicht überliefert sind; eine kritische Bearbeitung des von A. Resch gesammellen Materials* (in-8°, Leipzig, 1896, dans *Texte und Unters.*, t. XIV, 2e part., et résumé dans *The so-called Agrapha*, dans *The American journal of theol.*, t. I, 1897, p. 758-776). Cette année-là, paraissent des *logia* sur papyrus, ce qui nous amène à notre sujet; pour ce qui concerne cette question et la bibliographie jusqu'à nos jours on possède le travail de L. Vaganay (*Agrapha*, dans L. Pirot, *Suppl.* au *Dictionn. de la Bible*, 1926, col. 159-198).

A ceux qui désirent se reporter au catalogue des sentences extracanoniques du Seigneur, nous croyons pouvoir les adresser au travail critique d'E. Jacquier, *Les sentences du Seigneur extracanoniques (Les agrapha)* (dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. XV, 1918, p. 93-135), où l'auteur épuise successivement : 1° les écrits néotestamentaires, les évangiles excepté; 2° les manuscrits du Nouveau Testament; 3° les évangiles et les Actes apocryphes; 4° les papyrus; 5° les écrits des Pères de l'Église et les hérétiques. Et il conclut ainsi : « Nous devons constater que les paroles authentiques du Seigneur que nous avons retrouvées dans la littérature chrétienne, en dehors des évangiles, sont peu nombreuses : quatre-vingt-treize en tout; vingt-six sont probablement authentiques, quinze sont douteuses et cinquante-deux ne sont pas authentiques. Nous pourrions faire la même constatation pour les faits de la vie de Jésus. Il semble bien que les évangiles nous ont rapporté à peu près tout ce qu'on savait des paroles du Seigneur et des faits de sa vie [1]. »

1° *Les « logia » de Jésus.* — Un feuillet de papyrus, arraché d'un livre écrit en forme de *codex*, mesurant 0 m. 15 sur 0 m. 09, fut trouvé dans les ruines d'Oxyrhynque et publié par B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt (Λογια Ιησου *sayings of our Lord from an early greek papyrus*, London, Egypt exploration fund, 1897), puis l'année suivante, dans *Oxyrhynchos papiri* (t. I, 1898, p. 1-3). Aussitôt on se précipita de toutes parts sur cette aubaine, dont il n'est pas demeuré grand chose.

Verso (texte sur les fibres verticales du papyrus) :

ΙΑ
ΚΑΙΤΟΤΕΔΙΑΒΛΕΨΕΙC
ΕΚΒΑΛΕΙΝ ΤΟ ΚΑΡΦΟC
ΤΟ ΕΝΤΩΟΦΘΑΛΜΩ ¬
ΤΟΥ ΑΔΕΛΦΟΥCΟΥΛΕΓΕΙ
5 ΙC ΕΑΝ ΜΗ ΝΗCΤΕΥCΗ
ΤΑΙΤΟΝ ΚΟCΜΟΝΟΥΜΗ
ΕΥΡΗΤΑΙΤΗΝ ΒΑCΙΛΕΙ
ΑΝΤΟΥ ΘΥ ΚΑΙ ΕΑΝ ΜΗ
CΑΒΒΑΤΙCΗΤΕ ΤΟ CΑΒ ¬
10 ΒΑΤΟΝ ΟΥΚ ΟΨΕCΘΕΤΟ-
ΠΡΑ ΛΕΓΕΙ ΙC Ε[C]ΤΗΝ
ΕΝΜΕCΩ ΤΟΥ ΚΟCΜΟΥ
ΚΑΙΕΝCΑΡΚΕΙΩΦΘΗΝ
ΑΥΤΟΙCΚΑΙΕΥΡΟΝΠΑΝ
15 ΤΑCΜΕΘΥΟΝΤΑC ΚΑΙ
ΟΥΔΕΝΑΕΥΡΟΝΔΕΙΨΩ
ΤΑΕΝΑΥΤΟΙC ΚΑΙ ΠΟ ¬
ΝΕΙΗΨΥΧΗ ΜΟΥ ΕΠΙ ¬
ΤΟΙC ΥΙΟΙC ΤΩΝ ΑΝΩΝ
20 ΟΤΙ ΤΥΦΛΟΙΕΙCΙΝΤΗΚΑΡ
ΔΙΑ ΑΥΤΩ[Ν]ΚΑΙΟΥΒΛΕ
[ΠΟΥCΙΝ

Recto (texte sur les fibres horizontales) :

Ε
.....Τ]ΗΝΠΤΩΧΙΑ-
[ΛΕΓ]ΕΙ[ΙC ΟΥ ΕΑΝΩCΙΝ
....Ε... ΝΑΘΕΟΙΚΑΙ
·ΠΟΥΕ..ΕCΤΙΝΜΟΝΟC
5 ..ΓΩ ΕΓΩΕΙΜΙ ΜΕΤΑΥ
Τ[ΟΥ]ΕΓΕΙ·ΟΝΤΟΝΛΙΘΟ-
ΚΑΚΕΙ ΕΥΡΗCΕΙCΜΕ
CΧΙCΟΝΤΟΞΥΛΟΝΚΑΓΩ
ΕΚΕΙ ΕΙΜΙΛΕΓΕΙ ΙC ΟΥ
10 ΚΕCΤΙΝΔΕΚΤΟCΠΡΟ
ΦΗΤΗCΕΝΤΗΠΡΙΔΙΑΥ
ΤΟΥΟΥΔΕΙΑΤΡΟCΠΟΙΕΙ
ΘΕΡΑΠΕΙΑCΕΙCΤΟΥC
ΓΕΙΝΩCΚΟΝΤΑC ΑΥΤΟ-
15 ΛΕΓΕΙ ΙC ΠΟΛΙCΟΙΚΟΔΟ
ΜΗΜΕΝΗΕΠΑΚΡΟΝ
ΟΡΟΥCΥΨΗΛΟΥC ΚΑΙ ΕC
ΤΗΡΙΓΜΕΝΗΟΥΤΕΠΕ
CΕΙΝΔΥΝΑΤΑΙΟΥΤΕΚΡΥ
20 ΒΗΝΑΙ ΛΕΓΕΙ ΙC ΑΚΟΥΕΙC
ΕΙCΤΟΕΝΩΤΙΟΝCΟΥΤΟ
ΔΕΕΤΕΡΟΝCΥΝΕΚΛΕΙCΑC

Logion I, verso, *lignes 1-4* : ...καὶ τότε διαβλέψεις (var. διαβλέψειας) ἐκβαλεῖν τὸ κάρφος τὸ ἐν τῷ ὀφθαλμῷ τοῦ ἀδελφοῦ σου, « Et alors tu verras à ôter la paille qui est dans l'œil de ton frère ». C'est la parole recueillie par Luc., VI, 42 (cf. Matth., VII, 5).

Logion II, verso, *lignes 4-11* : Λέγει Ἰησοῦς· ἐὰν μὴ νηστεύσητε τὸν κόσμον, οὐ μὴ εὕρητε τὴν βασιλείαν τοῦ Θεοῦ· καὶ ἐὰν σαββατίσητε τὸ σάββατον, οὐκ ὄψεσθε τὸν πατέρα, « Jésus dit : Si vous ne jeûnez du monde, vous ne trouverez pas le royaume de Dieu; et si vous ne sabbatisez pas le sabbat, vous ne verrez pas le Père ». Remarquer l'emploi des abréviations : π(ατέ)ρα, π(ατ)ρίδι, Ἰ(ησοῦ)ς, θ(εο)ῦ, ἀν(θρώπ)ων. L'expression « jeûner du monde », s'abstenir, est rare et sans analogue dans le Nouveau Testament; ce serait, dit-on, une sentence araméenne, il faudrait traduire : « Si vous ne jeûnez pas le jeûne » (?)

[1] En dehors de celles qui sont rapportées dans les autres écrits du Nouveau Testament.

Logion III, verso, *lignes 11-21 :* Λέγει Ἰησοῦς, ἔστην ἐν μέσῳ τοῦ κόσμου καὶ ἐν σαρκὶ ὤφθην αὐτοῖς καὶ εὗρον πάντας μεθύοντας καὶ οὐδένα εὗρον διψῶντα ἐν αὐτοῖς καὶ πονεῖ ἡ ψυχή μου ἐπὶ τοῖς υἱοῖς τῶν ἀνθρώπων, ὅτι τυφλοί εἰσιν τῇ καρδίᾳ αὐτώ[ν], καὶ[οὐ] βλέ[πουσιν..., « Jésus dit : Je me suis tenu au milieu du monde et en chair je fus vu par eux et je les ai tous trouvés ivres et je n'ai trouvé parmi eux personne qui eût soif, et mon âme est dans la peine (s'afflige) sur les fils des hommes parce qu'ils sont aveugles de leur cœur et ils ne voient pas... »

Logion IV, recto, *ligne 1:* τὴν πτωχείαν..., « la pauvreté ».

Cette sentence paraît inspirée par quelques expressions du Nouveau Testament, où on lit (Luc., XXII, 27): « Mais moi je suis au milieu de vous » (cf. Matth., XVIII, 20; Joa., I, 26), et surtout (Joa., VII, 37) : « Si quelqu'un a soif qu'il vienne à moi et qu'il boive. » Par contre, rien dans le Nouveau Testament qui rappelle ce mot : « Je les ai trouvés tous ivres. » Enfin la parole : « Et j'ai été vu par eux dans la chair » rappelle I Tim., III, 16 : « Il a été manifesté en chair. » En définitive, cette sentence ne se lit nulle part dans les évangiles, mais elle demeure assez proche du ton familier à Notre-Seigneur.

Logion V, recto, *lignes 2-9 :* [Λέγ]ει [Ἰησοῦς, Ὅπ]ου ἐὰν ὦσιν [β οὐκ] ε[ἰσὶν ἄ]θεοι, καὶ [εἴ που] ε[ἷς] ἐστὶν μόνος [λέγ]ω ἐγώ εἰμι μετ' αὐτ[οῦ] ἔγει[ρ]ον τὸν λίθον, κἀκεῖ εὑρήσεις με, σχίσον τὸ ξύλον, κἀγὼ ἐκεῖ εἰμί, « Jésus dit : Partout où ils sont deux, ils ne sont pas sans Dieu, et si quelque part il y en a un seul, je dis que je suis avec lui. Lève la pierre, et là tu me trouveras; déchire le bois, et là je suis ».

Le début (en fort mauvais état de conservation) de cette sentence rappelle Matth., XVIII, 20 : « Car là où deux sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. » (Cf. Joa., XIV, 3; XVIII, 3). La sentence, telle que nous la lisons dans le papyrus, semble avoir été connue par saint Éphrem qui la cite en termes presque identiques : *Christus... est dicens : Ubi unus est ibi et ego sum. Et ubi duo sunt ibi et ego ero.* La fin de la sentence n'est pas exempte d'une sorte de tendance vaguement panthéiste.

Logion VI, recto, *lignes 9-14:* Λέγει Ἰησοῦς· οὐκ ἔστιν δεκτὸς προφήτης ἐν τῇ πατρίδι αὐτ[ο]ῦ, οὐδὲ ἰατρος ποιεῖ θεραπείας εἰς τοὺς γινώσκοντας αὐτόν, « Un prophète n'est pas bien accepté dans sa patrie ni un médecin ne fait des guérisons sur ceux qui le connaissent ».

La première partie de cette sentence est presque textuellement empruntée à Luc., IV, 24 (cf. Matth., XIII, 37; Marc., VI, 4); la seconde partie ne se trouve pas dans les évangiles, mais elle rappelle de très près Luc., IV, 23; aussi peut-on la tenir pour authentique.

Logion VII, recto, *lignes 15-20 :* Λέγει Ἰησοῦς· πόλις ᾠκοδομημένη ἐπ' ἄκρον [ὄ]ρους ὑψηλοῦ καὶ ἐστηριγμένη οὔτε πε[σ]εῖν δύναται οὔτε κρυ[β]ῆναι, « Jésus dit : Une ville bâtie sur le sommet d'une montagne élevée et fondée ne peut ni tomber ni être cachée ».

Cette sentence rappelle Matth., V, 14 : « La ville placée sur une montagne ne peut être cachée » et Matth., VII, 25; Luc., VI, 48 : « Une maison fondée sur la pierre ne peut tomber. » Mais on ne dit pas d'une ville qu'elle tombe; l'assemblage des deux passages et l'expression ne sont pas heureux.

Logion VIII, recto, *lignes 20-22:* Λέγει Ἰησοῦς· Ἀκούεις [ε]ἰς τὸ ἕ[ν ὦ]τίον σου, τὸ [δὲ ἕτερον ἔβυτας], « Jésus dit : Tu entends avec une oreille, mais tu as bouché l'autre ».

On a beaucoup écrit sur ces sentences et il faut reconnaître qu'elles ne nous apportent à peu près rien. Ce qui appartient aux évangiles demeure intact; ce qui s'en rapproche ou qui s'en inspire indique un effort de rédaction et des influences gnostiques ou panthéistes ambiantes. Ce qui est plus intéressant à retenir, c'est la présence à Oxyrhynque, à une date qui se place entre l'an 150 et l'an 300, d'un témoignage de la pénétration du christianisme. Disons à ce propos que Rufin d'Aquilée nous représente la ville d'Oxyrhynque comme étant, de son temps, tout entière convertie au christianisme : *nullus ibi invenitur haereticus aut paganus, sed omnes cives christiani;* or un papyrus rapporté d'Égypte par Ulr. Wilcken et qui brûla, avec tant d'autres en rade de Hambourg, mentionnait l'existence, en 426, à Oxyrhynque d'assemblées païennes : παγανικαὶ συντελεῖαι.

2° *Les nouveaux « logia » de Jésus.* — C'est encore à Oxyrhynque que ce texte a été trouvé, écrit, vers la fin du IIIe siècle ou même vers le milieu de ce siècle, sur le verso d'un acte relatif à divers terrains. L'écriture est une belle onciale de caractère calligraphique; dans les lignes 5, 9, 25 et 37, on remarque des arabesques pour remplir l'espace blanc. C. Wessely fait remarquer que le texte doit être copié d'après un original fort ancien, car il y a des fautes corrigées et des fautes à corriger : υμεις (ligne 18); οτι (ligne 25), inséré sur la ligne; γνωσθε (ligne 20) pour γνώσεσθε; βασιλευση (ligne 8) pour βασιλεύσει; επερωτησε (ligne 23) pour ἐπερωτῆσαι; θεθαμμενον (ligne 31) pour τεθ... A noter une seule abréviation : Ιης pour Ἰησοῦς, forme d'abréviation plus ancienne que Ις; on ne trouve pas d'abréviation pour οὐρανός (lignes 11-12) et πατρός (ligne 19). Le paragraphe de chaque *logion* est indiqué à la marge à gauche, entre les lignes, par un trait horizontal.

Dimensions du papyrus : 0 m. 244 de hauteur sur 0 m. 087 de largeur.

Ce papyrus fut publié par B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt (*New sayings of Jesus and a fragment of a lost Gospel from Oxyrh.*, London, 1904; les mêmes, *Oxyrh. papyri*, Oxford, t. III, p. 1-22, n. 654, pl. I; cf. P. Batiffol., *Nouv. fragm. évang. de Behnesa*, dans *Revue bibl.*, nouv. sér., t. I, 1904, p. 481-493; W.-C. Horner, *Newly found words of Jesus*, London, 1904; C. Taylor, *Oxyrh. sayings of Jesus found in 1903*, Oxford, 1905; Th. Zahn, *Neue Funde aus der alten Kirche*, dans *Neue kirchl. Zeitschrift*, t. XVI, 1905, p. 94-105, 165-178).

On voit par la fig. 9693, que les sentences nous sont parvenues en assez mauvais état. Nous les donnons ici comme l'a fait M. E. Jacquier, telles qu'on a pu les rétablir : restitution des éditeurs et, entre parenthèses dans la traduction, les termes restitués par M. B. Swete [1]. Les mots en italique dans la traduction sont des conjectures de Grenfell et Hunt :

1. Οἱ τοῖοι οἱ λόγοι οἱ [....οὓς ἐλά]λησεν Ἰησ]οῦς ὁ ζῶν Κ[ύριος...] καὶ Θωμᾷ καὶ εἶπεν [αὐτοις· πᾶς ὅστις] ἂν τῶν λόγων τούτ[ων ἀκούσῃ θανάτου] οὐ μὴ γεύσηται. Celles-ci sont les paroles *extraordinaires* [véritables] que parla Jésus, le vivant *Seigneur* [qui vivait et qui était mort] à [Juda] Thomas et il (le Seigneur lui) *leur* dit : *Quiconque écoutera* ces paroles ne goûtera pas *la mort.*

Cette sentence est une reproduction approximative de Joa., VIII, 51; elle peut être considérée comme authentique.

2. [Λέγει Ἰησοῦς]· Μὴ παυσάσθω ὁ ζη[τῶν.... ἕως ἂν] εὕρῃ καὶ ὅταν εὕρῃ [θαμβηθήσεται καὶ θαμ]βηθεὶς βασιλεύσει κα[ὶ βασιλεύσας ἀναπα]ήσεται, « *Jésus dit :* Que celui qui *cherche* [le Père] ne cesse pas *jusqu'à ce qu'il* [le] trouve; et quand il [l']aura trouvé, *il sera étonné*, et étonné, il régnera, *et régnant*, il se reposera ».

Cette sentence a été restituée à l'aide d'un passage des *Stromates* (l. V, c. XIV) de Clément d'Alexandrie, qui citait l'évangile des Hébreux; elle est douteuse.

[1] *Expository Times*, t. XV, 1904, p. 488.

3. Λέγει Ἰ[ησοῦς· .....τίνες] οἱ ἕλκοντες ἡμᾶς [εἰς τὴν βασιλείαν εἰ] ἡ βασιλεία ἐν οὐρα[νῷ ἐστιν...] τὰ πετεινὰ τοῦ οὐρ[ανοῦ καὶ θηρίων ὅ]τι ὑπὸ τὴν γῆν ἐστ[ιν ἡ ἐπὶ τῆς γῆς καὶ] οἱ ἰχθύες τῆς θαλά[σσης οὗτοι οἱ ἕλκον]τες ὑμᾶς, καὶ ἡ βασ[ιλεία τῶν οὐρανῶν] l'Hadès] *et* les poissons de la mer, *ce sont ceux qui* vous *tireront* et le royaume des cieux est au dedans de vous *et quiconque* se connaîtra *soi-même* le trouvera. [Efforcez-vous donc] à vous connaître. [Si vous vous connaissez véritablement vous-mêmes] *vous saurez que vous*

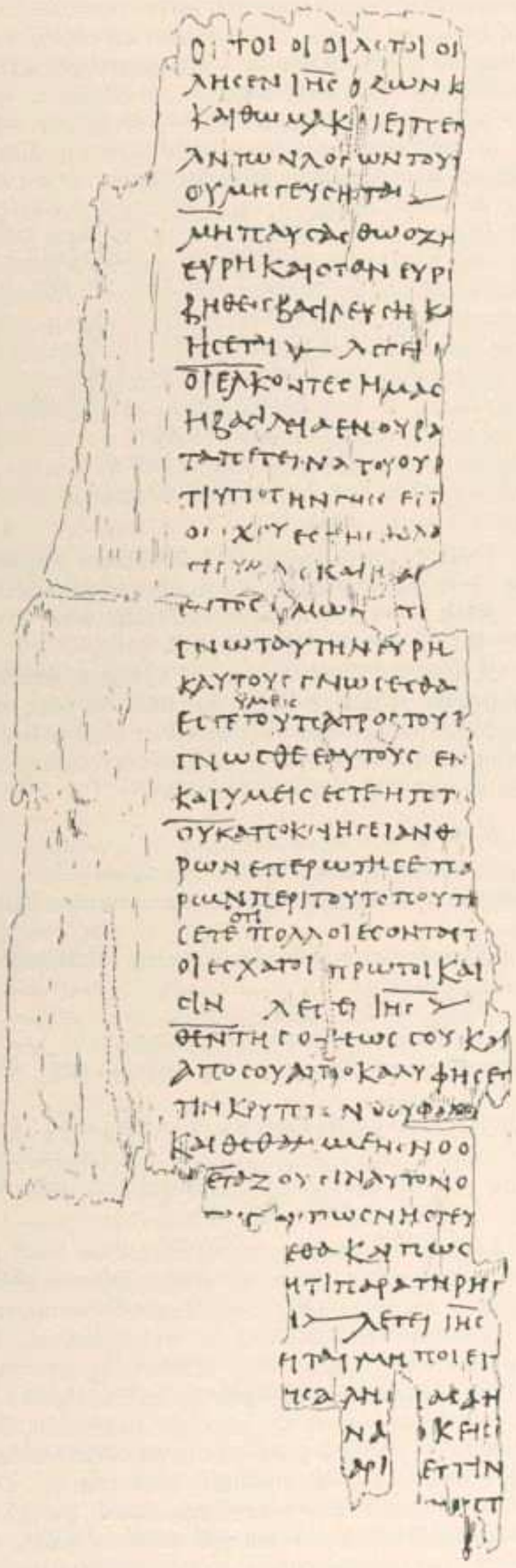

Verso (texte sur les fibres verticales) :

ΟΙ ΤΟΙΟΙ ΟΙ ΛΟΓΟΙ ΟΙ[
ΛΗCΕΝ ΙΗC Ο ΖΩΝ Κ[
ΚΑΙ ΘΩΜΑ ΚΑΙ ΕΙΠΕΝ[
ΑΝ ΤΩΝ ΛΟΓΩΝ ΤΟΥΤ[
5 ΟΥ ΜΗ ΓΕΥCΗΤΑΙ ⸗
ΜΗ ΠΑΥCΑCΘΩ Ο ΖΗ[
ΕΥΡΗ ΚΑΙ ΟΤΑΝ ΕΥΡΗ[
ΒΗΘΕΙC ΒΑCΙΛΕΥCΗ ΚΑ[
ΗCΕΤΑΙ ⸗ ΛΕΓΕΙ Ι[
10 ΟΙ ΕΛΚΟΝΤΕC ΗΜΑC[
Η ΒΑCΙΛΕΙΑ ΕΝ ΟΥΡΑ[
ΤΑ ΠΕΤΕΙΝΑ ΤΟΥ ΟΥΡ[
ΤΙ ΥΠΟ ΤΗΝ ΓΗΝ ΕCΤ[
ΟΙ ΙΧΘΥΕC ΤΗC ΘΑΛΑ[
15 ΤΕC ΥΜΑC ΚΑΙ Η ΒΑC[
ΕΝΤΟC ΥΜΩΝ[·] CΤΙ[
ΓΝΩ ΤΑΥΤΗΝ ΕΥΡΗ[
ΕΑΥΤΟΥC ΓΝΩCΕCΘΑΙ[
ΥΜΕΙC
ΕCΤΕ ΤΟΥ ΠΑΤΡΟC ΤΟΥ Τ[
20 ΓΝΩCΘΕ ΕΑΥΤΟΥC ΕΝ[
ΚΑΙ ΥΜΕΙC ΕCΤΕ ΗΠΤΟ[
ΟΥΚ ΑΠΟΚΝΗCΕΙ ΑΝΕ[
ΡΩΝ ΕΠΕΡΩΤΗCΕ ΠΑ[
ΡΩΝ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΤΟΠΟΥ ΤΗ[
ΟΤΙ
25 CΕΤΕ ΠΟΛΛΟΙ ΕCΟΝΤΑΙ Π[
ΟΙ ΕCΧΑΤΟΙ ΠΡΩΤΟΙ ΚΑΙ[
CΙΝ ΛΕΓΕΙ ΙΗC ⸗ [
ΘΕΝ ΤΗC ΟΨΕΩC CΟΥ ΚΑΙ[
ΑΠΟ CΟΥ ΑΠΟΚΑΛΥΦΗCΕΤ[
30 ΤΙΝ ΚΡΥΠΤΟΝ Ο ΟΥ ΦΑΝΕ[
ΚΑΙ ΘΕΘΑΜΜΕΝΟΝ Ο Ο[
..ΕΤΑΖΟΥCΙΝ ΑΥΤΟΝ Ο[
..ΓΟΥCΙΝ ΠΩC ΝΗCΤΕΥ[
.....ΜΕΘΑ ΚΑΙ ΠΩC[
35 .....ΑΙ ΤΙ ΠΑΡΑΤΗΡΗC[
....Ν ⸗ ΛΕΓΕΙ ΙΗC[
.....ΕΙΤΑΙ ΜΗ ΠΟΙΕΙΤ[
.....ΗC ΑΛΗΘΕΙΑC ΑΝ[
.....Ν Α·ΟΚΕΚΡ[
40 .....ΚΑΡΙ··ΕCΤΙΝ[
.....Ω ΕCΤ[
.....ΙΝ
.....

9693. — Papyrus d'Oxyrhynque (vers 250-300).
D'après B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. III, pl. I.

ἐντὸς ὑμῶν [ἐ]στι [καὶ ὅστις ἂν ἑαυτὸν] γνῷ ταύτην εὑρή[σει....] ἑαυτοὺς γνώσεσθε [καὶ εἰδήσετε ὅτι υἱοὶ] ἔστε ὑμεῖς τοῦ πατρὸς τοῦτ[....]γνώσ[εσ]θε ἑαυτοὺς ἐν [....] καὶ ὑμεις ἐστὲ ηπτο [....]. « *Jésus* dit : *Vous demandez qui sont* ceux qui vous tireront *au royaume, si* le royaume *est* dans les cieux... [mais ce sont ceux qui sont sur la terre et] les oiseaux du ciel *et toutes les bêtes* qui sont sous la terre *ou sur la terre* [et toute créature qui est sous la terre ou dans *êtes* (vous serez) *les fils* [et les filles] des Pères *tout-puissants*. Vous vous connaîtrez vous-mêmes... et vous êtes... Cette finale ne concordant pas avec ce qui précède, les éditeurs et Swete pensent qu'il faut lire : Vous connaîtrez que vous êtes dans *la cité de Dieu* (à l'intérieur de la ville) et que vous êtes la ville.

Cette sentence est, dit-on, énigmatique. Nous ne croyons pas que le respect à la personne et à l'ensei-

gnement du Christ permette de lui attribuer pareil baragouin.

4. [Λέγει Ἰησοῦς·] οὐκ ἀποκνήσει ἄνθ[ρωπος...] ρων ἐπερωτῆσαι πα[.....]ρων περὶ τοῦ τόπου τῆ[ς .....]σετε ὅτι πολλοὶ ἔσονται π[ρῶτοι ἔσχατοι καὶ] οἱ ἔσχατοι πρῶτοι καὶ [.....]σιν, « *Jésus dit :* Un homme n'hésitera pas à demander au sujet de sa place *dans le royaume. Vous connaîtrez* que beaucoup de *premiers* seront derniers et les derniers premiers, et ils auront la vie éternelle [et peu la trouveront] ».

Cette sentence se compose de deux parties, la première n'est pas authentique, la seconde cite Marc., x, 31; Matth., xix, 30; Luc., xiii, 30.

5. Λέγει Ἰησοῦς· [πᾶν τὸ μὴ ἔμπροσ]θεν τῆς ὄψεώς σου καὶ [τὸ κεκρυμμένον] ἀπὸ σοῦ ἀποκαλυφ-[θ]ήσεταί [σοι· οὐ γάρ ἐσ]τιν κρυπτὸν ὃ οὐκ φανε[ρὸν γενήσεται] καὶ τεθαμμένον ὃ οὐκ ἐγερθήσεται, « Jésus dit : *Tout ce qui n'est pas devant* ta face et *ce qui est caché* pour toi *te* sera révélé. *Car* il *n'*y a rien de caché qui ne sera manifesté, ni d'enseveli qui ne sera ressuscité ».

Cette sentence s'inspire de passages de Matth., x, 26 et de Luc., viii, 17.

6. Il ne reste que des mots détachés. Voici la restitution des éditeurs pour les quatre premières lignes :

Ἐξετάζουσιν αὐτὸν ο[ἱ μαθηταὶ αὐτοῦ καὶ λέ]
γουσιν· Πῶς νηστεύ[σομεν καὶ πῶς.....]
μεθὰ καὶ πῶς [κ]
αἱ τὶ παρατηρήσ[ομεν.

Ses disciples le questionnent et disent : « Comment jeûnerons-nous *et comment* prierons-nous et quel *commandement* garderons-nous? Jésus dit : Ne... de vérité... bienheureux est celui... »

Cette sentence montre les disciples posant une question, on y retrouve quelques détails tirés de Luc., xi, 1 (cf. Matth., xix, 16-22; Luc., xviii, 18-22).

Bibl. (concernant les *logia*). — C. Bruston, *Un anc. rec. de paroles attribuées à Jésus*, dans *Revue de théol.*, t. xiv, 1905, p. 78-95 *(Oxyrh., 654)*; P. Batiffol, *Nouv. fragm. évang. de Behnesa*, dans *Revue bibl.*, t. i, 1904, p. 481-493 *(Oxyrh., 654)*; Ad. Hilgenfeld, dans *Berl. philologische Wochenschrift*, t. xxvii, 1907, col. 520-522 *(Oxyrh., 654)*; Erw. Preuschen, *Antilegomena*, 2e édit., p. 22-26, 119-120, 151-152 *(Oxyrh., 654-655)*; E. Klostermann, *Agrapha, neue Oxyrh. logia*, in-8°, Bonn, 1905 *(Oxyrh., 654-655)*; Ad. von Harnack, dans *Theol. Literaturzeitung*, t. xxix, 1904, col. 455-457; G. Heinrici, dans *ibid.*, col. 428-431 *(Oxyrh., 654-655)*; H.-G. Evelyn-White, *The introd. to the Oxyrh. sayings*, dans *The journal of theol. studies*, t. xiii, 1912, p. 74-76; Ad. Hilgenfeld, *Die neuesten Logia-Funde von Oxyrh.*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theol.*, t. xlviii, 1905, p. 343-353; le même, *Noch einmal die neuesten Logia-Funde*, dans *ibid.*, t. xlix, 1906, p. 270-273 *(Oxyrh., 654-655)*; J. Dräseke, *Zum neuen Evangelienbruchstück von Oxyrh.*, dans *ibid.*, t. i, 1907, p. 485-489 *(Oxyrh., 655)*; Ad. von Harnack, *Ein neues Evangelienbruchstück*, dans *Preuss. Jahrbücher*, t. cxxxi, 1908, p. 201-210 *(Oxyrh., 655)*; Th. Zahn, *Neue Funde, aus der alten Kirche*, dans *Neue kirchl. Zeitschrift*, t. xvi, 1905, p. 94-101, 165-178 *(Oxyrh., 654)*; Erw. Preuschen, *Zur Vergesch. des Evangelienkanons* (Oster Programm des Darmstädter Gymnasiums), 1905 *(Oxyrh., 654)*; H.-B. Swete, *The new Oxyrh. sayings*, dans *Expository times*, t. xv, 1903-1904, p. 488-495 *(Oxyrh., 654)*; Ch. Taylor, *The Oxyrh. sayings of Jesus found in 1903, with the sayings called « logia », found in 1897*, in-8°, Oxford, 1905 *(Oxyrh., 654)*; cf. *The journal of theol. studies*, t. vii, 1906, p. 546-562; H. Evelyn-White, *The sayings of Jesus from Oxyrh. edited with introd., crit. apparatus and comment.*, in-8°, Cambridge, 1920; E. Jacquier, *Les sentences du Seigneur extracanoniques*, dans *Revue bibl.*, t. xv, 1918, p. 93-135 *(Oxyrh., 1)*; V. Bartlet, *The Oxyrh. sayings of Jesus in a new light*, dans *The Expositor*, t. cxxxiv, 1922, p. 139-159 *(Oxyrh., 1* et *654)*; E. Besson, *Paroles du Christ qui ne se trouvent pas dans les évangiles canoniques*, in-8°, Rouen, 1923; *Logia et agrapha Domini Jesu apud Moslemicos script., asceticos præsertim usitata, collegit, vertit, notis instruxit*, M. Asin et Palacios, Paris, 1917. Enfin on trouvera une bibliographie étendue par L. Vaganay, *Agrapha*, dans L. Pirot, *Suppl.* au *Dictionn. de la Bible*, t. i, p. 159-198.

XXXIII. Trisagion. — Papyrus, dimensions : 0 m. 085 sur 0 m. 08, mutilé à la fin. Écriture sur les fibres horizontales, onciale posée, ve ou vie siècle :

+ ἅγιος ἅγιο[ς] ἅγιος
κυ [Σα]βα[ωθ·] πλήρ(η)ς
ὁ οὐρανὸς καὶ ε(ἡ)γῆ τῆς
ἁγίας σου δόξης +
5 + ἅγιος ἅγι[ος] ἅγιος
κυ Σαβαῶ[θ] πληρ(η)ς
ὁ οὐρανὸς και ε (ἡ) γῆ τῆς
ἁγίας σου δόξης +
+ ἅγιος ἅγιος ἅγιος
10 κυ Σαβαῶ[θ] πλήρ(η)ς
.....

« Saint, saint, saint est le Seigneur Sabaoth, le ciel et la terre sont remplis de sa gloire » (répété trois fois).

Bibl. — C. Wessely, *Les plus anc. monum.*, dans *P. O.*, t. xviii, 1924, p. 437, n. 8.

XXXIV. Tropaires. — Longue bande étroite de papyrus, 0 m. 11 sur 0 m. 255, en tête on lit le mot κάθισμα. Les deux tropaires se chantaient sur le quatrième ton, écriture au recto et au verso, se rapproche de la cursive, viie-viiie siècle :

Recto :

κάθισμα στιχ(ηρὸν) πλ(άγιον) δ'
δὸς ἡμῖν] ἐν ἡμέρᾳ· κρίσεος· παραστῆνε ἄξιε καιναμεθα· [καὶ φων[ῆς
ἀκοῦσαι] τοῦ π[α]τρὸς λέγοντες. ἀφέοντε

Verso :

κάθισμα πλ(άγιον) δ'
Χερυφὶν καὶ Σεραφὶν· τὰ πολυώματα· τὸν τρισάγιον [ὕμνον
ἅγιος· ἅγιος· ἅγιος· εἶ ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ [π(ατ)ρ(ό)ς. εἶ ὁ σα
[.....] τῆς θεότητος· μὴ χώρι[ζ]ε ἡμᾶς τὸ ἔλεός σου
[.....]ιν· γ δοξα καὶ νῆν [ατουπρ

Ligne 2 : κρίσεως παραστῆναι. Le mot qui suit ἄξιε est corrompu; *ligne 3 :* πτρος lecture douteuse; ωπτρος = πατρός; λέγοντος; αφεοντε = ἀφέονται.

Ligne 2 : πολυωματα = πολυόμματα; *ligne 3 :* ὁ σα[φέστατο; χαρακτήρ] (Hébr., i, 3); ou bien (ἡ) σα[φεστάτη εἰκών]; *ligne 4 :* ἡμῶν; *ligne 5 :* νῆν = νῦν.

« Accordez-nous au jour du jugement de demeurer auprès de vous, ô précieux..., et d'entendre la voix du Père disant : [Vos péchés] sont remis.

« Chérubins et séraphins, aux yeux nombreux, chantent l'hymne trois fois saint : saint, saint, saint es-tu. Toi qui es assis à la droite du Père, qui es [l'image] de sa divinité. N'éloigne pas de nous ta miséricorde... Gloire [au Père]. Tous les deux maintenant [et toujours], etc. »

Tropaire. — Longue bande étroite de papyrus, 0 m. 08 sur 0 m. 0337, sans titre.

Une pièce liturgique en l'honneur de la Vierge et de saint Longin.

Bibl. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Amherst papyri*, gr. in-4°, Ire part., London, 1900, p. 43, n. ix.

XXXV. Le manuscrit sur papyrus de saint Augustin. — Un humaniste français de la Renaissance, Nicolas Le Fèvre, eut la bonne fortune de

découvrir des sermons inédits de saint Augustin, copiés, disait-il à son correspondant le P. Jacques Sirmond, « dans un livre écrit en écorce, en lettres capitales, de mil ans, et pour ce fort effacé ». Il ne laissa pas cependant de les lire et d'envoyer une transcription au savant jésuite qui publia les sermons inédits contenus dans le livre en écorce, comme on disait alors, c'est-à-dire en papyrus.

Ce livre en papyrus était la seconde moitié du célèbre manuscrit de lettres et sermons de saint Augustin, moitié qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Genève, l'autre moitié se trouvant conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, dans l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés. Ces deux moitiés furent attentivement étudiées et minutieusement décrites en 1866 par Henri Bordier qui constata dans l'une et l'autre des lacunes, notamment, entre les feuillets cotés 26 et 27, deux pages, la première commençant par les mots *agitur de stadio*, et la seconde se terminant par *severitatem duam*. Ce feuillet perdu a été retrouvé à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, où il avait été signalé en 1846 et en 1876 — inutilement, cela va sans dire — ce n'est qu'en 1903 qu'on identifia cette lacune comme appartenant au sermon CCCLI de l'édition bénédictine de saint Augustin. La présence de ce feuillet égaré à Saint-Pétersbourg s'explique par le vol commis à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés en 1791; vol dont l'auteur est resté inconnu mais dont les produits furent acquis par un secrétaire de l'ambassade de Russie, Pierre Dubrowsky, collectionneur peu scrupuleux dont le cabinet prit le chemin de la Russie. Le voleur connaissait fort bien le fonds qu'il exploitait et il s'attaquait à des manuscrits de choix, s'il n'osait faire main basse sur le volume, il le lacérait plus ou moins habilement.

Le Saint-Augustin sur papyrus était de nature à le tenter. C'est de lui que les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* avaient dit : « En ce genre, la France n'a rien de plus précieux [1]. »

L'état primitif du manuscrit peut se rétablir grâce à l'existence à Cambridge *(Addit. 3479)* d'un manuscrit du Xe siècle, fort semblable au *codex* de Paris-Genève (cf. Aloïs Goldbacher, *Die Reste einer Handschrift des VI Jahrhundert in Paris und Genf und die Cambridger Hanschrift Addit. 3479*, dans *Wiener Studien*, t. XXXV, 1913, p. 158-169; Edm. Hauler, *Die alte Papyrushandschrift zu Augustinus und der Cantabrig. Addit. 3479*, dans *ibid.*, p. 206-208, 370, 381; A. Wilmart, *Un bref traité de saint Augustin contre les donatistes*, dans *Revue bénéd.*, t. XXIX, 1912, p. 148-167; sur l'histoire de ce manuscrit au XVIIe siècle, voir une lettre à Mabillon [Bibl. nat., ms. *fr. 17698*, fol. 363-364], publ. par H. Omont, *Découverte des fragm. sur papyrus des lettres et sermons de S. Augustin*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXIX, 1918, p. 499-502).

XXXVI. Lettre impériale sur papyrus. — Vers 1690 l'attention de dom Bernard de Montfaucon fut attirée au trésor de l'abbaye de Saint-Denis par une très grande pièce portant tracées dix-huit lignes d'une écriture minuscule grecque calligraphique. Montfaucon et son confrère dom Jacques Lopin eurent recours à l'expérience de Mabillon, qui jugea ce document digne d'être gravé en deux planches doubles [2], à la grandeur exacte de l'original et ces planches furent insérées, en 1704, dans le supplément au *De re diplomatica* [3], puis, en 1708, dans la *Palæographia græca* [4]. Depuis lors les reproductions se succédèrent : fac-similé lithographique dans Letronne [5], Tardif [6], Wattenbach [7]; enfin, en phototypie par les soins et avec le commentaire de M. H. Omont : *Lettre grecque sur papyrus émanée de la chancellerie impériale de Constantinople et conservée aux Archives nationales*, dans *Revue archéologique*, IIIe sér., t. XIX, 1892, p. 384-393, pl. XII-XIII; et *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, in-fol., Paris, 1892; K. Brandi, *Der byzantinische Kaiserbrief aus S. Denis und die Schrift der frühmittelalterlichen Kanzleien*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. I, 1907-1908, p. 5-86, pl. I-IV.

« Au moment de sa découverte dans les archives de Saint-Denis, dit M. H. Omont, cette pièce mesurait, et elle mesure encore dans son état actuel, 1 m. 55 en hauteur sur 0 m. 33 en largeur. Or il ne semble pas que nous possédions présentement la moitié de son texte et les extrémités de chacune des lignes ont disparu; on peut ainsi estimer que les dimensions primitives de ce papyrus devaient atteindre au moins 3 m. de haut sur 0 m. 50 de large.

« Ce qu'en ont pu lire, à la fin du XVIIe siècle, Montfaucon et Jean Boivin, a permis de conjecturer que c'était une lettre d'un empereur de Constantinople, félicitant un roi de ses victoires et l'engageant à faire la paix avec un autre roi. La présence de ce document dans les archives de Saint-Denis peut être considérée comme une preuve que cette lettre était adressée à un roi de France, mais on n'y trouve aucun nom propre, aucune phrase qui sorte des généralités d'un formulaire diplomatique et qui permette de lui attribuer une date quelconque.

« C'est en tout cas un monument unique et le seul en ce genre qui nous soit parvenu, des actes solennels émanés de la chancellerie de l'empire d'Orient. Les papes empruntèrent à la cour de Byzance la forme extraordinaire de ces actes, et quelques-unes de leurs bulles, sur papyrus et de dimensions semblables, nous ont été conservées. Plus tard, les rois de France et les empereurs d'Occident voulurent aussi imiter dans leurs diplômes les formes de la chancellerie de Constantinople et, à défaut de papyrus, dont l'emploi semble avoir été de bonne heure abandonné, souscrivirent en cinabre, encre dont l'emploi, comme l'on sait, était exclusivement réservé à la dignité impériale [8].

« Au bas de cette pièce, en effet, et empiétant sur la dernière ligne du texte grec, se trouve une souscription en caractères latins, tracés en cinabre. Mabillon inclinait à lire dans cette souscription le mot : *Legimus;* Montfaucon y voulait voir la signature même d'un empereur grec et proposait la lecture : *Constantinus*. A cela Mabillon faisait observer que la présence d'une souscription analogue dans deux diplômes de Charles le Chauve, l'un de 862, pour Saint-Martin de Tours, l'autre de 877, pour Saint-Corneille de Compiègne, rendait inadmissible cette seconde lecture [9]. Montfaucon n'en conserva pas moins dans sa *Palæographia græca* l'interprétation *Constantinus* seule, sans mentionner même l'autre lecture de Mabillon, et n'hésita pas à proposer de voir dans ce document une lettre adressée par Constantin Copronyme à Pépin le Bref, après la victoire remportée par celui-ci sur le roi des Lombards, Astolphe.

[1] L. Delisle, *Un feuillet de papyrus retrouvé*, dans *Journal des savants*, 1903, p. 525-527; le même, *Deux lettres de Nicolas Le Fèvre au P. Sirmond*, 15 août 1903. — [2] D'autres reproductions sont conservées dans les papiers de Montfaucon, Bibl. nat., ms. *lat. 11909*, fol. 169, 170. — [3] *Librorum de re diplomatica supplem.*, in-fol., 1704 et 1702, p. 9, 54, 67, fac-sim., p. 71-72; reproduit dans la réimpression de Naples (1789). — [4] P. 265-268. — [5] *Diplomata et chartæ merovingicæ ætatis in archivo Franciæ asservata*, 1848. — [6] J. Tardif, *Monum. hist.*, 1866, pl. XLVII, n. 1, 2. — [7] D'après Montfaucon, dans *Schrifttafeln*, 1876-1877, pl. X-XI; et d'après Letronne, dans *Script. græcæ specimina*, 1883, pl. XIV-XV. — [8] Cf. Du Cange, *Glossarium*, au mot κιννάβαρις, et dans le *Glossarium* latin, au mot *Cinnaboris;* Montfaucon, *Palæogr. græca*, p. 4 sq.; Gardthausen, *Griech. Paläogr.*, p. 118, 367. — [9] Cf. H. Omont, dans *Revue archéol.*, 1892, p. 390-392.

« Que ce papyrus ait contenu le texte d'une lettre adressée par un empereur de Constantinople à un roi de France, il ne semble pas qu'on puisse, sur ce point, élever le moindre doute. Mais la lecture : *Legimus*, de la souscription en cinabre étant certaine, il n'y a plus dès lors aucune raison d'attribuer cette lettre à Constantin Copronyme et la question de date reste entière. »

Cette question a été minutieusement discutée, car dans l'espace de moins d'un siècle (755-842) les annalistes occidentaux mentionnent douze ambassades venues de Constantinople, dont neuf entre 810 et 842. On connaît à peu près le motif de ces différentes ambassades et aucune d'entre elles ne suppose le texte de la lettre conservée aujourd'hui aux Archives nationales (*K. 17*, n. 6). Aussi on a pu voir Montfaucon opiner en faveur de Constantin Copronyme, tandis que Mabillon estimait que cette pièce émanait peut-être de l'empereur Michel Ier et avait été reçue par Charlemagne en 812, apportée au roi de France par cette ambassade que nous voyons mentionnée dans les *Annales Bertiniani* et dont on nous dit que : *More suo, id est græca lingua, laudes ei dixerunt, imperatorem eum et basileum appellantes*. M. H. Omont, se prononce en faveur d'une ambassade envoyée en 839 à Louis le Débonnaire qui la reçut à Ingelheim, près de Mayence, simple hypothèse que rien n'appuie ; « l'état de mutilation dans lequel nous est parvenu ce document, les termes vagues de son contenu, et qui rappellent en quelque sorte un formulaire de chancellerie, ne permettent point, avoue-t-il, d'arriver à une conclusion plus précise. Tout ce que l'on peut affirmer, semble-t-il, est que la date de cette lettre doit être rapportée à la première moitié du IXe siècle. »

Voici la transcription du texte :

...ων ὅτι ἐν τῷ ταξιδίῳ τούτῳ δ....
ε.ε.ε.. αγενέσθαι...ι...α καὶ [εἰς]....
[δό]ξ[α]ν αὐτοῦ τοῦ [φιλαν]θρώπο[υ]...
..[θ]είῳ ἡ ἀγάπη τῆς ἡμετέρας ἐκ [·Θεοῦ]
5 ...ἐφαπλωθῇ ὑμῖν καὶ ἔσηται...
...τῆς ἐκ Θε[οῦ βα]σιλείας ἡμ[ῶν]
[ἠγ]απημένου ἡμῶν τέκ[νου]...
[δ]πως καὶ ὁ Θεὸς δοξάζ[ηται]...
...εἰς τὰ πέρατα τῶν Χριστιαν[ῶν]
10 [ἀποκ]ατάστασις φθάνῃ· καὶ οἱ ἡ....
[ἀπ]όλονται· καὶ οἱ φίλοι σώζονε[αι. Ἡ χά-]
[ρις]τοῦ Θεοῦ καὶ ἡ εἰρήνη αὐτοῦ κ[αὶ ἡ]
[ἀγάπη] ἔστω μεθ' ὑμῶν· καὶ περὶ τ[οῦ]...
....ἁρμόδιόν σοί ἐστιν καὶ ὑπομ...
15 [εἰρήν]εύειν τῷ προδηλωθέντ[ι φιλο-]
[χρί]στῳ ἡμῶν τέκνῳ τῷ ρίγ[ι]....
....σαυτῷ ἐκτίσθης· καὶ ἐπὶ τ[ῷ]...
...ς αὐτῷ παρὰ τοῦ δημιουργήσα[ντος].
+ *Legimus* +

XXXVII. Papyrus de Monza. — Nous avons déjà décrit et utilisé ce document (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot Monza, col. 2753-2758); nous ajouterons seulement ici quelques notes bibliographiques: Fr. Steffens, *Lateinische Paläographie*, t. I, pl. XXII (bonne phototypie): Al. Sepulcri, *I papiri della basilica di Monza e le reliquie inviate da Roma*, dans *Miscellanea di studi e documenti offerta al congresso storico internazionale della Societa storica Lombarda*, in-8°, Milano, 1903, p. 3-24 et 2 pl. en phototypie, et aussi dans *Archivio storico Lombardo*, t. XXX, 1903, p. 241-262 et 2 pl.; G. Bonavenia, *Le silloge di Verdun e il papiro di Monza*, in-8°, Roma, 1903; O. Marucchi, *Il valore topografico della silloge di Verdun e del papiro di Monza*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. IX, 1903, p. 321-368; O. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II, *Itinéraire des catacombes*, in-8°, Rome, 1903, p. 539-543.

XXXVIII. Papyrus de Ravenne. — Ce n'est pas seulement Ravenne, mais quelques villes d'Italie et le chartrier de Saint-Denis en France qui possédaient les papyrus publiés par G. Marini (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2154 et ci-dessus col. 1376). Depuis un siècle, et bientôt un siècle et demi, certains parmi eux ont changé de propriétaire et fait l'objet d'études qu'on trouvera mentionnées dans la bibliographie. Il serait à souhaiter que, dans une publication nouvelle, les planches fussent exécutées avec plus de rigueur afin de permettre une revision du texte, et que le commentaire de Marini, qui ne compte pas moins de 130 p. in-folio fût rajeuni à l'aide des documents nouveaux dont dispose l'étude du droit.

XXXIX. Papyrus de Saint-Denis. — Nous renvoyons à l'inventaire que nous avons donné dans le *Dictionnaire* (t. III, col. 919-930) de treize diplômes royaux sur parchemin, datés entre l'année 625, Clotaire II et 657 à 670, Clotaire III.

XL. Les bulles sur papyrus. — Jusqu'au commencement du XIe siècle, ce qui subsistait de papyrus paraît avoir été exclusivement employé pour l'expédition des bulles des papes. La fragilité du papyrus suffit pour expliquer la rareté des anciens documents de la chancellerie romaine qui nous sont parvenus en original. En 1885, Léopold Delisle écrivait à ce sujet : « C'est à peine si, pour la période antérieure à l'an 1000, l'exploration, aujourd'hui à peu près complète, des archives et des bibliothèques de l'Europe a eu pour résultat de mettre en lumière une douzaine de bulles originales parfaitement authentiques [1]. » En 1903, M. H. Omont remarquait que ces bulles ne remontent pas plus haut que la fin du VIIIe ou le début du IXe siècle. « Calligraphiées en une belle et grosse écriture minuscule, dont les lignes sont d'ordinaire légèrement espacées, toutes ont été transcrites sur de grandes feuilles, ou rouleaux de papyrus, mesurant souvent plusieurs mètres de long [2]. » L'année suivante, le même auteur fixait la date des plus anciennes bulles pontificales « pas plus haut que le début du IXe siècle »; on n'a, écrivait-il, de celles du VIIIe siècle que des copies anciennes et non point des originaux. Pour donner une idée de leur rareté, il suffira de dire qu'on n'en connaît présentement, entières ou à peu près, que vingt-trois : dix en Espagne, huit en France, trois en Italie, deux en Allemagne; il n'y en a aucune en Angleterre. Nous en donnons ici un catalogue sommaire [3].

[1] L. Delisle, *Rapport relatif à une bulle sur papyrus du pape Serge IV*, dans *Bull. hist. et philol. du Comité des trav. hist. et scient.*, 1885, p. 157-160. — [2] H. Omont, *Bulle sur papyrus du pape Benoît VIII (1017) récemment acquise pour la Bibl. nat.*, dans *Journal des savants*, 1903, p. 635-638 ; cf. C. Paoli, *Del papiro specialmente considerato come materia che a servito alla scrittura*, in-8°, Firenze, 1878, p. 44-96 ; J. von Pflugk-Harttung, *Päpstliche Original. Urkunden und Scheinoriginale*, dans *Görres-Gesellschaft. Hist. Jahrbuch*, t. V, 1884, p. 489 sq. ; H. Bresslau, *Papyrus und Pergament in der päpstlichen Kanzlei bis zur Mitte des XI. Jahrhunderts*, dans *Mittheil. für österreichische Geschichtsforchung*, t. IX, 1888, p. 1 sq. — [3] H. Omont, *Bulles pontif. sur papyrus (IXe-XIe siècle)*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXV, 1904, p. 575-582. En 1835, l'incendie de l'abbaye de Ripoll, en Espagne, amena la destruction d'une bulle d'Agapet II (déc. 951) et d'une bulle de Serge IV (nov. 1011). En mai 1871, une bulle d'Agapet II (déc. 951) périt avec la bibliothèque du Louvre. Rappelons un fragment de lettre d'Hadrien Ier (vers 788) conservé aux Arch. nat., *K. 7*, n. 9[2] (olim *L. 220*, n. 1) et un fragment de bulle provenant de Saint-Denis et conservé aux Arch. nat.; M. Prou, *Deux fragm. de bulle sur papyrus au musée du Puy*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXIV, 1903, p. 577-578 ; débris d'un privilège de Silvestre II (23 nov. 999) et débris d'un privilège de Léon IX (1052).

1. *Pascal Ier*, pour l'Église de Ravenne, 11 juillet 819, *Reg. pontificum rom.*, n. 2551. Original à Ravenne, archives de l'archevêché; hauteur 2 m. 40, largeur 0 m. 50.

Fac-similé, *Nouv. traité de diplom.*, t. v, p. 180, pl. LXXVIII; *Neue Lehre der Diplom.*, t. VII, p. 309, pl. LXXVIII; Muratori, *Rer. ital. script.*, t. II, 1re part., p. 220; Gloria, *Paleografia*, p. 632, pl. XXII; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. I.

Édit. : Rossi, *Hist. Ravenn.*, p. 237; Ughelli, *Italia sacra*, t. II, p. 344; Muratori, *Rer. ital. script.*, t. II, 1re part., p. 220; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIV, col. 375; Marini, *I papiri diplom.*, n. XI, p. 12 et 221; *P. L.*, t. CII, col. 1089; *Bull. rom.*, t. I, col. 267.

2. *Léon IV*, pour une église inconnue; septembre 850, *Reg. pont. rom.*, n. 2606. Original à Rome, bibliothèque du Vatican; hauteur 0 m. 58, largeur 0 m. 37, avec bulle de plomb.

Fac-similé : Mabillon, *De re diplom.*, p. 36-40 et 438, pl. XLVII; Marucchi, *Monum. pap.*, p. 1 et 25, pl.; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. I.

Édit. : Doni, *Inscr. antiq.*, p. 467; *Nouv. traité de diplom.*, t. v, p. 183; *Neue Lehre der Diplom.*, t. VII, p. 312; Marini, *I papiri diplom.*, n. XII, p. 14 et 222; *P. L.*, t. CXV, col. 665; *Bull. rom.*, t. I, col. 185; Marucchi, *Monum. pap.*, p. 25.

3. Benoît III, pour l'abbaye de Corbie, 7 octobre 855, *Reg. pontif. rom.*, n. 2663. Original à Amiens, bibliothèque municipale, ms. *526*, hauteur 6 m. 50, largeur 0 m. 68.

Fac-similé Mabillon, *De re diplom.*, p. 436, pl. XLVII; *Nouv. traité de diplom.*, t. v, p. 184, pl. LXXIX; *Neue Lehre der Diplom.*, t. VII, p. 313, pl. LXXIX; Champollion-Figeac, *Chartes*, pl. XI, XII; *Fac.-sim. lith. de l'École des Chartes*, n. 22, 23; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. II.

Édit. : d'Achery, *Spicilegium*, t. VI, p. 397; édit. in-fol., t. III, col. 343; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. XV, col. 113; Cocquelines, *Bull.*, t. I, p. 185; Marini, *I papiri diplom.*, n. XIV, p. 17 et 222; *P. L.*, t. CXV, col. 693; t. CXXIX, col. 1001; Champollion-Figeac, *Doc. inéd. hist.*, t. I, p. 349; *Bull. rom.*, t. I, col. 295; Cl. Brunel, *Soc. des antiq. de Picardie. Fondation Henri Debray. Documents inédits sur l'abbaye, le comté et la ville de Corbie*, in-fol., Amiens, 1912.

La bulle de Benoît III, datée du 3 octobre 855, en faveur du monastère de Corbie était pour les moines d'une telle importance qu'ils la copièrent dans huit de leurs cartulaires et en firent une traduction française au XVe siècle. Du Cange en avait une copie dans ses papiers et dom Paul Bonnefous l'inséra dans son *Antiqua Corbeia*. Dom d'Achery en donna la première édition dans son *Spicilegium*, t. VI (1664), mais elle était assez défectueuse, à ce propos dom Grenier nous dit que « Dom Mabillon avec tout son talent pour déchiffrer les anciennes écritures n'a jamais pu parvenir à la lire entièrement. Il a cependant rectifié quelques endroits » dans la préface du tome IV, part. 2, des *Acta sanctorum* de l'ordre bénédictin; il en donna un fac-similé partiel dans son *De re diplomatica*, l. I, c. v, p. 436-440, pl. XLVIII, d'ailleurs peu exact. En 1780, la bulle était encore à Corbie, on la retrouve à Amiens en 1835 et elle est mentionnée par Dusevel et Rigollot, *Rapport sur les archives et les bibl. de l'arrond. d'Amiens* et Champollion-Figeac la publia dans les *Fac-similés lithographiques de l'École des Chartes*, n. 22, 23. L'original est toujours à Amiens, cf. Coyecque, *Catal. gén. des mss. des bibl. publ. de France*, t. XIX, p. 275, n. 526; édit. L. Levillain, *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie*, in-8°, Paris, 1902, p. 277; enfin Cl. Brunel, *Bulle sur papyrus de Benoît III, pour l'abbaye de Corbie (855)*, atlas, Paris-Amiens, 1912, 18 p. et 22 pl., dont 16 en demi-grandeur et 6 en grandeur de l'original.

4. *Nicolas Ier*, pour l'abbaye de Saint-Denis; 28 avril 863, *Reg. pontif. rom.*, n. 863. Original à Paris, Archives nationales, *K 13*, n. 10[4] (olim *L. 220*, n. 2), hauteur 1 m. 22, largeur 0 m. 31.

Fac-similé : Mabillon, *De re diplom.*, p. 440, pl. XLVIII; *Nouv. traité de diplom.*, t. v, p. 186, pl. LXXX; *Neue Lehre der Diplom.*, t. VII, p. 314, pl. LXXX; Letronne et Tardif, pl. XLVIII; *Fac. sim. lith. de l'École des Chartes*, n. 221; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. III; cf. Nat. de Wailly, *Élém. de paléogr.*, t. I, p. XII, n. 6 et 6 *bis*.

Édit. : Doublet, *Hist. de Saint-Denis*, p. 454; Félibien, *Hist. de Saint-Denis*, preuves, p. 73; Marini, *I papiri diplom.*, n. XVI, p. 25 et 222; Tardif, *Monum. hist.*, p. 124; *P. L.*, t. XCIX, col. 819. La bulle de Nicolas Ier du 29 avril 863 a été reproduite en partie par Mabillon, *De re diplomatica*, pl. XLIX a fait l'objet d'une note de Cl. Brunel, *Bulle sur papyrus de Benoît III*, 1912, p. 1, note 7, qui identifie le fragment conservé à Amiens (n. 526) que H. Omont attribue par erreur au pape Christophe.

5. *Jean VIII*, pour l'abbaye de Tournus, 15 octobre 876; *Reg. pontif. rom.*, n. 3052. Original à Paris, Bibliothèque nationale, ms. *lat. 8840* (olim *Suppl. lat. 881*), hauteur 3 m. 20 (coupé en 8 ff.), largeur 0 m. 55.

Fac-similé : Champollion-Figeac, *Charte lat.*, 1835, et *Chartes*, pl. I-IX; *Fac. sim. lith. de l'École des Chartes*, n. 24-32; Silvestre, *Paléographie. universelle*, t. III, pl. CCXXXIII; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. IV-VI; F. Steffens, *Lat. Paläogr.*, t. II, pl. LII.

Édit. : Chifflet, *Hist. de Tournus*, p. 219; Juénin, *Nouv. hist. de Tournus*, preuves, p. 96; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XVII, col. 250; Cocquelines, *Bull.*, t. I, p. 210; Marini, *I papiri diplom.*, n. XVII, p. 26 et 222; Champollion-Figeac, *Charte lat.*, *P. L.*, t. CXXVI, col. 686; *Bull. rom.*, t. I, p. 338.

6. *Étienne V*, pour l'abbaye de Neuenheerse, mai 891, *Reg. pontif. rom.*, n. 3468. Original à Berlin, archives de l'État, hauteur 1 m. 50, largeur 0 m. 31.

Fac-similé : Kopp, *Appar. diplom.*, I. *Urkund*, n. 14; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. VIII; Diekamp, *Westf. Urkund. Buch.*, *Suppl.*, I, 51.

Édit. : *Comment. Soc. scient. Gotting recent.* (1820), t. IV, p. 152; Erhard, *Regesta*, t. I, *Codex diplom.*, p. 38; *P. L.*, t. CXXIX, col. 815; von Löher, *Archiv. Zeitschrift*, t. III, p. 34.

7. *Formose*, pour l'église de Gérone, 892; *Reg. pontif. rom.*, n. 3484. Original à Gérone, archives capitulaires; hauteur 1 m. 55, largeur 0 m. 31.

Édit. : Martène et Durand, *Vet. script. ampliss. coll.*, t. I, col. 239; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. XVIII, col. 103; Marini, *I papiri diplom.*, n. XX, p. 28 et 223; *P. L.*, t. CXXIX, col. 841; Merino, *España sagr.*, t. XLIII, col. 387; *Bull. rom.*, t. I, col. 368; cf. H. Bresslau, dans *Mittheil. für österreichische Geschichtsforchung*, t. IX, p. 3.

8. *Formose*, pour l'abbaye de Saint-Denis, 15 octobre 893; *Reg. pontif. rom.*, n. 3497. Original à Paris, Archives nationales, *K. 15*, n. 3[2] (olim *L 220*, n. 3; musées étrangers, n. *137*), hauteur 1 m. 52, largeur 0 m. 32.

Fac-similé : Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. I.

Édit. : Pflugk-Harttung, *Acta pontif. rom. ined.*, I, 6.

9. *Formose*. — On conserve aux Archives nationales deux fragments de papyrus, venus du monastère de Saint-Denis. L'un mesure 0 m. 80 de longueur sur 0 m. 30 de largeur, l'autre 1 m. 52 sur 0 m. 32. Tous les deux sont en fort mauvais état; cependant les érudits qui s'en étaient occupés avaient conjecturé qu'ils avaient appartenu à une bulle pontificale. Une récente étude du texte a permis d'en déchiffrer environ la moitié et d'en reconnaître l'origine, la date et la desti-

nation. Il s'agit d'une supplique pour la confirmation de certaines *villæ* données par un empereur Charles à Saint-Denis et confirmées par un pape. Il existe une bulle du pape Nicolas Ier portant confirmation des dispositions prises par Charles le Chauve en faveur de Saint-Denis [1]; quoique le nom de Nicolas Ier n'ait pu être lu sur les fragments dont nous parlons, on ne peut guère douter que ce soit la bulle de ce pape qui s'y trouve désignée, et le défunt empereur Charles ne peut être que Charles le Chauve.

Le deuxième fragment, quoiqu'en aussi fâcheux état que le premier, a du moins conservé la date qui est le 15 octobre 893, de sorte que l'acte appartient au pape Formose.

« Le premier fragment contient, moins l'adresse, le début d'un privilège pontifical, c'est-à-dire le préambule, la supplique et le commencement du dispositif. Le second fragment en contient la fin, c'est-à-dire la *sanctio* et la date. Il est naturel d'en conclure que les deux fragments doivent s'adapter et qu'il est possible de reconstituer le document entier dans ses parties essentielles. Cette conjecture est confirmée par un examen plus attentif. Le premier fragment contient les mots *a præsenti duodecima indictione;* le second fragment est aussi daté de la XIIe indiction. Mais un indice décisif est fourni par la similitude parfaite de l'écriture des deux fragments, de sorte qu'on les attribue sans hésitation à un seul et même scribe. En outre, la contexture du papyrus paraît être identique dans les deux morceaux. Il est vrai que la largeur du premier est de quelques centimètres inférieure à celle de l'autre, mais, sans compter que les bulles sur papyrus, lorsqu'elles sont longues, ne présentent pas toujours une largeur parfaitement uniforme, il est possible que nos fragments aient été rognés. On les a, en effet, montés sur onglets, en faisant disparaître les bords sous des bandes de toile. C'est seulement par une restauration méthodique, basée sur l'examen des fibres du papyrus, que l'on pourrait décider si les deux morceaux conservés se font suite ou s'il manque un fragment dans leur intervalle [2]. »

Le pape Formose confirme des possessions que l'abbaye de Saint-Denis tenait de l'empereur Charles [le Chauve] et qu'un pape [Nicolas Ier] avait déjà confirmées (15 oct. 893).

Premier fragment :

[Conuenit apostolico moderamini pia] [sione
1 *[religio]ne p[oll]entibus [beniuol]a [c]ompas-*
occurrere et [pos]centium animis alacri
[de]ustione impertiri as[se]nsum [ex hoc] eni[m]
[lucri po]tiss[imum premium a] con[dit]ore
5 *[omni]um d(omi)no pr[ocul dubio promer]em*
[ur...]
[.....]
[....]ne et[.....]er
re[...]Igitur[.....]
[.....] in unam[.....]re
10 *[.....]rum[..]o[.]a[...]er[.....]u[..]*
m[..] s(an)c(t)i xp(ist)i ma[rtiris di]onis
[ii.....]tro
[.....q]uatenus
uillas ips[.....]tionem
[..]rum diue memoriae carolus quondam sere
15 *nissimus imperator per precepti pagina[m]*
[...] concesserat [.....] s(an)c(t)ae
memoriae [.....]s per apostolici priuile
gii seriem confirmauit Nos apostolico priuilegio
perenniter confirmaremus [Q]orum precibus
20 *aures accomodantes [.....]tiones*
congruas fore ad sedulas d(omi)no laudes persoluen
das considera[ntes] qu[ia.....] et [2] d[.....]s
[.....]
ih(s)u xp(ist)o curam r[....]ep[.....]temque
[omnem
an[e]lamus A praesenti duodecima ind[ic]
25 *tione e[.....]as [....] inu[..] et [4] praesen*
[..] [5]
[..]g[.....]ach [6]

Deuxième fragment :

1 *l[.....] robora[.....]*
p[.] perpetua c[.....]
[.....]a[....]g[.....] ad etor [7] [...] cuilibet
[.....]d[.....]
5 *poti[...]lict [.....]q[.....]*
[.....]r[.....]
[.....]o[.....]
m[...]rioru[m.....]
m[.....]
10 *dur[.....] modo q[uo]libet trans[g]red[i]*
siue m[a]nsiones [8] [...] aut res [9] p[..]sas [10]
[.....]
gere[.....]
privileg[i.....]
ualidare [.....] et pr[...]o[.....]tri[.....]
15 *e[.]mo[..] com[.....]*
[.....]
[.....]
dicti m[onasterii.....]p[.....]
tenda si quis [.....]q[.....]
20 *[.....]*
aut e[.]an[....]c [.....]apos
tolicae confirmationis no[str]ae priuilegiu[m]
temerari[e] eu[er]te[re] p[rae] su[m] ps[erit
au]t eu[m] [11] non
obseruauerit siue ex predicti[s re]bus aliquid usur
25 *pare siue commutare temptauerit et in aliquo trans*
gress[us.....]er[.....]
quid[.....]
[.....]
[.....]a[.....]
30 *[..]te[...]d[.... be]ati petri apostolorum*
[prin]cip[is.....]ni[.....]
[.....]
[..]d[.....]
ci[.....]em
35 *[.....]*
[..sc]rip[t]um [per manum gregorii scrini[ari)i
[s(an)c(t)ae]
ro[m]an[ae ecc]l[esiae in mense octobrio i]n
diction[e duo]d[ecima] + BENE UALETE
Dat(um) [12] idus o[ct]ubria[s] per manum stephani
40 *nomenculatori s(an)c(t)ae sedis apostolicae*
imp(erante) dno piiss. p(er)p(etua) aug. uuidone
[a d(e)o corona
to magno imp. [anno ter]tio et p(ost) [c(onsulatum
eius] an
no tertio sed et la[m]berto nouo im[p(eratore] eius]
[fi]l[io anno secundo et p. c. eius anno secun]
45 *do*

Bibl. — L. Delisle, *Rapport sur une communication de M. Brutails*, dans *Bull. du Comité des trav. hist., Hist. et philol.*, 1885, p. 158; A. Hessel, *Les plus anc. bulles en faveur de l'abbaye de Saint-Denis*, dans *Le Moyen Age*, 1901, p. 373; H. Omont, *Bulles pontif. sur papyrus*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXV, p. 302-303. — [2] Douteux. — [4] Douteux. — [5] Douteux. — [6] Douteux. — [7] Douteux. — [8] Douteux. — [9] Douteux. — [10] Douteux. — [11] Douteux. — [12] Douteux.

[1] Jaffé-Ewald, *Reg. pontif. rom.*, n. 2718. — [2] C. Erdmann, *Une bulle sur papyrus du pape Formose en faveur de Saint-Denis*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XCI, 1930,

1904, p. 575; P. Kehr, *Die aetesten Paptsurkunden Spaniens*, dans *Abhandlungen der preuss. Akad. der Wissenschaften. Phil.-hist. Klasse*, Berlin, 1926, p. 8. Le deuxième fragment fut déchiffré par Champollion-Figeac et sa transcription fut publiée par J. von Pflugk-Harttung, *Acta pontif. rom. ined.*, t. I, Tübingen, 1883, p. 6, n. 7; corrections de S. Lœwenfeld, dans *Hist. Jahrbuch der Görresgesellschaft*, t. II, 1881, p. 108. Les deux fragments édités par C. Erdmann, *Une bulle sur papyrus du pape Formose en faveur de Saint-Denis*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XCI, 1930, p. 301-306.

10. *Romain*, pour l'église de Gérone, octobre 897, *Reg. pontif. rom.*, n. 3516. Original à Gérone, archives capitulaires; hauteur 1 m. 60, largeur 0 m. 43.

Édit. : P. de Marca, *Marca hisp.*, p. 834; dom Bouquet, *Rec. des hist. de France*, t. IX, col. 207; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XVIII, col. 188; Cocquelines, *Bull.*, t. I, p. 233; Marini, *I papiri diplom.*, n. XXI, p. 29 et 223; *P. L.*, t. CXXIX, col. 861; *Bull. rom.*, t. I, col. 376; cf. H. Bresslau, *Mittheil. für österreichische Geschichtsforchung*, t. IX, p. 4.

11. *Jean XIII*, pour l'église de Vich, janvier 971, *Reg. pontif. rom.*, n. 3746. Original à Vich, archives capitulaires, hauteur 1 m. 98, largeur 0 m. 64, avec bulle de plomb.

Édit. : Diago, *Hist. de Barcelona*, p. 77 *b*; Martène et Durand, *Vet. script. ampliss. coll.*, t. I, col. 323; Cocquelines, *Bull.*, t. I, p. 267; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XVIII, col. 489; Pujades, *Cronica*, t. VI, p. 172; Flórez, *España sagr.*, t. XXV, p. 102; *P. L.*, t. CXXXV, col. 983; *Bull. rom.*, t. I, col. 425.

12. *Jean XIII*, pour l'église de Vich, janvier 971, *Reg. pont. rom.*, n. 3747. Original à Vich, archives capitulaires; hauteur 2 m. 12, largeur 0 m. 63, avec bulle de plomb.

Édit. : Villanueva, *Viage literario*, t. VI, p. 277.

13. *Jean XIII*, pour l'église de Vich, janvier 971, *Reg. pont. rom.*, n. 3750. Original à Vich, archives capitulaires; hauteur 1 m. 60, largeur 0 m. 62, avec bulle de plomb.

Édit. : Flórez, *España sagr.*, t. XXVIII, p. 242; *P. L.*, t. CXXXV, col. 988.

14. *Benoît VII*, pour l'église de Vich, 25 février 978, *Reg. pont. rom.*, n. 3794. Original à Vich, archives capitulaires; hauteur 1 m. 55, largeur 0 m. 65, avec bulle de plomb.

Édit. : Flórez, *España sagr.*, t. XXVIII, p. 254; *P. L.*, t. CXXXVII, col. 329.

15. *Jean XV*, pour l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, 26 mai 995, *Reg. pontif. rom.*, n. 3858. Original partagé entre Dijon, bibliothèque municipale, ms. *909* et Paris, Bibliothèque nationale, ms. *Nouv. acq. lat.*, *1609*, hauteur 0 m. 27, 28 et 27; largeur 0 m. 24, 25 et 26 (3 fragm.).

Fac-similé : Delisle, *Mél. de paléogr.*, pl. III; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. VIII.

Édit. : L. Delisle, *Mél. de paléogr.*, p. 38; Pflugk-Harttung, *Acta pontif. rom. ined.*, t. I, p. 10; *Dictionn.*, t. IV, col. 853-856.

16. *Grégoire V*, pour l'église de Vich; mai 998, *Reg. pontif. rom.*, n. 3888. Original à Vich, archives capitulaires; hauteur 2 m. 41, largeur 0 m. 69, avec bulle de plomb.

Édit. : Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIX, col. 227; Flórez, *España sagr.*, t. XXVIII, p. 257; *P. L.*, t. CXXXVII, col. 928.

17. *Silvestre II*, pour l'église du Puy, 23 novembre 999, *Reg. pontif. rom.*, n. 3906. Original à Paris, Bibliothèque nationale, ms. *Nouv. acq. lat.*, *2507*, hauteur 1 m. 32, largeur 0 m. 50; en outre, au Puy, au musée Crozatier, un débris de la présente bulle.

Édit. : *Gallia christ.*, t. II, col. 226; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIX, col. 244; *P. L.*, t. CXXXIX, col. 274; Olleris, *Gerbert*, p. 146; L. Delisle, *Mél. de paléogr.*, p. 109; *Bull. du Comité des trav. hist., Hist. et philol.*, 1885, p. 155; Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 3976; cf. Ewald, dans *Neues Archiv*, t. IX, p. 323, 329; J. Havet, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887, p. 98; *Œuvres*, t. II, p. 472; Prou, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXIV, 1903, p. 577.

18. *Silvestre II*, pour l'église d'Urgel, mai 1001, *Reg. pontif. rom.*, n. 3918. Original à Urgel, archives capitulaires; hauteur 2 m. 62, largeur 0 m. 75.

Édit. : P. de Marca, *Marca hisp.*, p. 957; Cocquelines, *Bull.*, t. I, p. 301; *P. L.*, t. CXXXIX, col. 278; Olleris, *Gerbert*, p. 163; Brutails, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLVIII, p. 521; cf. P. Ewald, dans *Neues Archiv*, t. IX, p. 334.

19. *Silvestre II*, pour l'abbaye de Saint-Cugat de Vallès, décembre 1002, *Reg. pontif. rom.*, n. 3927. Original à Barcelone, archives de la couronne d'Aragon; hauteur 0 m. 94, largeur 0 m. 73; cf. P. Ewald, dans *Neues Archiv*, t. VI, p. 392; t. IX, p. 327.

20. *Jean XVIII*, pour l'église d'Isernia, octobre 1004, *Reg. pontif. rom.*, n. 3942. Original à Bergame, bibliothèque municipale; hauteur 1 m. 52, largeur 0 m. 27.

Fac-similé : Marini, *I papiri diplom.*, n. XL, pl. I; Pflugk-Harttung, *Specimina*, pl. IX.

Édit. : Lupi, *Cod. diplom. Bergom.*, t. I, p. 762; Marini, *op. cit.*, n. XL, p. 63, 237; *P. L.*, t. CXXXIX, col. 1480.

21. *Jean XVIII*, pour l'église de Saint-Cugat del Vallès, novembre 1007, *Reg. pontif. rom.*, n. 3956. Original à Barcelone, archives de la couronne d'Aragon, hauteur 1 m. 43, largeur 0 m. 71.

Édit. : H. Bresslau, dans *Mittheil. für österreichische Geschichtsforchung*, t. IX, p. 30; cf. P. Ewald, dans *Neues Archiv*, t. VI, p. 392; t. IX, p. 328.

22. *Serge IV*, pour l'abbaye de Saint-Martin de Canigou, novembre 1011, *Reg. pontif. rom.*, n. 3976. Original à Perpignan, bibliothèque municipale, ms. *72*; hauteur 0 m. 97, largeur 0 m. 70.

Fac-similé : *Fac-similés lith. de l'École des Chartes*, n. 40; Brutails et L. Delisle, dans *Bull. du Comité des trav. hist.*, 1885, pl.

Édit. : P. de Marca, *Marca hisp.*, p. 988; Cocquelines, *Bull.*, t. I, p. 315, *P. L.*, t. CXXXIX, col. 1516; *Soc. agr. des Pyrénées-Orientales*, t. XXIV, p. 298; Brutails et L. Delisle, dans *Bull. hist. du comité*, 1885, p. 157, 160.

23. *Benoît VIII*, pour l'abbaye de Camprodon, 8 janvier 1017, *Reg. pontif. rom.*, n. 4019. Original à Paris, Bibliothèque nationale, ms. *Nouv. acq. lat.*, *2580*, hauteur 1 m. 66, largeur 0 m. 40.

Édit. : P. de Marca, *Marca hisp.*, p. 1002; Cocquelines, *Bull.*, t. I, p. 325; *P. L.*, t. CXXXIX, col. 1613; H. Omont, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXV, 1904, p. 377; cf. *Journal des savants*, 1903, p. 635.

24. *Benoît VIII*, pour l'église de Hildesheim; 1020-1022, *Reg. pontif. rom.*, n. 4036. Original à Hanovre, archives de l'État; hauteur 1 m. 35, largeur 0 m. 38.

Fac-similé : Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, 4e édit., pl. 80; *Pontif. rom. diplom. papyracea quæ supersunt in tabulariis Germaniæ Hispaniæ, Italiæ*, Roma, 1930.

Édit. : Lüntzel, *Die alt. Dioec. Hildesheim*, p. 351; cf. P. Ewald, dans *Neues Archiv*, t. IX, p. 329, 339 et Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, p. 41.

Note additionnelle. — On notera en outre deux bulles fausses sur papyrus comme l'a fait voir L. Delisle, *Notice sur un papyrus de la bibl. de lord Ashburnham*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXVIII, 1867, p. 455-466 et, le même, *Les bulles sur papyrus de l'abbaye de Saint-Bénigne, conservées à Ashburnham-Place et à Dijon*, dans *Mél. de paléogr. et de bibliogr.*, in-8°, Paris, 1880, p. 37-52.

XLI. Les juifs et les antisémites. — Les Actes des apôtres nous apprennent avec quelle pétulance les juifs dénonçaient les chrétiens aux autorités romaines pour lesquelles ils étaient de vieilles connaissances, pas toujours pacifiques. Nous avons parlé du texte fameux retrouvé à Corinthe du proconsul Gallion (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Corinthe), il n'est pas le seul qui ait eu affaire avec la colonie juive. Deux papyrus : Paris, n. *68* et Londres, *I*, se complètent l'un par l'autre [1] et contiennent le compte rendu, rédigé par des juifs, de l'entrevue d'une ambassade juive avec l'empereur Trajan pendant le séjour que fit celui-ci à Antioche en l'an 117 de notre ère; ils ont trait à une révolte des juifs dans la Cyrénaïque et en Égypte en l'an 115 de notre ère, contre les Hellènes [2]. La révolte ne fut apaisée que sous Hadrien par Quintus Marcius Turbo [3]. Cette explication a été contestée, il ne s'agirait pas de Trajan mais de Commode et d'ailleurs ce ne serait pas une ambassade juive, mais une délégation des antisémites alexandrins, représentés par Paulus et Antoninus qui auront comparu devant l'empereur [4].

La collection papyrologique de Berlin [5] contient un fragment d'une autre rédaction du pap. *Paris 68*, qui a attiré l'attention [6] depuis qu'on a pu le compléter à l'aide d'un autre fragment du musée de Giséh. Les deux fragments réunis ont permis de restituer complètement le texte. Ce document est le procès-verbal d'une audience criminelle tenue par l'empereur Claude assisté de son conseil. Les parties en cause sont Hérode Agrippa, roi des juifs et les chefs des antisémites alexandrins, Isidore et Lampon. Ceux-ci, condamnés à mort pour des crimes commis sous Caligula, cherchent à gagner du temps en dirigeant une action contre Hérode Agrippa, mais l'empereur leur ferme la bouche [7].

On doit rapprocher de ces faits l'opinion d'après laquelle on soutient le caractère apocryphe de certains détails rapportés dans ces papyrus qui ont, si l'on veut, une valeur historique, mais en aucun cas une valeur officielle [8].

Un autre papyrus contient le procès-verbal d'une audience criminelle tenue par l'empereur Commode; cette fois, le chef des antisémites était le gymnasiarque d'Alexandrie, Appianus [9]. Et à ce propos on s'est demandé l'origine de tous ces protocoles identiques de procès plaidés à des endroits et en des temps différents. Ce seraient, peut-être, des fragments d'un ouvrage qui aurait contenu une *historia calamitatum* de la colonie juive d'Alexandrie et dans lequel seraient entrés ces protocoles, dénaturés à dessein [10].

Du grand au petit, du général au particulier, c'est encore un épisode de l'histoire des calamités que nous conserve un papyrus de Magdôla (Médinet-en-Nahas), contenant un témoignage à recueillir de la *diaspora* juive au IIIe siècle. Il s'agit de la plainte d'une femme, qui est peut-être juive, et à qui on a volé son manteau dans la synagogue des juifs : ἐν τῆι προσευχῆι τῶν Ἰουδαίων. [11]. Le texte ne nous dit pas où est cette proseuque, sans doute dans le bourg appelé *l'île d'Alexandre*, village de la plaignante et du voleur.

La place des juifs en Égypte est importante et leur turbulence incontestable, comme on peut le voir dans A.-N. Modona (*La vita publica e privata dei ebrei in Egitto nell'eta ellenistica e romana*, dans *Aegyptus*, t. II, 1921, p. 253-275; t. III, 1922, p. 18-43). C'est le premier mémoire d'ensemble sur les juifs en Égypte aux époques grecque et romaine, d'après les auteurs, les papyrus et les inscriptions. Les principaux textes sont cités, mais on pourrait y apporter plus d'une retouche [12] et compléter à l'aide de B. Motzo (*La condizione giudirica dei Giudei di Alexandria sotto i Lagidi e i Romani*, dans *Atti della Accad. di Torino*, t. XLVIII, 1912-1913, p. 577-598) et M. Engers (*Die staatsrechtliche Stellung der Alexandrinischen Juden*, dans *Klio*, t. XVIII, 1922, p. 79-90).

Quant à l'antisémitisme si ardent, les textes papyrologiques sont réunis par M. Bludau (*Juden und Judenverfolgungen in alten Alexandrien*, in-8°, Münster, 1906) et A. von Premerstein (*Alexandrinische und jüdische Gesandte von Kaiser Hadrian*, dans *Hermès*, t. LVII, 1922, p. 266-316).

Il existe en effet une question de l'antisémitisme alexandrin à laquelle les papyrus ont apporté quelques clartés nouvelles. Dès le lendemain de sa fondation, Alexandrie renferma une colonie juive. Les juifs alexandrins ne semblent pas, quoi qu'en dise Josèphe, avoir possédé le droit de cité alexandrine; mais plusieurs d'entre eux jouissaient d'une fortune considérable. Sous les derniers Ptolémées, on rencontre plusieurs juifs remplissant de hautes charges municipales, telle que celle d'alabarque, ou des commandements dans les armées. Une certaine harmonie régnait dans la population bigarrée de la grande ville; néanmoins, l'élément juif, à la différence de l'élément grec ou hellénistique, demeurait inassimilé. La conquête romaine contribua beaucoup à tendre les relations. Alors que les Égyptiens pleuraient leur liberté perdue, les juifs, qui n'avaient pas les mêmes raisons de s'affliger, s'étaient ralliés facilement au vainqueur. Cela ne leur fut jamais pardonné. L'antisémitisme proprement dit fait son apparition sous Caligula, en l'an 38 de notre ère; un incident fortuit le déchaîne, à la suite de quoi la statue de Caligula est imposée aux synagogues alexandrines et même au temple de Jérusalem. Dès son avènement, en 41, Claude répondant — comme on l'a dit — à une double adresse des Alexandrins, écrit la lettre qu'un papyrus nous a rendue. Il refuse les honneurs divins qu'on lui offrait, et ceci doit plaire aux juifs; mais il invite fortement les deux partis à la concorde, et, au besoin, les menace de sa colère. La menace paraît avoir eu son effet douze ans plus tard. Sans doute, les Grecs avaient repris les hostilités; un papyrus nous montre les deux partis en présence devant Claude; deux représentants grecs sont condamnés à mort, Isidore et Lampon, en 53. Nouvel incident, et plus grave, sous Néron, en 66. A la suite d'une bagarre qui a éclaté au théâtre, on fait marcher les troupes contre les juifs, retranchés dans leur quartier, le *delta* alexandrin, ils combattent en désespérés. Au dire de Josèphe, 50 000 périssent. Le calme était rétabli pour longtemps. La ruine même de Jérusalem, en 70, ne devait pas avoir de contre-coup grave en Égypte. La politique fiscale de Domitien, singulièrement rigoureuse pour les juifs, fut allégée par Nerva et Trajan;

[1] Ul. Wilcken, *Ein Actenstück zum jüdischen Krieg Trajans*, dans *Hermès*, t. XXVII, 1892, p. 464-480. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. II; Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. L., c. XVIII-XXXII. — [3] Th. Reinach, *Textes d'auteurs gr. et rom., relatifs au judaïsme, réunis, trad. et annotés*, in-8°, Paris, 1896, n. 58. — [4] Th. Reinach, *Juifs et grecs devant un empereur rom.*, dans *Rev. des études juives*, t. XXVII, 1893, p. 70-82. — [5] *Berliner griechische Urkunden*, t. I, n. 341. — [6] Ul. Wilcken, *Alexandrinische Gesandschaften vor Kaiser Claudius*, dans *Hermès*, t. XXX, 1895, p. 481-499. — [7] Th. Reinach, *L'empereur Claude et les antisémites alexandrins, d'après un nouv. papyrus*, dans *Revue des études juives*, t. XXX, 1895, p. 161-178. — [8] A. Bauer, *Heidnisches Martyreracten*, dans *Archiv*, t. I, 1900, p. 29-48. — [9] B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Oxyrh. papyri*, t. I, n. 33; cf. Mommsen, dans *Sitzungsberichte der Berl. Akad.*, 1898, p. 497 sq. — [10] G.-A. Deissmann, *Neuentdeckte Papyrusfragmente zur Gesch. des griechischen Judentums*, dans *Theol. Literaturzeitung*, t. XXIII, 1898, p. 602-606. — [11] P. Jouguet, dans *Bull. de corresp. hellénique*, t. XXVII, p. 200, n. 35. — [12] P. Jouguet, dans *Revue des études anc.*, t. XXIV, 1922, p. 347.

mais les âmes restaient ulcérées. En 115, Trajan était occupé par la guerre des Parthes. L'heure parut favorable pour un soulèvement en Égypte, en Libye, en Cyrénaïque. Ce furent des massacres inouïs, la nationalité juive sembla avoir disparu; cependant, sous Hadrien, une détente se produisit, mais l'influence des juifs était ruinée; au IVe siècle, on les retrouve alliés aux ariens contre saint Athanase et, au Ve siècle, leur opposition à saint Cyrille leur attire de rudes leçons.

Les papyrus dits « actes des martyrs alexandrins » ont été étudiés par A. von Premerstein (*Zu den sogenannten alexandrinischen Märtyrerakten*, in-8°, Leipzig, 1923). Ils seraient en presque totalité des morceaux d'un ouvrage antiimpérialiste rédigé par quelque pamphlétaire, peut-être de l'époque de Caracalla; ces observations sont venues compléter celles du mémoire cité plus haut (*Alexandrinische und jüdische Gesandte ver Kaiser Hadrien*).

« Le British Museum ayant acquis en 1921 un lot de documents d'une importance particulière pour l'histoire du christianisme, il parut désirable de les publier sans retard dans un volume spécial dont la numérotation (n. 1912-1929) fait suite aux cinq volumes parus des *greek papyri;* voici son titre : *Jews and christians in Egypt, the jewish troubles in Alexandria and the Athanasian controversy, illustrated by texts from greek papyri in the British Museum edited by* H. Idris Bell, *with three coptic texts edited by* W.-E. Crum, in-4°, London, 1924, XII-140 p., 5 pl. en phototypie.

« N. 1912 (41 apr. J.-C.). Au verso d'un registre de taxation du village de Philadelphie dans le Fayoum, est transcrite la copie assez négligée d'une longue lettre de l'empereur Claude à la cité d'Alexandrie, la remerciant de lui avoir adressé une ambassade à l'occasion de son avènement. L'empereur décline la plupart des honneurs, statues et cérémonies que lui avaient votés la cité; il confère le droit de cité alexandrin aux anciens éphèbes (sauf à ceux qui seraient nés d'une mère esclave), établit la nomination par voie de tirage au sort des néocores du temple d'Auguste à Alexandrie; approuve la durée triennale des fonctions municipales; refuse en termes diplomatiques aux Alexandrins la possession d'un Sénat local.

« Il réprouve en termes vifs les agitations antisémites, mais exhorte, en termes non moins vifs, les juifs d'Alexandrie à se montrer moins turbulents, à ne pas lui adresser d'ambassades indépendantes, à ne pas vouloir prendre part aux jeux publics, enfin à ne pas « accueillir ou appeler à Alexandrie des juifs arrivant de Syrie ou d'Égypte, ce qui obligerait l'empereur aux soupçons les plus graves; s'ils y persistaient, il les poursuivrait de toutes façons, comme fomentant une peste commune à tout l'univers : καθάπερ κοινήν τινα τῆς οἰκουμένης νόσον ἐξεγείροντας.

« C'est dans cette dernière phrase que S. Reinach a cru — avec raison selon nous — découvrir une allusion au prosélytisme chrétien, au sujet duquel il n'existerait pas de plus ancien témoignage (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 155-162). Cette explication, qui a été très vivement discutée, approuvée par les uns, combattue par les autres, trouve un singulier appui dans un passage des Actes des apôtres (XXIV, 5) où saint Paul est qualifié par ses adversaires de λοιμὸν καὶ κινοῦντα στάσεις πᾶσιν τοῖς Ἰουδαίοις τοῖς κατὰ τὴν οἰκουμένην; c'est à M. Fr. Cumont qu'est dû ce rapprochement convaincant.

« N. 1913-1922 (330-340 apr. J.-C.). Dix lettres, dont trois en copte, adressées à un certain Apa Paiêous, supérieur d'une communauté de moines adhérents au schisme de Mélèce, établis à Athor dans le nome Cynopolite. Ces lettres sont d'une importance considérable pour l'histoire religieuse du IVe siècle; la première (n. 1913) est relative au synode de Césarée en 334; la deuxième (n. 1914) raconte en détail la persécution des mélétiens par saint Athanase et ses partisans; le n. 1919 est écrit par un certain Pennès qui est peut-être un personnage mentionné par saint Athanase.

« N. 1923-1929 (environ 350 apr. J.-C.). Sept lettres adressées à un certain Paphnoutios, anachorète éminent. La lettre chrétienne d'Heidelberg (A. Deissmann, n. 6) provient vraisemblablement du même dossier. Le n. 1924 lui est adressé par un certain Ausonius, peut-être le gouverneur de l'Augustamnica; quant au n. 1929, l'auteur en est un certain Athanasios qui, selon M. Bell, pourrait bien être le grand saint Athanase en personne ».

Le livre contient des documents qui ont attiré l'attention de nombreux critiques parmi lesquels il s'en trouve qui sont négligeables. Mentionnons d'abord quelques corrections de l'éditeur M. H.-I. Bell, dans *Journal of egypt. archaeol.*, t. XI, 1925, p. 94-96. Voici maintenant les « critiques » : W. Schubart, *Orientalistische Literaturzeitung*, t. XXVIII, 1924, col. 712-714; H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 638-647; S. Gaselee, dans *Classical review*, t. XXXVIII, 1924, p. 212; Ul. Wilcken, dans *Archiv*, t. VII, 1924, p. 308-311; Ed. Schwartz, dans *Deutsche Literaturzeitung*, t. XLV, 1924, col. 2093-2101; P. Jouguet, dans *Comptes rendus de l'Acad. inscr.*, 1924, p. 222; A. Puech, dans *Revue des études anc.*, t. XXVI, 1924, p. 384-386; A. von Harnack, dans *Litteris*, t. I, 1924, p. 115-122; N.-H. B(aynes), dans *Journal of hell. studies*, t. XLIV, 1924, p. 311-313; G. de Sanctis, *Claudio e i giudei d'Alessandria*, dans *Riv. di filol.*, t. LII, 1924, p. 473-513; Agnostès (H. Grégoire), dans *Le Flambeau* (Bruxelles), 31 juillet 1924, p. 380-382; S. R(einach), *Une lettre de Claude*, dans *Revue archéol.*, t. XX, 1924, p. 228-231; S. Reinach, *Sur un passage d'une lettre de Claude aux Alexandrins*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1924, p. 313-315; S. Reinach, *La première allusion au christianisme dans l'hist. : sur un passage énigmatique d'une lettre de Claude*, dans *Revue hist. des relig.*, t. XC, 1924, p. 108-122; Ch. Guignebert, *Remarques sur l'explication de la « Lettre de Claude » et l'hypothèse de M. S. Reinach*, dans *ibid.*, p. 123-132; Th. Reinach, *L'empereur Claude et les juifs d'après un nouv. doc.*, dans *Revue des études juives*, t. XXXIX, 1924, p. 113-144; A. Deissmann, *Kämpfe in Urchristentum, überraschende Funde zur alten Kirchengesch.*, dans *Vossische Zeitung*, 27 juin 1924, édit. du matin, p. 2-3 (cf. *Klio*, t. XIX, 1924, p. 364); P. Batiffol, *La lettre de l'empereur Claude aux Alexandrins, A. D. 41*, dans *La vie cath.*, 3 janvier 1925, p. 9; H.-I. Bell, *New lights on saint Athanasius*, dans *Adelphi*, t. I, 1924, p. 1006-1009 (sur les lettres à Paiéous); X., *Athanasiana*, dans *Expository times*, t. XXXVI, 1924, p. 8-11; J. Bidez, *Juifs et chrét. en Égypte*, dans *Bull. de l'Acad. de Belgique. Classe des lettres et sciences morales*, t. X, 1924, p. 270-272; Ad. Jülicher, *Zum Briefe des Kaisers Claudius*, dans *Die christl. Welt*, t. XXXVIII, 1924, p. 1001-1002; H. Hombert, dans *Revue belge de philol.*, t. IV, 1925, p. 197-203; P., *Lettres de l'empereur Claude et du patriarche Athanase*, dans *ibid.*, p. 562; G. D(e) S(anctis), dans *Riv. di filol.*, t. LIII, 1925, p. 245-246 et 602; t. LIV, 1926, p. 128; F. Cumont, *La lettre de Claude aux Alexandrins et les Actes des apôtres*, dans *Revue hist. des relig.*, t. XCI, 1925, p. 3-6; W. Otto, dans *Philol. Woch.*, t. XLVI, 1926, col. 6-14; H. Willrich, *Zum Briefe des Kaisers Claudius an die Alexandriner*, dans *Hermès*, t. LX, 1925, p. 482-489; W. Schubart, dans *Gnomon*, t. I, 1925, p. 23-37; P. Batiffol, dans *La vie cath.*, 3 et 10 janvier 1925; S. R(einach), *Encore la lettre de Claude*, dans *Revue archéol.*, t. XXII, 1925, p. 171-172 et p. 317; Ad. d'Alès, dans *Revue des études gr.*, t. XXXVIII, 1925, p. 112-114; *Les juifs d'Alexandrie et*

l'empereur Claude d'après une découverte récente, dans *Études*, t. CLXXXII, 1925, p. 693-701; *Le schisme mélétien d'Égypte*, dans *Revue hist. eccl.*, t. XXII, 1926, p. 5-26; A. Stein, *Parteikampf im hellenistischen Alexandrien, neues aus vergilbten Papyrusblättern*, dans *Preuss. Jahrbücher*, t. CC, 1925, p. 54-73; Rob.-P. Cosey, *New papyri concerning incidents at Alexandria*, dans *Harvard theol. review*, t. XVIII, 1925, p. 285-292; Fr.-G. Kenyon, *The jew in roman Egypt*, dans *Edinburgh review*, juillet 1925, p. 32-47; G. Méautis, *Renseignements nouv. sur l'hist. anc.*, dans *Revue de France*, t. V (1925), p. 202-208; G. Ghedini, *Il piu antico doc. riguardante il cristianesimo?* dans *Scuola catt.*, t. V, 1925, p. 369-376; le même, *Luci nuova dai papiri sullo scisma meleziano e il monachismo in Egitto*, dans *ibid.*, t. VI, 1925, p. 261-280; E. Stave, *Judar och Kristna i Egypten* dans *Kyrkohistorisk Arsskrift*, t. XXIV, 1924, p. 363-371; H. von Soden, dans *Theol. Literaturzeitung*, t. I, 1925, col. 251-253; H. B(olkestein), dans *Tijdschr. voor Geschiedenis*, t. XL, 1925, p. 282-283; F. Gavin, dans *Anglican theol. review*, t. IX, 1926-1927, p. 182-185; D. De Bruyne, dans *Revue bénéd.*, t. XXXVII, 1925, p. 134-135; A. Donini, dans *Ricerche relig.*, t. I, 1925, p. 150-156; P. Jouguet, *Une lettre de l'empereur Claude aux Alexandrins*, dans *Journal des savants*, t. XXIII, 1925, p. 5-19; W.-N. Stearns, *A recently published papyrus fragm.*, dans *The classical journal*, t. XX, 1924-1925, p. 568-570; H.-I. Bell, *Juden und Griechen im römischen Alexandria;* E. Breccia, dans *Bull. de la Soc. archéol. d'Alex.*, t. XXI, 1925, p. 117-130; t. XXII, 1926, p. 249-250; G. Ghedini, dans *Aegyptus*, t. VI, 1925, p. 273-277; A.-N. Modona, *A proposito del P. Lond, 1912, 73-104*, dans même revue, t. VII, 1926, p. 40-48; A.-S. Hunt, dans *Journal of egypt. archaeol.*, t. XI, 1925, p. 341-342; M. Rostovtseff, *Pax Augusta Claudiana*, dans *Journal of. egypt. archeol.*, t. XII, 1926, p. 24-29, pl. X; E.-R. Goodenough, *Philo and public life*, dans *ibid.*, p. 77-79; L. Tondelli, dans *Scuola catt.*, t. LIII, 1925, p. 20; P(io) P(aschini), dans *Revue d'hist. eccl.*, t. XXI, 1925, p. 703; P. Schmiedel, *Kaiser Claudius über das Christentum im Jahre (41)*, dans *Neue Zürcher Zeitung*, 4 avril 1925 (édit. du matin); H. L(ietzmann), dans *Zeitschrift für die neutestam. Wissenschaften*, t. XXIII, 1924, p. 315; A. Cameron, *The letter of Claudius to the Alexandrines*, dans *Classical quarterly*, t. XX, 1926, p. 45; H. Stuart Jones, *Claudius and the jewish question at Alexandria*, dans *Journal of rom. studies*, t. XVI, 1926, p. 17-35; R. Laqueur, *Der Brief des Kaisers Claudius an die Alexandriner*, dans *Klio*, t. XX, 1926, p. 89-106; M. Engers, même titre, dans *ibid.*, p. 168-178; M. Radin, dans *Classical philol.*, t. XX, 1925, p. 368-375; P. P(eeters), dans *Anal. boll.*, t. XLIII, 1925, p. 140-143; K. Holl, *Die Bedeutung der neuveröffentlichten melitianischen Urkunden für die Kirchengesch.*, dans *Sitzungsbericht der Berl. Akad.*, 1925, p. 18-31; Adh. d'Alès, *Les correspondants de l'abbé Paphnuce*, dans *Revue des quest. hist.*, t. CIII, 1925, p. 110-118; cf. *Revue des études gr.*, t. XXXVIII, 1925, p. XLIX-L; S. Gaselee, *An autograf of S. Athanasius the Great*, dans *The christ. East*, t. V, 1924, p. 185-186; J. Lindbloom, *Altchristl. Kreuzessymbolik, einige Bemerkungen zu einer Stelle der Bellschen Papyrusedition von 1924*, dans *Studia orientalia*, t. I, Helsingfors, 1925, p. 102-115; E. Bickermann, dans *Gnomon*, t. III, 1927, p. 671-675; M. Ginsburger, dans *Revue hist. des relig.*, t. XCV, 1927, p. 322; H. Willrich, dans *Deut. Literaturzeitung*, t. XLVIII, 1927, p. 150-151; Fr. Heichelheim, dans *Philol. Woch.*, t. XLVII, 1927, col. 1148-1151; M. Hombert, dans *Revue belge de philol.*, t. VI, 1927, p. 860-861; X, dans *Ancient Egypt.*, 1927, p. 103; J. Vogt, dans *Orientalistische Literaturzeitung*, t. XXX, 1927, col. 759-761; M. Wellnhofer, dans *Hist. Jahrbuch.*, t. XLVII, 1927, p. 130-131; S. Gaselee, dans *Classical review*, t. XLI, 1927, p. 87; A. Jülicher, dans *Christl. Welt*, t. XLI, 1927, p. 440-441; J.-G. Milne, dans *Journal of egypt. archaeol.*, t. XIII, 1927, p. 124-125; S. R(einach), dans *Revue archéol.*, t. XXV, 1927, p. 276; Th. Zielinski, *L'empereur Claude et l'idée de la domination mondiale des juifs*, dans *Revue de l'université de Bruxelles*, t. XXXII (1926-1927), p. 128-148; W. Hengstenberg, dans *Byz. Zeitschrift*, t. XXVII, 1927, p. 138-145; G. Bardy, *La vie chrét. aux IIIe et IVe siècles d'après les papyrus*, dans *Revue apolog.*, t. XLI, 1926, p. 643-651, 707-721; S. R(einach), *Claude et les juifs alexandrins*, dans *Revue archéol.*, t. XXV, 1927, p. 242-243; C. Cichorius, *Der Astrologe Ti. Claudius Balbillus Sohn des Thrasyllus*, dans *Rhein. Mus.*, t. LXXVI, 1927, p. 102-105; S. Loesch, *Epistula Claudiana. Der neuentdeckte Brief des Kaisers Claudius vom Jahre 41 n. Chr. und das Urchristentum. Eine exegetisch. hist. Untersuchung*, 1930; Seston, *L'empereur Claude et les chrét.*, dans *Revue d'hist. et de phil. relig.*, 1931, n. 3; J.-M. Roth, *Greek papyri lights on jewish hist.*, in-8°, New-York, 1924, donne le texte de vingt-six papyrus relatifs aux juifs d'Égypte, avec traduction et commentaire; H.-I. Bell, *Juden und Griechen im röm. Alexandreia, eine hist. Skizze des alexandrinischen Antisemitismus*, in-8°, Leipzig, 1926; exposé de ce que les auteurs et les papyrus nous ont appris sur les juifs d'Alexandrie à l'époque impériale; étude particulière des « Actes des martyrs alexandrins », là-dessus, voir encore A.-N. Modona, *Protocolli giudiziari o romanzo storico? I cosi detti Atti dei martiri pagani o alessandrini*, dans *Raccolta Lumbroso*, 1925, p. 407-438; et P. P(eeters), dans *Anal. boll.*, t. XLIII, 1925, p. 143; R. Matta, *Gli Atti di martiri Alexandrini, saggio stor. filol.*, dans *Didaskaleion*, t. IV, 1926, p. 69-106; t. IV, 1926, p. 49-84, réimprime tous les textes connus; E. Breccia, *Juifs et chrét. de l'anc. Alexandrie*, in-8°, Alexandrie, 1927; H. Lichtenstein, *Zur Gesch. der Juden in Alexandrien*, dans *Monatschrift Gesch. Wiss. Jud.*, t. LXIX, 1925, p. 357-361; E. Cahen, *Les juifs d'Égypte au temps de l'ère chrét.*, in-8°, Aix-en-Provence, 1927; E. Grupe, *Zum Brief des Kaisers Claudius an die Alexandriner (P. Lond. 1912)*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, t. XLVIII, 1928, p. 573-575; ce serait la traduction d'un original latin rédigé par l'empereur; W. Uxkull-Gyllenband, *Ein neues Bruchstück aus den sogenannten heidnische Martyrerakten*, dans *Sitzungsberichte der preuss. Akad., Philol.-hist. Klasse*, 1930, p. 664, fragm. des actes d'Isidore qu'il date de 41.

XLII. Le papyrus gnostique de Bruce. — Voir Pistis Sophia, dans *Dictionn.*, t. VI, col. 1332-1338.

XLIII. Papyrus manichéens. — Lorsque nous avons présenté un croquis de l'expansion du manichéisme dans le *Dictionnaire* (t. X, col. 1390-1411), on en était encore réduit au sujet du personnage de Mani et de la forme primitive de sa doctrine, des sources auxquelles il avait puisé et des influences qu'il avait subies, on en était réduit à quelques citations de textes et à des analyses plus ou moins étendues des ouvrages de cet hérétique fameux. « A ces sources indirectes, étaient venus s'adjoindre — outre quelques feuillets latins découverts en 1918, dans lesquels P. Alfaric a reconnu des fragments d'une œuvre de Mani — les documents manichéens retrouvés en Asie centrale, de 1893 à 1908, par diverses missions scientifiques, documents très précieux car ils provenaient de cercles où les doctrines et les traditions manichéennes s'étaient maintenues; malheureusement leur âge incertain ou tardif, leur état souvent fragmentaire et les langues, dont plusieurs encore mal connues, dans lesquelles ils étaient rédigés ou traduits, posaient plus de problèmes qu'ils n'en résolvaient et, en somme, l'apport qu'ils

fournissent à notre connaissance du manichéisme garde des proportions assez modestes [1]. » Néanmoins, on crut « un moment que le flambeau de l'histoire avait passé sous d'autres cieux et que les documents turcs, soghdiens et chinois allaient enfin nous dire le dernier mot sur Mani, ses disciples et sa doctrine. La revanche des vieux pays chrétiens ne s'est pas fait attendre [2]. » M. Carl Schmidt a découvert aux environs de Médinet-Mâdi, dans le sud-ouest du Fayoum, sept manuscrits sur papyrus, datant du IVe-Ve siècle, renfermant des œuvres de Mani lui-même et de ses premiers disciples et qui semblent avoir fait partie de la bibliothèque privée d'un manichéen de la haute Égypte.

« Il faudra encore un long travail, écrit un éminent orientaliste [3], avant que le fonds utilisable des nouveaux papyrus manichéens ait pu être classé et publié. Ce que nous en avons présentement sous les yeux suffit à nous remplir d'admiration pour l'auteur principal de la découverte et ses coopérateurs [4]. » « Grâce aux textes exhumés, il devient maintenant possible d'examiner les théories de Mani, non plus à travers quelques extraits isolés de leur contexte, mais à leur source même et dans ses dérivés immédiats. En outre, il est permis d'attendre de ces documents quelque lumière nouvelle sur la personne et la biographie encore imparfaitement connues de Mani. Mais si la moisson de renseignements s'annonce belle pour l'étude du manichéisme, la philologie copte, elle aussi, y trouvera beaucoup à glaner; c'est, en effet, traduites dans un dialecte copte, dialecte dénommé conventionnellement « sub-achmimique », que ces œuvres sont arrivées jusqu'à nous. »

Les quatre-vingt-seize feuillets de papyrus édités et traduits dans les *Manichäische Homilien* renferment des fragments d'ouvrages des premiers disciples de Mani. Le mot « homélie » doit s'entendre au sens large, car il s'agit de cinq ouvrages différents et de caractère varié; p. 1-7 : fin d'une lamentation sur la mort de Mani, composée, semble-t-il par Salmaios; p. 7-42 : un récit apocalyptique des diverses péripéties de la grande guerre, œuvre de Konstaois; p. 42-85 : un morceau anonyme à allure historique donnant des détails sur les dernières années et la passion de Mani; p. 86-96 : un fragment de panégyrique de Mani.

La reconstitution des papyrus a demandé des prodiges de dextérité, leur déchiffrement a dû triompher de difficultés presque sans exemple; d'après ce que nous possédons « il est prouvé dès maintenant que la bibliothèque de notre manichéen n'a pas été découverte *in situ*. Les particularités dialectales relevées par M. Polotzky sont étroitement apparentées à la langue des *Acta Pauli*. Les œuvres de Mani auraient donc été traduites en copte quelque part dans la région d'Atripé au sud d'Akhmîn. Comment auraient-elles passé de là dans le Fayoum, c'est une question à laquelle on ne peut répondre que par des suppositions. Il n'y aura profit à la discuter que quand on connaîtra mieux la propagation du manichéisme en haute Égypte. Selon l'avis très formel de M. Schmidt les originaux immédiats de la version copte étaient rédigés en grec. C'est possible, mais non prouvé. M. Schaeder a relevé dans les fragments publiés des araméismes qui ne peuvent guère avoir persisté à travers une traduction grecque. Il serait aisé, dit le R. P. Peeters, d'en allonger la liste ».

Bibl. — Carl Schmidt et H.-J. Polotzky, *Ein Mani-Fund in Aegypten. Originalschriften des Mani und seiner Schüler, mit einem Beitrag von* H. Ibscher. extrait de *Sitzungsberichte der preuss. Akad. der Wissenschaften. Phil.-hist. Klasse*, 1933, p. 3-89, 2 pl.; P. Peeters, dans *Anal. boll.*, t. LI, 1933, p. 396-401. J. Lebreton, dans *Études*, 1934, t. CCXXVII, p. 129-142.

XLIV. Papyrus a identifier. — Le fragment que nous transcrivons ici est un papyrus acquis à Giséh, en 1899, par J. Offord, mort depuis, et dont les collections dispersées ne permettent plus de dire où ce débris a échoué. Heureusement M. Seymour de Ricci l'avait vu et photographié à Paris en 1900, revu en 1909, et l'a publié en 1934. Ce papyrus mesure 0 m. 170 de haut sur 0 m. 07 de large et on peut y voir vingt-sept lignes dont aucune n'est complète. La paléographie permet d'attribuer ce texte au début du IVe siècle. « Rien n'indique au premier abord, dit M. de Ricci, combien il manque de lignes en haut et en bas et quelle était à l'origine la longueur des lignes. Cependant, en se fondant sur l'apparence du document, il semble que la moitié environ de la largeur de la colonne soit parvenue jusqu'à nous. Voici la transcription :

1 .....
ΘΗΝΑΙ
ΟΥΓΛΩϹϹΗ
ΔΙΑϹΤΟΜΟ
5 ΝΚΑΜΙΝ
ΕΓΚΩΜΙΑ
Ι [····]ΦΘΑΛΜΟΙϹΕΘΕΩ
ΚΑΤ[·]ΚΡΑΤΕΙΑΝϹΟΥΥΠΕΡ
ΔΙΑ[··]ΝΤΟΥΧΥΕΝΤΟΛΗ
10 ΠΟΛΛΑΠΛΑϹΙΩϹΕΛΠΙΖΩ
ΜΕΔΙΑΤΩΝΕΥΧΩΝϹΟΥ
ΦΟΡΩΟΙΚΩΟΤΙΠΟΛΛΑΚΙϹ
ΟΤΙΟΥΚΕΔΥΝΗΘΗΝΠΟ
ϹΕΟΦΕΙΛΩΓΑΡΠΟΙΗϹΑΙ
15 ϹΑΒΒΑΤΟΝΑΛΛΟΥΔΕΜΙΑ
ΕΩϹΩΡΑϹΑΡΙϹΤΟΥ·ΩϹΤ
ΕΝΤΟΛΗΝΤΟΥΠΑΤΡΟϹΗ
ΟΤΙΠΟΛΛΟΙΗΜΕΝΤΟΙΕ
ΔΙΑΤΟΥϹΑΔΕΛΦΟΥϹΚΑ
20 ϹΑΙΠΑΡΑϹΟΙΜΙΑΝΗΜΕΡΑΝ
ΠΑΝΤΩΝΥΠΕΡΠΡΟϹΚΝ
ΤΟϹ[·]ΜΩΝΑΔΕΛΦΟϹΕ
ΠΡ[··]ΑΙΜΗΟΚΗΝΗϹΗΟ
ΓΡΑΜΜΑΤ
25 ΝΤΑ ΕΙ
ΑΙϹΠΟΥ
ΤΟΥ Α

Ligne 4 : la dernière lettre peut être un Α ou un Ο; *ligne 7 :* la première lettre est peut-être un Μ dont il ne subsiste que le premier jambage; *ligne 13 :* la dernière lettre semble être un Ο ou un Α; *ligne 14 :* ΑΙ est récrit sur Η; *ligne 17 :* le mot ΕΝΤΟΛΟΝ a été corrigé en ΕΝΤΟΛΗΝ; *ligne 22 :* dernière lettre Ε.

Essai de restitution par A. Deissmann :

[.....] θηναι[
[.....] ου γλωσση[
[.....] δια στομα[τος
5 [.....ε]ν καμιν[ω
[.....] εγκωμια[
[....ο]φθαλμοις εθεω[ρ
κατ[α] κρατειαν σου υπερ [της δοξης του Θεου]
δια [τη]ν του Χ(ριστο(υ εντολη[ν οστις αποδωη [σοι]
10 πολλαπλασιως ελπιζω [δε διασωθησεσθαι]
με δια των ευχων σου [δωη ελεος ο Κ(υριος) τω [Ονησι-
φορ <ου< οικω οτι πολλακις [με ανεψυξεν]
οτι ουκ εδυνηθην π[ωποτε ελθειν προς]
σε οφειλω γαρ ποιησαι [το προσκυνημα σου [παν]?
15 σαββατον αλλ' ουδεμια [μοι ευκαιρια ην]
εως ωρας αριστου· ωστ[ε παραβαινειν με την]?
εντολην του πατρος η[μων]
οτι πολλοι η μεντοι ε[νιοι]
δια τους αδελφους κα[ι παροικη-]

[1] A. Van Lantschoot, dans *Revue d'hist. eccl.*, 1934, p. 105. — [2] P. Peeters, dans *Anal. boll.*, t. LI, 1933, p. 396. — [3] Id., *ibid.*, p. 396. — [4] M. Ibscher et M. Polotzky.

20 σαι παρα σοι μιαν ημεραν [
παντων υπερ προσκ[υ]ν[ηματος?
τος [η]μων αδελφος ε[
πρ[..] μη οκνηση ο[
[.....] γραμματ [
25 [.....]ντα ει[
[.....κ]αι σπου[δασον
[.....]του α[

La ligne 12 contient un écho direct de II Tim., I, 16.

Bibl. — Seymour de Ricci, *Un papyrus chrét. épistolaire de l'ancienne collection Offord*, dans *Mélanges Bidez*, 1934, p. 857-859.

XLV. Fragments d'un évangile du IIe siècle. — Dans le courant de l'été de 1934, l'administration du British Museum acquit d'un antiquaire égyptien un lot de papyrus grecs en assez bon état de conservation; ces fragments furent classés sous la rubrique *P. Egerton 2*. Ce sont deux feuillets ayant fait partie d'un volume et non d'un rouleau, dont l'écriture onciale n'est pas postérieure à l'an 150 de notre ère et lui est peut-être antérieure. Le texte a été établi avec tout le soin que pouvait réclamer un texte dont l'importance s'imposait et qu'on devait attendre des éditeurs. On possède maintenant le fac-similé du papyrus, la transcription diplomatique, la transcription ordinaire avec les accents, les compléments, la traduction et le commentaire.

Sur le verso du premier feuillet, le texte s'ouvre dans une controverse entre Jésus et les docteurs de la Loi à qui il adresse cette réponse : « Reprenez tout transgresseur (παραπράσσ[οντα]) de la Loi, mais pas moi. » Deux lignes plus loin on lit ce qui suit : se tournant vers les chefs du peuple, il leur dit cette parole : Scrutez (ἐραυ[νᾶτε]) les Ecritures; celles-ci, où vous croyez trouver la vie, rendent précisément témoignage de moi (Joa., v, 39). Ne croyez pas que je suis venu vous accuser auprès de mon Père, il y en a un qui vous accuse, Moïse, en qui vous avez mis votre espoir (Joa., v, 45). Et comme ils disaient : Nous savons bien que Dieu a parlé à Moïse, mais toi nous ne savons d'où tu es (Joa., IX, 29). Jésus répondant leur dit : Maintenant votre incrédulité (ἀ]πιστεί[α) vous accuse... » Ainsi qu'on le voit, tout ce dialogue se retrouve dans l'évangile de saint Jean, mais de façon discontinue. Au recto du même feuillet on lit : « [Ils (les pharisiens) conseillaient?] à la foule [d'apporter?] des pierres pour le lapider tous ensemble; et les chefs mettaient les mains sur lui pour le saisir et [le livrer?] à la foule; et ils ne pouvaient le saisir (πιάσαι) parce que son heure d'être livré (παραδό[σεως]) n'était pas encore venue. Mais le Seigneur sortit, passant au milieu d'eux, et les quitta (ἀπένευσεν). » Ce qui se rapproche beaucoup de Joa., VII, 30 : « Ils cherchaient donc à se saisir de lui, mais personne ne mit la main sur lui, parce que son heure n'était pas encore venue. » Cet épisode de la lapidation semble continuer logiquement la controverse; elle évoque, en plus du passage que nous venons de transcrire, d'autres passages parallèles : Joa., VIII, 59; X, 31; VII, 44. La dernière phrase rappelle aussi Luc., IV, 30.

Sur le même premier feuillet, nous lisons, à la suite de ce qui précède, un deuxième épisode : « Et voici qu'un lépreux s'avançant (προσελθ[ών]) lui dit : Maître Jésus (διδάσκαλε Ἰησοῦ), en voyageant avec des lépreux et en mangeant avec eux à l'auberge (πανδοχείῳ), j'ai contracté la lèpre (ἐλ[έπρησα]) : si donc [tu veux], je vais être purifié (καθαρίζομαι). Le Seigneur lui dit : Je le veux, sois pur. [Et aussitôt] la lèpre s'éloigna de lui. Le Seigneur lui dit : va [montre-toi] aux [prêtres]. » On retrouve dans ce récit des traits empruntés aux synoptiques, principalement Matth., VIII, 2, mais avec une insistance anecdotique — telle que la mention du repas à l'auberge — qui n'est pas dans la manière des synoptiques, quoique le reste du récit leur ressemble étroitement (voir Matth., VIII, 2-4; Marc., I, 40-45; Luc., V, 12-14).

Le deuxième feuillet présente deux épisodes. Au recto du papyrus, on lit : [Ils (des pharisiens ou des hérodiens) vinrent vers lui] : par leurs questions (ἐξ[εταστ]ικῶς) ils le tentaient en disant : Maître Jésus, nous savons que tu es venu de Dieu, car les choses que tu fais témoignent plus que tous les prophètes; dis-nous donc : est-il permis de rendre aux rois ce qui revient à l'autorité (τὰ ἀν[ή]κοντα τῇ ἀρχῇ); le leur rendrons-nous ou non? Jésus connaissant leur intention, pris d'indignation (ἐμβριμ[ησάμενος]) leur dit : Pourquoi m'appelez-vous de bouche « maître », sans écouter ce que je dis? Isaïe a bien prophétisé de vous : ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin de moi; ils m'adorent en vain... » Ce récit présente le caratère composite déjà signalé dans les citations précédentes. L'interrogation adressée au Sauveur rappelle celle que nous lisons dans les synoptiques au sujet du tribut à payer à César (Marc., XII, 13-17; Matth., XXII, 16-22; Luc , XX, 21-26), mais le début rappelle Joa., III, 2; X, 25; avec toutefois une allusion aux prophètes particulière à ce nouveau texte. La réponse de Jésus reproduit la citation d'Is., XXIX, 13, qu'on rencontre chez Matth., XV, 7-8 et Marc., VII, 6-7, mais dans un autre contexte. On doit remarquer dans la réponse de Jésus ces mots : Pourquoi m'appelez-vous de bouche; ces deux derniers mots appartiennent au contexte de la citation d'Isaïe.

Au verso de ce feuillet le texte est particulièrement difficile à établir; il paraît être apparenté à Joa., XII, 24 : « En vérité je vous le dis, si le grain de froment ne meurt en tombant en terre, il demeure seul; s'il meurt il porte beaucoup de fruits. » On a proposé aussi un rapprochement avec Luc., XVII, 5-6.

Le rapprochement de ces quelques épisodes conduit à une conclusion partielle, mais d'un intérêt considérable. Il n'est pas possible de contester que les fragments cités n'appartiennent à un évangile distinct des quatre que nous possédons. Comme ces fragments viennent d'Égypte et que leur détenteur (de seconde main) n'a pu préciser leur provenance locale, on s'est prononcé en faveur d'une identification avec l'Évangile selon les Égyptiens. Celui-ci circulait, il est vrai, dans les communautés chrétiennes d'Égypte dès le IIe siècle, mais Origène se gardait bien de tenir pour inspiré cet Évangile des Égyptiens, cité par Clément d'Alexandrie, mentionné par saint Épiphane et dont une citation se trouve dans l'homélie connue sous le nom de IIe épître de Clément Romain. Le caractère des fragments connus de l'Évangile des Égyptiens diffère essentiellement de ceux du pap. *P. Egerton 2*.

La presse anglaise, qui eut la primeur du texte et du commentaire, lança de façon inconsidérée l'idée d'un cinquième évangile participant de la même autorité dont jouissent Marc , Matthieu, Luc et Jean. Il serait plus vraisemblable de conjecturer que nous sommes en présence d'un fragment de l'un des recueils auxquels saint Luc fait allusion dans son prologue. Quoi qu'il en soit on ne peut se soustraire à l'impression d'énergie et de brièveté que donne le texte, qui rappelle l'allure des synoptiques. Peut-être se trouverait-on amené à soutenir l'indépendance et l'antériorité par rapport aux synoptiques. Avec plus de vraisemblance, on irait jusqu'à entrevoir des relations avec saint Jean. Trois hypothèses s'offrent à nous : l'auteur des fragments a tiré parti de saint Jean ou bien c'est saint Jean qui a eu recours au volume dont on a retrouvé des fragments, ou bien Jean et l'auteur des fragments ont exploité une source commune. Cette dernière explication permettrait de rendre compte des rencontres verbales et du maintien par Jean et par l'au-

teur anonyme de leur manière et de leur allure propre. Voici le fragment du verso du premier feuillet :

. . . . . .

]ι·[
]ΤΟΙ·ΝΟΜΙΚΟ[
]ΝΤΑΤΟΝΠΑ·ΑΠΡΑCC[
]ΜΟΝΚΑΙΜΗΕΜΕ·.[ ]ΑΙ·
5].ΟΠΟΙΕΙΠΩCΠΟΙ·[ ]ΠΡΟC
]Α[ ]ΧΟΝΤΑCΤΟΥΛΑΟΥ[ ]ΡΑ
]ΠΕΝΤΟΝΛΟΓΟΝΤΟΥΤΟ[ ]ΕΡΑΥ
]ΑCΓΡΑΦΑC·ΕΝΑICΥΜΕICΔΟ
]ΖΩΗΝΕΧΕΙΝ ΕΚΕΙΝΑΙΕΙ[ ]ΙΝ
10]ΥΡΟΥCΑΙΠΕΡΙΕΜΟΥ·ΜΗΔ[ ]
]ΤΙΕΓΩΗΛΘΟΝΚΑΤΗΓΟ[ ]ΗCΑΙ
]ΠΡΟCΤΟΝΠΡΑΜΟΥ·ΕCΤΙΝ
]ΟΡΩΝΥΜΩΝΜΩ ΕΙCΟΝ
]ΗΛΠΙΚΑΤΕ·Α[ ]ΤΩΝΔΕΛΕ
15]ΝΕ[ ]ΟΙΔΑΜΕΝΟΤΙΜΩΕΛ.
]ΟΘC[ ]CΕΔΕΟΥΚΟΙΔΑΜΕΝ
]· ΑΠΟΚΡΙΘΕΙCΟΙΗΕΙ
]ΙC· ΝΥΝΚΑΤΗΓΟΡΕΙΤΑΙ
]ΠΙCΤΕΙ[
20]ΙΛΕ·[
]·[

]ι.[
[.....] τοῖς νομικο[ῖς
[...πά]ντα τὸν παραπράσσ[οντα
[.....]μον καὶ μὴ ἐμέ [..]αι.
5 [.....].οποιεῖ πῶς ποιε[ῖ] πρὸς
[δὲ τοὺς]ἄ[ρ]χοντας τοῦ λαοῦ [στ]ρα-
[φεὶς εἶ]πεν τὸν λόγον τοῦτο[ν]ἐραυ-
[νᾶτε τ]ὰς γραφάς· ἐν αἷς ὑμεῖς δο-
[κεῖτε] ζωὴν ἔχειν ἐκεῖναί εἰ[σ]ιν
10 [αἱ μαρτ]υροῦσαι περὶ ἐμοῦ· μὴ δ[ο]
[κεῖτε ὅ]τι ἐγὼ ἦλθον κατηγο[ρ]ῆσαι
[ὑμῶν] πρὸς τὸν π(ατέ)ρα μου· ἔστιν
[ὁ κατη]γορῶν ὑμῶν Μω(ϋσῆς) εἰς ὃν
[ὑμεῖς] ἠλπίκατε· α[ὐ]τῶν δὲ λε-
[γόντω]ν ε[ὖ] οἴδαμεν ὅτι Μω(ϋσεῖ) ἐλά-
[λησεν]ὁ θ[εό)ς[·]σὲ δὲ οὐκ οἴδαμεν
[πόθεν εἶ]· ἀποκριθεὶς ὁ Ἰη(σοῦς) εἶ-
[πεν αὐτο]ῖς· νῦν κατηγορεῖται
[ὑμῶν ἡ ἀ]πιστεί[α
20]ιλε·[
]·[

. . . . . .

....(1) ? ὁ δὲ Ἰησοῦς εἶπεν (ou εἶπεν δε)] τοῖς νομικοῖς· [?κολάζετε] πάντα τὸν παρα πράσσοντα [καὶ ἄνο]μον καὶ μὴ ἐμέ·... αι..... οποιεῖ; (2) πρὸς δὲ τοὺς ἄρχοντας τοῦ λαοῦ[στ]ρα[φεὶς] εἶπεν τὸν λόγον τοῦτον· ἐραυνᾶτε τὰς γραφάς, ἐν αἷς ὑμεῖς δοκεῖτε ζωὴν ἔχειν· ἐκεῖναι εἰσιν αἱ μαρτυροῦσαι περὶ ἐμοῦ. (3) μὴ δοκεῖτε ὅτι ἐγὼ ἦλθον κατηγορῆσαι ὑμῶν πρὸς τὸν πατέρα μου· ἔστιν ὁ κατηγορῶν ὑμῶν Μωϋσῆς, εἰς ὃν ὑμεις ἠλπίκατε (4) αὐτῶν δὲ λεγόντων· εὖ οἴδαμεν ὅτι Μωϋσεῖ ἐλάλησεν ὁ θεός, σὲ δὲ οὐκ οἴδαμεν πόθεν εἶ, ἀποκριθεὶς ὁ Ἰησοῦς εἶπεν αὐτοῖς· νῦν κατηγορεῖται ὑμῶν ἡ ἀπιστια

Bibl. — H.-Idris Bell et T.-C. Skeat, *Fragment of an unknown gospel and other early christian papyri*, in-8°, London, 1935; cf. *The Times*, 23 janv. 1935; M.-J. Lagrange, *Deux nouveaux textes relatifs à l'Évangile*, dans *Revue bibl.*, t. XLIV, 1935, p. 321-343; M. Goguel, *Les fragments nouvellement découverts d'un évangile du IIe siècle*, dans *Revue d'hist. et de philos. relig.*, t. XV, Strasbourg, 1935, p. 459-466; E. Klostermann, *Bruchstücke eines unbekanntes Evangeliums*, dans *Theol. Studien und Kritiken*, t. CVI (Gotha), 1935, p. 318-324; L. Cerfaux, dans *Revue d'hist. eccl.*, t. XXXI, 1935, p. 569-572, 637.

XLVI. Fragment de l'Évangile de saint Jean. — Un fragment de papyrus conservé dans la collection de la *John Rylands library* de Manchester, sous la mention *P. Ryl. Gk. 457*, présente, au point de vue du texte du Nouveau Testament, un intérêt considérable, puisque c'est le plus ancien fragment connu jusqu'à ce jour et probablement le plus ancien témoin de l'évangile de saint Jean. Il s'agit d'un débris minuscule acquis en Égypte, en 1920, par feu B. Grenfell, au recto duquel on a pu identifier quelques mots des ℣. 31-33 et au verso quelques mots également des ℣. 37-38 du c. XVIII du quatrième évangile. C'est en procédant à un examen du résidu des achats faits par Grenfell que M. C.-H. Roberts se rendit compte de l'intérêt de ces quelques mots qu'il réussit à identifier. Le papyrus est de couleur pâle et de bonne qualité, l'encre noire est parfaitement lisible. Il ne s'agit pas ici d'un passage extrait d'un évangile apocryphe, mais de quelques mots du texte même de saint Jean. On connaît les discussions auxquelles se sont livrés exégètes et historiens de l'Église au sujet de la date de cet évangile, qu'il s'agit de retirer à l'apôtre bien-aimé afin de se débarrasser de son témoignage. Jean mourut vers les dernières années du siècle apostolique et on s'est efforcé de prouver que l'évangile qui porte son nom n'était pas antérieur à la période 135-140. Or, le fragment *P. Ryl. Gk. 457* circulait dans la haute ou la moyenne Égypte vers l'an 140; on ne peut se refuser à reconnaître qu'il était venu de Syrie, peut-être une trentaine d'années plus tôt, et qu'il se trouve ainsi très rapproché de saint Jean et c'est le texte du Nouveau Testament le plus ancien qu'on possède.

Bibl. — *An unpublished fragm. of the fourth gospel in the John Rylands library*, edit. by C.-H. Roberts, 1935; cf. *The Manchester guardian*, 12 novembre, 13 novembre, 19 novembre 1935; *Bull. of the John Rylands library*, t. XX, 1936, p. 4-6; A. Deissmann, dans *Allgem. Deut. Zeitung*, reproduit et traduit dans *British weekly*, 12 décembre, qui fait remonter ce *codex* au règne de Trajan ou d'Hadrien (117-138); C.-H. Roberts, *An unpublished fragm. of the fourth gospel in the John Rylands library*, dans *Bull. of the John Rylands library*, t. XX, 1936, p. 35-55, avec fac-sim. et transcription.

XLVII. Fragment liturgique. — Feuillet d'un livre, 0 m. 19×0 m. 168, British Museum, *Egerton pap. 5*, IVe-Ve siècle.

Verso :

ἁγίασον, διάθρεψον, ἐπισύναξον, διοίκησον
στήρισον, δόξασον, βεβαίωσον, ποίμανον,
ἀνάστησον, φώτ[ισ]ον, εἰρήνευσον, οἰκο-
νόμησον, τελίωσον τ[ὸν]λαὸ[ν]
5 ὃν ἐκτίσω, τὸν λαὸν τὸν [π]εριούσιον,
τὸν λαὸν ὃν ἐλ[υ]τρώσω, [τ]ὸν λαὸν ὃν
ἐκάλεσας, τὸν λαόν σου, [τὰ] πρόβατα τῆς
νομῆς σου· [ψ]υχῆς ἡμῶν νοσούσης ἰατρὸς
μόνος εἶ σύ, σῆ ἀγαλλ[ιάσει..] ρει, νοσέοντας
10 ἡμᾶς θεράπευσον, μὴ ἡμᾶς ἀπ[ο]ρίψης
ὡς ἀδέκτ[ο]υς σῆς θεραπ[εί]ας. σοῦ ἀπὸ
στόματος λόγ[ο]ς ὑγιείας [ἐ]στὶν δοτήρ. ὃ
ταῦτ' αἰτούμεθα παρ[ὰ σοῦ] δέσποτα, παρὲς
ὅσα ἡμάρτομεν, κάτ[εχε] εἴ τι ἁμαρτάνειν
15 [φ]έρι, καὶ μὴ [ἡ]μῶν κ[ατα]γράψῃς ὅσα πα-
ρανόμως ἐπράξαμεν. [σ]ῆς ἀνεξικακιας

Recto :

ἔργον ἄφεσις ἁμαρτιῶν. εὔπρεπον ἐστιν,
ἄφθιτε, θνητοῖς μὴ κιτέειν ἐπικηρίοις,
ὀλιγοβίοις, ἐπίμοχθον [γ]ῆν ἔχουσιν. εὖ-

20 [ερ]γετῶν οὐ διαλείπεις, ἄφθονος γὰρ εἶ σύ,
πᾶν δίδως, οὐθὲν λαμβάνων, ἀνεν-
δεὴς γὰρ εἶ, πᾶν ἀγαθόν [ἐσ]τιν σόν, κακὸν
δὲ μόνον οὐ σόν, φαῦλόν ἐστιν ὃ μὴ
θέλεις, τέκος ἐννοιῶν, ἡμετερῶν.
25 προσδέξαι παρ' ἡμῶν τὰς ψαλμῳδίας,
τὰς ὑμνῳδίας, τὰς εὐχάς, τὰς παρακλή-
σεις, τὰς δεήσεις, τὰς ἀξιώσεις, τὰς
ἐξομολογήσεις, τὰς αἰτήσεις, τὰς εὐχαριστίας,
τὴν προθυμίαν, τὴν σπουδήν, τὰς ἀγρυπνι-
30 ας, τὰς.....[..]είας, τὰς χαμευνίας, τὰς
εὐκτηρίους φωνάς. φιλάνθρωπον ἔχ[ον-]
τες δεσπότην, σὲ τὸν αἰώνιων βασιλέᾳ,
ἱκετεύομεν τὰ καθ' ἡμᾶς οἴκτου ἄξια

...sanctifier, soutenir, recueillir, gouverner, établir, glorifier, confirmer, paître, élever (?), éclairer, pacifier, administrer, perfectionner, — le peuple que tu as établi, le peuple spécial, le peuple que tu as racheté, le peuple que tu as appelé, ton peuple, le troupeau de ton pâturage. Tu es le seul médecin de nos âmes malades (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 157-160), garde-nous en ta joie, guéris-nous dans la maladie, ne nous rejette pas loin de toi, comme n'étant pas digne de recevoir ta guérison. La parole de ta bouche est donatrice de santé.

Ces choses nous te les demandons, ô Maître; remets-nous tout ce que nous avons fait de travers; arrête (?) tout ce qui nous pousse (?) à pécher, et ne rappelle pas contre nous tout ce que nous avons fait injustement. L'oubli du péché est l'expression de ta longue patience; il est bon, ô Immortel, de ne pas être irrité contre les mortels qui sont voués à la destruction, qui vivent peu de temps et habitent un monde pénible. Jamais tu ne cesses de faire le bien, car tu es généreux; tu donnes tout, ne prenant rien, car tu ne manques de rien; tout ce qui est juste est à toi; seul, l'injuste n'est pas à toi. Le mal est ce que tu ne veux pas, l'enfant de nos imaginations. Reçois de nous ces psalmodies, ces hymnes, ces prières, ces supplications, ces instances, ces demandes, ces confessions, ces pétitions, ces remercîments, cet empressement, cette ferveur, ces veilles, ces..., ces prosternements sur le sol, ces expressions pieuses, ayant en toi le roi éternel, un bon Maître, nous te prions [de contempler?] notre état pitoyable...

Bibl. — H.-Idris Bell et T.-C. Skeat, *Fragm. of an unknown gospel and other early christ. papyri*, in-8°, London, 1935, p. 58-59, pl. V.

XLVIII. Les papyrus Chester Beatty. — Nous ne dirons que peu de chose de cette imposante trouvaille qui appartient surtout à l'étude de la Bible, mais qu'on serait surpris peut-être de ne pas trouver mentionnée au terme de ce travail. C'est le 19 novembre 1931 que le *Times* annonça la découverte d'une grande quantité de papyrus chrétiens qui offraient un intérêt et une antiquité dignes de retenir l'attention. Sir Frederic Kenyon a publié ces textes sous le titre de *The Chester Beatty biblical papyri : descriptions and texts of twelve manuscripts of papyrus of the greek Bible*, in-4°, London, 1933. Le fasc. 1 se compose d'une introduction générale, 18 p., 12 pl. Voici le catalogue des péricopes tel que l'éditeur l'a présenté dans l'introduction générale :

1° *Nouveau Testament.* — Ms. *I*. Évangiles et Actes : Matth., XX, 24-32; XXI, 13-19; XXV, 41-XXVI, 3, 6-10, 19-33; Marc., IV, 36-40; V, 15-26, 38-VI, 3, 15-25, 36-50; VII, 3-15, 25-VIII, 1, 10-26, 34-IX, 9, 18-31; XI, 27-XII, 1, 5-8, 13-19, 24-28; Luc., VI, 31-41, 45-VII, 7; IX, 26-41, 45-X, 1, 6-22, 26-XI, 1, 6-25, 28-46, 50-XII, 12, 18-37, 42-XIII, 1, 6-24, 29-XIV, 10, 17-33; Joa., X, 7-25, 30-XI, 10, 18-36, 42-57; Act., IV, 27-36; V, 10-21, 30-39; VI, 7-VII, 2, 10-21, 32-41, 52-VIII, 1, 14-25, 34-IX, 6, 16-27, 35-X, 2, 10-23, 31-41; XI, 2-14, 24; XII, 5, 13-22; XIII, 6-16, 25-36, 46-XIV, 3, 15-23; XV, 2-7, 19-27, 38-XVI, 4, 15-21, 32-40; XVII, 9-17. Au total, trente feuilles toutes mutilées; le manuscrit complet a dû compter cent dix feuillets écrits de chaque côté, première moitié du IIIe siècle.

Ms. *II*. Épîtres de saint Paul : Rom., V, 17-VI, 14; VIII, 15-35; IX, 22-XI, 33; Phil., IV, 14-23; Col., I, 1-III, 11; IV, 16-18; I Thess., I, 1, 9-10; II, 1-3; V, 5-9, 23-28. Au total, dix feuilles, avec lacunes, sur 92-96 au complet, IIIe siècle.

Ms. *III*. Apoc., IX, 10-XVII, 2. Dix feuilles avec lacunes, fin du IIIe siècle.

2° *Ancien Testament.* — Ms. *IV*. Gen., IX, 1-XIV, 13; XVII, 7-XLII, 2. Au total, quarante-quatre feuilles avec lacunes, le manuscrit au complet a dû en compter soixante-six, début du IVe siècle.

Ms. *V*. Gen., XXIV, 13-XXV, 21; XXXI, 50-XXXV, 16; XXXIX, 4-19; XLI, 9-XLVI, 33. Au total, vingt-deux feuilles peu mutilées, le manuscrit au complet devait en compter quatre-vingt-deux, fin du IIIe siècle.

Ms. *VI*. Num. et Deut. Num., V, 12-VIII, 19, fragments de XIII, 4-6, 17-18; XXII, 11-38; XXV, 18-fin; Deut., I, 20-VII, 19; fragments de IX-XII, XVIII, XIX, XXVIII-XXXIV; en outre huit petits fragments de Deut., XI, XXVIII-XXXII à l'université de Michigan. Au total, trente-trois feuilles dont il reste des morceaux considérables; vingt-deux moins grands et beaucoup de petits; le manuscrit au complet devait contenir cent huit feuillets, IIe siècle et même première moitié de ce siècle.

Ms. *VII*. Is., VIII, 18; IX, 2; XI, 5-7, 10-12, 15-XII, 1, 5-XIII, 2, 6-9, 12-14, 18-20; XIV, 2-4, 23-26, 29-XV, 1, 3-5, 8-XVI, 4, 7-9, 12-XVII, 1; XVIII, 1-3, 6-XIX, 1, 5-6, 11-13; XLII, 1-2, 6-7; XLIII, 1-2, 6-8, 10-13, 17-20, 25-XLIV, 1, 5-7, 11-12, 15-16, 19-21, 23-24, 28; XLV, 5; LIV, 4-5, 10-11, 17; LV, 1, 6-7, 9-12; LVI, 1-3, 6-7, 11-LVII, 2, 17-20; LVIII, 2-4; LIX, 1-3, 7-9, 12-14, 17-20; LX, 2-5, 9-10, 14-16, 19-22. Au total, vingt-sept feuilles, avec lacunes; quelques petits fragments. Deux feuilles portent des restes de Is., XVII, 5-7, 9-12; LIV, 14-17; LV, 3-6 dans des collections privées. Le manuscrit au complet devait compter cent douze feuilles environ, première moitié du IIIe siècle.

Ms. *VIII*. Jer., IV, 30-V, 1, 9-13. Une feuille mutilée, fin IIe ou début du IIIe siècle.

Ms. *IX*. Ez., XI, 25-XXV, 21; Esth., II, 20-VIII, 6. Un scribe différent pour chaque livre. Au total, seize feuilles avec lacunes, fin du IIIe siècle.

Ms. *X*. Dan., III, 72-VI, 18; VII; I-VIII, 27. Au total, treize feuilles avec lacunes, première moitié du IIIe siècle.

Ms. *XI*. Eccli., XXXVI, 28-XXXVII, 22; XLVI, 6-11, 16-XLVII, 2. Une feuille et un fragment, IVe siècle.

3° *Écrits non canoniques.* — Ms. *XII*. *Hén.* XCVII-CVII; une homélie chrétienne. Huit feuilles et deux fragments dans la collection Ch. Beatty, six fragments à l'université de Michigan, IVe ou Ve siècle.

C'est un apport de onze manuscrits bibliques qui confirme ce qu'on croyait : que les chrétiens ont préféré faire usage du papyrus plutôt que du parchemin pour la transcription des Écritures, qu'ils employaient le *codex* de préférence au rouleau. On pouvait copier dans un *codex* le contenu de plusieurs rouleaux, et dès la première moitié du IIIe siècle les quatre évangiles et les Actes circulaient en un seul volume.

M.-J. Lagrange, *Le papyrus Beatty des Actes des apôtres*, dans *Revue biblique*, 1934, t. XLIII, p. 161-171; *Les papyrus Chester Beatty pour les épîtres de saint Paul et l'Apocalypse*, dans *ibid.*, p. 481-493; E.-R. Smothers, *Les papyrus Beatty et la bible grecque*, dans *Rech. de sc. relig.*, t. XXIV, 1934, p. 12-34; P. Collomp et J. Hering, *Les papyrus Chester Beatty*, dans *Rev. d'hist. et de philos. relig.*, t. XIV, Strasbourg, 1934, p. 130-154; P. L.

Couchoud, *La plus ancienne bible chrétienne. Les papyrus Chester Beatty*, dans *Rev. de l'hist. des religions*, t. CIX, 1934, p. 207-219; L. Cerfaux, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, t. XXXI, 1935, p. 572-577.

XLIX. NOTATION MUSICALE. — En 1922, le t. XV des *Oxyrhynchus papyri*, de B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, donna sous le n. 1786 un texte sur lequel étaient tracées cinq lignes de poésie surmontées de notes de musique. Ce texte, si important pour l'archéologie chrétienne, fut reconnu par l'éditeur pour une hymne chrétienne de la fin du IIIe siècle après Jésus-Christ avec notations musicales dans l'interligne. Très peu de temps après sa publication, il fut étudié par Th. Reinach (*Un ancêtre de la musique d'Église*, dans *Revue musicale*, t. III, 1er juillet 1922, p. 8-25), W.-N. Stearns (*A church hymn 1700 years old*, dans *Classical journal*, t. XIX, 1923-1924; p. 563-564), K. Münscher (*Zum christl. Dreifaltigkeitshymnos aus Oxyrh.*, dans *Philologus*, t. LXXX, 1924-1925, p. 209-213), C. Del Grande (*Inno crist. antico*, dans *Riv. indo-greco-italica*, t. VII, 1923, p. 11-17), A. Gastoué, *Une hymne inédite notée des premiers chrétiens*, dans la *Tribune de Saint-Gervais*, t. XXIII, p. 229-234, O. Ursprung, *Das Hymnus aus Oxyrynchos*, dans *Bull. de la Soc. d'union musicologique*, t. III, 1923, p. 105-132; *Jahrbuch für Liturgie*, t. II, p. 160; t. III, p. 216; t. IV, p. 356 et Th. Reinach (*La musique grecque*, in-16, Paris, 1926, p. 207-208); c'est à ce dernier que nous empruntons le commentaire de ce précieux fragment de papyrus; c'est un hommage que nous sommes heureux de rendre à sa mémoire.

De même que les premiers monuments chrétiens des arts du dessin — peintures des catacombes, reliefs des sarcophages — nous présentent l'adaptation pure et simple, à des thèmes bibliques ou évangéliques, de motifs et de poncifs d'origine païenne, ainsi l'on a soupçonné depuis longtemps que les racines de la musique ecclésiastique tant grecque que latine, plongent dans la musique païenne — sacrée ou profane — des premiers siècles de l'empire.

En ce qui concerne l'élément rythmique, cette dérivation n'est plus à démontrer. Les plus anciennes hymnes (voir ce mot) de l'Église grecque, celles de Synésius et de Grégoire de Nazianze, sont composées dans les mètres usuels du lyrisme décadent de la fin de l'antiquité : anapestes; iambo-anapestes; anacréontiques. Et plus tard, lorsque, par suite des changements de prononciation, le principe quantitatif eut, dans la versification gréco-romaine, cédé la place au principe tonique, on voit les « tropaires » des mélodes byzantins se décomposer le plus souvent en incises « toniques plus ou moins calquées sur les pieds rythmiques de l'ancienne métrique quantitative [1] »; le même phénomène s'observe dans les plus anciennes cantilènes conservées de la liturgie latine. C'est d'ailleurs de la même sorte que, de nos jours, les prétendus hexamètres ou trimètres de la poésie allemande érudite ont cherché à reproduire, par l'emplacement des accents toniques, les dactyles et les ïambes quantitatifs des langues classiques.

En ce qui concerne l'élément mélodique, la question est moins bien éclaircie, malgré les efforts ingénieux de divers érudits pour retrouver la trace des modes antiques dans la mélopée de l'Église byzantine ou latine [2]. En réalité, les monuments authentiques de l'une ou de l'autre qui ont date certaine sont trop récents pour que, d'analogies plus ou moins étroites, on soit en droit de conclure à une filiation. D'autre part, la terminologie mélodique employée par les théoriciens musicaux du Moyen Age, tant grecs que latins, ne doit pas nous faire illusion. Si elle reproduit, pour la désignation des « genres » comme pour celle des modes, les noms antiques, elle les détourne, en réalité, presque tous de leur signification officielle, de sorte qu'il font là bien moins l'effet d'une tradition ininterrompue que d'une résurrection artificielle et pédantesque du passé, émaillée de contresens et de méprises, qui lui enlèvent toute valeur documentaire. Aussi comprend-on que certains musicologues, écartant comme indémontrée, et peut-être indésirable, l'origine hellénique de la mélopée liturgique, aient eu recours à l'hypothèse désespérée d'une filiation juive et aient cherché, dans les chants ignorés de la Synagogue, la source et l'explication des premiers chants de l'Église, tombant ainsi dans le sophisme classique *obscurum per obscurius*.

Dans ces conditions, tous les musicologues saluèrent comme un événement l'apparition du premier texte qui nous apportait enfin un document précis et authentique concernant la mélopée liturgique en pays de langue grecque à une époque très rapprochée de son origine. Ce document, malheureusement fort court, nous arrive d'Égypte. C'est un mince lambeau de papyrus, long de 0 m. 30, haut de 0 m. 05; il a été, non pas découvert, comme tant d'autres trésors, mais *acheté* sur le site d'Oxyrhynque par le professeur B.-P. Grenfell. Aucun doute ne peut d'ailleurs subsister ni sur l'authenticité, ni sur l'origine locale, ni sur la date approximative du document; la date résulte de l'époque certaine — première moitié du IIIe siècle — d'un compte de finances écrit au recto du feuillet dont notre texte musical occupe le verso.

Ce petit fragment ne contient que cinq lignes d'écriture; encore plusieurs d'entre elles sont-elles irréparablement mutilées par une déchirure qui a emporté tout l'angle gauche supérieur du feuillet. Mais la qualité de la trouvaille compense son exiguïté. Entre les lignes d'une hymne grecque assez banale, où le chœur invite les anges et la nature entière à célébrer avec lui la gloire du créateur et de la trinité, s'aperçoivent des signes tracés dans un caractère plus petit, où l'érudition avertie des éditeurs anglais n'a pas hésité à reconnaître une notation musicale très complète, adaptée aux paroles grecques. Aidé pour la partie musicale par le professeur H.-Stuart Jones, A.-S. Hunt a donné de ce texte : 1° un fac-similé photographique; 2° une transcription typographique; 3° une traduction en notes modernes. La compétence bien connue des deux savants dispense de faire l'éloge de leur publication; à eux doit aller toute notre reconnaissance. C'est avec la déférence due à leur mérite que Th. Reinach se permettait, sur quelques points, d'exprimer des doutes ou de proposer des corrections à leur lecture et à leur interprétation.

Voici le fragment (fig. 9694) et sa transcription typographique.

La lecture de Th. Reinach diffère sur deux points de celle de A.-S. Hunt. A la ligne 3, il lit, παγαί « les sources », au lieu de πᾶσαι, « toutes ». Cette dernière leçon entraîne pour la restitution de la phrase des difficultés presque insurmontables [3]. Quant aux traces de la lettre endommagée, si Hunt les croit plus favorables à son interprétation, il reconnaît que le γ est *juste possible*. La lecture παγαί (dans la langue commune : πηγαί) donne, il est vrai, une forme dorique et a choqué dans un contexte qui, dans l'ensemble,

[1] Cf. Christ-Paranikas, *Anthol. græca carminum christ.*, 1871; E. Bouvy, *Poètes et mélodes*, 1886. Un nouvel exemple de la transition du principe quantitatif au principe tonique a été fourni par l'hymne chrétienne des *Amherst papyri*, t. I, n. 2; voir *Dictionn.*, t. I, col. 365-369, pl. h. t. — [2] Gevaert, *La mélopée antique dans le chant de l'Église lat.*, 1895; H. Gaisser, *Le système musical de l'Église grecque*, 1901. — [3] La leçon πᾶσαι suppose l'emploi quatre fois répété de πᾶς dans un texte de cinq lignes; c'est vraiment beaucoup.

paraît de dialecte attique ou plutôt commun. Mais le mélange, un peu arbitraire, de formes dialectales est fréquent dans la poésie grecque de la décadence; l'*Anthologie* en offre de nombreux exemples.

La lecture παγαί une fois admise à la ligne 3, il n'y a plus aucune raison de restituer, avec A.-S. Hunt, au début de la ligne 2 l'invraisemblable πρ]υτανηω (pour πρυτανείῳ). Le sens, l'orthographe, le mètre — car la note qui surmonte la syllabe ταν porte le signe de la longue — répugnent également à cette restitution. Il faut sûrement y substituer : ο]ὐ τὰν ἠώ, « pas pendant l'aurore » (le matin), mots auxquels correspondait dans la lacune qui précède quelque chose

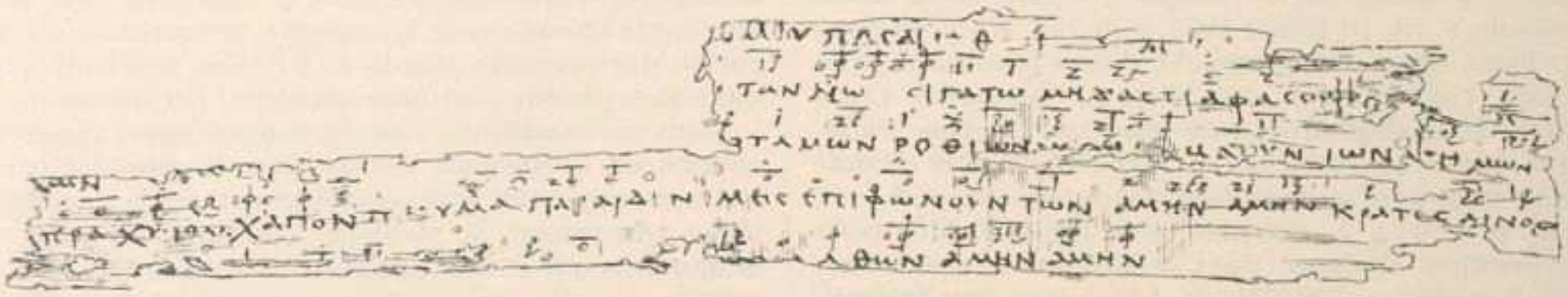

9694. — Papyrus n° *1786*.
D'après B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrynchus papyri*, t. XV, 1922, pl. I.

1 [*31 lettres*]ομου πασαι τε θεου λογιμοι α [*7 lettres*] αρ[*4 lettres*
[environ 20 notes] ξ ιξ ο̇φσ̅φ̅ο̅ :ξ̅ι̅ ι̅ ζ̅ ζ̅ε ζ̇ ζ̇ ι̅ ι̇ φ ι̇
2 [*28 lettres* ο]υτανηω σιγατω μηδ' αστρα φαεσφορα λ[ειπ]ε
[environ 20 notes] ξ̇ ι̇ :ζ̅ε :ι ζ̅ξ̅ο ιξ̅ ζ̅ι ο̇ φ̅ :ξ̅ι φ̅ :ο ξ̅ R.
3 [σ]θων[·]λει. [*6 lettres*]ρ[*13 lettres*]ποταμων ροθιων παγαι υμνουντων δ' ημων
ο̇ σ̅ φ̇σR :φο̇φ̅ζ̅ ι̅. ζ̅ο̇ζ̅φ φ̅ φ ξ ο̇ ο ο̇ο̇ ο̅ι ο̇ ζ̅ :ζ εξ̅ ζ̅ι ιξ̅ ξ̇ ξ ξ̇ο φ
4 [π]ατερα χ'υιον χ'αγιον πνευμα πασαι δυναμεις επιφωνουντων αμην αμην κρατος αινος
σ̅.σ̅ φσR φ σ σο̇ξ̅ ξ̅ι ι̅ ο ξ ο̇ ξ̅ι ιξ̅ ο φ ο̇φ σο̇ξ̅ : ξ̅ιξ̅ ο̅φ σ̅φ
5 [*15 à 20 lettres*]δ[ωτ]η[ρι] μονω παντων αγαθων αμην αμην

comme : οὐ τὰν δείλαν, « pas pendant le soir ». La forme dorique τὰν, à côté de la forme épique ἠῶ (pour ἀῶ) n'a rien de surprenant d'après ce que nous venons d'expliquer.

Sous le bénéfice de ces deux corrections, voici comment on pourrait rendre à peu près en français l'allure générale de cette fin de poème, avec le minimum de suppléments indispensables pour donner un sens suivi :

...« Et que, en même temps, toutes les illustres (manifestations?) de Dieu... (ne se taisent ni le soir) ni le matin. »

« Qu'ils ne gardent pas non plus le silence, les astres porteurs de lumière (ni les sommets des hautes montagnes, ni l'océan, ni) les sources des fleuves impétueux! »

« Et tandis que nous célébrons le Père, le Fils et le Saint-Esprit. »

« Que toute la création entonne ce refrain : Amen! Amen! puissance, louange (gloire éternelle à Dieu souverain), à l'unique dispensateur de tous les biens! Amen! Amen!»

Certes ce n'est pas là une poésie bien originale, bien qu'elle ne manque pas entièrement de souffle. Il serait facile, par une dissection minutieuse, de retrouver dans le lyrisme biblique l'origine de la plupart des idées et des images de ce petit morceau et jusqu'à des coïncidences exactes d'expression avec le texte de la version des Septante [1].

Il serait facile aussi de montrer que tout ce scénario, paraphrase du *cœli enarrant gloriam Dei*, devint bientôt une sorte de lieu commun dans l'hymnologie chrétienne. On le retrouve au IVe siècle dans des prières égyptiennes en prose ou en vers des papyrus de Berlin [2], au début du Ve dans les hymnes de Synésius [3], enfin dans d'autres cantiques célèbres, sans nom ni date, de l'ancienne liturgie grecque [4]. Mais notre hymne est jusqu'à présent le plus ancien exemple de la série et, malgré un peu de rhétorique d'école traditionnelle, qui le rattache notamment aux hymnes païens de Mésomède, il se distingue par une certaine simplicité qui n'est pas dépourvue de grandeur. Comme les hymnes de Mésomède et la plupart des cantiques de l'ancienne liturgie, nous avons ici incontestablement une composition destinée au chant choral à l'unisson : comparez, lignes 3-4, les mots ὑμνοῦντων δ'ἡμῶν πατέρα, etc. Tout au plus peut-on admettre que le corps de la cantilène était chanté par un soliste et que le chœur n'intervenait que pour le refrain final (ἐπιφώνημα) des lignes 4-5; mais Th. Reinach n'incline pas vers cette hypothèse.

La versification de notre poème doit être examinée indépendamment du rythme musical proprement dit : il se prête, en effet, à la rigueur, à la simple récitation, tout en faisant l'impression d'une composition rythmée régulière.

Le mètre est, d'un bout à l'autre, l'anapeste ∪∪-. On sait combien ce mètre, originairement affecté aux airs de marche, était populaire sous l'empire romain. Il s'employait tantôt à l'état pur, tantôt en combinaison avec l'ïambe ∪-. Nous avons des exemples du premier type dans les chœurs de Sénèque, dans les poésies païennes du pap. *9775* de Berlin [5], dans l'hymne chrétienne acrostiche du pap. *8299* de la même collection [6], dans la *Consolation* de Boèce, dans les interminables litanies de Synésius. Nous en avons du second dans les hymnes de Mésomède, et dans l'hymne chrétienne n. 2 des papyrus Amherst.

Notre poème rentre dans la première catégorie. Les anapestes y sont groupés en vers ou plutôt en membres (κῶλα) qui sont, en principe, de 4 pieds formant deux mesures avec, presque toujours, une césure au

[1] Ps., XIX, XLVII, LXIX, XCVI, CXLVIII. — [2] *Berliner Klassikertexte*, t. VI, n. 6, 7, 8. — [3] III, LXXII : ποταμῶν προχοαί; CCCXLIII : αὴρ καὶ νύξ. Pourtant en général, chez Synésius comme chez Mésomède, *Hymne au soleil*, début; la nature est invitée à se taire plutôt qu'à se joindre au chant sacré. — [4] Christ et Paranikas, *Anthol. gr.*, 1871, p. 38 : ὕμνος ἑωθινός; p. 40, prière du déjeuner : μεθ' ὧν σοι οἰδ δόξα τιμὴ καὶ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας ἀμήν. — [5] *Berliner Klassikertexte*, t. V, 2e part., n. 21. — [6] *Ibid.*, t. VI, p. 125.

milieu [1]. On sait, en effet, que l'anapeste ne s'emploie pour ainsi dire jamais dans la versification grecque par pieds isolés de quatre temps [2] : toujours deux pieds sont groupés ensemble pour former une mesure (μέτρον) de huit temps. Quelquefois une seule mesure peut constituer un membre; c'est le monomètre ∪∪-∪∪- dont Synésius a fait un usage si fatigant, allant jusqu'à en aligner sept cent trente-quatre de suite! Plus souvent, deux mesures s'associent pour former un dimètre ∪∪-∪∪-‖∪∪-∪∪-. Une série de dimètres constitue une *période*, dont la limite est marquée soit, simplement, par un léger repos qui rend la dernière syllabe de quantité indifférente, soit, plus ordinairement, par un vers terminal de forme spéciale. Ce vers est tantôt un dimètre *catalectique*, c'est-à-dire raccourci d'une syllabe longue, dont la place est remplie par un silence ou une tenue ∪∪-∪∪-∪∪--, tantôt, comme chez Sénèque, un monomètre.

Dans notre hymne, la division en périodes semble marquée par les silences de deux temps dont il sera question plus loin. Le silence autorise l'hiatus (vs. 7-8) et la syllabe indifférente (vs. 9), mais on ne voit pas, du moins en général, que le vers final de la période revête une forme particulière. Toutefois, il est possible que le vs. 11 soit un dimètre catalectique [3] et le vs. 14 un monomètre; un autre monomètre paraît se trouver au début de la deuxième période ou à la fin de la première [4]. On peut d'ailleurs admettre, avec Hunt, que le poète s'est permis de temps en temps des vers « hors cadre » de structure plus ou moins irrégulière, que la distribution des durées musicales ramenait dans le schéma général (vs. 8 et 14).

Au reste, les lacunes du texte sont si importantes qu'une restitution complète de la poésie, et par suite du rythme de récitation, est chose bien hasardeuse; celle qu'on donne ci-dessous n'est présentée que sous toute réserve, à titre d'échantillon.

I

	.... υ ὁμοῦ	
1	πᾶσαι τε θεοῦ λόγιμοι [πρόπολοι?] [5]	dimètre anap.
2	(lacune de un vers)	
3	[οὐ τὰν δείλαν] οὐ τὰν ἠῶ	dimètre anap.
	silence	

II

4	σιγάτω	monomètre?
5	μηδ' ἄστρα φαεσφόρα [χ'ὑψηλῶν	dimètre
6	ὀρέων κορυφαὶ μηδ' ὠκεανός	dimètre
7	καὶ τῶν] ποταμῶν ῥοθίων παγαί	dimètre
	silence	

III

8	ὑμνούντων δ' ἡμῶν	dimètre (?)
9	πατέρα χ'υἱὸν χ'ἅγιον πνεῦμα	dimètre
	silence	

IV

10	πᾶσαι δυνάμεις ἐπιφωνούντων	dimètre
11	« ἀμὴν ἀμὴν, κράτος αἶνος	dimètre catalectique (?)
	silence?	
12	[δόξ' εἰς αἰεὶ βασιλῆι θεῶ]	dimètre
13	δωτῆρι μόνῳ πάντων ἀγαθῶν	dimètre
14	ἀμὴν ἀμήν. »	monomètre

Cette versification, on le voit, est encore entièrement fondée sur le principe quantitatif : l'accent tonique n'y joue aucun rôle, à l'inverse de ce que l'on constate, par exemple, dans le *Parthénion* de Méthode d'Olympie, dans l'*Exhortation à la Vierge* de Grégoire de Nazianze et dans le papyrus *Amherst*, n. 2. Toutefois, quoique notre poète (si j'ose dire) se tienne encore sur le terrain de la versification classique, on aperçoit qu'il n'en est plus complètement maître. En particulier, dans la troisième période, il a accumulé les fautes de prosodie. Le mot πατέρα est traité en anapeste, comme s'il avait déjà la forme usitée en grec moderne, πατέραν. Dans le mot χἅγιον résultant de la crase entre καὶ et ἅγιον, la syllabe initiale semble considérée comme une brève. Enfin, quoique le vers soit un dimètre complet, la syllabe finale (πνεῦμα), naturellement brève, est traitée comme une longue. On n'insiste pas sur la quantité du mot ἀμήν dont la première syllabe est, contre l'usage, traitée comme longue; dans un mot d'origine étrangère cette licence est tolérable. En ce qui concerne la transcription mélodique des notes antiques, c'est-à-dire la hauteur des sons, la vérification directe sur la photographie est impossible. La plupart des notes paraissent d'ailleurs facilement lisibles. Voici une transcription rythmique rigoureusement documentaire sans corrections, ni interpolations (fig. 9695).

L. Bibliographie antérieure au XXe siècle. — Nous croyons, d'après ce qui vient d'être dit, que la papyrologie a pris son véritable essor en 1900-1901, c'est-à-dire au début du siècle dans lequel nous vivons. A partir de cette date, il existe des publications périodiques permettant de suivre le progrès annuel de la science dont nous parlons; pour la période antérieure, celle qu'on pourrait appeler « la période des incunables », il n'est pas impossible de se la rendre familière, mais à condition d'avoir un guide et c'est le service que nous essayerons de rendre à ceux qui désirent circuler utilement parmi un nombre assez considérable de publications déjà anciennes où ils peuvent espérer rencontrer des textes chrétiens et des indications utilisables pour nos études d'antiquité chrétienne et liturgique.

Dans le nombre des papyrus découverts en Égypte, seuls, les textes de la première période des découvertes sont tous publiés. Ceux qui n'ont cessé d'être déversés par « tonnes » dans les musées d'Europe et d'Amérique depuis 1900-1901 semblent défier l'effort des papyrologues, qui n'ont réussi qu'à en faire connaître une infime partie. La pénétration des secrets de la cursive grecque et le déchiffrement comme l'interprétation des sigles presque innombrables que contiennent les papyrus de l'époque romaine ont imposé des efforts longs et pénibles, des délais qu'explique la quantité immense et toujours croissante des matériaux. Des classements ont rendu un premier service, des publications isolées et des études particulières portant sur des documents d'un intérêt exceptionnel en ont rendu d'autres, ont élargi le cercle des travailleurs et suppléé à la confection toujours désirée, mais encore prématurée d'un *Corpus papyrorum græcorum*. La moisson annuelle de découvertes ne se ralentit guère; les sables et les tombeaux ne se font ni plus rares ni moins riches et jusqu'au jour où l'épuisement se laissera entrevoir, il faut se résigner à recourir aux publications disséminées.

[1] La seule exception admise par Th. Reinach est au vs. 5 où l'absence de césure est atténuée par le mot composé. — [2] Th. Reinach emploie le mot *temps* dans le sens grec de *temps premier* correspondant à la durée d'une syllabe brève ou d'une croche. En langage moderne, l'anapeste a deux temps et le double anapeste est une mesure à quatre temps. — [3] Le mot αἶνος était à la fin de la ligne et le commencement de la ligne suivante étant mutilé, le doute est permis. — [4] L'impératif singulier σιγάτω peut se rapporter soit à un sujet singulier qui précède (dans la lacune du vs. 2), soit au pluriel neutre qui suit. Le silence qui suit immédiatement le vs. 3 donnerait à croire que la période se termine ici ; d'autre part le monomètre et le verbe σιγάτω paraissent mieux convenir à la fin qu'au début d'une période. Si l'on rattache σιγάτω à la première phrase on pourrait répéter ce mot à la fin du vs. 5 et restituer autrement le début du vs.6, par exemple μηδὲ σελάνα] μηδ' ὠκεανός. — [5] Ou δυνάμεις comme au vs. 10. Le sens est à peu près le même.

Pour cet essai bibliographique nous suivrons l'ordre alphabétique des pays et des villes dans chaque pays.

I. ALLEMAGNE. — 1° *Berlin.* — W.-Ad. Schmidt, *Forschungen auf dem Gebiete des Alterthums.* I. *Die griechischen Papyrusurkunden der königlichen Bibliothek zu Berlin*, mit 2 Faksimiles und 1 Plan, in-8°, Berlin, 1842, IV-400 p. Ce sont deux papyrus de Panopolis ayant rapport à un marchand de pourpre nommé Aurelios Pachymios et, à ce propos, bonne dissertation sur la teinture et le commerce de la pourpre dans l'antiquité (p. 96-212). Texte, traduction, fac-similés, commentaires parfois hasardeux mais, dès ce premier titre, et pour montrer ce que nos études peuvent devoir à des publications de ce genre, nous rappellerons que les Actes des apôtres nous parlent d'une chrétienne, marchande de teinture de pourpre à Thiatyre.

Brunet de Presle reprit la publication de ces deux papyrus (comme nous le verrons plus loin) dans *Notices et extraits*, t. XVIII, 2e part., p. 254-257. Puis ce fut au tour de C. Wessely, *Neuegriechische Papyri aus This und Panopolis*, dans *Wiener Studien*, t. VII, 1885, p. 122-139, qui reprit l'étude du second papyrus, et les publia tous deux à nouveau avec une traduction, dans *XVI Jahresbericht des Staatsgymnasium in Hernals*, 1890, p. 22-50. — G. Parthey, *Frammenti di papiri greci asservati nella regia biblioteca di Berlino*, dans *Memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, t. II, 1865, p. 438-462; textes provenant d'un tombeau de Chaqqarah (voir ce nom), près de Memphis, d'époque romaine et provenant d'un fonctionnaire contemporain de Sévère et de Maximin. Parmi ces cinquante-sept fragments, le n. 1 émane du préfet d'Égypte Mevius Honoratianus qui reparaît dans le n. 17. D'autres fragments contiennent des listes de fonctionnaires romains. — G. Parthey, *Die Thebanischen Papyrus-fragmente in Berliner Museum*, dans *Abhandlungen der königlichen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1869, p. 1-23; dix-neuf fragments apportés de Thèbes : textes, notes, *indices*. Passages mal lus, fragments à rapprocher d'autres publiés par Forshall et par Kenyon. — Ulr. Wilcken, *Actenstücke aus der königlichen Bank zu Theben in den Museen zu Berlin*,

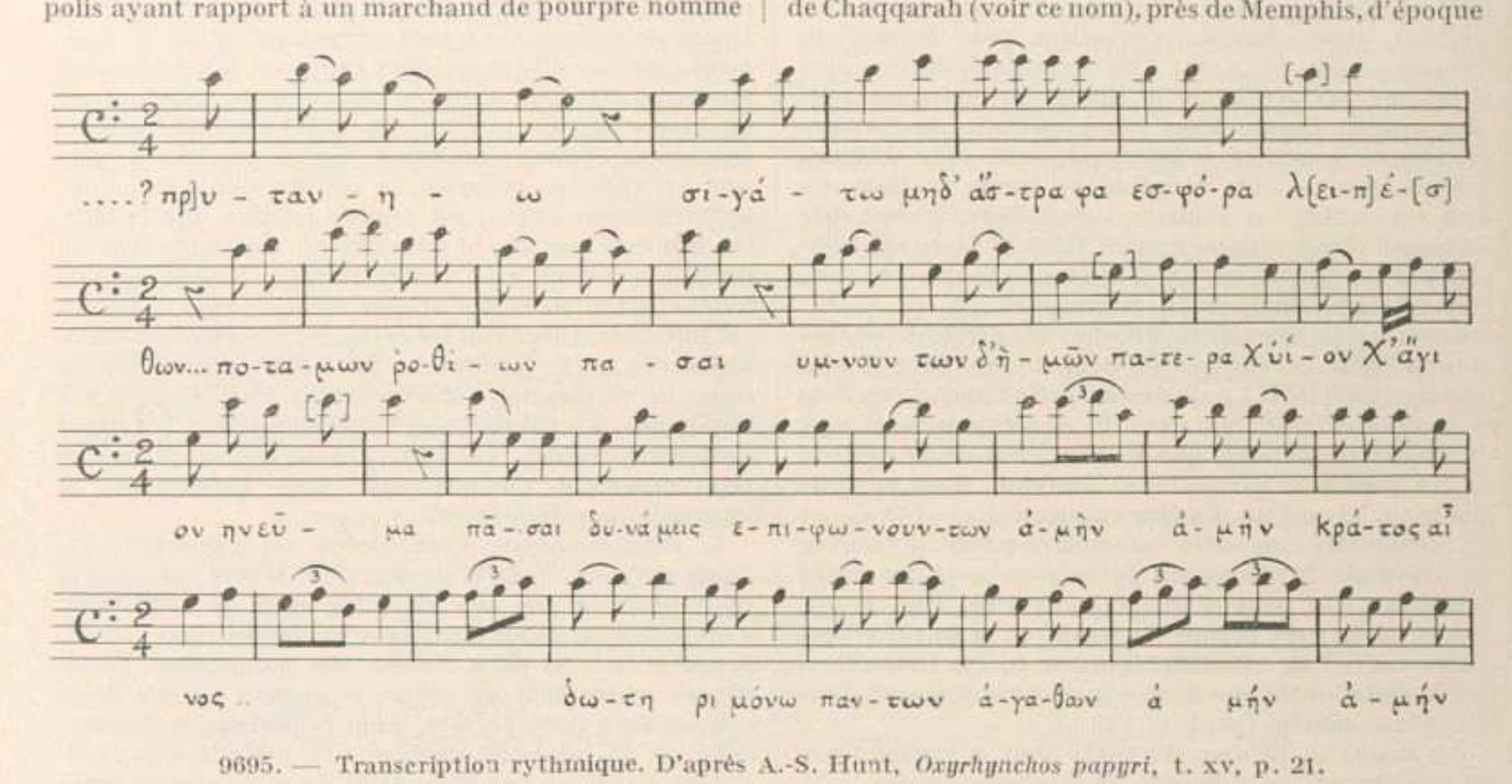

9695. — Transcription rythmique. D'après A.-S. Hunt, *Oxyrhynchos papyri*, t. XV, p. 21.

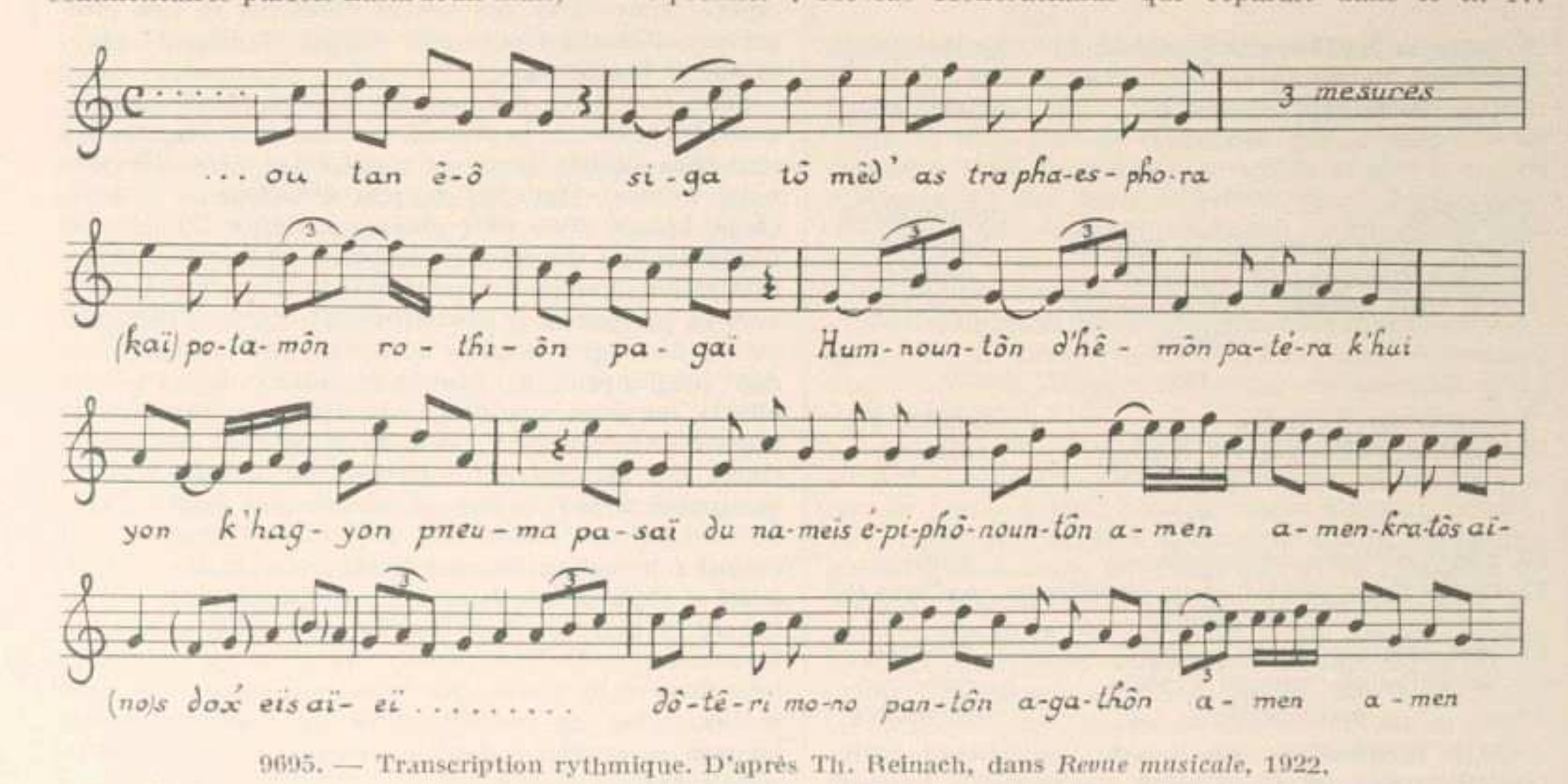

9695. — Transcription rythmique. D'après Th. Reinach, dans *Revue musicale*, 1922.

Brunet de Presle reprit la publication de ces deux papyrus (comme nous le verrons plus loin) dans *Notices et extraits*, t. XVIII, 2e part., p. 254-257. Puis ce fut au tour de C. Wessely, *Neuegriechische Papyri aus This und Panopolis*, dans *Wiener Studien*, t. VII, 1885, p. 122-139, qui reprit l'étude du second papyrus, et les publia tous deux à nouveau avec une traduction, dans *XVI Jahresbericht des Staatsgymnasium in Hernals*, 1890, p. 22-50. — G. Parthey, *Frammenti di papiri greci asservati nella regia biblioteca di Berlino*, dans *Memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, t. II, 1865, p. 438-462; textes provenant d'un tombeau de Chaqqarah (voir ce nom), près de Memphis, d'époque

London, Paris, dans *Abhandlungen der königlichen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1886, Anhang, 68 p., du IIe siècle avant notre ère; texte, commentaire détaillé. Wilcken fit paraître peu de temps auparavant *Arsinoïtische Steuerprofessionen*, dans *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1883, p. 897-922. Ces publications amenèrent la direction générale des musées de Berlin, sur l'initiative de Mommsen (voir ce nom), à entreprendre une publication générale des papyrus distribués en plusieurs classes pour être publiés séparément : hiératiques, démotiques, coptes, arabes, grecs et latins. Cette publication tout entière porte un titre général et chaque catégorie reçoit un sous-titre; voici le titre : *Aegyptische Urkunden aus den königlichen Museen, herausgegeben von der Generalverwaltung. Griechische Urkunden*, in-fol., Berlin, t. I, 1892-1895; t. II, 1896-1898; t. III, 1899-1903. Les textes sont autographiés et publiés avec description de l'aspect extérieur, du mode d'écriture, de l'origine et avec la bibliographie, quand il y a lieu. Textes pourvus d'accentuation, abréviations complétées, restitutions mises entre crochets, lettres illisibles remplacées par des points; lettre douteuse souscrite par un point. Pas de commentaire, notes très brèves; c'est la publication qu'on désigne par *B. G. U.* — *Ausführliches Verzeichniss der ägyptischen Alterthümer, Gipsabgüsse und Papyrus, herausgegeben von der Generalverwaltung der königlichen Museen zu Berlin*, Berlin, 1894, p. 371-379; liste de papyrus exposés dans une salle du musée égyptien, trois pièces avec traduction.

2° *Dresde*. — Papyrus acquis en 1832, offert à la bibliothèque et publié en 1885 par E. Haaser et par C. Wessely : Ern. Haaser, *Die griechische Papyrus der königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden*, 1885; C. Wessely, *Der Dresdener Papyrus*, dans *Berl. Verh. kön. Sächs. Ges. Wiss. zu Leipzig. Phil.-hist. Classe*, 1885, p. 276-284; texte relatif au sérapéum de Memphis; le texte a été publié et commenté par O. Ribbeck, *op. cit.*, 1885, p. 276-284.

3° *Heidelberg*. — Plusieurs milliers de papyrus sur lesquels on peut lire : Deissmann, *Ueber die Heidelberger Papyri*, dans *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, t. I, 1901, p. 560; beaucoup de fragments littéraires : Homère, poètes, prosateurs, etc., et surtout un grand papyrus des Septante (27 feuillets) auquel viennent se joindre quelques fragments chrétiens moins importants.

4° *Leipzig*. — C. Tischendorff acquit à Chaqqarah, en 1865, trente-cinq fragments dont une vingtaine furent publiés par G. Parthey, *Die griechischen Papyrusfragmente der Leipziger Bibliothek*, dans *Monatsberichte der königlichen Preussischen Akademie zu Berlin*, 1865, p. 123-439, faisant partie d'un groupe dispersé entre Saint-Pétersbourg et Berlin. Textes, indications paléographiques et analyse; collection publiée intégralement par C. Wessely, *Die griechischen Papyri Sachsens. I. Die griechischen Papyri der Leipziger Universitäts-Bibliothek*, dans *Berl. Verh. d. kön. Sächs. Ges. Wiss. zu Leipzig. Phil.-hist. Classe*, t. III, 1885, p. 237-275; publiée aussi par O. Ribbeck (voir ci-dessus : Dresde). La plupart de ces papyrus concernent l'administration des impôts; ils sont importants à cause des restes de tachygraphie qu'ils présentent.

5° *Munich*. — Ul. Wilcken, *Zu den griechischen Papyri der königlichen bayerischen Hof und Staatsbibliothek zu München*, dans *Archiv*, t. I, 1901, p. 468-492. Ce sont en majorité des textes grecs dont seize sont des fragments littéraires et cent dix des documents de contenu varié; dont un contrat de mariage que complète un fragment conservé à Genève.

II. ANGLETERRE. — 1° *Londres*. — La première publication fut celle de J. Forshall, *Description of the greek papyri in the British Museum*, part. I, *By order of the trustees*, in-fol., London, 1839, 84 p. et 6 pl., en tout quarante-quatre textes avec de brèves notices paléographiques. Œuvre médiocre, amendée par Peyron et par C. Wessely. — Am. Peyron, *Papiri greci del museo di Londra et della bibliotheca Vaticana*, extrait des *Memorie della reale accademia di Torino*, IIe sér., t. III, 1851, p. 1-112; l'introduction contient des détails sur le sérapéum de Memphis et ses habitants. — C. Wessely, *Bericht über griechische Papyri aus Paris und London*, dans *Wiener Studien*, t. VIII, 1886, p. 175-230; *Griechische Papyri des British Museum*, dans *ibid.*, t. IX, 1887, p. 235-278; t. XII, 1890, p. 81-97. — Eug. Révillout, *Le papyrus 45 du British Museum*, dans *Revue égyptologique*, t. IV, p. 67-71. — Tous ces travaux ont été remplacés par Fr.-G. Kenyon, *Catalogue of the greek papyri in the British Museum with texts, printed by order of the trustees*, in-8°, London, t. I, 1893; t. II, 1898; XX-296 et XLII-408 p.

D'abord un classement des textes d'après les numéros du catalogue; ensuite une introduction offrant l'histoire de la paléographie des papyrus; viennent alors les documents, sans accents ni ponctuation, mais les mots sont séparés et les noms propres sont pourvus d'une majuscule. Chaque document est accompagné de commentaires au point de vue de la grammaire, de la paléographie et du contenu. Tables détaillées.

Le t. I contient les textes des périodes ptolémaïque et byzantine; le t. II, les papyrus du Ier au IIIe siècle (10-275 apr. J.-C.) et originaires, pour la plupart, de Soknopéonèse (Dimeh) dans le Fayoum et les environs. Plusieurs papyrus d'époque byzantine dans chaque volume. — *The paleographical Society. Facsimiles of manuscripts and inscriptions*, edited par E.-A. Bond and E.-M. Thompson, in-fol., London, 1870 sq., contiennent quelques fac-similés. A ces publications nous tenons à ajouter celle qui fut longtemps le meilleur guide des travailleurs : Fr. Kenyon, *The paleography of greek papyrus*, in-8°, Oxford, 1899.

2° *Dublin*. — J.-P. Mahaffy, *The Flinders Petrie papyri, with transcriptions, commentaries and index*, part. I : *Autotypes*, 1 to 13, Dublin, 1891; Cunningham, *Memoirs*, VIII, LXVIII-97 p.; part. II : *Autotypes*, 1 to 8, Dublin, 1893; *ibid.*, IX, appendix : *Autotypes*, 1 to 3, Dublin, 1894; *ibid.*, IX, appendix.

Les papyrus publiés dans ce recueil proviennent de la nécropole de Gurob, ils ont servi de cartonnages pour les momies; le plus grand nombre appartient à la période 261-244 avant Jésus-Christ. Rien dans tout cela ne peut servir aux études de l'époque chrétienne.

3° *Dublin et Oxford*. — A la publication de Mahaffy se rattache celle de B.-P. Grenfell, *An alexandrian erotic fragment and other greek papyri chiefly ptolemaic*, with one plate, in-4°, Oxford, 1896, XII-129 p., et celle de B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Greek papyri*, ser. II : *New classical fragments and other greek and latin papyri*, with five plates, in-4°, Oxford, 1897, XII-217 p. Le t. I contient huit papyrus littéraires et trente-six documents de l'époque ptolémaïque, enfin dix-huit textes d'époque byzantine. Ces pièces sont originaires de la Thébaïde, du Fayoum et quelques-uns d'Hermopolis, d'Antinoë et d'Apollinopolis. Textes, notes concises, tables.

Le t. II (1898) contient treize fragments littéraires, une série de documents publics et privés, parmi lesquels vingt-sept papyrus de l'époque des Ptolémées (XIV-XXXIX), quarante-trois de la période romaine (XL-LXXIX), vingt-neuf de la période byzantine (LXXX-CVI), plus quatre papyrus latins (CVII-CX) et quatre documents concernant l'Église chrétienne. Tables et planches.

4° *Oxford*. — B.-P. Grenfell, *Revenue laws of Ptolemy Philadelphus edited from a greek papyrus in the Bodleian library with a translation. Commentary and*

appendix and an introduction by J.-P. Mahaffy, with thirteen plates, in-4°, Oxford, 1896, LV-253 p. Cette admirable publication contient des lois sur les impôts pour la vingt-septième année du règne de Ptolémée Philadelphe, soit 259-258 avant notre ère. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchos papyri, edited with translations and notes*, part. I, with eight plates, in-4°, London, 1898, XVI-284 p.; part. II, with eight plates, in-4°, London, 1899, VI-358 p. Le t. I contient cent cinquante huit documents littéraires et administratifs; ceux-ci se répartissent sur les sept premiers siècles de l'ère chrétienne et sont de contenu varié; ils ont été répartis en deux groupes, suivant qu'ils se placent dans l'époque romaine ou dans l'époque byzantine. Dans ces groupes les papyrus sont classés par ordre de matière, de façon à rapprocher autant que possible les pièces traitant de sujets analogues. Le t. II s'en tient à l'ordre strictement chronologique, de même que les volumes suivants. Chaque papyrus est publié avec d'abondants commentaires contenant la description du document, sa nature, sa date certaine ou probable, la bibliographie et l'état de la question qu'il soulève. Tables. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Fayum towns and their papyri, with a chapter by* J.-G. Milne, *maps, illustrations and four collotypes plates*, in-8°, London, 1900, XVI-374 p. Ce volume contient plus de quatre cents textes nouveaux, en grande partie analysés ou traduits. La publication s'ouvre par une esquisse rapide de la géographie du Fayoum depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours. Puis le récit des fouilles — dont l'intelligence est rendue plus facile par une bonne carte — pratiquées en 1895-1896, à Kôm-Ushîm, à Umm-El-Atl, à Bacchias; en 1898-1899 à Kasr-El-Banât (Evhemeria) et à Theadelphia (Harît). Quant au produit scientifique des fouilles on en trouvera une analyse excellente par M. Seymour de Ricci, dans *Revue archéologique*, 1901, t. I, p. 313-320; rien n'appartient à la littérature chrétienne. — B.-P. Grenfell, A.-S. Hunt et S.-G. Smyly, *The Tebtunis papyri*, part. I, with nine plates, in-8°, London, 1902, XIX-674 p. Ce sont les textes découverts à Umm-El-Baragat (Tebtunis) dans le Fayoum, pendant l'hiver de 1899-1900. Outre un petit temple du dieu crocodile Seknebtunis, des nécropoles pharaoniques et romaines, des monnaies, des portraits, des antiquités. Des maisons de la ville ont livré environ 200 papyrus en bon état; une nécropole ptolémaïque contenait encore une cinquantaine de momies en cartonnage de papyrus. Tous ces documents vont de l'époque de Ptolémée VII, Evergète II à celle d'Auguste; fragments littéraires peu nombreux; rien qui appartienne à l'antiquité chrétienne.

III. AUTRICHE. — Vienne. — On rencontre une première publication en 1826, par G. Petrettini, *Papiri greco-egizi ed altri greci monumenti dell'I. R. museo di Corte tradotti ed illustrati*, in-4°, Vienna, 1826, XII-76 p., 3 pl., le premier document est une καταδοή, une imprécation, originaire du sérapéum de Memphis; les textes suivants, au nombre de deux, sont les *Papyrus de Zoïs*, dont la publication fut reprise par Letronne, dans *Journal des savants*, 1828, p. 479 sq., et dans le *Bulletin universel des sciences* de M. de Férussac, VIIe sect., t. XI, p. 9-21; reprise ensuite par Am. Peyron, *Papiri greco-egizi di Zoide dell'I.-R. museo di Vienna*, extrait des *Memorie della reale accademia di scienze di Torino*, t. XXIII, 1828, 43 p., 3 pl., les lectures de Peyron furent discutées par C. Wessely, *Die griechischen Papyri der kaiserlichen Sammlung Wiens, XI. Jahresbericht des K. K. Franz-Joseph Gymn. in Wien*, 1885; enfin Ul. Wilcken s'est occupé plusieurs fois de ces papyrus. — Quant au premier document de Petrettini, il a été republié de façon excellente par E. Blass, *Ein griechischer Papyrus in Wien*, dans *Philologus*, t. XLI, 1882, p. 746-751; fac-similé dans *The palaeographical Society*, t. II, pl. CXLI. — La collection dite de l'archiduc Rénier est très riche, mais sa publication a été très lente. Les premiers textes furent publiés dans les *Wiener Studien* et, depuis 1886, dans les *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*. C. Wessely, chargé de la publication, a disséminé textes et commentaires dans une multitude d'articles (soixante-dix-neuf) dont la liste a été publiée par M. Seymour de Ricci, dans *Revue des études grecques*, t. XIV, 1901, p. 166-170; certains de ces articles regardent des textes chrétiens : évangiles, n. 4, 11; psaumes, n. 5; *diaspora*, n. 20; liturgie, n. 29; libellé d'apostasie, n. 67. — Le *Corpus papyrorum Raineri archiducis Austriæ*, t. I, *Griechische Texte, herausgegeben von* Ludwig Mitteis, in-fol., Wien, 1885, VIII-298 p., contient deux cent quarante-sept papyrus, la plupart des fragments, originaires en partie d'Hermopolis Magna, en partie du Fayoum. Ils appartiennent à l'époque romaine et intéressent presque uniquement le droit. Tous sont transcrits sans accents ni ponctuation, avec traduction et commentaire de caractère surtout juridique. Les autres fragments sont publiés (n. 48-247) sans traduction ni commentaires. — C. Wessely a édité trois papyrus conservés au *Theresianum* de Vienne, sous ce titre : *Die griechischen Papyrusurkunden des Theresianums in Wien*, t. I, 1901.

IV. BELGIQUE. — Bruxelles. — F. Mayence et Seymour de Ricci, *Papyrus Bruxellensis I, Papyrus inédit de la bibliothèque royale de Bruxelles*, dans *Le musée belge*, t. VIII, 1904, p. 101-117. Liste de divisions cadastrales (σφραγῖδες) indiquant la superficie totale et leurs bornes, la nature des terres, leur contenance et les contributions en nature dont elles sont grevées; il ne reste que la dernière moitié du texte et le haut des colonnes (onze à cent trente lignes d'écriture) manque; au verso des comptes d'époque plus récente.

V. ÉGYPTE. — 1° *Alexandrie.* — Botti avait rassemblé un millier de papyrus grecs, il en a donné une idée dans le *Bulletin de l'Institut égyptien*, t. VII, 1896, p. 119-124, sous ce titre : *Fragments littéraires et autres manuscrits du musée d'Alexandrie;* rien de chrétien. Dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, t. II, 1899, p. 65-73 : *Papyrus ptolémaïques du musée d'Alexandrie*, commentés par Ul. Wilcken dans *Archiv*, t. I, 1900, p. 172-174. Dans la *Rivista egiziana*, t. VI, 1894, p. 529-583, Botti a publié le papyrus judiciaire de la collection Cattaoui à Alexandrie, repris par Scialoja, *Il papiro giudiziario Cattaoui e il matrimonio dei soldati romani*, t. VIII, 1895, p. 155 sq. — En 1900, Botti fit connaître un *libellus libellatici* du Fayoum de l'an 250; la prêtresse de Petesouchos demande un certificat de sacrifice (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DÈCE, col. 319, n. 3; t. IX, au mot LIBELLI, col. 80).

2° *Giséh.* — Collection des plus disparates pour laquelle il n'existait pas de publication générale, on se guidait tant bien que mal à l'aide d'un catalogue dressé par M. P. Jouguet et par B.-P. Grenfell. Les renseignements généraux sur l'état de la collection faisaient défaut, mais on pouvait recourir à : Sayce, *Letter from Egypt*, dans *The Academy*, 12 mai 1894, n. 1149, p. 401, fragments classiques (*Il.*, *Odys.*) et commentaire sur l'*Iliade;* fragment magique.

Papyrus mathématique d'Akhmîn, publié par Baillet, *Mémoire de la mission française au Caire*, t. IX, 1892, II-89 p., 8 pl. — Jouguet, *Documents ptolémaïques. Ptolémée X, Soter II*, et *La révolte de la Thébaïde*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXI, 1897, p. 141-147. — B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Ptolemaic papyri in the Gizeh museum*, dans *Archiv für Papyrusforschung*, t. I, 1901, p. 47-65;

t. II, 1902, p. 79-85, documents datés de l'an 123 avant Jésus-Christ ayant trait à des séditions locales; testament de l'an 123 avant Jésus-Christ.

3° *Boulaq.* — Le catalogue des papyrus grecs du musée de Boulaq a été dressé par M. P. Jouguet qui a publié, avec M. Collinet, *Un procès plaidé devant le juridicus Alexandriæ dans la seconde moitié du IVe siècle après Jésus-Christ*, dans *Archiv*, t. I, 1900, p. 293-313. Papyrus bilingue (gréco-latin) qui contient le compte rendu d'un procès et extrait des registres officiels (ὑπομνηματισμοί) du *juridicus* Flavius Gennadius. C'est un procès à propos d'un héritage à diviser en quatre parts : toutes les dépositions, tous les interrogatoires, tous les ordres du juge sont en grec; le latin, langue officielle, sert à exposer les phases de la procédure, à annoncer brièvement chaque déposition.

VI. ÉTATS-UNIS. — *Chicago.* — Une collection déjà assez bien fournie fut présentée par Edgar-Johnson Goodspeed, *Papyri from Karanis*, in-8°, Chicago, 1900, 66 p. et 1 pl. C'est une série de quatre-vingt-onze papyrus de Karanis (Kôm-Ushîm), de l'époque d'Antonin le Pieux, contenant des reçus de froment donnés aux *sitologoi;* quarante-trois autres presque identiques avaient été édités dans les *Berliner griechische Urkunden;* on les voit reparaître : préface, tables.

VII. FRANCE. — 1° *Paris.* — En 1821, le voyageur Casati vendit au Cabinet des antiques quelques papyrus, au nombre desquels se trouvait un texte important, contrat de vente de l'an 114 avant Jésus-Christ, qui a gardé le sobriquet de *papyrus Casati* (Paris, n. 5). — Letronne (voir ce nom) étudia ce document ainsi que plusieurs autres, reconnut leur parenté avec des textes conservés dans d'autres musées et exposa son point de vue dans l'introduction des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVIII, 2e part. On acquit alors d'autres manuscrits et Letronne donna les travaux suivants : *Papyrus grec du règne d'Evergète II contenant l'annonce d'une récompense promise à qui ramènera deux esclaves échappés*, dans *Journal des savants*, 1823, p. 329-341, 477-486 (Paris, n. *10*); *Papyrus grec du musée royal contenant une plainte en violation de sépulture*, dans *Nouvelles annales publiées par la section française de l'Institut archéologique*, t. I, 1836, et avec quelques corrections : *Fragments inédits d'anciens poètes grecs tirés d'un papyrus appartenant au musée royal avec la copie du papyrus appartenant au même musée publié de nouveau avec des additions*, Paris, 1838 (Paris, n. *6*); *Lettre à M. Passalacqua sur le papyrus grec 1563, sur les fragments de manuscrits dans la même langue 490 et sur plusieurs de 1564.* Toutes ces pièces sont reproduites avec celles qui avaient été éditées précédemment par W. Brunet de Presle, *Notices et extraits des papyrus grecs du musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, publication préparée par Letronne, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques*, in-4°, t. XVIII, 2e part., 1865, VIII-506 p., 1 volume de fac-similés in-fol. de 52 pl. On trouve une brève histoire des études papyrologiques (p. 1-24), puis viennent les textes : 1. pièces ayant un intérêt scientifique ou littéraire (n. 1-4 *bis*); 2. pièces relatives à des affaires d'intérêt particulier (n. 5-21); 3. le sérapéum de Memphis (n. 22-60); 4. pièces relatives à des affaires d'administration (n. 61-69), commentaires, tables. — Les papyrus acquis plus récemment et provenant en majeure partie du Fayoum ont été publiés par C. Wessely avec la collaboration (restreinte) d'Eug. Révillout, dans la *Revue égyptologique* et dans les *Wiener Studien;* en 1889 et 1890, C. Wessely a rassemblé ces études dispersées; il y a ajouté des recherches nouvelles, des textes du Ve au VIIe siècle après Jésus-Christ, des pièces du VIIIe siècle sur parchemin : quittances, ordonnances de paiement, etc. — C. Wessely, *Die Pariser Papyri des Fundes von El-Faijum*, dans *Denkschriften Wien. Akad. Phil.-hist. Classe*, IIe part., 1889, p. 97-256; *Zu den griechischen Papyri des Louvre und der Bibliothèque nationale*, IIe part. : *XVI Jahresbericht des Staatsgymn. in Hernals*, Wien, 1890, p. 1-50. — En décembre 1900, on put voir au musée Guimet le résultat des fouilles récentes faites par Alb. Gayet à Antinoë. Un tombeau contenait un lot de papyrus. M. Seymour de Ricci parvint à reconstituer cinq documents grecs dont deux contrats, datés des années 454 et 455 de notre ère; un troisième contrat était très mutilé. Un quatrième a été écrit ἐν Θεοδοσιουπόλει. Enfin, nous avons le testament du signataire d'un des contrats datés, un certain Aurelius Colluthus. Description sommaire dans *Le Soleil* du 15 décembre 1900 (H. D.), dans Seymour de Ricci, *Trois papyrus du musée Guimet trouvés à Antinoë*, dans *Studien zur Paläographie und Papyruskunde, herausgegeben von* C. Wessely, t. I, 1901, p. 6 sq.; et Alb. Gayet, *Notice relative aux objets recueillis à Antinoë pendant les fouilles exécutées en 1899-1900 et exposés au musée Guimet du 12 décembre 1900 au 12 janvier 1901*, in-16, Paris, 1900, p. 8. — La Bibliothèque nationale possède un papyrus magique de plus de trois mille lignes, dont une des formules est apparentée à un passage du *Livre d'Hénoch;* Gaster, *The Logos ebraikos in the magical papyrus of Paris and the « Book of Ennoch »*, dans *The journal of the royal asiatic Society*, 1901, p. 109-117.

2° *Strasbourg.* — R. Reitzenstein, Br. Keil et C. Kalbfleisch ont publié quelques textes d'époque classique : R. Reitzenstein, *Zwei neue Fragmente der Epoden des Archilochos*, dans *Sitzungsberichte Berliner Akademie*, 1899, p. 857-864; *Zwei Religiongeschichtliche Fragen nach ungedrückten griechischen Texten der Strassburger Bibliothek*, mit zwei Tafeln in Lichtdruck, in-8°, Strasbourg, 1901, VIII-149 p.; *Aus der Strassburger Papyrussammlung*, dans *Hermès*, t. XXV, 1900, p. 602-626; *Die Hochzeit des Peleus und der Thesis*, dans *ibid.*, 1900, p. 73-105; ces deux dernières publications ont été analysées par M. Seymour de Ricci, *Bulletin papyrologique*, dans *Revue des études grecques*, t. XIV, 1901, p. 190-191. — R. Reitzenstein a retrouvé dans le pap. *Strasb. 3*, du IIe siècle, deux fragments d'épisodes contenant environ vingt-cinq vers qu'il attribue à Archiloque et Fr. Blass à Hippona (voir *Zwei neue Fragmente* ci-dessus); cf. Hauvette, *Les nouveaux fragments d'Archiloque*, dans *Revue des études grecques*, t. XIV, 1901, p. 71-85.

Le texte dont nous allons parler est parvenu en copte, mais c'est évidemment la traduction d'un texte grec préexistant; il a été publié par Ad. Jacoby, *Ein neues Evangelien Fragment*, in-8°, Strasbourg, 1900.

Il s'agit de quatorze fragments d'un texte copte (Ve siècle) contenant une soixantaine de lignes d'un évangile apocryphe. On y reconnaît une prière du Christ avant la passion, un dialogue du Christ avec les apôtres et peut-être un récit de l'ascension. L'éditeur croyait y reconnaître des fragments de l'*Évangile selon les Égyptiens;* au contraire, Th. Zahn et C. Schmidt croient retrouver, avec plus de vraisemblance, dans le papyrus de Strasbourg, l'évangile ébionite *duodecim apostolorum.*

VIII. GRÈCE. — *Athènes.* — Em. Egger, *Sur un fragment de papyrus grec envoyé par M. Dugit*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, Paris, 1862, p. 128-131; *Papyrus gréco-égyptien inédit appartenant à la bibliothèque de l'université d'Athènes. Texte et commentaire*, dans *Journal des savants*, 1873, p. 30-41, 97-112. — Em. Egger, *Journal proprement dit de la dépense d'un ménage*, dans *Mémoire d'histoire ancienne et de philologie*, in-8°, Paris, 1863, p. 175-196, a publié un papyrus donné par

Sakkakini à l'université d'Athènes, vingt-cinq colonnes dont les douze premières sont bien conservées; provient de Thèbes; passe en revue tous les objets pour lesquels le ménage a fait des dépenses; cf. Eug. Révillout, *Le papyrus Sakkakini*, dans *Revue égyptologique*, t. III, p. 118-125.

IX. HOLLANDE. — *Leyde.* — Le vice-consul de Suède, Joseph d'Anastasy, a laissé son nom à un papyrus qui porte le numéro de classement *N* à la bibliothèque de Leyde (voir ce nom). Il a été successivement étudié par A. Boeckh, *Erklärung einer ägyptischen Urkunde auf Papyrus in griechischer Kursiv-Schrift vom Jahre 104 vor der christlichen Zeitrechnung, mit einer Tafel in Steindruck*, in-4°, Berlin, 1821, 36 p. C'est le contrat d'une vente de terrain faite par quatre personnes parentes à un certain Nechutes; à la suite du contrat vient une quittance constatant que le paiement de l'impôt sur la vente a été effectué. Boeckh ne put déchiffrer le texte entier ni dérouler la partie gauche du document dont Jomard reprit l'étude et donna une traduction française dans la *Revue encyclopédique*, t. X, 1821, p. 370-380, et *Éclaircissements sur un contrat de vente égyptien*, Paris, 1822. Ce papyrus donna lieu à des remarques de Saint-Martin, dans *Journal des savants*, 1822, p. 537 sq. et de Champollion-Figeac, *Éclaircissements sur le papyrus grec trouvé en Égypte et connu sous le nom de contrat de Ptolémaïs*, Paris, s. d.; il fut de nouveau publié, avec d'autres, par Th. Young, *An account of some recent discoveries in hieroglyphical litterature and egyptian antiquities*, etc., *with a translation of five unpublished greek and egyptian manuscripts*, in-8°, London, 1823, 160 p. La même année il fut repris dans Th. Young, *Hieroglyphics collected by the Egyptian Society*, gr. in-fol., London, t. I, 1823; t. II, 1828. A quelque temps de là le papyrus entra avec toute la collection Anastasy au musée de Leyde et, en 1830, il fut édité après une collation attentive de l'original par C.-J.-C. Reusens, dans la IIIe des *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues et grecs et sur quelques autres monuments gréco-égyptiens du Musée d'antiquités de Leyde*, in-4°, Leyde, 1830, 164 p., atlas in-fol., 6 p., 5 pl.

Enfin, en 1843, il fut transcrit à nouveau avec la partie non déroulée jusqu'alors (dix lignes) dans le t. I, p. 67-75, de la publication de Leemans, et par Brugsch, *Lettre à M. le vicomte Emmanuel de Rougé, au sujet de la découverte d'un manuscrit bilingue sur papyrus en écriture démotico-égyptienne et en grec cursif de l'an 114 avant notre ère*, in-4°, Berlin, 1850, 71 p., 3 pl. — Leemans, *Papyri græci musei antiquarii publici Lugduni Batavi*, in-4°, Lugd. Batav., t. I, 1843, VIII-143 p., 5 pl.; t. II, 1885, VIII-310 p., 4 pl. Le t. I contient vingt papyrus grecs désignés sous les lettres A-U. Chacun d'eux est pourvu d'un commentaire en latin et les fac-similés sont d'exécution médiocre. Le t. II contient le papyrus *V (Actiones et formulæ magicæ); W (Excerpta ex libris apocryphis Moïsis); X (Excerpta chimica); Y (Alphabetum et litterarum copulatio)* et enfin *Z* un *libellus supplex*. Ce dernier est le plus intéressant de ceux du t. II. Leemans en a donné (pl. IV) un fac-similé complet et, trois ans plus tard, il fut édité de nouveau avec traduction et notes critiques par C. Wessely, *Ein bilingues Majestäts-Gesuch aus dem Jahre 391-392 nach Christus*, dans *XIV Jahresberich der Staatsgymn. in Hernals*, Wien, 1888, p. 39-48. Le document a été trouvé dans l'île de Philé et contient une supplique adressée en 391-392 par Appion, évêque de Syène, aux empereurs Flavius Théodose et Flavius Valentinien, en vue d'obtenir protection *manu militari* pour les habitants et l'église contre les invasions des Blemmyes et des Annubades. A la fin du document se trouvent quelques mots latins que Wessely ne put déchiffrer. Ul. Wilcken, dans *Berl. phil. Woche*, 1888, p. 1205 sq., y reconnut la finale d'un édit de l'empereur Théodose : *Bene valere te cupimus*. Sur les papyrus de Leyde on peut voir M. Berthelot, dans *Journal des savants*, 1886, p. 208-222, 263-280, 335-353 (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LEYDE).

X. ITALIE. — 1° *Naples.* — Le papyrus Borgia *(Charta Borgiana)*, passa de Velletri à Naples, où il est conservé dans la section égyptienne, salle VI, n. 2318, 2319, 2320; il fut publié en 1789 sur l'ordre du cardinal par Nicolas Show, *Charta papyracea græce scripta musei Borgiani Velitris, qua series incolarum Ptolemaïdis Arsinoïticæ in aggeribus et fossis operantium exhibetur, cum adnotatione critica et palæographica in textum chartæ*, Romæ, 1789, 44-148 p., 6 pl. Republié d'après une copie ancienne de P. Viereck par Preisigke, *Sammelbuch*, t. I, p. 486-497, n. 5124.

Ce papyrus contient treize colonnes de trente à trente-quatre lignes et vingt-cinq fragments plus petits; il est daté de l'an 33 du règne de Commode (193 après J.-C. [1]) et contient des listes de travailleurs occupés aux digues et canaux (κάτανδρα τῶν ἀπεργασαμένων εἰς τὰ χωματικὰ ἔργα). Les jours et emplacements de travail, le nombre et les noms des travailleurs sont soigneusement indiqués dans chaque liste. Les ouvriers y sont cités avec les noms des parents ou du père ou de la mère seuls. Outre ces renseignements importants pour l'onomastique grecque, on trouve aussi souvent l'indication de l'emploi ou du métier du travailleur et le nom de son maître, s'il s'agit d'un esclave. A la fin de chaque liste le rédacteur du document a dressé les totaux des sommes payées aux ouvriers et ajouté des remarques administratives.

L'éditeur donna une introduction détaillée, telle qu'on pouvait l'écrire en 1789, tables, fac-similés; mais beaucoup de passages n'ont pas été déchiffrés, d'autres ont été mal lus; les noms propres à eux seuls réclameraient une étude nouvelle [2]. Ce papyrus est important pour l'histoire du travail; il serait à désirer qu'on en fît une nouvelle édition [3].

2° *Rome.* — Angelo Maï, *Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus edit.*, in-8°, Roma, 1831-1833, t. IV et V. Le t. IV, p. 442-447, donne le pap. *Vatic. B* [4]; le t. V, p. 360-361, pap. *Vatic. E* et *F*, deux documents de contenu semblable; t. V, p. 600-604, pap. *Vatic. A. C. D.* Une courte notice et une traduction latine; le t. V, p. 350, contient des rectifications. Tous ces papyrus proviennent du sérapéum de Memphis. — G. Lumbroso, *Papiri greco-egizi della biblioteca Vaticana*, dans *Rendiconti della reale academia dei Lincei*, 1893; ce sont : la finale grecque d'un papyrus démotique, deux textes concernant des affaires de finances, une quittance, un fragment de note. Tous ces papyrus sont reproduits dans le catalogue publié par O. Marucchi, *Il museo egizio Vaticano*, in-8°, Roma, 1899, 348 p., on y trouve décrits et reproduits quelques papyrus grecs, fac-similés.

3° *Turin.* — A. Peyron, *Papyri græci regii Taurinensis musei ægyptii*, part. I, 1826, 180 p. et 1 pl.;

[1] Cf. Ul. Wilcken, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1883, p. 163, note 1, le place en 191-192 ; pour le contenu du papyrus, voir Ul. Wilcken, *Griechische Ostraka aus Ægypten und Nubien*, t. I, p. 339. — [2] Ul. Wilcken, dans *Abhandl. der Berliner Akad.*, 1886, p. 29 en a corrigé et rétabli un certain nombre. — [3] B. Quaranta, *Le mystagogue. Guide gén. du musée royal de Bourbon*, Naples, 1846, p. 37-42; Monaco, *Guide gén. du musée de Naples*, Naples, 1890, sont absolument nuls. — [4] Il a été donné par Letronne, dans *Notices et extraits*, n. 36.

part. II, 1827, 80 p. et 6 pl. — G. Lumbroso, *Documenti greci del regio museo egizio di Torino raccolti*, in-8°, Torino, 1869, 45 p.

XI. RUSSIE. — 1° *Saint-Pétersbourg.* — Papyrus trouvés dans un tombeau de Chaqqarah près de Memphis, et partagés entre Saint-Pétersbourg, Berlin et Leipzig. Ils appartiennent à l'époque romaine. Quinze d'entre eux furent publiés en 1864 avec fac-similés. — E. Muralt, *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg*, in-4°, Saint-Pétersbourg, 1864, 9 pl., écrits en cursive, relatifs à des affaires d'impôts. Le n. *XIII* fut étudié spécialement par Zuendel, *Ein griechischer Bücher-Katalog aus Aegypten*, dans *Rheinische Museum*, t. XXI, 1866, p. 431-437, qui y découvrit un catalogue de livres, et signale des rapprochements avec d'autres papyrus. Le papyrus fut encore étudié par Ul. Wilcken, *Die memphitischen Papyri*, dans *Hermès*, t. XXII, 1887, p. 142-144, et par Jernstedt, *Un papyrus prophétique*, dans *Commentationes Nikitinianæ*, Saint-Pétersbourg, 1901, p. 342-349, qui découvrit dans la liste des livres quelques titres nouveaux.

2° *A Kiew*, C. Haeberlin, *Griechische Papyri*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. XIV, 1897, a signalé sous le n. *169*, un fragment chrétien.

XII. SUISSE. — *Genève.* — Une collection privée (J. Nicole) composée de vingt-quatre papyrus et plusieurs centaines de textes grecs, latins, démotiques, coptes et arabes acquis, depuis 1893, par la bibliothèque de Genève. Ces documents proviennent de Soknopéonèse et, en partie de Dionysios. Des pièces ont été publiées dans la *Revue archéologique* et dans la *Revue de philologie*, puis sous forme de recueil général. — J. Nicole, *Les papyrus de Genève*, t. I, *Papyrus grecs. Actes et lettres*, fasc. 1, Genève, 1896, fol., 26 p.; fasc. 2, Genève, 1900, 122 p. Les textes sont autographiés, observations et bibliographie. Il faut signaler la correspondance de Flavius Abinnæus, de Dionysias, dont dix-huit pièces sont à Genève et trente-six au British Museum. Les quinze lettres datées sont du milieu du IVe siècle, elles nous montrent la correspondance d'un fonctionnaire de police, intervenant dans des affaires d'ordre public et d'ordre privé, ils forment une série intéressante. — J. Nicole et Ch. Morel, *Archives militaires du Ier siècle. Texte inédit du papyrus latin de Genève, n. 1*, publié sous les auspices de la Société académique de Genève, 1900, fac-similé. Série de documents concernant un corps de troupe stationnant en Égypte; comptes de deux soldats; états de services de quatre *frumentarii* envoyés en mission; fragment d'un état de situation, début d'un *laterculus*, état journalier de service de trente-six soldats pendant une période de dix jours.

XIII. COLLECTIONS PRIVÉES. — E. Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, in-8°, Paris, 1863, XI-516 p.; cf. p. 149-159, un papyrus daté de l'an 130 avant Jésus-Christ; traduction et commentaire, c'est une quittance de paiement de la *syntaxis* due au dieu Amourasonther; le même, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1867, p. 314-319; neuf lignes de texte, quittance délivrée à la banque royale; *Note sur un papyrus grec inédit*, dans *Revue archéologique*, 1872, p. 137-147, fac-similé, pl. IV-V, provenant de Chaqqarah, daté de l'an 302 après Jésus-Christ, deux listes d'individus avec indication de leurs revenus en artabes. — A. Ceriani, *Un papiro greco del 162 a. C.*, dans *Reale Istituto Lombardo di scienze e lettere*, Milan, 1876, p. 582-584, provient du sérapéum de Memphis. — H. Weil, *Un papyrus inédit*, dans *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, t. I, 1879, p. 1-36; compte de dépense, fragments tragiques, fragment comique, épigrammes. La collection de lord Amherst of Hackney mérite une mention honorable entre toutes les publications; celle-ci a été confiée à B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt qui ont, pour la première fois, donné un recueil compact de papyrus chrétiens. Cette collection dont on avait eu un avant-goût dans *The Amherst papyri being an account of the egyptian papyri..., by* Newberry *with an appendix on a coptic papyrus by* Crum, in-4°, London, 1900, fut publiée en deux parties : B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Amherst papyri, being an account of the greek papyri in the collection of lord Amherst of Hackney, F. S. R. at Dillington Hall (Norfolk)*, part. I : *The ascension of Isaiah and other theological fragments, with nine plates*, in-4°, Oxford, 1900; part. II, 1901. Cette publication est, comme on l'a dit, « un régal pour les yeux et pour la science ». Nous ne donnons l'analyse que de la Ire partie.

N. 1. Sept feuillets d'un codex sur papyrus (Ve ou VIe siècle apr. J.-C.) contenant une portion assez considérable de l'*Ascensio Isaiæ*, apocryphe dont le texte grec était perdu, dont on ne possédait qu'une traduction éthiopienne, une paraphrase moderne en grec et deux fragments d'une ancienne version latine. Le texte sur papyrus a montré qu'on pouvait avoir une certaine confiance dans la version éthiopienne, là où elle est seule conservée; car là où nous pouvons la contrôler, on voit qu'elle est calquée presque mot pour mot sur le texte grec.

N. 2 (IVe siècle apr. J.-C.). Grande feuille de papyrus contenant en vingt-cinq lignes un poème acrostiche chrétien (voir *Dictionn.*, t. I, col. 366 sq., pl. h. t.).

N. 3 (IIIe siècle apr. J.-C.). Lettre relative à un paiement, écrite de Rome (ἀπὸ Ῥώμης), datée à l'égyptienne (Παῦνι ῆ) et adressée à des gens habitant le Fayoum (παρ' ὑμῖν ἐν τῷ Ἀρσινοείτῃ) et qui étaient chrétiens (ἀδελφοί, τὸν πατέρα Ἀπολλώνιον, τὸν πάπαν καὶ τὸν ἀναγνώστην). L'auteur de la lettre parle avec une certaine autorité. Ad. von Harnack [1] a montré avec la dernière évidence que le Μάξιμος ὁ πάπας qui y est mentionné deux fois n'est autre que Maxime, évêque d'Alexandrie de 265 à 281 de notre ère; de plus, un certain Théonas que mentionne le papyrus, ne serait autre que le successeur de Maxime, sur le siège épiscopal d'Alexandrie. De la lettre il nous reste les colonnes 2 et 3 (dernières). Au-dessus de la colonne 2 on lit en petites onciales les premiers mots de l'Épître aux Hébreux et au verso de la feuille, en écriture de l'époque constantinienne, les cinq premiers versets de la Genèse d'après la traduction d'Aquila. Nous n'avions pas encore les ℣. 4 et 5 dans cette version.

N. 4 (VIIe siècle apr. J.-C.). Fragment d'un feuillet *de codex* sur papyrus contenant au recto Joa., I, 21-22 et au verso Job, II, 3.

N. 5 (Ve ou VIe siècle apr. J.-C.). Fragment d'un feuillet de *codex* sur papyrus contenant les ℣. 6-12 du ps. V.

N. 6 (VIIe siècle apr. J.-C.). Quatre feuillets très mutilés d'un *codex* sur papyrus. Ps. CVIII, CXVIII, CXXXV, CXXXVIII-CXL.

N. 7 (Ve siècle apr. J.-C.). Fragment d'un feuillet de parchemin. Partie des ps. LVIII et LIX.

N. 8 (Ve ou VIe siècle apr. J.-C.). Feuillet de parchemin contenant les ℣. 11-22 du c. II des Actes des apôtres.

N. 9 (VIIIe siècle apr. J.-C.). Trois fragments liturgiques sur papyrus. Deux sont des καθίσματα comme l'indique leur titre; le troisième mentionne la sainte Vierge et le centurion Longin.

Nous arrêtons à cette date 1900-1901, l'essai bibliographique dans lequel nous avons attiré l'attention sur quelques papyrus chrétiens, généralement peu connus;

[1] Dans *Sitzungsberichte der Berl. Akad.*, 1900, p. 984-995.

il faut bien reconnaître que dans ce nombre il ne se rencontre aucun texte d'une importance très grande pour la connaissance des institutions et de la littérature ecclésiastiques. Dans les pages qui vont suivre nous poursuivrons cette étude des papyrus chrétiens à l'exclusion des textes classiques, littéraires et autres, étrangers aux études du *Dictionnaire*.

LI. Bibliographie de 1900 a 1936. — Nous avons groupé dans le § I. les titres des ouvrages qui, à notre connaissance, ont été publiés avant le XXe siècle et où sont décrits ou édités des papyrus chrétiens. A partir de cette date les publications papyrologiques deviennent si nombreuses et beaucoup d'entre elles si importantes que, tout en concentrant notre attention sur les textes appartenant au christianisme, il devient nécessaire, pour la période qui s'étend jusqu'à nos jours, de mettre entre les mains de ceux qui veulent s'instruire une liste sommaire des trouvailles dont beaucoup ne parviendraient pas à leur connaissance. Dès le début de ce siècle, une vive ferveur papyrologique se produisit dont plusieurs périodiques accueillirent les manifestations parfois peu durables. Simultanément parurent des *Chroniques* trop vite délaissées [1], d'autres eurent la vie plus longue et sont parvenues à l'âge adulte. Nous pouvons nommer l'*Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete* dirigé par Ulrich Wilcken (t. I, 1901), qui s'ouvrait par un *General Register der griechischen und lateinischen Papyrusurkunden aus Aegypten* et Carl Schmidt commençait à y faire une place aux *christliche Texte* [2]. L'Angleterre, grâce à l'*Egypt exploration fund*, inaugurait en 1901-1902 la série des *Archaeological report comprising the work of the Egypt exploration fund and the progress of egyptology during the year*, par les soins de F.-Ll. Griffith, de Fr.-G. Kenyon et de W.-E. Crum qui pendant une longue suite d'années ont tenu au courant des découvertes; après eux H.-I. Bell a assumé cette lourde succession avec une compétence et un bonheur qui ne se sont pas démentis un seul instant. Mais, il faut le dire, c'est la France, le pays de Champollion, de Rougé, de Maspéro, qui a tenu à honneur de soutenir la lourde charge d'un *Bulletin papyrologique* annuel, grâce à M. Seymour de Ricci qui, depuis 1901, poursuit dans la *Revue des études grecques* une entreprise dans laquelle il ne se contente pas de faire connaître la composition des fonds des musées publics et des collections privées, mais où il énumère toutes les publications, même les plus chétives, les plus éphémères, de textes nouveaux ou de rééditions, les ouvrages de synthèse et de critique dont ces textes sont l'objet, il signale tous les comptes rendus de quelque importance où les livres et articles relatifs à la papyrologie ont été discutés et, par endroits, amendés. Ce travail, dont l'étendue, la précision et la compétence déconcertent, que la patience conçoit à grand'peine et dont la ténacité depuis plus de trente-cinq ans est un sujet d'admiration, est divisé en chapitres pourvus eux-mêmes de subdivisions très claires, qui en font une besogne accomplie une fois pour toutes, à laquelle les érudits de l'avenir devront toujours se référer pour ne rien ignorer de ce qui importe à leurs études. M. de Ricci n'a rien cité de seconde main; mais il a tout vu. L'alliance du savoir papyrologique et des scrupules bibliographiques les plus exigeants n'a rien produit de plus achevé; si le présent paragraphe est de nature à rendre quelque service aux archéologues chrétiens, tout le mérite en revient à ce *Bulletin papyrologique* [3] que nous suivons et citons avec la permission de son auteur.

D'une façon générale, nous suivons l'ordre chronologique à partir de l'année 1900; nous limitons notre information aux textes chrétiens sur papyrus, bibliques, liturgiques, administratifs.

Ad. Bauer, *Heidnische Märtyrerakten*, dans *Archiv für Papyrusforschung*, t. I, 1901, p. 29-47, cherche à montrer le caractère apocryphe des comptes rendus des « procès antisémites » d'Alexandrie.

L. Mitteis, *Aus den griechischen Papyrusurkunden*, in-12, Leipzig, 1900, profit à retirer des papyrus pour les études théologiques : λογία Ἰησου, Actes de saint Paul, Actes de martyrs alexandrins; pourquoi continue-t-on parfois à douter du règne d'un empereur défunt pendant plusieurs mois après sa mort? C'est que la date d'avènement du successeur n'avait pas été officiellement proclamée dans le nom. Cette question a été traitée, au point de vue des inscriptions, dans le *Dictionnaire* (t. V, au mot Fastes).

W.-E. Crum et F.-G. Kenyon, *Two chapters of Saint-John in greek and middle-egyptian*, dans *The journal of theological studies*, t. I, 1899-1900, p. 415-433 (ms. *Or. 5707* du Brit. Mus.), douze feuillets doubles et un feuillet simple de parchemin où, sous un texte copte peu ancien, on lit deux chapitres de saint Jean en grec et en copte, en onciales du VIe siècle.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Fayum towns and papyri*, in-4°, London, 1900; n. *136* (IVe siècle), lettre chrétienne.

A. Deissmann, *Beilage zur allgem. Zeitung*, 1900, n. 250, p. 1, rectifie la nouvelle erronée d'après laquelle B.-P. Grenfell aurait trouvé un Nouveau Testament du IIIe siècle.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Amherst papyri, being an account of the greek papyri in the collection... at Didlington Hall*, part. I : *The ascension of Isaiah and other theological fragments*, in-4°, London, 1900, VIII-48 p., 9 pl. On y trouve pour la première fois une série importante de papyrus chrétiens (voir ci-dessus col. 1491).

Alb. Gayet, *Notice relative aux objets recueillis à Antinoë pendant les fouilles exécutées en 1899-1900 et exposés au musée Guimet*, in-16, Paris, 1900; quelques textes coptes, quatre contrats grecs et testament du signataire d'un des contrats, Aurelius Colluthus.

Alf. Jacoby, *Ein neues Evangelienfragment*, in-8°, Strasbourg, 1900 : quatorze fragments d'un texte copte (Ve siècle) contenant une soixantaine de lignes d'un évangile apocryphe. On y reconnaît une prière du Christ avant la passion, un dialogue du Christ avec les apôtres et peut-être un récit de l'ascension. Serait-ce un fragment de l'Évangile selon les Égyptiens (Jacoby) ou de l'Évangile ébionite « des douze apôtres » (Zahn, C. Schmidt); cf. W.-E. Crum, *Notes on the Strassburg Gospel fragments*, dans *Proceedings of the Society of biblical archeology*, t. XXII, 1900, p. 72-76; Th. Zahn, *Koptische Fragmente eines apokryphen Evangeliums*, dans *Neue kirchliche Zeitschrift*, t. XI, 1900, p. 361-370; C. Schmidt, dans *Gött. gel. Anz.*, t. CLXII, 1900, p. 481-506; J.-B. C(habot), dans *Revue*

[1] P. Jouguet, *Chron. des papyrus*, dans *Revue des études anc.*, t. III, 1901, p. 359-360 ; t. V, 1903, p. 139-190 ; t. VII, 1905, p. 165-195, 250-360 ; J. Bidez, *Chronique*, dans *Revue de l'instr. publ. en Belgique*, t. XLIV, 1901, p. 228-231, 380-322 ; t. XLV, 1902, p. 58-61 ; H. Hohlwein, *Bibliogr. raisonnée de la papyrologie gr.*, dans *Le musée belge*, t. VI, 1902, p. 388-402 ; t. VII, p. 41-82, 168-197 ; t. VIII, 1904, p. 118-140 ; t. IX, 1905, p. 221-288 ; F. Mayence, *Note papyrologique*, dans *Revue d'hist. eccl.*, de Louvain, t. IV, 1903, p. 231-240. — [2] T. I, 1901, p. 120-122, 539-544. — [3] *Revue des études grecques*, t. XIV, 1901, p. 163-205 ; t. XV, 1902, p. 408-460 ; t. XVI, 1903, p. 105-125 ; t. XVIII, 1905, p. 303-382 ; t. XXVII, 1914, p. 153-189 ; t. XXXIV, 1921, p. 80-112, 177-230, 275-336 ; t. XXXVI, 1923, p. 66-114, 217-339 ; t. XXXVII, 1924, p. 83-113 ; t. XXXVIII, 1925, p. 374-417 ; t. XL, 1927, p. 370-446 ; t. XLI, 1928, p. 416-445 ; t. XLIII, 1930, p. 404-446 ; t. XLV, 1932, p. 391-421.

critique, t. LI, 1901, p. 21-22 (est-ce un fragment d'évangile?); La Touche-Tréville, *Les révélations bibliques. Découverte d'un cinquième évangile*, dans *Revue des revues*, 15 septembre 1900, p. 612-622, facsim.; S. Reinach, dans *Revue archéologique*, t. XXXVIII, 1900, p. 311-312.

U. Benigni, *Un papiro copto-greco inedito con frammenti biblici*, dans *Bessarione*, t. VI, 1899-1900, p. 514-521 et pl., feuillet bilingue acheté à Louqsor; republié dans *Miscellanea di storia ecclesiastica e studii ausiliarii* in-8°, Roma, 1900, fasc. 6, p. 1-7, pl.; Luc., IV; Dan., III (VIIIe-IXe siècle).

Botti, dans *Atti del II congresso di archeologia cristiana*, in-8°, Roma, 1900, p. 134-135, donne le *libellus* obtenu par la prêtresse de Petesouchos.

R. Cagnat, *Indiscrétions archéologiques sur les Égyptiens de l'époque romaine*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1901, p. 784-801 (utilise *Oxyrh.*, *110*, *111*, *113*, *115*, *116*, *119*, *281*; *Fayoum*, *111*, *115*, *119*; *Berl. Griech. Urkund.*, *22*, *423*, *814*) à un point de vue qui s'applique en général à tous, païens ou chrétiens.

P. Viereck, *Die byzantinischen Studien und die Papyri*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XI, 1902, p. 284-288.

Em. Schürer, *Geschichte der jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 3e édit., in-8°, t. I, Leipzig, 1901, p. 65-70, relativement à l'antisémitisme alexandrin; p. 508-643 : *Die Schatzung des Quirinius*.

Ul. Wilcken, *Heidnisches und christliches aus Aegypten*, dans *Archiv*, t. I, 1901, p. 396-436, s'occupe de la fin du paganisme en Égypte, notamment à Philæ où deux associations païennes subsistent en plein Ve siècle et où on trouve une série d'amulettes chrétiennes sur papyrus.

R. Dareste, *Les papyrus égyptiens d'époque romaine*, dans *Nouvelles études d'histoire du droit*, in-8°, Paris, 1902, p. 176-213.

Erw. Preuschen, *Antilegomena, die Reste der ausserkanonischen Evangelien und urchristlichen Ueberlieferungen herausgegeben und übersetzt*, in-16, Giessen, 1901, *Évangile* et *Apocalypse de Pierre*, fragment évangélique du Fayoum, les Λόγια Ἰησοῦ et le fragment *Oxyrh.*, *210*.

Fr.-G. Kenyon, *Handbook to the textual criticism of the New Testament*, in-8°, London, 1901. Entre autres choses un article sur les manuscrits autographes du Nouveau Testament tels qu'on peut se les figurer d'après les récentes découvertes papyrologiques. Une liste des papyrus du Nouveau Testament au nombre de *douze*.

A. Deissmann, *Bible studies, contributions chiefly from papyri and inscriptions to the history of the language, the literature and the religion of hellenistic judaism and primitive christianity*, in-8°, Edimburg, 1901. L'auteur soutenait, ce qui paraissait alors très nouveau et très irrévérencieux, que la langue des Septante et celle du Nouveau Testament sont la langue courante de l'Égypte ptolémaïque et de la *Koinè* du Ier siècle; la même qu'on lit dans les papyrus, les inscriptions, et dans Philon.

Le même, *Papyri*, dans *Encyclopaedia biblica*, in-8°, t. III, London, 1902, col. 3556-3563, avec un paragraphe pour les papyrus chrétiens (col. 3559-3560).

Fr.-G. Kenyon, *Fac similes of biblical manuscripts in the British Museum*, in-fol., London, 1902 (Brit. Mus., pap. *230*); feuillet d'un psautier du IIIe siècle (Ps., XI, 7-XIV, 4).

A. Deissmann, *Ein Originaldokument aus der diokletianischen Christenverfolgung. Papyrus 713 des British Museum*, in-8°, Tübingen, 1902; édit. anglaise : *The epistle of Psenosiris*, in-8°, London, 1902 (voir ci-dessus, col. 1425).

F.-Ll. Griffith, *The old coptic horoscope of the Stobart collection*, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, t. XXXVIII, 1900, p. 71-85 et 3 pl.; *The date of the old coptic texts and their relation to christian coptic*, dans *ibid.*, t. XXXIX, 1901, p. 78-82, 86; édition très soignée du pap. *98* du British Museum.

E. von Dobschütz, *Die Briefwechsel zwischen Abgar und Jesus*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XLIII, 1900, p. 426-428, qu'avait fait connaître E.-W.-B. Nicholson, dans l'*Athenæum*, 17 octobre 1885, n. 3025, p. 506-507, et auquel personne ne fit attention; de même que W.-M. Lindsay, *The Fayoum papyri in the Bodleian library*, dans *ibid.*, 5 septembre 1885, n. 3019, p. 304; trois fragments de Dan., VI, 20 (version de Théodotion); trois fragments d'un apocryphe relatif à Jacob et à Joseph et deux fragments d'une homélie où on rencontre Luc., XV, 14-20.

F. Madan, *Accessions, a catalogue of newly acquired manuscripts*, in-8°, Oxford, 1893-1901, p. 13, n. 31075 (IVe siècle); ps. LXIX (grec LXVIII, 12-21, récrit au XIe siècle en onciale grecque sur un texte copte effacé du Xe; p. 90-91, n. 31708-31721 : papyrus non décrits; p. 117-119, n. 31900-31981; p. 142-144, n. 31981-32345; p. 158, n. 32448-32484; p. 174, n. 32584-32587; papyrus énumérés, non décrits; la plupart d'ailleurs sont publiés, les uns dans Grenfell, *Greek papyri*, t. I et II, les autres dans les *Petrie papyri*, dans *Oxyrhynchus papyri*, t. I et II et *Fayum towns*.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Amherst papyri*, IIe part., in-4°, London, 1901, n. 143, lettre privée (IVe siècle apr. J.-C.); n. 144, lettre privée (Ve siècle); n. 145, pl. XXI, lettre d'Apa Johannes à Paulos, intéressante au point de vue paléographique (IVe-Ve siècle); à la fin, courte acclamation en copte; n. 146 (Ve siècle), mandat d'arrêt; n. 147 (IVe-Ve siècle), emprunt de blé; n. 148, pl. XXII (487 apr. J.-C.), prêt d'argent; n. 149 (VIe siècle), prêt d'argent signé en latin par le scribe; n. 150, pl. XIX (592 apr. J.-C.), paiement anticipé de 50 charges de foin; n. 151, pl. XXIII (610-640 apr. J.-C.), promesse de paiement d'argent emprunté; n. 152 (Ve-VIe siècle); n. 153, p. 187 (VIe-VIIe siècle), lettres privées; n. 154 (VIe-VIIe siècle), lettre relative à un hôpital, νοσοκομῖον; n. 155 (Ve siècle), liste de salaires payés en blé; n. 156 (VIIe siècle), ordre de paiement; n. 157-158 (612 apr. J.-C.), deux reçus donnés à la banque de Macarius à Oxyrhynque; n. 190, pl. XXIV (VIe siècle), fragments du *Pasteur* d'Hermas; n. 191, pl. XXIV (VIe siècle), Ex., XIX, 1-2, 5-6; Is., LVIII, 11-12, 13-14; n. 192, pl. XXIV (VIe siècle), Deut., XXXII, 3-10; n. 193 (VIe siècle); Prov., X; n. 194-201, nombreux fragments chrétiens littéraires trop rapidement décrits par les éditeurs.

S. de Ricci, *Bull. papyrologique*, II, p. 447, signalait à la Bibliothèque nationale à Paris, sous la cote *Suppl. gr. 1291*, douze fragments dont cinq en grec et sept en copte, de papyrus arabes (VIIe-VIIIe siècle), parmi lesquels une lettre d'envoi de denrées alimentaires.

S. de Ricci, *Trois papyrus du musée Guimet trouvés à Antinoë*, dans *Studien zur Paläographie und Papyruskunde*, t. I, 1901, p. 6-8, n. 1 (Ve siècle), testament d'Aurelius Colluthus; n. 2 (454 apr. J.-C.), vente par le même Colluthus de la moitié d'une maison; n. 3 (456 apr. J.-C.), certificat délivré à une femme constatant qu'elle est malade et ne peut sortir; le même, *Quatre papyrus d'Antinoë au musée Guimet trouvés dans la tombe d'Aurelius Colluthus*, dans *Annales du musée Guimet*, t. XXX, 2e part., 1902, p. 47-50, traduction française des trois documents énumérés ci-dessus et d'un quatrième du 29 juin 456.

V. Loret, *Un papyrus gréco-copte*, dans *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. XVI, 1894, p. 103, donnait un fragment bilingue daté du règne d'Héraclius. Les sept

premières lignes en grec contiennent la date, les sept lignes suivantes le début, en copte, d'un testament; fac-similé partiel dans W.-E. Crum, *Coptic ostraca*, in-4°, London, 1902, pl. LXXXV.

Aegyptische Urkunden aus dem königlichen Museen zu Berlin, t. III, fasc. 6-8, Berlin, 1901; fasc. 9, 1902, n. 872 (ve siècle), fragment d'un contrat; n. 874 (ve siècle), lettre privée; n. 900 (VIe siècle), contrat de location; n. 960-968 (v^e-VIe siècle), série de billets; fasc. 9, 1902, n. 932-933, reçus de basse époque; n. 938-940, contrats de location (IVe siècle); n. 943 (389 apr. J.-C.), prêt; n. 944 (IVe-ve siècle), annulation d'un contrat; n. 948-950, lettres privées (IVe-VIe siècle); n. 954 (VIe siècle), amulette chrétienne, contenant une prière très curieuse suivie du *Pater*.

C.-R. Gregory, *Textkritik des Neuen Testamentes*, t. I, in-8°, Leipzig, 1900, p. 66; t. II, 1902, p. 549, n. 48, décrit assez longuement un parchemin gréco-copte (ve siècle) de l'ancienne collection Borgia conservé à Rome, au Vatican, et publié en 1789 par A.-A. Giorgi; ces fragments, qui semblaient perdus, ont été retrouvés, voir *Revue des études grecques*, t. XVIII, 1905, p. 372. Dans le t. I, le même Gregory publie plusieurs fragments inédits de la collection de l'archiduc Rénier: p. 73-75, Marc, XV, 29-38; Joa., I, 29-32; p. 417, *evgl. 348*, décrit un évangéliaire sur papyrus, publié ailleurs par Wessely.

G. Lumbroso, *Documenti sull'Egitto a la vigilia della conquista araba*, dans *Rendiconti Academia Lincei*, t. XII, 1903, p. 311-316. Curieuse mention d'une bibliothèque à Alexandrie, au début du VIIe siècle, dans un texte syriaque.

A. Deissmann, *Papyrus und Papyri*, dans *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e édit., t. XIV, 1904, p. 667-675.

Fr.-G. Kenyon, *Papyri*, dans Hastings, *A dictionary of the Bible*, extra volume, in-8°, Edimburg, p. 352-357, liste de papyrus grecs chrétiens et liste de papyrus coptes par W.-E. Crum.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, IIIe part., in-4°, London, 1903, XII-338 p., VI pl., n. 401 (v^e-VIe siècle), Matth., I, 22-II, 2, texte neutre apparenté à ℵ (parchemin); n. 402 (IVe-ve siècle), I Joa., 11-12, 14-17, *codex* sur papyrus; n. 403 (IVe-ve siècle), *Apocalypse de Baruch*, XII-XIV, *codex* sur papyrus; n. 404 (IIIe-IVe siècle), *Pasteur*, simil. X, 3, 3-4, 3; le texte grec de ce passage était perdu, variantes notables avec les versions latine et éthiopienne; n. 405 (IIe-IIIe siècle), fragment d'Irénée qu'on ne possédait que dans la traduction latine; le manuscrit est à peine postérieur à Irénée, on y remarque les abréviations d'usage des *nomina sacra*, ιην, χς, θσ, et le signe > placé en marge des citations de l'Écriture qui, détail remarquable, présentent un texte nettement *occidental*; n. 406 (IIIe siècle), fragment chrétien citant Is., VI, soit d'après Matth., XIII, 15, soit d'après Act., XXVIII, 27, *codex* sur papyrus; n. 407 (IIIe-IVe siècle), courte prière chrétienne (προσευχή) citant le ps. CXLVI, 6; n. 412 (IIIe siècle), long fragment contenant la fin du l. XVIII des Κεστοί de Julius Africanus.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, IVe part., in-4°, London, 1904, XII-306 p., VIII pl., n. 654, pl. I (fin IIIe siècle), 42 lignes de λόγοι du Christ, évidemment le début du recueil dont faisaient partie les *logia* trouvés en 1897. Le nouveau fragment contient le titre et cinq λόγοι très mutilés. Le premier se retrouve identique dans l'Évangile des Hébreux cité par Clément d'Alexandrie; n. 655, pl. II (IIIe siècle), fragment d'évangile apocryphe contenant un discours du Christ; n. 656, pl. II (IIIe siècle), Gen. (Septante), XIV, 21-23; XV, 5-9; XIX, 32-XX, 11; XXIV, 28-47; XXVII, 32-33, 40-41, texte prélucianique; n. 657 (début du IVe siècle), Hébr., II, 14-V, 5; X, 3-XI, 13; XI, 28-XII, 17; n. 658 (250 apr. J.-C.), *Libellus libellatici*, c'était alors le quatrième connu de cette série.

C. Wessely, *Byzantinische Stempelschrift auf Papyrus*, dans *Studien*, t. II, 1902, p. XXXIX-XLI, publication en fac-similé du pap. *7346* du Louvre. C'est une grande signature administrative en gros traits, qui semble avoir conféré au papyrus qu'elle ornait, la valeur officielle de notre papier timbré.

Alb. Dieterich, *Eine Mithrasliturgie erläutert von* A. D., in-8°, Leipzig, 1930; a pensé découvrir dans le grand papyrus magique de Paris les restes d'une liturgie mithriaque; cette découverte appartient à la haute fantaisie, à moins que ce ne soit à la mystification; cf. F. Cumont, *Un livre nouveau sur la liturgie païenne*, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XLVII, 1904, p. 1-10.

Fr. Steffens, *Lateinische Paläographie*, t. II, pl. LII, donne une photographie partielle d'une bulle de Jean VIII pour l'abbaye de Tournus, 15 octobre 876 (voir ci-dessus, col. 1458, n. 5).

L. Delisle, *Un feuillet de papyrus retrouvé*, dans *Journal des savants*, 1903, p. 523-527; L. Traube et L. Delisle, *Un feuillet retrouvé du recueil écrit sur papyrus de lettres et de sermons de saint Augustin*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIV, 1903, p. 453-480 et pl. — H. D(umont), *Découverte des fragments sur papyrus des lettres de saint Augustin*, dans même revue, t. LXXIX, 1918, p. 499-502 (voir ci-dessus, col. 1452).

W.-E. Crum, *Two Coptic papyri from Antinoë*, dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, t. XXVI, 1904, p. 174-178 : fragments d'un *codex* sahidique sur papyrus de l'évangile de saint Jean, avec, en bas de chaque page, une ἑρμηνεία bilingue, grecque et copte, c'est-à-dire une sentence quelconque, généralement sans rapport apparent avec le texte qu'elle accompagne; fragment d'une homélie sur la Vierge.

O. Plasberg, *Strassburger Anekdota*, dans *Archiv*, t. II, 1903, p. 217-224, pl. I (pap. *gr. 1017*), trois fragments très énigmatiques d'un texte juif ou chrétien contenant des sentences morales et où sont mentionnés Παῦλο[ς] et Ἰουδαῖ[οι]; p. 227-228 (pap. *gr. 911*), *codex* sur papyrus (IVe siècle), II Reg., XV, 36-XVI, et 3-4 (Septante).

Berliner griechische Urkunden, t. I, 1895-1904. Le fasc. 1 du t. I contenait une série de papyrus magiques; n. 8, 12, 20 : listes en grec des quarante-deux martyrs; on donnait à ces listes une valeur prophylactique; le fasc. 2 contenait une centaine de petits poèmes moraux et religieux; les fasc. 3 et 4, une série d'ostraka; les fasc. 5 et 6, des textes chrétiens lus sur des parchemins du Deïr amba Schnoudi.

H. Junker et W. Schubart, *Ein griechisch-koptisches Kirchengebet*, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, t. XL, 1903, p. 1-31; dix feuillets de parchemin du musée de Berlin (xe siècle), contenant une série de prières en grec barbare avec des titres en copte.

C.-F. Georg Heinrici, *Die Leipziger Papyrusfragmente der Psalmen herausgegeben und untersucht*, in-8°, Leipzig, 1903, 2 pl., forme le fasc. 4 des *Beiträge zu Geschichte und Erklärung des neuen Testamentes*. Le pap. *Lips. 39* est un rouleau de papyrus mesurant plus de 4 m. de long, provenant d'Ashmounein; restes de trente-quatre colonnes en semi-cursive du IVe siècle, écrites au verso d'une longue série de comptes de l'an 338, difficiles à déchiffrer; le texte du verso contient près de vingt-quatre psaumes : XXX, 5-4, 18-25; XXXI, 1; XXXII, 18-XXXIII, 9; XXXIII, 14-XXXIV, 2; XXXIV, 9-17; XXXIV, 24-LV, 14, dans la version des Septante. C'était, à l'époque, le plus long papyrus connu de l'Ancien Testament, texte intéressant par

ses variantes avec les textes connus; le texte paraît être apparenté au psautier sur papyrus de Londres; on s'est même demandé si le texte de Berlin n'était pas antérieur à Origène; pap. *Lips. 170*, feuillet d'un *codex* sur papyrus trouvé à Dimeh (IIIe siècle), Ps., CXVIII, 27-63, variantes intéressantes.

J.-P. Postgate, *On some papyrus fragments of Isidore at Zurich*, dans *Transactions of the Cambridge philological Society*, t. V, 1902, p. 190-193 et pl. Il s'agit d'un papyrus latin médiéval conservé à la bibliothèque de Zurich, fragment d'Isidore de Séville, *Synonyma*, II, 40-43; il a été arraché en 1712 à un *codex* sur papyrus conservé à la bibliothèque de Saint-Gall et dont le restant a été publié par K. Wotke, dans *Sitzungsberichte Wien. Akad.*, t. CXXVII, 1892, p. 1-18 et pl.

C.-F.-G. Heinrici, *Die Leipziger Papyrusfragmente der Psalmen*, p. 30-32 : amulette chrétienne, qui débute par les premiers mots du ps. XC, dont la vertu prophylactique était connue.

C. Wessely, *Einige Reste griechischer Schulbücher*, dans *Studien*, t. II, 1902, p. XLII-LVII, cahiers d'écoliers où on lit deux phrases cabalistiques qu'on savait (par Clément d'Alexandrie) avoir été en usage dans les écoles alexandrines.

C. Wessely, *Studien zur Paläographie und Papyruskunde*, in-4°, Leipzig, 1904, documents administratifs byzantins, à noter, p. 46, n. 148, un fragment théologique de trois lignes.

Mercati, *Un foglio dell'Ilario papiraceo di Vienna*, dans *Studi e testi*, t. V, 1901, p. 99-112, pl. I-III, feuillet d'un papyrus latin en onciale ayant fait partie du *Saint-Hilaire* sur papyrus de Vienne (ms. *lat. 2160*).

Ad. Bauer, *Zur Liste der præfecti Augustales*, dans *Wiener Studien*, t. XXIV, 1902, p. 347-351; *Aus einer neuen Weltchronik*, dans *Festschrift Hirschfeld*, p. 330-335; *Die Bruchstücke einer griechischen Weltchronik auf einem Papyrus der Sammlung Golenischef*, dans *Verhandlungen der 47. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner zu Halle*, 1903, p. 122-125. C'est un papyrus à miniatures de la collection Golenischeff, contenant les restes d'une chronique alexandrine en langue grecque et qui paraît être l'archétype perdu des *excerpta barbara* connus imparfaitement. Ce papyrus a été publié par Ad. Bauer et J. Strzygowski, *Eine alexandrinische Weltchronik*, dans *Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philos.-hist. Classe*, t. LI, 1906; le manuscrit est aujourd'hui au musée de Moscou; nous avons décrit et figuré ce papyrus, dans *Dictionn.*, t. III, col. 1546-1553.

J. Nicole, *Un texte de la Genèse*, collection de la ville de Genève, n. 99, dans *Revue de philologie*, t. XXVIII, 1904, p. 65-68; petit fragment de parchemin, acheté à Giséh, contenant Gen., XXXVII, 3-4 et 9, dans une version qui n'est peut-être pas celle des Septante.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *Greek papyri*, dans *Service des antiquités de l'Égypte. Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire*, n. 10001-10869, in-4°, Oxford, 1903; p. 85, n. 10696 (Ve-VIe siècle), six lignes mutilées d'une prière chrétienne où sont invoqués saint Phocas et saint Mercurius; p. 90, n. 10735 (VIe-VIIe siècle), fragment opistographe d'un texte chrétien où étaient racontées l'annonciation et la fuite en Égypte [1]; p. 90, n. 10736 (VIe-VIIe siècle), fragment relatif à la correspondance d'Abgar et du Christ; n. 10395 (Ve-VIe siècle), fragment d'une prière chrétienne; n. 10434 (VIe siècle) ces simples mots : + Αγιος Κυριος Ζαβαωτ; n. 10730 (Ve-VIe siècle), fragment théologique opistographe.

Eb. Nestle, *Christus, Michael, Gabriel*, dans *Berliner philologische Wochenschrift*, t. XXVI, 1906, col. 381-384, au sujet des sigles ΧΜΓ, et de la lecture Χρίστος (ou -ου ou -ε Μαρία γέννα) qu'il repousse; A. Dieterich, *ibid.*, col. 510, et Smirnoff, *ibid.*, col. 1082-1088, signale trois isopséphies possibles du chiffre ΧΜΓ = 643 : ἅγιος ὁ Θεός, νέος ἥλιος et Θεὸς βοηθός; dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, t. XI, p. 326, on trouve trois inscriptions gréco-juives, l'une d'Ascalon et deux d'Alexandrie portant les signes ΘΒ.

Th. Schermann, *Griechische und das Gemeinde- und Dankgebet im I. Klemensbriefe*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XXXIV, fasc. 2, Leipzig, 1909, comparaison des prières conservées dans la lettre de Clément de Rome et dans les papyrus magiques de Paris et de Londres; des idées et des expressions tendant à montrer que les prières contenues dans cette lettre du pape Clément sont moins originales qu'on ne le croyait, ni pour le fond, ni pour la forme, mais appartiennent à un genre qui n'était pas entièrement inconnu aux païens et aux juifs. Les papyrus magiques ont puisé partout; ils nous apparaissent moins comme un aboutissement que comme un intermédiaire.

P. Foucart, *Rescrit d'Antonin relatif à la circoncision et son application en Égypte*, dans *Journal des savants*, 1911, p. 5-14, étudie les papyrus de Genève, Strasbourg, Berlin et Tebtunis relatifs à la circoncision.

Alb. Dieterich, *Kleine Schriften*, in-8°, Leipzig, 1911, p. 409-410 : ΧΜΓ.

J.-P. Mahaffy, *The jews in Egypt*, dans *Mélanges Nicole*, in-8°, Genève, 1905; un papyrus de Grenfell montre, dès le règne de Philadelphe, des juifs d'Égypte aux noms purement grecs.

P. Jouguet, *En quelle année finit la guerre entre Constantin et Licinius*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1906, p. 231-236 : en 322; P. Viereck, *Das VI. Konsulat des Licinius Augustus und das II. des Licinius Cäsar*, dans *Archiv*, t. IV, 1907, p. 156-162 : en 323; cf. O. Seeck, *Neue und alte Daten zur Geschichte Diocletians und Constantins*, dans *Rhein. Mus.*, t. LXII, 1907, p. 489-535.

Ul. Wilcken, *Zum alexandrinischen Antisemitismus*, dans *Abhandlungen der philol.-hist. Classe der königlichen sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, t. XXVIII, 1909, p. 783-839; un *corpus* des textes papyrologiques relatifs aux antisémites alexandrins avec une discussion approfondie du caractère historique et littéraire de ces Actes des martyrs païens; cf. My, dans *Revue critique*, t. LXXI, 1911, p. 502-507.

Otto Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungs beamten bis auf Diocletian*, 2e édit., Berlin, 1905; cf. V. Chapot, dans *Revue de philologie*, t. XXIX, 1905, p. 274-276; J. Duquesne, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XXXI, 1907, p. 262-263; R. C(agnat), dans *Journal des savants*, 1905, p. 617-618.

M. Gelzer, *Studien zur byzantinischen Verwaltung Aegyptens*, in-8°, Leipzig, 1909, forme le fasc. 13 des *Leipziger historische Abhandlungen*; étudie successivement les divisions administratives de l'Égypte byzantine en plusieurs provinces, la perception des taxes et le développement tant politique qu'économique du pays sous les derniers empereurs romains; cf. J. Maspéro, dans *Journal des savants*, 1911, p. 180-184.

Otto Eger, *Zum ägyptische Grundbuchwesen in römischer Zeit-Untersuchungen auf Grund der griechischen Papyri*, in-8°, Leipzig, 1909; sur les registres où l'on transcrivait, entre les mutations de la propriété foncière, les hypothèques, gages et créances immobilières; cf. A. Fliniaux, dans *Nouvelle revue historique de droit*, t. XXXIV, 1910, p. 404-409; My, dans *Revue critique*, t. LXXI, 1911, p. 369-371.

M. Rostowtzew, *Studien zur Geschichte des römischen*

[1] A. Deissmann, *Das angebliche Evangelien Fragment von Cairo*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, t. VII, 1904, p. 387-392, y voit une homélie.

Kolonates, in-8°, Leipzig, 1910 : histoire agricole de l'Égypte sous les Ptolémées et sous les empereurs; liste des papyrus utilisés; cf. J.-B. Mispoulet, *Le colonat romain*, dans *Journal des savants*, 1911, p. 203-211; G. Glotz, dans *Revue historique*, t. CVIII, 1911, p. 112-113; V. Chapot, dans *Revue des études anciennes*, t. XIII, 1911, p. 489-495; P. Ramadier, dans *Revue de philologie*, t. XXXV, 1911, p. 101-106; J. Toutain, dans *Revue critique*, t. LXXIII, 1911, p. 245-246.

P. Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine*, in-8°, Paris, 1911.

N. Hohlwein, *La police des villages égyptiens à l'époque romaine*, dans *Le musée belge*, t. IX, 1905, p. 189-194, 374-399; *L'administration des villages égyptiens à l'époque romaine*, dans *ibid.*, t. X, 1906, p. 38-58, 160-171; t. XI, 1907, p. 203-208.

J. Maspéro, *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*, in-8°, Paris, 1912.

Les quelques ouvrages dont les titres viennent d'être transcrits sont des plus utiles pour l'intelligence de beaucoup de documents chrétiens.

A. Deissmann, *Licht vom Osten. Das neue Testament und die neuentdeckten Texte der hellenistisch-römischen Welt*, in-4°, Tübingen, 1908; rapprochements entre la langue des papyrus, des inscriptions, des ostraka et celle du Nouveau Testament; traduction anglaise : *Light from the ancient East : the New Testament illustrated by recently discovered texts of the græco-roman world, translated by* L.-R.-M. Strachan, in-8°, London, 1910; *New light on the New Testament from records of the græco roman period, translated from the author's M. B. by* L.-R.-M. Strachan, in-8°, Edimburg, 1907; *Das neue Testament und die Schriftdenkmäler der römischen Kaiserzeit*, dans *Jahrbuch des freien deutschen Hochstifts zu Frankfurt-am-Main*, 1905, p. 80-95.

C. Wessely, *Les plus anciens monuments du christianisme écrits sur papyrus, textes grecs édités, traduits et commentés*, in-8°, Paris, 1907, forme le fasc. 2 du t. IV de la *P. O.*, 1907.

C.-R. Gregory, *Textkritik des neuer Testament*, in-8°, t. III, Leipzig, 1907; contient le texte de quelques fragments bibliques inédits conservés dans diverses collections papyrologiques.

Fr.-G. Kenyon et H.-I. Bell, *Greek papyri in the British Museum, catalogue with texts*, in-4°, t. III, London, 1907, p. 224-285; documents d'époque byzantine, contrats, comptes, lettres, etc.; p. 284, n. 1029, cantique chrétien d'époque byzantine; cf. P. Maas, *Ein frühbyzantinisches Kirchenlied auf Papyrus*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVII, 1908, p. 307-311, pl., restitution d'après la liturgie grecque.

H.-I. Bell, *Greek papyri in the British Museum, catalogue with texts*, t. IV, *The Aphrodito papyri... with an appendix of coptic papyri edited by* W.-E. Crum, in-4°, London, 1910; publication des papyrus trouvés en 1901 à Kôm-Ishgaou (Aphroditô); ils appartiennent tous aux années 698 à 722 après Jésus-Christ et nous permettent pour la première fois de nous faire une idée un peu claire de l'administration locale en Égypte au début de la domination arabe. Les pap. *1332-1462* sont publiés *in extenso;* les n. *1463-1493* sont analysés; les n. *1495-1646*, sont en langue copte, ils sont publiés et traduits. Les documents grecs sont des lettres du gouverneur, des registres et des listes d'impôts; ces derniers (n. *1412-1462*) sont longs et se présentent parfois sous la forme de *codices* en papyrus, nous offrant ainsi les plus anciens exemples connus de textes non littéraires transcrits sur des livres; cf. H.-I. Bell, *The Aphrodito papyri*, dans *The journal of hellenic studies*, t. XXVIII, 1908, p. 97-120; *Translations of the greek Aphrodito papyri in the British Museum*, dans *Der Islam*, t. II, 1911, p. 269-282, 372-384; t. III, 1912, p. 132-140, 369-373; t. IV, 1913, p. 87-96; cf. V. Chapot, *Les papyrus d'Aphrodito*, dans *Journal des savants*, 1911, p. 310-318; J. Maspéro, dans *Revue des études grecques*, t. XXV, 1912, p. 215-223. Quelques reproductions ont été données dans *The new palaeographical Society*, t. I, 1903-1912, pl. LXXVI (Brit. Mus., n. *1348*); pl. CLII (Brit. Mus., n. *1448*); pl. CLIII (Brit. Mus., n. *1440*); pl. CLXXVII (Brit. Mus., n. *1473*). On trouve dans cette même luxueuse publication, pl. CXXVIII (Brit. Mus., n. *1700*), contrat byzantin de Syène; pl. CCXXVIII (Brit. Mus., n. *2017*), contrat byzantin d'Edfou avec un mot latin.

W.-E. Crum, *Catalogue of the coptic manuscripts in the British Museum*, in-4°, London, 1905; volume d'une extrême importance où nous ne pouvons que signaler rapidement, n. 154-160 : fragments liturgiques en grec et en sahidique; n. 285 : fragments bilingues d'une homélie sur le jugement dernier; n. 375-444, papyrus de Djêmé, sahidiques du VIIIe siècle; n. 476 : lettre relative au voyage à Alexandrie d'un évêque, et à l'église d'Apa Psoios; n. 513-514 : fragments liturgiques; n. 514 : mentionne le patriarche Chaël (881-909 apr. J.-C.); n. 775, 818, 850, 890, 906 : manuscrits ou fragments liturgiques en langue bohaïrique avec portions de grec; n. 1026; prière en grec au verso d'un document copte, vient d'Ashmounein; n. 1075, vingt-sept feuillets de papyrus, comptes en grec; n. 1076-1079 : autres papyrus semblables; n. 1218 : fragments liturgiques enluminés; cf. P. Peeters, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVI, 1907, p. 300-303; G. Maspéro, dans *Revue critique*, t. LXII, 1906, p. 122-124.

W.-E. Crum et G. Steindorf, *Koptische Rechtsurkunden des VIII. Jahrhunderts aus Djeme (Theben)*, t. I; n. 375-444 de l'ouvrage précédent, en tout cent vingt-trois papyrus coptes dont près de quatre-vingts du British Museum.

E.-A. Wallis Budge, *Texts relating to saint Mena of Egypt and Canons of Nicea in a Nubian dialects*, in-8°, London, 1909 (Brit. Mus., *Oxyhr. 6805)*; cf. F.-Ll. Griffith, *Some old nubian christian texts*, dans *Journal of theological studies*, t. X, 1909, p. 545-551.

Th. Schermann, *Der liturgische Papyrus von Dêr-Balyzeh*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XXXVI, in-8°, Leipzig, 1910.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, Ve part., London, 1908; n. 840, fragment d'un évangile inconnu (IVe-Ve siècle), parchemin, relatant une conversation de Jésus avec un prêtre de Jérusalem; ne semble pas postérieur à la fin du IIe siècle; cf. Ew. Preuschen, *Das neue Evangelienfragment von Oxyrhynchos*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaften*, t. IX, 1908, p. 1-11; A. Sulzbach-H.-B. Swete, *Zwei neue Evangelien fragmente herausgegeben und erklärt*, in-8°, Bonn, 1908; H. Lietzmann, *Das neugefundene Evangelienfragment und sein Vorgänger*, dans *Beilage zur allgemeinen Zeitung*, t. I, 1908, p. 662-672; M.-J. Lagrange, *Nouveau fragment non canonique relatif à l'Évangile*, dans *Revue biblique*, t. V, 1908, p. 538-553; E. Schürer, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XXXIII, 1908, col. 170-172.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, VIe part., in-8°, London, 1908; n. 845 (IVe-Ve siècle), Ps., LXVIII, 30-37; LXX, 3-8; n. 846 (VIe siècle), Am., II, 6-8 et 9-12; n. 847 (IVe siècle), Joa., II, 11-22 (parchemin); n. 848 (Ve siècle), Apoc., XVI, 17-20 (parchemin); n. 849 (IVe siècle), *Actes de saint Pierre* (parchemin); n. 850 (IVe siècle), fragment des *Actes de saint Jean*, racontant deux épisodes qui ne se retrouvent dans aucun des textes connus de cet apocryphe; n. 851 (Ve-VIe siècle), petit fragment des Actes d'un martyr.

[B.-P. Grenfell et] A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, VIIe part., in-4°, London, 1910; n. 1007 (fin

IIIe siècle), Gen., II, 7, 16, 23; III, 1, 6 (parchemin); n. 1008 (IVe siècle), Cor., VII, 18-VIII, 1; n. 1009 (IVe siècle), Phil., III, 9-17; IV, 2-8; n. 1010 (IVe siècle), petit fragment de l'original grec du livre d'Esdras qui nous était connu par la Vulg., IV *Esdr.*, XV-XVI (parchemin).

A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, VIIIe part., in-4°, London, 1911; n. 1073 (IVe siècle), fragment d'une version préhiéronymienne de la Gen., V, 4-13, 29-31; VI, 1-2 (parchemin); n. 1074 (IIIe siècle), Ex., XXXI, 13-14; XXXII, 7-8; n. 1075 (IIIe siècle); Ex., XL, 26-32; n. 1076 (VIe siècle); Tob., II, version grecque inédite (parchemin); n. 1077 (VIe siècle), amulette contenant un passage de Matth., IV, 23-24 (parchemin) n. 1078 (IVe siècle); Hebr., IX, 12-19; n. 1079 (IIIe-IVe siècle); Apoc., I, 4-7; n. 1080 (IVe siècle); Apoc., III, 19-22; IV, 1-2 (parchemin); n. 1081 (IVe siècle), fragment d'un évangile gnostique; n. 1151, 1152, avec lettre chrétienne (et non pas n. 1511, comme on lit dans *Anal. boll.*, 1911, p. 459) : πρεσβείαις τῆς δεσποίνης ἡμῶν τῆς Θεοτόκου καὶ τῶν ἀρχαγγέλων καὶ τοῦ ἁγίου καὶ ἐνδόξου ἀποστόλου καὶ εὐαγγελιστοῦ καὶ θεολόγου Ἰωάννου καὶ τοῦ ἁγίου Σερήνου καὶ τοῦ ἁγίου Φιλοξένου καὶ τοῦ ἁγίου Βήκτωρος καὶ τοῦ ἁγίου Ἰούστου καὶ πάντων τῶν ἁγίων; n. 1150, prière : Ὁ Θεὸς τοῦ προστάτου ἡμῶν τοῦ ἁγίου Φιλοξένου. L'économe τοῦ ἁγίου Ἰούστου et le μαρτύριον de ce saint figurent dans une pièce publiée dans *The Oxyrhynchus papyri*, VIe part., n. 941.

A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, IXe part., in-4°, London, 1912; n. 1166 (IIIe siècle), Gen., XVI, 8-12; n. 1167 (IVe siècle), Gen., XXXI, 42-46, 48-54; n. 1168 (IVe siècle), Jos., IV, 23-24; V, 1 (parchemin); n. 1169 (Ve-VIe siècle), Matth., VI, 5-6, 8-9, 13-15, 17 (parchemin); n. 1170 (Ve siècle), Matth., X, 32-42; XI, 1-5; n. 1171 (IIIe siècle), Jac., II, 19-26; III, 1-2, 4-9; n. 1172 (IVe siècle), fragments du *Pasteur* d'Hermas.

B.-P. Grenfell, A.-S. Hunt et E.-J. Goodspeed, *The Tebtunis papyri*, IIe part., in-4°, London, 1907, n. 275 (IIIe siècle), amulette (gnostique?).

A.-S. Hunt, *Catalogue of the greek papyri in the John Rylands library, Manchester. I. Literary texts*, in-4°, Manchester, 1911; n. 1 (IVe siècle), Deut., II-III; n. 2 (VIe-VIIe siècle), Job., I, V, VI; n. 3 (Ve-VIe siècle), ps. XC, peut-être une amulette; n. 4 (VIe-VIIe siècle), Rom., XII, 3-8; n. 5 (IIIe siècle), Tit., I, 11-15; II, 3-8; n. 6 (VIe siècle), le symbole de Nicée; aux textes anciens que cite Hunt, ajouter des fragments de vélin du British Museum (Crum, *Coptic manuscripts*, p. 42); n. 7 (VIe siècle), hymne acrostiche (alphabétique); n. 8-9 (Ve-VIe siècle), fragments liturgiques; n. 10 (VIe siècle), fragment d'une Vie de saint qui n'est pas nommé. On relève dans les paroles du martyr la mention du tourment de la faim et de la soif enduré durant vingt jours. On songe à saint Lucien, mais le texte ne répond pas à la passion de ce saint; n. 11 (Ve ou VIe siècle), fragment d'une lettre chrétienne, peut-être une lettre pascale; n. 12 (250 apr. J.-C.), *libellus* de libellatique. La Rylands library a fait l'acquisition d'un papyrus latin de Ravenne, du VIe-VIIe siècle, autrefois publié par G. Marini, *I papiri diplomatici*, in-fol., Roma, 1805, p. 139-141, n. 90, pl. XII; on trouve sur cet acte une étude de R. Brigiuti, *Fra i papiri di Ravenna, il papiro Marini XC*, in-8°, Roma, 1906, dans *Miscellanea di paleografia e studii ausiliarii*, II; M.-R. James, *A descriptive catalogue of the latin manuscripts in the John Rylands library at Manchester*, in-4°, t. I, Manchester, 1921, p. 1-3, n. 1.

W.-E. Crum, *Catalogus of the coptic manuscripts in the collection of the John Rylands library, Manchester*, in-4°, Manchester, 1909; outre les textes coptes, quelques textes grecs; beaucoup de documents coptes sur papyrus renferment quelques mots ou quelques lignes en grec; n. 22, fin d'une prière sur la communion (parchemin); n. 25-37, 39, fragments d'hymnes, extraits du psautier (papier); n. 53, liste d'hymnes en grec et en copte; n. 58, liste de psaumes en grec et en copte; n. 78, fragment théologique en grec et en copte; p. 51, un long extrait de la version saïdique de la Vie de Sévère d'Antioche par Jean de Beth-Aphtonia; p. 41-42, feuillets palimpsestes qui pourraient appartenir à une recension de l'évangile de l'Enfance, sur le fol. *b*, on croit reconnaître l'épisode de Jésus chez le teinturier (cf. Thilo, *Codex apocr. Novi Test.*, p. 110-112); p. 44-45, n. 89, un nouvel écrit aréopagétique; p. 46-49, n. 94, panégyrique des Quarante martyrs de Sébaste.

E.-O. Winstedt, *Some greek and latin papyri in Aberdeen Museum*, dans *Class. quarterly*, t. I, 1907, p. 257-267 : fragment chrétien; fragment latin, Joa., VII, 27-28, 30-31.

W.-E. Crum, *A greek diptych of the VIIth century*, dans *Proceedings Soc. bibl. archaeol.*, t. XXX, 1908, p. 255-265 et 2 pl., diptyque grec en bois avec texte à l'encre acheté à Louqsor, contient des textes liturgiques avec une liste des patriarches d'Alexandrie; cf. P. Maas, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. XVIII, 1909, p. 624-635; W.-E. Crum, *The bishops named in Ms. Bryce diptych*, dans *Proceedings Soc. bibl. archaeol.* t. XXXI, 1909, p. 288.

D. Serruys, *Un codex sur papyrus de saint Cyrille d'Alexandrie*, dans *Revue de philologie*, t. XXXIV, 1910, p. 101-117, de trente-huit feuillets sur papyrus; il renfermait primitivement les l. VI-VIII du *De adoratione in Spiritu et veritate*, une page reproduite dans *Mélanges Chatelain*, in-4°, Paris, 1910, p. 498; 2 pages dans *The new palaeographical Society*, t. I, 1903, pl. CCIII.

L. Delisle, *Cujas déchiffreur de papyrus*, dans *Mélanges Chatelain*, in-4°, Paris, 1910, p. 486-491 ; il s'agit de deux chartes mérovingiennes : la donation de Hildevara (perdue) et la *Charta plenariæ securitatis*, à la Bibliothèque nationale.

H. Omont, *Diplômes carolingiens, bulle du pape Benoît VIII sur papyrus et autres documents concernant les abbayes d'Amer et de Camprodon en Catalogne (843-1017)*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXV, 1904, p. 364-389, bulle sur papyrus du 8 janvier 1017 (voir ci-dessus, col. 1462, n. 23); *Bulle sur papyrus du pape Benoît VIII (1017), récemment acquise par la Bibliothèque nationale*, dans *Journal des savants*, 1903, p. 635-638; *Bulles pontificales, IXe-XIe siècle*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXV, 1904, p. 575-582; cf. M. Prou, *Deux fragments de bulles sur papyrus du musée du Puy*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIV, 1903, p. 577-578 (voir ci-dessus, col. 1462).

K. Brandi, *Der byzantinische Kaiserbrief aus Saint-Denis und die Schrift der frühmittelalterlichen Kanzleien*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. I, 1907-1908, p. 5-86, pl. I-IV (voir ci-dessus, col. 1454).

H. Leclercq, *Prière à la vierge Marie sur un ostrakon de Louqsor*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne*, t. II, 1912, p. 1-32.

C. Schmidt et W. Schubart, *Altchristliche Texte*, fasc. 6 des *Berliner Klassikertexte*, in-4°, Berlin, 1910 : 1° Ignace d'Antioche, *Ad Smyrn.*, III fin-XII, 1. Ce fragment, très important pour la critique textuelle, introduit saint Ignace parmi les auteurs chrétiens conservés dans les papyrus; sur cette découverte, cf. A. Harnack, *Eine neue Ignatiushandschrift*, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XXXI, 1906, p. 596-597; 2° *Pasteur* d'Hermas; 3° extraits de la correspondance de saint Basile; 4° extraits de la *Vita Moysi* de saint Grégoire de Nysse, déjà connus, mais publiés

de façon plus correcte; 5° épître pascale d'Alexandre, patriarche d'Alexandrie (début du VIIIe siècle), provenant de Deïr El-Abiad de Sohag; 6° divers fragments liturgiques au nombre de dix; n. 1, ligne 43-59, se retrouve textuellement dans Poimandrès; cf. R. Reitzenstein et P. Wendland, *Zwei angeblichchristliche liturgische Gebete*, dans *Nachrichten Gesellsch. Wiss. Gött.*, 1910, p. 324-334; C. Schmidt, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XXXV, 1910, col. 829; cf. P. Batiffol, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. I, 1911, p. 221-224.

C.-R. Gregory, *Textkritik des neuen Testamentes*, t. III, 1909, p. 1075-1078, n. 0111 (Berlin, *pap. 5013*), II Thess., I, 1-II, 2; p. 1083, n. 0164 (Berlin, *pap. 9108*), Matth., XIII, 20-21; p. 1086-1090 (Berlin, *pap. 8683*), Act., IV, 31-37; V, 2-9; VI, 1-6, 8-15; p. 1092, papyrus de Berlin, avec paraphrase de Luc., II, 8-14.

Ul. Wilcken, dans *Abhandl. Sächs. Gesellsch. Wissensch.*, t. XXVII, 1909, p. 794-799 et dans *Chrestomathie*, t. I, n. 16 : lettre relative aux troubles causés par les juifs en moyenne Égypte, sous le règne de Trajan, d'après le pap. *40* de Brême : [πρὸ]ς τοὺς ἀνοσίους Ἰο[υδαί]ους.

J.-M. Heer, *Neue griechisch-saïdische Evangelienfragmente*, dans *Oriens christianus*, nouv. sér., t. II, 1912, p. 1-47; cinq feuillets sur parchemin (VIIIe siècle), avec Luc., XXIV, 3-12; Marc., XVI, 2-20; Luc., XXIV, 36 (en grec); Luc., XXIV, 1-12; Marc., XVI, 2-20 (en copte sahidique); cf. le même, *Zu den Freiburger griechisch-saïdischen Evangelienfragmenten*, dans *ibid.*, t. III, 1913, p. 141-142; cf. P. van Cauwenberg, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 632-634; S. Colombo, dans *Didascaleion*, t. II, 1913, p. 537-538; Ph. Meyer, *Neue griechisch-saïdische Evangelienfragmente*, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XXXVIII, 1913, col. 765.

E. Kornemann et P.-M. Meyer, *Griechische Papyri in Museum des oberhessischen Geschichtsverein zu Giessen*, in-4°, Leipzig, 1910; n. 40 (212-215 apr. J.-C.); trois constitutions de Caracalla, nous avons étudié l'une d'elles dans *Dictionn.*, t. IV, au mot ÉDIT DE CARACALLA; il s'agit de la célèbre *constitutio Antoniniana* par laquelle Caracalla accorde à tous les pérégrins de l'empire le droit de cité romaine. Ce papyrus nous apprend la date exacte (11 juillet 212) de cette constitution mémorable qui, ce qu'on ignorait, ne donna pas la cité aux déditices : δίδωμι τοῖ[ς σ]υνάπα[σιν τοῖς κατοικοῦσιν τ]ὴν οἰκουμέν[η]ν π[ολιτ]είαν Ῥωμαίων χωρ[ὶς] τῶν [δεδ]ειτικίων.

P. Glaue et K. Helm, *Das gotisch-lateinische Bibelfragment des grossherzoglichen Universitätsbibliothek Giessen*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, t. XI, 1910, p. 1-38 et pl.; parchemin d'Antinoou, Luc., XXIV, 13-17, XXIII, 2-6, en latin et Luc., XXIII, 11-14; XXIV, 5-9 en gothique. La découverte en Égypte d'un fragment de la version gothique des Écritures est un événement inattendu; cf. E. Preuschen, *Ein neues Ulfilasfragment*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, t. X, 1909, p. 336; F. Rühl, *Herkunft des lateinisch gotischen Bibelfragments*, dans *ibid.*, t. XII, 1911, p. 85-86; F.-C. Burkitt, *A gothic-latin fragment from Antinoë*, dans *The journal of theological studies*, t. XI, 1910, p. 611-613; H.-C. Hoskier, *The Antinoë gothic-latin fragment*, dans *ibid.*, t. XII, 1911, p. 456-457.

P.-M. Meyer, *Die Libelli aus der decianischen Christenverfolgung*, in-4°, Berlin, 1910, contient dix-neuf libelli du musée de Hambourg et quatre autres de Vienne, Alexandrie, Berlin et Oxyrhynque.

C. Schmidt et W. Schubart, *Ein Fragment des Pastor Hermæ aus der Hamburger Stadtbibliothek*, dans les *Sitzungsberichte Akad. Berl.*, 1909, p. 1077-1081 (parchemin, IVe-Ve siècle).

Ad. Deissmann, *Die Septuaginta-Papyri und andere altchristliche Texte*, in-4°, Heidelberg, 1905, *codex* du VIIe siècle dont il reste vingt-sept feuillets plus ou moins mutilés, du texte des Petits prophètes. Quelques autres fragments chrétiens : une amulette gréco-sahidique avec des passages d'Ex., XV, de I Reg., II; Marc., VI, 30-42; Act., XXVIII, 30-31; Jac., I, 11; fragment d'un *onomasticon*; n. 6, lettre chrétienne, celle-ci se retrouve dans *Licht vom Osten*, 2e édit., p. 151, n. 18 et dans Preisigke, *Sammelbuch*, n. 2266.

C. Schmidt, *Acta Pauli, aus der Heidelberger koptischen Papyrus-Handschrift, N. 1, herausgegeben*, in-8°, Leipzig, 1905. C'est une reconstitution dans laquelle entre une part de divination. Pour prendre parti, il faut d'abord lire P. P[eeters], dans *Analecta bollandiana*, t. XXIV, 1905, p. 276-284, et aussi A. Deiber, dans *Revue biblique*, t. I, 1904, p. 443-448; P. Lejay, dans *Revue critique*, t. LIX, 1905, p. 208-210; W.-C. Crum, dans *Journal of theological studies*, t. VI, 1905, p. 125-127; et Ad. von Harnack, *Untersuchungen über den apokryphen Briefwechsel der Korinther mit dem Apostel Paulus*, dans *Sitzungsberichte Akad. Berl.*, 1905, p. 3-35; C. Schmidt a retrouvé un fragment du texte des *Acta* au British Museum : *Ein neues Fragment der Heidelberger Acta Pauli*, dans *Sitzungsberichte Akad. Berl.*, 1909, p. 216-220.

H. Lietzmann, *Papyrus Ienensis n. 1*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. I, 1907, p. 149, petite amulette chrétienne, à Iéna, sur papyrus, peu intelligible (IVe siècle). *Der Ienaer Irenæus-Papyrus*, dans *Nachrichten Gesellsch. Wiss. Gött.*, 1912, p. 291-320 et pl.; fragment d'Irénée, *Adversus hæreses*, l. V, c. III, 2 à c. XIII, 1.

E. Klostermann [Sur les papyrus des psaumes publiés par Heinrici, 1903], dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XXIX, 1904, p. 475.

C. Wessely [fragment d'évangile], dans *Les plus anciens monuments*, p. 173-177; *Sahidisch-griechische Psalmenfragmente*, in-8°, Wien, 1907; papyrus de la collection de l'archiduc Rénier : p. 63-133, psautier bilingue grec-sahidique, incomplet; *Un nouveau fragment de la version grecque du Vieux Testament par Aquila*, dans *Mélanges Chatelain*, in-4°, Paris, 1910, p. 224-229; Ps., LXVIII (LXIX), 13-14 et 30-33; LXXX (LXXXI), 11-14. Deux petits fragments d'un rouleau de synagogue en parchemin (IIIe-IVe siècle), dans la version de Symmaque; cf. G. Mercati, *Frammenti di Aquila o di Simmaco?* dans *Revue biblique*, t. VIII, 1911, p. 266-272; P. Capelle, *Fragments du psautier d'Aquila?* dans *Revue bénédictine*, t. XXVIII, 1911, p. 64-68.

C. Wessely, *Griechische und koptische Texte theologischen Inhalts*, 3 vol. in-4°, Leipzig, 1909, 1911, 1912; ce sont surtout des textes sahidiques, mais il s'en trouve de grecs : n. 1 (IIIe siècle), Is., XXXVIII, 3-5, 13-16; n. 2 (IVe-Ve siècle), Gen., XXXVIII, 23, 25, 28, 29; XXXIX, 1; XL, 1-3, 11-12; n. 3 (VIe siècle), Ex., XV, 1-8; n. 4 (IVe-Ve siècle), Sap., I, 1-2, 6-8; n. 5 (Ve siècle), Jer., XII, 9-16; n. 6-17 (IVe-VIIe siècle), fragments divers sur les psaumes; n. 55 (VIe siècle), Luc., I, 73-II, 7 (parchemin gr.-sahid.); n. 56 (VIe siècle), Luc., XVI, 4-12 (parchemin bilingue); n. 57 (VIe siècle), Luc., XXI, 30-XXII, 2 (parchemin bilingue); n. 58 (VIe siècle), Joa., VII, 3-12 (parchemin bilingue); n. 59 (VIe siècle), Act., II, 1-5 (parchemin bilingue); n. 60, I Petr., II, 21-25 (parchemin bilingue); n. 83 (VIe siècle), Ps., XCVIII, 5-8 (parchemin bilingue); n. 114 (IIIe-IVe siècle), Ps., LXVIII, 13-14, 30-33; LXXX, 11-14 (publié dans *Mél. Chatelain*); n. 139 (VIIIe-IXe siècle), Luc., X, 21-30 (sahid.) et 30-39 (en gr.); n. 140 (VIIIe-IXe siècle), Luc., XI, 51-XII, 5 (sahid.); XII, 5-14 (gr.); n. 184 (Ve siècle), Matth., III, 7-17; IV, 23-25; V, 1-12; VII, 13-25; X, 37-42; Marc., VI, 18-29; Luc.,

II, 1-20; XI, 27-32; XXIV, 36-38; Joa., XX, 1-18, 24-27; n. 165 (IVe-Ve siècle), Luc., IX, 59-62; X, 1-14; n. 186 (IVe-Ve siècle), Marc., XV, 29-38; n. 187 (VIIe siècle), Joa., I, 29-32; n. 188 (Ve-VIe siècle), Luc., XIX, 14, 22-24; n. 189 (IVe-Ve siècle), Matth., XVIII, 18-29; n. 190 (VIe-VIIe siècle), Act., XV, 22-24, 27-32; n. 191 (VIe-VIIe siècle), I Cor., XVI, 4-7, 10; II Cor., V, 18-21; X, 13-14; XI, 2-4; n. 192 (VIIe siècle), Thess., III, 6-9; IV, 2, 5.

C. Wessely, *Ein faijumisch. griechisches Evangelienfragment*, dans *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morg.*, t. XXVI, 1912, p. 270-274, et pl.

A. Ratti, *I papiri dell'antica basilica di S. Vincenzo di Galliano presso Cantu, provincia di Como*, dans *Rendiconti R. Ist. Lombardo*, t. XLI, 1908, p. 1024-1031 et pl., sept étiquettes sur papyrus du VIIe-VIIIe siècle, avec légendes en latin servaient d'authentiques de reliques, trouvées en 1801.

Pubblicazioni della Societa italiana per la ricerca dei papiri greci e latini in Egitto, in-4°, Firenze, 1912; n. 1 (VIIe siècle), Matth., XXV, 12-15, 20-22; n. 2 (IVe siècle), Luc., XXII, 45-47, 50-53; n. 3 (VIe siècle), Joa., III, 14-18, 31-32; n. 4 (Ve siècle), Rom., I, 27-II, 2; n. 5 (Ve siècle), Jac., I, 25-27; n. 6 (IVe siècle), *Protévangile de Jacques;* n. 7; (IVe siècle), fragment de *l'Apocalypse d'Élie*.

E. Pistelli, *Papiri evangelici*, dans *Studi religiosi*, t. VI, 1906, p. 129-140; fragment de papyrus du *Museo archeologico* de Florence avec, au recto, quelques versets de Luc., VII, en sahidique, et au verso Joa., XII, 12-15 en grec; cinq petits fragments du *Protévangile de Jacques*, provenant d'Ashmounein.

J. Nicole, *Textes grecs inédits de la collection papyrologique de Genève*, in-8°, Genève, 1909, n. 6, planchette en bois enduite de cire (Ve siècle) avec les premiers versets du ps. XCI.

C.-R. Gregory, *Textkritik des neuen Testamentes*, t. III, 1909, p. 1086, n. P, 7; deux papyrus chrétiens au Musée archéologique de l'académie de Kiev, n. 152, l'un d'eux semble une homélie qui cite Luc., IV, 1-2.

E. Breccia, *Papiri greci del museo di Alexandria*, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, t. IX, 1907, p. 87-96 et pl., n. 1 (250 apr. J.-C.), *Libellus* délivré à une prêtresse de Petesouchos.

J. Maspéro, *Étude sur les papyrus d'Aphrodite*. I. *Un procès administratif sous le règne de Justinien*, dans *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. VI, 1908, p. 75-120; II. *Flavios Marianos, duc de Thébaïde*. III. *L'annonce d'Aphrodite*. IV. *Edit. de Jean, duc de Thébaïde, relatif aux sportules*. V. *Deux fausses « lettres sacrées » de Justinien au duc de Thébaïde*, dans *ibid.*, t. VII, 1910, p. 47-102, papyrus provenant de Kôm-Ishgaou; textes intéressants au point de vue administratif.

J. Maspéro, *Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire. Papyrus grecs d'époque byzantine*, Le Caire, 1910-1913, t. I-II; près de trois cents documents du VIe siècle, n. 67003, pétition par les moines de Pharaous.

L. Barry, *Deux documents concernant l'archéologie chrétienne*, dans *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. VI, 1908, p. 61-69, une amulette chrétienne sur papyrus.

Les manuscrits Freer étant sur parchemin, nous n'en dirons rien ici.

Fr. Smolka, *Les écoles en Égypte d'après les papyrus, les tablettes et les ostraka*, in-8°, Leopol, 1921 (en polonais).

G. Schönaich, *Die Libelli und ihre Bedeutung für die Christenverfolgung des Kaisers Decius*, in-8°, Breslau, 1919; s'efforce de démontrer contre toute vraisemblance que les signataires des *libelli* sont des chrétiens et non des païens; cf. G. Krueger, dans *Deutsche Literaturzeitung*, t. XXXII, 1911, col. 848-849.

Dom H. Leclercq, *Les certificats de sacrifice païen sous Dèce en 250*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, 1914, p. 52-60, 126-140, 188-201; comprend tous les textes alors connus de cette série; *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. I, *Reliquiæ liturgicæ vetustissimæ*, in-4°, Paris, 1913, sect. II, p. CXXXIII-CCLI : *Papyri, ostraka et tablai liturgiques*. Cette section, de même que d'ailleurs la totalité des deux volumes depuis la première lettre du titre jusqu'à la dernière lettre de la table des matières fut exclusivement l'ouvrage de l'auteur du présent article. En lui accordant un éloge, qu'il sait apprécier à très haut prix, M. Seymour de Ricci[1] l'induit à revendiquer sa part, exclusive de toute autre, dans la préparation d'un travail où la collaboration n'a jamais existé que sur la couverture. Si « le commentaire satisfait les plus exigeants », je reconnais que le texte ne vaut que ce que valait celui des meilleures éditions; peut-être, si les circonstances m'avaient permis de recourir à la collation des originaux, le texte n'y eût-il rien gagné. Car loin d'ambitionner le titre accablant de « continuateur de Mabillon et de Montfaucon », je sais trop tout ce qui me manque pour ambitionner rien de plus que de les suivre de très loin.

G. Bardy, *Les papyrus des Septante*, dans *Revue de philologie*, t. XXXIII, 1909, p. 255-264. Relevé des papyrus grecs contenant des portions de l'Ancien Testament. Les mêmes papyrus sont énumérés et étudiés par H.-B. Swete, *An introduction to the Old Testament in Greek*, 2e édit., in-12, Cambridge, 1914, p. 142-143, 146-148, 504-509, 521-525, et dans A. Rahlfs, *Verzeichnis der griechischen Handschriften des Alten Testaments*, in-8°, Berlin, 1914.

G. Milligan, *The New Testament documents, their origin and early history*, in-8°, London, 1913; utilise les papyrus, donne une liste de vingt-trois papyrus connus du Nouveau Testament; cf. le même, *Some recent papyrological publications*, dans *The journal of theological studies*, t. IX, 1908, p. 465-470.

Fr.-G. Kenyon, *Handbook to the textual criticism of the New Testament*, 2e édit., London, 1912; cf. E. Jacquier, dans *Revue biblique*, t. X, 1913, p. 119-123.

A. Savary, *Les papyrus grecs et la critique textuelle du Nouveau Testament*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. XVI, 1911, p. 396-415; montre que le texte donné par les papyrus se rapproche presque toujours du *Vaticanus (B)*; sur le même sujet : V. Martin, *Les papyrus du Nouveau Testament et l'histoire du texte*, dans *Revue de théologie et de philosophie*, t. VII, 1919, p. 43-72.

R.-H. Charles, *A critical and exegetical commentary on the revelation of St. John*, 2 vol. in-8°, Edimburg, 1920, édition critique de l'Apocalypse utilisant et reproduisant plusieurs fragments importants découverts en Égypte.

M.-J. Lagrange, *Le sens de Luc., I, 1, d'après les papyrus*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. II, 1912, p. 96-100.

E.-S. Forster, *The papyri and the New Testament*, dans *Expository times*, t. XXXIII, 1921-1922, p. 343-349. La langue et la civilisation du Nouveau Testament expliquées par les papyrus.

C.-H. Turner, *The Shepherd of Hermas and the problem of its text*, dans *The journal of theological studies*, t. XXI, 1920, p. 193-209, principalement p. 202-203; a négligé les fragments sahidiques.

G. Meautis, *L'introduction du christianisme en Égypte*, dans *Revue de théologie et de philosophie*, t. IX, 1921, p. 169-185; à rapprocher de Andr. Heckel, *Die Kirche von Aegypten, ihre Anfänge, ihre Organisation und ihre Entwicklung bis zur Zeit des Nicänum*, in-8°, Strasbourg, 1918.

[1] *Revue des études gr.*, t. XXXVI, 1923, p. 104.

H. Delehaye, *Les martyrs d'Égypte*, dans *Analecta bollandiana*, t. XL, 1922, p. 5-154, 299-364.

L. Duchesne, *In Aegypto, une fabrique de fausses légendes égyptiennes*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXXVIII, 1918-1919, p. 179-199.

J. de Zwean, *Another strain of symbolism in the Chi-Rho as a monogram of Christ*, dans *The journal of theological studies*, t. XXI, 1919-1920, p. 332-333. « L'auteur ayant rencontré le chrismon ☩ employé pour πρ(όβατα) dans *Oxyrh. 74*, signale l'intérêt de ce sigle pour la question de l'origine du chrisme. Sait-il que, dans l'Égypte païenne, l'autre forme de chrisme, le monogramme formé par Χ et Ρ désignait le centurion (ἑκατοντάρχης), si bien qu'un savant de la valeur de Carl Schmidt a pris pour chrétien un petit texte où il figurait » (Seymour de Ricci).

Fr.-I. Dölger, *Sol Salutis, Gebet und Gesang im christlichen Altertum*, in-8°, Münster, 1920.

Mercati, *Note papirologiche*, 1-2, dans *Biblica*, t. I, 1926, p. 270-271; sur une homélie métrique relative aux Quarante martyrs.

H.-I. Bell, *Greek papiri in the British Museum, catalogue with texts*, t. V, London, 1917; lot important de papyrus de Syène, de Kôm-Ishgaou; le n. *1792*, très curieux, lettre en latin adressée à un dignitaire ecclésiastique.

G. Ghedini, *Una lettera autografa di S. Antonio Abbate?* dans *Scuola cattolica*, t. XVIII, Milan, 1920, p. 247-250.

W.-E. Crum et H.-I. Bell, *Wadi Sarga. Coptic and greek texts from the excavations*, in-8°, Copenhague, 1922. Les textes grecs contiennent quelques ostraka chrétiens (n. 5, évangile de S. Jean, II, 1; n. 13 : fragm. liturgique), et deux morceaux du Nouveau Testament (I Cor., XII-XIV, lacune; Apoc., II, 12-13; XV, 8-XVI, 2).

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, X^e^ part., London, 1914; n. 1224 (IVe siècle), fragment très mutilé d'un évangile apocryphe ou peut-être d'un recueil de *logia* (IVe siècle); n. 1225-1230 (IIIe-Ve siècle), fragments des Écritures, Lev., XVI, 33-34; Ps., VII, 9-12 et VIII, 2-3; Matth., XII, 24-26, 32-33; Joa., XV, 25-27; XVI, 1-2, 21-31; Jac., I, 10-12, 15-18; Apoc., V, 5-8; VI, 5-8.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, XIe part., in-4°, London, 1915, textes chrétiens, n. 1351 (IVe siècle), Lev., XXVII, 12, 15-16, 19-20, 24; n. 1352 (IVe siècle), Ps., LXXXII, 6-19; LXXXIII, 1-4; n. 1353 (IVe siècle); I Petr., V, 5-13 (ces trois numéros sur vélin); n. 1354 (VIe-VIIe siècle), Rom., I, 1-16; n. 1355 (IIIe siècle), Rom., VIII, 12-27, 33-39; IX, 1-9; fragment remarquable par son antiquité, suit de près les leçons du *Vaticanus (B)*; n. 1357 (535-536 apr. J.-C.), calendrier des services dans les églises d'Oxyrhynque pour cinq mois consécutifs; document capital pour la liturgie de l'Égypte chrétienne (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot KALENDARIA); n. 1384 (Ve siècle), recueil de recettes médicales avec un extrait d'un évangile apocryphe; cf. J. Moffat, *Uncanonical gospel-fragments*, dans *Expository times*, t. XXVII (1916), p. 424 (*Oxyrh.*, *1384*).

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrynchus papyri*, XIIe part., in-4°, London, 1916, n. 1479-1495, lettres privées, dont plusieurs écrites par des chrétiens.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, XIIIe part., in-4°, London, 1919; n. 1594 (fin IIIe siècle), Tob., XII, 14-19 (vélin); n. 1595 (VIe siècle), Eccli., I, 1-9; n. 1596 (IVe siècle), Joa., VI, 8-12, 17-22; n. 1597 (vers 300 apr. J.-C.), Act., XXVI, 7-8; 20 avec leçons appartenant au groupe « occidental »; n. 1598 (vers 300 *a. d.*), I Thess., IV, 13-18; V, 3-10, 12-18, 26-28; II Thess., I, 1-2; n. 1599 (IVe siècle), *Pasteur* d'Hermas, simil., VIII, VI, 4-VIII, 3; n. 1600 (Ve siècle), fragment relatif à la passion, peut-être par Hippolyte; n. 1601 (vers 400), homélie sur Joël, I, 6-8; n. 1602 (vers 400), homélie adressée à des moines; n. 1603 (vers 500), fragment d'une homélie contre les femmes (identifiée depuis, comme de pseudo-Chrysostome, *P. G.*, t. LIX, col. 487 sq.); cf. Mercati, *Note papirologiche*, 4, dans *Biblica*, t. II, 1921, p. 229-239.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, XIVe part., in-4°, London, 1920.

B.-P. Grenfell et A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, XVe part., in-4°, London, 1922; n. 1778 (IVe siècle), précieux petit fragment du texte grec perdu de l'*Apologie du christianisme* par Aristide, connu jusqu'ici par des versions syriaque et arménienne et par une adaptation byzantine; n. 1779 (IVe siècle), Ps., I, 4-6; n. 1780 (IVe siècle), Joa., VIII, 14-22; n. 1781 (IIIe siècle), Joa., XVI, 14-24 (du même manuscrit que *Oxyrh.*, *208*, aujourd'hui Brit. Mus., pap. *782*); n. 1702 (fin IVe siècle), deux feuillets sur velin de la *Didachè*, variantes notables avec le manuscrit de Constantinople; n. 1783 (IVe siècle), *Pasteur* d'Hermas, *Mand.*, IX (sur vélin); n. 1784 (Ve siècle), *Credo*, dans la version dite de Constantinople; n. 1785 (Ve siècle), fragments d'homélies (peut-être de saint Jean Chrysostome; n. 1786 (fin IIIe siècle), fragment d'une hymne chrétienne avec notes musicales dans l'interligne.

A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, XVe part., London, 1922; les neuf premiers numéros appartiennent à la catégorie des textes dits théologiques. Un des plus importants est le n. 1778 qui nous apporte une quarantaine de lignes de l'*Apologie* d'Aristide. On sait que le texte grec de ce discours, tel que nous le connaissions jusqu'ici, n'est qu'un extrait du roman de *Barlaam et Josaph*, et qu'il diffère assez sensiblement des traductions arméniennes et syriaques antérieurement publiées. Il était difficile, dans ces conditions, de décider laquelle de ces trois formes du discours se rapprochait le plus de l'original. Le fragment nouveau semble prouver que, pour le reconstituer, il y a lieu de s'attacher principalement au *Barlaam*, mais qu'il faut tenir compte néanmoins des adolitions de la version syriaque. Parmi les autres morceaux théologiques, ni le fragment du ps. I (n. 1779), ni celui de l'évangile de saint Jean (n. 1780) n'apportent rien de nouveau. Un autre fragment du même évangile (n. 1781) semble appartenir au même manuscrit que le n. 208, c'est-à-dire au plus ancien qui soit actuellement connu. On y trouve des variantes qui intéressent surtout la langue. Plus important est le n. 1782, comprenant une trentaine de lignes de la *Didachè*, écrit dont on ne possède qu'un seul manuscrit du XIe siècle; ces quelques lignes prouvent que la tradition du manuscrit n'est pas aussi sûre que l'avait cru Harnack. Un passage du *Pasteur* d'Hermas (n. 1783) vient s'ajouter heureusement aux trois autres qui ont été déjà fournis par les papyrus d'Oxyrhynque. Ils permettent une utile comparaison avec le manuscrit de l'Athos et confirment quelques-unes des corrections proposées par divers savants. Le n. 1784 est le commencement du *Credo* dit de Constantinople antérieur au *Credo de* Nicée; il s'accorde, sauf des détails d'orthographe, avec le texte traditionnel, mais s'arrête malheureusement avant l'art. 8. Inutile d'insister sur les débris d'homélies rassemblés sous le n. 1785. En revanche, il faut signaler le dernier des textes théologiques (n. 1786) qui est de nature à intéresser les musicographes, puisqu'il contient quelques lignes d'une hymne chrétienne accompagnées de leur notation musicale; cf. Th. Reinach, *Les ancêtres de la musique d'église*, dans *Revue musicale*, t. III, 1922, p. 8-25; une audition fut donnée

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

le 29 décembre 1922 à la Société des amis de l'art liturgique.

F.-C. Burkitt, *Augustine-fragments from the Cairo*, dans *The journal of theological studies*, t. XVII, 1916, p. 137-138 (un parchemin).

K. Brandi, *Ein lateinischer Papyrus aus dem Anfang des VI. Jahrhunderts und die Entwicklung der Schrift in den älteren Urkunden*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. V, 1913, p. 269-288 et pl., lettre d'un comte de Thébaïde relative à l'incorporation d'un soldat.

J. de M. Johnson, *Catalogue of the greek papyri in the John Rylands library. Manchester*. II. *Document of the ptolemaic and roman periods*, in-4°, London, 1915; n. 110 (259 apr. J.-C.), inventaire d'une chapelle; n. 112 (250 apr. J.-C.), cinq *libelli* de libellatiques.

H. Leclercq, *Monumenta Ecclesiae liturgica*, t. I, IIe sect., p. CCI-CCII, n. 39 (= *Ryl. 8)*; p. CCII-CCIII, n. 40 *(Ryl. 7)*; p. CCIV-CCVI, n. 44 *(Ryl. 9)*; p. CCIX-CCX, n. 50 *(Ryl. 6)*; *Bulletin d'ancienne littérature chrétienne*, 1914, p. 127-128, n. 14 *(Ryl. 12)*.

H.-G. Evelyn White, *A liturgical fragment from Thebes*, dans *The journal of theological studies*, t. XVII, 1916, p. 171-173. Hymne grecque sur un ostrakon du VIIe siècle.

G. Plaumann, *Juden and Christen im römischen Kaiserreich*, dans *Amtliche Berichte aus den königlichen Kunstsammlungen*, t. XXXIV, 1912-1913, p. 113-119 : ostrakon de l'an 98 après Jésus-Christ reçu du Ἰουδαικὸν τέλεσμα et un *libellus* de libellatique.

F.-Ll. Griffith, *The nubian texts of the christian period*, in-8°, Berlin, 1913.

H. Leclercq, *Devoirs d'écoliers d'après une tablai et des ostraka*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne*, 1913, p. 209-213.

J. Kurth, *Aus den Schätzen der ägyptischen Papyri*, dans *Die Saalburg*, 25 janvier 1914, n. 30-31, p. 494-497, un inventaire de vêtements ecclésiastiques appartenant à un monastère grec; ce fragment a été publié de nouveau dans J. Kurth, *Die Mosaïken der christlichen Aera*, in-4°, Berlin, 1902; München, 1912, p. 264-266, et J. Kurth, *Ein Stück Klosterinventar auf einem byzantinischen Papyrus*, dans *Byzant.-neuegriech. Jahrbücher*, t. I, 1920, p. 142-147.

W.-E. Crum, dans *Bulletin John Rylands library*, t. V, 1918-1920, p. 497-503, fragment d'évangile apocryphe mentionnant l'apôtre saint André.

E. Kornemann et P.-M. Meyer, *Griechische Papyri in Museum des oberhessischen Geschichtsvereins zu Giessen*, t. I, in-4°, Leipzig, 1912, n. 103, lettre chrétienne provenant de la Grande Oasis; n. 107, petit fragment théologique.

Papyri Iandanæ (= Ianda)..., *edid.* C. Kalbfleisch. I. *Voluminum codicumque fragmenta græca cum amuleto christiano edidit* Ern. Schaefer, in-8°, Leipzig, 1912; n. 6, amulette chrétienne (Ve-VIe siècle).

H. Lietzmann, *Ein Psaltesfragment der Ienaer Papyrussammlung*, dans *Neutestamentliche Studien G. Heinrici*, in-8°, Leipzig, 1914, p. 60-65 et pl.

W. Gerhäuszer et A. Rahlfs, *Münchener Septuaginta-Fragmente*, dans *Nachrichten Gesells. Wiss. Gött.*, 1913, p. 72-87, et 1 pl. (vélin), Gen., XXXVII-XXXVIII (IVe siècle), Lev., I-II (Ve siècle), Jud., V, 8-12 (Ve-VIIe siècle).

Aug. Heisenberg et L. Wenger, *Byzantinische Papyri in der kön. Hof-und Staatsbibliotheck zu München*, in-4°, Leipzig, 1914, dix-huit documents de la fin du VIe siècle.

C. Wessely, *Catalogus papyrorum Raineri, series græca*. I. *Textus græci papyrorum*, in-4°, Leipzig, 1921; n. 294, amulette chrétienne (VIe-VIIe siècle); n. 295, amulette copte (VIe-VIIe siècle); II. in-4°, Leipzig, 1922; n. 151 (133 apr. J.-C.), permis de circoncire.

C. Wessely, *Die ältesten lateinischen und griechischen Papyri Wiens*, in-4°, Leipzig, 1914, pl. XIV, fragment d'un contrat de Ravenne (Marini, *I pap. diplom.*, n. CXIII).

C. Wessely, *Griechische und koptische Texte theologischen Inhalts*, 2 vol., Leipzig, 1914-1917, t. IV-V. T. IV : n. 234 (IVe siècle), Ps., IX, 19-22 en grec; n. 232 (VIe siècle), Marc., XV, 36, 40, 41, en grec; 30-34, en fayoumite; n. 235 (IVe-Ve siècle), I Cor., II, 5-6, 9-13; III, 1 (vélin); n. 237 (VIIIe siècle), Act., XVII-XXVII (fragm., gr. et sahid. sur papyrus); n. 250 (VIIIe-IXe siècle), prière pour la crue du Nil (vélin); n. 251 (VIIIe-IXe siècle), litanie en grec (vélin); n. 256 (Ve-VIe siècle), II Cor., IV, 6-7, 10-13 (vélin); n. 257, Ps., XLIX, 4-10, en grec et XLVIII, 14-19, en sahidique (vélin). T. V, n. 260-267, fragments liturgiques en grec et en sahidique (vélin).

Pubblicazioni della Societa italiana. Papiri greci e latini, Firenze, t. II; n. 127 (Ve siècle), Jud., I, 10-19 (Septante). T. III, n. 251 (Ve siècle), Gal., III, 16-25 (vélin). T. V (1917), n. 453 *(a. d.) libellus* d'un libellatique; n. 454 (320 apr. J.-C.), demande de circoncision d'un enfant. T. VI. (1920), n. 719 (IVe-Ve siècle), amulette chrétienne avec les premiers mots de chaque évangile et du ps. XC.

Papyrusurkunden der öffentlichen Bibliothek der Universitäts zu Basel. I. Urkunden in griechischer Sprache ...von E. Rabel, n. 16 (IIIe siècle), lettre chrétienne sur papyrus.

S. Eitrem et A. Friedrichsen, *Ein christlicher Amulett auf Papyrus*, in-8°, Christiana, 1921; amulette chrétienne du IVe siècle (analogue à *Oxyrh.*, *1152*), acquise en Égypte, aujourd'hui à Christiania; cf. L.-A. Constans, *Une amulette chrétienne sur papyrus*, dans *Journal des savants*, 1922, p. 181-182; cf. E. Lohmeyer, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XLVII, 1922, p. 401. — H. Lietzmann, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaften*, t. XXI, 1922, p. 179; S. Eitrem, *A new christian amulet*, dans *Aegyptus*, t. III, 1922, p. 66-67. — A. Humpers, *ibid.*, p. 219-220. — Ul. Wilcken, dans *Archiv*, t. VII, 1923, p. 113. — E. Peterson, dans *Byz.-neugriech. Jahrbücher*, t. IV, 1923, p. 135.

G. Ghedini, *Lettere cristiane dai papiri greci del III e IV secolo*, in-12, Milano, 1923; cf. P. Collart, dans *Revue des études grecques*, t. XXXVII, 1924, p. 248-251.

H.-J.-M. Milne, *A new fragment of the « Apology » of Aristides*, dans *The journal of theological studies*, t. XXV, 1903, p. 73-77; feuillet double du British Museum, *Inv. 2486*, d'un *codex* sur papyrus du début du IVe siècle, contenant le Cantique des Cantiques (V, 12-VI-10) et deux pages de l'*Apologie* d'Aristide (cf. *Oxyrh.*, *1778*) dans une version plus correcte que les traductions en syriaque et en arménien.

W.-E. Crum, *Short texts from coptic ostraca and papyri, edited and indexed*, in-4°, Oxford, 1921; il faut se reporter à l'index pour prendre une idée du contenu de cet ouvrage.

L. Schiaparelli, donne le papyrus de Ravenne *88 + 88A* de G. Marini, partagé entre Rimini et le Vatican; cf. *Raccolta di documenti latini*, t. I, p. 128-131, n. 68.

G. Rudberg, *Septuaginta fragmente unter den Papyri Osloenses*, dans *Vindenskapsselskapets Forhandlinger*, in-8°, Christiania, 1923; on y trouve Is., XLII, 3-4; LII, 15; LIII, 1-2, 6-7; Gen., XXVI, 13-14.

H.-G. Meecham, *Light from ancient letters, private correspondance in the non-literary papyri of Oxyrhynchus of the first four centuries and its bearing on New Testament language and thought*, in-12, London, 1922.

L. Fuchs, *Die Juden Aegyptens in ptolemaïscher und römischer Zeit*, in-8°, Wien, 1924.

C. Wessely, *Les plus anciens monuments du chris-*

tianisme écrits sur papyrus, textes édités, traduits et annotés, P. O., t. XVIII, 1924, fasc. 3, p. 343-512.

J.-R. Knipfing, *The libelli of the Decian persecution*, dans *Harvard theological review*, t. XVI, 1923, p. 345-390 ajoute sept textes nouveaux à ceux déjà connus; cf. Ul. Wilcken, dans *Archiv*, t. VII, 1924, p. 307-308.— H. Goetz, *Dokumente aus der Decischen Christenverfolgung*, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. XLIX, 1924, col. 204-206.

E. von Dobschütz, *Zur Liste der neutestamentlichen Handschriften*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, t. XXIII, 1924, p. 248-264; supplément aux listes de manuscrits grecs du Nouveau Testament, en tenant compte des fragments papyrologiques.

J. Maspéro, *Histoire des patriarches d'Alexandrie depuis la mort de l'empereur Anastase jusqu'à la réconciliation des Églises jacobites (518-616)*, ouvrage revu et publié après la mort de l'auteur par Ad. Fortescue et G. Wiet, in-8°, Paris, 1923; cf. G. Rouillard, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 611-616; W.-E. Crum, dans *The journal of theological studies*, t. XXV, 1923-1924, p. 425-432.

H.-J.-M. Milne, *Early psalms and lections for lent*, dans *Journal egypt. archaeol.*, t. X, 1924, p. 278-282; feuillet d'un *codex* sur papyrus du VIIe siècle, British Museum, *455+1849* contenant une liste de leçons pour le carême.

H.-I. Bell, *The episcopalis audientia in Byzantine Egypt*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 139-144; texte du pap. Brit. Mus., *Inv. 2217;* pétition à l'évêque d'Oxyrhynque sur une querelle relative à un mariage (Ve siècle); cf. Ul. Wilcken, *Archiv*, t. VIII, 1926, p. 101-102; H.-I. Bell, dans *Aegyptus*, t. V, 1924, p. 345.

B.-P. Grenfell, A.-S. Hunt et H.-I. Bell, *The Oxyrhynchus papyri*, XVIe part., in-4°, London, 1924; ce volume ne contient que des documents d'époque byzantine; n. 1830 (VIe siècle), lettre sur la mesure de la crue du Nil; n. 1874 (VIe siècle), lettre de condoléance; n. 1926 (VIe siècle), prière chrétienne demandant une réponse; elle est conçue, à peu de chose près, dans les mêmes termes que les questions posées par les païens aux oracles.

H. Lietzmann, *Ein apokryphes Evangelienfragment*, dans *Zeitschrif für die neutestamentliche Wissenschaft*, t. XXII, 1923, p. 153-154; cf. 316, le pap. *Berl. 11710* se compose de deux feuillets du codex du VIe-VIIe siècle, contenant les restes d'un évangile apocryphe perdu relatant un entretien de Jésus avec Nathanaël.

P.-M. Meyer, *Griechische Papyrusurkunden der Hamburger Staats-und Universitätsbibliothek*, in-4°, t. I, Leipzig, 1924; n. 61 *a* et *b* (250 apr. J.-C.), deux fragments de *libelli* de libellatiques.

Fr. Bilabel, *Zu den Testament des Bischofs Abraham von Hermouthis*, dans *Orientalische Literaturzeitung*, t. XXVII, 1924, p. 701-704; *Griechische Papyri, Urkunden Briefe, Schreibtafeln, Ostraka, etc.*, in-8°, Heidelberg, 1924, n. 56 (IIe siècle), Ex., VIII, 5-9, 12-20; Deut., XXIX, 18-19, 23-24; n. 57 (V^e-VIe siècle), Rom., I, 24-27, 31-II, 3; III, 21-IV, 8; VI, 4-5, 16; n. 58 (VIIIe siècle), texte liturgique chrétien.

P. Jernstedt, *Ein kirchenpoetisches Papyrusfragment*, dans *Aegyptus*, t. V, 1924, p. 183-184; petit fragment de papyrus liturgique de basse époque; hymne en orthographe barbare où il est question de l'incrédulité de saint Thomas.

J.-M. Roth, *Greek papyri lights on jewish history*, in-8°, New-York, 1924.

J.-A. Jungmann, *Zwei Textergänzungen im liturgischen Papyrus von Der-Balyzeh*, dans *Zeitschrift für katholischen Theologie*, t. XLVIII, 1924, p. 465-471, propose deux corrections.

Pubblicazioni della Societa italiana. Papiri greci e latini, t. VII, 1925, n. 757 (IVe siècle), épître de Barnabé, IX, 1-6; n. 758-759, fragments chrétiens.

C. Wessely, *Catalogus librorum sæculi V-VI post Christum*, dans *Festschrift zu Ehren Emil von Ottenthals;* curieux livre de théologie envoyé par un religieux à un confrère.

Gr. Zereteli, *Papyri russischer und georgischer Sammlungen*, t. I, *Literarische Texte*, in-4°, Tiflis, 1925, n. 1 (VIe siècle), Ps., XLIX, 1-7; n. 23 (IVe siècle) et n. 24 (VIe siècle), amulettes chrétiennes. Noter les deux pièces chrétiennes de l'appendice : une invocation à la sainte Trinité, διὰ τῶν ἁγίων μαρτύρων, contre un ennemi « tyrannique »; une prière aux anges et aux archanges contre les acéphales, VIe siècle.

M. Norsa, *Papiri del museo greco-romano di Alessandria*, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, t. XXII, 1926; n. 1, Ps., LXXVII, 1-18 (du IIe siècle).

P. Collart, *Les papyrus Bouriant*, in-4°, Paris, 1926; n. 1, cahier d'écolier chrétien; n. 2 (IVe siècle), Ps., XXXIX, 15-XLI, 5; n. 3, homélies à identifier; n. 25 (VIe siècle), lettre privée chrétienne écrite à Apamée de Syrie? (Ve siècle).

H.-A. Sanders, *An early papyrus fragment of the gospel of Matthew in the Michigan collection*, dans *Harward theological review*, t. XIX, 1926, p. 215-226 et 2 pl. : Matth., XXVI, 19-52; feuillet d'un *codex* sur papyrus (fin IIIe siècle), en désaccord avec le *Vatic. B* et d'accord avec le groupe occidental. — H.-A. Sanders, *A papyrus fragments of Acts in the Michigan collection*, dans *Harward theological review*, t. XX, 1927, p. 1-19 et 2 pl.; Act., XVIII, 27-XIX, 6; XIX, 12-16. — C. Bonner, *A papyrus codex of the Shepherd of Hermas*, dans *ibid.*, t. XVIII, 1925, p. 115-127; fragment de trente et un feuillets d'un manuscrit du Ve siècle; le même, dans *ibid.*, t. XX, 1927, p. 105-106, et 2 pl.; un fragment du *Pasteur*, fin de *Mand.*, II.

M.-J. Lagrange, *Le manuscrit sinaïtique. Nouveaux fragments de l'évangile sur papyrus*, dans *Revue biblique*, 1926, t. XXXV, p. 89-93.

H.-I. Bell, *Two official letters of the arab period*, dans *Journal egypt. archeol.*, t. XII, 1926, p. 265-281, pl. XLVI, provenant de Thèbes, lettre officielle (697 ou 712 apr. J.-C.) autorisant des moines thébains à continuer leur séjour dans leur monastère, à condition de payer régulièrement leurs impôts.

The metropolitan museum of art egyptian expedition. The monastery of Epiphanius at Thèbes. I. The archaeological material by H.-E. Winlock; *the litterary material by* W.-E. Crum, in-4°, New-York, 1926. II. *Coptic ostraca and papyri edited with translations and commentaries by* H.-G. Evelyn White, in-4°, New-York, 1926; fouilles au monastère de Sheikh-Abd-El-Gournah, qui a produit beaucoup de papyrus et d'ostraka, principalement ces derniers; t. II, p. 119-139, n. 579-634; n. 583, fragments d'un lectionnaire sur papyrus; n. 584, Eusèbe, lettre à Caspianus et canons des évangiles. Cf. P. P[eeters], dans *Anal. boll.*, 1927, t. XLV, p. 392-398; H. Leclercq, dans *The journal of egyptian archeology*, 1927, t. XXIII, p. 125-127.

P. Roasenda, *Decio e libellatici*, dans *Didaskaleion*, t. V, 1927, p. 31-68, réimprime le texte de tous les *libelli* connus.

J.-M. Milne, *Catalogue of the literary papyri in the British Museum*, in-4°, London, 1927; n. 202 (IIIe-IVe siècle), Gen., XLVI, 27-32; XLVII, 2-5; n. 204 (IIIe siècle), Ps., II, 3-12; n. 206 (VIIe-VIIIe siècle), fragment d'un psautier grec-copte. — W. E. Crum, *Coptic manuscripts*, n. 942; n. 208 (VIe-VIIe siècle), Ps., LXXVI-LXXVII et LXXXV-LXXXVI, petites portions seulement; n. 209 (IVe siècle), Cant. des Cant., V, 12-VI, 10; n. 210 (VIe-VIIe siècle), Job, XIV, 1-5, 12-14; n. 211 (IVe siècle), Dan., I, 17-18 (version de Théodotion); n. 212 (VIIe-VIIIe siècle), Matth., XI, 20-21; n. 214

(VIIe siècle), Joa., VIII, 13-21; n. 215 (VIe-VIIe siècle), I Cor., XI, 17-19, 22-24; n. 217 (VIe siècle), Col., III, 15-16, 20-21; n. 228 (IIIe siècle), homélie, texte inédit de British Museum, n. *212* v°; n. 229 (VIe-VIIe siècle), fragment d'homélie; n. 231 (VIIe siècle), amulette chrétienne; n. 232 (VIe-VIIe siècle), prières ou hymnes; n. 235, 237-239, 241-249, fragments liturgiques, hymnes, amulettes.

A.-S. Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, XVIIe part., in-4°, London, 1927; n. 2065 (Ve-VIe siècle), Ps., XC (amulette); n. 2066 (Ve-VIe siècle), Eccl., VI, 6-8; VII-1-2; n. 2067 (Ve siècle), symbole de Nicée; n. 2068 (IVe siècle), liturgie ou homélie; n. 2069 (fin IVe siècle), fragment d'une apocalypse perdue; n. 2070 (fin IIIe siècle), dialogue entre un chrétien et un juif; n. 2071 (VIe siècle), fragment d'un dialogue chrétien; n. 2072 (fin IIIe siècle), fragment d'une apologie perdue; n. 2073-2074, fragments d'homélies.

M.-J. Lagrange, *Un nouveau papyrus contenant un fragment des Actes*, dans *Revue biblique*, t. XXXVI, 1927, p. 549-560.

H. Lietzmann, *Ein liturgischer Papyrus des Berliner Museum*, dans *Festgab für Ad. Jülicher LXX. Geburtstage*, in-8°, Tübingen, 1927, p. 213-228 et pl.; texte inédit de pap. *Berl. 13918* (Ve-VIe siècle), fragment d'une liturgie de la messe; cf. F. Z(ucker), dans *Byz. Zeitschrift*, t. XXVII, 1927, p. 178-179; le fragment de Heidelberg, pap. *Bad. IV*, n. *58*, est publié par Lietzmann.

G. Mercati, *Un frammento della liturgia Clementina su papiro*, dans *Aegyptus*, t. VIII, 1927, p. 40-42, identifie le passage des *Constitutions apostoliques*, l. VIII, c. XII, n. 6-7 avec le pap. *Rénier 19937*, de *P. O.*, t. XVIII, p. 434.

Pubblicazioni... papiri greci e latini, t. VIII, Firenze, 1927; n. 980 (vers 300), Ps., CXLIII, 14-CXLVIII, 3.

F.-M. Abel, *Grammaire du grec biblique, suivi d'un choix de papyrus*, in-8°, Paris, 1927; à la fin une chrestomathie de papyrus; cf. H. Pernot, dans *Revue des études grecques*, t. XLII, 1929, p. 355-356; P.-F. Regard, dans *Revue des études anciennes*, t. XXX, 1928, p. 229-231; J.-B. Chabot, dans *Journal des savants*, 1928, p. 248-249.

G. Glotz, *Le prix du papyrus dans l'antiquité grecque*, dans *Annales d'histoire économique*, t. I, 1929, p. 3-12, d'après les inscriptions de Délos et les papyrus.

H. Pirenne, *Le commerce du papyrus dans la Gaule mérovingienne*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1928, p. 178-191.

G. Rouillard, *L'administration civile de l'Égypte byzantine*, 2e édit., in-8°, Paris, 1928; cf. P. Orgels, dans *Byzantion*, t. IV, 1929, p. 583-600; L. Bréhier, dans *Journal des savants*, 1929, p. 423-427.

G. Bardy, *La vie chrétienne aux IIe et IVe siècles, d'après les papyrus*, dans *Revue apologétique*, t. XLII, 1925-1926, p. 643-651, 707-721.

Cl. Préaux, *Quelques caractères des lettres privées grecques d'Égypte*, dans *Chronique d'Égypte*, 1928, n. VII, p. 144-155; *Lettres privées grecques d'Égypte relatives à l'éducation*, dans *Revue belge de philologie*, t. VIII, 1929, p. 757-800, choix de lettres traduites et commentées.

H. Lietzmann, *Ein liturgischer Papyrus der Berliner Museum, Festgabe für Ad. Jülicher LXX. Geburtstage*, in-8°, Tübingen, 1927, p. 213-228, fragment d'anaphore apparentée à celle de saint Marc (seconde partie de la prière eucharistique, réédite le pap. d'Heidelberg, n. *2*, en regard du pap. de Berlin, n. *13918*; cf. F. Z(ucker), dans *Byz. Zeitschrift*, t. XXVII, 1927, p. 178-179.

M. Andrieu et P. Collomp, *Fragments sur papyrus de l'anaphore de saint Marc*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. VIII, 1928, p. 489-515 et 2 pl.

Carolus Del Grande, *Liturgiæ, preces, hymni christianorum e papyris collecti*, in-4°, Napoli, 1928, 39 p.; recueil de textes liturgiques tirés de diverses publications papyrologiques (introuvable pour M. S. de Ricci, et pour moi); cf. J. Kroll, dans *Gnomon*, t. V, 1929, p. 30-35 (sévère). — J. Leipoldt, dans *Orientalische Literaturzeitung*, t. XXXII, 1929, col. 366; O. Tescari, dans *Rivista di filologia*, t. LVII, 1929, p. 424-425.

R. Eisler, Ἰησοῦς βασιλεὺς οὐ βασιλεύσας, in-8°, Heidelberg, 1929.

Pontificum Romanorum diplomata papyracea quæ supersunt in tabulariis Hispaniæ, Italiæ, Germaniæ phototypice expressa, in-fol., Roma, 1929.

K. Preisendanz, *Papyri græcæ magicæ, die griechischen Zauberpapyri herausgegeben und übersetzt*, in-8°, t. I, Leipzig, 1929, donne le grand papyrus magique de la Bibliothèque nationale (*Suppl. gr. 574*), p. 64-181.

F. Steffens, *Lateinische Paläographie*, 2e édit., 1929, donne, pl. XXIV (ms. Bibl. nat., *8913*), pl. LXXXII (ms. *lat. 8840*); ce sont le manuscrit de saint Avit et la bulle de Jean VIII; sur le manuscrit de Ravenne (Marini, *I pap. diplom.*, n. 74), aujourd'hui ms. *lat. 8843*; cf. G. Ferrari, dans *Studi in onore di Pietro Bonfante*, in-4°, t. II, Milano, 1930, p. 638-644.

P. Glaue, *Mittheilungen aus der Papyrussammlung der Giessener Universitätsbibliothek. II. Ein Bruchstück des Origenes über Gen., I, 28* (pap. bibl. de l'univ. de Giessen, *17*, in-8°, Giessen, 1928); précieux feuillet d'un *codex* sur papyrus (début IVe siècle), très bien conservé, provenant d'Ashmounein, contenant une homélie ou un commentaire sur la Genèse, vraisemblablement par Origène; cf. A. Puech, *Un fragment inédit d'Origène*, dans *Bulletin de l'Association G. Budé*, t. XXII, 1929, p. 24-29.

C. Schmidt, *Neue Funde zu den alten* Πράξεις Παύλου, dans *Sitzungsberichte der Akademie Berlin*, 1929, p. 176-183. Depuis la publication du papyrus de Heidelberg, C. Schmidt a pu trouver un manuscrit sur papyrus des environs de l'an 300, contenant outre le texte grec en partie nouveau du même apocryphe des *Acta Pauli*, le texte fayoumique du Cantique des Cantiques, des Lamentations et de l'Ecclésiaste (celui-ci avec le texte grec).

Pubblicazioni della Società italiana. Papiri greci e latini, t. IX, in-4°, Firenze, 1929, n. 1096, fragment d'une liturgie chrétienne.

M.-J. Lagrange, *Un nouveau papyrus évangélique*, Matth., XXVI, 19-52, dans *Rev. bibl.*, 1929, t. XXXVIII, p. 161-177.

P. Jouguet, *Rapport* dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1928, p. 255-269, papyrus grecs et coptes trouvés dans une jarre à Edfou; ce sont, semble-t-il, les papiers d'affaires d'un couvent (Xe siècle?).

H. Leclercq a donné dans le *Dictionnaire* un assez grand nombre de papyrus appartenant à l'antiquité chrétienne ou à la période médiévale; on en mentionnera ici quelques-uns seulement; voir t. I, col. 365-369 et pl. hors texte, hymne acrostiche de la collection Amherst; col. 1065-1072, papyrus alchimiques de Leyde *V. W* et *X*; col. 1840, nous avons donné un papyrus chrétien, amulette conservée à Londres, *University College* (d'après *Revue des études grecques*, t. XV, 1902, p. 447, il faut ajouter que la 1re édition avait été donnée par J.-E. Quibell, *A greek christian invocation*, dans *The Academy*, t. XLIV, n. 1128, 16 décembre 1893, p. 550); col. 2334-2336, le testament de Colluthus, trouvé à Antinoë; t. II, col. 1881-1895, le papyrus de Deir Balyzeh qui contient une anaphore; t. III, col. 204-207 et pl., au mot CHANCELLERIE; col. 932 et pl., au mot CHARTES; col. 1546-1553 et pl.,

8 2/2

au mot CHRONIQUE ALEXANDRINE, le papyrus de la collection Golenischef, aujourd'hui au musée de Moscou; t. IV, col. 322-330, les *libelli* de la persécution de Dèce; col. 853-856, 1977-1979; t. VI, col. 157-161, fig. 4830.

C. Erdmann, *Une bulle sur papyrus du pape Formose*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XCI, 1930, p. 301.

E. Diehl, S. Eitrem et Ad. Jacoby, *Papyri græcæ magicæ*, t. II, 1931, vingt textes chrétiens.

Fr.-G. Kenyon, *The text of the Bible. A new discovery. More papyri from Egypt*, dans *The Times*, 19 novembre 1931. Il s'agit d'un lot de papyrus, cent quatre-vingt-dix acquis par M. Chester Beatty pour la presque totalité, et quelques feuillets à l'université de Michigan et des collections privées. Ils proviennent de quelque église ou de quelque monastère égyptien. Dix-neuf livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament y sont représentés : Genèse, Nombres, Deutéronome, Esther, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Daniel, l'Ecclésiastique, les quatre évangiles, les Actes, les Épîtres aux Romains, aux Philippiens, aux Colossiens, la Ire aux Thessaloniciens, l'Apocalypse, avec, en plus, une partie assez étendue du texte grec perdu du livre apocryphe d'*Hénoch*. L'ancienneté de beaucoup d'entre eux dépasse celle de tous les manuscrits connus. Ce ne sont pas des rouleaux, mais des *codices*, et si l'on savait déjà que les chrétiens ont adopté le *codex* avant les païens, certains d'entre eux montrent que l'emploi en est antérieur à la date jusqu'ici supposée (voir au mot LIVRE). Les plus anciens peuvent être datés sûrement du IIe siècle de notre ère, et même d'une période de ce siècle qui ne doit pas être la plus récente. La plupart paraissent être du IIIe siècle; l'un est du IVe; le texte d'*Hénoch* n'est pas plus récent que la fin du IVe ou le commencement du Ve; cf. C. Schmidt, *Die neuesten Bibelfunden aus Aegypten*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1931, p. 285; A. Puech, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1931, p. 405-408.

C. Schmidt, *Zur Datierung der alten Petrusakten*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1930, p. 150, change d'opinion sur la date de ces Actes dont il a trouvé des fragments sur papyrus. Il les croit désormais de 180-190, tandis que ceux de saint Paul seraient de 190-195.

W. Schubart, *Christliche Predigten aus Aegypten*, dans *Mittheilungen der deutschen Institut für ägyptischen Altestament in Kairo*, t. I, p. 93; étudie le pap. *Bouriant 3*.

J. Sprey, *Papyri Iandanæ Literarische Stücke und Verwandtes*, t. V, 1931; quatre textes chrétiens très mutilés.

D. Brooke, *Private letters pagan and christian*, cf. Husband, dans *Classical review*, 1930, p. 151.

Pubblicazioni della Societa italiana. Papiri greci e latini, t. X, n. 1161, lettre chrétienne, formule de serment juif ou chrétien.

C. del Grande, *Intorno ai papiri musicali scoperti in Egitto*, dans *Chronique d'Égypte*, 1931, p. 441, les pap. *Berl.*, *6870* et *Oxyrh.*, *1786*.

Fr.-G. Kenyon, *The Chester Beatty papyri. Descriptions and texts of twelve manuscripts on papyrus of the Greek Bible*, fasc. 1, *General introduction;* fasc. 2, *The Gospels and Acts*, 2 vol. in-4°, London, 1933. L'importance de cet ouvrage ressort déjà du nombre des passages bibliques qu'il contient; il faut ajouter H. Gerstinger, *Ein Fragment des Chester Beatty-Evangelien-Kodex in der Papyrussammlung der Nationalbibliothek in Wien*, dans *Aegyptus*, t. XIII, 1933, p. 67-72; cf. C. Schmidt, dans *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, t. XXXII, 1933, p. 225; F.-C. Burkitt, dans *The journal of theological studies*, t. XXXIV, 1933, p. 363-372.

G. Ghedini, *Frammenti liturgici in un papiro milanese*, dans *Aegyptus*, 1933, t. XIII, p. 667-673.

Dobschütz, dans *Theologische Literaturzeitung*, t. LVIII, 1933, p. 409-412. — M.-J. Lagrange, dans *Revue biblique*, t. XLIII, 1934, p. 4-41, 161-171. — P.-L. Hedley, dans *Church quarterly review*, t. CXVIII, 1934, p. 23-39. — E.-R. Smothers, *Les papyrus Beatty de la Bible grecque*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XXIV, 1934, p. 12-34. — L. Cerfaux, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXX, 1934, p. 634-637.

A.-G. Roos, *Papiri Groninganæ, griechische Papyri der Universitats-Bibliothek zu Groningen nebst zwei Papiri der Universitäts-Bibliothek zu Amsterdam*, in-8°, Amsterdam, 1933; cf. P. Collart, dans *Revue philol.*, 1935, t. IX, p. 103-104.

C. Bonner, *A papyrus codex of the Shepherd of Hermas with a fragment of the Mandates*, in-8°, Michigan, 1934. — A. Puech, *Un nouveau papyrus du Pasteur d'Hermas*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1934, p. 206-211; G. Ghedini, *Nuovi codici del Pastore di Erma*, dans *Scuola cattolica*, Varese, 1934, t. LXII, col. 576-580.

G. Ghedini, *Nuovi frammenti della letteratura cristiana primitiva*, dans *Scuole cattolica*, 1935, t. CXIII, p. 500-512.

W. Derouaux, *Littér. chrétienne antique et papyrologie*, dans *Nouvelle revue théologique*, 1935, t. LXII, p. 810-843.

J. Manteuffel, *Les papyrus et les ostraka de Varsovie*, dans *Bull. intern. de l'Acad. polonaise des sc. et des lettres, Classe de philol. hist. et phil.*, Cracovie, 1935, p. 42-45.

A. Felice, *Frammento liturgico in un papiro del IV-Ve secolo*, dans *Études italiennes*, t. X, Paris, 1936, p. 46-50.

H. LECLERCQ.

Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail Paris-VI. — 1937.

Eu constitut - relima

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me dom Fernand CABROL *
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXLII-CXLIII. PALAIS - PANÉGYRIQUE

Cat. C. 25
en cours dans Cat. 1

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1937

PALAIS IMPÉRIAUX ET ROYAUX. I. Le Palatin. Vue d'ensemble. 1. Période antérieure à Auguste. 2. Constructions d'Auguste. 3. Constructions de Tibère et de Caligula. 4. Le palais des Flaviens. II. Les fouilles. III. Le *pædagogium*. IV. Le Palatin chrétien. Bibliographie. V. Palais de Dioclétien. VI. Le Grand Palais, à Constantinople. VII. Le curopalate. VIII. Le palais de Théodoric, à Ravenne. IX. Palais des rois francs, par H. Leclercq., col. 510-585.

PALAISEAU. — I. La localité. II. Le domaine. III. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 585-589.

PALAZZOLO. — I. Ἄκραι, *Acræ*. II. Christianisme. III. Grotte de Senebardo. IV. La catacombe *Intagliata*. V. La catacombe *Intagliatella*. VI. Bas-relief. VII. Sceau. VIII. Lampes. IX. Épigraphie. X. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 590-600.

PALÉOCHRÉTIENS. — I. Comment les nommer? II. Quelques exemples. III. Une basilique paléochrétienne, par H. Leclercq, col. 600-610.

PALÉOGRAPHIE. — I. De l'utilisation de la paléographie. II. Nom et objet. III. La diplomatique, son objet. IV. Composition des lettres. V. Origine de l'alphabet latin. VI. Écriture majuscule et minuscule. 1° Majuscule. 2° Minuscule. 3° Capitale en général. VII. Les témoins. 1° Capitale carrée. 2° Capitale rustique. VIII. De la capitale à l'onciale. IX. L'écriture onciale. X. Les témoins. XI. Palimpseste. XII. Notes tironiennes. XIII. Tablettes de cire. XIV. La demi-onciale. XV. Les témoins. XVI. La minuscule. XVII. La cursive. XVIII. Les témoins. XIX. Les écritures dites nationales. XX. L'écriture mérovingienne. XXI. L'école calligraphique de Corbie. XXII. L'écriture de Corbie dite « lombardique ». XXIII. Les témoins. XXIV. Ancienne cursive italienne. XXV. Écriture curiale. XXVI. *Scriptura romana*. XXVII. L'écriture italienne. XXVIII. L'écriture bénéventaine. 1° Période d'essai. 2° Période de formation. 3° Période de maturité. 4° Période de déclin. XXIX. Les témoins. XXX. Écritures bénéventaine et wisigothique. 1° Emploi de *i* long; 2° *I* bénéventain; 3° *I* wisigothique; 4° Ligature *ti*. XXXI. Écritures *scottica* et *tunsa*. XXXII. Écriture irlandaise. XXXIII. Écriture anglo-saxonne. XXXIV. Écriture wisigothique. XXXV. Écriture carolingienne. XXXVI. La minuscule caroline. 1° Dans les livres. 2° Dans les diplômes. XXXVII. Paléographie grecque. XXXVIII. Écritures grecques. XXXIX. L'onciale. XL. Les abréviations. XLI. La cursive. XLII. La minuscule. XLIII. Témoins de l'onciale et de la minuscule. XLIV. *The palaeographical society*. XLV. *The new palaeographical society*. XLVI. Bibliographie. par H. Leclercq, col. 610-736.

1. PALERME. — I. La ville. II. Le christianisme. III. Diptyque d'ivoire. IV. Cassette d'ivoire. V. Estampille. VI. Anneau d'or. VII. Épigraphie. VIII. Catacombe. IX. Lampes. X. Sarcophages, par H. Leclercq, col. 736-746.

2. PALERME (Manuscrits liturgiques de), par H. Leclercq, col. 746-747.

PALESTINE. — I. Origines. II. Cadre physique. III. Aperçu historique. IV. Depuis Titus jusqu'à Constantin. V. Les martyrs de Palestine. VI. Découverte du Saint Sépulcre. VII. Macaire et Maxime de Jérusalem. VIII. Épiscopat de Cyrille. IX. La réaction païenne. X. Fin de l'épiscopat de Cyrille. XI. L'épiscopat de Jean de Jérusalem. XII. L'épiscopat de Prayle. XIII. L'épiscopat de Juvénal. XIV. Le moine Théodose. XV. Eudocie et saint Euthyme. XVI. Fondation des grands monastères. XVII. Schisme en Orient. XVIII. La révolte des moines. XIX. La fin du schisme. XX. Dernière mission de saint Sabas. XXI. Les constructions de Justinien. XXII. Mort de saint Sabas. XXIII. IVe concile de Jérusalem (536). XXIV. La Nouvelle laure. XXV. Le pape Vigile. XXVI. Au commencement du VIIe siècle. XXVII. Sophrone et Jean Mosch. XXVIII. Invasion des Perses. XXIX. Sophrone et les monothélites. XXX. Les Arabes. XXXI. La domination musulmane. XXXII. Origines du protectorat franc. XXXIII. Négociations de Charlemagne. XXXIV. Établissement du protectorat. XXXV. Exercice du protectorat franc. XXXVI. Durée du protectorat. XXXVII. Inventaire archéologique. 1° De Beyrouth à Caïffa. 2° De Caïffa à Nazareth et à Tibériade. 3° De Tibériade à Capharnaüm et à Safed. 4° De Caïffa à Deraa. 5° De Nazareth à Jérusalem par la Samarie. 6° De Caïffa à Jérusalem par le chemin de fer. 7° Beit-El-Djemal et Djemmala. 8° De Jaffa à Jérusalem. 9° Abou Ghosch. 10° Jérusalem : Quelques suppléments, Saint-Sépulcre, Sainte-Sion, ville haute, environs de Saint-Étienne, chapelle mortuaire, mont des Oliviers, Gethsémani, vallée de Josaphat. 11° De Jérusalem à Jéricho. 12° Khan El-Ahmar. 13° De Jérusalem à Bethléem et à Hébron. 14° Bethléem. 15° Bersabée. 16° El-Audja. 17° Gaza. 18° Gérasa. XXXVIII. Essai de classement des monastères palestiniens. XXXIX. Sur les églises de Palestine, par H. Leclercq, col. 747-904.

PALESTRINA. — I. La voie de Préneste. II. La ville ancienne. III. Le christianisme. IV. Saint Agapit. V. La basilique et le cimetière. VI. Épigraphie. VII. Autres saints. VIII. Liste épiscopale. IX. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 904-911.

PALIANO, par H. Leclercq, col. 911-912.

PALLADIUS. — I. L'*Histoire lausiaque*. II. La vie de Palladius. III. Son orthodoxie. IV. Sa sincérité. V. Sa méthode. VI. Son dessein. VII. Alexandrie et ses environs. VIII. Nitrie et les Nitriotes. IX. Tabennisi et Pakhôme. X. Le monastère des femmes. XI. De quelques autres, par H. Leclercq, col. 912-930.

PALLE, par H. Leclercq, col. 930-931.

PALLIUM. — I. Age. II. Forme et nature. III. Collation et symbolisme. IV. Un *pallium* gallican. V. Du IVe au IXe siècle. VI. Origine. VII. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 931-941.

PALLIUM LINOSTIMUM, par H. Leclercq, col. 941.

PALMA, par H. Leclercq, col. 941-946.

PALME, PALMIER. — I. Le symbole. II. La palme des martyrs. III. La représentation du palmier. IV. Le dimanche des Palmes. V. Les bas-reliefs de Stoudion, par H. Leclercq, col. 947-963.

PALMYRE, par H. Leclercq, col. 963-965.

PALUMBA, par H. Leclercq, col. 965-966.

PAMELIUS. — I. Biographie. II. *Liturgica latinorum*. III. L'antiphonaire de Pamelius, par H. Leclercq, col. 966-974.

PAMPHILE (Catacombe de). — I. La découverte. II. Topographie. III. Exploration. IV. Description. V. Objets divers. VI. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 974-1001.

PANCRACE. — I. L'opinion de Tillemont. II. L'opinion de J.-B. De Rossi. III. La *Passio sancti Pancratii*. IV. Le culte de saint Pancrace. V. La légende. VI. Le cimetière. VII. La basilique. VIII. Les inscriptions, par H. Leclercq, col. 1102-1014.

PANDOCHEION. — Voir *Dictionnaire*, t. VI, col. 2751-2758.

PANÉAS, par H. Leclercq, col. 1014-1015.

PANÉGYRIQUE. — I. Chez les païens. II. Chez les chrétiens. III. Les *Panegirici latini*. IV. Les panégyristes. V. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1016-1024 sq.

en const. à la reliure

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du Rme dom Fernand CABROL *
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ *

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXLIV-CXLV. PANÉGYRIQUE - PAPYRUS

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1937

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXLIV-CXLV

PANÉGYRIQUE, par H. Leclercq, col. 1025-1045.

PANIER, par H. Leclercq, col. 1045-1046.

PANNONIE. — I. Notions générales. II. Évangélisation et légendes. III. Les martyrs sous Dioclétien. IV. Sièges épiscopaux. V. Clergé et fidèles. VI. Monuments, par H. Leclercq, col. 1046-1063.

PANTALON. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1126-1132.

PANTHÉON. — I. Temple et palestre. II. Désaffectation et dédicace, par H. Leclercq, col. 1063-1067.

PANTHÈRE, par H. Leclercq, col. 1067-1071.

PANTOUFLE, par H. Leclercq, col. 1071.

PANVINIO (Onofrio). — I. Biographie. II. Panvinio à l'œuvre. III. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1071-1074.

PAON. — I. Symbolisme. II. Paon-monstrance. III. Les paons affrontés. IV. Le paon isolé, par H. Leclercq, col. 1075-1097.

PAPA. — I. Origine. II. Au IIIe siècle. III. Aux IVe-Ve siècles. IV. Au VIe siècle. V. Au VIIe siècle et depuis. VI. Quelques témoins épigraphiques. VII. Les noms des papes. VIII. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1097-1111.

PAPE. — I. Le dessein de ce travail. II. Noms et ordre chronologique. III. Patrie et famille des papes. IV. La durée du pontificat. V. Les papes martyrs. VI. Les fondations et dotations d'églises. VII. Les ordinations. VIII. La vacance du siège. IX. Les portraits des papes. X. Les lettres des papes et leurs décrétales. XI. L'élection des papes. XII. De quelques papes syriens et grecs. XIII. Les sépultures pontificales au Vatican. XIV. Les sépultures pontificales à partir du IIIe siècle. XV. La crypte des papes sur la voie Appienne. XVI. Notices des papes depuis saint Pierre jusqu'à Léon III. XVII. La reconstitution du patrimoine de l'Église. XVIII. La concession à l'Église du droit de posséder et d'acquérir. XIX. La présomption de droit en faveur de l'Église. XX. Des diverses sources d'enrichissement de l'Église. XXI. La constitution du « patrimoine de saint Pierre ». XXII. Le patrimoine des Alpes Cottiennes. XXIII. Les patrimoines en dehors de l'Italie. XXIV. Le gouvernement du patrimoine. XXV. L'organisation du patrimoine. XXVI. Les colons de l'Église romaine. XXVII. Les relations avec l'État. XXVIII. La collecte des revenus. XXIX. Les papes propriétaires du sol. XXX. Le patrimoine et le cens. XXXI. La formation des États de l'Église. XXXII. Grégoire II. XXXIII. Grégoire III. XXXIV. Zacharie. XXXV. La question de l'autonomie et le clergé romain. XXXVI. Étienne II. XXXVII. La donation du roi Pépin. XXXVIII. Le pape Paul Ier. XXXIX. La donation de Charlemagne. XL. Accroissement de l'État pontifical sous Hadrien Ier. XLI. Bibliographie pour les patrimoines. XLII. Numismatique des papes. XLIII. Diplomatique des papes, par H. Leclercq, col. 1111-1345.

PAPENBROECK (Daniel van). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1345-1358.

PAPHNUCE, par H. Leclercq, col. 1358-1361.

PAPIAS et MAURUS, par H. Leclercq, col. 1361-1364.

PAPIER. — I. Origine chinoise. II. Application égyptienne. III. Le papier en Orient. IV. Antiquité du papier de chiffe. V. La plus ancienne charte sur papier. VI. Les premières fabriques de papier en Occident, par H. Leclercq, col. 1364-1369.

PAPPUA, par H. Leclercq, col. 1369-1370.

PAPYRUS. — I. Attestations antiques. II. Fabrication. III. Qualités. IV. Dimensions. V. Exportation. VI. Prix et commerce. VII. Papyrus et ostrakon. VIII. Historique. IX. Essai de groupement de quelques textes. X. Amulettes chrétiennes. XI. Anaphores. XII. Antiennes. XIII. Bénédiction d'une porte. XIV. « Bible de village ». XV. Centonisations. XVI. Certificats d'apostasie. XVII. Diptyque. XVIII. Épitaphe chrétienne. XIX. Exorcismes. XX. Fragment liturgique. XXI. Homélie. XXII. Hymnes. XXIII. Inventaires. XXIV. Invocations. XXV. Lettres chrétiennes. XXVI. Litanie. XXVII. Magie. XXVIII. Onomasticon sacrum. XXIX. Préface. XXX. Prières liturgiques. XXXI. Règle de foi. XXXII. Les prétendues sentences de Jésus. XXXIII. Trisagion. XXXIV. Tropaires. XXXV. Le manuscrit sur papyrus de saint Augustin. XXXVI. Lettre impériale sur papyrus. XXXVII. Papyrus de Monza. XXXVIII. Papyrus de Ravenne. XXXIX. Papyrus de Saint-Denis. XL. Les bulles sur papyrus (819-1020 ou 1022). XLI. Les juifs et l'antisémitisme. XLII. Le papyrus gnostique de Bruce. XLIII. Papyrus manichéens. XLIV. Papyrus à identifier. XLV. Fragments d'un évangile du IIe siècle. XLVI. Fragment de l'évangile de saint Jean. XLVII. Fragment liturgique. XLVIII. Les papyrus Chester Beatty. XLIX. Notation musicale. L. Bibliographie antérieure au XXe siècle. LI. Bibliographie de 1900 à 1936, par H. Leclercq, col. 1370-1520.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* est publié par fascicules in-4° de 256 colonnes, contenant la matière d'un volume in-8° de 500 pages (1 000 000 de lettres environ). Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages de texte. Le prix du fascicule est de 25 francs (port en plus) payable à la réception du fascicule. La vente en est réservée aux souscripteurs. Ils devront toutefois faire un versement préalable de 100 francs, à valoir sur les derniers fascicules à paraître. Ce versement reste acquis aux éditeurs en cas de cessation de paiement. — En cas de retard dans le paiement, le recouvrement en est fait par la poste aux frais du souscripteur.

LES FASCICULES ET LES VOLUMES NE SE VENDENT PAS SÉPARÉMENT.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

EN COURS DE PUBLICATION

HISTOIRE DES CONCILES

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

Mgr Ch.-Jos. HEFELE

Évêque de Rottenbourg

et **S. Ém. le card. HERGENRÖTHER**

Traduction nouvelle augmentée de notes critiques et bibliographiques

par **dom H. LECLERCQ**

CONTINUÉE DU CONCILE DE TRENTE A NOS JOURS PAR PLUSIEURS COLLABORATEURS

12 tomes en 24 forts volumes in-8° raisin de 600 pages environ.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

L'*Histoire des Conciles* paraît par volumes in-8° raisin de 600 pages environ, au prix de 40 francs, payable dans la quinzaine qui suit la réception.

Les volumes ne sont pas vendus séparément.

DERNIER VOLUME PARU :

Tome IX, Le Concile de Trente, par P. RICHARD, docteur ès lettres, 2 vol. in-8°.

(Premier prix Thérouanne en 1932)

SOUS PRESSE :

Tome X, Les décrets dogmatiques du Concile de Trente, par A. MICHEL, docteur en théologie, 2 vol. in-8°.

M. Delarc avait publié une traduction souvent incorrecte des sept premiers volumes de la 1re édition allemande. Cette traduction, malgré ses défauts et ses lacunes, avait été assez rapidement épuisée et, depuis longtemps, on ne la trouvait que difficilement et à un prix élevé.

Les travailleurs, trop nombreux encore, qui ne connaissent pas l'allemand, se trouvaient donc privés de cet ouvrage indispensable pour l'étude de l'histoire de l'Église. Sollicités de différents côtés pour publier une nouvelle traduction, nous avons tenu à la présenter au public avec des améliorations telles qu'on puisse la regarder comme une nouvelle édition.

Tout d'abord, la traduction, faite sur la 2e édition allemande, profite de toutes les retouches et de toutes les additions qui lui ont été faites par Mgr Hefele et par le Dr Knöpfler. La traduction de M. Delarc ne contient pas les tomes VIII et IX publiés par le cardinal Hergenröther.

Non content de donner une traduction exacte et précise, dom H. Leclercq a voulu mettre le lecteur au courant des travaux les plus récents au moyen de notes nombreuses et d'appendices (plus de 3 000 pages d'additions) qui en font en réalité une 3e édition.

La bibliographie a été complétée principalement par les publications françaises récentes. Tous les renvois aux Pères sont faits sur les *Patrologies* de Migne, et, pour les textes publiés depuis cette époque, d'après les éditions les plus critiques ou les plus récentes.

Pour faciliter les recherches, nous avons adopté les mêmes divisions que l'édition originale. Les tomes se correspondent, et nous indiquons en marge les pages de la 2e édition allemande. Chaque tome a sa table des matières. Le dernier volume contiendra, en outre, une table générale des matières, très détaillée, qui permettra de se retrouver facilement au milieu de ce travail monumental.

De plus, nous continuerons la publication jusqu'au concile du Vatican inclusivement.

Ainsi traduite, complétée et continuée, notre édition de l'*Histoire des Conciles* se présente comme un ouvrage susceptible de rendre service et à l'Église et à la science.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

Dom Henri LECLERCQ

LA FUITE DU ROI

(Avril-juillet 1791)

1 volume in-8° de 774 pages .. .. .. **50 fr.**

C'est le neuvième volume de cette *Histoire du déclin et de la chute de la monarchie française* qui commença à paraître en 1920 et à laquelle, en nos jours d'histoire romancée, les encouragements ne furent pas prodigués. Ceux qui s'attribuent la mission de les distribuer en ont été pour leur bouderie devant ces volumes d'histoire sérieuse qu'on a même qualifiée de « définitive » en lui décernant la plus haute récompense académique : le *Grand Prix Gobert* de l'Académie française. Nonobstant le silence de la réclame, le concours des lecteurs fidèles suffit à assurer à l'entreprise la vitalité nécessaire à une œuvre imposante dont chaque volume, conçu et écrit suivant les méthodes historiques en honneur autrefois, ne contient que le récit de quelques mois d'histoire de France. Celui que nous donnons aujourd'hui se concentre vers un événement capital autour duquel se groupent des faits moins retentissants qui montrent le souci de l'auteur de poursuivre son enquête sans négliger les épisodes survenus dans les provinces, au lieu de ne voir et raconter que les incidents de la révolution parisienne. Et comme pour mieux se réclamer de ses maîtres et de ses modèles, pour braver (en quelque façon à leur exemple) la mode actuelle, l'auteur s'est plu à ouvrir le volume par quelques pages de synthèse, ce qui est, comme chacun sait, la chose du monde la plus démodée et la plus inutile. Voici donc le résumé du volume :

Préface. — Introduction : 1. Que l'esprit révolutionnaire précéda la Révolution. 2. Ce que fut le vrai caractère de Louis XV. 3. Que le journalisme politique raviva le souvenir de la liberté. 4. Que la royauté fut attaquée dans son principe. 5. Que l'ancienne monarchie n'avait point de constitution. 6. Que l'avortement des réformes nécessita la Révolution. 7. Que Louis XVI fut inégal à sa destinée.

Ch. I. Le système de perception des impôts. — Ch. II. La réforme commerciale et douanière. — Ch. III. La trésorerie et la caisse de l'Extraordinaire. — Ch. IV. L'opinion publique en Provence. — Ch. V. Le deuxième camp de Jalès. — Ch. VI. Les émeutes en province. — Ch. VII. Les clubs en province. — Ch. VIII. La nouvelle organisation de l'armée. — Ch. IX. L'émigration et les puissances. — Ch. X. Les premiers troubles en Vendée. — Ch. XI. Affaires courantes. — Ch. XII. Les projets d'évasion. — Ch. XIII. Le voyage des Tuileries à Varennes. — Ch. XIV. L'événement de Varennes. — Ch. XV. La poursuite et l'arrestation du Roi. — Ch. XVI. Le retour de Varennes. — Ch. XVII. Les conséquences de la fuite du Roi. — Ch. XVIII. L'échauffourée du Champ-de-Mars.

Dom Henri LECLERCQ

FERDINAND GAILLARD

MAITRE GRAVEUR

Tirage à cent exemplaires numérotés

Vingt-cinq exemplaires en vente : **15** francs

1 volume petit in-8° de 92 pages, avec portrait

C'est le récit d'une vie d'artiste et le catalogue raisonné de son œuvre. L'homme fut un chrétien d'une ferveur exemplaire, affilié au tiers ordre franciscain; l'artiste fut un maître dont la science et l'habileté avaient marqué sa place devant tous ses émules; le portraitiste est un évocateur d'âmes digne des plus pénétrants psychologues. L'hommage qui lui est rendu s'adresse à un maître dont la modestie, la mortification, la scrupuleuse conscience peuvent être proposées en exemple et qui semble faire revivre un personnage des *Fioretti* à la fin du XIXe siècle.

1936. — Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

MANUEL
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'AU VIIIe SIÈCLE

par **dom H. LECLERCQ**

2 forts volumes in-8° de 600 pages, ornés de 408 gravures. — Prix : **120 fr.**

L'importance croissante que l'on accorde de nos jours à la connaissance des monuments figurés du christianisme pour l'étude de l'histoire générale et de la théologie positive est pleinement justifiée par les résultats acquis. L'accueil fait au *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* témoigne que la science des antiquités chrétiennes trouve un public aussi nombreux qu'instruit. Mais bien plus considérable est le nombre de ceux qui, sans faire des monuments une recherche particulière, veulent néanmoins savoir ce que l'archéologie peut leur apprendre au point de vue de leurs travaux personnels. A ces derniers, il faut un ouvrage clair et rapide donnant l'état exact de la science des antiquités avec les renseignements indispensables, un manuel à la fois nécessaire et suffisant. C'est ce travail que nous leur offrons sous le titre : *Manuel d'Archéologie chrétienne.*

Les matières qu'il renferme sont ainsi distribuées : *Généralités :* histoire, chronologie, topologie, sources littéraires, définitions, bibliographie. — *Influences :* influence juive, influence mithriaque, influence classique, influence chrétienne. — *Les catacombes et les cimetières, les édifices chrétiens avant la paix de l'Église,* églises domestiques, influence des synagogues et des habitations privées, églises chrétiennes. — Méthode de construction, architecture, peinture, mosaïque, statuaire, bas-reliefs, ivoires, glyptique, orfèvrerie, verrerie, terres cuites, fonte, numismatique, miniatures. *Artes minores.* — *Appendices.* Essai de classement des principaux monuments. L'art et les cimetières juifs. Essai de classement des fresques des catacombes de Rome et de Naples.

Revue de philologie. — L'information de l'auteur est prodigieuse dans tous les recoins de son vaste domaine et elle demeure sans ostentation ; je recommande avec chaleur l'énorme *Manuel d'Archéologie* de dom Leclercq. D'une lecture agréable, il témoigne d'une curiosité artistique avisée et étendue qui s'allie heureusement à une vaste érudition.

Polybiblion. — *Le Manuel d'Archéologie chrétienne* de dom Leclercq est l'œuvre la plus complète en ce genre qui nous ait été donnée jusqu'aujourd'hui. Une excellente table générale des matières termine ce grand ouvrage si riche d'informations. André PÉRATÉ.

Revue des sciences philosophiques et théologiques (publiée par les dominicains). — Par l'ampleur de la matière traitée, la richesse de l'érudition aussi bien que par les conclusions qu'il propose, cet ouvrage tranche absolument sur tous les manuels similaires.

Nous signalerons le profit que l'historien des doctrines peut tirer de ce manuel. Il lui permettra tout d'abord de s'orienter facilement et sûrement à travers les sources monumentales de la primitive Église ; il lui fournira surtout quelques principes de critique dont il devra tenir compte dans l'interprétation.

Revue du Clergé français. — Grâce à dom Leclercq, les lecteurs de langue française ne seront plus réduits à l'ouvrage estimable, mais bien élémentaire, de Marucchi ; ils n'auront plus à envier à l'Allemagne les manuels de Krauss, Bruckner, Kaufmann, von Sybel. Nous avons, dans notre manuel, un instrument de travail, dont plus d'une génération se servira avec profit et il se passera bien des années avant que quelque savant se sente assez de force et de courage pour s'attaquer à la tâche que dom Leclercq a menée si rondement. L. JALABERT, S. J.

Études. — Les descriptions sont précises, les énumérations patientes et souvent complètes, la bibliographie abondante et variée. Ce manuel est ainsi un instrument de travail indispensable, qu'un index final développé permet d'utiliser sans perte de temps. Les figures sont bien choisies, le style primesautier, coloré, très personnel, les rapprochements inattendus.

Léonce de GRANDMAISON, S. J.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

Dom H. LECLERCQ

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

(Juillet 1790 - Avril 1791)

1 volume in-8°, XI-619 pages. . . . . **50 fr.**

« L'Église Constitutionnelle, de dom H. Leclercq ajoute un nouvel élément à son *Histoire du déclin et de la chute de la Monarchie française*. C'est le récit « de l'aberration sectaire, qui sous couleur de politique et d'administration, réalisa le calcul secret des inspirateurs de la Révolution et engagea celle-ci dans la voie de la persécution religieuse ». Ces quelques mots résument le dessein de l'auteur. Ce dessein, dès les premières lignes de la préface, apparaît grandiose. Empressons-nous de dire qu'il n'y a rien de décevant dans sa réalisation.

« Des œuvres de premier plan sur le même sujet ont précédé celle de dom H. Leclercq. Pas une ne nous a laissé une aussi forte impression d'information consciencieuse et méditée, de labeur scientifique et courageux dans ses conclusions. Aucune, enfin, ne nous a aussi profondément ému que cette synthèse pleine de mouvement et de vie.

« On sait que l'état des finances détermina la Constituante à envisager, puis à décider la vente des biens ecclésiastiques. Après avoir exposé le côté juridique de la question et établi l'indiscutable propriété de l'Église, dom H. Leclercq souligne combien peu démocratiques furent les vues de l'Assemblée qui répugnait à lotir les terres pour en rendre l'achat possible aux paysans et prescrivit, après maints décrets équivoques, de vendre les domaines en bloc. Ce ne fut pas d'ailleurs l'unique hypocrisie des grands ancêtres dans cette « translation de la propriété » qui encadre la Révolution.

« Les chapitres afférents au « Serment civique » nous jettent au cœur du drame le plus angoissant qu'ait traversé l'Église de France. L'épiscopat s'y révèle « emporté par les préoccupations politiques et hostile à la conciliation ». « Dans les conjonctures d'une extrême gravité, l'occasion pour Louis XVI de rétablir son autorité était unique ; son heure était venue. Il la manqua... »

« Il ne semble pas possible de mettre en évidence, en des termes plus mesurés, la faiblesse de tout ce qui représentait l'imparfait, certes, mais incomparable passé de la France.

« Tout s'enchaîne. De capitulation en capitulation, c'est à pas de géant la course vers la catastrophe finale. Une à une, les institutions s'écroulent, quelques-unes définitivement, d'autres pour reparaître défigurées : les diocèses, les paroisses, les chapitres, l'épiscopat, les ordres religieux, les œuvres d'assistance et d'enseignement. L'Église traditionnelle devra faire place à cette caricature d'Église primitive qu'a prétendu rétablir la Constitution civile à l'aide « des médiocres et des indigues ».

« De Paris, dom H. Leclercq nous conduit en province où le spectacle n'est pas plus réconfortant. Mais que n'eût-on pas tiré du bas clergé avec de la discipline, de l'intelligence et de l'esprit de suite, de ces prêtres dont beaucoup n'émigreront pas et sauront mourir.

« La fin de l'ouvrage est dominée par la grande figure de Mirabeau, dont il paraît certain qu'on pouvait beaucoup attendre. Mais Louis XIII avait été la condition de Richelieu. Pour comprendre et soutenir Mirabeau, il eût fallu une autre reine et un autre roi. Louis XVI pourtant avait pressenti le génie politique : « Ne vous réjouissez pas, Madame, dit-il à Marie-Antoinette, peu bienveillante à la mort du grand orateur, nous faisons une perte plus grande que vous ne pensez. » « Mirabeau est le seul homme de son temps auquel on ait pu faire l'honneur de croire que, s'il eût vécu, les destinées de la France eussent été changées », conclut très justement dom Leclercq.

« Nous eussions souhaité que le livre se fermât sur l'émouvant récit des derniers jours de cette figure épique ; hélas ! la chronologie nous replonge dans la médiocrité des pauvres spectacles ; le départ de Mesdames, tantes de Louis XVI, la communion pascale du Roi... La déchéance est proche et fatale.

« C'est avec une immense amertume qu'on abandonne l'ouvrage en ne songeant qu'à ce triste passé qui eût si facilement pu être tout autre et on oublie l'auteur, à qui va, un peu plus tard, lorsqu'on s'est ressaisi, la plus sincère admiration. »

F. Bousquet,
dans *Bull. de litt. ecclés. de la Fac. cath. de Toulouse*, 1936, p. 193-194.

Du même auteur :

LA FUITE DU ROI

(Avril - Juillet 1791)

1 volume in-8° de 774 pages. . . . . **50 fr.**

Imprimé en France — Letouzey et Ané, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI — 1937.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

EN COURS DE PUBLICATION

HISTOIRE DES CONCILES

D'APRES LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

Mgr Ch.-Jos. HEFELE

Évêque de Rottenbourg

et **S. Ém. le card. HERGENRÖTHER**

Traduction nouvelle augmentée de notes critiques et bibliographiques

par **dom. H. LECLERCQ**

CONTINUÉE DU CONCILE DE TRENTE A NOS JOURS PAR PLUSIEURS COLLABORATEURS

12 tomes en 24 forts volumes in-8° raisin de 600 pages environ.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

L'*Histoire des Conciles* paraît par volumes in-8° raisin de 600 pages environ, au prix de 50 francs, payable dans la quinzaine qui suit la réception.

Les volumes ne sont pas vendus séparément.

DERNIER VOLUME PARU :

Tome IX, Le Concile de Trente, par P. RICHARD, docteur ès lettres, 2 vol. in-8°.

(Premier prix Thérouanne en 1932)

SOUS PRESSE :

Tome X, Les décrets dogmatiques du Concile de Trente, par A. MICHEL, docteur en théologie, 2 vol. in-8°.

M. Delarc avait publié une traduction souvent incorrecte des sept premiers volumes de la 1re édition allemande. Cette traduction, malgré ses défauts et ses lacunes, avait été assez rapidement épuisée et, depuis longtemps, on ne la trouvait que difficilement et à un prix élevé.

Les travailleurs, trop nombreux encore, qui ne connaissent pas l'allemand, se trouvaient donc privés de cet ouvrage indispensable pour l'étude de l'histoire de l'Église. Sollicités de différents côtés pour publier une nouvelle traduction, nous avons tenu à la présenter au public avec des améliorations telles qu'on puisse la regarder comme une nouvelle édition.

Tout d'abord, la traduction, faite sur la 2e édition allemande, profite de toutes les retouches et de toutes les additions qui lui ont été faites par Mgr Hefele et par le Dr Knöpfler. La traduction de M. Delarc ne contient pas les tomes VIII et IX publiés par le cardinal Hergenröther.

Non content de donner une traduction exacte et précise, dom H. Leclercq a voulu mettre le lecteur au courant des travaux les plus récents au moyen de notes nombreuses et d'appendices (plus de 3.000 pages d'additions) qui en font en réalité une 3e édition.

La bibliographie a été complétée principalement par les publications françaises récentes. Tous les renvois aux Pères sont faits sur les *Patrologies* de Migne, et, pour les textes publiés depuis cette époque, d'après les éditions les plus critiques ou les plus récentes.

Pour faciliter les recherches, nous avons adopté les mêmes divisions que l'édition originale. Les tomes se correspondent, et nous indiquons en marge les pages de la 2e édition allemande. Chaque tome a sa table des matières. Le dernier volume contiendra, en outre, une table générale des matières, très détaillée, qui permettra de se retrouver facilement au milieu de ce travail monumental.

De plus, nous continuerons la publication jusqu'au concile du Vatican inclusivement.

Ainsi traduite, complétée et continuée, notre édition de l'*Histoire des Conciles* se présente comme un ouvrage susceptible de rendre service et à l'Église et à la science.

Dom Henri LECLERCQ

LA FUITE DU ROI

(Avril-Juillet 1791)

1 vol. in-8 de 774 pages. . . . . 50 frs

Dom Leclercq poursuit son *Histoire du déclin de la monarchie française*. Le neuvième volume ne le cède en rien aux précédents. Ceux qui sont familiers avec les ouvrages de l'auteur savent son érudition prodigieuse et son lumineux talent d'exposition : il en donne une fois de plus la preuve. Après une vigoureuse introduction synthétique où dom Leclercq souligne les causes les plus marquantes de la Révolution, donc de la fuite du roi, il retrace la marche des événements depuis 1790, insistant sur les efforts de réorganisation financière et douanière, puis sur les émeutes de plus en plus nombreuses en province, notamment en Vendée, la décomposition de l'armée, l'émigration et les menaces de guerre qui s'accumulent; après quoi il étudie la genèse du projet royal d'évasion, le voyage à Varennes, l'arrestation et le retour. Finalement, il analyse les immenses conséquences de la fuite de Louis XVI et termine en racontant la tragique échauffourée du Champ-de-Mars.

Mémoires, journaux, libelles, correspondances, rapports de police, pièces d'archives, dom Leclercq a tout lu, tout dépouillé, sans parler des travaux de première main; sa documentation est, comme à l'ordinaire, d'une admirable richesse. Mais constamment il la domine; jamais son amour du détail ne lui cache les grandes lignes du sujet, et c'est merveille de voir à quel degré il peut donner au lecteur l'illusion de la vie. A ce point de vue, les chapitres sur le voyage à Varennes sont probablement son chef-d'œuvre; ils nous paraissent supérieurs même à ses *Journées d'octobre 1789*. Grâce au mouvement et à la couleur du style, c'est le papillotement, le grouillement de la réalité elle-même.

L'auteur est prêtre et s'en souvient. Mais sa robe de moine bénédictin ne le gêne guère quand il s'agit d'aller à la recherche de la vérité; sa franchise sait porter les jugements les plus sévères contre les représentants de toutes les opinions. La lecture de l'introduction est particulièrement significative à cet égard : le roi lui-même n'est pas épargné. Nul peut-être n'avait pareillement flétri la piteuse attitude de Louis XVI (si souvent imitée dans la suite, et jusqu'aujourd'hui) : « La fuite! Appelons-la désertion avec tout ce que ce mot entraine de bassesses, de cachotteries, d'humiliations... A son devoir royal, Louis XVI se dérobait. »

Telle probité sert bien la science et, par contre-coup, le pays. Le public, cependant, n'a guère fait jusqu'à présent à l'*Histoire du déclin*... l'accueil qu'elle mérite et c'est tant pis pour lui. Il s'honorerait en renonçant à cet ostracisme.

G. J.

dans *L'Archer*, février 1937, p. 173.

1937. — Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI

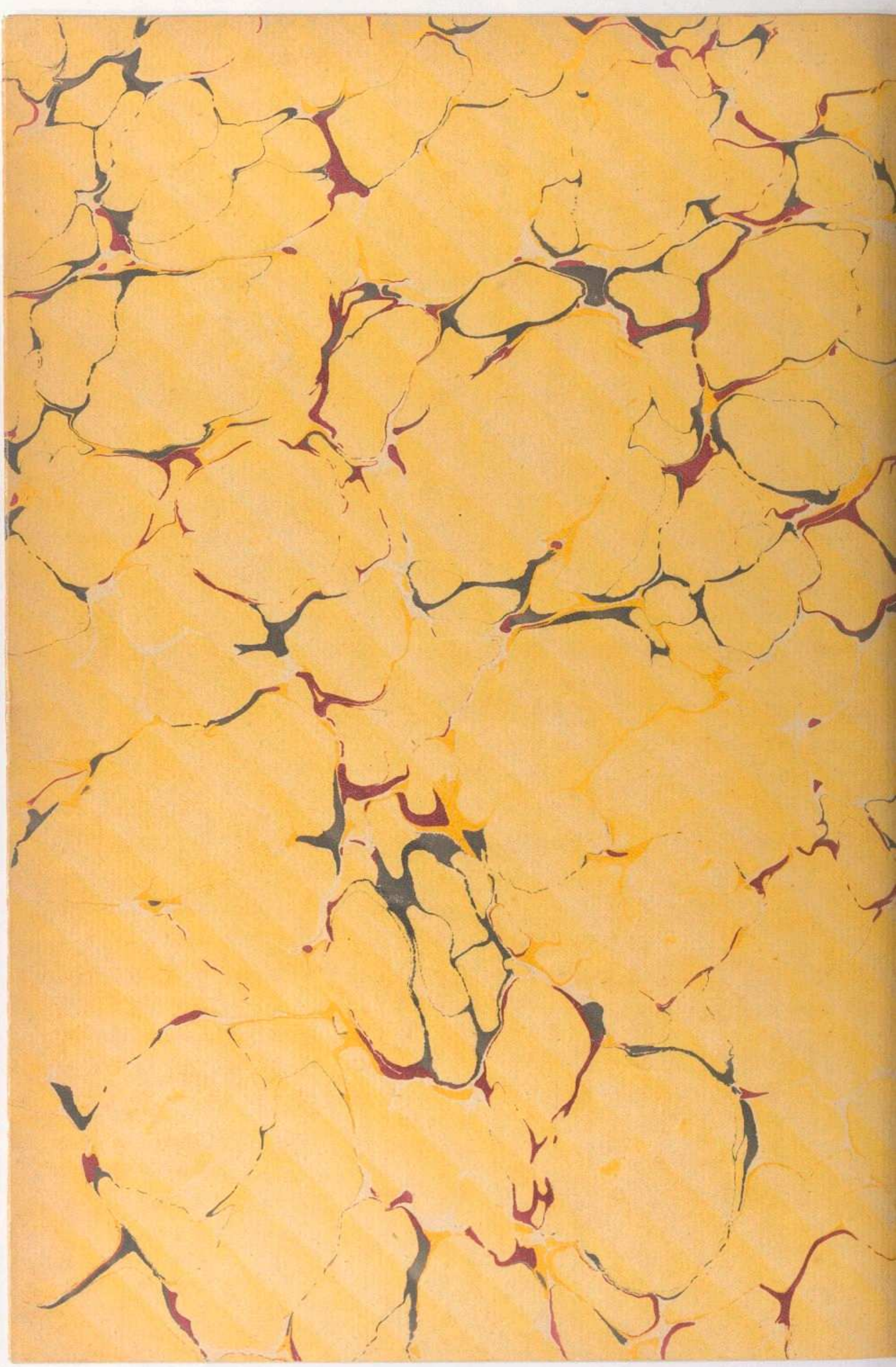

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 02764392 4